This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

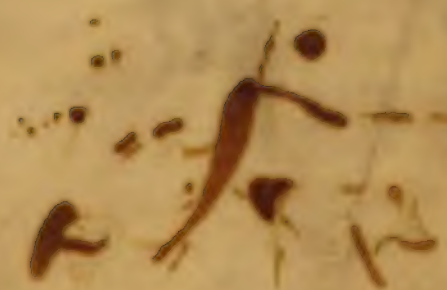

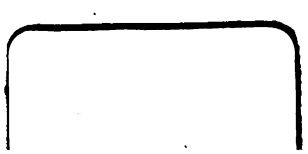

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME QUINZIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGÉ HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME QUINZIÉME.

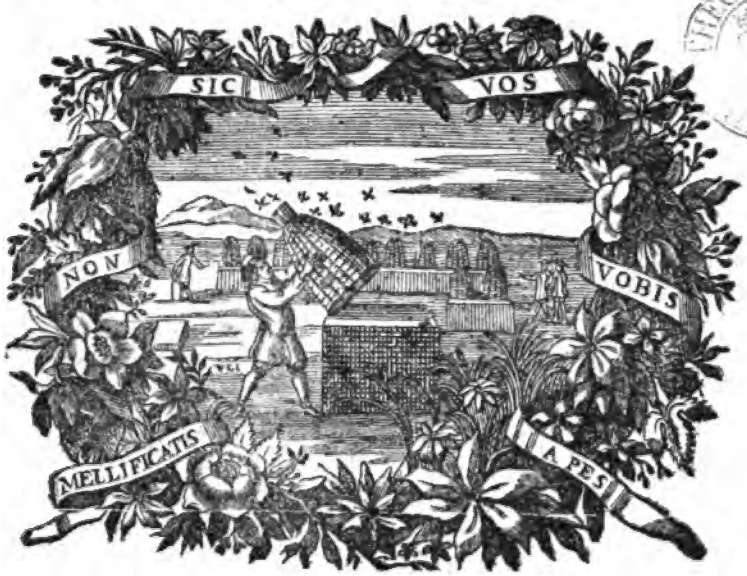

BIBLIOTECA BODLEIANA

A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.

926 l 926

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

TOME XIV. PARTIE II.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

SUITE DES MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DES VINGT PREMIERES ANNE'ES DU RE'GNE
DE
GEORGE II.
Trente-&-unième Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

I. Affaires diverses.

I. EN JANVIER; le Roi parut, le 5, en public pour la première fois depuis la mort de la Reine. — Le Roi paroît en public. 5 Janvier.

Une tempête fit périr sur les côtes d'*Espagne* plusieurs *Vaisseaux Anglois*, & la plusparт de ceux qui se trouverent dessus ces Vaisseaux furent noiés. — Tempête qui fait périr plusieurs Vaisseaux. 7 Janvier.

Le Comte d'*Albemarle* prêta serment en qualité de Gouverneur de *la Virginie* & de la *Nouvelle-Yorck*. — Le C. d'Albemarle Gouvern. de la Virginie. 15 Janvier.

L'Imprimerie du S. *Jean Busquet* Imprimeur du Roi fut entièrement consumée par le feu; ce qui fit une perte, que l'on estima de plus de 20 mille Livres Sterling. — Incendie. 25 Janvier.

Un Vaisseau de Guerre revint de *Lisbone* aux *Dunes*, apportant pour 120 mille Liv. St. d'Or, venu par la Flote de *Rio-Janeiro* pour le comte des *Marchands Anglois*. — Or venu des Indes. Janvier.

La Femme d'un Marchand de *Selkirk* accoucha d'un Garçon aiant six doigts à chaque main. Le lendemain elle accoucha d'un autre Fils qui n'avoit rien de difforme; & le soir elle en mit au monde un troisième aiant sept doigts à chaque main. Ils furent baptisés tous trois: mais le premier & le second moururent quelques jours après. — Accouchement extraordinaire. Janvier.

Le Comte de *Bute*, l'un des seize Pairs d'*Ecosse*, députés au Parlement — Nouveaux Che-

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

Chevaliers du Chardon. Janvier.

de la *Grande-Bretagne*, & le Comte de *Waldegrave*, Ambaſſadeur en *France*, furent faits Chevaliers du *Chardon* à la place des Comtes d'*Orkney* & d'*Haddington*.

Incendie. 7 Fevrier.

En FEVRIER, le feu prit dans la Place du *Duc* avec tant de violence, que vingt Maiſons furent entierement réduites en cendres, & beaucoup d'autres très endommagées. La pluſpart de ces Maiſons étoient occupées par des *Juifs*. Trois jours après, tous les *Juifs* de *Londres* s'aſſemblèrent dans leur Chambre du Conſeil, & firent entre eux une Collecte de plus de 12 cens Liv. St. pour ceux de leur Nation que cet incendie avoit ruinés.

Règlement au ſujet des Sheriffs de Londres. 14 Fevrier.

Il fut réſolu dans le *Commun-Conſeil* de *Londres*, qu'à l'avenir on ne choiſiroit pour *Sheriffs* de la Cité que des gens poſſédant 15 mille Liv. St. de Bien; & que ceux qui déclareroient ne les pas avoir, ne pourroient pas être contraints d'accepter cette Charge.

Affiche ſéditieuſe. Fevrier.

On afficha dans les Rues de *Leiceſter* un Placard ſcandaleux & ſéditieux. Il y eut de grandes recherches pour en découvrir l'Auteur; & le *Roi* promit le pardon & cent Liv. St. de récompenſe, à quiconque dénonceroit les Auteurs de ce Placard ou ceux qui l'avoient affiché.

Ordonnance contre les Liqueurs fortes. Fevrier.

Les Magiſtrats de l'Ile de *Guernſey*, voulant faire obſerver l'Acte de Parlement pour empêcher l'abus des Liqueurs fortes, publièrent une Ordonnance, par laquelle ils défendirent ſous des peines très-rigoureuſes de vendre de ces Liqueurs en détail dans toute l'étendue de l'Ile.

Nouveau Chevalier de la Jarretière. 3 Mars.

En MARS, le *Roi* fit le Comte d'*Eſſex* Chevalier de l'Ordre de la *Jarretière*.

Or venant de Portugal. 3 Mars.

Un Vaiſſeau de Guerre arriva de *Liſbone* à *Portsmouth*, aiant à bord une grande quantité d'Or pour le comte des Marchands de *Londres*.

Avertiſſement au ſujet du Prince de Galles. 11 Mars.

Le Duc de *Grafton*, Grand-Chambellan du Roi, fit inſérer dans la *Gazette de Londres* un Avertiſſement qui portoit, « Que le *Roi*, in-» formé qu'on n'avoit point eu les égards dus à ſes ordres du 11 de Sep-» tembre précèdent, déclaroit que toutes les Perſones quelles qu'elles » puſſent être, qui feroient leur cour au *Prince* & à la *Princeſſe de Galles*, » ne ſeroient plus admiſes en ſa préſence dans aucune de ſes Maiſons » Roïales ».

Vaiſſeaux batus de la Tempête. 20 Mars.

Le 20 le *Wincheſter* & le *Suſſex*, revenant de la *Chine* en *Angleterre*, furent accueillis d'une violente tempête à cent lieues de *Madagaſcar*. Le *Suſſex* fut ſi maltraité, qu'aiant perdu l'un de ſes Mâts, & la Cale étant remplie d'eau juſqu'à 9 ou 10 pieds de hauteur, le Capitaine fut obligé de faire jetter ſon Canon & ſes Ancres à la Mer. Enſuite dequoi le Capitaine & l'Equipage à la réſerve du Contre-Maître, du Charpentier & de 15 hommes, ſe mirent dans la Chaloupe & ſe retirerent à bord du *Wincheſter*. Le lendemain, aiant vu leur Navire, ils y voulurent retourner: mais ceux qu'ils avoient abandonnés la veille, leur en refuſerent l'entrée,

ANNE'E MDCCXXXVIII.

I. AFFAIRES DIVERSES.

& firent route pour *Madagaſcar*. C'eſt ce qu'on apprit en *Angleterre* par le *Wincheſter*, qui revint dans le mois de Juin.

Le S. *Robert Sariſbrick*, Seigneur de *Sariſbrick*, Catholique Romain, d'une Famille très-ancienne & poſsédant de grands Biens, mourut le 22, à *Oneskirk* dans le Duché de *Lancaſtre*. Il paſſoit pour un Homme d'un rare mérite, quoiqu'il s'efforçât de ſe cacher aux ïeux des Hommes. Un grand fonds de piété, la droiture de ſon cœur & ſa charité pour les Pauvres le firent regrèter de tout le monde. Il avoit eu de ſon Mariage pluſieurs Fils, dont l'aîné ſe nommoit *Jaques Sariſbrick*. Il êtoit à *Londres* environ l'an 1731 : mais depuis on n'en avoit point eu de nouvelles quelques recherches que l'on en eût faites. La ſucceſſion de ſon Père le regardoit s'il êtoit encore vivant ; ſi non elle devoit paſſer à *Robert Sariſbrick* ſon cadet.

Mort du ſieur Robert Sarisbrick 22 Mars.

Le Comte de *Hyndford* Pair d'*Ecoſſe* fut élu pour aſſiſter au Parlement de la *Grande-Bretagne*, à la place du feu Comte de *Moreton*.

Le Comte de Hyndford Député pour l'Ecoſſe au Parlement. 25 Mars.

Le Duc de *Kingſton* fut fait Maître de la Venerie & Grand Veneur pour le Daim, de la Forêt de *Sherwood* dans le Comté de *Nottingham*, à la place du feu Lieutenant-Général *Sutton*.

Charge donnée. Mars.

En AVRIL ; le Duc de *Marlborowgh*, prit ſéance, le 17, pour la première fois au Conſeil-Privé.

Le Duc de Marlborowgh Conſeiller-Privé. 17 Avril.

Un Vaiſſeau Marchand, revenant de la Virginie à *Londres*, fut pris près de *Montſerrat* par un *Garde-Côte Eſpagnol*, qui le conduiſit à *Porto-Ricco*, après avoir mis le Capitaine & l'Equipage dans la Grande Chaloupe. Ils furent heureuſement remontrés par un *Bâtiment Hollandois*, allant à *Saint-Euſtache*. Le Capitaine les reçut à bord, & les mit à terre dans cette Iſle.

Vaiſſeau pris par les Eſpagnols. Avril.

En MAI ; le Lord *Charles Howard*, Comte & Gouverneur de *Carliſle*, Grand-Veneur pour le Renard, & depuis peu pour la Chaſſe du Lièvre, Lord-Lieutenant des Comtés de *Cumberland* & de *Weſtmorland*, mourut le 12 à *Bath*. Le Vicomte de *Lonſdale* lui ſucceda dans la dernière de ſes Charges.

Mort du Comte de Carliſle. 12 Mai.

Le S. *Hames* Imprimeur fut condamné par la *Cour du Banc du Roi* à 200 Liv. St. d'Amande, à garder priſon pendant deux ans, & à donner caution de ſa bonne conduite pendant ſept, pour avoir imprimé le *Craſtsman* du 16 de Juillet de l'année précèdente. Sa cauſe avoit été plaidée dans ce Tribunal en préſence du Lord-Chef de Juſtice, le 5 de Mars, & les Jurés l'avoient déclaré coupable.

Imprimeur puni. 24 Mai.

Le Vicomte de *Shanon*, Général de la Cavalerie, fut nommé Maréchal de Camp Général des Forces du Roi ſur terre & ſur mer. Le Marquis de *Montandre* lui ſuccèda dans ſa Charge de Général de la Cavalerie, & le Lieutenant-Général *Wade* fut fait Général de l'Infanterie.

Charges données. Mai.

En JUIN ; la *Princeſſe de Galles* accoucha, le 4, d'un *Prince*, à la naiſſance

Naiſſance du

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

Duc de Cornouailles. 4 Juin.

duquel l'*Archevêque de Cantorbery* fut préſent. Le Marquis de *Carnarvon* en alla porter ſur le champ la nouvelle au Roi, qui nomma le Prince, *Duc de Cornouailles*; & qui quelques jours après écrivit de ſa propre main au *Prince de Galles*, à ce ſujet. Le 2 de Juillet le Prince nouveau né fut batiſé dans la Maiſon du *Prince de Galles* par l'*Evêque d'Oxford*. Le *Roi* ſon Grand-Père, le *Roi de Suède* & la *Reine de Pruſſe*, repreſentés par le Duc de *Queenſbury*, le Lord *Baltimore* & la Vicomteſſe d'*Erwin*, en furent les Parains & Maraines. Il fut nommé *George-Guillaume-Frédéric*.

Mort du C. de Rochford. 25 Juin.

Le Lord *Frédéric Zuylesteïn de Naſſau*, Comte de *Rochford* mourut le 25, âgé de 56 ans.

Incendie à Londres. 25 Juin.

Le même jour le feu prit à la Maiſon de travail de la Paroiſſe de *Saint-Gilles*, laquelle fut entièrement conſumée. On fut obligé de jeter par les Fenêtres pluſieurs Enfans & des Perſones âgées, que la Populace reçut dans des Couvertures. On eſtima le dommage cauſé par cet incendie 6000 Livres Sterling.

Gouvernemens donnés. Juin.

Le Lord *Roſs* fut fait Gouverneur du Château d'*Edimbourg*; & le S. *Thomas-Philippe Vanbrug*, Gouverneur & Commandant en chef de l'Ile de *Terre-Neuve* & du Fort de *Plaiſance* en *Amérique*.

Nouveau Pair. Juin.

Le ſieur *Henry-Arthur Herbert*, Membre du Parlement pour *Ludlaw*, fut créé Pair de la *Grande-Bretagne*, ſous le titre de Baron *Herbert de Cherbury*.

Charges données. Juin.

Le Duc de *Kingston* fut fait Grand-Veneur pour le Cerf. Cette Charge étoit vacante depuis quarante ans.

Mort à l'âge de 102. Juin.

Le S. *Jean Herne* mourut en *Irlande* dans la 102 année de ſon âge.

Mort du Vic. de Townshend. 2 Juillet.

En JUILLET, le Vicomte de *Townshend*, Chevalier de la *Jarretière*, ancien Secretaire d'Etat, mourut à ſa Terre de *Raynham-Hall* dans le Comté de *Norfolck*. Sa Charge de Grand-Stewart de la Ville de *Lyn* fut donnée par une Election unanime au Chevalier *Howgton*.

Incendies. 12. 14. Juillet.

Le feu prit dans une Rafinerie de Sucre, laquelle fut entièrement réduite en cendres, ainſi qu'une Egliſe & vingt Maiſons du voiſinage. Le dommage fut eſtimé plus de 20 mille Livres Sterling. Deux jours après une autre Rafinerie fut auſſi brûlée : mais le feu ne gagna pas les Maiſons voiſines.

Charges données. 15 Juillet.

Le Lord *Walpole* fut fait Grand-Veneur de la Chaſſe du Renard & de celle de Lièvre, à la place du feu Comte de *Carliſle*.

Nouveau Chevalier du Chardon. 21 Juillet.

Le Comte de *Moreton*, Pair *Ecoſſois*, fut fait Chevalier de l'Ordre du *Chardon*.

Le C. d'Abercorn Conſeiller-Privé. 31 Juillet.

Le Comte d'*Abercorn* prit ſéance, le 31, pour la première fois au Conſeil-Privé.

Charges données. Juillet.

Le S. *Jean Comyns*, l'un des Juges de la Cour des Communs-Plaidoiers fut fait *Lord-Chef-Baron* de la Cour de l'*Echiquier*, à la place du S. *Reynolds* qui ſe démit de cette Place. Le S. *Guillaume Forteſcue*

ANNE'E MDCCXXXVIII.

I. AFFAIRES DIVERSES.

Baron de l'Echiquier eut la Place que le ſieur *Comyns* quitoit ; & le Chevalier *Thomas Parker* fut fait Baron de l'*Echiquier*.

Le ſieur *Edmond Coſby*, lequel avoit été pendant pluſieurs années Protonotaire & Clerc de la Courone pour le Comté de *Caermarthen*, mourut à ſa Terre dans ce Comté, âgé de 106 ans. Mort à l'âge de 106 ans. Juillet.

Un Vaiſſeau, venant de *Liſbone* à *Drumbein* en *Irlande*, échoua ſur un Rocher à trois lieues de cette Ville. L'Equipage ſe ſauva : mais le Navire & la Cargaiſon furent perdus. Naufrage. Juillet.

Le Duc de *Marlborough* fut fait Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Lord-Lieutenant des Comtés de *Buckingham* & d'*Oxford*. Charge donnée. Juillet.

En AOÛT, le feu prit dans une Hôtellerie à *Williamsburg* ; & la plus grande partie de la Ville fut réduite en cendres. Incendie. Août.

Le Chevalier *Humphrey Howart*, Membre du Parlement pour le Comté de *Radnor*, fut nommé Gouverneur de *La Barbade*, à la place du Chevalier *Roland Bridgeman* ; & le Brigadier Général *Campbell* fut fait Gouverneur du Château d'*Edimbourg*. Gouvernement donné Août.

Par le relevé des Livres de la *Douane* en *Irlande* on apprit que depuis le 25 de Mars 1737 juſqu'à pareil jour 1738 on avoit tranſporté de ce Roïaume en *Angleterre* 1 milliard, 738 millions, 764 mille 563 Verges de toile. Toiles d'Irlande tranſportées en Angleterre.

Un Vaiſſeau de Guerre, aiant conduit à *La Jamaique* un *Vaiſſeau Eſpagnol* nommé *Notre-Dame du Roſaire & Saint François Xavier*, dont il s'étoit emparé ; le Gouverneur de cette Ile réprimanda fortement le Capitaine, & le contraignit de remètre en liberté ce Navire, & même de l'eſcorter juſqu'à *Campêche*. Vaiſſeau Eſpagnol pris & relâché. Août.

En SEPTEMBRE, le *Roi* ſe promenant ſeul dans les Jardins de *Kenſington*, des Perſones inconnues lui remirent un Libelle rempli d'invectives ſcandaleuſes contre ſa Perſone & contre le Gouvernement. Libelle contre le Roi. Septembre.

Pluſieurs Poſtillons aiant été dévaliſés depuis quelques mois, il fut réglé qu'à l'avenir les Couriers des Lettres ſeroient eſcortés ſur les grandes routes. Règlement pour les Couriers des Lettres. Septembre.

En OCTOBRE, les Négocians de *Briſtol* deſavouèrent, par un Acte ſigné de deux cens d'entre eux, une Lettre inſérée dans l'Ouvrage Périodique intitulé : *Old Commoun Senſe*, dans laquelle on s'étoit permis pluſieurs Déclamations indécentes contre les *Eſpagnols*. Invectives contre l'Eſpagne déſavouées. Octobre.

On prit dans la petite Rivière de *Hakney* une Anguille aiant 16 pouces de circonférence, & peſant 62 livres. Anguille monſtreuſe. Octobre.

On découvrit près de *Penſance* dans le Duché de *Cornouaille* une Mine d'Argent ; &, par les eſſais que l'on en fit, on trouva qu'un tonneau de matière fourniſſoit cent marcs d'Argent fin. Mine d'argent découverte. Octobre.

En NOVEMBRE, le ſieur *Chriſtophle Wichkot* mourut âgé de 88 ans. C'étoit un homme très-charitable ; & l'on découvrit que les ſommes qu'il Mort de Chriſtophle Wichkot. 3 Novembre.

I. Affaires diverses.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

avoit données aux Pauvres, tant durant ſa vie que par ſon Teſtament, montoient à 88 mille Livres Sterling.

Lettres de Bourgeoiſie de Briſtol & de Bath données au Prince de Galles, & à des Gentilshommes de ſa ſuite. 28 Novembre.

Le *Prince* & la *Princeſſe de Galles* ſe trouvant à *Briſtol*, en allant à *Bath*, la Ville préſenta au *Prince* des Lettres de Bourgeoiſie enfermées dans une Boëte d'Or. Quelques jours après la Ville de *Bath* fit préſent, à quelques Gentilshommes de la ſuite du Prince, de pareilles Lettres de Bourgeoiſie enfermées dans des Boëtes d'Argent.

Mort du Chev. Charles Turner. 28 Novembre.

Le Chevalier *Charles Turner*, l'un des Maîtres des Comtes de l'Echiquier, lequel s'étoit toujours diſtingué dans le Parlement par ſon attachement au Parti de la Cour, mourut le 28; & ſa Charge fut donnée au Fils aîné du Lord Grand-Chancelier.

Gouvernement donné. Novembre.

Le Roi donna le Gouvernement des Iles de *Bahama* au S. *Tinker*, Gendre du S. *Bladen* l'un des Commiſſaires du Roi à *Anvers*.

Obeliſque en l'honneur du Prince de Galles. Novembre.

Le S. *Richard Nash* fit élever à *Bath*, au milieu de la Place de la Reine, en l'honneur du *Prince de Galles*, un magnifique Obéliſque de la même hauteur que celui que *Rameſes* Roi d'*Egipte* avoit fait élever dans la Ville d'*Heliopolis*.

Voitures publiques volées. Novembre.

Cinq hommes, dont deux ne paroiſſoient pas avoir plus de quinze ans, arrêtèrent dans les Communes de *Finchley* ſeize Chariots, allant des Comtés de *Buckingham*, de *Northampton* & de *Bedford* à *Londres*, & prirent aux Voiageurs tout l'argent qu'ils avoient.

Marée extraordinaire à Dublin. 1 Decembre.

En DECEMBRE; le 1, la Marée monta & décendit dans la Rivière & dans le Port de *Dublin*, quatre fois, depuis trois heures du matin juſqu'à trois heures après midi. C'eſt ce qu'on croïoit n'être jamais arrivé.

Le Roi quite le Deuil de la Reine. 7 Decembre.

Le 7, le *Roi* quitta le Deuil qu'il avoit pris pour la mort de la *Reine*.

Or & Diamans venant de Portugal. 26 Decembre.

Un Vaiſſeau de Guerre, arrivé de *Liſbone* dans la *Tamiſe*, apporta des ſommes conſidérables, avec une grande quantité de Diamans, pour le comte des Négocians de *Londres*.

Révolte dans la Province de Wiltshire. Decembre.

Les *Tiſſerans* de la Province de *Wiltshire* ſe revoltèrent au nombre de deux mille, & commirent beaucoup de déſordres. Le Gouvernement chargea huit Compagnies des Garniſons de *Briſtol* & de *Saliſbury* de les faire rentrer dans leur devoir.

Liberalités du Roi, Decembre.

Le *Roi* donna 1000 Liv. St. pour contribuer à l'établiſſement des *Ecoles Proteſtantes* dans le Roïaume d'*Irlande*. Il en fit diſtribuer autant aux Pauvres de *Londres* & de *Weſtminſter*.

Collecte de la Ville de Bath pour bâtir un Hôpital. Decembre.

Les Habitans de *Bath* firent une Collecte pour bâtir un Hôpital dans leur Ville, & ramaſsèrent juſqu'à 4000 Livres Sterling, qui leur furent données par divers Seigneurs. Le *Prince de Galles* en donna 150.

Médailles.

On frappa, durant ce mois & le précédent, à la Monnoie de la Tour de très belles Médailles d'Or de la valeur de 30 Liv. St., portant d'un côté le Buſte du *Roi*, & de l'autre ceux du *Prince de Galles*, du *Duc de Cumberland*, & des quatre *Princeſſes*. On devoit les envoïer dans les Cours Etrangères.

II.

II. En Janvier, le S. *Timothée Bridges*, commandant l'Eſcadre de *La Jamaïque*, mourut dans cette Ile. Le S. *Fox*, l'ancien des Capitaines, prit le commandement de la Flote, qui lui fut donné dans la ſuite par le Roi.

Mort du Commandant de l'Eſcadre de la Jamaïque. Janvier.

En Fevrier, une nouvelle Eſcadre compoſée de quatre Vaiſſeaux de Guerre partit pour l'*Amérique*, ſous le Commandement du Capitaine *Brown*. Un Vaiſſeau de Guerre de 20 Canons fut mis en Commiſſion pour *Terre-Neuve*, & les ordres furent donnés pour le départ d'une Chaloupe qu'on armoit en guerre à *Portsmouth* pour aller à la Côte de *Guinée*.

Nouvelle Eſcadre qui part pour l'Amérique. 25 Fevrier.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 28 Fevrier.

En Mars, trois autres Vaiſſeaux de Guerre furent mis en Commiſſion; le premier de 50 Canons, pour *Terre-Neuve*; le ſecond de 40 Canons pour *La Virginie*; & le troiſième de 20 Canons pour la *Nouvelle-Yorck*. Quelques jours après, les ordres furent donnés pour complèter l'Equipage d'un Vaiſſeau de Guerre de 60 Canons deſtiné pour les mêmes Mers; & depuis il fut ordonné de rendre demi-complets les Equipages de huit Vaiſſeaux Gardes-Côtes, dont deux étoient de 80 Canons; trois de 70; & trois de 60.

Autres. 11 Mars.

Autres. 25 Mars.

Ordres au ſujet des Gardes Côtes. 28 Mars.

En Avril, on expédia des ordres pour prendre par force des Matelots, qui devoient être emploïés à bord des Vaiſſeaux qu'on avoit deſſein de mètre inceſſament en Commiſſion. En effet quelques jours après on en mit en Commiſſion, d'abord deux, enſuite quatorze, dont un de 80 Canons, trois de 70, ſix de 60, & quatre de 50. Le S. *Nicolas Haddock*, Contre-Amiral de l'*Eſcadre-Rouge*, fut nommé pour commander une Eſcadre de 12 Vaiſſeaux de Ligne, ſans les Brûlots & Galiotes à Bombes, laquelle on deſtinoit pour la Méditerranée. Il arbora ſon Pavillon le 24 à *Chatam*. Quatre jours après, il ſe rendit aux *Dunes*, où ſon Eſcadre ſe devoit aſſembler; & dans le même tems à peu près pluſieurs jeunes Seigneurs allèrent s'embarquer pour ſervir ſous ſes ordres en qualité de volontaires. Pendant ce même mois, les Maîtres des Bâtimens ſervant au tranſport du Charbon obtinrent de l'Amirauté des *Protections* pour trois mois; & les Shérifs de *Londres* furent chargés de diſtribuer de la part du *Roi*, 200 Liv. St. aux Matelots revenus depuis peu de *Cadix*, où l'on les avoit retenus priſonniers pendant quelques mois.

Ordre de *preſſer* des Matelots. 21 Avril.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 24, 28 Avril.

Le Contre-Amiral Haddock nommé pour Commander une Eſcadre dans la Méditerranée arbore ſon Pavillon. 24. Avril.

Il ſe rend aux Dunes. 28 Avril.

Protections accordées aux Bâtimens de Charbon. Avril.

Liberalité du Roi aux Matelots revenus d'Eſpagne. Avril.

En Mai, il y eut un Vaiſſeau de Guerre, lancé à l'eau à *Deptford*. Le Général *Oglethorpe* ſe rendit à bord de celui qui devoit le conduire à ſon Gouvernement de la *Nouvelle-Georgie*, & ſervir d'eſcorte aux Bâtimens ſur leſquels on avoit embarqué 300 Soldats avec leurs Femmes & leurs Enfans pour les tranſporter dans cette Colonie. Suivant l'état délivré dans le courant de Février au Bureau de la Guerre, la levée de ce Regiment avec ſes armes, ſon habillement & ſon paſſage revenoit à 10 mille Liv. Sterling; & pour lors le Général *Oglethorpe* en ſollicitoit encore 16 mille

Vaiſſeau lancé à l'eau. 6 Mai.

Le Général Oglethorpe s'embarque pour la Nouvelle Georgie. 8 Mai.

pour ſervir à l'établiſſement de cette Colonie, qui coûtoit déja plus de 80 mille Livres Sterling. Quand ce Général alla s'embarquer on lui remit douze pieces de Canon de fer de 8 à 12 Livres de Bale avec tout ce qu'il faloit d'ailleurs pour armer 12 cens Hommes en cas de beſoin, & 500 Liv. St. en petites eſpèces d'argent, pour païer ſes Troupes & faire circuler dans la Colonie. On mit enſuite en Commiſſion un Vaiſſeau du quatrième rang. Le Contre-Amiral *Haddock* quita les *Dunes* pour aller s'embarquer à *Chatam*, & ſe rendre enſuite à *Spithead* avec un autre Vaiſſeau de Guerre que l'on mit alors en Commiſſion, ainſi que trois autres. Quelques jours après il mit à la voile pour *Sainte-Hélène*. La Place de Commiſſaire de la Marine qu'avoit remplie le Lord *Vere-Beauclerc*, fut donnée au ſieur *George Crowle*, à qui le ſieur *Jean Philipſon* ſuccèda dans celle de Commiſſaire du Bureau des Vivres. On enleva par force, ſur les Bâtimens entrés dans le Port de *Dublin*, 170 Matelots, auxquels il s'en joignit un grand nombre, qui s'engagèrent volontairement.

Vaiſſeau en Commiſſion. 9 Mai.

Le Contre-Amiral Haddock va s'embarquer à Chatam, & met à la voile. 23 Mai.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 26 Mai &c.

Charges données. Mai.

Matelots enrôlés en Irlande. Mai.

En JUIN, un Vaiſſeau, nouvellement conſtruit & reſtant encore ſur les Chantiers à *Deptford*, fut entierement reduit en cendres : mais par les meſures que l'on prit, on empêcha l'incendie de s'étendre. Il y avoit alors à la rade de *Spithead* neuf Vaiſſeaux de Guerre prêts à mettre à la voile, & l'on en fit partir un dixième pour aller croiſer dans la *Manche*. Un Vaiſſeau de Guerre partit de *Galway* en *Irlande* pour venir en *Angleterre* avec un grand nombre de Matelots qu'on avoit enrôlez par force ou volontairement dans ce Port. Trois Galiotes à bombes furent miſes en Commiſſion avec ordre de les équiper en diligence pour aller joindre le Contre-Amiral *Haddock*. Les ordres furent auſſi donnez à *Portſmouth* d'équiper en toute diligence deux Vaiſſeaux de Guerre de 60 Canons & de 400 Hommes d'Equipage. Tous ces préparatifs étoient cauſez par les nouvelles qui venoient de tems en tems que les *Eſpagnols* continuoient leurs Déprédations dans les Mers d'*Amérique* & qu'ils s'y rendoient maîtres de tous les *Bâtimens Anglois*, qu'ils rencontroient. Le Vaiſſeau la *Galére de Gènes* que les *Eſpagnols* avoient retenu longtems à *La Havane*, & que le *Roi d'Eſpagne* avoit ordonné de relacher à la ſollicitation du S. *Keene* Miniſtre d'*Angleterre* à *Madrid*, revint à *Douvres*. Les Vaiſſeaux deſtinés au tranſport des Troupes que l'on envoïoit à la *Nouvelle-Georgie* achevèrent de s'aſſembler à la Rade de *Mother-Bank* près de *Portſmouth* ; & les deux Vaiſſeaux de Guerre qui devoient les eſcorter, vinrent les y joindre.

Autres Matelots enrôlés en Irlande. Juin.

Galiotes à bombes en Commiſſion. Juin.

Vaiſſeaux de Guerre équipés. Juin.

Arrivée d'un Vaiſſeau rendu par les Eſpagnols. Juillet.

Vaiſſeaux pour la Nouvelle-Georgie, aſſemblés.

En JUILLET, cinq de ces Vaiſſeaux partirent ſous l'Eſcorte du Vaiſſeau de Guerre qui portoit le Général *Oglethorpe*. On complèta l'Equipage d'un autre Vaiſſeau qui devoit ſervir d'Eſcorte aux Bâtimens chargés des Proviſions que l'on envoïoit à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Pour remplacer les Gardes-Côtes, que l'on faiſoit ſervir dehors, on mit en Commiſſion

Ils partent. 7 Juillet.

On complète l'Equipage d'un Vaiſſeau de Guerre. 24 Juillet.

quatre Vaiſſeaux, dont un de 70 Canons, deux de 60 & le quatrième de 50. A la fin de ce mois, le nombre des Matelots, emploïés pour le ſervice des Vaiſſeaux de Guerre mis en Commiſſion, montoit à 18 mille. Le Comte de *Granard*, Vice-Amiral de l'*Eſcadre-Bleue*, fut nommé Commandant de l'Eſcadre qui devoit aller en *Amérique*.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 25 Juillet.

Nombre des Matelots nouvellement enrôlés. 7 Juillet.

Le Vice-Amiral Comte de Granard, Commandant de l'Eſcadre d'Amerique. Juillet.

En Août, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion treize Vaiſſeaux de Guerre, dont un de 80 Canons & 600 Hommes d'Equipage; deux de 70 Canons & 480 Hommes; trois de 60 Canons & 400 Hommes; ſept de 50 Canon & 300 Hommes; avec une Galiote à Bombes de 16 Canons & de 40 Hommes. Ils ordonnèrent en même tems aux Chefs de la Compagnie des Bâteliers de fournir inceſſament 1000 Matelots pour le ſervice de la Flote. Le Vice-Amiral *Balchen* partit de *Portſmouth* pour *Plymouth* avec quatre Vaiſſeaux de Guerre & quelques Bâtimens chargés de Proviſions. Il y fut joint enſuite par d'autres Vaiſſeaux, & partit le 19 pour la *Mediterranée* avec neuf Vaiſſeaux de Guerre & trois Bâtimens de tranſport. Dans le même tems, le Vice-Amiral *Cavendiſh* mit à la voile avec quatre Vaiſſeaux de Guerre & quelques autres Bâtimens, pour aller dans la *Mediterranée* joindre le Contre-Amiral *Haddock*. Le Vice-Amiral *Matthews* fut nommé Commandant d'une Eſcadre de douze Vaiſſeaux. Le Vice-Amiral *Stewart* qui devoit commander une Eſcadre d'obſervation dans la *Manche*, arbora ſon Pavillon à *Chatam* à bord du Vaiſſeau le *Superbe*. Dans ce mois, il y avoit en Commiſſion 103 Vaiſſeaux de Guerre, dont 26 étoient aux *Indes Occidentales* & ſur les Côtes de l'*Amérique*, 22 dans la *Mediterranée* & ſur les Côtes d'*Afrique*, & 55 dans les Ports d'*Angleterre*. Il faloit pour le ſervice de ces Vaiſſeaux 25 mille Matelots, dont on en avoit déja levés 22 mille 500.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 8 Août.

Levée de Matelots. 8 Août.

Le Vice-Amiral Balchen part pour la Méditerranée. 10, 19 Août.

Départ du Vice-Amiral Cavendish pour la Méditerranée. 10 Août.

On donne le Commandement de 12 Vaiſſeaux au Vice-Amiral Matthews. Août.

Le Vice-Amiral Stewart arbore ſon Pavillon à Chatam. Août.

Nombre des Vaiſſeaux en Commiſſion. Août.

En Septembre, un Vaiſſeau de guerre vint à *Plimouth* avec 110 Matelots, enlevés par force à *Briſtol*. Par les Comtes de l'*Amirauté* arrêtés dans ce mois, on vit que l'Armement de cette année couroit 300 mille Livres Sterling.

Matelots enrôlés par force. 12 Septembre.

En Octobre, on envoïa des ordres aux Contre-Amiral *Haddock* de ſe rendre avec ſon Eſcadre à *Gibraltar*.

Le Contre-Amiral Haddock deſtiné pour Gibraltar. Octobre.

En Novembre, la *Haute Cour de l'Amirauté* jugea trois Procès pendans devant elle. Dans le premier, il s'agiſſoit d'un Capitaine accuſé d'avoir coulé à fonds une Barque de Pêcheurs après avoir aſſommé ceux qui la montoient. Il fut déchargé de l'accuſation. Un autre Capitaine accuſé d'avoir donné des Paſſeports à divers Vaiſſeaux étrangers, fut admis à donner caution. Le nommé *Bucanan* Canonier, accuſé de l'aſſaſſinat d'un Pilote, fut condamné à être pendu; mais lorſqu'on l'éxécuta, les Matelots le détachèrent de la Potence aſſez à tems pour lui ſauver la vie, & le firent enſuite paſſer en *France*. Les *Commiſſaires de l'Amirauté* firent déſarmer

Jugemens de la Haute Cour de l'Amirauté. 21 Novembre.

Vaiſſeaux déſarmés.

II. MARINE.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

Le Vice-Amiral Matthews attaqué par les Sauvages. Novembre.

plusieurs Vaisseaux. Le Vice-Amiral *Brown* fut attaqué dans la rade de *Canso* à l'Est du *Cap-le-Sable*, par plusieurs Canots remplis de Sauvages, qu'il força de se retirer après un Combat de six heures.

Provisions envoiées au Contre-Amiral Haddock. Décembre.

En DÉCEMBRE, on fit partir pour *Port-Mahon*, sous l'Escorte d'un Vaisseau de Guerre, plusieurs Bâtimens chargés de Provisions destinées à l'Escadre du Contre-Amiral *Haddock*.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

III. Le *Banque* dans son Assemblée générale du 27 de MARS déclara que le *Dividende* de ses Actions pour les six mois qui devoient échoir le 5 d'AVRIL, seroit de deux & trois quarts pour cent. La même chose fut déclarée dans une Assemblée du 2 d'Octobre pour les six mois suivans. Comme dans le cours de cette année on faisoit passer à la *Banque* beaucoup de Guinées altérées, le *Roi* promit, au mois d'AOÛT, une recompense de cent Livres sterling à quiconque pourroit se saisir des coupables, & le pardon à ceux qui découvriroient leurs complices. Il y eut quelques Personnes arrêtées à ce sujet, entre autres une Femme, nommée *Coster*, qui le mois suivant se pendit dans la Prison. Dans le courant du mois d'OCTOBRE, en conséquence d'une Résolution de la *Chambre des Communes* du 28 de Mars, la *Banque* reçut de la *Trésorerie* un million Sterling pour le rachat de 40 mille Liv. St. d'Annuités, qui lui devoient être remboursées par le *Parlement*.

Banque. Dividende. 25 Avril, 2 Octobre.

Guinées altérées. Août.

20 Septembre.

Compagnie d'Afrique. Election de ses Officiers. 29 Janvier.

10000 Liv. St. données par le Parlement. Juin.

Gouvernement donné. Juin.

Poudre & fer envoiés aux Etablissemens. Novembre.

Gouvernement donné. Décembre.

Compagnie d'Afrique. 10000 Liv. St. données par le Parlement. Juin.

En JANVIER, la *Compagnie d'Afrique* élut le *Roi* pour Gouverneur, le Chevalier *Bibye Lake* pour Sous-Gouverneur, & le S. *Charles Hayes* pour Deputé-Gouverneur. En JUIN, la *Trésorerie* délivra l'ordre en vertu duquel la Compagnie devoit toucher 10 mille Liv. St., que le *Parlement* avoit ordonné dans la Seance de cette année, qui lui seroient données pour le meilleur entretien de son Etablissement & de ses Forts en *Afrique*. Elle nomma dans le même mois le S. *Thomas Sommers* Gouverneur de *Widah*. En NOVEMBRE, elle fit partir pour ses établissemens 100 mille Liv. de Poudre & 15 mille de Fer Ouvragé. En DÉCEMBRE, elle nomma le S. *Lée* Gouverneur du Fort du *Cap-Coast* sur la Côte d'*Afrique*, à la place du S. *Jérémie Sinker*, mort dans ce Gouvernement le 26 de Février.

Compagnie des Assurances. Dividende 22 Octobre.

Le 22 d'OCTOBRE, la *Compagnie des Assurances* de *Londres* déclara que le *Dividende* de ses Actions, pour la demi année alors échue, seroit de six Shellings par Action.

Compagnie de Turquie. Vaisseaux arrivés. 1 Avril, 6 Juillet.

En AVRIL, la *Compagnie de Turquie* vit arriver aux *Dunes* un de ses Vaisseaux, dont la Charge étoit estimée 3 à 400 mille Livres Sterling. En JUILLET, il en vint un autre au même endroit qui revenoit de *Cipre* & de *Scanderone*, & dont la Cargaison passoit pour valoir 100 mille Livres Sterling.

Compagnie des

En JUIN & DÉCEMBRE, la *Compagnie des Indes Orientales* règla que

ANNE'E MDCCXXXVIII.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

le Dividende de ſes Actions pour chacune des demi-années ſeroit de trois & demi pour cent. En AVRIL, elle tint une Aſſemblée Générale dans laquelle il fut réſolu de prolonger le tems, dans l'eſpace duquel les Porteurs d'Obligations de la Compagnie devoient les faire marquer pour en réduire les intérêts conformément aux arrangemens pris à ce ſujet dans les Aſſemblées générales de l'année précèdente. Le Procès que la Compagnie avoit depuis pluſieurs années contre le ſieur *Naish*, fut jugé le 26 de MAI par les Barons de la *Cour de l'Echiquier* en faveur de ce dernier. En MARS, il y eut à bord d'un Vaiſſeau de cette Compagnie une révolte des Matelots, dont pluſieurs ſe retirèrent, quoiqu'on leur eût augmenté leurs gages de cinq Shellings par mois. Huit des plus mutins furent empriſonnés & les autres rentrèrent dans leur devoir. Ce Vaiſſeau devoit partir inceſſament chargé de Munitions de guerre pour *Bombay*. La Garniſon de cette Place en avoit beſoin pour ſe défendre contre les *Morats* ou *Sow-Rogers* qui depuis quelques mois avoient chaſſé les *Portugais* de l'Ile de *Salſet*, éloignée de *Bombay* que de la portée du Fuſil. Dans le même mois, on embarqua ſur ce Vaiſſeau 17 grandes Caiſſes d'argent deſtiné pour les *Indes Orientales*, & deux jours après la Compagnie fit déclaration à la Douane de 40 mille onces d'argent qu'elle vouloit envoïer dans le même Païs. Elle fit en DECEMBRE une pareille déclaration, un jour de 8 mille 665 onces d'argent en Lingots & de 10 mille en Eſpèces, & le lendemain de 725 mille 130 onces en Lingots, & 14 mille en Monnoie. Dans le mois de JUIN, elle fit embarquer ſur un autre de ſes Vaiſſeaux 40 Canons & 40 Tonneaux de Boulets de fer pour le Fort de *Bombay*, dont en JUILLET, elle donna le Gouvernement au Capitaine *Rygby*. Elle prit cette année ſept Vaiſſeaux à ſon ſervice; un en FEVRIER qu'elle deſtinoit pour *Bencolen* & *Borneo*; deux en SEPTEMBRE, dont l'un pour la *Chine*, l'autre pour *Borneo*; deux en OCTOBRE, l'un pour *Mocha*, l'autre pour *Sainte-Hélène* & *Bencolen*; & deux en NOVEMBRE, l'un pour *Madagaſcar* & *Bombay*, l'autre pour *Madras*: mais ces préparatifs furent un peu retardés parce que 22 Matelots de l'un des Vaiſſeaux qu'elle avoit arrêtés le mois précèdent, l'abandonnèrent dans celui-ci pour paſſer ſur un Vaiſſeau de Guerre. Les Navires, que la Compagnie eut de retour cette année, furent au nombre de huit. Un arriva de *Bengale* aux *Dunes* le 1 de JUIN. C'étoit un de ceux que la Tempête avoit maltraités l'année précèdente, & dans le même mois il en revint un autre de la *Chine* à *Sainte-Hélène*. Il étoit richement chargé. Le 1 de JUILLET, il en arriva de *Bengale* aux *Dunes* un autre de ceux que la même Tempête avoit ſi maltraités. Il en revint trois dans le mois d'AOÛT. L'un, richement chargé, prit terre aux *Dunes* le 18, & les deux autres dans le courant du mois venant de *Bencolen* & de *Bombay*. Les deux derniers arrivèrent aux *Dunes* le 4 de

Indes Orientales. Dividende. Juin, Décembre. Réduction de l'intérêt des Obligations. 2 Avril.

Procès contre le S. Naish jugé. 26 Mai.

Révolte de Matelots. Mars.

Munitions de guerre pour Bombay. Mars.

Argent pour les Indes. 20, 23 Mars; 30, 31 Décembre.

Munitions. Juin.

Gouvernement de Bombay donné. Juillet.

Vente de Thé 25 Septembre. Vaiſſeaux qu'elle prend à ſon ſervice. 28 Février; 5 Septembre; 2 Octobre; 12 Novembre.

Vaiſſeaux de retour. 3 Juin &c.; 8 Juillet; 16 Août; &c. 27. Septembre.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

III. Banquet Compagnies de Commerce.

Septembre, l'un venant de la *Chine* & du *Fort Saint-George*, l'autre de la *Chine*, & rapportant l'un & l'autre une quantité conſidérable de Marchandiſes. Je ne puis mieux finir ce que j'avois à dire de cette Compagnie, que par un Acte de Juſtice qu'elle fit le 21 de Mai. Dans une Aſſemblée générale elle règla, ſur la propoſition des Directeurs, qu'à l'avenir ceux qu'elle prendroit à ſon ſervice au-deſſous de l'âge de 40 ans, & qui par la ſuite deviendroient, ou par bleſſures ou par maladies, incapables de la ſervir, ſeroient admis de droit à la penſion de ſon Hôpital à *Poplar*.

La Compagnie aſſure la vie à ceux qui la ſervent. 21 Mai.

mpagnie du Sud. Facteur pour la Havane. 3 Janvier. Dividende. 31 Janvier; 31 Juillet. Examen des Statuts. 9 Octobre. Vaiſſeaux de retour. 8 Juin; & Août; 9 Septembre; 10 Octobre.

Vers la fin de l'année précédente, le *Roi d'Eſpagne* permit à la *Compagnie du Sud* d'envoïer un Facteur à *La Havane*. Au commencement de cette année elle en choiſit un. Le *Dividende* de ſes Actions pour les ſix derniers mois 1737, & pour les ſix premiers de 1738, fut fixé, dans les Aſſemblées générales du 31 de Janvier & du 31 de Juillet, à un & demi pour cent. Au mois d'Octobre, elle établit un Committé pour examiner ſes Statuts. Elle eut cette année ſept Vaiſſeaux de retour, dont deux revenoient d'*Amérique* & les cinq autres de la Pêche de la Balène. Les deux premiers arrivèrent, l'un aux *Dunes* le 8 de Juin, venant, richement chargé, de *Buenos-Ayres*, & rapportant la nouvelle que deux autres Vaiſſeaux de la Compagnie avoient délivré 600 Nègres à la Factorerie de cette Ville; l'autre à *Douvres* le 8 de Septembre, chargé de 16 cens 86 ſacs de Cacao de *Carraque*, qui fut depuis vendu le 23 du mois ſuivant, depuis 9 Liv. St. juſqu'à 10 Liv. St. 10 Sh. le cent peſant. Les cinq autres Vaiſſeaux revinrent du *Groenland*; un dans le courant du mois d'Août, aiant fait une heureuſe pêche; trois le 1 d'Octobre, rapportant entre eux ſix Balènes; & le dernier le 10 du même mois, aiant à bord deux Balènes & demie.

IV. Quatrie'me Seance du Second Parlement. Ouverture. 4 Fevrier.

IV. Le 4 de Fevrier, vers les deux heures après midi, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre des Pairs*, & les *Communes* aiant été mandées, il adreſſa le Diſcours ſuivant aux deux *Chambres*.

Diſcours du Roi.

Milords et Messieurs,

Je vous ai fait aſſembler pour travailler aux Affaires Publiques; & j'eſpère que vous les expédierés avec la prudence & la promtitude, qui conviennent à la ſageſſe d'un Parlement.

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai commandé que l'on vous remît les Etats des Dépenſes pour l'année courante; & la diligence, avec laquelle je vous ai toujours vu faire tout ce qui pouvoit contribuer à procurer le bonheur & la tranquillité de mes Sujets & la ſureté de

ma Couronne & de mes Etats, ne me permet pas de douter que vous ne montriés le même zèle & la même affection pour le ſoutien de mon Gouvernement & pour le bien Public.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je compte que vous vous êtes aſſemblés dans la diſpoſition de renoncer aux animoſités, qui prolongeroient inutilement cette Séance; & j'ai réſolu de faire en ſorte que, de ma part & pour quelque raiſon que ce puiſſe être, les Affaires Publiques ne ſouffrent aucune interruption ni même aucun délai.

Les *Adreſſes* des deux *Chambres* furent préſentées, celle des *Seigneurs* le 5 & celle des *Communes* le lendemain. La première portoit en ſubſtance, « Qu'ils profitoient avec empreſſement de la première occaſion » d'approcher de ſa Perſone Roïale, pour lui marquer la douleur dont » leurs cœurs avoient été pénétrés par la mort d'une *Reine*, que ſes grandes » qualités avoient rendue ſi chère, non ſeulement à Sa Majeſté, mais en- » core à toute la Nation, & qui par le rare aſſemblage des vertus les plus » reſpectables avoit été l'*Epouſe*, la *Mère* & la *Reine* la plus capable de » rendre un *Epoux*, des *Enfans* & des *Sujets* heureux: Que dans la crainte » d'augmenter la juſte affliction du *Roi*, de rouvrir des plaies que » pour leur propre intérêt ils devoient s'efforcer de guérir, ils n'oſoient » s'étendre autant qu'ils l'auroient deſiré ſur l'éloge de cette in- » comparable Princeſſe: Que ſi le ſouvenir de cette perte irréparable » jetoit une telle conſternation dans tous les cœurs des *Anglois*, ce même » ſouvenir devoit être encore bien plus affligeant pour Sa Majeſté, que » les liens, qui l'uniſſoient à la *Reine*, avoient rendu le témoin continuel » de ſes diſcours & de ſes actions: Que dans le tems qu'ils dépoſoient aux » pieds du Trône ces foibles expreſſions de leur vive douleur, ils ſen- » toient combien ils avoient de graces à rendre à Dieu de ce qu'il vou- » loit bien prolonger les jours précieux du *Roi*, d'où dépendoit le bon- » heur de la Nation; & qu'ils ſupplioient inſtament Sa Majeſté de mo- » dérer ſa douleur, & de mètre en uſage dans une ſi triſte circonſtance » cette force d'eſprit, qui pouvoit ſeule la ſoutenir & tirer ſes Sujets de » l'abatement où ſon affliction les avoit fait tomber ». Le reſte n'étoit qu'un Compliment ſur ce que la Harangue du *Roi* renfermoit. Il leur répondit, « Qu'il les remercioit de cette fidèle *Adreſſe*, ſi remplie des mar- » ques de leur affection & de leur zèle pour ſa Perſone & pour ſon Gou- » vernement: Que la manière dont ils exprimoient leur juſte douleur de » la grande perte, qu'il avoit faite, étoit une des preuves les plus éviden- » tes de leur amour ſincère pour lui & pour ſa famille ». Les *Communes* dans leur *Adreſſe* s'étendoient beaucoup ſur les louanges de la *Reine*. *Lorſque nous réfléchiſſons*, diſoient-elles, *ſur ſon incomparable caractère, ſur ſon*

Adreſſes des deux Chambres. 6, 7 Février.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

mérite perſonel, & que nous la conſidérons comme une Mère non moins indulgente que capable d'inſtruire, comme une Princeſſe, qui réuniſſoit en elle les différentes qualités d'une Compagne agréable & conſtante, d'une Amie fidèle, & de l'Epouſe la plus tendre & la plus ſoumiſe; nous pleurons ſa perte comme la plus grande dont Votre Majeſté & ſa Famille Roïale puſſent être affligées: mais quand d'autre part nous enviſageons tant d'autres éminentes vertus, ſon amour pour la Juſtice, ſon attachement aux Loix qui fondent notre heureuſe & ſage conſtitution, ſes immenſes charités, ſa bienveillance ſans bornes, ſa compaſſion pour les affligés, la faveur qu'elle accordoit au mérite & ſa douceur envers tous; lorſqu'enfin nous conſidérons toutes les parties de ſon auguſte caractère; ce n'eſt plus une perte particulière & perſonelle, c'eſt une perte Nationale que nous pleurons. Les *Communes* parloient enſuite de la conduite de la REINE, ſoit en préſence ſoit pendant l'abſence du ROI. *Nous avons vu*, diſoient-elles, *quant au premier article, une véritable complaiſance aux volontés de Votre Majeſté; quant au ſecond, une véritable répréſentation de Votre Majeſté, pour ce qui regarde l'autorité dont elle étoit revêtue. Grande, ſage & bonne dans toutes ſes actions, elle faiſoit alternativement voir ſa ſoumiſſion dans l'un des cas, & ſentir ſa douceur dans l'autre. Quelle que ſoit la diſtance du commandement à la ſubordination, cette Princeſſe paſſoit facilement de l'un à l'autre, parce que ſon habileté ſavoit ſe prêter également à tout. Auſſi réſignée aux devoirs d'une* Reine Epouſe, *que propre à l'exercice de l'éminent emploi de* Régente *de ces Roïaumes; elle étoit auſſi prête à ſe ſoumètre que capable de commander, & pouvoit également ſervir d'exemple, aux Souverains, lorſqu'elle commandoit; aux Sujets, lorſqu'elle obéiſſoit.* Le reſte de l'*Adreſſe* répondoit par des proteſtations de zèle & d'affection à la Harangue du *Roi*, qui leur dit, « Qu'il » les remercioit de cette *Adreſſe* ſoumiſe & très-affectionée: Qu'il étoit ſi » touché des preuves convainquantes qu'elles lui donnoient de l'égard » ſingulier qu'elles avoient pour lui, que dans l'affliction qui l'accabloit, » il n'étoit point en état de leur bien exprimer le juſte ſentiment qu'il » avoit de leur affection & de l'intérêt qu'elles prenoient à ce qui le re» gardoit en cette occaſion ».

Meſſages au Prince de Galles. 8, 11 Fevrier.

Les jours ſuivans, les deux *Chambres* firent préſenter au *Prince de Galles* des Meſſages de félicitation ſur la naiſſance de la *Princeſſe Auguſte*.

Subſide accordé. 7, 8 Fevrier.

Le jour même que l'*Adreſſe* des *Communes* au *Roi* fut préſentée, elles réſolurent d'accorder un *Subſide*, & le lendemain elles approuvérent cette réſolution. Les Etats & les Comtes ordinaires pour l'année courante aiant été remis à la *Chambre*, le 11; elle réſolut, le lendemain, en Grand Committé, d'accorder au *Roi* pour le Service de la Marine 40 mille Liv. St. par mois, & que le nombre des Matelôts ſeroit de 10 mille, à raiſon de 4 Liv. St. par mois pour chacun, y compris la dépenſe de l'Artillerie pour le ſervice de Mer. Les Troupes de la Marine furent enſuite augmentées de 10 mille Hommes, par une réſolution priſe en Grand Committé

mitté le 18 d'Avril, laquelle fut approuvée le 21; & le même jour la *Chambre*, délibérant en Grand Committé, ſur les moïens de lever le *Subſide*, autoriſa le Roi à faire un emprunt de 500 mille Liv. St. dont on paieroit l'interêt à trois pour cent, & qui ſeroit fait, ſoit en argent ſoit en Billets de l'*Echiquier*; & l'on ajouta que le paiement du fonds & des arrérages ſeroit pris ſur la caiſſe du *Fonds d'Amortiſſement*. Le 14 de Février la *Chambre* en Grand Committé délibéra ſur le nombre des Troupes de Terre. Quelques Membres propoſèrent de les réduire à 12 mille Hommes. Il s'éleva là-deſſus de grands débats. Le Chevalier *Walpole* & les Srs. *Guillaume Younge*, *Oglethorpe* & pluſieurs autres parlèrent contre cette réduction. Les Srs. *Pulteney*, *Jekil* & quelques autres ſoutinrent, « Que la *Grande-Bretagne* étant en paix avec toute l'*Europe*, il » faloit profiter de cette occaſion favorable pour épargner cette dé- » penſe ». Leur Propoſition fut enfin rejetée à la pluralité de 249 voix contre 164; & l'on réſolut que le nombre des Troupes de Terre ſeroit pour l'année courante de 17 mille 704 Hommes, y compris 18 cens 15 Invalides & 355 Hommes des Compagnies Franches d'*Ecoſſe*. Le 19, on accorda pour leur entretien 647 mille 549 Livres Sterling. Le 22, les *Communes* accordèrent en Grand Committé, 225 mille 982 Livres Sterling pour l'entretien des Garniſons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*; 25 mille 982. Liv. St. pour les Penſionnaires externes de *Chelſea*; 4. mille 395, pour des Dépenſes auxquelles il n'avoit pas été pourvu par le *Parlement*, & 222 mille 885 pour l'Etat de la Marine, en y comprenant les Officiers à la demi-paie. Les Délibérations ſur le *Subſide* furent continuées deux jours après, & l'on réſolut en Grand Committé d'accorder 97 mille 223. Liv. St. pour l'Office d'Ordonnance, 28 mille 321 pour les non-valeurs de 1736, & 10 mille pour l'entretien de l'Hôpital de *Greenwich*. Cette Délibération fut repriſe en Grand Committé le 18 de Mars, & l'on réſolut d'accorder un million Sterling pour racheter une partie des Annuités de la *Banque*; 30 mille Liv. St. pour l'interêt de 500 mille, qu'elle avoit prêtées ſur le revenu du Droit ſur le Sel; 40 mille, pour les dépenſes extraordinaires de la Marine; 4 mille, pour réparer les Bâtimens de l'Abbaïe de *Weſtminſter*; 8 mille, pour favoriſer l'établiſſement de la Colonie de la *Nouvelle-Georgie*; & 3 mille 222, pour les non-valeurs des nouveaux Droits ſur le Papier Timbré. Le 5 de Mai, la *Chambre* accorda, de même en Grand Committé, 10 mille Liv. St. pour l'entretien des Forts poſſédés par les *Anglois* ſur les Côtes d'*Afrique*, & 3 mille pour augmenter le Fonds qui ſervoit à païer des Penſions aux Veuves des Officiers. Enfin elle avoit accordé le 18 d'Avril, outre les 500 mille Liv. St. dont il eſt parlé plus haut, pour le ſervice de cette année, 200 mille Liv. St. à prendre auſſi ſur le *Fonds d'Amortiſſement*, & le Bill en fut paſſé le 31 du même mois.

Pour les Troupes de Terre. 14, 19 Fevrier.

Pour les Garniſons de Gibraltar & de Port-Mahon &c. 22, 24 Fevrier.

Autres Subſides. 18 Mars, 18 Avril, 5 Mai.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

Les différentes Sommes accordées pour le *Subſide* de cette année montoient enſemble à quatre millions neuf cens deux mille quatre cens quatre vingts-onze Livres Sterling.

On n'emploïa pour la levée du *Subſide* que les moïens ordinaires, avec l'emprunt dont il eſt parlé plus haut, & ce que l'on prit ſur le *Fonds d'Amortiſſement.*

Bills approuvés par le Roi.

Sept Bills reçurent le conſentement Roïal le jour de la clôture de cette Séance; le premier, pour lever une Taxe de deux Shellings ſur les Terres; le ſecond, pour emploïer deux Millions Sterling du *Fonds d'Amortiſſement* aux dépenſes de l'année courante; le troiſième, pour continuer de percevoir les impoſitions ſur le Sucre & ſur le Caffé qui ne venoit pas des *Colonies Angloiſes*; le quatrième pour faire obſerver l'Acte de la neuvième année de ce Règne par lequel on avoit mis un droit ſur les Liqueurs diſtilées; le cinquième, pour aſſurer le paiement des rentes dues aux Seigneurs des Terres par leurs Vaſſaux; le ſixième, pour bâtir un Pont à *Weſtminſter*; & le ſeptième, pour règler l'emploi des biens du feu Comte de *Derwentwater.*

Les Dépréda-tions des Eſpagnols donnent de l'occupation au Parlement.

Les Déprédations des *Eſpagnols*, qui donnèrent occaſion à toutes les Dépenſes que l'on fit cette année ſur Mer, occupèrent beaucoup le *Parlement.* Le 1 de Mars, les Marchands de *Londres*, négociant en *Amérique*, preſentèrent à la *Chambre-Baſſe* une Requête, dans laquelle ils diſoient, « Que s'étant adreſſés à la *Chambre* en l'année 1728, pour lui » faire des répréſentations au ſujet de pluſieurs ſaiſies & déprédations com- » miſes les années précédentes par les *Eſpagnols*, elle avoit réſolu: *Que* » *depuis la* Paix d'Utrecht, *le Commerce & la Navigation de la* Grande- » Bretagne *aux* Colonies Angloiſes *de l'*Amérique *avoient été beaucoup in-* » *terrompus par les déprédations des* Eſpagnols, *qui, contre la foi des Trai-* » *tés ſubſiſtans entre les deux Couronnes, avoient pris & déclaré de bonne priſe* » *un grand nombre de* Vaiſſeaux Anglois, *au grand dommage des Sujets du* » *Roïaume:* Qu'en conſéquence de cette Réſolution la *Chambre* avoit pré- » ſenté ſur ce ſujet une *Adreſſe* au *Roi*: Que les *Eſpagnols*, aiant continué » leurs Déprédations, on avoit depuis ſupplié le *Roi* qu'il lui plût de conti- » nuer ſes efforts, non ſeulement pour empêcher de pareilles vexations à l'a- » venir, mais auſſi pour procurer une ſatisfaction entière des dommages que » l'on avoit ſoufferts, & pour aſſurer à ſes Sujets l'exercice non interrompu » de leur Navigation aux *Colonies Angloiſes* & de ces *Colonies* à la *Grande-* » *Bretagne*: Que les *Eſpagnols* avoient eu ſi peu d'égard aux gracieux » efforts de Sa Majeſté, qu'ils avoient continué leurs déprédations, & les » avoient portées l'année précèdente plus loin qu'ils n'avoient encore fait, » aiant en pleine mer arbitrairement ſaiſi pluſieurs *Vaiſſeaux Anglois* avec » leurs effets montant à des ſommes conſidérables, lorſque ces Vaiſſeaux » faiſoient la route directe des *Colonies* en *Angleterre* ou d'*Angleterre* aux » *Colonies:* Que pluſieurs des Capitaines de ces Bâtimens étoient ſans doute

Requêtes des Marchands de Londres.

» encore détenus prisoniers en *Amérique* par les *Espagnols*, & que leurs Equi-
» pages, reduits en Esclavage dans la *Vieille-Espagne*, êtoient traités inhu-
» mainement : Que cette Nation se faisoit une coutume d'aborder &
» d'attaquer tous les *Bâtimens Anglois* dans les Mers d'*Amérique* sous pré-
» texte d'y chercher des Marchandises de contrebande ; ce qui n'étoit
» pas moins contraire aux Loix des Nations qu'aux Traités entre les deux
» Courones : que par ces injustes & violens procèdés, le Commerce d'*An-*
» *gleterre* en *Amérique* êtoit devenu si dangereux, que les *Assurances* sur
» *La Jamaïque* avoient beaucoup augmenté par cette seule raison ; & que,
» sans quelque remède efficace & prompt, ce Commerce & le Revenu que
» la Courone en retiroit seroient extrêmement diminués, pour ne pas
» dire entièrement perdus ». La Requête ajoutoit, « Que, bien que Sa
» *Majesté Catholique* eût stipulé par le *Traité de Seville* & par une Déclara-
» tion relative à ce Traité, donnée en 1732, de réparer les dommages que
» l'on avoit soufferts, les *Espagnols* n'avoient pas discontinué de faire en *Amé-*
» *rique* de nouvelles insultes aux Sujets de la *Grande-Bretagne*, pendant qu'on
» les amusoit en *Europe* par de vaines espérances de satisfaction : Que les
» Supplians avoient donc grande raison de croire que les Ordres envoïés
» par la *Cour d'Espagne* à ses Gouverneurs en *Amérique* n'avoient êté que
» pour éluder la satisfaction promise, puisqu'aucun de ces Ordres n'avoit
» êté mis en exécution, & qu'aucun Gouverneur n'avoit été puni de sa de-
» sobéissance : Que les *Espagnols*, par leur conduite à l'égard des *Vaisseaux*
» *Anglois*, faisoient bien voir qu'ils prétendoient exercer seuls la souverai-
» neté dans les Mers d'*Amérique* ; & que si l'on souffroit que les *Espagnols*
» continuassent d'agir comme ils avoient fait jusqu'alors, cela seroit suivi,
» non seulement d'un grand dommage pour cette Branche inestimable du
» Commerce, mais aussi de conséquences très facheuses pour la *Grande-*
» *Bretagne* même : Qu'ainsi, comme les mesures prises jusqu'alors n'avoient
» rien produit, ils supplioient la *Chambre* de prendre leurs réprésenta-
» tions en considération & de pourvoir aux moïens de mètre fin à ces in-
» sultes & déprédations, & de procurer une juste satisfaction des dom-
» mages que l'ont avoit soufferts ». Les *Communes*, après avoir lu cette Requête, prièrent le Roi par une *Adresse*, de faire remètre devant la *Chambre* des Copies ou des Extraits des diverses Requêtes ou Représentations & de tous autres Papiers présentés à Sa Majesté, depuis la *Saint-Jean* de l'année précèdente, au sujet des déprédations des *Espagnols*, comme aussi des Copies ou des Extraits des Mémoires ou Réprésentations faites à cet égard au *Roi d'Espagne* ainsi qu'à ses Ministres, & des ordres envoïés au Ministre de la *Grande-Bretagne* à *Madrit*. On avoit ajouté dans l'ADRESSE : *& des réponses faites à ces Mémoires, Réprésentations, ou Lettres* : mais ces mots furent rejetés à la pluralité de 164 voix contre 99. Les *Communes* demandèrent de plus qu'on leur remît un Etat des Procèdures faites en *Es-* 17 Mars.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

pagne depuis le 24 de Fevrier 1734 par les Commiſſaires établis, en vertu de l'Article VI du *Traité de Seville*, avec des Copies de tous les Papiers aiant rapport à ces Procèdures; comme auſſi des Copies de tous les Mémoires ou Répréſentations qui, depuis le *Traité de Seville*, avoient été délivrées par ordre de la *Cour d'Eſpagne*, ſoit à Sa Majeſté, ſoit à ſes Secretaires d'Etat, ou bien à ſon Miniſtre à *Madrit*, concernant les Domaines, Poſſeſſions ou Droits de Commerce de la *Grande-Bretagne*; enfin des copies des Adreſſes ou Mémoires preſentés par la *Compagnie du Sud* concernant ſon Commerce aux *Indes-Eſpagnoles*, & des Inſtances qu'elle avoit faites pour obtenir du Roi la permiſſion de pourvoir à la ſureté de ſon
21 Mars. Commerce de l'*Aſſiente*, & des Réponſes que l'on avoit faites à ces différens Memoires. Quelques jours après elles demandèrent encore des Copies de toutes les Répréſentations faites à Sa Majeſté, depuis le *Traité de Seville* juſqu'à la *Saint Jean* de l'année précèdente, au ſujet des Déprédations des
26 Mars. *Eſpagnols*. Enfin elles demandèrent une Copie du *Traité de Madrit* de 1670, par lequel on avoit règlé les différens des deux Courones & pris des meſures pour empêcher les Déprédations & rétablir la Paix en *Amérique*.
19, 27 Mars. Elles reçurent dans le même tems diverſes Requêtes ſur le même ſujet de la part des Marchands de *Briſtol*, de *Liverpole* & d'autres endroits; & les Marchands de *Londres* de leur côté s'aſſemblèrent tous les jours pour recevoir les informations de tous les Bâtimens que les *Eſpagnols* avoient pris ou pillés depuis l'année 1729, afin de mieux établir ce qu'ils
4 Avril. avoient avancé dans leur Requête. Dans le commencement d'Avril, ils préſentèrent à la *Chambre* une liſte de 52 *Vaiſſeaux Anglois*, pris & pillés par les *Eſpagnols* depuis le *Traité de Seville*, dans laquelle ils ſpécifioient les noms de ces Vaiſſeaux & de leurs Capitaines, la valeur de leurs Cargaiſons, en quels endroits ils avoient été pris & les mauvais traitemens
1, 4, 8 Avril. que les Equipages avoient eſſuïés. Toutes ces différentes choſes ſervirent de matière à pluſieurs Délibérations de la *Chambre des Communes*, qui les
Réſolutions à ce ſujet. finit par prendre les Réſolutions ſuivantes: 1°. *Que c'étoit un droit naturel*
8 Avril. *& indubitable des Sujets de la* Grande-Bretagne *de naviguer avec leurs Vaiſſeaux dans les Mers de l'*Amérique, *en allant & revenant des Domaines de Sa Majeſté*. Quelques Membres proposèrent d'ajouter, *Que la ſaiſie & confiſcation des Vaiſſeaux, qui ne naviguoient & ne trafiquoient point dans les Ports & Havres aiant des Fortifications, Châteaux, Magaſins ou bien Entrepôts, ou dans d'autres Places poſſédées par les Sujets du* Roi d'Eſpagne, *étoient contraires à la Juſtice, & contrevenoient aux Traités ſubſiſtans entre les deux Courones*: mais cette Propoſition aiant été rejetée à la pluralité de 256 voix contre 209, il fut réſolu de mètre à la place, *Que la liberté de la Navigation & du Commerce, auxquels les Sujets de la* Grande-Bretagne *avoient un droit inconteſtable, tant par les Loix des Nations qu'en vertu des Traités qui ſubſiſtoient entre les deux Courones, avoit été beaucoup interrompu par les*

Eſpagnols *ſous des prétextes mal fondés, & qu'on ne pouvoit juſtifier: Qu'avant & depuis l'exécution du* Traité de Séville *& la* Déclaration *faite par la* Courone d'Eſpagne; *conformément à ce Traité, par rapport à la ſatisfaction demandée & touchant la ſureté du Commerce, pluſieurs ſaiſies & captures injuſtes avoient été faites; que les* Eſpagnols *avoient commis de grandes déprédations accompagnées de pluſieurs exemples de cruautés & d'inhumanités inouies: Que les fréquentes ſollicitations faites à la* Cour d'Eſpagne, *pour procurer ſatisfaction aux Sujets léſes de Sa Majeſté, pour faire punir les coupables d'une maniére exemplaire, & pour empêcher les mêmes abus à l'avenir, avoient été vaines; Que les divers ordres accordés par le* Roi d'Eſpagne *pour la rép ration des pertes que les* Anglois *avoient ſouffertes par les ſaiſies illicites & les captures que les* Eſpagnols *avoient faites injuſtement, n'avoient point eu d'exécution de la part des Gouverneurs, ou qu'ils le avoient éludés; & que toutes ces violences & déprédations avoient ê é commiſes au grand dommage des Sujets de la* Grande-Bretagne, *& par une violation directe des Traités qui ſubſiſtoient entre les deux Courones. 2°. Qu'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier d'emploïer tous ſes efforts auprès de Sa* Majeſté Catholique, *afin d'en obtenir le redreſſement efficace des Griefs de ſes Sujets, & pour convaincre la* Cour d'Eſpagne *que, quel que fût le deſir de Sa Majeſté de conſerver entre les deux Courones une bonne amitié, qui ne pouvoit cependant ſubſiſter que par une exacte obſervation des Traités, ou par de juſtes égards pour les Droits & les Privilèges mutuels des deux Nations, Sa Majeſté ne pouvoit pas ſouffrir plus longtems que l'on continuât d'inſulter & de vexer ſes Sujets; ce qui n'alloit pas moins au deſhonneur de ſa Courone qu'à la ruine des* Négocians Anglois; *& pour aſſurer Sa Majeſté qu'en cas que ſes amiables & roïales ſollicitations pour avoir juſtice & procurer à l'avenir la ſureté de la Navigation & du Commerce auxquels ſes Sujets avoient un droit inconteſtable en vertu des Traités & par le Droit des Gens, ne fuſſent point capables d'obtenir de la juſtice & de l'amitié du* Roi d'Eſpagne *la ſatisfaction que Sa Majeſté pouvoit raiſonablement attendre d'un bon & fidèle Allié, la* Chambre *ſoutiendroit efficacement Sa Majeſté dans toutes les meſures que l'honneur & la juſtice demanderoient qu'elle prît pour procurer cette ſatisfaction.* Ces Réſolutions furent approuvées deux jours après, & l'*Adreſſe* faite en conſéquence aiant été preſentée, le *Roi* répondit; 10 Avril.

„ Qu'il étoit très ſenſible aux Déprédations inſoutenables des *Eſpagnols*; & 17 Avril.
„ que les *Communes* pouvoient être perſuadées qu'il emploieroit les moïens
„ les plus propres & les plus efficaces pour procurer juſtice & ſatisfaction
„ à ſes Sujets, & pour aſſurer à l'avenir leur commerce & leur Naviga-
„ tion: Qu'il ne pouvoit pas douter qu'elles ne le ſoutinſſent dans toutes
„ les meſures qu'il prendroit de leur avis, pour le maintien de l'hon-
„ neur de ſa Courone & de ſes Roïaumes, & des Droits de ſon Peuple „.

Le mois ſuivant la *Chambre Haute*, après s'être occupée pluſieurs jours de la même affaire, prit des Réſolutions pareilles à celles de la *Chambre-* Adreſſe des Seigneurs ſur le même ſujet.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

pagne depuis le 24 de Fevrier 1734 par les Commiſſaires établis, en vertu de l'Article VI du *Traité de Seville*, avec des Copies de tous les Papiers aiant rapport à ces Procèdures; comme auſſi des Copies de tous les Mémoires ou Répréſentations qui, depuis le *Traité de Seville*, avoient été délivrées par ordre de la *Cour d'Eſpagne*, ſoit à Sa Majeſté, ſoit à ſes Secretaires d'Etat, ou bien à ſon Miniſtre à *Madrit*, concernant les Domaines, Poſſeſſions ou Droits de Commerce de la *Grande-Bretagne*; enfin des copies des Adreſſes ou Mémoires preſentés par la *Compagnie du Sud* concernant ſon Commerce aux *Indes-Eſpagnoles*, & des Inſtances qu'elle avoit faites pour obtenir du Roi la permiſſion de pourvoir à la ſureté de ſon
21 Mars. Commerce de l'*Aſſiente*, & des Réponſes que l'on avoit faites à ces différens Memoires. Quelques jours après elles demandèrent encore des Copies de toutes les Répréſentations faites à Sa Majeſté, depuis le *Traité de Seville* juſqu'à la *Saint Jean* de l'année précèdente, au ſujet des Déprédations des
26 Mars. *Eſpagnols*. Enfin elles demandèrent une Copie du *Traité de Madrit* de 1670, par lequel on avoit règlé les différens des deux Courones & pris des meſures pour empêcher les Déprédations & rétablir la Paix en *Amérique*.
19, 27 Mars. Elles reçurent dans le même tems diverſes Requêtes ſur le même ſujet de la part des Marchands de *Briſtol*, de *Liverpole* & d'autres endroits; & les Marchands de *Londres* de leur côté s'aſſemblèrent tous les jours pour recevoir les informations de tous les Bâtimens que les *Eſpagnols* avoient pris ou pillés depuis l'année 1729, afin de mieux établir ce qu'ils
4 Avril. avoient avancé dans leur Requête. Dans le commencement d'Avril, ils préſentèrent à la *Chambre* une liſte de 52 *Vaiſſeaux Anglois*, pris & pillés par les *Eſpagnols* depuis le *Traité de Seville*, dans laquelle ils ſpécifioient les noms de ces Vaiſſeaux & de leurs Capitaines, la valeur de leurs Cargaiſons, en quels endroits ils avoient été pris & les mauvais traitemens
1, 4, 8 Avril. que les Equipages avoient eſſuïés. Toutes ces différentes choſes ſervirent de matière à pluſieurs Délibérations de la *Chambre des Communes*, qui les
Réſolutions à ce ſujet. finit par prendre les Réſolutions ſuivantes: 1°. *Que c'étoit un droit naturel*
8 Avril. *& indubitable des Sujets de la* Grande-Bretagne *de naviguer avec leurs Vaiſſeaux dans les Mers de l'*Amérique, *en allant & revenant des Domaines de Sa Majeſté*. Quelques Membres proposèrent d'ajouter, *Que la ſaiſie & confiſcation des Vaiſſeaux, qui ne naviguoient & ne traſiquoient point dans les Ports & Havres aiant des Fortifications, Châteaux, Magaſins ou bien Entrepôts, ou dans d'autres Places poſſédées par les Sujets du* Roi d'Eſpagne, *étoient contraires à la Juſtice, & contrevenoient aux Traités ſubſiſtans entre les deux Courones*: mais cette Propoſition aiant été rejetée à la pluralité de 256 voix contre 209, il fut réſolu de mètre à la place, *Que la liberté de la Navigation & du Commerce, auxquels les Sujets de la* Grande-Bretagne *avoient un droit inconteſtable, tant par les Loix des Nations qu'en vertu des Traités qui ſubſiſtoient entre les deux Courones, avoit été beaucoup interrompu par les*

Eſpagnols *ſous des prétextes mal fondés, & qu'on ne pouvoit juſtifier: Qu'avant & depuis l'exécution du* Traité de Séville *& la* Déclaration *faite par la* Courone d'Eſpagne; *conformément à ce Traité, par rapport à la ſatisfaction demandée & touchant la ſureté du Commerce, pluſieurs ſaiſies & captures injuſtes avoient été faites; que les* Eſpagnols *avoient commis de grandes dépréda-tions accompagnées de pluſieurs exemples de cruautés & d'inhumanités inouies: Que les fréquentes ſollicitations faites à la* Cour d'Eſpagne, *pour procurer ſatisfaction aux Sujets léſes de Sa Majeſté, pour faire punir les coupables d'une manière exemplaire, & pour empêcher les mêmes abus à l'avenir, avoient été vaines; Que les divers ordres accordés par le* Roi d'Eſpagne *pour la rép ration des pertes que les* Anglois *avoient ſouffertes par les ſaiſies illicites & les captures que les* Eſpagnols *avoient faites injuſtement, n'avoient point eu d'exécution de la part des Gouverneurs, ou qu'ils le avoient éludés; & que toutes ces violences & déprédations avoient é commiſes au grand dommage des Sujets de la* Grande-Bretagne, *& par une violation directe des Traités qui ſubſiſtoient entre les deux Courones.* 2°. *Qu'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier d'emploïer tous ſes efforts auprès de Sa* Majeſté Catholique, *afin d'en obtenir le redreſſement efficace des Griefs de ſes Sujets, & pour convaincre la* Cour d'Eſpagne *que, quel que fût le deſir de Sa Majeſté de conſerver entre les deux Courones une bonne amitié, qui ne pouvoit cependant ſubſiſter que par une exacte obſervation des Traités, ou par de juſtes égards pour les Droits & les Privilèges mutuels des deux Nations, Sa Majeſté ne pouvoit pas ſouffrir plus longtems que l'on continuât d'inſulter & de vexer ſes Sujets; ce qui n'alloit pas moins au deſhonneur de ſa Courone qu'à la ruine des* Négocians Anglois; *& pour aſſurer Sa Majeſté qu'en cas que ſes amiables & roïales ſollicitations pour avoir juſtice & procurer à l'avenir la ſureté de la Navigation & du Commerce auxquels ſes Sujets avoient un droit inconteſtable en vertu des Traités & par le Droit des Gens, ne fuſſent point capables d'obtenir de la juſtice & de l'amitié du* Roi d'Eſpagne *la ſatisfaction que Sa Majeſté pouvoit raiſonablement attendre d'un bon & fidèle Allié, la* Chambre *ſoutiendroit efficacement Sa Majeſté dans toutes les meſures que l'honneur & la juſtice demanderoient qu'elle prît pour procurer cette ſatisfaction.* Ces Réſolutions furent approuvées deux jours après, 10 Avril.
& l'*Adreſſe* faite en conſéquence aiant été preſentée, le *Roi* répondit;
« Qu'il étoit très ſenſible aux Déprédations inſoutenables des *Eſpagnols*; & 17 Avril.
» que les *Communes* pouvoient être perſuadées qu'il emploieroit les moïens
» les plus propres & les plus efficaces pour procurer juſtice & ſatisfaction
» à ſes Sujets, & pour aſſurer à l'avenir leur commerce & leur Naviga-
» tion: Qu'il ne pouvoit pas douter qu'elles ne le ſoutinſſent dans toutes
» les meſures qu'il prendroit de leur avis, pour le maintien de l'hon-
» neur de ſa Courone & de ſes Roïaumes, & des Droits de ſon Peuple ».
Le mois ſuivant la *Chambre Haute*, après s'être occupée pluſieurs jours Adreſſe des Seigneurs ſur le même ſujet.
de la même affaire, prit des Réſolutions pareilles à celles de la *Chambre-*

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT. 15 Mai.

ANNE'E MDCCXXXVII.

Baſſe, dont elle fit part au *Roi* par une *Adreſſe* qui contenoit d'ailleurs les mêmes offres & les mêmes proteſtations.

Dêtes Nationales. 28 Mars.

Suivant l'Etat des *Dètes Nationales* qui fut remis aux *Seigneurs* à la fin de Mars, il parut que le 31 de Décembre 1736 elles montoient à 47 millions, 866 mille, 598 Liv. St. 3 Sh. 3 D., & le 31 de Décembre 1737 à 47 millions, 185 mille, 869 Liv. St. 10 Sh. 1. D. & que par conſéquent elles êtoient diminuées pendant la dernière année de 80 mille 728 Liv. St. 13 Sh. 2 Den.

Clôture de cette quatrième Séance. 31 Mai.

Le 31 de Mai ſur les trois heures après midi, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre des Pairs*, & fit le Diſcours ſuivant aux deux *Chambres*.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vois avec la plus grande ſatisfaction que pendant le cours de vos procèdures vous avés exactement obſervé la retenue & la modération que je vous avois recommandées au commencement de cette Séance; & qu'aiant eu pour ma Perſone & pour mon honneur des égards convenables, vous avés évité toutes les occaſions de brouilleries & d'animoſités, & fait de l'intérêt de la Patrie l'objet principal de vos vues & de vos ſoins.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je vous remercie des Subſides, *que vous m'avés accordés pour le ſervice de l'année courante. En pourvoïant avec tant d'efficace & d'empreſſement aux fonds néceſſaires pour ſubvenir à tous les beſoins imprévus, qui pourront ſurvenir, pour la défenſe de mon honneur & de l'intérêt de ma Courone & de mon Peuple, vous avés donné la plus grande preuve de votre zèle & de votre attention pour la conſervation & la proſperité de la Nation. Les* Subſides *ſeront emploïés de la manière qui pourra le plus contribuer à remplir les vues, pour leſquelles vous avés conſenti ſi volontiers à cette Dèpenſe extraordinaire.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Conformément à l'opinion unanime des deux Chambres du Parlement, *j'ai fait réitérer de la manière la plus forte & la plus preſſante mes inſtances à la* Cour d'Eſpagne, *non ſeulement pour obtenir ſatisfaction des diverſes pertes que mes Sujets, qui commercent en* Amérique, *ont ſouffertes; mais encore une ſureté réelle de leurs Droits pour l'avenir; & j'eſpère de l'équité de Sa* Majeſté Catholique *qu'elle procurera des ſatisfactions & des ſuretés capables de conſerver la Paix, & d'établir mutuellement la tranquillité de la Navigation, & l'exercice libre du Commerce entre les deux Courones en exécution de nos Traités & conformément au Droit des Gens.*

Enſuite par ordre du *Roi*, le Grand Chancelier prorogea le *Parlement* juſqu'au 15 d'Août ſuivant.

ANNÉE MDCCXXXIX.

I. AFFAIRES DIVERSES.

EN JANVIER, on remit à la Tour une grande quantité de pieces de huit, apportées de *La Jamaïque*, dont on fabriqua des Demi-Ecus & des Shellings. — Argent d'Eſpagne remis à la Tours. 6 Janvier.

On embarqua quatre mille Muids de Froment pour la *France*, & mille pour le *Portugal*. — Bleds & Munitions pour les Païs étrangers. 14 Janvier.

Un Vaiſſeau chargé pour *Baïone*, échoua comme il ſortoit du Port d'*Yarmouth*, mais l'Equipage ſe ſauva. Trois autres périrent, l'un ſur les Rochers de l'Ile de *Scilly*; l'autre près de *Glaugow*, comme il alloit d'*Ecoſſe* à *La Jamaïque*; & le troiſième, parti de *Portſmouth* avec pluſieurs Paſſagers du *Palatinat*, près du Cap de *La Virginie*, ſans qu'il s'en ſauvât perſone. — Vaiſſeaux periſ. 15, 16 Janvier.

Pluſieurs Meſſagers s'étant rendus chés le S. *Beaumont* Oculiſte, Neveu, ſinon Elève du S. *Woolhouſe* Oculiſte *Anglois*, ſi connu des *François* par ſon long ſéjour à *Paris*, ſe ſaiſirent de ſa Perſone & de ſes Papiers. Il fut enſuite retenu ſous la Garde d'un de ces Meſſagers d'Etat pendant 40 jours, & depuis élargi ſous caution. On l'accuſoit d'être l'Auteur d'un Libelle ſéditieux & diffamatoire, intitulé: *La Confeſſion de foi du Chevalier* ROBERT WALPOLE. — Libelle ſéditieux. 16 Janvier.

Le Lord *Kiverſtown* fit abjuration à *Dublin* de la *Religion Romaine*, pour faire profeſſion de l'*Anglicane*. — Le L. Kiverſtown ſe fait Anglican. 25 Janvier.

On embarqua 10 mille Livres de Balles de Plomb pour le *Portugal*, 3 mille 500 pour la *Nouvelle-Yorck*, 2 mille pour les *Indes-Orientales*, & 3 mille pour *La Virginie*. — Munitions pour le Portugal, &c. 27 Janvier.

Le même jour, le S. *Thomas Pearce*, Membre du Conſeil-Privé, Commandant les Forces du Roi dans le Roïaume d'*Irlande*, & Gouverneur de *Limerick*, mourut à *Dublin* dans un âge fort avancé. Le Général *Nappen* fut fait, au mois d'Avril, Commandant en chef en *Irlande*. — Mort du S. Thomas Pearce. 27 Janvier.

Par une Proclamation publiée dans ce mois, le *Roi* promit une récompenſe de 50 Liv. St. à ceux qui dénonceroient les gens condamnés à paſſer dans les Colonies d'*Amérique*, leſquels ſeroient revenus en *Angleterre* avant que leur Ban fut expiré. — Proclamation contre les Bannis. Janvier.

Le *Roi* fit diſtribuer, aux environs des Fêtes de Noël, & dans les premiers jours de cette année, 12 mille Liv. St. à des Perſones de diſtinction, qui ſe trouvoient dans la néceſſité. — Libéralité du Roi. Janvier.

Il nomma le Duc de *Marlborough* Lord-Lieutenant des Comtés d'*Oxford* & de *Buckingham*. — Charge donnée. Janvier.

En FEVRIER, on expédia des ordres pour faire arrêter l'Auteur, l'Imprimeur & les Diſtributeurs d'un Ecrit Satirique intitulé: *Le ſavoir faire*, qui contenoit des réflexions très injurieuſes contre la Cour & le Gouvernement. — Libelle ſéditieux. Fevrier.

Dans ce mois, il y avoit 120 Bâtimens aux *Dunes*, 75 à *Douvres*, & pluſieurs dans différens Ports, leſquels n'attendoient qu'un tems propre à — Vaiſſeaux pour les Païs étrangers. Fevrier.

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E M.DCCXXXIX.

mètre à la voile pour aller dans les Païs étrangers. C'eſt ce qu'on n'avoit pas vû depuis longtems.

Second fils du Prince de Galles. 25 Mars, 22 Avril.

En MARS, la *Princeſſe de Galles* accoucha d'un *Prince*, qui fut batiſé le mois ſuivant par l'Evêque d'*Oxford*. Il eut pour Parrains le *Roi de Pruſſe* & le *Duc de Brunſwick-Wolfembuttel*, repréſentés par le Duc de *Queenſbury* & le Marquis de *Carnaervon*, & pour Marraine la *Princeſſe de Saxe-Gotha*, répréſentée par la Lady *Charlote Elwin*. On lui donna le nom d'*Edouard*. Au moment de ſa naiſſance, quelques Membres du Conſeil-Privé furent chargés de chercher dans les Archives des exemples de ce que l'on avoit fait par rapport à la Naiſſance du ſecond Fils d'un *Prince de Galles*. Ils firent rapport quelques jours après qu'il n'avoient point trouvé qu'aucun *Prince de Galles* eut eu deux Fils vivans en même tems.

Nouveau Palais pour le Parlement. Mars.

On fit un devis du nouveau Palais que l'on vouloit bâtir pour les Aſſemblées du *Parlement*, & l'on trouva que la Dépenſe iroit à près de 200 mille Livres Sterling. Pendant le tems que l'on devoit emploïer à le bâtir, il fut réſolu que le *Parlement* s'aſſembleroit au Palais de *Sommerſet*.

Mort à 108 ans. Mars.

Il mourut à *Leith* une Femme âgée de 108 ans.

Incendie. Mars.

Le feu prit, en *Ecoſſe*, au Château de *Dean* appartenant au Comte de *Kilmarnock*, & le réduiſit en cendres avec une belle Collection de Livres & de Manuſcrits. On n'en ſauva qu'un Coffre-Fort, qui renfermoit les Titres de cette Maiſon.

Le Général Sabine Gouverneur de Gibraltar demande ſon rappel.

Le Général *Sabine*, Gouverneur de *Gibraltar*, demanda ſon rappel à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités. Il ſe démit quelque tems après de ſon Gouvernement.

Ratification d'un Traité avec le Roi de Danemarc. 31 Mars.

Le dernier jour de ce mois, le *Roi* ſigna la Ratification d'un *Traité* conclu depuis quelque tems avec le *Roi de Danemarc*. Ce Traité contenoit dix Articles, dont les principaux étoient: « Que tous les *Traités d'Alliance* » *d'Amitié & de Garantie*, faits précèdemment entre les Hauts Contractans, » étoient, ainſi que les Conventions réciproques à l'égard du Commerce, » renouvellés & confirmés par le préſent *Traité*; Que Sa *Majeſté Danoiſe* » s'engageoit à tenir prêt pour le ſervice de la *Grande-Bretagne*, pendant » trois ans conſécutifs, un Corps de cinq mille hommes d'Infanterie & » mille de Cavalerie, enſorte qu'ils fuſſent en état de marcher deux mois » après qu'on en auroit été requis, ſauf le cas de la défenſe immédiate du » Roïaume de la *Grande-Bretagne*, où leſdites Troupes ſe mètroient en » marche à la première Sommation: Que s'il ſe trouvoit que Sa *Majeſté* » *Danoiſe* fut en même tems obligée d'envoïer des Troupes Auxiliaires » à quelques Puiſſances voiſines ou bien Alliées, Sa *Majeſté Britannique*, » en conſideration des grandes dépenſes que l'entretien des *Troupes Da-* » *noiſes* exigeoit, s'engageoit de donner 80 écus pour chaque Cavalier & » 30 pour chaque Fantaſſin, la moitié païable auſſitôt après la ſignature » de la Convention, qui ſeroit faite à ce ſujet, & l'autre dans le tems que

les

» les Troupes entreroient au service de la *Grande Bretagne* : Que Sa *Ma-* » *jesté Britannique* s'engageoit aussi de païer, pendant trois années consé- » cutives, 25 mille écus de Banque par an, avec cette condition néan- » moins que, du jour que lesdites Troupes entreroient à la solde de la » *Grande-Bretagne*, Sa *Majesté Danoise* se contenteroit de 15 mille écus » par an ».

En AVRIL, il arriva d'*Hambourg* dans la *Tamise* six Vaisseaux richement chargés, que l'on croïoit perdus. Vaisseaux arrivés 6 Avril.

Le Lord *Edouard Carteret*, autrefois Viceroi d'*Irlande*, & pour lors Grand-Maître de la Poste Générale, mourut à *Londres*. Sa place fut donnée au Chevalier *Jean Eyles*, Directeur de la *Compagnie du Sud*. Mort du Lord Carteret. 26 Avril.

Le *Roi* nomma; le Chevalier *Jean Norris*, Vice-Amiral de la Grande-Bretagne à la place du Comte de *Berkley* décèdé depuis peu : les Srs. *André Stone* & *Jean Courand*, Deputés Sécrétaires d'Etat pour le Roïaume d'*Ecosse*, à la place du feu S. *George Tilson* & du S. de *La Fa e*, qui donna sa démission : Le Lord *Catheart* Gouverneur de *London Derry*, à la place du feu Général *Wynn*. Charges données. Avril.

Un Vaisseau, venant de *Saint Christophle* à *Londres*, échoua dans la Rade de *Margate*, & périt avec toute sa charge. Naufrage. Avril.

En MAI, le Comte de *Moreton* fut unanimement élu pour être l'un des seize *Pairs d'Ecosse* aiant seance au Parlement de la *Grande-Bretagne*, à la place du feu Comte de *Selkirk*. Pair d'Ecosse élu pour assister au Parlement de la Grande-Bretagne. 22 Mai.

La Dame *Havard* mourut en *Amérique* dans sa centième année, laissant deux cens cinq de ses dêcendans tous en vie. Mort à 100 ans. Mai

Le Caissier de la *Douane* remit à l'*Echiquier* 13 mille Liv. St., & celui de l'*Accise* 57 mille, pour la recète d'une semaine. Recette extraordinaire d'une semaine. Mai.

Le *Roi* nomma, Lord-Register d'*Ecosse*, à la place du feu Comte de *Selkirk*, le Marquis de *Lothian* : Gardien & Maitre de la Venaison du Parc de *Bushy* dans le Comté de *Middlesex*, le Comte de *Halifax*, à la place du Comte son Père, mort le 20 de ce mois à l'âge de 58 ans : Gouverneur du Château de *Flint*, le Chevalier *Thomas Mostyn*, à la place de son Père mort depuis peu. Charges données. Mai.

En JUIN, le jour de l'Anniversaire de la naissance du *Duc de Cornouailles*, soixante jeunes gens, tous fils des principaux Négocians de *Londres*, & dont le plus âgé n'avoit pas 14 ans, se rendirent en Carosse dans la Place de *Saint-James*, & firent l'exercice devant l'Hôtel du *Prince de Galles*. Ils furent ensuite admis à son Audiance, où le S. *Warman*, qui les commandoit, après l'avoir complimenté, le pria d'agréer que le *Duc de Cornouailles* fût leur Capitaine. Le *Prince* y consentit ; & sur le champ ils allèrent présenter au *Jeune Prince* leur Drapeau qu'ils laissèrent dans son Appartement. Après qu'on leur eût servi divers raffraichissemens, on les conduisit à la Taverne de *Glocester*, où le *Prince de Galles* les fit régaler magnifiquement. Honneur rendu au Duc de Cornouailles. 5 Juin.

AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXXIX.

Nouveau Chevalier de la Jarretière.

Le Comte de *Berkley*, Fils du *Vice-Amiral*, fut reçu Chevalier de la *Jarretière*, à la place du feu Comte d'*Orkney*.

18 Juin. Balène pêchée en Angleterre.

On prit sur une des Côtes d'*Angleterre* une Balène de 60 pieds de long.

Juin. Le Remède de la Demoiselle Stéphens donné au Public; & cette Demoiselle récompensée.

On inséra dans le *Daily-Advertisser*, par ordre du Gouvernement, la description du Remède de la Dlle. *Stéphens* pour la Pierre, avec la manière de s'en servir; & le lendemain elle reçut les 5 mille Liv. St. que le *Parlement* avoit accordées pour l'achat de son secret.

1, 2 Juin Grades Militaires, & Charges. Juin.

Le *Roi* nomma; Maréchaux de Camp de ses Armées, le Marquis de *Montandre*, & le Comte de *Shanon*: Généraux de Cavalerie, les Srs. *Ewans* & *Wade*: Généraux d'Infanterie, les Srs. *Wetham*, *Sabine* & *Wills*: tous les Majors Généraux, Lieutenans Généraux: les Brigadiers, Majors Généraux; & les Anciens Colonels, Brigadiers: Commandant en chef des Troupes d'*Angleterre*, le Général *Wade*, & de celles d'Ecosse, en sa place, le Général *Gaspar Clayton*: Garde des Rôles du Comté de *Carnarvuen*, le Chevalier *Guillaume Yonge*.

Mort à 138 ans. 7 Juillet.

En JUILLET, dans la Maison de travail de la Paroisse de *Sainte Marguerite* à *Westminster*, la nommée *Marguerite Platen* mourut à l'âge de 138 ans. Pendant beaucoup d'années le lait avoit fait presque toute sa nourriture.

Toiles d'Irlande. 7 Juillet.

On declara à la Douane 734 mille 466 Verges de Toiles d'*Irlande*.

Embargo levé. 8, 9 Juillet.

On leva l'*Embargo*, que l'on avoit mis le 28 de Juin sur tous les Vaisseaux Etrangers, qui faisoient commerce aux Côtes d'*Angleterre*, & le lendemain on leur permit de mètre à la voile à condition, qu'ils n'embarqueroient aucune marchandise d'*Europe* pour l'*Espagne*. On étoit à la veille de déclarer la Guerre à cette Courone.

Ecrit séditieux. 9 Juillet.

On arrêta les Srs. *Parsit* & *Breit* pour avoir rendu public un Ecrit seditieux intitulé *Le Sens Commun*, dans lequel on trouvoit quelques réflexion injurieuses au Gouvernement.

Mort d'un Fils du Duc de Grafton.

En Août, le Lord *Charles Fitz-Roi*, troisième Fils du Duc de *Grafton* mourut à *Naples*. Son Corps fut rapporté depuis en *Angleterre*.

9 Août Mort du Marquis de Montandre. 19 Août.

François de la Rochefoucault, Marquis de *Montandre*, Général d'Infanterie, Grand-Maître de l'Artillerie du Roïaume d'*Irlande*, & Gouverneur des Iles de *Gersey* & de *Guernsey*, mourut à *Londres* âgé de 70 ans. Il avoit quitté la *France* pour cause de Religion, & suivi le Roi *Guillaume III* en *Angleterre*. Son Corps fut exposé sur un lit de parade dans la Chambre de *Jérusalem*, & le lendemain il fut inhumé dans la Chapelle d'*Henri VII*. Ses Gouvernemens furent donnés dans le mois d'Octobre au Comte de *Pontfret*.

Charge donnée. Juillet.

Le Roi nomma le Comte de *Harcourt*, Gardien & Principal Maître de la Venaison des Forêts de *Salay* dans les Comtés de *Northampton* & de *Buckingham*, à la place du feu Comte *Halifax*.

ANNE'E MDCCXXXIX.

I. AFFAIRES DIVERSES.

En SEPTEMBRE, le Vice-Amiral *Norris* prit ſéance le 17 pour la première fois au Conſeil Privé. — Nouveau Conſeiller-Privé. 17 Septembre.

Le Roi nomma Grand Maître de l'Artillerie en *Irlande*, à la place du Marquis de *Montandre*, le Major Général *Armſtrong*; & Gouverneur de *Kinſale* en *Irlande*, le Lieutenant Général *Gervaiſe Parker*. — Charges données. Septembre.

En NOVEMBRE, le *Roi* nomma le Comte d'*Eſſex* Capitaine de ſes Hallebardiers de la Garde, à la place du feu Duc de *Mancheſter*. — Autre Charge donnée. 5 Novembre.

On paſſa au Sceau une Patente du *Roi*, qui formoit une Corporation politique du Duc de *Richmont* & de quelques autres Officiers de la Couronne & Miniſtres d'Etat & de leurs Succeſſeurs, ſous le nom de Gouverneur & Gardiens de l'Hôpital établi pour l'entretien & l'éducation des jeune Enfans abandonnés, avec pouvoir d'acheter des Terres en main-morte pour 4 mille Liv. St. de revenu. — Etabliſſement des Gouverneurs de l'Hôpital des Enfans-Trouvés. 5 Novembre.

Le Lord-Maire, accompagné du Corps de Ville poſa, la première pierre de la Maiſon que l'on bâtiſſoit pour le logement des Lords-Maires, en conſéquence d'une reſolution priſe en 1728. — Maiſon pour les Lords Maires commencée. 4 Novembre.

Il y eut une émeute à *Londres* dans le quartier de *Spitalfields*. Plus de 5 mille Ouvriers en Soie s'aſſemblèrent devant la Maiſon d'un fameux Fabriquant, en caſsèrent les Vitres & ſe mirent en devoir de l'abatre, à cauſe qu'on leur avoit fait entendre qu'il vouloit engager les autres Fabriquans à les obliger de devider *gratis* la ſoie de leurs Ouvrages. On fit marcher contre eux un détachement des Gardes à pied. On leur lut la Proclamation contre les tumultes: & comme ils ne ſe diſpoſoient pas à ſe retirer dans le tems preſcrit on en arrêta pluſieurs, dont quelques-uns s'échapèrent, enſorte qu'on n'en prit que dix, qui furent conduits devant les Juges de Paix & de là mis dans la Priſon de *Newgate*. Quelques Soldats du Détachement des Gardes furent dangereuſement bleſſés à coups de pierre. — Emeute à Londres. 16 Novembre.

L'Auteur du *Craſtſman* fut arrêté pour avoir fait dans une de ſes Feuilles, quelques reflexions deſavantageuſes au Miniſtère. — Ecrit ſéditieux. 19 Novembre.

Le Comte de *Strafford*, Lieutenant Général & Chevalier de la *Jarretière*, mourut de la Pierre, à ſa Terre de *Wentworth*. Il avoit été l'un des Plénipotentiaires au *Congrès d'Utrecht*. Le Lord *Wentworth*, ſon Fils unique, lui ſuccèda dans ſes Biens & dans ſon Titre. — Mort du Comte de Strafford. 26 Novembre.

Le Roi nomma le Lieutenant Général *Clayton*, Gouverneur de *Gibraltar*, & le Major Général *Hargrave*, Lieutenant-Gouverneur. — Gouvernement de Gibraltar donné. Novembre.

En DECEMBRE, le *Roi* donna la Charge de Gardien & Maître de la Venaiſon du Parc de *Saint-James* & de *Hyde-Park* au Vicomte de *Weymouth*, à la place du Comte d'*Eſſex* devenu Capitaine des Hallebardiers de la Garde. — Charges données. Decembre.

Le Prince *Frédéric de Heſſe-Caſſel* & le Duc de *Malborough* furent élus Chevaliers de la *Jarretière* à la place des feus Comte de *Strafford* & Vicomte de *Townshend*. — Nouveaux Chevaliers de la Jarretière. Decembre.

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E M.DCCXXXIX.

Mort à 105 ans. Decembre.

Le nommé *Thomas Bond* mourut dans l'Hôpital de *Greenwich* à l'âge de 105 ans. Il étoit depuis 40 ans dans cet Hôpital.

II. MARINE.

II. En JANVIER, les *Commiſſaire de l'Amirauté* diſposèrent de la place de Commiſſaire du Chantier de *Plymouth*, vacante par la mort du Capitaine *Matthieu Norris*, ſecond Fils du Vice-Amiral de ce nom, en faveur du Contre-Amiral *Haddock*, commandant l'Eſcadre que l'on avoit envoïée l'année précèdente aux Côtes d'*Eſpagne*. Environ cent Matelots hors d'Etat de ſervir furent admis à la penſion de l'Hôpital de *Chelſea*. En FEVRIER, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de Guerre pour aller croiſer ſur la Côte d'*Irlande*. En AVRIL un autre Vaiſſeau de Guerre arriva de *Liſbone* à *Portsmouth*, chargé d'une grande quantité d'or pour le compte des Marchands de *Londres*. Il fut réſolu dans le même mois d'accorder à 12 Capitaines de Vaiſſeaux de Guerres qui n'étoient plus en état de ſervir, 15 Shellings par jour. Un Vaiſſeau de Guerre de 80 Canons fut lancé à l'eau à *Deptford*. En MAI, on en fit autant à *Wolwick* d'un de 90 Canons. En JUIN, Il y eut trois Galiotes à Bombes miſes en Commiſſion. Le lendemain les Ordres furent expediés pour prendre des Matelots par force. Ce jour là même & le ſuivant on en enleva près de 15 cens ſur la *Tamiſe*. Quelques jours après on mit en Commiſſion neuf Vaiſſeaux, dont un de 90 Canons, deux de 80, deux de 60, deux de 50, & deux de 40. Il y eut enſuite deux *Proclamations* publiées, l'une pour rappeller tous les *Matelots Anglois*, qui ſe trouvoient au ſervice des Puiſſances Etrangères; & l'autre par laquelle le *Roi* promètoit ſix mois de paie à ceux qui prendroient volontairement parti ſur ſes Vaiſſeaux avant le 25 de Juillet, & de les leur païer quand même il n'auroit pas beſoin de leur ſervice juſqu'à l'Hiver. En JUILLET, on acheta pluſieurs Vaiſſeaux du port de cent Tonneaux pour ſervir à tranſporter des Troupes, ſelon que l'occaſion l'éxigeroit. Le Chevalier *Chaloner Ogle*, après avoir prêté ſerment la veille en qualité de Contre-Amiral de l'*Eſcadre Blanche*, partit pour aller à *Portſmouth* prendre le Commandement d'une Eſcadre avec laquelle il devoit faire voile pour l'*Amérique*. On fit partir trois Vaiſſeaux chargés de Munitions pour *Port-Mahon*, ſous l'eſcorte de deux Vaiſſeaux de Guerre. Le *Saint-Philippe*, un des meilleurs voiliers qu'il y eut dans la *Tamiſe*, en partit ſans que l'on ſût ſa deſtination, après avoir joint 40 Matelots d'élite aux 40 qui compoſoient ſon équipage. Trois Vaiſſeaux de 50 Canons furent mis en Commiſſion. Le Capitaine *Vernon* fut fait Contre-Amiral de l'*Eſcadre-Bleue* à la place du Chevalier *Tancredo*; & le Chevalier *Chaloner Ogle*, Contre-Amiral de l'*Eſcadre-Rouge*. Il fut ordonné que les Capitaines des *Paquet-Bots* prendroient ſur leur bord le même nombre de Matelots qu'ils avoient durant la dernière Guerre contre la *France*. Il y avoit dans ce mois 106 Vaiſſeaux de Guerre en Commiſ-

Le Contre Amiral Haddock, Commiſſaire de Plymouth. 16 Janvier.

Matelots mis à la Penſion. 27 Janvier.

Vaiſſeau en Commiſſion. 10 Fevrier.

Argent venant de Liſbone. 23 Avril.

Retraite aſſurée à des Capitaines de Vaiſſeaux. Avril.

Vaiſſeau lancé à l'eau. Avril.

Autre. 9 Mai.

Galiotes à bombes en Commiſſion. 16 Juin.

Matelots levés par force. 17, 18 Juin.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 23, 24 Juin.

Proclamation au ſujet des Matelots. 27 Juin.

Vaiſſeaux achetés. 2, 3 Juillet.

Le Contre-Amiral Chaloner-Ogle Commande une Eſcadre pour l'Amérique. 3 Juillet.

Munitions de Guerre pour Port Mahon.

Vaiſſeau parti, ſans qu'on ſut ſa deſtination. 28 Juillet

Vaiſſeaux en Commiſſion. Juillet.

Charges données. Juillet.

Ordre concernant les Paque bots. Juillet.

ſion, y compris 3 Galiotes à Bombes & 8 Brûlots; & les Equipages étant complets, la Flote avoit à ſon ſervice 26 mille 500 Matelots. En AOÛT, le Contre-Amiral *Huddock*, aiant quitté *Gibraltar* par ordre de la Cour & s'étant avancé à la hauteur de la Baie de *Cadix*, partagea ſon Eſcadre en trois diviſions, dont la première fut chargée de croiſer depuis *Gibraltar* juſqu'à la Baie de *Cadix*, la ſeconde à la hauteur du Cap *Saint-Vincent*, & la troiſième de s'étendre juſqu'au *Cap-Finiſter*. Les *Commiſſaires de l'Amirauté* reſolurent de faire conſtruire pluſieurs nouveaux Bâtimens depuis 10 juſqu'à 40 Pièces de Canons pour les emploïer au tranſport des Troupes. Ils mirent en même tems en Commiſſion un Vaiſſeau de 60 Canons, trois de 50, un de 40 & deux Chaloupes. En SEPTEMBRE, ils en mirent encore en Commiſſion trois de 80 Canons, cinq de 60, quatre de 50, un de 40. Ils achèterent enſuite pluſieurs Vaiſſeaux Marchands portant depuis 190 juſqu'à 250 Tonneaux, pour les convertir en Brûlots; & depuis ſix Vaiſſeaux de tranſport de 80 Tonneaux & au delà. En OCTOBRE, le Colonel *Fuley* fit pendant la haute marée, l'épreuve d'une nouvelle Barque de ſon invention, laquelle après avoir été coulée à fonds ſe releva d'elle-même, & ſe vuida de l'eau qu'elle avoit priſe. On lança à l'eau à *Deptford* un Vaiſſeau de Guerre de 70 Canons. On loua trois Vaiſſeaux pour porter des Munitions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le Lord *Harrington* Secretaire d'Etat fut chargé du Departement général de la Marine. Dans ce mois on conſtruiſit 5 Galères qui devoient être de 20 Canons, & porter chacune un Mortier; & l'on acheva à *Wolwich* ſept autres Bâtimens de 20 Pièces de Canon chacun. En NOVEMBRE, il y eut à *Deptford* & à *Wolwich* une émeute parmi les Ouvriers emploïés ſur les Chantiers, leſquels refuſoient de travailler à moins qu'on ne hauſſât leurs gages: mais les mutins ſe diſſipèrent à la vue d'une Compagnie de Cavalerie, qu'on avoit envoïée pour appaiſer cette émeute, En DECEMBRE, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent un Brûlot en Commiſſion. Le Chef d'Eſcadre *Falkinghem* fit voile de *Portſmouth* avec ſix Vaiſſeaux, pour aller joindre l'Eſcadre du Contre-Amiral *Haddock*.

Le Contre-Amiral Haddock, obſerve les Côtes d'Eſpagne. Août.

Nouveaux Bâtimens conſtruits. Août, &c.

Vaiſſeaux en Commiſſion. Août. Autres. 14 Septembre. Vaiſſeaux achetés. 17 Septembre, &c. Barque de nouvelle invention. 12 Octobre.

Vaiſſeau lancé à l'eau. 29 Octobre. Vaiſſeaux loués. Octobre. Département de la Marine donné. Octobre. Nouveaux Bâtimens. Octobre. Emeute dans les Chantiers de Deptford & de Wolwich. 16 Novembre.

Brûlots en Commiſſion. Décembre. Départ d'une Eſcadre. Décembre.

III. En AVRIL, l'Aſſemblée générale de la *Banque* fixa le *Dividende* de la demi-année échéant le 5 de ce mois, à deux & trois quarts pour cent, & déclara qu'on le paieroit le 27. La demi-année échéant à la *Saint-Michel*, fut fixée de même, en OCTOBRE, & païée le 27 de ce mois. Une autre Aſſemblée générale continua le S. *Thomas Cooke* en qualité de Gouverneur, & le S. *Liller Carbonel* en qualité de Député-Gouverneur.

Dans le courant des Mois de JUILLET & d'AOÛT la *Compagnie des Aſſureurs* délivra des *Aſſurances* pour 50 mille Liv. St. pour le comte de la *France*, de l'*Eſpagne* & de la *Hollande*.

La *Compagnie de Turquie* prit dans le mois de DECEMBRE deux Vaiſſeaux

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Dividende. 2 Avril, 1 Octobre. Election des principaux Officiers. 21 Avril. *Compagnie des Aſſurances.* Juillet, Août. *Compagnie de Turquie.*

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

ANNE'E MDCCXXXIX.

Vaisseaux pris à son service. Décembre. Vaisseaux de retour. 11 Avril; 17 Novembre.

à son service, dont elle destinoit l'un pour *Constantinople* & l'autre pour *Chipre* & pour *Scanderone*. Les deux Vaisseaux de retour, qu'elle eut cette année, arrivèrent l'un de *Smirne* aux *Dunes*, en AVRIL, & l'autre de l'Ile de *Chipre* à *Bol*, en NOVEMBRE; rapportant tous les deux une grande quantité de Marchandises.

Compagnie d'Afrique. Vaisseau submergé. Mars. Vaisseaux partis. 30 Octobre. Argent levé par Souscription. 3 Septembre.

La *Compagnie Roïale d'Afrique* perdit, en MARS, un Vaisseau qui coula à fond, en venant du *Cap-Verd* à *Londres*: mais l'Equipage & les Passagers furent sauvés par un autre Vaisseau, qui venoit de *Saint-Christophle* & qui prit terre aux *Dunes* le mois suivant. La Compagnie en fit partir au mois d'OCTOBRE deux Vaisseaux pour la Côte de *Guinée*. Dans une Assemblée générale, qui se tint en SEPTEMBRE, il fut résolu de lever, pour l'augmentation du Commerce de la Compagnie 20 mille Liv. St. par voie de Souscriptions.

Compagnie des Indes Orientales. Vaisseaux qu'elle prend à son service. Decembre. 9 Janvier; Mars. Vaisseaux de retour. 4 Avril &c., 25

La *Compagnie des Indes Orientales* prit à son service, au mois de DECEMBRE, onze Vaisseaux, dont trois destinés pour la *Chine*, trois pour *Madras*, deux pour *Bombay*, un pour *Bengale*, un pour *Bencolen*, un pour *Madagascar*. Elle en avoit envoïé sept dans ces différens Ports, suivant une résolution prise en JANVIER. Ces Vaisseaux étant partis dans les premiers jours de MARS, avoient été obligés de revenir à *Portsmouth*: mais ils avoient remis à la voile avant la fin du mois. La Compagnie eut trois Vaisseaux de retour, deux en AVRIL, l'un revenant de la *Chine*, & l'autre de *Bengale* qui prit terre à *Douvres*, & par lequel elle apprit la mort du Gouverneur de *Sainte-Hélène*. Le troisième revint en MAI de *Bencolen* aux *Dunes*.

Vaisseau perdu en 1737. Vaisseau neuf. Decembre.

La Compagnie apprit par ce dernier, qu'un autre de ses Vaisseaux, en allant à *Bombay*, avoit échoué sur la Côte de *Malabar*, que les *Indiens* en avoient enlevé l'argent, & que le Capitaine & l'Equipage s'étoient sauvés. On estima cette perte 60 mille Livres Sterling. En DECEMBRE cette Compagnie fit lancer à l'eau un Vaisseau, qu'elle destinoit pour *Madagascar*, *Bencolen* & *Borjor*.

Nouveaux Directeurs. 23 Avril. Accommodement avec le S. *Naish*. 8. Avril.

En AVRIL, elle fit dans une Assemblée Générale l'Election de ses Directeurs. Elle en nomma cinq nouveaux, & le surplus fut pris parmi ceux qui l'étoient déja. Dans le même mois, & dans une pareille Assemblée elle termina la grande affaire qu'elle avoit avec le S. *Naish*, & qui l'année précèdente avoit été jugée à l'avantage de ce dernier. Il fut convenu qu'elle lui paieroit pour toutes ses prétentions, à l'occasion de l'Or qu'on avoit saisi sur lui, & par considération de sa place de principal *super cargo*, la somme de 28 mille Livres Sterling; & que de sa part il s'engageroit, par une Obligation de 10 mille Liv. St., à ne s'intéresser pendant sept ans, dans aucun Commerce, soit avec des *Anglois*, soit avec des Etrangers.

Officiers punis. 26 Août, &c.

En AOÛT, les Directeurs suspendirent le Commandant d'un de leurs Vaisseaux pour des malversations commises à *Bombay*. Pour le même sujet ils rappellèrent le S. *Horm* Gouverneur de cette Place, & lui donnèrent pour Successeur le S. *Laws* son Député Gouverneur; La place de celui-ci fut conférée au S. *Richy*.

ANNÉE MDCCXXXIX.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

Compagnie du Sud. Dividende des Commités. 8 Janvier, 28 Avril. Dividende des Actions. 28 Janvier; 24 Juillet. Le Roi Gouverneur de la Compagnie. 28 Janvier; Fevrier. Vaiſſeaux de retour. 7 Janvier; Juin; 18 Août; Octobre.

En JANVIER & en AVRIL la *Compagnie de la Mer du Sud* déclara que le Dividende des Actions ſur les nouvelles Annuités ſeroit pour la demi-année échue à *Noel* 1738 & pour celle qui devoit écheoir à la *Saint Jean* 1739 de deux pour cent. En JANVIER & en JUILLET, elle fixa le *Dividende* de ſes anciènes Actions pour les termes de *Noël* & de la *Saint-Jean* à un demi pour cent, ſuivant la réſolution priſe en JANVIER ſur l'état du Commerce de la Compagnie, dans une Aſſemblée des principaux Intéreſſés, où l'on réſolut en même tems de préſenter une *Adreſſe* au *Roi* pour le prier d'être leur Gouverneur pendant les trois années ſuivantes, ce qu'il accepta dans le mois de FEVRIER. La Compagnie eut cette année quatre Vaiſſeaux de retour. Le premier arriva, dans le mois de JANVIER, aux *Dunes*, venant de *Buenos-Ayres*; & le ſecond en JUIN, venant de *La Caroline* avec une Charge conſidérable. La Compagnie en attendoit alors une Flote Marchande, qui devoit revenir ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre. Le troiſième Vaiſſeau revint en AOÛT de l'Ile de *Cuba* aux *Dunes*; & le quatrième en OCTOBRE. Il venoit de *La Jamaïque* avec une grande quantité d'argent pour le comte de la Compagnie. En JUILLET, ſix de ſes Vaiſſeaux pêchèrent ſur les Côtes du *Groenland*, à 10 Baleines, avec l'eſpérance d'en prendre un plus grand nombre. Dans une Aſſemblée Générale, qui ſe tint en MARS, il fut réſolut de ne point païer au *Roi d'Eſpagne* la ſomme de 68 mille Liv. St. qu'il demandoit à la Compagnie, qu'il ne l'eût dedommagée du tort qu'elle avoit ſouffert par le refus de ſes Cédules pour le Vaiſſeau de permiſſion. Elle juſtifia ſa conduite à cet égard par un Mémoire qu'elle rendit public, & dans lequel elle prouva d'une manière, qui parut évidente que par la balance, des comtes la *Courone d'Eſpagne* lui redevoit 130 mille Liv. Sterling. C'eſt ce qui détermina l'Aſſemblée Générale à refuſer de païer les 68 mille Liv. St. que cette Cour demandoit. En JUIN, il fut réſolut qu'elle retireroit tous les effets qu'elle avoit au *Mexique*.

Pêche de la Baleine. 8 Juillet. Différent avec la Cour d'Eſpagne. 12 Mars. Réſolution concernant le Mexique. Juin.

IV. COLONIES. *Nouvelle Angleterre.* Munitions. 14 Janvier. Mortalité à S. Chriſtophle. 1738 & 1739. *La Caroline.* Vice-Amiral. Juin. Député-Gouverneur. 17. Septembre. Maladies contagieuſes & révolte des Nègres. Juillet, Août.

IV. En JANVIER, on embarqua pour la *Nouvelle-Angleterre* 11 mille Livres de Bales de plomb.

A la fin de l'année précèdente & dans le commencement de celle-ci, des Maladies contagieuſes, qui ſe ſuccedèrent les unes aux autres, firent perir une très-grande quantité de monde dans l'Ile de *Saint Chriſtophle*.

En JUIN, le S. *Jaques Glewn*, Gouverneur de *La Caroline-Méridionale* en fut fait Vice-Amiral, & Commandant des deux Compagnies-Franches qui compoſoient les Troupes du Roi dans ce Païs. En SEPTEMBRE le S. *Jacy Glie* fut fait Gouverneur de *La Caroline-Septentrionale*, à la place du feu Colonel *Horſey*. Dans les mois de JUILLET & d'AOÛT, cette Colonie fut infeſtée de pluſieurs Maladies contagieuſes, qui firent perir un grand nombre de Perſones entre autres le Chef-de-Juſtice, le Juge de

COLONIES.

ANNE'E MDCCXXXIX.

l'Amirauté & le Receveur-Général. Dans le même tems les *Nègres* du Païs ſe revoltèrent, & tuèrent quelques Maîtres de Plantations : mais les Habitans s'êtant aſſemblés forcèrent une partie de ces Mutins de rentrer dans le devoir, & le reſte prit la fuite.

Ile de La Providence. Aquiſe par la Courone.

En MARS, les Proprietaires de l'Ile de *La Providence*, dans les *Indes-Occidentales*, la vendirent à la Courone.

Mars. *La Jamaïque.* Revolte des Nègres. Janvier.

En JANVIER, une partie des *Nègres* de *La Jamaïque* s'êtant révoltée, un Détachement des Troupes du Roi tomba ſur eux. Le Combat fut vif & long; & de part & d'autre il y eut beaucoup de monde de tué : mais enfin les *Nègres* furent batus & prirent la fuite. Les *Anglois* les pourſuivirent juſques dans les Montagnes. Les Rebelles offrirent alors de ſe ſoumètre, à condition qu'on leur accorderoit, avec la liberté, la permiſſion de faire des Plantations; ce qu'ils obtinrent; & de leur part, ils s'obligèrent à ne plus troubler la tranquillité des *Anglois*, & même à les ſecourir dans toutes les occaſions. En JUILLET le Bureau de la *Marine* fit charger deux Vaiſſeaux de Munitions de Guerre pour cette Colonie & pour *La Virginie.*

Munitions, & pour *La Virginie.* Juillet.

Terre-Neuve. Gouvernement.

En MAI, le *Roi* donna le Gouvernement de *Terre-Neuve* au Capitaine *Madley*, Commandant d'un Vaiſſeau de Guerre.

Nouvelle-Georgie. Etat déplorable. 1738, 1739.

L'établiſſement de la Colonie de la *Nouvelle-Georgie* ne fut pas heureux. Une Maladie Epidémique, qui règna longtems, enleva près du tiers des Habitans. Les Soldats du Regiment d'*Ogletorpe* ſe mutinèrent; pluſieurs d'entre eux ſe retirèrent chez les *Eſpagnols*; & le reſte, aiant menacé tous leurs Officiers de les brûler vifs, ceux-ci ſe virent forcés, ainſi que le Général *Ogletorpe* lui-même, de s'enfuir à *La Caroline*; d'où le Général fit partir le S. *Kokran* Lieutenant Colonel de ſon Regiment, pour *l'Angleterre.* Cet Officier arriva dans le mois de MAI à *Londres*; & dans le même mois il eut deux Conférences avec les *Commiſſaires des Colonies.* Il repartit en JUILLET à bord d'un Vaiſſeau chargé de Munitions de Guerre & d'autres Proviſions pour l'uſage de la Colonie, & d'habits pour le Regiment d'*Ogletorpe.*

On en eſt informé à Londres. Mai.

On y envoie des Munitions. 23 Juillet.

La Barbade. Gouvernement. Juin.

En JUIN, le Bureau du Commerce & des Plantations expédia les Patentes de Gouverneur des *Barbades*, en faveur du S. *Bing.*

V.

CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

V. LE 12 de Fevrier, le *Roi* fit l'ouverture de la Séance du *Parlement* par ce Diſcours.

Ouverture. 4 Fevrier. Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai témoigné dans toutes les occaſions combien j'étois ſenſiblement touché de toutes les violences & de tous les torts qu'ont ſoufferts mes Sujets, qui font le Commerce en Amérique. *J'ai trop à cœur l'honneur de ma Courone & le véritable intérêt de mon Peuple, pour voir l'un ou l'autre recevoir quelque préjudice ou*

quelque

quelque diminution, ſans prendre les meſures les plus convenables & les plus avantageuſes pour les conſerver & pour les aſſurer efficacement.

Ces conſidérations ſuffiſoient ſeules pour m'exciter à réclamer & défendre de tout mon pouvoir nos Droits & nos Privilèges inconteſtables de Commerce & de Navigation, & rien ne pouvoit augmenter mon zèle particulier, dans une Cauſe d'une ſi grande équité, que le juſte égard que j'ai toujours pour les Requêtes & les Plaintes de mes Sujets, & pour les avis de mon Parlement. *Déterminé par la ſageſſe & la prudence de vos Réſolutions ſur ce grand intérêt National, j'ai commencé par emploïer les moïens les plus modérés; & j'ai voulu tenter encore une fois l'effet & le pouvoir de mes amiables efforts & de mes preſſantes inſtances auprès de la* Cour d'Eſpagne, *pour obtenir d'Elle la ſatisfaction & la ſureté què nous avons droit de demander & d'attendre. Les aſſurances, que vous m'avés données, de me ſoutenir dans tous les évènemens, m'ont mis en état d'agir avec le poids & l'autorité convenables.*

Ainſi, ſoutenu par l'avis des deux Chambres du Parlement, *j'ai fait, ſans perdre de tems, tous les préparatifs néceſſaires pour me faire juſtice à moi-même, & pour la faire à mon Peuple, en cas que la conduite de la* Cour d'Eſpagne *nous réduisît à cette néceſſité: mais dans le même tems j'ai réitéré de la manière la plus forte mes inſtances pour obtenir la réparation de toutes les injures & pertes déja ſoiffertes, & des ſuretés pour l'avenir capables de prévenir les conſéquences d'une rupture ouverte.*

Ce m'eſt une grande ſatisfaction aujourd'hui de pouvoir vous apprendre que les meſures, que j'ai priſes, ont produit un ſi bon effet, qu'il y a préſentement une Convention *ſignée & ratifiée entre cette Couronne & celle d'*Eſpagne, *par laquelle, après avoir examiné les demandes de part & d'autre, Sa* Majeſté Catholique *s'eſt obligée d'indemniſer, au moïen d'une certaine ſomme ſtipulée, mes Sujets des pertes qu'ils ont faites. On établit & l'on nomme par cette* Convention *des Miniſtres Plénipotentiaires pour règler dans un tems limité tous les griefs & tous les abus, qui juſqu'à ce moment ont interrompu notre Commerce & notre Navigation dans les Mers d'*Amérique; *& pour règler auſſi tous les points conteſtés, d'une manière qui puiſſe à l'avenir écarter & prévenir tout nouveau ſujet ou prétexte de plainte, par une exacte obſervation des* Traités mutuels, *& par un juſte égard pour les Droits & les Privilèges des deux Nations. J'ordonnerai que la* Convention *& les* Articles ſéparés *vous ſoient remis.*

Dans cette circonſtance critique & douteuſe, j'ai fait mon principal ſoin de ne faire uſage de la confiance que vous avés miſe en moi, que pour le bien général & durable de mes Roïaumes; & toutes perſones raiſonables & ſans préjugés, doivent regarder comme l'évènement le plus déſirable, que tout ce qu'on pouvoit eſpérer du ſuccès des armes ſe puiſſe obtenir, ſans engager la Nation dans une Guerre,

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXIX.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai donné mes ordres pour qu'on préparât & qu'on vous remît les Etats nécessaires pour le service de l'année courante. J'aurois souhaité de tout mon cœur que la situation des Affaires m'eût permis de diminuer les dépenses publiques, pour lesquelles je suis obligé de vous demander actuellement des Subsides. *Je ne doute point que votre zèle & votre affection pour ma Personne & pour mon Gouvernement, que j'ai tant de fois éprouvés, & la juste attention que vous avés toujours fait paroître pour le bien Public, ne vous engagent à m'accorder les* Subsides, *que vous trouverés nécessaires pour l'honneur & la sureté de ma Personne & de mes Roïaumes.*

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je ne puis que vous recommander instamment de bannir de vos Délibérations toute prévention & toute animosité dans cette importante conjoncture, qui semble demander de vous d'une manière particulière que vous vous réunissiés, afin de prendre les mesures les plus convenables pour les intérêts & pour l'avantage de mon Peuple.

Adresses des deux Chambres. 13, 14 Fevrier.

Les deux *Chambres* remercièrent le *Roi* de ce Discours par des *Adresses*. Celle de la *Chambre-Haute* fut présentée le 13, & celle de la *Chambre-Basse* le 14. Les *Seigneurs* disoient au *Roi*, *que Sa Majesté ne pouvoit leur donner une preuve plus convainquante de ses soins infatigables & de son attention paternelle pour les Droits de la Nation, qu'en se faisant voir si sensiblement touchée des torts qu'avoient soufferts ceux de ses Sujets, qui trafiquoient en* Amérique. *Que l'honneur & le véritable intérêt de la Couronne & du Peuple étoient & seroient toujours inséparables; & que, comme le* Roi *dans toutes les occasions avoit montré qu'il les avoit également à cœur, il étoit impossible de ne pas avoir une entière confiance dans le zèle & dans la vigilance de Sa Majesté pour les défendre. Que le* Parlement *devoit approuver tout ce qu'elle avoit fait pour éviter d'engager ses Roïaumes dans une Guerre; mais que les deux* Chambres *n'auroient jamais eu le moindre doute, que la constance & la magnanimité, qui faisoient le caractère de Sa Majesté, ne la portassent à se servir de tout son pouvoir pour soutenir les Privilèges incontestables de Navigation & de Commerce appartenans à ses Sujets, & pour leur faire rendre justice, si la conduite de la* Cour d'Espagne *eût rendu de pareilles mesures nécessaires.* Après avoir remercié le *Roi* de ce qu'il les avoit informés de la *Convention* conclue & ratifiée entre les deux Cours; & de ce qu'il n'avoit usé de la confiance du *Parlement* que pour procurer des avantages solides & durables à ses Peuples, ils ajoutoient: *Que ces avantages obtenus sans exposer la Nation aux malheurs d'une Guerre, devoient donner la plus grande satisfaction aux Sujets bien intentionés, qui ne devoient pas être moins désireux de conserver la Paix, que jaloux de maintenir leurs Droits contre les*

entrepriſes de ceux qui voudroient y donner atteinte : Ils finiſſoient par aſſurer le Roi ; *Qu'ils ſe feroient dans la conjoncture préſente une indiſpenſable Loi de la concorde & de l'union qu'il leur avoit recommandées : Que la* Grande-Bretagne *n'avoit qu'un intérêt commun, qui conſiſtoit dans la conſervation de la Perſone de Sa Majeſté & dans le bonheur du Peuple ; & que, lorſque le* Roi *lui-même exhorteit le* Parlement *à l'unanimité, Sa Majeſté ne faiſoit que rappeller aux Membres des deux* Chambres *la néceſſité de s'unir pour leur propre conſervation.* Après les avoir remercié des preuves d'attachement & de fidelité contenues dans cette *Adreſſe*, le *Roi* les aſſura ; *Qu'ils pouvoient compter qu'il continueroit de faire ſes efforts pour perfectioner l'accommodement avec la* Cour d'Eſpagne, *de la manière la plus convenable au véritable intérêt de ſon Peuple, ainſi qu'à l'honneur de ſa Couronne ; & qu'il prendroit les meſures, qui paroîtroient tendre le plus à la ſureté de la Navigation & du Commerce de ſes Sujets.*

Les *Communes* dans leur *Adreſſe* felicitoient le *Roi* ſur le ſuccès de ſes ſoins dans la concluſion de la *Convention* avec le *Roi d'Eſpagne* ; & l'aſſuroient ; *Qu'elles lui fourniroient tous les ſecours qu'il pourroit déſirer pour achever & perfectioner l'important & grand Ouvrage de l'accommodement entre les deux Cours, d'une manière qui répondit à la juſte attente de la Nation : Que d'ailleurs elles éviteroient toutes préventions & toutes animoſités dans leurs Délibérations.* La Réponſe du *Roi* fut à peu près la même que celle qu'il avoit faite aux *Seigneurs.* Il y eut quelques Débats dans les deux *Chambres* au ſujet de ces *Adreſſes.* Il fut propoſé dans la *Chambre-Haute* de retrancher de la ſienne, le ſecond, le troiſième & le quatrième Articles ; mais la pluralité des voix rejeta cette Propoſition. Il fut propoſé de même dans la *Chambre-Baſſe* de ne rien dire des Affaires d'*Eſpagne* : mais la Négative l'emporta de 230 voix contre 141. Le mieux eût été pourtant de n'en rien dire, puiſque bien loin que la *Convention* fût capable de contenter les Intéreſſés au Commerce d'*Amérique*, ils emportèrent leurs plaintes au *Parlement.* Les deux *Chambres* felicitèrent auſſi le *Roi*, le *Prince* & la *Princeſſe de Galles* ſur la naiſſance du *Duc de Cornouaille.*

13, 14 Fevrier.

Une Copie de la *Convention* avec la *Cour d'Eſpagne* fut remiſe aux *Seigneurs* le 19, par le Duc de *Newcaſtle*, avec une Copie de la Ratification. Les *Seigneurs* les lurent l'une & l'autre, & donnèrent ordre qu'on les imprimât. Le 23, on leur en remit, ainſi qu'aux *Communes*, des Exemplaires imprimés en trois Langues, en *Anglois*, en *Eſpagnol* & en *François*. Les deux *Chambres* remercièrent enſuite le *Roi* par des *Adreſſes* de la leur avoir communiquée. Celle des *Seigneurs* fut réſolue le 12 de Mars après de grands Débats, à la pluralité de 95 voix contre 74 ; & préſentée le 13. Elle portoit, *Que les Seigneurs ſe croïoient indiſpenſablement obligés de témoigner à Sa Majeſté la vive reconnoiſſance, que ſon attention pour les intérêts de ſes Sujets leur inſpiroit ; & de reconnoître ſa grande prudence dans la ſtipulation d'un terme pour le paiement des Indemnités promiſes par la* Cour d'Eſpagne, *& dans l'é-*

La Convention remiſe au Parlement. 19, 23 Fevrier.

Adreſſes pour en remercier le Roi ; Des *Seigneurs.* 12, 13 Mars.

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E M D C C XXXIX.

tabliſſement d'un ſolide fondement pour la conſervation de la Paix entre les deux Nations ; Que la confiance qu'ils avoient dans ſa ſageſſe & ſa vigilance à ſoutenir l'honneur de ſa Couronne, à procurer le bonheur de ſes Roïaumes, leur faiſoit eſpérer que dans le Traité *qui ſe devoit conclure, en conſéquence de la* Convention, *on remédieroit aux Griefs, dont la Nation ſe plaignoit depuis ſi longtems, que ſurtout on aſſureroit la liberté de ſon Commerce & de ſa Navigation, telle qu'elle l'a devoit avoir par le Droit des Gens, & par les differens* Traités ; *& que l'on feroit enſorte qu'elle pût jouir ſans obſtacle du Privilége inconteſtable que ſes Vaiſſeaux avoient d'aller & de trafiquer d'un Païs de la Domination de Sa Majeſté dans un autre, ſans être arrêtés & viſités en pleine Mer, & ſans avoir à craindre aucune violence : Qu'ils eſpéroient auſſi que Sa Majeſté feroit tous ſes efforts pour prévenir tous les ſujets de conteſtation qui pourroient naître à l'avenir, à raiſon des Etabliſſemens que les* Anglois *poſsédoient en* Amérique ; *& qu'on régleroit dans le* Traité, *qui devoit être ſigné, les limites de* La Caroline *&* LA FLORIDE. Ils finiſſoient par les Protéſtations ordinaires d'entrer avec zèle dans toutes les meſures que le *Roi* prendroit à ces différens égards.

L'Adreſſe des Communes. 19 Mars.

L'*Adreſſe* des *Communes* contenoit les mêmes choſes, & ne ſe fit pas plus tranquillement que celle des *Seigneurs*. Le jour qu'il fut queſtion de délibérer ſur ce ſujet, deux Sergens d'Armes allèrent de grand Matin chés tous les Membres de la *Chambre* pour les avertir de s'y trouver. Plus de cent s'y rendirent avant ſix heures ; &, ce qu'on n'avoit jamais vu, l'Aſſemblée étoit compoſée avant dix heures du Matin de 480 Députés. La Propoſition de préſenter cette *Adreſſe* cauſa de grands Débats, qui ne finirent qu'après minuit, que ſe retira le *Prince de Galles*, qui s'étoit rendu ſecrètement à la *Chambre* pour entendre ces Débats. Il étoit près de deux heures du Matin, quand l'Affirmative fut réſolue à la pluralité de 260

20 Mars. voix contre 232. Quand il fut queſtion le lendemain d'approuver cette Réſolution, les Débats recommencèrent & durèrent encore aſſés long-

Proteſtation contre l'Adreſſe des Seigneurs. Mars. tems. Il eſt à croire que, ſi l'uſage étoit de proteſter dans la *Chambre-Baſſe*, on ne s'en ſeroit pas tenu ſimplement à de vives & longues conteſtations, & qu'un grand nombre de Membres auroient proteſté contre cette *Adreſſe*, comme quarante-&-un *Seigneurs* firent, après que dans leurs diſcours contre la Propoſition de préſenter une *Adreſſe* pour remercier le *Roi* de la *Convention*, ils eurent inſinué, qu'*une Guerre ouverte avec l'*Eſpagne *ſeroit plus ſalutaire qu'une pareille* CONVENTION. La Proteſtation, qu'ils firent enregiſtrer quelques jours après, portoit : *Qu'ils croïoient que la Réſolution de la* Chambre, *priſe ſous le ſpécieux prétexte d'une reſpectueuſe* Adreſſe *au Roi, comprenoit une approbation de la* Convention *conclue au* Pardo *le* 14 *de Janvier précédent ; ce qui leur paroiſſoit un Compliment fatal, s'il en arrivoit que le* Roi *vînt à croire que cette* Convention *rempliſſoit l'attente de la Nation, d'autant que cette Réſolution, bien loin de rendre plus efficace l'*Adreſſe *préſentée l'année précédente par la* Chambre *au ſujet des Déprédations des Eſ-*

pagnols, *ſembloit au contraire l'affoiblir, puiſque l'on ne faiſoit point d'attention à la partie de cette* Adreſſe, *où l'on avoit déclaré que* la Viſite des Vaiſſeaux, ſous prétexte de Contrebande, étoit une infraction des Traités ſubſiſtans entre les deux Couronnes: *Qu'ils jugeoient, que la Réſolution contre laquelle ils proteſtoient, n'aſſuroit pas ſuffiſamment les Droits de la Nation, en diſant ſimplement, que* ſes Vaiſſeaux ne ſeroient plus aſſujettis à être arrêtés, fouillés ou viſités en pleine Mer, *puiſque les Marchands avoient fait voir à la* Chambre, *que les Courans & les Vents faiſoient immanquablement ſortir les Vaiſſeaux de leur cours, & qu'il étoit néceſſaire pour naviguer avec ſureté dans ces Mers-là d'obſerver les Fanaux placés ſur les* Côtes-Eſpagnoles; *deſorte qu'il étoit à craindre que ſi les* Vaiſſeaux Anglois *étoient obligés de prendre leur cours en droiture, ſans pouvoir approcher des* Côtes-Eſpagnoles, *ainſi que les* Eſpagnols *l'avoient exigé depuis quelque tems, ces derniers deviendroient par-là les Juges de la Navigation des* Anglois; *& que ſi l'on permètoit qu'ils fouillaſſent ou viſitaſſent, dans quelques limites que ce fût, les Vaiſſeaux de la Nation, ſon Commerce en* Amérique *deviendroit précaire & par conſequent impraticable.* Cette Proteſtation parut imprimée quelques jours après avec les noms des *Seigneurs* votans pour ou contre la Convention. La *Chambre* n'en fut pas plutôt informée, qu'elle chargea l'Huiſſier de la Verge noire d'en ſaiſir l'Edition entière, & de la remètre au Clerc de la *Chambre.* On établit en même tems un Committé pour découvrir l'Imprimeur, & ceux par qui la Proteſtation étoit devenue publique. Quelques jours après ce Committé fit rapport qu'aiant à ce ſujet examiné le nommé *Jaques Watſon*, il étoit convenu d'avoir imprimé la *Proteſtation* & la *Liſte des Seigneurs*: mais qu'il avoit déclaré qu'il ne pouvoit ni ne vouloit dénoncer la perſone dont il tenoit ces Pièces. Là-deſſus les *Seigneurs* ordonnèrent qu'il fût conduit à la Priſon de *Newgate* pour y reſter auſſi longtems qu'il plairoit à la *Chambre.* Quelques jours avant qu'il fut queſtion de ces *Adreſſes*, les Marchands Trafiquans en *Amérique*, avoient témoigné dans des Requêtes préſentées aux deux CHAMBRES, *Qu'ils craignoient que la* Convention, *dont il s'agiſſoit, ne pût pas aſſurer efficacement leurs droits & leurs intérêts dans leur Commerce.* Ils demandoient de plus d'être ouis ſur ce ſujet par eux-mêmes ou par des Avocats. Les mêmes jours, le Lord-Maire, les Aldermans & le Commun Conſeil de la Ville de *Londres* préſentèrent aux deux *Chambres* une Requête, laquelle portoit en ſubſtance, *Que les Bourgeois de la Ville de* Londres *avoient trop d'intérêt dans tout ce qui regardoit le Commerce de la Nation, comme l'unique ſource des Richeſſes du Roïaume, pour ne pas témoigner leur inquiétude à cet égard; & qu'ils ne pouvoient voir qu'avec chagrin que les* Colonies *de l'*Amérique *fuſſent expoſées aux vexations des* Eſpagnols, *qui ſous des prétextes inſoutenables continuoient d'arrêter, de fouiller & d'enlever les* Vaiſſeaux Anglois *qui navigeoient dans ces Mers-là: Que la Navigation en* Amérique *étant la plus importante, pour ne pas dire l'unique*

La Proteſtation eſt imprimée. Procédures à ce ſujet. 18 Mars.

25 Mars.

Requêtes des Marchands Trafiquans en Amérique, au ſujet de la Convention. 8 Mars.

Requête de la Ville de Londres ſur le même ſujet. 8 Mars.

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXIX.

branche véritablement avantageuſe du Commerce de la Nation, ils avoient eu lieu d'eſpérer des ſoins paternels de Sa Majeſté, ſoutenus des Réſolutions vigoureuſes des deux Chambres *& d'une puiſſante Flote, qu'on auroit obtenu, non ſeulement une ſatisfaction entière des pertes que les Marchands Trafiquans en* Amérique *avoient ſoufferts par les déprédations des* Eſpagnols, *mais encore des ſuretés indubitables pour leur Commerce à l'avenir, avec une juſte réparation des injures & des cruautés commiſes envers les* Matelots Anglois *malheureuſement tombés entre les mains des* Eſpagnols: *Que les Supplians demandoient la permiſſion de repréſenter quelle étoit leur ſurpriſe & leur chagrin en voïant par la dernière* Convention, *que bien loin que les* Eſpagnols *ſe déſiſtaſſent de l'injuſte droit qu'ils prétendoient avoir de viſiter & de fouiller les* Vaiſſeaux Anglois, *il paroiſſoit au contraire que cette prétention étoit renvoïée à la diſcuſſion des Plénipotentiaires; ce qui faiſoit craindre qu'on ne l'eût, en quelque manière reconnue pour juſte: Qu'ils avoient tout lieu d'appréhender qu'il n'arrivât de là que le Commerce de la Nation en* Amérique *ne devînt tellement précaire, qu'il dépendît pour la plus grande partie de la bonne volonté des* Eſpagnols, *dont l'expérience n'avoit pas appris que l'on dût être ſatisfait: Qu'il étoit à craindre que ſi le Commerce ſe faiſoit en* Amérique, *conformément aux diſpoſitions de la* Convention, *il ne fût expoſé continuellement à des vexations qui cauſeroient de grandes pertes; qu'on n'obtînt aucune réparation des mauvais traitemens faits aux* Matelots Anglois, *& qu'à l'avenir les Matelots ne refuſaſſent d'aller en* Amérique, *à moins qu'on n'augmentât conſidérablement leurs gages; ce que le Commerce ne pourroit ſupporter.* Sur ces différentes Requêtes les *Communes* réſolurent, que les Marchands ſeroient ouis par eux-mêmes, & que la Ville de *Londres* ſeroit renvoïée au Committé, qu'elles avoient établi pour l'examen de la *Convention.* Elles réſolurent encore, à la pluralité de 237 voix contre 200, que les Marchands de *Briſtol*, dont elles venoient de lire une Requête, ſeroient pareillement ouis par eux-mêmes. Elles renvoïèrent en même tems au Committé celles du Capitaine *Capithorne* & de quelques autres, qui ſe plaignoient que leurs Vaiſſeaux avoient été pris par les *Eſpagnols* depuis la ſignature du *Traité de Séville.* Elles en reçurent le lendemain trois; l'une de la part des Propriétaires d'un Vaiſſeau, qui ſe plaignoient des pertes que les déprédations des *Eſpagnols* leur avoient fait ſouffrir en Mer; la ſeconde des Marchands de *Liverpool*, & la troiſième des Commiſſaires de la *Géorgie*, leſquelles furent renvoïées au Committé par 175 voix contre 162. Ces diverſes Requêtes, ainſi que les deux premières, furent auſſi préſentées aux *Seigneurs*, qui, le jour qu'on les leur remit, examinèrent pluſieurs Marchands touchant les pertes qu'ils avoient faites, & prirent des éclairciſſemens du S. *Sthart*, Membre de la *Chambre-Baſſe*, ſur ce qui s'étoit paſſé pendant qu'il étoit Commiſſaire à *Madrid.* Le jour même que l'*Adreſſe* des *Seigneurs* fut réſolue, la *Chambre*, après avoir délibéré ſur la *Convention* & les

Autres Requêtes. 8 Mars.

10 Mars.

Les Marchands ſont ouis par les Seigneurs.

Articles ſeparés, donnèrent ordre qu'on fit entrer les Marchands pour expoſer leurs raiſons. Le S. *Drake* parla pour eux, & demanda qu'on fit la lecture des *Articles ſeparés* & d'une Lettre écrite le 10 de Septembre 1737, par le S. de *La Quadra*, Commiſſaire du *Roi d'Eſpagne*, pour l'execution du *Traité de Séville*; ce qui lui fut accordé. Les Sieurs *Perker*, *Try*, *Kings*, & *Beckford* parlèrent enſuite & repréſentèrent, de la part des Marchands, toutes les difficultés qu'il leur faloit eſſuïer de la part des *Eſpagnols*, dans leur Commerce aux *Colonies Angloiſes* en *Amérique*; & declarèrent, *Qu'il leur ſeroit impoſſible de continuer ce Commerce, quelque important qu'il fût à la Nation, & qu'ils préféreroient de l'abandonner entièrement ſi l'on ne remédioit pas efficacement à toutes les vexations auxquelles ils étoient expoſés par la viſite des Vaiſſeaux.* Ils ſupplièrent en même tems les *Seigneurs de prier le* Roi *de ne pas permettre que l'on fixât aucune ſorte de limites, de peur que leurs Vaiſſeaux ne fuſſent ſans ceſſe expoſés à devenir la proie des Gardes-Côtes.* Leur diſcours fut très-applaudi. Les *Seigneurs* interrogèrent enſuite quelques Capitaines de Vaiſſeaux & d'autres gens de Mer, ſur la route que l'on devoit tenir de *La Jamaïque* à *Londres*, & ſur divers autres Articles touchant la Navigation en *Amérique*; & tous aſſurèrent qu'il étoit impoſſible aux Vaiſſeaux de faire toute par le paſſage des Iles de *Barlovente*, ſans courir riſque, pour peu que le Vent vînt à ſouffler ſubitement ou bien avec quelque violence, d'outre-paſſer les limites que l'on pourroit preſcrire. Ce fut après tout cet examen que les *Seigneurs* réſolurent de préſenter leur *Adreſſe*, & ce fut ſur tout cela que les Lords, qui proteſtèrent, s'appuïèrent principalement. La *Chambre-Baſſe* fit à l'égard de la *Convention* & des différentes Requêtes des procédures pareilles à celles de la *Chambre-Haute*. Depuis les *Adreſſes* préſentées, les *Communes* lurent encore une Requête des Marchands d'*Edimbourg*, qui tenoit le même langage que toutes les autres, & qui fut renvoïée au Committé.

Requête des Marchands d'Edimbourg. 26 Mars.

Paſſons à l'affaire la plus importante de tous les *Parlemens*. C'eſt le *Subſide*. Le 19 de Fevrier les *Communes* en grand Committé reſolurent de donner cette année 576 mille Liv. St. pour entretenir 12 mille Matelots, à raiſon chacun de 4 Liv. St. par mois, y compris l'Artillerie pour le ſervice de Mer. Au commencement de Mars elles accordèrent pour le ſervice de l'ordinaire de la *Marine*, y compris les Officiers à la demi-paie, 222 mille 689 Livres Sterling. A l'égard des Troupes de Terre pour les Garniſons de la *Grande-Bretagne*, de *Gerſey* & de *Guernſey*, le Parti de la Cour propoſa de les fixer à 17 mille 704 Hommes, y compris les 1815 Invalides & les 555 Hommes des Compagnies-Franches d'*Ecoſſe*. Quelques Membres du Parti contraire propoſèrent comme l'année précédente de les réduire à 12 mille. Il y eut à ce ſujet de grands débats: mais, à la pluralité de 238 voix contre 153, la ſeconde Propoſition fut rejetée; & l'on réſolut d'accorder 647 mille 549 Liv. St. 11 Sh. 3 Den. pour l'entretien des 17 mille 704

Subſide 19 Fevrier.

4 Mars.

Troupes de Terre. 7 Fevrier.

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXIX.

Hommes; 228 mille, 62 Liv. St., 10 Sh., 7 D. $\frac{8}{12}$, tant pour la dépenſe des Garniſons de l'Ile de *Minorque*, de *Gibraltar* & des *Colonies*, que pour les Proviſions d'*Annapolis-Roiale*, de *Plaiſance* & de *Gibraltar*; 27 mille, 172 Liv. St., 15 Sh., 15 Den. pour les Penſionaires externes de l'Hôpital de *Chelſea*; & 504 Liv. St., 8 Sh., 3 Den., pour défraïer de pluſieurs dépenſes extraordinaires de l'année précèdente. Le lendemain de ces Réſolutions, les Débats recommencerent au ſujet du nombre des Troupes de Terre: mais 129 voix contre 63 le fixèrent comme la veille. Les *Communes* accordèrent encore 15 mille Liv. St. par année, deſtinés à faire bon les dépenſes de la Monnoie du Roi; & 30 mille, 124 Liv. St. pour les Officiers à demi paie pendant l'année courante; 31 mille, 960 Liv. St. pour les Penſions des Veuves d'Officiers; 10 mille Liv. St. pour l'entretien des Fortereſſes de la *Compagnie d'Afrique*; 10 mille Liv. St. pour l'Hôpital de *Greenwich*; 3 mille, 552 Liv. St. afin de remplacer une pareille ſomme, que l'on avoit priſe du *Fonds d'Amortiſſement*, pour faire bon les Non-valeurs de la Taxe ſur le Papier timbré; 20 mille Liv. St. tirées du même Fonds pour païer à la *Banque* les intérêts d'une année de 500 mille Liv. St. qu'elle avoit avancées en 1735 ſur la Taxe du Sel; enfin 20 mille Liv. St. pour l'affermiſſement de la *Colonie de Georgie*. Cette dernière ſomme fut accordée ſur la demande des Commiſſaires pour l'Etabliſſement de cette Colonie, qui par une Requête avoient imploré la protection du *Parlement* en faveur de cette partie des Domaines de la *Grande-Bretagne*. Pour que le Roi fût en état d'augmenter ſes Forces de Terre & de Mer, ſelon que les conjonctures le rendroient néceſſaire, les *Communes* réſolurent d'accorder une ſomme, qui n'excèderoit pas 50 mille Livres Sterling. Elles donnèrent de plus pour le *Subſide* que l'on devoit paier au Roi de *Danemarc*, en vertu d'un Traité nouvellement conclu, 70 mille, 583 Liv. St.; pour la réparation des dommages cauſés en 1718 à la Flote d'*Eſpagne*, 60 mille Liv. St., qui jointes aux 95 mille, que l'*Eſpagne* s'étoit engagée de païer, devoient conformément à la *Convention* être données aux *Marchands Anglois*, pour les dédommager des pertes qu'ils avoient faites par les Déprédations des *Eſpagnols*; 4 mille Liv. St. pour les réparations de l'Egliſe Collégiale de *Saint-Pierre* de *Weſtminſter*; 2 mille Liv. St. pour continuer celles de la Tour de l'Egliſe Paroiſſiale de *Sainte-Marguerite* de la même Ville. Enfin les *Communes* réſolurent de donner au Roi 50 mille Liv. St. tirées du *Fonds d'Amortiſſement*, & de l'autoriſer par le même Bill à prendre une pareille ſomme de 50 mille Livres St. ſur le produit courant du même Fonds, ou bien à l'emprunter par des Billets de l'*Echiquier* à 3 pour 100 d'intérêt, aſſurés ſur le même Fonds. On ordonna de plus que 119 mille, 451 Liv. St., 17 Sh., 9 Den., qui ſe trouvoient dans l'*Echiquier* de reſte ſur les *Subſides* de l'année précèdente, ſeroient appliquées à ſuppléer ceux que l'on venoit d'accorder. Au moïen de quoi toutes les ſommes données

26 Fevrier. Monnoie, Officiers Réformés, Veuve des Officiers, Compagnie d'Afrique, Hôpital de Greenwich.

Non-valeurs, Banque, & Georgie. 3 Avril. 9 Mars.

Augmentation des Forces de Terre & de Mer; Subſide du Roi de Danemarc; Dédommagement des Marchands Anglois; Réparation de deux Egliſes de Weſtminſter. 22 Mai.

Sommes priſes ſur le Fonds d'Amortiſſement. 23, 27.

données par le *Parlement* dans cette Séance, montoient enſemble à 2 millions 247 mille, 640 Liv. St., 2 Sh., 2 Den. $\frac{1}{2}$.

Moiens de lever le Subſide. Clauſes dans le Bill de la Taxe des Terres.

Quant aux moïens de lever les *Subſides*, on continua toutes les Taxes impoſées les années précèdentes; & dans le *Bill* concernant la Taxe ſur les Terres, on inféra deux Clauſes, l'une de crédit, l'autre pour faire bon la non-valeur de cette Taxe pendant l'année 1737.

Proviſion pour le Duc de Cumberland & les Princeſſes. 14, 22, 25 Mai.

Entre les autres affaires dont le *Parlement* fut occupé, la première qui ſe préſente, eſt la *Proviſion* faite pour le *Duc de Cumberland* & les *Princeſſes Amélie, Caroline, Marie* & *Louiſe*. Le 14 de MAI, le *Roi* fit remètre aux *Communes* le *Meſſage* que voici.

GEORGE ROI.

Sa Majeſté n'aiant pas, ſelon les Loix, qui ſont à préſent en vigueur, le pouvoir de faire des Proviſions pour les Enfans puiſnés ſur les Revenus héréditaires de la Courone, de la maniére que les Rois ſes Prédéceſſeurs avoient coutume de faire, & ſouhaitant de voir des Proviſions *ſuffiſantes établies pour l'entretien & le maintien honorable de ſon cher & bien amé Fils le* Duc de Cumberland, *& de ſes chères & bien amées Filles les quatre jeunes* Princeſſes, *Elle eſpère être autoriſée par un Acte du* Parlement *à fixer une* Annuité *de* 15000 *Liv. St. par an au* Duc de Cumberland *& à ſa Poſterité, & une autre de* 24000 *Liv. St. par an aux quatre* Princeſſes, *pour avoir lieu après ſa mort; c'eſt ce qu'elle recommande à la conſidération de la* CHAMBRE.

Les *Communes* ordonnèrent ſur le champ de porter un *Bill*, pour accorder les *Annuités* demandées par le *Roi*. Elles le paſſèrent le 22, & les *Seigneurs* le 25.

Nouvel Edifice pour le Parlement. 18, 24 Mars.

En Mars, les *Communes* réſolurent de prier le *Roi* d'ordonner qu'on fît bâtir un nouvel Edifice, plus ſpacieux & plus commode, pour les Aſſemblées du *Parlement*, & de l'aſſurer qu'elles fourniroient de quoi faire les Dépenſes néceſſaires; & quelques jours après le *Roi* fit ſavoir à la *Chambre* qu'il donneroit ſes ordres pour faire exécuter ce qu'elle avoit réſolu.

Libelles ſéditieux & ſcandaleux. 20, 23 Fevrier.

En Février, les *Seigneurs*, aiant entendu la lecture de quelques endroits d'un Poëme, intitulé: *Les Mœurs du tems*, déclarèrent que c'étoit un Libelle; & donnèrent ordre d'arrêter le S. *Paul Whitehead*, Auteur de ce Poëme, & le nommé *Dodſley* qui l'avoit imprimé. Quelques jours après, cet Imprimeur fut introduit dans la Chambre & convint d'avoir imprimé l'Ouvrage en queſtion, auquel le S. *Whitehead* avoit mis ſon nom. Celui-ci fut enſuite appellé: mais il ne comparut point, quoiqu'il eût promis au Portier de la Chambre, quand il lui ſignifia l'ordre des *Seigneurs*, qu'il obéiroit. Il fut ordonné qu'il ſeroit mis ſous la garde de l'Huiſſier de la Verge noire. On fit enſuite la lecture entière de ſon Poëme, après laquelle on réſolut que c'étoit un Libelle malicieux, infame, contenant diverſes choſes ſcanda-

V. CINQ. SEANCE DU SIC. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXIX.

leuſes & contre la réputation de pluſieurs des *Seigneurs*. Enſuite, à la pluralité de 60 voix contre 30, il fut ordonné que l'Imprimeur reſteroit ſous la Garde de l'Huiſſier de la Verge noire, qui ſaiſiroit tous les Exemplaires du Poème pour les remètre au Clerc de la *Chambre*. Bientôt après les *Seigneurs* remirent l'Imprimeur en liberté. L'affaire en reſta-là.

Commerce interdit aux Officiers de la Flote. Avril

En Avril, les *Communes* en explication & correction d'une Clauſe inſerée dans un Acte de la huitième année de *George I*, portèrent un BILL *pour empêcher les Officiers des Vaiſſeaux de Guerre de prendre à bord des Marchandiſes à fret, & de faire aucun Commerce.*

Remède de la Demoiſelle Stephens pour la Pierre, acheté par le Parlement. 8, 21 Avril 8 Juin.

Dans le même mois, elles reçurent une Requête de la D^lle^. *Stephens*, au ſujet de ſon Remède pour la guériſon de la Pierre; & réſolurent, à la pluralité de 105 voix contre 62, qu'elle ſeroit renvoïée à la conſidération du Committé du *Subſide*. Elles ordonnèrent enſuite de porter un *Bill* pour accorder à cette D^lle^. 5000 Liv. St. pour la récompenſe de ſon Remède, à condition qu'elle en rendroit publique la compoſition, & la manière de s'en ſervir. Ce qui fut approuvé par les *Seigneurs* au commencement de JUIN.

Réglement par rapport au Sucre des Colonies, ſujet à des conteſtations. 2 Avril.

Les *Communes*, ſur une Requête des Marchands & Planteurs des *Colonies* de l'*Amérique*, où l'on fait du Sucre, réſolurent; *Que pour encourager les Sujets de Sa Majeſté dans ces* Colonies *à faire valoir & rendre plus conſidérables leurs Etabliſſemens, il leur ſeroit permis, à certaines conditions & pendant un tems limité, de tranſporter, ſur des Vaiſſeaux bâtis dans la* Grande-Bretagne, *les Sucres de leur cru dans les Ports Etrangers; & qu'on aſſureroit d'une maniere plus efficace les Droits d'entrée impoſés ſur les* Sucres, Rum & Melaſſes *étrangers dans les Ports de la* Grande-Bretagne *& dans ceux des Colonies.*

25 Avril. Le *Bill* en conſéquence de ces Réſolutions fut lu pour la première fois

26 Avril. quelques jours après; & le lendemain, de cette lecture les Marchands de *Briſtol* demandèrent d'être ouis par leurs Avocats contre ce *Bill*, ce qui

23, 24 Avril. leur fut accordé. La même choſe fut accordée aux Marchands de *Liverpool* qui firent la même demande. Ceux de *Londres* s'y joignirent enſuite.

21, 23, 15 Mai. En Mai ces diverſes Requetes furent lues; les Avocats ouis & les témoins examinés; le *Bill*, après quelques Débats, fut mis en grand Committé,

29 Mai. 76 voix l'aiant emporté ſur 19, il paſſa quelques jours après. En Juin, les

8, 11 Juin. mêmes Procédures à ce ſujet ſe firent à la *Chambre-Haute*, où les Marchands demandèrent d'être ouïs, avant que l'on fît la ſeconde lecture du

22 Juin. *Bill*. Les *Seigneurs* envoïèrent enſuite un *Meſſage* aux *Communes* pour les informer *qu'aiant pris en conſidération le* Bill *concernant le tranſport des* Sucres *des* Colonies, *ils ſouhaitoient qu'elles permiſſent au S.* Richard Gildart, *l'un des Membres de leur* Chambre, *de comparoître devant eux en qualité de Témoin dans l'affaire de ce* BILL. Les *Communes* lui permirent d'y comparoître, s'il le jugeoit à propos. Dès que les *Seigneurs* le furent, ils entendirent les Avocats pour & contre le *Bill*; & procédèrent à l'examen des

ANNÉE MDCCXXXIX.

V. CINQ. SÉANCE DU SEC. PARLEMENT.

Témoins, dont plusieurs déclarèrent, sous serment, que leur opinion étoit que *ce* Bill *étoit avantageux au Commerce, qu'il occasionneroit quantité de transports, & que par son moïen les Habitans des* Colonies *augmenteroient leurs Plantations de Cannes.* Le S. *Gildart* se rendit, le même jour, à la *Chambre-Haute*, où les *Seigneurs* le consultèrent sur les frais d'embarquement & de débarquement des Marchandises, & lui demandèrent s'il croïoit que *Liverpole* fût un Port commode pour les transporter dans les Ports Septentrionaux. Je ne trouve point quelle fut sa réponse; & ce fut-là tout ce qui se fit à cet égard dans cette Séance.

Il y eut encore un BILL porté par les COMMUNES, *pour empêcher les abus dans l'Orfèvrerie*, lequel souffrit aussi quelques difficultés. Avant que les *Seigneurs* en fissent la seconde lecture, ils reçurent une Requête de plusieurs Manufacturiers en Or & en Argent, qui demandèrent d'être ouis contre ce *Bill*. Leur demande leur fut accordée: mais quelque chose que leurs Avocats pussent dire, le BILL passa, le mois suivant.

Bill contre les abus dans l'Orfèvrerie. Avril. 15 Avril. 28 Mai.

Je laisse d'autres Affaires moins importantes, pour parler des *Dètes Nationales* & du *Traité* fait avec le *Roi de Danemarc*.

Suivant l'Acte, qui fut remis aux *Seigneurs*, en Avril, il parut que le 31 de Décembre 1737, les *Dètes Nationales* montoient à 47 millions, 181 mille 869 Livres Sterl., 10 Shelings, 1 Den.; & que jusqu'au 31 de Décembre 1638, elles avoient augmenté de 300 mille Livres Sterling; que, durant cet intervalle, on en avoit remboursé 1 million, 171 mille, 40 Livres Sterl.; de sorte que le 31 de Décembre 1738, elles ne montoient plus qu'à 36 millions, 310 mille, 820 Livres Sterling, 10 Shelings, 1. Denier. Un des jours que, les *Seigneurs* déliberèrent sur cet Etat, il fut proposé de résoudre, *Qu'aiant été stipulé dans la* Convention *du* 14 *de Janvier de cette année, que l'*Espagne *paieroit en argent à* Londres, *deux mois après l'Echange des Ratifications, la somme de* 95 *mille Liv. St. par forme de dédommagement, tant à la Courone qu'aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *& que le terme étant alors expiré, sans que l'*Espagne *eût satisfait à son engagement, c'étoit de sa part une infraction manifeste à la* Convention, *& non seulement une chose indigne envers le* Roi, *mais encore une injustice faite à la Nation.* Cette Proposition causa de très grands débats, & fut enfin rejetée, à la pluralité de 63 voix contre 44. Dix-huit d'entre ceux qui vouloient que la Proposition fût acceptée, lesquels furent les Lords *Chesterfield*, *Carteret*, *Aylesford*, *Suffolck*, *Shaftsbury*, *Foley*, *Northampton*, *Gower*, *Cobham*, *Mesham*, *Bathurst*, *Westmorland*, *Boyle*, *Coventry*, *Lichtfield*, *Strafford*, *Winchelsea & Nottingham*, & *Stanope*, firent enrégistrer la *Protestation* suivante. NOUS *protestons, parce que nous croïons que la* Proposition *auroit du passer à l'affirmative, puisque chaque* Seigneur, *qui a parlé dans les Débats, est convenu que cette* Proposition *étoit vraie à la lettre, & que nous ne nous appercevons*

Dètes Nationales 17 Avril.

Débats au sujet des 95000 Livres Sterling que l'Espagne devoit paier. 15 Juin.

Protestation à ce sujet.

V. CINQ. SI'ANCE DU SIE. PARLEMENT.

ANNEE MDCCXXXIX.

pas qu'il en autoit pu naître le moindre inconvénient : mais au contraire nous concevons que l'expoſition du fait de l'Infraction manifeſte de la Convention *étoit un fondement néceſſaire pour l'Avis ſubſéquent de cette* Chambre *à Sa Majeſté ; Avis que nous croïons d'autant plus néceſſaire, que nous ſommes convaincus par l'expérience de pluſieurs années, que les Conſeils de l'Adminiſtration, bien loin d'avoir procuré la moindre réparation ou ſatisfaction des inſultes que cette Nation a reçues, n'ont fait que l'expoſer à plus de deshonneur & de mépris.* On entend aſſés par ce que cette *Proteſtation* en dit, que la *Chambre-Haute* avoit été d'avis de conſeiller au *Roi* de déclarer la Guerre à l'*Eſpagne* ; & c'eſt ce qui paroît auſſi par le Diſcours que le *Roi* fit pour la Clôture de cette Séance.

Traité avec le Roi de Danemarc communiqué au Parlement. 21 Mai.

Le 21 de MAI, le Roi fit remètre aux deux *Chambres*, à la *Haute*, par le Duc de *Newcaſtle*, à la *Baſſe*, par le *Chancelier de l'Echiquier*, des Copies du *Traité* qu'il avoit conclu depuis quelque tems avec le *Roi de Danemarc*. Il demanda par un *Meſſage* la concurrence des *Seigneurs*, & par un autre il dit aux COMMUNES, *qu'il eſpéroit qu'elles le mètroient en état d'exécuter ce Traité.* Nous avons vu dans l'Article du *Subſide*, ce que le *Parlement* fit à cet égard.

Adreſſe des Seigneurs à ce ſujet.

Le lendemain, les *Seigneurs* réſolurent, après quelques débats, à la pluralité de 72 voix contre 32, de préſenter une *Adreſſe* au *Roi*, dans laquelle *ils lui témoigneroient les ſentimens de reconnoiſſance, dont ils étoient pénétrés, pour les ſoins & pour l'attention qu'il avoit de conſerver la tranquillité publique & la balance du Pouvoir en* Europe ; *le remercieroient très humblement d'avoir fait un* Traité d'Alliance défenſive *avec le* Roi de Danemarc, *& de l'avoir fait remètre devant eux ; & l'aſſureroient de leur concurrence, afin de faire bon les engagemens qu'il venoit de contracter.* A la fin de cette *Adreſſe*, les *Seigneurs* ajoutoient en réponſe à la ſeconde partie du *Meſſage* du ROI : *Qu'ils prioient Sa Majeſté de recevoir les plus fortes aſſurances de leur part, de contribuer avec tout le zèle & toute la joie poſſible, à le mètre en état d'augmenter ſes forces, ſoit par terre, ſoit par mer, à proportion de ce que les événemens, qui pourroient réſulter de la ſituation préſente des Affaires de* l'Europe *rendroient abſolument néceſſaires.*

Cloture de la Séance. 25 Juin.

Le 25 de Juin, le *Roi* ſe rendit au *Parlement* pour terminer cette Séance, & dit aux deux *Chambres* :

Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

La diligence avec laquelle vous avés terminé les Affaires publiques ſur leſquelles vous aviés à délibérer, m'engage à mètre fin à cette Séance du Parlement, *afin de vous mètre en état de jouir chés vous des agrémens que cette ſaiſon vous offre.*

Vous avés déclaré ſi manifeſtement vos ſentimens, tant à l'égard de la

conduite passée de la Cour d'Espagne, *qu'à l'égard des mesures qui deviendront nécessaires par rapport au parti qu'elle pourra prendre, & vous m'avés si bien mis en état d'agir dans tous les évènemens, selon que l'honneur & l'intérêt de ma Courone exigeront, qu'il ne me peut arriver aucun inconvénient de ce que je ne serai point à portée d'avoir votre assistance immédiate pendant la vacance du* Parlement. *Je me confie entièrement aux assurances que vous m'avés données avec tant de zèle & d'unanimité de me soutenir efficacement toutes les fois qu'il s'agira d'exécuter les Résolutions des deux* Chambres; *& je ne manquerai pas de faire tous mes efforts pour maintenir les Droits incontestables de ma Courone, & pour répondre aux justes espérances de mon Peuple.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie de votre extrême ardeur à pourvoir aux dépenses de l'année courante. Le Subside extraordinaire, *que vous m'avés accordé pour augmenter mes Forces de mer & de terre, est une si forte preuve, non seulement de votre affection pour ma Persone & de votre confiance en moi, mais encore de votre attention continuelle au service de la Patrie, que je ne puis assés louer ces soins pris à propos pour l'intérêt & la sureté de mes Roiaumes.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Je suis persuadé qu'il est inutile de vous recommander de considérer sérieusement les suites funestes, dont peut être menacée une Nation divisée, animée & séduite par les artifices & les insinuations malignes de la fourbe & de la méchanceté. Vous voiés evidemment quels avantages nos Ennemis communs s'attendent de retirer des dissentions & des inimitiés, qu'on a soin, sous des prétextes mal fondés, d'entretenir dans tout le Roiaume. Que tous ceux qui font profession d'être les zélés défenseurs des Droits, des Priviléges, des Loix, des Libertés de la Patrie & de la Religion Protestante, *telle qu'elle est actuellement établie parmi nous, s'unissent pour défendre de plus en plus ces biens inestimables! Que l'honneur, que la prospérité, que la sureté du Roiaume deviennent une cause commune, & fassent cesser toutes les divisions, afin que votre unanimité rende vaines les espérances de nos Ennemis!*

Après ce Discours, le Lord Grand-Chancelier prorogea le *Parlement* jusqu'au 20 de Juillet. Il fut ensuite prorogé différentes fois, & se rassembla dans cette même année, le 26 de Novembre: mais je ne rendrai comte de cette Séance que dans le cours de l'année 1740.

Il est à propos à présent, de reprendre la suite des Affaires avec l'*Espagne*, depuis le point, où je les ai laissées dans la RELATION *du* CONGRE'S

DE SOISSONS *& de ſes ſuites.* Le détail où je vais entrer m'occaſionnera peut-être quelques répétitions : mais l'inconvénient n'eſt pas grand pour une compilation de la nature de celle-ci.

AFFAIRES

DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE, Depuis la fin de 1731, juſqu'à la fin de 1739.

PAR l'*Article VI* du *Traité de Séville* du 9 de Novembre 1729, il avoit été ſtipulé; *Qu'il ſeroit nommé des Commiſſaires avec des Pouvoirs ſuffiſans, de la part de Leurs* Majeſté Catholique *&* Britannique, *leſquels s'aſſembleroient à la* Cour d'Eſpagne, *dans l'eſpace de quatre mois après l'échange des Ratifications de ce Traité, ou même pluſtôt, s'il étoit poſſible, pour examiner & décider touchant les Vaiſſeaux & les Effets pris en Mer de part & d'autre juſqu'à la fin de Juin* 1728 : *Que ces Commiſſaires examineroient pareillement & décideroient, ſelon les Traités, les prétentions reſpectives qui regardoient les abus, que l'on ſuppoſoit avoir été commis dans le Commerce, tant aux* Indes *qu'en* Europe, *& toutes les autres Prétentions reſpectives en* Amérique, *fondées ſur les Traités, ſoit par rapport aux limites ou autrement : Qu'après l'examen, la diſcuſſion & la déciſion de toutes ces prétentions, les Commiſſaires feroient le rapport de leurs Procédures à Leurs* Majeſtés Catholique *&* Britannique, *leſquelles s'engageoient à faire pareillement exécuter, dans l'eſpace de ſix mois, avec exactitude, ce que les Commiſſaires auroient décidé.* La ſuite des Négociations avec la *Cour de Vienne*, par rapport aux Etats de *Parme* & de *Plaiſance*, ne permit pas trop de penſer à l'exécution de cet Article, & nous avons vu dans les différentes années qui ſuivent, la RELATION *du* CONGRE'S DE SOISSONS, que, quoiqu'il y eût de part & d'autre des Commiſſaires nommés, ſuivant l'intention du *Traité de Séville*, ils n'avoient cependant rien fait, ſoit par l'impoſſibilité de convenir entre eux d'aucune déciſion, ſoit que le Miniſtère de la *Grande-Bretage* crût trouver quelque avantage pour ſes vues particulières, à ſe prêter à toutes les lenteurs de la *Cour d'Eſpagne.*

Les Dépréda-tions des Eſpagnols continuent en Amérique.

Plaintes des Anglois. Mai 1731.

Dans le mois de Mai 1731, le S. *Keene* Miniſtre d'*Angleterre* en *Eſpagne*, eut à *Séville* de fréquentes conférences avec les Miniſtres du Roi, ſur les Griefs des *Anglois*, tant par rapport aux violences que les *Gardes-Côtes Eſpagnols* continuoient d'exercer en *Amérique*, que par rapport au délai de la diſtribution des Effets de la Flotille, que la *Cour d'Eſpagne* étoit dans l'impoſſibilité de faire avant l'arrivée de deux Vaiſſeaux des *Aſſogues*, qui devoient apporter quelques millions pour le comte du Roi, qui, par la néceſſité des conjonctures, avoit été forcé de ſe ſervir de l'argent de la Flotille. Pendant toute cette année, les *Gardes-Côtes Eſpagnols* continuèrent de traiter en ennemis les *Bâtimens Anglois.* J'en ai rapporté des preuves auſquelles je renvoie. Au mois d'Août de cette même année, le

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Roi d'Eſpagne nomma des Commiſſaires pour règler avec ceux du *Roi d'Angleterre* les prétentions réciproques de leurs Sujets; & ces Commiſſaires entrèrent en conférence avec ceux de la *Grande-Bretagne*, qui s'étoient rendus depuis quelque tems à *Séville*. Mais, comme les deux Cours étoient occupées de l'Expédition de *Don Carlos* en *Italie*, ces premières Conférences ne furent vraiſemblablement que pour la forme. Ils travaillèrent pourtant avec quelque aſſiduité, vers la fin de l'année, & dans le mois de Janvier 1733, on fit eſpérer que cette Affaire ſeroit terminée avant la fin de l'année. Le 28 de ce même mois, les Conférences ſe pouſſant avec ardeur, le *Roi d'Eſpagne* fit expédier de nouveaux ordres, pour défendre à tous ſes Sujets en *Amérique*, d'inquiéter les *Vaiſſeaux Anglois*, & pour faire rendre ceux qu'on leur avoit pris depuis 1728. Ils étoient conçus en ces termes :

Les Commiſſaires des deux Couronnes commencent leurs Conférences. Août 1731.

Les Commiſſaires font des progrès. Janvier 1732.

LE ROI.

Nouveaux ordres du Roi d'Eſpagne à ſes Sujets d'Amérique, en faveur des Anglois. 28 Janvier 1733.

Comme le S. Keene, *Miniſtre Plénipotentiaire du* Roi de la Grande-Bretagne, *réſident à ma Cour, m'a répréſenté que, nonobſtant les ordres que j'ai donnés pluſieurs fois, pour empêcher que les* Armateurs Eſpagnols *en* Amérique *ne commêtent aucune hoſtilité contre les* Anglois *ou leurs Vaiſſeaux naviguans dans ces Mers, il continue cependant d'en être fait, non ſeulement par ceux qui ont Commiſſion de quelques Gouverneurs des Ports de mes Etats dans les* Indes Occidentales, *mais auſſi par ceux qui n'en ont point; que l'on colore ces hoſtilités du prétexte ſpécieux du Commerce illicite, & que les Gouverneurs ne font aucune attention aux plaintes qui leur ſont adreſſées de la part des* Anglois, *qui ont ſouffert de telles injuſtes véxations, ni ne leur font donner aucune juſte ſatisfaction pour les dommages qu'on leur a cauſés: j'ai réſolu de réitérer par cette préſente Lettre les ordres déja donnés à cet effet. C'eſt pourquoi j'enjoins aux Gouverneurs des Ports & des Places qui ſont de mon obeiſſance en* Amérique, *de ne pas ſouffrir qu'aucun de mes Sujets moleſte, maltraite, ou inquiète les* Anglois *ou leurs Vaiſſeaux qui, trafiquant dans ces Mers-là, ſe tiendront dans les Latitudes où il leur eſt permis d'aller, & qui ne ſeront point trouvés avoir part ou intérêt dans aucun Commerce défendu. Je leur ordonne de plus d'avoir ſoin que meſdits Sujets ſe gouvernent exactement & indiſpenſablement, en conformité des Loix Roïales & Ordonnances émanées à ce ſujet, à peine contre celui ou ceux qui y contreviendront, d'être punis avec la plus grande ſévérité, ſuivant l'énormité de l'offenſe commiſe; laquelle punition s'étendra auſſi à l'égard de ceux qui iront en Mer, ſans la moindre Commiſſion & pour le ſeul deſſein de commêtre des hoſtilités & de faire des Priſes injuſtes. Je prétens encore & veux que leſdits Gouverneurs entendent & reçoivent toutes les plaintes qui leur ſeront faites de la part des* Officiers & Commandans Anglois, *ſoit en perſone ou par Lettres, & qu'ils leur rendent toujours juſtice, & en tout tems, en leur faiſant donner une juſte ſatisfaction par rapport aux pertes qu'ils pourroient ſouffrir de la part des perſones qui y donneroient occaſion, & qui, par conſéquent doivent les*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

dédommager & les indemniſer. En outre, leſdits Gouverneurs doivent ſavoir qu'ils ſeront reſponſables de toutes les violences que leſdits Armateurs commettront a cet égard. C'eſt pourquoi, avant que de leur donner Commiſſion d'aller en Mer, ils doivent s'informer du caractère de leurs perſones, & s'aſſurer d'eux par des Cautions ſuffiſantes. Car telle eſt ma volonté & mon bon plaiſir. A Séville, *le 28 Janvier* 1732.

MOI LE ROI.

DON JOSEPH PATIHNO.

Hoſtilités en 1733.

Malgré cette Ordonnance ſi préciſe, il y eut, cette année, ainſi que je l'ai dit ailleurs, quelques hoſtilités réciproques en *Amérique*. J'ai parlé de même de celles qu'il y eut en 1733. Sur la nouvelle qu'on en eut à *Londres*, on envoia, dans le mois de Juin, des ordres au *S. Keene*, pour *qu'il demandât une entière & prompte ſatisfaction de l'infraction que l'on venoit de faire aux Traités, pendant que l'on travailloit à rétablir entre les deux Nations la bonne intelligence, que de pareilles déprédations avoient fort altérée depuis quelques années.* On voit par-là que les Commiſſaires des deux Nations continuoient à travailler au redreſſement des Griefs réciproques, quoique, ſelon les apparences, ils n'avançaſſent pas beaucoup. La Guerre, qui commença cette année à l'occaſion de la vacance du Trône de *Pologne*, retarda vraiſemblablement encore leur travail.

§ Demande à ce ſujet à la Cour d'Eſpagne. Juin.

Hoſtilités en 1734.

En 1734, vers le mois de Juin, les *Eſpagnols* recommencèrent les hoſtilités en *Amérique*, & s'emparèrent même, près de l'Iſle de *Saint-Chriſtophle*, de trois *Bâtimens Anglois*, richement chargés; qu'ils conduiſirent à *Porto-Ricco*. Dès que les Commiſſaires du Commerce à *Londres* en furent informés, ils en portèrent des plaintes au Gouvernement, & ce fut à cette occaſion qu'il fit partir précipitament, dans le mois d'Août, quatre Vaiſſeaux de guerre pour aller croiſer dans les Mers de l'*Amérique* & protéger le Commerce & la Navigation des *Anglois*. Dans le même mois, les Négocians de *Londres* & de *Briſtol* portèrent auſſi des plaintes au Gouvernement, ſur ce qu'ils avoient appris que pluſieurs *Vaiſſeaux Eſpagnols* croiſoient dans les Mers d'*Amérique*, & qu'ils enlevoient indifféremment tous les *Bâtimens Anglois*, tant ceux que les différentes Colonies de la Nation envoïoient dans les Ports des *Eſpagnols*, que ceux qui revenoient directement des Colonies en *Angleterre*; & que de ces derniers ils en avoient pris quatre depuis peu. On en parla ſur le champ à l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, & l'on écrivit au *S. Keene*, pour qu'il en entretînt les Miniſtres de la Cour de *Madrit*. Dans le mois d'Octobre, le Comte de *Montijo*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, promit au *Roi d'Angleterre*, de la part du Roi ſon Maître; *Que Sa* Majeſte Catholique *donneroit ſatisfaction à ceux des Sujets de la* Grande-Bretagne *qui prouveroient qu'on leur auroit fait le moindre tort dans les Mers de l'*Amérique.

Eſcadre Angloiſe envoïée en Amérique. Août.

Plaintes des Négocians de Londres & de Briſtol. Août.

On en porte des plaintes en Eſpagne.

Réponſe de cette Cour. Octobre.

Je ne trouve rien de particulier en 1735. L'année ſuivante, à l'occaſion

caſion d'une querèle entre les *Cours d'Eſpagne* & de *Portugal*, laquelle fut cauſe du long ſéjour d'une *Flote Angloiſe* à l'embouchure du *Tage*. Le Gouverneur de *Buenos-Ayres* fit, vers le mois de Juin, une entrepriſe qu'il manqua, ſur la *Colonie Portugaiſe* du *Saint-Sacrement*. Et dans le mois de Juillet, les Miniſtres d'*Eſpagne* déclarèrent au Miniſtre de *Portugal*, ainſi qu'à celui du *Roi d'*ANGLETERRE, *Que bien que Sa* Majeſté Catholique *conſentît de rétablir toutes choſes en* Amérique *ſur le pied qu'elles étoient avant les brouilleries avec la* Cour de Liſbone, *il étoit néceſſaire de faire attention que, depuis que les* Portugais *poſſédoient par Traité la Colonie du* Saint-Sacrement, *les* Eſpagnols *s'étoient apperçus qu'ils y favoriſoient la Contrebande contre la teneur des Traités; & que c'étoit même les* Anglois *qui ſe ſervoient, au préjudice de l'*Eſpagne, *de cette Colonie comme d'entrepôt pour leur Commerce clandeſtin: Que par conſéquent il ſeroit néceſſaire que le* Roi de Portugal *promît qu'à l'avenir il ne permètroit pas qu'aucune de ſes Colonies favoriſât une Contrebande ſi préjudiciable au Commerce des Sujets de Sa* Majeſté Catholique, *& qu'il ſeroit même néceſſaire que cet Article fût ſtipulé dans la Convention d'accommodement, que le* Roi de la Grande-Bretagne *propoſoit de faire entre les deux* Rois d'Eſpagne *& de* PORTUGAL. Cette Déclaration fut ſuivie d'une autre, par laquelle le *Roi d'Eſpagne* rejeta la Médiation du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux*, à cauſe de la Contrebande que leurs Sujets faiſoient ſous la protection des *Portugais*, pour s'en rapporter au *Roi de France*, au ſujet de ſes différens avec le *Roi de Portugal*.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Déclaration du Roi d'Eſpagne à l'occaſion de la Colonie Portugaiſe du Saint-Sacrement. Juillet 1736.

Au mois de Novembre de la même année, on fit partir d'*Angleterre* quelques Vaiſſeaux pour aller dans les Mers d'*Amérique*, protéger les Bâtimens de la Nation contre les *Gardes-Côtes Eſpagnols*, qui ne ceſſoient, diſoient les *Anglois*, de troubler le Commerce ſous divers prétextes frivoles. On pourroit dire que ces Vaiſſeaux furent envoïés pour protéger la Contrebande à main armée. A peu près dans le même tems, le *Roi d'Angleterre* fit remontrer aux *Etats-Généraux* par un Mémoire que ſon Ambaſſadeur leur remit; *Que les diverſes Conventions qui ſubſiſtoient entre l'*Eſpagne *& Sa* Majeſté Britannique, *par rapport aux Affaires de Commerce, & dans leſquelles Leurs* Hautes-Puiſſances *étoient compriſes, avoient été ſi mal obſervées de la part de la* Cour de Madrit, *qu'il étoit indiſpenſablement néceſſaire de prendre de nouvelles meſures pour la ſureté du Commerce avec la* Nation Eſpagnole: *Que d'ailleurs, Sa* Majeſté Britannique *avoit des griefs particuliers contre les* Eſpagnols, *comme de différer continuellement les réparations qu'ils devoient à la* Nation Angloiſe *pour des pertes, d'inventer tous les jours de nouvelles chicanes, afin de ne point expédier la Cédule pour la* Compagnie du Sud, *& beaucoup d'autres.* L'année ne ſe termina pas ſans qu'il ſurvînt de nouveaux ſujets ou de nouveaux prétextes de mécontentement. Les *Anglois* publièrent au mois de Novembre, qu'ils recevoient tous les jours des plaintes contre les *Eſpagnols*; Qu'outre les déprédations des *Vaiſſeaux Anglois* qui continuoient ſur toutes les Côtes du Continent & des Iles de l'*Amérique*, on avoit,

Vaiſſeaux envoïés en Amérique. Novembre 1736.

Nouvelles plaintes des Anglois. Novembre 1736.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Déclaration faite au Roi d'Eſpagne.

à la *Nouvelle-Yorck*, intercepté des Lettres par leſquelles on avoit appris poſitivement que les *Eſpagnols* avoient formé le deſſein de ſurprendre la Colonie de la *Nouvelle-Georgie*. Ces Lettres occaſionnèrent différens Conſeils ; & les ordres furent envoïées au S. *Keene*, d'informer le *Roi d'Eſpagne* de ce qu'elles contenoient, & de lui déclarer en même tems ; *Que, bien que Sa* Majeſté Britannique *n'eût aucune raiſon de douter de la vérité de ce que ces Lettres renfermoient, elle voulois bien cependant, par amour pour la paix & par un effet de ſon équité naturelle, ſuſpendre ſon jugement & ſon reſſentiment à cette occaſion ; mais qu'elle ne pouvoit pas s'empêcher de déclarer, que depuis un certain tems, elle appercevoit dans la conduite de la* Cour d'Eſpagne, *un refroidiſſement de l'ancienne bonne intelligence qui ſembloit augmenter d'un jour à l'autre, & dont il ſeroit aiſé d'apporter les preuves, s'il n'étoit pas plus à propos de les remètre pour un tems plus convenable.*

Démêlé au ſujet du Conſul Anglois de Saint-Sebaſtien. 1736.

A peu près dans le même tems, le *Conſul Anglois* de *Saint-Sébaſtien* fut obligé de ſe retirer à *Salamanque*. Le S. *Keene* en fit auſſi-tôt part à ſa Cour ; & les ordres qu'il en reçut, furent de faire toutes les inſtances poſſibles pour qu'il fût permis au *Conſul*, de retourner à *Saint-Sébaſtien*. Il récrivit depuis, qu'après avoir fait toutes les démarches convenables, il avoit eu pour réponſe ; *Qu'il ſavoit bien ſans doute, qu'aucun* Conſul, *de quelque Nation qu'il fût, n'étoit admis, ſans le conſentement du* Roi d'Eſpagne, *dans les Ports de ſes Etats où il y avoit des* Conſuls *établis, & moins encore dans celui de* Saint-Sébaſtien, *puiſque ni les* Anglois, *ni pas une autre Nation, n'avoient jamais joui du droit d'avoir un* Conſul *dans la Province de* Guipuſcoa ; *de ſorte que l'*Angleterre *ne devoit pas trouver étrange que la* Cour d'Eſpagne *eût obligé le* Conſul Anglois *de quitter* Saint-Sébaſtien *pour ſe retirer ailleurs.*

Conférences des Miniſtres d'Angleterre & de Hollande avec un Secrétaire d'Etat d'Eſpagne. Janvier, Février 1737.

Au commencement de 1737, les Miniſtres d'*Angleterre* & de *Hollande* auprès de la *Cour d'Eſpagne*, eurent de fréquentes Conférences avec Don *Sébaſtien de La Quadra* Secrétaire d'Etat. Elles roulèrent preſque toutes ſur les plaintes de leurs Cours, au ſujet de l'enlèvement de leurs Bâtimens dans les Mers de l'*Amerique* par les *Gardes-Côtes Eſpagnols*. La *Cour de France* s'entremit alors avec vivacité pour rétablir la confiance entre celles d'*Eſpagne* & d'*Angleterre*. Elle propoſa même un Accommodement. On en répandit dans le Public des Conditions vraies ou ſuppoſées, qui portoient ; I. *Que le* Roi d'Eſpagne *accorderoit à l'*Angleterre *une liberté entière de Commerce dans tous les Etats & Roiaumes appartenans à l'*Eſpagne *en* Amérique : II. *Que la* Compagnie du Sud *y pourroit envoier ſon Vaiſſeau ordinaire, ſans qu'il pût être moleſté, ſous quelque prétexte que ce fût :* III. *Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *en conſidération de ces avantages ineſtimables accordés à ſes Sujets, reſtitueroit la Ville & le Port de* Gibraltar *à la* Couronne d'Eſpagne : IV. *Enfin, que cette reſtitution & cette liberté de Commerce ſeroient de part & d'autre aſſurées irrévocablement & de la manière la plus forte.* Si ces Conditions furent réellement propoſées, il eſt à croire qu'elles déplurent également aux deux Cours. Les *Anglois* trouvoient trop d'avantage à poſſéder *Gibraltar*, pour conſentir

Projet d'accommodement entre les Cours d'Eſpagne.

à le rendre ; & les *Eſpagnols*, qui cherchoient les moïens d'empêcher la Contrebande que les *Anglois* faiſoient en *Amérique*, à la faveur du Vaiſſeau de l'*Aſſiente*, n'avoient garde de l'autoriſer en quelque ſorte, en affranchiſſant ce Vaiſſeau de toute eſpèce de viſite. C'eſt à quoi les *Anglois* auroient voulu les réduire par la teneur de la première Condition. L'Accommodement entre les *Cours d'Eſpagne & de Portugal* fut conclu le 23 de Mars (1737). Auſſi-tôt qu'on en eut la nouvelle à *Londres*, on expédia des ordres à l'Amiral *Norris* pour quitter le *Tage*, & ramener ſon Eſcadre en *Angleterre* ; & l'on ſe flata, mais inutilement, que ſon retour contribueroit au rétabliſſement de la bonne intelligence entre les *Eſpagnols* & les *Anglois*. Les nouvelles que l'on reçut dans ce même tems d'*Amérique*, ne devoient nullement avancer ce grand ouvrage. On y étoit de part & d'autre ſur la méfiance. Les *Eſpagnols* armoient dans les Iles de *La Havane* & de *La Cuba*. Les *Anglois* de leur côté ſe mètoient en état de ſe défendre dans *La Caroline* & dans la *Nouvelle-Géorgie* ; &, ſur les nouvelles qu'on en eut en *Europe*, on réſolut en *Angleterre*, d'envoïer quatre Vaiſſeaux de guerre renforcer l'Eſcadre d'*Amérique*. Ce qui détermina ſurtout à prendre ce parti, ce furent les fréquentes révoltes des *Négres* dans différentes Colonies. On ſe perſuadoit qu'ils étoient excités & ſoutenus en ſecret par les *Eſpagnols* du voiſinage. Au mois de Juin, le S. *Keene*, ſelon les ordres qu'il avoit reçus, demanda, de la part du *Roi d'Angleterre*, à Don *Sébaſtien de La Quadra*, Miniſtre d'Etat ; *Si le bruit, qui s'étoit répandu que les* Eſpagnols *faiſoient un Armement conſidérable aux* Indes-Occidentales, *avoit quelque fondement ; & s'il étoit vrai qu'ils euſſent deſſein d'inquiéter les* Anglois *établis dans* La Caroline-Méridionale *& dans la* NOUVELLE-GEORGIE. Le Miniſtre d'Etat répondit ; *Que cette imputation étoit des plus mal fondées : Que le Roi n'avoit aucun deſſein de cette nature ; & que Sa Majeſté cherchoit plus que jamais les occaſions convenables de convaincre le* Roi de la Grande-Bretagne *& la* Nation Angloiſe *du deſir qu'elle avoit de vivre avec eux dans une parfaite intelligence.* Au mois d'Août, le bruit qui courut que le Miniſtre d'*Eſpagne* à *Londres* avoit remis un Mémoire au *Roi*, pour réclamer, au nom de Sa *Majeſté Catholique*, les deux Provinces de *La Caroline* & de la *Nouvelle Géorgie*, fournit matière aux conjectures des *Politiques Anglois*. Quelques-uns prétendirent, *Que le* Roi d'Eſpagne *avoit deux vues en cela : I. Que perſuadé qu'il n'étoit pas poſſible de juſtifier la légitimité de la priſe & de la confiſcation de tant de* Bâtimens Anglois *enlevés par les* Gardes-Côtes Eſpagnols, *il vouloit faire, pour ainſi dire, une compenſation de griefs, qui pourroit occaſioner un Traité tel que celui de 1670, où l'on avoit commencé par mètre à néant tous griefs de part & d'autre ; tout ce qui s'étoit paſſé devant être oublié, comme n'étant pas avenu : II. Qu'il vouloit par-là donner plus de poids à ſes prétentions ſur* Gibraltar *&* Port-Mahon, *pour la reſtitution deſquels il pourroit ſe déſiſter de ſes prétentions ſur les deux Provinces dont il s'agiſſoit.* Quelques-autres Politiques firent voir par des Ecrits Publics ; *Que bien loin que la nouvelle prétention des* Eſpagnols *fût fondée*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Eſpérance d'accommoder les différens. 1737.

Méfiances réciproques en Amérique au commencement de 1737.

Meſures priſes à Londres en conſéquence. Avril 1737.

Déclaration de la Cour d'Eſpagne à ce ſujet. Juin 1737.

Prétentions vraies ou fauſſes de l'Eſpagne ſur quelques Colonies Angloiſes ; Ecrits à ce ſujet. Août 1737.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

ſur le Traité de 1670, *comme ils le diſoient, il étoit certain au contraire que ce Traité confirmoit la Courone de la* Grande-Bretagne *dans la poſſeſſion de ces Provinces.* Voici comme le *Daily-Poſt* du 29 d'Août s'exprimoit à ce ſujet. *Les* Eſpagnols *réclament une partie des Etats que nous poſsèdons en* Amérique, *& diſent*, « *Que* La Caroline *étant ſituée par le 32 dégré de* » *Latitude & par le 294 de Longitude, & la Colonie de* Georgie, *au Midi* » *de* La Caroline, *il eſt inconteſtable qu'elles ſont ſituées l'une & l'autre dans* » *le Territoire de la Courone d'*Eſpagne, *conformément au* Traité de 1670, » *& que la démarcation entre* La Floride *&* La Caroline *a été fixée par le* » *VII Article du même Traité, au 33 dégré, 59 minutes de Latitude Sep-* » *tentrionale, & au 339 dégré, 20 minutes de Longitude* ». *On a cru néceſſaire d'informer le Public que le VII Artitcle dudit Traité, au lieu d'établir cette démarcation, confirme le Droit de la* Grande-Bretagne *par rapport à* La Caroline. *Le Roi* Charles II, *qui connoiſſoit ſes Droits & ſes Titres ſur* La Caroline, *accorda cette Province au Lord Chancelier* Clarendon, *au Duc d'*Albemarle *& à quelques autres* Seigneurs Anglois, *par des Lettres Patentes qu'il leur donna à cet effet le 11 de Juillet 1665, c'eſt-à-dire, cinq ans avant le* Traité de 1670. *Or, comme ces Lettres Patentes, en vertu deſquelles les Seigneurs ſuſdits prirent poſſeſſion de* La Caroline, *en étendoient ou marquoient les bornes juſqu'au 29 dégré de Latitude Méridonale, le* Traité de 1670, *poſtérieur à ces Lettres, ne fait aucun changement aux bornes de cette Province; & en particulier l'Article VII, bien loin d'établir une nouvelle démarcation, n'en fait pas même mention comme on peut s'en convaincre en liſant cet Article que voici*: « *Toutes les effenſes, dommages,* » *pertes, injures que les Nations & Peuples de la* Grande-Bretagne *&* de » l'Eſpagne *ont ſoufferts par le paſſé, ſous quelque prétexte que ce ſoit, les* » *uns des autres en* Amérique, *ſeront effacés de la mémoire & enſévelis dans* » *l'oubli, comme s'ils n'avoient jamais exiſté. De plus, l'on eſt convenu que* » *le ſéréniſſime* Roi de la Grande-Bretagne, *ſes Héritiers & Succeſſeurs au-* » *ront, tiendront, conſerveront, avec plein droit de Souveraineté, de Do-* » *maine, de poſſeſſion & de propriété, tous les Païs, Régions, Iles, Colo-* » *nies & Places quelconques, ſitués dans les* Indes *ou dans quelque part de* » l'Amérique, *dont le* Roi de la Grande-Bretagne *& ſes Sujets ſont actuelle-* » *ment en poſſeſſion, de façon qu'à cet égard, ſous quelque couleur ou pré-* » *texte que ce ſoit, on ne puiſſe former aucune prétention ou exciter quel-* » *que diſpute de controverſe concernant ces Poſſeſſions* ». *Le* Traité d'Utrecht, *conclu en 1713, confirme de nouveau la poſſeſſion de* La Caroline *à la* Grande-Bretagne; *& en 1729, le* Parlement *de ce Roiaume acheta des Seigneurs propriétaires* La Caroline, *pour le Roi, bornée par le 29 dégré de Latitude, comme il eſt dit ci-deſſus, ce qui comprend* La Caroline Septentrionale *&* La Georgie; *de ſorte qu'il eſt inconteſtable que les deux dernières Provinces ſont compriſes dans le Territoire de la* Grande-Bretagne, *laquelle s'eſt toujours maintenue dans ce droit, aiant invité & encouragé, tant ſes Sujets que les Etrangers, à s'y aller établir avec leurs effets & Familles, ce qu'ils ont fait au grand avantage de la* Nation Angloiſe, *attendu que les*

Droits d'entrée & de ſortie de ces Colonies, rapportent à la Courone pluſieurs 100 mille Livres Sterling. Les Sujets de la Grande-Bretagne, *qui habitent ces contrées ſur la foi du* Roi *& l'encouragement du* Parlement, *y ont bâti des Villes & des Bourgades, défriché & labouré une grande étendue de Païs, nourri un grand nombre de beſtiaux, & ils poſsèdent actuellement au deſſus de 30 mille Eſclaves; & tout cela du conſentement des* Indiens, *originaires du Païs, qui pluſieurs centaines de lieues à la ronde, ſe ſont ſoumis à la Courone de la* Grande-Bretagne, *reçoivent des Commiſſions des* Gouverneurs Anglois *& déploient les couleurs de la* Grande-Bretagne *dans leurs Habitations, pour preuve de leur ſoumiſſion à Sa* Majeſté Britannique. *Voila ſans doute des Droits de toute autre nature que les prétentions d'une Nation qui a maſſacré les Originaires du Païs, à l'abri d'une Conceſſion ou Privilége de la Cour de* ROME.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

J'ai parlé dans l'Article I du Journal de 1737, d'une Requête préſentée au *Roi*, au mois de Novembre de cette année, par les *Négocians Anglois*, au ſujet de la continuation des déprédations des *Eſpagnols* en *Amérique*. Cette Requête trouva des Ecrivains politiques qui s'attachèrent à faire voir qu'elle ne contenoit que des plaintes bien fondées; &, ce qui ne devoit vraiſemblablement arriver qu'en *Angleterre*, on y prit auſſi la défenſe des *Eſpagnols*. Un des premiers pour appuïer les plaintes & les concluſions de la Requête, remonta juſqu'au commencement du dernier ſiécle, & traçant le Tableau de ce que le Commerce d'*Amérique* étoit autrefois, il diſoit: *Ce Commerce eſt un tréſor que la* Cour d'Eſpagne *tient ſous clef, & dont elle ne fait part à perſonne. Ses Alliés & ſes Sujets en ſont exclus, juſques-là même que les* Rois de France *&* de Portugal *en ſont exclus par des Stipulations expreſſes. Le ſeul* Roi de la Grande-Bretagne JAQUES I, *n'a pas voulu reconnoître ce droit d'excluſion que* l'Eſpagne *s'arrogeoit, ſous prétexte qu'elle le tenoit du* Pape, *ou parce qu'en s'emparant de quelques Contrées, elle prétendoit être Maîtreſſe de toutes les autres. La Guerre-Civile qui ſurvint ſous* Charles I, *réduiſit le Commerce des* Anglois *dans d'étroites bornes, étant trop occupés des Affaires du dedans. Cependant* Cromwel, *qui avoit toujours été en guerre avec* l'Eſpagne, *conclut avec elle en 1667 un* Traité, *où l'on trouve les Articles ſuivans.*

Requête des Négocians Anglois contre les Eſpagnols. Novembre 1737.

Ecrit Politique en faveur de cette Requête.

Ici l'Ecrivain rapporte les Articles II, III, X, XIII, XIV, & XV du *Traité de* 1667, leſquels défendent en effet aux ESPAGNOLS, *de moleſter en quoi que ce ſoit les* Anglois, *de viſiter leurs Bâtimens malgré eux & d'uſer de repréſailles.* Ils ordonnent même, *de les ſecourir en cas de danger*; & règlent les cas où les Marchandiſes de Contrebande pourront être ſaiſies. A ces Articles ſe joignent les III, IV, VII, & XV du *Traité de* 1670, que les *Anglois* nomment par excellence, *le Traité d'Amérique*; & ces autres Articles ne ſont pas moins favorables aux *Anglois* que ceux du *Traité de* 1667 confirmé par celui de 1670. Tous les autres ont été depuis allegués & confirmés en 1713 dans celui d'*Utrecht*, qui dit: *De plus, le* Traité de 1670, *entre les* Courones d'Eſpagne *&* de la Grande-Bretagne, *pour prévenir toutes diſputes, réprimer les déprédations & confirmer d'autant plus la Paix entre les deux ſuſdites Courones en* Amérique, *eſt*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

confirmé de nouveau & ratifié, mais ſans préjudice aux Contrats, Privilèges ou Permiſſions accordés par le Roi d'Eſpagne *dans le dernier* Traité de Paix *& dans le* Contrat d'Aſſiente *à Sa Majeſté la* Reine de la Grande-Bretagne *& à ſes Sujets, comme auſſi ſans préjudice de la liberté ou pouvoir dont les Sujets de la* Grande-Bretagne *ont joui ci-devant, ſoit de droit, par conceſſion ou tolérance*, &c.

L'Avocat de la Requête des *Négocians Anglois* entre enſuite dans l'examen de chacun de ces Traités. *Celui de* 1667, *dit-il n'établit pas ſeulement un Commerce libre entre la* Grande-Bretagne *&* l'Eſpagne, *dans tous les lieux où il avoit été permis : mais on y dit expreſſément qu'en cas de quelque inſulte de part ou d'autre, on n'accordera pas de Lettres de repréſailles, à moins que, ſuivant le cours ordinaire des Loix, on n'ait demandé juſtice; mais que la partie léſée, ſix mois après la réquiſition faite, n'obtenant pas juſtice, pourra accorder leſdites Lettres de repréſailles. Il eſt dit dans le même Traité, qu'aucun* Vaiſſeau *ou* Bâtiment Anglois *ne ſera viſité ou moleſté dans les Etats du* Roi d'Eſpagne, *ni par les Juges des Denrées de Contrebande, ni par aucune autre perſone, que deux ou trois Commis de la Douane, juſqu'à ce que les Bâtimens ſoient déchargés ; mais qu'ils ſeront obligés de montrer leurs Paſſeports ou Lettres de Mer ; que ſi on y trouve quelques Marchandiſes défendues, elles ſeront confiſquées & non aucune autre ; & que quiconque en ſera coupable, n'encourra d'autre peine que la confiſcation de ſes Effets ; à moins qu'ils ne ſoient ſurpris ſortant de la* Grande-Bretagne *de l'Argent monoié, de la Laine, de la Terre à Foulons du Païs ; & des Etats d'*Eſpagne, *de l'Or ou de l'Argent.*

Ce Traité *fut confirmé en* 1670 *par le* Traité d'Amérique, *qui comprenoit pluſieurs Additions ; entre autres, on y reconnoit notre droit ſur toutes les Places des* Indes Occidentales *ou de quelque partie de* l'Amérique *que nous poſſédions alors ; & dans les deux* Traités *on a clairement exprimé la nature des Denrées défendues, ſavoir toutes Munitions de guerre tranſportées vers les Païs Ennemis, l'Or, l'Argent, la Terre à Foulons & la Laine : mais on n'y trouve nulle part* les Bois pour la teinture, *qui croiſſent dans* La Jamaïque *& autres endroits des* Indes-Occidentales, *qui n'appartiennent pas à* l'Eſpagne. *Et quoique le tranſport de l'Or & de l'Argent, travaillé ou non, ſoit défendu dans ces* Traités, *il a été permis dans la ſuite par le* Traité de l'Aſſiente. *Ainſi, ſi notre* Compagnie du Sud, *ou quelques-unes de nos Colonies tranſportent quelques-uns de ces effets à* La Jamaïque, *& que nos Bâtimens Marchands puiſſent prouver par de bons Paſſeports & Lettres de Mer, qu'ils ont pris là leur Cargaiſon (comme on aſſure que la pluſpart peuvent le faire), il ne reſte aux* Eſpagnols *aucun prétexte de confiſquer ces Bâtimens.*

Je ne vois pas non plus que ces Traités *donnent aucun droit aux* Eſpagnols *à ce qu'ils nomment leur* Latitude, *ou d'interdire le Commerce aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *dans quelque partie que ce ſoit des Mers de* l'Amérique. *Bien loin de-là, il y eſt dit expreſſément que la liberté de la Navigation ne ſera troublée en aucune manière, & que quiconque ſe rendra coupable de quelque ſorte de Piraterie, ſera non ſeulement puni corporellement, mais en-*

core obligé d'indemniſer la partie léſée, ſi elle le requiert.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Ces deux Traités *ont été confirmés, non ſeulement par le* Traité d'Utrecht, *où nous réſervons particulièrement tous nos droits par rapport au Commerce, ſoit qu'il nous appartienne de droit, par conceſſion ou par tolérance, mais encore par deux autres* Traités de 1715 *&* de 1721.

C'eſt aux Eſpagnols *à prouver qu'on a dérogé à ces* Traités, *depuis cette dernière époque, à moins qu'ils ne veuillent ſoutenir publiquement la validité des Priſes ſans nombre de nos Bâtimens, leurs Pirateries & leurs outrages violens.*

L'Auteur va plus loin. *Le* Traité d'Hanovre, *conclu en* 1725, *& ſes ſuites, nous brouillèrent*, dit-il, *pendant quelques années avec* l'Eſpagne, *& donnèrent lieu d'un côté à un grand nombre d'hoſtilités: mais tous ces différens furent, au moins en apparence, paiſiblement terminés par le* Traité de Séville. *On nous promit de bonne-foi dans ce* Traité; « *Qu'on nous donneroit non ſeulement une entière ſatisfaction pour les pertes paſſées de nos Marchands, mais auſſi une entière ſureté pour notre Commerce à l'avenir.* »

Il eſt vrai qu'on ne pouvoit d'abord exécuter la première de ces deux choſes, qu'on laiſſa à la déciſion de Commiſſaires des deux Nations, qui devoient s'aſſembler à la Cour d'Eſpagne, *& terminer ces différens au plus en trois ans de tems. Pluſieurs perſones jugèrent alors que ce terme de trois ans étoit trop long: mais l'expérience a fait voir combien elles s'étoient trompées, puiſque voilà deux fois ce terme écoulé, ſans qu'on ait ouï dire quels progrès ces Commiſſaires ont fait, ni même ſi l'on a fait quelques Propoſitions de part ou d'autre. Mais, ſi l'on n'obtient pas dans peu de tems quelque ſatisfaction, on doit s'attendre que le* Parlement *prendra connoiſſance de cette Affaire dans la première Séance.*

Quant à la ſureté de notre Commerce, elle devoit être rétablie ſans délai, ſuivant le Traité de Séville, *par la Publication d'une Ordonnance de Sa* Majeſté Catholique, *qui défendroit de la manière la plus forte, pour l'avenir, tous ces excès en* Europe *& aux* Indes; *& en expédiant au pluſtôt les ordres néceſſaires aux* Vicerois d'Eſpagne, *aux Gouverneurs & autres Officiers de faire exactement obſerver cette Ordonnance. Cependant, quoique nous eussions exactement accompli tout ce à quoi nous étions engagés par ce* Traité, *non ſeulement en nous abſtenant de toutes hoſtilités, comme nous avions fait juſqu'alors, mais même en tranſportant le Prince Don* Carlos *en* Italie, *avec notre Flote & à nos dépens; nonobſtant tout cela, dis-je, les* Eſpagnols *continuent leurs Pirateries ſans qu'on les en empêche en aucune manière.*

Dès qu'on publia le Traité de Séville, *on y remarqua que le Commerce y étoit rétabli ſur le pied des* Traités *&* Conventions *antérieures à l'année* 1725; *&, pour plus d'exactitude, on déclara expreſſément dans le premier Article ſéparé, que, ſous l'expreſſion générale des* Traités, *étoient compris, entre autres, le* Traité d'Utrecht *& celui de* 1667, *ſans qu'on y ait parlé de celui de* 1670, *quoiqu'il ſoit cité & confirmé dans celui d'*Utrecht, *&*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

qu'il contienne les Règlemens que l'Eſpagne *a faits pour le Commerce des* Indes-Occidentales. *Ceci fut conſidéré alors comme un cas extraordinaire, qui pouvoit faire naître des ſoupçons, quoique cet oubli ne ſoit peut-être arrivé que par abus ou par négligence. Mais puiſque tous les* Traités & Conventions *antérieures à l'année* 1725 *ſont confirmées par l'Article IV du* Traité de Séville, *les* Eſpagnols *ne peuvent avec la moindre ombre de raiſon tirer avantage de cet oubli.*

Il n'eſt pas moins remarquable que par l'Article V du même Traité *il eſt dit :* „ *Les Commiſſaires examineront pareillement & décideront, ſelon les* „ Traités, *les prétentions reſpectives, qui regardent les abus qu'on ſuppoſe* „ *avoir été commis dans le Commerce, tant aux* Indes *qu'en* Europe, *&* „ *toutes les autres prétentions reſpectives en* Amérique *fondées ſur les* Traités, *ſoit par rappport aux limites ou autrement* „. *Voilà, je penſe, le premier Traité où l'on ait emploié le terme de* Limites, *& je ne ſais quelle interprétation on lui peut donner, quoique j'eſpère qu'on ne voudra pas l'étendre juſqu'à quelque partie de la Mer. En vertu du* Traité d'Amérique *de* 1670, *nous ſommes ſeulement obligés de nous abſtenir de commercer dans les Rades & Ports des* Eſpagnols : *mais il nous eſt permis, en cas de danger, ſoit par tempête ou pourſuite de Pirates ou Ennemis, ou de quelque autre néceſſité preſſante, d'y entrer & de nous y réfugier, ſans qu'on puiſſe nous y retenir, à moins qu'on n'y ſoit pris ſur le fait, faiſant quelque Commerce.*

Depuis la concluſion du Traité de Séville, *les* Eſpagnols *portèrent leurs excès à un tel point, nonobſtant nos bons offices & notre conduite pacifique, que notre Miniſtre à la* Cour d'Eſpagne, *reçut ordre d'y faire des remontrances à ce ſujet. Elles déterminèrent le* Roi Catholique *à expédier à ſes Gouverneurs dans les* Indes *une Lettre datée du* 10 *Janvier* 1732, *dans laquelle il renouvelle ſes ordres précédens ſur ce ſujet, & leur défend d'accorder des Lettres à aucun Armateur, ſans avoir auparavant examiné qui ils étoient, & leur avoir fait donner de bonnes Cautions, ſous peine d'être eux-même reſponſables des excès que ces Vaiſſeaux pourroient commètre. Il ſe trouve encore un autre ordre dans cette Lettre, qui mérite une remarque particulière, ſavoir :* « *Je commande par ces préſentes à tous Gouverneurs, dans quelque* „ *Port ou Place que ce ſoit de nos Etats en* Amérique, *de ne permètre à au-* „ *cun de mes Sujets d'inſulter ou de moleſter les* Anglois *ou aucun de leurs* „ *Vaiſſeaux qui ſeroient dans ces Quartiers, tant qu'ils ſe tiennent dans un* „ *éloignement convenable, & qu'ils ne font pas de Commerce défendu* „. *Je voudrois que la* Cour d'Eſpagne *ou quelques-uns de ſes Miniſtres, qui ſe trouvent ici, voulût bien nous dire ce qu'elle entend par un* éloignement convenable, *ce qui paroît être une extenſion du ſuſdit terme de* Limites, *comme ſi elle avoit droit au ſouverain Domaine ſur toutes les Mers d'*Amérique, *ou ſur la plus grande partie ; & dans ce cas, qui les empêchera de nommer tout Commerce illicite ?*

Après ces réflexions l'Auteur revient à la Requête des *Négocians Anglois*, qu'il regarde comme une preuve du reſſentiment de la Nation. Il en fait voir la juſtice & lui promet un heureux ſuccès.

Les

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Les Adverſaires de la même Requête ne gardèrent pas beaucoup de meſures avec leurs Compatriotes dans les Ecrits qu'ils publièrent. Ils les accusèrent *d'avoir cauſé les pertes dont ils ſe plaignoient, en entreprenant un Commerce illicite dans les Etats du* Roi d'Eſpagne *en* AMERIQUE. Ils ſoutinrent, *que les Priſes faites par les* Eſpagnols, *étoient autant de Vaiſſeaux qui faiſoient la Contrebande; & que ces Négocians devoient être regardés comme des Pirates, des Braconniers, des Perturbateurs du repos public & des Violateurs des différens Traités qui devoient fonder la bonne intelligence de l'*Angleterre *avec l'*ESPAGNE. Ils demandèrent, *s'il n'étoit pas permis au* Roi Catholique, *ainſi qu'a tous les autres Souverains, de faire garder ſes Ports, & de limiter le Commerce dans ſes Etats, ſuivant ſon bon plaiſir.* On leur répondit, *Qu'on n'avoit jamais eu deſſein de mètre en doute le dernier Article; mais qu'à l'égard du premier, le droit des Gardes-Côtes avoit des bornes, & qu'il ne leur étoit pas permis de s'éloigner de leurs Côtes juſqu'à les perdre de vue, & d'aller, comme les* Gardes-Côtes Eſpagnols *faiſoient continuellement, viſiter les Vaiſſeaux Etrangers à* 180 *milles de leur poſte, ainſi qu'avoient fait ceux par qui quelques* Bâtimens Anglois *avoient été pris vers le* 32 *dégré de Latitude.*

Ecrits contre la Requête des Négocians Anglois.

Dans le mois de Novembre, la *Cour d'Eſpagne*, inſtruite que les *Anglois* ſe fortifioient extraordinairement dans *La Caroline Méridionale* & dans la *Nouvelle-Géorgie*, envoïa quelques Troupes règlées en *Amérique*, avec ordre de ſe rendre au Fort de *Saint-Auguſtin*, pour le mètre à couvert de toute ſurpriſe. Le 10 de Décembre, le *S. Keene* remit à la *Cour d'Eſpagne*, de la part du *Roi d'Angleterre*, un Mémoire relatif à la Requête des Négocians. On ne répondit pas d'une manière ſatisfaiſante à tout ce qu'il contenoit: mais ſur les inſtances réitérées du *Miniſtre Anglois*, le *Roi d'Eſpagne* ſe réſolut enfin dans le mois de Janvier 1738, à donner ordre, *qu'on relachât quelques* Vaiſſeaux Anglois *arrêtés en* Amérique *par les* Gardes-Côtes Eſpagnols, *& conduits à* La Havane; *& qu'on reſtituât trois autres Vaiſſeaux pris dans la Méditerranée & chargés pour le Comte des* Turcs *ou des* ALGERIENS. Ce Prince en même tems s'engagea d'honneur, *à faire inceſſament examiner les Griefs des* ANGLOIS, avec promeſſe de leur rendre juſtice.

Les Eſpagnols envoient des Troupes en Amérique Novembre 1737.

Memoire remis à la Cour d'Eſpagne par le S. Keene.

Ordre, & promeſſe en conſéquence. Janvier 1738.

Cependant, le *Parlement de la Grande-Bretagne* étant alors aſſemblé, la Requête des Négocians y fut portée: mais les Miniſtres d'Etat ſurent empêcher d'abord qu'elle ne fût examinée, en faiſant connoître aux deux *Chambres* les arrangemens nouvellement pris avec la *Cour d'Eſpagne*, & les nouveaux engagemens de Sa *Majeſté Catholique*. C'étoit une affaire qui pouvoit avoir de très grandes ſuites dans le *Parlement*; & le parti contraire à la Cour, fâché d'avoir manqué ſon coup, s'en dédommagea par des Ecrits publics, dans leſquels il exagéra beaucoup les Griefs des Négocians. Dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, de pareils Ecrits n'auroient pas manqué de cauſer une fermentation dangereuſe, ſi les Miniſtres n'avoient eu ſoin de les faire réfuter ſolidement. Entre les diverſes

Les Miniſtres empêchent que la Requête des Négocians ne ſoit examinée par le Parlement. Février 1738.

Ecrits ſur même ſujet Février 1738.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Piéces qu'ils firent publier à ce ſujet, on fit ſur tout attention à la ſuivante.

Il eſt décidé que, lorſque les Sujets d'une Nation commètent des violences contre les Sujets d'une autre Nation, le droit des Gens autoriſe & oblige même les derniers à expoſer leurs Griefs à leur Souverain, avec toute l'évidence poſſible & les preuves convenables. Il n'eſt pas moins décidé, qu'enſuite de ces plaintes, le Souverain eſt obligé de demander réparation des dommages que ſes Sujets ont ſoufferts, à celui dont les Sujets les ont cauſés. Les faits aiant été prouvés, ſi de l'autre côté l'on refuſe ſatisfaction, ou ſi l'on n'oppoſe point de prétentions capables de balancer ces demandes, le Prince dont les Sujets ont été inſultés, peut alors avoir recours à des moïens compulſifs, *ſoit en déclarant la Guerre, ſoit en accordant des Lettres de Repréſailles. Or, c'eſt une choſe connue d'un chacun que Sa* Majeſté Britannique *a nommé des Commiſſaires, pour, conjointement avec ceux d'*Eſpagne, *examiner les demandes & plaintes reſpectives des deux Nations; car on peut appréhender avec raiſon qu'il n'y ait des prétentions de part & d'autre, de ſorte que l'envoi de Commiſſaires, pour ajuſter ou répréſenter ce qui ſera prouvé, eſt une démarche qui devient néceſſaire après avoir demandé juſtice dans les formes.*

Juſqu'à ce donc qu'on ait refuſé la ſatisfaction demandée, ou manifeſtement & volontairement différé la réparation, & que cela ait été dûment déclaré par ceux qui ſont chargés du ſoin de la Négociation, on ne pourroit juſtifier, ni la Déclaration d'une Guerre, ni la conceſſion de Lettres de Repréſailles: d'autant qu'avant que les choſes en ſoient-là, on ne ſauroit avancer que la Courone ait ſouffert quelque indignité; & que les pertes particulières ne ſont pas avérées au point qu'on puiſſe limiter la ſomme juſqu'à la concurrence de laquelle ceux qui ſe plaignent, pourroient uſer de repréſailles.

Il y a plus, les deux Puiſſances voiſines, dont les Sujets, eu égard à la Navigation & au Commerce en Amérique, *y ont rencontré les mêmes difficultés; ces deux Puiſſances, dis-je, ſe ſont-elles plus empreſſées à faire redreſſer les Griefs? Ont-elles montré un plus grand zèle de vengeance que la* Cour de la Grande-Bretagne? *Non; au contraire elles ont montré une bien plus grande indolence, & reſteroient ſans doute les bras croiſés, leurs pertes & dommages fuſſent-ils encore plus grands, pour avoir le plaiſir de voir la* Grande-Bretagne *engagée dans une bonne Guerre avec l'*Eſpagne. *La* France *& l'*Eſpagne *étoient alliées pendant la dernière Guerre; leurs Sujets exerçoient entre eux un libre Commerce; celui de la* Grande-Bretagne *avec l'*Eſpagne, *au contraire, étoit tellement interrompu pendant tout le tems que dura cette Guerre, qu'il n'y en avoit point d'autre pour les* Anglois, *que celui qu'ils exerçoient ou par la force ou à la dérobée. Ces difficultés faiſant naturellement tomber le débit de nos Manufactures de Laine, la* France *en prit occaſion de faire valoir les ſiennes & en envoïa en* Eſpagne *incomparablement plus qu'elle n'avoit fait par le paſſé. Ce nouveau Commerce jeta de ſi profondes racines par l'habitude & la longueur de la Guerre, que pluſieurs branches de nos Manufactures de Laine s'en reſſentent encore aujourd'hui. La queſtion eſt donc main-*

tenant de ſavoir, ſi nous devons nous embarquer nous-même dans de nouvelles brouilleries avec l'Eſpagne, *afin de donner à la* France *& aux* Brabançons *une nouvelle occaſion d'étendre leur Commerce ſur les débris du nôtre, & nous bannir nous-même d'un marché avantageux, pour les y laiſſer prendre notre place? Ou bien, ſuppoſé que le grand bruit, qu'on fait des Déprédations des* Eſpagnols, *ſoit fondé dans toutes ſes circonſtances, ce que je ſuis très bien fondé à ne point croire, ſi, dans le feu de la paſſion & du reſſentiment, nous devons, pour quelques Captures illégales faites en* Amérique, *tomber ſur une Nation, qui en* Europe *trafique avec nous avec autant d'égalité, qu'avec aucun autre Peuple, & par-là mètre fin à un Commerce des plus avantageux, ce qui ne tourneroit pas ſeulement à la ruine d'un grand nombre; mais au déſavantage de tous les* Marchands Eſpagnols, *& par conſéquent, de pluſieurs autres. Eſt-ce-là, dis-je, un objet ſi important qu'il faille en venir avec éclat à l'extrémité de ſuſpendre, ou même de ſupprimer entièrement un Commerce ſi avantageux, & abîmer par-là tant de Marchands, & laiſſer un ſi grand nombre de Manufactures ſans travail ni débit? Car ces ſuites ſont inévitables, ſi nous rompons avec* l'Eſpagne.

Mais comme cette Affaire eſt très délicate, & que le Peuple n'eſt guères capable de la peſer avec le ſang froid & la tranquillité néceſſaire, principalement par rapport au Commerce du Bois de Campêche; *afin de ne point toucher des vérités hors de ſaiſon & de ne piquer perſone, je me bornerai à faire les queſtions ſuivantes, auſquelles il n'eſt point de Marchands ni d'Homme de bon ſens qui ne puiſſe donner une réponſe naturelle.* I. *Ou le* Bois de Campêche *eſt indiſpenſablement néceſſaire aux Teinturiers pour faire les principaux fonds de leurs couleurs, ou il ne l'eſt pas; ou bien un Monopoleur ne pourroit-il pas en hauſſer le prix à ſa fantaiſie, ou ne pourroit-il pas être chargé de grands droits, en paſſant par quelque Roïaume ſitué entre la* Grande-Bretagne *& le lieu où on le coupe?* II. *La méthode pour avoir du* Bois de Campêche *eſt-ce un ſecret, ou bien n'eſt-ce plus celle qu'on a tenue depuis le premier établiſſement des* Eſpagnols *en* Amérique? III. *Les plaintes qu'on fait à préſent & les altérations dont on ſe plaint de la part des* Eſpagnols, *n'ont-elles pas été les mêmes ſous le Règne & depuis la Reine* Eliſabeth, *toutes les fois que* l'Eſpagne *a entrepris de s'élever plus qu'à l'ordinaire?* IV. *Les dommages ou les avantages qu'on a eus dans ce Commerce, ſont-ils ſi grands qu'on doive avec fondement en faire une Affaire Nationale?* V. *En cas de rupture, laquelle des deux Courones, de* l'Eſpagne *ou de la* Grande-Bretagne, *a le plus de Bâtimens en Mer; & lequel des deux a le plus d'avantage, celui qui tire contre un Convoi entier, ou celui qui ne viſe que contre un ſeul Navire?* VI. *La* France *& la* Hollande *n'en tireroient-elles pas leur parti, ſi nous en venions à une rupture avec* l'Eſpagne? VII. *Enfin, ne fera-t-on aucune attention au Commerce de la Nation en général, pour ſe prêter au reſſentiment d'un petit nombre de Marchands & y ſatisfaire même de la manière qu'il leur plaira de propoſer?*

Cet Ecrit paroît avoir dû calmer les eſprits; il eſt pourtant vrai que la

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

pluſpart des Ecrivains Hebdomadaires de *Londres* prirent parti pour les Négocians, Auteurs de la Requête. Le *Craftſman* ſurtout ſe déclara hautement pour eux, & prétendit démontrer, *Que le procédé des* Gardes-Côtes Eſpagnols *étoit une violation continuée des* Traités de 1667, de 1670 & D'UTRECHT. Il établit le droit que la Nation avoit de couper du *Bois de Campêche*, tant ſur les Traités précédens que ſur le rapport du Conſeil du Commerce, fait ſur ce ſujet au Roi *George I.* On l'a vu ci-devant. Il ſoutint, *Que les* Honduras *étant un Païs déſert, inhabité, dans lequel les* Eſpagnols *n'avoient actuellement & n'avoient jamais eu de Colonie; ils ne pouvoient pas empêcher les* Anglois *d'y couper de ce bois.* Enfin il fit une peinture très vive des cruautés exercées contre les Equipages des *Bâtimens Anglois* pris & confiſqués. *C'eſt pourtant ainſi*, diſoit-il enſuite, *que ſont traités nos braves Matelots qui n'ont commis aucun crime. Faut-il que ces pauvres gens perdent leur liberté, parce qu'ils ſervent ſur un Bâtiment qui aura dans ſa Cargaiſon 5 ou 6 Quintaux de Bois de Teinture ou quelques Bales de Cacao, denrées ſouvent chargées dans notre* Jamaïque, *& du cru de cette Ile? Ne doivent-ils donc plus être conſidérés comme Sujets de la* Grande-Bretagne; *& faut-il qu'ils ſoient plus maltraités que les Forçats ſur les Galéres, ou les Eſclaves à* SALE'?

Pendant que différens Ecrivains s'exerçoient ſur un ſujet de ſi grande importance pour une partie de la Nation, le S. *Keene* préſentoit Mémoires ſur Mémoires à la *Cour d'Eſpagne*, pour avoir une Réponſe déciſive ſur les plaintes des *Négocians Anglois.* On ne le païa, pendant quelques mois que de diſcours vagues & tendant à gagner du tems: mais enfin ſes inſtances réitérées furent cauſe que le 21 de Février de cette année 1738, le Secretaire d'Etat, Don *Sébaſtien de La Quadra* lui fit remètre par écrit cette Réponſe, que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'elle nous apprend ce que les *Eſpagnols* pouvoient oppoſer à tous les reproches que les *Anglois* leur faiſoient.

Réponſe du Roi d'Eſpagne à différens Mémoires préſentés par le Miniſtre d'Angleterre.

MONSIEUR,

LE ROI *aiant fait examiner très ſérieuſement par ſon* Conſeil des Indes, *les Répréſentations que vous fîtes le* 10 *de Décembre dernier, ainſi que le Mémoire des* Barques Angloiſes *qu'on ſuppoſe avoir été priſes en diverſes parties de l'*Amérique *par des Vaiſſeaux portant* Pavillon Eſpagnol, *& les preuves juſtificatives qui y étoient jointes; Sa Majeſté, après s'être fait informer de ce qui a été conſulté en ſa préſence, & aiant pris connoiſſance des points contenus dans ladite Répréſentation & dans le Mémoire; le Réſultat eſt que je dois vous dire,* MONSIEUR, *en réponſe:*

Que touchant le Vaiſſeau, &c. (Ici le Miniſtre répondoit aux plaintes de la Priſe, Viſite & Déprédations de 7 ou 8 Bâtimens, en déclarant qu'on n'avoit encore reçu d'*Amérique* aucune information, & que Sa *Majeſté Catholique* étoit réſolue de rendre juſtice aux Sujets de la *Grande-Bretagne.* Il continuoit enſuite de cette manière).

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Sa Majeſté a ordonné d'expédier les ordres les plus poſitifs ſur ces faits, dont on n'a aucune connoiſſance ; & ſon intention eſt que les Gouverneurs & Officiers-Roïaux de La Havane *& de* Porto-Rico *faſſent, chacun dans ſa Juriſdiction, une exacte recherche & vérification deſdits faits ; qu'ils ſe ſaiſiſſent d'abord des Sujets qui ſeront trouvés coupables, & qu'ils en envoient les Actes, afin d'impoſer aux Prévaricateurs le châtiment convenable. Et, pour les mètre en état de donner des informations plus exactes, le* Roi *a enjoint de leur communiquer une note des noms des Vaiſſeaux & des Capitaines, ainſi que des tems & des lieux où les inſultes, dont on ſe plaint, ont été commiſes. Il leur ſera ordonné en même tems de faire enſorte que les Vaiſſeaux qui iront en courſe & les Armateurs ſe conforment exactement à tout ce qui eſt règlé par les* Traités, *ſans que la mauvaiſe conduite de leurs Equipages donne occaſion à de ſemblables plaintes.*

Pour ce qui regarde l'inobſervation des ordres du Roi *que vous ſuppoſés avoir été éludés par les Gens de Sa Majeſté en* Amérique, *elle a pu provenir de ce que les rapports faits pour obtenir ſes ordres, ne ſe ſont pas trouvés auſſi ſincères qu'on les ſuppoſoit ici, ou de ce qu'on n'a vérifié aucune des choſes requiſes. Ce défaut eſt cauſe qu'on n'a reçu aucune nouvelle ſur ce ſujet. C'eſt pourquoi Sa Majeſté m'ordonne de vous le déclarer, afin que vous ſpécifiiés quels ſont les ordres qui ſont demeurés ſans effet, ſur quelles inſtances & à l'occaſion de quels faits on les a expédiés, & à quels Miniſtres on s'eſt adreſſé, afin que ſur ces connoiſſances Sa Majeſté puiſſe réitérer ſes intentions, les faire obſerver ponctuellement, & punir, conformément à la juſtice, les Miniſtres qui ſe trouveront en avoir différé ou empêché l'exécution.*

Vous allégués dans la Repréſentation citée ci-deſſus, que les Vaiſſeaux du Roi de la Grande-Bretagne *ont un droit inconteſtable à la libre navigation dans les Mers des* Indes-Occidentales, *& au légitime Commerce qui s'y fait ; que le Regiſtre & les viſites faites ſur les* Vaiſſeaux Anglois, *par ceux du* Pavillon Eſpagnol, *ſous prétexte de voir s'ils n'ont point de Marchandiſes de contrebande à bord, ſont directement oppoſés à ce qui eſt ſtipulé dans l'Article XIV du* Traité de 1667, *que vous rapportés à la Lettre ; & que la manière dont ſe font ces viſites, en s'appropriant quelque fois le Vaiſſeau & en confiſquant toute la Charge, pour y avoir trouvé, quoiqu'en petite quantité, quelques Marchandiſes que l'on croit être du cru des* Colonies Eſpagnoles, *eſt expreſſément défendu par les Articles XV & XXIII du même* Traité de 1667, *que vous rapportés auſſi à la lettre ; Sa Majeſté qui en a été informée, m'a ordonné de vous dire,* Monsieur, *que le* Traité de 1667 *ne renferme dans aucun de ſes Articles, ſi ce n'eſt le VIII, aucune Clauſe applicable à la Navigation & au Commerce des* Indes, *& que chacun des Articles fait voir des diſpoſitions oppoſées à ce que vous prétendés y trouver, puiſque celle de l'Article II porte :* Que les Sujets des deux Courones peuvent réciproquement paſſer librement & ſurement, par mer & par terre, & par rivières, aux Païs, Confins, Terres, &c. où la Traite & le Commerce ont été uſités juſqu'à préſent, & qu'ils pourront traiter, acheter & vendre auſſi librement & auſſi ſurement que les Habitans des

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

lieux reſpectifs, ſoit de leur propre Nation ou de quelque autre, qui s'y trouveront, y viendront ou auront la permiſſion d'y trafiquer. *Ces termes*, où la Traite & le Commerce libre, &c. *ſe trouvent encore à l'Article IV. Ils ſont répétés au VII; & comme il eſt hors de doute que ces choſes n'ont jamais été permiſes dans les Mers ni ſur la Terre-ferme des* Indes, *mais ſeulement dans les Ports du Continent de* l'Europe, *il n'eſt pas moins indubitable que ces Articles, non plus que les autres du* Traité *allègué, ne peuvent s'entendre de la Navigation ni du Commerce des* Indes, *& qu'ils ne peuvent avoir lieu qu'en* Europe.

La même réflexion ſaute aux yeux, en liſant l'Article V du Traité, *qui porte:* Que les *Anglois* peuvent charger les Marchandiſes de ces Roïaumes, en païant les droits. *Cette idée ſe préſente encore au VI, où il eſt dit:* Qu'on n'exigera point de plus gros droits, que ceux qui ſont accoutumés & règlés par le Tarif qu'il doit y avoir dans chaque Douane. *Cela ne ſauroit s'entendre de la Navigation ni du Trafic des* Indes.

Il n'eſt fait aucune mention du Commerce de ce Païs-là, qu'à l'Article VIII, où, tant par rapport aux Indes *que par rapport aux autres Païs, on accorde à la* Grande-Bretagne *& à ſes* Vaiſſeaux, *tout ce qui eſt accordé aux* Provinces-Unies *par le* Traité de Munſter, *de l'an* 1648, *ſans aucune diſtinction & en obſervant les Loix & les Conditions auxquelles les Sujets des* Provinces-Unies *ſont obligés & bornés. Cette dernière condition prouve qu'on ne peut refuſer aux* Anglois *ce qui eſt ſtipulé & accordé en faveur des* Etats-Généraux: *mais elle prouve en même tems qu'eux, de leur côté, ne peuvent ſe diſpenſer de l'obſervation des Loix auxquelles les* Etats-Généraux *ſont obligés par le* Traité de Munſter, *dont l'Article V regarde le Commerce des* Indes-Orientales, *& l'Article VI, celui des* Indes-Occidentales.

Cet Article prouve encore que, dans le Traité de 1667, *on ne fit attention en aucune manière au Commerce des* Indes, *puiſque les deux Nations ſont excluſes de trafiquer & de naviguer aux Ports de la domination du* Roi *en* Amérique.

Le Traité *conclu entre les deux Couronnes à* Madrit, *le* 8 *Octobre* 1670, *eſt précis ſur cette reſtriction. Il en établit la certitude à l'Article VIII où il eſt dit:* Que les Sujets reſpectifs de chacune des Puiſſances Contractantes s'abſtiendront d'aller commercer & naviger aux Ports & lieux que l'une ou l'autre des deux Nations occupe dans les INDES-OCCIDENTALES. *On lit expreſſément à cet Article:* Que les Sujets de Sa *Majeſté Britannique* n'iront point négocier ni naviger, & ne feront point de traite aux Ports & lieux que le *Roi* poſsède dans les INDES-OCCIDENTALES.

Ces expreſſions anéantiſſent la Propoſition que vous avancés, en ſuppoſant que les Sujets de Sa Majeſté Britannique *ont droit de naviger & de commercer aux* Indes-Occidentales. *On ne peut en inférer d'autre permiſſion de naviger, qu'en ſuivant les routes qui mènent à leurs Iles & Plantations. D'où il réſulte qu'ils ſont ſujets à confiſcation, ſi l'on vérifie qu'ils ont changé leur route ſans néceſſité, pour s'approcher des* Côtes-Eſpagnoles. *Si, après avoir vu les Actes, qu'on attend, ſur les faits que vous rapportés, il ſe trouve*

qu'on ait contrevenu à ce qui eſt porté par l'Article VIII ci-deſſus énoncé, Sa Majeſté enjoindra qu'il ſoit donné une ſatisfaction convenable & capable d'aſſurer à l'avenir l'accompliſſement exact & l'entière obſervation de ce qui eſt ſtipulé entre les deux Puiſſances. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

A l'égard des expreſſions par leſquelles vous terminés votre répréſentation, ſavoir: Que ſi, contre toute attente, vos inſtances, fondées ſur la juſtice & ſur les *Traités*, n'avoient pas l'effet qu'on en deſire, Sa *Majeſté Britannique* ſe verroit obligée de procurer à ſes Sujets la ſatisfaction qu'ils ont droit de demander en vertu des mêmes *Traités* & du Droit des Gens, *le* Roi *m'a ordonné de vous déclarer là-deſſus:*

Que, comme la grande équité de Sa Majeſté, autant que ſon deſir ſincère de maintenir la plus parfaite intelligence avec le Roi de la Grande-Bretagne, *& de conſerver à ſes Sujets les exemptions & les franchiſes dont ils doivent jouir dans le Commerce, l'ont déterminé à expédier les ordres ci-deſſus mentionés, pour que l'on répare les dommages qui ſe trouveront avoir été cauſés, après que l'on aura vu les Actes, qu'on attend, ſur les faits énoncés dans les plaintes; Sa Majeſté ne pourra pas non plus ſe diſpenſer de procurer à ſes Sujets la ſureté qu'ils doivent avoir, ſelon les mêmes* Traités, *& le droit des Gens, en cas que de la part de la* Grande-Bretagne, *par quelque ſiniſtre perſuaſion, ou faute de bien entendre le véritable ſens des* Traités, *on vînt à commètre ou que l'on entreprît de commètre quelques excès.*

Je vous renouvelle ici les aſſurances du penchant que j'ai à vous obliger, &c.

Le S. *Keene*, aiant communiqué cette Lettre à ſa Cour, en reçut la Réponſe ſuivante, qu'il eut ordre d'écrire en ſon nom au Secretaire d'Etat de *La Quadra.*

MONSIEUR,

Réponſe du S. Keene, par ordre du Roi. Mars 1738.

Aiant envoié au Roi mon Maître la Lettre que vous m'écrivites le 21 du mois paſſé, par ordre de Sa Majeſté Catholique, *en réponſe au Mémoire que j'eus l'honneur de lui préſenter, le 10 Décembre, j'ai reçu par un Courier ordre de Sa Majeſté de vous déclarer, pour l'information du Roi votre Maître que ladite réponſe n'eſt en aucune façon ſatisfactoire, tant par rapport aux faits particuliers & aux ſaiſies dont on ſe plaint, que par rapport aux règlemens généraux, ſur leſquels on inſiſte, pour ce qui concerne la Navigation des Sujets de Sa Majeſté dans les* Indes-Occidentales.

Sa Majeſté avoit lieu de s'attendre, au tems qui s'eſt paſſé depuis que ces violences ont été commiſes juſqu'au jour de la date de votre Lettre, que Sa Majeſté Catholique *auroit été ſuffiſamment informée des différens faits qui ont accompagné ces Saiſies injuſtes; & effectivement il paroît par votre Lettre qu'on avoit reçu quelques informations concernant ces Saiſies: & il faut que les Officiers de Sa* Majeſté Catholique *aient extrêmement manqué à leur devoir envers leur propre Maître, auſſi bien qu'aux égards qui ſont dus à une Puiſſance qui eſt en amitié avec lui, ſi en même tems qu'ils ont informé*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Sa Majeſté Catholique *de la hardieſſe qu'ils ont eue de commètre des Actes ſi extraordinaires, ils ne lui ont pas expoſé les raiſons qui les ont portés à les commètre. C'eſt pourquoi Sa Majeſté ne peut regarder cette partie de votre Réponſe, comparée avec l'expérience & la pratique du paſſé, dans les cas de pareille nature, que comme tendant extrêmement à différer, peut-être même à éviter abſolument de rendre juſtice aux Sujets de Sa Majeſté là-deſſus. C'eſt pourquoi Sa Majeſté m'a envoié les ordres les plus précis d'inſiſter de la manière la plus forte ſur la demande de reſtitution & de ſatisfaction par rapport aux différens cas mentionnés dans le Mémoire que j'eus l'honneur de préſenter à Sa* Majeſté Catholique, *le* 10 *Décembre dernier.*

J'ai de plus ordre de vous dire que ceux qui ont ſouffert dans ces occaſions ſe ſont plaints, de la manière la plus forte & la plus vive, des voies obliques & des moiens injuſtes dont les Officiers Eſpagnols *dans les* Indes-Occidentales *ſe ſont ſervis pour condamner & confiſquer leurs Vaiſſeaux, ſavoir, que le Maître du Navire & l'Equipage ſont retenus priſonniers à bord dudit Navire, juſqu'à ce que la Sentence ait été prononcée: mais pour ſauver en quelque façon les apparences, le Gouverneur nomme & conſtitue pour partie, à la place des Propriétaires du Vaiſſeau, un* Eſpagnol *qui, ſans jamais conſulter le Maître ou l'Equipage, fait ce qu'on peut appeller proprement une fauſſe défenſe, ſur quoi le Vaiſſeau eſt condamné: Que de cette Sentence de condamnation il y a Appel au* Conſeil des Indes *en* Eſpagne; *ſur lequel Appel, on conçoit qu'on n'admet aucune nouvelle défenſe, & qu'on ne reçoit ni ne lit aucun témoignage qui n'ait été admis & reçu auparavant dans les Cours de Juſtice de l'*Amérique. *Si ce qu'on allègue ici eſt véritable, il n'eſt pas ſurprenant qu'on n'ait fait aucune juſtice aux Sujets de Sa Majeſté, ſoit dans la première Inſtance ſoit ſur l'Appel, où la même partie eſt en même tems plaintive & défendante. J'ai donc ordre de Sa Majeſté de faire en ſon nom les répréſentations les plus fortes contre des Procèdures ſi extraordinaires, qui ſont directement contraires au cours ordinaire de la Juſtice & au droit des Gens.*

Sa Majeſté remarque que vous faites mention dans votre Lettre des ordres qui ont été envoïés pour la reſtitution du Vaiſſeau le Saint-James, *& que vous paſſés légèrement ſur ce cas, comme ſi on avoit donné une entière ſatisfaction là-deſſus. Sur quoi le* Roi *m'ordonne de vous dire que cette reſtitution eſt chargée de conditions qui ſont telles que les Propriétaires du Vaiſſeau ont refuſé de s'y ſoumètre, & par conſéquent n'ont pas jugé à propos de faire uſage des Cédules qui leur ont été accordées, puiſque préalablement à la reſtitution du Vaiſſeau on demande:* Que le Maître du Vaiſſeau donnera Caution à *Londres*, à la ſatisfaction de Don *Thomas Geraldino*, de ſubir un Jugement & de ſe ſoumètre à ce qui ſera décidé ſur ce cas par le CONSEIL DES INDES. *Les Propriétaires dudit Vaiſſeau* Saint-James *conçoivent que, s'ils donnoient caution de s'en tenir à la déciſion du* Conſeil des Indes *en* Europe, *ce ſeroit en effet la même choſe que s'ils reconnoiſſoient la capture pour juſte, ou que du moins ce ſeroit les exclure par là de tout droit de ſe plaindre ou de demander la caſſation de quelque Sentence injuſte qu'on pourroit prononcer*

contre

contre eux ci-après, par rapport à cette Affaire. C'eſt pourquoi Sa Majeſté inſiſte, que la reſtitution de ce Vaiſſeau ſoit néceſſairement faite, ſans obliger les Propriétaires à donner aucune caution.

Aiant ainſi répondu à cette partie de votre Lettre, qui concerne les cas annéxés à mon Mémoire & montre combien peu elle eſt ſatisfactoire ſur cet article, je dois préſentement venir aux raiſons que vous allègués pour tâcher de juſtifier le refus qu'on a fait d'obéir aux Ordres de Sa Majeſté Catholique *& aux Cédules accordées pour une reſtitution dans des cas précèdens, ſur leſquels le* Roi d'Eſpagne *a reconnu lui-même qu'on devoit donner ſatisfaction. Et je ne puis aſſés vous exprimer l'étonnement où a été le* Roi *mon Maître, de voir qu'on ait pu allèguer une raiſon d'une nature auſſi extraordinaire que celle-ci; ſavoir:* Que le manque de déférence à ces ordres peut avoir été occaſionné parce qu'on n'a pas trouvé auſſi véritable, qu'on l'avoit répréſenté, le rapport des faits qui avoient été allègués comme un motif pour obtenir ces ordres. *Ce qui rend les* Officiers Eſpagnols *dans les* Indes-Occidentales *Juges des propres Actes de Sa* Majeſté Catholique, *& laiſſe en leur pouvoir d'obéir ou de ne pas obéir à ſes ordres, comme ils le jugeront à propos. Ceci détruit tout d'un coup toute la ſureté & toute la ſatisfaction que les Sujets de Sa Majeſté pourroient trouver par le moïen des Cédules Roïales, ſignées & données par le* Roi d'Eſpagne, *& ne leur fait que trop comprendre d'avance, ce qu'à leur grand préjudice ils ont ſouvent éprouvé par l'évènement, qu'on ne peut comter ni faire aucun fonds ſur de pareilles Cédules, ſi elles ſont ſujètes, comme vous l'admètés dans votre Lettre, à quelque détermination future des* Gouverneurs Eſpagnols *dans les* Indes-Occidentales.

Sur ce que vous dites dans votre Lettre; Que juſqu'ici on n'a eu aucun avis de pareil manque de déférence aux Ordres Roïaux, & que pour cette raiſon Sa *Majeſté Catholique* vous a commandé de m'en informer, afin que je puiſſe ſpécifier quels ſont ces ordres qui ſont demeurés ſans effet, &c. *Sa Majeſté m'a ordonné de vous faire remarquer que le refus d'obéir à ces ordres eſt ſi notoire que la* Cour d'Eſpagne *ne peut l'ignorer; & même ne peut pas ſuppoſer qu'elle ne ſache pas l'effet que ſes propres ordres ont eu: car ces ordres ne peuvent avoir été obéis, ſans que les* Gouverneurs Eſpagnols *dans l'*Amérique *aient rendu comte aux Miniſtres en* Eſpagne, *de l'obéiſſance qui a été rendue aux Cédules, étant expreſſément enjoint dans toute Cédule qui a été donnée, que les Gouverneurs faſſent un pareil rapport au Miniſtère, & par conſéquent, dans tous les cas où ils n'ont pas rendu comte qu'on a obéi à ces ordres, on doit prendre leur ſilence comme une démonſtration qu'ils n'ont pas été èxécutés.*

Mais pour une ſpécification plus particulière des différens cas dont on ſe plaint ſur ce point, j'ai ordre de me rapporter à la Lettre que je vous écrivis ſur ce ſujet, le 28 Février dernier, & de me plaindre de ce que la Déclaration du 3 Février 1732 n'a point été exécutée. Comme auſſi d'inſiſter, au nom de Sa Majeſté, ſur l'obſervation préciſe de cette Déclaration.

Sa Majeſté a été très ſurpriſe de voir que vous affirmiés que les XIV, XV & XXIII Articles du Traité de 1667 *(de la manière qu'ils ſont cités dans*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

mon Mémoire) *ne ſont en aucune façon applicables aux cas en queſtion, & que le ſuſmentioné* TRAITE' DE 1667 ne contient dans aucun de ces Articles, excepté le VIII, aucune Clauſe qui ait le moindre rapport à la Navigation & Commerce des INDES. *Ce que vous vous efforcés de prouver, en citant differens Articles de ce Traité, que par leur nature on admet ne pouvoir avoir aucun rapport aux* Indes-Occidentales; *& par la teneur du XVIII Article, qui donne aux Sujets de la* Grande-Bretagne *les mêmes Priviléges dans les* Indes-Occidentales, *qui ont été accordés par le* Traité de Munſter, *aux* Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Pour répondre à ces objections, j'obſerverai que le Traité de 1667 *eſt, non ſeulement confirmé de la manière la plus forte par le I Article du* Traité de 1670, *mais qu'on déclare auſſi qu'il demeure dans toute ſa force en toutes choſes qui ne répugnent pas audit* Traité de 1670, *ou à quelque Article qui y eſt contenu. Et la teneur du Plein-Pouvoir d'*Eſpagne *pour faire le* Traité de 1670, *montre que la* Cour d'Eſpagne *entendoit elle-même que le* Traité de 1667, *s'étendoit aux* Indes-Occidentales, *& qu'une des principales vues de ce dernier Traité étoit de faire une nouvelle explication & déclaration de quelques points contenus dans les précédens par rapport aux deux* Indes; *ce qui eſt pleinement exprimé à la fin du Plein-Pouvoir, en ces termes:* Pour faire toutes les explications & déclarations qui ſeront néceſſaires pour mieux entendre les Articles dudit *Traité de* 1667, principalement ceux qui traitent des deux INDES.

On ne prétend pas qu'aucuns Articles du Traité de 1667 *donnent aux Sujets de la* Grande-Bretagne *aucun droit de trafiquer dans les Païs de la* Domination Eſpagnole *aux* Indes-Occidentales, *cela leur étant expreſſément défendu par le* Traité de 1670, *& par conſéquent répugnant à ce Traité. Mais on préſume que les règlemens particuliers, couchés dans le* Traité de 1667, *pour être obſervés par les Sujets des deux Nations par rapport à la Navigation dans tous les lieux où l'on convient que la Navigation doit être libre* (*qui, bien loin de répugner au* Traité de 1670, *ſont conformes aux ſtipulations générales dudit Traité*), *s'étendent & doivent néceſſairement s'étendre aux Vaiſſeaux & Effets des Sujets des deux Nations, en quelque Mer que ce ſoit qu'on les rencontre, ſoit en* Europe *ou en toute autre partie du Monde, puiſqu'il eſt dit expreſſément dans le I Article du* TRAITE' DE 1667; Qu'une générale, ferme & parfaite amitié, confédération & paix ſont par ce Traité convenues & conclues entre les deux Courones & doivent être obſervées inviolablement, tant par terre que par mer & eaux douces, & entre les Païs, Domaines & Territoires appartenans, ou ſous l'obéiſſance de l'un & de l'autre, &c.

Et le VIII Article que vous avés cité prouve que les Indes-Occidentales *y ſont compriſes.*

Comme les Gardes-Côtes Eſpagnols *ont pris ſur eux de viſiter, arrêter, détenir & confiſquer les Vaiſſeaux de la* Grande-Bretagne *en pleine mer aux* Indes-Occidentales, *ſous prétexte qu'ils pourroient avoir à bord des Marchandiſes du cru & produit des* Indes-Occidentales Eſpagnoles, *que les Eſ-*

pagnols *ont improprement appellés Marchandiſes de contrebande, & comme il n'y a point de Traité qui ſubſiſte entre Sa Majeſté & l'*Eſpagne, *excepté celui de* 1667, *qui puiſſe autoriſer aucune viſite, quelle qu'elle puiſſe être, ou qui établiſſe aucun Règlement touchant la recherche ou viſite des Vaiſſeaux des deux Nations, les Articles de ce Traité, mentionés dans le Mémoire, étoient cités pour prouver l'injuſtice du procédé des* Eſpagnols, *même dans la ſuppoſition que les Vaiſſeaux des deux Couronnes avoient le même droit de viſiter & examiner les Vaiſſeaux en pleine mer dans les* Indes-Occidentales, *comme elles l'ont en pleine mer en* Europe; *& il eſt notoire que les Sujets de Sa Majeſté déférent conſtament à ce qui eſt requis d'eux par les Articles cités dans mon Mémoire, en portant avec eux les Paſſeports néceſſaires & Lettres de Mer, dont l'exhibition étant faite, il n'eſt plus permis de faire aucune viſite, recherche ou examen.*

Mais ſi les Articles du ſuſdit Traité de 1667, *qui ont rapport à la manière de faire la viſite ou l'examen des Vaiſſeaux qu'on rencontre en pleine mer, n'ont aucun rapport (comme vous l'affirmés) aux* Indes-Occidentales, *le règlement pour la Navigation des Sujets des deux Couronnes dans les* Indes-Occidentales, *doit donc être fixé uniquement ſur le* Traité de 1670; *& en ce cas il ne ſera pas difficile de prouver que ce dernier Traité n'admet aucune viſite ou examen, puiſque le XV Article de ce Traité porte expreſſément:* Præſens Tractatus nihil derogabit præeminentiæ, juri ac dominio cuicumque alterius utrius Confœderatorum in *Maribus Americanis*, fretis atque aquis quibuſcumque, ſed habeant retineantque ſibi eadem, pari amplitudine, quæ illis jure competit; intellectum autem ſemper eſto libertatem navigandi neutiquam interrumpi debere, modò nihil adverſus genuinum horum Articulorum ſenſum committatur vel peccetur. *Et cette reſtriction ou condition ne peut avoir rapport qu'aux Vaiſſeaux des Sujets de Sa Majeſté qu'on trouve navigans ou trafiquans dans les* Ports Eſpagnols, *contre le véritable ſens du Traité.*

Ceci me mène à faire quelques remarques ſur une prétention des plus extraordinaires que vous faites dans votre Lettre, & qu'on ne peut admètre; ſavoir: Que la ſeule Navigation à laquelle les Sujets de Sa Majeſté peuvent prétendre avoir droit dans les *Indes-Occidentales*, eſt celle de leurs Iles & Plantations, tant qu'ils ſuivent une route directe, & que leurs Vaiſſeaux ſont ſujets à être ſaiſis & confiſqués, ſi l'on prouve qu'ils aient changé de route ſans néceſſité, dans le deſſein de s'approcher des Côtes Espagnoles.

Sa Majeſté ne peut imaginer ſur quoi on peut fonder une prétention ſi étrange & ſi inouie, & a été fort ſurpriſe de voir qu'on ait cité le Traité de 1670, *pour l'appuier, & principalement l'Article VIII de ce Traité, dont voici les propres termes.* Subditi & Incolæ, Mercatores, Navarchæ, Nautæ Regnorum, Provinciarum, Terrarumque utriuſque Regis, reſpective abſtinebunt cavebuntque ſibi à Commerciis & Navigatione in portus ac loca fortalitiis, ſtabulis mercimoniarum, vel caſtellis inſtructa, aliaque omnia quæ ab una vel altera parte occupantur in *Occidentali India*. Nimi-

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

rum *Regis Magnæ Britanniæ* Subditi Negociationem non dirigent, Navigationem non inſtituent, Mercaturam non facient in portibus lociſve quæ *Rex Catholicus* in dictâ *India* tenet, neque viciſſim *Regis Hiſpaniarum* Subditi in ea loca Navigationem inſtituent, aut Commercia exercebunt, quæ ibidem à *Rege Magnæ Britanniæ* poſſidentur.

Le but manifeſte & évident duquel Article ne peut uniquement tendre qu'à empêcher les Sujets des deux Nations de naviguer actuellement, ou de trafiquer dans les Ports reſpectifs, & ne peut être interprèté comme s'étendant au changement de route ſans néceſſité, dans le deſſein de s'approcher des Côtes reſpectives: mais de ſoutenir que ceci donne droit de les ſaiſir en mer & de les confiſquer, pour s'être écarté de leur route directe ſans y être forcés (de quoi auſſi les Officiers Eſpagnols *doivent être juges) c'eſt ce qui ne peut, non ſeulement être juſtifié par les termes de l'Article ci-deſſus mentioné, mais qui eſt même contraire a la teneur du I Article du* Traité de 1670, *par lequel eſt accordée la liberté aux Vaiſſeaux des deux Nations d'entrer dans les Rivières, Baies & Ports, l'une de l'autre, & d'aborder à quelque côte que ce ſoit de* l'Amérique, *en cas de beſoin, c'eſt-à-dire, s'ils y ſont jettés par la tempête, ou qu'ils y ſoient obligés par la pourſuite des Pirates ou autres Ennemis, ou enfin par quelque autre accident que ce ſoit, dans leſquels cas ils ſeront même protégés, il leur ſera permis de ſe radouber & de ſe pourvoir de vivres par l'autre Puiſſance. Par où il eſt evident que la prohibition, contenue dans cet Article, a rapport uniquement à la Navigation & au Commerce de ces Ports, & n'a jamais été faite dans l'intention de preſcrire aucune route particulière de Navigation pour le paſſage; car, comme on y ſpécifie toutes les différentes choſes qu'un Vaiſſeau ne peut faire qu'en cas de néceſſité, & comme il n'y eſt fait aucune mention d'une Navigation indirecte, il ne ſe peut pas que l'intention ait été de les obliger à prouver, pour ſe juſtifier de s'être détourné de leur route directe, la néceſſité où ils ont été de le faire, vu particulièrement la ſituation des Côtes reſpectives, qui eſt telle, qu'il ne ſe peut que les Vaiſſeaux appartenans aux Sujets du* Roi *mon Maître, en allant & revenant de leurs Iles & Colonies, ne s'approchent de quelques endroits des* Côtes Eſpagnoles, *ſans la moindre intention de faire le Commerce illicite.*

Cette prétention eſt auſſi contraire aux termes exprès du XV Article du même Traité, ſavoir: Intellectum autem ſemper eſto, libertatem navigandi neutiquam interrumpi debere, modo nihil adverſus genuinum horum Articulorum ſenſum committatur vel peccetur. *Et ce ſeroit un moien fort extraordinaire pour conſerver aux Sujets de Sa Maj ſté la liberté de la Navigation, à laquelle ils ont droit, tant par le Droit des Gens que par cette ſtipulation, ſi leurs Vaiſſeaux étoient ſaiſis & confiſqués pour naviger hors d'une ligne particulière, lorſqu'il eſt évident que le véritable ſens de cette ſtipulation eſt que les Vaiſſeaux appartenans aux Sujets de Sa Majeſté, paſſeront, ſans être moleſtés, dans les Mers d'*Amérique, *à moins qu'ils ne ſoient trouvés actuellement naviguant & trafiquant dans les* Ports Eſpagnols.

Cette prétention ne ſeroit pas ſoutenable, quand même on ſuppoſeroit, ſi

une telle ſuppoſition pouvoit être faite, que la Cour d'Eſpagne *a ſeule & excluſivement la Domination & la Souveraineté des Mers de l'*Amérique: *mais une pareille Domination ou Souveraineté eſt ce que les Rois prédéceſſeurs du* Roi *mon Maître n'ont jamais connu & que Sa Majeſté n'admettra jamais.* AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Aiant ainſi répondu à tous les Articles de votre Lettre, & aiant montré combien elle eſt peu ſatisfactoire par rapport aux différens cas dont on a fait des plaintes, & combien peu ſont juſtifiables les prétentions générales & aſſertions qui y ſont contenues, j'ai ordre d'ajouter ſeulement que le Roi *mon Maître attend de l'équité & de la juſtice de Sa* Majeſté Catholique, *qu'elle ne le mètra pas dans la néceſſité, pour le maintien de ſon propre honneur & pour obtenir à ſes Sujets la juſtice qui leur eſt due, d'avoir recours à des moiens qui ſeroient incompatibles avec l'amitié que Sa Majeſté a tâché d'entretenir entre les deux Couronnes.*

Cette Réponſe ne reſta pas ſans Réplique de la part de la *Cour d'Eſpagne*; & le Marquis de *Saint-Gilles*, ſon Ambaſſadeur à *La Haie*, remit aux *Etats-Généraux* des *Eclairciſſemens* fort amples, pour répliquer à chaque Article de la Réponſe. Il y inſinuoit, entre autres choſes, *Que le terme de ſix mois, fixé dans l'Article III du* Traité de 1667, *pour l'expédition des Lettres de repréſailles regardoit ſeulement le Commerce de l'*Europe; *& que dans l'Article XIV du* Traité de 1670, *le terme n'en étoit point fixé, parce que les pertes & les ſaiſies ſe faiſant en* Amérique, *il étoit très difficile de définir le tems qu'il falloit, à cauſe de la difficulté de trouver des occaſions pour l'envoi des ordres & le renvoi des Actes, & parce qu'il arrivoit ſouvent qu'il falloit attendre à* Cadix *pendant cinq ou ſix mois l'occaſion d'un Vaiſſeau pour l'*Amérique, *ou, quand bien même les Actes étoient dreſſés, il ne s'en trouvoit pas toujours de prêts à s'en charger pour le retour; ſans parler des vents contraires, des avantures, des cas fortuits de la Mer, du plus ou du moins de diſtance des Ports ou Rades où les Priſes avoient été conduites.* Comme dans la Réponſe il étoit fortement inſiſté ſur l'Article XV du *Traité de* 1670, voici dans quels termes les *Eclairciſſemens* y répliquoient: *Cet Article eſt ſi peu contre nous, que nous avons plus d'intérêt que perſone à en demander l'obſervation, puiſqu'en ſtipulant la liberté non interrompue de naviger dans les Mers de l'*Amérique, *on la reſtreint par la Clauſe:* Moïennant qu'on ne le faſſe contre le véritable ſens de ces Articles. *Les Parties Contractantes ont ſi peu ſongé à favoriſer par là la Contrebande, que trois ans auparavant, dans le XXIX Article du* Traité de 1667, *elles avoient pris des meſures pour l'empêcher, déclarant que,* ſi ces meſures ne ſuffiſoient pas, on en concerteroit de plus efficaces. *Et s'il eſt vrai, comme on l'a fait voir, que tous les Articles dudit Traité ne concernent que le Commerce de l'*Europe, *qui eſt permis, à combien plus forte raiſon ces ſages précautions doivent-elles être plus religieuſement obſervées pour l'*Amérique, *où le Commerce eſt abſolument interdit par l'Article VIII du* TRAITÉ de 1670. On a vu dans la Réponſe du S. *Keene* combien il ſe plaint de l'étrange maniere de procéder, ſoit dans les Tribunaux de l'*Amérique* ſoit au

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne à La Haie réfute cette dernière Lettre.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Conſeil des Indes à *Madrit*. Les *Ecclairciſſemens* entroient à ce ſujet dans un grand détail, en expoſant fort au long ce qui ſe pratiquoit dans tous les Tribunaux dépendans de la *Courone d'Eſpagne* ; & cela dans la ſeule vue de détromper *ceux qui*, diſoit-on, *étoient dans une erreur ſi manifeſte & ſi peu digne de la très ſage & très religieuſe conduite que la* Cour d'Eſpagne *faiſoit obſerver par tout dans l'Adminiſtration de la Juſtice.*

Préparatifs de Guerre. Avril, &c. 1738.

En même tems que la *Cour d'Angleterre* fit tenir au S. *Keene* la Réponſe qu'il devoit oppoſer à la Lettre du Marquis de *La Quadra*, l'on prit des meſures néceſſaires pour appuïer une Négociation ſi délicate. On mit en commiſſion un grand nombre de Vaiſſeaux que l'on deſtinoit pour l'*Amérique*, & l'on fit partir pour la *Méditerranée* une Eſcadre commandée par le Vice-Amiral *Haddock*. Ces préparatifs de Guerre étoient d'autant plus

Réſolutions du Parlement. Mars 1738.

néceſſaires, qu'il s'agiſſoit de contenter la *Nation Angloiſe*. Si dans le mois de Février les Miniſtres avoient eu l'adreſſe d'empêcher le *Parlement* de prendre de lui-même en conſidération la Requête des *Négocians Anglois* ; il ne fut pas de même en leur pouvoir d'empêcher que les Marchands de *Londres* ne portaſſent l'affaire au *Parlement* par une autre Requête qu'ils préſentèrent à la *Chambre-Baſſe*, le 14 de Mars. J'ai rapporté ci-devant dans le Journal de 1738, à l'Article du *Parlement*, ce qui s'y fit à l'occaſion de cette nouvelle Requête. Je puis y renvoïer & me contenter de

Proteſtations du Roi d'Eſpagne. Avril 1738.

dire ici que, pendant les délibérations des deux *Chambres* ſur ce ſujet, le Chevalier *Thomas Filz-Gerald* Miniſtre d'*Eſpagne* à *Londres*, ſe donna de grands mouvemens. Il eut une longue audience du *Roi*, laquelle fut ſuivie de pluſieurs conférences avec le Chevalier *Walpole*, le Duc de *Newcaſtle*, & le S. *Horace-Walpole*. Il y proteſta, ſelon les ordres qu'il avoit reçues ; *Que le Roi ſon Maître ne ſouhaitoit rien plus ardemment que d'entretenir la bonne intelligence & l'amitié qui depuis tant d'années règnoient entre lui & la* Courone Britannique, *& qu'il étoit fermement réſolu de rendre juſtice aux* Négocians Anglois, *dont les griefs ſeroient fondés*. Malgré ces Proteſtations, la Cour ne s'oppoſa point à ce que le *Parlement* vouloit faire ; les choſes étoient trop avancées, & la *Chambre-Haute*, ainſi que je l'ai dit en ſon lieu, prit des réſolutions conformes à celles de la *Chambre-Baſſe*.

Préparatifs de Guerre en Eſpagne. Juin 1738.

Si l'on ſe diſpoſoit inſenſiblement en *Angleterre* à faire la Guerre ; l'*Eſpagne*, après avoir pendant quelque tems paru faire peu d'attention à ces préparatifs, prit auſſi le parti de ſe mètre en état de n'être pas ſurpriſe. Au mois de Juin, il y eut des ordres envoïés dans tous les Ports pour l'armement des Vaiſſeaux de guerre, & tous les Officiers eurent ordre de ſe rendre à leurs poſtes. On fit partir en même tems quelques Vaiſſeaux pour porter en *Amérique* des ordres néceſſaires à la ſureté des Galions, de la Flotille & des Vaiſſeaux des *Aſſogues*, dont le retour fut différé d'un an & l'on fit camper un Corps de 15 à 16 mille Hommes à 10 ou 12 lieues de *Gibraltar*, à portée d'en former le Siége à la première occaſion.

Médiation de

Les Démêlés des deux Cours paroiſſant de jour en jour moins faciles à

s'accommoder, la *France* avoit offert ſa Médiation, & depuis quelques mois le Marquis de *Las Minas*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne* & le Comte de *Waldegrave*, Ambaſſadeur de la *Grande-Bretagne* avoient eu fréquentes conférences avec les Miniſtres de cette Couronne. Dans une Audience que ce dernier eut, au mois de Juin, du Cardinal de *Fleuri*, il lui déclara; *Que puiſque le* Roi de France *vouloit bien employer ſa Médiation pour faire obtenir ſatisfaction à l'*Angleterre, *des déprédations des* Eſpagnols, *le* Roi de la Grande-Bretagne *eſpéroit que, conformément à une médiation impartiale, la* Cour de France *examineroit les documens que celle d'*Angleterre *lui feroit remettre, & qui conſtateroient que, ſans égard aux Traités de Commerce, les* Eſpagnols *avoient cauſé beaucoup de préjudice au Commerce que les Sujets de Sa* Majeſté Britannique *avoient droit de faire aux* Indes-Occidentales, *non ſeulement en permettant les déprédations des* Gardes-Côtes Eſpagnols *à l'égard des* Bâtimens Anglois, *mais encore par le refus que la* Cour de Madrit *avoit fait d'accorder la Cédule pour le départ du Vaiſſeau de permiſſion de la* Compagnie du Sud, *refus par lequel on avoit enfreint directement le* Traité de l'Assiente. La Réponſe que le Cardinal fit au Comte de *Waldegrave* fut, à ce que l'on dit: *Qu'il pouvoit aſſurer le Roi ſon Maître que la Médiation offerte par Sa* Majeſté très Chretienne, *pour prévenir une rupture entre Sa* Majeſté Britannique *& le* Roi Catholique, *ſeroit une Médiation impartiale, & telle qu'on pouvoit l'attendre d'une Couronne amie & alliée: Que Sa Majeſté, ſe repoſant ſur l'équité du* Roi d'Eſpagne *& ſur la diſpoſition dans laquelle il étoit d'éviter la Guerre, ſe perſuadoit d'avance qu'elle engageroit Sa* Majeſté Catholique *à faire relâcher les* Bâtimens Anglois *qui, ſans avoir fait de Commerce illicite, avoient été pris par les* Eſpagnols, *& qui, n'étant pas de bonne priſe, étoient réclamés comme tels par la* Couronne d'Angleterre: *Que pour ceux qu'on pouvoit avoir pris en interlopes, le* Roi Catholique *paroiſſoit en droit de refuſer de les rendre; & que pour écarter les difficultés qui pourroient empêcher qu'on ne terminât cette Affaire par un Accommodement au gré des deux Cours, il ſeroit néceſſaire de ne point inſiſter ſur la reſtitution de ces derniers Bâtimens: Que d'ailleurs la manière, dont la* Cour d'Eſpagne *s'expliquoit, faiſoit voir qu'elle ne vouloit point diſputer à celle d'*Angleterre *les Etabliſſemens qu'elle poſſédoit à juſte titre dans le nouveau Continent; & qu'à l'égard de ceux ſur leſquels Sa* Majeſté Catholique *formoit des prétentions, on pourroit examiner les droits de part & d'autre, lorſque le* Roi, *comme Médiateur, en auroit pris une connoiſſance exacte.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

la France.

Conférence de l'Ambaſſadeur d'Angleterre avec le Cardinal de Fleuri.

Juin 1738.

Après un grand nombre de Mémoires donnés de part & d'autres, dans leſquels on propoſa divers moïens d'accommodement qui ne furent du goût ni de l'une ni de l'autre Cour; après quantité de Conférences inutiles, tant à *Madrit*, entre le S. *Keene* & le Marquis de *La Quadra*, qu'à *Londres*, entre le Duc de *Newcaſtle* & le Chevalier *Filz-Gerald*; ce dernier reçut enfin d'amples inſtructions du *Roi* ſon Maître, en vertu deſquelles il convint avec les Miniſtres de la *Grande-Bretagne*, de quelques points préliminaires qui furent ſignés le 9. de Septembre, & ſur le champ envoïés

Projet de Convention ſigné à Londres.

9 Septembre 1738.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

en *Eſpagne*, pour être ratifiés par Sa *Majeſté Catholique*. Ces Articles, au nombre de VII, dont les *Anglois* vouloient abſolument obtenir l'exécution, étoient: I. *La reſtitution des Vaiſſeaux enlevés par les* Gardes-Côtes Eſpagnols *contre tout droit & raiſon*: II. *La liberté de la Navigation des* Bâtimens Anglois *vers leurs Colonies en* Amérique: III. *Que les* Gardes-Côtes Eſpagnols *ne pourroient viſiter les* Vaiſſeaux Anglois *en pleine mer*: IV. *Que l'*Eſpagne *reſtitueroit aux* Anglois *les Poſſeſſions qu'elle leur avoit enlevées, comme la Baie de* Campêche, *&c.*: V. *Qu'on règleroit ce qui concernoit le* Traité de l'Aſſiente, *par rapport à tout ce que l'*Eſpagne *n'avoit pas exécuté*. Dès que la *Convention*, qui renfermoit ces Articles, eût été ſignée, on retira les ordres de lever par force des Matelots: mais on continua les autres préparatifs avec la même activité. La *Convention* fut remiſe à *Madrit* le 20 de Septembre, tant au S. *Keene* qu'au Marquis de *La Quadra*: mais elle ne fut pas ratifiée ſur le champ, comme on l'avoit eſpéré. Le *Roi d'Eſpagne* voulut en changer ou du moins reſtraindre quelques Articles; ce qui produiſit pluſieurs Conférences entre le Secretaire d'Etat & le Miniſtre d'*Angleterre*: mais, comme ce dernier n'avoit point d'inſtruction ſur un cas qui n'avoit pas été prévu par ſa Cour, & qu'il ne pouvoit conſentir à ce que l'on fit aucun changement dans un Acte que le Miniſtre d'*Eſpagne* avoit conclu avec ceux du *Roi d'Angleterre*, ſous les yeux même de Sa *Majeſté Britannique*; après pluſieurs Conférences très inutiles, le Marquis de *La Quadra* fit ſavoir au *S. Keene* qu'il alloit expédier la Ratification au Chevalier *Filz-Gérald*. Le *S. Keene* crut qu'il s'agiſſoit d'une Ratification pure & ſimple; & ce ne fut qu'après le départ du Courier que le Secretaire d'Etat lui dit que le *Roi* n'avoit pu ſe diſpenſer d'ajouter à la Ratification de la *Convention Préliminaire* les reſtrictions dont ils s'étoient entretenus dans différentes Conférences. On reçut à *Londres*, dans les premiers jours de Novembre, cette Ratification qu'on s'étoit flaté de recevoir au commencement d'Octobre, ſur les aſſurances que le Chevalier *Filz-Gérald* avoit données que ſes inſtructions s'étendoient encore plus loin que ce qu'il avoit ſigné. Dès qu'on eût reçu la Ratification, les Miniſtres du Roi d'*Angleterre* en trouvèrent les reſtrictions très importantes, puiſque l'une concernoit la Baie de *Campêche*, & l'autre la viſite des *Vaiſſeaux Anglois* en pleine mer; deux points ſur leſquels la *Cour d'Eſpagne* ne vouloit ſe relâcher en rien. Ce qui ſurprit ſurtout la *Cour d'Angleterre*, c'eſt que la Ratification ne fût pas accompagnée, comme on en étoit convenu, de la Cédule pour le Vaiſſeau de la *Compagnie du Sud*. Après quelques Conſeils tenus en préſence du *Roi*, ſes Miniſtres eurent pluſieurs Conférences avec le Miniſtre d'*Eſpagne*; & l'on convint de quelques arrangemens qui furent envoïés, le 10 de ce mois de Novembre, au *S. Keene*, pour les propoſer au *Roi d'Eſpagne*: mais dans ces nouveaux arrangemens on inſiſtoit fortement ſur l'exemption de viſite pour les *Bâtimens Anglois*; ſur l'indemniſation des pertes ſouffertes par les *Négocians Anglois*, dont les Vaiſſeaux avoient été confiſqués; & ſur l'expédition de la Cédule annuelle pour le Vaiſſeau de la *Compagnie du Sud*; & l'accommodement

Le Roi d'Eſpagne ratifie la Convention avec des reſtrictions. Octobre 1738.

Nouvelles Propoſitions de la Cour d'Angleterre. 10 Novembre 1738.

modement n'en alla pas plus vîte. Le S. *Keene*, en conformité des ordres qu'il avoit reçus, fit entendre au Marquis de LA QUADRA : *Que ces trois Articles étant, pour ainſi dire, l'ame de la* Convention, *& Sa* Majeſté Catholique *aiant promis de ratifier les* Préliminaires *dans la forme qu'ils ſeroient envoïés de* Londres, *il n'étoit plus queſtion d'y vouloir changer, puiſqu'autrement le Roi ſon Maître ne pourroit s'empêcher de ſe reſſentir d'une telle variation, & de prendre les meſures que ſa prudence lui ſuggéreroit.* Le Secretaire d'Etat répondit ; *Qu'il croïoit que Sa* Majeſté Catholique *feroit moins de difficulté de ſigner ſans reſtriction la Cédule pour la* Compagnie du Sud, *& même l'Article qui concernoit l'indemniſation des* Négocians Anglois, *que d'accorder l'Article qui portoit que les* Bâtimens Anglois *ne ſeroient pas viſités ; parce que s'il conſentoit à cette exemption illimitée*, l'Eſpagne *accorderoit plus dans cette occaſion qu'elle n'avoit jamais accordé par aucun Traité ; ce dont on ne voïoit pas la raiſon : Que cependant il ne doutoit pas qu'on ne trouvât auſſi quelque expédient pour applanir cette difficulté.* Mais ce n'étoit-là que des paroles par leſquelles ce Miniſtre ne s'engageoit à rien. Les Réponſes qu'il fit par écrit aux nouveaux arrangemens envoïés de *Londres* ne ſatisfirent point en *Angleterre* ; & l'on y prit la réſolution de faire hiverner l'Amiral *Haddock* avec ſon Eſcadre dans la Méditerranée. On lui fit même tenir au commencement de Décembre des Proviſions pour quatre mois.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Conférence du Miniſtre d'Angleterre avec le Marquis de La Quadra. Novembre 1738.

On eſt peu content en Angleterre des Réponſes de la Cour d'Eſpagne. Novembre 1738.

Un nouvel incident rendit la Négociation plus difficile à terminer. On reçut dans ce tems des Lettres de *La Jamaïque*, leſquelles portoient ; *Que le Vaiſſeau de Guerre le* Kingſale *y avoit amené un grand Vaiſſeau de Regître de 600 tonneaux, nommé* Notre-Dame du Roſaire & Saint François-Xavier, *commandé par le Capitaine* Bernard Eſpinoſa, *venant de* Canarie *& allant à* Campêche : *Que la Chaloupe de Guerre le* Drax *avoit pris une* Tartane Eſpagnole *de ſix pièces de canon, & que l'aiant conduite à* La Jamaïque, *la Cour de l'Amirauté l'avoit déclarée de bonne priſe, & condamné cinq Hommes de l'Equipage à être pendus pour cauſe de piraterie.* Le Chevalier *Filz-Gérald* eut à cette occaſion une Conférence avec le Chevalier *Charles Wager* & deux autres Commiſſaires de l'Amirauté, pour s'informer des particularités de ces deux Priſes. Il proteſta dans cette Conférence contre la Procédure faite à *La Jamaïque*, au ſujet de la *Tartane Eſpagnole*, & prétendit ; *Que les* Eſpagnols *ne pouvoient pas être aſſujétis à la Juriſdiction de l'Amirauté d'*ANGLETERRE. Dans ce tems, en récompenſe de ſes ſervices, il fut décoré par le *Roi d'Eſpagne* du titre de *Marquis de Grenade*, & c'eſt ſous ce nom qu'il paroîtra déſormais dans ces Mémoires. Il continua d'avoir des Conférences avec les Commiſſaires de l'Amirauté ſur l'incident dont je viens de parler. Je ne trouve point ce qu'on y conclut au ſujet des cinq *Eſpagnols* pendus comme Pirates à *La Jamaïque*. A l'égard du Vaiſſeau de Regître, le haſard ſervit la Cour d'*Angleterre* au gré de l'envie qu'elle avoit de conclure un Accommodement avec celle d'*Eſpagne*. Avant la fin de ce mois de Décembre, on reçut d'autres nouvelles de *La Jamaïque*, par leſquelles on apprit ; *Que le Gouverneur de*

Nouvel incident. Décembre 1738.

Conférence à ce ſujet entre le Chevalier Filz-Gerald & le Chevalier Charles Wager. 10 Décembre 1738.

Le Chevalier Filz-Gerald eſt fait Marquis de Grenade.

Le nouvel incident en partie éclairci.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

cette Ile, avoit déſaprouvé la priſe du Vaiſſeau de Regître faite par le Klng-ſale; *& que, bien loin de profiter de cette occaſion d'uſer de Repréſailles, il avoit fait relâcher ce Vaiſſeau, & chargé le Capitaine qui l'avoit pris, de le convoier juſqu'à l'endroit où il l'avoit arrêté.* La Cour fit auſſitôt informer le Marquis de *Grenade* de ces circonſtances, & lui fit déclarer; *Que Sa* Majeſté Britannique *déſapprouvoit & déſavouoit entièrement la démarche qu'on avoit faite d'arrêter ce Vaiſſeau: & qu'Elle étoit bien aiſe que le Gouverneur de* La Jamaïque, *attentif à ſuivre exactement ſes Inſtructions, eût aſſés bien connu les intentions de Sa Majeſté ſur ces matières, pour s'y être conformé de lui-même.* Le Marquis répondit; *Que le* Roi *ſon Maître feroit ſans doute très particulièrement attention à cette preuve ſi marquée de la diſpoſition dans laquellle le* Roi de la Grande-Bretagne *& la* Nation Angloiſe *ſe trouvoient de vivre en bonne intelligence & amitié avec la* Cour d'Eſpagne: *Qu'il ne manqueroit pas de ſon côté de faire valoir extrêmement auprès de Sa Cour, la conduite que le Gouverneur de* La Jamaïque *avoit tenue dans cette occaſion, en conformité des Inſtructions qu'il avoit reçues précédemment de Sa* Majeſté Britannique; *& qu'il ne doutoit pas que le* Roi *ſon Maître, par reconnoiſſance de ce procédé, n'apportât toutes les facilités poſſibles à terminer définitivement ſon Accommodement avec la* Cour d'Angleterre, *ſelon la teneur des Articles de la* Convention Préliminaire *ſignée le 9. de Septembre précédent.* Malgré les eſpérances que ces derniers mots pouvoient donner, la *Convention* du 9 de Septembre fut anéantie, la *Cour d'Eſpagne* aiant abſolument refuſé de faire aucun changement aux reſtrictions avec leſquelles elle avoit été ratifiée. Elle fut remplacée par une autre qui fut ſignée au *Pardo*, le 24 de Janvier 1739, par le S. *Keene*, chargé de nouveaux ordres pour terminer cette Affaire, dont le *Roi* vouloit entretenir le *Parlement* dans la Séance qui devoit inceſſamment commencer. Elle avoit été précédée, le 10, de cette Déclaration donnée au S. *Keene* par le Marquis de *La Quadra*, au nom du Roi ſon Maître.

On ſigne une nouvelle Convention en Eſpagne. 24 Janvier 1739.

Déclaration dont elle fut précédée. 10 Janvier 1739.

DON Sébaſtien de La Quadra, *Conſeiller & Premier Secretaire d'Etat de Sa* Majeſté-Catholique *& ſon Miniſtre Plénipotentiaire pour la* Convention *qu'on négocie actuellement avec le* Roi de la Grande-Bretagne, *déclare par ordre de ſon Souverain, en conſéquence des Conférences réitérées tenues avec M.* Keene *Miniſtre Plénipotentiaire de Sa* Majeſté Britannique, *& après être convenu que la préſente* Déclaration *ſera faite comme l'unique moïen de ſurmonter tant de difficultés débatues, & afin de pouvoir procéder à la ſignature de ladite* Convention, *que Sa* Majeſté Catholique *ſe réſerve en entier le droit de pouvoir ſuſpendre l'*Aſſiente *des* Négres *& d'expédier des ordres pour l'exécution de cette ſuſpenſion, au cas que la* Compagnie *ne ſe ſoumète pas à païer, dans un terme court, les 68 mille Liv. St. qu'elle a reconnu devoir ſur les droits des* Nègres, *ſelon le Règlement de 52 D. par* Dollar, *& ſur le profit du Vaiſſeau la* Roïale-Caroline. *Il déclare pareillement que, ſous la validité & la force de la préſente Proteſtation & non autrement, on pourra procéder à la ſignature de la ſuſdite* Convention. *Et en conſéquence*

de cette condition ſpéciale, qui ne pourra être éludée, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, Sa Majeſté Catholique *y eſt déterminée. Fait au* Pardo, *le 10 Janvier 1739.*

SEBASTIEN DE LA QUADRA.

Voici préſentement la *Convention*, dont il s'agit.

CONVENTION entre les deux *Couronnes de la Grande Bretagne & d'Eſpagne* conclue au *Pardo* le 14 Janvier 1739, ſuivant la Copie publiée par autorité à *Londres*.

COMME *il s'eſt élevé depuis quelques années des différens entre les deux* Courones de la Grande-Bretagne *&* d'Eſpagne, *par rapport à la viſite, recherches & priſes de Vaiſſeaux, ſaiſies d'Effets, Règlement de limites, & autres griefs allégués de part & d'autre, tant aux* Indes-Occidentales *qu'ailleurs; leſquels différens ſont ſi graves & de telle nature, que, ſi on ne prenoit pas ſoin de les étouffer pour le préſent entièrement & de les prévenir pour l'avenir, ils pourroient faire naître une rupture ouverte entre les deux Couronnes: C'eſt pourquoi Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne *& Sa Majeſté le* Roi d'Eſpagne, *n'aiant rien tant à cœur que de continuer & affermir la bonne correſpondance qui a ſi heureuſement ſubſiſté, ont trouvé convenable de munir de leurs Pleins-Pouvoirs; ſavoir, Sa* Majeſté Britannique, *le S.* Benjamin Keene *ſon Miniſtre Plénipotentiaire auprès de Sa* Majeſté Catholique, *& Sa* Majeſté Catholique, *le S.* Sébaſtien de La Quadra *Chevalier de l'Ordre de* Saint-Jaques, *Conſeiller d'Etat & premier Secretaire d'Etat & des Dépêches; leſquels, après l'exhibition préalable de leurs Pleins-Pouvoirs, aiant conféré enſemble, ſont convenus des Articles ſuivans.*

ARTICLE I. *Comme cette ancienne amitié ſi déſirable & ſi néceſſaire pour l'intérêt réciproque des deux Nations, & particulièrement par rapport à leur Commerce, ne peut être établie ſur un fondement durable, à moins qu'on ne prenne non ſeulement ſoin d'ajuſter & régler les prétentions pour la réparation réciproque des dommages déja ſoufferts, mais ſurtout de trouver moïen de prévenir pareils ſujets de plaintes pour l'avenir & d'écarter abſolument & pour toujours tout ce qui pourroit y donner occaſion: on eſt convenu de travailler inceſſamment avec toute la diligence imaginable pour parvenir à un but ſi déſirable. Et pour cet effet, il ſera nommé de la part de Leurs* Majeſtés Britannique *&* Catholique, *reſpectivement, d'abord après la ſignature de la préſente* Convention, *deux Miniſtres Plénipotentiaires qui s'aſſembleront à* Madrit, *dans l'eſpace de ſix ſemaines, à compter du jour de l'échange des Ratifications, pour y conférer & régler finalement les prétentions reſpectives des deux Couronnes, tant par rapport au Commerce & à la Navigation en* Amérique *& en* Europe, *& aux limites de la* Floride *& de* La Caroline, *que touchant d'autres points qui reſtent auſſi à terminer, le tout ſuivant les* Traités *des années* 1667, 1670, 1713, 1715, 1722, 1728, *&* 1729, *y compris celui de l'*Aſſiente *des* Nègres *& la* Convention *de* 1716. *Et on eſt convenu auſſi que les Plénipotentiaires, ainſi nommés, commenceront leurs Conférences ſix ſemaines après l'échange des Ratifications & les finiront dans le terme de huit mois.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

II. *Le Règlement des limites de* La Floride *& de* La Caroline, *lequel, ſuivant ce qui a été convenu dernièrement, devoit être décidé par des Commiſſaires de part & d'autre, ſera pareillement commis auxdits Plénipotentiaires pour obtenir un accord plus ſolide & plus effectif; & pendant le tems que durera la diſcuſſion de cette Affaire, les choſes reſteront aux ſuſdits Territoires de* La Floride *& de* La Caroline *dans la ſituation où elles ſont à préſent, ſans en augmenter les Fortifications ni occuper de nouveaux Poſtes: & pour cet effet, Sa* Majeſté Britannique *& Sa* Majeſté Catholique *feront expédier les ordres néceſſaires immédiatement après la ſignature de cette* Convention.

III. *Après avoir dûment conſidéré les demandes & les prétentions des deux Courones & de leurs Sujets reſpectifs pour la réparation des dommages ſoufferts de part & d'autre, & toutes les circonſtances qui ont rapport à cette Affaire importante, on eſt convenu que Sa* Majeſté Catholique *fera païer à Sa* Majeſté Britannique *la ſomme de 95 mille Liv. St. pour ſolde ou balance, qui a été admiſe comme due à la Courone & aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *après déduction faite des demandes de la Courone & des Sujets d'*Eſpagne, *afin que la ſuſdite ſomme, conjointement avec le montant de ce qui a été reconnu de la part de la* Grande-Bretagne *être du à l'*Eſpagne *ſur ſes demandes, puiſſe être emploïée par Sa* Majeſté Britannique *pour la ſatisfaction, décharge & paiement des demandes de ſes Sujets ſur la* Courone d'Eſpagne. *Bien entendu néantmoins qu'on ne pourra pas prétendre que cette décharge réciproque s'étende ou ait aucun rapport aux comtes & différens qui ſubſiſtent ou ſont à régler entre la* Courone d'Eſpagne *& la* Compagnie de l'Aſſiente *des* Négres, *ni à aucuns Contrats particuliers ou privés qui peuvent ſubſiſter entre chacune des deux Courones ou leurs Miniſtres avec les Sujets de l'autre, ou entre les Sujets & Sujets de chaque Nation reſpectivement; à l'exception pourtant de toutes les prétentions de cette Claſſe mentionées dans le Plan préſenté à* Séville *par les Commiſſaires de la* Grande-Bretagne, *& compriſes dans le comte des dommages ſoufferts par les Sujets de ladite Courone, formé en dernier lieu à* Londres, *& ſpécialement des trois parties inſérées dans ledit Plan, & ne faiſant qu'un ſeul article dans le comte, montant à 119 mille 512 Piaſtres, 3 Reaux & 3 Quartilles de* Plate. *Et les Sujets de part & d'autre ſeront en droit & auront la liberté d'avoir recours aux Loix ou de prendre d'autres meſures convenables pour faire accomplir les ſuſdits engagemens, de la même manière que ſi la préſente* Convention *n'avoit pas lieu.*

IV. *La Valeur du Vaiſſeau nommé le* Witheal, *qui a été pris & amené au Port de* Campêche, *l'année* 1732, *le* Loyal-Charles, *le* Diſpartch, *le* George *& le* Prince-William, *qui ont été amenés à* La Havane, *l'année* 1737, *& le* Saint-James *à* Porto-Rico, *dans la même année, aiant été compris dans l'évaluation qui a été faite des demandes des Sujets de la* Grande-Bretagne, *comme pluſieurs autres qui avoient été pris auparavant; s'il arrive qu'en conſéquence des ordres qui ont été expédiés par la* Cour d'Eſpagne *pour leur reſtitution, on en ait reſtitué une partie ou le tout, les ſommes ainſi reçues ſeront déduites des 95 mille Liv. St., qui doivent être païées par la*

Cour d'Eſpagne, *ſelon ce qui eſt ſtipulé ci-deſſus : bien entendu que le paiement des 95 mille Liv. St. ne ſera aucunement par cette raiſon retardé, ſauf à reſtituer ce qui aura été préalablement reçu.* AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

V. *La préſente* Convention *ſera approuvée & ratifiée par Sa* Majeſté Britannique *& par ſa* Majeſté Catholique, *& les Ratifications en ſeront délivrées & échangées à* Londres, *dans le terme de ſix ſemaines, ou pluſtôt, ſi faire ſe peut, à comter du jour de la ſignature.*

En foi de quoi, nous ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté Britannique *& de Sa* Majeſté Catholique, *en vertu de nos Pleins-Pouvoirs, avons ſigné la préſente* Convention, *& y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait au* Pardo *le* 14 *Janvier* 1739.

B. KEENE SEBASTIEN DE LA QUADRA.

PREMIER ARTICLE SE'PARE'. *Comme il a été arrêté par le premier Article de la* Convention *ſignée cejourd'hui entre les Miniſtres Plénipotentiaires de la* Grande-Bretagne *& d'*Eſpagne, *qu'il ſera nommé de la part de Leurs* Majeſté Britannique *&* Catholique *reſpectivement, d'abord après la ſignature de la ſuſdite* Convention, *deux Miniſtres Plénipotentiaires qui s'aſſembleront à* Madrit *dans l'eſpace de ſix ſemaines, à comter du jour de l'échange des Ratifications; Leurs ſuſdites Majeſtés, afin qu'on ne perde point de tems à éloigner par un Traité ſolemnel, qui doit être conclu pour cet effet, tout ſujet de plainte pour l'avenir, & à établir par-là une parfaite & bonne intelligence & amitié durable entre les deux Couronnes, ont nommé & par ces Préſentes nomment; ſavoir, Sa* Majeſté Britannique, *le S.* Benjamin Keene *Miniſtre Plénipotentiaire de Sadite Majeſté auprès de Sa* Majeſté Catholique, *& le S.* Abraham Caſtres *Conſul général de Sadite* Majeſté Britannique *à la Cour de Sa* Majeſté Catholique, *ſes Plénipotentiaires à cette fin; & Sa* Majeſté Catholique, *le S.* Joſeph de La Quintana *ſon Conſeiller dans le ſuprême* Conſeil des Indes, *& le S.* Etienne Joſeph de Abaria, *Chevalier de l'Ordre de* Calatrava, *Conſeiller dans le même Conſeil, & Surintendant de la Chambre des Comtes; leſquels ſeront inſtruits inceſſamment pour commencer les Conférences. Et comme il a été arrêté par le III Article de la* Convention *ſignée cejourd'hui, que la ſomme de 95 mille Liv. St. étoit due de la part de l'*Eſpagne, *Sa* Majeſté Catholique *fera paier à* Londres, *dans le terme de 4 mois, à comter du jour de l'échange des Ratifications, ou pluſtôt, ſi faire ſe peut, en argent la ſuſdite ſomme de 95 mille Liv. St. à telles perſonnes qui ſeront autoriſées de la part de Sa* Majeſté Britannique *pour la recevoir.* Articles ſignés. I.

En foi de quoi, &c.

II. ARTICLE SE'PARE'. *Comme les ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de Sa* Majeſté Britannique *&* Catholique *ont ſigné ce jourd'hui, en vertu des Pleins-Pouvoirs des Rois leurs Maîtres pour cet effet, une Convention pour régler & ajuſter toutes les demandes de part & d'autre des* Couronnes de II.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

la Grande-Bretagne & d'Eſpagne, *par rapport aux ſaiſies faites, Vaiſſeaux pris, &c, & pour le paiement de la ſolde ou balance, qui eſt par-là due à la* Courone de la Grande-Bretagne, *il eſt déclaré que le Vaiſſeau nommé le* Succeſs, *qui fut pris le* 14 *Avril* 1738, *en ſervant de l'Ile d'*Antigoa, *par un* Garde-Côte Eſpagnol *& amené à* Porto-Rico, *n'eſt pas compris dans la* Convention *ſuſdite, & Sa* Majeſté Catholique *promet que ledit Vaiſſeau & ſa Cargaiſon ſeront immédiatement reſtitués ou ſa juſte valeur, aux Propriétaires légitimes: bien entendu que, préalablement à la reſtitution dudit Vaiſſeau le* Succeſs, *l'Intéreſſé ou les intéreſſés donnent caution à* Londres, *à la ſatisfaction de* Don Thomas Geraldino, (1) *Miniſtre Plénipotentiaire de Sa* Majeſté Catholique, *de ſe tenir à ce qui ſera décidé là-deſſus par les Miniſtres Plénipotentiaires de leurſdites Majeſtés, qui ont été nommés pour règler finalement, ſelon les Traités, les diſputes qui reſtent à déterminer entre les deux Courones; & Sa* Majeſté Catholique *convient, autant qu'il dépendra d'elle, que le Vaiſſeau ſuſmentioné, le* Succeſs, *ſoit remis à l'examen & à la déciſion des Plénipotentiaires. Sa* Majeſté-Britannique *promet pareillement de renvoïer, autant qu'il dépendra d'elle, à la déciſion des Plénipotentiaires, le Brigantin la* Sainte-Thérèſe, *arrêté dans le Port de* Dublin *en* Irlande, *l'année* 1735; *& leſdits Souſignés Miniſtres Plénipotentiaires déclarent par ces Préſentes, que le III Article de la* Convention *ſignée ce jourd'hui, ne s'étend pas & ne ſera pas interprété s'étendre à aucuns Vaiſſeaux ou Effets qui pourroient avoir été pris ou ſaiſis depuis le* 10e. *jour de Décembre* 1737, *ou qui pourroient être ſaiſis ou pris ci-après, dans leſquels cas juſtice ſera rendue, conformément aux Traités, comme ſi la* Convention *ſuſdite n'avoit pas été faite: bien entendu que ceci n'a rapport qu'à l'indemniſation & ſatisfaction à faire pour les Effets ſaiſis ou Priſes faites; mais que la déciſion des cas qui pourroient arriver, afin d'ôter tout prétexte de diſcorde, doit être renvoïée aux Plénipotentiaires pour être déterminée par eux ſuivant les Traités.*

Cet Article ſéparé *aura la même force, &c.*

La Convention eſt communiquée au Parlement. Février 1738.

Cette *Convention* fut communiquée au *Parlement de la Grande-Bretagne*, vers la fin du mois de Février. Je ne parlerai point ici de ce qui ſe paſſa dans les deux *Chambres* à ſon ſujet: j'en ai ci-devant rendu compte dans l'article de la Séance du *Parlement* de 1739. Mais dès qu'elle fut devenue publique dans le commencement de Mars, elle fut le ſujet de la critique & des murmures de tous les Adverſaires du Parti de la Cour. A toutes les Requêtes des differens Corps de Marchands préſentées au *Parlement* contre cette *Convention*, ainſi qu'à divers Ecrits publiés contre elle, les Ecrivains de la Cour en oppoſèrent pluſieurs, & ſurtout un aiant pour titre: PRE'JUGE' DU PUBLIC *contre la Convention & le Traité avec l'*Eſpagne, *par Demandes & par Réponſes.*

Elle eſt mal reçue du Public. Mars 1739.

Ecrit en ſa faveur. Mars 1739.

L'Auteur diſoit entre autres choſes: *Chacun convient que la viſite &*

(1) *Thomas Filz-Gerald* Marquis de *Grenada.*

*l'arrêt de nos Vaiſſeaux ont donné lieu ſurtout aux brouilleries ſurvenues entre notre Cour & celle d'*Eſpagne ; *chacun convient qu'il ſeroit impoſſible de conſerver une branche auſſi avantageuſe de notre Commerce pour l'avenir, à moins que les cauſes de ces troubles ne ſoient décidées ſuivant les* Traités de 1667 & de 1670, *dans leſquels il eſt réciproquement ſtipulé qu'au cas que l'on trouvât des Vaiſſeaux de l'une des deux Nations, dans les Ports ou le voiſinage de l'autre, avec des munitions de guerre & d'autres effets de contrebande, ils pourroient être viſités & arrêtés par la partie endommagée : mais ſi un Bâtiment, ſoit pour éviter les Pirates, ſoit par diſète de vivres, &c. eſt contraint d'entrer dans un Port, non ſeulement il y doit être reçu amiablement, mais être pourvu de tout ce qui lui manque, après quoi il doit partir. A-t-on fait depuis ce tems-là quelqu'autre Traité ? L'*Eſpagne *s'eſt-elle jamais arrogé d'autre droit ? En aucune manière ; car, dans le cours d'environ 50 ans qu'il y a que ces Traités ont été conclus, on n'a jamais fait de plaintes qu'on ait jugé mériter d'être expoſées aux autres Nations. Mais, depuis quelques années, les* Eſpagnols *ont entrepris, ſans que je veuille examiner s'ils en ont eu droit, d'enlever, ſous prétexte de ces mêmes Traités, des Bâtimens qui n'étoient pas entrés dans leurs Ports & qui n'avoient pas de Marchandiſes de contrebande ; ce qui a tellement troublé notre navigation vers nos Colonies, que nos Négocians viennent d'en porter leurs plaintes au* Parlement *& leurs remontrances au* Roi, *qui a promis à ſes Sujets la réparation du paſſé & des ſuretés pour l'avenir. On a trouvé deux moïens pour obtenir ces deux Articles, ſavoir la voie des Négociations amiables, & d'armer une Flote, tant pour donner du poids à ces Négociations, que pour être en état d'obtenir par la force ce qu'on ne pouvoit avoir par les Traités. C'eſt pourquoi le* Roi d'Eſpagne *a trouvé à propos de conclure un Traité avec notre Cour, dans lequel ce Prince reconnoit qu'il a en quelque manière outrepaſſé le pouvoir qu'il croïoit lui compéter, en vertu des* Traités de 1667 & de 1670, *en ſorte que, non ſeulement il promet aux Sujets de la* Grande Bretagne *d'indemniſer les pertes qui leur ont été cauſées par ſes Sujets, mais il a même déja donné ordre de faire cette indemniſation dans l'intervalle de 4 mois, ou même pluſtôt, dans la vue de terminer tous les démêlés ſurvenus entre les deux Nations, par rapport aux Traités qui ſont entre elles ; &, comme l'*Eſpagne *a conſenti de s'en tenir pour l'avenir à ces Traités, je voudrois que nos Négocians en* Amérique, *pour l'amour de qui nous avons ces différens, répondiſſent aux queſtions ſuivantes.*

I. *Si notre Cour avoit demandé, comme quelques-uns s'y attendoient, que l'*Eſpagne *promît que, durant les huit mois, pendant leſquels les Plénipotentiaires de part & d'autre doivent règler les différens qui ſubſiſtent encore, on ne feroit viſiter & enlever aucun de nos Bâtimens ; cela n'auroit-il pas renfermé une négative de ce dont nous diſputons le droit à cette Couronne ?*

II. *Depuis qu'on négocie un Accommodement amiable, ou un Traité, le* Roi d'Eſpagne *a-t-il envoié de nouveaux ordres pour viſiter ou enlever ſeulement un de nos Bâtimens ; quoiqu'il puiſſe être vrai que pluſieurs Bâtimens ont été*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

enlevés depuis ce tems-là : mais il faut ſuppoſer que cela ſe ſera fait avant que les Gouverneurs aient eu ou pu avoir connoiſſance de la Négociation ?

III. *N'eſt-il pas ſtipulé expreſſément dans l'Article II de la* Convention *qu'au cas que quelques Vaiſſeaux qui n'auroient pas été ſpécifiés euſſent été pris depuis le* 10 *Décembre* 1737, *on donneroit ſatisfaction pour les effets enlevés ? Et comme il eſt ſtipulé par l'Article III, que l'indemniſation ſera faite ici dans* 4 *mois, & qu'on n'emploiera tout au plus que huit mois à terminer tous les différens entre les deux Cours, ſeroit-il naturel & convenable de demander le paiement avant le tems fixé ?*

Il étoit difficile aux Négocians de répondre à ces Queſtions & ſurtout à la dernière, d'une manière qui fît voir qu'ils avoient la juſtice de leur côté. J'ignore ce qu'on y répondit de leur part. Il ſuffit de ſavoir ici que la Cour donna ſon approbation à tout ce que le S. *Keene* avoit fait à *Madrit* par ſon ordre. Elle ne s'en tint pas au petit Ecrit dont je viens de rendre comte ; elle voulut remédier plus efficacement à la prévention preſque générale où l'on étoit contre la *Convention* & remètre le calme dans les eſprits, avant que le *Parlement* la prît en conſidération. Ce fut pour cette raiſon qu'elle fit diſtribuer *gratis* au Public la Pièce ſuivante, qu'elle déſavoua dans la ſuite.

Autre Ecrit en faveur de la Convention. Avril 1739.

LA *Grande Queſtion*, GUERRE, OU POINT DE GUERRE AVEC L'ESPAGNE, *examinée impartialement, pour la défenſe des meſures priſes contre ceux qui prennent plaiſir à la Guerre.*

LES *efforts que l'on fait pour exciter le mécontentement de la Nation par rapport aux derniers arrangemens, peuvent notoirement paſſer pour une mutinerie & une révolte auſſi puniſſable qu'elle eſt dangereuſe ; enſorte que tout honnête Homme qui prend à cœur le Bien Public, l'honneur du Roi, & les intérêts de la Patrie, ne peut qu'en avoir horreur. C'eſt ce qui m'a déterminé à faire un examen particulier & impartial des derniers arrangemens, dans la vue de tirer d'erreur ceux qui ſouhaitent d'être bien inſtruits des choſes qui concernent le Public, & d'empêcher les Bien-intentionés de tomber dans le piége qu'on leur tend. C'eſt pour eux que j'écris, & nullement pour ceux qui travaillent à les induire en erreur, puiſque ce ſeroit peine perdue. Je n'écris pas auſſi par oppoſition à ceux qui tiennent un rang plus élevé, car il n'eſt pas néceſſaire de convaincre ceux-ci ; leur propre expérience & la connoiſſance qu'ils ont des affaires les mètent en état de juger ſainement ; & je ſuis aſſuré que leurs véritables ſentimens s'accordent avec les miens, quelque raiſon qu'ils feignent d'avoir de ſoutenir le contraire & de ſe déclarer pour la Guerre, ſi l'on n'obtient pas de* l'Eſpagne *des conditions que l'expérience nous apprend qu'il eſt impoſſible d'obtenir de cette Courone ; raiſon qui n'eſt connue que d'eux ſeuls. Ce n'eſt pas pour ceux-là que j'écris ; c'eſt pour le Peuple, & particulièrement pour celui de cette Ville, ſur tout pour les Marchands, puiſque ce ſont eux qui dans la conjoncture préſente, ont le plus grand intérêt dans la Queſtion ;*

Queſtion ; GUERRE OU POINT DE GUERRE? *Ne nous imaginons pas pour cela que les Gens de ce rang & de ce caractère ne ſoient pas en état par eux-même de juger des Affaires d'Etat, de la Paix ou de la Guerre, des Traités & des Alliances avec les Puiſſances étrangères, & par conſéquent de ce qui eſt le plus convenable à l'honneur de la Couronne & au Bien du Public dans une affaire de cette importance. Nous n'avons pas intention de leur diſputer le droit & la capacité de juger de ces choſes, ni de ſuppoſer qu'ils ſe laiſſeroient leurrer par les ſophiſmes des faux Patriotes, & prendroient la réſolution de s'oppoſer à ceux qui les gouvernent, pour n'avoir pas pris certaines meſures, leſquelles, ſi on les avoit priſes, auroient, ſelon toute apparence, cauſé la perte & le renverſement des intérêts, dont ils leur demandent compte avec tant de paſſion, comme s'ils étoient trahis & abandonnés par ceux qui ſont leurs véritables amis, qui ne penſent nuit & jour qu'à leur défenſe & à leur conſervation. Je leur offre la préſente inſtruction, afin qu'ils ſoient en état de juger à fond & de ſavoir qui ſont leurs véritables amis, qui prennent ſincèrement à cœur le Bien Public. C'eſt dans cette vue que je peſerai les deux Queſtions ſuivantes.*

I. Si l'Avis & le Réſultat que les deux *Chambres du Parlement* ont donné à la Couronne, étoit bon?

II. Si les Miniſtres ſe ſont conduits en conformité?

Le Réſultat du Parlement *étoit :* Que Sa Majeſté fît en ſorte d'obtenir de l'*Eſpagne* une ſatisfaction réelle pour ſes Sujets maltraités, & des ſuretés pour le Commerce & la Navigation dans les Mers de l'*Amérique* à l'avenir; & qu'au cas que Sa Majeſté ne pût l'obtenir, la *Chambre* prendroit des meſures efficaces pour la ſoutenir, &c.

Ainſi l'Avis de la Chambre *conſiſtoit à obtenir par la voie d'une Négociation amiable, juſtice pour le paſſé & ſureté pour l'avenir.*

On demande ſi ce conſeil étoit bon ou non? Je crois que je puis dire qu'il étoit bon, puiſque c'étoit un conſeil du Parlement. *Tous ceux qui le compoſent n'écoutent que la raiſon ; ce qui eſt une forte préſomption en faveur de leur avis. Malheureuſe la Nation qui déſeſpère d'être aſſés en ſureté ſous ceux qui la repréſentent! C'eſt une ſuppoſition qui répugne ſi fort à la nature, que je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'en démontrer l'impertinence, puiſque la raiſon naturelle & l'expérience y ſont contraires. Ainſi le ſentiment le plus raiſonnable eſt que l'avis du* Parlement *étoit bon, lequel conſiſtoit à employer premièrement la voie de la Négociation, & non pas à plonger d'abord la Nation dans une Guerre, ſi on pouvoit ſans elle obtenir l'indemniſation deſirée. Mais, pour faire voir qu'on ne ſe laiſſe pas éblouir par l'autorité du* Parlement, *ou par les préjugés qui ſont en ſa faveur, quelque raiſonnables qu'ils ſoient, examinons la choſe en elle-même, & voions ſi cet avis étoit effectivement bon ou non. Pour en bien juger, il faut ſuppoſer que généralement le ſuccès des armes eſt fort incertain ; & nous mètre devant les yeux, non ſeulement les heureuſes ſuites dont nous ſommes toujours diſpoſés à nous flater, mais auſſi les conſéquences naturelles du contraire. Il y a une grande différence entre une Guerre par Mer & une Guerre ſur Terre ; nous en trouvons aſſés de preuves*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

dans les évènemens depuis la Révolution. Outre cela, il faut avouer que toute Guerre eſt préjudiciable pour une Nation qui commerce; & il n'y en a point de plus ruineuſe pour les Anglois *que celles qu'ils auroient avec l'Eſpagne, puiſque nous nous trouverions dépouillés de notre Commerce; ce qui eſt déja arrivé en quelque ſorte.*

*Vu la ſituation préſente des Affaires de l'*Europe *& de nos Alliés naturels, une Guerre ſeroit à préſent plus préjudiciable que jamais, car, quelque envie qu'ait l'*Empereur *de nous ſecourir, il a déja lui-même trop d'affaires ſur les bras; & ſi la Guerre dans laquelle il eſt plongé, étoit finie, le ſecours que nous pourrions en attendre ſeroit peu de choſe. Quant à une Puiſſance voiſine, il n'y a aucune apparence qu'elle ait envie de s'embarquer dans une Guerre; elle ne ſe ſouvient que trop de ce que lui a couté la dernière Guerre qu'elle a faite avec ſes Alliés. Ainſi, ſi nous voulons commencer la Guerre, il faut que nous ſoions en état de la faire par nous-même & ſans le ſecours de nos Alliés. Si nous jetons les yeux ſur le* Nord, *la* France *s'eſt aſſurée d'une de ces Couronnes par un bon Traité de Subſide: mais quand cela ne ſeroit pas, quel ſecours aurions-nous à en eſpérer, que quelques Troupes que nous paierions bien cher?*

Mais la Cour d'Eſpagne *ſe trouve-t-elle dans la même ſituation? Pouvons-nous être aſſurés que celle de* France *ne la ſecoureroit pas, comme Branche de la* Maiſon de Bourbon? *La crainte de l'union de ces deux Couronnes a donné lieu à la grande Alliance du commencement de ce ſiécle; a-t-on aujourd'hui moins à craindre qu'alors que la choſe n'arrive? Ne regarde-t-on pas comme certain le double Mariage qui doit reſſerrer les nœuds de l'Alliance entre les deux Couronnes? N'eſt-il pas poſſible qu'il en réſulte une Alliance offenſive & défenſive, ſi même elle n'eſt déja faite? Ne ſeroit-ce pas une occaſion favorable pour la* France *d'effacer le mécontentement que l'*Eſpagne *a reçu du dernier Traité de cette Couronne avec l'*Empereur, *à qui elle a donné la* Toſcane *& d'autres Etats en* Italie, *pour s'aſſurer la* Lorraine? *Ceux qui penſent autrement, découvrent combien ils ſont ignorans dans l'Hiſtoire, & ſurtout dans celle des deux grandes Guerres que nous avons ſoutenues depuis la Révolution. S'il n'eſt pas abſolument néceſſaire, au moins eſt-il très prudent que nous nous aſſurions de la neutralité de la* France, *avant que d'aller attaquer l'*Eſpagne: *mais il eſt probable qu'il y auroit peu de fonds à faire ſur ceci, & nous pourrions être même moralement certains du contraire, vu l'intérêt commun aux deux Etats, qui eſt le ciment le plus ſolide des Alliances. Ce n'eſt pas pour rien, ce n'eſt pas par point d'honneur, que la* France *fit de ſi grandes dépenſes pour ſoutenir* Philippe V. *ſur le Trône des* Eſpagnols, *c'étoit pour ſon propre intérêt.*

Il y a des gens qui s'imaginent, ou du moins ſemblent s'imaginer, que la France *ne s'engagera jamais dans aucune Guerre, tant que le Cardinal de* Fleury *vivra. Mais quelle aſſurance en a-t-on? Nous pourrions fort nous tromper. Il n'y a pas ſi longtems que l'*Empereur *a reſſenti en* Italie *les effets de cette humeur pacifique. Qui nous aſſurera que nous n'aurions pas le même ſort, ſi nous tombions ſur l'*Eſpagne.

Suppoſons pour un moment cette humeur ſi pacifique du Cardinal, & qu'à l'aide de cette prévoïance qu'il poſſède à un ſi haut dégré, il puiſſe renverſer toutes les meſures qu'on pourroit prendre ; nous demanderons : combien vivra encore ce Miniſtre ? N'a-t-il pas eu depuis peu tant d'attaques & ſi violentes, qu'on ne peut comprendre, en ſon âge, comment il n'a pas ſuccombé ? Pouvons-nous-être aſſurés que les arrangemens pacifiques de la France *ſurvivront à Son Eminence ? Mais ſuppoſons encore que la* France *& le reſte de l'*Europe *ſe contenteroient d'être ſimples ſpectateurs de la Guerre entre la* Grande-Bretagne *& l'*Eſpagne, *& que nous entreprendrions la Guerre à tout hazard contre l'*Eſpagne, *alors je demanderai : Où la ferons-nous ? Par mer ou par terre ? Ce ne ſera pas le dernier, car je ſuis perſuadé que perſone ne nous croira capables de prendre ce parti. Nous n'avons que trop appris à déteſter les Guerres ſur terre. Quand cela ne ſeroit pas, nous ſeroit-il poſſible d'attaquer l'*Eſpagne *par terre ? Pour l'entreprendre, il faudroit d'abord lever une forte Armée, & raſſembler un nombre infini de Bâtimens de tranſport ; ce qui nous jeteroit dans des dépenſes très conſidérables ; & vraiſemblablement la plus grande partie périroit avant que d'aborder, ou ils ſeroient tellement diſperſés, qu'ils ſeroient bientôt réduits à ne pouvoir ſervir pour l'expédition projetée. Il faudroit certainement dans cette Armée un Corps de Cavalerie qu'il eſt impoſſible de tranſporter ſi loin par mer ; &, ſi ce Corps pouvoit aborder, la* Biſcaie *le réduiroit bientôt à rien, ou au moins, à ne pouvoir rendre aucun ſervice. Sommes-nous Maîtres de quelques Ports, où nous puiſſions tranquillement débarquer ? Où ſont nos Places d'Armes ? Où ſont les Magaſins pour l'entretien des Troupes ? Où ſont l'Artillerie & les Munitions pour entreprendre un Siége ? Et, quand même nous aurions toutes ces choſes, quelle Ville attaquerions-nous ?* Cadix ? *Si nous ne nous en rendons maîtres par ſurpriſe, nous ne pourrons la réduire. Il n'eſt pas poſſible de l'attaquer par mer ; & je ne crois pas que nous aïons oublié l'expédition du Duc d'*Ormond, *contre cette Ville, au commencement de la dernière Guerre ; car s'il n'étoit pas entré par bonheur avec les Galions à* Vigo, *le pillage du* Port Sainte-Marie *ne nous auroit pas indemniſés des dépenſes faites pour cette expédition. En un mot, nous manquerions dans une Guerre ſur terre en* Eſpagne, *de tout ce qu'il faut pour la pouſſer avec ſuccès. L'*Eſpagne *eſt-elle dans le même cas à notre égard ? Cette couronne ne peut-elle pas nous faire la Guerre par terre ? Aurions-nous oublié l'année* 1729, *qu'*Alberoni *envoïa à l'improviſte une Eſcadre avec cinq mille Hommes de Trouples règlées en faveur du* Prétendant ? *Cette Eſcadre étoit preſque dans nos Ports, avant que nous ſuſſions qu'elle avoit mis à la voile. Nous n'avons pas oublié quelle fut la ſurpriſe de toute la Nation, quand le feu Roi en informa le* Parlement. *Les* Eſpagnols *auroient indubitablement débarqué en* Ecoſſe, *ſi la Providence n'avoit diſperſé leur Flote par une violente tempête, qui les obligea de regagner leurs Côtes ſans avoir rien entrepris.*

*Accordons que l'*Eſpagne *puiſſe nous attaquer par terre, il faudra avouer que, quant à nous, nous ne pouvons lui faire la Guerre que ſur mer. Je demande donc comment & où ? Où commencerons-nous ? En* Europe *ou en* Amérique ?

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*Dans le premier cas, notre Flote tâchera-t-elle d'obliger celle d'*Eſpagne *d'en venir à un Combat déciſif? L'*Eſpagne *n'en fera rien. Elle connoît trop bien notre force & ſa foibleſſe, pour abandonner au ſuccès d'un Combat la déciſion de nos différens. Elle ne feroit pas même la dépenſe d'équiper une Flote; & ſuppoſé qu'elle le voulût faire, il faudroit ſavoir ſi elle le pourroit: car, quoiqu'elle conſtruiſe ſans ceſſe des Vaiſſeaux, il eſt certain qu'elle ne trouveroit pas aſſés de Matelots pour les équiper: ainſi elle s'épargneroit cette dépenſe, & nous laiſſeroit pour ce tems maîtres de la Mer. Mais ſi elle ne met pas de Flote en mer, reſtera-t-elle pour cela les bras croiſés? Non. Les* Eſpagnols *abandonneroient-ils la mer ſi facilement? Souvenons-nous de ce qu'ils ont fait en 1718 & 1719, & concluons qu'ils feroient la même choſe aujourd'hui. Ils ſe poſteront le long des Côtes depuis* Baïone *juſqu'à* Cadix; *ils croiſeront juſqu'à l'embouchure du* Tage *& à la hauteur de* Liſbone; *& nous ne pourrons, ni entrer dans la Méditerranée ni en revenir, ſans courir riſque de tomber entre leurs mains. Voila la grande différence qui s'eſt toujours trouvée lorſque nous avons eu la Guerre avec l'*Eſpagne, *parce que ces Mers ſont toujours couvertes de nos Vaiſſeaux Marchands, dont nous perdrions ſans doute une grande partie, comme l'expérience nous l'a appris. De quelles repréſailles pourrions-nous uſer? D'aucunes en* Europe *ni aux environs; car, quelque bonheur que nous euſſions dans nos courſes, nous perdrions 40 Vaiſſeaux contre un que nous leur prendrions. Outre que la Nation ne peut s'enrichir par là, la perte de chaque Vaiſſeau l'appauvrit, puiſque les priſes reſtent, pour la plus grande partie, au profit de ceux qui les font, & qu'il n'en entre rien dans la Caiſſe de l'Etat. Que feroit donc la* Flote Britannique *en* Europe? *Elle pourroit tout au plus défendre* Gibraltar *en cas de Siége. Mais quelle dépenſe ne faudroit-il pas faire, ſi nous voulions armer pour défendre le Commerce? Et que pourrions-nous exécuter ſans une Armée de terre, comme je l'ai remarqué ci-deſſus? Seroit-il poſſible de faire une ſeule Conquête? Et quand même on en feroit, deux ou trois Conquêtes pareilles à celles de* Gibraltar, *feroient trop d'éclat & nous ruineroient. Ne pourrions-nous donc abſolument rien faire? Sans doute, nous pourrions piller & ſaccager leurs Côtes & le plat Païs, & en ruiner les Habitans. Mais quel profit en tirerions-nous? Nos Marchands ſeroient-ils par là indemniſés de leurs pertes? En ſerions-nous plus en état de pouſſer la Guerre avec vigueur & d'obtenir une Paix avantageuſe? Mais quelles ſommes ne faudroit-il pas pour une pareille entrepriſe? Qu'on examine le comte de celles qu'a coûté l'expédition de* Vigo *en 1719; & qu'on voie ſi nous avons gagné par les pertes que nous avons cauſées aux* Eſpagnols, *& ſi nous n'aurions pas mieux fait de ne pas ſortir de nos Ports?*

Voïons à préſent s'il eſt de notre avantage de faire la Guerre dans les Indes-Occidentales. *Que pouvons-nous entreprendre? Quelle Place pouvons-nous y enlever aux* Eſpagnols? *Et, ſi nous le pouvions, aurions-nous envie de le faire? Je ne le crois pas. Outre que c'eſt pour nous du fruit défendu ſans une Armée de terre; car, ſi je ne me trompe,* La Havana *n'eſt pas moins bien fortifiée que* Cadix. *Mais, dira-t-on, nous pourrions enlever leurs Galions, ou du moins les empêcher de revenir en* Europe. *Examinons murement ces deux articles.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

I. *Comment nous ſaiſir des Galions ſans équiper une forte Eſcadre & l'envoïer dans ces Mers ? Ce qu'on ne peut exécuter ſecrètement dans un Païs, où il faut pour cela le conſentement du* Parlement, *qui a la liberté de faire imprimer tout ce qui ſe paſſe dans ſes Aſſemblées où les Miniſtres étrangers même ſe trouvent pour entendre les débats. Le Miniſtre d'*Eſpagne, *ou ſon Agent, ne ſait-il pas juſqu'au moindre mot, tout ce qui s'y dit ? Il eſt donc vraiſemblable que cette Courone, ſur le premier avis qu'elle en aura, dépêchera quelques Frégates légères en* Amérique, *en une fois moins de tems qu'il n'en faudra à notre Eſcadre pour arriver dans ces Mers. Cela étant, quel ſuccès peut-on attendre ? N'eſt-il pas probable que, ſi les Galions ſont chargés, on les déchargera d'abord ? & s'ils ne le ſont pas, ils différeront leur chargement juſqu'à un tems plus convenable, en ſorte que tout ce que nous pourrons eſpérer de cette expédition, ſe bornera à brûler les* Hulkes (1) ; *exploit glorieux & qui nous indemniſeroit fort des dépenſes que nous aurions faites. Peut-être même les* Eſpagnols *pourroient-ils ſauver ces Barques, en les mètant dans des endroits inacceſſibles aux Vaiſſeaux de guerre.*

II. *Mais, dira-t-on, ſi nous ne pouvons enlever les Galions, nous pourrons les empêcher de repaſſer en* Europe, ; *ce qui jetera les* Eſpagnols *dans un grand embarras. J'en conviens : mais qu'en arrivera-t-il, ſi, après avoir croiſé longtems, ils paroiſſent aux environs de* Baſtimentos (2) ? *Avons-nous donc oublié les murmures & les cris du Peuple en 1726, lorſqu'on apprit que notre Eſcadre étoit dans ce Parage, comme ſi tous nos Vaiſſeaux étoient péris ? Ceux qui haranguent avec tant de vivacité pour la Guerre, pourront-ils nous montrer un endroit, où l'on pût ſe poſter plus avantageuſement ? Ainſi tout l'avantage que nous remporterons, ſe bornera à empêcher pour un tems, à notre préjudice, les Galions de revenir en* Eſpagne. *Quel profit pouvons-nous donc tirer de la Guerre dans ce Païs-là, ſi nous ne pouvons nous y emparer d'aucune Forteresſe, ni des tréſors que l'*Eſpagne *en tire ? Suppoſons que nous euſſions le bonheur de nous ſaiſir d'une riche Flote ; en quoi conſiſte ſa Cargaiſon ? Y a-t-il quelqu'un qui ignore que le tiers, ou même la moitié, appartient aux* François, *& que le reſte eſt partagé entre les* Anglois, *les* Hollandois, *les* Italiens *& les* Eſpagnols ; *en ſorte que la part des* Eſpagnols *ne fait qu'un dixième ? Y a-t-il apparence que les autres Nations, & ſurtout les* François *qui, non ſeulement y ſont les plus intéreſſés, mais auſſi les plus puiſſans, ſouffriront patiemment que les* Anglois *s'emparent de leur bien qui ſeroit à bord de ces Bâtimens, & d'une ſi grande importance ? Il ſeroit ridicule de répondre que nous pourrions ne ſaiſir que les Effets appartenans aux* Eſpagnols *& rendre ceux des* François. *La choſe eſt impraticable. Quel ſoin, quelle vertu, quel renoncement à ſon propre intérêt, ne faudroit-il pas réunir dans les Gens de l'Equipage ? Quelle politeſſe envers nous & quelle indifférence pour leur propre intérêt, de la part de la* France *& des autres Nations ! Le tréſor diſparoîtroit ; &, quand même la choſe ſeroit autrement, quel embarras de*

(1) Barques de tranſport ſur les Côtes.
(2) Ile à la hauteur de *Porto-Bello*.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

trouver la portion de chacune? Il n'y a pas d'intéreſſé qui ne crîât à l'injuſtice.

Après avoir fait une Campagne avec auſſi peu de bonheur & d'utilité que je l'ai fait voir, que ferons-nous? Aurons-nous envie d'en hazarder une ſeconde? Y aura-t-il apparence de mieux réuſſir? Aurons-nous quelques moïens de la pouſſer avec plus de force? D'où les tirerons-nous? On a déja fait de groſſes dépenſes; les Marchands ont beaucoup ſouffert; les revenus ſont fort diminués; les intérêts des emprunts augmentent, les fruits de la Guerre auſſi, & nos forces diminuent tous les jours; en un mot, il n'y a donc aucune apparence de remporter de plus grands avantages dans une ſeconde Campagne que dans la première. Je m'imagine qu'alors nos Citoïens qui demandent aujourd'hui ſi hautement la Guerre, revenus de leur illuſion, ſeront les premiers à la déteſter & à demander la Paix. Quelle paix pourrons-nous obtenir alors, après avoir convaincu l'Eſpagne *combien nous ſommes peu en état de lui faire du mal, & combien nous ſerons encore affoiblis? Nous indemniſera-t-elle des frais de la Guerre, ou nous accordera-t-elle des conditions plus avantageuſes que celles qu'elle offre à préſent? Je ne penſe pas que perſone s'imagine le premier. Quant au ſecond, n'avons-nous pas inſiſté à la fin de la dernière Guerre, lorſque les circonſtances nous étoient ſi favorables, ſur des demandes telles qu'on en forme aujourd'hui, & qui contenoient plus que nous n'eſpérions d'obtenir? Pourquoi ne fit-on pas alors un Traité pour notre Commerce des* Indes-Occidentales, *dans les termes qu'on le demande à préſent?*

Nous n'avons aucun droit, ſoit en vertu de quelques Conquêtes, ou de quelques Comtes, quels qu'ils ſoient, de prétendre rien de l'Eſpagne *au-de-là des Traités qui ſubſiſtent entre les deux Nations. C'eſt à quoi il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît attention; car on diroit qu'on a abſolument oublié à préſent que nous n'avons aucun droit d'exiger de* l'Eſpagne *aucune extenſion de notre Commerce, ou aucune connivence; en un mot, que nous ne pouvons nous arroger que ce qui nous appartient à la rigueur & légitimement en vertu des Traités.*

Puiſque nous n'avons pas d'autres droits fondés contre l'Eſpagne, *ne ſeroit-il pas abſurde d'en exiger aujourd'hui un Traité tel que le veulent ceux qui crient à la Guerre, ſi on ne leur accorde leurs demandes; puiſque nous n'avons pu l'obtenir dans un tems où nous étions Maîtres de* l'Eſpagne *& que* Philippe *V* étoit obligé de recevoir la loi de nous? Si on pouvoit l'obtenir alors, pourquoi a-t-on laiſſé échaper cette occaſion? & ſi on n'a pas pu l'obtenir, pourquoi vouloir l'exiger aujourd'hui?

Mais ſuppoſons que nous aïons fait la Guerre avec tous les avantages & tous les ſuccès imaginables; il faut qu'enfin elle finiſſe, & le pluſtôt ſera toujours le meilleur pour nous qui ſommes une Nation négociante. Or, on ne mètra fin à cette Guerre qu'en traitant de la Paix, dont il faudra, de manière ou d'autre, dreſſer un Traité. Ainſi toutes les criailleries contre la Convention, *ſous prétexte qu'elle n'eſt d'aucune utilité & qu'on ne travaillera jamais ſérieuſement à un Traité pour règler nos prétentions en* Amérique, *ſont dénuées de tout fondement; car ſi de part & d'autre on ſoutient ſes prétentions avec une égale opiniatreté, & ſi on veut déclarer la Guerre pour la moindre inob-*

ſervance ou violation des Traités, il faut ſe réſoudre à être toujours en guerre; ce qui certainement ne plairoit pas à ceux qui crient tant aujourd'hui, parce qu'on n'a pas déja déclaré la Guerre; & ceux qui les animent, ſeroient les premiers à en ſouhaiter la fin, dès qu'elle auroit été commencée ou même avant, ſi les murmures qu'ils ont excités à préſent pour avoir la Guerre, pouvoient cauſer quelque changement dans le préſent Miniſtère, & le faire paſſer entre les mains de ceux qui en ont été ſi longtems exclus. Quelle indigne imagination, ſurtout pour quelques-uns, qui par-là perdent tout eſpoir de parvenir à leur but dans le tems qu'ils s'étoient imaginés de réuſſir infailliblement! On ſera convaincu que c'étoit-là leur véritable intention, ſi on réfléchit aux peines qu'ils ſe ſont données, pour perſuader au Peuple que les Membres du Conſeil qui ont eu la ſupériorité & que les maximes qu'ils ont conſtament ſuivies, ſont les Créatures & les maximes d'un Miniſtre qui s'eſt rendu le maître de cette importante Affaire, à l'excluſion de tous ceux qui ont l'honneur d'aſſiſter au Conſeil du Cabinet & au Conſeil d'Etat de Sa Majeſté. Ils aſſurent le Peuple que cela eſt vrai, quoiqu'en conſcience ils ſoient convaincus du contraire; & que ce Miniſtre qu'ils dépeignent comme un opiniâtre & un méchant homme, n'ait rien fait de lui-même en toute cette Affaire, dont toutes les circonſtances ont été murement peſées & examinées dans le Conſeil. C'eſt une choſe de fait dont ils ſont perſuadés; cependant ils n'ont pas honte de publier le contraire dans toutes les Compagnies & dans toutes leurs Satires.

En un mot, les arrangemens pris, qu'ils ſoient bons ou mauvais, ne ſont pas les arrangemens d'un ſeul Miniſtre; ce ſont les ſentimens réunis de la pluſpart des Grands qui approchent du Trône & qui tiennent le premier rang auprès de Sa Majeſté.

Mais pour revenir à notre ſujet, dont je me ſuis inſenſiblement éloigné, je crois avoir démontré quel étoit l'avis du Parlement, *& quels en ont été les motifs, ſelon moi; c'eſt-à-dire, pourquoi il ſouhaiteroit qu'on tâchât de rétablir ſur un pied ſolide, par un nouveau Traité, les intérêts de la Nation par rapport au Commerce, avant que de ſe précipiter dans une Guerre, qu'on pourroit facilement commencer, mais qu'on auroit bien de la peine à finir.*

La ſeconde Queſtion de notre examen eſt: Si les Miniſtres ſe ſont conduits comme c'eſt leur devoir, conformément à l'avis du PARLEMENT? *Les deux Articles que le* Parlement *a recommandés au* Roi *ſont, comme on l'a déja dit:*

Satisfaction pour nos Négocians;

Sureté à l'avenir pour notre Navigation & notre Commerce.

Le premier eſt décidé & réglé dans la Convention *communiquée aux deux* Chambres. *Les Frondeurs l'ont condamnée avant que de l'avoir lue; ils la nomment un* abominable Traité, *avant que d'en avoir lu un ſeul Article. Quelle conduite! Avant que de juger de ce qui regarde la ſatisfaction donnée aux Marchands, il faut ſe ſouvenir que les* Eſpagnols *ont autant de prétentions à notre charge que nous à la leur, par rapport à la priſe de leurs Vaiſſeaux de guerre près* Siracuſe *en 1718; en ſorte que, ſi l'on examinoit les comptes de part & d'autre, la balance ſe trouveroit fort égale. J'ai entendu raiſonner*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

ſur ce ſujet, dans une grande Compagnie, une perſone de rang. Il racontoit qu'il avoit oui dire qu'on avoit accordé par la Convention *une certaine ſomme à l'*Eſpagne, *pour l'indemniſer de la perte des ſuſdits Vaiſſeaux : mais j'eſpère, qu'il n'en ſera rien, car ce ſeroit deshonorer la Nation ; ce qu'il croioit impoſſible. Ce ſeroit, ajoutoit-il, une action ſans exemple chés toutes les Nations. Je voudrois que ce Seigneur m'avouât, ſi ce qu'il dit alors s'accordoit avec ce qu'il penſoit. Si cela n'eſt pas, que devient ſa franchiſe ? Ignoroit-il, ou avoit-il oublié les* Conventions publiques de 1721 *&* de 1729 ? *Pour lui en rappeller le ſouvenir, je rapporterai l'Article V du* Traité de Madrit *de* 1721. Il eſt auſſi ſtatué que Sa *Majeſté Britannique* reſtituera à Sa *Majeſté Catholique* tous les Vaiſſeaux de la Flote d'*Eſpagne* pris par les *Anglois* dans le Combat naval ſur les Côtes de *Sicile*, en 1718, avec tout l'Equipage, &c. & la valeur de ceux qui pourroient avoir été vendus, &c. *D'où il réſulte que les prétentions de l'*Eſpagne *ne ſont pas nouvelles, & qu'elles ont été reconnues & admiſes dans le* Traité de 1721, *par ceux qui étoient à la tête des Affaires lors de la concluſion de ce Traité extraordinaire, leſquels pouvoient mieux juger que perſone, ſi ces demandes de l'*Eſpagne *étoient juſtes, & ſi, ſans préjudice à leur honneur & à celui de la Nation, ils pouvoient y donner les mains. Cela étant & les comtes règlés de part & d'autre, on ne peut exiger de l'*Eſpagne *que ce dont elle reſte redevable, après en avoir fait la balance : &, comme cette ſomme eſt non ſeulement ſtipulée dans la* Convention, *mais que même il y a un terme court pour en faire le paiement ici à* Londres *en argent comtant, je ne puis comprendre qu'on puiſſe à cet égard ſe plaindre & accuſer les Miniſtres de n'avoir pas ſuivi l'avis du* Parlement.

Pour ce qui regarde le ſecond point, ſavoir la ſureté du Commerce & de la Navigation en Amérique *pour l'avenir, on eſt convenu que cette Affaire & pluſieurs autres ſeroient règlées par les Plénipotentiaires déja nommés par la* Convention ; *terme qui certainement n'eſt pas trop long pour règler tous les ſujets qui ſe préſenteront. Peut-on dire avant l'expiration de ce terme que les* juſtes demandes *de la* Grande-Bretagne *ne ſont pas remplies, & que la ſatisfaction pour ſes Sujets ne ſera pas ſtipulée ? Je dis les* juſtes demandes, *parce qu'il ſe trouve des gens qui prétendent qu'on doit leur accorder tout ce qu'ils exigent, & qui s'imaginent que nous ſommes encore dans la même ſituation, où nous étions lorſque le* Traité d'Utrecht *fut conclu, étant abſolument maîtres de l'*Eſpagne *& pouvant alors exiger d'elle tous les avantages pour notre Commerce. Cependant pluſieurs Miniſtres jugèrent qu'il ne convenoit pas d'exiger de telles conditions de cette Courone ; leur conſcience ne leur permit pas de faire des demandes nouvelles & exorbitantes ; ils ne ſirent pas même celles qu'elle n'auroit pu refuſer avec juſtice pour l'avantage de notre Commerce, faute qui fut réparée par le Traité ſuivant, ſous le Règne du feu Roi. Ils en firent bien la propoſition, & demandèrent un diſtrict autour de* Gibraltar : *mais, les Miniſtres de* France, *qui négocioient pour l'*Eſpagne *leur aiant fait entendre que c'étoit pouſſer les choſes trop loin à l'égard du Roi* Philippe, *ils s'en déſiſtèrent. Si nos Miniſtres n'ont pu faire autre choſe à la*

fin

fin de la dernière Guerre qui nous a été ſi favorable, comment pourrions-nous eſpérer aujourd'hui que l'Eſpagne *accordât ce qu'on n'a oſé lui demander alors? Cela peut-il entrer dans la tête d'un homme d'eſprit? J'en ſerois fort étonné; la choſe n'eſt pas poſſible. Nos griefs roulent aujourd'hui ſur la violation des Traités; & tout ce que nous pouvons exiger, eſt qu'on nous aſſure nos droits fondés ſur les Traités. Si nous demandons quelque choſe de plus,* le Roi d'Eſpagne *ſera en droit de nous dire, qu'il n'y a aucun Traité entre les deux Couronnes qui nous autoriſe à cette demande. S'il le fait & que nous trouvions qu'il dit vrai, nous devons en être contens ou commencer la Guerre. Je ne crois pas que nous voulussions l'entreprendre pour des choſes auxquelles nous n'avons aucun droit.* AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Or, il eſt conſtant que nous ne pouvons demander que ce qui nous appartient en vertu des Traités; que le Roi d'Eſpagne *n'accordera rien au-de-là; & qu'un ſage Miniſtre ne le demandera pas, pour n'être pas expoſé à l'affront du refus d'une choſe qu'il n'eſt pas en droit de demander.*

Je crois donc avoir prouvé que les Miniſtres, pour ſe conformer à l'avis du Parlement, *ont du prendre la voie d'une Négociation amiable. Par là, ils ont obtenu, non ſeulement un aveu qu'on avoit fait tort à nos Négocians, mais auſſi une réparation à cet égard. Ils ont pareillement obtenu une promeſſe d'ôter tout ſujet de plaintes pour l'avenir. Enfin, ils ont poſé ſans guerre la baſe d'un Traité qui s'accordera avec les précédens, auſſi ſolide au moins, qu'on auroit pu l'attendre d'une Guerre. S'ils l'exécutent, je crois que tout bon* Anglois *doit avec moi leur en avoir obligation.*

Réfutation de cet Ecrit.

Cet Ecrit ne reſta pas ſans réponſe de la part du Parti contraire à la Cour: mais ce qu'on lui put oppoſer de plus fort & de plus ſenſé ſe réduiſit à dire: *Qu'on ne prétendoit point hazarder de Jugement déſavantageux au ſujet de la* Convention: *Que l'on croïoit ſincèrement que les intentions du Miniſtère étoient bonnes: Qu'on regardoit ſon ouvrage comme un préalable qui conduiroit à la ſatisfaction complète que l'on demandoit; mais qu'on ne pouvoit diſſimuler ce qu'on penſoit d'un Ecrit publié ſous le titre de* LA GRANDE QUESTION, Guerre ou point de Guerre avec l'ESPAGNE: *Que l'on diſtinguoit pourtant la* Convention *d'avec ſon Apologiſte, & qu'on ne s'attachoit qu'aux raiſonemens de ce dernier.* On demandoit enſuite, *ſi c'étoit trop avancer, que de dire qu'ils n'étoient point à propos & qu'ils étoient également peu ſolides & deshonorans pour la Nation. Que fait l'Auteur,* diſoit-on, *qu'expoſer aux yeux de tout le monde, & par conſéquent de nos Aggreſſeurs, la foibleſſe par laquelle il prétend que nous ſommes hors d'état de nous procurer juſtice & ſatisfaction de tous les torts qu'on nous a faits, & des offenſes multipliées que nous avons ſouffertes? Un pareil langage ſeroit à ſa place dans la bouche d'un* Eſpagnol: *mais peut-on le ſupporter dans celle d'un* Anglois? *La* France *& l'*Eſpagne *ſeront ſans doute fort contentes de cette manière de raiſoner. Elles ſouhaiteront pour leur avantage que nous ne raiſonions jamais autrement. Expoſer de cette manière une foibleſſe, que je ſuis très éloigné,* diſoit enſuite l'Auteur, *de croire réelle, n'eſt-ce pas animer les Eſ-*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

pagnols *à continuer de nous offenſer ? N'eſt-ce pas leur en fournir nous-même l'occaſion ? L'Auteur de* la Grande Queſtion *ignore-t-il que le meilleur garant qu'une Puiſſance puiſſe avoir de ſa ſureté, c'eſt de ſavoir à propos ſe rendre redoutable, & qu'elle maintient par-là ſes Droits & ſes Privilèges contre les atteintes & les infractions de ſes Voiſins ? L'impreſſion de la puiſſance d'une Nation faiſant donc partie de cet avantage, n'eſt-ce pas le cas de la faire valoir dans un tems où cette Nation a tant de raiſon de ſe plaindre d'une autre ? Quoi ! lorſqu'il faudra du courage & de la fermeté, l'on ne fera voir à l'Agreſſeur que foibleſſe & que crainte ! Quoi ! lorſqu'on aura porté la main à l'epée, on n'oſera pas la tirer ! Quelle étrange politique ! Cette foibleſſe fût-elle véritable, devroit-on la faire connoître, & ſe mètre dans la dure néceſſité de recevoir, comme une grace, ce qui nous diſpenſe des frais de la Guerre, quand même nous n'obtiendrions pas la moindre ſatisfaction proportionée à nos pertes ? Une pareille conduite nous promet-elle beaucoup de ſureté pour l'avenir ? Ne rendra-t-elle pas l'Aggreſſeur plus fier & plus intraitable ; & ne prétendra-t-il pas dans la ſuite en appeller à cet exemple, le faire paſſer en règle ? L'Auteur de* la Grande Queſtion, *en faiſant l'apologie de la* Convention, *eût rendu juſtice à la Nation, s'il eût attribué la conduite que nous tenons, non à notre foibleſſe, non à la crainte de l'Aggreſſeur & de ſes Alliés, mais à notre eſprit de conciliation, à notre amour pour la Paix, à l'éloignement que nous avons pour la Guerre, lorſque notre honneur n'exige pas que nous la faſſions.* En ſe contentant de taxer d'imprudence la démarche de l'Auteur de *la Grande Queſtion*, on avouoit tacitement combien ſes raiſonemens étoient vrais & ſolides ; & l'on juſtifioit d'autant la conduite du Miniſtère de la *Grande-Bretagne*. Il y eut encore d'autres Ecrits publiés ſur le même ſujet ; entre autres des CONSIDERATIONS *ſur l'état préſent des Affaires de la* GRANDE-BRETAGNE, *tant au dedans qu'au dehors du Roïaume* ; auxquelles on répondit par une DEFENSE *de la* CONVENTION, laquelle fut diſtribuée *gratis* ; ce qui ſans doute annonçoit que c'étoit l'ouvrage du Miniſtère. On en avoit fait de même à l'égard de *la Grande Queſtion* ; cependant après que le *Parlement* eut approuvé la *Convention*, les Miniſtres à la fin d'Avril, deſavouèrent cet Ecrit, & dirent publiquement à *Londres*, & firent dire dans toutes les Cours étrangères ; *Qu'il avoit été compoſé ſans doute & diſtribué* gratis *par quelque perſonne inconnue, qui s'étoit imaginé faire plaiſir tant au Roi qu'à ſes Miniſtres, en calmant par ce moïen l'agitation où le Peuple ſe trouvoit.* Chacun en crut ce qu'il voulut.

Autres Ecrits ſur le même ſujet. Avril, Mai ; 1738.

Pendant que l'on s'occupoit en *Angleterre* de ces diſputes politiques, le terme fixé par la *Convention* au paiement des 95 mille Liv. St. pour l'indemniſation des *Négocians Anglois*, ſe paſſa ſans que le *Roi d'Eſpagne* ſe mît en devoir de remplir ſon engagement à cet égard. Il prétendoit, avec beaucoup d'apparence de raiſon, en rabatre les 68 mille Liv. St., que la *Compagnie du Sud* lui devoit, & qu'il avoit exceptées par la *Déclaration*, dont la *Convention* avoit été précédée. Les ſix ſemaines après la Ratification de cette *Convention*, qui devoient être immédiatement ſuivies des Conférences des Commiſſaires nommés de part & d'autre, expirèrent auſſi

Le Roi d'Eſpagne ne paie pas les 95 mille Liv. St. convenus au terme fixé. Pourquoi.

Les Commiſſaires ne commencent leurs Conférences que le 15. de Mai.

ſans qu'ils s'aſſemblaſſent ; ce qu'ils ne firent que le 15 de Mai. Le S. *Keene* eut à ce ſujet, le 18 d'Avril, une longue Conférence avec Don *Sébaſtien de La Quadra*, fait depuis peu *Marquis de Villarias*. Ce fut en vain qu'il s'efforça de le faire convenir de quelques Articles préliminaires qui puſſent abreger & faciliter la Négociation : le Marquis lui déclara, *Que le* Roi *ne vouloit ſe déſiſter d'aucune des conditions ſtipulées dans la dernière* Convention ; *& qu'étant réſolu d'exécuter ponctuellement ce qu'il avoit promis, il eſpéroit qu'on en agiroit de même à ſon égard : Que c'étoit ſur ce pied que ſes Commiſſaires ouvriroient les Conférences avec ceux de Sa* Majeſté Britannique ; *mais qu'il n'y ſeroit point queſtion du* Traité de l'Aſſiente, *puiſque la* Compagnie de la Mer du Sud *refuſoit de païer les 68 mille Liv. St. qu'elle devoit au* Roi, *quoique ce paiement eût été ſtipulé par la* Déclaration *donnée avant la ſignature de la* CONVENTION. La ſuite de cette Conférence fut que le Vice-Amiral *Haddock* eut ordre de reſter dans la Méditerranée juſqu'à nouvel ordre. Le Miniſtre d'*Eſpagne* à *Londres* inſiſta beaucoup ſur le rappel de cet Amiral & de ſon Eſcadre ; & répréſenta que c'étoit un obſtacle au Traité définitif que l'on avoit deſſein de faire avec le Roi ſon Maître : mais, comme la *Cour d'Angleterre* étoit inſtruite que le *Roi d'Eſpagne* ne vouloit pas ſe déſiſter du droit qu'il prétendoit avoir de faire viſiter les *Bâtimens Anglois* dans les *Mers d'Amérique*, elle ne voulut rien changer à ſes diſpoſitions, & continua les préparatifs de guerre. Je vais ſuppléer à ce qui peut manquer à ce recit par l'Ecrit ſuivant qui fut publié ſous le titre de LETTRE *écrite par un Gentilhomme à* LONDRES, *à un de ſes amis en* HOLLANDE, *du 23 Juin* 1738.

Conférence du S. Keene avec le Marquis de Villarias, & Déclaration de la part du Roi d'Eſpagne. 18 Avril 1738.

Ordre à l'Amiral Haddock de reſter dans la Méditerranée. Mai 1738.

Inſtances inutiles du Miniſtre d'Eſpagne à ce ſujet.

Ecrit publié au ſujet de l'Etat des Affaires avec l'Eſpagne. 23 Juin 1738.

VOUS *avés*, Monſieur, *de l'impatience de ſavoir ce qu'il y a de nouveau en cette Cour, & en quoi conſiſtent les Dépêches qu'a apportées de* Madrit *le Courier que M.* Keene *a fait partir de cette Capitale, le 7 de ce mois, pour le* Miniſtère Britannique, *auquel il remit les Dépêches, le 18. Pour ſatisfaire à vos deſirs, trouvés bon que je vous rappelle ce que ſans doute vous n'ignorés pas.*

Auſſitôt qu'on eut ſigné & ratifié la Convention, *le* Roi d'Angleterre *envoïa une Frégate à l'Amiral* Haddock, *qui étoit alors à* Port-Mahon *avec une Eſcadre de 14 Vaiſſeaux de guerre, & lui ordonna de revenir ſans délai dans les Ports de la* Grande-Bretagne, *en vertu de l'arrangement amiable qu'on avoit fait avec la* Cour d'Eſpagne. *Sa* Majeſté Catholique *de ſon côté, voulant donner des marques de ſa bonne foi & du deſir qu'elle avoit de remplir ſes engagemens, ordonna d'abord de déſarmer ſes Vaiſſeaux & fit toutes les diſpoſitisns néceſſaires pour commencer les Séances du Congrès qui devoit ſe tenir à* Madrit, *afin que, conformément à ce qu'on avoit arrêté dans la* Convention *pour ce qui regarde* La Caroline *&* La Georgie, *toutes choſes demeuraſſent dans le même état ſans aucun changement de part ni d'autre. Le* Roi d'Eſpagne *envoïa en même tems ſes ordres en* Amérique *pour que l'on s'y règlât ſur ce qui avoit été ſtipulé. On ne parut point auſſi empreſſé ici à tenir la même conduite ; & l'on fut deux grands mois, avant que d'envoïer de ſembla-*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

bles ordres en Amérique. *Le Miniſtère, déterminé apparamment par les clameurs du Parti contraire, expédia enſuite une autre Frégate à l'Amiral* Haddock. *On ne ſe contenta pas de révoquer les ordres pour ſon retour. On lui commanda de ſe rendre à* Gibraltar, *& l'on renforça l'Eſcadre qu'il commande, juſqu'au nombre de 28 Vaiſſeaux de guerre.*

*Ces deux nouveaux incidens, l'un le retardement des ordres pour l'*Amérique *contre la teneur de la* Convention *qui portoit qu'ils ſeroient expédiés ſans aucun délai; & l'autre, qui n'eſt pas moins important, ſavoir la révocation des ordres que l'Amiral* Haddock *avoit reçus de retourner avec ſon Eſcadre dans les Ports de la* Grande-Bretagne; *l'augmentation de cette Eſcadre de plus de la moitié; le poſte qu'elle a pris au milieu de tous les Ports d'*Eſpagne, *à environ 12 lieues de celui de* Cadix: *ces incidens, dis-je, ont fait préſumer au* Miniſtère de Madrit *que celui d'ici doit avoir changé de ſiſtême & de deſſein ſur la* Convention: *qu'on entroit dans les vues du Parti contraire & qu'on cherchoit, par de telles démarches, à la rétracter & à en éluder l'exécution. La* Cour d'Eſpagne *fit réflexion que, quoique l'*Eſcadre Angloiſe *fût dans un Port qui eſt à la* Grande-Bretagne, *elle n'étoit cependant point retournée dans les Ports même de ce Roïaume; & que, du lieu où elle étoit, elle cauſoit de grands préjudices au Commerce des* Eſpagnols. *Pour les bien comprendre, liſés la Lettre que Don* Joſeph Patinho *écrivit au* Miniſtère Britannique, *le 7 Janvier 1735. Vous la trouverés dans un ouvrage qui s'imprime en* Hollande *& qui eſt intitulé:* Etat Politique de l'Europe. *C'eſt à la page 75 du Tome II, qu'elle ſe trouve* (1)*. Il s'agiſſoit alors de la Flote que la* Grande-Bretagne *envoia à* Liſbone, *pour la ſureté de celle du* Bréſil; *ce qui engagea la* France *à envoïer auſſi pluſieurs Vaiſſeaux de guerre à* Cadix *pour ſe joindre à ceux d'*Eſpagne. *La Flotille étant prête à partir, cela donna lieu de différer ſon départ juſqu'à ce que les* Vaiſſeaux Anglois *fuſſent retournés dans leurs Ports. Les grandes ſuretés que donnoit le Miniſtère & l'engagement de la Parole Roïale ne pouvoient raſſurer les Négocians ſoupçoneux, qui n'oſoient embarquer leurs Marchandiſes. D'où il réſultoit un grand préjudice pour les autres Nations commerçantes.*

Le Conſeil de Madrit *a conſidéré que l'*Eſcadre Angloiſe, *qui ſe trouve ſur la Côte d'*Eſpagne, *s'arrêtant dans un Parage tel que celui de* Gibraltar, *c'étoit une menace comme pour forcer Sa* Majeſté Catholique *à accomplir ce qui avoit été ſtipulé, & pour en arracher, de gré ou de force, ce qu'on prétendoit en obtenir dans le Congrès; ainſi que l'ont publié tous les Papiers Publics qui ont été dreſſés ici en faveur du Miniſtère. On y avance que l'*Eſcadre Angloiſe *dans la Mer Méditerranée avoit intimidé le* Miniſtère Eſpagnol *& l'avoit obligé de ſigner la* Convention *& d'y promettre le paiement ſtipulé. Il ne faut pas avoir de grandes lumières pour s'appercevoir que pareille choſe eſt contraire à l'honneur & à la dignité du* Roi d'Eſpagne, *& ne s'accorde*

(1) Il ſeroit inutile de rendre compte ici de ce que cette Lettre contient. On ſent d'ailleurs que de la manière dont je ſuis forcé de compiler ce quatorzième Volume, il ne m'eſt pas poſſible de tout voir.

guères avec la bonne amitié entre les deux Nations.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

C'eſt pour cette raiſon qu'auſſitôt que l'on commença les Conférences à Madrit, le 15 de Mai, les Plénipotentiaires Eſpagnols déclarèrent que, ſi l'Eſcadre ſous les ordres de l'Amiral Haddock ne retournoit pas inceſſamment dans les Ports de la Grande-Bretagne, Sa Majeſté Catholique, tant pour ſon honneur que pour le préjudice qu'en ſouffroit le Commerce & l'intérêt de ſes Sujets, ne pouvoit ni ne devoit païer ce qui avoit été ſtipulé, attendu les innovations ſi publiques & ſi conſidérables que le Miniſtère de Londres faiſoit contre la Convention. Le Marquis de Villarias répréſenta la même choſe, à pluſieurs repriſes, dans les entretiens qu'il eut avec M. Keene. Le Miniſtère Anglois n'aiant pas rappellé l'Eſcadre, le Roi d'Eſpagne n'a point fait faire au terme marqué le paiement des 95 mille Livres Sterling. Il s'eſt trouvé dans la néceſſité d'armer de nouveau les Vaiſſeaux qu'il avoit déja déſarmés, & d'y en ajouter encore d'autres. Cette dépenſe va, ſans doute, bien au-delà du double de la ſomme que Sa Majeſté Catholique devoit païer; & c'eſt une preuve que, ſi l'on n'a pas fait ce paiement, ce n'a été que par les raiſons que je viens de vous expliquer. Car de dire, comme on voudroit à préſent le faire croire, que la Cour d'Eſpagne a eu d'autres motifs de retenir la ſomme en queſtion, & que ſes nouveaux armemens ont un autre objet, ce ſont des conjectures en l'air.

Pour détruire tous les prétextes qu'on avoit imaginés, Sa Majeſté Catholique, continuant de témoigner un procédé ſincère, a fait ſavoir à Sa Majeſté Britannique, par les Lettres que le dernier Courier a apportées, en date du 7 de ce mois, que dès que l'Eſcadre ſeroit retirée, comme elle l'a fait demander par les inſtances réitérées de ſes Miniſtres, elle eſt prête à païer, ſans aucun délai, la ſomme dont on eſt convenu. Comme le ſéjour de cette Eſcadre à Gibraltar coûte plus à l'Angleterre qu'elle ne feroit dans les Ports du Roïaume, & que ces Ports ne ſont point à une ſi grande diſtance de l'Eſpagne, il n'eſt pas aiſé de comprendre la cauſe miſtérieuſe qui la porte à refuſer une demande qu'elle doit trouver ſi juſte. Car, mètons tout au pis. Suppoſons qu'après le départ de l'Eſcadre, l'Eſpagne ne païât pas au bout d'un mois. En ce cas là, les Anglois auroient l'avantage d'avoir mis la raiſon & la juſtice de leur côté; & ils ſeroient toujours en état de faire valoir leurs droits ſans qu'on pût les blamer. Ils ne riſqueroient rien, ſi à la défiance ils ſubſtituoient la confiance, qui eſt le plus agréable effet d'une véritable & réciproque amitié.

La Compagnie d'Aſſiente perſiſte non ſeulement dans la réſolution de ne pas païer les 68 mille Liv. St.: mais elle vient auſſi de ſuſpendre le paiement de ce qui eſt dû aux Miniſtres d'Eſpagne dans les Païs étrangers, dont les dépenſes ſont aſſignées ſur ce fonds. Elle allègue pour raiſon que, dès le commencement & ſelon l'uſage, elle a avancé 200 mille pièces de huit. Si on en croit au contraire les Miniſtres d'Eſpagne, elle a pour eux en ſon pouvoir 258 mille pièces de huit qui ſont échues; ce qui fait voir que cette ſuſpenſion de paiement n'eſt pas mieux fondée que le refus que fait la Compagnie de païer les 68 mille Liv. St. qu'elle doit au Roi d'Eſpagne, de compte arrêté & liquidé.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Voila, Monſieur, *tout ce que je puis vous mander de nouveau ſur les matières dont vous avés ſouhaité d'être au fait, à l'occaſion des armemens qui ſe font dans les Ports de ce Païs, &c.*

Effets de cette Lettre. Juin, Juillet; 1738.

Cette Lettre fut publiée à *Londres* avant la fin de Juin. Il ſemble qu'on ne puiſſe pas douter qu'elle ne fût l'ouvrage de quelqu'un qui l'avoit compoſée par l'ordre de l'Envoïé d'*Eſpagne*. C'eſt ce qui paroît inconteſtable, en la rapprochant de la Réponſe qu'on y fit & que l'on crut être de la même main. Quoiqu'il en ſoit, le *Miniſtère Anglois* nia la pluſpart des faits avancés dans la Lettre; & ſur le reproche de n'avoir pas exécuté la parole donnée de rappeller l'Amiral *Haddock*, il répondit, *Que cette promeſſe avoit été conditionelle, & ne devoit avoir ſon effet que lorſque Sa* Majeſté Catholique *auroit exécuté les Articles de la* Convention; *ce qu'elle n'avoit point fait*. Le Miniſtère ne s'en tint pas à cette Déclaration. Il fut réſolu de former trois Eſcadres ſous les ordres des Amiraux *Norris*, *Balchen* & *Robinſon*; & par une Proclamation que le *Roi* fit publier, on rappella tous les Matelots & Officiers de Marine engagés au ſervice de quelque Puiſſance Etrangère que ce fût, ſans une permiſſion expreſſe de la Cour, ſous peine à ceux qui ne reviendroient pas, d'être pourſuivis ſelon la rigueur des Loix, & de perdre le droit de protection, en cas qu'il leur arrivât d'être pris par les Corſaires de *Barbarie*. Cette Proclamation fut accompagnée d'une ſeconde par laquelle le *Roi* promit ſix mois de gages aux Matelots & Soldats qui s'étoient engagés volontairement avant le 1 de Juin, ou qui s'engageroient avant le 12 de Juillet. On mit en même tems un *Embargo* ſur tous les Vaiſſeaux Marchands, & l'on envoïa dans tous les Ports l'ordre de ne laiſſer ſortir aucun Navire, à l'exception de ceux du ſervice du *Roi*. Les Directeurs de la *Compagnie du Sud* firent auſſi notifier au Marquis de *Grenade* qu'ils ne paieroient plus aucun argent ſur le droit courant des *Nègres*, que la Compagnie pouvoit introduire dans les Etats de Sa *Majeſté Catholique*; & le Duc de *Newcaſtle* fit avertir les mêmes Directeurs de retirer leurs Effets de tous les Etats & Villes de la *Domination Eſpagnole*. Ces différentes démarches furent accompagnées d'ordres, envoïés tant au S. *Keene* qu'à l'Amiral *Haddock*, leſquels annonçoient une rupture prochaine. J'en parlerai plus bas. Il eſt bon auparavant de rapporter ici la Réponſe à la Lettre. Elle fut publiée dans le même tems qu'on prenoit à *Londres* une partie de ces différentes meſures.

Réponſe à cette Lettre. Juillet 1738.

Je vous remercie, Monſieur, *d'avoir bien voulu me mètre au fait des Dépêches qu'a apportées le Courier extraordinaire d'*Eſpagne, *& des circonſtances critiques du fameux démêlé qui eſt entre les deux Courones. Vous m'apprenés que le* Roi d'Eſpagne *a réſolu de païer librement & ſans délai ce qui eſt ſtipulé dans la* Convention, *auſſitôt que l'Eſcadre ſera retirée de* Gibraltar. *Vous ajoutés que, bien qu'il n'y ſoit pas expreſſément ſtipulé qu'elle ſe retirera, cette condition ne laiſſe pas d'y être virtuellement compriſe, comme une ſuite naturelle du rétabliſſement de l'amitié & de la confiance, comme le fait*

voir l'ordre immédiat expédié par Sa Majeſté Britannique *& par ſes Miniſtres, & envoïé par une Frégate à l'Amiral* Haddock, *pour qu'il retournât dans les Ports d'*Angleterre ; *comme le fait voir auſſi la promtitude avec laquelle le* Roi d'Eſpagne *déſarma ſes Vaiſſeaux pour marque de ſa bonne foi & du deſir qu'il a d'accomplir ce qui a été ſtipulé ; ce qu'il n'auroit eu garde de faire s'il n'eût pas eu l'intention de remplir ſes engagemens, ou qu'il eût eu d'autres vues, comme celles qu'on voudroit lui attribuer à l'occaſion du grand armement qu'il a fait & qu'il augmente encore ; ce qui lui coûtera plus du quadruple des 95 mille Liv. St. qu'il a offert de païer.*

Comme le Parlement *commença, & que le parti oppoſé au Miniſtère cria contre ce rappel, on en appréhendit les ſuites. On révoqua cet ordre, au mépris de la Dignité Roïale & de l'autorité du Miniſtère ; & on commanda à l'Eſcadre de quitter* Port-Mahon, *où elle avoit été juſqu'alors & où elle n'incommodoit aucunement le Commerce d'*Eſpagne, *& de ſe mètre à* Gibraltar, *où elle eſt forte de 28 Vaiſſeaux de guerre, comme nous l'apprenons de* Madrit *par des Lettres de très bonne main ; & comme cette ſituation à l'entrée de la Méditerranée, au beau milieu des Ports d'*Eſpagne *& ſi près de* Cadix, *eſt effectivement un blocus pour arrêter ſon Commerce, & reſſemble fort à un acte d'hoſtilité auquel on ne devoit pas s'attendre, puiſqu'on n'y a donné aucun motif ; le* Miniſtre d'Eſpagne *à* Londres, *ſans perdre de tems, s'adreſſa à Sa* Majeſté-Britannique *& à ſes Miniſtres, & ſe plaignit de cette innovation. On ne la nomma point violation, par ce que ce point n'eſt pas exprimé dans la* Convention. *Le* Miniſtère Eſpagnol *en parla de même au Miniſtre qui eſt à* Madrit, *& tant le Miniſtère de cette Cour que le Miniſtre qu'elle a* Londres, *déclarèrent nètement que, ſi l'Eſcadre ne ſe retiroit pas conformément au premier ordre qu'elle en avoit eu du* Roi, *la* Convention *ſeroit ſans effet, & le paiement ne ſe feroit point ; & qu'il faudroit en attribuer la faute à la révocation de cet ordre ; qu'on ne devoit pas l'imputer au* Roi d'Eſpagne, *au cas que l'Eſcadre ne ſe retirât point, & ne le laiſſât pas en liberté de païer, ſelon l'uſage qui ſe pratique même entre les Particuliers, ſavoir, que l'on ne peut uſer de contrainte ni mètre des Gardes chés un Débiteur, à moins qu'il ne laiſſe paſſer le terme ſans faire le paiement ; & de plus, qu'il y auroit Action criminelle contre le Juge qui introduiroit une nouveauté ſi déshonorante. Au moins on pouvoit laiſſer juſqu'à ce tems-ci l'Eſcadre dans le Port où elle étoit, lorſqu'on ſigna & ratifia la* Convention, *puiſque cet accommodement eſt un gage d'amitié, & que cette nouveauté en eſt préciſement l'oppoſite. C'eſt comme une Guerre qui n'eſt point déclarée ; c'eſt comme une menace & en même tems une précaution pour l'exécuter : car, quoique l'Eſcadre ſoit dans un Port de ſa Nation, elle n'y ſeroit pas ſi ce n'étoit cette vue ; puiſqu'il n'eſt pas croïable que l'*Angleterre *l'y laiſſât, ſi ce n'étoit pour le deſſein que je viens de dire, vu qu'elle y dépenſe le double de ce qu'elle dépenſeroit dans ſes Ports, & que même elle ne l'entretiendroit pas dans ſes Ports, puiſqu'elle lui ſeroit inutile, ſi ce n'étoit l'intention que j'ai marquée. L'*Eſpagne *auroit bien juſte raiſon de ſe défier des offres qu'on lui a faites en réponſe à ſes proteſtations, ſavoir, qu'on ne cauſeroit aucun dommage. Elle a l'expérience que tout*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*le monde ſait, & qu'on a la modération de ne pas citer; ce qu'on ne peut pas attribuer au Roi d'aujourd'hui ni à ſon Miniſtère. Mon intention eſt de parler d'eux ici & toujours avec tout le reſpect imaginable. On ſe ſouvient néanmoins du tort que fit à l'*Eſpagne *le ſéjour de la* Flote Angloiſe *à* Liſbone *en* 1735, *bien que hors du Roïaume & loin de* Cadix.

Voila, Monſieur, *ce que m'apprend votre Lettre : mais remarquons, je vous prie les variations que fait voir le* Gouvernement Britannique *en prenant des réſolutions ſi contradictoires, auxquelles il n'eſt pas poſſible qu'aucune Puiſſance veuille s'expoſer dans ſes Alliances & ſes Ligues, puiſqu'elle doit raiſonnablement craindre qu'il ne lui arrive comme aux autres; parce que, tant que ſubſiſte l'eſprit des deux Partis oppoſés, dont l'un cherche à culbuter le Miniſtère, en allumant le feu de la Guerre, & l'autre cherche à ſe ſoutenir par un manége contraire, on ne ſauroit compter ſur la durée d'aucun engagement.*

Pour reconnoître les nouvelles que vous m'avés données, il eſt juſte que je vous mande à mon tour ce que nous ſavons ici. Nous avons vu cette ſemaine le Manifeſte *du* Roi de la Grande-Bretagne, *dans lequel il ordonne les Répréſailles par le moïen de quatre plans, non ſeulement à ſes Vaſſaux, mais même à tous ceux que les* Commiſſaires de l'Amirauté *trouveront propres pour ſe ſaiſir des Vaiſſeaux d'*Eſpagne *& de tous les effets des Habitans des Domaines de cette Courone, & par conſéquent ſoit* François, Hollandois, *ou de quelque autre Nation; & ces Répréſailles ſe donnent ſans attendre la réponſe de cette Cour aux dépêches qui y furent envoïes, le 6 du courant, jour auquel partoit le Courier ordinaire, & auquel le* Miniſtre Britannique *qui étoit incommodé ne put faire uſage des ordres qu'il recevoit.*

On remarque dans cet Edit : I. la précipitation avec laquelle il a été donné : II. Sa généralité, en ce qu'il s'étend même à ceux qui ne ſont point Sujets de la Grande-Bretagne : *III. Les termes de* Barbaries & de Cruautés inouies *exercées par les* Eſpagnols, *& du* Manquement du Roi d'Eſpagne à ſa parole, *pour donner à cette République les impreſſions les plus préjudiciables à l'honneur de Sa* Majeſté Catholique *& à la réputation de la* Nation Eſpagnole, *qui, ſans s'impatroniſer en la Maiſon d'autrui, ſe contente de défendre la ſienne contre ceux qui viennent pour la piller. Si dans cette défenſe il s'eſt commmis quelques excès, le Roi montre ſa bonne foi, en s'obligeant de les païer & d'indemniſer les Intéreſſés qui ont ſouffert quelque dommage. Cette conduite prouve que ſon intention, ainſi qu'il l'a témoigné dans toutes ſes réponſes, tant à cette République qu'à* l'Angleterre, *eſt d'obſerver fidèlement les Traités, de laiſſer libre la Navigation qui y eſt ſtipulée, ſans y faire la moindre interruption, & qu'elle ne demande autre choſe que d'empêcher la contrebande ſi préjudiciable. C'étoit pour en chercher les moïens & prévenir les plaintes à l'avenir, qu'on a expédié les inſtructions pour un Accommodement avec cette République, conforme à ſa dernière réponſe, qui ne manquera pas d'avoir ſon effet à l'arrivée des informations qu'on a fait faire ſur les plaintes du* Roi d'Eſpagne *contre les Armateurs de* Curaçao, *qui ont coulé à fonds divers Navires Gardes-Côtes de Sa* Majeſté Catholique, *en maſſacrant le plus cruellement du monde ceux qui les montoient. Et, comme ces informations ſont déja à* La Haïe *&*

prêtes

prêtes à être envoïées à cette Cour, l'accommodement de ces plaintes mutuelles ne tardera pas à ſe faire. On a enfin les moïens de les amener à une compoſition amiable, ce qu'on n'avoit encore pu faire juſqu'à préſent, faute deſdites informations : & c'eſt ce qui a retardé la réponſe & la concluſion de ces différens.

On remarque auſſi leſdits termes de Cruautés des Eſpagnols, *d'autant plus que dans la Brochure qui a paru à* Londres *il y a deux mois & qui eſt attribuée au* Miniſtère Britannique, *intitulée*, EXAMEN des Préjugés contre la CONVENTION & le Traité avec l'ESPAGNE, *&c. on détruit une partie des cruautés énormes que les* Anglois *ont exercées en* Amérique *contre les* Eſpagnols, *à qui on a donné l'exemple d'en exercer de ſemblables. Je n'en rappellerai ici que la première.* Un *Capitaine Anglois*, après avoir, par un trait de perfidie & ſous prétexte de commerce, invité deux *Gentilshommes Eſpagnols* à bord de ſon Vaiſſeau, les laiſſa pendant deux jours ſans manger, afin de leur extorquer une rançon : mais comme cet expédient ne lui réuſſit pas, il coupa à l'un d'eux les oreilles & le nés, & le força, le couteau à la gorge, de les manger.

Pour ce qui regarde le Manquement de parole du Roi d'Eſpagne, *le motif juſtificatif ſe trouve dans votre Lettre & au commencement de celle-ci; d'où il réſulte, que ce ſont les* Anglois *qui les premiers ont violé la* Convention, *en faiſant des nouveautés qui en changent la nature, & ont obligé le Roi (tant pour ſon honneur que pour le bien de ſes Sujets & de toutes les Nations commerçantes en* Europe *& aux* Indes, *à qui le blocus de la Flote à* Gibraltar *fait tort) à ne point païer, à moins que l'on n'ôtât un obſtacle ſi honteux & ſi préjudiciable aux intérêts expliqués ci-deſſus; étant certain que ce Prince n'a point eu d'autre motif pour ſe diſpenſer de ce paiement, puiſque, forcé par l'opiniatreté de l'*Angleterre *à ne vouloir pas retirer ſon Eſcadre, & ſe faiſant un point d'honneur de ce qui étoit règlé entre les deux Souverains, il a fait quatre fois plus de dépenſe que ne valoit cette dète, pour ſe défendre contre les grands préparatifs que le* Roi de la Grande-Bretagne *faiſoit faire tant par terre que par mer. Il eſt remarquable que quatre Navires & une Frégate qui ſont partis de* Breſt *pour la* Mer Baltique, *ont donné aſſés d'ombrage pour mètre en Commiſſion 20 Vaiſſeaux de guerre & nommer l'Amiral* Norris *pour les commander, avec ordre de paſſer dans cette Mer & de les obſerver, ſans ſe fier au motif qu'avoit déclaré Sa* Majeſté Très Chretienne, *ni au petit nombre de ces Vaiſſeaux; & que néanmoins une Eſcadre auſſi nombreuſe que celle qui eſt à* Gibraltar, *ne doive donner aucun ombrage de ſa deſtination, & qu'il la faille ſouffrir.*

Ces raiſons me perſuadent que ce Manifeſte *ne fera pas la moindre impreſſion ſur cette République en faveur de l'*Angleterre. *Je crois pluſtôt le contraire, fondé ſur le penchant qu'elle a à maintenir la tranquillité publique, & ſur ce qu'elle ne ſouhaite pas de ſacrifier ſon commerce à celui de l'*Angleterre, *qui par des ordres de repréſailles ſera anéanti de tous côtés, parce que l'*Eſpagne *fera chés elle la même choſe. Ce Gouvernement-ci ſait par expérience que l'*Eſpagne *n'a jamais manqué à aucun de ſes engagemens ou Traités. Deplus, ſa*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Vaiſſeaux & Effets. En conſéquence on publia la Proclamation ſuivante datée du même jour & ſignée des *Archevêques de Cantorberi & d'Yorck*, des Comtes de *Wilmington* & de *Godolphin*, des Ducs de *Dorſet* & de *Newcaſtle*, du Comte de *Cholmondeley*, du Vicomte de *Torrington* & du S. *Artur Onſlow*.

Proclamation du Roi d'Angleterre pour permettre les Repréſailles. Juillet 1739.

D'AUTANT *que les* Vaiſſeaux Gardes-Côtes Eſpagnols *& autres aiant Commiſſion du* Roi d'Eſpagne *ou de ſes Gouverneurs, ont commis des déprédations réitérées, ſaiſi injuſtement dans les* Indes-Occidentales *les Vaiſſeaux & Effets des Sujets de la* Grande-Bretagne, *contre le Droit des Gens & en violation des Traités qui ſubſiſtent entre la* Courone de la Grande-Bretagne *& l'*Eſpagne, *par où leſdits Sujets ont non ſeulement ſouffert de grandes pertes, mais ont de plus été attaqués en leurs Perſones par leſdits* Gardes-Côtes *qui ont exercé contre eux des cruautés inouies.*

Et comme, après bien des inſtances & répréſentations que Sa Majeſté a fait faire de tems en tems à la Cour d'Eſpagne *pour en obtenir ſatisfaction de ces traitemens injurieux & pratiques illégitimes, en prévenant pour l'avenir de pareilles violences, on a enfin conclu au* Pardo, *le* 14 *Janvier dernier, entre Sa Majeſté & le* Roi d'Eſpagne, *une* Convention, *dans laquelle il a été ſtipulé que pour réparation des dommages cauſés aux Sujets de Sa Majeſté par leſdites dépréd*ations *& ſaiſies, on paieroit de la part de l'*Eſpagne *à la Courone & aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *par forme de Balance, une certaine ſomme dans* Londres, *& dans un certain terme exprimé dans ladite* Convention, *lequel terme eſt expiré du* 5 *Juin dernier, ſans que le paiement s'en ſoit enſuivi, par où ladite* Convention *ſe trouve violée & rompue de la part de l'*Eſpagne, *& les Sujets de Sa Majeſté reſtent ſans aucune ſatisfaction ou réparation de tant de pertes conſidérables qu'ils ont ſouffertes:*

*Sa Majeſté aiant donc murement peſé les traitemens injurieux de la part de l'*Eſpagne, *a réſolu de prendre de telles meſures qui ſeront néceſſaires pour défendre l'honneur de ſa Courone & obtenir réparation & ſatisfaction en faveur de ſes Sujets injuriés. Pour cet effet, de l'avis de ſon Conſeil Privé, il a plu à Sa Majeſté d'ordonner, comme elle ordonne par les Préſentes, d'accorder des Lettres de Repréſailles contre les Vaiſſeaux, Biens & Sujets du* Roi d'Eſpagne, *en ſorte que les Flotes & Vaiſſeaux de guerre de Sa Majeſté, ainſi que tous autres Vaiſſeaux & Navires qui ſeront pourvus de pareilles Lettres de Repréſailles, ou qui ſeront autoriſés à cet effet d'une manière ou d'autre par les* Commiſſaires de l'Amirauté, *pourront arrêter légitimement tous les Vaiſſeaux, Bâtimens & Effets appartenans au* Roi d'Eſpagne *ou à ſes Sujets, & autres demeurans ſur aucun des Territoires du* Roi d'Eſpagne, *& les amener devant quelque Cour d'Amirauté du Domaine de Sa Majeſté, afin d'y obtenir Sentence. Pour cette fin, l'Avocat Général de Sa Majeſté & celui de l'Amirauté dreſſeront & préſenteront ſans délai au Conſeil du Roi un projet de Commiſſion, en vertu de laquelle les* Commiſſaires de l'Amirauté *ſeront autoriſés d'accorder des Lettres de Marque ou de Repréſailles*

*à tels des Sujets de Sa Majeſté, ou autres qu'ils jugeront duement qualifiés à cet effet, pour pouvoir en conformité, arrêter, enlever & amener des Vaiſſeaux, Bâtimens & Effets appartenans à l'*Eſpagne, *ou aux Vaiſſeaux & Sujets du* Roi d'Eſpagne, *ou a aucun des Habitans demeurans ſur le Territoire ou la Domination de Sa* Majeſté Catholique, *avec ordre d'inſérer dans cette Commiſſion les Pleins-Pouvoirs & clauſes néceſſaires, ſelon ce qui a été pratiqué ci-devant en pareil cas.* APPARENCE DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*Le ſuſdit Avocat du Roi & celui de l'Amirauté dreſſeront pareillement & préſenteront au Conſeil de Sa Majeſté un projet de Commiſſion, par laquelle les Commiſſaires de l'Amirauté ſeront autoriſés à requérir le haut Tribunal de l'Amirauté, le Lieutenant & Juge dudit Tribunal; ainſi que les autres Cours d'Amirauté des Domaines de Sa Majeſté, afin qu'ils prennent connoiſſance & qu'ils procèdent juridiquement au ſujet des Saiſies, Priſes & Repréſailles de tous les Vaiſſeaux pris ou qui ſeront pris; qu'ils décident conformément aux Procédures de l'Amirauté, & qu'ils confiſquent tous & un chacun des Vaiſſeaux, Bâtimens & Effets appartenans à l'*Eſpagne, *ou aux Vaiſſeaux & Sujets de l'*Eſpagne, *ou à aucun des Habitans demeurans ſur le Territoire & ſous la Domination de Sa* Majeſté Catholique, *avec ordre d'inſérer pareillement dans ladite Commiſſion les Pleins-Pouvoirs & clauſes néceſſaires, ſelon ce qui a été pratiqué ci-devant en pareil cas.*

Ils dreſſeront auſſi & préſenteront au Conſeil de Sa Majeſté un Projet des Inſtructions, qu'on jugera néceſſaire que l'Amirauté envoie dans les Gouvernemens étrangers & aux Plantations, afin qu'ils s'y conforment; & enfin un Projet d'Inſtructions pour les Vaiſſeaux qu'on jugera à propos de mettre en Commiſſion pour cette fin.

Fait à la Chambre du Conſeil à Whitehall, *le 21 Juillet 1739.*

Les Projets de Commiſſion & d'Inſtructions ordonnés par cette Proclamation furent dreſſés très promptement: mais on ne ſe hâta pas d'expédier des Lettres de Repréſailles, & très peu de Négocians ſe mirent en devoir d'armer en courſe. Ils avoient peine à ſe perſuader que l'on en vînt à rompre avec l'*Eſpagne*. La Couronne avoit cependant alors 100 à 120 Vaiſſeaux équipés. La pluſpart étoient en mer & formoient diverſes Eſcadres, dont les Equipages montoient à 26 mille 580 Matelots. On avoit auſſi fait paſſer quelques Régimens d'*Irlande* en *Angleterre* & en *Ecoſſe*, & l'on avoit fait une augmentation dans les Troupes de terre, ſavoir 308 Hommes dans le premier Régiment des Gardes à pied, 198 dans le ſecond, & pareil nombre dans le troiſiéme; 110 Hommes dans chacun des Régimens de la *Grande-Bretagne*, & 360 dans chacun des Régimens d'*Irlande*, ce qui montoit enſemble à 5 mille 184 Hommes. Les cinq Régimens de l'Ile de *Minorque* & les cinq de *Gibraltar* avoient en même tems été chacun augmentés de 110 Hommes.

On ne ſe preſſe pas de la mettre à exécution.

Etat des forces de mer d'Angleterre. Juillet 1739.

Augmentation des forces de terre.

Malgré tous ces grands préparatifs, la Cour fit déclarer à *Verſailles* & à *Madrit*: *Qu'elle n'avoit pas deſſein de rompre avec les* Eſpagnols *& de commettre des hoſtilités contre la* Couronne d'Eſpagne, *puiſqu'on ne pouvoit*

Déclaration faite aux Cours de France & d'Eſpagne. Juillet 1739.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

conſidérer comme telles les Repréſailles qu'elle n'accordoit à ſes Sujets que conformément à ce qu'on avoit ſtipulé dans les Traités de 1667 & de 1670, *ſans qu'on pût les conſidérer comme hoſtilités.* La *Cour d'Eſpagne* répondit, & ſans doute avec raiſon; *Qu'elle regardoit comme inſultante toute la conduite que la* Courone de la Grande-Bretagne *tenoit à ſon égard: Que c'étoit envain qu'elle allèguoit les Traités, pour colorer du nom de Repréſailles les hoſtilités qu'elle commètoit contre les* Vaiſſeaux *ou* Sujets Eſpagnols: *Que Sa Majeſté les regarderoit comme exercées contre elle-méme; Que ſi elle ne ſe trouvoit pas aſſés forte pour repouſſer de telles violences, elle eſpéroit de trouver des ſecours ſuffiſans chés ſes Alliés, & qu'elle publieroit un Manifeſte, pour informer toute l'*Europe *du tort que les* Anglois *avoient, ne craignant point de faire connoître la conduite qu'elle avoit tenue avant & depuis la* Convention *du 14 de Janvier.* Quant à la *Cour de France*, le Cardinal de *Fleuri* qui nommoit la Proclamation du 21 Juillet *une terrible piéce*, fit connoître au Lord *Waldegrave* tout ce qu'il appréhendoit des ſuites qu'elle pouvoit avoir. Il déclara cependant; *Que Sa* Majeſté Très Chretienne *emploieroit tout ſon crédit auprès du* Roi Catholique, *pour pacifier les choſes & terminer les différens par un accommodement amiable.* Il ajouta; *Que Sa* Majeſté Très Chretienne *avoit des engagemens avec Sa* Majeſté Catholique; *& que ſi les* Anglois *attaquoient ou prenoient quelques Vaiſſeaux à la charge deſquels ſes Sujets fuſſent intéreſſés, elle ne pourroit ſe diſpenſer d'emploïer les moïens les plus convenables pour obtenir la réparation du dommage qui leur auroit été cauſé.* A quoi la *Cour d'Angleterre* fit répondre; *Qu'elle étoit diſpoſée à défendre à ſes Eſcadres d'uſer de repréſailles contre les Galions ou les Aſſogues; mais que ce ſeroit ſeulement à condition que le* Roi d'Eſpagne *accordéroit la main levée des Effets que les* Anglois *avoient en* Eſpagne, *auſſi bien que de la part qui leur revenoit dans la répartition des Effets de l'*AMERIQUE. Tout cela ſe paſſa dans les premiers jours d'Août.

Réponſe de la Cour d'Eſpagne. Juillet 1739.

Réponſe de la Cour de France. Août 1739.

Nouvelle Déclaration de l'Angleterre à la France. Août 1739.

Le 13 du mois précédent, cinq Vaiſſeaux des *Aſſogues* partis de *La Havane* le 21 de Juin, entrèrent dans le Port de *Sant-Andero*, malgré toute la vigilance de l'*Eſcadre Angloiſe*. La joie que l'on en eut en *Eſpagne* fut d'autant plus grande, que leur charge conſiſtoit en 5 millions, 148 mille, 130 Piaſtres, tant pour le comte du Roi que pour celui des Particuliers; en 552 mille 950 Livres de Cochenille; 379 mille 700 paquets de Vanille; 448 mille 25 Livres de Tabac en poudre; 625 mille 950 de Tabac en feuilles; 430 Quintaux de Bois de teinture; 70 mille Livres de Rhubarbe, & 360 Boiſſeaux de Bétoine. Dès que ces Vaiſſeaux furent arrivés, on ſe mit à tranſporter leur Cargaiſon à *Burgos*, & comme ce tranſport demandoit un certain tems, on envoïa dix Régimens à *Sant-Andero* pour la garde du Port, & le mètre à l'abri des tentatives de l'*Eſcadre Angloiſe*. Cette nouvelle mit à *Londres* la conſternation parmi les Négocians; quelques-uns même prétendirent, dans leur chagrin, que ces Vaiſſeaux n'avoient paſſé, ſans être attaqués, que par la connivence de l'Amiral *Haddock*.

Arrivée des Vaiſſeaux des Aſſogues. 13 Juillet 1739.

On en eſt conſterné à Londres.

Dès que *la Cour d'Eſpagne* fut inſtruite que les effets de ces Bâtimens

étoient en ſureté, le ſilence qu'elle avoit gardé juſqu'alors ſur la Proclamation du 21 Juillet, fit place à des marques publiques de ſon mécontentement; & l'on publia la Déclaration ſuivante. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

LE ROI.

Déclaration du Roi d'Eſpagne au ſujet des Repréſailles permiſes par la Proclamation du Roi d'Angleterre du 21. Juillet. 20 Août 1739.

NOUS *avons toujours eu un tel deſir de ne point troubler la tranquillité de* l'Europe *& de conſerver la paix à nos Sujets, que depuis longtems la délicateſſe de notre honneur en ſouffre en quelque manière, auſſi bien que nos véritables intérêts.*

*L'*Angleterre, *agitée par ſes diviſions inteſtines, en a pris le prétexte pour colorer opiniâtrément ſes plaintes, dont le peu de fondement ne nous étoit que peu connu; de ſorte que, ſi nous n'avions pas été plus ſincèrement attentifs à la conſervation de la Paix qu'à l'importunité des* Anglois, *toutes ces diſputes auroient déja abouti à une fatale rupture, non ſans de puiſſans motifs de notre part.*

Cette vérité ſe prouve par les Réponſes données aux Miniſtres Anglois *& par notre condécendance à leurs propoſitions, entre autres, en admêtant le Règlement fait à* Londres, *des demandes reſpectives, ſans que l'évaluation arbitraire de leurs Vaiſſeaux pris, & le peu de valeur qu'ils ont attribuée aux nôtres, nous ait empêché d'y ſouſcrire, voulant bien, uniquement pour l'amour de la Paix, diſſimuler & leur accorder cet avantage. C'eſt par une ſuite d'une ſi noble ſincérité, que nous avons donné les mains à la concluſion de la Négociation.*

Le Miniſtère de Londres *a voulu faire une compenſation de ce qui nous étoit dû par la* Compagnie de l'Aſſiente des Nègres *avec ce que nous leur devions; & quoique le refus de nous païer ce qui nous étoit dû, nous eût pu ſervir de prétexte pour nous diſpenſer de remplir nos engagemens, le même Miniſtère ſait que nous avions ordonné à Don* Thomas Geraldino, *notre Miniſtre Plénipotentiaire en cette Cour, de lever à intérêt les 95 mille Liv. St., afin d'accomplir ce qui étoit ſtipulé à ce ſujet de notre part.*

Dès que la Convention *fut ſignée au* Pardo *& qu'elle eût été ratifiée à* Londres, *nous ordonnames par une ſuite de notre bonne foi, de déſarmer nos Eſcadres; Nous expédiâmes les ordres qu'il convenoit d'envoïer à* La Floride, *& nous fimes tout ce qu'il appartenoit de faire: au lieu que l'*Angleterre, *ſe repentant ſans doute d'avoir rappellé dans ſes Ports l'Eſcadre de l'Amiral* Haddock *qui étoit dans la Méditerranée, en révoqua l'ordre & lui en envoïa un autre de reſter à* Gibraltar, *ce Port étant plus commode pour l'exécution des deſſeins, que vraiſemblablement elle méditoit déja dès ce tems-là & qui ſe ſont manifeſtés depuis. Elle négligea en même tems d'envoïer à* La Caroline *les ordres qu'elle y devoit expédier; & l'injuſte procédé de la* Compagnie *fut appuïé de l'autorité du Roi, en ſuppoſant que c'étoit une Affaire de la Couronne, quoiqu'avant la* Convention *on eût reconnu que ce n'étoit qu'un Contrat avec un Particulier.*

Ces démarches ſi peu conformes au but qu'on ſe propoſoit, nous obligèrent

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

d'ordonner au Marquis de Villarias, *notre premier Secrétaire d'Etat & del* Despacho, *de déclarer au commencement d'Avril dernier à Don* Benjamin Keene, *Miniſtre Plénipotentiaire du* Roi de la Grande-Bretagne, *qu'un plus long ſéjour de l'Amiral* Haddock *à* Gibraltar, *rendoit impoſſible l'exécution totale de la* Convention, *quelques ſuretés qu'on pût donner à cet égard de la part de l'*Angleterre; *&, voiant que de pareilles inſinuations ne produiſoient pas l'effet que nous attendions, ſavoir d'éloigner les maux dont on étoit menacé, nous réſolûmes de faire réitérer cette Déclaration d'une manière plus ample dans la première Conférence qui devoit ſe tenir entre nos Plénipotentiaires & ceux d'*Angleterre, *afin qu'on ne pût pas nous imputer la faute d'être la cauſe première de l'inexécution de tout ce qui avoit été ſtipulé.*

*Une conduite ſi règlée de notre part n'a pas produit les effets qu'on avoit lieu d'en attendre: mais ils ont répondu à celle que l'*Angleterre *a tenue ci-devant & qu'elle a manifeſtée encore plus viſiblement par la ſuite, en ordonnant à l'Amiral* Haddock *de ſe poſter entre les Caps de* Saint-Vincent *&* de Sainte-Marie, *pour y attendre & ſurprendre les* Aſſogues, *en faiſant publier dans des termes peu meſurés, des Repréſailles à* Londres, *& en les faiſant exécuter en divers endroits; ainſi qu'il conſte par pluſieurs Déclarations juridiques de ceux qui ſe ſont trouvés dans le cas.*

Notre tolérance aiant été par-là pouſſée à bout, & comme ce ſeroit faire tort à notre pouvoir & à notre Souveraineté de reſter plus longtems dans l'inaction où nous avons été juſqu'à preſent, nous nous ſommes déterminés à uſer pareillement de Repréſailles dans nos Domaines, & à ordonner à nos Sujets de ſe ſaiſir des Vaiſſeaux, Biens & Effets du Roi *&* des Sujets de la Grande-Bretagne *dans les Parages où ils pourront les rencontrer, en obſervant les règles que nous preſcrirons dans les Ordres circulaires qui s'expédient pour cet effet; &, afin que notre préſente réſolution parvienne à la connoiſſance de tous & un chacun, ainſi que les puiſſans motifs qui nous y ont engagé, Nous avons ordonné qu'elle ſoit publiée dans la forme requiſe. Fait à* Saint-Ildefonſe *le* 20 *Août* 1739.

MOI LE ROI.

SEBASTIEN DE LA QUADRA.

En conſéquence de cette Déclaration, on mit en mer quelques *Vaiſſeaux Biſcaïens* pour croiſer ſur les Bâtimens Marchands d'*Angleterre*, & l'on ne laiſſa partir pour l'*Oueſt* ou pour le *Sud* aucun Navire, ſans le faire convoïer par quelque Vaiſſeau de Guerre. Au reſte, cette même Déclaration avoit été précédée du rappel du Marquis de *Grenade*, qui fit part le 10 de ce mois d'Août, de ſes ordres au Duc de *Newcaſtle*, & partit le 15 avec le ſieur *Thery*, Agent d'*Eſpagne* auprès de la *Compagnie du Sud*, pour ſe rendre par *Calais* à *Paris*, où le Marquis de *La Mina* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* en *France*, devoit leur remètre les ordres du Roi leur Maître. Le 31 du même mois, les S. *Keene* & de *Caſtres*, ſur les ordres qu'ils

Les Miniſtres d'Eſpagne quittent l'Angleterre.

Les Miniſtres

qu'ils en avoient reçus, quittèrent la *Cour d'Eſpagne* pour ſe retirer à *Liſbone*. Un Vaiſſeau de guerre de leur Nation avoit ordre de les y prendre pour les paſſer en *Angleterre*.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

d'Angleterre ſe retirent à Liſbone 31 Août 1739.

Au commencement du mois de Septembre l'*Angleterre* avoit en commiſſion 130 Vaiſſeaux de guerre depuis 20 juſqu'à 90 pièces de canon, ſans comter les Brulots & les Galiotes à Bombes. Il y avoit environ 25 Vaiſſeaux dans les Mers d'*Amérique*, où la Proclamation pour les Repréſailles étoit alors connue, aiant été publiée le 1 de Septembre, à la *Nouvelle-Angleterre*, à *La Jamaïque* & dans les *Iles ſous le vent*. Les Gouverneurs avoient auſſitôt accordé des Lettres de Marque à pluſieurs Particuliers pour aller en courſe ſur les *Eſpagnols*. Le Vice-Amiral *Vernon*, après avoir croiſé quelque tems ſur les Côtes de *Galice*, fit voile alors avec ſon Eſcadre pour l'*Amérique*; & le Chevalier *Chaloner Ogle*, qui commandoit une autre Eſcadre, ſe joignit à l'Amiral *Haddock* pour occuper tout le Détroit de *Gibraltar*.

Le Vice-Amiral Vernon va en Amérique. Septembre 1739

L'Amiral Haddock renforcé. Septembre 1739.

Soit que les différens Amiraux euſſent des ordres ſecrets de ne pas pouſſer les choſes avec trop de chaleur, ſoit que les *Eſpagnols* euſſent pris de bonne heure de ſages précautions, le Public étoit, généralement parlant, très mécontent en *Angleterre* du peu d'avantage qu'on avoit retiré depuis ſix ſemaines du grand nombre de Vaiſſeaux que l'on avoit en mer ſur les Côtes d'*Eſpagne* & dans la Méditerranée, quoique leur armement & leur entretien coutaſſent des ſommes conſidérables à la Nation. En effet, ſelon les liſtes envoïées à l'Amirauté, les *Eſcadres Angloiſes* n'avoient encore, dans les premiers jours de Septembre, enlevé que 12 mauvais Bâtimens aux *Eſpagnols*, pendant que ceux-ci, d'un ſeul coup de filet en avoient pris aux *Anglois* 10 à *Malaga*, 3 à *Alicante* & 2 à *Bilbao*, ſans comter quelques Bâtimens de tranſport chargés de vivres pour la Flote. On armoit alors dans tous les Ports de la Monarchie d'*Eſpagne*; mais elle n'avoit encore aucune Eſcadre en mer. Il étoit ſeulement ſorti beaucoup de Bâtimens armés en courſe ſur les *Anglois*, ſurtout depuis que le *Roi d'Eſpagne*, pour encourager les Armateurs, avoit déclaré qu'il leur cèdoit la portion de leurs priſes qui, ſelon les loix devoit revenir à ſon tréſor. Si l'on ajoute à cela que les *Anglois* ont communément en mer 20 Bâtimens Marchands contre les *Eſpagnols* un, il n'étoit pas étonnant que ceux-ci fiſſent plus de priſes que les autres; & l'on comtoit avant la fin de Septembre que, depuis la conceſſion des Repréſailles & l'ordre de ſéqueſtrer les Effets des *Anglois*, on leur avoit pris plus de trois millions.

Mécontentement en Angleterre. Septembre 1739.

Déclaration du Roi d'Eſpagne en faveur des Armateurs. Septembre 1739.

Pour appaiſer les mouvemens du Public en *Angleterre*, & pour juſtifier la rupture prochaine aux ieux de ceux qui la déſaprouvoient, on répandit dans *Londres* des copies d'une Lettre vraie ou fauſſe d'un Officier de la Garniſon de *Gibraltar*, dans laquelle on liſoit ces termes: *Nous avons été informés ici que la* Cour d'Eſpagne *n'a tant inſiſté ſur le rappel de l'Eſcadre de l'Amiral* Haddock, *après la ſignature de la* Convention, *que pour exécuter plus facilement une entrepriſe formée contre notre Forteresſe. L'Eſcadre armée à* La Corogne *ſe ſeroit approchée de l'endroit appellé* Europa, *dans un en-*

Deſſein ſur Gibraltar attribué aux Eſpagnols.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

droit où l'on peut facilement grimper les rochers, & où il n'y a qu'une très foible Garde ; ils nous auroient attaqués par-là, pendant que le Comte Calvijo, *commandant l'Eſcadre armée à* Cadix, *auroit tenté la même choſe au centre de la Ville où l'on travailloit à réparer les remparts qui y ſont fort bas. L'Armée qui peut en un jour ſe rendre ſous la Forteresſe, l'auroit en même tems attaquée par terre ; en ſorte que nous aurions effectivement couru quelque danger, d'autant plus qu'ils auroient eu un grand nombre de Soldats à bord de leurs Vaiſſeaux. Mais ce coup leur a manqué, & nous ſommes à préſent ſur nos gardes & en état de les bien recevoir : mais ils ne s'y froteront pas, & ils n'entreprendront jamais un coup comme celui-là ſans être ſurs du ſuccès, ce qu'ils ne peuvent pas ſe promettre de ce côté-ci. Nos Ouvrages ſont à préſent dans le meilleur état où ils aient jamais été ; & la Garniſon n'aſpire qu'à une viſite des* ESPAGNOLS.

Les Catholiques d'Irlande déſarmés. Septembre 1739.

Quoiqu'il y eut encore quelques Négociations, qui ſe faiſoient par le moïen des Alliés des deux Courones, & qu'on eſpérat de terminer leurs démêlés par un accommodement, le *Miniſtère Anglois* continua d'agir comme s'il eût cru la Guerre inévitable, & prit des arrangemens pour lever au Printems quelques Régimens de Marine. Il y eut en même tems des ordres envoiés en *Irlande* pour déſarmer les *Catholiques Romains*. C'eſt un déſagrement qu'ils reçoivent ſouvent, & dont on les accuſe d'être eux-même la cauſe, en affectant dans certaines circonſtances de publier que dans les *Iles Britanniques* ils ſont très ſupérieurs en nombre aux *Proteſtans*. Ce qui joint au panchant qu'il leur eſt naturel d'avoir pour la *Maiſon de Stuart*, rend preſqu'en tout tems leur fidélité ſuſpecte.

Les courſes des deux Nations l'une ſur l'autre & les Négociations infructueuſes continuèrent juſqu'à la fin d'Octobre. Alors les murmures & les cris des gens ameutés par les ennemis du Miniſtère forcèrent enfin le *Roi de la Grande-Bretagne* à publier une *Déclaration de Guerre* contre l'*Eſpagne* ; elle fut ſignée le 10 de Novembre. La voici.

GEORGE ROI.

DECLARATION DE GUERRE du ROI DE LA GRANDE BRETAGNE CONTRE LE ROI D'ESPAGNE.

COMME *les* Gardes-Côtes Eſpagnols *& autres Navires aiant Commiſſion du* Roi d'Eſpagne *ou de ſes Gouverneurs, ont fait pendant pluſieurs années dans les* Indes-Occidentales, *diverſes ſaiſies injuſtes, & commis des déprédations contre la teneur des Traités qui ſubſiſtent entre nous & la* Couronne d'Eſpagne, *ainſi que contre le Droit des Gens, & au grand préjudice du Commerce légitime de nos Sujets ; que de plus il s'eſt commis de grandes cruautés & actions inhumaines envers pluſieurs de nos Sujets dont les Vaiſſeaux ont été ſaiſis ; & que le* Pavillon Britannique *a été inſulté de la manière la plus ignominieuſe : Et comme nous avons fait faire au* Roi d'Eſpagne *de fréquentes plaintes au ſujet de ces injuſtes & violens procédés, ſans avoir pu obtenir aucune ſatisfaction ou réparation à cet égard, nonobſtant les diverſes promeſſes faites & les Cédules expédiées & ſignées pour cet effet de la part du ſuſdit* Roi, *ou en conſéquence de ſes ordres : & comme les maux ci-deſſus mentionnés ont été*

principalement occaſionnés par le Droit ou la Pretention inſoutenable que s'arroge l'Eſpagne, *ſavoir que ſes Gardes-Côtes, ou autres Navires autoriſés par le* Roi d'Eſpagne, *peuvent arrêter, détenir & viſiter les Bâtimens & Vaiſſeaux de nos Sujets qui navigent dans les Mers de* l'Amérique, *ce qui eſt contraire à la liberté de la Navigation, à laquelle tous nos Sujets ſont non ſeulement autant autoriſés que ceux du* Roi d'Eſpagne, *ſelon le droit des Gens, mais que de plus cette liberté a été expreſſement reconnue & déclarée appartenir à nos Sujets par les Traités les plus ſolemnels, & en particulier par celui conclu en l'année* 1670: *Et comme le ſuſdit droit mal fondé & prétention, ainſi que l'injuſte pratique d'arrêter, détenir & viſiter les Vaiſſeaux qui navigent dans les Mers de* l'Amérique, *ſont non ſeulement d'une dangereuſe & deſtructive conſéquence pour le Commerce légitime de nos Sujets, mais qu'ils tendent auſſi à interrompre & arrêter le libre Commerce & la correſpondance entre nos Domaines en* Europe *& nos Plantations en* Amérique, *& à nous priver par conſéquent Nous & nos Sujets du bénéfice de ces Colonies & Plantations; ce qui eſt une conſidération de la plus grande importance pour Nous & nos Roïaumes, & de la part de* l'Eſpagne *une pratique qui par ſes conſéquences doit extrêmement intéreſſer les autres Princes & Souverains de* l'Europe *qui poſsèdent des Etabliſſemens dans les* Indes-Occidentales, *& dont les Sujets font quelque Commerce dans ces Païs-là, Et comme indépendamment des plaintes dont on vient de faire mention & qui ſont notoirement fondées, il s'eſt fait pluſieurs autres infractions de la part de* l'Eſpagne *aux divers Traités & Conventions qui ſubſiſtent entre nous & cette Courone, & en particulier à celui de l'année* 1667, *tant par rapport aux Taxes & Impoſitions exorbitantes qui ont été miſes ſur nos Sujets, que par rapport à la violation des anciens Priviléges établis & ſtipulés en leur faveur par leſdits Traités, ſans que les plus fortes inſtances qui ont été faites de tems en tems par nos divers Miniſtres réſidans en* Eſpagne *pour la réparation des griefs, aient produit aucun effet.*

Comme depuis il a été conclu le 14 *Janvier dernier entre nous & le* Roi d'Eſpagne *une* Convention, *pour donner ſatisfaction à nos Sujets, à l'occaſion des pertes qu'ils ont ſouffertes par les ſaiſies injuſtes & les déprédations commiſes par les* Eſpagnols *en* Amérique, *ainſi que pour prévenir dans la ſuite tous les griefs & ſujets de plaintes dont il eſt fait mention, & afin d'éloigner abſolument & pour jamais tout ce qui pourroit y donner occaſion, que dans ladite* Convention, *il a été ſtipulé qu'il ſeroit païé une certaine ſomme à* Londres *dans un terme ſpécifié par forme de Balance, que* l'Eſpagne *a reconnu être du à la* Courone *& aux* Sujets de la Grande-Bretagne, *lequel terme eſt expiré le* 5 *Juin dernier ſans que le paiement de ladite ſomme s'en ſoit enſuivi, conformément à ce qui avoit été ſtipulé à cet égard: par où la* Convention *ci-deſſus mentionée aiant été manifeſtement violée & rompue par le* Roi d'Eſpagne, *nos Sujets reſtent ſans aucune ſatisfaction ou réparation pour tant de pertes conſidérables qu'ils ont ſouffertes; & les moïens dont on étoit convenu par ladite* Convention, *tendant à obtenir une future ſureté pour le*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Commerce & la Navigation de nos Sujets, ſe trouvent par-là annullés & anéantis contre la bonne foi.

En conſéquence de tout ceci, nous nous ſommes trouvés obligés pour vanger l'honneur de notre Couronne & afin de procurer réparation & ſatisfaction à nos Sujets injuriés, d'ordonner qu'on accordât des Repréſailles générales contre le Roi d'Eſpagne, *ſes Vaſſaux & Sujets, leurs Navires, Biens & Effets : Et comme la* Cour d'Eſpagne, *pour colorer la violation manifeſte de la ſuſdite* Convention, *s'eſt ſervi de raiſons & de prétextes deſtitués de tout fondement, & qu'en même tems elle a, non ſeulement publié un ordre, ſigné par le ſuſdit* Roi *pour ſaiſir les Navires, Biens & Effets appartenans à nous ou à nos Sujets, partout où on pourra les rencontrer ; mais que de plus elle a actuellement fait ſaiſir les Biens & Effets de nos Sujets qui reſidoient dans ſes Etats, & ordonné à noſdits Sujets de ſe retirer des* Domaines Eſpagnols *dans un terme court & limité, ce qui eſt contraire aux ſtipulations expreſſes des Traités qui ſubſiſtent entre les deux Couronnes, & même dans le cas où la Guerre auroit été actuellement déclarée.*

Nous avons ſérieuſement pris en conſidération toutes ces injures qui ont été faites à Nous & à nos Sujets, ainſi que la violation manifeſte des divers Traités qui ſubſiſtent entre les deux Couronnes, leſquels ont été éludés d'une manière particulière par la conduite inſoutenable de la Cour d'Eſpagne, *& de ſes Officiers, nonobſtant les marques réitérées que nous avons données du deſir que nous avons de cultiver une bonne intelligence avec le* Roi d'Eſpagne, *& les preuves les plus autentiques de notre amitié & de notre égard pour lui & pour ſa Famille, ce que nous avons fait voir à l'Univers entier.*

Et comme nous ſommes perſuadés que l'honneur de notre Couronne, l'intérêt de nos Sujets & les égards qu'on doit avoir pour les Traités les plus ſolemnels, exigent de nous que nous faſſions uſage du pouvoir que Dieu nous a donné pour défendre nos droits inconteſtables & aſſurer à nos chers Sujets les Priviléges de Navigation & de Commerce auxquels ils ont un ſi juſte droit.

A CES CAUSES, *après avoir mis toute notre confiance dans le ſecours du Tout-Puiſſant qui connoît la ſincérité de nos intentions, nous avons jugé à propos de déclarer, comme nous déclarons par la préſente, la Guerre au* Roi d'Eſpagne : *Et nous voulons qu'en conformité de cette Déclaration, on pouſſe vigoureuſement cette Guerre, étant aſſurés d'une prompte concurrence & aſſiſtance de la part de nos chers Sujets dans une cauſe ſi juſte & dans laquelle ſont ſi fort intéreſſés l'honneur de notre Couronne, le maintien de nos Traités ſolemnels, le Commerce & la Navigation de nos Sujets, ces points étant ſi importans & ſi eſſentiels au ſalut & à la proſpérité de cette Nation, que nous ſommes réſolus de les conſerver & de les défendre en tout tems & de tout notre pouvoir. Et nous ordonnons par la Préſente à tous nos Généraux & Commandans de nos Forces, à nos Commiſſaires nommés pour exercer la Charge de Grand-Amiral de la* Grande-Bretagne, *à nos Lieutenans de nos divers Comtés, aux Gouverneurs de nos Forts & Garniſons, & à tous les autres Officiers & Soldats qui ſont ſous leurs ordres, tant par mer que par terre, de commettre tous actes*

d'Hostilité en conséquence de cette Guerre contre ledit Roi d'Espagne, *ses Vassaux & Sujets, & de s'opposer à toutes leurs entreprises. Et nous commandons par la présente à tous nos autres Sujets, & nous avertissons toutes autres personnes de quelque nation qu'elles soient, de ne transporter aucuns Soldats, Armes, Poudre, Munitions de guerre ou autres effets de Contrebande dans aucuns des Territoires, Terres, Plantations ou Païs dudit* Roi d'Espagne, *en déclarant que tous Vaisseaux quelconques qu'on rencontrera transportant aucuns Soldats, Armes, Poudre, Munitions de guerre ou autres effets de Contrebande, dans aucun des Territoires, Terres, Plantations ou Païs dudit* Roi d'Espagne, *& dont on se saisira, seront condamnés comme bonne & légitime prise. Fait en notre Cour à* Kensington, *le* 30 *Octobre* 1739, (10 *Novembre*) *dans la treizième année de notre Règne.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Jamais on ne vit une joie pareille à celle que cette Déclaration de Guerre produisit dans tout le Peuple d'*Angleterre*. Ce qui contribuoit beaucoup à l'augmenter, c'étoit le bruit qui s'étoit répandu que l'on avoit fait depuis peu des prises considérables sur les *Espagnols*. On parloit de deux Vaisseaux des *Caraques* appartenant à la *Compagnie de Guipuscoa*, pris avec le Vaisseau de guerre qui les convoioit, & d'un Vaisseau venant de *Buenos-Ayres*, tous richement chargés. Il s'agissoit encore d'un *Vaisseau Génois* que l'on avoit arrêté, comme il portoit de *Sant-Andero* à *Cadix* 23 caisses de l'argent des *Assogues*, que l'on faisoit monter à 70 mille 840 Piéces de Huit. On prétendoit en même tems que les Armateurs & les Vaisseaux du Roi n'étoient pas moins heureux en *Amérique*. Il n'en falloit pas d'avantage pour causer une joie excessive à ce Peuple qui souhaitoit la Guerre depuis si longtems. On convenoit des Prises que les *Espagnols* avoient faites sur les Côtes de *Biscaie* & de *Galice*. On les réduisoit à 10 ou 12 Bâtimens qui n'étoient, disoit-on, chargés que de Poissons ou de Grains, & par conséquent de peu de valeur. Dans les commencemens du mois de Décembre, les *Armateurs Espagnols* avoient déja pris, depuis la Publication des Représailles, plus de 40 *Bâtimens Anglois*, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan, & même du côté de l'*Amérique Septentrionale*. Dans le même tems, on fut instruit à *Londres*, que les *Vaisseaux Anglois* avoient enlevé plusieurs Bâtimens aux *Espagnols* en *Amérique*; qu'une *Escadre Angloise* étoit devant *Porto-Bello*; que les Galions & quelques Vaisseaux des *Caraques*, richement chargés, étoient bloqués; que l'on avoit fait une décente dans l'Ile de *Cuba*; & que les Troupes de *La Caroline* & de *La Georgie* s'assembloient pour entrer dans *La Floride*.

Prises faites sur les Espagnols. Joie du Peuple en Angleterre. Novembre 1739.

Prises faites par les Espagnols. Décembre 1739.

Progrès des Anglois en Amérique.

La *Déclaration de Guerre* du *Roi d'Angleterre*, signée le 10 de Novembre, fut suivie, avant la fin du mois, de la *Déclaration de Guerre* du *Roi d'Espagne*, que voici.

Déclaration de Guerre du Roi d'Espagne. 29 Novembre 1739.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

LE ROI.

COMME *ma patience ne peut diſſimuler plus longtems les énormes préſentions de l'*Angleterre, *ſon manque de fidélité pour les Traités, & la* Déclaration de Guerre *publiée dernièrement à* Londres *contre ma Couronne; me fondant d'ailleurs ſur mon Droit qui eſt inconteſtable, & conduit par ce que dicte la défenſe naturelle; j'ai réſolu que la même Publication ſe feroit auſſi dans ma Capitale contre le* Roi Britannique *& ſes Sujets, & qu'elle ſeroit exécutée dans tous mes Etats & Domaines, tant par mer que par terre, en faiſant des ſaiſies & commettant toutes ſortes d'Hoſtilités contre les Perſones de la même Nation, afin de les priver entièrement par-là de toutes ſortes de Commerce & de Trafic dans mes Roïaumes & dans les autres Domaines de ma Couronne, & qu'en conſéquence tous les Vaiſſeaux de l'*Angleterre, *qui ne ſeront pas naturaliſés dans mes Etats, auront à en ſortir auſſitôt; de ſorte qu'il n'y reſtera que ceux qui exercent les Arts & Métiers. Ainſi, j'ordonne que, pour l'exécution de ces choſes, on ſe conforme aux diſpoſitions & déclarations ſuivantes.*

*On tiendra déſormais pour illicite & prohibé le Commerce avec tous les Vaiſſaux & Sujets de l'*Angleterre, *& celui de toutes ſes Fabriques & Productions, de même que celui qu'ils font en négociant & trafiquant dans mes Roïaumes; de manière que l'interdiction de ce Commerce doit être & s'entendre comme abſolue & réelle, mêtant déori & empêchement en ces mêmes choſes, Productions, Denrées, Marchandiſes & Fabriques deſdits Domaines; & outre ceste interdiction, j'interdis pareillement par la Préſente les Vaſſaux & Sujets de l'*Angleterre. *J'ordonne & commande qu'en aucun de mes Etats on n'admète ni ne faſſe entrer aucuns Vaiſſeaux portant des Marchandiſes, Fabriques ou Productions des* Domaines Britanniques, *ni qu'on permète qu'il s'en introduiſe par terre, de quelque manière que ce ſoit, & que toutes leſdites Productions, Denrées, Fabriques & Marchandiſes ſoient tenues dans mes Roïaumes pour illicites & prohibées, quand même elles viendroient, ſe trouveroient & ſe prendroient dans les Vaiſſeaux, Voitures, Magaſins, Boutiques, Maiſons de Marchands ou de quelque Particulier que ce puiſſe être, ſoit de mes Sujets & Vaſſaux, ou de ceux des Roïaumes, Provinces & Etats, avec leſquels je ſuis en paix & alliance, de même qu'en commerce libre & ouvert.*

Mon intention Roïale eſt de conſerver auſſi en même tems avec eux la paix, la franchiſe & la liberté du Commerce, au moïen de laquelle ils doivent avoir dans mes Roïaumes l'entrée libre pour leurs Navires & pour le trafic de leurs Denrées propres, qui ſont du cru de leurs Païs, Provinces & Conquêtes, ou qui y ſont fabriquées. Au ſurplus, je déclare pour Marchandiſes, Productions & Fabriques illicites & prohibées, celles qui étant du cru ou de la Fabrique de mes Domaines, ou de ceux de mes Amis & Alliés, ont été teintes, blanchies ou préparées en Angleterre, *& celles qui y auront été gardées quelque tems en païant les Droits: renouvellant, comme je renouvelle,*

*par rapport à cette défense, en ce qui regarde les Domaines d'*Angleterre, *la diſpoſition faite dans les Loix, Cédules & Ordonnances expédiées à ce ſujet.*

*Et pour connoître & s'aſſurer ſi ce ſont des Productions, Fabriques & Marchandiſes propres des Domaines d'*Angleterre, *& par conſéquent illicites & prohibées, j'ordonne que, dans le cas où la Partie voudroit ſe défendre, le Juge, devant lequel on aura reçu la dénonciation en fait faire la ſaiſie, obſerve dans l'Acte de ſaiſie, ou quel qu'il ſoit, de nommer un Expert ſelon la qualité de la Marchandiſe, & qu'il en ſera nommé un autre par la Perſone au pouvoir de qui elle ſe trouvera, ou contre qui la dénonciation aura été faite; leſquels Experts déclareront avec ſerment, ſous la peine des Traités que je leur impoſe s'ils ne s'acquitent pas bien & dument de leur devoir, de quelle eſpèce, de quelle fabrique, & de quel cru ſont les Marchandiſes qu'on leur montrera. S'ils s'accordent à dire qu'elles ſont des* Domaines Anglois, *elles ſeront perdues & confiſquées. Si les deux Experts ne s'accordent point, le Juge en nommera un troiſiéme, lequel fera ſa déclaration en la même forme & ſous les mêmes peines: mais ce dont les deux Experts ſeront convenus ſuffira, ſans admettre aucune autre ſorte de défenſes ou preuves. Et, afin que les Juges ſoient bien informés de la nature des Marchandiſes deſdites Manufactures & des Denrées, Productions & autres choſes défendues, qui ſont propres aux Domaines d'*Angleterre, *j'ordonne qu'on envoie aux Juges qui doivent en connoître, une Relation ou du moins une Minute où ces choſes ſoient clairement exprimées.*

Et dès à préſent, je déclare perdues & tombées dans le cas de la confiſcation par le ſeul fait de contravention, toutes Marchandiſes, Productions & Ouvrages des Manufactures deſdits Domaines, qui ſe trouveront dans mes Roïaumes, au pouvoir d'aucun de mes Vaſſaux & Habitans, bien qu'ils ſoient des Roïaumes & Païs de mes Alliés & Amis, enſemble les Vaiſſeaux, Chariots & Voitures quelconques où elles ſe trouveront, en obſervant à l'égard des Navires & Vaiſſeaux des Alliés & Amis, les Traités qui ſont entre eux & nous; & j'applique un tiers de la Confiſcation à mon Roïal Fiſc, un tiers au Juge & l'autre tiers au Dénonciateur. Je veux qu'on le leur remète en nature auſſitôt que la Sentence aura été rendue, moïennant que ledit Juge & le Dénonciateur fourniſſent caution réelle de les reſtituer, au cas que la Sentence ſoit révoquée. Outre les ſuſdites peines, j'impoſe celle de mort & de Confiſcation de tous biens, qui ſeront appliqués à mon Roïal Fiſc, pour ceux qui procureront & favoriſeront l'entrée de ces Marchandiſes dans mes Etats, ou qui aideront à les y introduire, & à l'égard deſquels le délit ſera conſtaté par des preuves légitimes. Quant à ceux qui en auront ſans les avoir eux-même introduites, je les condamne à perdre leſdites Marchandiſes défendues, dont un tiers ſera applicable comme il eſt dit ci-deſſus. De plus, s'il eſt vérifié par une preuve légitime, que celui chés qui ſe trouvent ces Marchandiſes de Contrebande, eſt de mauvaiſe foi & qu'il ſait qu'elles ont été défendues, je le condamne à perdre tous ſes biens, leſquels ſeront appliqués au Roïal Fiſc; ce qui ne doit s'entendre que dans le cas où il ſera connoître de qui il les aura re-

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

çues, car, s'il ne les découvre pas, il ſera déclaré lui-même en être le principal introducteur, & ſera ſujet aux peines ſuſdites, qui ne pourront être diminuées ou modérées par aucun Juge de quelque rang qu'il ſoit, ni par aucun Tribunal ou Conſeil, ſans m'avoir conſulté.

J'ordonne que l'on viſite tous les Magaſins, les Maiſons & les Boutiques des Marchands, au moins de quatre en quatre mois, ſans qu'il y ait de jour marqué pour le faire, qu'on examine toutes les Marchandiſes qui y ſeront, & que celles qui ſe trouveront être illicites & prohibées, ſoient déclarées telles & tombées dans le cas de la ſaiſie, après que la reconnoiſſance en aura été faite de la manière preſcrite: Et au cas que celui qui a les Marchandiſes, nie qu'elles ſoient de contrebande, on procèdera à la vérification & à la déclaration, en nommant des Experts, comme il eſt dit, & en faiſant d'office leſdites viſites, ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune accuſation ou information préalable. Cependant ces viſites ne pourront être faites dans les Maiſons de Particuliers qui ne font point de commerce, à moins qu'il ne ſoit conſtant, par des informations ou par d'autres diligences juridiques, qu'on y a caché des Marchandiſes ou Denrées défendues par le préſent Décret. Pour faciliter leſdites viſites & la vérification qui en eſt l'objet, j'ordonne que tous les Marchands & Négotians de mes Etats, tant natifs qu'étrangers, tiendront leurs Journaux & Livres de Comtes en Langue Caſtillane, *dans leſquels ils coucheront ce qu'ils achèteront & font entrer; & ils devront, toutes les fois qu'on les leur demandera, les ouvrir aux Juges qui leur ſeront indiqués. J'ordonne auſſi qu'on obſerve à ce ſujet la Loi 71, Tit. 18, Liv. 6, de la* Récapitulation *& les peines qui y ſont établies, ſans que les choſes commandées dans cet article dérogent en rien à ce qui eſt ſtipulé par rapport au libre Commerce avec les Païs, Princes, Etats & Républiques avec leſquels je ſuis en paix & en alliance, leſquelles ſtipulations doivent demeurer & demeurent en leur force & vigueur, comme ſi elles étoient répétées dans le préſent Décret.*

Et, afin que perſone, de quelque qualité & condition que ce ſoit, ne ſe prétende exemt du châtiment que méritent des délits ſi préjudiciables, j'ordonne qu'on ne pourra ſe ſervir à cet égard d'aucun Privilége ni d'aucune Prééminence, comme d'être Officiers titrés, Familiers du Saint Office, Capitaines, Soldats, même de ma Garde, Militaires ordinaires de mes Roïaumes, Milice, Artillerie, Serviteurs de ma Maiſon, Commis, ni tous les autres qui prétendroient n'être pas ſoumis à la Juriſdiction ordinaire. Car tous ceux qui contreviendront à cette Ordonnance, doivent être châtiés par les peines qui y ſont énoncées, ſans qu'ils puiſſent ſe prévaloir d'exemption ou de privilége, ni ſe ſervir du prétexte de la minorité, ou d'aucune autre faveur.

D'autant qu'il importe qu'on obſerve inviolablement ce qui eſt règlé, ordonné & défendu dans ce Décret, & que l'on parvienne au but de fermer aux Païs & Domaines du Roi d'Angleterre *tout commerce avec nos Roïaumes, ma volonté eſt de n'accorder aucune permiſſion ni licence d'y introduire des Productions, Marchandiſes, Manufactures ou Denrées deſdits Domaines; & s'il y en avoit quelqu'une d'accordée, je la révoque dès à préſent; je l'anéantis & je la déclare ceſſée. J'ordonne aux Conſeils, Vice-Rois, Tribunaux & Magiſtrats*

Magiſtrats quelconques, à qui on a demandé ci-devant de pareilles permiſſions ou à qui on avoit coutume de s'adreſſer pour les obtenir, de n'en jamais demander de la ſorte, pour quelque motif, raiſon ou cauſe qu'ils en aient. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*Mais, comme il ne ſeroit pas juſte d'empêcher le Commerce des Denrées des Païs de l'*Angleterre, *qui étoient introduites de bonne foi avant la Rupture, & qu'il ſeroit auſſi peu juſte de donner lieu à en introduire d'autres, comme il pourroit arriver ſous prétexte de la conſommation qui s'en fait; je déclare que tous les Marchands qui auront chés eux des Marchandiſes, Denrées & Productions deſdits Domaines, devront dans les 25 jours, à compter de la publication de ce Décret, ce qui leur eſt marqué pour un tems fixe & peremptoire, les dénoncer & faire enrégiſtrer dans cette Capitale, par devant le Miniſtre que je nommerai, pour connoître des Affaires de ce Département; & dans les autres Villes, Villages & lieux, par devant les Juges que j'y établirai, &, s'il n'y en a point de nommés, par devant les Juges ordinaires auxquels je donne en ce cas-là la même Juriſdiction. Celles qui n'auront pas été enregiſtrées après les 15 jours expirés, ſeront ſur le champ déclarées ſaiſies, & il ſera procédé contre de la manière qu'on l'a règlé. Pour pouvoir ſe défaire de celles qui auront été enregiſtrées, & leſquelles on devra montrer & marquer, il ſera accordé un terme de deux mois, après lequel je commande que les Marchands & Commerçans ſoient obligés de porter leſdites Denrées & Marchandiſes à la Douane, & dans les lieux où il n'y a point de Douane, à l'Hôtel de Ville, où elles ſeront vendues publiquement à l'enchère, en préſence du Miniſtre ou des Miniſtres députés pour cet effet, & à leur défaut, en préſence du Magiſtrat du lieu qui donnera le produit de la vente au Propriétaire, ſans qu'on puiſſe reporter à la Boutique ou au Magaſin aucun des effets prohibés, le tout dans la même forme qu'on l'a pratiqué ci-devant.*

Ma volonté eſt que tout ceci s'accompliſſe & s'exécute inviolablement; &, afin que perſone ne prétende cauſe d'ignorance ſur ce Décret, j'ordonne qu'il ſoit publié par mon Conſeil de Guerre, dans cette Capitale & qu'on donne les ordres convenables pour ſon exécution. Donné au Buen Retiro *le 28 Novembre 1739, &c.*

Quelques jours après la *Cour d'Eſpagne* publia le *Manifeſte* ſuivant, aiant pour titre: PARALLE'LE *de la conduite de Sa* MAJESTE' CATHOLIQUE *avec celle du* ROI BRITANNIQUE, *tant en ce qui a précédé la* CONVENTION *du 14 Janvier 1739, qu'en ce qui eſt arrivé enſuite, juſqu'à la Publication des Repréſailles & de la Déclaration de Guerre.*

QUOIQUE *le* Roi *dans la* Déclaration des Repréſailles, *en date du 20 Août de cette année, ait fait connoître, avec ſa modération naturelle, la droiture de ſa conduite, & par contraſte, le procédé indécent des* Anglois *dans l'Acte de même nature publié à* Londres *le 10 (V. St.) Juillet; aujourd'hui que cette même Courone attaque Sa Majeſté par de plus fortes invectives & ſur d'auſſi foibles principes dans la* Déclaration de Guerre *du 19* Manifeſte du Roi d'Eſpagne.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

(*V. St.*) *Octobre dernier, il eſt néceſſaire de découvrir à toute l'*Europe *la différence qu'il y a entre les raiſons de l'une & de l'autre Couronne, afin qu'étant examinées d'une manière équitable & impartiale par ceux qui deſirent la tranquillité publique, on n'impute point aux* Eſpagnols, *ſoit par malice, ſoit par ignorance, ni l'origine de cette Rupture, ni les déplorables & irréparables effets dont, par une fauſſe politique, on menace la Chretienté.*

La première raiſon qu'exagère le Roi Britannique *comme un motif de déclarer la Guerre, ſe réduit à une ſuppoſition générale ſans faits déterminés, ſans preuves ſpéciales contre les* Gardes-Côtes Eſpagnols *de l'*Amérique. *On leur y attribue des priſes injuſtes, des traitemens cruels & barbares, des injures outrageantes faites au Pavillon d'*Angleterre, *& on y reproche à Sa Majeſté de n'avoir pas écouté les plaintes continuelles des* Anglois, *ni fait attention à aucun de leurs Griefs.*

Ce cri, que l'on groſſit avec exagération afin que la voix du Monarque ne démente pas l'orgueil & le mauvais eſprit de ce Peuple, s'élève ainſi ſans meſure pour étouffer les plus juſtes plaintes des Eſpagnols *opprimés depuis longtems par des véritables Pirateries, des perſécutions & des violences atroces: mais nous voici dans le cas de ne plus tolérer, ni diſſimuler ces faits. Entre le grand nombre de ceux qui crient vangeance, on en rapportera quelques-uns qui ſont hors de toute conteſtation, à cauſe de leur notorieté, & qui ont été pleinement prouvés en Juſtice. Leur expoſition fera connoître évidemment ce que l'*Eſpagne *a ſouffert dans l'unique intention de n'en point venir aux extrémités de la Guerre.*

Dans les années 1716 *&* 1717, *deux Capitaines,* Culhbert *&* Archer, *dont l'un montoit le* Pompey-Galley *& l'autre le Brigantin la* Fortune, *ayant commiſſion du* Roi Britannique, *allèrent à la Côte de* La Floride *repêcher tout ce qu'ils pourroient des Galions qui y avoient fait naufrage; & s'étant joints aux* Anglois *de* La Jamaïque, *qui ſe trouvoient déja ſur cette Côte pour exercer la même injuſtice, non ſeulement ils chaſsèrent à main armée les* Eſpagnols *qui, ſous les aſſurances de la paix & le plus juſte droit de leur Souverain ſur ces capitaux, travailloient à tirer à terre ce qui appartenoit à Sa Majeſté, mais même ils y débarquèrent juſqu'au nombre de* 600 *Hommes; &, aiant maſſacré* 30 *Hommes des* 120 *qui gardoient ce qu'on avoit déja ſauvé de la Mer, ils emportèrent prés de* 400 *mille Piaſtres, ſans autre détour ni prétexte que celui de leur avidité, qui n'étant pas encore aſſouvie par une ſomme ſi exhorbitante, les engagea, en retournant à* La Jamaïque, *à s'emparer de deux Batimens qui portoient du Cacao, de la Cochenille & de l'Argent monnoïé pour la valeur de plus de* 30 *mille Piaſtres, agiſſant comme s'il leur étoit permis de faire tout ce qu'ils s'aviſent de trouver avantageux & conforme à leur volonté.*

Ce qui arriva en 1722, *n'eſt pas moins étrange ni moins violent. Les* Anglois *s'emparèrent d'un Bâtiment de* Porto-Ricco, *qui avoit Patente du Gouvernement de cette Place; &, l'aiant amené à* La Jamaïque, *ſans lui ſuppoſer aucun défaut que d'être* Garde-Côte, *par une réſolution inouie, ils prendirent* 43 *Hommes de l'Equipage; &, pour autoriſer ce procédé, ils pu-*

blièrent que le Gouverneur étoit auſſi pendable qu'eux ; nouvelle Loi qu'inventa la fraude, pour colorer une action tirannique ; loi qui juſqu'alors n'avoit point encore été impoſée par aucune Nation de celles que nous ſavons qui obſervent les préceptes de la Nature & de l'Equité.

Cet exemple barbare de traiter les Eſpagnols, *en pleine paix dans une Colonie telle que* La Jamaïque, *avec plus d'inhumanité qu'on ne feroit les ennemis les plus déteſtables, fut ſuivi par un* Capitaine Anglois *de ceux qui infeſtent nos Côtes, autant par leur Commerce illicite que par leurs impiétés. Il attira à bord de ſon Navire, ſous prétexte de Commerce, deux* Eſpagnols *d'une condition particulière ; &, ſe figurant qu'il tireroit plus de profit de leurs Perſones que de ſa Traite, il les arrêta, & pour les réduire à paier la rançon qu'il exigeoit d'eux, il les laiſſa deux jours ſans leur donner de nourriture. Voiant que par le martire de la faim il n'obtenoit pas ce qu'il demandoit, il coupa à l'un des deux les oreilles & le nés ; &, lui tenant le poignard ſur l'eſtomac, le força de les manger ; action atroce dont le ſouvenir fait horreur. Il n'eſt pas beſoin de reflexion pour en concevoir toute l'indignation qu'elle mérite.*

Avant que la Guerre fût déclarée en 1727, *un* Anglois, *pouſſé ſans doute par l'eſprit de haine & d'aigreur qui anime la* Nation Britannique *contre l'*Eſpagne *& principalement en* Amérique, *ſe mit ſur un Vaiſſeau de l'*Aſſiento, *pour ſuborner les* Nègres *de* La Havane, *& les exciter au plus terrible ſoulèvement, en leur offrant pour récompenſe la liberté, ſi, s'uniſſant pour l'exécrable perfidie qu'il leur conſeilloit, ils ſaccageoient cette Colonie & en maſſacroient les Habitans ! projet ſi ſcélérat qu'il paroîtroit incroïable, ſi la notoriété & les témoignages qui le confirment, n'en démontroient pas la vertitude.*

Les Anglois *ont pourtant mis en uſage des moïens encore plus criminels pour intimider les* Eſpagnols, *afin qu'ils n'oſaſſent plus s'oppoſer à leur contrebande perpétuelle : ils ont été juſqu'à les vendre comme Eſclaves en diverſes Foires, en des lieux éloignés, afin que ceux qui auroient pu les réclamer, ne puſſent être informés de leur miſérable deſtinée, & même en d'autres Parages, où les conduiſoit par accident l'aveuglement de leur faute, afin qu'un procédé ſi énorme ne demeurât point caché : ainſi qu'il arriva dans l'Ile de* Madère, *où ils conduiſirent huit infortunés ; de quoi le Conſul d'*Eſpagne, *qui y réſide donna avis, & notre Ambaſſadeur à* Liſbone *demanda au* Roi de Portugal *leur liberté.*

Si les Anglois *pouvoient alléguer de pareils griefs & d'autres que l'on paſſe ſous ſilence, il eſt certain qu'ils juſtifieroient leur Déclaration de Guerre. Mais les priſes qu'on a faites ſur ceux qui faiſoient la contrebande (vérité reconnue de leurs Auteurs même, qui avouent que ce trafic leur vaut ſix millions de revenu) & la force qu'on oppoſe à ceux qui entreprennent à main armée de protéger leurs introductions frauduleuſes, ne méritent pas les termes injurieux dont on ſe ſert pour les exprimer, ni ne ſuffiſent point pour donner lieu à tout le fracas qu'on en fait. Bien au contraire, l'*Angleterre *devroit elle-même appuïer cette conduite, comme étant obligée par l'Article VIII du*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Traité d'Utrecht, *à garantir les Loix fondamentales du Roïaume, qui interdiſent aux Etrangers l'entrée & le Commerce dans nos Mers & Domaines de l'*Amérique. *Les* Anglois *ont-ils par avanture quelque accord, pour que les* Eſpagnols *leur laiſſent les Côtes à l'abandon & les Golphes ſans que perſone les garde, afin que leurs Vaiſſeaux, comme des eſſains d'Abeilles, y aillent librement & ſans obſtacle recueillir le ſuc que l'on tire des mines? Non, il n'y a aucun Traité qui le permète; & le Droit des Gens qu'ils affectent tant de réclamer, ne ſouffre point une ſi énorme extenſion. A-t-on vu les* Eſpagnols *aller, au mépris de ce que la Paix a de plus ſacré, infeſter les* Colonies Britanniques, *en inonder les Plantations d'un Commerce clandeſtin, ni enlever les Denrées ou les Biens des Habitans? Sur quoi donc ces plaintes ſont-elles fondées? On ne peut avec juſtice leur imputer une conduite ſi flétriſſante; puiſque toutes les fois que, dans les Priſes faites par les Gardes-Côtes, on a reconnu qu'il manquoit quelque choſe de ce qui étoit requis pour leur validité, on a ordonné qu'elles ſeroient rendues aux Propriétaires; d'où il réſulte que tout ce qui eſt arrivé en* Amérique, *vient de la licence effrénée des* Anglois, *& non d'aucune offenſe que leur aient faite les* Eſpagnols.

Un autre motif, que le Roi Britannique *fait valoir dans ſon* Manifeſte *& dans ſa* Déclaration de Guerre, *ſe tire de la liberté abſolue de la Navigation dans les Mers de l'*Amérique, *en ſuppoſant que les* Eſpagnols *ont été les premiers à faire naître cette diſpute, & en omètant de dire que ce furent les* Plénipotentiaires Anglois *qui commencèrent à la mètre ſur le tapis dans les Conferences qui ſe tinrent à* Madrit, *en vertu de la* Convention *du 4 Janvier. Il n'eſt pas à propos de rebatre ici cette queſtion: ce ſeroit faire de cet Ecrit un Plaidoié; mais auſſi, il eſt indubitablement néceſſaire, pour déſabuſer l'*Europe, *de déclarer que les Prétentions de Sa Majeſté ne s'écartent pas d'un ſeul iota du ſens littéral du même* Traité de 1670, *que le* Roi Britannique *prétend avoir été enfreint par cette Couronne, & qu'il en réſulte de deux choſes l'une: ou que dans les Mers de l'*Amérique *la navigation eſt, à peu de différence près, auſſi libre qu'elle l'eſt dans celle de l'*Europe; *ou que ce qui fut propoſé par les* Plénipotentiaires Anglois, *dans la Conference du 25 Juin, détruit la lettre & l'eſprit de ce Traité & du VIII Article de celui d'*Utrecht, *que l'on a cité ci-deſſus; & afin que le Public ſoit en état d'en juger, en attendant que les Armes en décident, on mètra ici leur* Mémoire *de mot à mot. Quiconque l'examinera & le peſera ſans prévention, reconnoîtra aiſément qui ſont ceux qui ont fait des demandes arbitraires & illimitées, ſans égard pour les Traités & pour les engagemens; & qui ſont ceux qui ſe ſont conformés aux uns & aux autres avec une ſcrupuleuſe exactitude.*

En conſéquence de la réſolution priſe par les Plenipotentiaires reſpectifs dans la Conférence tenue le 17 de ce mois, ceux de Sa Majeſté s'attachèrent uniquement dans ce *Mémoire* au point qui regarde la Navigation dans les Mers de l'*Amérique*; & comme il a été reconnu de part & d'autre dans le Préambule de la *Convention*, que la viſite, la recherche & priſe des Vaiſſeaux, la ſaiſie des Effets, &c. depuis quelques années en ça, ont

donné lieu à de très grands différens entre les deux Courones de la *Grande Bretagne* & *d'Eſpagne*; & que par le I. Article de la *Convention*, il a été ſtipulé qu'il ſeroit nommé des Plénipotentiaires de part & d'autre, afin de trouver les moïens de prévenir de ſemblables motifs de plaintes à l'avenir, & d'écarter abſolument & pour jamais tout ce qui pourroit y donner occaſion, les Plénipotentiaires de Sa Majeſté, pour remplir autant qu'il dépend d'eux, les obligations que leur impoſe l'Emploi qui leur a été confié, & ſe conformer aux intentions de leur Souverain, ſavoir de maintenir l'ancienne amitié ſi déſirable & ſi néceſſaire pour l'intérêt réciproque des deux Nations, en prévenant une fois pour toutes les injuſtes dépréDations, priſes & ſaiſies des Vaiſſeaux & Effets appartenans aux Sujets de Sa Majeſté en *Amérique*; comme auſſi toutes les cruautés qu'on a exercées à l'égard de leurs perſones, propoſent que dans le Traité à faire, il ſoit déclaré & règlé, que comme par le XV Article du *Traité de* 1670, il a été ſtipulé ce qui ſuit: *Ce Traité ne dérogera en rien à aucune Prééminence, Droit ou Seigneurie de l'un ou de l'autre des Alliés dans les Mers, Détroits ou Eaux douces de l'Amérique; & ils les auront & retiendront en la manière auſſi ample & auſſi entière qu'ils peuvent leur appartenir de droit; & il doit toujours être entendu que la liberté de la Navigation ne doit être troublée en aucune façon, quand il n'y aura eu rien de commis, ni de prévariqué contre le ſens naturel & la diſpoſition de ces Articles.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Pour expliquer plus clairement cet Article & aſſurer d'autant mieux la liberté de la Navigation: il a été accordé & déclaré qu'il n'eſt, ni ne ſera en aucune ſorte permis à aucun Vaiſſeau de guerre appartenant à l'une ou à l'autre des deux Puiſſances, ou à aucun Armateur muni de Pouvoir ou de Commiſſion de la part de l'un ou de l'autre des deux Souverains Contractans, ou de la part d'aucun Gouverneur ou autre Officier autoriſé de l'une ou de l'autre part, à donner des Commiſſions, ou enfin à aucun Navire ou Vaiſſeau appartenant à l'une ou à l'autre des deux Nations, de détenir, arrêter, viſiter ou examiner en mer les Vaiſſeaux ou Navires appartenans aux Sujets des deux Nations reſpectives, dans les Mers de l'*Amérique*, par quelque motif ou ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

Que deplus, il ſoit arrêté que, s'il arrivoit qu'un Vaiſſeau autoriſé par l'une ou l'autre des deux Courones, pour empêcher le Commerce clandeſtin, ou emploié pour quelque autre deſſein que ce puiſſe être, ou aiant Commiſſion de la part d'un Gouverneur, ſoit *Anglois*, ſoit *Eſpagnol*, dans les *Indes*, vînt à arrêter, détenir, viſiter ou examiner quelque Vaiſſeau ou Navire, ſoit qu'il appartienne aux Sujets de l'une ou à ceux de l'autre des deux Courones, dans les Mers de l'*Amérique*, on fera reſtitution entière de tous ces Vaiſſeaux & Effets, comme auſſi une ample réparation de tous les dommages ſoufferts: Et que le Capitaine ou Commandant qui aura commis une pareille violence, ſera privé de ſa Commiſſion, ſans pouvoir jamais être emploié dans le Service Maritime de la Courone dont il ſera Sujet: Et que s'il paroiſſoit par des preuves autentiques qu'aucun

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Gouverneur, ſoit *Anglois*, ſoit *Eſpagnol*, en *Amérique*, eût accordé des Pouvoirs ou Commiſſions à aucun Armateur pour attaquer, arrêter, détenir, viſiter ou examiner en mer les Vaiſſeaux de part & d'autre, un tel Gouverneur ſera deſtitué de ſon Emploi, & ne ſera jamais emploïé au Service de la Courone dont il ſera ſujet.

Ces Propoſitions ſont ſi conformes à l'eſprit & à la lettre du *Traité de* 1670, reconnu de part & d'autre pour la regle ſuivant laquelle ſe doivent décider toutes les diſputes qui regardent l'*Amérique*, qu'on ne peut douter que les Plénipotentiaires de Sa *Majeſté Catholique* ne ſoient convaincus qu'il n'y a rien de plus juſte, de plus raiſonnable, ni de plus propre à prévenir tous les inconvéniens dont on s'eſt plaint par le paſſé, que ce qu'on vient de propoſer ſur la matière dont il s'agit. Fait à *Madrit* le 35 Juin 1739.

Le Roi Britannique *avance auſſi pour motif de Guerre, l'augmentation des Droits ſur les Marchandiſes de ſes Sujets; & quoiqu'il ne ſoit pas néceſſaire de s'étendre davantage ſur cette matière, après que* l'Angleterre *elle-même a reconnu dans ſes propres Traités & particulièrement dans celui de* 1667 *avec le* Roi de Danemarc, *touchant les droits du Paſſage du* Sund, *que c'eſt une ſuite de la Souveraineté; on s'en rapporte encore aux Actes de ſon* Parlement *ſur l'éclairciſſement de cette plainte; & quand on y aura vu les innovations qui s'y ſont faites en tout tems, on reconnoîtra que cette prérogative manque également aux deux Rois, ou, s'ils l'ont en effet, on ſera convaincu que le prétexte eſt mandié & frivole; ou bien il en réſultera que, de même que* l'Angleterre *a quelque fois entrepris de s'arroger le Domaine de* Mer Britannique, *ſans autre raiſon que parce que ce nom lui a été caſuellement donné, elle préten aujourd'hui entre les autres Souverains, des prérogatives & des exemptions qui n'ont point d'autre fondement que ſon orgueil & ſa fantaiſie.*

Que l'on pèſe également ce motif de la Guerre, d'avoir publié les Repréſailles dans ces Roiaumes, & d'en être venu à l'exécution ſans fixer de terme, étant un fait notoire que le Roi Britannique *les publia le premier le* 10 (20) *de Juillet, qu'immédiatement après on arrêta en* Angleterre *trois* Navires Biſcaïens, *nonobſtant les plaintes des Intéreſſés, & que les Vaiſſeaux de l'Amiral* Haddock, *placés aux Caps de* Sainte-Marie *& de* Saint-Vincent, *en prirent d'autres; on ne voit pas qu'elle obligation lie Sa Majeſté, qui ne relève en rien du* Roi Britannique, *ni en vertu de quel Privilège les Repréſailles, permiſes à* Londres, *deviennent criminelles à* Madrit.

Il eſt ſi ſouvent déclamé contre les infractions des Traités dans ladite Déclaration de Guerre, *qu'il n'eſt plus poſſible de paſſer ſous ſilence l'injuſtice de quantité d'infractions commiſes par les* Anglois, *afin que l'on connoiſſe que les* Eſpagnols *ont de plus juſtes motifs & ſont mieux fondés à s'en plaindre, particulièrement depuis le* Traité d'Utrecht, *en* 1713; *puiſque les* Anglois *n'étant obligés par l'Article XV à conſerver en leur entier les droits qu'avoient ſur la Pêche de la Morue en* Terre-Neuve *les* Biſcaïens *& autres Peuples Sujets de cette Courone, & par l'Article II du* Traité de 1721, *à*

donner les ordres que l'on demandoit pour l'exécution de cette promeſſe ; ceux-ci ne laiſſent pas encore aujourd'hui d'être dépouillés d'un droit qui leur appartient ſi légitimement. Il en a été de même du X Article du Traité d'Utrecht. *L'*Angleterre *s'y eſt engagée à ne donner à* Gibraltar *ni aſile ni entrée aux Vaiſſeaux des* Maures ; *& non ſeulement elle a fait tout le contraire, au très grand préjudice de Sa Majeſté & de ſes Sujets : mais même, les* Maures, *venant à être pourſuivis par les* Eſpagnols, *ſe ſont mis à couvert & en ſureté ſous le canon de cette Place, pour retourner enſuite plus facilement, à cauſe de la proximité, inſulter les Côtes & troubler le Commerce.*

On eſt pareillement contrevenu à ce même Article par des prétentions d'extenſion, qui durent encore, malgré les limites qui y ſont marquées ; & ainſi, après que cette Place a été cédée, ſans aucune Juriſdiction territoriale & ſans aucune communication ouverte avec la Contrée circonvoiſine du côté de la terre, *ils ont prétendu qu'on y devoit comprendre toute ſa dépendance juſqu'à la portée du canon ; &, quoiqu'en* 1728 *on convînt de laiſſer réciproquement ſans poſſeſſions les Poſtes ſur leſquels rouloit la diſpute, ſavoir, un vis-à-vis de la* Tour du Génois, *un autre près de la Montagne au deſſous du* Paſtelillo, *un autre à l'*Orient *un peu ſéparé de la Montagne, à peu de diſtance de la* Tour du Diable ; *ils n'ont pas laiſſé de s'en emparer depuis, ſans attendre la déciſion ni conſidérer l'injuſtice & la griéveté de cette invaſion. Ce n'eſt pas la ſeule démarche que l'on a éprouvée de leur part au ſujet de cette Place. Le feu* Roi d'Angleterre GEORGE I *en aiant promis la reſtitution à Sa Majeſté par une Lettre du* 1 (10) *de Juin* 1721, *quoique cette promeſſe eut été un moien conditionel de conclure le Traité qui ſe négocioit alors, & que l'on ſigna à* Madrit *le* 13 *du même mois, on ne l'accomplit point comme la juſtice le demandoit. On ne gagna rien par les inſtances ni par les demandes réiterées. Voici une Traduction de cette Lettre, pour ne laiſſer aucun doute ſur ce ſujet.*

MONSIEUR MON FRERE,

J'ai appris avec une extrême ſatisfaction par mon Ambaſſadeur en votre Cour, que Votre Majeſté eſt enfin dans la réſolution de lever les obſtacles qui depuis quelque tems ont différé l'entier accompliſſement de notre union ; & attendu que, par la confiance que Votre Majeſté me marque, je puis comter comme rétablis les Traités ſur leſquels il y a eu diſpute entre nous, & que par conſéquent on aura expédié les inſtrumens néceſſaires au Commerce de mes Sujets, je ne différe point à aſſurer Votre Majeſté de ma promtitude à y ſatisfaire pour ce qui regarde la reſtitution de *Gibraltar*, lui promètant que je me ſervirai de la première occaſion favorable pour règler cet Article avec mon Parlement.

On a également éludé l'Article VIII du Traité d'Utrecht, *par rapport aux limites en* Amérique, *quoique dans l'Article II de celui de* 1721, *il*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

eut été ſtipulé qu'on expédieroit des ordres en conformité. Il en a été de même en 1724 *par rapport au Fort de* La Tamaya *que les* Anglois *avoient bâti ſur un terrain qui appartient inconteſtablement à Sa Majeſté ; & , après être convenu que le Gouverneur de* La Floride *& celui de* La Caroline, *ſe communiqueroient leurs Ordres pour terminer cette diſpute ; le premier aiant envoié un Officier avec* 25 *Hommes & les Copies des ordres reçus d'*Angleterre, *on les déſarma, on les enferma dans le Fort, & trois jours après ils furent conduits à* La Caroline, *où il ſouffrirent la plus rigoureuſe & indécente priſon. On éprouva la même mauvaiſe foi l'an* 1735. *Le* Miniſtère Britannique *aſſura Don* Thomas Geraldino *Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté à* Londres, *que le S.* Jaques Oglethorpe *deſtiné pour* La Caroline, *étoit chargé d'en regler les limites de concert avec le Gouverneur de* La Floride. *Il fit bien voir à ſon arrivée qu'il avoit des Ordres tout contraires, puiſqu'ils lui enjoignoient de peupler tout ce qui n'étoit pas encore occupé. Pour s'en acquiter il commença d'abord par commètre divers Actes d'hoſtilités, juſqu'à ſe préſenter avec des Gens armés devant le Fort de* Saint-Auguſtin. *Cette action s'accorde bien avec la Patente que le* Roi Britannique *donna le* 9 (19) *Juin* 1732, *dans laquelle il diſpoſe des Domaines du même Continent & même de la Mer, en accordant à la Compagnie formée pour établir une Colonie à* La Georgie, *tout ce qui n'avoit pas été occupé antérieurement par les Sujets de l'*Angleterre : *Ceſſion diamétralement oppoſée à l'Article VII du* Traité de 1670, *qui exclut cette Couronne de tout droit dont elle ne jouiſſoit pas & qu'elle ne poſſèdoit pas en ce tems-là. On ne doit pas s'étonner de ce deſpotiſme, puiſqu'entre autres uſurpations contre leſquels l'*Eſpagne *a plus d'une fois reclamé, on ne juſtifie pas mieux la coupe du* Bois de Campêche, *que les* Anglois *défendent, non par la raiſon, mais par la force, juſques là qu'ils ont ruiné en trois endroits différens, l'infortuné Peuple de* Baccalar, *parce qu'il ſoutenoit fidèlement les juſtes droits de Sa Majeſté, & qu'il s'oppoſoit à la continuation de cette violence.*

Le Roi Britannique *allègue pareillement comme un motif de Guerre que Sa Majeſté n'a point païé au terme fixe, qui étoit le* 5 *Juin, les* 95 *mille Liv. St. ſtipulées pour ſolde des prétentions réciproques au ſujet des priſes, & qu'ainſi on a manifeſtement violé la* Convention ; *&, comme, en publiant les Repréſailles en* Eſpagne, *on déclara l'importante raiſon qu'on avoit eue de ne point ſatisfaire à ce paiement, le* Roi Britannique *ajoute que c'eſt ſeulement un coloris, & des prétentions deſtituées de tout fondement ; moïen aiſé pour ſortir d'embaras ſans conteſtation, mais qui laiſſe néanmoins en toute ſa force & vigueur ce que Sa Majeſté a déclaré ; & ainſi l'*Europe *ne doutera point, pour peu qu'elle y réflechiſſe, qu'on n'ait agi ici de bonne foi, & que, ſi l'*Angleterre *en avoit fait de même tout auroit été règlé & accompli ſur le pied & au niveau de la* Convention. *Les déſarmemens des Eſcadres, auſſitôt qu'elle eut été ratifiée à* Londres, *l'expédition des Ordres pour* La Caroline *& les Inſtructions données ſans délai aux Plénipotentiaires, ne ſont autre choſe qu'une preuve manifeſte de la ſincérité avec laquelle on procèdoit en* Eſpagne. *Ces faits ne peuvent être niés, & ne ſont point ſuſceptibles d'interprétation.*

d'interprétation. Que les Anglois *au moins nous diſent s'il eſt bien vraiſemblable & ſi la politique la moins défiante permet qu'on déſarme à la fin d'une diſpute qui a obligé de prendre les armes, dans le même tems qu'on penſe à les reprendre, comme on l'inſinue. Ils ne diront pas qu'oui : mais leurs opérations le diront pour eux. Leur conduite contraire à celle qu'on vient de rapporter, prouve d'une manière convainquante que l'*Angleterre *n'a pas plus penſé à accomplir ſa promeſſe, qu'elle ſonge à préſent à diſſimuler ſa mauvaiſe conduite.*

La première marque qu'elle donna de ſes ſiniſtres intentions fut le ſéjour de l'Eſcadre de l'Amiral Haddock *dans ces Mers, après que la* Convention *eut été ſignée & ratifiée; car, quoiqu'il n'y fût pas inſéré en termes exprès que cette Eſcadre ſe retireroit, entrer en amitié avec les mêmes préparatifs dont la colère ſe ſert pour menacer de la Guerre, ne marquoit pas que l'on fût ſincèrement bien intentionné; à quoi il faut ajoûter la lenteur avec laquelle le* Miniſtère Anglois *exécutoit tout ce dont on étoit convenu. Elle étoit même ſi grande, que le 27 Mars les Ordres pour la* Caroline *n'étoient point encore expédiés, comme il réſulte d'une Lettre du Duc de* Newcaſtle, *de même date.*

*L'intention de l'*Angleterre *ſe prouve encore d'avantage par les trois* Mémoires *que ſon Miniſtre Plénipotentiaire en cette Cour, M.* Benjamin Keene, *préſenta le 17 Avril. Dans l'un il répétoit ce qu'il avoit demandé dans un autre du 19 Février; ſavoir, qu'on expédiât des Ordres aux Gardes-Côtes de l'*Amérique, *pour leur enjoindre de diſcontinuer leurs dépréda-tions & leurs violences, tant que dureroient les Conférences; & comme on lui répondit, le 24 du même mois:* Qu'on ne leur avoit jamais ordonné de les commètre, ni manqué juſqu'alors d'y remédier quand elles avoient été vérifiées, & que Sa Majeſté auroit ſoin de maintenir la bonne harmonie qu'on venoit d'aſſurer entre les deux Nations, ſans permètre que ſes Sujets fiſſent rien au-delà de ce qui eſt juſte, pour la ſureté de ſes Domaines & de leur Commerce: *ce Miniſtre répéta ſes inſtances, au nom du* Roi Britannique, *demandant; Que ces aſſurances pouvant être interprétées & donner lieu par conſéquent à des ſubterfuges de la part des Gouverneurs & autres Officiers des* Indes, *on envoiât d'abord des Ordres clairs & précis pour mètre entièrement fin à toutes les violences commiſes juſqu'alors; & afin que les Sujets de l'*Angleterre *puſſent, durant les Conférences, jouir ſans trouble ni empêchement de la libre Navigation dans les Mers de l'*Amérique, *comme elle leur appartient par les Traités & par le Droit des Gens. Cette répétition de* Mémoires, *& les clauſes de celui du 17 Avril qu'on vient de rapporter, ſont un puiſſant indice que le* Roi Britannique, *ſoupçonnant que de différer les points en diſpute juſqu'aux Conférences, ce ſeroit haſarder le coup de main qu'on méditoit contre les* Aſſogues, *les Vaiſſeaux de* Buenos-Ayres, *les Galions & la Flotille, ou que, ſi on laiſſoit recueillir tous ces effets, l'exécution de ſes deſſeins en ſeroit plus difficile, ſe hâta d'inſinuer ſes prétentions pour avoir, en cas qu'on les lui conteſtât, un prétexte de faire ce qu'il a fait effectivement depuis.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Cette penſée a été fortifiée par un des trois Mémoires *préſentés le 17 Avril, & qui n'eſt qu'une répétition d'un de ceux du 19 Février, dans lequel on demandoit la reſtitution du Navire le* Sarah *commandé par le Capitaine* Jaſon Vaughan, *pris le 29 Janvier* 1738; *puiſque, malgré l'aſſurance qu'on donnoit dans la Réponſe du 16 Mars, qu'auſſitôt qu'on en auroit reçu les Actes, on les remètroit aux Plénipotentiaires pour les examiner & en décider conformément à ce qui avoit été arrêté en dernier lieu; la* Cour Britannique *n'eut point d'égard pour un procédé ſi juſte, ni pour le II Article ſéparé de la* Convention, *dans lequel, en parlant des évènemens poſtérieurs au 10 de Décembre* 1737, *comme eſt celui-ci, il eſt dit,* Qu'afin d'ôter tout prétexte de diſcorde, la déciſion des cas qui peuvent arriver ainſi, doit être renvoïée aux Plénipotentiaires, pour être déterminée par eux, ſuivant les Traités. *Elle recommença par de nouvelles inſtances à crier après la reſtitution, cherchant à s'attirer par le mépris de la* Convention *une Réponſe moins modérée que la premiére, pour s'en ſervir pour colorer les inſultes qu'elle méditoit.*

Mais ce qui fait voir à plein la diſſimulation de ſa conduite, c'eſt le dernier des Mémoires, *du 17 Avril, dans lequel le* Miniſtre Britannique *inſiſta de nouveau ſur l'éclairciſſement des Cédules accordées par Sa Majeſté a la* Compagnie de l'Aſſiente, *pour la reſtitution des Effets ſaiſis en Repréſailles, & demanda qu'avant que cette Compagnie païât les* 68 *mille Liv. St. qu'elle doit à Sa Majeſté par un compte liquidé du droit des Eſclaves & des profits du Vaiſſeau la* Roïale-Caroline, *on convînt d'un compte arrêté pour le montant de ce qu'elle ſuppoſe lui être dû; & comme ce point demande un plus long examen, avant que d'en tirer la conſéquence du deſſein caché que l'on va prouver, on eſt forcé de s'étendre ſur les circonſtances qui précèderent la* Convention, *& de revenir au* Mémoire *dont il a été parlé.*

Pour convaincre entiérement que la Prétention refuſée à la Compagnie par rapport aux Repréſailles, ne peut en aucune maniére juſtifier la conduite que le Miniſtre Britannique *découvre dans ce* Mémoire, *il ſuffit de la réflexion que préſente l'Article III de la* Convention, *avec un leger ſouvenir de ce qui précéda & y donna lieu. Après que l'on fut convenu de la ſomme que Sa Majeſté devoit païer pour l'aquit des dètes que la* Nation Angloiſe *demandoit à cette Couronne ſous le titre des Repréſailles, elle prétendit auſſi qu'on fixât une ſomme pour le montant de ce que la* Compagnie du Sud *ſuppoſoit lui être dû ſous le même titre, Sa Majeſté ne le voulut point, & encore moins que l'on confondît (comme la Compagnie le ſollicitoit) ſa prétendue dète avec la dète indiſputable & reconnue des* 68 *mille Liv. St.; & le* Miniſtre Britannique *voïant la juſtice de l'un & de l'autre refus paſſa à la ſignature de la* Convention, *ſans inſiſter ſur cette circonſtance, & il s'en déſiſta ſi bien que, connoiſſant combien les Prétentions de la Compagnie étoient mal fondées, il conſentit à la Déclaration ſuivante, comme un fondement & une baſe néceſſaire & invariable de la* Convention.

Don *Sebaſtien de la Quadra*, Conſeiller & premier Secrétaire d'Etat de Sa *Majeſté Catholique*, & ſon Miniſtre Plénipotentiaire pour la *Con-*

vention qu'on négocie actuellement avec le *Roi de la Grande-Bretagne*, déclare par ordre de ſon Souverain, en conſéquence des Conférences réiterées, tenues avec M. *Keene*, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa *Majeſté Britannique*, & après être convenu que la prétendue Déclaration ſera faite, comme l'unique moïen de ſurmonter tant de difficultés débatues, & afin de pouvoir procèder à la ſignature de ladite *Convention*, que Sa *Majeſté Catholique* ſe réſerve en entier le Droit de pouvoir ſuſpendre l'*Aſſiente des Nègres*, & d'expédier les ordres néceſſaires pour l'exécution de cette ſuſpenſion, au cas que la Compagnie ne ſe ſoumète pas à païer dans un terme court les 68 mille Liv. St. qu'elle a reconnu devoir ſur les droits des *Nègres*, ſelon le Règlement de 25 D. par *Dollar*, & ſur le profit du Vaiſſeau la *Roïale-Caroline*: Il déclare pareillement que, ſous la validité & la force de la préſente Proteſtation & non autrement, on pourra procèder à la ſignature de la ſuſdite *Convention*: & en conſéquence de cette condition ſpéciale qui ne pourra être éludée, Sa *Majeſté Catholique* s'y eſt déterminée. Fait au *Pardo* le 10 Janvier 1739.

*On peut à préſent conclure dans quel eſprit l'*Angleterre *faiſoit naître ces diffitultés qu'elle reconnut être inſoutenables lorſqu'elle ſigna la* Convention. *Mais on le voit encore mieux dans un autre* Mémoire *du 4 Juin, lorſqu'elle, levant déja le maſque, elle nia que le* Roi *eût le pouvoir de ſuſpendre l'*Aſſiente; *ce qui étoit la même choſe que ſe moquer de la Déclaration & de tout ce dont on étoit convenu pour mètre Sa Majeſté dans la néceſſité d'une Rupture, & pour couvrir ce que l'on avoit en vue, par des moïens ſi obliques, ſans paroître néanmoins violer viſiblement la bonne foi.*

Si ſon idée ne paroît pas encore bien à découvert, il ne faut, pour achever de la montrer entièrement, qu'ajouter les dépoſitions envoïées dernièrement de La Havane, *& faites par des Matelots de l'Eſcadre de l'Amiral* Brown, *pris dans le voiſinage de la Baie de* Honduras. *Ils déclarent que le 10 ou le 12 de Juillet, un Pacquebot arriva à* La Jamaïque *avec la nouvelle que la Guerre étoit déclarée, & avec les Ordres de traiter les* Eſpagnols *en Ennemis; en conſéquence de quoi ils ſortirent le 21 pour les exécuter. Ils avoient déja pris, lorſque le Paquebot fut arrivé, une Galiotte qui venoit de* Cuba *avec dix mille Piaſtres. Il ne paroît pas qu'après ce fait on puiſſe à préſent douter de tout ce qui a été dit précèdemment, puiſque les Repréſailles ne ſe publièrent à* Londres *que le 21 de Juillet; & il faut néceſſairement que le Pacquebot, pour arriver le 10 ou le 12 du même mois à* La Jamaïque, *fût parti d'*Angleterre *à la fin de Mai, & que la réſolution de l'expédier eût été priſe avant ce terme, & par conſéquent environ deux mois avant la rupture des Conférences. Il en réſulte invinciblement que la* Cour Britannique *n'a point obſervè la droiture & la bonne foi preſcrite par la* Convention: *mais que ſon but a été d'endormir Sa Majeſté, pour éclater dans une conjoncture favorable à l'accompliſſement de ſes projets ci-deſſus mentionés. Sa Majeſté s'apperçut d'avance de ſes deſſeins & voulut les rendre inutiles, en diſſimulant & en ſe contentant de faire connoître le deſir ſincère qu'elle avoit de ſe*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

conformer à ce dont on étoit convenu. C'eſt ce que prouve la modération qui règne dans les Réponſes qui furent faites aux Mémoires *mentionés ; ce que le Marquis de* Villarias *premier Secrétaire d'Etat &* del Depacho, *inſinua à M.* Benjamen Keene *au mois d'Avril ; ce qui eſt dit dans la Déclaration des Repréſailles ; & beaucoup plus ce que déclarèrent les* Plénipotentiaires Eſpagnols *aux* Anglois *dans la Conférence du 15 Mai. Le voici en propres termes.*

Le *Roi* notre Maître nous ordonne de repréſenter à Vos Seigneuries qu'il eſt fort ſurprenant que depuis qu'on a envoïé des Ordres à l'Amiral *Haddock* pour s'en retourner en *Angleterre*, auſſitôt que la *Convention* a été ratifiée, on les ait révoqués, en lui commandant de demeurer dans la Méditerranée; ce qui fait connoître que Sa *Majeſté Britannique* a changé d'intention, & que, ſi ſon premier deſſein étoit de ſuivre ce dont on étoit convenu, il s'enſuit naturellement que le ſecond y eſt oppoſé. C'eſt pourquoi Sa Majeſté regarde ces Ordres comme entièrement contraires à l'ancienne amitié qui vient d'être renouvellée entre les deux Couronnes: Et que, bien que Sa Majeſté croie la Déclaration faite par Vos Seigneuries au nom de leur Souverain, ſavoir, que l'Amiral *Haddock* a ordre de ne pas faire la moindre offenſe, ni cauſer la moindre inquiétude à l'*Eſpagne*; on ne pourra néanmoins en perſuader le Public qui ne juge que ſur les apparences: Et que, quoique l'inutilité de ces moïens fût bien démontrée par la conſtance de Sa Majeſté à la vue des Armemens de l'*Angleterre*; cependant la délicateſſe de ſon honneur ne lui permet pas de regarder le ſejour de l'Eſcadre dans la Méditerranée, autrement que comme un obſtacle au but pacifique des Conférences & comme un incident qui rend impoſſible la concluſion des Affaires qui s'y doivent traiter. Il n'eſt pas moins remarquable qu'on ait ordonné d'équiper trois Vaiſſeaux pour renforcer l'Eſcadre qui eſt à *La Jamaïque*; car quoiqu'on donne pour prétexte que ce n'eſt ſeulement qu'afin qu'il y ait dans cette Ile aſſés de Vaiſſeaux pour eſcorter & protéger les Vaiſſeaux Marchands, cela n'eſt ni croïable ni vraiſemblable, quand on voit que le 27 Mars, ſelon l'Ecrit du Duc de *Newcaſtle* daté du même jour, les Ordres n'étoient pas encore expédiés pour *La Caroline*, quoique les Ratifications euſſent été échangées dès le 4 Février. Quoique Sa Majeſté eût un juſte motif de ſuſpendre les Conférences, cependant, afin de faire voir ſon amour pour la paix & la bonne foi avec laquelle Elle remplit ſes engagemens, Elle conſent qu'on ne les différe point. *Mais en même tems il eſt néceſſaire de déclarer que l'Angleterre ne doit point trouver étrange que les points en diſpute ſoient traités ſelon la juſtice la plus rigide, ſans que de la part de Sa Majeſté, il puiſſe y avoir la moindre condéſcendance ou faveur, auſſi longtems que l'Eſcadre de l'Amiral* Haddock *reſtera dans la Méditerranée. On déclare de plus que, juſqu'à ce que cette Eſcadre ſe retire en* Angleterre, *& qu'on ordonne la même choſe à celles qui, à l'occaſion des différens paſſés, ſe trouvent en Amérique, il eſt conſéquent que Sa Majeſté ait de très puiſſantes raiſons pour ne*

ſe point conformer entièrement à la Convention ; *puiſque, les démarches de l'*Angleterre *étant éloignées de la tranquillité ſtipulée, Sa Majeſté ne pourra pas continuer la franchiſe avec laquelle elle procède, ſi elle n'éprouve pas une bonne foi réciproque, & ſi elle ne voit pas mettre bas les armes, qui eſt le ſigne le plus convainquant de l'Amitié & de la Paix.* RUPTURE DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Les Plénipotentiaires Anglois *ne demandèrent point Copie de cet Acte, qui prouve ſi fort la droiture des intentions de Sa Majeſté, ce qui eſt une négligence bien remarquable, dont de ſi habiles Gens n'étoient point capables ; mais elle eſt bien conforme à l'Inſtruction qu'ils avoient & à la mauvaiſe foi avec laquelle on négocioit. Et, quoique dès-lors on le comprît bien ainſi, Sa Majeſté eſpéroit néanmoins encore que la* Cour Britannique *changeroit de conduite ſur la foi des aſſurances que le Marquis de* Villarias *avoit données à diverſes fois à M.* Benjamin Keene, *ſavoir, qu'auſſitôt que l'Eſcadre de l'Amiral* Haddock *ſe retireroit en* Angleterre, *on ſatisferoit immédiatement après au paiement des 95 mille Liv. St. ; mais quand on vit dans le* Mémoire du 5 *Juin ci-deſſus mentioné l'entrepriſe de défendre l'injuſte refus que faiſoit la Compagnie de païer les 68 mille Liv. St., l'Eſcadre de l'Amiral* Haddock *à* Gibraltar, *les lenteurs affectées des* Plénipotentiaires Anglois *pour ouvrir les Conférences, & après qu'elles furent commencées, leur entière indiſcrétion & le renverſement du ſens littéral le plus clair des Traités, pour établir leurs Prétentions ; Sa Majeſté ne put ſe réſoudre à païer les 95 mille Liv. St. ſtipulées dans la* Convention, *tant parce que le* Roi Britannique *l'aiant enfreinte, Sa Majeſté ne s'y croioit pas obligée, que parce que c'eût été une condécendance blâmable & peu honorable de donner des Armes à des Ennemis preſque déclarés, ſans que rien dans leur conduite fît eſpérer que cette nouvelle bonté corrigeroit leur ambition déméſurée.*

Ces faits étant poſés avec les conſéquences évidentes qui en dérivent, Sa Majeſté ne veut pas encore s'en prévaloir pour juſtifier les derniers Actes qui ont été les ſuites de cette intrigue ; car il eſt clair que les Répréſailles n'ont été publiées en Eſpagne *que parce qu'elles l'avoient été en* Angleterre, *& que la Guerre n'a été déclarée que parce que les* Anglois *l'avoient déclarée auparavant ; conſidérant cette raiſon comme la meilleure, pour n'être point reſponſable devant Dieu ni devant les Hommes des funeſtes évènemens auxquels la fureur de la Guerre donne occaſion ; & conſidérant que les motifs qui ont précédé ce dernier Acte, ont ceſſé de l'être depuis que par la* Convention *on étoit tombé d'accord de les ajuſter à l'amiable.*

Cela ſuppoſé, il eſt évident que le Roi Britannique, *en les alléguant pour prétextes de la Rupture, a tâché de déguiſer ſous ce voile la capricieuſe irrégularité de ſes Sujets & la néceſſité d'y condécendre ; au lieu que Sa Majeſté, en ne ſe ſervant de tant de fondemens ſi puiſſans & ſi publics de ſa dernière détermination, que pour faire mieux éclater la vérité, a eu la ſage conduite de ne point tromper l'*Europe *pour la troubler, conduite directement contraire à celle de l'*Angleterre.

Après la la publication de ces différens Ecrits de part & d'autre, on ne

Affaires de l'Angleterre avec l'Eſpagne.

ſongea qu'à ſe mettre en état de ſoutenir vigoureuſement la Guerre. *L'Amirauté d'Angleterre* fit continuellement partir pendant les mois de Novembre & de Décembre des Vaiſſeaux de Guerre pour aller joindre les Eſcadres des Amiraux *Haddock*, *Vernon* & *Brown*; & l'on envoia des ordres précis aux deux derniers de tenter quelque entrepriſe contre *La Havane* & les autres Ports de l'*Eſpagne* en *Amérique*. Malgré tous ces renforts, le reſte de l'année s'écoula ſans que l'Amiral *Haddock* eût rien fait depuis la priſe des deux Vaiſſeaux des *Caraques*: mais il n'en fut pas de même en *Amérique*, comme on le verra dans la ſuite. D'un autre côté; l'on ne voïoit à *Londres* que des Liſtes des Bâtimens pris par les *Capres Eſpagnols* depuis la Proclamation des Repréſailles; on prétendoit même qu'à la fin de l'année ils montoient à plus de cent, parmi leſquels il s'en étoit trouvé quelques-uns d'aſſés richement chargés. Les Particuliers qui les avoient perdus, en murmurèrent, ſelon la coutume des *Anglois* de s'en prendre toujours au Gouvernement de tout ce qui leur arrive par leur faute: mais ceux qui ſe plaignoient n'eurent point de réponſe à faire au reproche que l'Amirauté leur fit de s'expoſer témérairement, lorſqu'il y avoit aſſés de Bâtimens de convoi pour les conduire ſurement où leur deſtination les appelloit

Continuation des priſes des Eſpagnols. Novembre, Décembre 1739.

Exploits des Anglois en Amérique. Décembre 1739.

Pendant qu'on ignoroit à *Londres* ce qui ſe paſſoit aux *Indes-Occidentales*, on en reçut des Nouvelles à *Madrit* par un Vaiſſeau de 36 piéces de Canon qui, malgré la vigilance des *Anglois*, arriva à *Cadix* dans le mois de Décembre. Il avoit été dépêché par le Gouverneur de *La Havane*, dont les Lettres portoient; *Que l'Amiral* Vernon *aiant mouillé le 27 d'Octobre à* La Jamaïque, *avoit tenu d'abord un Conſeil ſur les moiens d'entreprendre quelque expédition: mais que celui qui devoit commander ſous lui n'aiant pu ſe trouver à ce Conſeil, par ce qu'il étoit allé croiſer dans les Mers des environs, on n'avoit pu rien réſoudre.* Il ajoutoit, *Que dans le Golfe de* Honduras, *il y avoit divers* Vaiſſeaux Anglois: *Qu'un* Gènois *& quatre* Anglois, *aiant mis pied à terre, avoient publié que la Guerre entre la* Grande-Bretagne *& l'*Eſpagne *étoit déclarée, Qu'une autre* Eſcadre Angloiſe *croiſoit dans la Baie de* Campêche, *pour y faire des Repréſailles ſur tous les* Vaiſſeaux Eſpagnols *&* François: *Qu'on attendoit encore dix Vaiſſeaux de Guerre pour aller chercher les Galions; & que, ſur cette nouvelle qui s'étoit répandue d'abord, le Gouverneur de* Cuba *avoit fait ſaiſir un Vaiſſeau de la* Compagnie de l'Aſſiente, *arrêté tout ce qui s'étoit trouvé dans la Maiſon du Facteur de cette Compagnie, dans laquelle il y avoit une groſſe ſomme d'Argent; & qu'outre tous les* Nègres *appartenans à la Compagnie, on avoit ſaiſi ſes Regiſtres de ſes Créances, par leſquels on avoit appris qu'elle avoit conſidérablement de dètes à recouvrer en* Amérique. Il y a là quelque choſe qui ne s'accorde pas avec le bruit que les *Anglois* avoient répandu dès le mois d'Octobre, que l'Amiral *Vernon* tenoit les Galions bloqués dans le Port de *Porto-Bello*. Les *Eſpagnols* avoient eu ſoin de les décharger; & les richeſſes que ces Bâtimens devoient tranſporter en *Europe*, avoient été

miſes à couvert. L'Amiral *Vernon* tenta deux entrepriſes, l'une ſur la Côte des *Caraques*, qui ne réuſſit point, l'autre ſur *Porto-Bello*, laquelle fut très heureuſe. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Trois Vaiſſeaux de 60 à 70 Canons, détachés de ſon Eſcadre, ſe préſentèrent par ſes ordres, le 22 d'Octobre à la vue du Port de *La Guayra* ſur la Côte des *Caraques*. Ils canonèrent les Forts qui en défendent l'entrée: mais les Forts firent un ſi grand feu ſur ces Bâtimens & maltraitèrent tellement l'Amiral, qu'ils les obligèrent de ſe retirer avec beaucoup de précipitation. On n'en eut la nouvelle en *Europe* qu'au mois de Mars de l'année ſuivante. Entrepriſe manquée ſur le Port de La Guayra. 22 Octobre. 1739.

Ce fut auſſi le 24 du même mois, que l'*Angleterre* fut informée de ce qui s'étoit fait à *Porto-Bello*. Le Capitaine *Rentone*, qui montoit une Chaloupe de 20 Canons, priſe dans cette Baie, arriva ce jour-là dans la *Tamiſe*, & remit au Duc de *Newcaſtle* des Lettres de l'Amiral *Vernon* datées à bord du Vaiſſeau de guerre le *Burford* dans le Port de *Porto-Bello*, le 23 de Décembre. Voici la Relation qu'on en tira par ordre de la Cour, pour la publier.

RELATION DE LA PRISE DE PORTO-BELLO.

Le 26 de Novembre, le Vice-Amiral Vernon *fit voile de* La Jamaïque *avec les Vaiſſeaux de guerre le* Burford, *le* Hamptoncourt, *la* Princeſſe-Louiſe, *le* Worceſter, *le* Strafford, *le* Norwick *& le* Shernes, *lequel reçut ordre de croiſer à la hauteur de* Cartagène. *Les Vents aiant été contraires, il n'arriva à la vue de* Porto-Bello *que le 1 de Décembre au ſoir. Le Vent étoit un peu tombé: mais, les vagues étant encore agitées, de crainte d'être entraîné à l'Eſt du Port cette nuit, il jeta l'ancre à 7 lieues du rivage.* Le Vice Amiral Vernon part de la Jamaique. 26 Novembre. 1739. Il arrive à la vue de Porto Bello. 1 Decembre. 1739.

Le 2 Décembre, après avoir donné les ordres néceſſaires pour l'attaque, l'Amiral s'avança en ordre de Bataille: mais, le vent s'étant tourné à l'Eſt, il fut obligé de borner l'attaque au Fort de Fer, *en face duquel l'Eſcadre fut pilotée par le Capitaine* Reutone.

Le Commandeur Brown, *qui commandoit le Vaiſſeau de guerre le* Hamptoncourt, *fit ſon devoir comme on devoit l'attendre d'un Officier d'expérience & de réſolution; &, aiant été ſuivi par les Vaiſſeaux de guerre le* Norwich *& le* Worceſter, *commandés par les Capitaines* Herbert *&* Mayne, *l'Amiral apperçut quelques* Eſpagnols *qui ſe ſauvoient de divers endroits du Fort, ſur quoi il donna le ſignal aux* Barques *dans leſquelles étoient les Troupes de débarquement, de faire route vers le Fort, pendant qu'il ſe poſteroit à portée de le battre. L'Amiral ſerra enſuite le Vent ſi près du Port, que le feu de la Mouſqueterie commandoit les baſſes Bateries des Ennemis, d'où ils pouvoient nous faire le plus de mal, & les obligea même bientôt de les abandonner; ce qui acheva de favoriſer la décente. Les Ennemis ont eux-même avoué que cette manœuvre de l'Amiral avoit le plus contribué à leur faire abandonner leurs baſſes Bateries, la Mouſqueterie des premiers Vaiſſeaux n'aiant pu arriver juſqu'à eux, & leur Artillerie aiant ſeulement endommagé les parties les plus élevées du Fort. Lorſque les Barques arrivèrent près de l'Amiral, il leur ordonna d'aller débarquer droit ſous le rempart du Fort, quoiqu'il n'y* Il attaque le Fort de Fer. 2 Décembre.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

eût encore aucune brêche. Le ſuccès répondit à ſon attente. La conſternation ſe mit parmi les Ennemis ; & ceux d'entre eux qui étoient chargés de défendre la Baterie d'en bas, l'abandonnèrent pour gagner le haut du Fort, où ils arborèrent un ſignal pour demander à capituler. L'Amiral leur répondit par un Drapeau blanc : mais il fut quelque tems avant que de pouvoir faire taire l'Artillerie de ſes propres Vaiſſeaux, & en particulier la Mouſqueterie du Vaiſſeau le Strafford, commandé par le Capitaine Trevor, qui continuoient de batre le Fort.

Le Fort eſt pris.

Sur ces entrefaites, les Matelots grimpèrent au haut de la Baterie d'en bas, & y aiant planté quelques Drapeaux, ils tirèrent & aidèrent à monter après eux les Soldats, auxquels les Eſpagnols qui s'étoient retirés dans la partie ſupérieure du Fort, ſe rendirent à diſcrétion. Ils étoient au nombre de cinq Officiers & 35 Soldats, de plus de 300 qu'ils étoient auparavant ; les autres, ou aiant été tués, ou bien aiant pris la fuite.

Les autres Vaiſſeaux qui étoient entrés avant que l'Amiral eût gagné le vent, ſe trouvoient hors de la vue du Château de La Gloire : mais le Vaiſſeau Amiral étant expoſé à ce Château, eſſuia juſqu'au ſoir le feu d'une des plus longues Couleuvrines des Ennemis, qui ne lui fit pourtant aucun mal, parce qu'il ne lui étoit pas diamétralement oppoſé ; les Boulets n'arrivoient pas juſqu'à lui, ou paſſoient au-deſſus ; il n'y en eut qu'un ſeul qui donna dans la tête du petit Hunier, juſtement au-deſſus des Agres, de ſorte qu'il ne cauſa aucun dommage.

L'Amiral, voïant qu'ils continuoient de tirer, fit auſſi eſſaïer ſur eux ſa première Baterie ; & comme les Canons étoient neufs, ils eurent un effet auquel on ne s'attendoit pas ; d'autant que les Boulets paſſoient au-deſſus du Château de La Gloire, & alloient tomber dans la Ville, où il y en eut un qui entra dans la Maiſon du Gouverneur, & quelques autres dans d'autres Maiſons.

Ces heureux commencemens coutèrent peu ; l'Amiral n'aiant eu ſur ſon bord que trois Hommes de tués & cinq de bleſſés. Il y en eut un pareil nombre de tués & de bleſſés ſur le Worceſter ; & ſur le Hamptoncourt, un Matelot eut les deux jambes emportées d'un Boulet de Canon. Les autres Vaiſſeaux n'eurent ni tués ni bleſſés ; & il n'y en eut à la décente que deux de bleſſés, dont un mourut peu après.

La Ville demande à capituler, elle ſe rend.

Le lendemain 3 au matin, l'Amiral ſe rendit ſur le bord du Commandeur Brown, & y aiant fait venir ſes Capitaines, il y tint un Conſeil de Guerre, & leur donna enſuite les ordres néceſſaires pour tous les Vaiſſeaux dans le deſſein d'attaquer le Château de La Gloire pendant la nuit ſuivante, attendu que la choſe ne paroiſſoit pas praticable pendant le jour : mais les Ennemis rendirent ces ordres & ces précautions inutiles, aiant arboré preſque dans le même tems un Drapeau blanc, & envoïé à l'Amiral une Barque munie d'un Pavillon de Trève, & dans laquelle étoient l'Adjudant du Gouverneur & un Lieutenant d'un Vaiſſeau de guerre, qui apportèrent les conditions ſignées auxquelles ils demandoient de capituler. L'Amiral, ſans accepter ces conditions, dreſſa une autre Capitulation, avec laquelle

il

renvoïa ces deux Officiers, leur accordant ſeulement quelques heures de tems pour prendre leur parti. Ils le prirent avant que ce tems fût expiré; & le jour même, avant la nuit, le Capitaine Newton, *qui commandoit les Soldats de* La Jamaïque, *fut détaché avec* 120 *Hommes de ſes Troupes & prit ſur le champ poſſeſſion du Château de* La Gloire *& du Fort de* Saint-Jerome, *les deux ſeules Fortereſſes qui reſtoient aux* Eſpagnols *pour défendre le Port de* Porto-Bello, *& dont la première eſt ſituée au pied de la Ville, & la ſeconde au-deſſous.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE

ARTICLES *de la* CAPITULATION *accordée par* EDOUARD VERNON, *Ecuïer, Vice-Amiral de l'Eſcadre Bleue & Commandant en Chef des Vaiſſeaux de Sa Majeſté dans les* INDES-OCCIDENTALES, *& par le Commandeur* BROWN, *à Don* FRANÇOIS MARTINEZ DE RETEZ, *Gouverneur de* PORTO-BELLO, *& à Don* FRANÇOIS DE ABAROYA, *Commandant des Gardes-Côtes de cette Place, le* 3 *Décembre* 1739.

Capitulation.

ARTICLE I. La Garniſon aura la permiſſion qu'elle a demandée, de ſe retirer, à condition que les Troupes du *Roi de la Grande-Bretagne* ſeront miſes en poſſeſſion du Château de *La Gloire*, avant les quatre heures de ce ſoir, & que la Garniſon aura évacué le Château avant les dix de demain matin. Les Habitans auront la permiſſion de ſe retirer ou de demeurer, ſous promeſſe d'une entière ſureté pour leurs perſones, ainſi que pour leurs effets.

II. On accordera aux *Soldats Eſpagnols* une Garde, s'ils la jugent néceſſaire.

III. Ils pourront emmener deux Canons montés ſur leurs Affuts, avec dix coups de poudre à tirer pour chaque Canon, & leurs Méches allumées.

IV. Les Portes du Château de *La Gloire* doivent indiſpenſablement être remiſes aux Troupes du *Roi* notre Maître, avant les quatre heures ſonnées. *La Garniſon Eſpagnole* reſtera dans la Place en toute ſureté, tant pour les perſones qui la compoſent, que pour leurs effets, juſqu'au tems marqué pour ſa ſortie, & elle pourra emporter les Proviſions & Munitions néceſſaires pour ſa ſureté.

V. Les Vaiſſeaux avec leurs agrès ſeront indiſpenſablement remis à l'uſage de Sa *Majeſté Britannique :* mais l'Equipage, les Soldats & les Officiers auront trois jours de tems pour ſe retirer & pour tranſporter leurs effets; & un ſeul *Officier Britannique* ſera admis ſur chaque bord, pour en prendre poſſeſſion au nom du *Roi* notre Maître & avoir l'œil ſur l'obſervation de cet Article.

VI. Si ces Articles ſont remplis au pied de la Lettre, & le Château de *Saint-Jerôme* aiant pareillement été remis aux mêmes conditions que celui de *La Gloire*, le Clergé, les Egliſes & la Ville ſeront protégés & maintenus dans toutes leurs Immunités & Priviléges.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Tous les Priſonniers qui ont été faits juſqu'ici ſeront remis en liberté, avant que nous quittions le Port.

Fait ſous notre propre ſeing, à bord du Vaiſſeau du Roi le *Burford*, dans le Port de *Porto-Bello*, le 3 Décembre 1739.

E. VERNON.

CHA. BROWN

Il y avoit dans le Port deux Vaiſſeaux de guerre Eſpagnols, *chacun de* 20 *Canons & une Chaloupe. L'Equipage de ces Vaiſſeaux voiant l'ordre & la bravoure avec quoi on procèdoit à l'attaque du Fort de* Fer, *& déſeſpérant de ſe défendre, ſe mit pendant la nuit du 2 à piller la Ville, & y cauſa beaucoup de dommage aux Habitans.*

L'Amiral a fait tranſporter à bord de ſes Vaiſſeaux 40 *pièces de Canon de bronze,* 20 *Pièces de Campagne,* 4 *Mortiers &* 18 *Couleuvrines de même métal, & a ruiné & encloué* 80 *Canons de fer. Il a pareillement fait embarquer ſur ſon Eſcadre toutes les Proviſions & Munitions, à l'exception de* 122 *Barils de Poudre, qui ont été emploiés à faire ſauter les Fortifications des Forts, leſquels ont été démolis & raſés à rèz-de-chauſſée; de ſorte que ce fameux Port eſt à préſent ouvert & ſans la moindre défenſe.*

Deux mille Piaſtres, qui venoient d'arriver à Porto-Bello *& qui étoient deſtinées pour la paie de la Garniſon, étant tombées entre les mains de l'Amiral, il les a fait diſtribuer aux Troupes & aux Matelots, pour les encourager d'avantage.*

Le 8 *de Décembre, l'Amiral fut joint à* Porto-Bello *par le Vaiſſeau de guerre* le Diamant, *Capitaine* Knowlew, *& le* 10 *par le* Windſor, *Capitaine* Berkele, *&* l'Angleſea, *Capitaine* Reddish, *qui avoient reçu ordre de le ſuivre.*

Le Capitaine Knowlew *a fait la fonction de premier Ingénieur pour la direction des Mines, & a été aſſiſté par le Capitaine* Boskawen, *qui a eu la permiſſion de ſervir dans cette Expédition en qualité de Volontaire, ſon Vaiſſeau le* Shoreham *n'étant pas en état de mètre en mer, & par M.* Barnez, *Munitionaire du Vaiſſeau le* Worceſter *qui, aiant autrefois ſervi dans l'Armée, a rendu de bons ſervices en cette occaſion. Le Commandeur* Brown *a eu la direction en chef de tout ce qui regarde le Château de* La Gloire *& le Fort de* Saint-Jerôme, *& le Capitaine* Watſon, *Capitaine de l'Amiral, a dirigé l'exécution de tout ce qui s'eſt fait au Fort de* Fer, *qui étoit conſtruit ſur un Roc. Les Remparts & la baſſe Baterie, laquelle conſiſtoit en* 22 *Canons, avoient neuf pieds d'épaiſſeur, & étoient bâtis de grandes pierres de taille, cimentées avec un mortier ſi fin, qu'il en couta beaucoup pour les entamer, afin de pouvoir les miner.*

La baſſe Baterie de La Gloire *conſiſtoit en deux Baſtions réguliers avec une Courtine entre deux, où il y avoit* 22 *Canons, outre une Baterie de* 8 *Canons pointés contre l'entrée du Port. Tous les autres Canons dans les par-*

ties marécageuſes des deux Châteaux, ainſi que la Baterie de Saint-Jerôme, *rendoient pareillement l'entrée du Port très difficile & très dangereuſe.*

L'Amiral a trouvé à propos de nommer le Capitaine Rentone, *Commandeur de la Chaloupe qu'on a priſe dans le Port, en conſidération des ſervices qu'il a rendus dans cette Expédition; & il l'a de plus chargé de porter ſes dépêches en* Angleterre *à bord de ladite Chaloupe. Les deux Vaiſſeaux de* 20 *Canons, qui étoient des* Gardes-Côtes-Eſpagnols, *ont été équipés par ordre de l'Amiral & il les a pris avec lui en partant.*

Le 17 *Décembre, l'Amiral fut joint par le* Sheermeſs, *Capitaine* Stapleton, *qui avoit été chargé de croiſer à la hauteur de* Cartagène, *où il a pris deux Bâtimens chargés de Proviſions & de Munitions pour cette* Place Eſpagnole. *Le* 18 *au ſoir, le Capitaine* Stapleton, *après avoir fait de l'eau, fut envoïé croiſer à la hauteur de* Cartagène.

Pendant le tems que l'Amiral a été à Porto-Bello, *il a écrit une Lettre au Préſident de* Panama, *pour demander l'élargiſſement des Facteurs & autres Gens de la* Compagnie du Sud; *qui y avoient été conduits Priſoniers. Sur quoi le Préſident a renvoïé par un de ſes Officiers M.* Humpheri *& le Docteur* Wright, *Facteurs, avec les autres Gens de la Compagnie, leſquels, étant arrivés à* Porto-Bello, *y ont été remis à l'Amiral. Le Gouverneur & les Habitans de* Porto-Bello *ont témoigné qu'ils étoient infiniment ſenſibles à la généroſité & modération avec laquelle ils ont été traités par l'Amiral & par l'Eſcadre de Sa Majeſté.*

Le 24 *Décembre, le Vice-Amiral* Vernon *partit avec ſon Eſcadre de* Porto-Bello, *pour retourner à* La Jamaïque, *& étant arrivé le* 8 *Janvier à la hauteur de* Cartagène, *il fit partir le Capitaine* Rentone *dans la* Chaloupe Eſpagnole, *pour l'*Angleterre.

On ſut d'ailleurs diverſes circonſtances de la Priſe de *Porto-Bello*, entre autres celle-ci qui fait honneur à l'Amiral *Vernon.* Un Matelot reconnut parmi les Priſonniers le même *Eſpagnol*, qui, quelques années auparavant avoit coupé les oreilles au Capitaine *Jonckins.* Il en avertit auſſitôt l'Amiral. Son rapport mit en fureur les *Anglois*, qui demandèrent qu'on leur abandonnât ce Barbare. L'Amiral ſe le fit amener; & lui reprochant ſa cruauté, il lui dit: *J'ai donné ma parole d'honneur pour la ſureté de tous les Priſonniers qui ſe rendroient: cela vous ſauve préſentement de la punition que vous mérités: mais prenés garde que ni moi ni pas un* Anglois *ne vous retrouve dans la ſuite, parce que vous n'échaperés pas alors au ſupplice qui vous eſt dû.*

Il ſe trouva de même parmi les Priſoniers deux *Officiers Eſpagnols* appartenant à des Vaiſſeaux du Port de *Cartagène.* L'Amiral les y renvoïa les chargeant d'une Lettre pour le Commandant de ces Vaiſſeaux, auquel il marquoit: *Qu'il profitoit avec plaiſir de cette occaſion, pour lui faire connoître l'inclination qu'il avoit d'en agir auſſi bien que les circonſtances des tems pouvoient le permètre.* Le *Commandant Eſpagnol* ne répondit point à ce compliment; & dans la Lettre qu'il écrivit à l'Amiral, il lui diſoit,

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

entre autres choſes : *C'eſt en vain qu'en cette occaſion vous prétendés faire parade de généroſité. Vous agiſſés bien pluſtôt par la juſte crainte des ſuites de l'entrepriſe inſoutenable que vous venés de former, dans un tems où la Guerre n'étoit pas encore déclarée en ce Païs. Du reſte, ſi vous avés envie de nous viſiter, nous vous attendons de pied ferme.* Les mêmes nouvelles portoient que l'Amiral faiſoit à *La Jamaïque* tous les préparatifs néceſſaires pour aller éprouver la réſiſtance qu'on lui feroit à *Cartagène*. Nous verrons dans ſon lieu, qu'il n'y trouva pas les facilités qu'il avoit rencontrées à *Porto-Bello*. Si l'on en croit les bruits qui coururent alors, il avoit des intelligences dans cette dernière Place. L'évaſion de quelques-uns des Habitans, après qu'il en fut parti, ſervit à confirmer les ſoupçons que l'on en avoit, leſquels furent encore fortifiés par la réſolution que la *Cour d'Eſpagne* prit de rappeller le Gouverneur & de lui faire ſon procès. Il avoit amaſſé de grands biens, & l'on ne douta point que la crainte de les perdre ne l'eût mis dans la diſpoſition de capituler comme il fit, au lieu de ſe défendre comme il devoit.

Après avoir rendu compte des motifs & des commencemens de cette Guerre, qui, de particulière entre l'*Angleterre* & l'*Eſpagne*, devint enſuite générale par les circonſtances des tems, il faut revenir à notre Journal.

ANNE'E MDCCXL.

I. AFFAIRES DIVERSES.

Jeûne ſolemnel. 20 Janvier.

EN JANVIER; le 20 fut conſacré à un jeûne ſolemnel ordonné par le Roi, pour implorer la bénédiction de Dieu ſur ſes Armes.

Charges données. Janvier.

Dans le courant du mois, le Duc de *Mancheſter* fut nommé Lord-Lieutenant du Comté de *Harrington*.

Défenſe de ſortir du Bled, &c. 4 Fevrier.

EN FEVRIER; le 20, il y eut une Proclamation publiée pour défendre que l'on tranſportât des Bleds & de la Farine hors du Roïaume.

Mort du Comte de Scarborough. 5 Fevrier.

Le 5, mourut à *Londres* d'une attaque d'Apoplexie le Lord *Richard Lumley*, Comte de *Scarborough*, Colonel du ſecond Régiment des Gardes à pied, Membre du Conſeil Privé, Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Northumberland*, Vice-Amiral du Comté de *Durham*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier de la *Jarretière*. Il avoit aſſiſté ce jour-là même à la *Chambre-Haute*. Son Frère *Thomas Lumley Saunderſon*, Chevalier du *Bain*, & Membre du *Parlement* pour *Lincoln*, lui ſuccéda dans ſon Titre & dans ſes Biens, & ſe demit quelques jours après de l'Emploi de Tréſorier du *Prince de Galles*.

Mort du Lieutenant Général Evans. 10 Fevrier.

Le 10, le Lieutenant-Général *Evans*, premier Général de la Cavalerie, Colonel du Régiment de la Reine Cavalerie, & Gouverneur du Collège de *Chelſea*, mourut fort âgé à ſa Terre dans *Hampshire*. Le Major-Général *Scot* lui ſuccéda, le mois ſuivant, dans la place de Gouverneur du Collège de *Chelſea*.

Mort du Comte de Delorraine. 11 Fevrier.

Le 11, le Comte de Delorraine, Pair d'*Ecoſſe* & Commandant d'un Vaiſſeau de guerre, mourut ſubitement dans ſon Caroſſe, en venant de *Plimouth* à *Londres*.

ANNE'E MDCCXL.

L'AFFAIRE DIVERSES.

EN MARS; le Comte de *Marchmont*, Pair d'*Ecoſſe*, aiant Séance au *Parlement* de la *Grande-Bretagne*, Chevalier de l'Ordre de *Saint-André*, Membre du Conſeil Privé, lequel avoit été Plénipotentiaire au Congrès de *Cambrai*, mourut le 9 à *Londres*.

Mort du Comte de Marchmont. 9 Mars.

Le 18, le Duc de *Malborough* fut nommé Gouverneur de la *Tour de Londres*.

Gouvernement de la Tour donné.

Le Capitaine *Rentone*, qui, comme on l'a vu plus haut, avoit apporté le 24 de ce mois, la nouvelle de la Priſe de *Porto-Bello*, reçut une gratification de 500 Liv. St.; & le Roi lui promit le Commandement du premier Vaiſſeau de guerre qui ſeroit mis en Commiſſion.

Gratification du Roi au Capitaine porteur de la nouvelle de la priſe de Porto-Bello. Mars.

EN AVRIL; le 7, le *Lord-Maire* de *Londres*, pluſieurs *Aldermans*, les *Sherifs* avec environ 80 *Membres du Commun-Conſeil*, ſe rendirent dans 40 Caroſſes au Palais de *Saint-James*; & préſentèrent au *Roi* l'*Adreſſe* ſuivante au ſujet de la priſe de *Porto-Bello*.

La Ville de Londres félicite le Roi ſur la priſe de Porto-Bello. 7 Avril.

SIRE,

NOUS les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majeſté, *le* Lord-Maire, *les* Aldermans *& les* Communes de la Ville de Londres, *aſſemblés en* Conſeil-Commun, *demandons la permiſſion de féliciter* Votre Majeſté *ſur le glorieux ſuccès de ſa Flote aux* Indes-Occidentales *ſous le Commandement du Vice-Amiral* Vernon, *qui, avec ſix Vaiſſeaux de guerre ſeulement, & à l'aide d'environ* 200 *Hommes de Troupes de terre de* La Jamaïque, *eſt entré dans le Port de* Porto-Bello, *a pris cette Ville, démoli & raſé tous les Forts & Châteaux qui la défendoient, détruit ou emporté tous les Canons & l'Artillerie, rendant ainſi le Port ouvert & ſans défenſe, qui en a traité les Habitans avec la plus grande humanité, & qui a reclamé & délivré les Sujets de* Votre Majeſté *au ſervice de la* Compagnie de la Mer du Sud, *de la captivité où ils étoient injuſtement détenus à* Panama. *L'exécution de ces importans ſervices avec ſi peu de Forces & tant d'intrépidité, doit ajouter un nouvel éclat à la réputation des Armes de* Votre Majeſté, *& inſpirera de la terreur à l'Ennemi, qui ſera préſentement convaincu par expérience, quelques fauſſes idées qu'il ait pu ſe former de la longue patience de cette Nation, que la puiſſance Maritime de la* Grande-Bretagne, *lorſqu'elle eſt exercée, eſt capable de ſoutenir efficacement la gloire de la Couronne de* Votre Majeſté, *de venger les injures de Votre Peuple, & de rétablir l'honneur du* Pavillon Anglois. *Cet heureux commencement de la Guerre doit faire concevoir aux fidèles Sujets de* Votre Majeſté *les plus raiſonables eſpérances d'obtenir d'autres ſemblables ſuccès à l'avenir par le ſage emploi que* Votre Majeſté *fera de ſes Forces, en pouſſant plus loin les mêmes meſures vigoureuſes qui peuvent mètre* Votre Majeſté *en poſſeſſion d'une ſureté réelle & efficace pour la Navigation & le Commerce de Votre Peuple. Nous nous*

L. AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXL.

croïons obligés d'une manière particulière & indiſpenſable, comme Repréſentans du plus grand Corps de Commerçans qui ſoit dans la Nation, d'aſſurer Votre Majeſté, *que nous contribuerons avec plaiſir de tout notre pouvoir aux depenſes d'une Guerre ſi neceſſaire pour la protection de notre Commerce ſi longtems injurié, & dans laquelle* Votre Majeſté *n'eſt entrée qu'en conſéquence des vœux unanimes de ſes Sujets.*

Le *Roi* leur répondit; *Qu'il les remercioit de leur félicitation: Qu'ils n'avoient pas lieu de douter que dans toutes les meſures qu'il prendroit, il ne continuât, comme il avoit déja fait juſqu'alors, d'avoir l'égard qu'il devoit pour l'honneur de ſa Courone & de ſes Roïaumes, & pour la ſureté & protection de tous ſes Sujets.*

Dans la même Aſſemblée du *Commun-Conſeil*, où cette *Adreſſe* fut dreſſée, on réſolut de faire préſent au Vice-Amiral *Vernon* de Lettres de Bourgeoiſie de *Londres* dans une Boëte d'or de la valeur de 100 Liv. St., & de placer ſon Portrait dans la Chambre du Conſeil, pour perpétuelle mémoire de la Priſe de *Porto-Bello*.

Charges données. Avril.

Dans ce mois; le *Roi* nomma le Lord *Harvey*, Garde du Petit-Sceau à la place du Comte de *Godolfin* qui s'étoit démis de cet Emploi. Le Lord *Sidney Beauclerc* fut fait Vice-Chambellan du *Roi* à la place du Lord *Harvey*.

Régiment donné au Duc de Cumberland, déclaré Brigadier Général, &c. 5, 9 Mai.

En Mai; le 5, le Roi déclara le *Duc de Cumberland*, Colonel du ſecond Régiment des Gardes à pied, vacant par la mort du Comte de *Scarborough*; & quelques jours après, ce Prince fut déclaré Brigadier-Général & Gouverneur de *Portſmouth*.

Diſgrace du Duc d'Argile & ſuites. 11 Mai.

Le 11, le Duc d'*Argile*, que le *Roi* avoit nommé depuis peu Capitaine-Général de ſes Armées, ſe démit de tous ſes Emplois, à la réſerve de la Charge de Grand-Maître héréditaire de la Courone en *Ecoſſe*. Il partit dès le lendemain pour ſe retirer dans ce Roïaume. Sa diſgrace fit beaucoup de bruit. Bien loin qu'elle le fît voir de mauvais œil dans ſa Patrie, on l'y reçut avec des témoignages de joie peu commune. A peine fut-il à *Edimbourg* que le Corps des Marchands lui fit préſenter une *Adreſſe* pour le féliciter de ſa fermeté pour le Bien Public. Cette démarche fut accompagnée de tout ce qui pouvoit la rendre plus éclatante. La Députation étoit compoſée des Sieurs *Jean Foreſt*, *Alexandre Arbuthnot*, *Hugues Harborn*, *Jean Conts*, *Patrice Crawford*, *Guillaume Hog*, *Thomas Dundus*, *Robert Rutilie*, *George Millar*, *Govin Hamilton*, *Laurent Dundus*, *Jean Haliburton*, *Thomas Fairhalm* & *Jean Wilſon*. Ils ſe rendirent en très bel ordre à l'Abbaïe où le Duc d'*Argile* étoit logé. Le S. *Foreſt* porta la parole & préſenta l'*Adreſſe*, dont voici la traduction.

ANNE'E MDCCXL.

I. AFFAIRES DIVERSES.

MILORD,

Députés par le Corps des Marchands de la Ville d'Edimbourg, *nous venons témoigner à Votre Grandeur, combien nous ſommes vivement pénétrés des grandes obligations que nous reconnoiſſons lui avoir. Le zèle ardent qu'Elle fait paroître pour les véritables intérêts du Roi & de la Patrie, ſon application conſtante à ſoutenir les Libertés de la Nation & l'attention particulière qu'Elle témoigne à cet égard pour la Ville* d'Edimbourg, *fondent les plus juſtes motifs de notre reconnoiſſance envers Elle, auſſi bien que l'ardeur avec laquelle Elle s'eſt emploiée pour les avantages du Commerce de cette Nation. Puiſſent tous les* Membres du Parlement *être remplis des mêmes principes que Votre Grandeur. C'eſt-là l'objet de nos vœux les plus ſincères, & c'eſt en faveur de tels Répréſentans que nous ſerons toujours prêts à donner nos Voix dans les Elections.*

Le Duc répondit aux Députés: *Qu'il étoit fort ſenſible à l'approbation que le Corps des Marchands donnoit à ſa conduite, & qu'il s'attacheroit de plus en plus à juſtifier l'idée qu'ils avoient de ſes principes ſur l'intérêt Public.*

Les Corps des Marchands des principales Villes du Roïaume & la pluſpart des Corps de mêtier imitèrent l'exemple des Marchands d'*Edimbourg*, & préſentèrent de ſemblables *Adreſſes* au *Duc d'Argile*. Au reſte, la diſgrace de ce Seigneur ne laiſſa pas de cauſer quelque embarras à la Cour. On approchoit du tems où l'on devoit procèder à l'Election des Membres pour un nouveau *Parlement*. Comme le Duc avoit un très grand crédit en *Ecoſſe*, toute la Famille des *Campbells*, dont il étoit le plus conſidérable, fit les plus grands efforts, afin de ne faire élire que des Députés oppoſés aux vues des Miniſtres. Il n'y eut de cette Maiſon que le Comte d'*Iſla* qui tint conſtament pour le Parti de la Cour.

Le 12, le Comte de *Tankerville* prêta Serment au Conſeil en qualité de Lord Lieutenant du Comté de *Northumberland* & de la Ville & du Comté de *Newcaſtle* ſur *Thyne*. Charge donnée. 12 Mai.

Le 19 fut un jour remarquable par la ſolemnité du Mariage de la *Princeſſe* MARIE. En voici la Relation telle que je la trouve dans les Nouvelles du tems. Mariage de la Princeſſe Marie avec le Prince de Heſſe-Caſſel. 19 Mai.

LA Cérémonie du Mariage de la Princeſſe MARIE *avec le* Prince FREDE'RIC DE HESSE-CASSEL *étant fixé au* 19 *de ce mois, tous les Miniſtres étrangers & la principale Nobleſſe ſe raſſemblèrent vers les* 7 *heures du ſoir au Palais de* Saint-James. *A* 9 *heures, le* Roi *& la* Famille Roïale, *accompagnés d'une nombreuſe ſuite, ſe rendirent dans la Chapelle du Palais en cet ordre.*

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNEE MDCCXL.

I. Le Colonel Donep, *Envoïé Extraordinaire du* Roi de Suède, *& le Miniſtre de* Heſſe-Caſſel *à* Londres. *II. Les* Pairs *&* Pairefſes de la Grande-Bretagne, *en Habits ſuperbes. Ceux des Dames étoient garnis de Pierreries. III. La* Princeſſe MARIE, *conduite par le* Duc de Cumberland *ſon Frère, aiant pouvoir du* Prince FRE'DERIC DE HESSE-CASSEL. *La* Princeſſe *qui avoit une Courone ſur la tête, ainſi que le* Duc, *étoit habillée de Moire d'Argent, avec un Manteau de Velours bleu, à Fleurs d'Or & doublé d'Hermine. Le* Duc *avoit auſſi un Habit de Moire d'Argent. IV. Les* Princeſſes AME'LIE, CAROLINE *&* LOUISE, *vêtues de même avec beaucoup de magnificence & ornées de Pierreries. V. Le* Roi *aiant un Habit de Brocard d'Or avec des Boutons de Diamant. VI. Les* Miniſtres *étrangers & le reſte de la Nobleſſe des deux ſexes qui fermoient la marche,*

Lorſqu'on fut arrivé à la Chapelle & que chacun eut pris ſa place, l'Archevêque de Cantorberi *prononça la Collecte,* Conſerve nous, Seigneur, &c. *& l'Oraiſon Dominicale. Après quoi, le Duc de* Neuwcaſtle, *Premier Secrétaire d'Etat lut à haute voix le Plein-Pouvoir du* Prince GUILLAUME DE HESSE *& du* Prince FRE'DE'RIC *ſon Fils, pour conſtituer le* Duc de Cumberland, *Repréſentant du* Prince FRE'DE'RIC, *pour épouſer la* Princeſſe *en ſon nom* (1). *Après la lecture faite le Duc de* Newcaſtle *demanda au* Duc de Cumberland, *s'il ſe chargeoit de cette commiſſion; &, Son Alteſſe aiant répondu,* Oui, *elle prit la main droite de la* Princeſſe, *& le Duc de* Newcaſtle *lut à haute voix, & le Duc répéta de même;* Le Séréniſſime *Prince* FRE'DERIC DE HESSE-CASSEL me donne plein-pouvoir à moi GUILLAUME *Duc de Cumberland,* par les Patentes qui viennent d'être lues, de prendre, vous *Princeſſe* MARIE, pour être ſon Epouſe, vous avoir & vous tenir comme telle depuis ce jour-ci, ſoit mieux, ſoit plus mal, ſoit plus riche, ſoit plus pauvre, en maladie ou en ſanté, pour vous aimer & vous chérir mutuellement juſqu'à ce que la mort vous ſépare, ſous le bon plaiſir de Dieu. C'eſt à quoi il s'oblige par moi, ſur ſa parole en vertu du ſuſdit Plein-Pouvoir,

Leurs Alteſſes s'étant quitté la main, la Princeſſe *prit de la main gauche la main droite du* Duc de Cumberland, *comme Plénipotentiaire du* Prince FREDERIC DE HESSE, *& répéta le Formulaire ci-deſſus, en ces termes.* Moi, MARIE, prens en vous GUILLAUME *Duc de Cumberland,* conſtitué & autoriſé dans les formes, par les Patentes mentionées, le Séréniſſime *Prince* FREDERIC DE HESSE-CASSEL, pour être mon Epoux, l'avoir & le tenir comme tel, dès ce jour, ſoit mieux, ſoit plus mal, ſoit plus ri-

(1) Il y eut au ſujet de ce Mariage par Procureur quelques embarras, les Evêques s'étoient oppoſé à ſa célébration, prétendant que c'étoit un Acte contraire aux uſages de l'*Egliſe Anglicane*: mais on leur allégua de ſi bonnes raiſons, qu'à la fin leur ſilence laiſſa le champ libre à l'Autorité,

che,

che, ſoit plus pauvre, en maladie ou en ſanté, l'aimer & lui obéir juſqu'à ce que la mort nous ſépare, ſous le bon plaiſir de Dieu ; & j'en donne ma parole par vous ſon Plénipotentiaire.

Alors le Duc de Cumberland *ſigna* qualitate qua, *l'inſtrument du Contrat dont elle avoit prononcé & répété les paroles, & on en fit l'échange après qu'ils eurent été atteſtés par M.* Paul, *Avocat-Général, & M.* Green, *Procureur-Général, comme Notaires Publics.*

Enſuite le Duc *mit, au nom du* Prince FRE'DE'RIC, *une Bague au quatrième doigt de la main gauche de la* Princeſſe, *& repéta, comme ci-deſſus, le Formulaire ſuivant.* Le Séréniſſime *Prince* FRE'DE'RIC DE HESSE-CASSEL fait préſenter & délivrer cette Bague à vous, *Princeſſe* MARIE, par moi GUILLAUME *Duc de Cumberland*, ſon Plénipotentiaire. *La* Princeſſe *recevant la Bague, prononça :* moi MARIE, reçois du Séréniſſime *Prince* FREDERIC DE HESSE-CASSEL cette Bague qui m'eſt préſentée par vous, GUILLAUME *Duc de Cumberland*, ſon Plénipotentiaire.

*Après cette Cérémonie, l'*Archevêque de Cantorberi *fit le Diſcours ſuivant en Latin.* CEUX qui aſſiſtent à la cérémonie du Mariage ou des Fiançailles des Particuliers, ont coutume, après avoir fait l'éloge des Fiancés, de leur ſouhaiter, à leurs Parens & à leurs Alliés, toutes ſortes de proſpérités, & enſuite ils l'annoncent par tout. Si cet uſage a jamais eu lieu, ce doit être dans la circonſtance préſente & dans l'endroit où nous nous trouvons : puiſque perſone n'ignore les vertus éclatantes des Fiancés & les bonnes mœurs dont la Roïale Fiancée eſt ornée, jointes à cette douceur naturelle, qui mérite tant d'éloges & qu'on trouve dans ſi peu de Perſones. Que ne doit-on pas attendre de cet aſſemblage de tant de perfections ? Nous ne parlerons pas de leurs qualités corporelles, qui ſont telles qu'elles attirent l'admiration de tout le monde. Des choſes infiniment plus importantes ſe préſentent à notre eſprit. Le rempart de la Religion, le maintien de la Liberté, le bonheur non ſeulement de la *Heſſe* & de ces Roïaumes, mais auſſi de toute l'*Europe ;* voilà le but qu'on s'eſt propoſé, autant que les lumières de l'Homme l'ont pu permètre, lorſqu'on a conclu cette heureuſe Alliance. Nous vous félicitons donc, vous tous qui êtes ici préſens, & nos Compatriotes qui en ſont abſens à regret ; & nous vous ſouhaitons, avec la grace de Dieu, tous les heureux ſuccès que nous pouvons nous en promètre. Rendons grace au meilleur & au plus puiſſant des Rois, Père de notre Patrie, ſon ornement & ſon appui, qui veille ſans ceſſe à notre proſpérité, & qui ne ſouffriroit pas qu'il ſe paſſât la moindre choſe dans notre Domeſtique, qui ne contribuât au Bien Public. Nous prions l'Eternel, Créateur du Ciel & de la Terre, de vous conſerver longtems, SIRE, en parfaite ſanté, pour le bonheur de votre Famille Roïale, & qu'il rempliſſe les vœux de cette journée. Et, comme dans cette illuſtre Aſſemblée il n'y a perſone qui n'adreſſât volontiers ſes

L. AFFAIRES DIVERSES.

vœux au Ciel, nous nous ſervirons de notre Langue maternelle. PRIONS, *&c. Après une courte Prière, on chanta un Motet, pendant lequel 72 Perſones d'un rang diſtingué ſignèrent entre les mains des Sieurs* Paul *&* Green, *comme Notaires, un Acte de ce qui s'étoit paſſé.*

M. Donep, *Envoïé Extraordinaire du* Roi de Suède, *comme* Landgrave de Heſſe-Caſſel *a délivré à la* Princeſſe MARIE, *à l'occaſion de ſon Mariage avec le* Prince FRE'DE'RIC DE HESSE, *des Pendans d'Oreilles, un* Solitaire *& une Bague, le tout eſtimé* 12 *mille Livres Sterling.*

Voïage du Roi à Hanovre. 24 Mai; 2, 4, 7 Juin.

Le 24 à ſix heures du matin, le *Roi* accompagné du Duc de *Mancheſter*, des Comtes de *Cowner* & d'*Albemarle*, du Vicomte de *Falcomberg* & du Baron de *Steinberg*, ſe rendit en Chaiſe à *Whitehall*. Il y paſſa la *Tamiſe* & monta en Caroſſe pour ſe rendre à *Graveſend*, où il s'embarqua ſur les 9 heures du ſoir pour ſon voïage d'*Hanovre*. Il continua ſa route vers *Sherneſſ*, où les vents contraires l'obligèrent de s'arrêter juſqu'au 2 de Juin, que l'on mit à la voile pour paſſer en *Hollande*. Le *Roi* débarqua le 4 de Juin à *Hellevoet-Sluys*, & arriva le 7 à *Herrenhauſen*.

Les Seigneurs Régens prennent poſſeſſion de la Régence. 25 Mai.

Le 25, lendemain du départ du *Roi*, l'*Archevêque de Cantorberi*, le *Lord Chancelier*, le Comte de *Wilmington* Préſident du Conſeil, le Duc de *Grafton* Grand-Chambellan, le Lord *Harvey* Garde du Petit-Sceau, le Duc de *Dorſet* Grand-Maître de la Maiſon du Roi, le Duc de *Richmont* Grand-Ecuïer, le Duc de *Bolton*, le Duc de *Devonshire* Viceroi d'*Irlande*, le Duc de *Montague*, le Duc de *Newcaſtle* Secretaire d'Etat, le Comte de *Pembrock*, le Comte d'*Iſlay*, le Chevalier *Robert Walpole*, & le Chevalier *Charles Wager*, nommés par le *Roi* pour avoir l'Adminiſtration des Affaires du Roïaume pendant ſon abſence, s'aſſemblèrent tous chés le Chevalier *Walpole*, à l'exception du dernier qui conduiſoit le *Roi* en *Hollande*: mais comme le *Roi* étoit encore dans ce Roïaume, ils n'ouvrirent leur Commiſſion que le 6 de Juin, après avoir appris par le Chevalier *Wages*, que Sa Majeſté avoit heureuſement débarqué en *Hollande*.

Mort du Major-Général Cavalier. 28 Mai.

Le 28, le Major-Général *Jean Cavalier* Gouverneur de l'Ile de *Jerſey*, mourut à *Chelſea*, où il s'étoit fait tranſporter pour changer d'air. Il étoit âgé d'environ 70 ans. Il s'étoit fait un nom en *France* pendant les troubles des *Cevennes*, à la tête des *Camiſards* qui s'étoient revoltés contre le feu Roi *Louis XIV*, s'étant rendu le Chef d'une Bande de Fanatiques connus en ce tems-là ſous le nom de *Petits-Prophètes*.

Charges & Gouvernemens donnés Mai.

Durant le cours de ce mois; le *Roi* nomma le Duc de *Montague* Grand-Maître de l'Artillerie, à la place du Duc d'*Argile*; & le Duc de *Bolton* Capitaine de la Compagnie des Gentilshommes Penſionaires, à la place du Duc de *Montague*; le Duc de *Malborough*, Capitaine de la ſeconde Compagnie des Gardes du Corps, à la place du Comte de *Herfort*; le Lord *Cornwallis*, Connêtable de la *Tour*; le Lieutenant-Général *Honey-*

wood, Gouverneur de l'Ile de *Guernſey*; & le Général *Vetham*, Gouverneur de *Berwick*.

Les arrangemens furent pris pour former trois Camps, dans la Plaine de *Honſlow*, dans la Forêt de *Windſor*, & près de *Newbury*. Le premier devoit être compoſé de deux Compagnies des Gardes à Cheval, d'une Compagnie des Grenadiers à Cheval, & de trois Régimens d'Infanterie, ſous les ordres du Général *Wills*, du Lieutenant-Général *Mark Kerr*, du Major-Général *Cornwall*, du Brigadier *Falliot* & du Comte d'*Albemarle* auſſi Brigadier. Le ſecond Camp, compoſé du Régiment Roïal des Gardes à Cheval, du Régiment de Cavalerie du Duc de *Montague*, des Régimens de Dragons de *Honeywood*, de *Rich* & de *Campbell*, devoit s'aſſembler ſous les ordres du Lieutenant-Général *Honeywood*, du Major-Général *Campbell* & du Brigadier Comte d'*Effingham*. Le troiſième Camp, conſiſtant dans les Régimens de Cavalerie du Comte de *Pembroke* & du Général *Wade*; de Dragons de *Hawley*, de *Kew*, & de *Cadogan*, & d'Infanterie de *Harriſon*, du Major-Général *Handaſide*, du Général *Wetham*, du Lord *Cavendish* & du Colonel *Bland*, devoit avoir pour Commandans, le Général *Wade*, le Lieutenant-Général *Churchill*, le Comte de *Pembroke*, Major-Général, & les Brigadiers *Read* & *Cornwallis*. Les Régimens de la Marine, qu'on commença pendant ce mois à tranſporter dans l'Ile de *Wight*, y devoient auſſi former un Camp ſous les ordres du Général Lord *Catheart*.

Divers Camps en Angleterre & dans l'Ile de Wight.

EN JUIN; le 11, on paſſa au Grand-Sceau des Lettres Patentes pour accorder au Duc de *Kent*, tant pour lui que pour ſes Enfans & Héritiers mâles, la Dignité de *Marquis de la Grande-Bretagne*, ſous le Titre de *Marquis de Grey*. Au défaut d'Enfans mâles, cette Dignité devoit paſſer à *Jemine Grey* ſa Petite-Fille par *Arrabelle Grey* ſa fille aînée. Il ne ſurvécut pas longtems à cette grace. Le 16 *Henri de Grey*, Duc, Marquis & Comte de *Kent*, Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Bedford*, Membre du Conſeil-Privé, & Chevalier de la *Jarretière*, mourut à *Knightsbridge*. La plus grande partie de ſes Biens paſſa à *Jemine Grey* ſa Petite-Fille mariée depuis peu avec le *S. Yorck* Fils aîné du Lord *Hardewich* Grand-Chancelier.

Le Duc de Kent fait Marquis de la Grande-Bretagne. Sa mort. 11, 16 Juin.

Le 18, mourut à *Paris*, dans la 89e année de ſon âge le Lord *Pierre Butler*, Vicomte de *Galmoy*, Comte de *Newcaſtle* & Pair d'*Irlande*. Il étoit Lieutenant-Général des Armées du *Roi de France*, & avoit été Premier Gentilhomme de la Chambre du *Roi de la Grande-Bretagne* JAQUES II.

Mort du Lord Galmoy. 18 Juin.

Le même jour, la *Princeſſe de Heſſe* partit à 4 heures du matin pour ſe rendre à *Caſſel*.

Départ de la Princeſſe de Heſſe. 18 Juin.

Durant ce mois, le Capitaine *Rentone*, lequel avoit ſervi de Pilote à l'Amiral *Vernon* pour l'Expédition de *Porto-Bello*, reçut des Seigneurs de la Régence une Gratification de 200 Livres Sterling. Il eut ordre en mê-

Nouvelle Gratification donnée au Capitaine

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXL.

Capitaine de Vaiſſeau. Juin.

me tems de mètre à la voile avec la Chaloupe qu'il avoit amenée d'*Amérique*, de laquelle on l'avoit fait Commandant après l'avoir convertie en Vaiſſeau de guerre de 20 Pièces de Canon.

Charge donnée. Juillet.

EN JUILLET; le Lord *Mark Kerr* fut fait Grand-Maître de l'Artillerie en *Irlande*, à la place du feu Marquis de *Mentandre*.

Soulévemens de la Populace. Juin, Juillet.

Il y eut, ainſi que dans le mois précèdent, des ſoulévemens de la Populace en pluſieurs endroits d'*Angleterre*, à l'occaſion du tranſport des Grains dans les Païs étrangers. Leur prix, conſidérablement augmenté, faiſoit craindre au Peuple de ſe trouver réduit aux mêmes extrémités qu'il avoit éprouvées quelques années auparavant.

Ordre d'exécuter les Loix contre le tranſport des Moutons & Agneaux.

Il fut ordonné de mètre en exécution les Loix contre le tranſport des Moutons & des Agneaux hors du Roïaume. Par ces Loix les Contrevenans devoient, la première fois, avoir tous leurs effets confiſqués, la main gauche coupée & reſter un an en priſon; la ſeconde fois, ils devoient être punis de mort.

Vaiſſeaux Marchands, &c. arrivés. 31 Août, &c

EN AOUT; le 31, il entra dans le Port de *Plymouth*, un Convoi de Vaiſſeaux Marchands, revenant du Détroit de *Gibraltar*, ſous l'Eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre. Il avoit été précèdé quelques jours auparavant d'un autre Convoi revenant d'*Antigoa* ſous l'Eſcorte auſſi d'un Vaiſſeau de guerre, lequel avoit pris dans ſa route une *Barque Eſpagnole* de 130 Tonneaux. Vers les premiers jours du mois, un Paquebot richement chargé pour le Comte de quelques Négocians de *Londres*, étoit arrivé, ſans avoir couru de riſque, de *Lisbone* à *Plymouth*.

Munitions pour Gibraltar. Septembre.

EN SEPTEMBRE; on embarqua pluſieurs Canons de Fer avec leurs Affuts & une grande quantité de Munitions de Guerre pour *Gibraltar*.

Vaiſſeaux de l'*Invincible* de Philippe II, découverts.

On découvrit dans le fonds de la Mer, près d'Edimbourg, deux des plus gros Vaiſſeaux de la fameuſe Flote nommée l'*Invincible*, équipée par le *Roi d'Eſpagne* PHILIPPE II, laquelle avoit fait naufrage ſur les Côtes d'*Ecoſſe*. On tira d'un de ces Bâtimens un Canon de Bronze de neuf pieds de long, ſur la Culaſſe duquel étoit gravée une Roſe entre une F & un R.

Mort de l'Empereur Charles VI. 22 Octobre.

EN OCTOBRE; le 20, entre une & deux du matin, mourut à *Vienne en Autriche* CHARLES VI, *Empereur des Romains*, *Roi d'Eſpagne*, *de Hongrie*, *de Bohême*, &c. *Archiduc d'Autriche*, &c. âgé de 55 ans & 19 jours, étant né le 1 d'Octobre 1685. Il étoit Fils de l'*Empereur* LÉOPOLD, mort à *Vienne* le 5 de Mai 1705 & d'*Eleonore-Madelène-Thérèſe de* NEUFBOURG, ſa troiſième Femme. Il avoit été Proclamé *Roi des Eſpagnes*, le 12 de Septembre 1703; élu *Empereur* à *Francfort* le 12 d'Octobre & couronné le 22 de Décembre 1711, après la mort de ſon Frère aîné l'*Empereur* JOSEPH, arrivée à *Vienne* le 17 d'Avril précèdent. Il avoit épouſé, le 1 d'Août 1708, ELISABETH-CHRISTINE Fille de LOUIS RODOLPHE *Duc de Brunſwick-Blankenberg*, depuis *Duc de Wolfembuttel*,

ANNE'E MDCCXL.

I. AFFAIRES DIVERSES.

de laquelle il laiſſa deux Filles, l'*Archiducheſſe* MARIE-THE'RE'SE Epouſe de FRANÇOIS DE LORRAINE *Grand-Duc de Toſcane*, & l'*Archiducheſſe* MARIE-ELEONORE, qui fut mariée depuis au *Prince* CHARLES DE LORRAINE, Frère du *Grand-Duc* CHARLES VI, étoit le dernier Prince de la *Maiſon d'Autriche-Hapsbourg*, laquelle, dans l'eſpace de 467 ans, avoit donné 16 Empereurs à l'*Allemagne*. La nouvelle de la mort de *Charles VI* fut apportée à *Londres* le 2 de Novembre par un Courier du S. *Robinſon*, Miniſtre de la *Grande-Bretagne* à la *Cour de Vienne*.

Le 14, le *Roi* revenant d'*Hanovre*, débarqua à *Margate*, entre 6 & 7 heures du matin, & ſe rendit tout de ſuite à *Londres*. Le lendemain, il tint un grand Conſeil dans lequel les *Lords Régens* lui remirent leur Commiſſion. Retour du Roi. 24 Octobre.

Avant la fin du mois, le *Roi* nomma le Chevalier *Robert Walpole*, le Lord *Sundon* & les Sieurs *Winnington*, *Earle* & *Treby*, Commiſſaires, pour exercer conjointement la Charge de Tréſorier de l'Echiquier. Nomination des Commiſſaires de la Tréſorerie. Octobre.

EN NOVEMBRE; le 23, mourut à *Londres* le Chevalier *Jean Comyns* Lord-Chef-Baron de l'Echiquier. Il eut pour Succeſſeur le S. *Probyn*, l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi. Mort du Chevalier Jean Comyns. 29 Novembre.

Dans le cours de ce mois; le *Roi* nomma Lord-Lieutenant du Comté de *Sommerſet*, le Lord *Hynton*; Gentilhomme de la Chambre Privée, le S. *Albemarle Bertie*, Membre du *Parlement* pour *Boſton*; & Lieutenant-Gouverneur & Garde des Rôles du Comté de *Surrey*, le Lord *Arthur Onſlow*. Charges données. Novembre.

On travailla à l'établiſſement de deux Bateries, chacune de 30 Canons, ſur la Rade de *Scilly*, pour en défendre l'approche aux *Armateurs Eſpagnols*. Batteries établies ſur la Rade de Scilly. Novembre.

EN DECEMBRE; on expédia des ordres pour la lévée de 11 nouveaux Régimens; & le *Roi* chargea le Chevalier *Robert Walpole*, le Lord *Harrington* & le Général *Wade*, d'examiner les Officiers à la demi-paie, pour en choiſir les plus propres à ſervir, afin de les emploïer dans ces nouveaux Régimens. Augmentation des Troupes.

II. En JANVIER; on tira des trois Régimens des Gardes à pied 120 Hommes, pour être faits Sergens & Caporaux dans les 6 nouveaux Régimens de Marine, qu'on levoit alors. Le 13, il ſe tint une Aſſemblée des *Commiſſaires de l'Amirauté*, dans laquelle on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 80 pièces de Canon. Le même jour, les *Commiſſaires de la Marine* contractèrent avec quelques Particuliers pour 800 Bœufs & 800 Cochons qui devoient être fournis avant le 5 d'Avril. Le même jour encore, le feu prit dans le Chantier du *Roi* à *Chatam*, & y cauſa un dommage conſidérable, ainſi qu'aux Magaſins. Le 14, les *Commiſſaires de l'Amirauté* accordèrent des Protections à pluſieurs Bâtimens

II. MARINE. Régimens de la Marine, &c. 2 Janvier. Vaiſſeau en Commiſſion. 13 Janvier. Fournitures de Bœufs & de Cochons. 13 Janvier. Incendie dans un Chantier du Roi. 13 Janvier.

II. MARINE.

Protections accordées.

15 Janvier. Vaiſſeau en Commiſſion, &c. 29 Janvier, &c.

nommés *Gabariers*. Le 29, ils mirent en Commiſſion un Vaiſſeau de 40 Canons. Dans le courant du mois, ils ordonnèrent d'en équiper deux autres, l'un de 60 & l'autre de 50 Canons; & d'en rétablir 29, dont 2 de 100 Canons, 3 de 90, 2 de 80, 2 de 70, 6 de 60, 5 de 50, 3 de 40 & 6 de 20. Ils frétèrent un Bâtiment pour tranſporter en *Amérique* 70 Canons & 300 Barils de Poudre. Le Vice-Amiral *Balchen* eut ordre de ſe rendre de *Plymouth* à *Portſmouth*, pour y prendre le Commandement de cinq Vaiſſeaux, dont un de 80 Canons & 670 Hommes d'Equipage; & quatre de 70 Canons & 480 Hommes. Les *Commiſſaires des Vivres* frétèrent un Vaiſſeau pour tranſporter des Proviſions à *Gibraltar*. Ils eurent ordre en même tems d'avitailler en toute diligence, pour un long voïage, un Vaiſſeau de 80 Pièces de Canon, lequel depuis quelque tems ſervoit de Garde-Côte à *Long-Reath*. Il y eut des Ordres envoïés à *Dublin* pour y fréter pluſieurs Bâtimens de tranſport, & les faire aller à *Portſmouth* & à *Briſtol*, afin d'y prendre à bord des Troupes deſtinées pour une Expédition ſecrète, & que l'on faiſoit monter à 8 mille Hommes, non compris les Régimens de Marine.

Munitions pour l'Amérique. Janvier.

Eſcadre miſe ſous les ordres du Vice-Amiral Balchen. Janvier.

Vaiſſeau frété pour Gibraltar; & ordre d'avitailler, &c. Janvier.

Ordres de fréter à Dublin des Bâtimens de tranſport. Janvier.

Embargo. 19 Février.

En FEVRIER; le 12, le Conſeil ordonna que l'on mît un *Embargo* ſur tous les Vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans les Ports de *Londres* & de *Graveſend*. De pareils ordres furent envoïés les jours ſuivans dans tous les Ports de la *Grande-Bretagne* & d'*Irlande*. Le 15, il y eut, à la Prière des *Commiſſaires de l'Amirauté*, une Aſſemblée de pluſieurs Médecins pour examiner ſi l'Eau-de-Vie faite de Drache ou Marc de Bierre, étoit auſſi bonne & auſſi ſaine pour l'uſage des Matelots, que l'Eau-de-Vie de *France*; & leur avis fut que les Matelots pouvoient ſans danger en faire uſage. Par une *Proclamation* publiée le 16, pour encourager les Matelots à s'enrôler pour le ſervice de la Flote, le *Roi* promettoit 2 Guinées, par forme de gratification, à tous Matelots expérimentés, au deſſus de 18 ans & au deſſous de 54, qui prendroient parti volontairement avant le 15 de Mars; & 30 Shellings à tous les autres Matelots, outre ſix mois de paie aſſurés, quand même ils ne feroient point Campagne. Dans le cours du mois, il y eut des ordres expédiés afin que l'on préparât inceſſament 15 Vaiſſeaux de guerre, pour les envoïer aux *Indes-Occidentales*. On fréta deux Bâtimens pour porter en même tems des Proviſions à l'Eſcadre de l'Amiral *Vernon*. Il y eut dans le Port de *Corck* en *Irlande* une querèle entre les Equipages de trois *Vaiſſeaux François* & d'un Vaiſſeau de *Briſtol* monté de 22 Canons & de 70 Hommes, lequel étoit deſtiné à aller en courſe contre les *Eſpagnols*. On en vint aux mains. Il y eut de part & d'autre pluſieurs perſones tuées, entre autres, le Contre-Maître & le Charpentier du *Vaiſſeau Anglois*. Un Vaiſſeau de guerre du Port de *Sherneſſ* eut ordre de prendre à bord une grande quantité de Proviſions & de partir inceſſament pour l'*Amérique*. Les *Commiſſaires de la Marine*

Conſultation de Médecins ſur l'uſage de l'Eau-de-Vie de grains. 15 Février.

Proclamation pour encourager les Matelots. 16 Février.

Ordre de préparer 15 Vaiſſeaux de Guerre. Février.

Proviſions pour l'Amiral Vernon. Fevrier.

Querèle à Cork entre des François & des Anglois. Fevrier.

Vaiſſeau envoïé en diligence en Amérique. Fevrier.

frétèrent environ 30 Navires du port de 200 Tonneaux & au delà, pour ſervir de Bâtimens de tranſport. On réſolut de faire un nouveau Chantier à *Hull* dans le Comté d'*Yorck*, pour y bâtir des Vaiſſeaux de Ligne.

Bâtimens de tranſport frétés. Fevrier. Nouveau Chantier. Fevrier.

En MARS, le 9, on leva l'*Embargo* mis ſur tous les Vaiſſeaux qui étoient dans le Port de *Londres*. Les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent, le 11 en Commiſſion quatre Vaiſſeaux de guerre, trois de 80 Pièces de Canon, & un de 70. Le 13, deux Vaiſſeaux de guerre partirent de *Spithead* pour *Gibraltar*. Le lendemain, on embarqua des Recrues conſidérables pour la même Ville. Le 16, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 70 Canons, & le lendemain deux Brûlots. Dans le courant du même mois de Mars, il y avoit à *Plymouth* ſix Vaiſſeaux de guerre aiant leurs Equipages complets & prêts à mètre à la voile. Onze autres attendoient dans le même Port qu'on les mît en Commiſſion. Les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent 70 Bâtimens de tranſport, deſtinés la pluſpart à tranſporter deux Régimens d'Infanterie à la *Nouvelle-Yorck*. Les *Commiſſaires de l'Amirauté* donnèrent ordre d'équiper inceſſament 12 Vaiſſeaux de guerre avec un Brûlot, pour être emploïés ſous les ordres du Vice-Amiral *Stewart*.

Embargo levé. Fevrier. Vaiſſeaux en Commiſſion. 13 Mars. Vaiſſeaux de guerre & Recrues envoïés à Gibraltar. 13, 14 Mars. Vaiſſeaux en Commiſſion. 16, 17 Mars. Vaiſſeaux équipés à Plymouth. Mars. Vaiſſeaux frétés pour tranſporter des Troupes à la Nouvelle-Yorck. Mars. Ordre d'équiper 12 Vaiſſeaux, &c. 9 Mars.

En AVRIL; le 13, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 20 Canons, lancé à l'eau la veille à *Deptford*. Le 15 on embarqua des Recrues conſidérables pour *Gibraltar*. Le 19, l'Amiral *Balchen* partit de *Spithead* avec 7 Vaiſſeaux de guerre, 2 de 80 Pièces de Canon, 2 de 70, 2 de 60 & 1 de 50, pour aller à *Plymouth*, où trois Vaiſſeaux, l'un de 80 Canons, & les deux autres de 60, le joignirent. Il avoit ordre de partir inceſſament: mais le Public ignoroit ſa deſtination, ſes ordres étant de n'ouvrir ſa Commiſſion que quand il ſeroit à certaine hauteur. Le 20, 5 Vaiſſeaux de guerre partirent pour les *Indes-Occidentales*. Le même jour, un Vaiſſeau du premier rang, revenu de *Gibraltar* à *Plymouth*, débarqua 140 Matelots malades de la Flote que l'Amiral *Haddock* commandoit dans la Méditerranée. Il en mourut pluſieurs le jour même. Le 25, le Chevalier *Jean Norris*, Vice-Amiral d'*Angleterre*, reçut la Commiſſion de Commandant en Chef de tous les Vaiſſeaux de guerre armés pour la ſureté des Côtes du Roïaume; & dans la ſemaine il arbora ſon Pavillon à bord de la *Britannia*, Vaiſſeau de guerre de 100 Pièces de Canon. Le même jour, on envoia l'ordre d'achever de lever l'*Embargo* ſur les Vaiſſeaux Marchands. Le 29, on mit en Commiſſion la Chaloupe l'*Expérience*, ſur laquelle le Capitaine *Rentone* avoit apporté la nouvelle de la priſe de *Porto-Bello*, laquelle on avoit convertie en Vaiſſeau de guerre, & que l'on avoit lancée à l'eau la veille à *Deptfort*. Le Commandement en fut donné au même Capitaine *Rentone*. Dans le cours de ce mois encore, on fit toutes ſortes de diligences pour équiper quatre Vaiſ-

13 Avril. Recrues pour Gibraltar. 15 Avril. Eſcadre de l'Amiral Balchen. 19 Avril.

Vaiſſeaux partis pour l'Amérique. 20 Avril. Matelots malades de l'Eſcadre de l'Amiral Haddock 20 Avril. Commandement donné à l'Amiral Norris. 25 Avril.

Levée de l'Embargo. 25 Avril. La Chaloupe qui avoit apporté la nouvelle de la priſe de Porto-bello, miſe en Commiſſion, &c. 29 Avril Quatre Vaiſſeaux

ANNE'E MDCCXL.

II. MARINE.

équipés en diligence.
Avril.
Les Marchands de Londres demandent la levée de l'*Embargo*.
Avril.
Vaiſſeaux équipés ou avitaillés pour l'Amérique.
Avril.
Inſtructions envoiées à l'Amiral Haddock.
Avril.
Vaiſſeaux pour Gibraltar & pour l'Amérique.
Avril.
Les Amiraux Cavendish & Stewart, Commandans d'Eſcadres.
Avril.
Bâtimens de tranſport avitaillés.
Avril.
Vaiſſeaux de tranſport pour Gibraltar.
Avril.
Bâtimens de tranſport pour l'Amérique.
Avril.
Inſtructions de l'Amiral Haddock.
4 Mai.
Vaiſſeaux en Commiſſion.
6 Mai.
Requête des Marchands de Londres à l'Amirauté.
18 Mai.
Vaiſſeaux en Commiſſion.
30 Mai.
Vaiſſeaux pour la Jamaïque.
Mai.
Armateur pour la Méditerranée.
Mai.
Vaiſſeaux de conſerve pour Lisbone, &c.
3 Juin.
Vaiſſeaux en Commiſſion.
9 Juin.
Vaiſſeaux croiſant dans la Manche.
9 Juin.
Vaiſſeaux en

ſeaux de 50 Canons, que le Public crut deſtinés pour une Expédition ſecrète, parce qu'ils devoient chacun prendre à bord des Troupes de débarquement. Les Marchands de *Londres* remirent à l'Amirauté une Liſte par laquelle il paroiſſoit qu'ils avoient dans la *Tamiſe* 473 Vaiſſeaux, chargés depuis 6 ſemaines, leſquels à cauſe de l'*Embargo* ne pouvoient pas mètre a la voile ; ce qui leur cauſoit un très grand préjudice. Ce fut là-deſſus que les ordres furent donnés le 25, comme on l'a dit plus haut, d'achever de lever l'*Embargo*. Vers la fin du mois, il y eut encore un ordre d'équiper le pluſtôt qu'il ſeroit poſſible, un Vaiſſeau de 70 Canons, & d'en avitailler un autre de 50, comme devant partir l'un & l'autre inceſſament pour l'*Amérique*. Il en partit un autre de 50 Canons avec de nouvelles inſtructions pour l'Amiral *Haddock* ; & deux autres Vaiſſeaux de guerre firent voile de *Plymouth* pour *Gibraltar*. Trois eurent ordre de partir inceſſament de *Spithead* pour les *Indes-Occidentales*. L'Amiral *Cavendish* arbora ſon Pavillon à bord du *Namur* Vaiſſeau de 90 Canons, & l'Amiral *Stewart* à bord de l'*Eliſabeth* de 70 Canons ; l'un & l'autre pour commander chacun une Eſcadre, dont on ignoroit la deſtination. Les *Commiſſaires des Vivres* eurent ordre d'avitailler promtement 46 Bâtimens de tranſport. Deux Vaiſſeaux de guerre partirent de *Portſmouth* pour *Gibraltar* avec pluſieurs Bâtimens de tranſport qu'ils eſcortoient. Il fut enſuite ordonné d'avitailler en toute diligence 12 Bâtimens de tranſport pour l'*Amérique*.

En MAI ; le 14, un Vaiſſeau de guerre mit à la voile de *Spithead* avec des Dépêches pour l'Amiral *Haddock*. Le 6, on mit en Commiſſion deux Vaiſſeaux de guerre, l'un de 40 & l'autre de 20 Canons. Le 18, les Marchands de *Londres* préſentèrent une Requête au *Roi* & aux *Commiſſaires de l'Amirauté*, pour demander que l'on fît croiſer un certain nombre de Vaiſſeaux à la hauteur de *Saint-Sébaſtien* en *Biſcaie*, pour empêcher les *Eſpagnols* de faire des priſes de ce côté-là. Le 30, on mit en Commiſſion deux Vaiſſeaux de 20 Canons chacun. Dans le courant de ce mois, deux Navires Marchands partirent de *Chatam* pour *La Jamaïque*, ſous l'Eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre. Le Capitaine *Withchuch*, Armateur, muni d'une Lettre de Repréſailles, fit voile de *Falmouth* pour la Méditerranée avec un Vaiſſeau de 40 Canons.

En JUIN ; le 3, les *Commiſſaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'on tînt prêts deux Vaiſſeaux de 60 Canons, pour eſcorter les Navires Marchands qui devoient partir pour *Oporto* & *Lisbone*. Ils mirent en Commiſſion, le 16, un autre Vaiſſeau de 60 Canons ; & le 9, un de 20. Le même jour 9, deux Vaiſſeaux du Port de *Falmouth* eurent ordre d'aller croiſer à l'embouchure de *la Manche*. Dans le courant du mois, on mit encore en Commiſſion deux Vaiſſeaux de guerre. Trois autres partirent pour eſcorter une Flote Marchande, qui faiſoit voile pour la *Virginie* &

pour

pour *Mari-Land*. Dans ce tems, l'Eſcadre de l'Amiral *Norris* étoit compoſée de 24 Vaiſſeaux de Guerre. Cette Eſcadre devoit s'aſſembler à *Spithead* où l'Amiral ſe rendit le 3 du mois ſuivant, & le 5, il arbora ſon Pavillon à bord du Vaiſſeau *La Victoire* de 112 Canons. Il étoit plus grand de 200 Tonneaux qu'aucun autre Vaiſſeau du *Roi*, aiant 221 pieds 10 pouces de long & pouvant contenir 1200 Hommes avec les Proviſions néceſſaires pour leur ſubſiſtance.

Commiſſion. Juin. Flote Marchande pour la Virginie, &c. Juin. Eſcadre de l'Amiral Norris. Juin.

En JUILLET; le 1, 150 Vaiſſeaux Marchands firent voile de *Portſmouth* pour l'*Amérique*, ſous l'Eſcorte de trois Vaiſſeaux de guerre. Le 14, le Capitaine *Anſon* partit pour aller à *Portſmouth* prendre le Commandement de 6 Vaiſſeaux de guerre allant aux *Indes-Occidentales*, avec deux Régimens de Marine, dont une partie s'étoit embarquée ſur ces Vaiſſeaux, & le reſte devoit aller à bord de pluſieurs Bâtimens de tranſport. Cette Eſcadre & ces Troupes étoient deſtinées pour une Expédition dans la *Mer du Sud*, & devoient partir avec des Vivres pour 22 mois. Le 16, le *Duc de Cumberland*, aiant obtenu du *Roi* la permiſſion d'aller ſervir, en qualité de volontaire, dans l'Expédition pour laquelle la Flote de l'Amiral *Norris* étoit deſtinée, ſe rendit du Camp de *Honſlow* à *Portſmouth*, & paſſa ſur une Chaloupe dans l'Ile de *Wight*, d'où il alla joindre à *Spithead* le Vaiſſeau la *Victoire*, ſur lequel il s'embarqua au bruit d'une Salve générale de l'Artillerie de ce Vaiſſeau & de tous ceux qui étoient dans le Port. Le 20, l'Amiral *Norris* fit voile de *Spithead* avec ſa Flote, compoſée d'un Vaiſſeau de 112 Canons, de 5 de 80, & de 4 de 70; & de pluſieurs Frégates, Galiotes à Bombes & Brûlots. Le Chevalier *Chaloner Ogle* alla joindre cette Flote, quelques jours après, avec 8 Vaiſſeaux, 1 de 70 Canons, 5 de 60, & 2 de 50. L'Amiral *Norris* devoit prendre, en paſſant à *Plymouth*, l'Eſcadre commandée par l'Amiral *Balchen*. Une violente tempête, qu'il eſſuïa, l'obligea de relâcher à *Sainte-Hélène*, d'où il mit à la voile le 2 d'AOUT avec un vent favorable. Comme le Vaiſſeau la *Victoire* avoit été conſidérablement endommagé par la tempête, l'Amiral le laiſſa à *Sainte-Hélène* pour le radouber, & s'embarqua ſur la *Boyne* avec le *Duc de Cumberland*. Deux Vaiſſeaux, l'un de 90 & l'autre de 70 Canons partirent d'*Angleterre* aux environs du même jour pour l'aller joindre. Le vent ne fut pas longtems favorable; & la Flote, n'aiant pas pu ſortir de *La Manche*, fut obligée, vers le milieu du mois d'Août, de relâcher dans la Baie de *Torbay*. Il remit, quelques jours après, à la voile: mais, les vents étant redevenus contraires, il fut obligé de regagner les Côtes du Roïaume; &, ſon Eſcadre s'étant ſéparée, une partie relâcha à *Plymouth* & l'autre à *Falmouth*. Il remit à la voile le 2 de SEPTEMBRE par un vent *Nord-Eſt* qui fit eſpérer inutilement qu'il pourroit ſortir de *La Manche*. Il changea le 3 au ſoir, & la Flote fut obligée de relâcher à *Torbay*. L'Amiral *Balchen* & le Capitaine *Anſon*, avec leurs Eſcadres, en

Flote Marchande pour l'Amérique. 1 Juillet. Eſcadre de 6 Vaiſſeaux & 2 Régimens deſtinés pour la Mer du Sud. 14 Juillet.

Le Duc de Cumberland va s'embarquer ſur la Flote de l'Amiral Norris, pour y ſervir en qualité de Volontaire. 16 Juillet.

Départ de cette Flote & ſa deſtinée. 20 Juillet, &c. Elle eſt jointe par le Chevalier Chaloner Ogle. Juillet.

étoient alors ſéparés. Le vent étant redevenu *Nord-Eſt*, l'Amiral partit le 12 de Septembre de *Torbay*; où, le vent aiant tourné au *Sud*, il fut obligé de relâcher quelques jours après pour la troiſième fois. Alors le *Duc de Cumberland* quita la Flote & revint à *Londres* le 24, où l'Amiral *Norris* le ſuivit le 28. L'Amiral *Cavendish* prit en ſon abſence le Commandement de la Flote, pour l'uſage de laquelle on embarqua les premiers jours d'OCTOBRE trois mille Sacs de Biſcuits & 300 Tonneaux de Bierre. Mais bientôt après, cette Eſcadre eut ordre de rentrer dans les Ports d'*Angleterre*.

Deſtinée des Eſcadres de l'Amiral Balchen & du Chevalier Anſon.

Vers le 20 d'Août, l'Amiral *Balchen* & le Chevalier *Anſon* que les vents contraires retenoient, le premier à *Sainte-Hélène* & le ſecond à *Portſmouth*, reçurent ordre de l'Amirauté de partir avec leurs Eſcadres, dès que le tems ſeroit favorable; &, le vent aiant changé le 24, on ne douta pas à *Londres* qu'ils n'euſſent mis à la voile; mais ils ne purent partir que le 3 de SEPTEMBRE; & quelques jours après les vents contraires les obligèrent de relâcher tous deux à *Sainte-Hélène*. Ils en repartirent le 13, & furent encore forcés de rentrer preſque auſſitôt dans ce Port. L'Amiral *Balchen* fut alors obligé d'y laiſſer ſon Eſcadre pour aller prendre le Commandement des Vaiſſeaux qui devoient eſcorter le *Roi* à ſon retour de *Hollande* en *Angleterre*. Le 29, le Chevalier *Anſon* quita pour la troiſième fois le Port de *Sainte-Hélène* avec ſon Eſcadre, & ſe rendit au *Stort* pour attendre 5 Vaiſſeaux de guerre qui devoient l'y joindre avec pluſieurs Bâtimens Marchands qu'ils avoient ſous leur convoi. Comme au 15 d'Octobre, on n'en avoit point de nouvelles à *Londres*, on le croïoit fort avancé dans ſa route. Vers la fin de Décembre, on apprit qu'il avoit mouillé le 5 de Novembre à *Madère*; que le Gouverneur de l'Ile l'avoit reçu avec de grands honneurs & l'avoit pourvu de tous les rafraichiſſemens dont il avoit beſoin. Nous retrouverons cette Eſcadre dans le cours de l'année ſuivante.

Sort de l'Eſcadre du Chevalier Chaloner Ogle.

Le troiſiéme qui devoit ſe joindre à la flote de l'Amiral *Norris*, étoit celle que le Chevalier *Chaloner Ogle* commandoit. Elle étoit compoſée de 9 Vaiſſeaux de guerre de 80 Canons, de 5 de 70, de 10 de 60, d'un de 50, de 6 Brûlots & de 2 Vaiſſeaux d'Hopital. Il y avoit à bord de cette Eſcadre 11 mille Matelots, y compris les Equipages de 48 Bâtimens de tranſport ſur le pied de 25 Matelots chacun; & les troupes portées par ces Bâtimens montoient à 5 mille 300 Hommes. Cette Eſcadre fut enſuite très conſidérablement augmentée, comme je le dirai ailleurs. Le 2 d'OCTOBRE, le Chevalier *Ogle* eut ordre de mettre à la voile au premier vent favorable avec ſon Eſcadre & avec les Vaiſſeaux de tranſport ſur leſquels on avoit embarqué les Troupes deſtinées à paſſer en *Amérique* ſous les ordres du Lord *Catheart*. Il exécuta cet ordre le 23: mais les vents contraires l'aiant obligé de relâcher à *Sainte-Hélène*, il en partit

le 3 de Novembre; & le vent aiant tourné ſur les deux heures après midi, l'Eſcadre fut obligée de rentrer dans le Port. Elle en reſſortit le 6; & le 10, elle fut rencontrée par deux Vaiſſeaux de *Portſmouth*, à 70 lieues du Cap *Lezard*, faiſant voile du côté du *Sud-Oueſt*. Dans les premiers jours de Décembre on eut avis que pluſieurs des Vaiſſeaux de cette Eſcadre avoient été diſperſés par la tempête, & que quelques-uns avoient été fort maltraités. Il y en eut deux, en effet, qui ne pouvant continuer leur route, furent obligés de relâcher à *Lisbone*, vers le milieu du moïs de Décembre. L'Eſcadre continua ſa route, & dans les derniers jours de l'année, elle arriva à *Port-Roïal* à *La Jamaïque*: on en eut la nouvelle à *Londres* le 11 Fevrier 1741, par un Vaiſſeau parti de ce Port le 2 de Janvier précédent.

Reprenons le mois de JUILLET où nous l'avons quitté. Pendant ce mois, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion 4 Vaiſſeaux de guerre de 20 Canons, & donnèrent ordre d'en avitailler inceſſament un cinquième du même rang avec un *Sloop*. Pluſieurs Vaiſſeaux Marchands partirent de *Cowes* pour la *Nouvelle-Angleterre* ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de Guerre.

Vaiſſeaux en Commiſſion, &c. Juillet.

Vaiſſeaux Marchands pour la Nouvelle-Angleterre. Juillet.

En AOUT; le 5, le Chevalier *Jaques Ackworth*, Intendant général de la Marine, remit aux *Seigneurs de l'Amirauté*, la Liſte des Vaiſſeaux en état de ſervir, qui reſtoient dans les Ports d'*Angleterre*. Ils étoient au nombre de 25; ſavoir, 2 de 100 Canons, 3 de 900, 2 de 80, 1 de 70, 2 de 60, 3 de 40 & 5 de 20; 2 Brûlots, 2 Galiotes à Bombes, 2 Sloops, & un Vaiſſeau d'Hopital. Le 6, on en mit un en Commiſſion. Dans ce moïs, on fréta une Frégate pour porter des Proviſions à l'Ile de *La Providence*. Les *Seigneurs de l'Amirauté* prièrent la Société Roïale & le Collége des Médecins de *Londres*, d'examiner ſi l'on pourroit préſerver les Matelots du ſcorbut, en mêtant du vitriol dans l'eau qu'on leur donnoit à boire; & ſi l'on n'avoit point d'inconvénient à craindre de cet uſage. Ces deux Compagnies décidèrent qu'il ne pouvoit être que ſalutaire.

Etat des Vaiſſeaux de guerre en état de ſervir. 5 Août.

Vaiſſeau en Commiſſion. 6 Août.

Proviſions pour l'Ile de la Providence. Août.

Précautions contre le Scorbut. Août.

En SEPTEMBRE; le 18, on fit partir de *Portſmouth* deux Vaiſſeaux de guerre pour aller ſe poſter à la hauteur des Iles de *Guernſey* & de *Jerſey*, afin d'y protéger le Commerce. Le 30, un Convoi de 27 Vaiſſeaux Marchands partit de *Briſtol* ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre. Pendant ce mois, les *Commiſſaires de l'Amirauté* ordonnèrent de réparer avec toute la diligence poſſible tous les Vaiſſeaux de guerre en état de ſervir; & mirent en Commiſſion trois Galiotes à Bombes, dont deux eurent ordre d'aller joindre l'Amiral *Norris*. Pluſieurs Armateurs obtinrent des Lettres de Marque pour aller croiſer dans la Méditerranée. Les Commiſſaires ordonnèrent auſſi que les Bâtimens deſtinés pour la *Caroline-Méridionale* fuſſent eſcortés par deux Vaiſſeaux de guerre, dont l'un y reſteroit,

Vaiſſeaux pour protéger le Commerce dans la Manche. 18 Septembre.

Vaiſſeaux réparés. Septembre.

Galiotes à Bombes en Commiſſion. Septembre.

Lettres de Repréſailles accordées. Septembre.

Vaiſſeaux pour

la Caroline Méridionale.
Septembre.
Nouveau Chef d'Eſcadre.
Septembre.
Equipages complétés.
Septembre.
Le Contre Amiral Stewart va arborer ſon Pavillon à Chatam.
5 Octobre.
Vaiſſeau de guerre pour l'Amérique.
6 Octobre.
Chaloupes en Commiſſion.
11 Octobre.
Galiote à Bombes en Commiſſion.
15 Octobre.
Meſures pour fournir de viande les Vaiſſeaux.
Octobre.
Chantiers rétablis en Irlande.
Octobre.
Vaiſſeau pour croiſer ſur les Côtes d'Irlande.
Octobre.
Vaiſſeaux pour la Caroline.
21 Novembre.
Vaiſſeau pour croiſer au Cap Finiſterre.
Novembre.
Nouveaux Vaiſſeaux à Deptfort.
Novembre.
Vaiſſeaux Marchands pour l'Irlande
Novembre.
Bâtimens de tranſport pour Gibraltar, &c.
Novembre.
Vaiſſeau pour empêcher la Contrebande.
21 Décembre.
Vaiſſeaux pour l'Irlande & Gibraltar.
28 Decembre.
Vaiſſeaux pour Lisbone.
Decembre.
Proviſions pour l'Amiral Vernon.
Etat des Forces

& l'autre rameneroit, ſous ſon couvoi, les Vaiſſeaux Marchands qui devoient en revenir. Le Capitaine *Clinton* fut déclaré Chef d'Eſcadre. On complèta les Equipages des Vaiſſeaux mis en Commiſſion avec 600 Hommes, que l'Amirauté tira des Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, nouvellement arrivés.

En OCTOBRE; le Contre-Amiral *Stewart*, revenu le 2 de *Spithead* à *Londres*, en partit le 5 pour aller à *Chatam* arborer ſon Pavillon à bord du *Naſſau*. Le 6, deux Vaiſſeaux de 20 Canons firent voile de *Plymouth* pour les *Indes-Occidentales*. Le 11, les Commiſſaires mirent deux Chaloupes en Commiſſion. Ils en firent de même, le 15, d'une Galiote à Bombes. Dans le courant de ce mois, les Commiſſaires du Bureau des vivres contractèrent avec quelques Particuliers pour la livraiſon de 18 cens Bœufs & de 8 mille Cochons. On expédia des ordres pour rétablir les Chantiers d'*Harwig* & de *Kingſale* en *Irlande*, afin d'y réparer & d'y bâtir des Vaiſſeaux de guerre. Un Vaiſſeau de guerre de 20 Canons ſe rendit de *Portſmouth* à *Corck*, pour obliger les Navires qui étoient dans ce Port, à ſe ſoumètre à l'*Embargo*, & pour croiſer ſur les Côtes d'*Irlande*.

En NOVEMBRE; le 21, un Vaiſſeau de guerre, à bord duquel le S. Jean *Fincker* Gouverneur des Iles de *Bahama*, s'étoit embarqué, fit voile de *Cowes*, aiant ſous ſon convoi pluſieurs Vaiſſeaux Marchands deſtinés pour *La Caroline*. Pendant ce mois, les Commiſſaires envoièrent un Vaiſſeau de guerre croiſer dans les environs du Cap de *Finiſtère*; & donnèrent ordre qu'on en conſtruisît deux de 40 Canons à *Deptfort*. Ils ordonnèrent en même tems qu'un Vaiſſeau de 50 Canons eſcortât pluſieurs Bâtimens de tranſport, qui devoient partir de *Plymouth* pour ſe rendre dans différens Ports d'*Irlande*. D'autre part, les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent pluſieurs autres Bâtimens de tranſport pour porter des Proviſions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*.

En DECEMBRE; le 21, un Vaiſſeau de guerre fit voile de *Graveſend* pour aller croiſer ſur la Côte de *Whitehaven*, afin d'empêcher la contrebande. Le 28, deux Vaiſſeaux de guerre partirent de *Falmouth*, l'un pour l'*Irlande* & l'autre pour *Gibraltar*. Pendant ce mois, les *Commiſſaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'un Vaiſſeau de 20 Canons nouvellement lancé à l'eau, eſcortât le Convoi de Vaiſſeaux Marchands qui devoit partir inceſſament pour *Lisbone*. Ce Vaiſſeau devoit être joint par un autre auſſi de 20 Canons, lequel étoit actuellement à *Corc*, afin d'y prendre ſous ſon convoi pluſieurs Bâtimens chargés de proviſions pour l'Eſcadre du Contre-Amiral *Haddock*. Dix Vaiſſeaux Marchands de 300 & de 350 Tonneaux partirent de la *Tamiſe* ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre, pour porter des proviſions à l'Amiral *Vernon*.

A la fin de cette année, on comtoit à *La Jamaïque* 51 Vaiſſeaux, y compris ceux du Chevalier *Chaloner Ogle*; ce qui avec, 5 qu'on y devoit

encore envoïer, faiſoit 56 Vaiſſeaux, à bord deſquels il y avoit 18 mille 380 Hommes; aux *Colonies* & aux *Plantations*, 15 Vaiſſeaux avec 2 mille 710 Hommes; ſous le Chef d'Eſcadre *Anſon* qui étoit en route, 6 Vaiſſeaux montés de 14 cens Hommes; dans la Méditerranée, ſous l'Amiral *Haddock*, 19 Vaiſſeaux avec 5 mille 27 Hommes d'équipage; en *Angleterre* 35 Vaiſſeaux montés de 8 mille 109 Hommes; en *Irlande*, 5 Vaiſſeaux avec 17 mille 80 Hommes; 29 Vaiſſeaux deſtinés à ſervir de Convoi & à croiſer, avec 4 mille 5 Hommes. Le tout faiſoit 165 Vaiſſeaux & 38 mille 751 Hommes d'équipage.

Maritimes d'Angleterre Decembre.

III. LA COMPAGNIE DE RUSSIE tint, le 12 de MARS, une Aſſemblée générale dans laquelle le *S. Samuel Haldin* fut élu Gouverneur, les Sieurs *Walſon*, *Blount*, *Wordſwooth* & *Thomſon*, furent choiſis pour être Conſuls; & l'on élut en même tems 28 des Intéreſſés pour être Membres de la *Cour des Aſſiſtans*.

III. COMPAGNIES DE COMMERCE. *Compagnie de Ruſſie.* Election des Officiers. 12 Mars.

Les Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES paièrent le 9 de FEVRIER le *Dividende* pour les ſix derniers mois de 1739, à 3 & demi pour cent. Le 7 de MAI, ils commencèrent la vente du Thé. Le Thé verd fut vendu depuis 10 Shellings juſqu'à 13 Shellings 10 Deniers la Livre; & le Thé ordinaire depuis 6 juſqu'à 9, excluſivement du droit de 4 Shellings par Livre. Le 7 d'Octobre, les Directeurs tinrent une Aſſemblée dans laquelle ils déclarèrent qu'outre les Marchandiſes contenues dans leur déclaration du 9 de Septembre, que l'on avoit commencées de vendre le 4 de ce mois, ils expoſeroient en vente diverſes autres marchandiſes arrivées dernièrement par les Vaiſſeaux de la Compagnie, leſquelles conſiſtoient principalement en 2 mille Balles de Caffé, 5 mille 600 Sacs de Poivre, 350 Tines de Thé d'*Hyſan*, 150 Caiſſes de Thé Bing, mille Caiſſes de Thé Singlo & 649 Balles de Soie de *Bengale*. Ils ajoutèrent qu'à l'égard du Caffé, du Poivre & de la Soie, ils n'en vendroient point d'autres que ce qu'ils en annonçoient, avant le mois de Septembre 1741, à l'exception de 135 Balles de Soie crue de *Bengale*, & du Poivre qu'ils attendoient par trois Vaiſſeaux qui devoient arriver inceſſament. Au mois de DECEMBRE, la même Compagnie réſolut de prendre, l'année ſuivante, à ſon ſervice, quatre Vaiſſeaux de plus que de coutume.

Compagnie des Indes Orientales. Dividende paié. 9 Février. Vente de Thé. 7 Mai.

Déclaration des Marchandiſes de la Compagnie. 7 Octobre.

La COMPAGNIE DU SUD tint une Aſſemblée générale, le 29 de JANVIER, dans laquelle il fut déclaré que le Dividende, ſur le Capital de la Compagnie, ſeroit, pour les ſix derniers mois de 1739, d'un & demi pour cent, paiable le 18 & le 19 du mois ſuivant. Dans une autre Aſſemblée du 8 d'Avril, il fut réſolu que le Dividende des anciennes Annuités ſeroit de 2 pour cent pour la demie année échue le 25 de Mars. Le lendemain on porta dans le Magaſin de la Compagnie 14 Caiſſes d'Argent, qui

Comp. du Sud. Dividende. 29 Janvier; 8 Avril.

Argent venant de Buenos-Aires. 9 Avril.

ANNÉE MDCCXL.

étoient à bord d'un Vaiſſeau venu depuis peu de BUENOS-AYRES.

IV. COLONIES. Troupes levées dans les Colonies d'Amérique.

IV. Dans le mois de FEVRIER, la Cour expédia des ordres pour lever avec toute la diligence poſſible dans les *Colonies* en *Amérique* trois Régimens d'Infanterie de mille Hommes chacun. Le *Roi* en nomma en même tems les Colonels, les Lieutenans-Colonels, les Majors & les autres Officiers, dont la pluſpart étoient nés dans ces mêmes Colonies. Le Colonel *Blakeney* fut fait Adjudant-Général de ces trois Régimens, dont le rendés-vous devoit être à la *Nouvelle-Yorck*. Ce Colonel eut ordre de s'y rendre inceſſament. Dans le mois de MARS, le Lord *Catheart* fut nommé Général & Commandant en Chef des Forces du *Roi*, actuellement levées dans toutes ces Colonies, & de celles qu'on y leveroit à l'avenir. On embarqua dans le même mois quatre mille Fuſils avec une grande quantité de Poudre, de Bales & d'autres munitions de guerre, pour porter dans les mêmes Païs.

Le Lord Catheart nommé Général des Forces dans ces Colonies. Mars.

Armes & Munitions de Guerre qu'on y envoie. Mars.

Saint-Chriſtophle. Recolte abondante.

La recolte du ſucre fut ſi abondante cette année à SAINT-CHRISTOPHLE, qu'il ne s'y trouvât pas aſſés de Vaiſſeaux pour le charger & le tranſporter en *Europe*.

La Barbade. Arrivée d'un Convoi de Vaiſſeaux Marchands.

Le 20 d'AOUT, un Convoi de 40 Bâtimens Marchands, lequel avoit fait voile de *Spithead*, le 29 de Juin, ſous l'eſcorte de deux Vaiſſeaux de guerre, arriva à LA BARBADE; & les Vaiſſeaux de guerre y aiant laiſſé les Bâtimens deſtinés pour cette Ile, continuèrent leur route avec ceux qu'ils devoient conduire à *La Jamaïque*.

Antigoa. Vaiſſeaux armés en courſe. Juillet.

Au mois de JUILLET, le Général *Mathews*, Lieutenant-Gouverneur de l'Ile d'ANTIGOA, fit équiper deux Vaiſſeaux pour donner la chaſſe à quelques *Armateurs Eſpagnols* qui troubloient la Navigation dans les environs.

Penſilvanie. Expédition projettée contre l'Ile de Cuba. Mai.

Dans le même mois, on ſe préparoit à PHILADELPHIE à faire une Expédition dans l'Ile de *Cuba*; & pour cet effet on leva des Troupes dont le nombre fut bientôt complet. Comme la quantité des jeunes gens qui s'enrôlèrent étoit conſidérable, & que ceux dont ils dépendoient pouvoient ſouffrir quelque perte par leur abſence, le Gouvernement, pour les dédommager, propoſa de mettre une Taxe ſur toute la Colonie de PENSILVANIE.

Nouvelle-Yorck. Entrepriſe des Sauvages. Avril.

Vers la fin d'AVRIL, 700 Sauvages attaquèrent le Fort d'*Oriwago* dans la NOUVELLE-YORCK: mais ils furent repouſſés & preſque tous taillés en pièces. En MAI, deux riches Négocians de *Boſton* firent équiper un Bâtiment de 30 Canons pour l'envoïer en courſe. Dans le même mois, il arriva dans cette Colonie un Vaiſſeau venant d'*Angleterre*, lequel apportoit trois mille Fuſils pour les Troupes que l'on levoit alors dans le Païs, & dont le rendés-vous général étoit à *Hamſtead* dans le *Long-Iſland*. En

Vaiſſeau armé en courſe. Mai.

Armes apportées d'Angleterre. Mai.

Vaiſſeaux armés

JUIN, les Négocians de *Boſton* & de *Rhode-Iſland* firent armer huit Vaiſ-

ſeaux en courſe, pour donner la chaſſe aux *Armateurs Eſpagnols*, dont un avoit attaqué dernièrement & pourſuivi juſques dans le Port de *Boſton* pluſieurs Vaiſſeaux de la Colonie. Les Troupes qu'on avoit levées dans les Provinces de la *Nouvelle-Torck*, de *Boſton*, de *Connecticut* & de *Rhode-Iſland*, firent voile le 19 de Novembre pour *La Jamaïque* ſous l'eſcorte de trois Vaiſſeaux de guerre.

en courſe. Juin.

Troupes envoïées à La Jamaïque. 19 Novembre.

En MARS, La Chambre des Repréſentans de la NOUVELLE-ANGLETERRE accorda un Subſide de 106 mille Livres Monnoie du Païs, pour mètre cette Province en état de défenſe. En JUIN, la plus grande partie des *Indiens* ſe retirèrent de cette Colonie pour paſſer en *Canada*. Les *Anglois* accusèrent les *François* d'avoir été les auteurs de cette déſertion. En AOUT, l'Aſſemblée générale de la Province accorda 2 mille 700 Livres pour fournir à la dépenſe des Compagnies de Soldats qu'on avoit levées dans le Païs, juſqu'à ce qu'elles fuſſent arrivées au rendés-vous général.

Nouvelle-Angleterre. Subſide. Mars.

Les Indiens quittent cette Colonie. Juin.

Autre Subſide. Août.

Le 27 de JANVIER, il arriva à LA JAMAÏQUE un Vaiſſeau de guerre avec deux Galiotes à Bombes, deux Brûlots & deux Navires chargés de Proviſions & de Munitions de guerre. La Lettre par laquelle on apprit au mois de Mars cette nouvelle en *Angleterre*, étoit du 14 de Février; & portoit auſſi que quelques jours avant l'arrivée de ces Bâtimens, l'Amiral *Vernon* y étoit revenu de ſon expédition de *Porto-Bello*, & qu'il ſe diſpoſoit pour une autre très importante: mais que l'on croïoit cependant qu'il attendroit un renfort de Troupes de la *Nouvelle-Torck*. On ajoutoit qu'en revenant, les tempêtes avoient fort maltraité ſon Eſcadre: mais qu'on avoit eu bientôt réparé les dommages qu'elles avoient cauſés à ſes Vaiſſeaux. Au commencement de MARS, pluſieurs Habitans de cette Colonie s'aſſocièrent pour armer un Brigantin & une Chaloupe qu'ils envoïèrent en courſe. En JUIN, le S. *Thelawney*, Gouverneur de *La Jamaïque*, y mit un *Embargo* ſur tous les Vaiſſeaux, Le 17 de JUILLET, un Vaiſſeau de guerre en partit pour revenir en *Angleterre* avec un très grand nombre de Vaiſſeaux Marchands. Ces Vaiſſeaux arrivèrent en *Angleterre* vers la fin du mois d'AOUT, & rapportèrent 60 mille Piaſtres pour le comte de la *Compagnie du Sud*, & des ſommes conſidérables pour des Particuliers, en retour des Marchandiſes qu'ils avoient envoïées. Dans le même mois d'Août, les Négocians de *La Jamaïque* firent armer en *Angleterre* un Vaiſſeau de 24 Canons pour l'envoïer en courſe.

La Jamaïque. Vaiſſeaux arrivés. 27 Janvier.

L'Amiral *Vernon* revient de Porto-Bello. Janvier.

Bâtimens armés en courſe. Mars.

Embargo. Juin.

Vaiſſeaux Marchands partis pour l'Angleterre. 27 Juillet.

Vaiſſeau Armé en courſe pour les Négocians de cette Colonie. Août.

Sur la fin de l'année précédente, il mourut beaucoup de monde de la Fièvre à *Charles-Town* dans LA CAROLINE-MERIDIONALE; & les Vaiſſeaux qui y étoient en ſtation, eurent tant de Malades qu'ils furent aſſés longtems ſans pouvoir mètre en Mer pour aller croiſer. Dans les premiers jours de JANVIER de cette année, l'Aſſemblée générale de cette Colonie accorda au Général *Oglethorpe* 120 mille Livres Monnoie du Païs, pour lever une

La Caroline-Méridionale. Maladies à la fin de 1739.

Argent pour lever des Troupes. Janvier 1740.

V. COLONIES.

ANNE'E MDCCXL.

Nouveau Subſide. Juin.

Compagnie de Cavalerie & 400 Pionniers, pour l'aider dans l'entrepriſe qu'il avoit projettée contre le Fort de *Saint-Auguſtin*. En JUIN, l'Aſſemblée générale réſolut d'accorder 70 mille Livres monnoie du Païs, pour pouſſer la Guerre contre les *Eſpagnols*.

Munitions de guerre pour La Caroline. 1 Juillet.

Le 1 de JUILLET, on embarqua en *Angleterre* pour *La Caroline-Méridionale* 6 mille 400 Livres de Bales, 100 Barrils de Poudre avec une grande quantité de Munitions de Guerre. A peu près dans le même tems, le Général *Oglethorpe* mit à la voile avec quelques Vaiſſeaux & des Troupes de débarquement pour attaquer le Fort de *Saint-Auguſtin*. Je parlerai dans l'Article ſuivant de cette Expédition qui ne fut pas heureuſe.

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

V. On s'attend bien que je n'ai garde de me jetter dans le menu détail de toutes les priſes particulières que les *Anglois* & les *Eſpagnols* firent réciproquement les uns ſur les autres pendant le cours de cette année. Outre que ce détail ſeroit d'une longueur immenſe, les *Mémoires* ſur leſquels je travaille ne m'offrent le plus ſouvent que des faits qu'ils démentent enſuite eux mêmes, ou qui ſont démentis par d'autres. Je me reſtreindrai donc à ne parler que des choſes de quelque importance, en m'écartant de la forme de *Journal* le moins qu'il me ſera poſſible. Je ne puis pas m'engager à la ſuivre exactement dans cet Article, aiant à dire beaucoup de choſes dont mes Mémoires ne donnent point les dates que je ne puis par cette raiſon qu'indiquer à peu près.

Liſte des Vaiſſeaux pris par les Eſpagnols en 1739, publiée à Cadix. Janvier.

Au commencement de cette année, les *Eſpagnols*, plus modeſtes eux-même à leur égard, que les bruits publics ne l'avoient été pour eux, publièrent à *Cadix* une Liſte des priſes qu'ils avoient faites ſur les *Anglois* pendant les quatre derniers mois de l'année précédente. Leur nombre n'excèdoit pas 47, & la valeur en étoit eſtimée 956 mille 750 Piaſtres.

Etat de la Guerre du côté de l'Eſpagne. Janvier.

Dans le même tems, la *Cour d'Eſpagne* étoit toute occupée des moïens de pouſſer la Guerre avec vigueur; cependant, au commencement de Fevrier, elle n'avoit point encore donné d'ordre dans les Ports pour en faire ſortir les Vaiſſeaux qui devoient compoſer la Flote du Roi. Il paroiſſoit que ſon but étoit de ruiner le Commerce des *Anglois* par le moïen des Armateurs, dont il y avoit plus de 50 en mer. C'étoit, comme on a vu ci-devant l'Auteur de la *Grande-Queſtion* ne pas faire difficulté de le dire, le parti le plus ſage que l'*Eſpagne* pût prendre dans une Guerre ſur mer avec les *Anglois*. Le plus ſur pour elle ſera toujours de travailler à mètre ſes Ports à l'abri de toute inſulte, de ne point riſquer d'en venir à de grandes actions, de laiſſer les *Flotes* & les *Eſcadres Angloiſes* ſe conſumer elles-même inutilement le long des Côtes, & de couvrir toute la mer d'Armateurs, pour affoiblir & même épuiſer les reſſources que le Commerce fournit ſans ceſſe aux *Anglois*. Les Troupes étoient en mouvement dans toutes les Provinces; & l'on avoit répandu dans toute

l'*Europe*

l'*Europe* qu'elles devoient former trois Camps, un du côté de *Gibraltar*; le ſecond en *Catalogne* & le troiſième en *Galice*. Le premier devoit, ſous les ordres du Duc de *Montemar*, faire une tentative qui n'eût ſans doute pas eu plus de ſuccès que celle de 1737. Le ſecond, commandé par le Comte de *Marr*, devoit ſaiſir une occaſion favorable pour former une entrepriſe ſur *Port-Mahon*. Le troiſième, qui n'étoit compoſé que de *Troupes Irlandoiſes & Wallones*, étoit deſtiné, diſoit-on, à s'embarquer, ſous la conduite du Duc d'*Ormond*, pour paſſer en *Irlande* & tacher d'exciter le Peuple contre le Gouvernement. Pour les deux premiers projets, on peut croire que la *Cour d'Eſpagne* les avoit formés; ſurtout le ſecond. Ce qui donnoit lieu d'imaginer qu'elle avoit conçu le troiſième, c'eſt qu'auſſitôt après la Déclaration de la Guerre, elle avoit fait venir d'*Avignon* le Duc d'*Ormond* avec lequel les Miniſtres & le Duc de *Montemar* avoient eu de fréquentes Conférences. Un Corps d'Armée compoſé principalement de Troupes de la Nation de ce Général aidoit à croire qu'on penſoit à l'envoïer en *Irlande*; & la Politique de l'*Eſpagne* vouloit que l'*Angleterre* en fût perſuadée. En la mètant dans la néceſſité d'emploïer une partie conſidérable de ſes Forces à la conſervation du dedans, on diminuoit d'autant les efforts qu'elle pouvoit faire au dehors.

Dans l'Article de la Marine, j'ai fait connoître ſuffiſament tout ce que l'on fit pendant cette année en *Angleterre* pour ſe procurer la ſupériorité ſur mer, tant en *Europe* qu'en *Amérique*. Il ſera parlé dans la Séance du *Parlement* de ce qui concerne les Troupes de terre; & je ne dois m'arrêter ici qu'à ce qui s'exécuta de part ou d'autre.

Nouvelle Ordonnance du Roi d'Eſpagne concernant l'Interdiction du Commerce des Marchandiſes d'Angleterre.

Mars.

Pendant les mois de Janvier, de Février, de Mars & d'Avril, il ne ſe paſſa rien en *Europe* qui fût digne de quelque attention, ſi ce n'eſt une Ordonnance du *Roi d'Eſpagne* qui fut publiée à *Cadix* dans le mois de Mars, laquelle portoit en ſubſtance; *Que non ſeulement il ſeroit défendu à qui que ce fût d'introduire directement dans les Roïaumes d'*Eſpagne *aucunes Denrées ou Manufactures du Cru ou des Fabriques de la* Grande-Bretagne: *mais même d'y introduire des Denrées & Manufactures que l'on auroit tranſportées d'*Angleterre *dans d'autres Païs Amis, Alliés & Neutres, pour y être améliorées, teintes ou préparées; de manière que tout Commerce étant abſolument interdit entre les Sujets des Roïaumes d'*Eſpagne *& ceux de la* Grande-Bretagne, *il ne ſeroit permis à qui que ce fût d'y envoïer aucunes Marchandiſes, ni d'en faire venir, ſoit directement, ſoit par le canal des Nations Amies, Alliées ou Neutres, ſous peine de Mort & de Confiſcation de Biens contre ceux qui y contreviendroient ou qui y prêteroient la main: Que cette punition auroit lieu pareillement à l'égard de ceux qui vendroient aux* Anglois *par mer & par terre, & qui tranſporteroient en* Angleterre, *à* Gibraltar *ou à* Port-Mahon, *des Marchandiſes ou Fruits d'*Eſpagne *ou des* Indes; *Que pour cet effet, toutes les Marchandiſes & Fruits qui ſeroient*

*portés dans les Ports d'*Eſpagne *par les* Eſpagnols *ou par des* Etrangers, *ne pourroient en ſortir qu'après avoir donné caution par devant les Intendans ou Juges ſubdélégués des Ports, de rapporter des Certificats que les Marchandiſes auroient été débarquées dans les lieux pour leſquels elles étoient deſtinées : Que toutes les Marchandiſes qui viendroient des Roïaumes ou Païs Amis, Alliés ou Neutres, devroient être munies, avant que de pouvoir être admiſes dans les Ports, de Certificats des* Miniſtres *ou* Conſuls Eſpagnols *qui y réſidoient, par leſquels il paroîtroit qu'elles auroient été fabriquées dans ces Païs-là & non en* Angleterre ; *Et qu'à l'égard des Marchandiſes qui viendroient des endroits où il n'y avoit pas de* Miniſtres *ou de* Conſuls Eſpagnols, *elles devroient être munies de Certificats du Magiſtrat & marquées du Sceau du lieu où elles auroient été fabriquées.* Cette Ordonnance ne devoit avoir ſon effet que trois mois après ſa publication.

Expédition de l'Amiral Vernon contre Cartagène, &c.

Il part de La Jamaïque. 6 Mars.

Il fait obſerver le Port de Sainte-Marthe.

Il arrive devant Cartagène. 14 Mars.

Il Bombarde la Ville. 17 Mars, &c.

On ne fut pas auſſi tranquille en *Amérique*. L'Amiral *Vernon* partit de *Port-Roial* à *La Jamaïque*, le 6 de Mars, avec ſon Eſcadre. Le 21, aiant un vent favorable, il ſe trouva à la hauteur de la Côte de *Sainte-Marthe*. Il commanda au Capitaine *Windham*, qui montoit le *Greenwich*, d'avancer pendant la nuit & de ſe poſter près du Port, afin d'intercepter tout ce qui voudroit y entrer, pendant que lui-même feroit route pour *Cartagène*. Le 24, le *Falmouth*, commandé par le Capitaine *Douglas*, le joignit ; & le ſoir, il jeta l'ancre avec ſon Eſcadre dans la *Playa-Grandé*, où il y avoit neuf braſſes d'eau. Le 17, il rangea les Galiotes à Bombes & les petits Bâtimens, de manière qu'il pût aiſément les défendre. Il s'occupa dans cet ordre à bombarder la Ville, juſqu'au 20 qu'il prit la réſolution de lever l'ancre ſans avoir rien ſouffert du feu de la Place, où les Bombes, ſelon les Relations des *Anglois*, avoient cauſé de grands dommages, ſurtout à la Cathédrale, au Collége des *Jéſuites*, au Bureau de la Douane ; à pluſieurs maiſons qui furent renverſées. Ces Relations ajoutent, qu'une Bombe qui tomba dans le Baſtion Méridional, empêcha pendant quelque tems une Baterie de 10 Pièces de Canon de faire feu ſur les *Bâtimens Anglois*. Si l'on en croit les *Eſpagnols*, *Cartagène* fut bombardée en pure perte & ne fut nullement endommagée. Le 20,

Il lève l'ancre & part. 20, 21 Mars.

les Galiotes à Bombes levèrent l'ancre, & le 21 au matin, l'Eſcadre fit voile vers *Bocha-Chica*. Les Forts, qui ferment l'entrée de ce Port, tirèrent ſur l'Eſcadre ſans l'atteindre ; & l'Amiral *Vernon* laiſſa le *Windſord* & le *Greenwich* pour croiſer pendant 20 jours à la hauteur de *Cartagène*, & fit route vers *Porto-Bello*, détachant de tems en tems quelqu'un de ſes Vaiſſeaux pour aller devant ſe poſter à l'embouchure de *La Chagra*. L'Eſcadre s'étant pourvue d'eau, il ſortit du Port de *Porto-Bello* le 2 d'Avril : mais un accident qui ſurvint à l'une de ſes Voiles, l'empêchant d'avancer,

Il part de Porto-Bello pour aller bombarder le Fort de Saint-Laurent. 2 Avril.

il commanda au Capitaine *Gerbert* qui montoit le *Norwich*, de faire force de voile avec les Galiotes à Bombes & les Alléges, & lui joignit le Capi-

taine *Knowles* comme Ingénieur, avec ordre de ranger d'abord les Galiotes & de tirer ſur le Château de *Saint-Laurent*; ajoutant qu'il les couvriroit lui-même avec le reſte de l'Eſcadre. A trois heures après midi, le Capitaine *Knowles* jeta l'ancre & commença ſur le champ à bombarder & canoner le Château. L'Amiral arriva à 10 heures, ſuivi du *Falmouth* & de la *Princeſſe Louiſe*. On continua de lancer des Bombes & de tirer le Canon juſqu'à 11 heures du matin du 4, que les *Eſpagnols* arborèrent le Drapeau blanc pour demander à capituler. L'Amiral fit mettre à terre le Capitaine *Knowles*, qui convint bientôt avec Don *Juan-Carlos Gutiérres de Zavello*, Commandant de la Place, des Articles que voici.

Le Bombardement commence & continue juſqu'au 4.

Le Château demande à capituler.

I. AUSSITOT *que les Troupes de Sa* Majeſté Britannique *ſeront en poſſeſſion immédiate du Fort de* Saint-Laurent *à l'embouchure de la Rivière de* Chagra, *le Commandant & toute la Garniſon ſeront en entière liberté d'en ſortir ſans aucune moleſtation, & pourront ſe retirer dans la Ville de* Chagra, *ou par tout ailleurs où il leur plaira.*

Articles de la Capitulation.

II. *Les Habitans de* Chagra *pourront reſter en toute ſureté dans leurs maiſons, ſous promeſſe de ſureté pour leurs perſones & leurs maiſons.*

III. *Les Chaloupes Gardes-Côtes ſeront délivrées pour l'uſage de Sa* Majeſté Britannique, *en l'état où elles ſont, & la maiſon de la Douane du* Roi d'Eſpagne.

Le Clergé & les Egliſes de la Ville de Chagra *ſeront protégés & conſervés dans toutes leurs immunités.*

Dès que ces Articles furent ſignés, le Commandant ſe rendit à bord de l'Amiral avec le Capitaine *Knowles*, nommé Commandant du Fort, pour en prendre poſſeſſion au nom de Sa *Majeſté Britannique*, à la tête de 120 Hommes commandés par cinq Lieutenans. On trouva dans le Bureau de la Douane pour environ 100 mille Liv. St. de Marchandiſes & de Denrées qui devoient être chargées ſur les Galions. Deux Vaiſſeaux Gardes-Côtes qui étoient dans le Port furent coulés à fond. Toutes les Marchandiſes du Bureau de la Douane furent envoïées à *La Jamaïque*. Après quoi l'Amiral fit mettre le feu au Fort qui fut entièrement réduit en cendres. L'Artillerie, conſiſtant en onze Canons & onze Pierriers, fut tranſportée à bord des *Vaiſſeaux Anglois*. Outre le Fort qui fut détruit par le feu, on fit auſſi ſauter quelques Ouvrages dont il étoit flanqué. L'Eſcadre remit à la voile le 10 d'Avril, & jeta l'ancre le 12, à l'entrée du Port de *Porto-Bello*. Elle y fut jointe par les Vaiſſeaux de guerre le *Windſor* & le *Greenwich*; & le 14, par le *Burford*. L'Eſcadre remit enſuite à la voile pour retourner à *La Jamaïque*, après que l'Amiral eût écrit, le 16, en *Angleterre*, pour y rendre compte de ſon Expédition. Sa Lettre fut reçue à *Londres*, le 10 de Juillet.

Les Anglois prennent poſſeſſion de ce Fort,

Qu'ils détruiſent.

Ils s'en retournent à Porto Bello, d'où ils font voile pour La Jamaïque.

10 Avril, &c.

Le Général *Oglethorpe* Gouverneur & Commandant des Forces de la

Expédition du

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNÉE M. DCC. XL.

Général Oglethorpe contre le Fort de S. Auguſtin. Avril, Mai, Juin & Juillet.

Nouvelle-Georgie, fortifié par les ſecours qu'il avoit reçus de *La Caroline-Méridionale*, entreprit de ſe rendre maître de la Ville & du Fort de *Saint-Auguſtin*. Le 23 d'Avril, une partie de ſes Forces fit voile du *Cap-Henri*, & ſe rendit devant cette Ville. Le 12, elles y furent jointes par 4 Vaiſſeaux de guerre de 20 Canons & 2 Chaloupes, aiant leur ſtation dans l'*Amérique Septentrionale*. Le lendemain, le Général *Vander Duſſen* arriva au Nord de la Ville avec 300 Soldats de *La Caroline-Méridionale*. Le 20, le Général *Oglethorpe* arriva de *La Georgie* avec 300 *Soldats Anglois* & environ 300 *Indiens*. Le 21, ces Troupes débarquèrent à la faveur de la Mouſqueterie des Vaiſſeaux & mirent pied à terre dans l'Ile d'*Anaſtaſia*, où elles ſe ſaiſirent d'une Védète des Ennemis. Le 24, le Capitaine *Waren* entra dans le Port avec toutes les Chaloupes & les autres petits Bâtimens, & jeta l'ancre à la portée du Canon, pour débarquer les Munitions & les Proviſions; ce qui s'exécuta en plein jour, nonobſtant le feu du Canon des Ennemis. La nuit du même jour, on éleva deux Bateries, l'une de 4 Canons de 18 Livres & de deux Mortiers, l'autre de 2 Canons, auſſi de 18 Livres & d'un grand Mortier, qui commencèrent à jouer ſur le champ avec 20 autres Mortiers à *La Coehorn*. Le 8 de Juillet, le Général *Oglethorpe* fit ſommer le *Commandant Eſpagnol* de ſe rendre; & celui-ci lui fit répondre, *Que ce lui ſeroit un plaiſir de lui toucher à la main dans ſa Forteresſe*. Les Aſſiégeans regardèrent cette réponſe hautaine comme le fruit d'un avantage que 500 *Eſpagnols* avoient remporté quelques jours auparavant ſur 80 *Montagnards* qu'ils avoient ſurpris pendant qu'ils dormoient, leſquels, au rapport de deux Déſerteurs, avoient vendu leur vie ſi chèrement, qu'ils avoient tué le triple plus d'*Eſpagnols*. Le 10, le tems qui devint orageux, obligea les Vaiſſeaux de guerre à lever l'ancre pour regagner le large. Deux jours après, le Général *Oglethorpe* paſſa la Rivière avec les Troupes règlées & les *Indiens*, & s'approcha plus près de la Place. Ce détail eſt tiré juſqu'ici d'une Lettre écrite le 4 d'Août de la Rade de *Hampton* en *Virginie*. Cette même Lettre s'exprime ainſi ſur la difficulté de ce Siége. *La ſituation de* Saint-Auguſtin *eſt extrèmement avantageuſe à cauſe des Bas-Fonds qui l'environnent, où les* Eſpagnols *ont de petites Galères ſous le Canon des remparts. Aucun Vaiſſeau de guerre ne ſauroit approcher, ni de la Ville, ni du Château, plus près de trois mille.* Il faut ajouter à cela que *Saint-Auguſtin* n'eſt pas un ſimple Fort, mais une Citadelle aſſés régulière, conſtruite d'une pierre molaſſe. Elle a quatre Baſtions; la Courtine a 60 Verges Géometriques de long; le Parapet 3 pieds de largeur & le Rempart 20 de hauteur. Il eſt caſematé en dedans pour des logemens, voutés par deſſus; & quelque tems avant l'entrepriſe du Siége, il avoit été mis à l'épreuve de la Bombe. Les *Eſpagnols* avoient auſſi travaillé longtems à un chemin couvert qui s'étoit trouvé fini, lorſqu'on avoit commencé le Siége. La Citadelle étoit

alors garnie de 50 Pièces de Canon, dont 16 étoient de Bronze & quelques-unes de 24 Livres de Balle. La Ville avoit pour retranchement 10 Angles ſaillans, garnis chacun de quelques Pièces de Canon. Le *Général Oglethorpe*, avant que de former le Siége de cette Place, s'étoit emparé d'un petit Fort à 20 milles de *Saint-Auguſtin*. La Garniſon compoſée de 50 Hommes, s'étoit rendue ſans coup férir. Il avoit pris preſque auſſi facilement le Fort de *San-Diego* à 7 milles de la même Ville. Cinquante Hommes qui le défendoient, avoient fait feu pendant toute la nuit avec 13 pièces de Canon: mais le matin, ils s'étoient rendus Priſonniers de guerre. Il s'étoit enſuite emparé de deux autres petits Forts des environs; & dans cette Expédition il avoit fait 80 Priſonniers & pris quantité de Beſtiaux aux *Eſpagnols*. Pour revenir au Siége de *Saint-Auguſtin*, après diverſes ſorties, la pluſpart avantageuſes aux *Eſpagnols*, Don *Manuel de Montiano*, Gouverneur de la Place, ſortit l'un des derniers jours de Juillet avec 170 Hommes d'Infanterie, 20 Hommes de Cavalerie & 80 *Indiens*, pour attaquer le Port de *Mace* occupé par un Détachement des Aſſiégeans. Il les en chaſſa, après avoir tué 107 Hommes, du nombre deſquels furent le Colonel *Palmer*, trois Capitaines & trois Sous-Lieutenans. Il ne perdit que 10 Hommes, entre leſquels fut Don *Joſeph de Aguilera*; & n'en eut que 20 de bleſſés. Il fit Priſonnier un Adjudant-Major, un Capitaine, un Lieutenant de Cavalerie, un Lieutenant d'Infanterie & 35 Soldats; & enleva 40 Chevaux. Dans le même tems, un Convoi conſidérable entra dans la Place; & ces deux circonſtances déterminèrent le Général *Oglethorpe* à lever le Siége. C'eſt à quoi ſe terminèrent les efforts que la Colonie de *La Caroline-Méridionale* avoit faits cette année. La conduite du Général ne fut pas approuvée en *Angleterre*. On y prétendit qu'il avoit entrepris & conduit ce Siége contre toutes les règles de la Guerre; & qu'avant de le commencer, il avoit négligé de ſe bien mètre au fait de la ſituation & de la force de la Place.

Poſition de l'Amiral Haddock & du Chevalier Ogle. Avril.

Repaſſons en *Europe*. Sur les avis que l'on eut à *Londres*, au mois de Mars, que l'*Eſpagne* travailloit ſérieuſement à l'entrepriſe projetée contre l'Ile de *Minorque* & *Port-Mahon*, on expédia des ordres à l'Amiral *Haddock*, afin qu'il ſe rendît à la hauteur de *Majorque* ou devant *Barcelone*, pour s'oppoſer à ce deſſein. Il exécuta ces ordres auſſitôt qu'il les eût reçus, en ſorte qu'au commencement d'Avril, il croiſoit dans ces parages avec 15 Vaiſſeaux, & pouvoit en peu de tems affamer l'Ile de *Majorque* où les *Eſpagnols* n'avoient encore tranſporté que 2 mille Hommes & quelques Pièces de Canon. Cet Amiral couvroit ainſi *Port-Mahon*, pendant que le Chevalier *Chaloner Ogle*, avec le reſte de la Flote, étoit à *Gibraltar* & s'étendoit dans le Détroit juſques devant *Cadix*.

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNE'E MDCCXL.

Proclamation pour encourager les Sujets de la Grande Bretagne à faire des Conquêtes ſur les Eſpagnols. 19 Avril.

Vers le milieu du mois d'Avril, on publia à *Londres* la *Proclamation* ſuivante.

GEORGE ROI.

D'AUTANT *que, dans un Acte paſſé pendant la préſente Séance du* Parlement *& intitulé* ACTE pour aſſurer & encourager le Commerce des Sujets de Sa Majeſté à l'*Amérique* & pour encourager les Matelots à entrer au ſervice de Sa Majeſté, *il eſt ſtatué entre autres, que, pour encourager les Sujets de Sa Majeſté à s'engager dans des dépenſes, expéditions & courſes, Nous, nos Héritiers & Succeſſeurs ſeront autoriſés pendant le cours de la préſente Guerre ou de quelque autre qui pourroit ſurvenir, à accorder des Chartes ou Commiſſions pour autoriſer & mètre davantage en état des Sociétés ou Perſones particulières, de s'unir dans des expéditions par mer & par terre, & de naviger dans les Mers de l'*Amérique *pour attaquer, prendre ou détruire les Vaiſſeaux, Marchandiſes, Meubles ou Immeubles, Etabliſſemens, Factoreries, Criques, Ports, Places fortes, Terres, Forts, Châteaux & Fortifications qui appartiennent à préſent ou qui appartiendront ci-après, ou qui ſeront poſsèdés par les Ennemis dans quelque partie que ce ſoit de l'*Amérique ; *comme auſſi pour aſſurer aux Sociétés ou Perſones qui y auront part, à leurs Héritiers, Succeſſeurs, Adminiſtrateurs & aiant cauſe, les Propriétés, Droits & Titres entiers & inconteſtables ſur ce que leſdites Sociétés ou Perſones prendront ou feront prendre ſur l'Ennemi ; & cela ſur les Règlemens & de la manière & forme que Nous, nos Héritiers & Succeſſeurs jugeront à propos d'établir & de confirmer ci-après par d'autres Conceſſions & Chartes ; en ſorte que leſdites Sociétés ou Perſones puiſſent être autoriſées à en avoir & poſsèder tout le Bénéfice, de manière néanmoins que ce qui y ſera contenu ne puiſſe s'étendre à reſtreindre ou exclure aucun de nos Sujets du Commerce entier & libre en quelque partie que ce ſoit de l'*Amérique : *Et d'autant que nous ſouhaitons qu'aucun de nos bien-aimés Sujets n'ignore ledit encouragement, Nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conſeil-Privé, de le rendre public par notre préſente Proclamation Roïale, afin que tous les Officiers, Matelots, Troupes de Marine, Soldats & autres nos Sujets puiſſent être pleinement informés du Bénéfice qu'on a deſſein, par cette Proclamation, d'accorder à ceux d'entre eux qui auront la volonté de prêter leur aſſiſtance pour la pourſuite vigoureuſe de la préſente Guerre, afin d'incommoder l'Ennemi. Donné dans notre Cour de* Saint-James, *le* 9 (V. St.) *Avril* 1740, *& dans la treiſième année de notre Règne.*

Les Eſpagnols font partir une Flote pour l'Amérique.

Entre le 29 & le 31 de Mars, une Eſcadre de 14 Vaiſſeaux de guerre, que l'on avoit armée dans le Port du *Ferrol*, mit à la voile & prit la route des *Canaries*. Le 30 d'Avril, il ſortit du Port de *Cadix* une autre Eſca-

dre de 12 Vaiſſeaux de guerre, dont le Commandant-Général, monté par Don *Thomas d'Arriaga*, étoit de 70 Canons & de 625 Matelots; & le Commandant en ſecond monté par Don *Juan de Colina*, de 60 Canons & de 308 Matelots. Parmi les autres Vaiſſeaux, il y en avoit deux de 70 Canons, dont l'un avoit 504 Hommes d'Equipage & l'autre 598; 4 de 60 Canons, dont le premier avoit 548 Hommes, le ſecond 584, le troiſième 504 & le quatrième 517; un de 50 Canons & de 354 Hommes; un de 24 Canons & 123 Hommes; & deux de 16 Canons, aiant l'un 109 Hommes & l'autre 102. Le tout faiſoit 616 Canons & 5 mille 116 Hommes, dans le nombre deſquels on ne comprenoit pas les Officiers que l'on avoit triplés par rapport au nombre ordinaire, ni la Compagnie de Marine de cent Hommes que chaque Vaiſſeau portoit. On avoit armé chaque Matelot d'une paire de Piſtolets & d'un Sabre neuf. L'Eſcadre du *Ferrol*, que celle-ci devoit joindre, étoit armée & pourvue d'Equipage dans la même proportion. Le Lieutenant-Géneral Don *Manuel Lopez Pintado* étoit le Commandant en Chef de toute la Flote, aiant ſous lui pour commander en ſecond le Chef d'Eſcadre Don *Andrea Regio*. La Flote étoit deſtinée pour l'*Amérique*, du moins en fit-on courir le bruit: mais, après avoir reſté quelque tems en mer, toute la Flote rentra dans le Port du *Ferrol*, d'où elle étoit à portée de favoriſer le projet, que l'on prétendoit que les *Eſpagnols* avoient fait, de tenter en *Irlande*, une décente, que l'on regardoit comme la cauſe de l'*Embargo*, mis depuis peu ſur tous les Vaiſſeaux qui étoient dans les Ports de *Galice* & des *Aſturies*. L'Amiral *Balchen* croiſoit alors entre la *Galice* & l'*Irlande*, avec 6 Vaiſſeaux. Comme il n'étoit pas en état de faire tête aux *Eſcadres Eſpagnoles*, il en donna avis en *Angleterre*, & demanda du renfort; ſe déterminant, en l'attendant, à croiſer entre le Cap *Ortogal* & l'Ile d'*Oueſſant*. Les ordres furent donnés pour le renforcer de 8 Vaiſſeaux, avec leſquels le Chevalier *Ogle* croiſoit à l'entrée du Détroit, afin qu'après leur jonction ils puſſent enfermer les Eſcadres d'*Eſpagne* dans le Port du *Ferrol*. Cela ſe paſſoit en Mai. Dans les premiers jours de ce mois, deux Vaiſſeaux de *Buenos-Ayres* arrivèrent heureuſement à *Sant-Andero*, ſans avoir couru de riſque de la part des *Anglois*. La Cour envoïa ordre de les décharger ſur le champ & de les armer en guerre pour retourner en *Amérique*. D'ailleurs, peu contente de ce que l'Amiral *Pintado* étoit rentré dans le Port du *Ferrol* ſans avoir tenté de combatre l'Amiral *Balchen*, elle le rappella, & nomma l'Amiral Don *Rodrigue de Torres* pour aller au *Ferrol* prendre le Commandement de la Flote. Les choſes reſtèrent dans cet état pendant tout le mois de Juin, & le Chevalier *Ogle* ne quitta point le Détroit: mais dans le mois de Juillet, l'Amiral *Torres* partit du *Ferrol*; & le 16 de Septembre, il aborda à *Porto-Rico* avec 6 *Bâtimens Anglois* richement chargés, dont il s'étoit emparé dans ſa route.

31 Mars; 30 Avril; Juillet.

Elles rentrent dans le Port du Ferrol.

Les Anglois projettent de les bloquer. Mai.

Elle arrive à Porto Rico. 16 Septembre.

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNE'E MDCCXL.

A Cartagène, 23 Octobre.

Il ſe rendit enſuite à *Cartagène*, le 23 d'Octobre, aiant 12 Vaiſſeaux de guerre de 60 à 80 Canons, avec 9 mille 530 Hommes d'Equipage, & n'aiant perdu dans ſa traverſée qu'une Allége chargée de Poudre & d'autres Munitions, de laquelle le *Worcheſter*, Vaiſſeau de l'Eſcadre de l'Amiral *Vernon*, s'étoit rendu maître & qu'il avoit conduite à *La Jamaïque*. Dans le même tems, la *Princeſſe Louiſe* & le *Hamptoncourt*, qui croiſoient à la hauteur de *Cartagène*, s'étoient batus pendant quelques heures avec l'Arrière-garde de l'*Eſcadre Eſpagnole*, & s'étoient retirés ſans avoir été conſidérablement endommagés. Le *Norwich*, qui croiſoit dans le même Parage, prit auſſi, dans le même tems à peu près, & conduiſit à *La Jamaïque* un *Aviſo* de *Cadix*, dont le Capitaine que l'on prétendoit être *François*, avoit eu ſoin, avant de ſe rendre, de jetter dans la mer les Lettres dont il étoit chargé.

Vaiſſeaux pris par les Anglois; Combat, &c.

Combat entre un Vaiſſeau de guerre Eſpagnol & 3 Vaiſſeaux Anglois. 19 Mai.

Arrêtons-nous préſentement en *Europe*. Le 19 de Mai, il y eut un Combat de trois *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, contre un *Vaiſſeau de guerre Eſpagnol*. Je n'en puis dire que ce que j'en trouve dans deux Relations que je vais rapporter. La première eſt une *Lettre*, qui parut au mois de Juin dans la *Gazète* de *Cologne*; & quelque tems après, la ſeconde lui fut opſée par les *Anglois*. Commençons par la première.

Première Relation.

MONSIEUR,

Les Gazètes, *qui nous viennent de* Hollande, *me font voir qu'on n'y a aucune véritable Relation du Combat qui s'eſt donné le 19 Mai entre la* PRINCESSE, Vaiſſeau de guerre Eſpagnol, *monté de 70 pièces de Canons, & 3* Vaiſſeaux Anglois *de même force. Pour vous mètre à portée d'en mieux juger, trouvés bon que je vous rapporte ici les circonſtances qu'elles ont omiſes ou qu'elles ont défigurées, faute d'être mieux informées. Le Combat commença à 8 heures du matin, & dura juſqu'au ſoir. Quand il commença, ce Vaiſſeau n'étoit guères en état de manœuvrer par la perte de ſon grand Mât de Hune, l'abaiſſement de celui de Miſène & le délabrement de plus de la moitié de ſon Grand-Humier & de ſes Haubans. Enfin, il ſe rendit, parce qu'il étoit impoſſible de tenir & de ſe défendre plus longtems. Il avoit porté la réſiſtance au-delà de tout ce qu'on devoit en attendre, par la valeur de ceux qui le défendoient; & il ſe rendit, ſelon les Loix de la Guerre: mais les trois Vaiſſeaux de guerre qui le prirent, n'y eurent point d'égard & maltraitèrent les Officiers, de même que les Soldats & les Matelots, les dépouillèrent & leur ôtèrent les hardes les plus néceſſaires, ſans leur laiſſer de chemiſes pour changer. Ils ne leur laiſsèrent que l'habit qu'ils avoient ſur le corps, & ne donnèrent aucune aſſiſtance aux bleſſés pour les panſer, comme ils en avoient beſoin; de ſorte que, faute de remèdes, il en mourut quelques-uns. On ne ſait pas au juſte le nombre des morts, parce qu'on n'en a point fait de revue. On croit néanmoins*

qu'il

qu'il y en avoit plus de 60, & qu'il y en eut beaucoup plus du côté des Anglois. *Mais ce qui étoit le plus ſenſible aux* Eſpagnols, *ce fut que l'on coupa à pluſieurs les cheveux par force, pour les vendre à terre; ce qui paſſe pour une ignominie qu'on ne fait qu'à ceux qui pour leurs crimes ſont condamnés aux Galères. Les* Eſpagnols, *s'étant comportés avec tant de bravoure, méritoient d'être traités plus honorablement, puiſque la valeur d'un Ennemi a été de tout tems reſpectée entre les Peuples les plus animés. Si vous entendés parler des cruautés que l'on exagère avoir été commiſes en* Amérique *par les* Eſpagnols, *vous pouvés en décompter celles-ci que les* Anglois *viennent d'exécuter aux portes de l'*Angleterre *même. Il faut pourtant remarquer que pas un* Officier Eſpagnol *ne ſe plaint de la conduite qu'ont tenue envers eux Sa* Majeſté Britannique *& les Perſones de ſa Cour. Ils ne ſe plaignent que des Gens de mer, qui ſont ſur les Vaiſſeaux de guerre, dont le procédé eſt ſi peu conforme à ce qui eſt en uſage chés les autres Peuples de la Chretienté, &c.*

Je ſuis, &c.

Pour répondre aux invectives contenues dans cette Lettre, le *S. Burdett*, Secretaire de l'Amirauté de la *Grande-Bretagne*, en écrivit une, dont voici l'Extrait tel que je l'ai trouvé.

Seconde Relation.

J'AI *communiqué à Milords* Commiſſaires de l'Amirauté *la Relation qui a été inſérée dans la* Gazète de Cologne *du* 10 *de ce mois (de Juin) au ſujet de l'engagement entre* 3 Navires Britanniques *& un* Vaiſſeau Eſpagnol *nommé la* Princeſſe. *Comme cette Relation eſt outrée & qu'elle attribue aux* Anglois *pluſieurs énormités dont ils ne ſont pas coupables, Leurs Excellences m'ont ordonné de confronter cette pièce extraordinaire avec la vérité des faits, & avec les témoins qui ſont ici & que tout le monde peut voir & entendre. La Relation marque* que le Combat commença à 8 heures du matin; qu'il dura juſqu'au ſoir, & que le Vaiſſeau la *Princeſſe* étoit fort délabré par la tempête, lorſqu'il fut attaqué. *Cependant il étoit midi paſſé, quand on commença à ſe battre, & à 6 heures & 3 quarts du ſoir, tout étoit fini. L'*Eſpagnol, *lorſqu'il entra en action, n'avoit perdu que le Perroquet de ſon grand Mât: mais, quand il ſe rendit, tout étoit à bas, excepté le Mât d'avant & le Beaupré. Ce qu'on raconte du* pillage *& du* dépouillement *commis par les* Anglois *ſur les* Eſpagnols, *eſt ſi peu vrai, que le lendemain matin, après la priſe du Vaiſſeau, les* 3 Capitaines Britanniques *s'étant aſſemblés, réſolurent de ne ſe rien réſerver de ce qui appartenoit aux Officiers ajant Commiſſion de Sa* Majeſté Catholique: *mais de leur rendre généralement tout ce qu'on trouveroit être à eux, particulièrement leurs hardes & leur vaiſſelle d'argent, que les* Matelots Eſpagnols *eux-même avoient pillées, lorſqu'ils virent que les* Anglois *alloient ſe rendre maîtres de leur bord. On a tort de dire,* que les *Bleſſés Eſpagnols* n'ont pas été traités ni ſoignés comme

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNE'E MDCCXL.

ils devoient l'être; *puiſqu'on leur a laiſſé leur propre Chirurgien & ſes Aides, pour avoir ſoin d'eux, tout comme ſi le Navire n'avoit pas été pris. S'ils ſe plaignent donc, c'eſt la faute de ces derniers. Pour ce qui eſt du nombre des morts, il y en a eu 50 ſur le* Vaiſſeau Eſpagnol, *& 17 ſur les 3* Vaiſſeaux Britanniques, *qui, étant ſéparés, avoient moins à ſouffrir du feu que les Ennemis. La Relation affirme*, que les *Anglois* ont violemment coupé les cheveux noirs des *Eſpagnols*, pour les vendre: *mais on a vérifié par information que rien de ſemblable n'a été commis, & qu'au contraire les Officiers & l'Equipage du Navire d'*Eſpagne *ont été & ſont encore traités avec humanité & décence, malgré l'exemple de cruauté que les* Eſpagnols *ont donné, lorſqu'ils coupèrent les oreilles à un Maître de* Navire Anglois, *qui étoit tombé entre leurs mains, &c.*

Tentative de l'Amiral Haddock ſur Barcelone. Juillet.

Les premiers jours de Juillet, l'Amiral *Haddock*, avec 12 Vaiſſeaux de guerre & quelques Brûlots & Galiotes à Bombes, s'avança juſqu'à la portée du Canon de *Barcelone*, dans l'intention, à ce que l'on crut, de bombarder la Ville: mais tout étoit ſi bien diſpoſé pour le recevoir convenablement, qu'il n'eut rien de mieux à faire que de ſe retirer. Le Comte de *Glimes* qui commandoit les Troupes aſſemblées en *Catalogne*, avoit fait conſtruire à la tête du Mole deux Bateries qui ne permirent pas aux *Anglois* de rien tenter. Ils voulurent s'en dédommager par une autre entrepriſe. Le 6, le *Pembroke* & l'*Avis*, deux Vaiſſeaux de 50 Canons de l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock*, ſe rendirent par ſon ordre, à deux heures après midi dans la Baye de *Salo*, pour enlever ou détruire deux Vaiſſeaux chargés de Vin qui s'y trouvoient. Cette Baie eſt ſur la Côte de *Catalogne* à 4 mille pas de *Terragone*, du côté de *Barcelone*. Elle eſt défendue par deux Forts. Celui du côté droit avoit 15 pièces de Canon & l'autre 4. A trois heures & demie, ils commencèrent l'attaque du Fort ſitué du côté droit, lequel tira ſur eux quand ils voulurent ſe faire remorquer dans la Baie. Ils jetèrent l'ancre à un demi mille des Forts, qui faiſoient ſur eux un feu très vif. Pendant ce tems-là les *Eſpagnols* avoient tiré à terre les deux Vaiſſeaux entre les deux Forts. Les *Anglois* détachèrent leurs Chaloupes pleines de Gens armés, qui débarquèrent ſur le rivage, à deſſein de mètre les deux Bâtimens à flot ou de les brûler. Après avoir été trois heures à terre, ils emmenèrent les deux Bâtimens ſans avoir perdu un ſeul Homme. Pendant ce tems, les Vaiſſeaux de guerre tiroient contre les Forts, dont ils démontèrent tous les Canons à la reſerve de deux au Fort du côté droit & d'un autre au Fort du côté gauche. A neuf heures du ſoir, ils levèrent l'ancre, n'aiant perdu que 2 Hommes à bord du *Pembroke*, quoiqu'ils euſſent reçu pluſieurs coups de Canon. Un Boulet de 14 Livres traverſa l'*Avis* à gauche, démonta un des Canons de la grande Chambre, & s'arrêta dans le côté droit.

Entrepriſe dans la Baie de Salo. 6 Juillet.

ANNE'E MDCCXL. GUERRE AVEC L'ESPAGNE

Sur ce que la *Cour d'Eſpagne* fut informée que l'Amiral *Norris* ſe diſpoſoit à mètre à la voile pour l'*Amérique* au premier bon vent, l'Amiral *Torres* eut ordre de quitter le *Ferrol* avec ſon Eſcadre, pour ôter aux *Anglois* l'occaſion d'avoir envie de l'attaquer ou de la brûler dans ce Port. Elle embarqua trois ou quatre mille Hommes des meilleures Troupes qui ſoient en *Galice*. Elle partit le 25 de Juillet, & le 11 d'Août, on la rencontra faiſant voile vers les *Canaries*, où l'on craignoit une déscente des *Anglois*, parce qu'elles étoient deſtituées de Troupes & de Places fortifiées. L'Eſcadre du Ferrol part pour les Canaries.

Pendant tout ce mois & les deux précédens, les *Armateurs Biſcaïens* ne ceſsèrent point, malgré les trois *Eſcadres Angloiſes*, d'enlever des Bâtimens Marchands, qu'ils conduiſoient en toute ſureté à *Saint-Sébaſtien*. Ils s'avancèrent même juſqu'aux Côtes de l'Ile de *Whigt*, où ils mirent tout en allarme. Pendant le même tems, tous les Armateurs & les Vaiſſeaux de guerre des *Anglois* faiſoient en *Amérique* des priſes continuelles ſur les *Eſpagnols*. Deux Vaiſſeaux de l'Eſcadre de *La Jamaïque* de 60 & de 50 pièces de Canon, après avoir croiſé quelque tems à la hauteur du Cap *Corrientes*, prirent un *Vaiſſeau Hollandois* de 24 Canons, frété à *Cadix* pour la *Vera-Cruz* par des *Eſpagnols*. Il avoit à bord le nouveau Viceroi du *Mexique*, qui ſe ſauva ſur une *Tartane Françoiſe*, laquelle alloit de conſerve avec le *Vaiſſeau Hollandois*, dont la charge étoit très riche. Du moins, les *Anglois* le dirent-ils ainſi, ſuivant leur uſage d'évaluer à bas prix les pertes qu'ils font ſur mer, & de mètre un prix conſidérable aux priſes qu'ils font; ce qui n'eſt ſans doute vrai que quelquefois.

Au commencement de Septembre, la *Nation Angloiſe*, avoit, comme on l'a vu dans l'Article de la Marine, fait des dépenſes immenſes pour couvrir les Mers de l'*Europe* & de l'*Amérique* de Vaiſſeaux de guerre. Elle en avoit environ 150 bien armés, & l'on n'avoit encore rien fait d'important contre l'*Eſpagne*; ce qui cauſoit en *Angleterre* une conſternation que l'on ne peut exprimer. Les Papiers Hebdomadaires furent remplis à ce ſujet de remarques & de réflexions cauſtiques, où le Gouvernement étoit peu ménagé. Les perſones impartiales jugeoient pourtant bien que l'on avoit tort de l'accuſer, puiſqu'il avoit pris toutes les meſures imaginables pour fraper quelque coup important; & que l'on ne pouvoit pas s'en prendre aux Miniſtres de ce que les vents contraires retenoient ſur les Côtes les Eſcadres que l'on avoit deſtinées pour agir avec vigueur. Je ne m'étendrai pas ici ſur ces inconvéniens dont j'ai rendu comte plus haut. Ce qui contribuoit beaucoup à mécontenter le Peuple d'*Angleterre*, c'eſt que les *Armateurs Eſpagnols* continuoient à enlever les Bâtimens Marchands, ce qui cauſoit tous les jours aux Particuliers des pertes conſidérables, pendant que la Nation avoit tant de Vaiſſeaux armés en mer. Ces Armateurs interrom- Murmures en Angleterre. Septembre.

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

poient abſolument la Navigation entre *Douvres* & *Calais*, *Boulogne*, *Rouen*, &c. Ils rançonnoient les Bâtimens qui vouloient ſortir de ces Ports autour deſquels ils ſe tenoient comme à l'affût, ainſi qu'autour des Iles de *Jerſey* & de *Guernſey*, d'où aucun Bâtiment n'oſoit ſortir pour la *Grande-Bretagne*, ſans riſquer d'être enlevé.

Deux Eſcadres Françoiſes partent de Breſt & de Toulon pour l'Amérique.

Les murmures augmentèrent encore quand on apprit par une Lettre du Comte de *Waldegrave* au Duc de *Newcaſtle*, que vers la fin du mois d'Août, deux Eſcadres de *Breſt* & de *Toulon* avoient mis en mer avec ordre de ſe joindre; & la dernière, compoſée de 11 Vaiſſeaux & commandée par le S. de *La Roche-Alard*, avec tant de précipitation, qu'elle avoit laiſſé à terre 200, tant Matelots qu'Officiers qui n'étoient pas embarqués, & que l'on avoit enſuite envoiés la joindre ſur un Bâtiment de tranſport, chargé de Proviſions & de Munitions de Guerre pour cette même Eſcadre. Celle de *Breſt*, conſiſtant en 18 Vaiſſeaux, étoit ſous les ordres du Marquis d'*Antin* Vice-Amiral. Le *Roi* étant alors à *Hanovre*, les *Seigneurs de la Régence* furent longtems aſſemblés ſur cette nouvelle, en conſéquence de laquelle on dépêcha à l'Amiral *Norris* & aux autres Commandans des Eſcadres, des ordres que les vents contraires rendirent inutiles. Il ſe tint en *Angleterre* beaucoup de diſcours différens ſur la deſtination des *Eſcadres Françoiſes*. Mais la *Cour de France* mit fin à ces diſcours, en faiſant déclarer au commencement de Septembre à celle de LONDRES: *Que l'objet des intentions du* Roi *n'étoit point de ſoutenir* l'Eſpagne *dans les droits qu'elle prétendoit exercer ſur les Mers des* Indes-Occidentales: *Qu'il n'avoit d'autre but que de protéger les* Indes-Eſpagnoles; *conformément aux Traités: Que ſon unique vue dans cette démarche étoit de contribuer au rétabliſſement de la Paix entre* l'Angleterre & l'Eſpagne *à des conditions équitables & qui fuſſent communes aux deux Puiſſances: Que le* Roi *deſiroit, non ſeulement qu'on pût parvenir à ce but, mais auſſi que toutes les Puiſſances intéreſſées dans la Navigation des* Indes-Occidentales, *puſſent obtenir la liberté d'aller & de venir librement à leurs Colonies; & que du reſte le Commerce de ce Païs-là fût aſſuré ſur un pied ſtable.* Il y eut de pareilles Déclarations faites dans d'autres Cours. Le Marquis de *Mirepoix*, Ambaſſadeur à *Vienne* fit part à l'*Empereur* du départ des deux Eſcadres & lui dit: *Que Sa* Majeſté Très Chetienne, *toujours empreſſée a employer ſes bons offices pour le maintien & le rétabliſſement de la Paix en* Europe, *ſe ſeroit contentée, conformément à ſes déclarations antérieures, de faire agir uniquement ſa médiation entre* l'Eſpagne & l'Angleterre, *ſans accorder du ſecours à cette première, ſi les* Anglois *s'étoient contentés d'agir ſimplement ſur mer, ſans ſe propoſer la conquête d'une partie des Poſſeſſions de* l'Eſpagne *en* Amérique, *& ſans donner à connoître par leurs formidables Armemens navals, qu'ils méditoient d'ébranler la* Monarchie Eſpagnole: *Qu'ainſi, le* Roi *étant garant de la conſervation des Etats du* Roi d'Eſpagne, *tels qu'il les poſsède,*

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNÉE M. DCC. XL.

Sa Majeſté s'étoit vuë contrainte de faire partir des Eſcadres d'obſervation pour les Indes-Occidentales, *non dans le deſſein d'y attaquer les* Anglois, *mais uniquement pour prévenir les Conquêtes de ces derniers, leſquelles étoient ſi préjudiciables à pluſieurs Puiſſances, & pour y protéger la Navigation, & s'oppoſer à ce que les* Anglois *ne ſe rendiſſent maîtres de tout le Commerce.* Quand le S. *Amelot*, Secretaire d'Etat des Affaires Etrangères remit au Comte de *Waldegrave* la Déclaration que le Miniſtre de *France* à *Londres* avoit ordre d'y faire, il lui dit; *Qu'il ſe rappelleroit ſans doute ce qu'on lui avoit déclaré pluſieurs fois, & dernièrement encore touchant les intentions du* Roi, *ſavoir, que, ſi l'*Angleterre *perſiſtoit dans ſes formidables Armemens & à vouloir faire un tranſport de Troupes ſi conſidérable en* Amérique, *Sa Majeſté ne pouvoit ſe diſpenſer de protéger les Colonies & le Commerce des* Eſpagnols *dans le nouveau Continent, contre les forces de la* Grande-Bretagne; *& que, cette dernière n'aiant point eu égard à ces Déclarations, puiſqu'elle continuoit à faire des Armemens qui étonnoient toute l'*Europe, *le* Roi *s'étoit trouvé dans la néceſſité de faire partir ſes Eſcadres pour les* INDES-OCCIDENTALES. Outre ces différentes Déclarations, il parut dans le même tems une Lettre dans laquelle on expoſoit les motifs de la conduite de la *France*; & voici ce qu'on y liſoit ſur ce ſujet. *Il n'eſt point de tems que le Cardinal de* Fleuri *n'ait employés, ni d'efforts que Son Eminence n'ait faits pour détourner amiablement les* Anglois *de diriger leurs formidables Armemens contre les Etats de la* Domination Eſpagnole *en* Amérique. *Son Eminence a déclaré & répété cent fois à Milord* Waldegrave, *que la* Grande-Bretagne *ne pouvant exécuter ſes deſſeins ſur l'*Amérique-Eſpagnole *ſans faire un préjudice infini à la* France *& à ſes Sujets, Sa Majeſté* Très Chretienne *ne pourroit ſe diſpenſer de s'y oppoſer, ſi on n'en ſuſpendoit pas l'exécution; & que d'ailleurs, comme garante du* Traité d'Utrecht, *elle ſeroit obligée de veiller à la conſervation des* Poſſeſſions Eſpagnoles *& de l'équilibre dans ces quartiers-là, lequel en étoit inſéparable, afin de protéger en même tems le Commerce licite de toutes les Nations dans les Domaines de l'*Eſpagne *en* Amérique. *Mais tant s'en faut que ces remontrances aient produit l'effet qu'on s'en promettoit, que l'*Angleterre *n'a fait que hâter & redoubler ſes Armemens, déclarant hautement qu'ils étoient deſtinés contre l'*Amérique-Eſpagnole, *ce qui a obligé le* Roi *de faire enfin partir ſes Flotes pour ce Pais-là, conformément aux Déclarations faites par ſon Eminence au* Miniſtère Britannique. *Au reſte, les ordres des Commandans de ces Flotes portent de ne faire de mal à aucune des deux Puiſſances belligerantes, & d'empêcher ſeulement qu'elles ne faſſent des Conquêtes l'une ſur l'autre, & n'altèrent la ſituation où les choſes ſe trouvent à préſent. Dans cette conjoncture préſente, notre Cour ne pouvoit prendre un parti plus ſage ni plus conforme à l'équité, puiſqu'il n'eſt ni plus avantageux ni plus déſavantageux à l'une des deux Puiſſances Belligerantes qu'à l'autre; & que le* Roi, *rempliſ-*

Lettre ſur le même ſujet.

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNE'E M.DCCXL.

ſant avec toutes ſes forces l'obligation où il ſe trouve, comme garant du Traité d'Utrecht, *prévient qu'il ne ſe faſſe une innovation dans le ſiſtème du Nouveau Monde, & y maintient les choſes ſur le pied où elles doivent être pour le bénéfice commun de toutes les Nations qui trafiquent en* Amérique. *Il n'étoit pas poſſible d'imaginer un autre moïen qui ſatisfit également à tous ces importans objets, & qui fût auſſi propre pour rétablir la Paix, ſur tout ſi les autres Puiſſances, intéreſſées comme nous, dans cette cauſe publique, ne tardent pas à ſeconder les intentions pacifiques de Sa Majeſté. Si on avoit laiſſé ſortir les Armemens formidables des* Anglois *contre l'*Amérique, *ſans aucunes diſpoſitions pour en obſerver & arrêter les deſſeins, ils auroient pu s'emparer de ces vaſtes Domaines; & s'en étant une fois emparés, il auroit couté de les en chaſſer & plus encore de les porter à les rendre dans une Paix, comme ils ne l'ont pas fait, ni à l'égard des autres Conquêtes qu'ils ont faites autrefois dans ces Païs-là, ni même à l'égard de celles qu'ils ont faites ſur l'*Eſpagne *en* Europe, *pas même après avoir promis quelque reſtitution. La raiſon qui a porté la* France, *l'*Angleterre *& la* Hollande *à garantir à l'*Eſpagne *dans le* Traité d'Utrecht *ſes Poſſeſſions en* Amérique, *a ſubſiſté juſqu'ici & ſubſiſte encore; car cette raiſon n'eſt point différente du bénéfice commun des Nations intéreſſées dans le Commerce, lequel ceſſeroit d'être commun dans le moment qu'il paſſeroit des mains des* Eſpagnols *dans celles des* ANGLOIS. Au reſte, cette démarche de la *France* eut pour fondement les inſtances réitérées de la *Cour d'Eſpagne*, qui ſollicitoit de la manière la plus preſſante les ſecours que l'on étoit obligé par les Traités de lui donner.

L'Amiral Vernon demande du renfort. Octobre.

Dans le mois d'Octobre, on reçut en *Angleterre* des Lettres de l'Amiral *Vernon*, leſquelles portoient en ſubſtance; *Qu'il attendoit avec impatience l'arrivée du renfort qu'on lui faiſoit eſperer depuis tant de mois, afin de pouvoir entreprendre quelque nouvelle expédition: Qu'il recommandoit ſur tout d'une maniére particuliére qu'on eût ſoin de pourvoir à ce que les Proviſions du* Nord *de l'*Amérique *fuſſent conſtament apportées à* La Jamaïque, *d'autant que cette Ile ne ſeroit pas en état de fournir à l'entretien d'une Armée auſſi conſidérable que celle que l'on y devoit envoier: Que, pour remètre les Vaiſſeaux de guerre en état de tenir la mer, il avoit envoié dans la* Nouvelle-Angleterre *chercher des Agrès & des Mâts, pour leſquels il avoit donné des Lettres de Change tirées ſur la Marine, auxquelles il eſpéroit que l'on feroit honneur: Qu'au reſte, il avoit détaché ſix de ſes Vaiſſeaux pour croiſer dans les Parages les plus fréquentés des* ESPAGNOLS.

Le Roi de France expoſe dans un Ecrit Public les motifs de ſa conduite.

Comme les *Anglois* ne ceſſoient de répandre différens bruits ſur les vues de la *France*, en faiſant partir les Eſcadres de *Breſt* & de *Toulon*, & qu'ils vouloient que l'on regardât cette démarche comme une infraction du *Traité d'Utrecht*, ſans vouloir ſe contenter des Déclarations faites à ce ſujet tant à *Londres* qu'à *Verſailles*, quoique des Déclarations ſemblables que l'on avoit faites dans différentes autres Cours, y euſſent tranquilliſé les

eſprits ; le *Miniſtère de France* crut devoir informer le Public des véritables motifs que l'on avoit eus. C'eſt ce qui ſe fit par un Ecrit intitulé : EXPOSITION *des raiſons qui ont déterminé le* ROI TRE'S-CHRÉTIEN *à faire partir ſes Eſcadres ;* lequel fut publié dans ce mois d'Octobre. Il étoit conçu en ces termes.

DEPUIS *le départ des Eſcadres de* Breſt *&* de Toulon, *il s'eſt répandu tant de bruits différens, ſur-tout en* Angleterre, *ſur les motifs qui ont déterminé cette réſolution & ſur les intentions du* Roi *dans les circonſtances préſentes, qu'il a paru néceſſaire de mettre les Miniſtres de Sa Majeſté dans les Cours Etrangères en état de faire connoître clairement les principes de la conduite qu'elle a tenue juſqu'à ce jour & le but qu'elle ſe propoſe.*

Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine que le Roi *vit en* 1738 *les ſemences de diviſion qui s'élevoient entre* l'Eſpagne *&* l'Angleterre. *L'ouverture des Conférences à* Madrit *donna quelque eſpérance d'accommodement : mais la rupture imprévue de ces Conférences fit ſoupçonner que* l'Angleterre *étoit fort éloignée de tout ſentiment pacifique ; & les Hoſtilités, que la* Nation Angloiſe *commença en* Amérique *avant que la Déclaration de Guerre pût y être connue, ne permirent plus de douter de ſes intentions.*

Cependant le Roi *jugea devoir attendre quelles ſeroient les ſuites de cette Guerre, avant que de prendre aucun parti. Les vues de la* Nation Angloiſe *n'étoient pas encore pleinement manifeſtées ; on pouvoit croire que la chaleur des Eſprits avoit précipité ſes démarches ; qu'au fond elle n'avoit d'autre but que de ſe faire raiſon des prétendues Vexations des* Gardes-Côtes Eſpagnols ; *& qu'après cette première fermentation, l'on reviendroit de part & d'autre à prendre les voies de conciliation.*

Ce n'eſt pas que la France *n'eût de ſon côté des Griefs contre* l'Angleterre ; *peut-être plus conſidérables que ceux qui avoient allumé la Guerre entre le* Roi Catholique *&* le Roi de la Grande-Bretagne. *Pluſieurs Bâtimens arrêtés, viſités & fouillés, tant en* Europe *qu'en* Amérique ; *les Lettres, que ces Bâtimens portoient, priſes & enlevées, contre le Droit des Gens & la Foi des Traités, & d'autres violences encore plus marquées, dont on a porté inutilement des plaintes, auroient pu exciter le* Roi *à s'en faire juſtice : mais Sa Majeſté a diſſimulé toutes ces infractions, n'aiant même jamais voulu permettre aux* Armateurs François *d'aider en aucune manière à troubler la* Navigation Angloiſe. *Il faloit des objets encore plus importans pour vaincre la modération de Sa Majeſté.*

Les Anglois *n'avoient juſques-là fait la Guerre que par Mer : mais ils ne tardèrent pas à former des entrepriſes ſur le Continent. La Priſe de* Porto-Bello *fut ſuivie de celle de* Chagra ; *la démolition de ces deux Forts étoit la porte à toute leur Contrebande, au préjudice du Commerce de toutes les Nations ; & leurs Armemens ſe multiplièrent au point de donner de plus vives inquiétudes ſur ce qu'ils pourroient tenter par la ſuite.*

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNE'E MDCCXL.

Dès lors l'Ambaſſadeur de la Grande-Bretagne *fut averti, au nom du* Roi, *que, quelque patience que la* France *eût montrée dans l'attente qu'il lui ſeroit fait ſatisfaction des procédés irréguliers & violens de quelques* Officiers Anglois, *on ne devoit pas penſer qu'elle vît d'un œil tranquille les entrepriſes que la* Nation Angloiſe *formeroit en* Amérique; *ni que le* Roi *voulût ſouffrir qu'elle fît aucun établiſſement dans les* Indes-Eſpagnoles. *Cette Déclaration a été connue de tous les Miniſtres Etrangers qui réſident auprès du* Roi; *elle a été renouvellée à meſure que l'on a vu que les préparatifs contre l'*Amérique *indiquoient plus ſurement des projets de Conquête; &, l'Ambaſſadeur de la* Grande-Bretagne *ne rendant aucune réponſe ſur un objet auſſi intéreſſant, le* Roi *jugea ne devoir pas différer plus longtems à faire armer ſes Vaiſſeaux pour ſe mettre en état de prévenir un danger qui devenoit tous les jours plus preſſans.*

*Enfin, l'*Angleterre *n'a plus fait myſtère de ſes vues, quand elle a cru ſes meſures aſſés bien priſes, pour qu'il fût impoſſible de s'y oppoſer. Elle a fait embarquer 8 mille Hommes de Troupes réglées, pour joindre à celles qu'elle avoit fait lever dans ſes Colonies. La Nation, ne doutant plus du ſuccès, a annoncé la Conquête de* La Havane *comme certaine. L'Amiral* Vernon *a déclaré par ſa Lettre du 8 Mai dernier au Commandant de la* Partie Françoiſe *de l'Iſle de* Saint-Dominique, *qu'il avoit ordre de s'emparer de* Cartagène; *& le Manifeſte, remis au Lord* Catheart *pour être publié en* Amérique, *qu'on ne s'eſt pas embaraſſé de tenir ſecret, a achevé de mettre en évidence à quoi tendoient ces prodigieux Armemens, dont on n'avoit point encore vu d'exemple.*

C'eſt alors que le Roi *a connu qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour mettre obſtacle à des projets, dont l'exécution détruiroit tous les Traités & Conventions qui ont été faites, tant au* Congrès d'Utrecht *que depuis pour la Balance du Commerce de l'*Europe. *Sa Majeſté n'a d'autre point de vue que le maintien de ces mêmes Conventions. Les Ordres, qu'elle a donnés au Marquis d'*Antin, *tendent à cette unique fin; Sa Majeſté lui ayant enjoint très expreſſément de ne point interrompre le Commerce légitime des* Marchands Anglois, *& de faire connoître à tous les Commandans & Gouverneurs des* Colonies Françoiſes, *que telles ſont les intentions de Sa Majeſté & qu'ils doivent s'y conformer exactement.*

*Il a été pris en même tems de la part de Sa Majeſté quelques précautions à la Ville de l'*Orient *&* Dunkerque, *pour empêcher toute ſurpriſe de la part des* Corſaires Anglois. *Les inſultes, que nos Vaiſſeaux avoient éprouvées dans le tems même de l'impartialité totale de la* France, *rendent aujourd'hui ces précautions encore plus néceſſaires.*

Telle eſt, dans la plus exacte vérité, la conduite qui a été tenue de la part du Roi *juſqu'à ce jour, ſans qu'on puiſſe alléguer aucun fait contraire. Cependant la* Cour de Londres *a témoigné la plus grande vivacité ſur les prétendus travaux faits à* Dunkerque, *comme ſi la* France *manquoit aux engagemens ſolemnels qu'elle a pris par le* Traité d'Utrecht.

Il

Il eſt aiſé de juger après cet expoſé de quel côté eſt l'infraction des Traités ; ſi c'eſt du côté de la France *qui s'eſt contentée d'établir quatre Bateries de Canons à* Dunkerque, *ſans relever aucune eſpèce d'Ouvrages, en déclarant même que ces Bateries ſeroient détruites auſſitôt que la tranquillité ſeroit rétablie, ou ſi c'eſt du côté de la* Cour de Londres, *qui ne ſe cache plus du projet qu'elle a formé d'envahir à force ouverte tout le Commerce du Nouveau Monde.*

Cet Ecrit fournit matière à diverſes réflexions des Ecrivains Periodiques de *Londres.* Le *Cratſman*, le *Common Senſe* & trois ou quatre autres Journaux s'étendirent amplement ſur cette Pièce. On en répandit la *Traduction Angloiſe ;* & pendant quelque tems on ne voïoit dans les rues, que des Gens qui tenoient cette Traduction à la main, & qui s'animoient extraordinairement ſur le mot de *Corſaires Anglois.*

Le 6 de Novembre, le Chevalier *Chaloner Ogle* partit enfin de *Sainte-Helène* pour l'*Amérique*, ainſi que je l'ai dit. Au lieu d'une Eſcadre peu nombreuſe qu'il avoit d'abord ſous ſes ordres, il commandoit alors une Flote, parce que la deſtination de l'Amiral *Norris* aiant été changée, on avoit joint à ſes Vaiſſeaux une partie de ce qui compoſoient l'Eſcadre particulière de cet Amiral. La Flote commandée par le Chevalier *Ogle* conſiſtoit en 25 Vaiſſeaux de Guerre ; 9 de 80 Canons & de 600 Hommes, 5 de 70 Canons & de 480 Hommes, 10 de 60 Canons & de 400 Hommes, & 1 de 50 Canons & de 300 Hommes ; avec 6 Brûlots & 2 Vaiſſeaux d'Hôpital : il convoïoit les Bâtimens de tranſport ſur leſquels on avoit embarqué les Troupes commandées par le Lord *Catheart.* Voici le Manifeſte que ce Général avoit été chargé de publier à ſon arrivée en *Amérique*, & dont il eſt parlé dans l'EXPOSITION *des raiſons du* ROI DE FRANCE.

Manifeſte que le Lord Catheart étoit chargé de publier en Amérique.

LE Roi de la Grande-Bretagne, *mon Maître, ſe trouvant obligé à déclarer la Guerre contre le* Roi d'Eſpagne, *& étant déterminé moïennant l'aſſiſtance de Dieu Tout-Puiſſant, à prendre vengeance des inſultes & déprédations barbares commiſes contre ſes Sujets, par où leur Commerce licite & leur Navigation ont été injuſtement interrompus, il m'a ordonné d'envahir, attaquer & réduire ſous ſon obéiſſance les Colonies, Châteaux, Places ou Roïaumes & Provinces, appartenant audit* Roi d'Eſpagne *dans les* Indes, *qui me paroîtroient les plus convenables : mais Sa Majeſté, ſe perſuadant en même tems que leſdites injures & déprédations ſont bien plus procédés de la malice & des conſeils de quelques Particuliers en* Eſpagne *& dans les* Indes, *que de l'inclination générale & de la volonté de la* Nation Eſpagnole, *entre laquelle & ſes Sujets il a ſubſiſté (ſi ce n'eſt depuis peu d'années) une conformité d'intérêts & de conſeils, un Commerce continuel & une correſpondance amiable cultivée & maintenue à leur utilité & ſatisfaction, Elle a bien voulu par bonté mêler la miſéricorde avec le châtiment, & donner lieu aux innocens de ſe diſtinguer des coupables. Pour lequel effet, j'ai ordre du* Roi *mon Maître de déclarer, &*

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

ANNÉE MDCCXL.

par la préſente, en ſon Roïal Nom; & en vertu de l'Autorité de Sa Majeſté ſubſtituée en moi, je déclare, offre & promets à toutes Perſones, Eſpagnols, Metifs, Mulâtres, Nègres, Libres, Indiens, *ou quelques autres Perſones que ce ſoient, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, que ceux qui, dans un terme modéré après la publication de cette Déclaration, & auparavant aucune Hoſtilité de leur part reſpectivement exécutée contre les Armes ou Forces Maritimes du* Roi *mon Maître, ſe ſoumètront volontairement & pacifiquement ſous ſa protection, adminiſtration, clémence & gouvernement, ſeront reçus, protégés & maintenus dans leurs Terres, Maiſons, Poſſeſſions, & autres Biens, de quelque qualité ou eſpèce qu'ils ſoient, de la même manière que s'ils étoient ſes propres Sujets Naturels. Ils exerceront & jouiront du plein & libre exercice de leur Religion, de la même manière qu'ils en jouiſſent à préſent. Ils ſeront délivrés des Crues, des Impôts*, Alcavelas, *Droits, Défenſes & de toutes les autres oppreſſions, que la nature & la forme du Gouvernement établi dans les* Indes Eſpagnoles *leur font ſouffrir préſentement; & en particulier les* Indiens *délivrés des Tributs Roïaux & Services, auxquels ils ſont aſſujétis. Ils auront le privilége & le droit du Commerce en droiture dans la* Grande-Bretagne, *& dans toutes les* Colonies Britanniques *en* Amériques; *& enfin, en toutes occaſions & à tous égards, ils ſeront regardés, ſecourus, favoriſés & traités comme les Naturels de la* Grande-Bretagne. *Mais au contraire les Perſones qui refuſeront, réſiſteront ou différeront opiniâtrément leur acceptation à ces offres clémentes, doivent ſe compter au nombre des coupables, & ne doivent s'attendre qu'à toutes les rigueurs exercées dans une Guerre juſte & permiſe, & faite par un Prince magnanime & une Nation outragée, pour ſe vanger d'injures & déprédations non méritées, qu'ils ont eſſuïées depuis tant d'années.*

Ce Manifeſte, qui ſe répandit en *Europe* avant le départ du Lord *Catheart*, choqua preſque toutes les Puiſſances, & l'on en releva par des Ecrits Publics les expreſſions ſingulières, entre autres celles de *Coupables*, de *Clémence* & de *Miſericorde*, qui n'auroient pu convenir que dans la bouche d'un Général envoïé pour faire rentrer dans le devoir des Sujets révoltés contre ſon Maître. Il parut à ce ſujet pluſieurs Ecrits en *Hollande*, & quelques-uns peut-être avoient été compoſés en *Angleterre*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on y fut mécontent de ce que le Lord *Catheart* étoit chargé de commander en Chef toutes les Forces de la Nation en *Amérique*; & la pluſpart des Ecrivains Périodiques s'expliquèrent ſur ce ſujet avec tant de liberté, que la Cour fût obligée de déclarer que l'Amiral *Vernon* auroit toujours la principale direction & la conduite de toutes les entrepriſes qui ſe feroient en ce Païs, tant par Mer que par Terre. Ce qui cauſa parmi le Peuple une joie, qui ſe manifeſta par des effets ſinguliers.

Réjouiſſances publiques pour l'Anniverſaire de

Le 12, de Novembre, l'Anniverſaire de la Naiſſance de cet Amiral, fut célébré de la manière la plus éclatante à *Londres*, à *Briſtol* & dans toutes

les autres Villes & Bourgs d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe* & d'*Irlande*. Le 23, ces réjouiſſances, que le mauvais tems n'avoit pas permis le 12 au Peuple de *Londres* d'achever à ſon gré, furent continuées avec une extravagance dont il ne ſeroit pas aiſé de trouver des exemples, même dans l'Hiſtoire d'*Angleterre*. On éleva dans le Fauxboug de *Southwarch* un feu de joie, de la hauteur de deux Etages, au Sommet duquel étoit placée une Figure de Paille, répréſentant Don *Blaiſe de Lezze*, Amiral des Galions, laquelle fut brûlée. Les perſones les plus diſtinguées firent entre elles un grand Feſtin à la vue de toute la Ville, & firent diſtribuer à la Populace une grande quantité de Bierre, & quelques Tonneaux de Vin. Preſque toutes les Maiſons de la Ville furent illuminées, & celles qui ne le furent pas, portèrent des marques du mécontentement du Peuple, qui n'épargna pas même les Vitres de l'Hôtel de l'Amirauté, de la Maiſon de la Douane, ni du Bureau Général des Poſtes.

La Naiſſance de l'Amiral Vernon, 12, 23 Novembre.

Au reſte, les Eſcadres Françoiſes, après s'être rétablies à *La Martinique* & à *Saint-Domingue*, ſe rendirent à *Cartagène* dans le commencement de Novembre.

Voilà tout ce que la Guerre fournit cette année.

VI. Vers la fin de la Séance que le *Parlement d'Irlande* tint à la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci, laquelle fut terminée le 8 d'Avril, le Duc de *Devonshire*, Viceroi, fit remètre à la *Chambre-Haute* le *Meſſage* ſuivant.

VI. PARLEMENT D'IRLANDE. Meſſage du Viceroi à la Chambre-Haute pour pourvoir à la ſureté du Roïaume. Mars.

Je crois qu'il eſt de mon devoir d'avertir vos Seigneuries de la ſituation préſente des Affaires. Je ne doute point que, ſoit dans l'état public, ſoit dans l'état particulier, vous ne faſſiés ce qui dépend de vous pour aſſurer la paix & la tranquillité de ce Roïaume.

Après la Lecture de ce *Meſſage*, la *Chambre* réſolut unanimement; *Qu'il étoit abſolument néceſſaire pour la ſureté du Roïaume de pourvoir la Milice d'Armes & de Munitions de Guerre: Qu'on devoit apporter le ſoin le plus promt & le plus effectif à déſarmer les* Catholiques-Romains; *& qu'il ſeroit donné part de ces Réſolutions au* Viceroi, *comme étant le Sentiment & l'Avis unanime des* Seigneurs, *dans leurs Délibérations ſur l'état préſent des Affaires.*

Réſolution de la Chambre-Haute.

Ils préſentèrent le lendemain au Duc de *Devonshire* une *Adreſſe*, dans laquelle, après l'avoir remercié de ſon *Meſſage*, ils diſoient; *Qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer dans cette occaſion de renouveller les aſſurances, qu'ils avoient données conſtamment, de la diſpoſition où ils étoient en tout tems, ſoit dans l'état public, ſoit dans l'état particulier, de ſoutenir, même par le ſacrifice de leurs vies & de leur fortune, le Gouvernement actuel heureuſement établi dans la Maiſon de Sa Majeſté, & de le défendre contre tous les Ennemis ſecrets, Etrangers ou Domeſtiques.*

Adreſſe de la même Chambre.

VI. PARLEMENT D'IRLANDE.

Meſſage à la Chambre-Baſſe.

En même tems que le *Meſſage* fut remis aux *Seigneurs*, la *Chambre-Baſſe* reçut celui-ci.

La ſituation préſente des Affaires exige que je vous recommande de prendre les meſures les plus efficaces pour la ſureté & la défenſe de ce Roiaume.

Réſolutions de la Chambre-Baſſe.

Sur quoi les *Communes* réſolurent; *Qu'il ſeroit préſenté une* Adreſſe *au* Viceroi, *pour le remercier de ſon* Meſſage: *Qu'à l'égard de la paix & de la ſureté de ce Roïaume, un des meilleurs moiens d'y conſerver l'une & l'autre, étoit de pourvoir la Milice de 20 mille Fuſils & d'autant de Baïonètes: Qu'il ſeroit préſenté une* Adreſſe *au* Viceroi, *pour le prier de procurer ces Armes: Qu'on emploieroit à cette dépenſe une ſomme qui n'excèderoit pas 35 mille 162 Liv. Sterl. & qui, avec 4 pour cent d'intérêt, ſeroit* bonifiée *du* Subſide *que la* Chambre *accorderoit au* Roi *à la première Séance du* Parlement: *Et qu'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Viceroi, *pour demander que 5 mille Fuſils & Baïonètes de ces 20 mille fuſſent de la fabrique de ce Roiaume.*

Réponſe du Viceroi aux Adreſſes des Communes.

Le *Viceroi* fit aux *Adreſſes des* COMMUNES la Réponſe ſuivante.

Je remercie la Chambre des Communes *de ſes* Adreſſes. *Je donnerai les ordres néceſſaires pour que la Milice de ce Roiaume ſoit pourvue en toute diligence de 20 mille Fuſils & Baïonètes, & qu'il en ſoit acheté 5 mille en ce Roïaume. Les* Communes *peuvent être aſſurées que, dans cette occaſion & en toute autre, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conſerver la paix & la tranquillité du Roiaume.*

VII. SIXIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT. Ouverture. 26 Novembre. 1739.

VII. Le 26 de Novembre 1739, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre-Haute*, & les *Communes* aiant pris place, il fit aux deux *Chambres* le Diſcours que voici.

Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

La ſituation préſente des Affaires m'a mis dans la néceſſité de vous aſſembler cette année pluſtôt que je n'ai coutume de faire, afin d'avoir l'avis & l'aſſiſtance du mon Parlement *dans cette conjoncture importante & critique où j'ai ſuivi dans toutes mes démarches à l'égard de la* Cour d'Epagne *les intentions des deux* Chambres. *C'eſt pourquoi je ne puis en aucune maniére douter que je n'obtienne des ſecours efficaces & prompts dans une Guerre juſte, que les violences des* Eſpagnols *au ſujet de la Navigation & du Commerce, leur obſtination & des infractions notoires des engagemens plus ſolemnels, ont rendue inévitable. J'ai augmenté mes Forces par Mer & par Terre, ſuivant le pouvoir que mon* Parlement *m'en avoit donné. Je l'ai fait avec toute la modération que pourroient permètre la défenſe & la ſureté de mes Roiaumes, & la néceſſité de protéger notre Commerce, de réduire nos Ennemis & de les traverſer en ce qui leur eſt le plus ſenſible. Comme il faut emploier pour cela des moiens différens & d'une grande étendue, qui ſeront ſuivis d'une dépenſe conſidérable & de quel-*

ANNE'E MDCCXL.

VII. SIX. SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ques inconvéniens, je m'assure que vous les supporterés avec autant de satisfaction que de courage, pour concourir aux mesures que l'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mes Roiaumes, & le ressentiment général d'une Nation offensée & justement irritée m'ont engagé de prendre.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Les Officiers des différens Départemens ont reçû mes ordres, pour vous remètre les Etats de la dépense du service de l'année prochaine, avec les Comtes des dépenses extraordinaires faites cette année, en conséquence du pouvoir que mon Parlement *m'en avoit donné. Comme dans le cours de cette Guerre, la necessité pourroit exiger qu'on eût besoin de Troupes pour servir sur la Flote, mes ordres ont été délivrés pour qu'on levât un Corps de Marine, & qu'on remît devant vous l'état de cette dépense. L'affection, que j'ai toujours reconnue en vous pour ma Persone & pour mon Gouvernement, & votre zèle pour la prospérité, la sureté, & la gloire de mes Roiaumes ne me permètent pas de douter que vous ne m'accordiés les* Subsides *nécessaires avec assés de diligence, pour pouvoir avancer nos préparatifs, & me mètre en état de pousser la Guerre avec vigueur.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*Les animosités, qu'on a fomentées avec la plus grande industrie dans ce Roïaume, ont été, comme j'ai lieu de le craindre, un des principaux motifs par lesquels l'*Espagne *s'est encouragée à tenir avec nous la conduite qui nous a forcés d'avoir recours aux Armes; & les espérances des Ennemis de mon Gouvernement ne sont fondées que sur les divisions qui règnent parmi mes Sujets: mais quelques vues qu'ils puissent avoir, & quelques projets qu'ils puissent former à l'occasion de cette Rupture, quelques avantages que l'*Espagne *puisse se promètre des circonstances présentes, il est en votre pouvoir, avec la Benediction de Dieu, de rendre inutiles les projets de nos Ennemis. L'union de ceux qui n'ont à cœur que le véritable interêt de la* Grande-Bretagne, *leur zèle pour la défense de mes Roiaumes & de la cause commune de la Patrie, un concours général, pour soutenir la Guerre, tel qu'il a paru pour l'entreprendre, réduiront la* Cour d'Espagne *à se repentir du tort qu'elle nous a fait, & convaincront ceux qui veulent renverser l'Etablissement présent que cette Nation est dans la résolution, ainsi qu'en état, en vangeant son honneur offensé, de le défendre contre tous ses Ennemis, soit cachés, soit déclarés, tant au dedans, qu'au dehors du Roiaume.*

Après que le *Roi* se fut retiré, que les *Communes* furent retournées dans Adresse des Sei-

VII. SIX. SE'ANCE, DU SEC. PARLEMENT.

leur Chambre, & que le Duc de *Manchester*, le Comte de *Moreton* & les Lords *Craven* & *Conway* eurent prêté Serment & pris Séance dans la *Chambre-Haute*, on y délibéra ſur l'*Adreſſe de remerciement* que l'on préſenteroit au *Roi*. Les débats furent très vifs, & l'*Adreſſe* fut enfin reſolue à la pluralité de 68 voix contre 41. Elle fut préſentée le lendemain; & les SEIGNEURS y diſoient; *Qu'ils regardoient les égards qu'il avoit plu à Sa Majeſté d'avoir pour les ſentimens des deux* Chambres du Parlement *dans la conduite qu'il avoit tenue avec l'*Eſpagne, *comme une continuation de la bonté qu'il avoit toujours eue pour ſes Peuples, & dont ils avoient ſi ſouvent fait l'expérience: Qu'en deſirant d'avoir l'avis & l'aſſiſtance de ſon* Parlement *dans cette conjoncture importante, il donnoit une nouvelle preuve de ſa confiance en ſes fidèles Sujets: Que la juſtice & la néceſſité de la Guerre qu'il avoit trouvé bon de déclarer à l'*Eſpagne, *devoient avoir pour tout l'Univers une évidence égale à la notoriété des violences miſes en œuvre par la* Nation Eſpagnole, *pour troubler la Navigation & le Commerce des* Anglois: *Que les violences de l'*Eſpagne *avoient d'autant plus excité le reſſentiment des Sujets du* Roi, *qu'elles avoient été continuées avec obſtination, & qu'elles étoient une infraction aux engagemens les plus ſolemnels: Que la* Grande-Bretagne, *forcée d'avoir recours aux Armes, s'y déterminoit avec confiance, puiſqu'elle avoit ſur le Trône un Prince, qui joignoit à ſa tendreſſe paternelle pour ſes Sujets une magnanimité répondant à la juſtice de la cauſe qu'il avoit à défendre: Que dans cette occaſion, les* Seigneurs *par l'offre ſincère de leurs Biens & de leurs Vies, ne faiſoient que s'aquiter envers le* Roi *& la Patrie d'un Tribut légitimement dû: Que c'étoit du plus profond de leurs cœurs qu'ils proteſtoient de concourir avec zèle à tout ce qui pourroit avancer les Armemens, & mètre Sa Majeſté en état de faire la Guerre, d'une manière qui convînt au* Nom Britannique; *Que la bonté qu'elle avoit eu de les aſſurer, qu'en augmentant les Forces de Terre & de Mer, il n'avoit uſé du pouvoir qu'il en avoit reçu, qu'avec la modération que lui preſcrivoit ſon amour pour ſes Peuples, leur perſuadoit de plus en plus qu'Elle avoit toujours eu l'attention d'éviter d'impoſer des charges inutiles à la Nation: Qu'on ne pouvoit ſe flater que la Guerre n'entraineroit pas de grandes dépenſes & ne ſeroit pas ſuivie de quelques inconvéniens; mais que lorſqu'une Guerre étoit entrepriſe, non pour ſatisfaire les vues d'une ambition déréglée, mais uniquement pour ſoutenir l'honneur & les juſtes droits d'une Couronne, on ne pouvoit pas douter que de ſi puiſſans motifs ne portaſſent les Sujets à fournir tout ce qu'il faloit pour la continuer avec ſuccès: Que les* Seigneurs *avoient une vive reconnoiſſance de ce que le* Roi *avoit bien voulu renouveller ſes avertiſſemens au ſujet des diviſions qui régnoient dans le Roiaume: Que, comme ils étoient ſenſiblement touchés de ces troubles & de ces diſſentions, ils ne négligeroient rien de leur part pour y remédier & pour rétablir l'union ſi néceſſaire dans la conjoncture préſente: Que tous les Sujets du* Roi *devoient être convaincus que la ſureté de leur Religion & de leur liberté dé-*

gneurs. 26, 27 Novembre.

pendoit entièrement de la conſervation de ſa Perſone Sacrée & de ſon Gouvernement: Que dans cette Cauſe commune, leur intérêt, auſſi bien que leur devoir, les obligeroit de demeurer unis: Que les Seigneurs *proteſtoient avec le zèle le plus ſincère, qu'ils étoient déterminés à ſacrifier tout ce qu'ils avoient de plus cher, pour défendre Sa Majeſté contre ſes Ennemis, tant du dedans que du dehors; & qu'ils imploroient la Protection Divine pour qu'il plût à Dieu de benir les armes de Sa Majeſté, & pour que cette Guerre produiſit une Paix honorable & ſolide.* Le Roi leur répondit; *Qu'il les remercioit des aſſurances qu'ils lui donnoient de leur affection, & de la promeſſe qu'ils lui faiſoient de lui fournir de prompts & puiſſans ſecours: Qu'il avoit pour agréable la ſatisfaction qu'ils faiſoient voir des meſures qu'il avoit priſes; & qu'ils pouvoient compter qu'il feroit tous ſes efforts pour ſoutenir la Guerre, afin que le ſuccès répondît, tant aux fins qu'il ſe propoſoit, qu'à la juſte attente de ſes Peuples.* Réponſe du Roi.

Les *Communes* réſolurent & dreſsèrent auſſi leur *Adreſſe* le 26: mais elles ne la préſentèrent que le 29. Elle portoit: *Que la réſolution priſe par Sa Majeſté de déclarer la Guerre à l'*Eſpagne *donnoit une extrême ſatisfaction à toute la* Grande-Bretagne, *qui ne pouvoit ſupporter plus longtems les violences commiſes par les* Eſpagnols *& leurs infractions notoires des engagemens les plus ſolemnels: Que la* Chambre *avoit toute la reconnoiſſance poſſible des ſoins paternels du* Roi *pour le bonheur de ſes Peuples, & de ſon attention à ſe ſervir du pouvoir qu'il avoit reçu du* Parlement, *pour défendre ſes Roïaumes, pour en aſſurer la tranquillité, pour en protéger le Commerce & pour troubler la Navigation des* Eſpagnols: *Que rien ne pourroit détourner la* Chambre *du deſſein de fournir avec empreſſement les* Subſides *dont le* Roi *pourroit avoir beſoin, & de ſupporter avec patience les inconvéniens qui ſeroient les ſuites inévitables de la Guerre: Que la* Chambre *feroit tous ſes efforts pour accélérer la levée des* Subſides, *& pour mètre le* Roi *en état d'avancer ſes Armemens & de faire la Guerre avec ſuccès: Qu'elle étoit infiniment ſenſible aux diviſions qui règnoient parmi les Sujets de Sa Majeſté, & qu'elle ne négligeroit rien pour rétablir entre eux l'union & la bonne intelligence.* La Réponſe du Roi fut; *Qu'il les remercioit de leur zèle & des preuves qu'il en recevoit: Que les ſecours que ſes fidèles* Communes *lui donneroient dans une Guerre juſte, à laquelle toute la Nation étoit intéreſſée, en aſſureroient le ſuccès; & qu'avec la Bénédiction de Dieu, ce ſeroit le meilleur moïen de la terminer heureuſement & de faire rendre juſtice à ſes Sujets.* Adreſſe des Communes. 26, 29 Novembre. Réponſe du Roi.

Avant que de parler du *Subſide*, il eſt à propos de rendre compte d'une démarche des deux *Chambres* aſſés ſingulière, & qui marque quel étoit l'acharnement de la Nation contre les *Eſpagnols*. Le 2 de Décembre, il fut pris dans la *Chambre-Baſſe* une Réſolution, ſur laquelle il fut arrêté qu'on en donneroit part aux *Seigneurs*. En conſéquence, le Comte de Adreſſe commune des deux Chambres. 2, 3 Decembre.

VII. Six. Se'ance du Sec. Parlement.

ANNE'E MDCCXL.

Middleſex & pluſieurs autres Membres des *Communes* furent envoïés à la *Chambre-Haute*, pour demander une Conférence. Les *Seigneurs* y conſentirent & nommèrent des Députés qui, s'étant rendus dans la Chambre peinte, y trouvèrent le Chevalier *Guillaume Windham*, avec d'autres Députés des *Communes*. Le Chevalier leur fit part de la Réſolution que la *Chambre* venoit de prendre, portant; *Que les* Communes *avoient réſolu*, Nemine contradicente, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour lui témoigner la reconnoiſſance reſpectueuſe de la* Chambre, *de ce que Sa Majeſté avoit gracieuſement deſiré d'avoir l'avis de ſon* Parlement *dans cette conjoncture importante & critique; & que, pour preuve de la ferme réſolution où la* Chambre *étoit de ſoutenir vigoureuſement Sa Majeſté dans la pourſuite de la Guerre contre l'*Eſpagne, *elle ſupplioit très humblement Sa Majeſté de ne conſentir à aucun Traité avec cette Courone, à moins qu'elle ne ſe fût préliminairement engagée de reconnoître le droit naturel & inconteſtable que les* Anglois *avoient de naviger dans les Mers de l'*Amérique, *en allant & revenant des Domaines de Sa Majeſté, ſans que leurs Vaiſſeaux puſſent être ſaiſis, fouillés, viſités & arrêtés ſous quelque prétexte que ce pût être.* Les Députés des *Seigneurs* firent leur rapport ſur le champ à la *Chambre-Haute*, où cette Réſolution fut approuvée; & l'on réſolut en même tems d'avoir le jour ſuivant une ſeconde Conférence avec les *Communes*. Elle fut demandée le lendemain par un *Meſſage*, & les Députés de la *Chambre-Baſſe* s'étant rendus dans la Chambre peinte, on leur fit part de la Réſolution des *Seigneurs*, enſuite ils ordonnèrent qu'elle ſeroit préſentée au *Roi* par la *Chambre* en corps, & que les *Seigneurs* à Baguètes blanches, iroient demander quand il plairoit à Sa Majeſté de la recevoir. Le 4, jour donné, les deux *Chambres* ſe rendirent en corps au Palais de *Saint-James* & préſentèrent au *Roi* une *Adreſſe* conforme à la Réſolution. Le *Roi* leur répondit: MILORDS ET MESSIEURS, *Je vous remercie de cette reſpectueuſe* Adreſſe, *qui eſt ſi conforme aux précédentes Réſolutions du* Parlement. *Votre ſoutien unanime & vigoureux dans la pourſuite de la Guerre ſera le moïen le plus efficace de procurer des conditions de Paix ſures & honorables; & vous pouvés comter que l'objet de mes plus grands ſoins & efforts ſera d'obtenir la ſureté efficace des juſtes Droits de Navigation & de Commerce qui appartiennent à mes Sujets.*

Réponſe du Roi.

Subſide. 28 Novembre, &c.

Le 28 de Novembre, les *Communes* réſolurent d'accorder un *Subſide* au *Roi* & de délibérer le 30, plus amplement ſur ce ſujet. Les Réſolutions furent priſes ce jour-là, ne furent approuvées que le 1 de Décembre; & le 4, la *Chambre* en grand Commité réſolut; *Que le nombre des Matelots pour le ſervice de l'année* 1740 *ſeroit de* 35 *mille, à raiſon de* 4 *Liv. St. par mois, y compris l'Artillerie pour le ſervice de mer, & comtant treize mois pour l'année*; ce qui devoit faire la ſomme d'un million 820 mille Livres Sterling. Le 8, elles réſolurent; *Que le nombre effectif des Troupes pour*

Nombre des Matelots. 4 Décembre.

Troupes de terre.

pour les Gardes & Garniſons de la Grande-Bretagne, *de* Guernſey *& de* Jerſey, *ſeroit, pendant l'année* 1740, *de* 28 *mille* 852 *Hommes, y compris* 2 *mille* 141 *Invalides*, 815 *Hommes pour les* 6 *Compagnies indépendantes des Montagnes d'*Ecoſſe, *& les Officiers en Commiſſion & ſans Commiſſion; & que pour l'entretien de ces Troupes on accorderoit* 860 *mille* 150 *Liv. St.*, 10 *Sh.*, 4 *D.*; *& pour lever & défraïer* 6 *Régimens de Marine, conſiſtans en* 4 *mille* 890 *Hommes, y compris les Officiers*, 118 *mille* 150 *Liv. St.*, 1 *Sh.*, *pour* 14 *mois, à commencer du* 25 *d'Octobre* 1739. Le 5 de Février; elles réſolurent *d'accorder au* Roi 33 *mille* 499 *Liv. St., pour augmenter les* 5 *Régimens de Marine*; 2 *mille* 550 *Liv. St.*, 13 *Sh.*, 6 *D.*, *pour l'entretien d'une nouvelle Compagnie d'Invalides, & pour augmenter de* 20 *Hommes chacune des* 4 *Compagnies indépendantes levées en* 1729, *&* 10 *mille* 347 *Liv. St., pour les Penſionaires externes de l'Hopital de* CHELSEA. Le 12, elles réſolurent *d'accorder* 10 *mille Liv. St. pour l'entretien de l'Hopital de* Greenwich; 4 *mille pour les réparations de l'Abbaie de* Weſtminſter; *&* 10 *mille pour maintenir les Forts & les Etabliſſemens appartenans à la* COMPAGNIE D'AFRIQUE. Le 17 du même mois, elles réſolurent *d'accorder* 42 *mille* 880 *Liv. St.*, 19 *Sh.*, 2 *D.*, *pour défraier la dépenſe des Officiers-Généraux & des bas Officiers*; 34 *mille* 587 *Liv. St.*, *pour les Officiers réformés des Troupes de Terre & de Marine à la demi-paie*; 4 *mille Liv. St. pour affermir l'Etabliſſement de la Colonie de la* NOUVELLE-GEORGIE. Ce dernier Article fut accordé ſur une Requête que les Commiſſaires de cette Colonie avoient préſentée le 8 à la *Chambre-Baſſe*, & qu'elle avoit renvoïée au *Committé du Subſide*. Le 22, la *Chambre* reçut un *Meſſage* de la part du *Roi*, par lequel il répréſentoit aux COMMUNES, *Que, comme cette Guerre juſte & néceſſaire occaſioneroit quelques dépenſes extraordinaires qui n'étoient pas compriſes dans l'Etat de la dépenſe remis devant la* Chambre, *il eſpéroit qu'il ſeroit mis en état de pouſſer cette Guerre de la manière la plus efficace.* La *Chambre* renvoïa ce *Meſſage* au *Committé du Subſide*; & le 24, on réſolut en Grand Committé, *d'accorder au* Roi 200 *mille Liv. St. pour le mètre en état de pouſſer avec vigueur la Guerre contre l'*ESPAGNE. Le *Meſſage*, ſur lequel cette augmentation de *Subſide* fut accordée, n'aiant été remis qu'à la *Chambre-Baſſe*, les *Pairs* crurent avoir quelque raiſon d'en être peu ſatisfaits; & le 10 de Mars, il fut propoſé dans leur CHAMBRE, *de réſoudre qu'il étoit contre l'uſage du* Parlement *& dérogatoire aux Priviléges de la* Chambre, *qu'un* Meſſage *ſigné par le* Roi *pour demander une augmentation de* Subſide, *afin de mètre Sa Majeſté en état de pourſuivre une Guerre, fût envoïé à la* Chambre des Communes *ſeulement, ſans qu'il en fût fait aucune mention de celle des* SEIGNEURS. Cette Propoſition fut rejetée à la pluralité de 62 voix contre 38. Le même jour 24 de Février, les COMMUNES *accordèrent encore* 9 *mille* 477 *Liv. St.*, 13 *Sh.*, 1 *D.*, *pour les dépenſes extraordinaires de* 1739, *auxquelles il n'avoit pas été pourvu par le*

8 Decembre.

Régimens de Marine.

Augmentation de Troupes. 5 Fevrier. 1740.

Hopital de Chelſea.

Hopital de Greenwich. 12 Fevrier.

Reparations de Weſtminſter.

Compagnie d'Afrique.

Officiers Généraux, &c.

Officiers reformés, &c.

Nouvelle-Georgie. 17 Fevrier.

Meſſage du Roi pour demander une augmentation de Subſide. 22 Février.

Elle eſt accordée. 24 Février.

Les Pairs ſont peu contens du Meſſage envoïé à Chambre-Baſſe.

Propoſition à ce ſujet. 29 Mars.

Dépenſes extraordinaires de 1739.

ANNE'E MDCCXL.

VII. Six. Se'ance du 8 Dec. Parlement.

PARLEMENT. Le 7 de Mars, elles réſolurent en Grand Committé *d'accorder* 199 *mille* 704 *Liv. St*, 8 *Sh*, 3 *D. pour l'ordinaire de la Marine, y compris les Officiers de mer à demi-paie.* Les différentes Sommes ſpécifiées juſqu'ici montent enſemble à 3 millions, 359 mille 347 Livres Sterling, 5 Shellings, 4 Deniers : mais je dois ajouter que cela n'eſt pas exact. On verra plus bas dans un Diſcours de l'*Orateur* de la *Chambre des Communes*, que le *Parlement* accorda cette année 4 millions Sterling. Je n'ai pu rapporter que ce que j'ai trouvé.

Moïens de lever le Subſide.

Taxe ſur le Malt.

Clauſes ajoutées à ce Bill.

16 Décembre.

Quant aux moïens de lever le *Subſide*, on continua pour un an les Droits ſur le Malt, le Mum, le Cidre, le Poirée, &c.; ce qui ſe fit le 8 de Décembre; & le 16, il fut ordonné que l'on inſéreroit dans le *Bill* de cette Taxe deux *Clauſes*, l'une de Crédit, & l'autre, *afin que la non-valeur qui devoit ſe trouver le* 25 *de Mars ſuivant dans le produit de cette Taxe pour l'année* 1738, *fût ſuppléée hors des Subſides de l'année* 1740. La Taxe ſur les Terres, Penſions, Charges, Emplois & Biens perſonels fut fixée pour l'année 1740 à 4 Shellings par Livres Sterling en *Angleterre*, & proportionément en *Ecoſſe*. Le 29 de Janvier, les *Communes* réſolurent; *que la ſomme de* 88 *mille* 722 *Liv. St. qui reſtoit à l'*Echiquier *du ſurplus des* Subſides *accordés pour l'année* 1739, *ſeroit appliqué à faire bon le* Subſide *accordé dans la préſente Séance.* Le 12 de Février, elles réſolurent, *qu'on prendroit un million* 200 *mille Livres Sterling du* Fonds d'Amortiſſement, *pour appliquer au ſervice de l'année* 1740. Le 21 de Mars, elles appliquèrent encore au ſervice de 1740, 21 mille Liv. St., 1 Sh., 8 D. & demi, qui reſtoient à l'*Echiquier* du produit de la vente des Terres de l'Ile de *Saint-Chriſtophle.*

Taxe ſur les Terres augmentée.

Application de l'excédent de 1739.

29 Janvier.

Application d'une partie du Fonds d'Amortiſſement.

12 Fevrier.

Application du reſte de la vente des Terres de Saint-Chriſtophle.

21 Mars.

Meſſages du Roi au ſujet du Mariage de la Princeſſe Marie.

17 Mars.

Hors ce qui concernoit les moïens de pouſſer vigoureuſement la Guerre, il y eut peu d'affaires de quelque importance dans cette Séance. La plus conſidérable fut le Mariage de la Princeſſe *Marie*. Le 17 de Mars, le *Roi* fit remètre à la *Chambre-Haute* par le Duc de *Newcaſtle*, le *Meſſage* ſuivant.

GEORGE ROI.

SA MAJESTE' *aiant reçu des Propoſitions pour un Traité de Mariage entre la* Princeſſe MARIE *&* le Prince FRE'DE'RIC DE HESSE, *Fils du* Prince GUILLAUME, Landgrave de HESSE, *Frère du* ROI DE SUEDE, *& aiant plu à Sa Majeſté de les accepter & agréer favorablement, Elle a jugé qu'il étoit à propos de communiquer ſes intentions à cette* Chambre : *Et comme Sa Majeſté ne doute point que cette Alliance avec une Famille Proteſtante auſſi conſidérable ne donne une ſatisfaction générale à tous ſes bons Sujets, Elle ſe promet le conſentement de cette* Chambre *pour conclure & accomplir ce Mariage.*

ANNÉE MDCCXL.

VII. SIX. SE'ANCE DU SIC. PARLEMENT.

Le même *Meſſage* fut remis le même jour à la *Chambre-Baſſe* par le Chevalier *Robert Walpole*, Chancelier de l'*Echiquier*. Après que le Lord *Grand-Chancelier* en eût fait la lecture dans la *Chambre-Haute*, les *Seigneurs* ordonnèrent *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi *pour le remercier de ſon très gracieux* Meſſage, *pour lui témoigner la ſatisfaction que la* Chambre *avoit du Mariage projeté entre Son Alteſſe Roïale la* Princeſſe MARIE *& Son Alteſſe Séréniſſime le* Prince FREDERIC DE HESSE, *& pour l'aſſurer que la* Chambre *conſentiroit volontiers & avec joie à la concluſion & à l'accompliſſement de ce Mariage.* Il fut enſuite ordonné que cette *Adreſſe* ſeroit préſentée par les *Seigneurs* à Baguètes blanches. Dans la *Chambre-Baſſe*, après la lecture faite du *Meſſage* par l'*Orateur*, il fut réſolu; *Que l'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour le remercier de ſa très gracieuſe communication du Mariage projeté de Son Alteſſe Roïale la* Princeſſe MARIE, *& pour l'aſſurer que la* Chambre *prendroit inceſſament cette affaire en conſidération d'une manière qui démontreroit ſon zèle & ſon affection pour Sa Majeſté & pour l'honneur & la dignité de ſa Famill-Roïale.*

Réſolution des Seigneurs.

Réſolution des Communes

Les *Adreſſes* des deux *Chambres* furent préſentées le même jour, & le ROI répondit à celle des SEIGNEURS; *Qu'il avoit une très grande ſatisfaction des aſſurances reſpectueuſes qu'ils lui donnoient, & que leur* Adreſſe *de félicitation ſur le Mariage de la Princeſſe ne lui pouvoit être que très agréable.* Il répondit aux COMMUNES; *Qu'il les remercioit de leur* Adreſſe *affectionée & reſpectueuſe, & qu'il la regardoit comme une nouvelle marque de l'égard particulier qu'elles avoient toujours témoigné pour ſa Perſone & pour ſa Famille.* Le 18, les *Communes* réſolurent unanimement en Grand Commité, *d'accorder* 40 *mille Liv. St. pour la Dot de la* PRINCESSE; & le 30, le *Bill* fait à ce ſujet, reçut le conſentiment Roïal.

Adreſſes à ce ſujet, & Réponſes du Roi.

Dot de la Princeſſ. 18 Mars, &c.

J'ai parlé ailleurs de la joie que la priſe de *Porto-Bello*, dont on avoit eu la Nouvelle à *Londres* le 24 de Mars, avoit cauſé à toute l'*Angleterre*. Le *Parlement* y prit part. Le 28, les *Seigneurs* ordonnèrent *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le féliciter ſur l'heureux ſuccès de ſes Armes aux* Indes-Occidentales, *ſous le Commandement de l'Amiral* VERNON. Un Committé nommé pour cet effet dreſſa ſur le champ cette *Adreſſe*; & la *Chambre*, après l'avoir approuvée, la fit porter aux *Communes*, afin qu'elles y donnaſſent leur conſentement. Elles la lurent à l'inſtant même; & quelqu'un aiant propoſé d'ajoûter ces mots: *avec ſix Vaiſſeaux ſeulement*, l'addition fut réſolue à la pluralité de 39 voix contre 31, & l'*Adreſſe* fut enſuite approuvée, *nemine contradicente.* Le même jour, elle fut préſentée au nom des deux *Chambres.* La voici.

Adreſſe de félicitation des deux Chambres au ſujet de Porto Bello.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majeſté, *les* Sei-

VII. SIX. SE'ANCE DU SEC. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXL.

gneurs Spirituels & Temporels *& les* Communes *assemblées en* Parlement, *félicitons* Votre Majesté *sur le glorieux succès de ses Armes aux* Indes-Occidentales *sous le Commandement de l'Amiral* Vernon, *qui est entré dans le Port de* Porto-Bello, *a pris la Ville, & démoli & rasé les Forts & Châteaux qui y appartenoient*, avec six Vaisseaux seulement. *Cette entreprise sagement concertée & conduite avec tant de bravoure, ne peut manquer de donner la plus grande joie à tous les fidèles Sujets de* Votre Majesté; *puisque cette Expédition donne les plus raisonnables espérances que, par la bénédiction de Dieu sur les Conseils & Armes de* Votre Majesté, *elle sera suivie d'autres avantages importans, & contribuera beaucoup à obtenir la sureté réelle & efficace des justes Droits de Navigation & de Commerce qui appartiennent aux Sujets de* Votre Majesté, *pour la conservation desquels* Votre Majesté *est entrée dans cette Guerre nécessaire.*

Réponse du Roi.

Le *Roi* répondit:

MILORDS ET MESSIEURS,

JE vous remercie de votre très soumise Adresse *de félicitation sur un évènement si honorable & si avantageux à ma Courone & à mes Roiaumes. La satisfaction que vous exprimés des mesures que j'ai prises, m'est très agréable.*

Propositions rejetées. Au sujet des Régimens de Marine. 8 Décembre.

Le 8 de Decembre, il fut proposé dans la *Chambre-Basse* de présenter une *adresse* au ROI, *pour prier Sa Majesté que les 6 nouveaux Régimens de Marine pussent être levés avec toute l'économie possible, & pour lui proposer très humblement de les tirer, s'il étoit possible, des Régimens déja levés.* On fit plusieurs objections contre cette Proposition, laquelle, après de longs débats, fut enfin rejetée à la pluralité de 177 voix contre 95. Le 10, il fut proposé de présenter une autre *Adresse* au ROI, *pour le prier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Mémoires ou Répréſentations faites à la* Cour d'Espagne *jusqu'au 9 de Mars 1738, touchant les déprédations des* ESPAGNOLS. Cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 95 voix contre 55. Ensuite on proposa *de demander des Copies des Lettres ou Ordres envoiés par les Secretaires d'état ou par les Seigneurs de l'Amirauté aux Gouverneurs en* Amérique *ou à des Commandans de Vaisseaux de guerre jusqu'au 1 de Janvier 1738, touchant les mêmes déprédations;* ce qui fut rejeté, sans même aller aux voix. Enfin, 171 voix contre 98 firent aussi rejeter une troisième Proposition, *pour demander des Copies des Instructions & Lettres qui avoient autorisé le S.* Keene *à conclure la* Convention *du 14 Janvier 1739.* Le 26 de Mars, la *Chambre-Haute* aiant pris en considération l'état de la Nation, il fut proposé *de déclarer par une* Résolution du Parlement, *que la prise & la démolition non attendues de* Por-

Concernant les déprédations des Espagnols, &c. 10 Decembre.

Concernant la Convention du 14 de Janvier 1739.

Concernant le manque de Troupes en Amérique. 26 Mars.

to-Bello *par le Vice-Amiral* Vernon, *ſans autres forces de terre que* 240 *Hommes que le Gouverneur de* La Jamaïque *avoit prêtés, auroient pu* être non ſeulement rendues certaines & infaillibles, *mais auſſi accompagnées d'autres plus grands ſuccès, ſi l'on avoit envoïé en* Amérique, *vers le même tems que cet Amiral fit voile de* l'Europe, *quelques Troupes de terre commandées par des Officiers expérimentés; & que le défaut d'avoir envoïé juſqu'alors des Troupes en* Amérique, *étoit un trait manifeſte de mauvaiſe conduite de la part de ceux qui étoient chargés de pouſſer cette Guerre juſte & néceſſaire.* Cette Propoſition fut miſe en queſtion, & d'abord, après de grands débats, il fut ordonné, qu'on en retrancheroit ces mots: *être non ſeulement rendues certaines & infaillibles.* Enſuite la Propoſition entière fut miſe en déliberation & rejetée à la pluralité de 62 voix contre 40. Le 1 d'Avril, il fut propoſé dans la CHAMBRE-BASSE, *Que les Commiſſaires de l'Amirauté remiſſent devant elle un état des Vaiſſeaux qui, depuis le* 10 *de Juillet* 1739, *avoient reçu leur département entre* l'Angleterre *& le Cap de* Finiſtère, *pour protéger le Commerce.* Cette Propoſition excita de grands débats, après leſquels elle fut rejettée à la pluralité de 145 voix contre 97. Le 5 ou le 6 d'Avril, il fut propoſé dans la même CHAMBRE, *de renvoïer à la conſidération d'un Grand Committé la Requête préſentée par pluſieurs Marchands de* Londres, &c. *propriétaires de Vaiſſeaux, dans laquelle ils expoſoient;* « *Que le dernier* Embargo *général & celui que l'on avoit mis le* 13 *de Février, lequel ſubſiſtoit encore, cauſeroient, outre beaucoup de pertes aux Particuliers, un grand dérangement dans le Commerce de la Nation* ». En même tems on propoſa, *d'ouïr les Requérans devant ce Committé, par eux-même ou par des Avocats.* Ces deux Propoſitions furent rejetées à la pluralité de 166 voix contre 95. Le 12 du même mois, la *Chambre* prit en conſidération la Propoſition faite quelques jours auparavant, *de revoquer l'Acte concernant la Laine filée ou non filée que l'on apportoit en* ANGLETERRE; ce qui fut rejeté, après quelques débats.

Au ſujet des Vaiſſeaux de guerre emploïés en Europe. Avril.

Au ſujet de l'Embargo général. 6 Avril.

Au ſujet de la laine filée, &c. 12 Avril.

Les différens *Bills*, outre ceux du *Subſide*, auxquels on travailla dans cette Séance furent: I. ACTE *pour aſſurer plus efficacement le Commerce des Sujets du* Roi *à l'*Amérique, *& pour encourager les Matelots à s'enrôler au ſervice de la Flote.* Il fut lu pour la première fois par les *Communes*, le 7 de Décembre. Le 22, elles examinèrent une Requête de la *Compagnie du Sud* pour réclamer, contre la teneur de ce *Bill*, le Commerce excluſif en *Amérique* dans les limites preſcrites par la Charte. Le 25, comme elles continuoient l'examen du *bill*, il fut propoſé *d'y ajouter une* CLAUSE, *pour autoriſer les Seigneurs de l'Amirauté de prendre par force à bord des Vaiſſeaux Marchands qui trafiquoient en* Amérique, *de cinq Matelots un.* L'affirmative l'emporta de 86 voix contre 60. Les *Communes* n'aïant fait aucune attention à la Requête de la *Compagnie du Sud*, les Directeurs

Divers Bills.

Pour aſſurer le Commerce en Amérique & encourager les Matelots.

Requête de la Compagnie du Sud contre ce Bill. 22. Décembre.

Clauſe pour autoriſer à prendre des Matelots par force en Amérique. 25 Decembre.

Requête de la

VII. SIX. SE'ANCE DU SEC. PARLEMENT.

Compagnie du Sud aux Seigneurs contre ce Bill. 25 Janvier.

en préſentèrent une autre, le 25 de Janvier, à la *Chambre-Haute*, dans laquelle ils expoſoient le dommage que la Compagnie ſouffriroit par le *Bill* dont il s'agit, & prioient la *Chambre* d'être ouis par leurs Avocats. Cette Requête fut renvoïée a la conſidération du Committé chargé d'examiner le *Bill*. Je ne trouve point ce qui fut ordonné depuis à ce ſujet; mais ſeulement que les *Seigneurs* paſsèrent le *Bill*, le 2 de Février, après y avoir fait quelques changemens. Le 5, les *Communes* examinèrent ces changemens, reformèrent quelque choſe à l'un d'eux, & renvoïèrent enſuite le *Bill* aux *Seigneurs* en les priant d'y donner leur conſentement, ce qu'ils firent le 9, en approuvant les changemens faits par la *Chambre-Baſſe*. II. ACTE *pour naturaliſer les Proteſtans étrangers, qui s'étoient établis ou qui s'établiroient dans quelque* Colonie Angloiſe *que ce fût en* Amérique. III. ACTE *pour fournir plus facilement les Vaiſſeaux de guerre, comme auſſi les Armateurs & Vaiſſeaux Marchands, de Mariniers & de Matelots.* Lorſque les *Seigneurs* examinèrent ce *Bill*, le 29 de Décembre, ils réſolurent *d'y inſérer une exception portant, que toutes les perſones qui ſeroient naturaliſées en vertu de cet Acte, ſeroient ſujetes aux inhabilités preſcrites aux Naturels même par* l'ACTE D'ETABLISSEMENT. Le lendemain, il fut propoſé *d'y joindre une* CLAUSE *portant que tous les Matelots qui ſeroient naturaliſés par ce* Bill, *ſeroient requis de prêter les Sermens ordonnés, & de faire & ſouſcrire une Déclaration conformement à l'*Acte *de la première année du feu Roi, pour mieux aſſurer le Gouvernement de Sa Majeſté, & conformément à l'*Acte du Teſt *paſſé la 25e. année du Roi* CHARLES II; ce qui fut rejeté à la pluralité de 9 voix contre 7. IV. ACTE *pour expliquer & corriger un* Acte *paſſé dans la première année de la Reine* ANNE, *pour empêcher plus efficacement les abus & les fraudes commiſes par les perſones emploïées dans le Roïaume aux Manufactures de Laine, de Toile, de Futaine & de Fer.* V. ACTE *pour défendre tout Commerce avec* l'ESPAGNE. Ce *Bill* portoit en ſubſtance; *Que Sa Majeſté s'étant vue forcée de déclarer la Guerre à* l'Eſpagne, *à cauſe de ſa conduite à l'égard de la Courone & des Sujets de la* Grande-Bretagne, *il étoit très néceſſaire de défendre tout Commerce entre leſdits Sujets de la* Courone Britannique *& ceux de* l'Eſpagne: *Que cette prohibition commenceroit d'avoir lieu le 14 de Juin* (V. St.) *1740: Que pendant la Guerre, aucunes Denrées ou Marchandiſes, ſous quelque nom que ce fût, qui ſeroient du Cru, Produit ou Manufactures de quelques-uns des Etats ou Domaines du* Roi d'Eſpagne *en* Europe, *mêlées ou non mêlées avec des Marchandiſes du produit d'autres Nations, ne pourroient être apportées dans la* Grande-Bretagne, *à bord d'aucun Vaiſſeau que ce fût, à peine aux Contrevenans de païer le triple de leur valeur: Qu'on en exceptoit les Marchandiſes qui ſeroient enlevées aux* Eſpagnols *& déclarées de bonne priſe: Que s'il ſurvenoit quelque diſpute au ſujet de la qualité de celles que l'on pourroit ſaiſir, ce ſeroit à celui qui les auroit conduites, & non à celui*

Les Seigneurs le paſſent avec des changemens. 2 Fevrier.

Les Communes changent quelque choſe. 5 Février.

Les Seigneurs y conſentent. 9 Fevrier.

Pour naturaliſer les Proteſtans étrangers établis dans les Colonies.

Pour avoir plus facilement des Matelots.

Exception inſérée & Clauſe rejettée par les Seigneurs. 29, 30 Décembre.

Pour empêcher les fraudes dans les Manufactures.

Pour défendre tout Commerce avec l'Eſpagne.

qui les auroit ſaiſies, à fournir les preuves néceſſaires, & que, faute par lui d'en donner de ſuffiſantes, il ſeroit condamné à l'amande du triple: Que ſi quelque perſone aiant entrepris d'arrêter quelques Effets ou Marchandiſes en vertu du préſent Acte, *negligeoit, après la ſaiſie faite, de pourſuivre la choſe juridiquement, cette perſone, toutes les fois qu'elle pourroit en être convaincue, ſeroit condamné à paier 500 Liv. St. d'amande: Que, ſi ſa Majeſté, pour le ſervice de ſes Sujets, vouloit lever la défenſe de quelques* Marchandiſes Eſpagnoles, *cela ne ſe pourroit faire que par une Proclamation dans laquelle elles ſeroient ſpécifiées, & en vertu de laquelle elles pourroient entrer auſſi librement qu'elles faiſoient avant la prohibition: Qu'à l'égard des Marchandiſes qu'on pourroit ſaiſir en vertu de cet* Acte *dans les Iles de* Jerſey, *de* Guerniey, *d'*Alderney-Strack, *de* Man, *de* Minorque, *ou à* Gibraltar, *il ne ſeroit permis ſous aucun prétexte de les apporter dans la* Grande Bretagne, *d'autant plus qu'elles ſeroient ſujètes aux mêmes peines que ſi elles venoient directement d'*Eſpagne: *& que ces prohibitions auroient également lieu en* IRLANDE. Ce *Bill*, lequel eſt, comme l'on voit, une eſpèce de repréſailles de la Déclaration du *Roi d'Eſpagne* du 28 de Novembre 1739, ne paſſa pas ſans eſſuier quelques difficultés. Lorſque les *Seigneurs* en commencèrent l'examen le 8 de Mars, les Marchands de *Londres* trafiquant aux *Canaries*, leur préſentèrent une Requête pour que l'on fît quelques changemens dans la Clauſe de ce *Bill* qui concernoit ces Iles. Ces Marchands furent ouis le même jour. Le 11, après l'examen achevé de ce *Bill*, un *Seigneur* propoſa *d'y inſérer une* CLAUSE *pour donner la liberté d'apporter en* Angleterre *avant la* Saint-Jean *de cette année, les Marchandiſes d'*Eſpagne, *leſquelles, avant le 8 de ce mois de Mars, auroient été débarquées à* Minorque *& à* GIBRALTAR. On ouit à ce ſujet quelques Marchands, après quoi la *Clauſe* fut approuvée; & les *Seigneurs* firent enſuite quelques autres changemens au *Bill*. Ils le paſsèrent le 16, & le renvoièrent aux *Communes* pour qu'elles approuvaſſent leurs changemens. Elles furent-ſi peu dans la diſpoſition de les approuver, que le 5 d'Avril, elles envoïérent un *Meſſage* aux *Seigneurs* pour leur demander une Conférence au ſujet de ces changemens. Ils y conſentirent pour le 8. Les Députés des *Chambres* tinrent leur Conférence le jour marqué dans la Chambre-peinte; enſuite de quoi le Duc de *Bedford* rendit compte à la *Chambre-Haute* des raiſons que les *Communes* avoient de ne pas ſouſcrire aux changemens faits au *Bill*. Les *Seigneurs* délibérèrent le 11, ſur ce rapport, & réſolurent *d'inſiſter ſur les changemens qu'ils avoient cru néceſſaires*. Ils nommèrent enſuite un Committé compoſé des Députés de la Conférence & de quelques autres *Seigneurs*, pour rédiger par écrit les raiſons que la *Chambre* avoit de s'en tenir à ſon premier avis. Cet Ecrit fut remis, le 28 à la *Chambre* par le Duc de *Bedford*, & l'on ordonna qu'il ſeroit communiqué ſur le champ aux *Communes* dans une nouvelle Conférence; ce

Requête de quelques Marchands de Londres contre Bill. 8 Mars.

Clauſe ajoutée par les Seigneurs & changemens. 11 Mars.

Conférence demandée par les Communes à ce ſujet, &c. 5 Avril. 8 Avril.

11 Avril.

28 Avril. Autre Conférence.

ANNE'E MDCCXLI.

VII. SIX. SEANCE, DU SEC. PARLEMENT.

Terre & de mer, aiant le plus d'expérience & de capacité : Qu'outre l'examen des moïens propres à continuer la Guerre, ils devroient être auſſi chargés de dreſſer, conjointement avec le Conſeil-Privé, toutes les Inſtructions qu'on enverroit aux Généraux, de même qu'aux Commandans des Eſcadres en Europe *& en* Amérique, *aux Gouverneurs des Colonies, &c.* Je ne ſais ſi la Nation eût tiré de grands avantages d'un pareil établiſſement : mais il eſt inconteſtable que la Prérogative Roïale en eut reçu beaucoup de préjudice. Il n'eſt ni de mon devoir ni du plan de cet ouvrage, de faire voir toutes les conſéquences dangereuſes de ce projet. Les Perſones intelligentes verront qu'il étoit très propre à ramener les tems de l'infortuné *Charles I*; & que ceux qui l'avoient inventé, portoient ſans doute leurs vues très loin dans l'avenir. IX. ACTE *pour rendre plus efficace l'Acte paſſé la neuvième année de la Reine* Anne, *pour aſſurer la liberté des* Parlemens, *en qualifiant mieux les* Membres *qui devoient avoir ſéance dans la* CHAMBRE-BASSE. Les *Membres des Communes*, oppoſés à la Cour ſe rejettèrent ſur cet *Acte* de la Reine *Anne*, lequel étoit en vigueur, pour obtenir au moins en partie ce qu'ils avoient en vue dans le *Bill* qu'ils avoient inutilement propoſé. Le but de l'Acte qu'ils vouloient rendre plus efficace, eſt de rendre incapables d'avoir ſéance dans la *Chambre-Baſſe* les Perſones qui tirent des Penſions de la Cour, ſoit pendant le bon plaiſir du *Roi*, ſoit pendant un certain nombre d'années, ou qui poſsèdent des Charges ſous le nom d'autrui. Le *Bill* en queſtion fut ordonné le 19 de Février; & le [illegible] de Mars, il fut propoſé dans la CHAMBRE-BASSE, *d'ordonner au Clerc [illegible] Couronne d'expédier un nouveau Brevet, afin d'élire un Membre du [illegible]ent pour le Bourg de* Saltash, *à la place du S.* Thomas Colbert, *le[illegible]puis ſon élection, avoit accepté la place de Secretaire de la Cour [illegible]ce pour le ſoulagement des pauvres Veuves d'Officiers de mer* : mais [illegible]poſition fut rejetée à la pluralité de 223 voix contre 134. On [illegible]qua de ſuite, *d'établir un Commité, pour examiner quelles nou[illegible]es ou Places avoient été créées depuis le 25 d'Octobre 1705, & ſi [illegible]s on avoit établi pour l'exercice d'aucune Charge un plus grand [illegible]mbre d'Officiers qu'il n'y en avoit auparavant.* Cette propoſition fut [illegible], à la pluralité de 166 voix contre 154. Le *Bill* paſſa dans [illegible]aſſe comme il avoit été propoſé d'abord : mais la lecture en [illegible] le 30 de Mars dans la *Chambre-Haute*, les *Seigneurs* firent [illegible]urs Journaux des années précédentes, par leſquels il parut [illegible]es *Bills* avoient été rejetés en 1729, 1730, 1731, & [illegible], cauſe qu'après de grands débats, 52 voix contre 40 [illegible] rejeter pareillement celui-ci. X. ACTE *pour corriger & [illegible]les Loix contre les Vagabons & Gens ſans aveu.* XI. *& reſtreindre l'accroiſſement exceſſif des courſes de Che[illegible]- indemniſer ceux qui par négligence ou par ignorance*

Autre Acte pour la liberté du Parlement.

Propoſitions relatives à ce Bill, rejetées. 2 Mars.

Le Bill eſt rejeté par les Seigneurs. 30 Mars.

Contre les Vagabons.

Contre les Courſes de Chevaux.

Au ſujet des

VII. SIX. S'EANCE DU SIC. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXL.

Troiſième Conférence demandée par les Communes. 2 Mai &c.

qui fut exécuté. Le 2 de Mai, les Députés de la *Chambre-Baſſe* ſe rendirent à la Chambre-peinte pour conférer une troiſième fois avec les Députés des *Pairs* : mais ceux-ci n'étant point préparés pour cette Conférence, les premiers ſe retirèrent ſans avoir rien fait. Il y eut quelques jours après une autre Conférence, où les Députés des deux *Chambres* s'accordèrent ſur tous les termes du *Bill*, en ſorte que les *Communes* obtinrent une partie de ce qu'elles ſouhaitoient; & le *Bill* ne ſouffrit plus de difficultés. VI. ACTE *pour empêcher les inconvéniens qui pourroient provenir de la Naturaliſation de Perſones qui ne continueroient pas à réſider dans les Etats du* Roi *après avoir été naturaliſées.* VII. ACTE *pour autoriſer les Commiſſaires établis pour la conſtruction du Pont de* Weſtminſter, *à lever une ſomme d'argent qui ſervît à cette entrepriſe.* VIII. ACTE *pour limiter le nombre des Membres de la* Chambre-Baſſe, *qui poſsèderoient des Emplois ou qui recevroient des Penſions de la Cour.* La Propoſition de porter ce *Bill* fut faite le 9 de Janvier, & fut rejetée à la pluralité de 222 voix contre 206, après de grands débats auxquels le *Prince de Galles* aſſiſta, & qui durèrent juſqu'à 10 heures & demie du ſoir. La matière fut débatue avec toute la force poſſible. Le Chevalier *Guillaume Pulteney* fit un très beau diſcours contre la corruption. Il fut appuïé par les Chevaliers *Littleton*, *Jean Bernard* & *Windham*, & par les Sieurs *Sandys*, *Waller*, *Pitt* & *Gisbon*, qui s'étendirent beaucoup ſur les avantages de la liberté du *Parlement*. Le Chevalier *Robert Walpole*, le S. *Pelham* & le Chevalier *Guillaume Younge* leur répondirent avec vigueur. Le premier s'attacha ſur tout à renverſer les argumens des Adverſaires de la Cour, à développer leurs véritables deſſeins, à faire voir que ceux qui déclamoient avec tant de véhémence contre les Emplois & les Penſions, tiendroient ſans doute un langage différent s'ils poſsèdoient l'un ou l'autre. On regarda comme un grand avantage pour la Cour que cette Propoſition eut été rejetée. On aſſure que ſi ceux qui la faiſoient avoient réuſſi, & que le *Bill* eût paſſé dans la *Chambre-Haute*, quelques *Seigneurs* avoient deſſein de propoſer immédiatement après, de préſenter une *Adreſſe* au *Roi*, portant; *Que comme Sa Majeſté avoit témoigné qu'elle deſiroit avoir, en toute occaſion, l'avis de ſon* Parlement, *& ſur tout dans la conjoncture préſente de la Guerre avec l'*Eſpagne; *la* Chambre, *afin de donner de nouvelles marques de ſon zèle pour le Gouvernement, de même que pour le bien & l'honneur de la Nation, croïoit qu'il étoit de ſon devoir de repréſenter à Sa Majeſté, qu'on ne pouſſoit point la Guerre avec autant de vigueur qu'on le devoit: Qu'ainſi, il ſeroit néceſſaire d'établir un Committé choiſi par la* Chambre, *lequel feroit aux Membres du Conſeil-Privé du* Roi, *qu'il plairoit à Sa Majeſté de nommer, le rapport des moïens qui paroîtroient les plus convenables pour continuer la Guerre avec force & avec ſuccès: Que les Perſones qui compoſeroient ce Committé, devroient être choiſies parmi les Généraux & les Officiers de Terre*

Au ſujet des Naturaliſés non réſidans.

Concernant le Pont de Weſtminſter.

Pour la liberté du Parlement, rejeté. 9 Janvier.

Adreſſe projetée par les Seigneurs contraires à la Cour.

ANNÉE MDCCXLI.

VII. SIX. SÉANCE, DU SEC. PARLEMENT.

Terre & de mer, aiant le plus d'expérience & de capacité : Qu'outre l'examen des moïens propres à continuer la Guerre, ils devroient être aussi chargés de dresser, conjointement avec le Conseil-Privé, toutes les Instructions qu'on enverroit aux Généraux, de même qu'aux Commandans des Escadres en Europe *& en* Amérique, *aux Gouverneurs des Colonies, &c.* Je ne sais si la Nation eût tiré de grands avantages d'un pareil établissement : mais il est incontestable que la Prérogative Roïale en eut reçu beaucoup de préjudice. Il n'est ni de mon devoir ni du plan de cet ouvrage, de faire voir toutes les conséquences dangereuses de ce projet. Les Persones intelligentes verront qu'il étoit très propre à ramener les tems de l'infortuné *Charles I.*; & que ceux qui l'avoient inventé, portoient sans doute leurs vues très loin dans l'avenir. IX. ACTE *pour rendre plus efficace l'*Acte *passé la neuvième année de la Reine* Anne, *pour assurer la liberté des* Parlemens, *en qualifiant mieux les* Membres *qui devoient avoir séance dans la* CHAMBRE-BASSE. Les *Membres des Communes*, opposés à la Cour se rejetèrent sur cet *Acte* de la Reine *Anne*, lequel étoit en vigueur, pour obtenir au moins en partie ce qu'ils avoient en vue dans le *Bill* qu'ils avoient inutilement proposé. Le but de l'Acte qu'ils vouloient rendre plus efficace, est de rendre incapables d'avoir séance dans la *Chambre-Basse* les Persones qui tirent des Pensions de la Cour, soit pendant le bon plaisir du *Roi*, soit pendant un certain nombre d'années, ou qui possèdent des Charges sous le nom d'autrui. Le *Bill* en question fut ordonné le 19 de Février; & le 2 de Mars, il fut proposé dans la CHAMBRE-BASSE, *d'ordonner au Clerc de la Couronne d'expédier un nouveau Brevet, afin d'élire un Membre du* Parlement *pour le Bourg de* Saltash, *à la place du S.* Thomas Colbert, *lequel, depuis son élection, avoit accepté la place de Secretaire de la Cour* d'Assistance *pour le soulagement des pauvres Veuves d'Officiers de mer* : mais cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 223 voix contre 134. On proposa tout de suite, *d'établir un Commité, pour examiner quelles nouvelles Charges ou Places avoient été créées depuis le 25 d'Octobre 1705, & si depuis ce tems on avoit établi pour l'exercice d'aucune Charge un plus grand nombre de Commissaires qu'il n'y en avoit auparavant.* Cette proposition fut encore rejetée, à la pluralité de 166 voix contre 154. Le *Bill* passa dans la *Chambre-Basse* comme il avoit été proposé d'abord : mais la lecture en aiant été faite le 30 de Mars dans la *Chambre-Haute*, les *Seigneurs* firent examiner plusieurs Journaux des années précèdentes, par lesquels il parut que de semblables *Bills* avoient été rejetés en 1729, 1730, 1731 & 1732. Ce qui fut cause qu'après de grands débats, 52 voix contre 40 firent résoudre de rejeter pareillement celui-ci. X. ACTE *pour corriger & rendre plus efficaces les Loix contre les Vagabons & Gens sans aveu.* XI. ACTE *pour empêcher & restreindre l'accroissement excessif des courses de Chevaux.* XII. ACTE *pour indemniser ceux qui par négligence ou par ignorance*

Autre Acte pour la liberté du Parlement.

Propositions relatives à ce Bill, repetées. 2 Mars.

Le Bill est rejeté par les Seigneurs. 30 Mars.

Contre les Vagabons.

Contre les Courses de Chevaux.

Au sujet des

VIII. SIX. SE'ANCE DU SIC. PARLEMENT.

la gloire de les maintenir dans la poſſeſſion de leurs Droits & de leurs Privileges.

*Que l'Ennemi de cette Nation vante ſes tréſors! Qu'il ſe repoſe ſur la vaſte étendue de ſes Domaines! Toute l'*Europe *ſera témoin ſi les avantages qu'il tire de l'un ou de l'autre, ſont à comparer avec la puiſſance invincible produite par l'application, la liberté & le négoce.* Votre Majeſté *a conſtamment défendu ces ineſtimables ſources du* Tréſor Britannique; *& Vos fidèles* Communes *conſidèrent avec plaiſir & reconnoiſſance, que c'eſt à cette attention de* Votre Majeſté *à ſoutenir les intérêts de ſes Sujets, qu'elles ſont redevables de ſe trouver en état d'accorder à* Votre Majeſté *les groſſes ſommes compriſes dans ces* Bills.

L'heureux ſuccès des Armes de Votre Majeſté, *ſous la conduite de ſon Amiral en* Amérique, *eſt une preuve éclatante des ſoins ſages & prudens qu'Elle a pris de donner les ordres pour attaquer l'Ennemi par l'endroit qui lui eſt le plus ſenſible. La valeur que Vos Sujets ont fait paroître dans cette rencontre, convaincra ſans doute l'Ennemi de la ſupériorité qu'une Nation, zélée pour la gloire de ſon Souverain & le maintien de ſes propres Droits, tirera toujours d'un juſte reſſentiment des inſultes faites à Votre Couronne, & des barbares inhumanités auxquelles leurs Compatriotes ont été expoſés. Les autres ſuccès, dont les Armes de* Votre Majeſté *ont été accompagnés dans le cours de cette Guerre, ſont autant de preuves de la grande puiſſance de la Nation, toutes les fois qu'elle veut faire uſage de ſes véritables & naturelles forces; & ils promètent agréablement à Vos fidèles* Communes, *que* Votre Majeſté *finira cette juſte & néceſſaire Guerre, avec gloire pour* Votre Majeſté, *avec ſureté pour ſes droits inconteſtables à un Commerce & une Navigation libre, & avec honneur pour la Nation en général, ce que méritent ſi bien la juſtice de Votre Cauſe, la ſageſſe de Vos Conſeils & la valeur de Vos Troupes.*

Ce ſera uniquement notre faute, ſi nous ſommes trompés dans notre attente; & nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous, ſi cette Guerre n'eſt pas accompagnée d'avantages infinis pour les Domaines de Votre Majeſté. *Mais, ſi nous ſommes bien unis au dedans, nous n'avons rien à craindre du dehors, & nous avons tout à attendre de l'attention de* Votre Majeſté *pour les Droits & les Libertés de Votre Peuple. Notre ſituation iſolée nous met naturellement à couvert de toute invaſion de la part des Puiſſances étrangères, & Vos fidèles* Communes *eſpèrent qu'aucune diſcorde entre nous n'apprêtera à l'Ennemi de la Nation, quel qu'il ſoit, des avantages qu'il déſeſpère de remporter par ſes Armes. C'eſt l'union ſeule (& nous avons la ſatisfaction d'être réunis dans ce grand ouvrage) qui peut ôter à nos ennemis juſqu'à la moindre ombre d'eſpérance de réuſſir par force ou par quelque trahiſon domeſtique. Nous allons nous appliquer dans nos Provinces à inſpirer ce devoir & ce zèle pour la Perſone de* Votre Majeſté *& pour ſon Gouvernement, ces attachement aux Loix*

& aux Conſtitutions du Roïaume, & une averſion pour des principes qui ne peuvent tendre qu'à l'avantage de nos Ennemis. Ce ſera le moïen de recueillir les bénédictions que nous ſommes en droit d'attendre de la ſage & douce adminiſtration de Votre Majeſté *& des glorieux ſuccès de ſes Armes pendant le cours de cette Guerre.*

Sur la fin de la dernière Guerre qu'une partie de la Puiſſance que les Armes de Votre Majeſté *mètent à préſent à la raiſon, vous êtoit oppoſée, nous pouvions nous aſſurer les mêmes avantages, ſi nous n'euſſions été infidèles à nous-même, & ſi nous n'euſſions renoncé de la maniére la plus honteuſe aux conditions que notre Nation avoit droit d'attendre d'une longue, glorieuſe & onéreuſe Guerre. La Providence fait renaître aujourd'hui les mêmes circonſtances, & nous nous flatons que la ſage & heureuſe conduite de* Votre Majeſté *dans la ſuite de cette grande & importante Guerre, recouvrera les avantages, par rapport au Commerce & à la Navigation, qui ont été alors ſacrifiés à nos animoſité. domeſtiques, qui ne nous permirent pas de connoître nos véritables intérêts. Mais l'attention avec laquelle* Votre Majeſté *veille aux Droits & Priviléges de ſes Sujets, dans les importantes circonſtances préſentes, a réuni les différens Partis dans le juſte reſſentiment des injuſtices que la Nation à ſouffertes. Ils ſont d'accord ſur les conditions que* Votre Majeſté *a droit de prétendre; & Vos fideles* Communes *s'eſtimeront heureuſes, & jugeront bien & duement emploié l'Argent accordé dans la conjoncture préſente, pourvu que la Nation en retire les avantages du Commerce & de la Navigation qu'on oublia alors.*

L'intérêt que Votre Majeſté *a toujours pris aux légitimes Droits de Vos Sujets, & votre attention continuelle au Bien public de la Nation, qui ont été la règle de Votre Gouvernement juſqu'a préſent, font eſpérer à Vos fidèles* Communes *une entière ſureté pour la Navigation de Vos Sujets, qui les éleveroit au point de la grandeur, où les doit porter la concluſion de cette Paix. Les meſures priſes & ſuivies juſqu'à préſent leur donnent lieu de croire que leur juſte attente ſera remplie, & que la réputation, le Commerce & l'influence de cette Nation ſeront miſes par* Votre Majeſté *ſur un pied qui la mètra à couvert de tous accidens pour l'avenir, de la part même du plus redoutable ennemi qu'elle ait à préſent ou pourroit avoir dans la ſuite.*

L'attentive circonſpection de Votre Majeſté *a rempli la juſte attente de Votre Peuple; & votre continuelle attention à ſuivre le ſentiment de Votre Grand Conſeil dans chaque démarche que vous faites pour pouſſer le grand ouvrage de la Guerre, ont convaincu Vos Sujets que* Votre Majeſté *n'a d'autres intérêts que les leurs. Auſſi* Votre Majeſté *peut-elle ſe repoſer ſur leur reconnoiſſance & ſur leur empreſſement à remplir avec plaiſir tout ce qui pourroit être néceſſaire à l'avenir pour pouſſer cette Guerre avec la même vigueur. Ils ſont témoins, avec toute* l'Europe *de la répugnance de* Votre Majeſté *à commencer cette Guerre, auſſi langtems qu'elle eut quelque eſpérance d'obtenir par*

VII. SIX. SE'ANCE DU SEC. PARLEMENT.

*la voie des Négociations ce qu'elle a droit à préſent de ſe faire accorder par la force des Armes. Auſſi vos Sujets n'en reſſentent aucune incommodité que celle qui eſt inſéparable d'une Guerre par mer; & ils ont tout lieu d'eſpérer qu'elle finira auſſi avantageuſement qu'elle a été pouſſée juſqu'à préſent glorieuſement, & que toute l'*Europe *jugera par le ſort de l'*Eſpagne, *combien il eſt dangereux de s'attirer le reſſentiment de* Votre Majeſté, *ou de toucher aux Droits d'une Nation dont les richeſſes & la force conſiſtent dans le Commerce.*

En effet, qui peut dire que cette Guerre n'eſt pas un coup du hazard pour la Grande-Bretagne, *qui peut s'ouvrir des Canaux pour le Commerce, qui lui ont été fermés juſqu'à préſent? Qui peut dire qu'il n'étoit pas réſervé au glorieux Règne de* Votre Majeſté *d'être diſtingué par l'extenſion du Commerce de la* Grande-Bretagne *& de ſes Poſſeſſions, qu'elle a lieu d'attendre de l'iſſue de cette Guerre, & de porter ſes forces & ſon pouvoir à un point inconnu aux Prédéceſſeurs de* Votre Majeſté? *Souvent ils ont acquis de la gloire, en ruinant leurs Etats, en plongeant leurs Sujets dans la misère: mais* Votre Majeſté *a le bonheur d'accorder ſa gloire avec la grandeur & les richeſſes de la Paix & du Commerce, en encourageant Vos Sujets à s'emparer des Poſſeſſions des Ennemis de* Votre Majeſté *en* Amérique. *Les deux* Chambres *de Votre* Parlement *ont paſſé dans cette Séance un* Bill *à cet effet, auquel* Votre Majeſté *a déja donné ſon Roïal Conſentement. Ce* Bill *donne à Vos Sujets expoſés aux dangers & au reſte de Vos Troupes un ſi grand encouragement, au cas qu'ils s'emparent de quelques Poſſeſſions de l'Ennemi dans ces Contrées éloignées, que nous ne pouvons manquer d'obtenir pour notre Commerce & notre Navigation des avantages auxquels nous n'avions point encore penſé, faute de cet encouragement; avantages qui peuvent porter les forces & la renommée de cette Nation juſqu'au plus haut point, & mètre pour toujours entre les mains de* Votre Majeſté *& de ſon Auguſte Maiſon l'Equilibre de l'*Europe. *Voila les ſuites de cette Guerre, dont Vos Sujets ſe flatent avec raiſon. Voila les ſuites qui mériteront au glorieux Règne de* Votre Majeſté *les juſtes éloges de la Poſtérité, puiſqu'elle comble par cette Guerre ſes Sujets de bonheur & de richeſſes, pendant que les autres ont coutume de n'en conſerver que le triſte ſouvenir d'avoir été pillés & ruinés.*

Les gros Subſides, *que Vos fidèles* Communes *préſentent à* Votre Majeſté, *la mètront en état de conſerver le Domaine de la Mer; ce qui mètra les autres Puiſſances de l'*Europe *dans l'impoſſibilité d'aſſiſter les Ennemis de* Votre Majeſté, *& d'enlever à* Votre Majeſté *aucun des avantages que ſes Sujets ſe promètent de cette Guerre, qui ſeront une ſource de proſpérités pour cette Nation, leſquelles donneront lieu à nos Décendans d'admirer les grands deſſeins de* Votre Majeſté *& la ſage prévoiance de ſon* Parlement.

Nous faiſons des vœux pour que l'Eternel, que Votre Majeſté *implore, répande ſur ſes Conſeils & ſes Armes le ſuccès que mérite la juſtice de votre*

ANNÉE MDCCXL.

VII. SIX. SE'ANCE DU SEC. PARLEMENT.

Cauſe, & que cette Guerre ſoit auſſi glorieuſe & auſſi heureuſe pour Votre Majeſté *& ſes Sujets, qu'elle a été néceſſaire. Et, afin que Vos fidèles* Communes *ne manquent ni à* Votre Majeſté *ni à la Nation, ni à elles-même, en fourniſſant ce qui eſt de leur devoir, pour tirer de cette Guerre autant de gloire que d'avantages, elles prient* Votre Majeſté *d'accepter gracieuſement ces* Bills, *qui convaincront* Votre Majeſté *& toute la terre que, quelque embaraſſée que ſoit la Nation par ſes groſſes Dètes, Vos Sujets trouveront toujours des reſſources pour ſoutenir* Votre Majeſté, *puiſque* Votre Majeſté *emploie ſi efficacement ſon pouvoir à leur défenſe.*

Il y auroit bien des réflexions à faire ſur ce Diſcours, qui dans le fonds répond très bien à la conduite que les *Anglois* avoient tenue avec les *Eſpagnols :* mais, outre qu'elles ne ſont point de mon plan, elles demanderoient, pour être bien préſentées, plus de tems que je ne pourrois leur en donner.

Après que le *Roi* eut donné ſon conſentement aux différens *Bills* qui lui furent préſentés, il mit fin à la Séance du *Parlement* par ce Diſcours. Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

LE zèle que vous avés fait paroître pour me mètre en état de ſoutenir la Guerre juſte & néceſſaire dans laquelle je me trouve engagé, m'eſt une nouvelle preuve des égards que vous avés pour l'honneur & pour les intérêts de ma Couronne & de mes Roïaumes. Comme une entrepriſe, où la Nation a tant d'intérêt, eſt le principal objet de notre application, j'attens avec fondement de la juſtice de notre cauſe & de l'heureux ſuccès que mes Armes ont eu juſqu'à ce jour, que, moiennant la continuation de l'Aſſiſtance Divine, nous pourrons en voir une favorable iſſue.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

JE vous remercie du Subſide *que vous m'avés accordé pour le ſervice de cette année; vous pouvés être aſſurés que j'en ferai l'uſage auquel vous l'avés deſtiné.*

MILORDS ET MESSIEURS,

JE vous ai répréſenté ci-devant que l'union parmi vous étoit abſolument néceſſaire, pour pouſſer cet ouvrage avec honneur ainſi qu'avec avantage; & pour obtenir promtement de la Couronne d'Eſpagne *une entière & juſte ſatisfaction de tant de griefs & d'injures que mes Sujets ont ſouffertes, & pour aſſurer à ces derniers la liberté du Commerce & de la Navigation. Je vous*

VII. SIX. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXL.

exhorte encore à préſent d'augmenter & d'entretenir cette union mutuelle dans vos Provinces reſpectives. L'intérêt commun de la Nation doit être capable de nous faire parvenir à cette fin ſi deſirable. Nos Ennemis ont déja ſenti les effets de notre juſte reſſentiment ; ils voient mes Roïaumes dans un tel état de défenſe, que, ſi l'harmonie y ſubſiſte toujours, toutes leurs tentatives deviendront vaines & ſans effet ; ils peuvent auſſi s'appercevoir que le Commerce & la Navigation de mes Sujets ſont protégés autant que la nature & les circonſtances d'une Guerre navale peuvent le permètre, & qu'au contraire les Branches les plus conſidérables de leur Commerce ont reçu pluſieurs dommages. Les heureuſes ſuites de mes efforts & l'ardeur avec laquelle vous les avés ſecondés dès le commencement de cette Guerre, me donnent lieu d'en attendre un ſuccès égal à mes juſtes eſpérances & digne des préparatifs que je fais pour continuer la Guerre dans les endroits les plus convenables & de la manière la plus efficace.

Après cette Harangue, le *Grand-Chancelier* prorogea le *Parlement* juſqu'au 14 de Juin. Il ſe raſſembla le 23 de Novembre de cette année ; mais je n'en parlerai qu'à la fin de l'année ſuivante.

Avant que de l'entamer, il eſt néceſſaire de nous arrêter quelque tems ſur un objet d'autant plus digne d'attention, qu'il influe ſur preſque tout ce qui va ſuivre, & que l'Hiſtoire d'*Angleterre* va ſe confondre néceſſairement avec l'Hiſtoire générale de l'*Europe*.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Pour rendre comte des cauſes de la Guerre qui ſe fit après la mort de l'*Empereur* CHARLES VI en différentes parties de l'*Europe* & qui fut terminée définitivement par le *Traité d'Aix-la-Chapelle* du 18. d'Octobre 1748, il eſt néceſſaire d'expoſer ici les prétentions que divers Princes formèrent ſur la Succeſſion de cet *Empereur* ; & pour cet effet, il faut remonter plus haut que la *Pragmatique-Sanction* de CHARLES VI, dont j'ai rendu comte aſſés au long dans la première partie de ce Volume ; & par rapport à cette *Pragmatique* même, il m'eſt comme inévitable de me repéter. Mais, comme je l'ai déja dit plus d'une fois, l'inconvénient n'eſt pas grand dans un ouvrage de la nature de celui-ci, c'eſt-à-dire, dans de ſimples Mémoires, compilés beaucoup trop à la hâte, & cependant beaucoup trop lentement au gré de ceux qui, ſans m'avoir conſulté, ſe ſont engagés de les livrer au Public au moins deux ans pluſtôt qu'il ne l'auroit falu. Quoiqu'il en ſoit, mes répétitions pourront avoir ici la grace de la nouveauté. Ce n'eſt point moi, qui vais parler ; c'eſt Mr. DE RE'AL, Grand-Sénéchal

Grand-Sénéchal de *Forcalquier*, qui m'a prêté ce que l'on va lire, en me permètant de l'emploïer tel qu'il eſt, ſi je le jugeois à propos Ce morceau fait partie du I. Tome d'un très grand Ouvrage qu'il ſe diſpoſe à donner inceſſament au Public, & dont le Titre eſt : *La Science du Gouvernement.* En uſant de la permiſſion que je dois à ſon amitié, la reconnoiſſance & l'équité m'obligeoient d'indiquer la ſource où j'avois puiſé. Voici donc cet important morceau.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

De riches Mariages, des Elections ou volontaires ou forcées, les Armes & un Eſprit de Politique toujours le même, avoient élevé dans ces derniers Siécles une nouvelle Maiſon d'Autriche *à un haut degré de puiſſance & y avoient fondé une Monarchie, dont les Etats ſont répandus en diverſes contrées de l'*Europe (1). *L'*Empereur Charles VI, *qui en a été le dernier Prince, poſſèdoit les Roiaumes de* Hongrie *& de* Bohème, *l'Archiduché d'*Autriche, *la* Styrie, *la* Carniole, *la* Carinthie, *le* Tyrol, *l'*Autriche Antérieure (2), *les* Païs-Bas, *que de ſon nom on appelle* Autrichiens, *le* Milanès, *le* Mantouan, *le* Parmeſan *& le* Plaiſantin. *La* Reine de Hongrie, *ſa Fille ainée, en a recueilli la Succeſſion litigieuſe. Les conditions de la Paix, que l'on vient de conclure à* Aix-la-Chapelle, *fixent le ſort de ces differens Etats; & c'eſt ce que j'expliquerai, en informant mon Lecteur de tout ce qui y a rapport & qu'il faut entendre pour en avoir une juſte idée.*

Comment a été formée la Monarchie Autrichienne que poſſède l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème.

Les Etats, qui compoſoient la fortune de la Maiſon d'Autriche, *y étoient entrés par des voies ſi différentes & ſont ſi diſperſés, qu'il n'eſt pas poſſible que les Loix qui en règloient la ſucceſſion euſſent été originairement uniformes dans chacun de ces Etats. Il eſt aiſé de voir le contraire par les précautions même que les derniers* Empereurs *de cette Maiſon ont priſes pour établir l'indiviſibilité & la primogéniture dans toutes ſes Poſſeſſions. Ces Princes n'ont pu vouloir établir une règle de Succeſſion uniforme, perpétuelle & immuable, pour empêcher la diviſion & le démembrement de ces Etats, ſans faire voir que cette règle n'exiſtoit pas auparavant; ils n'ont pu déroger à d'anciennes Loix, ſans publier que celle qu'ils portoient étoit nouvelle; ils n'ont pu enfin exiger que les* Archiducheſſes cadètes d'Autriche, *renonçaſſent à leurs droits, ſans manifeſter que ces droits qu'ils ont voulu faire diſparoître, avoient de la réalité.*

La Loi de la Succeſſion n'étoit pas anciennement la même dans tous les Etats Autrichiens : mais l'Empereur LEOPOLD établit un Majorat dans ſa Famille, & l'Empereur CHARLES VI a fait une Pragmatique dont l'exécution, prétendue d'un côté & conteſtée de l'autre, donna lieu à la dernière Guerre.

*L'*Empereur LEOPOLD *fit un partage* (3) *entre ſes deux Enfans mâles,* JOSEPH, *alors* Roi des Romains *&* de Hongrie, *&* CHARLES, Archiduc d'Autriche, *des Etats qu'il poſſèdoit & de la* Monarchie Eſpagnole *qu'il*

(1) La Tige de cette Maiſon eſt RODOLPHE, *Comte de Hapſbourg*, élevé à l'Empire en 1224.

(2) C'eſt-à-dire *Conſtance*, *Bregantz*, & les autres Païs que cette Maiſon a dans le Cercle de *Suabe*; le *Briſgaw* & les *Villes Foreſtières*. Tous ces Païs ſont appellés *Païs antérieurs d'Autriche* rélativement à la *Suiſſe* & à l'*Italie*, parce que ce ſont les premiers qu'on trouve en arrivant en *Allemagne* par l'une ou par l'autre de ces Contrées.

(3) Le 12 de Septembre 1703.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

ſuppoſoit lui être dévolue par la mort de CHARLES II Roi d'Eſpagne. *Il y eſt dit que c'auroit été à* JOSEPH, *ſon Fils ainé, à hériter de la Monarchie d'*Eſpagne, *en même tems qu'il ſuccèderoit à tous les autres Etats de la* Maiſon d'Autriche : *mais que, pour le bien des Peuples & pour s'accommoder au deſir de l'*Europe, LE'OPOLD *ordonnoit que ce fût ſon Fils cadet & ſes Décendans qui ſuccèdaſſent à tous les Etats d'*Eſpagne, *& que généralement tous les autres Etats de la* Maiſon d'Autriche *paſſaſſent à* JOSEPH *& à ſes Décendans. Cet ordre de Succeſſion que* LE'OPOLD *établit en forme de Majorat, il le convertit en un vrai droit de Primogéniture perpétuelle en faveur des Mâles.*

Ce Prince ajouta à ce Majorat des Pactes de Succeſſion & de Famille, qui furent confirmés par le ſerment des Parties intéreſſées. Après qu'on eût règlé l'ordre qui devoit être obſervé entre le Roi des Romains *& l'*Archiduc *& leurs Décendans, ou celui des deux qui ſuccèderoit à l'autre & ſa Poſtérité, dans la manière de ſuccèder les uns aux autres, il fut convenu que les Mâles, tant qu'il y en auroit, excluroient les Femelles à perpétuité, & qu'entre les Mâles, l'ainé excluroit auſſi ſes Frères puiſnés de toute l'hérédité, de ſorte que la Succeſſion à tous ces Roïaumes & Etats demeurât toute entière & indiviſiblement attachée à l'ainé des Mâles, ſelon l'ordre de Primogéniture. On règla enfin dans ces Pactes de Famille la manière dont les* Archiducheſſes *ſe ſuccèderoient, au défaut des Mâles.*

*L'*Empereur LE'OPOLD *mourut* (1), JOSEPH *ſon Fils ainé parvint à l'Empire, il en jouit peu de tems ; & , à ſa mort* (2), l'Archiduc CHARLES, *reſté ſeul mâle de la* Maiſon d'Autriche, *y fut élevé & réunit en ſa Perſone tous les* Etats Autrichiens.

Le nouvel Empereur, *connu ſous le nom de* CHARLES VI, *fit une Déclaration* (3), *par laquelle il renouvella non ſeulement le droit de Primogéniture, qu'il ſuppoſa établi dans ſa Maiſon, mais l'érigea en forme de* Pragmatique-Sanction, *& d'Edit perpétuel & irrévocable. Expliquant ce droit de Primogéniture, il déclara qu'au défaut de Mâles, la Succeſſion échèèroit en premier lieu, aux* Archiducheſſes *ſes Filles ; en ſecond lieu, aux* Archiducheſſes *ſes Nièces, Filles de l'*Empereur JOSEPH ; *& en troiſième lieu, aux* Archiducheſſes *ſes Sœurs, Filles de l'*Empereur LE'OPOLD ; *& enfin à tous les Héritiers décendans de l'un & de l'autre Sexe ; voulant que, dans tous ces cas, ces Princeſſes gardaſſent entre elles l'ordre de la Succeſſion linéale.*

CHARLES VI, *en mariant ſes Nièces, eut ſoin d'exiger des Rénonciations, tant d'elles, que des Princes qu'elles épousèrent. L'*Archiducheſſe MARIE-JOSEPHE, *Fille ainée de l'*Empereur LE'OPOLD, *avant que d'épouſer* AUGUSTE, Prince Roïal de Pologne *&* Electoral de Saxe (*aujourd'hui* Roi de Pologne *&* Electeur de Saxe), *déclara qu'elle acceptoit les Pactes de Famille, le droit de Primogéniture & cet ordre de Succeſſion. On réſerva à cette Princeſſe*

(1) Le 5 de Mai 1705.
(2) Arrivée le 17 d'Avril 1711.
(3) Publiée à *Vienne* le 19 d'Avril 1713.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

& à ſes Dêcendans de l'un & de l'autre Sexe, au défaut des Archiducs, *le droit de ſuccèder aux Roiaumes de ſes Aïeux & aux* Provinces Autrichiennes, *dans l'ordre de la naiſſance & ſelon la règle établie. Les mêmes formalités furent remplies au Mariage de l'*Archiducheſſe Joſéphine, MARIE-AMÉLIE, *avec* CHARLES-ALBERT, Prince Electoral de Bavière (*depuis* Electeur *& enfin* Empereur *ſous le nom de* CHARLES VII); *& ces formalités furent accompagnées d'une pareille réſerve.*

Une Pragmatique-Sanction DE CHARLEQUINT (1) *pour les Provinces des* Païs-Bas *qui vivoient ſous ſa Domination, faiſoit un obſtacle à la Loi qu'on venoit d'établir.* CHARLES VI *deſira qu'il fût dérogé à cette* Pragmatique *de* CHARLEQUINT *& à toutes les Coutumes de ces lieux qui pouvoient être contraires au nouvel ordre de Succeſſion. Il en fit faire la propoſition à celles de ces Provinces qui ſont demeurées ſous la Domination de la* Maiſon d'Autriche. *Les Etats acceptèrent la* Pragmatique-Sanction *de* CHARLES VI, *conſentirent à la dérogation de celle de* CHARLEQUINT, *en tant qu'elle y eſt contraire, & ſupplièrent* CHARLES VI *de faire publier dans le Païs celle qu'il avoit faite. Cet* Empereur *fit en conſéquence* (2) *un Edit, par lequel il érigea cette union indiviſible de tous ſes Etats, tant au dedans qu'au dehors de l'*Allemagne, *en Loi perpétuelle & irrévocable dans les* Païs-Bas. *Il ordonna qu'en conſéquence la Succeſſion de toutes ſes Provinces héréditaires des* Païs-Bas, *en une maſſe & indiviſiblement, échèèroit, ſelon l'ordre de Primogéniture, à ſes Dêcendans mâles, tant qu'il y en auroit; &, au défaut de ceux-ci, aux* Archiducheſſes *ſes Filles, toujours ſuivant l'ordre de Primogéniture, ſans les pouvoir jamais partager; qu'au défaut de tout Héritier légitime dêcendant de lui, de l'un & de l'autre Sexe, le droit d'hériter de toutes ces Provinces échèèroit aux* Princeſſes, *Filles de l'*Empereur JOSEPH *& à leurs Dêcendans légitimes de l'un & de l'autre Sexe, & ſucceſſivement à toutes les autres Lignes de la* Maiſon d'Autriche, *à chacun ſuivant le droit de Primogéniture & ſuivant le rang qui en réſulteroit*, nonobſtant (*dit la nouvelle* PRAGMATIQUE) le Règlement & ancienne Loi touchant la Succeſſion de Prince deſdits *Païs-Bas*, établie dans leſdits *Païs-Bas* par la *Pragmatique-Sanction* de l'*Empereur* CHARLEQUINT du 4 de Novembre 1549, & toutes Coutumes d'aucunes de noſdites Provinces, auxquelles, pour les cauſes & conſidérations ſuſdites, avons, de notredite autorité & pleine puiſſance, dérogé & dérogeons, en ce que la ſuſdite *Sanction* & Coutumes ne ſeroient conformes à notre préſente diſpoſition, voulant qu'en tous autres cas, elles demeurent dans leur force & vigueur, & ſoient entretenues & obſervées.

Dix ans & plus s'étoient écoulés depuis la première Pragmatique, *ſans qu'on eût demandé le conſentement des autres Peuples. Ce ne fut qu'au bout de ce tems-là, qu'elle fut propoſée & acceptée* (3) *dans la pluſpart des Etats héréditaires de la* Maiſon d'Autriche.

(1) Du 4 de Novembre 1549.
(2) A *Vienne* le 6 de Décembre 1724.
(3) En 1724.

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

Pour faire de diverſes Provinces un ſeul corps d'Etat régulier où les Peuples, animés du même eſprit, ſoient conduits au même but, il faut que ces Provinces ſoient contigues; qu'elles puiſſent ſe donner un mutuel ſecours; que les Peuples, qui les habitent, ſoient gouvernés par les mêmes Loix & unis par des liens communs d'intérêt, de mœurs, de langage & de religion. C'eſt néanmoins d'un aſſemblage de Peuples, moins ſéparés par l'éloignement des lieux que par la différence de leurs coutumes, par l'oppoſition de leurs intérêts & par l'antipathie de leurs caractères, c'eſt, dis-je, de cet aſſemblage monſtrueux que Charles VI *entreprit de faire un Corps régulier, indiviſible & impartageable, qui paſsât perpétuellement à un ſeul & unique Héritier, Mâle ou Femelle, & qui s'enflât à jamais du patrimoine de tous les Souverains qui pourroient hériter de la grandeur de ſa Maiſon & des accroiſſemens que ce vaſte projet lui préparoit dans toute la ſuite des ſiécles. Un ſeul Mâle recueillera toute la Succeſſion; tant qu'il y aura des Mâles, les Femmes n'en auront rien; &, lorſqu'il n'y en aura point, une ſeule Princeſſe conſervera la Succeſſion toujours entière, en la portant avec le Nom d'*Autriche *dans telle autre Maiſon qu'elle jugera à propos d'enrichir. Les Filles de ces Filles & celles qui, à perpétuité, ſe trouveront aux mêmes droits, ſeront mariées. Par ces Mariages, de nouveaux Etats ſe trouveront joints à ceux de la* Maiſon d'Autriche; *& ce ne ſera pas ſeulement par l'ainée que l'accroiſſement pourra avoir lieu, les Etats qu'auront portés en mariage ceux qui auront épouſé des* Archiducheſſes cadètes, *pourront un jour ſe trouver réunis ſur une ſeule & même tête. Voila la grandeur que préparoit à cette Maiſon ce nouvel ordre de Succeſſion.*

*Que l'*Empereur Charles VI *eût fait une Loi domeſtique dans ſa Famille, les ſeules* Archiducheſſes *y étoient intéreſſées. Il ſe fût agi uniquement de ſavoir ſi les droits des Princeſſes ſes Sœurs, Filles de l'*Empereur Leopold, *ceux de ſes Nièces, Filles de l'*Empereur Joseph, *& ceux même de ſes propres Filles, dans l'ordre de ſuccéder, n'y étoient pas bleſſés; ſi ce Prince avoit pu changer les Loix fondamentales des Etats & diſpoſer de tous ceux qu'il poſsédoit, comme d'Etats patrimoniaux, quoiqu'ils ne le fuſſent point. Mais d'un Pacte particulier de Famille, ce Prince prétendit faire une Loi de l'*Europe, *en engageant tous les Souverains à garantir la* Pragmatique. *Plus d'une Puiſſance, tant au dedans qu'au dehors de l'*Allemagne, *étoit intéreſſée à empêcher l'exécution de cette Loi nouvelle; auſſi,* Charles VI *voulut-il l'appuïer par des Garanties, après l'avoir fait recevoir par les Peuples.*

Garanties de cette Pragmatique par pluſieurs Puiſſances étrangères.

Il étoit néceſſaire, pour obtenir cette Garantie, de ſaiſir des circonſtances favorables, & Charles VI *en trouva. Pluſieurs Puiſſances étrangères, & l'*Empire *même d'*Allemagne, *garantirent la* Pragmatique-Sanction *de* Vienne.

Philippe V, Roi d'Eſpagne, *traitant avec l'*Empereur Charles VI, *promit* (1) *pour lui & pour ſes Succeſſeurs, la Garantie du droit de Succeſ-*

(1) Par l'Article XII du *Traité de Vienne* du 30 d'Avril 1725.

ſion des Princeſſes de la Maiſon d'Autriche : *mais, peu de tems aprés, le* Roi Catholique *abandonna l'Alliance de cet* Empereur, *pris d'autres engagemens* (1), *& lui fit même la Guerre* (2). SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

CATHERINE, Czarine de Ruſſie, *fit une Alliance particulière* (3) *avec* CHARLES VI, *accéda au* Traité de Vienne *& garantit ce même ordre de Succeſſion.*

Les Electeurs de Cologne *&* de Bavière *conclurent un Traité avec* CHARLES VI (4), *accédérent à ce qui ſe trouve expreſſément réglé par l'Article XII du* Traité de Vienne, *touchant l'ordre de Succeſſion de la* MAISON D'AUTRICHE, *ainſi qu'il avoit été ſtipulé dans les Pactes matrimoniaux, lors du Mariage de l'*Archiducheſſe *avec l'*Electeur de Bavière.

Le Roi de la Grande-Bretagne *garantit auſſi ce Droit de Succeſſion par un Traité avec* CHARLES VI (5), *dans lequel les* Etats-Généraux des Provinces-Unies *furent emploiés comme Contractans. Ces trois Puiſſances s'obligérent à une mutuelle défenſe de leurs Etats ; l'ordre de Succeſſion, établi par la* Pragmatique-Sanction *de* Vienne, *fut ſpécialement garanti dans la forme la plus autentique ; & l'on convint ſur d'autres points de certaines conditions générales pour ſervir comme de baſe à la conciliation des principales Puiſſances de l'*Europe. *De tant de Garanties, dont la* Maiſon d'Autriche *s'étoit pourvue, celle-ci eſt la ſeule qui ait eu ſon exécution ; & elle a été exécutée, parce qu'elle s'allioit avec l'intérêt fondamental des* Anglois *& des* Hollandois *qui l'avoient promiſe.*

Le Roi d'Eſpagne, *concluant avec la* Grande-Bretagne *un Traité* (6) *en exécution de celui de* Vienne *de la même année, le* Roi d'Angleterre *s'engagea de faire exécuter ce qu'il contenoit en faveur de l'*Eſpagne, *au ſujet des* Duchés de Florence *&* de Parme ; *moiennant quoi le* Roi Catholique *s'obligea, non pas d'accéder au* Traité de Vienne *& de garantir l'ordre nouveau de Succeſſion dans la* Maiſon d'Autriche, *mais ſimplement d'entretenir les Exemptions & les Priviléges accordés par l'*Eſpagne *&* l'Angleterre *pour le Commerce.*

Les Hollandois, *toujours plus circonſpects que les* Anglois, *avoient été emploiés, ainſi que je l'ai remarqué, comme Parties Contractantes dans le Traité fait à* Vienne (7) *entre l'*Empereur CHARLES VI *& le* Roi de la Grande-Bretagne. *La Négociation pour engager les* Hollandois *à concourir à ce qui avoit été ſtipulé pour leur République, trouva de grandes difficultés & dura près d'un an : mais ils firent enfin un Traité* (8) *avec ces deux autres Puiſſances & garantirent la* Pragmatique-Sanction, *à certaines conditions*

(1) Par le *Traité de Séville* de 1729.
(2) En 1731 avec la *France* & la *Sardaigne*.
(3) A *Vienne* le 6 d'Août 1726, Article II.
(4) Le 1 de Septembre 1725.
(5) A *Vienne* le 16 de Mars 1731.
(6) A *Séville* en 1731.
(7) Le 16 de Mars 1731.
(8) Le 20 de Février 1732.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

& avec quelques explications. Un Article ſéparé du Traité contient une reſtriction importante, dont voici les propres termes. S'il arrivoit que celle des *Archiducheſſes* à qui, ſuivant l'ordre de Succeſſion établie dans la *Pragmatique-Sanction* de 1713, échéèroient tous les Roïaumes & Provinces héréditaires que Sa *Majeſté Impériale* poſsède actuellement, épousât un Prince ſi puiſſant & poſsédant tant d'Etats, qu'il pût en naître de juſtes craintes pour la tranquillité de l'*Europe* & pour ſon équilibre, il ſera & devra être permis à ce Prince, en transférant à ſon plus proche parent les Etats qui lui appartenoient, de jouir du droit & bénéfice de Garantie ſtipulée dans l'Article II du Traité du 16 Mars de l'année paſſée; ou, s'il veut retenir leſdites Provinces qui lui ont ci-devant appartenu, de renoncer au droit & bénéfice de cette Garantie; de manière néanmoins que, dans le premier cas, Sa *Majeſté Britannique* & les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* ſeront tenus d'exécuter les conditions de la Garantie, comme ſi cette *Archiducheſſe* n'avoit pas été mariée à un Prince ſi puiſſant; & dans le dernier cas, Sa *Majeſté Britannique* & les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* ſeront exemts de la Garantie promiſe dans l'Article II du ſuſdit Traité.

Charles VI en demande la garantie à la Diète de Ratisbone.

CHARLES VI *ſit à* l'Empire d'Allemagne, *aſſemblé en Diète* (1), *la demande de ceste même Garantie; il y trouva des difficultés qu'il faut expliquer. Entendons parler ceux qui y mirent des oppoſitions.*

Objections qu'on fit contre la Pragmatique.

Au lieu de préſenter aujourd'hui la Pragmatique *comme une Loi faite du propre mouvement de* l'Empereur *& à laquelle* l'Empire *n'a plus qu'à ſouſcrire, ce Prince auroit du faire réflexion (diſoient les Contradicteurs de cette nouvelle Loi) que ce même* Corps Germanique, *ſelon toutes les règles, devoit être conſulté avant que la Loi fût portée, puiſqu'il s'agiſſoit de grands Etats ou de Fiefs du premier ordre, dont il n'eſt pas permis de changer la nature, ſans le conſentement de toutes les Parties intéreſſées. Ce ménagement ſembloit être un devoir de la part d'un Prince, qui eſt membre de* l'Empire *par les Poſſeſſions qu'il y a, en même tems qu'il en eſt le Chef par ſa qualité d'*Empereur.

Cette Pragmatique *étoit inſoutenable, au ſentiment des Princes qui la combatoient.*

La diſpoſition que l'Empereur *a faite eſt toute nouvelle & contre les Loix de* l'Empire. *La conduite de la* Cour de Vienne *fait aſſés connoître qu'elle a reconnu & redouté la force & le poids de ces Loix. L'âge de* l'Empereur *qui, ſelon l'ordre de la nature, lui promet encore un long règne, étoit un motif de ne pas précipiter un arrangement de ſi grande importance, s'il n'eût eu rien de contraire aux règles. Mais ce Prince a commencé par en faire la Loi lui-même, & il a enſuite tourné tous ſes ſoins vers les Puiſſances étrangères pour les engager à garantir la nouvelle Loi. La crainte des oppoſitions, qu'il devoit trouver dans la Diète, l'a apparemment déterminé à reſter dans le ſilence avec le* Corps Germanique, *Partie principalement intéreſſée. Il pré-*

(1) A *Ratiſbone* en 1731.

voïoit que, lorſque les motifs des oppoſitions auroient été dévelopés, les Puiſſances du dehors accorderoient plus difficilement la Garantie demandée. Auſſi, l'Empereur *emploie-t-il la Garantie déja promiſe par quelques Puiſſances de* l'Europe *& le conſentement des Peuples ſoumis à la Domination de la* Maiſon d'Autriche, *comme une raiſon qui doit déterminer tous les Princes de* l'Empire.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que la Pragmatique *ſoit contre les Loix, la preuve en eſt aiſée à faire, diſoit-on.*

L'ancienne Allemagne *connoiſſoit peu l'uſage de l'indiviſibilité des grands Fiefs. L'Hiſtoire le prouve. Pluſieurs Auteurs ont, à la vérité, cru que l'indiviſibilité eſt propre à maintenir & à augmenter la ſplendeur des Maiſons Souveraines : mais cette indiviſibilité n'en eſt pas pour cela plus établie.*

CHARLES IV, *auteur de la* Bulle d'Or, *n'établit la Primogéniture & l'indiviſibilité que dans les* Electorats. *Il laiſſa ſubſiſter dans les autres Etats l'ordre de Succeſſion, tel qu'il avoit été établi de toute ancienneté ; & la Loi de cet* Empereur *n'empêcha point que le* Palatinat, *le* Brandebourg *& la* Bavière *ne fuſſent depuis diviſées par des partages de Famille, les* Allemands *s'accoutumant difficilement à ce Privilége qu'ils regardoient comme incompatible avec cette égalité de tendreſſe que la Nature & la Religion demandent aux Pères pour leurs Enfans.*

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui, à la vérité, que les Princes d'Autriche *ont prétendu avoir des prérogatives dont aucune Maiſon ne jouiſſoit : mais combien en eſt-il, de ces Priviléges multipliés à l'infini & allégués par la* Maiſon d'Autriche, *qui ne doivent leur naiſſance qu'à la partialité marquée des Juriſconſultes ! Telle eſt, par exemple, une Conſtitution prétendue faite à* Ratisbone *par* FREDERIC I (1), *par laquelle ils ont cru pouvoir y établir le droit d'indiviſibilité & même de Primogéniture féminine. Cette prétendue Loi n'auroit été faite qu'en faveur de* l'Ancienne Maiſon d'Autriche, *& non en faveur de celle de* Hapſbourg *qui n'étoit pas encore connue ſur les bords du* Danube ; *elle n'a jamais été rapportée que par peu d'Auteurs & par extrait. Mille circonſtances de l'Hiſtoire de ce tems-là prouvent la fauſſeté de cet Acte & font juger qu'il a été ſuppoſé longtems après la date qu'on lui donne, lorſque les vues de la* Maiſon d'Autriche, *s'étendant, ont eu beſoin du ſecours de quelque autorité célèbre. Cet Acte ne pourroit d'ailleurs porter que ſur* l'Autriche *proprement dite, & non ſur aucun des autres Etats de la Maiſon de* l'Empereur, *pas même ſur aucun de ceux qui ſont voiſins du* Duché d'Autriche *& qui y ont été joints dans la ſuite des tems.*

Le prétendu Acte de FREDERIC I *fut-il de quelque conſidération, lors de l'extinction des Mâles de la Famille de* Babemberg ? RODOLPHE, Comte

(1) En 1156. *Inter* Duces Auſtriæ, *qui ſenior fuerit, dominium habeat dicta terræ, ad cujus etiam ſeniorem Filium jure hæreditario deducatur, &c.*

Nec Ducatus Auſtriæ, *ullo unquam tempore, diviſionis alicujus ſuſcipiat ſectionem, &c.*

Et ſi Dux Auſtriæ *ſine hærede Filio deceſſerit, idem Ducatus ad ſeniorem Filiam, quam reliquerit, devolvatur.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

de Hapſbourg, *n'exclut-il pas violemment les Filles qui reſtoient de cette Maiſon? Et n'eſt-il pas certain que, de ce tems-là à celui de* FREDERIC III, *le droit de Primogéniture n'a point eu lieu.*

*L'*Empereur MAXIMILIEN I *& le* Roi FERDINAND le Catholique, *avoient projeté le partage de leurs Etats entre* CHARLES *&* FERDINAND *Frères.* CHARLEQUINT *ceda à ſon Frère tous les* Etats Autrichiens *en* Allemagne; *& ce ne fut que ſucceſſivement que les Couronnes de* Bohème *& de* Hongrie *furent réunies ſur ſa tête.*

Les trois Fils de FERDINAND I *partagèrent entre eux ſa Succeſſion.*

CHARLEQUINT *fit une* Pragmatique-Sanction (1) *pour règler la Succeſſion des* Païs-Bas Autrichiens. *Ce Prince aiant réſolu d'établir que la repréſentation eût lieu à l'avenir dans la Famille Roïale pour les Souverainetés des* Païs-Bas, *il en aſſembla les Etats; &, après y avoir propoſé & fait approuver ſon deſſein, il réſolut, de leur conſentement, que déſormais on ſuccèderoit par répréſentation dans la Maiſon du Souverain, nonobſtant toutes Coutumes locales qui pourroient être contraires. C'eſt cette ancienne* Pragmatique *qui a été abrogée par la nouvelle* (2).

Lorſque MAXIMILIEN II *maria* (3) *ſa Fille* ANNE *au* Roi d'Eſpagne PHILIPPE II, *elle fit des rénonciations en faveur de ſes trois Frères* RODOLPHE, MATTHIAS *&* ALBERT, *ſans aucune clauſe de Primogéniture entre eux.*

FERDINAND II, *Biſaieul de* CHARLES VI, *fit un Teſtament* (4), *qu'il confirma par un Codicille* (5). *Il règla l'ordre de Succeſſion entre les* Archiducs *ſes Fils & leurs Décendans mâles, par forme de Fideicommis perpétuel, appellé communément* Majorat, *en ordonnant que les Filles renonçaſſent à l'hérédité & ſe contentaſſent de leur dot, ſauf toutefois leur droit de retour.*

Le Pacte de Famille fait entre PHILIPPE III, Roi d'Eſpagne *&* FERDINAND, Archiduc de Styrie, *& le partage fait depuis entre celui-ci & ſon Frère* LEOPOLD, *ſont autant de preuves récentes que les Etats de la* Maiſon d'Autriche *n'ont pas joui du droit d'indiviſibilité.*

Si ce Privilège de l'indiviſibilité avoit été établi dans la Maiſon d'Autriche, *de quelle néceſſité auroient été les Rénonciations faites, entre autres, par les* Archiducheſſes *Filles de l'*Empereur JOSEPH? *Une Rénonciation ſuppoſe toujours un titre* (6). *L'affectation avec laquelle ces Rénonciations ont été dreſſées, eſt un aveu tacite que la diviſibilité eſt établie dans la* Maiſon d'Autriche, *d'où l'on a voulu la bannir.*

La Pragmatique, *dont il eſt queſtion, a précédé de quelques mois la con-*

(1) Le 4 de Novembre 1549.
(2) De 1724.
(3) En 1572.
(4) Le 10 de Mai 1621.
(5) Du 8 d'Août 1635.
(6) *Renunciatio habet tacitam juris ſuccedendi agnitionem.*

cluſion

cluſion de la dernière Paix (1): *mais c'étoit une Loi ignorée & dont on n'avoit pas même oſé parler. Par les* Traités de Radſtadt *&* de Bade, *on cède les* Païs-Bas *à l'*Empereur *pour être poſsédés*, ſelon l'ordre de Succeſſion établi dans la MAISON D'AUTRICHE, *& les Etats de* Naples *&* de Milan, *pour être poſsédés*, comme au tems de CHARLES II, *Roi d'*ESPAGNE. *Cette diſtinction ne prouve-t-elle pas qu'il n'y avoit point encore dans la* Maiſon d'Autriche *un ordre de Succeſſion uniforme & commun à tous ſes différens Etats ?* CHARLES VI *l'a reconnu lui-même tacitement en admètant ces ceſſions, avec cette différence de conditions totalement oppoſées à la diſpoſition domeſtique qu'il lui avoit plu d'en faire.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les Princes de l'Empire *ont la faculté d'établir dans leurs Maiſons le Droit de Primogéniture, pourvu que ce ſoit avec le conſentement de l'*Empereur *&* de l'Empire. *Nous adoptons même, ſi l'on veut, l'opinion de quelques* Juriſconſultes Allemands (2), *qui attribuent aux Filles l'aptitude à exercer la ſupériorité territoriale ; & par là nous conviendrons que la Primogéniture peut, à la rigueur, ſur ce fondement, être établie en faveur des Filles : mais il faudra que les Partiſans de la* Maiſon d'Autriche *reconnoiſſent que dans l'*Empire, *il n'y a point d'exemple de pareille Primogéniture ; que pluſieurs des grands Etats, pour leſquels l'*Empereur *veut l'établir, en ont preſque même ignoré le nom ; & que, pour parler le langage du Droit des Fiefs, on deshonore ces Etats, en leur ôtant la noble prérogative de la Maſculinité. De là il réſulte, diſoit-on, que plus la diſpoſition de l'*Empereur *eſt nouvelle, plus elle doit être murement examinée. Cet examen eſt d'autant plus néceſſaire dans l'hipothèſe, que tous les grands Juriſconſultes eſtiment la diviſibilité néceſſaire & convenable, quand les Etats ſont fort éloignés les uns des autres.*

Pour autoriſer la Loi de l'indiviſibilité dans ces circonſtances, il faut : I. *Que nulle Loi n'y ſoit contraire :* II. *Qu'elle ſoit faite du conſentement de tous ceux qui peuvent y avoir quelque intérêt :* III. *Que les Sujets & les Ordres Provinciaux la confirment par ſerment :* IV. *Que le* Chef de l'Empire *y joigne le ſceau de la confirmation.*

Les Loix, les Droits & les Priviléges de pluſieurs des Etats de la Maiſon d'Autriche *ſont anéantis par la nouvelle* Pragmatique. *C'eſt ce qu'on peut établir par la ſimple explication de la nature de ces Etats.*

AUTRICHE. *Qu'on accorde, ſi l'on veut, à l'*Empereur, *qu'il peut regarder le* Cercle d'Autriche *comme le Patrimoine de ſes Pères, & qu'il eſt le maître d'en diſpoſer à ſon gré, les raiſons qu'on a rapportées à l'occaſion du prétendu Acte de* 1156 *prouveront toujours invinciblement, qu'on ne peut porter le même jugement ſur la* Carinthie, *le* Tirol, *& la partie de la* Suable, *qui n'ont été réunis ſur la tête du Poſſeſſeur de l'*Autriche *qu'à différens titres & à différentes conditions.*

CARINTHIE. *Cet Etat, dont originairement la* Stirie *faiſoit partie, ne*

(1) On parle de celle d'*Utrecht.*
(2) *Tiraquellus, Beotius, Milerus.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

paſſa dans la Maiſon d'Autriche *que parce que* HENRI V, *qui le poſsèdoit, mourut ſans Enfans mâles. Les* Princeſſes de la Maiſon d'Autriche *n'y ont pas plus de droit, que n'en avoit* MARGUERITE, *Fille de* HENRI V, *qui fut excluſe de cette Succeſſion.*

CARNIOLE. *La manière dont la* Carniole *paſſa* (1) *à la* Maiſon d'Autriche, *a tous les caractères d'un Fief maſculin.*

TIROL. *Les différentes manœuvres qui furent faites du tems de* MARGUERITE MAULTASCHE, *& qui ont été renouvellées depuis, publient les droits que d'autres Maiſons peuvent avoir au* Tirol, *à l'excluſion de la* Maiſon d'Autriche.

BOHEME. *La* Bohème *eut des* Ducs *dans le ſixième ſiècle.* LADISLAS, *que quelques-uns nomment* URATISLAS, *a été le* 22e. Duc *& le premier* Roi de Bohème. *On regardoit en ce Païs-là la Dignité Roïale comme attachée à la perſone du Prince, & non au Païs; & quelques-uns des Succeſſeurs de* LADISLAS *ne portèrent que la qualité de* Ducs. *La* Courone de Bohème *étoit élective, comme celle de* Hongrie: *mais la* Maiſon d'Autriche *a rendu héréditaire la première, auſſi bien que la ſeconde.*

A ne regarder la Bohème *que comme* Electorat, *elle ne peut jamais être aſſujètie à la Primogéniture féminine; mais ſeulement à la maſculine, comme tous les autres* Electorats, *dont la deſtinée eſt règlée par la* Bulle d'Or; *enſorte qu'au cas que l'*Empereur *vînt à mourir ſans Enfans mâles* (2), *la* Bohème *ſeroit un Fief ouvert à l'*Empire, *& l'on n'en pourroit diſpoſer que du conſentement de tous les Membres du* Corps Germanique.

A regarder la Bohème *comme* Roïaume, *c'eſt un Etat électif, qui de tous tems, a eu le droit de ſe donner un Maître, droit reconnu par les* Empereurs, *droit qui eſt autentiquement avoué dans la* Bulle d'Or (3), *droit qui a été ſouvent exercé contre les intentions des* Princes de la Maiſon d'Autriche, *leſquels, dans les ſiècles précèdens, n'ont emploïé que les prières & les recommandations auprès des* Etats de Bohème *aſſemblés.*

Qu'on liſe l'Hiſtoire de Bohème, *& l'on s'y convaincra de deux Faits certains: l'un, que les* Bohèmiens *n'ont pas toujours pris pour* Rois *des* Princes Autrichiens; *l'autre, que, lorſqu'ils l'ont fait, leur choix n'eſt pas toujours tombé ſur ceux que les* Empereurs *de la* Maiſon d'Autriche *les ſollicitoient d'élire. La* Maiſon d'Autriche, *il eſt vrai, a prétendu, depuis la Révolution terminée par la malheureuſe affaire de* Prague (4), *que les Peuples de*

(1) En 1333.

(2) Ce cas-là eſt arrivé: mais l'événement n'a pas juſtifié cette idée.

(3) *Ch.* 3. § 8. *Sans préjudice* (dit CHARLES IV qui a fait cette Bulle) *des Droits & Coutumes de notre Roïaume de* Bohème, *en ce qui regarde l'Election d'un nouveau Roi en cas de vacance, en vertu deſquels Droits & Coutumes, les* Bohémiens *peuvent élire un Roi, ſuivant la coutume obſervée de tout tems & la teneur des Priviléges obtenus des* Empereurs *& des* Rois *nos Prédéceſſeurs, auxquels Priviléges nous n'entendons nullement préjudicier par la préſente* Sanction Impériale; *au contraire ordonnons expreſſément que notredit Roïaume y ſoit maintenu & que ſes Priviléges lui ſoient conſervés, ſelon leur forme & teneur.*

(4) En 1619, les *Bohèmiens* voulurent ſecouer le joug de la *Maiſon d'Autriche* ſous

Bohème *étoient déchus de leurs Priviléges : mais peut-on ſuppoſer qu'un évè-* SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.
*nement purement accidentel, qui eſt arrivé dans un tems où toute l'*Allemagne *étoit en combuſtion, & qui a été occaſioné par les* Princes de la Maiſon d'Autriche *eux-même, ait pu abolir des droits auſſi anciens que le* Roïaume de Bohème *& confirmés par un uſage qui n'a jamais varié ? La* Bohème *eſt-elle devenue par là juridiquement un Patrimoine de la* Maiſon d'Autriche ? *A la mort de l'*Empereur *ſans Enfans mâles, les* Etats de Bohème *ne doivent-ils pas rentrer* (1) *dans la jouiſſance du Privilége qu'ils ont de mettre ſur le Trône telle perſone qu'ils jugeront à propos ? Rien n'eſt ſi violent que de vouloir fixer leur choix, & rien ne ſeroit ſi illégitime que de regarder comme ſuffiſant un conſentement que l'autorité des* Empereurs *auroit arraché ou arracheroit aux* Etats de Bohème, *pour faire regarder ce Roïaume comme un Etat patrimonial de la* Maiſon d'Autriche.

MILANE'S. *La Succeſſion linéale cognatique a toujours eu lieu dans le* Duché de Milan (2). *Quoique les* Autrichiens *ſoutiennent que la ceſſation des Droits de* MARIE-THERE'SE D'AUTRICHE, *auxquels le* Traité de Bade (3) *peut être regardé comme une Rénonciation, a fait revivre ceux de* MARIE, *Aieule de* CHARLES VI, *ce qui ſeroit une grande queſtion de Droit ; il n'eſt pas moins vrai que le* Duché de Milan *eſt un grand Fief de l'*Empire. *Or, l'*Empereur *a promis par ſa Capitulation* (4) de réunir ſemblables Fiefs au Corps de l'EMPIRE, *pour le maintien de la Dignité Impériale. Peut-on ſuppoſer que la ceſſion faite par la* France (5), *ait pu préjudicier aux droits de l'*Empire, *ou que l'*Empire, *en ratifiant ce Traité en général, ait comté preſcrire contre lui-même, & que cela puiſſe, ſans une Clauſe formelle, faire évanouir l'engagement précis de la Capitulation ? Dans la règle & ſelon la* Capitulation Caroline, *le* Duché de Milan *doit paſſer à celui qui, après la mort de l'*Empereur *ſans Enfans mâles, portera la* Courone Impériale (6).

MANTOUE & MONFERRAT. *Le* Mantouan *& le* Montferrat *furent la proie des* Lombards, *& tombèrent, après la deſtruction du Roïaume de* Lombardie, *ſous la puiſſance des Tirans qui s'élevèrent en* Italie. *Un de ces*

FERDINAND, & élurent pour leur *Roi* FRE'DE'RIC, *Comte Palatin du Rhin*. Il ſe donna près de vingt Batailles, où plus de trois cens mille Hommes perdirent la vie.

(1) *Jure Poſtliminii.*

(2) Le *Milanès* fut enlevé à CHARLES VI par les Armes de *France* & de *Savoie* en 1733 : mais on lui en rendit la plus grande partie par un Traité de Paix fait entre le *Roi de France* & l'*Empereur d'Allemagne*, en 1738.

(3) Article XXX.

(4) Article XI.

(5) On parle ici de la Ceſſion faite par le *Traité de Bade*. La *France* en a fait une autre par le *Traité de Paix* de 1738 ; &, comme il n'eſt pas fait mention des droits de l'*Empire* ſur le *Duché de Milan*, la *Diète de Ratiſbone* ne l'avoit pas encore ratifié, lorſque CHARLES VI mourut.

(6) L'*Empereur* CHARLES VII. n'a formé aucune prétention ſur le *Milanès*, entant qu'*Empereur*.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Tirans gouvernoit cet Etat, lorſque LOUIS DE GONZAGUE *l'en chaſſa* (1). *On déféra à* GONZAGUE *la Seigneurie de la Ville de* Mantoue, *qu'il venoit de délivrer. Il en reçut l'Inveſtiture des Chefs du* Corps Germanique, *à titre de* Vicaire de l'Empire. *Les conjonctures & le droit de Succeſſion augmentèrent ſon patrimoine & y joignirent le* Montferrat: *mais* CHARLES IV, *dernier* Duc de Mantoue, *s'étant déclaré* (2) *pour la* Maiſon de France *contre celle d'*Autriche *dans la Guerre pour la Succeſſion d'*Eſpagne, l'Empereur LE'OPOLD *le mit au Banc de* l'Empire, *& les évènemens de la Guerre le réduiſirent à ſe retirer dans l'Etat de* Veniſe, *où il eſt mort* (3). *Il ne laiſſa que deux Filles qui avoient pris le voile, & un Fils naturel, nommé Don* CARLOS DE GONZAGUE, *auquel la* Maiſon d'Autriche *fait une Penſion ſur la Succeſſion de* Mantoue. *Cette ſucceſſion fut conteſtée entre le* Duc de Lorraine *& celui de* Guaſtalla, *qui étoit de la* Maiſon de Gonzague *& l'un des Collatéraux du dernier* Duc de Mantoue: *mais* LE'OPOLD *ſe mit en poſſeſſion du* Mantouan. *Le* Duc de Guaſtalla *a depuis inutilement demandé à la* Maiſon d'Autriche *la reſtitution de ce Fief de* l'Empire, *qui auroit dû être réuni à* l'Empire *même, ſi la confiſcation en avoit été légitime.*

NAPLES *&* SICILE (4). *La nouvelle diſpoſition de* l'Empereur *eſt nulle à l'égard des* deux Siciles, *pour avoir été faite ſans la participation du* Saint-Siége, *de qui elles relèvent. Si ce n'eſt pas directement à* l'Allemagne *à s'en plaindre, c'eſt aſſurément pour le* Corps Germanique *une forte raiſon de ne pas garantir la nouvelle diſpoſition. Il eſt vrai que le Roïaume de* Naples *& celui de* Sicile *ſont deux Fiefs féminins; les Règnes de* CONSTANCE, *de* JEANNE I, *de* JEANNE II, Reines de Naples, *& de* MARIE, Reine de Sicile, *en rendent témoignage: mais, ce qui eſt très important à remarquer,* l'Empereur, *lorſqu'il étoit Poſſeſſeur de ces Etats, demanda* (5) *l'Inveſtiture des* deux Siciles, *au* Pape, *pour toute la* Maiſon d'Autriche, *pour lui & pour les* Princeſſes Caroline, Joſéphines *&* Léopoldines (6). *Cette inveſtiture fut accordée* (7): *mais elle ne fut pas conçue, ſelon l'ordre de la Succeſſion introduit par la* Pragmatique (8).

HONGRIE. *Les* Hongrois *s'établirent vers l'onzième ſiècle dans le Païs habité par les* Huns, *qui ne furent pas en état de leur réſiſter. Mêlés avec les* Pannoniens *& les* Huns *qui ne firent plus qu'un ſeul Peuple avec eux, ils donnèrent le nom au Païs & fondèrent le* Roïaume de Hongrie.

(1) En 1328.
(2) En 1700.
(3) En 1708.
(4) Les *deux Siciles* furent conquiſes par les *Troupes Eſpagnoles* en 1734, & ſont demeurées à l'*Infant d'Eſpagne* Don CARLOS, par le *Traité de Paix* de 1738: mais ce Prince cèda en même tems à CHARLES VI les *Duchés de Parme & de Plaiſance.*
(5) En 1722.
(6) *Pro tota* Domo Auſtriaca, *pro ſe, ſuis,* Joſephinis *&* Leopoldinis *Principiſſis.*
(7) Le 9 de Juin 1722.
(8) De 1713.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Ce Roïaume entra dans la Maiſon d'Autriche *par le Mariage de* FERDINAND II *avec* ANNE, *Sœur de* LOUIS (1) *dernier* Roi de Hongrie *&* de Bohème, *il y eſt entré comme électif, & on l'y a retenu comme héréditaire.*

Après que le Saint Roi ETIENNE *eût fait recevoir la Foi aux* Hongrois, *il leur donna des règles de Gouvernement & de Police, dignes de la lumière d'en haut qui l'éclairoit. On ne ſauroit les lire ſans en être touché & ſans reconnoître l'eſprit qui les a dictées. Ce n'eſt point un Legiſlateur, un Roi qui commande à ſes Sujets; c'eſt un Père de Famille qui exhorte ſes Enfans & qui leur donne des conſeils pour conſerver l'union & la juſtice.*

*Les Succeſſeurs d'*ETIENNE *ne lui reſſemblèrent pas; les* Hongrois *retournèrent au Paganiſme; les crimes & l'inſolence des Peuples, l'ambition & la tirannie des Rois abolirent la pluſpart des Conſtitutions d'*ETIENNE. *Quelques Rois craignant Dieu, & entre autres* Saint LADISLAS, *tachèrent de les relever: mais la corruption avoit preſcrit contre la juſtice, & les Saintes Loix demeurèrent longtems enſevelies dans l'oubli.*

Enfin, ANDRE' II *monta ſur le Trône; &, pendant un règne de trente ans; il ne s'appliqua qu'à faire revivre l'Eſprit & les Règlemens d'*Etienne, *& à remètre un juſte équilibre entre la Roïauté & la Liberté, rendant à l'une tout ce qu'elle avoit perdu, & dépouillant l'autre de ce qu'elle avoit uſurpé. Il fit* (2) *un Décret célèbre dans lequel, après avoir avoué que, par l'injuſte ambition de pluſieurs Rois que leurs paſſions avoient ſéduits, ou par les mauvais conſeils d'Hommes pervers & corrompus, la liberté accordée aux Peuples par* Saint ETIENNE, *avoit preſque été détruite; il ajoute que, la juſtice contre la Majeſté Roïale ne ſe pouvant faire plus dignement que par la Majeſté Roïale elle-méme, il a réſolu d'écouter contre elle les plaintes de ſes Sujets, & de remèdier aux déſordres. Il confirme, il accorde de nouveau au* Peuple *& au* Roïaume de Hongrie *la liberté inſtituée par* ETIENNE, *& veut que les* Hongrois *aient & conſervent à jamais le Privilège d'une libre Election; &, afin que leur Liberté ne ſe trouve plus expoſée aux uſurpations & aux cupidités ambitieuſes des Rois, il finit ſon Décret par cette Clauſe mémorable, qui forme le trente-&-unième Article.*

Si Nous, ou quelqu'un des Rois nos Succeſſeurs, nous entreprenons jamais de contrevenir à la Conſtitution que Nous faiſons aujourd'hui, que tous les Evêques & Prélats, tous les Seigneurs & Nobles du Roïaume, & chacun d'eux en particulier, préſens & à venir, & leurs Succeſſeurs, aient, en vertu des Préſentes, à perpétuité, le droit & la faculté de s'y oppoſer & de nous réſiſter, à Nous & aux Rois nos Succeſſeurs, ſans pouvoir être notés ni pourſuivis comme rebelles (3).

(1) En 1527.

(2) En 1222.

(3) *Quod ſi vero Nos vel aliquis Succeſſorum noſtrorum, aliquo unquam tempore, huic diſpoſitioni noſtræ contra ire voluerit, liberam habeant, harum auctoritate, ſine nota alicujus infidelitatis, tam Epiſcopi quam alii* Jobagiones *& Nobiles univerſi & ſin-*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Tirans gouverne
On défera à G
de délivrer. Il e
de Vicaire de l'
rent son patrim
nier Duc de M
celle d'Autricl
LE'OPOLD *le*
réduisirent à
que deux F
CARLOS D
la Succession
raine *&*
des Collat
session d
la Maiſ
être réu
NA
à l'ég
Siég
plai
pas
ce
J

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Qui auroit cru qu'après des diſpoſitions ſi claires ſur tous les cas que la prudence humaine peut prévoir, un Prince de la Maiſon d'Autriche *entreprendroit de faire paſſer ſucceſſivement le* Roïaume de Hongrie *à ſes Filles, à ſes Nièces, à ſes Sœurs.*

Qu'on ne diſe pas que les mouvemens qu'il y a eu en Hongrie, *ont privé les* Hongrois *de leur droit.* I. *Il n'eſt pas bien décidé que ces mouvemens n'euſſent pas une cauſe légitime.* II. *Les règles du droit Public ne permètent pas de ſuppoſer que toute une Nation doive être punie pour le crime d'un petit nombre de particuliers.* III. *L'*Empereur LE'OPOLD *lui-même* (1), *remit toute peine au Comte* TE'KELI *& à ſes Partiſans.* IV. *L'*Empereur CHARLES VI, *après les troubles de* Hongrie *arrivés dans le commencement de ce ſiècle, accorda une Amniſtie abſolue aux Mécontens* (2), *& il confirma en même tems tous les Priviléges de la Nation en termes précis* (3). *Ce ne fut que ſous cette condition que les* Hongrois *firent à la* Maiſon d'Autriche *ſermens de fidélité* (4). *Qu'on juge après tant d'Actes autentiques, après des Actes ſi anciens, après des Actes ſi récens, ſi l'*Empereur *eſt bien fondé à vouloir réduire ce Roïaume en ſimple Province de la* Domination Autrichienne.

PAÏS-BAS. *Il ſuffit de remarquer combien il eſt ſingulier que l'ordre de Succeſſion, établi par* CHARLEQUINT, *obſervé pendant tant d'années, ainſi que* CHARLES VI *l'a reconnu lui-même, & ſelon lequel les* Païs-Bas *ont été cédés par les* Traités de Radſtad & de Bade, *ſe trouve tout d'un coup changé en un ordre tout nouveau.*

*Il n'y a donc (diſoit-on) preſque aucun des Etats poſſédés par l'*Empereur, *dont les Loix ne ſoient violées par la* Pragmatique de Vienne.

*Le conſentement de toutes les Parties intéreſſées eſt néceſſaire. Ont-elles toutes conſenti? Peuvent-elles quelque choſe contre un Tiers? La Fille cadète de l'*Empereur *régnante a-t-elle conſenti? N'eſt-elle pas mineure* (5)*? Et quand elle conſentiroit, ſa Rénonciation ne ſeroit-elle pas nulle? Une Rénonciation que la* Reine de Portugal, *mariée avant l'établiſſement de la* Pragmatique, *auroit faite, ſuffiroit-elle pour remplir de ſa part ce qui ſeroit néceſſaire pour valider la* Pragmatique? *Pourroit-elle être interprétée comme un conſentement direct à une Loi qui n'exiſtoit pas? Le conſentement des Enfans ſortis de ce Mariage ne ſeroit-il pas indiſpenſable?*

*Le conſentement des Peuples eſt encore néceſſaire. Il n'a pas été & il ne ſera pas difficile à l'*Empereur *d'en arracher l'approbation; & ſes Miniſtres s'eſ-*

(1) En 1687.

(2) Le 27 de Mai 1711.

(3) Regnum Hungariæ & Tranſilvaniæ *juribus, libertatibus & immunitatibus inviolate & ſancte confirmatis.*

(4) *Poſtquam Sacratiſſima Sua Majeſtas* Regni Hungariæ & Tranſilvaniæ *jura, leges & libertates, tam in Politicis quam in Eccleſiaſticis, per ſe ſuoſque Succeſſores ſanctè conſervanda promiſerit, ego juro per Deum vivum, &c.*

(5) Elle l'étoit alors, & eſt morte depuis ſans Enfans, après avoir été mariée au *Prince* CHARLES DE LORRAINE.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

forceront de faire regarder comme libre un conſentement qui n'aura que le dehors de la liberté, & qui, dans le fonds, ſera l'effet d'une autorité abſolue à laquelle on aura craint de réſiſter ouvertement. Mais peut-on croire, après ce qu'on vient d'expoſer ſur le fonds du Droit, que les Parties intéreſſées aient négligé la ſeule reſſource que l'équité a laiſſée contre l'oppreſſion, l'on veut dire des Proteſtations? On ſait qu'il y en eut pluſieurs de faites en Hongrie, *& l'on ne peut pas douter que le même remède n'ait été emploié ailleurs.*

Enfin, c'eſt un principe conſtant en Allemagne, *que la ſolemnité des Lettres de confirmation de l'*Empereur *& de l'*Empire *eſt néceſſaire. L'*Empereur *qui, dans les autres occaſions, eſt avec l'*Empire *le diſtributeur de ſes graces, doit ici être regardé comme Membre de l'*Empire *dépendant de ſa déciſion, abſtraction faite de ſa qualité de Chef.* FRE'DE'RIC III, Empereur, *ne fut-il pas obligé de demander à l'*Empire *la confirmation de quelques Priviléges en faveur des différens Princes de ſa Maiſon.*

*On a vu que la diſpoſition ſucceſſoriale, que l'*Empereur *a faite, eſt toute nouvelle & contre les uſages de l'*Empire; *& que cette Loi de l'indiviſibilité eſt contraire à la nature & à la conſtitution de la plus grande partie des Etats qui forment préſentement la* Puiſſance Autrichienne. *Ces deux Propoſitions étant établies, il eſt aiſé de juger des conſéquences de la Garantie qu'on demande à l'*Empire. *Premièrement l'*Empire *ignore ſi le Gendre* (1) *que ſe choiſira l'*Empereur, *aura la capacité néceſſaire pour poſſéder les Fiefs de l'*Empire. *En ſecond lieu, la Garantie envers & contre tous a une prodigieuſe étendue. C'eſt demander à l'*Empire *de prononcer contre les droits des Tiers; c'eſt vouloir l'engager dans une Guerre. En troiſième lieu, de quel droit l'*Empire *peut-il prononcer contre les Priviléges d'Etats, qui, s'ils appartiennent aujourdhui à un* Prince Allemand *& au* Chef de l'Empire, *peuvent un jour, par la liberté de l'Election, n'avoir plus aucun lien avec l'*Allemagne. *Quatrièmement, la* Pragmatique, *dans quelques-unes de ſes diſpoſitions, eſt contraire à la* Capitulation Caroline. *Les Traités que l'*Empereur *a faits avec des Puiſſances étrangères pour la Garantie de ſa* Pragmatique, *ſont contraires à la Clauſe de l'Article* (2) *de la* Capitulation Caroline, *qui porte que l'*EMPEREUR ne fera point de Traité au préjudice de l'EMPIRE. *Quoi de plus préjudiciable à l'*Empire, *que de voir pourſuivre un ordre de Succeſſion ſur lequel il n'avoit point encore prononcé, ſur lequel il n'avoit pas même été conſulté! Enfin, le* Traité de Bade *n'a pas été fait dans l'eſprit d'un ordre général de Succeſſion, tel qu'on le veut établir aujourd'hui, puiſqu'il en ſuppoſe deux. On veut donc changer le ſiſtême de l'*Europe, *relativement auquel ce Traité a été négocié & conclu. Le* Corps Germanique *y a été Partie Contractante par ſa ratification. La* France *ne pourroit-elle pas avec fondement demander à l'*Allemagne *raiſon d'une altération ſi conſidérable? N'eſt-ce pas de la part des* Allemands, *la même choſe que ſi la* France

(1) Alors le *Duc de Lorraine* (depuis *Grand-Duc de Toſcane & Empereur*) n'avoit pas encore épouſé la Fille ainée de CHARLES VI.

(2) Article VI.

on

ou l'Eſpagne, *par quelque arrangement que ce fût, changeoient le ſiſtême des Succeſſions* (1), *tel qu'il a été eſtimé néceſſaire, & qu'il a ſervi de baſe au rétabliſſement de la Paix, après une ſanglante Guerre.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les Partiſans de la Maiſon d'Autriche *eſſaièrent de répondre, pluſtôt qu'ils ne répondirent à toutes ces raiſons de Droit. Ils s'appliquèrent principalement à faire voir que l'intérêt général de* l'Europe *à garantir l'ordre de Succeſſion établi par la* Pragmatique, *fourniſſoit des motifs ſupérieurs à toutes les conſidérations rapportées. Ils prétendoient qu'outre le motif d'oppoſer un Défenſeur puiſſant à l'Ennemi du Nom Chretien, & de conſerver au* Corps Germanique *la même protection que juſqu'alors il avoit trouvée dans les forces unies de la* Maiſon d'Autriche, *il étoit de la bienſéance de la pluſpart des Etats de* l'Europe, *qu'une Puiſſance, telle que celle de la* Maiſon d'Autriche *conſervée en entier, pût y entretenir l'équilibre qui, ſans cela, pancheroit du côté de la* Maiſon de France.

Le Miniſtre de Bamberg & de Wurtzbourg, *en donnant ſon ſuffrage, tâcha de prouver que la* Pragmatique *étoit non ſeulement conforme aux droits de* l'Empire, *mais qu'elle étoit même requiſe par ces mêmes droits, ſur ce Principe poſé par ce Miniſtre comme inconteſtable : que toutes les Poſſeſſions en* Allemagne *conſiſtent abſolument en des Régaux, Fiefs & Priviléges Impériaux, ſur leſquels chaque National fonde ſon droit : Qu'outre ces circonſtances qui établiſſoient le droit de la* Maiſon d'Autriche, *perſone ne pouvoit ignorer que, ſi dans les conjonctures préſentes on s'oppoſoit à la Garantie demandée, & par conſéquent à l'union indiviſible des Etats de cette Maiſon, les* Roïaumes d'Italie *& les Fiefs de* l'Empire *qui y ſont ſitués & qui ſont ſi importans pour* l'Empire, *ne pourroient jamais être en ſureté, moins encore le* Roïaume de Hongrie *qui ſert de Boulevard aux Chretiens contre l'Ennemi commun.*

Tous les Princes d'Allemagne *n'entrèrent pas dans ces vues.*

Le Miniſtre de Bavière *préſenta un grand Mémoire dont le précis fut, que les ſiècles paſſés ne favoriſent aucun exemple d'une Affaire pareille à celle qui étoit propoſée à* l'Empire; *que les Roïaumes & Païs que* l'Empereur *poſſédoit, tant en* Italie *qu'aux* Païs-Bas, *n'avoient aucune connexité avec* l'Empire, *& que le* Corps Germanique *n'en retiroit aucun profit ; que ſi les* Puiſſances *même qui avoient garanti la* Pragmatique-Sanction, *venoient à ſe retracter & attaquoient les Succeſſeurs de* l'Empereur *dans ces Roïaumes & Païs étrangers,* l'Empire *ſeroit hors d'état d'offrir ſa médiation, s'il les avoit auſſi garantis ; que, comme dans les ſiècles paſſés, on a épuiſé* l'Allemagne *en portant ſon argent en* Italie, *elle ſeroit obligée de nouveau à faire des dépenſes ruineuſes, ſans aucune connoiſſance des raiſons que les Garants auroient pu avoir de rétracter leur Garantie, & ſans aucune connoiſſance non plus des forces que ces Puiſſances pourroient oppoſer à leurs Ennemis ; que* l'Empire *ſeroit peut-être dans ce tems-là hors d'état de faire les efforts auxquels il ſeroit obligé ; qu'il pourroit attirer tout le danger dans ſon ſein ; qu'à l'égard du*

(1) Etabli par les *Traités d'Utrecht.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Cercle de Bourgogne *ou des* Païs-Bas Autrichiens, *ils ont, à la vérité été conſtitués par la* Convention d'Auſbourg *partie de l'*Empire, *pour contribuer à ſa défenſe & pour jouir réciproquement de ſa protection, ce qui a été confirmé par la* Paix de Munſter (1), *mais dans un ſens particulier & reſtrictif; que ce Cercle a tout-à-fait changé de face, attendu que les* Provinces-Unies *s'en ſont ſéparées; que la* France *a acquis une grande partie des* Païs-Bas *par les Traités de Paix, & que ce qui reſte à l'*Empereur, *dont la plus grande partie eſt compriſe dans la Barrière des* Provinces-Unies, *ne peut pas répréſenter le* Cercle de Bourgogne, *tel qu'il étoit au tems de ſon incorporation; Que le* Roïaume de Hongrie *que l'*Empereur *poſsèdoit hors de l'*Empire, *non plus que les* Etats d'Italie *& du* Païs-Bas, *ne pouvoient être regardés ſur le même pied que ce qui intéreſſe la défenſe de la Patrie; qu'il faut bien diſtinguer ce qui touche perſonellement les* Allemands, *d'avec ce qui ne les intéreſſe que par conſéquence; que les ſecours d'argent & de Troupes, par leſquels les* Allemands *ont ſauvé la* Hongrie, *ont été volontaires & ne doivent pas devenir forcés; que l'*Empereur, *ſollicité par les* Princes d'Allemagne *d'unir ce Roïaume à l'*Empire, *n'avoit jamais voulu conſentir à cette incorporation; que la* Pragmatique-Sanction *ne regardoit pas l'*Empire, *& que c'étoit à l'*Empereur *à ſavoir s'il pouvoit l'établir ſans préjudice à un tiers; que l'*Electeur de Bavière *ne pouvoit ſe déterminer ſur la demande de l'*Empereur, *avant qu'on eût murement délibéré ſur les difficultés & ſur les ſuites inévitables que la Garantie demandée traîneroit après ſoi; que, ſi l'on négligeoit cette délibération ſi néceſſaire, cet* Electeur *ne pourroit ſe déſiſter, ſans aucune néceſſité urgente, des principes & des Conſtitutions de l'*Empire, *ni prendre part à une déciſion qui ôteroit à l'*Empire *ſa proſpérité & ſa liberté.*

Le Miniſtre de l'Electeur de Saxe *& celui de l'*Electeur Palatin *firent les mêmes répréſentations que celui de* Bavière *dans le* Collége des Electeurs.

Le Miniſtre de l'Evêque de Freyſingen (2), *Frère de l'*Electeur de Bavière, *& ſix ou ſept autres* Princes de l'Empire *préſentèrent les mêmes idées dans le* Collége des Princes.

Les Etats de l'Empire accordèrent la Garantie demandée. Les Miniſtres des trois Electeurs proteſtèrent contre la Déciſion de la Diète & ſortirent de Ratisbone. L'un des trois ſe détacha enſuite des autres.

Les Partiſans de la Maiſon d'Autriche *l'emportèrent ſur toutes les raiſons qu'on oppoſoit à ſes vues, & le droit cèda à la raiſon de bienſéance dans la Délibération de l'*Empire. *La* Diète de Ratiſbone *prit* (3) *une réſolution, dont je rapporterai ici les propres termes.* Aiant particulièrement conſidéré que, par le maintien inſéparable & indiviſible de tous les Roïaumes & Païs poſsèdés par Sa *Majeſté Impériale*, cette grande Puiſſance unie ſervira à l'avenir de boulevard à la Chretienté; qu'elle maintiendra la balance de l'*Europe*; qu'elle conſervera la *Liberté Germanique*, dont le ſalut dépend de la tranquillité générale & de la Paix en *Europe*, & que ſur tous elle défendra & maintiendra l'honneur, les Droits & les Conſtitutions de

(1) Article III.
(2) Aujourd'hui Cardinal, Prince & Evêque de *Liége*.
(3) Le 11 de Janvier 1732.

l'*Empire* contre toute attaque & entrepriſe ennemies ; & que de plus, la Garantie de l'*Empire* étant jointe à celles des autres conſidérables Puiſſances étrangères, ſi fort portées pour le Bien Public, & qui ont reconnu que les vues de Sa *Majeſté Impériale* étoient les moïens les plus convenables pour maintenir la tranquillité générale de l'*Europe*, il ne ſeroit pas facile à qui que ce ſoit d'entreprendre quelque choſe contre ces grandes Puiſſances unies, par où l'on éloigneroit tout ce qui pourroit donner lieu à tant de malheureuſes diviſions, guerres & effuſions de ſang qui pourroient arriver ſi les Etats de l'*Empereur* venoient à être ſéparés, ce qui ſeroit capable de mètre toute l'*Allemagne* en feu. Les *Etats*, après avoir mûrement délibéré ſur cette importante affaire & ſur ſes circonſtances, ont réſolu de remercier Sa *Majeſté Impériale* de ſes ſoins paternels, pour éloigner tous les dangers qui pourroient troubler le ſalut, l'honneur & la ſureté de l'*Empire*, & de ſe charger de la Garantie demandée par Sa *Majeſté Impériale*, de l'ordre de Succeſſion de tous les Roïaumes héréditaires & Païs qu'elle poſsède, ainſi qu'il a été établi par Sa *Majeſté Impériale* dans ſa *Maiſon Archiducale*, le 19 Avril 1713, & conformément à l'Article II du Traité conclu entre Sa *Majeſté Impériale* & la *Couronne d'Angleterre*, comme ils le font par la préſente, en y conſentant & l'acceptant entièrement, & déclarant qu'ils défendront cet ordre de Succeſſion, tel qu'il a été établi, contre tous ceux qui voudroient s'y oppoſer, ou troubler, en quelque manière que ce ſoit, Sa *Majeſté Impériale* ou ſes Succeſſeurs dans la poſſeſſion d'aucun de ſes Roïaumes héréditaires & Païs ; & qu'ils emploieront pour cet effet en tout tems, en cas de beſoin, toutes leurs Forces & tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le maintien & l'exécution de cette Garantie de l'*Empire*, ſe confiant que d'un autre côté on leur fournira tous les ſecours néceſſaires, en cas de quelque danger inopiné ou d'attaque ennemie.

SUITE DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les Miniſtres des Electeurs de Saxe, de Bavière & Palatin *proteſtèrent ſur le champ contre cette Réſolution & contre tout ce qui s'étoit fait ou qui ſe feroit dans l'Aſſemblée au nom de l'*Empire en-tier, *& dès le lendemain* (1) *ils ſortirent de* Ratiſbone. *Leur Proteſtation fut inſcrite au Protocole de l'*Empire.

*L'*Electeur de Saxe *avoit cette affaire à cœur ; & ce Prince, qui portoit en même tems la Couronne de* Pologne, *étoit ſur le point, lorſqu'il mourut, d'entrer en Guerre avec l'*Empereur : *mais ſon Fils, devenu* Electeur, *ne ſuivit pas ſes avis. L'*Empereur *tâcha de procurer au nouvel* Electeur *la Couronne de* Pologne *que ſon Père avoit portée ; & l'on ne douta pas, dans le tems, que le nouvel* Electeur *ne ſe fût, par un Traité ſecret, déſiſté de ſon oppoſition à la* Pragmatique, *& qu'il n'eût en même tems renoncé aux prétentions qu'il avoit du chef de l'*Electrice. *L'évènement a juſtifié cette idée* (2). *La Couronne*

(1) Le 12 de Janvier 1732.

(2) Il fut fait un Traité entre les *Cours de Vienne & de Dreſde*, le 16 de Juillet 1733, duquel il eſt fait mention dans celui que ces mêmes Cours conclurent dans la

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

de Pologne *placée ſur ſa tête par la voie des Armes, fut le prix de ce déſiſtement & de cette renonciation.*

J'ai déja dit que la Czarine CATHERINE *avoit garanti la* Pragmatique. ANNE Czarine de Ruſſie *& le* Roi de Danemarc *firent* (1) *avec* CHARLES VI *un Traité, où cette même Garantie fut ſtipulée : mais ni la* Ruſſie *ni le* Danemarc *n'ont agi en conſéquence dans la dernière Guerre. L'*Impératrice ELISABETH *a ſimplement fourni des Troupes ſoudoiées par l'*Angleterre *& la* Hollande.

Deux autres Puiſſances étrangères garantiſſent encore la Pragmatique.

Tant de Garanties ne calmoient point l'inquiétude de CHARLES VI *ſur le ſort de la* Pragmatique. *Il y manquoit celle du plus puiſſant Monarque de l'*Europe, *& une circonſtance favorable l'y joignit.*

Le Roi Très Chretien la garantit auſſi par un Traité de Paix commun aux Rois d'Eſpagne, des deux Siciles & de Sardaigne, qui n'accordérent pas la meme Garantie.

Par les Articles Préliminaires, (2) *qui conduiſirent à l'avant-dernière Paix entre* LOUIS XV, Roi de France, *& l'*Empereur CHARLES VI, *& par le* Traité definitif (3), *le* Roi Très Chretien *garantit la* Pragmatique-Sanction *pour tous les Etats que* CHARLES VI *poſſédoit alors ou qu'il devoit poſſéder en vertu de ce même Traité : mais les* Rois d'Eſpagne, des deux Siciles *&* de Sardaigne, *ſes Alliés dans cette Guerre, pour leſquels le* Roi Très Chretien *avoit ſtipulé les conditions auxquelles ils devoient déſarmer, accédant au Traité, évitérent avec ſoin d'accorder la même Garantie.*

Le huitième Article de ce Traité eſt le ſeul qui intéreſſe nommément & particuliérement le Roi de Sardaigne, *& c'eſt à ce ſeul Article qu'il accéda.*

Le Roi d'Eſpagne *déclara, de ſa part, que ſon Acceſſion à ce même Traité,* devoit s'entendre uniquement des choſes qui concernent & regardent purement & ſimplement la teneur des Actes rapportés dans ſon Acceſſion, & ce avec l'excluſion de toute autre choſe quelconque.

Le Roi des deux Siciles *mit à ſon Acceſſion la même reſtriction que le Roi, ſon Pére, avoit miſe à la ſienne.*

Ces reſtrictions emportoient d'autant plus certainement l'excluſion de la Garantie de la Pragmatique Sanction, *que l'Article VI des* Préliminaires, *par lequel le* Roi Très Chretien *avoit garanti la* Pragmatique-Sanction, *n'étoit pas rapporté dans ces Acceſſions, & que* CHARLES VI *donna ſon conſentement par écrit, pour qu'il n'y fût pas rapporté, conſentement qui eſt parmi les Actes de cette Paix.*

Voila ce qu'il a été néceſſaire de remarquer au ſujet de cette fameuſe Pragmatique, *pour mettre le Lecteur en état de juger ſi elle répugnoit à la nature des différens Fiefs que l'on vouloit joindre par un lien commun, ſi elle étoit conforme ou contraire aux Loix, ſi les droits du Tiers y étoient leſés, ſi les*

ſuite pour terminer le ſujet de querèle qui, après la mort de l'*Empereur* CHARLES VI, avoit fait prendre les armes à la *Cour de Dreſde*, comme à pluſieurs autres Puiſſances, contre celle de *Vienne.*

(1) Le 26 de Mai 1732. Article IV.

(2) Article Préliminaire du 3 d'Octobre 1735.

(3) Du 18 de Novembre 1738.

Archiducheſſes Léopoldines & Joſéphines *ou leurs Décendans pouvoient allèguer en leur faveur les droits du ſang, ſi les Peuples avoient un juſte ſujet de s'élever contre ce Règlement de Succeſſion, & ſi enfin cet Ouvrage de* CHARLES VI *avoit aquis, par la Garantie de preſque toute l'*Europe, *plus de ſolidité qu'il n'en pouvoit avoir par lui-même. Il me reſte à rapporter les évènemens dont la mort de ce Prince fut l'époque.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

La nouvelle Maiſon d'Autriche *exiſtoit dans le ſeizième ſiècle ſur la tête de* CHARLEQUINT *& de* FERDINAND I. *La Ligne maſculine* CHARLEQUINT, *qui avoit formé la* Branche Eſpagnole, *finit il y a quarante-neuf ans, en la perſone de* CHARLES II, *dernier* Roi d'Eſpagne (1), *& la Ligne maſculine de* FERDINAND I, *Frère puiſné de* CHARLEQUINT *& ſon Succeſſeur a l'*Empire, *s'eſt éteinte en la perſone de* CHARLES VI, *Auteur de la* Pragmatique-Sanction, *mort ſans Enfans males* (2).

CHARLES VI meurt ſans Enfans mâles; & MARIE-THERE'SE, ſa Fille ainée, Femme de FRANÇOIS-ETIENNE DE LORRAINE, *Grand Duc de Toſcane*, prend poſſeſſion de tous ſes Etats.

Le même jour, MARIE-THE'RE'SE D'AUTRICHE, *ſa Fille ainée, qui avoit épouſé auparavant* FRANÇOIS-ETIENNE DE LORRAINE, Grand-Duc de Toſcane, *comme ſa cadète, épouſa depuis le Frère de ce Prince*, CHARLES DE LORRAINE (3), *prit le titre des Royaumes & des Provinces qu'elle ſuppoſa lui être échus par la mort de l'*Empereur, *ſon Père, & entra en poſſeſſion de tous ces Etats. Alors la* Maiſon d'Autriche *ſe trouva préciſément dans la ſituation où le Poète nous répréſente celle du* Roi LATINUS (4).

Prétentions formées ſur ſa Succeſſion, & meſures priſes de part & d'autre.

*Cette Princeſſe s'écarta dans le moment de la confiance que l'*Empereur *ſon Père avoit marquée en dernier lieu à la* France. *E le ſe livra à l'*Angleterre, *qui s'étudioit à traverſer tous les projets du* Roi Très Chretien, *& à la* Hollande *qui, pour agir avec plus de circonſpection, n'en étoit pas moins oppoſée aux vues dans leſquelles pourroit entrer le* Monarque François. *Elle demanda du ſecours à ces deux Puiſſances Maritimes, contre les Prétendans qui pourroient entreprendre de la troubler dans la poſſeſſion où elle venoit d'entrer. Elle comtoit que ces deux Puiſſances tâcheroient de lui aſſurer cette poſſeſſion, parce qu'elles avoient intérêt de le faire, & ne parut pas mètre ſa confiance dans la Garantie de la* France, *qui avoit des intérêts oppoſés à l'engagement qu'elle avoit pris. La* Reine de Hongrie (*c'eſt le titre qu'a porté l'Héritière de* CHARLES VI *juſqu'au jour de l'élévation du Prince ſon Mari à l'*Empire) *prit auſſi avec précipitation des engagemens avec la* Ruſſie, *& tout cela ne manqua pas de déplaire à la* Cour de France. *Auſſi, cette Cour, quand cette Princeſſe lui écrivit, ne ſe preſſa-t-elle point de répondre. La* Cour de Vienne *n'étoit plus la* Cour Impériale, *dont le Cérémonial étoit rè-*

(1) Mort dans le mois de Novembre 1700.

(2) Le 20 d'Octobre 1748.

(3) MARIE-ANNE-LE'ONORE-WILHELMINE-JOSEPHE D'AUTRICHE a épouſé, le 7 de Janvier 1744, CHARLES DE LORRAINE. Ils avoient l'un & l'autre ſigné, le 31 de Décembre 1743, l'Acte de Rénonciation aux Etats héréditaires de la *Maiſon d'Autriche*, ſauf le cas de Succeſſion directe, conformément à la *Pragmatique*.

(4) *Filius huic, fato Divûm, proleſque virilis*
Nulla fuit, primaque oriens erepta juventa eſt.
Sola domum & tantas ſervabat filia ſedes.

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

glé d'égal à égal avec celle de France. *Le* Roi Très Chretien *voulut voir comment les* Rois de France *avoient traité les* Rois de Hongrie, *lorſqu'ils ne poſsédoient point la* Dignité Impériale, *& cette recherche parut conſumer du tems. D'ailleurs, la* France *avoit été la dernière à garantir ; &, avant que d'agir, elle vouloit ſavoir ce que feroient les Puiſſances qui avoient été les premières à accorder leur Garantie. Le* Roi de Pruſſe *profitant de la circonſtance, entra bruſquement dans la* Siléſie, *à main armée, ſans Déclaration de Guerre, réclama des Duchés & d'autres Domaines, dont il diſoit que la* Maiſon d'Autriche *avoit injuſtement dépouillé ſes Ancêtres, & dont il appréhendoit, ſelon qu'il le déclara, que quelque autre Puiſſance ne s'emparât à ſon préjudice. Il conquit rapidement une grande partie de cette Province, & fit par-là aux Domaines de la* Reine de Hongrie *une brèche que d'autres Puiſſances devoient bientôt élargir. Le* Roi d'Eſpagne *&* l'Electeur de Bavière *ſe contentèrent de manifeſter d'abord leurs prétentions par des Proteſtations. Le* Roi de Sardaigne *garda le ſilence dans les premiers momens, & la* France *ne parut point vouloir encore prendre de parti.*

Toutes les Puiſſances que je viens de nommer, faiſoient des préparatifs de Guerre & ne négligeoient point la voie des Négociations entre elles. Leurs prétentions étoient abſolument oppoſées : mais elles trouvèrent le moien de les concilier par des Traités ſecrets, & elles ſe réunirent toutes contre la Pragmatique-Sanction *de* Vienne. *Le ſort de cette* Pragmatique *fut en cela ſemblable à celui de la* Religion Catholique *toujours conſtamment contredite par les* Proteſtans, *dont les Dogmes ſont entièrement oppoſés, & qui ne s'accordent que dans le ſeul point de combattre les* Catholiques. *Il faut ſavoir quelles étoient ces diverſes Prétentions ; & nous verrons enſuite à quoi elles ont abouti, & quel a été le ſort de cette fameuſe* Pragmatique-Sanction *de* Vienne, *qui a coûté un million d'Hommes à l'*Europe.

Prétentions du Roi de Pruſſe.

Le Roi de Pruſſe *réclamoit les droits qu'il prétendoit avoir ſur quelques Domaines de* Siléſie, *ſur les Principautés de* Jagernſdorff, *de* Lignitz, *de* Brieg *& de* Wolhau, *& ſur les Seigneuries & Diſtricts de* Beuren, *de* Liebulilitz, *de* Tarnouvitz, *d'*Oderbourg *& leurs dépendances.*

Il racontoit que le Margrave GEORGE DE BRANDEBOURG *avoit aquis* (1) *la Principauté de* Jagernſdorff *du conſentement de* LOUIS, Roi de Bohême, *qui lui en avoit donné l'Inveſtiture, comme d'un Fief héréditaire ; que* GEORGE-FREDERIC, *Fils du* Margrave, *en avoit hérité ; & que, ſe voiant ſans Enfans, il en avoit diſpoſé en faveur de ſon plus proche Parent,* JOACHIM-FRE'DE'RIC, Electeur de Brandebourg, *de qui décend le* Roi de Pruſſe *d'aujourd'hui ; que cet* Electeur *s'en étant mis en poſſeſſion & l'aiant uni aux autres biens patrimoniaux de ſa Maiſon, la donna enſuite en appanage au puiſné de ſes Fils, le* Margrave JEAN-GEORGE, *à condition qu'au défaut de ſa Ligne, elle retourneroit à la* Branche Electorale de Brandebourg, *pour y être unie à perpétuité : que ce* Margrave JEAN-GEORGE *aiant pris parti dans la Guerre de* Bohême *pour* FRE'DE'RIC I, Electeur Palatin, *l'*Empe-

(1) En 1524.

teur FERDINAND II *le mit au Banc de l'*Empire, *le dépouilla de la Principauté de* Jagernſdorff, *& étendit la rigueur de ſa Sentence juſques ſur le* Margrave ERNEST, *ſon Fils, qui n'avoit qu'un an, quoique ce Prince, dans la première enfance, ne pût être cenſé coupable de la félonie de ſon Père; que le* Margrave ERNEST *étant mort dans la diſgrace* (1), *la* Maiſon Electoral de Brandebourg *avoit un droit inconteſtable ſur la Principauté de* Jagernſdorff: *mais que la* Maiſon d'Autriche *en étoit toujours demeurée en poſſeſſion.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que le droit du Roi de Pruſſe *ſur les Principautés de* Lignitz, Brieg *&* Wolhau *étoit fondé primitivement ſur le Traité de Confraternité héréditaire, paſſé* (2) *entre les* Princes de Lignitz *&* JOACHIM II, Electeur de Brandebourg, *portant que, l'une des Maiſons venant à s'éteindre, l'autre lui ſuccéderoit en tous ſes Biens; que ce Traité avoit été déſaprouvé par* FERDINAND, Roi de Bohême, *qui, de ſon autorité privée, le caſſa* (3) *& ne laiſſa aux Contractans que la voie des Proteſtations; que, la* Maiſon de Lignitz *étant venue à s'éteindre, celle de* Brandebourg *étoit entrée dans tous ſes droits: mais que la* Maiſon d'Autriche *avoit toujours gardé les Principautés uſurpées.*

*Que tout ce que l'*Electeur de Brandebourg *put obtenir ſur la fin du dernier ſiècle* (4), *ce fut une eſpèce d'accommodement, par lequel il fut dit que l'*Electeur de Brandebourg *renonceroit à ſes prétentions, tant ſur la Principauté de* Jagernſdorff, *que ſur celles de* Lignitz, *de* Brieg *& de* Wolhau, *à condition que l'*Empereur LEOPOLD *lui donneroit en dédommagement le Territoire de* Schwibus *en* Siléſie, *ſauf le droit de retief à la* Couronne de Bohême; *que l'*Empereur *eut en même tems l'adreſſe d'exiger du Prince, Fils de l'*Electeur, *une promeſſe qu'il renonceroit au bénéfice de ce Traité, dès que ſon Père ſeroit mort, ſans quoi on le menaçoit de toute la colère de l'*Empereur. *Tout ceci ſe paſſa (diſoit-on) à l'inſu du Père, & le Fils, deſtitué de conſeil, fut obligé de ſe prêter à ce qu'on exigeoit de lui. Ce* Prince Electoral, *parvenu à la Régence, fit un nouveau Traité* (5), *par lequel il promit de reſtituer le Cercle de* Schwibus, *moïennant une certaine ſomme & quelques autres avantages, ce qui fut exécuté un an après* (6). *Les Domaines réclamés n'avoient pu, ſelon le* Roi de Pruſſe, *être valablement aliénés, ſans néceſſité, ſans un équivalent convenable, par fraude & dans la ſeule crainte de la* Puiſſance Autrichienne.

*L'*Electeur de Bavière, *qui fut depuis élevé à l'*Empire *ſous le nom de* CHARLES VII, *expoſa dans ſes Manifeſtes, qu'anciennement le* Duché d'Autriche *avoit appartenu à la* Maiſon de Bavière; *qu'*OTTOCARE, Roi de Bohême, *s'en étant emparé, il en fut dépoſſédé par l'*Empereur RODOLPHE DE HAPSBOURG, *qui, loin de le reſtituer à ſes premiers & légitimes Souverains, en inveſtit ſes propres Fils, ſans laiſſer à la Maiſon dépouillée d'autre*

Prétentions de la Maiſon de Bavière.

(1) En 1642.
(2) En 1537
(3) En 1546.
(4) En 1686.
(5) En 1694.
(6) En 1695.

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

reſſource que celle des Proteſtations ; que l'Empereur FERDINAND I, poſſeſſeur des Etats d'Allemagne, au moïen des arrangemens faits entre lui & ſon Frère CHARLEQUINT, & d'ailleurs Roi de Bohème & de Hongrie, du chef de la Reine ANNE, ſon Epouſe, voulant établir un ordre de Succeſſion dans ſa Famille, & y intéreſſer la Maiſon de Bavière, afin qu'elle conſentît plus volontiers à laiſſer les Archiducs en poſſeſſion des Païs-Bas Autrichiens, fit un Teſtament & un Codicille (1), par leſquels il ordonna qu'au défaut d'Héritiers mâles dans ſa Ligne & dans celle de CHARLEQUINT, ſon Frère, la Succeſſion paſſeroit à ſa Fille ainée l'Archiducheſſe ANNE, Epouſe d'ALBERT V, Duc de BAVIE'RE, & Mère de GUILLAUME V, Triſaieul de l'Electeur d'aujourd'hui ; que par conſéquent, cette Fille ainée étoit l'Héritière ſubſtituée au défaut des Décendans mâles dans les deux Branches de la Maiſon d'Autriche ; que, pour aſſurer encore cette Subſtitution, FERDINAND I fit ſtatuer ſpécialement dans le Contrat de Mariage, conclu en 1546 entre le même ALBERT V & l'Archiducheſſe ANNE, que cette Princeſſe renonceroit en faveur des mâles à toute Succeſſion paternelle & maternelle : mais qu'au défaut de Décendance maſculine, elle & ſa poſtérité hériteroient des Roïaumes de Hongrie & de Bohème, ainſi que des Etats d'Autriche & des Païs qui en dépendent ; qu'enfin la Rénonciation, ſignée en conſéquence par l'Archiducheſſe ANNE, contient & les mêmes Clauſes & les mêmes Réſerves ; en ſorte qu'il y a eu une Subſtitution ouverte en faveur de l'Electeur de Bavière, par la mort de l'Empereur CHARLES VI ſans Héritiers mâles.

Prétentions du Roi d'Eſpagne.

Le Roi Catholique expliquoit ainſi ſes prétentions. La Courone d'Eſpagne vint à la Maiſon d'Autriche par le Mariage de PHILIPPE D'AUTRICHE avec JEANNE, Héritière de la Caſtille & de l'Arragon. Leurs Fils étoient CHARLES & FERDINAND. L'ainé recueillit toute la Succeſſion d'Autriche, de Bourgogne & d'Eſpagne. FERDINAND épouſa l'Héritière de LADISLAS IV, Roi de Hongrie & de Bohème. LOUIS II, ſon Beaufrère, Roi de Hongrie & de Bohème aiant été tué à la Bataille de Mohacz (2), FERDINAND ſuccèda aux deux Courones. CHARLEQUINT, devenu Empereur (3) penſa que les Etats de l'Empire feroient difficulté après lui de couroner Empereur ſon Fils PHILIPPE II (4). Pour ne point laiſſer ſortir la Courone Impériale de ſa Maiſon, il procura à ſon Frère FERDINAND la Dignité de Roi des Romains (5), & lui réſigna depuis l'Empire (6). On ne ſait pas trop bien (diſoit le Roi Catholique) de quel droit il avoit abandonné à ce Prince (7) l'Héritage de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, dont il avoit joui par ſon droit de Primogéniture, & dont il priva ſes Enfans par cette Ceſſion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la poſtérité de FERDINAND en a joui ſans

(1) En 1543 & en 1547.
(2) En 1526.
(3) En 1519.
(4) En 1527.
(5) En 1531.
(6) En 1556.
(7) Dès le 20 d'Octobre 1520.

obſtacle,

obſtacle, FERDINAND I *mourut* (1). *Il avoit eu pluſieurs Enfans, ſavoir,* MAXIMILIEN II, *déja* Roi de Bohème *&* des Romains (2) *&* Roi de Hongrie (3), *qui lui ſuccèda à l'*Empire *immédiatement après ſa mort*; FERDINAND, *qui commença la* Branche de Tirol, *&* CHARLES, *qui fut la tige de celle de* Stirie. *Il avoit outre cela pluſieurs Filles, & entre autres,* ELISABETH *qui fut l'ainée, laquelle épouſa* SIGISMOND II, Roi de Pologne, *& mourut ſans poſtérité* (4); *&* ANNE, *qui fut mariée à* ALBERT V, Duc de Bavière, *du chef de laquelle l'*Electeur *de ce nom, qui en eſt décendu, prétend à l'hérédité.* MAXIMILIEN II *mourut* (5). RODOLPHE II, *ſon Fils ainé ſuccèda à ſes trois Courones; &, comme il mourut lui-même* (6) *ſans avoir été marié, il n'eut de Succeſſeur légitime que ſon Frère* MATTHIAS, *qui décèda ſans poſtérité* (7). *Comme la poſtérité de* FERDINAND *dans le* Tirol *étoit éteinte, celle de* CHARLES *dans la* Stirie *ſuccèda en la perſone de* FERDINAND II, *qui eut la* Hongrie, *la* Bohème *& la* Courone Impériale *après* MATTHIAS; *& c'eſt ſa poſtérité maſculine qui a été éteinte en la perſone de* CHARLES VI. RODOLPHE *&* MATTHIAS *avoient une Sœur nommée* ANNE, *laquelle fut mariée à* PHILIPPE II, Roi d'Eſpagne. PHILIPPE III, *fit le fameux* Traité de Prague *avec* FERDINAND II, *qui reconnoiſſant tout le prix de l'acquieſcement de* PHILIPPE III, *conſentoit*; qu'au cas que tous ſes Décendans mâles (*de lui* FERDINAND *II*) dans la droite ligne maſculine, par une ſuite non interrompue de mâle en mâle, vinſſent à manquer, les Femmes quelconques & leurs Fils & Décendans fuſſent exclus de la Succeſſion de ces Roïaumes, à l'infini, par les Décendans en ligne droite du *Roi Catholique* PHILIPPE *III*, qui règnoit alors (8). *C'eſt* (*diſoient les* Eſpagnols) PHILIPPE V, *actuellement aſſis ſur le Trône d'*Eſpagne, *qui répréſente ce Prince, & à qui, par conſéquent appartient toute la Succeſſion d'*Autriche *en qualité de Petit-Fils & d'Arrière-Petit-Fils de* MARIE-THERE'SE *& d'*ANNE D'AUTRICHE, *en vertu du rappel marqué par le Teſtament de* CHARLES II, *ſon grand Oncle, & en conſéquence de la ceſſion que* LOUIS XIV, *le* Dauphin de France *& le* Duc de Bourgogne *lui ont faite de leurs droits.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les prétentions de la Maiſon de Saxe, *pour être bien connues, ont beſoin d'être extrêmement détaillées. J'abregerai néanmoins, autant qu'il eſt poſſible, les Ecrits qui furent publiés de la part du* Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

Prétentions de la Maiſon de Saxe.

Ce Prince diſoit que les droits de la Princeſſe ſa Femme, Fille ainée de

(1) En 1564.
(2) Dès l'an 1562.
(3) Dès l'an 1563.
(4) En 1572.
(5) En 1579.
(6) En 1612.
(7) En l'an 1618.
(8) Voïés ce Traité dans DUMONT, Tome V. Part. II, page 298. Ce Compilateur a mis l'Inſtrument d'*Ognate* le ſecond, quoiqu'il ſoit le premier.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

l'Empereur JOSEPH, *ſur tous les Roïaumes & Etats délaiſſés par* l'Empereur CHARLES VI, *étoient inconteſtables ; que plus ſenſible à la conſervation du repos public, qu'empreſſé à faire valoir les droits de ſa Maiſon, il avoit déclaré qu'il ne s'oppoſoit point à l'exécution de l'Acte paſſé en* 1713, *qu'on juge à propos d'appeller une* Sanction-Pragmatique ; *mais qu'il ne pourroit jamais voir d'un œil indifférent que d'autres Puiſſances entrepriſſent de renverſer cette* Sanction, *ou d'y porter atteinte ; & qu'en ce cas-là, il ſeroit obligé de ſoutenir ſes droits.*

Que d'une part cette Sanction-Pragmatique *avoit d'abord été enfreinte par la Collation faite au* Grand-Duc de Toſcane *de la Régence des Etats héréditaires, & par celle de la Voix de* Bohème ; *que malgré toutes les juſtes repréſentations faites à cet égard, la* Cour de Vienne *n'avoit pu être diſpoſée à remédier au tort ſenſible qui en réſultoit pour les droits de la* Reine de Pologne ; *que d'un autre côté l'on avoit formé diverſes prétentions qui ſont, non ſeulement contraires à cette* Sanction-Pragmatique, *mais qui la détruiſent entièrement ; & que ces prétentions ſe trouvoient appuïées par une partie des Puiſſances garantes, qui ſe fondoient ſur ce que leur Garantie n'avoit pu préjudicier aux Droits des Tiers, pendant que les autres Puiſſances étoient hors d'état de ſoutenir la* Sanction-Pragmatique.

Que la nullité de cet Acte étoit clairement démontrée par ce qui avoit été règlé & ſtatué (1) *entre* l'Empereur LE'OPOLD *& ſes deux Fils,* JOSEPH, *alors* Roi des Romains, *&* CHARLES, *qu'on avoit déclaré* Roi d'Eſpagne ; *& que l'Acte fait entre ces Princes, étoit un Pacte de Famille immuable, confirmé par le ſerment de* CHARLES, *qui devoit règler à jamais l'ordre de Succeſſion dans la Maiſon. Par ce Pacte ſolemnel, les droits ſucceſſifs de* l'Archiducheſſe MARIE-JOSEPHE, *à préſent* Reine de Pologne *&* Electrice de Saxe, *comme Fille ainée de* JOSEPH, *& ceux de ſes Décendans, comme auſſi après eux, ceux de* l'Electrice de Bavière *ſa Sœur, étoient tellement établis & aſſurés par préférence aux* Archiducheſſes *Filles de* CHARLES, *que par un Acte poſtérieur, ni en particulier par la prétendue* Sanction-Pragmatique *de* 1713, *ils n'avoient pu être révoqués ni affoiblis, en quelque façon que ce fût.*

Que JOSEPH, Roi des Romains, *qui auroit du ſuccéder de droit à la* Monarchie d'Eſpagne, *avoit renoncé à ſes droits en faveur de ſon Frère, le* Roi CHARLES, *& les lui avoit cédés à perpétuité pour lui & ſes Décendans mâles.*

Que le Roi CHARLES, *en acceptant cette ceſſion, avoit fait toutes les rénonciations accoutumées en pareil cas, & donné ſon conſentement à ce qu'au cas qu'il n'y eût que des Filles dans ſa poſtérité, celle de* JOSEPH, Empereur, *ſon Frère ainé, leur fuſſent préférées dans l'ordre de Succeſſion* (2).

(1) En 1703.

(2) Voici les propres termes de la Diſpoſition de LE'OPOLD, acceptée par CHARLES : *Et qua eas (Filias nimirum* CAROLI VI) *ubi vis ſemper precedunt, primogeniis noſtri Fœminis juxta primogenitura ordinem.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que rien n'étoit moins injuſte que cette préférence. Le Roi CHARLES, *comme cadet, ne pouvoit prétendre qu'à un ſimple Appanage, d'autant que le droit de Primogéniture & d'indiviſibilité des Etats héréditaires, étoit introduit dans la* Maiſon d'Autriche.

Que le Roi JOSEPH *lui avoit cédé, pour lui & pour ſes Décendans mâles, une Monarchie entière, dont il auroit pu prendre lui-même poſſeſſion, & laquelle il auroit pu laiſſer en ſon tems, ou entière ou partagée, à ſes Filles; & que l'intérêt & la reconnoiſſance avoient engagé le* Roi CHARLES *à conſentir que les Filles de l'*Empereur JOSEPH *qui, ſelon le droit, auroient ſuccédé dans cette Monarchie, fuſſent préférées aux ſiennes dans toute la Succeſſion, le cas prévu arrivant.*

*Que l'*Empereur LE'OPOLD *étoit d'autant plus autoriſé à établir par cette diſpoſition deux Branches dans ſa Maiſon, une ainée & une cadète, que les Puiſſances, dont l'aſſiſtance lui étoit alors néceſſaire pour prendre poſſeſſion de la* Monarchie Eſpagnole, *ſouhaitoient que cela ſe fît & avoient déja déclaré dans le* Traité de Partage *conclu avant la mort du* Roi CHARLES II, *que leur intention étoit que toute la Puiſſance ne fût pas réunie en une ſeule Perſone: mais que les vues de l'*Empereur LE'OPOLD *allèrent plus loin. Afin de prévenir tous les différens qui pourroient naître dans le tems à l'occaſion de la Succeſſion, il ordonna que le* Roi CHARLES *ſuccèderoit à ſon Frère* JOSEPH, *celui-ci venant à mourir ſans laiſſer d'Enfans mâles; & il voulut même que, ſi la même choſe arrivoit au* Roi CHARLES, *les Filles de la Branche ainée euſſent la préférence ſur celle de la Branche cadète.*

Que LE'OPOLD *& ſes Fils étoient inconteſtablement en droit d'arrêter entre eux cet ordre de Succeſſion; qu'il n'y avoit ni diſpoſition ni privilége antérieur qui leur liât les mains à cet égard; que l'on n'avoit jamais introduit la Succeſſion de Primogéniture par rapport aux Femmes; qu'elles n'avoient aucun droit aquis par aucune diſpoſition de leurs Ancêtres qu'elles puſſent réclamer; & que l'*Empereur LE'OPOLD *avoit une entière faculté & un pouvoir abſolu de régler, au défaut de Mâles, la Succeſſion des Filles ſelon ſon bon plaiſir.*

*Que ceci étoit d'autant plus certain, que les Ancêtres de l'*Empereur LE'OPOLD *lui avoient tranſmis le droit qu'ils avoient aquis par les Armes ſur le* Roïaume de Bohème; *& qu'il avoit lui-même un droit ſemblable ſur la* Hongrie, *qu'il avoit enlevée à main armée aux Turcs, de ſorte que, par rapport à ces deux Roïaumes, rien ne l'empêchoit de faire telle diſpoſition qu'il trouveroit à propos.*

*Qu'enfin il étoit évident que l'ordre de Succeſſion établi par l'*Empereur LE'OPOLD *avoit également pour motif la ceſſion de la* Monarchie d'Eſpagne *faite par l'ainé au cadet, & qu'en conſéquence elle devoit être conſidérée comme une condition ſans laquelle cette ceſſion n'auroit jamais été faite, & que les termes dont* LE'OPOLD *s'eſt ſervi, ne laiſſent aucun doute ſur ce point* (1).

(1) *Declaramus igitur, ſecundum initam ante* Hiſpanicæ Monarchiæ *ceſſionem, &c.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que cette diſpoſition de l'Empereur LE'OPOLD, *faite avec tant de ſageſſe, eſt fondée ſur de ſi juſtes motifs, acceptée par les deux Frères dont elle intéreſſoit les Décendans, confirmée par les aſſurances les plus fortes & les plus ſacrées, & qui ne devoit finir qu'avec le monde, avoit cependant eu un ſort tout différent; qu'elle avoit été attaquée par le* Roi CHARLES, *preſque dans le même tems qu'il étoit entré en poſſeſſion des Etats qui lui étoient échus par la mort de ſon Frère; que le* Roi CHARLES *étant devenu* Empereur, *& aiant pris poſſeſſion de toute la Succeſſion de ſon Frère, on vit, en* 1713, *cette fameuſe Pièce, qu'on a honorée dans la ſuite du titre de* Pragmatique-Sanction, *mais qui au commencement ne paſſoit que pour une ſimple Déclaration faite par* l'Empereur *en ſon Conſeil d'Etat, en vertu de laquelle ſes Filles devoient ſuccéder après lui, &, au défaut de celles-ci, celles de* l'Empereur JOSEPH.

Qu'il étoit extraordinaire que l'Empereur CHARLES *eût poſé pour fondement de ſa Déclaration la diſpoſition de* l'Empereur *ſon Père, directement oppoſée à la Déclaration de* CHARLES; *& que, pour conférer à ſes Filles un certain droit, il eût eu recours a un Acte par lequel ce droit avoit été aſſuré pour toujours aux Filles de* l'Empereur JOSEPH.

Qu'on devoit croire que la Cour de Vienne *n'avoit pu s'empêcher de reconnoître les défauts de cette Déclaration; mais que, ce premier pas une fois fait, il n'avoit plus été poſſible d'en demeurer là; qu'on avoit cherché des couleurs pour le pallier; & que l'on avoit cru en trouver dans la ceſſion de* l'Empereur JOSEPH, *eſpérant que les Clauſes contenues dans la diſpoſition de* l'Empereur LE'OPOLD, *concernant la Succeſſion, qu'on tenoit cachées avec ſoin, ne tranſpireroient jamais.*

Que, les Archiducheſſes Joſéphines *approchant de l'âge nubile, il fut réſolu de ne les point marier, à moins qu'elles ne renonçaſſent à leur droit & ne ſe ſoumiſſent à la Déclaration que* l'Empereur *leur Oncle avoit publiée en faveur de ſes propres Filles; qu'en conſéquence, le* Prince Roïal de Pologne *aiant demandé en mariage* (1) l'Archiducheſſe MARIE-JOSEPHINE, *on donna clairement à entendre à cette Princeſſe, qu'elle ne devoit point ſonger à ſe marier, ſi elle ne ſe réſolvoit à une Rénonciation. Le moïen de ne la point faire dans une ſemblable conjoncture! L'*Archiducheſſe, *main enant* Reine de Pologne, *la fit, mais ſans ſavoir préciſément a quoi elle renonçoit, ſans être autoriſée légalement à le faire, ce qui étoit indiſpenſablement néceſſaire, enfin, ſans qu'on lui eût donné un Conſeil dont elle pût prendre l'avis.*

Qu'on ne ſongea à rien moins qu'à obſerver ce que les Loix preſcrivent dans de pareils cas, que ſon Epoux, maintenant Roi de Pologne, *fut obligé de faire la même choſe; qu'on dreſſa un Acte qui, pour ſuppléer a ces défauts naturels, fut étaié de toutes ſortes de Clauſes; que, quoiqu'on n'osât lui donner la forme convenable, on tâcha de lui prêter les dehors de légalité dont ſon*

ipſa ceſſione uti primariam conditionem repetitam conventionem ſtatuimus, atque in omne ævum valituram legem dictamus.

(1) En 1719.

objet n'étoit pas ſuſceptible ; & que la nullité & l'injuſtice de cette Rénonciation, ainſi que de la confirmation qui en a été faite après le mariage, ſont évidentes.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Qu'au ſurplus, quoiqu'il en fût de cette Pragmatique-Sanction, *l'acceptation que le* Roi de Pologne *en avoit faite, ne pouvoit pas plus préjudicier aux droits de ſa Maiſon & à ceux de la* Reine, *que la Rénonciation de cette Princeſſe elle-même. Elle n'avoit pu renoncer validement, ſa Rénonciation étoit nulle, tant par rapport à ſa forme qu'à ſa ſubſtance ; & cette Rénonciation, fût-elle auſſi conforme aux Loix qu'elle y eſt contraire, ne pourroit jamais être emploiée contre les droits aquis à la Famille Roïale, non ſeulement du chef de la* Reine, *mais encore plus par la diſpoſition de ſon Aieul, ainſi que par les conventions & arrangemens de ſes Ancêtres. Ces droits ſont tels, diſoit-on, qu'il n'y a point d'Acte, quel qu'il ſoit, qui ait pu y porter atteinte, & que le* Roi *& la* Reine de Pologne *ne peuvent pas non plus, par l'acceptation de la* Pragmatique-Sanction, *avoir contracté aucune obligation capable de les empêcher de ſoutenir les droits de leur Maiſon, qui ſont toujours demeurés en leur entier, malgré tout ce qui a été fait au contraire.*

Qu'outre les Droits de la Reine de Pologne *ſur tous les Etats de la* Succeſſion Autrichienne, *le* Roi de Pologne *avoit des prétentions perſonelles.*

Qu'après l'extinction totale des anciens Ducs d'Autriche *de la* Maiſon de Babemberg, *les deux Fils du* Margrave HENRI DE MISNIE, ALBERT & THIERRI *avoient un double droit ſur l'*Autriche *& la* Stirie. *Premièrement, en conſéquence d'une Réſolution priſe dans une Diète ſolemnelle* (1) *par les Etats de ces Duchés, & fondée ſur les Priviléges & Libertés qu'ils avoient alors de ſe donner ou d'élire eux-même un Souverain. Secondement, du chef de leur Mère* CONSTANCE, *qui étoit la Sœur ainée de* FRE'DE'RIC le Religieux, *dernier* Duc d'Autriche. *La* Maiſon de Miſnie *réclama ſes droits & demanda la Succeſſion. Le premier obſtacle qu'elle rencontra, fut la grande puiſſance du* Roi OTTOCARE de Bohème, *qui uſurpa ces Etats. Le ſecond & le plus grand vint enſuite de* RODOLPHE DE HAPSBOURG, *qui s'en empara & en inveſtit ſes Fils, ſous le prétexte qu'ils étoient dévolus à l'*Empire *comme des Fiefs maſculins.*

Que les Margraves de Miſnie *aiant rencontré de ſi grandes difficultés dans la pourſuite de leurs droits, ils ſe virent obligés de céder au torrent : mais que les droits de la* Maiſon de Saxe *n'avoient rien perdu de leur force ; qu'ils avoient tout au plus été ſuſpendus pour le tems de l'exiſtence de la* Maiſon de Hapſbourg ; *que l'*Empereur RODOLPHE *n'avoit demandé & obtenu de l'*Empire *ces Fiefs pour ſes Fils, que ſur le pied de véritables Fiefs ; mais qu'à préſent que cette Maiſon étoit entiérement éteinte, ceux de la* Maiſon de Saxe *revivoient & reprenoient toute leur vigueur, de ſorte que le* Roi de Pologne *étoit autoriſé à les faire valoir préférablement à tous les autres Prétendans.*

Que, ſi la Grande-Ducheſſe de Toſcane *vouloit être l'Héritière univer-*

(1) En 1255.

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

ſelle des Etats de la Succeſſion Autrichienne, *elle étoit obligée, en cette qualité, d'indemniſer la* Maiſon de Saxe, *de tous les dommages qu'elle a ſoufferts, par la conduite des* Empereurs *précédens, par rapport à la Succeſſion de* Juliers *& de* Bergue, *laquelle cette Maiſon a aquiſe légitimement & à titre onéreux; que ces* Empereurs *ont reconnu leur obligation à cet égard; & qu'ils ont promis plus d'une fois d'y ſatisfaire.*

Qu'enfin, lorſque les Suédois *entrèrent en* Saxe (1), *le ſecours promis par un Traité* (2), *ne fut pas donné au feu* Roi de Pologne, *dans le tems que ce Prince, pour exécuter ce Traité, venoit de dégarnir ſes propres Etats, afin d'aſſiſter l'*Empereur Leopold, *ce qui plongea la* Saxe *dans les derniers malheurs; & qu'il étoit juſte de demander, non ſeulement l'indemnité de ce dommage, qui fut d'environ trente millions de Thalers, à celui qui auroit du l'empêcher, mais encore pluſieurs autres ſommes conſidérables, tant en Subſides qu'en Arrérages, dont la* Cour de Saxe *avoit envain ſollicité à* Vienne *le paiement, pendant pluſieurs années.*

Prétentions du Roi de Sardaigne.

Le Roi de Sardaigne *ne manifeſta que fort tard* (3) *les prétentions qu'il avoit ſur le* Milanès. *Il fit répandre dans cette Province, & envoïa dans toutes les Cours de l'*Europe *des Exemplaires d'un* Mémoire, *qui avoit pour titre :* Déduction des Droits de la Maison Roïale de Savoie ſur le Duché de Milan.

Ce Mémoire *étoit diviſé en deux Parties. On entreprenoit de prouver dans la première que, par l'extinction de la Ligne maſculine de* Philippe II, Roi d'Eſpagne, *le* Roi de Sardaigne, *comme Décendant mâle de* Catherine, *Fille de ce Prince, laquelle fut mariée avec* Charles-Emmanuel I, Duc de Savoie, *étoit ſeul appellé à la Succeſſion du* Duché de Milan, *en vertu d'un* Diplome *de l'*Empereur Charlequint; *& dans la ſeconde, que, quand même ce* Diplome *auroit appellé à la Succeſſion du* Duché de Milan *les Décendans des Petites-Filles de* Philippe II, *auſſi bien que les Décendans de ſa Fille* Catherine, *cette Succeſſion n'en appartiendroit pas moins au* Roi de Sardaigne.

La première partie comprenoit quatre Articles. Dans le premier, on établiſſoit que, lorſque Charlequint *règla par ſon* Diplome *la Succeſſion pour le* Duché de Milan, *duquel il avoit donné l'inveſtiture* (4) *à* Philippe II *ſon Fils,* Roi d'Eſpagne, *& qui étoit dévolu à l'*Empire *par la mort de* François Sforce *dernier* Duc de Milan, *cet* Empereur *ordonna que, ſi la Ligne maſculine de* Philippe II *venoit à manquer, la Fille première née de* Philippe II *& les Décendans mâles de cette Fille, ſuivant l'ordre de Primogéniture, ſuccéderoient au* Duché de Milan; *& qu'après l'extinction des Décendans mâles de cette Fille, la même Loi ſeroit obſervée par rapport aux Filles, ſeconde, troiſième & quatrième nées, & à leurs Décendans mâles. Dans le ſecond Ar-*

(1) En 1706.
(2) Du 16 de Janvier 1702.
(3) Au mois de Décembre 1741.
(4) En 1540.

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

ticle, on s'appuïoit de l'autorité des Loix Civiles, pour montrer que les Petites-Filles ne ſont point compriſes ſous le nom de Filles; & que Charlequint *n'aiant nommé dans ſon* Diplome *que les Filles de* Philippe II, *il n'avoit point entendu que les Dêcendans des Petites-Filles de ce Roi duſſent poſsèder le* Duché de Milan, *au préjudice des Dêcendans de ſa Fille. On remarquoit dans le troiſième, que par les diſpoſitions du Droit Féodal, les Femmes ſont excluſes des Fiefs, à moins qu'elles ne ſoient nommément & expreſſément appellées par les Inveſtitures à y ſuccèder, parce que tous les Fiefs ſont maſculins de leur nature. De là, l'on concluoit que le Règlement établi par* Charlequint *pour la Succeſſion du* Duché de Milan, *étant une dérogation à la Loi & une diſpenſe accordée, non d'une manière générale & indéfinie à toutes les Princeſſes qui dêcendroient de* Philippe II, *mais particulièrement à ſa Fille ainée, on ne pouvoit pas étendre cette diſpenſe au de-là de cette même Fille, en faveur des Petites-Filles de ce Prince. Le quatrième Article rapportoit pluſieurs préſomptions qui tendoient à ajouter une nouvelle force aux différens raiſonemens qu'on avoit emploïés dans les trois Articles précèdens.*

Il y avoit trois Articles dans la ſeconde Partie. Dans le premier, on eſſaïoit de prouver que, quand la Ligne maſculine de Philippe II *s'étoit éteinte par la mort de* Charles II, *dernier* Roi d'Eſpagne *de la* Maiſon d'Autriche, Victor-Amé'de'e, Duc de Savoie, *étoit le ſeul Prince qui pût prétendre à la Succeſſion du* Duché de Milan. *Le ſecond Article étoit deſtiné à montrer que* Victor-Amé'de'e *étoit le plus proche Héritier du premier inveſti, & que dans la Succeſſion des Fiefs on ſuit, non le Droit commun, mais les diſpoſitions preſcrites par les Inveſtitures & par l'Inféodation. On ſe propoſoit de faire voir dans le dernier Article que la mort de l'*Empereur Charles VI *avoit ouvert la Succeſſion de ce Duché à* Charles-Emmanuel, Roi de Sardaigne *aujourd'hui règnant, à l'excluſion de tous les autres Concurrens, & l'on apportoit pour principale preuve de cette Propoſition, que tous les Princes, qui dêcendent de* Philippe II, *& qui par là peuvent former des prétentions ſur le* Duché de Milan, *ne ſont point de l'*Agnation *de ce Prince, & qu'ils ne ſont que des Dêcendans de Filles de Filles.*

Comment les diverſes Prétentions ont été règlées par les Traités de Paix qui ont terminé les Guerres auxquelles elles avoient donné lieu; & quel a été le ſort de la Pragmatique.

*Comme les droits les plus légitimes ſont d'ordinaire peu conſidérés, s'ils ne ſont appuïés des armes, les prétentions les plus mal fondées tirent ſouvent de ces mêmes armes une force qu'elles n'ont pas par elles-même. Le ſort des prétentions formées ſur la Succeſſion de l'*Empereur Charles VI *a été divers, ſelon les diverſes ſituations où étoient les Puiſſances belligérantes; & cette différence a fait le deſtin de la* Pragmatique, *qui doit ſubſiſter pour ceux qui n'ont pu y donner atteinte.*

M. de Re'al expoſe enſuite en peu de mots les avantages que différentes Puiſſances ont retiré des Traités par leſquels on a terminé la Guerre: mais je ne dois pas le ſuivre dans ce détail, parce que ce ſeroit anticiper les évènemens. C'eſt aſſés qu'avec le ſecours qu'il a bien voulu me prêter, j'aie mis les Lecteurs au fait des ſuites de la mort de *Charles VI*, &

des cauſes de la Guerre, beaucoup mieux & d'une manière bien plus préciſe, que je ne l'aurois pu faire par moi-même, ſur tout avec le peu de tems que j'aurois pu mètre, tant à la lecture, qu'à faire les extraits des Pièces publiées par les divers Prétendans à la Succeſſion de la *Maiſon d'Autriche*. Je ne pouvois rien donner de mieux pour ſoulager les Lecteurs de l'ennui que doit leur cauſer la ſéchereſſe de mon Journal, que je vais reprendre.

ANNE'E MDCCXLI.

I. AFFAIRES DIVERSES.

Mort du Lord Catheart. 4 Janvier.

I. EN JANVIER; le 3, le Lord *Catheart* mourut dans l'Ile de *Saint-Chriſtophe*, de la Fièvre & du Flux de Sang, après que le Major-Général *Wentworth* eut pris le Commandement des Troupes, parce que le Chevalier *Chaloner Ogle* avoit continué ſa route pour *La Jamaique*, où il arriva, comme on l'a dit ci-devant, dans les derniers jours de Décembre 1740.

Colonels pour 11 nouveaux Régimens. Ordre de preſſer des Soldats. 7, 9 Janvier.

Le 7 & le 9, le *Roi* nomma les Colonels de onze nouveaux Régimens d'Infanterie & de quatre de Marine, que l'on devoit lever inceſſament, & les ordres furent expédiés pour enrôler par force des Soldats, afin de compléter au pluſtôt les Régimens d'Infanterie, dans chacun deſquels il devoit y avoir 115 Officiers. Ce Corps d'Officiers devoit être compoſé de ceux a la demi-paie, qui, ſelon la Liſte remiſe dans ce tems au Chevalier *Walpole*, montoient à 110 Capitaines, 302 Lieutenans & 302 Sous-Lieutenans; mais dont le plus grand nombre étoit hors d'état de ſervir.

Remerciment des Marchands à l'Amiral Haddock. 9 Janvier.

Le 9, les Marchands, qui trafiquoient dans la Méditerranée, dreſsèrent & ſignèrent une Lettre, pour envoïer par la première occaſion à l'Amiral *Haddock*, afin de le remercier du ſoin avec lequel il protégeoit leurs Vaiſſeaux contre les *Armateurs Eſpagnols*.

Naiſſance & Baptême d'une Princeſſe. 10 Janvier; 4 Fevrier.

Le 10, entre 7 & 8 heures du matin, la *Princeſſe de Galles*, accoucha d'une Princeſſe, qui fut batiſée le 4 du mois ſuivant en préſence de la Princeſſe ſa Mère & dans ſon Appartement, par le Docteur *Seeker*, Evêque d'*Oxford*, & nommée *Eliſabeth-Caroline*. Elle eut pour Parrain le *Margrave d'Anſpach*, répréſenté par le Lord *Baltimore*, & pour Maraines la *Reine de Danemarc* & la *Ducheſſe de Saxe-Gotha*, répréſentées par la Vicomteſſe d'*Irwin* & par l'Epouſe du Lord *Archibald Hamilton*. Le *Prince de Galles* fut préſent à la Cérémonie.

Aquiſitions pour les Enfans trouvés, &c. 15 Janvier.

Le 15, les Gouverneurs & Gardiens de l'Hopital établi pour l'entretien des Enfans trouvés, tinrent une Aſſemblée générale dans laquelle il fut réſolu d'acheter pour la ſomme de 8 mille Liv. St. quelques Prairies du Comté de *Salisburi*, ſituées au Nord de la Rue *d'Ormond*, afin d'y placer le Bâtiment de l'Hopital. En même tems, on règla les ſalaires des Officiers & Serviteurs qui devoient être emploïés dans cette Maiſon.

Tumulte en Ecoſſe. 26 Janvier, &c.

Le 29, la Populace de la Ville de *Plyth* en *Ecoſſe* ſe ſouleva, à l'occaſion de la rareté & de la cherté des Grains. Le tumulte dura pluſieurs jours, & les Mutins aiant forcé les Greniers du S. *Foſter*, enlevèrent pour environ

ron 500 Liv. St. de Froment. Le S. *Withe*, Juge de Paix se rendit auprès d'eux & leur lut la Proclamation contre les Tumultes: mais ils n'y firent aucune attention, ce qui l'obligea de se retirer.

EN FEVRIER; on ouvrit le 15, à l'*Echiquier* une Souscription pour un Emprunt à trois pour cent, sur la Taxe des Terres; & cette Souscription fut remplie en moins de deux heures.

Emprunt sur la Taxe des Terres. 15 Février.

Le 28, on fit embarquer à la Tour une grande quantité de Munitions de guerre pour envoïer à *Lyme*, dont on avoit ordonné que les Fortifications fussent réparées, afin de mètre cette Place en état de défense. A peu près dans le même tems, on embarqua beaucoup de Canons & de Munitions de guerre pour les Iles de *Wight* & de *Scilly*; & l'on fit préparer un train d'Artillerie pour l'usage des Troupes qui devoient former un Camp à l'*Ouest d'Angleterre*.

Munitions de guerre pour Lyme, &c. 28 Fevrier.

On ordonna de plus de fondre un grand nombre de Canons, & de faire en diligence plusieurs milliers de petites Armes.

Canons & petites Armes ordonnées. Fevrier.

EN MARS; Dans un Conseil, qui se tint le 2 à *Saint-James*, il fut arrêté de publier incessament une Proclamation pour donner un plus grand encouragement aux Matelots, & autres qui voudroient servir sur la Flote. Elle fut publiée le 4, & rappellant une autre Proclamation publiée le 4 de Janvier, elle portoit que ceux qui s'enrôleroient avant le 5 d'Avril, jouiroient de l'encouragement promis par cette autre Proclamation.

Proclamation pour encourager les Matelots, &c. 2, 4 Mars.

Le 6, le *Roi* tint un Chapitre de l'Ordre du *Chardon*, & nomma le Comte de *Murray* Chevalier de cet Ordre, à la place du feu Comte de *Marchmont*.

Nouveau Chevalier du Chardon. 6 Mars.

Le 10, il y eut ordre de préparer les Equipages de Campagne du Roi; & de tenir ses Yachts en état de mètre incessament à la Voile. Les Troupes, que l'on devoit embarquer alors, étoient, disoit-on, composées de 2 mille Hommes du Régiment des Gardes à pied, de 4 mille des Régimens d'*Angleterre* & de 6 mille des Régimens d'*Irlande*.

Ordre de préparer les Equipages du Roi, &c. 10 Mars.

Le 18, on débarqua près de la Tour un grand nombre de Caisses remplies d'Armes arrivées depuis peu de *Hollande*; & l'on ordonna de tenir prêts incessament 12 cens Canons, avec une grande quantité de munitions de guerre, & de jeter au plustôt en fonte 500 Canons de baterie & 50 gros Mortiers pour le service du Roi.

Armes venues de Hollande; ordre de préparer des Canons, &c. 18 Mars.

Le 31, le *Roi* tint un Chapitre de l'Ordre de la *Jarretière*, lequel fut composé des Chevaliers qui se trouvoient alors à *Londres*. L'*Evêque de Salisbury*, Chancelier de l'Ordre, les aiant invités, ils se rendirent, du Cabinet du Roi à la Chambre de l'ancien Conseil, dans l'ordre suivant. Le *Comte d'Essex*; les *Ducs de Devonshire*, *de Richmont*, *de Rutland*, *de Grafton*, *de Montagu*, & *de Dorset*; le *Comte de Wilmington*; le Chevalier *Robert Walpole*; les *Ducs de Bolton* & *de Newcastle*; & le *Duc de Cumber-*

Nouveaux Chevaliers de la Jarretière. 31 Mars.

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLI.

land. Le *Roi*, comme Souverain de l'Ordre les ſuivoit. Après qu'il eût pris place, & fait ſigne aux Chevaliers de s'aſſeoir, le Chancelier de l'Ordre déclara que le motif de ce Chapitre étoit de remplir les 5 places vacantes par la mort des *Ducs de Kent & de Roxborough*, des *Comtes de Strafford & de Scarborough*, & du *Vicomte de Townshend.* Enſuite on fit le Scrutin, lequel aiant été recueilli par le Chancelier & préſenté au *Roi*, Sa Majeſté nomma Chevaliers, le *Prince* FREDERIC DE HESSE CASSEL, avec les *Ducs de Saint-Albans, de Marlborough, de Kingſton & de Rutland.* Les quatre derniers aiant été introduits dans la Chambre y reçurent avec les cérémonies accoutumées le Collier de l'Ordre. Ils furent inſtallés le 2 de Mai.

Bœuf ſalé refuſé à Corck aux Vaiſſeaux François Mars.

Durant ce mois; pluſieurs *Vaiſſeaux François* qui s'étoient rendus à *Corck* en *Irlande* pour y charger du Bœuf ſalé, furent obligés d'en partir ſans avoir pu obtenir la permiſſion d'en embarquer une plus grande quantité que deux Barils par Navire, comme Proviſions néceſſaires.

Troupes prêtées par l'Angleterre à la Reine de Hongrie.

Le Général *Wade* eut ordre de ſe rendre inceſſament en *Hollande* &, de paſſer enſuite en *Allemagne* pour aſſembler vers les Frontières de *Heſſe* un corps d'Armée qui devoit être compoſé de 6 mille *Danois*, de 6 mille *Heſſois*, de quelques mille *Hanovriens* & de 12 mille *Anglois* qui devoient paſſer la Mer. Ces Troupes étoient deſtinés à prévenir les Troubles dont l'*Empire* étoit menacé de pluſieurs côtés; & le bruit ſe répandit que le *Roi* les commanderoit en perſone, ce que les ordres donnés de préparer ſes Equipages de Campagne rendoit très vraiſemblable. Cet arrangement n'eut pas lieu dans ſon entier. Les *Troupes Angloiſes* ne paſsèrent la Mer que l'année ſuivante.

Violence d'un Anglois à Lisbone. Mars.

Le Capitaine d'un *Vaiſſeau Anglois* aiant enlevé par force à *Liſbone*, & conduit ſur ſon bord douze perſones de diverſes Nations, le *Roi de Portugal* lui fit inſinuer de les renvoïer ſur le champ; ce qu'il refuſa de faire. Le *Roi* juſtement irrité, envoïa des ordres à tous les Forts qui bordent les deux côtés du *Tage*, de couler à fonds ce *Vaiſſeau Anglois* quand il entreprendroit de ſortir de la Rivière. Le Capitaine fut ſi fort épouvanté de ces ordres, que, non ſeulement il relacha d'abord ces 12 perſones, mais qu'il fit auſſi prier le *Roi de Portugal* de vouloir bien lui pardonner ſon attentat.

Charges données. 11 Avril.

EN AVRIL; le 11, le S. *Horace Walpole* fut fait un des Maîtres des Comtes de l'Echiquier, & le Chevalier *Guillaume Younge* lui ſuccèda dans la Charge de Tréſorier de l'Epargne. Le S. *Thomas Wilmington* fut fait Secretaire des Guerres à la place de ce dernier, & l'Emploi de Commiſſaire de la Tréſorerie qu'il avoit, fut donné au S. *Henri Fox.*

Tumulte en Irlande. 27 Avril.

Le 27, la Populace de *Carrick-Surshure* en *Irlande* s'étant ameutée, arrêta un Bateau chargé d'avène, allant à *Waterford.* Le Juge de Paix, s'étant rendu ſur le lieu à la tête de 18 Soldats & d'une Compagnie de Ca-

ANNE'E MDCCXLI. I. AFFAIRES DIVERSES.

valerie, ordonna aux Mutins de ſe retirer; & comme ils refusèrent d'obéir, il fit tirer ſur eux. Il y en eut 5 de tués & 11 dangereuſement bleſſés.

Dans le cours de ce mois; en divers endroits du Nord de l'*Ecoſſe*, la Populace ſe ſouleva de même à cauſe de la cherté des vivres; & les Mutins pouſsèrent la violence juſqu'à mètre en priſon les Magiſtrats de *Cullen*, qui vouloient les diſperſer. Ils maltraitèrent pareillement ceux de pluſieurs autres Bourgs. Enſuite ils parcoururent une grande partie du Païs; pillant & détruiſant toutes les Maiſons dans leſquelles il y avoit des grains ou de la Farine. Soulevement en Ecoſſe. Avril.

EN MAI; le 2, *Henri Obrien*, Comte de *Thomond*, Vicomte de *Tadcaſter*, Pair d'*Irlande*, Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté d'*Eſſex*, Conſeiller du Conſeil-Privé du Roi en *Irlande*, mourut à *Dublin*. Il décendoit de *Brien Borhaime*, proclamé Roi d'*Irlande* l'an 1002; & il avoit épouſé la Fille du Duc de *Sommerſet*, dont il n'avoit point eu d'enfans. Mort du Comte de Thomond. 2 Mai.

Le 17, le *Roi* prêt à partir pour *Hanovre*, tint un grand Conſeil à *Saint-James*, dans lequel il nomma *Lords Regens*, pour gouverner en ſon abſence, l'*Archevêque de Cantorbery*, le Lord *Grand-Chancelier*, le Comte de *Wilmington*, le Lord *Harvey*, les Ducs de *Dorſet*, de *Grafton*, de *Richmont*, de *Bolton*, de *Devonshire*, de *Montague*, & de *Newcaſtle*, les Lords *Pembroke* & *Iſlay*, les Chevaliers *Robert Walpole* & *Charles Wager* & les ſieurs *Guillaume Younge*, *Henri Pelham* & *Thomas Winnin*. Le *Roi* partit enſuite vers les cinq heures du ſoir pour *Graveſend*, où il s'embarqua le ſoir & mit à la voile. Il débarqua le 19 à *Hellevoet-Sluys*, & le 23 après midi il arriva à *Herrenhauſen*. Départ du Roi Hanovre. Nomination des Régens. 17, 19, 20 Mai.

Le jour du départ du *Roi*, les Troupes qui devoient être tranſportés en *Hollande* eurent ordre de ſe tenir prêtes à marcher afin d'aller à bord. Ces Troupes deſtinées à former avec les *Danois*, les *Heſſois* & les *Hanovriens* une Armée de 30 à 36 mille Hommes, étoient compoſées de 10 Compagnies de chaque Régiment des Gardes à pied, faiſant trois Bataillons; de 70 Hommes de chaque Compagnie des Gardes du Corps; de 70 de chaque Compagnie de Grenadiers à Cheval de la Garde; de 7 Régimens d'Infanterie & de 3 de Cavalerie; ce qui montoit à plus de 17 mille 500 Hommes. Ordre aux Troupes de ſe tenir prêtes à paſſer la mer. 17 Mai.

Dans le courant de ce mois; le Roi nomma le Duc de *Kingſton* & le Comte d'*Holderneſſ* Gentilshommes de ſa Chambre, à la place du feu Comte de *Selkirck* & le Lord *Catheart*. Charges données. Mai.

Les Sieurs *Henri Bromley*, *Etienne Fox* & *Jean Howe* furent créés *Pairs de la Grande-Bretagne*. Le premier prit le Titre de *Lord Montfort*, *Baron de Harſeat*; le ſecond, celui de *Lord Ilcheſſer*, *Baron de Wordford*; & le troiſième, de *Lord Chedworth*, *Baron de Chedworth*. Nouveaux Pairs. Mai.

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLI.

On ſe diſpoſe à faire partir les Troupes deſtinées à paſſer la mer. 9, 21 Juillet.

EN JUILLET; le 19, le Général *Wade* partit de *Londres* pour ſe rendre au Camp de *Colcheſter*, où les Troupes qu'il devoit commander étoient aſſemblées; on expédia des ordres aux Gardes du Corps & Grenadiers à Cheval, qui étoient abſens par congé de ſe rendre inceſſament à leurs Compagnies; & les Yachts, qui étoient ſur la Côte eurent ordre de ſe rendre à *Greenwich*, pour y recevoir à bord les Officiers des Troupes qui devoient paſſer la Mer. Il y eut, le 21 d'autres ordres d'achever en toute diligence les préparatifs néceſſaires au tranſport de ces Troupes.

Nouveau Général en Chef pour l'Amérique. 1 Août.

EN AOUT; le 1, le Lieutenant Général d'*Alzell* fut nommé Général en Chef des Troupes en *Amérique*, avec ordre de ſe tenir prêt à partir le mois ſuivant.

Deux Régimens deſtinés pour l'Amérique. 15 Août.

Le 15, les *Lords Régens* envoïèrent au Bureau de la Guerre un ordre pour faire paſſer aux *Indes-Occidentales* deux Régimens d'Infanterie, commandés par le Brigadier *Griſe* & le Colonel *Blackney*.

Permiſſion de ſortir le Malt du Roïaume 19 Août.

Le 29, les *Seigneurs de la Régence* firent publier une Ordonnance qui permètoit le tranſport du Malt hors du Roïaume, avec les mêmes reſtrictions qu'avant l'*Acte* de la dernière Séance du *Parlement*, pour empêcher le tranſport des Grains & autres Proviſions.

Troupes pour l'Amérique. 11 Septembre.

EN SEPTEMBRE; le 11, un Bataillon du Régiment de *Sinclair*, qui étoit en *Hollande* eut ordre de s'embarquer inceſſament pour *La Jamaïque*. Il devoit être renforcé de 7 cens Hommes tirés de divers Régimens.

Nouveau Général en Chef en Irlande. 14 Septembre.

Le 14, le Lieutenant-Général *Gervais Parker* fut déclaré Général en chef de toutes les Forces du *Roi* en *Irlande*.

Retour du Roi. 30, 31 Octobre.

EN OCTOBRE; le 30, le *Roi* débarqua à *Aldborough* ſur la Côte de *Suffolck*. Le lendemain il ſe rendit à *Londres* au Palais de *Saint-James*; & le ſoir les *Seigneurs de la Régence* lui remirent leur Commiſſion.

Tempête. Octobre.

Dans le cours de ce mois; plus de cent Bateaux, emploïés à la pêche du Harang ſur les Côtes d'*Ecoſſe* vers *Greenock* périrent par une violente tempête avec le plus grand nombre de ceux qui les montoient.

Tumulte à Glaſgow. Octobre.

Quelques jours auparavant, il y avoit eu à *Glaſgow* un grand tumulte à l'occaſion d'une quantité conſidérable de Beurre qu'on y avoit achetée depuis peu pour le ſervice de la Flote. La Populace enfonça deux celliers, où l'on ſoupçonnoit que ce Beurre étoit caché.

Charges & Dignités données. 30 Novembre.

EN NOVEMBRE; le 30, dans un Grand Conſeil tenu à *Saint-James* en préſence du Roi, le Comte de *Filtz-Walter* prêta ſerment en qualité de Lord-Lieutenant du Comté d'*Eſſex*; & le S. *Guillaume Forteſcue*, Maître des Rôles; en qualité de Conſeiller-Privé. Ce dernier prit enſuite Séance au Conſeil.

Permiſſion de tranſporter les Grains hors du Roïaume.

Comme par *Acte* du *Parlement*, paſſé dans la dernière Séance, le tranſport hors du Roïaume de toutes ſortes de grains & de proviſions, excepté le Ris, avoit été défendu juſqu'au 25 de Décembre de cette année,

& que le même Acte avoit autoriſé le *Roi* à lever cette défenſe, quand il le jugeroit avantageux au Roïaume; il fut réſolu dans ce méme Conſeil du 30, en conſidération de l'abondance de la dernière Recolte, de permètre, tant aux Naturels qu'aux Etrangers, de tranſporter hors du Païs toutes ſortes de grains, à l'exception de l'Avène & des Féves. Cette permiſſion fit dans le mois ſuivant hauſſer conſidérablement le prix du Froment & de l'Orge. 30 Novembre.

Dans le courant de ce mois, le Duc d'*Ancaſter & Keſton*, Grand-Chambellan d'*Angleterre* & Membre du Conſeil-Privé, mourut à ſa Terre de *Grinthorp* dans *Lincolnshire*. Le Marquis de *Lindſey*, ſon Fils aîné, lui ſuccèda dans ſon Titre & dans ſes Biens. Mort du Duc d'Ancaſtre. Novembre.

Le S. *Ambroiſe Godfrey*, Juge de Paix pour le Comté de *Middleſex* & la Liberté de *Weſtminſter*, aiant fait mètre en priſon un homme de la Livrée du Chevalier *Oſorio*, Envoïé extraordinaire du *Roi de Sardaigne*; ce Miniſtre en porta ſes plaintes au *Roi*, qui ſur le champ dépouilla le Juge de Paix de ſa Charge, & donna ordre au Procureur Général de pourſuivre en Juſtice ceux qui ſe trouveroient avoir eu part à cette violation du Droit des Gens. Inſulte faite à un Miniſtre Etranger. Novembre.

En Decembre; le 11, la *Société Roïale* élut le Docteur *Martin Folkes* pour Préſident, à la place du Chevalier *Hans Sloane*, qui s'étoit démis de ce Poſte. Nouveau Préſident de la Société Roïale. 11 Décembre.

II. En Janvier; le 5, les *Commiſſaires de l'Amirauté* donnèrent ordre qu'on tînt prêts dans trois jours deux Vaiſſeaux de guerre de 50 Canons, pour ſervir d'eſcorte aux Navires Marchands qui devoient partir inceſſament pour *Liſbone*, & paſſer enſuite aux *Indes-Occidentales*. Le 6, il fut réſolu dans un Conſeil particulier d'envoïer dans la Méditerranée, ſur les Côtes d'*Eſpagne*, une nouvelle Eſcadre de 8 Vaiſſeaux, qui ſeroit commandée par le Vice-Amiral *Stewart*, & qui, dans le beſoin, ſeroit renforcée par des Vaiſſeaux de l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock*. Le 13, une Chaloupe armée en guerre partit pour la *Nouvelle-Yorck*, afin d'y remplacer un Vaiſſeau de guerre que l'on en attendoit inceſſament avec pluſieurs Bâtimens chargés de Mâts pour la Flote du *Roi*. Aux environs du même jour on fit partir pour l'*Amérique* un Navire Marchand que l'on avoit pris aux *Eſpagnols*, & dont on avoit fait un Vaiſſeau de guerre. Dans le cours du mois, on continua de preſſer des Matelots pour le ſervice de la Flote; & les Officiers des Vaiſſeaux de guerre eurent ordre de ſe rendre à leurs Bords. On mit en Commiſſion deux Vaiſſeaux, l'un de 80 Canons & l'autre de 40. Les Commiſſaires nommèrent encore pour convoïer la Flote Marchande de *Lisbone* un Vaiſſeau de 20 Canons, qui devoit être joint par un autre chargé de prendre ſous ſa conſerve à *Corck* en *Irlande*, pluſieurs Bâtimens qui portoient des Proviſions à l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock*.

II. Marine. Ordre de tenir prêts deux Vaiſſeaux pour l'Amérique. 5 Janvier. Nouvelle Eſcadre pour la Méditerranée, ſous les ordres du Vice-Amiral Stewart. 6 Janvier. Vaiſſeaux envoïés en Amérique. 13 Janvier. Matelots engagés de force; ordre aux Officiers de ſe rendre à bord. Janvier. Vaiſſeaux en Commiſſion. Janvier. Vaiſſeaux de conſerve pour Liſbone, &c. Janvier.

II. MARINE.

ANNE'E MDCCXLI.

Vaiſſeaux frétés pour le ſervice du Roi ; Matelots preſſés.
1 Fevrier.

En FEVRIER ; le 1, les *Commiſſaires de la Marine* frétérent pluſieurs Vaiſſeaux pour le ſervice du *Roi* ; & les Yachts, Alléges & autres Bâtimens deſtinés à preſſer des Matelots, eurent ordre, pour cet effet, d'aller croiſer le long des Côtes. Le 13, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 90 Canons. Le 16, le Vice-Amiral *Charles Stewart* mourut à *Londres*. Le 17, quatre Vaiſſeaux de guerre firent voile de *Portſmouth* pour l'*Amérique* avec deux Brûlots & pluſieurs Bâtimens de tranſport, chargés de Proviſions. Dans le courant du mois, cinq Vaiſſeaux de guerre eurent ordre de mètre inceſſament à la voile pour aller renforcer l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock* dans la Méditerranée. Vers la fin du mois, on rendit publique une Liſte des Vaiſſeaux qui compoſoient la Flote Roïale, avec le nom des endroits où ils étoient le 12. En *Angleterre* ; 94 Vaiſſeaux de guerre, dont 7 du premier rang, 13 du ſecond, 22 du troiſiéme, 26 du quatrième, 15 du cinquième & 11 du ſixième. Il y avoit outre cela, 2 Brûlots, 6 Galiotes à Bombes, 1 Vaiſſeau de Proviſion, 13 Chaloupes, 4 grands Yarchts & 5 petits. En *Irlande* ; 4 Vaiſſeaux, 2 du quatrième rang & 2 du ſixième, avec un Yacht. A *Leith* en *Ecoſſe* ; 1 du ſixième rang. Au *Cap Finiſterre*, à *Lisbone*, à *Oporto* & en *Afrique* ; 5 Vaiſſeaux, 1 du troiſième rang, 1 du quatrième & 3 du ſixième, avec deux Chaloupes. Dans la *Méditerranée*, & avec l'Amiral *Haddock* ; 15 Vaiſſeaux, 3 du troiſième rang, 9 du quatrième & 3 du ſixième, avec 4 Brulôts. Aux *Indes-Occidentales*, 56 Vaiſſeaux ; ſavoir à *La Jamaïque* & avec l'Amiral *Vernon* ; 19 Vaiſſeaux, 3 du troiſième rang, 9 du quatrième, 3 du cinquième & 4 du ſixième, avec 5 Brûlots & 1 Vaiſſeau de Proviſion ; ſous l'Amiral *Ogle* ; 22 Vaiſſeaux, 12 du troiſième rang & 10 du quatrieme, avec 6 Brulôts & 2 Vaiſſeaux d'Hopital ; avec le Chef d'Eſcadre *Anſon* ; 5 Vaiſſeaux, 3 du quatrième rang, 1 du cinquième & 1 du ſixième, avec une Chaloupe. A *La Nouvelle-Yorck*, à *La Virginie*, à *La Caroline-Méridionale*, à *La Barbade*, aux Iles de *Bahama* & à celles *Sous le Vent* ; 10 Vaiſſeaux, 1 du quatrième rang, 3 du cinquième & 6 du ſixième, avec 2 Chaloupes. *Convois* ; 5 Vaiſſeaux, 1 du quatrième rang, 2 du cinquième & 2 du ſixième. En *Hollande* ; 1 Yacht. Ce qui faiſoit en tout 180 Vaiſſeaux de guerre, 17 Brulôts, 6 Galiotes à Bombes, 2 Vaiſſeaux de Proviſions, 2 d'Hopital, 19 Chaloupes, 6 grands Yachts & 5 petits ; enſemble 237 Bâtimens armés en guerre.

Vaiſſeaux en Commiſſion.
3 Février.

Mort du Vice-Amiral Stewart.
16 Février.

Vaiſſeaux partis pour l'Amétique.
17 Fevrier.

Vaiſſeaux deſtinés pour l'Amiral Haddock.
Fevrier.

Etat des Forces maritimes des Anglois, au mois de Fevrier.

Proviſions pour Gibraltar & pour Madère.
4 Mars.

Vaiſſeaux en Commiſſion.
6 Mars.

Vaiſſeaux pour la Jamaïque.
13 Mars, &c.

En MARS ; le 4, il partit de *Corck*, en *Irlande*, 11 Bâtimens chargés de Proviſions, dont 4 pour *Gibraltar* & 7 pour *Madère*. Ils étoient eſcortés par un Vaiſſeau de guerre. le 6, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion 3 Vaiſſeaux, 1 de 40 Canons & 2 de 20. Le 10, deux Vaiſſeaux de guerre partirent des Dunes pour *Gibraltar*. Le 13, 4 Vaiſſeaux de guerre de *Spithead* eurent ordre de mètre inceſſament à la voile pour *La Jamaïque*, avec tous les Vaiſſeaux de tranſport qui étoient dans

ce Port; & deux de ces quatre eurent ordre d'aller au pluſtôt à *Corck* pour en amener les Bâtimens de tranſport deſtinés pareillement pour *La Jamaïque*. Quelques jours après, ces mêmes Vaiſſeaux & d'autres ſortis des Ports de *Plymouth* & de *Portſmouth*, partirent, au nombre de 7, de *Sainte-Hélène*, avec 23 Bâtimens de tranſport, aiant été joints par 6 autres, venus d'*Irlande* ſous le Convoi d'un Vaiſſeau de guerre. Ce qui faiſoit en tout 8 Vaiſſeaux de guerre & 30 Bâtimens de tranſport. Le 27, on mit en Commiſſion 2 Vaiſſeaux, l'un de 80 Canons & l'autre de 40. Le 30, il ſe tint à *Witheal* un Conſeil dans lequel il fut réſolu de publier une Proclamation, par laquelle on promêtoit une gratification de 5 Liv. St. à chaque Matelot expérimenté qui s'engageroit volontairement, & 3 Liv. St. à chacun des autres Matelots. Cette Proclamation fut publiée le 1 d'Avril. Le même jour, il ſe tint une Aſſemblée de l'Amirauté, où tous les Capitaines qui ſe trouvoient à *Londres* furent appellés, pour donner leur avis ſur les moïens les plus propres à former promtement les Equipages de la Flote. Dans le cours de ce mois, les *Commiſſaires des Vivres* fretèrent 8 Bâtimens pour porter des Proviſions aux différentes Eſcadres; & l'on ordonna d'embarquer à *Londres* une grande quantité de toutes ſortes de Munitions de guerre pour *Portſmouth* & *Plymouth*, dont les Magaſins êtoient épuiſés. Un Vaiſſeau de guerre eut ordre d'aller croiſer vers l'Oueſt de l'*Angleterre*, pour donner la chaſſe à 3 *Armateurs Eſpagnols*, qui depuis quelque tems ſe montroient de ce côté. Il y eut ordre d'avitailler en diligence un Vaiſſeau de 40 Canons, du Port de *Deptfort*; & d'en équiper, auſſi très promtement un autre nouvellement mis en Commiſſion. On continua de preſſer les Matelots; & pour cet effet, on viſita tous les endroits dans leſquels on ſavoit qu'il y en avoit de cachés, & l'on retira des priſons ceux qui êtoient détenus pour de petites dêtes. Dans le même tems, tous les Vaiſſeaux de guerre, les Galiotes à Bombes & les Allèges firent voile des Ports Occidentaux, afin d'aller au devant des Vaiſſeaux que l'on attendoit en *Angleterre* & d'en enlever les Matelots, pour le ſervice de la Flote. On envoïa même une Galiote à Bombes aux Iles d'*Orkney*, pour y preſſer auſſi des Matelots, & l'on comtoit en pouvoir tirer 4 à 500.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 27 Mars.

Proclamation en faveur des Matelots. 30 Mars; Avril.

Les Capitaines conſultés ſur les moïens de former les Equipages. 30 Mars.

Bâtimens de tranſport frétés; & munitions de guerre tranſportées à Plymouth, &c. Mars.

Vaiſſeau envoïé croiſer ſur les Côtes. Mars.

Ordre d'avitailler un Vaiſſeau, &c. Mars.

On continue à preſſer les Matelots. Mars.

En AVRIL; le 7, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion une Chaloupe nouvellement lancée à l'eau à *Deptfort*. Le 10, l'Amiral *Cavendish* alla à *Portſmouth* arborer ſon Pavillon à bord du *Saint-George*, Vaiſſeau de 90 Canons; & le lendemain, il y eut des ordres expédiés pour préparer en toute diligence les Vaiſſeaux de guerre & les Brûlots qui devoient compoſer l'Eſcadre qu'on l'avoit chargé de commander. Le 21, il y eut ordre d'avitailler inceſſament deux Vaiſſeaux de guerre; & que deux autres ſe tinſſent prêts à mêtre à la voile pour aller à *Sainte-Hélène* attendre les Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, & de là les amener en *Angleterre*. Pendant ce mois, on travailla très diligemment à

Chaloupe en Commiſſion 7 Avril.

Eſcadre pour être commandée par l'Amiral Cavendish. 10, 11 Avril.

Vaiſſeaux Avitaillés; autres envoïés au devant de ceux de la Comp. des Indes-Orientales. 21 Avril.

Flote deſtinée à

être commandée par l'Amiral Norris.

Avril. On continue de preſſer des Matelots.

Avril. Vaiſſeaux envoïés contre les Armateurs Eſpagnols.

Mai. Vaiſſeaux avitaillés.

Mai. Ordre d'en bâtir quatre.

Munitions pour l'Amiral Vernon, &c.

6 Juin.

équiper la Flote que l'Amiral *Norris* devoit commander; & l'on continua de preſſer des Matelots, en enlevant en mer ce que l'on en pouvoit prendre ſur les Vaiſſeaux qui revenoient en *Angleterre*.

En MAI; on fit partir de *Falmouth* & d'autres Ports pluſieurs Galiotes à Bombes & d'autres Vaiſſeaux armés en guerre, pour aller croiſer dans la *Manche*, où l'on prétendoit qu'il y avoit alors 9 *Armateurs Eſpagnols*. On donna ordre d'avitailler en diligence à *Blackſtakes* un Vaiſſeau de guerre de 90 Canons. On en avitailla quatre autres dans un autre Port, leſquels allèrent enſuite à *Long-Reach* prendre leur Canon.

En JUIN; le 6, les *Commiſſaires de la Marine* donnèrent ordre d'en conſtruire à *Deptfort* le plus promtement qu'il ſeroit poſſible, 4 de 70 Canons; & le même jour, les *Commiſſaires de l'Amirauté* nommèrent 2 Vaiſſeaux de 50 Canons pour en eſcorter un chargé de Munitions pour l'Amiral *Vernon*, & 40 Navires Marchands deſtinés pour les *Indes-Occidentales*. Le 12, on expédia de nouveaux ordres, pour preſſer des Matelots & les enlever de force. En conſéquence, le lendemain matin, on en enleva près de 14 cens ſur la *Tamiſe*. Le 16, on en prit encore plus de mille à bord des Vaiſſeaux Marchands qui ſe trouvoient dans la *Tamiſe*, ſans avoir égard à leurs Protections, & ſans excepter les Bâtimens de Charbon. Dans ces deux jours & quelques autres, on enleva près de 5 mille Matelots, & l'on diſoit qu'il en faloit encore preſque autant. Ce qui cauſa cet ordre exécuté ſi promtement, ce fut la réſolution priſe d'équiper tous les Vaiſſeaux mis en Commiſſion, afin d'avoir une Eſcadre de 40 Vaiſſeaux dans la *Manche*, d'envoïer inceſſament une Eſcadre de 15 dans la *Mer Baltique*, & d'en faire auſſi partir inceſſament 15 autres pour renforcer l'Amiral *Haddock*, qui, ſe voïant 26 Vaiſſeaux de ligne ſous ſes ordres, pourroit aller chercher l'Amiral *Torrès*, que l'on croïoit arrivé à *Madère* avec les *Galions* qu'il avoit ſauvés à tems de *Cartagène*. Depuis le commencement de ce mois juſqu'au 20, on frèta pour les Troupes qui devoient paſſer en *Hollande*, 28 Vaiſſeaux de tranſport de 230 à 240 Tonneaux. On les engagea pour trois mois à raiſon de 15 Shellings par chaque Tonneau. Le 28, le Chevalier *Jean Norris* reçut ſes dernières Inſtructions au ſujet de la Flote qu'il commandoit & dont le rendés-vous général étoit à *Spithead*. Il y devoit arborer ſon Pavillon à bord de la *Victoire*, Vaiſſeau de 110 Pièces de Canon. Il y avoit déja dix Vaiſſeaux aſſemblés à *Spithead*. Le 29, un de 100 Canons & cinq de 90 partirent de *Portſmouth* ſous les ordres du Chef d'Eſcadre *Brown*, pour les aller joindre; & l'Amiral *Balchen* eut ordre à *Plymouth* de ſe rendre inceſſament à *Spithead* avec deux Vaiſſeaux, l'un de 70 Canons & l'autre de 60. Le 30, les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent encore pluſieurs Bâtimens de tranſport; & ceux qu'on avoit chargés de Munitions de guerre pour *Port-Mahon* & *Gibraltar*, eurent ordre d'aller joindre les Vaiſſeaux

Quatorze cens Matelots enlevés de force ſur la *Tamiſe*.

13 Juin. Mille autres enlevés de force.

16 Juin.

Raiſon de ces enlevemens.

Vaiſſeaux frétés pour tranſporter des Troupes.

20 Juin.

Flote de l'Amiral Norris.

28, 29 Juin.

Bâtimens de tranſport frétés; munitions pour Gibraltar & Port-

deſtinés

deſtinés à renforcer l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock*, afin de profiter de leur Convoi. Cette Eſcadre étoit de 12 Vaiſſeaux & s'aſſembloit aux *Dunes*. Mahon. 30 Juin.

En JUILLET; le 4, on donna des ordres pour faire partir inceſſament quelques Vaiſſeaux de guerre pour l'*Amérique*. On devoit leur donner double Equipage, afin de remplacer les Matelots que l'Amiral *Vernon* avoit perdus; & l'on devoit en même tems envoïer 2 mille Hommes de Troupes de terre, pour renforcer l'Armée du Général *Wenworth*. Le 7, l'Amiral *Norris*, lequel avoit, le 1 de ce mois, arboré ſon Pavillon à bord de la *Victoire* à *Spithead*, partit de ce Port avec un vent très favorable; & le 8, à 10 heures du matin, il fut hors de la vue de *Sainte-Hélène*. Sa Flote étoit compoſée de 16 Vaiſſeaux de guerre, 3 de 100 Canons & de 850 Hommes d'Equipage; 2 de 90 Canons & 750 Hommes; 7 de 70 Canons & 480 Hommes; 3 de 50 Canons & 300 Hommes; 1 de 44 Canons & de 250 Hommes, outre deux Brulôts. Cette Eſcadre fut jointe enſuite dans les Mers d'*Eſpagne* par 4 autres Vaiſſeaux & 2 Galiotes à Bombes. Le 7 encore, pluſieurs Alléges eurent ordre de ſe rendre au pluſtôt en divers Ports pour y preſſer les Matelôts. Le 14, il y eut ordre d'avitailler en diligence un Vaiſſeau de guerre de 50 Canons; les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent pluſieurs Bâtimens pour le ſervice du Roi, ſans que l'on ſût leur deſtination; & 3 Vaiſſeaux de guerre partirent de *Plymouth* pour *La Jamaïque* avec pluſieurs Bâtimens chargés de Proviſions. Le 18, on ordonna d'envoïer une grande quantité de Proviſions de toute eſpèce dans les Ports de *Portſmouth* & de *Plymouth*, & d'équiper en diligence deux Vaiſſeaux de guerre, pour qu'ils puſſent inceſſament mètre à la voile. Le 25, on expédia des ordres pour avitailler au pluſtôt un Vaiſſeau de guerre du Port de *Sherneſſ*.

Vaiſſeaux pour l'Amérique. 4 Juillet.

Départ de l'Amiral Norris. Etat de ſa Flote. 7 Juillet.

Nouveaux ordres de preſſer les Matelots. 7 Juillet.

Vaiſſeau avitaillé & Bâtimens frétés; Vaiſſeaux partis pour la Jamaïque. 14 Juillet.

Ordre de remplir les Magaſins, &c; Vaiſſeaux équipés. 18 Juillet.

Vaiſſeau avitaillé. 25 Juillet.

En AOUT; le 1, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion un Vaiſſeau neuf de 50 Canons, lancé à l'eau depuis peu; & donnèrent ordre qu'on réparât 12 Vaiſſeaux de ligne, afin de les mètre auſſi en Commiſſion. Ils arrêtèrent en même tems que les Alléges des Vaiſſeaux de guerre que l'on croïoit devoir être congédiées, ſeroient retenues au ſervice, pour être emploïées à porter des Proviſions à l'Amiral *Norris*. Le 13, quatre Vaiſſeaux, dont un de 70 Canons & les autres de 50, partirent de *Sainte-Hélène*, avec pluſieurs Bâtimens de Proviſions, pour aller joindre l'Amiral *Norris*. Le premier étoit parti d'abord avec lui: mais aïant perdu ſes Mats par une tempête, il avoit été obligé de regagner les Côtes d'*Angleterre* pour ſe remètre en état de faire voile. Comme ces Vaiſſeaux avoient à bord 300 Hommes de Troupes de Terre, & que l'Amiral en avoit déja 900, on crut qu'il avoit ordre de tenter quelque part une déſcente. Le 21, il partit de *Douvres* un autre Vaiſſeau chargé de Proviſions pour le même Amiral. Le 25, le Chef d'Eſcadre *Brown* reçut ordre de ſe tenir prêt à mètre à la voile avec une Eſcadre de 8 Vaiſſeaux de guerre, que l'on

Vaiſſeaux en Commiſſion; Vaiſſeaux réparés. 1 Août.

Vaiſſeaux envoïés à l'Amiral Norris. 13, 21 Août.

Eſcadre du Chef d'Eſcadre Brown; Uſtenſiles propres

aux Siéges, pour l'Amiral Vernon. 25 Août.

croïoit deſtinée pour la *Mer Baltique*, afin d'y protéger le Commerce de la Nation. Le même jour, on ordonna d'embarquer inceſſament pour *La Jamaïque* une grande quantité d'uſtenſiles & d'Inſtrumens de guerre propres aux Siéges des Villes. Le 28, 4 Galiotes à Bombes deſtinées à joindre l'Amiral *Norris*, eurent ordre de prendre leurs Mortiers & de mètre inceſſament à la voile; & les *Commiſſaires de l'Amirauté* firent tranſporter l'Equipage de pluſieurs Vaiſſeaux à bord de 3 autres de 90 Canons, leſquels étoient au *Nore*, & reçurent ordre de faire voile inceſſament pour aller renforcer le même Amiral. Ces Vaiſſeaux & ces Galiotes partirent au commencement du mois ſuivant.

Galiotes à Bombes & Vaiſſeaux pour l'Amiral Norris. 28 Août.

Conſtruction de Vaiſſeaux. Septembre.

En SEPTEMBRE; outre les Vaiſſeaux que l'on conſtruiſoit au commencement de ce mois dans les Chantiers du Roi, l'on conſtruiſit encore, par ordre de l'Amirauté, dans les Chantiers des Marchands, 2 de 60 Canons, 2 de 50, 4 de 40 & 2 de 20, avec quelques Chaloupes. Le 10, le Chef d'Eſcadre *Leſtock* arriva de *La Jamaïque* à *Spithead* avec 6 Vaiſſeaux de guerre de 80 Canons, 2 de 70, 1 de 60 & 1 de 50. Un autre de 80 Canons, lequel avoit été ſéparé de cette Eſcadre, arriva le même jour à *Plymouth*. Ils étoient tous partis de *La Jamaïque*, le 6 de Juillet. Le 14, les *Commiſſaires de l'Amirauté* donnèrent ordre de les radouber inceſſament. Le même jour, un autre Vaiſſeau de la même Eſcadre arriva à *Douvres*, avec un Vaiſſeau de la *Nouvelle-Angleterre*, qu'il avoit repris d'un *Armateur Eſpagnol*, qui le conduiſoit à *Saint-Sébaſtien*. Le 22, on mit en Commiſſion deux Vaiſſeaux de guerre. Le 29, les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent avec quelques Particuliers pour la livraiſon de 2 mille Bœufs & de 10 mille Cochons, qui devoient être fournis avant Noël, pour le ſervice de la Flote; & le même jour, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion un Vaiſſeau neuf de 20 Canons, lancé à l'eau à *Limehouſe*, le 26. Durant ce mois, comme dans le précèdent, on continua de preſſer en diligence des Matelots, tant en *Angleterre* qu'en *Irlande*, pour complêter les Equipages des Vaiſſeaux de guerre, qui devoient ſe rendre à *Spithead*, où, le 19 de ce mois, il y en avoit déja 20 d'aſſemblés, avec 3 Chaloupes, 4 Brulôts & 1 Galiote à Bombes.

Vaiſſeaux de retour de la Jamaïque. 10, 14 Septembre.

Vaiſſeaux en Commiſſion. 22 Septembre.

Proviſions pour la Flote; Vaiſſeau en Commiſſion. 29 Septembre.

On continue de preſſer les Matelots. Septembre.

En OCTOBRE; le 3, les Bâtimens de tranſport & les Vaiſſeaux de guerre deſtinés pour les *Indes-Occidentales*, eurent ordre de mètre à la voile par le premier vent favorable. Les Troupes que l'on envoïoit à *La Jamaïque*, conſiſtoient en deux Régimens ſur l'établiſſement d'*Angleterre*, de 815 Hommes chacun; en la moitié d'un Régiment ſur l'établiſſement d'*Irlande*; en 700 Hommes tirés de divers Régimens; en 500 Hommes de Troupes de Marine, & en 80 Hommes de recrues pour le Régiment de *Wenworth*. Le 4, le Chevalier *Charles Wager*, accompagné de pluſieurs autres *Commiſſaires de l'Amirauté* & du Docteur *Deſaguliers*, Membre de la Société Roïale, ſe rendit à *Deptford*, pour voir l'expérience d'une ma-

Vaiſſeaux & Troupes pour l'Amérique. 3 Octobre.

Machine pour tirer le mauvais air des Vaiſſeaux. 4 Octobre.

chine inventée par ce Docteur, pour tirer le mauvais air des Vaiſſeaux, & prévenir par ce moïen les maladies contagieuſes dans les Flotes du *Roi*.

Ordre aux Officiers de ſe rendre à bord; Défenſe de laiſſer aller les Matelots à terre. 13 Octobre.

Le 13, tous les Officiers de la grande Flote qui s'aſſembloit à *Spithead*, eurent ordre de ſe rendre dans quelques jours à bord de leurs Vaiſſeaux, & l'on défendit de permettre qu'aucun Matelot allât à terre, ſous quelque prétexte que ce fût. Le 14, 4 Vaiſſeaux de guerre partirent de *Portſmouth* pour la Rade de *Sainte-Hélène*, d'où ils devoient faire voile inceſſament pour aller renforcer l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock*. Le 17, 700 Hommes d'un Régiment, & pluſieurs Compagnies tirées de divers Régimens, furent embarqués à bord de l'Eſcadre de l'Amiral *Norris*, lequel après avoir laiſſé 4 Vaiſſeaux à l'Amiral *Haddock* qu'il avoit joint, étoit revenu tout d'un coup à *Spithead*. Il en repartit le 20 avec une Eſcadre de 11 Vaiſſeaux de guerre, de deux Brûlots & d'un Vaiſſeau d'Hopital; & le Chef d'Eſcadre *Cornwal* mit à la voile de *Sainte-Hélène*, pour aller joindre l'Amiral *Haddock* avec 4 Vaiſſeaux de guerre, dont un de 90 Canons & 3 de 70, & une Chaloupe armée. Il étoit parti d'*Angleterre* le 17, aiant ſous ſon convoi pluſieurs Bâtimens de tranſport & quelques Navires Marchands. Il fut obligé de relâcher le 21 à *Sainte-Hélène*: mais le 22, il remit à la voile avec un vent favorable. Le même jour 20, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 50 Canons. Le 27, on ordonna de doubler & d'équiper un autre Vaiſſeau de 50 Canons, pour l'envoïer aux *Indes-Occidentales*. Le 31, on ordonna d'équiper en diligence pluſieurs Vaiſſeaux nouvellement lancés à l'eau, pour qu'ils puſſent ſe rendre à *Spithead*, où l'on vouloit former une nouvelle Eſcadre; & les *Commiſſaires de la Marine* contractèrent avec quelques Particuliers, pour faire bâtir en diligence 6 Galiotes à Bombes.

Vaiſſeaux pour l'Amiral *Haddock*. 14 Octobre.

Troupes embarquées ſur l'Eſcadre de l'Amiral Norris. 17 Octobre.

L'Amiral Norris remet à la voile. Autres Vaiſſeaux pour l'Amiral Haddock. 20, 22 Octobre.

Vaiſſeau en Commiſſion. 20 Octobre.

Vaiſſeau pour l'Amérique. 27 Octobre.

Vaiſſeaux équipés; conſtruction de Galiotes à Bombes. 31 Octobre.

En NOVEMBRE; le 8, un Convoi, deſtiné pour *La Jamaïque*, & conſiſtant en 50 Bâtimens de tranſport, partit de *Corck* en *Irlande*, ſous l'Eſcorte de 4 Vaiſſeaux de guerre & de 2 Galiotes à Bombes. Le 13, on lança à l'eau à *Blackwal* un Vaiſſeau de 50 Canons, nouvellement rebâti, & les ordres furent donnés de l'équiper inceſſament. Le 17, l'Amiral *Norris* revint à *Spithead* avec dix des Vaiſſeaux de ſon Eſcadre. Deux autres, dont l'un étoit monté par l'Amiral *Cavendish*, Commandant en ſecond de l'Eſcadre, aiant tous les deux perdu un Mât par un coup de vent, furent obligés de relâcher à *Portſmouth*. Le 24, les *Commiſſaires de l'Amirauté* expédièrent ordre de faire partir inceſſament 2 Vaiſſeaux de guerre de 90 Canons & 3 de 70, pour aller renforcer l'Eſcadre de l'Amiral *Haddock*, laquelle étoit alors de 16 Vaiſſeaux de ligne, de 9 depuis 44 juſqu'à 20 Canons, d'une Galiote à Bombes, de 3 Brûlots & d'un Vaiſſeau d'Hopital. Le 28, le Chef d'Eſcadre *Leſtock* ſe rendit à *Portſmouth*, pour y prendre le Commandement d'une Eſcadre de 5 Vaiſſeaux de ligne & d'un Vaiſſeau d'Hopital, deſtinée encore

Convoi pour la Jamaïque. 8 Novembre.

Vaiſſeau lancé à l'eau, & équipé. 13 Novembre.

L'Amiral Norris revient à Spithead, &c. 17 Novembre.

Renfort pour l'Amiral Haddock; Ordres pour des Proviſions. 24, 28 Novembre.

II. MARINE.

ANNE'E MDCCXLI.

à renforcer celle de l'Amiral *Haddock*; & le même jour, il y eut des ordres donnés pour envoïer à *Portſmouth* une grande quantité de Porcs, de Biſcuit & d'autres Proviſions, ce qui fit juger que l'on devoit aſſembler dans peu une nombreuſe Flote à *Spithead*. Le 30, les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent trois Vaiſſeaux de tranſport, pour les envoïer à *Rio de Janeiro* avec des Proviſions & des Matelots, afin d'en pourvoir 2 Vaiſſeaux de guerre, qu'une tempête, laquelle avoit duré 40 jours, avoit ſéparés de l'Eſcadre commandée par le Chef d'Eſcadre *Anſon*, & forcés de ſe retirer dans ce Port. En même tems, on ordonna d'expédier en toute diligence un Vaiſſeau de guerre qui devoit convoïer ces Bâtimens de tranſport; & pour qu'il fût pluſtôt prêt, on lui donna l'Equipage d'un autre Vaiſſeau nouvellement revenu de *La Jamaïque*.

Vaiſſeaux frétés & équipés pour l'Amérique. 30 Novembre.

Proviſions pour Gibraltar. 3 Decembre.

Conſtruction de Vaiſſeaux; Vaiſſeau avitaillé. 8 Décembre.

Départ du Chef d'Eſcadre *Brown*. 18, 22 Decembre.

Etat des Forces Navales d'Angleterre en Decembre.

En DECEMBRE; le 3, les *Commiſſaires des Vivres* frétèrent pluſieurs Vaiſſeaux Marchands pour porter des Proviſions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le 8, les *Commiſſaires de la Marine* contractèrent avec quelques Particuliers, qui s'engagèrent de faire bâtir en diligence 2 Vaiſſeaux de 20 Canons, l'un à *Pool*, l'autre à *Deptfort*; & les ordres furent donnés d'en avitailler promtement un de 50 Canons, que l'on venoit de rebâtir à *Blackwall*. Le 18, le Chef d'Eſcadre *Brown* fit voile de *Spithead* avec ſix Vaiſſeaux de guerre, pour *Sainte-Hélène*. Il en partit le 22, avec ordre d'aller joindre l'Amiral *Haddock*. Par une Liſte des Vaiſſeaux de guerre, que l'on publia vers la fin de ce mois, il parut que les Forces Navales du Roi conſiſtoient en 127 Vaiſſeaux de ligne; ſavoir 7 de 100 Canons, 14 de 90, 17 de 80, 24 de 70, 31 de 60 & 34 de 50. Il y avoit outre cela 118 autres Vaiſſeaux depuis 40 juſqu'à 10 Canons & au deſſous, y compris les Chaloupes, Yachts, Galiotes à Bombes, Brûlots & Vaiſſeaux d'Hopital; Enſemble 245 Vaiſſeaux. Il y en avoit de ce nombre 202 en Commiſſion, leſquels portoient 7766 Canons avec 53994 Hommes d'Equipage.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque*. Dividende. 30 Mars; 28 Septembre.

III. Le 3 de Mars, il y eut une Aſſemblée générale de la *Banque*, dans laquelle il fut réſolu que le Dividende des Actions de cette Compagnie pour la demi-année qui devoit écheoir le 5 du mois ſuivant, ſeroit de deux & trois quarts pour cent, païables le 27 du même mois. Le 1 de Juin, on conduiſit à la *Banque*, ſous eſcorte, une grande quantité d'Or apporté de *Lisbone* par un Vaiſſeau nouvellement arrivé à *Portſmouth*. Le 27 de JUILLET, on y conduiſit encore avec une forte Eſcorte, un Chariot plein d'Argent, apporté de même de *Lisbone* quelques jours auparavant par un Vaiſſeau nouvellement revenu. Cet Argent, à ce que l'on croïoit, avoit été pris à bord d'un *Navire Suédois*, allant aux *Indes-Orientales*; dont ce Vaiſſeau s'étoit rendu maître il y avoit quelque tems à la hauteur de *Madère*. Le 10 d'OCTOBRE, les Directeurs de la *Banque* réſolurent

Or & Argent revenu de Liſbone. 1 Juin; 27 Juillet.

Nouvelle Sous-

de recevoir une nouvelle Souſcription pour 1 million 500 mille Livres Sterling, à 5 pour cent d'intérêt. Le 29 de NOVEMBRE, on conduiſit encore à la *Banque* 56 mille Moïdores, venus à bord d'un Vaiſſeau arrivé la veille de *Lisbone* à *Portſmouth*.

ſcription. 10 Octobre. Autre Argent venu de Lisbone. 29 Novembre.

Le 20 de JUILLET, la COMPAGNIE D'ASSURANCE de *Londres* fit l'Election de ſes Officiers. Le S. *Jean Heyde* fut choiſi ſans aucune oppoſition pour Gouverneur. Le S. *Thomas Thomas* fut nommé Sous-Gouverneur; & le S. *Samuel Haſwell*, Député-Gouverneur.

Compagnie d'Aſſurance. Officiers. 20 Juillet.

Dans une Aſſemblée que la COMPAGNIE DE TURQUIE tint le 20 de Juillet, on eſtima que les Cargaiſons de ſes Vaiſſeaux de *Turquie* montoient à plus de 4 cens mille Livres Sterling.

Comp. de Turquie. Eſtimation de ſes Retours. 20 Juillet.

La COMPAGNIE ROIALE D'AFRIQUE tint, le 7 de DECEMBRE, une Aſſemblée générale, dans laquelle il fut réſolu que le *Fonds Capital* de la Compagnie, qui conſiſtoit en 4 mille Actions, y compris le *Fonds d'Emprunt*, ſeroit augmenté, de manière que le nombre des Actions n'excedât pas 20 mille.

Comp. d'Afrique. Augmentation du nombre de ſes Actions. 7 Décembre.

La COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES déclara, le 9 de JANVIER, à la *Douane* 115 mille onces d'Argent, qu'elle deſtinoit pour les *Indes*. Le 6 d'AVRIL, elle déclara de même 260 onces d'Argent étranger, & 58 mille 421 onces d'Argent non monoïé. Le 27 de NOVEMBRE, il y eut encore 30 mille onces d'Eſpèces étrangères déclarées à la *Douane*, pour la même fin. Dans une Aſſemblée du 9 d'AOUT, les Directeurs réſolurent de prendre pour l'année ſuivante, 9 Vaiſſeaux au ſervice de la Compagnie. Le 30, ils réſolurent d'en prendre encore 10. Le 27 d'OCTOBRE, ils réſolurent de lever un grand nombre de Soldats, pour augmenter les Forces de la Compagnie dans l'Ile de *Sainte-Hélène*.

Comp. des Indes-Orientales. Argent pour les Indes. 9 Janvier; 6 Avril; 27 Novembre.

Vaiſſeaux pris au ſervice, &c. 9, 30 Août. Soldats pour l'Ile de Sainte-Hélène. 27 Octobre.

La COMPAGNIE DE LA MER DU SUD, tint, le 7 de FEVRIER, une Aſſemblée générale, dans laquelle il fut décidé, à la pluralité de 266 voix contre 225, que le Dividende des Actions ſur le Capital qui ſervoit de Fonds pour le Commerce de la Compagnie, ſeroient d'un & trois quarts pour cent, pour la demi-année échue à *Noel* 1740. Dans le mois d'AOUT, les Directeurs firent charger en toute diligence deux Vaiſſeaux de 400 Tonneaux chacun, pour les envoïer le long des Côtes de *Buenos-Ayres*. Ils portoient pour plus de 60 mille Livres Sterling de différentes Marchandiſes, dont on ſavoit que les Habitans de ces Côtes avoient un grand beſoin; & le profit que les circonſtances permètoient d'eſpérer de faire ſur ces Marchandiſes, fut un appas aſſés fort pour qu'on n'obſervât pas à la rigueur la Proclamation qui défendoit tout Commerce avec les Sujets du *Roi d'Eſpagne*.

Comp. du Sud. Dividende. 7 Fevrier.

Vaiſſeaux pour Buenos-Ayres. Août.

IV. Les ANTILLES, ou *Iles ſous le Vent*, ſouffrant beaucoup de la diſète des Vivres, les *Lords Régens* de la *Grande-Bretagne* prirent, le 7 JUILLET,

IV. COLONIES. *Antilles.*

IV. COLONIES.

ANNE'E MDCCXLI.

Ordres pour les ſecourir. 7 Juillet.

leur déplorable êtat en conſidération, & accordèrent en conſéquence des Protections aux Vaiſſeaux deſtinés à leur porter des Proviſions. Quelques jours après, on reçut la nouvelle que dans le mois de Mai ces Colonies avoient reçu de l'*Amérique Septentrionale* une ſi grande quantité de Proviſions, que le Bœuf, le Porc & les Boiſſons y êtoient à très grand marché; mais que le Pain y êtoit toujours fort cher.

Proviſions qu'elles reçoivent de l'Amérique Septentrionale. Mai.

Bermude. Munitions de guerre. Fevrier.

L'Ile de BERMUDE êtant expoſée au ravage des *Eſpagnols*, on donna à *Londres* dans le mois de FEVRIER, ordre au Bureau de l'Artillerie de préparer des Munitions de guerre pour les envoïer au pluſtôt dans cette Ile. Au mois de SEPTEMBRE, le Gouvernement de cette Ile fit équiper deux Chaloupes qui furent montées de 70 Hommes d'équipage & que l'on envoïa donner la chaſſe aux *Armateurs Eſpagnols* par qui les Côtes de ce Païs-là êtoient infeſtées.

Montferrand. Diſète. Mars; Avril, &c.

Par des Lettres que l'on eut en Juin, on apprit que dans le mois de MARS & d'AVRIL, les Habitans de MONTFERRAND en *Amérique*, êtoient réduits à la dernière extrémité par la diſète des vivres.

Philadelphie. 19 Avril; Mai.

Un Armateur de PHILADELPHIE y conduiſit, le 19 d'AVRIL, un *Armateur Eſpagnol* aiant à bord 128 Pipes de Vin de *Canarie* & d'autres Marchandiſes. Dans le mois de MAI, un autre Armateur de cette Colonie y conduiſit 3 *Vaiſſeaux Eſpagnols*, dont il s'êtoit emparé. L'un, qui venoit de *Ténérife*, chargé de Vin, avoit été pris à la hauteur de *Cuba*, & le ſecond à la hauteur de *La Jamaïque*. Le troiſième êtoit un Bâtiment armé en courſe. Le 18 d'AOUT, on embarqua en *Angleterre*, une aſſés grande quantité de Canons de Bronze & de Fer, de Boulets & d'autres Munitions de guerre pour envoïer à cette Colonie, dont les Habitans continuoient à faire des entrepriſes ſur les *Eſpagnols*.

Munitions. 18 Août.

Nouvelle-Angleterre. Inondation. Mars.

En MARS, il y eut dans la NOUVELLE-ANGLETERRE une inondation par le débordement des Rivières, laquelle cauſa beaucoup de dommage aux Habitans. Trente Moulins, pluſieurs Ponts, une très grande quantité de Bois de chaufage furent entraînés dans la mer. Dans les mois d'AVRIL, de MAI & de JUIN, les *Eſpagnols* avoient ſur les Côtes de cette Colonie pluſieurs Armateurs, qui, dans l'eſpace d'aſſés peu de tems, prirent 10 ou 12 Bâtimens appartenans aux Habitans, ſans en comter encore 5 ou 6, dont les uns venoient d'*Europe* & les autres appartenoient à d'autres Colonies. La *Nouvelle-Angleterre* perdit encore dans ce tems-là cinq Navires, dont les *Eſpagnols* s'emparèrent dans la Baïe de *Honduras*, avec un ſixième appartenant à la Colonie de RHODE-ISLAND.

Priſes faites par les Eſpagnols. Mars; Avril; Mai.

Rhode Iſland.

Nouvelle-Yorck. Incendie. Mars, &c.

Vers la fin de MARS ou le commencement d'AVRIL, il y eut à la NOUVELLE-YORCK un grand incendie qui détruiſit le Fort, mit les Baraques en cendre & cauſa d'autres dommages conſidérables. En MAI, l'on défendit le tranſport des grains hors de la Province. A peu près dans le même tems, les *Nègres* de cette Colonie formèrent le complot d'égorger tous les

Sortie des Grains défendue. Mai.

Complot des

ANNE'E MDCCXLI. IV. COLONIES.

Blancs & de bruler la *Nouvelle-Yorck*. Le jour de l'exécution, aiant été fixé au 12 de MAI, ils avoient déja commencé de mètre le feu à la Maiſon du Gouverneur & dans deux autres endroits de la Ville, lorſqu'un des Conjurés révéla le complot. Il y eut une centaine de *Nègres* de pris, dont 30 furent exécutés ſur le champ, entre autres les deux qui avoient mis le feu chés le Gouverneur, leſquels furent brûlés. Tous les autres furent mis en priſon pour être jugés dans les formes. Le 18 d'AOUT, on fit embarquer en *Angleterre* des Canons de Bronze & de Fer avec toutes ſortes de Munitions de guerre, pour aider les Armateurs de cette Colonie, dont on avoit appris qu'ils continuoient à faire des Priſes ſur les *Eſpagnols*.

Nègres. 12 Mai.

Au mois de JANVIER de cette année, les Habitans de la CAROLINE-MERIDIONALE avoient envoïé, depuis environ un an, 100 mille Barils de Ris en *Europe*. En MARS, les *Armateurs Eſpagnols* qui déſoloient les Côtes de cette Colonie, enlevèrent pluſieurs de ſes Bâtimens, entre autres un grand Navire chargé de Ris, de Poudre & d'autres Marchandiſes. Dans le mois d'AVRIL, les *Indiens* ſoumis à l'*Eſpagne* s'emparèrent d'un des Forts extérieurs de la NOUVELLE-GEORGIE, & tuèrent tous les Blancs qu'ils y trouvèrent. Ils en portèrent enſuite les têtes en triomphe aux *Eſpagnols* de *Saint-Auguſtin*. En MAI, quelques *Armateurs Eſpagnols* firent ſur les Côtes de cette Province quantité de priſes, qu'ils conduiſirent à *Saint-Auguſtin*. En OCTOBRE, les mêmes Armateurs conduiſirent encore dans ce Port pluſieurs Bâtimens appartenans à la *Nouvelle-Angleterre*, & pris ſur les mêmes Côtes, comme ils faiſoient route pour *La Virginie*. On apprit dans le même tems, qu'il étoit arrivé à *Saint-Auguſtin* 600 Hommes de Troupes réglées & 200 de Marine venans de *La Havane*. Au mois de SEPTEMBRE, les 3 *Armateurs Eſpagnols*, qui, ſecondés d'un Vaiſſeau de guerre infeſtoient les Côtes de cette Province, leur enlevèrent encore 4 Bâtimens; & dans le même tems à peu près, ils allèrent faire une déscente dans la CAROLINE-SEPTENTRIONALE, où ils tuèrent autant de Beſtiaux qu'il leur en faloit.

Caroline-Méridionale & Septentrionale; Nouvelle Georgie.
Ris envoïé en Europe.
Janvier.
Priſes faites par les Eſpagnols.
Mars.
Ravages des Indiens.
Avril.
Autres Priſes faites par les Eſpagnols.
Mai; Octobre.
Troupes Eſpagnoles arrivées à Saint-Auguſtin.
Octobre.
Autres priſes faites par les Eſpagnols.
Septembre.
Déscente dans la Caroline Septentrionale.
Septembre.

Au mois de MARS, quelques Habitans de LA JAMAÏQUE, autoriſés par le Gouvernement de l'Ile, aiant chargé 5 Chaloupes de Marchandiſes d'*Angleterre*, allèrent les vendre ſur les Côtes *Eſpagnoles*; & les Habitans, qui manquoient de ces Marchandiſes, les achetèrent à très haut prix. En MAI, les *Anglois* conduiſirent à *Port-Roïal* pluſieurs *Chaloupes Françoiſes*, qu'ils avoient rencontrées venant de *Curaçao* & chargées de Proviſions pour les *Eſpagnols*. Du moins le dirent-ils ainſi.

La Jamaïque. Contrebande. Mars.
Chaloupes Françoiſes priſes par les Anglois. Mai.

V. Le 29 de Novembre 1740, le *Roi* ouvrit la dernière Séance de ſon ſecond *Parlement* par ce Diſcours qu'il fit aux deux *Chambres*.

V. SEPTIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

Anne'e mdccxli.

Ouverture. 29 Novembre. 1740.

Milords et Messieurs,

A la Côlture de la dernière Séance du Parlement, *je vous annonçai que je faisois des préparatifs pour soutenir dans les lieux les plus convenables & de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace, la Guerre juste & nécessaire dans laquelle je me trouve engagé. On a dans cette vue armé de fortes* Escadres, *& j'ai commandé qu'elles allassent aux lieux pour lesquels elles étoient destinées, tant en* Europe, *qu'en* Amérique, *avec toute la diligence que la nature de ces expéditions & l'armement des Vaisseaux pourroient permètre. J'ai fait embarquer un corps considérable de Troupes, lesquelles doivent se joindre à un grand nombre d'autres que mes Sujets ont levées en* Amérique. *Toutes les choses, nécessaires au transport de ces Troupes à leur destination, étoient préparées depuis longtems, & l'on n'attendoit qu'un tems favorable pour leur faire entreprendre le Voïage. Les divers incidens, qui sont survenus, n'ont fait que me confirmer dans mes résolutions, & m'ont déterminé même à renforcer mes Armemens, bien loin de me détourner en aucune manière de suivre les justes & vigoureuses mesures, que j'avois prises pour soutenir l'honneur de ma Courone & les Droits inconteſtables de mon Peuple. La* Cour d'Espagne, *aiant déja ressenti quelques effets de notre vangeance, commence à se convaincre qu'étant seule, elle ne peut pas encore longtems se défendre contre les efforts de la* Nation Britannique. *Si quelque autre Puissance, conformément à certains procèdes extraordinaires qu'on a vus en dernier lieu, vouloit prétendre de prescrire ou de limiter les opérations de la Guerre contre mes Ennemis déclarés; l'honneur & l'intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes demandent de nous que nous nous mètions, sans perdre de tems, en état de repousser toutes les insultes, & de rendre vains tous les desseins formés contre nous, en violation de la foi des Traités; & j'espère que des démarches si difficiles à justifier, sous quelque couleur, ou prétexte qu'on puisse les avoir entrepriſes, feront connoître à mes Alliés le danger qui nous regarde, & les porteront à s'unir à nous pour soutenir & défendre la Cause commune. L'important & malheureux évènement de la mort de l'*Empereur *donne une nouvelle face aux Affaires de l'*Europe, *dans lesquelles les principales Puissances pourront être, soit directement, soit indirectement engagées. Il est impossible jusqu'à présent de déterminer jusqu'où la Politique, l'Intérêt ou l'Ambition pourront porter certaines Cours dans cette conjoncture critique. J'aurai soin de ma part d'observer exactement & de suivre leurs démarches; de m'assujétir aux engagemens, que j'ai contractés afin de maintenir la Balance du Pouvoir & la Liberté de l'*Europe; *&, résolu d'agir de concert avec les Puissances qui sont dans les mêmes engagemens, & qui sont également intéressées à conserver la sureté & la tranquilité générale, j'emploierai les moïens les plus capables de détourner les dangers éminens qui peuvent nous menacer.*

J'ai

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

ANNÉE MDCCXLI.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on vous remît l'Etat des dépenses de cette année. C'est toujours avec regret que je demande des Subsides *extraordinaires à mon Peuple; mais ce que je viens d'exposer doit suffisamment vous convaincre de la nécessité de faire quelques augmentations, non seulement pour pousser la présente Guerre avec vigueur, mais encore pour nous préparer aux évènemens qui pourroient naître de la nouvelle situation des Affaires de l'*Europe. *C'est pourquoi je comte sur le zèle & l'affection que vous avés toujours fait voir pour ma Persone & pour mon Gouvernement, aussi bien que sur l'attention que vous ferés, tant à votre propre sureté, qu'à l'intérêt de la Cause commune; & je ne doute pas que vous ne m'accordiés les* Subsides *que ces différens objets pourront demander.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*La disète de Grains qui règne en diverses contrées de l'*Europe, *a déterminé plusieurs persones à faire des provisions extraordinaires, afin de prévenir les mauvais effets de ce malheur; &, quoiqu'en beaucoup d'endroits de ce Roïaume la récolte ait été favorable, la prévoïance publique exige de nous que nous prenions toutes les mesures possibles pour nous mètre à l'abri d'une telle calamité. D'ailleurs, dans les circonstances où nous sommes, ce seroit une négligence inexcusable de souffrir que mes Etats fournissent à nos Ennemis aucune sorte de provisions, & d'exposer par là mes propres Sujets au malheur d'en être privés. C'est pourquoi je vous recommande très particulièrement de préparer un Bill pour empêcher que cela n'arrive. Les difficultés, que l'on a rencontrées à former les Equipages de la Flote par les moïens jusqu'ici pratiqués, font voir qu'on a besoin d'un Règlement Parlementaire à ce sujet. C'est pourquoi je vous exhorte instamment de faire à cet égard, sans perdre de tems, des Loix qui, pendant que nous serons engagés dans une Guerre pour la défense du Commerce & de la Navigation, puissent mètre la Nation en état de se servir de ce grand nombre de Matelots, qui sont la branche la plus estimable de nos forces, & le plus ferme soutien de notre Puissance. L'importance de toutes ces considérations se fait si bien sentir qu'il est inutile d'emploïer aucune preuve à vous convaincre de la nécessité d'une unanimité parfaite & d'une prompte expédition des Affaires.*

Le Roi s'étant retiré, les deux *Chambres* résolurent de lui présenter chacune une *Adresse* de remerciement; & les *Seigneurs*, après quelques débats, approuvèrent la suivante, qui fut présentée le 31. Adresse des Seigneurs. 31 Novembre.

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

Année MDCCXLI.

Très Gracieux Souverain,

Nous, les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Seigneurs Spirituels *&* Temporels *assemblés en* Parlement, *demandons la permission de remercier très humblement* Votre Majesté *de sa très gracieuse Harangue, émanée du Trône. La résolution de poursuivre cette Guerre juste & nécessaire, dans les lieux les plus convenables & de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace, dont il a plû à* Votre Majesté *de nous faire part, est si conforme à sa Sagesse Roïale, ainsi qu'aux desirs réünis de son Peuple, qu'elle ne peut que remplir nos cœurs des plus vifs sentimens de reconnoissance. Comme les* Indes-Occidentales *ont été le théâtre des déprédations les plus outrageantes & des violences commises par les* Espagnols *contre les Sujets de* Votre Majesté, *nous espérons fermement, que moïennant la Bénédiction du Ciel, les Sujets de* Votre Majesté *pourront par ses Conseils & par ses Armes obtenir, particulièrement en ces quartiers-là, pour le passé la juste satisfaction des injures qu'ils ont souffertes, & pour l'avenir la sureté de leur Navigation & de leur Commerce, lesquelles leur ont été refusées jusqu'à présent contre la foi des Traïtés les plus solemnels. Entre tant de preuves que* Votre Majesté *a données de sa grandeur d'ame & de sa fermeté, nous nous ressouviendrons toujours qu'aucune sorte d'incidens n'a pu la détourner des mesures qu'elle avoit prises; & nous ne doutons point que Vos Ennemis ne soient bientôt convaincus que la sureté de* Votre Majesté *ne peut manquer d'être affermie au dedans par l'affection & le soutien de son Peuple, pendant que ses Escadres sont envoïées dans des lieux éloignés pour maintenir vos droits incontestables & les intérêts, aussi bien que l'honneur de votre Courone. Pénétrés du sentiment le plus vif de notre devoir envers* Votre Majesté, *nous la prions de nous permètre de l'assurer au pied de son Trône, de la manière la plus forte, qu'en cas que quelque autre Puissance entreprît de prescrire ou de limiter les opérations de la Guerre contre ses Ennemis déclarés, cette démarche ne pourra qu'exciter en nous la plus juste indignation & nous déterminer à concourir à toutes les mesures qui seront jugées les plus convenables, pour venger l'honneur & défendre la dignité de* Votre Majesté *contre toute insulte, & pour rendre vains tous les desseins formés contre nous. Nous sommes véritablement persuadés que la mort du dernier* Empereur *est un évènement qui demande une extrême attention de la part de tous ceux qui sont sincèrement portés pour le maintien de la sureté & de la tranquillité publique; & nous demandons à* Votre Majesté *la permission de l'assurer que nous l'assisterons avec zèle, & que nous la soutiendrons dans les engagemens qu'elle a contractés, pour maintenir l'Equilibre du Pouvoir & la Liberté de l'*Europe, *dans cette importante occasion; comme aussi dans la pousuite vigoureuse de la présente Guerre. Il nous paroît qu'il seroit inutile de réitérer les sincères assurances que nous avons si souvent données de notre affection fidéle & toujours la même pour la Persone & le Gouvernement de* Votre Majesté, *de même que de notre zèle pour la continuation de la* Succession Protestante *dans*

ANNÉE MDCCXLII.

Vie Sept. Seance du Sec. Parlement.

la Maison Roïale de Votre Majesté; *puisqu'il est évidemment de notre intérêt, ainsi que de notre devoir, de persévérer dans ces principes : mais nous ne répondrions pas à ces vives impressions qui se font en nous, si dans la conjoncture présente nous ne déclarions devant* Votre Majesté *& devant l'Univers entier les sentimens inaltérables & sincères de nos cœurs, & la résolution où nous sommes de défendre & de soutenir cette glorieuse Cause, & si nous ne rendions pas compte à* Votre Majesté *des vœux ardens que nous formons, pour qu'il plaise au Ciel de bénir toutes les entreprises de* Votre Majesté, *pour le maintien de l'honneur de sa Courone & des droits de son Peuple, & de leur donner le succès le plus heureux.*

Le Roi leur répondit; *Qu'il les remercioit de cette* Adresse, *qui contenoit des preuves de leur affection & de leur fidélité : Que rien ne lui pouvoit être plus agréable que le zèle qu'ils lui témoignoient pour continuer avec vigueur une Guerre juste & nécessaire, ainsi que pour soutenir son honneur & sa dignité, pour conserver la Balance du Pouvoir & pour maintenir la liberté de l'*Europe, *qu'il avoit extrêmement à cœur.* Réponse du Roi.

Les Communes allèrent le 1 de Décembre, présenter au *Roi* leur *Adresse*, que voici. Adresse des Communes. 1 Decembre.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très humbles & les très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Communes de la Grande-Bretagne *assemblées en* Parlement, *demandons très humblement la permission de congratuler* Votre Majesté *sur son heureux retour dans ses Roïaumes, & de la remercier très humblement de sa très gracieuse Harangue émanée du Trône. Vos fidèles* Communes *ne peuvent que reconnoître, avec des cœurs remplis de respect & de gratitude, les grands égards de* Votre Majesté *pour l'honneur & l'intérêt de ces Roïaumes, en ce qu'Elle a fait embarquer un corps considérable de Troupes pour aller joindre & renforcer celles que vos Sujets en* Amérique *y ont levées, afin de poursuivre dans ces quartiers-là la Guerre de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace. Nous demandons en même tems la permission d'exprimer à* Votre Majesté *combien nous sommes vivement pénétrés de la fermeté de* Votre Majesté, *qui ne s'est laissée détourner par aucun incident de la poursuite des mesures justes & vigoureuses, qu'elle a prises pour maintenir l'honneur de sa Courone & les droits incontestables de son Peuple; & nous assurons* Votre Majesté *que cette* Chambre *est dans la disposition d'assister & de soutenir* Votre Majesté *contre toutes les entreprises faites, en violation de la foi des Traités ou qui tendent à prescrire ou limiter les Opérations de la Guerre contre les Ennemis déclarés de* Votre Majesté. *Vos soumises & fidèles* Communes *accorderont avec le plus grand plaisir à* Votre Majesté *les* Subsides *qui seront nécessaires non seulement pour poursuivre avec*

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

ANNÉE MDCCXLI.

vigueur la préſente Guerre, mais auſſi pour mètre Votre Majeſté *en état d'être prête à faire face aux évènemens qui pourroient réſulter de cette nouvelle ſituation des Affaires de* l'Europe. *Le tendre intérêt de* Votre Majeſté *pour le bien & le ſalut de ſon Peuple, lequel ſe manifeſte dans le ſoin qu'Elle a de recommander à la conſidération de ſon* Parlement *la calamité que la diſète des Grains pourroit occaſioner, exige de nous que nous prenions les meſures les plus propres & les plus efficaces, pour prévenir & pour éloigner ce grand & dangereux mal, dont, ſelon toutes les apparences, nous ſommes menacés; & pour empêcher que les Ennemis de* Votre Majeſté *ne ſoient fournis d'aucune ſorte de proviſions ſorties d'aucun de vos Domaines. Nous prendrons auſſi les meſures, qui ſeront jugées les plus raiſonables & les plus aiſées dans l'exécution, pour que* Votre Majeſté *ſoit en état d'équipper promtement ſes Flotes pour la défenſe de ſes Roiaumes, pour la ſureté du Commerce & de la Navigation de Vos Sujets, & pour pourſuivre la Guerre avec vigueur.*

Réponſe du Roi.

La réponſe, que le *Roi* fit aux *Communes*, portoit; *Qu'il les remercioit de cette reſpectueuſe & fidèle* Adreſſe, *& des aſſurances qu'elles lui donnoient de le ſoutenir dans cette Guerre juſte & néceſſaire: Qu'elles pouvoient compter que les* Subſides *qui lui ſeroient accordés, ſeroient emploiés de la manière la plus efficace, pour le maintien de l'honneur & de l'intérêt de ſa Couronne & de ſes Roiaumes.*

Débats dans la Chambre-Baſſe au ſujet de ſon *Adreſſe.* 29 Novembre.

Le 29 de Novembre, jour de l'Ouverture de cette Séance, il y eut de grands débats dans la *Chambre-Baſſe*, au ſujet de l'*Adreſſe* que l'on vient de voir, dans laquelle on propoſoit de mètre ces mots: *Nous accorderons avec plaiſir les* Subſides *néceſſaires pour l'année ſuivante, après avoir exactement examiné l'Emploi des* Subſides *accordés pour l'année dernière.* Quelque juſte que fût cette Propoſition, elle fut rejetée à la pluralité de 226 Voix contre 157.

Bill pour empêcher le tranſport des Grains. 30 Novembre.

Le premier ſoin des *Communes*, après être convenues de l'*Adreſſe* qu'elles devoient préſenter au *Roi*, fut d'ordonner le 30 de Novembre; *Qu'on porteroit un* Bill *pour autoriſer le* Roi *à défendre de tranſporter des Grains, pendant le tems que l'on y ſpécifieroit, hors de la* Grande-Bretagne *& des* Colonies de l'Amérique. Ce fut un des premiers qui reçut le Conſentement Roial.

Subſide. 1, 3 Decembre.

Le 4 de Décembre, les *Communes* réſolurent d'accorder un *Subſide* au *Roi*. La réſolution fut confirmée le 5; & le 7, la *Chambre* s'étant formée en grand Comité, réſolut; *Que le nombre des Matelots pour le ſervice de l'Année 1741 ſeroit de 40 mille, à raiſon de 4 Liv. Sterl. par mois, pour chaque Matelot; y compris l'Artillerie de Mer, & comtant 13 mois pour l'année;* ce qui montoit à la ſomme de 2 millions, 80 mille Livres Sterling. Le 11, il fut réſolu: *Que, pendant l'année 1741, le nombre effectif des Troupes de Terre pour les Gardes & Garniſons de la* Grande-Bretagne, *de* Jerſey *& de* Guernſey, *ſeroit de 29 mille 33 Hommes, y compris les deux Régimens*

Nombre des Matelots pour l'année 1741. 7 Decembre.

Troupes de Terre & de Marine. 11 Décembre.

SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

transportés en Amérique *ſous les ordres du Lord* Catheart, 2 *mille* 322 *Invalides, & les Officiers en Commiſſion & ſans Commiſſion; & que pour l'entretien de ces Troupes, on accorderoit au* Roi 888 *mille* 199 *Livres Sterling*, 2 *Shellings*, 6 *Deniers.* Il fut encore réſolu; *Que les* 6 *mille* 930 *Hommes des Troupes de Marine emploïés l'année précédente, ſeroient continués pour l'année* 1741, *& qu'on accorderoit* 124 *mille* 53 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, *pour leur entretien.* Il fut enſuite propoſé, d'*ajouter aux Troupes de Terre de l'année précédente un nombre d'Hommes, qui n'excédât pas* 5 *mille* 705, *y compris les Officiers en Commiſſion & ſans Commiſſion.* Il y eut à cette occaſion des débats très vifs: mais la Propoſition fut acceptée à la pluralité de 252 voix contre 297; & l'on réſolut, d'*accorder au* Roi *pour l'entretien de ces* 5 *mille* 705 *Hommes*, 116 *mille* 322 *Livres Sterling*, 4 *Shellings*, 2 *Deniers.* On réſolut en même tems; *Qu'on leveroit encore pour le ſervice de l'année ſuivante* 5 *mille* 620 *Hommes de Troupes de Marine, & que pour leur entretien on accorderoit au* Roi 90 *mille* 201 *Livres Sterling*, 10 *Shellings.* Cette augmentation des Troupes de Terre ne fut pas contredite uniquement dans la *Chambre-Baſſe.* Le 14 de Février 1741, il fut propoſé dans la CHAMBRE-HAUTE, *de repréſenter au* Roi, *dans une* Adreſſe, *que la* Chambre *ne pouvoit concevoir qu'il y eût aucune néceſſité de faire dans les Troupes de Terre l'augmentation qu'on avoit projetée: Que la ſituation préſente des Affaires de l'*Europe *ne paroiſſoit point l'exiger, & qu'aucune des informations qu'on avoit reçues, n'étoit de la nature de celles ſur leſquelles leurs Ancêtres avoient juſtifié le beſoin de quelques Impoſitions ou Taxes extraordinaires ſur les Sujets: Que, ſi néanmoins Sa Majeſté jugeoit qu'une auſſi grande augmentation fût abſolument néceſſaire, Elle étoit très humblement ſuppliée de vouloir du moins gracieuſement ordonner, tant pour le préſent, que pour le futur ſoulagement de ſes Sujets, qu'elle s'effectueroit de la manière la plus économe, en faiſant une augmentation de ſimples Soldats dans les Régimens actuellement ſur pied, telle que Sa Majeſté, par ſa grande ſageſſe & par la connoiſſance qu'elle avoit de ce qui ſe pratiquoit dans la pluſpart des autres Pais, la pourroit juger être la plus propre au Service Militaire, & la moins dangereuſe pour la Conſtitution préſente de l'Etat.* Cette Propoſition, après avoir cauſé de grands débats, qui durèrent juſqu'au ſoir, fut rejetée à la pluralité de 69 voix contre 49, & 25 Pairs, de ceux qui s'oppoſoient ordinairement aux volontés de la Cour, firent enregiſtrer à ce ſujet une Proteſtation, que je trouve annoncée dans quelques-uns des Mémoires que j'ai ſous les yeux comme très curieuſe, & qu'aucun ne rapporte. Le 20 de Janvier 1741, les *Commune* réſolurent; *Qu'on accorderoit* 23 *mille* 71 *Liv. Sterl., pour faire bon au Fonds d'Amortiſſement d'une partie Somme, qu'on en avoit tirée pour remplacer les nonvaleurs du Droit ſur les Sirops; comme auſſi* 20 *mille Liv. Sterl. priſes ſur le même Fonds, pour païer a la* Banque *une année d'intérêt du Capital de* 50 *mille Liv. Sterl. empruntées ſur les*

Augmentation des Troupes de Terre & de la Marine. 21. Décembre.

Propoſition rejetée par les Pairs au ſujet de l'Augmentation des Troupes 14 Février. 1741.

Remplacement au Fonds d'Amortiſſement. 20 Janvier. 1741.

V Sept. Seance du Sec. l'Parlement.

deux Chambres.

tion, & la *Baſſe* de préſenter au *Roi* une *Adreſſe* de remerciement. Le 20, les *Seigneurs* dreſsèrent une *Adreſſe* qui fut préſentée le lendemain & que voici.

Adreſſe des Seigneurs. 20, 21 Avril.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très obéiſſans & très fidèles Sujets de Votre Majeſté, *les* Seigneurs Spirituels & Temporels *aſſemblés en* Parlement, *demandons la permiſſion de remercier* Votre Majeſté *de ſon très gracieux Diſcours émané du Trône, comme auſſi de la grande attention & des ſoins de* Votre Majeſté, *pour la conſervation de la Balance du Pouvoir, de la Paix & de la Liberté de l'*Europe, *d'où dépendent ſi fort la tranquillité & la ſureté de ces Roiaumes. Nous ne pouvons aſſés exprimer la grande inquiétude que nous cauſe la Guerre, qui vient d'éclater & qui ſe porte dans une partie des Domaines de la* Maiſon d'Autriche; *& nous ſommes intimement convaincus de la ſageſſe de* Votre Majeſté, *dans la réſolution qu'Elle a bien voulu prendre de maintenir la* Pragmatique-Sanction, *& d'aider la* Reine d'Hongrie. *Nous aſſurons* Votre Majeſté *que, s'il devient néceſſaire de faire de plus grandes dépenſes dans une ſi juſte Cauſe, Elle peut comter que nous y concourrons avec autant de zèle que de plaiſir, & que nous la mètrons en état d'aider, d'une manière efficace, la* Reine de Hongrie *& de prévenir par tous les moiens raiſonables le renverſement de la* Maiſon d'Autriche, *l'ancienne & naturelle Alliée de la* Courone Britannique. *Nous nous croïons obligés de renouveller à cette occaſion les proteſtations de notre inviolable fidèlité, comme auſſi de donner à* Votre Majeſté *les plus fortes aſſurances que, s'il arrive que quelque Prince ou Puiſſance que ce ſoit, en reſſentiment des juſtes & néceſſaires meſures priſes ou bien à prendre par* Votre Majeſté, *pour le maintien de la* Pragmatique-Sanction, *attaque vos Etats indépendans de la Courone de la* Grande-Bretagne; *nous ſommes réſolus d'emploïer toutes nos Forces pour défendre & protéger ces Domaines contre toute attaque & toute inſulte.*

Réponſe du Roi.

Le ROI leur répondit; *Qu'il les remercioit de bon cœur de cette fidèle* Adreſſe, *ſi conforme à la ſituation préſente des Affaires; & qu'il avoit pour agréable l'intérêt qu'ils prenoient à ſecourir & ſoutenir la* Reine de Hongrie *& la* Maiſon d'Autriche: *Que les aſſurances, qu'ils lui donnoient concernant ſes Domaines au dehors, étoient de fortes preuves de leur affection pour ſa Perſone; & qu'ils pouvoient comter qu'ils ne ſe ſerviroit de la confiance qu'ils mètoient en lui, que pour maintenir la* Pragmatique-Sanction, *& conſerver la Balance & la Liberté de l'*Europe, *auſſi bien que leurs intérêts communs & leur ſureté.*

Adreſſe des Communes. 21 Avril.

Les *Communes* préſentèrent auſſi le 21 leur *Adreſſe* de remerciement, qui ne contenoit en très peu de mots, que ce qu'il y avoit d'eſſentiel dans

celle

celle des *Seigneurs*, avec la promeſſe de ſoutenir le *Roi* dans l'exécution de toutes les meſures qu'il avoit priſes ou qu'il prendroit pour remplir ſes engagemens avec la *Maiſon d'Autriche*. Le Roi leur répondit : *Qu'il les remercioit de cette reſpectueuſe & fidèle* Adreſſe : *Que la grande diligence qu'elles témoignoient vouloir apporter à le mètre en état de remplir ſes engagemens avec la* Reine de Hongrie, *& les aſſurances qu'elles lui donnoient de ne pas ſouffrir que ſes Etats du dehors fuſſent inſultés à l'occaſion des meſures qu'il prenoit, pour le ſoutien de la* Pragmatique-Sanction, *étant la preuve la plus évidente de l'intérêt qu'elles prenoient a maintenir l'Equilibre du Pouvoir & la Balance en* Europe, *& montrant ſi bien en même tems le grand égard qu'elles avoient pour ſon honneur & pour ſon intérêt ; elles pouvoient comter ſur un retour convenable de ſa part, pour cette marque particulière de leur affection & de leur confiance en lui.*

Reponſe du Roi.

Les *Communes* ne s'en tinrent pas à de vaines paroles. Le 24, après que l'*Orateur* leur eût fait rapport de la Réponſe du *Roi*, la *Chambre* réſolut en Grand Committé, *d'accorder à Sa Majeſté, pour ſoutenir la* Reine de Hongrie, 300 *mille Livres Sterling ; pour la dépenſe des 6 mille* Heſſois, 75 *mille* 952 *Liv. Sterl.*, 7 *Sh.*, 4 *Den. ; pour ce qui reſtoit à païer de l'Argent dû pour la levée de ces 6 mille Hommes*, 30 *mille* 205 *Liv. Sterl.*, 14 *Sh.*, 7 *Den. ; & pour ce qui reſtoit à païer du* Subſide *concernant les mêmes Troupes*, 49 *mille*, 608 *Liv. Sterl. ; pour la dépenſe des 6 mille* Danois, 69 *mille* 941 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 4 *Den. ; pour ce qui reſtoit à païer de l'Argent des levées*, 25 *mille* 878 *Liv. Sterl ; & pour ce qui reſtoit dû ſur le* Subſide *que l'on païoit au* Roi de Danemarc, 44 *mille* 563 *Liv. Sterl.*, 8 *Sh.*, 1 *Den. ; pour pluſieurs dépenſes extraordinaires faites en* 1740, *auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu*, 6 *mille* 157 *Liv. Sterl.*, 19 *Sh.*, 1 *Den. ; pour un Régiment d'Infanterie levé en* Amérique *pour le ſervice de l'année* 1741, 53 *mille* 995 *Liv. Sterl.*, 13 *Sh.*, 4 *Den. ; pour la dépenſe de pluſieurs Officiers nommés pour aller avec les Troupes du Lord* Catheart, 11 *mille* 611 *Liv. Sterl.*, 13 *Sh.*, 4 *Den. ; pour les Hauts Officiers accompagnant ce Lord*, 12 *cens* 77 *Liv. Sterl. ; pour les Officiers Réformés de Terre & de Mer*, 29 *mille* 300 *Liv. Sterl.*, 9 *Sh.*, 6 *Den. ; pour les Veuves d'Officiers*, 4 *mille* 126 *Liv. Sterl. ; en conſéquence d'une Réſolution du* 20, *pour dédommager pluſieurs Marchands & pluſieurs Officiers d'Infanterie des Compagnies indépendantes de* La Jamaïque, *des pertes qu'ils avoient faites par la Banqueroute du nommé* Henri Popple, 6 *mille* 249 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 4 *Den. ; pour un pareil dédommagement, à cauſe de la même Banqueroute, au S.* Filtz-Williams, *Capitaine d'une Compagnie dans l'Ile de* La Providence, 18 *cens* 16 *Liv. Ster.*, 17 *Sh.*, 4 *Den, ; pour dédommager le Receveur Général d'*Ecoſſe, *d'une perte qu'il avoit faite*, 650 *Liv. Sterl. ; pour le ſoulagement des Habitans de* La Caroline-Méridionale, *ruinés par le dernier incendie*, (leſquels avoient imploré l'aſſiſtance du *Parlement* par une Requête préſentée à la

Suite du Subſide. Pour ſoutenir la Reine de Hongrie ; Troupes de Heſſe ; Troupes Danoiſes ; Dépenſes extraordinaires de 1740 ; Régiment levé en Amérique ; Officiers reformés ; Veuves d'Officiers ; Dédomagement d'une Banqueroute ; Autre au Receveur-Général d'Ecoſſe ; Soulagement des Habitans de la Caroline Méridionale. 24 Avril.

V. Sept. Seance du Sic. Parlement.

Chambre-Baſſe, lue & renvoiée au Committé du *Subſide*, le 14 de Février, 20 *mille Livres Sterling*. Enfin (je ne trouve point la date, ou peut-être m'eſt-elle échapée) elles réſolurent encore; *Que l'on accorderoit, 2 mille 625 Liv. Sterl., pour les non-valeurs générales de 1740; & 5 mille 21 Liv. Sterl.; pour les non-valeurs du Droit ſur le Papier timbré.* Toutes ces Sommes montent enſemble à plus de 4 millions, 244 mille, 443 Livres Sterling; ce qui fait de notre Monnoie environ 113 millions, 66 mille 600 Livres.

Non-valeurs Générales; & ſur le Papier Timbré.

Moïens de lever le Subſide. Taxe ſur les Terres. Taxe ſur le Malt.

Quant aux moïens de lever le *Subſide*, on continua toutes les Taxes impoſées avant la Guerre. La Taxe, ſur les Terres, Penſions, Charges, Emplois & Biens perſonels fut fixée à 4 Shellings par Livres Sterling. La Taxe ſur le Malt, le Cidre, le Mum, le Poiré, &c. fut continuée pour un an, par réſolution du 23 de Décembre 1740. Le 18 de Janvier 1741, les *Communes* réſolurent; *Que l'on insèreroit dans le* Bill *de cette Taxe deux* Clauſes; *l'une de Crédit; & l'autre, pour que la non-valeur qu'il pourroit y avoir le 25 de Mars ſuivant, ſur le revenu de la même Taxe accordée pour l'année 1739, fut ſuppléée hors des* Subſides *de l'année 1741.* Les Droits ſur le Sel furent continués pour 8 ans, à comter du 24 de Mars 1745, juſqu'à pareil jour 1753. Le 25 d'Avril, elles réſolurent; *Que pour aider à lever les* Subſides, *on y appliqueroit un million du* Fonds d'Amortiſſement; 11 *mille 434 Livres Sterling, reſtant à l'*Echiquier *& réſervées à la diſpoſition du* Parlement; *& 39 mille 588 Liv. Sterl., 10 Sh., 10 Den. du ſurplus des* Subſides *accordés pour l'année 1740.*

Clauſes inſérées dans le Bill de cette Taxe. 18 Janvier.

Droits ſur le Sel. 27 Fevrier.

Diverſes ſommes du Fonds d'Amortiſſement, de l'Echiquier & du reſte des Subſides de 1740. 25 Avril.

On fit dans cette Séance diverſes Propoſitions aſſés importantes, dont on accepta les unes, & l'on rejeta les autres. Le 6 & le 7, de Décembre 1740, il fut propoſé dans les deux CHAMBRES, *de préſenter une* Adreſſe au Roi *pour le ſupplier de mètre un Embargo ſur tous les Vaiſſeaux chargés de Grains & d'autres Proviſions pour les Païs étrangers.* Les deux *Adreſſes* furent préſentées; en conſéquence, il y eut le 10 un ordre du *Roi* publié pour mètre un Embargo ſur tous les Vaiſſeaux chargés pour les Païs Etrangers, de Bled, d'Amidon, de Ris, de Bœuf, de Porc & d'autres Proviſions de bouche; & les Commis de la Douane eurent ordre de veiller à ce que l'Embargo fût exactement obſervé. Quelques jours après, le Poiſſon & le Ris furent exceptés ſur une *Adreſſe* des *Communes* du 16 de ce mois. Le 12, il parut dans le *Daily-Poſt* un petit Ecrit intitulé, CONSIDE'RATIONS *ſur l'Embargo des Proviſions*; & le 14, les *Communes* firent entrer le nommé *Jean Meres* Imprimeur, pour lui demander ſi c'étoit chés lui qu'on avoit imprimé cette Feuille du *Daily-Poſt*, qu'elles regardoient *comme ſéditieuſe*. La Propoſition ſur laquelle on avoit réſolu d'interroger cet Imprimeur, avoit paſſé à la pluralité de 220 voix contre 163. *Le Meres* reconnut ſans peine que la Feuille étoit de ſon Impreſſion. Sur quoi la *Chambre* l'envoïa ſous la garde d'un Sergent d'Armes. Il fut enſuite propoſé *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier d'ordonner a ſon Pro-*

Diverſes Propoſitions acceptées ou rejetées. Pour un Embargo, *acceptée*. 6, 7 Décembre 1740.

Ordre en conſéquence. 10 Décembre.

Ecrit contre l'Embargo. Suites. 12, 14 Decembre.

cureur-Général de pourſuivre le nommé Jean Meres, *pour avoir imprimé un Libelle malicieux & ſcandaleux*; ce qui fut réſolu pareillement à l'affirmative par 188 voix contre 145. On fit enſuite entrer *Jean Hughes* Imprimeur, lequel ne fit aucune difficulté d'avouer qu'il avoit imprimé les *Conſidérations*, dont il s'agiſſoit; & ſur le champ, à la pluralité de 148 voix contre 115, il fut réſolu de l'envoïer auſſi ſous la garde d'un Sergent d'Armes. Voila tout ce que j'ai trouvé de cette Affaire. Le même jour, 6 de Décembre, on fit dans la *Chambre-Baſſe* la Propoſition, *de remercier de la part des* Communes, *l'Amiral* Vernon *des ſervices qu'il avoit rendus au Roi & à la Patrie dans les* Indes-Occidentales, *avec le peu de forces qu'il commandoit, & de charger* l'Orateur *de lui écrire pour ce ſujet.* La choſe ne ſouffrit aucune conteſtation, & fut réſolue d'une voix unanime. Le 12, la même Propoſition fut faite & reçue de même dans le *Chambre-Haute*; & le *Grand-Chancelier* fut chargé d'écrire au nom des *Seigneurs* à l'Amiral *Vernon*. Le même jour, dans la même *Chambre*, on propoſa tout de ſuite, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire mètre devant la* Chambre, *des Copies des Inſtructions & Ordres, envoïés à l'Amiral* Vernon, *depuis ſon départ d'*Angleterre *en* 1739 *juſqu'au* 14 *de Juin* 1740; *à l'exception néanmoins de ce qui pouvoit avoir rapport à quelque projet particulier qui n'étoit pas encore exécuté.* Cette Propoſition fut rejetée, après de grands débats, à la pluralité de 57 voix contre 45. Dix ſept *Pairs* firent, contre la Réſolution de la *Chambre*, une Proteſtation appuïée ſur cinq motifs. Par le I ils diſoient; *Que Cette* Adreſſe *étoit néceſſaire pour mètre la* Chambre *en état d'exercer ſon Privilège de Conſeil-Héréditaire, & de donner ſon avis à la Courone, ſur tout dans la circonſtance dont il s'agiſſoit.* Par le II ils allèguoient; *Que ce n'étoit que depuis l'année* 1721, *qu'on avoit rejeté les Propoſitions faites de demander communication de pareilles Inſtructions.* Le III Motif étoit; *Que la Propoſition dont il s'agiſſoit, n'étoit point ſujète à l'inconvénient objecté, de découvrir des meſures concertées & non exécutées.* Le IV étoit; *Que, comme les* Indes-Occidentales *devoient être le principal théâtre des Actions militaires, les* Lords oppoſans *croïoient que l'attention particulière de la* Chambre *devoit être d'examiner la conduite & l'adminiſtration dans ces Quartiers-là.* Ils diſoient enfin dans le V; *Qu'il leur paroiſſoit que, non ſeulement le refus de ces ſortes d'éclairciſſemens ralentiſſoit les recherches néceſſaires; mais qu'il affoibliſſoit auſſi le poids de certaines réſolutions que la* Chambre *pourroit prendre.* Les mêmes *Seigneurs* firent encore ſur ce ſujet une Proteſtation particulière, dans laquelle ils diſoient, entre autres choſes: *Nous croions que cette Information eſt abſolument néceſſaire; car ſi le Vice-Amiral* Vernon *a fait connoître dans quelqu'une de ſes Lettres, que ſon opinion étoit qu'avec un nombre médiocre de Troupes de terre, il auroit fait de ſi importantes Conquêtes en* Amérique *qu'elles auroient réduit nos Ennemis, avant ce tems-ci, à*

Pour remercier l'Amiral Vernon, au nom du Parlement, des ſervices qu'il avoit rendus. *Acceptée.* 6, 12 Decembre.

Au ſujet des Inſtructions données à cet Amiral. *Rejetée.* 12 Decembre.

Proteſtation de 17 Pairs.

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

demander & ſolliciter la Paix ; cette Chambre *a, ſelon nous, le droit de voir de pareilles Lettres.* Le même jour, 2 de Décembre, après la Propoſition, dont il s'agit, rejetée, on propoſa dans la même Chambre, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le prier de faire remêtre devant la* Chambre *des Copies de toutes les Lettres, écrites par l'Amiral* Vernon *aux* Commiſſaires de l'Amirauté, *à leurs Secretaires & aux* Secretaires d'Etat, *depuis ſon départ juſqu'à la* Saint-Jean *dernière ; comme auſſi des Copies des Lettres écrites par les* Commiſſaires, *leurs Secretaires & les* Secretaires d'Etat *au même Amiral pendant ce tems-là.* Quelques-uns propoſèrent d'y ajouter ces mots : *Autant que telles Lettres regardent aucuns renforts de Vaiſſeaux, d'Hommes, de Proviſions, de Munitions & autres choſes néceſſaires.* Il y eut là deſſus de grands débats, mais enfin cette Propoſition eut la pluralité des voix, & l'on ordonna ; *Que* l'Adreſſe *ſeroit dreſſée comme elle avoit d'abord été propoſée, en y ajoutant les mots en queſtion, & qu'elle ſeroit préſentée au* Roi *par les* Seigneurs *à Baguètes blanches.* Le 8 de Février 1741, il fut fait une autre Propoſition, qui pouvoit paſſer pour une ſuite de celle que l'on vient de voir, & qui fut pourtant rejetée, après quelques débats, à la pluralité de 71 voix contre 44. C'étoit *de ſupplier le* Roi, *par une* Adreſſe, *de donner ordre que l'on remît devant la* Chambre *les répréſentations faites par le même Amiral aux* Secretaires d'Etat *ou bien aux* Commiſſaires de l'Amirauté, *pour avoir plus de Vaiſſeaux & plus de Troupes, avec les inſinuations faites par cet Amiral des ſervices qu'il auroit pu rendre, ſi l'on avoit voulu le renforcer à tems de quelques Vaiſſeaux & de quelques Troupes de terre.* Vingt-cinq *Seigneurs* firent enregiſtrer une Proteſtation qui portoit en ſubſtance ; *Que la* Chambre *aiant entrepris l'examen de la conduite de la Guerre, dans la vue de former un juſte jugement à ce ſujet, on avoit remis devant elle quelques Extraits de Lettres, mais tels qu'ils ne paroiſſoient pas répondre à la demande de la* Chambre, *& moins encore au but de l'Enquête : Que néanmoins il paroiſſoit par ce peu d'Extraits, que le Vice-Amiral* Vernon *avoit fait de fréquentes plaintes ſur l'inſuffiſance de ſes Proviſions, qu'il répréſentoit comme n'étant propres qu'à une expédition de* Spithead : *Que pour cet effet, les* Seigneurs proteſtans *avoient les plus fortes raiſons d'être perſuadés que dans quelques-unes de ces Lettres, cet Amiral avoit demandé plus d'une fois un plus grand nombre de Vaiſſeaux & d'Hommes, quoique juſqu'alors on n'eût rien remis devant la* Chambre *qui ſe rapportât à ces Articles : Que ſi l'on avoit fait partir d'abord cet Amiral, avec de plus grandes forces, ou qu'on lui eût envoïé peu après & à tems de nouveaux renforts de Vaiſſeaux & d'Hommes, avec des Proviſions convenables, ils étoient d'opinion qu'il auroit remporté d'autres avantages, qui depuis longtems auroient pû être déciſifs ; mais qu'il leur paroiſſoit que, par ces procédés dilatoires, la ſcène étoit pour lors bien changée, puiſqu'on avoit laiſſé partir la Flote* d'Eſpagne *de ſes Ports & tranſporter toutes ſortes de*

Pour avoir communication des Lettres de cet Amiral au ſujet des Renforts qu'il demandoit, &c. *Accepté.* 12 Decembre.

Autre Propoſition, ſuite de la précédente. *Rejetée.* 18 Fevrier. 1741.

Proteſtation à ce ſujet.

Proviſions & de Munitions aux Garniſons Eſpagnoles; *qu'on avoit par là fourni aux* Eſpagnols *l'occaſion favorable & le tems de réparer leurs Fortifications en* Amérique; *&, ce qu'il y avoit de plus grande conſéquence, de ſe procurer l'aſſiſtance d'une autre Puiſſance qui n'étoit pas prête alors, ſuppoſé qu'elle fût dans la volonté de cauſer aux* Anglois *quelque embaras dans ce Païs-là.* Cette Proteſtation fut ſignée des Lords *Greenwich, Carliſle, Aylesford, Berkshire, Middleton, Buckleigh, Bathurſt, Montjoy, Cobham, Exeter, Suffolck, Bruce, Beaufort, Shaftsbury, Herefort, Manſel, Weſtmorland, Denhigh, Bridgewater, Gower, Abingdon, Foley, Haversham, Litchfield,* & *Thanet.* Le 19 de Decembre 1740, on propoſa dans la CHAMBRE-HAUTE, *de préſenter une* Adreſſe, *pour avoir communication des diverſes Inſtructions données au Contre-Amiral* Haddock, *depuis le tems qu'il fit voile d'*Angleterre, *en l'année* 1738 *juſqu'au* 24 *de Juin dernier* 1740. C'eſt ce qui fit naître de grands débats, pendant leſquels on fit la lecture de divers paſſages des Journaux du *Parlement*, pour prouver qu'il y avoit des exemples que de pareils Papiers avoient été remis devant la *Chambre:* mais la Propoſition, telle qu'elle avoit été faite, fut rejetée à la pluralité de 58 voix contre 41; & l'on ſe contenta de réſoudre; *Que l'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour qu'il lui plût d'ordonner aux Officiers reſpectifs de remètre devant la* Chambre *des Copies des Ordres donnés à l'Amiral* Haddock, *autant qu'ils concernoient les départemens à prendre par toute l'Eſcadre qu'il commandoit, ou par quelques Vaiſſeaux de cette Eſcadre.* Le 6 de Février, ſur les Propoſitions faites par quelques Membres, les *Communes* réſolurent; *Que l'on préſenteroit* trois Adreſſes *au* ROI; La Première, *pour avoir des Copies des Lettres écrites par les* Secretaires d'Etat *à l'Amiral* Haddock *le* 25 *de Février* 1739 *&* 13 *d'Avril* 1740, *des Lettres écrites par le Chevalier* Chaloner Ogle *& mentionées dans les premières; ainſi que de celles écrites par l'Amiral* Haddock, *concernant l'exécution des Ordres contenus dans les Lettres des* Secretaires d'Etat: La Seconde, *pour avoir communication des raiſons que l'Amiral* Cavendish, *conformément à un ordre du* 23 *Octobre* 1740, *avoit envoïées à l'Amirauté, & pour leſquelles le départ de l'Eſcadre du Chevalier* Ogle, *avoit été ſi fort retardé contre toute attente.* La Troiſième, *pour avoir Copie des raiſons écrites par le même Chevalier, en conſéquence d'un Ordre du Duc de* Newcaſtle, *du* 3 *Novembre* 1740; *raiſons qui l'avoient empêché de faire voile, conformément à des Ordres réitérés pour cet effet, & particulièrement à ceux envoïés le* 5 *d'Octobre par les* Commiſſaires de l'AMIRAUTE'. La *Chambre-Haute* eut part à cette démarche; & le 8 du même mois, les *Seigneurs* réſolurent *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le prier de faire remètre devant la* Chambre une *Copie des Réponſes, faites par l'Amiral* Haddock *& le Chevalier* Ogle, *aux Lettres du Duc de* Newcaſtle *du* 2 *de Février* 1739, *& du* 15 *d'Avril* 1740. Le 9, le *Roi* fit ſavoir aux deux

Inſtructions données à l'Amiral Haddock. *Acceptée* en la reſtreignant. 19 Décembre.

Autres Propoſitions concernant cet Amiral, l'Amiral Cavendish, & le Chevalier Ogle. *Acceptées.* 6, & 9 Février.

Chambres, qu'il avoit ordonné qu'on leur communiquât ce qu'elles avoient demandé, chacune par leurs *Adreſſes*. La veille, on avoit encore fait dans la *Chambre-Haute* une Propoſition déja faite & rejetée l'année précédente, & qui fut encore rejetée, après de longs & vifs débats, à la pluralité de 68 voix contre 43. C'étoit *d'établir un Committé ſecret, compoſé de tous les* Seigneurs *étant Membres du Conſeil-Privé du* Roi, *pour examiner la conduite de la préſente Guerre.* Le 14 de Février, les *Communes* rejetèrent la Propoſition qu'on leur fit, *de préſenter une* Adreſſe, *pour être informées du tems auquel le* Roi *ou les* Lords Régens *avoient reçu les premiers avis certains du départ des Eſcadres du* Ferrol, *de* Breſt *& de* Toulon, *pour les* INDES-OCCIDENTALES. Le 19, on propoſa dans la CHAMBRE-HAUTE, *de ſupplier le* Roi *par une* Adreſſe, *d'ordonner aux Officiers reſpectifs, de remètre devant la* Chambre *tous les Pouvoirs, Inſtructions, Mémoires, Lettres & Papiers aiant rapport à la* Convention *conclue au* Pardo *le 14 de Janvier* 1739. Cette Propoſition cauſant de grands débats, on réſolut, à la pluralité de 56 voix contre 39, *de la renvoïer au* 21; & ce jour, après de très longs débats, elle fut rejetée, à la pluralité de 60 voix contre 45. Le 24 du même mois, le Lord *Carteret*, dans la *Chambre-Haute* & le S. *Sandys*, dans la *Chambre-Baſſe*, proposèrent de concert, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de vouloir bien priver le Chevalier* Robert Walpole *de tous ſes Emplois, de l'exclure de tous ſes Conſeils & de l'éloigner de ſa préſence.* Cette Propoſition cauſa des débats très vifs & très longs dans les deux *Chambres*. Ceux de la *Haute*, auxquels le *Prince de Galles* aſſiſta juſqu'à près de minuit, ne finirent qu'une heure après. Ceux de la *Chambre-Baſſe* durèrent juſqu'à quatre heures du matin, que la Propoſition fut rejetée. De 213 Membres qui ſe trouvoient à la *Chambre*, 107 ſe déclarèrent contre, 46 demandèrent qu'elle fût admiſe, & 60 ne donnèrent point leurs voix. Les *Seigneurs* la rejetèrent auſſi, la négative aiant eu 89 voix outre 19 par Procuration, & l'affirmative n'en aiant eu que 47 & 12 auſſi par Procuration. Mais il y eut cela de particulier dans la *Chambre-Haute*, que l'on y réſolut, à la pluralité de 81 voix contre 54; *Que d'impoſer une punition à quelqu'un, ſans lui donner le tems de ſe défendre; ou ſans que l'on pût prouver qu'il eût commis aucun crime ou malverſation; c'étoit une entrepriſe contraire au Droit Naturel, aux Loix fondamentales du Roïaume, à l'uſage anciennement établi dans le* Parlement, *& de plus, une violation manifeſte des Libertés de la Nation.* La Propoſition rejetée & la Réſolution occaſionèrent deux Proteſtations, dont la première fut ſignée de 29 *Seigneurs* & la ſeconde de 30. Les *Pairs proteſtans* furent les Lords *Bridgewater*, *Weſtmorland*, *Macclesfield*, *Halifax*, *Richard*, Evêque de *Lichfield & Coventri*, *Richard*, Evêque de *Lincoln*, *Buckleigh*, *Beaufort*, *Gower*, *Manſel*, *Cobham*, *Clinton*, *Denbigh*, *Falmouth*, *Talbot*, *Berkshire*, *Aylesford*, *Ward*, *Bedford*, *Carliſle*, *Bathurſt*, *Exceter*, *Ha-*

Pour un Committé ſecret de la Chambre Haute. *Rejetée.* 8 Février.

Au ſujet des avis du départ des Eſcadres du Ferrol, de Breſt & de Toulon. *Rejetée.* 8 Fevrier.

Au ſujet de la Convention du Pardo du 14 Janvier 1739. *Rejetée.*

Pour faire priver le Chevalier Walpole de tous ſes Emplois. 24 Fevrier.

Réſolution de la Chambre-Haute à cette occaſion.

Proteſtation de 29 Pairs.

versham, Greenwich, Abingdon, Saint-Jean-Blot, Bruce, Cheſterfield, Hereford, & *Sandwich* qui ne ſigna que la ſeconde. Les motifs de la premiére étoient : I. *Qu'un ſeul Miniſtre ou même un Premier Miniſtre, étoit un Officier inconnu aux Loix de la* Grande-Bretagne, *incompatible avec la Conſtitution de ce Païs, & tendant à détruire la liberté dans quelque Gouvernement que ce pût être ; que le Chevalier* Robert Walpole *aiant, depuis pluſieurs années, agi comme tel, en s'arrogeant la principale, pour ne pas dire la ſeule direction des Affaires dans les diverſes branches de l'Adminiſtration ; c'étoit une conſéquence qu'on devoit conſeiller au* Roi *de déplacer ce Miniſtre ſi dangereux pour Sa Majeſté & pour le Roïaume* : II. *Que dans les débats, il avoit paru, par pluſieurs exemples qu'on avoit allégués & qui tous étoient d'une importance infinie pour l'intérêt du Public, que ce Miniſtre avoit fort abuſé du pouvoir exorbitant dont il s'étoit illégitimement emparé, particuliérement dans le ménagement du Tréſor Public, le Roïaume depuis les 20 dernières années aiant païé les plus groſſes Taxes qu'on eût jamais impoſées en tems de Paix, & néanmoins les Dètes Publiques ſe trouvant encore à peu près ſur le méme pied que lorſqu'il avoit été chargé de la Tréſorerie ; & y aiant de fortes raiſons de croire que la* Liſte Civile, *quoiqu'elle fût la plus forte qu'on eut jamais accordée à la Couronne, ſe trouvoit auſſi pour le préſent conſidérablement endètée :* III. *Que dans de précèdens débats il avoit été clairement prouvé que l'Armée, qui cauſoit une ſi grande dépenſe au Roïaume & que le* Parlement *avoit accordée pour la défenſe de la Nation, avoit été moins emploïée pour des fins militaires, que pour des vues particulières de récompenſes & de punitions, & pour influer ſur les Elections au dehors & ſur les voix au dedans :* IV. *Qu'il n'étoit pas poſſible que les ſommes immenſes d'argent, accordées ſur différens Articles pour le ſervice de mer, euſſent été fidèlement emploïées, puiſque les ſommes qu'on avoit accordées dans les 6 ou 7 dernières années, pour la réparation & la réconſtruction des Vaiſſeaux, auroient ſuffi pour conſtruire toute la Flote entière de la* Grande-Bretagne, *à commencer depuis la Quille des Vaiſſeaux, & pour les équiper d'une maniére complète & propre à mètre en mer ; & que néanmoins c'étoit un fait notoire, que, depuis le commencement de cette Guerre, un très grand nombre de Vaiſſeaux s'étoient trouvés en plus mauvais état qu'on ne les eût jamais vus de mémoire d'Homme, pluſieurs d'entre eux n'aiant été qu'à peine en état de ſervir pour des expéditions à* Spithead, *& d'autres, leſquels avoient fait voile de la Riviére pour ſervir, comme on le prétendoit, au dehors, aiant eu peine à naviger ou pluſtôt à nager juſqu'aux Baſſins de* Portſmouth *&* de Plymouth : V. *Que l'on étoit d'opinion que la conduite du Chevalier* Robert Walpole, *à l'égard des Affaires étrangères, durant le cours de ſon Adminiſtration, avoit cauſé la deſtruction de la Balance du Pouvoir en* Europe ; *l'agrandiſſement à pluſieurs égards de la* Maiſon de Bourbon, *particuliérement par l'aquiſition de la* Lorraine ; *& l'abbaiſſement de la* Maiſon d'Autriche, *par la perte*

SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

d'une partie du Duché de Milan *& de tout le* Roïaume de Naples & de Sicile : VI. *Que c'étoit un fait inconteſtable, qu'on avoit laiſſé paiſiblement les* Eſpagnols *s'emparer du Terrain appartenant à l'importante Forteresſe de* Gibraltar, & *duquel la* Grande-Bretagne *avoit eu la poſſeſſion, en vertu du* Traité d'Utrecht, *juſqu'au dernier Siége de cette Place; & qu'en conſéquence les* Eſpagnols *avoient élevé ſur ce terrain des Fortifications & des Bateries, par leſquelles les* Anglois *avoient été privés de l'uſage de la Baie avantageuſe de* Gibraltar, *& leurs Vaiſſeaux réduits à mouiller, depuis ce tems-là dans un Ancrage incommode & dangereux ſous les murailles de la Ville; procédé d'autant plus inexcuſable, qu'un* Général Anglois, *envoïé quelque tems après à* Cadix *avec une puiſſante Eſcadre, au lieu de troubler les* Eſpagnols *dans la poſſeſſion de ce terrain, convoïa leurs Troupes en* Italie, *ce qui ne pouvoit donner lieu qu'aux ſoupçons les plus forts :* VII. *Que par les Papiers des* Commiſſaires des Douanes, *il étoit conſtant que le Chevalier* Walpole, *en connivant depuis pluſieurs années au Commerce qui ſe faiſoit du Port de* Dunkerque *avec la* Nation Angloiſe, *avoit abandonné l'Article IX. du* Traité d'Utrecht; *& qu'il étoit d'autant moins excuſable en ce point, qu'on n'avoit vu perſone ſe déclarer avec autant de véhémence que lui contre les Auteurs de ce Traité, parce qu'ils avoient favoriſé la* France *dans la pluſpart des Articles qui le compoſoient, & que conſéquement il étoit de ſon devoir de tenir la main à l'inviolable obſervation de ces Articles, qui certainement avoient été ſtipulés pour l'intérêt de la Courone & de la Nation.* Dans la ſeconde Proteſtation, les mêmes *Seigneurs* diſoient : *Que, bien que la Propoſition énoncée dans la Réſolution fût inconteſtablement vraie en elle-même, elle n'étoit cependant point applicable au cas dont il s'agiſſoit :* I. *parce que l'utilité publique pouvoit rendre néceſſaire la démiſſion d'une Perſone revêtue d'un Emploi, ſans que cette démiſſion pût paſſer pour une punition :* II. *Parce qu'on ne pouvoit pas dire qu'on fût dénué de preuves à l'égard du Chevalier* Walpole, *puiſque les Traités & les Papiers auxquels on ſe référoit, & la notoriété des Faits que l'on alléguoit, formoient comme une nuée de témoins contre lui :* III. *Parce qu'il étoit à craindre que dans la ſuite un méchant Miniſtre ne s'imaginât être en ſureté dans ſon Emploi, s'il ne pouvoit être perſonellement amené pour répondre à la Barre de la* Chambre-Haute, *& ſi des Témoins* viva voçe *ne pouvoient être produits contre lui.*

Adreſſes des deux Chambres au ſujet de la Naiſſance de la Princeſſe & ſuites. 18, 23, 25, 30 Janvier; 9 Février.

Le 18 de Janvier, les *Communes* réſolurent unanimement, *Que l'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour le féliciter, de la part de la* Chambre, *ſur l'heureux accouchement de la* Princeſſe de Galle; *& qu'on envoiroit à la même occaſion un* Meſſage *au* Prince *& à la* Princeſſe de Galles. Les *Seigneurs* formèrent, le 23, une ſemblable réſolution; & dans le même tems, ils réſolurent *de préſenter une autre* Adreſſe, *pour ſupplier le* Roi *d'ordonner que la Lignée du* Prince *& de la* Princeſſe *fût inſérée dans les Prières pour la Famille Roiale.* Le *Roi* reçut très bien

très bien les deux *Adreſſes* de félicitation. A l'égard de l'Article des Prières, il fit répondre, le 25, aux *Seigneurs* par le Comte de FILTZ-WALTER; *Qu'il donneroit les ordres néceſſaires à ce ſujet en tems & lieu.* Les *Seigneurs*, peu contens de cette Réponſe, l'aiant priſe le 27 en conſidération, il fut propoſé, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le prier de déclarer quel étoit le Membre du Conſeil qui l'avoit engagé de leur faire une pareille réponſe.* Il y eut à ce ſujet des débats qui furent continués le 30. Comme ils devenoient forts vifs, le Comte de *Wilmington*, Préſident du Conſeil, y mit fin, en déclarant qu'il étoit celui, que la *Chambre* vouloit connoître. Enſuite il juſtifia ſa conduite à cet égard par de ſi bonnes raiſons, que la Propoſition tomba. Depuis les *Seigneurs* agirent ſi bien auprès du *Roi*, qu'il conſentit à les ſatisfaire. Pour cet effet, le 9 de Février, il tint au Palais de *Saint-James* un Conſeil, compoſé de l'*Archevêque de Cantorbery*, du *Lord-Préſident*, du *Grand-Maître de la Maiſon*, & du *Grand-Chambellan*; des Ducs de *Bolton*, d'*Athol* & de *Montagu*; des Comtes de *Pembroske*, d'*Abercorn* & de *Waldegrave*; du Vicomte de *Torrington*; du Lord Chef-Juſtice *Willes*; & des Chevaliers *Charles Wager* & *Jean Norris*. On y prit la Réſolution ſuivante. *Comme dans l'*Acte d'Uniformité, *lequel établit la Liturgie de l'*Egliſe d'Angleterre, *on a mis pour réſerve, qu'il ſeroit fait, dans les Prières pour la Famille Roïale, les changemens qui dans la ſuite deviendroient néceſſaires, & qui ſeroient règlés pour l'Autorité Légiſlative: C'eſt pourquoi, il eſt ordonné aujourd'hui par Sa Majeſté en ſon Conſeil, que les Prières du Matin & du Soir dans les Litanies & dans toutes les autres parties du Service Divin, auſſi bien dans les Offices occaſionels & dans les Livres des Prières Communes, où la Famille Roïale eſt nommée en particulier, on obſerve la formule ſuivante:* « *Leurs Alteſſes Roïales*, FRE'DE'RIC, Prince de Galles, *la* » Princeſſe de Galles, *le* Duc, *les* Princeſſes, *la* Lignée *du* Prince *& de la* » Princeſſe de Galles, *& toute la Famille Roïale* ». On prit auſſi dans le même Conſeil cette autre Réſolution, pour l'ECOSSE. *En conformité d'un Acte paſſé, la dixiéme année du Règne de la* Reine ANNE, *& dans lequel il a été pourvu aux Prières pour la Famille Roïale, dans la partie de la* Grande-Bretagne, *appellée* l'Ecoſſe; *Sa Majeſté, étant en ſon Conſeil, a ordonné que chaque Miniſtre & Prédicateur prieroit à l'avenir en ces termes dans leurs Egliſes, Congrégations, ou Aſſemblées; ſavoir:* « *Pour Sa Sacrée Majeſté le* » Roi GEORGE, *Leurs Alteſſes Roïales* FRE'DE'RIC, Prince de Galles, *la* » Princeſſe de Galles, *le* Duc, *les* Princeſſes, *la* Lignée *du* Prince *& de la* » Princeſſe de Galles, *& toute la Famille Roïale* ».

Le 20 de Février, les *Communes* réſolurent, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier d'ordonner qu'on prît ſoin de détenir les* Eſpagnols, *que l'on avoit faits, ou que l'on feroit Priſoniers dans la préſente Guerre, afin qu'ils puſſent être échangés contre des* Sujets Anglois; *& pour prier en même*

Réſolution des Communes au ſujet des Priſonniers de Guerre.

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

ANNE'E MDCCXLI.

*tems Sa Majeſté de règler, auſſi-tôt qu'il ſeroit poſſible, un Cartel avec l'*Eſpagne, *pour l'Echange des Priſoniers.*

Divers Bills. concernant les Procédures.

Pour le Commerce de Perſe.

Voici les principaux *Bills*, auxquels, outre ceux dont j'ai parlé, l'on travailla dans cette Séance. I. ACTE, *pour remèdier à divers Abus, qui s'étoient introduits dans les Procèdures.* II. ACTE, *pour ouvrir un Commerce avec la* PERSE, *par les Etats de la* RUSSIE. Ce *Bill* fut fait ſur une Requête de la *Compagnie de Ruſſie*, à laquelle il accordoit les Privilèges qu'elle demandoit; & les *Communes* réſolurent en outre le 29 de Janvier 1740; *Que le* Roi *ſeroit ſupplié de faire ſes efforts pour engager le* Czar *à permètre à cette Compagnie, de faire paſſer ſes Marchandiſes par la* Ruſſie. Il y eut, tant au *Bill*, qu'à cette Réſolution, oppoſition de la part de la *Compagnie de Turquie*, laquelle demanda par une Requête; *Qu'il lui fût permis de faire venir par la* Ruſſie *les Soieries & les autres Marchandiſes qu'elle tiroit de* PERSE; allèguant; *Que ſi la* Compagnie de Ruſſie *obtenoit ce qu'elle demandoit, la* Compagnie de Turquie *en recevroit un préjudice conſidérable; &* demandant *d'être ouie contre la Requête de cette Compagnie*, elle obtint d'être entendue par ſes Avocats: mais le *Bill* n'en paſſa pas moins.

Pour encourager les Matelots, &c.

III. ACTE, *pour l'encouragement des Matelots & l'augmentation de leur nombre, & pour équiper plus aiſément & plus promtement la Flote du Roi.* Le 24 de Mars, il fut propoſé dans la *Chambre-Baſſe* d'ajouter au *Bill* une CLAUSE, *pour limiter les gages des Matelots engagés au ſervice des Marchands.* Il y eut à ce ſujet quelques Débats, après leſquels l'Affirmation l'emporta de 183 voix contre 127.

Pour conſerver la liberté des Perſones.

Clauſe ajoutée à ce Bill.

IV. ACTE, *pour confirmer plus efficacement la liberté des Perſones.* Cet Acte fut le fruit d'une Requête des Sheriffs de *Londres* préſentée, le 30 de Décembre, dans laquelle ils prioient les COMMUNES, *d'ordonner que l'on portât un* Bill, *par lequel il fût défendu d'arrêter perſone dans la Ville, pour Dète au-deſſous de 5 Livres Sterling.*

Pour le recouvrement des petites Detes.

V. ACTE, *pour recouvrer plus aiſément les petites Dètes; & pour aſſurer plus efficacement le paiement des Créanciers, qui n'avoient point exigé d'Obligation de leurs Débiteurs.*

Pour le tranſport d'Irlande en Ecoſſe.

VI. ACTE, *pour permètre de tranſporter des Vivres & d'autres Denrées d'*Irlande *en* Ecoſſe.

Pour la Liberté du Parlement.

VIII. ACTE, *pour mieux aſſurer la Liberté du* Parlement, *en limitant le nombre des Gens revêtus d'Emplois par la Cour, qui pourroient avoir Séance dans la* CHAMBRE-BASSE. Le 9 Mars, les *Seigneurs* rejetèrent ce *Bill*, comme ils avoient fait l'année précèdente, après une première lecture. Si l'on voit ſi ſouvent reparoître ce *Bill*, toujours rejeté par les *Seigneurs*; c'eſt que les *Répréſentans du Peuple* dans la *Chambre-Baſſe*, devoient ne rien négliger pour venir à bout d'obtenir enfin ce qui faiſoit l'objet des vœux de ce même Peuple. J'en trouve la preuve, dans ce qui ſe fit à cet égard l'année précédente. Après la ſéparation de la Séance du *Parlement*, pluſieurs Comtés & Communautés donnèrent à leurs Députés des Inſtructions ſur le ſujet dont il s'agit. Voici celles, de la *Commune de Staffort* adreſſées au Vicomte *Chetwynd* & au Lord *Guillaume Chetwynd*, ſes Répréſen-

tans dans le *Parlement.* Nous *le* Maire, *les* Aldermans *&* Bourgeois de Staffort, *aſſemblés au* Grand-Conſeil, *nous ſervons de cette occaſion pour vous remercier ſincèrement des ſervices continuels, que vous avés rendus dans le* Parlement; *& de vos fermes efforts, pour ſoutenir & affermir les droits indiſputables & les libertés de la* Nation Britannique. *Nous vous déclarons en particulier, que nous approuvons votre conduite dans la propoſition d'un* BILL, *pour limiter dans le* Parlement, *le trop grand nombre d'Emploiés; perſuadés que nous ſommes que nos propriétés deviendroient précaires & nos libertés très incertaines, enfin que l'Equilibre ſi néceſſaire entre le Peuple & la Courone ne peut ſubſiſter, à moins qu'on n'obſerve un tel règlement; & qu'on ne laiſſe le* Parlement *en poſſeſſion de ſon indépendance. Nous vous prions donc de faire tous vos efforts pour faire paſſer ce* Bill, *qui ſeul peut nous mètre en état de jouir des droits qui nous compètent, ſuivant la ſage Conſtitution de nos Roïaumes. Ce n'eſt point par aucun ſoupçon de votre conduite future, que nous vous faiſons cette Prière. Notre but eſt de déclarer ſolemnellement combien nous trouvons louable le zèle répandu dans toute la Nation à cet égard, & qui s'accorde ſi bien avec nos ſentimens.* La ſignature étoit ainſi: *Par ordre & ſous la direction du* Maire *& du* Grand-Conſeil, *ſous le Sceau de notre Ville, par* RICHARD DRAKEFORD *Secretaire.* Le *Grand-Juré*, la *Nobleſſe*, & le *Clergé* du Comté, remercièrent les *Répréſentans* de la part du *Comté de Staffort*; & témoignèrent de même leur ſatisfaction aux différens Membres de cette Province, qui pour lors étoient à *Staffort*, louant beaucoup l'union avec laquelle ils avoient agi. Le *Grand-Bailli*, le *Grand-Juré*, la *Nobleſſe* & le Clergé du *Comté de Sommerſet* firent de pareilles remerciemens, & donnèrent de ſemblables inſtructions au S. *Thomas StrangeWays Horner*, leur *Répréſentant.* Ces exemples ſuffiſent pour le préſent; & nous les verrons plus bas imités par le *Commun-Conſeil de Londres*, dans des Inſtructions qu'il dreſſa pour les *Répréſentans* de cette Ville au nouveau *Parlement*, qui devoit s'aſſembler avant la fin de cette année 1741. VIII. ACTE, *pour autoriſer les Commiſſaires chargés de faire bâtir un Pont à* Weſtminſter, *à lever, afin d'achever la conſtruction de ce Pont, une ſomme d'Argent par forme de Loterie.* IX. ACTE, *pour permètre la libre entrée de la Cochenille & de l'Indigo.* X. ACTE, *pour accorder un délai à ceux qui avoient négligé de ſe qualifier pour leurs Emplois, en prêtant les Sermens requis.* XI. ACTE, *pour mieux règler les Manufactures des Draps larges.* Le 24 de Février, les *Communes* avoient les deux Requêtes; l'une du Lord Maire & des Aldermans de *Londres*, concernant le tranſport clandeſtin de la Laine dans les Païs étrangers; l'autre des Drapiers de *Leeds*, qui ſe plaignoient de la décadence des Manufactures de Laine. Le 16 de Mars, elles avoient réſolu, *Que le tranſport des Laines de la* Grande-Bretagne *& d'*Irlande, *étoit extrêmement préjudiciable aux Manufactures du Roïaume; & que, comme les Loix qui ſubſiſtoient n'étoient pas ſuffiſantes pour empêcher ce tranſ-*

Pour une Loterie en faveur du Pont de Weſtminſter.

Pour la Cochenille & l'Indigo.

Au ſujet des Sermens.

Pour les Manufactures de Draps.

V. Sept. Seance du Sec. Parlement.

ANNE'E MDCCXLI.

port, il faloit établir un Registre public du cru de la Laine, comme le moïen le plus efficace pour parvenir à ce but; & que le Roi *seroit supplié de donner ordre aux Commissaires du Commerce de préparer dans l'intervalle du* Parlement, *un projet de ce qui se pouvoit faire, pour arriver plus efficacement à l'exécution de la Résolution de ce jour.* Elles ordonnèrent en même tems de porter le *Bill*, dont il s'agit ici. XII. Acte, *pour permètre aux Sieurs* Jean Porter, Abraham Desmarêts, *&* Jaques Bourdieu, *de tirer une certaine quantité de Soies d'*Espagne, *par la voie de* Livourne *& de la* Savoie XIII. Acte, *pour la conservation des Bestiaux.* On y pourvoïoit aux moïens d'en empêcher le vol & le transport. XIV. Acte, *pour autoriser le Roi à faire un accord avec les Propriétaires des Iles de* Bahama. XV. Acte, *pour punir plus efficacement les Déserteurs & les Soldats mutins.* XVI. Acte, *pour remèdier aux abus qui s'étoient introduits dans les Assurances des Vaisseaux.* XVII. Acte, *pour s'étendre & pour mieux règler le Commerce dans les Mers du* Levant. XVIII. Acte, *pour la Réparation des Grands Chemins du Roiaume.* Outre cet *Acte*, il y eut plusieurs *Bills* particuliers pour quelques-uns de ces Chemins, comme ceux des Provinces de *Kent* & de *Fulham*, d'*Ely*, de *Duncaster*, de *Wiltz*, &c. XIX. Acte, *pour convaincre plus aisément les Malfaiteurs, qui reviendroient furtivement des Colonies après y avoir été transportés en vertu de quelque Jugement.* XX. Acte, *pour décharger des Amandes portées par les Loix les Protestans qui n'avoient pas eu soin de faire enregistrer leurs Contrats d'aquisition des Biens, qu'ils avoient acquis des Catholiques.* XXI. Acte, *pour expliquer un* Acte *de* Parlement, *qui promètoit une récompense à ceux qui trouveroient le moïen de prendre en tout tems la Longitude sur Mer.* XXII. Acte, *pour empêcher & pour restreindre quelques pratiques illicites dans les Colonies d'*Amérique. XXIII. Acte, *pour procurer de meilleures eaux aux Habitans de la Ville de* Portsmouth. XXIII. Acte, *pour réparer les Maisons de Correction & pour en bâtir de nouvelles.*

Pour autoriser à tirer quelques Soies d'Espagne.
Pour la conservation des Bestiaux.
Au sujet des Iles de Bahama.
Contre les Déserteurs, &c.
Concernant les Assurances.
Pour le Commerce du Levant.
Pour la réparation des grands Chemins.
Contre les Malfaiteurs revenus des Colonies.
Pour les Protestans aquérans des Biens des Catholiques.
Au sujet de la Longitude.
Au sujet des Colonies.
En faveur de la Ville de Portsmouth.
Réparations des Maisons des Correction.

Etat des Dètes Nationales.

Suivant l'Etat des Dètes de la Nation remis au Parlement, il parut que le 31 de Décembre 1739, elles montoient à 46 millions, 129 mille 946 Liv. Sterl.; que dans le cours de l'année suivante on en avoit aquité 186 mille; & que le 31 de Décembre, elle montoient à 45 millions, 943 mille, 946 Livres Sterling.

Clôture du second Parlement. 6 Mai.

Le 6 de Mai, le *Roi* mit fin à ce second *Parlement* par le Discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

Le zèle & la diligence avec lesquels vous avés terminé les Affaires Publiques, pendant le cours de cette Séance, sont des preuves incontestables de votre attachement aux intérêts de votre Patrie, & par conséquent, des

témoignages les plus agréables que vous puissiés me donner de votre fidèlité & de votre affection pour ma Perſone. La puiſſante aſſiſtance que vous m'avés accordée pour ſoutenir la Guerre juſte & néceſſaire, dans laquelle je ſuis engagé, me paroît le meilleur moien de réduire nos Ennemis à la raiſon; & l'empreſſement avec lequel vous vous êtes déclarés ſi à propos pour la défenſe de la Maiſon d'Autriche *& le maintien de la Balance & de la Liberté de* l'Europe, *ne peuvent manquer d'encourager très vivement nos Alliés: ce ſont-là les moiens d'aſſurer à cette Nation le poids & l'influence au dehors, auxquels ſa ſituation naturelle lui donne droit de prétendre.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

C'eſt avec une ſatisfaction très particulière, que je reconnois votre vigilance & votre attention à lever les Subſides pour le ſervice de cette année; ce que vous avés fait avec une prévoïance ſi ſage pour les beſoins publics, que vous avés fait voir que vous êtes les véritables Répréſentans de mes fidéles Communes.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je ne puis me ſéparer de ce Parlement, *ſans vous faire publiquement mes remerciemens de toutes les preuves éclatantes que vous m'avés données de votre affection & de votre fidélité pour ma Perſone & pour mon Gouvernement; de votre ferme réſolution de maintenir la* Succeſſion Proteſtante *dans ma Famille, & de votre attachement inébranlable au véritable intérêt de votre Patrie. Vous avés montré la plus vive ardeur & le zèle le plus convenable pour défendre l'honneur de ma Couronne & les droits inconteſtables de la Navigation & du Commerce appartenant à mes Sujets, en me mètant en état de vanger les inſultes qui leur ont été faites contre la foi des Traités. Dans une conjoncture auſſi délicate, vous avés ſoutenu le Crédit de la Nation & vous avés affermi mon Gouvernement d'une manière qui ſurpaſſe l'attente de nos Alliés, en rompant les meſures de ceux qui portent envie à notre proſpérité. Vous avés en même tems fait voir à toute la Terre que la* Grande-Bretagne *eſt en ſituation non ſeulement de ſe défendre, mais auſſi de fournir des ſecours convenables à ſes Alliés & de ſoutenir la Cauſe commune de* l'Europe. *Comme une pareille conduite fait l'éloge de ce* Parlement, *elle ſera ſans doute un objet d'émulation pour les* Parlemens *qui lui ſuccèderont. Je donnerai mes ordres inceſſament pour convoquer un nouveau* Parlement. *Il n'y a rien de ſi précieux pour moi que l'amour & l'affection de mon Peuple, dans lequel j'ai ſi parfaitement une entière confiance, que c'eſt avec la plus grande ſatisfaction que je vois toutes les Villes de mon Roïaume à portée de me donner de nouvelles preuves de leur affection par le choix qu'elles feront de leurs Répréſentans. C'eſt de l'Etabliſſement préſent que dépend la durée de notre excellente Conſtitution*

V.
Sept. Seance du sec Parlement.

dans l'Egliſe & dans l'Etat; & cette Conſtitution fait la ſureté de l'Etabliſſement préſent, rien ne peut bleſſer l'une ſans affoiblir l'autre; & je ferai toujours, ainſi que j'ai fait juſqu'ici, de la conſervation de l'une & de l'autre, auſſi bien que de la défenſe des Droits de mes Sujets, pour ce qui regarde la Religion & leurs Intérêts Civils, l'objet continuel de mes ſoins. Ceux qui ſe diſtingueront, en perſiſtant dans ces principes, trouveront toujours de ma part du ſupport & de la faveur; &, ſi nous ſuivons invariablement des meſures ſi ſages & ſi juſtes, nous pouvons concevoir les eſpérances les mieux fondées, que, moïenant la protection de la divine Providence, la Grande-Bretagne *jouira, pour le préſent & pour l'avenir d'une conſtante proſpérité.*

Lorſque ce Diſcours fut achevé, le *Grand-Chancelier*, par ordre du *Roi*, prorogea, pour la forme, le *Parlement* juſqu'au 23 de ce mois: mais, le 9, on publia la Proclamation pour ſa diſſolution, & l'on expédia les Ordres pour l'Election des Membres d'un autre *Parlement*.

VI.
Guerre.
Combat de quatre Vaiſſeaux François contre ſix Anglois.
8 Janvier.
Relation des Anglois.

VI. Le 8 de Janvier, à la hauteur du Cap *Tiberon* près de l'Ile de *Saint-Domingue*, il y eut une rencontre de 6 *Vaiſſeaux Anglois* & de 4 *Vaiſſeaux François*. Voici la Relation que l'on en fit publier à *Londres*.

Lorsque la Flote commandée par le Chevalier Chaloner Ogle *doubla la Pointe Occidentale de l'*Hiſpaniola, *elle vit en mer 4 grands Vaiſſeaux. Le ſignal fut donné au* Prince Frédéric, *à l'*Orford, *au* Lion, *au* Weymouth, *à l'*Auguſte *& à un autre Vaiſſeau de ſe détacher de la Flote pour aller donner la chaſſe à ces Vaiſſeaux, qui, ſur les quatre heures de l'après midi, arborèrent Pavillon de* France: *mais on ne put les joindre que vers les dix. Le* Prince Frédéric *qui avoit l'avant, arriva le premier à la demi-portée d'un de ces Vaiſſeaux, & l'interrogea premièrement en* Anglois *& puis en* François: *mais comme on ne répondit pas, il lui fit tirer un coup de Canon & peu après un ſecond. Au ſecond coup le* Vaiſſeau François *ouvrit en un inſtant tous ſes bords & lui lacha une bordée entière, que le* Prince Frédéric *lui rendit ſur le champ. L'*Orford *joignit peu après les trois autres Vaiſſeaux, & les chargea ſans aucune cérémonie. Le Lord* Auguſte, *qui le commandoit, combatit pendant une heure & demie avec beaucoup de bravoure, juſqu'à ce que ſon Mât de Hune de Miſène aiant été emporté, il fut obligé de ſe retirer ſur l'arrière pour ſe remètre en ordre. Le* Weymouth *arriva le dernier & ne tira que deux ou trois bordées, car le Capitaine* Knowles, *qui le commandoit, s'étant rendu à bord du Lord* Aubery, *& lui aiant dit de donner le ſignal pour faire ceſſer le Combat, parce qu'il êtoit, diſoit-il, perſuadé que c'étoit des* Vaiſſeaux François, *le Lord* Aubery *ſuivit ſon avis: mais les* François *aiant continué de tirer, il falut en faire autant de la part de nos Vaiſſeaux, & le Combat dura encore une demie-heure, après quoi on ſe ſépara d'un conſentement mutuel. Auſſi-tôt qu'il fut jour, le Lord* Aubery, *comme le plus ancien Capitaine, fit venir les autres ſur ſon bord. On tint un Conſeil dont le réſultat fut d'envoïer un Officier*

aux quatre Vaiſſeaux, pour ſavoir certainement qui ils étoient. L'Officier qui fut envoïé aiant vu qu'ils étoient François, *leur demanda pourquoi ils n'avoient pas répondu à la demande qui leur avoit été faite? Le* Capitaine François *repartit, qu'il avoit répondu & qu'il feroit rapport au* Roi *ſon Maître de la manière dont nous en avions uſé à l'égard de ſes Vaiſſeaux. Le Lord* Auguſte *a eu 7 Hommes de tués ſur ſon Vaiſſeau & 14 de bleſſés; le Lord* Aubery *4 de tués & 9 de bleſſés; & le Capitaine* Knowles, *2 de tués. Je n'ai pas appris qu'aucun de nos trois autres Vaiſſeaux ait été dans le feu, à cauſe que le calme ne leur permit pas de gouverner. On ignore la perte des* François: *mais elle ne ſauroit avoir été petite. Lorſque le Lord* Auguſte, *en ſe retirant, fit ſon compliment au* Capitaine François *qui étoit vis-à-vis de lui, il lui dit qu'il eſpéroit qu'il n'avoit point eu de tués ſur ſon Vaiſſeau; le* Capitaine François *lui répliqua, qu'il n'en avoit eu que trop.*

On ajouta depuis à cette Relation; *Que l'on avoit appris que dans le même Combat un des* Vaiſſeaux Anglois *avoit été démâté de ſon grand Hunier, & que les autres avoient auſſi été maltraités; qu'à bord du Vaiſſeau l'*Ardent *de 64 Canons, commandé par le Chevalier d'*Epinay, *il y avoit eu 8 Hommes de tués & 13 de bleſſés; que la Frégate la* Parfaite *de 44 Canons avoit eu ſon Mât de Beaupré hors de ſervice, mais peu de morts & de bleſſés, non plus que ſur le* Mercure; *& que le Vaiſſeau le* Diamant *de 50 Canons avoit tiré 504 coups, qu'il en avoit reçu plus de 500 dans ſes voiles, qu'il avoit eu ſon Mât de Misène hors de ſervice, ſes Manœuvres & Voiles briſées & hachées, & qu'il avoit eu 18 Hommes de tués & 28 de bleſſés.*

A cette Relation il faut oppoſer celle qui fut inſérée dans la *Gazète de France* du 29 d'Avril de cette année.

Relation publiée en France.

Les deux Eſcadres, que le Roi *avoit jugé à propos d'envoïer en* Amérique *au mois de Septembre de l'année dernière, ſont rentrées dans les Ports de* France. *Celle qui étoit commandée par le Marquis d'*Antin *eſt arrivée à* Breſt *le 18 de ce mois, & celle du Comte de* La Roche-Allard *eſt entrée à* Toulon, *le 13. On a appris par le retour de ces Eſcadres ce qui s'eſt paſſé entre quatre* Vaiſſeaux du Roi *& ſix* Vaiſſeaux Anglois, *la nuit du 18 au 19 de Janvier dernier, à la vue du Cap* Tiberon *près de l'Ile de* Saint-Domingue. *L'*Ardent *de 64 Canons, commandé par le Chevalier d'*Epinay; *le* Mercure *de 56 Canons commandé par le S. de l'*Eſtanduère; *le* Diamant *de 50 Canons, commandée par le Chevalier de* Pioſin; *& la* Parfaite *de 44 Canons, commandé par le Commandeur* Deſtourmelle, *faiſoient route vers le Cap* Tiberon, *lorſqu'ils furent joints par 6 Vaiſſeaux que le Chevalier* Ogle *avoit détachés le matin de ſon Eſcadre, pour aller reconnoître ſi les 4 Vaiſſeaux qu'il avoit découverts n'étoient point des* Vaiſſeaux Eſpagnols, *comme il l'avoit cru. Deux des* Vaiſſeaux Anglois, *le* Prince Frédéric *& l'*Orford, *commandés par le Lord* Beauclerc *& par le Lord* Auguſtus, *étoient de 70 Canons, & les 4 autres de 60. Les* Anglois *ſe trouvèrent à*

6 heures du ſoir à la portée de la voix des Vaiſſeaux François; & quoique les premiers puſſent juger, par les queſtions & les réponſes faites de part & d'autre, que les 4 Vaiſſeaux n'étoient point Eſpagnols, ils proposèrent, pour s'en aſſurer, que les François miſſent leur Canot à la mer. Les Capitaines qui commandoient les Vaiſſeaux du Roi l'aiant refuſé, & aiant répondu aux Anglois qu'ils pouvoient envoïer leur Canot, ces derniers attaquèrent les 4 Vaiſſeaux & commencèrent le Combat qui a duré toute la nuit. Les François ont donné en cette occaſion de grandes preuves de courage, &, malgré la ſupériorité du nombre & la diſproportion des Vaiſſeaux, ils ont eu l'avantage dans cette Action. A la pointe du jour, les Anglois qui étoient déja à une lieue de l'endroit dans lequel le Combat avoit commencé, reconnurent leur erreur. Celui qui commandoit les Vaiſſeaux Anglois, mit ſon Canot à la mer, & il envoïa un Officier au Chevalier d'Epinay lui faire des excuſes de ce qui étoit arrivé; lui témoigner qu'il en étoit très fâché, & l'aſſurer, qu'à cauſe de l'obſcurité de la nuit, il avoit pris les 4 Vaiſſeaux François pour des Vaiſſeaux Eſpagnols. Cet Officier aiant rejoint les Anglois, & le Chevalier d'Epinay aiant reconnu qu'ils faiſoient route, il continua la ſienne pour le Cap TIBERON. La Cour de France fit faire, dans le mois de Mai, par le S. de *Buſſi* ſon Miniſtre à *Londres*, des plaintes de ce qui s'étoit paſſé. La *Cour d'Angleterre* fit répondre par le Duc de NEWCASTLE; *Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *ne voulant pas ſe brouiller avec la* France, *donneroit une entière ſatisfaction au ſujet de la rencontre en* Amérique *entre* 6 Vaiſſeaux de guerre Anglois & 4 François, *s'il ſe trouvoit que le tort fût du côté des* Anglois: *Que cependant, par tout ce qu'on avoit pu recueillir juſqu'alors de ce qui avoit occaſionné le Combat en queſtion, il paroiſſoit que les* François *y avoient donné occaſion par la manière dont ils avoient répondu à la queſtion qu'on leur avoit faite*, s'ils étoient FRANÇOIS; *puiſqu'au lieu de donner une réponſe claire & qui auroit prévenu toute diſpute, on avoit crié de deſſus l'*Ardent *juſqu'à trois fois:* « *Soïés* Anglois *ou* Diables *ſi vous* » *voulés; nous ſommes* François, *& nous ne vous craignons pas* ».

Plaintes de la France & Réponſe de la Cour d'Angleterre. Mai.

Ce qui ſe paſſa cette année de plus conſidérable en *Amérique* fut le Siége de *Cartagène* par l'Amiral *Vernon*. Mais avant que d'en parler, il eſt à propos de faire connoître ici ce Port ſi célèbre; & j'emploierai pour cet effet la Deſcription que j'en trouve dans un des *Journeaux* de Nouvelles qui me ſervent de Mémoires.

Expédition de l'Amiral Vernon à Cartagène.

Le Port de Cartagène, *qu'on nomme auſſi à cauſe de ſon étendue le Lac de* Cartagène, *eſt formé par deux Iles, ſéparées du Continent par deux petits Bras de mer. L'une, qui eſt appellée l'Ile de* Varu, *préſente au Septentrion un de ſes côtés échancré en demi-cercle. Le côté Oriental eſt ſéparé du Continent par un Détroit appellé* Paſſo de los Cavallos; *les autres côtés ſont baignés au Midi & à l'Occident par la mer du* Méxique. *L'autre Ile, appellée l'Ile de* Nave, *eſt ſituée au Septentrion de la première & en eſt ſéparée par un Détroit qu'on nomme* Boca-chica *& qui eſt la véritable entrée du Port. Elle forme une*

Deſcription de Cartagène.

manière

manière de pointe aboutissant au Détroit, sur laquelle est situé le Château qui le défend & en a emprunté son nom. Son côté Occidental commence à cette pointe, & s'étend 6 à 8 mille Toises au Septentrion, pour se replier ensuite, la longueur de 3 à 4 mille Toises vers le Nord-Ouest. De là il se replie de nouveau & court vers le Nord en une ligne parallèle au côté Occidental, avec lequel il forme une Langue de terre, qui n'a en quelques endroits que 200 Toises de largeur & sur la pointe de laquelle est située la Ville de Cartagène, *qui communique avec le Continent au moïen d'un Pont de 200 pas de longueur. Il faut remarquer que, du milieu du côté Oriental de cette Langue de terre, il part une autre Langue, mais petite & en forme d'éperon, qui s'étend vers le Sud-Est, & sur la pointe de laquelle s'élève le Fort de* Sainte-Croix. *La Côte du Continent, à commencer du* Passo de los Cavallos, *s'étend vers le Nord avec une légère inclinaison à l'Ouest. C'est la partie, qui est enfermée entre cette Côte & le côté Méridional de l'Ile de* Varu *& l'Oriental de l'Ile de* Nave, *qui forme le Port de* Cartagène, *divisé en trois parties par les diverses courbures de la Côte Orientale de la dernière de ces deux Iles. La première est la partie Méridionale, où l'on entre par le Détroit de* Boca-Chica, *& qui a environ 400 Toises de largeur. La seconde est la partie du milieu qui est de la moitié plus petite que celle-ci. La troisième partie est la Septentrionale, aussi la moitié plus petite que la seconde. On y entre par le Détroit que forme la pointe de la Langue de terre de* Sainte-Croix, *& elle aboutit en Cul-de-Sac à la Ville de* Cartagène *& au Détroit qui sépare cette Ville de la Terre-ferme, & de l'autre côté duquel il y a, pour couvrir le Pont, le Fort de* Saint-Lazare. *Il y a plusieurs petites Iles dans ce Port, & entre autres, une triangulaire au Midi de* Cartagène, *laquelle fait aujourd'hui partie de cette Ville. Le Fort de* Saint-Jaques & Saint-Philippe, *celui de* Saint-Joseph *& quelques-unes des Bateries, dont il sera parlé dans la Relation du Siège, se trouvent sur la Côte Occidentale de l'Ile de* NAVE.

Il faut à présent passer au récit de ce Siége célèbre. Les premières nouvelles en furent apportées à *Londres* le 28 de Mai, par le Capitaine *Laws*, Commandant du Vaisseau le *Spence-Loop*. Il êtoit chargé de différentes Lettres écrites par l'Amiral *Vernon* au *Roi*, pour lui faire part de la prise de plusieurs Forts construits par les *Espagnols* aux environs de *Cartagène*. Les *Lords Régens* firent extraire de ces Lettres la *Relation* suivante, qui fut rendue publique par leur ordre.

Relation Angloise du Siège de Cartagène.

L'Amiral Vernon part d'Hispaniola pour aller assiéger Cartagène.

28 Mars.

Le 25 de Février, V. S. (*7 de Mars* N. S.) *le Vice-Amiral* Vernon *partit de la* Baie Irlandoise, *avec les Vaisseaux de guerre & de transport au nombre de 124 voiles, & le 4 (14) Mars au soir, il jeta l'ancre à* Playa-Grande, *contre le vent de la Ville de* Cartagène. *Le 9 (19) le Chevalier* Chaloner Ogle, *qui êtoit chargé de l'attaque des Forts & des Bateries de* Terra-Bomba, *prit les devans avec sa division. Le Vice-Amiral* Vernon *suivit peu après avec la sienne & les Bâtimens de transport, laissant M.* Lestock *avec sa*

Fort de la Chamba abandonné.

diviſion en arrière à l'autre. Le petit Fort de La Chamba *fit d'abord quelques décharges de ſon Canon: mais la Garniſon qui le gardoit, l'abandonna auſſitôt que les Vaiſſeaux, qui devoient l'attaquer, furent à portée de répondre à ſon feu. Entre ce Fort & celui de* Saint-Jaques & Saint-Philippe, *il y avoit une Baterie de Faſcines, mais qui ne nous incommoda pas, parce que les Ennemis n'avoient pas encore eu le tems d'y placer de l'Artillerie. Les Vaiſſeaux le* Norfolck, *le* Ruſſel, *& le* Shrewſburi, *ſerrèrent de ſi près le Fort de* Saint-Jaques & Saint-Philippe *& le chauffèrent ſi vivement, que les* Eſpagnols *en furent chaſſés en moins d'une heure de tems; & que nos Grenadiers, aiant débarqué le ſoir même, en prirent poſſeſſion ſans aucune oppoſition. Le* 11 (21 *Mars*), *nous portâmes nos Tentes & Inſtrumens à terre & commençâmes à camper. Le* 15 (25), *on acheva de débarquer l'Artillerie & les Munitions. L'*Amiral *aiant été averti par le Brigadier* Wenworth *que les Troupes ſouffroient d'une Baterie de Faſcines élevée de l'autre côté du Port, appellé le côté de* Barradero, *réſolut ſur le champ de s'en emparer; & en conſéquence il détacha quelques Chaloupes commandées par M.* Watſon, *Capitaine de ſon propre Vaiſſeau, aiant ſous ſes ordres les Capitaines* Norris *&* Collin. *Les Troupes, qui étoient dans ces Chaloupes, étoient commandées par le Capitaine* Boſcawens, *aiant ſous lui les Capitaines* Laws *&* Cotes. *Elles prirent terre à une lieue de la Baterie de Faſcines, qui étoit de* 15 *Canons de* 24 *Livres. Mais il y en avoit une autre de* 5 *Canons près de l'endroit où elles avoient débarqué, dont elles ne s'étoient pas apperçues auparavant. Elles l'attaquèrent ſans perdre de tems & avec tant de promtitude, qu'elles y ſurprirent les Ennemis & s'emparèrent du Canon. Cette attaque donna à ceux qui étoient dans l'autre Baterie, le tems de braquer deux Pièces de Canon contre nous: mais cela ne nous empêcha pas de l'attaquer & de nous en rendre les Maîtres. Nous enclouâmes les Canons, brûlâmes les Affuts & la Plateforme, & retournâmes à nos Vaiſſeaux avec* 6 Priſoniers Eſpagnols, *qui n'avoient pu ſe ſauver à cauſe de leurs bleſſures. Pendant qu'on prenoit & qu'on détruiſoit ces deux Bateries, le Brigadier* Wenworth *faiſoit travailler ſur la Côte oppoſée à une Baterie de Mortiers, dont le Fort de* Boca-Chica *ſentit bientôt les effets. Le* 22 (2 *Avril*) *il commença à batre ce Fort d'une Baterie de* 20 *Canons de* 24 *Livres. Les Ennemis de leur côté ne reſtoient pas oiſifs. Ils étoient entre autres occupés à placer de l'Artillerie ſur la Baterie de Faſcines nommée en premier lieu, & ils y avoient déja deux Canons. L'Amiral fit avancer un Vaiſſeau vers la Côte pour tirer ſur cette Baterie. Le* 23 (3 *Avril*) *le Commandeur* Leſtock, *montant la* Boyne, *fut détaché avec le* Prince Frédéric, *le* Hamptoncourt, *le* Suffolck *& le* Tilbury, *pour batre le Fort de* Boca-Chica: *mais le* Boyne, *aiant perdu l'avantage du vent & ſe trouvant par là trop expoſé au feu des* Eſpagnols, *fut rappellé vers le ſoir. Les autres Vaiſſeaux demeurèrent dans leurs Poſtes. La* Princeſſe-Amélie, *qui ſur ces entrefaites fut emportée contre ſa deſtination vers la Baterie de Faſcines, profita de l'occaſion pour faire taire l'Artillerie que les Ennemis y avoient rétablie, & rendit par là un bon ſervice à notre*

Priſe du Fort de Saint-Jaques & Saint Philippe.

Les Anglois campent à terre. 21 Mars, &c.

Le Fort de Boca-Chica eſt attaqué. 1 Avril.

Baterie de terre & à notre Camp ; où les Boulets des Ennemis étoient portés par dessus la Montagne. Le 24 (4 Avril) nos Vaisseaux redoublèrent leur feu ; mais le Prince-Frédéric *& le* Hamptoncourt *étant très maltraités par le feu des Vaisseaux ennemis, on trouva à propos de les rappeller. Le* Roi *a perdu dans cette occasion un brave Officier dans la persone du Lord* Aubery Beauclerc, *Commandant du Vaisseau le* Prince-Frédéric, *qui en son tems auroit fait honneur à son illustre Maison & à sa Patrie, étant un Seigneur également brave & modeste. L'après midi l'*Amiral *détacha de nouveau toutes ses Chaloupes à l'attaque de la Baterie de Fascines, où les Ennemis avoient augmenté leur Canon jusqu'au nombre de six. Nos gens s'en emparèrent ; &, aiant assés de tems & de jour, ils ruinèrent le Canon & la Plateforme, & mirent le feu à la Baterie, pendant que quelques-uns d'entre eux portèrent les Barques de l'autre côté d'une Langue de terre, & abordèrent & brûlèrent un Sloop, qui étoit-là pour fournir des Munitions à la Baterie. Le 25 (5 Avril) le Brigadier* Wenworth *se rendit à bord de l'*Amiral, *pour lui donner part qu'aiant fait une brèche raisonable au Fort de* Boca-Chica, *il avoit intention de hasarder un Assaut une heure avant la nuit. L'*Amiral *approuva sa résolution, & chargea là-dessus le Capitaine* Knowles, *son Ingénieur, de faire une diversion avec toutes les Chaloupes, & de se pourvoir de quelques Pierriers & Mortiers à la* Coehorn, *pour s'en servir contre le Fort* Saint-Joseph. *Le Capitaine* Knowles *avoit sous lui les Capitaines* Watson, Cotes, Dennis, Cleland *&* Broderick. *Ils abordèrent à la Baterie de Fascines & y débarquèrent avant que nos Troupes marchassent à l'attaque du Fort de* Boca-Chica, *ce qui doit avoir contribué à mètre les Ennemis en confusion. Au tems marqué par le Brigadier* Wenworth, *nos Grenadiers montèrent à l'assaut, dans l'attente d'une vigoureuse résistance : mais aussitôt qu'ils furent arrivés au pied de la Brèche, la Garnison abandonna le Château sans tirer un seul coup de Fusil.*

Le Lord Beauclerc tué. 3 Avril.

Assaut donné au Fort de Boca Chica, qui est pris. 4, 5 Avril.

Immédiatement après, les Ennemis commencèrent à mètre le feu à un de leurs Vaisseaux. Nos Gens, s'appercevant par là de leur consternation, coururent avec leurs Barques vers la Côte, & donnèrent un assaut au Fort Saint-Joseph, *où ils ne trouvèrent que 3* Espagnols, *qui étoient ivres. Encouragés par ces succès & voïant que les Ennemis couloient à fonds leurs autres Vaisseaux, ils s'y portèrent ; &, aiant franchi la Chaine, ils abordèrent la* Galice, *le propre Vaisseau de l'Amiral Don* Blaise, *où ils firent prisoniers le Capitaine de ce Vaisseau, celui des Troupes de Marine, un Enseigne & 60 Hommes, qui, n'aiant pas de Chaloupes pour se sauver, avoient differé de couler leur Vaisseau à fonds, jusques à ce qu'on leur en eût envoïées. Cela fait, nos Gens rompirent & brisèrent la Chaine, afin que rien ne pût nous arrêter le lendemain ; & on laissa les Officiers & le monde nécessaire à bord de la* Galice, *où l'on trouva les deux Pavillons arborés. On mit aussi un Officier dans le Fort de* Saint-Joseph.

Prise du Fort Saint-Joseph.

Prise du Vaisseau Amiral Espagnol.

*Le 26 (6 Avril), l'*Amiral *se hâta d'entrer dans le Port : mais, quoiqu'il ne fût question que d'un petit passage, il y rencontra de grandes difficultés, parce*

Difficultés que l'Amiral éprouve

pour entrer dans le Port. 5 Avril.

que les Ennemis avoient coulé à fonds les Vaiſſeaux le Saint-Charles *& l'*Afrique *au beau milieu du Canal, & que le Vaiſſeau le* Saint-Philippe, *auquel ils avoient mis le feu, brûloit encore du côté de la Côte qu'il faloit ranger. Il lui falut trois heures, à compter depuis qu'il avoit jetté l'Ancre dans le Détroit, pour le paſſer & arriver au Port, où il s'avança le ſoir même près de deux lieues. Il a fallu d'autant plus de précautions dans ce paſſage, que le tems a été orageux depuis tout ce tems là. Le* Burford *& l'*Orford, *de la diviſion de l'*Amiral, *le ſuivirent le même ſoir.*

Attaque du Fort de Caſtillo-Grande ou de Sainte-Croix. 6 Avril.

*Le 27 (7 Avril) l'*Amiral *donna ordre au Capitaine* Griffin *& au Lord* Auguſte Filtz-Roi, *qui commandent le* Burford *& l'*Orford, *de s'avancer le plus avant qu'ils pourroient dans le Port & de s'y poſter de travers le plus près qu'il leur ſeroit poſſible de* Caſtillo-Grande (1), *mais pourtant hors de la portée du Canon, afin de lui couper au pluſtôt toute communication avec l'eau. Cet ordre ne put être exécuté avec autant de promtitude qu'on l'auroit ſouhaité, à cauſe que le vent ſouffloit directement par le Port. Le même jour, le* Worceſter *joignit l'*Amiral *& fut chargé de s'approcher d'un Quai, où il y avoit une bonne Grue & une Source d'eau douce, dont on crut devoir s'aſſurer pour le ſervice de la Flote. Le Capitaine* Knowles *étant l'après-midi dans le Port avec le* Weymouth, *il fut chargé de détruire les Bateries des Ennemis au paſſage de* Cavallos, *& de s'emparer des Bâtimens qui y étoient; ce qu'il exécuta le lendemain, aiant encloué les 16 Canons des deux Bateries qui étoient à chaque côté de ce Paſſage, & enlevé les Bâtimens qui ſe trouvoient dans ce Détroit & qui pouvoient être d'un grand uſage pour une décente & pour faire de l'eau. Le Chevalier* Chaloner Ogle *paſſa le Détroit le ſoir du 27 & le 28 (7 & 8 Avril). Il s'avança dans le Port & ſe plaça entre l'Amiral* Vernon *& ſes deux Gardes avancées. Il a été ſuivi depuis par 3 Vaiſſeaux de ſa diviſion, ſavoir le* Ripon, *le* Jerſey *& l'*Expérience. *Les ennemis ſe comportent en Gens qui ont perdu courage, aiant coulé à fonds, dès le 28, tous leurs Galions & autres Navires, à l'embouchure de la partie ſupérieure de leur Port, au deſſus de* Caſtillo-Grande, *à l'exception du* Conqueſtador *& du* Dragon, *les deux ſeuls Vaiſſeaux de guerre du* Roi d'Eſpagne *qui leur reſtent encore & d'un Vaiſſeau portant Pavillon de* France, *afin de boucher entièrement cette entrée du Port. Le 30 (10 Avril) au ſoir, le Capitaine* Knowles *reçut ordre d'éclairer de ſon mieux la contenance & la manœuvre des* Eſpagnols; *&, s'étant poſté la nuit ſur l'avant de l'Amiral, il remarqua que les Ennemis alloient & venoient en 13 Barques avec beaucoup d'empreſſement. Le lendemain matin il vit qu'ils avoient auſſi coulé à fonds le* Conqueſtador *& le* Dragon, *& qu'ils tranſportoient ce qu'ils pouvoient de* Caſtillo-Grande. *Le Capitaine* Knowles *en donna d'abord part au Chevalier* Ogle, *qui étoit à l'ancre entre l'*Amiral *& le* Burford *&*

Bateries des Eſpagnols détruites, &c. 7 Avril.

Les Eſpagnols coulent à fonds preſque tous leurs Vaiſſeaux. 8 Avril.

(1) Le Journaliſte François dit ici dans une Parentheſe: *Ce Château nous paroit être le même que le Fort de* SAINTE-CROIX.

l'Orford, *les deux Gardes avancées de celui-ci, qui lui ordonna là deſſus de s'avancer avec ſon Vaiſſeau vers le Château & de lui lâcher une bordée, pour voir s'il répondroit. Le Château n'aiant pas répondu, on donna le ſignal aux Barques armées, qui coururent à terre & entrèrent dans le Château ſans aucune réſiſtance. L'*Amiral *a nommé Gouverneur de* Caſtillo-Grande *le Capitaine* Knowles, *dans la perſuaſion qu'il profitera de ſa ſituation, pour découvrir les moïens les plus propres pour pourſuivre notre entrepriſe.*

Priſe de Caſtillo-Grande. 19 Avril.

Nous ferons entrer au pluſtôt toutes nos Galiotes à Bombes, pour bombarder la Ville, & nous ſommes à préſent en état de débarquer nos Troupes & notre Artillerie, à une lieue ſeulement de diſtance de la Ville; ce que nous ne pourrions faire qu'à trois lieues de diſtance ſi nous n'étions pas maîtres de Caſtillo-Grande.

Avantages de cette priſe.

Au ſurplus, étant maintenant dans le Port, nous pouvons dire que le Canal étoit ſi étroit, l'entrée & le débouchement ſi difficiles, & les diſpoſitions pour le défendre auſſi juſtes & auſſi bonnes, qu'on eût pu les trouver où que ce ſoit dans l'Univers; car les Ennemis avoient plus de 200 *Pièces de Canon, tant de leurs Vaiſſeaux que des Forts & Bateries, diſpoſées à foudroïer tout ce qui ſe préſenteroit à l'entrée du Port un mille à la ronde.*

Juſtice rendue aux Généraux Eſpagnols.

Le 1 (11) *Avril,* l'Amiral *jeta l'Ancre ſous* Caſtillo-Grande, *& quelques-uns de ſes Vaiſſeaux ſont maintenant occupés à enlever les Mâts des* Vaiſſeaux Eſpagnols *coulés à fonds, afin de s'ouvrir un Canal par deſſus ces Vaiſſeaux, à l'endroit où il y a le plus d'eau, pour faire entrer une partie de la Flote, & la placer à portée de couvrir par ſon feu la décente de l'Armée. Il a été réſolu dans un Conſeil de Guerre, de faire toute la diligence poſſible pour faire une décente le plus près qu'on pourra de la Ville, afin de lui couper toute communication avec la Terre-Ferme.*

Les choſes en étoient là, quand le Capitaine *Laws* fut dépêché par l'Amiral *Vernon*, pour porter en *Angleterre* les heureuſes nouvelles du commencement de ſon expédition. On fit à leur ſujet, à *Londres* & dans les autres Villes de la *Grande-Bretagne*, des Réjouiſſances, que le Peuple porta, ſelon ſa coutume, juſqu'à l'extravagance. On fit courir le bruit, quoique les Lettres de l'*Amiral* n'en diſent rien, qu'il avoit déja pris ou détruit 24 Vaiſſeaux ou Galions, & qu'il s'étoit emparé dans les Forts & dans les Bateries, de 200 Pièces de Canon.

Le Pavillon de l'Amiral Eſpagnol eſt porté en pompe dans les rues de Londres.

Le Pavillon du Vaiſſeau Amiral de Don *Blaiſe de Lezze*, que les *Eſpagnols* avoient eu ſoin de jeter à la mer, lorſque les *Barques Angloiſes* avoient abordé ce Vaiſſeau, & qu'un *Matelot Anglois* avoit été retirer en nageant, fut porté ſolemnellement dans les rues de *Londres*, ſous prétexte d'aller au Palais de *Saint-James* le faire voir au *Duc de Cumberland* & aux *Princeſſes*.

Diſcours de l'Amiral Vernon aux Officiers de la

Selon le rapport du Capitaine *Laws*, dans le Conſeil qui s'étoit tenu, quelques jours avant ſon départ, ſous *Caſtillo-Grande*, l'*Amiral* dit aux

Flote & de l'Armée, après la prise de Castillo-Grande.

Officiers de la Flote & de l'Armée, qu'il avoit assemblés sur son Bord : *MESSIEURS, il n'y a point à reculer. Il ne faut pas penser à partir d'ici, sans avoir pris cette Place. Il est vrai que notre Flote a souffert & que nous avons perdu du monde : mais il faut vaincre ou mourir. Quant à moi, je mourrai devant* Cartagène, *ou je l'emporterai.* Tous les Officiers applaudirent à ce Discours, & s'unirent à la résolution de l'*Amiral* par des acclamations réiterées. Ce discours fait sans doute honneur au courage de l'Amiral *Vernon :* mais pour qu'il en fît à sa prudence, il auroit falu qu'il eût été sur du succès.

Suite de la Relation Angloise de l'Expédition de Cartagène.

Le 30 de Juin, on informa le Public en *Angleterre* des suites de l'Expédition de *Cartagène*, par cette *Relation* publiée à *Londres* & datée ce jour-là même de *Witheal.*

LE Capitaine Wimbleton, *Commandant de la Chaloupe du Roi* l'Armateur, *arriva hier au soir de* Portsmouth. *Il avoit été dépêché du Port de* Cartagène, *le 7 Mai, avec des Lettres de l'Amiral* Vernon *& du Brigadier-Général* Wenworth, *pour le Duc de* Newcastle, *premier Secretaire d'Etat, & contenant les nouvelles suivantes.*

On s'ouvre un passage dans le Port intérieur de Cartagène. 12 Avril.

Le 12 d'Avril, les Matelots, par l'ordre de l'Amiral, *pratiquèrent un Canal à travers les débris des Vaisseaux que les Ennemis avoient coulés à fonds. On y fit entrer les Galiotes à Bombes, couvertes par deux Frégates, que commandoient le Capitaine* Rentone *& le Capitaine* Roderick.

On commence à bombarder la Ville 13 Avril.

Le 13, les Galiotes à Bombes commencèrent à tirer sur la Ville. Le soir, on pratiqua un autre Canal entre les débris, vers le côté Oriental du Banc de Sable qui est à l'embouchure du Havre. Trois des Brûlots passèrent par ce Canal & se postèrent de façon à couvrir la décente des Troupes à Texar de Gracias. *Ils tirèrent en même tems sur les Ennemis par tout où ils les voïoient occupés à se retrancher. Le 14, le Vaisseau de guerre le* Veymouth, *commandé par le Capitaine* Knowles, *traversa le Canal Occidental. La nuit suivante, il passa autour du Banc de Sable qui est à l'Est du Havre. Le 15 au soir, la Chaloupe de guerre* l'Armateur, *passa dans l'autre Canal.* L'Amiral *l'aiant postée, ainsi que le Vaisseau de guerre le* Weymouth, *autour du côté Oriental du Havre, leur feu qui donnoit à plein dans la Campagne, obligea une centaine des Ennemis à se retirer à couvert d'un épaulement, qu'ils avoient construit à la partie supérieure du Havre. L'Artillerie du* Weymouth *tiroit aussi sur la Campagne, entre cet Epaulement & le Château de* Saint-Lazare. *Par ce moïen on procura aux Troupes de Terre le moïen de faire leur décente avec succès, & elles commencèrent à l'exécuter le 16 au point du jour.*

Les Troupes de Terre font une décente, & campent à un mille du Château de Saint-Lazare. 16 Avril.

Le Général Weymouth, *aiant environ 15 cens Hommes, s'avança par un Défilé aussi long qu'étroit. Il eut quelque monde de tué par les décharges de la Mousqueterie des Ennemis qui tiroient au travers des sentiers & des ouvertures du Bois. En sortant du Défilé, il apperçut les Ennemis, au nombre d'environ 600, postés avantageusement pour lui disputer le passage. Le Général* Wenworth *s'avança d'abord sur eux, il essuïa, sans beaucoup de perte, leur premier feu, &*

les contraignit de ſe retirer avec précipitation. Il s'empara auſſi d'un terrain convenable pour former ſon Camp à un petit mille du Château de Saint-Lazare. *Le ſoir ou le jour ſuivant 17, le reſte des 8 Régimens du Corps de la Marine & de ceux de* Bland *& du Lord* Cavendish, *avec 2 Bataillons d'*Américains, *vinrent à terre, faiſant en tout près de 4 mille Hommes. Ils furent obligés de demeurer pendant 3 nuits ſous les Armes, faute de Tentes & d'Inſtrumens néceſſaires pour ſe retrancher, d'autant plus qu'il n'avoit pas été poſſible de les débarquer avec eux. Les Troupes, par les incommodités qu'elles ſouffroient, tombérent malades. La Saiſon pluvieuſe, qui approchoit, ne laiſſoit point aſſés de tems pour élever une Baterie. D'ailleurs, les Ennemis conſtruiſoient chaque jour de nouveaux Ouvrages. Ainſi il fut réſolu dans un Conſeil de Guerre d'attaquer, le pluſtôt qu'il ſeroit poſſible, le Château de* Saint-Lazare. *Cette attaque ne put être exécutée avant le 20.*

Attaque du Fort de Saint Lazare. 20 Avril.

Le Brigadier-Général Guiſe *avec 12 cens Hommes s'avança vers ce Château, peu avant le point du jour. Les Grenadiers, qui étoient les plus avancés, entrèrent d'abord dans les Ouvrages des Ennemis. Ils ne purent s'y maintenir longtems. La pluſpart de ceux qui en avoient pris poſſeſſion les premiers, furent tués. Des Troupes fraiches tombèrent en même tems ſur les nôtres, pendant que l'Ennemi tiroit à cartouche de ſon Artillerie. Le Général* Wenworth, *ſe voiant obligé d'ordonner la retraite, fit avancer 300 Hommes de réſerve, pour la couvrir. Le Détachement ſe retira, en emportant la plus grande partie de ſes bleſſés. Il y eut dans cette attaque au delà de 600 Hommes de tués ou de bleſſés, en y comprenant les Officiers. Les maladies, qui règnoient parmi les Troupes, augmentèrent tellement juſqu'au 26, que près de 500 Hommes tombèrent malades, ou moururent. Du nombre des premiers, furent preſque tous les Officiers; ſur quoi le Général* Wenworth *aſſembla le Conſeil de Guerre. On y jugea que les Troupes, loin d'être en état d'attaquer l'Ennemi, pouvoient à peine fournir aux Gardes néceſſaires pour la ſureté du Camp; & que parmi ceux-là même, il y en avoit beaucoup dans un état languiſſant. En outre, elles étoient menacées de manquer d'eau; tous les Puis, qu'on avoit creuſés dans le Camp commençant à s'épuiſer. Ainſi la réſolution fut priſe, dans un Conſeil de Guerre général, compoſé des Officiers de Mer & de Terre, de rembarquer les Troupes; ce qui fut exécuté le 27 au ſoir, ſans aucune perte.*

Les Maladies ſe mêtent dans les Troupes Angloiſes.

On rembarque les Troupes. 27 Avril.

*Le Vaiſſeau de l'*Amiral Eſpagnol, *la* Galice, *aiant été amené le 19 juſques ſous le Château de* Caſtillo-Grande, *l'Amiral* Vernon *y envoïa 60 Charpentiers, pour y conſtruire une Baterie contre la Ville. Le 26 au ſoir, elle fut achevée & poſtée auſſi près qu'il étoit poſſible des murailles de la Place. On avoit jeté, pour cet effet, des Ancres ſur le Banc de Sable du Hâvre, de manière cependant que les Chaloupes pouvoient paſſer par deſſus: mais les Bancs de Sable de la Ville empêchèrent d'avancer cette Baterie plus proche. Elle tira ſur la Place depuis 5 heures du matin juſqu'à 2 heures de l'après midi. Elle eſſuïa en même tems tout le feu de 3 Baſtions, d'une Demi-lune, & d'un Ouvrage à Cor-*

On tire ſur la Ville. 26 Avril

nes : mais, comme l'Amiral *vit que la diſtance étoit trop grande, pour rien exécuter d'eſſentiel contre des Murailles de pierre, il envoïa ordre au Capitaine* Hore, *qui commandoit ce Vaiſſeau de Baterie, de couper les Ancres & de le laiſſer aller juſqu'à terre. Pendant que cet Officier continuoit ſon feu, le Vaiſſeau fut pouſſé par le vent ſur le Banc de Sable, où il ſe remplit d'eau immédiatement après, aiant reçu* 12 *coups de Canon à fleur d'eau. Nos Galiotes à Bombes ont cauſé beaucoup de dommage à pluſieurs Egliſes de* Cartagène, *de même qu'aux Maiſons qui ont auſſi beaucoup ſouffert par le Canon de la* Galice. *Comme ce Vaiſſeau n'étoit pas aſſés proche des Murailles pour les batre avec ſuccès, on avoit pointé le Canon de manière que les Boulets paſſoient par deſſus & tomboient dans la Ville.*

On retire les Mâts, &c. des Vaiſſeaux coulés à fonds par les Eſpagnols.

Les Officiers de Mer & les Matelots ont été emploïes à retirer les Mâts de pluſieurs des Vaiſſeaux Eſpagnols *coulés à fonds. Ils en ont pourvu ceux qui avoient été démâtés & mis hors d'état de ſervir, par le Canon du Château de* Boca-Chica. *Ils ont auſſi retiré divers Ancres & Cables, pour s'en ſervir à la place de ceux qu'ils avoient perdus, étant dans la Rade. Par ce moïen la Flote a été réparée en peu de tems, & les Vaiſſeaux mis en état de remètre en Mer. Le* 4 *& le* 5 *de Mai, il ſe tint des Conſeils de Guerre généraux, dans leſquels il fut réſolu de retourner à* La Jamaïque.

On réſout de retourner à La Jamaïque. 4, 5 Mai.

On démolit Caſtillo Grande & Boca-Chica.

Le Capitaine Knowles *aiant été chargé de la démolition du Château de* Caſtillo-Grande, *elle fut entièrement achevée le* 6. *On y a emploïé plus de tems qu'on n'avoit d'abord cru, à cauſe de l'épaiſſeur des Murailles & de la force du ciment. Il y avoit dans ce Château* 51 *pièces de gros Canon, qui ont été encloüées, & dont on a rompu les Tourillons. Le Capitaine* Boſkawen *fut chargé du ſoin de la démolition de* Boca-Chica.

Avantages de cette Expédition

Enfin, par l'Expédition de l'Amiral Vernon *à* Cartagène, *ſix* Vaiſſeaux de guerre Eſpagnols *ont été brûlés ou détruits, de même que ſix Galions & tous les autres Vaiſſeaux qui étoient dans le Port. Les Châteaux & les Forts, conſtruits pour la ſureté du Hâvre, ſont entièrement démolis ; & l'on a mis hors d'état de ſervir pluſieurs centaines de Canons, tant de ceux qui étoient dans les Forts, que de ceux qui étoient ſur les Vaiſſeaux de guerre.*

Ajoutons à cette *Relation* que le Capitaine *Peyton*, Commandant le Vaiſſeau de guerre le *Kenſington*, parti de *Port-Roïal* de *La Jamaïque* le 12 de Juin, arriva le 4 d'Août à *Londres*, avec des Lettres de l'Amiral *Vernon* pour les *Seigneurs de la Régence*, d'après leſquelles on rendit public à *Londres* ce qui ſuit.

Fin de la Relation Angloiſe de l'Expédition de Cartagène.

L'Amiral Vernon envoie 5 Vaiſſeaux croiſer à la hauteur de Sainte-Marthe. 13 Mai.

LE *Capitaine* Davers, *Commandant du Vaiſſeau de Guerre Le* Suffolck, *ſortit le* 13 *Mai du Port de* Cartagène *avec* 5 *Vaiſſeaux de guerre & une Allége, afin d'aller croiſer pendant* 20 *jours à la hauteur de* Sainte-Marthe ; *& pour ſe rendre enſuite avec ſes Vaiſſeaux à* Port-Roïal *à* La Jamaïque, *conformément aux Ordres de l'Amiral* Vernon.

La démolition des Forts & Châteaux de Cartagène *aiant été entièrement achevée,*

achevée, & la plus grande partie des Vaiſſeaux de guerre, ainſi que les Bâtimens de tranſport avec les Troupes à bord, étant ſortis de ce Port, l'Amiral *en fit auſſi voile le* 17 *Mai pour ſe rendre à* La Jamaïque. *Le lendemain, il fut joint à la hauteur de* Canoa *par le Chevalier* Chaloner Ogle *avec* 14 *voiles, & le* 20 *par le reſte de ſon Eſcadre, à l'exception des Vaiſſeaux de guerre le* Boyne, *le* Burford *& le* Prince-Frédéric. *Ces deux derniers le joignirent enſuite : mais le* Boyne *continua directement ſa route pour* La Jamaïque.

Il part pour retourner à La Jamaïque. 17 Mai, &c.

Le 30 *Mai, l'Eſcadre arriva à* Port-Roïal. *L'Amiral y trouva le Convoi & les Vaiſſeaux chargés de Proviſions & de Munitions de Guerre, qui y étoient arrivés d'*Angleterre *quelques jours auparavant. Il y trouva auſſi le Vaiſſeau l'*Ecureuil, *commandé par le Capitaine* Warren, *lequel avoit rencontré & détruit ſur la Côte de la partie Méridionale de* Cuba *un Grand* Armateur Eſpagnol.

Il y arrive. 30 Mai.

Le 1 *Juin, on apprit par des Vaiſſeaux venant de* Porto-Bello, *que le Chef-d'Eſcadre* Anſon, *aiant doublé avec ſon Eſcadre le Cap de* Horne *qui eſt la pointe la plus Méridionale de la* Terre de feu *dans l'*Amérique-Méridionale, *étoit entré dans les* Mers du Sud *& avoit paru à la hauteur d'*Arica, *ſitué dans le Quartier de* Los Charcos, *Province du* Pérou : *mais que l'*Amiral Eſpagnol PIZARO, *qui avoit ſuivi l'Eſcadre d'*Anſon, *n'aiant pu doubler ce Cap, avoit relâché à* Brunos-Aynes.

On y apprend des nouvelles du Chef d'Eſcadre Anſon. 1 Juin.

Le 4, *le Lord* Auguſte Filtz-Roi, *Commandant du Vaiſſeau de Guerre l'*Orford, *mourut à* La Jamaïque *après quelques jours de maladie, extrêmement regretté à cauſe de ſa bravoure & de ſon exactitude dans le Service.*

Mort du Lord Auguſte Filtz-Roi, 4 Juin.

Le Capitaine Moſtyn, *qui avoit été croiſer à la hauteur de* Sainte-Marthe, *avec le Vaiſſeau de guerre le* Deptfort, *arriva le* 5 *à* Port-Roïal, *avec un* Vaiſſeau François *dont il s'étoit rendu maître. Ce Vaiſſeau, étant parti de* Cadix *avec des Proviſions navales & du Fer, avoit relâché à* Sainte-Marthe ; *d'où, après avoir débarqué une partie de ſes Proviſions, il avoit remis à la voile avec le reſte pour* La Havane, *& fut pris ſur la route.*

Vaiſſeau François pris & amené à La Jamaïque. 5 Juin.

L'Amiral Vernon *& le Brigadier* Wenworth *faiſoient travailler à* La Jamaïque *avec toute la diligence poſſible aux préparatifs pour ſe mètre de nouveau en Mer.*

Préparatifs pour une autre expédition.

Revenons ſur nos pas. Le 1 de Juillet, les *Lords-Régens* tinrent à *Londres* un Conſeil, dans lequel ils examinèrent les dépêches de l'Amiral *Vernon*, apportées la veille par le Capitaine *Wimbleton*, & donnèrent ordre au Secretaire d'en dreſſer une *Relation* pour être imprimée. C'eſt celle que l'on a vue plus haut. Ils firent enſuite entrer le Capitaine *Wimbleton* pour l'entendre ſur les circonſtances de tout ce qui s'étoit paſſé devant *Cartagène*. Enfin on fit la lecture des Lettres de l'*Amiral* au Duc de *Newcaſtle*. Il s'y plaignoit, non de la quantité, mais de la qualité des Troupes qu'on lui avoit envoïées ; &, l'on y liſoit entre autres, ces paroles : *Après m'être emparé de* Porto-Bello *& avoir pris peu après* Chiagra, *ce qui a été ſuivi du*

Plaintes de l'Amiral Vernon.

Bombardement de Cartagène, *il eſt déplorable pour moi d'avoir été obligé de me retirer de devant ce Port avec une Flote, qui a beaucoup ſouffert & une Armée très maltraitée. Je ne me plaindrai pas qu'on ne m'a point fourni aſſés de monde : mais ſeulement de la qualité de celui que j'ai été obligé d'emploïer ; des Equipages peu propres au Service ; des Troupes nouvellement levées, ſans ordre & ſans diſcipline On peut dire que le Corps de Troupes levées en* Angleterre, *nous a été beaucoup plus préjudiciable qu'utile, & qu'il n'a ſervi qu'à mètre la confuſion. Car, ſi nous avons été repouſſés par les* Eſpagnols, *on n'en peut imputer la faute qu'au peu d'ordre qui étoit dans nos Troupes.* Il finiſſoit ſa Lettre, en diſant; *Qu'on m'envoie promtement du ſecours ſur lequel je puiſſe comter, je me flate d'emporter* Cartagène : *mais il ne faut pas traîner en longueur & donner le tems aux* Eſpagnols *de ſe fortifier de nouveau. Si, après la Priſe de* Porto-Bello, *on ne m'avoit pas laiſſé languir après le ſecours que je demandois, nous ne nous trouverions pas dans l'embaras où nous ſommes préſentement.* Cette *Lettre* fut communiquée aux *Commiſſaires de l'Amirauté*, leſquels répondirent aux plaintes qu'elle contenoit; *Qu'ils avoient apporté toute l'attention poſſible dans le choix des Equipages de la Flote de cet Amiral : mais qu'on ne devoit pas être ſurpris que les maladies ſe fuſſent miſes ſi promtement parmi eux, puiſque, ſans leur donner le tems de ſe repoſer, on étoit allé d'abord attaquer* Cartagène; *ce qui auroit pu ſe faire également 15 jours ou 3 ſemaines après, avec plus de ſuccès.* Les *Régens* envoïerent le réſultat de ce Conſeil à *Hanovre* par un Exprès; &, en attendant les ordres du *Roi*, ils ordonnèrent qu'on préparât 2 à 3 mille Hommes & les Bâtimens néceſſaires pour les tranſporter en *Amérique*, ſous l'eſcorte de 6 Vaiſſeaux de guerre.

Réponſe des Commiſſaires de l'Amirauté à ces plaintes.

Autant les premières nouvelles du Siége de *Cartagène* avoient-elles cauſé de joie en *Angleterre*, autant celles de la levée du même Siége y répandirent-elles de conſternation. Elle fut d'autant plus grande qu'on ne doutât point que la perte du monde n'eut eté beaucoup plus conſidérable que la *Relation* ne l'avoit fait entendre. On avoit perdu devant *Cartagène*, dans les attaques des différens Forts, un Colonel, un Lieutenant-Colonel, trois Capitaines & quatre Lieutenans des Troupes de Terre. Les maladies avoient fait mourir, avant qu'on eût quité ce Port, un Colonel, un Major, neuf Capitaines, & ſept Lieutenans des même Troupes; outre deux Majors, un Lieutenant & le Commiſſaire de l'Artillerie, avec deux Ingénieurs. Depuis le retour à *La Jamaïque*, outre le Lord *Auguſte Filtz-Roi*, les Sieurs *Douglas*, *Jolly* & *Percival*, Capitaines Commandans des Vaiſſeaux de guerre le *Falmouth*, *le Rippon* & l'*Aſtrée*, & le Capitaine *Daniel*, lequel avoit commandé l'attaque du Fort de *Boca-Chica* moururent de maladie, comme on apprit par des Lettres venues à bord du *Kenſington*, en même tems que les troiſiémes nouvelles de l'Amiral *Vernon*. Par le même Vaiſſeau, vint auſſi le Lord *Ellibank*, Lieutenant-Colonel d'un Régiment de Marine, lequel étoit chargé des Dépêches du Briga-

Officiers tués ou morts de maladie devant Cartagène.

dier-Général *Wenworth* pour les *Lords-Régens*. Il eut avec le *Duc de Cumberland* une très longue conférence au ſujet de tout ce qui s'étoit fait au Siége de *Cartagène :* mais dans le tems on ne laiſſa rien tranſpirer dans le public, ni de ce que ce Lord avoit dit au *Duc de Cumberland*, ni du contenu des Dépêches qu'il avoit apportées.

Le caractère du *Peuple Anglois* oblige à prendre ſouvent le parti de ne lui pas dire toute la vérité, ſur tout quand il s'agit de l'informer du malheureux ſuccès de quelque entrepriſe qu'il avoit extrêmement à cœur. Celle de *Cartagène* étoit ſans contredit de cette nature; &, ſans former aucun jugement déſavantageux de la conduite des *Lords-Régens*, il eſt à croire que dans cette occaſion ils eurent ſoin, en faiſant dreſſer les *Relations*, qu'ils firent publiées à *Londres*, de ſe prêter un peu plus aux conſeils de la prudence qu'aux intérêts de la vérité. C'eſt ce qui me fait croire qu'on ne trouvera pas étrange que j'oppoſe à ces mêmes *Relations* celle que la Cour d'*Eſpagne* fit publier dans le mois de Juillet ou d'Août. La voici telle que je la trouve dans le même Journal, où j'ai pris les autres.

Relation Eſpagnole de l'Expédition de Cartagène.

QUOIQUE les circonſtances du ſuccès tragique, qu'ont eu la Flote & l'Armée des Anglois *devant* Cartagène des Indes, *aient été publiées en* Europe, *& qu'il n'y ait point d'eſprit impartial qui n'en ſoit préſentement convaincu; il eſt néanmoins néceſſaire de les expoſer de la manière dont elles ſont rapportées par Don* Sebaſtien de Eſlaba, *Vicerοi de* Santa-Fé, *dans ſes Dépêches du 21 de Mai, & ſelon les détails qu'en fournit ſon Adjudant Général Don* Pedro de Mur, *qui eſt venu en* Eſpagne *apporter ces importantes nouvelles. Car, comme ces circonſtances ſont défigurées & ſupprimées en partie, tant par la complaiſance vénale de quelques Gazetiers, que par le ſoin affecté avec lequel la* Cour de Londres *les cache, ſoit par la crainte qu'elle a de la vivacité du Peuple, ſoit pour l'entretenir dans l'illuſion & dans l'engagement où il eſt; on juge qu'il eſt à propos que tout le monde voie que le* Roi, *qui, depuis le commencement de cette Guerre, s'eſt conduit ſelon la raiſon la plus égale & la mieux fondée, ne cherche point à préſent à déguiſer la vérité dans les ſuites de cette Guerre. Le ſimple récit ſervira à faire comprendre combien la Tout-Puiſſance Divine a favoriſé la valeur de ſes Troupes & la juſtice de ſa Cauſe par l'abbatement & la deſtruction de ſes Ennemis.*

(Après ce Préambule, on donne la deſcription de la ſituation de la Ville de *Cartagène*, de ſes Fortifications & de la Baie de cette Place. Le *Journal* continue enſuite de cette manière.)

Etat des Forces Angloiſes.

L'Amiral Edouard Vernon *ſortit de* La Jamaïque *contre cette Place avec la Flote la plus nombreuſe & la plus puiſſante qu'on eût jamais vue dans ces Mers. Elle étoit compoſée de* 8 *Vaiſſeaux à* 3 *Ponts;* 28 *de Ligne;* 12 *Frégates & Paquebots, depuis* 20 *piéces de Canons juſqu'à* 50; 2 *Galiotes à Bombes; quelques Brûlots &* 130 *Bâtimens de tranſport, qui portoient plus de* 9 *mille Hommes de debarquement, que devoit commander à terre le Brigadier* Wenworth, ...

& 2 mille Nègres armés de Sabres & deſtinés aux travaux des Faſcines.

Forces des Eſpagnols. Pour réſiſter à tant de forces, il y avoit ſeulement dans la Ville & dans les Forts le Viceroi de Santa-Fé, Don Sebaſtien de Eſlaba, avec 11 cens Hommes des Bataillons d'Eſpagne, d'Arragon, de La Plaza & de Piquets détachés; 300 Hommes de Milices, 2 Compagnies de Nègres & de Mulâtres libres, & 600 Indiens de la Montagne pour Travailleurs. Pour la défenſe du Port il y avoit ſix Vaiſſeaux avec 400 Soldats & 600 Matelots Deux de ces Vaiſſeaux étoient pour empêcher que les Ennemis n'entraſſent par Boca-Grande avec de petits Batteaux afin d'y faire leur débarquement; & les autres à Boca-Chica pour empêcher l'entrée de la Baie. Ces Vaiſſeaux & autres, auſſi bien que les Forts & Bateries, étoient ſous les ordres & prudente conduite du Lieutenant-Général de Marine Don Blas de Lezzo.

Arrivée de l'Amiral Vernon. 13 Mars, &c. Le 13 Mars, vers les 9 heures du Matin, on apperçut par la pointe de Canoa les premières voiles de l'Ennemi, ſavoir un Vaiſſeau de 70 pièces de Canons, un autre de 50 & un Paquebot: mais juſqu'au lendemain, qu'une Balandre, à qui ils avoient donné la chaſſe, entra dans le Port & donna avis que les Anglois venoient infailliblement contre la Place, on ne ſe mit point dans l'eſprit que ces Vaiſſeaux puſſent être détachés de l'Eſcadre. Le Viceroi redoubla alors ſes précautions; Don Blas alla à bord du Vaiſſeau la Galice, & on mit la chaîne à Boca-Chica, pour attendre après ces diſpoſitions les mouvemens des Ennemis. Pendant ce tems-là, les trois Vaiſſeaux mentionés s'occupoient à viſiter la Plage, & le 15 à 4 heures du ſoir, ils détachèrent 4 Navires pour examiner les environs de Boca-Chica, ainſi qu'on le remarqua. Un d'eux aiant viré de bord le 18 pour rejoindre leur Eſcadre, il en vint le 19 quatre autres ſe joindre aux trois qui étoient demeurés; & le 20 toute l'Armée navale s'approcha d'eux, avec le deſſein, comme il paroiſſoit, de faire le Débarquement à la Plage de Chomba.

Attaque du Fort de Boca Chica. 20 Mars. Pour le faciliter, ſans courir les riſques de la réſiſtance, les 7 Navires qui étoient à l'ancre ſe partagèrent; 4 ſe mirent à batre le Fort Saint-Louis de Boca-Chica, où commandoit l'Ingénieur en chef, Don Carlos Denaux, & les 3 autres firent la même choſe ſur les Bateries de Saint-Philippe & de Saint-Jaques confiées à Don Laurent de Alderete, Capitaine des Bataillons de Marine. Ils firent un feu ſi opiniâtre, qu'ils vinrent à bout de les démolir entièrement; & obligèrent nos Troupes, qui demeuroient à découvert, de ſe retirer, pour ne point périr inutilement & ſans aucun fruit. La Flote mouilla auſſitôt à l'abri de l'Enſenada, & les 3 Navires s'allèrent joindre à ceux qui batoient le Fort; ce qui augmenta le feu auquel répondit gaillardement celui du Fort & des Bateries de Saint-Joſeph & de la pointe des Tavantails, où commandoient le Capitaine des Bataillons Don François Garay & le Lieutenant de Vaiſſeau Don Joſeph Polanco Campuzano, & celui de nos Vaiſſeaux. De ſorte qu'à l'approche de la nuit, 4 des Vaiſſeaux ennemis ſe retirèrent en ſe faiſant remorquer, baiſſant leurs mâts & les liant à toutes preſſes; marques évidentes du grand délabrement qu'ils avoient ſouffert. Le dommage du Fort ne fut pas grand; il

conſiſta en 2 *Canons démontés : mais la même nuit les* 2 *Galiotes commencèrent à faire jouer* 4 *Mortiers, qui jetèrent, ſans diſcontinuer, une grande quantité de Bombes ; ce qui continua le* 21, *le* 22, *le* 23 *& le* 24, *avec tant d'opiniâtreté, qu'ils ruinèrent la plus grande partie des Edifices du Fort, & demontèrent quelques Canons..... Le Bombardement ne diſcontinua ni jour, ni nuit ; & le* 30, *les Ennemis forcèrent la petite Baterie du* Baradero, *où il y avoit* 4 *Canons ſous les ordres de Don* Geronimo de Loyzaga, *Officier de Marine, & la pointe des* Evantails, *brûlant l'un & l'autre & enclouant l'Artillerie : mais l'exécution leur couta du monde ; car, comme ils ne ſe défioient point d'une Balandre qui étoit à l'ancre à l'abri de la Baterie du* Baradero, *parce qu'ils la croïoient abandonnée, parce que le Patron,* Pedro Mas, Majorcain, *tenoit ſon monde caché pour mieux jouer ſon jeu. En paſſant contre l'autre Baterie, il fit une décharge de ſes Pierriers & de ſes Canons chargés de mitrailles, & tira ſa mouſqueterie ſi à propos, qu'il leur tua plus de* 200 *Hommes, & en bleſſa beaucoup d'autres. Quand les Ennemis eurent reconnu que le Bombardement ne forceroit point le Fort à ſe rendre, & que leurs Vaiſſeaux ne pouvoient point faire une Brèche ſuffiſante, ils s'appliquèrent à tailler les Halliers impénétrables de la Montagne, pour parvenir à conſtruire une Baterie de Canons de* 18 ; *& ce fut avec celle-là qu'ils batirent depuis. Le Gouverneur, aiant remarqué leur deſſein, fit, le matin du* 31, *une Sortie pour retarder ou détruire leurs Travaux ; & la Sortie fut ſi vigoureuſe, qu'il vint à bout de les mètre en fuite avec perte de plus de* 50 *Hommes, & juſqu'à ce que, les voiant ſoutenus de Troupes fraîches & plus nombreuſes, il ſe retira en combatant, ſans perdre ni de ſes gens, ni de la gloire qu'il avoit aquiſe. Le* 1 *Avril, on rétablit la Baterie de la pointe des* Evantails, *avec* 9 *Canons montés ; &, le* 2, *à* 7 *heures du matin, celle des Ennemis commença à batre un Angle flanqué du Fort avec un ſurcroît de* 6 *Mortiers de Grenades Roïales, dont le feu, auſſi bien que celui des Bombes, fut inexprimable le* 3, *jour auquel l'*Eſcadre Bleue *&* l'Eſcadre Rouge, *hormis les Navires des Commandans en chef, commencèrent à batre le Fort ; & dans cette Action il eſt indubitable qu'elles reçurent bien du dommage, ſurtout de la Baterie de la pointe des* Evantails ; *car ils reprirent le* 4 *le deſſein de la forcer à quelque prix que ce fût, comme ils le firent en ſuite d'une Action fort chaude, après que ceux qui la défendoient eurent encloué leur Artillerie, & ſe furent retirés ſans plus grande perte. Le même jour* 4, *le* Viceroi *& Don* Blas de Lezzo *étant aſſis au Château de Poupe du Vaiſſeau la* Galice, *un Boulet de Canon emporta les pieds du Tabouret où le* Viceroi *étoit aſſis. Les éclats lui bleſsèrent les pieds & à* Don Blas *un bras. La contuſion fut ſi peu de choſe, que ni l'un, ni l'autre ne ceſsèrent point pour cela de donner les ſoins néceſſaires & ne s'exposèrent pas moins au danger. Ce même jour, les deux Eſcadres, les Galiotes à Bombes & les Bateries de Canons & de Mortiers continuèrent de tirer ſi vivement contre le Fort, qu'ils ouvrirent une large Brèche, où il étoit facile de donner l'Aſſaut, en démontèrent la meilleure Artillerie & le réduiſirent à la dernière extrémité ; tant qu'enfin le*

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLI.

Gouverneur du Fort, voiant le 3, deux heures avant la nuit, que les Ennemis venoient en trois Colones pour le charger, avec plus de 50 Barques qui avançoient dans le même deſſein, & n'eſperant pas de ſe pouvoir maintenir dans ce monceau de ruines contre des Forces ſi nombreuſes, il prit le parti d'arborer le Drapeau blanc & de batre la chamade pour capituler : mais, comme on ne lui répondoit que par le feu continuel des Bateries, & l'Ennemi approchant toujours avec des geſtes qui marquoient qu'il ne vouloit entendre à aucune compoſition, il réſolut de ſe retirer, pour ſauver ſes braves Soldats, & de marcher avec eux à la principale défenſe de la Place. Au premier avis que le Viceroi *avoit eu du mouvement des Ennemis, il avoit volé avec autant de Barques, de Chaloupes & de Canots, que ſa prévoïance avoit pu aſſembler; & il arriva ſi à propos, qu'il pût recueillir ſans danger & ſans déſordre cette Troupe, plus piquée de n'avoir pu ſignaler ſon courage juſqu'au bout, que des inſultes de la* fureur Britannique. *Deſtinant une autre partie de ces petits Batteaux à aller à la Baterie de* Saint-Joſeph *pour en retirer la Garniſon, il y réuſſit également, comme auſſi à enclouer l'Artillerie, afin de priver l'Ennemi de cet avantage. On abandonna auſſi les Vaiſſeaux en méme tems, hormis la* Galice, *qui, faute de petites Barques pour ſauver ceux qui y étoient, ne put être coulée à fond, comme les autres, & tomba entre les mains des Ennemis avec ſon Capitaine, Don* Juan Jordan, *& celui des Bataillons, Don* Laurent de Alderete, *& 30 Hommes de ſon Equipage. On mit le feu au* Saint-Philippe, *qui donna ſur la baſſe de* Saint-Joſeph; *& le feu prit au Vaiſſeau l'*Afrique, *ſans qu'on y pût apporter de remède. Ils s'embraſérent l'un l'autre. Il n'y eut que le* Saint-Charles, *que l'on vint à bout de couler à fond au milieu du Canal.*

Vaiſſeaux Eſpagnols brûlés ou coulés à fond.

Le Viceroi *& Don* Blas de Lezzo *ſe retirèrent le 6, à 3 heures du matin. Ils eurent ſoin d'abord de mètre en travers, depuis le* Grand-Fort (1) *juſqu'à celui de* Manzanillo, *tous les Bâtimens qui ſervent au Commerce des Galions, diſpoſant les deux Vaiſſeaux de guerre & le* Dragon *en ligne droite, pour les faire couler à fond & fermer ainſi les deux entrées du Port, en cas de beſoin, comme on fit, les premiers le 8, & les autres le 11. En même tems on jugea néceſſaire d'abandonner le* Grand-Fort, *comme n'étant pas capable de défenſe, & parce qu'en le perdant, il n'auroit pas été poſſible d'en ſauver la Garniſon. On trouva plus à propos de la joindre à celle de la Place; & on n'y laiſſa rien dont l'Ennemi pût profiter.*

Précautions pour la défenſe de la Ville meme, &c. & Avril, &c.

La Flote ennemie étoit à l'ancre dans la Baie à la pointe de Perico, *& ils avoient deſſein de faire un débarquement à* Manzanillo. *Ils furent vigoureuſement rechaſſés par nos Piquets; lorſque le 12 un de leurs Vaiſſeaux à trois Ponts vint attacher ſa poupe à celle du* Conqueſtador, *qui étoit demeuré encore un peu à flot; & étendant toutes les voiles à un vent frais qui commençoit & tournant ſur lui, il l'entraina & vint à bout de dégager l'entrée du Port; comme l'éprouvèrent*

Débarquement manqué; & entrée du Port débaraſſée. 12 Avril.

(1) C'eſt ce que les *Relations Angloiſes* appellent *Caſtillo-Grande.*

auſſitôt les Galiotes à Bombes, une Frégate de 50 *Canons & quelques Paquebots, avec quoi ils commencèrent à bombarder la Ville; ce qui dura inceſſament juſqu'au* 27. *Le feu de la Frégate & des Paquebots écarta nos Piquets & favoriſa la déscente. Enfin, ils la firent, le* 16 *au matin, à couvert du feu de leurs Vaiſſeaux, par trois côtés; ſavoir, du côté de* Manzanillo, *de celui de la Tuilerie de* Gracia *& de celui d'*Alſidia; *chaque Corps ſe formant en colones qui marchèrent, quoique harcelées vivement par nos Troupes, juſqu'à la Tuilerie de* Gavala, *où ils firent alte & ſe fortifièrent, étendant leur droite juſqu'au pied du Coteau de* Notre-Dame de la Popa; *& leur gauche à la Marine.*

Décente. 16 Avril.

Le 17, *ils prirent le Couvent de* Notre-Dame de la Popa; *&, avec quelque perte, ils e rendirent maitres de la Tuilerie de* Lozano. *Le* 19, *ils attaquèrent, ſur le chemin de* La Boquilla, *le Poſte important de la* Grande-Croix, *qui étoit confié à quelques Miliciens. Ceux-ci aiant plié par l'impétuoſité des Ennemis & abandonné leur poſte, le* Viceroi *les renforça de* 4 *Piquets de vieilles Troupes, qui non ſeulement atteignirent les Ennemis, mais même les attaquèrent ſi vivement, qu'ils les mirent en déroute, en leur tuant* 17 *Hommes qui demeurèrent ſur le Champ de Bataille.*

Dehors pris par les Anglois 17, 19 Avril.

Les Ennemis avoient réſolu d'eſcalader le Fort de Saint-Philippe de Barajas, *qu'on appelle auſſi de* Saint-Lazare, *ſitué, à l'Eſt de la Place, ſur une Montagne qui la commande & forme une parallèle, vis-à-vis du Faubourg de* Jyimani *& de la Ville, à une diſtance de* 325 *Toiſes. L'effet des Mortiers, qui tiroient des Grenades roïales ſur le Fort, faiſoit croire aux Ennemis que la Garniſon en ſeroit ſi incommodée, qu'elle feroit peu de réſiſtance. Dans cette ſuppoſition, le* 20 *Avril* 2 *heures avant le jour, ils avancèrent hardiment & fièrement, au nombre d'environ* 4 *mille partagés en trois Colones, portant un grand nombre d'Echelles, de Mantelets & d'Outils pour remuer la terre. Le* Viceroi *avoit fait conſtruire pour la défenſe de cette Place, un petit Ouvrage à Cornes de Faſcines avec ſon Chemin couvert & Glacis, en coupant la hauteur de la Montagne d'un bout à l'autre. Le Front de cet Ouvrage avoit* 12 *toiſes de large, avec une communication coupée dans le même terrain juſqu'au pied du Fort. A la droite du Fort, il avoit auſſi fait conſtruire une Plateforme avec une Baterie de* 5 *pièces de Canon, qui découvroit l'Ennemi & le prenoit en flanc. D'un Ouvrage extérieur à l'autre ſe continuoit, au pied du Fort, une communication coupée dans le même terrain. C'eſt dans cet Ouvrage que conſiſtoit la principale défenſe du Fort. Le* Viceroi *profita heureuſement de la diſpoſition de tous ces Poſtes, & les garnit de divers détachemens commandés par des Officiers convenables. Un peu avant les* 3 *heures du matin, les Ennemis commencèrent l'attaque par l'Ouvrage à Cornes, eſſuïant le grand feu de nos Bateries du Fort, qui tiroient à mitrailles, & celui de la Mouſqueterie de nos Ouvrages. La préſence de Don* Blas de Lezzo, *qui étoit à la Baterie de la Demilune, aida beaucoup à la conſtance & au ſuccès de nos Gens. Le Lieutenant de Roi Don* Melchior Navarrete, *qui commandoit les Ouvrages extérieurs, les renforça de quelques*

Attaque du Fort de Saint-Lazare, qui ne réuſſit pas. 20 Avril.

Détachemens de réſerve; &, en aiant rendu comte au Viceroi, *il accourut promptement avec un nouveau ſecours, & le Combat fut continué avec un carnage viſible des Ennemis. Nos Gens, ne pouvant plus ſouffrir d'être ſur la défenſive dans leurs remparts, en ſortirent vers les 6 heures du matin; &, la Baïonète au bout du Fuſil, ils ſe ruèrent ſur les Ennemis avec tant d'impétuoſité, qu'ils leur firent tourner le dos en déſordre, laiſſant les Echelles, les Mantelets & les Outils à remuer la Terre qu'ils avoient apportés pour l'Aſſaut. Ils laiſsèrent plus de 800 morts & 200 bleſſés, parmi leſquels étoient quelques Officiers, qui furent portés à l'Hôpital, où, quoiqu'on les traitât avec beaucoup de ſoin & de charité, la pluſpart moururent les jours ſuivans. Parmi eux ſe trouvoient un Capitaine de Grenadiers & quatre Subalternes, un Fils du Lord* Forbes *& un Neveu du Colonel & Brigadier* Grant, *qui avoit commandé l'attaque; ſans que nous aïons eu plus de 20 Hommes, tant morts que bleſſés. On avoit ſu auparavant que, dans le Combat de* Boca-Chica, *un Boulet de Canon avoit tué l'Ingénieur en chef. Le* Viceroi *avoit eu la précaution de tenir au pied de la Coline 10 à 12 Détachemens, afin que, quand il en ſeroit tems, ils puſſent donner ſur l'Arrière-garde des Ennemis: mais ils en furent empêchés par un Corps de 800 Hommes, qui ſortit de leur Camp pour les ſoutenir, dès qu'on s'y fût apperçu de la précipitation, avec laquelle ils ſe retiroient, & de l'ardeur, avec laquelle nos Gens continuoient le carnage. Auſſitôt que les Ennemis ſe furent retirés dans leur Camp, ils demandèrent la permiſſion d'enlever leurs morts & leurs bleſſés. Le* Viceroi *répondit que ces derniers étoient déja tous à l'Hôpital, & qu'ils ſeroient rendus en tems & lieu; ce qui s'eſt fait auſſi. Le 22, ils tâchèrent de forcer le Poſte de la* Grande-Croix, *& y furent repouſſés. Le 24, ils firent la même tentative ſur celui de* Manzanillo, *avec une Balandre, un Batteau & deux Chaloupes, ſoutenus par un Vaiſſeau de ligne: mais après un feu de deux heures, ils ſe retirèrent ſans que nous euſſions fait aucune perte. Depuis le 21 juſqu'au 25, ils augmentèrent leurs Bateries de terre, & par conſéquent leur feu: mais ſans cauſer ni dommage, ni découragement à nos Gens.*

Attaque de deux autres Forts, qui ne réuſſiſſent pas. 22, 24 Avril.

Le 26, les Ennemis firent entrer le Vaiſſeau la Galice *par l'endroit, où avoient paſſé les Galiotes à Bombes, le laiſſant à la grande portée de notre Canon. Le 27, ils approchèrent juſqu'à la portée des Boulevards de la Place; &, aiant commencé à faire feu, cela dura de part & d'autre juſqu'à 10 heures du matin, que ce Vaiſſeau fut obligé de couper ſes cables & de ſe laiſſer dériver, juſqu'à ce qu'il s'arrêta ſous le Fort de* Manzanillo, *où il fut brûlé par les Ennemis, après en avoir retiré leur monde.*

On tire ſur la Ville même. 26, 27 Avril, &c.

Le même jour à 10 heures du matin, les Galiotes à Bombes ſe retirèrent & joignirent l'Eſcadre. Le 28, deux heures avant le jour, ceſſa auſſi le Bombardement des Bateries de terre. A l'heure de la Diane, on entendit tous les Inſtrumens de Muſique & de Guerre, plus longtems & avec plus de bruit qu'auparavant; &, dès qu'il fut jour, un Matelot Biſcaïen *s'enfuit de chés eux & nous apprit que les Ennemis avoient entièrement abandonné leur Camp, & qu'ils s'étoient*

Les Anglois ſe retirent de devant la Place. 27, 28 Avril.

s'étoient embarqués avec leurs Troupes, leur Artillerie & leurs Equipages. Le Viceroi *fit marcher d'abord pour couper leur Arrièregarde, s'il en étoit encore tems : mais quand ils arrivèrent au Camp, les Ennemis étoient tous embarqués. On ne trouva que quelques Tentes, des Barils de poudre, de la Réſine, des Bales, quelques Tambours & des Outils à remuer la terre. On fit* 9 Priſoniers Anglois, *avec un Capitaine des* Nègres, *& nos Troupes reprirent leurs anciens Poſtes, excepté celui de* Manzallino, *que les Ennemis gardoient avec une petite Garniſon à l'abri de toute l'Artillerie de leur Flote.*

Sur les 10 *heures du matin arriva une Chaloupe avec une Lettre de l'Amiral* Vernon, *pour propoſer l'échange des Priſoniers; & le* 30, *l'échange ſe fit de la manière que le* Viceroi *avoit règlée.* Echange des Priſoniers 28, 30 Avril.

Comme on n'avoit pu faire un juſte calcul des morts & des bleſſés ennemis, il fut néceſſaire de s'en rapporter aux Priſoniers échangés, qui dirent que, dans l'Action du matin du 20, *tant morts que bleſſés, ils perdirent plus de* 500 *Hommes avec leurs meilleurs Officiers; & que, durant les* 17 *jours que dura l'attaque de* Saint-Louis de Boca-Chica, *il en périt bien autant & même plus : mais le nombre de leurs morts fut bien augmenté par ceux que leur emportèrent auſſi le Scorbut & la Diſſenterie. On aſſure que des Vaiſſeaux, qui furent emploïés à l'attaque du même Fort, il en ſortit* 27 *ſi maltraités, qu'onze n'auront pu continuer la Campagne, ſans une grande réparation, & que ſix n'étoient plus en état de mètre à la voile.* Perte des Anglois.

Pour laiſſer le Port ſans défenſe & l'entrée entièrement libre, les Ennemis emploïèrent, depuis le 1 *juſqu'au* 5 *de Mai, à démolir les Forts du Port; &, aiant fait pouſſer le* 5, *le* 6, *& le* 7 *Mai à* Boca-Chica, *tous les Navires, il en ſortit le* 8 *plus de* 20, *avec quelques Vaiſſeaux de guerre, prenant la route de* La Jamaïque. *Le reſte des Bâtimens les aiant ſuivis, l'Amiral* Vernon *couvrit l'Arrièregarde le* 20, *avec* 14 *Vaiſſeaux de ligne & quelques Paquebots & Balandres.* Démolition des Forts, & départ de la Flote Angloiſe. 1, &c. 8 Mai &c.

*C'eſt à quoi ſe réduit le plus grand Armement qui ſe ſoit jamais vu dans les Mers d'*Amérique, *depuis la découverte. La valeur, la fermeté, le bonheur des Généraux & des Troupes du Roi méritent d'éternelles louanges; puiſque, ſi quelqu'une de ces circonſtances leur avoit manqué, ſans doute ils auroient ſuccombé ſous l'excès du travail & ſous les efforts réïtérés de l'Ennemi, qui a perdu* 9 *mille Hommes & a été obligé de brûler* 6 *de ſes Vaiſſeaux.*

L'*Amiral* Vernon voulant avoir ſa revanche du mauvais ſuccès qu'il avoit eu devant *Cartagène*, ſe hâta de diſpoſer tout pour une autre Expédition dans l'Ile de *Cuba*. Le 4 de Novembre, on en eut des Nouvelles à *Londres* par le Capitaine *Boys*, Commandant du Brulot l'*Etna*, parti de cette *Ile* avec des Lettres de l'*Amiral* écrite du Port de *Cumberland*, appellé ci-devant *Walthenam* (1), ſitué au Couchant de l'Ile, & des Expédition de l'Amiral Vernon dans l'Ile de Cuba.

(1) Quelques Relations nomment cette Place *Aguaina-Anima*, & d'autres *Quanta-Anima*.

Lettres du Brigadier-Général *Wenworth*, écrites du Camp que ce Général avoit formé dans la même Ile. Les unes & les autres étoient datés depuis le 29 de Juillet juſqu'au 14 de Septembre. Selon ce que les Papiers publics de *Londres* en dirent, elles contenoient le détail ſuivant.

Il part de La Jamaïque. 12 Juillet. Il arrive à l'Ile de Cuba. 29 Juillet.

Le 12 Juillet, l'Eſcadre mit à la voile du Port-Roïal *à* La Jamaïque. *Elle arriva le 29 du même mois à l'Ile de* Cuba, *avec 41, tant Vaiſſeaux de tranſport chargés de Troupes, que Vaiſſeaux de Munitions, & avec les Vaiſſeaux de Guerre & les Alléges, qui, joints aux premiers, faiſoient le nombre de 61. On eut la ſatisfaction, après avoir mouillé à* Walthenam *de ſe voir en poſſeſſion du plus beau Havre des* Indes-Occidentales, *propre à contenir tel nombre de Vaiſſeaux qu'on y voudroit avoir, & qui y ſeroient en pleine ſureté contre les orages & les tempêtes. L'Amiral* Vernon, *qui s'apperçut d'abord de cette ſituation avantageuſe, nomma ce Havre, le* Port de Cumberland, *en l'honneur de Son Alteſſe Roïale le Duc de ce nom. Immédiatement après il fit entrer dans la Rivière de* Walthenam *quelques Bâtimens légers, pour la remonter juſqu'à 5 lieues de ſon embouchure. Le 5 Août, les Troupes qui étoient ſur les Bâtimens de tranſport débarquèrent & formèrent leur Camp. Les jours ſuivans, le Major-Général* Wenworth *envoïa quelques Détachemens pour reconnoître le Païs & pour batre la campagne. Ils rencontrèrent pluſieurs Gardes avancées des* Eſpagnols *qu'ils mirent en fuite. Ils revinrent au Camp avec une grande quantité de proviſions, qu'ils avoient enlevées aux Ennemis; & qui furent d'un grand ſecours, tant pour les Troupes que pour l'Eſcadre. Pendant tout le reſte du mois d'Août & les premiers jours de Septembre, on a poſté tellement les Troupes de Terre & les Forces Maritimes, & on a fait de tels préparatifs pour la réception de l'Ennemi, qu'on n'avoit pas la moindre crainte d'être obligé d'abandonner le poſte, dont on s'eſt emparé. Loin de là, on étoit occupé, au départ de ces Dépêches, à prendre des meſures pour pénétrer plus avant dans le Païs. L'endroit où les Troupes ſont campées, eſt éloigné de 23 lieues de* Saint-Jago de Cuba. *Le terrain qu'elles occupent, abonde en bêtail & en toutes ſortes de Vivres. Il eſt entrecoupé par une belle Rivière d'eau douce, qui eſt navigable l'étendue de pluſieurs lieues. Suivant les mêmes Lettres, le Vaiſſeau de Guerre le* Worceſter, *qui étoit à croiſer, avoit pris & amené dans le nouveau Port de* Cumberland *un* Navire de Guerre Eſpagnol *de 24 Canons & de 220 Hommes d'Equipage, lequel avoit fait voile, le 20 Juillet dernier, du Port de* Paſſage *avec des Dépêches de la* Cour d'Eſpagne *pour le Duc de* La Conquiſta, *Viceroi de* Mexique. *On n'a pu être informé de ce qu'elles portoient, parce que le Commandant, avant qu'il fût pris, avoit jeté toutes les Lettres dans la Mer. On dit que ce Vaiſſeau étoit le même qui s'empara, il y a quelque tems, dans la* Marche *de deux de nos Vaiſſeaux de* Turquie, *& qui avoit été acheté par le* Roi d'Eſpagne, *parce que c'étoit un excellent Voilier. Le Vice-Amiral* Vernon *mande auſſi qu'il avoit reçu par le* Deptfort *une Lettre du Capitaine* Trevor, *Commandant du Vaiſſeau de Guerre la* Défiance, *avec avis qu'il s'étoit emparé, à la hauteur de*

Les Troupes débarquent & campent. 5 Août.

Premiers avantages.

Rio de La Hacha, *d'un* Vaiſſeau Eſpagnol *de* 350 *Tonneaux, de* 12 *Canons & de* 58 *Hommes d'Equipage, appellé la* Providence, *lequel étoit chargé de Bœuf, de Porc, de Farine, d'Eau-de-vie, de Vin, de Fer en barre & de Drogues. Ce Navire étoit deſtiné pour* Cartagène. *On préſume que c'étoit un des Vaiſſeaux partis de* Cadix *pour les* INDES-OCCIDENTALES.

Le Journal qui m'a fourni cette Relation, ajoute; *Que dans le même mois de Novembre on apprit de plus que les* Troupes Angloiſes *étoient en poſſeſſion d'un Terrain de plus de* 15 *milles d'étendue, & que l'Amiral* Vernon *avoit écrit aux Officiers une Lettre, par laquelle il leur recommandoit l'union & la concorde, comme le plus ſur moïen de réuſſir dans cette entrepriſe.* Voilà pour le préſent tout ce que je trouve au ſujet de cette Expédition. Il eſt à préſumer que l'Amiral *Vernon* ne put pas y faire ce qu'il avoit projeté; puiſque dans le commencement de Décembre, le Duc de *Newcaſtle* & l'Amiral *Wager* en reçurent des Lettres, par leſquelles il demandoit ſon rappel, en ſe plaignant de ce que l'on ne mètoit pas en état d'exécuter les entrepriſes qu'il avoit méditées. Les mêmes nouvelles qui rapportent cette particularité ajoutent que le *Roi* y conſentit & nomma le Chevalier *Chaloner Ogle*, pour lui ſuccèder. Je ne ſais que dire de la vérité de ce fait; ce que je trouve aſſuré comme poſitif, c'eſt qu'au commencement de Février 1742 on fut inſtruit en *Angleterre* que l'Expédition projetée avoit mal réuſſi; que vers la fin de Novembre, l'Amiral *Vernon* & le Général *Wentworth* avoient été forcés de quiter l'Ile de *Cuba*, le Port de *Cumberland*, & la Rivière *Anguſta*; que le dernier étoit retourné à *La Jamaïque*; & que l'Amiral avoit pris le parti de tenir lui-même la Mer avec 8 ou 10 Vaiſſeaux, pour rencontrer un Convoi de Munitions & de nouvelles Troupes qu'il attendoit d'*Angleterre*.

Les Anglois abandonnent l'Ile de Cuba. Novembre.

Il y eut le 6 d'Août, un autre Combat entre 4 *Vaiſſeaux Anglois* qui croiſoient dans le Détroit de *Gibraltar* & trois *Vaiſſeaux François*, partis de *La Martinique*, le 15 de Juin, pour revenir à *Toulon*. Ces Vaiſſeaux étoient le *Borée* de 62 Canons, monté par le Chevalier de *Caylus*, qui commandoit cette petite Eſcadre, l'*Aquilon* de 46 Canons, commandé par le Comte de *Pardaillan* & la *Flore* Frégate de 26 Canons. L'*Amirauté d'Angleterre* fit publier une Relation de ce Combat, conçue en ces termes.

Autre Combat de trois Vaiſſeaux François contre quatre Vaiſſeaux Anglois 5 Août.

TROIS Vaiſſeaux de Guerre du Roi, qui croiſoient à l'entrée du Détroit la nuit du 5 au 6 d'Août, découvrirent le matin, étant à 12 *milles du Cap* Spartel, 3 *Vaiſſeaux: mais ils ne purent les bien voir que le ſoir entre* 4 *&* 5 *heures. Comme ils étoient informés que deux gros Vaiſſeaux de Regiſtre étoient prêts à ſortir à la première occaſion, & ſachant que l'Amiral étoit allé faire aiguade à* Layos, *ils ſe perſuadèrent que c'étoient les deux Vaiſſeaux de Regiſtre eſcortés par une Frégate; ainſi ils allèrent voile vers eux. Vers le Soleil couchant ces Vaiſſeaux inconnus arborèrent* Pavillon François, *& nous* Pavillon Hollandois, *qu'on baiſſa de part & d'autre au coucher du Soleil. Ils étoient alors*

Relation Angloiſe de ce Combat.

environ à un mille les uns des autres, ou à deux du Cap de Spartel *avec peu de vent. Le Capitaine* Bornet *n'avoit avec lui qu'un ſeul Vaiſſeau commandé par le Capitaine* Balchen. *Le* Folkſtone, *Capitaine* Feversham, *avoit trop dérivé le matin vers le Sud avec la* Marie-Galey. *Le Capitaine* Barnet *demanda au Capitaine* Balchen, *ce qu'il penſoit de ces Vaiſſeaux; & comme il ſe trouva de même ſentiment que le Capitaine* Barnet, *ils firent voile vers ces Vaiſſeaux, les croïant* Eſpagnols. *Environ à* 11 *heures & demie, le Capitaine* Balchen *ſe trouva à portée du plus gros de ces Vaiſſeaux, & le Capitaine* Barnet *leur demanda;* Quels Vaiſſeaux ils étoient & d'où ils venoient. *On répondit;* Qu'ils étoient FRANÇOIS, & qu'ils venoient de LA MARTINIQUE. BARNET *dit;* Qu'ils miſſent leur Chaloupe en Mer & l'envoïaſſent à leur bord. *Ils répondirent;* Qu'ils étoient Vaiſſeaux du Roi & qu'ils ne ſe laiſſeroient arrêter par perſone. *Le Capitaine* BARNET *répondit;* Qu'il commandoit un *Vaiſſeau de Guerre Anglois* & qu'il devoit leur parler. *Ils répondirent;* Qu'ils continueroient leur cours, & qu'il pouvoit aller où il voudroit. *Cependant* BARNET *s'étoit fort approché de ce Vaiſſeau & lui cria;* Que s'ils étoient FRANÇOIS, il étoit fort éloigné de leur faire quelque violence & de les maltraiter: mais qu'ils n'avoient aucune raiſon de faire difficulté en ceci, puiſqu'ils étoient en paix avec toute l'*Europe*; & qu'eux (*Anglois*) étoient en guerre avec l'*Eſpagne*, & qu'étant à croiſer, il étoit de leur devoir de s'aſſurer s'ils n'étoient pas *Eſpagnols*; & qu'ainſi ils devoient amener leurs Voiles, afin de pouvoir lui envoïer leur Chaloupe. *Ils répliquèrent*; Que leur Commandant étoit leur Chef, & qu'il faloit s'adreſſer à lui. BARNET *répondit*; Que cela feroit trop perdre de tems, & qu'il craignoit d'aller à la dérive dans le Détroit; & qu'ainſi il les prioit de nouveau d'envoïer leur Chaloupe. *Ils le refuſèrent en diſant*; Qu'il n'avoit qu'à commencer. *Le Capitaine* BARNET *dit*; Qu'il le regarderoit comme une grande faveur: mais qu'il étoit en état de les contraindre, & que s'ils l'y contraignoient, ils répondroient des ſuites, & que s'ils étoient *François*, il les conjuroit de prévenir leur malheur. *Mais tout fut inutile; &, en étant venus aux groſſes paroles, le Capitaine* Barnet *fit tirer un coup de Canon à Boulet, & leur dit enſuite;* Vous m'obligés d'en venir-là; & je vous déclare que, ſi vous ne voulés pas permètre que j'envoie ma Chaloupe à votre bord, je vous donnerai une bordée. *Ils répondirent;* Qu'il n'avoit qu'à faire encore feu ſur ſon comte. BARNET *donna ordre de tirer encore 2 ou 3 coups, ce qu'ils firent auſſitôt de leur côté; ce qui entama une Action. Pendant ces diſputes, le Capitaine* Balchen *avoit de même diſputé avec la Frégate. On ſe canona pendant plus d'une heure; & après avoir pluſieurs fois viré de bord & avoir lâché pluſieurs bordées, les trois Vaiſſeaux prirent le large & continuèrent, vers les 4 heures, leur cours à pluſieurs voiles: mais ils les ridèrent bientôt, mirent* Pavillon François, *& tirèrent un coup de Canon de côté. Sur ceci le Capitaine* Barnet *s'avança, & envoïa un Officier avec un Drapeau*

blanc au Commandant pour lui proteſter ; Qu'il étoit fort éloigné d'inſulter le *Pavillon François*, & de ſe conduire d'une manière qui ne convînt pas ; & que tout ce qui étoit arrivé, étoit la faute de la fierté avec laquelle le Capitaine du Vaiſſeau, avec qui il avoit été aux Priſes, avoit refuſé d'envoïer ſa Chaloupe, juſqu'à le traiter très impoliment ; ce qui l'autoriſoit encore plus à croire que ce n'étoit pas un FRANÇOIS. *Le Commandant demanda à cet Officier ;* Si le Capitaine de ce Vaiſſeau n'avoit pas dit au Capitaine *Barnet ;* Qu'il devoit ſe rendre au Vaiſſeau de lui Commandant. *L'Officier répondit*, Oui : mais qu'il pouvoit plus facilement donner la ſatisfaction demandée, au Capitaine BARNET. *Le Commandant lui dit ;* Qu'il avoit conclu de leur Combat, qu'il y avoit Guerre entre la FRANCE & la GRANDE-BRETAGNE ; *& il demanda*, Que tous nos Officiers déclaraſſent, en préſence des ſiens, qu'il n'y avoit point de Guerre ; *ce que l'on fit. Cet Officier rapporta, que le Capitaine & 25 Hommes avoient été tués à bord du* Vaiſſeau François, *où il y avoit* 10 *ou* 12 *Hommes bleſſés.*

Cette *Relation* eſt ſi peu d'accord avec ce qui fut dit en *France*, que je ne puis me diſpenſer de rapporter ici cet Extrait de la Lettre par laquelle le Chevalier de *Caylus* rendit comte de tout ce qui s'étoit paſſé. Cet Extrait ſe trouve dans le mois de Septembre 1741 du *MERCURE Hiſtorique & Politique.*

Relation de ce Combat, par le Chevalier de Caylus.

LE 5 Août à 3 heures après midi, je découvris vers le Cap Spartel *pluſieurs Vaiſſeaux ſeparés, deux à deux, qui forçoient de voiles pour me joindre. Une demi heure avant le coucher du Soleil, deux de ces Vaiſſeaux qui étoient au vent à moi dans la Partie du Nord, aiant mis* Pavillon Anglois, *je mis le mien pour me faire connoître. Avant la nuit, deux autres Navires, qui étoient plus près de moi, firent mètre* Pavillon Hollandois. *Le tems étoit preſque calme, & j'étois obligé de naviger à très petites voiles, pour attendre l'*Aquilon *& la* Flore *qui marchoient mal. J'allumai deux feux à ma Poupe & un à la Hune, pour que ces Frégates en miſſent un à la Poupe, afin que pendant la nuit on pût les diſtinguer des Navires étrangers.*

Vers les 10 *heures & demie, les* 2 *Navires à* Pavillon Hollandois *s'approchèrent de l'AQUILON, qui leur demanda ;* Quels Navires ils étoient. *ils répondirent ;* Qu'ils étoient HOLLANDOIS, venant d'AMSTERDAM & allant à ALGER. *Ceux-ci firent la même queſtion au Comte de PARDAILLAN, Capitaine de l'AQUILON, qui leur fit répondre*, Que nous étions Vaiſſeaux du Roi, & que nous allions en FRANCE. *M. de PARDAILLAN leur fit demander enſuite ;* Quels étoient les Vaiſſeaux en nombre, qui avoient été découverts le ſoir. *A quoi on ne fit point de réponſe.*

Pendant cette converſation, je faiſois toujours route à petites voiles, afin de ne pas m'éloigner de mes deux Frégates. Une demi-heure après, l'un des deux Vaiſſeaux étrangers cria à l'AQUILON, de mètre ſon Canot à la mer ; *ce qui lui fut refuſé. Il propoſa enſuite*, d'envoïer le ſien ; *ſur quoi M. de PARDAIL-*

LAN lui fit crier ; Qu'il n'avoit qu'à aller parler à ſon Commandant, qui faiſoit très petites voiles. *Un inſtant après, l'autre Vaiſſeau, qui n'avoit point encore parlé, s'approcha de l'*AQUILON *& lui cria ;* Arrêtés, arrêtés. Nous ſommes Vaiſſeaux de guerre ANGLOIS. *Enſuite, aiant fait les mêmes queſtions, auxquelles on fit les mêmes réponſes, il demanda le nom du Commandant & celui du Vaiſſeau qu'il montoit. On les lui apprit. Après quoi il dit,* Qu'il s'appelloit BAURLEY (1), qu'il commandoit le DRAGON ; *& cria de nouveau à l'*AQUILON, de mètre ſon Canot à la Mer. *On le lui refuſa encore, en lui diſant,* d'aller parler au Commandant. *L'*ANGLOIS *cria alors ;* Arrêtés, ou je vous arrêterai ; *&, ſur ce qu'on ne lui fit aucune réponſe il dit :* Si vous êtes FRANÇOIS, arrêtés, ou je vous traiterai en Ennemis. *M. de* PARDAILLAN *lui répondit encore ;* Qu'on n'avoit qu'à aller parler au Commandant ; *ajoutant :* Nous ſommes Navires de guerre du ROI DE FRANCE. *Sur quoi l'*ANGLOIS *cria :* Vous n'êtes pas FRANÇOIS, vous êtes ESPAGNOLS. *Ce diſcours fut ſuivi d'un coup de Canon à Boulet, qui paſſa fort haut entre les Mâts de l'*AQUILON. *Alors M. de* PARDAILLAN *demanda :* Avons-nous la Guerre ? Si vous tirés encore, je vous donnerai toute ma bordée. *L'*ANGLOIS *tira trois coups de Canon. M. de* PARDAILLAN *tint parole ; il lâcha ſa bordée. Le Combat commença ; M. de* PARDAILLAN *fut tué au quatrième coup de Canon, & M.* DU TILLET *prit le Commandement du Navire.*

*Le premier Vaiſſeau qui avoit parlé à l'*Aquilon *& qui étoit allé ſe poſter dans la hanche de la* Flore, *l'attaqua. Je revirai au plus vîte à Baſbord, pour ſecourir cette petite & brave Frégate, qui faiſoit un feu, qu'on n'auroit pas du attendre de la quantité & de la qualité de ſon Artillerie. En faiſant cette manœuvre, je me trouvai par le travers d'un Navire, que l'obſcurité m'avoit empêché d'appercevoir, c'étoit un de ceux qui avoient arboré* Pavillon Anglois. *Il m'attaqua de toute ſa bordée. Je la lui rendis, & lui en donnai une ſeconde, avant qu'il eût pu recharger ſes Canons. Je jugeai que je l'avois fort incommodé, puiſqu'il mit toutes ſes voiles à acculer. Je voulus en faire de même pour le bien écraſer : mais un fil de courant me fit lui préſenter la Poupe, dont il profita pour me faire un grand feu de Mouſqueterie & de deux Canons de chaſſe. Il n'y eut néanmoins qu'un Caporal de tué ſur la Dunète, & mes manœuvres ne furent que fort peu incommodées. Enfin le vent m'aiant permis de me manier, je revins ſur Tribord. Le Vaiſſeau, que j'avois combatu, étoit allé ſe batre avec la* Flore, *qui avoit alors affaire à deux. Je l'en délivrai bientôt, aiant démâté un de ces Vaiſſeaux de ſon petit Mât de Hune ; de ſorte qu'il abandonna le Combat, & fit route pour* Tanger. *Sur quoi la* Flore *fit, à l'aide de ſes Avirons, la manœuvre de ſe mètre derrière moi, comme je le lui avois ordonné. Il nous reſtoit encore*

(1) La Gazette de France le nomme *Barkley*. C'eſt apparament celui que la Relation ci-deſſus nomme *Barnet*.

3 Anglois, *dont l'un qui combatoit l'*Aquilon, *fut obligé de mètre à acculer; par le grand feu de cette Frégate, qui ne porte que des Canons de 6 Livres ſur le Pont. Nous continuames à canoner encore quelque tems, mais de loin,* les Anglois *aiant tenu le vent en forçant de voiles.*

*Il étoit 3 heures & 1 quart, le Combat aiant commencé à minuit. Je criai à l'*Aquilon *& à la* Flore *de paſſer de mon avant, & de raccommoder leurs manœuvres, pour être en état de recommencer. Sur cet ordre, tous les Equipages crièrent:* Vive le Roi? *Le jour, qui parut, me fit appercevoir 3 Navires aſſés près de moi, & 7 autres à une diſtance un peu plus grande, qui faiſoient route ſur moi les voiles dehors. Je me préparois à un ſecond Combat: mais je n'eus pas pluſtôt fait cette manœuvre, que le Capitaine* Baurley, *qui étoit le plus près de moi, mit côté en travers à deux portées de Canon. Je jugeai par là qu'il ne vouloit pas recommencer, ou que peut-être il attendoit la jonction de ces 10 Navires. A tout évènement, je me remis à la route à petites voiles. Alors je vis partir du* Navire Anglois *un Canot avec Pavillon blanc de l'Avant. Je l'attendis. Il vint me faire des excuſes, que je reçus, en diſant,* Qu'il ne m'avoit point offenſé; que le Roi mon Maître ſeroit inſtruit de cette manœuvre: Qu'au ſurplus je lui ſavois bon gré d'avoir un peu exercé mes Equipages; que cela leur feroit du bien en cas de Guerre, *&c.*

Après cela, le Chevalier de *Caylus* continua ſa route avec les deux Frégates; & alla mouiller à la rade de *Malaga*, d'où il repartit le 16 d'Août pour *Toulon*. Cette ſeconde rencontre fournit matière à des plaintes bien fondées de la part de la *Cour de France*, auxquelles la *Cour d'Angleterre* ne répondit pas d'une manière trop ſatisfaiſante: mais on diſſimula; parce qu'alors les deux Cours, & ſur tout celle de *France*, étoient occupées des moïens d'empêcher que la Succeſſion de l'*Empereur* CHARLES *VI.* n'excitât une Guerre générale en *Europe*.

Deux Navires Marchands François pris par un Vaiſſeau de guerre Anglois. Septembre.

Je ne dois pas taire un autre fait, dont la France eut encore lieu d'être mécontente. Au commencement de Septembre, l'*ARGILE*, *Vaiſſeau de guerre Anglois*, s'empara près d'*Oporto*, de deux *Vaiſſeaux François*, l'un de 250 Tonneaux chargé, ſi l'on s'en rapporte aux *Anglois*, de Canons, de Cordages, de Voiles & de Munitions de guerre pour le comte du *Roi d'Eſpagne*; & l'autre, un Brigantin qui n'avoit que ſon leſt. Le Vaiſſeau qui les avoit pris les remit à un autre Vaiſſeau de guerre qui faiſoit voile pour l'*Angleterre* & qui les conduiſit à *Spithead*. Voila le fait en gros. Les Capitaines de ces deux Navires, après les avoir perdus, allèrent à *Liſbone* trouver le S. de *Chavigni* Ambaſſadeur de *France*, auquel ils déclarèrent; *Qu'aiant jeté l'Ancre ſous le Canon d'*Oporto, *& s'étant rendus en Ville pour y célébrer la Fête de* Saint-Louis *chés le Conſul de leur Nation, un* Armateur Anglois *avoit profité de leur abſence pour enlever leurs Vaiſſeaux: Que le Commandant du Château d'*Oporto *s'en étant apperçu avoit fait tirer ſur lui; Que l'*Armateur *avoit d'abord envoïé deux de ſes Officiers à ce Com-*

Déclaration des Capitaines de ces Navires, à l'Ambaſſadeur de France en Portugal, & ſuites.

mandant pour en ſavoir la raiſon ; & que ces deux Officiers avoient été retenus priſoniers. Sur cette déclaration l'Ambaſſadeur préſenta ſur le champ un Mémoire au *Roi de Portugal* pour lui répréſenter ; *Qu'il étoit connu de tout le monde en combien d'occaſions les* Vaiſſeaux Marchands François *avoient été inquiétés par les* Armateurs Anglois, *depuis le commencement de la Guerre entre l'*Eſpagne *& la* Grande-Bretagne : *Que les fréquentes répréſentations, faites à ce ſujet & dont la juſtice avoit toujours été reconnue, auroient du faire ceſſer ces motifs de plainte : Que, bien qu'on eût tout lieu de l'eſpérer, deux* Vaiſſeaux François *venoient d'être enlevés ſous le Canon d'*Oporto *& à la vue du Fort.* Après avoir rapporté les circonſtances de ce fait, l'Ambaſſadeur demandoit ; *Qu'il plût à Sa Majeſté de faire uſage de ſon Autorité Roïale pour faire reſtituer ces deux Vaiſſeaux.* L'affaire aiant été murement examinée, le *Roi* fit ſavoir au Commandant du Château d'OPORTO ; *Qu'il approuvoit la conduite qu'il avoit tenue en faiſant tirer ſur l'*Armateur Anglois, *& faiſant arrêter les deux Officiers qui l'étoient venus trouver.* En même tems, il fit publier un Ordre qui portoit : *Qu'aucuns* Vaiſſeaux Anglois, *même les Vaiſſeaux de guerre ſe trouvant actuellement dans ce Port, ne pourroient en ſortir, juſqu'à ce que les deux* Vaiſſeaux François *enlevés ſous le Canon d'*Oporto, *euſſent été reſtitués dans l'endroit même où l'on les avoit enlevés.* Il étoit enjoint expreſſément de tenir la main à l'exécution de cet ordre. Les *Anglois* ſe juſtifiérent à l'égard du *Roi de Portugal* en diſant, *que les deux Vaiſſeaux avoient été pris à la hauteur d'*Oporto *& non ſous le Canon de ce Château ; puiſque de plus de* 20 *coups de Canon que le Commandant avoit fait tirer, pas un n'avoit touché ni les deux* Vaiſſeaux François, *ni le Vaiſſeau l'*Argile : *Qu'au reſte ces Vaiſſeaux étoient de bonne priſe, puiſqu'ils venoient l'un & l'autre de* La Corogne, *& que l'un des deux étoit encore chargé de munitions de guerre pour l'*Eſpagne : *De plus, que leur Equipage conſiſtoit en* Irlandois, *parmi leſquels il n'y avoit qu'un très petit nombre de* FRANÇOIS. J'ignore comment cette Affaire fut terminée. Je trouve ſeulement que le Capitaine *Harriſon*, Commandant de l'*Argile*, fut mandé par les Commiſſaires de l'Amirauté d'*Angleterre*, pour rendre comte de ſa conduite.

Priſes faites par les Eſpagnols.

Les Priſes, faites par les *Armateurs Eſpagnols* en *Europe*, montèrent, cette année à plus de 400, ſans que tous les Vaiſſeaux de guerre dont les *Anglois* couvrirent ſans ceſſe la Manche & le Détroit, puſſent y mètre obſtacle. Il eſt vrai que les *Anglois* firent en *Amérique* des priſes, qui, quoiqu'en très petit nombre, ne laiſſoient pas d'être très conſidérables par leurs richeſſes. Mais on ne peut décider qui, des *Anglois* ou des *Eſpagnols*, perdirent le plus, les uns & les autres aiant toujours pris ſoin, ſelon un uſage commun par tout, de diminuer beaucoup leurs propres pertes & d'enfler à proportion celles de leurs Ennemis. Le ſeul avantage dont les *Anglois* pouvoient légitimement ſe flater, c'eſt que les pertes qu'ils faiſoient

ſoient ne regardoient que des Particuliers, au lieu que les Priſes qu'ils faiſoient ſur les *Eſpagnols* étoient de véritables pertes pour l'Etat, puiſqu'il ne tomboit entre leurs mains aucun Bâtiment, qui ne fût chargé de ſommes conſidérables pour le comte du *Roi d'Eſpagne*.

Au reſte, il ne ſe paſſa rien d'important entre les deux Nations dans les Mers d'*Europe*. L'Amiral *Norris* ſortit trois fois des Ports d'*Angleterre* avec un nombre conſidérable de Vaiſſeaux, & rentra trois fois ſans avoir rien fait. L'Amiral *Haddock* ſe promena tout à ſon aiſe dans le Détroit, tint longtems une *Eſcadre Eſpagnole* bloquée dans le Port de *Cadix*; & quand, ou le beſoin de ſon Eſcadre, ou les reſſorts cachés d'une Politique inconnue l'eurent forcé de ſe retirer, cette *Eſcadre Eſpagnole* compoſée de 15 Vaiſſeaux de guerre, ſortit de *Cadix* & paſſa fièrement à la vue de *Gibraltar*, pour eſcorter les Troupes que le *Roi d'Eſpagne* fit paſſer cette année en *Italie*, au nombre de 15 mille Hommes. Lorſqu'on en voulut faire le tranſport, une *Eſcadre Françoiſe*, ſortie de *Toulon*, vint ſe poſter entre *Cartagène* & *MALAGA*, *comme pour ſignifier à l'AMIRAL ANGLOIS*, dit aſſés plaiſamment un des Journaux du tems, *qu'il pourroit s'épargner la peine d'aller croiſer, comme il avoit fait pendant près d'un an*, entre Port-Mahon & BARCELONE.

Guerre pour la Succeſſion de l'Empereur Charles VI.

Il faut à préſent parler de la Guerre qui fut occaſionée par les prétentions de différens Princes à la Succeſſion de l'*Empereur CHARLES VI*. J'en rapporterai ſommairement, cette année & les ſuivantes, les évènemens auxquels les *Anglois* ne prirent point une part directe; & je ne m'étendrai que ſur ceux dont ils furent, en quelque ſorte les principaux Agens.

La Grande-Ducheſſe de Toſcane prend poſſeſſion de cette Succeſſion.

L'Empereur CHARLES VI étant mort la nuit du 19 au 20 d'Octobre 1748, ſa Fille ainée l'*Archiducheſſe MARIE-THERESE*, *Grande-Ducheſſe de Toſcane*, autoriſée par la *Pragmatique-Sanction* de ce Prince, prit poſſeſſion de l'immenſe Succeſſion qu'il laiſſoit ouverte. Ses premiers ſoins furent de faire part aux Puiſſances étrangères de la perte qu'elle venoit de faire, de leur promettre que de ſa part les Traités, conclus par quelques-unes avec la *Maiſon d'Autriche*, ſeroient fidèlement exécutés, de leur demander la continuation de leur amitié, de renouveller les pouvoirs des Ambaſſadeurs que le feu *Empereur* avoit dans les Cours de l'*Europe*, ou d'en nommer de nouveaux & de prendre d'ailleurs toutes les meſures néceſſaires dans de pareilles circonſtances. Par trois Décrets, qui ne furent pas moins l'ouvrage de la juſtice que de la clémence, elle ſupprima les Procédures faites les années précédentes contre les Comtes de *Seckendorff*, de *Wallis* & de *Neuperg*, qu'elle retablit dans tous leurs Emplois. Le 20 de Novembre, elle aſſocia le *Grand-Duc* ſon Epoux au Gouvernement de l'*Autriche* & des Païs Héréditaires. Le 22, les *Etats d'Autriche*, & les Députés du *Duché de Mantoue* lui prêtèrent, à *Vienne*, ſerment de

Elle aſſocie le Grand-Duc au Gouvernement.

20 Novembre 1740.

fidélité. Les autres *Etats d'Italie*, les *Roïaumes de Hongrie & de Bohème* & les *Païs-Bas* lui donnèrent bientôt après des aſſurances de leur obéiſſance. Ainſi, du côté des Peuples, la *Cour de Vienne* fut ſans inquiétude : mais ce n'étoit pas de leur part que la *Grande-Ducheſſe* devoit éprouver des contradictions. L'*Electeur de Bavière* qui, loin de garantir la *Pragmatique-Sanction*, avoit proteſté contre cette Loi domeſtique & contre la Garantie accordée par la Diète de *Ratisbone* en 1731, fit connoître qu'il prétendoit exercer les droits qu'il s'étoit conſervés. Le Miniſtre qu'il avoit à *Vienne*, eut ordre de ſe retirer, en proteſtant, au nom de ſon Maître, contre tout ce que la *Grande-Ducheſſe* avoit entrepris pour ſe mètre en poſſeſſion, ſon *Alteſſe Electoral* ſe reſervant de faire valoir ſes droits & ceux de ſa Maiſon dans le tems & de la manière qu'elle jugeroit à propos. C'eſt ce que l'*Electeur* executa dans la ſuite. Il fut prévenu par le *Roi de Pruſſe, Electeur de Brandebourg*.

L'Electeur de Bavière proteſte contre cette priſe de poſſeſſion.

Auſſitôt après la mort de l'*Empereur*, ce Prince avoit paru dans la diſpoſition de ſecourir la nouvelle *Reine de Hongrie* & de la maintenir dans la poſſeſſion des Biens de la *Maiſon d'Autriche*, en vertu des engagemens du feu *Roi de Pruſſe* ſon Père, l'un des Garans de la *Pragmatique-Sanction*. Il aſſembla des Troupes, que l'on crut deſtinées à la défenſe de la *Reine*, qui n'etoit pas encore couronée; & vers la fin du mois d'Octobre 1740, il fut en etat d'entrer en armes dans la *Siléſie*. Par un *Manifeſte* du 1 de Décembre, il déclara; *Qu'en faiſant entrer ſes Troupes dans cette Province, ſon unique intention étoit de la mètre, ainſi que ſes propres Etats, à couvert des dangers dont l'une & les autres paroiſſoient menacés dans la ſituation préſente des Affaires; Qu'il ne prétendoit commètre aucune hoſtilité dans la* Siléſie; *qu'il promètoit au contraire aux Habitans ſa Protection Roïale: & qu'il s'étoit expliqué ſur le tout avec la* Cour de Vienne, *de manière à ne pas faire penſer à l'*Archiducheſſe, *qu'il voulût altérer la bonne intelligence qui règnoit entre elle & lui.* En même tems, il fit diſtribuer dans les Cours Etrangères un Mémoire, qui portoit; *Qu'il s'étoit cru dans l'obligation indiſpenſable d'entrer ſans rétardement en* Siléſie, *pour revendiquer les droits inconteſtables de ſa Maiſon ſur ce Duché, fondés ſur d'anciens Pactes de Famille & de Confraternité entre les* Electeurs de Brandebourg *& les* Princes de Siléſie, *auſſi bien que ſur d'autres Titres reſpectables: Que les prétentions que différens Princes formoient ſur la Succeſſion de l'*Empereur, *avoient rendu pour lui cette précaution néceſſaire; & que ſi la promtitude, dont il faloit indiſpenſablement uſer en pareil cas, n'avoit pas permis qu'il s'éclaircît préalablement à cet égard avec la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *cela ne l'empêcheroit pas d'avoir toujours fort à cœur les intérêts de la* MAISON D'AUTRICHE. Le 16 de Décembre, il exécuta ſon deſſein, en entrant en *Siléſie* à la tête de ſon Armée. Ce fut alors qu'il rendit public un long *Mémoire*, en forme de *Manifeſte*, contenant une ample déduction de ſes droits ſur les Principautés de *Jagernſ-*

Le Roi de Pruſſe ſe diſpoſe à entrer avec une Armée dans la Siléſie.

Son premier Manifeſte 1 Decembre 1740.

Déclaration qu'il fait faire dans les Cours étrangères

Il entre en Siléſie.

16 Décembre Second Manifeſte de ce Prince, ou déduction de ſes droits.

dorff, de *Lignits*, de *Brieg* & de *Wolhau*, & ſur les Seigneuries & Diſtricts de *Bekren*, de *Liebſchlitz*, de *Tarnowitz*, d'*Oderbourg* & leurs dépendances. On a vu plus haut quelles étoient les juſtes prétentions de ce Prince, e di s *juſtes*, ſans vouloir m'ériger en arbitre de Droits, dont peut-être un Particulier ne ſe doit jamais croire en état de juger. Je me fonde uniquement ſur ce que les prétentions du *Roi de Pruſſe* parurent vraiſemblablement bien établies, aux différens Princes amis de la *Reine de Hongrie*, puiſqu'aucun d'eux ne ſe mit en état de la défendre contre cette invaſion, & que tous lui conſeillèrent de s'accommoder à l'amiable avec ce Prince. Le conſeil étoit prudent; mais la *Cour de Vienne* n'étoit pas accoutumée à céder; & l'on refuſa d'accorder de bonne grace, ce que le *Roi de Pruſſe* ſut enſuite ſe procurer par la force. On s'obſtina, l'on traita même de ridicules les offres les plus avantageuſes de ce Prince; on oppoſa languiſſament une défenſive impuiſſante à des Troupes que la victoire ne rendit que plus actives; & l'on donna par là le tems à d'autres Puiſſances de profiter de l'épuiſement où l'on alloit être à *Vienne*, pour former de nouveaux deſſeins, qui d'abord n'eurent qu'une réuſſite trop heureuſe, & qu'on n'eût peut-être jamais conçus, ſi le Miniſtère de la *Reine de Hongrie* n'eût obſtinément refuſé de prêter l'oreille aux Propoſitions du Comte de *Göetter*, que le *Roi de Pruſſe*, après s'être emparé de quelques Places de la *Siléſie*, avoit fait paſſer à *Vienne*, au mois de Janvier 1741, dans la ſincère intention, comme l'évènement l'a fait voir depuis, de s'accommoder avec la *Reine*, & de prévenir l'orage dont la *Maiſon d'Autriche* & l'*Allemagne* étoient menacées, en lui fourniſſant de puiſſans ſecours, en même tems qu'il preſſeroit l'Election d'un *Empereur* en faveur du *Grand-Duc*; ce qui ſans doute eût réuſſi, puiſqu'on n'avoit alors formé de nulle autre part aucun projet contraire; & ce qui devoit épargner à l'*Europe* tous les malheurs d'une Guerre extrêmement ruineuſe pour ceux-même qu'elle a comblés de gloire. Le *Roi de Pruſſe*, toujours ſupérieur en forces, trouva dans le Comte de *Neuperg*, à qui la *Reine de Hongrie* avoit confié le Commandement de l'Armée qu'elle oppoſoit à ce Prince, un Général habile, qui, ſans ſe commètre dans une Action déciſive, ſut au moins retarder les progrès du Vainqueur par des Marches & des Contremarches bien ménagées. Il n'y eut d'Affaire ſérieuſe que la Bataille de *Mollwitz*, qui ſe donna le 10 d'Avril. Les *Pruſſiens* eurent l'avantage, mais en perdant le *Prince* FRE'DE'RIC, *Margrave de Brandebourg*, & le Général *Schulembourg*. Les *Autrichiens* eurent pluſieurs Généraux tués & bleſſés. Cette Bataille perdue fit baiſſer le ton à la *Cour de Vienne*. Elle chercha les moïens de s'accommoder promtement avec le *Roi de Pruſſe*: mais on avoit manqué le moment. Ce Prince, qui vit les embaras où la *Reine de Hongrie* alloit être, ne crut pas devoir reprendre une Négociation qu'on avoit refuſé d'entamer avec tant de hauteur. Il

On conſeille à la Reine de s'accommoder avec le Roi de Pruſſe.

Le Conſeil de Vienne rejète les propoſitions de ce Prince.

Victoire remportée par le Roi de Pruſſe. 10 Avril.

Il refuſe un Accommodement & forme de nouvelles prétentions.

accepta pourtant la Médiation du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux des Provinces-Unies* : mais, bien loin de consentir à retirer ses Troupes de *Silésie*, il voulut qu'on lui cédât, non seulement les Païs qu'il avoit demandés comme l'héritage de ses Ancêtres, mais encore d'autres Païs pour l'indemniser des frais d'une Guerre, que la *Cour de Vienne* l'avoit forcé d'entreprendre. La Guerre continua donc en *Silésie*. A l'aide de quelques légères Escarmouches, & de Siéges peu meurtriers, le *Roi de Prusse* acheva de se rendre maître de la *Basse-Silésie*, dont il se fit proclamer *Duc Souverain* par les Etats qui lui prêtèrent Serment de fidélité. Dans les premiers jours du mois d'Octobre, il ne lui restoit plus à soumètre que la Ville de *Neiss*, lorsque le Comte de *Neuperg*, qui veilloit de près à la conservation de cette Place, reçut ordre de la *Reine de Hongrie* d'abandonner la *Silésie*, pour aller couvrir la *Moravie* contre les entreprises que l'*Electeur de Bavière* pourroit former sur cette Province.

Il devient maître de toute la Silésie.

Premier Manifeste de l'Electeur de Bavière.

Ce Prince, par un premier Manifeste, avoit déclaré ses prétentions, qui consistoient à demander la Succession des Etats de la *Maison d'Autriche*, que l'*Empereur* FERDINAND *I* avoit possédés. Il les demandoit en vertu de la Substitution faite par cet *Empereur* à l'*Archiducheſſe* ANNE sa Fille ainée. Le Lecteur est suffisament instruit des raisons, sur lesquelles l'*Electeur* établissoit son Droit. Ses prétentions donnèrent lieu d'abord à quelques ouvertures d'accommodement entre les *Cours de Vienne* & de *Munich* : mais les propositions que l'on fit de part & d'autre, furent également rejetées ; & l'*Electeur* assembla des Troupes pour faire valoir ses droits par la voie des Armes. La *Grande-Ducheſſe de Toscane* fit de son côté quelques préparatifs pour se mètre en état de defense ; & pendant ce tems, elle se rendit en *Hongrie* & se fit couroner Reine à *Presbourg* le 25 de Juin 1741, après avoir promis aux *Hongrois* le rédressement qu'ils avoient demandé de plusieurs Griefs. L'*Electeur de Bavière*, informé que l'on se disposoit à cette Cérémonie, la prévint, en faisant, pour la conservation de ses droits, distribuer à *Ratisbone* une Protestation datée du 4 de Mai, dans laquelle il disoit ; *Que l'*Archiducheſſe *projetant de se faire couroner* Reine de Hongrie, *en qualité de* Princeſſe Héréditaire *& de* Reine, *en vertu de la* Pragmatique-Sanction, *Son* Alteſſe Electorale, *qui non seulement n'avoit jamais reconnu cette* Pragmatique, *mais même avoit protesté contre dans toutes les occasions en son nom & pour sa Maison, tant auprès du feu* Empereur, *qu'auprès de l'*Empire, *ne pouvoit envisager avec indifférence l'Acte du Couronement de l'*Archiducheſſe : *Qu'en conséquence, il se croïoit obligé de protester contre cette entreprise, se réservant, dans la meilleure forme qu'il se pouvoit, les Droits qui lui appartenoient.* Ce Prince pouvoit parler d'autant plus haut, qu'il s'étoit assuré de la *Cour de France* son ancienne & fidèle Alliée, laquelle étoit plus en état que lui de faire valoir les droits qu'il réclamoit. Rien peut-être ne fut mieux concerté que le

Propositions d'accommodement inutiles.

La Grande-Ducheſſe se fait couroner Reine de Hongrie. 25 Juin 1741.

L'Electeur la previent par une Protestation. 4 Mai.

La France agit

projet qui fut formé, pour mètre l'*Electeur*, non ſeulement en poſſeſſion des *Etats Autrichiens*, mais encore de la *Courone Impériale*; projet capable d'immortaliſer le Miniſtère du Cardinal de *Fleuri*, ſi toutes les parties de l'exécution avoient exactement été dirigées ſelon les vues de ſon Auteur, & ſi la mort prématurée de *Charles VII* n'avoit pas obligé dans la ſuite d'abandonner le point principal de ce projet. Il falut dont s'aſſurer des Suffrages des *Electeurs*, ſecourir efficacement l'*Electeur de Bavière*, & mètre lés Alliés de la *Reine de Hongrie* hors d'état de lui donner des ſecours. On envoïa d'abord des Miniſtres dans toutes les *Cours Electorales* pour les ſonder, & preſſentir par quels moïens on pourroit le plus facilement les faire entrer dans les vues de la *France*. Ces Miniſtres ne firent que préparer les voies. Le Marêchal de *Belle-Iſle*, ſeul chargé du ſecret de ſon Maître, paſſa dans toutes les Cours, & ſut leur perſuader que l'on n'avoit en vue que le bien de l'*Europe* en général, & le bonheur & la tranquillité de l'*Empire* en particulier. Toutes les démarches du *Roi de France* étoient ſi bien marquées au ſceau du déſintéreſſement le plus parfait, que le Maréchal n'eut aucune peine à réuſſir. Pendant ces Négociations, on fit faire en *France* divers mouvemens aux Troupes, qui s'avancèrent inſenſiblement vers les Frontières, & qui, lorſqu'il en fut tems, ſe trouvèrent à portée de paſſer la *Meuſe* & le *Rhin*. Ce fut alors que l'*Electeur de Bavière* fit précèder la marche de ſon Armée par des Manifeſtes. Dans un tems où la *Cour de Vienne* s'imaginoit que ce Prince ne penſoit plus à ſes prétentions, parce que les Troupes qu'il avoit fait avancer ſur les frontières de ſes Etats qui confinent à la *Haute-Autriche*, y reſtoient dans l'inaction, plus de 40 mille *François* traverſèrent la *Suabe* & la *Franconie*, comme Troupes amies, & ſe rendirent ſur les Bords de *l'Inn* & dans le *Haut-Palatinat*. La jonction avec les *Troupes Bavaroiſes* ne tarda pas à ſe faire. Celles que l'*Archiducheſſe* ſe propoſoit d'oppoſer à ces Armées réunies, commençant alors à s'aſſembler près de *Lintz*, l'*Electeur de Bavière* crut qu'il convenoit à ſes deſſeins de s'emparer de la Ville de *Paſſau*, dont l'Evêque eſt le Souverain. Il la fit occuper par un Détachement le 31 de Juillet. Ce qui ſe fit ſans aucun déſordre par les ſages précautions qu'il avoit priſes; quelques jours après, on remit de ſa part à la Diète de l'*Empire* un *Mémoire* pour excuſer une entrepriſe contraire en elle-même aux Libertés des *Princes de l'Empire*. Ce Mémoire portoit: *Que* l'Electeur, *obligé par le Droit naturel à pourvoir à la ſureté de ſes Etats, quand ils étoient menacés de quelque danger, avoit été d'autant plus indiſpenſablement obligé d'occuper* Paſſau, *que le* Prince Evêque *de cette Ville n'auroit pas pu s'excuſer encore longtems d'y laiſſer venir les Troupes que la* Cour de Vienne *lui propoſoit d'y recevoir, ou de s'oppoſer à la force, ſi l'on avoit voulu l'emploïer pour les y faire entrer; les Troupes, qui s'aſſembloient autour de* Lintz *& qui s'augmentoient tous les jours, étant plus que ſuffiſantes pour cette entrepriſe;*

en faveur de cet Electeur.

L'Electeur s'empare de Paſſau. 31 Juillet.

Il s'en juſtifie auprès de la Diète.

Que, le moindre délai pouvant donc mètre Son Alteſſe Electorale *dans le cas d'être prévenue, la circonſtance juſtifioit ſuffiſamment ſa démarche : Qu'au reſte,* l'Electeur, *non content de prendre les meſures convenables pour faire exécuter le projet ſans violence & pourvoir à la ſubſiſtance, ainſi qu'à l'exacte diſcipline de ſes Troupes, avoit aſſuré le* Prince Evêque *qu'il n'avoit aucune intention de porter la moindre atteinte à ſa Supériorité territoriale, & qu'il étoit réſolu de lui remètre la Ville, le Château, l'Arſenal & les Munitions, dès que le danger ſeroit paſſé.* Le *Prince Evêque de Paſſau* fit néanmoins ſa proteſtation; &, dès que les *Bavarois* furent maîtres de la Ville, il en inſtruiſit la *Reine de Hongrie*, qui fit à ce ſujet tenir à *Ratiſbone* & dans les Cours étrangères un Reſcrit, dans, lequel, ſans s'arrêter à l'examen de ce que la démarche de l'*Electeur* pouvoit avoir d'irrégulier, parce que c'étoit quelque choſe qui parloit de ſoi-même, elle ſe réduiſoit, à proteſter; *Que les Troupes qu'elle aſſembloit ſur ſes frontières, étoient deſtinées ſeulement à ſa propre défenſe; & que bien loin de vouloir rien entreprendre, elle étoit prête à donner les plus fortes aſſurances qu'elle ne s'empareroit jamais de la Ville de* Paſſau, *ni de ſon Château, ſi* l'Electeur *vouloit en retirer ſes Troupes & donner de ſa part de pareilles aſſurances.* L'occupation de *Paſſau* fut le préliminaire d'hoſtilités prochaines, & fut bientôt ſuivie de la publication d'un ſecond *Manifeſte*, dans lequel l'*Electeur* après une déduction de ſes Droits qui n'étoit qu'un abregé de celle que l'on avoit vue dans un premier *Manifeſte*, rappelloit les différens Griefs de ſa Maiſon contre la *Maiſon d'Autriche*, les artifices dont on s'étoit ſervi pour obtenir la Garantie de la *Pragmatique-Sanction*, tant des Puiſſances étrangères que de la *Diète* & des *Princes & Etats de l'Empire*, qui tous s'étoient laiſſés ſurprendre par des allégations capables d'en impoſer. Il faiſoit voir la fauſſeté de ces allégations, & concluoit; *Que les Puiſſances garantes, ſans bleſſer leur droiture & leur équité, pouvoient actuellement appuïer des droits qu'elles avoient ignorés, & qu'on avoit eu dans le tems grand ſoin de leur cacher.* Il finiſſoit, en déclarant; *Que n'aiant pu par la voie des Négociations obtenir la juſtice qu'il demandoit, il étoit obligé de ſe la procurer par les Armes : Que la* Courone de France *avoit avec ſes Prédéceſſeurs contracté des engagemens qui ſubſiſtoient encore dans toute leur force, & qu'étant liée d'ailleurs avec lui-même par d'autres engagemens, dont l'exécution avoit été renvoïée au tems de l'extinction de la* Maiſon d'Autriche, *il avoit avec confiance imploré l'appui du* Roi de France, *de la juſtice & de l'amitié duquel il avoit obtenu de puiſſans ſecours : Qu'il eſpéroit de même l'aſſiſtance du* Corps Germanique *& des* Etats de l'Empire, *dont ſa Maiſon avoit toujours été l'un des plus fermes appuis.* Le 10 d'Août, le *Roi de France* nomma l'*Electeur*, Généraliſſime de ſes Troupes, pour être commandées ſous les Ordres de ce Prince, par les Maréchaux de *Belle-Iſle* & de *Broglio*. Les Armées des deux Puiſſances réunies marchèrent en avant; & le 14 de Septembre, l'*Electeur* campa près de *Linz*, que les Troupes de la *Reine* avoient abandonné de

Proteſtation de l'Eveque Prince de Paſſau, &c.

Reſcrit de la Reine de Hongrie à ce ſujet.

Manifeſte de l'Electeur.

même que la Ville d'*Ens*, dont il ſe trouva maître ſans coup férir. Le reſte de la *Haute-Autriche* ne fit pas plus de réſiſtance; &, le 2 d'Octobre, les Etats de cette Province reconnurent l'*Electeur* pour *Archiduc* & lui prêtèrent Serment de fidèlité. Ce ſuccès ſi rapide que rien ne pouvoit retarder, obligea la *Reine de Hongrie* à jeter toutes les forces qu'elle avoit de ce côté-là dans *Vienne*, pour mètre cette Capitale en état de dèfenſe. Les chemins êtoient libres & l'Armée de l'*Electeur* s'avança juſqu'à *Saint-Poten*, 10 lieues de cette Ville : mais pour des raiſons, dont on n'a pas cru devoir inſtruire le Public, l'Armée ſe replia ſur l'*Ens*, & vers la fin d'Octobre elle paſſa le *Danube* pour entrer dans la *Bohème* avec ordre de ſe raſſembler ſous *Prague*.

Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe déclare ſes prétentions à la Succeſſion d'Autriche; & joint ſes Troupes à celles de Bavière & de France.

Priſe de Prague, 26 Novembre.

Ce fut alors que le *Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe*, déclara de la maniére que l'on a vu ci-devant, les prétentions qu'il avoit à la Succeſſion de la *Maiſon d'Autriche*. Il fit en même tems entrer ſes Troupes en *Bohème*, & le 14 de Novembre, elles ſe trouvèrent réunies devant *Prague*, avec les Troupes de *France* & de *Bavière*. L'*Electeur* s'y rendit le 19; & le 25, jour auquel il fit ouvrir la tranchée, il réſolut dans un Conſeil de Guerre de tenter la nuit-ſuivante d'emporter la place par eſcalade. Pour l'exécution de ce projet, le Comte de *Polaſtron* fut chargé de faire une fauſſe attaque ſur le front de la *Haute-Ville*. L'attention de la Garniſon s'étant portée de ce côté, le *Comte de Saxe* fit la véritable attaque du côté de la *Baſſe-Ville*. Elle réuſſit comme tout le monde a ſu. Pendant le même tems, les *Saxons* chargés de deux autres attaques, eurent un pareil ſuccès; enſorte qu'avant 6 heures du matin, l'*Electeur* fut maître des trois Villes & du Château, ſans avoir perdu plus de 50 Hommes. Le Gouverneur & la Garniſon furent faits Priſoniers de Guerre. Tout le monde convint que l'on devoit le ſuccès de cette entrepriſe aux conſeils du *Comte de Saxe*. L'*Electeur* lui rendit cette juſtice dans une Lettre qu'il écrivit au *Roi de France*, qui répondit; *Qu'il ne doutoit point de la valeur du* Comte de Saxe, *& qu'il étoit perſuadé que, quand il auroit été malade, il ſe ſeroit fait porter à la tranchée, pluſtôt que de manquer l'occaſion de ſe diſtinguer*. Toute l'*Europe* vit avec étonnement la conquête de *Prague*, & prévit de loin celle de toute la *Bohème*. Le *Grand-Duc*, que les *Hongrois* avoient reconnu *Corrégent*, s'étoit mis à la tête de toutes les Troupes que l'on avoit pu réunir. Elles êtoient compoſées de l'Armée de *Siléſie*, des Troupes que le Prince de *Lobckowitz* avoit raſſemblées en *Bohème*, & de celles que l'on avoit tirées de *Hongrie* & d'*Autriche*; ce qui formoit une Armée que l'on faiſoit monter à 60 mille Hommes. Elle s'avança juſqu'à 3 lieues de *Prague*, comme pour être témoin de la priſe de cette Ville, & fut contrainte de ſe retirer vers la frontière de la *Moravie* pour couvrir cette Province. L'Armée des Alliés s'établit à *Pilſeck*, s'étendit ſur la *Zazava*, l'*Elba*, la *Votava* & le *Molvaw*, & forma le Blocus d'*Egra*, tandis que les *Autrichiens* ſe fortifioient à *Budde-*

weiſſ & dans quelques autres Poſtes. Le 19 de Décembre, les *Etats de Bohême* rendirent hommage à l'*Electeur*, & le reconnurent *Roi de Bohême*. Il partit enſuite pour retourner à *Munich*, & laiſſa le Commandement de l'Armée au Maréchal de *Broglio*.

Le Roi d'Eſpagne ſe met au rang des Prétendans à la Succeſſion de l'Empereur, par un Mémoire qu'il fait diſtribuer. Juin 1741.

Pendant que ces déſaſtres accabloient les Etats de la *Maiſon d'Autriche* en *Allemagne*, le *Roi d'Eſpagne* travailloit à profiter des conjonctures; &, quoiqu'il prétendît à toute la Succeſſion de *Charlequint*, il parut dans la diſpoſition de ſe contenter de recouvrer le reſte de ce que la *Courone d'Eſpagne* poſſédoit en *Italie* avant la mort de *Charles II.* Il commença par faire diſtribuer au mois de Juin 1741, dans toutes les *Cours d'Allemagne* par le Comte de *Montijo*, ſon Miniſtre Plénipotentiaire, un *Mémoire*, qui contenoit le détail de toutes ſes prétentions. On en a vu ci-devant l'expoſition, & je n'en dois rien répéter ici. Le 19 du même mois de Juin, le Comte de *Montijo* proteſta, pour la conſervation des droits du Roi ſon Maître, contre le Couronement de la *Reine de Hongrie*. Cette Proteſtation, antérieure au *Mémoire*, dont je viens de parler, avoit êté précèdée d'une première Proteſtation, faite à *Vienne* le 17 de Janvier, par Don *Joſeph Carpintero*, Secretaire de l'Ambaſſade d'*Eſpagne* en cette Cour, contre tout ce que l'*Archiducheſſe* pourroit entreprendre pour ſe mètre en poſſeſſion de la Succeſſion de l'*Empereur*, & dès lors la *Cour d'Eſpagne* avoit inſtruit les Miniſtres des *Electeurs* à *Francfort* de ſes prétentions ſur cette même Succeſſion, que Sa *Majeſté Catholique* ne s'abſtenoit de ſoutenir par la voie des Armes, que dans l'intention de maintenir la tranquillité de l'*Empire*. Cette Cour ne s'en tint pas à cet Acte. Elle fit aſſembler pendant tout le cours de l'Eté des Troupes en *Catalogne*, à deſſein de les embarquer pour les envoïer en *Italie* ſous la conduite du Duc de *Montemar*. On eut lieu d'être étonné des circonſtances du tranſport de ces Troupes. Il ſembloit que de toutes parts on s'aveugloit exprès ſur ce ſujet. La *Reine de Hongrie* rappelloit ſes meilleures Troupes d'*Italie*, dans le tems que ſon Conſeil voïoit l'*Eſpagne* s'occuper ouvertement des préparatifs de la Conquête qu'elle méditoit, & qu'il nepouvoit ignorer ce qui ſe paſſoit à cet égard, tant à *Verſailles*, qu'à *Turin*, où les Miniſtres d'*Eſpagne* travailloient à faire entrer ces Cours dans les vues de Sa *Majeſté Catholique*. Le *Grand-Duché de Toſcane*, le *Duché de Milan*, ceux *de Parme* & *de Plaiſance* ſe trouvèrent dénués de toute défenſe, quand le Convoi parti de *Barcelone*, arriva ſur la Côte de *Toſcane*, ſans avoir trouvé le moindre obſtacle dans ſon trajet, quoique la Cour d'*Angleterre* ne pût ignorer ſon prochain embarquement, & qu'elle eût alors en Mer à l'entrée du Détroit les Eſcadres des Amiraux *Haddock* & *Norris*, & que celles des Chefs d'Eſcadre *Brown* & *Leſtock* fuſſent prêtes à mètre à la voile, pour être emploïées ſur le champ où l'on pouvoit en avoir beſoin. A l'inſtant que l'*Eſpagne* en eut le beſoin, l'Amiral *Norris* regagna la Rade de *Spithead*, & l'Amiral

Proteſtation contre le Couronement de la Reine de Hongrie. 19 Juin.

Première Proteſtation, &c. 17 Janvier.

Il fait paſſer des Troupes en Italie.

l'Amiral *Haddock* ceſſa de bloquer l'Eſcadre de Don *Navarro* dans la Baie de *Cadix*, pour ſe retirer à *Gibraltar*. Les *Troupes Eſpagnoles* s'embarquèrent au mois de Novembre à *Barcelone* & débarquèrent ſucceſſivement, tant dans les Ports de la République de *Gènes*, que dans ceux de l'Etat *d'egli Preſidi*, tandis que le *Roi des deux Siciles*, en vertu de ſes engagemens avec le *Roi* ſon Père, faiſoit aſſembler une Armée ſur les frontières de l'*Abruzze*, pour concourir avec les *Eſpagnols* aux opérations de la Guerre.

Ces derniers, arrivés ſur les côtes de *Toſcane*, ne ſongèrent pas à profiter de l'état de dénuement à tous égards, où la *Reine de Hongrie* avoit mis ſes Poſſeſſions en *Italie*. On attribua leur inaction à la ſurpriſe que leur cauſa la conduite du *Roi de Sardaigne*, qu'ils s'étoient flatés de voir agir de concert avec eux, comme dans la Guerre précèdente. Mais ce Prince avoit de tout autres vues. Il fit publier dans le mois de Décembre 1741, un *Mémoire* ſous le titre de DEDUCTION *des Droits de la* MAISON ROÏALE DE SAVOIE *ſur le* DUCHÉ DE MILAN; & l'appuïa d'une Armée de 25 à 30 mille Hommes prête à marcher au premier ordre.

Le Roi de Sardaigne déclare ſes prétentions ſur la même Succeſſion. Décembre 1741.

L'embaras où la Guerre de *Siléſie* & les préparatifs de l'*Electeur de Bavière* jètoient la *Reine de Hongrie*, l'obligea de recourir aux plus puiſſans Alliés de ſa Maiſon. Les *Cours d'Angleterre* & *de Ruſſie*, & les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* furent ſollicités de fournir les ſecours qu'ils devoient donner, tant en exécution de leurs Traités avec la *Maiſon d'Autriche*, que comme Garans de la *Pragmatique-Sanction*. Les *Etats-Généraux*, qui n'avoient alors pour but que de procurer un Accommodement entre la *Reine* & le *Roi de Pruſſe*, augmentèrent un peu leurs Troupes équipèrent quelques Vaiſſeaux de guerre; & ne firent aucune démarche qui pût donner lieu de croire qu'ils fuſſent dans la réſolution d'envoïer des Troupes au ſecours de Sa *Majeſté Hongroiſe*. Ils ſe contentèrent de lui faire offrir une ſomme d'argent, pour lui tenir lieu de Troupes Auxiliaires. Pour la *Cour de Ruſſie*, à la première requiſition de celle de *Vienne*, elle aſſembla 30 mille Hommes; & l'on parloit déja de leur prochain départ pour l'*Allemagne*, lorſque le *Roi de Suède* que les Puiſſances ſes anciennes Alliées faiſoient mouvoir à leur gré, déclara la Guerre au *Czar*; ce qui força la *Régence*, qui gouvernoit ſous le nom du jeune Prince, de retenir ce Corps de Troupes pour l'oppoſer aux *Suédois*, & d'offrir à la *Reine de Hongrie*, à l'exemple des *Hollandois*, une Somme d'Argent au lieu de Soldats. Le *Roi d'Angleterre*, ſe conduiſant plus en *Electeur d'Hanovre*, qu'en *Souverain de la Grande-Bretagne*, fut de tous les Alliés de la *Reine de Hongrie* le ſeul, qui pour lors témoigna véritablement du zèle pour les intérêts de la *Maiſon d'Autriche*. Nous avons vu que dans le Diſcours qu'il fit à l'Ouverture du *Parlement*, le 29 d'Octobre 1740, c'eſt-à-dire, neuf jours après la mort de l'*Empereur*, il fit remarquer; *Que ce grand & funeſte évènement donnoit une nouvelle face aux Affaires de l'*Europe: *Que les principales Puiſſan-*

Conduite des Alliés de la Maiſon d'Autriche.

Des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

De la Ruſſie.

Du Roi d'Angleterre.

*ces devoient y prendre intérêt immédiatement ou par des conſéquences néceſſaires : Qu'il étoit impoſſible de prévoir dès lors les meſures que la Politique, l'Intérêt ou l'Ambition pourroient inſpirer aux diverſes Cours dans cette conjoncture critique : Qu'il auroit ſoin de ſa part d'obſerver avec beaucoup d'attention les divers mouvemens ; de remplir les engagemens qu'il avoit contractés, pour maintenir la Balance du Pouvoir & la Liberté de l'*Europe ; *d'agir de concert avec les Puiſſances, que les mêmes engagemens & les mêmes intérêts obligeoient de travailler à la conſervation de la tranquillité générale ; & de prendre avec elles les meſures les plus propres à prévenir le danger, dont on étoit menacé.* Dans le Diſcours qu'il fit, le 19 d'Avril 1741, au même *Parlement*, il renouvella les mêmes répréſentations, mais d'une manière plus claire & plus préciſe, en obſervant ; *Que, les injuſtes Prétentions de diverſes Princes ſur la Succeſſion de l'*Empereur *le mètant dans l'obligation de maintenir de tout ſon pouvoir l'exécution de la* Pragmatique-Sanction, *& par conſéquent de fournir à la* Reine de Hongrie, *pour la défenſe des Domaines de la* Maiſon d'Autriche, *les ſecours ſtipulés par les Traités, il avoit beſoin de l'aſſiſtance de ſon Peuple pour être en état de ſoutenir les dépenſes, dans leſquelles il ſe verroit engagé : Qu'il avoit ſommé le* Roi de Suède, *comme* Landgrave de Heſſe-Caſſel, *& le* Roi de Danemarc *de faire partir les Troupes qu'ils devoient lui fournir ; & que d'ailleurs il avoit concerté d'autres meſures pour faire échouer les projets, qu'il voïoit ſe former au préjudice de la* MAISON D'AUTRICHE. Le *Parlement* entra, peut-être ſans trop ſavoir pourquoi, dans toutes les vues du Monarque, auquel il accorda les Sommes néceſſaires. Ce Prince ſe rendit au mois de Mai dans ſon *Electorat d'Hanovre*, & n'y fut occupé que du ſoin de raſſembler des Troupes & de négocier pour parvenir à conclure différens Traités. Six mille *Heſſois*, & 6 mille *Danois*, païés par l'*Angleterre*, formoient avec 12 mille *Hanovriens* les Troupes qu'il avoit en *Allemagne*. Douze mille *Anglois* devoient s'embarquer dans les Ports d'*Angleterre* pour les aller joindre. Les Troupes d'*Hanovre*, de *Danemarc* & de *Heſſe* ſe raſſemblèrent dans deux Camps près de *Hamelen* & de *Nyenbourg*, pendant que le *Roi* ſe flatoit envain de réuſſir par ſa médiation & par celle des *Etats-Généraux* à terminer le différent du *Roi de Pruſſe* & de la *Reine de Hongrie*. Quand il en eut perdu l'eſpérance, on s'attendoit qu'une partie de ſes Troupes marcheroit en diligence au ſecours de cette Princeſſe dans la *Siléſie* ; & que le reſte, appuïé de quelque Ligue puiſſante que l'on s'imaginoit prête à ſe manifeſter, travailleroit à défendre la liberté de l'*Europe*, en s'oppoſant à l'exécution des deſſeins des divers Princes prétendans à la Succeſſion de l'*Empereur*. On croïoit du moins que Sa *Majeſté Britannique*, par ſes Négociations, qui faiſoient l'entretien de toute l'*Europe*, & par ſes préparatifs de Guerre, s'étoit miſe en état d'être actuellement & promtement l'arbitre des Affaires, comme elle l'avoit fait eſpérer à ſon *Parlement*. La *France* y pourvut. En conſé-

quence des Négociations qui s'étoient faites à *Manheim*, l'*Electeur Palatin* avoit permis que l'*Armée Françoiſe*, qui s'aſſembloit ſur la *Meuſe*, paſsât, s'il en étoit beſoin, à travers ſon Duché de *Juliers*; & par un Reſcrit du 8 d'Août, il en avoit informé ſes Sujets. Quelques jours après, cette Armée ſous la conduite du Maréchal de *Maillebois*, s'avança rapidement dans le Païs de *Juliers*; &, s'étant miſe à portée d'entrer au premier ordre dans les Etats d'*Hanovre*, elle fit, ſans tirer un coup de Fuſil, évanouir les projets, pour leſquels le *Roi d'Angleterre* s'étoit rendu cette année de ſi bonne heure en *Allemagne*. Les Troupes, qu'il attendoit d'*Angleterre*, étoient alors prêtes à s'embarquer, & reçurent un contre-ordre. Les Troupes déja raſſemblées dans les deux Camps de *Nyenbourg* & de *Hamelen* ſe ſéparèrent à la fin de Septembre, pour retourner dans leurs Quartiers. Le *Roi* repaſſa la Mer, n'aiant, à ce qu'il parut, tiré d'autre avantage de toutes ſes Négociations qu'un *Traité de Neutralité* pour ſes Etats d'*Hanovre*, lequel fut ſigné le 27 de ce mois à *Neuſtadt*, par le S. de *Buſſi* chargé des Affaires de *France* & par le Baron de *Munchenſen*, accompagné d'un autre *Miniſtre Electoral*. Après que le *Roi* fut de retour en *Angleterre*, on y parla beaucoup de ce Traité, dont la plus grande partie de la Nation parut mécontente. Un Auteur du Parti de la Cour en prit la défenſe dans une Brochure, où pour juſtifier la conduite du *Roi*, cet Auteur diſoit, entre autres choſes: *Les divers raiſonemens du Public ſur cette Neutralité font voir juſqu'où peut aller la prévention de l'eſprit humain. Pour peu qu'on réflechiſſe néanmoins ſur la nature de cet engagement & ſur les circonſtances qui y ont donné lieu, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'ait été également néceſſaire & à propos. Le* Roi de Pruſſe *avoit une partie de ſes Troupes aſſemblée ſur les frontières; celles de* France *& de* Bavière *étoient en Campagne, & les autres* Princes de l'Empire *demeuroient ſimples Spectateurs des évènemens, lorſqu'un gros de* Troupes Françoiſes, *ſous les ordres du Maréchal de* Maillebois, *s'avança juſqu'au près des confins de* l'Electorat d'Hanovre. *La* Cour de France *propoſa en même tems au* Roi *la Neutralité pour la ſureté de ſon* Electorat. *Sa Majeſté conſidéra qu'Elle pouvoit la rejèter: mais qu'Elle fourniroit en même tems un prétexte à l'Armée de* France *d'entrer dans l'*Electorat d'Hanovre; *qu'il en réſulteroit une Guerre avec cette Puiſſance; que la* Grande-Bretagne *ſe croiroit indiſpenſablement obligée d'y entrer, & qu'elle ſe trouveroit dès lors moins en état de pouſſer la Guerre contre* l'Eſpagne. *Le* Roi *conſidéra auſſi que, malgré ſes bonnes intentions, il lui étoit impoſſible d'arrêter ſeul le torrent, puiſqu'il ne voïoit pas la moindre diſpoſition à être ſecondé par qui que ce fût. Il ſe détermina donc à accepter la Neutralité qu'on lui propoſoit. Le Traité en fut dreſſé & ſigné par les Miniſtres de ſon* Electorat, *qui, conformément à leurs inſtructions, ont apporté la plus ſcrupuleuſe attention à prévenir que cet engagement ne pût être d'aucune conſéquence pour la* Nation Angloiſe, *ou porter préjudice à ſes intérêts. Que ceux que la prévention n'a donc pas encore entièrement aveuglés, ceſſent de déclamer contre une choſe qu'ils*

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLI.

trouveroient eux-même néceſſaire & utile, ſi le malheur vouloit qu'on éprouvât les inconvéniens d'une conduite différente.

J'en ai dit aſſés pour donner quelque idée des commencemens de la Guerre occaſionée par la Succeſſion de l'*Empereur Charles VI.* Juſques-là tout alloit, au gré de la *France*, pour l'*Electeur de Bavière :* mais ce Prince, que l'on élut pour *Empereur*, au commencement de l'année ſuivante, devoit éprouver des revers, dont nous parlerons en leur tems. Il faut à préſent paſſer au recit de ce qui ſe paſſa dans le nouveau *Parlement*, qui s'aſſembla dans le mois de Décembre de cette année. C'eſt par où je vais commencer le Journal de 1742, parce que ce *Parlement* fut la cauſe ou le prétexte d'une Révolution dans le *Miniſtère Britannique*, qui dut influer en quelque choſe ſur les évènemeus qui la ſuivirent.

ANNE'E MDCCXLII.

1. PREMIE'RE SE'ANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II.

VII. LE Parti contraire à la Cour prit ſes meſures de loin pour avoir dans ce nouveau *Parlement*, qui devoit s'aſſembler à la fin de 1741, le plus de Membres qu'il pourroit ſur leſquels il pût comter. Je ne rapporterai point ici tout ce que j'ai pu trouver à ce ſujet. Quelque curieux & quelque propre à faire connoître le caractère des *Anglois* que ce détail puiſſe être, je ſuis forcé de le ſupprimer, parce que déſormais l'abondance des matières, veut que je me reſſerre dans des bornes encore plus étroites, que je n'ai fait juſqu'à préſent.

Dès le mois d'Août 1740, on commença les Brigues & les Cabales dans tous les endroits de la *Grande-Bretagne*, qui jouiſſent du droit d'envoïer des Députés au *Parlement*, afin d'en faire élire qui fuſſent pour ou contre les intérêts de la Cour, ſelon les intérêts particuliers de chacun de ceux qui ſe mètoient à la tête des différentes Cabales. Les Brigues furent ſi fortes dans l'Election des Répréſentans d'une Ville du voiſinage de *Londres*, que celle des Députés de cette dernière Ville s'étant faite le 16 de Mai 1741, le *Commun-Conſeil* leur donna quelques jours après les Inſtructions ſuivantes.

Inſtructions de la Ville de Londres à ſes Répréſentans. Mars 1741.

NOUS les Citoïens de la Ville de *LONDRES*, *qui vous avons élus de ſi bon cœur pour nous ſervir en* Parlement ; *& avons par-là remis entre vos mains les ſuretés, libertés, propriétés & priviléges de nos Perſones & de nos Décendans, croïons qu'il eſt de notre devoir & de nos droits inconteſtables, de vous informer de ce que nous deſirons & attendons de votre part ſur l'exécution de cette grande confiance que nous mètons en vous ; & que nous regardons comme votre devoir en qualité de nos* Répréſentans.

I. *Comme on vient dans une Election voiſine de donner atteinte aux Priviléges les plus ſacrés & les plus précieux du Peuple, & en y emploïant la force militaire*

ANNE'E MDCCXLII.

I.
* PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

pour le ſoutien d'une Election des plus illégales en faveur de deux Membres pour le prochain Parlement, *& que d'ailleurs les Armées ſur pied ont toujours été regardées comme autant à charge aux Sujets, que dangereuſes à leurs Libertés; nous vous recommandons de vous oppoſer avec vigueur à toute propoſition qui pourroit être faite, pour entretenir en tems de paix des Armées ſur pied.*

II. *Faiſant réflexion à l'inique projet d'étendre les Loix de l'*Acciſe *ſur la plus grande partie des Marchands de ce Roïaume, nous vous requérons avec inſtance, que vous vous oppoſiés fortement à de pareilles tentatives pour l'avenir, & que vous tâchiés d'obtenir ou la révocation totale, ou du moins au adouciſſement de ces Loix.*

III. *Le danger de remètre dans les mêmes mains un pouvoir trop long & l'avantage de recourir ſouvent au Peuple pour renouveller un* Parlement; *nous portent à vous requérir auſſi de pourſuivre de la manière la plus vigoureuſe la révocation de l'*Acte, *qui établit le* Parlement *pour ſept années, & de lui ſubſtituer la forme du Triennal.*

IV. *L'incorruptibilité & l'indépendance des* Parlementaires *étant le plus fort rempart de la Liberté de notre Conſtitution, nous inſiſtons ſur ce que vous faſſiés tous les efforts convenables, pour procurer un* Bill *qui réduiſe & limite ceux qui ont des Emplois de la Cour dans la* Chambre-Baſſe, *ſur tout dans un tems que nous ſavons qu'un ſi grand nombre de Perſones du dernier* Parlement *étoient dans une manifeſte dépendance de la Cour.*

V. *Comme dans les conjonctures préſentes on ſe trouve engagé dans une Guerre juſte & néceſſaire, qui demande des* Subſides *conſidérables pour le Service Public, nous ne doutons point que vous ne mètiés Sa Majeſté en état de vanger les griefs de la Nation & de châtier l'Ennemi: mais nous vous requérons en même tems d'obſerver en cela l'ancien uſage des* Parlemens, *de ne vous point écarter des maximes naturelles de la Conſtitution, de faire un examen rigide des Contes de la dépenſe nationale, & de vous oppoſer fermement à toute Convention ou Traité de Paix, à moins qu'ils ne procurent à Sa Majeſté la poſſeſſion de quelque Païs ou Place d'une force & d'une importance ſuffiſante, pour mètre la Nation à couvert de toutes inſultes, & ſervir à la Poſtérité d'un monument de ſes Armes victorieuſes. Enfin, vous tâcherés d'obtenir une Loi qui limite le pouvoir exorbitant qu'on prétend réſider dans la* Cour des Aldermans, *au préjudice, pour ne pas dire, à l'anéantiſſement total des Priviléges & des Droits anciennement attachés à la qualité de* Citoïen de Londres, *& ſur tout, de nous ménager la reſſource de nous adreſſer dans certains cas de beſoin au* Roi, *&c.*

Qu'il me ſoit permis de faire remarquer que l'Article V de ces Inſtructions montre juſqu'à quel point le goût de Conquête s'étoit emparé du *Peuple Anglois*; & que l'on en peut inférer avec quelque ſorte de raiſon, que ce goût fut peut-être ſeul la véritable cauſe de la Guerre entrepriſe contre l'*Eſpagne*.

Le 12 de Décembre, ſur les deux heures après midi, le *Roi* ſe rendit Premiére Ouver.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLII.

ture du Parlement. 12 Décembre.

à la *Chambre des Pairs*; &, lorſqu'il eut pris place ſur ſon Trône, il envoïa le Chevalier *Charles Dalton*, Huiſſier de la Verge noire, ordonner aux *Communes* de ſe rendre dans la *Chambre des Pairs*. Elles étoient ce jour-là plus nombreuſes, qu'on ne les avoit vues depuis 20 ans en pareille occaſion. Le nombre des Membres montoit à 470; & l'on en comtoit plus de la moitié pour le Parti de la Cour. Quand elles ſe furent rendues aux ordres du *Roi*, le *Grand-Chancelier* leur dit:

Diſcours du Chancelier aux Communes.

Sa Majeſté m'a ordonné de vous faire ſavoir, qu'aiant réſolu de ne point faire de Harangue à ſon Parlement *juſqu'à ce que la* Chambre des Communes *ait choiſi ſon* Orateur, *ſon bon plaiſir étoit que les* Communes *retournaſſent dans leur Chambre pour y faire cette Election, afin de préſenter l'*Orateur *à Sa Majeſté, le 15 à 2 heures après midi, pour avoir l'approbation de Sa Majeſté.*

Après ce Diſcours, le *Roi* s'étant retiré, les *Communes* retournèrent dans leur Chambre, & choiſirent, d'une voix unanime, pour leur *Orateur*, le S. *Arthur Onſlow*, qui l'avoit été dans les deux derniers *Parlemens*.

Seconde Ouverture du Parlement. 15 Décembre.

Le 15 après midi, le *Roi* retourna ſur les deux heures à la *Chambre des Pairs*, & manda les *Communes* qui vinrent, ſur ſon ordre, lui préſenter leur *Orateur*, qu'il approuva. Les *Communes* aiant enſuite pris place, le *Roi* fit le Diſcours ſuivant.

Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS;

C'eſt toujours une grande ſatisfaction pour moi de voir mon Parlement *aſſemblé, mais plus particulièrement encore dans les conjonctures préſentes, où vos conſeils & votre aſſiſtance ſont abſolument néceſſaires, & dans un tems où je puis, à l'occaſion des Elections des nouveaux Députés de la* Chambre des Communes, *connoître plus parfaitement les ſentimens & les diſpoſitions de mon Peuple, par ſes Repréſentans, leſquels ont été choiſis dans une circonſtance remarquable par une grande varieté d'incidens de la dernière importance & durant le cours de la Guerre dans laquelle nous nous ſommes engagés contre la* Courone d'Eſpagne; *Guerre juſte en elle-même, que je n'ai déclarée que par les conſeils réiterés des deux* Chambres du Parlement, *qu'elles m'ont recommandé de ſoutenir de toutes mes forces en* Amérique, *& dont j'ai fait mon principal ſoin. Ainſi je ne doute pas que vous ne ſoïés venus à cette Aſſemblée très convaincus de ce que la ſituation préſente des Affaires exige, & préparés à me donner les conſeils les plus conformes à l'honneur & au véritable intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes. Il eſt impoſſible que vous n'aiés fait toute l'attention que vous devés aux dangers preſſans qui menacent l'*Europe, *& plus particulièrement les Etats du Continent qui prétendront s'oppoſer aux Puiſſances formidables qui ſe ſont unies pour renverſer, ou du moins, pour abbaiſſer la* Maiſon d'Autriche.

ANNE'E MDCCXLII.

I.
PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Nous avons fait part à notre dernier Parlement *des craintes que nous avions à ce ſujet; & les deux* Chambres, *s'empreſſant à faire connoître combien elles étoient ſenſibles aux difficultés ſurvenues par rapport à la Succeſſion de l'*Empereur, *ont pris les plus fortes réſolutions en faveur de la* Reine de Hongrie, *afin de maintenir la* Pragmatique-Sanction, *& de conſerver la Balance du Pouvoir, ainſi que la paix & la liberté de l'*Europe. *Si d'autres Puiſſances, entrées dans des engagemens ſemblables aux miens, avoient rempli notre juſte attente, & ſatisfait aux promeſſes qu'elles avoient faites ſi ſolemnellement, le ſoutien de la Cauſe commune n'auroit pas rencontré tant d'obſtacles. Selon l'avis de mon* Parlement, *je me ſuis efforcé, depuis la mort du dernier* Empereur, *de maintenir la* Maiſon d'Autriche. *J'ai tâché, par les moïens les plus prompts & les plus convenables, d'engager d'autres Puiſſances, dont les obligations étoient les mêmes que les miennes & qui m'étoient unies par un intérêt commun à prendre de concert avec moi toutes les meſures qu'une circonſtance ſi critique ſembloit exiger. Et lorſqu'il m'a paru que les voies de conciliation étoient néceſſaires, j'ai fait ce que j'ai pu pour procurer des accommodemens entre les Princes, dont l'union auroit été le moïen le plus efficace pour prévenir les malheurs qui ſont ſurvenus, & la meilleure ſureté pour l'intérêt & l'avantage des differentes Parties. Quoique tous mes efforts n'aient pas eu juſqu'à préſent l'effet deſiré, j'ai tout lieu d'eſpérer qu'un juſte preſſentiment du danger général & prochain, produira des diſpoſitions plus favorables dans les Conſeils des autres Puiſſances. Cette ſituation demande donc que nous nous mètions en état de ſaiſir toutes les occaſions qui pourront s'offrir, pour maintenir la liberté de l'*Europe, *& pour aſſiſter & défendre nos Amis & nos Alliés de la manière que les circonſtances le requèreront, & pour rendre inutiles toutes les entrepriſes qu'on pourroit former contre moi & mes Etats, ou contre ceux que nous ſommes obligés, par honneur & par intérêt, de ſoutenir.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES;

J'ai ordonné qu'on vous remît les Etats du ſervice de l'année prochaine; & je dois vous prier de m'accorder les Subſides *que la ſituation des affaires exige. Vous pouvés être aſſurés qu'ils ſeront emploïés aux fins pour leſquelles ils auront été donnés.*

MILORDS ET MESSIEURS;

Pendant tout le cours de mon Règne j'ai reçu tant de preuves de l'affection de mes Parlemens *pour ma Perſone & pour mon Gouvernement, ainſi que de leur zèle pour le bien de la Patrie & pour le ſoutien de la Cauſe commune, que je comte fermement, dans la conjoncture préſente, ſur la continuation de ces louables ſentimens. Jamais votre unanimité, votre ardeur & votre diligence ne furent*

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLII.

plus néceſſaires, qu'elles le ſont à préſent, pour répondre aux grands objets que je vous propoſe. J'agirai de mon côté; faites voir du vôtre, par vos procédés & par vos réſolutions, que vous en êtes auſſi ſincèrement & juſtement touchés, que leur importance le demande.

Adreſſes. Il s'agit à préſent de rendre comte de ce qui ſe paſſa dans les deux *Chambres* à l'occaſion des *Adreſſes* ordinaires. C'eſt ce que je ne puis mieux faire qu'en inſérant ici ce que m'en offre l'EXTRAIT *d'une Lettre de* LONDRES, datée du même jour. Il eſt imprimé dans un Journal du tems, & voici ce qu'il porte. *Les deux* Chambres *ont été aſſemblées aujourd'hui fort tard. Après que le* Roi *a été retiré, on a propoſé dans chacune de préſenter une* Adreſſe *de remerciment à Sa Majeſté. On en a lu en même tems le projet. Il s'eſt élevé de grands débats à cette occaſion. Le Comte de* Malton *a inſiſté dans la* Chambre des Pairs *ſur ce* qu'on témoignât au *Roi* la ſenſibilité qu'avoit la *Chambre*, des ſoins qu'il s'étoit donnés pour l'avantage de la Cauſe commune. *Il a été appuïé par le Duc de* Richemont, *le Duc de* Dorſet, *le Comte de* Wilmington, *& par les autres* Seigneurs *du Parti de la Cour. Le Comte de* Cheſterfield *a ſoutenu;* Qu'il ne faloit entrer dans aucun détail des points ſur leſquels rouloit le Diſcours du *Roi;* qu'il étoit convenable de remercier Sa Majeſté, mais qu'il faloit le faire en termes généraux. *Il a été ſecondé par le Duc d'*Argile, *le Lord* Carteret, *le Comte d'*Abingdon *& les autres* Seigneurs *du Parti contraire. Les premiers ſe ſont étendus* ſur la ſatisfaction qu'une Harangue ſi gracieuſe devoit cauſer à toute la Nation, ſur la confiance que le *Roi* témoignoit à ſon *Parlement*, & ſur l'expoſition naturelle que Sa Majeſté y faiſoit, de la conduite qu'Elle avoit tenue à l'occaſion des Affaires générales. *Les autres, au contraire, ont relevé chaque point de la Harangue d'une manière conforme à leurs ſentimens. Les mêmes choſes ſe ſont paſſées dans la* Chambre des Communes. *Le Chevalier* Robert Walpole *s'y eſt diſtingué, comme à l'ordinaire, dans le Parti de la Cour. Il a emploïé les raiſons les plus fortes pour faire voir:* Que le *Roi* avoit tenu, ſoit à l'occaſion de la Guerre d'*Amérique*, ſoit à l'occaſion des Affaires générales de l'*Europe*, la ſeule conduite qu'il dépendoit de lui de tenir, & qu'ainſi il étoit bien juſte de marquer à Sa Majeſté la ſincère reconnoiſſance qu'on en avoit. *M.* Schippen *& pluſieurs autres Membres du Parti oppoſé ont combatu avec beaucoup de force les raiſons du Chevalier* Walpole. *Ils ont auſſi été d'opinion*, Qu'il ſuffiſoit de préſenter une *Adreſſe* de remerciment au *Roi*, ſans entrer dans aucun détail des Affaires générales. *On a enfin recueilli les voix. La ſupériorité du Parti de la Cour a été d'environ* 30 *dans la* Chambre des Pairs, *&* de 90 *dans celle des* Communes. *La réſolution a donc été priſe dans l'une & dans l'autre*, de préſenter une *Adreſſe* au *Roi*, pour remercier Sa Majeſté de ſa très gracieuſe Harangue émanée du Trône; pour reconnoître le principal ſoin qu'elle a eu de

Débats à ce ſujet dans la Chambre-Haute.

Débats dans la Chambre-Baſſe.

Le Parti de la Cour a le deſſus.

porter

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

porter la Guerre en *Amérique*, ſelon la recommandation de ſon *Parlement*; Pour lui témoigner une entière diſpoſition à contribuer, par leurs avis, à l'honneur & à l'intérêt de ſa Courone & de ſes Roïaumes: pour faire connoître que les dangers éminens, qui menacent l'*Europe*, & les deſſeins, formés pour le renverſement ou l'abbaiſſement de la *Maiſon d'Autriche*, n'ont point échapé à leur attention; Pour l'aſſurer qu'ils prennent toujours le même intérêt au ſoutien de cette Maiſon & à celui de la *Reine de Hongrie*, au maintien de la *Pragmatique-Sanction* & à la conſervation de la Balance du Pouvoir, de la Paix & des Libertés de l'*Europe*; Pour exprimer leur reconnoiſſance de la manière dont le *Roi* s'étoit attaché, depuis la mort de l'*Empereur* & conformément à l'avis de ſon *Parlement*, à ſoutenir la *Maiſon d'Autriche*, & de tout ce que Sa Majeſté a fait en conſéquence; Pour témoigner auſſi leur eſpérance, que le juſte ſentiment d'un danger commun & approchant, produira un changement plus favorable dans les Conſeils des autres Nations; & pour déclarer enfin, qu'ils mètront le *Roi* en état de profiter de toutes les occaſions qui ſe préſenteront pour maintenir les Libertés de l'*Europe*, aſſiſter & ſoutenir les Amis & Alliés de la *Grande-Bretagne*, & repouſſer tous les attentats, qui pourroient être formés contre Sa Majeſté & contre ſes Domaines. *Les* Seigneurs, *qui ont opiné pour une* Adreſſe *différente, ſont dans le deſſein de proteſter contre le refus qui en a été fait. La ſupériorité du Parti de la Cour eſt d'autant plus remarquable, que le Parti oppoſé pouvoit ſe flater, un mois auparavant, qu'elle ſeroit de ſon côté. On a vu enſuite changer les choſes inſenſiblement. Ce changement eſt tel, que la Cour a une plus grande majorité dans ce* Parlement, *qu'elle n'a eu dans les deux précédens.*

Le Parti contraire à la Cour reprend le deſſus. 27 Décembre.

Cet avantage de la ſupériorité du Parti de la Cour ne dura pas longtems. Le 27 de ce mois, lorſqu'il fut queſtion de nommer les divers *Commités* dans la *Chambre des Communes*, il y eut deux Sujets propoſés pour être Préſident du *Commité des Elections*; le S. *Earle*, Partiſan de la Cour, lequel en avoit été Préſident pendant les deux derniers *Parlemens*, & le Docteur *Lee* du Parti contraire. Ce dernier eut 242 voix & ſon Concurrent 238, au grand étonnement de tout le monde; & ce petit avantage d'un Parti que le Peuple regarde comme le ſien, lui fit tant de plaiſir qu'il ſonna les Cloches toute la nuit, & fit d'autres réjouiſſances, comme s'il ſe fût agi d'une Affaire capitale.

Adreſſe des Seigneurs. 17 Décembre.

Les *Adreſſes* furent conformes au projet que l'on vient de voir. Celle des *Seigneurs*, qui fut préſentée le 17, étoit en ces termes:

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majeſté, *les* Seigneurs Spirituels *&* Temporels *aſſemblés en* Parlement, *demandons la permiſſion*

L. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLII.

de rendre à Votre Majeſté *nos très humbles graces pour ſa très gracieuſe Harangue émanée du Trône, & de témoigner à* Votre Majeſté *la ſincère joie que nous reſſentons de ſon heureux retour dans ce Roïaume. La Guerre juſte & néceſſaire dans laquelle* Votre Majeſté *eſt engagée contre la* Courone d'Eſpagne, *eſt d'une ſi grande importance & intéreſſe tellement le Commerce & la Navigation de vos Sujets, ainſi que le ſalut de vos Roïaumes, que nous ne pouvons reconnoître qu'avec une extrême gratitude, les ſoins que* Votre Majeſté *s'eſt donnés pour la pouſſer, ſelon qu'il lui a plu de nous le communiquer; & nous eſpérons, que le Ciel répandant ſa bénédiction ſur les Armes de* Votre Majeſté, *cette Guerre ſera ſuivie d'un ſuccès proportioné à la juſtice de notre cauſe & aux vœux ardens de votre Peuple.* Votre Majeſté *a ſi pathétiquement répréſenté les dangers imminens où l'*Europe *ſe trouve expoſée dans cette conjoncture critique, qu'ils doivent exciter en nous une attention toute particulière; & nous ne pouvons qu'être très ſenſibles aux fâcheuſes ſuites des projets formés & des entrepriſes exécutées pour le renverſement ou l'abbaiſſement de la* Maiſon d'Autriche; *d'où il eſt à craindre qu'il ne réſulte des malheurs pour la Cauſe Commune. Dans cette ſituation nous devons reconnoître avec des cœurs pleins de gratitude, la bonté que* Votre Majeſté *a eue de témoigner ſi expreſſément le deſir qu'elle a de recevoir les avis de ſon* Parlement, *& le cas tout particulier qu'elle en fait.* Votre Majeſté, *aſſurée de la fidélité & de l'affection de ſon Peuple, peut s'y repoſer avec une entière confiance. Nous prions* Votre Majeſté *de nous permètre de l'aſſurer que nous ne manquerons pas de prendre en conſidération avec l'attention la plus ſérieuſe les points importans qu'il a plu à* Votre Majeſté *de nous communiquer, & de lui donner, de la manière la plus ſoumiſe, les avis qui nous paroîtront les plus propres & les plus convenables à l'honneur & à l'intérêt de votre Courone & de vos Roïaumes. Nous ſommes véritablement perſuadés que la préſente ſituation des Affaires exige de nous l'unanimité, la vigueur & la promte expédition, que* Votre Majeſté *nous a ſi ſagement recommandées; & nous devons l'aſſurer, de la manière la plus ſincère & la plus forte, que nous concourerons vigoureuſement & de tout notre cœur dans toutes les meſures qu'on jugera néceſſaires pour défendre & ſoutenir* Votre Majeſté, *pour maintenir la Balance & la liberté de l'*Europe, *& pour aſſiſter nos Alliés. Comme le devoir & l'affection de* Votre Majeſté *ſont dans nos cœurs des principes fixes & inaltérables, nous en ſentons, dans la conjoncture préſente, les impreſſions d'une manière ſi forte & ſi vive, que nous profitons de cette circonſtance, où nous nous approchons du Trône, pour renouveller les preuves les plus ſincères de notre conſtante & inviolable fidélité; & nous promètons à* Votre Majeſté, *avec un zèle & une fermeté inaltérable, que nous nous emploierons, au peril de tout ce que nous avons de plus cher, à la défenſe & à la conſervation de votre ſacrée Perſone & de votre Gouvernement, ainſi qu'au maintien de la* Succeſſion Proteſtante *dans votre Famille Roïale, d'où dépendent, après Dieu, la continuation de la* Religion Proteſtante *& des Libertés de la* GRANDE-BRETAGNE.

ANNE'E MDCCXLII.

I.
PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Le ROI leur répondit ; *Qu'il les remercioit des marques qu'ils lui donnoient de leur fidélité & de leur reconnoiſſance : Que le zèle, qu'ils faiſoient paroître pour le maintien de la liberté de* l'Europe *& pour l'intérêt de ſes Alliés, lui donnoit une très grande ſatisfaction : Qu'ils pouvoient comter qu'il auroit conſtamment égard aux avis de ſon* Parlement *& qu'il auroit toujours à cœur le véritable intérêt de ſa Courone & de ſes Roïaumes.*

Réponſe du Roi.

Ce ne fut que le 21, que les *Communes* préſentèrent leur *Adreſſe*. La voici.

Adreſſe des Communes. 21 Decembre.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS, les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majeſté, *les* Communes *aſſemblées en* Parlement, *demandons la permiſſion de féliciter* Votre Majeſté *ſur ſon heureux retour dans ces Roïaumes, & de lui faire nos ſincères remerciemens de ſa très gracieuſe Harangue émanée du Trône, d'autant plus que nous reconnoiſſons avec des cœurs pénétrés d'amour & de gratitude, les égards & l'attention que* Votre Majeſté *y témoigne pour l'honneur & l'intérêt de la Nation.* Votre Majeſté *a repréſenté à ſon* Parlement *les grands dangers dont* l'Europe *eſt menacée dans la conjoncture critique & embarraſſée où ſe trouvent les Affaires générales. Elle lui a demandé à cet égard ſon aſſiſtance ; & l'a fait avec un tel ſoin paternel, avec tant d'affection pour ſon Peuple, tant de confiance pour ſes* Communes *& tant de ſollicitude pour le bien général de* l'Europe, *que tout cela ne peut qu'exciter en nous les ſentimens les plus vifs de reconnoiſſance pour la bonté & pour la condêcendance de* Votre Majeſté. *Nous l'aſſurons auſſi de la manière la plus forte, que toutes les fois que ces Affaires ſeront remiſes à la conſidération de cette* Chambre, *elle donnera à* Votre Majeſté *des avis tels qu'il convient à des Sujets ſoumis & fidèles, & qu'elle aſſiſtera auſſi* Votre Majeſté *de la manière qui pourra le plus contribuer à l'honneur & à l'intérêt de votre Courone & de vos Roïaumes. Enfin, pour répondre à des vues ſi néceſſaires, nous accorderons à* Votre Majeſté *des* Subſides *capables de la mètre en ſituation non ſeulement de ſoutenir ſes Amis & Alliés dans le tems & de la manière que les circonſtances l'exigeront, mais auſſi de contrecarrer & de faire échouer toutes les entrepriſes qu'on pourroit tenter contre* Votre Majeſté, *votre Courone & vos Roïaumes, ou contre ceux qui, étant également engagés par la foi des Traités ou excités par l'intérêt & le danger commun, voudront concerter avec* Votre Majeſté *les meſures néceſſaires pour le maintien de la Balance de* l'EUROPE.

La Réponſe du ROI portoit : *Qu'il remercioit ſes* Communes *de cette reſpectueuſe & fidèle* Adreſſe *& des aſſurances qu'elles lui donnoient dans cette conjoncture importante & critique : Qu'il auroit toujours les plus grands égards pour les avis de ſon* Parlement ; *& qu'il ne doutoit nullement qu'elles n'agiſſent de la manière qui contribueroit le plus abſolument au maintien de l'honneur & de l'intérêt de ſa Courone & de ſes Roïaumes ; & qu'elles ne l'aſſiſtaſſent pour*

Reponſe du Roi.

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

l'exécution des meſures, qui ſeroient jugées néceſſaires & convenables.

Subſide. 25 Décembre.

Le 25, les *Communes* réſolurent d'accorder un *Subſide* au *Roi*. Le lendemain, elles approuvèrent leur Réſolution & renvoïèrent au 29 à délibérer ſur ce ſujet. Mais elles s'occupèrent ce jour là d'autres choſes; & le 4 de Janvier 1742, elles renvoïèrent la délibération au 29 de ce mois; auquel jour elles ordonnèrent en grand Committé;

Nombre des Matelots. 29 Janvier 1742.

Que le nombre des Matelots pour le ſervice de l'année courante ſeroit de 40 mille, à raiſon de 4 Liv. St. par mois pour chaque Matelot, y compris l'Artillerie de la Marine, & comtant 13 mois pour l'année; ce qui devoit ſe monter à 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 2 de Mars, les *Communes* réſolurent;

Troupes de Terre & de Marine; Regimens levés en Amérique. 2 Mars.

Que le nombre des Troupes pour les Gardes, Garniſons & Forces de Terre de la Grande-Bretagne, *ſeroit pour l'année courante de 34 mille 738 Hommes, & que pour leur entretien on accorderoit au* Roi *un million 4 mille 947 Liv. St.; avec 206 mille 253 Liv. St., pour 11 mille 550 Hommes de Troupes de Marine, & 53 mille 995 Liv. St. pour l'entretien des Régimens levés en* AMERIQUE. Le 19, elles réſolurent

Artillerie de Terre; Nonvaleur du Fonds général; Remplacement au Fonds d'Amortiſſement; Nonvaleur du Subſide de 1741. 19 Mars.

d'accorder au Roi *127 mille 703 Liv. St., 6 Sh., 11 D., pour la dépenſe du Bureau de l'Artillerie pour le ſervice de Terre; 82 mille 728 Liv. St., 9 Sh., 1 D., pour les dépenſes extraordinaires du même Bureau, qui n'avoient pas été prévues par le* Parlement; *58 mille 737 Liv. St., 11 Sh., 2 D., pour faire bon la Nonvaleur du Fonds général de l'année 1741; 4 mille 46 Liv. St., 14 Sh., 7 D., pour remplacer au Fonds d'Amortiſſement une pareille ſomme, que l'on en avoit tirée pour ſuppléer la Nonvaleur des nouveaux Droits ſur le Papier timbré, dus à* Noël *1740; 10 mille Liv. St., pour remplacer au même Fonds une pareille ſomme qu'on en avoit priſe pour païer à la* Banque *l'intérêt d'une demi-année, du le 8 de Mars 1740, ſur 500 mille Liv. St., qu'elle avoit prêtées en avance des Droits ſur le Sel pour le Subſide de l'année 1735; & 263 mille 731 Liv. St., 17 Sh., 7 D., pour faire bon la Nonvaleur des Subſides de l'année 1741.* Le 9 d'Avril, il fut réſolu;

Officiers des Troupes du Major-Général Wenworth; Hopital de ces Troupes; Dépenſes extraordinaires de 1741; Officiers reformés; Remplacement au Fonds d'Amortiſſement; Nonvaleur d'un Droit; Comp. d'Afrique. 9 Avril.

Que l'on accorderoit 11 mille 611 Liv. St., 13 Sh., 4 D., pour l'entretien des Officiers emploïés dans les Troupes commandées par le Major-Général Wenworth; *12 cens 77 Liv. St., 10 Sh., pour la dépenſe de l'Hopital des mêmes Troupes; 44 mille 8 Liv. St., 3 S., 7 D., pour défraïer pluſieurs dépenſes extraordinaires de l'année 1741, auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu; 27 mille 968 Liv. St., 1 Sh., 6 D., pour les Officiers réformés de Terre & de Mer; 48 mille 851 Liv. St., 1 Sh., 2 D., pour remplacer au Fonds d'Amortiſſement une pareille ſomme, qu'on avoit priſe pour l'emploïer au païement de quelques intérêts; 19 mille 18 Liv. St., 4 Sh., 11 D., pour faire bon la Nonvaleur du Droit ſur les Aubergiſtes; & 10 mille Liv. St., pour l'entretien des Etabliſſemens & Forts ſur la Côte d'*AFRIQUE. Le 12, *le Chancelier de l'Echiquier* remit à la *Chambre-Baſſe* un *Meſſage* du *Roi*, lequel portoit:

Meſſage du Roi aux Communes, au ſujet de la Reine de Hongrie 12 Avril.

Que c'étoit toujours à regret que Sa Majeſté demandoit des Subſides ex-

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

traordinaires à ſes Sujets; mais que, comme ſes fidèles Communes *avoient fait voir, avec le plus grand zèle & la plus parfaite unanimité, l'intérêt qu'elles prenoient au ſoutien de la* Maiſon d'Autriche, *ainſi qu'à l'établiſſement de la Balance du Pouvoir en* Europe, *& que les derniers évènemens étoient ſi favorables à la* Reine de Hongrie *qu'on avoit tout lieu d'eſpérer un bon ſuccès; Sa Majeſté ne doutoit point que cette* Chambre *ne lui accordât un* Subſide, *qui pût le mètre en état de concerter les meſures convenables, & de former les Alliances qui pourroient être néceſſaires pour parvenir à ces fins ſi deſirables, que la* Chambre *lui avoit recommandées d'une manière particulière.* Il fut unanimement ordonné de renvoïer ce *Meſſage* à la conſidération du *Committé du Subſide.* Le lendemain, le Lord *Carteret* remit aux *Seigneurs* un pareil *Meſſage*, dans lequel on faiſoit dire au Roi; *Que c'étoit avec la plus grande ſatisfaction qu'il avoit vu les aſſurances que la* Chambre *lui avoit données, au commencement de cette Séance, de ſes juſtes ſentimens au ſujet de la ſituation dangereuſe où l'*Europe *ſe trouvoit, à l'occaſion des projets formés & des entrepriſes executées pour le renverſement total de la* Maiſon d'Autriche: *Que Sa Majeſté avoit vu de même avec plaiſir le zèle de la* Chambre *pour concourir, avec ſes Alliés, à toutes les meſures qui ſeroient jugées néceſſaires au maintien de la Balance du Pouvoir en* Europe: *& que comme les derniers évènemens étoient favorables à la* Reine de Hongrie, *& promètoient d'heureuſes ſuites, le* Roi *ne doutoit point que la* Chambre *ne fût prête à l'appuïer dans les meſures qu'il jugeroit néceſſaires, ainſi que dans les engagemens qu'il pourroit prendre avec d'autres Puiſſances, au moïen deſquels on pourroit contribuer efficacement à la conſervation de la* Maiſon d'Autriche, *ainſi qu'au rétabliſſement de l'Equilibre du Pouvoir en* EUROPE. Après la lecture de ce *Meſſage*, la *Chambre* ordonna, *qu'il ſeroit pris le 16 en conſidération, & que tous les* Seigneurs *ſeroient ſommés de s'y trouver.* On en fit une ſeconde lecture le 16, & la *Chambre* réſolut, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *Pour le remercier du grand ſoin & de l'intérêt qu'il lui plaiſoit de prendre dans ces circonſtances critiques & dangereuſes, tant pour la conſervation de la* Maiſon d'Autriche, *que pour le rétabliſſement de l'Equilibre du Pouvoir en* Europe; *Equilibre dans lequel l'honneur, le Commerce & la ſureté de ſes Roïaumes étoient ſi fort intéreſſés: Pour déclarer la conſtante réſolution où la* Chambre *étoit de perſiſter dans ſes principes d'affection, d'attachement & de fidélité pour Sa Majeſté, & dans ſon zèle pour la Cauſe commune, ſentimens dont elle avoit fait ſi ſouvent une profeſſion ouverte: Et pour donner au Roi les plus fortes aſſurances que la* Chambre *le ſoutiendroit avec autant de joie que de vigueur dans les meſures qu'il jugeroit néceſſaires pour former avec d'autres Puiſſances des Alliances, par où l'on pût efficacement parvenir aux grandes & deſirables fins expliquées dans ſon très gracieux* MESSAGE. Le *Roi* répondit à cette *Adreſſe*, qui lui fut préſentée par les *Seigneurs* à Baguètes blanches; *Qu'il remercioit la* Chambre *de cette* Adreſſe *affectueuſe & ſoumiſe, & qu'il reſſentoit la plus grande ſatisfaction du*

Meſſage aux Seigneurs. 13 Avril.

Adreſſe des Seigneurs au ſujet de ce Meſſage. 16, 17 Avril.

Réponſe du Roi.

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

zèle que les Pairs *y témoignoient pour le ſoutien de la* Maiſon d'Autriche *& pour le rétabliſſement de l'Equilibre du Pouvoir en* EUROPE. Le 13, les *Communes*, après avoir oui le rapport du *Commité du Subſide*, réſolurent *d'accorder* 500 *mille Liv. St., pour le ſoutien de la* REINE DE HONGRIE. Cette réſolution fut approuvée le lendemain; & le même jour, il fut réſolu, *Que l'on accorderoit* 266 *mille* 616 *Liv. St.*, 6 *Sh.*, 5 *D.*, *pour l'entretien des Garniſons de* Gibraltar, *de* Port-Mahon *& des Plantations; &* 4 *mille pour les réparations de l'Abbaie de* WESMINSTER. Le 18, il fut encore réſolu, *d'accorder au* Roi 188 *mille* 756 *Liv. St.*, 17 *Sh.*, 1 *D.*, *pour l'ordinaire de la Marine, y compris la demi-paie des Officiers de Mer pour l'année courante;* 268 *mille* 645 *Liv. St.*, 15 *Sh.*, 7 *D.*, *pour la dépenſe des Bâtimens emploïés à tranſporter des Troupes en* Amérique; 111 *mille* 917 *Liv. St.*, 19 *Sh.*, 1 *D.*, *pour la dépenſe des vivres fournis aux Soldats ſervant dans les Expéditions d'*Amérique; *&* 10 *mille Liv. St., pour le maintien de l'Hopital de* GREENWICH. Le 9 de Mai, l'on réſolut encore, *d'accorder* 74 *mille* 192 *Liv., St.*, 5 *Sh.*, 4 *D.*, *pour l'entretien d'un Régiment de Cavalerie, de* 2 *de Dragons & de* 4 *d'Infanterie, que l'on faiſoit paſſer de l'Etabliſſement d'*Irlande *ſur celui d'*ANGLETERRE. Le 23, les *Communes* réſolurent, en Grand Committé, *d'accorder* 47 *mille* 273 *Liv. St.*, 9 *Sh.* 5 *D.*, *pour ce qui reſtoit du, depuis le* 25 *de Mars* 1741 *juſqu'au* 25 *de Décembre de la même année, aux* Troupes Danoiſes, *à la ſolde de la* Grande-Bretagne, *montant à* 11 *cens* 94 *Hommes de Cavalerie &* 5 *mille* 692 *d'Infanterie, y compris les Officiers;* 51 *mille* 72 *Liv. St.*, 4 *Sh.*, 2 *D.*, *dues aux mêmes Troupes, depuis le* 25 *de Décembre* 1741 *juſqu'au* 3 *de Mars* 1742, *y compris l'Argent pour les Chariots à leur retour & d'autres frais, conformément au Traité;* 33 *mille*, 309 *Liv. St.*, 7 *Sh.*, *pour ce qui reſtoit du, depuis le* 25 *de Mars juſqu'au* 25 *de Décembre* 1741, *aux* Troupes Heſſoiſes, *à la ſolde de la* Grande-Bretagne, *montant à* 12 *cens* 64 *Hommes de Cavalerie & mille d'Infanterie, y compris les Officiers & le train d'Artillerie;* 161 *mille* 607 *Liv. St.*, 17 *Sh.*, 1 *D.*, *pour la dépenſe des mêmes Troupes depuis le* 26 *de Décembre* 1741 *juſqu'à pareil jour* 1742; 25 *mille* 731 *Liv. St.*, 6 *Sh.*, 8 *D.*, *pour la dépenſe des Officiers-Généraux & des bas Officiers, qui devoient accompagner les Troupes en* Flandres; 13 *cens* 65 *Liv. St.*, *pour la dépenſe de l'Hopital de ces mêmes Troupes; &* 20 *mille Liv. St. pour achever de bâtir le Pont de* WESTMINSTER.

Suite du Subſide. Pour la Reine de Hongrie. 13, 14 Avril. Garniſons de Gibraltar, &c. Réparation de Weſtminſter. 14 Avril. Ordinaire de la Marine; Tranſport & Vivres des Troupes d'Amérique; Hopital de Greenwich. 18 Avril. Régimens d'Irlande tranſportés en Angleterre. 9 Mai. Troupes Danoiſes; Troupes Heſſoiſes; Officiers & Hopital des Troupes de Flandres; Pont de Weſtminſter. 23 Mai.

Toutes ces différentes ſommes faiſoient enſemble environ 4 millions 696 mille 395 Livres Sterling.

Moïens de lever le Subſide. Taxe ſur le Mâlt; Taxe des Terres; Emprunts ſur le Fonds d'Amortiſſement.

Pour ſubvenir à de ſi gros Subſides, on continua pour un an les Droits ſur le Malt, le Mum, le Cidre, &c. On fixa la Taxe ſur les Terres, Charges, Penſions, Emolumens, & Biens perſonels à 4 Shellings par Livre Sterling pour l'*Angleterre*, & proportionément pour l'*Ecoſſe*. De plus on permit au *Roi*, d'abord par une Réſolution du 17 de Février, de prendre un

million Sterling ſur le Fonds d'Amortiſſement ; enſuite par une autre Réſolution du 7 de Juin, de lever 800 mille Livres Sterling ſur des Annuités, à 3 pour cent païables ſur le même Fonds d'Amortiſſement. Le 14 du même mois, on ordonna *d'inſérer dans le* Bill *fait à ce ſujet deux* Clauſes, *l'une d'appropriation de cette ſomme au* Subſide; *& l'autre pour exemter la Famille Roïale de païer des Droits ſur ces Annuités.* La veille on avoit réſolu, *d'augmenter le Droit additionel de* 5. *Shellings*, 8 *Deniers ſur chaque Pièce de Toile de* Cambrai, *que l'on feroit entrer dans le Roïaume, & d'accorder au* Roi *ce Droit pour* 7 *ans.* On réſolut en même tems, *que tout le Vif-Argent, que l'on apporteroit en* Angleterre, *après l'avoir pris ſur les Ennemis, paieroit les mêmes Droits, que s'il venoit du lieu de ſon cru.* Par une Réſolution du 20 d'Avril, les *Communes* avoient précèdemment accepté la Propoſition que le Gouverneur & la Compagnie de la *Banque* avoient faite, d'avancer au Gouvernement un million 600 mille Liv. Sterl. aux conditions qu'ils propoſoient.

Fevriés; 7, 14 Juin.

Droits ſur les Toiles & le Vif-Argent. 13 Juin.

Un million ſix cens mille Liv. St. avancés par la Banque. 20 Avril.

Voici les principaux *Bills* auxquels on travailla d'ailleurs dans cette Séance. I. *ACTE, pour mieux aſſurer & protéger le Commerce & la Navigation de la Nation en tems de guerre.* Les Marchands de *Londres*, de *Liverpotel*, de *Biddeford*, de *Southampton*, de *Lancaſtre* & de pluſieurs autres endroits avoient préſenté aux deux *Chambres* le 31 de Janvier, des Requêtes, dans leſquelles ils ſe plaignoient *des grandes pertes qu'ils avoient ſouffertes ſur Mer par la priſe de leurs Navires*; & prioient le *PARLEMENT, de pourvoir à la ſureté du Commerce & de la Navigation*; demandant de plus, *d'être ouis par eux-même ou par leurs Avocats ſur l'objet de leurs Requêtes.* Ils avoient obtenu cette demande dans les deux *Chambres*; & les *Seigneurs* avoient ordonné de plus, *Que les* Commiſſaires de l'Amirauté *leur remètroient en état des Vaiſſeaux de guerre que l'on avoit chargés de ſervir de Convois aux Navires Marchands, & les avis donnés à ces derniers des tems fixés pour leur départ; & qu'ils délivreroient de plus un état des Vaiſſeaux de guerre bâtis dans les Chantiers du Roi & lancés à l'eau depuis le 21 de Juillet 1739, avec la Copie des Comtes généraux de l'Eſcadre de l'Amiral HADDOCK.* Le 6 de Février, le Lord Maire, les Aldermans & le Commun-Conſeil de la Ville de *Londres* avoient appuïé les demandes des Marchands par une Requête conçue dans les termes les plus forts, comme on en peut juger par ce Fragment. *Ce ne ſont point des raiſons ordinaires*, diſoient-ils; *ce ſont les motifs les plus puiſſans qui nous obligent de nous adreſſer aux deux* Chambres. *Nous voïons notre Marine formidable inſultée par un foible Ennemi. Au lieu de diſtribuer nos Vaiſſeaux de guerre d'une manière propre à protéger notre Commerce & notre Navigation, on a tenu à cet égard une méthode qui ne ſera jamais que deſapprouvée. N'eſt-ce pas ſur nos propres Côtes, n'eſt-ce pas à la vue de nos Flotes nombreuſes, que* l'Armateur Eſpagnol *eſt venu troubler notre Commerce, interrompre notre Navigation & s'enrichir de nos Pertes,*

Divers Bils auxquels on travailla dans cette Séance. Pour mieux aſſurer le Commerce en tems de Guerre. Requête à ce ſujet de différens corps de Marchands. 31 Janvier.

Requête de la Ville de Londres. 6 Fevrier.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

au préjudice notable de la Nation, & à la honte du Nom Britannique? *Lorſque nous nous rappellons l'inutilité des inſtances que nous avons faites pour y obtenir du remède, nous devons craindre avec juſtice que le Commerce de la* Grande-Bretagne, *unique fondement de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, & qui, en d'autres tems, nous a mis en état de défendre la liberté de l'*Europe, *ne paſſe dans les mains de notre plus puiſſant, de notre plus dangereux Rival. Nous n'avons pu voir, ſous le plus ſenſible regret, une Flote nombreuſe de Vaiſſeaux de guerre retenue dans nos Ports ſans rien exécuter, mêtre enſuite à la voile ſans aucune apparence de deſſein ou de quelque entrepriſe digne d'y emploïer une telle Flote; pendant que d'un autre côté nos Vaiſſeaux Marchands n'en étoient pas moins expoſés dans* La Manche *aux inſultes des Armateurs d'un endroit auſſi chétif que* Saint-Sebaſtien. *Quelque grands que ſoient ces inconvéniens, on ne doit jamais s'attendre qu'ils excitent en nous le moindre deſir de faire la paix avec l'*Eſpagne, *avant que le* Roi, *en pourſuivant la Guerre avec vigueur, ait obtenu de l'Ennemi une réparation complète, conforme au Droit des Gens, & un gage qui aſſure la liberté de la Navigation juſqu'à la Poſtérité la plus reculée.* Les deux *Chambres*, & principalement les *Communes* avoient travaillé dans pluſieurs Séances à l'examen des diverſes Requêtes; elles avoient oui les Avocats de ceux qui les avoient préſentées & divers Témoins;

Réſolutions des Communes. 13 Mars.

& le 13 de Mars, elles avoient pris en grand Commité la Réſolution ſuivante: *Que, malgré les inſtances réitérées que les Marchands avoient faites, pour obtenir qu'on fît croiſer des Vaiſſeaux convenables, afin de protéger le Commerce de la Nation contre les Armateurs Ennemis; on n'avoit pas apporté l'attention requiſe & néceſſaire à y emploïer le nombre de Vaiſſeaux ſuffiſans, particulièrement dans* La Manche *& ſur les Côtes d'*Angleterre; *ce qui avoit procuré à ces Armateurs l'occaſion de s'emparer d'un aſſés grand nombre de Bâtimens, parmi leſquels il y en avoit eu pluſieurs d'une valeur conſidérable, à la grande perte des Sujets du Roi, à l'avantage & à l'encouragement de l'Ennemi, au déshonneur de la* Nation Britannique: *Que la Flote de Navires Marchands deſtinés pour le* Portugal, *avoit été retenue pendant près de 12 mois ſur les Côtes d'*Angleterre, *en premier lieu par le refus de protection, & enſuite par le délai des Convois; ce qui avoit donné occaſion aux Concurrens des* Anglois *dans le Commerce d'introduire en* Portugal *de nouvelles Manufactures de Laines, au préjudice notable de celles de la* Grande-Bretagne: *Et que pour les raiſons ſuſdites il convenoit de porter inceſſament devant la* Chambre *un* Bill, *afin de mieux protéger & aſſurer le Commerce & la Navigation du Roïaume en tems de Guerre.* Ce *Bill* ne ſouffrit point de difficulté dans la *Chambre-Baſſe*: mais, le 12 de Juin, les *Seigneurs*, après une première lecture, le rejetèrent abſolument à la pluralité de 59 voix contre 25. Il *ACTE, pour mieux aſſurer la liberté des PARLEMENS, en limitant le nombre des Emploïés par la Cour qui pourroient avoir ſeance dans la CHAMBRE-BASSE.* Malgré le vœu de la Nation, qui s'étoit manifeſté par les Inſtructions données en divers

Le Bil à ce ſujet eſt rejété par les Seigneurs. 12 Juin. Pour la Liberté des Parlemens.

endroits

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

endroits aux Députés, ce *Bill* eut dans ce *Parlement* le même ſort qu'il avoit eu dans le précèdent; & fut rejeté par les *Seigneurs*. III *ACTE, pour rendre incapables d'avoir ſéance dans la* Chambre-Baſſe *ceux qui tiroient Penſions de la Cour, ſoit pendant le bon plaiſir du* Roi, *ſoit pendant un certain nombre d'années, comme auſſi ceux qui poſsèdoient des Charges ſous des noms empruntés.* Les *Seigneurs* aiant fait la première lecture de ce *Bill*, le 30 de Mars, ordonnèrent qu'il fût imprimé, & réſolurent; *Que l'on en feroit une ſeconde lecture le 6 du mois ſuivant, & que tous les* Seigneurs *ſeroient ſommés de s'y trouver.* Après la ſeconde lecture, on propoſa de le mètre en Committé: mais cette Propoſition, aiant êté rejetée après quelques débats à la pluralité de 76 contre 46, il fut ordonné; *Que le* BILL *ſeroit rejeté.* IV. *ACTE, pour empêcher que certains Officiers ne fuſſent Membres de la* CHAMBRE-BASSE. Ce *Bill* eut le ſort des deux précèdens. V. *ACTE, pour expliquer les Loix concernant les Elections des Membres du* PARLEMENT, *afin d'empêcher la partialité & de règler la conduite des Officiers, qui faiſoient le rapport des Elections.* Pluſieurs Elections vicieuſes, qui furent déclarées nulles, occaſionnèrent ce *Bill.* Je n'entrerai dans aucun détail à ce ſujet, & je me contenterai de parler de *Weſtminſter.* Il y eut dès les premiers jours, après l'ouverture du *Parlement*, une Requête préſentée aux *Communes* contre la validité de cette Election. Les *Communes* ouirent ſur ce ſujet le 2 de Janvier, des Avocats & des Témoins. Enſuite elles mirent en Délibération; *Si le Lord* SUNDON *avoit êté duement élu Membre du* PARLEMENT *pour* WESTMINSTER. La Négative l'emporta de 220 voix contre 216. La meme propoſition aiant êté faite au ſujet du Chevalier CHARLES WAGER, la Négative eut 220 voix contre 215, & l'on réſolut: *Que cette Election étoit nulle.* Les Partiſans de la Cour pour empêcher qu'on n'allât plus loin, propoſèrent; *Que la* CHAMBRE *s'ajournât ſur le champ;* ce qui fut rejeté à la pluralité de 217 contre 215; & l'on réſolut; *Que le S.* LOWER Grand-Bailli de Weſtminſter, *s'étoit ſervi de moïens illicites pour favoriſer cette Election; qu'il s'étoit arrogé un pouvoir que ſa Charge ne lui donnoit point; qu'il avoit agi d'une manière directement contraire aux Droits & aux Libertés de la Ville; & qu'une conduite, ſi peu régulière, étant une contravention manifeſte à la liberté des Elections, il convenoit que ce Grand-Bailli fût mis ſous la garde d'un Sergent d'Armes pour y demeurer juſqu'à ce qu'il ſe fût juſtifié: Que le S. Babeckerby & deux autres Juges de Paix ſe trouveroient dans la* Chambre, *le 2 du mois de Février.* Comme il y avoit eu quelques Troupes campées en divers endroits pendant le tems des Elections, il fut auſſi réſolu; *Que la préſence d'un Corps de Troupes réglées, à une Election de Membres du* Parlement, *étoit une des plus hautes contraventions à la liberté des Elections; & que c'étoit en même tems un attentat notoire aux Loix & aux Conſtitutions du Roïaume.* Cette Séance dura juſqu'à 4 heures du matin, que la *Chambre* s'ajourna juſqu'à 9. Le 3, elle expédia des ordres pour procèder

Pour le même ſujet.

Pour le même ſujet. Concernant les lieux des Elections Parlementaires.

Election de Weſtminſter déclarée nulle. 2 Janvier.

[illegible] *Westminster*; ce qui fit tant de [illegible] Coches à *Westminster*, & [illegible] que l'on continua [illegible] l'air de ce cri : *Vive la* [illegible] pour de l'Election des nou- [illegible] *Blackherby*, *George* [illegible] *Westminster*, aiant comparu [illegible] Ville, reçurent à genoux [illegible] retirés, la *Chambre* ordon- [illegible] Communes *pour cette répri-* [illegible] Le *Grand-Bailli* de *Westmin-* [illegible] la *Chambre*, y reçut à genoux [illegible] élargi de la garde du Sergent [illegible] Membres élus pour remplacer le [illegible] le Lord *Percival* & le S. *Char-* [illegible] confirmée, on leur donna les [illegible] *est entré avec l'*Espagne *étant* [illegible] *dans sa Harangue, ils doivent* [illegible] *que cette Guerre n'a pas été poussée* [illegible] *& au deshonneur de la Nation.* [illegible] *de porter le* Bill *pour exclure* [illegible] *des Pensions de la Cour, ou* [illegible] *limiter le nombre de ceux qui pour-* [illegible] Parlemens triennaux *étant reconnue,* [illegible] *rétablissement.* 4°. *Ils s'opposeront de* [illegible] *Taxes additionelles.* 5°. *Comme* [illegible] *Priviléges d'un Peuple libre, que* [illegible] *Paix, ils s'y opposeront pareillement de* [illegible] *des Laines causant un préjudice* [illegible] *de la* Grande-Bretagne, *ils sont* [illegible] *de faire des Loix plus vigoureuses que* [illegible] Reprenons la suite des *Bills*. VII. *Acte*, [illegible] *Dêtes*. Le 4 de Juin, après la seconde [illegible] rejetèrent ce *Bill* à la pluralité de 111 [illegible] *à couvert de toutes poursuites ceux* [illegible] *la disposition des deniers publics.* Ce *Bill* fut porté dans la [illegible] à l'occasion du Committé que l'on avoit établi pour examiner la conduite du Chevalier *Robert Walpole*, devenu depuis peu Comte d'[illegible], comme je le dirai plus bas : mais ce Ministre, qui pouvoit toujours compter sur la *Chambre-Haute*, dont il étoit devenu Membre, fut, quoiqu'écarté des Affaires, la conduire à son gré. Le *Bill* fut rejeté par les Seigneurs le 5 de Juin, à la pluralité de 109

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Rejeté par les

ANNÉE MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

voix contre 57. Vingt-&-ſept Pairs firent à ce ſujet enregiſtrer la Proteſtation, que voici. *NOUS proteſtons:* 1°. *Parce que ce* Bill *étant, comme nous le croïons, fondé ſur la raiſon & ſur la juſtice, appuïé par des exemples, autoriſé par la néceſſité & demandé unanimement par la Nation, la réſolution priſe de le rejeter, pourroit être regardée comme un obſtacle manifeſte à la Juſtice publique dans le grand & important cas dont il s'agit, & à l'excluſion totale de cette Juſtice pour l'avenir dans tous les cas pareils.* 2°. *Parce que c'eſt une maxime inconteſtable de la Loi d'*Angleterre, *que le Public a droit d'exiger les témoignages d'un chacun. Par la même Loi perſone n'eſt obligé de s'accuſer ſoi-même, & comme les complices d'un crime en ſont ſouvent les ſeuls témoins, nous croïons que la prudence & la juſtice demandent qu'on ſe ſerve d'une pareille méthode, tant pour uſer d'indulgence envers quelques-uns qu'afin de découvrir le crime des autres, d'autant que ce n'eſt que par ce moïen qu'on peut diſſoudre des complots qui, étant formés par un crime commun, ne peuvent ſubſiſter, qu'autant qu'ils ſont cimentés par le danger commun, en conſequence de ces principes inconteſtables, nous jugeons que ce* Bill *auroit du paſſer, afin de conſerver les Droits du Public & ceux de chaque Particulier.* 3°. *Parce que ce* Bill *eſt autoriſé par l'exemple de quelques autres beaucoup plus forts & dans des cas d'une bien moindre conſequence pour le Public, comme ſont ceux du Chevalier* Thomas Cooke *& des Maîtres en Chancelerie, le Chevalier* Robert Sutton, Thompſon *& autres. Dans quelques-uns de ces cas, les perſones auxquelles on avoit accordé un Acte d'impunité pour les engager à donner leurs témoignages, étoient en même tems obligées de le faire ſous des peines rigoureuſes; &, comme le pouvoir de pardonner & de recompenſer, réſide néceſſairement dans la Courone, afin de convaincre en Juſtice des Criminels, ſelon l'évidence des faits & conformément aux Loix, nous croïons que dans une recherche des crimes qui peuvent intéreſſer le ſalut public, le Peuple a droit d'exercer ce pouvoir, dont la* Légiſlature *eſt revêtue, afin de parvenir à des témoignages qui puiſſent rendre cette recherche efficace pour ſa ſureté à l'avenir.* 4°. *Parce que la* Légiſlature *a exercé ce pouvoir en diverſes occaſions, rélativement aux branches particulières du Revenu public, afin de prévenir les fraudes. Les coupables qui venoient à les découvrir jouiſſoient non-ſeulement de l'impunité, mais même étoient récompenſés. Dans la neuvième année du Règne de* George I, *la* Légiſlature, *voulant procurer l'utilité particulière d'une Compagnie, a non-ſeulement défendu à qui que ce ſoit de s'intéreſſer dans la* Compagnie des Indes *des* Païs-Bas Autrichiens, *mais elle a accordé à notre* Compagnie des Indes *un pouvoir de pourſuivre dans la Chancelerie ou dans la Cour de l'Echiquier tous ceux qu'elle pourroit ſoupçoner, & de les obliger par ſerment à faire des découvertes, quoique ceux là euſſent encouru des peines pécuniaires. Bien plus, la* Légiſlature, *pour mieux parvenir à découvrir des crimes capitaux, a jugé à propos par un* Acte *de la cinquième année du Règne de la Reine* Anne, *de pardonner à toute perſone, non-ſeulement le crime dont elle auroit fait la découverte, mais auſſi tout autre crime dont elle auroit pu être coupable, pourvu*

Seigneurs. 5 Juin. Proteſtation de 32 Pairs.

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

à l'Election de deux autres Membres pour *Weſtminſter*; ce qui fit tant de plaiſir au Peuple, que ſur le champ on ſonna les Cloches à *Weſtminſter*, & le ſoir on fit des feux de joie & d'autres réjouiſſances, que l'on continua pendant toute la nuit, en faiſant ſans ceſſe retentir l'air de ce cri : *Vive la liberté des Elections.* La même choſe arriva le 11, jour de l'Election des nouveaux Membres. Le 2 de Février, les Sieurs *Nathanaël Blackherby*, *George Howard*, & *Thomas Lediard*, Juges de Paix de *Weſtminſter*, aiant comparu devant la *Chambre* au ſujet de l'Election de leur Ville, reçurent à genoux une réprimande de l'*Orateur*. Quand ils furent retirés, la *Chambre* ordonna; *Que* l'Orateur *ſeroit remercié de la part des* Communes *pour cette réprimande, & qu'on le prieroit de la faire imprimer.* Le *Grand-Bailli* de *Weſtminſter* fut amené de même, le 5, à la Barre de la *Chambre*, y reçut à genoux une pareille réprimande, & fut enſuite élargi de la garde du Sergent d'Armes, en païant les frais. Les deux Membres élus pour remplacer le Lord *Sundon*, & le Chevalier *Wager*, furent le Lord *Percival* & le S. *Charles Edwin.* Quand leur Election eut été confirmée, on leur donna les Inſtructions ſuivantes. 1°. *La Guerre où l'on eſt entré avec* l'Eſpagne *étant juſte & néceſſaire, comme le* Roi *l'a remaqué dans ſa Harangue, ils doivent inſiſter ſur l'examen des raiſons, qui ſont cauſe que cette Guerre n'a pas été pouſſée avec aſſés de vigueur, au préjudice notable & au deshonneur de la Nation.* 2°. *Ils doivent inſiſter pareillement ſur la néceſſité de porter le* Bill *pour exclure de la* Chambre des Communes *ceux qui reçoivent des Penſions de la Cour, ou qui y poſsèdent des Charges ou du moins pour limiter le nombre de ceux qui pourront y avoir Séance.* 3°. *L'utilité des* Parlemens triennaux *étant reconnue, ils feront tous leurs efforts pour en obtenir le rétabliſſement.* 4°. *Ils s'oppoſeront de tout leur pouvoir à la création d'Acciſes ou autres Taxes additionelles.* 5°. *Comme c'eſt une choſe contraire aux Droits & aux Priviléges d'un Peuple libre, que d'entretenir une Armée ſur pied en tems de Paix, ils s'y oppoſeront pareillement de toutes leurs forces.* 6°. *La ſortie clandeſtine des Laines cauſant un préjudice notable aux Manufactures & au Commerce de la* Grande-Bretagne, *ils ſont chargés expreſſément d'inſiſter ſur le beſoin de faire des Loix plus vigoureuſes que les précèdentes contre cette ſortie.* Reprenons la ſuite des *Bills*. VII. *ACTE, pour recouvrer plus aiſément les petites Dètes.* Le 4 de Juin, après la ſeconde lecture, les *Communes* elles-même rejetèrent ce *Bill* à la pluralité de 111 voix contre 97. VIII. *ACTE, pour mètre à couvert de toutes pourſuites ceux qui feroient des découvertes concernant la diſpoſition des deniers publics.* Ce *Bill* fut porté dans la *Chambre-Baſſe* à l'occaſion du Committé que l'on avoit établi pour examiner la conduite du Chevalier *Robert Walpole*, devenu depuis peu Comte d'*Orford*, comme je le dirai plus bas : mais ce Miniſtre, qui pouvoit toujours comter ſur la *Chambre-Haute*, dont il étoit devenu Membre, ſut, quoiqu'écarté des Affaires, la conduire à ſon gré. Le *Bill* fut rejeté par les *Seigneurs* le 5 de Juin, à la pluralité de 10[illegible]

Inſtructions de la Ville de Weſtminſter à ſes nouveaux Députés.

Bill pour le paiement des petites Dètes.

Pour mètre à couvert des pourſuites ceux qui feroient des découvertes au ſujet de l'emploi des deniers publics.

Rejeté par les

voix contre 57. Vingt-&-ſept Pairs firent à ce ſujet enregiſtrer la Proteſtation, que voici. *NOUS proteſtons:* 1°. *Parce que ce* Bill *étant, comme nous le croïons, fondé ſur la raiſon & ſur la juſtice, appuïé par des exemples, autoriſé par la néceſſité & demandé unanimement par la Nation, la réſolution priſe de le rejeter, pourroit être regardée comme un obſtacle manifeſte à la Juſtice publique dans le grand & important cas dont il s'agit, & à l'excluſion totale de cette Juſtice pour l'avenir dans tous les cas pareils.* 2°. *Parce que c'eſt une maxime inconteſtable de la Loi d'*Angleterre, *que le Public a droit d'exiger les témoignages d'un chacun. Par la même Loi perſone n'eſt obligé de s'accuſer ſoi-même, & comme les complices d'un crime en ſont ſouvent les ſeuls témoins, nous croïons que la prudence & la juſtice demandent qu'on ſe ſerve d'une pareille méthode, tant pour uſer d'indulgence envers quelques-uns qu'afin de découvrir le crime des autres, d'autant que ce n'eſt que par ce moïen qu'on peut diſſoudre des complots qui, étant formés par un crime commun, ne peuvent ſubſiſter, qu'autant qu'ils ſont cimentés par le danger commun, en conſequence de ces principes inconteſtables, nous jugeons que ce* Bill *auroit du paſſer, afin de conſerver les Droits du Public & ceux de chaque Particulier.* 3°. *Parce que ce* Bill *eſt autoriſé par l'exemple de quelques autres beaucoup plus forts & dans des cas d'une bien moindre conſequence pour le Public, comme ſont ceux du Chevalier* Thomas Cooke *& des Maîtres en Chancelerie, le Chevalier* Robert Sutton, Thompſon *& autres. Dans quelques-uns de ces cas, les perſones auxquelles on avoit accordé un Acte d'impunité pour les engager à donner leurs témoignages, étoient en même tems obligées de le faire ſous des peines rigoureuſes; &, comme le pouvoir de pardonner & de recompenſer, réſide néceſſairement dans la Courone, afin de convaincre en Juſtice des Criminels, ſelon l'évidence des faits & conformément aux Loix, nous croïons que dans une recherche des crimes qui peuvent intéreſſer le ſalut public, le Peuple a droit d'exercer ce pouvoir, dont la* Légiſlature *eſt revêtue, afin de parvenir à des témoignages qui puiſſent rendre cette recherche efficace pour ſa ſureté à l'avenir.* 4°. *Parce que la* Légiſlature *a exercé ce pouvoir en diverſes occaſions, rélativement aux branches particulières du Revenu public, afin de prévenir les fraudes. Les coupables qui venoient à les découvrir jouiſſoient non-ſeulement de l'impunité, mais même étoient récompenſés. Dans la neuvième année du Règne de* George I, *la* Légiſlature, *voulant procurer l'utilité particulière d'une Compagnie, a non-ſeulement défendu à qui que ce ſoit de s'intéreſſer dans la* Compagnie des Indes *des* Païs-Bas Autrichiens, *mais elle a accordé à notre* Compagnie des Indes *un pouvoir de pourſuivre dans la Chancelerie ou dans la Cour de l'Echiquier tous ceux qu'elle pourroit ſoupçoner, & de les obliger par ſerment à faire des découvertes, quoique ceux là euſſent encouru des peines pécuniaires. Bien plus, la* Légiſlature, *pour mieux parvenir à découvrir des crimes capitaux, a jugé à propos par un* Acte *de la cinquième année du Règne de la Reine* Anne, *de pardonner à toute perſone, non-ſeulement le crime dont elle auroit fait la découverte, mais auſſi tout autre crime dont elle auroit pu être coupable, pourvu*

Seigneurs. 5 Juin. Proteſtation de 32 Pairs.

PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

le champ la lecture de cette Réponſe, dont voici la Traduction. *Le grand honneur que me procurent les efforts que j'ai faits pour le ſervice de Sa Majeſté, & qui ont paru dignes des remerciemens d'une ſi noble & auguſte Aſſemblée, ne pouvoit que me faire un plaiſir très ſenſible, d'autant plus qu'il paroit qu'on me croit digne d'être tranſmis à la poſtérité par Leurs Grandeurs, comme aiant ſervi avec courage & diligence Sa Majeſté & ma Patrie. Les ſentimens de reconnoiſſance, que cet honneur excite en moi, ſeront toujours profondément gravés dans mon cœur, & m'exciteront en toute occaſion à me conſerver la bonne opinion de Leurs Grandeurs. Je leur en témoignerai auſſi ma parfaite gratitude, en continuant d'emploïer autant qu'il ſera en mon pouvoir, ma capacité & mes forces pour m'aquiter avec diligence & fidélité de mon devoir envers Sa Majeſté & ma Patrie.* L'Amiral *Vernon* fit apparement une Réponſe ſemblable à la *Chambre-Baſſe.*

Etat de la Nation. 26 Décembre.

Pour parvenir à l'examen de l'Etat de la Nation, les *Seigneurs* réſolurent, le 26 Décembre; *Que l'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Inſtructions & Ordres donnés à l'Amiral* Haddock, *depuis le 4 de Juillet 1740, pour agir contre la* Courone d'Eſpagne, *avec les Copies des Inſtructions & Ordres donnés pour le même ſujet à l'Amiral* Norris *en 1740 & 1741, comme auſſi l'une des Relations que le Vice-Amiral* Vernon *& le Général* Wenworth *avoient envoïées, ſoit au principal Secretaire d'Etat, ſoit aux Commiſſaires de l'Amirauté, de l'entrepriſe de* Cartagène, *des Opérations faites dans cette expédition par les Troupes de Terre & de Mer, & des Réſolutions du Conſeil de Guerre à ce ſujet.*

Papiers demandés par la Chambre-Haute, concernant les Amiraux.

Le tout leur fut remis le 25 de Janvier ſuivant par le Duc de *Newcaſtle.*

Propoſition à ce ſujet, & rejetée. 1742.

Le 30, il fut propoſé dans la même CHAMBRE, *de préſenter une autre* Adreſſe *au* Roi, *pour demander la Copie des Inſtructions envoïées à l'Amiral* Haddock, *ſur la conduite qu'il devoit tenir par rapport à la jonction des Eſcadres de* FRANCE *&* d'ESPAGNE : mais cette propoſition fut rejetée.

Papiers concernant l'Amiral Haddock, demandés par les Communes. 23 Mars.

Le 23 de Mars, les *Communes* ordonnèrent, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies de toutes les Inſtructions & Ordres envoïés à l'Amiral* Haddock *par les Secretaires d'Etat, depuis le 28 de Janvier 1738, comme auſſi des Copies de toutes les Lettres écrites depuis ce tems par cet Amiral aux mêmes Secretaires d'Etat.*

Papiers concernant la Reine de Hongrie demandés par les Communes. 29 Decembre. 1741.

Pour ce qui regardoit la *Reine de Hongrie*, les *Communes* ordonnèrent le 29 de Décembre, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire remètre devant elles des Copies de tous les Mémoires, Déclarations & Lettres envoïées à Sa Majeſté & à ſes Miniſtres, concernant la Guerre dans l'*Empire *& le ſoutien de la* Maiſon d'Autriche, *avec les Réponſes qu'on y avoit faites depuis la mort de l'*Empereur; *tout ce qui concernoit la correſpondance entre les* Cours de la Grande-Bretagne *&* de France, *depuis la déclaration de Guerre contre l'*Eſpagne, *tant au ſujet de cette Guerre que pour ce qui regardoit les intérêts de la* Maiſon d'Autriche; *& tout ce qui concernoit la correſpondance entre les* Cours

ANNE'E MDCCXLII.

PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

de la Grande-Bretagne & de Pruſſe, *touchant l'état de la Guerre dans l'*Empire *& les intérêts de la* Maiſon d'AUTRICHE. Les *Seigneurs* prirent une ſemblable réſolution & demandèrent les mêmes choſes le 2 de Janvier 1742. Le tout fut remis, le 29, à la *Chambre-Baſſe* par le Contrôleur de la Maiſon du Roi; & le 30, à la *Chambre-Haute* par le Duc de *Newcaſtle*. Lorſque la réſolution de préſenter l'*Adreſſe*, dont je viens de parler, fut priſe dans la *Chambre-Baſſe*, le Parti de la Cour fit ſentir par des raiſons très plauſibles; *Qu'il y auroit de l'inconvénient à prétendre la communication de certaines Lettres, & qu'on pouvoit reſtreindre la choſe aux ſeules Lettres écrites par les Miniſtres des différentes Cours.* La Parti contraire rejeta d'abord cette exception. Il y eut de grands débats pour & contre, après leſquels on réſolut, à la pluralité de 237 voix contre 227; *Que l'*Adreſſe *ſeroit préſentée avec ce changement.* L'examen des Pièces que les deux *Chambres* avoient demandées ne put ſe faire qu'avec beaucoup de tems, comme l'on en peut juger par cette Liſte des principales. I. LETTRE *de la* Reine de Hongrie *au* Roi, *écrite de* Vienne, *le 29 Décembre* 1740, *au ſujet de l'entrée du* Roi de Pruſſe *en* Siléſie; *& pour demander le ſecours de Sa Majeſté en cette occaſion.* II. RE'PONSE *du* Roi, *à la Lettre précédente, datée de* Saint-James, *le 29 Janvier* 1741, *pour aſſurer la* Reine de Hongrie *du zèle avec lequel Sa Majeſté étoit diſpoſée à emploïer ſes bons offices & ſes ſoins en faveur de cette Princeſſe.* III. LETTRE *écrite en conſequence par le Lord* Harrington *Secretaire d'Etat, au* S. Robinſon, *Envoïé extraordinaire du* Roi *à* Vienne, *laquelle Lettre avoit été lue aux Miniſtres de la* Reine de Hongrie, *dans une Conférence. Autre* LETTRE *du même Lord* Harrington *au même Miniſtre, pour ſervir d'inſtruction ſur la première. L'une & l'autre étoient datées du* 14 *de Mars* 1741. IV. RE'PONSE *du* Miniſtère Autrichien *au* S. Robinſon, *en date du* 3 *Avril* 1741, *avec le projet d'une Convention tendant à effectuer les ſecours démandés par la* Reine de Hongrie. V. RE'PONSE *du Lord* Harrington, *du* 16 *Avril, contenant quelques obſervations ſur cette Convention.* VI. ME'MOIRE *préſenté aux Miniſtres du* Roi, *le* 17 *Avril, par le Comte d'*Eſtein, *Envoïé extraordinaire de la* Reine de Hongrie, *pour preſſer les ſecours demandés par cette Princeſſe.* VII. *Autre* ME'MOIRE *du même Miniſtre, préſenté le* 24 *Avril, & tendant aux mêmes fins.* VIII. ME'MOIRE *remis le* 27 *Avril par le S.* Robinſon *au Comte de* Sintzendorff, *ſur les démarches à faire en faveur de la* Reine, *& les bons offices à emploïer.* IX. LETTRE *du Lord* Harrington *aux* Miniſtres Autrichiens, *ſur le même ſujet; du* 28 *Avril.* X. RE'PONSE *du Comte de* Sintzendorff, *du* 6 *Mai* 1741, *au* Mémoire *du S.* Robinſon *du* 27 *Avril; ladite Réponſe tendant à appuïer ſur les meſures les plus vigoureuſes.* XI LETTRE *ſecrète du S.* Robinſon, *écrite de* Vienne *le* 17 *Mai* 1741, *concernant les mêmes meſures.* XII. RE'PONSE *des* Miniſtres Autrichiens, *du* 24 *Mai, à la Lettre du Lord* Harrington *du* 28 *Avril, ſur les moïens les plus propres à mètre en uſage,*

LA même choſe demandée par les Pairs. 2 Janvier 1742.

ANNE'E MDCCXLII.

I. TROISIE'ME SE'ANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT.

pour appuïer efficacement la Reine de Hongrie. XIII. REMARQUES *des mêmes Miniſtres ſur différens points de cette Lettre.* XIV. LETTRE *du Comte d'*Oſtein, *écrite de* Bruxelles *le* 21 *Mai* 1741, *au Lord* Harrington *à* Hanovre, *ſur le même ſujet que les précédentes.* XV. TRANSACTION *ſignée à* Hanovre *le* 24 *Juin* 1741, *entre le* Roi *& la* Reine de Hongrie, *tendante à confirmer les engagemens ſtipulés par les Traités précédens.* XVI. ECRIT *adreſſé aux* Miniſtres Autrichiens *par M.* Robinſon, *le* 29 *Juin* 1741, *rélativement à cette Tranſaction.* XVII. LETTRE *que le Lord* Harrington *avoit écrite dès le* 3 *Juin au S.* Robinſon, *ſur la même matière.* XVIII. RE'PONSE *délivrée par les* Miniſtres Autrichiens *au S.* Robinſon *dans une Conférence tenue à* Vienne *le* 4 *Juillet* 1741. XIX. *Autre* RE'PONSE *ſur le même ſujet, délivrée à* Hanovre, *le* 20 *Août, par le Comte d'*Oſtein; *l'une & l'autre de ces Réponſes concernant l'exécution de la Tranſaction du* 24 *Juin* 1741. XX. REMARQUES *faites à* Hanovre *ſur les deux Réponſes précédentes.* XXI. MEMOIRE, *que le S.* Robinſon *remit, au commencement du mois de Septembre* 1741, *aux Miniſtres de la* Reine de Hongrie *à* Preſbourg, *pour les informer de ce qu'avoit produit le Voïage qu'il avoit fait auprès du* Roi de Pruſſe *en* Siléſie, *de même que la réponſe qu'il avoit reçue de ce Prince, ſur les conditions d'accommodement qu'il lui avoit propoſées.* Quoiqu'il falût un tems très conſidérable pour examiner attentivement tant de Pièces importantes, le Committé de la *Chambre-Haute* ne laiſſa pas d'en faire ſon rapport le 6 de Février. En conſéquence, on examina quels efforts on avoit faits en faveur de la *Reine de Hongrie*, & de quels ſuccès ils avoient été ſuivis. Le Parti contraire à la Cour en cenſura les démarches par des raiſons que l'autre combatit vivement. Après quoi l'on propoſa; *Que conformément à l'avis du Committé, la* Chambre *préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour lui témoigner qu'étant extrêmement touchée du malheureux état des Affaires de la* Reine de Hongrie, *& voiant avec le déplaiſir le plus vif, les engagemens où tant de Puiſſances conſidérables étoient entrées pour l'abbaiſſement ou le renverſement de la* Maiſon d'Autriche, *elle ne pouvoit ſe diſpenſer de témoigner ſa reconnoiſſance des efforts que le* Roi *avoit faits pour procurer un Accommodement entre cette Princeſſe & le* Roi de Pruſſe; *Accommodement ſi deſirable & ſi néceſſaire pour prévenir les dangers dont la liberté de l'*Europe *étoit menacée.* Le Parti de la Cour juſtifia la néceſſité de cette *Adreſſe* par l'examen des Papiers remis devant la *Chambre.* Le Parti contraire prétendit, *qu'on avoit conſumé en Négociations un tems, qui devoit s'emploïer à agir vigoureuſement.* Il y eut des réponſes ſolides à cette objection. Enfin, après des débats très vifs de part & d'autre, 72 voix contre 56 firent décider *que l'*Adreſſe *ſeroit préſentée au* Roi *conformément au projet ci-deſſus.* La choſe n'alla pas ſi vîte dans la *Chambre-Baſſe*, beaucoup plus occupée que la *Haute.* Ce ne fut que le 3 d'Avril, qu'elle réſolut unanimement, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour aſſurer Sa Majeſté de la fidélité, du zèle*

Réſolution des Seigneurs au ſujet de la Reine de Hongrie. 6 Février.

Réſolution & Adreſſe des Communes. 3, 4 Avril.

& de

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

& de l'affection de la Chambre *pour ſa Perſone Roïale, ſa Famille & ſon Gouvernement ; & que ſes fidèles* Communes *profiteroient dans cette conjoncture critique de toutes les occaſions, pour témoigner combien elles étoient touchées de la ſituation dangereuſe où l'*Europe *ſe trouvoit actuellement par l'extrémité à laquelle la* Reine de Hongrie *avoit été réduite : mais que, comme le tour favorable que ſes Affaires avoient pris dernièrement, donnoit de juſtes ſujets d'eſpérer que, pourvu qu'elle fût aſſiſtée à propos par les Puiſſances que des Traités ou leur intérêt engageoient à la ſoutenir, la Balance du Pouvoir pourroit encore être réparée & la tranquillité de l'*Europe *rétablie, la* Chambre *continueroit, avec unanimité, vigueur & diligence, d'appuïer Sa Majeſté dans toutes les meſures qui ſeroient néceſſaires pour obtenir ces juſtes & deſirables fins ; aiant, par un effet des juſtes ſentimens de ſon devoir, le plus grand égard pour l'honneur & la ſureté de Sa Majeſté, & prenant un véritable intérêt à la paix & au bien de ſes Roïaumes.* Il fut enſuite réſolu, *que l'*Adreſſe *ſeroit préſentée par toute la* CHAMBRE ; Ce qui fut exécuté le lendemain. Le ROI répondit aux COMMUNES ; *Qu'il les remercioit de cette* Adreſſe *ſoumiſe, & qu'il étoit perſuadé que, dans le cas dont il s'agiſſoit, leur unanimité ſeroit accompagnée du ſuccès qu'elles deſiroient, tant au dedans qu'au dehors : Qu'il leur recommandoit d'éloigner toute haine & toute animoſité : Qu'il ne ſouhaitoit rien plus que de règner ſur les cœurs & l'affection de ſon Peuple ; ce qu'il regardoit comme la plus grande ſureté de ſa Régence & de la liberté de ſes Sujets.* Je dois parler encore d'un autre Article relatif à l'état de la Nation. Le 2 de Janvier, les *Seigneurs* réſolurent, *de demander au* Roi *par une* Adreſſe *les Copies des Inſtructions & Ordres envoïés aux Officiers qui commandoient à* Gibraltar, *comme auſſi les Lettres écrites par les Secretaires d'Etat & les Réponſes de ces Officiers, depuis le 4 de Juin 1739 juſqu'alors.* Ces Papiers leur aiant été remis, ils en firent l'examen le 7 de Fevrier. Le Parti contraire à la Cour propoſa *de réſoudre que, comme il paroiſſoit par la Liſte des Officiers, que de 19 appartenant à la Garniſon de* Minorque *& qui devoient s'y trouver, il n'y avoit qu'un Adjudant, un Secretaire, le Prévôt, un Aide-Chirurgien, & un Homme deſtiné à faire le ſignal, qui euſſent fait précédemment avec exactitude leurs fonctions & qui fuſſent encore actuellement à leur poſte ; la* Chambre *étoit d'opinion que, dans une paix profonde, ce ſeroit une négligence intolérable & qui tendroit au renverſement de la Diſcipline militaire, que de permètre à la pluſpart des Officiers de s'abſenter ainſi d'une Place : Que de le ſouffrir dans un tems de Guerre, & ſur tout dans une conjoncture où l'Ile de* Minorque *étoit ménacée d'une invaſion de la part des* Eſpagnols, *c'étoit une négligence encore moins pardonable, injurieuſe à l'honneur & à l'intérêt de la* Grande Bretagne, *& qui rendoit la poſſeſſion de l'Ile de* Minorque *preſque incertaine.* Cette Propoſition occaſiona quelques débats. On produiſit la Commiſſion ou Patente du *Roi*, concernant les fonctions de Secrétaires des Guerres. Après qu'on en eût fait la lecture, il fut propoſé *de remètre les débats au jour ſuivant, &*

Réponſe du Roi.

Papiers concernant Gibraltar & Minorque, demandés par les Seigneurs. 2 Janvier.

Propoſition & Réſolutions à ce ſujet. 7, 8 Février.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

d'ordonner au Major-Général Anſtruſther, *Gouverneur de l'Ile de* Minorque; *de ſe trouver à la* Chambre *le lendemain*; ce qui fut réſolu. Le 8, le Major-Général ſe rendit à la *Chambre-Haute*. On lui fit voir la Liſte des Officiers de la Garniſon de ſon Gouvernement, où ceux qui pour lors y faiſoient leurs fonctions étoient marqués, ainſi que les abſens. Il convint qu'elle étoit juſte. On le pria *de déclarer, autant qu'il en ſeroit inſtruit, les raiſons que les abſens pouvoient avoir de ne pas faire leur ſervice.* Il en expliqua pluſieurs, qui lui paroiſſoient les plus plauſibles. Enſuite, on l'interrogea ſur la ſituation actuelle de l'Ile & ſur le nombre & la qualité des Troupes deſtinées à la défendre. Après qu'il eût donné là deſſus tous les éclairciſſemens que l'on pouvoit attendre de lui, le Parti contraire à la Cour en prit occaſion d'inſiſter avec plus de force ſur la Propoſition de la veille: mais le Parti de la Cour prévalut de 69 voix contre 57. La matière reſta pourtant en déliberation, & ce dernier Parti déclara, *Qu'en rejetant cette Propoſition, il ne prétendoit pas diſconvenir de la néceſſité de prévenir de ſemblables négligences pour l'avenir, & qu'il faloit préſenter une* Adreſſe *au* Roi *ſur ce ſujet.* On propoſa tout de ſuite de réſoudre; *Que comme il paroiſſoit à la* Chambre *que le* Gouverneur *de l'Ile de* Minorque, *le* Député-Gouverneur *de cette Ile, le* Commandant *du Fort de* Saint-Philippe *& pluſieurs autres Officiers, appartenans à la Garniſon de cette Ile, étoient actuellement abſens, au préjudice manifeſte du ſervice de l'Etat; il ſeroit préſenté par la* Chambre *une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier d'ordonner que les Officiers appartenans à cette Garniſon, leſquels en étoient abſens, ſe rendroient inceſſamment à leurs Poſtes; &, afin que Sa Majeſté, par le ſoin qu'Elle prenoit d'une Place ſi importante, & pour empêcher un préjudice auſſi notable, voulût donner les ordres les plus précis à ce qu'il y eut toujours dans cette Ile un nombre d'Officiers, qui pût ſuffire pour le ſervice de la Garniſon.* Cette Propoſition fut acceptée, & le 9 on préſenta l'*Adreſſe*, à laquelle le *Roi* répondit; *Qu'il auroit le plus grand égard pour la ſureté de cette Ile, & qu'il donneroit les ordres les plus précis pour que l'on exécutât ce que l'on avoit demandé par cette* ADRESSE.

Adreſſe réſolue & préſentée. 8 Fevrier.

Réponſe du Roi.

Differentes Affaires.

Crime de fauſſeté. 26 Mars.

Le 26 de Mars, les *Seigneurs*, en conſéquence de quelques Requêtes qu'ils avoient reçues, ordonnèrent; *Que les Juges délibéreroient ſur les moïens les plus propres à pourſuivre & convaincre les perſones coupables de crime de fauſſeté, de parjure & autres de cette eſpèce; & qu'ils communiqueroient à la* Chambre, *après les Fêtes de* Pâques, *leur opinion à cet égard.* Il eſt à croire que les Juges obéirent: mais je n'ai pas trouvé qu'il fût queſtion de cette Affaire dans le reſte de la Séance. Le 19 d'Avril, il fut propoſé dans la CHAMBRE-HAUTE, *de lire ſur le champ l'ordre pour obliger les* Seigneurs *qui viendroient après les Prières faites, ou qui ne viendroient abſolument point, à païer une certaine ſomme pour les Pauvres.* Quelques *Pairs* parlèrent contre cette Propoſition; ce qui cauſa des débats, qui firent que la *Chambre* s'ajourna au 23. Ce jour, la Propoſition fut remiſe ſur le tapis: mais,

Propoſition au ſujet des Pairs abſens de la Chambre-Haute. 19, 23 Avril.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

après quelques débats, ceux qui ne vouloient pas l'accepter, proposèrent d'ouir ſur le champ une Cauſe importante. On y conſentit & la première Propoſition tomba de manière qu'il n'en fut plus parlé.

Le 8 d'Avril, le *Duc de Cumberland* prit ſéance pour la première fois à la *Chambre des Pairs*, & ſe plaça dans une Chaiſe à la gauche du Trône du Roi.

Le Duc de Cumberland prend ſéance à la Chambre Haute. 8 Avril.

Le 22 de Mars, on lut dans la *Chambre-Baſſe* des Requêtes touchant la décadence des Manufactures de Laine, leſquelles furent renvoïées au Committé du Commerce. Sur le rapport de ce Committé, l'on réſolut, le 25 de Juin, *de préſenter ce jour là même une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de donner des ordres précis afin qu'on exécutât efficacement les Loix qui ſubſiſtoient pour empêcher qu'on ne tranſportât point, de la* Grande-Bretagne *ou d'*Irlande *dans les Païs étrangers, les Laines crues ou filées.* Le *Roi* fit répondre à cette *Adreſſe*, le 21, par le Contrôleur de Sa Maiſon; *Qu'il donneroit les ordres qu'on lui demandoit.* En conſéquence d'une Requête préſentée par quelques Négocians, les *Communes* réſolurent, le 28 du même mois, *de ſupplier le* Roi *dans une* Adreſſe, *de lever, par une Proclamation ou par un Ordre du Conſeil, les défenſes, & les reſtrictions compriſes dans l'*Acte *du dernier* Parlement, *pour défendre l'entrée de la Laine d'*Eſpagne *pendant la préſente Guerre*; & le lendemain, le *Roi* fit faire à la *Chambre* une réponſe conforme au deſir de l'*Adreſſe*. Le 14 de Mai, les *Communes* réſolurent *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies de la Requête préſentée, le 26 de Mars précèdent, à Sa Majeſté par le* S. Thomas Stephens, *qui ſe diſoit Agent des Habitans de la* Georgie, *& de la Réponſe que les Commiſſaires pour l'Etabliſſement de cette Colonie avoient faite à cette Requête.* Le 25, elles ouirent les Avocats des Commiſſaires & ceux du S. *Stephens*; & le 5 de Juin, elles prirent à ce ſujet des Réſolutions qui furent approuvées le 9. La Requête de *Stephens* contenoit, outre des griefs contre les Commiſſaires de l'Etabliſſement, une prière de la part des Habitans de LA GEORGIE, *d'être pris particuliérement ſous la protection de la Couronne.* Sur ces deux Articles les *Communes* réſolurent; I. *Que la Province de* La Georgie *pouvoit, à cauſe de ſa ſituation, être une barrière avantageuſe aux* Provinces Angloiſes *du Continent de* l'Amérique *contre les* François *& les* Eſpagnols *& contre les* Nations Indiennes *attachées aux intérêts de ces derniers: Que les Ports & les Hâvres de cette Province pouvoient procurer une grande ſureté pour le Commerce & la Navigation de la* Grande-Bretagne: *Que cette Colonie étoit bien ſituée pour y faire un Etabliſſement, à cauſe de la fertilité de ſon terrain, de ſon climat ſain & de la commodité de ſes Rivières: Qu'elle pouvoit contribuer beaucoup à l'augmentation du Commerce de la* Grande-Bretagne: *Que par conſéquent, il étoit très néceſſaire & très avantageux à la Nation que la Colonie de* La Geor-

Commerce de Laine. 22 Mars; 15, 21, 28, 29 Juin.

Requête d'un Agent prétendu de la Nouvelle-Georgie. 14, 25 mai; 9, 11 Juin.

I. PRIM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

gie *fût conſervée & ſoutenue, & que l'on y portât le Rum des autres* Coloniès Angloiſes, &c. II. *Que la Requête du S.* Etienne Stephens *contenant des accuſations fauſſes & malicieuſes, tendantes à noircir la réputation des Commiſſaires nommés pour établir la Colonie de* La Georgie *en* Amérique; *ledit* Stephens *ſeroit amené à la Barre de la* Chambre, *pour y recevoir à genoux une réprimande de l'*ORATEUR. C'eſt ce qui fut exécuté le 11 de ce même mois de Juin. Faiſons voir ici combien les vœux de la Nation furent peu conſultés dans cette Séance. Le 11 d'Avril, on propoſa *de porter un* BILL *pour révoquer l'*Acte de Parlement *fait ſous le Règne de* George I, *lequel avoit réglé que chaque* Parlement *ſubſiſteroit pendant 7 ans, & pour rétablir l'Acte du Règne de* Guillaume III, *par lequel la durée de chaque* Parlement *avoit été fixée à trois ans:* mais cette Propoſition fut rejetée, malgré les efforts du Parti contraire à la Cour.

Révocation de l'Acte Septennal rejetée. 11 Avril.

Affaire du Chevalier Walpole.

Il ne me reſte plus qu'à parler ici de ce qui donna le plus d'occupation au *Parlement* dans cette Séance. Je ne ſerai peut-être pas trop exact pour les dates: mais je ne puis que ſuivre les Mémoires qui m'ont été fournis. On a vu dans la dernière Séance du précédent *Parlement* & dans d'autres occaſions combien le crédit immenſe du Chevalier *Robert Walpole* étoit à charge à la plus grande partie de la Nation. Le Parti contraire à la Cour chercha dans celui-ci les moïens de le chagriner & de ſe délivrer d'un Antagoniſte qui par ſon adreſſe & ſon éloquence ſe rendoit le maître de preſque toutes les Délibérations de la *Chambre-Baſſe*. L'Election de *Shippenham*, que l'on regardoit comme ſon ouvrage, parut, à ces Adverſaires de la Cour, propre à les conduire à leurs fins. Ils réſolurent de ne rien négliger pour la faire déclarer illégitime, & prirent des meſures ſi certaines pour y réuſſir, qu'elles ne pouvoient manquer de tourner à leur gré. Le 15 de Fevrier, la choſe fut miſe en delibération, & l'on s'apperçut aiſément combien ce jour là le Parti National étoit ſupérieur à celui de la Cour. L'Election fut déclarée illégitime, dans toutes les formes; & l'on donna l'ordre, qui fut enſuite exécuté, de choiſir deux autres Membres pour *Shippenham*, dont les nouveaux Répréſentans furent pris du Parti victorieux, lequel avoit eu ſur l'autre une ſupériorité de 16 voix. Comme dans cette occaſion les débats avoient été très animés; & que les Sieurs *Pulteney*, *Shippen*, *Edwin* & quelques autres avoient lancé des traits fort vifs contre le Chevalier *Walpole*; cet habile Roïaliſte, qui ſans doute ſe tenoit de longue main prêt à tout évènement, leur dit; *Qu'ils alloient être ſatisfaits: Que la* Chambre *ne ſeroit plus importunée de ſa préſence; & qu'il en ſortoit, fortement réſolu de n'y plus rentrer.* Il ſortit en effet ſur le champ, & fut ſuivi ſucceſſivement de tous ceux de ſon Parti, pendant que ceux du Parti contraire ſe félicitoient réciproquement ſur l'heureux ſuccès de leurs efforts & ſur la Victoire, que la Nation venoit de remporter. Il y eut ce jour & le lendemain, ce qui ſe continua les jours

Le Parti contraire à la Cour attaque l'Election de Shippenham. 13 Fevrier.

Le Chevalier Walpole quite la Chambre Baſſe, pour n'y plus rentrer.

L'ANNÉE MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ſuivans, de nombreuſes Aſſemblées des *Seigneurs* & des Membres du Parti contraire à la Cour, dans leſquelles on examina, s'il ne ſeroit pas à propos de remètre ſur le tapis dans les deux *Chambres* certaines Propoſitions concernant le Chevalier *Walpole*; c'eſt ce que l'on réſolut, ainſi que la manière dont ces Propoſitions devoient être expoſées, pour les faire approuver. Projets formés contre lui.

Le Chevalier *Walpole*, informé de ce qui ſe paſſoit, aſſembla ſes Amis & les principaux Membres du Parti de la Cour. Il leur dit; *Qu'aiant déja juſtifié deux fois ſa conduite, il ne craignoit pas d'en faire voir l'innocence pour la troiſième fois; mais que, comme il s'appercevoit qu'il n'y avoit qu'un changement qui pût ſatisfaire la Nation, & que d'ailleurs il ne vouloit pas être un obſtacle à la reconciliation du* Roi *avec l'Héritier préſomptif de la Courone, puiſqu'il avoit toujours eu beaucoup de chagrin de leur déſunion, il étoit réſolu de prier Sa Majeſté de lui permètre de réſigner ſes differens Emplois.* Sa réſolution étonna ſon Parti, qui fit d'inutiles efforts pour l'en détourner. Le 14 au matin, il ſe rendit à *Saint-James* au lever du *Roi*; le remercia de la confiance, dont il lui avoit plu de l'honorer depuis le commencement de ſon Règne; & le pria *de vouloir bien recevoir la démiſſion qu'il lui faiſoit de ſes Charges & de ſes Emplois.* Le *Roi* lui fit l'accueil le plus gracieux, & lui répondit; *Qu'il lui accordoit ſa demande, puiſqu'il étoit réſolu de ſe retirer: mais qu'il ne laiſſeroit pas ſes ſervices ſans récompenſe.* Le Chevalier *Walpole* prit congé du Roi, *en ſouhaitant que ceux qui le remplaceroient dans les Emplois qu'il quitoit, puſſent, avec des intentions auſſi bonnes que les ſiennes, mieux réuſſir au gré de la Nation.* Le même jour après midi, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre-Haute*, pour donner ſon conſentement à quelques *Bills.* On s'étoit attendu de continuer ce jour & les ſuivans, les délibérations commencées: mais, avant que le *Roi* ſe retirât, le Lord *Grand-Chancelier* aiant été prendre ſes ordres, déclara; *Que l'intention de Sa Majeſté étoit que le* Parlement *s'ajournât juſqu'au* 1. *de Mars.* Le 17, on ſcella la Patente par laquelle le *Roi* créoit le Chevalier WALPOLE *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le Titre de *Baron d'Ougthon, Vicomte de Valpole* & *Comte d'Orford*; laquelle lui fut remiſe le même jour. Dans le Préambule le *Roi* diſoit: *L'eſtime que Nous faiſons de vos vertus & la connoiſſance que Nous avons de vos bonnes intentions, de votre prudence & de votre application, ainſi que de l'attachement inaliénable, dont vous avés donné des preuves au feu* Roi *notre Père de glorieuſe mémoire, & enſuite à Nous depuis notre avènement au Trône de la* Grande-Bretagne, (*qualités qu'un chacun a reconnues en vous*) *ne Nous permet pas de differer à vous accorder votre demande, &c. Nous voulons néanmoins que, pendant toute votre vie, vous jouiſſiés du droit de ſéance dans notre Conſeil-Privé & dans toutes les Aſſemblées concernant nos Affaires; que nos Miniſtres vous y admètent en tout tems & vous faſſent part de toutes les Affaires, & que vous puiſſiés de même, ſans aucun empêchement, avoir ſéance*

Il aſſemble ſes Amis, & les Partiſans de la Cour.

Il ſe demet de ſes Emplois. 14 Février.

Le Parlement eſt ajourné.

Il eſt fait Comte d'Orford & Pair de la Grande-Bretagne. 17 Fevrier.

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SESSION DU TROIS. PARLEMENT.

dans la Chambre des Pairs *de notre* Parlement, *&c.* Le 19, le nouveau *Pair* eut l'honneur, en cette qualité, de baiſer la main du *Roi*, qui lui voulut accorder une Penſion de 4 mille Liv. St. qu'il refuſa. Le 22, il fit la démiſſion en forme de toutes ſes Charges, & le lendemain il partit pour aller paſſer quelques jours à *Richmont*, & de là ſe rendre dans ſes Terres du Comté de *Norfolck*, afin d'y jouir du repos que ſa démiſſion devoit lui procurer.

Il refuſe la Penſion que le Roi lui vouloit donner. 19 Fevrier.

Il quitte Londres. 23 Février.

Cette révolution occaſiona quantité d'Ecrits au ſujet du Chevalier *Walpole*. Un de ceux auxquels on fit le plus d'attention, fut celui que l'on publia dans l'*Evening-Poſt*, ſous le titre de ſon *Caractère*, le même jour qu'il ſortit pour toujours de la *Chambre-Baſſe*. Je n'en rapporterai préciſément que les traits avec leſquels l'Ecrivain prétendoit le peindre. SIR ROBERT, diſoit-il, *eſt un Homme d'une grande capacité, mais de peu d'eſprit; qui a le cœur droit, mais ſans vertus; ferme, ſans courage; modéré, ſans équité. Ses vertus ſont aſſez épurées de l'alliage des vices, qui les accompagnent ordinairement. Il eſt ami généreux, ſans être ennemi mortel. D'un autre côté, ſes vices ne ſont pas réparés par les vertus, qui en approchent ordinairement le plus. S'il n'a pas formé de grandes entrepriſes, ce n'a pas été dans la vue d'épargner. Son Caractère domeſtique l'emporte infiniment ſur ſon Caractère public; les vertus l'emportent ſur les vices, & la Fortune ſur la Réputation. Avec pluſieurs bonnes qualités il s'eſt attiré la haine de la Nation; & avec de la capacité, il n'a pu éviter de ſe rendre ridicule. Il auroit été jugé digne du Poſte éminent qu'il a rempli, s'il ne l'avoit jamais occupé; & l'on avoue que la ſeconde Place lui convenoit beaucoup mieux que la première. Son Miniſtère a été plus avantageux à ſa Famille, qu'au Public; meilleur pour le préſent que pour l'avenir; plus préjudiciable par les mauvais exemples, que par des Griefs réels. Pendant ſa Régence, le Négoce a fleuri, la Liberté a déperi, la Science eſt diſparue. Comme Homme, je l'aime; comme Etudiant, je le hais; comme Anglois, je ſouhaite ſon renverſement.*

Portrait du Chevalier Walpole.

Le même jour qu'il partit pour *Richmont*, le *Roi* diſpoſa de la Charge de premier Commiſſaire de la Tréſorerie, en faveur du Comte *Wilmington*, Préſident du Conſeil, & de celle de Chancelier de l'Echiquier, en faveur du S. *Samuel Sandys*, Membre du *Parlement*. Les autres Commiſſaires de la Tréſorerie furent remerciés, & leurs Places données au Chevalier Baronet *Jean Rushout*, & aux Sieurs *Philippe Gibbons* & *Edmond Waller*. Le Lord *Harrington* fut dans le même tems créé *Comte d'Harrington*; & le 25, il remit au *Roi* ſa Charge de Secretaire d'Etat, qui fut conférée au Lord *Carteret*. Le lendemain, le *Roi* le nomma Préſident du Conſeil. Quelques jours après, le Chevalier *Charles Wager* donna ſa démiſſion de la place de Premier Commiſſaire de l'Amirauté, dont le Comte de *Winchelſea & Nottingham* fut revêtu le 13 de Mars. Le même jour, les autres Commiſſaires de l'Amirauté, leſquels étoient le Chevalier *Thomas*

Changemens dans les principales Charges. 23, 24, 25 Février; 13 Mars, &c.

PRIM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Franckland, le Lord *Henri Pawlet*, le Lord *Glenorchi* & le S. *Edouard Thompſon*, le Chevalier *Jean Hind Cotton*, le S. *Jean Cockburn*, le Docteur *Guillaume Lee*, & le S. *Guillaume Chetwynd*, furent remerciés. Il y eut encore d'autres changemens. Le *Roi* nomma 15 Commiſſaires pour la direction des Douanes & des autres Droits Publics de la *Grande-Bretagne*; & le ſoin de l'Acciſe & des Droits particuliers fut remis à 9 Commiſſaires.

Le S. Guillaume Pulteney ne veut accepter aucune Charge.

Pendant le cours de ces différentes mutations, on offrit au S. *Guillaume Pulteney* le choix de telle Charge qu'il voudroit: mais il répondit; *Qu'il étoit fidèle Sujet de Sa Majeſté: Qu'il s'étoit oppoſé fortement à la conduite du Miniſtre, uniquement parce qu'il la croïoit auſſi préjudiciable au* Roi, *qu'à la Nation, & non pour ſe revêtir des dépoüilles de ce Miniſtre; & qu'il croïoit pouvoir rendre plus de ſervice à Sa Majeſté dans la* Chambre des Communes, *que dans aucun autre Poſte.*

Autre aſſemblée de Pairs & de Membres du Parlement, oppoſée à la Cour. 23 Février.

Le jour du Départ du nouveau Comte d'*Orford*, fut encore remarquable par la plus nombreuſe aſſemblée de Particuliers, qu'on eût peut-être jamais vue à *Londres*: mais l'importance des matières que l'on y traita, ne la rendit pas moins célèbre, que le nombre & la qualité de ceux qui la compoſoient. Ils étoient plus de 300. Les *Seigneurs*, qui s'y trouvèrent, furent les Ducs de *Bedfort* & d'*Argile*; le Marquis *Carrarvan*; les Comtes d'*Exeter*, de *Berkshire*, de *Cheſterfield*, de *Carliſle*, d'*Ayleſbury*, de *Lichfield*, de *Shafteſbury*, d'*Oxford*, de *Roſkingham*, de *Halifax*, de *Stanope*, de *Macclesfield*, de *Darnley*, de *Baltimore* & de *Granard*; les Vicomtes de *Cobham*, de *Falmouth*, de *Limmerick*, de *Gage* & de *Chetwynd*; les Lords *Ward*, *Bathurſt*, *Thalbot*, *Percival* & pluſieurs autres. Le reſte de l'aſſemblée conſiſtoit en Membres des *Communes*, dont les principaux étoient les Sieurs *Pulteney*, *Sandys* & *Shippen*. Après avoir conféré pendant quelques heures ſur les plus conſidérables des matières, dont le *Parlement* devoit s'occuper; ils s'engagèrent ſolemnellement, les uns envers les autres, de faire tous leurs efforts pour procurer l'exécution des meſures qu'ils jugeoient néceſſaires à l'avantage de la *Grande-Bretagne*. Il y eut enſuite un grand repas ſervi ſur pluſieurs Tables; & l'on y but *à la Gloire du Roi, à la proſpérité de la Nation, & à l'heureux ſuccès des nouvelles meſures.*

Reconciliation du Roi avec le Prince de Galles. 27 Février.

On s'étoit attendu que la retraite du Comte d'*Orford* ſeroit immédiatement ſuivie de la reconciliation du *Roi* avec le *Prince de Galles*. Elle fut différée de quelques jours, parce que le *Prince*, fidèle à ſes Amis, ne voulut reparoître à la Cour qu'avec eux tous. Ce fut donc le 28 de Février de l'année 1742, qu'accompagné du *Prince de Saxe-Gotha*, qui pour lors étoit à *Londres*, & d'une nombreuſe ſuite de Perſones de diſtinction, il alla rendre ſes reſpects au *Roi*, qui le reçut de la manière la plus gracieuſe, & s'entretint avec lui plus d'une demi-heure. Lorſqu'il entra dans la Cour de *Saint-James*, on batit aux champs; & lorſqu'il fut de retour à ſa

ANNE'E MDCCXLII.

PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Maiſon de *Carleton*, une Garde, envoïée pour le *Roi*, vint y faire ſes fonctions. Le même jour le *Prince* & la *Princeſſe de Galles* reçurent les Complimens de la Nobleſſe, des Miniſtres étrangers & des Perſones les plus diſtinguées. Le ſoir, il y eut des illuminations & des feux de joie dans tous les Quartiers de *Weſtminſter*. Le Duc d'*Argile*, qui rentra bientôt après dans toutes les Charges, qu'il avoit quitées en 1740, le Comte de *Cheſterfield*, le Vicomte de *Cobham*, le S. *Guillaume Pulteney* & plus de cent autres Membres du *Parlement*, qui depuis longtems ne s'étoient pas montrés à la Cour, s'y rendirent le 1 de Mars, pour rendre les reſpects au *Roi*, qui les reçut fort bien; & le lendemain, la *Princeſſe de Galles*, accompagnée des jeunes *Princes* & *Princeſſes* ſes Enfans, alla chés le *Roi*, qui les combla de careſſes. Le ſoir, il y eut Appartement. Le *Prince* & la *Princeſſe* s'y trouvèrent avec les Miniſtres étrangers & tant de Seigneurs, de Dames & d'autres perſones de diſtinction, que, depuis l'avènement du *Roi* au Trône, jamais la Cour n'avoit été ſi nombreuſe.

Nouvelles Inſtructions de la Ville de Londres à ſes Repréſentans. Fevrier.

Avant la fin de Février, le *Lord Maire*, les *Aldermans* & le Commun-Conſeil de la Ville de *Londres* tinrent une Aſſemblée; dans laquelle, ils dreſsèrent de nouvelles Inſtructions pour leurs *Repréſentans* dans la *Chambre-Baſſe*. Elles portoient en ſubſtance; *Que comme un changement de Perſones devoit naturellement procurer un changement de meſures, ils leur recommandoient d'appuïer de tout leur pouvoir les Loix ſalutaires, que l'on avoit déja propoſées, ou qui le ſeroient encore dans la* Chambre, *pour rétablir l'ancienne liberté de leur Conſtitution, & la préſerver de toutes corruptions ou d'autres influences dangereuſes : Qu'ils devoient donc inſiſter ſur la néceſſité du* Bill *contre les Penſions, de celui contre les Emploïés, & de celui pour rétablir les* Parlemens triennaux; *de même que ſur la néceſſité de faire les recherches les plus exactes de la cauſe des dernières prévarications & des Perſones, qui s'en étoient rendues coupables : Que c'étoit par une conduite auſſi zélée & auſſi louable que celle du préſent* Parlement, *qu'on pouvoit eſpérer avec juſtice, que ces diſtinctions odieuſes de Parti ceſſeroient bientôt dans la* Grande-Bretagne : *Que ceux à qui le ſoutien du* Roi *& de la Famille Roïale étoient à cœur, pourroient ſuivre en liberté les mouvemens de leur zèle, & que l'on ne connoîtroit déſormais d'amis ou d'ennemis que ceux de la Conſtitution du Roïaume.* Sans doute ceux qui dreſsèrent ces Inſtructions, y tracèrent pluſtôt leurs ſouhaits que leurs eſpérances.

On ſe prépare à attaquer l'Adminiſtration du Comte d'Oxford.

Dès que le *Parlement* eût recommencé ſes Séances, pluſieurs Membres des deux *Chambres* s'appliquèrent à faire aſſés publiquement des recherches extrêmement exactes, non ſeulement de tout ce qui s'étoit paſſé dans la direction des Affaires Publiques; mais auſſi dans ce qui concernoit les Affaires Particulières & l'emploi des Sommes, dont le païement étoit aſſigné ſur la *Liſte-Civile*. Le bruit ne tarda pas à ſe répandre que par cet examen on avoit découvert pluſieurs abus, qui demandoient une promte réforme,

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

réforme. Vingt Membres des *Communes*, autoriſés par tout le Parti contraire à la Cour, comme étant ceux que l'on croïoit les mieux inſtruits des Affaires & des Intérêts de la Nation, tinrent pluſieurs Aſſemblées, dans leſquelles ils examinèrent quels Chefs d'accuſation il convenoit de porter dans la *Chambre des Communes*, contre le Chevalier *Robert Walpole*, devenu Comte d'*Orford*, & contre 5 autres Perſones qu'il avoit fait emploïer dans l'Adminiſtration des Affaires Publiques. Les Articles furent approuvés & rédigés par écrit; & l'on en fit autant de quelques autres, ſur leſquels on ſe propoſoit de ſommer le Chevalier *Guillaume Younge*, Secretaire des Guerres, & le Chevalier *Charles Wager* Premier Commiſſaire de l'Amirauté, de répondre. Ces précautions, qui, comme nous le verrons, ne devoient pas être ſuivies de beaucoup d'effet, enflamèrent le zèle des Amis du Comte d'*Orford*, qui ſe donnèrent de grands mouvemens pour empêcher que les Chefs d'accuſation ne fuſſent portés devant la *Chambre-Baſſe*. Deux des principaux *Seigneurs* de la Cour dépêchèrent un Exprès au Comte à ſa Maiſon de Campagne, pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & pour l'aſſurer qu'il pouvoit comter ſur eux & ſur le zèle de tous ſes Amis. Il leur fit réponſe; *Qu'il étoit extrêmement ſenſible à leur bonne volonté : Que, comme il ne s'étoit retiré des Affaires, que pour céder aux circonſtances du tems, & nullement, parce qu'il ſe ſentoit coupable d'aucune faute, il ne craignoit point d'être obligé de répondre aux Chefs d'accuſation qu'on voudroit porter contre lui, puiſqu'il auroit à rendre comte de ſa conduite devant un* Parlement *ſage & éclairé : Qu'il prioit donc ſes Amis de ne point faire de démarche, pour s'oppoſer au deſſein que l'on avoit formé, parce qu'elles ſeroient toujours interprétées comme l'effet de quelque crainte à cet égard, & qu'il n'en avoit aucune.*

Aſſemblées pour examiner les chefs d'accuſation. 2, 3, 4 Mars.

Le Comte eſt averti de ce qui ſe paſſe. Sa Réponſe.

Le 10 de Mars, on propoſa dans la CHAMBRE-BASSE, *d'établir un Committé pour examiner la conduite que le Miniſtère avoit tenue depuis 20 ans.* Ceux qui ſoutenoient la Propoſition, diſoient pour prouver la néceſſité de cet examen; *Qu'il étoit impoſſible de remètre pour l'avenir les choſes ſur un bon pied, ſi l'on ne recherchoit pas avec la plus grande attention les cauſes de la décadence du Crédit de la* Grande-Bretagne, *& de la diminution de ſon influence dans les Affaires étrangères : Que pour rétablir l'Equilibre entre les Puiſſances de l'*Europe, *il falloit connoître d'où le renverſement de la Balance procédoit : Qu'on ne pouvoit eſpérer d'y parvenir que par l'examen le plus attentif de ce qui s'étoit paſſé depuis un certain nombre d'années dans les Négociations, auxquelles la* Courone Britannique *avoit eu part, ou dans celles que ſes Miniſtres avoient entamées : Et que la connoiſſance des fautes commiſes alors ou de la condècendance trop marquée qu'on avoit fait paroître en certaines occaſions, ſerviroit de règle dans les circonſtances préſentes, pour ſe comporter avec plus de précaution, & pour parvenir plus ſurement au but que l'on ſe propoſoit.* Le Parti contraire diſoit pour réfuter ces raiſons; *Qu'il étoit à craindre que, loin de parvenir à ce but, on ne s'engageât dans un labirinte, d'où l'on*

Propoſition pour l'examen du Miniſtère depuis 20 ans, rejettée. 10 Mars.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLII.

auroit enſuite bien de la peine à ſortir : Que, ſi la décadence du Crédit de la Grande-Bretagne *& de ſon influence dans les Négociations provenoient de cauſes étrangères, on riſquoit, en pouſſant trop loin ces examens, de commètre des Puiſſances en faveur deſquelles on ſe déclaroit actuellement : Que le concours de certaines circonſtances, plus que la faute des Miniſtres, pouvoit avoir rendu l'Equilibre du Pouvoir moins égal, & le faire trop pancher d'un certain côté : Qu'il ne faloit donc pas perdre de vue combien cette matière étoit délicate : Que d'ailleurs, en s'engageant dans des recherches de 20 années conſecutives, on conſumeroit inutilement un tems précieux, qui pouvoit s'emploïer plus avantageuſement : Qu'au reſte, s'il étoit vrai qu'en certains tems, on eut eu trop de condêcendance, cette réflexion devoit les porter à montrer dans la ſuite une fermeté, telle que l'importance des évènemens la requèreroit d'une Nation auſſi puiſſante que la leur.* Les débats durèrent plus de 7 heures. Le S. *Guillaume Pulteney* parla ce jour là moins longtems, qu'il n'avoit coutume. Ceux qui le ſoutinrent avec le plus de force, furent le Vicomte de *Limmerick*, les Lords *Barrington*, *Percival* & *Guarendon*; le Chevalier-Baronet *Hind Cotton*; le Chevalier *John Saint-Albans*; & les Sieurs *Edwin*, *Waller*, *Philipps* & *Thomas*. Ceux qui combatirent le plus vigoureuſement la Propoſition, furent le S. *Arthur Onſlow*, Orateur de la *Chambre*, lequel parla, dit-on, avec beaucoup de dignité; le Lord *Harrington*; le Chevalier *Charles Wager*; les Colonels *Cholmondeley*, *Bladen*, & *Mordaunt*; & les Sieurs *Horace Walpole*, *Cook*, *Pelham* & *Fox*. Enfin, la Propoſition fut rejetée à la pluralité de 244 voix contre 242.

Le Duc d'Argile quitte ſes Emplois. 22 Mars.

Le même jour, le bruit ſe répandit à *Londres*, que le Comte d'*Orford* étoit ſecrètement à la Cour; & là-deſſus, le Duc d'*Argile* remit le lendemain au *Roi* quatre ou cinq Emplois conſidérables, dont il avoit été revêtu depuis 8 jours; & dans un Billet qu'il écrivit à ſes Amis, il leur diſoit pour juſtifier ſa conduite; *Qu'il avoit accepté avec joie & reconnoiſſance les Emplois dont il avoit plu au* Roi *de l'honorer, dans l'eſpérance que l'on alloit enfin travailler ſérieuſement à prendre de nouvelles meſures; Qu'à ſon grand regret, il s'étoit apperçu que l'ancien eſprit continuoit de règner dans le Miniſtère, & que la Perſone, qui paroiſſoit, à l'abri d'un Titre honorable, retirée des Affaires publiques, continuoit d'y avoir la même part : Que c'étoit la raiſon pour laquelle il avoit prié Sa Majeſté de vouloir bien reprendre les Emplois dont elle l'avoit revêtu.* La Charge de Grand-Maître de l'Artillerie fut rendue au Duc de *Montague*, & le Régiment des Gardes à Cheval au Comte de *Hereford*.

Nouvelles meſures des Adverſaires du Comte d'Orford. 22 Mars.

Le 22, le Duc d'*Argile* & plus de 250 Membres, tant de la *Chambre-Haute*, que de la *Baſſe*, s'aſſemblèrent de nouveau dans une Auberge; & prirent entre eux les engagemens les plus ſolemnels de redoubler tous leurs ſoins pour obtenir les changemens de meſures, auxquels leurs efforts tendoient. En conſéquence de ce qui fut arrêté dans cette Aſſemblée, les

ANNE'E MDCCXLII.

I. REM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Membres de *Communes*, qui s'y trouvèrent, réſolurent que le 27, ils reprendroient la Propoſition du 20, en la reſtreignant.

La Propoſition ci devant rejetée, faite avec quelque reſtriction, & acceptée. 3 Avril.

Les Affaires de la *Chambre* firent renvoïer l'exécution de ce projet au 3 d'Avril, que le S. *Guillaume Pulteney* propoſa; *Qu'il fût établi un Committé pour examiner de quelle manière les Affaires publiques, tant au dedans qu'au dehors, avoient été adminiſtrées & conduites, pendant les dix dernières années; & pour examiner en particulier la conduite de* ROBERT, Comte d'ORFORD, *pendant les dix dernières années qu'il avoit été Premier Commiſſaire de la Tréſorerie, Chancelier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier.* Il y eut à ce ſujet des débats forts vifs, qui durèrent juſqu'à neuf heures du ſoir, après leſquels on réſolut, à la pluralité de 252 voix contre 245; *Que ce Committé ſeroit un Committé ſecret, & conſiſteroit en 21 perſones, leſquelles ſeroient choiſies par Balotes; & que l'on dreſſeroit, pour le 10, les Liſtes des noms de ceux qui compoſeroient ce Committé.*

Etabliſſement d'un Committé ſecret contre le Comte d'Oxford, &c. 1, 9, 11 Avril.

Le 9, le Lord *Harrington* remit à la *Chambre* les Liſtes des 21 Membres élus par Balotage, pour compoſer le Committé ſecret. Le lendemain, l'*Orateur* déclara ceux, qui, ſelon ces Liſtes, étoient légitimement élus, leſquels étoient le Comte de *Granard*; les Lords *Guarendon*, *Limmerick* & *Cornbury*; les Chevaliers *John Saint-Albans*, *Jean Rushout*, *Jean Barnard*, *Jean Strange* & *Henri Lyddal*; & les Sieurs *Samuel Sandys*, *George Compton*, *Guillaume Noël*, *Edouard Hooper*, *Nicolas Forzakeley*, *Henri Furneſe*, *Guillaume Bowles*, *Charles Turner*, *Guillaume Pin*, *Thomas Prowſe*, *Edmond-Waller* & *Jeant Talbot*. De ces 21 Membres, 17 étoient du Parti contraire à la Cour. Le 11, ce Committé s'aſſembla pour la première fois, & choiſit le Lord Vicomte de *Limmerick* pour Préſident.

Paxton, Solliciteur de la Tréſorerie, refuſe de répondre au Committé ſecret.

Quelques jours après, le Committé ſecret aiant mandé le S. *Nicolas Paxton*, Solliciteur de la Tréſorerie, lequel devoit cette Place à la confiance que le Comte d'*Orford* avoit en lui, le Lord *Limmerick*, en qualité de Préſident, l'interrogea ſur divers abus commis dans la Tréſorerie & ſur l'emploi de pluſieurs Sommes, dont l'uſage n'étoit pas clairement expliqué dans les Regiſtres de ce Bureau. Le S. *Paxton* repliqua, *Qu'il n'avoit rien à répondre là-deſſus.* Le Préſident l'aiant une ſeconde fois ſommé de déclarer ce qu'il ſavoit, il perſiſta dans ſon refus, ajoutant; *Qu'il étoit inutile de le preſſer, parce qu'il n'en diroit pas d'avantage.* Il fut renvoïé: mais le 24, le Lord *Limmerick* porta ſes plaintes à la *Chambre des Communes*, de ce que le Solliciteur avoit ouvertement manqué de reſpect pour le Committé, en refuſant de répondre aux queſtions qu'on lui avoit faites. Sur le champ on mit en délibération, *S'il n'avoit pas mérité d'être mis ſous la garde d'un Sergent d'Armes?* Les ſentimens furent partagés. Quelques Membres voulurent, *qu'on examinât auparavant toutes les circonſtances de la choſe.* D'autres opinèrent à ce *qu'il fût amené à la Barre de la* CHAMBRE. Le plus grand nombre jugea qu'*il falois commencer par punir ce qui donnoit lieu à la*

Le Préſident en porte ſes plaintes à la Chambre. 24 Avril.

1. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Il eſt mis ſous la garde d'un Sergent d'Armes.

plainte. Enfin, 197 voix contre 136 firent décider; *Que le S.* Paxton *ſeroit mis ſous la garde d'un Sergent d'Armes; Que perſone ne ſeroit admis à lui parler ſans la permiſſion de la* Chambre, *& que l'on ſeroit attentif, pendant le tems de ſon Arrêt, à ne lui fournir ni plumes, ni encre, ni papier, ni aucune autre choſe dont il pût ſe ſervir pour écrire.* Cet Ordre fut exécuté ſur le champ; & ce même jour l'Epouſe du Solliciteur aiant demandé qu'il lui fût permis de voir ſon Mari; la *Chambre* y conſentit, à condition qu'elle ne porteroit avec elle ni plumes, ni encre, ni papier. Il fut en même tems ordonné, *Que le Sergent d'Armes, ſous la garde duquel il étoit, le répréſenteroit devant la* Chambre, *toutes les fois qu'il en ſeroit requis.* Le 26, le Lord *Limmerick*

Il refuſe de nouveau de répondre & eſt envoïé en priſon. 26 Avril.

informa la *Chambre*, que le Solliciteur de la Tréſorerie, aiant comparu pour la ſeconde fois devant le Committé, accompagné du Sergent d'Armes, avoit perſiſté dans ſon opiniâtreté, réfuſant de nouveau de répondre aux queſtions du Préſident. Il fut propoſé là-deſſus *de l'envoïer à la Priſon de* NEWGATE. Quelques Membres, voulant uſer d'indulgence, ne furent point de cet avis. La Propoſition paſſa cependant à la pluralité de 180 voix contre 128; & la Réſolution priſe en conſéquence, portoit: *Que le S.* Paxton *ſeroit conduit immédiatement de chés le Sergent d'Armes, dans la Priſon de* Newgate: *Que perſone ne ſeroit admis à lui parler, excepté ſa Femme: Qu'il ne ſeroit permis à qui que ce fût de parler à ſa Femme, que du conſentement de la* Chambre; *& qu'on auroit attention à ce qu'elle ne lui fournît ni encre, ni plume, ni papier.* La conduite extraordinaire de ce Solliciteur ne manqua pas de donner ſujet à bien des raiſonemens; ſur tout quand on ſut dans le Public, ſurquoi le Committé ſecret avoit voulu l'interroger. Il s'agiſſoit de lui faire rendre comte de trois millions Sterling, qui ſe trouvoient en Nonvaleur depuis l'année 1732, juſqu'à l'année 1741, & dont il n'y avoit ni Comte, ni Décharge dans les Livres de la Tréſorerie, ni dans ceux de l'Echiquier; enſorte que l'on ne pouvoit être inſtruit de l'uſage de ces Sommes, que par le S. *Paxton*, emploïé par le Comte d'*Orford* aux dépenſes les plus ſecrètes de ces deux Bureaux. On vouloit ſur tout ſavoir de lui le ſujet, pour lequel on avoit fait en 1732 une Remiſe de 200 mille Liv. Sterl. en *Italie.* En attendant qu'on pût l'engager à répondre, il y eut ordre de le garder fort étroitement; & même un des Membres du Committé propoſa de lui donner le Preſſoir; la ſeule eſpèce de Queſtion qui ſoit admiſe par les Loix d'*Angleterre.* On étend par terre le Patient, & l'on lui poſe ſur le ventre une Pierre de 2 à 300 Livres peſant, que l'on y laiſſe pendant un certain tems, ou juſqu'à ce qu'il ait confeſſé ce qu'on lui demande.

Sur quoi l'on vouloit l'interroger.

Il eſt ordonné que le Committé ſecret s'aſſemblera tous les jours. Avril.

L'obſtination ou la conſtance de cet Homme à ne pas répondre, anima de plus en plus les Ennemis du Comte d'*Orford.* Ils obtinrent de la *Chambre* que le Committé ſecret continueroit tous les jours ſes ſéances, même pendant l'intervalle des Ajournemens des *Chambres.*

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Le 24 de Mai, le Lord *Limmerick* fit ce rapport de la part du Committé; *Qu'il avoit cité & interrogé de la manière la plus ſolemnelle les Perſones impliquées dans l'Affaire dont il s'agiſſoit : Que les recherches auroient été continuées avec le même zèle, & ſelon toute apparence, avec le ſuccès qu'on s'en étoit promis, ſans l'opiniâtreté du S.* Paxton, *lequel avoit refuſé de répondre aux Interrogations touchant une Somme de 500 Liv. Sterl., qu'il avoit remiſe au S* Jean Jones, *afin de l'emploïer à favoriſer l'Election du S.* Jean Boteler, *en qualité de Membre du* Parlement *pour* Wendower, *dans le Comté de* Buks: *Que cette Somme, délivrée par le S.* Paxton *en 1735, n'avoit point été conſidérée par lui comme une dète, puiſqu'il n'en avoit exigé ni quittance, ni reçu : Que loin de là, ce Solliciteur, avoit été regardé comme une Perſone à qui l'on pouvoit s'adreſſer, pour obtenir de l'argent en faveur des Elections : Que le S.* Paxton, *en refuſant de répondre aux choſes, ſur leſquelles il étoit interrogé, avoit déclaré,* qu'il ne vouloit point donner des réponſes qui puſſent tendre à ſa propre accuſation : *Qu'il avoit perſiſté dans ſon refus, malgré l'aſſurance que le Préſident du Committé lui avoit donné, qu'on ne ſe ſerviroit point de ſes Réponſes contre lui-même : Qu'enfin, cette Affaire ſe trouvant dans les circonſtances que l'on vient de dire, le Committé prenoit le parti de remètre le tout à la conſidération de la* Chambre, *afin qu'elle règlât ce qu'il ſeroit convenable de faire à cet égard.* Enſuite, de l'avis du Lord *Limmerick*, il fut propoſé *de porter un* BILL *pour mètre à couvert de toutes recherches les perſones qui feroient des découvertes touchant la diſpoſition des deniers Publics, ou concernant d'autres Affaires relatives à la conduite de* ROBERT Comte d'ORFORD. Cette Propoſition excita des débats, qui firent voir combien le Comte avoit encore d'Amis : mais leurs efforts furent vains & l'affirmative l'emporta de 251 voix contre 128. Nous avons vu plus haut quel fut le ſort de ce *Bill*, dans la *Chambre-Haute.* Il faut ajouter ici, que le 6 de Juin, les *Communes* mécontentes de ce que les *Seigneurs* l'avoient rejeté, nommèrent à la pluralité de 165 voix contre 159 un Committé, pour chercher des exemples de *Bills* pareils. Le lendemain, le Lord *Hillſborough* fit rapport à la *Chambre* des différens Exemples de cette nature trouvés par le Committé dans les Journaux de la *Chambre-Haute.* Sur quoi l'on propoſa, de réſoudre; *Que le refus, fait par les* Seigneurs *de concourir avec les* Communes *dans un* Acte de Pardon *néceſſaire pour pourſuivre efficacement la Recherche commencée par le Committé ſecret, étoit un obſtacle à la juſtice, & pouvoit devenir fatal à la Nation.* Après quelques débats la Propoſition fut rejetée à la pluralité de 245 voix contre 193. Il y eut encore, comme je l'ai dit plus haut, un autre *Bill* relatif aux opérations du Committé ſecret, dont le but étoit d'établir un Committé pour l'examen des Comtes Publics, & qui fut rejeté par les *Seigneurs.* Ce BILL fut ordonné dans les premiers jours de Mars. Le 30, on ordonna qu'il fût mis au net, & l'on réſolut en même tems; *Que les Commiſſaires pour l'examen des Comtes Publics ſeroient au nombre*

Rapport du Committé ſecret ſur l'inutilité de ſes recherches, & Réſolution d'un Bill à ce ſujet. 24 Mai.

Le Bill ayant été rejeté par les Seigneurs, les Communes font compulſer les Journaux de la Chambre-Haute, pour trouver des exemples pareils 6 Juin.

Propoſition faite en conſéquence de cette recherche, rejetée. 7 Juin.

Committé pour l'examen des Comtes Publics. 30 Mars; 5, 6 Avril.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

de ſept, tous Membres de la Chambre: *Qu'ils ſeroient choiſis par Balotes: Que l'on en dreſſeroit les Liſtes pour le 5 d'Avril; & qu'aucune perſone, poſsédant quelque Emploi lucratif, ou comtable au Roi, ne pourroit être du nombre de ces Commiſſaires.* L'Election de ce Committé ſe fit le 3 d'Avril, & fut déclarée le 6. Il étoit compoſé des Chevaliers *Robert Corbet* & *Guillaume Middleton*, & des Sieurs *Jaques Weſt*, *Charles Hamilton*, *George Greenville*, *Edouard Hooper*, & *Jean Beauc.* Je ne dois pas oublier de dire que le jour que le Lord *Limmerick* fit le rapport du Committé ſecret, il fut propoſé de faire imprimer ce Rapport. La Propoſition ne paſſa point; & les Ennemis du Comte d'*Orford*, pour que l'on fût inſtruit dans le Public de ce qu'il renfermoit à ſon ſujet, en répandirent des Copies manuſcrites. On y voïoit entre autres choſes; *Que le Comte d'*Orford *avoit fait un abus manifeſte de l'autorité qu'il avoit dans la Tréſorerie. Qu'il paroiſſoit par d'exactes recherches qu'on avoit dépenſé juſqu'à 57 mille* 100 *Liv. Sterl. en Penſions, Gratifications & Récompenſes données à différens Ecrivains & Auteurs de Papiers Publics, qui avoient prêté leur plume en faveur du précédent Miniſtère: Qu'il paroiſſoit auſſi que le Comte d'*Iſla *avoit été le plus emploïé pendant le même Miniſtère, pour favoriſer les Elections du Parti de la Cour, & qu'on lui avoit remis la Somme de 37 mille Liv. Sterl., pour faire réuſſir les Elections du dernier* Parlement: *Que le Comte d'*Orford *s'étoit approprié pour ſon uſage particulier, & ſans en rendre aucun comte, la Somme d'un million* 388 *mille* 600 *Liv. Sterl.: Que dans le tems même de ſa Démiſſion, il avoit retiré de l'Echiquier la Somme de* 23 *mille* 640 *Liv. Sterl.: Que le Chevalier* Charles Wager *avoit païé ſecretement par ſes ordres* 15 *cens Liv. Sterl., au* Grand-Bailli de Weſtminſter, *pour l'engager à ne point exécuter à la rigueur les ordres qu'il pourroit recevoir contre le Comte d'*Orford: *Que les prévarications rapportées ci-deſſus, montoient à un million* 507 *mille* 840 *Liv. Sterl.: Que c'étoit tout ce que le Committé avoit pu découvrir juſqu'alors, par rapport à l'Adminiſtration des Deniers Publics; & qu'il reſtoit à la juſtice & à l'équité du* Parlement, *à prononcer ſur des faits de cette importance.* Voilà tout ce qui ſe paſſa dans cette Séance, au ſujet du célébre Chevalier *Robert Walpole*, devenu Comte d'*Orford*.

Le Rapport du Committé eſt rendu public par les Adverſaires de la Cour.

Le 26 de Juillet, le *Roi* mit fin à cette Séance du *Parlement*, par ce Diſcours.

Cloture de la Séance. 26 Juillet.

Diſcours du Roi.

« MILORDS ET MESSIEURS,

Cette Séance a duré ſi longtems au de là des Séances ordinaires, & la Saiſon eſt déja ſi fort avancée, que je me perſuade que vous êtes tous bien aiſes de gouter quelque repos. Au commencement de cette Séance, je vous informai des efforts que j'avois faits pour procurer un Accommodement entre les Puiſſances, dont l'union étoit très néceſſaire dans cette conjoncture critique. Le Traité *qui vient d'être conclu entre la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Pruſſe, *ſous ma Médiation,*

ANNE'E MDCCXLII.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

eſt tout à fait à l'honneur de la Grande-Bretagne, *& doit indubitablement produire les meilleurs effets pour la Cauſe commune. Le ſuccès qu'ont eu les* Armes Autrichiennes *en* Allemagne, *la jonction des Troupes du* Roi de Sardaigne, *à celles de la* Reine de Hongrie *en* Italie, *la diſpoſition favorable où ſont les* Etats-Généraux *& d'autres grandes Puiſſances, doivent être, après Dieu, principalement attribués à la généreuſe aſſiſtance donnée par cette Nation à ſes anciens & naturels Alliés. Ces heureux évènemens ne peuvent qu'encourager nos Amis, en établiſſant la réputation de nos Forces & notre juſte influence dans les Affaires du dehors. Si pour mieux ſoutenir & défendre la* Reine de Hongrie *& pour aſſurer la Balance du Pouvoir, ce que le* Parlement *m'a recommandé d'une manière ſi particulière, il devenoit néceſſaire que je contractaſſe de nouveaux engagemens, ou que je priſſe de nouvelles meſures, je comte que votre zèle & votre perſévérance dans une ſi juſte cauſe me mètront en état de les remplir. Dans le cours de ces grandes Affaires, j'ai été & je ſerai toujours attentif à pourſuivre avec la plus grande vigueur la Guerre contre l'*Eſpagne, *comme étant d'une extrême importance pour le Commerce & la Navigation de mes Sujets, que j'aurai toujours un ſoin tout particulier d'encourager & de protéger.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

L'unanimité, le zèle & la promtitude avec leſquels vous avés accordé des Subſides *ſi conſidérables pour le ſervice de l'année courante, demandent que je vous en faſſe mes remerciemens particuliers. Ce ſont de nouvelles preuves de votre zèle envers ma Perſone & de la part que vous prenés au véritable intérêt de votre Patrie. Le ſuccès, avec lequel on a levé ces* Subſides, *doit convaincre tout le monde du Crédit établi dans cette Nation.*

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai la plus juſte confiance en l'affection de mon Peuple & je ne manquerai pas de la cultiver par une attention continuelle à maintenir ſes Droits & ſes Libertés, ainſi qu'à contribuer à ſon bonheur. Faites vos efforts dans vos Provinces pour que mes bonnes intentions y ſoient pleinement connues, pour y calmer & diſſiper toutes animoſités & toutes diviſions, pour défendre mon autorité & mon Gouvernement, & pour conſerver la paix & le bon ordre dans le Roïaume.

Enſuite le Lord Chancelier, par ordre du *Roi*, prorogea le *Parlement* juſqu'au 27 de Septembre ſuivant.

II. EN JANVIER; le 3, mourut le Chevalier *Jean Wils*, Chevalier du *Bain*, Général des Forces du *Roi*, Membre du Conſeil-Privé, Lieute- II. AFFAIRES DIVERSES.

nant-Général de l'*Artillerie*, Colonel du premier Régiment des Gardes à pied, & Membre du *Parlement* pour *Teineſſ* dans le Comté de *Devon*.

Mort du Chevalier Jean Wals. Fevrier.

Le 12, le Duc d'*Ancaſter*, Grand-Chambellan d'*Angleterre* & Membre du Conſeil-Privé, mourut à *Londres*.

Mort du Duc d'Ancaſter. 12 Janvier.

Le 13, le Duc de *Devonshire*, Viceroi d'*Irlande*, fit publier à *Dublin* une Proclamation, pour continuer l'Embargo général ſur tous les Vaiſſeaux chargés de Proviſions pour les Païs étrangers; excepté ceux qui ſeroient chargés de Beurre, leſquels cependant ne ſeroient exemts de l'Embargo que juſqu'au 26 de Fevrier.

Embargo en Irlande. 31 Janvier.

EN FEVRIER; le 25, le Comte de *Harrington*, déclaré Préſident du Conſeil-Privé, y prit ſéance en cette qualité. Le Lord *Carteret* y prit auſſi ſéance, après avoir prêté ſerment comme Secretaire d'Etat. Le S. *Hambury Williams*, y prêta de même ſerment en qualité de Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Hereford*.

Le Comte d'Harrington Préſident du Conſeil; le Lord Carteret Secretaire d'Etat, &c. 25 Février.

Le 27, le Marquis de *Twedale* & le S. *Samuel Sandys*, nouvellement nommés, le premier, Secretaire d'Etat, & le ſecond, Chancelier de l'Echiquier, prêtèrent ſerment dans le Grand-Conſeil qui ſe tint à *Saint-James*.

Le Marquis de Twedale Secretaire d'Etat; le S. Sandys Chancelier de l'Echiquier. 27 Fevrier.

Dans ce mois, la Douane d'*Anſtruther* en *Ecoſſe* fut forcée par quelques Particuliers armés, leſquels enlevèrent toutes les Marchandiſes qu'ils y trouvèrent.

Douane d'Anſtruther pillée. Fevrier.

EN MARS; le 13, le Major-Général *Anſtruther*, Député-Gouverneur de l'Ile de *Minorque*, le Major-Général *Handaſyd*, Gouverneur du Fort le *Saint-Philippe*, eurent, ainſi que pluſieurs autres Officiers de la Garniſon de cette Colonie, ordre de s'y rendre inceſſament. Ce fut une ſuite de ce que l'on a vu qui s'étoit paſſé dans le *Parlement* à leur ſujet. Ces Officiers partirent le 16.

Ordre aux Officiers de Minorque de s'y rendre. 13, 16 Mars.

Le 20, on expédia des ordres pour mètre en état toutes les Fortifications des Côtes d'*Irlande*, leſquelles avoient été d'une grande utilité pendant les Guerres avec la *France* ſous les Règnes de *Guillaume III* & d'*Anne*.

Ordre de fortifier les Côtes d'Irlande. 20 Mars.

Le 26, le Comte d'*Hereford* fut nommé Gouverneur de l'Ile de *Guernſey*, du Château des *Cornètes* & des autres Iles & Forts qui en dépendent.

Gouvernement donné. 26 Mars.

Le 31, le *Roi* nomma le Comte de *Stairs*, Marêchal-de-Camp-Général de toutes ſes Forces de terre. Quelques jours auparavant, il l'avoit choiſi pour ſon Ambaſſadeur auprès des *Etats-Généraux*; & ce même jour 31, il fixa ſes Appointemens à 100 Liv. St. par ſemaine, non compris les extraordinaires; & lui fit donner 15 mille Liv. St. pour ſes Equipages, & 3 mille pour ſa Vaiſſelle.

Le Comte de Stairs fait Maréchal de Camp Général, &c. 31 Mars.

EN AVRIL; le 10, à l'imitation de ce que le *Parlement* avoit fait en

Souſcription en

faveur

faveur de la *Reine de Hongrie*, pluſieurs Dames de la première conſidération ouvrirent une Souſcription de 100 mille Guinées. La Ducheſſe de *Malborough* ſouſcrivit la première pour 3 mille, & exhorta toutes les Dames à ſuivre ſon exemple juſqu'à ce que la ſomme fut complète.

faveur de la Reine de Hongrie. 10 Avril.

Le même jour, le Comte de *Carliſle* fut nommé Viceroi d'*Irlande* à la place du Duc de *Devonshire*; le Lord *Gower*, Garde du Sceau-Privé, à la place du Lord *Harvey*; & le Lord *Bathurſt*, Tréſorier de la Maiſon du Roi, à la place du S. *Horace Walpole*.

Nouveau Viceroi d'Irlande; autres Charges données. 16 Avril.

Le 13, le Comte de *Stairs* eut l'honneur de baiſer la main du *Roi*, pour avoir été fait Gouverneur de l'Ile de *Minorque*; & le même jour il s'embarqua pour la *Hollande*.

Le Comte de Stairs eſt fait Gouverneur de Minorque & part pour la Hollande. 15 Avril.

Le 17, on envoïa des ordres en *Irlande*, pour y lever deux nouveaux Régimens.

Nouveaux Régimens en Irlande. 17 Avril.

Le 27, le S. *Jean Armſtrong*, Major-Général, Intendant-Général de l'Artillerie, Premier Ingenieur de la *Grande-Bretagne* & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mourut à *Londres*.

Mort du Colonel Armſtrong. 27 Avril

En Mai; le 2, le *Roi* nomma les Officiers Généraux qui devoient commander les Troupes, qu'il faloit faire paſſer en *Flandres* au ſecours de la *Reine de Hongrie*. Ces Troupes qui montoient à près de 20 mille Hommes, étoient compoſées des Régimens des *Gardes-Blancs* & de *Pembrock*, Cavalerie ſur l'Etabliſſement d'*Angleterre*; de *Ligonier*, Cavalerie ſur l'Etabliſſement d'*Irlande*; de 28 Compagnies des *Gardes à pied*, 10 du premier Régiment, 9 du ſecond & 9 du troiſième; des Régimens de *Hawley*, de *Campbell*, de *Honeywood*, de *Rich*, & de *Cope*, Dragons; de ceux de *Howard*, de *Cornwallis*, de *Duroze*, de *Pulteney*, de *Handaſide*, de *Campbell*, de *Pierce*, de *Hare*, Infanterie, ſur l'Etabliſſement d'*Angleterre*; de ceux de *Blith*, de *Bragg*, de *Johnſon*, & de *Ponſomby*, Infanterie ſur l'Etabliſſement d'*Irlande*; & des *Grenadiers à cheval*, commandés par le Comte de *Crawford*.

Troupes deſtinées pour la Reine de Hongrie. 2 Mai.

Le 4, le Colonel *Laſcelles* fut fait Intendant-Général de l'Artillerie, à la place du feu Major-Général *Armſtrong*.

Nouvel Intendant Général de l'Artillerie. 4 Mai.

Le même jour, il fut décidé dans le Conſeil, que le Comte de *Stairs*, Ambaſſadeur & Plénipotentiaire auprès des *Etats-Généraux*, commanderoit en chef les Troupes qui paſſeroient en *Flandres*, & qu'il auroit ſous lui les Lieutenans-Généraux *Honeywood*, *Campbell* & *Dunmore*, les Majors-Généraux *Howard*, *Cope*, *Ligonier*, *Hawley*, & d'*Albemarle*; & les Brigadiers *Cornwallis*, *Pulteney*, *Bragg*, *Huske*, *Ponſomby*, & d'*Effingham*. Le 8, le Lieutenant-Général *Honeywood* fut nommé pour commander en chef juſqu'à l'arrivée du Comte de *Stairs*.

Généraux des Troupes de Flandres. 4, 8 Mai.

Le 11, le S. *Humphrey Bland* fut nommé Quartier-Maître-Général de toutes les Troupes du *Roi*, à la place du feu Major-Général *Arm-*

Nouveau Quartier-Maître-Général des Troupes.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLII.

11 Mai.

ſtrong; & il eut ordre d'aller ſervir en cette qualité dans l'Armée de *Flandres*.

Groſſeſſe de la Princeſſe de Galles; Penſion du Prince augmentée.

Le 18, le *Prince de Galles* notifia au *Roi*, que la *Princeſſe* étoit enceinte; & le *Roi*, à cette occaſion, augmenta la Penſion du *Prince* juſqu'à 100 mille Livres Sterling.

17 Mai. Le Duc d'Argile & le Comte de Cheſterfield, &c. reparoiſſent à la Cour.

EN JUIN; le 11, pluſieurs Seigneurs parurent à la Cour après s'en être abſentés depuis quelque tems, Le Duc d'*Argile* & le Comte de *Cheſterfield*, qui furent de ce nombre, eurent en particulier une très longue audiance du *Roi*, qui les reçut très bien.

11 Juin. Le S. Guillaume Pulteney, fait Pair de la Grande-Bretagne. 29 Juin.

Le 29, on paſſa au Sceau la Patente par laquelle le *Roi* créoit le S. GUILLAUME PULTENEY, *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le Titre de *Comte de Bath*. Ce Patriote ſi célèbre, que nous avons vu refuſer d'accepter l'Emploi qu'il voudroit choiſir, & vouloit reſter dans la *Chambre des Communes* pour y ſervir le *Roi* plus utilement que dans aucun Poſte, ne put réſiſter à la tentation d'aller dans la *Chambre-Haute* figurer au rang des *Seigneurs*; & par conſéquent il ſe rendit pour toujours inutile au Parti de la Nation, dont il avoit juſqu'alors ſoutenu les intérêts avec un zèle qui l'avoit comblé de gloire. Il ne changea cependant point de ſentimens, ſi l'on s'en rapporte au Diſcours qu'il fit aux *Seigneurs* le jour qu'il entra pour la première fois à la *Chambre-Haute*. Il leur dit, entre autres choſes, ces paroles remarquables; MILORDS, *le* Roi *m'aiant revêtu d'une Dignité qui me procure l'honneur de prendre ſéance parmi vous, c'eſt avec bien de la ſatisfaction que j'en profite aujourd'hui pour la première fois. J'apporte dans cette* Chambre *les mêmes ſentimens, que j'ai eus dans celle des* Communes. *J'y apporte le même amour pour la gloire de la Nation, le même zèle pour ſa liberté & ſon indépendance, la même fidélité & le même attachement pour le* Roi *& la Famille Roïale. C'eſt en perſiſtant dans de tels ſentimens, que je me flate de répondre à l'honneur que le* Roi *m'a fait, & au précieux avantage, dont je jouis, de me voir placé parmi vous.*

Charges Militaires données. 6 Juillet.

EN JUILLET; le 6, le S. *George Wade*, Général de Cavalerie, fut fait Lieutenant-Général d'Artillerie, à la place du feu Chevalier *Charles Wills*, & le S. *Thomas Laſcelles*, premier Ingénieur de la *Grande-Bretagne*, à la place du feu Major-Général *Armſtrong*.

Charge donnée. 7 Août.

EN AOUT; le 7, le Comte de *Lincoln* fut fait Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Cambridge*.

Laine d'Eſpagne arrivée à Briſtol & à Dublin. 7 Août.

Le 26, deux Navires chargés de Laine d'*Eſpagne*, arrivèrent de *Bilbao* à *Briſtol*; ce qui fit d'autant plus de plaiſir que les Ouvriers en Drap fin étoient depuis aſſés longtems ſans occupation. Le même jour, un autre Vaiſſeau chargé de Laine d'*Eſpagne* arriva à *Dublin*.

Jeune ordonné. 26 Septembre.

EN SEPTEMBRE; le 26; il ſe tint un grand Conſeil à *Kenſington*, dans lequel le *Roi* ordonna que l'on publiât deux Proclamations, l'une pour l'*Angleterre* & l'autre pour l'*Ecoſſe*, afin d'y faire obſerver, le 21 d'octo-

bre un jour de Jeûne pour implorer la bénédiction de Dieu sur les Armes du *Roi*. On écrivit le même jour en *Irlande*, pour que ce Jeûne y fût observé en même tems que dans la *Grande-Bretagne*.

EN OCTOBRE; le 9, le Docteur *Hugh Boulter*, Archevêque d'*Armach*, & Primat d'*Irlande*, mourut à *Londres* dans un âge très avancé. Le Docteur *Hoadley*, Archevêque de *Dublin* lui succèda; & ce dernier Archevêché fut donné au Docteur *Rundle*, Evêque de *Derry*. Mort de l'Archevêque d'Armach. 9 Octobre.

Le 15, le S. de *Wasenberg*, Ministre de *Suède*, eut audiance du *Roi*, qu'il pria, au nom du Roi son Maître, d'emploïer ses bons offices pour pacifier les troubles dans le *Nord* & pour procurer une Paix honorable & sure entre les Courones de *Suède* & de *Russie*. La Médiation du Roi demandée pour la Suède. 15 Octobre.

EN NOVEMBRE; le 10, le *Roi* entra dans la soixantième année de son âge. Age du Roi. 10 Novembre

EN DECEMBRE; le 11, on conclut à *Moscou* un *Traité d'Alliance défensive* entre la *Czarine* & le *Roi*. Le voici. Traité d'Alliance défensive avec la Czarine. 11 Décembre.

AU NOM DE LA TRE'S SAINTE TRINITE'.

D'AUTANT que la Très Sérénissime, Très Haute & Très Puissante Princesse & Dame ELISABETH *I*, Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies, &c. *& le Très Sérénissime, Très Haut & Très Puissant Prince & Seigneur* GEORGE *II*, Roi de la Grande-Bretagne, *&c. ont considéré combien il pourroit être utile & salutaire à leurs Etats & Sujets respectifs, & combien aussi il pourroit contribuer au maintien de la tranquillité générale de l'*Europe, *& particulièrement de celle du* Nord, *non seulement de cultiver par toutes sortes de bons offices, comme elles ont fait jusqu'ici, une union étroite entre elles, comme aussi d'étendre les obligations de leur amitié & de la rendre plus effective & plus efficace aux cas qui pourroient arriver, en pourvoïant à leur sureté réciproque par un* Traité d'Alliance défensive: *Pour cet effet, leursdites Majestés ont trouvé à propos de nommer & d'autoriser les Ministres de part & d'autre, c'est-à-dire, Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *a nommé comme Plénipotentiaires de sa part, son Vice-Chancelier de l'Empire, Conseiller-Privé actuel, Sénateur & Chevalier des Ordres de* Saint-André, *de l'*Aigle Blanc *& de* Saint-Alexandre; Alexei, *Comte de* Bestouchew-Rumin *& son Conseiller-Privé & Chevalier de l'Ordre de* Saint-Alexandre, Charles de Brevern; *& Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne *a nommé comme Plénipotentiaire de sa part le Chevalier Baronet* Cyril Wych, *son Ministre Plénipotentiaire auprès de Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *lesquels aiant conféré ensemble, en vertu de leurs Pleins Pouvoirs respectifs, sont convenus des Articles suivans.*

ARTICLE I. Il y aura pour toujours entre Sa Majesté Impériale de toutes les Russies *& Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne, *leurs Héritiers &*

Succeſſeurs, comme auſſi entre leurs Roïaumes, Païs, Etats, Peuples & Sujets, par tout, tant par Mer que par Terre, une fidèle, ferme & perpétuelle Amitié, Alliance & Union; & on ſera ſi éloigné de côté & d'autre de ſe faire aucun tort ou dommage qu'on s'évertuera à avancer les intérêts mutuels & à maintenir l'un & l'autre réciproquement dans les Roïaumes, Provinces, Etats, Droits, Commerce, Immunités & Prérogatives quelconques, dont elles ſe trouvoient en poſſeſſion avant l'année 1741, *ou qu'elles pourroient aquérir par des Traités.*

II. POUR *cet effet, il eſt convenu qu'en cas que dans le tems à venir Leurſdites Majeſtés ou tenans d'elles, fuſſent attaquées par Mer ou par Terre par qui que ce ſoit, elles ſe prêteront, d'abord après la réquiſition faite, les ſecours néceſſaires, leſquels ſeront règlés, tant par rapport à l'eſpèce qu'à la quantité, par ce qui eſt ſtipulé ci-après dans les Articles ſuivans de ce* Traité.

III. SA Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies & SA Majeſté Britannique *déclarent dès à préſent, qu'elles n'entendent, en contractant cette* Alliance, *offenſer ou faire aucun tort à qui que ce ſoit, mais que c'eſt au contraire leur unique but & deſſein de pourvoir par ces engagemens à leurs avantages & ſureté réciproque, & de contribuer, autant qu'il pourra dépendre de leurs ſoins, à la conſervation de la Paix générale de l'*Europe, *& ſur tout de celle du* Nord, *pour leſquelles fins elles s'emploieront le plus efficacement qu'il leur ſera poſſible & s'entrecommuniqueront leurs idées & conſeils à cet effet.*

IV. COMME *le principal deſſein & but de cette* Alliance *eſt de ſe garantir mutuellement de toute invaſion, tort & dommage, & comme chacune des Hautes Parties Contractantes ne ſouhaite rien plus ardemment que de pouvoir toujours remplir cet engagement réciproque, de la manière qui ſera la plus avantageuſe à ſon Allié, ſelon les moïens que Dieu leur a mis reſpectivement en main; Et comme les Forces naturelles de la* Ruſſie *conſiſtent en Troupes de Terre & celles de la* Grande-Bretagne *principalement en Vaiſſeaux de guerre, on eſt convenu que ſi SA* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *étoit attaquée ou troublée dans ſes Roïaumes, Provinces, Etats ou Poſſeſſions quelconques, de ſorte qu'elle trouvât néceſſaire de requérir l'aſſiſtance de ſon Allié, SA* Majeſté Britannique *lui enverra d'abord une Eſcadre de* 12 *Vaiſſeaux de guerre & de ligne, portant* 700 *Canons, ſelon la Liſte ſuivante; deux Vaiſſeaux de* 70, *faiſant enſemble* 140 *Canons &* 960 *Hommes d'Equipage; ſix Vaiſſeaux de* 60 *Canons, faiſant* 360 *Canons & 1 mille* 400 *Hommes d'Equipage; quatre Vaiſſeaux de* 50 *Canons, faiſant* 200 *Canons &* 1200 *Hommes d'Equipage; le tout,* 12 *Vaiſſeaux,* 700 *Canons,* 4560 *Hommes d'Equipage. Cette Eſcadre ſera duement équipée & armée en Guerre, lequel ſecours lui ſera pareillement continué pendant tout le tems que ladite attaque, ou trouble durera: Et de l'autre côté, ſi SA* Majeſté Britannique *étoit attaquée ou troublée dans ſes Provinces, Roïaumes, Etats ou Poſſeſſions, de ſorte qu'elle trouvât néceſſaire de requérir l'aſſiſtance de ſon Alliée, SA* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *lui enverra d'a-*

bord dix mille Hommes de Pied & deux mille de Cavalerie, lequel ſecours lui ſera continué de la part de Sa Majeſté Impériale *pendant tout le tems que ladite attaque ou trouble durera.*

V. MAIS *ſi la nature de l'attaque ou invaſion étoit telle, que la Partie attaquée ou envahie ne trouvât convenable de demander les ſecours ſpécifiés, ſtipulés dans l'Article précédent, comme n'étant pas propres pour ſa défenſe, leſdites Hautes Parties Contractantes, pour ſe donner en tout des preuves de leurs intentions ſincères & amiables l'une envers l'autre, ſont convenues par cet Article, que ledit cas exiſtant, elles ſe ſecoureront reciproquement, après la réquiſition faite, de la manière ſuivante; c'eſt-à-dire; ſi c'étoit Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *qui ſe trouvât attaquée, Sa* Majeſté Britannique *lui feroit païer la ſomme de* 50 *mille Roubles*, Monnoie Ruſſiène, *par an, pendant tout le tems que le trouble ou l'attaque qui aura cauſé ladite demande de la part de Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies, *durera, pour lui aider à ſoutenir les dépenſes de la Guerre; & ſi c'étoit Sa* Majeſté Britannique *qui fût attaquée, Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *fournira la même ſomme d'argent, par an, pendant tout le tems que l'attaque ou trouble, qui aura cauſé cette demande, durera.*

VI EN *cas que la Partie requiſe, après avoir prêté l'aſſiſtance ſtipulée par le IV Article de ce* Traité, *vînt à être attaquée elle-même, de ſorte qu'il lui fût néceſſaire de rappeller ſes Forces pour ſa propre ſureté, il lui ſera libre de le faire, deux mois après qu'elle en aura duement averti la Partie requérante; & il eſt auſſi ſtipulé que, ſi la Partie requiſe ſe trouvoit au tems de la réquiſition impliquée elle-même dans une Guerre, de ſorte qu'il fût abſolument néceſſaire de retenir chés elle pour ſa propre ſureté & défenſe, les Forces qu'elle devoit fournir à ſon Alliée en vertu de ce* Traité, *ce cas arrivant, ladite partie requiſe ſera diſpenſée, tout le tems que ladite néceſſité durera, de fournir le ſecours ſuſmentioné.*

VII. LES *Troupes Auxiliaires de la* Ruſſie *ſeront pourvues d'une Artillerie de Campagne à deux pièces de trois Livres par Bataillon & de Munitions de guerre, & ſeront auſſi païées, remplacées & recruées par Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies, *mais Sa* Majeſté Britannique *leur fournira les portions, c'eſt-à-dire, une Livre de Viande par jour, du Pain ou à ſa place* 60 *Livres de Farine de Sègle par mois, le poids comté ſur le pied d'*Hollande, *& les Rations en Fourage, Avoine, Foin, &c., ſelon l'*Etat Militaire Ruſſien *& en* Poids Hollandois, *de même que les Quartiers néceſſaires; le tout ſur le pied que ces Troupes ſont accoutumées d'être entretenues de Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies.

VIII. EN *cas que leſdites Troupes Auxiliaires de la* Ruſſie, *étant demandées par Sa* Majeſté Britannique, *duſſent marcher par terre, comme il pourroit être indiſpenſable que leſdites Troupes paſſaſſent au travers des Etats de quelques autres Puiſſances, Sa* Majeſté Britannique *aura ſoin de leur procurer un libre*

paſſage, leur fourniſſant le Pain & le Fourage, de la maniére qu'il eſt ſtipulé dans l'Article précédent de ce Traité; *& lorſqu'elles auront à paſſer la mer, Sa* Majeſté Britannique *prendra ſur elle de les tranſporter dans ſes propres Vaiſſeaux, ou bien de fournir les frais de ce tranſport, ce qui ſe doit auſſi entendre, tant à l'égard des Recrues que Sa* Majeſté Impériale *ſera obligée d'envoïer auxdites Troupes, ſelon l'Article précédent, que du retour de ces* Troupes Ruſſiénes, *lorſqu'elles ſeront renvoïées par Sa* Majeſté Britannique *ou rappellées par Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *pour ſa propre défenſe, ſelon l'Article VI de ce* Traité. *Il eſt de plus ſtipulé que dans ce cas, ou de rappel ou de renvoi de ceſdites Troupes, un Convoi ſuffiſant de Vaiſſeaux de guerre les eſcortera pour la ſureté de ces Troupes.*

IX. LORSQUE *leſdits ſecours ſeront reſpectivement prêtés de côté & d'autre, bien entendu que chaque Officier Commandant ſoit dans les Troupes Auxiliaires de Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies, *ſoit dans l'Eſcadre que Sa* Majeſté Britannique *doit fournir à la* Ruſſie, *garde le Commandement qui lui a été confié, le Commandement général appartiendra indiſpenſablement à celui que la Partie requérante nommera pour cela, à condition qu'on n'entreprendra rien d'important qui ne ſoit auparavant examiné & réſolu dans le Conſeil de Guerre & en préſence du Général & des Officiers Commandans de la Partie requiſe.*

X. ET, *pour qu'il n'y ait point d'inconvénient ni d'erreur par rapport au rang & caractère, la Partie requérante fera connoître à tems quel Chef elle emploiera pour le Commandement général, ſoit de la Flote, ſoit des Troupes de terre, afin que la Partie requiſe puiſſe règler & proportionner le rang & caractère de celui qui doit commander les Troupes Auxiliaires ou les Vaiſſeaux.*

XI. LES *Forces Auxiliaires auront leurs propres Miniſtres ou Prédicateurs & le libre exercice de la Religion; elles ne ſeront jugées pour tout ce qui a rapport au Service Militaire, que ſelon les Loix de la Guerre, & ſelon les Ordonnances de leur propre Païs: mais, en cas qu'il y eût des diſputes entre les Officiers, ou les Communes des Forces combinées, on les examinera & débatera par des Commiſſaires en nombre égal des deux Parties; & les coupables ſeront punis, ſelon les Articles de Guerre de leur Maître, de même ſera-t'il permis au Général, auſſi bien qu'au reſte des Forces Auxiliaires, d'entretenir une correſpondance libre en leur Patrie, ſoit par des Lettres, ſoit par des Exprès.*

XII. LES *Forces Auxiliaires de côté & d'autre ſeront tenues enſemble, autant que cela pourra ſe faire; &, pour que leſdites Troupes Auxiliaires ne ſoient pas aſſujéties aux fatigues plus que les autres, & qu'il y ait dans toutes les Expéditions & Opérations une égalité entière, le Général en Chef ſera tenu d'obſerver dans tous les Commandemens une juſte proportion, ſelon la force de toute la Flote ou Armée.*

XIII. L'ESCADRE *des Vaiſſeaux que Sa* Majeſté Britannique *doit fournir, en vertu de cette Alliance, ſera reçue dans tous les Ports de Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies, *où elle ſera traitée le plus amiablement & pourvue de tout ce dont elle pourra avoir beſoin, en païant le même prix que les*

Vaiſſeaux de guerre de Sa Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies ; *& il ſera permis à ladite Eſcadre de retourner chaque année de la Guerre aux Ports de la* Grande-Bretagne, *dès le tems que la ſaiſon ne leur permètra plus de tenir la mer, pourvu qu'il ſoit ſtipulé formellement que toutes les fois que le cas de ce* Traité *exiſtera, l'Eſcadre à fournir par Sa* Majeſté Britannique *arrivera chaque année dans la* Mer Baltique *vers le commencement du mois de Mai, & qu'elle ne quittera pas cette Mer qu'au commencement du mois d'Octobre.*

XIV. La Partie requérante, en faiſant la demande du ſecours ſtipulé par ce Traité, *indiquera à la Partie requiſe le lieu, où elle voudra qu'il ſe rende d'abord, & il ſera libre à ladite Partie requérante de ſe ſervir du ſecours ſuſdit, pendant tout le tems qu'il lui ſera continué, de la manière & aux endroits qu'elle jugera les plus convenables pour ſon ſervice contre l'Aggreſſeur.*

XV. Il eſt convenu que ce cas de ce Traité d'Alliance *ne ſera pas étendu aux Guerres qui pourront ſurvenir entre Sa* Majeſté Impériale *& la* Porte Ottomane, *ou les* Perſes *ou* Tartares *ou autres* Peuples Orientaux, *Sa* Majeſté Britannique *devant être diſpenſée dans chacun de ces cas de fournir les ſecours ſtipulés par ce* Traité, *comme auſſi de l'autre côté Sa* Majeſté Impériale *ne ſera pas tenue de fournir les ſecours ſtipulés par ce* Traité *pour la défenſe des Poſſeſſions de Sa* Majeſté Britannique *en* Amérique, *ou en tel endroit que ce ſoit hors de l'*Europe.

XVI. On eſt auſſi convenu, qu'eu égard à la grande diſtance des lieux, les Troupes que Sa Majeſté Impériale *aura à fournir en vertu de cette* Alliance *pour la défenſe de Sa* Majeſté Britannique *ne ſeront pas envoïées en* Eſpagne, *ni en* Portugal, *ni en* Italie.

XVII. Si les ſecours ſtipulés dans l'Article IV de ce Traité *ne ſuffiſent pas, alors les Parties Contractantes conviendront, ſans différer, des ſecours ultérieurs qu'elles devront ſe donner.*

XVIII. S'il arrivoit qu'on fût obligé d'avoir recours à la voie des Armes, il ne ſera point fait de Paix ni de Trève, ſans y comprendre celle des Parties Contractantes qui n'aura point été attaquée, en ſorte qu'elle ne puiſſe ſouffrir aucun dommage en haine des ſecours qu'elle aura donnés à ſon Allié.

XIX. La préſente Alliance défenſive *n'apportera aucun obſtacle & ne dérogera en aucune manière aux* Traités *&* Alliances *que les Parties Contractantes pourroient avoir avec d'autres Rois, Princes ou Etats, en tant que leſdits* Traités *ne ſeront contraires au préſent* Traité, *ni à la bonne intelligence qui ſeront toujours obſervées exactement entre elles.*

XX. Leursdites Majeſtés ſont convenues en outre qu'elles ſe concerteront enſemble ſur l'admiſſion de telles autres Puiſſances qui pourroient être diſpoſées à entrer dans cette Alliance.

XXI. La Paix, Amitié & bonne Intelligence dureront toujours entre les Hautes Parties Contractantes : mais, comme il eſt de coutume de fixer un certain tems aux Traités d'Alliance Formelle, *leſdites Hautes Parties Contractantes*

ſont convenues que celui-ci durera l'eſpace de 15 *années, à comter du jour de la ſignature du préſent* Traité.

XXII Le préſent Traité d'Alliance défenſive *ſera approuvé & ratifié par Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *& par Sa* Majeſté Britannique; *& les Lettres de Ratification en due forme ſeront échangées à* Saint-Peterſbourg *dans l'eſpace de deux mois, ou pluſtôt, s'il ſe peut.*

En foi de quoi, les ſuſdits Miniſtres Plénipotentiaires des deux côtés ont ſigné le préſent Traité d'Alliance *& y ont appoſé les Sceaux de leurs Armes. Fait à* Moſcou *le* 11 *Décembre* 1742.

ALEXANDRE COMTE DE BESTOUCHEW-RUMIN.

CARL. DE BREVERN. CYR. WICH.

Articles ſéparés. I.

I. ARTICLE SEPARE'. Sa Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies *& Sa* Majeſté Britannique *aiant conclu ce jourd'hui un* Traité *entre elles, dont l'unique but & intention eſt de pourvoir à leur défenſe mutuelle & de maintenir, pour autant qu'il pourra dépendre de leurs ſoins, la tranquillité publique & celle du* Nord *en particulier; &, Leurs Majeſtés aiant conſidéré l'étroite amitié & alliance où chacune d'elles ſe trouve déja avec Sa Majeſté le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *dont elles ſouhaitent de reſſerrer de plus en plus les nœuds; & Leurs Majeſtés, étant en même tems aſſurées que Sadite* Majeſté Polonoiſe *ſe trouve dans les mêmes diſpoſitions à leur égard, & qu'elle ſera prête à concourir de ſa part aux fins ſalutaires ci-deſſus exprimées, elles ſont convenues d'inviter Sadite Majeſté, d'abord d'entrer, comme* Electeur de Saxe, *dans ce* Traité *ou dans tels Articles d'icelui qu'elle leur déclarera lui être convenables par rapport à ſa ſituation & aux intérêts & forces de ſes Païs Héréditaires, & ſur leſquels Leurs Majeſtés ſe concerteront & conviendront avec Sadite Majeſté le* Roi de Pologne, *& on eſt convenu en outre que Sa* Majeſté Polonoiſe *venant à accéder, comme il eſt deſſus dit, en qualité d'*Electeur, *ou à ce* Traité *en entier, ou à tels de ces engagemens dont on ſera convenu avec elle, ſera reputée & cenſée une des Parties principales Contractantes dudit* Traité. *Cet* Article ſéparé *aura la même force & vigueur, comme s'il étoit inſéré dans ce* Traité *ſigné aujourd'hui, & ſera approuvé & ratifié de même, & les Lettres de Ratification en ſeront échangées en même tems & au même lieu que celles du* Traité.

En foi de quoi, nous ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de nos reſpectifs Maîtres, avons ſigné le préſent Article *& y avons appoſé les Sceaux de nos Armes. Fait à* Moſcou *le* 11 *Décembre* 1742, *&c.*

II COMME *dans le* Traité *d'aujourd'hui les Hautes Parties Contractantes ſont convenues de ſe concerter enſemble ſur l'admiſſion de telles autres Puiſſances qui pourroient être diſpoſées à entrer dans cette* Alliance, *d'autant que Sa Majeſté*

jeſté le Roi de Pologne, *comme* Electeur de Saxe, *y a été compris du commencement par un* Article ſéparé, *dreſſé de concert & ſelon les ſouhaits de ce Prince, on eſt convenu en outre que, quoiqu'on ſe réſerve l'admiſſion des autres Puiſſances à ce* Traité, *en conformité de ce qui en eſt ſtipulé, l'intention réciproque eſt d'y comprendre principalement & dès à préſent Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe *& les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, *& de les y inviter de la même manière, comme Sa Majeſté le* Roi de Pologne *y a été compriſe, dans l'entière perſuaſion que ceſdites Puiſſances ſe trouveront ſincèrement diſpoſées de concourir au but de ce* Traité *& au maintien de la tranquillité publique, & de celle du* Nord *en particulier. Cet* Article ſéparé *aura la même force & vigueur, &c.*

Aſſemblée de la Société Roïale, &c. 13 Décembre.

Le 13 du même mois de Décembre, la Société Roïale tint une Aſſemblée dans laquelle elle continua le Docteur *Martin Folck* pour Préſident; & fit préſent au Capitaine *Middleton* d'une Médaille d'Or en reconnoiſſance des ingénieuſes obſervations & des découvertes, par leſquelles il avoit enrichi l'Hiſtoire naturelle, dans le voïage qu'il avoit fait par ordre du Gouvernement, avec un Vaiſſeau de guerre, pour chercher à paſſer à la *Chine* par le *Nord-Oueſt*.

III. MARINE. Eſcorte pour les Vaiſſ. de la Comp. des Ind. Orient. 6 Janvier. Vaiſſeaux & Recrues pour Gibraltar; Recrues pour l'Amiral Haddock; Eſcadre envoïée dans La Manche. 8 Janvier. Proviſions pour Port-Mahon. 12 Janvier. Le Chef d'Eſcadre Leſtock joint l'Amiral Haddock. 12, 16 Janvier. Ordres à divers Vaiſſeaux de ſe tenir prêts. 16 Janvier.

III. EN JANVIER; le 6, les *Commiſſaires de l'Amirauté* nommèrent un Vaiſſeau de guerre commandé par le Lord *Foreſter*, pour eſcorter 5 Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, qui devoient partir inceſſament pour leur deſtination. Le 8, il partit de *Spithead* pour *Gibraltar* un Vaiſſeau de guerre, lequel fut joint par une Chaloupe armée qui partit des *Dunes*. On embarqua pour lors à *Portſmouth* 15 cens Matelots pour recruter la Flote de l'Amiral *Haddock* & 200 Soldats pour la Garniſon de *Gibraltar*. Le même jour 8, le Capitaine *Ambroſe* fut nommé pour commander une Eſcadre de 5 Vaiſſeaux de guerre, avec leſquels il eut ordre d'aller croiſer dans *La Manche*, pour la ſureté du Commerce ſur les Côtes. Le 12, les Commiſſaires des Vivres frétèrent quelques Bâtimens de tranſport pour envoïer des Proviſions à *Port-Mahon*. Ils furent chargés en toute diligence, afin qu'ils puſſent partir avec treize autres déja prêts, qui devoient être eſcortés par quelques Vaiſſeaux de guerre. Le même jour, le Chef d'Eſcadre *Leſtock* arriva à *Gibraltar*. Il n'y reſta que juſqu'au 16 qu'il mit à la voile pour aller joindre l'Amiral *Haddock* à *Port-Mahon*. Son Eſcadre étoit de 10 Vaiſſeaux; 2 de 90 Canons, 5 de 70, 2 de 50 & un de 20. Le 16, on expédia divers ordres aux Commandans des Vaiſſeaux de guerre équipés dans les Ports de l'Oueſt d'*Angleterre*, pour qu'ils ſe tinſſent prêts à partir au premier ordre. Il manquoit alors 5 mille Matelots pour complèter les Equipages des Vaiſſeaux deſtinés à ſervir cette année. Le même jour 16, le Chevalier *Charles* Commandement

III. MARINE.

ANNE'E MDCCXLI.

en chef donné au Chev. Ch. Hardi. 16. Janvier.

Hardi fut fait Commandant en chef de tous les Vaiſſeaux de guerre qui étoient dans les Rivières de la *Tamiſe* de *Medway* & au *Nore*. Le 19, on envoïa ordre à *Deptford* d'équiper en toute diligence les trois Vaiſſeaux de guerre qu'on y avoit lancés à l'eau depuis peu. Le même jour, un autre Vaiſſeau de guerre eut ordre de ſe rendre inceſſament au *Nore*, pour y attendre deux Bâtimens de tranſport qu'il devoit eſcorter juſqu'à *Rio de Janeiro*, & ſur leſquels on avoit embarqué des Hommes & des Proviſions navales pour deux des Vaiſſeaux du Chef-d'Eſcadre *Anſon*, que le mauvais état, où les tempêtes les avoient mis, avoit obligés de relâcher dans ce Port. Le 26, on recommença à preſſer avec plus de vigueur que jamais des Matelots pour le ſervice de la Flote; cinq Vaiſſeaux de différens Ports eurent ordre de partir pour aller joindre l'Amiral *Haddock* dans la *Méditerranée*; les *Commiſſaires de la Marine* contractèrent avec des Particuliers, qui s'engagèrent de faire conſtruire en toute diligence à *Liverpool* un Vaiſſeau de 20 Canons, & d'en faire rebâtir un autre nouvellement revenu de *La Jamaïque*; & les *Commiſſaires des Vivres* paſsèrent Contrat pour faire livrer à *Porſmouth* & à *Plymouth* mille Bœufs, outre les 12 cens que l'on devoit tuer à *Londres* pour l'avitaillement de la Flote. Le 30, il y eut ordre d'avitailler en toute diligence un Vaiſſeau de guerre.

Eſcadre d'Anſon. 19 Janvier.

Matelots preſſés; Renfort pour l'Amiral Haddock; Nouveau Vaiſſeau; Autre rebâti; Vivres. 26 Janvier.

Vaiſſeau avitaillé. 30 Janvier

En FEVRIER; le 1, deux Vaiſſeaux de guerre, que le Capitaine *Ambroſe* devoit commander, firent voile de *Plymouth*, pour aller croiſer dans *La Manche*. Le 9, les *Commiſſaires de l'Amirauté* nommèrent un Vaiſſeau de guerre pour eſcorter les Navires Marchands, qui devoient dans quelques jours faire voile pour *Liſbone*, & les autres Ports de *Portugal*. Le 20, trois Vaiſſeaux de guerre firent voile des *Dunes* avec les Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes Orientales*, & d'autres Vaiſſeaux deſtinés pour les Païs Etrangers. Le 22, ils en nommèrent un autre de 50 Canons pour ſervir d'Eſcorte aux Vaiſſeaux Marchands deſtinés pour la *Turquie*; une nombreuſe Flote de Navires Marchands, partie le 1 de Janvier, de *La Jamaïque*, arriva à *Spithead*, aiant été convoïée par un Vaiſſeau de guerre de 60 Canons, qui l'avoit garantie de tout accident; un autre Vaiſſeau de guerre qui étoit dans cette rade, eut ordre de partir inceſſament pour *Madère* & *La Caroline-Méridionale*. Le 27, les *Commiſſaires de l'Amirauté* nommèrent un ſecond Vaiſſeau de guerre pour convoïer la Flote Marchande de *Portugal*; & donnèrent ordre d'en avitailler en diligence un autre nouvellement conſtruit à *Hull*. Le même jour il partit de *Portſmouth* un Vaiſſeau de guerre pour aller joindre l'Amiral *Haddock*, auquel il portoit des Dépêches importantes.

Vaiſſeaux partis de Plymouth. 1 Février

Eſcorte pour la Flote Marchande de Portugal. 9 Fevrier.

Trois Vaiſſeaux de guerre eſcortent ceux de la Comp. des Indes. 20 Février.

Autres pour la Flote Marchande de Turquie; Flote Marchande revenue de La Jamaïque; Vaiſſeau pour Madère & La Caroline. 22 Février.

Vaiſſeau d'eſcorte pour le Portugal; Autre avitaillé; Autre parti de Portſmouth. 27 Fevrier.

En MARS; le 6, on lança à l'eau à *Detpford* un Vaiſſeau de 50 Canons, qu'il y avoit ordre d'équiper inceſſament pour l'envoïer avec quelques autres dans la *Méditerranée*; les *Commiſſaires de l'Amirauté* règlèrent que l'on augmenteroit juſqu'à dix le nombre des Vaiſſeaux de guerre, deſtinés

Vaiſſeau équipé pour la Méditerranée; Augmentation des Vaiſſeaux contre les Armateurs Eſpagnols.

à donner la chaſſe aux *Armateurs Eſpagnols*, & que ces Vaiſſeaux croiſeroient depuis le Cap *Finiſtére* juſqu'à la *Pointe des Terres*, ſans pouvoir s'en éloigner ni entrer dans les Ports, qu'après qu'ils auroient été relevés par d'autres Vaiſſeaux. Le 9, on expédia des ordres pour continuer de preſſer des Matelots dans tous les Ports des trois Roïaumes. Le 16, on ordonna de hâter la conſtruction des Galiotes à Bombes, qui étoient ſur les Chantiers, & de faire tous les préparatifs néceſſaires pour former une Eſcadre de 15 Vaiſſeaux, que l'on deſtinoit à ſervir dans *La Manche*. Il y avoit ce jour-là dans différens Ports 11 Vaiſſeaux prêts à mètre à la voile, pour aller en mer contre les *Vaiſſeaux Eſpagnols*. Le 21, le Roi fit une Promotion dans la Marine, & nomma le Chevalier *Charles Wager*, Vice-Amiral d'*Angleterre*, à la place du Chevalier *Jean Norris*, qui ſe démit; le S. *Philippes Cavendish*, Amiral de l'*Eſcadre-Blanche*; le S. *Edouard Vernon*, Vice-Amiral, & le S. *Leſtock*, Contre-Amiral de la même Eſcadre; le S. *Jean Balchen*, Amiral; le S. *Nicolas Haddock*, Vice-Amiral, & le Chevalier *Charles Hardi*, Contre-Amiral de l'*Eſcadre Bleue*; le S. *Thomas Matthews*, Vice-Amiral, & le Chevalier *Chaloner Ogle*, Contre-Amiral de l'*Eſcadre Rouge*. Le 26, le Chef d'Eſcadre *Brown* fut fait Commiſſaire du Chantier de *Chatam*, à la place du Vice-Amiral *Matthews*. Le 27, l'Amiral *Cavendish* fût nommé pour commander l'Eſcadre d'obſervation de 14 Vaiſſeaux de ligne, que l'on devoit envoïer dans *La Manche*. Le 29, le Vice-Amiral *Matthews*, nommé pour remplacer l'Amiral *Haddock*, ſe rendit à *Portſmouth*, pour arborer ſon Pavillon à bord du *Namur*. Il avoit ordre de ſe tenir prêt à partir immédiatement après le retour de l'Amiral *Haddock*, que l'on attendoit inceſſament avec 5 des plus gros Vaiſſeaux de ſon Eſcadre. Le même jour, deux Vaiſſeaux de guerre firent voile pour aller à *Saint-Helène*, attendre les Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales* & les amener en *Angleterre*; & l'on donna ordre d'équiper en diligence à *Chatam* un Vaiſſeau de 80 Canons,

6 Mars.

Ordre de preſſer des Matelots. 9 Mars.

Galiotes à Bombes; Eſcadre de 15 Vaiſſeaux; &c. 16 Mars.

Promotion. 21 Mars.

Nouveau Commiſſaire du Chantier de Chatam. 26 Mars.

L'Amiral Cavendish Commandant de 15 Vaiſſeaux. 27 Mars.

Le Vice-Amiral Matthews deſtiné à remplacer l'Amiral Haddock; Vaiſſeaux de guerre envoïés au devant des Vaiſſeaux de la Comp. des Indes; Vaiſſeau équipé. 29 Mars.

En AVRIL; le 6, pluſieurs Vaiſſeaux de 20 Canons eurent ordre d'aller croiſer dans *La Manche*. Le 11, il y eut ordre d'avitailler en toute diligence un Vaiſſeau de 40 Canons. Le 17, on expédia de nouveau des ordres pour preſſer des Matelots, afin de compléter les Equipages d'une Eſcadre de 18 Vaiſſeaux de ligne, qui devoit être prête dans trois ſemaines, & dont le Vice-Amiral *Matthews* devoit prendre le commandement. Le 27, il mit à la voile avec 8 Vaiſſeaux, pour aller tenter une expédition ſur la Côte de *Biſcaie*. Il avoit ſur ſon Eſcadre 12 Pilotes, qui connoiſſoient ces Parages.

Vaiſſeaux envoïés dans La Manche. 6 Avril

Vaiſſeau avitaillé. 21 Avril.

Nouveaux ordres de preſſer les Matelots. 17 Avril.

Départ de l'Amiral Matthews. 27 Avril.

En MAI; le 4, on ordonna qu'un grand *Yacht* ſeroit converti en Galère, afin de l'emploïer à nétoïer les côtes d'Armateurs. Le 5, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 70 Canons, nouvellement rebâti à *Chatam*, & lancé à l'eau ce jour là même. Le 8, il y eut des ordres donnés

Yacht converti en Galère. 4 Mai.

Vaiſſeau en Commiſſion. 5 Mai.

III.
MARINE.

ANNE'E MDCCXLII.

Conſtruction de Vaiſſeaux.

pour conſtruire en diligence pluſieurs Vaiſſeaux de 20 Canons, que l'on vouloit envoïer dans *La Manche* contre les *Armateurs Eſpagnols*.

8 Mai Vaiſſeaux partis de Plymouth

En JUIN; le 11, quatre Vaiſſeaux de guerre ſortirent du Port de *Plymouth* pour aller croiſer. Le 12, le Contre-Amiral *Jaques Stewart* arbora ſon Pavillon dans ce Port à bord du *Sandwich* Vaiſſeau de 70 Canons; & les Vaiſſeaux de guerre, les Galiotes à Bombes, avec les Bâtimens de tranſport chargés des Troupes deſtinées pour *Gibraltar* & *Port-Mahon*, firent voile de la Rade de *Saint-Hélène*, accompagnées de pluſieurs Navires Marchands, qui faiſoient route pour *Liſbone* & pour *Oporto*. Le 18, un Vaiſſeau de guerre fit voile à *Plymouth*, avec les Navires deſtinés pour la Pêche de *Terre-Neuve*. Le 29, il y eut ordre d'équiper & d'avitailler à *Deptfort*, 3 Vaiſſeaux de guerre, l'un de 70 Canons, que l'on venoit d'y lancer à l'eau, l'autre de 50 Canons, & le troiſième de 20.

11 Juin Le Contre-Am. Stewart arbore ſon Pavillon à Plymouth; il part des Vaiſſeaux & des Troupes pour Gibraltar, &c.

12 Juin. Eſcorte pour Terre Neuve.

20 Juin. Ordre d'équiper & d'avitailler 3 Vaiſſeaux.

29 Juin.

Proviſions pour Gibraltar, &c.

3 Juillet. Vaiſſeau en Commiſſion; Ordre de tenir prêts les Yachts du Roi.

4 Juillet.

En JUILLET; le 3, le *Bureau des Vivres* eut ordre de faire partir inceſſamment 500 Tonneaux de Proviſions, pour l'uſage de la Flote de la *Méditerranée*, & des Garniſons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*. Le 4, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 50 Canons, & l'on ordonna de tenir tous les Yachts du Roi, prêts à mètre à la voile au premier avis. Le *Roi* étoit alors dans le deſſein de paſſer en *Flandres*, pour s'aller mètre à la tête de ſon Armée: mais ces préparatifs devinrent inutiles. Il prit enſuite d'autres meſures. Le 13, les *Commiſſaires des Vivres* prêtèrent 10 Navires pour tranſporter dans la *Méditerranée* 12 cens Tonneaux de Proviſions; & l'on commença le même jour à embarquer à *Deptfort* une grande quantité des Munitions de guerre, pour *Gibraltar* & *Port-Mahon*.

Bâtimens frétés pour porter des Proviſions, &c.

13 Juillet.

Deux Vaiſſeaux partis pour la Méditerranée.

4 Août. Vaiſſeau envoïé à la pourſuite d'un Armateur.

13 Août. Viſites des Barques des Pêcheurs François.

27 Août.

En AOUT; le 4, deux Vaiſſeaux de guerre de 60 Canons dêcendirent la *Tamiſe*, afin de faire voile pour La *Méditerranée*. Le 13, on fit partir d'*Yarmouth* pour l'*Ecoſſe* un Vaiſſeau de guerre, chargé d'aller donner la chaſſe à un *Armateur Eſpagnol*, de 40 Canons & de 300 Hommes d'Equipage, lequel depuis peu s'étoit emparé de 3 *Navires Anglois* ſur les Côtes de ce Roïaume. Le 17, les Officiers des Alléges des Vaiſſeaux de guerre eurent ordre de viſiter toutes les Barques des *Pêcheurs François*, & de conduire en *Angleterre* celles qu'ils trouveroient avoir plus de monde & d'armes qu'il ne leur en faloit.

Proviſions pour Gibraltar.

Septembre. Vaiſſeau équipé.

21 Septembre. Ordre d'en conſtruire.

25 Septembre.

Dans les premiers jours de SEPTEMBRE, trois Navires chargés de Proviſions pour *Gibraltar*, partirent de *Corck*, ſous l'Eſcadre d'un Vaiſſeau de guerre. Le 21, on ordonna d'équiper très promtement un Vaiſſeau de 70 Canons, lancé à l'eau le 15 à *Deptfort*. Le 25, il y eut ordre d'en conſtruire en toute diligence 9 de 50 Canons.

Secret d'un Capitaine Danois pour détruire une Flote, &c.

En OCTOBRE; le 1, le S. *Molineux*, Gentilhomme très verſé dans les Affaires regardant la Marine & le Commerce, préſenta au *Roi* une Requête d'un *Capitaine Danois*, nommé *Marke*, par laquelle il propoſoit une

méthode ſure & facile, pour détruire une Flote ennemie & l'obliger à ſe rendre, ſoit en Mer, ſoit dans un Port. Cette Requête aiant été proviſionellement approuvée par le Comte de *Winchelſea* & le Chevalier *Wager*, le *Roi* la reçut très gracieuſement & la renvoïa aux *Commiſſaires de l'Amirauté*. Le 12, un Vaiſſeau de guerre partit de *Portſmouth*, pour aller donner la chaſſe aux *Vaiſſeaux Eſpagnols*; & l'on ordonna qu'une Chaloupe de 22 Canons & de 100 Hommes d'Equipage allât croiſer ſur les Côtes de *France*. Le 16, les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent avec quelques Particuliers, pour 2 mille Bœufs & 10 mille Cochons, qui devoient être livrés avant *Noël*; Quatre Députés des Directeurs de la *Compagnie des Indes-Orientales* allèrent, au nom de la Compagnie, remercier les *Commiſſaires de l'Amirauté* du ſoin qu'ils avoient pris de faire eſcorter les Vaiſſeaux, qui alloient aux *Indes*, & ceux qui en revenoient. Le 23, le S. *Joſiah Burchett* ſe démit, à cauſe de ſon grand âge, de la Charge de Principal Secretaire de l'Amirauté, qu'il exerçoit depuis plus de 45 ans. On le récompenſa d'une Penſion viagère de 800 Livres Sterling. Le *S. Thomas Corbert*, ſon Secretaire, & Membre du *Parlement*, pour *Sallash*, lui ſuccèda. Le 26, il y eut des ordres expédiés, pour faire partir inceſſament de *Portſmouth*, 3 Vaiſſeaux de guerre de 80 Canons & 2 de 70, deſtinés à renforcer l'Eſcadre de l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*.

1 Octobre.

Vaiſſeaux pour croiſer. 12 Octobre.

Vivres; Remercîemens de la Comp. des Indes Orientales. 16 Octobre.

Nouveau Secretaire de l'Amirauté. 23 Octobre.

Vaiſſeaux pour l'Amiral Matthews. 26 Octobre.

En NOVEMBRE; le 6, l'Eſcadre que l'on avoit aſſemblée à *Spithead*, eut ordre de prendre à bord tout ce qui lui pouvoit être néceſſaire pour une Expédition, & de ſe tenir prête à mètre à la voile au premier Commandement. Cette Eſcadre conſiſtoit en 14 Vaiſſeaux de ligne, 2 Brulots & quelques autres petits Bâtimens armés. Des Vaiſſeaux de ligne, 3 étoient du ſecond rang, 6 du troiſième, 2 du quatrième & 3 du cinquième. Le lendemain, il partit de cette Rade, 5 autres Vaiſſeaux, dont un de 80 Canons, 3 de 70 & le dernier de 50. Ils alloient renforcer l'Amiral *Matthews*, auquel on avoit précèdemment envoïé ordre de détacher 9 de ſes Vaiſſeaux, pour aller à *Gibraltar* attendre ces 5 qu'on lui devoit envoïer. Aux environs de ce jour, il arriva dans divers Ports d'*Angleterre* un grand nombre de Bâtimens partis de *La Jamaïque*, ſous l'Eſcorte de deux Vaiſſeaux de guerre, dont un avoit été forcé de s'en ſéparer à la hauteur de la *Nouvelle Yorck* pour y relâcher, parce qu'il avoit 4 pieds d'eau dans ſa Cale, quoiqu'il fit jouer toutes ſes Pompes. Il auroit même péri, ſans pouvoir gagner cette Côte, ſans un Matelot de l'autre Vaiſſeau de guerre, lequel aiant plongé, trouva la voie d'eau & la boucha. Ce Navire avoit à bord, à ce que l'on diſoit plus de 100 mille Livres Sterling en eſpèces d'or & d'argent.

Eſcadre de Spithead, prête à partir 6 1

Renfort pour l'Amiral Mat-

Pendant toute cette année on laiſſa ſubſiſter l'ordre de preſſer des Matelots ſans le révoquer.

ANNE'E MDCCXLII.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

Banque. Renouvellement de ſa Charte ; & Dividende. 21, 23, 27 Mars.

VI. LA BANQUE tint, le 21 de MARS, une Aſſemblée générale pour délibérer ſur la Propoſition, que le Gouvernement faiſoit de renouveller ſa Charte, moïènant 1 million 600 mille Livres Sterling. On ne décida rien, & l'Affaire fut remiſe à une autre Aſſemblée, qui ſe tint le 23, & dans laquelle les Directeurs firent part d'un Plan qui fut approuvé par les Intéreſſés, & que l'on réſolut de préſenter au *Parlement*. Il contenoit les moïens de ſatisfaire aux demandes du Gouvernement, ſans déranger les Affaires de la Compagnie. L'Aſſemblée fut continuée au 27 ; & ce jour il fut réſolu, *Que l'on demanderoit que la Charte de la Campagnie fût renouvellée pour 21 ans ; & que l'on avanceroit ou prêteroit au Gouvernement 16 cens mille Liv. Sterl. à 3 pour cent, outre une pareille Somme prêtée au* Roi GUILLAUME, *& dont l'Intérêt avoit été réduit de 6 à 5 pour cent.* On fixa le méme jour à 2 & demi pour cent, le *Dividende* échéant le 5 du mois ſuivant. Le 17 d'AVRIL, une autre Aſſemblée générale continua le S. *Stamp Brookſbank* & le S. *Guillaume Fawkener*, le premier dans la Charge de Gouverneur, & le ſecond, dans celle de Député Gouverneur. Le lendemain, on ſe raſſembla pour choiſir les 24 Directeurs. Le 23, on conduiſit à la Maiſon de cette Compagnie, ſous l'eſcorte de quelques Matelots, une grande quantité d'Argent apporté depuis peu de *La Jamaïque* par un Vaiſſeau de guerre. Le 20 de JUILLET, il fut réſolu dans une Aſſemblée générale ; *Que pour ſe mètre en état de païer les 16 cens mille Liv. Sterl. dues au Gouvernement pour le renouvellement de la Charte de la Compagnie, elle augmenteroit ſon Capital de 8 cens 40 mille 4 Liv. Sterl., 5 Sh., 5 Den., en recevant cette Somme par Souſcription ſur le pied de 140 pour 100 ; ce qui produiroit 1 million, 176 mille 5 Liv. Sterl., 19 Sh., 5 Den. ;* & cette Réſolution fut confirmée le 23. Dans une autre Aſſemblée générale du 27 de SEPTEMBRE, le *Dividende* de la demi-année échéant le ſurlendemain, fut fixé à 2 & 3 Quarts pour cent païables le 26 d'Octobre.

Election des Officiers. 17, 18 Avril.

Argent venu de la Jamaïque. 23 Avril.

Augmentation du fonds de la Compagnie. 20, 23 Juillet.

Dividende. 27 Septembre.

Comp. d'Afrique. Election des Officiers. 30 Janvier,

Le 30 de JANVIER, la COMPAGNIE ROÏALE D'AFRIQUE tint ſon Aſſemblée générale pour l'Election de ſes Officiers. Elle continua le *Roi*, Gouverneur ; le Chevalier *Bibye Lake*, Sous-Gouverneur, & le S. *Charles Haye*, Député-Gouverneur. Elle choiſit en même tems ſes 24 Aſſiſtans pour l'année ſuivante.

Comp. des Indes-Orientales. Gouvernement donné. 3 Avril.

Bon état des Affaires de la Compagnie. 25 Septembre.

Vaiſſeaux frétés. 17 Octobre.

Raiſon du petit nombre. 23 Octobre.

Le 3 d'AVRIL, les Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES nommèrent le Colonel *Halght*, Gouverneur des ſept Forts, que cette Compagnie poſſéde ſur la Côte de *Bengale*. Le 24 de SEPTEMBRE, les Directeurs délibérèrent ſur les moïens de placer avantageuſement l'Argent qu'ils avoient épargné depuis 10 ans ; toutes dépenſes faites & les Dividendes à 7 pour cent exactement païés aux Intéreſſés. Le 17 d'OCTOBRE, ils prirent à leur ſervice 11 Vaiſſeaux pour les envoïer aux *Indes*. Comme les 21 Vaiſſeaux revenus cette année, avoient rapporté des Marchandiſes en bien plus grande quantité, que la Compagnie n'en avoit

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

jamais reçu, les Directeurs réſolurent de ne faire partir l'année ſuivante pour les lieux de leur Commerce, que les 11 Vaiſſeaux qu'ils avoïent arrêtés quelques jours auparavant. Le 12 Novembre, on plaida devant la *Cour du Banc du Roi*, une Cauſe pendante depuis pluſieurs années entre la Compagnie & le Capitaine *Goſtlin*, concernant la perte de la Cargaiſon d'un Vaiſſeau dont il étoit Commandant lorſqu'elle fut perdue. Après une Audiance de 5 heures, la Cour prononça en faveur de la Compagnie & condamna le Capitaine à lui païer 30 mille 203 Livres Sterling.

Procès gagné par la Compagnie. 12 Novembre.

Le 23 de JANVIER, l'Aſſemblée générale de la COMPAGNIE DE LA MER DU SUD règla que le *Dividende* de la demi-année échue à *Noël*, ſeroit d'un & trois Quarts païables, le 23 ou le 24 de Février.

Comp. du Sud. Dividende. 23 Janvier.

V. Au mois de FEVRIER, un Vaiſſeau de guerre des Eſcadres d'*Amérique*, prit & conduiſit à ANTIGOA un Navire dont la Charge fut eſtimée 40 mille Liv. Sterl., & que l'on déclara de bonne priſe, quoique le Capitaine, qui étoit *François*, le réclamât comme un Navire de Sa Nation.

V. COLONIES. *Antigoa.* Vaiſſeau François déclaré de bonne priſe. Fevrier.

Au mois de SEPTEMBRE; un Armateur de l'Ile de SAINT-KITT, aiant fait une décente dans l'Ile de *Saint-Euſtache*, où les *Hollandois* ont une Colonie, en enleva une Somme conſidérable, ſous prétexte qu'elle appartenoit aux *Eſpagnols*. Les *Hollandois*, regardant cette violence comme un Acte de Piraterie, envoïèrent en diligence deux Chaloupes, qui ſe mirent à la pourſuite de l'Armateur, & l'atteignirent dans une Ile déſerte, où ſon Equipage fut taillé en pièces. Les *Hollandois* emmenèrent à *Saint-Euſtache*, le Vaiſſeau & deux Priſes, qu'il avoit faites. Le Propriétaire de cet Armateur, préſenta Requête au Général des *Antilles Angloiſes*, pour qu'il envoïât un Vaiſſeau de guerre demander aux *Hollandois* la reſtitution de ſon Navire & de ſes Priſes: ce qui ne lui fut point accordé.

Saint Kitt. Un Armateur de cette Ile fait une decente dans une Ile Hollandoiſe. Septembre.

Le 23 de JANVIER, un Armateur de RHODE-ISLAND y conduiſit un *Batiment Eſpagnol* du port de 80 Tonneaux, aiant 10 Canons & 65 Hommes d'Equipage. Il l'avoit pris ſur la Côte des *Caraques*. Le même Armateur amenoit avec lui une *Barque Françoiſe*, qu'il avoit priſe trafiquant avec les *Eſpagnols*. La Charge de chacun de ces Batimens fut eſtimée 40 mille Livres Sterling. Cet Armateur, dans ſa Courſe, avoit fait échouer un Navire *Eſpagnol* chargé de Vins & pris pluſieurs petits Bâtimens de peu de conſéquence. Dans le mois de MAI, un autre Armateur de *Rhode-Iſland* y revint avec une priſe, que l'on donna pour très conſidérable, ſans les faire connoître autrement. En SEPTEMBRE & en OCTOBRE, un autre Armateur de la même Colonie, y amena 2 *Chaloupes Hollandoiſes* richement chargées, dont il s'étoit emparé, prétendant qu'elles commerçoient avec les *Eſpagnols*; &, quelques jours après, aiant remis en mer, il ne tarda pas à revenir avec 3 *Chaloupes Eſpagnoles* qu'il avoit priſes, comme elles retour-

Rhode Iſland. Priſes Eſpagnoles & Françoiſes. 23 Janvier.

Autre Priſe. Mai.

Priſes Hollandoiſes & Eſpagnoles. Septembre & Octobre.

noient de *La Georgie* à *Saint-Auguſtin*. Outre leur Equipage qui conſiſtoit en 90 Hommes, elles avoient à bord 259 Hommes de Troupes règlées. L'Armateur renvoïa les Soldats comme Priſonniers de Guerre dans une de leurs Chaloupes : mais il retint les Officiers.

Nouvelle-Angleterre. Priſe Eſpagnole. Février. Autre priſe. Mai.

Dans le mois de FEVRIER, les Armateurs de la *Nouvelle-Angleterre* s'emparèrent d'un *Bâtiment Eſpagnol*, allant à *Saint-Auguſtin* chargé de 80 mille Pièces de huit pour le paiement de la Garniſon de cette Place. En MAI, un Armateur de *Boſton*, Capitale de la même Province, fit dans la Baie *Honduras* quatre priſes conſidérables. En AOUT, un autre Armateur de *Boſton* s'empara d'un Vaiſſeau richement chargé, lequel alloit de la *Vieille-Eſpagne* à *Cartagène*. Dans le même tems un Vaiſſeau de guerre ſe rendit Maître d'un *Armateur Eſpagnol* monté de 10 Canons, & prit au Nord de l'Ile de *Cuba* un *Navire Hollandois* chargé de Marchandiſes & d'Argent d'*Eſpagne*. Dans le même mois, les *Indiens* du voiſinage de cette Colonie formèrent un projet d'égorger tous les *Habitans Européens*, des Comtés de *Sommerſet* & de *Dorcheſter*; & de paſſer enſuite à *Philadelphie*, pour ſe joindre aux *Indiens François* & *Septentrionaux*. Ils furent dénoncés par un de leurs Complices; ce qui fit échouer leur projet.

Autres ; Complot des Nègres. Août.

Virginie. Vaiſſeaux pris par les Eſpagnols. Mai.

En MAI, deux *Navires Anglois* partis de la VIRGINIE furent pris & conduits à *La Havane* par une *Frégate Eſpagnole* de 10 Canons, laquelle avoit déja pris & fait conduire à *La Havane* cinq autres Bâtimens appartenans ſoit à *La Virginie*, ſoit aux Colonies voiſines.

Philadelphie. Priſes ſur les Eſpagnols. Avril, Mai.

En AVRIL, un Armateur de PHILADELPHIE, y conduiſit deux *Bâtimens Eſpagnols* richement chargés, dont il s'étoit rendu maître, comme ils alloient de *Barracoa* au *Cap-François*. Le mois ſuivant, un autre Armateur revint avec deux *Navires Anglois*, qu'il avoit pris ſur les *Eſpagnols* au Nord de l'Ile de *Cuba*.

Nouvelle-Yorck. Vaiſſeau Eſpagnol pris. Mars.

En MARS, un Armateur de LA NOUVELLE-YORCK ſe rendit maître à la hauteur des *Caraques* d'un *Vaiſſeau Eſpagnol*, dont la Charge fut eſtimée 20 mille Livres Sterling.

Penſilvanie. Priſes Eſpagnoles. Novembre.

Au commencement de NOVEMBRE, deux Armateurs de PENSILVANIE conduiſirent dans l'Ile de *La Providence* deux *Bâtimens Eſpagnols*, dont l'un étoit monté de 4 Canons, de 12 Pierriers & de 62 Hommes. Sa Charge étoit eſtimée 33 mille Livres Sterling, ſans comter les Pacotilles. L'autre, qui venoit de *Cadix*, portoit 12 Canons avec 44 Hommes d'Equipage; & ſa Charge conſiſtoit en 22 Tonneaux de Vif-Argent, plus de 200 Barriques de Vin, pluſieurs Tonneaux de Fer & 10 Caiſſes de petites Armes; le tout eſtimé 10 mille Livres Sterling.

Ile de La Providence. Priſe Eſpagnole. Juin.

En JUIN, un Armateur de l'Ile de LA PROVIDENCE, y conduiſit trois *Bâtimens Eſpagnols*, qu'il avoit pris trafiquant ſur la Côte de l'Ile de *Cuba*. Dans le mois ſuivant, les Habitans de LA PROVIDENCE achevèrent de

mètre

mètre leur Ile en état de faire une bonne défenſe; & les *Armateurs Eſpagnols* diſparurent du voiſinage.

L'Ile en état de défenſe, &c. Juillet.

Vers le commencement du mois d'AOUT, l'Aſſemblée générale de *La Jamaïque* paſſa un *BILL pour bâtir des Barraques, afin d'y loger mille Hommes de Troupes, & par ce moïen de ſe tenir en état de conſerver les Etabliſſemens, qui étoient ſous le Vent, en cas de Guerre avec la* FRANCE. Les Lettres écrites dans le même mois de cette Ile en *Angleterre*, portoient que les Marchands du Païs s'étoient extrêmement enrichis par le Commerce ſecret que la priſe de *Porto-Bello*, les avoit mis en état de faire avec les *Eſpagnols* du voiſinage. Dans le mois de SEPTEMBRE, quelques Habitans de cette Colonie allèrent, ſous les auſpices de l'Amiral *Vernon*, avec 2 Vaiſſeaux de guerre & 4 Bâtimens aiant à bord 400 Soldats, tenter de faire dans une Ile, près de la Terre de *Maſcheto*, un Etabliſſement que l'on croïoit devoir être très avantageux au Commerce de toutes les Colonies. Dans le mois d'OCTOBRE, on reçut avis que les *Eſpagnols* armoient en diligence à *La Havane* 20 gros Vaiſſeaux, & qu'ils aſſembloient 8 mille Hommes de Troupes pour une Expédition qu'ils tenoient ſecrète; ce qui fit que toute la Colonie ne s'occupa de toutes parts qu'à ſe mètre en état de défenſe.

La Jamaïque. Baraques pour des Troupes. Août.

Cette Ile enrichie. Août.

Etabliſſement projeté dans une Ile près de Maſcheto. Septembre.

Alarme de la part des Eſpagnols de La Havane. Octobre.

En MARS, un Armateur de LA NOUVELLE-GEORGIE, envoïé par le Général *Oglethorpe* à *Saint-Auguſtin* pour échanger des Priſonniers, s'empara dans ſon retour d'une *Chaloupe Eſpagnole*, partie de *La Havane* avec des Armes, des Munitions, des Habits & la Paie d'une année pour la Garniſon de *Saint-Auguſtin*. Cette Priſe fut eſtimée 16 mille Livres Sterling. Le 16 d'AVRIL, il y eut ordre en *Angleterre* d'embarquer 200 Hommes de Recrues pour cette Colonie. Dans le même mois, un *Navire Anglois*, parti de la Baie de *Honduras* pour *Hambourg*, prit dans les premiers jours de ſa route, un *Navire Eſpagnol* de 100 Tonneaux, allant de *La Havane* à *La Vera-Cruz*, chargé de Cacao, de Ris & d'autres Marchandiſes; & il le fit conduire à *Charles-Town* dans LA CAROLINE-MERIDIONALE. A peu près dans le même tems, un *Armateur Anglois* conduiſit à *La Caroline* un *Vaiſſeau François* chargé de Cacao, d'Indigo, de Sucre, de Rum & de Mélaſſes, qu'il avoit pris à la vue de *Rhode-Iſland*. Le mois ſuivant, un Vaiſſeau de guerre y vint avec un *Armateur Eſpagnol* dont il s'étoit rendu maître, ainſi que de trois *Bâtimens Anglois* que cet Armateur avoit pris. Au commencement de Juin, un Vaiſſeau chargé de protéger les Côtes de *La Caroline* donna la chaſſe à quelques *Bâtimens Eſpagnols*, qu'il preſſa ſi vivement, qu'il les força de ſe faire échouer. Ceux qui les montoient gagnèrent la terre avec leurs Canots; & le *Capitaine Anglois* envoïa ſa Chaloupe pour s'emparer de leurs Bâtimens. Les *Eſpagnols* revinrent ſur leurs pas, & s'étant rendus maîtres de la Chaloupe, malgré le feu du Vaiſſeau de guerre, ils la conduiſirent à *Saint-Auguſtin* avec ſon Equipage conſiſtant en 18 Hommes, parmi

La Caroline-Méridionale & La Nouvelle-Georgie. Priſe d'une Chaloupe Eſpagnole. Mars.

Recrues pour La Georgie. 16 Avril.

Vaiſſeau Eſpagnol conduit à Charles-Town. Avril.

Priſe d'un Vaiſſeau François. Avril.

Priſe Eſpagnole. Mai.

Malheureuſe expédition d'un Vaiſſeau de guerre Anglois. Juin.

Secours demandé par le Général Oglethorpe. 28 Juin, &c.

leſquels il y avoit pluſieurs Officiers. Le 28 de JUIN, un Vaiſſeau parti de *Frédérica* vint à *Charles-Town* avec des Lettres du Général *Oglethorpe*, par leſquels il donnoit avis au Capitaine *Charles Hardi*, Commandant des Vaiſſeaux de guerre, qui pour lors étoient dans ce Port; *Que pluſieurs* Bâtimens Eſpagnols *bien armés, étoient revenus jèter l'Ancre devant* Saint-Auguſtin, *dans le deſſein, à ce qu'il paroiſſoit, de venir faire une déscente dans* Georgie: *Qu'en conſéquence, il le prioit d'ordonner à ſes Vaiſſeaux d'aller croiſer juſqu'à la Barre de* SAINT. AUGUSTIN. Il ajoutoit: *Qu'il avoit mis un Embargo ſur tous les Bâtimens & qu'il faiſoit armer deux Chaloupes.* Quelques jours après il écrivit au Gouverneur de CHARLES-TOWN; *Que les* Eſpagnols *de* Saint-Auguſtin, *au nombre de 14 cens étoient en pleine marche pour venir attaquer* La Georgie; *& qu'il demandoit l'aſſiſtance des Vaiſſeaux de guerre & des Forces de* LA CAROLINE-MERIDIONALE. On vola ſur le champ à ſon ſecours. Le 19 du même mois de Juin, un Vaiſſeau de guerre revint à *Charles-Town* avec 4 Priſes, dont l'une étoit le fameux Armateur Don *Juan de Loon de Fandene;* lequel par ſes fréquentes courſes avoit beaucoup incommodé les *Anglois* dans ces quartiers-là. C'étoit un véritable Filibuſtier, que ſes ſervices avoient fait Capitaine de Vaiſſeau de guerre. Dans l'eſpace de 23 ans, il avoit enlevé 38 *Navires Anglois.* Il commandoit dans l'occaſion où le Capitaine *Jenkins* fut pris & eut les oreilles coupées. Avec deux petites Galères telles qu'on les a dans ce Païs, il avoit combatu un Vaiſſeau de guerre de 20 Canons, dont il s'étoit rendu maître. En 1740, il avoit conduit des ſecours à *Saint-Auguſtin*, & commandé les Galères pendant le Siége que le Général *Oglethorpe* fut obligé de lever. Dans le commencement de JUILLET, les *Eſpagnols* entrèrent dans la *Géorgie:* mais le Général *Oglethorpe*, en aiant défait deux Corps, l'un de 300 Hommes & l'autre de 165, les obligea de ſe retirer. Dans le mois d'AOUT, ils revinrent avec plus de Forces faire une déscente ſur les Côtes; & le *Général Anglois* n'étant pas aſſés fort pour les combatre, fut obligé de ſe retirer dans les Bois. Après avoir ſaccagé tout le voiſinage de la Côte & détruit le Fort de *Saint-Simon*, ils remirent en Mer, de peur d'être ſurpris par les *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, qu'ils ſavoient être partis de *La Caroline-Méridionale.* Dès qu'on y eût la nouvelle de leur départ, on leva l'Embargo que l'on avoit mis ſur tous les Bâtimens Marchands: mais on ne s'en tint pas moins prêt à ſecourir *La Géorgie*, parce qu'on fut inſtruit que les *Eſpagnols* faiſoient de grands préparatifs de Guerre à *Saint-Auguſtin.* Sur l'avis que l'on en eut à *La Jamaïque*, l'Amiral *Vernon* en fit partir le 25 de SEPTEMBRE, pour aller au ſecours de ces deux Colonies, un Vaiſſeau de guerre avec une Chaloupe armée & pluſieurs Bâtimens de tranſport, chargés de 500 Soldats.

Embargo dans la Georgie.

Priſe d'un fameux Armateur Eſpagnol. 29 Juin.

Les Eſpagnols entrent dans la Georgie & ſont repouſſés. Juillet.

Ils reviennent & ont l'avantage. Août.

On léve l'Embargo à La Caroline. Août.

Secours envoié de La Jamaïque. 25 Septembre.

VI. GUERRE.

ANNE'E MDCCXLII.

VI. LES petites actions de Guerre, que l'on vient de voir, auroient du peut-être trouver place ici : mais, comme je dois à préſent rapporter des choſes plus importantes, j'ai cru pouvoir en parler dans l'Article des *Colonies*. Commençons celui-ci par rendre comte de ce que l'Amiral *Vernon* & le Général *Wenworth* firent cette année en *Amérique*. Ils ne nous occuperont pas beaucoup de terrain. Le 26 de Janvier, les Vaiſſeaux de guerre & les Bâtimens de tranſport partis de *Corck* en *Irlande*, le 19 de Novembre 1741, arrivèrent au *Port-Roïal* de *La Jamaïque*. Les Troupes, que ces Bâtimens débarquèrent, étoient en bon état ; &, celles que l'Amiral *Vernon* avoit ramenées de ſa malheureuſe expédition de *Cuba* ſe rétabliſſant, il projeta de ſe remètre inceſſament en Mer pour entreprendre une nouvelle Expédition. Le 16 de Mars, il fit voile avec ſa Flote, la groſſe Artillerie & toutes les Troupes de terre, pour aller avec la plus grande partie de ſes Vaiſſeaux à *Porto-Bello*. Il envoïa le Chevalier *Ogle* avec le reſte à *Chiagra*, pour y débarquer quelques Troupes & marcher vers *Panama*, qu'il avoit deſſein de mètre à contribution. Avant ſon départ, il avoit fait aller deux Vaiſſeaux du côté de *Garre*, pour intercepter les Vaiſſeaux des *Caraques*. Le 11 de MAI, il renvoïa à *Kingſton* une partie des Bâtimens de tranſport qu'il avoit amenés ; &, réſolu de garder *Porto-Bello*, il y débarqua 500 Hommes. Enſuite il envoïa quelques Vaiſſeaux de guerre croiſer à la hauteur de ce Port, avec ordre de ne s'en pas trop éloigner, pour être toujours à portée de ſecourir la Garniſon en cas de beſoin. Son but étoit d'aller enſuite à *Kingſton*. Le 27 de Juillet, le Gouvernement d'*Angleterre* réſolut que cet Amiral & le Major-Général *Wenworth* ſeroient rappellés & que le Vaiſſeau, qui leur en porteroit l'ordre, partiroit le 2 d'Août. On étoit informé par les Lettres de l'Amiral & du Général, qui contenoient des plaintes réciproques, qu'ils étoient mal enſemble ; & l'on ne comtoit pas qu'avec cette méſintelligence, ils puſſent exécuter rien d'important. Mais ſur des Lettres, que l'on reçut du premier, le 28 d'Août, on ſuſpendit l'exécution de la réſolution que l'on avoit priſe. L'Amiral demandoit un renfort de 3 mille Hommes pour l'exécution d'un projet qu'il méditoit & dont il envoïoit le plan. On avoit en *Europe* d'autres occupations ; & l'on s'inquiéta peu de le ſatiſfaire. On ne tarda pas même à lui faire porter l'ordre de revenir. Il ne ſongeoit cependant en *Amérique* qu'à faire des entrepriſes ſur les *Eſpagnols*. Au mois d'AOUT, le Capitaine *Laws* mit à la voile par ſon ordre, pour aller détruire la Ville de *Baracoa*, ſituée ſur un petit-Golphe vers le Nord de la Pointe Orientale de l'Ile de *Cuba*. Je n'ai point trouvé la ſuite de cette entrepriſe. Par des Lettres que l'on reçut dans le mois de Novembre, on apprit en *Angleterre*, que l'Amiral avoit réſolu de remètre à la voile avec ſa Flote pour repaſſer en *Europe* ; & que ſon deſſein étoit, avant que de quiter l'*Amérique*, de prendre congé des *Eſpagnols*, en détruiſant la For-

L'Amiral Vernon reçoit du renfort 26 Janvier.

Il part pour exécuter un projet ſur Panama. 16 Mars.

Il réſout de garder Porto Bello. 15 Mai.

La Cour d'Angleterre réſout de le rappeller. 27 Juillet.

Cette Réſolution eſt ſuſpendue. 8 Août.

Entrepriſe ſur Baracoa. Août.

L'Amiral Vernon projète de repaſſer en Europe, &c.

tereſſe de *Saint-Auguſtin*. Par d'autres Lettres, reçues le 14 de Décembre & datées du 10 d'Octobre, on apprit qu'il étoit parti de *La Jamaïque* le 15 de ce mois, à bord du Vaiſſeau de guerre le *Boyne* : mais que le Général *Wenworth* n'en devoit partir que vers la mi-Décembre avec les Troupes de Terre, parce que les Bâtimens, qui devoient les tranſporter, ne pouvoient être prêts que dans ce tems-là. Le 13 du même mois d'Octobre, un Vaiſſeau de guerre arriva d'*Angleterre* à *La Jamaïque* avec les derniers ordres de la Cour pour le retour de l'Amiral & du Général, qui firent en conſéquece toutes les diſpoſitions néceſſaires pour leur prochain retour en *Europe*. De tous les projets que l'Amiral forma cette année; je ne trouve que celui ſur *Panama*, dont l'exécution fut tentée, & ne fut pas heureuſe. Les Troupes, qu'il fit débarquer, tombèrent dans une Embuſcade & furent obligées de ſe rembarquer ſans avoir entrepris rien d'utile, ou de glorieux; & cette Expédition couta d'ailleurs beaucoup de monde, par les maladies qui ſe mirent dans les Troupes & dans les Equipages. Voilà tout ce que mes Mémoires m'ont fourni ſur ce ſujet pour cette année.

Exploits du Chef d'Eſcadre Anſon.

J'ai trouvé juſqu'ici peu de choſe de certain à dire du Chef d'Eſcadre *Anſon* envoïé dans la *Mer du Sud* en 1740, avec une Eſcadre de 6 Vaiſſeaux. J'apprens ſeulement que l'Amiral *Torrès* l'avoit en vain pourſuivi; que les Vents contraires l'avoient empêché de le joindre; & que le Chef d'Eſcadre, après avoir eſſuïé pluſieurs Tempêtes, qui l'avoient ſeparé de deux de ſes Vaiſſeaux, avoit commencé par croiſer dans la *Mer du Sud*; & qu'enſuite, s'étant approché des Terres, il avoit pillé *Païta* ſur la Côte du *Perou*. On eſtimoit le butin qu'il en avoit remporté près de deux millions de Piaſtres. Après cette Expédition, l'extrême affoibliſſement de ſon Equipage l'obligea de relâcher avec 3 Vaiſſeaux à *Fernandès*, Etabliſſement des *Portugais*. Il n'avoit plus que 50 Hommes. Il ſe pourvut dans ce Port de 200 Hommes, & fit voile avec ſes trois Vaiſſeaux pour les *Indes-Orientales*. Une *Eſcadre Eſpagnole*, qui le cherchoit, le manqua, n'étant arrivée à la hauteur de *Fernandès* que trois jours après ſon départ.

Guerre en Allemagne.

Les heureux ſuccès que les Puiſſances Alliés avoient eus en *Siléſie*, en *Moravie* & dans la *Bohême* pendant l'année 1741, animèrent la *Cour de Vienne* à chercher les moïens de prendre ailleurs ſa revanche. Un Corps d'Armée, de 20 à 22 milles Hommes, raſſemblé près de *Vienne* ſous les ordres du Welt-Marêchal Comte de *Kevenhuller*, entra le 31 de Décembre 1741, dans la *Haute Autriche* & força les *Troupes Françoiſes* & *Bavaroiſes* répandues le long de l'*Ens* de ſe retirer dans *Lintz*. Les *Autrichiens* paſsèrent la Rivière ſans obſtacle. Le *Grand-Duc* vint alors ſe mètre à la tête de cette Armée & fit attaquer *Lintz*. Le Comte de *Segur* y commandoit environ 10 mille *François*, ſans comter la *Garniſon Bavaroiſe*. Le

Les Autrichiens entrent dans la Haute Autriche. 31 Decembre, 1741.

Ils s'emparent de Lintz. 23 Janvier.

Comte de *Kevenhuller* le fit ſommer de ſe rendre. La Place manquoit de Vivres & de Munitions: mais on comtoit d'être promtement ſecouru par le *Welt-Maréchal*, Comte de *Thöring*, qui commandoit une *Armée Bavaroiſe* & qui ſe préparoit à ſurprendre le Poſte important de *Scharding*, dont un *Détachement Autrichien* s'étoit emparé depuis quelques jours. Ce Général échoua dans toutes ſes entrepriſes, & fut ſi maltraité même au paſſage de la Rivière de *Roth*, que, ſans la nuit qui ſurvint, il auroit été totalement défait. Le Comte de *Segur* aiant ainſi perdu toute eſpérance de ſecours, capitula le 23 de Janvier, après avoir fait une défenſe auſſi vigoureuſe, que ſa ſituation le permètoit. La ſeule condition onéreuſe pour la Garniſon qui ſortit avec tous les honneurs de la Guerre, fut de ne pas ſervir contre la *Reine de Hongrie* pendant un an.

L'Electeur de Bavière eſt élu Roi des Romains & couroné Empereur; 24 Janvier, 12 Février.

Le lendemain de la réddition de cette Place, CHARLES-ALBERT, *Electeur de Bavière*, fut élu *Roi des Romains*, *futur Empereur*, par deux *Electeurs* préſens & les Ambaſſadeurs des autres. Il fut proclamé le même jour ſous le nom de *Charles VII*; & le 12 de Février, il fut couroné *Empereur*. La voix de *Bohème* dont la *Reine de Hongrie* avoit prétendu faire jouir le Grand-Duc ſon Epoux, fut ſuſpendue, comme on en étoit convenu dans le *Collége Electorale*. Toutes les Puiſſances de l'*Europe* reconnurent *Charles VII* pour légitime *Empereur*. La *Reine de Hongrie* ſeule attaqua ſon Election de nullité, dans quelques Reſcrits qu'elle fit diſtribuer à la Diète de l'*Empire* & dans les Cours Etrangères.

Les Autrichiens s'emparent de Paſſaw. 26, 27 Janvier.

La Priſe de *Lintz* fut ſuivie d'autres ſuccès aſſés rapides. Le Comte de *Kevenhuller* détacha le 26 de Janvier, un Corps de Troupes pour s'emparer de *Paſſaw*, que le Comte de *Thöring* n'étoit plus en état de ſecourir, & que l'on trouva abandonné. La Garniſon, qui étoit retirée dans le Château, capitula le lendemain. Le Comte de *Kevenhuller* marchoit cependant vers les Frontières de la *Bavière*; & détacha le Général *Berenclaw*, qui s'étant rendu maître de *Braunaw*, força les *Bavarois* d'abandonner les Portes de *Burghauſen* & de *Landshut*. Enfin, il s'approcha de *Munich*; où le Baron de *Mentzel* fameux Colonel de *Huſſarts* l'avoit précèdé. Les Habitans de cette Ville, qui n'étoit point fortifiée, obtinrent le 13 de Février, une Capitulation très honorable qui fut mal obſervée de la part du Colonel *Mentzel* & des Troupes qu'il commandoit. Cette Capitulation portoit; *Que la Garniſon ſe retireroit à* Ingolſtadt: *Que les* Autrichiens [*ne*] *forceroient aucun des Habitans de la Ville ni des endroits voiſins à porter les Armes pour le ſervice de la* Reine de Hongrie: *Que les Etats de l'*Election, *auſſi bien que cette Capitale & tout ſon Territoire conſerveroient leurs Immunités & leurs Priviléges: Que le Palais de l'*Empereur, *ſes Châteaux de* Nymphembourg *& de* Lichtenberg, *les autres Maiſons de plaiſance & celles des Miniſtres, & des Députés des Etats & de la Nobleſſe, ne ſouffriroient aucun dommage: Que les Edifices Publics en ſeroient de même exemts:*

Ils s'emparent de Braunaw de Burghauſen & de Landshut, au commencement de Fevrier.

Munich capitule & la Capitulation eſt mal obſervée. 13 Février, &c.

Qu'on n'enleveroit aucun des Meubles ni des autres Etats appartenans, à Sa Majeſté Impériale : *Qu'on laiſſeroit ſubſiſter ſes Haras, & que les* Autrichiens *ne pourroient point en tirer de Chevaux : Qu'ils ne pourroient pas non plus s'approprier aucune des piéces de Canon des Remparts de la Ville ou de l'Arſenal : Que les Troupes de la* Reine de Hongrie *qu'on feroit entrer dans cette Capitale, ſeroient logées dans les Cazernes : Que les Généraux de cette Princeſſe ne permètroient le pillage dans aucun endroit de l'*Electorat ; *Et qu'ils laiſſeroient aux Habitans des Villages voiſins de cette Ville la liberté d'y venir vendre leurs Denrées & leurs Marchandiſes.* Malgré toutes ces conditions ſignées du Colonel *Mentzel* & ratifiées par le Comte de *Kevenhuller*, la Ville fut traitée à peu près avec la même rigueur qu'une Place priſe d'aſſaut. Le Colonel *Mentzel*, ſuivant ſon uſage, s'y porta comme à *Lintz* aux derniers excès. On en fit des plaintes au Général *Berenklaw*, qui ſe contenta de répondre : *Malheur aux vaincus.* C'eſt une réponſe que les *Autrichiens* mirent pluſieurs fois en uſage dans le cours de cette Guerre ; & qui fait certainement peu d'honneur à l'eſprit qui les conduiſoit. Après la priſe de *Munich*, ils s'emparèrent ſans peine de pluſieurs autres Poſtes dans la *Haute* & la *Baſſe-Bavière*, en ſorte que dans le mois de Mars, ils êtoient maîtres de preſque tout l'*Electorat*, dans lequel il ne reſtoit plus à l'*Empereur* de Place forte que la ſeule Ville d'*Ingolſtadt*.

Conquêtes du Roi de Pruſſe dans la Moravie.

Les avantages, que la *Reine de Hongrie* remportoit en *Bavière*, étoient une foible compenſation des pertes qu'elle faiſoit ailleurs. Sur la fin de l'année précèdente, le *Roi de Pruſſe*, maître de la *Siléſie*, avoit envoïé dans cette Province un Corps de ſes Troupes ſous les ordres du Prince HENRI d'ANHALT-DESSAU. Après un voïage de quelques jours à *Berlin*, il retourna le 28 de Janvier ſe mètre à la tête de ſon Armée, qui s'êtoit raſſemblée ſous *Olmutz*, Capitale de la *Moravie*, dont il s'êtoit rendu maître par capitulation le dernier jour de l'année précèdente. Il marcha vers *Iglaw*, Place peu conſidérable en elle-même, mais néceſſaire pour la communication avec la *Bohème ;* & fut joint en chemin par un Corps de *Troupes Saxones.* A l'approche de cette Armée, les *Autrichiens* abandonnèrent *Iglaw*, dont un Détachement de *Pruſſiens* s'empara le 14 de Février. Un autre Détachement ſe rendit maître de *Saar*, & le gros de l'Armée marcha vers *Brinn*, que les *Saxons* inveſtirent, pendant que les *Troupes Pruſſiènes* ſe cantonèrent aux environs de *Znaïm*, ſur la frontière de la *Baſſe-Autriche* à 10 lieues de *Vienne.* Peu de jours après, le *Roi de Pruſſe* forma le Siége de *Brinn.* Cette Place, bien fortifiée & munie de toutes les proviſions néceſſaires pour tenir longtems, avoit une forte Garniſon qui ſe défendit vigoureuſement & donna le tems au *Prince* CHARLES DE LORRAINE de paſſer en *Moravie* avec 40 mille Hommes de l'Armée qu'il commandoit en *Bohème*, pour ſauver *Brinn*, la *Baſſe-Autriche* & la *Hongrie* même, leſquelles auroient couru beaucoup de riſque, ſi cette

Il s'empare d'Iglaw, 14 Fevrier.

& de Saar.

Les Saxons inveſtiſſent Brinn. Mars.

Les Troupes Pruſſiènes ſe cantonent à 10 lieues de Vienne.

Brinn aſſiégée. Mars.

Place avoit été prîſe. A l'approche de cette Armée, le *Roi de Pruſſe*, ſentit de quelle conſéquence il étoit pour lui de s'oppoſer aux Troupes que le *Prince* CHARLES faiſoit marcher en *Siléſie*, & de ſe mètre en état d'entrer en *Bohème*. Son Armée d'ailleurs étoit ſi fatiguée, qu'il étoit abſolument néceſſaire de lui procurer quelque repos. Il prit donc le parti de faire ſortir ſes Troupes & celles de *Saxe* de tous les Poſtes qu'elles occupoient dans la *Moravie*; &, ne laiſſant qu'un Corps de 18 mille Hommes près d'*Olmutz*, ſous les ordres du *Prince* HENRI D'ANHALT-DESSAU, il prit la route de *Bohème*; & vers le milieu du mois d'Avril, il y diſtribua ſon Armée aux environs de *Czaſlaw*, de manière qu'elle avoit à ſa droite la *Zazava*, l'*Elbe* à ſa gauche, qu'elle étoit à portée de *Prague*, & qu'étant en état de ſe raſſembler en très peu de tems, elle pouvoit, dans un beſoin, ſe couvrir du Canon de cette Place.

Le Roi de Pruſſe abandonne la Moravie. Avril.

Il ſe paſſa dans le même tems quelque choſe d'à peu près ſemblable en *Bavière*. Un Corps d'Armée que le *Roi de France* envoïoit au ſecours de cet *Electorat*, ſous le Commandement du Duc d'*Harcourt*, arriva dans les premiers jours d'Avril à *Donavert*. Le Comte de *Wurmbrand*, Major-Général des *Troupes Autrichiennes*, aſſiègeoit alors *Straubingen* : mais la vigoureuſe réſiſtance du Baron de *Wolvieſen*, qui commandoit dans cette Place, & l'approche des *Troupes Françoiſes*, forcèrent le Comte de *Wurmbrand* à lever le Siège, le 10 d'Avril. Les *Autrichiens* abandonnèrent auſſi le Poſte de *Deckendorff* au Confluent de l'*Iſer* & du *Danube*. Le Comte de *Kevenhuller* quita, de ſon côté, tous les Poſtes qu'il occupoit en deça de l'*Inn*, & fit évacuer *Munich*, avec toutes les Villes ou Poſtes ſitués entre le *Danube*, l'*Iſer*, & la *Wils*; & lui-même décampa, le 22 d'Avril, de *Landshut*, paſſa l'*Inn*, & s'alla poſter entre *Schardingen* & *Paſſaw*, dans un Camp qu'il fit fortifier en diligence pour ſe mètre à couvert des entrepriſes que les Alliés pourroient former. Le Duc d'*Harcourt* & le Comte de *Thöring* ne ſe trouvant apparament pas en état de rien entreprendre de conſidérable, le Comte de *Kevenhuller* envoïa ordre au Général *Berenklaw*, qui n'avoit pas repaſſé l'*Inn*, d'aller prendre poſſeſſion de la Ville de *Munich*. Il l'attaqua le 6 de Mai. La nouvelle *Garniſon Bavaroiſe* & les Habitans ſe préparèrent d'abord à ſe bien défendre: mais bientôt, le Commandant & les Magiſtrats, prévoïant qu'ils ne ſeroient pas longtems en état de réſiſter à des Ennemis auxquels ils avoient déja cedé quatre mois auparavant, demandèrent à capituler. On leur accorda les mêmes conditions que la première fois, avec l'intention ſans doute, de la part des Chefs, de les obſerver exactement. Ils ne purent cependant contenir les *Pandoures* & les *Croates*, qui commirent des déſordres infinis & qui maſſacrèrent quantité d'Habitans de tout âge & de tout ſexe. Dès que les *Autrichiens* furent rentrés dans *Munich*, le Comte de *Kevenhuller* fit travailler à fortifier cette Ville; & bientôt après, il reprit

Les Autrichiens ſortent de Bavière, & y rentrent. Une Armée Françoiſe arrive à Donavert. Avril.

Le Siège de Straubingen eſt levé. 10 Avril.

Les Autrichiens abandonnent Deckendorff.

Le Comte de Kevenhuller ſe retire & fait évacuer Munich, &c. 22 Avril.

Les Autrichiens reviennent attaquer Munich, qui ſe rend. 6 Mai, &c.

Le Comte de Kevenhuller fait fortifier cette Pla-

tous les Poſtes qu'il avoit quités, à l'exception de *Deckendorff*, près duquel le Duc d'*Harcourt* ſe campa à *Nieder Altaich*

Guerre en Bohème.

Repaſſons en *Bohème*, où nous verrons des évènemens plus ſatisfaiſans, ſuivis de revers occaſionés par un incident que l'on avoit prévu, ſans avoir pu le parer.

Siège & priſe d'Egra par le Comte de Saxe. 7, 19 Avril.

Il ne reſtoit dans ce Roïaume de Place importante, qui ne fût pas à l'*Empereur*, qu'*Egra*, Ville fameuſe par la mort du célèbre *Albert Walſtein*, que l'*Empereur* FERDINAND II y fit tuer en 1634, ſous prétexte d'une conſpiration, que le tems n'a pas encore bien dévelopée; & peut-être, uniquement pour ſe defaire d'un Sujet, que des ſervices au deſſus de toute recompenſe & ſa hauteur, proportionée à ſes ſervices, rendoient pluſtôt odieux que redoutable. Le *Comte de Saxe* fut chargé de faire le Siège de cette Ville. Il en ouvrit la tranchée la nuit du 7 au 8 d'Avril. Les travaux furent pouſſés avec tant de viteſſe, & la Place batue ſi chaudement, que le Commandant fut obligé de capituler le 19. Il obtint des conditions très honorables, & ſortit le 22. Cette Ville, ſituée à l'extrémité du Roïaume ſur les frontières du *Haut-Palatinat*, étoit une conquête d'autant plus néceſſaire à faire, qu'elle étoit placée plus avantageuſement.

Après la priſe de cette Place, les Alliés poſsèdoient en *Bohème*, outre *Prague*, pluſieurs Poſtes ſur la *Zazava* & ſur l'*Elbe*, leſquels communiquoient aiſément, tant avec cette Capitale, qu'avec les Villes qu'ils avoient derrière eux ſur le *Danube*. Le Maréchal de *Broglio* campoit ſous *Piſceck* avec le gros de l'Armée; & le Prince de *Lobkowitz* avança ſon Camp à *Budeweiſſ*. Dès que le *Roi de Pruſſe* eût quité la *Moravie* pour paſſer en *Bohème*, le *Prince* CHARLES s'éloigna de *Znaïm* & marcha ſur les traces des *Pruſſiens*, en prenant ſa route par *Medritz*, *Raiſegaw*, *Krzizanow* & *Radaſtin*, où l'on apprit que le *Roi de Pruſſe* étoit campé à *Chardin*. L'*Armée Autrichienne* entra le 8 de Mai dans la *Bohème*, pour exécuter les ordres que le *Prince* CHARLES avoit de livrer Bataille au *Roi de Pruſſe*, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Les diſpoſitions que ce Prince fit lorſqu'il fut arrivé près de *Saar*, manifeſtèrent ſon deſſein; & le *Roi de Pruſſe*, aiant reçu de *Brandebourg* une partie du renfort qu'il en attendoit, raſſembla ſon Armée & ſe campa, le 13, la droite au Village de *Medlefreſch* & la gauche au Ruiſſeau de *Chrudiſka*. Ses Magaſins furent établis le long de l'*Elbe* à *Nimbourg*, à *Podibrodt* & à *Pardubitz*. Il fit jèter ſur cette Rivière un Pont à *Kollen:* mais les *Autrichiens* aiant paſſé le lendemain la *Zazava*, s'emparèrent de tous les Ponts; &, par un détachement de 4 mille 500 Hommes qu'ils mirent dans *Czaſlaw*, ils s'ouvrirent un chemin pour faire des courſes dans l'Evêché de *Koniſgratz*, d'où les *Pruſſiens* tiroient la meilleure partie de leurs Vivres & de leurs Fourages. Il fut clair que l'intention du *Prince* CHARLES étoit de leur couper la communication

Le Prince Charles ſuit l'Armée Pruſſiène en Bohème.

Il entre en Bohème. 8 Mai.

Le Roi de Pruſſe ſe campe pour attendre les Autrichiens. 13 Mai.

Les Autrichiens rendent les Vivres difficiles aux Pruſſiens. 14 Mai.

communication avec leurs Magaſins & l'Armée du Maréchal de *Broglio*, & de faire tous ſes efforts pour ſurprendre *Prague*, à la faveur des intelligences que le Prince de *Lobckowitz* entretenoit dans la Ville. Dans ces circonſtances, le *Roi de Pruſſe* ſe mit en marche à la tête d'une partie de ſon Armée, après avoir chargé le *Prince* LEOPOLD D'ANHALT-DESSAU de le ſuivre avec le reſte. Il s'avança d'abord à *Hermanſteck*, enſuite à *Kuttemberg*, pour couvrir ſes Magaſins. D'autre part, le *Prince* CHARLES après avoir fait avancer ſon Avant-garde juſqu'à *Willimow*, la fit replier vers le gros de ſon Armée, dans la crainte qu'elle ne fût attaquée dans ce Poſte; & marcha par les derrières de *Czaſlaw*, dans le deſſein d'attaquer l'*Armeé Pruſſiène*. Le *Roi de Pruſſe*, informé de tous les mouvemens de l'Ennemi, fit toutes les diſpoſitions néceſſaires pour le bien recevoir; & ce fut ainſi que s'engagea la Bataille de *Czaſlaw*, qui ſe donna le 17 de Mai. Cette Action célèbre, qui fit tant d'honneur aux deux Partis, fut toute à l'avantage des *Pruſſiens* qui reſtèrent Maîtres du Champ de Bataille & ne perdirent dans l'Action qu'environ 2 mille Hommes, pendant qu'ils en tuèrent aux *Autrichiens* près de 5 mille & qu'ils en prirent environ 1200. Ils leur prirent auſſi 18 Canons avec un Pierrier & quelques Etendarts & Drapeaux. Le Vainqueur cantona ſon Armée des deux côtés de l'*Elbe*, établiſſant ſon Quartier général entre *Janowitz* & *Czaſlaw*. Le *Prince de Lorraine* ſe retira à *Teutſchbod*.

Bataille de Czaſlaw, où le Roi de Pruſſe a l'avantage. 27 Mai.

Cette victoire fut ſuivie, quelques jours après, d'un avantage que les *François* remportèrent ſur les *Autrichiens*. Le 16 de Mai, le Prince de *Lobckowitz* quitta *Budeweiſſ*, & la nuit du 17 au 18, il ouvrit la Tranchée devant le Château de *Frawemberg*. Le Maréchal de *Broglio*, qui l'obſervoit, fit, auſſitôt qu'il le vit en mouvement, raſſembler ſes Troupes à *Protivin*, ſe mit en marche, & ſur ſa route, s'empara de *Wadnian*, Poſte important par ſa ſituation. Le 25, il marcha ſur deux Colones du côté de *Frawemberg*. Il avoit été rejoint, le 23, par le Maréchal de *Belle-Iſle*. Le Prince de *Lobckowitz*, inſtruit que l'*Armée Françoiſe* venoit pour attaquer ſes Lignes, les avoit quittées & s'étoit avancé juſqu'au Village de *Sahay*, contre lequel il appuia l'une de ſes ailes; &, s'étant mis en Bataille, il attendit les *François*. Le Combat commença vers les 6 heures du ſoir & dura juſqu'à l'entrée de la nuit. Les *Autrichiens* furent repouſſés deux fois juſques dans un Bois qu'ils avoient derrière eux. Ils en reſſortirent, les deux fois, tout formés, & la ſeconde avec 12 pièces de Canon dont ils ſe ſervirent aſſés avantageuſement. Les *François* n'en avoient que 6, qui ne leur furent pas inutiles. Ces derniers eurent l'avantage, en perdant cependant preſque autant de monde que les *Autrichiens*: mais ils les forcèrent de ſe retirer; & ſi leur Cavalerie avoit pu rejoindre aſſés tôt leur Infanterie, on ne doute pas qu'ils n'euſſent empêché le Prince de *Lobckowitz* de regagner ſon Poſte de *Budeweiſſ*. La perte, au fond, ne fut

Le Prince de Lobkowitz aſſiége Frawemberg. 16, 17, 18 Mai.

Combat de Sahay. 25 Mai.

fut conſidérable d'aucune part : mais le Siége de *Frawemberg* fut levé ; les *François* s'emparèrent de la Ville de *Thein* & de ſon Pont ; ce qui leur en donnoit deux ſur le *Moldaw* & les mètoit en état de pénétrer juſqu'au centre des Quartiers que les Ennemis occupoient entre cette Rivière & le *Lokwitz*, & d'aller attaquer le Prince de *Lobckowitz* dans ſon Fort de *Budeweiſſ*, dont on avoit manqué de lui couper le retour.

Cet heureux préparatif à des actions plus importantes devint inutile ; par l'incident auquel j'ai dit que l'on s'attendoit ſans avoir pu l'empêcher. Il eſt à propos d'en rendre comte avec quelque étendue.

Le Roi d'Angleterre négocie la Paix entre le Roi de Pruſſe & la Reine de Hongrie.

Nous avons vu, l'année paſſée, que le *Roi de Pruſſe* en rejetant les Propoſitions que la *Reine de Hongrie* lui fit faire un peu trop tard, n'avoit pas laiſſé d'accepter la médiation du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux des Provinces-Unies*. Les derniers firent peu de choſe pour le ſervice de la *Reine de Hongrie :* mais le *Roi d'Angleterre*, l'Allié le plus utile que cette *Princeſſe* eut, ne ceſſa d'entamer de nouveaux plans de Négociations avec le *Roi de Pruſſe*, bien réſolu de ne pas quitter priſe qu'il n'eût fait poſer les armes à ce Prince ; & ſans doute, il en ſeroit venu bien pluſtôt à bout, ſi le *Conſeil de Vienne* avoit voulu ſe relâcher à propos & ne pas attendre à l'extrémité. Les avantages remportés en *Bavière* ne diſpoſoient pas cette Cour à ſe prêter aux vues du *Roi d'Angleterre ;* & ceux qu'elle attendoit des exploits du *Prince* CHARES en *Bohême*, ſur leſquels elle comtoit, reculèrent l'effet des ſoins que les *Négociateurs Anglois* ſe donnoient. Le S. *Robinſon*, Envoïé extraordinaire de la *Grande-Bretagne*, avoit des Conférences fréquentes avec les Miniſtres de la *Reine ;* &, pendant que le *Roi de Pruſſe* continuoit ſes Conquêtes dans la *Moravie*, le Lord *Hindfort*, Ambaſſadeur d'*Angleterre* auprès de ce Prince & Miniſtre ſecret de la *Reine de Hongrie*, qui l'avoit muni d'un Plein-Pouvoir, travailloit à *Breſlaw*, conjointement avec le Comte de *Podewils*, Miniſtre du Cabinet de Sa *Majeſté Pruſſiène*, à convenir de conditions qui fuſſent agréables aux deux Parties. Pendant qu'après avoir quitté la *Moravie*, le *Roi* ſe diſpoſoit en *Bohême* à n'avoir rien à craindre des *Autrichiens*, la *Cour de Vienne*, qui crut qu'il ſe montreroit moins difficile depuis qu'il avoit été forcé d'abandonner une partie de ſes Conquêtes & de lever le Siége de *Brinn*, lui fit propoſer par le *Miniſtre Anglois* & de la part du *Roi d'Angleterre* de lui céder trois des Diſtricts ſur leſquels il avoit d'abord formé des prétentions, avec une partie des *Païs-Bas*. Il ne fit pas languir le Négociateur, auquel il répondit ſur le champ ; *Que les délais de la* Cour de Vienne *l'aiant conſtitué dans de nouveaux frais, il prétendoit qu'on lui cèdât pour dédommagement ce qu'il avoit aquis depuis par la voie des armes, ſans en excepter le* Comté de Glatz : *Qu'à l'égard des* Païs-Bas, *il n'y prétendoit rien, & qu'il ne vouloit point d'un Païs, que l'on lui pourroit diſputer en toute occaſion & qui lui ſeroit plus préjudiciable qu'avantageux.* Ce fut cette réponſe ſi fière, qui fut cauſe

Propoſitions faites au Roi de Pruſſe avant la Bataille de Czaſlaw.

Sa Réponſe.

des ordres que le *Prince* CHARLES reçut, de chercher abſolument l'occaſion d'une Action déciſive. L'habileté du Welt-Maréchal Comte de *Königſegk*, qui commandoit ſous ce Prince, faiſoit eſpérer un heureux ſuccès : mais la perte de la Bataille de *Czaſlaw* fit ſentir à la *Cour de Vienne* qu'il étoit tems enfin qu'elle détachât, à quelque prix que ce fût, le *Roi de Pruſſe* de l'Alliance de l'*Empereur*, & que c'étoit l'unique moïen de recouvrer la *Bohême*. Le Lord *Hindford* reçut de nouvelles Inſtructions; & les Propoſitions qu'il fit étant plus convenables au *Roi de Pruſſe*, il y prêta l'oreille & conſentit enfin d'entrer dans une Négociation règlée. Le Comte de *Podewilts* eut ordre de conduire avec le *Miniſtre Anglois* les choſes juſqu'au point de la déciſion. Les *Généraux François* n'etoient pas ſans ſoupçon de ce qui ſe paſſoit. Pendant qu'ils ſe diſpoſoient à l'attaque de *Budeweiſſ*, où le Prince de *Lobckowitz* eût fait ſans doute de vains efforts pour ſe maintenir, ils eurent lieu de ſe confirmer dans leurs ſoupçons. Le haſard voulut qu'un *Courier Anglois*, qui n'étoit autre que le S. *Robinſon* lui-même, paſſât par *Prague* venant de *Vienne*, & chargé de Dépêches. Le Gouverneur le fit arreter & conduire à *Piſceck*, pour que les deux Maréchaux le viſſent. Il leur raconta qu'il avoit eté volé par les *Pandoures*; & le fait étoit vrai : mais il leur proteſta qu'il n'avoit aucune connoiſſance du ſujet de ſon voïage ; & qu'il étoit ſeulement chargé de remètre des Lettres au *Roi de Pruſſe*. Comme il n'avoit pas ſuivi la route qui devoit le conduire au camp de ce Prince, on ne douta point que ce ne fût à *Breſlaw* qu'il devoit aller & qu'il ne portât quelque Inſtruction au Lord *Hinford* : mais le droit des Gens ne permètoit pas qu'on cherchât à tirer de plus grands ecclairciſſemens du Courier d'une Puiſſance avec laquelle la *France* n'avoit point de guerre en ſon nom ; ce Courier ſur tout étant dépêché, diſoit-il vers un Prince Allié de l'*Empereur* & de la *France*. On feignit de s'en rapporter à ce qu'il diſoit; & dans la juſte méfiance, où l'on étoit, on fit tout ce que les circonſtances permètoient de faire. On le fit conduire par une Eſcorte au Camp des *Pruſſiens*, ſous prétexte de ſa ſureté. L'Officier chargé de le conduire eut ordre de le faire parler & d'obſerver ce qui ſe diroit dans le Camp : mais l'habile Courier ſut garder ſon ſecret, & rien ne tranſpira dans le Camp du *Roi de Pruſſe*, qui, dès qu'il fut informé du ſujet pour lequel le S. *Robinſon* avoit fait le voïage, envoïa des ordres au Comte de *Podewilts* de conclure ſur le champ avec le Lord *Hindford*. Quoiqu'on gardât à *Breſlaw* le même ſecret que dans le *Camp Pruſſien*, le bruit ne laiſſa cependant pas de ſe répandre que la Paix étoit faite entre la *Reine de Hongrie* & le *Roi de Pruſſe*. Les *Généraux François* en furent juſtement allarmés; & le Maréchal de *Belle-Iſle*, qui ne recevoit aucune réponſe ſatisfaiſante à différentes Lettres qu'il avoit écrites, prit le parti de ſe rendre lui-même auprès du *Roi de Pruſſe*. Il ne lui diſſimula point les ſoupçons que l'on avoit; & le *Roi* lui répon-

La perte de la Bataille de Czaſlaw détermine la Reine de Hongrie à faire la Paix avec le Roi de Pruſſe.

Les Généraux François ſoupçonnent ce qui ſe paſſe.

Le Maréchal de Belle-Iſle va communiquer au Roi ſes ſoupçons.

Réponſe du Roi.

dit avec franchiſe; *Qu'il croïoit que le Traité, dans le moment qu'il lui parloit; étoit à peu près conclu: Que perſone ne pouvoit trouver à redire qu'il fît une Paix aux conditions qu'il avoit lui-même preſcrites; & que tout autre en feroit autant: Qu'en abandonnant l'Alliance de l'*Empereur, *il n'abandonnoit pas ſes intérêts; mais que, la* Reine de Hongrie *accordant tout ce qu'il demandoit, il n'avoit plus aucun prétexte de lui faire la guerre.* C'étoit le 12 ou le 13 de Juin que ce Prince s'expliquoit de cette manière avec le Maréchal de *Belle-Iſle*, qui partit auſſitôt pour aller faire une tentative à la *Cour de Dreſde.* Alors les Miniſtres de *Pruſſe* & celui de la *Reine de Hongrie* avoient ſigné à *Breſlaw* le *Traité Préliminaire*, que voici.

Traité de Breſlaw entre la Reine de Hongrie & le Roi de Pruſſe. 11 Juin.

UNE funeſte Guerre s'étant élevée entre Sa Majeſté la Reine de Hongrie *& de* Bohème *& Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *on a ſongé de part & d'autre à la terminer par l'entremiſe des bons offices de Sa* Majeſté Britannique; *pour lequel effet Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe *a muni de ſon Plein-Pouvoir le S.* Henri *Comte de* Podewilts, *ſon Miniſtre d'Etat & de Cabinet, Chevalier de ſon Ordre Roïal de l'*Aigle noir, *& Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *& de* Bohème *du ſien, le S.* Jean *Comte de* Hynford, *Vicomte de* Ingleſbourg *& de* Nemphler, *Lord* Carmichaell de Carmichaell, *Pair de la* Grande-Bretagne, *Miniſtre Plénipotentiaire de Sadite* Majeſté Britannique *auprès de Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe; *leſquels, après l'échange deſdits Pleins-Pouvoirs & pluſieurs Conférences, ſont convenus des Articles Préliminaires ſuivans, à* Breſlaw *ce onzième de Juin, N. St. de l'année* 1742.

ARTICLE *I. Il y aura déſormais & à perpétuité une Paix inviolable, de même qu'une ſincère union & amitié entre Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *d'une part, & Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe *de l'autre, leurs Héritiers & Succeſſeurs & tous leurs Etats; de ſorte qu'à l'avenir les deux Parties Contractantes ne commètront ni permètront qu'il ſe commète aucune hoſtilité ſecrètement ou publiquement, directement ou indirectement.*

II. *Les deux Hautes Parties Contractantes ne donneront aucun ſecours aux Ennemis de l'une & de l'autre, & ne feront avec eux aucune Alliance qui puiſſe être contraire à ces Préliminaires de Paix, dérogeant même à celles qui pourroient avoir été faites par le paſſé, entant qu'elles ſeroient oppoſées aux préſens engagemens, & tacheront de détourner, autant qu'il ſera poſſible, la ſeule voie des Armes exceptée, les dommages dont l'une & l'autre des deux Parties, ou eſt, ou pourroit être menacée par quelqu'autre Puiſſance.*

III. *Il y aura de part & d'autre une Amniſtie Générale de tout le paſſé, & les Sujets des deux Parties Contractantes qui ont été avant la Guerre dans le ſervice de l'une des deux Parties, ou qui y ſont entrés pendant qu'elle a duré, joüiront de tous les effets d'une pleine & entière Amniſtie, ne pouvant à cauſe des Avocatoires publiés de part & d'autre, ou ſous quelconque autre prétexte imaginable être inquiétés dans leurs Perſones ou Biens, & devant*

au contraire y être rétablis s'ils en avoient été dépoſsèdés pendant la Guerre.

IV. *Toutes les Hoſtilités ceſſeront de part & d'autre, dès le jour de la Signature des préſens Préliminaires, & les ordres en ſeront d'abord donnés aux Armées & Troupes des deux Hautes Parties Contractantes. Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe *retirera,* 16 *jours après la Signature des préſens Préliminaires, ſes Troupes dans les Païs de ſa Domination; & au cas que, par ignorance des Préliminaires de la la Paix conclue, on commète quelque hoſtilité, cela ne portera aucun préjudice à la concluſion de ces Préliminaires: mais on reſtituera les Hommes & Effets, qui pourroient être pris & enlevés à l'avenir. Comme auſſi il ſera libre à tous ceux qui voudront vendre leurs Biens ſitués dans les Païs cèdés à Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *de transférer leur domicile ailleurs, & de pouvoir le faire pendant l'eſpace de* 5 *années, ſans païer aucun droit.*

V. *Pour obvier à toutes les diſputes ſur les confins & abolir toutes les prétentions, de quelque nature qu'elles puiſſent être, Sa Majeſté la* Reine de Hongrie & de Bohème *cède par les préſens Préliminaires, tant pour Elle-même, que pour ſes Héritiers & Succeſſeurs à perpétuité, & avec toute la Souveraineté & Indépendance de la Courone de* Bohème, *à Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *ſes Succeſſeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe à perpétuité, tant la* Baſſe *que la* Haute-Siléſie, *à l'exception de la Principauté de* Teſchen, *de la Ville de* Troppau, *& de ce qui eſt au-delà de la Rivière d'*Oppau *& des hautes Montagnes attenantes dans la* Haute-Siléſie, *auſſi bien que la Seigneurie de* Harrendorff *& des autres diſtricts qui ſont partie de la* Moravie, *quoiqu'enclavés dans la* Haute-Siléſie. *Pareillement Sa Majeſté la* Reine de Hongrie & de Bohème, *tant pour Elle que pour ſes Succeſſeurs & Héritiers „cède à Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *ſes Succeſſeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe à perpétuité, la Ville & le Château de* Glats *& tout le Comté de ce nom, avec toute la Souveraineté & Indépendance de la Courone de* Bohème. *En échange Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe *renonce dans la meilleure forme, tant en ſon nom qu'en celui de ſes Succeſſeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe à perpétuité, à toutes les Prétentions, telles qu'elles puiſſent être, ou qu'elle pourroit avoir eues & avoir contre Sa Majeſté la* Reine de Hongrie & de Bohème.

VI. *Le* Roi de Pruſſe *conſervera la Religion Catholique* in ſtatu quo, *ainſi que chacun des Habitans de ce Païs-là dans leurs Poſſeſſions, Libertés & Privilèges qui leur appartiennent légitimement, ainſi qu'Il a déclaré à ſon entrée dans la* Siléſie, *ſans déroger toutefois à la liberté entière de conſcience de la Religion Proteſtante & aux Droits de Souverain.*

VII. *Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe *ſe chargera du ſeul païement de la ſomme hipothéquée ſur la* Siléſie *aux* Marchands Anglois, *ſelon le Contrat ſigné à* Londres *le* 10 (20) *Janvier* 1734 (1735).

VIII. *Tous les Priſoniers de part & d'autre ſeront élargis ſans païer aucune rançon, immédiatement aprés la ſignature des préſens Préliminairss; & toutes*

les Contributions ceſſeront en même tems; & tout ce qui pourroit avoir été éxigé après la ſignature de ces Preliminaires, ſera rendu.

IX. *Tout ce qui regarde le Commerce entre tous les Sujets réciproques, ſera règlé dans le futur Traité de Paix, & par une Commiſſion à établir de part & d'autre, les choſes reſtant ſur le pied où elles étoient avant la préſente Guerre, juſqu'à ce qu'on en ſoit convenu autrement.*

X. *On dreſſera & ſignera ſur le pied de ces Préliminaires, en trois ou quatre ſemaines au plus tard, un Traité formel de Paix entre Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *& de* Bohème *& Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *dans lequel on conviendra de tout ce qui n'a pu être règlé par les préſens Préliminaires, qui auront en attendant la même force & le même effet que ſi un Traité formel de Paix avoit été conclu & ſigné d'abord.*

XI. *Les deux Hautes Parties Contractantes ſont convenues de comprendre dans ces préſens Préliminaires de Paix, Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne, *tant en cette qualité que comme* Electeur d'Hanovre, *Sa* Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies, *Sa Majeſté le* Roi de Danemarc, *les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *la Séréniſſime* Maiſon de Wolfembutel, *& Sa Majeſté le* Roi de Pologne, *en qualité d'*Electeur de Saxe, *à condition que, dans l'eſpace de 16 jours après que la ſignature de ces Préliminaires de Paix lui ſera annoncé en due forme, il retire ſes Troupes de l'*Armée Françoiſe *de* Bohème *& des autres Païs appartenans à Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème.

XII. *L'échange des Ratifications des préſens Préliminaires ſe fera à* Breſlaw, *dans* 8 *ou* 10 *jours, à comter du jour de la ſignature de ces Préliminaires.*

En foi de quoi, nous ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté la Reine de Hongrie *&* de Bohème *& de Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *en vertu de nos Pleins-Pouvoirs qui ont été échangés de part & d'autre, avons ſigné les préſens Articles Préliminaires & y avons fait appoſer les Cachets de nos Armes. A* Breſlaw *ce onzième jour du mois de Juin, N. St. de l'année mil ſept cent quarante-deux.*

HYNFORD.

HENRI Comte de PODEWILTZ.

Le Lord Hynford & le S. Robinſon recompenſés du Succès.

Le *Roi d'Angleterre* fut ſi content de la concluſion de ce Traité, qu'il nomma le Lord *Hynford* Chevalier du *Chardon*, & lui fit écrire, qu'il avoit tant de ſatisfaction du ſuccès qu'il avoit eu dans cette Négociation, qu'il ne laiſſeroit échaper aucune occaſion de récompenſer ſon zèle. En même tems, il envoïa l'ordre du *Bain* au S. *Thomas Robinſon*, ſon Miniſtre à *Vienne*, lequel avoit eu beaucoup de part à toute cette Affaire.

Publication de la Paix, après quoi les Pruſſiens reprennent la route de Brandebourg. 22 Juin.

Le 22 du mois de Juin la Paix fut publiée à la tête des Armées de la *Reine de Hongrie* & du *Roi de Pruſſe*. Voici la Proclamation qui fut lue à l'*Armée Pruſſienne*.

LA Paix aiant été conclue & arrêtée par la grace, aſſiſtance & bénédiction de Dieu, entre Sa Majeſté le Roi de Pruſſe *notre Souverain d'une part, & Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *d'autre part, & leurs Roïaumes, Païs & Sujets reſpectifs de part & d'autre, on en donne connoiſſance à tous & un chacun, afin que tous les Roïaumes & Païs de Sa Majeſté notre Souverain, mais particulièrement ſes Armées & Troupes, les Généraux, Gouverneurs & Commandans dans ces Provinces, Officiers de l'Etat Major & Subalternes, Bas Officiers & ſimples Soldats, ainſi que tous ſes autres Sujets en général & en particulier de quelque état, dignité & condition qu'ils puiſſent être, aient à s'y conformer exactement & qu'à l'avenir ils ne commèteut ni n'entrèprennent contre la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *ſes Roïaumes, Terres & Païs, ni contre ſes Armées, Troupes & Sujets de quelque état & condition qu'ils puiſſent être, aucun Acte d'Hoſtilité, ſous les peines les plus rigoureuſes. Parce qu'ainſi eſt le bon plaiſir & la volonté de Sa Majeſté notre Souverain. Que Dieu répande ſa bénédiction ſur Sa Majeſté & ſa Maiſon Roïale & faſſe que cette Paix dure à perpétuité!* VIVE LE ROI!

L'obſervation des Articles contenus dans ce *Traité Préliminaire* fut garantie le 24 du même mois par le *Roi d'Angleterre*; & le 28. le *Traité définitif de Paix*, entre la *Reine de Hongrie* & le *Roi de Pruſſe*, conforme aux *Préliminaires*, fut conclu & ſigné à *Berlin* par les mêmes Plénipotentiaires. Quelques mois après il fut ſuivi d'un *Traité d'Alliance défenſive* entre les *Courones* de la *Grande-Bretagne* & de *Pruſſe*, lequel ſe conclut à *Londres*, après que le Comte de *Hynford* l'eût négocié à *Berlin*. Le voici.

Traité d'Alliance défenſive entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Pruſſe. 18 Novembre.

AU NOM DE LA TRE'S SAINTE-TRINITE'.

SOIT connu à tous ceux qu'il appartiendra, que le Séreniſſime & Très Puiſſant Prince & Seigneur GEORGE II, Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande *d'une part, & le Séreniſſime & très Puiſſant Prince & Seigneur* FRE'DE'RIC II, Roi de Pruſſe, &c. *d'autre part; aiant réfléchi mûrement ſur la ſituation périlleuſe où l'*Europe *ſe trouve actuellement, & ſur les inconvéniens qui en pourroient réſulter pour eux, leurs Roïaumes, Etats, Païs, Provinces, Terres & Sujets reſpectifs, ſi, à l'exemple de leurs Prédéceſſeurs, ils n'y veilloient conjointement de concert avec une attention & une application particulière: C'eſt pourquoi, animés d'un égal deſir & empreſſement d'affermir encore d'avantage & de reſſerrer les liens de leur ancienne Amitié, Alliance & Confiance, afin qu'étant unis de ſentimens comme d'inclinations, ils puiſſent plus efficacement pourvoir à leur conſervation & défenſe réſpective & à celle de la Cauſe Proteſtante, & agir en tout & dans tous les tems comme n'aiant qu'un même intérêt & un même objet, leſdits Seigneurs* Rois *ont autoriſé leurs Miniſtres Plénipotentiaires à régler en ſemble par ce préſent* Traité défenſif *les con-*

ditions d'une Union ſalutaire, ſavoir, au nom & de la part de Sa Majeſté Britannique, *les Conſeillers-Privés,* Philippe, *Lord* Hardwick, *ſon* Chancelier de la Grande-Bretagne; Thomas Holles, *Duc de* Newcaſtle, *l'un de ſes principaux Secretaires d'Etat;* Spencer, *Comte de* Wilmington, *Premier Commiſſaire de la Tréſorerie;* & Jean, *Lord* Carteret, *Baron de* Hawnes, *un autre de ſes principaux Secretaires d'Etat: & au nom & de la part de Sa Majeſté le* Roi de Pruſſe, *le S.* Jean Henri Andrié, *ſon Conſeiller de la Juſtice & Miniſtre de Sadite Majeſté le* Roi de Pruſſe *à la Cour de Sa* Majeſté Britannique; *leſquels après s'être communiqué réciproquement leurs Pleins-Pouvoirs, dont les Copies ſont inſérées mot à mot à la fin du préſent Traité, ſont convenus des Articles ſuivans.*

ARTICLE *I. Il y aura à perpétuité une Amitié ferme & inaltérable, une Alliance défenſive & une Union étroite & inviolable, avec une Harmonie & Correſpondance intime & parfaite entre leſdits Séréniſſimes* Rois, *leurs Héritiers & Succeſſeurs, leurs Roïaumes, Etats, Païs, Provinces, Terres & Sujets reſpectifs, laquelle ſera entretenue & cultivée avec ſoin, de manière que les Puiſſances Contractantes veillent conjointement enſemble à la tranquillité & ſureté publique, ſe procurent fidèlement & réciproquement leurs avantages & utilité & ſe garantiſſent mutuellement leur Sainte Religion de tant de dangers, leurs Pertes, Torts & Dommages par les moïens les plus juſtes, les plus convenables & les plus efficaces dans tous les Etats & Païs, où la conſervation de la Religion Proteſtante a été garantie autrefois par les Hautes Parties Contractantes.*

II. *Et comme l'objet immédiat & le véritable but de cette Union & Alliance défenſive & perpétuelle entre leſdits Seigneurs* Rois, *eſt de maintenir, défendre & conſerver réciproquement dans ce tems de troubles, comme à l'avenir, la paix, tranquillité & ſureté de leurs Roïaumes, Etats, Païs, Provinces, Terres & Sujets reſpectifs, conformément aux* Traités *de Paix & d'Alliance qui ſubſiſtent entre les Hautes Parties Contractantes, ils conviennent & demeurent d'accord que tous leſdits Traités, entant qu'ils peuvent regarder les intérêts & la ſureté deſdites Puiſſances Contractantes reſpectivement ou de chacune d'Elles en particulier, & qu'il n'y aura pas été dérogé de leur propre conſentement, demeureront en toute leur force & vigueur, comme s'ils étoient inſérés dans le préſent Traité; & de plus, le Séréniſſime* Roi de la Grande-Bretagne, *par le préſent* Traité défenſif *garantit en la meilleure forme que faire ſe peut au Séréniſſime* Roi de Pruſſe *ſon Roïaume, ſes Etats, Païs, Terres, Poſſeſſions & Sujets, en confirmant ici de rechef & très expreſſément l'Acte accordé le 24 Juin de cette année audit Séréniſſime* Roi de Pruſſe, *par lequel il s'eſt auſſi conſtitué Garant de l'exacte & conſtante obſervation des* Articles Préliminaires de Paix *conclus & ſignés à* Breſlaw *le 11 dudit mois de Juin de cette année, entre Sadite* Majeſté Pruſſiène *& la Séréniſſime* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *Sadite* Majeſté Britannique *garantiſſant auſſi par le Préſent le contenu en ſon entier du dernier* Traité de Paix *conclu à* Berlin *le 28 Juillet N. St. de l'année préſente,*

ſante entre Sadite Majeſté la Reine de Hongrie & de Bohème, d'une part, & le Séréniſſime Roi de Pruſſe de l'autre.

III. Réciproquement, le Séréniſſime Roi de Pruſſe garantit, en la meilleure forme que faire ſe peut, au Séréniſſime Roi de la Grande-Bretagne les Roïaumes, Etats, Provinces, Terres, Poſſeſſions & Sujets ſitués en Europe.

IV. Au moïen de quoi, ſi l'un deſdits Seigneurs Rois venoit à être hoſtilement attaqué ou envahi par quelque Prince ou Etat, ſous quelque prétexte que ce fût, l'autre Contractant interpoſera ſans délai ſes meilleurs Offices auprès de l'Agreſſeur, pour procurer ſatisfaction à la Partie lezée & pour engager l'Agreſſeur à s'abſtenir de toute hoſtilité ultérieure.

V. Et, ſi dans l'eſpace de deux mois ces bons Offices n'avoient pas l'effet deſiré pour procurer la paix à l'Allié ainſi offenſé, avec une juſte ſatisfaction & dédommagement, alors celui des Hautes Parties Contractantes, qui en ſera requis par celui qui eſt attaqué, ſera tenu de lui envoïer & de lui fournir à ſes dépens les ſecours ci-après ſpécifiés; ſavoir, le Roi de la Grande-Bretagne, 8 mille Hommes de pied & 2 mille de Cavalerie; & le Roi de Pruſſe, 2 mille de Cavalerie & 8 mille d'Infanterie: bien entendu que, ſi la Partie lezée préferoit aux Troupes de Terre des ſecours de Mer ou en Argent, elle en aura le choix; &, afin de prévenir toute conteſtation ſur la proportion à garder en ce cas, il eſt convenu que mille Hommes de pied ſeront évalués à la ſomme de 30 mille Florins par mois, le tout monnoie de Hollande, en comtant 12 mois dans l'année, & que les ſecours de Mer ſeront évalués ſelon la même proportion.

VI. Et au cas que leſdits ſecours ne fuſſent pas ſuffiſans, leſdits Seigneurs Rois conviendront inceſſament de fournir de plus grands ſecours dans la même proportion; & même, ſi le cas le requéroit, ils déclareront la Guerre à l'Agreſſeur & s'aſſiſteront mutuellement de toutes leurs forces.

VII. Leſdits Séréniſſimes Rois inviteront à cette préſente Alliance & Traité défenſif les Princes & Etats dont ils conviendront, &, en attendant, ils conviennent dès à préſent d'y inviter nommément les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies.

VIII. Le préſent Traité ſera ratifié par Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne & par Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, & les Lettres de ratification en bonne forme ſeront délivrées de part & d'autre dans le tems d'un mois, ou pluſtôt ſi faire ſe peut, à comter du jour de la ſignature du préſent Traité.

En foi de quoi, nous ſouſſignés, munis de Pleins Pouvoirs de leurs Majeſtés les Rois de la Grande-Bretagne & de Pruſſe, avons en leur nom ſigné le préſent Traité, & y avons appoſé le Cachet de nos Armes. Fait à Weſtminſter, le 18 jour de Novembre, l'an de grace 1742. HARDWICK, HOLLES NEWCASTLE, WILMINGTON, CARTERET. J. H. ANDRIE'.

Reprenons les Affaires de *Bohème*. La Bataille de *Czaſlaw* pouvoit avoir des ſuites très avantageuſes, & l'inaction dans laquelle le Roi de

Pruſſe reſta depuis ſa Victoire juſqu'à la concluſion du *Traité de Breſlaw*; fit croire, avec aſſés de vraiſemblance que, deſlors il avoit réſolu de règler ſes démarches ſur le parti que la perte de cette Bataille feroit prendre à la *Cour de Vienne*. Preſſé ſans doute par le Lord *Hynford*, il ne fit aucun mouvement qui pût être favorable à la Cauſe commune; & laiſſa, le 30 de Mai, le *Prince* CHARLES décamper tranquillement de *Teutſchbrod* & marcher au ſecours du Prince de *Lobckowitz*. Il prit ſa route par *Hampolcz*, *Pilgram* & *Sabieſlaw*, où le Prince de *Lobckowitz* le joignit. Dès que le Maréchal de *Broglio* avoit ſu la marche du *Prince* CHARLES, il avoit réſolu de retourner au Camp de *Piſceck*; &, partant de *Frawemberg*, il envoïa des ordres de faire joindre toutes les Troupes répandues dans les divers Quartiers; ce qui devoit lui faire une Armée d'environ 20 mille Hommes, y compris les deux Corps commandés par le Duc de *Bouflers* à *Krumlau* & par le Comte d'*Aubigné* à *Thein*. Le premier eut ordre de ſe retirer avec ſa Brigade d'Infanterie & ſes trois Régimens de Dragons, par *Prakeritz* & par *Volin* à *Piſceck*; & le ſecond, de diſputer aux Ennemis le paſſage du *Moldau*. Le 4, le Maréchal fut informé de la jonction du Prince de *Lobckowitz* au *Prince de Lorraine*; & dès le lendemain il abandonna *Frawemberg* & ſe mit en marche pour retourner à *Piſceck*. Son intention avoit été d'attendre dans le poſte qu'il quitoit un renfort de *Saxons* & 12 mille Hommes de recrues nouvellement arrivés de *France* à *Egra*; ce qui l'auroit mis à la tête d'environ 35 mille Hommes, avec leſquels il auroit pu riſquer une Bataille. Le *Prince* CHARLES n'avoit pas 40 mille Hommes de Troupes règlées, quoiqu'il eut plus de 50 mille Hommes: mais les *Pandoures*, les *Croates* & les autres Troupes irrégulières qui faiſoient le ſurplus de ſon Armée, devoient être comtés à peu près pour rien dans une Bataille. La marche précipitée des *Autrichiens* fit changer de meſures au Maréchal. Il partit le 5 pour retourner à *Piſceck*, & chargea le Duc de *Bouflers* & le Comte d'*Aubigné*, d'arrêter les Ennemis le plus longtems qu'ils pourroient, & de rompre, en ſe retirant les Ponts de *Thein* & de *Krumlau*. Ces ordres furent exécutés, autant que les circonſtances pouvoient le permètre. Les deux Officiers Généraux avoient chacun trop peu de monde pour tenir longtems contre un nombre fort ſupérieur. Ils furent obligés de ſe retirer aſſés précipitament & même avec quelque déſordre, après avoir fait tout ce qui dépendoit d'eux pour retarder la marche de l'Ennemi: mais ils ne furent pas maîtres de rompre leurs Ponts, &, ce même jour 5, le *Prince* CHARLES avec toute ſon Armée paſſa le *Moldau*. Le Maréchal cependant avoit eu du tems ſuffiſament pour repaſſer le Ruiſſeau de *Vodnian*, avant que les Ennemis fuſſent à portée de l'attaquer: mais à peine eût-il mis ce Ruiſſeau entre l'*Armée Françoiſe* & celle de la *Reine de Hongrie*, que les *Autrichiens* parurent de l'autre côté en ordre de Bataille. Les deux Ar-

Le Prince Charles marche au ſecours du Prince de Lobkowitz. 30 Mai.

Le Maréchal de Broglio retourne au Camp de Piſceck. 5, 6, 7 Juin.

mées demeurèrent en préſence toute la journée du 6, ſans que les *Autrichiens*, quoiqu'au nombre de plus de 50 mille Hommes, oſaſſent riſquer le paſſage d'un chetif Ruiſſeau pour attaquer une poignée de *François*. Le Maréchal avoit à peine 12 mille Hommes avec lui. Le *Prince de Lorraine* ſe contenta de faire attaquer un Village qui couvroit le front de l'*Armée Françoiſe*: mais ſes Troupes en furent repouſſées avec une perte conſidérable. La nuit ſuivante, le Maréchal déroba ſa marche au *Prince de Lorraine*; & le 7, à la pointe du jour, il entra dans le camp de *Piſceck*, où le Duc de *Bouflers* le joignit avec ce qu'il avoit conſervé du petit Corps qu'il commandoit. Le Comte d'*Aubigné*, après avoir diſputé le paſſage de *Thein*, avoit rejoint le gros de l'Armée ſur le bord du *Vodnian*. Le 8, le Maréchal, inſtruit que les Ennemis marchoient par leur gauche, vers *Rackomitz* & *Stregna*, ne douta point que leur deſſein ne fût de paſſer la *Wotawa* pour lui couper la communication avec les *Troupes Saxones* & *Pruſſiènes*; ce qui lui fit prendre la réſolution de retourner à *Bernau* près de *Prague*. Il s'y poſta de manière à pouvoir encore recevoir commodément les renforts qu'il attendoit.

Il ſe retire à Bernau près de Prague. 8 Juin.

Pendant tous ces mouvemens, le Maréchal de *Belle-Iſle* étoit au Camp du *Roi de Pruſſe*, d'où nous l'avons vu partir pour aller à la *Cour de Dreſde*. Ses ſollicitations y furent infructueuſes. C'étoit par les vues du *Roi d'Angleterre* & du *Roi de Pruſſe* que l'on ſe conduiſoit dans cette Cour. Quoique la nouvelle du Traité de Paix ne fut pas encore publique, on étoit très informé de ce qui ſe paſſoit; & ſans doute les *Négociateurs Anglois* avoient diſpoſé toutes choſes au but que le *Roi* leur Maître ſe propoſoit. On fit entendre au Maréchal de BELLE-ISLE; *Que les débris des* Troupes Saxones *étoient trop foibles pour ſe remettre en campagne: Qu'il faloit du tems pour les recruter, & qu'en attendant, on en avoit un extrême beſoin pour couvrir la* Saxe *même: Que* 7 *ou* 8 *mille Hommes de plus ou de moins ne changeroient pas la face des Affaires: Que la défenſe de la* Saxe *touchoit Sa* Majeſté Polonoiſe *de plus près que celle de la* Bohème; *& que, ſi le* Roi de Pruſſe *avoit fait ſa Paix*, l'Electorat de Saxe *étoit trop expoſé pour que l'on pût en éloigner les Troupes qui devoient naturellement le défendre.* Le Maréchal de *Belle-Iſle* entendit ce langage & prit le parti de retourner à *Prague*. On ne tarda pas après ſon retour à ſavoir que le *Roi de Pruſſe* avoit, en exécution de ſon Traité, donné des ordres pour faire retirer ſes Troupes, & que le *Roi de Pologne* étoit convenu d'une ſuſpenſion d'Armes de deux mois, pendant leſquels il devoit ſe déterminer s'il accèderoit au *Traité de Breſlaw*.

La Cour de Dreſde refuſe de joindre ſes Troupes à celles de France.

La *Bohème* ne pouvoit donc plus être défendue que par les *Impériaux* & les *François*, qui tous enſemble ne faiſoient pas plus de 30 mille Hommes. Les *Impériaux* formoient la Garniſon de *Prague* & l'*Armée Françoiſe* étoit campée auprès de cette Ville. Dans cette poſition, les Alliés

Embarras des Troupes Impériales & Françoiſes.

avoient à craindre au dehors les entrepriſes de l'*Armée Autrichienne*, & au dedans la mauvaiſe volonté de 50 mille Habitans prêts à ſe ſoulever, & ſur qui les intelligences qu'ils entretenoient avec les Ennemis, obligeoient de veiller de près.

Le Prince Charles s'avance pour aſſiéger Prague. 24 Juin.

Le 24 de Juin, le *Prince* CHARLES quitta le Camp de *Zebrach*, dans lequel il avoit laiſſé repoſer ſes Troupes pendant quelques jours, & vint camper à *Zinowitz* à une demie lieu de *Prague*.

Le Grand-Duc ſe rend à l'Armée. 27 Juin.

Le 27, le *Grand-Duc* ſe rendit à l'Armée, & l'on fit ſur le champ les diſpoſitions néceſſaires pour commencer le Siége. Les Troupes de *France*, quoique poſtées de manière à ne pouvoir être forcées, étoient cependant dans un état qui faiſoit penſer aux *Autrichiens* qu'elles ſeroient obligées d'accepter les conditions qu'on leur voudroit impoſer; & pour les réduire pluſtôt, la *Reine de Hongrie* n'aiant plus à ſe défendre contre le *Roi de Pruſſe*, fit paſſer en *Bohème* toutes les Troupes qu'elle avoit en *Siléſie*. Les *François* cependant avoient reçu la plus grande partie des Recrues qu'ils attendoient, auxquelles toute la diligence du *Prince* CHARLES n'avoit pu couper le chemin: mais *Piſceck*, dont il s'étoit emparé pendant que le Maréchal de *Broglio* marchoit vers *Prague*, ôtoit toute communication avec la *Bavière*.

Propoſitions de la France rejetées. 1 Juillet.

Dans cette ſituation, les deux Généraux aiant reçu de la *Cour de France* des Pleins-Pouvoirs pour traiter de l'évacuation de la *Bohème* à des conditions honorables, il y eut le 1 de Juillet une Conférence entre le Maréchal de *Belle-Iſle* & le Weſt-Maréchal de *Königſegg*. Le Maréchal y déclara; *Que, quoique* l'Armée Françoiſe *fût dans une poſition à ne pouvoir être forcée, on vouloit néanmoins épargner à la Ville de* Prague *le riſque d'être ruinée, ce qui ne manqueroit pas d'arriver s'il faloit qu'elle ſoutînt un Siége: Que pour cette raiſon les* Généraux François *étoient prêts de la remètre aux Troupes de Sa* Majeſté Hongroiſe, *pourvu que l'Armée & la Garniſon de* Prague *euſſent la liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit, avec leurs Armes, leur Artillerie, leurs Bagages & tout ce qui pouvoit leur appartenir.* Le Comte de *Königſegg* répondit; *Que l'offre que les* Généraux François *faiſoient de remètre la Ville de* Prague *étoit ſans doute importante; mais qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas l'accepter aux conditions propoſées: Que la* Reine *avoit expreſſément ordonné de ne recevoir les* Troupes Françoiſes *qui ſe trouvoient en* Bohème, *que Priſonières de guerre; & qu'elle avoit défendu de leur accorder aucune autre Capitulation: Que c'étoit-là tout ce qu'il pouvoit accorder.* Aprés pluſieurs diſcours de part & d'autre pour établir la juſtice des Propoſitions que l'on faiſoit réciproquement, le Maréchal de *Belle-Iſle* dit au Comte de *Königſegg*, en ſe levant pour ſe retirer: *J'eſperois, Monſieur trouver plus de facilité de votre part. Je vois bien qu'il faudra que nous faſſions un dernier effort. L'évènement eſt incertain: mais vous ſavés qu'on trouve ſouvent en ſoi-même des reſſources auxquelles on ne s'attendoit pas.* Le Comte de *Königſegg*, en quittant le Maréchal, lui dit; *Qu'il alloit dépêcher un Cou-*

vier à Vienne *pour y donner avis de cette Conférence & pour ſavoir les dernières intentions de la* Reine : *Qu'il les lui feroit ſavoir auſſitôt que le Courier ſeroit de retour ; & qu'en ſuite ſon Excellence pourroit prendre le parti qu'elle jugeroit le plus convenable.* Les mêmes Propoſitions furent faites pluſieurs fois depuis de la part de l'*Empereur* & du *Roi de France:* mais elles furent toujours rejetées.

Après la Conférence infructueuſe du 1 de Juillet, on ſe prépara de part & d'autre à faire les derniers efforts. Les *Troupes Françoiſes*, tant du Camp que de la Ville, formoient environ 25 mille Hommes, en comptant les malades, qui montoient à près de 4 mille. L'Armée du *Prince* CHARLES étoit de 40 mille Hommes de Troupes règlées & de 25 à 26 mille Hommes de Troupes irrégulières. Il n'en faloit pas moins pour aſſiéger en même tems une Ville telle que *Prague*, & une Armée de plus de 20 mille Hommes campée ſous ſes murs. La tranchée devant *Prague* fut ouverte la nuit du 16 au 17 de Juillet. Je n'entrerai point dans le détail de ce Siége ſi célèbre, & qui fit tant d'honneur à l'habileté des *Généraux François*, ainſi qu'à la valeur des Troupes qu'ils commandoient. Ce détail, quelque curieux qu'il put être, m'éloigneroit trop de mon objet. J'ai dit que la *Cour de Vienne* rejeta toutes les Propoſitions qui lui furent faites de la part de la *France* & de l'*Empereur*, il eſt juſte de faire entrevoir les motifs d'une conduite, qui ne fut ſans doute approuvée que de ceux qui la tenoient.

On ouvre la Tranchée devant Prague. 17 Juillet.

Il eſt à croire que le *Conſeil de Vienne* n'auroit pas fait entreprendre le Siége de *Prague*, que l'on pouvoit recouvrer par une voie plus facile, & que la *Reine de Hongrie* auroit écouté l'offre qu'on lui faiſoit de la laiſſer rentrer paiſiblement en poſſeſſion de la *Bohème*, ſi le *Gouvernement Britannique* ne l'eût entretenue dans le deſir de donner de la réputation à ſes Armes. On lui faiſoit entendre que *Prague* ne pourroit pas longtems ſe défendre; & que dans peu l'*Armée Françoiſe* campée ſous cette Ville, ſeroit dans la néceſſité de ſe ſoumètre aux conditions qu'on lui daigneroit impoſer. On lui promètoit d'ailleurs d'envoïer inceſſament dans les *Païs-Bas* un nombre conſidérable de *Troupes Angloiſes*, qui ſe joignant aux *Troupes Autrichiènes*, formeroient une Armée capable de faire du côté de la *France* une diverſion qui la forceroit à ne plus prendre de part à ce qui concernoit l'intérieur de l'*Allemagne*. On la flatoit ſur tout de réuſſir inceſſament à déterminer les *Hollandois* à joindre leurs Troupes à cette Armée pour augmenter de plus en plus l'inquiétude de la *France*. Nous verrons plus bas à quoi ces eſpérances flateuſes ſe réduiſirent cette année.

Raiſons pour leſquelles la Reine de Hongrie rejete les Propoſitions de l'Empereur & du Roi de France.

Le *Roi de France*, ſans s'alarmer de ce que les *Anglois* négocioient en *Hollande*, ne ſongea qu'à tirer de *Bohème* des Troupes, dont la valeur méritoit qu'il prît un ſoin particulier de leur conſervation. L'Armée

Le Maréchal de Maillebois marche au ſecours de Prague. 9 Août.

qu'il avoit envoïée au commencement de la Guerre ſur la *Baſſe-Meuſe* & dont les Quartiers étoient dans la *Weſtphalie*, eut ordre de ſe raſſembler ſous les ordres du Maréchal de *Maillebois*, qui la commandoit & de prendre le chemin de *Bohème*. Elle ſe mit en marche le 9 d'Août; & la première Diviſion arriva le 22 à 3 lieues de *Francfort*. Dès que cette Armée s'étoit miſe en marche, l'*Empereur* avoit raſſuré la *Diète de l'Empire* par un *Décret de Commiſſion*, lequel portoit; *Que Sa* Majeſté Impériale, *déſirant rétablir la tranquillité en* Allemagne, *avoit fait toutes les démarches convenables à ce but; mais, que ſes propoſitions & celles que le* Roi de France *avoit fait faire dans la même vue, aiant été rejetées contre toute attente par la* Reine de Hongrie, *Sa* Majeſté très Chretienne *s'étoit déterminée à faire paſſer une nouvelle Armée en* Bohème: *Que l'*Empereur, *eſpérant avec l'aide du Tout-Puiſſant dans lequel il mètoit ſa confiance, obtenir ce qui lui devoit appartenir, & ſe voir par là plus en état de montrer, en procurant à l'*Empire *une Paix ſolide & durable, combien il avoit à cœur le repos du* Corps Germanique, *il avoit cru devoir faire connoître à la* Diète *que les dernières Réponſes de la* Reine de Hongrie *avoient occaſioné la marche de cette* Armée Françoiſe, *dont il auroit ſouhaité que l'on eût pu ſe paſſer, afin d'ôter aux* Etats de l'Empire *tout ſujet de crainte & d'inquiétude: Que Sa* Majeſté Impériale *aſſuroit la* Diète *que cette Armée ne cauſeroit aucun dommage aux Païs qu'elle traverſeroit: Que les Troupes, dont elle étoit compoſée, camperoient, & n'entreroient point dans les Villes: Qu'elles obſerveroient une exacte diſcipline: Qu'elles paieroient en Argent comtant les Fourages, le Bois, les Voitures & les Chevaux qu'on leur fourniroit; & que le* Comte de FURSTEMBERG Landgrave de Sthalingen, *Lieutenant-Welt-Maréchal des Armées de l'*Empereur *& l'un de ſes Conſeillers Intimes, avoit été nommé Commiſſaire par Sa* Majeſté Impériale *pour avoir ſoin de l'exécution des Conventions faites à ce ſujet: Que les diſpoſitions de la* Reine de Hongrie *n'avoient point diminué l'amour de l'*Empereur *pour la Paix; & qu'il étoit réſolu de ſe prêter à tous les moïens de conciliation, ſi l'*Empire *pouvoit trouver quelque expédient pour faire obtenir à Sa* Majeſté Impériale, *ſans qu'elle fût obligée de continuer d'avoir recours aux Armes, la ſatisfaction qu'elle avoit droit d'attendre ſur ſes légitimes prétentions: Que l'*Empereur *demandoit les avis des* Etats de l'Empire *ſur les meſures qu'il convenoit de prendre, & ſur la médiation que l'on pourroit emploïer pour terminer par la Négociation ſes différens avec Sa MAJESTE' HONGROISE.* D'un autre côté les Miniſtres de la *Reine de Hongrie* & ceux du *Roi de la Grande-Bretagne* eſſaïèrent à faire prendre aux *Etats Généraux des Provinces-Unies* de l'ombrage au ſujet de la marche de cette Armée. Le 1 de Septembre, ſes différentes Diviſions étoient toutes arrivées près de *Nuremberg*. Le 14, elle campa près d'*Amberg* dans le *Haut-Palatinat*; & le même jour le Siége de *Prague* fut entièrement levé. Ce fut l'ouvrage des ſages conſeils du Comte de *Kevenhuller*, qui commandoit les *Troupes Autri-*

L'Empereur raſſure la Diète de l'Empire ſur la marche de cette Armée.

On veut alarmer les Etats-Généraux au ſujet de la Marche de cette Armée.

Le Siége de Prague eſt levé. 14 Septembre.

chiènes en *Bavière*. Dès qu'il fut assuré de la marche & de la destination de l'Armée du Maréchal de *Maillebois*, il écrivit, tant à la *Reine* qu'au *Grand-Duc* plusieurs Lettres dans lesquelles il leur disoit; *Que la marche d'une nouvelle* Armée Françoise *n'étant point une chose douteuse, il n'étoit plus question de perdre le tems devant* Prague; *mais qu'il falloit marcher sur les Frontières de* Bavière *pour être à portée de soutenir l'Armée qu'il commandoit, & de disputer en même tems le passage des Gorges par où les Ennemis devoient passer pour pénétrer jusqu'à* Prague: *Que, supposé qu'ils voulussent former quelque dessein sur l'*Autriche, *on seroit en état par là de rompre leurs mesures & de profiter des fautes qu'ils pourroient faire; & que s'ils vouloient pénétrer en* Bohème, *on pourroit les embarasser beaucoup.* Ces conseils, dictés par la prudence & l'habileté, furent enfin goutés à *Vienne* & la *Reine* envoia des ordres à l'Armée de *Bohème* pour que l'on s'y conformât. En conséquence, il fut résolu dans un Conseil de Guerre de se retirer à *Piltsen*; &, quand on auroit été joint par le Corps d'Armée du Welt-Maréchal de *Kevenhuller*, de marcher ensemble pour disputer l'entrée de la *Bohème* au Maréchal de *Maillebois*. Le Siége fut donc entièrement levé le 14, après 58 jours de tranchée ouverte: Quelques jours avant les ordres de *Vienne*, le *Grand-Duc* & le *Prince* CHARLES avoient voulu renouer les Conférences avec le Maréchal de *Belle-Isle*: mais il y parla d'un ton bien différent de ce qu'il avoit fait. Il étoit instruit de la marche du Maréchal de *Maillebois*; & depuis le commencement du Siége les *François* en avoient reculé les progrès par tant d'Actions éclatantes, que les Assiégeans n'avoient pas lieu de se flater de réussir dans leur entreprise. Il déclara donc; *Que les choses n'étoient plus dans le même état qu'auparavant: Que l'Armée de M. de* Maillebois *changeoit absolument la face des Affaires: Qu'il n'étoit plus question d'évacuer la* Bohème, *mais de la défendre: Que les* Troupes Françoises *étoient toujours les mêmes; qu'elles avoient encore le même courage & la même fermeté; qu'elles ne vouloient devoir leur liberté qu'à leur valeur; & qu'elles étoient trop aigries des conditions qu'on avoit voulu leur prescrire, pour consentir à faire une Capitulation, qui pourroit être prise pour une grace mandiée: Qu'enfin, il n'avoit plus lui-même aucun pouvoir de traiter sur les premières propositions.* L'effet de cette Conférence fut que les Assiégeans redoublèrent leurs efforts; mais sans beaucoup d'effet. Le Maréchal de *Belle-Isle* fit assembler tous les Officiers dès qu'il fut rentré dans *Prague* & les informa de ce qui venoit de se passer. La nouvelle de la marche du Maréchal de *Maillebois* se répandit le même jour dans *Prague*, & les Soldats, dans les transports d'une joie inspirée par l'espérance, coururent par les rues en criant: *Vive le* ROI *! Vive M. de* MAILLEBOIS *! Périssent ceux qui vouloient nous mener prisoniers en* HONGRIE *!* Je finirai ce que je voulois dire par la réflexion d'un nouvel Historien (1), que je n'ai pas du manquer de mètre au rang de mes Mé-

Le Maréchal de Belle-Isle, avant la levée du siége, refuse de sortir de Prague aux conditions qu'il avoit lui même proposées.

(1) MEMOIRE *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, *depuis 1740 jusqu'à la Paix*

moires; que je copie quelquefois ſans ſcrupule, comme je fais tous les autres Livres dont je me ſers; & que je copierois plus ſouvent, s'il avoit été plus attentif à marquer les dates des évènemens qu'il rapporte, & ſi la partialité, dont il fait profeſſion, ne rendoit pas ſon exactitude juſtement ſuſpecte. Voici cette réflexion. *C'eſt une choſe admirable que plus de vingt mille Hommes aient mieux aimé périr, que de faire une démarche qui eût pu rendre leur courage douteux; quoiqu'une Capitulation eût ſurement du être excuſée par les circonſtances où ſe trouvoit l'Armée, & qu'elle fût autoriſée par les Loix de la Guerre. C'eſt donc une juſtice, que tout honnête homme doit à cette brave Garniſon, qu'elle a fait tout ce qui ſe peut humainement, ſoit par rapport à la valeur, ſoit à l'égard de la patience, dans les travaux d'un long & pénible Siége. On voit quelquefois le même courage, la même réſolution dans un certain nombre d'hommes: mais que cela ſe trouve dans toute une Armée, c'eſt une choſe dont l'Hiſtoire ne nous fournit aucun exemple.*

Le Maréchal de Broglio ſort de Prague & va à Leurmeritz.

Le Maréchal de Maillebois s'avance vers la Bohême.

Il campe à Culm dans le Cercle d'Egra. 10 Octobre.

Le Maréchal de Maillebois renonce au projet de joindre le Maréchal de Broglio & reprend la route du Palatinat. 22 Octobre.

Après que les *Autrichiens* ſe furent retirés, le Maréchal de *Broglio* ſortit de *Prague* à la tête de 12 mille Hommes; obligea le Général *Feſtetitz* que le *Grand-Duc* avoit laiſſé pour empêcher l'entrée des Convois dans *Prague*, à s'éloigner; délogea les Ennemis de quelques Poſtes ſur le *Moldaw* & ſur l'*Elbe*; & marcha vers *Leurmeritz*. Le Maréchal de *Maillebois*, que le Comte de *Saxe*, lequel avoit pris le commandement de l'Armée du Duc d'*Harcourt*, avoit joint à *Amberg*, en partit, le 16 de Septembre, & le 25, il alla paſſer les Montagnes du Palatinat à *Meringue*. Enſuite, étant entré dans la *Bohême*, il marcha ſur l'*Eger*, paſſa cette Rivière le 10 d'Octobre, & campa le même jour à *Culm*. Le Comte de *Saxe* avec l'Avant-garde s'empara de la Ville d'*Ellenbogen*, & ſe diſpoſa, ſelon les ordres qu'il avoit, à s'avancer vers *Saatz*: mais le *Grand-Duc* ne l'en laiſſa pas le maître. Son Armée aiant été renforcée par les Troupes du Comte de *Kevenhuller* & par le Corps de réſerve du Comte *Bathiany*, s'étoit miſe en marche pour empêcher le Maréchal de *Maillebois* d'entrer en *Bohême*. Il arriva trop tard: mais il pouvoit du moins s'oppoſer à ce qu'il pénétrât plus avant; &, conjecturant ſans peine, aux divers mouvemens de cette Armée, qu'elle vouloit entrer dans le Cercle de *Saarz* pour aller joindre le Maréchal de *Broglio* à *Leurmeritz*, ou dans quelque autre Poſte ſur l'*Elbe* il fit occuper les défilés, par leſquels le Comte de *Saxe* devoit paſſer. Après divers mouvemens qui n'aboutirent à rien, le Maréchal de *Maillebois* fut obligé de ramener ſous *Egra* ſon Armée, que la fatigue & la diſète de vivres avoit réduite dans un fort mauvais état, & de réprendre le chemin du *Palatinat*. Avant que de quiter la *Bohême*, il laiſſa le Marquis d'*Hérouville* avec 2 mille 500 Hommes dans *Egra*. L'Armée partit d'au-

générale ſignée à Aix-La-Chapelle, le 18 Octobre 1748, à Amſterdam (Paris) 1749 4 Vol in-12 T. I. p. 256.

près

près de cette Ville, le 22 d'Octobre; & le 10 de Novembre, elle fut toute raſſemblée à *Stadt-am-hof* eſpèce de Faubourg de *Ratiſbone*, dépendant de la *Bavière*. Le 12, elle paſſa le *Danube*, & le 18, le Maréchal de *Broglio* en prit le commandement, ſuivant les ordres qu'il avoit reçus. Il avoit quité *Prague*, le 27 d'Octobre, aiant remis le commandement de l'Armée de *Bohème* au Maréchal de *Belle-Iſle*, & s'étoit rendu par la *Luſace* & la *Saxe* en *Bavière*.

Il paſſe le Danube 18 Novembre.

Le Maréchal de Broglio prend le Commandement de cette Armée. 18 Décembre.

Dès que le Maréchal de *Maillebois* eût pris le parti de s'en retourner ſans avoir rien fait, le Prince de *Lobckowitz* fut détaché avec un Corps de Troupes conſidérable pour aller reſſerrer *Prague*, de peur que les *François* n'échapaſſent, ou ne continuaſſent d'y faire entrer des Convois. A l'approche de ce Général, qui fut renforcé ſur ſa route par de petits Corps détachés que commandoient le Lieutenant-Welt-Maréchal Baron de *Saint-Ignon* & le Général *Feſtetitz*, le Maréchal de *Belle-Iſle* regagna *Prague* avec le gros de ſes Troupes; & ſes différens Détachemens diſtribués le long de l'*Elbe* & du *Moldaw* eurent ordre de retourner dans cette Ville. Il ne reſta de Troupes de ce côté là qu'à *Leurmeritz*, que le Comte *Wenceſlas de Wallis* vint aſſiéger avec 5 mille Hommes & du Canon. La Place n'étoit point fortifiée; & les *François*, commandés par le Marquis d'*Armentières*, n'avoient pas un ſeul Canon ni Mortier. Quand on les ſomma de ſe rendre, ils ne laiſsèrent pas de répondre qu'ils vouloient ſe défendre; & ſe défendirent en effet pendant ſix jours, juſqu'au 25 qu'ils ſe rendirent priſoniers de Guerre par Capitulation. Tous les Poſtes, dont *Prague* eſt environé, ſe trouvant ainſi retombés au pouvoir des *Autrichiens*, cette Ville fut de nouveau bloquée, & ſans eſpérance de recevoir aucun ſecours.

Prague eſt bloquée de nouveau. Novembre.

Leurmeritz ſe rend aux Autrichiens par Capitulation. 25 Novembre.

Ce fut dans ces circonſtances que le Maréchal de *Belle-Iſle* reçut ordre d'évacuer *Prague* & de ſauver l'Armée à quelque prix que ce fût. Il cacha ſoigneuſement cet ordre & fit au contraire toutes les démarches néceſſaires pour perſuader à l'Ennemi qu'il vouloit paſſer l'Hiver à *Prague*. C'eſt ce qu'il étoit aiſé de faire croire. Quelle apparence qu'une Armée fatiguée par un Siége auſſi long que meurtrier, entreprît de traverſer par un froid violent une grande étendue de Païs, dont les Habitans n'étoient rien moins qu'affectionés aux *François*, & ne pouvoient d'ailleurs les favoriſer en rien, attendu leur pauvreté. De pareilles réflexions jointes à ce que les environs de *Prague* à deux lieues à la ronde avoient été totalement ruinés par ordre du *Grand-Duc*, pour que les *François* ne puſſent en tirer aucune eſpèce de ſecours, furent cauſe que le Prince de *Lobckowitz* établit ſes quartiers aſſés loin de *Prague*, & même en deça du *Moldaw*, ne laiſſant dans les Villages de l'autre côté que des Huſſards de *Feſtetitz*. Les glaces, que cette Rivière rouloit continuellement par monceaux, favorisèrent beaucoup le deſſein du Maréchal de *Belle-Iſle*. Le Prince de *Lobckowitz* craignit qu'elles n'emportaſſent les Ponts

Le Maréchal de Belle-Iſle reçoit ordre de ramener l'Armée de Bohême.

de communication qu'il avoit ſur la Rivière. Il les rompit, & dans la ſuite, il ne fut pas maître de les rétablir au moment qu'il en eut beſoin. Il comtoit d'ailleurs que 5 à 6 mille Huſſards qui voltigeoient ſans ceſſe autour de *Prague*, & qui pouvoient en fort peu de tems tomber ſur les *François*, s'ils faiſoient le moindre mouvement, les mètroient hors d'état de rien entreprendre pour ſe tirer de leur fâcheuſe ſituation. On comte, diſent les MEMOIRES, que j'ai cités plus haut, vingt grandes lieues d'*Allemagne* de *Prague* à *Egra*, par le plus droit chemin. *Il faloit donc, pour faire prendre le change à l'Ennemi, faire une infinité de détours, paſſer des Rivières, dont l'Ennemi avoit détruit tous les Ponts, ſurmonter mille autres obſtacles, & ſans n'avoir cependant pour toute ſubſiſtance que très peu de pain & de l'eau glacée. Tous ces obſtacles n'arrêtèrent point le Maréchal. Tout malade qu'il étoit, il entreprit & exécuta cette retraite, qui ſera ſans difficulté un jour auſſi célèbre, que celle de ces dix mille Grecs, dont la plume de* Xénophon *a immortaliſé le courage. Il y aura cette différence remarquable, que de ces dix mille Hommes, le froid ne fit périr que deux Hommes, & qu'ils n'avoient que quelques Païſans à combatre, au lieu que pluſieurs centaines de* François *ont péri par le froid, bien autrement aigu en* Bohème, *que dans la partie la plus Septentrionale de la* Perſe, *& qu'ils ont continuellement été aux mains avec des Troupes bien plus féroces que les Soldats d'*Artaxerxès. *Une différence encore très remarquable, c'eſt que les* 10 *mille* Grecs *furent cent fois prêts de ſe révolter contre leurs Chefs, & que les* François *n'ont témoigné que de l'obéiſſance, de la fermeté & une patience à toute épreuve. Le Maréchal de* Belle-Iſle *aiant tout diſpoſé & fixé ſa ſortie de* Prague *à la nuit du* 16 *au* 17 *(de Décembre), fit courir le bruit qu'il ſe diſpoſoit à aller fourager quelques Villages aux environs de* Königſal. *Pour mieux cacher ſon projet, il ordonna que les Portes de la Ville fuſſent ouvertes, & qu'on laiſſât entrer tout le monde; mais avec cette précaution qu'on ne laiſſeroit ſortir qui que ce fût, ſous peine de la vie. Cela n'empêcha pas que M. de* Lobckowitz *ne fût informé des diſpoſitions que l'on faiſoit; & les Bourgeois, qui étoient autant d'eſpions, l'inſtruiſirent de tout, excepté du véritable but de ces préparatifs, parce qu'ils l'ignoroient. Tout ſe trouvant prêt, le Maréchal ne fit qu'une Colone de toutes ſes Troupes, qui montoient environ à* 14 *mille Hommes & marcha fort ſerré, pour aſſurer ſes Bagages & l'Artillerie. On ſortit par la* Porte Caroline *& l'on marcha à gauche par des chemins détournés. Les* Autrichiens *aiant ruiné les grandes routes & détruit tous les Ponts, il faloit chercher les ſentiers qui étoient le plus en état & éviter les Rivières. On traverſa d'aſſés grandes Plaines, au bout deſquelles on entra dans des Défilés très rudes & très difficiles. On paſſa par* Cauditz, Deſſing, Pelchau, Königlwert *&* Cauderbach. *Les jours étoient courts; on les emploïoit à marcher, & on paſſoit les nuits ſous les Armes dans les neiges & les glaces. Depuis le premier Officier juſqu'au dernier Soldat, tous ſouffroient également de la rigueur du froid, de la faim, & des Ennemis qui n'avoient pas tardé à paroître. Dès le premier jour;*

Retraite du Maréchal de Belle-Iſle. 16 Décembre.

ils avoient attaqué la queue & le flanc de la Colone, faiſant tous leurs efforts pour pénètrer juſqu'au Bagage : mais ils ne purent ſe rendre maîtres que de quelques Chariots de peu de conſequence. Après avoir marché quelque tems ſur la gauche, on prit à droite. Le 25, on fit deux marches forcées, & le 26, on arriva à Egra. *Pendant toute la marche, le Maréchal ſe faiſoit tenir un traineau tout prêt, pour pouvoir s'en ſervir en cas de beſoin, & ſe faire porter plus facilement & à découvert, dans les endroits où ſa préſence ſeroit néceſſaire. Les douleurs d'un Rhumatiſme, qu'il ſouffroit alors, ne lui permètant pas de ſe tenir à cheval, il étoit obligé d'aller en Caroſſe. Il ſeroit difficile d'imaginer un plus affreux ſpectacle, que celui qui s'offroit ſur la route, où cette* Armée Françoiſe *avoit paſſé. On y voïoit en quelques endroits des pelotons de* 100, *de* 200, *tant Soldats qu'Officiers, les uns morts de froid, les autres engourdis ou perclus de leurs Membres. Le Maréchal avoit laiſſé auprès de chaque Peleton un Trompète, pour engager les Ennemis à ne pas refuſer à ceux qui vivoient encore les ſecours que l'humanité inſpire.* L'Auteur que je viens de copier, rapporte enſuite l'Extrait d'une Lettre du Maréchal de *Belle-Iſle*, contenant une relation détaillée de cette Retraite mémorable, dont il vient de nous offrir un Tableau. Voici cet Extrait :

Extrait d'une Lettre du Maréchal de Belle Iſle au ſujet de ſa retraite.

M. DE BROGLIO *m'a remis le commandement de l'Armée de* Bohème, *le* 27 *Octobre, n'aiant affaire alors qu'à* 3 *ou* 4 *mille* Huſſards, Croates, *ou* Pandoures : *mais je n'ai pas joui longtems de cette liberté ; car le Prince de* Lobckowitz *eſt arrivé à portée de* Prague, *le* 2 *de Novembre, avec* 13 *Régimens d'Infanterie,* 8 *de Cuiraſſiers ou de Dragons, des* Croates *& des* Huſſards ; *ce qui joint à ce qui m'environnoit déja a formé un Corps de* 20 *mille Hommes. J'ai été obligé d'abandonner ma communication avec la* Saxe *& de replier tous mes quartiers. J'avois mis à profit les jours de liberté, aiant remonté près de* 2 *mille Cavaliers, Dragons ou* Huſſards, *dans ce petit eſpace de tems ; ce qui m'a mis en état de tenir la campagne, de faire des fourages & d'amaſſer des ſubſiſtances. Je me ſuis formé des attelages d'Artillerie & des Caiſſons pour les Vivres. L'ordre du* Roi *étoit que je profitaſſe de la première diverſion que feroit en ma faveur M. le Maréchal de* Broglio, *dès qu'il auroit pris le commandement de l'Armée du* Danube, *pour ramener ici l'Armée de* Prague. *J'ai donc travaillé à me mètre en état de pouvoir marcher d'un moment à l'autre ; & que, ſi par des contretems cette retraite devenoit impoſſible, je puſſe faire ſubſiſter toute l'Armée dans* Prague *juſqu'au Printems, afin de donner tout le loiſir à la Cour par la Négociation, & à nos Armées par des coups de vigueur, de nous dégager. Cependant tout le mois de Novembre s'eſt paſſé. J'ai enfin reçû deux ordres conſécutifs de ramener l'Armée du* Roi. *Imaginés-vous, Monſieur, ce que c'eſt que de ſortir une Armée par deux Portes d'une Ville auſſi immenſe que* Prague, *avec* 5 *ou* 6 *mille Chevaux d'Equipages, des Caiſſons, & du Pain pour* 12 *jours,* 30 *pièces de Canons, tout l'attirail, toute la Poudre, & les*

Bales & Outils..., y aiant autant d'eſpions ſur mes démarches que d'Habitans; le Prince de Lobckowitz *n'aiant d'autre objet que de m'affamer d'une part, & de m'empêcher de rejoindre nos autres Armées & Places, de l'autre; & ce qu'il y a de pire me trouvant actuellement perclus par mon Rhumatiſme & dans l'impoſſibilité abſolue de monter à cheval. J'ai mis en œuvre toutes les ruſes, précautions & induſtrie dont j'ai pu être capable. Je ſuis parvenu à ſortir de* Prague, *comme ſi j'allois faire une expédition, & j'ai dérobé 24 heures pleines au Prince de* Lobckowitz, *qui n'étoit qu'à 5 lieues de moi. J'ai percé ſes Quartiers & j'ai traverſé 10 lieues de Plaines, aiant à trainer tous les harras dont je viens de vous parler, avec 11 mille hommes de pied & 3 mille 250 Chevaux; M. de* Lobckowitz, *aiant 8 mille Chevaux & 10 à 12 mille Hommes d'Infanterie. J'ai d'abord fait une telle diligence, que je ſuis arrivé aux Défilés avant qu'il ait pu m'atteindre, & ce qui a achevé le ſuccès de l'entrepriſe, eſt que je lui ai caché le chemin que j'avois réſolu de prendre; car en effet, il avoit fait occuper tous les Défilés & rompre tous les Ponts des deux chemins ordinaires les plus fréquentés, dont l'un va paſſer la Rivière d'*Egra *à* Carlſbad *& de là à* Ellenbogen, &c; *& l'autre plus à gauche va par* Rakowitz *& tombe à côté de* Pilſen, *& de là ſur* Egra. *Mes deux premières marches ont ſemblé prendre ce chemin: mais j'en ai pris un qui perce entre les deux autres, où je n'ai trouvé que les obſtacles de la nature; & je ſuis enfin arrivé ici le deuxième jour ſans échec, quoique j'aie été continuellement harcelé de Huſſards en tête, en queue & ſur mes flancs. Je n'ai perdu que ce qui n'a pu ſupporter la fatigue & la rigueur inexprimable du froid, qui ont été l'un & l'autre au-delà de toute expreſſion. Je crois même qu'il n'y a jamais eu d'exemple qu'une* Armée Françoiſe *ait eſſuïé rien de pareil. Je compte qu'à vue de païs il a péri 4 à 800 Hommes morts dans les neiges, ou reſtés ſans force de pouvoir ſuivre; & depuis 3 jours que je ſuis ici, en voilà plus de 500 que l'on porte à l'Hôpital avec des pieds & des membres gelés. Il a fallu marcher autant de nuit que de jour; &, comme le froid & la fatigue ont été communs, les Officiers-Généraux n'ont pas été plus épargnés que les autres. Les plus heureux ſont ceux qui en ſont quites pour de gros Rhumes. Je ſuis de ce nombre, avec la Fièvre qui ne m'a pas quité depuis ſix jours; ce qui joint à mes autres infirmités & à l'état d'épuiſement exceſſif où je ſuis de longue main, m'a mis totalement à bout. Le courage de l'eſprit a pouſſé ma machine au-delà de ſes forces; &, je me trouve bien récompenſé par le ſuccès d'une entrepriſe la plus difficile & la plus périlleuſe; &, vu toutes les circonſtances, la plus importante pour le ſervice du Roi & le bien de la Cauſe commune, je n'ai été entamé nulle part; je n'ai laiſſé que ce qui eſt mort, ou n'a pu ſuivre; j'ai brûlé les Voitures de Vivres ou de Munitions, à meſure qu'elles ont briſé, en faiſant diſtribuer les charges: mais mes 30 pièces de Canons ſont ici, ainſi que tous les Corps de l'Armée. Je les laiſſe repoſer ici quelques jours, après quoi je vais m'allonger dans le* Palatinat, *où j'attendrai les ordres du* Roi, *en réponſe du Courier que j'ai dépêché à la Cour pour apprendre mon arrivée. Je vous*

dois ajouter que, pour aſſurer le ſecret de mon départ, faciliter ma première marche & pourvoir en même tems à la conſervation d'un fort grand nombre de malades, qui étoient à Prague *dans nos Hôpitaux; j'y ai laiſſé une Garniſon compoſée en Officiers & en Soldats de tout ce qu'il y avoit de Convaleſcens, de Malingres & d'Infirmes, qui n'auroient pu ſupporter la fatigue de la marche, avec inſtruction à celui que j'ai laiſſé pour commander, de ce qu'il devoit faire pour obtenir la meilleure Capitulation qu'il lui ſeroit poſſible, 8 ou 10 jours après mon départ. C'eſt ce qui a été exécuté. J'apprens par un Officier, qu'il vient de me dépêcher, qu'il a capitulé le 26, & a obtenu tous les honneurs de la Guerre, & qu'il ſera conduit ici, avec tout ce qui pourra être en état de marcher, aux frais de la* Reine de Hongrie *juſqu'en cette Place.*

Les Relations que les *Autrichiens* firent publier de cette Retraite, ne ſont pas toujours d'accord avec celles que l'on vient de lire. Selon ces Relations, l'*Armée Françoiſe* fut entièrement ruinée. Une prétendue Lettre du Général *Feſtetitz*, datée de *Teiſchniz*, le 30 de Décembre; dit en propres termes; *Qu'il ne croïoit pas que la plus grande partie de ce Corps fût jamais en état d'aller en Campagne, & que la perte des* François *dans leur retraite, en priſoniers, déſerteurs & morts montoit à plus de 5 mille Hommes.* Une autre prétendue Lettre du Prince de *Lobckowitz*, datée de *Prague*, le 5 de Janvier, faiſoit monter de même les *Priſoniers François* à 5 mille; mais elle comprenoit dans ce nombre les 2500 Priſoniers faits dans *Prague*, avec ceux que l'on avoit faits à *Leurmeritz*, à *Teſchen* & dans d'autres Poſtes. Cette Lettre, ajoutoit: *Il eſt déſerté plus de 500 Hommes de la petite Armée de M. le Maréchal de* Belle-Iſle; *nos Huſſards en ont pris plus de 15 cens, & en ont tué environ 2 mille; & ils ont pris pluſieurs Drapeaux, Etendarts & Timbales.* Il étoit de l'intérêt des *Autrichiens* d'exagérer les petits avantages qu'ils pouvoient avoir remportés, & de diminuer de tout leur poſſible la gloire d'une Retraite, qui ne faiſoit pas l'éloge de la vigilance & des précautions de leurs Généraux.

Dans la vérité, le Prince de *Lobckowitz*, piqué d'avoir été trompé par l'adreſſe du Maréchal de *Belle-Iſle*, voulut d'abord courir après lui: mais bientôt, convaincu de l'impoſſibilité de le joindre, il retourna ſur *Prague*; & ſomma le S. de *Chevert*, qui commandoit dans cette Place de la rendre. La Réponſe de cet Officier fut; *Qu'il ne la remètroit qu'à des conditions honorables; & que, pluſtôt que de ſouſcrire une Capitulation honteuſe, il mètroit le feu à la Ville & s'enſeveliroit ſous ſes ruines.* Le Prince de *Lobckowitz* ſentit qu'il avoit tout à craindre du courage d'un Officier auſſi brave; & d'ailleurs l'*Artillerie* & l'*Armée Françoiſe*, le principal objet de la *Cour de Vienne*, dirigée par les *Anglois*, n'étant plus dans *Prague*, il eut été d'une extrême imprudence de riſquer pour rien une Capitale qui coutoit déja tant de ſang. On convint donc de la Capitulation ſuivante.

Reddition de Prague. 26 Décembre.

Capitulation de Prague.

ARTICLE I. TOUS les Habitans actuellement dans les Villes de Prague *ne ſeront recherchés ni inquiétés, ſous quelque prétexte que ce ſoit, pour le ſerment qu'ils ont prêté, les ſervices qu'ils ont rendus & les prêts qu'ils ont pu faire, ou pour avoir ſervi l'*Empereur *& ſes Alliés, y aiant été obligés par force.*

Accordé.

II. *Tous les Officiers de l'Etat-Major, les Officiers des Troupes, autres que ceux de la* Garniſon Françoiſe *ou* Impériaux, *& la Garniſon en l'état où elle ſe trouve, ainſi que tout ce qui en dépend, au ſervice de l'*Empereur *& de Sa* Majeſté Très Chretienne, *ſortiront avec armes & bagages & tous les honneurs de la Guerre, & ne ſeront ſujets à aucuns actes de répréſailles, de quelque nature qu'ils puiſſent être & ſous quelque prétexte que ce ſoit.*

Ce qui eſt en état de marcher pourra ſortir. Cela s'entend pour ce qui eſt de la Garniſon.

III. *La Garniſon emmenera avec elle tous les effets appartenans, tant à Sa* Majeſté Impériale, *qu'à Sa* Majeſté Très Chretienne, *conſiſtant en 40 Pontons de Cuivre, ſur Hacquets de rechange, en 2 Pièces de Canons de fonte ſur leurs Affuts armés, en 2 pièces aux Armes de* Bavière *& du Comte de* Thöring, *& en 4 Chariots d'Artillerie compoſés pour l'Infanterie.*

Les effets de toutes eſpèces appartenans aux Souverains, reſteront à *Prague*. Ils ſeront conſignés à l'Officier Roïal qui en aura commiſſion.

IV. *La Garniſon emmènera pareillement avec elle tous les Grains, Farines, Pain, Biſcuit, Uſtenciles de Four & de Magaſin & généralement tout ce qui en dépend, outre Fourage, Foin, Paille, Avène, Orge ou Seigle, qui ſe trouveront dans les Magaſins.*

On pourvoira à la ſubſiſtance de la Garniſon pendant la marche. Ainſi elle ne devra toucher ni aux Grains, ni aux Farines, &c. du Magaſin de *Prague*, lequel ſera conſigné de bonne foi.

V. *Elle emmènera tous les Equipages des Troupes des deux Nations alliées & des Officiers, tant abſens que préſens, les Meubles & Effets, de quelque nature qu'ils ſoient, à eux appartenans, les Armes dépoſées aux Magaſins, les Habillemens faits ou en Balots, les Harnois & Equipages de Chevaux de toute nature, tant des Troupes de Guerre, que de l'Artillerie & des Vivres, ſoit uniformes ou autres, ſans aucune diſtinction.*

On ne touchera point aux Equipages des Officiers: mais on ſe promet qu'il n'y aura rien d'entre-mêlé parmi, qui ne ſoit en propriété auxdits Officiers.

VI. *Tous les Papiers de la Caiſſe Militaire, ceux de l'Intendance, ceux des Commiſſaires des Guerres, ceux des Vivres, ceux des Hôpitaux & les Papiers du fourniſſement de la viande ſortiront pareillement ſous la conduite de ceux qui en ſont chargés.*

Accordé, moiènant une viſite, & qu'il n'y ait rien d'entre-mêlé

parmi, qui ſoit au préjudice de la *Reine* ou des Etats du *Roïaume de* BOHE'ME.

VII. *Il ſera fourni des Chariots en nombre ſuffiſant, attelés chacun de 4 Chevaux, qui ne pourront être chargés de plus de 12 à 15 cens peſant, pour le tranſport de tous les Effets appartenans aux Alliés, ſoit en Munitions ou en Equipages; leſquels Chariots ſeront conduits juſqu'aux lieux ci-après convenus ſur les Frontières du* Haut-Palatinat. *Il ſera de même fourni des Chevaux pour monter les Officiers, outre ceux d'attelage qui ſeront néceſſaires pour les Voitures à eux appartenantes, afin de porter leurs Equipages ou Effets aux lieux convenus.*

On s'engage au tranſport des Equipages pour les Officiers, qui ſeront actuellement avec la Garniſon, & on permet aux Officiers de ſe pourvoir de Chevaux pour leur argent.

VIII. *Il reſte ſur les remparts des Villes de* Prague *6 pièces de Canons, de 24 Livres de bale avec leurs Affûts & Armemens, deſquelles il y en a une hors de ſervice; 3 pièces de 12 montées ſur leurs Affûts avec leurs Armemens; un Affût de rechange d'une pièce de 24 avec ſon Armement complet; 2 Mortiers de 12 pouces de Diamètre avec leurs Affûts & Armemens complets; 3 Mortiers de 10 pouces & 6 lignes; leſquelles 9 pièces de Canons ci-deſſus ſont de fonte; 5 Mortiers auſſi de fonte, avec leurs Affûts & Armemens, & un Affût de recharge d'une pièce de 24, le tout appartenant à Sa Majeſté le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *ſeront rendues à la première requiſition de Sa* Majeſté Polonoiſe, *ſans que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, elles puiſſent être retenues; devant au ſurplus être garanti qu'il n'en ſera fait aucune répétition envers Sa* Majeſté Impériale *& Sa* MAJESTE' TRE'S CHRETIENNE.

Cet Article n'eſt point accordé, parce que nous n'avons rien à démêler avec Sa Majeſté le ROI DE POLOGNE.

IX. *Il ſera libre à tous les Officiers,* Impériaux *ou* François, *qui ſont Priſoniers de Guerre & ſur leur parole à* Prague, *de ſortir avec la Garniſon, ſans que cela change rien à leur condition.*

Accordé.

X. *Tous les Malades ou Bleſſés, Employés, Domeſtiques ou autres,* Impériaux *ou* François, *qui ſe trouveront dans les Hôpitaux établis, ou dans des Maiſons particulières, ſeront & demeureront libres après leur convaleſcence, & ſeront conduits en toute ſureté au lieu convenu par la même route que la Garniſon aura tenue, & avec des Officiers de leur Nation. Il leur ſera fourni les Chevaux, Chariots ou Voitures, en nombre ſuffiſant pour leur tranſport & celui de leurs Effets. La ſubſiſtance, qui leur eſt néceſſaire, leur ſera préparée & fournie dans les lieux de leur route en païant de gré à gré.*

Tous les malades & ceux qui ne ſont point en état de marcher avec la Garniſon, ſeront Priſoniers de Guerre, tant Officiers que Commun.

XI. *Il ne ſera point touché aux Vivres, Médicamens & autres Proviſions de toute nature, faites pour l'Approviſionement & pour l'entretien des Malades &*

bleſſés, non plus qu'à tous les Officiers, Commis principaux, Emploïés & Domeſtiques actuellement prépoſés pour en avoir ſoin. Il leur ſera fourni, au contraire, en païant, toutes les choſes dont ils pourroient manquer & avoir beſoin, juſqu'au tems de leur parfaite guériſon & de leur départ, & juſqu'à ce qu'ils ſoient rendus au lieu où ils doivent être conduits en toute ſureté, lequel aura été convenu, ſur la Police du Commiſſaire des Guerres François *& autres Emploïés, auxquels toute liberté & ſureté ſeront accordées pour exercer leurs fonctions. Il leur ſera fourni des Logemens pour y établir les Malades convaleſcens à meſure qu'ils ſeront en état d'évacuer les Hôpitaux de la Ville. La Maiſon des Invalides eſt très convenable pour un pareil dépôt.*

On aura tout le ſoin imaginable des Malades. Les Chirurgiens & les Commiſſaires qu'on laiſſera avec eux, n'auront qu'à s'adreſſer au Commiſſaire de Sa Majeſté la *Reine*, pour avoir tout ce dont ils auront beſoin; ce qui ſera cependant pour leur comte.

XII. *Il ſera libre aux Officiers, Emploïés & à tout autre étant à la ſuite des Troupes, de faire des dépôts dans les Villes de* Prague *de tous les Effets, Agrêts de toute nature, Equipages, Bagages & Voitures qu'ils ne pourront emmener avec eux, & leſquels ſeront retirés dans une ſaiſon plus convenable.*

Accordé à leurs dépens. On laiſſera des Commiſſaires pour règler le paiement de toutes les dètes vérifiées, contractées par les Officiers.

XIII. *Les Officiers de l'Etat-Major, ceux de la Garniſon & autres Emploïés à la ſuite, Domeſtiques & tous autres encore,* Impériaux *ou* François, *ſortiront de* Prague, le 15 Janvier, *attendu la difficulté d'aſſembler les choſes néceſſaires pour leur marche & le tranſport de tous leurs Effets. On tiendra la route ci-après ſur* Egra, *pendant laquelle il leur ſera fourni le Logement, la Paille & le Bois. De* Horſelitz *à* Beraun, *où il y aura ſejour. De* Zebrack *à* Mouth, *& de là à* Rockizan *pour ſe rendre à* Pilſen, *où il y aura auſſi ſejour. Enſuite par* Orleün, Miede, Czerlin, *&* Plana, *où il doit encore y avoir ſejour. La dernière route par* Sandan *à* Egra. *Il ſera donné un Officier avec une Eſcorte, qui aſſurera ladite Garniſon & ſa ſuite, les Effets & Equipages contre toutes Hoſtilités. Et du jour de la Ratification de l'Acte d'évacuation convenu, il ſera libre à tous les Gens de la Campagne d'apporter leurs Denrées dans la Ville de* Prague, *ſans être inquiétés en façon quelconque. De même tous Actes d'Hoſtilités ceſſeront de part & d'autre juſqu'à ce que la Garniſon ait joint l'Armée du Maréchal de* BELLE-ISLE.

On pourvoira immédiatement à un nombre ſuffiſant de Chariots pour emmener les Equipages. La Garniſon ſortira dès le 2 Janvier 1743: mais, pour ſureté de ce Traité, on fera l'évacuation de la Citadelle ou du nouveau Château, nommé *Wiſchevadt*, le 28 Décembre; & il ſera occupé par le Général Prince *Piccolomini*, avec un Bataillon & 4 Compagnies de Grenadiers, ſans cependant qu'aucun de ceux-là paſſent la porte

Portes pour entrer dans la Ville. Au reſte la Garniſon ſortira par la Porte appellée de STROHOFFER.

XIV. *Les Troupes de la* Reine *ne pourront entrer & prendre poſte dans la Ville de* Prague, *que 6 heures après que la Garniſon l'aura évacuée. Il ne ſera pas permis non plus à des Particuliers, quoique ne formant point de Troupes, d'y entrer avant ce terme. Il ſera laiſſé des Commiſſaires des Guerres & d'Artillerie, qui feront la vérification des Effets compris dans les Etats des Munitions de la Place. M. de* Chevert *a les Pouvoirs les plus étendus, pour accorder le retour des Otages qui ont été emmenés de* Prague, *lequel ne ſera differé, après la ſignature de l'Acte d'évacuation, que par le tems qu'il faudra pour les traduire en toute ſureté dans la Ville de* Prague, *lorſque la Garniſon ſera rendue hors du Roïaume de* BOHE'ME.

Il eſt peu important qu'après que la Garniſon ſera ſortie, les Troupes de la *Reine* entrent dans *Prague* une ou ſix heures après : mais il eſt abſolument néceſſaire que les Officiers de Sa Majeſté, commandés pour faire les Inventaires & recevoir les Effets dans les Magaſins de Guerre ou de Vivres où tout ſera fidèlement conſigné entre eux dans *Prague*, le 30 de ce mois, y ſoient avant. Rien de ce qui regarde les Effets dépendans de l'Artillerie ne ſera aliéné ni détourné. La route de la Marche ſera ainſi que M. de *Chevert* le ſouhaite, hors que la Garniſon ne touchera point la Ville de *Pilſen*, mais qu'elle devra faire ſéjour dans quelque endroit des environs. Toutes les Hoſtilités ceſſeront : mais il ne ſera permis à qui que ce ſoit d'amener des Denrées dans la Place, avant l'évacuation. M. de *Chevert* aura la bonté de donner ſa parole d'honneur pour le retour des Otages de la Ville de *Prague*. Il aura auſſi celle d'en donner avis au Maréchal de *Belle-Iſle*, auſſitôt qu'il ſera ſorti de *Prague*, afin que ce Général faſſe relâcher les Seigneurs qui ſont dans le nombre de ces Otages.

Madame la Comteſſe de Bavière *reſte à* Prague *avec un Fils au Berceau. Sa naiſſance, ſon âge, ſon état l'exemtent d'être compriſe dans ce Traité. M. le Prince de* Lobckowitz *eſt prié de trouver bon qu'elle demeure libre de partir, quand bon lui ſemblera & ſans aucune difficulté; & qu'au ſurplus, il lui ſoit donné toute aide & aſſiſtance pour le tranſport de ſes Equipages, avec eſcorte.*

Madame la *Comteſſe de Bavière* ſera reſpectée de nos Troupes également que de celles de *France*; & cette Dame prendra ſes aiſes, comme elle jugera à propos.

On accordera un Paſſe-port pour l'Officier que M. de *Chevert* dépêchera au Maréchal de *Belle-Iſle*.

Il ſera néceſſaire que l'on envoie quelques Officiers de la Garniſon en ôtage, juſqu'à l'accompliſſement du Traité; & on enverra réciproquement de l'Armée, le 28 de ce mois, le Major Comte *Guicciardi* dans la Place, afin que les difficultés, qui pourroient ſe préſenter de part & d'autre, ſoient immédiatement ajuſtées.

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLII.

Ces Articles de Capitulation *ont été proposés à M. le Prince de* Lobckowitz, *de la part de M. de* Chevert, *Commandant en chef à* Prague, *par M. de* Mardriac *Lieutenant Colonel au Régiment du Roi & Commandant en second audit* Prague.

Et aiant été acceptés aux conditions ajoutées ci-dessus à chaque Article, le Traité a été ratifié, le 26 de ce mois de Décembre 1742, *dans toutes les formes, & les Instrumens signés comme ci-après par les deux Commandans, qui s'en sont fait délivrer un double : Signé,*

De la part des Troupes Impériales & Françoises,

Le Brigadier de CHEVERT.

De la part de la Reine,

Le Maréchal Prince de LOBCKOWITZ.

En sortant de *Prague*, le Maréchal de *Belle-Isle* avoit eu la précaution d'emmener 40 Otages des plus distingués des trois Etats & des plus attachés à la *Reine de Hongrie.*

Telle fut, dit l'Auteur que j'ai cité plus haut, *la fin du fameux Siége de* Prague, *pendant lequel les Assiégeans tirèrent 6 mille coups de Canon & jetèrent 3 mille 600 Bombes ; Siége qui couta des Sommes immenses à la* Reine de Hongrie, *& qui fit un honneur infini, que je ne crois pas que persone ose contester, aux* Troupes Françoises. *Il y périt beaucoup de braves gens, & surtout l'élite de ces vieux Régimens, qui avoient fait trembler l'*Allemagne *quelque tems auparavant. Les* Autrichiens *y perdirent près de* 10 *mille Hommes, sans avoir pu venir à bout de faire une Brèche, ni de joindre leurs Parallèles. Il faut cependant convenir qu'ils se comportèrent avec beaucoup de bravoure, dans les différentes Sorties que la Garnison fit sur eux ; & il n'en faloit pas peu pour arrêter l'impétuosité d'un Ennemi audacieux, dont l'ardeur naturelle étoit considérablement augmentée par le desir d'échaper à la honte d'être faits Prisoniers de Guerre. Il n'y eut que les Malades qui se trouvèrent en assés grand nombre à* Prague, *lors de la Capitulation, qui subirent cette dure Loi. Dans la suite le nombre des* Prisoniers François, *y compris ceux que l'on avoit pris dans le Cercle de* Léthomeritz (1) *s'est trouvé monter à plus de* 12 *mille Hommes ; &, malgré le Cartel qui avoit été conclu en* Bohème *entre les deux Nations, ils ont été envoiés en* Hongrie, *d'où une partie s'est sauvée en* Turquie *& le reste est mort de fatigue & de misère.* Le I Article de la Capitulation ne fut pas observé plus fidèlement. Après que les *Troupes Françoises* furent entièrement retirées,

(1) A *Leutmeritz*, &c.

en établit à *Prague* un Tribunal contre ceux du Parti de l'*Empereur*, dont les principaux furent d'abord enlevés & transférés en *Hongrie*. A la fin de cette année, il ne reſtoit plus en *Bohême* à l'*Empereur* que la ſeule Ville d'*Egra*, défendue par une *Garniſon Françoiſe* ſous les ordres du Marquis d'*Hérouville* Lieutenant-Général des Armées du *Roi*.

Pendant que le Maréchal de *Maillebois* s'avançoit pour dégager l'Armée de *Bohême* & que le Comte de *Kevenhuller* alloit joindre l'Armée du *Grand-Duc* pour s'oppoſer au deſſein des *François*, le Comte de *Seckendorff*, qui depuis quelque tems avoit pris le Commandement des *Troupes Impériales*, marcha, vers la fin de Septembre, du côté de *Munich*. Le Baron de *Berenclaw*, qui commandoit le peu de *Troupes Autrichiènes* que les circonſtances avoient pu faire reſter en *Bavière*, n'eſpérant pas pouvoir défendre cette Ville, en fit ſortir la Garniſon, le 6 d'Octobre. Le lendemain, le Comte de *Seckendarff*, en prit poſſeſſion; & les autres jours ſuivans, il reprit différens Poſtes & marcha vers *Paſſaw*. Bientôt après il établit des Contributions dans la *Haute-Autriche*. Pendant ce tems, le *Grand-Duc* avec le gros de l'*Armée Autrichiène*, s'étant rapproché du *Danube* ſur les pas du Maréchal de *Maillebois*, partagea ſes Troupes en deux Corps, dont il laiſſa l'un au *Prince* CHARLES, & l'autre au Comte de *Kevenhuller*. Ces deux Généraux ſe propoſèrent d'abord d'empêcher l'*Armée Françoiſe*, dont le Maréchal de *Broglio* venoit de prendre le Commandement, de ſe joindre à celle des *Impériaux*; & pour cet effet, le *Prince* CHARLES mit le ſiége devant *Braunaw*: mais il fut bientôt forcé de le lever, le Maréchal de *Broglio* marchant avec toute ſon Armée au ſecours de cette Place. Ainſi les *Autrichiens*, qui ſur le bruit de la marche des *François* avoient abandonné tous les Poſtes qu'ils occupoient en *Bavière* ſur le *Danube* & ſur l'*Iſer*, furent obligés, pour couvrir la *Haute-Autriche*, d'aller ſe retrancher entre *Schardingen* & *Paſſaw*. Rien alors n'empêcha que l'*Armée Françoiſe* ne ſe joignît à celle de l'*Empereur*: mais les Troupes étoient ſi fatiguées de part & d'autre, qu'il ne falut ſonger qu'à leur procurer du repos en les diſtribuant dans des Quartiers d'hiver.

Les Autrichiens évacuent une ſeconde fois la Bavière.

Ils quittent Munich. 6 Octobre.

Le Prince Charles met le ſiége devant Braunaw, & eſt obligé de le lever. Novembre.

Voïons préſentement ce qui ſe fit en *Italie*. Après la Publication du Manifeſte du *Roi de Sardaigne*, & pendant qu'on avoit les ïeux ouverts de toutes parts ſur la conduite que ce Prince tiendroit, le Gouverneur-Général du *Milanès*, qui voïoit que toutes les meſures, qu'il avoit priſes pour ſe défendre contre les *Eſpagnols*, étoient dérangées par cet incident, rappella les Troupes qu'il avoit eu ordre de faire marcher vers le *Tirol*, munit le Château de *Milan*, *Pizzighitone* & *Mantoue* de tout ce qui pouvoit les mètre en état de ſoutenir un long Siége, & ſurtout de ce qui pouvoit rendre inutiles les efforts que l'on feroit pour prendre cette dernière Place. Pour cet effet il dégarnit toute la *Lombardie*, à la réſerve des deux Places que j'ai nommées d'abord, & non ſeu-

Guerre en Italie.

Préparatifs des Autrichiens.

ſement il ne laiſſa point de Troupes dans les *Duchés de Parme & de Plaiſance*, mais il fit même enlever tous les Canons, Mortiers, Boulets, Bombes & Munitions qui ſe trouvoient dans les Places de ces deux petits Etats, pour les tranſporter à *Mantoue*. Cependant le *Roi de Sardaigne* avoit fait avancer ſes Troupes, au nombre de 25 mille Hommes, juſques ſur les bords du *Teſin*, prêt à paſſer cette Rivière pour s'emparer de la Ville de *Milan*, qui par un Privilége particulier, peut, ſans manquer à la fidélité qu'elle doit à ſon Souverain, ouvrir ſes Portes à l'Ennemi qui vient en forces, après avoir paſſé le *Teſin*, la ſommer de ſe rendre. L'inaction, dans laquelle le *Roi de Sardaigne* ſe tint pendant quelque tems, ne ſurprit plus, lorſque dans les premiers jours de Mars on fut inſtruit que dès le mois précèdent, les Miniſtres de ce Prince & de la *Reine de Hongrie* à la *Cour d'Angleterre*, êtoient convenus, ſous la médiation de cette Cour, d'un Accommodement proviſionel, par lequel le *Roi de Sardaigne* s'engageoit d'agir de concert avec la *Reine de Hongrie* pour s'oppoſer aux entrepriſes des *Eſpagnols*. En conſéquence il paſſa le *Teſin* & prit poſſeſſion des principales Villes du *Milanès*, dont la garde lui fut confiée, afin que l'on pût en tirer les Garniſons pour les emploïer ailleurs. Enſuite il fit aſſembler ſon Armée dans le *Tortonois* & l'*Alexandrin*, pour ſe rendre dans les *Duchés de Parme & de Plaiſance*, pendant que le Comte de *Traun*, Gouverneur-Général du *Milanès*, en prendroit auſſi la route à la tête de quelques *Troupes Autrichiènes*.

Accommodement proviſionel entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne. Février.

Il prend en garde les principales Villes du Milanès; & marche vers Parme & Plaiſance. Mars.

D'un autre côté, les *Troupes Eſpagnoles*, commandées en chef par le Duc de *Montemar* s'étant toutes raſſemblées ſur les Côtes de *Toſcane*, obtinrent du *Grand-Duc* la permiſſion de traverſer une partie de ſes Etats, qui devoient reſter neutres pendant cette Guerre. Le *Pape*, qui prenoit de même le parti de la neutralité, trouva bon, ne pouvant l'empêcher, que les *Eſpagnols*, les *Autrichiens* & les *Piedmontois* paſſaſſent ſur ſes Terres. Le *Duc de Modène*, à qui l'on demanda de même de part & d'autre le paſſage, répondit que, prétendant reſter neutre, il ne pouvoit le refuſer à perſone. A l'égard des *Venitiens*, ils gardèrent la neutralité, comme ils l'avoient déclaré dès l'année précèdente, & ſe contentèrent d'avoir une Armée d'obſervation ſur leurs frontières du côté de la *Lombardie*.

Les Troupes Eſpagnoles ſe mètent en marche vers la Lombardie. Mars.

Diſpoſitions des Puiſſances d'Italie.

Les *Troupes Piedmontoiſes* étant arrivées avant la fin de Mars à *Plaiſance*, y laiſsèrent une Garniſon & marchèrent enſuite vers *Parme*, dont elles prirent auſſi poſſeſſion. Les foibles *Garniſons Autrichiènes* qui gardoient ces deux Places en ſortirent pour aller occuper les Villes d'*Eſt*, de *Correggio* & de *Corpi*, de la dépendance du *Duc de Modène*, & le reſte de cette petite Armée s'alla camper ſous le Fort d'*Urbin*. Le *Roi de Sardaigne*, qui le 21 de Mars êtoit arrivé à *Plaiſance* pour ſe mètre à la tête de ſon Armée, l'établit dans divers Poſtes le long du *Pô*. L'*Armée Eſpagnole* êtoit alors dans la *Romagne* & campée entre *Sezana* & *Peſaro*. Ce fut là qu'elle fut

Le Roi de Sardaigne prend Parme & Plaiſance en ſa garde. Mars.

Le Roi de Sardaigne ſe met à la tête de ſon Armée. 21 Mars.

L'Armée Eſpa-

jointe par l'Armée du *Roi des deux Siciles*, ſous les ordres du Duc de *Caſtro-Pignano*. Les deux Armées réunies entrèrent dans le *Bolonois* & s'avancèrent juſqu'au *Panaro* qui le ſépare du *Modenois*. Le *Roi de Sardaigne*, alors paſſant du *Plaiſantin* dans le *Parmeſan*, entra dans le *Modenois*. On fit des efforts de part & d'autre pour engager le *Duc de Modène* à prendre un parti. Trois mille Hommes de Troupes qu'il avoit raſſemblées, pouvoient être utiles à l'Armée à laquelle ils ſe joindroient : mais, comme il ne vouloit point ſe départir de la neutralité, le *Roi de Sardaigne* lui fit dire qu'il pourroit demeurer neutre, s'il vouloit donner la Citadelle de *Modène* pour ſureté. Le Duc n'y voulut point conſentir, parce que, ſelon lui ; c'eût été violer la neutralité que de recevoir dans ſa Citadelle une Garniſon étrangère. Dans la ſuite, prévoïant que les Alliés ne manqueroient pas de ſe prévaloir de la ſupériorité de leurs forces, & ne voulant point expoſer ſa Ville de *Modène* à ſoutenir un Siége, il en fit paſſer la Garniſon dans la Citadelle, avec ordre au Général *Paludi*, qui la commandoit, de s'y défendre juſqu'à la dernière extrémité. Cela fait, il prit le parti, le 7 de Juin, de ſe retirer avec ſa Famille dans le *Ferrarois* ; & le lendemain, quelques *Régimens Autrichiens* & *Piedmontois* entrèrent dans la Ville. *Le Roi de Sardaigne* fit dès le même jour ouvrir la tranchée devant la Citadelle qui ſe rendit par Capitulation le 28, après avoir fait une aſſés belle défenſe. Les Alliés firent enſuite le Siége de *La Mirandole*, qui ſe rendit le 22 de Juillet. Pendant tout ce tems, les *Eſpagnols* & les *Napolitains* ne firent aucun mouvement & laiſsérent leurs Ennemis s'avancer juſqu'au *Panaro*, qui ſépara les deux Armées pendant quelques jours, ſans que, de part ni d'autre, on fît aucune entrepriſe. Le Duc de *Montemar* crut alors devoir rentrer dans la *Romagne* & de là paſſer dans l'*Umbrie*. Le *Roi de Sardaigne* & le Comte de *Traun* l'y ſuivirent ; & l'on comtoit ſur une Action générale entre les deux Armées, lorſque des nouvelles venues de *Savoie*, obligèrent le *Roi de Sardaigne* à reprendre, avec la plus grande partie de ſes Troupes, la route de ſes Etats, afin d'aller lui-même veiller à leur ſureté.

Sur la fin de l'année précèdente, le *Roi d'Eſpagne* avoit fait aſſembler un ſecond Corps d'Armée en *Catalogne*, ſous les ordres du Comte de *Glimes*, qui prit ſa route par les Provinces de *France* & ſe rendit, vers la fin d'Avril, en *Provence*, pour paſſer enſuite en *Italie* par mer : mais l'Eſcadre que les *Anglois* avoient dans la *Méditerranée* aiant été, comme on l'a vu ci-devant, renforcée juſqu'au nombre de 30 ou de 35 Vaiſſeaux, en fermoit le paſſage, en tenant tous les *Bâtimens Eſpagnols* conſtamment bloqués dans le Port de *Toulon* & dans d'autres Ports de la *Provence*. Elle fit plus, elle mit auſſi quelques Troupes à terre à *Villefranche* ; & de concert avec les Troupes du Comté de *Nice* & les Habitans du Païs, les *Anglois* travaillèrent à fermer les chemins par terre. Les *Eſpagnols* qui

gnole entre dans le Bolonois. Avril.

Le Roi de Sardaigne entre dans l'Etat de Modène, dont le Duc refuſe de prendre aucun parti.

Le Duc de Modène ſe retire dans le Ferrarois. 7 Juin.

Les Autrichiens & les Piedmontois s'emparent de Modène. 8 Juin.

La Citadelle ſe rend. 28. Juin.

La Mirandole priſe. 22 Juillet.

Les Eſpagnols s'éloignent. Juillet.

Le Roi de Sardaigne revient à la défenſe de ſes Etats. Août.

Un Corps d'Armée Eſpagnole paſſe par les Provinces de France & arrive en Provence. Avril.

s'étoient avancés juſques ſur les frontières du Comté de *Nice*, ne pouvant y pénétrer, remontèrent par la Vallée de *Barcelonète* pour chercher un paſſage par le Marquiſat de *Saluces*. Il y falut renoncer. Alors, traverſant le *Briançonnois* & le *Gévaudan*, ils arrivèrent le 28 d'Août ſur les Frontières de la *Savoie*, à deſſein d'y prendre des Quartiers. L'*Infant Don* PHILIPPE, qui partit de *Madrit* vers le 15 de Février pour prendre la route d'*Italie*, aiant paſſé par le *Rouſſillon*, la *Catalogne* & le *Languedoc*, étoit arrivé dès le mois d'Avril à *Montpellier*, de là à *Marſeille*, à *Toulon* & puis à *Antibes*, où ce Prince devoit s'embarquer pour *Orbitello*. Mais, après avoir attendu le moment favorable qui ne ſe préſenta point, il ſe rendit à l'*Armée Eſpagnole* ſur les Frontières de la *Savoie*, où le Comte de *Glimes* la fit entrer le 2 de Septembre, par le Col de *Culibier*. Elle alla camper d'abord à *Saint-Michel*, enſuite auprès de *Saint-Jean de Morienne*, pour s'avancer enſuite juſqu'à *Mouſtiers*. Le *Roi de Sardaigne*, informé des progrès que les *Eſpagnols* faiſoient dans cette partie de ſes Etats qu'il avoit laiſſée ſans défenſe, vint à ſon ſecours avec un Corps de 20 mille Hommes qu'il fit entrer en *Savoie*, le 2 & le 4 d'Octobre, par le Mont *Cenis* & le Mont *Saint-Bernard*. A cette nouvelle l'*Armée Eſpagnole* ſe replia ſous *Saint-Jean de Morienne* & s'y retrancha. Dans la crainte enſuite que la communication avec le *Dauphiné* ne lui fût coupée, elle alla former deux Camps, l'un ſous *Mont-Mélian* & l'autre près *Chamberri*. Les *Piedmontois* s'avancèrent alors, une partie à *Conflans*, l'autre vers *Aiguebelle* & reprirent poſſeſſion des principaux Poſtes que les *Eſpagnols* avoient occupés. Ces derniers aiant perdu l'eſpérance de ſe maintenir en *Savoïe*, en ſortirent le 15 & retournèrent en *Dauphiné* pour attendre l'arrivée d'un Renfort qui leur venoit de *Catalogne*.

L'Infant Don Philippe arrive en Provence.

Il prend le Commandement de l'Armée Eſpagnole & entre en Savoie. Août, Septembre.

Le Roi de Sardaigne vient en Savoie. 2, 4 Octobre. Les Eſpagnols ſe retirent devant lui.

Ils reprennent la route du Dauphiné. 15 Octobre.

D'un autre côté, le *Roi des deux Siciles* rappella les Troupes qu'il avoit jointes à celles d'*Eſpagne*. Les motifs de ſa démarche ne furent pas bien connus dans le tems. On publia ſeulement que, par un Article du Traité ſecret que le *Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe* ſon Beaupère avoit fait avec la *Reine de Hongrie*, en acceſſion au *Traité de Breſlaw*, il avoit été ſtipulé, *Que Sa* Majeſté Sicilième *ſeroit maintenue dans la poſſeſſion de ſes Etats, à condition qu'elle garderoit la neutralité*. Ce dont le Public fut parfaitement inſtruit, c'eſt que dès la fin de Juin, le Vice-Amiral *Leſtock*, avec cinq *Vaiſſeaux de guerre Anglois* parut dans les Mers du Roïaume de *Naples*. Trois de ſes Vaiſſeaux, après avoir fait le tour de la *Sicile*, entrèrent dans la *Mer Adriatique*, laquelle étoit toute couverte d'*Armateurs Anglois*. Le Commandant des trois Vaiſſeaux de guerre vint enſuite ſe préſenter devant *Brindes* & ſomma le Commandant de la Place, de lui livrer l'Artillerie deſtinée pour le Duc de *Montemar*, laquelle on avoit embarquée depuis peu ſur les Bâtimens qui ſe trouvoient dans ce Port, menaçant, en cas de refus, de bombarder la Ville & toutes celles de la Côte. Il

Le Roi des deux Siciles accepte la neutralité & retire ſes Troupes.

Le Vice-Amiral Leſtock ſe préſente ſur les Côtes du Roïaume de Naples. Juin.

Demande ſingulière qu'il fait faire au Commandant de Brindes; ordres en conſéquence.

ajouta qu'il faiſoit cette demande en repréſailles des *Bâtimens Autrichiens* enlevés par les Armateurs de *Lipari*. Le Commandant de *Brindes* inſtruiſit la Cour de cette ſommation ſingulière des *Anglois*, & reçut ordre de faire débarquer l'Artillerie, pour la faire tranſporter à 30 mille de la Mer. On fit en même tems marcher toutes les Milices vers la Côte pour couvrir les endroits les plus propres à faire une dêcente, & l'on envoïa quelques Felouques dans la *Mer Adriatique*, pour obſerver les mouvemens des *Anglois*. Dans ce même tems, les Galères du *Roi des deux Siciles*, leſquelles êtoient à *Palimond*, aiant obſervé ces mêmes *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, trouvèrent à propos de les ſommer de rendre le devoir à la Souveraineté du *Roi* leur Maitre ſur ces Mers. Les *Anglois*, quoiqu'ils ne fuſſent point en guerre avec ce Prince, ne répondirent à cette ſommation que par une bordée des trois Vaiſſeaux, qui maltraita fort la Galère Capitane Elle eut ſon grand Mât enlevé & perdit une Felouque qu'elle tenoit attachée. Les Galères, ne trouvant pas à propos de s'engager plus avant, ſe retirèrent dans le Port, & regagnèrent enſuite *Caſtel-à-More*. Ces deux incidens furent cauſe que les Commandans & les Officiers de tous les Ports eurent ordre de ſe tenir ſur leurs gardes pour empêcher les *Anglois* de faire une dêcente. Quelques Vaiſſeaux de guerre, qui êtoient à *Meſſine*, reçurent ordre auſſi de revenir à *Naples*, s'ils le pouvoient ſans trop riſquer. Voici des procèdés encore plus extraordinaires. Le 19 d'Août, une *Eſcadre Angloiſe* de 6 Vaiſſeaux de guerre, 4 Alléges & 4 Galiotes à Bombes, commandée par le Capitaine *Guillaume Martin*, entra dans la Baie de *Naples*. Dès la pointe du jour, elle fut apperçue du Château *Saint-Elme*, qui donna le ſignal & mit l'alarme dans toute la Ville. A midi, l'Eſcadre parut à la vue du *Palais Roïal* & du *Château Neuf*. Toute la Ville, dont l'alarme redoubla, courut ſur le Port, & la Cour ne fut pas plus tranquille. Les Miniſtres y furent mandés, & dans le Conſeil qui ſe tint en préſence du *Roi*, l'on réſolut de prier le *Conſul Anglois* d'aller avec un Député de la Ville à bord de l'Eſcadre, & de ſe charger de dire au Commandant; *Qu'il venoit ſavoir s'il ſe préſentoit comme Ami ou comme Ennemi: Que les apparences ſembloient indiquer le dernier: Que Sa* Majeſté Sicilième *ſeroit cependant charmée de recevoir les* Anglois *comme Amis, & qu'elle ne deſiroit rien plus que de vivre en bonne intelligence avec le* Roi de la GRANDE-BRETAGNE. Le *Conſul* Anglois ſe rendit, vers les 4 heures, à bord du Capitaine *Martin*, qui lui communiqua les ordres qu'il avoit reçus du Vice-Amiral *Matthews*, de même qu'un *Meſſage*, qu'il devoit, au nom du *Roi*, remètre à Sa *Majeſté Sicilième*, lequel portoit; *Que le* Roi de la Grande-Bretagne *êtant en alliance avec la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne; *& le* Roi des deux Siciles, *dans le tems d'une Guerre déclarée entre l'*Angleterre *& l'*Eſpagne, *aiant joint ſes Troupes à celles de cette Puiſſance pour envahir les Etats de Sa* Majeſté Hongroiſe

Les Anglois ſont ſur les Galères du Roi de Naples.

Les Anglois font ſommer le Roi des deux Siciles à rappeller ſes Troupes. 19 Août.

contre la teneur des Traités, lui Commandant étoit envoïé pour demander que Sa Majeſté Sicilière, *non ſeulement rappellât les Troupes qu'elle avoit jointes à celles d'*Eſpagne, *mais qu'elle s'engageât auſſi, par une promeſſe ſolemnelle, de ne plus donner à ces derniers aucune aſſiſtance de quelque manière que ce pût être.* Il chargea de ce *Meſſage* le Capitaine de l'*Angle*, & pria le *Conſul* de l'accompagner pour lui ſervir d'interprète. Ils arrivèrent, à 5 heures, au Bureau de la Secretairerie d'Etat. Comme c'étoit un jour de Dimanche, le *Roi* pour lors étoit à l'Egliſe & n'en ſortit qu'à 6 heures. Le Conſeil ſe tint enſuite; & ſur les 8 heures, le Duc de *Montealegre*, Secretaire d'Etat, vint trouver le Capitaine de l'*Angle*, & le *Conſul* & leur dit; *Que Sa* Majeſté Sicilière *conſentoit à la demande dont ils étoient chargés & même de l'accorder par écrit, comme on le requèroit; mais qu'Elle ſouhaitoit auſſi d'avoir une réponſe par écrit, portant que les* Anglois, *en conſidération de cette complaiſance, obſerveroient de leur côté de ne point commètre d'hoſtilités.* Ils retournèrent trouver le Capitaine *Martin*, avec le Général *Bourke*, envoïé par le *Roi* pour demander cette condition. Le Commandant répondit; *Que ſes ordres étoient abſolus & ne l'autoriſoient point pour admètre aucune condition ni pour donner une pareille réponſe.* Enſuite tirant ſa Montre & la montrant au Général *Bourke*, il ajouta; *Que le* Capitaine *& le* Conſul *alloient retourner à terre; & qu'il attendoit l'effet de ſa demande dans une demi-heure ou dans une heure au plus, à comter du moment qu'ils ſeroient debarqués; ſinon qu'il exécuteroit les ordres dont il étoit chargé.* Il parloit avec cette hauteur indécente, parce qu'il étoit ſur d'être ſecondé dans ce qu'il entreprendroit par un parti de Gens affectionés au dernier Gouvernement, leſquels comtoient exciter un ſoulevement en faveur de la *Reine de Hongrie*, qu'ils regardoient comme leur Souveraine. La Cour n'ignoroit pas ce qu'elle avoit à craindre; &, quoique le petit Peuple ſe montrât diſpoſé dans ce moment critique à ſacrifier corps & biens pour le ſervice du *Roi*, & que les Matelots vinſſent s'offrir d'aller bruler l'*Eſcadre Angloiſe* en cas qu'elle fît la moindre hoſtilité, le parti le plus ſûr parut le plus convenable; &, ſuivant ce que le Conſeil avoit réſolu, le Duc de *Montealègre* ſe réduiſit à demander de pouvoir inſérer dans la Lettre qu'il écriroit au Commandant; *Que ſur les aſſurances que le* Conſul *& le* Capitaine *avoient données de bouche, qu'on ne commètroit point d'hoſtilités, Sa* Majeſté Sicilière *promètoit, &c.* Le Capitaine répondit; *Qu'il craignoit que le Commandant ne fût point ſatisfait de cette condition;* & le Duc pria le *Conſul* d'aſſurer le Commandant; *Que s'il refuſoit de conſentir à cette clauſe; elle ſeroit ôtée de la Lettre, qui ne contiendroit en ſubſtance que ce qu'il avoit demandé; ce qu'il comtoit devoir ſuffire pour le moment préſent.* Il étoit 2 heures après minuit, lorſquel e *Conſul* & le Capitaine de l'*Angle* rejoignirent le Capitaine *Martin*, avec le modèle de la Lettre que le Duc de *Montealègre* lui devoit écrire. La Clauſe ne fut point admiſe; & ſur l'aſſurance

rance qu'elle ſeroit retranchée, le Commandant donna ſa parole au *Conſul* qu'il ne ſeroit commis aucune hoſtilité. Le 20 au matin, les deux Négociateurs retournèrent à terre & portèrent cette parole au Duc de *Montealègre*, lequel écrivit au Commandant la Lettre ſuivante, conçue de la manière que ce dernier l'avoit demandée.

MONSIEUR,

Le Roi *a déja réſolu & donné ordre que ſes Troupes, qui étoient jointes avec celles d'*Eſpagne *euſſent à revenir pour être emploiés à la défenſe de ſes propres Etats, Sa Majeſté m'ordonne de vous promètre, en ſon nom, qu'Elle va réitérer ſes ordres, afin que ſes Troupes, qui ſe retireront de la* Romagne *où elles ſont préſentement, reviennent au pluſtôt dans ce Roïaume; & qu'elle n'aidera ni n'aſſiſtera, en aucune manière que ce ſoit, celles d'*Eſpagne *dans la préſente Guerre d'*Italie. *A* Naples *le* 20 *Août.*

LE MARQUIS DE SALAS, DUC DE MONTEALE'GRE.

Auſſitôt que le Capitaine *Martin* eût reçu cette Lettre, il fit appareiller, & remit à la voile l'après midi. Le 21 au matin, il étoit hors de la vue du Port. Le Duc de *Caſtro-Pignano* ne tarda pas à ramener les *Troupes Napolitaines* dans le Roïaume. Au reſte, cette viſite inattendue des *Anglois* fit prendre la réſolution, non ſeulement de réparer les Fortifications de *Naples*, de *Capoue* & de *Gaëte*, mais auſſi de fortifier toutes les Places ſituées ſur le bord de la *Mer Adriatique*. On complèta les Troupes revenues de la *Romagne*; & l'on leva 8 nouveaux Régimens. La conduite du *Roi des deux Siciles* ne fut pas approuvée par la Cour de *Madrit*, quoique ce Prince, pour ne pas trop affoiblir l'*Armée Eſpagnole*, eût eu ſoin, en rappellant ſes Troupes, de la faire joindre par les *Régimens Eſpagnols* qu'il avoit gardés à ſon ſervice depuis la Conquête du Roïaume de *Naples*. Cette démarche déplut aux *Anglois*; & Sa *Majeſté Siciliène* fut obligée, pour les ſatisfaire, de faire déclarer à leur *Conſul* à NAPLES; *Que ces Régimens n'aiant point ceſſé d'être à la ſolde du Roi ſon Père, il n'avoit pas pu les retenir dans ſes Etats contre les ordres qu'ils avoient reçus de leur Souverain d'aller joindre le gros de l'*ARME'E ESPAGNOLE.

Le comte de Gages prend le Commandement de l'Armée Eſpagnole en Italie. Septembre.

A peu près dans le tems de la retraite des *Troupes Napolitaines*, le Duc de *Montemar* fut rappellé & le Comte de *Gages* chargé du commandement de l'Armée. Il parut d'abord vouloir profiter de la ſupériorité que l'abſence du *Roi de Sardaigne* avec la plus conſidérable partie de ſon Armée, lui donnoit ſur les *Autrichiens*, qui ſe retirèrent dans le *Modenois*. Il les ſuivit & s'avança juſqu'au *Panaro*, qu'il fit mine de vouloir paſſer. Mais tous les mouvemens qu'il ſe donna pendant le reſte de l'an-

née, n'eurent pour objet que de ſe procurer des fourages & les autres Proviſions néceſſaires, & de forcer le *Grand-Duché de Toſcane* d'embraſſer la neutralité, ce qui ſe fit en effet, en conſéquence des ordres que la *Régence* avoit reçus du *Grand-Duc*.

Le Roi de Sardaigne repaſſe les Monts, & l'Infant Don Philippe rentre en Savoie, dont il reſte Maître. Décembre.

Le *Roi de Sardaigne* de ſon côté ne tarda pas à ſentir qu'il étoit impoſſible qu'il conſervât la *Savoie*, s'il vouloit en même tems agir au delà des Monts. La *Cour d'Eſpagne* avoit envoïé des ordres abſolus au Comte de *Glimes*, pour qu'il s'ouvrit le paſſage en *Italie*, en livrant bataille aux *Piedmontois:* mais le Comte, ne ſe ſentant pas en force & voïant le *Roi de Sardaigne* en diſpoſition d'éviter d'en venir aux mains, n'exécuta point ces ordres, & rendit compte à ſa Cour des raiſons qui l'en empêchoient. On n'en fut pas ſatisfait; & le Marquis de *La Mina*, nommé pour lui ſuccéder, vint prendre le Commandement de l'Armée le 5 de Décembre. Il ſe mit auſſitôt en mouvement pour rentrer en *Savoie*, & s'empara d'abord du Château d'*Aſpremont*, qui ſe rendit le 21. Le *Roi de Sardaigne*, qui campoit alors à *Montmélian*, prit le parti de ſe retirer du côté de *Notre-Dame de Mians* & de ſe retrancher auprès du Château *des Marches*. Le Marquis de *La Mina* fit inutilement tout ce qu'il put pour l'attirer en plaine & l'engager dans une Bataille. Le *Roi de Sardaigne* aiant pris alors la réſolution de ſe retirer au delà des Monts, envoïa des ordres aux Officiers des différentes Villes de *Savoie* d'ouvrir leurs Portes à l'*Infant Don* PHILIPPE, & d'en obtenir les conditions les plus favorables qu'ils pourroient. Il fit enſuite évacuer la Ville & le Château d'*Aiguebelle*; &, ſe rapprochant inſenſiblement du *Mont Cenis*, il laiſſa les *Eſpagnols* s'emparer de *Chamberri*, de *Montmélian*, de *Saint-Jean de Morienne*, d'*Anneci*, de *Saint-Pierre d'Albigni*, de *Conflans*, de *Moutiers* & des autres Places que ſes Troupes avoient occupées. Le Marquis de *La Mina* ſe mit en devoir de lui couper le paſſage du *Mont Cenis:* mais il n'y fut pas à tems; & le *Roi de Sardaigne* reprit le chemin de *Piedmont* avec la plus grande partie de ſon Armée, laiſſant les *Eſpagnols* en état de ſe rendre maîtres de toute la *Savoie*.

Bruits qui courent au ſujet de la retraite du Roi de Sardaigne.

Une Retraite ſi précipitée fut cauſe que l'on fit courir différens bruits; je ne ſais ſi je dois dire avantageux ou déſavantageux au *Roi de Sardaigne*. Quelques-uns diſoient hautement qu'il y avoit une ſuſpenſion d'Armes; d'autres, une Trève de trois mois. Il y avoit même des gens qui prétendoient que la Paix étoit ſignée entre les *Cours de Madrit* & de *Turin*. Ces bruits obligèrent le *Roi de Sardaigne* à juſtifier ſa conduite d'abord auprès du *Roi d'Angleterre*, enſuite dans les différentes Cours. Dans une longue Lettre qu'il écrivit à Sa *Majeſté Britannique*, il détailloit très au long les motifs de ſa Retraite, & diſoit; *Qu'il avoit préférée d'abandonner ſurement la* Savoie, *au riſque d'expoſer le* Piedmont *& de faire périr ſon Armée: Qu'à l'égard des bruits, que l'on répandoit ſur ſon ſujet, ils ne méritoient pas qu'on y*

Lettre que ce Prince écrit à ce ſujet au Roi d'Angleterre. Decembre.

fît la moindre attention, puiſqu'il proteſtoit de nouveau à Sa Majeſté Britannique, *ſur ſon honneur & ſur ſa parole de Roi, qu'il ne prêteroit l'oreille à aucun accommodement avec l'*Eſpagne; *& qu'il aimeroit mieux perdre ſes Etats & même tout ſon Sang, que de faire la moindre démarche contre les engagemens qu'il avoit contractés avec Sa* Majeſté Britannique *& la* Reine de Hongrie : *Que c'étoit ſur quoi l'on pouvoit faire fond, & qu'il étoit prêt à concerter avec Leurs Majeſtés tout ce qui ſeroit jugé de l'avantage & des intérêts communs.* Il finiſſoit ſa Lettre par repréſenter les dépenſes extraordinaires, auxquelles il étoit obligé, tant pour réparer les pertes faites dans ſa Retraite, que pour faire de nouvelles levées & fondre de l'Artillerie; à quoi le Subſide qu'il recevoit de la *Courone Britannique* ne pouvoit pas ſuffire. C'eſt pour cela qu'il prioit le *Roi d'Angleterre de lui faire négocier, ſans perte de tems, un Emprunt de 60 mille Liv. Sterl. à un intérêt raiſonable.*

L'Apologie qu'il fit remètre au commencement de l'année ſuivante en différentes Cours, étoit conçue en ces termes.

Apologie de la retraite du Roi de Sardaigne, envoïée dans différentes Cours. Janvier 1743.

Tout le monde ſait que la Savoie *eſt un Païs ouvert, où il n'y a aucune Place forte capable d'en défendre l'entrée. Il n'y a que deux Chemins principaux par où l'on puiſſe entretenir la communication du* Piedmont *& de la* Vallée d'Aoſte *avec la* Savoie. *L'un conduit par le* Petit Saint-Bernard *dans la Tarentèſe, & l'autre par le* Mont-Cenis *dans la* Morienne. *Ces deux Chemins, où les Voitures ne peuvent paſſer, ne ſont nullement propres au tranſport des Proviſions & Munitions néceſſaires à une Armée; on ne peut ſe ſervir que de Mulets. D'ailleurs les Neiges ferment tout-à-fait les paſſages du* Petit Saint-Bernard *pendant la plus grande partie de l'Hiver, & rendent preſque impraticables ceux du* Mont-Cenis, *quelques ſoins que l'on ſe donne pour les tenir ouverts.*

*L'*Armée Eſpagnole, *compoſée de plus de 16 mille Hommes, entra au mois d'Août dans la* Savoie; *&, ce Duché ſe trouvant dégarni de Troupes, elle n'eut pas de peine à s'en emparer juſqu'au pied du* Mont-Cenis *& du* Petit-Saint-Bernard. *Le* Roi de Sardaigne *étoit alors occupé à pourſuivre l'Armée du Duc de* Montemar, *& ce fut à* Césène *que Sa Majeſté apprit l'invaſion des* Eſpagnols *en* Savoie. *Le* Roi *détacha auſſitôt une partie de ſes Troupes, & ſe rendit peu après dans ſa Capitale, afin d'y faire les diſpoſitions néceſſaires pour obliger les Ennemis à ſe retirer. Il tint à ce ſujet divers Conſeils, où il fut repréſenté que la Saiſon étoit déja fort avancée; que les Troupes de Sa Majeſté étant diſperſées, tant pour la défenſe de la* Lombardie, *que pour la garde des Places frontières de* Piedmont, *il ſeroit très difficile de raſſembler une Armée ſupérieure ou même égale à celle des* Eſpagnols, *que ces Troupes étoient d'ailleurs diminuées & preſque ſur les dents par les travaux de la Campagne & les marches forcées qu'on leur avoit fait faire; qu'il s'agiſſoit d'entrer dans un Païs occupé par les Ennemis, qui en avoient enlevé toutes les Proviſions; & qui, aiant la communication libre avec la* France, *en pouvoient tirer tout le néceſſaire.*

Ces difficultés, jointes à pluſieurs autres qui furent allèguées, ne rebutèrent point le

Roi, *qui avoit infiniment à cœur de délivrer ſon Païs. Sa Majeſté réſolut donc de paſſer les Monts dans l'eſpérance de finir la Campagne par une Bataille déciſive. En conſéquence, l'Armée défila au commencement d'Octobre ſur deux Colones, dont l'une prit la route du* Petit-Saint-Bernard, *& l'autre du* Mont-Cenis. *Cette Armée étoit compoſée de* 20 *Bataillons & de* 2 *Régimens de Dragons faiſant à peu près* 10 *mille Hommes. Les* Eſpagnols, *quoique ſupérieurs, ſe retirèrent à meſure que le* Roi *s'approchoit. Ils abandonnèrent* Montmélian *& évacuèrent enfin toute la* Savoie, *pour aller occuper un Camp ſur les Frontières entre le Fort* Barraux *&* Chapariſtan.

Après ces heureux ſuccès, le Roi *alla ſe poſter vis-à-vis des Ennemis, & poſa ſon Camp le long d'une liſière de Collines, qui s'étend depuis* Montmélian *juſqu'au Château d'*Aſpremont. *Sa droite fut pouſſée juſqu'au pied de la Hauteur, ſur laquelle eſt ſitué le Château* des Marches, *& ſa gauche vers* Montmélian. *Ce Camp étoit très avantageux, parce qu'il couvroit en même tems* Montmélian *&* Chamberri, *& qu'il conſervoit auſſi la communication avec le* Genevois, *le* Fauſſigni *& le* Chablais. *Les deux Armées reſtèrent dans cette poſition juſqu'au* 19 *Décembre. Juſques-là, les* Eſpagnols *n'avoient pas oſé mètre le pied en* Savoie; *cependant ils avoient cet avantage qu'étant ſur le Territoire de* France, *ils ne pouvoient y être attaqués, & ils pouvoient en tirer des Vivres & des Renforts qui leur venoient de tems en tems d'*Eſpagne; *au lieu que l'Armée du* Roi *pouvoit être attaquée à tout moment & ſouffroit conſidérablement de la rigueur de la Saiſon, à cauſe qu'on étoit ſans ceſſe obligé d'être ſous les Armes. Outre cela, le Païs, qui avoit été épuiſé par les* Eſpagnols, *ne pouvoit fournir les Proviſions néceſſaires; & il étoit très difficile d'en faire venir d'au-delà des Monts. Il faut encore remarquer que, quoique Sa Majeſté eût donné ordre de faire venir du* Piedmont 4 *Bataillons & quelques Compagnies de Grenadiers, & qu'Elle eût fait publier l'Arrière-Ban, on ne pouvoit pas ſe promètre de grands ſervices de ces levées de Milices.*

Enfin, les Eſpagnols *commencèrent à ſe mètre en mouvement le* 19 *Décembre, ſous leur nouveau Chef le Marquis de* La Mina, *qui fit d'abord défiler un gros D tachement vers* Aſpremont *pour en faire le Siège. Ce Château eſt aſſés avantageuſement ſitué: mais il n'y avoit aucun Ouvrage, & la Garniſon ne conſiſtoit qu'en quelques Tireurs & 100 Hommes d'Ordonnance ſans Artillerie. Comme le gros de l'Armée Ennemie occupoit encore ſon ancien Camp, le* Roi *ne pouvoit faire aucun mouvement, de crainte que les* Eſpagnols *ne ſe jetaſſent ſur* Montmélian; *ce qui lui auroit coupé la retraite. Sa Majeſté ne pouvoit pas non plus envoïer des Troupes au ſecours d'*Aſpremont, *ſans trop affoiblir ſon Armée déja conſidérablement diminuée par les maladies & par la déſertion. Le* Roi *avoit à la vérité fait occuper les Hauteurs par les Païſans & quelque peu de Troupes règlées: mais, ne pouvant être ſoutenus, ils furent bien-tôt repouſſés par les* Eſpagnols, *qui obligèrent le Château à capituler le troiſième jour.*

Pendant ce tems-là, l'Armée Ennemie défila par la Montagne & ſe poſta ſur

avantageuſement ſur les Hauteurs, qu'elle y étoit abſolument inattaquable; & dans cette ſituation elle pouvoit s'emparer de Chamberri, *par où elle coupoit la communication de l'Armée du* Roi *avec le* Chablais, *le* Genevois *& le* Fauſſigni, *d'où Sa Majeſté tiroit tous ſes Fourages. Les* Eſpagnols *pouvoient s'emparer d'*Anneci; *tomber enſuite dans la* Tarentaiſe *& la* Morienne; *prendre l'Armée du* Roi *à dos, & lui couper la retraite vers le* Piedmont. *Sa Majeſté fit examiner toutes ces circonſtances par ſon Conſeil de Guerre, qui n'y trouva d'autre reſſource que de retirer ſes Troupes en* Piedmont; *d'autant qu'après la perte de* Chamberri, *& des trois Provinces dont on vient de parler, il ſeroit impoſſible de pourvoir à la ſubſiſtance de l'Armée. Le Conſeil fut auſſi d'avis que l'on ne pouvoit prévenir cette perte, ſans partager l'Armée en trop de Détachemens & l'expoſer par conſequent à un danger évident; outre que les* Eſpagnols *attendoient un renfort de 6 Bataillons & d'un Régiment de Cavalerie qui étoient déja arrivés en* Provence.

Le Roi *auroit ſouhaité d'attendre à ſe retirer juſqu'après la priſe de* Chamberri, *& que les Ennemis euſſent reçu leurs renforts: mais, comme un plus long délai n'auroit ſervi qu'à faire périr plus de monde par la rigueur de la ſaiſon, & à mètre les* Eſpagnols *en état d'inquiéter l'Armée dans ſa marche, Sa Majeſté commença enfin le 28 Décembre à faire défiler ſon Armée pour retourner en* Piedmont.

Cette retraite, dont on a vu tant d'exemples dans les Guerres paſſées après avoir même chaſſé l'Armée Ennemie pendant l'Eté, ne doit être conſidérée que comme l'effet de la rigueur de la Saiſon, de la qualité du Païs, du défaut de Fourages, de la Supériorité des Ennemis, & enfin de l'Experience Militaire & de la juſteſſe du Jugement du Roi, *qui perſiſte toujours dans la glorieuſe réſolution de continuer à emploïer avec fermeté ſes Forces, pour faire échouer les deſſeins injuſtes de ſes Ennemis & pour la défenſe de la Cauſe commune.*

Il eſt tems enfin de fixer nos regards ſur les *Anglois*, que l'on peut regarder comme les principaux Acteurs de toute cette Guerre; & de rendre compte de ce qu'ils firent de plus conſidérable cette année.

Le 13 de Mars, le Baron de *Waſner*, Miniſtre de la *Reine de Hongrie* à *Londres* préſenta un *Mémoire* au Gouvernement, par lequel il demandoit au nom de la *Reine* un ſecours efficace, tant en Troupes qu'en Argent, aux conditions portées dans ſon Mémoire. Dans le Conſeil qui ſe tint le 16, il fut réſolu qu'on tranſporteroit hors du Roïaume un Corps de *Troupes Angloiſes* de 18 à 20 mille Hommes; & que ces Troupes partiroient le mois ſuivant pour être diſtribuées dans les Villes d'*Oſtende*, de *Bruge*, de *Gand*, & de *Niewport*, à la place de celles de la *Reine*, qui devoient en ſortir pour aller renforcer ſes Armées en *Allemagne*. La première diviſion de ces Troupes conſiſtant en 5 ou 6 mille Hommes, s'embarqua le 8 & le 9 de Mai, pour *Oſtende*. Trois autres Diviſions la ſuivirent de près, rien ne les empêchant de pouvoir arriver ſans obſtacle au lieu de leur deſtination. Elles débarquèrent toutes à *Oſtende*. Elles furent ſuivies dans le cours de

Secours deſtiné à la Reine Hongrie pour les Païs-Bas 16 Mars.

Le ſecours eſt envoié, Mai, &c.

l'Eté d'un Corps très considérable d'*Hanouriens* & des 6 mille *Hessois* à la Solde de la *Grande-Bretagne*. Le Comte de *Stairs* fut nommé, comme je l'ai dit, pour commander en chef toute cette Armée, que la *Reine de Hongrie* vouloit emploïer à faire une diversion du côté des *Païs-Bas*, pour forcer le *Roi de France* à rappeller les Troupes qu'il avoit dans l'*Empire*. Les Troupes du *Roi d'Angleterre*, jointes aux *Autrichiènes*, fermèrent dans les *Païs-Bas* une Armée de 60 mille Hommes. Le Plan du Comte de *Stairs* étoit d'entrer en *France* du côté de *Mons*. Le *Roi d'Angleterre* devoit venir lui-même se mètre à la tête de cette Armée. On fit les préparatifs de son Voïage : mais il ne passa point la Mer. Comme on ne put rien obtenir des *Hollandois* de ce qu'on vouloit exiger d'eux, on ne fit rien cette année.

Représentations de la France à ce sujet. Mai.

Les dispositions que l'on faisoit en *Angleterre* pour secourir la *Reine de Hongrie*, ne devoient pas être du goût de la *Cour de France*, qui, pendant qu'elle fournissoit à l'*Empereur* tous les secours nécessaires, ne cessoit de proposer à *Vienne* & dans les Cours Alliées de la *Maison d'Autriche* des moïens d'Accommodement : mais la *Cour de Vienne* rejeta toujours constament toutes le Propositions qu'on lui fit ; & la Guerre, qui devint bientôt presque générale dans toute l'*Europe*, peut être regardée comme son ouvrage. Il est vrai qu'on ne se conduisoit à *Vienne*, que par les conseils du Ministère d'*Angleterre*, qui ne vouloit rien moins que la Paix, quoique dans le cours de cette année il fit faire quelques Propositions de Paix à la *Cour d'Espagne*. On comtoit dans cette dernière, que la *France* tôt ou tard ouvriroit les ïeux sur la conduite des *Anglois* & qu'elle ne borneroit pas seulement à l'*Empereur* les secours qu'elle vouloit bien donner à ses Alliés. Le moment n'étoit pas encore venu où cette Puissance devoit songer qu'elle avoit des intérêts communs avec l'*Espagne*. Elle ne vouloit que faire rendre justice à l'*Empereur* ; & s'opposer au progrès d'une Guerre, qui pouvoit devenir très longue & très onéreuse. Ce fut dans cette vue, que lorsqu'elle fut instruite qu'on embarquoit des *Troupes Angloises* pour les *Païs-Bas*, le S. de *Bussi* son Ministre à *Londres* fut chargé de présenter un *Mémoire* sur les inconvéniens de cette démarche. Ce *Mémoire* portoit ; *Que dans les circonstances présentes, ce transport de Troupes, loin de faciliter la Paix, ne feroit que la retarder ; & que si les mesures que Sa* Majesté Très Chretienne *seroit en droit de prendre à cette occasion, altéroient la bonne intelligence entre Elle & la* Courone de la Grande-Bretagne, *ce ne seroit point à Sa* Majesté Très Chretienne, *qu'il en faudroit imputer la faute, puisqu'elle n'avoit rien négligé pour faire sentir les conséquences de cette démarche & pour en détourner l'exécution.* Il y avoit outre cela dans ce *Mémoire* quelques Articles particuliers, auxquels le Ministre de *France* demandoit une Réponse aussi prompte que précise. Je n'en trouve pas assés pour entrer à ce sujet dans un certain détail. Le S. de *Bussi* eut plusieurs Conférences avec le Lord *Carteret*

Secretaire d'Etat, auquel il déclara dans une de ces Conférences, comme le Marquis de *Fenelon* l'avoit déclaré à LA HAÏE; *Que ſi le* Roi d'Angleterre *faiſoit paſſer une Armée dans les* Païs-Bas, *le* Roi Très Chretien *ne pourroit pas ſe diſpenſer d'en aſſembler une ſur les frontières de la* Flandre *& du* Hainaut, *pour veiller à la ſureté de ſes frontières.* Le Lord *Carteret* repondit là-deſſus; *Que Sa* Majeſté Très Chretienne *ne devoit pas être inquiète de ce tranſport de Troupes qui ſe faiſoit à la réquiſition de la* Reine de Hongrie; *& qu'Elle devoit encore moins en prendre occaſion d'aſſembler une Armée en* Flandre; *Qu'Elle ne pouvoit déſapprouver la conduite de Sa* Majeſté Britannique, *qui ſuivoit en cela l'exemple de Sa* Majeſté Très Chretienne, *laquelle rempliſſoit les engagemens qu'elle avoit contractés avec ſes Alliés, Sa* Majeſté Britannique *aiant de pareils engagemens qui l'obligeoient à ſecourir la* Maiſon d'Autriche: *Qu'en envoïant des Troupes en* Flandre, *on n'avoit aucune intention d'y troubler la tranquillité publique, & que Sa Majeſté ſe flatoit que Sa* Majeſté Très Chretienne *ne trouveroit pas mauvais qu'elle veillât aux intérêts de ſes Sujets, & par conſequent à l'exécution des Traités faits avec la* Reine de Hongrie: *Qu'au reſte Sa Majeſté ne deſiroit rien plus que de vivre en bonne intelligence avec le* Roi de France, *& de ne faire aucune démarche capable de cauſer quelque défiance ou d'allumer la Guerre: Enfin que Sa Majeſté offroit au* Roi Très Chretien *de ne point envoïer de Troupes en* Flandres, *s'il vouloit retirer ſes Troupes d'*Allemagne: *Qu'alors Sa* Majeſté Britannique *emploïeroit ſerieuſement ſes bons offices pour faire la paix; ce qui ne pourroit réuſſir tant qu'il y auroit des Troupes étrangères dans l'*EMPIRE. Tout ce que la *Cour de France* put faire ne fut pas capable de détourner le *Gouvernement Britannique* des projets qu'il avoit formés. Le deſir de contenter la *France* étoit ce qui l'occupoit le moins; &, quoique le *Roi Très Chretien* eût autentiquement déclaré qu'il garderoit la plus exacte neutralité par rapport à la Guerre d'*Italie*, l'*Eſcadre Angloiſe* commandée par le Vice-Amiral *Matthews* ne laiſſa pas d'inſulter les Ports dans la *Méditerranée*, & de s'emparer de pluſieurs *Vaiſſeaux François.*

Exploits des Anglois dans la Méditerranée & ſur les Côtes d'Eſpagne.

Dans le mois de Février, l'Amiral *Haddock* aiant été renforcé par l'Eſcadre du Vice-Amiral *Leſtock*, partit de *Port-Mahon* pour aller bloquer dans le Port de *Toulon*, l'*Eſcadre Eſpagnole* que la préſence d'une *Eſcadre Françoiſe* l'avoit empêché d'attaquer, ainſi qu'on l'a vu ci-devant. Quelque tems après, cet Amiral étant tombé malade, retourna à *Port-Mahon*; & le 16 de Mars, il remit le Commandement de la Flote au Vice-Amiral *Leſtock*, qui dès le même jour, ordonna à tous les Capitaines de ſe tenir prêts à mètre en mer & de ſe fournir des Proviſions néceſſaires pour une Expédition de 10 ſemaines. Le 23 d'Avril, il partit de *Port-Mahon* avec une Eſcadre de 24 Vaiſſeaux, dont 2 de 90 Canons, 2 de 80, 3 de 70, 6 de 60, 5 de 50, 1 de 40 & 1 de 20. Le reſte conſiſtoit en une Galiote à Bombes, 3 Brulôts, un Vaiſſeau d'Ho-

L'Amiral Haddock remet le Commandement de la Flote au Vice Amiral Leſtock.

16 Mars.

Ce dernier part de Port-Mahon.

pital & un *Shebeck*. Cette Eſcadre, avant ſon départ, avoit reçu le Convoi d'avitaillement que le Capitaine *Norris* lui conduiſoit ; & les proviſions qu'elle avoit embarquées devoient ſuffire au moins pour ſix mois. Elle arriva quelques jours après à la hauteur d'*Antibes ;* & le Vice-Amiral, à ſon arrivée dans ces Parages, poſta dans des endroits convenables divers Vaiſſeaux de guerre, qui prirent ou détruiſirent pluſieurs Bâtimens chargés de proviſions pour les *Troupes Eſpagnoles*, & d'autres deſtinés à tranſporter en *Italie* le reſte de la Cavalerie de cette Nation.

L'Amiral Matthews prend le Commandement de la Flote. Juin.

Vers la fin de Mai ou le commencement de Juin, l'Amiral *Matthews* vint avec une nouvelle Eſcadre joindre le Vice-Amiral *Leſtock*, & prit le Commandement de toute la Flote. En conſéquence des ordres dont il étoit chargé, le Vice-Amiral *Leſtock* partit pour aller avec ſon Eſcadre particulière croiſer le long des Côtes d'*Italie* & particulièrement du Roïaume de *Naples ;* & nous avons rendu comte de ce qu'il y fit. Un des premiers Exploits de l'Amiral *Matthews* fut de s'emparer de 3 Barques aiant à bord des *Troupes Françoiſes* deſtinées à relever la Garniſon de *Monaco*. Il les fit conduire à *Villefranche*, avec ordre de les y retenir, ſous prétexte qu'on avoit refuſé de faire voir les Paſſeports de ces Troupes. Dans les premiers jours de Juillet, il s'empara, dit-on, de plus de 20 *Bâtimens Eſpagnols* chargés d'un grand nombre de Troupes. Dans le même tems à peu près, quelques-uns de ſes Vaiſſeaux détruiſirent, près de *Port-Mahon*, trois *Navires François*, qu'ils accuſoient d'être chargés de fourage pour le ſervice de l'Armée d'*Eſpagne :* mais les Equipages ſe ſauvèrent. Au commencement d'Août, deux autres Vaiſſeaux du même Amiral brûlèrent ou coulèrent à fonds dans le Port de *Vigo*, 10 *Armateurs Eſpagnols*, & reprirent 2 *Navires Anglois* qu'ils trouvèrent dans ce Port. Ils tirèrent pluſieurs coups de Canon ſur la Ville, dont les Egliſes & les Maiſons reçurent quelque dommage. Cette Ville en fut quite pour cela, malgré la hardieſſe que 4 *Vaiſſeaux de guerre Anglois* eurent, quelques jours après, de s'approcher de la Côte & de débarquer quelques Troupes ſous la conduite du Comte de *Norfolck*. Elles brûlèrent un Village d'environ 40 Maiſons, levèrent à la hâte quelques contributions dans la campagne, & ſe retirèrent ſans avoir rien tenté contre la Ville.

Il s'empare de trois Barques Françoiſes, &c. Juin.

De pluſieurs Bâtimens Eſpagnols, &c. Juillet.

Vaiſſeaux François détruits. Juillet.

Vaiſſeaux brulés à Vigo, &c. Août.

Village brulé auprès de cette Ville Août.

Magaſins des Genois détruits. 12 Septembre.

Dans le mois de Septembre, l'Amiral *Matthews*, inſtruit que les *Genois* avoient formé à *Arazza* des Magaſins de Bled pour les *Eſpagnols*, envoïa ordre au Capitaine *Martin*, qui ſervoit dans l'Eſcadre du Vice-Amiral *Leſtock*, de détruire ces Magaſins. Le Capitaine *Martin* ſe rendit, le 12 de Septembre, dans la Rade d'*Arazza*, débarqua des Troupes & trouva 4 Magaſins, dont il fit jeter les Grains à la mer. A peu près dans le même tems, il y avoit dans le *Golfe Adriatique* un gros *Vaiſſeau de guerre Anglois*, qui viſitoit tous les Navires qui paſſoient ou qui s'arrê-

toient

toient à ſa portée. Il en voulut faire autant à l'égard d'une groſſe Barque portant *Pavillon Génois*, laquelle étoit ſous le Canon de la Fortereſſe de *Sainte-Marie*. Il lui envoïa pour cet effet ſa Chaloupe : mais l'Equipage de la Barque aiant pris le parti de ſe défendre, & le Commandant du Fort aiant fait tirer ſur les *Anglois* deux coups de Canon, dont le ſecond étoit à Boulet, ils ſe retirèrent vers leur Vaiſſeau. Le *Capitaine Anglois* envoïa d'abord un Exprès au Commandant de l'Eſcadre qui croiſoit à la hauteur de *Livourne*, afin d'en faire venir deux Vaiſſeaux de guerre, pour tirer vangeance de cette inſulte. Je n'ai point trouvé la ſuite de cette avanture. Ce ne furent pas les ſeules choſes dont les *Genois* eurent ſujet d'être peu contens. Dans le mois de Décembre, ils écrivirent au *Roi d'Angleterre*, pour ſe plaindre *de ce que les* Anglois *ne vouloient s'aſſujetir à faire aucune quarantaine dans les Ports où ils abordoient ; & de ce que les Equipages de quelques Vaiſſeaux étant décendus à terre en differens endroits de la Côte de* Gène, *s'étoient emparés, à main armée, des proviſions amaſſées dans pluſieurs Magaſins, ſous prétexte qu'elles appartenoient aux* ESPAGNOLS. Le *Roi*, dans la réponſe qu'il fit à leur Lettre, déclara, *Qu'il déſaprouvoit fort la conduite des Officiers & des Equipages de ſes Vaiſſeaux, & qu'ils avoient agi ſans ſes ordres, s'ils avoient commis quelque violence contre les Sujets de la République.*

Pendant l'Expédition que l'Amiral *Martin* fit à *Arazza*, l'Amiral *Matthews* envoïa quelques Vaiſſeaux croiſer ſur les Côtes de la *Catalogne*, fit rembarquer l'Artillerie & les Troupes qu'elle avoit débarquées à *Villefranche*, ſe fournit de vivres & vint, avec 20 Vaiſſeaux, ſe poſter à la hauteur des Iles d'*Hières*, ſur l'avis qu'il eut que l'*Eſcadre Eſpagnole*, qui depuis plus de huit mois étoit dans le Port de *Toulon*, après avoir été radoubée & ravitaillée, ſe diſpoſoit à faire voile pour l'*Italie*, en conformité d'un ordre reçu de *Madrit*.

L'Amiral Matthews ſe poſte à la hauteur des Iles d'Hières. Septembre.

L'Action, dont peut-être les *Anglois* s'applaudirent le plus cette année, fut d'avoir détruit cinq Galères d'*Eſpagne* dans le Port de *Saint-Tropès* en *Provence*. Voici comme ils firent annoncer la choſe dans leurs Papiers publics. PAR *des Lettres du Vice-Amiral* Matthews *écrites du Port de* Villefranche, *en date du 25 Juin, & qui ont été apportées par le Capitaine* Callis, *Commandant du Brûlot le* Duc, *on a appris que le Capitaine* Norris, *qui croiſoit entre le Cap* Rous *&* Villefranche, *aiant reçu avis que* 5 Galères Eſpagnoles *avoient fait voile des Iles de* Sainte-Marguerite, *pour ſe rendre à* Saint-Tropès, *il les avoit ſuivies auſſitôt avec les Vaiſſeaux de guerre qui étoient ſous ſes ordres, à deſſein de les tenir bloquées dans ce Port, juſqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de l'Amiral ſur ce ſujet ; que les Galères d'*Eſpagne *avoient fait feu les premières ſur les* Vaiſſeaux de guerre Anglois, *& avoient violé par là la neutralité du Port de* Saint-Tropès ; *que le Capitaine* Norris, *excité par un procédé de cette nature, avoit donné ordre au Brûlot*

Cinq Galères d'Eſpagne brulées dans le Port de Saint-Tropès. Juin.

le Duc, *de les joindre & d'y mètre le feu, & que cet ordre aiant été exécuté par le Capitaine* Callis, *les Galères avoient été entièrement détruites.*

Il eſt difficile d'accorder cette Relation avec celle du Commiſſaire de la Marine à *Saint-Tropès*, dont le témoignage doit être en ceci d'un très grand poids. Voici la Lettre qu'il écrivit à ce ſujet à l'Intendant de la Marine à *Toulon*.

MONSIEUR,

*J'ai eu l'honneur de vous informer de l'arrivée en ce Port de cinq Galères d'*Eſpagne *venant d'*Antibes. *Hier à quatre heures après midi, deux* Vaiſſeaux de guerre Anglois, *l'un de* 60 *& l'autre de* 50 *Canons, avec deux Frégates de* 20 *&* 24 *Canons, ont mouillé à la portée du* Bouconier *devant la paſſe de ce Port. Le Commandant de ces Vaiſſeaux a envoïé un Canot avec un Officier, pour dire au Commandant de la Citadelle de ne point prendre ombrage de ce que ces Vaiſſeaux étoient mouillés ſi près de ce Port; que c'étoit ſeulement pour empêcher les Galères de ſortir; & qu'il ne fût pas ſurpris ſi le lendemain il en voïoit quatre autres qui viendroient le joindre. Demi-heure après le Canot eſt revenu avec le même Officier, qui lui a parlé d'un ton bien different, en lui diſant que ſon Commandant n'avoit pas bien lu ſes ordres, qui portoient de prendre les Galères d'*Eſpagne *dans quelque Port qu'il les trouveroit; & que, s'il entreprenoit de les défendre, il ne pourroit s'empêcher de tirer ſur la Citadelle & ſur la Ville. Cette entrepriſe des* Anglois *ne vient que de la foibleſſe qu'ils ont connue à la manœuvre des Galères. Elles ont mis leurs Chiourmes à terre, ſans quoi elles auroient péri comme les Galères. Les* Anglois *aiant fait, à deux heures après minuit, une décharge de leur Artillerie, ont envoïé un Brûlot tout de ſuite, ſur lequel les Galères ont fait une décharge de leur Canon, dans le tems qu'il étoit au petit coup de Piſtolet: mais cela n'a pas empêché le Brûlot de s'y attacher ſi à propos, qu'elles ont été brûlées entièrement. Les Equipages ſe ſont ſauvés ſans autre forme, excepté quelques Officiers qui ſe ſont noïés, s'étant jètés à la mer. Les Vaiſſeaux, après leur expédition ſe ſont tranquilliſés juſques à la pointe du jour en marquant leur joie par de grands cris de* Vive le Roi. *Ils ont enſuite appareillé, dirigeant leur route à l'Eſt. Heureuſement que les Bâtimens du Port, au nombre de* 28, *n'ont point été endommagés.*

Plaintes de la Cour de France au Roi d'Angleterre. Juillet.

En conſéquence des ordres de la *Cour de France*, le S. de *Buſſi* ſon Miniſtre à *Londres*, y fit de grandes & de juſtes plaintes du procédé des *Anglois* dans la *Méditerranée*. Il inſiſta ſur ce *qu'ils y ruinoient entièrement le Commerce, en arrêtant, viſitant & enlevant indifféremment toutes ſortes de Bâtimens pour peu qu'ils leur paruſſent ſuſpects.* Il ſe plaignit en particulier de l'Action de *Saint Tropès*, & demanda, *qu'on en fît une réparation éclatante, comme d'un acte contraire au Droit des gens, ainſi qu'à la neutralité que Sa*

Majeſté Très Chretienne *avoit obſervée dans les démêlés de la* Grande-Bretagne *avec l'*ESPAGNE. On lui promit d'examiner comment la choſe s'étoit paſſée : mais en même tems on ajouta que la *France* devoit craindre de pareils inconvéniens tant que l'*Eſcadre Eſpagnole* ſeroit ſur les Côtes de *Provence*.

L'Amiral Matthews chargé d'un Plein-Pouvoir dans la Méditerranée. Novembre.

Au commencement de Novembre, l'Amiral *Matthews* reçut des Dépêches du Gouvernement d'*Angleterre*, par leſquelles le *Roi* lui mandoit, qu'il le laiſſoit le maître de faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour favoriſer la *Reine de Hongrie* & le *Roi de Sardaigne*. Auſſitôt l'Amiral dépêcha une Chaloupe de ſon Eſcadre au Gouverneur de *Villefranche* pour lui remettre cette Lettre.

MONSIEUR,

Lettre qu'il écrit au Gouverneur de Villefranche. 11 Novembre.

COMME il a plu à Sa Majeſté Britannique, *mon très gracieux Maître, par une Commiſſion ſignée de ſa main, de m'honorer de la qualité de ſon Plénipotentiaire-Général dans toute la* Mer Méditerranée, *auſſi bien que dans la* Mer Adriatique, *avec ordre d'aſſiſter, aider, ſecourir & favoriſer Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *& Sa Majeſté la* Reine de Hongrie, *leurs Etats & Sujets reſpectifs en tout ce qui dépendra de moi ; je n'ai pas voulu différer d'en donner part à Votre Excellence, afin qu'elle puiſſe ſe régler là deſſus dans les occurrences. Sa* Majeſté Britannique *ne pouvoit me donner une marque de confiance plus agréable, ni plus conforme à mon zèle pour ſon ſervice & pour celui des Puiſſances qui lui ſont alliées ; & je m'efforcerai d'y répondre en toute occaſion, de la manière la plus efficace pour le bien de la Cauſe commune. En conſequence du pouvoir que Sa Majeſté m'accorde par ſa Commiſſion, s'il arrivoit que Votre Excellence eut beſoin d'une partie de l'Artillerie, des Munitions de guerre & des Troupes de débarquement que j'ai ſur mon Eſcadre, elle n'aura qu'à me le faire ſavoir ; & j'aurai ſoin de lui envoïer avec toute la promtitude poſſible, le ſecours qui lui ſera néceſſaire. J'apprens auſſi avec une véritable ſatisfaction que, pour donner plus de vigueur à ces meſures, Sa Majeſté a donné ordre de faire partir encore 8 gros Vaiſſeaux, pour renforcer mon Eſcadre. Votre Excellence aura ſoin de faire part de ce que deſſus aux autres Gouverneurs & Commandans des Places Maritimes de Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne, *comme j'aurai ſoin de mon côté, d'en faire donner avis aux Gouverneurs & Commandans de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *dans la* Mer Adriatique, *de même qu'à la* Régence de Livourne, *ledit Port étant bien expreſſément compris dans les meſures de défenſe dont l'exécution m'eſt confiée. Ecrit à bord du* Torbay, *aux Iles d'*Hières, *le* 11 *Novembre* 1742.

MATTHEWS.

Le mois ſuivant, cet Amiral écrivit au même Gouverneur, pour lui donner avis, *Que les* 8 *Vaiſſeaux de renfort qu'il attendoit avoient joint ſon Eſcadre avec* 18 *cens Hommes de débarquement, & qu'il étoit de plus en plus en état d'effectuer les intentions du* Roi *ſon Maître à l'égard du* Roi de Sardaigne *& de la* Reine de HONGRIE.

Exactitude du Grand-Duc de Toſcane à garder la neutralité. Novembre.

J'ai parlé plus haut de la neutralité conclue entre la *Régence de Toſcane* & les *Troupes Eſpagnoles*. Cet Etat étoit ſi fort dans la réſolution de l'obſerver que le Comte de *Traun*, Commandant des *Troupes Autrichiènes*, aiant fait, au mois de Novembre, demander en *Toſcane* une certaine quantité de Fourages, la *Régence* refuſa de les fournir pour ne pas manquer aux engagemens qu'elle avoit pris avec le *Roi d'Eſpagne*. Elle porta même l'attention à pourvoir à la ſureté des chemins, pour que les *Couriers Eſpagnols* puſſent traverſer les Etats du *Grand-Duché* ſans courir de riſques. Il y en avoit eu pluſieurs d'aſſaſſinés ou de volés par des Troupes de Bandits retirés dans les montagnes. Au commencement de Décembre, les Capitaines *Weſt*, *Oſborne* & *Balchen*, chargés des ordres de l'Amiral *Matthews*, ſe rendirent de *Livourne* à *Florence* chés le Prince de *Craon*, le Comte de *Richecourt* & les autres principaux Membres de la *Régence*, auxquels ils déclarèrent; *Que l'Amiral* Matthews *avoit reçu ordre du* Roi de la Grande-Bretagne, *d'emploïer ſon Eſcadre & les Troupes qu'il avoit à bord pour s'oppoſer aux entrepriſes que l'on pourroit former contre la* Toſcane; *& que cet Amiral avoit chargé le Chef d'Eſcadre* Martin, *d'offrir à la* Régence *de faire débarquer* 12 *cens Hommes à* Livourne *pour en renforcer la Garniſon.* Ces Officiers furent reçus & traités avec de grandes marques de diſtinction. Le Marquis du *Châtelet*, Colonel des Gardes, les traita magnifiquement dans le Camp que ſon Régiment occupoit hors de la Ville. Les principaux Membres de la *Régence* & l'élite de la Nobleſſe ſe trouvèrent à ce repas. Les trois *Capitaines Anglois* retournèrent enſuite à *Livourne*, après avoir reçu la réponſe du *Conſeil de Régence*, qui leur fut rendue par le Prince de *Craon* & qui portoit; *Que ſi les* Eſpagnols, *contre toute attente, violoient la neutralité dont on étoit convenu pour la* Toſcane, *la* Régence *accepteroit avec autant d'empreſſement que de reconnoiſſance les ſecours que le* Roi de la Grande-Bretagne *offroit ſi généreuſement; mais que l'intention du* Grand-Duc *étoit qu'on ne ſortît point des bornes preſcrites par cette neutralité, tant que les* Eſpagnols, *de leur côté, n'y donneroient aucune atteinte. Qu'ainſi la* Régence *ne penſoit pour le préſent qu'à prendre les meſures convenables pour mètre les frontières à l'abri de toute ſurpriſe; & qu'aiant aſſés de Troupes pour garder ſes Places, elle remercioit Sa* Majeſté Britannique *de ſes offres.* On crut dans le tems que cette réponſe néceſſaire dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, n'avoit pas été du goût des *Anglois* qui paroiſſoient ne chercher qu'un prétexte pour s'établir dans *Livourne* d'une ma-

Offres que l'Amiral Matthews fait faire à la Régence. Decembre.

nière à commander en Maître dans ce Port qui, par une ſuite de Traités, doit être libre pour toutes Nations Alliées de la *Toſcane*.

Il ne me reſte plus qu'à parler des tentatives que la *Reine de Hongrie* & ſurtout le *Roi d'Angleterre* firent cette année pour engager les *Hollandois* à prendre part à la guerre. On avoit envain eſſaïé, les années précèdentes, d'obtenir d'eux plus que des ſecours en argent. Il paroît que les *Etats-Généraux* avoient réſolu de conſulter principalement l'intérêt de leur République, qui ne leur permètoit pas d'entrer dans une guerre, qui ne pouvoit leur être que très à charge, ſans qu'ils puſſent ſe flater d'en retirer jamais aucun avantage. On crut cette année que les revers eſſuïés par les Troupes auxiliaires de l'*Empereur*, aiant dû cauſer à la *France* quelques embaras, les *Etats-Généraux* en craindroient moins la puiſſance & ſe prêteroient plus volontiers à ce que l'on ſouhaitoit d'eux. Ils s'étoient mis en état de ſe défendre en cas d'attaque, par deux augmentations qu'ils avoient faites dans leurs Forces de Terre & de Mer; on ſe flata qu'aiant des Troupes nombreuſes, il ne ſeroit pas impoſſible de les engager à ne les pas laiſſer inutiles. La *France* de ſon côté continua, comme elle avoit fait ci-devant, à ne rien négliger pour les engager à ſe renfermer dans une neutralité toujours plus utile pour un Peuple de Commerçans que la Guerre la plus avantageuſe par ſes ſuccès. Ce fut dans cette vue que le 19 de Février de cette année, le Marquis de *Fenelon*, Ambaſſadeur de la *France* à *La Haie*, fit remètre *aux Etats-Généraux* le *Mémoire* ſuivant.

On veut engager les Hollandois à prendre part cette année à la Guerre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Mémoire du Marquis de Fenelon Ambaſſadeur de France, aux Etats Généraux. 19 Fevrier.

DANS aucun tems il ne m'eſt venu d'avantage de choſes de ma Cour que depuis quelque mois, propres à montrer à Vos Hautes Puiſſances *juſques où le* Roi *mon Maître porte ſon affection envers leur Etat, ſon amour pour votre République, ſon deſir de vous en donner de nouvelles preuves par toutes les complaiſances que la bonne amitié peut concilier avec ce qu'elle doit aux Princes à qui elle eſt étroitement unie; enfin, ſon attention à ne perdre point de vue vos intérêts & à chercher toujours à les faire entrer dans tout ce que les occurrences peuvent faire imaginer d'utile au Public.*

J'ai eu continuellement les mains pleines de témoignages particulariſés de ces diſpoſitions favorables de ma Cour. Ils n'ont point été ignorés de Vos Hautes Puiſſances. *Les Provinces, jointes par le lien qui forme votre union, en étoient inſtruites par leurs Repréſentans dans votre auguſte Aſſemblée. Il ne m'appartient point d'être informé de ce qui leur étoit enjoint de tems en tems, pour que de ſi heureuſes diſpoſitions ne demeuraſſent pas ſans fruit.*

Le ſejour de l'Armée du Roi *mon Maître* (1) *dans la poſition où elle s'eſt*

(1) L'Armée de la *Meuſe* commandée par le Maréchal de *Maillebois*.

tenue, ſans nuire à quique ce ſoit, & uniquement pour continuer à préſerver les Princes qui en avoient deſiré l'approche, ſervoit de prétexte à ceux qui s'efforçoient d'alarmer les eſprits ſur le voiſinage où elle eſt de votre République. Sa Majeſté n'auroit rien tant ſouhaité que de ſe voir libre de la rappeller & d'avoir cette complaiſance: mais elle ne pouvoit s'y prêter ſans le conſentement de ſes Alliés. En même tems, on n'oublioit rien pour que l'alarme, que l'on travailloit par toutes ſortes d'inventions à rendre populaire, portât Vos Hautes Puiſſances *à prendre des réſolutions qui, en donnant de l'ombrage à vos Voiſins, ſerviſſent à rendre comme impoſſible le rappel de cette Armée, dont la retraite auroit fait ceſſer l'inquiétude. L'exemple d'une neutralité conclue dans votre voiſinage (1) & qui s'offroit pareillement à tous, étoit ce que l'on vouloit le moins que Vous imitaſſiés. Cette neutralité auroit été ſuivie du rappel des Troupes, dont le voiſinage fourniſſoit le prétexte à l'agitation. Elle auroit en même tems mis Sa Majeſté en état de pouvoir concerter avec* Vos Hautes Puiſſances *des arrangemens pour les* Païs-Bas, *qui vous démontraſſent la fauſſeté de deſſeins qui n'auront jamais de fondement que dans la malignité de ſes Ennemis, & délivraſſent votre République de toute inquiétude pour le préſent & pour l'avenir.*

Voila ce qu'on s'efforce de faire perdre de vue à Vos Hautes Puiſſances *par tout ce qu'on leur préſente pour les émouvoir. Le* Païs-Bas, *deſtiné à vous former une Barrière, Vous eſt repréſenté (2), non ſeulement comme menacé d'une attaque prochaine, mais comme étant dès à préſent dans le cas de devoir y augmenter les Forces pour la défenſe commune, ſur le même pied que s'il s'agiſſoit de repouſſer une attaque déja commencée. Et quel tems prend-on pour tenter de Vous émouvoir par cette peinture effraïante pour votre Voiſinage? Celui où la* France *feroit le moins ce qu'elle fait, ſi elle étoit capable d'avoir conçu un pareil deſſein. Une Puiſſance, qui méditeroit d'étendre ſa propre frontière, envoieroit-elle ſes Armées au loin ſe conſumer pour le ſeul intérêt de ſes Alliés? Eſt-ce le chemin pour la* France *d'envahir les* Païs-Bas, *que de ſe dégarnir des grandes Forces qu'on lui voit ſi fort éloigner de ſoi, & dont elle eſt libérale pour la conſervation & le ſoutien de ſes Alliés? Eſt-il rien de plus captieux que l'artificieuſe imputation de ce deſſein, pour donner de la couleur à la réquiſition qu'on ne Vous fait qu'en vue de la faire ſervir à fortifier les clameurs de ceux qui ſont les plus ardens pour Vous faire réſoudre à une troiſième augmentation de vos Troupes? Enfin, n'eſt-ce pas l'injuſtice même que venir Vous étaler toute cette alarme qu'on veut Vous faire prendre dans le tems que la* France *ne ceſſe de ſe préſenter à Vous, pour concerter, dès que* Vos Hautes Puiſſances *le voudront, les meſures propres à donner à votre République la ſureté qu'elle cherche.*

(1) La neutralité pour l'*Electorat d'Hanovre*.

(2) Dans un *Mémoire* préſenté aux *Etats-Généraux* par le Baron de *Reiſchach*, Envoïé extraordinaire de la *Reine de Hongrie*, & daté du 6 de Février de cette année 1742.

& qu'on voudroit lui faire croire ne pouvoir ſe trouver pour elle, qu'en courant aux Armes.

Une Lettre à Vos Hautes Puiſſances, *pathétiquement écrite, à ſuivi de près* (1). *Dans les plaintes qu'on y fait de s'être vue attaquée dans la poſſeſſion priſe des Païs & Etats, que les trois Cours belligérantes revendiquent, on Vous manifeſte à découvert le deſſein de faire encore ſervir ſes plaintes à attirer* Vos Hautes Puiſſances *dans des réunions, dont on ne Vous déguiſe pas même le grand & principal but. On ſe déclare d'avance ſur l'Election du* Roi des Romains *qu'on ſavoit devoir être déja faite par le concours unanime du* Collége Electoral, *& on ſe propoſe d'exciter un trouble général dans l'eſpérance d'en pouvoir infirmer la validité.*

On préſente cette Lettre à Vos Hautes Puiſſances, *quoiqu'on fût déja à* La Haie *l'Election faite & applaudie de tout le* Corps Germanique. *On oublie qu'il ne s'eſt rien fait à* Francfort *& dans cette Election, à quoi n'ait concouru de ſon ſuffrage celui des* Electeurs *que la* Cour Autrichiène *peut le moins ſuſpecter de partialité* (2). *On oublie que* Vos Hautes Puiſſances *ſe ſont hautement déclarées de ne vouloir prendre d'autre intérêt à l'Election d'un* Chef de l'Empire, *que d'applaudir à l'élévation de celui qui ſeroit choiſi? Enfin, la paſſion aveugle au point de s'être figuré pouvoir confondre ſa Cauſe particulière, avec le deſſein que la Lettre Vous manifeſte, de rendre la combuſtion aſſés générale pour renverſer ſi on le pouvoit, l'Election d'un* Empereur *dans la Perſone de celui des Membres du* Corps Germanique, *en faveur de qui on voïoit les vœux de tout l'*Empire *ſe réunir. L'on découvre ſoi-même à* Vos Hautes Puiſſances *la jonction que l'on prétend faire de ces deux choſes, pour les rendre inſeparables l'une de l'autre, de façon que* Vos Hautes Puiſſances, *ſe laiſſant embarquer dans l'une, fuſſent conſequemment entraînées dans l'autre.*

C'eſt dans ces circonſtances, que j'ai reçu une ample Dépêche du Roi *mon Maître. Sa Majeſté me rappelle qu'Elle ne me mande rien de nouveau, ſes Inſtructions aiant toujours été uniformes. J'y retrouve les mêmes choſes, que je ne laiſſois pas ignorer: mais que j'attendois toujours à développer dans les formes, que je le puſſe faire avec fruit, tant ſur une Neutralité, que ſur le moïen qu'elle donneroit à Sa Majeſté de pouvoir, avec le conſentement de ſes Alliés, rappeller ſon Armée des Païs qui Vous avoiſinent, & concerter avec votre République des arrangemens pour les* Païs-Bas, *qui la délivraſſent de toute inquiétude pour le préſent & pour l'avenir.*

Sa Majeſté me répète qu'Elle ne ſe départira jamais des engagemens, qu'Elle a pris avec les Princes auxquels Elle eſt unie; que ces engagemens ne regardent point les Païs-Bas; *qu'aucune vue pour ſoi-même ne la conduira; qu'Elle peut encore aujourd'hui concerter avec votre République les meſures qu'il conviendra*

(1) *Lettre Latine* de la *Reine de Hongrie* aux *Etats-Généraux*, du 27 Janvier 1742.
(2) Le *Roi d'Angleterre*, comme *Electeur d'Hanovre.*

pour la raſſurer ; que Vos Hautes Puiſſances *ont devant leurs yeux l'exemple de la Neutralité conclue dans leur voiſinage ; que Sa Majeſté la gardera inviolablement, comme Elle compte qu'elle ſera obſervée avec la même exactitude ; que,* Vos Hautes Puiſſances *prenant le même engagement, Elle retirera ſur le champ l'Armée qui cauſe de ſi vives alarmes ; qu'elle ſouhaite ſa Paix & ſa tranquillité, & qu'Elle y correſpondra de tout ſon pouvoir,* Vos Hautes Puiſſances *voulant de leur côté correſpondre à ſes bonnes intentions.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Vos Hautes Puiſſances, *inſtruites verbalement du contenu de cette Dépêche, m'ont fait l'honneur de m'envoïer leur Greffier, qui m'a témoigné de leur part la ſatisfaction avec laquelle Elles avoient entendu ce qui leur en avoit été rapporté de bouche. Il m'a fait connoître en même tems le deſir qu'Elles avoient, que je me laiſſaſſe perſuader de leur donner quelque choſe de ſa ſubſtance par écrit, ſur quoi elles puſſent aſſeoir une Délibération en forme.*

Le Roi *mon Maître n'avoit pas prévu cette réquiſition. Je ne trouvois donc de quoi me déterminer à exécuter, comme je viens de faire, ce que* Vos Hautes Puiſſances *ont ſouhaité de moi, que dans la perſuaſion que je ne peux mieux remplir ce que Sa Majeſté attend de mon Miniſtère pour ſon ſervice, qu'en me laiſſant ſans réſerve à la direction de* Vos Hautes Puiſſantes, *pour ſuivre ce qu'elles jugent pouvoir conduire à une bonne & ſalutaire fin. Donné à* La Haie *le 19 Février* 1742.

LE MARQUIS DE FENELON.

Les Hollandois font une troiſième augmentation dans leurs Troupes. 1 Mars, &c.

Le Comte de Stairs arrive à La Haie en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. 16 Avril.

Le 1 de Mars, les *Etats de Hollande & de Weſt-Friſe* donnèrent leur conſentement à ce que l'on fît une troiſième augmentation dans les Troupes de la République, & à ce que l'on équipât & conſtruisît des Vaiſſeaux de guerre ordinaires & extraordinaires. Leur exemple fut bientôt ſuivi de celui des autres Provinces ; & l'augmentation des Forces de Terre & de Mer fut enſuite ordonnée par les *Etats-Généraux.* Ce fut alors que le Comte de *Stairs*, qui devoit commander les Troupes du *Roi d'Angleterre* dans les *Païs-Bas*, & faire en même tems les Fonctions d'Ambaſſadeur extraordinaire auprès des *Etats-Généraux*, ſe rendit à *La Haie*, pour engager la République à profiter des Troupes qu'elle alloit avoir ſur pied pour aider le *Roi d'Angleterre* à rendre dans les *Païs-Bas* des Services eſſentiels à la *Reine de Hongrie.* Le Comte de *Stairs* arriva le 16 d'Avril, & le 21, il fut introduit dans l'Aſſemblée des *Etats-Généraux*, auxquels il fit le Diſcours ſuivant.

Harangue de ce Miniſtre aux Etats-Généraux. 21 Avril.

HAUTS

ANNE' E. M D C C X L I I.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE Roi *mon Maître étroitement uni, comme il eſt, avec votre République par les liens les plus forts de l'intérêt mutuel, qui rendent la bonne correſpondance entre ſes Roïaumes & vos Etats indiſpenſable pour le maintien réciproque de leur liberté & de leur indépendance, cherche de plus dans cette conjoncture délicate & périlleuſe à vous donner les marques les plus convaincantes de ſa parfaite amitié & de ſon entière confiance; & c'eſt pour cette fin que Sa Majeſté m'envoie ici en qualité de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, avec Plein-Pouvoir de concerter & prendre avec* Vos Hautes Puiſſances *les meſures convenables pour conſerver la liberté de l'*Europe *& pour y rétablir un juſte Equilibre, auſſi bien que pour maintenir l'indépendance de ſes Roïaumes & des Etats de* Vos Hautes Puiſſances, *en conſervant la* Maiſon d'Autriche, *conformément à nos engagemens communs & à notre intérêt mutuel; & Sa Majeſté ſe flate que ces meſures ſe prendront ſans perdre de tems.*

*Tout le monde eſt inſtruit des généreux efforts qu'ont fait vos Ancêtres pour recouvrer leur liberté & défendre leur Religion. Tout le monde eſt témoin des grandes actions que votre République a faites de nos jours pour le maintien de la Liberté de l'*Europe.

Ces actions éclatantes ne permètent pas au Roi *de douter un moment de la magnanimité & de la ſageſſe de votre République.*

Vous ne vous ſoumètres certainement pas aujourd'hui à la ſervitude, contre laquelle vous avés combatu ſi glorieuſement.

Dans cette entière perſuaſion le Roi *s'adreſſe à* Vos Hautes Puiſſances, *en les aſſurant d'une amitié & d'une confiance parfaite, & en même tems d'un puiſſant ſecours pour appuïer les meſures qui ſe prendront enſemble.*

Le Roi *loue extrêmement la ſage réſolution que* Vos Hautes Puiſſances *ont priſes en dernier lieu d'augmenter leurs Troupes de terre & de mètre une partie de leur Flote en mer. Par là* Vos Hautes Puiſſances *étroitement unies avec le* Roi de la Grande-Bretagne, *ſeront abſolument maîtres de la mer, ce qui eſt un très grand avantage; & d'un autre côté Vous ſerés auſſi en état de couvrir la partie de vos frontières que Vous trouvés à préſent la plus expoſée; & en cas que* Vos Hautes Puiſſances *jugent qu'il ſoit plus néceſſaire de ſe mètre à couvert par une nouvelle Alliance de ce côté là, le* Roi, *comme* Electeur, *offre très cordialement de s'y prêter; & afin que la Barrière ne ſoit point affoiblie par les Troupes que Vous pourrés trouver à propos d'emploïer dans les Places de cette frontière expoſée, le* Roi *a déja donné ordre, à la réquiſition de la* Reine de Hongrie, *pour le tranſport d'un Corps conſidérable de ſes* Troupes Britanniques *dans les* Païs-Bas.

Quand Vos Hautes Puiſſances *auront ainſi mis toutes leurs frontières en état de ne craindre aucune ſurpriſe, elles pourront protéger leurs Alliés de la manière qu'ils trouveront la plus convenable; & par là d'autres Princes qui auront*

envie de ſe joindre aux Puiſſances Maritimes *pour maintenir la liberté de l'*Europe, *pourront le faire plus librement & ſans crainte; ce qui n'arrivera jamais ſans une union parfaite & déclarée des deux Puiſſances, & ſans qu'elles prennent de concert des meſures pour leur ſureté réciproque & pour la conſervation de leurs Alliés & de la liberté publique.*

*Tout ce que nous avons vu en dernier lieu doit nous convaincre clairement que les Traités les plus ſolemnels ſont d'un trop foible ſoutien pour la liberté de l'*Europe, *& qu'il faut des ſuretés plus réelles.*

Le Roi *ſe trouve obligé de remontrer à* Vos Hautes Puiſſances *que la foi ſolemnelle des Traités demande du ſecours pour la* Reine de Hongrie.

De ſon côté le Roi *a donné des preuves très convaincantes de ſa bonne foi & de ſon amitié envers ladite* Reine. *Les Sommes conſidérables, fournies l'année derniere, & les Sommes plus conſidérables encore, accordées pour la préſente année, ſont foi de ſon exactitude & de ſa promtitude à aller même au-delà de ſes engagemens.* Le Roi *ſe fonde ſur ſa bonne foi ſi reconnue de* Vos Hautes Puiſſances *qu'elles ne tarderont pas de ſatisfaire de la même manière à leurs engagemens avec la même* Reine; *& Sa Majeſté prie* Vos Hautes Puiſſances *de réflechir que, cette Princeſſe une fois opprimée, il ſera plus difficile de ſoutenir l'indépendance de l'*Europe,

Le conſentement unanime de ſon Peuple doit être un garant très agréable à Vos Hautes Puiſſances *des bonnes & généreuſes intentions de Sa Majeſté; & le* Roi *ſe flate que les Sujets de* Vos Hautes Puiſſances *ont de pareils ſentimens pour la conſervation de leur indépendance & de la liberté publique.*

La droiture de mon cœur, la ſincérité de mes intentions pour ma Patrie, pour le Roi *mon Maître & pour votre République ſuppléront, comme j'eſpere, à bien des défauts.*

Et je m'expliquerai plus amplement d'abord qu'il plaira à Vos Hautes Puiſſances *de nommer des Commiſſaires pour conférer avec moi.*

Le S. *Van Haren*, Préſident de ſemaine, répondit en ces termes au Comte de *Stairs*.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

L'AMITIE' & l'union, qui depuis ſi longtems a ſubſiſté entre la Courone de la Grande Bretagne, *& cette République, a été toujours enviſagée par* Leurs Hautes Puiſſances *comme trop avantageuſe, pour qu'elles n'aient pas cru devoir emploïer tous leurs efforts afin de la cultiver & de la perpétuer.*

Il n'eſt donc pas étonnant ſi elles ſentent aujourd'hui un plaiſir extrême d'apprendre les deſirs de Sa Majeſté Britannique, *pour que la bonne intelligence entre les* Puiſſances Maritimes *ſoit, non ſeulement affermie, mais établie ſur des fondemens plus ſolides & plus ſtables que jamais.*

Le Voiſinage, les Traités ſolemnels & la conformité des ſentimens par rapport à la Religion & à la Liberté, tout contribue à nous faire ſentir le prix inestimable de l'étroite liaiſon entre les deux Nations. Leurs Hautes Puiſſances *en donneront toujours des preuves convaincantes, comme auſſi de leur profonde vénération & de leur parfaite eſtime pour la Perſone Sacrée de Sa Majeſté & de ſa Famille Roïale, pour la proſpérité de laquelle elles font les vœux les plus ardens; & Elles ne peuvent s'empêcher,* Monſieur, *de vous témoigner combien elles ſont charmées de ce que le choix de Sa Majeſté ſoit tombé ſur vous, pour venir de ſa part leur donner des aſſurances, qui tendront à ſerrer de plus en plus les nœuds de l'amitié mutuelle. Perſone n'y étoit plus propre que vous,* Monſieur, *dont la bonne intention pour cette République eſt connue, & dont le mérite eſt ſi univerſellement admiré.*

Leurs Hautes Puiſſances *donneront toute leur attention à ce que vous venés de leur propoſer par ordre de votre Cour, & Elles ſeront prêtes à vous donner Audiance & à nommer des Commiſſaires pour conférer avec vous toutes les fois que vous le ſouhaiterés.*

A peu près dans le même tems, il y eut en *France* quelques Conférences entre le Cardinal de *Fleuri* & le S. *Van Hoey* Ambaſſadeur de *Hollande*, au ſujet de l'*Armée Françoiſe*, qui s'aſſembloit ſur le *Bas-Rhin*, & dont la *Cour d'Angleterre* vouloit que les *Etats-Généraux* euſſent à s'alarmer. Le Cardinal dans une de ces Conférences déclara; *Qu'en aſſemblant une Armée ſur le* Bas-Rhin, *on n'avoit point penſé à donner la moindre inquiétude aux frontières de la République, ni directement ni indirectement: Que la Saiſon ne permètoit pas de faire ſortir ces Troupes de leurs Cantonemens; & qu'auſſitôt que la tranquillité de ces Quartiers-là le permètroit, on ne laiſſeroit pas écouler un inſtant ſans donner à* Leurs Hautes Puiſſances *toute la ſatisfaction qu'elles pourroient prétendre; Qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il règnât une confiance mutuelle ſi parfaite, qu'on n'eût pas beſoin de prendre de telles précautions de part & d'autre: Qu'à l'égard de Sa* Majeſté Très Chretienne, *Elle s'étoit expliquée ſi clairement ſur la ſureté de leurs frontières, qu'on pouvoit faire autant de fonds ſur ces Déclarations, que ſur les Traités les plus formels.* Dans une autre Conférence le Cardinal fit entendre au même Ambaſſadeur; *Que ſi la République envoïoit des Troupes en* Flandre, *ce ne pourroit être que dans la vue d'appuïer les deſſeins de la* Cour d'Angleterre, *qui avoit réſolu d'aſſembler une Armée dans les* Païs-Bas; *& que les* Anglois, *ſous prétexte d'établir un Equilibre de Pouvoir en* Europe, *cherchoient à former des Alliances qui pouvoient faire naître une Guerre très onéreuſe.* Cette dernière Déclaration fut faite à l'occaſion d'un Ordre du Conſeil de la République pour faire camper les Garniſons hors des Places, dans leſquelles elles étoient, afin de leur faire faire l'exercice, & ſur-tout pour former les nouvelles Recrues.

Déclaration de la France au ſujet de ſon Armée du Bas Rhin. Avril.

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLII.

Le Traité de Breſlaw eſt notifié aux Etats Généraux. Juin.

Vers la fin de Juin, le Comte de *Podelwitz*, nouvel Envoïé de la *Reine de Hongrie*, notifia, conjointement avec le Comte de *Stairs*, aux *Etats-Généraux* la concluſion de la Paix entre cette *Reine* & le *Roi de Pruſſe*; & quelques Provinces ſe hatèrent d'accèder en particulier au *Traité de Breſlaw*. Les *Etats-Généraux* ne ſe preſsèrent pas tant, & ſe contentèrent de réſoudre, que l'on formeroit ſur la frontière un Camp de 30 Bataillons & de 50 Eſcadrons.

Réſolution de former un Camp ſur la Frontière.

Mémoire du Comte de Stairs. 25 Juin.

Avant cela, le Comte de *Stairs* avoit fait remètre aux *Etats-Généraux* le *Mémoire* ſuivant.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE Roi *a non-ſeulement le ſalut & le bonheur de la République fort à cœur; mais auſſi ſa complaiſance envers elle eſt telle, que ſur le rapport fait à Sa Majeſté qu'il y avoit de certaines perſones dans le Gouvernement, qui paroiſſoient inquiètes de ce qu'on parloit de mètre des* Garniſons Britanniques *dans les Villes d'*Oſtende *& de* Niewport, *Sa Majeſté s'eſt d'abord déterminée de la manière la plus obligeante à permètre à Son Général de ne point mètre des Garniſons dans leſdites Villes, s'il le trouvoit à propos.*

Cette marque de la complaiſance du Roi *eſt arrivée le même jour que* Leurs Hautes Puiſſances *donnèrent une réponſe aux Propoſitions, que les Miniſtres du* Roi de la Grande-Bretagne *avoient faites dans la Conférence du 24 Avril.*

Le Roi *a examiné ladite Réponſe & a prévu avec déplaiſir qu'on en feroit un mauvais uſage, comme ſi par ladite Réponſe il paroîtroit que les* Etats-Généraux *ne ſont nullement en peine de voir une* Armée Françoiſe *ſur leurs frontières, pendant que les* Troupes Britanniques, *qui paſſent en* Flandre *pour la défenſe de la* Reine de Hongrie, *paroiſſent leur donner de l'inquiétude. On pourroit auſſi dire en même tems que ce qu'il y avoit dans la Réponſe d'obligeant pour le* Roi *& pour la Nation, n'étoient que des Complimens.*

Le Roi *eſt perſuadé que ce n'étoit pas là le ſentiment de la République. Il veut bien croire que les proteſtations d'amitié pour Sa Majeſté & la* Nation Britannique *ſont ſincères. Au même tems, il eſt très ſenſible que le ſens contraire ne paroiſſe que trop naturel à pluſieurs Princes intéreſſés.*

*Il eſt certain que dans cette conjoncture, ſi délicate pour la Liberté de l'*Europe, *pluſieurs Princes ouvroient les yeux & paroiſſoient diſpoſés à s'allier avec les* Puiſſances Maritimes *pour conſerver la Liberté de l'*Europe. *Dans cette ſituation, rien ne pouvoit être ſi pernicieux que de donner lieu aux Ennemis de la* Maiſon d'Autriche, *de dire que ces* Puiſſances Maritimes *ne ſont point du tout unies; de ſorte qu'il ſeroit très mal aviſé à aucun Prince de ne pas plier ſous la Puiſſance dominante. Les diſgraces arrivées en dernier lieu aux Armes de la* Reine de Hongrie (1), *rendent cette interprétation encore plus dange-*

(1) Il s'agit apparamment là de la Bataille de *Czaslau*.

renſe : mais, comme les intérêts de la République & ceux de l'Europe *ne varient point, le* Roi de la Grande-Bretagne *eſt perſuadé que les* Etats-Généraux, *au lieu de ſe laiſſer intimider par les dangers dans leſquels la* Reine de Hongrie *ſe trouve, s'évertueront pluſtôt pour ſauver ladite* Reine *& toute* l'Europe *de la ſervitude.*

La République n'oublie point contre quelle Puiſſance elle a luté ſi longtems pour conſerver la Liberté de l'Europe, *avec les faveurs de la* Grande-Bretagne. *Elle n'oublie pas non plus que, pendant de ſi longues & de ſi fréquentes Guerres toutes mues pour la même raiſon, on n'a pas ceſſé d'emploïer les mêmes artifices, des promeſſes & de bonnes paroles envers la République, mais inutilement. Il eſt vrai qu'il y a eu des Epoques, où, par un nombre de Perſones corrompues & ſéduites, l'Etat a été porté à deux doigts de ſa ruine : mais par la ſageſſe & la vertu de vos Ancêtres la République eſt échapée. On n'a pas ceſſé d'emploïer de pareils artifices à chaque période de tems : mais vos Ancêtres ont généreuſement ſoutenu la bonne cauſe de la Liberté de* l'Europe *& de votre propre indépendance. La cauſe n'eſt pas différente à préſent ; &, comme l'intérêt de la République eſt le même, on ſe flate que les* Etats-Généraux *ne ſe montreront pas diſſemblables de leurs Ancêtres ; ſur tout puiſqu'entre le tems préſent & le tems paſſé il y a une grande différence. Dans le tems paſſé, il a coûté des fleuves de ſang & des tréſors immenſes pour ſe défendre contre la ſervitude ; & à préſent les moïens en ſont démonſtrativement plus faciles, vu l'incompatibilité des intérêts, auſſi bien que les circonſtances actuelles où ſe trouvent les Puiſſances, qui paroiſſent liguées à détruire la Liberté de* l'Europe. *Tout le monde ſait que vers la fin de la dernière Guerre, la* France *offrit, non de bonnes paroles, mais de bonnes Places pour mètre* l'Europe *en ſureté, quoique dans ce tems-là elle avoit une Barrière, des Places fortes plus redoutables, qu'elle n'en a à préſent. Nous ſavons que, la* France *a un ſi grand nombre de ſes Troupes emploïées en* Allemagne *pour faire la guerre à la* Maiſon d'Autriche, *qu'il ne lui reſte pas un nombre ſuffiſant pour garder les* Païs-Bas *& les autres frontières, principalement les* Païs-Bas, *où Sa* Majeſté Britannique, *les* Etats Géneraux *& la* Maiſon d'Autriche *ont une auſſi grande quantité de Troupes à leur Solde. Seroit-il prudent de ne ſe pas prévaloir d'une ſi grande ſupériorité de Troupes ? Ne ſeroit-il pas plus raiſonable que les* Etats *ſe joigniſſent cordialement au* Roi *pour emploïer conjointement leurs bons & puiſſans offices auprès de Sa* Majeſté Très Chretienne, *pour que la* Reine de Hongrie *ceſſât d'être attaquée & que par la ceſſion de quelques bonnes Places* l'Europe *pût être miſe en repos pour de longues années ? Il eſt à préſumer que la* France *aimeroit mieux faire une ceſſion, telle qu'elle a même offert de faire, l'année* 1710, *que de s'expoſer à une Guerre, qu'elle n'eſt nullement en état de ſoutenir ni par le nombre de ſes Troupes, ni par l'état de ſes Finances* (1). *Il eſt évident que, ſi de ce côté-ci*

(1) M. l'Ambaſſadeur étoit mal informé.

l'on étoit réduit à la néceſſité de faire la guerre, on ſeroit en état dans la moitié d'une Campagne de la porter au delà de la Somme, *& cela ſans contredit, parce que la* France *n'eſt pas en état de mètre des Garniſons dans ſes Places & d'avoir en même tems une Armée en Campagne. Il eſt à eſperer qu'on ne négligera point de faire uſage d'une ſituation ſi heureuſe pour faire une bonne & durable Paix, & non une Trève. Les* Puiſſances Maritimes *n'ont point de vues ultérieures. Elles ne ſouhaitent autre choſe que d'empêcher la* France *de devenir leur Maîtreſſe & d'opprimer la liberté de l'*Europe. *Il ſeroit facile de démontrer la ſolidité de la Propoſition que nous avons avancée : mais il faudroit un détail plus long que ne permet ce Mémoire.*

Le Roi *ne peut pas imaginer qu'après les efforts preſque incroïables de vos Ancêtres pour recouvrer leur liberté, & leurs glorieux efforts pour maintenir leur propre indépendance & la liberté de l'*Europe, *Sa Majeſté, dis-je, ne peut pas croire que cette même Nation ſe ſoumète à la ſervitude ſans coup ſérir.*

Il eſt certain que des eſprits mal intentionés peuvent trouver les moïens de ſe gliſſer dans un Gouvernement : mais il eſt inconcevable qu'un petit nombre de perſones, ſéduites par de faux raiſonnemens ou aveuglées par leurs paſſions ou par leurs intérêts perſonels, puiſſent induire tout un Etat à prendre des meſures pernicieuſes à ſon vrai intérêt, & en même tems dérogatoires à ſa gloire & à ſon honneur. Le tems preſſe. On voit de quelle manière on attaque la Reine de Hongrie *de tous côtés. Convient-il à la République de laiſſer opprimer cette Princeſſe, pendant qu'il y va, non ſeulement de la bonne foi, mais du ſalut de la République, de la ſoutenir ? La* Reine de Hongrie *une fois opprimée, la République ſeroit-elle en état de ſe défendre ? Qu'elles ont été les vues d'une certaine Puiſſance pendant plus d'un Siècle ? Quelle a été la conduite de vos Ancêtres durant ce tems-là ? Que convient-il à préſent de faire à la République, liée par l'obligation des Traités les plus ſolemnels à maintenir la* Reine ? *Le tems n'eſt-il pas venu de prendre votre parti ? Peut-on reculer plus longtems ſa réſolution ? C'eſt pourquoi le* Roi *vient de nouveau offrir tout ſon ſecours à la Republique, & la conjurer de prendre avec lui des meſures convenables pour le ſalut & la liberté de l'*Europe. *Fait à* La Haie *le 25 Juin* 1742.

LE COMTE DE STAIRS.

Autre Mémoire des Miniſtres Anglois aux Etats-Généraux. 7 Juillet.

Ce *Mémoire* fut bientôt ſuivi d'un autre que voici :

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

NOUS avons reçu le Mémoire *ci-joint de notre Cour, avec ordre de le préſenter à* Vos Hautes Puiſſances. *Mais, comme nous avons craint d'interrompre vos déliberations importantes, leſquelles, comme nous eſpérons toujours, ne ſeront pas infructueuſes, nous avons différé de quelques jours de vous le pré-*

ſenter. Depuis le tems que le Mémoire *a été dreſſé par notre Cour, nous avons reçu de très importantes nouvelles. La Paix s'eſt faite entre la* Reine de Hongrie *& de* Bohème *& le* Roi de Pruſſe. *L'Armée de* France *s'eſt retirée ſous le Canon de* Prague. *Le* Prince CHARLES DE LORRAINE *la pourſuit. Les* Saxons *ſe retirent de la* Bohéme; *& pluſieurs Princes, par le paſſé entraînés par la crainte, à préſent ouvrent les ïeux & offrent leurs Troupes pour le ſoutien de la liberté de l'*Europe. *Dans ces circonſtances, il n'eſt nullement douteux qu'on ne puiſſe obtenir tout ce que l'*Europe *pourroit ſouhaiter pour ſa ſolide ſureté, par la voie des Armes: mais le* Roi *notre Maître aime mieux la Paix. C'eſt pourquoi Sa Majeſté convie* Vos Hautes Puiſſances *de ſe joindre à elle & de concerter enſemble, ſans perte de tems, des propoſitions convenables pour aſſurer la liberté de l'*Europe *ſur un fondement ſtable & ſolide, pour être faites conjointement à la* France. *Sa Majeſté ne doute nullement que de telles propoſitions ne ſoient favorablement écoutées par la* France, *pluſtôt que de s'expoſer au fléau de pluſieurs Guerres ruineuſes, contre leſquelles elle ne peut faire aucune défenſe proportionée aux attaques. Il eſt aiſé de convaincre* Leurs Hautes Puiſſances, *ou leurs Députés, de la vérité de la propoſition que nous avançons; comme il eſt très aiſé de comparer les forces de la* France *& de ſes Alliés, avec les forces des Princes, qui ſoutiennent ou qui ſont prêts à ſoutenir la Cauſe publique de l'*Europe. *Fait à* La Haie *ce 7 Juillet* 1742.

STAIRS. TREVOR.

L'Affaire de Dunkerque *devient plus ſérieuſe de jour en jour. Elle nous paroît aſſés importante, pour que* Vos Hautes Puiſſances *en prennent connoiſſance.*

STAIRS. TREVOR.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

NOUS ſouſſignés, Ambaſſadeurs & Envoïés Extraordinaires & Plénipotentiaires du Roi de la Grande-Bretagne, *avons ordre de repréſenter à* Vos Hautes Puiſſances, *que le* Roi *notre Maître, aiant murement conſidéré la Réponſe qui nous fut remiſe de leur part, le 19 de Mai dernier, & faiſant fonds ſur les aſſurances réitérées, qu'elle contient, des diſpoſitions où* Vos Hautes Puiſſances *ſont & ſeront toujours d'examiner & de concerter avec Sa Majeſté ce qu'il convient de faire, tant pour leur ſureté & tranquillité réciproque, que pour celle de leurs Alliés communs & de l'*Europe *en général: Sa Majeſté ne peut qu'eſperer que les ecclairciſſemens que* Vos Hautes Puiſſances *nous demandent là-deſſus & qu'elle nous autoriſe à vous donner de ſa part, vous feront prendre enfin des réſolutions conformes à l'état vrai & notoire des choſes, à ce que vous vous devés & aux autres, & à ce qu'il eſt encore en votre pouvoir de faire pour le ſalut commun.*

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLII.

Le Roi *notre Maître voit bien que l'on met tout en œuvre pour en diſſuader & détourner* Vos Hautes Puiſſances, *juſqu'à chercher du miſtère dans les exhortations les plus amiables que Sa Majeſté n'a pas ceſſé de vous adreſſer, pour que vous accordiés à la* Reine de Hongrie *les ſecours qu'elle eſt en droit de vous demander, & dans l'exemple que Sa Majeſté s'eſt enfin portée à vous en donner, comme ſi dans ce tems c'étoit des* Troupes Britanniques *& d'elles uniquement que votre Etat dût prendre ombrage, & qu'il ne fût pas libre à Sa Majeſté d'en accorder à ſon Alliée & à la vôtre ſur ſes inſtances ſi fondées & ſi preſſantes; ou que vous puiſſiés en ignorer l'envoi, après qu'il vous fût notifié en Audiance publique; ou que Sa Majeſté dût en avoir pour motif quelque marché particulier, qu'elle eût intérêt à vous cacher; ou qu'elle pût deſirer de les emploïer autrement que de concert avec* Vos Hautes Puiſſances *& pour la défenſe commune, tant que durera le danger commun. Or, quoique Sa Majeſté n'eût pas lieu de s'attendre que des inſinuations, auſſi deſtituées de toute apparence de vérité, de raiſon & de fondement, feroient aucune impreſſion ſur* Vos Hautes Puiſſances, *néanmoins, dès qu'elle ſut que l'on y faiſoit ſervir de prêtexte les Garniſons dont il s'agiſſoit de munir les Villes de* Nieuport *&* d'Oſtende, *elle ordonna à ſon Ambaſſadeur d'y pourvoir ſans éclat & de vous le déclarer par pure conſidération & affection pour une République, dont l'amitié & la confiance lui ſont ſi précieuſes, & par égard pour ceux même de vos Sujets qui ſeroient les plus faciles à ſe laiſſer ſeduire, afin que rien ne fût capable de divertir d'avantage votre Etat des ſeules précautions qui doivent maintenant l'occuper. Sa Majeſté ſera toujours également ſoigneuſe de prévenir, autant qu'elle pourra le prévoir, tout ce dont on pourroit entreprendre d'abuſer en aucune manière, pour altérer l'intime confiance, qu'il eſt ſi eſſentiel de conſerver entre elle &* Vos Hautes Puiſſances. *Pour cet effet, Sa Majeſté nous ordonne très expreſſement de vous déclarer en ſon nom que, dans les meſures qu'elle deſire de concerter avec* Vos Hautes Puiſſances *pour le ſoutien de leur Alliance commune, elle n'a pour objet & pour motif que la ſureté commune; qu'elle n'a ni Traités ni engagemens quelconques avec la* Reine de Hongrie, *qui ne vous ſoient communs avec Sa Majeſté & auxquels votre propre intérêt ne vous appelle à ſasisfaire conjointement avec elle; & que de la part de Sa Majeſté* Vos Hautes Puiſſances *ne ſont requiſes de rien, qui la concerne ou la* Nation Britannique *en particulier; mais de ce qui concerne manifeſtement votre Nation tout autant que la nôtre, & de bien plus près encore; car vos Païs, qui tiennent au Continent, ſeront viſiblement entraînés les premiers dans le danger, où l'on met* l'Europe; *& il faudra que votre République ait ſubi la Loi, avant qu'on puiſſe ſonger à l'impoſer à la* Grande-Bretagne.

Mais tous les grands intérêts de Religion & d'Etat des deux Nations ſont ſi fort les mêmes & les uniſſent ſi néceſſairement & ſi indiſſolublement, qu'il doit leur être égal par laquelle des deux le danger commence. Et quand elles n'auroient nul Traité enſemble, elles ne s'en trouveroient pas moins indiſpenſablement

obligées

obligées à s'entresecourir de toutes leurs forces pour leur propre défense. A plus forte raison, Vos Hautes Puissances *peuvent & doivent-elles dans tous cas se reposer avec une entière confiance sur l'accomplissement religieux des Alliances que Sa Majesté a avec elles, pourvu seulement que les moïens ne lui en soient pas ôtés; & que, dans la nécessité présente & actuelle,* Vos Hautes Puissances *n'abandonnent pas tellement le reste de l'*Europe *au danger qui l'environne de toutes parts, que, quand il se tournera plus directement contre Votre République, il n'y ait plus de possibilité humaine de l'en sauver.*

Voilà, HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS, *à quoi il s'agit d'obvier, tandis qu'il en est encore tems, & sur quoi Sa Majesté, comme un Allié fidèle & sincère plus spécialement intéressé à la sureté générale par celle de votre Etat, croit devoir reveiller, autant qu'en elle est, l'attention, la prévoïance & les obligations de* Vos Hautes Puissances.

Votre République s'est montrée plus sensible à ce danger public & plus prompte à y accourir, en des cas incomparablement moins graves & moins pressans. Vous n'avés épargné ni sang ni trésors, pour empêcher que la Maison de Bourbon, *déja si formidable par sa propre puissance, ne s'accrût encore de celle d'*Espagne, *dans la simple supposition qu'elle pourroit vouloir bien s'en servir un jour pour étendre encore d'avantage sa domination; quoiqu'alors la* Maison d'Autriche *subsistât en son entier & joignît à elle tout le Corps de l'*Empire; *ce qui formoit au moins de ce côté-là à votre République une Barrière mal aisée à pénétrer: & aujourd'hui que la* Maison de Bourbon *est ancrée sur le Trône d'*Espagne, *qu'elle aspire ouvertement à conquérir le reste de l'*Italie, *que l'*Allemagne *est remplie de ses Troupes jusques dans votre voisinage, que tout l'*Empire *est en combustion, que tant de ses Princes les plus considérables concourent à en abatre le principal soutien en abatant la* Maison d'Autriche; *demeurerés-vous spectateurs tranquilles, sans en craindre les funestes suites pour vous-même?*

Il ne se peut que Vos Hautes Puissances *ne sentent tout le péril que vous courés dans les efforts qui s'unissent contre la* Maison d'Autriche: *&, quoique l'influence de l'intérêt particulier ait pu souvent embaraſſer & retarder les résolutions les plus salutaires & les plus nécessaires, il n'est pas possible qu'elle empêche à l'heure qu'il est de voir clairement d'avance, quand on auroit achevé de détruire la* Maison d'Autriche, *de partager ses Etats & de mètre par ce moïen l'*Empire *à la merci de la* France, *à quels périls vos Provinces & celles des* Païs-Bas *se trouveroient exposées: mais qu'opposer alors qui fût proportioné aux forces dont on pourroit les accabler, & quelle ressource resteroit-il à* Vos Hautes Puissances? *Votre inaction totale étoit trop essentielle au succès d'une pareille entreprise, pour qu'on ait voulu s'en reposer sur la foi que vous y ajouteriés: mais on s'est flaté qu'on vous mètroit dans le cas de n'oser remuer contre, en plaçant une Armée sur vos frontières les plus dégarnies; &* Vos Hautes Puissances *ne sauroient douter que ce n'ait été-là une de ses destinations principales.*

Aussi, le Roi *notre Maître est-il bien persuadé que ce qui a retenu jusqu'à*

préſent Vos Hautes Puiſſances, *n'eſt point que vous aïés méconnu la grandeur du péril qui menace* l'Europe *& votre Etat avec elle, & que vous aïés pris confiance en des paroles d'amitié & de bonne intelligence ſi peu d'accord avec les faits & ſi dénuées de toute vraiſemblance. C'eſt bien pluſtôt qu'en vous repréſentant le danger encore plus inſurmontable & plus inévitable qu'il ne l'eſt en effet, vous appréhendés que les ſecours que vous vous diſpoſeriés à donner à la* Reine de Hongrie, *n'arrivaſſent trop tard pour prévenir ou reculer ſa ruine, & ne ſerviſſent qu'à vous y envelopper immédiatement : mais, à quelque extrême péril que* l'Europe *ſoit réduite, les défenſeurs de la liberté n'ont pas à déſeſperer encore de ſa délivrance.* Vos Hautes Puiſſances *en ont hérité le nom & le devoir de vos généreux Ancêtres. Il ne tient encore qu'à vous de vous ſignaler auſſi glorieuſement qu'eux dans la même bonne Cauſe, & cela, avec infiniment moins de riſque & de dépenſe. Il n'y a même du riſque actuel pour* Vos Hautes Puiſſances, *qu'à demeurer immobiles & à laïſſer ſuccomber la* Reine de Hongrie, *faute de lui prêter la main. Elle fait une réſiſtance bien propre à y exciter* Vos Hautes Puiſſances, *& à vous faire ſentir ce que votre Etat & l'*Empire *& l'*Europe *perdroient en elle ; & ſes Sujets paroiſſent bien réſolus à la ſoutenir de leurs biens & de leurs vies. Tandis que cette Princeſſe combat encore,* Vos Hautes Puiſſances *peuvent, ſans grand effort ni inconvénient, contribuer à ſon ſoutien, & y contribuer avec apparence de ſuccès ; au lieu que, ſi vous différiés juſqu'à ce qu'accablée ſous le nombre de ſes Ennemis, elle fût forcée d'en recevoir la Loi, ſon ſort décideroit ſans retour de celui de* l'Europe, *& aucun effort ne vous en releveroit. Ne perdés donc pas d'avantage,* HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *un tems auſſi précieux & dont la durée eſt ſi incertaine, & hâtés-vous de vous déterminer, ſans plus de remiſe, à ce que les Traités les plus ſolemnels & le ſoin de votre propre indépendance & de celle de votre Poſtérité exigent de vous ſi inconteſtablement. Le* Roi *notre Maître ſe joint à la* Reine de Hongrie, *pour en ſommer* Vos Hautes Puiſſances ; *&, afin de lever la ſeule difficulté qui eût pu les arrêter encore, Sa Majeſté ſe montre prête à y concourir cordialement avec elles, & ſe met à portée de vous y ſoutenir avec efficace dans la ferme eſperance d'y trouver un concours également cordial de votre part. Tous les Princes & Etats de* l'Europe, *qui en prennent le péril à cœur, ont les yeux ſur les* Puiſſances Maritimes, *comme Gardiènes de la foi & de la liberté publiques, & s'attendent qu'elles emploïeront à la maintenir & défendre le tems & les moïens que la Providence leur laiſſe encore. Il y a lieu de croire que c'eſt cette attente qui a principalement déterminé le* Roi de Sardaigne *à la courageuſe oppoſition qu'il fait aux deſſeins de la* Maiſon de Bourbon *en* Italie.

Il eſt très apparent que d'autres Puiſſances ſeroient animées à ſuivre un ſi digne exemple pour peu de ſupport qu'elles entreviſſent pour elles, & de relâche pour la Reine de Hongrie.

Il eſt à préſumer même qu'une partie des Ennemis de cette Princeſſe ſentent les

fatales conſéquences du parti où ils ſont engagés : mais ne ſachant comment s'en tirer en ſureté, ils ſeront bientôt ébranlés, s'ils voient les Puiſſances Maritimes *auſſi parfaitement de concert, qu'il eſt naturel qu'elles le ſoient, & en poſture de protéger ceux qui ſe déclareroient pour la bonne Cauſe ; de ſorte qu'il y a bien de la probabilité que les plus grands dangers ſeroient ſurmontés, dès que, conjointement avec Sa Majeſté,* Vos Hautes Puiſſances *ſe mètroient en ſituation de n'avoir pas à les craindre.*

C'eſt ce que la foi des Traités, l'urgent beſoin de notre Alliée commune, l'honneur de Vos Hautes Puiſſances *& leur ſureté immédiate, concourent à exiger.*

Sur quoi Sa Majeſté nous ordonne de demander à Vos Hautes Puiſſances *des Commiſſaires, avec qui nous puiſſions conférer plus amplement & concerter plus en détail ce qui pourra être jugé convenable & néceſſaire pour la ſureté & la tranquillité commune. Donné à* La Haie *ce 7 Juillet* 1742.

LE COMTE DE STAIRS. ROBERT TREVOR.

Quelques jours après les *Miniſtres Anglois* revinrent à la charge, au ſujet des précautions que la *France* prenoit pour mètre *Dunkerque* à l'abri de toute entrepriſe. C'eſt ce qui fait la matière de cet autre *Mémoire* qu'ils préſentèrent aux *Etats-Généraux.*

Autre Mémoire des Miniſtres Anglois aux Etats-Généraux. 22 Juillet.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Dans les premières Conférences, tenues par ordre du Roi *notre Maître, nous avons eu l'honneur de vous propoſer, qu'il falait faire une* Alliance défenſive *entre votre République & l'*Electeur d'Hanovre, *parce que la frontière de votre République paroiſſoit ouverte & que l'on avoit envoïé une* Armée Françoiſe *dans le deſſein de menacer la* Gueldre *& l'*Over-Yſſel. *L'*Armée Françoiſe *y eſt toujours : mais, comme le danger n'eſt plus preſſant, nous ne parlerons plus à préſent de cette* Alliance défenſive.

Il eſt toujours vrai que la France *eſt très puiſſante & qu'elle a beaucoup de Troupes : mais il a ceſſé d'être vrai que la* France *puiſſe emploïer ſes Troupes par tout. Par exemple, les Troupes qui ſont ſur le* Danube, *en* Bohème, *en* Allemagne *ne peuvent pas être emploïées en même tems aux* Païs-Bas, *ſur le* Rhin, *ſur la* Moſelle *& dans la frontière d'*Italie. *Cette propoſition a toujours été véritable : mais il y avoit un tems, où il ne paroiſſoit pas permis de l'avancer.*

A préſent la fraïeur de l'Armée de M. le Maréchal de Maillebois *commence à diſparoître avec le danger, de ſorte que les* Puiſſances Maritimes *peuvent avoir les ïeux ouverts ſur leurs intérêts mutuels, auſſi bien que ſur la liberté de l'*Europe.

VI. Guerre

ANNE'E MDCCXLII.

Il n'y en a point qui touche les Puiſſances Maritimes *plus immédiatement ; par honneur & par intérêt, que la démolition du Fort & des Fortifications de* Dunkerque ; *& durant un très grand eſpace de tems on n'y a pas pris garde. Cet important Article du* Traité d'Utrecht *eſt un des grands fruits de la dernière Guerre. On ſait aſſés comment cet important Article a été réſervé. Le Canal de* Mardyck *a été comblé, comme les Fortifications de* Dunkerque *avoient été raſées, & comme le Fort devoit être détruit. Mais, depuis ce tems-là, on s'eſt remis à nétoïer le Havre de* Dunkerque ; *& depuis un tems conſidérable la complaiſance a été ſi grande, qu'à l'heure qu'il eſt le Port de* Dunkerque *reçoit des Vaiſſeaux d'un auſſi grand port & quaſi en auſſi grand nombre, qu'il faiſoit au commencement de la dernière Guerre. En dernier lieu, on a muni l'entrée dudit Port par pluſieurs grandes Bateries de Canon ; &, tout récemment ; vu la grande complaiſance des* Puiſſances Maritimes, *on a commencé par de très grands travaux à fortifier ledit Fort de* Dunkerque *du côté de la Terre. Il eſt à appréhender que, dans cette nouvelle forme, le Port de* Dunkerque *ne puiſſe devenir plus formidable aux* Puiſſances Maritimes, *qu'il n'a jamais été. C'eſt pour quoi nous avons ordre d'inſiſter que Leurs* Hautes Puiſſances *veuillent bien nommer des Commiſſaires, leſquels, conjointement avec les* Commiſſaires Britanniques, *aient à aller ſur le lieu, pour voir ce qui s'y fait à préſent, & pourvoir qu'il n'y ſoit rien fait de contraire au* Traité d'Utrecht ; *afin que, ſur le rapport deſdits Commiſſaires, lequel doit ſe faire ſans perte de tems, les* Puiſſances Maritimes *puiſſent être en état de conſidérer ce qu'il leur convient de faire. En attendant ledit rapport, comme il eſt certain que c'eſt l'intérêt des* Puiſſances Maritimes *d'avoir la Paix pluſtôt que la Guerre, c'eſt à Leurs* Hautes Puiſſances *à conſidérer quelles ſortes de part elles veulent y avoir ; ſi elles veulent avoir une Paix ſtable & ſolide, laquelle vraiſemblablement puiſſe durer ; ou ſi elles aiment encore mieux faire une Trève, laquelle, ſelon les apparences, aura le même ſort qu'ont eu pluſieurs Traités faits avec la* France *en dernier lieu.*

Pour le Roi *notre Maître, il a déja pris ſon parti. Il ſouhaite la Paix : mais il la ſouhaite ferme, durable & ſolide ; & Sa Majeſté eſt d'opinion que* Leurs Hautes Puiſſances *s'uniſſent cordialement avec lui. Les propoſitions que feront les* Puiſſances Maritimes *conjointement pour une telle Paix, ſeront écoutées à* Verſailles, *&, en cas que, contre toute attente, de telles propoſitions ne fuſſent point écoutées favorablement, Sa* Majeſté Britannique *eſt d'opinion que les* Puiſſances Maritimes, *jointes aux autres Puiſſances alliées avec elles d'intérêt, & leſquelles ſouhaitent la paix, le repos & la tranquillité de l'*Europe ; *nous diſons que Sa* Majeſté Britannique *eſt d'opinion que la force des ſuſdites Puiſſances eſt telle & ſi infiniment ſupérieure aux forces de la* France, *les circonſtances du tems préſent conſidérées, qu'une Guerre ne pourroit être qu'extrêmement ruineuſe à la* France, *& aboutiroit à des conditions infiniment plus avantageuſes à la* France *que celles qu'on propoſeroit à préſent, ſemblables à celles*

que la France *elle-même a propoſées, quelques années avant le* Traité d'Utrecht; *avec cette différence immenſe, qu'alors la* Maiſon de Bourbon *renonçoit à l'*Eſpagne *& aux* Indes, *en faveur de la* Maiſon d'Autriche.

Quand les Commiſſaires trouveront à propos d'entrer en matière, les Miniſtres de la Grande-Bretagne *ſont prêts de leur donner les ecclairciſſemens, & ſur les forces de la* France, *& ſur celles des autres Puiſſances, leſquelles naturellement pourront être raïées de l'autre côté; & auſſi ſur la ſituation des frontières de la* France, *tant aux* Païs-Bas *que ſur la* Moſelle, *ſur le* Rhin *& ailleurs; & ſur telles opérations, leſquelles s'y pourront faire en cas de guerre, laquelle pourtant eſt abſolument contre la vraiſemblance; parce qu'il eſt tout à fait incroïable que la* France, *dans l'état où elle ſe trouve préſentement, voudût s'expoſer à la guerre dans laquelle il y a tant à perdre & rien à gagner. Fait à* La Haie *le* 12 *Juillet* 1742.

STAIRS. TREVOR.

Le 12 d'Août, le Duc d'*Aremberg*, Capitaine-Général des Forces des *Païs-Bas* & Miniſtre Plénipotentiaire de la *Reine de Hongrie* auprès du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux*, lequel étoit à *La Haie* depuis la fin de Juin, préſenta, conjointement avec le Baron de *Reiſchach*, le *Mémoire ſuivant.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Mémoire des Miniſtres de la Reine de Hongrie, 4 Août.

Le changement, arrivé dans les Affaires Générales de l'Europe, *par la Paix que Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *& de* Bohème *a conclue avec Sa* Majeſté Pruſſiène, *fait eſperer que* Vos Hautes Puiſſances, *libres déſormais de l'inquiétude que leur doit avoir cauſé l'apparence formidable de l'Alliance, que la* France *avoit formée dans l'*Empire, *jugeront la préſente conjoncture favorable pour travailler avec ſuccès à rétablir & à aſſurer la liberté chancelante de l'*Europe. *Les Souſſignés ont d'autant plus de raiſon de s'en flater, que cette Paix a produit d'autres évènemens, qui ſemblent devoir déconcerter de plus en plus les vaſtes deſſeins & les projets ambitieux de la* France. *Et il eſt plus probable que, ſi* Vos Hautes Puiſſances *ſe déclaroient à préſent & couronoient par là les démarches qu'elles ont faites en augmentant leurs Troupes & en accordant à la* Reine *les ſecours en argent ſtipulés par les Traités; les Amis & les Alliés de la* Reine *ſe détermineroient d'autant plus facilement & plus volontiers à embraſſer vigoureuſement la défenſe de ſa Cauſe, qui eſt en même tems celle de la liberté de l'*Europe *& de l'*Empire.

Les Armées de la Reine *notre Auguſte Maîtreſſe ont proſpéré contre toute attente & au delà de toute eſperance. Les projets des Ennemis ſemblent être rompus, & leurs vaſtes deſſeins déconcertés & renverſés. Leur Armée en* Bohème

eſt réduite à la dernière extrémité ; & , au lieu de preſcrire la Paix ſur les remparts de Vienne, *elle eſt forcée à la demander à* Prague. *C'eſt à préſent le tems d'aſſurer le repos & l'indépendance de l'*Europe, *par l'accompliſſement des Traités ; & c'eſt dans ce but & dans cette vue, que la* Reine *notre Maîtreſſe ſouhaite de prendre avec* Vos Hautes Puiſſances *les meſures les plus propres à y parvenir. Elle a refuſé d'entrer dans aucune Négociation avec la* France, *ſans l'aveu & ſans concert préalable avec ſes anciens Amis & Alliés. Elle ſe flatte que* Vos Hautes Puiſſances *ne ſe laiſſeront pas abuſer par de vaines eſperances de Paix & par des promeſſes frivoles de la part de la* France : *mais qu'au contraire elles ſaiſiront cette occaſion pour ſe mettre à couvert des effets pernicieux de l'ambition de cette Couronne ; qu'elles ne tarderont pas à ſe déclarer, & qu'elles prendront des meſures vigoureuſes avec la* Grande-Bretagne *pour la Cauſe commune. La* Reine *vous y exhorte,* HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *avec toute l'ardeur & l'affection poſſible. La* Grande Bretagne *vous y convie, & vous donne par ſes démarches des preuves indubitables de ſon amour pour le bien commun & de la ſincérité de ſes intentions. L'*Empire *attentif à vos Réſolutions n'attend que votre déciſion, pour rentrer dans ſes véritables intérêts. Les autres Puiſſances, qui n'ont que trop de preuves de l'ambition démeſurée de la* France *& des voies injuſtes qu'elle emploie pour la ſatisfaire, ſont prêtes à s'unir avec vous. Enfin votre propre liberté & celle de l'*Europe, *votre intérêt fondamental reconnu de tout tems & ſcellé de tant de ſang & de tréſors, l'exigent indiſpenſablement & ſans perte de tems. Il eſt également juſte & néceſſaire de réparer le mal paſſé & de prendre de ſures précautions contre les malheurs, que l'expérience du paſſé nous donne un juſte ſujet de craindre pour l'avenir.*

Nous ne ſaurions douter, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *que les hautes lumières & la grande pénétration de* Vos Hautes-Puiſſances, *ne leur faſſent ſentir clairement la force des raiſons que nous ſommes en état d'expliquer & d'entendre, quand* Vos Hautes Puiſſances *voudront nous donner des Commiſſaires avec leſquels nous ſommes prêts d'entrer en conférence, auſſitôt qu'elles auront pris leur parti dans cette grande & importante délibération ; & nous nous flattons que Sa Majeſté la* Reine de Hongrie & de Bohême, *délivrée par le ſecours de* Vos Hautes Puiſſances *des injuſtes & cruelles Guerres qui lui ont été ſuſcitées dans ſes Roiaumes, ſera bientôt en état d'employer toutes ſes forces pour ſeconder les vues de* Vos Hautes Puiſſances *& pour procurer la tranquillité de l'*Europe. *Fait à* La Haie *ce 4 d'Août* 1742.

LE DUC D'AREMBERG. LE BARON DE REISCHACH.

Quatre jours après, les Miniſtres d'*Angleterre* témoignèrent encore leur inquiétude au ſujet du port de *Dunkerque*, à l'occaſion des *Armateurs Eſpagnols* qui ſe retiroient dans les Ports de la République avec les priſes qu'ils faiſoient ſur les *Anglois* ; & préſentèrent le Mémoire ſuivant.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Mémoires de Miniſtres Anglois au ſujet de Dunkerque. 8 Août.

A PRE'SENT vos Ports fourmillent de Vaiſſeaux Britanniques *pris par des* Armateurs *prétendus* Eſpagnols, *la pluſpart véritablement par des Vaiſſeaux & par les Sujets des autres Princes, ſous le maſque d'une* Commiſſion Eſpagnole. *En* France *de telles perſonnes ſont très juſtement regardées comme des Pirates, comme il paroît par les* Ordonnances de Louis XIV, *leſquelles on prie* Vos Hautes Puiſſances *de conſidérer.*

Il paroît un point digne de l'attention d'une Puiſſance Maritime *de protéger dans leurs Ports le Commerce de leurs Voiſins, auſſi bien que celui de vos propres Sujets, & de trouver des moïens de reſtraindre l'inſolente avarice des Brigands.*

Ceci doit naturellement mener Vos Hautes Puiſſances *à conſidérer le dommage que le ſeul Port de* Dunkerque, *qu'on rend à préſent ſi formidable, pourroit un jour faire à votre Commerce. Par des Traités très ſolemnels,* Dunkerque *doit être un Hameau de Pêcheurs, capable ſeulement de recevoir des Barques de 16 pieds de largeur.* Vos Hautes Puiſſances *ſavent ce qui en eſt, & devroient vouloir le ſavoir; & pourtant on nous dit tous les jours hautement que la foi des Traités eſt religieuſement obſervée avec la République. Il paroît digne de la ſageſſe & de l'honneur de la République de déliberer ſérieuſement ſur le point ſuſdit, & de faire là-deſſus ce que les circonſtances préſentes paroiſſent exiger.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Les Souſſignés Miniſtres de la Grande-Bretagne *dans la Conférence tenue avec les Commiſſaires de* Vos Hautes Puiſſances, *ont propoſé d'envoïer des* Commiſſaires de la République *leſquels, joints à des* Commiſſaires Britanniques, *euſſent à voir & à examiner ce qui ſe faiſoit à* Dunkerque, *pour en faire leurs rapports. Depuis ce tems-là on n'a point ceſſé de travailler. On y a fait, à ce qu'on dit, de grands ouvrages, leſquels paroiſſent formidables. Mais, comme il ne paroît pas que vos Commiſſaires aient jugé à propos de délibérer ſur ledit point, & comme il pourroit être fort naturel que le* Roi *notre Maître crût que le ſilence de* Vos Hautes Puiſſances *fût dû à la négligence de ſes Miniſtres, nous nous trouvons obligés de prier très inſtamment* Vos Hautes Puiſſances *de vouloir bien prendre ledit point en délibération, & en même tems de conſidérer les autres points propoſés à la conſidération de vos Commiſſaires, ſur leſquels les* Miniſtres de la Grande-Bretagne *n'ont reçu aucune réponſe.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *le* Roi *notre Maître a toujours eû le ſalut & le bonheur de la République à cœur également avec le bien de ſes propres Roïaumes, & il a toujours ſouhaité de prendre avec votre République les mêmes meſures. Sa Majeſté continue à être dans les mêmes ſentimens, &*

à offrir de prendre avec votre République les meſures convenables aux circonſtances préſentes. Donné à La Haie, *le* 8 *Août* 1742.

LE COMTE DE STAIRS. ROBERT TREVOR.

Ces différens *Mémoires* ne devoient pas reſter ſans réponſe de la part de la *France;* auſſi le Marquis de *Fenelon* ne tarda-t-il que deux jours à faire ſuivre le dernier de celui-ci.

Mémoire de l'Ambaſſadeur de France, en réponſe aux précédens. 10 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LA paſſion de M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre *eſt ſi forte à entraîner* Vos Hautes Puiſſances *dans ſes vues contre la* France, *qu'il les ſollicite dans cet eſprit, non ſeulement dans les* Mémoires *qu'il vous produit & dont c'eſt l'objet, mais même dans ceux dont la matière eſt abſolument étrangère à l'Affaire.*

A quel titre en effet cet Ambaſſadeur peut-il venir interrompre Vos Hautes Puiſſances *de* Dunkerque, *dans un* Mémoire *où il s'agit uniquement de priſes faites par des* Armateurs Eſpagnols, *dont aucun n'eſt ſorti de* Dunkerque? *Qu'a de commun* Dunkerque *avec des Armateurs, tous venus des Ports d'*Eſpagne *avec des Navires qui y ont été conſtruits & qui ſont partis de là pour faire la courſe? Y a-t-il le moindre prétexte de mêler* Dunkerque *dans ce qui regarde ces Armateurs, parce qu'ils étendent leurs courſes juſques dans* La Manche? *Ce n'eſt aſſurément pas* Dunkerque *qui les attire, puiſqu'aucun de ceux dont il s'agit n'en eſt ſorti & ne s'y eſt retiré avec ſes priſes.*

Mais M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre, *déſeſperant de venir directement à bout de mètre les armes à la main à votre République contre une Couronne, qui depuis trente ans n'a point ceſſé de bien mériter d'elle, a ſenti le beſoin d'imaginer quelque biais, pour induire obliquement* Vos Hautes Puiſſances *dans des démarches, dont l'une ſervît à attirer l'autre, & qui les embarquaſſent de proche en proche. Il n'a vu que* Dunkerque, *qui pût lui fournir le prétexte qu'il cherchoit. Une imputation, haſardée contre la* France, *de manquer aux ſtipulations, qui ne ſont pas moins communes à votre République qu'à* l'Angleterre, *lui a paru un objet propre à le rendre plauſible & populaire.*

Mais qui ne voit ici l'illuſion? N'eſt ce pas le comble de l'injuſtice, que de vouloir mètre ſur le compte de la France *ce qui ne ſe doit imputer qu'à* l'Angleterre *elle-même? Qu'eſt-ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui qui n'ait uniquement ſa cauſe dans la néceſſité où* l'Angleterre *met le* Roi *mon Maître de prendre des précautions légitimes, pour ne pas laiſſer un libre cours aux entrepriſes contre cette Ville & pour la ruine de ſes Habitans, dont on ne diſſimule pas même le projet.*

Il y a un peu plus de 18 *mois, que Sa Majeſté commença les précautions priſes dans cet eſprit: mais elle les borna alors à quelques Batteries de Canon, établies*

ſur

ſur la Plage pour faire reſpecter cette Côte, & pour mètre les Habitans de Dunkerque *à couvert des inſultes que les moindres Bâtimens pouvoient leur faire. Comme la Mer couvre en haute Marée la Plage qui conduit à ces Bateries, il fut néceſſaire, pour y communiquer, de pratiquer une petite Chauſſée qui n'a d'objet & n'en peut avoir d'autre que cette communication, & qui ſera anéantie en même tems que les Bateries même, tout auſſitôt que la néceſſité des précautions ceſſera.*

Les Bateries ne furent pas conſtruites à l'inſu de Vos Hautes Puiſſances. *J'eus ordre de ma Cour d'avoir l'honneur de les en informer, ainſi que des motifs qui rendoient ces précautions néceſſaires. J'expoſai à* Vos Hautes Puiſſances *à quoi elles ſe réduiſoient. J'eus ordre de les aſſurer, comme je fais encore aujourd'hui, que les endroits où étoient les* Châteaux-Vert *&* de Bonne-Eſpérance *à la tête des anciennes Levées, le* Riſban, *le* Fort de Revers *& le* Fort Blanc *reſtoient & reſteroient encore au même état qu'après la démolition; & que le même ſcrupule pour l'obſervation des Traités laiſſoit l'Enceinte de la Place & les Ecluſes démolies, ſans aucune innovation pour y rien rétablir.*

J'eus en même tems l'honneur de communiquer aux Miniſtres de Vos Hautes Puiſſances *la Lettre qui avoit été répondue le* 16 *d'Octobre* 1740 *aux plaintes que le Lord* Waldegrave, *alors Ambaſſadeur en* France, *avoit portées contre ces précautions qui ſe prenoient & ſe bornoient alors à mètre la Côte en ſureté, par ce qu'on en étoit ménacé autant que du côté de la Mer. Il fut répondu au Lord* Waldegrave, *que Sa Majeſté avoit été fort ſurpriſe de voir les plaintes qu'il faiſoit des ordres, qu'on ſuppoſoit gratuitement avoir été données de rétablir les Fortifications de* Dunkerque: *Que rien n'étoit plus éloigné de la vérité, que les bruits qu'on affectoit de répandre à ce ſujet: Qu'on pouvoit s'aſſurer que tout ce qu'on ſemoit dans la* Gazette d'Angleterre, *pour donner de l'inquiétude contre le projet de la* France, *étoit ſans aucun fondement: Que le Port & les Ecluſes de* Dunkerque, *l'Enceinte de la Ville & les Forts, qui ont été détruits en conſéquence des* Traités d'Utrecht *&* de la Triple-Alliance *en* 1717, *demeureroient au même état qu'après la demolition: Qu'il étoit vrai que le* Roi *avoit fait élever quelques Bateries de Canon, dans un tems où la conjoncture rendoit cette précaution néceſſaire, pour faire reſpecter cette Côte aux Vaiſſeaux qui couvroient toutes ces Mers, & pour mètre les Habitans de* Dunkerque *à couvert des inſultes que les moindres Bâtimens pouvoient leur faire dans l'état où étoit cette Ville, tant du côté de la Mer que du côté de la Terre: mais qu'on laiſſoit à juger ſi cette précaution, indiſpenſable & momentanée & qui ceſſeroit au moment que la tranquillité ſeroit rétablie, méritoit d'être qualifiée de contravention aux Traités: & ſi Sa Majeſté n'avoit pas pluſtôt ſujet de ſe plaindre qu'on voulût la taxer, avec auſſi peu de fondement, de manquer à ſes engagemens.*

Les informations que j'eus l'honneur de donner dans ce tems à Vos Hautes Puiſſances, *ne furent ſuivies de rien de leur part, qui ait pu faire douter qu'elles*

ne fuſſent pas demeurées convaincues de l'innocence de ces précautions, & de la pureté d'intention avec laquelle elles ſe prenoient. L'Angleterre *elle-même laiſſa tomber les plaintes que ſon Ambaſſadeur avoit faites; & la Réponſe qui lui avoit été donnée au nom du* Roi, *eſt demeurée ſans réplique.*

En dernier lieu l'Angleterre, *ſans aucun danger, dont il fût poſſible à tout Homme raiſonnable de ſe figurer que les* Païs-Bas *fuſſent menacés, y a fait paſſer des Troupes en nombre, qui ſont placées dans les grandes Villes de la* Flandre, *où elles ſont à portée de ſe raſſembler bruſquement en Corps d'Armée devant* Dunkerque. *L'*Angleterre *n'a point été retenue par le témoignage, que* Vos Hautes Puiſſances *lui donnoient dans leur Réſolution du 19 Mai dernier, de leur ſurpriſe,* Que le tranſport des *Troupes Angloiſes* en *Flandre* s'exécutât, ſans qu'on leur en eût donné aucune connoiſſance & fait ſavoir la moindre choſe. *Le Lord* Stairs *ne diſſimule pas à ſes Amis & même à d'autres que ſon grand projet dans ſes vaſtes idées contre la* France, *eſt de débuter par enlever* Dunkerque. *En même tems qu'on s'explique ſi ouvertement ſur ce projet, que la* France *n'a beſoin que de la voix publique pour en être avertie, on s'imagine lui faire un ſujet de reproche auprès de* Vos Hautes Puiſſances *des précautions qu'exige la néceſſité de prendre, pour ſe garantir des deſſeins que l'on annonce ſoi-même. D'ailleurs à quoi ſe réduiſent ces nouvelles précautions que Sa Majeſté eſt obligée de prendre, pour ne pas laiſſer à l'abandon une Ville, conſidérable par le nombre de ſes Habitans, mais que les Traités ont dépouillée de toute défenſe? Le* Roi *l'a fait couvrir par un Corps de Troupes lequel, pour ſe mètre lui-même en ſureté, ſe fortifie d'un Camp retranché.*

Y a-t-il rien là qui ſorte des bornes de la propre défenſe, que les Traités n'ont jamais interdite? En même tems, le Roi *mon Maître en a uſé envers* Vos Hautes Puiſſances, *ſur la néceſſité de cette nouvelle précaution, de la manière qu'il avoit fait, il y a un peu plus de 18 Mois, au ſujet des Bateries conſtruites alors pour aſſurer la Côte. Le premier ſoin de ma Cour, en ſongeant aux précautions qu'exigeoit le paſſage des* Anglois *pour ſe venir établir dans les Villes de la* Flandre Autrichiène, *a été de m'ordonner d'en faire connoître la néceſſité aux Miniſtres principaux de* Vos Hautes Puiſſances, *& de les informer de la réſolution, que le* Roi *avoit priſe, de faire travailler à un Camp retranché pour mètre en ſureté le Corps, qu'il ſeroit obligé de tenir enſemble pour couvrir la Ville de* Dunkerque. Vos Hautes Puiſſances *en eurent la première nouvelle par cette information confidente, que j'eus ordre d'en donner comme à une Puiſſance amie, à qui les intérêts de la* France *ne peuvent pas être moins chers que ceux de votre République le ſont à la* France. *J'ai en même tems fait connoître, tant ſur les Bateries conſtruites en 1740, que ſur le Camp retranché, que ce qui s'étoit fait, ou ſe feroit, ne devoit être regardé que comme des précautions momentanées, qui diſparoîtroient, en laiſſant retomber toutes choſes dans leur premier état, dès que la cauſe, qui les rend indiſpenſables, ceſſera. N'eſt-ce pas en effet le comble de l'injuſtice, de la part des* Anglois, *que de les voir*

travailler eux-même à mètre la France *dans la néceſſité des précautions qu'elle prend, & vouloir en même tems en faire la matière d'un Grief commun entre* Vos Hautes Puiſſances *& l'*Angleterre ? *Mais* Vos Hautes Puiſſances *ſont trop équitables, pour ne pas juger des choſes par ce qu'elles ſont ; & pour imputer à d'autres, qu'à l'*Angleterre *elle-même, ce dont elle ſe plaint.*

Enfin l'illuſion, cachée ſous les inſtances que le Lord Stairs *a faites à* Vos Hautes Puiſſances, *eſt aiſée à démêler.* Dunkerque *eſt trop près & il eſt trop facile à* Vos Hautes Puiſſances *d'être inſtruites de ce qui s'y paſſe, pour qu'elles ne ſoient pas déja informées de l'état où y ſont les choſes & de tout ce qui s'y fait.*

*Les mouvemens, que ſe donne M. l'*Ambaſſadeur d'Angleterre *pour engager* Vos Hautes Puiſſances *à un envoi de Commiſſaires communs, ne proviennent donc d'aucun beſoin d'être informé ; mais uniquement du projet d'engager une première démarche de* Vos Hautes Puiſſances, *qu'on eſpéroit de faire ſervir à les entraîner dans d'autres, & qui ait une apparence de grief commun contre la* France, *lorſqu'elle eſt ſi éloignée de vouloir donner le moindre ſujet à* Vos Hautes Puiſſances *d'en former aucun contre elle. Donné à* La Haie *le* 10 *d'Août* 1742.

LE MARQUIS DE FENELON.

Dans le même mois, on ſongea, comme je l'ai dit plus haut, à faire prendre de l'ombrage aux *Etats-Généraux* de la marche de l'Armée du Maréchal de *Maillebois* vers la *Bohème* ; & voici le *Mémoire* que les Miniſtres de la *Reine de Hongrie* préſentèrent à ce ſujet.

Mémoire des Miniſtres de la Reine de Hongrie, au ſujet de la marche du Maréchal de Maillebois en Bohème. 22 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

La réſolution priſe par la France *d'envoïer M. le Maréchal de* Maillebois *avec ſon Armée en* Bohème, *oblige les* Miniſtres Plénipotentiaires de la Reine de Hongrie *& de* Bohème *de s'adreſſer à* Leurs Hautes Puiſſances, *pour en exiger du ſecours, afin de prévenir la ruine totale de la* Reine *& de ſa Très Illuſtre Maiſon. Cette ruine eſt preſque inévitable ſi cette Armée arrive en* Bohème *avant que le ſort de* Prague *ſoit décidé. Il eſt du moins certain qu'il en réſulteroit de grands obſtacles aux juſtes entrepriſes de la* Reine.

Leſdits Miniſtres eſpérent que Leurs Hautes Puiſſances *ſoutiendront la* Reine *avec efficacité & ſans perdre de tems, en envoïant des Troupes à ſon ſecours ; ou du moins en joignant leurs Forces, comme auxiliaires, à celles de la* Grande-Bretagne *& de la* Reine, *afin de faire diverſion à la* France *& de l'obliger à changer de meſures.*

La Grande-Bretagne *a pris la réſolution d'aider puiſſamment la* Reine, *& a déja commencé à l'exécuter. Leſdits Miniſtres ſe flatent auſſi que* Leurs Hautes Puiſſances *ſuivront cet exemple & concerteront avec Sa Majeſté, avant*

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLII.

qu'il ſoit trop tard, ce qui ſera jugé néceſſaire pour le maintien de la Maiſon d'Autriche, *de la* Liberté Germanique *& même de celle de toute l'*Europe.

Fait à La Haie *le 22 d'Août* 1742.

LE DUC D'AREMBERG. LE BARON DE REISCHACH.

Une diverſion dans les *Païs-Bas* étoit le but où la *Cour de Vienne* avoit toujours eu deſſein de conduire le *Roi d'Angleterre* & les *Etats-Généraux*. Le choix même que ce Monarque avoit fait du Comte de *Stairs* pour commander ſes Troupes en *Flandre* & pour être Ambaſſadeur extraordinaire à *La Haie*, n'annonce que trop qu'il étoit entré dans les vues de la *Cour de Vienne*. Quoiqu'il en ſoit, la demande formée par les Miniſtres de la *Reine de Hongrie* fut appuïée par ceux de la *Grande-Bretagne* dans ce *Mémoire* qu'ils préſentèrent quelques jours après.

Mémoires des Miniſtres Anglois ſur le même ſujet. 29 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE ROI notre Maître vient de recevoir des inſtances très vives & très puiſſantes de la part de la Reine de Hongrie *& de* Bohème, *pour être promtement ſecourue contre le peril éminent, lequel eſt ſur le point de l'accabler; Elle repréſente qu'une nouvelle* Armée Françoiſe, *très puiſſante, marche actuellement par le ſein de l'*Allemagne, *dans le deſſein manifeſte de détruire la* Maiſon d'Autriche, *de ſubjuguer l'*Empire, *& par conſéquent d'opprimer la liberté de toute l'*Europe.

Le Roi *notre Maître a fait des réflexions très ſérieuſes ſur les ſuſdites inſtances. Il voit avec horreur une nouvelle* Armée Françoiſe *marcher pour détruire la* Maiſon d'Autriche *& pour fouler aux piés la* Liberté Germanique, *ſous le maſque ridicule d'aller chercher la Paix.*

Sa Majeſté Britannique *voit trop bien les conſéquences de la deſtruction de la* Maiſon d'Autriche; *c'eſt pourquoi Elle ſe détermine à prêter toutes ſes Forces à Son Allié la* Reine de Hongrie *&* de Bohème; *& en même tems Elle exhorte très ardemment* Vos Hautes Puiſſances *de concourir avec Sa Majeſté dans ſon deſſein ſalutaire de ſauver la* Maiſon d'Autriche, *en prêtant une bonne partie de vos Troupes pour faire en conjonction avec celles de Sa* Majeſté Britanique, *une diverſion très puiſſante en faveur de la* Reine de Hongrie; *moïen le plus ſur & le plus prompt d'obtenir une bonne Paix générale & d'éviter une Guerre toujours nuiſible à des* Puiſſances Maritimes; *ce que le* Roi de la Grande-Bretagne *déclare, foi de Roi, être ſon unique but, & non pas la ruine & la déſolation de ſes Voiſins innocens, quoiqu'ils aient le malheur d'être menés par des Miniſtres qui ſe jouent indécemment de la foi publique.*

Le Roi *notre Maître eſt ſur le point de faire paroître aux ïeux de* Vos Hautes Puiſſances *que le chemin de la liberté n'eſt pas ſi difficile à fraïer.* Vos Hautes

Puiſſances *ſont trop éclairées pour ne pas voir les mommeries, dont on ſe ſert envers Elles, pour déguiſer le danger de* l'Europe. *Ainſi Sa* Majeſté Britannique, *qui connoit ſi bien le courage, la ſageſſe & les généreux ſentimens de votre République, ne peut pas douter un moment que* Vos Hautes Puiſſances *ne veuillent imiter vos glorieux Ancêtres dans les belles preuves qu'ils ont données de leur amour de la liberté, non-ſeulement de leur liberté propre, mais de la liberté publique.*

Le glorieux deſſein d'affranchir l'Europe *& d'aſſurer ſa liberté & ſon repos pour longtems, n'a jamais été ſi facile à exécuter, comme il l'eſt à préſent, pourvu qu'on ſe ſaiſiſſe habilement d'une occaſion ſi belle, laquelle, négligée, vraiſemblablement ne reviendra jamais. Fait à* La Haie, *le 29 Août* 1742.

LE COMTE DE STAIRS. ROBERT TREVOR.

On eſt ſurpris en liſant ce *Mémoire* d'y voir le Comte de *Stairs*, dont on reconnoît l'emportement, accuſer les Miniſtres de France de ſe jouer indécemment de la foi publique. Si quelque choſe a rendu le Miniſtère du Cardinal de *Fleuri* digne d'eſtime chés les Etrangers, c'eſt ſur tout la droiture des procèdés. Mais le Marquis de *Fénélon* dans ſon *Mémoire* du 10 d'Août, avoit trop bien dévoilé le miſtère de la conduite du Comte de *Stairs*, pour que celui-ci n'en prît pas occaſion de manifeſter toute ſa haine contre la *France*. Au reſte ce dernier *Mémoire* ne dut pas ajouter un grand poids à celui des Miniſtres de la *Reine de Hongrie*, parce que le même jour 29 d'Août, le Marquis de *Fénélon* fit remètre aux *Etats-Généraux* le *Mémoire* ſuivant, pour détruire les motifs de la demande formée par les Miniſtres de cette *Reine*.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Mémoire de l'Ambaſſadeur de France, en réponſe à celui des Miniſtres de la Reine de Hongrie, du 25 d'Août. 29 Août.

LES Miniſtres de la Reine de Hongrie *donnent à* Vos Hautes Puiſſances *un ſpectacle remarquable. Il y a moins de quatre ſemaines qu'ils leur préſentèrent un* Mémoire *rempli des vaſtes idées que concevoit déja leur Cour contre la* France, *& qu'ils ſe flatoient de faire adopter à votre République. L'ARME'E FRANÇOISE en BOHE'ME étoit réduite à la dernière extrémité*, & la FRANCE, au lieu de preſcrire la paix, étoit forcée de la demander devant PRAGUE. *Mais loin que la* Cour Autrichiène *ſongeât à uſer avec modération de cette proſpérité de ſes Armées, elle ne penſoit qu'à inſpirer à* Leurs Hautes Puiſſances *la même animoſité qui lui faiſoit rejeter impérieuſement tout ce qui lui venoit de la part de la* France. *Bientôt les forces de la* Reine de Hongrie *pourroient être emploïées entières à ſeconder les vues, dictées par cet eſprit, & que l'on s'efforçoit en même tems de rendre plauſibles à* Vos Hautes Puiſſances. *Ici ſe reconnoît le ſtile & l'eſprit du* Mémoire *du 4 de ce mois. Il avoit été précédé de ceux des* Miniſtres de la Grande-Bretagne *qui, jugeant mal des principes de* Vos Hautes Puiſſances,

ſe figuroient que le moïen de vous attirer à vous rendre l'inſtrument de leur animoſité, étoit de vous répréſenter la France *dans un état qui invitoit à ſe jèter ſur elle, & à qui il ne reſtoit de reſſource que de ſouſcrire aveuglément aux Conditions qu'on voudroit lui impoſer. Le Lord* Stairs *n'a laiſſé ignorer à perſone ce qu'il entend par les Propoſitions, qu'il lui a paſſé dans l'eſprit de regarder & vouloir faire regarder à* Vos Hautes Puiſſances, *comme celles dont le moment étoit venu de les concerter & d'en faire ſubir toute la rigueur à la* France. *Il ne faloit pour cela que profiter de l'impuiſſance, où on vous la dépeignoit être, de rien refuſer de ce qu'on exigeroit d'elle. Il étoit ſans nul doute, vous diſoit-on dans le* Mémoire *du* 12 *Juillet dernier*, que de telles Propoſitions ſeroient écoutées par la *France*, pluſtôt que de s'expoſer au fléau de pluſieurs Guerres ruineuſes, contre leſquelles, *continuoit-on de dire*, elle ne peut faire aucune défenſe proportionée aux attaques.

C'eſt après vous avoir tenu ce faſtueux langage, que l'on paſſe tout d'un coup d'une extrêmité à l'autre. La France *n'eſt plus cette Couronne impuiſſante, qui ne peut faire aucune défenſe proportionée aux attaques.* La Réſolution priſe, *diſent les* Miniſtres de la Reine de Hongrie *dans leur* Mémoire *du* 21 *d'Août*, d'envoïer M. le Maréchal de *Maillebois* avec ſon Armée en *Bohème* les oblige de s'adreſſer à *Vos Hautes Puiſſances* & à demander leur ſecours pour empêcher la ruine totale de la *Reine* & de ſon Auguſte Maiſon. Cette ruine, *diſent-ils encore*, eſt inévitable ſi M. de *Mallebois* arrive en *Bohème* avant que le ſort de *Prague* ſoit décidé .... &c...

Mais l'envoi de M. le Maréchal de Maillebois *avec ſon Armée dépendoit-il de quelque autre que de la* France *elle-même. Si l'on penſoit comme on parle, & ſi en effet le paſſage de cette Armée en* Bohème *pouvoit être regardé comme capable d'entrainer la ruine inévitable de la* Reine de Hongrie, *ne faloit-il pas au moins attendre de la voir hors de portée d'y être envoïé, avant que de s'expliquer ſur un ton qui apprenoit à la* France *le parti qu'elle devoit prendre, & qu'elle n'avoit rien à attendre de la modération d'une Cour qui avoit éprouvé la ſienne dans d'autres occaſions encore récentes; mais qui ne l'imiteroit pas? Ou pluſtôt n'eût-il pas été équitable & ſage pour ſoi-même de ne pas réduire la* France *par un excès de rigueur à ſe ſervir d'une reſſource qu'on lui voïoit avoir à la main, & dont l'uſage, qu'elle ſe détermine enfin à en faire parce qu'on l'y force, eſt répréſenté à* Vos Hautes Puiſſances, *comme s'il s'agiſſoit du bouleverſement de toute l'*Europe. *Ceux qui voient avec tant de ſoulèvement d'eſprit le changement de deſtination de l'Armée de M. le Maréchal de* Maillebois, *ne doivent s'en prendre qu'à eux-même. Pour peu qu'ils euſſent ſu ſe contenir, le parti étoit pris, & cette Armée ſe mètoit en marche pour regagner la* Meuſe, *& ſe rendre de là par les Terres de* Liége *ſur la* Frontière Françoiſe, *où une fois de retour, il ne pouvoit plus être queſtion du Voïage d'*Allemagne.

Vos Hautes Puiſſances *connoiſſent comment on a manifeſté d'avance ce que l'on méditoit contre la* France, *en ne ſongeant qu'à abuſer de ce parti, qu'on ſe*

*félicitoit de lui voir prendre, & qu'on s'en prévaloit pour l'opprimer elle-même dans ſa propre frontière, après qu'on auroit accablé ſes Armées d'*Allemagne, *ſur leſquelles le complot étoit formé de ne ſe prêter à rien pour en permètre le retour poſſible hors de l'*Empire.

On a fait trophée auprès de Vos Hautes Puiſſances *de la hauteur & de la dureté avec laquelle la* Cour de Vienne *répondoit à la tentative que la* France *avoit fait paſſer par M. de* Steinville. *Il ne faut que lire cette Réponſe, pour appercevoir qu'elle étoit dreſſée, moins en vue de répondre à la* France, *que de la faire ſervir, en la communiquant ailleurs, à perſuader que l'occaſion étoit venue de ſe jeter ſur cette* Courone *pour en abatre la puiſſance. On ſe conduiſoit dans le même eſprit dans le Camp devant* Prague. *Au lieu de ſe prêter à une ſeconde Conférence & d'écouter les offres que M. le Marêchal de* Belle-Iſle *avoit faites dans celle qui s'étoit tenue le 2 Juillet, on ne penſoit qu'à faire perdre à la* France *un tems précieux, pendant qu'on le mètoit à profit pour faire arriver devant* Prague *tout ce qu'on y raſſembloit pour accabler l'*Armée Françoiſe. *Ce ne fut que le 31 Juillet, que l'on répondit enfin à M. le Marêchal de* Belle-Iſle, *que la* Reine de Hongrie *ne s'étoit pas encore déterminée à donner des ordres aſſés précis pour ſe croire autoriſé de rentrer en conférence; qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'offrir d'évacuer la* Bohème *& de tranquilliſer les Troubles de l'*Allemagne; *qu'il falloit des indemniſations à la* Reine, *& qu'ainſi il ſeroit inutile de conférer ſur des détails pendant qu'on n'étoit pas d'accord du principal.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

C'eſt après une conduite auſſi dure envers la France, *que l'on vient de ſolliciter les ſecours de votre République pour une Cour, qui ne veut ni pacification, ni rien de ce qui pourroit y conduire.* Vos Hautes Puiſſances *ſavent que c'eſt cette dureté qui a néceſſité ma Cour à prendre enfin la Réſolution ſur l'envoi de M. le Marêchal de* Maillebois, *malgré l'extrême répugnance qu'elle y avoit. J'eus ordre de leur en confier la première nouvelle, pendant que la choſe étoit encore un ſecret pour cette Armée même. Ce fut le 2 d'Août, que j'eus l'honneur d'en informer le Préſident de votre Aſſemblée & vos principaux Miniſtres. Je m'aquitai en même tems de l'ordre que j'avois de leur faire connoître dans quel eſprit le* Roi *mon Maître ſe déterminoit au parti, qu'on le forçoit de prendre pour dégager les Armées d'*Allemagne; *en ſorte que s'ils pouvoient engager la* Reine de Hongrie *à les laiſſer revenir paiſiblement, celle de M. le Marêchal de* Maillebois *reviendroit ſur le champ.*

Les Miniſtres de la Reine de Hongrie *auprès de* Vos Hautes Puiſſances *n'ont point ignoré cette diſpoſition de ma Cour & la connoiſſance que j'en avois donnée. Il s'eſt écoulé depuis plus de tems qu'il n'en faloit pour qu'ils euſſent reçu des Inſtructions de* Vienne, *ſi on avoit eu à leur en donner pour mètre* Vos Hautes

Puiſſances *en état de porter des paroles qui préſervaſſent du danger que chacun court, quand la rigueur de l'une des Parties reduit l'autre à uſer de toutes ſes reſſources: mais* Vos Hautes Puiſſances *ſavent ſi les* Miniſtres de la Reine de Hongrie *ont penſé à s'attirer rien de ſemblable de leur Cour, & ſi tous leurs ordres ne ſont pas au contraire de s'appliquer uniquement à redoubler, comme ils le font, leurs ſollicitations pour émouvoir votre République & l'entrainer, s'ils le pouvoient, dans le trouble que l'on voudroit rendre général.*

Quand on voïoit la France *déterminée à ramener ſon Armée du* Bas-Rhin *ſur la frontière de la* Meuſe, *d'où il ne pouvoit pas être queſtion de la faire paſſer en* Bohème, *on n'en a paru que moins traitable envers elle. C'eſt alors que, prenant pour foibleſſe ce qui n'étoit de la part de la* France, *que modération & répugnance pour les partis qui pouvoient prolonger les Troubles de l'*Allemagne, *on n'a ſongé qu'à abuſer de cette diſpoſition. Alors les* Miniſtres de la Reine de Hongrie *& ceux d'*Angleterre *ſe ſont montrés à découvert ſur le ſiſtême de faire tout retomber ſur la* France, *dans la ſuppoſition que pluſtôt que de s'expoſer aux attaques contre leſquelles on la déclaroit hors d'état de faire déſormais aucune défenſe proportionée, elle ſe ſoumètroit à la rigueur des Conditions, que ces faiſeurs de vaſtes projets contre elle ſe figuroient déja pouvoir lui impoſer à leur gré.*

C'eſt après avoir ainſi forcé la France, *par tout ce que l'on méditoit contre elle & dont on ne ſe cachoit plus, à ſe ſervir de ſon Armée du* Bas-Rhin *pour délivrer celles que l'on vouloit opprimer, ſans en permètre le retour; que l'on jète les hauts cris à la vue d'une Réſolution, que l'on a ſoi-même néceſſitée. Qui ne voit donc en tout ceci le comble de l'injuſtice?*

Vos Hautes Puiſſances *ont vu commencer & terminer la querèle entre le* Roi de Pruſſe *& la* Reine de Hongrie, *ſans avoir cru devoir joindre leurs Armes pour ou contre. Elles ne l'auroient pu en effet, ſans tomber dans une contrariété formelle de conduite avec l'*Angleterre, *qui emploïoit tous ſes efforts & toute ſon induſtrie à terminer ce différent, comme elle y a enfin réuſſi, par la Ceſſion qu'elle a exigée de la* Reine de Hongrie *en faveur de ce Prince. Après cet exemple, que l'*Angleterre *elle-même a donné ſans y rien trouver de contraire aux engagemens en faveur de la* Cour Autrichiène, *peut-on ſe figurer que* Vos Hautes Puiſſances *penſeront différemment au ſujet des autres prétentions, & qu'elles ſe croiront d'avantage dans le cas de joindre leurs Armes pour la* Reine de Hongrie, *depuis que ſa Paix particulière avec le* Roi de Pruſſe *a ouvert la voie pour terminer par conciliation ce qu'il y avoit à ajuſter, qu'avant qu'il y eût rien de commencé ſur cela? N'eſt-ce pas ſur tout le comble de l'égarement que de croire pouvoir porter* Vos Hautes Puiſſances *à s'en prendre à la* France, *qui n'a aucun intérêt pour elle-même, & à choiſir, pour le faire, le tems qu'on les invite à prendre? C'eſt bien peu connoître les Maximes de* Vos Hautes Puiſſances *& leur bonne foi dans toutes les proteſtations d'Amitié pour une Courone, qui n'a que bien mérité d'Elle: mais le* Roi *notre Maître en juge autrement, & n'a point*

héſité

héſité à s'y confier ſans réſerve. Il n'a rien craint pour ſa Frontière, en éloignant l'Armée de M. le Maréchal de Maillebois, *parce qu'il connoît votre République trop équitable, & ne doute point que* Vos Hautes Puiſſances *n'aient déja prononcé en elles-même contre l'animoſité qui ne laiſſe plus de lieu qu'aux partis extrêmes.*

Donné à La Haie *le 29 d'Août* 1742.

LE MARQUIS DE FE'NE'LON.

Enfin, la *France* acheva de déconcerter, pour cette année, toutes les meſures, que les *Anglois* vouloient prendre avec les *Etats-Généraux* en faveur de la *Reine de Hongrie.* Elle leur ôta le prétexte qu'ils croïoient avoir trouvé dans ce qui ſe paſſoit à *Dunkerque*, pour alarmer la République de *Hollande.* La démarche qu'elle fit n'avoit pas été prévue & fut une preuve manifeſte de la bonne foi qui règnoit dans toutes les autres démarches qu'elle avoit faites auparavant. C'eſt ce que l'on va voir dans cet autre *Mémoire*, qui fut préſenté 6 jours après le précèdent.

Autre Mémoire de l'Ambaſſadeur de France, au ſujet de Dunkerque. 4 Septembre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

PENDANT que les Miniſtres de la Grande-Bretagne *demeurent dans l'impuiſſance de rien oppoſer à ce que j'eus l'honneur de mètre ſous les ïeux de* Vos Hautes Puiſſances *dans un* Mémoire, *du* 10 *du mois dernier, & qui démontroit l'injuſtice des imputations qu'ils faiſoient à la* France *au ſujet de* Dunkerque, *ils ne ceſſent de travailler ſourdement à imprimer ce qu'ils n'oſent plus étaler au grand jour. En même tems* Vos Hautes Puiſſances *les voient dans une agitation ſans relâche, de concert avec les* Miniſtres de la Reine Hongrie, *pour porter les choſes à la dernière extrêmité, dans la fauſſe idée où ils ſont que de cette façon ils parviendront par violence à ce qu'ils ne peuvent opérer par perſuaſion, pour rendre le Trouble général & entraîner* Vos Hautes Puiſſances. *Je n'ai beſoin pour juſtifier la vérité de ce que j'avance, que de vous rappeller les propres* Mémoires *de ces Miniſtres, & ſpecialement le dernier du 29 Août.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

C'eſt après la production d'un pareil Mémoire, *que les* Miniſtres Anglois *ſe figurent encore pouvoir vous ſolliciter de vous joindre à l'*Angleterre, *pour un envoi à* Dunkerque *des Commiſſaires des deux Puiſſances; ſous prétexte d'y examiner l'état des choſes, par rapport à l'obſervation de ce qui a été ſtipulé par les Traités.* Vos Hautes Puiſſances *ne douteront pas de l'empreſſement & de la confiance avec leſquels les Commiſſaires de la République y ſeront reçus: mais une Nation qui, par des* Mémoires *que ces Miniſtres délivrent authentiquement,*

s'annonce déterminée à l'Offenſive, peut-elle ſe croire encore dans le même cas de Vos Hautes Puiſſances *ſur la liberté d'envoïer examiner le fort & le foible des précautions que la* France *prend à* Dunkerque, *lorſqu'elles ne s'y prennent que forcément & pour empêcher que les* Anglois *ne puiſſent, au moïen de leurs Troupes débarquées en* Flandre, *s'emparer de* Dunkerque *& y faire un établiſſement, qui ne ſeroit pas moins préjudiciable à* Vos Hautes Puiſſances *& à tout le reſte de la Balance ſur la Mer & dans le Commerce qu'à la* France *même?*

Mais, ſans entrer dans de plus grands détails à ce ſujet, je finis parce qui tranche toute cette queſtion de Dunkerque. *Je ſuis en état d'offrir le conſentement de ma Cour, à ce que la Ville de* Dunkerque *ſoit remiſe juſqu'à la Paix entre les mains de* Vos Hautes Puiſſances *& à la garde de leurs Troupes; de maniere qu'en cas que la* Reine de Hongrie, *ſecondée de l'*Angleterre, *attaque la* France *dans ſa frontière des* Païs-Bas, *aucune des Nations en* Guerre *ne pourra ſe ſervir de* Dunkerque *ni paſſer avec des Troupes à* Mardick, *& qu'une parfaite Neutralité y ſera obſervée & maintenue par la garde qui en demeurera à* Vos Hautes Puiſſances *pour tout le tems que la Guerre durera.*

Après une telle offre que j'ai l'honneur de faire à Vos Hautes Puiſſances, *je laiſſe à M. le Comte de* Stairs *à chercher encore dans ce procédé de la* France, *de quoi vous la rendre ſuſpecte.*

Donné à La Haie *le 4 Septembre* 1742.

LE MARQUIS DE FE'NE'LON.

Le Comte de Stairs déconcerté retourne à Londres, ſans en avertir. Septembre.

Ce dernier *Mémoire*, qui renverſoit la principale baterie du Comte *de Stairs*, lui fit entreprendre dans une Conférence qu'il eût exprès avec quelques-uns des principaux Membres de l'Etat, de les convaincre que cette offre de la *France* pourroit avoir des ſuites dont la République n'auroit pas ſujet d'être contente. Je ne ſais s'il pût ſe flater d'avoir fait ſur eux l'impreſſion qu'il deſiroit; ſa conduite donne lieu de croire qu'il en fut tout autrement. Il partit ſur le champ pour *Londres*, ſans en avertir perſone; il fit courir le bruit qu'il alloit rendre comte de bouche au *Roi* de la ſituation des Affaires & lui propoſer certains expédiens infaillibles pour déterminer *Leurs Hautes Puiſſances* à ſe prêter à toutes ſes vues. Il arriva, le 8 de Septembre, à *Londres*, où l'on fut fort ſurpris de ſon arrivée que l'on n'attendoit pas. Il ne laiſſa pas d'être bien reçu du *Roi*. Le 10, il ſe tint à *Kenſington* un grand Conſeil dans lequel on concerta les nouvelles Inſtructions qu'une circonſtance inattendue obligeoit de lui donner, & le bruit ſe répandit; *Qu'il étoit chargé de faire ſentir à* Leurs Hautes Puiſſances *que le* Roi *ne trouvoit pas que l'arrangement propoſé par la* France *concernant* Dunkerque *fût praticable, en tant qu'il ne ſeroit exécuté que par les ſeules* Troupes Hollandoiſes; *& de faire connoître en même tems les diſpoſitions de Sa Majeſté ſur les nouvelles meſures à concerter pour l'avantage mutuel de*

Nouvelles Inſtructions qu'on lui donne. 10 Septembre.

Commerce entre les Sujets des deux Puiſſances. Le Comte de *Stairs* repartit le 11, pour retourner à *La Haie.* Il eut auſſitôt après ſon retour de fréquentes Conférences avec les Commiſſaires des *Etats-Généraux :* mais il n'en obtint rien ; & fût bientôt obligé de paſſer en *Flandre* avec le Duc d'*Aremberg*, pour faire les diſpoſitions convenables au ſujet des Armées qu'ils devoient commander.

Il retourne à La Haie. 11 Septembre.

Il paſſe en Flandres pour ſe mettre à la tête des Troupes. Septembre.

Au commencement du mois ſuivant, lorſqu'on s'attendoit à *La Haie* d'apprendre la nouvelle du débarquement du *Roi d'Angleterre* à *Oſtende*, on fut étonné de voir arriver le Lord *Carteret.* Il étoit chargé de faire de nouvelles Propoſitions ſur ce que le *Roi* ſon Maître ſouhaitoit que les *Etats-Généraux* fiſſent de concert avec lui pour la Cauſe commune. Les *Etats de Hollande* délibérèrent ſeuls ſur ces Propoſitions : mais ils ne décidèrent rien, & réſolurent d'attendre à prendre un parti juſqu'à ce que l'on fût inſtruit du ſort des Armées de *Boheme.* Le Lord *Carteret* s'en retourna le 11 d'Octobre ſans avoir rien fait. Son retour à *Londres* & le rapport qu'il y fit de ſa Commiſſion, firent changer toutes les meſures que l'on avoit priſes juſqu'alors, & furent cauſe que l'on publia une Proclamation pour faire aſſembler le *Parlement* le 26 de Novembre.

Le Lord Carteret vient à La Haie Octobre.

Il s'en retourne. 11 Octobre.

Voilà tout ce qui ſe fit pendant cette année à *La Haie* pour embarquer les *Provinces-Unies* dans une Guerre à laquelle elles n'avoient réellement aucun intérêt de prendre part. Avant de paſſer à l'année 1743, il faut dire quelque choſe d'un incident, dont le *Mémoire* des *Miniſtres Anglois* du 18 d'Aout, a déja donné quelque connoiſſance. On a pu remarquer qu'ils y parlent au commencement des priſes que les *Armateurs Eſpagnols* conduiſoient dans les Ports de la République. C'étoit une choſe conforme aux Traités ſubſiſtans entre l'*Eſpagne* & les *Provinces-Unies*, & dont l'*Angleterre* ne pouvoit pas ſe plaindre directement & avec juſtice. Elle le pouvoit d'autant moins que, dès le 13 & le 23 de Juillet, le Marquis de *Saint-Gil* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* avoit eu ſoin de prévenir les *Etats-Généraux* en faveur des Armateurs de ſa Nation, en leur préſentant deux *Mémoires* au ſujet d'un *Armateur Eſpagnol* entré dans le Port de *Hellevoet-Sluys* avec une *Priſe Angloiſe.* L'objet de ces *Mémoires* étoit de demander ; *Que cet Armateur fût exemté de païer certains Droits : Qu'il lui fût permis de décharger le Vaiſſeau qu'il avoit pris, afin de le radouber & de le recharger enſuite : Qu'on lui permît de même, s'il ſe trouvoit que ce Navire ne fût plus en état d'être remis en mer, d'en vendre les effets.* Là deſſus les *Etats-Généraux* ordonnèrent ; *Que, conformément à l'Article XXI du* Traité d'Utrecht *du 26 de Juin 1714, l'Armateur ne ſeroit pas tenu de païer les droits d'entrée du Païs, ni ceux appellés* Laſtgel *&* Matlon ; *mais qu'il ſeroit obligé de païer celui du Feu des Fanaux, & le Droit du Port en y entrant, d'autant plus que les Sujets de la République ne pouvoient ſe diſpenſer de les païer, quand ils étoient dans la néceſſité d'entrer dans les differens Ports*

Mémoires du Marquis de Saint-Gil Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour la ſureté des Armateurs de ſa Nation dans les Ports des Provinces Unies. 13, 23 Juillet.

des Provinces-Unies, *ſans y décharger leurs Effets ; & que les Armateurs n'en étoient pas exemts.* A l'égard des autres demandes contenues dans les *Mémoires* de l'Ambaſſadeur & rapportées plus haut, les *Etats-Généraux* conſentirent *que le Vaiſſeau dont il étoit queſtion, fût déchargé, mais à condition que ce ſeroit ſous les yeux des Officiers de la République, quoiqu'il n'y eût rien à cet égard de ſtipulé dans l'Article XXI du* TRAITE' D'UTRECHT. En même tems ils refusèrent de conſentir à la vente des Effets de la Priſe, & déclarèrent ; *Que c'étoit un point qui ne pouvoit être accordé, parce que l'Article déja cité permettoit la décharge des priſes en païant les Droits reſpectifs, pourvu que les Effets ne fuſſent pas de contrebande ni défendus, mais qu'on ne trouvoit, ni dans cet Article ni dans aucun autre du même Traité, que les Armateurs pourroient faire vendre les Effets de leurs Priſes : Que d'ailleurs la Priſe, dont il s'agiſſoit, étoit un* Navire Anglois, *de l'aveu de l'Armateur ; & qu'il étoit ſtipulé par l'Article XXI du* Traité *fait à* Breda *le* 31 *de Juillet* 1667, *entre un des Prédéceſſeurs du* Roi de la Grande-Bretagne *& la République, approuvé & confirmé le* 27 *de Mai* 1728, *qu'il ne ſera permis de part ni d'autre à aucun Sujet des Parties Contractantes, de vendre ou d'acheter dans les Ports reſpectifs ce qu'il auroit pris, ſoit Vaiſſeaux, Marchandiſes ou autres Effets.*

Cette Réſolution des *Etats-Généraux* précèda de *6* jours le *Mémoire* que les *Miniſtres Anglois* leur préſentèrent le 8 d'Août, & que je viens de rappeller un peu plus haut. Ce fut apparament ſur cette Réſolution, que les *Miniſtres Anglois* ſe crurent autoriſés à réclamer indirectement les Vaiſſeaux de leur Nation que les *Armateurs Eſpagnols* avoient amenés dans les Ports de la République, en faiſant paſſer ces Armateurs pour des Pirates, aux termes des *Ordonnances de* LOUIS *XIV*, parce qu'ils n'étoient pas nés Sujets du *Roi d'Eſpagne.* Deux jours aprés la préſentation de leur *Mémoire*, le Marquis de *Saint-Gil* y répondit par un *Mémoire* qu'il fit remètre aux *Etats-Généraux* & dans lequel il leur répréſentoit ; *Que l'Armateur* Fohers *que l'on traitoit de Pirate, étoit réellement muni de Patentes & d'Inſtructions imprimées très légitimes, & que l'on ne pouvoit le qualifier de Pirate & de Brigand, ſous prétexte qu'il n'étoit point* Eſpagnol *de naiſſance.* Il ajoutoit : *Qu'il étoit connu que Sa* Majeſté Catholique, *de même que les autres Souverains, emploïoit des Etrangers à ſon ſervice, tant pour la Marine que pour la Guerre : Que c'étoit pour des raiſons ſi juſtes que la ſageſſe & la droiture de* Leurs Hautes Puiſſances *les avoient portées à reconnoître ledit Armateur* Fohers *pour* Armateur Eſpagnol *& non pour Pirate & Brigand ; Que ces noms odieux étoient encore moins appliquables à l'Armateur* JORGANES, Biſcaïen *de naiſſance & Citoïen de* Bilbao, *dont le ſouſſigné Ambaſſadeur connoiſſoit perſonellement le Principal : Que tout ſon Equipage étoit* Biſcaïen, *à la réſerve d'un petit nombre d'Etrangers,* Génois *& autres : Que* Jorganes *avoit fait dans la* Manche, *près de* Douvres, *diverſes priſes, dont trois étoient*

Autre Mémoire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour répondre à celui des Miniſtres Anglois. 10 Août.

venues au Port de Hellevoet-Sluys, *par differens incidens : Que la Commiſſion de ce Capitaine étoit de les conduire à* Bilbao : *Que ceux qu'il en avoit chargés n'étoient que de ſimples Commiſſionaires qui n'avoient pu exécuter ce qu'il leur avoit recommandé, parce qu'ils en avoient été empêchés par les obſtacles que mêtoient à leur route les tranſports continuels, qui ſe faiſoient d'*Angleterre *aux* Païs-Bas *& pour leſquels la Mer étoit couverte de* Vaiſſeaux Anglois : *Qu'on ſavoit qu'en 3 ans de guerre il n'étoit venu aucun Armateur dans les Ports de la République, quoique cela leur fût permis par l'Article XXI du* Traité d'Utrecht *de 1714, dont* Leurs Hautes Puiſſances *avoient ordonné la ponctuelle obſervation par leur Réſolution du 2 du préſent mois : Que depuis l'*Ordonnance de Louis XIV *de 1681, pour la Marine, on avoit fait de nouveaux Règlemens & des Traités poſtérieurs, dont le détail meneroit trop loin : Que l'Article du Titre IX du IIIe. Livre de cette* Ordonnance *portoit :* Qu'il eſt défendu à tous les Sujets de Sa *Majeſté Très Chretienne* de prendre Commiſſion d'aucuns Rois, Princes & Etats Etrangers, pour armer des Vaiſſeaux en guerre & courir la Mer ſous leur Bannière, ſi ce n'eſt par notre permiſſion Roïale : *Qu'il n'étoit ſorti de* France *aucun Vaiſſeau pour faire la courſe en faveur du* Roi d'Eſpagne : *Que tous ceux qui ſe trouvoient au ſervice de ce Prince, étoient de ſes Domaines & de ſes Ports : Que la République, Amie de l'*Eſpagne *auſſi bien que de l'*Angleterrre, *avoit avec Sa* Majeſté Catholique *des Traités qui s'obſervoient réciproquement : Que l'*Angleterre *en avoit de pareils avec le* Portugal : *Que cependant les Ports de cette dernière Courone voïoient preſque tous les jours arriver des Priſes, que les* Eſpagnols *avoient faites ſur les* Anglois *ou les* Anglois *ſur les* Eſpagnols : *Que l'*Angleterre *ne s'en plaignoit point à la* Cour de Liſbone : *Que la même choſe arrivoit dans tous les Ports d'*Italie : *Qu'il n'y avoit qu'à* La Haie *où l'*Ambaſſadeur Britannique *voulût perſuader à* Leurs Hautes Puiſſances *que leur dernière Réſolution ne s'accordoit pas avec le* Traité d'Utrecht, *dont cependant l'Article XXI portoit en propres termes ;* Que les Navires de guerre deſdits Seigneurs *Roi* & *Etats-Généraux* & ceux de leurs Sujets, qui auront été armés en guerre, pourront en toute liberté conduire les Priſes qu'ils auront faites ſur leurs Ennemis, où bon leur ſemblera, ſans être obligés à aucun des Droits des Amirautés ou de l'Amirauté, ou à aucun autre : *Qu'on ne laiſſe pas de qualifier la conduite des légitimes* ARMATEURS ESPAGNOLS d'inſolente avidité de Brigands : *Qu'il y auroit plus d'équité à s'en prendre aux* Vaiſſeaux Anglois, *au milieu deſquels les* Armateurs Eſpagnols *paſſoient courageuſement juſqu'à la vue des Places d'*Angleterre : *Que le ſouſſigné Ambaſſadeur avoit averti les Armateurs de ſa Nation de ſe diſpenſer d'entrer dans les Ports de la République, non pas par les motifs que l'*Ambaſſadeur Britannique *voudroit inſinuer, mais uniquement pour ne cauſer aucun dérangement ni préjudice au Commerce des* Provinces-Unies : *Qu'il ne concevoit pas à quel propos cet Ambaſſadeur faiſoit intervenir dans ſon* Mémoire *ce*

qu'il diſoit au ſujet de Dunkerque, *ſans qu'il y eût lieu à cela dans l'affaire dont il s'agiſſoit : Qu'aucune des Priſes, dont il étoit queſtion, n'avoit été faite par des Armateurs partis de* Dunkerque : *Qu'ils étoient tous partis de* Saint-Sébaſtien *ou de* Bilbao : *Que les Vaiſſeaux avoient été armés & équipés dans ces Ports : Qu'il ne ſervoit donc à rien d'entretenir* Leurs Hautes Puiſſances *de* Dunkerque, *à l'occaſion de ces priſes qui n'y avoient aucun rapport : Que l'on voïoit que c'étoit une choſe recherchée par M. l'*Ambaſſadeur d'Angleterre, *occupé du ſoin d'imaginer quelque biais pour engager* Leurs Hautes Puiſſances *dans un premier pas qui les conduisît ſucceſſivement à en faire d'autres : Que plein de cette idée,* Dunkerque *s'étoit préſenté à lui comme un objet propre à lui fournir ce qu'il cherchoit : Qu'il s'étoit promis de donner un motif plauſible, en imputant à la* France *de manquer à des Engagemens, à l'obſervation deſquels la République avoit un intérêt commun avec l'*Angleterre ; *mais qu'il étoit difficile de croire que* Leurs Hautes Puiſſances *ne verroient pas combien il étoit injuſte de mètre ſur le comte de la* France *ce qui ne devoit s'imputer qu'à l'*Angleterre *elle même : Que les précautions priſes par la* France *à* Dunkerque, *n'avoient pour cauſe unique que la néceſſité où l'*Angleterre *la mètoit de s'y tenir ſur ſes gardes : Qu'enfin, cette Affaire regardant la* Cour de France, *il laiſſoit à M. le Marquis de* Fenelon *à donner à cette matière les attentions qu'elle demandoit.*

Quelques jours après, le Marquis de *Saint-Gil* préſenta cet autre *Mémoire* aux *Etats-Généraux.*

Autre Mémoire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. 13 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Le Souſſigné Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique *a l'honneur de repréſenter à* Vos Hautes Puiſſances *qu'il vint hier chès lui deux Capitaines, qui ont conduit les Priſes qui ſont actuellement à* Hellevoet-Sluys. *Ils le prièrent d'obtenir de* Vos Hautes Puiſſances *la permiſſion d'alléger ou de décharger en partie la troiſième, laquelle étant un Navire de* 300 *Tonnaux, extrêmement grand & chargé de bois de Charpente pour la conſtruction des Vaiſſeaux n'a pu entrer juſques dans le Port & eſt reſté ſur le Sable. Il eſt à craindre que, venant à s'engraver par la peſanteur & à s'ouvrir, il ne ferme l'entrée & ne devienne un écueil très dommageable aux autres Navires. Ils ont remontré ceci au Commandant de ce Port, de l'accueil obligeant de qui ils ſe louent beaucoup : mais il n'a oſé leur accorder cette permiſſion ſi néceſſaire, ſans un ordre ſupérieur, quoique le préjudice qui en peut réſulter demande un promt remède.*

Le même Ambaſſadeur ſouſſigné a été très content d'apprendre la manière noble & généreuſe dont leſdits Eſpagnols *traitent les* Priſoniers Anglois. *Ils leur ont permis de ſe retirer en liberté, s'ils le ſouhaitent, les admètant à leur table, leur laiſſant leurs habits ; & en offrant même à une Femme un ſecours*

d'argent pour s'en retourner à Londres: *& cependant les Compatriotes des Priſoniers, au lieu d'avoir de la reconnoiſſance pour un ſi bon traitement, ont eu l'injuſtice d'attaquer les* Eſpagnols *dans la Ville même, de ſang froid, ſans le moindre ſujet ni prétexte, & les ont mis dans la néceſſité d'avoir des Soldats à bord pour ſe garantir de ces inſultes.*

La conduite de ces Anglois *ſi peu conforme au procédé noble & généreux des* Eſpagnols *avec ceux de leur Nation, rappelle à l'Ambaſſadeur ſouſſigné le ſouvenir de ce que les* Eſpagnols *ont éprouvé dans le Port de* Saint-Tropès *en* Provence, *où les Galères d'*Eſpagne *auroient dû être en ſureté dans le Port d'un* Roi, *qui n'eſt point ennemi de l'*Angleterre. *Cependant quelques* Vaiſſeaux Anglois *y étant entrés comme Amis & reçus comme tels, n'ont pas laiſſé d'y brûler ces Galères, au mépris de tous les droits. Que diroient & que feroient l'*Angleterre *& la République ſi un Prince qui ſeroit ennemi de cet Etat, alloit brûler dans un des Ports de la* Grande-Bretagne *deux ou trois* Vaiſſeaux Hollandois *qui s'y croiroient en ſureté.*

Combien d'autres déſordres n'ont pas commis dans la Méditerranée *leurs Eſcadres qui détruiſent le Commerce de* France *& d'*Italie *par leurs rigoureuſes viſites & par les autres excès, ſous prétexte de garantir les Etats d'*Italie *& la* Cour de Vienne; *& cela dans une Guerre, où il ne s'agit point de l'intérêt direct de l'*Angleterre? *La Guerre même, qui eſt entre l'*Eſpagne *& la* Cour Britannique, *n'eſt pas fondée ſur un point d'honneur, mais ſur des prétentions d'une Navigation ſans bornes, dont les* Sujets Britanniques *voudroient ſe ſervir pour autoriſer un Commerce illégitime. Tous les griefs contre l'*Eſpagne *ſe réduiſent à des précautions qu'on a jugées néceſſaires pour prévenir de ſi grands abus & pour réduire les choſes ſur le pied des Traités pour l'avantage commun des Nations qui commercent en* Amérique *& de l'*Angleterre *elle-même.*

Les Cauſes de cette Guerre ne ſont pas des motifs à autoriſer une conduite ſi violente. Celle des Armateurs Eſpagnols *envers leurs Priſonniers eſt plus digne d'imitation que de blâme: mais certainement elle ne mérite pas les noms flétriſſans ni les odieuſes couleurs dont l'*Ambaſſadeur Britannique *juge à propos de les noircir.*

Le ſouſſigné Ambaſſadeur prie Vos Hautes Puiſſances *d'accorder à ceux-ci la permiſſion qu'ils demandent, vu l'importance qui réſulte du délai, comme il a été remontré ci-deſſus.*

Fait à La Haie *le* 13 *Août* 1742.

LE MARQUIS DE SAINT-GIL.

ANNE'E MDCCXLIII.

I. SECONDE SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II.

I. ON avoit lieu de s'attendre que la Séance du *Parlement*, qui devoit s'aſſembler à la fin de l'année 1742, ne ſeroit rien moins que tranquille, ſurtout ſi l'on mètoit ſur le tapis les matières recommandées par les principales Villes ou Communautés à leurs Répréſentans. On en jugera par ces Inſtructions que la Ville de *Londres* avoit données aux ſiens.

Inſtructions données par différentes Villes à leurs Répréſentans.

Inſtructions de la Ville de Londres.

DANS les malheureuſes circonſtances préſentes, où les Ennemis domeſtiques de ce Roïaume ſe flatent que le dernier exemple étonnant de l'impunité de la trahiſon & de la corruption, jeteroit la Nation dans une eſpèce de déſeſpoir, enſorte qu'elle ne penſeroit plus à faire de nouveaux efforts pour maintenir & aſſurer la liberté publique: *Nous*, le Lord Maire, *les* Aldermans *& le* Conſeil de la Ville de Londres, *croïons être indiſpenſablement obligés de déclarer de la manière la plus ſolemnelle que, convaincus combien cette Nation l'emporte ſur toutes les autres dans les avantages de la liberté, nous ſommes bien éloignés de négliger de nous conſerver la poſſeſſion d'un bien ſi eſtimable, que nous tâcherons toujours de conſerver & de défendre avec un courage inébranlable contre la malice des Ennemis publics & la perfidie des faux Amis, dont l'infâme conſpiration contre la Patrie, tendant à augmenter nos craintes, nous engage à redoubler notre attention & notre zèle pour le maintien & la conſervation de tous les droits de notre préſente Conſtitution. A ces cauſes, nous nous adreſſons à vous, nos* Répréſentans dans le Parlement; *&, après vous avoir témoigné notre reconnoiſſance de votre bonne conduite par laquelle vous avés ſi bien mérité de notre Communauté, nous vous faiſons connoître nos ſentimens.*

Nous ſommes obligés de nous plaindre qu'on ait emploïé toutes ſortes de moïens pour nous faire perdre toute eſpérance de voir une prompte & formelle réforme. Il n'y a que trop longtems que nous ſommes témoins de l'inutilité des peines que tout le Roïaume s'eſt données pour empêcher que toute l'autorité ne tombât entre les mains d'un ſeul. Ce funeſte deſſein a épuiſé nos tréſors, ruiné notre Commerce & notre Navigation, expoſé notre honneur & enfraint l'indépendance du Parlement. *Après avoir ſouffert pendant 20 années de ſuite, dans le tems que nous avions raiſon de croire que l'heureux inſtant de notre délivrance étoit arrivé, que chaque Tranſgreſſeur alloit être puni ſuivant ſes mérites, & qu'on prendroit des meſures pour nous mètre à couvert de pareilles énormités pour l'avenir; quel n'a pas été notre étonnement de voir que des Gens qui, ſous le manteau des intentions les plus pures & d'un zèle feint pour la Patrie, avoient depuis longtems mérité toute ſa confiance, n'ont point balancé un inſtant (ne fût-ce que pour ſauver les apparences) d'embraſſer la première occaſion de ternir leur première conduite, &, au mépris des engagemens les plus ſolemnels, de ſe liguer avec les Ennemis connus de la Patrie, pour dépouiller la Nation de ce droit & de cette ſureté qu'ils avoient eux-même ſi ſouvent & ſi vivement déclarés abſolument néceſſaires pour ſa conſervation.*

Au milieu de ces triſtes circonſtances nous avons la ſatisfaction de voir que le blâme

blâme & le mépris que le Public a fait d'abord éclater pour ces Gens, qui ont trahi la confiance qu'on avoit en eux, ont empêché que d'autres ne ſe laiſſaſſent éblouir par leurs raiſons ſpécieuſes, & ne s'expoſaſſent à toute la haine qu'on porte à ceux qu'ils ont protégés, ſans avoir eu part à leur pouvoir. Nous avons tout lieu de nous flater d'un plus heureux ſucces dans la prochaine Seance, puiſque pluſieurs de ces Coupables, qui ont ſi juſtement mérité l'indignation du Peuple, ſont connus à préſent de chacun, ſans qu'on en puiſſe douter, nonobſtant tous les artifices qu'on a mis en œuvre pour les cacher & les défendre. En effet, on ne peut plus douter que nos Troupes ne ſoient privées de leur juſte Solde par de faux Contrats, dans un Climat très mal ſain; que le pouvoir de l'Adminiſtration a été emploïé à gagner des Maires & des Baillifs, à acheter des ſuffrages & à violer les Chartes; enfin, qu'on a emploïé des ſommes exceſſives, tirées du Tréſor Public & deſtinées au ſoutien de l'Etat, à des uſages préjudiciables à l'honneur de la Courone & à l'heureuſe Conſtitution préſente du Gouvernement.

C'eſt pourquoi nous vous prions inſtament de ne vous laiſſer pas tromper dans l'importante criſe, où nous nous trouvons, par des objets éloignés, tels que ceux dont on s'eſt ſervi en dernier lieu ſous des prétextes apparens & avec tant d'artifice. Quoiqu'on puiſſe alléguer en faveur de notre ſureté au dehors, ſouvenés-vous que notre ſureté au dedans eſt le premier & principal article, qui doit fixer votre attention; Que ce n'eſt qu'en acquieſçant aux vœux raiſonables de la Nation, qui ne demande que la juſtice & le rétabliſſement de la vraie Conſtitution de ce Roïaume, qu'on peut donner du poids aux réſolutions & aux meſures du Conſeil de Sa Majeſté & les faire réuſſir, rétablir la confiance de nos anciens Alliés & faire tomber nos plus puiſſans Ennemis. C'eſt ce que nous vous demandons avec toutes les inſtances de Gens perſuadés que tout ce qu'ils ſont dépend de là, nos Droits & nos Immunités, ceux de nos Décendans & les avantages d'un chacun ſi chèrement achetés par nos Ancêtres au prix de leur ſang; vous conjurant de differer toute autre affaire, ſurtout celle du Subſide *pour le ſervice de l'année prochaine, juſqu'à ce que vous aiés obtenu le renouvellement du* Committé ſecret, *un* Bill *bien expreſſif pour la réduction & la limitation des Officiers dans la* Chambre des Communes, *le rétabliſſement des fréquentes Elections, & pour mètre des bornes au pouvoir des* Baillifs, *&c. Si, après avoir pourvu à toutes ces choſes, vous jugés à propos d'accorder des* Subſides, *voïés de quelle manière ils ſeront emploïés. Une Nation chargée d'Impots, accablée de Dètes & preſque épuiſée par une Adminiſtration prodigue, ne peut plus ſouffrir une nouvelle diſſipation de ſes Tréſors pour faire parade d'Armées nombreuſes & louer des Troupes Etrangères ſans la moindre apparence d'aucun avantage pour les Etats de Sa* Majeſté Britannique.

Ces Articles ſeuls peuvent établir la ſureté du Roïaume & diſſiper le mécontentement général. En vous y appliquant avec fermeté, avec les véritables Défen-

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

ANNE'E MDCCXLIII.

ſeurs du Bien Public, ſans acception ou diſtinction de Parti, vous vous aſſurerés la faveur & la reconnoiſſance éternelle de cette Capitale.

Ces Inſtructions & celles que la Ville de *Weſtminſter* avoit données de même à ſes Répréſentans, déplurent ſi fort à la Cour, que dans le Conſeil, qui ſe tint le 29 de Novembre, il fut propoſé de les faire brûler par la main de l'Exécuteur de la Haute-Juſtice. La négative ne l'emporta que d'une ſeule voix.

Ouverture. 27 Novembre. Le 27 de Novembre 1742, le *Roi* fit l'ouverture de la Séance du *Parlement* par ce Diſcours qu'il fit aux deux *Chambres.*

Diſcours du Roi. MILORDS ET MESSIEURS,

JE ſuis perſuadé que l'importance de la conjoncture préſente des Affaires ſera jugée une raiſon ſuffiſante pour convoquer le Parlement *pluſtôt qu'à l'ordinaire.*

Conformément aux avis réitérés de mon Parlement, *j'ai pris le parti qui m'a paru devoir le plus contribuer à ſoutenir la* Maiſon d'Autriche, *auſſi bien qu'à rétablir & à aſſurer la Balance du Pouvoir. Dans cette vue, j'ai fait paſſer en* Flandres *un Corps conſidérable de* Troupes Angloiſes; *& quand je mis fin à la dernière Séance du* Parlement, *je vous inſinuai que je pourrois être obligé d'avoir encore recours à de nouveaux moïens pour parvenir à des objets ſi conſidérables. L'augmentation de mes Forces dans les* Païs-Bas *eſt devenue une démarche néceſſaire pour cet effet. J'y ai envoïé, de concert avec mes Alliés, 16 mille Hommes de mes* Troupes Electorales, *& les* Heſſois *qui ſont à la Solde de* la Grande-Bretagne, *afin de former avec les* Autrichiens *un Corps de Troupes aſſés fort, pour pouvoir dans tous les évènemens ſervir à la Cauſe commune; & je me flate que j'aurai votre aſſiſtance dans l'exécution de ces meſures néceſſaires. La magnanime fermeté que la* Reine de Hongrie *a montrée malgré tant de nombreuſes Armées envoïées contre elle; la bonne conduite du* Roi de Sardaigne *& ſon invariable attachement à ſes engagemens, quoiqu'il ſoit attaqué dans ſes propres Etats; les obſtacles que j'ai mis juſqu'à préſent aux deſſeins ambitieux de la* Cour d'Eſpagne *en* Italie, *par les opérations de ma Flote dans la* Méditerranée; *le changement qui paroît dans les Affaires du* Nord *par la demande que la* Suède *a faite publiquement de mes bons offices pour procurer ſon accommodement avec la* Ruſſie, *& de l'*Alliance défenſive *que j'ai conclue non ſeulement avec la* Czarine, *mais encore avec le* Roi de Pruſſe, *ſont des évènemens qu'on n'auroit jamais pu attendre, ſi la* Grande-Bretagne *n'avoit pas témoigné la vigueur & la fermeté convenables pour la défenſe de ſes anciens Alliés & pour le maintien des Libertés de l'*Europe, *ainſi que pour ſes vrais & ſolides intérêts.*

ANNE'E MDCCXLIII.

SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on préparât & qu'on remît devant vous tous les Etats des dépenſes néceſſaires pour le ſervice de l'année prochaine, ainſi qu'un Etat des ſommes employées pour les uſages particuliers, dont j'ai fait mention. Vous trouverés qu'elles ont été diſpenſées avec autant d'économie que la nature des beſoins pouvoit le permètre. Je ſuis perſuadé que vous m'accorderés promtement les Subſides *que le bonheur & la ſureté du Roïaume exigeront, & qui ſont néceſſaires pour l'avantage de la Cauſe Commune, & convenables aux beſoins préſens.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*L'importance des objets ſur leſquels vous avés à déliberer, ſe fait ſi bien ſentir qu'il ſeroit inutile de vous la faire remarquer. L'honneur & l'intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes, le ſuccès de la Guerre dans laquelle je ſuis engagé contre l'*Eſpagne, *& le rétabliſſement de la Balance & de la Tranquillité de l'*Europe *dépendront beaucoup de la prudence & de la vigueur de vos Réſolutions. Aïés donc ſoin d'éviter tout ce qui pourroit les retarder ou les affoiblir, & de convaincre tout le monde que vous êtes réſolus de mètre à profit l'occaſion favorable qui ſe préſente.*

Débats au ſujet des Adreſſes.

Le *Roi* s'étant retiré, les deux *Chambres* réſolurent de lui préſenter chacune une *Adreſſe*; mais ce ne fut pas ſans qu'il y eût de grands débats. Ceux de la *Chambre des Communes* durèrent juſqu'à 11 heures du ſoir. Après quoi l'on réſolut enfin, à la pluralité de 259 voix contre 150 de conformer l'*Adreſſe* au modèle propoſé par le Parti de la Cour.

Celle des *Seigneurs* qui fut préſentée le 28, étoit en ces termes.

Adreſſe des Seigneurs. 28 Novembre.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très ſoumis & fidèles Sujets de Votre Majeſté, *les* Seigneurs Spirituels & Temporels *aſſemblés en* Parlement, *demandons à* Votre Majeſté *la permiſſion de la remercier très humblement de ſon très gracieux diſcours émané du Trône. Le ſoutien de la* Maiſon d'Autriche, *ainſi que le rétabliſſement & la ſureté de l'Equilibre du Pouvoir ſont des objets d'une telle importance, ſoit par rapport aux véritables intérêts de cette Nation, ſoit pour la liberté de l'*Europe *en général, que nous ne ſaurions aſſés nous féliciter d'avoir ſur le Trône un Prince qui, non ſeulement a les égards les plus gracieux pour l'avis de ſon* Parlement *ſur ces importans objets, mais qui veut bien encore en toute occaſion l'animer à lui continuer ſes avis. Nous voïons avec des ſentimens de reconnoiſſance la ſageſſe de* Votre Majeſté *& l'efficacité des ſoins qu'elle prend pour l'accompliſſement de ce grand ouvrage. Elles paroiſſent avec plus d'évidence*

I.
Sec. Seance du Trois. Parlement.

ANNE'E MDCCXLIII.

par l'envoi d'un Corps de Troupes Angloiſes *dans les* Païs-Bas *& par l'attention de les renforcer enſuite par ſes* Troupes Electorales *& par celles de* Heſſe *qui ſont à la Solde de la* Grande-Bretagne. *Cette démarche, qui fait autant d'honneur à* Votre Majeſté, *qu'elle eſt avantageuſe à ſes Alliés, manifeſte clairement que* Votre Majeſté *préfère cette entrepriſe à toute autre conſidération. L'Armée qu'elle a formée peut d'une part encourager & défendre les Puiſſances bien intentionnées, & de l'autre ſecourir efficacement la* Reine de Hongrie. *Nous demandons à* Votre Majeſté *la permiſſion de l'aſſurer que nous concourrons avec beaucoup de plaiſir & de zèle à toutes les meſures, qu'Elle jugera néceſſaire de prendre dans cette occaſion.*

La vigueur que la Grande-Bretagne *a fait paroître ſous l'autorité & l'influence de* Votre Majeſté, *en aſſiſtant ſes anciens Alliés & en maintenant la liberté de l'*Europe, *a déja produit de bons effets, tant par rapport aux intérêts de la* Reine de Hongrie, *que pour ce qui regarde la conduite de diverſes Puiſſances. Les effets en ſont viſibles à tout l'Univers. Nous les remarquons avec la plus grande ſatisfaction & nous ſommes perſuadés que les ſoins de* Votre Majeſté *ſur leſquels nous nous repoſons, & ſon attention pour le Bien Public, procureront la continuation de ces bons effets & les augmenteront même conſidérablement. Un ſi grand exemple & la perſévérence invariable dans les mêmes meſures ne peuvent que nous donner des eſpérances bien fondées que les Puiſſances, qui par les Traités & l'intérêt commun s'y trouvent également engagées, ſeront animées du même eſprit & ſe reſoudront enfin à entrer dans les mêmes meſures.*

L'idée que Votre Majeſté *nous donne de l'importance de nos délibérations dans ce tems-ci, eſt ſi juſte qu'elle ne peut que faire ſur l'eſprit de ceux qui aiment véritablement leur Patrie une impreſſion qui réponde à la dignité & au poids de ces délibérations. Permètes-nous d'aſſurer* Votre Majeſté *de la manière la plus forte, que nous avons tout à fait à cœur l'honneur & le ſalut de* Votre Majeſté, *le véritable intérêt & la proſpérité de vos Roïaumes, la ſureté & l'avancement du Commerce; le ſuccès de la Guerre contre l'*Eſpagne *& le rétabliſſement de la Balance & de la Tranquillité en* Europe. *Ce ſeront là les objets conſtans de toutes nos délibérations, & nous les aurons continuellement devant les ieux, étant réſolus de ſoutenir* Votre Majeſté *dans toutes les meſures juſtes & néceſſaires qu'elle jugera convenable de prendre pour parvenir à ces fins deſirables, & d'aſſiſter & défendre* Votre Majeſté *& ſon Gouvernement contre quelques Ennemis que ce puiſſe être.*

Réponſe du Roi. La Réponſe que le *Roi* fit aux *Seigneurs*, portoit: *Que l'affection & la ſoumiſſion qu'ils témoignoient pour ſa Perſone & ſon Gouvernement étoient accompagnées de tant de zèle pour la Cauſe commune & le véritable intérêt de ſes Roïaumes, qu'il en reſſentoit la plus grande ſatisfaction: Qu'il les en remercioit très ſincèrement & qu'il ne doutoit pas que l'unanimité qui règneroit dans leurs Délibérations, ne produisît, auſſi bien que l'ardeur & la promtitude avec*

ANNE'E MDCCXLIII.

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

leſquelles ils l'aſſiſteroient les meilleurs effets, tant au-dedans qu'au-dehors.

Le lendemain les *Communes* préſentèrent leur *Adreſſe*, qui ne différoit qu'en très peu de choſe de celle des *Seigneurs*. Elles aſſuroient le ROI; *Qu'elles étoient dans la réſolution de contribuer de tout leur pouvoir à le mètre en état de ſoutenir les meſures qu'il avoit priſes pour la défenſe de la* Reine de Hongrie *& pour le maintien de la Liberté de l'*EUROPE. Elles félicitoient en même tems le ROI ſur les changemens arrivés dans les Affaires du *Nord*, & diſoient; *Que l'ardeur, que Sa Majeſté avoit fait paroître pour l'avantage de la Cauſe commune, avoit plus que toute autre choſe encouragé la* Reine de Hongrie *à ſurmonter d'extrêmes difficultés, pour ne point cèder aux nombreuſes Armées envoïées contre elle; & qu'elle avoit de même engagé le* Roi de Sardaigne *à tenir une conduite, dont Sa* Majeſté Hongroiſe *retiroit de ſi grands avantages.* Elles finiſſoient par aſſurer le ROI; *Qu'elles accorderoient avec la plus grande joie & toute la diligence poſſible les* Subſides, *qui ſeroient néceſſaires pour perfectioner le grand ouvrage qu'il avoit commencé, de même que pour continuer la Guerre contre l'*Eſpagne, *& pour maintenir l'honneur & la ſureté de Sa Majeſté & de ſes Roïaumes.* Le ROI leur répondit; *Qu'il les remercioit de cette affectionée & fidèle* Adreſſe *& des témoignages qu'ils lui donnoient de leur confiance en lui: Que les* Subſides *extraordinaires, qu'il étoit obligé de demander à ſon Peuple, étoient néceſſaires pour l'intérêt de la Cauſe commune, inſéparable de celui de ſon Roïaume: Qu'elles pouvoient être aſſurées que ce qu'il ſouhaitoit le plus, étoit d'avoir l'occaſion de décharger ſes Sujets de toutes ces impoſitions extraordinaires, que les conjonctures préſentes avoient rendues indiſpenſables.*

Adreſſe des Communes. 29 Novembre.

Réponſe du Roi.

Le 3 de Décembre, les *Communes* réſolurent en Grand Committé d'accorder un *Subſide* au *Roi*. Le lendemain elles approuvèrent cette Réſolution; & le 5, elles réſolurent *que le nombre des Matelots pour l'année ſuivante ſeroit de 40 mille, à 4 Liv. Sterl. par mois pour chaque Matelot, y compris l'Artillerie pour le ſervice de Mer & comtant 13 mois pour l'année*; ce qui devoit monter à 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 17, il fut propoſé *d'accorder au* Roi *534 mille 763 Liv. Sterl., 5 Sh., pour l'entretien des 16 mille 359 Hommes des* Troupes Angloiſes *paſſées en* FLANDRE: & la Réſolution conforme à cette propoſition, paſſa à la pluralité de 280 voix contre 160. On réſolut enſuite; *que le nombre effectif des Troupes du Roi pour les Gardes & Garniſons de la* Grande-Bretagne, *de* Jerſey *& de* Guernſey *ſeroit pendant l'année 1743 de 23 mille 10 Hommes, y compris les Officiers en Commiſſion & ſans Commiſſion; & qu'on accorderoit pour leur entretien 647 mille 862 Liv. Sterl., 5 Sh., 10 Den., & pour les Proviſions & les Garniſons d'*Annapolis-Roïale, *de* Plaiſance, *de* Gibraltar, *de* Minorque, &c. *266 mille 616 Liv. Sterl.; enfin que les Troupes de Marine montant à 11 mille 550 Hommes, & que l'on avoit embarquées ſur les différentes Eſcadres ſorties cette année des Ports de la* Grande-Bretagne, *ſeroient continuées pour le*

Subſide. 3, 4 Decembre.

Nombre des Matelots. 5 Decembre

Entretien des Troupes de Flandres; Garniſons de la Grande-Bretagne, &c; Proviſions & Garniſons de Gibraltar, &c.; Troupes de Marine 17 Décembre.

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT

ANNE'E MDCCXLIII.

service de l'année 1743, *& que l'on accorderoit pour leur entretien* 206 *mille* 253 *Livres Sterlin.* Le 21, les *Communes* se formèrent en Grand Committé pour délibérer sur les dépenses faites à l'occasion des Troupes d'*Hanovre* que le *Roi* avoit fait passer en *Flandre.* Le S. *Fane*, Président du *Committé des moiens de lever le Subside*, présida à ce Grand Committé. Dans ces sortes de *Committés*, le Président occupe la Chaire de l'*Orateur*, lequel alors n'est considéré que comme un simple Membre de la *Chambre*; & peut parler & voter; ce qu'il n'a pas la liberté de faire dans les débats ordinaires de la Chambre, auxquels il préside, à moins que, les voix étant égales, son suffrage ne soit nécessaire pour décider la question. Ce fut lui qui parla le premier dans cette occasion, pendant plus d'une demi-heure. On lui prêta l'attention la plus grande. Il fit remarquer; *Que de prendre des Troupes étrangères à la solde de la* Grande-Bretagne, *sans l'avis & le consentement du* Parlement, *c'étoit une démarche bien hardie de la part du Ministère, laquelle tendoit visiblement à l'affoiblissement de la constitution du Gouvernement, en portant trop haut les Prérogatives de la Courone; mais, que dans l'affaire en question, il ne s'agissoit pas proprement d'examiner si cette démarche étoit bonne ou mauvaise en elle-même, ni si l'on pouvoit la justifier ou non, mais de considérer s'il n'étoit pas plus avantageux à la Nation d'aquiescer aux mesures que l'on avoit prises, au moins pour ce qui concernoit les propres Troupes de la* Grande-Bretagne, *plustôt que de renverser totalement le sistème auquel on s'étoit arrêté de concert avec les Alliés de la Courone, en faisant revenir ces Troupes.* Après avoir exposé les inconvéniens qui pourroient suivre d'une Résolution contraire à ce sistème, il déclara, *que c'étoit le motif, qui l'engageoit à voter en faveur de la Cour.* Au reste, il s'expliqua contre la démarche du ministère avec plus de force qu'aucun de ceux qui parlèrent dans ces débats. Le premier qui lui répondit fut le S. *Pitt*, Cadet d'une bonne Famille, mais aiant peu de bien, lequel s'étoit distingué jusqu'alors par un zèle inflexible pour son Parti; par une probité sans atteinte, par un esprit solide, mais satirique; & par une Eloquence mâle quoique fleurie. Il fit observer: *Que l'Affaire principale de la* Chambre *étant d'accorder des* Subsides *& de veiller à l'emploi que l'on en faisoit, il faloit beaucoup de probité pour l'un & beaucoup de circonspection pour l'autre: Que de donner son approbation à des mesures prises sans l'aveu du* Parlement, *c'étoit abuser de la confiance d'un Peuple qui remètoit ses intérêts entre les mains de ceux qu'il députoit; mais que d'appuïer encore ces mesures par des* Subsides, *pour les soutenir, c'étoit piller la Nation.* Après avoir établi cette double Proposition, il ajouta: *Nous nous ressentons de la trop grande facilité des précèdentes* Chambres des Communes *sur ce point. De là tant de Taxes & tant de dètes. Que l'expérience & la raison nous rendent plus sages! Soïons plus ménagers de l'Argent du Peuple. Témoignons lui par là notre reconnoissance de la confiance qu'il a pour nous, en nous choisissant pour le répréſenter. Le moïen le plus*

Troupes d'Hanovre & de Hesse. 21 Decembre.

Débats à ce sujet.

Discours de l'Orateur.

Discours du S. Pitt.

facile d'appauvrir une Nation, c'eſt d'accorder des Sommes pour des dépenſes inutiles. Nous êtions las de voir nos Troupes à ne rien faire dans notre Ile. Notre ſituation en ſera-t-elle meilleure, ſi dans le continent elles reſtent dans la même inaction? On nous diſoit que les Hollandois *ſe joindroient à ces Troupes: mais les* Hollandois *diſent que ce n'a jamais été leur intention. Aujourd'hui, pour remédier à cet inconvénient qu'on auroit du prévenir, on nous dit qu'on a pris à notre Solde un Corps de* Troupes Hanovriènes: *mais l'avantage, qui doit nous en revenir, eſt encore un miſtère impénétrable. Je ne conçois pas pourquoi la Nation continueroit ſa confiance à des Députés, qui n'ont jamais témoigné la moindre envie de la contenter. Ainſi, comme rien ne peut m'engager à voter pour entretenir dans votre Ile une Armée inutile, je me déclare auſſi contre ces Expéditions au dehors, qui ne ſe font qu'à force de Dépenſes & qui n'aboutiſſent qu'à montrer la folie des Auteurs de ces démarches, en même tems qu'elles épuiſent le peu de Finances que la Nation peut avoir.* En finiſſant, il adreſſa la parole à l'*Orateur* & dit: *Je regarde les meſures que l'on a priſes, comme une manière bien dangereuſe d'étendre les Prérogatives Roïales; puiſque la Courone s'arroge le pouvoir de lever, non-ſeulement une Armée, mais même une Armée étrangère, ſans l'avis ou le conſentement du* Parlement. *Je les regarde ces meſures comme un pas hardi fait, pour aquérir la confiance de ſon Maître, par un Miniſtre entreprenant, opiniatre & ſans ſoin pour ſa réputation. Ainſi donc au lieu de donner ma voix à la Propoſition faite pour païer ces Troupes, je voterois pluſtôt, que l'on préſentât une* Adreſſe *au* Roi *pour ſupplier Sa Majeſté de nommer la Perſone qui a conſeillé une démarche, qui néceſſairement doit aigrir la Nation.* Le S. *Samuel Sandys,* Chancelier de l'Echiquier prit enſuite la parole & dit; *Que c'étoit un bonheur pour* l'Angleterre *de ce que les Miniſtres êtoient toujours reſponſables de leur Adminiſtration: Qu'il eſpéroit qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'il ſouhaitât que les Miniſtres euſſent toujours à répondre de leur conduite devant des Juges intègres: Qu'il n'étoit pas vrai que l'on eût pris les Troupes d'*Hanovre *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *ſans l'avis du* Parlement; *qu'au contraire le* Roi *n'en avoit formé la réſolution que par l'avis qu'il avoit reçu de ce* Parlement *& de celui qui l'avoit précèdé, de ſoutenir la* Reine de Hongrie *avec la dernière vigueur: Que c'êtoit dans cette vue que l'on avoit pris à la Solde de la Nation les Troupes d'*Hanovre, *comme l'évènement le feroit voir: Que les Perſones chargées de la direction des Affaires n'avoient donc rien à craindre pour avoir conſeillé de prendre ces meſures: Qu'il eſpéroit que ni les inſtigations malignes, ni les ſoupçons mal fondés de gens indiſpoſés contre le Miniſtère ne prévaudroient jamais aſſés dans la* Chambre, *pour la porter à traverſer les deſſeins du* Roi, *ou à inquiéter les Miniſtres: Que la Cauſe, qu'on s'étoit engagé de défendre, étoit toujours la même; & non un nouveau plan du préſent Miniſtère: Qu'il s'agiſſoit de maintenir la Liberté de* l'Europe *& la Balance du Pouvoir, d'où dépendoient le bonheur & la conſerva-*

Diſcours du Chancelier de l'Echiquier.

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

*tion d'*Angleterre, *au moins ſous le Gouvernement préſent ; puiſque le véritable intérêt de la Nation étoit uni d'un lien indiſſoluble à cette Cauſe commune.* C'étoit cette raiſon même qu'il auroit falu prouver : mais en *Angleterre* comme ailleurs il y a quelquefois de prétendus Principes, que l'on croit avoir démontré ſuffiſament, à force de les avoir répètés. Le Chancelier de l'Echiquier fut ſoutenu par le S. *Murray*, qui venoit d'être fait Solliciteur Général, & qui paſſoit pour l'Homme le plus éloquent d'*Angleterre*. Le S. *Pelham* l'appuïa. Le S. *Darington*, qui parla pour l'avis du S. *Pitt*, dit en ſubſtance ; *Qu'il convenoit que le pouvoir de faire la Guerre ou la Paix étoit une des Prérogatives de la Courone ; mais que ce pouvoir, auſſi bien que les autres Prérogatives, n'avoit été donné au* Roi *que pour le bien & l'utilité du Peuple : Que la Conſtitution du Gouvernement les mètoit en état de s'oppoſer à l'abus qu'on pouvoit faire de cette Prérogative, en autoriſant la* Chambre des Communes *à accorder ou à ne pas accorder des* Subſides, *ſelon qu'elle approuveroit ou condamneroit les meſures priſes par le Miniſtère.* Il obſerva, *Que dans l'affaire en queſtion on avoit eu viſiblement deſſein de délivrer l'*Electeur d'Hanovre *de la peine d'entretenir des Troupes, & de faire tomber ſur le* Peuple Anglois *tout le fardeau de l'entretien des Forces de l'*Electorat d'Hanovre *& des Troupes auxiliaires qu'on avoit priſes pour le défendre.* Il ajouta, *Que, pour preuve de ce qu'il avançoit, il étoit bon de remarquer qu'on avoit fait paſſer ces Troupes dans les* Païs-Bas, *quoiqu'elles ne puſſent y ſervir de rien à la Cauſe commune, uniquement pour être en état de donner une raiſon plauſible de la démarche que l'on avoit faite de les prendre à la Solde de la* Grande-Bretagne, *puiſqu'il étoit clair que, ſuivant les Loix de l'*Empire, *ces Troupes ne pouvoient agir contre l'*Empereur : *Qu'en conſéquence, il étoit déraiſonable de les païer, puiſqu'elles ne pouvoient agir.* Le S. *Finch*, qui précèdemment avoit été Envoïé à la *Cour de Ruſſie*, lui répondit avec toutes ſortes d'égards & ſans charger perſone. Il dit ; *Que quoique le pouvoir de faire la Guerre ou la Paix appartînt à la Courone, les Miniſtres étoient cependant reſponſables, non-ſeulement de l'abus qu'ils faiſoient, mais auſſi de l'uſage légitime qu'ils négligeoient de faire de cette branche des Prérogatives Roïales : Que, ſi pour avoir négligé de prendre les Troupes d'*Hanovre *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *il étoit arrivé quelque incident fâcheux, le préſent Miniſtère auroit été juſtement blâmé de n'avoir pas eu recours à cet expédient ; au lieu, que ſi la* Chambre *trouvoit actuellement qu'on n'avoit point eu de juſtes raiſons de faire cette démarche, il étoit encore en ſon pouvoir d'empêcher que l'*Angleterre *ne païât ces Troupes : Que Sa Majeſté, comme* Electeur d'Hanovre, *avoit été dans l'obligation de faire de grandes dépenſes en levant des Corps de Troupes conſidérables pour le maintien de la Cauſe commune ; que c'étoit ſeulement pour la même fin que le* Roi *avoit fait avancer ſes* Troupes Electorales *dans les* Païs-Bas, *& cela de concert avec ſes Alliés, en faveur de qui par conſéquent il avoit pris les meſures, dont on vouloit ſe plaindre,* Il ajouta ; *Que l'animoſité, que*

ANNE'E M. DCC. XLIII.

SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

que certains Membres témoignoient, provenoit entièrement de ce qu'ils s'imaginoient que les Princes d'Allemagne *regardoient la préſente Guerre, comme faite par la* Reine de Hongrie *& ſes Alliés à l'*Empire, *ainſi qu'à l'*Empereur ; *au lieu que c'étoit tout le contraire : Que l'*Electeur de Bavière *avoit commencé la Guerre ; & que, bien qu'on l'eût depuis élevé ſur le Trône Impérial, cela ne changeoit en rien la nature de cette Guerre, en ce que ſa qualité d'*Empereur *n'ajoutoit aucune ſorte de droit à des prétentions, qu'il n'avoit pas du former : Que, dans la vérité, c'étoit l'*Empereur *& ſes Alliés qui faiſoient la Guerre à l'*Empire, *puiſque la* Pragmatique-Sanction *étoit un Traité ſolemnellement garanti par la* Diète de l'Empire : *Que dans ce cas les* Hanovriens *étoient en liberté d'agir : Que, comme on pouvoit compter que ces Troupes, étant à la Solde d'*Angleterre, *obéiroient plus volontiers à ſes ordres, que d'autres Troupes étrangères ne le feroient, on avoit bien fait de les prendre au ſervice de la Nation : Qu'il approuvoit donc la démarche du Miniſtère.* La raiſon, pour laquelle le Parti contraire à la Cour s'oppoſoit avec tant de chaleur à la Propoſition de rembourſer au *Roi* les dépenſes qu'il avoit faites pour les Troupes d'*Hanovre*, & de les retenir pour l'année ſuivante à la Solde de la *Grande-Bretagne* ; étoit que, ſi la Négative l'eût emporté, l'on eût été dans l'obligation d'abandonner le ſiſtème que l'on avoit ſuivi par rapport aux Affaires générales, & de faire revenir les *Troupes Angloiſes* de *Flandre*. On ſe ſouvenoit que, lorſqu'on les y avoit envoïées, un des nouveaux Miniſtres avoit dit que, ſi ces meſures n'engageoient pas les *Hollandois* à ſe conformer aux vues de la *Cour d'Angleterre*, les *Anglois* ſeroient alors obligés de rappeller leurs Troupes & de ſe borner à la défenſe de leur Ile. Vers les quatre heures du ſoir, on alla aux voix ; la Propoſition fut acceptée à la pluralité de 260 voix contre 193, & l'on réſolut, *d'accorder au* Roi 265 *mille* 191 *Liv. Sterl. pour l'entretien, depuis le* 31 *d'Août juſqu'au* 25 *de Décembre* 1743, *de* 5 *mille* 513 *Hommes de Cavalerie & de* 10 *mille* 755 *Hommes d'Infanterie, compoſant les Troupes* d'Hanovre, *y compris les Généraux & l'Artillerie.* Il fut enſuite propoſé, *Que ces Troupes, ainſi que celles de* Heſſe, *fuſſent continuées à la Solde de la* Grande-Bretagne, *pour un an, à commencer du* 25 *de Décembre* 1742, *juſqu'à pareil jour* 1743. Les débats recommencèrent à ce ſujet & durèrent fort tard : mais enfin la pluralité des voix fit réſoudre, *d'accorder pour les Troupes d'*Hanovre *pendant le terme ſpécifié* 392 *mille* 697 *Liv. Sterl.*, 8 *Sh.*, 5 *Den.* ; *& pour les Troupes de* Heſſe, *qui montoient à* 12 *cens* 64 *Cavaliers &* 4 *mille* 908 *Fantaſſins*, 161 *mille* 607 *Livres Sterling*, 8 *Shelling*, 5 *Deniers.* Le rapport de ces Réſolutions ſe fit le 24 ; & quelques Membres propoſèrent, *de diminuer* 100 *mille Liv. Sterl. ſur la Somme accordée pour les Troupes d'*HANOVRE ; ce qui fut rejeté par 230 voix contre 177. Dans l'intervalle du 7 au 26 de Décembre, les deux *Chambres* paſsèrent les *Bills* pour la Taxe des Terres & pour celle ſur les Liqueurs fortes ;

La Propoſition eſt acceptée.

Propoſition ſur le même ſujet rejetée.

24 Décembre. Le Roi vient au Parlement, approuve les Bills des Taxes ſur le

SEC. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

ANNÉE MDCCXLIII.

Malt & ſur les Terres, & Harangue le Parlement. 1 Janvier 1743.

ce qui fut cauſe que, le 1 de Janvier 1743 après midi, le *Roi* ſe rendit au *Parlement* pour donner ſon conſentement Roïal à ces deux *Bills*. Enſuite il adreſſa ce Diſcours aux deux *Chambres*.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je ſuis bien aiſe que la circonſtance préſente me fourniſſe l'occaſion de vous témoigner combien je ſuis ſatisfait des progrès, que vous avés déja faits dans les Affaires qui doivent occuper cette Séance.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Le zèle & l'affection avec laquelle vous avés accordé ſi promtement une partie conſidérable des Subſides *pour cette année, méritent mes remerciemens particuliers; & je ne doute pas que le même zèle pour la Cauſe commune ne vous engage à me mètre en état de prendre les meſures convenables pour ſoutenir la* Reine de Hongrie, *pour rétablir la Balance du Pouvoir, pour former de nouvelles Alliances, s'il en eſt beſoin, & remplir les engagemens contractés pour cette fin avec différentes Puiſſances.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Je regarde cet heureux commencement comme un gage aſſuré de votre conſtance à défendre avec fermeté les intérêts de la Grande-Bretagne, *qui ſont & ſeront toujours l'unique objet de mes vues.*

Adreſſes des deux Chambres. 2, 6 Janvier.

Après que le *Roi* ſe fût retiré, les deux *Chambres* réſolurent unanimement, de préſenter chacune une *Adreſſe* au ROI, *pour le remercier de ſon très gracieux Diſcours émané du Trône, & de la ſatisfaction qu'il lui plaiſoit de témoigner du progrès que ſon* Parlement *avoit fait dans les Affaires, qui devoient être l'objet des Délibérations de cette Séance: Pour exprimer combien les deux* Chambres *étoient ſenſibles à la bonté, dont Sa Majeſté leur donnoit une marque ſi publique par le remerciement qu'elle leur faiſoit de leur empreſſement à ſubvenir aux moïens de l'aſſiſter efficacement: Pour l'aſſurer que, toujours remplies du même zèle pour la Cauſe commune, elles ne ceſſeroient de faire tous leurs efforts pour la mètre en état de prendre des meſures propres aux circonſtances, & de contracter toutes les Alliances & tous les engagemens qui pourroient être néceſſaires, tant à ſoutenir la* Reine de Hongrie *qu'à rétablir la Balance du Pouvoir: Enfin, pour déclarer qu'elles continueroient leurs Délibérations de manière à donner de plus en plus des preuves éclatantes de leur conſtance à défendre avec fermeté les véritables intérêts de leur Patrie.* Auſſitôt qu'on eut réſolu ces *Adreſſes*, qui furent préſentées le lendemain, divers Mem-

Pluſieurs Membres des deux Chambres aſſu-

ANNE'E MDCCXLII.

I. Sec. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

bres des deux *Chambres* allèrent chés le Baron de *Wasner* Miniſtre de la *Reine de Hongrie* pour l'en informer, & pour l'aſſurer que la Propoſition d'un nouveau *Subſide* pour cette Princeſſe ſeroit appuïée vigoureuſement dans la *Chambre-Baſſe*. Le *Miniſtre Autrichien* fit partir en leur préſence un Courier pour informer la Reine ſa Maîtreſſe des heureuſes diſpoſitions du *Parlement* en ſa faveur. Au reſte le Diſcours du *Roi* ſurprit beaucoup le plus grand nombre des Membres des deux *Chambres*. Perſone ne ſavoit la veille que le *Roi* dût haranguer ſon *Parlement*; & le jour même très peu de perſones en étoient inſtruites. Les opinions furent très partagées ſur le ſens & le but de ce Diſcours. Les uns le regardèrent d'abord comme un ſimple compliment. Ils croïoient que le *Roi*, venant de recevoir de ſes Sujets des *Subſides* très conſidérables, avoit jugé convenable de leur témoigner ſa reconnoiſſance pour la confiance qu'ils avoient en ſa Perſone, & pour leur libéralité. D'autres, qui ſe flatoient, peut être avec raiſon d'être plus clairvoïans & plus au fait des ſuites que ces ſortes de Diſcours pouvoient avoir, croïoient découvrir que l'on avoit projeté de nouvelles Alliances, qui ne pourroient ſe lier qu'au moïen de quelques nouveaux *Subſides*; & que le Diſcours par conſéquent n'annonçoit que de nouvelles demandes d'Argent. Pour appuïer leur opinion, ils diſoient; *Que le Comte de* Flemming *Envoïé de* Saxe *avoit eu diverſes Conférences avec les Miniſtres*; & concluoient, *Que la* Cour Britannique *alloit entrer dans une étroite liaiſon avec la* Cour de Saxe; *Que vers le Printems les Affaires prendroient une nouvelle face en* Allemagne; *& qu'alors l'indépendance de l'*Empire *ſeroit aſſurée de manière que ni la force, ni la fraude ne pourroient plus l'ébranler*. Le 12 de Janvier, les *Communes* réſolurent, *d'accorder au* Roi 146 *mille* 637 *Liv. Sterl.*, 7 *Sh.*, 2 *Den.*, *pour la dépenſe de l'Artillerie de Terre pendant cette année*, *&* 98 *mille* 48 *Liv. Sterl*, *pour les dépenſes extraordinaires de la même Artillerie pendant l'année précédante*, *auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu*. Le 25, ſur une Propoſition entièrement conforme à l'eſprit du Diſcours du *Roi*, les *Communes* réſolurent; *Que l'on accorderoit à Sa Majeſté la Somme de* 500 *mille Liv. Sterl. pour la mètre en état de concerter les meſures & de conclure avec d'autres Puiſſances les Alliances ou de contracter les engagemens*, *qu'Elle jugeroit néceſſaires pour le ſoutien de la* Maiſon d'Autriche, *& le rétabliſſement de l'Equilibre du Pouvoir en* Europe. Cette réſolution fut unanime, & le Parti contraire à la Cour n'y forma pas la moindre oppoſition. Il n'en fut pas de même lorſque l'on en fit le rapport le 4 de Février. Il y eut de fort grands débats, qui ne causèrent aucun changement. Le 6, la *Chambre-Baſſe* réſolut, *d'accorder* 188 *mille* 558 *Liv. Sterl.*, 14 *Sh.*, 5 *Den.*, *pour l'ordinaire de la Marine*, *en y comprenant les Officiers de Mer à demi-paie*; 58 *mille* 869 *Liv. Sterl.*, 15 *Sh.*, 9 *Den.*, *pour faire bon les Nonvaleurs du Fonds général*; 10 *mille Liv. Sterl.*, *pour l'entretien de l'Hôpital de* Greenwich; 20 *mille*, *pour rem-*

rent l'Envoïé de la Reine de Hongrie de leur zèle pour cette Princeſſe.

Comment le Diſcours du Roi fut pris.

Subſide. Artillerie de Terre.

Somme pour les beſoins de la conjoncture préſente.

30 Janvier & Février.

Ordinaire de la Marine; Nonvaleur du Fonds général; Hopital de Greenwich; Remplacement au Fonds d'Amortiſſement; Nonva-

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

leur des Droits ſur le Papier timbré & ſur les Liqueurs; Compagnie d'Afrique; Egliſe & Pont de Weſtminſter.

6 Fevrier.

placer au Fonds d'Amortiſſement une pareille Somme, que l'on en avoit tirée pour païer les intérêts de 12 cens mille Liv. Sterl. empruntée, l'année précédente par le Gouvernement; 10 mille Liv. Sterl., pour les Nonvaleurs des Droits nouvellement rétablis ſur le Papier timbré; 13 mille 786 Liv. Sterl., 10 Sh., 2 Den.; pour les Nonvaleurs du nouveau Droit de 12 Shelling par Baril ſur les Liqueurs non diſtillées; 10 mille Liv. Sterl., pour entretenir les Forts appartenans à la Compagnie d'Afrique; 4 mille pour les réparations de l'Abbaie de Weſtminſter; & 25 mille pour la conſtruction du Pont de la même Ville. Le 13 de Mars, il fut réſolu, d'accorder 26 mille 137 Liv. Sterling, 10 Den., pour les Officiers réformés des Troupes de Terre & de Mer; 3 mille 918 Liv. Sterl., pour les Penſions des Veuves d'Officiers; 41 mille 435 Liv. Sterl., 18 Sh., 8 Den., pour différentes dépenſes extraordinaires de 1742, non prévues par le Parlement; 133 mille 871 Liv. St., 8 Sh., 11 Den., pour le Fret des Bâtimens de tranſport, depuis le 1 de Janvier 1741, juſqu'au 3 de Décembre 1742; 35 mille 75 Liv. Sterl., 9 Sh., 1 Den., pour les Proviſions des Troupes de Terre depuis le 1 de Janvier 1741, juſqu'au 3 de Décembre 1742; & 12 mille Liv. Sterl. pour l'affermiſſement de la Colonie de la Georgie. Le 15 du même mois il fut réſolu, d'accorder au Roi un million Sterling ſur le Fonds d'Amortiſſement pour le ſervice de l'année courante. Les différentes Sommes accordées dans cette Séance faiſoient enſemble celle de 6 millions 302 mille 839 Livres Sterling, 10 Shelling, 10 Deniers; ce qui fait de notre Monnoie environ 151 millions 268 mille Livres.

Officiers Reformés; Veuves d'Officiers; Dépenſes Extraordinaires; Fret des Bâtimens de tranſport; Proviſions des Troupes de Terre.

13 Mars.

Un million Sterling pris ſur le Fonds d'Amortiſſement.

Moïens de lever le Subſide.

Taxe des Terres; 7, 18 Decembre. 1742.

Clauſes.

On travailla dès le 7 de Décembre, aux moïens de lever le *Subſide*; & les *Communes* réſolurent, *Qu'on impoſeroit, pour le ſervice de l'année* 1743, 4 *Shellings par Livres Sterling ſur les Terres, Penſions, Emplois, Emolumens, Biens perſonels en* Angleterre, *& une Taxe proportionée en* Ecosse. Le *Bill* en fut paſſé le 18, après qu'on y eût inſéré deux *Clauſes*; l'une *de Crédit*; & l'autre, *pour ſuppléer hors des* Subſides *de l'année* 1743, *la Nonvaleur de la Taxe ſur les Terres en* 1741. Le 19, il fut réſolu, *Que la Taxe ſur le Malt, Num, Cidre, Poiré, &c. ſeroit continuée pour un an.* Le 25, il fut ordonné, *Que l'on inſéreroit une Clauſe de crédit dans le* Bill *de cette Taxe.* Le 21 de Février, les *Communes* réſolurent; *Qu'il ſeroit levé un million Sterling en Annuités à* 3 *pour cent, &* 300 *mille Liv. Sterl. par voie de Loterie avec des Annuités auſſi à* 3 *pour cent, tranſportables à la* Banque *& chargées ſur les Droits accordés dans cette Séance ſur les Liqueurs fortes.* Elles réſolurent encore, *Que le* Roi *ſeroit autoriſé à emprunter* 518 *mille* 600 *Liv. Sterl. par des Billets de l'Echiquier; Que cette Somme avec une autre de* 481 *mille* 400 *Liv. Sterl., qui reſtoit à païer des Billets de l'Echiquier que l'on avoit précédemment fait circuler en vertu d'un* Acte de Parlement *ſeroient chargées ſur les Droits païables par ceux à qui l'on accorderoit des Licences pour vendre des Liqueurs fortes: Et qu'on emploieroit dans*

Taxe ſur le Malt; 19 Décembre. 8 Décembre.

Clauſe de Crédit. 25 Décembre.

Emprunt en Annuités & par forme de Loterie. 21 Février.

Argent reſté à

ANNÉE MDCCXLIII.

I. Sec. Séance du Trois. Parlement.

les Subſides *accordés pour cette année* 14 *mille* 492 *Liv. Sterl. qui reſtoient à l'Echiquier.* l'Echiquier.

Voici quels furent d'ailleurs les principaux *Bills* auxquels on travailla dans cette Séance. I. Acte, *pour défendre de porter des Galons d'Or & d'Argent.* Les Maîtres, Gardiens, Aſſiſtans & Communauté des Tireurs & Fileurs d'Or & d'Argent, & les Fabriquans de Galons de ces matières préſentèrent pluſieurs Requêtes aux *Communes* pour leur repréſenter, *que, ſi ce* Bill *paſſoit en Loi pluſieurs milliers de Familles ſeroient réduites a la dernière misère.* Ils demandoient auſſi d'être ouïs par leurs Avocats contre ce *Bill.* Après avoir lu ces Requêtes, les *Communes* ordonnèrent le 12 de Février, *Que l'on remît devant la* Chambre *un Comte des Galons, Trait de Fil d'Or & d'Argent, tranſportés hors du Roiaume pendant les 7 dernières années.* Je ne trouve point ſi le *Bill* en queſtion paſſa. II. Acte, *pour prévenir les fraudes commiſes par les Banqueroutiers.* III. Acte, *pour continuer pluſieurs Loix prêtes à expirer.* IV. Acte, *pour révoquer l'Acte paſſé la neuvième année du Roi régnant au ſujet des Liqueurs fortes.* Le 21 de Janvier, les *Communes* avoient réſolu; *Que le Droit de* 20 *Shellings par chaque Galon de Liqueurs fortes, accordé par l'Acte de la neuvième année du Roi, ceſſeroit après le* 25 *de Mars* 1743; *excepté la Somme de* 50 *Livres Sterling par an que le même Acte avoit accordé que l'on exigeât des Particuliers pour la permiſſion de vendre de ces Liqueurs, ceſſeroit pareillement après le* 25 *de Mars; & que tous ceux qui tenoient des Hôtelleries ou des Maiſons publiques & qui voudroient vendre de ces Liqueurs, après le même terme, paieroient* 20 *Shellings par un an pour la permiſſion: Qu'à l'avenir les Diſtillateurs paieroient* 6 *Sh. pour chaque Galon d'Eſprits tirés des matières étrangères; un Shelling ſeulement par Galon d'Eſprits tirés de toute eſpèce de Boiſſons, de Drache ou de Grains, & un Shelling & un quart par Galon d'Eſprits tirés de toute autre eſpèce de matière d'*Angleterre: *Que les Diſtillateurs paieroient pareillement* 6 *Sh. pour chaque Galon d'Eſprits faits dans la* Grande-Bretagne *d'aucune eſpèce de Vin ou de Cidre apportés du dehors, &* 3 *Sh. par Galon de Liqueurs fortes ou d'Eau-de-Vie faites pour vendre & tirées de toute autre eſpèce de matière, indépendament des autres Droits précédemment impoſés ſur les mêmes Liqueurs: Enfin que pour encourager à les tranſporter dehors, on accorderoit la reſtitution de divers Droits.* Ces Réſolutions furent approuvées le 28; & la *Chambre* ordonna que l'on portât un *Bill* en conformité. Il fut paſſé le 25 de Février: mais il ſouffrit les jours ſuivans de grandes difficultés dans la *Chambre-Haute*; ſur tout de la part des *Evêques.* L'*Evêque de Salisbury* fit à ce ſujet un Diſcours très grave. Le Comte de *Cheſterfield* mit beaucoup d'eſprit dans ce qu'il dit contre ce *Bill*; & le Lord *Harvey* l'attaqua par des raiſonnemens ſolides. Il parcourut toutes les repréſentations des Magiſtrats des Villes, tous les Sermons du Clergé, les différentes Lettres du Roi, les Actes du *Parlement* par leſquels on avoit

Bills de cette Séance.

Pour défendre les Galons d'Or & d'Argent.

Requête contre ce Bill.

Comte des Galons, Trait & Fil d'Or pendant 7 ans.

12 Février.

Bil contre les Banqueroutes.

Pour continuer diverſes Loix.

Au ſujet des Liqueurs fortes.

Ce Bill excite de grands débats dans la Chambre-Haute.

I. Sec. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E M.D.C.C.XLIII.

tâché d'empêcher ou de reſtraindre un Vice auſſi contraire à la Société que la débauche d'Eau-de-Vie. Il conclut, *Que ceux qui vouloient ôter toutes ces barrières ; & qui, pour l'amour d'un chétif Impôt, laiſſoient à la Populace la liberté de ſe tuer à force de boire, étoient des Ennemis des Loix & du Peuple.* Le Comte de *Cholmondley* lui répondit, & fit voir ; *Que l'on avoit mal compris l'état de l'Affaire : Qu'il ne s'agiſſoit nullement d'une Queſtion de Médecine, ni ſi l'Eau-de-Vie convenoit ou ne convenoit pas à la ſanté du Peuple : Qu'il n'y avoit aucune différence de ſentimens à cet égard ; mais que le but du* Bill *étoit proprement de règler les Droits ſur les Liqueurs fortes d'une manière qui répondît mieux aux fins que l'on s'étoit propoſées, puiſque les moïens que l'on avoit emploïés juſqu'alors n'avoient point eu d'effet.* Le réſultat des débats fut que l'on examineroit en grand Committé le *Bill*, Article par Article. Ce qui ſe fit avec beaucoup d'exactitude le 21 de Février ; & la troiſième Lecture en fut ordonnée à la pluralité de 65 voix contre 35. Cette troiſième Lecture occaſiona de nouveaux débats qui furent ſoutenus de part & d'autre par les mêmes perſones avec beaucoup de chaleur. On mit enſuite la Queſtion : *Si le* BILL *paſſeroit ?* L'Affirmative l'emporta de 58 voix contre 39, à la grande ſatisfaction de la Populace. Les Lords *Sandwich*, *Cheſterfield*, *Talbot*, *Briſtol*, *Dunk-Halifax*, *Haverſham*, *Aileſburi*, *Bedford*, *Orford* & *Ward* firent enregiſtrer la Proteſtation ſuivante, dont les trois derniers, en la ſignant, rejetèrent la ſeconde raiſon.

Proteſtation de 10 Séigneurs contre ce Bill.

NOUS proteſtons ; 1°. Parce que dans l'Acte de la neuvième année du Règne de Sa Majeſté d'à préſent qui défend l'uſage exceſſif des Liqueurs fortes que le Bill *ſuſdit annulle, il eſt dit pour raiſon :* „ *Que la boiſſon immodérée des Liqueurs fortes étoit portée* „ *à un tel excès parmi le commun du Peuple, que non-ſeulement leur ſanté en* „ *ſouffroit, en ſorte qu'ils ſe rendoient incapables de travailler, mais auſſi* „ *que leurs mœurs en étoient tellement corrompues, qu'ils ſe portoient aiſément* „ *à commettre toutes ſortes de déſordres ; & les mauvaiſes conſéquences, qui en* „ *réſultent, ne ſe terminent pas à la Génération préſente, mais s'étendent à des* „ *ſiécles futurs ; ce qui cauſeroit avec le tems la ruine & la deſtruction de ce* „ *Roïaume* „. *C'eſt pour quoi il nous paroît que ſi un* Acte, *qui n'avoit pour but que de remédier à des maux ſi indiſpenſables, n'eût pas été parfait pour parvenir à des fins ſi ſalutaires, la ſageſſe du Gouvernement devroit en avoir examiné les imperfections & ſupléé à ces défauts, pluſtôt que de l'avoir annullé par un* Acte, *qui autoriſe les nombreuſes calamités pour l'extirpation deſquelles il avoit été formé : 2°. Parce que d'avoir refuſé que les Médecins les plus célèbres euſſent donné leurs avis ſur les conſéquences fatales de ces Liqueurs pernicieuſes, peut être interprété par le Public comme une Réſolution de cette* Chambre *pour empêcher toute ſorte d'information légale des effets funeſtes ſur la ſanté & les mœurs du Genre humain, qui ſuivront néceſſairement la licence effrénée permiſe par ce* Bill. *3°. Parce que c'eſt le devoir eſſentiel de toute Légiſlature de veiller à protéger la vie & à préſerver les mœurs du Peuple,*

Il nous paroît que de vouloir tirer quelque avantage de leurs débauches & des misères qui en réſultent, & la perte de pluſieurs milliers de Sujets, eſt un renverſement manifeſte des Principes fondamentaux de toute Police Nationale, & contraire à toutes les utilités de la Société, ſeuls fondemens de tout Gouvernement. 4°. Parce que, comme l'opulence & le pouvoir d'un Etat, dépendent du nombre, de la vigueur & de l'induſtrie de ſes Habitans, & ſa liberté & ſon bonheur, de leur tempérance & de leurs bonnes mœurs, ce Bill *ne tend qu'à détruire tout cela, en permètant à 50 mille Maiſons de débiter un poiſon, que l'on ſait par expérience énerver les Robuſtes & détruire les Foibles, faire périr l'induſtrie, & exciter & enflamer ceux qui en ſont ennivrés à commètre les crimes les plus énormes. A quelle confuſion, à quelles calamités ne doit-on pas s'attendre, lorſque près de la vingtième partie des Maiſons de ce Roïaume ſera convertie en des ſéminaires d'ivreſſe & de ſcélérateſſe, autoriſés & protégés par la Légiſlature. Et, comme nous concevons que les contributions que ces infâmes rédnits doivent paier & les ſommes qu'on doit lever par ce malheureux projet, ſont des objets indignes de l'attention du* Parlement, *ſi on les compare avec les maux infinis qui en réſultent, auſſi ſommes-nous d'avis que ſi le beſoin de l'Etat n'exigeoit qu'on levât les ſommes immenſes accordées cette année, on ne pourroit jamais pallier le crime d'avoir eu recours à des moïens fondés ſur l'indulgence pour la Débauche, l'encouragement des Crimes, & la deſtruction du Genre humain.* V. Acte, *pour abolir après le 24 de Juin 1744, les Taxes accordées ſur tous les Aubergiſtes par* Acte *de la 12 année de* George I. VI. Acte, *pour défendre l'uſage des Toiles de Batiſte fabriquées dans les Païs étrangers.* La ſeconde lecture de ce *Bill* fut faite le 18 de Mars; & l'on en renvoïa l'examen à deux mois; c'eſt-à-dire qu'on l'abandonna, le *Parlement* ne devant pas durer tout ce tems. VII. Acte, *pour punir les Malfaiteurs, qui tranſportés en* Amérique *par Jugement, en reviendroient ſans permiſſion.* VIII. Acte, *pour punir plus efficacement les Déſerteurs & les Soldats mutins.* IX. Acte, *pour expliquer & corriger un Acte de la quatorzième année du Roi règnant concernant les grands Chemins.* X. Acte, *pour mieux établir les Corporations ou Communautés des Villes, Bourgs, &c.* Ce *Bill* paſſa dans la *Chambre-Baſſe:* mais les *Seigneurs* le rejetèrent. XI. Acte, *pour former plus aiſément & plus promtement les Equipages des Vaiſſeaux du* Roi. XII. Acte, *pour autoriſer les Juges de Paix à agir dans certaines Affaires concernant les Paroiſſes.* XIII. Acte, *pour l'enregiſtrement des Contrats & des Teſtamens faits par les* Seigneurs *& les* Catholiques Romains. XIV. Acte, *pour expliquer & corriger les Loix concernant les Vagabons & les Gens ſans aveu.* Les *Seigneurs* firent des changemens à ce *Bill*; & les *Communes*, en aiant déſapprouvé pluſieurs, établirent un Committé pour rediger leur raiſons par écrit & les communiquer aux *Seigneurs*, qui réſolurent le 26 de Mars, de les prendre en conſidération le 6 du mois ſuivant: mais la Séance aiant été finie avant ce jour le *Bill* ne put être achevé. XV. Acte, *pour expliquer &*

Suppreſſion des Taxes ſur les Aubergiſtes.

Au ſujet des Toiles de Batiſte.

Contre les Malfacteurs revenans d'eux même de leur exil.

Contre les Déſerteurs, &c.

Au ſujet des grands Chemins.

Au ſujet des Corporations.

Au ſujet de l'Equipement de la Flote.

En faveur des Juges de Paix.

Pour l'Enregiſtrement des Contrats.

Contre les Vagabonds.

Touchant les

I. Sec. Seance du trois. Parlement.

ANNÉE MDCCXXII.

Elections Parlementaires.

corriger les Loix touchant les Elections des Membres du Parlement en Ecoſſe; & pour reſtraindre la partialité & régler la conduite des Officiers chargés de faire le rapport des Elections. XVI. Acte, *pour expliquer & corriger les Loix touchant les Elections des Députés au* Parlement *pour les Comtés en* Angleterre. XVII. Acte, *pour expliquer & corriger les Loix touchant l'Election des Députés au* Parlement *pour les Villes & Bourgs du Royaume.* XVIII. Acte, *en faveur des Débiteurs inſolvables, avec une* Clause *pour priver du bénefice de cet* Acte *ceux qui avoient déja été élargis de priſon en vertu des précédens* Actes *de* Parlement. Ce *Bill* fut fait ſur pluſieurs Requêtes préſentées aux *Communes* le 13 de Décembre, de la part des pauvres Priſonjers retenus pour dètes en diverſes Priſons, leſquels répréſentoient leur extrême misère & prioient la *Chambre* d'y apporter quelque remède. On réſolut de les faire jouir de tout l'avantage de la Loi faite dans le précèdent *Parlement*, par laquelle les Débiteurs inſolvables devoient être mis en liberté, pourvu qu'ils abandonnaſſent à leurs Créanciers tout ce qu'ils poſsèdoient : mais par la *Clauſe* que l'on inſéra cette fois-ci dans le *Bill*, on prévint un abus dont ſans doute on avoit déja pluſieurs exemples. Des Gens élargis en abandonnant tout ce qu'ils avoient, faiſoient de nouvelles dètes; & ſe mètoient volontiers dans le cas d'être empriſonés de nouveau, parce que la Loi leur fourniſſoit le moïen de ſortir de priſon ſans païer.

En faveur des Débiteurs inſolvables.

Propoſitions rejetées.

Il y eut diverſes Propoſitions, la pluſpart importantes, qui furent rejetées dans cette Séance. Commençons par celles qui furent faites dans la *Chambre-Baſſe*.

Concernant l'Etat de la Nation. 28 Novembre.

Le 28 de Novembre, après que la *Chambre* eût réſolu de prendre le lendemain en conſidération le Diſcours du *Roi* pour l'ouverture de la Séance, il fut propoſé; *Que la* Chambre *ſe mît en Committé pour examiner l'Etat de la Nation.* Cette Propoſition, faite par le Parti contraire à la Cour, ſe rapportoit à ce que l'on a vu dans les Inſtructions de la Ville de *Londres* à ſes Réprèſentans, qu'il ne faloit point délibérer ſur le *Subſide* juſqu'à ce que l'on eût fait redreſſer les Griefs dont on avoit à ſe plaindre. Mais elle fut rejetée à la pluralité de 169 voix contre 125 & l'on réſolut, *Que la* Chambre *s'ajourneroit ſur le champ au lendemain.* Le Parti de la Cour, aiant prévalu dans cette première occaſion, ſut venir à bout de faire délibérer ſur le *Subſide* dès le 3 de Décembre, & par là de rendre inutiles les Inſtructions données par un grand nombre de Villes & de Communautés à leurs Répréſentans. Auſſi la pluſpart furent-telles révoquées avant la fin de ce mois de Décembre.

Concernant les Traités faits avec la Ruſſie & le Roi de Pruſſe. 11 Décembre.

Le 15 de ce mois, lorqu'on s'attendoit à la propoſition d'une Accuſation contre le Comte d'*Orford*, le S. *Pitt* propoſa *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Alliances défenſives conclues entre Sa Majeſté d'une part & la* Czarine *& le* Roi de Pruſſe *de l'autre, avec les Copies des Articles ſéparés.* Il allégua beaucoup

beaucoup de raiſons pour prouver *qu'il étoit non ſeulement utile, mais même néceſſaire que les* Communes *euſſent une entière connoiſſance des Traités, avant qu'on en vint à traiter l'importante Queſtion des* Subſides, *afin que les Membres fuſſent informés à quoi ces Traités engageoient* l'Angleterre, *quelle Cauſe elle devoit ſoutenir en conſéquence, & ſur quelles Alliances elle pouvoit comter. Le* Chancelier de l'Echiquier & pluſieurs autres répondirent; *Que le S.* Pitt *& ceux de ſon parti n'entendoient pas bien le ſens des paroles de la Harangue du* Roi: *Qu'il avoit fait part à ſon* Parlement *qu'il étoit convenu d'une Alliance défenſive avec* l'Impératrice de Ruſſie *& le* Roi de Pruſſe; *ce qui n'annonçoit pas que ces Traités fuſſent entièrement conclus, ſignés & ratifiés: Qu'ainſi le* Roi *n'étoit pas encore en état d'en donner une plaine connoiſſance à la* Chambre; *& que, comme il n'en avoit fait part à la* Chambre *que par anticipation, il n'étoit pas convenable de lui préſenter une* Adreſſe *à ce ſujet.* Après ce débat la Propoſition fut rejetée ſans aller aux voix.

Au ſujet de l'établiſſement d'un nouveau Committé contre le Comte d'Orford. 12 Décembre.

Le lendemain, lorſqu'on croïoit qu'il ne ſeroit pas queſtion du Comte d'*Orford*, le S. *Lileton, Wight* zèlé, fit un Diſcours à la *Chambre*, dans lequel il propoſa *d'établir un nouveau Committé pour examiner la conduite de* Robert *Comte* d'Orford *pendant les dix dernières années.* Le Chevalier *Wathin Wynne, Tory* très attaché à ſon Parti, parla très vivement pour cette Propoſition. Il dit; *Que la Nation ſouhaitoit que l'on examinât la conduite du précèdent Miniſtère, & qu'elle s'attendoit avec juſtice que le* Parlement *y procèdât; puiſque, par le rapport du dernier Committé Secret, il paroiſſoit qu'on pourroit découvrir beaucoup de malverſations.* Le S. *Carew*, qui prit la parole après le Chevalier *Wynne*, répèta le Diſcours que le S. *Sandys* Chancelier de l'Echiquier avoit prononcé dans la Séance précèdente en faveur de l'établiſſement du Committé ſecret. L'Aſſemblée rit du tour que ce Membre jouoit au Chancelier de l'Echiquier, en le mètant dans la néceſſité de ſe réfuter lui-même, en parlant pour le Parti de la Cour qu'il avoit embraſſé depuis la dernière Séance. Le S. *Sandys* parla donc avec une vivacité qu'il n'avoit pas coutume d'avoir, & qu'il devoit à l'embaras dans lequel on l'avoit mis. Le S. *Doddington*, qui lui répondit, aiant dit; *Qu'il auroit eu peine à croire qu'on eût pu ſans confuſion ſoutenir le contraire de ce que l'on avoit ſoutenu précèdemment, & ſe déclarer pour un Parti contre lequel on avoit ſignalé ſon zèle, s'il n'avoit devant les ieux un Homme d'honneur, qui n'avoit pas fait difficulté d'en agir ainſi*; le Colonel *Bladen*, qu'il déſignoit, ſans le nommer, ſe leva ſur le champ & répondit; *Que la confuſion devroit pluſtôt couvrir le viſage de celui qui venoit de parler, puiſque, malgré les malverſations dont on prétendoit que le Comte d'*Orford *s'étoit rendu coupable, cette même perſone n'avoit pas ceſſé de ſoutenir juſqu'à ce qu'elle le crût prêt de la chûte; & qu'alors elle avoit imité la prudence de ces Rats, qui ſe ſauvent d'une Maiſon quand ils la voient prête à crouler.* De tous ceux qui prirent part à ces débats, il n'y en eut point qui parlaſſent avec plus de force que le

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

S. *Pelham* & le Chevalier *Bernard*. Le premier dit; *Qu'il défendoit le Comte d'*Orford, *non ſeulement comme un Miniſtre pour lequel il avoit la plus haute eſtime, mais auſſi comme un Ami pour lequel il avoit l'affection la plus ſincère.* Enſuite, après avoir amplement juſtifié la conduite du Comte d'*Orford*, il dit; *Qu'il avoit juſques-là ſimplement expoſé ſa penſée; mais qu'il alloit finir par rendre témoignage à la vérité: Que dans toute ſa vie il n'avoit connu perſone qui fût plus rempli de zèle & d'affection pour ſa Patrie, que le Comte d'*Orford; *& que qui que ce ſoit n'avoit plus d'averſion que lui pour les meſures, qui ſembloient favoriſer les Puiſſances étrangères au préjudice de ſon Païs.* On trouva beaucoup d'aigreur dans le Diſcours que le Chevalier *Bernard* fit en faveur de la Propoſition. Il dit; *Que la Nation attendoit un examen ſévère, auquel on n'apporteroit point d'obſtacle: Que ſi l'on rejetoit la Propoſition, la réſolution, que l'on prendroit à cet égard, ſeroit regardée par le gros de la Nation comme un déni de Juſtice, & qu'il en pourroit réſulter des conſéquences bien plus fâcheuſes, que tout ce qui pourroit arriver en ſouffrant qu'un Miniſtre ſubît un examen conforme à l'équité.* Après les débats on alla aux voix; l'affirmative n'en eut que 186 & la négative 253. Ainſi la Propoſition fut rejetée par une Majorité de 67 voix. C'étoit ſur l'Affaire de l'Election du Bourg de *Weymouth* que l'on comtoit fonder l'accuſation que l'on vouloit intenter contre le Comte d'*Orford*; & cette Affaire ſe décidoit dans la *Chambre-Haute* dans le même tems, que ce que je viens de rapporter ſe paſſoit dans la *Chambre-Baſſe*. Le Comte d'*Orford*, préſent aux débats que l'Election de *Weymouth* excita parmi les *Seigneurs*, les écouta ſans paroître avoir la moindre inquiétude de ce qui pour lors occupoit les *Communes*. Il entendit tranquillement tout ce qui fut dit pour & contre l'Election dont il s'agiſſoit; &, lorſque la pluſpart des *Seigneurs* dévoués à la Cour ſe furent retirés pour éviter de donner aucun ombrage en votant d'une manière qu'ils ſavoient ne devoir pas plaire au Peuple, il donna ſa voix ſans balancer. Sa fermeté lui fit honneur, & ſon parti n'en eut que plus d'attachement pour lui. Ce jour-là même le nouveau Comte de *Bath*, le célébre *Guillaume Pulteney* tint une conduite dont on ne pénètra pas les motifs, & qui ne lui fit pas autant d'honneur. Après avoir parlé contre le Jugement rendu dans l'Affaire de l'Election de *Weymouth*, quoiqu'il fût fondé ſur l'opinion unanime des Juges, & n'avoir rien oublié pour engager ceux qui l'écoutoient à voter contre ce Jugement, il ne voulut pas voter lui-même, & ſe retira pendant qu'on alloit aux voix.

Au ſujet du Bill pour aſſurer la liberté des Parlemens. 24 Decembre.

Le 14, le Parti contraire à la Cour eſſaïant de reculer de tout ſon poſſible l'Affaire du *Subſide*, fit propoſer par le S. *Barrington*, Fils du Lord Barrington; *de paſſer le* Bill *pour mieux aſſurer la liberté des* Parlemens, *en limitant le nombre des Officiers qui pourroient avoir Séance dans la* Chambre-Basse. Il fut appuïé par les meilleurs Orateurs du Parti, particulièrement par le S. *Doddington* qui parla très vivement en faveur *de la néceſſité*

ANNE'E MDCCXLI.

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

de ſatisfaire la Nation ſur ce point, & de diſſiper par un pareil Bill *les appréhenſions qu'elle avoit depuis ſi longtems, & qui ſe fortifioient encore par la conduite de certains Membres.* Un jeune Député, qui parloit peut-être pour la première fois dans la *Chambre*, dit; *Qu'un Membre du* Parlement *& un Homme revêtu d'Emplois ſervoient deux Maîtres différens; que l'un ſervoit le Peuple par honneur; l'autre la Courone par intérêt; & que ceux qui les vouloient ſervir tous deux, pouvoient avec raiſon être ſoupçonés de ſacrifier l'honneur à l'intérêt & de n'avoir en vue que leur propre avantage.* Les Adverſaires de la Propoſition parlèrent avec beaucoup de vigueur; & celui d'entre eux qui ſe diſtingua le plus, fut le S. *Sandys* Chevalier de l'Echiquier qui, tant qu'il avoit été l'un des premiers de l'autre Parti, s'étoit chargé dans toutes les Séances de propoſer ce même *Bill*, pour lequel il avoit témoigné plus d'ardeur non ſeulement qu'aucun des autres Chefs du Parti, mais même que qui que ce fût dans le Roïaume. Il commença par juſtifier ſon changement de conduite, en diſant; *Qu'il avoit été pour un* Bill *contre les Membres revêtus d'Emplois & qu'il étoit encore de la même opinion, quoiqu'il ſe déclarât actuellement contre ce même* Bill. Il fit enſuite remarquer; *Que la Courone ne cèdoit qu'à regret & très difficilement quelque portion de ſes Prérogatives, ſurtout quand aucune apparence de néceſſité ne l'obligeoit à s'en départir afin de ſoutenir ſon pouvoir & ſa dignité: Que dans la Séance précèdente on avoit fait paſſer un* Bill *aïant trait au même objet, lequel étoit actuellement regardé comme une Loi, quoiqu'il ne dût avoir ſon exécution qu'après la diſſolution de ce* Parlement; *Que de revenir ſi tôt à la charge avec des demandes de la même nature, avant que l'expérience eût fait connoître les avantages ou les inconvéniens du* Bill *de la dernière Séance; c'étoit altérer une partie de la Puiſſance légiſlative, & lui donner de la défiance de gens que rien ne contentoit, & qui faiſoient ſervir ce qu'ils obtenoient de baſe à de nouvelles demandes.* Il ajouta; *Qu'il s'étoit déterminé principalement par ces raiſons à ſouhaiter que l'on eût laiſſé tomber la propoſition de ce* Bill, *ſans y faire attention, afin qu'il fût regardé ſeulement comme l'opinion d'un certain Parti, non comme un Jugement de la* Chambre des COMMUNES. Il finit en diſant; *Que le Poſte qu'il occupoit n'influoit en rien ſur la manière dont il votoit dans cette Affaire, puiſque, s'il arrivoit que le* Bill *projeté paſſât, les Emplois dont il étoit revêtu ne le rendroient pas incapable d'avoir Séance dans la* CHAMBRE. Les débats durèrent juſqu'à ſept heures du ſoir; & la Propoſition fut rejetée à la pluralité de 121 voix contre 196. Ainſi le Parti de la Cour eut l'avantage: mais ce ne fut pas ſans riſquer de ſuccomber. Le S. *Gilbon*, l'un des Commiſſaires de la Tréſorerie, donna ſa voix pour le *Bill* au grand étonement des deux Partis; & ſon exemple fut ſuivi par pluſieurs autres qu'on n'auroit pas ſoupçonnés de voir en faire autant. La Cour n'eut la pluralité des voix que parce que le Marquis de *Twedale* avoit gagné les Députés d'*Ecoſſe*, qui ſe déclarèrent tous contre le *Bill*.

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Au sujet des Engagemens avec la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne.

ANNE'E MDCCXLIII.

Le 26 de Janvier, il fut proposé, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire communiquer à la* Chambre *les Copies des Traités & des Conventions, en vertu desquels on devoit païer* 300 *mille Livres Sterling à la* Reine de Hongrie *&* 200 *mille au* Roi de Sardaigne *sur les* Subsides *annuels accordés par le* PARLEMENT. Le S. *Waller*, qui fit cette Proposition, dit entre autres choses; *Que s'il étoit déraisonable pour quelque Ministère que ce fût de prétendre tenir dans l'ignorance le Grand Conseil de la Nation & d'extorquer des Sommes considérables d'Argent, sans daigner donner la moindre lumière sur l'usage que l'on en faisoit; à plus forte raison la même conduite étoit-elle absolument inexcusable de la part du Ministère présent, ceux qui le composoient, n'étant parvenus aux Postes qu'ils occupoient qu'en décriant les mesures de leurs Prédècesseurs.* Le S. *Pitt* dit ensuite; *Qu'il étoit surpris que le présent Ministère se donnât sans nécessité, tant à lui-même qu'aux autres, tant de peines sur cette Affaire; Que le seul moïen de mètre les Membres de la* Chambre *dans le cas de voter en faveur des demandes du Ministère & de seconder ses vues, étoit de montrer que les mesures qu'il avoit prises étoient justes. Si*, continuoit-il, *on nous communique les Traités conclus avec le* Roi de Sardaigne, *& qu'il paroïsse qu'ils procurent à la Cause commune un aussi grand avantage qu'on le prétend, nous accorderons des* Subsides *de bon cœur & sans balancer. Si l'on ne nous communique point ces Traités, pouvons-nous donner l'Argent du Peuple sans savoir pourquoi? A pareille condition, y a-t-il quelqu'un qui voulût donner de sa propre bourse?* Le S. *Pelham* répondit; *Qu'il n'étoit pas au pouvoir du* Roi *d'accorder la demande qu'on lui feroit dans l'*Adresse *proposée: Que, si ceux qui l'écoutoient vouloient réfléchir un moment sur la situation du* Roi de Sardaigne *& sur la nature des engagemens que ce Prince avoit contractés avec l'*Angleterre, *ils sentiroient d'abord qu'une telle* Adresse *n'étoit pas de Saison. Si par exemple*, dit-il, *le* Roi de Sardaigne *s'est engagé d'agir offensivement contre une certaine Puissance voisine, lorsque le tems le demandera; rendre publics ces Traités ne seroit-ce pas exposer ce Prince au ressentiment de cette Puissance, & se priver par là du fruit qu'on espère tirer de cette Alliance? Les raisons même qu'on allègue pour porter la* Chambre *à présenter une* Adresse, *doivent l'en empêcher; car, si l'on a quelque lieu de douter, comme quelques Persones l'insinuent, que le* Roi de Sardaigne *remplisse ses engagemens; le prétexte le plus plausible que l'on puisse fournir à ce Prince de ne point accomplir ces Traités, c'est de les rendre publics. On sait qu'il est dans un grand embaras, qui ne vient que de sa constance à soutenir la Cause commune. Ainsi tous ceux qui souhaitent que cette Cause prospère, doivent sentir qu'il le faut secourir. A l'égard des Sommes accordées jusqu'ici pour le service de ce Prince & de la* Reine de Hongrie, *il est juste que l'on satisfasse la* Chambre *à cet égard; & rien n'empêche qu'on ne lui communique les Papiers nécessaires pour montrer l'usage que l'on a fait de ces Sommes.* On repliqua; *Qu'on ne demandoit pas la communication des*

Traités préſens, mais ſeulement de ceux qui les avoient précédés. A quoi l'on répondit; *Que communiquer les Traités paſſés, ce ſeroit divulguer la nature des Traités préſens; & que cela tendoit à détourner à jamais les Puiſſances Etrangères de traiter avec la* GRANDE-BRETAGNE. Cette dernière réponſe mit fin aux débats; &, ſans égard à la Propoſition du S. *Waller* qui fut rejetée, la *Chambre*, avant de ſe ſéparer, ſe contenta d'ordonner; *Que l'on remêtroit devant elle un Etat des différentes Sommes païées à la* Reine de Hongrie, *avec une ſpécification du tems & de la manière qu'elles avoient été remiſes par* Amſterdam; *les Copies de tous les Ordres donnés au Tréſorier de l'Armée depuis l'année* 1726, *pour recevoir les* Subſides *accordés à des Princes Etrangers, où les Sommes deſtinées à engager des Troupes Auxiliaires, avec un Compte de l'Argent païé au* Roi de Sardaigne, *en conformité de l'*Acte *paſſé dans la précédente Séance du* PARLEMENT.

Le 20 de Février, il fut propoſé *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour demander la communication des Déclarations, Mémoires, Repréſentations, Lettres, Extraits de Lettres & Rapports des Communications Verbales faites de la part du* Roi de Pruſſe *à Sa Majeſté & à ſes Miniſtres ou aux* Etats-Généraux *& à leurs Miniſtres & par eux communiqués au* Roi *& à ſes Miniſtres, concernant la retraite des Troupes Auxiliaires emploïées en* Allemagne *au ſecours de la* Reine de HONGRIE; ce qui fut rejeté à la pluralité de 160 voix contre 130. Enſuite on propoſa *de préſenter une autre* Adreſſe, *pour ſupplier le* Roi *de faire remêtre devant la* Chambre *des Copies des Déclarations, Mémoires, Repréſentations, &c. faites de la part du* Roi de Suède, *à Sa Majeſté ou à ſes Miniſtres au ſujet des* Troupes Heſſoiſes, *qui pour lors étoient dans les* Païs-Bas; *avec les Copies des Réponſes faites à ces différens Mémoires; & d'informer la* Chambre *ſi ces Troupes iroient en* Allemagne *ou non.* Cette Propoſition fut pareillement rejetée à la pluralité de 148 voix contre 234.

Au ſujet des Négociations avec le Roi de Pruſſe, les Etats-Généraux & la Suède. 20 Fevrier.

Le 28, on propoſa *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier d'ordonner qu'en cas qu'il fût néceſſaire d'envoïer une Armée en* Allemagne, *on emploieroit pour cet effet les Troupes étrangères que la* Grande-Bretagne *avoit priſes à ſa Solde, attendu les inconvéniens qui réſulteroient de la grande diſtance des lieux & de la dépenſe qu'il faudroit faire, ſi l'on étoit obligé d'y faire paſſer les* Troupes Angloiſes; *& qu'en cas qu'il fallût laiſſer des Troupes dans les* Païs-Bas, *les* Anglois *y demeuraſſent au lieu des Troupes que la Nation avoit à ſa Solde; comme auſſi de vouloir bien ſoulager la Nation de la dépenſe des 6 mille* Heſſois, *s'ils ne pouvoient point agir dans l'*Empire, *& de les remplacer par un pareil nombre de Troupes Nationales.* Après de grands débats, cette Propoſition fut rejetée à la pluralité de 158 voix contre 135.

Au ſujet de la Deſtination des Troupes. 28 Février.

Le 7 de Mars, il fut propoſé *de ſupplier le* Roi *par une* Adreſſe, *attendu les Dêtes & les Taxes exorbitantes dont la Nation étoit chargées, leſquelles augmentoient tous les jours, & la Guerre juſte & néceſſaire dans laquelle Sa Majeſté étoit engagée avec l'*Eſpagne, *qu'il lui plût très gracieuſement de diminuer la dépenſe,*

Au ſujet de la part que l'Angleterre devoit prendre à la Guerre de la Reine de Hongrie. 7 Mars.

I. Séc. Séance du Trois. Parlement.

ANNE'E M DCC XLIII.

en congédiant les Troupes ſubſidiaires que la Grande-Bretagne *avoit à ſa Solde, en cas qu'aucune des autres Puiſſances de l'*Europe, *qui ſe trouvoient engagées par des Traités ou liées par intérêt à ſoutenir la* Reine de Hongrie, *& particulièrement les* Etats-Généraux des Provinces-Unies *ne jugeaſſent pas à propos d'agir offenſivement en* Allemagne *de concert avec Sa Majeſté; & cela, conformément à l'*Adreſſe *de la* Chambre, *approuvée par Sa Majeſté dans la dernière Séance, & dans laquelle la* Chambre *avoit repréſenté que la concurrence des autres Puiſſances étoit l'unique moïen de ſoutenir efficacement la* Maiſon d'Autriche *& de rétablir en* Europe *l'Equilibre du Pouvoir.* Quelque raiſonable que fût cette Propoſition, 195 voix contre 134 la firent rejeter.

Propoſitions concernant les Troupes d'Hanovre rejetée par la Chambre-Haute. 12 Avril.

Je n'ai plus rien à dire de ce qui ſe paſſa dans la *Chambre-Baſſe*; & je ne trouve dans la *Chambre-Haute* qu'une ſeule Affaire qui mérite quelque attention. Avant la fin de Décembre on avoit remis aux *Seigneurs* l'Etat de la dépenſe des Troupes d'*Hanovre.* Le Duc de *Bedford* demanda que l'on en fît l'examen, & parla vivement contre la démarche que le Miniſtère avoit haſardée, en prenant ces Troupes à la Solde de la *Grande-Bretagne*, ſans l'avis du *Parlement.* Il dit entre autres choſes; *Que les ſuites d'une démarche de cette nature lui cauſoient beaucoup d'inquiétude, parce qu'il ne voïoit pas comment le Public pourroit ſavoir quel étoit le ſentiment de la* Chambre *ſur ce ſujet: Qu'il appréhendoit que l'on ne confondît ces Troupes avec celles de la Nation dans le* Bill *contre les Soldats mutins: Que dans ce cas il ſeroit difficile d'en faire la matière d'un débat particulier.* Il ajouta: *Je propoſe donc que l'on examine l'Etat de la Dépenſe pour ces Troupes; &, quand cela ſera fait, je ferai une autre Propoſition; car je vous avoue,* Milords, *que je brûle d'envie de tranſmettre mon Nom à la Poſtérité, en déſapprouvant des meſures ſi pernicieuſes, ſi dangereuſes, ſi déteſtables. En un mot, je crois qu'il eſt de la dernière importance que la Nation ſache qui s'eſt déclaré pour ou contre une démarche, dont on ſentira bientôt le danger par les conſéquences qu'elle aura.* Tout ce qu'il obtint, c'eſt qu'il fut ordonné que les Etats de Dépenſe dont il s'agiſſoit, reſteroient ſur la Table. Ils y reſtèrent en effet pendant pluſieurs jours ſans qu'aucun des *Seigneurs* daignât les feuilleter. On ne fixa pas même de jour pour les examiner; &, le *Parlement* s'étant ajourné juſqu'au 21 de Janvier, on ne ſe hâta pas, quand il eut repris ſes Séances, de travailler à cette Affaire. Ce ne fut que le 12 de Février, que l'on commença l'examen des Etats de dépenſe fournis à la *Chambre* par le Bureau de la Guerre. Il fut alors propoſé *de préſenter une humble* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier, qu'attendu les dépenſes énormes & exceſſives occaſionées par le grand nombre de Troupes à la Solde de la* Grande-Bretagne, *ſans que l'on en tirât l'utilité qu'on s'étoit propoſée; les Dètes de la Nation qui s'augmentoient tous les jours, & les Dépenſes néceſſaires qui ſe trouvoient plus fortes qu'elles ne l'avoient jamais été; il plût à Sa Majeſté, par compaſſion pour un Peuple accablé de Taxes de Troupes & d'Impôts, de décharger ſes Sujets d'un peſant fardeau,*

en ne leur faiſant point païer des Troupes mercénaires priſes l'année précédente au Service de la Grande-Bretagne, *ſans le conſentement ou l'avis du* PARLEMENT. Le Lord *Sandwich*, qui faiſoit cette Propoſition, dit entre autres choſes par rapport aux Troupes d'HANOVRE; *Que, bien qu'on eût pluſieurs raiſons apparentes de prendre à la Solde de la Courone des Troupes étrangéres pour le ſoutien de la* Reine de Hongrie, *il ne voïoit cependant pas pourquoi l'on devoit à cet égard donner la préférence à celles d'*Hanovre; *d'autant plus qu'il paroiſſoit que, loin de ſoulager la Nation par ce moïen, on païoit pour l'entretien de ces Troupes un tiers de plus que pour celles des autres Princes.* C'eſt ce qu'il entreprit de prouver en diſant; *Que les* 50 *mille Hommes que la Courone avoit eus ſur pied en* Flandre *en* 1703, *n'avoient couté qu'un million* 12 *mille Livres Sterling; au lieu que l'on païoit actuellement un million* 87 *mille Liv. Sterl. pour les* 38 *mille Hommes que la Cour y entretenoit, ſans comter pluſieurs Sommes particulières accordées à leur occaſion, comme* 130 *mille Liv. Sterl. pour leur levée;* 19 *mille Liv. Sterl. tous les ans pour les Appointemens des Généraux, dont on pourroit augmenter le nombre, quoiqu'il fût déja plus grand qu'il n'avoit jamais été;* 13 *mille Liv. Sterl. pour les Officiers d'Artillerie & pareille Somme pour d'autres Officiers ſubalternes, &c. Articles qui n'avoient jamais été mis ſur le tapis, lorſque la Courone avoit pris autrefois des Troupes étrangères à ſa Solde.* Le Lord *Carteret* répondit; *Que ce Diſcours étoit plus fondé ſur des préjugés, que ſur des raiſons eſſentielles.* Il ajouta; *Que, lorſqu'il avoit pris poſſeſſion de ſa Charge, les Affaires de la Courone s'étoient trouvées dans une telle ſituation, que, ſi l'on n'avoit pas fait tous ſes efforts pour conclure à tems de nouveaux engagemens & ſe mètre en état de les maintenir par la force, la* Reine de Hongrie *auroit été déja depuis longtems la victime de ſes Ennemis: Que comme le tems étoit précieux & ne permètoit pas de perdre un ſeul moment en Négociations inutiles, la Nation devoit s'eſtimer heureuſe que le* Roi, *comme* Electeur d'Hanovre, *ſe fût trouvé d'abord prêt à donner ſes Troupes à la Solde de la Courone, par où l'on s'étoit vu, comme on le ſouhaitoit, en état de faire tête aux Ennemis de la* Reine, *& d'arrêter les progrès de leurs Armes: Que, dans ces circonſtances, il ſeroit non-ſeulement injuſte, mais même abſurde d'exiger que Sa Majeſté dénuât ſes propres Etats particuliers pour le bien immédiat de la Nation, ſans que celle-ci voulût ſonger à l'en dédommager, pendant qu'il étoit obligé de faire de nouvelles levées pour remplacer ce Corps: Que d'ailleurs, il étoit inconteſtable que les Sujets de la* Grande-Bretagne, *& non ceux d'*Hanovre, *jouiroient de tous les avantages que l'on ſe promètoit de cette Guerre: Qu'il étoit donc juſte qu'ils portaſſent les Charges extraordinaires requiſes pour le maintien de leur intérêt au rétabliſſement de la Balance du Pouvoir en* Europe, *& par rapport à ſes avantages dans le Commerce.* Il ſoutint enſuite; *Que cette de démarche tendoit au ſervice de la Nation, ainſi qu'au bien de la Cauſe commune, & qu'elle s'accordoit avec les ſentimens des Particuliers.* Il finit, en diſant; *Que dès le tems qu'il avoit été le Parrain du jeune Lord par qui la*

I. Sec. Seance du trois. Parlement.

ANNE'E MDCCXLIII.

Propoſition avoit été faite, on l'avoit cru pourvu d'aſſes de lumières pour être Juge compétent de ces ſortes de matières; & qu'il ſe flattoit que, depuis ce tems-là, ſon expérience n'avoit rien diminué de ſa capacité. Le Comte de *Bath* ſe déclara contre la Propoſition & parla même avec beaucoup de chaleur. Il dit; *Qu'il n'étoit ni ne ſouhaitoit d'être Miniſtre; mais qu'il ne déſavoueroit pas les liaiſons qu'il avoit avec le Miniſtère, ni la part qu'il avoit eue à la démarche en queſtion: Qu'il avoit été conſulté là-deſſus: Que toutes les objections, que l'on faiſoit actuellement avoient été diſcutées, avant que l'on ſe fût déterminé: Que l'évènement juſtifieroit cette Réſolution, & feroit voir que les appréhenſions, que l'on en avoit, n'étoient que l'effet d'une humeur chagrine.* Le Lord *Bathurſt* dit; *Qu'il avoit conſulté ſur cette Affaire le Général le plus expérimenté & le Seigneur le plus diſtingué par ſon mérite qu'il y eût dans le Roïaume, & que ce Seigneur avoit approuvé la démarche à tous égards.* On comprit que ces paroles regardoient le Duc d'*Argile*. Le Lord *Bathurſt* ajouta; *Que les* Troupes Hanovriènes *étoient, à ſon avis, celles qu'il convenoit le mieux à la* Grande-Bretagne, *de prendre à ſa ſolde, par la même raiſon que l'on alléguoit contre elles, ſavoir, parce qu'elles étoient ſujètes du même Prince.* Le Duc de *Newcaſtle* prit beaucoup de part à ces débats & parla longtems. Il dit, entre autres choſes; *Que tout ce qu'on avoit avancé touchant les différens de la* Cour Britannique *avec le* Roi de Pruſſe *& les* Hollandois *étoit abſolument faux: Que la démarche en queſtion étoit agréable à ces deux Puiſſances, & contribueroit de la manière la plus efficace aux fins que l'on ſe propoſoit.* Le Grand-Chancelier qui parla le dernier, ſe réduiſit principalement à dire: *Que c'étoit à faux que l'on condamnoit des meſures, quelles qu'elles fuſſent, par la raiſon qu'elles n'avoient pas été priſes du conſentement du* Parlement; *parce que les Miniſtres devoient, à leurs riſques, haſarder toutes les démarches qu'ils croïoient néceſſaires, & que c'étoit enſuite au* Parlement, *qui devoit juger de ces démarches, à prononcer ſur la bonne ou la mauvaiſe conduite des Miniſtres.* Les Lords *Gower* & *Cobham*, après avoir été préſens aux débats, ſe retirèrent avant que l'on allât aux voix, & la Propoſition fut rejetée par la pluralité de 97 voix contre 35. Les Lords *Cheſterfield*, *Rockingham*, *Weſtmorland*, *Beaufort*, *Shaftſbury*, *Saint-Jean*, *Montjoy*, *Bedford*, *Stanhope*, *Bridgewater*, *Sandwich*, *Ayleſbury*, *Haversham*, *Hereford*, *Talbot*, *Coventry*, *Oxford*, *Northampton*, *Aylesford*, *Litchfield*, *Denbigh*, *Craven*, *Abingdon & Foley* firent enregiſtrer la Proteſtation que voici. *Nous proteſtons*, I. *parce que nous croïons que d'avoir formé une Armée en* Flandre *l'année dernière, ſans la concurrence des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *c'eſt une démarche qui n'eſt point autoriſée par l'avis ou le conſentement du* Parlement. *Au contraire elle eſt directement oppoſée au vrai ſens de la réſolution, que la* Chambre des Communes *a priſe le 23 Mars paſſé; puiſque nous ne voïons pas qu'aucune des Puiſſances, engagées par des Traités ou par leur propre intérêt à défendre la* Reine de Hongrie, *ait pris la réſolution de la ſecourir*

Proteſtation de 84 Pairs.

ſecourir puiſſamment, ou d'entrer avec nous dans des vues qui demandaſſent qu'on formât une Armée en Flandre. *Ainſi le ſupport que la* Chambre des Communes *promit alors au* Roi, *dans la ſuppoſition que d'autres Puiſſances ſe joindroient à nous, loin de ſervir à juſtifier les meſures que l'on a priſes, montrent que les ſentimens de la* Chambre *étoient contraires à cette démarche.* II. *Parce qu'il nous paroît qu'on a dérogé eſſentiellement aux droits, à l'honneur & à la dignité du Grand-Conſeil de la Nation, en prenant à la ſolde de l'*Angleterre, *ſans conſulter le* Parlement, *ſur une Affaire ſi importante & ſi délicate,* 16 *mille Hommes d'*Hanovre *pour agir conjointement avec les* Troupes Angloiſes *en* Flandre, *& que cette démarche eſt d'un très dangereux exemple pour l'avenir.* III. *Parce que le projet de rétablir la Balance du Pouvoir en* Europe *& de remètre la* Maiſon d'Autriche *en ſon premier état de ſplendeur, eſt un objet auquel on ne ſauroit parvenir avec les ſeules Forces de la* Grande-Bretagne; *& qu'il ne paroît pas qu'aucune Puiſſance ſoit entrée, ou ſe diſpoſe à entrer dans aucun engagement offenſif contre l'*Empereur *ou contre la* France. IV. *Parce que, vu l'état de la* Reine de Hongrie *& la ſituation des Affaires de l'*Europe, *il convenoit beaucoup mieux pour les intérêts de la* Grande-Bretagne *de donner de l'argent à cette Princeſſe, que d'entretenir* 38 *mille Hommes en* Flandre. *Les ſecours, qu'on lui auroit donnés uniquement en ſubſides, auroient été moins couteux & moins dangereux pour nous & d'une plus grande efficace pour elle, qu'une Armée qui coute à la Nation un million* 400 *mille Livres Sterling. La moitié de cette ſomme auroit ſuffi à cette Princeſſe pour entretenir une Armée de* 40 *mille Hommes en état d'agir pour elle par tout où le bien de ſes Affaires l'auroit demandé. Ainſi il paroît qu'en cette occaſion on a prodigué* 700 *mille Liv. St., ſans comter la vie de bien des Sujets de la* Grande-Bretagne. V. *Parce que nous concevons que les Troupes de l'*Electeur d'Hanovre *ne peuvent être emploïées en* Allemagne *contre le* Chef de l'Empire, *dont le Titre & la Cauſe ont été reconnus publiquement par tout le* Corps Germanique, *en accordant à ce Prince* 50 Mois Romains *pour ſe ſoutenir dans cette Guerre; ſans expoſer l'*Electorat d'Hanovre *à un danger éminent, & ſans jeter l'*Angleterre *dans de plus grands embaras en cas de mauvais ſuccès. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'eſt de voir que ces Troupes n'ont point attaqué le Maréchal de* Maillebois, *dans un tems où une telle diverſion auroit été d'une grande efficace pour la* Reine de Hongrie. *Nous ne voïons pas d'autre raiſon pourquoi on a manqué cette occaſion.* VI. *Parce que la démarche d'aſſembler une Armée en* Flandre, *ſans que ce Païs-là ſoit attaqué par les* François, *ou ſans aucune certitude qu'il le ſeroit, n'a pu être d'aucune utilité à la Puiſſance qu'on avoit deſſein d'aſſiſter, ni cauſer aucun empêchement ou terreur à la* France *dans la pourſuite des meſures qu'elle s'eſt propoſées. Au contraire, cette démarche ne ſervira probablement qu'à attirer les Armées de cette Couronne dans ces Quartiers-là, où elle peut, non ſeulement agir avec plus d'avantage, mais engager la* Nation Angloiſe, *comme Partie principale, dans une Guerre de*

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

terre, dont les dangers & les dépenſes ſeront plus certains & plus évidens pour nous, que n'en ſeront les ſuccès, ou les ſecours que nous avons à attendre des Puiſſances pour pouſſer cette Guerre. VII. *Parce que c'eſt avec le plus grand chagrin que nous nous appercevons que la* Grande-Bretagne *prend à tâche de s'épuiſer elle-même, juſqu'à courir riſque de ſe ruiner, dans la pourſuite d'un prétendu ſiſtême fondé ſur nos engagemens avec la* Reine de Hongrie; *pendant que l'*Electorat d'Hanovre, *lié par les mêmes engagemens & gouverné par le même Prince, ne paroît pas contribuer la moindre choſe pour cette Princeſſe: qu'au contraire, il ſe fait païer par l'*Angleterre *toutes les Troupes qu'il a actuellement en campagne; & que le Traité conclu par ces Troupes eſt plus préjudiciable à la* Grande-Bretagne, *que celui de* 1702 *avec le même* Electorat. *Dans le Traité, qu'on fit alors, il n'étoit pas queſtion d'argent pour l'enrôlement ou pour les levées. Aujourd'hui, on fait monter cet article à* 139 *mille* 313 *Liv. Sterl.; ce qui eſt d'autant plus inſupportable, qu'on ſait que les* 16 *mille Hommes de Troupes d'*Hanovre *n'ont pas été levées à la réquiſition de l'*Angleterre; *& que la ſeule augmentation faite aux Forces ordinaires de cet Etat, ne conſiſte qu'en* 6 *mille Hommes levés quelque tems avant la mort de l'*Empereur Charles VI, *pour défendre les Etats du* Roi *en* Allemagne. *Nous remarquons auſſi que dans le Traité de* 1702, *conclu en Juin, la paie des Troupes, que l'*Electorat *s'engageoit de fournir, ne commençoit qu'à ce mois, où la plus grande partie de ces Troupes étoit déja en campagne pour notre ſervice & où le reſte étoit actuellement en marche; de ſorte que, le Contrat devant expirer au* 1 *de Janvier ſuivant, moïennant ſept mois de paie, ces Troupes étoient utiles à l'*Angleterre *pendant toute la Campagne. Au contraire, ſuivant le dernier Traité, prenant les Troupes d'*Hanovre *à notre ſolde depuis le* 31 *d'Août* 1742, *c'eſt-à-dire, un mois avant qu'elles ſe diſpoſaſſent à marcher pour paſſer en* Flandre, *juſqu'au* 16 *Décembre* 1743, *nous leur donnons* 16 *mois de paie pour une ſeule Campagne, que peut-être elles ne feront pas. Ainſi le marché eſt des plus profitables & des plus avantageux pour l'*Electorat d'Hanovre, *qui, outre ce profit réel, ſe trouve libéré de la paie de plus de la moitié des Troupes qu'il entretient dans le tems de la plus profonde Paix.* VIII. *Parce que, faiſant reflexion ſur un Traité ſi déſavantageux & conclu ſans aucun égard pour l'économie, dans un tems où nous ſoutenons une Guerre maritime qui nous coute prodigieuſement & dont les ſuccès ſont équivoques, dans un tems où nous entretenons en Terre ferme un corps nombreux de Troupes Nationales, outre* 23 *mille Hommes qui ſont encore chés nous, ſans que nous voïons à quoi ces Troupes nous ſervent, &* 12 *mille* 550 *Soldats de Marine; nous apprehendons les triſtes effets de la jalouſie & du mécontentement qui pourroient naître dans les cœurs des fidèles Sujets de Sa Majeſté, ſi jamais un Miniſtre ambitieux & ſervile pouſſoit l'adulation, juſqu'à engager le* Roi *à préferer un intérêt étranger à celui de l'*Angleterre, *par une partialité mal entendue (partialité que nous reconnoiſſons ne point exiſter aujourd'hui) en lui faiſant voir par ce qui s'eſt paſſé en dernier lieu, qu'on peut*

ANNE'E MDCCXLIII.

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

engager la Nation à ſoutenir des projets chimériques, ruineux & mis en exécution ſans le conſentement ou l'avis du Parlement, *à épuiſer ſes tréſors, à ſacrifier ſon honneur & à riſquer ſa propre ſureté pour l'avancement de cet intérêt étranger. Comme nous ſommes convaincus que rien ne contribueroit d'avantage à aliéner les cœurs du Peuple de la Perſone de Sa Majeſté & de ſa Famille Roïale, nous croïons qu'il eſt de notre devoir & de notre fidélité envers le* Roi *& notre Patrie, de faire à tems notre Proteſtation contre les approches d'un ſi fatal malheur, pour obvier d'avance aux triſtes effets qui pourroient s'enſuivre; & pour témoigner, de la manière la plus ſolemnelle, combien nous ſouhaitons ſincèrement que la Propoſition rejetée eût paſſé, afin de remédier au mal dans ſa ſource par la prudente & ſalutaire intervention d'une des deux* Chambres *du* Parlement; *mal qui, par la corruption des Miniſtres, pourroit augmenter juſqu'à précipiter la Nation dans les plus grands déſordres, ou la mettre dans la plus baſſe dépendance.* Ce qui s'étoit dit en faveur de la Propoſition rejetée & la Proteſtation que l'on vient de lire, n'empêchèrent pas qu'on ne fît tout de ſuite une autre Propoſition qui fut acceptée à la pluralité de 78 voix contre 35, après avoir excité des débats qui durèrent juſqu'à minuit. Elle portoit; *Que, vu l'état incertain & dangereux des Affaires préſentes de l'*Europe, *la démarche qu'on avoit faite d'envoïer en* Flandre *un Corps nombreux de* Troupes Angloiſes, *& d'y avoir joint les* Troupes Heſſoiſes *&* Hanovriènes *à la ſolde de la* Grande-Bretagne, *pour former dans les* Païs-Bas, *conjointement avec celles de la* Reine de Hongrie, *une Armée formidable pour la défenſe de la Cauſe commune, étoit une meſure ſage, utile, néceſſaire, qui tendoit manifeſtement à l'encouragement & au ſoutien des Alliés du* Roi, *à aſſiſter avec efficace la* Reine de Hongrie, *à rétablir & à maintenir la Balance du Pouvoir en* Europe; *& que cette démarche avoit déja des conſéquences très avantageuſes.* Il fut en même tems ordonné; *Que les* Seigneurs *à Baguètes blanches remètroient cette Réſolution devant Sa Majeſté.*

Autre Propoſition ſur le même ſujet, acceptée.

Suivant l'Etat des Dètes Nationales, qui fut remis durant cette Séance à la *Chambre-Haute*, il paroît que le 31 de Décembre 1741, elles montoient à 46 millions 956 mille 146 Livres Sterling, 3 Shellings, 5 Deniers & un quart: que depuis ce terme juſqu'au 31 de Décembre 1742, elles étoient augmentées de 2 millions 400 mille Livres Sterling; & que dans cet intervalle on en avoit aquité pour 411 mille 98 Livres Sterling, 6 Shellings, 8 Deniers: en ſorte qu'actuellement elles montoient encore à 48 millions 945 mille 47 Livres Sterling, 16 Shelling, 9 Deniers & 1 quart.

Etat des Dètes Nationales.

Le 2 de Mai, le *Roi* fit la clôture de la ſeconde Séance de ſon troiſième *Parlement*, par ce Diſcours.

Clôture de la Séance. 2 Mai.

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

ANNE'E MDCCXLIII.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE ſuis extrêmement ſatisfait du zèle, de la prudence & de la promtitude avec leſquelles vous avés expédié les Affaires publiques dans cette Séance. Afin que la Nation & la Cauſe commune puiſſent recueillir les fruits de vos vigoureuſes réſolutions, j'ai ordonné, ſur la réquiſition de la Reine de Hongrie, *que mon Armée, comme auxiliaire de Sa* Majeſté Hongroiſe, *paſſât le* Rhin, *conjointement avec les* Troupes Autrichiènes, *pour ſecourir & défendre cette Princeſſe, & pour s'oppoſer à toutes les entrepriſes qui, préjudiciant à la Balance du Pouvoir ainſi qu'à la liberté de l'*Europe, *pourroient empêcher que la tranquillité générale ne fût rétablie ſur des fondemens juſtes & ſolides. J'ai fait reſter une forte Eſcadre dans la* Méditerranée *& une autre en* Amérique, *afin de continuer à incommoder les* Eſpagnols *nos Ennemis & de les réduire à accepter une Paix dont les conditions ſoient honorables & ſures pour la* Grande-Bretagne, *auſſi bien que pour maintenir les droits de Navigation & de Commerce appartenant à mes Sujets; & par le moïen de la premiére de ces Eſcadres, mes Alliés en* Italie *ont reçu & reçoivent encore un ſecours des plus utiles & des plus avantageux.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie des Subſides *conſidérables que vous avés accordés pour le ſervice de l'année courante. Vous devés être perſuadés qu'ils ſeront emploïés aux grandes fins pour leſquelles vous les avés deſtinés.*

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai toujours une ferme confiance en votre affection; & l'objet immuable de mes deſirs eſt de procurer le bonheur de mes Roïaumes, & de m'occuper efficacement des véritables intérêts de mes Sujets. Je m'attens que de votre côté vous ferés chacun par reconnoiſſance les plus grands efforts dans vos Provinces, pour rendre mon Gouvernement aiſé par la conſervation de la paix & de la tranquillité dans la Nation.

Enſuite le *Grand-Chancelier* prorogea, par ordre du *Roi*, le *Parlement* juſqu'au 18 de Juin.

II. Affaires diverſes. Emprunt de 500 mille Liv. St. par l'Echiquier. 6 Janvier.

II. EN JANVIER; le 6, on ouvrit à l'Echiquier une Souſcription de 500 mille Livres Sterling à 3 & demi pour cent, ſur le produit de la Taxe des Terres.

ANNE'E MDCCXLIII.

II. AFFAIRES DIVERSES.

Le 8, on embarqua 400 Hommes de Recrues pour *Gibraltar*. — Recrues pour Gibraltar. 8 Janvier.

Le 16, l'Amiral *Vernon* débarqua à *Briſtol* & fut reçu au ſon des Cloches, au milieu des acclamations du Peuple. Il en partit le lendemain pour aller à *Bath*. — Arrivée de l'Amiral Vernon. 16. Janvier.

Le 23, il ſe tint dans une Taverne une Aſſemblée générale des Habitans indépendans de la Ville de *Weſtminſter*, qui réſolurent unanimement de féliciter cet Amiral ſur ſon heureux retour. — Démarche des Habitans de Weſtminſter en ſa faveur. 23 Janvier.

Le 25, le Comte de *Pontefract*, Grand-Ecuïer de la feu Reine, fut nommé Commandant des Hallebardiers de la Garde, à la place du feu Comte d'*Eſſex*: mais il n'accepta pas ce Poſte, qui fut donné quelques jours après au Lord *Berkeley de Stratton*. La place de Gentilhomme de la Chambre du *Roi*, que la mort du même Comte d'*Eſſex* laiſſoit vacante, fut remplie par le Comte de *Lincoln*. — Charges données. 26 Janvier.

Le même jour, on déclara à la *Douane* 13 mille Onces d'Or pour différens Païs étrangers, & 907 Onces d'Or non monnoïé pour la *Hollande*. — Or pour les Païs étrangers.

Le 29, le Chevalier *Thomas Parker* fut nommé *Lord-Chef-Baron* de la *Cour de l'Echiquier*; & la Place qu'il occupoit parmi les Juges de la *Cour des Communs-Plaidoiers*, fut donnée au S. *Leeds* Sergent en Loi. — Charges données. 29 Janvier.

Le meme jour, on fit partir de *Briſtol* pour *Londres* 30 Caiſſes d'Argent, rapportées d'*Amérique* par le Vaiſſeau de guerre ſur lequel l'Amiral *Vernon* étoit revenu. — Argent rapporté d'Amérique par l'Amiral Vernon.

Le 31, cet Amiral, aiant reçu les Lettres de Bourgeoiſie de *Londres* dans une Boëte d'Or de 200 Livres Sterling, alla prêter ſerment à la Maiſon de Ville en qualité de Bourgeois. — L'Amiral Vernon reçu Bourgeois de Londres. 31 Janvier

EN FEVRIER; le 23, mourut à *Londres* le Lord *François Howard*, Comte d'*Effingham*, Député-Grand-Maréchal Héréditaire d'*Angleterre*, Commandant de la quatrième Compagnie des Gardes du Corps, & *Major-Général*. Le Lord *Howard* ſon fils, Capitaine de Cavalerie, lui ſuccèda dans ſon Titre & dans ſa Charge de Député-Grand-Maréchal. — Mort du Comte d'Effingham. 23 Février.

Le 28, l'Amiral *Vernon* fut unanimement élu pour Gouverneur de l'Hopital de *Chriſt*, par les Directeurs de cette Maiſon. — L'Amiral Vernon eſt fait Gouverneur de l'Hopital de Chriſt. 28 Février.

EN MARS; le 8, le *Roi* fit une Promotion d'Officiers-Généraux, par laquelle il déclaroit le S. *Philippe Howard*, Général de Cavalerie; le Lord *Mark-Ker*; Général d'Infanterie; le Chevalier *Jean Arault* & les Sieurs *Clément Nevill*, *Guillaume Hargrave*, *Henri Cornwell*, *Thomas Howard*, *Henri Hariſſon*, *Jean Cope* & *Jean Ligonier*, Lieutenans-Généraux; le Duc de *Richemond*, le S. *Jean Guiſe*, le Comte d'*Albemarle*, les Sieurs *George Head*, *Etienne Cornwallis* & le Comte de *Rothes*, Majors-Généraux; les Sieurs *Alexandre Truyn*, *Guillaume Blackeney*, *Humphrey Blund*, *Guillaume Handaſyde*, *Jaques Oglethorpe*, le Lord *Delaware* & le Duc de — Charges Militaires données. 8 Mars.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLII.

Le Duc de Cumberland compris dans cette Promotion.

Marlborough, Brigadiers-Généraux. Le Duc de *Cumberland* fut fait Major-Général par la même Promotion.

Mort du Duc d'Hamilton. 12 Mars.

Le 12, mourut aux Eaux de *Bath*, le Lord *Jaques Hamilton*, Duc d'*Hamilton* en *Ecoſſe*, & de *Brandon* en *Angleterre*. Le Marquis de *Clyddeſdale*, ſon Fils aîné lui ſuccèda dans ſes Biens & dans ſes Titres.

Argent pour Hollande. 19 Mars.

Le 19, on déclara à la *Douane* 20 mille Onces d'Or pour la *Hollande*.

Mort de la Ducheſſe de Marlborough, 24 Mars.

Le 24, mourut à *Londres*, dans la ſoixante & cinquième année de ſon âge, la Ducheſſe de *Buckingham*, Fille naturelle de *Jaques II.* Elle avoit été mariée en premières Nôces au Comte d'*Angleſea*; après la mort duquel elle s'étoit remariée avec le Duc du *Buckingham*, dont j'ai ci-devant rapporté la mort. Elle l'avoit fait Père d'un Fils mort en 1736, avec lequel elle avoit voïagé dans une partie de l'*Europe*. C'étoit l'unique Héritier de l'Illuſtre Maiſon de *Buckingham* du nom de *Sheſield*, laquelle eſt actuellement éteinte. La Ducheſſe avoit nommé le Comte d'*Orford* & le Lord *Harvey* ſes Exécuteurs Teſtamentaires; & faiſoit un legs de 5 mille Livres Sterling au premier, qui le refuſa. Elle avoit laiſſé 10 mille Livres Sterling pour ſes Funérailles. Il revint par ſa mort 2 mille Livres Sterling de rente au Comte d'*Angleſea*.

Argent déclaré pour Flandre & pour Hollande. 26 Mars.

Le 26, on déclara à la *Douane* 20 mille Onces d'Argent en Eſpèces étrangères & 7 mille Onces d'Or non monnoïé pour être tranſportées en *Flandre*; & 11 mille 500 Onces d'Or en Eſpèces étrangères pour la *Hollande*.

Mort de l'Archevêque d'Yorck. 3 Avril.

En AVRIL; le 3, le Docteur *Lancelot Blackburn*, Archevêque d'*Yorck* & Grand-Aumônier du Roi, mourut à *Londres*.

Argent déclaré pour Flandre & pour Hollande. 11, 20, 24 Avril.

On déclara à la *Douane*, le 11, 30 mille Onces d'Or en Eſpèces étrangères pour être envoiées en *Flandre*, & 11 mille Onces pour la *Hollande*; le 20, encore pour *Hollande*, 8 mille Onces d'Or & 55 mille Onces d'Argent; le 24, pour la même deſtination, 6 mille Onces d'Or & 20 mille Onces d'Argent.

Dignités & Charges données. 23 Avril.

Le 23, le *Roi* créa le Vicomte de *LYMINGTON*, *Comte de la Grande-Bretagne*, ſous le même nom; & le S. *GUILLAUME MAULE*, *Baron*, *Vicomte* & *Comte d'Irlande*, ſous les Titres de *Baron* & de *Vicomte de Maule*, & de *Comte de Pammare de Forth*. En même tems il déclara l'*Evêque de Saliſburi*, ſon Grand-Aumônier à la place du feu l'*Archevêque d'Yorck*; & le S. *Jaques Scott*, Lieutenant-Général de ſes Armées.

Ordres au ſujet des Vaiſſeaux Hollandois.

Le même jour, il fit faire défenſe expreſſe à tous les Commandans des Vaiſſeaux de ſa Flote & autres d'inquiéter, en aucune manière, les *Navires Hollandois*, qui trafiquoient ſur la Côte des *Indes-Occidentales*, pourvu qu'ils ne portaſſent point de Munitions de Guerre aux *Eſpagnols*.

Régens nommés. 7 Mai.

En MAI; le 7, le *Roi* tint un Grand Conſeil dans lequel il nomma pour être *Régent de la Grande-Bretagne* en ſon abſence, l'*Archevêque de Canterberi*,

ANNE'E MDCCXLIII. II. AFFAIRES DIVERSES.

le Lord *Grand-Chancelier*, le Comte de *Harrington* Préſident du Conſeil; le Lord *Gower* Garde du *Petit-Sceau*, le Duc de *Dorſet* Grand-Maître de la Maiſon du Roi, le Duc de *Grafton* Grand-Chambellan, le Duc de *Richmont* Grand-Ecuier, le Duc de *Bolton*, le Duc de *Devonshire* Vice-roi d'*Irlande*, le Duc de *Montague* Grand-Maître de l'Artillerie, le Duc de *Newcaſtle* Secretaire d'Etat, le Comte de *Pembroke* Maître de la Garderobe, le Marquis de *Twedale* Secretaire d'Etat pour le Roïaume d'*Ecoſſe*, le Comte de *Winchelſea* Premier Commiſſaire de l'Amirauté, le Comte de *Bath*, le Lord *Carteret* Secretaire d'Etat & le S. *Henri Pelham*.

Le 8, entre 4 & 5 heures du matin, le *Roi* accompagné du *Duc de Cumberland* partit pour *Graveſend*. Ils s'y embarquèrent, le *Roi* à bord du Yacht la *Caroline*, & le *Duc* à bord du Yacht le *Fables*; & ſur le champ ils mirent à la voile pour *Sherneſſ*. L'Eſcadre qui l'eſcortoit étoit de 5 Vaiſſeaux de guerre commandés par le Chevalier *Hardi*, parce que le Chevalier *Charles Wager*, que le *Roi* en avoit nommé Commandant, étoit retenu à *Bath* par le mauvais état de ſa ſanté. Avant que de partir, le *Roi* fit entendre aux Miniſtres étrangers qu'ils perdroient leur peine s'ils le ſuivoient, parce qu'il ne reſteroit à *Hanovre* que très peu de tems; & qu'il iroit enſuite ſe mètre à la tête de ſon Armée. L'Eſcadre du *Roi* fut retenue à *Sherneſſ* par les Vents contraires juſqu'au 12 qu'il mit à la voile de grand Matin. Le Capitaine *Jaques Molley* Commandant du Yacht la *Caroline* fut fait Chevalier à cette occaſion. Le *Roi* débarqua le 13, vers les 6 heures du Matin, & à *Hellevoet-Sluys*. Il arriva le 16 à *Herrenhauſen*. Départ du Roi 8, 12, 23 Mai, &c.

On déclara à la *Douane*, le 21, 17 mille 200 Onces d'Or & 80 mille Onces d'Argent pour la *Hollande*; & le 24, 11 mille Onces d'Or & 60 mille Onces d'Argent en Eſpèces étrangères, pour le même Païs. Argent déclaré pour la Hollande. 21, 24 Mai.

En JUIN; on déclara de même, le 6, 6 mille 500 Onces d'Or en Eſpèces étrangères pour les envoïer en *Hollande*; le 16, 4 mille Onces d'Or en Eſpèces étrangères pour *Flandres* & dans les derniers jours du mois, pour *Hollande*, 19 mille Onces d'Or & 95 mille Onces d'Argent en Eſpèces étrangères. Argent pour Hollande & pour Flandre. 6, 16 Juin, &c.

Le 19, le *Roi* ſe rendit à l'Armée commandée par le Comte de *Stairs*. Arrivée du Roi à l'Armée. 19 Mai.

Le 27, mourut à ſa Terre de *Cheſteron* dans le Comté d'*Oxford*, le Lord *Montague-Venables-Bertie*, Comte d'*Abington* & Baron *Norris de Rycote*. Comme il ne laiſſoit point d'Enfans, ſes Titres & ſes Biens paſsèrent au *S. Bertie*. Mort du Comte d'Abington. 27 Juin.

En JUILLET; le 8, il y eut mille Onces d'Or déclarées à la *Douane* pour *Hollande*; & le 9, on déclara 4 mille Onces d'Or & 10 mille d'Argent pour le même Païs. Argent pour la Hollande. 8, 9 Juillet.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLIII.

Présens de Canons à la Reine de Hongrie. 12 Juillet.

Le 12, on fondit à *Wolwich* 6 Canons de bronze aux Armes de la *Reine de Hongrie*, à laquelle le *Roi* les destinoit en présent. Il y en avoit deux de 24 Livres de Bales & quatre de 16.

Mort du Comte de Wilmington. 13 Juillet.

Le 13, mourut à *Londres*, dans un âgé très avancé, le Lord *Spencer Compton*, Vicomte de *Fevensey*, Comte de *Wilmington*, Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, Conseiller du Conseil-Privé, Premier Commissaire de la Trésorerie, Gouverneur de la *Chartreuse* & l'un des *Seigneurs Régens*. Il avoit été, pendant tout le Règne de *George I*, Orateur de la *Chambre des Communes*; & depuis la mort de ce Prince il avoit rempli, pendant plusieurs années la Place de Président du Conseil. Le S. *Pelham* Trésorier de l'Extraordinaire de l'Armée lui succèda dans la Charge de Premier Commissaire de la Trésorerie.

Mort de l'Amiral Cavendish. 25 Juillet.

Le 25, le S. *Philippe Cavendish*, Amiral de l'*Escadre-Bleue* & l'un des Commissaires de la Trésorerie mourut à *Londres*.

Argent pour la Hollande. 3, 9, 16, 28 Août.

En AOUT; on déclara à la *Douane* pour *Hollande*, le 2, 10 mille Onces d'Or & 10 mille Onces d'Argent; le 9, 4 mille 500 Onces d'Or & 10 mille Onces d'Argent en Espèces étrangères; le 16, 8 mille Onces d'Or & 10 mille d'Argent; & le 28, 3 mille Onces d'Or.

Côtes d'Angleterre fortifiées & munies. 27 Juillet.

Le 27, les Officiers du Bureau de l'Artillerie eurent ordre d'aller visiter tous les Forts & Châteaux situés sur les Côtes du Roïaume, afin de les pourvoir de Canons neufs & de Munitions, & pour les mètre en état de défense.

Traité de Mariage de la Princesse Louise. 14 Septembre.

En SEPTEMBRE; le 14, le Traité de Mariage entre la *Princesse* LOUISE & le *Prince Roïal de Danemarc* fut signé à *Worms*, par le Lord *Carteret* & le Baron de *Solenthal* Ambassadeur Extraordinaire du *Roi de Danemarc* à la *Cour Britannique*.

Gouvernemens & Charges données. Septembre.

Durant ce mois le *Roi* nomma les Sieurs *Henri Pelham*, *Samuel Sandys*, *George Compton*, *Philippe Gybbon*, & le Chevalier Baronet *Jean Rushout* pour exercer en qualité de Commissaires la Charge de Trésorier de l'Echiquier; & donna le Gouvernement d'*Inverneſſ* au S. *George Grant*, Major du Régiment des Montagnards d'*Ecosse*.

Argent pour Hollande & pour Calais. 4 Octobre.

En OCTOBRE; le 4, on déclara à la *Douane* 4 mille Onces d'Or en Espèces étrangères, pour *Hollande*; & 8 mille pour *Calais*.

Arrivée de l'Ambassadeur de Danemarc.

Le même jour, le Baron de *Solenthal* Ambassadeur de Sa *Majesté Danoise*, lequel devoit accompagner la *Princesse* LOUISE à *Hanovre*, arriva de *Hollande* à *Londres*.

Mort du Duc d'Argile. 15 Octobre.

Le 15, mourut en son Château de *Sudbroock* dans le Comté de *Surrey* le Lord *Campbell*, Pair de la *Grande-Bretagne*; Baron de *Chattam*, d'*Inwary*, de *Mull*, de *Morvern* & de *Terry*; Vicomte de *Lochow* & de *Gleen-Islay*; Comte de *Greenwich*, d'*Argile*, de *Campbell* & de *Cowel*; Marquis de *Kyntire* & de *Lorn*; Duc d'*Argile* en *Ecosse* & de *Greenwich* en *Angleterre*; appellé le Duc d'*Argile*; Chevalier de l'Ordre de la *Jarretière*, Grand-Maître

Maître de la Maiſon du Roi en *Ecoſſe*, Lord-Lieutenant; Lord-Juſticier & Grand-Sheriff Héréditaire du Comté d'*Argile* & des Iles qui en dépendent, Grand-Sheriff de *Malsmbury*, & Maréchal-Général des Camps & Armées du Roi. Comme il ne laiſſoit point d'Enfans mâles, le Lord *Archibald Campbell* Comte d'*Iſlay*, ſon Frère, hérita de ſon Titre de *Duc d'Argile* : mais celui de *Duc de Greenwich*, paſſa, par une Conceſſion particulière de la Courone, à ſa Fille Ainée Epouſe du Comte de *Dalkeith* & aux Héritiers de cette Dame à perpétuité.

Le 16, le *Roi* qui s'étoit rendu à ſon Armée en *Allemagne*, partit de *Worms* pour ſe rendre à *Hanovre*, il y arriva le 18. Le *Duc de Cumberland* partit le 17 pour ſuivre le *Roi*, après avoir remis le Commandement des *Troupes Angloiſes* au Général *Honeywood*. Le Roi retourne à Povre. 16, 18 Octobre.

Le 28, la *Princeſſe* LOUISE ſe rendit à *Graveſend*, accompagnée de la Comteſſe d'*Albemarle*, des Dames *Dowe* & *Mailboom* & du Baron de *Solenthal*, afin de paſſer en *Hollande*. Elle s'embarqua le 30 ſur le Yacht le *Fubles* & mit auſſitôt à la voile par un Vent favorable, avec les autres Yachts qui l'eſcortoient. Elle débarqua le 2 de Novembre à *Hellevoet-Sluys*, & le même jour elle en partit pour *Hanovre*; où elle ne put arriver que le 9 à cauſe des mauvais Chemins. La Cérémonie de ſon Mariage ſe fit le lendemain, le *Duc de Cumberland* répréſentant le *Prince Roïal de Danemarc*. Le 17, elle alla joindre le *Prince* ſon Epoux, qui s'étoit rendu à *Altena* pour la venir prendre; & le 11 de Décembre ils firent enſemble leur entrée ſolemnelle à *Copenhague*, & y reçurent pour la ſeconde fois la Bénédiction Nuptiale. Le *Roi de Danemarc* fit fraper deux Médailles à l'occaſion de ce Mariage. L'une, plus petite, portoit d'un côté le Buſte du *Prince Roïal* & de l'autre celui de la *Princeſſe*. La ſeconde, plus grande, répréſentoit d'un côté les Armes de *Danemarc* & de la *Grande-Bretagne* accollées, avec celles d'*Hanovre* au-deſſous. Le revers étoit chargé de neuf Ecuſſons portant les noms des *Princes* & *Princeſſes de Danemarc* & d'*Angleterre* mariés enſemble & les dates de la célébration de leurs Mariages.

Départ de la Princeſſe Louiſe pour Hanovre. 28 Octobre.

Elle y arrive. 9 Novembre. Célébration de ſon Mariage, &c. 10 Novembre, &c.

Elle va joindre le Prince Roïal de Danemarck; & le ſuit à Copenhague, &c. 17 Novembre, &c. 11 Décembre.

En NOVEMBRE; le 13, il y eut à la *Douane* 8 mille Onces d'Or déclarées pour *Hollande* & 6 mille pour *Calais*.

Argent pour Hollande & pour Calais. 13 Novembre.

Le 25, à 7 heures du matin, la *Princeſſe de Galles* accoucha d'un *Prince* au Palais de *Leiceſter*, où le *Lord-Chancelier*, les Comtes de *Harrington* & de *Winchelſea*, le Vicomte de *Torrington*, l'*Evêque d'Oxford* & le S. *Henri Pelham* s'étoient rendus à cette occaſion.

La Princeſſe de Galles accouche d'un Prince. 25 Novembre.

Le 26, le *Roi*, revenant d'*Hanovre*, débarqua vers le midi à *Graveſend*; & ſur les 5 heures du ſoir, il ſe rendit au Palais de *Saint-James*. Auſſitôt après ſon arrivée le Marquis de *Carraervon*, l'un des Gentilshommes de la Chambre du *Prince de Galles*, vint lui notifier la Naiſſance du *Prince* dont la *Princeſſe* étoit accouchée la veille.

Retour du Roi. 26 Novembre.

En DE'CEMBRE; le 13, la Cour envoïa à *Dublin* des Lettres Patentes,

Nouveau Pair

II. AFFAIRES DIVERSES.

d'Irlande. 13 Decembre. qui créeoient *Pair d'Irlande*, ſous le Titre de *Vicomte de Melleſont*, le S. *Robert Joulyn* Grand-Chancelier de ce Roïaume.

Nouveau Pair de la Grande-Bretagne. 24 Décembre. Le 24, le S. *Samuel Sandys*, Chancelier de l'Echiquier fut créé *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le Titre de *Baron de Sandys, Vicomte de Chippenham* & *Comte d'Evesham.*

Nouveau Garde du Sceau-Privé. Le même jour, le Comte de *Chalmondeley* prit Séance au Conſeil en qualité de Garde du Sceau-Privé.

Argent déclaré pour Calais & pour Hollande. 24, 25 Decem. Le même jour encore, on déclara à la *Douane* 2 mille Onces d'Or en Eſpèces étrangères pour les envoïer à *Calais;* & le lendemain on en déclara 3 mille pour *Hollande.*

Commandant en Chef des Troupes de Flandre. 27 Decembre. Le 27, le *Roi* nomma le Général *Vade* pour commander en *Flandre* les *Troupes Angloiſes* & les Troupes à la Solde de la *Grande-Bretagne.*

III. MARINE. III. En Janvier; le 18, les *Commissaires de l'Amiraute'* nommèrent le Capitaine *Warren* pour commander en chef les Vaiſſeaux de guerre aiant leurs départemens aux *Iles ſous le Vent* & dans l'*Amérique-Septentrionale;* & ſur l'avis que pluſieurs *Armateurs Eſpagnols* croiſoient ſur les Côtes de *Portugal*, ils ordonnèrent de faire partir inceſſament deux Vaiſſeaux de guerre de 20 Canons pour renforcer ceux qu'on avoit envoïés dans ces Parages protéger le Commerce de la Nation. Le 29, aiant appris qu'un *Navire Anglois* allant de *Londres* à *La Jamaïque* avoit été pris par les *Eſpagnols* & conduit à *Porto-Rico*, ils donnèrent ordre, qu'un Brûlot partit inceſſament pour *La Jamaïque.* Le 31, on fréta 12 Bâtimens pour porter des Proviſions aux Garniſons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon.*

Commandant en Chef des Forces Navales de l'Amérique Septentrionale; Vaiſſeaux pour croiſer ſur les Côtes de Portugal. 18 Janvier. Vaiſſeau envoïé en Amérique. 29 Janvier. Proviſions pour Gibraltar, &c. 31 Janvier.

En Fevrier; le 12, les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent 4 Vaiſſeaux pour tranſporter en *Flandre* le Régiment d'*Howard* Infanterie; & les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent avec quelques Particuliers pour 3 mille Cochons à fournir dans un mois pour le ſervice de la Flote. Le 14, un Vaiſſeau de guerre de 70 Canons eut ordre de mètre à la voile pour aller joindre l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée.* Le 25, on mit en Commiſſion un Vaiſſeau de 20 Canons.

Transport de Troupes en Flandre; Proviſions pour la Flote. 12 Fevrier. Renfort pour l'Amiral Matthews. 14 Février. Vaiſſeau en Commiſſion. 25 Fevrier.

En Mars; le 5, on fréta pluſieurs Bâtimens, pour être emploïées comme Alléges. On en fréta d'autres, le 25, pour ſervir auſſi d'Alléges aux Vaiſſeaux de guerre, qui devoient aller renforcer l'Amiral *Matthews*, afin de le mètre en état d'exécuter les grandes entrepriſes que l'on avoit projetées. Trois autres Bâtimens furent auſſi frétés le même jour pour tranſporter des Proviſions à *La Jamaïque.* Suivant l'Etat qui fut dreſſé dans ce mois des Dètes de la Marine, elles montoient le 31 de Décembre précèdent à 2 millions 182 mille 895 Liv. Sterl., 14 Sh., y compris les frais des Tranſports pendant les années 1741 & 1742, pour leſquels les *Communes* avoient accordé 133 mille 771 Liv. Sterl., 14 Sh., 4 Den., de même que 35 mille 75 Liv. Sterl., 9 Sh., 1 Den., pour les Vivres des

Batimens frétés. 3, 25 Mars. Dètes de la Marine. Mars.

Troupes du Roi: de ſorte que les Dètes de la Marine montoient encore à 2 millions, 14 mille 48 Livres Sterling, 9 Shellings, 7 Deniers.

Le 12 d'AVRIL, les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent 20 Bâtimens pour tranſporter en *Flandre* le Régiment d'Infanterie du Brigadier-Général *Bragg*. Pendant tout ce mois on preſſa des Matelots très vivement, afin de complèter au pluſtôt les Equipages des Vaiſſeaux qui devoient compoſer la grande Flote.

Tranſport de Troupes en Flandre. 12 Avril. Matelots preſſés. Avril.

En MAI; les *Commiſſaires de la Marine* frétèrent un grand nombre de Bâtimens; le 3, pour porter des Proviſions à *La Jamaïque*; le 10, pour porter des Proviſions à la Flote de l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*; & le 24, pour la même fin & remètre en même tems quelques Proviſions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le 21, deux Régimens d'Infanterie partis de *Corck* en *Irlande* à bord de 14 Bâtimens de tranſport, dont l'*Amirauté d'Angleterre* avoit envoïé la plus grande partie, arrivèrent à *Plymouth* & remirent le même jour à la voile pour *Spithead*, d'où ils partirent pour *Oſtende* le 31 ſous le Convoi d'un Vaiſſeau de guerre: La pluſpart des Matelots d'un Vaiſſeau de guerre de la Flote de l'Amiral *Vernon*, lequel étoit depuis peu revenu de *La Jamaïque*, traversèrent les Places de *Londres* avec des Cocardes bleues à leurs Chapeaux, & ſe rendirent à l'Amirauté pour y préſenter aux Commiſſaires une Requête, par laquelle ils les ſupplioient de leur accorder des Protections pendant 3 mois en conſidération des ſervices qu'ils avoient rendus dans les Païs étrangers & particulièrement pendant 5 ans aux *Indes-Occidentales*, où ils avoient aſſiſté au Siége de *Porto-Bello*; leur demande leur fut accordée: Les *Commiſſaires des Vivres* paſsèrent différens Contrats pour la fourniture du Biſcuit & des autres Proviſions de l'Eſcadre qui s'aſſembloit à *Spithead*: On enleva ſur la *Tamiſe* un grand nombre de Matelots, qui furent ſur le champ diſtribués à bord des Vaiſſeaux de guerre du Roi. Le 28, il y eut ordre d'équiper & d'avitailler en toute diligence un Vaiſſeau de guerre de 70 Canons avec une Chaloupe armée en guerre, l'un & l'autre nouvellement lancés à l'eau. Le 31, les *Commiſſaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'on leur remit une Liſte de tous les Vaiſſeaux Marchands, qui ſeroient pris par les *Eſpagnols*, avec le détail de toutes les circonſtances aiant rapport à leur priſe. Pendant tout le mois, on continua de preſſer des Matelots de toutes parts. A la fin du mois, l'Eſcadre qui s'aſſembloit à *Spithead* & dont le Chevalier *Jean Norris* avoit le commandement, étoit compoſée de 12 Vaiſſeaux de ligne, 2 de 90 Canons, 3 de 80, 4 de 60 & 3 de 50, outre les Frégates, Brûlots & autres petits Bâtimens.

Batimens frétés pour la Jamaïque, pour la Méditerranée, pour Gibraltar. 3, 10, 24 Mai. Troupes pour Flandre; Matelots revenus d'Amérique demandant des Protections; Vivres pour la Flote; Matelots preſſés. 21 Mai. Vaiſſeaux équipés & avitaillés. 28 Mai. Ordres concernant les Vaiſſeaux pris par les Eſpagnols. 31 Mai. Matelots preſſés; Eſcadre de Spithéad. Mai.

En JUIN; le 8, l'Amiral *Norris* arbora ſon Pavillon à *Spithead* à bord du *Duc*, Vaiſſeau de 90 Canons. Le 11, les *Commiſſaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre à *Wolwich* d'en faire partir au pluſtôt un Vaiſſeau de 70 Canons pour ſe joindre à l'Eſcadre de *Spithead*; & ordonnèrent

L'Amiral Norris arbore ſon Pavillon. 8 Juin. Renfort pour l'Eſcadre de Spi-

théad ; Frégate contre les Armateurs. 11, 16 Juin

qu'une Frégate mît inceſſament à la voile pour aller donner la chaſſe à deux *Armateurs Eſpagnols*, ſortis depuis peu du *Havre de Grace*. Cette Frégate partit le 16.

Vaiſſeaux équipés. 23 Juillet.

En JUILLET; le 23, il fut ordonné d'équiper en diligence tous les Vaiſſeaux nouvellement réparés ou rebâtis. Pendant tout ce mois, on ne ceſſa point de preſſer à force les Matelots, afin de compléter les Equipages des Vaiſſeaux deſtinés à ſervir dans *La Manche*.

On continue de preſſer les Matelots. Juillet.

Vaiſſeau contre les Armateurs. 13 Août.

En AOUT; le 13, il ſortit un Vaiſſeau de guerre des *Dunes* pour aller donner la chaſſe aux *Armateurs Eſpagnols*, par qui les Côtes d'*Angleterre* étoient continuellement infeſtées. Le 14, les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent pour 60 Tonneaux d'Eau-de-Vie de Drache, à fournir dans 3 mois pour le ſervice de la Flote.

Eau de Vie pour la Flote. 14 Août.

Promotion. 20 Août.

Le 20, il y eût une Promotion dans la Marine. Le Chevalier *Jean Norris* fut nommé Vice-Amiral d'*Angleterre*. Dans l'*Eſcadre-Blache*, le S. *Jean Balchen* fut fait Amiral; le S. *Nicolas Haddock*, Vice-Amiral; & le S. *Richard Leſtock*, Contre-Amiral. Dans l'*Eſcadre Bleue*, le S. *Thomas Matthews* fut nommé Amiral; le Chevalier *Chaloner Ogle*, Vice-Amiral, & le Chevalier *Charles Hardy*, Contre-Amiral. Les Sieurs *Edouard Vernon* & *Guillaume Stewart* furent faits le premier Vice-Amiral & le ſecond Contre-Amiral de l'*Eſcadre-Rouge*.

Matelots enlevés ſur la Tamiſe. 21 Août.

Le 21, on enleva ſur la *Tamiſe* un très grand nombre de Matelots pour la Flote.

Ordre d'achever les Vaiſſeaux commencés. 27 Août.

Le 27, les *Commiſſaires de l'Amirauté* réitérèrent leurs ordres à *Wolwich*, à *Deptford* & dans les autres Ports pour qu'on achevât en toute diligence les Vaiſſeaux actuellement ſur les Chantiers. Pour cet effet on augmenta conſidérablement le nombre des Ouvriers, & l'on fit travailler ſans interruption, même les Dimanches.

Commiſſaires au ſujet des Matelots preſſés; Ordre de conſtruire des Vaiſſeaux. 3 Septembre.

En SEPTEMBRE; le 3, l'*Amirauté* nomma des Commiſſaires pour examiner les Matelots, qui ſeroient enlevés de force, afin de parer aux inconvéniens ſurvenus depuis trois mois qu'on n'avoit pas ceſſer d'en prendre continuellement. Elle expédia des ordres en même tems pour conſtruire en toute diligence à *Deptford* pluſieurs Vaiſſeaux de guerre de 40 & de 20 Canons.

Vaiſſeau en Commiſſion. 6 Septembre.

Le 6, on mit en Commiſſion le *Boyne* ſur lequel l'Amiral *Vernon* étoit revenu de *La Jamaïque*.

Vivres pour la Flote. 25 Septembre.

Le 25, les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent pour faire livrer inceſſament à la Flote 2 mille Bœufs & 10 mille Cochons.

Vaiſſeaux pour croiſer dans la Manche. 1 Octobre.

En OCTOBRE; Le 1, les *Commiſſaires de l'Amirauté* deſtinèrent 6 Vaiſſeaux de 20 Canons à croiſer pendant l'Hiver dans *La Manche*, pour empêcher les *Armateurs Eſpagnols* d'infeſter les Côtes d'*Angleterre*.

Froment Pour la Flote. 2 Octobre.

Le 2, les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent pour 10 mille Quartes de Froment, à livrer à la Flote dans un mois.

Renfort pour l'Amiral Matthews, Flote Marchande de Portugal. 7 Octobre.

Le 7, trois Vaiſſeaux de guerre firent voile de *Sainte-Hélène*, pour aller renforcer l'Eſcadre de l'Amiral *Matthews*; & prirent ſous leur eſcorte un grand nombre de Bâtimens Marchands & de tranſport, dont les uns alloient en *Portugal* & les autres

étoient chargés de Provisions pour *Gibraltar* & *Port-Mahon*. Le 11, quelques Négocians de *Londres*, aiant résolu d'armer en guerre à leurs dépens 10 Vaisseaux, obtinrent des *Commissaires de l'Amirauté* qu'on n'en enleveroit aucun Matelot pour la Flote. De ces 10 Vaisseaux, il y en avoit 3 de 30 Canons, 4 de 20 & 3 de 16 avec des Equipages proportionés. On charga des Marchandises sur la plûpart; & les *Commissaires de l'Amirauté* accordèrent des Lettres de marque à tous ces Vaisseaux. Le 25, les mêmes Commissaires ordonnérent que 2 Vaisseaux de guerre de 20 Canons, 2 Chaloupes & 1 Sebeck iroient croiser à l'entrée du Détroit. La cause de cet Ordre fut qu'on avoit appris que les *Armateurs Espagnols* faisoient souvent des Prises sur les Côtes de *Portugal* & sur celles d'*Andalousie*; & qu'ils avoient enlevé depuis quelque tems, à la hauteur d'*Oporto*, 6 Navires venant de *Terre-Neuve* avec du Poisson & 4 autres chargés de Bled. Le même jour, on ordonna d'équiper incessament 2 Vaisseaux de guerre nouvellement lancés à l'eau. Le 31, environ 200 Hommes d'un Vaisseau de guerre, arrivé depuis peu dans un Port d'*Angleterre*, allèrent en corps présenter aux *Commissaires de l'Amirauté* une Requête, par laquelle ils demandoient qu'il leur fût permis de s'absenter pendant 2 mois, & qu'on leur païât leurs Gages. La première demande leur fut refusée, & la seconde leur fut accodée pour une partie de ce qui leur étoit dû. Pendant tout ce mois, ainsi que durant le précédent, on pressa des Matelots sans discontinuation, pour compléter les Equipages des 14 Vaisseaux de guerre, qui s'assembloient à *Spithead* pour une Expédition secrète.

Vaisseaux armés en guerre par les Marchands de Londres. 11 Octobre.

Vaisseaux pour croiser dans le Détroit; Vaisseaux équipés. 25 Octobre.

Demandes des Matelots d'un Vaisseau de guerre, dont l'une refusée & l'autre accordée; Provisions pour l'Amiral Matthews. 31 Octobre. Matelots pressés. Octobre.

En NOVEMBRE, le 5, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'une Escadre de 5 Vaisseaux mît à la voile pour aller croiser dans *La Manche*, afin d'assurer le Commerce de la Nation contre les *Armateurs Espagnols*, qui depuis quelque tems y faisoient souvent des Prises. Le 22, plus de 150 Matelots d'un Vaisseau revenu depuis quelque tems d'*Amérique*, allèrent en corps présenter une Requête aux *Commissaires de l'Amirauté*, pour en obtenir un Congé de 15 jours: mais on le leur refusa, parce qu'on avitailloit actuellement le Vaisseau de guerre, sur lequel on les avoit distribués; & que l'on comtoit faire partir incessament ce Vaisseau. Le 29, les *Commissaires des Vivres* frétèrent 6 Bâtimens pour transporter des Provisions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*.

Vaisseaux pour croiser dans la Manche. 5 Novembre.

Congé refusé à des Matelots. 22 Novembre.

Bâtimens frétés pour Gibraltar. 29 Novembre.

En DECEMBRE, le 3, il fut ordonné d'avitailler en toute diligence les Vaisseaux destinés à composer l'Escadre qui devoit servir dans *La Manche*, afin qu'ils fussent en état de mètre en mer au premier ordre. Ils étoient au nombre de onze; 3 de 90 Canons, 3 de 80 à 70, & 5 de 60 à 50. Il y avoit de plus un Brûlot, une Galiote à bombes & quelques Alléges. Dans le même tems, on fit partir 2 Vaisseaux de guerre pour aller croiser sur les Côtes de *France*, afin d'empêcher les *Armateurs Espagnols* d'y faire des Prises; & les *Commissaires des Vivres* contractèrent pour la fourniture de 50

Ordre d'avitailler l'Escadre de la Manche; Vaisseaux pour les Côtes de France; Bled pour la Flote. 3 Decembre.

III. MARINE.

Nouveau Commiſſaires de l'Amirauté. 17 Decembre.

mille Quartes de Farine deſtinées à l'uſage de la Flote. Le 17, le Chevalier *Charles Hardy* Contre-Amiral de l'*Eſcadre-Bleue*, & le S. *Jean Phillipps*, l'un des Commiſſaires de la Marine furent faits Commiſſaires de l'Amirauté, à la place de l'Amiral *Cavendish* & du S. *Jean Morley Trevor*, morts depuis peu. Le 18, on embarqua à *Londres* plus de 2 mille Tonneaux de Proviſions pour la Flote de l'Amiral *Matthews*. Le 20, les Ordres furent expédiés de préparer en toute diligence 5 Vaiſſeaux de guerre dont un de 90 Canons, un de 80, 2 de 70 & le cinquième au-deſſous, avec un Brûlot, une Galiote à Bombes & 2 Alléges, pour qu'ils miſſent inceſſament à la voile afin d'aller renforcer le même Amiral.

Proviſions pour l'Amiral Matthews. 18 Décembre.

Renfort pour le même Amiral. 20 Décembre.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

IV. Le 5 de JANVIER, on conduiſit à la BANQUE, ſous une forte Eſcorte, une grande quantité d'Or venu de *Liſbone* pour le comte des Marchands de *Londres*, par un Vaiſſeau de guerre arrivé depuis quelques jours à *Plymouth*. Le 12 de FEVRIER, on y conduiſit de même deux Chariots d'Argent, venu du même endroit pour le comte des mêmes Négocians ſur un Vaiſſeau de guerre arrivé à *Portſmouth*. Le 28 de MARS, il ſe tint une Aſſemblée générale des Intéreſſés de la Banque, dans laquelle il fut réſolu, *Que le* Dividende *pour les 6 mois échéans le 5 d'Avril, ſeroit de 2 & 3 quarts pour cent, païables le 2 de Mai.* On conduiſit à la Banque, le 6 d'AVRIL, un Chariot chargé d'Or apporté de *Liſbone* par un Vaiſſeau de guerre; & le 13, un Chariot chargé d'Argent venu de *La Jamaïque* par un Vaiſſeau de guerre arrivé à *Portſmouth*. Le 22, trois Chariots y voiturèrent 73 Caiſſes d'Argent trouvées ſur un *Vaiſſeau Eſpagnol*, pris par un *Vaiſſeau de Guerre Anglois*. Les Officiers de ce dernier eſcortoient les Chariots avec une grande ſimphonie. Le 23, le S. *Guillaume Faukener* fut élu Gouverneur de la *Banque*; & le S. *Charles Savage*, Député-Gouverneur. L'Election des 24 Directeurs ſe fit le lendemain. Le 8 d'AOUT, on conduiſit à la *Banque* une grande quantité d'Or apporté de *Liſbone* par un Vaiſſeau de guerre. Le 29, il ſe tint une Aſſemblée générale, dans laquelle il fut propoſé *de faire circuler des* Billets de l'Echiquier *pour la ſomme de* 500 *mille Liv. St. à 3 pour cent d'intérêt*; ce qui fut réſolu ſur le champ. Dans une autre Aſſemblée générale du 26 de SEPTEMBRE, il fut réſolu, *Que le* Dividende *pour la demi-année échéant à la* Saint-Michel *ſeroit de 2 & 3 quarts pour cent, païables le 23 d'Octobre.* Le 14 d'OCTOBRE, on remit à la *Banque* une grande quantité d'Or arrivé de *La Jamaïque* à bord d'un Vaiſſeau de guerre.

Banque. Or & Argent reſenu de Liſbone. 5 Janvier; 12 Fevrier. Dividende, 28 Mars.

Or venu de Liſbone & de La Jamaïque; Autre pris ſur un Vaiſſeau Eſpagnol. 6, 13, 22 Avril.

Officiers. 23, 24 Avril.

Or venu de Liſbone. 8 Août.

Circulation de Billets de l'Echiquier. 29 Août.

Dividende, 26 Septembre.

Or venu de La Jamaïque. 14 Octobre.

Comp. d'Afrique. Election des Officiers. 31 Janvier.

Le 31 de JANVIER, la COMPAGNIE ROÏALE D'AFRIQUE, élut le *Roi* Gouverneur; le Chevalier-Baronet *Bibye-Lake*, Sous-Gouverneur; & le S. *Charles-Hayes*, Député-Gouverneur.

Comp. de Ruſſie. Gouverneur élu. 15 Mars.

Le 15 de MARS, la COMPAGNIE DE RUSSIE choiſit de nouveau le S. *Jean Thompſon* pour Gouverneur pendant l'année ſuivante.

ANNE'E M. DCC. XLIII.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

Le 11 de JANVIER, les Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES prirent au ſervice de la Compagnie 2 Vaiſſeaux qui, joints à ceux qu'ils avoient arrêtés vers la fin de l'année précédente, en faiſoient 15 pour cette ſaiſon. Le 21 de FEVRIER, ils déclarèrent à la *Douane* 155 mille Onces d'Argent en eſpèces étrangères & 600 en Lingots d'Or, pour les envoïer aux *Indes-Orientales*. Le 13 & le 21 de MARS, ils déclarèrent de même, d'abord 183 mille Onces d'Argent, enſuite 326 mille Onces. Ils en déclarèrent encore 220 mille Onces, le 5 d'AVRIL; & 49 mille Onces, le 11. Le 17, la *Compagnie* fit l'Election de ſes 24 Directeurs, dont il n'y eut que 5 de nouveaux. Dans une Aſſemblée générale du 4 de JUILLET, il fut réſolu, *Que l'on donneroit à* Noël *de cette année 4 pour cent pour le* Dividende *de la demi-année qui ſeroit alors échue; & que l'on autoriſeroit les Directeurs à faire conſtruire des Vaiſſeaux pour le compte de la Compagnie.* Le 19, les Directeurs prirent un Vaiſſeau au ſervice de la Compagnie. Ils en arrêtèrent 10 autres le 24 de SEPTEMBRE. Ils déclarèrent à la *Douane* pour les *Indes-Orientales*, le 31 d'OCTOBRE, 17 mille 440 Onces d'Argent; & le 21 de Novembre, 193 mille Onces, tant en eſpèces étrangères, qu'en Argent non monnoïé. Le 24 de Décembre, ils en déclarèrent 93 mille Onces.

Comp. des Indes-Orientales. Vaiſſeaux frétés. 11 Janvier.

Argent pour les Indes-Orientales. 12, 21 Fevrier, 21 Mars; 5, 11 Avril.

Election des Directeurs. 17 Avril.

Dividende; Permiſſion aux Directeurs de faire conſtruire des Vaiſſeaux. 4 Juillet.

Vaiſſeaux frétés. 19 Juillet; 24 Septembre.

Argent pour les Indes-Orientales. 31 Octobre; 24 Décembre.

La COMPAGNIE DE LA MER DU SUD tint, le 7 de JANVIER une Aſſemblée générale dans laquelle il fut réſolu, *Que le* Dividende *pour la demi-année échue à* Noël *précédent ſeroit d'un & 3 quarts pour cent.* Il fut enſuite propoſé *d'accepter les offres faites à la Compagnie de la part de S.* Knigth, *pour l'apurement de ſes Comtes.* Après des débats de plus de deux heures, la Propoſition paſſa à la très grande pluralité des voix: mais ſur la réquiſition de quelques Intéreſſés qui demandèrent un Scrutin, l'Aſſemblée fut continuée au 14. Ce jour là la Propoſition aïant été faite, *Que le S.* Knigth, *en païant la ſomme de 100 mille Livres St. dans trois mois, ſeroit déchargé de toutes les demandes formées contre lui;* les débats recommencèrent & durèrent juſqu'à 6 heures du ſoir. Après quoi l'on recueillit les voix. Il s'en trouva 410 pour la Propoſition, & 247 contre. Dans une Aſſemblée générale du 1 d'AOUT, le *Dividende* pour la demi-année échue à la *Saint-Jean* fut fixé comme il l'avoit été pour la demi-année précédente & déclaré païable le 20 d'Août.

Comp. du Sud. Dividende; Apurement des Comtes du S. Knigth. 7, 14 Janvier.

Dividende. 1 Août.

V. COLONIES. *Antilles.*

V. Dans le mois d'AVRIL, les *Armateurs Eſpagnols*, qui croiſoient aux environs des ANTILLES ou *Iles-ſous-le-Vent*, prirent pluſieurs *Navires Anglois* allant de l'*Amérique-Septentrionale* aux *Iles-Occidentales*, & les conduiſirent à *La Guadeloupe*. Les *Anglois* prétendirent que ces Armateurs étoient des *François* aiant Commiſſion de *Roi d'Eſpagne*. En MAI, un *Vaiſſeau de Guerre Anglois* s'empara dans les mêmes parages d'un *Armateur Eſpagnol* de 20 Canons & de 140 Hommes d'Equipage, qu'il conduiſit à la *La Barbade*.

Vaiſſeaux Anglois pris par les Armateurs Eſpagnols. Avril.

Armateur Eſpagnol pris. Mai.

V. COLONIES.

ANNÉE MDCCXLIII.

La Barbade. Habitans qui se préparent à quitter cette Ile. Juin.

Vers le mois de JUIN, plusieurs des principaux Habitans de *La* BARBADE, sur le bruit qui courut que l'on avoit dessein en *Angleterre* d'augmenter les Droits sur le Sucre, se disposèrent à quiter cette Ile, pour aller former des Etablissemens dans la partie du Continent méridional appartenant aux *Hollandois*.

Saint-Christophle. Prises sur les Espagnols. Juillet, Août, Septembre.

Dans les mois de JUILLET & d'AOUT, un *Armateur Anglois* de l'Ile de SAINT-CHRISTOPHLE s'empara de huit *Bâtimens Espagnols*, dont un étoit estimé 30 mille Livres Sterling. Dans le mois de SEPTEMBRE, un autre *Armateur Anglois* conduisit dans cette Ile une *Chaloupe Espagnole*, dont la charge consistoit en 40 mille Dollars & plus de 50 Tonneaux de Cacao, de la Cochenille, du Quinquina, &c.

Baie de Honduras. Vaisseau Anglois pris. Fevrier.

Dans le courant de FEVRIER, un *Navire Anglois*, venant de la Baie de HONDURAS, fut pris par un *Armateur Espagnol* & conduit à *La Havane*.

Virginie. Armateur Espagnol pris. 8 Août.

Le 8 d'AOUT, un *Vaisseau de guerre Anglois*, dont le poste étoit à LA VIRGINIE, amena dans cette Ile un *Armateur Espagnol* de 20 Canons, de 20 Pierriers & de 75 Hommes d'Equipage. Quelques jours auparavant, cet Armateur s'étoit emparé d'un Navire de la *Nouvelle Angleterre*, dont il avoit retenu sur son bord le Capitaine & l'Equipage.

Antigoa. Troubles. Juin.

Dans le mois de JUIN, il y eut de grands différens entre les Habitans de l'Ile d'ANTIGOA & les Commandans des Vaisseaux de guerre. Les Habitans avoient armé un Bâtiment pour veiller, en l'absence des Vaisseaux de guerre, à la garde de leur Ile, & se mètre en état d'empêcher les *Espagnols* d'y faire une décente. Au retour des Vaisseaux de guerre, les Capitaines voulurent enlever l'Equipage de ce Navire pour le distribuer sur leurs Bords. Les Habitans refusèrent d'y consentir. Il y eut même à ce sujet une espèce de combat, dans lequel il y eut deux Hommes tués.

Saint Kitt. Vaisseau François pris. Juin.

En JUIN, deux *Armateurs Anglois* de SAINT-KITT s'emparèrent d'un *Vaisseau François* allant à *La Vieille-Espagne*, dont la charge étoit si riche, que l'on offroit, disoit-on, à chaque Matelot 250 Pistoles de sa part.

Nouvelle-Yorck. Prises Espagnoles & Françoises. Juin.

Dans le même mois de JUIN, un Vaisseau revint à LA NOUVELLE-YORCK, après avoir pris dans sa course un *Brigantin Espagnol* chargé de Papier & de Vin de Canarie, qu'il ramenoit; une Chaloupe de la même Nation qu'il avoit envoïé à *Antigoa*, & un *Vaisseau François*, chargé de Provisions, d'Armes, de Poudre, &c, qu'il avoit fait conduire à *La Jamaïque*, afin qu'il y fut déclaré de bonne prise. A peu près dans le même tems, deux Armateurs de *La Nouvelle-Yorck*, y revinrent avec deux *Brigantins Espagnols*, dont ils s'étoient emparés le 8 de MAI, à la vue de *La Verra-Cruz*. Leur charge consistoit en Poudre, Cacao, Cuirs tannés & autres Marchandises avec 10 à 12 mille Pièces de Huit.

Dans

Dans les derniers jours de MARS, un Armateur de RHODE-ISLAND conduiſit à l'Ile de la *Providence* une *Chaloupe Eſpagnole*, dont la charge étoit eſtimée 30 mille Pièces de Huit. Dans les derniers jours de JUIN, le Capitaine *Wimble*, Armateur de la même Colonie de *Rhode-Iſland*, amena dans cette Ile trois *Navires Eſpagnols*. Dans le mois de JUILLET, un autre Armateur de la même Colonie conduiſit à *Boſton* une *Chaloupe Eſpagnole* richement chargée, qu'il avoit priſe comme elle faiſoit route de *La Vera-Cruz* à *Cadix*. Un quatrième Armateur de *Rhode-Iſland* y conduiſit, au mois de SEPTEMBRE, une *Chaloupe Eſpagnole* aiant 40 Hommes d'Equipage, qu'il avoit priſe, allant de *Saint-Auguſtin* à *La Havane*.

Rhode Iſland. Priſe ſur les Eſpagnols. Juin; Septembre.

Dans les premiers jours de JANVIER, deux *Armateurs Anglois* de PHILADELPHIE, s'emparèrent d'un Vaiſſeau de Regitre allant à *La Havane*, chargé de Marchandiſes appartenant à la *Compagnie de Biſcaie*; & d'un Bâtiment allant à *La Vera-Cruz*, avec 600 Barriques de Vin & 30 Tonneaux de Vif-Argent à bord. Ils les conduiſirent à l'Ile de *La Providence*. Dans le même tems, un Vaiſſeau de *Philadelphie* faiſant route pour *Surinam* fut pris par les *Eſpagnols* & conduit à *Porto-Rico*. Dans le mois de FEVRIER, le Vaiſſeau de Regitre, dont on vient de parler, fut racheté, moiennant 30 mille Liv. St., pour le Gouverneur de *La Havane*, à qui les *Armateurs Anglois* offrirent de rendre leur autre Priſe pour 70 mille Pièces de Huit. Par une ſuite du même accord, les *Priſoniers Eſpagnols* furent envoiés à *La Havane* pour être échangés contre des *Priſoniers Anglois*. Le 9 d'OCTOBRE, un Armateur de la même Colonie, y conduiſit un *Navire Eſpagnol* aiant à bord 160 Tonneaux de Cacao, quelque Cochenille & 10 mille Pièces de Huit.

Philadelphie. Priſes Eſpagnoles, & Angloiſes. Janvier.

Priſes Eſpagnoles rachetées par le Gouverneur de La Havane; Echange des Priſoniers. Fevrier.

Autre Priſe Eſpagnole. 9 Octobre.

Dans le mois de MARS, un Brigantin de la NOUVELLE-ANGLETERRE fut pris à 25 lieues de l'Ile de *La Bermude*, par trois *Armateurs Eſpagnols* de *La Havane*. A la fin de JUIN, un *Armateur Anglois* de cette Colonie conduiſit à *Boſton* un *Navire Hollandois* & deux *Navires Eſpagnols* richement chargés, dont il s'étoit emparé dans ſa courſe. Le 17 de SEPTEMBRE, on expédia des ordres en *Angleterre*, pour faire embarquer au pluſtôt 500 Hommes de Marine, deſtinés à ſervir de Garniſon à la Ville d'*Annapolis* dans la *Nouvelle-Angleterre*. Le 4 d'OCTOBRE, on fréta à *Londres* un Navire Marchand pour aller inceſſament ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre, porter des Proviſions à la même Colonie. Vers la fin du même mois ou le commencement du ſuivant, il y eut dans ce Païs un violent Ouragant qui détruiſit pluſieurs Magaſins, fit périr 12 Bâtimens ſur la Côte, & endommagea beaucoup le Vaiſſeau de guerre & les Navires Marchands qui étoient dans le Port de *Boſton*. Le dommage cauſé par cet Ouragan fut eſtimé plus de 100 mille Livres Sterling.

Nouvelle-Angleterre. Priſe Angloiſe. Mars.

Priſes Hollandoiſes & Eſpagnoles. Juin.

Troupes pour Annapolis. 17 Septembre.

Proviſions. 4 Octobre.

Tempête. Octobre.

Le 3 de JANVIER, on embarqua à *Londres* deux Compagnies des Troupes de la Marine, pour LA JAMAÏQUE. Le 24, la Flote Marchan-

La Jamaïque. Troupes pour cette Colonie.

de de cette Ile rentra dans les Ports d'*Angleterre* avec pluſieurs Bâtimens de tranſport, qui ramenoient une partie des Troupes de la Marine, qui avoient ſervi pour les différentes Expéditions de l'Amiral *Vernon*. Il n'étoit reſté de ces Troupes à *La Jamaïque* que deux Régimens, dont on avoit envoïé trois Compagnies pour défendre le nouvel Etabliſſement, que l'on formoit dans l'Ile de *Raſtan* ſituée à l'Embouchure de la Baie de *Honduras*. Le 9 de FEVRIER, un Vaiſſeau de guerre conduiſit à *Port-Roïal* deux *Bâtimens Eſpagnols* pris à la Hauteur de *Cartagène*, comme ils venoient de *Porto-Bello*. L'un étoit chargé de Sel; & l'autre, de Cacao & de Quinquina. Le 12, un autre Vaiſſeau de guerre y conduiſit une *Polaque Eſpagnole* priſe, en allant de *Cadix* à *La Vera-Cruz*. Sa charge conſiſtoit en Vif-Argent. Aux environs de ce jour, une Chaloupe armée en guerre, reprit ſur la route de *La Havane* un *Brigantin Anglois*, que les *Eſpagnols* avoient pris l'année précédente. Il étoit monté de 25 Hommes commandés par un Lieutenant. Au commencement de MARS, un Vaiſſeau de guerre amena dans le même Port deux *Navires Eſpagnols*, chargés de munitions de guerre pour *Cartagène*. Dans le mois d'AVRIL, deux Vaiſſeaux de guerre amenèrent à *Port-Roïal* deux *Navires Eſpagnols*, dont l'un du Port de 200 Tonneaux, de 12 Canons & de 70 Hommes d'équipage, alloit, avec une charge eſtimée 100 mille Livres Sterling, de *Cadix* à *La Vera-Cruz*; & l'autre, chargé de Cacao & de 4 mille Pièces de Huit, alloit de *La Vera-Cruz* à *La Havane*. Un autre Vaiſſeau de guerre parti de *La Jamaïque* fit d'abord pluſieurs Priſes peu conſidérables; enſuite il s'empara de deux gros *Armateurs Eſpagnols*, qu'il fit conduire à *Saint-Kitt*; & depuis au Sud de *La Gayra*, d'un Navire de 400 Tonneaux chargé de Cacao, de Cuirs, de Suif & de quelque Argent, avec lequel il ſe rendit à *Port-Roïal*. Les *Eſpagnols* de leur côté s'emparèrent d'un *Navire Anglois* qu'ils conduiſirent à *Porto-Rico*; de deux autres qu'ils rencontrèrent à la Hauteur de *La Virginie*, & dont l'un alloit de *La Barbade* à *La Caroline-Méridionale*, & l'autre de *Boſton* à *Mary-Land*. Dans les derniers jours de JUIN, un Vaiſſeau de guerre revint à *Port-Roïal* avec 10 mille Piaſtres qu'il avoit enlevées d'un *Vaiſſeau Eſpagnol*. L'Allége de ce même Vaiſſeau de guerre s'étoit emparé d'un *Armateur Eſpagnol* de 4 Pièces de Canon & de 65 Hommes d'Equipage. Un autre Vaiſſeau de guerre revint pareillement avec un gros Navire qu'il avoit pris à quelque diſtance de *Cartagène*. Ce Navire étoit monté de 18 Canons & de 20 Pierriers, & portoit à bord 200 Perſones non compris 57 Eccléſiaſtiques: mais aiant échoué ſur la Côte, tous les Priſoniers s'étoient ſauvés. En AOUT; un autre Vaiſſeau de guerre ſorti de *Port-Roïal* prit un *Navire Eſpagnol* chargé de Cacao, de Cochenille & de 4 mille Pièces de Huit; & une Chaloupe chargée de Poudre & d'autres Munitions pour *Cartagène*. En SEPTEMBRE, un *Navire Anglois* dans la *Rivière-Noire*

3 Janvier. Retour de la Flote Marchande.

24 Janvier. Nouvel établiſſement dans la Baie de Honduras

Priſes Eſpagnoles. 2, 12 Février, &c.

Priſes Eſpagnoles. Mars.

Priſes Eſpagnoles & Angloiſes. Avril.

Priſes Eſpagnoles. Juin.

Priſes Eſpagnoles. Août.

Priſes Angloiſe

de *La Jamaïque*, enleva un *Armateur Eſpagnol*, qui s'étoit emparé quelques jours auparavant d'un Vaiſſeau parti de *La Jamaïque* pour *Liverpole*. Dans le même tems, un Vaiſſeau de guerre amena à *Port-Roïal* un *Armateur Eſpagnol* de 24 Canons, 20 Pierriers & 150 Hommes d'Equipage. Il l'avoit pris à la Hauteur de l'Ile de Cuba. Cet Armateur avoit depuis longtems infeſté ces Parages & cauſé beaucoup de tort au Commerce des *Anglois*. Le 18 d'OCTOBRE, un Régiment revenu depuis quelques jours de *La Jamaïque* à bord d'un Vaiſſeau de guerre, arriva à *Londres*. Lorſqu'il étoit parti d'*Angleterre* en 1740, il étoit de mille Hommes, & ſe trouvoit alors réduit à 96. Le reſte avoit péri dans différentes Expéditions ou par des maladies.

& Eſpagnole. Septembre.

Retour d'un Régiment de Marine. 18 Octobre.

En MARS, un *Brigantin Anglois* revint à *Charles-Town* dans LA CAROLINE-MERIDIONALE avec deux *Bâtimens Eſpagnols*, dont l'un étoit un Armateur qui, depuis le commencement de la Guerre, s'étoit emparé de pluſieurs *Vaiſſeaux Anglois*. On apprit par ce Brigantin qu'il y avoit à *La Havane* 4 Vaiſſeaux de ligne prêts à mètre à la voile. Dans le Commencement de ce mois, le Général *Oglethorpe*, Gouverneur de *La Georgie*, fit à *Frédérica* les préparatifs d'une Expédition ſecrette contre les *Eſpagnols*, pour laquelle il vouloit partir inceſſament avec quelques Troupes règlées & des Milices du Païs. Avant la fin du mois, il fit une dêcente dans *La Floride*. Les *Indiens*, qu'il avoit détachés, s'étant avancès, ſans être apperçus, attaquèrent un Corps d'*Eſpagnols* qu'ils rencontrèrent. Ils en tuèrent plus de 40 & firent pluſieurs Priſoniers. Enſuite, le Général, aiant continué ſa marche, apprit que les *Eſpagnols*, quoique ſupérieurs en nombre, s'étoient retirés précipitament dans *Saint-Auguſtin*. Il les ſuivit & ſe préſenta devant la Place avec peu de monde, eſpérant attirer les Ennemis dans une embuſcade, mais il ne put y réuſſir. En JUIN, un Vaiſſeau de guerre conduiſit à *Charles-Town* trois *Bâtimens Eſpagnols*. Il avoit tenté de prendre un Armateur de 155 Hommes d'Equipage, & l'avoit forcé de ſe faire échouer. Dans le même mois, on leva en *Ecoſſe* & dans le Païs de *Galles* 700 Hommes pour les envoïer avec leurs Familles renforcer la Colonie de *La Georgie*. Dans le même mois encore, on fut inſtruit à *Boſton* que les *Eſpagnols* de *Saint-Auguſtin*, aiant reçu un renfort de 3 mille Hommes, ſe diſpoſoient à faire une nouvelle invaſion dans *La Georgie* & dans *La Caroline-Méridionale*. Sur le champ, on leva 800 Hommes à *Boſton* pour les faire aller au ſecours de *La Georgie*; & les ordres furent envoïés dans la *Caroline-Septentrionale*, d'en faire partir le plus de Troupes, qu'il ſeroit poſſible, pour le même ſujet. Ce fut dans ces circonſtances que le Général *Oglethorpe*, que les beſoins de ſa Colonie appelloient en *Europe*, s'embarqua pour revenir en *Angleterre*, où il arriva le 7 d'OCTOBRE. Le 13 de NOVEMBRE, accompagné de quelques Députés des Marchands de *La Georgie*, il ſe rendit au Bureau des *Commiſ-*

La Caroline-Méridionale & La Nouvelle Georgie. Priſes Eſpagnoles. Mars.

Décente des Anglois de la Georgie dans la Floride. Mars.

Priſe Eſpagnole. Juin.

Nouveaux Habitans pour La Georgie. Juin.

Alarme dans La Caroline-Méridionale & dans La Georgie. Juin.

Le Général Oglethorpe revient en Angleterre. 7 Octobre.

Demande qu'il fait à la Tréſorerie.

V. COLONIES

ANNE'E MDCCXLIII.

15 Novembre. *faires de la Tréſorerie* pour ſolliciter le rembourſement des avances que ces Marchands avoient faites, l'année précédente, pour la défenſe des Etats du *Roi* en *Amérique*, contre l'invaſion des *Eſpagnols*.

VI. GUERRE *En Amérique.* Expédition malheureuſe contre le Fort de La Guerra. 28 Fevrier, &c. 2 Mars.

VI LES Exploits des *Anglois* en *Amérique* ne furent pas cette année des plus brillans. Le 18 de Février, le Chef d'Eſcadre *Knowles* partit d'*Antigoa* avec une Eſcadre de 12 Vaiſſeaux de guerre, une Galiote à Bombes & 8 autres Bâtimens portant des Troupes de Débarquement, pour aller tenter quelque Expédition ſur la Côte des *Caraques*. Par des Lettres écrites de *Curaçao* le 29 d'Avril & reçues à *Londres* le 11 de Juin, ce Chef d'Eſcadre informa les Commiſſaires de l'Amirauté du ſuccès de ſon entrepriſe. Il leur manda; *Qu'en conſéquence des réſolutions priſes dans un Conſeil de Guerre, il étoit allé à* La Guerra *pour tâcher de s'emparer de cette Place & des Vaiſſeaux qui y étoient à la Rade : Que le 2 de Mars, le Vaiſſeau de guerre le* Burford *avoit commencé l'attaque, & que toute l'Eſcadre, aiant jetté l'Ancre près de la Ville, l'avoit canonée avec beaucoup de vivacité ; mais que, le Vaiſſeau le* Burford *aiant reçu pluſieurs coups de Canon à fleur d'eau, & aiant eu ſes cables coupés, il avoit quité la ligne; & qu'aiant dérivé ſur le* Norwich, *il l'avoit obligé, ainſi que le Vaiſſeau l'*Eltham *de la quiter auſſi : Que ces trois Vaiſſeaux avoient été emportés beaucoup au-deſſous du Vent par la force des Courans: Que ce contretems n'avoit pas empêché cependant le reſte de l'Eſcadre de continuer de canoner la Place; & qu'une Bombe qui étoit tombée du côté de la Montagne ſur une Baterie des* Eſpagnols, *avoit fait ſauter en l'air le Magaſin de cette Baterie : Que la nuit, qui étoit ſurvenue, avoit mis le Chef d'Eſcadre* Knowles *dans la néceſſité d'interrompre l'attaque: Qu'il ne l'avoit pas recommencée le lendemain, parce que la pluſpart des Vaiſſeaux qui lui reſtoient avoient été fort maltraités, & parce qu'il n'avoit pu être rejoint par ceux qui s'étoient ſeparés de lui le jour précédent : Qu'il avoit croiſé pluſieurs jours à la hauteur de la Côte, en les attendant ; mais qu'aiant appris qu'ils avoient relâché à* Curaçao, *il les y avoit ſuivis & qu'il y étoit arrivé le 15 de Mars.* On apprit de l'Equipage d'un *Vaiſſeau Hollandois* par lequel ces Lettres avoient été apportées, qu'à l'attaque *La Guerra* il y avoit eu 29 Hommes tués & 80 bleſſés ſur le Vaiſſeau le *Soffolck*, 24 tués & 50 bleſſés ſur le *Burford*, 13 tués & 71 bleſſés ſur l'*Aſſiſtance*, 14 tués & 55 bleſſés ſur l'*Eltham*, 1 tué & 11 bleſſés ſur le *Norwich*, 50 tués & 15 bleſſés ſur l'*Avis*, 6 tués & 24 bleſſés ſur le *Scarborough*; & que ces Vaiſſeaux avoient reçu, le premier 146 coups de Canon, le ſecond 94, le troiſième 54, le quatrième 41 & les autres enſemble 107.

Expédition contre Porto-Cavallo.

Ce mauvais ſuccès ne découragea point le Chef d'Eſcadre *Knowles*; & dans le mois de Juin, le Capitaine *Tyrrel* Commandant d'une Galiote à Bombes arriva à *Londres*, avec des Lettres de ce Chef d'Eſcadre pour les Seigneurs de l'Amirauté. Il l'avoit quité le 21 du mois précédent à 45 lieues

au Nord-Oueſt de *Porto-Rico*, comme il faiſoit route avec ſon Eſcadre pour retourner à *La Jamaïque*. On tira de ces Lettres le détail ſuivant, que je copie, tel que je trouve, ſuivant le droit que je m'en ſuis arrogé. *Le Chef d'Eſcadre* Knowles *aiant fait réparer le mieux qu'il lui étoit poſſible, le dommage cauſé aux Vaiſſeaux de ſon Eſcadre dans l'attaque de* La Guerra, *fit voile de* Curaçao *le 31 du mois de Mars, ſe propoſant d'aller attaquer* Porto-Cavallo, *mais la force des Courans l'empêcha d'arriver avant le 26 du mois ſuivant dans les environs de cette Place. Il jeta l'Ancre un peu à l'Eſt ſous les Quais de* Barbara, *& aiant examiné la ſituation du lieu, il découvrit 3 Galères & 12 petits Bâtimens dans le fond du Port, hors de la portée du Canon, 2 Vaiſſeaux de guerre, l'un de 60 & l'autre de 40 Canons amarés enſemble à terre; & que l'entrée du Port étoit fermée par une Chaine, attachée d'un côté au Château, & de l'autre à la Poupe d'un Vaiſſeau, qui étoit en travers; ainſi que par une autre Chaine, qui s'étendoit depuis la Proue de ce Bâtiment, juſqu'à la Côte oppoſée au Château. Les* Eſpagnols *avoient placé là ce Vaiſſeau dans le deſſein de le couler à fond, pour rendre impraticable l'entrée du Port, ſi les* Anglois *vouloient la tenter. Ils avoient établi 3 fortes Bateries vis-à-vis le Château; & il y avoit outre cela ſur la pointe baſſe deux autres Bateries, l'une de 12 & l'autre de 7 Canons. Le Chef d'Eſcadre* Knowles *aiant reconnu qu'elles pouvoient être canonées, & qu'il ne ſeroit pas difficile de s'en rendre Maître; & jugeant que, ſi on y réuſſiſſoit, on pourroit ſe ſervir des deux dernières contre le Château, il fit avancer deux Vaiſſeaux pour canoner ces Bateries, qui répondirent pendant pluſieurs heures par un feu trés vif à celui des Bâtimens. Sur le ſoir, le feu ceſſa de part & d'autre, & le Chef d'Eſcadre* Knowles *fit débarquer ſous les Ordres du S.* Lucas, *Major, toutes les Troupes de Marine avec les Volontaires, un Détachement du Régiment de* Dalzell, *& 400 Matelots; ce qui compoſoit en tout 1200 Hommes avec ordre d'attaquer les Troupes, qui gardoient les Bateries. Aïant ſuivi le long du Rivage dans ſa Chaloupe les Troupes, qui étoient déſcendues à terre, il vît à onze heures du ſoir leur Avant-Garde aux mains avec les Ennemis. Peu après il entendit quelques coups de Canon, & il apperçut auſſitôt les Troupes de Débarquement, qui revenoient précipitament & en déſordre, & qui regagnèrent leurs Chaloupes, ſans qu'on pût les retenir. Le 4 du mois de Mai, en conſéquence d'une réſolution priſe dans un Conſeil de Guerre, le Chef d'Eſcadre* Knowles *aïant fait ſes diſpoſitions pour attaquer en même tems le Château & les Bateries avec tous les Vaiſſeaux & toutes les Troupes; les Vaiſſeaux l'*Aſſiſtance, *le* Burford, *le* Suffolck *& le* Norwich *commencèrent à canoner le Château, pendant que les Vaiſſeaux le* Scarborough; *le* Lively *& l'*Eltham *canonèrent les Bateries, & le feu dura de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté, depuis midi juſqu'à 9 heures du ſoir. Celui des Ennemis redoubla, lorſque la nuit fut venue, & il cauſa beaucoup plus de mal aux* Anglois *que pendant le jour. Quelques-uns des Vaiſſeaux de l'Eſcadre aïant conſumé toutes leurs Munitions, & la pluſpart étant ſi maltraités dans leurs Mâts, & dans leurs Agrès, qu'à peine on pouvoit y*

VI. GUERRE En Amérique.

ANNE'E MDCCXLIII.

mètre une Voile; le Chef de l'Eſcadre Knowles *donna le ſignal de la retraite, & alla jeter l'Ancre hors de la portée du Canon de la Place & du Port. Le lendemain l'Eſcadre retourna mouiller ſous les Quais de* Barbara, *& elle y fut rejointe le ſoir par le Vaiſſeau l'*Avis, *qui en avoit été ſeparé trois jours après qu'elle avoit fait voile de* Curaçao. *Le Chef de l'Eſcadre* Knowles *tint le* 8 *du mois un Conſeil de Guerre, dans lequel il fut réſolu que l'Eſcadre n'étant plus en état de former aucune entrepriſe, & l'entrée du Port étant d'ailleurs impoſſible, parce que les* Eſpagnols *y avoient coulé à fond le Vaiſſeau, qu'ils y avoient mis en travers, on ne pouvoit prendre de parti plus ſage que celui de ſe retirer. Ainſi ce Commandant après être convenu de l'échange des Priſoniers avec le Gouverneur de* Porto-Cavallo, *remit à la voile pour retourner à* La Jamaïque, *& il renvoïa les Vaiſſeaux de ſon Eſcadre dans leurs différens départemens.*

Les Matelots qui furent faits Priſoniers par les Eſpagnols *à la première attaque faite par les Troupes de Débarquement aſſurèrent, lorſqu'ils revinrent à leur bord, qu'il y avoit à* Porto-Cavallo *plus de* 15 *cens, tant Soldats, que Matelots, outre* 4 *mille* Indiens *armés, que le Gouverneur des* Caraques *y avoit envoïés, ſur l'avis qu'il avoit reçu que la Place devoit être attaquée par les* ANGLOIS. Voilà ce qui ſe fit de plus conſidérable cette année en *Amérique*, où les *Eſpagnols* ſe tinrent conſtament ſur la défenſive, ſelon leur ſiſtème de guerre contre les *Anglois*.

En Afrique. Entrepriſe des Anglois ſur l'Ile de Gomera. Mai, Juin.

Une entrepriſe, que quelques *Vaiſſeaux Anglois* firent en *Afrique*, ne fut pas plus heureuſe que les tentatives du Chef d'Eſcadre *Knowles*. Le 29 de Mai: les Sentinelles de la Côte Méridionale de l'Ile de *Gomera*, l'une des *Canaries* aiant découvert deux Vaiſſeaux de guerre avec une Frégate, en donnèrent avis à Don *Diègue Bueno*, Commandant des Milices & Gouverneur de l'Ile. Quelques heures après, ces Bâtimens s'approchèrent du Port, vis-à-vis duquel il croisèrent pendant le reſte de la journée. Le lendemain ils s'avancèrent à la portée du Canon du Fort de *Buenpaſſo*: Quoiqu'ils portaſſent Pavillon de *France*, leurs différentes manœuvres aiant fait ſoupçoner qu'ils n'étoient pas *François*, le Commandant du Fort fit tirer un coup de Canon pour les obliger d'envoïer une Chaloupe à terre. Alors ils arborèrent *Pavillon Anglois*, entrèrent dans le Port & ſe mirent à canoner la Ville, le Fort principal & celui de *Buenpaſſo*, qui répondirent de leur côté par un feu continuel à celui des Ennemis. Le Canon du Fort principal cauſa beaucoup de dommage aux Agrès de ces trois Vaiſſeaux; une de leur Chaloupe fut miſe en pièces par le Canon de la Ville, & la Frégate reçut un coup de Canon qui lui fit une voie d'eau. Malgré cela les *Anglois* continuèrent le jour ſuivant leur feu contre la Ville & les Forts; & le 1 de Juin ſur le ſoir, leur Commandant envoïa dans une Chaloupe avec Pavillon Blanc Don *Nicolas Guaderrama Spinoſa*, Habitant de l'Ile de *Fer* que les *Anglois* avoient fait priſonier quelques jours auparavant, comme il paſſoit de l'Iſle de *Fer* à celle de *Ténériſe*. Cet *Eſpagnol* remit à

Don *Diègue Bueno* la Lettre ſuivante datée de la veille, laquelle par ſa ſingularité mérite bien qu'on la rapporte ici.

CHARLES WYNDHAM, *par la Grace de Dieu, Capitaine & Commandant en chef de l'Eſcadre de l'Armée Navale du* ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

MOI, Seigneur Commandant des trois Navires de guerre de Sa Majeſté Britannique, *demande au Seigneur Gouverneur de* La Gomera, *la poſſeſſion des deux Forts qui ont tiré des coups de Canons ſur nous pendant l'eſpace de 24 heures; ſinon, je les renverſerai avec tout mon monde & mon artillerie, à ma ſatisfaction. Le Seigneur Gouverneur, dans la ſuppoſition que je fais qu'il accepte ma propoſition, envoira pour l'uſage des trois Navires de guerre 50 Pipes du meilleur Vin & la permiſſion à ſon monde de fournir l'Eſcadre des Proviſions néceſſaires, leſquelles je m'engage de païer conformément à la coutume du Païs. Si ledit Seigneur eſt content de la propoſition que je lui fais, en qualité de Seigneur Commandant, il expédiera une Chaloupe avec le Drapeau blanc, ſelon l'uſage de la Guerre, pour marque d'une ſuſpenſion d'Arme. En vertu de ce que deſſus ledit Seigneur Commandant de Sa* Majeſté Britannique *attend réponſe dans une heure, faute de quoi il envoira à terre toutes ſes Troupes de Marine & encore plus de monde de ſes Forces, pour mètre le feu à la Ville & à ſes Châteaux. D'ici le 31. Mai 1743.*

CHARLES WYNDHAM.

Le Gouverneur de *Gomera* fit ſur le champ ſa réponſe au bas de la Lettre du *Commandant Anglois*. Elle étoit conçue en ces termes.

DIEGO BUENO, *Catholique Romain, Commandant de cette Ile, baiſe les mains au Seigneur Commandant,* Charles Wyndham, *& répond à ſes propoſitions; Que pour ma Patrie, pour ma Loi & pour mon Roi je perdrai la vie, qu'ainſi le plus fort ſera le victorieux. Dieu vous garde. Le 1. Juin 1743.*

DIE'GO BUENO.

Le 3, le *Commandant Anglois* fit dêcendre à terre ſes Troupes de débarquement: mais les Milices avec leſquelles Don *Diègue Bueno* s'étoit enfermé dans la Ville, étant ſorties, les attaquèrent avec tant de vivacité, qu'elles les mirent en fuite; &, les aiant pourſuivies juſques ſur le bord de la Mer, elles les obligèrent de rentrer précipitament dans leurs Chaloupes & de régagner leurs Vaiſſeaux. Ce mauvais ſuccès rabaiſſa tellement la fierté du Capitaine *Wyndham*, qu'il remit à la voile après avoir fait deux décharges de toute l'Artillerie de ſes trois Vaiſſeaux, chargée à Cartouches,

VI. Guerre en Afrique.

ANNE'E MDCCXLIII.

auxquelles la Ville & les Forts répondirent. Les *Anglois* eurent un grand nombre de Soldats & de Matelots tués ou bleſſés, & leur Commandant courut riſque d'être emporté d'un Boulet de Canon. Les *Eſpagnols* perdirent peu de monde. Tous les Habitans de l'Ile donnèrent en cette occaſion des marques de leur zèle pour le ſervice du *Roi d'Eſpagne* & pour l'honneur de la Nation. On loua l'intrépidité des Milices ainſi que le courage & l'habileté de Don *Diègue Bueno*, qui, n'aiant jamais rempli d'autre Emploi militaire, que celui de Commandant de ces mêmes Milices, ſe porta par tout où le danger étoit le plus grand, & fit toutes ſes diſpoſitions comme un Officier formé par une longue expérience.

Il eſt tems de voir ce qui ſe fit cette année en *Europe*. Commençons par l'*Italie*.

Guerre en Italie.

Le Comte de Gages a ordre de paſſer le Panaro. Janvier.

On ſe rappellera ſans peine en quelle poſition les Armées étoient dans ce Pais à la fin de l'année précèdente. Au mois de Janvier de celle-ci, le Comte de *Gages* reçut d'*Eſpagne* des ordres précis de paſſer le *Panaro*, pour attaquer l'Armée des Alliés. En conſéquence, il raſſembla ſes Troupes près de *Bologne*; & le 1 de Février, il fit défiler un Corps de Miquelets & de Huſſards, du côté de *Modène* & de *Caſtel-San-Giovanni*. Le lendemain dès les 4 heures du matin, il ſe mit en marche avec le reſte de l'Armée. La nuit du 4 au 5, il paſſa le *Panaro* ſur deux Ponts, après avoir mis en fuite un détachement d'*Autrichiens*, qui vouloit lui diſputer le paſſage; & ſe rendit maître de *Final*, & de *Campo-Santo*. Quoiqu'il eût pris des meſures pour tenir ſa marche ſecrette, les Généraux des Alliés ne laiſsèrent pas d'en être informés à tems. Ils tirèrent une partie de leurs Troupes de leurs Quartiers, & marchèrent pour s'oppoſer aux *Eſpagnols*. Le 8, les deux Armées ſe trouvèrent en préſence auprès de *Campo-Santo*. Le Comte de *Gages*, qui s'étoit mis en bataille dès la pointe du jour, fit d'abord deux tentatives inutiles pour engager l'Action. Enfin, on en vint aux mains vers les deux heures après midi. Le Combat dura plus de 12 heures, & fut très opiniâtre. Les deux Partis s'attribuèrent la victoire: les *Eſpagnols* cependant reſtèrent maîtres du champ de Bataille & ne repaſsèrent le *Panaro* que le lendemain. Il y eût de part & d'autre environ 10 mille Hommes tués ou faits Priſoniers: mais ſi les *Eſpagnols* gagnèrent réellement la Victoire, ils n'en retirèrent aucun fruit. Leur Armée conſidérablement affoiblie, & ne pouvant recevoir aucun renfort ni par terre, ni par mer, fut hors d'état de rien entreprendre; & ſur la fin du mois de Mars, elle rentra dans la *Romagne*. Alors le Comte de *Traun* revint dans le *Bolonois* & fit attaquer l'Arrière-garde des *Eſpagnols* par un Corps de 2 mille Hommes de *Cavalerie Autrichiène*: mais le Duc d'*Atriſco* à la tête de 400 Chevaux & de quelques Miquelets repouſſa cette Cavalerie, la mit en fuite, & lui fit pluſieurs Priſoniers. Les *Autrichiens* laiſsèrent quelques morts ſur la place, & firent conduirent à *Bologne* un grand nombre de Chariots

Il ſe met en marche. 1, 2 Février.

Il paſſe le Panaro. 5 Février.

Les deux Armées ſe trouvent en préſence. 8 Fevrier.

Bataille de Campo-Santo.

Les Eſpagnols repaſſent le Panaro. 9 Fevrier.

Ils ſe retirent dans la Romagne; Détachement des Autrichiens batu. Mars.

Chariots remplis de leurs bleſſés. Ce fut après cette Action que le *Roi d'Eſpagne* aiant déclaré le *Duc de Modène* Généraliſſime de ſon Armée en *Italie*, ce Prince en prit le commandement le 9 de Mai. Peu de tems après, il y joignit 4 ou 5 mille Hommes, tant de ſes propres Troupes, que de quelques levées que de gros engagemens rendirent très aiſées à faire. L'*Armée Eſpagnole* ſe trouvant auſſi forte par là, qu'elle l'étoit avant la Bataille de *Campo-Santo*, ſe vit en état de former de nouvelles entrepriſes. On s'attendoit d'autant plus qu'elle tenteroit de ſe procurer quelques ſuccès; qu'elle avoit à ſa tête un Prince, que ſon intérêt engageoit, à la faire agir efficacement pour délivrer ſes propres Etats des Garniſons du *Roi de Sardaigne*: mais comme on ne vouloit rien tenter qui ne fût en quelque ſorte déciſif, on en fut empêché par différens accidens qui ſe ſuccédèrent rapidement les uns aux autres, & qui forcèrent de reſter dans l'inaction.

Le Duc de Modène fait Généraliſſime des Troupes Eſpagnoles, en prend le Commandement. 9 Mai.

Un Convoi de 18 *Bâtimens Catalans* & *Majorcains* chargé d'Artillerie & de Munitions deſtinées pour l'*Armée Eſpagnole*, entrèrent vers la fin du mois de Mai dans le Port de *Gènes*. Ces Bâtimens, dont l'un étoit un Pinque armé en guerre, avoient trouvé le moïen de paſſer ſans être apperçus de trois *Vaiſſeaux Anglois*, qui croiſoient à la hauteur de *Gènes*, & qui n'avoient encore pu prendre que 3 ou 4 Tartanes chargés ſeulement de Sel & de quelques Marchandiſes de peu de valeur. Ces derniers furent bientôt informés de l'arrivée du *Convoi Eſpagnol*; & l'on ne tarda pas à voir entrer dans le Port deux autres *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, dont leurs Commandans avoient ordre de s'oppoſer à ce que les Munitions & l'Artillerie du Convoi fuſſent conduites à l'*Armée d'Eſpagne*. Le Sénat ſe trouva dans un grand embaras, ne voulant déſobliger ni les *Eſpagnols*, ni les *Anglois*. Pendant que le Sénat délibéroit, on vit au moment que l'on y ſongeoit le moins, l'Amiral *Matthews* ſe préſenter le 12 de Juillet, devant le Port de *Gènes* avec une Eſcadre de 11 Vaiſſeaux, dont les trois principaux étoient de 90, de 80 & de 70 pièces de Canon, & deux étoient des Brûlots. On envoïa ſur le champ 2 Galères de la République offrir leurs ſervices à l'*Amiral*, s'il vouloit faire remorquer ſon Vaiſſeau dans le Port. Il refuſa cette offre. Le ſoir, la Ville le ſalua de 21 coups de Canon, auxquels il ne répondit point, ſous prétexte que ſon Pavillon étoit déja baiſſé. Le S. de *Vilates* Miniſtre d'*Angleterre* auprès du *Roi de Sardaigne* & le *Conſul Anglois*, leſquels étant allés quelques jours auparavant joindre l'Amiral à *Vado*, étoient revenus ſur ſon bord, débarquèrent quelque tems après, & le premier fut ſalué d'onze coups de Canon. On voulut ſavoir d'eux le ſujet de l'arrivée de l'*Amiral*: mais ils répondirent, *Qu'ils avoient ſeulement appris de lui qu'il étoit chargé de quelques Ordres du* ROI *concernant la* RE'PUBLIQUE; & quelques inſtances qu'on leur fît, on ne put pas en tirer de plus grands ecclairciſſemens. L'inquiétude qui s'étoit répandue dans toute la Ville, détermina le Gouvernement à faire fermer les Portes

Convoi d'Artillerie & de Munitions pour l'Armée Eſpagnole rendu inutile par l'Amiral Matthews. Mai, &c. Juillet.

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIII.

beaucoup pluſtôt qu'à l'ordinaire. On travailla pendant toute la nuit à munir les Bateries; on monta les Canons qui n'étoient point ſur leurs Affuts; & l'on garnit de Troupes tous les Poſtes & ſur tout ceux du Faubourg de *Saint-Pierre d'Arène*. Le 13, au matin la Ville répéta ſon ſalut de 21 coups de Canon, & l'Eſcadre y répondit par un pareil nombre de coups. Enſuite on ſalua de 30 coups l'*Amiral*, qui ne répondit que par 29. Malgré cette différence dont on eût pu s'offenſer, ſi l'on avoit eu des forces ſuffiſantes pour tenir tête aux *Anglois*, l'inquiétude & l'alarme furent moins fortes que la veille. On s'attendoit que l'*Amiral* envoieroit faire part au Gouvernement du ſujet de ſa venue : mais on ne vit perſone pendant toute la matinée. L'après midi, ſix Nobles, à la tête deſquels étoit le Marquis *Auguſtin Grimaldi*, allèrent complimenter l'*Amiral* au nom du Sénat, & lui témoigner ; *Que la* République *étoit remplie d'une vénération particulière pour Sa* Majeſté Britannique *& qu'elle avoit pour M. l'*Amiral *toute la conſidération poſſible.* Il reçut les Députés très poliment & leur répondit ; *Qu'il ſeroit toujours charmé de marquer ſa conſidération envers la* République, *lorſqu'elle s'accorderoit avec les ordres & les intentions du* Roi *ſon Maître.* Il fit ſaluer les Députés de 11 coups de Canon à leur arrivée & de 13 quand ils s'en retournèrent. Une demi-heure après ou lui porta le préſent de la *République*, conſiſtant en 4 Veaux, 6 grandes Cages pleines de Volailles, 14 Fromages de *Parme*, 24 Panniers de Jambons de *Corſe*, 6 Corbeilles remplies de différens Légumes ou Fruits, 6 Caiſſes des Vins les plus rares d'*Italie* & 200 Livres de Glace. L'*Amiral* ſe montra très libéral envers ceux par qui ce préſent fut apporté : mais ces frivoles complimens ne mètoient pas les *Génois* en état de n'avoir plus d'inquiétude. Le 14, le Marquis *Auguſtin Grimaldi* & le S. *François Brignolé* ſe rendirent à bord du Vaiſſeau de l'*Amiral*, pour lui demander les raiſons qui l'avoient conduit devant leur Port, & pour lui déclarer ; *Qu'ils étoient chargés de traiter avec lui ſur les Affaires qui pouvoient être l'objet de ſa venue.* Il leur répondit ; *Que le* Roi *ſon Maître étoit extrêmement ſurpris & mécontent de ce que la* République, *au lieu d'obſerver une exacte Neutralité comme elle s'y étoit engagée, favoriſoit ouvertement le* Roi d'Eſpagne, *en ſouffrant dans le Port de* Gênes 18 *Bâtimens venus de l'Ile de* Majorque *& chargés de Munitions & d'Artillerie, qui devoient être emploïées contre les Troupes de la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *& contre celles du* Roi de Sardaigne, *l'un & l'autre Alliés de Sa* Majeſté Britannique : *Qu'en conſequence, il demandoit que ces Bâtimens lui fuſſent remis avec tout ce qu'ils avoient à bord, pour être brûlés.* Les Députés demandèrent deux jours pour que le Sénat eût le tems de délibérer & de prendre une réſolution. Le Sénat commença par refuſer à l'*Amiral* ce qu'il demandoit ; & le 15 & le 16, ſe paſsèrent en allées & venues ſans qu'on pût convenir de quoique ce fût. Le 16 au ſoir, l'*Amiral* menaça *que s'il n'avoit pas ſatisfaction le lendemain, il brûleroit les* Bâtimens Eſpagnols *dans*

le Port. Il écrivit même aux différens Conſuls qu'ils euſſent à prendre ſoin que les Vaiſſeaux de leurs Nations ne fuſſent pas confondus avec ceux des *Eſpagnols.* Le Sénat, qui ne douta point que l'*Amiral* ne paſsât de la menace à l'effet, autoriſa les deux Commiſſaires à ſigner le 17 au matin avec l'*Amiral* la *Convention* ſuivante.

D'AUTANT que ſon Excellence le Vice-Amiral Matthews, *Miniſtre Plénipotentiaire de Sa* Majeſté Britannique *auprès des* Princes d'Italie *& Commandant en chef de ſes Forces navales dans la* Méditerranée, *a fait les plus fortes & les plus preſſantes remontrances au ſujet de l'entrée qui a été accordée dans le* Port de Gènes *à 14 Shebèques qui ſont venues des Ports d'*Eſpagne, *chargées d'Artillerie & de Poudre pour le ſervice de Sa* Majeſté Catholique, *comme auſſi de la protection dont ces Bâtimens y jouiſſent; ce qui eſt d'un grand préjudice à Sa* Majeſté Britannique *& à ſes Alliés; & d'autant que ledit* Vice-Amiral *a déclaré que le* Roi *ſon Maître ne pouvoit regarder le ſéjour ultérieur de ladite Artillerie & deſdites Munitions dans le ſuſdit Port, que comme une Infraction de cette exacte & impartiale Neutralité que la* République de Gènes *s'eſt engagée d'obſerver avec toutes les Puiſſances à préſent en guerre: la Séréniſſime* République, *déſirant également de faire de plus en plus connoître à Sa* Majeſté Britannique *la ſincérité de ſa conduite & de ſes intentions, & d'éloigner chaque motif de ce dangereux reſſentiment que ledit* Vice-Amiral *a plus d'une fois menacé de mètre en exécution, & pour prévenir les terribles déſordres qu'elle a raiſon d'en craindre, &, par le moïen de ſes Magnifiques Patriciens les Seigneurs* Auguſtin Grimaldi *&* Jean-François Brignolé, *ſes Députés, ſuffiſamment autoriſés pour cet effet, a conſenti au projet préparé par ledit Vice-Amiral* Matthews, *dont voici les conditions: I. Que tout le Canon & l'Artillerie quelconques apportés des Ports d'*Eſpagne, *leſquels ſont dans la* Barque *& les 14* Shebèques Eſpagnols *à préſent dans le Port de* Gènes, *ſeront tirés hors deſdites Barques & Shebèques & immédiatement mis à bord des Vaiſſeaux neutres & tranſportés à* San-Bonifacio *dans le Roïaume de* Corſe: *II Que toute la Poudre qui a été apportée par ladite Barque & leſdites Shebèques & qui eſt à préſent à terre à* Gènes, *ſera auſſi miſe à bord de Vaiſſeaux neutres & tranſportée en même tems que l'Artillerie audit* San-Bonifacio: *III. Que Son Excellence le Vice-Amiral* Matthews *donnera un Convoi ſuffiſant de Vaiſſeaux pour la ſureté dudit Embarquement & tranſport: IV. Qu'à l'arrivée dudit Embarquement à* San-Bonifacio, *l'Artillerie & la Poudre ſeront dépoſées dans le Château de cette Ville, en préſence des Officiers que ledit* Vice-Amiral *nommera pour cet effet, comme auſſi en préſence d'un Officier ou Commiſſaire de la part d'*Eſpagne, *en cas que le Miniſtre de Sa* Majeſté Catholique *réſidant à* Gènes *le demande: V. Que la Séréniſſime* République de Gènes *tiendra toujours une ſuffiſante Garniſon dans ladite Place, & qu'elle protègera & défendra ladite Artillerie & leſdites Munitions contre toutes Puiſſances quelconques qui entreprendront de les*

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIII.

enlever de ladite Forteresse de San-Bonifacio, *autant qu'elle en sera capable, & en cas d'attaque ou sur le moindre soupçon de violence, la Séréniſſime* République *s'engage à en donner immédiatement avis, soit par elle-même ou par quelqu'un de ses Officiers commandans en* Corse *au* Consul Anglois *résidant à* Gènes, *ainsi qu'audit* Vice-Amiral, *ou au Commandant de la Flote de Sa* Majesté Britannique *dans la Rade d'*Hières: *VI. Qu'on emploiera toute la diligence & l'expédition possible pour l'exécution dudit embarquement, & de la dépoſition de ladite Artillerie & desdites Munitions dans le Château de* San-Bonifacio, *où le tout restera entre les mains & sous le soin de la Séréniſſime* République de Gènes, *jusqu'à ce que la présente Guerre en* Italie *soit terminée par une Paix définitive, sans qu'on en rende ou restitue aucune partie à Sa* Majesté Catholique *jusqu'à ce tems-là, sur quelque prétexte quelconque: VII. Qu'en considération desdites conditions, la Barque & les Shebèques, qui sont actuellement dans le Port de* Gènes, *auront une entière liberté d'en sortir dans quel tems & pour quelles Places elles jugeront à propos, sans qu'il soit permis à aucun des Vaisseaux du* Roi de la Grande-Bretagne, *sans le Commandement dudit* Vice-Amiral, *de les molester en aucune manière, ou de les suivre pendant l'espace de* 24 *heures après leur sortie du Port de* Gènes. *En foi de quoi les susdits Magnifiques Patriciens les Seigneurs* Auguſtin Grimaldi *&* Jean-François Brignolé, *Députés de la Séréniſſime* République, *en vertu du Pouvoir dont ils sont revêtus pour cet effet, ont signé & scellé la présente* Convention, *dont un double sera auſſi signé & scellé par le Susdit* Vice-Amiral *pour preuve qu'il l'accepte. Fait à bord du* Winchelsea *dans le Port de* Gènes, *&c.*

Le *Miniſtre Espagnol* résidant à *Gènes* fit ſes Proteſtations contre cette *Convention*; & l'Amiral *Matthews*, ſatisfait de l'engagement que la *République* avoit contracté, remit à la voile le 23 de Juillet, pour retourner à la Rade d'*Hières*, laiſſant à *Gènes* deux Vaiſſeaux pour eſcorter le tranſport des Munitions & de l'Artillerie en queſtion à *San-Bonifacio*, lequel s'exécuta la nuit du 9 au 10 d'Août, que le tout partit embarqué ſur cinq Tartanes.

On ne ſauroit diſconvenir que les *Anglois* profitèrent très impérieuſement en cette occaſion de tout l'avantage que la ſupériorité de forces peut donner: mais on ne ſauroit convenir qu'ils euſſent un droit bien aquis de ſe plaindre que les *Gènois*, en recevant le *Convoi Eſpagnol* dans leur Port euſſent enfraint la parfaite Neutralité, ſi l'on fait attention qu'il s'en faloit beaucoup que les *Anglois* eux-même ne l'obſervaſſent avec exactitude. On en peut juger par ces deux Faits arrivés peu de tems avant la venue de l'Amiral *Matthews*. Dans les derniers jours de Juin, une Barque ſur laquelle étoient 12 Forçats avec 2 Bonavoglies, un Argouſin & 4 Soldats, aiant mis à la voile pour aller chercher du Leſt à la plage de *Saint-Pierre d'Arène*, les Forçats ſe ſoulevèrent, jetèrent à la mer ceux qui voulurent leur réſiſter, & ſe refugièrent à bord d'un *Vaiſſeau Anglois*, dont le Capi-

La Neutralité mal obſervée de la part des Anglois à l'égard des Génois. Juin; 4 Juillet.

taine refuſa de les rendre, & prétendit qu'ils devoient jouir de la protection du Pavillon de la *Grande-Bretagne*. Le 4 de Juillet, un autre *Vaiſſeau Anglois* donna la chaſſe à deux Galères de la *République*, qui revenoient de l'Ile de *Corſe* & dont l'une ramenoit à *Gènes* le S. *Veneroſo* Commiſſaire à *Ajaccio*. Sans le Vent qui vint à manquer & ſans la précaution que les Galères eurent de ranger la Terre de très près, elles couroient riſque d'être inſultées par le *Vaiſſeau Anglois*. L'Amiral *Matthews* fit voir cette année en pluſieurs autres occaſions combien on avoit peu deſſein de menager les *Génois* : mais ce ſont de petites choſes qu'il eſt inutile de rapporter.

Autre Convoi Eſpagnol arrivé à Civita-Vecchia, &c. Août.

Le Convoi, dont on vient de parler étant perdu pour l'Armée d'*Eſpagne*, il étoit impoſſible qu'elle entreprît rien de conſidérable. Elle manquoit d'Artillerie & de Munitions de guerre. Pendant que le premier Convoi reſtoit inutile dans le Port de *Gènes*, la Cour d'*Eſpagne* en fit partir un ſecond de *Bâtimens Catalans* & *Majorcains*, chargés de même d'Artillerie & de Poudre, leſquels, vers le milieu du mois d'Août, entrèrent au nombre de 11 dans le Port de *Civita-Vecchia*. Le Gouverneur ne voulut pas leur permètre de mètre à terre ce qu'ils avoient à bord, & dépêcha un Courier à *Rome* pour avoir les ordres du *Pape*. Le Commandant du Convoi prit le parti de ſortir du Port, & s'étant enſuite rapproché de la Côte, il fit débarquer dans un endroit du voiſinage de *Civita-Vecchia*, lequel n'étoit point gardé, la Poudre, les Boulets, les Canons, les Bombes, les Mortiers & les autres attirails de guerre qu'il amenoit d'*Eſpagne* pour l'Armée commandée par le *Duc de Modène*. Les *Eſpagnols* chargés de recevoir cette Artillerie & ces Munitions, les tranſportèrent ſur le champ à *Citta-Caſtellana*, & les mirent en dépôt dans un petit Fort, juſqu'à ce qu'on les fit voiturer à l'Armée. Quelques jours après leur débarquement, & lorſque les Bâtimens de tranſport étoient rentrés dans le Port, cinq *Vaiſſeaux Anglois* arrivèrent à la vue de *Civita-Vecchia* & s'arrêtèrent dans la Rade. Le Commandant de cette petite Eſcadre, ſuppoſant que le Gouverneur avoit permis le débarquement, en porta ſes plaintes au S. *Buſſi*, Commandant du Port. Celui-ci l'aiant aſſuré du contraire, il laiſſa ſon Eſcadre dans le Port & partit précipitament dans un Bâtiment leger pour aller ſur ce ſujet prendre de nouveaux ordres de l'Amiral *Matthews*. Le 11 de Septembre, ſept des *Bâtimens Eſpagnols*, que les *Vaiſſeaux Anglois* tenoient bloqués dans le Port, en firent voile à la faveur d'un Brouillard & d'un Vent favorable, qui les mit bientôt hors de portée d'être atteints. Les quatre autres, qui n'avoient pu les ſuivre, parce qu'ils auroient riſqué d'être découverts par les *Anglois*, ſortirent auſſi du Port le 13 par un gros tems qui ne permit pas qu'on les pourſuivît. Sans qu'on eût paru vouloir favoriſer ces Bâtimens, on n'avoit pas laiſſé de les favoriſer en effet en tout ce que l'on avoit pu. Le S. de *Buſſi* mètant à profit

Conduite des Anglois à ce ſujet. Août.

Les Bâtimens du Convoi Eſpagnol échapent aux Anglois 11, 13 Septembre.

VI. Guerre En Italie.

une Maladie contagieuſe qui règnoit en *Sicile*, & les courſes continuelles que les *Vaiſſeaux Anglois* faiſoient dans les Mers de *Sicile* & de *Naples*, avoit refuſé l'entrée du Port aux 5 Vaiſſeaux, dont nous avons parlé, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait Quarantaine. Quand l'Officier, qui les commandoit fut revenu avec de nouveaux ordres de l'Amiral *Matthews*, il obligea le Capitaine d'une *Felouque Napolitaine* de ſe charger pour le S. *Buſſi* d'une Lettre dans laquelle il lui marquoit; *Qu'il avoit ordre de l'Amiral* Matthews *de proteſter contre tout ce qui s'étoit fait en faveur des* Bâtimens Eſpagnols; *& de déclarer que, ſi l'on n'avoit point égard à ſes proteſtations, il traiteroit comme Ennemis tous les Vaiſſeaux appartenans aux Sujets du* PAPE. Le S. *Buſſi*, dès qu'il eût reçu cette Lettre, fit tendre les chaines du Port, afin qu'il n'y pût entrer aucun Bâtiment ſans ſa permiſſion, & renforça la Garniſon de la Ville des Troupes des Galères. Mais ces précautions furent inutiles. Les *Vaiſſeaux Anglois* ſe retirèrent de la Rade de *Civita-Vecchia*, ſous prétexte que les *Bâtimens Eſpagnols* s'étant retirés, ils n'avoient plus rien à faire dans ce Poſte; mais en effet parce que les Miniſtres de la *Reine de Hongrie* & du *Roi de Sardaigne*, qui n'avoient pas intérêt de ſe brouiller avec le *Pape*, s'opposèrent à ce que les *Anglois* auroient voulu tenter.

Menaces des Anglois. Septembre.

Quoique l'*Armée Eſpagnole* fût à portée d'avoir une partie de ce qui lui manquoit, elle continua pourtant à reſter dans l'inaction. Le *Roi des deux Siciles* aiant, ainſi qu'on l'a vu l'année précédente, pris le parti de mètre ſes Etats à couvert des inſultes que les *Vaiſſeaux Anglois* pouvoient leur faire, on s'attendoit qu'il ne tarderoit pas à renoncer à la neutralité qu'on l'avoit forcé d'accepter, & qu'il ſe détermineroit bientôt à joindre quelques-unes de ſes Troupes à celles du Roi ſon Pere. Mais, comme il faloit du tems pour que ſes propres Etats fuſſent en état de défenſe, il voulut du moins par voie de Négociations, obtenir du *Roi* de la *Grande-Bretagne* la liberté de rendre cinq ou ſix *Régimens Eſpagnols* de ceux qui l'avoient aidé dans la conquête de ſon Roïaume, & qu'il avoit gardés juſqu'alors par la permiſſion du *Roi d'Eſpagne*. Ce Prince les redemandant, il étoit indubitable que le *Roi* ſon Fils étoit dans l'obligation de les lui rendre: mais le *Conſul Britannique* en penſa tout autrement; & la Négociation n'eut pas le ſuccès que l'on ſe flatoit à *Naples* qu'elle dût avoir. D'ailleurs, une Maladie contagieuſe qui, comme je l'ai dit, ſe répandit dans la *Sicile*, & paſſa dans la *Calabre*, obligea le *Roi* d'emploïer la plus grande partie de ſes Troupes à faire un cordon le long des frontières de cette Province, pour garantir le reſte du Roïaume. Une autre raiſon qui tint les *Eſpagnols* dans l'inaction, c'eſt que le Comte de *Traun* recevant de tems en tems des renforts, leur fut toujours ſupérieur en force; ce qui les obligea de ſe tenir ſur la défenſive dans leur Camp près de *Rimini*.

Pour quoi l'Armée d'Eſpagne continue à reſter dans l'inaction.

ANNE'E MDCCXLIII.

VI. GUERRE *En Italie.*

Le 11 de Septembre, le Prince de *Lobckowitz* ſe rendit au Camp de *Carpi*, pour y prendre le Commandement de l'*Armée Autrichiène*, auquel la mauvaiſe ſanté du Comte de *Traun* l'obligeoit de renoncer. Les différentes diſpoſitions, que ce nouveau Général fit auſſi-tôt après ſon arrivée, rendirent attentifs les *Eſpagnols*, qui ne purent pas douter qu'il n'eût deſſein d'entrer inceſſament dans le *Bolonois*. En effet, il y fit paſſer une partie de ſes Troupes vers le milieu d'Octobre, avec 6 Canons de Baterie, 14 Pièces de Campagne & 6 Mortiers, dans le tems que le *Duc de Modène* faiſoit venir la plus grande partie de l'Artillerie & des Munitions de guerre laiſſées en dépôt dans le petit Fort de *Citta-Caſtellana*. Les *Autrichiens* ſe cantonèrent aux environs de *Bologne*; & les *Eſpagnols* en firent autant depuis *Rimini* juſqu'à *Forli*. Quelques jours après, le Prince de *Lobckowitz* reçut un renfort de 4 à 5 mille *Piedmontois*, & forma le deſſein de ſurprendre à *Céſène* un Corps de 6 mille *Eſpagnols*, & de marcher enſuite à *Rimini* pour attaquer toute l'Armée. Pour cet effet, il décampa des environs de *Bologne*, & feignit de n'avoir point d'autre objet que d'étendre ſes Quartiers & de ſe mètre à portée de tirer plus commodement des ſubſiſtances: mais les *Eſpagnols* aiant pénétré ſes vues, abandonnèrent *Ceſène*, après avoir brulé le Pont qu'ils y avoient conſtruit ſur le *Savio*, & la première Colone des *Autrichiens* n'arriva que trois heures après leur retraite. Le Pont ne put être ſi tôt rétabli & le *Savio* ne ſe trouva guéable en aucun endroit, les pluies continuelles l'aiant conſidérablement groſſi. Tous les *Détachemens Eſpagnols* répandus dans la *Romagne* eurent le tems de rejoindre le gros de l'Armée ſous *Rimini*; &, pendant que le Prince de *Lobckowitz* ſe diſpoſoit à paſſer la Rivière, & qu'il attendoit que les deux autres Colones de ſon Armée le joigniſſent, le *Duc de Modène* quita ſon Camp de *Rimini* pour ſe retirer avec toutes ſes Troupes ſous *Peſaro*. Le Prince de *Lobckowitz* ne tarda pas à venir camper auprès de *Rimini*; & ſur le champ il exigea des contributions de l'*Etat Eccléſiaſtique*, ce que les *Eſpagnols* n'avoient pas fait, aiant au contraire paié tout ce qu'ils avoient pris. Cependant ces derniers ſe retranchèrent entre *Fano* & *Peſaro* dans une ſituation très avantageuſe, & le *Duc de Modène* fit toutes les diſpoſitions néceſſaires pour attendre le Prince de *Lockowitz*, lequel détacha, le 4 de Novembre, un Corps de *Huſſards* & d'*Eſclavons* pour ſe poſter à *La Catolica*. Le *Duc de Modène* n'en fut pas pluſtôt informé, qu'il fit partir, le 7, un Détachement ſur deux Colones pour tâcher de ſurprendre ce Poſte. Le Duc d'*Atriſco* fut chargé de cette Expédition. Il arriva, le 8 à la pointe du jour à la vue de *La Catolica*: mais les *Huſſards* & les *Eſclavons* n'en furent pas pluſtôt avertis par leurs Gardes avancées qu'ils ſe retirérent avec précipitation. Le Duc d'*Atriſco* s'empara de leur Camp, dont il fit brûler les Tentes avec toutes les Proviſions, qui s'y trouvoient. Il y fit quelques Priſoniers & s'empara de quelques Chevaux

Le Prince de Lobckowitz prend le Commandement de l'Armée Autrichiene. 11 Septembre.

Il entre dans le Bolonnois. Octobre.

Il projete d'attaquer les Eſpagnols. Octobre.

Les Eſpagnols ſe retirent ſous Peſaro. Octobre.

Un Détachement Eſpagnol s'avance pour ſurprendre un poſte des Autrichiens, qui l'abandonnent. 7, 8 Novembre.

VI. GUERRE *En Italie.*

ANNÉE MDCCXLIII.

& de quelques Bagages que les Ennemis avoient laiſſés. Il demeura plus d'une heure en Bataille ſans qu'on osât revenir pour l'attaquer. Enſuite, inſtruit que le Prince de *Lobkowitz* à la tête d'un Détachement de Dragons, ramenoit les *Huſſards* & les *Eſclavons* à leur poſte, il prit le parti de ſe retirer en bon ordre, parce que ſa ſeconde Colonne, qui faiſoit un long circuit, ne l'aiant pas encore pu joindre, il n'avoit pas des forces ſuffiſantes pour haſarder le Combat. Ainſi le Prince de *Lobkowitz* reſta Maître du Poſte de *La Càtolica :* mais il n'y plaça qu'un petit nombre de ſes *Huſſards* & diſtribua le reſte avec les *Eſclavons* dans les Caſſines de l'autre côté de la rivière. Les deux Armées ne firent plus rien du reſte de cette année. Les *Eſpagnols* réſolus à la défenſive ſe tinrent dans leur Camp où tout étoit en abondance; & le Prince de *Lobckowitz* ſe vit hors d'état de rien entreprendre à cauſe que ſon Armée s'affoibliſſoit continuellement par les déſertions; ce qui le mit dans la néceſſité de demander au *Roi de Sardaigne* un ſecours de 6 mille Hommes.

Don Philippe ne peut pénétrer en Italie.

Il ne ſe paſſa rien à l'autre extrémité de l'*Italie*. L'*Infant Don* PHILIPPE, maître de la *Savoie* dès la fin de l'année précèdente, eſſaïa vainement de s'ouvrir une route pour entrer en *Piedmont*. Il ne pouvoit paſſer ni par le *Marquiſat de Saluces* où le *Roi de Sardaigne* avoit réuni la plus grande partie de ſes Troupes; ni par le *Comté de Nice*, dont les *Anglois*, de concert avec les Habitans du Païs, avoient de longue main rendu toutes les avenues impraticables. La *Cour d'Eſpagne* eſſaïa d'obtenir par voie de Négociation la liberté du paſſage par le Païs de *Valais :* mais cette République n'aiant pas accepté les Propoſitions qui lui furent faites à ce ſujet, *Don* PHILIPPE attendit les renforts, dont il avoit beſoin pour réparer les pertes qu'il avoit faites, tant en différentes petites Actions que par les Déſertions & les Maladies. Enfin, la jonction de quelques Troupes auxiliaires que la *Cour d'Eſpagne* avoit obtenues de celle de *France*, l'aiant mis en forces à la fin de Septembre, il réſolut de tenter le paſſage par le *Marquiſat de Saluces ;* &, le 3 d'Octobre, il fit entrer ſon Armée ſur le Territoire du *Roi de Sardaigne*. Après s'être emparé de tous les Poſtes avancés des *Piedmontois*, le Marquis de *La Mina* fit attaquer, le 7, le Château *du Pont*, & s'en rendit maître, ainſi que du Village du même nom. Le 8, il marcha vers *Château-Dauphin ;* & le lendemain il entreprit de forcer les retranchemens que les Ennemis avoient aux environs; mais des ordres arrivés en même tems de *Madrit* obligèrent à remètre toute entrepriſe au Printems prochain; &, comme les Neiges commençoient à tomber, l'Armée reprit, le 10, la route de la *Savoie* pour rentrer dans ſes Quartiers d'Hiver.

Il tente le paſſage par le Marquiſat de Saluces. 3 Octobre.

Il prend le Château & le Village du Pont. 7 Octobre.

Il retourne dans ſes Quartiers. 10 Octobre.

Négociations infructueuſes entre les Cours d'Eſpagne & de Sardaigne.

Pendant preſque tout le cours de cette année, les Négociations continuèrent entre les *Cours de Madrit* & *de Turin ;* & l'on eſpéra qu'elles produiroient quelque arrangement favorable aux projets du *Roi d'Eſpagne :*

mais

mais ce fut bien en vain que l'on s'en flata. L'évènement fit voir que la *Cour de Turin* n'avoit pas eu d'autre vue que d'engager la *Reine de Hongrie* à ſigner enfin le *Traité définitif*, qui devoit être la ſuite de la *Convention Proviſionelle* de l'année précèdente. Ce *Traité* que voici, fut ſigné, le 13 de Septembre, à *Worms*, à la ſollicitation du *Roi d'Angleterre.*

Traité définitif entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne, ſigné à Worms. 13 Septembre.

AU NOM DE LA TRE'S SAINTE TRINITE'.

QU'IL ſoit notoire à tous & un chacun qu'il appartient ou qu'il appartiendra, de quelque manière que ce ſoit. D'autant qu'il s'eſt élevé des troubles en Allemagne *au décès de l'*Empereur CHARLES VI, *de glorieuſe Mémoire, mort ſans Iſſue Mâle, nonobſtant la teneur expreſſe des* Traités *les plus ſolemnels & les plus récens de* Paix *&* d'Alliance, *corroborés par la Garantie autentique du* Corps de l'Empire, *qui donnent à ſa Fille ainée & à ſa Poſtérité l'entière & indiviſible poſſeſſion de ſes Païs Héréditaires, leſquels tendent manifeſtement au renverſement de toute Balance en* Europe *& expoſent ſes Libertés & mètent celles de ſon Commerce dans le danger le plus évident, qui s'augmente même par les Conquêtes que les* Rois d'Eſpagne *&* de Naples *ont ouvertement entrepris de faire des* Etats d'Italie *poſsédés par la très Séréniſſime* Maiſon d'Autriche *en* Italie, *contraires à la foi de leurs propres engagemens ; après quoi le reſte de l'*Italie *ne ſeroit plus en état de leur réſiſter, & toutes les Côtes de la* Méditerranée *ſe trouveroient ſoumiſes ſous une ſeule & même Famille.*

Pour obvier, autant qu'il dépend d'eux à des maux auſſi imminens & à une entrepriſe dont les conſéquences ſeroient auſſi fatales à tous les Princes *&* Etats d'Italie *& à leur Liberté & Commerce & à celui des* Puiſſances Maritimes *dans la* Méditerranée, *le Très Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* GEORGE II Roi de la Grande-Bretagne, *la Très Séréniſſime & Très Puiſſante Princeſſe* MARIE-THE'RE'SE Reine de Hongrie *&* de Bohème, Archiducheſſe d'Autriche, *& le Très Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* CHARLES-EMMANUEL Roi de Sardaigne, Duc de Savoie, *prenant un intérêt eſſentiel dans la conſervation d'une juſte Balance en* Europe, *de laquelle dépendent ſes libertés, & dans le maintien des libertés & ſuretés d'*Italie *en particulier, d'où dépend celle de ſon Commerce dans la* Méditerranée, *ont réſolu d'entrer dans une Union plus étroite & plus inſéparable, dans le deſſein d'y perſévérer inviolablement, en joignant leurs Forces & Conſeils, afin d'obtenir l'objet deſiré qui doit en réſulter, & plus particulièrement pour pouvoir d'un commun accord repouſſer l'invaſion faite par les* Rois d'Eſpagne *&* de Naples, *& pour aſſurer l'*Italie, *s'il eſt poſſible, à l'avenir contre des attentats de pareille nature. C'eſt dans cette vue & afin de prévenir ladite invaſion ſans perte de tems que Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *eſt entré depuis le premier jour de Février* 1742 *dans une*

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIII.

Convention Proviſionelle *avec Sa Majeſté la* Reine de Hongrie, *dont la teneur ſuit.*

« *Comme il eſt ſuffiſamment évident que les mouvemens des* Troupes Eſ-
» pagnoles *qui ont débarqué dans les* Etats d'Egli Preſidii, *qui s'avancent*
» *dans les* Etats du Pape *afin de ſe joindre à celles de* Naples *& de là pour-*
» *ſuivre leur marche auſſi loin qu'*Imola, *ſont deſtinées, ſuivant certaine intel-*
» *ligence, pour la* Lombardie *& doivent néceſſairement beaucoup affecter le* Roi
» de Sardaigne, *auſſi bien que la* Reine de Hongrie, *Leurs Majeſtés ont jugé*
» *par le moïen du Marquis d'*Ormea *& du Comte de* Schulembourg, *munis*
» *reſpectivement des Pleins-Pouvoirs néceſſaires, de concerter & de convenir des*
» *Articles ſuivans, dans l'eſpérance qu'ils ſeront ratifiés & acceptés.*

» *Article I. Les Forces de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *ſeules;*
» *qui ſont à préſent en* Italie *paroiſſent ſuffiſantes pour faire tête aux Aggreſſeurs.*
» *Elles ſeront miſes enſemble, afin de marcher à eux & de les arrêter immédia-*
» *tement dans leur progrès, & particulièrement afin de couvrir les* Etats de
» Modène *&* de La Mirandole *qui ſont, comme ils étoient, le Boulevard des*
» Etats de la Reine de Hongrie *en* Italie.

» *II. Le* Roi de Sardaigne *aura dans le même tems un* Corps *conſidéra-*
» *ble de ſes Troupes ſur les frontières de ſes Etats vers celles du* Milanès *& celles*
» *du* Duché de Plaiſance, *qui ſeront diſpoſées de façon qu'elles pourront être*
» *aſſemblées en peu de tems: Et, au cas que les Troupes des Aggreſſeurs vinſſent*
» *à être augmentées & qu'il y eût raiſon de craindre une invaſion d'un autre côté,*
» *comme il eſt probable ſuivant les avis qu'on a reçus, qu'un ſecond Convoi de*
» Troupes Eſpagnoles *avoit déja mis à la voile de* Barcelone, *& qu'elles*
» *doivent débarquer dans le Port de* La Spécia, *Sa Majeſté coopèrera pour*
» *lors avec toutes ſes Forces, pour empêcher que le* Corps Autrichien, *qui aura*
» *marché en avant, ne ſoit pris en flanc, ou intercepté par ce nouveau renfort*
» *de* Troupes Eſpagnoles; *& pour cet effet tous les paſſages dans les Etats*
» *mentionés, principalement les Places de* Parme, *de* Plaiſance *& de* Pavie
» *ſeront libres & ouvertes aux Troupes du* Roi *pour leur convenance & ſu-*
» *reté.*

» *III. Quant à ce qui a rapport à des mouvemens ultérieurs & telles autres*
» *Opérations Militaires qui pourroient enſuite être entrepriſes, comme l'on doit*
» *s'en remètre aux circonſtances qui ſurviendront de jour à autre, il eſt néceſſaire*
» *de les renvoïer à ce qui ſe concertera, ſuivant les circonſtances qui arrive-*
» *ront; & pour cet effet, Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *envoira un de ſes*
» *Officiers Généraux à l'Armée de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie, *& la*
» Reine *en envoira pareillement un des ſiens réſider auprès du* Roi de Sardai-
» gne, *auxquels l'on communiquera réciproquement tous les avis qu'on recevra*
» *des Ennemis, & toutes les réſolutions que l'on prendra de chaque côté ſeront*
» *concertées avec eux.*

» *IV. Rien n'étant ſi néceſſaire pour obtenir la fin qu'on ſe propoſe de cha-*

„ *que côté que la ſureté réciproque des Poſſeſſions reſpectives & Droits, & une* „ *confiance dans la bonne-foi des Parties qui doivent coopérer à la même fin, Sa* „ *Majeſté le* Roi de Sardaigne *promet ſur ſa foi & parole de Prince à Sa* „ *Majeſté la* Reine de Hongrie, 1°. *Qu'auſſi longtems que la préſente* Con- „ vention Proviſionelle *durera, il ne fera point valoir ſes prétendus Droits* „ *ſur l'*Etat de Milan *qui ne doivent point entrer dans cette* Convention Pro- „ viſionelle, *d'autant que la* Reine de Hongrie *ne ſauroit les admettre & que* „ *le* Roi de Sardaigne *au contraire les croit fondés ;* 2°. *Que s'il étoit néceſſaire* „ *que Sadite Majeſté entrât avec ſes Troupes dans aucun des Etats mentionés,* „ *il n'y exercera dans aucun nul Acte de Souveraineté & n'empêchera d'aucune* „ *manière la* Reine de Hongrie *d'en continuer l'exercice de la même manière* „ *que cette Princeſſe l'a fait juſqu'à préſent, ni Sa Majeſté n'exigera aucune* „ *Contribution & ſe contentera dans ledit cas d'être pourvu des choſes qui ſont* „ *indiſpenſablement néceſſaires pour une Armée, comme par exemple de Foura-* „ *ges, Bois, Quartiers, Chariots, Lits, Cazernes & Paille, les Rations deſ-* „ *quels ſeront règlées ſur le pied qu'on les aloue ordinairement à ſes Troupes,* „ *comme auſſi de Chevaux, Mulets & Bœufs pour l'uſage de l'Artillerie & des* „ *Vivres.*

„ *V. D'*UN *autre côté, Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *déclare de la* „ *même manière ſolemnellement que ce n'eſt pas ſon intention que leſdites pro-* „ *meſſes de Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *ni leur exécution puiſſent préjudi-* „ *cier aux Droits qu'il prétend à l'*Etat de Milan, *ni jamais de s'en prévaloir* „ *de manière à inférer delà que leſdits Droits ne ſubſiſtent plus ; les intentions* „ *des deux Hautes Parties Contractantes étant de ſe conſerver chacune d'elles* „ *leurs Droits reſpectifs, dans leur plaine force, comme ils peuvent leur appar-* „ *tenir, indépendamment de la préſente* Convention.

„ *VI.* ET *c'eſt pareillement dans cette vue que Sa Majeſté le* Roi de Sar- „ daigne *ſe réſerve expreſſément l'entière liberté de faire valoir ſes Droits,* „ *dans aucun tems & par tels moïens, ſoit par lui-même en particulier, ſoit* „ *par telles Alliances qu'il jugera le plus de ſa convenance.*

„ *VII.* MAIS *comme Sa Majeſté n'entend point acquérir aucun avantage* „ *par ſadite réſerve & qu'il a deſſein d'agir avec toute la bonne-foi qui lui eſt* „ *naturelle, il promet & s'engage dans le cas ſuſmentioné, de ne point agir lui-* „ *même ni de permètre qu'aucun Prince, avec qui il pourroit être en Alliance,* „ *agiſſe (ce que Sa Majeſté prendra bien ſoin de ſtipuler comme une condition* „ *principale d'aucun Traité que ce ſoit, qu'il pourroit conclure) pluſtôt qu'a-* „ *près l'eſpace d'un mois du jour qu'il l'aura fait notifier par l'Officier-Général* „ *qu'il aura dans l'Armée de la* Reine de Hongrie, *afin que l'Officier* „ *Commandant des* Troupes Autrichiènes, *étant de cette manière ſur ſes* „ *gardes, puiſſe prendre telles meſures & réſolutions qu'il jugera le plus à ſon* „ *avantage.*

„ *VIII.* DE *plus, le* Roi de Sardaigne *promet qu'en cas qu'il faſſe évacuer*

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIII.

» *ſes Troupes des Etats de la* Reine de Hongrie *& de toutes les Places & Poſtes* » *dont il auroit pris poſſeſſion durant la préſente* Convention Proviſionelle; » *cela ſe fera ſans en emporter aucune choſe, afin que les Troupes de la ſuſdite* » Reine *puiſſent durant ledit mois reprendre librement & ſans aucun empêche-* » *ment les Poſtes qu'elles jugeront à propos.*

» *IX. La préſente* Convention *ſera ratifiée par le* Roi de Sardaigne *&* » *par la* Reine de Hongrie *& les Actes de Ratification ſeront échangés dans le* » *terme de* 20 *jours.*

» *X.* DURANT *ledit terme le* Roi de Sardaigne *ne ſe croira pas obligé de* » *faire entrer ſes* Troupes *dans les Etats poſsédés par la* Reine de Hongrie; » *&, ſi après l'expiration dudit terme Elle n'avoit point envoïé ſa Ratification,* » *à ſon défaut la préſente* Convention *reſtera ſans effet. Cependant le* Roi *dans* » *ce cas-là ne fera point entrer ſes Troupes dans les* Etats *ſuſmentionés durant le* » *terme de* 10 *jours, ni durant ce terme il n'empêchera point le libre retour des* » Troupes Autrichiènes *dans les mêmes Etats & dans tels autres Poſtes que* » *les Généraux de la* Reine de Hongrie *jugeront les plus convenables. En foi de* » *quoi les Souſſignés Plénipotentiaires ont ſigné la préſente* Convention *à* Turin » *le* 1 *Février* 1742 ».

En conſequence de cette Convention *Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *fit immédiatement joindre un Corps conſidérable de ſes Troupes à celles de la* Reine de Hongrie *& Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne *envoïa une forte Eſcadre pour coopérer au maintien des Libertés de l'*Italie, *& afin de ne pas rendre inutiles de pareilles dépenſes & pour les aſſurer d'avantage, & pour accélérer par la préſente Alliance l'entière exécution d'une réſolution ſi juſte & ſi néceſſaire, & afin pareillement de perpétuer l'effet qu'elle doit produire pour les tems à venir, Leurs Majeſtés ont autoriſé & autoriſent Leurs Miniſtres Plénipotentiaires pour faire un Règlement immédiat des Particularités & Conditions: ſavoir Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne, *Milord* Jean Carteret *Baron d'*Hawiſes, *un de ſes principaux Secretaires d'Etat; Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne, *le Chevalier* Oſſorio, *Chevalier Grand-Croix & Conſervateur de la Religion & des Ordres Militaires de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, ſon Envoïé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire auprès de Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne; *& Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *M.* Ignace-Jean de Waſner, *ſon Miniſtre Plénipotentiaire auprès de Sa* Majeſté Britannique, *qui après s'être communiqués les uns aux autres leurs Pleins-Pouvoirs reſpectifs, & avoir conféré enſemble, ſont convenus des Articles ſuivans.*

ARTICLE *I. Il y aura dès à préſent & à toujours entre Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne *& Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *& Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne, *une Amitié étroite & une ſincère, perpétuelle & inviolable Alliance, en vertu de laquelle ils ſeront obligés de ſe ſupporter & de ſe ſecourir les uns les autres réciproquement & conſtament, & d'être*

attentifs à la ſureté des uns des autres comme à la leur propre, de ſe procurer tous les avantages & d'éloigner de tout leur pouvoir tous dommages & préjudices qui pourroient ſurvenir les uns aux autres.

II. A CETTE *fin, les* Alliés *s'engagent de nouveau à la plus expreſſe Garantie de tous les Roïaumes, Etats, Païs & Domaines qu'ils poſsèdent à préſent ou qu'ils doivent poſsèder, en vertu du* Traité d'Alliance *fait à* Turin *en* 1703, *des* Traités de Paix & d'Alliance d'Utrecht *&* de Bade, *du* Traité de Paix & d'Alliance *communément appellé celui de la* Quadruple-Alliance, *du* Traité de Pacification & d'Alliance *conclu à* Vienne *le* 16 *Mars* 1731, *de l'*Acte de Garantie *donné en conſequence & paſſé en Loi de l'*Empire *le* 11 *Janvier* 1732, *de l'*Acte d'Acceſſion, *ſigné pareillement en conſequence dudit* Traité, *ſigné à* Vienne *le* 18 *Novembre* 1738, *&* de l'Acceſſion *à ce* Traité *fait & ſigné à* Verſailles *le* 3 *Février* 1739; *tous leſquels* Traités *ſont rappellés & confirmés ici, autant qu'ils peuvent intéreſſer les* Alliés *& autant qu'on n'y déroge point par le préſent* Traité.

III. EN *conformité de la* Garantie *contenue dans l'Article précèdent & afin de ne laiſſer aucun ſujet de diſpute entre les deux Très Séréniſſimes* Maiſons d'Autriche *&* de Savoie, *ſa Majeſté le* Roi de Sardaigne, *tant pour lui que pour ſes Héritiers & Succeſſeurs renonce nommément & pour toujours, mais ſeulement en faveur de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *ſes Héritiers & Succeſſeurs, à ſes prétendus Droits ſur l'*Etat de Milan, *ſur leſquels, quoique jamais admis de la part de la* Reine, *il s'étoit réſervé, par la* Convention Proviſionelle *la liberté de les faire valoir; & en outre Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *s'engage formellement & particulièrement à la* Garantie *de l'ordre de Succeſſion établi dans ladite Très Séréniſſime* Maiſon d'Autriche *par la* Pragmatique-Sanction *dans la même manière qu'elle eſt établie dans le* Traité de Pacification & d'Alliance *fait à* Vienne *le* 16 *Mars* 1731, *excepté cependant que Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *ne ſera jamais obligé d'envoïer du ſecours hors d'*Italie.

IV. Pour cet effet, Sa Majeſté le Roi de Sardaigne, *qui a déja joint ſes Troupes à celles de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *& qui les a conſidérablement augmentées, continuera d'exécuter & de concerter conjointement avec Elle & ſes Généraux toutes les meſures & opérations qui ſeront jugées les plus efficaces pour éloigner & repouſſer les invaſions faites ou à faire ci-après contre les* Etats de la Reine de Hongrie, *& pour les aſſurer contre tous les dangers préſens & futurs, autant qu'il eſt poſſible.*

V. AFIN *de parvenir à ce but, & auſſi longtems que la préſente Guerre durera, Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *s'engage, non ſeulement d'entretenir en* Italie *le nombre de Troupes qu'elle y a à préſent, mais de les augmenter juſqu'au nombre de* 30 *mille Hommes effectifs, auſſitôt que la ſituation des Affaires en* Allemagne *le permettra; & Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *s'engage d'entretenir & d'emploïer* 40 *mille Hommes d'Infanterie &* 5 *mille Chevaux,*

VI. GUERRE En Italie.

en y comprenant ce qui ſera néceſſaire pour les Garniſons & défenſes de ſes Etats.

VI. Sa Majeſté le Roi de Sardaigne *aura le plus ſuprême Commandement de l'*Armée Alliée, *lorſqu'il s'y trouvera en perſone, & il en règlera les Mouvemens Militaires & Opérations de concert avec Sa Majeſté la* Reine de Hongrie ; *comme l'intérêt commun & l'occaſion le requèreront.*

VII. Aussi longtems qu'il ſera néceſſaire de favoriſer & de ſeconder les Opérations & auſſi longtems que les dangers des Alliés *& de l'*Italie *le demanderont ; Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne *s'engage de tenir dans la* Méditerranée *une forte Eſcadre de ſes Vaiſſeaux de guerre, des Galiotes à Bombes & des Brûlots, dont les Amiraux & les Officiers Commandans auront ordre de concerter conſtamment & régulièrement avec Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *ou avec ſes Généraux, ou avec ceux de la* Reine de Hongrie *qui ſeront à portée, pour les meſures les plus convenables pour le ſervice de la Cauſe commune.*

VIII. De plus, & afin de contribuer à ſupporter les dépenſes extraordinaires que Sa Majeſté le Roi de Sardaigne *a faites & ſera obligé de faire pour faire agir un plus grand nombre de Troupes que ſon Revenu ne peut entretenir, Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne *s'engage de lui fournir, auſſi longtems que la Guerre & le beſoin continueront, un Subſide de* 200 *mille Liv. St. par an, qui lui ſera païé tous les* 3 *mois, lequel commencera le* 1 *Février* 1742, *étant le jour que la* Convention Proviſionelle *fut ſignée entre ledit* Roi *& la* Reine de Hongrie ; *& ledit* Subſide *ſera païé ponctuellement de* 3 *en* 3 *mois d'avance, pourvu cependant que ce qui aura été avancé à Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne, *avant la ſignature du préſent* Traité, *en faſſe partie.*

IX. En conſidération du zèle & de la généroſité avec leſquels Sa Majeſté le Roi de Sardaigne *a bien voulu expoſer ſa Perſone & ſes Etats pour la Cauſe publique & pour celle de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *& pour la Très Séréniſſime* Maiſon d'Autriche *en particulier ; & pour les ſecours efficaces que ladite cauſe a déja reçus de lui, en conſidération pareillement des engagemens onéreux d'aſſiſtance & de perpétuelle* Garantie *qu'il a contractés avec Elle dans ſa préſente* Alliance, *Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *pour Elle, ſes Héritiers & Succeſſeurs, cède & transfère dès à préſent & pour toujours à Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne, *ſes Héritiers & Succeſſeurs pour être unis à ſes autres Etats le* Diſtrict de Vigevano *appellé le* Vigevanaſco, *la partie du* Duché de Pavie *qui eſt ſituée entre le* Pô *& le* Téſin, *de manière que le* Téſin *formera à l'avenir au milieu de ſon courant la ſéparation & les limites des Etats reſpectifs, depuis le* Lac-Majeur *ou le plus grand Lac juſqu'à l'endroit qu'il ſe jète dans le* Pô, *excepté ſeulement les* Iles *formées par le Canal vis-à-vis la Ville de* Pavie, *leſquelles* Iles *ſeront réſervées à Sa Majeſté la* Reine, *aux conditions que le* Roi *aura néanmoins la libre communication de la Rivière du* Téſin *pour le paſſage des Bar-*

ques, ſans être arrêtées, ou viſitées, ou ſujètes au paiement d'aucun droit, & que ledit Canal ne ſera jamais comblé, & cenſé dans cet endroit une limite: De plus, l'autre partie du Duché de Pavie *au delà du* Pô, Robbio *& ſon Territoire y étant compris, la Ville de* Plaiſance, *avec cette partie du* Duché de Plaiſance *qui eſt ſituée entre le* Paveſan *& auſſi loin que le lit de la Rivière* Nura *depuis ſa ſource juſqu'au* Pô, *de manière que le milieu, de même que la* Nura *juſqu'au delà du* Pô, *fait dans cet endroit les limites des deux Etats, & par conſéquent celle qui a juſqu'ici appartenu au* Duché de Plaiſance *de l'autre côté, en demeure ſéparé: Enfin que la partie du* Païs d'Anghiera *ſituée ſur l'*Etat de Milan, *tel nom particulier qu'on puiſſe lui donner avec ſes limites ſur le* Novarrois, *la* Vallée de Seſia, *les* Alpes *& le* Comté de Valais, *s'étendant juſqu'aux* Préfectures Suiſſes *ou* Val Maggia *&* Locarne *& le long des Rives du* Lac-Majeur *juſqu'au milieu dudit* Lac; *de telle manière que pour l'avenir le confin des Etats de Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *& de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *ſeront continuellement fixés par une Ligne tirée des confins de la* Suiſſe *dans le milieu & au travers du* Lac-Majeur *juſqu'à l'embouchure du* Teſin, *laquelle Ligne s'étendra de là le long du milieu du courant de cette Rivière juſqu'à l'endroit qu'elle ſe perd dans le* Pô, *excepté le front de la ſuſnommée* Ile *devant* Pavie, *& de là s'étendra au milieu du cours du* Pô *juſqu'à l'endroit de la* Nura *juſqu'à ſa ſource qui eſt vis-à-vis le* Païs de Gènes.

Ladite diviſion du cours des Rivières n'empêchera point que la Navigation ne reſte libre, comme elle doit, entre les Sujets des deux Souverains dans toute la largeur de ceſdites Rivières avec la liberté de paſſer ſur les Rives d'aucun côté pour tirer les Batteaux qui vont contre le Courant; leſdites Rives devant cependant appartenir, tant à l'égard de la propriété qu'à tous autres égards aux Souverains reſpectifs des deux côtés de ladite Rivière, qui ſeront libres chacun de leur côté, de faire telles Réparations qui ſeront jugées néceſſaires pour les fortifier moïennant que ces Réparations ne prédominent point, c'eſt-à-dire, qu'elles ne forcent point le Courant de la Rivière contre le côté oppoſé, & qu'il ne ſera jamais permis, au Roi de Sardaigne *ſous tel prétexte que ce ſoit, de faire de tels Ouvrages qui puiſſent empêcher la libre entrée des Eaux dans le Canal ou Ruiſſeau qui eſt du côté de Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *& qui conduit ces eaux à* Milan.

Il jouira deſdits Païs en pleine Propriété & Souveraineté, comme Sa Majeſté la Reine de Hongrie *& ſes Prédéceſſeurs en ont joui juſqu'ici, leſquels Païs Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *démembre pour toujours de ſes Païs Héréditaires & de l'*Etat de Milan, *dérogeant pour cet effet, autant qu'il ſera beſoin, à toute choſe qui puiſſe en aucune manière être contraire à ceci, ſauf toujours la Juriſdiction directe de l'*Empire.

X. En outre, comme il eſt important pour la Cauſe publique que Sa Majeſté le Roi de Sardaigne *ait une immédiate communication de ſes Etats par mer avec les* Puiſſances Maritimes, *Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *lui cède tous les Droits qu'elle peut avoir d'aucune manière & ſur-*

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIII.

aucun Titre que ce ſoit, ſur la Ville & Marquiſat de Final, *leſquels Droits elle cède & transfère ſans aucune reſtriction quelconque audit* Roi de Sardaigne *de la même manière qu'elle fait les Païs décrits dans le précèdent Article, dans la juſte attente que la* République de Gènes *facilitera, autant qu'il ſera néceſſaire, une diſpoſition ſi indiſpenſablement requiſe pour la liberté & ſureté de l'*Italie, *en conſidération de la Somme qui ſera trouvée être due à cette* République, *ſans que Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *ni Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *ſoient obligés de contribuer au paiement de ladite Somme, pourvu néanmoins que la Ville de* Final *ſoit & demeure pour toujours un Port libre, comme celui de* Livourne, *& qu'il ſera permis au* Roi de Sardaigne *d'y rétablir les Forts qui en ont été démolis, ou d'en faire bâtir d'autres, ſuivant qu'il le jugera le plus convenable.*

XI. Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, *Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *&* Bohème, *& Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *s'engagent de ne pas faire la Paix, ni Trève, ſans y comprendre en propres paroles toutes les Ceſſions mentionées & ſans auſſi ſtipuler l'entière reſtitution au* Roi de Sardaigne *de toutes les parties des autres Etats qui ont pû être ſaiſies ou occupées en haine de ſon Union avec les* Allies, *pourvu que le* Roi de Sardaigne *ſe tienne pour le préſent dédomagé pour les Revenus qu'on pourroit lui retenir, par ceux des Païs qu'on lui cède & transfère par le préſent* Traité.

XII. En reconnoiſſance Sa Majeſté le Roi de Sardaigne *reſtera fermement & indiſpenſablement uni & attaché aux intérêts & à la Cauſe commune des* Alliés, *non ſeulement auſſi longtems que la Guerre peut durer en* Italie, *mais juſqu'à la concluſion de la Paix entre la* Grande-Bretagne *& l'*Eſpagne; *& ceci eſt la principale condition pour les Ceſſions qu'on lui a faites ci-deſſus par le IX. & X. Articles de ce* Traité, *leſquelles Ceſſions n'auront point leur pleine & irrévocable force que par ſon entier accompliſſement, après lequel les Païs cèdés audit* Roi *lui ſeront cenſés garantis par ſes* Alliés *pour toujours, comme ſes autres Etats.*

*XIII. Et auſſitôt que l'*Italie *ſera délivrée d'Ennemis & hors d'apparence de danger d'être de nouveau envahie, Sa Majeſté la* Reine de Hongrie *ne ſera pas ſeulement en liberté de retirer une partie de ſes Troupes, mais à leur place le* Roi de Sardaigne *lui fournira ſes propres Troupes pour être emploïées pour la ſureté de ſes Etats en* Lombardie, *pour que de cette manière Elle puiſſe être en état de ſe ſervir d'un plus grand nombre de ſes Troupes en* Allemagne; *de la même manière à la réquiſition du* Roi de Sardaigne, *la* Reine de Hongrie *feroit paſſer quelque partie de ſes Troupes dans les Etats de ce Prince, ſi elles étoient néceſſaires pour en défendre les paſſages, qu'une Armée Ennemie voudroit tenter de forcer & pour délivrer d'Ennemis tous les Etats de Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *& les rendre libres d'aucun danger de quelque nouvelle Invaſion.*

XIV. Dans aucun cas les Alliés *ne pourront faire ni Paix, ni Trève, ni Accommodement quelconque avec l'Ennemi commun, que de concert & avec la participation*

participation & avis de l'un de l'autre ni ſans la garantie de telles Puiſſances qui puiſſent avoir part dans la Pacification, pour la Poſſeſſion & Acquiſition des Alliés *exprimées dans ce* Traité; *& après la concluſion de la Paix, la préſente* Alliance *ſubſiſtera également d'une manière inaltérable pour la ſureté de ſon exécution, comme en général pour la ſureté mutuelle & conſtante des* Alliés.

XV. Sa Majeſté le Roi de Sardaigne *& Sa Majeſté la* Reine de Hongrie & de Bohème, *en reconnoiſſance de la part généreuſe que Sa* Majeſté Britannique *a priſe à la Cauſe commune pour la ſureté publique & pour la leur & pour celle de l'*Italie *en particulier, ne confirment pas ſeulement au ſujet de la* Grande-Bretagne *les avantages du Commerce & de la Navigation, dont ils jouiſſent dans leurs Etats reſpectifs, mais promètent de leur en accorder d'autres, autant que cela ſera jugé praticable, par un Traité particulier du Commerce & de la Navigation toutes fois & quantes que Sa* Majeſté Britannique *les en requèrera.*

XVI. Les Seigneurs Etats des Provinces-Unies *étant déja ſous les mêmes Engagemens envers la très Séréniſſime* Maiſon d'Autriche *& aiant le même intérêt que Sa* Majeſté Britannique *dans tous les objets du préſent* Traité, *les* Alliés *les inviteront conjointement d'entrer dans cette* Alliance, *comme Parties Principales Contractantes.*

*XVII. Les autres Princes & Etats, qui auront à cœur la Paix, la liberté & la ſureté de l'*Europe, *de l'*Empire *& de l'*Italie, *& qui auront envie d'entrer dans cette* Alliance, *y ſeront admis.*

XVIII. Le Traité d'Alliance *ſera ratifié par tous les* Alliés *& les Ratifications en ſeront échangées dans l'eſpace de 6 Semaines, ou pluſtôt s'il eſt poſſible.*

En foi de quoi nous les Plénipotentiaires ſuſnommés avons ſigné le préſent Traité *de notre propre main & y avons apposé nos Cachets armoriés de nos Armes. A* Worms *le 3 Septembre 1743.*

CARTERET. OSSORIO. WASNER.

Le *Marquiſat de Final*, dont il eſt queſtion dans ce Traité, eſt un petit Etat que l'*Empereur CHARLES VI* avoit vendu aux *Génois* en 1713, dont il avoit alors reçu le prix, & dont il avoit fait expédier l'Inveſtiture dans la forme la plus autentique. La Ceſſion ſingulière, que la *Reine de Hongrie* faiſoit au *Roi de Sardaigne* de ce Marquiſat & de toutes ſes dépendances, cauſa beaucoup d'inquiétude aux *Génois*, qui ne furent pas tranquilliſés par l'offre que le *Roi de Sardaigne* leur fit de leur rembourſer, dès qu'il ſeroit en poſſeſſion, la Somme qu'ils en avoient donnée au feu *Empereur*. Il y mètoit une condition, qui ne permètoit pas d'accepter ſon offre. Il demandoit que la *Republique* lui livrât la Ville de *Final* au même Etat qu'elle l'avoit reçue. Elle en avoit dans le tems fait démolir le Château &

Inquiétude des Génois au ſujet de ce Traité.

VI. GUERRE *En Italie.*

ANNE'E MDCCXLIII.

toutes les Fortifications, & pour les rebâtir, il en eût couté beaucoup plus que ce que le *Roi de Sardaigne* auroit rembourſé. Avant la fin de cette année, la *République de Gènes* fit préſenter, au *Roi d'Angleterre* par le S. *Gaſtaldi* ſon Miniſtre à *Londres*, un *Mémoire* dans lequel elle expoſoit les raiſons qu'elle avoit de ſe plaindre du tort qu'on lui faiſoit par le *Traité de Worms*. Ce *Mémoire* fut ſuivi quelque tems après d'un Ecrit public en *Anglois* dont le Titre étoit : *LETTRE d'un GENTILHOMME GE'NOIS à un ME'MBRE DU PARLEMENT*. C'étoit une Brochure *in*-8° de 15 Pages, dont l'objet étoit de faire voir l'injuſtice du procédé de la *Reine de Hongrie* à l'égard de la *République*, & qui portoit en ſubſtance : I. *Que l'*Empereur CHARLES VI. *avoit cédé à perpétuité à la* République de Gènes, *par un Contrat ſolemnel du* 30 *d'Août* 713, *le* Marquiſat de Final *avec tous ſes Biens allodiaux & feodiaux, Forteresſes, Droits & Attributs plus eſſentiels à la Supériorité Territoriale, ſans donner atteinte aux anciens droits de la* République, *laquelle avoit autrefois poſsédé ce* Marquiſat, *Droits expreſſément reſervés par ledit Contrat : Que l'aliénation de cet Etat avoit été faite par ſon Souverain en faveur d'un autre Souverain dans l'étendue de Souveraineté avec laquelle le* Roi d'Eſpagne *l'avoit poſsédé ; que même les Prérogatives, qui par le Droit Féodal appartiennent aux Seigneurs Suprêmes, n'avoient été réſervés à l'*Empereur *que du conſentement des Contractans, & que par cette vente Sa* Majeſté Impériale, *s'étoit engagée envers la* République, *tant pour elle que pour ſes décendans, à l'éviction & à la défenſe perpétuelle de ce* Marquiſat, *avec promeſſe de le faire ſpécialement comprendre parmi les autres* Etats d'Italie, *qui lui ſeroient aſſignés dans les futurs Congrès de Paix ; ce qui avoit été ponctuellement exécuté, entre autres dans le* Traité de la Quadruple-Alliance, *où le* Marquiſat de Final *étoit nommément compris parmi les Etats & Droits que les Contractans garantirent à l'*Empereur *en* Italie, *& comme cédé à la* République *par Sa* Majeſté Impériale, *avec la renonciation de la* Courone d'Eſpagne : II. *Que, quand même la Poſſeſſion de la* République *ne ſeroit pas ſi inconteſtable, il n'en ſeroit pas moins dur qu'elle dût ſouffrir de ſe voir dépouillée, ſans être écoutée, d'une partie de ſes Etats qui coupoit & traverſoit le reſte de ſon Territoire : Que la* République *ne pouvoit concevoir que la* Reine de Hongrie, *obligée comme elle étoit par le Contrat ſolemnel du feu* Empereur *à l'éviction & à la défenſe de ce* Marquiſat, *pût concourir à des meſures qui tendoient à le lui ôter, ou que l'*Empereur *à préſent règnant pût ne pas avoir les égards dus aux Traités de ſon Prédéceſſeur & à la Foi Impériale engagée dans cette vente ; Qu'ainſi, bien loin de craindre que le Règne du* Roi de la Grande-Bretagne *dût devenir l'Epoque des malheurs de la* République, *elle ſe croïoit à l'abri d'une violence ſi manifeſte, d'autant que le Droit le plus ſacré de la Nature & des Gens & la Garantie contractée par l'*Angleterre, *la* France *& l'*Eſpagne *dans la* Quadruple-Alliance *acceptée par le* Roi de Sardaigne, *intéreſſoient trop la gloire du* Roi *& de la* Nation Britannique. III. *Qu'on ne pouvoit colorer l'irrégularité d'un tel procédé par des*

Plaintes qu'ils en font au Roi d'Angleterre ; Ecrit public à ce ſujet.

projets de reſtitution de prix. Que, perſone n'ignoroit que la République *avoit anciennement poſsédé ce* Marquiſat, *& qu'après des dépenſes immenſes & des peines infinies elle avoit jugé à propos de ſe faciliter la réintégration dans ſon ancienne Poſſeſſion, par le déboursement d'une nouvelle Somme, & d'ajouter à ſes anciens Titres le Contrat de 1713, lequel en étoit un nouveau des plus ſacrés; Que, ſuppoſé même que le Droit de la* République *ſe bornât à la vente de 1713, on ne pourroit pas pour cela rompre à l'inſu des Contractans, ſans aucun prétexte, une Vente abſolue, ſans aucune reſerve, paſſée & exécutée, depuis ſi longtems; Que, de plus il ſeroit inutile d'imaginer qu'aucune Somme fût capable de dédommager la* République *de la perte d'un Païs enclavé tout entier juſqu'à la mer dans ſon Territoire, fort proche de la Ville & Forteresſe de* Savone *& ſitué de façon à expoſer le reſte de ſes Etats & ſa propre conſervation aux dangers les plus affreux.*

Comme il ne ſe paſſa rien ſur Mer qui ſoit digne d'attention, jetons les ïeux ſur les Affaires de *Bohème.*

En Bohême. La Reine de Hongrie ſe fait couroner Reine de Bohême. 29 Avril; 12 Mai.

Le 29 d'Avril, la *Reine de Hongrie* fit ſon entrée dans *Prague*; & le 12 du mois ſuivant, elle y fut couronée *Reine de Bohême.* Il ne reſtoit plus dans ce Roïaume aux *Alliés* de l'*Empereur* que la ſeule Ville d'*Egra*, que le Comte de *Feſtetitz* avoit bloquée avec ſes Huſſards. L'attention des *Alliés*, depuis l'évacuation de *Prague*, fut de ſe maintenir en *Bohême* par la conſervation de cette Place la plus forte de tout le Roïaume, & pour cet effet d'entretenir la communication entre les Armées qu'ils avoient en *Bavière* & le Corps de Troupes qu'ils tenoient dans le *Haut-Palatinat.* Le Prince de *Lobckowitz* ne négligea rien pour parvenir à couper cette communication & pour obliger la *Garniſon Françoiſe* d'*Egra* à capituler. Enfin, il venoit de recevoir ordre d'en faire le Siége en forme, lorſque les *Alliés* faiſant attention que la Garniſon avoit beſoin d'être renouvellée & que la Place commençoit à manquer de vivres, reſolurent de lui procurer ce double ſecours. Le 15 d'Avril, le Maréchal de *Broglio* détacha de *Straubingen* ſous les ordres du Marquis *Du Chayla* Lieutenant-Général, 13 Bataillons & 54 Eſcadrons, qui s'avancèrent le même jour à *Papemburg.* Le lendemain le Marquis *Du Chayla* marcha à *Preſſac*, d'où ſon Avant-Garde força quelques Eſcadrons des Ennemis de ſe retirer. Il rencontra le 18, à *Mitterſchich* un autre Corps de Cavalerie & de Huſſards, qui ſe retira ſans vouloir en venir aux mains. Le 19, il arriva à *Egra*, y fit entrer une grande quantité de Proviſions, & remplaça l'ancienne Garniſon par les Régimens de *Limouſin*, de *Bourgogne*, de *Médoc* & de *Ponthieu*, qu'il y laiſſa ſous les ordres du Marquis d'*Heranville.* Il fit ſon retour dans le même ordre & rejoignit l'Armée le 24, n'aiant perdu que quelques Traîneurs dans ſa marche que le Prince de *Lobckowitz* ne ſe mit pas en devoir d'inquiéter. Quelque tems après le Comte de *Collowrath* fut chargé du Blocus d'*Egra.* Je ne m'arrêterai pas aux détails de ce Blocus qui n'ont rien de fort intéreſſant. Au mois de

Garniſon d'Egra renouvellée. 15, 19 Avril.

Les Vivres com-

VI. GUERRE En *Bohême.*

ANNE'E MDCCXLIII.

mencent à y diminuer. Juillet. La Viande y manque. Août.

Juillet, les Proviſions introduites dans la Place par le Marquis *Du Chayla*, commencèrent à diminuer conſidérablement. *La Garniſon* (1) *paſſa le mois d'Août ſans Viande; & les Soldats furent réduits, après avoir mangé les Chevaux, à ſe nourrir des Chats & des Chiens. Le Comte de* Collowrath *envoïoit quelquefois par politeſſe des pièces de Volaille à M. d'*Hérouville, *Commandant de la Place & au Comte de* Lanion *Colonel du Régiment de* Médoc. *Au fonds, on ne ſe faiſoit pas grand mal de part ni d'autre. La Garniſon auroit voulu être aſſiégée dans les formes: mais la* Reine de Hongrie *vouloit les forcer de ſe rendre Priſoniers de guerre, ſans qu'on les honorât d'un coup de Canon. Les* François *regardant cela comme un Affront, aimoient mieux tout ſouffrir que de ſe rendre.*

Convoi pour la Place, enlevé par les Huſſards. Août.

M. Des-Alleurs *Miniſtre de* France *à la* Cour de Dreſde, *inſtruit du triſte état de cette Garniſon, entreprit de faire entrer un Convoi de* 50 *Bœufs & de quelques autres Proviſions, dans la Place. Il écrivit au Commandant par le moïen d'un Déſerteur à qui on promit ſa Grace, & on l'inſtruiſit de ce qu'il devoit faire pour recevoir ce Convoi. On le fit conduire juſques ſur les Frontières de* Bohème. *Le jour fixé, le Gouverneur avoit fait un gros Détachement qui devoit s'avancer ſur la Frontière pour recevoir le Convoi & l'amener: mais tout cela fut inutile. Le Détachement fut obligé de rentrer ſans avoir vu le Convoi. Les* Huſſards *les avoient prévenus; &, ſans égard pour la Neutralité de l'*Electorat de Saxe, *ils avoient été l'enlever ſur les Terres de l'*Electeur *même.*

La Garniſon eſt réduite à toute extrémité.

*Ce coup aiant manqué, la Garniſon d'*Egra *ſe trouva à la dernière extrêmité. Les Soldats étoient obligés de ſortir à la dérobée pour aller chercher des racines aux environs de la Place; les* Croates, *qui les ſurprenoient, les maſſacroient: mais la faim les obligeoit de braver tous les périls. Les Habitans ſortoient en foule de la Place; & dès le mois d'Août, il n'en reſtoit pas* 200. *Comme ils avoient emporté avec eux tout l'Argent qu'ils avoient pu, la Garniſon ſe trouva bientôt ſans petite monnoie, ce qui obligea le Gouverneur à faire batre des demi-Sols d'Etain, qui ſervoient à païer le Soldat, pour acheter le peu que les Païſans ſe haſardoient d'apporter, & qu'ils vendoient à un prix exhorbitant, lorſqu'ils réuſſiſſoient à le faire parvenir dans la Place. Enfin, après avoir ſouffert trois mois de ſuite la plus cruelle famine,*

Cette Garniſon ſe rend. 7 Septembre.

cette brave Garniſon fut obligée de ſe rendre priſonière, le 7 *de Septembre. Les Officiers & les Soldats reſſembloient à des Spectres, tant ils étoient maigres & décharnés. Ils couroient encore en foule à leurs Drapeaux que les* Autrichiens *avoient ſaiſis. Ils les baiſoient les larmes aux ïeux. Quelques-uns marchoient ſur leurs armes qui étoient à terre, & les briſoient de rage & de douleur. On les fit ſortir de la Place & on les diſperſa dans le cœur de la* BOHE'ME. Il avoit été ſtipulé dans la Capitulation ſignée le 6, qu'ils ne ſeroient point conduits en *Hongrie*, & que les Officiers conſerveroient leurs Armes & leurs Equipages. La reddition d'*Egra* mit fin à la Guerre de *Bohème*, commencée par

(1) Ce qu'on va lire eſt tiré des MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*EUROPE. Tome I. P. 337

des ſuccès auxquels les ſuites ne répondirent guère & ne laiſsèrent pas de combler de gloire les Généraux & les Troupes de *France*.

En Allemagne.

Cette Année devoit être malheureuſe pour l'*Empereur*. A la fin de la précèdente ſes Affaires étoient en aſſés bon êtat ſur le *Danube*; & ſes Troupes, ſous les ordres du Comte de *Seckendorff*, mètoient la *Haute-Autriche* à contribution : mais les Forces de la *Reine de Hongrie* n'êtant plus diviſées, depuis qu'elle êtoit maîtreſſe de la *Bohème*, elles ſe trouvèrent aſſés conſidérables pour faire changer les choſes de face en *Bavière*, où le fort de la Guerre fut porté. Les Armées de part & d'autre êtoient entrées en Quartier d'Hiver après la levée du Siége de *Braunaw*. Le Prince de *Lobckowitz* continua d'agir inutilement, pour couper la communication entre la *Bavière* & le *Haut-Palatinat*: mais il fut obligé d'abandonner une partie des Poſtes qu'il occupoit dans ce Païs, & de ſe retirer au-delà de la *Naab*. Il y eut entre ſes Troupes & celles qui leur êtoient oppoſées différentes petites Actions, qui ne décidèrent rien. Au mois d'Avril, le Prince CHARLES DE LORRAINE après avoir paſſé quelque tems à *Vienne*, ſe rendit à *Vilzhoven* à l'Armée du Comte de *Kevenhuller*; il ſe contenta d'y tenir un Conſeil de guerre, & la quitta pour paſſer à celle du Prince de *Lobckowitz*. Alors le Comte de *Kevenhuller* marcha droit ſur l'*Iſer*, & s'êtant rendu maître de *Dingelfing*, de *Landaw*, & de *Deckendorff*, il fit inveſtir *Braunaw*. Les *Autrichiens*, aiant pris pluſieurs autres Poſtes moins importans, furent maîtres de la Campagne ; ce qui les mit en êtat de s'emparer pour la troiſième fois de *Munich*, où le Général *Berenclaw* entra dans les premiers jours de Juin. *Braunaw* & *Straubingen* ne pouvant plus être ſecourus, capitulèrent dans le mois de Juillet; & l'*Empereur* n'eut plus dans ſes Etats de *Bavière* de Place importante qu'*Ingolſtadt*, qui fut inveſti dans le même mois & capitula le 2 de Septembre, à des conditions honorables, que le Comte de *Grandville* obtint après une vigoureuſe défenſe. La priſe de ces trois dernières Places avoit êté précèdée d'une eſpèce de ſuſpenſion d'Armes, dont les Articles ne furent pas bien connus, en conſéquence de laquelle l'*Empereur* ordonna au Comte de *Seckendorff* de mener ſon Armée dans le Cercle de *Suabe* & de s'y comporter conformément à ce qu'il avoit écrit, le 25 de Juin, aux Directeurs de ce Cercle par une Lettre qui portoit en Subſtance; *Que Sa* Majeſté Impériale *aiant réſolu de ſéparer ſes Troupes de celles de* France, *juſqu'alors Auxiliaires, & de déclarer en même tems que ſon Armée êtoit une* Armée Impériale de l'Empire, *Elle avoit ordonné en conſéquence au Welt Maréchal Comte de* Seckendorff *de la faire entrer ſur les Terres de l'*Empire, *& d'y reſter ſans faire aucune Opération offenſive de guerre, dans l'eſpérance qu'elles ceſſeroient auſſi de la part du parti contraire: Que pour cet effet Sa* Majeſté Impériale *avoit jugé à propos d'en donner part audit Cercle, afin que, non ſeulement ſes Troupes y fuſſent admiſes & puſſent y ſéjourner en ſureté, mais qu'on leur fournît auſſi les Proviſions néceſſaires.* Cette

Inutiles efforts du Prince de Lobckowitz pour couper la communication entre les Armées Impériales & Françoiſes.

Le Prince Charles revient prendre le Commandement de l'Armée.

Avril.

Le Comte de Kevenhuller s'empare de différentes Places; & le Général Berenclaw de Munich.

Mai, Juin.

Les Autrichiens s'emparent d'Ingolſtadt.

2 Septembre.

Suſpenſion d'Armes entre l'Empereur & la Reine de Hongrie; Ordre de l'Empereur à ſes Troupes de reſter dans l'inaction.

Juin.

VI. GUERRE *En Allemagne.*

ANNÉE MDCCXLII.

Les Troupes de France ont ordre d'évacuer la Bavière & le Haut-Palatinat. Juillet.

Déclaration à ce ſujet faite à l'Empire de la part du Roi de France, 26 Juillet.

ſuſpenſion d'Armes devant vraiſemblablement être ſuivie d'un Accommodement entre l'*Empereur* & la *Reine de Hongrie*, les Troupes de *France* eurent ordre d'évacuer la *Bavière* & le *Haut-Palatinat* & de revenir vers le *Rhin*; & le 26 de Juillet, le S. de *La Noue*, Miniſtre de France à la *Diète de l'Empire* y déclara; *Que le* Roi Très Chretien, *informé de la réſolution priſe par les* Etats de l'Empire *d'emploïer leur Médiation pour faire ceſſer la Guerre en* Allemagne, *voïoit avec une extrême plaiſir qu'il ſe préſentât une voie ſi naturelle & ſi convenable pour procurer la Paix : Qu'il apprenoit avec une égale ſatisfaction, que l'*Empereur *& la* Reine de Hongrie *étoient en négociation pour ne s'occuper déſormais que du ſoin de terminer leurs differens à l'amiable : Que comme les* Troupes Françoiſes *n'étoient entrées en* Allemagne *qu'en qualité d'Auxiliaires, à la réquiſition du* Chef *& des plus puiſſans* Princes de l'Empire, *& comme celles de Sa* Majeſté Impériale *étoient déja en neutralité, il n'avoit pas différé d'envoïer ordre à ſes Armées de ſe retirer ſur les frontières de ſon Roïaume; afin de donner en cette occaſion au* Corps Germanique *un témoignage public de la droiture de ſes intentions & de la réſolution dans laquelle il étoit de concourir à ce que l'*Empire *paroiſſoit deſirer, de même qu'à l'affermiſſement de la bonne correſpondance & du bon voiſinage entre la* France *& l'*Empire *& ſur le fondement des anciens Traités.* Il parut quelque tems après un *Reſcrit* de la *Reine de Hongrie*, par lequel elle eſſaïoit de donner une mauvaiſe interprétation à la Déclaration du *Roi de France*, & dans lequel elle rejetoit la Médiation de l'*Empire;* ce qui fit évanouir toutes les eſpérances que l'on avoit conçues d'une Paix prochaine : & l'on ne tarda pas à connoître que les véritables intentions des *Cours de Vienne & de Londres* étoient d'engager la *France* dans une Guerre qui lui fut perſonelle. Le Maréchal de *Broglio* exécuta les ordres qu'il avoit reçus; & toutes les diviſions des Troupes qu'il commandoit s'étant réunies à *Donawert*, il en partit le 26 de Juin, pour aller à *Wimphen* ſur le *Nekre*. Le 8 de Juillet, toutes les diviſions s'y trouvèrent raſſemblées; & le 9, le Maréchal après avoir remis le Commandement au *Comte de Saxe* Lieutenant-Général, partit pour revenir en *France*. Le *Comte de Saxe*, qui devoit commander ces Troupes ſous les Ordres du Maréchal de *Noailles*, ſe mit auſſitôt en marche pour aller à *Spire* & y arriva le 13. Dès le lendemain, il ſépara ſes Troupes en pluſieurs Corps, leſquels marchèrent vers la *Haute* & la *Baſſe-Alſace*, & ſur les Frontières des *Trois Evêchés*.

L'Armée Françoiſe ſe retire vers le Rhin. Juin, Juillet.

Les *François* étant ſortis du cœur de l'*Allemagne*, il paroiſſoit que la *Reine de Hongrie* & ſes *Alliés* n'avoient plus aucun prétexte de continuer la Guerre, puiſque l'objet de leur Alliance n'avoit été que de forcer les *François* à ſortir de l'intérieur de l'*Empire*. Mais on crut toucher au moment où l'on feroit repentir la *France* des ſecours qu'elle avoit généreuſement prêtés à l'*Electeur de Bavière*, pour le placer ſur le Trône Impériale, & pour eſſaïer de le faire rentrer dans les Poſſeſſions de ſes Ancêtres.

ANNE'E MDCCXLIII.

VI. GUERRE En Allemagne.

Le *Prince* CHARLES ſuivit l'*Armée Françoiſe* avec preſque toutes les forces de la *Reine de Hongrie*, & s'approcha du *Rhin*, à deſſein de porter la guerre dans les Etats du *Roi de France*. On comtoit enfin être en état d'exécuter la fameuſe Diverſion inutilement projetée l'année précédente. On avoit obtenu des *Hollandois* 20 mille Hommes pour joindre aux Troupes des *Alliés*, & 6 mille pour remplacer les Garniſons de quelques Places des *Païs-Bas*, que l'on avoit réunies au Corps de l'Armée. Ce fut donc pour exécuter le grand projet enfanté par le Comte de *Stairs*, que dès le mois de Mai ce Général fit avancer vers le *Mein* l'Armée qu'il commandoit; pendant que les *Troupes Autrichiènes* marchoient du même côté ſous les ordres du Duc d'*Aremberg*. Quand toute l'Armée eut paſſé cette Rivière, le *Roi d'Angleterre* s'y rendit le 19 de Juin, avec le *Duc de Cumberland*. Il établit ſon Quartier général à *Aſchaffembourg*, Ville appartenant à l'*Electeur de Maïence*.

Le Prince Charles ſuit l'Armée Françoiſe. Juin.

Les Hollandois accordent des Troupes à la Reine de Hongrie.

L'Armée des Alliés marche vers le Mein.

Le Roi d'Angleterre joint ſon Armée. 19 Juin.

Dès que le Maréchal de *Noailles*, chargé du Commandement général ſur le *Rhin*, fut inſtruit des diſpoſitions du Comte de *Stairs*, il commença le 4 de Juin à faire paſſer le *Rhin*, à l'Armée qu'il avoit aſſemblée en *Alſace*. Le paſſage ſe fit à *Rhindurckeim*, à une lieue & demie au-deſſus de *Worms*, & le ſeul endroit où l'on pouvoit établir un Port. Il continua ſa marche après avoir fortifié la tête du Pont, dont il confia la garde aux *Bataillons Suiſſes*, qu'il avoit dans ſon Armée; & le 12, il alla camper à *Gerau*, Camp que le Comte de *Stairs* avoit abandonné la veille pendant la nuit, après avoir tenu ſon Armée en bataille pendant toute la journée. Le Maréchal ſe propoſa d'obſerver les mouvemens du *Général Anglois*, auquel il renvoïa quelques Officiers, quelques Soldats & des Femmes qu'il avoit trouvés dans ſon Camp. Il reſta dans cet état juſqu'au 19. Les deux jours précédens, le Comte de *Stairs* quita ſon Camp de *Hoeſcht* au-deſſous de *Francfort* pour marcher ſur le *Haut-Mein*; & le 19, le Maréchal partit avec ſon Armée de *Gerau*. La troiſième marche le conduiſit dans la Plaine, vis-à-vis d'*Aſchaffenbourg*, dont le Comte de *Stairs* avoit pu s'emparer, étant maître de cette Ville, laquelle étoit de ſon côté. L'Armée des *Alliés* étoit campée le long de la Rivière & n'en étoit éloignée que de deux portées de Carabine ou environ. Leur Camp étoit adoſſé à la Montagne. Ils avoient leur droite appuïée au Village de *Klein-Ortheim* & leur gauche à la Ville d'*Aſchaffenbourg*. Ces deux endroits touchent la montagne & ſont immédiatement ſur les bords du *Mein*. Le *Camp François* étoit vis-à-vis du leur, le ſeul *Mein* entre deux. La droite étoit appuïée au Village de *Groos-Ortheim*, la gauche à celui de *Stockſtadt*; & le Maréchal avoit placé 2 Brigades, vis-à-vis le Pont de pierre d'*Aſchaffenbourg* pour le maſquer. Telle étoit la poſition des deux Armées. L'impoſſibilité de marcher aux Ennemis qui bordoient la Rivière, laquelle a dans cet endroit au moins 60 Toiſes de large, fit prendre au Maréchal de *Noailles* le parti de les affamer dans

L'Armée d'Alſace paſſe le Rhin. 8 Juin, &c.

Elle va camper à Gerau. 12 Juin.

Enſuite dans la Plaine d'Aſchaffembourg. 22 Juin.

Poſition des deux Armées. 22 Juin, &c.

Le Maréchal de Noailles affame l'Armée des Ennemis.

leur Camp. Pour cet effet, il fit occuper ſur le *Bas-Mein*, le *Groot-Welmizheim*, *Seligenſtadt* & *Stenhain*, & ſur le *Haut-Mein*, *Riderburg*, *Oberberg*, *Beyberg*, *Wart*, *Clingenberg* & *Miltenberg*. Cette dernière Ville étoit pour les *François* d'une extrême conſéquence, à cauſe de la communication qu'elle pouvoit donner aux Ennemis avec les Troupes de la *Reine de Hongrie*, qui ſe trouvoient dans le *Haut-Palatinat*. Au moïen de ces précautions, toutes les ſubſiſtances qu'ils tiroient de *Maïence* par le *Bas-Mein* ou de la *Franconie* & du Païs de *Wurzbourg* par le *Haut-Mein*, leur furent entièrement coupées; deſorte que pendant deux jours le Pain manqua dans leur Camp, & que les Soldats furent réduits à la demi-Ration. Le Comte de *Stairs*, voïant qu'il ne pouvoit pas reſter plus longtems dans ce camp, ſe mit en mouvement la nuit du 26 au 27, pour marcher ſur *Hanaw*.

Les Alliés décampent pour aller à Hanaw. 26. Juin.

Le Maréchal ſe diſpoſe à les attaquer dans leur marche.

Le Maréchal en fut averti à une heure après minuit, il monta ſur le champ à cheval & donna ordre aux Troupes de ſe tenir prêtes à marcher. Enſuite il alla lui-même obſerver les mouvemens des *Alliés*, en cotoïant le *Mein*, & vit qu'en effet ils étoient en pleine marche ſur deux Colonnes & qu'ils prenoient le chemin de *Hanaw*, tant par la route ordinaire que par celle qu'ils s'étoient ouverte ſur la pente de la montagne à travers des Bois. Il ſe rendit ſur le champ à *Sélingeſtadt*, où il avoit deux Ponts, ſur leſquels il fit paſſer le *Mein* aux 3 Brigades d'Infanterie d'*Auvergne*, de *Touraine* & d'*Orleans* campées en cet endroit, leſquelles furent jointes peu de tems après par celles des *Gardes Françoiſes* & de *Noailles*. Pendant que l'Infanterie paſſa les Ponts de *Sélingeſtadt*, 11 Eſcadrons de Cavalerie, 11 de Dragons & 6 de Huſſards paſsèrent le *Mein* à des Gués, que le Maréchal avoit reconnus. Auſſitôt que ces Troupes furent paſſées, il en fit une première diſpoſition en plaçant une Brigade d'Infanterie, dans le Village de *Klein-Welmizheim* ſur les bords du *Mein*, lequel fermoit ſa droite. Il appuïa ſa gauche à un bois, & la Cavalerie aïant occupé le centre; la plaine fut entièrement fermée. Après cette première diſpoſition, le Maréchal repaſſa le *Mein* pour donner ſes ordres aux Troupes, auxquelles il n'avoit pas encore fait paſſer le *Mein*, & pour obſerver les mouvemens des *Alliés*. Il découvrit qu'au lieu de continuer leur marche, ils ſe formoient ſur pluſieurs lignes compoſées alternativement ſans aucun intervalle d'Infanterie & de Cavalerie; & ſur ce qu'il vit qu'ils venoient d'abandonner le Village d'*Ettingen*, il envoïa ordre que l'on s'en emparât ſur le champ, Il étoit encore en deça du *Mein*, lorſqu'il vit qu'au lieu d'exécuter ſon ordre, les Troupes s'avançoient au-delà de ce Village par un Défilé formé par un Ravin, ſur lequel il n'y avoit qu'un ſeul Pont. Il courut auſſitôt au Village d'*Ettingen* pour faire lui-même exécuter ſes ordres, mais il n'étoit plus tems. Les 5 Brigades d'Infanterie & quelque Cavalerie avoient déja paſſé le Défilé. Il ne falut ſonger qu'à faire la meilleure diſpoſition que le Terrain permètoit, n'étant pas poſſible de repaſſer

Combat d'Ettingen 27 Juin.

repasser le Défilé sans en venir aux mains. Les Alliés étoient en Bataille. L'ordre fut donné de les laisser tirer les premiers & d'avancer ensuite sur eux. L'action commença à une heure & le feu des Alliés fut des plus vifs & des mieux servis. Les *François* allèrent trois fois à la charge, en se ralliant même sous le feu des Ennemis; mais comme il n'étoit pas possible de les rompre, parce qu'ils étoient sur plusieurs lignes appuïées au *Mein* & à des Bois qu'on ne pouvoit tourner, on pressa le Maréchal sur les 4 heures & demie d'ordonner la retraite. Il se rendit aux représentations qui lui furent faites. Toutes les *Troupes Françoises* repassèrent le Défilé en ordre sans être suivies, se remirent ensuite en Bataille, & regagnèrent ainsi leur Camp, l'Infanterie en repassant le *Mein* sur les 2 Ponts de *Selingestadt* & la Cavalerie à gué.

Après cette Action, dont les Alliés se firent autant d'honneur que d'une Victoire éclatante (1), parce qu'ils étoient restés maîtres du Champ de Bataille, ils se mirent en marche pendant la nuit pour se rendre à *Hanaw*. C'est ce que le Comte de *Stairs* fit exécuter avec tant de précipitation, qu'il laissa sur le Champ de Bataille 2 Pièces de Canon & 600 blessés, que le Maréchal fit transporter dans ses Hôpitaux pour en prendre le même soin que des blessés de son Armée. Les *François* eurent dans ce Combat 600 Hommes de tués avec environ 12 cens de blessés. Les *Alliés* y perdirent environ mille Hommes. Le plus grand nombre fut tué par l'*Artillerie Françoise*, dont on avoit placé six Bateries le long du *Mein*. Le Général *Claiton* fut du nombre. Le Duc de *Cumberland* fut blessé à la Jambe d'un coup de feu & le Duc d'*Aremberg* à la Poitrine, l'un & l'autre légèrement. Les *François* y perdirent plusieurs persones de marque, entre autres le Duc de *Rochechouart* qui fut tué à la première décharge des *Alliés*, les Marquis de *Sabrau*, de *Chabanes-Marioles*, de *Vaudreuil*, de *Wargemont*, de *Mesley*, de *Langey* & le Comte de *Coetlogon*. Les plus considérables d'entre les blessés furent le Comte d'*Eu*, les Ducs d'*Harcourt*, de *Boufflers* & d'*Ayen*; les Marquis de *Saint-Chomont*, de *Chabannes*, de *Merinville*, de *Gustine*, de *Meaupeou*, de *Vanbecourt* & de *Balleron*; les Comtes de *Beuvron* & de *Marignagne*, & le Vicomte de *Coetlogon*. Il y eut une grande quantité de *Gardes-du-Corps*, de *Gendarmes*, de *Chevaux-Legers*, de *Mousquetaires*, & de *Grenadiers-à-Cheval*, ainsi que d'Officiers de ces Corps & des Régimens des *Gardes* & du *Roi* tués ou blessés.

A ce récit j'ajouterai quelques circonstances tirées d'un nouveau Livre.

(1) Si l'Armée des *Alliés* crut avoir remporté une Victoire signalée, il paroit certain qu'on n'en pensa pas de même en *Angleterre*. Dans l'*Adresse* que le Lord-Maire, les Aldermans & le Commun-Conseil de la Ville de *Londres* présentèrent au *Roi* le 30 de Novembre pour le féliciter sur son heureux retour dans le Roïaume, ils ne dirent pas un seul mot du Combat d'*Ettingen*.

que j'ai déja cité (1) : Elles feront voir que cette Action, qui ne ſervit qu'à faire périr du monde très inutilement, devoit être déciſive pour les *François*. Il s'agiſſoit pour eux de profiter de l'eſpèce de déſordre inévitable dans une marche précipitée, qui ſe fait en préſence d'un Ennemi égal en forces, & d'empêcher du moins la jonction des Alliés avec un Corps de 6 mille *Heſſois* arrivés depuis quelques jours à *Hanau*, ſous les ordres du *Prince* GEORGE DE HESSE. Voici les circonſtances que je viens d'annoncer. *Le Village d'*Ettingen *eſt partagé en deux par un Ruiſſeau qui coule des Montagnes & qui va ſe perdre dans le* Mein. *Ce Ruiſſeau forme une eſpèce de Ravine au-deſſus du Village, & ſes bords ſont remplis d'Arbres & de Haies vives. On y arrive par un chemin creux qui eſt un vrai Coupe-gorge. L'*Armée Alliée, *en défilant ſur pluſieurs Colonnes, ne pouvoit paſſer que par là. Le Maréchal, attentif à ſes mouvemens, n'attendoit que le moment où l'Avant-Garde & la première Colonne ſe trouveroient engagées dans ce Chemin & en deça du Ruiſſeau, pour donner ordre à M. de* Grammont *de ſortir de ſon poſte (du* Village d'Ettingen) *& de ſe placer entre le Ruiſſeau & la Colonne, pour l'attaquer à dos, pendant que la* Maiſon du Roi *& toute la Cavalerie avec le gros de l'Infanterie, qui occupoient la Plaine entre le Village d'*Ettingen *& un Bois ſur la gauche, la chargeroient en front; &, pour que les autres Colonnes ne puſſent pas venir au ſecours de celle-là, il ne ceſſoit de les faire foudroïer par ſon Canon, qui cauſoit beaucoup de déſordre dans les Troupes des* Alliés. *Outre cela M. de* Noailles *faiſoit marcher quelques Brigades pour renforcer les Troupes qu'il avoit miſes dans* ASCHAFFENBOURG, (dès qu'il avoit ſu que les Ennemis l'avoient évacué); *& elles devoient s'avancer ſur les derrières de l'Ennemi, pour eſcarmoucher & l'amuſer, pendant qu'on frapperoit le grand coup que le Maréchal méditoit. Il ne s'agiſſoit pas moins que de prendre le* Roi d'Angleterre, *qui étoit à la tête de la première Colonne, &* 10 *à* 12 *mille Hommes d'un ſeul coup de filet. Les meſures étoient ſi juſtes, que le ſuccès en paroiſſoit infaillible. Qui croiroit que l'imprudente vivacité d'un ſeul Homme (à parler bien modeſtement) eût rendu inutiles des précautions ſi ſages & ſi bien compaſſées. C'eſt cependant ce qui arriva; car le Duc de* Grammont, *qui commandoit les* Gardes Françoiſes, *ne fut pas pluſtôt arrivé à ſon poſte, que, ſans ſe ſouvenir des ordres du Maréchal de* Noailles, *il paſſa le Ravin; & ſon exemple entraîna la Cavalerie de la* Maiſon du Roi *& quelques Régimens de Cavalerie. Le tems que ces Troupes mirent à faire ces mouvemens, les embarras qu'elles trouvèrent dans leur paſſage, tout cela donna à l'Ennemi le loiſir de ſe mètre en ordre... Lorſque le Maréchal de* Noailles *apprit la manœuvre de M. de* Grammont, *il en fut au déſeſpoir: mais il n'y avoit plus moïen d'y remédier. Le deſſein étoit éventé, le Ravin paſſé, il faloit vaincre ou périr. Il ne penſa plus qu'à faire ſoutenir M. de* Grammont. *Pour cet effet, il ſe poſta près d'*Ettingen, *& ordonna au reſte des Troupes d'avancer. Le terrain, qui, ſans*

(1) MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*EUROPE, &c. T. I. p. 315.

se contreteins, auroit dû être favorable aux François, *leur devint désavantageux. Leur Artillerie même, si bien postée, leur fut inutile, dès le moment qu'on se mêla; car, comme elle ne pouvoit tirer que sur les flancs de l'Ennemi, ces coups auroient pu porter aussi bien sur les* François, *que sur les* Alliés. *Ils ne tirèrent guère pendant le Combat qu'avec quatre petites Pièces, qui fermoient leur Aile droite. L'Artillerie des* Alliés, *au contraire, fut placée avantageusement sur le front de la Bataille. Un Vent de Sud-Est, qui souffloit, portoit la fumée dans les yeux des* François; *& une Batterie, qui fut placée sur une Hauteur, foudroïa la gauche de l'*Armée Françoise *& causa une perte considérable. Du premier choc la* Maison du Roi *renversa la première & la seconde ligne de la* Cavalerie Angloise; *& elle l'auroit entièrement défaite si l'Infanterie avoit eu la même succès: mais, après avoir essuïé trois décharges de Canon & de Mousqueterie dans un terrain serré & inégal, sans tirer un coup de Fusil, les* Gardes Françoises *lâchèrent le pied & gagnèrent le bord du* MEIN (malgré tout ce que firent pour les rallier leurs Officiers qui donnèrent dans cette Action de grandes marques de leur courage). *Le reste de l'Infanterie tint ferme encore quelque tems: mais les* Alliés, *aïant percé par le vuide que la fuite du Régiment des* Gardes *venoit de faire, repoussèrent quelques Régimens qui s'étoient coulés le long du* Mein *pour les prendre en flanc, & tombèrent eux même sur le flanc droit des* François. *Leur Infanterie & une partie de la Cavalerie commença à se retirer du côté du Ravin, qu'elle repassa à la faveur du feu que faisoit la* Maison du Roi. *Cette vaillante Troupe n'a peut-être jamais paru avec plus d'éclat que dans cette funeste journée. Exposée à un feu si violent d'Artillerie & de Mousqueterie, qui la prenoit en front & en flanc, & à la faveur duquel la* Cavalerie Angloise *s'étoit ralliée, elle ne cessa de combatre, quoiqu'abandonnée de l'Infanterie & de la Cavalerie. Elle revint plus de six fois à la charge avec une entrépidité digne de sa réputation: mais tout cela ne servit qu'à augmenter le nombre des Morts. Il fallut des ordres réïérés du Général, pour les* Gardes-du-Corps, *les* Gendarmes, *les* Chevaux-légers, *les* Mousquetaires *& les* Grenadiers-à-Cheval *qui souffrirent infiniment du Canon pointé sur la Montagne, qui portoit dans l'Aile gauche de l'*Armée Françoise. *Ils se retirèrent, après quatre heures de Combat & après avoir fait des prodiges de valeur, ils repassèrent le Ruisseau en bon ordre, & firent encore ferme sur une hauteur: mais M. de* Noailles *leur ordonna de repasser le* Mein; *ce qu'ils firent sans qu'on osât s'y opposer, tant leur contenance en imposoit encore à l'Ennemi.*

Très peu de tems après l'arrivée des *Alliés* à *Hanaw*, le *Roi d'Angleterre* conféra le Titre & les Honneurs de *Bannerêts* au *Duc de Cumberland*, au Duc de *Marlborough*; aux Comtes de *Stairs*, de *Dunmore*, de *Crawford*, de *Rothes* & d'*Albemarle*; aux Lieutenans-Généraux *Honeywood*, *Hawley*, *Cope*, *Ligonier*, & *Campbell*; au Major-Général *Bland*; & aux Brigadiers *Onslow*, *Pulteney* & *Husken*, en récompense de la bravoure qu'ils avoient fait paroître dans le Combat. Il fit aussi Chevaliers du *Bain*, le Général

Récompenses données par le Roi d'Angleterre. Juillet.

VI. GUERRE *En Allemagne.*

ANNÉE MDCCXLIII.

Honeywood, & les Lieutenans-Généraux *Campbell*, *Cope* & *Ligonier*. Quelques jours après, il nomma le *Duc de Cumberland* Lieutenant-Général de ſes Armées.

Fin de la Campagne.

Je ſuis dans l'obligation indiſpenſable d'abréger encore plus que je n'ai fait juſqu'ici, parce que ce Volume devient inſenſiblement plus étendu qu'il ne doit l'être; c'eſt ce qui m'empêche de ſuivre l'Armée des *Alliés* dans tous les mouvemens qu'elle fit après ce Combat. Je me contenterai d'expoſer en deux mots ce qui ſe fit pendant le reſte de cette Campagne; & pour cet effet, j'emprunterai principalement les termes d'un des Journaux ſur leſquels je travaille (1). *L'Armée des* ALLIE'S *alla paſſer le* RHIN *à* MAÏENCE *au commencement du mois d'Août, & campa le* 27 *du même mois à* OPPENHEIM. Le Maréchal de *Coigny* commandoit alors dans la *Haute-Alſace*, & concertoit avec le Maréchal de *Noailles* toutes les Opérations qu'il avoit à faire. Ce dernier, *aiant repaſſé le* RHIN *étoit allé camper à* WORMS, *ſur la nouvelle de la marche du* Prince CHARLES DE LORRAINE, *qui s'avançoit vers le* NECKRE: *mais le danger ne le retenant point de ce côté, il eut le tems de faire raſſembler la plus grande partie de ſes Troupes ſur la* QUEICH *entre* LANDAW *&* GEMERSTEIM *pour s'oppoſer aux* Alliés *qui marchèrent d'abord à* WORMS, *pour ſe joindre à une partie des Troupes que les* HOLLANDOIS *fourniſſoient à la* REINE DE HONGRIE; *puis à* SPIRE, *enſuite à* WORMS. *Le Maréchal de* NOAILLES *aiant conſommé les Fourages de tout le Païs juſqu'à* SPIREBACH *& favoriſé l'approviſionement de* LANDAW, *qui étoient les deux objets qu'il s'étoit propoſés, il retourna ſur le* LAUTER *à la fin de Septembre, & ſépara ſon Armée en deux Corps. L'un reſta ſur le* LAUTER *aux ordres du Comte de* SAXE, *& il marcha avec l'autre ſur la* MOTER. *Les* ALLIE'S, *au moïen de ces diſpoſitions, ne jugeant pas qu'il fût poſſible d'aſſiéger* LANDAW, *& ne voïant pas d'apparence à pouvoir faire ſubſiſter leur Armée dans un Païs que les* FRANÇOIS *avoient ruiné, ils firent mine de vouloir attaquer les Lignes que le* Comte de SAXE *occupoit à* LAUTERBOURG: *mais, après les avoir reconnues, ils ne ſongèrent qu'à aller paſſer le* RHIN *à* MAÏENCE, *& à prendre des Quartiers d'Hiver. Les* HOLLANDOIS, *qui dès le mois de Mai s'étoient enfin déterminés à fournir à la* REINE DE HONGRIE *un ſecours de* 20 *mille Hommes, firent marcher ces Troupes vers le* MEIN *& elles achevèrent de joindre l'Armée des* ALLIE'S *ſous les ordres du* Comte de NASSAU: *mais la Campagne étoit alors finie, & à peine tout eût-il joint, qu'elles reprirent le chemin des* PAÏS-BAS, *de même que les* TROUPES BRITANNIQUES; *les unes & les autres devant y être diſtribuées en Quartiers d'Hiver. Quant au* Prince CHARLES DE LORRAINE *il fit des tentatives inutiles pour paſſer le* RHIN. La plus conſidérable & la mieux concertée peut-être de ces tentatives fut celle de la nuit du 3 au 4 de Septembre. Le PRINCE tenta le paſſage en

Les Alliés vont camper à Oppenheim. 27 Août.

Et le Maréchal de Noailles à Worms. Août.

Il s'oppoſe aux Alliés qui marchent vers Spire. Août.

Il marche ſur le Muter, & laiſſe un Corps d'Armée ſur le Lauter ſous les ordres du Comte de Saxe. Septembre.

Les Alliés renoncent au projet d'aſſiéger Landaw, & d'attaquer les Lignes de Lauterbourg. Septembre.

Tentatives inutiles du Prince Charles de Lorraine pour paſſer le Rhin. Septembre, &c.

(1) JOURNAL DE VERDUN, T. LV. p. 14, &c.

deux endroits. L'attaque de la droite ſe fit ſous le feu du VIEUX-BRISACK, à l'Ile de REIGNAC, où les TROUPES AUTRICHIE'NES s'étoient établies pour être à portée de jeter un Pont ſur le bras du RHIN qui les ſéparoit de l'ALSACE. Dès que le Maréchal de COIGNY avoit ſu qu'elles étoient dans cette Ile, il avoit fait avancer ſur le bord du RHIN les Troupes qu'il en avoit le plus à portée; & l'après midi du 3, il ſe mit en marche avec le gros de ſon Armée. Il fit établir vis-à-vis de l'Ile pluſieurs Bateries & prit des meſures qui forcèrent le PRINCE à renoncer au deſſein de paſſer par cet endroit. L'attaque de la gauche ſe fit vis-à-vis de NYFFERN dans la partie des bords du RHIN, où le Marquis de BALLINCOURT Lieutenant-Général commandoit. Le 4, à quatre heures du matin, un Détachement compoſé des Grenadiers & des meilleures Troupes des AUTRICHIENS paſſa le RHIN dans 140 Batteaux, ſuivi de tout ce qu'il falloit pour l'établiſſement d'un Pont. Les AUTRICHIENS ne furent pas pluſtôt débarqués qu'ils marchèrent, jetant de grands cris, vers la Redoute de RHINVILLER. Le Comte de BE'RANGER, à la tête du Régiment de Dragons Colonel-Général & de celui de l'HOPITAL, les attaqua par la droite, pendant que le Marquis de BALINCOURT & le Marquis de CARAMAN, à la tête des Brigades de CHAMPAGNE & de la SARRE, les tournoient par la gauche. Les FRANÇOIS chargèrent le Détachement la Baïonète au bout du Fuſil, avec tant de courage, qu'à ſix heures & demie, il fut entièrement détruit. Cette action couta 3 mille Hommes aux AUTRICHIENS, tous ceux qui avoient débarqué aiant été tués, noïés, bleſſés ou faits priſoniers. On coula à fond une grande quantité de leurs Batteaux. Il y eut 16 Officiers & 214 Soldats de pris, ſans compter les bleſſés qui reſtèrent dans les Villages. La perte des FRANÇOIS fut très peu conſidérable. Le 30 de Septembre le PRINCE fit vers l'ILE DESERTE une autre tentative qui ne lui réuſſit pas mieux. Enfin, *il reçut à propos ordre de ſéparer l'ARME'E AUTRICHIEN'NE, qui retourna dans le même tems ſur ſes pas, pour aller prendre ſes Quartiers d'Hiver en* BAVIE'RE *& dans le* HAUT-PALATINAT. Alors le Maréchal de NOAILLES envoia ſes Troupes attendre les ordres de la Cour dans des Cantonemens ſur la SARRE & la MOSELLE; & le Maréchal de COIGNY diſtribua les ſiennes dans la HAUTE & la BASSE-ALSACE, la LORRAINE & la FRANCHE-COMTE'

Je finis par rapporter les Réflexions d'un autre Ecrivain (x) ſur la fin de cette Campagne, ſans pourtant me rendre garant de ſes déciſions. *Il n'eſt pas poſſible*, dit-il, *de paſſer ſous ſilence les fautes que les* Alliés *firent dans cette Campagne. Après avoir gagné la Bataille d'*Ettingen *contre toutes les règles, ils vont paſſer l'Eté à* Hanaw, *au nombre de* 58 *mille Hommes; & laiſſent paſſer le* Rhin *à l'*Armée du Roi. *Le* Prince CHARLES, *qui arrivoit de* Réflexions ſur la conduite des Alliés.

(x) MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*EUROPE, T. I. P. 548.

VI. GUERRE En Allemagne.

ANNÉE MDCCXLIII.

Bavière, *agiſſoit avec vigueur ſur le* Haut-Rhin; *& les* Alliés *reſtoient tranquilles, lorſque la Guerre devenoit défenſive. M. le Maréchal de* Noailles, *qui ne perdoit pas de tems, faiſoit défiler des Troupes ſur la* Sarre, *ſur la* Moſelle, *& remplacer ſur le* Haut-Rhin *les Régimens, qui ſe trouvoient hors d'état de ſervir. Les* Alliés *ſortirent enfin de leur léthargie à la fin du mois d'Août; & après avoir paſſé le* Rhin, *au lieu de marcher en avant, ils reſtèrent à* Worms, *tranquilles ſpectateurs du Ravitaillement de* Landaw, *& rendirent inutiles les projets du* Prince CHARLES. *Les* Alliés, *forts de 72 mille Hommes par la jonction des* Hollandois *& ſupérieurs de beaucoup à M. le Maréchal de* Noailles, *vinrent camper quinze jours à* Spire *pour s'en retourner à* Worms, *au lieu de faire un mouvement ſur le* Lauter, *dont M. de* Noailles *leur avoit abandonné les Lignes, de peur de courir les riſques d'une Action, dont le ſuccès eût ouvert les portes de la* France *aux Vainqueurs. Quelle perſpective pour les* Alliés. *Une Bataille gagnée; & le* Prince CHARLES *des bords de l'*Inn *ſur ceux du* Rhin! *Il n'eſt pas poſſible de diſconvenir que les* Alliés *n'aient manqué aux premiers élémens de la Guerre. Leur objet principal & même unique, après une Bataille gagnée, devoit être de profiter des avantages qu'elle offroit. Le paſſage du* Rhin *ſe préſentoit;* Landaw, *qui manquoit de tout, ne pouvoit pas tenir. Le Poſte de* Billichem *ſur la Rivière de* Wilback, *une fois occupé, le forçoit à ſe rendre. Quelles ſuites entrainoit la priſe de* Landaw! *La perte d'une Place conſidérable ſur le* Rhin *pour leurs Ennemis, un grand établiſſement, un entrepôt ſûr pour faire la Guerre en* Alſace *& établir des Contributions ſur la* Sarre. *De plus, les* Alliés, *décidés à reſter ſur le* Rhin, *devoient, après avoir paſſé ce Fleuve à la fin d'Août, entreprendre ſur la* Baſſe-Alſace. *Ils mettoient M. de* Noailles *dans l'impoſſibilité d'aider M. le Maréchal de* Coigni, *qui étoit preſſé par le* Prince CHARLES. *La* Baſſe-Alſace *leur fourniſſoit de quoi ſubſiſter; dix Bataillons & trois Eſcadrons, qui compoſoient la Garniſon de* Landaw *ravitaillé, n'étoient point ſuffiſans pour les troubler & les arrêter. Je crois qu'il eſt certain que le* Prince CHARLES *eût mieux fait, ſi au lieu d'aller ſur le* Haut-Rhin, *il avoit joint l'Armée des* Alliés *pour porter la Guerre ſur le* Bas-Rhin. *Son objet principal étoit de le paſſer. Rien pour lors de ſi facile. Sa préſence auroit éclairé & ranimé cette Armée de Peuples différens, & peut-être de ſentimens oppoſés. Qu'en eſt-il arrivé? Le* Prince CHARLES *ſéduit par les reſſources qu'il s'eſt imaginé trouver dans le* Briſgaw *& les Païs qui appartiennent à la* Reine, *a cru réuſſir. Cela auroit pu cependant arriver, ſi les* Alliés *l'euſſent ſecondé. Le projet des* Alliés *n'étoit pas ſans doute de ſe déclarer ouvertement. Ils ne cherchoient qu'à faire ſortir de l'*Allemagne *les Armées du* Roi de France, *pour remplir leurs engagemens avec la* Reine, *en conſéquence de ceux pris avec le feu* Empereur *ſon Père. Quelle ſupériorité & quels avantages négligés! L'état de nos Troupes, nos mouvemens, les ordres données d'abandonner* Lauterbourg *&* Weiſſembourg, *les Places de l'*Alſace *& des* Trois-Evêchés *hors d'état de défenſe, une Armée*

VI. GUERRE En Allemagne.

ANNE'E MDCCXLIII.

de nouvelles Levées, & une ſuite d'évènemens malheureux; tout cela ne ſe préſentoit-il pas à l'Ennemi. Cependant il faut que M. le Maréchal de Noailles *pare à ces grands inconvéniens & profite des fautes des Ennemis. Les riſques, que nous courions, prouvent que ce n'eſt pas ce qu'il y a de moins difficile dans la Guerre, que celle que l'on fait défenſivement; & qu'il faut trouver dans ſon propre génie de quoi s'oppoſer aux deſſeins des Ennemis.*

ANNE'E MDCCXLIV.

I. LA Séance du *Parlement* pour cette année fut avancée comme elle l'avoit été les précédentes, & l'ouverture s'en fit le 22 de Décembre par ce Diſcours du *Roi*.

L. TROISIE'ME SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II. Ouverture. 22 Decembre 1744. Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

DEPUIS votre dernière Séance j'ai fait, ſelon vos avis & par votre aſſiſtance, tous mes efforts pour défendre la Maiſon d'Autriche, *& pour rétablir l'Equilibre & maintenir la liberté de l'*Europe. *Il a plu au Tout-Puiſſant d'accorder un heureux ſuccès à nos Armes, jointes comme Auxiliaires à celles de la* Reine de Hongrie. *Les Ennemis de cette Princeſſe & les puiſſantes Armées envoïées à leurs ſecours, ont entièrement évacué ſes Etats, & même ont été forcées de ſe retirer de l'*Empire. *Dans cette conjoncture, c'eſt encore une grande ſatisfaction pour moi, que de pouvoir vous apprendre que j'ai été joint par un Corps de Troupes de mes bons Amis & Alliés les* Etats-Généraux. *Par une ſuite des meſures que j'ai priſes, le* Traité définitif *entre moi, la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne, *a été heureuſement conclu, & il doit être remis devant vous. Les avantages qui peuvent réſulter de cette Alliance en faveur de la Cauſe commune ſont évidens. Elle contribuera particulièrement à l'intérêt de mes Roïaumes, en déconcertant les vues ambitieuſes de la* Courone d'Eſpagne, *avec laquelle nous ſommes engagés dans une guerre ſi juſte & ſi néceſſaire. Comme je ne doute pas que vous n'agiſſiés ſur ces fondemens avec vigueur & conſtance, nous pouvons eſpérer avec raiſon de voir la tranquillité publique rétablie & d'obtenir une Paix générale, qui ſoit honorable. Je ſuivrai ces vues avec toute l'attention & la fermeté poſſible: mais afin de remplir ces grands objets, il eſt néceſſaire de prendre des meſures vigoureuſes; & j'attens de votre zèle que vous m'aſſiſterés avec joie de la manière la plus efficace. Le Mariage de ma plus jeune Fille avec le* Prince Roïal de Danemarc, *ne peut que donner de la ſatisfaction à mes fidèles Sujets, comme tendant à cimenter cette union ſi néceſſaire à l'affermiſſement de la Religion Proteſtante en* Europe.

I. Trois. Seance du Trois. Parlement.

Année MDCCXLIV.

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai ordonné qu'on remît devant vous les Etats des dépenſes pour le ſervice de l'année ſuivante, & j'eſpère que vous m'accorderés des Subſides, *proportionés aux beſoins publics & tels que l'honneur & la ſureté de cette Nation l'exigent. Pour cet effet, je vous recommande particulièrement de me mettre en état de prendre des meſures convenables, & de contracter avec d'autres Puiſſances les Alliances & les engagemens qui peuvent être néceſſaires pour le ſoutien de la* Reine de Hongrie *& le rétabliſſement de l'Equilibre du Pouvoir.*

Milords et Messieurs,

J'ai tant de preuves de votre fidèle affection pour moi, comme auſſi de votre zèle pour le bien de votre Patrie, qu'il ſeroit inutile de vous propoſer d'autres motifs pour attirer votre attention ſur des ſujets ſi importans. L'union & l'harmonie parmi vous, ainſi que la vigueur & la prompte expédition dans vos délibérations, ſont indiſpenſablement néceſſaires dans de pareilles conjonctures. Que rien n'arrête & ne détourne votre ferme application aux grands objets, que je vous recommande; & ſoïés aſſurés que je ne perdrai jamais de vue l'affermiſſement de votre véritable intérêt.

Adreſſe des Seigneurs. 13 Décembre.

Le lendemain les *Seigneurs* préſentèrent au *Roi* leur *Adreſſe* pour le remercier de ſa Harangue. Elle portoit; *Que l'inquiétude, dont les cœurs de tous les fidèles Sujets de Sa Majeſté avoient été remplis à cauſe des dangers, auxquels ſa Perſone ſacrée s'étoit expoſée, redoubloit la joie qu'ils avoient de ſon heureux retour dans le Roïaume: Qu'ils devoient remercier, premièrement, le Tout-Puiſſant de la conſervation des jours du* Roi; *ſecondement, Sa Majeſté des peines qu'elle prenoit pour l'avantage de la Cauſe commune: Qu'ils lui demandoient la permiſſion de la féliciter ſur l'heureux ſuccès de ſes Armes, pour le ſoutien de la* Maiſon d'Autriche *& pour la défenſe des Libertés de l'*Europe: *Qu'une étroite union entre le* Roi, *la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne *étoit ſi néceſſaire dans la conjoncture préſente, que c'étoit une grande ſatisfaction pour les* Pairs de la Grande-Bretagne *de la voir ſolidement établie, & qu'ils remercioient Sa Majeſté de ce qu'elle vouloit bien leur communiquer le* Traité définitif *qu'Elle avoit conclu pour cet effet; Que la Guerre juſte & néceſſaire dans laquelle Elle étoit engagée contre l'*Eſpagne, *étoit d'une ſi grande importance, que ſes Roïaumes ne pouvoient manquer de tirer un grand avantage des obſtacles qu'on avoit oppoſés à l'exécution des deſſeins de cette Puiſſance: Que les* Pairs de la Grande-Bretagne *avoient une extrême reconnoiſſance de la bonté que le* Roi *avoit de déclarer à ſon* Parlement *ſes vues ſages & ſalutaires, pour procurer à l'*Europe *une Paix honorable: Que dans une Cauſe ſi glorieuſe, leurs cœurs ſeroient toujours à la diſpoſition de Sa Majeſté: Qu'ils l'aſſuroient de*

leur

ANNE'E MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

leur zèle avec une réſolution digne de la fermeté de la Chambre des Pairs; *& qu'ils lui promettoient de concourir avec joie à toutes ſes vues & de le ſeconder par tous les moïens qui pouvoient faire obtenir une fin ſi glorieuſe & ſi déſirable: Qu'ils prioient Sa Majeſté de leur permettre de la féliciter ſur le Mariage de la* Princeſſe LOUISE *avec le* Prince Roïal de Danemarc *& ſur l'accroiſſement de la Famille Roïale par la naiſſance d'un* Prince: *Que chaque évènement, qui fourniſſoit un appui à la Maiſon régnante, étoit une augmentation de ſureté pour la* Grande-Bretagne, *puiſque la conſervation de la Religion, des Loix & des Libertés, dépendoit de l'affermiſſement de la Religion Proteſtante: Que la manière gracieuſe, avec laquelle le* Roi *leur avoit recommandé l'union, étoit une nouvelle marque de ſa tendreſſe paternelle pour ſon Peuple: Qu'ils feroient tous leurs efforts pour qu'aucunes diviſions ne retardaſſent leurs délibérations, & qu'ils ſuppliоient Sa Majeſté de recevoir les ſincères aſſurances de leur fidèle ſoumiſſion, & d'être perſuadée qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir aux meſures, qui pourroient procurer le plus efficacement l'honneur & la ſureté de ſa Perſone, la tranquillité & la proſpérité de la Patrie, & le maintien de l'Equilibre & des Libertés de l'*EUROPE. Le *ROI* leur répondit: MILORDS, *Je vous ſais mes remercîmens des marques de votre ſoumiſſion & de votre affection. Les aſſurances, que vous me donnés de m'aſſiſter efficacement, produiront au dehors les meilleurs effets. Vous pouvés compter que je n'uſerai de votre confiance en moi que pour l'honneur & le véritable intérêt de ma Couronne & de mes Roïaumes.*

Réponſe du Roi.

Les *Communes* préſentèrent leur *Adreſſe* le 14. Elle contenoit les mêmes choſes que celle des *Seigneurs* & finiſſoit par promettre d'accorder avec tout le zèle, la diligence & l'unanimité poſſibles les *Subſides*, qui ſeroient néceſſaires pour remplir les grandes vues de Sa Majeſté. Le *ROI* leur fit la réponſe ſuivante. MESSIEURS, *Je vous remercie de cette affectionée & fidèle* Adreſſe. *Le ſupport unanime de mes fidèles* Communes *ne peut qu'ajouter un grand poids à mes efforts pour le Bien public, & ſera le plus ſur moïen de finir heureuſement & d'une manière honorable le grand ouvrage, dans lequel je me ſuis engagé par votre avis.*

Adreſſe des Communes. 14 Décembre.

Le 16, les *Communes* réſolurent unanimement d'accorder un *Subſide* au *Roi*. Le lendemain, elles approuvèrent cette Réſolution. Le 20, elles réſolurent; *Que le nombre des Matelots pour le ſervice de l'année* 1744, *ſeroit de* 40 *mille*, aux conditions ordinaires; ce qui devoit faire une dépenſe de 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 22 de Janvier 1744, elles réſolurent *d'accorder au* Roi 634 *mille* 344 *Liv. St.*, 11 *Sh.*, *pour la dépenſe de* 21 *mille* 358 *Hommes effectifs des Troupes, qui devoient ſervir en* Flandre *pendant cette année*; 561 *mille* 794 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 5 *Den.*, *pour l'entretien des* 19 *mille* 28 *Hommes emploïés à la Garde & dans les Garniſons de la* Grande-Bretagne *& des Iles de* Jerſey *& de* Guernſey; *&* 206 *mille* 806 *Liv. Sterl.*, 10 *Sh.*, *pour les* 11 *mille* 550 *Hommes des Troupes de la Marine*, qu'elles continuèrent pour un an. Le 29, il fut propoſé, *d'accorder* 393

Subſide accordé. 16, 17 Décembre.

Matelots 20 Décembre.

Troupes de Terre; Troupes de la Marine. 22 Janvier 1744.

Troupes d'Ha-

TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E M. DCC. XLIV.

novre. 29 Janvier.

mille, 773 *Liv. Sterl.*, *pour la dépenſe*, *depuis le* 25 *de Décembre* 1743; *juſqu'au* 26 *de Décembre* 1744, *des* 10 *mille* 755 *Hommes d'Infanterie & des* 5 *mille* 513 *Hommes de Cavalerie des Troupes d'*Hanovre *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *y compris les Officiers Généraux & le train d'Artillerie.* Il y eut à ce ſujet de très grands débats qui durèrent juſqu'à près d'onze heures du ſoir. Enfin la Propoſition aiant paſſé à la pluralité de 271 voix contre 226, ce *Subſide* fut accordé. Le 12 de Février, les *Communes* réſolurent *d'accorder* 200 *mille Liv. Sterl.*, *pour les engagemens pris avec le* Roi de Sardaigne; *pareille Somme pour la* Reine de Hongrie; 165 *mille* 428 *Liv. Sterl.*, 14 *Sh.*, 7 *Den.*, *pour la dépenſe de l'Artillerie de Terre pendant l'année* 1744; *&* 73 *mille* 924 *Liv. Sterl.*, 7 *Sh.* 7 *Den.*, *pour les dépenſes extraordinaires de la même Artillerie*, *pendant l'année précédente*, *leſquelles n'avoient pas été prévues par le* PARLEMENT. Le 19, Elles réſolurent, *Qu'on accorderoit* 400 *mille Liv. Sterl.*, *pour la Dot de la* Princeſſe de Danemarc; 142 *mille*, 834 *Liv. Sterl.*, 10 *Sh.*, 5 *Den.*, *pour le ſervice de la Marine*, *y compris la demi-paie des Officiers de Mer*; 10 *mille Liv. Sterl.*, *pour l'Hôpital de* Greenwich; 55 *mill*, 827 *Liv. Sterl.*, 16 *Sh.*, 3 *Den.*, *pour faire bon la Nonvaleur du Fonds Général*; 69 *mille*, 258 *Liv. Sterl.*, 15 *Sh.*, 4 *Den.*, *pour remplacer au Fonds d'Amortiſſement une pareille Somme que l'on en avoit tirée en différentes occaſions*; 11 *mille*, 934 *Liv. Sterl.*, *pour faire bon les Nonvaleurs des* Subſides *de l'année* 1743; 25 *mille Liv. Sterl. pour finir le Pont de* Weſtminſter; *&* 4 *mille Liv. Sterl.*, *pour la réparation de l'Egliſe de* Saint-Jean l'Evangeliſte *de la même Ville.* Le 18 de Mars, les *Communes* accordèrent au *Roi un million*, 800 *mille Liv. Sterl. à lever*, *ſavoir* 12 *cens mille par des Annuités à* 3 *pour cent*, *&* 600 *mille par voie de Loterie avec des Annuités à* 3 *pour cent*, *leſquelles ſeroient transférables à la* Banque *& chargées ſur le ſurplus des Taxes & ſur les Droits ajoutés aux anciens Droits ſur les Liqueurs fortes.* En même tems elles réſolurent *d'accorder au* Roi 36 *mille Liv. Sterl.*, *qui reſtoient à l'Echiquier du produit de la Fabrique des Monnoies.* Le 29, il fut réſolu *d'accorder* 524 *mille*, 23 *Liv. Sterl.*, 8 *Sh.*, 3 *Den.*, *pour les Dépenſes extraordinaires des Troupes de* Flandre; *pendant les années* 1742 *&* 1743, *auxquelles le* Parlement *n'avoit point pourvu.* Cet Article excita de grands débats, après leſquels il paſſa à la pluralité de 182 voix contre 111. Le 1 d'Avril, on réſolut; *Qu'il ſeroit accordé* 459 *mille*, 349 *Liv. Sterl.*, 11 *Sh.*, 8 *Den.*, *tant pour l'entretien des Garniſons de* Gibraltar, *de* Minorque, *d'*Annapolis, *de* Canſo, *de* Plaiſance *& de* Ratan, *que pour la défenſe de la* Nouvelle Georgie *& pour diverſes Dépenſes*, *concernant les Troupes auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu.* Le 20 du même mois, les *Communes* réſolurent, *d'accorder* 35 *mille*, 607 *Liv. Sterl.*, 12 *Sh.*, *pour les Officiers réformés de Terre & de Mer*, *& pour le paiement des Penſions des Veuves d'Officiers*; *&* 31 *mille*, 445 *Liv. Sterl.*, *pour le Frêt des Bâtimens de tranſport*, *& pour la dépenſe des Vivres de Terre*, *depuis le* 1 *de Janvier* 1742, *juſqu'au*

Roi de Sardaigne; Reine de Hongrie; Artillerie. 12 Fevrier.

Dot de la Princeſſe Louiſe; Ordinaire de la Marine; Hopital de Greenwich; Nonvaleur du Fonds général; Remplacement au Fonds d'Amortiſſement; Nonvaleur des Subſides; Pont de Weſtminſter; Reparations d'une Egliſe. 19 Février.

Annuités & Loterie; Reſtant à l'Echiquier. 18 Mars.

Dépenſes extraordinaires des Troupes de Flandres. 29 Mars.

Garniſons de Gibraltar; Dépenſes non prévues. 1 Avril.

Officiers Reformés; Penſions des Veuves d'Officiers; Frêt des Bâtimens de tranſport; Vivres. 20 Avril.

ANNE'E MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROISI. PARLEMENT.

31 *de Décembre* 1743. Le 24, elles accordèrent *un million Sterling à prendre ſur le Fonds d'Amortiſſement.* Le 1 de Mai, elles accordèrent 100 *mille Livres Sterling pour défraier la dépenſe extraordinaire des Fourages, Chariots,* &c. *ſurvenue pendant l'année* 1743, *ou qui ſurviendroient pendant l'année* 1744. Les Sommes accordées dans cette Séance montoient enſemble à 9 millions 141 mille 151 Livres Sterling, 16 Shellings, 6 Deniers; ce qui revient à plus de 219 millions 380 mille Livres de notre Monnoie.

Un million Sterling accordé ſur le Fonds d'Amortiſſement. 24 Avril.

Dépenſes extraordinaires des Fourages. 1 Mai.

A l'égard des moïens de lever le *Subſide*, le 23 de Décembre 1743, les *Communes* réſolurent en grand Committé; *Que la Taxe ſur les Terres, Penſions, Emplois, Emolumens & Biens Perſonels ſeroit pour l'année ſuivante en* Angleterre *de* 4 *Shellings par Livre Sterling; & qu'on impoſeroit une Taxe proportionée en* ECOSSE. Le 23 de Janvier, il fut réſolu, *Que la Taxe ſur le Malt, le Mum, le Cidre, le Poiré & les autres Liqueurs ſeroit continuée pour un an, depuis le* 23 *de Juin* 1744, *juſqu'au* 24 *de Juillet* 1745. Le 17 de Février, les *Communes* réſolurent, *d'accepter la propoſition faite par la* Compagnie des Indes-Orientales *d'avancer un million Sterling au Gouvernement.* Le 24 du même mois, il fut propoſé, *d'ajouter aux Droits ſur le Sucre & la Caſſonade apportée en* Angleterre *des Colonies de l'*Amérique, *un nouveau Droit de* 2 *Shellings,* 6 *Deniers par cent peſant;* ce qui cauſa quelques débats, & paſſa cependant à la pluralité de 176 voix contre 155. Enſuite les *Communes* prirent à ce ſujet les Réſolutions ſuivantes; *Qu'il ſeroit païé un Droit de* 7 *Shellings,* 6 *Deniers pour tout le Sucre blanc, &* 10 *Shellings, pour tout le Sucre candi & le Sucre rafiné double & ſimple en Pains, qui ſeroit apporté en* Angleterre *des Colonies de l'*Amérique *ou de quelque autre Païs étranger que ce fût; le tout indépendament des Droits déja établis; & avec cette* Clauſe, *que ces nouveaux Droits ſeroient reſtitués, lorſque l'on tranſporteroit ces differentes ſortes de Sucre hors de la* GRANDE-BRETAGNE. Le 4 de Mars, les *Communes* réſolurent *d'accorder au* Roi *ce qui reſteroit à l'Echiquier du provenu, ou ce qui devoit provenir des Droits ajoutés ſur les Liqueurs fortes, accordés à Sa Majeſté par* Acte *de la dernière Séance du* Parlement, *& reſervés enſuite à la diſpoſition du* Parlement *par un autre* Acte *de la même Séance; à condition cependant que les Annuités dont ces Droits étoient chargés ſeroient préalablement païées.*

Moïens de lever le Subſide. Taxe des Terres; 23 Décembre 1743.

Taxe ſur le Malt; 23 Janvier.

Emprunt à la Compagnie des Indes-Orientales. 17 Février.

Augmentation des Droits ſur le Sucre 24 Février.

Excédens de Fonds accordés au Roi. 4 Mars.

Outre les *Actes* concernant les *Subſides*, on travailla principalement aux ſuivans. I. ACTE, *pour obliger les Directeurs des Pauvres à produire des Etats de l'emploi des Sommes provenues des Charités.* II. ACTE, *pour corriger les Loix concernant les Vagabonds.* III. ACTE, *pour former & compléter avec plus de promtitude & de facilité les Equipages des Vaiſſeaux de la Flote du* Roi. IV. ACTE, *pour recruter plus promtement les Troupes de Terres & de Marine.* V. ACTE, *pour punir plus efficacement les Soldats mutins & les Déſerteurs.* VI. ACTE, *pour en ratifier un autre intitulé:* « ACTE, *pour recruter efficace-*

Bills de cette Séance. Concernant les Directeurs des Pauvres. Contre les Vagabonds. Pour faciliter l'Equipement de la Flote. Au ſujet des Recrues. Contre les Dé-

ANNE'E MDCCXLIV.

L. Trois. Seance du Trois. Parlement.

ſe tiennent dans de juſtes bornes : mais qui pourroient avoir de fâcheuſes ſuites, ſi elles alloient juſqu'à autoriſer des Etrangers à s'immiſcer dans les Affaires de cette Nation, ſoit au Conſeil, ſoit à l'Armée. Nous mépriſons du plus profond de notre cœur & nous déteſtons cette baſſe & criminelle flaterie, qui excite & encourage ces Particuliers, au préjudice de l'honneur de la Nation & des intérêts de notre Païs ; c'eſt pourquoi nous avons cru qu'il étoit néceſſaire de faire enregiſtrer les raiſons, qui nous portent à nous oppoſer à la continuation de l'entretien de ces Troupes ſtipendiaires, qui ont déja couté à la Nation, pour une ſeule Campagne, près de 700 mille Livres Sterling, & qui, à ce qu'il paroit, ont refuſé de ſe ſoumètre aux Ordres Britanniques ; *outre qu'elles ſont entièrement incompatibles avec les* Troupes Angloiſes. *Comme nous nous flatons que nos votes & ſentimens nous ont fait diſtinguer dans le Siècle préſent, nous eſpérons auſſi que nos Noms ſeront à cet égard tranſmis à la* Poste'rite' Angloise.

Contre de nouveaux engagemens avec la Reine de Hongrie. 26 Décembre.

Le 26, on propoſa dans la Chambre-Basse, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour prier Sa Majeſté de ne point engager la Nation plus avant en faveur de la* Reine de Hongrie *par rapport, à une Guerre ſur le Continent, ſans avoir au préalable conclu une Alliance avec les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *afin de porter enſemble les dépenſes, conformément aux portions des forces, qu'on y ſtipuleroit, de la même manière que cela s'étoit pratiqué dans la dernière Guerre ;* mais cette Propoſition fut rejetée, après de grands débats, à la pluralité de 239 voix contre 182.

Le 22 de Janvier 1744, après que les *Communes* eurent accordé le *Subſide* pour l'entretien des Troupes de Terre, on leur propoſa, *d'ordonner qu'il ſeroit remis inceſſament devant la* Chambre *un Comte des dépenſes extraordinaires faites l'année précédente pour le bien du ſervice, auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu ;* ce qui fut rejeté par la pluralité des voix.

Concernant le Traité de Worms. 4 Fevrier.

Le 5 de Février, on fit dans la *Chambre-Haute* la Propoſition, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de faire remètre à la* Chambre *des Copies des Pouvoirs, Inſtructions, Lettres & Papiers, ayant rapport au* Traité définitif, *conclu à* Worms, *le 13 de Septembre précédent, entre Sa Majeſté, la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne, *comme auſſi des Mémoires, Lettres, Papiers, Déclarations, Conventions, &c. depuis la concluſion de ce même Traité.* Cette Propoſition fut rejetée, ſans aller aux voix. Elle ne fut pas plus heureuſe dans la *Chambre-Baſſe*, où la négative l'emporta de 207 voix contre 144. Le *Roi* avoit fait remètre aux deux *Chambres* dès le 29 de Décembre, des Copies du *Traité de Worms*.

Au ſujet des Troupes d'Hanovre. 7, 11 Février.

Il fut queſtion dans la *Chambre-Haute* encore une fois des Troupes d'*Hanovre*. Le 7 de Février, les *Seigneurs* procédèrent à l'examen de l'Etat de la dépenſe de ces Troupes ; & l'on propoſa, comme on avoit déja fait de demander au *Roi* par une *Adreſſe* qu'elles fuſſent congédiées ; ce qui fut rejeté après de longs débats ; & l'on réſolut, *que l'examen de cet Etat de dépenſe ſeroit continué*. Le 11, on le reprit, & la Propoſition fut faite ;

de réſoudre que c'étoit l'opinion de la Chambre *que la continuation des* 16 *mille* Hanovriens *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *étoit préjudiciable au véritable intérêt de Sa Majeſté, inutile à la Cauſe commune, & d'une dangereuſe conſéquence pour la proſpérité & la tranquillité de la Nation.* Après de grands débats qui durèrent juſqu'à 8 heures du ſoir, la Propoſition fut rejetée à la pluralité de 86 voix contre 41. Les Lords *Weſtmorland, Sandwich, Montjoy, Dunk-Halifax, Gower, Boyle, Orford & Mortimer, Foley, Huntingdon, Ancaſter, G. C. Talbot, Thanet, Bridgewater, Cheſterfield, Lichfield, Harvey, Strafford, Stamford, Shafiſbury, Coventry, Denbigh, Aylesbury, Bedford, Abingdon, & Beaufort*, firent enregiſtrer à ce ſujet la Proteſtation que voici. *Nous proteſtons:* I *Parce que nous croïons que la demande qui a été faite dans l'Etat de dépenſes pour continuer encore pendant l'année courante, les* 16 *mille* Hanovriens *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *rend l'interpoſition de cette* Chambre *d'autant plus néceſſaire contre des meſures ſi fatales, qu'il paroît que c'eſt-là préſentement l'unique moïen de les prévenir.* II. *Parce que nous ſommes d'avis que tout Projet National auquel on prétend ſatisfaire par le moien de ces* Hanovriens, *pourroit être plus efficacement exécuté par un égal nombre de Troupes (ſuppoſé que ce nombre fût néceſſaire) leſquelles ſeroient exemtes des mêmes objections, par exemple en prenant d'autres Mercenaires étrangers, qu'on empêcheroit par là de contracter des engagemens avec nos Ennemis; ce dont les* Hanovriens *n'étant plus à notre Solde ne pourront être ſoupçonnés; ou en prenant une partie de Mercenaires, &, ce qui eſt très praticable dans ce tems-ci, l'autre partie du grand & extraordinaire établiſſement des Troupes Nationales qui ſont dans le Roïaume.* III. *Parce qu'on ne peut pas proprement dire que ces* Hanovriens, *quoiqu'à notre Solde aient été au ſervice de la Nation. Quelques-uns d'entre eux ont refuſé de ſe former dans la première ligne à la Bataille d'*Ettingen *& ſe ſont retirés vers la ſeconde; d'autres ont refuſé d'obéir aux ordres du* Général Brirannique, *& de marcher après la Bataille à la pourſuite des Ennemis; & le plus grand nombre d'entre eux, qui compoſoient avec une partie des Gardes* Britanniques *ce qu'on nomme l'Arrière-garde ſous le commandement d'un* Lieutenant-Général Hanovrien, *prirent dans la marche d'*Aſchaffenbourg *une route différente de celle de l'Armée; par où, non ſeulement ils lui furent inutiles lorſque les* François *l'attaquèrent par le front, mais ils l'auroient été également, ſi les* François *d'*Aſchaffenbourg, *qui avoient le paſſage de côté-là, euſſent attaqué l'Armée par l'Arrière-garde où ces Troupes avoient été miſes, à ce qu'on prétend, comme dans le poſte d'honneur. De plus les* Hanovriens, *non contens d'avoir évité de ſervir utilement, ſoit au Front, ſoit à l'Arrière-garde, & comme s'ils étoient déterminés à n'être d'aucun uſage en quelque endroit que ce fût, firent alte auſſitôt qu'ils ſe trouvèrent à la vue & à la portée de la Bataille, quoiqu'ils fuſſent preſſés par l'*Officier Britannique *& animés par l'ardeur des* Soldats Anglois, *à prendre part à la gloire & à rendre complète,*

Proteſtation de 25 Pairs.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

comme ils auroient pu le faire, la Victoire de cette journée. Ces faits, ainſi que pluſieurs autres dont nous ne faiſons point mention, ont été avancés, dans les débats en préſence de divers Lords *de cette* Chambre *qui ont ſervi dans la dernière Campagne; aucun d'eux ne les a niés & ils ont été confirmés en général par un Duc diſtingué par ſon rang & par ſon caractère. On en doit donc tirer la conſéquence que ces Troupes ſont inutiles, ſi on a deſſein d'en venir à une Action; & nous ne voulons pas entrer dans les raiſons qu'il pourroit y avoir de les emploïer, ſi l'on n'a pas deſſein d'en venir à une Action.* IV. *Parce que ſi, comme on l'a inſinué dans les débats, on ne peut pas compter ſur d'autres Mercenaires à cauſe qu'ils appartiennent à des* Princes de l'Empire *affectionés ou engagés avec nos Ennemis, ces* Hanovriens, *ainſi que nous le croïons, ſeroient inutiles à la Cauſe commune, puiſqu'il ſeroit au pouvoir de ces mêmes* Princes *de nous priver de ces Mercenaires, en faiſant marcher ſeulement leurs Troupes vers les endroits convenables, pour les obliger de courir à la défenſe de leur propre* Electorat *ou les déſarmer enfin par une ſeconde neutralité.* V. *Parce qu'il n'a point paru que l'Adminiſtration ait tâché d'avoir aucunes autres Troupes étrangères, nonobſtant la notoriété du mécontentement général, profondément enraciné dans la Nation, au ſujet des meſures préſentes; négligence qu'on ne ſauroit juſtifier, & d'autant plus ſurprenante, que nous craignons que la Nation n'ait pluſtôt lieu de ſoupçonner, qu'on n'a pas beſoin d'autres Troupes, que de croire qu'on n'en pût avoir d'autres.* VI. *Parce que nous croïons qu'il ne ſera plus poſſible déſormais de faire coopérer nos Troupes Nationales avec ces Mercénaires, & qu'il ſeroit même dangereux de les joindre enſemble. C'eſt pourquoi nous nous croïons indiſpenſablement obligés d'éloigner l'objet qui a donné lieu à tant d'exemples de partialité, où l'on a malheureuſement diſtingué les* Hanovriens *& où nos braves Concitoïens, les* Troupes Britanniques, *ont été découragés, ſans l'avoir mérité, la préférence étant été donnée conſtament à ces premiers par rapport aux Quartiers, Fourages, &c. Nous ſouhaiterions fort qu'on ne nous eût point donné occaſion de nous rappeller ces faits: mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence que les* Gardes Hanovriènes *ont fait pendant quelques jours le ſervice auprès de Sa Majeſté à* Aſchaffenbourg; *ce que nous regardons comme un très grand déshonneur pour Sa Majeſté & la Nation. C'eſt pourquoi nous ſommes ſurpris de voir que l'on continue ſur l'Etat de la dépenſe une portion des* Gardes Hanovriènes *extraordinaires & inutiles à tout autre deſſein.* VII. *Parce que nous croïons que les argumens allégués en oppoſition à cette queſtion, nommément que* ſi l'on venoit à retirer ces 16 mille *Hanovriens*, on affoibliroit l'Armée la Campagne prochaine, on allarmeroit nos Alliés & l'on encourageroit les Ennemis; *ſont pleinement prévenus par les moïens, dont nous avons fait mention ci-deſſus, & dont quelques-uns du moins ſont inconteſtablement praticables, nonobſtant la négligence de l'Adminiſtration, qui nous paroît inſoutenable; & nous ne pouvons abſolument comprendre que l'éloignement des cauſes de la diſcorde & de la déſunion tende à affoiblir le corps dont elles ont été éloignées, & nous ſommes d'opinion*

ANNE'E MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

d'opinion que nos Alliés ne regrèteront pas, l'année prochaine, (mais bien les Ennemis) la perte de ces Troupes, qu'ils ont trouvées par expérience, ſi inutiles l'année dernière. VIII. *Parce que nous craindrions qu'il n'en réſultât des conſéquences très fâcheuſes, ſi la Nation venoit une fois à être imbue de l'opinion, que les découragemens & les mortifications, que nos Concitoïens ont eſſuïés à l'Armée, dérivoient de quelque méfiance ou dégout pour la* Nation Britannique. *Nous ſommes bien éloignés d'admètre une pareille opinion, quoique certains degrés de partialité étrangère aient pu en effet donner lieu à ces découragemens & à ces mortifications, & quoique nous ne puiſſions pas nous empêcher de les attribuer auſſi à quelque flaterie baſſe & à des déguiſemens criminels, qui malheureuſement ont donné lieu à cette partialité blamable par elle même, & par leſquels elle a été fomentée dans la ſuite: mais, quelque peu fondée que puiſſe être cette opinion, elle peut toujours prévaloir & les apparences que nous déplorons, peuvent produire les effets que nous craignons. Les motifs concernant les Affa res, qui ont été exprimés dans la* Chambre: *& ceux qu'on a fait paroître ailleurs au grand mécontentement de la Nation, ſont en eux-même d'une grande importance, & tels qu'ils méritent, chacun en particulier, une ſérieuſe conſidération & une interpoſition convenable de cette* Chambre: *mais ils nous paroiſſent encore plus importans, lorſque nous les conſidérons rélativement à des choſes d'une pareille nature, à la vérité moins apparentes, mais également réelles & peut être plus pernicieuſes, ſi même elles ne ſont pas plus déshonorantes pour la Nation. Elles peuvent être conſidérées comme plus déshonorantes, ſi un principe continué de conduite, par où les intérêts d'un Païs ſont ſubordonnés à ceux d'un autre, conſtitue la véritable & mortifiante dénomination d'une Province. Nous ne voulons rappeller ici aucunes des précèdentes meſures de même eſpèce ni faire l'énumération des circonſtances du tems où l'on a prodigué le ſang & les tréſors de la Nation, tandis que l'*Angleterre *n'y avoit pas le moindre intérêt & qu'il ne s'agiſſoit, comme nous le croïons, que d'un intérêt étranger. On en allègue quelques exemples dans les débats; la pluſpart ſont très connus & tous ſe trouvent aujourd'hui manifeſtes par la ſuite des évènemens. Les premiers ont été longtems cachés & déguiſés ſous un voile politique; mais ceux de ce tems-ci ſont de nature à ne pouvoir l'être longtems, s'ils ſont tels qu'ils ſautent aux ïeux de tout le Militaire, depuis le plus haut Officier juſqu'au moindre Soldat, & emportent avec eux non ſeulement leur grieveté, mais auſſi celle de tous ceux qui les ont précèdés. Ils ſont tels dans notre opinion, qu'ils doivent affecter de la manière la plus fatale la paix & la ſureté de Sa Majeſté & de la Famille Roïale, de même que la Cauſe commune, dans laquelle nous nous trouvons engagés, & même celle ou nous pourrions l'être dans la ſuite. La préſente Famille Roïale a été avec juſtice appellée au Trône de la* Grande-Bretagne, *afin de nous aſſurer nos Droits civils & Eccléſiaſtiques & pour éloigner de la Régence toute influence fauſſe & étrangère; c'eſt pourquoi le bonheur & la ſureté, tant du* Roi *que du Peuple, conſiſtent dans une inſéparable union de tous ces intérêts avec ceux de la* Courone, *& dans la juſte confiance que les vues*

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLIV.

Nationales sont celles de la présente Famille Roïale. La Nation a fait tout ce qui dépendoit d'elle pour y adhérer; & elle a donné au feu Roi, *ainsi qu'à Sa Majesté Règnante, des Sommes bien plus considérables que celles qui avoient été données en pareille occasion à aucun des Rois leurs Prédécesseurs. Quiconque veut entreprendre de séparer les intérêts de la Courone de ceux de la Nation, est ennemi de l'un & de l'autre; & chaque mesure, qu'il prend pour cela, tend à détruire l'un & l'autre. C'est pour se mètre en garde contre de pareilles entreprises que notre zèle pour notre* Roi *& pour notre Païs se manifeste dans cette grande occasion; & notre desir le plus sincère est que le Trône de Sa Majesté se trouve établi dans le cœur de son Peuple. Nous sommes saisis d'horreur à chaque objet qui pourroit aliéner l'affection du* Roi *envers son Peuple ou celle de ses Sujets envers Sa Majesté. Les présentes malheureuses circonstances ont déja affoibli l'influence naturelle de la* Grande-Bretagne *sur la Cause commune de l'*Europe. *Cela n'est que trop visible & trop réel, & il n'en peut arriver autrement par la nature des choses. La* Grande-Bretagne *est un puissant Roïaume. Lorsqu'elle n'a agi que dans son véritable caractère & qu'elle n'a eu pour objet que cette noble & grande vue de maintenir la Balance entre les Puissances de l'*Europe, *pour l'intérêt commun, les effets ont répondu à la Cause; & son influence en* Allemagne, *sauvée par ses armes & appuïée par ses trésors dans la dernière Guerre, y a été supérieure, ainsi qu'elle a du l'être & comme elle a toujours été par tout ailleurs: mais si une Principauté d'*Allemagne *a réellement la direction & l'exécution, tandis que la* Grande-Bretagne *n'a l'un & l'autre que de nom, un pareil changement dans la Cause doit nécessairement produire une différence déplorable dans l'effet; & ainsi* Hanovre, *qui ne peut donner ni force, ni considération à la* Grande-Bretagne, *doit diminuer l'une & emporter entièrement l'autre.*

Au Sujet des Négociations avec la Hollande. 12 Fevrier.

Le 12 de Février, on fit dans la *Chambre-Basse* la Proposition, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de faire remètre devant elle des Copies de tous les Mémoires, Réprésentations, Déclarations & Lettres, envoïées à Sa Majesté ou à ses Ministres par les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *avec les Réponses faites à ces Mémoires, &c. comme aussi des Copies de toutes les Lettres que les Secrétaires d'Etat de Sa Majesté avoient écrites à ses Ministres à* La Haie, *en tant qu'elles concernoient le* Traité *conclu à* Londres, *le* 18 *Novembre* 1742, *avec le* Roi de Prusse, *ainsi que le* Traité de WORMS: mais cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 214 voix contre 146.

Au sujet de l'équipement des Vaisseaux en France. 2 Mars.

Le 2 de Mars, il fut proposé, *de demander communication de tous les avis reçus par le* Roi *ou par ses Ministres, depuis le* 10 *d'Avril de l'année précèdente, au sujet de l'Equipement des Flotes ou Vaisseaux de Guerre dans les divers Ports de* FRANCE; ce qui fut rejeté à la pluralité de 234 voix contre 141.

Concernant le Comte des Dépenses extraordinaires des Troupes mercénaires 27, 29 Mars.

Le 27 de Mars, il fut proposé dans la *CHAMBRE-BASSE*, *d'établir un Committé particulier pour l'examen du Comte remis à la* Chambre *des dépenses extraordinaires, non prévues par le* Parlement, *& faites pour les Troupes à la Solde de la* Grande-Bretagne *emploïées en* Flandre *& en* Allemagne, *pendant*

les années 1742 *&* 1743. Après de très grands débats, cette Propoſition fut rejetée à la pluralité de 137 voix contre 115; & le 29, la Propoſition *de renvoïer ce comte à l'examen du Commiſté du Subſide*, fut acceptée par 207 voix contre 146. Il fut encore propoſé le même jour *de reſoudre que c'étoit avoir mal emploïé l'Argent public & avoir donné atteinte aux Droits du* Parlement *que d'avoir païé, ſans le concours de ſon avis*, 40 *mille Liv. Sterl. au Duc d'*Aremberg, *pour mètre les* Troupes Autrichiènes *en mouvement:* mais la Queſtion aiant été miſe, *ſi l'on délibéreroit ſur cette Propoſition*, la Négative l'emporta de 232 voix contre 144.

Concernant l'Argent donné au Duc d'Aremberg. 29 Mars.

Il faut parler à préſent d'une choſe très importante pour la *Nation Angloiſe*, & dont le *Parlement* fut très occupé cette année. Il s'agit du *Prince* CHARLES EDOUARD, Fils aîné du *Prétendant*. Il avoit quité l'*Italie* pour paſſer en *France*, & cet évènement devoit néceſſairement inquiéter le *Roi d'Angleterre*. Auſſi le 26 de Février, fit-il remètre par le Duc de *Newcaſtle* à la *Chambre-Haute*, le *Meſſage ſuivant*, ſigné de ſa Main.

Retraite du Prince Edouard en France; & Meſſage du Roi d'Angleterre au Parlement. 26 Fevrier.

GEORGE ROI.

SA Majeſté aiant reçu des avis indubitables que le Fils aîné du Prétendant à ſa Courone *eſt arrivé en* France; *que l'on y fait des préparatifs pour envahir ce Roïaume de concert avec des Perſones mal intentionées dans ce Païs, & que cette Invaſion doit être ſoutenue par l'Eſcadre des Vaiſſeaux de guerre* François, *qui a croiſé pluſieurs jours dans La* Manche; *Sa Majeſté a jugé à propos d'informer la* Chambre des Seigneurs *d'un avis de ſi grande importance à ſa Courone, de même qu'à la paix & à la ſureté de ſes Roïaumes. Sa Majeſté ne doute point que la* Chambre des Seigneurs, *vu ſon zèle, ſa fidélité, ſon affection, dont elle a tant donné de preuves, ne l'aſſiſte dans ces conjonctures & ne conceure à toutes les meſures qui ſeront néceſſaires, pour faire échouer une entrepriſe ſi dangereuſe, tant pour la ſureté de ſa Perſone & de ſon Gouvernement, que pour la Religion, les Loix & les Libertés de ſes Roïaumes.*

Auſſitôt après la lecture de ce *Meſſage*, les *Seigneurs* réſolurent de préſenter une *Adreſſe* au *Roi*. Le Committé, nommé pour la dreſſer s'en étant àquité ſur le champ, le Duc de *Marlborough* en fit le rapport & la *Chambre* l'approuva. Elle nomma en même tems deux Juges pour la porter aux *Communes*, & demander leur concours. Quand elle leur eut été remiſe, le S. *Horace-Walpole* répréſenta; *Qu'avant d'en faire la lecture, il convenoit que la* Chambre *délibérât s'il étoit néceſſaire d'examiner au préalable l'Etat de la Marine; & ſi ce n'étoit pas par négligence des Commiſſaires ou par le défaut d'avis que l'on n'avoit pas été en état d'empêcher l'Eſcadre de* France *de croiſer le long des Côtes de la* GRANDE-BRETAGNE. Cette Propoſition cauſa quelques débats. Pluſieurs Membres allèguèrent; *Qu'il n'étoit pas tems de faire*

Réſolution des Pairs de préſenter à ce ſujet une Adreſſe au Roi.

Ils demandent le concours des Communes, qui ſe joignent à eux.

Propoſition ſur l'état de la Marine faite par le S. Walpole, & rejetée.

ANNE'E MDCCXLIV.

Trois. Seance du Trois. Parlement.

de pareilles recherches, & qu'il ne devoit être queſtion pour le préſent que de ſonger à la ſureté de la Nation. Enfin la Propoſition fut rejetée à la pluralité de 287 voix contre 123. Enſuite, on lut l'*Adreſſe* des *Seigneurs* qui fut unanimement approuvée & l'on accorda le concours de la *Chambre.* Le lendemain le Marquis d'*Harrington* en alla faire part aux *Seigneurs*; & le même jour, les deux *Chambres* en Corps allèrent préſenter cette *Adreſſe.* Elle étoit conçue en ces termes.

Adreſſe des deux Chambres. 27 Février.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS, les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majeſté *les* Seigneurs Spirituels & Temporels *& les* Communes *aſſemblés en* Parlement, *remercions très humblement* Votre Majeſté *de ce qu'elle a bien voulu nous communiquer très gracieuſement que* Sa Majeſté *a des avis indubitables de l'arrivée du Fils aîné du* Prétendant *en* France, *& des préparatifs qui s'y ſont pour envahir ce Roïaume de concert avec quelques Perſones mal-intentionnées. Comme cette marque de la juſte confiance de* Votre Majeſté *exige de nous la plus parfaite reconnoiſſance, nous ne pouvons regarder cette entrepriſe qu'avec horreur & une extrême indignation. La fidèlité, le devoir & l'affection envers* Votre Majeſté, *ainſi que notre propre intérêt & celui de notre Poſtérité, ſont chacun en particulier des motifs puiſſans pour animer tous les* Bretons *& les* Proteſtans; *& nous oblige auſſi à faire dans cette importante occaſion, nos plus grands efforts, afin qu'avec la bénédiction du Ciel, nos Ennemis puiſſent être mis en confuſion. Nous aſſurons donc* Votre Majeſté *avec toute la ſincérité & la fermeté poſſible que nous concerterons avec zèle & unanimité les meſures les plus efficaces pour contribuer à mètre* Votre Majeſté *en état de faire échouer un projet ſi inſolent & déſeſpéré; & pour aſſurer & maintenir votre Perſone Sacrée, ainſi que le Gouvernement, la Religion, les Loix & les Libertés de ces Roïaumes. Nous demandons la permiſſion de déclarer à* Votre Majeſté *& à l'Univers entier que nous ſommes fermement réſolus, & que c'eſt notre ſincère intention de ſoutenir & de défendre, même au dépens de notre ſang & de nos biens,* Votre Majeſté *ſon Titre & ſon Droit inconteſtable à la Courone de ces Roïaumes, ainſi que la* Succeſſion Proteſtante *dans la Maiſon Roïale* de Votre Majeſté, *en dépit du* Prétendant, *de ſes Adhérans & de tous les autres Ennemis de* VOTRE MAJESTE'.

Réponſe du Roi.

Le *ROI* leur répondit; MILORDS ET MESSIEURS, *Je vous remercie de bon cœur de cette* Adreſſe *ſi remplie de zèle & d'affection. Je ne doute point que la vigueur & l'unanimité que vous avés témoignées à cette occaſion ne me mètent en état, avec la grace de Dieu, de renverſer les mauvais deſſeins de nos Ennemis. Vous pouvés être aſſurés que de ma part on n'a point négligé & qu'on ne négligera point de prendre tout le ſoin & les précautions néceſſaires pour la défenſe & le bien de mes Roïaumes.*

ANNE'E MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

La Ville de *Londres* s'empreſſa de donner dans cette occaſion des preuves de ſon zèle; & le 29, le *Lord-Maire*, les *Aldermans* & les *Communes de Londres* allèrent préſenter au *Roi* l'*Adreſſe* ſuivante. Adreſſe de la Ville de Londres ſur le même ſujet. 29 Février.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très humbles & fidèles Sujets de Votre Majeſté *le* Lord-Maire, *les* Aldermans *& les* Communes de Londres, *aiant appris que les Perturbateurs de la paix & de la tranquillité de l'*Europe *forment des entrepriſes en faveur d'un* Prétendant Papiſte, *pour troubler le bonheur dont nous jouiſſons ſous le Gouvernement de* Votre Majeſté, *nous demandons très humblement la permiſſion d'exprimer à cette occaſion, combien nous y ſommes ſenſibles & avec quelle horreur nous regardons l'indignité qu'on médite de faire à* Votre Majeſté *& à ſes Roïaumes. Nous ne doutons point que, moïennant la bénédiction du Ciel ſur les Armes de* Votre Majeſté, *nos Ennemis ne ſoient fruſtrés dans leur attente. Vos fidèles Sujets ne reſſentent que trop le prix de la liberté & de la propriété, dont ils jouiſſent ſous l'heureux Règne de* Votre Majeſté, *pour vouloir les changer contre un Gouvernement arbitraire & tirannique. Ainſi la fidélité & l'unanimité de vos fidèles Sujets, contribueront ſans doute à faire échouer ces efforts déſeſpérés qui tendent à détruire & à renverſer notre excellente Conſtitution. C'eſt pourquoi nous demandons très humblement la permiſſion d'aſſurer* Votre Majeſté *de notre conſtant & ſincère attachement à ſa Sacrée Perſone, à ſon Gouvernement & à l'heureux Etabliſſement préſent dans l'Egliſe & dans l'Etat; & que nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts, même aux dépens de notre ſang & de nos biens, pour anéantir ces entrepriſes ſi préjudiciables, & pour aſſurer les Loix & les Libertés de ces Païs, & la* Succeſſion Proteſtante *dans votre illuſtre Maiſon, juſqu'à la dernière Génération.*

Le ROI leur répondit; *Qu'il prenoit en très bonne part les marques qu'ils lui donnoient de leur zèle & de leur affection pour lui: Que la Ville de* Londres *pouvoit comter ſur ſa protection & ſa faveur; & qu'il avoit la plus ferme confiance qu'ils emploieroient dans cette occaſion leur autorité, pour mètre la Ville de* Londres *en ſureté, pour y conſerver la paix publique, & pour y maintenir ſon Gouvernement.* Réponſe du Roi.

Différentes autres Villes, & diverſes Corporations imitèrent l'exemple de la Capitale. Les *Réfugiés François* ne furent pas des derniers à ſignaler leur zèle dans cette occaſion. Quelques jours après que la Ville de *Londres* eut préſenté ſon *Adreſſe*, ils firent préſenter au *Roi* par le Général de *Saint-Hippolite*, à la tête d'une nombreuſe Députation, celle que voici. Adreſſes des Réfugiés François ſur même ſujet. Mars.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLIV.

SIRE,

Vos très humbles & fidèles Sujets les Proteſtans François *Réfugiés, viennent avec empreſſement aux pieds de votre Trône vous renouveller les aſſurances de leur fidélité & de leur zèle. Attachés à* Votre Majeſté *& à ſon Auguſte Maiſon par les liens ſacrés de la Religion, pour laquelle ils ont ſouffert, & par ceux de la reconnoiſſance, de l'inclination & du devoir; ſenſibles au bonheur dont ils jouiſſent ſous votre Gouvernement, au milieu de l'illuſtre & de la généreuſe Nation, dont ils font partie; ils n'ont pu regarder qu'avec horreur l'audacieuſe & déteſtable entrepriſe en faveur du* Papiſme *contre le Trône de* Votre Majeſté, *la Religion, les Loix & la proſpérité de ces Roïaumes; intérêts pour leſquels nous ſerons toujours prêts de ſacrifier nos biens & nos vies. Nous nous aſſurons,* SIRE, *que le même Dieu, qui nous couvrit de ſa protection dans le jour de l'alarme, dans ce jour où l'intrépidité & le courage héroïque de* Votre Majeſté *ſe montrèrent avec tant de gloire; que ce Dieu enfin qui confondit vos Ennemis, ſaura diſſiper de nouveau le conſeil des Nations & mètre à néant les deſſeins des Peuples. Beni ſoit le Tout-Puiſſant, qui a formé vos mains au Combat & vos doigts à la Bataille, & qui vous a donné la victoire. Veuille à l'avenir le Seigneur avoir toujours* Votre Majeſté *en ſa ſauve-garde; donner à ſes deſſeins d'heureux ſuccès, d'où réſultent la paix & la tranquillité de vos Roïaumes; &, en prolongeant les jours de* Votre Majeſté *pour le bonheur de ſes Peuples, l'appui de la* Cauſe Proteſtante *& la conſidération de ceux qui l'ont à cœur, faire enſorte qu'il y ait toujours juſqu'à la fin des ſiècles, quelque Rejeton de votre Auguſte Famille aſſis ſur le Trône de ces Roïaumes, afin de ſuivre vos grandes vues & de marcher ſur vos glorieuſes traces.*

Papiers à ce ſujet remis à la Chambre-Baſſe. 5 Mars.

Le 5 de Mars, le *Roi* fit remétre aux *Communes* par le *Chancelier de l'Echiquier* divers Papiers concernant ce qui faiſoit l'objet de l'alarme publique. On fit ſur le champ la lecture de ces Papiers, dont les principaux étoient une *Lettre* du Duc de *Newcaſtle* au S. *Thompſon* chargé des Affaires de la *Grande-Bretagne* à la *Cour de France*; & deux *Lettres* de ce Miniſtre au Duc de *Newcaſtle*. Celle du Duc étoit en ces termes.

Lettre du Duc de Newcaſtle au S. Thompſon Agent à la Cour de France.

SA MAJESTE' aiant été informée que le Fils aîné du Prétendant *étoit parti de* Rome *le 27 ou le 28 du mois dernier V. S., & qu'il étoit arrivé le 17 Janvier à* Antibes, *l'intention du* Roi *eſt que vous vous rendiés au pluſtôt auprès de M.* Amelot *pour lui dire que* Sa Majeſté *vous ordonne de lui faire part de ces avis & de lui déclarer que, vu les engagemens que Sa* Majeſté Très Chretienne *a contractés par rapport au* Prétendant *& à ſes Décendans, le* Roi *ne doute pas qu'au cas que ces avis ſoient fondés, Sa* Majeſté Très Chretienne *ne donne ſes ordres pour que cette Perſone ſoit obligée de quiter ſes Etats, &c.*

Le S. *Thompſon* répondit par deux Lettres, dont voici la première en date du 18 de Février. Premiere Lettre du S. Thompſon. 18 Fevrier.

DANS le tems que je me diſpoſois ce matin à aller chés M. Amelot, *j'ai reçu la Lettre dont Votre Excellence m'a honoré. La Conférence que j'ai eue avec ce Miniſtre a été courte. Je lui ai dit que la nouvelle, qui avoit été publiée ici la ſemaine dernière, étoit parvenue à* Londres : *que j'avois reçu ordre du* Roi *de lui faire part de tout ce que Sa Majeſté a appris à cette occaſion, & de lui repréſenter qu'en vertu des Traités ſolemnels contractés entre les Cours par rapport au* Prétendant *& à ſes Décendans, Sa Majeſté ne doutoit pas que, ſur les repréſentations que j'avois ordre de faire, cette Perſone ne fût obligée de ſe retirer de* France, *& que Sa* Majeſté Très Chretienne *ne remplît ſes engagemens à cet égard dans toute leur étendue. Je lui ai fait enſuite la lecture de votre Lettre, afin qu'il pût mieux connoître la nature de mes ordres. Sur quoi il m'a répondu.* « *A préſent que vous me parlés, Monſieur, par ordre du* Roi *votre Maître, il* » *eſt néceſſaire que je reçoive pareillement les ordres du mien. Je vous ferai ſa-* » *voir les intentions de Sa Majeſté* ».

La ſeconde Lettre du S. *Thompſon*, du 25 de Fevrier, étoit en ces termes. Seconde Lettre du même. 25 Février.

JE n'avois rien appris depuis ma dernière touchant l'Affaire en queſtion : mais étant allé ce matin à Verſailles, *M.* Amelot *m'a fait, au nom de Sa* Majeſté Très Chretienne, *la déclaration ſuivante.* « *Les engagemens* » *portés par des Traités n'obligent qu'autant qu'ils ſont religieuſement obſervés* » *de part & d'autre. Quand le* Roi d'Angleterre *aura donné ſatisfaction au* » *ſujet des contraventions commiſes par ſes ordres, contre les mêmes Traités,* » *qu'il a reclamés, & dont on lui a fait des plaintes réiterées, Sa* Majeſté Très » Chretienne *donnera des ecclairciſſemens ſur la demande faite par M.* » Thompſon *de la part du* ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE. »

Après la lecture de ces Lettres & des autres Papiers, les *Communes* réſolurent ; *Que l'on préſenteroit une* Adreſſe *au* Roi, *pour prier Sa Majeſté de vouloir bien dans une conjoncture ſi critique & ſi dangereuſe, où la Nation ſe trouvoit menacée de la part des* François *d'une Invaſion en faveur du* Prétendant à la Courone de la Grande-Bretagne, *augmenter ſes Forces, tant par Mer que par Terre, de la manière que Sa Majeſté jugeroit la plus convenable : & pour aſſurer le* Roi *que la* Chambre *feroit bon toutes les dépenſes que Sa Majeſté jugeroit néceſſaires pour la défenſe de ſa Sacrée Perſone & la ſureté de ſes Roïaumes.* Il fut en même tems réſolu ; *Que les Membres de la* Chambre, *leſquels l'étoient auſſi du Conſeil-Privé, préſenteroient cette* Adreſſe *au* ROI. Les *Seigneurs*, à qui les mêmes Papiers furent auſſi communiqués, prirent Réſolution des Communes après la lecture de ces Lettres.

ANNE'E MDCCXLIV.

I. Trois Seances du Trois. Parlement.

une Réſolution pareille à celle des *Communes* & dreſsèrent une *Adreſſe* conçue à peu près dans les mêmes termes.

Le Lord Bartymore eſt arrêté ; le Roi en fait part aux Communes ; Bill pour autoriſer le Roi à faire arrêter les Perſonnes ſoupçonnées de trahiſon. 10, 11, 12, 13 Fevrier.

Le 10, le *Roi* fit ſavoir aux COMMUNES; *Qu'il avoit fait arrêter le Lord* Bartymore, *lequel étoit ſoupçoné de Haute-Trahiſon.* Là-deſſus, il fut réſolu, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le remercier d'avoir fait part à la* Chambre *des raiſons qui l'avoient engagé à faire empriſonner ce Comte.* On fit après cela deux lectures de ſuite d'un *BILL*, *pour donner au* Roi *le pouvoir de faire arrêter tous ceux que Sa Majeſté ſoupçoneroit de Conſpiration contre ſa Perſone & ſon Gouvernement.* Le lendemain, on propoſa *de renvoïer au* 18 *l'examen de ce* BILL : mais la Propoſition aiant été rejetée à la pluralité de 151 voix contre 83, on fit au *Bill* quelques changemens, & le Rapport en fut fait & approuvé ſur le champ. Le 12, les *Seigneurs* le lurent trois fois de ſuite & le paſsèrent.

Le 13, le *Roi* ſe rendit au *Parlement* pour donner ſon Conſentement Roïal à ce *Bill*, avec lequel il en approuva pluſieurs autres, tant publics que particuliers.

Le Roi de France déclare la Guerre à l'Angleterre.

Pendant que ces choſes occupoient le *Parlement*, le *Roi de France* prit le ſeul parti qu'il crut convenable aux circonſtances, dans leſquelles il ſe trouvoit depuis le commencement de la Guerre entre l'*Eſpagne* & la *Grande-Bretagne*. Les *Anglois* avoient plus d'une fois inſulté ſon Pavillon & ſes Ports; ils avoient ſaiſi les Bâtimens d'un grand nombre de ſes Sujets, tant en *Amérique* qu'en *Europe*, ſous le prétexte ſpécieux qu'ils portoient des Proviſions & des Munitions aux *Eſpagnols*. En vain avoit-on fait depuis trois ans toutes les démarches néceſſaires pour obtenir, les ſatisfactions ſtipulées par les Traités. Il étoit d'ailleurs très difficile de ne pas croire que la Guerre entre l'*Empereur* & la *Reine de Hongrie* auroit pu, même aſſés facilement, ſe terminer par un accomodement, ſi les intrigues du *Miniſtère Anglois* n'avoient continuellement allumé de plus en plus le feu de la Guerre. La démarche même que le *Roi d'Angleterre* avoit fait de venir, ſans aucune apparence de néceſſité, ſe mètre à la tête de l'Armée des Alliés aſſemblée dans les *Païs-Bas*, n'avoit que trop annoncé le deſſein formé d'engager la *France* dans une Guerre qui lui fût perſonelle, & l'on ne pouvoit pas douter que la *Cour Britannique* ne fût l'ame de ce deſſein. Ces raiſons déterminèrent le *Roi de France* à tourner ſes Armes contre le *Roi de la Grande-Bretagne*, & même à le prévenir par cette *Déclaration de Guerre*, qui fut publiée le 30 d'Avril.

DE PAR LE ROI.

*DE'S le commencement des troubles qui ſe ſont élevés après la mort de l'*Empereur CHARLES VI, *le* Roi *n'a rien omis pour faire connoître que* Sa Majeſté *ne deſiroit rien avec plus d'ardeur que de les voir promtement appaiſés par*

un

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

*un Accommodement équitable entre les Parties Belligérentes. La conduite qu'Elle a tenue depuis, a ſuffiſamment montré qu'Elle perſiſtoit conſtamment dans les mêmes diſpoſitions; & Sa Majeſté voulant bien ne former pour Elle-même aucune prétention qui pût mètre le moindre obſtacle au rétabliſſement de la tranquillité de l'*Europe, *ne comtoit pas d'être obligée de prendre part à la Guerre, autrement qu'en fourniſſant à ſes Alliés les ſecours qu'Elle ſe trouvoit engagée à leur donner. Des vues auſſi déſintéreſſées, auroient bientôt ramené la Paix, ſi la* Cour de Londres *avoit penſé avec autant d'équité & de modération, & ſi elle n'eût conſulté que le bien & l'avantage de la* Nation Angloiſe : *mais le* Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre *avoit des intentions bien oppoſées, & on ne fut pas longtems à s'appercevoir qu'elles ne tendoient qu'à allumer une Guerre générale. Non content de détourner la* Cour de Vienne *de toute idée de conciliation & de nourir ſon animoſité par les conſeils les plus violens, il n'a cherché qu'à provoquer la* France, *en faiſant troubler par tout ſon Commerce Maritime, au mépris du droit des Gens & des Traités les plus ſolemnels. La* Convention d'Hanover, *du mois d'Octobre* 1741, *ſembla cependant devoir raſſurer Sa Majeſté ſur la continuation de pareils excès. Le* Roi d'Angleterre, *pendant le ſejour qu'il fit dans ſes Etats d'*Allemagne, *parut écouter les plaintes qui lui en furent portées, & en ſentir la juſtice; il donna ſa parole roïale de les faire ceſſer, & il s'engagea ſolemnellement à ne point troubler les Alliés du* Roi *dans la pourſuite de leurs Droits : mais, à peine fut-il retourné à* Londres, *qu'il oublia toutes ſes promeſſes, & auſſitôt qu'il fut certain que l'Armée du* Roi *quitoit entièrement la* Weſtphalie, *il fit déclarer par ſes Miniſtres que la* Convention *ne ſubſiſtoit plus & qu'il s'en étoit dégagé. Alors il ſe crut diſpenſé de tout ménagement. Ennemi perſonel de la* France, *il n'eut plus d'autres vues que de lui en ſuſciter par tout; cet objet devint le point principal des Inſtructions de ſes Miniſtres dans toutes les Cours de l'*Europe; *les Pirateries des* Vaiſſeaux de guerre Anglois *ſe multiplièrent avec cruauté & barbarie; les Ports du Roïaume ne furent plus même un aſile contre leurs inſultes; enfin les* Eſcadres Angloiſes *ont oſé entreprendre de venir bloquer le Port de* Toulon, *arrêtant tous les Bâtimens, s'emparant de toutes les Marchandiſes qu'ils portoient, enlevant même les Recrues & les Munitions que Sa Majeſté envoïoit dans ſes Places. Tant d'injures & d'outrages ont enfin laſſé la patience de Sa Majeſté. Elle ne pourroit les ſupporter plus longtems ſans manquer à la protection qu'Elle doit à ſes Sujets, à ce qu'Elle doit à ſes Alliés, à ce qu'Elle ſe doit à Elle-même, à ſon honneur & à ſa gloire. Tels ſont les juſtes motifs qui ne permètent plus à Sa Majeſté de reſter dans les bornes de la modération, qu'Elle s'étoit preſcrite, & qui la forcent de déclarer la guerre, comme Elle la déclare par la préſente par Mer & par Terre au* Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre. ORDONNE *& enjoint Sa Majeſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux & Serviteurs de courre ſus aux Sujets du* Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre; *leur fait très expreſſes inhibitions & défenſes d'avoir ci-après avec eux aucune Communication, Commerce*

I. Trois. Seance du Trois. Parlement.

ANNE'E MDCCXLIV.

ni Intelligence ſous peine de la vie, & en conſequence Sa Majeſté a dès à préſent révoqué & revoque toutes permiſſions, paſſeports, ſauvegarde & ſaufconduits qui pourroient avoir été accordés par Elle ou par ſes Lieutenans-Généraux & autres ſes Officiers, contraires à la Préſente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce ſoit d'y avoir aucun égard. MANDE & ordonne Sa Majeſté à M. le Duc de PENTHIE'VE, Amiral de France, *aux* Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux *de Sa Majeſté en ſes Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Meſtres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ſes Gens de guerre, tant de cheval que de pied,* François *& étrangers, & à tous ſes autres Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la préſente ils faſſent exécuter, chacun à ſon égard dans l'étendue de leurs Pouvoirs & Juriſdictions: car telle eſt la volonté de Sa Majeſté, laquelle veut & entend que la Préſente ſoit publiée & affichée en toutes ſes Villes, tant Maritimes qu'autres, en tous ſes Ports, Havres & autres lieux de ſon Roïaume & Terres de ſon obéiſſance, que beſoin ſera, à ce qu'aucun n'en prétende cauſe d'ignorance. Fait à* Verſailles *le quinzième Mars mil ſept cens quarante-quatre. Signé* LOUIS. *Et plus bas,* M. P. de Voyer d'Argenſon.

Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre la France, 9 Avril.

Le 11 d'Avril, on publia à *Londres* la *Déclaration de Guerre contre le Roi Très Chretien.* La voici.

GEORGE ROI.

COMME les Troubles qui ſe ſont élevés en Allemagne *au ſujet de la Succeſſion du feu* Empereur CHARLES VI, *ont été commencés & continués à l'inſtigation, à l'aide & par le ſoutien du* Roi Très Chretien, *en vue d'étendre ſa dangereuſe influence & de renverſer l'Equilibre en* Europe, *& cela en violation directe de la* Garantie *ſolemnelle qu'il avoit donnée à la* Sanction-Pragmatique *en l'année* 1738, *pour prix de la* Lorraine; *Et de notre côté nous avons exécuté de bonne-foi, dont nous ne nous écarterons jamais, tous nos engagemens pour le maintien de cette* Sanction-Pragmatique, *en nous oppoſant aux attentats formés contre les Etats de la* Reine de Hongrie; *nous ne ſommes pas ſurpris que notre conduite à cet égard nous ait attiré le reſſentiment du* Roi Très Chretien *(qui a vu par-là ſes ambitieux deſſeins fruſtrés en partie par l'aſſiſtance que nous avons donnée à notre Alliée ſi injuſtement attaquée par lui) ni qu'il en faſſe le motif principal de la Guerre qu'il nous déclare.*

*Dans le tems que nous nous trouvâmes obligés d'entrer en Guerre avec l'*Eſpagne *pour le maintien des juſtes Droits de nos Sujets, le* Roi Très Chretien *bien loin d'obſerver une exacte Neutralité, comme nous aurions du nous y attendre de ſa part, puiſque les Traités l'obligeoient même à nous ſecourir, il a encouragé & aidé nos Ennemis, en connivant à ce que ſes Sujets agiſſent en Armateurs contre les nôtres,*

ſous des Commiſſions Eſpagnoles, *tant en* Europe *qu'en* Amérique, *& en envoïant en l'année* 1740, *une forte Eſcadre dans les* Mers d'Amérique, *afin de nous empêcher de pourſuivre la juſte Guerre dans laquelle nous étions engagés avec l'*Eſpagne : *& nous avons les preuves les plus autentiques que le Commandant de l'*Eſcadre Françoiſe *avoit un ordre exprès, non ſeulement d'agir hoſtilement contre nos Vaiſſeaux, ſoit conjointement avec les* Eſpagnols, *ſoit ſeparément, mais de concerter même des meſures avec eux pour attaquer une de nos principales Colonies ; un double de cet ordre daté le 7 Octobre* 1740, *étant tombé entre les mains du Commandant ou Chef de notre Eſcadre dans les* Indes-Occidentales.

Un procèdé ſi injurieux fut aggravé par la Déclaration qui nous fut faite par le Miniſtre de France *à notre Cour, à l'occaſion de l'envoi de cette Eſcadre, ſavoir que le* Roi Très Chretien *étoit fort éloigné de toute intention de rompre avec nous.*

Le Roi Très Chretien *perſiſta dans la même conduite offenſante envers nous, par ſon Eſcadre dans la* Méditerranée *en* 1741, *laquelle ſe joignit avec les Vaiſſeaux de nos Ennemis & les protégea à la vue de notre Flote qui ſe préparoit à les attaquer.*

Tous ces procèdés inſoutenables, l'infraction manifeſte des Traités, en rétabliſſant les anciens Ouvrages & en conſtruiſant de nouveaux à Dunkerque ; *les Hoſtilités ouvertes commiſes en dernier lieu contre notre Flote dans la* Méditerranée ; *l'inſulte qui nous a été faite, en recevant dans les Etats de* France *le Fils du* Prétendant à notre Courone, *& l'envoi d'une* Eſcadre Françoiſe, *dans* La Manche *pour ſoutenir cet embarquement & cette invaſion, ſeront des monumens permanens du peu d'égard que la* Cour de France *a pour les engagemens les plus ſolemnels, lorſque leur obſervation ne s'accorde pas avec ſon intérêt, avec ſon ambition, ou avec ſon reſſentiment.*

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence les injuſtes inſinuations contenues dans la Déclaration de guerre *du* Roi Très Chretien *contre nous, touchant la* Convention *faite à* Hanovre *en Octobre* 1741, *laquelle ne regardant que notre* Electorat, *n'avoit aucun rapport avec notre conduite, comme* Roi de la Grande-Bretagne. *Ce qu'on avance là-deſſus, eſt également injurieux & malfondé ; notre manière d'agir à cet égard aiant été parfaitement conforme à la bonne-foi, qui eſt & qui ſera toujours la règle conſtante de nos actions.*

Il ſeroit ſuperflu de répondre aux plaintes faites contre la conduite de nos Miniſtres dans les Cours étrangères, puiſqu'il eſt notoire que le but & l'objet principal des Négociations des Miniſtres de France *dans les diverſes Cours de l'*Europe, *a été, ou d'exciter des Commotions inteſtines dans les endroits où ils réſidoient, ou de faire naître des méſintelligences entre ces Cours & leurs Alliés reſpectifs.*

Le reproche de piraterie, de cruauté & d'inhumanité fait à nos Vaiſſeaux de guerre, eſt auſſi injuſte que meſſeant, & nous avons tellement en horreur tous

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLAMENT.

procèdés pareils, que ſi on nous en avoit porté la moindre plainte, nous n'aurions pas tardé à y mètre ordre & à donner un exemple des Coupables.

Nous voïant donc indiſpenſablement obligés de prendre les Armes & nous repoſant pleinement ſur l'Aſſiſtance du Dieu Tout-Puiſſant, qui connoît la droiture de nos intentions, nous trouvons bon de déclarer, & par les Préſentes nous déclarons la Guerre contre le Roi Très Chretien. *Et en conſéquence de cette Déclaration, nous pourſuivrons vigoureuſement cette Guerre par Mer & par Terre, très aſſurés que nous ſommes du prompt & cordial concours de tous nos bons Sujets dans une ſi juſte cauſe. Réquèrons par la Préſente & enjoignons aux Généraux & Commandans de nos Armées, à nos Commiſſaires ordonnés pour exercer la Charge de* Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, *aux Gouverneurs de nos Forts & Places & à tous nos autres Officiers & Soldats ſervant ſous eux, tant par Mer que par Terre, de commètre & exercer toutes ſortes d'Hoſtilités, en pourſuivant cette Guerre contre le* Roi Très Chretien, *ſes Vaſſaux & Sujets, & de s'oppoſer à leurs attentats & entrepriſes: réquèrant & enjoignant à tous nos Sujets d'en prendre connoiſſance & leur défendant très expreſſement d'entretenir déſormais aucune correſpondance ou communication avec les Sujets du* Roi Très Chretien. *Ordonnons en outre à tous nos propres Sujets & avertiſſons toutes Perſones quelconque, de quelque Nation qu'elles ſoient, de ne mener, ni tranſporter aucunes Troupes, Poudre, Armes, Munitions, ou autres Marchandiſes de Contrebande, à aucun des Territoires, Païs ou Plantations dudit* Roi Très Chretien; *déclarant que tous Vaiſſeaux ou Bâtimens qui ſe trouveront mener ou tranſporter aucunes Troupes, Poudre, Armes, Munitions ou autres Marchandiſes de Contrebande, à aucun des Territoires, Païs ou Plantations dudit* Roi Très Chretien *étant ſaiſis, ſeront jugés être de bonne priſe: mais, comme il y a dans nos Roïaumes pluſieurs des Sujets du* Roi Très Chretien, *nous déclarons que notre intention eſt que tous les Sujets de* France, *qui ſe comporteront envers nous, ſelon le devoir, ſeront & demeureront aſſurés en leurs Biens & leurs Perſones.*

Donné à notre Cour de Saint-James, *le vingt-neuvième jour de Mars (9 Avril) 1745, & de notre Règne le XVII.*

Diſcours du Roi au Parlement au ſujet de la Déclation de Guerre. 14 Avril.

Le 14, après midi le *Roi* ſe rendit à la *Chambre des Pairs*, & les *Communes* aiant été mandées par ſon ordre, il adreſſa le Diſcours ſuivant aux deux *Chambres*.

MILORDS ET MESSIEURS,

LES préparatifs, que l'on a faits depuis longtems en France *pour envahir ce Roïaume en faveur d'un* Prétendant Papiſte, *ont enfin été ſuivis d'une* Déclaration de Guerre *contre Moi de la part de cette Courone. L'affection, le zèle & la fidèlité pour ma Perſone & ma Famille, qui ſont exprimés, avec autant d'étendue que de cordialité, dans les Réſolutions unanimes des deux* Chambres,

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

du Parlement *& dans les fidèles* Adreſſes *de tous mes bons Sujets, doivent avoir convaincu nos Ennemis combien étoient peu fondées les eſpérances du ſuccès, dont ils ſe ſont flatés dans une pareille entrepriſe. C'eſt une véritable ſatisfaction pour moi, c'eſt une grande ſureté pour mon Gouvernement, que des aſſurances & des gages ſi ſolemnels de l'affection & de la fidélité de mon Peuple, dans le tems que nous entrons en guerre. De quelque prétexte que l'on colore l'injurieux procédé de la* Courone de France, *je puis appeller à l'Univers entier de la droiture & de l'équité de ma conduite, laquelle a toujours eu pour objet la défenſe des anciens Alliés de ma Courone, conformément aux Traités; la conſervation de la Balance & des Libertés de l'*Europe, *& le maintien du Commerce & de l'Intérêt eſſentiel de mes Roïaumes, ſelon l'avis de mon* Parlement; *ſans empiéter ſur les droits d'aucune autre Puiſſance. Dans ces circonſtances j'ai déclaré de ma part la Guerre au* Roi Très Chretien; *& j'ai fait faire les réquiſitions néceſſaires à mes Alliés; particulièrement aux* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *dont je viens encore en dernier lieu d'éprouver la ſincère amitié, pour qu'ils ſe joignent à moi & qu'ils rempliſſent leurs engagemens dans cette importante conjoncture.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je profite de cette occaſion pour vous remercier de la promtitude avec laquelle vous m'avés dans cette Séance accordé des Subſides *ſi conſidérables, avec des arrangemens très avantageux au Public, quoique nous fuſſions alors menacés d'une invaſion. Je ne puis être que très ſenſiblement touché de ce que nos dépenſes vont être augmentées par cet évènement: mais, ſi vous jugés qu'il faille contribuer encore quelque choſe pour le maintien de l'honneur de ma Courone & pour votre propre ſureté dans la conjoncture préſente, je comte ſur votre zèle ordinaire, & que vous y pourvoirés.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*Dans une cauſe ſi juſte, je me repoſe ſur la Protection Divine & ſur la vigueur & l'efficace de votre aſſiſtance. Que les Ennemis de la Paix, que l'on ſait aſpirer depuis ſi longtems à la Monarchie univerſelle de l'*Europe *& qui viennent de violer en particulier les Libertés & l'état floriſſant de mes Roïaumes, voient que la* Grande-Bretagne, *aidée de ſes Alliés, eſt en état de s'oppoſer à leurs entrepriſes & de renverſer tous leurs pernicieux deſſeins. J'y contribuerai de ma part. Je n'ai point en vue d'autre intérêt que le vôtre. Dans cette Cauſe commune, nous devons tous nous réunir.*

Quand le *Roi* fut retiré, les deux *Chambres* déliberèrent ſur le Diſcours qu'elles venoient d'entendre; & les SEIGNEURS réſolurent, *de* Adreſſes des

I. Trois. Seance du Trois. Parlement.

ANNE' E MDCCXLIV.

deux Chambres. 15 Avril.

préſenter une Adreſſe *au* Roi; *Pour remercier Sa Majeſté de ſon très gracieux Diſcours émané du Trône; & pour exprimer l'extrême indignation que la* Chambre *reſſentoit du procédé de la* Cour de France, *en ce qu'une entrepriſe auſſi injuſte & auſſi contraire à la foi des Traités que celle d'envahir les Roïaumes de la* Grande-Bretagne, *avoit été ſuivie d'une* Déclaration de Guerre *remplie d'expreſſions injurieuſes à l'honneur de Sa Majeſté & de la* Nation Britannique: *Pour aſſurer Sa Majeſté que de pareilles meſures de la part de la* France *pouvoient encore mieux que tout autre motif animer de plus en plus la* Chambre *& pouſſer ſon zèle & ſon ardeur au plus haut période; qu'ainſi Sa Majeſté pouvoit ſe repoſer entièrement ſur les plus grands efforts de ſon Peuple pour effectuer les aſſurances qu'il en avoit reçues depuis peu de l'aſſiſter efficacement à pourſuivre avec plus grande vigueur la Guerre contre la* France: *Pour témoigner à Sa Majeſté leur reconnoiſſance de ce qu'elle avoit bien voulu communiquer à la* Chambre *les réquiſitions qu'elle avoit fait faire à ſes Alliés, particulièrement aux* Etats-Généraux; *& pour la prier de continuer ſes inſtances de la manière la plus forte, d'autant que la* Chambre *ne doutoit point que cette même amitié que la* République *avoit témoignée en dernier lieu pour la* Grande-Bretagne, *ainſi que le juſte ſentiment de l'intérêt commun & du danger imminent n'engageaſſent Leurs* Hautes Puiſſances *à ſe joindre à Sa Majeſté, pour remplir leurs engagemens dans la préſente Guerre: Pour remercier Sa Majeſté de ce qu'Elle avoit ſi gracieuſement déclaré, qu'Elle n'avoit d'autre intérêt à cœur que celui de ſes Roïaumes; & pour l'aſſurer que la* Chambre *regardoit la défenſe & le ſoutien de Sa Majeſté & la* Succeſſion Proteſtante *dans la Maiſon Roïale, comme l'unique moïen d'affermir la Religion, les Loix & les Libertés de la* Grande-Bretagne, *& que tous les vrais* Bretons, *& les* Proteſtans *en général, s'uniroient ſans heſiter, pour y concourir avec fermeté.* Les COMMUNES réſolurent auſſi le même jour, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi; *Pour remercier Sa Majeſté de ſon très gracieux Diſcours émané du Trône, & pour exprimer l'extrême indignation & le reſſentiment de la* Chambre, *en voïant qu'après l'entrepriſe la plus injuſte pour envahir inopinément les Roïaumes de Sa Majeſté en faveur du* Prétendant, *le* Roi Très Chretien *avoit fait publier une* Déclaration de Guerre *conçue en des termes injurieux à l'honneur & à la dignité du Gouvernement de Sa Majeſté, de ſa Perſone, & de ſa Couronne, en haine, ſans doute, de ce qu'en vertu de ſes engagemens, Sa Majeſté avoit ſoutenu une Alliée opprimée par le* Roi Très Chretien, *contre la promeſſe qu'il avoit donnée ſolemnellement & qu'il s'étoit fait païer bien cher. Pour féliciter Sa Majeſté du prompt ſecours qu'Elle avoit en dernier lieu reçu des* Etats-Généraux; *& pour la remercier, de la part de la* Chambre, *de ce qu'Elle avoit ſoutenu l'honneur de la Nation, en déclarant la Guerre au* Roi Très Chretien; *de ce que dans cette importante occaſion, Elle avoit fait faire les réquiſitions néceſſaires à ſes Alliés, particulièrement aux* Etats-Généraux, *unis à la* Nation Britannique *par un intérêt commun & invaria-*

ANNE'E MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ble ; que la Chambre *ne doutoit point que, par les inſtances réitérées de Sa Majeſté, Leurs* Hautes Puiſſances, *vu leur fidélité reconnue à remplir leurs engagemens & leur parfaite connoiſſance du danger éminent, ne coopéraſſent avec Sa Majeſté dans les meſures les plus vigoureuſes & les plus efficaces pour réprimer les vues ambitieuſes de la* France *& conſerver les Libertés de l'*EUROPE. Ces *Adreſſes* furent préſentées le 15 ; & le ROI dit aux SEIGNEURS, en leur répondant : MILORDS, *Je vous remercie de tout mon cœur de cette* Adreſſe, *dans laquelle vous me montrés le même zèle & la même affection, dont vous m'avés donné des preuves réitérées. Le concert unanime, avec lequel vous avés réſolu de me préſenter votre* Adreſſe, *augmente beaucoup la ſatisfaction qu'elle me donne. Je me repoſe ſur vous de l'exécution des promeſſes, que vous me faites ; & vous devés être perſuadés que je ne négligerai rien pour ſoutenir cette Guerre de la manière la plus avantageuſe pour mes Roïaumes.* Sa Réponſe à l'*Adreſſe* des COMMUNES portoit, *Qu'il les remercioit de ces aſſurances réitérées de leur zèle & de leur affection : Qu'il ne doutoit point que dans cette occaſion leur unanimité ne produiſît un très bon effet envers ſes Alliés ; & qu'elles pouvoient compter ſur ſes ſoins pour que cette Guerre ne fût à charge à ſon Peuple, que le moins qu'il ſeroit poſſible.*

Réponſes du Roi, Aux Seigneurs ; Aux Communes.

Le 17, les *Communes* ordonnèrent en Grand-Committé ; *Que l'on porteroit un* BILL *pour déclarer coupables de Haute-Trahiſon ceux qui ſeroient convaincus d'entretenir quelque correſpondance avec le* Fils du Prétendant à la Courone *de Sa Majeſté.* Ce BILL fut remis aux *Seigneurs* dans les commencemens de Mai. Le jour qu'ils en firent l'examen, il fut propoſé d'y inſérer une CLAUSE, portant ; *Que l'effet d'un* ACTE *de la ſeptième année de la* Reine ANNE, *intitulé :* « *ACTE pour affermir l'union des deux Roïaumes en ce qui regarde la confiſcation de biens pour Haute-Trahiſon* », *ſeroit étendu juſqu'après la mort des* Fils du PRE'TENDANT. De longs débats n'empêchèrent point que la CLAUSE ne fût adoptée à la pluralité des voix. Sur quoi les Lords *Denbigh, Oxford & Mortimer, Rockingham, Macleſfield, Foley, Weſtmorland, Beaufort, Ward, Harvey, Lichfield, Warrington, Cheſterfield, Bridgewater, Ayleſbury, Talbot, Coventry, Bedford,* & *Thanet* firent enregiſtrer la Proteſtation ſuivante. *NOUS proteſtons, I. Parce que cette* CLAUSE *établit la continuation d'un châtiment qui, quoique introduit quelquefois dans ce Païs & en d'autres, eſt néanmoins, ſelon nous, directement contraire aux premiers principes de la Nature, d'autant que c'eſt une règle fondamentale & inconteſtable que l'Innocent ne peut être puni pour le Coupable ; ce qu'il ſeroit cependant impoſſible de prévenir par la nature de la choſe. II. Parce que ſi l'on venoit à infliger à l'Innocent la punition due au Coupable, on renverſeroit l'eſprit de modération & de clémence qui éclate tant dans notre Loi, laquelle porte :* « *Qu'il vaut mieux que dix Coupables ſe ſauvent que de faire périr un Innocent* ». *III. Parce que nous jugeons que de vouloir prolonger juſqu'après la mort des* Fils du Prétendant *l'effet de la* CLAUSE *inſérée dans*

La correſpondance avec le Fils du Prétendant déclarée Crime de Haute-Trahiſon. 17 Avril. Clauſe ajoutée à ce Bill par la Chambre-Haute & Proteſtation de 19 Pairs contre cette Clauſe. Mai.

ANNE'E MD.CCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

l'ACTE de la ſeptième année de la Reine ANNE, *c'eſt agir contre l'intention notoire de l'ACTE même, qui paroît avoir été une* Clauſe de mitigation & de clémence *& n'avoir eu pour objet que de faire ceſſer cette cruelle punition de Confiſcations de Biens & de Mort, peut-être contre des Perſones innocentes, après le décès du* Prétendant, *ou trois ans après la Succeſſion de la préſente Famille Roïale, comme étant un terme convenable & juſte; & nous croïons que le Mariage du* Prétendant *& la Naiſſance de ſes Enfans a été une époque, où l'on auroit dû mètre ſur le tapis une telle précaution, ſi on l'avoit jugée juſte & néceſſaire. IV. Parce que nous comprenons que la crainte du châtiment empêche moins les Actions criminelles, qu'elle ne fournit des moïens d'en infliger à des Innocens. Et nous ne voïons pas que ceux à qui le penchant naturel pour ſa propre conſervation & l'horreur qui accompagne toujours le crime, ne peuvent pas ſervir de frein, puiſſent être retenus par de tendres ſentimens d'affection pour leurs Parens. V. Parce que nous jugeons qu'on ne peut pour le préſent alléguer aucun danger qui requière néceſſairement cette* CLAUSE, *dont l'effet ne doit commencer qu'après la mort du* Prétendant, *qui n'eſt âgé que de 56 ans; & nous ne voïons pas qu'il y ait aucune raiſon pour obvier à un danger fort éloigné (ſuppoſé même qu'il puiſſe jamais y en avoir), & établir préſentement la continuation d'une ſi ſevere Loi. VI. Parce que nous croïons qu'en continuant cette Loi, c'eſt en effet la rendre éternelle, d'autant que les raiſons que l'on allègue aujourd'hui pour l'établir pendant la vie des deux* Fils du Prétendant, *ſeront toujours jugées ſuffiſantes pour la faire durer tant que lui ou eux auront des Dêcendans. VII. Parce que nous jugeons que, comme cette* CLAUSE *ne peut avoir un effet immédiat, ſon établiſſement préſent paroîtroit pluſtôt une inſinuation de quelque mécontentement actuel, qu'une ſureté à cet égard; & une pareille inſinuation ſeroit, ſelon nous, très injuſte & peu convenable, après les témoignages unanimes de zèle & de fidélité envers la Perſone de Sa Majeſté & de ſon Gouvernement, que la Nation a donnés depuis peu, & dont le* Roi *a paru très ſatisfait. Ce ſont-là les raiſons qui nous ont engagés à transmètre à nos Dêcendans notre mécontentement contre une* CLAUSE, *qui leur eſt ſi préjudiciable. Nous ſongeons avec douleur à cette charge onéreuſe de Dètes & d'Impots, dont ils ſeront chargés, & nous voulons qu'ils ſachent que nous faiſons tous nos efforts pour mètre au moins à couvert leur innocence contre la ſévérité de ces Loix, auxquelles ils pourroient être expoſés à l'avenir.* Les *Seigneurs* qui ſignèrent cette Proteſtation avoient mis à la fin la *Clauſe* de l'*Acte* de la ſeptième année de la *Reine ANNE;* laquelle *Clauſe* porte; *Qu'après la mort du* Prétendant, *& trois ans après la mort de la* Reine, *nulle conviction de* Haute-Trahiſon *ne pourroit empêcher aucun d'hériter des biens de ſa Famille, ni préjudicier au droit de quelque perſone que ce fût, excepté du Coupable même pendant ſa vie.*

Clôture de la Séance. 23 Mai.

Le 23 de Mai, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre des Pairs*, donna ſon conſentement à pluſieurs *Bills* publics & particuliers, & termina cette Séance par le Diſcours ſuivant.

MILORDS

ANNÉE MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE ne puis mètre fin à cette Séance ſans vous faire mes ſincères remerciemens des preuves réitérées que vous m'avés données de votre attention & de votre zèle pour le maintien de mon Gouvernement. Les grands préparatifs que la France *a faits du côté des* Païs Autrichiens, *doivent convaincre l'*Europe *entière des vues ambitieuſes & pernicieuſes que cette* Courone *fait paroître en commençant cette Guerre. J'emploïerai tous mes ſoins à prendre, de concert avec mes Alliés, les meſures les plus convenables pour faire échouer ces deſſeins de la* France, *& pour pouſſer la Guerre de façon qu'elle puiſſe procurer une Paix honorable & ſure. Mes bons Amis les* Etats-Généraux *ſont déja convenus, à ma réquiſition, de fournir les ſecours ſtipulés par nos Traités; & j'ai reçu les plus fortes aſſurances de leurs juſtes ſentimens, non ſeulement par rapport au danger commun, mais auſſi touchant l'union inſéparable de leurs intérêts avec ceux de ce Roïaume, que je ne manquerai pas de fortifier pour le bien général de la Cauſe commune.* Diſcours du Roi.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Vos égards pour le Bien Public, & la grande diligence avec laquelle vous avés accordé des Subſides *pour l'année courante, me ſont très agréables. Vous pouvés comter que ces Sommes ſeront exactement emploïées aux objets pour leſquels elles ont été deſtinées, & d'une manière qui puiſſe le plus contribuer à l'honneur & à l'avantage de la* Grande-Bretagne.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je dois vous recommander avec inſtance d'être attentifs dans vos différens emplois à conſerver la Paix & le bon ordre dans le Roïaume. Je me promets que vous conſidérerés ſérieuſement que, dans la conjoncture préſente, vous êtes particulièrement obligés par tous les motifs du devoir à exciter & à cultiver dans les eſprits de mes Sujets un zèle ſincère pour conſerver & défendre notre ſainte Religion & notre excellente Conſtitution contre les mauvais deſſeins de nos Ennemis.

Après ce Diſcours le *Lord-Chancelier* prorogea le *Parlement* juqu'au 25 de Juin ſuivant.

II. EN JANVIER; le 3, le *Roi* nomma le Lord *Edgecombe*, Chançelier du Duché de *Lancaſtre*; & le S. *Henri Finch* Intendant Général de ſes Travaux, à la place du S. *Henri Fox*, fait depuis peu Commiſſaire de la Tréſorerie. II. AFFAIRES DIVERSES. Charges données. 3 Janvier.

ANNE'E MDCCXLIV.

17. AFFAIRES DIVERSES.

Fonte de Canons.

Le même jour, les Ordres furent envoïés à *Wolwich*, d'y jeter inceſſament en fonte pour le ſervice de l'Armée du Roi pendant la Campagne prochaine, 30 pièces de Canon de 24 Livres de Bale, 20 de 18, & 10 de 12.

Augmentation des Troupes de Flandres, &c. 7 Janvier.

Le 7, il y eut des Ordres donnés pour prendre dans les Régimens, qui reſtoient en *Angleterre*, un certain nombre d'Hommes, afin de remplir plus promtement & plus aiſément l'augmentation ordonnée de 12 Hommes dans chaque Compagnie des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui ſervoient en *Flandres*. On devoit d'ailleurs y faire paſſer 5 mille Hommes de Troupes & 16 cens Chevaux de remonte.

Armes pour Flandres. 10 Janvier.

Le 10, le Bureau de l'Artillerie eut ordre de fournir dans ſix ſemaines 10 mille Mouſquets avec des Bales à proportion, pour tranſporter en *Flandres*.

Nouveau Conſeiller-Privé. 30 Janvier.

Le 30, le Chevalier-Baronet *Jean Rushout*, nommé depuis quelques jours Conſeiller-Privé, prit Séance au Conſeil.

On envoïe des Troupes ſur les Côtes Méridionales, &c. 15 Février.

En FEVRIER; le 15, pluſieurs Régimens eurent ordre de défiler vers les Comtés de *Suſſex*, de *Hamp*, & de *Dorſet* & vers les Côtes Méridionales de la *Grande-Bretagne*. Cet ordre fut donné ſur l'avis que l'on reçut qu'on avoit vu dans *La Manche* une *Flote Françoiſe* de 30 Vaiſſeaux de guerre.

Autres précautions au ſujet de la Flote Françoiſe. 18 Fevrier.

Le 18, les Troupes, qui devoient paſſer en *Flandres* & s'embarquer le 26, eurent contre-ordre; & l'on enjoignit à tous les Officiers de ſe rendre à leurs Poſtes. Il y eut auſſi des ordres expédiés en *Ecoſſe*, afin qu'on y prît toutes les précautions poſſibles pour n'être pas ſurpris, en cas que la *Flote Françoiſe* voulût entreprendre quelque choſe de ce côté-là. Le Général *Cope* devoit commander dans ce Roïaume.

Nouveau Gouverneur de l'Hopital de Greenwich. 25 Fevrier.

Le 25, le *Roi* nomma l'Amiral *Balchen* pour être Gouverneur de l'Hôpital de *Greenwich* à la place du feu Chevalier *Jean Chennech*.

Le Comte de Stairs Général en Chef des Troupes en Angleterre. 4 Mars

En MARS; le 4, le Comte de *Stairs*, qui, ſur la fin de l'année précédente s'étoit démis du Commandement de l'Armée de *Flandre*, fut nommé Général en chef de toutes les Troupes du *Roi* en *Angleterre*.

Précautions au ſujet de l'Eſcadre Françoiſe. 5 Mars.

Le 5, on eut avis de *Rye* dans le Comté de *Suſſex* qu'une Eſcadre de 14 *Vaiſſeaux François* avoit paru la veille ſur les 5 heures du ſoir à la hauteur de ce Port, qu'elle avoit jeté l'Ancre ſous *Dungeneſſ* ſur les frontières du Comté de *Kent*. Sur cet avis, l'Amiral *Norris*, que les Vents contraires faiſoient reſter à l'Ancre aux *Dunes*, eut ordre de ſe mètre en Mer; ce qu'il exécuta le lendemain à 7 heures du matin. Une tempête l'obligea de retourner le 8 aux *Dunes*.

Le Général Vade va prendre le Commandement de l'Armée en Flandre. 6 Mars.

Le 6, le Général *Vade* partît de *Londres* pour aller prendre le Commandement en chef de l'*Armée Angloiſe* dans les *Païs-Bas Autrichiens*: mais les Vents contraires le retinrent quelque tems ſans qu'il pût mètre à la voile.

ANNE'E MDCCXLIV.

II. AFFAIRES DIVERSES.

Le même jour, on apprit par les Paquebots venant de *Calais*, que l'*Eſcadre Françoiſe* de *Toulon* étoit ſortie de ce Port le 20 du mois précèdent avec celle d'*Eſpagne*, & que 2 jours après l'Amiral *Matthews* les avoit attaquées. On verra le détail de cette Action dans l'Article de la Guerre.

Combat ſur Mer de l'Amiral Matthews contre les Eſcadres de France & d'Eſpagne.

Le même jour, on publia deux Proclamations; l'une, pour célèbrer le 22 un Jeune ſolemnel; & l'autre, pour faire exécuter les Loix contre les *Papiſtes* & les *Non-jurans*, & leur ordonner de ſortir de *Londres* & de *Weſtminſter*, & de s'en écarter de 20 milles avant le 14. En exécution de cette dernière Proclamation, les *Juges de Paix* de la Ville & Liberté de *Weſtminſter* s'aſſemblèrent le 11, & chargèrent les Connêtables de chaque Paroiſſe d'en faire viſiter toutes les Maiſons, & de prendre les Noms de tous les *Papiſtes* qui s'y trouveroient, ou de ceux que l'on regardoit comme tels.

Jeune ſolemnel. Ordre aux Catholiques & Non Jurans de s'éloigner de Londres & de Weſtminſter. 6, 11 Mars.

Le 12, le *Roi* nomma Majors-Généraux de ſes Armées les Sieurs *Alexandre Irwin*, *Richard Saint-George*, & *Jean Campbell*; & Brigadiers-Généraux les Sieurs *Guillaume Merrick*, *Comte de Crawford*, *George Churchill*, *Henri Skelton*, *Jean-Johnſon*, *Richard Ingolchi*, *Edouard Wolfe*, *Antoine Lowther* & *Jean Wynyard*.

Promotion. 12 Mars.

Le 20, le Lord *Cadogan*, le S. *Jean Fobiot*, le Duc de *Richmont*, & le S. *Jean Guiſe* furent nommés Majors-Généraux de l'Armée, que l'on devoit former ſous les ordres du Comte de *Stairs*; & le S. *Mordaunt Crancherode* fut fait Gouverneur du Fort de *Languard* & Capitaine d'une Compagnie d'Invalides.

Nomination & Gouvernement donné. 20 Mars.

En AVRIL; le 1, la Cour reçut un Exprès du S. *Thompſon*, chargé des Affaires d'*Angleterre* à la Cour de *France*, lequel écrivoit qu'aiant été mandé à *Verſailles*, le S. *Amelot* Secretaire d'Etat des Affaires étrangères lui avoit déclaré de la part du *Roi* ſon Maître, *que les choſes étoient au point que Sa* MAJESTE' TRE'S CHRETIENNE *ne pouvoit ſe diſpenſer de déclarer la Guerre au* ROI DE LA GRANDE BRETAGNE; & que le S. *Thompſon* avoit répondu, *Que Sa* Majeſté Britannique *& toute la* Nation Angloiſe *étoient prêts à tout évènement*. Le Duc de *Newcaſtle* fit part de cette nouvelle au Lord Maire, aux Shériffs de *Londres* & aux Répréſentans de cette Ville au *Parlement*; & ſur le ſoir les Chevaliers *Guillaume Calvert* & *Robert Ladbroke* allèrent par ordre de ce Miniſtre en inſtruire les principaux Négocians, afin qu'ils priſſent les meſures convenables pour la ſureté de leurs Vaiſſeaux & de leurs effets.

Nouvelles de la rupture de la part de la France; Suites. 1 Avril.

Le 9, l'Amiral *Balchen* fit ſaiſir à *Plymouth* un *Vaiſſeau François* deſtiné pour la Côte de *Guinée*; & les ordres furent donnés d'en agir de même à l'égard de tous les *Vaiſſeaux François*, qui ſe trouveroient dans les différens Ports du Roïaume.

Vaiſſeaux François ſaiſis. 9 Avril.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLIV.

Déclaration de Guerre contre la France. 11 Avril.

Le 11, on publia, comme je l'ai dit ci-devant, la Déclaration de Guerre contre la *France*.

Déclaration de la République de Veniſe au ſujet du Prétendant. 14 Avril.

Le 14, le S. *André-Pierre Capello*, Ambaſſadeur de *Veniſe*, remit au Duc de *Newcaſtle* une Déclaration, qui portoit; *Que la* République de Veniſe *étoit une des Puiſſances qui n'avoient jamais reconnu pour* Roi d'Angleterre *la Perſone, que l'on appelloit & que l'on traitoit comme telle à* Rome : *Que le Sénat avoit réſolu de ne pas ſe départir, pour quelque ſujet que ce fût, des Maximes qu'il s'étoit propoſé juſqu'alors de ſuivre; & que les Ambaſſadeurs de la* République *à* Vienne, *à* Paris, *à* Madrit *& dans les autres Cours avoient ordre d'y faire une pareille Déclaration.* L'occaſion de cette Déclaration fut une diſpute qu'il y avoit eue quelque tems auparavant à *Rome* entre le Cocher de l'*Ambaſſadeur de Veniſe* & celui du ſecond *Fils du Prétendant*.

Soldats enlevés de force. 17 Avril.

Le 17, on commença d'enrôler des Soldats par force pour recruter les Troupes de *Flandres*, en exécution de l'*Acte du Parlement* de cette année contre les Vagabonds & Gens ſans aveu.

Soldats & Matelots enlevés de force. 25 Avril.

Le 25, on enleva de force dans les Rues de *Londres*, pour le ſervice de Terre & de Mer plus de mille Perſones, que l'on conduiſit ſur le champ dans les Priſons de cette Ville & de *Weſtminſter*.

Le Roi de Sardaigne demande un nouveau Subſide. 3 Mai.

En MAI; le 3, le Chevalier *Oſorio*, Miniſtre du *Roi de Sardaigne*, demande de la part de ce Prince un nouveau Subſide, pour être de plus en plus en état de faire échouer les deſſeins des *François* & des *Eſpagnols*.

Le Roi reſte en Angleterre & le Duc de Cumberland fait la Campagne. 8 Mai.

Le 8, il fut décidé que, cette année, le *Roi* ne ſortiroit point du Roïaume, & que le *Duc de Cumberland* feroit la Campagne.

Nouveau Pair. 15 Mai.

Le 15, le Lord *Lower* fut créé *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le titre de *Comte de Leiceſter*,

Troupes & Chevaux pour Flandre. 27 Mai.

Le 27, un grand nombre de Bâtimens, chargés de 15 cens Chevaux & de 21 mille Hommes, mirent à la voile de *Graveſend* pour *Oſtende*, ſous l'eſcorte de 5 Vaiſſeaux de guerre; & 12 des Yachts du Roi partirent en même tems avec les Généraux *Pulteney*, & *Churchill* & pluſieurs autres Officiers de diſtinction.

Nouveaux Chevaliers du Bain. 8 Juin.

En JUIN; le 8, le *Roi* tint à *Kinſington* un Chapitre de l'Ordre du *Bain*, dans lequel il créa Chevaliers de cet Ordre le Vicomte *Filtz-Williams*, & les Sieurs *Thomas Witmore*, *Henri Calthorne*, *Guillaume Morden-Harbord*, & *Charles Hernbury-Williams*.

Troupes pour Flandres. 8 Juin.

Le 8, il fut réſolu d'envoïer en *Flandre* un nouveau Corps de *Troupes Angloiſes* de 5 à 6 mille Hommes formé des Détachemens que l'on tireroit des Régimens qui reſtoient en *Angleterre*.

Penſion au Comte d'Orford. 1 Juillet.

En JUILLET; le 1, on paſſa au Grand-Sceau une Patente par laquelle le *Roi* accordoit au Comte d'*Orford* une Penſion de 4 mille Liv. Sterl., en conſidération des longs & fidèles ſervices qu'il avoit rendus à la Courone.

Troupes pour

Le 24, il fut réſolu dans un Grand Conſeil que toutes les Troupes

dont on pourroit ſe paſſer dans ce Roïaume, ſeroient tranſportées inceſſament dans les *Païs-Bas*, afin d'y mètre les Alliés en état d'agir efficacement. Flandre. 24 Juillet.

En AOUT; le 4, ſix des 20 Vaiſſeaux de guerre que les *Hollandois* devoient fournir au *Roi*, en conſéquence des Traités, arrivèrent à *Spithead*. Il en arriva 3 autres, le 5, & 3 le 27. Secours des Hollandois. 4, 5, 27 Août.

Dans le mois de SEPTEMBRE; on arrêta à *Portſmouth* un Homme, qui prenoit les dimenſions des Canons ſur la Plate-forme; & l'on trouva ſur lui le Plan des Fortifications de cette Place. Eſpion arrêté. Septembre.

On enrôla 500 Hommes qui s'offrirent volontairement, & l'on en prit de force plus de 700, les uns & les autres devoient être tranſportés en *Amérique* pour la défenſe des Colonies. Recrues pour les Colonies. Septembre.

En OCTOBRE; comme les Vols étoient très fréquens à *Londres* & dans le Voiſinage il ſe tint, le 15, un Grand Conſeil dans lequel il fut réſolu de publier une Proclamation qui promètroit une récompenſe de 200 Liv. Sterl. pour chaque Voleur qui ſeroit pris, & le pardon aux Voleurs qui déclareroient leurs Complices. En attendant, le Lord *Carteret*, eut ordre d'écrire des Lettres circulaires à tous les Juges de Paix & autres Officiers de Police, pour qu'ils veillaſſent avec ſoin à la ſureté des Rues de *Londres* & des Grands-Chemins, & qu'ils fiſſent viſiter tous les lieux ſuſpects. On réſolut auſſi dans le même Conſeil de faire exécuter l'*Acte du Parlement*, par lequel il étoit ordonné à chaque Maiſon de *Londres* d'entrètenir pendant la nuit une Lanterne allumée. Les Juges de Paix s'aſſemblèrent auſſi le même jour pour faire exécuter cet ordre; & le 24, le *Lord Maire* & les *Aldermans* allèrent à *Kinſington* préſenter une Requête au *Roi*, pour le ſupplier d'accorder à ce ſujet ſon ſecours & ſa protection, pour mètre la Ville de *Londres* à l'abri des Vols & des Meurtres, Précautions contre les Vols, &c. 15 Octobre.

Le 29, la Ducheſſe Douairière de *Marlborough* mourut à ſa Maiſon du Parc de *Saint-James* dans la 85e. année de ſon âge. Le Duc de *Marlborough* ſon Petit-Fils hérita par ſa mort de 30 mille Liv. Sterl. de rente, du Château de *Bleinheim*, de la Maiſon du Parc de *Saint-James* avec tous les Meubles, & de la Penſion de 5 mille Liv. Sterl. aſſigné par *Acte du Parlement*, pour maintenir la Dignité de cette Noble Famille. Le Lord *Spencer*, Frère de ce Duc, hérita auſſi d'un bien conſidérable. La Ducheſſe de *Marlborough* paſſoit à juſte titre pour la plus riche Particulière de l'*Europe*, puiſque, outre ſes Terres & ſes autres Poſſeſſions, elle avoit un million & demi Sterling en Fonds placés ſur le Gouvernement. Elle fit des Legs très conſidérables, entre autres de 3 mille Liv. Sterl. de rente au Marquis de *Blandfort* Fils aîné du Duc de *Marlborough*. Elle laiſſa tous ſes Joïaux à la Ducheſſe de *Leeds* ſa Petite Fille, 20 mille Liv. Sterl. au Comte de *Cheſterfield* avec ſa belle Maiſon de *Wimbleton*, 10 mille Liv. Sterl. au S. *Guillaume Pitt* Membre du Parlement, 10 mille Liv. Sterl. à la Demoiſelle Mort de la Ducheſſe de Marlborough 19 Octobre.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXLIV.

Bidley sa Femme de Chambre avec 300 Liv. Sterl. de Pension viagère. Le Comte de *Marchmont*, l'*Evêque d'Oxford*, le Docteur *Stephens*, & le S. *Brown* Avocat furent les Exécuteurs de son Testament. Elle laissa au Docteur *Stephens* 15 mille Liv. Sterl., avec une Pension de 300 Livres Sterling. Les trois autres Exécuteurs eurent chacun 2 mille Liv. Sterl., les Bijoux légués à Duchesse de *Leeds* furent estimés 150 mille Liv. Sterl.; & l'on faisoit monter en tout la Succession de la Duchesse de *Marlborough* à 2 millions 800 mille Livres Sterling. Le Corps de cette Dame fut transporté à *Bleinheim*, afin d'y être inhumé sans aucune pompe, ainsi qu'elle l'avoit ordonné. Le Corps du feu Duc de *Marlborough* son Epoux déposé dans un Caveau de la Chapelle d'*Henri VII*, devoit être aussi transporté à *Bleinheim*; & l'Evêque de *Rochester*, Doïen de *Westminster* en accorda la Permission. Par le Testament de la Duchesse, les Sieurs *Richard Glover* & *David Moesset* furent chargés d'écrire la Vie du feu Duc de *Marlborough*; & la Duchesse leur faisoit en cette considération à chacun un Legs de 500 Livres Sterling. Cette Histoire qui devoit commencer à la Révolution qui mit *Guillaume III* sur le Trône, devoit être composée sous les ïeux du Comte de *Chesterfield* & ne paroître qu'avec l'approbation de ce Seigneur & celle des 4 Exécuteurs Testamentaires.

Le Lord Carteret quitte la Charge de Secretoire d'Etat. 5 Decembre.

En DECEMBRE; le 5, le Lord *Carteret*, devenu Comte de *Granville* par la mort de la Comtesse de *Granville* sa Mère, arrivée le 29 de Septembre précèdent, remit au *Roi* les Sceaux de sa Charge de Secretaire d'Etat; & le Comte d'*Harrington* Président du Conseil fut nommé pour le remplacer. Le *Roi* fit au Lord *Carteret* une Pension de 3 mille Livres Sterling.

Charges données.

Dans le courant de ce mois, le Comte de *Lincoln* fut nommé Garde des Joïaux du Roi, à la place du feu Lord *Abergavenny*; & le Duc de *Devonshire*, revenu de sa Vice-Roïauté d'*Irlande*, fut fait Grand-Maître de la Maison du Roi, à la place du Duc de *Dorset* devenu Président du Conseil.

III. MARINE. Renfort pour l'Amiral Matthews; &c. 2 Janvier Vivres pour la Flote 8 Janvier.

III. EN JANVIER; le 2, il partit de *Sainte-Hélène*, pour aller renforcer l'Amiral *Matthews*, 5 Vaisseaux de guerre dont 2 étoient de 90 Canons, 2 de 81, & 1 de 70. Deux autres Vaisseaux de guerre partirent avec une Flote Marchande; un troisième fit voile pour *Lisbone*. Le 8, les Commissaires des Vivres contractèrent pour la livraison de 5 mille Bœufs & de 19 mille Quartes de Farine. Le tout devoit être remis dans un mois pour le service de la Flote. Le 10, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent que l'on achevât d'équiper au plustôt 7 Vaisseaux de guerre, dont on vouloit former une Escadre d'observation. Deux étoient de 70 Canons, 3 de 60, & 2 de 50. Le 14, il y eut des ordres envoïés dans tous les Chantiers du Roi, de réparer ou de rebatir tous les Vaisseaux de guerre,

Escadre d'observation.

Réparation des

qui s'y trouvoient, & de les mètre en état d'être emploïés au Printems prochain. Le 28, on fit publier dans la Gazette de *Londres* un ordre très précis à tous les Officiers & les Matelots de 20 Vaiſſeaux de guerre, de ſe rendre immédiatement à bord de leurs Vaiſſeaux, ſoit qu'ils euſſent des Congés ou non, à peine de perdre leurs Gages & d'être arrêtés & punis ſelon les Loix contre les Déſerteurs. Le 29, on ordonna d'équiper en toute diligence & de pourvoir de Vivres trois de ces Vaiſſeaux, afin qu'ils fuſſent en état de mètre en Mer au premier ordre.

Vaiſſeaux de guerre.
14 Janvier.
Ordres aux Officiers & Matelots de ſe rendre à leurs Bords.
28 Janvier.
Vaiſſeaux équipés & approviſionnés.
29 Janvier.

En FEVRIER; le 7, les *Commiſſaires de la Marine* fretèrent pluſieurs Bâtimens, pour tranſporter à *Oſtende* 500 Hommes & autant de Chevaux que l'on envoïoit à l'Armée de *Flandre*. Le 11, on publia à *Londres* une Liſte des Vaiſſeaux de guerre que l'Amiral *Matthews*, avoit alors ſous ſes ordres. Ils étoient au nombre de 50, parmi leſquels il y en avoit 4 de 90 Canons, 9 de 80, 12 de 70, 6 de 60, 5 de 50, 9 de 40 & 5 de 20. Il avoit outre cela 3 Galiotes à Bombes, 3 Brulots, 1 Vaiſſeau de Proviſions, 1 Vaiſſeau d'Hôpital & 3 Chaloupes armées; ce qui faiſoit en tout 61 voiles. Le 13 on reçut avis par un Exprès, qu'une *Eſcadre Françoiſe*, compoſée de 17 Vaiſſeaux de ligne & de 3 Frégates, laquelle étoit partie de *Breſt*, avoit été vue entre *Oueſſant* & *Scilly*. Sur cet avis, il ſe tint à *Witheal*, un Conſeil à l'iſſue duquel on envoïa ordre aux Vaiſſeaux du Port de *Portſmouth* de mètre en Mer avec toute la diligence poſſible. Sur le même avis, on emploïa le même jour 15 Chaloupes à preſſer des Matelots ſur la *Tamiſe*. Quelques jours auparavant, on en avoit chargé 16 Alléges d'aller dans les différens Ports en enlever ſur les Navires Marchands nouvellement arrivés. La Flote qu'on raſſembloit à *Spithead*, conſiſtoit alors en 33 Vaiſſeaux, dont 3 étoient de 100 Canons, 4 de 90, 6 de 80, 6 de 70, 4 de 50, 4 de 40 & 6 de 20, outre les Galiotes à Bombes, les Brûlots & les Alléges. Le 14, le Chevalier *Jean Norris* ſe rendit à *Portſmouth* pour prendre le Commandement de cette Flote; & l'on fit partir pour le même Port un grand nombre de Troupes de Marine, que l'on y devoit embarquer pour les *Indes-Occidentales*. Le 15, on eut avis que l'Eſcadre de *Breſt* avoit été jointe le 9 au matin, vers le milieu de *La Manche* entre *Oueſſant* & la pointe des Terres d'*Angleterre*, par une Eſcadre de 10 Vaiſſeaux de Ligne, partie de *Rochefort*; & qu'enſuite toute la Flote avoit fait voile au Sud. En conſéquence les *Commiſſaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre aux Capitaines de 8 Vaiſſeaux dont les équipages étoient complets & les Proviſions achevées, de mètre à la voile pour obſerver la *Flote Françoiſe*. Ils dépêchèrent en même tems des Exprès dans les Ports de l'*Oueſt*, afin qu'on y hatât l'équipement & l'approviſionement des Vaiſſeaux. Le même jour, les Contre-Amiraux *Harwich* & *Stewart* & pluſieurs Capitaines qui devoient ſervir ſous l'Amiral *Norris* partirent pour *Spithead*, & l'on renouvella les ordres de preſſer à force les Matelots, pour com-

Bâtimens de tranſport frétés.
7 Fevrier.
Etat de la Flote de l'Amiral Matthews.
11 Février.
Ordre aux Vaiſſeaux de Portſmouth de mètre en mer; Matelots preſſés; Etat de la Flote de Spithead.
13 Fevrier.
Le Ch. J. Norris prend le Commandement de cette Flote; Troupes pour l'Amérique.
14 Février.
Inquiétude au ſujet des Eſcadres Françoiſes; Ordre à 8 Vaiſſeaux de partir; Départ des Officiers-Généraux; Matelots preſſés, &c.
15 Fevrier.

Vivres pour la Flote. 21 Fevrier.

pleter ſans délai les Equipages de la Flote. Le 21, les *Commiſſaires des Vivres* contractèrent pour 5 mille Cochons & mille Bœufs à livrer inceſſament à la Flote.

Promotion. 23 Fevrier.

Le 23, l'Amiral *Matthews* fut fait Amiral de l'*Eſcadre-Blanche* & *Contre-Amiral d'Angleterre*, & l'Amiral *Vernon*, Amiral de l'*Eſcadre-Bleue*.

Reſpects que l'Eſcadre Françoiſe ſe fait rendre; Départ de la Flote de l'Amiral Norris. 25 Février.

Le 25, le Lieutenant du *Montmouth* Vaiſſeau de guerre de 70 Canons vint apprendre au Bureau de l'Amirauté, que le 19 ce Vaiſſeau avoit rencontré la *Flote Françoiſe*, dont le Commandant avoit détaché deux Vaiſſeaux pour ſommer le *Capitaine Anglois* de lui envoïer ſa Chaloupe, d'amener ſon Pavillon & de le ſaluer; ce que le Capitaine n'avoit pu ſe diſpenſer de faire: qu'il avoit ſalué de 15 coups le *Commandant François*, lequel l'avoit à ſon tour ſalué de 11 coups: que la Chaloupe, étant arrivée à bord du *Commandant François*, l'Officier qu'elle portoit avoit été reçu de la manière la plus gracieuſe, & que ce Commandant avoit offert de donner des rafraichiſſemens au Capitaine du *Montmouth*, s'il en avoit beſoin. Le même jour, l'Amiral *Norris* mit à la voile avec ſa Flote compoſée d'un Vaiſſeau de 100 Canons, de 3 de 90, de 3 de 80, de 4 de 70, de 5 de 60, d'un de 50, de 4 de 40, d'un de 20, de 3 Chaloupes de guerre, de 3 Galiotes à Bombes & de 3 Brûlots, ce qui faiſoit en tout 31 Voiles. Deux autres Vaiſſeaux de guerre, dont l'un étoit de 90 Canons & l'autre de 60, devoient en même tems partir du *Nore* pour joindre cette Flote, dans laquelle 4 Vaiſſeaux portoient Pavillon, ſavoir la *Victoire* de 100 Canons monté par l'Amiral *Norris*, le *Duc* de 90 Canons monté par l'Amiral *Charles Hardy*, le *Sandwich* de 90 que le Contre-Amiral *Martin* montoit, & le *Scruchdery* de 80, monté par le Contre-Amiral *Dawer*.

Régiment emploié pour compléter les Equipages de la Flote. Fevrier.

Comme les Matelots étoient fort rares, & que l'on ne pouvoit pas en avoir le nombre ſuffiſant auſſi promtement que les circonſtances le demandoient, on réſolut dans ce mois d'y ſuppléer en faiſant embarquer le Regiment du Lord *Henri Beauclerc*, afin d'accélerer par-là le départ de la Flote.

Munitions pour Flandre. 18 Mars.

En MARS; le 18, deux Bâtimens, chargés de Munitions de guerre pour les Troupes de *Flandres*, partirent de *Wolwich*.

Eſcorte pour les Indes Orientales. 20 Mars.

Le 20, les *Commiſſaires de l'Amirauté* nommèrent un Vaiſſeau de guerre pour eſcorter les Navires que la *Compagnie des Indes-Orientales* envoioit à la *Chine*.

Le Chev. Hardy & le Contre-Amiral Martin mêtent à la voile. 23 Mars.

Le 23, le Chevalier *Charles Hardy* & le Contre-Amiral *Martin* firent voile des *Dunes* vers l'Oueſt avec pluſieurs Vaiſſeaux de guerre.

Repréſailles contre les François & les Eſpagnols. 11 Avril.

En AVRIL; le 11, les *Commiſſaires de l'Amirauté* donnèrent avis au Public qu'en conformité des Lettres Patentes du Roi, paſſées au Grand-Sçeau, ils accorderoient tant aux Sujets de Sa Majeſté, qu'à tous autres, qui voudroient armer des Vaiſſeaux, des Lettres de Marque ou de Répréſailles pour courir ſur les Navires & enlever les effets des Sujets du *Roi de France* & du *Roi d'Eſpagne*.

Départ inutile

Le 13, le Chevalier *Charles Hardy* fit voile de la Rade de *Sainte-Hélene* avec

avec pluſieurs Vaiſſeaux de guerre, eſcortant un nombre conſidérable de Bâtimens de tranſport chargés d'agrès & de Vivres pour la Flote de la *Méditerranée* : mais le jour ſuivant les vents contraires l'obligèrent de regagner cette Rade. Il remit à la voile le 30. Le 17, les *Commiſſaires de la Marine* ordonnèrent de tuer inceſſament 500 Bœufs & 5 mille Cochons à *Douvres* & pareil nombre de l'un & de l'autre à *Portsmouth*, pour l'avitaillement de l'Eſcadre deſtinée à croiſer dans *La Manche* ſur les *François* : Les *Commiſſaires de l'Amirauté* donnèrent ordre que les petits Bâtimens, armés pour empêcher la contrebande & le tranſport clandeſtin des Laines, fuſſent mis en êtat d'aller croiſer contre les petits *Armateurs François*, de peur que, comme dans la Guerre précèdente, ils n'infeſtaſſent les Côtes d'*Angleterre* & n'enlevaſſent les Vaiſſeaux Marchands lorſqu'ils entreroient dans les Ports, ou lorſqu'ils en ſortiroient : Toutes les Alléges des Vaiſſeaux du Roi eurent ordre auſſi d'avoir au pluſtôt leur nombre d'Hommes complet, afin d'aller croiſer contre les Ennemis, juſqu'à ce qu'on les emploïat ailleurs. Le 24, les *Commiſſaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'un Vaiſſeau du premier rang auroit ſon département dans *La Manche* comme Garde-Côte, & qu'il prendroit à bord deux Compagnies de Marine : Le Gouvernement contracta avec quelques Particuliers, pour conſtruire en toute diligence 10 Chaloupes, dont 6 devoient être bâties ſur la *Tamiſe*, 2 à *Southampton* & 2 à *Chatam*. Le 29, on ordonna que tout ce qu'il y avoit d'Alléges & de Chaloupes au ſervice du *Roi* euſſent à mètre à la voile pour protéger le Commerce ; & que l'on équipât & pourvût de Vivres au pluſtôt un Vaiſſeau de guerre actuellement réparé, pour qu'il allât ſoutenir ces petits Bâtimens dans *La Manche*.

du Ch. Ch. Hardi. 13, 20 Avril.

Vivres pour l'Eſcadre de La Manche ; Petits Bâtimens armés contre les François ; Alléges complétées. 17 Avril.

Vaiſſeau du premier rang établi Garde-Cote ; Conſtruction de Chaloupes. 24 Avril.

Ordre aux petits Bâtimens d'aller croiſer. 29 Avril

En MAI ; le 1, on comtoit dans le Port d'*Yarmouth* plus de 150 Bâtimens, prêts à mètre à la voile pour la Pêche du Harang, leſquels étoient retenus par la crainte des *Armateurs François*. Le 3, le Chevalier *Charles Hardi* fut obligé par les Vents contraires de relâcher à *Torbay* avec 60 Vaiſſeaux Marchands qu'il avoit ſous l'eſcorte de ſon Eſcadre. Le 8, aiant reçu ordre de croiſer dans *La Manche*, il détacha quatre de ſes Vaiſſeaux pour conduire dans la *Méditerranée* pluſieurs Bâtimens de tranſport chargés d'agrès pour l'Amiral *Matthews*. Le tout mit à la voile le 12. Le même jour, le Chef-d'Eſcadre *Harvey* partit de *Portsmouth* avec 2 Vaiſſeaux de 60 Canons, 1 de 50 & 1 de 20 pour aller protéger le Commerce aux *Indes-Orientales*. Le 23, il y eut deux Proclamations publiées. Par l'une, le *Roi* promètoit le pardon aux Contrebandiers en êtat de porter les armes leſquels s'offriroient volontairement avant le 1 de Juillet, pour entrer dans le Service de Terre ou de Mer. L'autre rappelloit tous les *Matelots Anglois* qui ſervoient dans les Païs étrangers, & défendoit à tous ceux qui ſe trouvoient alors dans le Roïaume de paſſer au ſervice d'aucun autre Etat.

Bâtimens retenus par la crainte des François. 1 Mai.

Le Chev. Hardi relâche a Torbay. 3 Mai.

Agrès pour l'Amiral Matthews. 8 Mai.

Vaiſſeaux de guerre pour les Indes Orientales. 12 Mai.

Proclamations pour l'augmentation des Gens de terre & de mer. 23 Mai.

III. MARINE.

ANNE'E M.DCCXLIV.

Retour du Chev. Hardi ; Vaiſſeaux pour les Indes Orientales.

Flote pour la Manche ſous l'Amiral Balchen ; Renfort pour l'Amiral Matthews. 16 Juin.

En JUIN ; le 8, le Chevalier *Hardi* rentré depuis quelques jours à *Portsmouth*, arriva à *Londres* : Deux Vaiſſeaux de guerre mirent à la voile de *Spithead* pour les *Indes-Orientales*. Le 16 ; le Chevalier *Jean Balchen*, fut nommé pour commander la Flote qui devoit ſervir dans *La Manche* ; & l'on ajouta 2 Vaiſſeaux aux 5 qui devoient partir de *Portsmouth*, ſous les ordres de l'Amiral *Martin*, pour aller joindre l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*. Le 26, l'Amiral *Dawers* eut ordre de mètre inceſſament à la voile avec ſon Eſcadre, pour aller à *La Jamaïque* relever le Chevalier *Chaloner Ogle*. Le 27, les *Commiſſaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre à *Portsmouth*, d'en faire partir 13 Vaiſſeaux de ligne, pour aller croiſer dans *La Manche* contre les *Armateurs François* ; & à *Spithead*, pour qu'il en partit inceſſament 3 Vaiſſeaux de guerre pour *Terre-Neuve*, *Boſton* & *La Virginie*, afin d'eſcorter les Navires Marchands deſtinés pour ces Colonies.

Vaiſſeaux pour croiſer dans la Manche ; Autres pour Terre-Neuve &c. 27 Juin.

Promotion. 2 Juillet.

En JUILLET ; le 2, le Chef-d'Eſcadre *Anſon* & les Capitaines *Towonſals* & *Metley*, revenus depuis peu de leur long voïage, furent faits Vice-Amiraux. Le 8, on fréta pluſieurs Bâtimens pour porter des Proviſions & des Munitions de guerre à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le 10, il y avoit à *Spithead* une Flote de 20 Vaiſſeaux de guerre deſtinée pour une Expédition importante & qui n'attendoit que l'ordre de mètre à la voile. Le 14, la Cour fit ordonner dans tous les Ports d'enlever tous les Matelots qui s'y trouveroient ; & les Officiers furent chargés en même tems d'enrôler tous ceux qui ſeroient dans les Campagnes ; parce qu'on avoit réſolu d'augmenter de 10 mille le nombre de ceux de cette Flote, que l'on deſtinoit pour une expédition ſecrète, & ſur laquelle il y eut ordre d'embarquer 200 Ingenieurs & Canoniers. Le 16, on ordonna de conſtruire pluſieurs Vaiſſeaux de guerre tant ſur les Chantiers du *Roi* que ſur ceux des Marchands.

Proviſions pour Gibraltar, &c. 7 Juillet.

Flote de Spithead.

Ordre de preſſer des Matelots, &c. 14 Juillet.

Ordre de conſtruire des Vaiſſeaux. 16 Juillet.

Requête de l'Equipage du Chef-d'Eſcadre Anſon. 5 Août.

Départ de l'Amiral Balchen. 7 Août.

Ordres aux Capitaines de ſe rendre à leurs Bords. 13 Août.

Vaiſſeaux Marchands eſcortés. 18 Août.

En AOUT ; le 5, les Matelots revenus avec le Chef-d'Eſcadre *Anſon* préſentèrent une Requête aux *Commiſſaires de l'Amirauté* pour être exemtés de ſervir cette année, en conſidération de leur longue abſence & des grandes fatigues qu'ils avoient ſouffertes. Le 7, l'Amiral *Balchen* partit de *Spithead* pour *Saint-Hélène* avec 18 Vaiſſeaux de guerre, dont 9 Anglois & 9 Hollandois. Le 13, tous les Commandans des Vaiſſeaux du Roi qui reſtoient à *Spithead* eurent ordre de ſe rendre à leurs bords ſans différer. Le 18, il partit de *Portsmouth* 3 Vaiſſeaux de guerre avec une Galiote à Bombes, aiant ſous leur Convoi 150 Navires Marchands.

Retour de l'Amiral Matthews. 30 Septembre.

Vivres pour la Flote. Septembre.

Le 30 de SEPTEMBRE, l'Amiral *Matthews* arriva de la *Méditerranée* à *Londres*. Dans le courant du mois, les *Commiſſaires du Bureau des Vivres* contractèrent pour que l'on fournît à la Flote dans deux mois 2 mille 200 Bœufs & 12 mille Cochons.

ANNÉE MDCCXLIV.

III. MARINE.

Vers les derniers jours d'OCTOBRE, le *Colcheſter*, Vaiſſeau de guerre de 50 Canons, en ſortant de *Harwick* échoua ſur un Banc de ſable & périt: mais l'Equipage, à la réſerve de 40 perſones, fut ſauvé par un autre Vaiſſeau de guerre qui ſe trouvoit à portée.

Naufrage d'un Vaiſſeau de guerre. Octobre.

En NOVEMBRE; le 25, la Flote deſtinée pour les *Indes-Occidentales*, commandée par l'Amiral *Dawers*, fit voile de *Spithead* pour la Rade de *Saint-Hélène*. Elle en partit le 29. Dans les premiers jours de ce mois, les *Commiſſaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre à 8 Vaiſſeaux de guerre de mètre inceſſament à la voile pour aller joindre l'Amiral *Rawley*, que le mauvais tems avoit obligé de relâcher à *Port-Mahon*. Ils ordonnèrent en même tems à 5 Vaiſſeaux de 50 Canons d'aller croiſer ſur les Côtes d'*Irlande*.

Flote pour l'Amérique. 25, 29 Novembre. Renfort pour l'Amiral Rowley; Vaiſſeaux pour croiſer ſur les côtes d'Irlande. Novembre.

En DECEMBRE; le 8, le S. *George Lee*, Membre du *Parlement* pour *Saint-Maws* en *Cornouailles*, Préſident du Committé des Elections & des Priviléges dans la *Chambre-Baſſe*, & l'un des Commiſſaires de l'Amirauté, réſigna ce dernier Poſte. Le Chevalier *Charles Hardi*, Membre du *Parlement*, Vice-Amiral de l'Eſcadre-Rouge, & l'un des Commiſſaires de l'Amirauté, mourut à *Londres* ce même jour, aux environs duquel le Chevalier *Jean Norris* Amiral d'*Angleterre*, fut fait Premier Commiſſaire de l'Amirauté à la place du Comte de *Winchelſea*, qui s'étoit démis. Le 27, l'Amiral *Medley* mit à la voile de *Spithead* avec 6 Vaiſſeaux de 70 Canons, 2 de 60 & 1 de 50 pour les *Indes-Occidentales*.

Le S. Lee quitte le poſte de Commiſſaire de l'Amirauté; Mort du Chevalier Hardi; l'Amiral Norris premier Commiſſaire de l'Amirauté. 8 Décembre.

Départ de l'Amiral Medley. 27 Décembre.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Dividende. 26 Mars, 10 Octobre.

IV. LE 26 de MARS, il ſe tint une Aſſemblée générale des Intéreſſés de la BANQUE, dans laquelle il fut réſolu; *Que* le Dividende des Actions de cette Compagnie, pour la demie année échéant le 5 du mois ſuivant, ſeroit de 2 & 3 quarts pour cent, païables le 30 du même mois. Le Dividende de la demi-année ſuivante fut fixé de même dans une autre Aſſemblée du 1 d'Octobre, pour être paié le 28.

Comp. des Indes-Orientales. Prêt fait au Gouvernement. 13 Février. Vaiſſeau perdu. 11 Mars. Vaiſſeaux frétés. 18, 25 Mars.

Le 13 de FEVRIER, la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES tint une Aſſemblée générale dans laquelle il fut réſolu, *qu'en reconnoiſſance du Renouvellement de la Charte de la Compagnie pour 14 ans, on prêteroit au Gouvernement un million Sterling*. En MARS; le 11, la Compagnie perdit un de ſes Vaiſſeaux, qui périt à la Hauteur de *Falkſtone*. Il revenoit de *Bengale* & de *Bencolen*, & ſa charge conſiſtoit principalement en Poivre. Le 18, les Directeurs prirent 3 Vaiſſeaux au ſervice de la Compagnie. Le 25, ils en prirent deux autres. Le 9 d'AVRIL, il y eut une Aſſemblée générale dans laquelle il fut réſolu; *Que les Propriétaires des Actions auroient la liberté d'augmenter leur Capital de 20 pour cent, qu'ils donneroient en Argent, pour être emploïés au paiement du million Sterling, qu'il faloit fournir au Gouvernement; & qu'on leur aſſureroit cette augmentation de Capital par des Obligations portant un Intérêt de 3 pour cent.* Le 16 de SEPTEMBRE, les Directeurs prirent pluſieurs

Emprunt fait aux Actionaires. 9 Avril.

Vaiſſeaux frétés.

ANNE'E MDCCXLIV.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

Vaiſſeaux au ſervice de la Compagnie. Le 25 de DECEMBRE, ils déclarèrent à la *Douane* 325 mille Onces d'Argent en Eſpèces étrangères, qu'ils devoient envoïer aux *Indes-Orientales*.

16 Septembre. Argent pour les Indes-Orientales. 25 Decembre

Le 6 de FEVRIER, la COMPAGNIE DE LA MER DU SUD, dans une Aſſemblée générale, fixa le *Dividende* de la demi-année échue à Noël précédent à 1 & 3 quarts pour cent païables le 18 de ce même mois. Le Dividende de la demi-année ſuivante fut fixé de même dans une autre Aſſemblée générale le 30 de JUILLET, pour être paié le 18 d'Août. Une troiſième Aſſemblée, qui ſe tint le 8 d'OCTOBRE, établit un *Committé* de ſept Perſones pour examiner les Statuts de la Compagnie.

Comp. du Sud. Dividende. 6 Février; 30 Juillet.

Committé pour l'examen des Statuts. 8 Octobre.

V. COLONIES.

V. EN JUIN, un *Vaiſſeau de guerre Anglois* arriva à TERRE-NEUVE avec cinq Priſes qu'il avoit faites ſur les *François*, leſquels de leur côté s'étoient emparés depuis peu dans ces quartiers-là de 44 *Bâtimens Anglois* de différentes grandeurs. Le 30 de SEPTEMBRE, on fit partir d'*Angleterre* 23 Canoniers pour aller à *Saint-Jean* en *Terre-Neuve*, afin d'y ériger une Baterie de 20 Canons pour protéger le Commerce de la Pêche, & on leur donna d'avance 6 mois de paie. Vers la fin du mois d'AOUT, le Capitaine *Guillaume Young*, Commandant d'un Vaiſſeau de guerre, mit à bord d'une Priſe qu'il avoit faite 160 Hommes & 20 Canons, & l'envoïa avec 3 Armateurs, aiant enſemble 300 Hommes, pour enlever quelques *Navires François* qui étoient dans le Port de *Fiſbotte*. Il y en eut 5 de pris, leſquels étoient chargés de 18 mille Quintaux de Poiſſon ſalé & 80 Tonneaux d'Huile. Les *Anglois* perdirent dans cette occaſion 10 Hommes qui furent tués. Ils en eurent 30 de bleſſés. C'eſt ce que portoient les Lettres du Capitaine *Young* écrites de *Saint Jean*. Elles ajoutoient qu'on ignoroit combien les *François* avoient eu de gens tués: mais qu'on leur avoit fait plus de 200 Priſoniers. En NOVEMBRE le feu prit aux Magaſins du Roi à *Plaiſance*, & les fit ſauter en l'air.

Terre-Neuve. Priſes des Anglois & des François. Juin. Canoniers envoïés en Terre-Neuve. 30 Septembre. Priſes ſur les François. Août.

Magaſins de Plaiſance brûlés Novembre.

En OCTOBRE, l'*Eſcadre Françoiſe*, partie de *Breſt* pour les Mers de l'*Amérique*, prit un *Navire Anglois* venant de *Pitcataqua*, & 5 autres allant tous à ANTIGOA. On les coula à fond, après en avoir fait paſſer les Equipages ſur les Vaiſſeaux de l'Eſcadre. Quelque tems auparavant le Chef-d'Eſcadre *Warren* avoit conduit à *Antigoa* 6 Bâtimens de *La Martinique*, & 2 de l'Ile d'*Hiſpaniola*, tous aſſés richement chargés.

Antigoa. Priſes faites par les François & les Anglois. Août, &c.

En FEVRIER, les *Armateurs Anglois* de RHODE-ISLAND y revinrent avec trois *Navires Eſpagnols* richement chargés. En JUIN un autre Armateur de la même Colonie, donna la chaſſe avec un Armateur de *La Jamaïque*, à un *Vaiſſeau de Regiſtre Eſpagnol*. Après un combat de pluſieurs heures ils le firent échouer; & le *Capitaine Eſpagnol* ſe rendit par compoſition. En OCTOBRE, un troiſième Armateur de *Rhode-Iſland* s'empara d'un *Vaiſſeau Eſpagnol*, qui alloit de *La Vera-Cruz* à *La Havane*.

Rhode Iſland. Priſe ſur les Eſpagnols. Février; Juin & Octobre.

Dans le mois d'OCTOBRE, un *Armateur Anglois* de MONTSERRAT prit

Montſerrand.

un *Vaiſſeau François*, qui venoit de *Guinée*, chargé de 311 Nègres.

Priſe ſur les François. Octobre.

En OCTOBRE, un *Armateur Anglois* de l'Ile de LA PROVIDENCE y conduiſit une *Chaloupe Françoiſe* chargée de Sucre.

Ile de La Providence. Priſe ſur les François. Octobre.

Le 10 d'OCTOBRE, on fit embarquer en *Angleterre*, pour aller recruter les Troupes de la NOUVELLE-ECOSSE, un grand nombre de gens que l'on avoit enrôlés par force.

Nouvelle-Ecoſſe. Recrues. 10 Octobre.

Au mois de MAI, le Gouverneur & le Conſeil de la Province de LA VIRGINIE renouvellèrent les anciens Traités d'Alliance avec les *Indiens* de 6 Nations voiſines; ce qui ne s'étoit pas fait depuis 30 ans.

Virginie. Traité avec les Indiens. Mai.

Le 30 de SEPTEMBRE, on embarqua à *Blackwal* en *Angleterre* 170 Hommes de recrues, pour les envoïer à LA NOUVELLE-YORCK.

Nouvelle-Yorck. Recrues. 30 Septembre.

Vers la fin de FEVRIER, le Chef-d'Eſcadre *Warren* fit voile de *Boſton* dans LA NOUVELLE-ANGLETERRE avec pluſieurs Vaiſſeaux de guerre pour une Expédition ſecrète. En JUIN, 500 *François* accompagnés de 800 *Indiens* firent le ſiége de *Canſo*, dont la *Garniſon Angloiſe* ſe rendit après s'être défendue pendant quelques jours. Les *François* brûlèrent cette Place, ainſi qu'une Chaloupe de guerre dont le Capitaine avoit été tué. Les Priſoniers furent conduits au *Cap-Breton*. En SEPTEMBRE, les *François* commandés par le S. *Vivian*, aſſiégèrent *Annapolis-Roïale*, & preſsèrent ſi fort la Place qu'ils obligèrent la Garniſon de capituler: mais, étant ſurvenu quelques difficultés dans l'exécution de la Capitulation, les hoſtilités recommencèrent; &, le ſecours que la Place attendoit de *Boſton*, aiant eu le tems d'arriver, les *François* furent obligés de ſe retirer. Les Armateurs de *Boſton* prirent dans ce même mois ſur les *François*, les uns 16 petits Bâtimens, qu'ils conduiſirent à *Saint-Jean* en *Terre-Neuve*, & les autres 40 Barques occupées à la Pêche. Un de ces Armateurs s'empara ſeul de 3 *Navires François* allant de *Bordeaux* au *Canada*, chargés de Vin, d'Eau-de-Vie, & de Fer. Le 13 de NOVEMBRE le Capitaine *Clayton* Commandant d'un Vaiſſeau de guerre, amena à *Boſton*, un *Navire François* qui venoit de la Côte de *Guinée* avec 700 *Nègres*. Dans le même tems, le Chef-d'Eſcadre *Warren*, dont l'Expédition ſecrète s'étoit bornée à croiſer, prit un autre *Bâtiment François* chargé de Sucre, qu'il envoia à *La Virginie*. Après quoi il alla continuer de croiſer au *Nord*, pour donner la chaſſe à quelques autres Navires qui faiſoient voile pour le *Cap-Breton*. Dans le même tems encore une Galiote à Bombes, après avoir conduit à *Boſton* un *Armateur François* monté de 100 Hommes, en repartit pour eſcorter quelques Bâtimens chargés de Mâts, que l'on envoïoit à *Antigoa* pour le ſervice du Roi. Dans le mois de DECEMBRE, le Chef d'Eſcadre *Warren* revint à *Boſton* avec une *Fregate Françoiſe* de 30 Canons & deux gros Armateurs, dont il s'étoit rendu maître après un combat de 3 heures. Il avoit eu 100 Hommes tués dans cette Action.

Tentative ſur Annapolis-Roïale. Septembre.

Priſes ſur les François. Septembre.

Autres priſes. 13 Novembre, &c.

Combat entre les Anglois & les François &c. Decembre.

Au commencement de cette année, ou peut-être dans les derniers jours

La Jamaïque.

Priſes faites par les Eſpagnols. Janvier.

de la précédente, un *Armateur Eſpagnol* s'empara de 3 *Armateurs Anglois* de LA JAMAÏQUE qui ſe radouboient dans le voiſinage de *Curacao*, & les conduiſit dans ce Port. En MAI, l'Eſcadre du Chevalier *Chaloner Ogle* prit & conduiſit à *La Jamaïque* 3 *Armateurs François*, & un *Vaiſſeau de Regiſtre Eſpagnol*, que l'on avoit pris allant de *Cadix* à *La Vera-Cruz*. Dans le même mois un autre *Vaiſſeau de guerre Anglois* prit 2 *Armateurs Eſpagnols* à bord deſquels il trouva beaucoup d'Argent. Il s'empara de même d'un *Vaiſſeau Hollandois* revenant avec une riche Cargaiſon de *La Vieille-Eſpagne*. Le 29 de JUILLET, on conduiſit à la *Banque* trois chariots chargés d'Argent, venu depuis peu de *La Jamaïque* pour le compte des Marchands de *Londres*. Dans le même mois, le *Roi* reçut une Requête du Gouverneur & du Conſeil de cette Colonie, qui le ſupplioient de leur envoïer au pluſtôt un Corps de 4 mille hommes des Troupes de Marine; & les ordres furent donnés en conſéquence pour les embarquer ſur l'Eſcadre de l'Amiral *Dawers*, deſtinée pour ce Païs. En SEPTEMBRE, un *Armateur Eſpagnol* s'empara d'un Navire de *La Jamaïque*. En OCTOBRE, des Armateurs de cette Colonie y conduiſirent deux *Bâtimens François* qu'ils avoient pris comme ils faiſoient route pour le *Canada*. Leur charge conſiſtoit en munitions de guerre. Ils en prirent encore un autre, parti de *La Martinique* pour le *Cap-Breton*, chargé de Poiſſon ſec & d'Huile; & enfin un quatrième aiant à bord 270 *Négres*, de la Poudre d'Or & des Dents d'Elephant. Ils eſtimoient cette dernière Priſe 70 mille Livres Sterling.

Argent venu de La Jamaïque à Londres. 26 Juillet.

On demande des Troupes à La Jamaïque. Juillet.

Priſe ſur les Anglois. Septembre.

Priſes ſur les François. Octobre.

La Caroline Méridionale & La Nouvelle Georgie. Magaſins bruslés. 2 Avril.

Le 2 d'AVRIL, le plus grand Magaſin de Bombes de *Frederica* dans LA GEORGIE, ſauta en l'air, ainſi qu'un Magaſin de Poudre, lequel étoit conſidérablement éloigné du premier, ſans que l'on pût découvrir comment & par qui le feu y avoit été mis. On ſoupçonna un *Irlandois* d'être l'auteur de ce double incendie, parce que quelques jours auparavant il étoit arrivé de *Charles-Town*, Capitale de LA CAROLINE-MERIDIONALE, & qu'il s'étoit éclipſé dès que les deux Magaſins eurent ſautés. Pluſieurs Maiſons furent très endommagées par les éclats des Bombes; mais il n'y eut perſone de tué. En JUIN, on fut informé à *Charles-Town* que les *Eſpagnols* équipoient en diligence 4 Vaiſſeaux de guerre à *La Havane*, & pluſieurs Bâtimens de tranſport pour mètre inceſſament à la voile ſous les ordres de l'Amiral *Reggio*. Ce qui fit que l'on prit des précautions dans *La Caroline* & dans *La Georgie*, pour n'être pas ſurpris. En SEPTEMBRE, le Général *Oglethorpe*, Gouverneur de *La Georgie*, lequel étoit encore en *Angleterre*, fréta une Frégate de 26 Canons, pour tranſporter dans ſon Gouvernement des Munitions de guerre & des Recrues pour ſes Troupes, ainſi que des préſens pour les *Indiens* amis des *Anglois*. Dans le même mois, le *Roi* fit au Lord *Carteret* la conceſſion de la huitième partie de *La Caroline*, à condition que ce Seigneur & ſes Héritiers paieroient à perpétuité, le jour de la *Touſſaint*, au *Roi* & à ſes Héritiers ou

Armement à La Havane. Juin.

Munitions & Recrues pour la Georgie. Septembre.

Conceſſion d'une partie de la Caroline au Lord Carteret. Septembre.

Succeſſeurs une Rente d'une Livre Sterling, 13 Shellings, 4 Deniers. Environ dans le méme tems, les *Armateurs Eſpagnols* de *Saint-Auguſtin* s'emparèrent ſur les Côtes de *La Caroline Méridionale* de pluſieurs *Bâtimens Anglois* appartenans la pluſpart à cette Colonie. Priſes ſur les Anglois. Septembre.

VI. LA Guerre va nous offrir, au commencement de cette année, une de ces Actions éclatantes, où les deux Partis peuvent ſe flater de quelque avantage: mais qui réellement ne produiſent rien de déciſif. Je veux parler du *Combat naval* que ſe donnèrent, à la vue de *Toulon*, le 22 de Fevrier, la *Flote Angloiſe* commandée par l'Amiral *Matthews*, & les Eſcadres unies de *France* & d'*Eſpagne*. En voici d'abord une Relation, imprimée à *Londres*, le 3 d'Avril, par ordre du Gouvernement, & tirée d'une Lettre de l'*Amiral Anglois*, écrite de *Port-Mahon* le 11 de Mars & remiſe, le 31, aux *Commiſſaires de l'Amirauté*. VI. GUERRE *Sur Mer.* Combat de l'Amiral Matthews contre les Eſcadres de France & d'Eſpagne. 22 Février.

L'AMIRAL Matthews *fut informé*, (à la Rade d'HIE'RES) *le 19 Février, que le jour précèdent il étoit arrivé trois Exprès à* Toulon, *& que le lendemain la Flote combinée devoit mètre en mer. Peu après, le Capitaine* Marsh *aiant fait le ſignal qu'une partie de la Flote appareilloit, nos Vaiſſeaux démarèrent & ſe rangèrent en ordre de Bataille. Vers le ſoir, le même Capitaine fit le ſignal qu'il voïoit 19 voiles; & à 2 heures après minuit, il fit ſavoir à l'Amiral* Matthews, *qu'ils avoient jeté l'ancre au Cap* Sepet. Relation de l'Amiral Matthews.

*Le 20, à la pointe du jour, les Flotes combinées parurent au nombre de 34 Voiles. Comme l'*Amiral *s'attendoit qu'elles s'avanceroient vers lui, il mit auſſi à la voile avec un Vent d'Oueſt fort frais: mais il s'apperçut bientôt que ce n'étoit pas leur deſſein, puiſque pluſieurs de leurs Vaiſſeaux les plus expoſés avoient calé toutes leurs Voiles. Ainſi l'*Amiral *ne fit que louvoïer dans la Baie pendant tout le jour; &, la nuit s'approchant, il jeta l'ancre, après avoir ordonné à quelques-uns de ſes Vaiſſeaux d'obſerver les Ennemis.*

*Le 21 au matin, l'*Amiral *appareilla avec un petit vent de* Nord *pour s'approcher des Ennemis, dont on n'apperçut que 15 Voiles, le reſte étant caché derrière l'Ile de* Porquerole. *Ceux-ci de leur côté s'avancèrent vers la* Flote Angloiſe, *à l'aide des petits Briſans qui venoient de l'*Oueſt. *Il ſurvint un Calme, qui dura 2 heures & qui fut ſuivi d'un petit Vent d'*Eſt, *dont les Flotes profitèrent pour s'approcher l'une de l'autre. Les Ennemis venoient en ordre de Bataille. Mais, comme le vent tomba & que la Mer devint fort groſſe, l'*Amiral, *qui avoit fait pendant tout le jour le ſignal du Combat, le retira vers le ſoir, & amena à la diſtance d'environ trois portées de Canon des Ennemis. Il ordonna au Vaiſſeau l'*Eſſex *de ſe poſter ſous le vent à un mille d'eux, & au* Winchelſea, *de demeurer à la portée du Mouſquet au deſſous de ce dernier, afin d'obſerver enſemble les mouvemens des Ennemis. Ceux-ci étoient ſi proches*

adressée de *Nice* le 7 de Mars. Elle parut imprimée par ordre de sa Cour le 24 de Mars dans une des Gazètes de *Londres*. La voici.

MONSIEUR,

Aiant apperçu ce soir un gros Vaisseau en Mer à quelque distance de ce Port, je m'y suis aussitôt fait conduire pour le connoître. C'étoit le Guernesey, *commandé par le Capitaine* Cornish, *qui m'a donné la Relation suivante du Combat auquel il avoit assisté.*

« *SUIVANT l'ordre de Bataille, l'Amiral* Matthews *devoit être au centre: » mais il fut obligé de former l'Avant-Garde, à cause que le vent ne permit » pas à l'Amiral* Lestock *de le joindre avec sa division. Ce fut le 22 Février » à une heure après midi que le Combat s'entama. L'Amiral* Matthews *attaqua » d'abord l'Amiral* Navarro. *L'Action, qui fut très vive & sanglante, dura » quelques heures. Le* Réal Philippe *perdit pendant ce tems là son Mât d'Ar- » timon & celui de Mizaine. Ensuite, l'Amiral* Matthews *fit approcher un » Brûlot, mais, le feu y aiant été mis trop tôt, il sauta sans causer de dommage » à l'Ennemi. Peu après que le Combat eut commencé, l'Amiral* Rowley *s'a- » vança à une portée de Pistolet de M. de* Court, *& l'attaqua. L'Action fut » vive pendant une heure: mais à la fin l'Amiral* François *abandonna sa Li- » gne, laissant les* Espagnols *se tirer d'affaire comme ils pourroient. Vers les » 5 heures du soir, le Vaisseau qui secondoit l'Amiral* Navarro *& qui étoit de » 66 Canons, fut obligé de se rendre après avoir perdu tous ses Mâts. De 900 » Hommes, dont son Equipage étoit composé, il ne resta que le Capitaine & » 200 Hommes. L'Amiral* Matthews *les fit passer à son Bord, & ordonna » qu'on brûlât le Vaisseau. La nuit suivante, ainsi que le jour du 23, la Mer fut » fort grosse; & les Ennemis se trouvèrent éloignés de plus de 4 lieues, sans que » l'Amiral* Matthews *pût venir à bout de les atteindre. Vers le soir, le vent » se renforça & la Mer fut encore plus agitée. Le jour suivant, on les perdit » entièrement de vue, & l'Amiral* Matthews *dépêcha plusieurs Vaisseaux » pour s'informer de la route qu'ils avoient prise* ».

Le Capitaine Cornish, *qui m'a donné cette Relation, avoit eu ordre d'aller du côté de* Barcelone: *mais y aiant été, il n'a apperçu aucun Vaisseau Ennemi. En quittant cette Plage, il rencontra un Navire qu'il prit pour un* Vénitien, *& dont le Patron l'assura que M. de* Court *étoit arrivé avec son Escadre à la Rade d'*Alicante: *mais qu'il n'y avoit aucune nouvelle des* Espagnols. *Le Capitaine* Cornish *a ajouté que sur cela il avoit fait force voiles pour en informer l'Amiral* Matthews, *qui étoit allé d'abord du côté de* Roses, *où il ne l'avoit point trouvé; qu'il s'étoit ensuite avancé vers les Iles d'*Hières, *d'où il a été poussé jusqu'à la Hauteur de cette Rade; mais il ne s'y est arrêté que le tems nécessaire pour me communiquer cette Relation. Il m'a aussi rapporté que le Capitaine* Cornwal, *Commandant du Vaisseau le* Marlborough, *a été tué,*

ainſi que ſon Neveu, premier Lieutenant; que le Capitaine Ruſſel, *qui étoit à bord du* Vaiſſeau Amiral *a eu le bras droit emporté; que les Amiraux* Matthews *&* Rowley *ont été frapés par des éclats de Bois; & le Lord* Forbes *bleſſé au pied : mais il ignoroit le nombre des Officiers ſubalternes & des Matelots, qui ont été tués ou bleſſés. Les* Anglois *conviennent que les* Eſpagnols *ſe ſont battus avec une valeur digne d'admiration; mais que les* François *n'en ont pas fait de même. Si l'Amiral* Leſtock *avoit pu donner avec ſa diviſion conſiſtant en 17 Voiles, aucun des Vaiſſeaux Ennemis n'auroit pu ſe ſauver. J'eſpere que dans peu nous aurons une Relation plus circonſtanciée, car le Capitaine* Cornish *m'a aſſuré que l'Amiral* Matthews *a réſolu d'envoyer ici au plutôt quelques Vaiſſeaux.*

Il faut joindre à ces deux Relations la ſuivante, qui ſe trouve à l'Article de *Madrid*, daté du 2 de Mars, dans la *Gazette de France* du 24 de ce même mois. Relation publiée à Paris.

LES Eſcadres de France *&* d'Eſpagne, *compoſées, celle de* France *de 15 Vaiſſeaux de ligne, de 4 Fregates & de 3 Brûlots, & celle d'*Eſpagne *de 12 Vaiſſeaux, ſortirent du Port de* Toulon *le 20 du mois dernier (Février). Elles profitèrent du vent qui leur étoit favorable pour joindre l'*Eſcadre Angloiſe, *commandée par l'Amiral* Matthews *& compoſée de 45 Navires, dans le nombre deſquels il y avoit 30 Vaiſſeaux de ligne & 11 de trois Ponts : mais elles ne purent, avant la nuit, approcher des* Anglois, *qui s'étoient mis au large; &, le Vent étant tombé, le calme, qui dura le 21, obligea ces Eſcadres de paſſer tout le jour en panne vis-à-vis de celle des* Anglois. *Le 22, l'Amiral* Matthews, *aiant l'avantage du vent, fit ſes diſpoſitions pour venir attaquer les deux Eſcadres, & il mit ſes plus gros Vaiſſeaux dans le corps de Bataille & à l'Avant-Garde. Les* Anglois *commencèrent entre Midi & une heure le Combat & attaquèrent l'*Eſcadre Eſpagnole, *laquelle, deſtinée à former l'Avant-Garde des deux Eſcadres, étoit par le changement du vent devenu l'Arrière-Garde. L'Amiral* Matthews *avec cinq de ſes plus gros Vaiſſeaux de trois Ponts attaqua le Vaiſſeau le* Réal *& ſes Matelots (1). Trois autres* Vaiſſeaux Anglois *de trois Ponts attaquèrent en même tems le* Terrible *& ſes Matelots : mais le S. de* Court, *Lieutenant-Général des Armées Navales du* Roi de France, *& qui montoit le* Terrible, *obligea les trois* Vaiſſeaux Anglois *de ſe retirer. Pendant le combat du Vaiſſeau de l'Amiral* Matthews *& des autres de ſa Diviſion avec le Vaiſſeau le* Réal *& ſes Matelots, le S. de* Court *fit ſignal à ſon Avant-Garde de virer de bord, pour ſecourir les* Eſpagnols; *&, comme il jugea que la fumée pouvoit empêcher cette Avant-Garde, qui étoit un peu éloignée, de voir le ſignal, il alla avec ſa Diviſion au ſecours du Vaiſſeau le* Réal, *ſur lequel Don* Juan-Joſeph de Navarro, *Chef-*

(1) C'eſt ce que la Relation de l'Amiral *Matthews* appelle *les Seconds.*

VI. GUERRE Sur Mer.

ANNE'E MDCCXLIV.

*d'Eſcadre, Commandant l'*Eſcadre Eſpagnole, *avoit reçu deux bleſſures légères & le Capitaine du Pavillon étoit bleſſé à mort. Ce mouvement du S.* de Court *rallentit l'attaque des* Anglois, *& les détermina à abandonner le* Vaiſſeau Eſpagnol *le* Poder, *lequel, étant entièrement démâté, avoit été obligé de ſe rendre. L'Amiral* Matthews *s'éloigna pour lors le plus qu'il lui fut poſſible, ſans oſer pourſuivre le Vaiſſeau le* Réal *ni les autres* Vaiſſeaux Eſpagnols, *quoi qu'il y en eût pluſieurs de maltraités dans leurs Mâtures, principalement le* Réal. *Le combat finit vers les cinq heures & demie. Le reſte du jour, ainſi que pendant la nuit, l'*Eſcadre de France *couvrit celle d'*Eſpagne; *& on envoïa à* Don Navarro *des Charpentiers & des Calfats pour réparer ſon Vaiſſeau. Le 23 à la pointe du jour, le S.* de Court, *au bruit du Canon qu'il entendit, alla délivrer le* Vaiſſeau Eſpagnol, *l'*Hercule, *de trois* Vaiſſeaux Anglois *parmi leſquels il s'étoit mêlé pendant la nuit, les aïant cru Vaiſſeaux de ſon Eſcadre. Le S.* de Court *donna enſuite ſes ordres pour faire retirer du Vaiſſeau le* Poder 3 *à* 400 Eſpagnols *& les* Anglois *qui y avoient paſſé pour le manœuvrer; & enſuite on y mit le feu. Vers le milieu du jour, l'Amiral* Matthews *parut en ordre de Bataille, mais à une diſtance très-grande des* Eſcadres de France *&* d'Eſpagne, *leſquelles, aïant le vent contre elles, ne purent prendre d'autre parti que celui d'attendre que les* Anglois *vinſſent les attaquer. Le 24, le S.* de Court *continuant toujours de couvrir avec ſes Vaiſſeaux l'*Eſcadre Eſpagnole, *il s'éleva un vent du* Nord-Eſt *très fort, qui lui fit perdre de vue l'Amiral* Matthews, *& qui obligea les* Vaiſſeaux François *&* Eſpagnols *de ſe retirer vers les Côtes de* Catalogne. *Les deux Eſcadres navigèrent enſemble pendant tout le jour; & le ſoir, le S.* de Court *mit à la cape, après en avoir fait le ſignal par le Canon & par les Fanaux. Les* Vaiſſeaux François *apperçurent le ſignal & rejoignirent le S.* de Court: *mais les* Eſpagnols *ſuivirent leur route, le Vaiſſeau la* Sainte-Eliſabeth *remorquant le* Réal. *On a vu le lendemain l'*Eſcadre Eſpagnole *au-deſſous de* Barcelone: *mais, quoi qu'on n'en ait eu depuis aucune nouvelle, on eſt perſuadé que l'Amiral* Matthews *n'a pas ſuivi les* Eſpagnols, *& que les* Anglois *ne leur ont pris aucun Vaiſſeau, à l'exception du Vaiſſeau le* Poder *qu'ils ont été obligés d'abandonner. Les Relations, par leſquelles on a reçu ici (à* MADRID*) ces nouvelles, ſont remplies des éloges de Don* Navarro *& des Capitaines des Vaiſſeaux de ſon Eſcadre, qui ont en cette occaſion donné les plus grandes marques de courage. On a ſu depuis que le Vaiſſeau le* Neptune *étoit arrivé à* Barcelone; *que les Vaiſſeaux le* Conſtant, *l'*Hercule *&* l'Orient *étoient à* Carthagène; *& on s'attend d'apprendre inceſſamment l'arrivée des Vaiſſeaux le* Réal *& la* Sainte-Eliſabeth, *ainſi que des autres Vaiſſeaux de l'Eſcadre. On vient recevoir en même tems un détail de tout ce qui s'eſt paſſé dans ce combat, pendant lequel chaque* Vaiſſeau Eſpagnol *a été attaqué par deux ou trois, & même par quatre ou cinq* VAISSEAUX ANGLOIS.

Suite de la même Relation.

Cette Relation eſt continuée ainſi dans la *Gazette* du 4 d'Avril, Article de *Madrit*, daté le 27 Mars.

ANNE'E M. DCCXLIV.

VI. GUERRE Sur Mer.

Il eſt arrivé ces jours-ci de Cartagène *un Courier par lequel on a appris que, le* 11 *de ce mois, l'Eſcadre, qui eſt ſous les ordres de Don* Joſeph Navarro, *étoit entrée dans ce Port avec l'*Eſcadre Françoiſe, *commandée par le S. de* Court, *lequel a rejoint l'Eſcadre du Roi près du Cap de* Palos. *Le Vaiſſeau le* Neptune, *qui avoit été obligé de relâcher à* Barcelone, *eſt arrivé auſſi à* Cartagène; *& l'on travaille avec toute la diligence poſſible à le réparer, ainſi que les autres Vaiſſeaux de l'Eſcadre, qui n'ont pu que beaucoup ſouffrir, vu la ſupériorité du nombre des Vaiſſeaux par leſquels ils ont été attaqués. Don* Joſeph Navarro *a envoïé au* Roi, *par le Courier qui a apporté ces nouvelles, une Relation circonſtanciée de tout ce qui s'eſt paſſé par rapport aux deux Eſcadres combinées, depuis leur ſortie de* Toulon *juſqu'à leur arrivée à* Cartagène. *Cette Relation confirme que l'Eſcadre de Sa Majeſté a coulé à fond un Vaiſſeau de trois Ponts de l'*Eſcadre Angloiſe, *nommé le* Marlborough, *& un Brûlot qui s'étoit approché du Vaiſſeau le* Réal, *pour y mètre le feu; qu'un autre* Vaiſſeau de guerre Anglois *a été entièrement démâté, & pluſieurs extrêmement maltraités, entre autres un de* 90 *Canons; que les deux* Eſcadres de France *&* d'Eſpagne *ont mis deux fois l'Amiral* Matthews *dans la néceſſité de reprendre le large, & que le lendemain du combat elles demeurèrent en ligne pendant tout le jour à la vue des* Anglois, *qui ſe tinrent éloignés à une très grande diſtance quoiqu'ils euſſent le deſſus du vent. Depuis que le vent violent de* Nord-Eſt, *qui s'éleva le* 24 *du mois dernier, a contraint les deux Eſcadres de faire voile vers les Côtes de ce Roïaume, elles n'ont découvert aucun Vaiſſeau des Ennemis: mais on a été informé que leur Eſcadre a regagné* Port-Mahon. *Le* Roi *a nommé Lieutenant-Général de ſes Armées Navales Don* Joſeph Navarro, *qui s'eſt conduit avec une habileté & une valeur, auxquelles on ne peut donner trop d'éloges.*

Les *Anglois* eurent dans ce combat 700 Soldats & Matelots de bleſſés, & l'Amiral *Matthews* les fit mètre à terre dès qu'il fut arrivé à *Port-Mahon.* Dans la Lettre que cet Amiral écrivit aux *Commiſſaires de l'Amirauté*, & dont on a vu l'Extrait plus haut, il louoit beaucoup pluſieurs des Officiers de ſon Eſcadre & ſur tout le Contre-Amiral *Rawley*: mais il ſe plaignoit du Vice-Amiral *Leſtock* & de divers autres Officiers. L'*Eſcadre de France*, après avoir accompagné celle d'*Eſpagne* à *Cartagène*, reprit la route des Côtes de *Provence* & mouilla le 13 d'Avril dans la grande Rade de *Toulon*, amenant avec elle quatre *Vaiſſeaux Marchands Anglois*, qu'elle avoit pris dans ſa route. Il reſte à ſavoir qui véritablement eut l'avantage dans ce combat Naval, ou des Eſcadres combinées, dont le ſeul objet étoit de remètre les *Vaiſſeaux Eſpagnols* dans les Ports d'*Eſpagne*, leſquelles ne combatirent, que parce qu'elles ne purent l'éviter, leur deſſein les obligeant de n'en venir au combat que dans ce cas; & qui réuſſirent ſi bien dans ce projet, que l'*Eſcadre Françaiſe* revint tranquillement dans ſon Port après l'avoir exécuté; ou de la *Flote Angloiſe*, dont l'unique but devoit être de détruire les deux *Eſcadres*, ou du moins de les

Retour de l'Eſcadre Françoiſe à Toulon. 13 Avril.

forcer à rentrer dans le Port de *Toulon*; laquelle ne réuſſit point dans ſon deſſein, & qui fut ſi maltraitée que du reſte de la Campagne elle ne pût rien entreprendre de conſidérable. L'Amiral *Matthews* regagna dès qu'il le put la Rade d'*Hières*, pour être en état de veiller à ce qui ſe paſſoit en *Italie*; & les exploits des Vaiſſeaux détachés de ſon Eſcadre, ſe bornèrent à faire de nouvelles violences aux *Gènois*, qui, quoiqu'Amis des *Anglois*, leur paroiſſoient mériter leur indignation, parce que loin de ſe ſoumètre humblement à l'arrangement du *Traité de Worms*, & de livrer le *Marquiſat de Final* au *Roi de Sardaigne*, ils le garniſſoient de Troupes, & ſe mètoient en état de ne ſe pas laiſſer dépouiller aiſément de leur bien.

Violences contre les Genois.

Priſe d'un Vaiſſeau de guerre Anglois. 19 Mai.

Le 19 de Mai, deux *Vaiſſeaux de guerre François*, commandés par le Chevalier de *Conflans* & le S. *Perier* attaquèrent un *Vaiſſeau de guerre Anglois* de 70 Canons; ils s'en emparèrent & le conduiſirent à *Breſt* le 3 du mois ſuivant. Ce Vaiſſeau étoit de l'Eſcadre du Chevalier *Hardi*, qui l'avoit détaché, comme ſon meilleur Voilier, pour donner la chaſſe à un petit Bâtiment. Il le pourſuivoit, lorſqu'il fut rencontré par les deux *Vaiſſeaux François* à 72 lieues des *Berlingues* à l'*Oueſt*. Il avoit le vent ſur eux, ce qui fit qu'ils l'attendirent ſous *Pavillon Anglois*. Ils commencèrent à tirer ſur lui vers les cinq heures après midi après avoir arboré *Pavillon François*. Le combat dura juſqu'à neuf heures du ſoir. Le S. *Thomas Watſon*, Capitaine du *Vaiſſeau Anglois*, mourut le lendemain des bleſſures qu'il avoit reçues. Outre pluſieurs Officiers il y eut beaucoup de gens de l'Equipage tués ou bleſſés. Les *François* eurent trois Officiers bleſſés légèrement; & les Equipages des deux Vaiſſeaux n'eurent en tout que 7 Hommes tués & 27 bleſſés.

Vaiſſeaux Hollandois pris par les Eſpagnols.

Au commencement de Novembre, une *Eſcadre Eſpagnole* commandée par le S. d'*Auteuil*, prit dix *Vaiſſeaux Hollandois*, qui faiſoient partie d'un Convoi deſtiné pour la *Flote Angloiſe* de la *Méditerranée*. Ils étoient chargés d'Agrès & de Munitions de guerre. Le reſte du Convoi, que deux Vaiſſeaux de guerre eſcortoient, ſe ſauva du côté de l'*Afrique* & fut pourſuivi.

Guerre en Italie.

Voïons preſentement ce qui ſe fit en *Italie* pendant cette année. Dans les derniers jours de Février, le *Duc de Modène* revint au Camp de *Fano* ſe mètre à la tête de l'*Armée Eſpagnole*, qu'il avoit laiſſée pendant deux mois ſous les ordres du Comte de *Gages*. Quelques *Frégates Angloiſes*, qui depuis quelques tems étoient venues croiſer dans la *Mer Adriatique* & ſur les Côtes de *Toſcane*, ôtèrent aux *Eſpagnols* la facilité qu'ils avoient de recevoir des ſubſiſtances par la Mer, & les Vivres devinrent ſi rares dans leur Camp, que, le 7 de Mars, ils furent obligés de ſe replier vers *Lorète*, pour s'approcher de l'Abbruzze Ultérieure. Le Prince de *Lobckowitz*, qui par les renforts qu'il venoit de recevoir d'*Allemagne*, ſe voioit à la tête de 30 mille Hommes, ſuivit les *Eſpagnols* dans leur retraite, pour les enga-

Les Eſpagnols abandonnent leur Camp de Fano. 7 Mars.

ger dans quelque Action, dont il pût tirer avantage : mais il y eut ſeulement le 10 une Eſcarmouche entre leur Arrière-Garde & ſes Huſſards. L'Action fut aſſés vive & chacune des deux Armées y perdit environ 120 Hommes. Le *Roi des deux Siciles* qui, ſe tenant prêt à tout évènement avoit mis ſes Places Maritimes en êtat de défenſe, & fait marcher des Troupes vers *Aquila*, fit déclarer à peu près dans ce tems au S. *Allen*, Conſul de la *Nation Angloiſe* à *Naples*; *Qu'il perſiſtoit dans la réſolution de demeurer neutre, par rapport aux circonſtances de la conjoncture actuelle : mais que ſi les Puiſſances du* Traité de Worms *avoient formé quelque deſſein, dont l'exécution pût troubler la tranquillité de ſon Roïaume, il n'étoit pas moins réſolu, dès qu'il en ſeroit inſtruit, de mètre toutes ſes forces en êtat de repouſſer de telles entrepriſes.* Il ne tarda pas à ſe voir dans la néceſſité d'entrer en guerre. *L'Armée Eſpagnole* aiant paſſé le 18 le *Tronto*, qui ſépare l'*Etat Eccléſiaſtique* du *Roïaume de Naples*, & s'étant poſtée ſous le Canon de *Peſcara*, le Prince de *Lobckowitz* la ſuivit juſqu'au bord du *Tronto*, qu'il ne différa de paſſer que juſqu'au retour d'un Courier qu'il avoit fait partir pour *Vienne*, afin d'avoir les ordres de la *Reine de Hongrie* ſur le parti qu'il avoit à prendre. Pendant ce tems le *Roi des deux Siciles* envoïa ſes Troupes joindre celles d'Eſpagne, & lui-même vint ſe mètre à leur tête au Camp de *Peſaro*. Le jour même qu'il partit de *Naples*, il fit publier & tenir à ſes Miniſtres dans les Cours Etrangères le Manifeſte que voici.

Eſcarmouches. 10 Mars.

Précautions de la Cour de Naples

Déclaration du Roi des deux Siciles au Conſul Anglois.

Les Eſpagnols ſe retirent dans le Roïaume de Naples.

Le Prince de Lobckowitz les ſuit.

Le Roi des deux Siciles joint ſes Troupes à celles d'Eſpagne & les commande lui-même.

Manifeſte de ce Prince. 13 Mars.

LA ſituation préſente des Affaires en Italie *eſt un motif qui porte le* Roi des deux Siciles *à informer le Public de la ponctuelle exactitude avec laquelle Sa Majeſté, tant l'année dernière que celle-ci, a ſacrifié tous les liens de la tendreſſe, de la reconnoiſſance & de l'attachement qui la lient à Sa* Majeſté Catholique *ſon auguſte Père, pour ne s'attacher qu'à la plus exacte obſervation de la Neutralité qu'il avoit promiſe en 1742 à Sa* Majeſté Britannique *de garder entre les Puiſſances qui ſont en guerre au ſujet de la Succeſſion de l'*Empereur CHARLES VI *de glorieuſe mémoire.*

Toute la malignité, dont les Hommes ſont capables, ne peuvent obſcurcir les preuves éclatantes que Sa Majeſté a données de ſa droiture, dans toutes les occaſions qui s'en ſont préſentées. Il a été permis aux Anglois *de négocier en toute liberté dans les Etats de Sa* Majeſté Sicilène, *& même de s'y pourvoir de tout ce qu'ils ont voulu pour leurs Eſcadres dans la* Méditerranée. *La* Cour de Vienne *a ſu que ſes Sujets pouvoient jouir de la même liberté dans les* deux Siciles *& ſur la Côte de* Toſcane. *On n'a point permis aux* Armées Eſpagnoles *de tirer des Etats de Sa Majeſté, ni Armes, ni Soldats, ni aucunes Munitions de guerre; & toute l'*Europe *eſt informée des dangers & des malheurs auxquels l'Artillerie & les autres Munitions des* Eſpagnols *ont été expoſées en Mer & ſur les Côtes d'*Italie, *parce qu'il ne leur étoit pas libre de ſe ſervir des Ports ni des Païs que Sa* Majeſté Sicilène *poſsède en* Italie.

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIV.

La poſition des Ennemis de Sa Majeſté Catholique *dans ce Païs-là, pendant tout le tems du Printems, de l'Eté & des deux Hivers, a été ſans doute un état ſenſible, non ſeulement pour un Fils, mais pour toute autre perſone qui eut eu tant ſoit peu d'attachement pour l'Auguſte* Maiſon de Bourbon. *Cependant rien n'a ébranlé la conſtance de Sa Majeſté. Elle a voulu conſerver une impartialité rigoureuſe dans un tems où, ſans cette circonſtance, les Etats & les Forces de la* Maiſon d'Autriche *auroient reçu le coup mortel, que l'Armée du* Comte de Gages *auroit été en état de leur porter, s'il eût reçu un renfort médiocre.*

Après des ſacrifices ſi publics & une bonne-foi ſi marquée, dont les exemples ſont ſi rares, & qui eſt d'autant plus eſtimable que la pratique n'en pouvoit que coûter beaucoup à un cœur comme celui de Sa Majeſté Sicilène, *Elle croïoit qu'ils lui auroient attiré le retour & la gratitude des Puiſſances intéreſſées, qu'elles auroient rendu juſtice à la droiture du Roi, à ſa conſtance & à ſon honneur, qui ſont la règle unique & invariable de ſa conduite.*

Mais quelque immuable que ſoit la vertu en elle-même, ſes voies ne ſont pas toujours uniformes. Elle perd de ſon prix, elle ceſſe d'être une vertu & dégénère en un véritable vice, quand elle ne prend pas un ſage conſeil dans l'occaſion, & qu'elle ne change pas de meſures dès que les choſes prennent un cours différent.

Sa Majeſté n'a pas cru que la nouvelle ſituation des Affaires en Allemagne, *& ſurtout en* Italie *lui permit, en qualité de Père prudent & de Monarque qui voit le feu de la guerre s'allumer de plus en plus dans le voiſinage des Peuples que Dieu lui a confiés, de différer de prendre les précautions & d'emploïer les moïens néceſſaires pour entretenir la tranquillité dans ſes Etats; moïens dont juſqu'alors n'avoit pas eu beſoin un Prince pacifique, qui ne prend aucune part aux prétentions de tant de Puiſſances.*

Le Roi *ne pouvoit voir ſans une vive douleur que le fléau de la Guerre pénètrât dans ſes Etats, affligeât ſes Sujets & les mît à la diſcrétion des cruautés & des brigandages, qui ſont les effets attachés aux incurſions des Armées ennemies & aux Batailles, ſi Sa Majeſté ne ſe trouvoit elle-même préſente & à portée d'aider, de ſecourir & de défendre ſes chers Sujets, & de pourvoir à leur ſureté. Cette aſſiſtance néanmoins ne pourroit produire que peu d'effet, ſi elle n'étoit accompagnée de la force, qui dans les tems de troubles & de malheurs tient lieu de raiſon & de loi, & qui eſt l'unique interprète de la juſtice.*

Outre cette néceſſité, qui eſt commune à Sa Majeſté & à tous les Souverains qui voient le feu de la Guerre approcher de leurs Etats, Sa Majeſté a encore un autre motif. Les Miniſtres de la Cour de Vienne *ont laiſſé échapper beaucoup d'indices des vues qu'ils avoient ſur les* deux Siciles. *Ils ſe ſont même conduits de façon que toute l'*Europe *a pu combiner aiſément le bruit qui s'eſt répandu par tout de cette manœuvre, avec la répugnance opiniâtre que cette Cour a marquée pour l'obſervation d'une ſincère & parfaite Neutralité; & l'on en ſait aſſés pour conclure quel ſoupçon contribue à mètre les armes entre les mains du* Roi.

Comme

Comme cette réſolution de Sa Majeſté eſt l'effet des plus mures réfléxions qu'Elle a faites ſur ce qu'exigent d'Elle, d'un côté les règles & les uſages de la Neutralité qu'Elle a promiſe, & de l'autre le devoir que lui impoſent les Loix Divines & Humaines pour la défenſe de ſes Peuples, Elle n'aura jamais d'autre but que celui de procurer la ſureté & la tranquillité de ſes Etats; & ſon unique deſir ſera de cultiver ſincèrement & indiſtinctement l'amitié des Puiſſances qui ſe renfermeront dans les bornes des Loix, & qui ſe croiront obligées d'uſer des mêmes égards qu'Elle a pour elles.

Donné à Naples *le* 25 *Mars* 1744.

Le Prince de *Lobckowitz* ne fut pas pluſtôt inſtruit des intentions de ſa Cour, qu'il agit en conſéquence. Il laiſſa ſur le bord du *Tronto* 2 mille Hommes ſous les ordres du Comte de *Traun*; & prit avec le reſte de ſon Armée le chemin de la *Campagne de Rome*, à deſſein de pénètrer dans le Roïaume de *Naples*, par la Ville de *San-Germano*, qui fait la frontière de la *Terre de Labour*. Il comtoit d'être favoriſé dans l'exécution de ſon projet par l'*Eſcadre Angloiſe* de la *Méditerranée*. Ce mouvement des *Autrichiens*, fit réſoudre dans un Conſeil de guerre, qui ſe tint le 11 ou le 12 d'Avril à *Chieti*, que les deux Armées combinées ſe ſépareroient; & que les *Troupes Napolitaines* iroient camper à *San-Germano*, tandis que celles d'*Eſpagne* ſe rendroient à *Celano*, pour ſe rejoindre enſuite, ſi l'Armée de la *Reine de Hongrie* s'avançoit ſur les Terres du *Roïaume de Naples*. Cette réſolution fut exécutée promtement; &, le Prince de *Lobckowitz* étant arrivé, le 2 d'Avril, avec toutes ſes Troupes à *Monte-Rotondo*, celles d'*Eſpagne* & de *Naples* ſe réunirent en Corps d'Armée & ſe diſpoſèrent à marcher au devant de l'Ennemi. Le *Roi des deux Siciles* avec 17 mille Hommes ſe campa près d'*Arpino*; & le Comte de *Gages*, ſuivi d'un pareil nombre de Troupes, entra dans l'*Etat Eccléſiaſtique*, & fit occuper par des Détachemens les Villes de *Froſinone*, de *Firenzino*, de *Valmontone*, de *Zaguerola* & quelques autres juſqu'à *Tivoli*. Pendant que les *Eſpagnols* & les *Napolitains* s'éloignoient du *Tronto*, le Comte de *Traun* avec mille Hommes d'Infanterie de ſon Détachement, auxquels il fit paſſer cette Rivière, mit l'*Abbruzze Ultérieure* à contribution; & peu de tems après il alla rejoindre le gros de l'*Armée Autrichiène*. Celle des *Alliés* quita le Camp d'*Arpino* pour en aller occuper un autre ſous *Velletri*, dans lequel elle ſe mit à l'abri de toute inſulte, ſoit par la ſituation naturelle du lieu, ſoit par les retranchemens dont elle ſe couvrit de toutes parts. Le Prince de *Lobckowitz* de ſon côté s'étant rendu le 6 de Juin, ſur les Hauteurs de *Fagiola*, vis-à-vis de *Velletri*, répandit dans l'*Etat Eccléſiaſtique* & ſur les frontières du *Roïaume de Naples* ce *Reſcrit* de la *Reine de Hongrie*, pour eſſaïer de ſoulever les *Napolitains*.

Le Prince de Lobckowitz entre d'entre dans le Roïaume de Naples. Avril.

Mouvemens des Eſpagnols & des Napolitains.

L'Abbruzze ultérieure miſe à contribution par les Autrichiens. Avril.

Les Alliés vont camper à Velletri. Mai.

Le Prince de Lobckowitz va camper vis à-vis des Alliés. 6 Juin.

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIV.

Reſcrit de la Reine de Hongrie, contre le Roi des deux Siciles.

MARIE-THE'RESE, &c. *Il eſt connu de quelle manière le* Roi Catholique *& le* Roi des deux *Siciles, ſans égard pour leur acceſſion au* Traité définitif, *conclu à* Vienne *en* 1738, *entre l'*Empereur CHARLES VI *notre* Père *& le* Roi Très Chretien, *ont refuſé de nous reconnoître en qualité de légitime Héritière des Etats, qui nous appartiennent par le Droit de la Nature & par celui de Succeſſion. Ils ont tenté, ſous des prétextes recherchés & contre la diſpoſition des Traités les plus ſolemnels, à envahir la* Lombardie, *pour en former un Patrimoine à l'*Infant Don PHILIPPE. *Le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & la crainte d'un Bombardement dont la Ville de* Naples *fut menacée il y a deux ans, obligèrent le* Roi des deux Siciles *de rappeller ſes Troupes dans l'intérieur de ſon Roïaume & de promètre l'obſervation d'une exacte Neutralité; engagement qui ne le mètoit à couvert qu'autant qu'il ſeroit attentif à ne point s'en écarter, puiſqu'il n'y avoit aucun engagement réciproque de notre part, ou de celle du* Roi de la Grande-Bretagne. *Le* Roi des deux Siciles *a enfraint cette Neutralité par les ſecours qu'il a fait parvenir à l'*Armée Eſpagnole, *au moïen de feintes Déſertions & par de petits Détachemens qui prenoient des chemins détournés pour s'y rendre. Il a enſuite recueilli cette Armée dans ſes Etats, & a fait marcher des Troupes pour la ſoutenir, achevant par là de rompre toute Neutralité.*

Fondée ſur des motifs ſi légitimes & conſidérant que nous ſommes pleinement rétablie dans tous nos Droits, par la conduite injuſte de nos Ennemis, nous avons réſolu, avec l'aſſiſtance du Tout Puiſſant, de conquérir les Roïaumes de Naples *&* de Sicile, *afin d'y ramener la paix & la tranquillité, dont on ne doit point eſpérer de jouir tant qu'une Branche de la* Maiſon de Bourbon *règnera en* Italie. *En nous rendant aux Peuples de ces deux Roïaumes, nous ne penſons nullement à leur donner une Amniſtie du paſſé. Ils ne nous ont point offenſée, & nous n'avons rien à leur pardonner. Nous ſommes aſſurés de l'attachement ſincère & inaltérable, qui eſt gravé pour nous dans leurs cœurs. Nous n'avons donc à leur faire éprouver que les effets de notre protection & de notre bienveillance, en exauçant leurs juſtes ſouhaits & en remèdiant à leurs Griefs. S'il s'en trouve parmi eux que la contrainte d'un état forcé met dans le cas du pardon, nous le leur accordons avec autant d'étendue qu'ils peuvent en avoir beſoin, perſuadée qu'ils s'en rendront dignes par leur fidélité & par leur attachement.*

Le reſte de ce *Reſcrit* n'étoit qu'un long détail des graces que la *Reine de Hongrie* promètoit aux Sujets des *deux Siciles*, pour les animer à la révolte. Un Hiſtorien de qui j'emprunte quelquefois les idées (1), ajoute, *qu'il faut convenir qu'il eſt émané de la* Cour de Vienne *peu d'Ecrits auſſi violens que celui-ci.* La *Reine*, en l'envoïant au Prince de *Lobckowitz*, qu'elle y nommoit ſon *Viceroi de Naples & de Sicile*, l'accompagna d'une riche Epée,

(1) MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*EUROPE, &c. T. II. p. 88.

afin, dit l'Auteur que je viens de citer, *de l'exciter à mètre en usage toute sa valeur & tous ses talens pour le succès d'une Cause si juste.*

Quelque magnifiques & quelque flateuses que fussent les promesses de la *Reine de Hongrie*, son Conseil eut tort de se flater qu'elles dussent produire quelque Révolution dans les *deux Siciles*. Bien loin qu'elles séduisissent persone, les Magistrats de plusieurs Villes crurent qu'il étoit de leur devoir de faire brûler publiquement ce *Rescrit* injurieux à leur Souverain; & le Peuple applaudit à ces justes exécutions. Les Habitans des deux Roïaumes n'avoient pas oublié que les *Allemands* les avoient traités plustôt en Esclaves qu'en Sujets du même Souverain; & d'ailleurs leur génie s'est toujours mieux accommodé de la *Domination Espagnole* que de toute autre. Tout le monde resta donc dans le devoir, & l'*Europe* put voir que les *Napolitains* & les *Siciliens* n'avoient pas moins d'attachement & de fidèlité pour leur *Roi*, que leur *Roi* n'avoit de confiance en eux.

Peu de fruit du Rescrit de la Reine de Hongrie.

Les deux Armées ennemies restèrent quelque tems en présence couvertes de retranchemens difficiles à forcer; ce qui surtout étoit vrai pour celle des Alliés. Comme elles étoient à peine éloignées d'une Lieue, on ne cessoit de se canoner de part & d'autre, & tous les jours il se passoit quelques petites Actions entre leurs divers Détachemens. En voici les plus considérables. Le 6 de Juin, le Prince de *Lobckowitz* fit un mouvement pour s'approcher de *Velletri*. Les *Troupes Espagnoles* & *Napolitaines* sortirent de leurs Retranchemens: mais les *Autrichiens* ne jugèrent pas à propos de les attaquer; & le tout se termina par des Escarmouches entre quelques Corps de Cavalerie légère. Le lendemain un Détachement considérable de *Dragons Espagnols* fondit avec tant de vivacité sur la *Cavalerie Hongroise*, qu'il en mit en fuite & dispersa totalement trois Escadrons, sur lesquels il fit plusieurs Prisoniers. Le 9 & le 10, les *Autrichiens* eurent leur revanche. Les *Waradins* de leur Armée aiant attiré dans une Embuscade un Corps de *Miquelets*, en tuèrent 40 & les mirent en fuite. Le lendemain un Régiment de *Cavalerie Napolitaine* fut coupé par un Régiment de *Hussards*, & perdit quelques Hommes, en s'ouvrant un passage pour regagner le Camp. Le 11, le Prince de *Lobckowitz*, apparament à dessein d'engager les *Alliés* dans une Affaire embarassante, ou peut être seulement pour avoir ses subsistances plus aisément, recula son Camp de celui des *Alliés*, & retira les Détachemens qu'il avoit placés sur les Hauteurs, vis-à-vis de *Velletri*. Quelques *Troupes Espagnoles* allèrent sur le champ s'en emparer. Le meme jour le *Roi des deux Siciles* tint un Conseil de Guerre, pour examiner s'il étoit à propos de présenter la Bataille aux *Autrichiens*. Les avis furent partagés. Le *Duc de Modène* & le Comte de *Gages*, dirent, *Qu'ils ne voïoient aucune raison de risquer une Action générale : Que le Prince de* Lobckowitz *ne pouvoit, sans courir de grands risques entreprendre de forcer le Camp de Sa* Majesté Siciliène : *Que vraisemblablement il seroit bientôt*

Différentes petites Actions. 6, 7, 9, 10 Juin.

Le Prince de Lobckowitz s'éloigne du Camp des Espagnols. 11 Juin.

Conseil de Guerre où les Alliés se déterminent à ne point livrer Bataille.

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E M. D. C. C. XLIV.

réduit, par la rareté des ſubſiſtances, à prendre le parti de ſe retirer; & que la retraite lui pourroit être auſſi déſavantageuſe que la perte d'une Bataille. Cet avis aiant prévalu, le *Roi des deux Siciles* fit ajouter de nouveaux retranchemens à ceux qui couvroient déja ſon Camp.

Le Prince de Lobcowitz tente de faire une double diverſion, qui lui réuſſit mal. Juin.

Quelques jours après, comme le Prince de *Lobckowitz* vit qu'il ne pouvoit rien entreprendre, tant que toute l'Armée des *Alliés* reſteroit dans le Camp qu'elle occupoit, il fit paſſer un Détachement au-delà du *Tronto* juſqu'à *Civitella*, tandis qu'un autre s'avançoit vers *San-Germano*. Cette double diverſion devoit diviſer les Forces des Ennemis & pendant qu'il en marcheroit deux Détachemens conſidérables vers ces deux Poſtes, le Prince de *Lobckowitz* ſe propoſoit d'attaquer lui-même avec le gros de ſon Armée le Camp des *Alliés*; dans lequel il ne ſeroit pas reſté ſuffiſamment de Troupes pour le défendre. Le Comte de *Gages* ne prit point le change. Il laiſſa les deux *Détachemens Autrichiens* faire un mouvement inutile; & pendant ce tems, il fit attaquer par trois endroits différens les Retranchemens garnis de Bateries, que les *Autrichiens* avoient conſtruits ſur la Montagne de *Notre-Dame des Anges*. Dès que le Prince de *Lobckowitz* en eut avis, il envoïa deux Régimens au ſecours des *Huſſards* & des *Croates* qui défendoient ce Poſte. Il les fit enſuite ſoutenir par un troiſième Régiment, parce que le Détachement des *Alliés* avoit reçu du renfort: mais les *Eſpagnols* & les *Napolitains*, animés par la préſence du *Roi des deux Siciles* qui commandoit lui-même l'attaque des Retranchemens, chargèrent ſi vivement le premier Régiment qu'ils eurent en tête, qu'ils l'enfoncèrent & le mirent en déroute. Sa retraite précipitée porta le déſordre dans les deux autres; & les *Autrichiens*, obligés de fuir, abandonnèrent non ſeulement le Poſte de *Notre-Dame des Anges*, mais encore deux autres qui n'en étoient pas éloignés. Ils eurent en cette occaſion un grand nombre d'Officiers & de Soldats tués ou bleſſés. Ils y perdirent 4 pièces de Canon de Bronze; & les *Alliés*, qui n'eurent que peu de monde de tué, leur firent 600 Priſoniers, entre leſquels étoient un Lieutenant-Général, l'Ingénieur en chef de l'Armée, un Colonel, un Lieutenant-Colonel & pluſieurs autres Officiers. Cet avantage remporté par les *Eſpagnols* & les *Napolitains* jeta la conſternation dans les *Troupes Autrichiènes*; & même quelques-uns de leurs Bagages s'étant retirés avec précipitation à *Rome*, y causèrent une telle alarme, que l'on en ferma les Portes à midi, pour ne les rouvrir que ſur le ſoir.

Les Alliés chaſſent les Autrichiens d'un Poſte avantageux. 17 Juin.

Le Prince de Lobcowitz tente inutilement de reprendre les Poſtes qu'il avoit perdus. 18 Juin.

Le premier ſoin des *Eſpagnols* fut de ſe fortifier dans les trois Poſtes dont on venoit de ſe rendre maître; & ce fut inutilement que, le lendemain, le Prince de *Lobckowitz* fit attaquer à deux différentes fois le Poſte de *Notre-Dame des Anges*. Ses Troupes furent repouſſées avec perte; & dans ces deux attaques, où les *Eſpagnols* n'eurent qu'un Capitaine & 4 Soldats tués, ils firent Priſoniers pluſieurs Officiers & 50 Soldats. Après

Les deux Armées

VI. GUERRE En Italie.

cette Action les deux Armées ſe cantonèrent; & pendant quelque tems elles ne firent rien qui mérite d'être rapporté. Les *Eſpagnols* & les *Napolitains* ne s'écartèrent point de *Velletri*: mais le Prince de *Lobckowitz*, qui ſe trouvoit trop ſerré dans ſon Camp, s'étant retiré du côté de *Rome*, établit ſon Quartier général à *San-Marino*, tandis que ſes Bagages allèrent à *Monte-rotondo*. Son Armée étoit alors réduite à 13 ou 14 mille Hommes, & ſa Cavalerie preſque démontée par une maladie qui s'étoit répandue parmi les Chevaux. Ils ſe cantonnent.

Les *Eſpagnols* & les *Napolitains* reſtèrent tranquilles dans leurs Cantonemens juſqu'à la fin de Juillet. Alors une grande quantité de Bâtimens de tranſport que les *Anglois* avoient pris ſoin de raſſembler à *Fumicino*, joints aux mouvemens de pluſieurs Régimens que le Prince de *Lobckowitz* avoit fait marcher du côté de la Mer, donnant lieu de croire qu'il vouloit faire un embarquement pour tenter une déscente ſur la Côte du *Roïaume de Naples*, obligèrent les *Alliés* à redoubler leur attention ſur ſes véritables projets, dont ils furent bientôt inſtruits. Faux mouvemens des Autrichiens.

La nuit du 10 au 11 d'Août, les mêmes Troupes qui marchoient vers la Mer, ſous le commandement du Comte de *Braun*, leſquelles étoient compoſées de 6 Bataillons, de 22 Régimens de Cavalerie, de 4 Régimens de *Huſſards* & de mille *Eſclavons*, changèrent ſubitement de route; &, par une Marche forcée, ſe trouvèrent à portée d'attaquer par la gauche le Camp du *Roi des deux Siciles*. Le Quartier, où la Brigade d'*Irlande* étoit avec 2 Régimens de Dragons, fut ſurpris, & cette Brigade extrêmement mal traitée. Le Comte de *Braun* pénètra juſques dans la Ville de *Velletri*, qui n'étoit défendue que par un petit nombre de Troupes, parce que l'on avoit cru néceſſaire de ſonger principalement à la garde de la Montagne de *Fagiola*. Pendant que le Détachement du Comte de *Braun* s'occupoit au pillage, & brûloit les Maiſons occupées par les *Officiers Eſpagnols*, le Prince de *Lobckowitz* attaqua de ſon côté la Montagne par différens endroits. Le Comte de *Gages*, à la tête de quelques *Brigades Eſpagnoles* ſoutint ces attaques & repouſſa par tout les *Autrichiens*. La Brigade de la *Reine* & le Régiment des *Albanois* ſe diſtinguèrent d'une manière particulière en cette occaſion. Mais il eut été difficile que le Comte de *Gages*, beaucoup plus foible que le Prince de *Lobckowitz*, eût pu conſerver la Montagne, ſi le *Roi des deux Siciles* ne fût venu lui-même charger les *Allemands* à la tête de ſon Régiment des *Gardes-Eſpagnoles*. Sa préſence encouragea tellement les *Eſpagnols* & les *Napolitains*, qu'ils obligèrent les *Autrichiens* à ſe retirer. Ce fut d'ailleurs en vain que le Corps, entré ſous la conduite du Comte de *Braun* dans *Velletri*, s'étoit flaté de reſter Maître de la Place. Il en fut chaſſé par le Duc de *Caſtro-Pignano*, qui, ſecondé de Don *Placide de Sangro* Lieutenant-Général & de Don *Guillaume Lacy* Maréchal de Camp, tomba ſur ce Corps avec tant de Attaque du Poſte de la Montagne de Fagiola. 11 Août.

VI. GUERRE en Italie.

furie, que les *Allemands* eurent à peine le tems de ſe reconnoître. Ils prirent la fuite. Le Duc d'*Atriſco*, qui commandoit une partie de la *Cavalerie Eſpagnole*, ſe joignit au Duc de *Caſtro-Pignano* pour les pourſuivre; & toutes les Troupes de la *Reine de Hongrie*, tant celles-ci, que celles avec leſquelles le Prince de *Lobckowitz* avoit eſſaïé de déloger les *Eſpagnols* de la Montagne, furent pouſſées ſans relâche juſqu'au-delà de leur Camp. Les *Alliés* prirent 800 Soldats & beaucoup d'Officiers, parmi leſquels on comtoit le Général *Novati*. Les *Autrichiens* eurent environ 3 mille Hommes tués ou bleſſés; le Général d'*Olonne* fut du nombre des premiers, & le Comte de *Braun* du nombre des ſeconds. Du côté des *Alliés*, le Comte de *Beaufort* Lieutenant-Général mourut de ſes bleſſures; & le Comte *Mariani*, que la Goute retenoit malade à *Velletri*, fut fait Priſonier. Il y eut pluſieurs Officiers de bleſſés, ſur tout dans le Régiment des *Gardes Wallones* qui ſe batit avec ſa valeur ordinaire & fit un grand nombre de Priſoniers. Telle fut le ſuccès de cette entrepriſe, que la ſageſſe des meſures du Prince de *Lobckowitz* rendoit digne ſans doute d'en avoir un meilleur. Un Hiſtorien, que je copie quelquefois (1), dit que, *ſi l'on en croit les* Autrichiens, *ils n'ont manqué que de quelques momens le* Roi des deux Siciles *& le* Duc de Modène; *mais que ce qui n'eſt pas douteux, c'eſt que les* Eſpagnols *ont perdu beaucoup plus que les Ennemis.* Il ajoute même: *De tous les Ecrits qui ont paru ſur l'Affaire de* Velletri, *la Lettre d'un* OFFICIER AUTRICHIEN *m'a paru mériter toute préférence.* Voici cette Lettre qu'il rapporte, & dont il dit, *qu'on s'appervra facilement que la prévention n'influe pas beaucoup dans le jugement* de ſon Auteur.

Lettre d'un Officier Autrichien ſur la même Affaire.

POUR réduire au point du vrai l'évènement de ce qui s'eſt paſſé, le 11 de ce mois, entre notre Armée & celle combinée des Eſpagnols *& des* Troupes Napolitaines, *je puis vous aſſurer, en confidence, que dans l'Affaire de la* Montagne *nous avons perdu ſans en rien rabaiſſer environ 15 cens Hommes, & dans celle ſous* Velletri *au-delà de 500. Nous ſerions infailliblement venus à bout d'emporter la* Montagne, *puiſque le Régiment d'*Andreaſi, *après quatre heures de feu, ſe trouvoit déja ſous le Canon; & qu'il ne reſtoit plus, ſur les neuf heures, que le dernier Retranchement à forcer: mais, comme ce Régiment ne fut point ſoutenu par un ſecours de 500 Hommes de Troupes fraiches, que le Général* Andreaſi *avoit fait demander juſqu'à trois fois, & que d'ailleurs il manquoit de Munitions, il fut obligé de ſe retirer. C'eſt par une ſuite de jalouſie contre ce Général & pour lui enlever la gloire qu'il étoit prêt de remporter, qu'on empêcha ce ſecours; à l'occaſion de quoi on fit jouer certains reſſorts, dont il eſt inutile de faire ici mention. Il ſuffit de dire que ce Général a combatu pendant l'eſpace d'une heure & demie; qu'il a été bleſſé; & que ſon Régiment, qui a plus ſouffert qu'aucun de ceux qui ont donné, a perdu 500 Hommes. C'eſt ainſi que pour des pointilles, la* Reine

(1) MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*EUROPE. T. II. P. 257, &c.

ſe trouve mal ſervie. Nous aurions même enlevé dans Velletri *le* Roi des deux Siciles, *le* Duc de Modène *& M. de* Gages, *ſi les Régimens de* Miglio *& de* Birlichingen *n'avoient pas retardé leur jonction d'une heure au delà de ce qui leur avoit été fixé. Si l'exécution eût répondu au projet, il eſt ſur que nous nous ſerions rendus Maîtres de la* Montagne; *que les* Eſpagnols *& les* Napolitains *auroient été perdus, & que nous ne nous trouverions pas aujourd'hui dans le cas de continuer à ſouffrir bien du mal & de la misère. Il eſt certain que, ſelon le rapport de bien des gens, la perte des* Eſpagnols *& des* Napolitains *ne monte en tout, Morts, Bleſſés & Priſoniers compris, qu'à 2 mille 500 Hommes. Nous ſommes tous dans de grandes inquiétudes, parce qu'il nous eſt revenu que M. de* Gages *veut avoir ſa revanche; & que l'on craint qu'il ne ſurprenne notre Quartier général; ce qu'on ſait pouvoir aiſément lui réuſſir.*

Il ſeroit difficile de deviner ſur quel fondement l'Ecrivain, qui me prête cette Lettre, prétend que la perte des *Alliés* fut beaucoup plus conſidérable que celle des *Autrichiens*; puiſque cette Lettre aſſure que les *Alliés* ne perdirent pas plus de 2 mille 500 Hommes en comtant Morts, Bleſſés & Priſoniers, & qu'elle avoue que dans les deux attaques, les *Autrichiens* eurent plus de 2 mille Hommes de tués. Qu'on joigne à ce nombre ceux qui périrent dans la retraite précipitée de leur Armée pourſuivie par un Ennemi vainqueur, les Bleſſés & les Priſoniers de guerre, on verra que leur perte a du paſſer de beaucoup celle de leurs Ennemis. Au reſte la crainte où les *Autrichiens* étoient d'être attaqués dans leur Camp, n'avoit aucun fondement. Il ne paroît pas que les *Alliés* en euſſent formé le deſſein; il ſemble même qu'ils s'en tenoient à la réſolution, priſe dans le conſeil du 11 de Juin, de mètre le Prince de *Lobckowitz* dans la néceſſité de ſe retirer. Les deux Armées reſtèrent donc en repos dans leurs Camps, ſans qu'il ſe paſsât autre choſe que quelques Eſcarmouches de tems en tems. Le deſſein du Prince de *Lobckowitz* étoit de ſe retirer dans la *Lombardie* ou dans le voiſinage de ce Païs: mais il vouloit dérober ſa Marche aux *Alliés*, pour n'être pas inquiété dans ſa retraite. Ce fut pour cette raiſon que dans le cours du mois d'Octobre, il fit défiler à différentes fois ſes Bagages, & qu'enfin, le 30 du même mois, après divers mouvemens par leſquels il ſembloit vouloir engager les *Alliés* au combat, il fit attaquer ſur le ſoir un Poſte avancé, par un Corps de *Huſſards*, qui furent repouſſés, & pendant qu'il occupoit ainſi les Ennemis, il ſe mit en marche pour aller à *Monte-Roſſo*. Ce ne fut que le lendemain matin que le *Roi des deux Siciles* apprit que les *Autrichiens* étoient décampés. La plus grande partie de ſa Cavalerie étoit alors au fourage; ce qui fut cauſe qu'on ne put les pourſuivre aſſés tôt, & qu'ils eurent le tems de paſſer le *Tibre* & d'en rompre les Ponts, avant que d'être atteints. Comme on achevoit de les détruire, l'Avant-garde des *Alliés* compoſée de

Le Prince de Lobckowitz ſe retire en Lombardie. 30 Octobre.

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLIV.

Dragons & de *Miquelets*, arriva ſur le bord du *Tibre*. Le feu fut très vif de part & d'autre, & les deux Armées eurent quelques Officiers & pluſieurs Soldats tués ou bleſſés. Le Prince de *Lobckowitz* continua ſa marche vers *Viterbe*; & ce ne fut que le 5 d'Octobre que les *Alliés* après avoir jété deux Ponts ſur le *Tibre*, purent le paſſer. Toutes leurs Troupes ne furent raſſemblées qne le 7 dans le Camp que les Ennemis avoient quité le 3. Je ne ſuivrai point ces deux Armées dans leurs Marches. Le Prince de *Lobckowitz* exécuta ſon deſſein, mais ce ne fut pas ſans eſſuïer quelques Eſcarmouches, qui lui furent toutes déſavantageuſes, comme il eſt preſque inévitable pour une Armée qui ſe retire pourſuivie par un Ennemi ſupérieur en force. Après que le Prince de *Lobckowitz* fut arrivé dans le *Bolonois*, les *Eſpagnols* allèrent prendre leurs Quartiers dans le Duché de *Spolète*. Les *Napolitains* avoient repris quelque tems auparavant la route de leur Païs.

On loua beaucoup la conduite du Comte de *Gages* durant cette Campagne. Quoique pendant longtems il eut eu moins de Troupes que le Prince de *Lobckowitz*, il ſut conſerver ſa petite Armée, malgré les tentatives de l'Ennemi pour l'entamer; & la faire ſubſiſter avec abondance malgré les efforts de ce même Ennemi pour lui rendre les Vivres difficiles. Il ſe maintint dans la *Romagne* juſqu'à ce que les *Troupes Napolitaines* fuſſent à portée de le joindre. On le vit toujours attaquer à propos, & n'attaquer jamais ſans en retirer quelque fruit. Ce qui fut le plus loué, c'eſt l'attention qu'il eut de réparer les pertes continuelles que différentes petites Actions, les Déſertions & les Maladies occaſionoient à ſa petite Armée. Comme il ne pouvoit recevoir, d'*Eſpagne*, & même très rarement, que de petits Renforts, il leva des Soldats dans le Païs même, & prit les *Napolitains* qui ſe préſentèrent préférablement, à tous autres. Il les incorpora dans ſes *Régimens Eſpagnols*, & parvint au moïen des petits avantages qu'il remportoit continuellement, à perſuader aux *Napolitains* que les *Allemands* n'étoient rien moins qu'invincibles.

En Piémont.

Si la Campagne du Prince de *Lobckowitz* ne procura pas beaucoup de gloire aux Armes de la *Reine de Hongrie*, elle fut très utile à la Cauſe commune, parce que, ſi les *Eſpagnols* avoient pu pénètrer dans la *Lombardie* & de là dans les Etats du *Roi de Sardaigne*; ce Prince auroit été hors d'état d'empêcher les *Troupes Eſpagnoles* & *Françoiſes* de paſſer les *Alpes*, pour ſe porter enſuite en *Lombardie*.

Les Troupes réunies de France & d'Eſpagne paſſent le Var. 2 Avril.

Le *Roi de France* aiant joint aux *Troupes Eſpagnoles* commandées par le Marquis de *La Mina* ſous l'*Infant Don* PHILLIPPE, une *Armée Françoiſe* aux ordres du *Prince de Conti*; ces deux Armées réunies s'aſſemblèrent dans le mois de Mars au Camp de *Saint-Laurent* ſur le bord du *Var*, qui ſépare la *Provence* du *Comté de Nice*. Une partie de cette Armée paſſa cette Rivière le 2 d'Avril & les jours ſuivans, pour aller camper à *Sainte-Marguerite*, d'où quelques

quelques Troupes furent détachées pour s'emparer du Château d'*Apremont* & de quelques autres Poſtes. Ce fut alors que 8 Bataillons, qui compoſoient la Garniſon de *Nice*, en ſortirent pour ſe retirer dans les Retranchemens que le *Roi de Sardaigne* avoit fait conſtruire près de *Ville-Franche* & de *Montalban*; & le Parlement de *Nice* envoïa des Députés à l'*Infant*, pour l'aſſurer de la ſoumiſſion des Habitans du *Comté*, dont cette Ville eſt la Capitale. Deux *Frégates Angloiſes*, qui s'étoient approchées de la Côte, incommodèrent un peu l'Aile droite de l'Armée des *Alliés*; mais quatre Pièces de Campagne qu'on leur oppoſa, les forcèrent bientôt de s'éloigner & l'on couvrit le flanc de l'Armée d'une autre Baterie de 4 Canons de 24 Livres de Bale, qui ne leur permit pas de ſe rapprocher. Le 12, les *François* & les *Eſpagnols* allèrent ſe poſter devant les Retranchemens de *Ville Franche*, & l'on fit les diſpoſitions néceſſaires pour les attaquer la nuit du 13 au 14: mais un Orage qui ſurvint avec une pluïe abondante, obligea de remètre au 19 l'exécution de ce deſſein. On garnit de Troupes les Hauteurs de *Sainte-Marguerite*; on en fit marcher d'autres vers *Caſtel-Novo* pour s'oppoſer à la diverſion que le *Roi de Sardaigne* pouvoit faire au débouché du *Col de Tende*; on pourvut à la Garde du Chemin d'*Antibes* & du Pont que l'on avoit ſur le *Var*; & l'on établit différens Poſtes pour ſe garantir des entrepriſes de l'Amiral *Matthews*, qui croiſoit alors avec une partie de la Flote à la hauteur de *Ville-Franche*. Le reſte des Troupes marcha ſur ſix Colones pour ſe mètre à portée de commencer l'attaque le 20 à la pointe du jour. Une ſeptième Colone eut ordre de faire une fauſſe attaque du côté de *Nice*. On y réuſſit; & les Ennemis abandonnèrent, non ſeulement leurs Retranchemens, mais auſſi *Ville-Franche*, en ne laiſſant que quelques Troupes dans la Citadelle & dans le Fort de *Montalban*. Ils s'embarquèrent le 21 ſur des Bâtimens de tranſport qu'ils avoient eu ſoin d'aſſembler dans le Port de *Ville-Franche*, & ſe retirèrent à *Oneille*. Les *Troupes Alliées* s'emparèrent le même jour des Retranchemens & marchèrent à *Ville-Franche*. Le 23, on batit le Fort de *Montalban*, qui ne fit aucune défenſe & ſe rendit ſur le champ par Capitulation. La Citadelle de *Ville-Franche* ſe rendit le 25; & la Garniſon, au nombre de 16 cens Hommes fut priſonière de guerre. On y trouva, de même que dans le Fort de *Montalban*, une quantité conſidérable d'Artillerie & de Munitions. Pendant ce tems un Détachement des *Troupes Eſpagnoles* s'avança vers *Vintimiglia*, pour obſerver les mouvemens des *Piedmontois* à *Oneille*. La principale attention des *Alliés*, après ces premières conquêtes, fut de reſſerrer les *Piedmontois* dans leur Poſte, & de leur couper la communication avec le *Col de Tende*. Ils s'avancèrent en même tems ſur les Terres de la *République de Gènes* dans les environs de *San-Remo* & d'*Albinga*. Les chemins qui menoient vers la Vallée de *Saint-Martin*, le *Col de Tende* & la Ville de *Coin* furent mis en bon état, tandis

On s'empare du Château d'Apremont & de quelques autres Poſtes. 1 Avril.

Nice ſe ſoumet à Don Philippe. 3 Avril.

Attaque des Retranchemens de Villefranche. 20, 20 Avril.

Les Piedmontois abandonnent leurs rétranchemens & Villefranche. 21 Avril.

Montalban ſe rend. 23 Avril.

La Citadelle de Villefranche ſe rend. 25 Avril.

VI. GUERRE *En Piémont.*

ANNÉE MDCCXLIV.

Priſe d'Oneille. Juin.

qu'un gros Détachement marcha vers le *Briançonois*, pour faire une diverſion du côté de *Château-Dauphin*. A l'approche des *Eſpagnols*, les *Piedmontois* abandonnèrent *Oneille*, que *Don* PHILIPPE fit occuper, pendant que le *Prince de Conti* ſe mit à la pourſuite des Troupes qui venoient d'abandonner cette Place. Il en envelopa 15 cens Hommes dans un Poſte très avantageux, mais dans lequel ils ne pouvoient pas ſe maintenir longtems faute de Munitions. Dans le même tems le Bailli de *Givri*, Lieutenant-Général des Armées de *France*, s'empara de la Ville de *Saorgio*, dont il aſſiégea le Château.

Priſe de Saorgio.

Raiſons qui font renoncer au deſſein d'entrer en Italie par le Territoire de Gênes.

Tout étoit ainſi diſpoſé pour entrer en *Italie* par le Territoire des *Génois*, lorſque l'on ſe crut dans l'obligation de changer de meſures. L'Amiral *Matthews* menaçoit d'agir hoſtilement contre la *République de Gènes*, ſi l'Armée des *Alliés* entroit en *Italie* en paſſant ſur ſes Terres; l'*Eſcadre Angloiſe* croiſoit continuellement à la hauteur d'*Oneille* & de *Port-Maurice*, viſitoit tous les Bâtimens qui ſe préſentoient, & les arrêtoit pour peu qu'ils puſſent être ſoupçonés de porter quelques Proviſions aux *Alliés*; & par là leur Armée, qui ne pouvoit ſe fournir de Vivres par terre que très difficilement, couroit riſque d'être affamée. C'eſt-là ce qui fit prendre le parti de ne laiſſer de Troupes dans le *Comté de Nice* que ce qu'il en faloit pour garder les Conquêtes, & de faire marcher le reſte de l'Armée ſur les pas du Détachement qu'on avoit envoïé dans le *Briançonois*. Elle fut partagée en huit ou dix Colones, qui, ſuivant différentes routes, jetèrent les *Piedmontois* dans l'embaras. Ils ne ſurent de quel côté porter plus ou moins de Forces, pour faire leur principale défenſe. Toute l'Armée des *Alliés* ſe raſſembla ſous *Briançon*, *Guilleſtre*, *Tournons* & dans le *Comté de Beuil*. Dans cette poſition, elle avoit deux paſſages à forcer, celui de la Vallée de *Sture* & celui de la Vallée d'*Anchal* & de *Château-Dauphin*. Ce fut par ce dernier que les *Piedmontois* s'imaginèrent que l'on s'efforceroit de paſſer, & le *Roi de Sardaigne* s'y porta lui-même avec l'élite de ſes Troupes. Il ſe trompa dans ſes conjectures; & ce fut par la Vallée de *Sture* que *Don* PHILIPPE & le *Prince de Conti* entreprirent, la nuit du 18 au 19 de Juillet, de pénètrer en ITALIE. *Pour ſe former à peu près une idée des difficultés de cette entrepriſe*, dit un Hiſtorien (1), *& afin de pouvoir juger de la gloire dont ſe ſont couverts les deux* Princes *qui la conduiſoient, il faut remarquer que la Vallée de* Sture, *ſituée dans le* Comté de Beuil *ou de* Boglio, *qui va du* Dauphiné *en* Italie, *eſt formée par deux Montagnes eſcarpées, diſtantes l'une de l'autre par le bas d'environ* 20 *ou* 25 *toiſes; que cette Gorge eſt coupée par trois Digues de terre, larges de* 12 *pieds de hauteur égale, conſtruites à quelque diſtance l'une de l'autre; que ces Digues étoient alors renforcées par des Arbres & de groſſes pierres & jointes enſemble par des Ponts étroits,*

Les Alliés forcent le paſſage de la Vallée de Sture, & les retranchemens de Château-Dauphin. 19 Juillet.

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, Tome II. p. 167.

qui établiſſoient une communication de l'une à l'autre ; & enfin, que chaque Digue étoit ſurmontée d'une Grille de fer qui fermoit le tout. Tout le monde convient que 500 François *auroient arrêté dans ce Poſte & détruit une Armée de* 50 *mille Hommes ; & l'on convient auſſi que, pour les forcer il falloit être conduit par M. le* PRINCE DE CONTI. Le 18 de Juillet, toute l'*Armée Alliée* ſe rendit ſur huit ou dix Colones dans cette Vallée, dans celle de *Mayre* & dans celle de *Château-Dauphin* vers *Balleins*. Les Troupes envoïées dans les Poſtes de ces deux dernières Vallées n'avoient pour objet que d'y retenir les *Piedmontois* & de les empêcher de donner du ſecours à leurs Retranchemens de la Vallée de *Sture*. Pendant que les Colones de *Villemur* & d'*Aremburu* faiſoient au front des Barricades une fauſſe attaque, le Marquis de *Caſtellar* & le Comte de *Lautrec*, à la tête de deux autres Colones, les tournèrent par la droite & par la gauche. Les *Piedmontois*, qui ſe virent envelopés & qui couroient riſque d'être faits Priſoniers de guerre, abandonnèrent les Barricades. Ils chargèrent, en ſe retirant, le Comte de *Lautrec* qui s'étoit avancé vers la Gorge des Barricades avec 5 Bataillons : mais ce Combat fut de peu d'importance. Pendant ce tems, un Officier, détaché pour aller porter cette heureuſe nouvelle au Bailli de *Givri*, qui commandoit les Troupes qu'on avoit fait marcher vers la Vallée de *Château-Dauphin*, s'étant précipité du haut des Rochers, cet Officier Général qui ne put être averti de ce qui ſe paſſoit, attaqua les Retranchemens de la *Tour du Pont* & de *Belleins* ; &, quoique bleſſé d'un coup de feu dont il mourut depuis à *Ambrun*, il les força de toutes parts. Les Troupes, qu'il commandoit, montrèrent une valeur prodigieuſe, & ſurtout le Régiment de *Poitou* s'y couvrit d'une gloire immortelle. Les *Piedmontois* firent dans cette Action une perte conſidérable. Le *Lieutenant-Général*, qui les commandoit en chef & pluſieurs Officiers de diſtinction furent tués. On fit priſoniers un Brigadier & beaucoup d'Officiers avec un grand nombre de Soldats, & l'on prit deux pièces de Canon. Les *François* perdirent le Marquis de *La Carte* Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de *Conti*, & le S. de *Salis* Colonel du *Régiment Suiſſe* de ſon nom. Outre le Bailli de *Givri*, le Duc d'*Agenois* & le Vicomte d'*Aubeterre* Colonel du Régiment de *Provence*, furent bleſſés. Au reſte cette Action fut meurtrière pour les *François*. On comta que les *Piedmontois*, dans les différentes attaques de leurs Retranchemens & dans leur retraite, avoient perdu environ 2 mille 500 Hommes. Le *Prince de Conti* fit détruire les Barricades de la Vallée de *Sture*.

Priſe du Fort de Demont. 17 Août.

Les *François* & les *Eſpagnols*, s'étant ainſi rendus maîtres des deux paſſages, marchèrent par Détachemens vers *Démont*, première Place du *Marquiſat de Saluces*, ſituée au-delà de la *Sture*, au Confluent de la *Vermina-gna* dans cette Rivière, à 12 lieues au Midi de *Turin* & à 4 au Couchant de *Coni*. La Tranchée devant le Fort de *Démont* fut ouverte la nuit du 9 au 10

VI. GUERRE En Piémont.

ANNÉE MDCCXLIV.

d'Août; & le 17, un Boulet rouge aiant, vers les 3 heures après midi, mis le feu dans un Magasin de Mèches, les flâmes firent en peu de tems un progrès si rapide, qu'elles se communiquèrent à la Maison du Gouverneur, entourée d'une très grande quantité de Bois de Blindage & de Fascines. Comme le feu pouvoit aisément gagner trois Magasins à poudre, qui n'étoient pas éloignés, la Garnison craignit d'être ensevelie sous les ruines du Fort, se précipita vers la Porte, &, malgré la résistance des Officiers, s'empressa si fort à vouloir sortir de la Place, que le Gouverneur eût à peine le tems de faire arborer le Drapeau blanc. Il se rendit à discrétion, & fut reçu prisonier de guerre avec toute la Garnison composée de mille Soldats, de 132 Canoniers & Bombardiers & de 52 Officiers. Les Assiégeans évacuèrent aussitôt les Tranchées pour n'être point incommodés des éclats du Fort, si le feu prenoit aux Magasins à poudre: mais heureusement cette précaution fut inutile. L'incendie dura toute la nuit, sans s'étendre jusqu'à ces Magasins; &, dès qu'il fut appaisé, le 18 au matin, on prit possession de la Place, & l'on acheva d'éteindre le feu. On trouva dans ce Fort 56 pièces de Canon, dont 48 étoient de Bronze & 14 de 24 Livres de Balle, 8 Mortiers, 150 milliers de Poudre & beaucoup d'autres Munitions nécessaires à l'Artillerie. Grace à l'heureux accident, par lequel on se trouva maître de ce Fort, on fut en possession d'une Place, dont les Fortifications étoient entières, & qui sans doute eût couté d'autant plus de tems & de monde, qu'outre l'avantage de sa situation, elle étoit fournie de Vivres & de Munitions pour six mois, & qu'elle avoit été presque entièrement rebâtie depuis quelques années.

Don Philippe & le Prince de Conti courent risque d'être brûlés dans leur Quartier. Août.

Quelques jours avant la prise de ce Fort, le feu prit en quatre endroits différens du Village d'*Ison*, où l'*Infant Don* PHILIPPE & le *Prince de Conti* avoient établi leur Quartier. Les *Princes* coururent risque d'être envelopés dans les flâmes, & 60 Chevaux ou Mulets du *Prince de Conti* furent brûlés. On arrêta quelques personnes que l'on soupçonoit être les Auteurs de cet incendie: mais l'opinion la plus commune fut que les *Vaudois*, autorisés depuis peu par une Ordonnance du *Roi de Sardaigne* à faire des courses sur le Territoire de *France*, avoient mis le feu dans ce Village.

Siége de Coni 12, 13 Septembre.

Aussi-tôt après qu'on fut maître de *Démont*, l'Armée marcha vers *Coni*, dont le Siége fut commencé la nuit du 12 au 13 de Septembre. *Cette Ville* (1) *est située au Confluent de la Rivière de* Gesse, *dans la Rivière de Sture, sur la Montagne qui règne entre les deux Rivières. C'est une des plus fortes Places du* Piedmont, *tant à cause de son Assiète, que par ses Fortifications du côté des deux Rivières. Sa Fortification consiste en de grands Bastions & des Redoutes. La Citadelle se trouve dans la fourche, vers le Confluent. Elle est composée de deux Demi-Bastions & de quelques Redoutes: mais elle doit sa plus sure*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 169.

défenſe à ſa droite eſcarpée. Deux Poligones aſſés réguliers, avec une Demi-Lune, pluſieurs Lunètes & un Chemin-Couvert environnent cette Place du côté de la Plaine, qui étoit le Front de la première Attaque. Les deux Poligones forment un Angle ſaillant, vers la Campagne, par le Baſtion du milieu. Ce Baſtion eſt couvert d'une Lunète, d'un Chemin-Couvert & d'une Contre-Garde qui eſt au pied du Glacis. Peut de tems avant ce dernier Siége, on conſtruiſit à 50 Toiſes de ces Ouvrages un Avant-Chemin-Couvert, avec une groſſe Redoute au milieu; & à 50 Toiſes de cet Avant-Chemin-Couvert, on trouve à droite & à gauche deux Lunètes avancées, entourées de Foſſés. Les Travaux devant cette Place furent pouſſés avec toute la diligence poſſible malgré les obſtacles que les pluies fréquentes, ſuivies du débordement des Rivières, oppoſoient à leurs progrès. Le 15, les *François* batoient la Place avec 12 Canons & 8 Mortiers, & les *Eſpagnols* achevèrent le 18 d'établir une Baterie de 6 Mortiers & de 6 Canons. Le même jour la ſeconde Parallèle fut pouſſée juſqu'à 20 Toiſes des Lunètes & le Marquis *Pignatelli*, lequel étoit à *Centale* avec 2 mille Hommes de Cavalerie & mille Grenadiers, pour obſerver les mouvemens du *Roi de Sardaigne*, repaſſa la *Sture*, & par ce moïen la Ville, qui n'étoit pas enfermée du côté de *Mondovi*, fut entièrement inveſtie. Le 23, les deux Lunètes, auxquelles on avoit attaché le Mineur, étant ruinées on reconnut que la Place étoit beaucoup plus forte de ce côté qu'on ne l'avoit cru; ce qui fit prendre le parti de faire une nouvelle attaque, que le *Prince de Conti* avoit propoſée dès le commencement du Siége. Elle fut retardée par une pluie abondante, qui ſurvint la nuit du 25 au 26, dura 36 heures, & fit déborder la *Geſſe*. Après l'écoulement des eaux, on avança les Travaux de cette Attaque avec une vivacité, qui donnoit lieu d'eſpérer que la Place que l'on preſſoit par ſon côté le plus foible, ne tiendroit pas longtems. Sur ces entrefaites, le *Roi de Sardaigne*, qui, depuis ſes divers Retranchemens forcés, avoit raſſemblé ſon Armée ſous *Saluces* dans un Camp très avantageux, reçut quelques renforts de *Troupes Allemandes* qui lui vinrent de la *Lombardie*; &, réſolu de faire lever le Siége, il marcha vers *Coni* pour préſenter la Bataille aux *Alliés*. Ses Troupes conſiſtoient en 35 Bataillons, & 32 Eſcadrons. Dès que les *Princes* furent informés qu'il venoit pour les attaquer, ils laiſsèrent 18 Bataillons, tant *François* qu'*Eſpagnols*, à la garde des Travaux & du Parc d'Artillerie, & marchèrent, avec 20 Bataillons des *Troupes* d'*Eſpagne*, 18 de celles de *France* & 60 Eſcadrons, dont 25 étoient *François*, juſqu'au Couvent de la *Madonna del Ulmo*. Ils appuïèrent leur droite à ce Couvent, & leur gauche à une Caſſine, le centre fut placé derrière une autre Caſſine fortifiée. L'Infanterie ne fut pas ſuffiſante pour garnir la première Ligne; & l'on emploïa de la Cavalerie des deux Nations à la renforcer. Le lendemain, 30 de Septembre, on découvrit ſur les onze heures du matin la tête des Ennemis qui s'approchoient ſur deux Colo-

Combat ſous Coni. 30 Septembre.

VI. GUERRE En Piémont.

ANNE'E MDCCXLIV.

nes. Le *Roi de Sardaigne* plaça ſon Infanterie au centre, le long d'une Chauſſée; & ſa Cavalerie ſur les ailes, derrière quelques coupures, qu'il couvrit, ainſi que le front de ſa Bataille, de quelques Chevaux de Friſe. On ſe canona de part & d'autre pendant quelque tems; &, vers une heure après midi, les Grenadiers du *Roi de Sardaigne* attaquèrent le Poſte de la *Madonna del Ulmo* & les Caſſines. Ils furent repouſſés de toutes parts à différentes fois. Sur les 5 heures du ſoir, le Combat devint général entre toute l'Infanterie des deux Armées. Les précautions du *Roi de Sardaigne* rendirent la Cavalerie des *Alliés* inutile. On ſe batit des deux côtés avec une extrême valeur: mais enfin les *Eſpagnols* & les *François* mirent l'*Infanterie Piedmontoiſe* en déſordre. Alors le *Prince de Conti*, à la tête de la Cavalerie, s'avança pour achever d'enfoncer leur première Ligne. Arrêté par les Chevaux de Friſe, il fit replier la Cavalerie, fit avancer ſix Régimens d'Infanterie, avec leſquels il retourna à la charge. Ce fut dans ce moment qu'on s'empara d'une Baterie des *Piedmontois*, que l'on ne put pas conſerver à cauſe de la violence du feu, qui partoit de quelques Caſſines qu'ils occupoient. Le Combat dura juſques dans la nuit. Sur les dix heures, les *Piedmontois* étant extrèmement affoiblis & ne pouvant plus ſe maintenir dans leur Poſte, le *Roi de Sardaigne* réſolut d'abandonner une partie de ſon Artillerie & la multitude prodigieuſe de ſes Chevaux de Friſe, & de ſe retirer: mais il eut la précaution de laiſſer des Détachemens de Grenadiers, qui favorisèrent ſa retraite, en continuant de tirer ſur les *Alliés*. Leur feu ne ceſſa qu'à minuit; &, dès la pointe du jour, l'Infant détacha le Marquis de *Corbulan* avec mille Chevaux, pour harceler le *Roi de Sardaigne*. Ce Détachement, ſoutenu d'un Corps de Cavalerie des deux Nations, ſous les ordres du Marquis *du Chayla* & du Marquis *Pignatelli*, continua de pourſuivre les *Piedmontois*, auxquels il enleva 5 Pièces de Canon. Le *Roi de Sardaigne*, à qui cette Journée fit beaucoup d'honneur, y perdit environ 5 mille Hommes, tués ou bleſſés. Les *Eſpagnols* & les *François* n'eurent que 8 à 9 cens Hommes de tués & environ 12 cens de bleſſés. Les principaux *Officiers François* bleſſés furent, le Marquis de *Seneſtère* Lieutenant-Général, le Chevalier *Chauvelin* Brigadier, & le Marquis de *La Force*. Pendant le Combat, la Garniſon de *Coni* fit une ſortie: mais le feu qu'elle eſſuïa de la première Parallèle la fit rentrer avec précipitation. Le but du *Roi de Sardaigne* avoit été, ou d'obliger les *Alliés* à lever le Siége, ou de faire entrer du ſecours dans la Place.

Les Alliés reçoivent du renfort. Octobre.

Quelques jours après ce Combat, le Marquis de *Mirepoix* joignit l'Armée des *Alliés* avec un Corps de 6 mille Hommes qui conduiſoit un gros Convoi de Vivres. Il venoit de *Provence* par le *Comté de Nice*; & dans ſa route il avoit forcé l'important paſſage de *Saorgio*, que l'on regarde comme la Clef du *Col de Tende*.

ANNÉE MDCCXLIV.

Les Princes (1), *informés le* 11 *d'Octobre de la prochaine arrivée de ce renfort, aſſemblèrent le même jour le Conſeil de Guerre pour examiner la conduite qu'il faloit tenir dans cette conjoncture. Il y eut partage d'opinions de la part de ceux qui compoſoient le Conſeil. Quelques-uns furent d'avis, qu'eu égard à la ſaiſon avancée, au mauvais tems, à l'abondance des Neiges que l'on devoit craindre, il convenoit de retirer les Troupes de devant* Coni, *& d'aller prendre des Quartiers d'Hiver dans le* Dauphiné; *en ſe contentant de laiſſer de bonnes Garniſons dans le* Château-Dauphin *&* Démont, *pour être en état, lorſqu'on le jugeroit à propos, de revenir en* Piedmont. *Le* Prince de Conti *déclara;* « *Que cet avis étoit bien éloigné du ſien: Que, quelque incommodité* » *qu'on eût ſoufferte devant* Coni, *un nouvel effort pouvoit aſſurer tout-à-coup* » *la récompenſe de tant de peines: Que les défenſes de la Place étoient déja* » *extrêmement maltraitées; & que,* Coni *une fois rendu, rien n'empêchoit* » *l'Armée d'aller prendre ſes Quartiers dans le* Mondovi, *& de les étendre* » *auſſi loin qu'elle voudroit, puiſque la communication avec la* France *de-* » *meureroit alors pleinement conſervée de* Coni *ſur* Demont, *&* de Demont » *ſur* Château-Dauphin: *& qu'à l'égard des neiges, dont on redoutoit ſi* » *fort l'incommodité, les Troupes ſeroient toujours à même, ſi elles ne prenoient* » *pas* Coni, *de ſe mettre en Quartiers de Cantonement, & de ſe baraquer dans* » *les Vallées de* Sture *&* de Demont; *au lieu qu'en ſuivant l'avis de repaſſer* » *en* Dauphiné, *on perdroit le fruit de trois années emploïées à venir à bout* » *des obſtacles qu'il avoit falu ſurmonter, pour venir juſqu'au point où l'on ſe* » *trouvoit* ». L'Infant Don PHILIPPE *déclara qu'il étoit du même avis. Le Marquis de* La Mina *s'y conforma, en entrant dans toutes les raiſons du* Prince de Conti: *mais ce Général fut d'opinion que, pour ſe maintenir en* Piedmont *pendant l'Hiver, il étoit néceſſaire, indépendamment du ſuccès du Siége de* Coni, *d'obliger le* Roi de Sardaigne *à repaſſer le* Pô *& à retirer ſes Troupes du* Marquiſat de Saluces,

Les Alliés délibèrent s'ils leveront le Siége de Coni. 11 Octobre.

Depuis ce Conſeil, les incommodités, que l'Armée ſouffroit, augmentèrent à un point, qu'il étoit viſible que, ſi les Généraux ne prenoient la réſolution de lever le Siége, la plus grande partie de l'Armée ne pouvoit manquer de périr. Le débordement de la Geſſe *& de la* Sture, *qui avoient déja emporté leurs Ponts, recommença; &, coupant derechef toute communication avec* Démont, *l'Armée ſe trouva de nouveau ſans Vivres & obligée de ſe nourrir de Chataignes. En un mot, les Tranchées étoient remplies d'eau, & les Torrens formés par les eaux des deux Rivières, inondèrent tellement la Vallée de* Coni, *qu'il n'y reſta aucun endroit, où les Troupes puſſent être à ſec. Ainſi il falut ſe réſoudre à lever le Siége.* Les *Alliés* décampèrent le 21 d'Octobre, & ſe retirèrent ſous *Démont* ſans être inquiétés dans leur marche. L'impoſſibilité de conſerver cette Fortereſſe fit prendre le parti de la démolir;

Les incommodités de la ſaiſon forcent à lever le Siége. 21 Octobre.

Demont démoli.

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, Tome II. p. 173.

VI. GUERRE *En Piémont.*

en ſorte que (1) *le* ROI DE SARDAIGNE, *non ſeulement y perdit une Artillerie conſidérable & toutes les Munitions qu'on trouva dans la Place, mais encore un Fort qui lui avoit couté des ſommes immenſes & qui fermoit l'entrée du* Piedmont. *Les effets des Mines furent ſi prodigieux, que les Rochers où étoit ce Fort, furent renverſés; & le Terrain mis en un tel état, qu'on ne pût rétablir les ouvrages démolis, ſans une dépenſe encore plus grande & ſans y emploïr beaucoup de tems.* Après la démolition de *Démont*, l'Armée ſe mit en marche pour aller prendre des Quartiers d'Hiver. Les *Eſpagnols* s'établirent dans la *Savoie* & dans le *Comté de Nice*, & les *François*, partie en *Provence*, partie en *Dauphiné*, pour être en ètat de ſe joindre aux *Eſpagnols*, dès que la ſaiſon permètroit de rentrer en Campagne.

Le Roi de Sardaigne eſt mis en poſſeſſion des Etats que la Reine de Hongrie lui avoit cédés par le Traité de Worms, 27 Janvier; 4 Fevrier.

Avant que d'en venir à rapporter ce qui ſe paſſa cette année en *Allemagne* & en *Bohème*, il eſt à propos de dire ici que le 27 de Janvier & le 4 de Février, le *Roi de Sardaigne* avoit été mis en poſſeſſion des Païs qui lui devoient être cèdés, en vertu du Traité de *Worms*, ſavoir du *Vigevanaſque*, du *Haut-Novarrois*, de la Ville de *Plaiſance* & de la partie du *Parméſan* ſituée au delà du *Pô*. Ce furent des Commiſſaires nommés par la *Reine de Hongrie* qui firent cette Ceſſion avec les formalités ordinaires, aux Commiſſaires choiſis par le *Roi de Sardaigne*. Il n'y eut que la Ville & le *Marquiſat de Final* qui ne purent pas être remis à ce Prince, à cauſe de l'oppoſition des *Génois*, qui, comme je l'ai déja dit, ſe préparèrent à défendre leur bien.

En Allemagne & en Bohème.

La Cour de Vienne refuſe toutes voies d'accommodement.

On peut ſe reſſouvenir des conditions onéreuſes pour lui-même, auxquelles l'*Empereur* avoit offert, l'année précèdente, à la *Reine de Hongrie* d'établir une neutralité pour l'*Empire*. On s'êtoit flaté qu'après tous les avantages, que les *Troupes Autrichiènes* avoient remportès pendant la Campagne de 1743 en *Bavière* & dans d'autres parties de l'*Allemagne*, l'Hiver feroit prendre à leur Souveraine des ſentimens plus pacifiques; mais toutes les offres de l'*Empereur*, & les Propoſitions que la *Cour de France* fit faire, furent également rejetées. La *Cour de Vienne*, non contente d'être enfin parvenue à forcer les *Troupes Françoiſes* de ſe retirer ſur le *Rhin*, vouloit encore ſignaler ſa vengeance; &, comtant ſur l'aſſiſtance qu'elle recevoit de ſes Alliés, elle ne doutoit pas qu'elle ne pût bientôt faire repentir le *Roi de France* des ſecours, que d'anciens Traités l'avoient obligé de fournir à un Prince ſon Parent & ſon ancien Allié. Quand le *Roi de France* vit enfin qu'on avoit perdu toute eſpèrance d'accommodement; & que la *Reine de Hongrie*, uniquement guidée par les conſeils de l'*Angleterre*, bien loin de vouloir rendre à l'*Empire* le repos que l'*Empereur* & Sa *Majeſté Très Chretienne* lui vouloient procurer, ne ſongeoit qu'à faire tomber ſur la *France* tout le poids d'une Guerre

(1) Ibid. p. 176.

dans

dans laquelle elle avoit été juſqu'alors ſans intérêt propre, il crut qu'il étoit juſte & même néceſſaire pour l'honneur de ſa Courone, qu'après avoir déclaré la Guerre au *Roi d'Angleterre*, il prévint la *Reine de Hongrie* en lui déclarant auſſi la Guerre. C'eſt ce qui fut fait par cette *Déclaration* datée du 26 d'Avril & publiée le lendemain

DE PAR LE ROI.

Ordonnance du Roi (de France), portant Déclaration de Guerre contre la Reine de Hongrie. 26 Avril.

LORSQUE Sa Majeſté *s'eſt trouvée dans l'obligation, après que toutes les voies de conciliation ont été épuiſées, d'accorder à la* Maiſon de Bavière *les ſecours qu'elle étoit engagée de lui fournir, pour l'aider à ſoutenir ſes droits ſur quelques-uns des Etats de la Succeſſion du feu* Empereur CHARLES VI, *Elle n'avoit aucun deſſein de ſe rendre partie principale dans la Guerre. Si le* Roi *eût voulu profiter des circonſtances pour étendre les frontières de ſon Roïaume, perſone n'ignore combien il lui eut été facile d'y parvenir, ſoit par la voie des Armes, qui n'auroient alors éprouvé qu'une foible réſiſtance, ſoit en acceptant les offres avantageuſes & réiterées qui lui ont été faites par la* Reine de Hongrie *pour le détacher de ſes Alliés. Mais, bien loin que la modération de Sa Majeſté ait produit les effets qu'on devoit s'en promètre, les procédés de la* Cour de Vienne *envers la* France *ont été portés à un tel point d'aigreur & de violence, que Sa Majeſté ne peut différer plus longtems d'en faire éclater ſon juſte reſſentiment. Les Ecrits ſcandaleux dont cette Cour & ſes Miniſtres ont inondé l'*Europe, *l'infraction de toutes les Capitulations, la dureté des traitemens qu'elle a exercés envers les* Priſoniers François *qu'elle retient contre les ſtipulations expreſſes du Cartel, enfin ſes efforts pour pénétrer en* Alſace, *précédés de Déclarations auſſi téméraires qu'indécentes qu'elle a fait répandre ſur les frontières pour exciter les Peuples à une révolte; tant d'excès redoublés forcent aujourd'hui Sa Majeſté, pour la vangeance de ſa propre injure, la défenſe de ſes Etats & le ſoutien des droits de ſes Alliés, de déclarer la Guerre, comme elle la déclare par la Préſente à la* Reine de Hongrie, *tant par terre que par mer, & d'attaquer indiſtinctement toutes ſes Poſſeſſions. Ordonne & enjoint Sa Majeſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux & Serviteurs de courre ſus aux Sujets de la* Reine de Hongrie, *leur fait très expreſſes inhibitions & défenſes d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie; & en conſequence Sa Majeſté a dès à préſent révoqué & révoque toutes Permiſſions, Paſſeports, Sauvegardes & Saufconduits qui pourroient avoir été accordés par elle & par ſes Lieutenans-Généraux & autres Officiers contraires à la Préſente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce ſoit d'y avoir aucun égard. Mande & ordonne Sa Majeſté à M. le Duc de* PENTHIEVRE, Amiral de France, *aux* Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux *pour Sa Majeſté en ſes Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Meſtres de Camp, Capitaines, Chefs & Con-*

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

ANNE'E MDCCXLIV.

ducteurs de ſes Gens de guerre, tant de cheval que de pied, François *& Etrangers & tous ſes autres Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la Préſente ils faſſent exécuter, chacun à ſon égard, dans l'étendue de leurs Pouvoirs & Juriſdictions; car telle eſt la volonté de Sa Majeſté, laquelle veut & entend que la Préſente ſoit publiée & affichée en toutes ſes Villes, tant Maritimes qu'autres, & en tous ſes Ports, Havres & autres lieux de ſon Roïaume & Terres de ſon obéiſſance que beſoin ſera, à ce qu'aucun n'en prétende cauſe d'ignorance.*

Fait à Verſailles *le 26 Avril* 1744. ſigné LOUIS. & plus bas, AMELOT.

Déclaration de Sa Majeſté Très Chretienne aux Etats de l'Empire. 19 Mai.

Le 19 de Mai, le S. *Malbran de La Noue*, Miniſtre de *France* auprès de la *Diète de l'Empire*, remit à cette Aſſemblée par ordre de Sa *Majeſté Très Chretienne* une Déclaration portant; *Que le ROI DE FRANCE, en retirant ſes Troupes d'*Allemagne *avoit lieu d'eſpérer que la* Reine de Hongrie *profiteroit des moïens de conciliation que l'on avoit offerts pour terminer ſes differens avec l'*Empereur, *par la médiation du* Corps Germanique; *mais que cette Princeſſe, loin de répondre aux deſirs de la* Diète, *avoit, non ſeulement refuſé avec hauteur d'accepter cette médiation, mais encore tourné ſes armes contre la* France, *ſous prétexte des ſecours que cette Puiſſance avoit fournis à Sa* Majeſté Impériale: *Qu'ainſi le* Roi Très Chretien, *obligé de repouſſer la force par la force, avoit jugé ne devoir pas differer de déclarer la Guerre à la* Reine de Hongrie; *& qu'il ne doutoit pas que les* Etats de l'Empire *ne reconnuſſent la juſtice & la néceſſité de cette réſolution: Que comme Sa* Majeſté Très Chretienne *n'avoit d'autre intention que de continuer d'agir de concert avec l'*Empereur, *elle comtoit que le* Corps Germanique *ne pourroit concevoir aucune inquiétude à l'occaſion des meſures qu'Elle prendroit, pour défendre ſes Etats & pour ſoutenir la Guerre avec ſuccès; & qu'elle perſiſtoit dans la volonté de donner de plus en plus à l'*Allemagne *les témoignages les plus indubitables de ſes diſpoſitions conſtantes à contribuer à la tranquillité & à l'avantage de l'*EMPIRE.

En liſant la *Déclaration de Guerre* du *Roi de France*, on voit que ce fut une abſolue néceſſité qui le força ſeule à prendre le parti d'agir offenſivement contre la *Reine de Hongrie*; & qu'il ne s'y détermina qu'après avoir épuiſé toutes les autres voies. Les Procèdés injurieux de la *Cour de Vienne* envers le *Roi Très Chretien* étoient ſi notoires, que l'*Europe*, loin de blâmer la réſolution de ce Prince, trouva peut-être, qu'il n'avoit écouté que trop longtems les conſeils de la modération. *Il s'étoit écoulé plus d'un an* (1) *entre la mort de* Charles VI *& l'entrée des Troupes auxiliaires dans l'*Empire, *quoique le* Roi de France *fût expreſſément garant de quelques-uns des Etats de la Succeſſion du défunt* Empereur, *par le* Traité de Munich *fait en* 1727 *entre les* Cours de France *&* de Bavière, *auquel celui de* 1738 *n'avoit nullement*

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, Tome II. p. 30.

ANNE'E MDCCXLIV.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

dérogé. La Reine de Hongrie *même en avoit ſi bien ſenti la validité, qu'elle fit offrir la Ceſſion de tous les* Païs-Bas, *tant pour la* Couronne de France *que pour l'*Electeur de Bavière, *au cas que le* Roi de France *voulût abandonner les intérêts de l'*Electeur *à la* Diète. *Perſone n'ignore que le peu de ſuccès des Négociations du Baron de* Waſner (*ſon Miniſtre en* France) *la détermina enfin à ſe tourner vers l'*Angleterre. *Ce fut alors que parurent impunément, dans les Ecrits publics de la* Cour de Vienne, *ces ſortes de traits injurieux que les Souverains puniſſent avec raiſon, lorſqu'ils ne regardent que leurs Sujets, bien loin de devoir permètre qu'ils attaquent leurs Perſones ſacrées, ou qu'ils ſoient revêtus du Sceau autentique de leur autorité. Le* Roi Très Chretien *rappelle dans ſa* Déclaration *les* Manifeſtes *des Colonels* Mentzel & Trenck. *Ils mètent l'eſprit de la* Cour de Vienne *dans tout ſon jour, & prouvent que le* Roi de France *auroit pu avec juſtice agir depuis longtems offenſivement contre la* Reine de Hongrie. *Le Colonel* Mentzel, *en s'adreſſant aux Provinces Frontières de l'*Allemagne (*en* 1743) *leur dit :* " *Que la* Reine de Hongrie, *étant* " *venue à bout non-ſeulement de déloger de ſes Etats les Armées Ennemies qui* " *les avoient envahis injuſtement, mais auſſi de les chaſſer de tout l'*Empire, *&* " *de leur faire paſſer le* Rhin *avec autant de fraïeur que de précipitation, &* " *aiant fermement réſolu de profiter des victoires & des avantages que Dieu lui* " *avoit accordés ſur ſes Ennemis ; Sa Majeſté a trouvé à propos de lui ordonner* " *de pénètrer dans les Etats & Païs que la* Couronne de France *a arrachés* " *à l'*Empire *par ſes intrigues & artifices : C'eſt pour quoi elle fait ſavoir aux* " *Provinces de l'*Alſace, *de* Bourgogne, *de* Franche-Comté, *de* Lorraine & " *de* Bar, *aux* Evêchés de Metz, Toul & Verdun, *& aux Païs qui ont appar-* " *tenu ci-devant au* Duché de Luxembourg, *que l'intérêt de Sa Majeſté n'eſt* " *aucunement d'exercer des repréſailles dans ces Etats, pour le ſalut deſquels la* " Maiſon d'Autriche *s'intéreſſe toujours & s'en réſerve toute la propriété ; Elle* " *a eu au contraire intention de faire voir à ſes Sujets en* France, *combien Elle* " *eſt touchée de les voir gémir ſous un joug ſi inſupportable, & combien il a été* " *ſenſible à l'*Empire *d'y voir toujours le théâtre de la Guerre établi, d'être tou-* " *jours attaqué au milieu de ſes Provinces, & de devenir l'objet de toutes les* " *Guerres que l'ambition de la* France *a ſuſcitées, tant dans l'*Empire *même que* " *dans les Etats de la* Maiſon d'Autriche ; *Guerres qui ont couté la vie à tant* " *de millions d'ames & qui ont fait tant de millions de malheureux. A* CES CAU- " SES, *voulant d'abord donner à ces premiers dés preuves de la clémence de Sa* " *Majeſté la* Reine, *on leur fait ſavoir, en vertu de ces Préſentes Lettres Pa-* " *tentes, que tous & chacun, & en particulier les Habitans du plat Païs, qui* " *demeureront tranquilles chés eux, ſe comporteront amiablement, ne prendront* " *pas les Armes, paieront les Contributions & livreront exactement les Vivres* " *& les Fourages qui leur ſeront demandés, n'aliéneront pas leurs biens & effets* " *& n'abandonneront pas leurs Habitations ; on leur fait ſavoir, dis-je, & on* " *leur promet, au nom & de la part de Sa Majeſté la* Reine, *tant à la Nobleſſe*

VI. GUERRE En Allemagne & en Boheme.

ANNE'E MDCCXLIV.

» qu'au Clergé, &c. qu'ils peuvent comter ſur la clémence de Sa Majeſté, &c.
» Les vues juſtes & débonnaires de Sa Majeſté n'aiant d'autre objet que de
» rétablir la tranquillité de l'Empire, *troublé par les violences & les attentats*
» de ſes Ennemis; c'eſt pourquoi, afin d'y parvenir, la Reine *propoſe maintenant*
» de rétablir & de replacer les Provinces ſuſdites dans leur ancien Siſtême, &
» de renfermer par-là la France *dans ſes anciennes bornes, afin que l'envie ne*
» lui prenne plus de s'immiſcer dans les Affaires de l'Empire, *ſous prétexte de*
» Médiation ou de bons Offices pacifiques, & n'entreprenne plus de diriger à ſa
» fantaiſie, d'appuïer les Elections d'Empereur, pour ſe fraïer toujours le chemin
» de la Monarchie Univerſelle, à laquelle elle viſe depuis tant d'années. On
» veut lui épargner ces peines pour l'avenir, & la mètre dans l'état de ne s'oc-
» cuper que de ſa propre conſervation, & d'avoir le même intérêt que les autres
» Puiſſances à la conſervation de l'Equilibre de l'Europe. *Quant à ceux qui*
» s'oppoſeront aux Armes glorieuſes de nos Hauts Alliés & de ma très gracieuſe
» Souveraine, continue MENTZEL, *& ne s'y ſoumètront pas, il ſera procédé*
» contre eux à la rigueur, &c. & s'ils ne s'y conforment pas, non ſeulement on
» en tirera raiſon par le fer & par le feu: mais on obligera tous ces Aggreſſeurs
» des ordres gracieux de Sa Majeſté la Reine, *de ſe couper les oreilles & le nez*
» les uns aux autres, après quoi il ſeront pendus comme rebelles, &c. ». Je paſſe ſous ſilence l'autre Ecrit public du Baron Du Trenck, *qui eſt au moins auſſi rempli d'Epithètes injurieuſes que le précèdent; & je demande ſi l'on peut s'empêcher de regarder ces* Manifeſtes *comme de véritables* Déclarations de Guerre, *& les exécutions qui les ſuivent de près, comme de véritables Hoſtilités? Si on s'y refuſe, il faut convenir que c'eſt renverſer le nom & la nature des choſes. Par conſequent la* Déclaration de Guerre, *de la part de la* Couronne de France, *n'aiant été qu'une ſuite de ces différens attentats, & leur étant poſtérieure de 8 à 9 mois, il eſt viſible que l'aggreſſion eſt venue toute entière de la part de la* Cour de Vienne, *& des Cours qui favoriſoient directement ſes entrepriſes. Du reſte, ces* Manifeſtes *produiſirent pluſieurs bons effets. Ils ouvrirent les yeux ſur les vaſtes deſſeins de la* Reine de Hongrie *& de ſes Alliés. Ils animèrent les Peuples des Provinces qu'on attaquoit, à redoubler leurs efforts pour s'empêcher de devenir la proie d'Ennemis, qui s'y prenoient par des voies auſſi injuſtes. Ils déterminèrent pluſieurs Princes puiſſans à ſe liguer, pour arrêter le progrès des* Armes Angloiſes & Autrichiènes, *qui, après avoir dépouillé* l'Empereur, *cherchoient à affoiblir ſi conſidérablement le principal Allié de* l'EMPIRE.

Quoique les *Manifeſtes* publiés en 1743 par les Colonels *Mentzel* & *Du Trenck* puſſent ſuffire pour faire connoître les prétentions de la *Reine de Hongrie*, ſon Conſeil crut que l'*Europe* avoit beſoin d'être inſtruit d'une manière un peu plus circonſtanciée. C'eſt à quoi l'on fit ſervir la *DECLARATION de Guerre contre la FRANCE*, que l'on va lire. Elle avoit été dreſſée par le Baron de *Bartenſtein*, Secretaire d'Etat de la *Reine de Hongrie* pour les Affaires Etrangères; & ſignée par cette Princeſſe le 16 de Mai.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

ANNÉE MDCCXLIV.

MARIE THERESE, par la Grace de Dieu Reine de HONGRIE, de BOHEME, de DALMATIE, de CROATIE & d'ESCLAVONIE *&c.*; Archiducheſſe d'AUTRICHE; Ducheſſe de BOURGOGNE, de BRABANT, de MILAN, de STIRIE, de CARINTHIE, de CARNIOLE, de MANTOUE, de PARME & de PLAISANCE, de LIMBOURG, de LUXEMBOURG, de GUELDRE, de WURTEMBERG, de la HAUTE & BASSE SILE'SIE; Princeſſe de SUABE, & de TRANSILVANIE; Margrave du SAINT-EMPIRE-ROMAIN, de BURGAU, de MORAVIE, de la HAUTE & BASSE-LUSACE; Princeſſe & Comteſſe de HAPSBOURG, de FLANDRE, de TIROL, de PFIED, de KYBOURG, de GORTZ, de GRADISCA, & d'ARTOIS; Comteſſe de NAMUR; Dame de la MARCHE-VINIDIENE, de PORTENAU, de SALINS & de MALINES *&c.*; *par mariage* Ducheſſe de LORRAINE & de BAR; Grande Ducheſſe de TOSCANE; *&c. &c. &c.*

Déclaration de guerre de Sa Majeſté la Reine de Hongrie & de Bohême, contre le Roi de France, 16 Mai.

*SAVOIR faiſons à quiconque il appartiendra. Il eſt notoire avec combien de religion & de ſcrupule Nous nous ſommes appliquée, depuis notre avènement au Trône de nos Ancêtres, à remplir les Traités de Paix, d'Amitié & d'Alliance que notre Maiſon avoit contractés avec toutes les Puiſſances de l'*Europe. *La choſe eſt même tellement au-deſſus de toute contradiction, que pluſieurs ont cru que nous avions pouſſé trop loin la complaiſance. Tant d'égards cependant, dont Nous avons uſé, n'ont point été capables d'empêcher la* Couronne de France *de violer la Paix qu'elle avoit jurée peu d'années auparavant; d'attaquer la Succeſſion héréditaire, qu'elle Nous avoit ſolemnellement garantie; de machiner les deſſeins les plus pernicieux au préjudice de notre Maiſon Archiducale, non ſeulement dans toutes les Cours des* Princes Chretiens, *mais même à la* Porte Ottomane, *au grand ſcandale de cette dernière, qui, ſe piquant de fidélité & de bonne-foi, n'a pu manquer d'en témoigner ſon averſion; d'allumer la Guerre dans le* Nord, *pour nous fruſtrer du ſecours que Nous en pouvions attendre; d'inonder avec de nombreuſes Armées nos Roïaumes & Etats Héréditaires, qu'elle s'étoit chargée de Nous garantir; de les épuiſer juſqu'au dernier ſou, ainſi que ſes Généraux s'en ſont vantés; de diſtribuer, ſelon ſon bon plaiſir, à d'autres la pluſpart de nos Etats; de dire hautement qu'elle Nous forceroit ſur les Remparts de* Vienne *de ſigner ces iniques conditions: de prétendre, non ſeulement que notre Maiſon Archiducale étoit éteinte, mais de travailler en effet à ſa deſtruction de la manière qu'il a été dit; en un mot, de troubler l'*Empire, *toute l'*Europe *& la* Chretienté, *en mètant tout en combuſtion. Le ſouvenir de ces Entrepriſes ſi peu chretiennes eſt trop récent pour avoir beſoin de preuves: mais, puiſque le Parti adverſe a franchi abſolument toutes les règles de bienſeance, Nous ne manquerons pas de mètre inceſſament au jour pluſieurs ſecrets, qu'on a voulu dérober à la connoiſſance du Public, & que des égards outrés & ſuperflus Nous ont empêché juſqu'à préſent de divulguer. En attendant, il n'y a perſone au monde qui ne doive être convaincu que les Hiſtoires ne fourniſſent aucun exemple d'un ſemblable procédé, & que la*

GUERRE. En Allemagne & en Boheme.

ANNE'E MDCCXLIV.

Poſtérité aura peine à le croire. Mais ce qui doit paroître incompréhenſible à tout le monde, eſt de voir couvrir du voile de l'amitié, un procédé ſi inoui & ſi inoüable; & que, comme pour ſe moquer de tout ce qu'il y a de gens raiſonables on s'efforce de leur perſuader qu'il n'eſt pas incompatible avec la modération, l'amour de la Paix, & les intentions les plus innocentes & les plus pures; c'eſt-à-dire que les Traités de Paix ſolemnellement jurés ne ſouffrent aucun préjudice de ces Hoſtilités pouſſées à l'excès. Des artifices ſi palpables & ſi évidens n'ont jamais été capables de Nous en impoſer pour un ſeul moment, ni de Nous faire oublier ce que Nous nous devons à Nous-même, à notre Poſtérité, à nos très fidèles Sujets, à nos bons Alliés, à l'Allemagne *notre Patrie & à toute la Chretienté. Et, quoique Nous ſoïons très éloignée de tous ſentimens de haine & de vangeance, qui n'ont jamais prévalu ni ne prévaudront jamais à l'avenir dans notre eſprit ſur un état durable & véritablement heureux de paix & de proſpérité; néanmoins toutes les voies amiables aiant été orgueilleuſement rejetées par le Parti adverſe, qui s'eſt contenté d'oppoſer à* l'Expoſition des Matieres de Droit, *après les avoir écoutées avec dédain, d'un côté la grande ſupériorité de nos Ennemis réunis, & de l'autre la foibleſſe de notre Maiſon Archiducale, qu'on comtoit généralement abandonnée; Nous n'avons pu nous diſpenſer de faire les derniers efforts pour la défenſe qu'on Nous a forcée de faire; dans la ferme confiance que Nous avons en Dieu, qui punit preſque toujours l'orgueil, la perfidie & le parjure, que quand même tout ſecours humain viendroit à nous manquer, ſon Bras Tout puiſſant ſeul pourroit Nous en tenir lieu.*

Nous n'avons point été fruſtrée dans notre attente, ſans que les heureux ſuccès, que Dieu nous a accordés, aient cependant diminué en rien nos ſentimens pacifiques. Nous nous ſommes expliquée depuis de la même façon, que Nous avions fait auparavant; & Nous n'avons inſiſtée que ſur un dédommagement, tel qu'il en faut indiſpenſablement, à cauſe de l'inſuffiſance de tant de Promeſſes, Traités, Garanties, Sermens, en un mot des Engagemens les plus forts que l'Eſprit Humain ſoit capable d'imaginer, & dont Nous avons éprouvé ſi ſenſiblement la foibleſſe, afin de Nous mètre efficacement à l'abri pour l'avenir de ſemblables Entrepriſes Hoſtiles & des maux infinis, qui en ſont la ſuite. Nos Ennemis n'étoient pas dans les mêmes diſpoſitions. Ils s'opiniâtroient au contraire ſi fort à vouloir opprimer entièrement notre Maiſon Archiducale, qu'ils refuſèrent conſtamment toutes Propoſitions d'Accommodement; qui n'étoient pas de nature à leur faciliter le deſſein qu'ils conſervoient de détruire tôt ou tard notre Maiſon Archiducale. On a même révoqué, à la fin de la dernière Campagne, tous les propos pacifiques, qu'on avoit feint de tenir auparavant; & on a mis derechef tout en œuvre, pour donner de la crainte aux uns & pour entretenir de la jalouſie chés d'autres, toujours dans la vue de parvenir au but qu'on s'étoit propoſé dès le commencement; ſavoir, d'empêcher nos Alliés, non ſeulement de remplir leurs engagemens; mais auſſi de penſer à la ſureté publique & à leur propre ſureté en particulier; d'intimider quelques Cours, qui penſoient en bons Patriotes Germani-

ques ; *d'inſpirer à d'autres des idées d'aggrandiſſement, aux dépens de la Conſtitution fondamentale de leur Patrie ; enfin, d'affoiblir tellement les* Allemands *par des* Allemands, *& le reſte des Puiſſances l'une par l'autre, que rien au monde ne ſeroit plus capable de les ſouſtraire au joug de la* Maiſon de Bourbon.

On n'a plus héſité, en conſéquence de ce que Nous venons de-dire, d'en agir envers Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne *de la même façon, qu'on avoit fait envers Nous, & de violer les Traités les plus ſolemnels, au mépris de toute bonne-foi ; car le Débarquement, projeté pour l'*Angleterre, *aiant manqué, on a réſolu d'attaquer hoſtilement l'*Electorat d'Hanovre, *& l'on s'eſt efforcé d'établir de nouveau le théâtre de la Guerre en pluſieurs endroits de l'*Empire Germanique ; *ainſi qu'on n'en peut plus douter depuis la Publication de la* Déclaration de Guerre *contre Sa Majeſté le* Roi de la Grande-Bretagne, *non ſeulement comme tel, mais auſſi comme* Electeur d'Hanovre.

Nous n'aurions donc pas tardé, après un évènement de cette nature, de déclarer à notre tour, en vertu des aſſurances que nous avions données d'exécuter fidèlement les Traités, la Guerre à la Courone de France *& à ſes Adhérans, quand même elle s'en ſeroit tenue là & n'auroit pas jugé auſſi favorablement de notre fidélité & de notre ſincérité comme elle le devoit dans le fond, & quand même, dans la ferme perſuaſion où l'on a été que Nous ne nous ſeparerions jamais de nos Alliés, & que rien ne pourroit Nous détourner de maintenir la Liberté Publique, on n'auroit pas pris la réſolution de nous déclarer dans les formes la Guerre, que l'on nous a déja faite pendant quelques années en Nous attaquant de toutes forces d'une manière parjure & contraire à tout Droit Divin & Humain.*

Quoi que ce qu'on a publié, à deſſein de donner quelque couleur à ladite Déclaration, *ſoit de nature à ne pouvoir faire aucune impreſſion que ſur ceux qui ſont bien aiſes de ſe faire illuſion à eux-même, & qui ſont déterminés à forger leurs propres fers, à trahir leur Patrie, & à renoncer abſolument à tout bon ſens ; Nous ne manquerons pas de faire répondre à tous les points, article par article. Mais, pour ne point manquer, en attendant à ce que Nous devons à notre Dignité Suprême, à nos fidèles Alliés, à la Conſtitution fondamentale de l'*Empire Germanique, *& au maintien de la Liberté Publique ; Nous ne pouvons ni ne voulons plus tarder de déclarer, comme nous faiſons par la Préſente, à notre tour la Guerre à la* Courone de France *& à ſes Adhérans.*

C'eſt pourquoi Nous ordonnons & enjoignons à tous & à chacun de nos Sujets, Serviteurs & Vaſſaux, de quelque état & condition qu'ils ſoient, principalement à tous nos Commandans & Gens de Guerre, tant de cheval que de pied, de conſidérer comme Ennemis les Sujets de la Courone de France *& de ſes Adhérans, & de leur faire tout le mal & dommage qu'ils pourront, leur faiſant expreſſes inhibitions & défenſes d'avoir avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie ou d'encourir des punitions corporelles.*

Nous renouvellons auſſi nommément & expreſſément les Ordonnances publiées

VI. GUERRE, En Allemagne & en Boheme.

le 12 *Décembre* 1733 *par feu Sa* Majeſté Impériale, *notre très cher Seigneur & Père d'heureuſe mémoire, pour nétoïer tous les Roïaumes & Etats Héréditaires de la* Maiſon d'Autriche *des Sujets de cette Courone Ennemie & de ſes Adhérans; ordonnant très expreſſement & voulant.*

I. Qu'après la Publication qui ſera faite de notre préſente Ordonnance Roïale dans chacune de nos Provinces, tous Sujets de la Courone de France *notre Ennemie, ceux de ſes Alliés & Adhérans, ſoit Hommes ou Femmes, Eccléſiaſtiques ou Séculiers, de quelque rang ou condition qu'ils ſoient, principalement les Laquais & autres Vagabonds qui s'y trouvent actuellement, ſortent ſans faute de tous nos Roïaumes & Etats Héréditaires, tout au pluſtard dans le terme de* 15 *jours; au défaut dequoi ils ſeront conſidérés comme aiant mépriſé notre commandement & défenſe, & on procèdera contre eux en toute rigueur.*

II. *Nous ne prétendons point comprendre ſous cet ordre les Eccléſiaſtiques, qui ſe trouvent dans les Chapitres & Monaſtères & qui, par la Profeſſion qu'ils y ont faite, doivent être cenſés incorporés à nos Roïaumes & Etats Héréditaires, dont les Chefs, Gardiens & Supérieurs ſont ſuffiſament aſſurés, & ſeront eux-même caution envers Nous, qu'ils n'entreprendront rien, par correſpondance ou autrement, qui puiſſe être contraire ou préjudiciable au bien & aux intérêts de notre Perſone & de notre Maiſon Archiducale.*

III. *Nous ne comprenons point non plus ſous cet ordre ceux de la* Nation Françoiſe *& de ſes Adhérans, qui ſont établis depuis longues années dans nos Etats, à condition néanmoins qu'ils s'abſtiendront de toute correſpondance ſuſpecte, ſous de grièves peines corporelles, & même ſous peine de la vie, ſelon l'exigence du cas.*

IV. *Mais ſi quelqu'un oſoit donner retraite à quelque Sujet Ennemi, outre ceux qui ſeront tolérés, comme il eſt dit ci-deſſus, & lui accorder domicile, ou ſi, connoiſſant la retraite d'une telle perſone, il n'en informe pas ſur le champ le Magiſtrat du lieu, pour qu'il s'en puiſſe aſſurer, ou ſi celui-ci négligeoit d'en faire inceſſament rapport à la* Commiſſion Aulique, *que nous avons établie & autoriſée dans chacun de nos Roïaumes & Etats Héréditaires; les uns & les autres ſeront rigoureuſement châtiés, ſelon l'exigence du cas, comme Tranſgreſſeurs malicieux de notre Commandement Roïal.*

V. *De plus, Nous ordonnons & voulons que tout Commerce & Trafic, ſoit qu'il ſe faſſe par Lettres, Billets de Change, ou de quelque autre manière que ce puiſſe être, avec les ſuſdits Ennemis déclarés de notre Perſone & de notre Maiſon Archiducale, & avec leurs Adhérans & Partiſans, ceſſe entièrement, & que, non ſeulement l'entrée de toutes les Marchandiſes & Effets, qui viennent directement ou indirectement de tous ces Païs Ennemis, & qu'on ne pourra pas prouver avoir été ordonnés avant la Publication de la* Déclaration de Guerre, *ſera défendue, ſur quelque prétexte ou de quelque manière que ce ſoit, à peine de Confiſcation.*

VI. *Mais auſſi que tous nos Vaſſaux & Sujets qui ont eux-même de ſemblables Marchandiſes,*

Marchandiſes, Dètes ou Effets, de quelque nature qu'ils ſoient, venant de France *ou d'autres Païs Ennemis, ou qu'ils n'en ſoient que Commiſſionaires, ou bien qui ſavent que d'autres en ont, ou qui doivent en païer dans leſdits Païs, ſeront tenus & obligés de déclarer fidèlement & ſans faute les Marchandiſes, Effets & Dètes aux Procureurs Fiſcaux qui ſe trouvent dans chacun de nos Roïaumes & Etats Héréditaires, ou à la* Commiſſion Aulique *expreſſément établie pour cela, ſans en rien cacher ou envoïer ſecrètement hors du Païs, ſous peine de confiſcation de leurs propres Biens & Effets.*

VII. *Quoiqu'il ſoit ſuperflu de faire mention expreſſe dans la préſente* Déclaration *que les ſommes confiées à la* Banque *de cette Ville, & appartenant à des Gens de quelque Nation que ce ſoit, Amis ou Ennemis, ne ſont pas ſujètes à confiſcation, parce qu'il eſt notoire que cette Exemption eſt ſtipulée dans l'Acte d'établiſſement de ladite* Banque, *& a été obſervée juſqu'à préſent; Nous voulons bien cependant déclarer pour ſurcroît par la Préſente, que ladite Inſtitution demeurera en vigueur & ſurtout le IXe. Article des Patentes publiées en* 1705 *& confirmées dans la ſuite, & que Nous y tiendrons la main.; ledit IX. Article étant conçu en ces termes:* Les Sommes que des Perſones étrangères, ou ſujètes à une Juriſdiction ou Domination étrangère, ſans aucune diſtinction de Nation, ont dans cette *Banque*, ſoit qu'elles y aient été miſes par elles-mêmes, ou qu'elles leur aient été aſſignées, tranſportées ou cédées par d'autres, ſeront exemtes, en cas de Rupture, de Guerre & d'Hoſtilité ouverte avec leur Nation ou avec leur Souverain, de la Saiſie ou Confiſcation des Biens appartenans aux Sujets Ennemis, qui en eſt ordinairement une ſuite, & on n'y touchera jamais: mais toutes les Sommes dépoſées dans ladite *Banque de Vienne*, ſoit qu'elles appartiennent à des Amis ou à des Ennemis, y ſeront de droit & de fait en ſureté, en tout tems, les unes auſſi bien que les autres.

VIII. *De plus, tous les Magiſtrats Eccléſiaſtiques & Séculiers ſeront obligés de veiller, autant qu'il leur eſt poſſible, à ce que l'Ennemi ne reçoive directement ou indirectement de nos ſuſdits Etats Héréditaires aucuns Chevaux, Bleds, Farines ou Beſtiaux, & moins encore des Armes, de la Poudre, du Plomb, du Souffre, du Salpêtre, ou autres Marchandiſes que ce ſoit, ſous peine de Confiſcation deſdits Effets, & de décrèter contre les Tranſgreſſeurs, des amendes ou peines corporelles, & même, ſuivant l'exigence du cas, la peine de mort.*

Au reſte, Nous avons donné des ordres rigoureux & préeis, par tout où il appartient, concernant toute ſorte de correſpondance défendue; & Nous enjoignons particulièrement par ces Préſentes à tous & un chacun, principalement aux Maîtres des Poſtes & à tous Voituriers, qu'ils prennent ſur tout ſoigneuſement garde de ne fournir ni recevoir aucun Courier ou Domeſtique ennemi ou ſuſpect ou aucun autre Paſſager inconnu, ſans être pourvus de bons Paſſeports: mais qu'ils en informent le Magiſtrat le plus voiſin, & demandent ſon aſſiſtance

VI. GUERRE En Allemagne & en Boheme.

ANNE'E MDCCXLIV.

pour faire arrêter ces ſortes de perſones, & qu'ils déclarent les Tranſgreſſeurs qu'ils pourront découvrir pour être punis exemplairement.

Et ſera notre préſente Déclaration de Guerre, *avec l'Ordonnance y jointe, publiée dans tous les Roïaumes & Etats Héréditaires ſoumis à notre Domination, de la manière accoutumée en chaque endroit, afin que perſone n'en prétende cauſe d'ignorance, mais que chacun en ſon particulier, & pour autant qu'il dépend de lui, s'y conforme exactement & ne faſſe rien au contraire, ni ne permète qu'il y ſoit contrevenu par les ſiens ou par quelque autre, de quelque manière ou en quoi que ce puiſſe être, ſous peine d'encourir notre haute indignation & diſgrace, & d'en porter les dommages; Car telle eſt notre ſerieuſe volonté.*

Donné dans Notre Réſidence Roïale de Vienne, *le 16 Mai de l'An* 1744, *de nos Règnes le quatrième.*

(Signé) MARIE-THERE'SE.

(Paraphé) C. COMTE D'ULEFELD.

Par ordre exprès de ſa Sacrée Majeſté Roïale,

(Signé) JEAN-CHRISTOPHLE BARTENSTEIN.

Remarques ſur cette Déclaration de Guerre.

La modération, dit un *Journal* étranger (1), *avec laquelle eſt écrite cette* Déclaration *véridique, a été univerſellement applaudie. Elle eſt un peu longue: mais pouvoit-on exprimer en moins de termes tant de Griefs ſi importans, qui ſont autant de raiſons juſtificatives d'une démarche, qui doit extrêmement coûter à tous les Souverains, qui ont une conſcience auſſi délicate qu'éclairée?* On reconnoit à ce langage un Ecrivain, qui né *François* & devenu par choix Sujet de la *République d'Hollande*, ſemble s'être fait un devoir d'orner ſes Ouvrages de réflexions injurieuſes à la *France*. Sans me charger ici du ſoin de le réfuter, je puis me contenter de mètre ſous les yeux des Lecteurs, les Remarques ſuivantes que j'emprunte d'un autre Ecrivain (2). *La* REINE DE HONGRIE *fait une ſi longue énumération des Griefs, qu'elle a contre la* France, *qu'il faudroit des Volumes pour y répondre. Il y en a cependant qu'il n'eſt pas poſſible de paſſer ſous ſilence. (Tels ſont) les reproches, que cette Princeſſe fait au ſujet des Troupes Auxiliaires que le* Roi *a fournies à ſes Alliés, (leſquelles) ſont, dit la* Reine, *de véritables Actes d'Hoſtilité. Mais peut-elle ignorer que ce ſoit un principe généralement reçu par toutes les Puiſſances, qu'on peut fournir contre un Tiers des Troupes Auxiliaires, ſans entrer en guerre directement? La* Reine de Hongrie *ne diſconviendra pas ſans doute, que les* Hollandois *n'aient pas prétendu rompre avec la* France, *lorſqu'ils ont*

(1) MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, Tome CXVI. p. 447.
(2) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, Tome II. p. 56.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

fourni à cette Princeſſe des ſecours auſſi conſidérables qu'ils l'ont fait depuis le commencement de cette Guerre. La Cour de Dreſde *n'a jamais rompu avec celle* de Berlin, *quoiqu'elle ait fourni une Armée conſidérable pour attaquer le* Roi de Pruſſe *dans ſes Païs conquis & même Héréditaires. L'*Impératrice de Ruſſie, *en s'y joignant, n'a pas cru de même rompre ſes Traités avec le* Roi de Pruſſe. *De plus encore, les* Anglois *ſe ſont toujours perſuadés qu'ils ne rompoient pas avec la* Courone de France, *avec la* République de Gènes, *avec le* Roi de Naples, *lorſqu'ils détruiſoient les* Galères Eſpagnoles *dans le Port de* Saint-Tropès *en* Provence, *qu'ils enlevoient l'Artillerie d'*Eſpagne *dans la Ville de* Gènes *même, & qu'ils alloient inſulter le* Roi des deux Siciles *juſques dans ſon Palais. Le* Roi d'Angleterre *n'a pas cru rompre avec le* Chef de l'Empire, *en ſoulevant, s'il avoit pu, toute l'*Europe *contre lui. L'Hiſtoire de la Guerre préſente eſt remplie de pareils procèdés, de la part des Princes, auxquels on n'a cependant jamais ſuppoſé une Rupture avec les autres Puiſſances. La* Reine de Hongrie *n'eſt pas mieux fondée à reprocher à la* Maiſon de Bourbon *de vouloir s'agrandir aux dépens des autres Puiſſances. Cette Princeſſe ſait que le* Roi de France *a préféré l'intérêt de ſes Alliés & la fidelité à ſes engagemens aux offres réitérées, qu'elle lui fit faire après la mort de* Charles VI. *En ce qui concerne l'invaſion de l'*Angleterre, *dans la ſuppoſition qu'elle fût auſſi véritable qu'elle eſt peu vraiſemblable, n'étoit-ce pas une ſuite néceſſaire à l'invaſion bien réelle de l'*Alſace, *qui avoit été depuis longtems projetée par le* Roi d'Angleterre, *& qu'il voulut même exécuter en perſone? En vain allègue-t-on la ſainteté prétendue des* Traités de Riſwick, d'Utrecht *&* de Vienne. *Etoient-ils plus ſacrés pour la* France, *que pour les autres Puiſſances qui y ont accèdé? Peut-on mètre en queſtion que les Traités ne ſoient obligatoires, qu'autant qu'ils ſont exécutés par toutes les Parties contractantes, avec une fidélité reſpective? Je paſſe ſous ſilence les autres Griefs contenus dans le* Manifeſte *de la* Reine de Hongrie, *parce que le ſimple expoſé ſuffit pour en faire appercevoir le peu de fondement.* Je n'ajouterai rien à ces remarques, qui ſont plus que ſuffiſantes pour le but que je puis avoir; & je paſſe rapidement aux Opérations de Guerre que l'on fit cette année en *Allemagne* & dans le *Roïaume de Bohème.* Je ne ferai qu'indiquer les évènemens. Plus j'approche du terme où je me ſuis propoſé d'arriver, & moins il m'eſt permis de m'étendre.

Inaction au commencement de la Campagne. Poſition des Armées. Avril, Mai.

La Neutralité, dont l'*Empereur* & la *Reine de Hongrie* étoient convenus l'année précèdente, fut cauſe que la Campagne commença tard en *Allemagne*. Pendant les mois d'Avril & de Mai, le *Prince* CHARLES fit aſſembler au Camp d'*Hailbron* l'Armée qu'il devoit commander. Les *Troupes Impériales*, qui devoient être ſous les ordres du Welt-Maréchal Comte de *Seckendorff*, ſe retranchèrent ſous *Philiſbourg*, dont il étoit Gouverneur; & leur poſition étoit telle, qu'elles pouvoient aiſément ſe joindre à l'*Armée Françoiſe* commandée par le Maréchal de *Coigny*. La *Reine de Hongrie* joignit dans le même tems un Régiment d'Infanterie & 20 mille *Waradins*

VI. GUERRE En Allemagne & en Boheme.

ANNE'E MDCCXLIV.

aux Troupes qu'elle tenoit en *Bavière* ſous le Commandement du Général *Bathiani*. Le Maréchal de *Coigny* s'étant avancé dans le *Spireback*, avoit établi ſon Quartier Général à *Spire*. De trois Corps conſidérables qu'il avoit détachés de ſon Armée, l'un étoit près de *Manheim*, ſous les ordres du Marquis de *Balincour*; & le ſecond, près d'*Oppenheim*, ſous ceux du Marquis d'*Epinay*. Le troiſième commandé par le Marquis de *Montal*, étoit dans les environs de *Worms*. Le terme de la Neutralité finit le 6 de Juin. Alors on penſa de part & d'autre à pourſuivre la Guerre avec vigueur. Elle fut toute offenſive de la part de la *Reine de Hongrie*; les *François* & les *Impériaux* ſe tinrent longtems ſur la défenſive.

Traité de Confédération entre l'Empereur, le Roi de Pruſſe, le Roi de Suède, comme Landgrave de Heſſe-Caſſel, & l'Electeur Palatin. 22 Mai, Juin.

Le 1 du même mois fut ratifié dans les Cours intéreſſées, un *Traité de Confédération* conclu le 22 du mois précédent à *Francfort*, entre l'*Empereur*, le *Roi de Pruſſe*, le *Roi de Suède* comme *Landgrave de Heſſe-Caſſel* & l'*Electeur Palatin*. Les trois derniers de ces Princes convinrent par le I & le II Articles, *d'emploïer toutes leurs forces, pour défendre l'Autorité & les Prérogatives de la Dignité Impériale, pour maintenir les Loix & les Conſtitutions fondamentales de l'*Allemagne; *& pour contraindre la* Reine de Hongrie *de reconnoître l'*Empereur, *de remettre les Archives de l'*Empire, *& de reſtituer à Sa* Majeſté Impériale *ſes Etats Héréditaires, qu'elle retenoit contre tous les Pactes obſervés précédemment entre les* ELECTEURS. Le III Article portoit; *Que les Puiſſances Contractantes agiroient de concert, afin que les différens, ſurvenus à l'occaſion de la Succeſſion de l'*Empereur CHARLES VI. *fuſſent terminés par la Médiation des* Etats de l'Empire, *ou décidés par le Jugement que ces mêmes* Etats *prononceroient après un examen juridique; & qu'en attendant, il y eut une ſuſpenſion d'Armes entre l'*EMPEREUR *& la* REINE DE HONGRIE. Par le IV & le V Articles, les Hauts Contractans ſe garantiſſoient réciproquement tous leurs Etats, & s'engageoient, *en cas que l'un d'eux fut attaqué par l'une des Puiſſances, auxquelles leur union pouvoit déplaire, à ſecourir ſans délai & de tout leur pouvoir la Partie léſée, juſqu'à ce qu'elle eût reçu de l'Agreſſeur la ſatisfaction qu'elle ſeroit en droit d'exiger.* Par le VI & dernier Articles, il étoit dit; *Que l'on inviteroit tous les* Electeurs, *& particulièrement ceux* de Cologne *&* de Saxe, *d'accéder à ce* Traité de Confédération, *& que tous les autres* Etats de l'Empire, *qui voudroient entrer dans cette Alliance, y ſeroient admis.*

La Reine de Hongrie ſe plaint de ce que le Roi de Pruſſe étoit entré dans cette Confédération; ce qui l'oblige à s'en juſtifier.

La *Reine de Hongrie* ſe plaignit de cette Alliance, & prétendit que, de la part du *Roi de Pruſſe*, elle étoit une infraction du *Traité de Breſlaw*. Ce qui lui fit ſurtout redoubler ſes plaintes, ce furent les trois Corps d'Armée auxquels preſque auſſitôt après la ratification du nouveau *Traité*, ce Prince ordonna de s'aſſembler; l'un en *Siléſie*; le ſecond, à *Magdebourg*; & le troiſième à *Marienwerder* dans la *Pruſſe*. Un Reſcrit envoïé par la *Reine* à ſes Miniſtres des différentes Cours, & dans lequel les couleurs, que la *Cour de Vienne* avoit alors coutume d'emploïer, ſervoient à peindre

la conduite du *Roi de Pruſſe*, mit ce Monarque dans la néceſſité de ſe juſtifier. Il s'acquita de ce juſte ſoin par le *Manifeſte* ſuivant, qui fut publié dans les premiers jours de Juillet ſous ce Titre: *EXPOSE' des motifs qui ont obligé le ROI DE PRUSSE à donner des Troupes Auxiliaires à l'EMPEREUR.*

Manifeſte du Roi de Pruſſe. Juillet.

LE ROI ſe croit obligé d'informer l'Europe *du parti, que les conjonctures préſentes l'obligent de ſuivre pour le bien & la tranquillité publique.*

Sa Majeſté, ne pouvant voir plus longtems avec indifférence les troubles qui déſoloient l'Allemagne, *après avoir tenté inutilement toutes les voies de conciliation, ſe voit obligée de ſe ſervir des Forces que Dieu lui a données, pour rétablir la paix & l'ordre, pour remètre les Loix en vigueur &* le Chef de l'Empire *dans ſon autorité.*

Depuis les ſuccès que les Troupes Hongroiſes *ont eus en* Bavière, *la* Reine de Hongrie, *bien loin d'en uſer avec l'équité & la modération qui lui convenoient, a traité les Etats Héréditaires de* l'Empereur *avec une dureté & une cruauté infinies.*

Cette Princeſſe & ſes Alliés ont conçu des deſſeins démeſurés d'ambition, dont le but pernicieux étoit d'enchaîner pour jamais la Liberté Germanique; *ce qui a fait, depuis plus d'un Siécle paſſé, l'objet principal de la Politique dangereuſe de la* Maiſon d'Autriche.

On n'a qu'à examiner les faits qui ſe ſont paſſés depuis deux ans, pour juger de la malignité des intentions de la Cour de Vienne, *& pour voir clairement que dans toutes ſes démarches elle en a agi d'une façon entièrement contraire aux Loix & aux Conſtitutions de* l'Empire.

*L'*Allemagne *s'eſt vue inondée de Troupes étrangères; on les a fait ſubſiſter au grand détriment des* Princes neutres de l'Empire; *on les a fait marcher ſans envoïer préalablement les* Réquiſitoriales *uſitées.*

La Reine de Hongrie *a conclu des Alliances pour dédommager certaines Puiſſances des ſecours extraordinaires qu'elles lui ont fournis, & ces dédommagemens ont conſiſté, tant en des Fiefs de* l'Empire, *qu'en des eſpérances fondées ſur de certains Evêchés.*

Les Généraux de cette Princeſſe ont voulu s'emparer de force de Villes Impériales; *ſes Miniſtres ont menacé des* Electeurs *& en ont voulu ſéduire d'autres, & bouleverſer par ce moïen cette République, compoſée de tant de Souverains & que l'union ſeule a fait réſiſter juſqu'à ce jour aux ſecouſſes qui l'ont ébranlée ſi ſouvent.*

A quel point ne ſe joue-t-on pas de la foi publique, ou enfraignant la Capitulation de Braunau, *en attaquant les* Troupes Impériales *ſous les* Villes Impériales *neutres & ſous les Forteresſes de* l'Empire, *& en les forçant même de ſe retirer hors des limites de* l'Empire, *dont leur Maître eſt le Chef? Sans compter que c'eſt bien en vouloir directement à Sa* Majeſté Impériale *& la rendre mépri-*

VI. Guerre En Allemagne & en Boheme.

ANNE'E MDCCXLIV.

ſable, que de ſouffrir que des Officiers des Troupes de la Reine de Hongrie *la traitent avec indignité, comme il n'y en a que trop d'exemples.*

Enfin, pour mètre le comble aux inſultes faites par la Cour de Vienne *à la Majeſté de l'*Empire Romain, *on n'a qu'à lire les* Proteſtations *de cette Cour remiſes à la* Dictature *de l'*Electeur de Maïence, *par leſquelles la* Reine de Hongrie *déclare l'Election de l'*Empereur *nulle de toute nullité, quoique faite unanimement; & prétend que la* Diète *préſente de* Francfort *eſt illégitime, en voulant ſouſtraire par là tous les* Etats de l'Empire *à l'obéiſſance qu'ils doivent au Chef qu'ils ont élu.*

Tant de faits & tant de démarches, ouvertement contraires à l'honneur & à la gloire du Nom Allemand *& aux Conſtitutions du* Corps Germanique, *dénotent aſſés clairement que le deſſein de la* Cour de Vienne *eſt d'uſurper, en faveur d'un Prince étranger & non poſſeſſioné en* Allemagne, *la Dignité ſuprême, dévolue, par le choix unanime & libre de toute la* Nation Germanique, *au Séréniſſime* Electeur de Bavière.

Ce ſont des attentats, qu'il eſt contre l'honneur & contre la dignité de tout Electeur *& de tout* Prince d'Allemagne *de tolérer plus longtems; & ce ſeroit une lâcheté affreuſe pour les Membres ſacrés de ce Collège auguſte, inſtitué depuis un tems immémorial dans l'autorité d'élire ſes Chefs, de ſouffrir le deſpotiſme & la violence avec leſquels la* Reine de Hongrie *veut leur ravir ce droit, en opprimant ſi ignominieuſement Sa* Majeſté Impériale.

*Ce n'eſt point à l'*Empereur *que la* Reine de Hongrie *fait injure, mais bien à ceux qui l'ont élu, & que cette Princeſſe mépriſe aſſés pour les croire inſenſibles à leur honneur, & d'une foibleſſe aſſés grande pour ne point ſoutenir, dans la Perſone de Sa* Majeſté Impériale, *la plus noble de leurs Prérogatives.*

Le Roi *n'a aucune diſcuſſion particulière avec la* Reine de Hongrie. *Il n'a aucune prétention à ſa charge; il ne veut rien pour lui, & il n'entre qu'en qualité d'Auxiliaire, dans une querèle qui ne regarde que les Libertés de l'*Empire; *& la Guerre ouverte, que la* Reine de Hongrie *vient de déclarer à l'*Allemagne *par les Hoſtilités que ſes Troupes y ont commiſes, ſeroit une raiſon ſuffiſante, s'il n'y en avoit point d'autres, pour juſtifier la conduite de Sa Majeſté.*

Si le Roi *ſe croit aujourd'hui obligé par ces raiſons de prendre un parti violent, ce n'eſt qu'à regret & après avoir épuiſé toutes les voies de conciliation.*

Il a fait des tentatives auprès du Roi d'Angleterre, *lorſque ce Prince étoit campé à* Hanau.

*L'*Empereur *déclaroit même que, par amour pour la Paix, il renonceroit à jamais à toutes les prétentions qu'il avoit à la charge de la* Maiſon d'Autriche, *moïennant la reſtitution de ſes Etats Héréditaires.*

Ces conditions avantageuſes & pleines de modération, furent rejettées nètement du Miniſtère Anglois; *marque certaine que l'intention du* Roi d'Angleterre *n'étoit point de rendre le calme à l'*Empire, *mais pluſtôt de profiter de ſes troubles.*

ANNE'E MDCCXLIV.

VI. Guerre En Allemagne & en Boheme.

Le Roi *a offert depuis ſa Médiation, conjointement avec celle de l'*Empire, *aux* Puiſſances Maritimes, *pour trouver une iſſue à cette Guerre fatale: mais la* République de Hollande, *ſentant les obſtacles qu'elle rencontreroit dans la roideur des* Cours de Vienne *&* de Londres, *l'a déclinée d'une façon aſſés cathégorique.*

*Sa Majeſté, toujours remplie du même zèle & travaillant avec la même activité à tout ce qui pouvoit rétablir le repos de l'*Allemagne, *crut, qu'en faiſant immédiatement des Propoſitions de Paix juſtes & équitables à la* Reine de Hongrie, *ce ſeroit le moïen le plus abregé de faire éclore ſes ſalutaires deſſeins.*

Les Propoſitions, que l'on avoit faites à Hanau, *furent réitérées à* Vienne. *L'*Empereur, *qui ne veut que le bien de l'*Empire *s'offrit à tout; & ce Prince magnanime, en vrai Père de la Patrie, étoit déterminé à lui ſacrifier ſes propres intérêts. Action généreuſe, qui juſtifie à jamais le choix qu'on avoit fait de lui! Le* Roi *appuïa cette Négociation par les remontrances & les perſuaſions les plus pathétiques & les plus fortes: mais plus l'*Empereur *marquoit de modération, plus l'on voïoit dans la* Reine de Hongrie *une fierté inflexible.*

Auſſi cette Princeſſe ne doit-elle s'en prendre qu'aux maximes deſpotiques de ſon Conſeil, qui ſuſcite de nouveaux Alliés à ſes Ennemis.

Mais, ſi elle attaque les Libertés Germaniques, *elle en réveille les Défenſeurs; &, comme elle entreprend de dépouiller les principaux Membres de l'*Empire *de leurs droits, elle doit trouver juſte qu'ils ſe ſervent des moïens qu'elle les oblige de choiſir pour les maintenir.*

La race de ces anciens Germains, *qui ont défendu tant de Siècles leur Patrie & leur Liberté contre toute la Majeſté de l'ancien* Empire Romain, *ſubſiſte encore, & elle les défendra tout de même aujourd'hui contre ceux qui oſent y attenter.*

C'eſt ce qu'on voit par la Ligue de Francfort, *où les Princes les plus reſpectables de l'*Allemagne *ſe ſont unis pour s'oppoſer à ſon bouleverſement.*

Le Roi *s'eſt joint à eux, jugeant qu'il eſt du devoir & de l'intérêt de tout Membre de l'*Empire, *d'en maintenir le ſyſtême & de ſecourir les foibles contre les oppreſſions des puiſſans.*

Sa Majeſté croit que l'uſage le plus noble & le plus digne qu'elle puiſſe faire des Forces, que Dieu lui a confiées, eſt de les emploïer au ſoutien de ſa Patrie, à laquelle la Reine de Hongrie *veut donner des fers; à vanger l'honneur & les droits de tous les* Electeurs, *que cette Princeſſe leur veut ravir; à donner des ſecours puiſſans à l'*Empereur, *pour le ſoutenir dans tous ſes droits & ſur ce Trône, dont la* Reine de Hongrie *veut le faire décendre.*

En un mot, le Roi *ne demande rien, & il ne s'agit point de ſes intérêts perſonels: mais Sa Majeſté n'a recours aux Armes, que pour rendre la liberté à l'*Empire, *la dignité à l'*Empereur, *& le repos à l'*EUROPE.

Il faut joindre à ce *Manifeſte* une autre Pièce adreſſée par le *Roi de Pruſſe*, à ſon Miniſtre auprès de la *Cour d'Angleterre* & rendue publique à

VI. GUERRE En Allemagne & en Boheme.

ANNE'E MDCCXLIV.

Londres ſous ce Titre : RESCRIT *de Sa Majeſté le* ROI DE PRUSSE *à M.* ANDRIE' *ſon Miniſtre à* LONDRES, *pour expoſer au* ROI, *au* MINISTE'RE BRITANNIQUE *& à la* NATION ANGLOISE, *les motifs des réſolutions de Sa* MAJESTE' PRUSSIE'NE.

Reſcrit du Roi de Pruſſe à ſon Miniſtre à Londres ſur le même ſujet. 8 Août.

DEPUIS la concluſion du Traité de Breſlaw, *qui a terminé mes differens avec la* Cour de Vienne, *le principal objet de mon attention a été conſtament de cultiver avec ſoin, & de fortifier par toutes les attentions poſſibles la bonne intelligence que je venois de renouer avec Sa Majeſté la* Reine de Hongrie; *de la faire renaître entre elle & Sa* Majeſté Impériale; *& d'arrêter par une paix équitable & durable le cours des troubles, que leur diſpute ſur la Succeſſion du feu* Empereur CHARLES VI *avoit occaſionés, & dont les meilleures Provinces des Parties Belligérantes, auſſibien que pluſieurs* Etats neutres de l'Empire, *n'avoient que trop reſſenti les funeſtes effets.*

Je ne ſaurois que me louer de la facilité que j'ai rencontrée à ce ſujet de la part de Sa Majeſté Impériale. *Ce Prince, en vrai Père de la Patrie, pluſtôt que de la voir ſouffrir pour ſes intérêts, avoit déja pris la généreuſe réſolution de ſacrifier toutes ſes prétentions au rétabliſſement de la tranquillité publique. Mais là* Cour de Vienne *montra des réſolutions bien differentes. Elle écouta avec répugnance toute propoſition d'Accommodement; & elle fit voir clairement par ſa conduite qu'elle ne vouloit point de Paix, qui ne la rendît de nouveau l'Arbitre de l'*Allemagne *& ne lui aſſujetît la liberté & les droits du* Corps Germanique. *Ses vaſtes & dangereux deſſeins ſe développèrent, à meſure que la proſpérité de ſes Armes augmentoit & qu'elle paroiſſoit aſſurer leur ſuccès. Elle ne garda dès lors plus de ménagement. Elle inſulta de la façon la plus outrageante la Majeſté du* Chef Suprême de l'Empire, *de même que les droits & les prérogatives du* Collége Electoral. *J'eus beau l'avertir que, ni moi, ni aucun autre* Prince de l'Empire, *qui prît à cœur la conſervation du ſiſtême de la Patrie, ne pourroient jamais ſouffrir qu'on en attaquât ainſi le Chef; & qu'à la longue je ne pourrois pas me diſpenſer moi-même de remplir les devoirs primitifs, que m'impoſoit le rang que je tiens parmi les Membres du* Corps Germanique; *obligation à laquelle toute autre conſidération devoit céder. Trop entêtée de ſes vaſtes deſſeins pour prêter la moindre attention à nos remontrances amiables, la* Cour de Vienne *déclara nul & invalide, & d'abord avec obſcurité, mais enſuite ſans détour, le choix unanime que les* Electeurs *avoient fait, ſans ſa concurrence, de la Perſone de l'*Empereur. *Elle ne prétendoit pas moins que de caſſer ſon Election & de le faire décendre du Trône, ou bien de le forcer à y recevoir un Aſſocié, qui en uſurpât toute l'autorité. Après avoir dépouillé l'*Empereur *de tous ſes Etats, juſqu'à la moindre partie, elle chaſſa à force ouverte, du Territoire de l'*Empire, *par un attentat ſans exemple & au mépris des Loix, les Troupes de ce* Chef de l'Empire. *Les Princes, qui ſe refuſèrent à ſes idées, furent traités indignement & d'une manière injuſte; & elle n'épargna ni menaces, ni intrigues, pour porter*

les

les uns & les autres à une eſpèce de Confédération contre l'Empereur, *dont l'union avec les Membres de* l'Empire *fait la principale cauſe du bonheur du* Corps Germanique.

Toutes ces entrepriſes n'aiant pu que révolter étrangement les Membres de l'Empire, *zèlés pour la gloire de leur Patrie & pour le maintien de ſa Conſtitution ; divers Princes puiſſans & reſpectables ont jugé néceſſaire de s'unir plus étroitement avec* l'Empereur, *& de combiner leurs Forces pour ſoutenir ſa dignité, ſon autorité & ſes droits, & pour s'oppoſer aux machinations de ceux dont les vues tendent manifeſtement à la ruine & au renverſement total du ſiſtême de* l'Empire. *Ma gloire, mon honneur & mon devoir, en qualité d'un des principaux* Electeurs *& Membres du* Corps Germanique, *m'ont obligé d'y accéder ; & je n'aurois pu, ſans y manquer, me diſpenſer, en conſéquence de ce concert, de fournir, à l'exemple de* l'Angleterre *& de la* République de Hollande, *une bonne partie de mes Troupes, pour ſervir en qualité d'Auxiliaires de Sa* Majeſté Impériale. *Mon intention n'eſt point d'ailleurs de rompre la* Paix de Breſlaw, *ni d'entrer en Guerre avec Sa Majeſté la* Reine de Hongrie.

Comme je ſuis bien aiſe de rendre le Public juge de cette démarche, j'ai trouvé bon de l'informer des motifs qui m'y déterminent. C'eſt ce qui fait le ſujet de l'Expoſé *joint à la préſente. Vous aurés ſoin d'en faire part aux Miniſtres de Sa* Majeſté Britannique ; *& de vous en expliquer, en conformité du contenu, dans les entretiens que vous aurés avec eux, ainſi que partout ailleurs où l'occaſion s'en préſentera, & que vous le jugerés convenable à mes intérêts.*

Vous y ajouterés les proteſtations les plus fortes ; Qu'il n'entre dans la réſolution que je viens de prendre, ni paſſion, ni intérêt perſonel, ni aucune vue d'agrandiſſement ou de conquête ; l'unique deſſein, que je me propoſe, étant de remplir le devoir d'un bon Patriote & d'un Membre fidèle du Corps Germanique, *de conſerver la dignité de ſon Chef, en prévenant ſa ruine totale, de garantir le ſiſtême de* l'Empire *& ſa liberté contre le danger qui les menace de près, & d'en rétablir & aſſurer le repos par une Paix juſte & raiſonable, dont la ſolidité & la durée puiſſent affermir l'état chancelant de la* Liberté Germanique : *Que je me flate au reſte qu'aucun* Anglois, *judicieux & zèlé pour la Conſtitution de ſa Patrie, ne pourra méconnoître la juſtice de ma réſolution : Que, pour en être convaincu, il ne faut que tranſporter en* Angleterre *le théâtre de la ſcène, qui ſe paſſe à préſent dans* l'Empire : *Que de la même manière que tout bon* Patriote Anglois *enviſageroit avec indignation les trames qui ſe feroient dans ſa Patrie, pour précipiter du Trône la Famille regnante & y placer le* Prétendant, *& qu'il s'y oppoſeroit de tout ſon pouvoir, de même aucun* Prince *puiſſant & Patriote de* l'Empire *ne peut, à plus forte raiſon, regarder avec indifférence ni ſouffrir tranquillement qu'un autre Membre de* l'Empire, *tel qu'eſt la* Reine de Hongrie, *s'efforce de dépouiller de ſa dignité & de ſon autorité un* Empereur *légitimement élu, afin d'en revêtir un Candidat, auquel manquent les qualifications les*

VI. GUERRE *En Allemagne & en Bohême.*

plus eſſentielles pour remplir le Trône Impérial, *& qui ne ſauroit y monter que par le renverſement total du ſiſtême de l'*Empire, *de ſa liberté, de ſes prérogatives, & des droits de ſes principaux Membres : Que, comme par le même principe aucun* Prince d'Allemagne *n'eſt en droit de ſe mêler des arrangemens intérieurs de la* Grande-Bretagne *& de la Conſtitution de ſon Gouvernement, j'ai lieu d'eſpérer que la* Nation Angloiſe *ne s'ingèrera pas non plus dans les Affaires domeſtiques de l'*Empire, *& qu'elle ne s'oppoſera point aux efforts, que, moi & les autres Etats bien intentionés, avons réſolu d'emploïer pour y conſerver & maintenir la dignité du Chef, le reſpect du aux Loix & aux Conſtitutions de la Patrie & les droits & prérogatives de ſes Membres: Que je m'en flate avec d'autant plus de juſtice, que l'*Angleterre *n'a aucune raiſon de ſe mêler de cette querèle, ni par la conſidération de ſon Commerce, ni autrement ; & que, quand même elle auroit plus de panchant pour une* Cour d'Allemagne, *que pour une autre, je la crois trop raiſonable pour prétendre que des Princes auſſi puiſſans & auſſi reſpectables, que ceux de l'*Empire, *duſſent ſe règler ſur les inclinations de ceux d'entre la* Nation Angloiſe, *leſquels s'efforcent à faire entrer leurs Compatriotes dans des querèles étrangères, qui ne regardent en nulle façon du monde la* Grande-Bretagne : *Qu'au ſurplus, la réſolution, que je viens de prendre, n'aiant rien de commun avec la Guerre où l'*Angleterre *ſe trouve engagée avec d'autres Puiſſances, dont je ne me mêlerai point à ſon préjudice, l'entrepriſe préſente ne dérangera auſſi en rien les engagemens dans leſquels je me trouve à ſon égard, & que je ſuis fermement réſolu de remplir avec toute la ponctualité poſſible, tant que l'*Angleterre *elle-même, n'en rompra pas les liens : Et encore que je paierai juſqu'à la dernière obole les Dètes de* Siléſie, *deſquelles je me ſuis chargé par le* Traité de Breſlaw. *A* Berlin *le* 8 *Août* 1744.

Expoſé de la conduite de l'Empereur & de celle de la Reine de Hongrie.

Les raiſons expoſées dans ces deux Ecrits de la *Cour de Berlin* devoient être d'autant plus frapantes *que* (1) *toute l'*Europe *ſavoit que l'*Empereur, *aiant réſolu de ſacrifier à la Pacification générale de l'*Empire *ſes propres intérêts & ceux de ſes Décendans, avoit eu recours en* 1743 *à la Médiation du* Roi d'Angleterre, *& que la Négociation entamée par le* Landgrave de Heſſe-Caſſel (*le* Roi de Suède), *fut continuée par le Baron de* Haſlang, *& échoua entièrement dès que le* Traité de Worms *eût été conclu. L'*Empereur *étoit diſpoſé à renoncer à tout, excepté à la* Courone Impériale *& à la reſtitution de ſes Etats Héréditaires. Il offroit même de joindre* 15 *mille Hommes de ſes propres Troupes à l'Armée des Cercles pour le maintien de leur Neutralité, & d'engager les* Armées Françoiſes *à évacuer entièrement l'*Empire. *Par là il ſe remètoit entièrement & ſans aucune ſureté à la diſcrétion des* Cours de Londres *&* de Vienne.

La grandeur de ce ſacrifice, la facilité avec laquelle il fut fait, les ſuites de la

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE. Tome II. p. 104, &c.

VI. GUERRE *En Allemagne & en Bohême.*

ANNE'E MDCCXLIV.

Bataille d'Ettingen, *la concluſion du* Traité de Worms; *mais plus que tout cela, l'attachement des* Cours de Maïence *&* de Chambourg *aux intérêts de celle* de Vienne, *& l'indifférence avec laquelle l'*Electeur de Cologne *voïoit la décadence de ſa Maiſon, enhardirent les* Miniſtres Anglois & Autrichiens *à porter leurs vues plus loin. La* Reine de Hongrie *avoit des deſſeins ſur la* Bavière, *ſur la* Courone Impériale *& ſur pluſieurs Provinces de* France. *Le* Roi d'Angleterre *projetoit un établiſſement en* Flandre *& l'agrandiſſement de ſa Maiſon dans le Cercle de* Weſtphalie. *Il ne s'agiſſoit donc que de profiter de la ſupériorité qu'on ſe flatoit d'avoir aquiſe ſur les* Cours de Francfort *&* de Verſailles. *Pour exécuter des projets ſi vaſtes & pour s'aſſurer de cette ſupériorité, on acheva de gagner les* Electeurs de Cologne *&* de Maïence. *Celui ci par un* Traité de Subſide *conclu en* Weſtphalie, *le 27 Avril 1743; l'autre, par un* Traité d'Alliance & de Subſide, *conclu à* La Haie, *le 4 Juillet 1744, entre cet* Electeur *& les* Puiſſances Maritimes; *& le 11, du mois ſuivant le* Miniſtre Autrichien *ſigna à* Londres *une nouvelle* Convention, *par laquelle on augmenta conſidérablement les* Subſides *accordés auparavant à la* Reine de Hongrie.

Vues de la Reine de Hongrie & du Roi d'Angleterre.

Les Electeurs de Maïence & de Cologne prennent des engagemens contre l'Empereur.

27 Avril; 4 Juillet.

Augmentation des Subſides du Roi d'Angleterre à la Reine de Hongrie.

11 Août.

*Pendant ces Négociations, on frapa un coup bien plus dangereux pour l'*Empereur CHARLES VII. *La* Reine de Hongrie *fit porter ſubrepticement à la* Dictature de Maïence *(le 23 de Septembre 1743) un* Acte de Proteſtation de nullité *contre l'Election unanime de ce Prince; & l'inſertion de cet Acte dans les Regiſtres de l'*Empire *fut favoriſée & juſtifiée publiquement par l'*Electeur de Maïence, *par le* Roi d'Angleterre *& même tolérée par l'*Electeur de Cologne, *Frère de l'*Empereur. *Un attentat de cette nature ouvrit enfin les ïeux aux* Princes Allemands, *bien intentionés pour la conſervation du ſiſtême fondamental de leur Patrie. Ils reconnurent que ce n'étoit ni au Prétendant de la Succeſſion d'*Autriche *qu'on en vouloit, puiſque* Charles VII *avoit offert d'éteindre ſes prétentions par une rénonciation générale & irrévocable; ni à l'Allié de la* France, *puiſqu'on avoit offert de renoncer à cette Alliance: mais qu'on en vouloit directement au* Chef de l'Empire, *qu'on s'efforçoit de dépouiller de la Dignité Impériale; & à l'*Electeur de Bavière, *qu'on avoit deſſein de forcer à échanger ſes Etats Héréditaires avec quelque Principauté d'*Italie *ou des* Païs-Bas. *Ils ſe réunirent, tant pour maintenir* Charles VII *ſur le Trône Impérial, que pour lui procurer la reſtitution de la* Bavière *& du* Haut-Palatinat. *On ſe flatoit que le Frère & le Beau-Frère de l'*Empereur *y accéderoient. On ſe trompa. Le Frère (l'*Electeur de Cologne) *conclut avec les* Puiſſances Maritimes *le Traité, dont nous avons parlé; & le Beau-Frère (le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe) *prit de nouveaux engagemens, tant avec ces Puiſſances qu'avec la* Cour de Vienne, *qui donnèrent dans la ſuite occaſion au* Traité de Varſovie.

21 Août. Proteſtation de Nullité contre l'Election de l'Empereur, &c. 25 Septembre 1743.

La Ligue de Francfort *déconcerta toutes les meſures des* Cours de Vienne *&* de Londres; *mais elle ne vainquit pas leur obſtination. L'*Electeur de

L'Electeur de Maïence s'excuſe

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

ANNE'E MDCCXLIV.

auprès de l'Empereur.

Maïence *ſurtout craignit le juſte reſſentiment d'un* Empereur *qu'il venoit d'offenſer ſi cruellement, en portant à ſa* Dictature *des Ecrits ſi injurieux au* Chef de l'Empire *& à tout l'*Empire *même, & en concluant contre lui le* Traité de Subſide *du 27 Avril. Il fit donc un Voïage à* Francfort, *où il n'oublia rien de ce qui pouvoit diſſiper les ſoupçons que l'*Empereur *avoit conçus contre ſa fidélité : mais à peine* Charles VII *fut-il arrivé à* Munich, *que le même* Electeur *ſe livra plus que jamais aux impreſſions des* Cours de Vienne *&* de Londres; *& on le vit bientôt après à la tête d'une Contre-ligue, formée dans le cœur de l'*Empire *même, pour oppoſer à celle de* Francfort.

Contre-Ligue, dont l'Electeur de Maïence eſt le Chef, oppoſée à la Confédération de Francfort.

La Faction, attachée à la Maiſon d'Autriche, *pouſſa ſes intrigues beaucoup plus loin. L'*Electeur de Brandebourg (Roi de Pruſſe) *étoit devenu le principal objet de ſa haine; elle ne reſpiroit que vangeance contre l'*Electeur Palatin; *elle forma donc le projet d'envahir leurs Etats ſur le* Bas-Rhin, *pour y ménager une diverſion utile à la* Reine de Hongrie. *L'objet dominant de la* Ligue de Francfort *étoit de rétablir bientôt la paix dans l'intérieur de l'*Empire, *en maintenant* Charles VII *ſur ſon Trône, & en lui procurant la reſtitution de ſes Etats. Le but des Contre-ligues étoit, au contraire, d'y perpétuer la Guerre.*

But de la Ligue de Francfort.

But de la Contre Ligue.

J'interromps ces obſervations pour dire que la *Reine de Hongrie* envoïa, vers la fin de Juin, à la *Diète de l'Empire* un *Mémoire*, dans lequel elle ſe plaignoit que l'on avoit mal interprété ſa *Proteſtation* du 23 de Septembre précèdent, en ſuppoſant qu'elle avoit eu deſſein d'attaquer les Prérogatives de l'*Empire*. Ce *Mémoire* portoit; *Que l'intention de la* Reine *n'avoit pas été de donner atteinte aux droits de qui que ce fût, & qu'elle n'avoit cherché qu'à mettre les ſiens à couvert, étant bien éloignée de renouveller les anciennes querèles : Qu'après la Paix faite, elle regarderoit ce qui ſe ſeroit paſſé comme non avenu, dans l'eſpérance que les Puiſſances avec leſquelles elle étoit en guerre, en feroient autant de leur côté : Qu'elle ſe tenoit fortement attachée aux intérêts du* Collége Electoral, *& qu'elle s'oppoſeroit à tout ce qui leur pourroit être préjudiciable : Qu'elle répètoit que tout ce qu'elle avoit ci-devant dit au ſujet de la* Déclaration *faite à la* Diète de l'Empire *par le S. de* La Noue, *de la part du* Roi de France, *ne concernoit point le* Chef Suprême de l'Empire : *Que, dans les Actes émanés de la* Cour de Francfort, *on ne l'avoit nommée que* Grande-Ducheſſe de Toſcane; *& que par cette raiſon on ne devoit pas trouver étrange qu'elle ſe fût diſpenſée de donner à l'*Empereur *les Titres qu'il pouvoit exiger : Qu'elle ſe prêteroit volontiers à faire une parfaite reconciliation, lorſqu'on lui propoſeroit des conditions qu'elle pût accepter; & qu'elle ne deſiroit rien avec plus d'ardeur que de voir les* Electeurs, Princes *&* Etats de l'Empire *porter l'*Empereur *à terminer leurs querèles par un accommodement raiſonable : Qu'elle déclaroit que par ſa* Proteſtation *elle avoit prétendu ſeulement attaquer la forme de l'Election de Sa* Majeſté Impériale, *& non l'Election elle-même : Enfin, qu'elle étoit diſpoſée à ſe déſiſter de ſon oppoſition, dès qu'on auroit joint à la ſatisfaction qu'elle demandoit pour le paſſé,*

Mémoire de la Reine de Hongrie à la Diète, pour interpréter ſa Proteſtation du 22 ſeptembre 1743.

Juin.

des ſuretés pour l'avenir au ſujet de la Voix Electorale de BOHE'ME. *La Cour de Vienne* n'avoit adouci ſon ton, que pour gagner quelques *Princes de l'Empire*, & former, comme elle fit, une Contre-Ligue.

Continuons ce que j'avois interrompu. *Les ménagemens exceſſifs & déplacés, que* l'Empereur *avoit pour ſes Ennemis & pour ceux qui ſe déclaroient ouvertement contre lui, ſoit qu'ils partiſſent de ſon bon cœur, ſoit qu'il faille les attribuer à des Conſeillers, dont on a découvert enſuite toute la perfidie, il eſt certain qu'ils étoient très funeſtes à ſa Cauſe & à la Cauſe publique. Le Général* Schmettau, *qui ſe trouvoit alors auprès du* Roi de France, *préſenta quelques Mémoires, pour démontrer la néceſſité de changer de conduite, ſi on vouloit faire changer la fortune de* l'Empereur *& fixer en bien le ſort de* l'Empire. *Il propoſa donc de faire avancer une* Armée Françoiſe *auxiliaire dans la* Franconie *& vers le* Bas-Rhin, *tant pour couvrir les* Duchés de Clèves, de Juliers *&* de Berghe, *que pour détacher les* Electeurs de Maïence *&* de Cologne *de leurs nouvelles Alliances; & pour forcer, ainſi qu'il le dit expreſſement, les* Cours d'Hanovre, de Vienne *&* de Londres *à des conditions qui auroient mis des bornes à leur ambition; & pour partager, entre les* Maiſons de Brunſwick, de Brandebourg, *&* d'Autriche, *l'équilibre de l'*Allemagne *& par conſéquent de l'*Europe, *& mettre les* Puiſſances Maritimes *hors d'état de brouiller plus longtems* l'Empire. *L'*Empereur, *n'eſpérant plus de gagner les* Electeurs *qui violoient depuis ſi longtems leurs engagemens, fit marcher enfin dans leurs* Electorats *ſes* Troupes Auxiliaires. *Ils s'en plaignirent vivement: mais, comme ils avoient accordé ſans difficulté aux Alliés de la* Reine de Hongrie *& à des Puiſſances étrangères le paſſage & les Quartiers d'Hiver, qu'ils refuſoient aux Troupes auxiliaires de* l'Empire *& de leurs* Coélecteurs, *L'*Empereur *étoit très bien fondé à les regarder comme déchus de la neutralité, & à prétendre qu'ils ne reclamoient que contre lui. Il étoit même en droit d'exiger par la force ce qu'ils accordoient aux autres Puiſſances contre tous leurs engagemens.*

Aprés avoir offert aux Lecteurs ce tableau des évènemens politiques, qui concernent l'*Allemagne* pour cette année, il eſt queſtion de leur offrir un détail très abregé des principales opérations militaires qui ſe firent dans ce Païs & dans la *Bohême*. J'y ſuivrai l'ordre des mois.

JUIN. Dès que le terme de la Neutralité fut expiré, le 6 de ce mois, les Hoſtilités recommencèrent, comme je l'ai dit; & quelques Détachemens des Troupes de la *Reine de Hongrie* attaquèrent divers Poſtes avancés des *Impériaux*: mais ils furent repouſſés par tout. L'*Armée Impériale* étoit alors dans la poſition que j'ai dite, adoſſée au *Rhin*, appuïée d'un côté à *Philiſbourg* & de l'autre à un Village bien fortifié; & aiant ſon front couvert d'un Marais.

Commencement des Hoſtilités. 6 Juin, &c.

Le même jour 6, l'*Armée Autrichiène* décampa de *Sintzheim*. Quelques jours après elle paſſa le *Neckre*, & l'Avantgarde alla, ſous les ordres

L'Armée Autrichiène quite Sintzheim, & paſſe

VI. GUERRE. *En Allemagne & en Bohême.*

ANNE'E MDCCXLIV.

che vers le Rhin. 6 Juin, &c.

du Baron de *Berenklau*, ſe poſter à *Kerſch* ſur les bords du *Rhin*. Divers détachemens de Cavalerie de cette Armée s'avancèrent dans les environs

Diſpoſitions pour paſſer ce fleuve. Juin.

de *Maïence*; & pluſieurs diſpoſitions faites par le *Prince* CHARLES firent conjecturer qu'il avoit deſſein de tenter le paſſage du *Rhin* vis-à-vis le *Weiſſenau*; ce qui fut cauſe que le Maréchal de *Coigny* fit marcher un Corps conſidérable de Troupes de ce côté, pour empêcher les *Autrichiens* d'y jeter un Pont. Dans le même tems, le *Prince* CHARLES en fit conſtruire un ſur le *Mein*.

Pont ſur le Hein. Juin.

Alarme à Francfort; ſuites. Juin.

Dans le courant du mois, quelques *Détachemens Autrichiens* s'avancèrent juſqu'aux Portes de *Francfort* & jetèrent l'alarme dans cette Ville, où l'on fut obligé de fermer pluſieurs Portes & de renforcer les Gardes de celles qui reſtèrent ouvertes. Cette inſulte faite à la *Diète de l'Empire* aſſemblée dans cette Ville, fit prendre à ce Corps une réſolution en conſéquence de laquelle l'*Electeur de Maïence* écrivit au *Prince* CHARLES, pour le prier de la part de cette Aſſemblée, *d'ordonner que les Couriers qui viendroient à* Francfort, *ou ceux qui ſortiroient de cette Ville, ne fuſſent point inquiétés dans leurs courſes; Que les Troupes de la* Reine de Hongrie *n'approchaſſent de cette Ville qu'à certaine diſtance; & que les chemins fuſſent libres pour tous ceux qui voudroient y conduire des Denrées & des Marchandiſes.* Le *Prince* CHARLES promit de *faire obſerver le premier & le dernier de ces Articles; ſur tout d'empêcher que ſes Troupes ne troublaſſent le Commerce des Habitans de* Francfort, *à condition cependant qu'ils ne fourniroient aucune eſpèce d'Armes ni de Munitions aux Ennemis de Sa* MAJESTE' HONGROISE.

L'Electeur de Maïence déclare à la Diète qu'il veut obſerver une exacte neutralité. Juin.

Le même *Electeur de Maïence* fit déclarer à la *Diète* par ſon Miniſtre; *Qu'il vouloit obſerver une exacte Neutralité; que pour cet effet il avoit renouvellé ſes inſtances auprès du* Prince CHARLES, *du Comte de* SECKENDORFF *& du Maréchal de* Coigny *pour que les Troupes des Puiſſances Belligèrantes ne formaſſent aucun Camp ſur les Terres de ſa dépendance.*

Détachement Autrichien dans l'Ile du Héron. Juin.

Quatre mille *Autrichiens* s'établirent dans l'Ile *du Héron* & s'y retranchèrent, vis-à-vis des Poſtes occupés par les *Troupes Françoiſes* que le Marquis de *Montal* commandoit.

Priſe de la Ville de Rothemberg; & attaque du Château. 26, 27 Juin.

Un Corps de *Troupes Hongroiſes* commandé par le Général *Haus*, aiant inveſti *Rothemberg*, Ville appartenant à l'*Empereur* & dont la Garniſon étoit compoſée de 400 *Bavarrois*, donna le 20 un aſſaut au retranchement qui couvroit la vieille-Ville & ſe rendit Maître de la Place. La Garniſon ſe retira dans le Château, que les *Autrichiens* commencèrent à batre le lendemain avec trois Pièces de Canon qu'ils avoient trouvées ſur les Remparts de la Ville.

Mort du Colonel Mentzel. 26, 27 Juin.

Le 26 & le 27 furent remarquables par la Mort du Colonel *Mentzel*. Voici comme elle eſt rapportée par un de mes Auteurs, (1) *Le* Land-

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE. Tome II, p. 115, &c.

grave de Heſſe-d'Armſtadt *étoit venu voir le Camp du Général* Berenklau *à* Stochſtadt. *Les* Troupes Autrichiènes *le reçurent en bataille, & le Général* Berenklau *à la tête. Il pria enſuite ce Prince de lui faire l'honneur de dîner à ſon Quartier. Le* Landgrave *l'accepta, en témoignant qu'il verroit avec beaucoup de ſatisfaction que les principaux Officiers du Corps de ce Général, & particulièrement le Colonel* Mentzel, *fuſſent du repas. Le Prince fit à* Mentzel *toutes les careſſes dont les Grands ont coutume d'aveugler ceux qui ſe prêtent à leurs deſirs. Les ſantés les plus diſtinguées y furent bues, au bruit du Canon & aux fanfares des Trompètes & des Timbales. Le Colonel* Mentzel *après avoir bu pluſieurs fois à la proſpérité de cette Campagne & avoir fait éclater l'ardeur de ſon zèle, voulut, à l'iſſue du repas en donner une marque. Il ſe rendit dans l'Ile* du Héron ; *&, aiant ſondé le gué avec une perche, il monta ſur le Parapet du Retranchement, conſtruit au bord Occidental de cette Ile, & ſe mit à défier les* François *qui étoient à l'autre bord, en leur criant tout ce que la diſpoſition où il étoit alors pouvoit lui ſuggérer de plus fort. De trois coups que l'on viſa ſur lui, il y en eut un qui l'atteignit dans le Bas-Ventre & qui le lui perça. On ramena le Colonel* Mentzel *à* Stochſtadt, *où il mourut le lendemain vers les 3 heures du matin, après avoir montré beaucoup de regret de ne pas mourir dans quelque occaſion plus utile pour le ſervice de la* Reine. *Il regrètoit auſſi de n'avoir pu exécuter le projet ſingulier qu'il avoit formé, il y avoit plus de 2 ans, de faire une courſe avec quelques Régimens de Huſſards juſqu'à* Paris, *d'entrer dans cette Capitale ; &, ce qui eſt encore plus ſingulier, de la mètre ſous contribution. La mort prévint l'exécution de ce projet inſenſé, & il périt dans les regrets.* Mentzel *ne devoit point ſa fortune au rang ni à la naiſſance. Il étoit Fils d'un ſimple Chirurgien d'Armée, & il s'étoit élevé par dégré au poſte dans lequel il eſt mort. Il ſervit d'abord le feu* Roi de Pologne, *enſuite la* Cour de Ruſſie ; *& il accompagna le Général* Munich *dans ſon Expédition devant* Dantzic *& dans ſes belles Campagnes contre les* Turcs *& les* Tartares. *A la recommandation de ce Général, il fut envoïé deux fois en* Perſe, *chargé de Commiſſions ſecrètes auprès de* Thamas Koulican, *qui voulut le retenir auprès de lui. On fait monter à plus de 3 millions de Florins le butin qu'il a fait depuis le commencement de la Guerre, tant en* Bavière, *que ſur le* Rhin, *& dans la courſe qu'il fit le long de la* Sarre *& du côté de* Metz. *Tous ſes exploits ſont marqués au coin de la plus grande cruauté. La* Bavière, *& la* Bohème *ſe ſouviendront longtems des ravages qu'il y a faits. Toujours prêt à être utile à la* Reine de Hongrie *ſa Souveraine, les voies lui étoient égales, il ne connoiſſoit point de danger. Le projet qu'il avoit conçu de venir faire contribuer* Paris, *donne une idée du Héros.*

JUILLET. Toute l'ambition du *Prince* CHARLES étoit de paſſer le *Rhin* & de porter la Guerre dans l'*Alſace* & dans les Provinces voiſines. Pour y parvenir, il n'avoit pas laiſſé, depuis le commencement de la Campagne, de fatiguer la plus grande partie de ſes Troupes par des

Le Prince Charles paſſe le Rhin. 1 Juillet, &c.

VI. GUERRE. *En Allemagne & en Bohême.*

ANNÉE MDCCXLIV.

marches & des contremarches continuelles, tandis que les différens Détachemens, dont j'ai parlé plus haut retenoient une grande partie des *Troupes Françoiſes* dans différens Poſtes qu'elles ne pouvoient abandonner ſans livrer un paſſage à l'Ennemi. Enfin, en faiſant décendre 25 mille Hommes ſous les ordres du Général *Berenklau* juſqu'à *Tréhar* à 2 lieues de *Maïence*, en envoïant tous les Grenadiers à *Stochſtadt*, avec ordre de jeter un Pont ſur le grand Bras de l'Ile *du Héron*, en avançant ſon Aile droite juſqu'à *Ladenbourg* & 5 lieues plus bas, en tranſportant lui-même ſon Quartier à *Ladenbourg*, le *Prince* trouva moïen de tromper la vigilance des *Généraux François* & *Bavarois*, & de leur faire croire que c'étoit véritablement par l'Ile *du Héron* qu'il vouloit tenter le paſſage; ce qui fut cauſe qu'ils firent filer preſque toutes leurs Troupes vers *Maïence*, *Oppenheim*, *Worms* & *Otteſtat*, & qu'ils dégarnirent preſque entièrement le *Rhin* au deſſus de *Gemersheim*. Ce fut alors que le *Prince* put exécuter le deſſein qu'il avoit de paſſer au Village de *Schrech* à quatre lieues au deſſus de *Philiſbourg*. Le 30 de Juin, le *Rhin* fut couvert en cet endroit de Pontons que l'on tenoit cachés depuis longtems dans un Bois voiſin: & pendant la nuit de ce jour au lendemain, le Général *Nadaſti* avec un Corps de *Waradins*, de *Croates* & de *Pandoures*, ſoutenus de deux Régimens d'*Infanterie Hongroiſe*, paſſa de l'autre côté, & ſur le champ on conſtruiſit un Pont qui fut achevé ſans obſtacle dans la journée. La nuit du 2 au 3, un gros Corps de Troupes règlées défila ſur ce Pont; & dès qu'elles furent paſſées, le Lieutenant-Colonel Baron *Du Trenck*, à la tête d'un Dètachement, attaqua les Poſtes avancés dès *Bavarois*, qu'il n'eut pas de peine à forcer. Le Comte de *Seckendorff* les avoit garnis de ſes moindres Troupes. *Des Gens, qui paroiſſent inſtruits* (1) *prétendent qu'il étoit d'intelligence avec le* Prince CHARLES, *de même que le Major-Général (Prince) de* La Tour-Taxis, *qui y laiſſa ſacrifier ſon Régiment, pour faciliter le paſſage. Comme ces ſortes d'éclairciſſemens ne ſont jamais avantageux, je me bornerai à dire ſimplement qu'après le paſſage forcé ou convenu, le* Prince CHARLES *fit paſſer ſes Troupes ſur trois Colones.* On avoit achevé, le 3 à minuit, de conſtruire un ſecond Pont. Pendant qu'il faiſoit exécuter ce paſſage, le Général *Berenklau*, malgré la réſiſtance qu'il avoit trouvée, avoit eu le bonheur, la nuit du 1 au 2, de paſſer avec ſa diviſion au deſſous de *Stochſtadt* près de *Weiſſenau*, partie dans des Barques, partie ſur deux Ponts qu'il avoit fait jeter. Son paſſage avoit été favoriſé par le Général Comte de *Daun* qui, poſté dans l'Ile de *Maulber*, près de *Stochſtadt*, avec les Grenadiers & 600 Miliciens de la *Theiſſe*, avoit fait un feu continuel, tant de ſa Mouſqueterie que de ſon Canon. Dès le 4 le *Prince* CHARLES s'empara des Lignes de *Weiſſembourg*,

Les Poſtes avancés des Bavarois ſont forcés. 3 Juillet.

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE. Tome II. p. 113.

ANNÉE MDCCXLIV.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême

de *Lauterbourg*, de la *Lauter* & du Village d'ALTSTATT. *On prétend* (1) *que M.* de Genſac (*qui commandoit dans* Lauterbourg) *ne fit pas une défenſe auſſi longue qu'il auroit dû. Mais ſes Apologiſtes prétendent démontrer que ſa défenſe eſt un chef d'œuvre de l'Art Militaire; que jamais on ne fit une plus belle manœuvre; qu'il prévit à tout par ſes ſages diſpoſitions: mais, que les ſecours du Maréchal de* Coigny *n'étant pas arrivés aſſés promtement, il ne lui avoit pas été poſſible de faire une plus longue défenſe. Tout ce que l'on pourroit d'ailleurs alléguer contre la valeur de M.* de Genſac *ne détruira jamais le jugement avantageux que le Conſeil de Guerre, tenu devant* Fribourg, *a porté en ſa faveur. Il eſt devenu l'écueil de toutes les ſatires faites ou à faire.*

Les ſ'emparé de Weiſſembourg, de Lauterbourg, des Lignes de la Lauter, &c. 4 Juillet.

Le 5, le Maréchal de *Coigny*, qui s'étoit mis en marche dès qu'il avoit eu la nouvelle que les *Autrichiens* avoient paſſé le *Rhin*, les attaqua dans tous les Poſtes qu'ils occupoient depuis la veille. Il y eut trois attaques. La première fut celle de *Weiſſembourg*, qui ſe fit par le Marquis de *Montal* Lieutenant-Général & les Marquis de *Brun* & de *Maulévrier* Maréchaux de Camp avec 5 Régimens d'Infanterie, 4 *François* & un *Bavarois*, ſoutenus d'un Corps de Cavalerie. La ſeconde attaque fut celle d'un Moulin entre *Weiſſembourg* & le Village d'*Altſtatt*. Elle fut confiée à 7 Régimens d'Infanterie ſoutenus de la Gendarmerie & d'un Détachement de Cavalerie, ſous les ordres du Comte de *Clermont-Tonnère* Lieutenant-Général & de deux Maréchaux de Camp, qui furent le Marquis de *Refuge* & le *Prince des Deux-Ponts*. Le Comte de *Seckendorff* ſe chargea lui-même de l'attaque du Village d'*Altſtatt*, avec 13 Bataillons, 10 *Impériaux* & 3 *François*, ſoutenus de tous les Régimens de Dragons. Les trois attaques commencèrent en même tems vers les 5 heures du ſoir, & réuſſirent également. On emporta *Weiſſembourg* l'épée à la main, ſans être obligé de ſe ſervir du Canon. Il en fut de même à l'attaque du Moulin. Celle du Village d'*Altſtatt* coûta d'avantage. Les *Autrichiens* ſe défendirent quelque tems avec valeur; mais le Comte de *Seckendorff* les força d'abandonner ce Poſte. Les Vainqueurs entrés par trois endroits dans les Lignes, campèrent dans la Plaine, la gauche appuiée au Village d'*Altſtatt* & la droite à la hauteur de *Cockzberg*. Les *Autrichiens* perdirent en cette occaſion environ 3 mille Hommes, & l'on en prit 600 dans *Weiſſembourg*, avec 2 Drapeaux. La perte des *Impériaux* & des *François* fut peu conſidérable. Cette glorieuſe Journée n'eut aucunes ſuites avantageuſes, parce que toutes les Troupes de la *Reine de Hongrie* aiant paſſé le *Rhin*, le Maréchal de *Coigny*, que leur ſupériorité mètoit hors d'état de défendre les Lignes, fut obligé, le 7, de ſe replier ſur *Haguenau*, & de camper le centre à cette Place, la droite à *Druſenheim*, & la gauche, occupée par les *Impériaux* s'étendant ſur la *Lauter*. Le Quartier Général fut

Les François reprennent Weiſſembourg. 5 Juillet.

Les Impériaux & les François vont camper ſous Haguenau. 7 Juillet.

(1) Ibid. Tome II. p. 111.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

ANNE'E MDCCXLIV.

établi à *Bichevoillers*. Le *Prince* CHARLES tira de l'exécution de ſon projet tous les avantages qu'il pouvoit, en faiſant faire des courſes juſques dans l'*Alſace*. Ces évènemens firent prendre au *Roi de France*, qui commandoit en perſone ſon Armée en *Flandre*, le parti de courir lui-même à la défenſe de ſes Provinces que le danger menaçoit. Il détacha 26 Bataillons & 33 Eſcadrons de ſon Armée, pour paſſer en *Alſace*; & le Duc d'*Harcourt* qui commandoit 11 Bataillons & 46 Eſcadrons dans le Païs entre la *Meuſe* & la *Sambre*, eut ordre de marcher du même côté.

Le Prince Charles fait faire des courſes en Alſace.

Diſpoſitions du Roi de France pour s'oppoſer aux progrès de ce Prince.

Le *Prince* CHARLES, que la retraite des *Armées Impériale* & *Françoiſe* avoit laiſſé le maître des Lignes, y reſta juſqu'au 28, qu'après les avoir comblées & détruit tous les Ouvrages de *Lauterbourg*, il ſe mit en marche pour aller attaquer les *François* dans leur Camp retranché ſous *Haguenau*. Le Maréchal de *Coigny* & le Comte de *Seckendorff*, avertis à tems de ſon projet, laiſsèrent quelques Troupes dans leurs Retranchemens pour arrêter un peu de tems les *Autrichiens*, & ſe retirèrent à *Lampersheim* derrière la *Sorn* & la *Bruſch*, à une lieue & demie de *Straſbourg*. Par cette poſition ils couvroient la *Haute-Alſace* & tous les débouchés par leſquels les Troupes qui venoient de *Flandre*, pouvoient arriver.

Le Prince Charles marche pour attaquer les François & les Impériaux, qui ne l'attendent pas. 28 Juillet.

Le *Roi de France* partit le 19 de *Dunkerque* pour *Metz*, rendés-vous général des Troupes qu'il faiſoit paſſer en *Alſace*.

Le Roi de France part pour Metz. 19 Juillet.

AOUT. Ce Prince arriva le 4 à *METZ*. *Accablé* (1) *des fatigues de la Campagne & du voïage* (il y tomba malade le 8). *Sa grande ſenſibilité ſur le paſſage du* Rhin *ne pouvoit qu'augmenter ſon mal. On craignit pour ſes jours depuis le* 11 *juſqu'au* 22; *& l'on peut dire que jamais conſternation ne fut plus générale. Tout le monde le regrètoit véritablement, & faiſoit l'éloge de ſes bonnes qualités. On reconnoiſſoit alors que les véritables intentions du* Roi *n'avoient eu pour but que le bonheur de ſes Sujets. Quoique ce ſoit le ſort ordinaire des bons Princes de ne jouir de leur réputation que lorſqu'ils ne ſont plus, le* Roi *en fut excepté; & il eut cette ſatisfaction au point de n'en pouvoir douter... Ce Prince fut malade près de ſix ſemaines; & il eut la conſolation de voir combien il étoit aimé de ſes Sujets, lorſque les forces lui permirent de ſe montrer à ſon Peuple. Il fut témoin des vœux ſincères & des actions de graces qu'il faiſoit pour lui. On dit même que ce Prince ne put s'empêcher de s'attendrir à ce Spectacle. Le Ciel le rendit enfin à ſon Peuple pour le bonheur & le ſalut de ſon Roïaume.*

Le Roi arrive à Metz & y tombe malade. 4 Août, &c.

L'Armée Pruſſienne marche pour aller en Bohême. 6 Août.

Le 6, le *Roi de Pruſſe* mit en mouvement une Armée, qui marcha ſur quatre Colonnes de 20 mille Hommes chacune, pour ſe rendre devant *Prague*. Il devoit commander cette Armée en perſone. En même tems il deſtina 22 mille Hommes pour entrer en *Moravie*.

Arrivée des Trou-

Le 10 & le 12, les Troupes détachées de *Flandre* arrivèrent à portée

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, Tome II. p. 30.

de l'Armée du Maréchal de *Coigny*. Le Duc d'*Harcourt* ſe poſta ſur les Hauteurs de *Phalſbourg*; & par ce moïen il mit les Ennemis hors d'état de pénétrer en deça des *Vauges*, dans la *Lorraine* & dans les *Trois Evêchés*. Le *Prince* CHARLES étoit alors dans ſon Camp d'*Hotbfeld*, aiant devant lui la *Sorn*; & le Général *Nadaſti* s'étant, depuis quelques jours, emparé de *Saverne* avec 10 à 12 mille Hommes, occupoit cette Ville ainſi qu'une partie de la Montagne qui conduit à *Phalſbourg*, & ſur laquelle il avoit fait faire des abbatis d'Arbres & des Retranchemens. Sur l'avis, que l'on eut le 13 que le *Prince* CHARLES s'étoit mis en mouvement avec ſon Armée, le Duc d'*Harcourt* crut qu'il ne devoit pas tarder à chaſſer les 10 à 12 mille Hommes, commandés par le Comte *Nadaſti*, de leur Camp de *Saverne*. Il fit attaquer de front & par les revers tous leurs Retranchemens ſur la Montagne, leſquels n'étoient gardés que par des *Croates* & des *Pandoures*. Ils furent emportés l'Epée à la main. On pourſuivit les Ennemis juſqu'à *Saverne*, où l'on entra pêle-mêle avec eux. On les força d'en ſortir. Ils furent même pouſſés à un quart de lieue au delà. Le Duc d'*Harcourt* fit faire alte alors, pour ſe remètre en Bataille. Le *Prince* CHARLES, dont le mouvement n'avoit eu pour but que de ſe procurer plus facilement des ſubſiſtances, fut informé ſur le champ de ce qui ſe paſſoit; & comme ſon Aile droite n'étoit qu'à 2 lieues de *Saverne*, il la fit marcher ſous les ordres du Général *Berenclau*, pour aller ſecourir le Comte *Nadaſti*. A l'approche d'un nombre ſi ſupérieur, qui venoit ſur 2 colones, le Duc d'*Harcourt* fit ſa retraite en ſi bon ordre que ſon Arrièregarde ne put être entamée. Il ramena ſes Troupes dans ſon Camp, qui n'avoit pas été détendu. Les *Autrichiens* perdirent dans cette Affaire environ 12 cens Hommes, & les *François* n'en eurent que 128 de tués.

pas de Flandres. 10, 12 Août.

Le Duc d'Harcourt chaſſe les Autrichiens de Saverne, qu'il eſt enſuite obligé d'abandonner ſur le champ. 13 Août.

Le 15, & la nuit du 15 au 16, furent remplis par les mouvemens des différentes Armées. Le *Prince* CHARLES, aiant repaſſé la *Sorn*, alla camper entre *Bicheveillers* & *Druſenheim*, pour être plus à portée des Ponts qu'il avoit à *Benheim*, & ſur leſquels il avoit déja fait paſſer une partie de ſon Aile gauche. Sur les 10 heures du ſoir du 15, le Baron de *Berenclau* ſe retira de *Saverne* avec toutes les Troupes qu'il commandoit; & le lendemain le Duc d'*Harcourt* fit occuper ce Poſte. Le Maréchal de *Noailles* aiant joint le 9 les Troupes venues de *Flandre*, leur fit traverſer le 15 la Ville de *Straſbourg*, pour aller ſe poſter au Ruiſſeau de *Souffleviergе*, & paſſer le *Rhin* ſur 2 Ponts qu'il avoit fait conſtruire. Pendant ce tems-là le Maréchal de *Coigny* & le Comte de *Seckendorff* paſsèrent la *Bruch* & ſe campèrent à la gauche des Troupes commandées par le Maréchal de *Noailles*. Le Duc d'*Harcourt* ſe mit en mouvement auſſi pour ſe joindre au gros de l'Armée. La réſolution étoit priſe de marcher aux Ennemis.

Le Prince Charles ſe diſpoſe à repaſſer le Rhin; Le Baron de Berenclau abandonne Saverne; Les Troupes venues de Flandre s'avancent vers les Autrichiens; Le Maréchal de Coigny paſſe la Bruch. 15, 16 Août.

VI. GUERRE *En Allemagne & en Bohême.*

ANNE'E MDCCXLIV.

Le Maréchal de Noailles attaque le Prince Charles. 21, 23 Août.

Le Maréchal de *Noailles* arriva le 21 à *Brumpt* avec toute l'Armée; qu'il fut obligé d'y laiſſer repoſer le lendemain. Il envoïa ſeulement trois Détachemens, chacun de 2 mille Hommes d'Infanterie & de mille de Cavalerie, ſous les ordres du Chevalier de *Belle-Iſle*: du Comte de *Löwendalh*, & du S. *Berchini*, Lieutenans-Généraux, pour inquiéter l'Arrière-garde du *Prince* CHARLES, dont les mouvemens donnoient lieu de croire qu'il ſe diſpoſoit à repaſſer le *Rhin*. Les *Autrichiens* ſe retirant à meſure que les Détachemens approchoient d'eux, le Maréchal de *Noailles* ſe poſta ſur les Hauteurs de *Haguenau*. Le Comte de *Löwendalh*, qu'il trouva à *Bicheveillers* eut ordre de paſſer par *Druſenheim*, & les deux autres Détachemens, de s'avancer vers le *Fort-Louis*, en marchant par *Suffelsheim*. Un grand nombre de *Troupes Autrichiènes* êtant dans ce Village, couvertes de Retranchemens formés d'abbatis d'Arbres, le Maréchal envoïa de nouvelles Troupes au Chevalier de *Belle-Iſle*; fit marcher en même tems la Brigade des Gardes par *Druſenheim*, pour ſoutenir le Détachement du Comte de *Löwendalh*, & ſe mit en marche avec le reſte de l'Armée pour aller attaquer le *Prince* CHARLES, lequel avoit ſa gauche à ſes Ponts de *Benheim* & la droite au Village de *Rechvangle*. Les Retranchemens de *Suffelsheim* furent emportés avec la plus grande valeur. L'attaque de ceux du Village d'*Angenheim* eut le même ſuccès, & les *Grenadiers François*, après les avoir forcès, pourſuivirent les Ennemis juſqu'à dix heures du ſoir. *L'Armée de France* reſta toute la nuit en bataille. A la pointe du jour, elle ſe mit en marche; & comme elle commençoit à paſſer le défilé qui conduit à *Benheim*, elle apprit que le *Prince* CHARLES avoit profité de la nuit pour repaſſer le *Rhin*. Les *Autrichiens* perdirent aux attaques de leurs Retranchemens environ 3 mille Hommes, outre un grand nombre de Priſoniers. Les *François* n'eurent que 200 Hommes de tués ou de bleſſés. Le *Grand-Prieur de France* fut du nombre de ces derniers. Il reçut un coup de Fuſil dans la cuiſſe. La retraite précipitée du *Prince* CHARLES eut pour motif des ordres qu'il avoit reçus de la *Cour de Vienne* de marcher au ſecours de la *Bohême*. On avoit en même tems ordonné au Général *Bathiani* de ſe tranſporter dans ce Roiaume avec toutes les Troupes qu'il commandoit en *Bavière*; & le Gouverneur de *Prague* avoit eu ordre de prendre toutes les meſures convenables pour ſe mètre en état de ſoutenir le Siége dont la Place êtoit menacée par la marche de l'*Armée Pruſſiène*. Le 24, une partie de l'*Armée Françoiſe* paſſa dans l'Ile *du Marquiſat* & l'*Armée Impériale* marcha vers *Gemersheim* pour paſſer le *Rhin* ſur les Ponts de Batteaux qu'elle avoit à *Philiſbourg*. Les deux jours ſuivans furent emploiés à jeter des Ponts vis-à-vis du *Fort-Louis*; & depuis le 26 juſqu'au 29, l'Armée de *France* paſſa le *Rhin* ſur ces Ponts; &, marchant en pluſieurs diviſions, elle alla camper dans différens poſtes ſur la route de *Stoloffen* à *Mulberg*. Divers Dé-

Le Prince Charles repaſſe le Rhin. 23, 24 Août.

Raiſons de ſa retraite.

L'Armée Françoiſe paſſe le Rhin. 24, 29 Août.

tachemens marchèrent à la pourſuite des Ennemis qu'ils ne purent joindre.

Le 28, trois colones de l'*Armée Pruſſiène* arrivèrent à portée de *Prague*; & les deux jours ſuivans la Ville fut inveſtie du côté Septentrional du *Moldaw*. Le *Roi de Pruſſe* arriva lui-même quelques jours après avec ſa quatrième Colonne; & la Place fut enfermée de l'autre côté. Dans le même tems à peu près, la ſeconde Armée de ce Prince compoſée de 25 mille Hommes, entra dans la *Moravie* ſous les ordres du Général *Marwitz*, pendant qu'une troiſième Armée d'un pareil nombre de Troupes s'aſſembloit ſous *Magdebourg*.

Le Roi de Pruſſe inveſtit Prague. 29, 20 Août, &c.

Une Armée Pruſſiène entre en Moravie. Août.

SEPTEMBRE. Le Chevalier *de Belle-Iſle*, ſur les ordres qu'il avoit reçus du Maréchal de *Coigny*, ſe rendit le 10 à *Villinghen* que les Ennemis avoient évacuée. Il prit enſuite poſſeſſion au nom de l'*Empereur* du Comté de *Nullembourg*, & de toute la partie de l'*Autriche Antérieure* entre le *Haut-Danube* & le Lac de *Conſtance*. Il marcha de là à *Waldshut*, l'une des quatre Villes Foreſtières, qui ſe ſoumit à l'*Empereur* ſans réſiſtance. *Sickingen* & *Loffenbourg* ſuivirent cet exemple. *Rinfeldt* ſeule entreprit de ſe défendre. Elle fut emportée d'aſſaut, & la Garniſon ſe retira dans le Chateau, lequel êtant au milieu du *Rhin* ſur un Roc vif, avoit toujours paſſé pour imprenable. En attendant des Mortiers pour bombarder ce Fort, le Chevalier de *Belle-Iſle* voulut eſſaïer, ſous la protection de ſon feu ſupérieur à celui des Ennemis, de rétablir un Pont, qu'ils avoient rompu, lequel communiquoit au Château. Une partie de la Charpente ſubſiſtoit encore, & ſervoit au deſſein du Chevalier. Les Ennemis, qui s'apperçurent de l'uſage qu'il en vouloit faire, y mirent le feu: mais le vent portant ſur eux, les flames ſe communiquèrent au Toit du Donjon avec tant de violence & de rapidité, que le Commandant fut obligé de batre la Chamade & de ſe rendre Priſonier de guerre avec toute la Garniſon.

Expédition des François dans l'Autriche Antérieure. 30 Septembre, &c.

Le 13, l'*Armée Impériale* commandée par le Welt-Maréchal Comte de *Seckendorff*, s'êtant ſéparée des Armées Auxiliaires de *France*, partit de *Lauffen* pour aller vers le *Danube*, & devoit être jointe quelques jours après à *Dunkelopiel* par les *Troupes-Heſſoiſes*.

L'Armée Impériale marche vers le Danube. 13 Septembre.

Le 16, le *Roi de Pruſſe* ſe rendit maître de *Prague* après cinq jours & demi de tranchée ouverte. Dès la veille le Comte d'*Ogilvi*, qui commandoit dans la Place, aiant fait batre la Chamade, avoit offert de rendre la grande Ville juſqu'au Pont, & de ſe retirer avec toute la Garniſon dans la petite Ville & dans le Chateau. Son offre ne fut point acceptée; &, comme il cherchoit à gagner du tems en faiſant de nouvelles Propoſitions, le *Roi de Pruſſe* lui fit dire; *Que l'Armiſtice & les Conférences dureroient autant qu'il voudroit; mais que pendant ce tems-là les Aſſiégeans continueroient de travailler à leurs Bateries.* Les Hoſtilités recommencèrent, & les nouvelles Bateries aiant été perfectionées, elles tirèrent le 16 à la pointe du jour. Leur

Le Roi de Pruſſe prend Prague. 16 Septembre.

diſpoſition fit juger aux Aſſiégés, qu'une plus longue réſiſtance ſeroit inutile. Ils batirent une ſeconde fois la Chamade, & le Commandant propoſa d'abandonner la Place, pourvu qu'on le laiſſât ſortir avec les honneurs de la Guerre. Le *Roi de Pruſſe* fit répondre au Comte d'OGILVI; *Qu'il avoit attendu trop longtems, & que s'il s'obſtinoit à ſe défendre ce ſeul jour, il feroit donner le ſoir un aſſaut général, & que la Garniſon ſeroit paſſée au fil de l'Epée.* Il y avoit en effet à la principale attaque du côté du *Moldaw* un Quai, où l'on pouvoit en peu d'heures faire une brèche ſuffiſante. Ce fut par là que l'on fit le feu le plus vif; & les Aſſiégés intimidés forcèrent le Commandant d'arborer ſur le midi le Drapeau blanc, & de conſentir que la Garniſon fut priſonière de Guerre. Elle étoit compoſée de 16 mille Hommes, conſiſtant en 22 Bataillons de Troupes règlées, 2 mille *Croates*, 400 Hommes de Cavalerie & 300 Huſſards. On trouva dans la Place 70 Canons de fonte avec une très grande quantité de Munitions. Le *Roi* ne s'arrêta que trois jours à *Prague*, & le 20, il en partit avec ſon Armée pour aller s'emparer de *Piſſeck*, de *Frawemberg*, de *Budweiſſ* & de *Tabor*, qui ne firent point ou preſque point de réſiſtance.

Le Roi de Pruſſe marche vers Budweiſſ & Tabor. Septembre.

Du 17 au 20 la Ville de *Fribourg* fut inveſtie par l'Armée, que le Maréchal de *Coigny* commandoit; & l'on s'occupa d'abord à détourner le cours de la Rivière qui paſſe dans cette Place. Cette entrepriſe fit perdre du tems à cauſe des pluies & de la fonte des neiges qui, groſſiſſant cette Rivière, rompirent pluſieurs fois la Digue & les autres ouvrages que l'on conſtruiſoit pour faire couler les eaux dans un nouveau Canal. *Fribourg*, Capitale du *Briſgaw*, eſt ſituée, à 4 lieues de *Briſach*, ſur la petite Rivière de *Threſein*, à l'extrémité d'une plaine, au pied d'une Montagne, où commence ce que l'on appelle les *Montagnes Noires*. Elle a 4 Portes & 8 Baſtions Roïaux avec des Demi-Lunes qui couvrent les Courtines. Quatre Forts, qui ſe commandoient les uns aux autres, étoient placés ſur la Montagne, dont les deux flancs étoient auſſi fortifiés de quelques Ouvrages aſſés conſidérables. On ouvrit la tranchée le 30; & dans les trois jours ſuivans on perfectiona la première parallele, au de-là de laquelle on fit quelques ouvrages pour ſe mètre à portée de commencer la ſeconde.

Fribourg eſt inveſti. 17, 20 Septembre.

Ouverture de la Tranchée, &c. 30 Septembre, &c.

OCTOBRE. *Pluſieurs Bateries* (1) *compoſées d'environ* 100 *pièces de Canon ou Mortiers, furent en état de tirer le* 5 *& le* 6. *La nuit du* 7 *au* 8 *on commença à travailler à deux demi-Paralèles, qui furent réunies par une Paralèle entière, les jours ſuivans; pendant leſquels la crue des Eaux & les Pluies, auſſi abondantes que continuelles, forcèrent les Aſſiégeans à ne s'occuper que de la perfection des* Sapes. (Le *Roi de France* parfaitement rétabli de ſa Maladie, étant partit de *Metz* le 29 de Septembre, arriva le 11 de ce mois d'Octobre devant *Fribourg*, dont le Siege ſe continua ſous ſes ordres.) *Enfin, le*

Relation du Siége de Fribourg. 5 Octobre.

Le Roi de France arrive devant Fribourg. 11 Octobre.

Attaque du Che-

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE. Tome II. p. 128.

19, *on attaqua les* 3 *Angles Saillans du Chemin-Couvert, dont on chaſſa les Aſſiégés; & on ſe logea, malgré les Bombes, le feu continuel de la Mouſqueterie de la Place, & deux Fougaſſes qui étoient dans le Chemin-Couvert. On perdit beaucoup de monde de part & d'autre dans cette attaque. Les Ennemis étoient revenus dans les deux Angles rentrant de la droite & de la gauche du Chemin-Couvert, d'où on les délogea, le* 20, *mais avec moins de perte que dans la premiére attaque. Le* 21, *on commença à former une nouvelle Parallèle, qui fut bientôt perfectionée. Le Mineur fut attaché aux Ouvrages de la Contreſcarpe, & on y découvrit deux Fougaſſes. Le* 23, *les Bateries pour batre en brèche le Corps de la Place, furent établies & ne purent tirer que le* 25 *& le* 26. *On y établit auſſi* 15 *Pierriers &* 18 *Mortiers. Le* 27, *on établit des Bateries contre les faces & les flancs du* (Baſtion appellé) *le Baſtion du Roi, auquel on fit deux brèches. On y fit monter la nuit du* 2 *au* 3 *Novembre pluſieurs Compagnies de Grenadiers, qui furent obligés de ſe retirer, tant par rapport à la pluie exceſſive, que par le feu extraordinaire de la Place. La nuit du* 4 *au* 5, *on ſe logea dans une des Demi-Lunes de la Place; & tandis qu'on ſe préparoit à batre en brèche le* Baſtion de la Reine, *& à élargir les deux brèches de celui du* Roi, *le Baron de* Damnitz, *qui en étoit le Gouverneur, prit le parti d'arborer le Drapeau, & la Capitulation fut ſignée le* 6 *de Novembre & exécutée le lendemain. En conſequence la Ville fut remiſe au* Roi, *avec toute l'Artillerie & les Munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvèrent; & la Garniſon ſe retira dans les Châteaux, entre leſquels & la Ville on convint d'une Suſpenſion d'Armes de* 15 *jours, afin d'informer la* Cour de Vienne *du véritable état de la Place, des motifs qui avoient engagé le Gouverneur à Capituler & des conditions de la Capitulation. Après le terme expiré, la Citadelle capitula le* 25. *La Garniſon, forte de* 7 *à* 8 *mille Hommes, ſe rendit priſonière de guerre & évacua la Place. Le* 28, *le* Roi *inſtruit par le paſſé, fit ſauter les Fortifications de la Ville & des Châteaux. Après la Capitulation du* 6 *de Novembre, le* Roi *reprit le chemin de* Paris, *où il arriva le* 13. *Jamais joie ne fut plus univerſelle & n'éclata par de plus vifs tranſports, que celle que le retour du* Roi *cauſa dans cette Capitale. Les differens Corps & les Particuliers cherchèrent à ſe ſurpaſſer.*

min-couvert. 19 Octobre.

On commence à batre en Brèche. 25 Octobre.

Attaque du Baſtion du Roi. 2, 5 Novembre.

La Place capitule. 6 Novembre.

Suſpenſion d'Armes entre la Ville & les Châteaux.

La Citadelle capitule. 25 Novembre.

Les Fortifications ſont démolies. 28 Novembre.

Le Roi retourne à Paris. 6, 13 Novembre.

Pendant que le *Roi* pouſſoit le Siége de *Fribourg*, le *Comte de Clermont*, Prince du Sang, fut détaché pour aller faire celui de *Conſtance*, Ville d'*Allemagne*, ſituée ſur le Lac de même nom, & la Frontière du *Tirol*, & ſéparant d'avec la *Suiſſe* le Cercle de *Suabe*, dont elle fait partie. Mais à l'approche des *Troupes Françoiſes* la Ville ouvrit ſes Portes, & reconnut l'*Empereur* pour ſon Souverain.

Conſtance ſe ſoumet à l'Empereur. Octobre.

Revenons ſur nos pas; le 15 de Septembre, une Compagnie-Franche des Troupes de l'*Empereur* commandée par le Partiſan *Geskhrey* ſurprit la Ville de *Neumarck*, & tailla en pièces la Garniſon que la *Reine de Hongrie* y tenoit.

Neumarck ſurpriſe. 15 Septembre.

Dans le même tems à peu près, les Troupes de cette Princeſſe qui

Les Troupes Im-

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

ANNE'E M DCC XLIV.

ger une Bataille. 26 Octobre.

ſon Avant-garde s'avança juſqu'à un quart de lieue du Camp des *Autrichiens*. Les *Pruſſiens* ſe poſtèrent ſur les hauteurs voiſines de celles que les Ennemis occupoient : mais s'en trouvant ſéparés par des Marais impraticables, il ne leur fut pas poſſible de les attirer au combat. Dans cet état, l'*Armée Autrichiène* ſe mit à défiler par la gauche. On la ſuivit : mais ſans pouvoir l'approcher, parce qu'on en fut toujours ſéparé par des Etangs, des Ravines & des Fondrières ; ce qui fit prendre au *Roi* le parti de retourner dans ſon Camp.

Les Pruſſiens s'emparent de Cammersbourg.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le *Comte de NASSAU*, détaché par le *Roi*, pour s'emparer de *Cammerſbourg*, fut averti dans ſa marche que le Prince *Eſterhaſi* s'étoit venu camper dans les environs de ce Poſte. Il réſolut ſur le champ de l'attaquer, & pour cet effet il fit paſſer à ſon Infanterie quelques défilés, qu'elle franchit ſans obſtacle. La Cavalerie ſuivit l'Infanterie ; & l'on étoit prêt d'attaquer les Ennemis, lorſque le Prince *Eſterhaſi*, qui n'avoit point d'Artillerie & qui vit que les *Pruſſiens* en amenoient avec eux, abandonna ſon Camp, après avoir retiré la Garniſon de *Cammerſbourg*. Le *Comte de Naſſau* fit occuper ce Poſte ; & le même jour il s'empara de celui de *Sazawa*. Quelques jours auparavant, un Détachement de 15 cens *Grenadiers Autrichiens*, ſoutenu de 600 *Huſſards*, tenta d'emporter d'aſſaut la Ville de *Parduwitz* : mais il fut repouſſé par la Garniſon, commandée par le Colonel *Zimmernow*, qui reçut deux bleſſures conſidérables.

Les Autrichiens repouſſés de Parduwitz. 19 Octobre.

NOVEMBRE. Pendant que le Comte *Bathiani* ſe retiroit ſous *Braunau*, l'*Empereur* fut joint par un Corps de *Troupes Palatines* avec huit pièces de Canon. Au lieu de ſuivre le Comte *Bathiani*, l'*Armée Impériale* ſe mit en marche le 6 de Novembre pour aller vers *Paſſau*, afin de s'emparer de la Forteresſe d'*Oberhaut*, & de s'aſſurer du cours du *Danube* : mais, comme le Comte *Bathiani* avoit un poſte avancé à *Burghauſen*, le Comte de *Saint-Germain* fut détaché pour chaſſer les *Autrichiens* de cette Place & la ſoumètre à l'*Empereur* ; ce qu'il exécuta le 20. De 15 cens Hommes qui compoſoient la Garniſon, il y en eut 450 de tués, plus de 400 de bleſſés ; & les autres, Priſoniers de guerre à l'exception de 80 qui ſe ſauvèrent. Les *Impériaux* & les *François* n'y perdirent que quelques Officiers & très peu de Soldats. Après cette Action la ſaiſon étant trop avancée pour entreprendre rien de conſidérable, l'*Armée Impériale* fut diſtribuée dans ſes quartiers d'Hiver.

Priſe de Burghauſen. 20 Octobre.

Le Roi de Pruſſe ſe rapproche de l'Elbe. Novembre.

Retournons au *Roi de Pruſſe*. Après avoir inutilement tenté de donner Bataille, il renforça la Garniſon de *Prague*, & quitta les bords de la *Sazawa*, pour recevoir plus facilement les Convois qui lui venoient tant par l'*Elbe*, que par le Cercle de *Buntzlau*. Le *Prince CHARLES* profita de ſon éloignement pour paſſer la *Sazawa* : mais le *Roi* gagna ſur lui deux marches, & s'empara des Poſtes de *Kollen* & de *Podiebrat*, pour conſerver la commu-

Le Prince Charles paſſe la Sazawa. Novembre.

VI.
GUERRE
En Allemagne & en Bohême.

nication avec la *Siléſie*, laquelle fut en même tems aſſurée par quelques autres Poſtes au-delà de l'*Elbe*, qui furent occupés par le *Comte de Naſſau*. Le 6, le *Roi*, ſe trouvant à la pointe du jour en préſence des Ennemis, mit ſon Armée en Bataille pour les recevoir en cas qu'ils vinſſent l'attaquer. Il n'y eut que quelques Eſcarmouches entre les *Huſſards*. Les deux jours ſuivans, les Armées reſtèrent en préſence. Le 9 au matin le *Prince* CHARLES fit un mouvement pour s'approcher de l'*Elbe*; & la nuit ſuivante le *Roi* repaſſa cette Rivière, après avoir laiſſé 15 cens Hommes à *Podiebrat* & 12 cens à *Kollen*. Dans un Conſeil de guerre que le *Prince* CHARLES tint le 14, il fut réſolu de tenter le paſſage de l'*Elbe*. Les Troupes ſe mirent en marche dès la nuit ſuivante, afin d'arriver avant le jour ſur le bord de cette Rivière; & le Baron *Du Trenck* fut détaché vers *Kollen*, pour faire croire au *Roi* qu'il ne s'agiſſoit que de l'attaque de ce Poſte. Malgré la juſteſſe des meſures que l'on avoit priſes, les mauvais chemins ne permirent pas que les Pontons arrivaſſent aſſés tôt; ce qui força de différer le paſſage. Pour que le mouvement de l'Armée ne fût pas en pure perte, le *Prince* fit attaquer *Kollen* par le Baron *Du Trenck*, qui fut repouſſé par la Garniſon, & bleſſé conſidérablement. Le 18, les *Autrichiens* s'approchèrent des *Saxons*. Les *Troupes Pruſſiènes* étoient alors cantonées; & le *Duc de Saxe-Weiſſenfels* qui commandoit l'*Armée Saxone*, avoit eu ſoin de s'informer exactement de leurs différentes poſitions. Il reconnut le même jour, 18, l'endroit où l'on avoit projeté de paſſer l'*Elbe*; & vers les 9 heures du ſoir le Comte de *Schulembourg*, Lieutenant-Général de ſon Armée, alla par ſon ordre ſe poſter, avec de l'Artillerie & des Pontons, entre *Kwalewitz* & *Sadeckowitz*. Le Baron de *Haxtauſen* Major-Général de la même Armée, fut en même tems détaché avec 29 Compagnies de Grenadiers & pluſieurs pièces de Campagne pour occuper les hauteurs de *Tſchelitz*. Le 19 à 6 heures du matin, toutes les Troupes arrivèrent ſur le bord de la Rivière & furent diſtribuées ſelon les arrangemens que l'on avoit pris. Quatre Bataillons & quelques *Eſcadrons Pruſſiens* étoient en bataille vis-à-vis de *Tſchelitz*. On fit ſur eux un feu très vif de deux Bateries qui les prenoient en front & en écharpe. Dans le même tems, on ſe mit à jeter les Pontons; & quelques Compagnies de Grenadiers aiant paſſé, malgré le feu des *Pruſſiens*, elles furent ſuivies de quelques Régimens qui furent très maltraités par les Eſcadrons qu'ils avoient en tête, & qui ne s'établirent de ce côté de l'*Elbe* qu'avec beaucoup de peine. Enfin l'Officier, qui commandoit le *Détachement Pruſſien*, voiant ſes efforts inutiles parce qu'il n'étoit pas à portée d'être ſoutenu, prit le parti de ſe retirer. On conſtruiſit auſſitôt cinq autres Ponts, ſur leſquels toute l'Armée paſſa. Le *Prince* CHARLES continua de marcher les jours ſuivans, & le 24 il campa près de *Clumez*. Dès que les *Autrichiens* & leurs Alliés eurent paſſé l'*Elbe*, le *Roi de Pruſſe* ſe fit rejoindre par les Troupes qu'il avoit laiſſées à *Kollen*, à *Nimbourg*,

Les Armées ſont en préſence. 6, 7, 8 Novembre.

Le Roi de Pruſſe repaſſe l'Elbe. 9, 10 Novembre.

Le Prince Charles veut tenter le même paſſage, & ſes Troupes ſont repouſſées devant Kollen. 14, 15 Novembre.

Les Autrichiens & les Saxons paſſent l'Elbe. 18, 19 Novembre.

Ils vont camper à Clumez. 24 Novembre.

Le Roi de Pruſſe

VI. GUERRE *En Allemagne & en Bohême.*

ANNE'E MDCCXLIV.

marche vers la Siléſie. Novembre.

à *Podiebrat*, à *Parduwitz*, & décampant de *New-Bitzow*, il ſe replia vers *Koniſgratz*. Il y campa quelques jours, après leſquels il ſe rapprocha de la *Siléſie*, & diſtribua ſes Troupes de manière qu'en couvrant cette Province, elles étoient également à portée de pénétrer dans la *Saxe*, & de retourner, quand il le faudroit, dans l'intérieur du *Roïaume de Bohême*. Pendant qu'il faiſoit ces diſpoſitions, le Baron d'*Enſiedel*, Gouverneur de *Prague*, ſortit par ſon ordre de cette Ville, la nuit du 26 au 27, avec les Troupes qui compoſoient la Garniſon, & les conduiſit à *Leutmeritz*. Il les y fit embarquer ſur un grand nombre de Batteaux qu'il avoit eu ſoin d'aſſembler, & ſuivit l'*Elbe* pour rentrer dans le *Brandebourg* par la *Saxe*. Quand il fut arrivé ſur la Frontière de cet *Electorat*, il fit demander le paſſage mais la Régence répondit qu'elle ne le lui pouvoit accorder qu'à condition que les Soldats marcheroient ſans armes, & qu'ils ſeroient accompagnés d'un Corps de *Troupes Saxones* Il ne jugea pas à propos d'accepter cette Propoſition; &, prenant par ſa droite, il traverſa le Cercle de *Leutmeritz*. Le 4 de Décembre, il arriva dans les environs de *Ziltau* avec toutes ſes Troupes; & le 5, un Corps conſidérable d'Infanterie & de Cavalerie s'avança pour les recevoir au débouché des Gorges de *Friedland*. Le *Chevalier de Saxe*, que le *Prince* CHARLES avoit envoïé pour inquiéter le Baron d'*Enſiedel* dans ſa retraite, ne jugea pas à propos de haſarder une Action contre des Troupes ſupérieures en nombre; & le Baron regagna ſans obſtacle la Frontière de *Siléſie*.

Les Pruſſiens quittent Prague. 26, 27 Novembre.

Ils rejoignent l'Armée en Siléſie. Decembre.

DECEMBRE. Le *Roi de Pruſſe* fut de retour le 14 de ce mois à *Berlin*, où l'on avoit publié depuis quelques jours un *Expoſé des raiſons* qui l'avoient déterminé à faire replier ſes Troupes vers la *Siléſie*. Il étoit dit dans cet Ecrit; *Que lorſque Sa Majeſté s'étoit approchée des Hauteurs voiſines de* Kuttemberg *pour s'en emparer, Elle avoit trouvé que les Ennemis les occupoient, ce qui l'avoit empêché de ſe ſaiſir de ce Poſte, dont il étoit néceſſaire qu'elle fût maîtreſſe pour conſerver la Ville de* Prague *& ſe maintenir en* Bohême: *Qu'après s'être retirée en deça de* l'Elbe, *il n'avoit plus été poſſible, qu'Elle empêchât l'Armée de la* Reine de Hongrie *de paſſer cette Rivière, à cauſe du grand nombre de gués qui ſont entre* Kollen *&* Parduwitz: *Qu'aiant appris le paſſage des Ennemis, Elle avoit raſſemblé ſes Troupes au Village de* Wishanjowitz *près de* Clumez: *Que le 24 de Novembre, le* Comte de Naſſau *l'avoit rejointe avec* 13 *Bataillons &* 30 *Eſcadrons; & que, l'Armée n'aiant plus de pain que pour* 3 *jours, & les Farines amaſſées à* Parduwitz *étant preſque entièrement conſumées, les circonſtances ne permettant pas de faire venir les Proviſions du Magaſin de* Leutmeritz, *& la Cavalerie ne pouvant plus ſubſiſter dans un Païs où* 160 *Eſcadrons vivoient depuis* 12 *jours, Sa Majeſté avoit pris la réſolution de diſtribuer à ſes Troupes des Quartiers d'Hiver le long de ſes Frontières.*

Le Roi de Pruſſe retourne à Berlin, & fait publier les raiſons de ſa conduite. 14 Décembre.

ANNE'E M.DCC.XLIV.

VI. GUERRE En Flandre.

Il ne me reſte plus pour finir cette année qu'à parler de la Campagne de *Flandre*.

Le Comte de Saxe fait Maréchal de France & le Commandement d'une Armée en Flandre. Le Maréchal de Noailles & le Duc d'Harcourt en commandent deux autres.

Le *Comte de Saxe*, qui fut fait *Maréchal de France* au commencement d'Avril, eut le commandement d'une Armée en *Flandre*. Le Maréchal de *Noailles* & le Duc d'*Harcourt* furent nommés pour en commander deux autres dans le même Païs. Le *Roi de France* devoit aller lui-même ſe mètre à la tête de la plus grande Armée qui s'aſſembloit ſous les ordres du Maréchal de *Noailles*. Je vais encore ſuivre ici l'ordre des mois.

Secours accordés à la Reine de Hongrie & au Roi d'Angleterre par les Etats-Généraux. 18 Avril, &c.

AVRIL. Le 18, les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* réſolurent, en conſéquence du *Mémoire* que le S. *Trevor* Envoïé extraordinaire & Plenipotentiaire du *Roi d'Angleterre* leur avoit remis le 14, d'accorder à ce Prince à l'occaſion de la Guerre que le *Roi de France* venoit de lui déclarer, un ſecours de 20 Vaiſſeaux de guerre, outre les 6 mille Hommes qu'ils avoient fait paſſer en *Angleterre*. Ils avoient accordé quelque tems auparavant 20 mille Hommes à la *Reine de Hongrie*, & la réſolution avoit été priſe de former une Armée d'obſervation ſur la Frontière.

Départ du Maréchal de Noailles. 21 Avril.

Le 21, le Maréchal de *Noailles* partit de *Paris* pour aller prendre le Commandement de l'Armée qui s'aſſembloit en *Flandres* ſous ſes ordres.

Déclaration faite par l'Ambaſſadeur de France aux Etats-Généraux. 23 Avril.

Le 23, le Marquis de *Fenelon*, Ambaſſadeur de *France* à *La Haie*, eut une Audience publique des *Etats-Généraux*, dans laquelle après les avoir aſſurés, que Sa *Majeſté Très Chretienne*, quelque parti qu'elle fût obligée de prendre, conſerveroit toujours les mêmes principes ſur leſquels elle avoit règlé ſa conduite à l'égard de la République; & leur avoir rappellé les divers ſujets qu'ils avoient eus de ſe plaindre de la *Cour de Vienne*, & toutes les marques que Sa *Majeſté Très Chretienne* leur avoit données de ſon attention, non ſeulement à ne faire aucune démarche qui leur pût cauſer de l'inquiétude, mais encore à les faire jouir de tous les avantages qu'elle avoit pu leur procurer par ſon intervention dans leurs différens avec le feu *Empereur* au ſujet de la *Compagnie d'Oſtende*; il leur déclara; *Que ſi la Neutralité des* Païs-Bas *n'étoit pas aſſurée, comme en 1739, ce n'étoit pas que le* Roi *ſon Maitre n'eût fait connoître à diverſes repriſes la diſpoſition dans laquelle il étoit de continuer à poſer pour baſe de tous ſes projets la conſervation de la tranquillité dans les Provinces voiſines des Frontières de la* Hollande: *Que les* Etats-Généraux *ſavoient tout ce que Sa* Majeſté Très-Chretienne *avoit fait tenter auprès d'eux par ſon Ambaſſadeur, en rendant leurs principaux Miniſtres les dépoſitaires de ſes plus ſecrètes penſées, ſoit pour rendre la paix à l'*Europe, *ſoit pour aſſurer leur repos en particulier: Qu'en ſecourant ſes Alliés, Elle ne s'étoit propoſé que de ne les pas laiſſer traiter moins favorablement que les Princes, auxquels la* Reine de Hongrie, *par les conſeils de la* Cour de Londres, *s'étoit crue obligée de faire des ceſſions importantes, dans leſquelles cette Princeſſe n'avoit*

rien trouvé d'incompatible, tant avec le droit qu'elle prétendoit avoir de ſuccéder ſeule à tous les Etats du feu Empereur, *qu'avec l'Indiviſibilité que la* Pragmatique Sanction *avoit établie : Que ſi le* Roi de France, *lorſqu'il donnoit du ſecours à ſes Alliés, avoit été capable de ſe laiſſer ſéduire par l'ambition d'agrandir ſes Etats, il en avoit eu des moïens offerts par la* Reine de Hongrie, *leſquels ne s'accordoient pas plus avec l'étendue qu'elle donnoit à cette* Pragmatique, *qu'avec ſes promeſſes aux* Hollandois *touchant les* Païs Bas ; *mais que Sa* Majeſté Très Chretienne *n'avoit eu d'autre deſir que de procurer la ſatisfaction de ſes Alliés par un accommodement juſte & raiſonable : Qu'elle n'avoit point douté que le moment de la leur faire obtenir ne fût arrivé, lorſqu'en dernier lieu l'*Empereur *eût accepté la médiation que l'*Empire *avoit offerte, & dont on avoit invité les* Etats-Généraux, *ainſi que le* Roi de la Grande-Bretagne, *de partager l'honneur : Que le* Roi de France *demandoit ce qu'on devoit penſer de l'éloignement de la* Reine de Hongrie *pour un moïen de conciliation, ſi conforme à ce que les Conſtitutions du* Corps Germanique *preſcrivent en pareille conjoncture ; & quelle Puiſſance on devoit regarder comme ennemie des Libertés de l'*Europe, *ou celle qui ſouhaitoit l'exécution de ces Conſtitutions, ou celle qui s'y oppoſoit : Que Sa* Majeſté Très Chretienne, *en retirant ſes Armées d'*Allemagne, *dès que l'*Empire *eût offert ſa médiation, avoit montré ſuffiſamment combien elle déſiroit la fin de la Guerre ; mais qu'elle n'en avoit recueilli d'autre fruit que de voir les Troupes de la* Reine de Hongrie *venir inſulter les Frontières de la* France, *& tenter de pénétrer dans le cœur du Roïaume : Qu'on ne lui avoit ſu aucun gré de la marque de confiance qu'il avoit donnée aux* Etats-Généraux *en propoſant de remettre à leur garde la Ville de* Dunkerque, *ce qu'il auroit exécuté volontiers, étant dans la réſolution de ne prendre qu'à l'extrémité le parti d'y rétablir des Fortifications capables de garantir cette Ville contre le projet que la* Cour de Londres *annonçoit hautement avoir formé de la réduire en un Hameau de Pêcheurs, & qu'elle avoit articulé formellement dans un* Mémoire *remis aux* Etats-Généraux *par l'Ambaſſadeur de Sa* Majeſté Britannique : *Que les marques de la retenue & de la modération du* Roi de France, *& tous ſes efforts pour ramener l'eſprit de paix, n'avoient fait qu'enorgueillir les* Cours de Vienne & de Londres, *& les rendre plus audacieuſes à enfraindre toutes les règles, & même les bienſéances les plus communes : Que les tentatives faites à la fin de la dernière Campagne par ces deux Cours pour attaquer l'*Alſace, *les Déclarations, auſſi téméraires qu'indécentes, répandues ſur les Frontières du* Roïaume de France, *& les autres excès auxquels ces deux Cours s'étoient portées, n'avoient pas permis au* Roi Très Chretien *de différer plus longtems à déclarer la Guerre à ces deux Puiſſances : Qu'on ne devoit point s'attendre qu'il négligeât aucun des moïens que la Guerre autoriſe : Qu'il ne connoiſſoit point de Loi qui permît aux Auxiliaires de la* Reine de Hongrie *de faire des entrepriſes contre ceux de l'*Empereur, *& qui défendit aux Auxiliaires de l'*Empereur *d'attaquer ceux de la* Reine de Hongrie, *& que les Loix, qui fondent la tran-*

quillité des Nations, étoient violées par ceux qui commêtoient gratuitement des Hoſtilités contre un Etat lequel n'étoit en guerre déclarée avec aucune Puiſſance, & non par ceux qui ne faiſoient qu'uſer de repréſailles : Que la Cour de Londres *s'annonçoit par tout comme la protectrice de la liberté de la Navigation, & que toute ſa conduite, tendant à l'anéantiſſement de cette même liberté, n'étoit qu'une violation ouverte & continuelle de tous les Traités : Que, ſous prétexte de la Balance & de l'Equilibre du Pouvoir, elle voudroit s'attribuer un Deſpotiſme univerſelle, & que, pour exercer ce qu'elle appelloit la défenſe des Libertés de l'*Europe, *elle ſe propoſoit de détruire celle de l'*Empire : *Qu'elle opprimoit une République d'*Italie, *dont elle n'appréhendoit point le reſſentiment ; & qu'elle en avoit uſé de même envers la* Suède, *quand elle l'avoit vue accablée par des Ennemis auxquels cette Puiſſance ne pouvoit réſiſter : Que l'intérêt particulier de la* Grande-Bretagne *devenoit toujours pour elle la Cauſe commune, & que ſon zèle pour l'indépendance des autres Puiſſances, ne regardoit que celles qui vouloient bien ſe dévouer aveuglément à tout ce qu'elle exigeoit de leur part : Que la Conſtitution actuelle de la* République de Hollande *n'étoit peut-être pas ce qui ſe concilioit le mieux avec les vues ſecrètes du* Roi de la Grande-Bretagne : *Que peut-être il étoit des deſſeins cachés, dont la haine contre la* France *étoit le voile, & qui pourroient contribuer de plus d'une manière au bouleverſement de cette Conſtitution ; & que les Annales de la République indiquoient ſuffiſamment ce qu'il étoit inutile de rappeller : Que le* Roi de France *auroit voulu pouvoir ſe diſpenſer d'attaquer la* Reine de Hongrie *dans ſes Poſſeſſions des* Païs-Bas ; *mais qu'on ne l'avoit pas laiſſé le maître de s'en abſtenir : Que c'étoit uniquement, en prévenant ſes Ennemis, qu'il pouvoit ſe garantir de l'uſage qu'on ne tarderoit pas à faire, pour envahir ſes propres Frontières, de ces mêmes* Païs-Bas, *qu'elle auroit reſpectés : Que les* Etats-Généraux *ne pouvoient s'attendre avec juſtice, qu'il n'attaqueroit pas ſes Ennemis dans un Païs où lui-même n'avoit aucune ſureté qu'il ne ſeroit point attaqué : Que la perſuaſion même de l'inclination déterminée, que les* Etats-Généraux *conſerveroient pour maintenir la tranquillité dans les* Païs-Bas, *ne pourroit le raſſurer contre les vues de ceux dont toutes les démarches avoient montré ſi publiquement & ſi conſtament qu'ils n'aſpiroient qu'à rendre la Guerre générale : Que les* Etats-Généraux *avoient été les premiers à prendre l'alarme du tranſport des Troupes de la* Grande-Bretagne *dans les* Païs-Bas : *Que cependant c'étoit le tranſport de ces mêmes Troupes qui, par des progrès ſucceſſifs, avoit conduit les* Etats-Généraux *à joindre un Détachement de leurs Troupes à celles des Ennemis du* Roi Très Chretien : *Que la Déclaration, faite de la part des* Etats-Généraux *en* 1741 *à la* Cour de France *par leur Ambaſſadeur, n'avoit pas empêché que les augmentations de leurs Troupes n'euſſent facilité le ſuccès de la demande qu'on leur faiſoit d'un Corps de* 20 *mille Hommes pour la* Reine de Hongrie, *quoique les Puiſſances, à la diſpoſition deſquelles ce Corps de Troupes devoit paſſer, ne le deſtinaſſent à rien moins qu'à partager l'invaſion de l'*Alſace *& de la* Lorraine : *Que dans ces circonſtan-*

VI. GUERRE En Flandre.

ANNE'E MDCCXLIV.

ces le Roi de France *ne pouvoit faire dépendre ſa ſureté de la perſévérance des* Etats-Généraux *dans leurs réſolutions, la conſtitution de leur Gouvernement ne les laiſſant pas toujours libres de détourner les inconvéniens qu'ils vouloient éviter.* Deux jours après cette Audiance, le Marquis de *Fenelon* qui devoit ſervir dans une des Armées de *Flandre*, en qualité de Lieutenant-Général, prit congé des *Etats-Généraux* par un Mémoire qu'il leur fit remètre; & l'Abbé de *La Ville* reſta chargé des Affaires de *France*.

Lettre du Roi d'Angleterre remiſe aux Etats-Généraux. 29 Avril.

Le 29, le S. *Trevor*, remit à l'Aſſemblée des *Etats-Généraux* une Lettre par laquelle le *Roi d'Angleterre*, après leur avoir donné de nouvelles aſſurances de ſa reconnoiſſance pour les 6 mille Hommes qu'ils avoient fournis à ſa première réquiſition, leur témoignoit; *Qu'il eſpéroit que, le* Roi de France *venant de lui déclarer ouvertement la Guerre, ils aſſiſteroient la* Grande-Bretagne *de toutes leurs Troupes & de tous leurs Vaiſſeaux*; en conſéquence des Engagemens qu'il prétendoit qu'ils avoient contractés par les Traités de 1678 & de 1715.

Le Roi de France va ſe mètre à la tête de ſon Armée. 14 Mai.

MAI. Le 14, le *Roi de France*, parti de *Verſailles* le 3, ſe rendit au Camp de *Ciſoing*, où les Troupes cantonées dans le voiſinage s'étoient réunies le 12 & le 13.

Les deux Armées ſe mètent en mouvement. 17 Mai.

Le 17, les deux Armées, celle que le Maréchal de *Noailles* commandoit ſous le *Roi*, & celle qui devoit agir ſous les ordres du Maréchal *Comte de Saxe* ſe mirent en marche.

Courtrai ouvre ſes Portes. 18 Mai.

Le 18, cette ſeconde Armée s'étant avancée juſqu'à *Courtrai*, les Magiſtrats de cette Ville vinrent en préſenter les Clefs au Maréchal *Comte de Saxe*. Il y établit ſon Quartier général. Le même jour la Ville de *Menin* fut inveſtie par l'Armée du Roi, dont une Diviſion fut poſtée depuis *Gelwe* juſqu'à *Courtrai* pour entretenir la communication avec l'Armée du *Comte de Saxe*.

Menin eſt inveſti. 18 Mai.

Le Roi d'Angleterre demande que le Prince Charles commende en Flandre. 31 Mai.

Le 31, le S. *Onſlow Burrish* Réſident d'*Angleterre* à *Bruxelles*, eut Audiance de l'*Archiducheſſe* Gouvernante des *Païs-Bas*, pour la prier, de la part de Sa *Majeſté Britannique*, de joindre ſes inſtances à celles de la *Cour de Londres*, pour engager la *Reine de Hongrie* à conſentir que le *Prince* CHARLES revînt dans les *Païs-Bas* prendre le Commandement de l'Armée des *Alliés*.

Cette Armée, s'étant aſſemblée ſous *Ninove*, étoit allé depuis quelques jours camper à *Koſſelaïr* près d'*Oudenarde*.

Reddition de Menin. 4, 5, 7 Juin.

JUIN. Le 4 *Menin* capitula. La tranchée avoit été ouverte le 28 du mois précèdent; &, la première attaque avoit été faite ſur le front de la Porte d'*Ypres* ſous les ordres du *Roi*, qui reſta dans la Tranchée juſqu'à deux heures du matin. La ſeconde attaque avoit été faite, ſous les ordres du *Comte de Clermont*, à la droite de la première, du côté de l'Ouvrage à cornes, qui couvre la Porte de Lille. Le tems étoit peu favorable à cauſe des pluies, & la *Lis* étoit débordée. Cela n'avoit pas empêché

pêché que les Ouvrages à cornes de la droite & de la gauche n'euſſent été emportés le 1 de Juin. Le 3, on avoit commencé de batre en brèche du côté de l'attaque du *Comte de Clermont*; ce qui fut cauſe que le 4 à trois heures après midi le Baron d'*Echteren* qui commandoit dans la Place, demanda à ſe rendre. La Capitulation fut ſignée à minuit par le *Roi*. La Garniſon obtint les honneurs de la Guerre, & d'être conduite au Fort de l'*Ecluſe* avec une Eſcorte. Il fut permis au Gouverneur d'emmener 4 pièces de Canon & quatre Obutz aux Armes des *Etats-Généraux*, avec 20 coups à tirer pour chaque pièce & pour les Troupes. Le 5 au matin, deux Compagnies de Grenadiers des *Gardes Françoiſes* avec une des *Gardes Suiſſes* prirent poſſeſſion de la Porte de *Bruges*. Le 7, le *Roi* ſe rendit à *Menin*; & la Garniſon défila devant lui ſur les 10 heures du matin. Il entra enſuite dans la Ville, dont il ſortit le même jour après en avoir viſité les Remparts & les Fortifications. On trouva 150 milliers de poudre, 20 mille Boulets, 46 Canons de fonte avec 10 de fer & quelques Mortiers dans cette Place, dont le *Roi* donna le Commandement au S. de *La Bazeque*, Maréchal de Camp & Commandant de la Citadelle de *Lille*.

Le 27, la Ville d'*Ipres* capitula. En conſéquence de la réſolution priſe le 5 par le *Roi* de faire inveſtir cette Place, le *Comte de Clermont-Prince*, chargé de l'exécution des ordres du *Roi*, marcha le 6 au matin avec 20 Compagnies de Grenadiers, 20 Piquets, 300 Maîtres de la Maiſon du *Roi*, 600 Hommes de Cavalerie & 600 Dragons. Le S. *Deſgranges* fut détaché pour le même objet de l'Armée du Maréchal *Comte de Saxe* avec 20 Compagnies de Grenadiers, 20 Piquets, mille Hommes de Cavalerie, 200 Dragons & 100 Huſſards. Le Maréchal avoit pris lui-même les devans pour reconnoître le terrain, avec une Eſcorte de 100 Dragons & de 100 Huſſards. A une lieue de la Place, l'Avant-garde de ſon Eſcorte l'avertit qu'une Troupe d'Infanterie venoit de ſortir de la Ville. Il la fit attaquer; & cette Troupe aiant été ſoutenue par un ſecond Détachement, le Maréchal fit charger ces deux Troupes, dont le feu fut aſſés vif pendant quelque tems. Les Ennemis perdirent en cette occaſion un Officier & pluſieurs Soldats; & l'on leur prit 4 Officiers, 2 Sergens & 64 Soldats. Les *François* ne perdirent pas un ſeul Homme. Le *Comte de Clermont* de ſon côté s'empara dans ſa marche de la Redoute de *Dickebuſch*. Le Maréchal de *Noailles* qui devoit avoir la conduite du Siége ſe rendit le 9 devant *Ipres*. Comme il craignit que les *Alliés*, ſupérieurs de beaucoup à l'Armée d'Obſervation que le *Comte de Saxe* commandoit, ne fiſſent quelque tentative contre elle, à la faveur de 5 Ponts qu'ils avoient ſur l'*Eſcaut*, il fit ouvrir pluſieurs chemins ſur *Rouſſelaer* & ſur *Courtrai*, pour être en état de ſe porter au ſecours de cette Armée en cas qu'elle fût attaquée. Le *Roi* ſe rendit au Camp le 17; & le 18, il fit ouvrir la Tranchée à l'atta-

Reddition d'Ypres. 27 Juin.

VI. GUERRE En Flandre.

que Roïale. Elle l'avoit été la veille à l'attaque du *Comte de Clermont*. La nuit du 18 au 19, on s'empara d'une Demi-Lune, qui s'oppoſoit à la continuation des travaux. Les autres Ouvrages extérieurs furent emportés ſucceſſivement avec tant de rapidité, que le 24 les Aſſiégés furent chaſſés des deux Chemins-Couverts, qui répondoient aux deux Attaques. Vers les 5 heures du ſoir du même jour le Comte d'*Aumale*, qui commandoit le Génie, trouva le moïen d'introduire quelques Grenadiers dans l'Ouvrage à cornes de la Baſſe-Ville, qu'ils trouvèrent abandonné. Quinze Compagnies de Grenadiers les y ſuivirent, s'y logèrent ; & pendant la nuit elles y dreſſèrent une Baterie de 2 Canons & de 6 Mortiers. Le 25, les deux attaques furent réunies, & l'on commença vers les 8 heures du matin à batre le Corps de la Place, on fit même entrer dans la Baſſe-Ville 18 pièces de Canon & 14 Mortiers que l'on comtoit mètre en état de tirer pour le lendemain : mais vers les 8 heures du ſoir le *Prince de Heſſe-Philipps-Thal*, Gouverneur de la Place, fit arborer le Drapeau blanc. Les Otages furent donnés de part & d'autre le 26 au matin ; & la Capitulation ſignée le 27. Le *Roi* accorda les honneurs de la Guerre, 4 Pièces de Canon & 4 Mortiers à la Garniſon ; & deux Canons au *Prince de Heſſe*. Il marqua ce même jour combien il étoit ſatisfait de ſes Troupes, en accordant des Gratifications aux Officiers qui s'étoient trouvés à l'attaque des deux Chemins-Couverts, & faiſant diſtribuer de l'argent aux Soldats. Il voulut auſſi voir quel ſoin on avoit des bleſſés ; & ſe tranſporta pour cet effet à l'Hopital établi dans le Village de *Boeſinghe*, interrogea pluſieurs Soldats, ſur la manière dont on les traitoit ; &, content d'apprendre par leur propre témoignage qu'on ne négligeoit rien pour leur procurer tous les ſecours qui leur étoient néceſſaires, il renouvella ſes ordres pour que l'on continuât de ſoigner les Bleſſés & les Malades avec la plus grande attention. Le 29, la Garniſon d'*Ipres* ſortit ; & lorſque le *Roi* l'eût vue défiler, il fit ſon entrée dans la Ville, dont il donna le Gouvernement au S. de *Ceberet*, Lieutenant-Général.

Priſe du Fort de La Kenoque. 29 Juin.

Le 29, le Fort de *La Kenoque* ſe rendit par Capitulation. Le Duc de *Bouffiers*, Maréchal de Camp, avoit été détaché le 26 pour aſſiéger ce Fort, ſitué ſur le Canal d'*Ipres* à *Nieuport*. Il avoit ouvert la Tranchée le 28 ; & les Aſſiégés ne s'étoient pas crus en état de tenir plus longtems. Le Duc de *Bouffiers* fut nommé Lieutenant-Général le 1 du mois ſuivant.

Priſe de Furnes. 10 Juillet.

JUILLET. Le 10, la Ville de *Furnes* demanda à capituler. Le *Comte de Clermont* l'avoit inveſtie le 29 de Juin. Le Maréchal de *Noailles* aiant fait toutes les diſpoſitions néceſſaires pour le Siége, & la réſolution étant priſe de former deux attaques, la tranchée fut ouverte le 7 de ce mois de Juillet ; & les travaux furent avancés avec tant de diligence, que les Aſſiégés, malgré la vivacité de leur feu, furent obligés d'abandonner le Chemin-Cou-

vert dès la nuit du 9 au 10; ce qui porta le Comte de *Schwartzemberg*, Gouverneur de la Place, à faire arborer le Drapeau blanc. Ses Propoſitions furent envoïées à *Dunkerque* au *Roi* par le Comte de *Clermont*; & Sa Majeſté conſentit que la Garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre, emmenât 4 Canons & 2 Obutz aux Armes des *Etats-Généraux*, & fût conduite ſur le Canal de *Bruges*, pour aller enſuite à ſon choix au Fort de l'*Ecluſe* ou bien à *Breda*. Ce fut cette dernière Place qu'elle choiſit. Elle ſortit le 13, en préſence du *Roi*, par la Porte de *Nieuport*, pour ſe rendre à ſa deſtination par le chemin de *Gand*.

FURNES étoit la quatrième Ville, & la cinquième Place fortifiée, en y comprenant le Fort de La Kenoque, *dont le* Roi *s'étoit rendu maître en 39 jours. La rapidité avec laquelle le* Roi *faiſoit la conquête des* Païs-Bas *avoit lieu de ſurprendre toute l'*Europe. *La moindre de ces Villes avoit autrefois arrêté la grandeur & les forces de* Louis XIV, *preſque autant de tems que ſon Succeſſeur en avoit mis pour en prendre cinq. Si la préſence du* Roi *n'avoit pas été néceſſaire ailleurs, il n'y a point à douter que ſes ſuccès n'euſſent continué ſur le même pied* (1).

Ce fut alors que le *Roi* fut informé que le *Prince Charles* avoit paſſé le *Rhin*, & que l'*Alſace* étoit en danger d'être envahie. On a vu plus haut les meſures que cette nouvelle lui fit prendre, pour porter le fort de la Guerre ſur le *Rhin*; & ce qui ſuivit ſon départ de *Dunkerque*, qu'il quita le 19 de ce mois pour ſe rendre à *Metz*. En même tems que le *Roi* voloit avec une partie conſidérable de ſon Armée à la défenſe d'une de ſes Frontières, il falut pourvoir à la ſureté de celle qu'il quitoit. Le ſoin en fut commis au Maréchal COMTE DE SAXE. *Jamais*, dit l'Auteur que je viens de citer [2], *Général ne ſe trouva dans des circonſtances plus critiques & plus embaraſſantes. Il étoit queſtion de tenir tête à un Ennemi, qui lui étoit ſupérieur de près de la moitié, de conſerver de nouvelles Conquêtes, & d'empêcher les entrepriſes qui devenoient ſi néceſſaires aux* Alliés *dans les circonſtances du paſſage du* Prince Charles. *Les* Alliés, *de plus, avoient en tête un Général habile, entreprenant & intéreſſé à tenter quelque coup d'éclat. Ainſi la gloire du* Maréchal de Saxe *doit en recevoir un nouveau luſtre, puiſqu'il ſut borner toutes les entrepriſes de ſon Ennemi à quelques contributions. Tout le monde en général a rendu juſtice à la manœuvre du* Comte de Saxe. *On ne parle que de la Campagne de* Courtrai; *& ceux même, qui par des raiſons d'Etat, cherchent à diſſimuler la gloire de ceux qui les commandent, n'ont pu le faire qu'en ſuppoſant une méſintelligence entre les Ennemis, ou de certains ordres, qui lioient les mains au* Général Hollandois, *de façon qu'il ne lui étoit permis que de ſe tenir ſur la défenſive. En vain allègueroit-on qu'une Bataille gagnée ſeroit plus honorable pour le* Maréchal de Saxe; *parce qu'il eſt de principe, en fait de Guerre, qu'il ne s'agit pas toujours*

Le Maréchal de Saxe eſt chargé de la défenſe des Païs-Bas.

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, Tome II. p. 36.
(2) Ibid. p. 131.

VI. GUERRE En Flandre.

ANNÉE MDCCXLIV.

de batre les Ennemis & de faire des Conquêtes : mais que c'eſt faire beaucoup plus & ſervir l'Etat plus avantageuſement, en empêchant l'exécution de leurs entrepriſes, ſurtout lorſqu'on n'eſt pas le plus fort, & lorſqu'avec des dépenſes médiocres on les oblige à en faire ſans ſuccès, d'infiniment plus conſidérables, qui les épuiſent & les forcent à ſe déſiſter de leurs prétentions ou à ſe tenir ſur la défenſive.

Les Alliés paſſent Leſcaut. 31 Juillet.

Les *Alliés* qui, campés depuis quelque tems près d'*Oudenarde*, avoient été tranquilles ſpectateurs des Conquêtes des *François*, furent enhardis, par le départ du *Roi* & d'une partie conſidérable de ſon Armée, à paſſer l'*Eſcaut* le 31 de Juillet. Ils campèrent, la gauche appuïée à cette Rivière près de *Gavre*, & la droite s'étendant juſqu'à *Peteghem* à 3 lieues de *Courtrai*.

Poſition de l'Armée des Alliés. 10 Août.

AOUT. Ils ne reſtèrent dans ce Camp que quelques jours. Après avoir reçu divers renforts, tant par l'arrivée de pluſieurs *Régimens Hollandois*, que par les Garniſons de diverſes Places qui joignirent l'Armée, ils firent un mouvement & ſe poſtèrent de manière que l'Armée étoit adoſſée à la Rivière de *Marque*. L'Aile droite compoſée des *Troupes Angloiſes* étoit appuïée à *Pont-Treſſin*; le Centre étoit à *Saint-Gin-Melantois*, où le Duc d'*Aremberg* qui commandoit les *Troupes Autrichiènes* avoit ſon Quartier; & l'Aile Gauche s'étendoit juſqu'à *Freting*. Le Général *Wade* ſous les ordres duquel étoient les Troupes de la *Grande-Bretagne*, avoit ſon Quartier à *Auſtem*; & celui du *Comte* MAURICE DE NASSAU, Général des *Troupes Hollandoiſes*, qui formoient l'Aile gauche, étoit à l'Abbaïe de *Ciſoing*. Par la revue que les Généraux firent, le 15, de toute l'Armée, elle ſe trouva forte d'environ 60 mille Hommes. Un Corps d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, poſté entre le Camp & *Tournai*, entretenoit la communication avec cette Place. Pendant ce tems, le *Maréchal de Saxe* étoit toujours campé ſous *Courtrai*; & les *Alliés* s'étant étendus par la gauche du côté d'*Orchies*, le Maréchal fit avancer des Troupes ſur la *Deule*, pour couvrir le Païs en deça de la *Scarpe*. Il ſe paſſoit de tems en tems de petites Actions entre les Partis des deux Armées. Ceux du Régiment de *Graſſin*, entre autres, brulèrent pluſieurs Magaſins conſidérables de Fourage, que les *Alliés* avoient dans les environs de *Gand* & de *Bruges*.

Fourage entre la Lis & l'Eſcaut; inquiétude des Alliés. 4, 5, 6, 8 Septembre.

SEPTEMBRE. Le 3, le *Prince de Pons*, Lieutenant-Général, fut détaché par le *Comte de Saxe* avec une Brigade d'Infanterie, 2 Brigades de Cavalerie, un Régiment de Dragons & 6 Pièces de Canon; & campa le même jour devant *Oudenarde*. Il marcha le lendemain à *Saint-Denis* vis-à-vis de *Gand*, où le Régiment de *Graſſin* le joignit avec des Pontons; & le 5, il paſſa la *Lis*, pour aller camper à *Marikerke* & protéger un Fourage que le Maréchal faiſoit faire entre l'*Eſcaut* & la *Lis*. Le 6, le *Prince de Pons*, aiant paſſé le Canal de *Bruges*, alla camper à *Louendeghen*; le 8,

VI. GUERRE En Flandre.

ANNE'E MDCCXLIV.

il repaſſa le Canal, pour ſe poſter à *Ballem*, & s'étendit enſuite entre *Deynſe* & *Neuille*. Il fut alors renforcé de deux Brigades de Cavalerie; & les *Alliés*, que ſa poſition inquiétoit, détachèrent un Corps d'environ 12 mille Hommes, qui marcha du côté de *Gand* & d'*Oudenarde*.

Les Fourageurs des Alliés attaqués. 5 Septembre.

Le même jour, 5, le Comte d'*Eſtrées*, Lieutenant-Général, averti que les *Alliés* devoient faire un Fourage dans les environs du Village d'*Auchi* ſitué entre *Orchies* & leur Camp, y marcha avec 600 Hommes de Cavalerie & 200 d'Infanterie, & mit en fuite les Gardes avancées des *Alliés*, auxquels il prit 80 Chevaux & 50 Priſoniers, ſans comter les morts & les bleſſés.

Les Alliés décampent. Un de leurs Détachemens eſt batu. 29 Septembre.

Le 29, les *Alliés* décampèrent, pour aller occuper un Camp entre *Oudenarde* & *Gavre*. Quelques jours auparavant, un de leurs Détachemens, compoſé de 400 *Anglois* & de 200 *Hanovriens*, tomba dans une embuſcade d'un *Détachement François*, qui, ſortant d'un Bois Taillis, le chargea ſi vigoureuſement, qu'il le mit en déroute. Les *Anglois* & les *Hanovriens* perdirent plus de 80 Hommes, ſans comter pluſieurs Officiers & Soldats qui furent faits Priſoniers.

Les Alliés vont camper à Saint-Denis près de Gand, & commencent à ſe ſéparer. 13 Octobre, &c.

OCTOBRE. Le 13, les *Alliés*, quitèrent leur Camp d'*Oudenarde* pour aller ſe poſter à *Saint-Denis* près de *Gand*. De violens Ouragans que l'Armée eſſuia dans ce Camp, aiant mis en Pièces la pluſpart des Tentes, & les Pluies abondantes ne permètant plus de tenir la Campagne, les Troupes commencèrent, avant le 20, à ſe ſéparer pour ſe rendre à leurs Quartiers d'Hiver. La ſéparation fut achevée le 22.

Poſition de l'Armée du Maréchal de Saxe. Octobre.

Pendant ce mois, le *Maréchal de Saxe* reſta toujours ſous *Courtray* avec le gros de l'Infanterie de ſon Armée, & ſa Cavalerie conſuma ſous *Ypres* les Fourages que l'on y tranſportoit du *Franc de Bruges*. Le Comte d'*Eſtrées* quita le Camp qu'il occupoit ſous *Lille*, pour paſſer du côté de *Maubeuge* avec le Corps de Troupes qu'il commandoit. Dès que l'on fut aſſuré que les *Alliés* s'étoient ſéparés, & qu'ils marchoient vers leurs Quartiers d'Hiver, il ne fut plus queſtion que de diſtribuer l'*Armée Françoiſe* dans les ſiens.

ANNE'E MDCCXLV.

I. QUATRIE'ME SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II. Ouverture. 8 Decembre. 1744. Diſcours du Roi.

I. LA Séance du *Parlement* pour l'année 1745 ouvrit le 8 de Décembre 1744, par ce Diſcours que le *Roi* fit aux deux *Chambres* aſſemblées.

MILORDS ET MESSIEURS,

C'EST dans tous les tems une grande ſatisfaction pour moi de vous aſſembler en Parlement, *& je la reſſens encore plus particuliérement dans cette conjoncture*

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLV.

où les Affaires de l'Europe *méritent vos plus ſérieuſes conſidérations. Les évènemens de cette année ont été ſi variés, pluſieurs ont été ſi préjudiciables à la Cauſe commune & leurs ſuites ſont ſi difficiles à prévoir, que vous ne pouvés y faire trop d'attention, & qu'il eſt néceſſaire de prendre les meſures convenables pour prévenir les effets qui pourroient en réſulter. Conformément à vos avis réiterés, j'ai fait tous mes efforts pour défendre la* Reine de Hongrie *& pour ſoutenir la Guerre juſte & néceſſaire dans laquelle nous ſommes engagés. Sa* Majeſté Hongroiſe *attaquée par des Puiſſances dont elle croïoit ne devoir rien craindre, a fait voir une conſtance extraordinaire, & le* Roi de Pologne Electeur de Saxe, *en exécution de ſes engagemens avec cette Princeſſe, a fait marcher à ſon ſecours un Corps de Troupes conſidérable. Le* Roi de Sardaigne, *aſſiſté de ma Flote, a fait tête aux Forces combinées de* France *&* d'Eſpagne, *avec une magnanimité & une intrépidité ſupérieure aux plus grandes difficultés. Il a fait enfin heureuſement échouer une entrepriſe formée pour le perdre & pour réduire ſous le pouvoir de la* Maiſon de Bourbon *l'*Italie *entière avec les plus conſidérables Ports de la* Méditerranée. *Quoique nos ſuccès n'aient pas répondu tout à fait à notre attente, il eſt certain que les eſpérances & les vaſtes deſſeins de nos Ennemis, fondés ſur de nouvelles Alliances & ſur l'augmentation de leurs Forces, n'ont pas encore réuſſi. J'eſpère même qu'avec la Protection Divine & l'aſſiſtance que vous me fournirés, la* Grande-Bretagne *& ſes Alliés viendront à bout de renverſer ces projets. Mon deſſein eſt de continuer la Guerre ſi vivement que nous puiſſions après avoir rendu tous ces projets inutiles, obtenir une Paix honorable & ſolide. Je n'ai que ces ſeuls objets en vue, & je ſuis dans la ferme réſolution de ne jamais abandonner mes Alliés & de procurer, autant qu'il dépendra de moi, la ſureté de la Religion, de la Liberté & du Commerce de mes Roïaumes. Pour cet effet, je n'ai pas ceſſé d'inſiſter, comme j'inſiſte encore actuellement auprès de mes Alliés, & ſur tout auprès de mes bons Amis les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *afin qu'on règle de concert le nombre des Troupes & les ſommes que chacun des Confédérés devra fournir pour la continuation de cette Guerre également juſte & néceſſaire.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné que l'on préparât & que l'on remît devant vous les Etats pour le ſervice de l'année prochaine. Je deſire que vous m'accordiés des Subſides *tels que les exigent le bien de la Nation, la néceſſité de ſuivre les Opérations projetées & la circonſtance extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons. Je ſuis ſenſiblement touché des Charges qu'on impoſe ſur mes bons Sujets; & vous pouvés être perſuadés que je ne négligerai jamais aucun des moïens de les ſoulager auſſitôt qu'on le pourra, ſans expoſer à trop de dangers leurs propres & véritables intérêts.*

ANNÉE MDCCXLV.

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous ai fait connoître mes vues & mes intentions. Ce n'eſt qu'en concourant avec moi pour en aſſurer l'effet, que vous pouvés manifeſter votre zèle pour la Cauſe Commune, ſeconder efficacement nos Alliés, & donner un fondement ſolide à la proſpérité de votre Patrie; & rien n'aquerera tant de poids à vos Réſolutions, que votre unanimité, jointe à la promtitude avec laquelle vous expédierés les Affaires.

Après que le *Roi* fut retiré, les deux *Chambres*, ſelon l'uſage, dreſsèrent leurs *Adreſſes* de remerciement. Celle des *Seigneurs* fut préſentée le 9. Ils y diſoient au ROI; *Que la vivacité de leur zèle pour Sa Majeſté, leur amour pour la Patrie & l'intérêt qu'ils prenoient à la liberté de l'*Europe, *leur avoient fait regarder avec une extrême inquiétude les évènemens de l'Eté précèdent: Que la néceſſité de prendre des meſures, pour prévenir les ſuites des évènemens, leur paroiſſoit manifeſte, & qu'ils feroient tous leurs efforts pour y parvenir: Que c'étoit avec la plus grande ſatisfaction qu'ils avoient vu, non ſeulement l'ardeur avec laquelle Sa Majeſté s'étoit portée à ſoutenir une Guerre juſte & néceſſaire, mais encore la conſtance & le courage que la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne *avoient montrés dans les plus épineuſes difficultés: Qu'ils recevoient avec la plus vive reconnoiſſance la déclaration faite par Sa Majeſté à ſon* Parlement, *au ſujet de la réſolution qu'elle avoit priſe d'emploïer, de concert avec ſes Alliés, les moïens les plus efficaces pour procurer une Paix ſolide & glorieuſe: Que, comme ſon attachement conſtant à ſes Alliés devoit les porter à remplir leurs engagemens avec exactitude, ſon attention continuelle à protéger la Liberté & le Commerce de ſes Roïaumes devoit exciter auſſi dans tous les cœurs de ſes Sujets l'affection la plus tendre pour ſa perſone Sacrée: Qu'ils apprenoient avec une véritable joie que Sa Majeſté réïtéroit ſes inſtances auprès de ſes Alliés, & ſur tout auprès des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *pour les déterminer à convenir des ſommes & du nombre de Troupes que chacun des Confederés fourniroit pour le ſoutien de la Cauſe commune.* Le ROI répondit aux SEIGNEURS; *Qu'il les remercioit des marques qu'ils lui donnoient de leur ſoumiſſion & de leur fidélité: Que le zèle qu'ils témoignoient pour ſa Perſone & pour ſon Gouvernement, & la diſpoſition dans laquelle ils étoient de l'aider à continuer la Guerre, & de ſecourir efficacement ſes Alliés, ne lui pouvoit être que très agréable: Que l'unanimité de leurs ſentimens ſur ce point important ne pouvoit manquer de produire de très bons effets, tant au dedans qu'au dehors.*

Adreſſe des Seigneurs. 9 Décembre.

Réponſe du Roi.

Le 10, les *Communes* préſentèrent au *Roi* leur *Adreſſe* qui contenoit les mêmes aſſurances que celle des *Seigneurs*, & diſoit enſuite; *Que Sa Majeſté pouvoit compter ſur l'aſſiſtance & le zèle de ſes fidèles* Communes, *pour maintenir l'honneur & la dignité de ſa Couronne, ſoutenir efficacement ſes Alliés,*

Adreſſe des Communes. 10 Décembre.

I. Quatr. Seance du Trois. Parlement.

*& contribuer à tout ce qui ſeroit néceſſaire & propre à faire ceſſer, d'une manière auſſi juſte que raiſonable les Troubles dont l'*Europe *étoit agitée.* La Réponſe, que le *Roi* fit aux *Communes*, portoit; *Qu'il les remercioit de leur affectionée & fidèle* Adreſſe: *Qu'elles pouvoient être aſſurées que les* Subſides, *qu'elles jugeroient à propos d'accorder, ſeroient emploïés avec la plus grande économie, & ſerviroient au ſoutien de ſes Alliés & des véritables intérêts de ſon Peuple.*

Réponſe du Roi.

Subſide. 11, 14 Décembre. Nombre des Matelots.

Le 11, les *Communes* réſolurent d'accorder un *Subſide* au *Roi.* Cette Réſolution fut confirmée le 14. Deux jours après, elles réſolurent en Grand Committé; *d'accorder* 40 *mille Matelots pour le ſervice de l'année ſuivante;* ce qui faiſoit, comme on l'a vu l'année précèdente, une dépenſe de 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 27 de Janvier 1745, il fut réſolu, *Que le nombre effectif des Troupes pour les Gardes & Garniſons de la* Grande-Bretagne *& des Iles de* Jerſey *&* de Guernſey *pendant cette année, ſeroit de* 15 *mille* 768 *Hommes*, 7 *compris les Officiers en Commiſſion & ſans Commiſſion, &* 18 *cens* 15 *Invalides; qu'on accorderoit pour leur entretien* 499 *mille* 936 *Liv. St.*, 6 *Sh.*, 7 *D.; & qu'on accorderoit auſſi pour la Dépenſe du Bureau de l'Artillerie* 195 *mille* 8 *Liv. St.*, 11 *Sh.*, 7 *D.; & pour la dépenſe extraordinaire de l'année précèdente à cet égard, à laquelle il n'avoit pas été pourvu par le* Parlement, 68 *mille* 426 *Livres Sterling*, 6 *Deniers.* Le 3 de Février, les *Communes* accordèrent *pour l'entretien de* 28 *mille* 107 *Hommes en* Flandre *pendant l'année courante*, 881 *mille* 698 *Liv. St.*, 16 *Sh.*, 2 *D.; pour la Paie & le Fourage des Officiers de l'Hopital de ces Troupes*, 3 *mille* 761 *Liv. St.*, 18 *Sh.*, 8 *D.; pour* 11 *mille* 550 *Hommes de Troupes de Marine*, 206 *mille* 253 *Liv. St.*, 15 *Sh.; pour faire bon la nonvaleur des Droits additionels ſur le Papier timbré* 65 *mille*, 265 *Liv. St.*, 13 *Sh.*, 4 *D.; & pour la nonvaleur des Droits ſur les Sirops & Liqueurs douces* 15 *mille* 957 *Livres Sterling*, 19 *Shellings*, 2 *Deniers.* On accorda le 8 du même mois, 200 *mille* 479 *Liv. St.*, 9 *Sh.*, 10 *D. pour l'ordinaire de la Marine, pendant l'année courante;* 12 *mille Liv. St., pour bâtir un Hopital près de* Portſmouth; *&* 290 *mille* 528 *Liv. St.*, 3 *Sh.*, 1 *D. pour l'entretien des Garniſons de* Minorque, *de* Gibraltar *& des différentes Colonies.* Le 12, les *Communes* réſolurent *d'accorder au* Roi 177 *mille* 421 *Liv. Ster., pour faire bon la nonvaleur du* Subſide *de l'année précèdente.* Le 22, elles accordèrent *pour la dépenſe extraordinaire des Troupes à la ſolde de la* Grande-Bretagne, *leſquelles avoient ſervi pendant la dernière Campagne en* Flandre, 85 *mille* 847 *Liv. St.*, 4 *Sh.*, 4 *D.; pour les Officiers reformés des Troupes de Terre & de Marine, pendant l'année courante*, 26 *mille* 775 *Liv. St.*, 15 *Sh.*, 10 *D.; pour les Penſions des Veuves d'Officiers réformés morts ſur l'établiſſement de la Demi-paie dans la* Grande-Bretagne, 3 *mille* 864 *Liv. St.; & pour finir le Pont de* Weſtminſter 25 *mille Livres Sterling.* Le 1 de Mars, les *Communes* réſolurent d'"*accorder au Roi pour remplir ſes engagemens à*

Troupes des Garniſons de la Grande Bretagne, &c. Artillerie. 27 Janvier.

Troupes, & Hopital de Flandre; Troupes de Marine; Nonvaleurs. 3 Fevrier.

Ordinaire de la Marine; Hopital à Portſmouth; Garniſons de Gibraltar, &c. 8 Février.

Nonvaleur du Subſide de 1744. 12 Février.

Dépenſe extraordinaire des Troupes ſoudoïées; Officiers reformés; Veuves d'Officiers; Pont de Weſtminſter. 22 Fevrier.

Subſides pour la Reine de Hongrie, le Roi de Sardai-

l'égard

l'égard de la Reine de Hongrie, 600 *mille Liv. St.*; *du* Roi de Sardaigne, 200 *mille Liv. Sterl.*; *de l'*Electeur de Cologne, 24 *mille* 299 *Liv. St.*, 1 *Sh.*, 4 *D.*; *de l'*Electeur de Maïence, 8 *mille* 620 *Liv. St.*; *pour les dépenſes extraordinaires des Troupes de Terre de la* Grande-Bretagne, *de* Minorque *&* *de* Gibraltar, *pendant l'année* 1744, *auxquelles il n'avoit été pourvu par le* Parlement, 38 *mille* 839 *Liv. St.*; *& pour défraïer la dépenſe extraordinaire des Fourages, Chariots & autres, ſurvenues depuis la fin de la dernière Campagne, ou qui ſurviendroient pendant la Campagne prochaine*, 100 *mille Livres Sterling.* Le 5, elles accordèrent 10 *mille Livres Sterling pour l'entretien de l'Hopital de* Greenwich; *&* 57 *mille* 965 *Livres Sterling pour le retour en leur Païs des Troupes* d'Hanovre *congédiées le* 25 *de Décembre précèdent.* Lorſque ces Réſolutions furent confirmées le 8, il y eut quelques débats au ſujet de la dernière concernant les Troupes d'*Hanovre*: mais elle paſſa à la pluralité de 244 voix contre 40. Le 12, les *Communes* accordèrent 23 *mille* 360 *Liv. St. pour perfectioner le Port de* Rye. Le 31, elles accordèrent 13 *mille* 845 *Liv. St.*, *pour la dépenſe des Vivres des Troupes de Terre, depuis le* 1 *de Janvier* 1743 *juſqu'au* 31 *de Décembre* 1744; 10 *mille Liv. St.*, *pour la dépenſe des* 6 *mille Hommes des* Troupes Hollandoiſes *pendant leur ſéjour en* Angleterre; 10 *mille Liv. St.*, *pour la dépenſe des mêmes Troupes pendant le tems que le* Roi *continueroit de les garder à ſon ſervice en* Flandre; 100 *mille Liv. St.*, *pour ſatisfaire aux engagemens du* Roi *avec le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe; *&* 500 *mille Liv. St.*, *pour faire honneur à tous les autres engagemens que le* Roi *pourroit contracter avec ſes Alliés, comme auſſi pour les dépenſes extraordinaires que la Guerre pourroit occaſioner pendant cette année.* Ces derniers *Subſides*, ainſi que ceux accordés le 1 de ce mois au *Roi* pour le mètre en état de ſatisfaire à ſes différens engagemens avec ſes Alliés; avoient été demandés par le *Roi* dans le Diſcours ſuivant, qu'il fit aux deux *Chambres* le 25 de Février, après avoir donné ſon conſentement Roïal au *Bill* pour la continuation de la Taxe ſur le Malt.

gne, & les Electeurs de Cologne & de Maïence; Dépenſes extraordinaire des Troupes de Terre, &c. 1 Mars.

Hopital de Greenwich; Retour des Troupes d'Hanovre. 4 Mars.

Port de Rye. 12 Mars.

Vivres des Troupes; Troupes Hollandoiſes; Engagemens du Roi avec ſes Alliés. 31 Mars.

MILORDS ET MESSIEURS,

Diſcours du Roi pour demander une augmentation de Subſide. 25 Fevrier.

C'eſt avec beaucoup de plaiſir que je profite de cette occaſion, pour vous marquer combien je ſuis ſatisfait de la promtitude & de l'unanimité que vous apportés à l'expédition des Affaires, & combien j'approuve le zèle que vous témoignés pour la Cauſe commune, ainſi que pour l'honneur & pour l'intérêt de la Grande-Bretagne.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avés déja ſu pourvoir à

V. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

une partie ſi conſidérable des Subſides, & je ne doute pas que les diſpoſitions, où vous êtes, ne vous portent à me mètre en état de remplir les engagemens que j'ai contractés avec les Puiſſances mes Alliées, ainſi qu'à contribuer à toutes les meſures qui ſeront néceſſaires pour défendre la Reine de Hongrie *& pour continuer cette Guerre avec une vigueur, qui puiſſe enfin procurer une Paix honorable & ſure.*

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai conclu, conjointement avec la Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux, *un* Traité *avec le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *& j'ordonnerai qu'on vous en remète la Copie. Je vous recommande de continuer de tenir dans vos délibérations la même conduite que vous avés tenue juſqu'à préſent. Cette conduite, en ajoutant un grand poids à nos efforts, ne pourra qu'encourager extrémement nos Alliés.*

Les *Adreſſes* des deux *Chambres* pour remercier le *Roi* de ce Diſcours, n'avoient pour objet que de l'aſſurer qu'il pouvoit comter ſur leur concurrence. Enfin, pour achever ce qui regarde le *Subſide*, le 16 d'Avril, les *Communes* réſolurent d'*accorder* 33 *mille* 961 *Liv. St.*, 2 *Sh.*, 11 *D.*, *pour* 2 *Compagnies de Chaſſeurs, pour une de Montagnards, pour des Bateliers & des Demi-Galères pour la Géorgie, &c.* Les ſommes accordées dans cette Séance montent à 6 millions 583 mille 412 Livres Sterling, 19 Shellings, 2 Deniers; ce qui fait en argent de *France* environ 157 millions 900 mille Livres.

Moïens de lever le Subſide.

Taxe des Terres; Clauſes.

18, 23 Decembre 1743.

A l'égard des moïens de lever le *Subſide*, les *Communes* réſolurent, le 18 de de Décembre 1744, *que la Taxe ſur les Terres, Charges, Penſions, Emolumens, &c. ſeroit de* 4 *Shellings par Livre Sterling*; & le 23, elles ordonnèrent, *que l'on inſerât dans le* Bill *de cette Taxe deux* Clauſes; *l'une, de crédit; & l'autre, pour faire bon ſur les* Subſides *de l'année* 1745, *les nonvaleurs de cette Taxe pour l'année* 1743. Ce *Bill* reçut le conſentement Roïal le 31 du même mois. Le 29 de Janvier 1745, les Droits ſur le Malt, le Mum, le Cidre, le Poirée, &c. furent continuées pour un an. Le 17 de Février, les Droits ſur le Sel, les Harangs & autres Poiſſons ſalés, que l'on avoit précédement continués juſqu'au 25 de Mars 1753, furent encore continués juſqu'à pareil jour 1759. Le 3 de Mars, les *Communes* réſolurent *d'accorder au* Roi, *par forme d'addition aux anciens Droits*, 8 *Liv. St. par Tonneau ſur tous les Vins de* France, *&* 4 *Liv. St. ſur tous les autres Vins qui ſeroient tranſportés dans la* Grande-Bretagne; *& que ce nouveau Droit ſeroit engagé pour* 2 *millions Sterling, qu'on leveroit cette année par des Annuités & par une Loterie.* Le 2 d'Avril, on réſolut *de prendre* 800 *mille Livres Sterling du Fonds d'Amortiſſement pour contribuer à la levée des*

Taxe ſur le Malt; 29 Janvier. 1745.

Droits ſur le Sel, les Harangs, &c. continués. 17 Février.

Nouveaux Droits ſur les Vins. 3 Mars.

Emprunt fait au Fonds d'Amortiſſement.

ANNE'E MDCCXLV.

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Subſides *de cette année.* Le 9, il fut réſolu, *que l'on appliqueroit au* Subſide *accordé pour cette année*, 21 *mille*, 244 *Liv. St.*, 13 *Sh.*, 8 *D.*, *qui reſtoient dans l'Echiquier du ſurplus des Droits ſur le Malt, & que l'on inſéreroit à ce ſujet une* Clauſe *dans le* Bill *pour prendre* 800 *mille Liv. St. du Fonds d'Amortiſſement.* 2 Avril.

Outre les *Bills* dont j'ai fait mention, on travailla dans cette Séance à beaucoup d'autres *Actes*, dont voici les principaux. I. ACTE *pour empêcher plus efficacement de receler les effets volés, & pour aſſujétir les Prêteurs ſur Gages à de certaines Regles.* II. ACTE *pour expliquer, corriger & rendre plus efficaces les Loix contre les Jeux exceſſifs, & les fraudes qui ſe commêtoient au Jeu.* III. ACTE *pour rendre plus efficaces les Loix établies pour la ſureté des Chemins publics.* IV. ACTE *pour punir les Déſerteurs & les Soldats mutins, & pour mieux régler le paiement & les Quartiers de l'Armée.* V. ACTE *pour mieux recruter les Troupes de Terre & de Marine.* VI. ACTE *pour donner une récompenſe à celui ou ceux qui découvriroient un paſſage aux* Indes-Orientales *par le* Nord-Oueſt *de l'*Océan Septentrional *de l'*AMERIQUE. Les Marchands avoient préſenté dès le commencement de Février une Requête à la *Chambre-Baſſe* pour demander d'être encouragés à chercher ce paſſage; le 22 de Mars il fut délibéré ſur ce ſujet, & le *Bill* en queſtion fut réſolu. VII. ACTE *pour abolir les Droits ſur la Marc de Savon.* VIII. ACTE *pour mieux qualifier les Juges de Paix.* IX. ACTE *pour accorder une gratification à ceux qui tranſporteroient des Toiles hors des Roïaumes de la* Grande-Bretagne *&* d'Irlande. Cette gratification étoit d'un demi-ſol par verge ſur les Toiles de la valeur de 12 ſols juſqu'à 18 incluſivement. X. ACTE *pour défendre l'uſage des Toiles de* Cambrai *après un certain tems, & pour mètre un Droit additionel ſur toutes les Toiles étrangères & ſur les Linons de* France, *à l'exception de celles de ces Marchandiſes qui devoient être tranſportées hors du Roïaume.* XI. ACTE *pour ordonner qu'après le 24 de Juin ſuivant le Droit de 4 Sh. par livre ſur tout le Thé qui ſe conſumoit dans la* Grande-Bretagne *ſeroit éteint; & qu'on paieroit en la place 1 Sh. par Livre, & 25 pour cent ſur le prix en gros de tout le Thé qui ſeroit tiré du Magaſin pour être mis en vente publique, & que ces nouveaux Droits ſeroient appropriés aux mêmes uſages que celui de 4 Sh. par Livre de Thé; qu'après le 24 de Juin la réſtitution de ce dernier Droit ne ſeroit plus accordée; qu'il ſeroit permis à la* Compagnie des Indes *de faire venir du Thé de toutes les parties de l'*Europe: *qu'en cas que la Compagnie n'en eût pas une quantité ſuffiſante dans le Roïaume, le* Roi *ſeroit autoriſé à accorder des Licences à d'autres perſones, pour en faire venir de quelque endroit de l'*Europe, *ſous certaines conditions; & que ce Thé ſeroit ſujet aux mêmes Droits que s'il étoit apporté des* Indes. Ce *Bill* fut réſolu ſur une Requête préſentée par les Marchands de Thé des Villes de *Londres* & de *Weſtminſter*, à la *Chambre*, laquelle en avoit fait la lecture le 7 d'Avril & l'avoit renvoïé à la conſidération du Committé. XII. ACTE *pour empêcher les délais & les dépenſes inu-*

Actes auxquels on travailla dans cette Séance.
Au ſujet des Receleurs & des Prêteurs ſur Gages
Au ſujet du Jeu.
Pour la ſureté des Chemins publics.
Au ſujet des Déſerteurs, &c. de la paie & des Quartiers des Troupes.
Concernant les Recrues.
Concernant la découverte d'un Paſſage à la Chine par le Nord Oueſt de l'Océan ſeptentrional de l'Amérique.
Concernant le Savon.
Concernant les Juges de Paix.
Au ſujet du tranſport des Toiles.
Au ſujet des Toiles de Cambrai, &c.
Changement des Droits ſur le Thé.

Au ſujet des

L. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Vaiſſeaux de bonne priſe. Concernant le Règlement de la Flote & les Conſeils de guerre. Sur les entrées de Marchandiſes ſans paier les Droits. Au ſujet de la Piraterie. Propoſition rejetée un ſujet du Parlement annuel. 9 Fevrier.

tiles & déraiſonables par rapport aux Vaiſſeaux qui ſeroient déclarés de bonne priſe. XIV. ACTE *pour expliquer & corriger un* Acte *de la treizième année du Règne de* Charles II *au ſujet du Règlement des Vaiſſeaux de la Flote du Roi, & des Procèdures des Conſeils de Guerre.* XIV. ACTE *en faveur de ceux qui ſe trouvoient coupables d'avoir fait entrer dans le Roïaume des Marchandiſes ſans avoir païé les Droits de la* Douane. XV. ACTE *pour corriger un Acte concernant la Piraterie.*

Le *Parlement* ne fut preſque occupé dans cette Séance que des affaires relatives à la conjoncture préſente; & je n'y trouve qu'une Propoſition qui fut rejètée dans la *Chambre-Baſſe*, après de grands débats, à la pluralité de 177 voix contre 113, & pour laquelle on avoit demandé *que le* PARLEMENT ANNUEL *fût rétabli.*

Affaire au Parlement au ſujet du Combat naval près de Toulon du mois de Février. Pièces concernant cette Affaire demandées par les Communes, &c. 22 Mars.

Le Combat Naval, donné près de *Toulon* au mois de Février 1744 entre la Flote d'*Angleterre* commandée par l'*Amiral Matthews* & les Eſcadres réunies de *France* & d'*Eſpagne*, donna quelque occupation à la *Chambre-Baſſe*. Le 22 de Mars, les *Communes* réſolurent unanimement *d'examiner la cauſe des mauvais ſuccès de la Flote dans cette occaſion; & pour cet effet de ſupplier le* Roi *par une* Adreſſe, *de leur faire remètre les Copies des Lettres écrites à l'Amiral* Matthews, *au Vice-Amiral* Leſtock, *& aux autres Officiers de la Flote par les Secrétaires d'Etat ou par les Commiſſaires de l'Amirauté relativement à cette Action.* Elles ordonnèrent auſſi, *qu'on leur remit une Copie de la Ligne de Bataille; une Liſte des Témoins que les Amiraux* Matthews & Leſtock *avoient demandés aux Commiſſaires de l'Amirauté, en diſtinguant ceux qui ſe trouvoient dans le Roïaume, & ceux qui en étoient abſens; des Copies de tous les Journaux envoïés aux Commiſſaires de la Marine à l'occaſion de cette affaire; & que le Vice Amiral* Leſtock *comparût le 16 devant la* CHAMBRE.

Ordre aux Témoins de comparoître. 17 Mars. Le Vice-Amiral Leſtock remet ſon Journal à la Chambre. 23 Mars.

Elles ordonnèrent le 17, *que les Témoins comparoîtroient le* 23. Ce jour-là le Vice-Amiral *Leſtock* remit à la *Chambre* ſon JOURNAL; & déclara, *Que, comme le* Journal *du Vaiſſeau de guerre le* Neptune *étoit entre le mains du Capitaine alors abſent du Roïaume, il ne pouvoit le préſenter ainſi que la* Chambre *l'avoit ordonné: mais que ſon propre* Journal *étoit tout-à-fait conforme à celui-là.* Le Vice-Amiral répondit enſuite à quelques queſtions que la *Chambre* lui fit & ſe retira. Le 24, il fut ordonné, *que le Committé chargé de cette affaire ſeroit autoriſé à l'examiner de la manière la plus ſolemnelle, & que pour cet effet il entendroit toutes les perſones qu'il jugeroit propres à donner quelques lumières.* En conſéquence le Committé travailla le 25 & le 30; & ſur le Rapport qu'il fit le 21 d'Avril, les *Communes* réſolurent en grand Committé; *Que c'étoit l'opinion de la* Chambre *que la Flote du* Roi *dans la* Méditerranée *étoit, lors du Combat de* Toulon, *fort ſupérieure en forces à celles de* France *& d'*Eſpagne: *Qu'il paroiſſoit par les preuves les plus évidentes que l'on devoit imputer le mauvais ſuccès de ce Combat à la conduite blâmable de pluſieurs Commandans & Officiers de la Flote; & que c'étoit une choſe auſſi des-*

Ordre au Committé d'ouir les Temoins, &c. 24 Mars. Exécuté. 25, 30 Mars. Réſolutions de la Chambre. 21 Avril.

ANNE'E MDCCXLV.

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

honorante pour les Armes du Roi, que préjudiciable à l'intérêt de la Nation & de la Cauſe commune. Le 23, elles réſolurent encore, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi *pour prier Sa Majeſté de faire procéder dans des Conſeils de Guerre & ſelon les Loix Militaires, à l'examen de la conduite de l'Amiral* Matthews, *du Vice-Amiral* Leſtock, *des Capitaines* Burrish, Norris, Williams, Ambroſe, Frogmare & Dalh, *des Lieutenans du Vaiſſeau de Guerre le* Dorſet, *& de pluſieurs autres Officiers, afin de punir ſelon la rigueur de ces mêmes Loix ceux qui n'avoient pas rempli leur devoir dans ce Combat.* Le lendemain leur *Adreſſe* fut préſentée & le *Roi* leur répondit; *Qu'il donneroit des ordres convenables pour faire tenir promtement des Conſeils de Guerre, comme elles le deſiroient : Qu'il étoit perſuadé de quelle conſéquence il étoit de conſerver une exacte diſcipline dans la Flote, & de la néceſſité de faire punir ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans cette importante occaſion.*

Autre Réſolution. 23 Avril.

Adreſſe des Communes & Réponſe du Roi. 22 Avril.

On a pu remarquer que dans l'article du *Subſide* il n'eſt, contre l'uſage ordinaire, fait aucune mention de la *Compagnie Roïale d'Afrique.* Elle avoit cependant préſentée, le 2 ou le 3 de Mars, ſa Requête à la *Chambre-Baſſe*, comme elle avoit coutume de faire tous les ans; & la *Chambre* s'étoit enſuite fait rendre un comte exact de l'état des Affaires de cette Compagnie. Pour quelque raiſon que ce puiſſe être, la *Chambre* ne lui fit aucun don cette année en accordant les différentes parties du *Subſide*; mais elle y ſuppléa le 7 de Mai par une *Adreſſe* préſentée au *Roi*, *pour le prier de faire païer à la* Compagnie Roïale d'Afrique *une ſomme qui n'excédât pas 10 mille Livres Sterling pour l'aider à maintenir ſes Forts & ſes Garniſons ſur la Côte d'*Afrique; *&, pour aſſurer Sa Majeſté que la* Chambre *les lui paſſeroit en comte ſur les* Subſides *que le* Parlement *accorderoit l'année ſuivante.*

Adreſſe des Communes en faveur de la Compagnie d'Afrique. 7 Mai.

Le 15 de Mars, les *Seigneurs* réſolurent *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi *pour qu'il plût à Sa Majeſté d'ordonner qu'on leur remît un Papier intitulé :* REGLEMENT concernant les Priſes faites ſur Mer, & la Navigation des Vaiſſeaux neutres pendant la Guerre, *ſigné par le* Roi de France *au Camp devant* Fribourg *le 21 d'Octobre de l'année précédente; en cas qu'il s'en trouvât quelque Copie dans les Bureaux Publics.* Le 22, le *Roi* leur fit dire par le Grand-Maître de Sa Maiſon *qu'il donneroit des ordres conformément à leur* ADRESSE. Quelque tems après il fit remètre aux *Seigneurs* ce *Règlement*, que voici.

Les Seigneurs demandent communication du Règlement du Roi de France concernant les Armateurs &c. 15 Mars.

Réponſe du Roi. 22 Mars.

DE PAR LE ROI.

Règlement (du Roi de France) concernant les Priſes faites ſur mer, & la Navigation des Vaiſſeaux neutres pendant la Guerre; *en date du 20 Octobre 1744.*

LE ROI *s'étant fait repréſenter le* REGLEMENT *du 23 Juillet* 1704, concernant les Priſes faites en Mer, & la Navigation des Vaiſſeaux Neutres & Alliés pendant la Guerre, *Sa Majeſté auroit reconnu que les diſpoſitions de ce* Règlement *étoient alors également ſages & convenables, & que même il ſeroit à déſirer, pour le bien de ſon Roïaume, qu'elles puſſent être toutes renouvellées pendant la préſente Guerre : mais, comme il en eſt pluſieurs qui ne ſauroient*

I. QUATR. SEANCE D'U SEC. L'ABLE-MENT.

ANNE'E MDCCXLV.

s'accorder avec les Traités *&* Conventions *qu'Elle a faits avec les differentes Puiſſances, depuis ſon avènement à la Courone, & que Sa Majeſté s'eſt toujours fait une Loi d'obſerver ſes engagemens avec la fidélité la plus exacte, Elle croit devoir faire cèder ſes intérêts à la foi qu'Elle doit aux* Traités. *D'un autre côté Sa Majeſté ne pouvant pas douter que ſes Ennemis ne ſe ſervent du Pavillon & des Paſſeports de quelques Etats Neutres, contre la volonté & l'engagement de ces mêmes Etats, & Sa Majeſté conſidérant que des Conventions faites entre des Souverains, uniquement pour l'avantage & la ſureté de leurs Sujets reſpectifs, ne peuvent jamais avoir eu pour objet de faciliter des fraudes dont le préjudice ne peut être douteux, Elle ſe croit d'autant plus fondée à empêcher ces fraudes, qu'il n'eſt pas moins contre l'honneur & contre la dignité, que contre les intérêts des Etats Neutres, que des Sujets téméraires compromètent leur droit, en abuſant de leur Pavillon & de leurs Paſſeports.*

Dans ces circonſtances Sa Majeſté a jugé à propos de rappeller dans le préſent Règlement les diſpoſitions de celui de 1704, *en diſtinguant celles qui ne doivent être exécutées qu'à l'égard des Etats avec leſquels il n'a point été fait de Convention, d'y en ajouter de nouvelles, conformes aux Traités qu'Elle a faits avec d'autres Etats, & d'y joindre même celles du* Règlement *du* 17 *Février* 1604, *afin que ceux de ſes Sujets qui armeront pour la courſe, ſoient pleinement informés des Règles qu'ils doivent obſerver. Par ces conſidérations Sa Majeſté a ordonné & ordonne ce qui ſuit :*

I. *Fait Sa Majeſté défenſes aux* Armateurs François *d'arrêter en Mer & d'amener dans les Ports de ſon Roïaume les Navires appartenans aux Sujets des Princes Neutres, ſortis d'un des Ports de leur Domination & chargés, pour le comte des Sujets deſdits Princes Neutres, de Marchandiſes du Cru ou Fabrique de leur Païs, pour les porter en droiture en quelque Etat que ce ſoit, même en ceux avec qui Sa Majeſté eſt en guerre, pourvu néanmoins qu'il n'y ait ſur leſdits Navires aucune Marchandiſe de Contrebande.*

II. *Leur fait pareillement défenſes d'arrêter les Navires appartenans aux Sujets des Princes Neutres, ſortis de quelque autre Etat que ce ſoit, même de ceux avec leſquels Sa Majeſté eſt en guerre, & chargés, pour le comte des Sujets deſdits Princes Neutres, de Marchandiſes qu'ils auront priſes dans le Païs ou Etat d'où ils ſeront partis, pour s'en retourner en droiture dans un des Ports de la Domination de leur Souverain.*

III. *Comme auſſi leur fait défenſes d'arrêter les Navires appartenans aux Sujets des Princes Neutres, partis des Ports d'un Etat Neutre ou Allié de Sa Majeſté, pour s'en aller dans un autre Etat pareillement Neutre ou Allié de Sa Majeſté, pourvu qu'ils ne ſoient pas chargés de Marchandiſes du Cru ou Fabrique de ſes Ennemis ; auquel cas les Marchandiſes ſeront de bonne priſe & les Navires relâchés.*

IV. *Défend pareillement Sa Majeſté auxdits Armateurs d'arrêter les Navires appartenans aux Sujets deſdits Princes Neutres, ſortis des Ports d'un Etat*

Allié de Sa Majeſté en Neutre, pour aller dans un Port d'un Etat Ennemi de Sa Majeſté, pourvu qu'il n'y ait ſur leſdits Navires aucune Marchandiſe de Contrebande, ni du Cru ou Fabrique des Ennemis de Sa Majeſté, dans lequel cas leſdites Marchandiſes ſeront de bonne priſe & les Navires ſeront relâchés.

V. *Si dans les cas expliqués par les Articles I, II, III & IV. de ce* Règlement *il ſe trouvoit ſur les ſuſdits Navires Neutres de quelque Nation qu'ils fuſſent, des Marchandiſes ou Effets appartenans aux Ennemis de Sa Majeſté, les Marchandiſes ou Effets ſeront de bonne priſe, quand même elles ne ſeroient pas de Fabrique du Païs Ennemi, & néanmoins les Navires relâchés.*

VI. *Veut Sa Majeſté que tous Vaiſſeaux pris, de quelque Nation qu'ils ſoient Ennemie, Neutre, ou Alliée, deſquels il ſera conſtaté qu'il y a eu des Papiers jetés à la Mer, ſoient déclarés de bonne priſe, avec leur Cargaiſon, ſur la ſeule preuve conſtante des Papiers jetés à la Mer, & ſans qu'il ſoit beſoin d'examiner quels étoient ces Papiers, par qui ils ont été jetés, ni s'il en eſt reſté ſuffiſamment à bord pour juſtifier que le Navire & ſon Chargement appartient à des Amis ou Alliés.*

VII. *On aura aucun égard aux Paſſeports des Princes Neutres, auxquels ceux qui les auront obtenues, ſe trouveront avoir contrevenu, & les Vaiſſeaux qui navigeront ſur leſdits Paſſeports, ſeront déclarés de bonne priſe.*

VIII. *Un Paſſeport ou Congé ne pourra ſervir que pour un ſeul Voïage, & ſera conſidéré comme nul, s'il eſt prouvé que le Navire pour lequel il auroit été expédié, n'étoit lors de l'expédition dans aucun Port du Prince qui l'a accordé.*

IX. *Tous Connoiſſemens trouvés à bord, non ſignés, ſeront nuls & regardés comme Actes informes.*

X. *Tout Navire qui ſera de Fabrique Ennemie, ou qui auroit eu un Propriétaire Ennemi, ne pourra être cenſé Neutre ni Allié, s'il n'eſt trouvé à bord quelques Pièces autentiques paſſées devant les Officiers Publics, qui puiſſent en aſſurer la date, qui juſtifient que la Vente ou Ceſſion en a été faite à quelqu'un des Sujets des Puiſſances Alliées ou Neutres, avant la Déclaration de Guerre, & ſi ledit Acte tranſlatif de propriété de l'Ennemi au Sujet Neutre ou Allié n'a été dument enregiſtré devant le principal Officier du lieu du départ, & n'eſt ſoutenu d'un pouvoir autentique par le Propriétaire, dans le cas où il n'auroit pas fait lui-même ladite dernière Vente. A l'égard des Navires de Fabrique Ennemie qui auront été pris par nos Vaiſſeaux, ceux de nos Alliés & de nos Sujets, pendant la préſente Guerre, & qui auroient été enſuite vendus aux Sujets des Etats Alliés ou Neutres, ils ne pourront être réputés de bonne priſe, s'il ſe trouve à bord des Actes en bonne forme, paſſés par des Officiers Publics, à ce préposés, juſtificatifs, tant de la priſe que de la vente ou adjudication qui en auroit été faite enſuite aux Sujets deſdits Etats, Alliés ou Neutres, ſoit en France, ſoit dans les Ports de nos Alliés; faute deſquelles Pièces juſtificatives, tant de la priſe que de la vente, leſdits Navires ſeront de bonne priſe, ſans que dans un autre cas les Pièces qui pourroient être rapportées par la ſuite, puiſſent faire aucune foi ni être d'aucune*

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLV.

utilité, tant aux Propriétaires deſdits Navires, qu'à ceux des Marchandiſes qui pourroient y avoir été chargées.

XI. *On n'aura aucun égard aux Paſſeports accordés par les Princes Neutres ou Alliés, tant aux Propriétaires qu'aux Maîtres des Navires Sujets des Etats Ennemis de Sa Majeſté; s'ils n'ont été naturaliſés & n'ont transféré leur domicile dans les Etats deſdits Princes avant la Déclaration de la préſente Guerre. Ne pourront pareillement leſdits Propriétaires & Maîtres des Navires ou Sujets des Etats Ennemis, qui auront obtenu leſdites Lettres de Naturalité, jouir de leur effet, ſi, depuis qu'elles ont été obtenues, ils ſont retournées dans les Etats Ennemis de Sa Majeſté, pour y continuer leur Commerce.*

XII. *Seront de bonne priſe tous Navires étrangers ſur leſquels il y aura un Supercargue, Marchand, Commis ou Officier-Marinier d'un Païs Ennemi de Sa Majeſté, ou dont l'Equipage ſera compoſé au de-là du tiers de Matelots Sujets des Etats Ennemis de Sa Majeſté, ou qui n'auroient pas à bord le Rôle de l'Equipage arrêté par les Officiers Publics des Lieux Neutres d'où les Navires ſeront partis.*

XIII. *N'entendons comprendre dans la diſpoſition du précédent Article, les Navires dont les Capitaines ou les Maîtres juſtifient par Actes trouvés à bord, qu'ils ont été obligés de prendre des Officiers-Mariniers ou Matelots dans les Ports où ils auront relâchés, pour remplacer ceux du Païs Neutre morts dans le cours de leur Voïage.*

XIV. *Les Navires appartenans aux Sujets du* Roi de Danemarck *& ceux appartenans aux Sujets des* Etats Généraux des Provinces-Unies, *pourront naviger librement pendant la préſente Guerre, ſoit de leurs Ports à des Ports d'autres Etats Neutres ou Ennemis, ou d'un Port Neutre à un Port Ennemi, pourvu que ce ne ſoit pas à une Place bloquée, & que dans ces deux derniers cas ils ne ſoient pas chargés, en tout ou en partie, de Marchandiſes réputées de Contrebande par Traité, & ce nonobſtant ce qui eſt porté par les* IV premiers Articles *du préſent* Règlement, *duquel néanmoins les* Articles VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, *ſeront exécutés à leur égard; & dans le cas qu'ils ſe trouveroient chargés, en tout ou en partie, de Marchandiſes de Contrebande, allant à un Port Ennemi, ſoit qu'ils fuſſent partis d'un autre Port Ennemi ou d'un Port Neutre, leſdites Marchandiſes ſeront de bonne priſe, ſans que les Navires & le ſurplus de leur Cargaiſon, ni leurs Biens & Effets puiſſent être retenus, quand même ils appartiendroient aux Ennemis.*

XV. *Il en ſera de même à l'égard des Navires appartenans aux Sujets du* Roi de Suède, *& de ceux appartenant aux Habitans des* Villes Anſéatiques, *dans leſquels néanmoins toutes Marchandiſes, ſans diſtinction, appartenant aux Ennemis, quand même elles ne ſeroient pas de Contrebande, ſeront de bonne priſe; ſans toutefois que les Navires & le ſurplus de leur Cargaiſon, ni leurs autres Biens & Effets puiſſent être retenus.*

XVI. *Tous Navires ſortis des Ports du Roïaume, qui n'auront à bord d'autres*

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

*tres Denrées & Marchandiſes que celles qu'ils y auront chargées; & qui ſe trouveront munis de congés de l'*Amiral de France, *ne pourront être arrêtés par les* Armateurs François, *ni ramenés par eux dans les Ports du Roïaume, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.*

XVII. *En cas de contravention par les* Armateurs François *aux défenſes à eux faites par le préſent* Règlement, *veut Sa Majeſté qu'il ſoit fait main-levée aux Sujets des Princes Neutres, des Navires à eux appartenans & des Marchandiſes du Chargement, dans les cas où elles ne ſeroient pas ſujètes à confiſcation, & que leſdits Armateurs ſoient condamnés en leurs dommages & intérêts.*

Veut au ſurplus Sa Majeſté que le Titre des Priſes, *de l'*Ordonnance de la Marine *du mois d'Août* 1681, *ſoit exécuté ſuivant ſa forme & teneur, en ce qui n'y eſt dérogé par le préſent Règlement. MANDE & ordonne Sa Majeſté à M. le Duc de* PENTHIEVRE, Amiral de France, *de tenir la main à ſon exécution, & aux Officiers de l'Amirauté de le faire publier, afficher & enregiſtrer par tout où beſoin ſera, à ce que nul n'en ignore. Fait au Camp devant* Fribourg *le vingt-un Octobre mil ſept cent quarante-quatre.*

Signé LOUIS

Et plus bas

PHELIPPEAUX.

Ce Règlement eſt examiné dans la Chambre Haute.

Avril.

Les Miniſtres d'Angleterre à La Haie, ont ordre d'en conférer avec les Etats-Généraux.

Avril.

Les *Seigneurs* examinèrent ce *Règlement* dans lequel ils crurent voir pluſieurs irrégularités, qui furent l'objet des Repréſentations qu'ils firent au *Roi*. Je ne puis rendre comte de ce qu'elles contenoient, ne les aiant trouvées nulle part. Tout ce que m'apprend un des *Journaux* du tems, c'eſt que le *Roi* envoïa ordre au Comte de *Cheſterfield* & au S. *Trévor*, ſes Miniſtres Plénipotentaires à *La Haie*, d'en conférer avec les *Etats-Généraux*; & voici le *Mémoire* qu'ils leur préſentèrent à ce ſujet.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Mémoire des Miniſtres d'Angleterre.

12 Avril.

LE ROI notre Maître n'a pu voir ſans étonnement que dans le X. Article *d'un* Règlement *fait & publié par la* Cour de France *le 21 Octobre de l'année paſſée*, concernant les Priſes faites ſur mer & la Navigation des Vaiſſeaux neutres pendant la Guerre, *il eſt déclaré que tout Vaiſſeau de Fabrique Ennemie, ou qui auroit appartenu à un Ennemi, quoiqu'appartenant au tems de ſa capture aux Sujets d'une Nation amie ou neutre, ſeroit condamné comme de bonne priſe; à moins que par de bons documens trouvés à bord du Vaiſſeau, il ne conſtât que la vente & l'acquiſition en auroit été faite antérieurement à la Déclaration de Guerre.*

Une innovation ſi injuſte en elle-même, ſi contraire au Droit des Gens, aux Loix de la Guerre, & dont les ſuites pernicieuſes peuvent rejaillir indirectement

ANNE'E MDCCXLIV.

QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLAMENT.

ſur ſes propres Sujets, met Sa Majeſté en plein droit & lui impoſe même la néceſſité d'uſer de la voie de retorſion. Le Roi *a donc réſolu de faire publier une pareille* Ordonnance *contre les Vaiſſeaux de* Fabrique Françoiſe, *ou qui auront appartenu à des* Sujets François; *mais, comme c'eſt toujours avec répugnance, que Sa Majeſté ſe porte à quelque réſolution ou à quelque démarche qui peut incommoder les Sujets des Etats & des Princes Alliés ou Neutres, Elle veut bien par conſidération pour eux, & particulièrement pour les Sujets de* VOS HAUTES PUISSANCES, *ſuſpendre la publication de cette* Ordonnance, *juſqu'à ce qu'Elle ait vu quelles inſtances* VOS HAUTES PUISSANCES *auront faites à la* Cour de France, *pour le redreſſement d'une nouveauté, auſſi gênante pour la Navigation de leurs propres Sujets, qu'incompatible avec les Traités qui ſubſiſtent entre elles & ladite Cour; & juſqu'à quel point ces inſtances de leur part ſe ſeront faits reſpecter par cette Couronne. Fait à* La Haie *ce 22 Avril 1745.*

CHESTERFIELD.

ROBERT TREVOR.

Voila tout ce que j'ai pu trouver concernant cettte Affaire.

Réſolution des Seigneurs au ſujet des Maiſons de Jeu. 10 Mai.

Le 10 de Mai, les *Seigneurs*, pour contribuer de plus en plus à l'exécution de l'*Acte* CONTRE LES JEUX EXCESSIFS, &c. réſolurent & déclarèrent, *Que perſone ne pourroit ſe prévaloir du Droit de la* Pairie *pour empêcher les pourſuites qui ſe feroient contre les Maiſons Publiques & autres où l'on joueroit aux Jeux défendus par les Loix alors en vigueur.*

Traités remis au Parlement.

Le *Roi* fit remètre le 2 de Mars à la *Chambre-Haute* & le 12 à la *Chambre-Baſſe* des Copies & des Traductions de quatre *Traités* conclus depuis le mois de Mai de l'année précédente. I. TRAITE' *entre le* ROI & l'ELECTEUR DE MAIENCE *touchant le concert des meſures propoſées aux Cercles de* l'EMPIRE, *ſigné à* Whitehall *le* 8 *Mai* 1744. II. TRAITE' *entre le* ROI, *les* ETATS-GE'NE'RAUX & l'ELECTEUR DE COLOGNE, *ſigné à* La Haie *le* 4 *Juillet* 1744, *pour fournir dix-mille Hommes de Troupes aux ordres des* Puiſſances Maritimes, *dans le cas ſpécifié par ce Traité, touchant la preſtation du ſecours.* III. TRAITE' *entre le* ROI & la REINE DE HONGRIE, *ſigné à* Londres *le* 22 *Août* 1744, *pour mieux effectuer les arrangemens pris en faveur de cette Princeſſe.* IV. *Le* TRAITE' *de la* QUADRUPLE-ALLIANCE, *ſigné à* Varſovie *le* 8 *Janvier* 1745.

J'ai fait connoître ci-devant les deux premiers de ces Traités, autant qu'ils avoient beſoin de l'être. Le troiſième avoit pour objet d'augmenter le ſubſide que le *Roi d'Angleterre* donnoit à la *Reine de Hongrie*. A l'égard du quatrième le plus important de tous, & celui qu'on oppoſoit préciſement à la *Confederation de Francfort*, je devrois, ſuivant mon uſage, le rapporter

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ici tout entier : mais il faut que je me contente d'en donner une idée. Ce Volume, qui devient immense, m'oblige à me restraindre de plus en plus. Le S. *Thomas Villiers* pour le *Roi d'Angleterre*, le Comte d'*Esterhasi* pour la *Reine de Hongrie*, le Comte de *Bruhl* pour la *Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe*, & le S. *Corneille Calkoen* pour les *Etats-Généraux*, convinrent aux Noms de leurs Maîtres; I. *Qu'il y auroit entre eux une Alliance ferme, constante, inaltérable* : II. *Qu'ils prendoient dès lors les mesures les plus efficaces pour le rétablissement de la Paix en* Europe, *& particulièrement dans l'*Empire, *ainsi que pour leur défense mutuelle* : III. *Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *garantiroit la* Sanction-Pragmatique *de* Charles VI, *de la même manière que le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *l'avoient garantie, & qu'il concourroit de toutes ses Forces pour empêcher qu'on n'y portât désormais aucune atteinte* : IV. *Qu'à cet effet, il fourniroit* 30 *mille Hommes de Troupes Auxiliaires pour la défense du* Roïaume de Bohème *actuellement attaqué* : V. *Que pour les frais d'un Armement si considérable, le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *lui fourniroient, à commencer du* 1 *de Janvier* 1745, *un Subside annuel de* 150 *mille Liv. Sterl., dont Sa* Majesté Britannique *paieroit les deux tiers & les* Etats-Généraux *le surplus* : V. *Q'aussitôt que la* Bohème *& l'*Electorat de Saxe *n'auroient plus rien à craindre, il feroit marcher dans les* Païs-Bas *ou dans l'*Empire, *selon que le* Roi de la Grande-Bretagne *ou les* Etats-Généraux *le jugeroient nécessaire à la Cause commune, un Corps de* 10 *mille hommes entretenus à ses frais, moïennant un Subside de* 90 *mille Liv. Sterl. païable, comme le Subside de l'Article précèdent* : VII. *Que si par une suite des engagemens présens, ses Etats êtoient attaqués, ou qu'ils fussent envahis, les trois autres Puissances contractantes, outre l'assistance offensive, qu'ils lui donneroient pour sa défense immédiate, s'efforceroient de lui procurer une entière satisfaction de la part de l'Agresseur, & ne mètroient pas les armes bas jusqu'à ce qu'il l'eut obtenue : comme de sa part, il persisteroit dans ses engagemens, tant que les Etats des autres Contractans seroient exposés à quelque danger* : VIII. *Que si les mesures prises de concert êtoient suivies d'heureux succès, le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *participeroit aux avantages par des convenances qu'on lui procureroit, & que ses Alliés prendroient à la Pacification générale tous les soins possibles de ses intérêts & de ceux de sa Maison* : IX. *Que la présente Alliance subsisteroit après la paix pour toujours* : X. *Que l'*Impératrice de Russies *& le* Roïaume *& la* République de Pologne *seroient dès lors invités d'accèder à la présente Alliance, comme Parties principales contractantes ; & que tous les autres Princes & Etats, affectionés à la conservation du repos de l'*Europe *& de l'*Empire, *y seroient admis* : XI. *Que les Lettres de Ratification de ce Traité seroient échangées à* Dresde, *dans deux mois ou plustôt s'il se pouvoit.*

Le 13 de Mai, le *Roi* donna son consentement Roïal à 40 Bills, tant Clôture de la

QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E M. DCC. XLV.

Séance. 13 Mai.

publics que particuliers, & fit enſuite le Diſcours ſuivant aux deux Chambres.

Diſcours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

La diligence, le zèle & l'unanimité, que vous avés fait paroître dans vos délibérations, aiant heureuſement terminé les Affaires publiques, & la Saiſon ſe trouvant déja fort avancée, il eſt néceſſaire de mètre fin à cette Séance du Parlement. *Je ſuis extrêmement ſatisfait de pouvoir vous apprendre que, depuis qu'elle a commencé, la face des Affaires eſt conſidérablement changée à l'avantage de la Cauſe commune. Les ſuccès, dont les* Armes Autrichiènes *ont été depuis peu favoriſées en* Allemagne, *& l'Accommodement fait entre la* Reine de Hongrie *& l'*Electeur de Bavière, *ſont les fondemens ſur leſquels on peut établir l'eſpérance d'autres ſuccès encore plus heureux. Ces évènemens ont conſidérablement diminué l'influence de la* France *ſur l'*Empire; *& nos anciens & naturels Alliés ſont en chemin de recouvrer la force & le pouvoir, qui doivent contribuer à rétablir la Paix & l'équilibre en* Europe. *La réſolution, priſe par nos bons Amis les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *de concerter avec moi leurs efforts, & les engagemens dans leſquels ils ſont entrés, en règlant la juſte proportion des Troupes & des frais, ne peuvent manquer d'animer & de rendre plus efficaces les Opérations de nos Armées. Ces bons commencemens me font eſpérer qu'avec la bénédiction de Dieu, les ſuccès de cette Campagne nous mètront en état de renverſer les projets ambitieux, que la* Maiſon de Bourbon *à formés contre la liberté de l'*Europe *& ſurtout contre mes Roïaumes. C'eſt dans cette confiance que j'ai réſolu, conjointement avec mes Alliés, de continuer vigoureuſement cette Guerre, auſſi néceſſaire que juſte, juſqu'à ce qu'elle ſoit terminée par une Paix honorable & ſure.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie de tout mon cœur des grands Subſides que vous avés accordés avec tant d'affection pour le ſervice de l'année courante; & vous pouvés être perſuadés qu'ils ſeront exactement emploïés aux grandes fins auxquels ils ont été deſtinés.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je me repoſe entièrement ſur votre attachement & votre fidélité, dont j'ai déja reçu tant de preuves convainquantes. Je vous recommande à chacun de cultiver & d'augmenter ces heureuſes diſpoſitions dans vos differentes Provinces, pour le ſoutien de mon Gouvernement & pour la conſervation du bon ordre & de

ANNE'E MDCCXLV.

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

la tranquillité dans le Roïaume. De mon côté, je ne négligerai rien pour redoubler votre bonheur & le rendre durable.

Après ce Diſcours, le *Grand-Chancelier*, par ordre du *Roi* prorogea le *Parlement* juſqu'au 1 Juillet.

II. AFFAIRES DIVERSES.

II. EN JANVIER; le 5, le *Roi* nomma le Lord *Gower*, Garde du Petit-Sceau, à la place du Lord *Cholmondeley*, qui fut fait Tréſorier d'*Irlande*.

Nouveau Garde du Petit Sceau. 5 Janvier

Le 7, le Duc de *Bedford* & le Lord *Gower* prêtèrent ſerment dans un grand Conſeil, qui ſe tint à *Saint-James*, & prirent ſéance en qualité de Membres du Conſeil-Privé.

Nouveaux Conſeillers Privés. 7 Janvier.

Le 14, le *Roi* tint un grand Conſeil dans lequel il déclara qu'il avoit nommé Grand-Maître de ſa Maiſon le Duc de *Devonshire*, revenu depuis peu de ſa Vice-Roïauté d'*Irlande*; Préſident du Conſeil-Privé, le Duc de *Dorſet*; & Viceroi d'*Irlande*, le Comte de *Cheſterfield*, qu'il avoit auſſi nommé pour aller en *Hollande*, en qualité de ſon Ambaſſadeur & Miniſtre Plénipotentiaire, exécuter une Commiſſion importante.

Charges données. 14 Janvier.

Le 20, l'Empereur CHARLES-VII mourut à *Munich*, âgé de 47 ans 5 mois & 13 jours, n'aiant occupé le Trône Impérial que 3 ans moins 4 jours. Il avoit eu le 18 une violente attaque de Goute, accompagnée d'accidens ſi fâcheux, que les Médecins emploïèrent inutilement tout leur art à lui procurer quelque ſoulagement. La Goute étant remontée en peu d'heures parut abſolument incurable; & l'*Empereur* attendit la mort avec tous les ſentimens d'une parfaite réſignation à la volonté Divine. Ce Prince, le quatrième *Electeur de Bavière*, s'appelloit CHARLES-ALBERT. Il étoit né, le 6 d'Août 1696, à *Bruxelles*, de MAXIMILIEN-EMMANUEL, *Electeur de Bavière*, mort le 26 de Février 1726, & de THE'RE'SE-CUNEGONDE SOBIESCA, Fille de JEAN III SOBIESKI, *Roi de Pologne*, morte le 10 de Mars 1730. Il avoit épouſé, le 5 de Décembre 1722, MARIE-AME'LIE D'AUTRICHE, Fille de l'*Empereur* JOSEPH & de GUILLELMINE-AME'LIE D'HANOVRE. Il laiſſa de ce Mariage 1°. le *Prince Electoral* MAXIMILIEN-JOSEPH, Fils unique, né le 28 de Mars 1727, lequel eſt à préſent *Electeur de Bavière*; 2°. MARIE-ANTOINE'TE-WALPURGE, née le 19 de JUILLET 1725; 3°. MARIE-JOSEPHINE, née le 7 d'AOUT 1734; 4°. JOSEPHINE-ANTOINE'TE, née le 10 de Mars 1739. Si l'on en croit un *Journaliſte-Politique* (1), l'*Empereur* ne mourut pas dans des diſpoſitions trop favorables pour la *France*. Je vais rapporter les paroles de cet Auteur, & les *Lecteurs François* en feront le cas qu'elles peuvent méri-

Mort de l'Empereur CHARLES VII. 20 Janvier.

(1) MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, Tome CXVIII. p. 72.

ter. *Ce Prince*, dit-il, en parlant de l'EMPEREUR, *n'a été malade que quelques jours*, ... *L'*Impératrice *n'a point quité le chevet de ſon lit. Attentive à lui donner tous ſes ſoins le jour & la nuit, cette Princeſſe voïant que la Goute remontoit à vue d'œil & que les Médecins ne concevoient plus d'eſpérance, elle s'abandonna à un torrent de larmes, & dit à l'*Empereur; « *Que, comme il* » *venoit de ſe reconcilier avec Dieu, la ſeule grace qu'elle avoit à lui demander,* » *au Nom du Tout-Puiſſant, étoit qu'il voulût bien ſe reconcilier ſincèrement* » *avec la* Reine de Hongrie: *Qu'elle le ſuppliroit de lui en faire l'aveu, en* » *préſence de quelques-uns de ſes Miniſtres, avec promeſſe d'oublier le paſſé &* » *de le ratifier, en cas que Dieu lui rendît la ſanté* ». *L'*Empereur *lui répondit:* « *Dieu ſeul ſait quelle a toujours été ma volonté à cet égard; & que, ſi je* » *ne m'étois pas trouvé enchaîné par de malheureux engagemens que l'honneur* » *de ma dignité m'a empêché de rompre ouvertement, il y a longtems que j'aurois* » *renoncé à tout pour rendre la paix à l'*Empire *& jouir des douceurs de cette* » *reconciliation, que je ne dois plus eſpérer que dans l'autre vie. Faites ſavoir à la* » Reine de Hongrie *quels ſont mes ſentimens, & aſſurés-la bien qu'intérieu-* » *rement je n'ai jamais été en guerre avec cette Princeſſe, & que Dieu m'eſt* » *témoin que je meurs ſincèrement reconcilié avec elle* ». L'EMPEREUR *ordonna qu'on fît entrer le* Prince Electoral, *à qui il fit la même déclaration, & ajouta de plus;* « *Qu'il lui recommandoit expreſſément de faire ceſſer les hoſtilités, de* » *ſe reconcilier avec ſa Couſine la* Reine de Hongrie *& de vivre avec elle dans* » *une parfaite harmonie, afin d'attirer ſur lui les Bénédictions Céleſtes & de* » *procurer la tranquillité à ſes pauvres Sujets de* BAVIE'RE ». *Le* Prince *qui ne pouvoit retenir ſes larmes, promit d'un grand cœur d'accomplir les dernières volontés de l'*Empereur *ſon Père.* La mort de l'*EMPEREUR*, laquelle *laiſſoit*, dit un autre Ecrivain (1) *le Trône Impérial vacant dans le tems, que toute l'*Allemagne *ſe trouvoit ſous les Armes & que pluſieurs Princes s'étoient armés pour le maintenir dans la* Maiſon de Bavière, *remêtoit à certains égards les choſes au même état où elles étoient après la mort de l'*Empereur CHARLES VI. *La mort de l'*Empereur CHARLES VII *devança l'exécution des projets du* Traité d'Union *ſigné à* Francfort. *Les Puiſſances Contractantes avoient fait juſqu'alors tous leurs efforts pour remplir leurs engagemens. Ces efforts ſont connus de tout le monde. Ils avoient déja procuré à l'*Empereur *la reſtitution de la plus grande partie de ſes Etats Héréditaires. Ils lui avoient conquis tout le* Briſgaw, *à la reſerve d'une ſeule Place, & lui en avoient même aſſuré la poſſeſſion par la démolition d'une Forteresſe qui en étoit regardée comme la Clef, en ce que cette démolition laiſſoit à ſes Alliés une entrée libre pour y porter un ſecours prompt & efficace, au cas qu'il y fût attaqué de quelque côté.*

Troupes pour — En FE'VRIER; le 16, il y eut des ordres donnés pour faire partir le

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, &c. Tome II. p. 187.

19. 25 Hommes de chaque Compagnie de tous les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie qui étoient dans le Roïaume, afin de les envoïer en *Flandre.* Flandre. 16 Fevrier.

En MARS; le 2, les Généraux, Comte de *Stairs* & *Wade*, & les Lieutenans-Généraux, Comte de *Dummore* & *Honeywood*, refusèrent de servir en *Flandre* sous les ordres du Welt-Maréchal Comte de *Königsegg*, qui devoit commander l'*Armée Autrichiène.* Officiers Généraux refusent de servir sous le Comte de Konigsegg. 2 Mars.

Le 9, le *Roi* déclara que son intention étoit de donner au *Duc de Cumberland* le Commandement en Chef de toutes ses Troupes en *Flandre*; & qu'entrant dans cette Guerre, en qualité d'*Electeur d'Hanovre*, comme Partie principale, il devoit fournir des Troupes suivant la proportion dont on conviendroit. Le Duc de Cumberland Général en Chef en Flandre, où le Roi fait la Guerre comme Electeur d'Hanovre.

Le 12, le Baron de *Schwigeld*, Ministre Plénipotentiaire du *Roi*, dans sa qualité d'*Electeur d'Hanovre*, auprès des *Etats-Généraux*, leur déclara; *Que Sa* Majesté Britannique, *persistant dans le dessein de continuer & même de redoubler ses efforts pour la défense de la Cause commune & pour le maintien du système chancelant de l'*Europe, *avoit résolu de prendre part directement en sa qualité d'*Electeur d'Hanovre, *dans le plan des Opérations, qui devoient se concerter en* Hollande; *& de fournir pour cet effet son contingent de* Troupes Allemandes: *Qu'en outre, il feroit marcher un autre Corps, dont l'emploi dépendroit de l'usage qu'on trouveroit à propos d'en faire, indépendament des secours directs que Sa Majesté pourroit donner à la* Reine de Hongrie & de Bohème: *Qu'à l'égard des* Troupes Electorales, *qui marchoient pour joindre l'Armée des Alliés sur le* Rhin, *elles agiroient de la manière dont on conviendroit dans les Conférences, soit dans les* Païs-Bas, *soit dans l'*Empire, *indépendamment ou conjointement avec la grande Armée en* Flandre, *suivant les circonstances; & que pour ces raisons, Sa* Majesté Britannique, *comme* Electeur d'Hanovre, *demandoit d'être admise & reconnue sur le pied de Partie Principale Contractante, dans tout ce qui seroit concerté contre l'Ennemi commun; & que lui, Ministre Plénipotentiaire, étoit muni des Pleins-Pouvoirs nécessaires pour assister aux Conférences que les Alliés tiendroient à* La Haie *au sujet de leur défense mutuelle.* Déclaration du Roi aux Etats Généraux. 12 Mars.

Le 19, le Ministre de la *Czarine* présenta au Roi un *Mémoire* dans lequel il offroit la Médiation de cette Princesse pour terminer à l'amiable les différens survenus entre le *Roi de Prusse* & la *Reine de Hongrie*; il faisoit aussi mention des autres troubles de l'*Europe*, que la même Princesse souhaitoit de terminer par ses bons offices. La Czarine offre sa Médiation, &c. 19 Mars.

Le 23, le *Roi* ordonna de passer au Sceau une Patente, par laquelle il constituoit *Son Altesse Roïale*, GUILLAUME-AUGUSTE, *Duc de Cumberland*, Capitaine-Général de toutes les Troupes levées ou à lever dans le Roïaume de la *Grande-Bretagne*, comme aussi de toutes les Troupes qui Le Duc de Cumberland fait Capitaine Général, &c. 23 Mars.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLV.

ſeroient emploïées au dehors avec celles des Alliés de Sa Majeſté.

Mort du Comte d'Orford. 29 Mars.

Le 29, le *Comte d'Orford*, connu précèdemment ſous le nom de Chevalier *Robert Walpole*, Chevalier de l'Ordre de la *Jarretière* & l'un des Membres du Conſeil-Privé, mourut à *Londres* dans la ſoixante-&-unième année de ſon âge. Il laiſſoit trois fils; le Lord *Walpole* & les Srs *Edouard* & *Horace Walpole*. Le Lord lui ſuccèda dans la pluſpart de ſes Biens & dans ſes Titres, & fut, en ſa place, élu Sénéchal d'*Yarmouth* & de *Lyun-Regis* dans le Comté de *Norfoclk*. Il y avoit trois ans, comme on l'a vu ci-devant, que le Comte d'*Orford* s'étoit démis de tous ſes Emplois; & le *Roi* l'avoit gratifié, malgré lui, d'une Penſion de 4 mille Livres Sterling, qui revint par ſa mort à la Courone. Il avoit eu la principale part à la direction des Affaires ſous le Règne de *George* I, & ſous celui du *Roi* Règnant juſqu'à ce qu'il eût pris le parti de ſe retirer. Les Etrangers ſe ſont unis avec les *Anglois* pour le mètre au rang des plus habiles Miniſtres. On peut même ajouter que les Ennemis que ſon grand crédit & ſes Emplois multipliés, encore plus que la ſupériorité de ſa réputation, lui ſuſcitèrent pendant le tems qu'il fut à la tête des affaires, ne purent dans ce tems-là même & lorſqu'ils travailloient à le perdre, s'empêcher de rendre juſtice à l'étendue de ſes lumières & de ſa capacité. Quoique depuis 18 mois la ſanté de cet Homme célèbre fût dérangée au point de faire juger qu'il n'avoit pas encore long-tems à vivre, ſa mort fit cependant le bruit que fait ordinairement celle de tous ceux que l'on a vu jouer avec applaudiſſement un grand Rôle ſur le Théâtre du Monde. Son élévation à la dignité de *Comte d'Orford*, qui ſignala ſa retraite, fut une preuve de la bienveillance, &, l'on peut le dire d'un *Roi d'Angleterre*, de la reconnoiſſance d'un Monarque qu'il avoit toujours trop bien ſervi pour qu'il ne fût pas enſuite extrêmement ſenſible à ſa mort.

Diſpoſition des Etats-Généraux en faveur du Duc de Cumberland. 1 Avril.

En AVRIL; le 1, on apprit par un Exprès du Comte de *Cheſterfield*, que les *Etats-Généraux* étoient convenus unanimement de conférer, autant qu'il dépendroit d'eux, au Duc de *Cumberland*, le Commandement en chef de l'Armée confédérée en *Flandre*.

Nouveau Chevalier de la Jarretière. 1 Mai.

En MAI; le *Duc de Saxe-Weiſſenfelz*, Général en chef des Troupes de *Saxe*, fut élu Chevalier de la *Jarretière* dans le Chapitre de cet Ordre, qui ſe tint le 1.

Départ du Roi. 14, 21 Mai.

Le 14, le *Roi* s'embarqua pour paſſer en *Hollande*, & fit voile le 21.

Renfort pour l'Armée de Flandre. 25 Mai.

Le 25, on embarqua trois Regimens d'Infanterie, & l'on prit des meſures pour en faire partir deux autres avec un Détachement de 15 Hommes par Compagnie des 4 Bataillons des Gardes à Pied, afin de renforcer l'Armée de *Flandre* affoiblie par la *Bataille de Fontenoy*.

Augmentation de Subſide pour le Roi de Sardaigne.

Le 28, les *Lords-Régens* de l'avis du Conſeil-Privé réſolurent d'accorder au *Roi de Sardaigne* un Subſide de 60 mille Liv. St. outre les 200 mille

ANNE'E MDCCXLV.

II. AFFAIRES DIVERSES.

mille qu'on lui donnoit déja par an. Le but de cette augmentation étoit de mètre ce Prince en état de faire agir ſes Troupes plus efficacement. 28 Mai.

En JUIN, il y eut une Promotion dans l'Armée ; & le *Roi* nomma 12 Lieutenans-Généraux, 8 Majors-Généraux & 10 Brigadiers. Promotion. Juin.

En AOUT; le 12, ſur l'avis que l'on eut que le *Prince* EDOUARD, Fils ainé du *Prétendant*, avoit fait voile d'un Port de *France* pour paſſer en *Irlande* ou en *Ecoſſe*, les *Lords-Régens* firent publier une Proclamation, qui promètoit une récompenſe de 30 mille Livres Sterling à quiconque ſe ſaiſiroit de lui, mort ou vif, s'il débarquoit dans quelqu'un des trois Roïaumes. Proclamation contre le Prince Edouard. 12 Août.

L'allarme qu'on prit bientôt après en *Angleterre* au ſujet de ce Prince, dont le paſſage, ſoit en *Irlande*, ſoit en *Ecoſſe*, étoit regardé comme certain, quoiqu'on ignorât ſa marche, fut cauſe que dans ce mois, les *Lords-Juſticiers d'Ecoſſe*, ſur les ordres des *Seigneurs-Régens*, firent arrêter dans ce Roïaume une grande quantité de Seigneurs & de Gentilshommes. Seigneurs arrêtés en Ecoſſe. 24 Août, &c.

En SEPTEMBRE; le 11, le *Roi*, revenant d'*Hanovre* débarqua ſur les 4 heures du Matin à *Margate*, & ſur les 2 heures après midi il ſe rendit à *Kenſington*, après avoir traverſé la Ville de *Londres*. Retour du Roi. 11 Septembre.

Le 13, malgré les Proteſtations du *Roi de Pruſſe* & de l'*Electeur Palatin* contre l'*Illégalité* de l'Aſſemblée du *Collége Electoral* qui ſe tenoit à *Francfort*, l'*Electeur de Maience* ne laiſſa pas de procèder avec les *Ambaſſadeurs Electoraux* de *Trèves*, de *Cologne*, de *Bohème*, de *Bavière*, de *Saxe* & d'*Hanovre*, à l'Election d'un *Roi des Romains*. Les ſuffrages ſe réunirent en faveur du *Grand-Duc de Toſcane*. Le 23, il fut déclaré *Empereur*. Le *Roi de France* refuſa de le reconnoître dans cette qualité. Election du Grand-Duc de Toſcane pour Roi des Romains & Empereur.

Le 28 & les jours ſuivans, pluſieurs Bataillons de *Troupes Hollandoiſes* débarquèrent *à Graveſend*. Troupes Hollandoiſes en Angleterre. 28 Septembre.

Pendant ce mois; il fut réſolu de faire revenir inceſſamment dans le Roïaume 12 Régimens des *Troupes Angloiſes* de l'Armée de *Flandre*. Les ordres furent expédiés en conſéquence, & les Bâtimens de tranſport mirent à la voile pour les aller prendre à *Fleſſingue*. Troupes rappellées dans le Roïaume. Septembre.

On fit publier une Proclamation, par laquelle on enjoignoit à tous les Papiſtes & reputés Papiſtes, de s'éloigner de 10 milles des Villes de *Londres* & de *Weſtminſter*; & l'on ordonnoit l'exécution des Loix contre les ſéditions & les tumultes. Proclamation contre les Papiſtes, &c. Septembre.

Le Comte de *Stair* fit publier par ordre du *Roi* que tous ceux qui voudroient prendre volontairement parti dans les Troupes du *Roi*, tant de Cavalerie que d'Infanterie, auroient leur congé dans deux ans, à comter du jour qu'ils ſeroient entrés dans le Service. Enrôlemens volontaires. Septembre.

En OCTOBRE; le 5, il fut réſolu dans un Grand Conſeil qui ſe tint à *Kenſington*, de faire revenir de *Flandre* toutes les *Troupes Angloiſes*; & l'on Ordre au Duc de Cumberland de ramener toutes

les Troupes de Flandre. 5 Octobre.

depêcha ſur le champ un Courier au *Duc de Cumberland*, pour qu'il les tînt prêtes à pouvoir être embarquées au premier avis.

Aſſemblée dans le Comté d'Yorck & de Lancaſtre, dans les Villes de Londres & de Weſtminſter. 5 Octobre, &c.

Le même jour, il y eut à *Yorck* une très nombreuſe Aſſemblée compoſée de la plus grande partie de la Haute Nobleſſe, des Gentilshommes & du Clergé de ce grand Comté; dans laquelle il fut unanimement réſolu *d'armer, d'habiller & d'entretenir 4 mille Hommes pour la défenſe & le ſoutien de la Perſone & du Gouvernement du ROI, contre le* Prétendant *& ſes Adhérans;* & pour fournir aux dépenſes néceſſaires de ce Corps de Troupes on ſouſcrivit une ſomme de 45 mille Livres Sterling. Quantité de Gentilshommes s'engagèrent à ſervir à leurs dépens. L'*Archevêque d'Yorck*, préſent à cette Aſſemblée, y fit un diſcours très pathétique. A peu près dans le même tems, les Gentilshommes du Comté de *Lancaſtre* s'engagèrent par une pareille Souſcription de lever & d'entretenir 3 mille Hommes. La Ville de *Weſtminſter* & les Fauxbourgs de *Southwarck* & de *Spithefields* à *Londres* s'aſſocièrent pour fournir à leurs dépens pluſieurs Compagnies. On prit ces différentes meſures parce que le Général *Cope* avoit été batu en *Ecoſſe* par le Parti *du Prince* EDOUARD.

Souſcription de la Ville de Londres pour lever un Régiment. 11 Octobre.

Le 11, on ouvrit à *Londres* une Souſcription de 250 mille Liv. St. deſtinées à lever, armer, habiller & entretenir un Régiment pour la garde de la Ville. Pluſieurs riches Marchands & d'autres Citoïens ſouſcrivirent ce jour-là même pour 15 mille Livres Sterling.

Retour du Duc de Cumberland & des Troupes de Flandre. 29 Octobre.

Le 29, le *Duc de Cumberland* arriva de *Hollande* au Palais de *Saint-James;* & les Troupes, qui revenoient de *Flandre*, débarquèrent en divers Ports d'*Angleterre*.

On aſſemble les Miliciens. Octobre.

Pendant ce mois; on renouvella les ordres expediés, le mois précèdent, à tous les Gouverneurs des diverſes Provinces d'*Angleterre* & du Païs de *Galles*, pour qu'ils miſſent au pluſtôt les Milices de leurs Gouvernemens ſur pied.

On enrôle par force les Vagabonds. Octobre.

Les Connétables de *Londres* & de *Weſtminſter* enlevèrent de force pour le ſervice du *Roi* tous les Vagabonds & Gens ſans aveu.

Pluſieurs Seigneurs lèvent des Regimens. Octobre.

Les Ducs de *Bedfort* & de *Montagu*, les Lords *Herbert*, *Kildare* & divers autres Seigneurs levèrent des Regimens pour la défenſe du Roïaume. Celui du Duc de *Bedfort* étoit de mille Hommes.

Le Général *Cope* remplacé. Octobre.

Le Général *Handaſide* fut nommé pour aller, à la place du Général *Cope* qui fut rappellé, commander les Troupes aſſemblées à *Berwick* ſur la frontière d'*Ecoſſe*.

Offre faite au Roi par des Particuliers. Octobre.

Les Propriétaires de deux Vaiſſeaux armés en courſe offrirent au *Roi* 700 mille Liv. St. pour être emploïées immédiatement à ſon ſervice; & leur offre fut acceptée.

Suppreſſion des Paſſeports des Miniſtres étrangers, &c. Octobre.

On fit notifier à tous les Miniſtres Etrangers, qu'on n'auroit aucun égard aux Paſſeports qu'ils pourroient donner; que lorſqu'ils voudroient dépêcher des Couriers, il faudroit qu'ils les fiſſent munir de Paſſeports

signés par un des Secretaires d'Etat ; que les Couriers qui viendroient des différentes Cours seroient obligés d'avoir des Passeports de Sa *Majesté Britannique*. On défendit en même tems à tous les Maîtres des Navires de recevoir sur leurs bords aucun Passager qui ne fût pas pourvu de pareils Passeports

Le Comte de *Chesterfield*, Viceroi d'*Irlande*, fit publier dans ce Roïaume une Proclamation, par laquelle on promètoit une recompense de 50 mille Liv. Sterl. à quiconque pourroit se saisir du Fils ainé du *Prétendant*, mort ou vif, en cas qu'il entreprît de débarquer en *Irlande*. Elle fut suivie d'une autre pour défendre le transport de toutes sortes de Vivres.

Proclamation contre le Prince Edouard. Octobre.

En NOVEMBRE; le 7, la *Princesse de Galles* accoucha d'un Prince, & le Lord *North & Guildfort* en alla sur le champ informer le *Roi* de la part du *Prince de Galles*. Le jeune Prince fut batisé le 30 & nommé *Henri-Fréderic*. Il eut pour Parrains le *Roi de Danemarc* & le *Prince d'Orange* représentés par les Ducs de *Queensburi* & de *Chandos*; & pour Marraine la *Princesse de Hesse* représentée par la Vicomtesse de *Torrington*.

Naissance & Batême d'un Fils du Prince de Galles. 7, 30 Novembre.

Pendant le cours de ce mois, plusieurs des plus fameux *Quakers* de *Londres* offrirent de fournir à leurs dépens des Vestes de Flanelle aux Soldats qui marchoient vers le *Nord*, afin de les garantir du froid. On accepta leurs offres, & d'abord ils fournirent 10 mille de ces Vestes, & promirent d'en livrer un pareil nombre dans quelques jours. Leur exemple excita le zèle des autres Citoïens; & l'on ouvrit à *Londres* une Souscription pour fournir aux Troupes, qui pour lors êtoient en Campagne au nombre de près de 25 mille Hommes, dequoi les garantir de l'humidité de la terre & du froid, savoir une paire de Bas, une paire de Souliers, une Veste de Flanelle, à chaque Soldat, 2 Couvertures par Tentes, & 30 Redingotes par Régiment pour les Sentinelles. Le tout fit une somme de 10 mille 505 Livres Sterling. Les *Quakers* entrèrent dans cette Souscription pour les Vestes de Flanelle.

Offres des Quakers en faveur des Troupes ; Souscription pour le même sujet. Novembre.

En DECEMBRE; le 17, le Lord *Dervenwater*, pris quelques jours auparavant à bord d'un *Armateur François*, fut amené à *Londres* & renfermé dans la *Tour*.

Le Lord Dervenwater est mis à la Tour. 17 Décembre.

On publia, le 18, une Proclamation du *Roi*, datée de la veille, pour mètre en exécution les Loix contre les *Jésuites* & les *Prêtres Papistes*. On y promètoit une recompense de 100 Liv. St., pour chacun d'eux qui seroit pris dans *Londres*, dans *Westminster* & dans le Faubourg de *Southwarck*, ou à 10 milles aux environs de ces deux Villes. On n'exceptoit que les Prêtres qui, n'êtant pas nés Sujets du *Roi d'Angleterre*, êtoient au service des Ministres des *Puissances Catholiques*. Ces Ministres, dont plusieurs avoient pour Chapelains des Prêtres nés *Anglois* ou *Irlandois*, firent au Secretaire d'Etat des Affaires Etrangères des Représentations au sujet de cette Proclamation, relativement à ce qui regardoit l'arrêt des *Prêtres Catholiques*,

Proclamation contre les Jésuites & les Prêtres Papistes, &c. 17, 18 Décembre.

quoique reputés être de leur Maiſon; & lui remirent enſuite un *Memoire* ou *Proteſtation* dans toutes les formes ſur le même ſujet. Ils prétendirent le Droit des Gens intéreſſé dans cette affaire; & réſolurent d'engager les Ambaſſadeurs des *Puiſſances Proteſtantes* d'y prendre part; ce qui ſe fit par une Lettre Circulaire que le Chevalier *Capello*, Ambaſſadeur de *Veniſe* leur adreſſa. S'il ſe trouve quelque ſuite de cette Affaire, j'aurai ſoin d'en rendre comte.

III. MARINE. Charges données & Promotion. 12 Février; 4 Mai.

III. Le 5 de JANVIER, le *Roi* nomma le Duc de *Greenville*, le Lord *Archibald Hamilton* & le Lord *Baltimore*, Commiſſaires de l'Amirauté; le S. *Oſwal*, Commiſſaire de la Marine; & le S. *Dodington*, Tréſorier de la Marine, poſte qu'il ne remplit que juſqu'au 12 de Février, que le S. *Jean Tacker*, Membre du *Parlement* pour *Yarmouth*, fut nommé pour lui ſuccéder. Le 4 de MAI, le *Roi* nomma dans l'*Eſcadre-Blanche* les Sieurs *Rowley* & *Guillaume Martin* Vice-Amiraux, & le S. *George Anſon* Contre-Amiral; dans l'*Eſcadre Rouge*, les Sieurs *Jaques Stevart*, *Thomas Davers* & *George Clinton* Vice-Amiraux; & le Lord *Vere-Beauclair* Contre-Amiral; dans l'*Eſcadre-Bleue*, les Sieurs *Iſaac Townshend* & *Henri Medley* Vice-Amiraux, & le S. *Perry Maine* Contre-Amiral.

Vaiſſeaux en Commiſſion & rebâtis.

Dans le cours de cette année, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion ou firent rebâtir un très grand nombre de Vaiſſeaux dans les différens Chantiers. Je puis m'épargner d'entrer dans le détail.

Flotes ſorties & rentrées. 11, 13 Janvier; 3 Février; 4, 10 Mars; 3, 26 Avril; 23 Mai; 12 Septembre; 25 Octobre; 15 Novembre; 12 Décembre.

Un objet plus important, ce ſont les Flotes & les Eſcadres qui ſortirent des Ports d'*Angleterre*, ou qui y rentrèrent. Le Contre-Amiral *Medley* partit de la Rade de *Portland* avec 14 Vaiſſeaux de guerre, le 11 de Janvier, & revint à la Rade de *Portſmouth* le 3 de Février, après s'être emparé dans ſa courſe d'un *Navire François* du port de 250 tonneaux, venant de *La Martinique*. Il remit à la voile le 4 de Mars avec pluſieurs Vaiſſeaux Marchands ſous ſon eſcorte: mais une tempête qu'il eſſuïa, l'obligea de regagner *Portſmouth* le 10, pour s'y radouber. Il en repartit le 26 d'Avril. Le 3 de ce même mois d'Avril, le Contre-Amiral *Martin* mit à la voile avec 8 Vaiſſeaux de guerre pour aller croiſer; & s'empara le 6, de 3 *Vaiſſeaux François* venant de *La Martinique*. Il en prit enſuite quelques autres avec leſquels il rentra dans le Port de *Plymouth*, le 23 de Mai. Le 25 d'Octobre, ſon Eſcadre fut renforcée de 3 Vaiſſeaux de guerre. Il étoit alors depuis quelques jours à la Rade de *Torbay*, qu'une tempête l'avoit forcé de regagner promtement, pluſieurs de ſes Vaiſſeaux aiant beaucoup ſouffert. Il en fit voile le 15 de Novembre avec 8 Vaiſſeaux de guerre pour aller croiſer à l'embouchure de *La Manche* & recevoir les Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, leſquels étoient depuis quelque tems en *Irlande* dans le Port de *Gallwai*. Il rentra dans le Port de *Plymouth* le 12 de Décembre avec 3 Vaiſſeaux, aiant laiſſé les

autres en petit nombre croîſer dans *La Manche*, où l'on en avoit envoïé d'autres en differens tems. Le 12 de Septembre, l'Amiral *Vernon* mit à la voile & ſe rendit aux *Dunes* avec 6 *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, 2 *Hollandois* & 2 Brûlots. Dans le mois ſuivant on le renforça de trois autres Vaiſſeaux de guerre. Dans le même tems, à peu près, l'Amiral *Bing* mit à la voile avec 9 Vaiſſeaux de guerre pour aller croîſer vers le Nord, afin d'intercepter les *Navires François* & autres qui pourroient porter des Armes & des Proviſions aux Rebelles d'*Ecoſſe*. Le 13 de Janvier, le Chef d'Eſcadre *Hamilton* arriva aux *Dunes* avec 5 Vaiſſeaux de guerre & la Flote Marchande de *Portugal* compoſée de 90 Navires. Il avoit emploïé 16 jours au trajet, ſans qu'un ſeul Navire ſe fût écarté de la Flote; ce que l'on attribuoit à ſon habileté.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

IV. LES Dividendes des Actions des différentes Compagnies furent les mêmes que les années précédentes.

Banque. Argent venu de La Jamaïque. 16 Juin.

LA BANQUE reçut le 16 de Juin, trois Chariots d'Argent apportés depuis peu de *La Jamaïque*. Le 7 d'Octobre les Fonds publics aiant conſidérablement baiſſé, un grand nombre des principaux Negocians de *Londres* réſolurent de donner faveur aux *Billets de Banque*, en declarant qu'ils les recevroient en paiement pour quelque ſomme que ce fût.

Faveur donnée aux Billets de Banque. 7 Octobre.

Comp. d'Afrique. Projet pour le paiement de ſes dêtes, &c. 2 Mars.

Le 2 de *Mars*, il fut réſolu dans une Aſſemblée générale de la COMPAGNIE D'AFRIQUE, *de charger la* Cour des Aſſiſtans *de préparer un projet des moïens d'aquiter les dêtes, & de lever des Fonds ſuffiſans pour étendre à l'avenir le Commerce de la Compagnie.*

V. COLONIES.

Annapolis-Roïale. Troupes. 14 Février. Elle eſt aſſiégée par les François. Mai.

V. LE 14 de Février, on embarqua en *Angleterre* des Troupes pour ANNAPOLIS-ROÏALE. En Mai, un Corps de mille *François* & *Indiens* aſſiégea cette Ville par terre, pendant qu'il y avoit dans le Baſſin 40 Bâtimens & des Canots, avec leſquels les *François* s'étoient emparés d'un Vaiſſeau parti de *Boſton* pour cette Ville. Je n'ai point trouvé la ſuite de cette Expédition.

La Jamaïque. Embargo. 7 Juin.

Le 7 de Juin, le Gouvernement de LA JAMAÏQUE, informé que 9 *Vaiſſeaux de guerre François* étoient arrivés à *Leogane*, mit un Embargo ſur tous les Vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans l'Ile. Le 17 du même mois; les Négocians faiſant le Commerce des *Indes-Occidentales*, préſentèrent à *Londres* une Requête *aux Lords-Régens*, pour les ſupplier d'ordonner que l'on envoïât à *La Jamaïque*, un nombre de Vaiſſeaux ſuffiſant pour y protéger le Commerce contre les *Armateurs Eſpagnols* & *François*. Ils obtinrent leur demande; & l'on fit partir, dans l'année, divers Vaiſſeaux pour cette deſtination.

Vaiſſeaux demandés pour la protection du Commerce. 17 Juin.

VI. GUERRE

ANNE'E MDCCXLV.

VI. Paſſons à l'Article de la Guerre, & l'abregeons le plus qu'il ſera poſſible.

En Amérique. Ce qui ſe fit cette année de plus conſidérable en *Amérique*, fut la Conquête que les *Anglois* firent au mois de Juin de l'*Ile Roïale*, autrement *Le Cap-Breton*. Après que 3 Vaiſſeaux de guerre & quelques Frégates eurent blocqué pendant deux mois le Port de *Louiſbourg*, Capitale de cette Ile, le Chef-d'Eſcadre *Warren* & le Général *Pepperel* entrèrent le 11 de Mai dans la Baie de *Gabaray* avec 100 Voiles & 6 mille Hommes de débarquement, qui furent mis à terre quelques jours après, & s'emparèrent preſque ſur le champ de la Batterie Roïale qui couvroit le Port, & dont l'Artillerie, montant à 27 Pièces de gros Canons & pluſieurs Mortiers, leur ſervit, avec une partie de l'Artillerie de la Flote, à batre la Place. Le S. *Du Chambon*, Lieutenant de Roi de l'Ile & Commandant dans *Louiſbourg*, après avoir fait une défenſe honorable, ſe vit contraint, aiant perdu toute eſpérance de recevoir du ſecours & ſe voïant prêt à manquer de Munitions & de Vivres, de capituler le 25 de Juin, aux Conditions les plus honorables pour lui, pour la Garniſon & pour les Habitans de l'Ile. Les *Anglois* s'engagèrent, entre autres choſes, à le renvoïer en *France* avec la Garniſon montant à 600 Hommes & ceux des Habitans qui voudroient y repaſſer. Au mois de Juillet, le S. *Warren* fut fait Vice-Amiral de l'*Eſcadre Bleue*: & le S. *Pepperel* fut déclaré *Baron de la Grande Bretagne*.

Conquête du Cap-Breton par les Anglois. 11 Mai. 25 Juin.

Dans le même tems, les *François* firent une tentative ſur l'Ile d'*Anguilla*, qui n'eut pas le même ſuccès. On applaudit en *Angleterre* à la bonne foi du S. *Hodge*, Gouverneur de cette Ile. Dès qu'il eut raſſemblé quelques Troupes, il leur dit, en les menant au Combat: MESSIEURS, *comme je n'entens rien à la guerre, je vous recommande uniquement de charger & de tirer auſſi promtement que vous pourrés, & de vous ſeconder mutuellement pour la défenſe de votre Païs; pour le reſte, je prie Dieu qu'il béniſſe vos efforts.* Cette petite harangue anima ſi bien ſa foible Troupe, que la vivacité du feu qu'elle fit ſur 600 *François*, décendus à terre ſous les ordres du S. de *La Touche*, les obligea de regagner promtement leurs Vaiſſeaux.

Décente des François dans l'Ile d'Anguilla; bonne foi du Gouverneur.

L'Amiral *Thownſend*, Commandant aux *Iles ſous-le-Vent* une *Eſcadre Angloiſe* de 8 Vaiſſeaux de guerre depuis 56 juſqu'à 80 Canons, de 2 Frégates de 40 à 50, & de deux autres Navires, croiſoit dans ces Mers pour enlever la Flote Marchande, partie de *France* pour *La Martinique*, au nombre de 43 Navires ſous l'eſcorte de 2 Vaiſſeaux de guerre, l'un de 74 Canons & l'autre de 50. Le Comte *Du Guay*, qui montoit le premier & commandoit toute la Flote, aiant apperçu, le 11 de Novembre, l'*Eſcadre Angloiſe*, comme il s'approchoit de l'entrée de la Rade de *Fort-Roïal*, profita de l'avantage du vent, qu'il ſut toujours ſe conſerver, pour ſe porter à toutes voiles ſur les Ennemis, que la hardieſſe de ſa manœuvre tint pendant quelque tems dans l'inaction: mais, quand ils eurent reconnu que ces

Vaiſſeaux Marchands François à la Martinique, &c. 11 Novembre.

deux Vaiſſeaux étoient ſeuls; ils ſe mirent en devoir d'aller attaquer les Navires Marchands, évitant d'en venir au combat avec les Vaiſſeaux de guerre. La manœuvre de ceux-ci qui couvroient la Flote pour lui laiſſer le tems d'entrer dans la Rade, l'auroit infailliblement ſauvée toute entière, ſi quelques Navires n'avoient cru trouver leur ſureté dans différentes Anſes, au lieu de faire voile pour le *Fort-Roïal*. Cette inexécution des ordres du Commandant fut cauſe que les *Anglois* en prirent 16; les 27 autres gagnèrent le *Fort-Roïal* ſans inconvénient. Les deux Vaiſſeaux de guerre s'y rendirent le lendemain ſans avoir reçu de dommage du Canon des *Anglois*. Le Comte *Du Guay* ramena la Flote à *Breſt* le 18 d'Avril de l'année ſuivante, ſans avoir rencontré aucun Vaiſſeau de guerre des *Anglois*; & leur aiant pris dans ſa route un Navire chargé de 410 Boucaux de Tabac.

En Italie.

La rigueur de l'Hiver ne fit pas renoncer les *Eſpagnols*, commandés par le Marquis de *Caſtelar*, ſous les ordres de l'*Infant Dom* PHILIPPE, au projet d'entrer en *Italie*. Ce Prince s'étant rendu le 24 de Décembre 1744, à *Nice*, en détacha le Marquis de *Caſtelar* avec 18 *Bataillons* tant *François* qu'*Eſpagnols*, pour s'emparer d'*Oneille* & de *Loano*. La première de ces Places fut abandonnée le 31, par les *Troupes Piedmontoiſes*; & le lendemain, 1 Janvier 1745, les Magiſtrats vinrent apporter les clefs au Marquis de *Caſtelar*, qui, le 3, s'empara de *Loano*. Le reſte du mois fut emploïé à ſoumètre les Païſans des Vallées d'*Oneille* & de *Muro*, ainſi qu'à chaſſer les Troupes du *Roi de Sardaigne*, de tous les Poſtes qu'elles occupoient dans ces Cantons. C'eſt ainſi que les *Eſpagnols* s'ouvrirent la route de l'*Etat de Gènes*, dont ils croïoient être bientôt en état de ſe ſervir par le ſuccès d'une Négociation qui ſe faiſoit alors, en conſéquence de laquelle les *Gènois*, après avoir pourvu à la défenſe du *Marquiſat de Final*, avoient mis ſur pied 20 mille Hommes & rempli divers Magaſins de Vivres & de Munitions de guerre.

Priſe d'Oneille & de Loano, &c. 13 Janvier, &c.

Le Duc de Modene & le Duc de Gages marchent en Lombardie pour joindre l'Infant Avril.

Pendant que les Troupes de l'Infant s'avançoient inſenſiblement vers *Gènes*, en attendant qu'il fut joint par l'Armée *Françoiſe* qui s'aſſembloit en *Piedmont*; les *Troupes Eſpagnoles* & *Napolitaines*, leſquelles avoient paſſé l'Hiver dans l'*Etat Eccléſiaſtique*, ſe mirent en mouvement à la fin du mois de Mars, & quitèrent leur Camp entre *Perouſe* & *Viterbe*, pour ſuivre le Prince de *Lobckowitz*, lequel étoit décampé des environs d'*Imola*, pour repaſſer le *Panaro*. Le Comte de *Gages*, dépoſitaire des intentions de ſa Cour, avoit pour objet de ſe joindre à l'*Infant* par la *Lombardie*. Le Prince de *Lobckowitz*, dont l'Armée étoit fort inférieure à celle du Comte, ſe propoſoit de l'arrêter dans ſa marche, ſans en venir pourtant à aucune action déciſive; c'eſt ce qui l'obligea de ſe retirer ſans ceſſe devant l'Ennemi, de manière à ſe conſerver la poſſibilité de ſe joindre au *Roi de Sardaigne* au moment qu'il le faudroit. Les deux Généraux reçurent des renforts dans leur marche: mais, le Comte de *Gages* conſervant toujours ſa ſupériorité, le

VI. GUERRE En Italie.

ANNE'E MDCCXLV.

Prince ne put que continuer à ſe retirer en bon ordre. Les *Eſpagnols* paſſèrent le *Panaro* le 13 d'Avril, ſur trois Colones, à *Vignole*, à *Spilimberto*, & à *San-Ceſario*. Le *Duc de Modène* étoit venu reprendre le commandement de cette Armée quelques jours auparavant. Aidé de ſes Sujets, il ne tarda pas à ſurprendre *Caſtelnuovo* Capitale de la Province de *Groſognana*; & les *Eſpagnols* ſe rendirent maîtres en même tems du Fort de *Monte Alfonſo*, dont la poſſeſſion leur facilitoit l'entrée de la *Lombardie*, & pouvoit aſſurer leur réunion avec *Dom PHILIPPE*: mais la poſition du Prince de *Lobckowitz*, qui, ſous le Canon de la Citadelle de *Modène*, occupoit un Camp très fortifié, les força d'abandonner ce projet.

Le Comte de Gages change de deſſein & prend ſa route par l'Apennin. 23 Avril, &c.

Ce fut par l'*Apennin* & l'*Etat de Gènes* que le Comte de *Gages* réſolut d'exécuter les ordres dont il étoit chargé. Le 20 d'Avril, après qu'il eut fait diſtribuer à chaque Soldat un *Paole* avec de la viande pour 2 jours & du pain pour 6, & qu'il eut déclaré que dès ce jour juſqu'à nouvel ordre, la paie ſeroit double, toute l'*Armée Eſpagnole* & *Napolitaine* ſe mit en marche, en défilant ſur ſa gauche & cotoïant les Montagnes du *Duché de Reggio*, pour s'avancer vers la *Lenza*, & ſe porter enſuite ſur la *Trebia*. Le Prince de *Lobckowitz* ſe hâta d'entrer dans le *Parméſan* & campa le 25, dans les environs de *Parme*, pour être à portée d'examiner les mouvemens du Comte de *Gages*. Celui-ci continua ſa route & franchit l'*Apennin* par des chemins preſque impratiquables & par un tems affreux, harcelé continuellement en queue par les *Huſſards* & les *Licaniens* de l'*Armée Autrichiène*. L'*Armée Eſpagnole*, trouvant dans l'*Etat de Lucques* des Vivres & du Fourage en abondance, ſe rétablit aiſément, & campa le 7 de Mai à *Sarſane* ſur le bord de la *Magra*, qu'elle paſſa le 9, ſans autre obſtacle qu'une légère Eſcarmouche de 7 à 8 Compagnies de Grenadiers qui fermoient ſon Arrière-Garde contre un Détachement de 12 cens *Autrichiens* que le Comte *Gorani* commandoit; & que ces Compagnies reçurent avec un feu ſi vif, qu'elles l'eurent bientôt diſſipé. Le Comte de *Gages* continua ſa route tranquilement; & le 14 il arriva dans un des Fauxbourgs de *Gènes*. Il ſe rendit enſuite par les dehors de la Ville, ſans paſſer le long des murs, au Fauxbourg de *Saint Pierre d'Arène*, où toute l'Armée fut raſſemblée le 24. Elle campa dans ce Fauxbourg & dans celui de *Biſagnano*, en attendant l'arrivée de l'Artillerie, dont une partie vint par la Mer, dans le Port de *Gènes*, ſans que les *Vaiſſeaux Anglois* qui croiſoient à la hauteur du Port puſſent l'empêcher. Le Prince de *Lobckowitz*, de ſon côté, marcha vers le *Piedmont* pour ſe joindre au *Roi de Sardaigne*, qui s'étoit porté lui-même dès le 19, à *Ceva*, & avoit fait avancer un Corps conſidérable de Troupes vers *Novi*, pour faciliter cette jonction.

Il arrive à Gènes. 14, 24 Mai.

Les Genois déclarent la Guerre au Roi de Sardaigne.

Un peu avant l'arrivée de l'*Armée Eſpagnole*, les *Génois* aiant conclu avec les Courones de *France*, d'*Eſpagne* & des *deux Siciles*, un Traité par lequel ces Puiſſances leur garantiſſoient tous les Etats qu'ils poſſédoient, & particulièrement

& particulièrement le *Marquiſat de Final*; ils prirent le parti de déclarer la Guerre à l'ancien Ennemi de leur liberté, & rendirent comte à toute l'*Europe* des motifs de leur démarche, par un Manifeſte, dans lequel ils expoſoient en très peu de mots la conduite du *Roi de Sardaigne* à leur égard. *Les Troupes de ce Prince campées ſur les confins de leur territoire; la défenſe faite aux Sujets de* Piedmont, *de fournir des Vivres à ceux de la* République; *le deſſein de la dépouiller du* Marquiſat de Final; *les Magaſins brûlés dans* Vintimille, *l'avoient engagée à prendre la réſolution pour ſa propre ſûreté, de joindre un corps de Troupes à celle de ſes Alliés.* Le Manifeſte déclaroit en même tems qu'*en prenant ce parti, la* République *étoit bien éloignée de vouloir donner le moindre mécontentement au* Roi de la Grande-Bretagne *& à la* Reine de Hongrie, *pour leſquels elle conſervoit le reſpect du à leur haute Dignité, en même tems qu'elle deſiroit d'entretenir avec leurs Sujets les liaiſons de Commerce & d'amitié qui ſubſiſtoient depuis ſi longtems.* Des Déclarations conformes à ce Manifeſte furent faites dans les *Cours de Turin, de Londres & de Vienne.* Le *Roi de Sardaigne* répondit, *qu'il s'attendoit depuis longtems à la démarche dont la* République *cherchoit à ſe juſtifier, & qu'il étoit fâché qu'elle ſe fût expoſée à toutes les ſuites funeſtes qu'elle pouvoit avoir.* La réponſe de la *Cour de Vienne*, à peu près ſemblable pour le fonds, ajoutoit *que, malgré la conſidération que les* Gènois *témoignoient pour la* Reine de Hongrie, *elle ne pourroit ſe diſpenſer de les traiter comme Ennemis, puiſqu'ils donnoient des ſecours aux Puiſſances qui lui faiſoient la Guerre.* On n'a point ſu quelle fut la réponſe du *Roi d'Angleterre:* mais la ſuite des évènemens & les hoſtilités que les *Gènois* avoient éprouvé précédemment de la part de ſes Vaiſſeaux de guerre, ne laiſſent pas lieu de douter qu'elle ne reſſemblât à celles des deux autres Courones. En même tems que l'on remètoit au Miniſtre de la *Reine de Hongrie* à *Gènes*, la Déclaration dont j'ai parlé, le Gouverneur de *Novi* eût ordre du Sénat d'en faire, au nom de la *République*, une pareille au Comte de *Schullembourg*, qui depuis peu avoit pris, à la place du Prince de *Lobckowitz*, le commandement de l'*Armée Autrichiène*, campée près de cette Ville. Ce nouveau Général retint le Gouverneur de *Novi* priſonnier juſqu'à ce qu'il eut eu réponſe de la *Cour de Vienne*; & ſur le champ il envoïa un Détachement de Grenadiers enlever la Garniſon de *Novi*, qui ne conſiſtoit qu'en 60 Hommes, exigea des contributions des Bourgeois, & mit dans la place un Gouverneur au nom de la *Reine de Hongrie.* Il ne jouit pas longtems de ſa nouvelle conquête. Une partie de l'Armée commandée par le *Duc de Modène* & le Comte de *Gages*, aiant paſſé quelque jours après *La Bochetta*, força tous les retranchemens que les *Autrichiens* avoient faits de diſtance en diſtance dans l'eſpace d'une lieue & demie, aux environs de *Novi.* Le Comte de *Schullembourg* fut par-là forcé d'abandonner les terres de la *République* pour ſe retirer du côté de *Tortone.* Avant de ſortir de *Novi*, ſes Troupes non-ſeulement, ſe firent rendre

Suites de cette Déclaration. Juin.

VI. GUERRE EN ITALIE.

ANNE'E MDCCXLV.

l'Argent de tout ce qu'elles avoient acheté, lorſque les *Gènois* ne s'étoient pas encore déclarés; mais auſſi les Soldats & même pluſieurs Officiers enlevèrent, le piſtolet à la main, la bourſe aux maîtres des maiſons dans leſquelles ils étoient logés. Dès qu'ils eurent quité *Novi*, les *Troupes Gènoiſes* commandées par le Marquis de *Cecile*, Lieutenant Général de la *République*, s'en approchèrent. Dans le même tems, 10 Compagnies de Grenadiers de l'Armée de l'*Infant* s'emparèrent de l'*Altare*, Poſte appartenant au *Roi de Sardaigne*; & le Maréchal de *Maillebois*, qui pour lors occupoit avec l'*Armée Françoiſe* les Hauteurs voiſines de *Final*, fit avancer 7 à 8 mille Hommes du côté de la *Piève*. Toutes ces choſes ſe paſſèrent dans la dernière ſemaine de Juin. Dans les premiers jours de ce mois, le Maréchal de *Maillebois*, après avoir remis le commandement de l'Armée d'*Allemagne* au *Prince de Conti*, étoit venu ſe mètre à la tête de celle d'*Italie*.

Opérations des Armées combinées. Juillet.

Dès les premiers jours de Juillet, l'Armée de l'*Infant*, compoſée de *Troupes Françoiſes* & *Eſpagnoles*, & l'Armée du *Duc de Modène* compoſée de *Troupes Eſpagnoles* & *Napolitaines*, commencèrent à agir de concert; & les *Gènois* joignirent 10 mille Hommes de leurs Troupes, avec un train d'Artillerie de Campagne, à l'Armée du *Duc de Modène*. Le 5, 3 mille 500 *Eſpagnols* entrèrent dans *Novi*. Le lendemain l'Armée de l'*Infant* vint camper à *Bego*; & ſa marche fit abandonner aux *Troupes Autrichiènes* & *Piedmonteiſes*, tout le Païs juſqu'à *Acqui*. Le *Roi de Sardaigne* avoit joint la plus grande partie de ſes Troupes à celles du Comte de *Schullembourg*; & 20 Bataillons, qu'il avoit laiſſés ſur le *Haut Tanaro*, furent tenus en échec par un nombre ſuffiſant de *Troupes Françoiſes* que le Maréchal de *Maillebois* laiſſa dans la Vallée de *La Bormida*. Quelques *Détachemens Piedmontois*, qui voulurent s'oppoſer aux différentes marches de l'*Infant*, furent ou taillés en pièces ou mis en déroute. Le 9, le Lieutenant Général Marquis *Pignatelli* s'empara d'*Acqui*, dont le Château ſe rendit le lendemain; & l'Armée y vint camper le 14. Dans le même tems, les Païſans de l'*Etat de Gènes* aiant témoigné beaucoup d'ardeur pour la défenſe de l'intérieur du Païs & de la Côte, la *Républi.ue* conſentit de les armer, & l'Infant leur envoïa les Armes qu'il avoit priſes aux *Piedmontois*. L'*Armée Eſpagnole* & *Françoiſe* etant venu camper le 19 à *Rivalta*, le *Duc de Modène*, le *Comte de Gages*, le Duc de *La Vieſville*, Général des *Troupes Napolitaines* & le Marquis de *Brignolé*, Commiſſaire Général Commandant les Troupes de la *République*, s'y rendirent le lendemain; & dans le Conſeil de guerre qui ſe tint chez l'*Infant*, il fut réſolu que l'Armée combinée de *France* & d'*Eſpagne* iroit camper à *Sezzolo* le 21, & que celle d'*Eſpagne* & de *Naples* ſe porteroit à *Boſco*, qu'elle y placeroit ſa droite, & qu'elle étendroit ſa gauche juſqu'à demi-lieue de la droite du Camp de l'*Infant*. Le 24, le S. de *Seves*, Lieutenant Général des *Troupes Napolitaines*, alla faire le Siége de *Serravalle* qui ne tint que peu de jours. A peu près dans le même tems,

un Détachement de l'*Armée Françoiſe* reprit *Dolce-Aqua* avec ſon Château & un Poſte voiſin, dont les *Piedmontois* s'étoient emparés depuis quelques jours. Les *Anglois* de leur côté, tenant la mer avec une Eſcadre de 10 à 12 Vaiſſeaux de guerre, ſe préſentèrent le 19 à la vue de Port du *Gênes*: mais, voïant qu'on s'y tenoit en état de défenſe, ils s'en éloignèrent le ſurlendemain pour aller bombarder *Savone*. Ils s'en approchèrent le 25 au ſoir, & jetèrent des Bombes pendant toute la nuit: mais la Ville & la Fortereſſe n'en furent que très légèrement endommagées. De la part des *Anglois*, les Galiotes à Bombes, qui tiroient à l'abri d'un Rocher, ne reçurent aucun dommage du Canon de la Fortereſſe. Leur principal but étoit de brûler 2 *Bâtimens Eſpagnols* chargés de Poudre, qui ſe trouvoient dans le Port: mais le Gouverneur de *Savone* y pourvut; &, quand les *Anglois* furent retirés, on établit différentes Bateries ſur le Golfe de *Vado*, pour être à l'abri d'une ſeconde tentative de leur part. Pendant que ces différentes choſes ſe paſſoient, le Comte de *Schullembourg*, campé entre *Alexandrie* & *Tortone*, avoit fait jeter des ponts ſur le *Pô*; & l'*Armée Eſpagnole* étoit venue camper à *Fregarollo*, qui n'eſt éloigné que d'une lieue d'*Alexandrie*. Le Comte de *Gages* & le Maréchal de *Maillebois* s'avancèrent, le 25, à la tête d'un Détachement de 2 mille *Eſpagnols*, pour reconnoître eux-même la poſition des Ennemis, pendant que les Ingénieurs, ſoutenus par un autre Détachement, alloient examiner les environs d'*Alexandrie*. Il y eut à cette occaſion quelques Eſcarmouches, où les *Autrichiens* & les *Piedmontois* ne remportèrent aucun avantage.

On arrêta les projets de la Campagne ſur la connoiſſance de la poſition des Ennemis; & le 9 d'Août, on ouvrit la Tranchée devant *Tortone*, que le *Duc de Modène* avoit inveſtie quelques jours auparavant. Cette Ville capitula le 14, & la Garniſon tint dans le Château juſqu'au 3 de Septembre.

Priſe de Tortone, 9, 14 Août; 1, 3 Septembre.

Le 12 du même mois de Septembre, la Ville de *Plaiſance* fut priſe par le Duc de *La Viefville*, qui l'aſſiégeoit depuis quelques jours. Il prit auſſi preſqu'en même tems la Citadelle. Les Garniſons de ces deux Places furent obligées de ſe rendre à diſcretion. Le 14, les *Autrichiens*, informés de cette nouvelle, abandonnèrent *Parme* & ſa Citadelle, que l'*Infant* fit occuper ſur le champ; & par là, le *Parméſan* & le *Plaiſantin* furent ſoumis à la domination du *Roi d'Eſpagne*. La nuit du 21 au 22, le *Duc de Modène*, à la tête d'un Détachement, entra dans *Pavie* par un Aquéduc & s'en rendit maître. Une partie de la Garniſon fut Priſonière de guerre, & le reſte ſe jeta dans le Château qui tint peu. Ces ſuccès faiſant craindre au Comte de *Schullembourg* que les *Eſpagnols* n'entrepriſſent de lui couper ſa retraite vers le *Mantouan*, il repaſſa le *Pô* pour ſe rapprocher du *Roi de Sardaigne*. Enſuite, tournant toute ſon attention ſur le *Milanez*, il ſe ſépara des *Piedmontois*, & repaſſa une ſeconde fois le *Pô*, pour couvrir ce Païs. L'*Infant* & le Maréchal de *Maillebois* profitèrent de ce mouvement,

Priſe de Plaiſance; Parme abandonnée par les Autrichiens; Pavie occupée par le Duc de Modène; le Comte de Schullembourg ſe ſépare du Roi de Sardaigne; Piedmontois battus à Baſſignana. 26, 27 Septembre, &c.

pour obliger le *Roi de Sardaigne* à s'éloigner d'*Alexandrie*, dont ils vouloient former le Siége. La nuit du 26, ils partirent du Camp de *Caſtelnuovo*, ſur ſix Colonnes; & paſsèrent le *Tanaro* à différens gués. Le lendemain matin, ils furent à portée de livrer Bataille aux *Piedmontois*, auprès de *Baſſignana*, & remportèrent une Victoire complète, qui força ces derniers d'abandonner *Monte-Caſtello*, & les ſépara du Comte de *Schullembourg*, auquel on avoit ôté les moïens de les ſecourir.

Priſe d'Alexandrie & de Valence; les Piedmontois battus; Final & San-Remo bombardés. 6, 11, 19, 30 Octobre. &c.

Le 4 d'Octobre, l'Armée victorieuſe marcha vers *Alexandrie*. La Tranchée fut ouverte la nuit du 6 au 7, & le Gouverneur de la Place, en ſortit le 12 pour ſe retirer dans la Citadelle, qui fit peu de réſiſtance. Pendant ce tems, l'*Infant* fit aſſiéger *Valence*, où la Tranchée fut ouverte le 19, & dont la Garniſon capitula la nuit du 29 au 30. D'un autre côté, le Comte de *Lautrec*, Lieutenant Général dans l'Armée de *France*, remporta ſur les *Piedmontois* un avantage conſidérable dans un combat qu'il leur livra le 11, près de *Joſſeau*, dans la Vallée de *Pragelas*. Dans ce même mois l'*Eſcadre Angloiſe* bombarda *Final* & *San-Remo*. La première de ces Villes ne fut aucunement endommagée: mais 600 Bombes jetées ſur la ſeconde, y firent beaucoup de ravage; & les *Anglois* y coulèrent à fonds 3 Bâtimens & en prirent 5 autres.

Priſe de Cazal & d'Aſti; retraite du Roi de Sardaigne; La Baſtie bombardée. 4, 8, 17, 29 Novembre. &c.

L'Armée combinée d'*Eſpagne* & de *France* s'avança le 4 de Novembre vers *Cazal*, inveſti depuis quelques jours. A ſon approche, la Garniſon ſe retira pour aller joindre l'Armée du *Roi de Sardaigne* à *Villanova*. Le Château ſe rendit le 29, après 7 jours de Tranchée ouverte. Le 8, le S. de *Chevert*, s'empara de la Ville d'*Aſti*, & le lendemain il commença l'attaque du *Château*, où la *Garniſon Piedmontoiſe* s'étoit retirée & ſe défendit juſqu'au 17. Le *Pô* s'étant alors débordé, le *Roi de Sardaigne* fut obligé de ſe retirer avec ſon Armée du côté de *Trin* & de *Creſcentin*. Le Prince de *Lichtenſtein*, qui commandoit depuis peu les *Troupes Autrichiènes*, en qualité de Général en Chef, étoit alors campé avec la plus grande partie de ſon Armée, entre la *Seſia* & la *Gogna*, dont les eaux conſidérablement groſſies, le mètoient hors d'état de faire aucun mouvement. Pendant que le S. de *Chevert* s'emparoit d'*Aſti*, l'Armée combinée de *France* & d'*Eſpagne* commença à ſe ſéparer pour aller prendre des quartiers de Cantonement depuis *Valence* juſqu'à *Cazal*, & depuis *Cazal* juſqu'à *Monte-Calvo*. Le 17 de ce mois, l'*Eſcadre Angloiſe*, au nombre de 15 Vaiſſeaux y compris 4 Galiotes à Bombes, ſe préſenta à la hauteur de *La Baſtie* que les Rebelles de l'Ile de *Corſe* tenoient bloquée. Le *Commandant Anglois*, à ſon arrivée, fit propoſer au Commiſſaire Général de la *République*, de remètre la Place aux Rebelles, ſinon qu'il la réduiroit en cendres. Sur le refus de ſe ſoumètre à de pareils ordres, il canona & bombarda la Place pendant 17 heures, & la maltraita ſi fort, que le Commiſſaire Général & la Garniſon furent obligés d'en ſortir. L'Eſcadre ſe retira dans le Port de *Livourne* en mauvais état; aiant été très endommagée par le Canon de la Ville; & l'Amiral aiant, entre

autres, reçu trois coups à fleur d'eau. Les Rebelles s'emparèrent de *La Buſtie*, après la retraite de la Garniſon; & ſe rendirent maîtres auſſi de *San-Fiorenzo*. Ces pertes étoient d'autant plus de conſéquence pour les *Gènois*, qu'ils avoient dans ces Places des Magaſins conſidérables: mais les ſuites en furent peu fâcheuſes, parce que les autres Habitans de l'Ile refuſèrent de ſe joindre aux Rebelles & prirent les Armes pour la *République*.

Prise de Lodi & de Milan, &. Decembre, &c.

Le Prince de *Lichtenſtein*, voïant les *Troupes Eſpagnoles* & *Françoiſes* dans leurs Quartiers de Cantonement, crut devoir s'éloigner du *Roi de Sardaigne* pour conſerver ſa communication avec le *Milanez*; & craignant auſſi de perdre celle avec le *Mantouan*, il quita les bords de la *Seſſia*, dès que les eaux furent diminuées, & marcha par le *Novarois* vers le *Teſin*, qu'il vouloit paſſer entre *Olegio* & *Turbigo*. Dès qu'il fut en mouvement, le Duc de *La Viefville* qui commandoit 22 mille Hommes à *Pavie*, ſe porta ſur *Vigevano*, & par les meſures qu'il prit, il obligea le Prince de *Lichtenſtein* d'aller paſſer le *Teſin* à *Seſto*. Pendant ce tems un *Détachement Eſpagnol* s'étant emparé de *Lodi*, mit les *Autrichiens* hors d'état de couvrir *Milan*. L'*Infant* aiant de ſon côté fait avancer quelques Troupes vers cette Ville, un Détachement s'empara, le 12 de Décembre, des deux principales Portes, & l'*Infant* y vint lui-méme le 19, recevoir le Serment de fidélité, du Sénat & des Habitans. Il fut enſuite queſtion de ſonger à faire le Siége du Château où la Garniſon, forte de 2 mille Hommes, s'étoit retirée: mais ce Siége, dont on fit les préparatifs, ne fut point exécuté par les circonſtances où l'on ſe trouva l'année ſuivante.

EN BAVIERE.

Etat de ce Païs à la fin de 1745, au tems de la mort de Charles VII.

Jetons préſentement les ieux ſur ce qui ſe fit en *Bavière* au commencement de cette Campagne; & pour cet effet, qu'il me ſoit permis de copier ici quelques Pages d'un *Journal* connu (1), leſquelles ſuffiront pour donner une idée de la ſuite des Evènemens. *L'*Empereur CHARLES VII. *ſur la fin de l'année* 1744, *étoit rentré en poſſeſſion de la plus grande partie de la* Bavière, *& s'occupoit dans ſa Capitale, de différens ſoins. Il travailloit d'un côté à ramener la tranquillité & le bon ordre dans l'intérieur de ſes Etats, & cherchoit les moïens de chaſſer les* Troupes Autrichiènes, *des Poſtes qu'elles y occupoient encore, ou de les empêcher du moins de s'y étendre d'avantage. D'un autre côté, il publioit différens Reſcrits, dont les uns avoient pour objet de manifeſter à l'*Europe, *& ſurtout à l'*Allemagne, *l'obſtination avec laquelle la* Cour de Vienne *ſe refuſoit à toutes les propoſitions d'accommodement; & dont les autres ne tendoient qu'à raſſurer les* Electeurs de Maience & de Cologne, *& quelques autres Princes, ſur la marche de l'*Armée Françoiſe, *à la tête de laquelle le Maréchal de* Maillebois *s'avançoit vers le* Bas-Rhin, *pour garantir le* Palatinat, *dont le Baron de* Thungen *avoit pris la route avec un Corps conſidérable de* Troupes Autrichiènes, *détachées de l'Armée du* Prince CHARLES DE LORRAINE. *Ce Corps de Troupes étoit déja ſur les Frontières du* Palatinat; *& malgré toutes*

(1) JOURNAL DE VERDUN; T. LIX. p. 17-21.

VI. GUERRE EN BAVIERE.

*les meſures de l'*Empereur, *le Comte* Bathiany *avec un autre Corps de* Troupes Autrichiènes, *êtoit ſur le point de pénétrer de nouveau dans la* Bavière, *lorſque Sa* Majeſté Impériale . . . . *mourut* . . . . *Cet Evènement parut d'abord ne devoir rien changer aux Affaires d'* Allemagne, *en ce qui regardoit du moins les intérêts de la* Maiſon de Bavière . . . *En effet, le* Roi de Pruſſe, *le* Roi de Suède, *comme* Landgrave de Heſſe-Caſſel, *& l'*Electeur Palatin, *firent auſſitôt après la mort de l'*Empereur, *aſſurer l'*Electeur de Bavière *ſon Fils, que la perte qu'il venoit de faire ne changeroit rien à leurs diſpoſitions en faveur de Sa* Maiſon Electorale; *& qu'ils exécuteroient fidèlement l'Article de la* Ligue de Francfort, *qui avoit pour objet d'obliger la* Reine de Hongrie *à lui rendre juſtice ſur ſes prétentions à la Succeſſion de l'*Empereur CHARLES VI. *L'*Electeur *lui-même déclara aux Miniſtres Etrangers qui réſidoient à ſa Cour, qu'il ne ſe prêteroit à aucun accommodement que de concert avec les Puiſſances ſes Alliées. Cette Déclaration fut poſtérieure à des Propoſitions de Paix que la* Reine de Hongrie *lui avoit déja fait faire; mais qui, étant toutes ſemblables à celles que le feu* Empereur *avoit toujours rejetées, ne devoient point être acceptées par ſon Fils. L'*Electeur, *rélativement à cette Déclaration, adreſſa à ſes Miniſtres dans les Cours Etrangères un long* Reſcrit, *dans lequel il rappelloit dans le plus grand détail, tout ce qui s'étoit paſſé entre le feu* Empereur *ſon Père, la* Reine de Hongrie *& le* Roi de la Grande-Bretagne; *& rendoit compte de la conduite que les* Cours de Vienne *&* de Londres *avoient tenues pour éluder l'exécution de tous les projets d'accommodement que propoſoit Sa* Majeſté Impériale, *pour le bien de la Paix. A la fin de ce* Reſcrit, l'Electeur *déclaroit;* " *Qu'à l'exemple de l'*Em-
" pereur *ſon Père, il chercheroit avec empreſſement tous les moïens de parvenir à*
" *une paix ſolide: mais que, quoiqu'il n'eût pas encore pris en entier les Titres auxquels*
" *voient lui appartenir comme Héritier du feu* Empereur *ſon Pere, à l'exception*
" *d'un (celui d'*ARCHIDUC D'AUTRICHE*), qui, par ſon eſſence, contenoit le tout,*
" *il n'avoit cependant rien cédé de ſes Droits Héréditaires, & qu'il étoit réſolu de*
" *les maintenir, ſe les réſervant ſans conſéquence & préjudice*". *La* Reine de Hongrie, *qui, ſur l'eſpérance que l'*Electeur de Bavière *accepteroit ſans héſiter les Propoſitions d'accommodement qu'elle lui faiſoit, avoit donné ordre au Comte* Bathiany *de ſuſpendre les Hoſtilités dans la* Bavière, *envoïa un contre-ordre à ce Général, qui y pénétra à la tête des Troupes qu'il commandoit; & y fit ſans obſtacle tant de progrès, qu'il parvint bientôt juſqu'aux Portes de* Munich, *& y arriva le 15 d'Avril, les Troupes* Electorales *& les* Troupes Françoiſes *s'étant retirées, à meſure qu'il s'avançoit, de la plus grande partie des Places qu'elles occupoient. Cette retraite inattendue de l'*Armée Electorale *devant un Ennemi qu'elle pouvoit arrêter à chaque pas, ſurprit tout le monde: mais quelques jours après, on fut encore plus ſurpris d'apprendre que l'*Electeur *avoit conclu, le 18 du même mois, à* Fueſſen *en* Suabe, *ſon* Traité d'accommodement *avec la* Reine de Hongrie. *Ce Traité portoit entre autres choſes;* " *Que l'*Electeur *demeureroit*
" *neutre; que les* Troupes Françoiſes, Heſſoiſes *&* Palatines *ſortiroient de*

Reſcrit du jeune Electeur de Bavière contre la Cour de Vienne. Février.

Hoſtilités ſuſpendues. Fevrier.

Elles recommencent. Mars, &c.

Les Autrichiens rentrent dans Munich. 15 Avril.

Traité de Fueſſen entre la Reine de Hongrie & l'Electeur de Bavière. 26 Avril.

„ *la* Bavière : *mais qu'elles ne pourroient être troublées dans leur retraite par celles* „ *de Sa* Majeſté Hongroiſe ; *que celles de l'*Electeur *ſe ſépareroient, & qu'elles* „ *ſeroient diſtribuées dans des Quartiers de Cantonement ; que la* Reine de Hon- „ grie *retireroit ſes Troupes de la* Bavière *& du* Haut-Palatinat, *& qu'elle* „ *laiſſeroit ſeulement des Garniſons dans les Places fortes, où elles demeureroient* „ *juſqu'à ce qu'on fût convenu des Articles d'un* Traité définitif de Paix, *pour* „ *la concluſion duquel on auroit recours à la médiation du* Roi de la Grande- „ Bretagne *& de la* République de Hollande ; *que l'*Electeur *conſentiroit au* „ *rétabliſſement de l'activité du ſuffrage de l'*Electorat de Bohème *à la Diète* „ *d'Election du futur Empereur, & qu'il donneroit ſa voix au* Grand-Duc de „ Toſcane, *&c* „. *On ſait comment les Articles de ce Traité, qui étoient à la charge de la* Reine de Hongrie, *furent exécutés. Je ne rappellerai point ici l'Hiſtoire de toutes les infractions qui y furent faites de ſa part ; elles me meneroient trop loin, & je ne dois m'arrêter qu'aux Faits principaux.*

Mon devoir eſt le même que celui de ce *Journaliſte*, & j'ajouterai peu de choſe à ce que l'on vient de lire. Il y eut, le 15 de Mars, une Action en *Bavière* qui fit honneur aux *François*. Le Comte de *Segur* qui les commandoit, aiant eu ordre de l'*Electeur* de lever tous les Quartiers, à l'exception de ceux de *Rain* & de *Donawert* ; les mouvemens qu'il fit n'échapèrent pas à la vigilance du Comte *Bathiany*, qui ſe propoſa de détruire cette petite Armée quand elle ſeroit en marche ; ou du moins, de l'empêcher de joindre les *Bavarois*. Ses meſures furent bien priſes. Celles du Comte de *Segur* ne le furent pas moins. Leur ſageſſe & le courage de ſes Troupes le mirent en état de ſoutenir trois Combats depuis le matin juſqu'à ſix heures du ſoir, en ſe retirant devant une Armée des deux tiers plus forte que la ſienne. Les *Autrichiens*, auxquels il eut affaire, étoient au nombre de 15 mille, tant Infanterie que Cavalerie. Il n'avoit en tout, en comtant quelques *Troupes Palatines*, que 5 mille Hommes d'Infanterie, & 12 cens Chevaux. Il paſſa la *Paor* à la vue des *Autrichiens*, qui n'oſèrent le pourſuivre au delà ; marcha toute la nuit pour arriver à *Rain* le lendemain matin ; &, continuant ſa route, il ſe rendit à *Donawert* après avoir repaſſé le *Lech*, & rompit le Pont qu'il avoit ſur cette Rivière : mais la communication avec l'*Armée Bavaroiſe* fut coupée. C'eſt l'avantage que le Comte *Bathiany* retira de cette journée, qui lui couta plus de 15 cens Hommes. Le Comte de *Segur* en perdit environ 11 cens avec 9 pièces de Canon. Le Marquis de *Rupelmonde*, après avoir fait voir durant le cours de toute l'Action autant d'habileté que de courage, fut tué dans le troiſième combat, d'un coup de Fuſil qui lui traverſa le Corps.

Combat de Pfaenhoffen. 15 Mars.

Je ne dirai rien de ce que le Maréchal de *Maillebois* fit dans les environs de *Maience*, pour tenir en échec les Troupes réunies de la *Reine de Hongrie*, d'*Hanovre* & de *Hollande*. Lorſqu'il fut parti pour aller en *Italie*, le *Prince de Conti* vint prendre le commandement de cette Armée, dont le but étoit d'aſſurer la

VI. GUERRE EN BAVIERE.

ANNE'E MDCCXLV.

liberté des Suffrages dans la prochaine Election de l'*Empereur*. L'Armée des *Alliés* avoit pour objet de faire élire le *Grand-Duc*. Ces deux Armées paſsèrent la Campagne à s'obſerver; & comme il ne ſe fit rien de conſidérable entre elles, nous les laiſſerons s'occuper de marches & de contre-marches, pour nous arrêter aux Exploits des *Armées Pruſſiènes*.

EN BOHEME, en SILESIE & en SAXE.

Le 10 de Janvier, le *Prince d'Anhalt-Deſſau*, commandant les Troupes du *Roi de Pruſſe* en *Siléſie*, ſe rendit maître de *Neuſtadt*, Ville ſur la Frontière de la *Haute-Siléſie* & de la *Bohème*. Il s'empara de même en peu de jours de tous les Poſtes que les *Autrichiens* occupoient ſur la *Neiſſ*, qu'il avoit paſſée le 9 avec 36 mille Hommes. *Jagernſdorff* & *Troppau* tombèrent au pouvoir des *Pruſſiens* le 19; enſuite de quoi les *Autrichiens* abandonnèrent tous les Poſtes qu'ils avoient le long de l'*Oder*, pour ſe rejoindre au gros de leur Armée campée ſous le Canon d'*Olmutz*. Le *Prince d'Anhalt-Deſſau* ne négligea rien pour engager une affaire générale, que le Comte de *Traun* évita avec le même ſoin. Il prit même le parti de ſe retirer dans les Montagnes, dont il rendit les avenues inacceſſibles par des coupures & des abbatis d'Arbres. Il fallut que les *Pruſſiens* ſe bornaſſent à la petite Guerre. Il ne ſe paſſa preſque point de jours de ce mois ſans qu'il y eût quelque action. Les *Autrichiens* furent batus par tout; & le 25, la *Haute-Siléſie* fut entièrement évacuée par les Troupes de la *Reine de Hongrie*. Alors le *Prince d'Anhalt-Deſſau* diſtribua des Quartiers d'Hiver à ſon Armée.

Priſe de Neuſtadt, de Jagernſdorff, de Troppau, &c. 9, 17 Janvier, &c.

Contributions levées en Bohême. Février.

Dans le mois de Février, la rigueur du froid ne l'empêcha pas de faire marcher un Détachement conſidérable, qui pénètra dans la *Bohème* & rapporta de fortes contributions qu'il avoit éxigées de pluſieurs Bourgs & Villages.

Arrivée du Roi de Pruſſe en Breſlaw. 17 Mars.

Le *Roi de Pruſſe* ſe rendit à *Breſlaw* le 17 de Mars, pour préſider lui-même aux opérations de la Campagne, à la tête de 70 mille Hommes auxquels il avoit ordonné de s'aſſembler dans la *Haute-Siléſie*.

Autrichiens & Inſurgens batus.

Le mois ſuivant, quoique les *Autrichiens* ne quittaſſent pas encore tous leurs quartiers, les *Pruſſiens* ne laiſsèrent pas d'avoir quelque occupation. Deux mille *Inſurgens* de *Hongrie* furent ſurpris dans leur Poſte au delà de l'*Oder*, par le Lieutenant Général *Hautcharmois*, qui leur tua 300 Hommes & fit 200 Priſoniers. Dans le même tems l'Adjudant Général *Winterfeld* défit à *Shelitz* un *Détachement Autrichien*. Avant ce tems le Général *Caroli*, à la tête d'un Corps conſidérable d'*Inſurgens*, attaqua le Bourg de *Roſemberg* dans la *Haute-Siléſie*. Le grand feu de l'Artillerie & de la Mouſqueterie des *Pruſſiens* ne l'empêcha pas de faire ſes approches. Il fut repouſſé dans quatre aſſauts; ce qui lui fit prendre le parti de mètre le feu aux quatre coins du Bourg. Le Major *Schaffſtedt* en ſortit alors avec 300 Hommes qu'il commandoit; ſe rangea en Bataille dans la plaine, & quoiqu'il n'eût preſque plus de Munitions, il refuſa de ſe rendre à diſcrétion & força le Général *Caroli* de lui offrir une Capitulation convenable.

Roſemberg, brûlé par les Inſurgens. Avril.

Un inſtant

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE En BOHEME, en SILESIE & en SAXE.

Un inſtant après, 200. Hommes qui venoient à leur ſecours furent obligés de ſe rendre Priſoniers de guerre après s'être défendus vaillament.

L'Armée de la *Reine de Hongrie* s'étant aſſemblée près de *Königſgratz* en *Moravie*, le *Prince* CHARLES DE LORRAINE s'y rendit le 4 de Mai; &, marchant vers les Frontières de la *Siléſie*, il fut joint par les Troupes de l'*Electeur de Saxe*. Le *Roi de Pruſſe*, dont toutes les Troupes s'étoient réunies les derniers jours d'Avril, près de *Neiſſ*, laiſſa ce Prince entrer en *Siléſie*; &, feignant de ſe retirer à ſon approche, il alla l'attendre au pied des Montagnes de *Friedberg*. Pendant cette double marche & dans le cours de ce mois, il y eut de petites actions dans le voiſinage de *Neuſtadt* & de *Jagernſdoeff*. Cette dernière Place fut même attaquée vigoureuſement par les *Inſurgens*. Les *Autrichiens* furent batus par tout. La plus conſidérable de ces actions fut celle du 22, à quelque diſtance de *Neuſtadt*, où 8 mille *Pruſſiens* commandés par le *Margrave* CHARLES, & 20 mille *Autrichiens* commandés par les Généraux *Eſterhaſi*, *Keil*, *Feſteitz* & *Splein* & diſtribués dans différens Poſtes qu'il faloit que le *Margrave* traversât pour ſe rendre à *Neuſtadt*. On fondit ſur lui de toutes parts; non ſeulement il repouſſa les différentes attaques, mais il remporta une victoire ſignalée & ſe rendit à *Neuſtadt* après avoir paſſé quelques heures ſur le champ de Bataille.

Le Prince Charles entre en Siléſie; différentes actions. 4, 22 Mai.

Enfin le 25 de Juin, les *Armées Autrichiènes* & *Pruſſiènes* ſe trouvèrent en préſence dans la plaine au pied des Hauteurs de *Friedberg*. Le *Roi de Pruſſe* ne manqua pas l'occaſion d'engager une Bataille, l'une des plus remarquables qui ſe ſoient données dans le cours de cette Guerre. Il n'eut pas 200 Hommes de tués, mais ſes bleſſés allèrent à 12 cens. Le *Prince* CHARLES eut 4 mille Hommes de tués & l'on lui fit 7 mille Priſoniers. On eſtima ſa perte à plus de 2 mille Hommes en y comprenant les Déſerteurs. Les *Autrichiens* ſe firent cependant beaucoup d'honneur par le courage avec lequel ils ſe batirent. Ils laiſsèrent leur Artillerie ſur le champ de Bataille, & ſe retirèrent dans les Gorges des Montagnes qui ſéparent la *Bohème* de la *Siléſie*. Ce qui met cette Bataille au rang des plus diſtinguées, c'eſt que tous les Corps de part & d'autres ſe batirent. Les *Tröupes Autrichiènes* & *Saxones* auroient immanquablement été détruites après cette affaire, ſi le *Roi de Pruſſe* n'avoit pas été obligé de rallentir l'ardeur avec laquelle il les pourſuivoit d'abord, afin d'aſſurer des ſubſiſtances à ſon Armée. Le *Prince* CHARLES ſe retira précipitament en *Bohème*, détruiſant tout ſur ſa route, pour arrêter l'Ennemi par le manque de Vivres & de Fourage; & ſe hâta d'aller occuper un Camp très avantageux derrière *Königſgratz*. Le *Roi de Pruſſe* l'atteignit bientôt; & le 21 il alla le reconnoître dans cette nouvelle poſition. Voïant que ce Prince ſe mètoit en bataille, il fit ſes diſpoſitions pour en venir aux mains: mais ſur le champ, le *Prince* CHARLES repaſſa l'*Adler*, & ne laiſſa que quelques Troupes deſtinées à la défenſe de *Königſgratz*. Le *Roi de Pruſſe* le ſuivit le

Bataille de *Friedberg*. 4 Juin.

Le Prince Charles évite une ſeconde Bataille. 20 Juillet. &c.

VI. GUERRE. En Bohême, en Silésie & en Saxe.

ANNE'E MDCCXLV.

lendemain; &, la nuit du 22 au 23, les deux Armées ſe canonèrent. Les *Armées Autrichiènes* & *Saxones*, réſolues de ne point engager d'affaire déciſive, furent obligées de ſe replier ſur *Parduwitz*, où elles allèrent camper le 2 de Juillet.

Avantages des Pruſſiens; le Roi de Pruſſe paſſe l'Elbe ſans être inquieté; Raiſons de l'inaction du Prince Charles. Juillet.

Ce mois ſe paſſa tout entier en mouvemens des deux Armées & en petites actions, tant en *Bohème* qu'en *Siléſie*, où les *Pruſſiens* eurent toujours le deſſus. Le *Prince Charles* campé au Confluent de l'*Elbe* & de l'*Adler*, laiſſa tranquillement le *Roi de Pruſſe* jeter 16 Ponts ſur la première de ces Rivières & la paſſer le 20 avec toutes ſes Troupes. Il ne troubla pas même un Fourage général que l'*Armée Pruſſiène* fit le 22. Son Armée étoit foible & les *Saxons* mal aguerris. La perte de la Bataille de *Friedberg* avoit cauſé quelque découragement aux Troupes; & la prudence ne vouloit pas que l'on riſquât aucune action conſidérable dans un tems où les *Pruſſiens* remportoient tous les jours quelques legers avantages. Il faloit d'ailleurs conſerver la communication avec *Prague*; & ce fut pour être en état d'empêcher le *Roi de Pruſſe* d'y marcher, que le Prince rappella toutes les Troupes qu'il avoit en *Moravie*, & qu'il fit occuper les paſſages par divers Détachemens.

Vues du Roi de Pruſſe dans cette Campagne.

On trouva quelque ſingularité dans la conduite du *Roi de Pruſſe*, qui n'entreprit rien ſur *Königſgratz* ni ſur *Parduwitz*, quoique la ſupériorité de ſes forces le mît en état de tout entreprendre. Tout ce qu'il fit depuis la victoire de *Friedberg* juſqu'à la fin de Juin, fut regardé comme une eſpèce d'inaction, qui fit penſer que ce Prince ſavoit mieux vaincre qu'uſer de la victoire. Mais on ne faiſoit pas réflexion que l'*Union de Francfort* ſe trouvoit en quelque ſorte rompue par la mort de l'*Empereur* CHARLES VII, & plus encore par le *Traité de Fueſſen*, auquel de mauvais conſeils avoient obligé le jeune *Electeur de Bavière* de conſentir. Si, dès le moment de la concluſion de ce Traité, la *Cour de Vienne*, prenant avis de la prudence, eût achevé d'évacuer la *Siléſie* & fait rentrer ſes Troupes en *Bohème*, il eſt à croire que l'accommodement du *Roi de Pruſſe* avec la *Reine de Hongrie* eût pu ſe faire d'autant plus promtement, que ce Prince n'avoit jamais eu deſſein de réduire cette Princeſſe à toute extremité; & qu'il étoit aiſé de voir qu'il ne vouloit que ſe conſerver tous les avantages qu'il s'étoit procurés par le *Traité de Breſlaw*. En conſéquence il avoit en vue pour cette Campagne deux objets principaux; l'un de chaſſer les *Autrichiens* de la *Siléſie* & de les mètre hors d'état d'y revenir; l'autre de forcer le *Roi de Pologne, Electeur de Saxe*, à retirer les Troupes qu'il avoit jointes à celles de la *Reine*. Le premier objet ſe trouva preſque rempli à la fin de Juillet, où les *Autrichiens* n'avoient plus en *Siléſie* de Poſte conſidérable que *Coſel*; & les mouvemens continuels que le *Roi de Pruſſe* fit faire juſqu'alors à ſon Armée, n'eurent pour but que de vivre aux dépens de l'Ennemi, de conſumer entièrement les Vivres & les Fourages dans la partie de la *Bohème* limitrophe de la

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE. En BOHEME, en SILESIE, & en SAXE.

Siléſie, où ſon deſſein étoit de rentrer avec ſon Armée, & d'y conſumer par de petites marches tout ce qui s'y trouveroit, afin d'ôter aux Ennemis les moïens d'y ſubſiſter, en cas qu'il leur prît envie d'y rentrer, lorſqu'il ſeroit occupé des moïens de faire réuſſir la ſeconde de ſes vues. Ce fut pour cela qu'il fit continuellement des démonſtrations d'offenſive, & que cependant il n'entreprit rien. Cette conduite équivoque, avec une Armée victorieuſe, fit croire que ſa reconciliation avec la *Reine de Hongrie* ſe traitoit alors par la médiation du *Roi d'Angleterre*: mais il fit ceſſer le bruit qui s'en répandoit, en publiant un Ecrit dans le mois de Juillet, par lequel il déclaroit; *Que comme la Paix devoit toujours être le but des démarches de tout Prince équitable & juſte, il étoit prêt d'y donner les moïens aux conditions ſuivantes: I. Que pour ſervir de baſe à l'accommodement, on le feroit précéder de la confirmation du* Traité de Breſlaw *& des Garanties accordées en conſéquence: II Que le dommage & les excès commis par les* Troupes Hongroiſes *en* Siléſie *ſeroient réparés: III. Qu'en conſéquence de la juſte réparation qu'il demandoit, on lui cèderoit le reſte du Territoire de cette Province, que la* Reine de Hongrie *s'étoit réſervé par le* Traité de BRESLAW.

Sa Déclaration ſur les Conditions auxquelles il traitera avec la Reine de Hongrie. Juillet.

Peu de tems après la publication de cet Ecrit, une *Armée Pruſſiene* de 26 mille Hommes, qui s'étoit aſſemblée dans le Duché de *Magdebourg*, marcha vers la *Saxe* ſous les ordres du *Prince d'Anhalt-Deſſau*. En arrivant dans les environs de *Hall*, elle ſe trouva n'être qu'à deux lieues de 15 à 16 mille *Saxons* que le *Roi de Pologne* avoit fait avancer de ce côté, pour défendre l'entrée de ſes Etats. La marche du *Prince d'Anhalt-Deſſau* fut accompagnée d'un Ecrit que la *Cour de Berlin* fit publier ſous le titre de MANIFESTE de *Sa Majeſté le ROI DE PRUSSE contre la COUR DE DRESDE*. Cet Ecrit expoſoit les raiſons que le *Roi de Pruſſe* avoit de déclarer la Guerre à la *Saxe*, & portoit: *Que comme la* Reine de Hongrie *étoit dans l'uſage de traiter en Ennemis ceux qui fourniſſoient des ſecours aux Puiſſances avec leſquelles elle avoit Guerre, le* Roi *s'étoit cru ſuffiſamment autoriſé à tenir la même conduite à l'égard de la* Saxe: *mais que ne voulant pas irriter la* Cour de Vienne, *il avoit eu beaucoup de répugnance à prendre ce parti: Que bien loin de ſe laiſſer entraîner à l'animoſité, il avoit, auſſitôt après la mort de l'*Empereur, *fait à l'*Electeur de Saxe *des propoſitions d'accommodement, par leſquels il offroit à ce Prince les moïens de procurer des avantages conſidérables à ſa Maiſon: Que ces démarches pacifiques n'avoient rien produit, & que des vues & des paſſions particulières avoient empêché la* Cour de Dreſde *de conſulter ſes véritables intérêts: Que le* Roi de la Grande-Bretagne *s'étant engagé par le* Traité de Varſovie, *de mètre le* Roi de Pologne Electeur de Saxe, *en état d'entretenir une Armée en* Pologne *& de rendre ce Roïaume Héréditaire; & la* Reine de Hongrie *aiant promis par le même Traité, de partager avec Sa* Majeſté Polonoiſe, *toutes les Conquêtes qu'elle feroit ſur le* Roi; *l'*Electeur de Saxe, *ſeduit par ces eſpérances, avoit conſenti que ſes Troupes fiſſent avec celles de la* Reine de Hongrie *une in-*

Une Armée Pruſſiene entre en Saxe; Manifeſte du Roi de Pruſſe à ce ſujet; Diſpoſitions du Roi de Pologne; Démarches des deux parts à la Cour de Ruſſie; Priſe de Cozel en Siléſie par les Pruſſiens. Août.

VI. GUERRE, En BOHEME, en SILESIE & en SAXE.

vaſion en Siléſie : *Que tout le monde étoit informé des cruautés inouies que ces Troupes avoient commiſes dans cette Province : Que le Ciel avoit puni ces horribles excès par la glorieuſe victoire que les* Pruſſiens *avoient remportée à* FRIEDBERG. La *Cour de Dreſde* pour juſtifier les procédés que le *Roi de Pruſſe* lui reprochoit en cet endroit de ſon *Manifeſte*, avoit avancé que les *Saxons* n'avoient fait qu'uſer de repréſailles, & que le *Roi* le premier avoit commis un Acte d'Hoſtilité contre la *Saxe*, en la faiſant traverſer par ſon Armée. Le *Manifeſte* répondoit ; *Qu'on ſavoit que les* Troupes Pruſſiènes *ne s'étoient préſentées ſur les frontières de* Saxe *qu'après avoir obſervé les formalités preſcrites lorſqu'il s'agit de paſſer ſur les terres d'une Puiſſance amie : Que d'ailleurs, les engagemens du* Roi, *les conjonctures préſentes & la ſituation du Païs ne laiſſoient pas la liberté de choiſir entre les chemins que l'Armée pouvoit prendre : Que les* Saxons *n'avoient aucun reproche à faire aux* Pruſſiens *qui n'avoient rien pris ſans le païer, à l'exception des Fourages : Que ſi le* Roi *avoit conçu quelque deſſein contre la* Saxe, *60 mille* Pruſſiens *pouvoient aiſément déſarmer le petit nombre de Troupes qui gardoient le Païs ; Que ce n'étoit point aux* Saxons *à ſuppoſer de ſi noirs projets, & qu'ils ne devoient pas avoir oublié qu'il avoit couru, dans la Bataille de* Czaslaw, *tous les haſards d'une* Affaire *générale, pour garantir la* Saxe *des incurſions des Troupes de la* Reine de Hongrie, *quoiqu'il eût reçu des* Saxons *un exemple contraire, lorſqu'ils l'avoient abandonné dans la* Moravie, *& s'étoient retirés vers le cercle de* Saatz ; *Que l'*Electeur de Saxe *prétendoit que, même indépendament de ce que les* Troupes Pruſſiènes *avoient, ſans ſon conſentement, traverſé la* Saxe, *il pouvoit faire entrer ſes Troupes dans la* Siléſie, *parce que cette Province ne faiſoit point partie des Etats Patrimoniaux du* Roi ; *que la foibleſſe de ce raiſonnement étoit manifeſte ; que la* Siléſie *étoit un Héritage des* Ancêtres du Roi ; *qu'il l'avoit répétée & conquiſe après l'extinction de la* Maiſon d'Autriche, *& que cette Province n'étoit pas moins réunie aux Etats du Roi, que les Païs du* Zeitz *& de* Merſchbourg *ne l'étoient à la* Saxe : *Que de plus on ne pouvoit nier que la* Nouvelle-Marche *poſſédée par le feu Roi, ne fût une Province Patrimoniale ; que cependant les* Troupes Saxones *venoient d'y porter la guerre : Que Sa Majeſté paſſoit ſous ſilence une infinité d'autres ſujets de plainte : Qu'elle ne cherchoit point à rappeller les intrigues criminelles par leſquelles on avoit tenté d'aliener d'Elle les* Polonois *ſes anciens Alliés.* Enfin il étoit dit à la fin de ce MANIFESTE ; *Que le* Roi, *par compaſſion pour un Peuple voiſin & malheureux, mais innocent des offenſes qu'il avoit reçues, avoit ſuſpendu, le plus longtems qu'il avoit pu, les effets de ſon reſſentiment ; mais qu'enfin il étoit tems que ſa modération & ſa patience euſſent un terme : Qu'il ne lui reſtoit plus d'autre parti que celui de repouſſer la force par la force, & de faire éprouver aux Sujets de l'*Electeur de Saxe *les mêmes maux que ce Prince avoit cru pouvoir impunément cauſer aux* Pruſſiens : *Que l'intention du* Roi *étoit de contraindre ce Prince à prendre des ſentimens modérés ; & que, quelques avantages que ſes Troupes puſſent remporter, il ſeroit toujours en diſpoſition d'écouter toutes propoſitions équitables*

& compatibles avec ſa gloire. Dès qu'on eut à *Dreſde* la nouvelle que le *Prince d'Anhalt-Deſſau* ſe mètoit en mouvement, le *Roi de Pologne* rappella le *Duc de Saxe-Weiſſenfels* avec 10 mille Hommes des Troupes unies à celles du *Prince Charles.* On aſſembla, dans le même tems, un Corps d'Armée près de *Leipſick*, ſous les ordres du Comte de *Rutowsky*, qui ſe flata, par la manière dont il ſe poſta, d'empêcher les *Pruſſiens* de pénétrer plus avant dans l'*Electorat.* En même tems, un Corps conſidérable forma un Camp dans la *Luſace*; & le *Roi de Pologne* fit déclarer à ſes Alliés; *Que, nonobſtant l'invaſion faite en* Saxe, *il étoit dans la réſolution de continuer de remplir ſes engagemens, ne doutant pas que ſes Alliés de leur côté ne lui fournîſſent au pluſtôt les ſecours ſtipulés par le dernier Traité qu'ils avoient fait avec lui.* Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Baron de *Mardefelt*, Envoyé extraordinaire de *Pruſſe* à *Peterſbourg*, remit aux Miniſtres de la *Czarine* un *Mémoire* portant: *Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *n'étoit pas en droit de réclamer le ſecours de la* Ruſſie, *attendu les engagemens qu'il avoit pris contre la* Maiſon de Brandebourg *par le* Traité de Varſovie, *& l'invaſion faite en* Siléſie *par ſes Troupes: Que ſi Sa* Majeſté Pruſſiène, *par une juſte repréſaille, envoïoit une Armée dans l'*Electorat de Saxe, *cette démarche ne pouvoit être regardée que comme une ſuite des meſures indiſpenſables auxquelles ſa propre ſureté le forçoit d'avoir recours: Que ſon objet n'étoit point de s'agrandir par aucune conquête; & qu'il ne vouloit que faire échouer les deſſeins de ſes Ennemis, & forcer la* Cour de Dreſde *à ne ſe plus laiſſer guider entièrement par celle de* Vienne: *Qu'il étoit perſuadé qu'après une pareille déclaration de ſa part, l'*Impératrice *n'écouteroit point la demande faite par le* Roi de Pologne Electeur de Saxe; *& qu'il avoit d'autant plus lieu de s'en flater, que, lorſque les* Saxons *avoient attaqué la* Siléſie, *l'*Impératrice *n'avoit point accordé de ſecours à la* Pruſſe, *quoiqu'elle lui eût garanti la poſſeſſion de cette Province.* Ces différentes choſes ſe paſsèrent dans le mois d'Août. Le 29 du même mois, une *Armée Pruſſiène*, commandée par le Général *Naſſau*, commença le Siége de *Coſel* en *Siléſie.* La Garniſon ne tint que juſqu'au 5 de Septembre, qu'elle fut obligée de ſe rendre priſonière de guerre. Les deux Armées oppoſées ſe conduiſirent en *Bohème*, pendant le mois d'Août & la plus grande partie de Septembre, à peu près comme elles avoient fait pendant le mois de Juillet.

Les *Autrichiens* voulurent avoir leur revanche ſur *Neuſtadt.* Ils ſe préſentèrent, le 8 de Septembre, au nombre de 12 mille hommes devant cette Place: mais le Major *Tawerzin* s'y défendit avec tant de valeur, que le Général *Dumoulin* eut le tems de le ſecourir, & de forcer les Ennemis à lever le Siége. Comme cette Place manquoit d'eau, il la fit démanteler par ordre du *Roi* & retira les Troupes qui la gardoient. Le *Roi* cependant fit divers mouvemens juſqu'au 18 qu'il paſſa l'*Elbe.* Le *Prince* CHARLES aiant enfin pénétré le deſſein du *Roi de Pruſſe*, voulut lui couper ſa

Entrepriſe des Autrichiens ſur Neuſtadt, manquée; le Roi de Pruſſe repaſſe l'Elbe; Bataille de Soor ou Prandnitz; Avantages en Siléſie; le Roi de Pruſſe marche en Bohème. 8, 18, 27, 29 Septembre.

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE. *En* SILESIE, *en* BOHEME *&* *en* SAXE.

retraite en *Siléſie*, & ſe mètre même en état, ſelon les ordres qu'il en avoit reçus de la *Reine de Hongrie*, de l'attaquer quand il quiteroit la *Bohème*. Pour cet effet, il avoit fait avancer vers *Schatzlar*, *Braunau* & *Schenidberg*, trois Corps commandés par le Colonel *Franchini*, par le Baron *Du Trenck*, & par le Comte *Nadaſty*. Le *Roi de Pruſſe* leur avoit oppoſé trois Détachemens ſous les ordres des Généraux *Du Moulin*, *Lewald* & *Winterfeld*. Le *Prince* CHARLES ſe porta, le 27, ſur *Konigshoff*. Le *Roi* crut d'abord que ce Prince avoit ſeulement intention de ſoutenir les Troupes qu'il avoit poſtées en avant : mais aiant appris, le 29 au matin, qu'il ſe diſpoſoit à s'approcher du Camp des *Pruſſiens*, il envoia à la découverte ; &, comme l'intention du *Prince* CHARLES étoit de ſurprendre ſes Ennemis, ce que l'on rapporta engagea le *Roi* à donner ordre qu'on ſe tint prêt à marcher le lendemain. Mais le 30, à 5 heures du matin, un Corps de *Huſſards Autrichiens* aiant paru ſur les Hauteurs, le *Roi* fit prendre les armes à toutes ſes Troupes, ce qui s'exécuta ſi promptement que le *Prince* CHARLES n'eut pas le tems d'avancer plus près du Camp & que les *Pruſſiens* les allèrent attaquer ſur les différentes Hauteurs qu'ils occupoient. La Bataille dura peu. Les *Autrichiens*, malgré l'avantage de leur poſition & de leur ſupériorité du nombre de 35 mille contre 25 mille, ne purent réſiſter à l'ardeur des *Pruſſiens* qui les mirent en déroute, leur tuèrent plus de 7 mille Hommes & leur en prirent plus de 2 mille avec 10 Drapeaux, 2 Etendarts & 21 Canons. Cette Action porte le nom de *Bataille de Soor* ou de *Prandnits*, Villages voiſins. Le *Prince* CHARLES fut pourſuivi juſqu'au premier de ces Villages. Ce même jour 30 de Septembre devoit être favorable de toutes parts aux *Pruſſiens*. Pendant qu'ils batoient les *Autrichiens* en *Bohème*, le Général *Naſſau* remporta ſur eux deux avantages conſidérables en *Siléſie* à *Lobſchits* & à *Jôgerendorff* où il s'empara d'un gros Magaſin ; & le Lieutenant-Colonel *Stechau* ſurprit dans un Village de *Bohème* 400 *Autrichiens*, dont il en tua 40 & fit 115 Priſoniers.

Le Prince Charles marche en Luſace ; la Czarine accorde des ſecours au Roi de Pologne ; déclaration du Roi de Pruſſe à la Cour d'Angleterre. Octobre.

Après la Victoire de *Prandnitz*, le *Roi de Pruſſe* exécuta le deſſein qu'il avoit de ſe retirer en *Siléſie*, pour y diſtribuer ſes Troupes dans des Quartiers ; & le *Prince* CHARLES, de ſon côté, ne parut occupé que du ſoin de rétablir ſon Armée dans des Quartiers en *Bohème*, qui ne fuſſent pas trop éloignés de la Frontière de la *Siléſie*. Les choſes furent en cet état juſqu'au 25 d'Octobre, qu'il détacha le Welt-Maréchal de *Hoheneims* avec une partie de ſon Aile droite, pour s'avancer à *Jaromitz*. Le même jour & les jours ſuivans juſqu'au 30, il fit lui-même quelques mouvemens avec une partie de l'Armée, & le Prince de *Lobckowitz* marcha avec le reſte. Enfin, le 3 de Novembre au matin, il ſe mit en marche vers la *Luſace* ; & le *Roi de Pruſſe* ne douta point que ce ne fût à deſſein de pénétrer en *Siléſie* par cette Province. On étoit ſûr alors que la *Czarine* fourniroit du ſecours à l'*Electeur de Saxe* ; & l'on vouloit emba-

VI. GUERRE. En Silesie, en Boheme & en Saxe.

raſſer les *Pruſſiens* en *Siléſie*, pour donner au ſecours le tems d'arriver. Le 11 de ce même mois d'octobre, le Baron de *Mardefeldt* avoit renouvellé les proteſtations du *Roi de Pruſſe* à la *Cour de Peterſbourg*; ce qui n'empêcha pas que le 20, la *Czarine* ne tint un Conſeil dans lequel il fut décidé qu'elle fourniroit au *Roi de Pologne Electeur de Saxe* les ſecours ſtipulés dans les Traités qu'elle avoit faits avec lui. En conſéquence, elle écrivit au *Roi de Pruſſe* pour l'en avertir, en lui proteſtant qu'elle n'en étoit pas moins dans l'intention d'emploïer ſes bons offices pour rétablir la Paix entre deux Princes ſes Alliés. Le même jour, elle écrivit au *Roi de Pologne* pour l'avertir de ſa réſolution, & fit remètre aux Miniſtres étrangers, réſidans dans ſa Cour, un *Mémoire* qui portoit; *Que l'IMPE'RATRICE voïoit avec peine que tous les ſoins qu'elle avoit pris pour rétablir la bonne intelligence entre les* Cours de Berlin *& de* Dreſde *n'avoient pas réuſſi comme elle l'avoit eſpéré: Que le* Roi de Pruſſe, *par le Manifeſte qu'il avoit publié contre Sa* Majeſté Polonoiſe, *& par la Déclaration que le Baron de* Mardefeldt *avoit faite au Grand-Chancelier de* Ruſſie, *avoit donné lieu de reconnoître un deſſein formé d'attaquer la* Saxe, *ſous prétexte que les* Troupes Saxones *jointes à celles de la* Reine de Hongrie, *avoient fait une invaſion en* Siléſie: *Que Sa* Majeſté Impériale *ne pouvoit pas voir cette jonction du même œil que le* Roi de Pruſſe: *Que ce Prince avoit déclaré pluſieurs fois & particulièrement par un Ecrit du 26 de Mai, que la mort de l'*Empereur CHARLES VII *ne changeroit rien à ſa conduite, & qu'il étoit dans la ferme réſolution de tenir tous les engagemens qu'il avoit contractés avec ſes Alliés: que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *jouiſſoit du même droit, & que tout ce qu'il avoit fait en conſéquence de ſes Alliances devoit d'autant moins être regardé comme une Déclaration de Guerre contre la* Pruſſe, *que ce Prince, bien loin d'avoir jamais rien entrepris contre les Etats Héréditaires de la* Maiſon de Brandebourg, *avoit toujours été dans la diſpoſition d'obſerver les Loix d'un bon voiſinage avec Sa* Majeſté Pruſſiène: *Qu'on ne pouvoit donc nier que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *ne reclamât avec juſtice les ſecours que la* Ruſſie *lui devoit fournir en conſéquence des Traités; & que l'*Impératrice *avoit prévenu là-deſſus le* Roi de Pruſſe, *en lui faiſant repréſenter qu'aiant rompu la* Paix de Breſlaw *de laquelle il tenoit ſes nouvelles aquiſitions de la* Siléſie *& du Comté de* Glatz, *il ne devoit pas ſe plaindre de ce que les* Troupes Saxones *agiſſoient de concert avec celles de la* Reine de Hongrie, *pour aider cette Princeſſe à recouvrer ces Provinces: Qu'ainſi Sa* Majeſté Impériale, *dans le deſir conſtant de ne donner à ſes Alliés aucun ſujet de ſe plaindre d'elle, n'avoit pu refuſer d'exécuter les conditions du Traité qui ſubſiſtoit entre Elle & le* Roi de Pologne Electeur de Saxe; *mais que, comme elle n'avoit rien plus à cœur que de contribuer à rétablir une ſincère union entre ce Prince & le* Roi de Pruſſe, *elle avoit ordonné à ſes Miniſtres dans les deux Cours de renouveller les offres de ſes bons offices, pour prévenir les ſuites fâcheuſes que les diffé-*

VI. GUERRE. En Silesie, en Boheme & en Saxe.

rens de ces deux Princes pourroient produire; & qu'elle eſpéroit qu'étant également ſes Alliés, ils chercheroient, en ſe prêtant à des voies de conciliation, à lui prouver leur affection & leur eſtime. Le *Roi de Pruſſe* de ſon côté, dans les premiers jours de ce mois, prévoiant ſans doute le parti que la *Cour de Ruſſie* prendroit, avoit fait déclarer par ſon Miniſtre à *Londres* aux Miniſtres de cette Cour; *Qu'il rejeteroit conſtamment toutes les Propoſitions qu'on lui feroit de conclure une Paix particulière; qu'il n'entreroit jamais dans aucune négociation d'accommodement que de concert avec le* Roi de France; *& que de plus il ne ſigneroit aucun Traité dans lequel il ne trouveroit pas une juſte ſatisfaction pour le paſſé, & pour l'avenir une ſureté ſuffiſante.*

Retour du Roi à Berlin; il retourne en Siléſie; il entre en Luſace; il bat un Corps de Troupes Saxones & ſe rend maître de la Haute-Luſace; Autre Armée Saxone batue. Novembre.

Quelles que fuſſent les intentions du *Roi de Pruſſe* en faiſant cette Déclaration qui prévint celle de la *Czarine*, il ne crut pas devoir attendre que les ſecours promis aux *Saxons* par cette Princeſſe fuſſent arrivés. Il étoit revenu à *Berlin* le 1 de Novembre. Dès qu'il eût appris que le *Prince* CHARLES étoit entré dans la *Luſace*, il envoïa ordre à ſes Troupes cantonées dans la *Siléſie* & diſtribuées de manière à ſe raſſembler en deux jours, de ſe tenir prêtes à marcher; & le 16, il partit lui-même pour en aller prendre le commandement. Le 20, il entra dans la *Luſace*, & le 23, à la tête de ſon Avantgarde, il tomba ſur les *Troupes Saxones*, qui faiſoient la tête de l'Armée du *Prince* CHARLES; il les batit entièrement & leur prit 4 Canons, 3 Drapeaux, 2 Etendarts & deux Paires de Timbales, avec près de 11 cens Hommes. Le reſte fut tué, bleſſé & diſperſé. Le lendemain 24, il continua ſa marche droit à *Gorlitz*, pour y combatre les *Autrichiens* qui ne l'attendirent pas. Ils ſe retirèrent promtement vers les frontières de la *Bohème*, abandonnant le reſte des Troupes Auxiliaires des *Saxons* & tous leurs Magaſins. Pendant qu'un Détachement les pourſuivit ſous les ordres du Comte de *Rottembourg* & leur prit une partie de leurs Bagages, d'autres Détachemens s'emparèrent de *Gorlitz*, d'*Oſtritz* & de *Zittau*. Le *Roi*, ſe trouvant ainſi maître de la *Haute-Luſace*, fit marcher un Corps de Troupes ſous les ordres du *Prince d'*ANHALT-DESSAU, pour aller combatre l'*Armée Saxone* que le Général *Renard* avoit aſſemblée près de *Leipſick*. Cette Armée fut batue & diſperſée; & le *Prince d'*ANHALT s'empara de *Leipſick*, dont il exigea deux millions d'Ecus de contribution. Pendant ce tems, le *Roi* après avoir fait pourſuivre le *Prince* CHARLES juſqu'aux Montagnes de *Gabel*, laiſſa repoſer ſes Troupes pendant quelques jours dans la *Luſace*, pour qu'elles ſe remiſſent des fatigues exceſſives qu'elles avoient ſouffertes.

La Cour de Dreſde ſe retire à Prague; Le Roi de Pruſſe entre en Saxe; Les Troupes Saxones vont ſe joindre au Prince Charles;

Dès que la *Cour de Saxe* fut informée que le *Prince d'*ANHALT étoit maître de *Leipſick*, elle prit le parti de quitter *Dreſde* pour ſe retirer à *Prague*. Le *Roi de Pruſſe* ne continua ſa marche vers *Dreſde* que le 4 de Décembre. Les *Troupes Saxones*, ſous les ordres du Comte de *Rutowski*, avec un Corps d'*Autrichiens* commandés par le Général *Grune*, s'étoient, depuis

ANNÉE M.DCC.XLV.

VI. GUERRE En SILESIE, en BOHEME & en SAXE. Conduite des Pruſſiens en Saxe; Déclaration du Roi à ce ſujet; Il aſſure la liberté du Commerce; Victoire de Keſſeldorff; Priſe de Meiſſen; La Siléſie évacuée par les Autrichiens; Le Roi de Pruſſe entre dans Dreſde; Son Accommodement avec le Roi de Pologne & la Reine de Hongrie. Décembre.

depuis quelques jours repliées ſur cette Place pour la couvrir : mais, à l'approche du *Roi*, elles ſe retirèrent. Pendant qu'il s'avança vers cette Capitale, le *Prince d'ANHALT* ſuivit le Comte *Rutowski* & le Général *Grune*, dans le deſſein d'engager une Affaire, qu'ils prirent ſoin d'éviter en paſſant promptement l'*Elbe* pour ſe joindre au *Prince CHARLES*, qui quita les environs de *Prague* pour venir à leur rencontre, & prit ſon Camp à *Leutmeritz*. Les différens Corps d'Armée des *Pruſſiens* obſervèrent par tout la diſcipline la plus exacte; & le *Roi* déclara lui-même à ſes Généraux qu'il ne vouloit point rendre les *Saxons* reſponſables de la conduite de leur Souverain, ni les punir pour des fautes dont ils n'étoient point coupables. Il fit dire en même tems aux Magiſtrats de *Leipſick*, que les Négocians de cette Ville pouvoient continuer leur Commerce, & que la communication avec les Etats voiſins ſeroit auſſi libre qu'elle l'étoit avant que les Troupes fuſſent entrées en *Saxe*. Comme le *Prince CHARLES* marchoit lui-même de *Leutmeritz* & faiſoit avancer les autres Troupes qui ſe trouvoient en *Bohème* ſous les ordres du Prince de *Lobckowitz* & du Général *Hoheneims* pour ſe joindre tous au Comte *Rutowski* & au Général *Grune*, le *Roi* crut qu'il étoit à propos d'attaquer ces derniers, avant qu'on les eût joints. Le *Prince d'ANHALT* n'en eut pas pluſtôt reçu l'ordre, qu'il paſſa les défilés qui le ſéparoient de l'*Armée Saxone*, & prit de ſi juſtes meſures qu'il fut en préſence des Ennemis, avant qu'ils fuſſent inſtruits de ſes mouvemens. Il tomba ſur les *Saxons* ſans leur donner le tems de ſe mètre en bataille. L'Action fut vive de part & d'autre; &, malgré la réſiſtance des Ennemis & les déſavantages du lieu, les *Pruſſiens* remportèrent une victoire complète. Les *Saxons* laiſsèrent 3 mille morts ſur le champ de bataille. Ils eurent 15 cens bleſſés; & on leur prit 200 Officiers, outre 5 mille Soldats, avec 5 Drapeaux, 3 Etendarts, une paire de Timbale & 48 Canons de tout calibre. Les *Pruſſiens* ne perdirent qu'environ mille Hommes: mais ils en eurent 2 mille 500 de bleſſés. L'Armée du *Prince d'ANHALT* n'étoit guère que de 36 mille Hommes: mais il n'y eut que les *Troupes Saxones* qui combatirent, parce que les *Autrichiens* commandés par le Général *Grune* étoient poſtés à la droite & que tous les efforts des *Pruſſiens* ſe portèrent contre l'Aile gauche. Trente Eſcadrons, avec leſquels le Prince de *Lobckowitz* avoit joint les *Saxons* depuis quelques jours, n'eurent aucune part à l'Action, pour des raiſons qu'on ignore; & le *Prince CHARLES* qui n'étoit éloigné que d'une demi-lieue de l'endroit du Combat, ne vint point au ſecours des *Saxons*, quoique le Comte *Rutowski* l'en fit ſolliciter à diverſes repriſes. Cette Bataille ſe donna le 15 & porte le nom de *Keſſeldorff*, d'un Village où l'Aile gauche des *Saxons* étoit appuïée. Avant cette Bataille, le Général *Lewald* avec 6 mille Hommes avoit aſſiégé *Meiſſen*, dont la Garniſon avoit capitulé le 12. Pendant ce tems, le Comte de *Naſſau* & le Major-Général

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE En SILESIE, en BOHEME & en SAXE.

Winterfeld, commandant chacun un Corps d'Armée dans la *Silésie*, achevèrent de chaſſer les *Autrichiens* des Poſtes qu'ils occupoient encore dans cette Province, & les forcèrent de rentrer en *Bohème*. Après la déroute de *Keſſeldorff*, le Comte *Rutowski* & le Général *Grune* rallièrent leurs Troupes à la faveur de la nuit; &, le *Prince* CHARLES les aiant joints, ils s'allèrent poſter près des Fauxbourgs de *Dreſde*: mais à l'approche du *Roi de Pruſſe* ils ſe retirèrent en diligence vers la *Bohème*, pour ne pas expoſer cette Ville au pillage, en cas qu'ils fuſſent forcés dans leur camp. Le *Roi* fit ſon entrée dans *Dreſde* le 18, pluſtôt en Souverain qui rentre dans ſa Capitale qu'en Vainqueur qui s'empare des Etats de ſon Ennemi. Tout offrit dans *Dreſde* l'image de la Paix. Les *Pruſſiens* n'y commirent aucun déſordre; l'ordre ordinaire de toutes choſes y fut conſervé; les plaiſirs publics même ne furent pas interrompus. On fit 4 mille Priſoniers dans la Ville, dont toute l'Artillerie fut tranſportée à *Berlin*; & le *Roi* fit païer 240 mille Ecus de Contributions à la *Luſace* & 150 mille à chacun des Cercles de l'*Electorat de Saxe*. Dès que le *Roi de Pologne* vit tous ſes Etats Héréditaires au pouvoir du *Roi de Pruſſe*, il fit des propoſitions d'accommodement à ce *Prince*, qui ſe montra ſi peu difficile, que dès le 25 de ce mois de Décembre le Traité en fut ſigné à *Dreſde*, de ſa part par le Comte *Henri de Podewils*, ſon Miniſtre d'Etat & de Cabinet, & Chevalier de ſon Ordre de l'*Aigle-Noir*; & de la part du *Roi de Pologne*, par le S. *Frédéric-Gothard de Bulow* ſon Miniſtre de Conférence & d'Etat, & le Comte *Guillaume-Auguſte de Stahenberg* ſon Vice-Chancelier. Ce Traité portoit: *I. Qu'il y auroit une Paix ſolide & une reconciliation & amitié ſincère & union étroite de bon voiſinage entre les deux Puiſſances: II. Qu'il y auroit entre elles & leurs Etats, Païs & Sujets reſpectifs une amniſtie générale & un oubli éternel de tout ce qui s'étoit paſſé à l'occaſion de la préſente Guerre, de quelque nature que ce pût être; que ni l'une ni l'autre Puiſſance ne demanderoit aucun dédommagement, & que toutes les prétentions occaſionées, ſoit par l'entrée ou le paſſage des Troupes de part & d'autre dans les Etats reſpectifs, ſoit pour Contributions, Fourages, Magaſins, Excès ou autres dommages de quelque nature que ce pût être, demeureroient entièrement éteintes, annullées & anéanties: III. Qu'à comter du jour de la date du Traité, toutes les Hoſtilités ceſſeroient de part & d'autre; Que les* Etats de Saxe *& de la Ville de* Leipſick, *ſous la garantie ſpéciale du* Roi de Pologne Electeur de Saxe, *s'engageroient à païer au* Roi de Pruſſe, *outre les autres impoſitions exigées, un million d'Ecus d'*Allemagne, *à raiſon de 24 gros l'Ecu, laquelle ſomme ſeroit acquitée ſans rabais, liquidation, compenſation ou exception quelconque, à la prochaine Foire de* Leipſick, *avec les intérêts à raiſon de 5 pour 100, à compter du 23 de ce mois, moïennant quoi le* Roi de Pruſſe *avoit fait ceſſer dès la veille toute eſpèce de Contributions dans tout l'*Electorat de Saxe *& notamment dans la* Haute & Baſſe-Luſace; *& que ſi, malgré les précautions qu'il avoit priſes,*

Traité entre le Roi de Pruſſe & le Roi de Pologne.

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE EN SILESIE, en BOHEME & en SAXE.

il arrivoit que les Corps de ſes Troupes, trop éloignés pour recevoir à tems ſes ordres, euſſent fait contribuer quelque Ville ou Diſtrict depuis la Paix ſignée, l'article en queſtion n'en auroit pas moins ſon plein effet; Que les Armées Pruſſiènes *ſortiroient des Etats du* Roi de Pologne; *que toutes ſes Places lui ſeroient remiſes dans l'êtat qu'elles êtoient; Que les Armes appartenantes aux Habitans leur ſeroient rendues, & non celles, ou appartenantes au* Roi de Pologne, *ou achetées des* Déſerteurs Pruſſiens; *Que* Dreſde *ſeroit évacuée immédiatement après l'échange des Ratifications, &* Leipſick 8 *jours après; Que les Vivres & les Fourages ſeroient fournis gratis aux* Armées Pruſſiènes, *tant qu'elles ſeroient dans le Territoire de* Saxe; *& qu'il en reſteroit à* Meiſſen *un Détachement pour y garder dans un Hôpital général leurs Malades & Bleſſés, leſquels y reſteroient & ſeroient enſuite tranſportés aux dépens de Sa* Majeſté Pruſſiène: *IV. Que tous les* Officiers *&* Soldats Saxons, *faits Priſoniers, ſeroient rendus ſans rançon, excepté ceux qui s'étoient enrôlés dans les* Troupes Pruſſiènes, *parmi leſquelles on rendroit cependant les Miliciens aiant leur établiſſement dans les Etats de* Saxe: *V. Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *accèderoit purement & ſimplement pour lui & pour ſes Succeſſeurs à perpétuité à la* Convention *faite à* Hanovre *le* 28 *d'Août de cette année, entre Sa* Majeſté Pruſſiène *& Sa* Majeſté Britannique. *VI. Que dans l'eſpace de* 3 *ſemaines la* Reine de Pologne Electrice de Saxe *donneroit un Acte ſolemnel de ceſſion, pour elle & ſes Héritiers de l'un & de l'autre Sexe, des droits éventuels qu'ils pourroient, après l'extinction de la Poſtérité de la* Reine de Hongrie, *prétendre, en vertu de la* Pragmatique-Sanction *de* Charles VI *aux Etats & Païs cédés à perpétuité par le* Traité de Breſlaw *à Sa* Majeſté Pruſſiène *& à ſes Succeſſeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe, promètant de ne les troubler jamais dans la poſſeſſion deſdits Etats: VII. Que pour obvier aux conteſtations qui s'étoient ſouvent élevées entre les deux Puiſſances au ſujet du* Péage de Furſtemberg *ſur l'*Oder, *& du* Paſſage de Schildo, *le* Roi de Pologne *pour lui & pour ſes Succeſſeurs, les cèdoit à perpétuité au* Roi de Pruſſe, *moïennant un équivalent en Terres & Sujets, dont il ſeroit convenu par des Commiſſaires de part & d'autre, dans l'eſpace de 6 ſemaines, à comter du jour de la ſignature de ce Traité; Que ni l'une ni l'autre Puiſſance ne pourroit, ſous quelque prétexte que ce fût, revenir contre la diſpoſition du préſent Article, & que le* Roi de Pologne *ne pourroit établir aucun autre* Péage *ſur l'*Oder, *ni en incommoder de quelque manière que ce fût, le libre cours & la navigation: VIII. Que la* Religion Proteſtante *ſeroit maintenue & conſervée, ſuivant la teneur de la* Paix de Weſtphalie, *dans tous les Etats reſpectifs des deux Puiſſances: IX. Que le Cartel conclu en* 1741 *à* Breſlaw *entre les deux Puiſſances, ſubſiſteroit dans toute ſa vigueur: X. Qu'on redreſſeroit réciproquement & de bonne foi tous les abus qui s'étoient gliſſés dans le Commerce au préjudice des Sujets reſpectifs des deux Puiſſances; & que le* Roi de Pruſſe *accorderoit au* Roi de Pologne *ſur ſes Paſſeports*

VI. GUERRE EN SILESIE, en BOHEME & en SAXE.

ou ceux de ſa Cour, le libre paſſage par la Siléſie *pour tout ce que ce Prince envoiroit en* Pologne *ou en feroit venir : XI. Que tous les Vaſſaux & Sujets de Sa* Majeſté Pruſſiène *& ſes Officiers Civils & Militaires, aiant des Capitaux ſur ce qu'on appelle* Sach-Siſche Ober Stever Eihame, *ſeroient fidélement rembourſés de leurs Capitaux & Intérêts aux termes portés par leurs Obligations : XII. Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *agiroit en faveur de la* Maiſon Electorale Palatine, *conformément à l'Article XI de la* Convention d'Hanovre *du* 28 *Août de cette année : XIII. Que* l'Impératrice de toutes les Ruſſies, *le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas *ſeroient invités par les deux Puiſſances de garantir le préſent Traité, qui ne laiſſeroit pas de ſubſiſter dans toute ſa vigueur, quand même ces Garanties ne pourroient être obtenues : XIV. Que les Ratifications de ce Traité ſeroient échangées dans l'eſpace de* 8 *ou* 10 *jours au plus.* Le même jour 25 de Décembre, le *Traité de Paix* entre l'*Impératrice Reine de Hongrie* & le *Roi de Pruſſe*, fut ſigné à *Dreſde*, de la part de la *Reine*, par le Comte *Frédéric de Harrach*, ſon Conſeiller-Privé actuel, Grand-Chancelier du *Roïaume de Bohème* & Chevalier de la *Toiſon d'Or* ; & de la part du *Roi*, par le Comte de *Podewils*. Dans ce Traité conclu par la médiation du *Roi d'Angleterre*, il étoit dit : *I. Qu'il y auroit une Paix conſtante, perpétuelle & inviolable, auſſi bien qu'une véritable amitié & une union ſincère entre les deux Hautes Parties Contractantes, leurs Héritiers & Succeſſeurs, & leurs Roïaumes & Etats reſpectifs ; & que l'un des deux ne pourroit, ſous quelque prétexte que ce fût, former aucune entrepriſe au préjudice de l'autre ; qu'elles ne fourniroient aucun ſecours aux Ennemis de l'une ou de l'autre, & qu'elles s'efforceroient au contraire à ſe procurer réciproquement leurs avantages & leur ſureté mutuelle : II. Que les* Articles Préliminaires *de la* Paix de Breſlaw *du* 11 *de Juin* 1742, *& le* Traité définitif *ſigné en conſéquence à* Berlin *le* 28 *de Juillet ſuivant, le* Règlement des Limites *arrêté peu de tems après, & la* Convention d'Hanovre *du* 28 *d'Août de la préſente année ſerviroient de baſe au préſent* Traité définitif, *tous les précédens Traités étant renouvellés & confirmés par celui-ci de la manière la plus forte & la plus ſolemnelle, avec toutes les* Renonciations *faites par des Actes ſolemnels, tant de la part de la* Maiſon Roïale de Pruſſe *&* Electorale de Brandebourg, *que de la part des* Etats de Bohème, *leſquels Actes ſubſiſteroient à perpétuité dans toute leur étendue, comme s'il n'y avoit jamais eu de differens entre la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Pruſſe ; *Que cette Princeſſe renonçoit pour Elle & ſes Succeſſeurs à toutes les prétentions qu'elle pourroit former ſur les Etats de Sa* Majeſté Pruſſiène, *& particulièrement ſur ceux qui lui avoient été cédés par le* Traité de Preſlaw, *de même qu'à toute indemnité des pertes & dommages qu'elle avoit ſouffertes & à la demande de ce qui eſt encore dû des Contributions ; que les expectatives & ſurvivances accordées par* l'Empereur CHARLES VI *ſur des Fiefs, Terres & autres Biens ſitués en* Siléſie, *ne pour-*

Accommodement du Roi de Pruſſe avec la Reine de Hongrie.

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE. En SILESIE, en BOHEME & en SAXE.

roient jamais être réclamées & demeureroient éteintes ; Que le Roi de Pruſſe *renonçoit pareillement pour lui, ſes Héritiers & Succeſſeurs, à toutes les prétentions qu'il auroit pu former ſur les Etats & Païs de la* Reine, *ainſi qu'à toute indemniſation des pertes & dommages qu'il avoit ſouffertes, & à toutes demandes pour les arrérages des Contributions : III. Qu'il y auroit de part & d'autre une Amniſtie générale de toutes Hoſtilités, pertes, dommages & torts, de quelque nature qu'ils puſſent être ; que les Sujets de part & d'autre n'en ſeroient jamais inquiétés ; & que tous les Biens confiſqués ou ſéqueſtrés de part & d'autre ſeroient rendus à leurs Propriétaires : IV. Que toutes Hoſtilités ceſſeroient de part & d'autre le* 28 *de ce mois en* Bohème, *en* Moravie, *en* Siléſie *& dans le* Comté de Glatz ; *Que* 12 *jours après la ſignature de ce Traité, la* Reine *feroit retirer les Troupes qu'elle avoit encore dans les Païs cédés au* Roi, *qui dans le même tems feroit ſortir les ſiennes des Etats de cette Princeſſe ; & qu'immédiatement après l'échange des ratifications elle reſtitueroit au* Roi *la* Baronie de Tournhaut *dans le* Brabant *avec ſes dépendances, revenus, recètes, Archives, Papiers & tout ce qui pourroit avoir été détourné depuis la confiſcation de cette Baronie : V. Que tous les Priſoniers faits durant la Guerre, de quelque rang qu'ils fuſſent, ſeroient remis en liberté ſans rançon ; que les Bleſſés, dont on dreſſeroit des liſtes éxactes, le ſeroient après leur guériſon ; & que les Vaiſſeaux & Sujets du* Roi *pris par les Armateurs d'*Oſtende *ſeroient auſſi rendus : VI. Que la* Reine *& le* Roi *s'engageoient mutuellement à favoriſer réciproquement, autant qu'il ſeroit poſſible, le Commerce entre leurs Etats reſpectifs : VII. Que le* Roi *promètoit de reconnoître le* Grand-Duc de Toſcane *en qualité d'*Empereur *& de* Chef de l'Empire, *comme auſſi l'activité de la* Voix Electorale de Bohème ; *la* Reine *promêtant de ſon côté de porter le Prince ſon Auguſte Epoux, à accorder au* Roi *& à Sa* Maiſon Roïale *&* Electorale *les prérogatives, avantages, priviléges & droits qu'il avoit accordés aux* Maiſons Electorales de Saxe *&* d'Hanovre ; *& de l'engager à confirmer, enſuite d'une Convention particulière à faire, tous les avantages accordés par l'*Empereur CHARLES VII *au* Roi de Pruſſe *& à Sa* Majeſté Electorale de Brandebourg : *VIII. Que la* Reine *garantiroit ſans exception tous les Etats du* Roi, *& qu'il garantiroit ſeulement ceux qu'elle poſſedoit en* Allemagne : *IX. Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *outre la garantie qu'il donnoit au préſent Traité, voudroit bien joindre ſes ſoins à ceux des deux Hautes Parties Contractantes pour le faire garantir, non ſeulement par les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, *mais auſſi par l'*Empire ; *& pour faire comprendre dans le futur* Traité de Paix Générale, *par toutes les Puiſſances qui y prendroient part, le* Traité de Breſlaw *& le préſent, avec tous les Etats reſpectifs de la* Reine *& du* Roi : *X. Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *ſeroit compris dans cette Paix ſur le pied de la* Convention d'Hanovre : *XI. Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *comme* Electeur de Brunſwick-Lunebourg *y ſeroit auſſi compris, ainſi que la Séréniſſime* Maiſon de Heſſe-Caſſel, *avec tous ſes Païs & Etats en* Allema-

ANNE'E MDCCXLV.

VI. GUERRE En SILESIE, en BOHEME & en SAXE.

gne : *XII. Que l'*Electeur Palatin *étoit nommément & ſpécialement inclus dans le préſent* Traité de Paix *avec tous ſes Païs & Etats, qui lui ſeroient entièrement reſtitués, & dans leſquels toutes hoſtilités ceſſeroient, dès qu'il auroit, ainſi que le* Roi, *reconnu l'*Empereur *& l'activité de la* Voix de Bohême : *XIII. Que ce Traité ſeroit ratifié de part & d'autre & les Ratifications échangées dans l'eſpace de* 10 *jours.* Ces deux Traités eurent bientôt leur exécution. Il ſuffit de l'annoncer, ſans entrer dans aucun détail. Il eſt tems de voir ce qui ſe fit cette année dens les *Païs-Bas.*

Dans les Païs-Bas. Ouverture de la Campagne ; Tournai inveſti.

Vers le milieu du mois d'Avril, le Maréchal *Comte de Saxe*, vint ſe mètre à la tête de l'*Armée Françoiſe*, qui s'aſſembloit ſur la frontière des *Païs-Bas.* Aux premiers mouvemens qu'il fit faire aux Troupes, les *Alliés*, commandés en chef par le *Duc de Cumberland*, quitèrent leurs Quartiers, & vinrent camper dans la Plaine d'*Anderlecht*, à une demi-lieue de *Bruxelles* ; & le *Comte de Saxe* les tenant en ſuſpens, par les différentes marches de diverſes Colones de ſon Armée, fit tout-à-coup inveſtir *Tournai* le 25, par le Duc d'*Harcourt.*

Siége & Priſe de Tournai ; Bataille de Fontenoy ; Suites. Mai.

Cette ouverture de la Campagne, à laquelle on ne s'attendoit point, obligea les *Alliés* à ſe raſſembler promptement. Le *Duc de Cumberland* ſe rendit au Camp d'*Anderlecht* le 1 de Mai, dans le deſſein de faire lever le Siége de *Tournai*, devant lequel on avoit ouvert la tranchée la nuit même. Il ſe hâta de s'approcher de l'*Armée Françoiſe*, & vint camper le 5 à *Cambrai*, où ſon Armée fut renforcée de 20 mille hommes tirés des Garniſons de *Namur*, *d'Anvers*, *de Mons*, *de Gand & de Charleroi.* Le *Roi de France*, parti le 6 de *Verſailles* avec le *Dauphin*, atriva le 7 à *Douai* ; & le lendemain à 9 heures du matin, il ſe rendit au Siége. Le Maréchal l'informa des deſſeins des Ennemis, annoncés par leurs mouvemens, & des diſpoſitions qu'il avoit faites pour les recevoir, s'ils ſe préſentoient pour l'attaquer. Il avoit reconnu lui-même le terrain le plus propre à lui ſervir de Champ de Bataille. C'étoit la Plaine d'*Antoin*, ſur la rive gauche du *Haut-Eſcaut. Antoin* eſt un Village à une lieue de *Tournai. Fontenoi*, autre Village, eſt dans la Plaine à 800 Toiſes d'*Antoin.* A 500 Toiſes de *Fontenoi* ſur la gauche, eſt la pointe des Bois de *Barri.* Ces trois endroits forment un Angle. Le Maréchal avoit fait retrancher *Antoin* & *Fontenoi*, & garnir l'eſpace d'entre deux de 3 Redoutes à diſtance égale les unes des autres. Deux autres Redoutes couvroient la droite & la gauche des Bois de *Barri.* Il avoit auſſi fait retrancher le Village de *Rumignies*, lequel eſt dans la Plaine, à une demi-lieue, ſur la gauche de la pointe des Bois de *Barri* ; & le tout étoit garni de Canon. Ces diſpoſitions furent approuvées du *Roi*, qui ſur le champ, ordonna que la plus grande partie de la Cavalerie allât camper de l'autre côté de l'*Eſcaut*, où le Maréchal avoit envoié la veille l'Artillerie de Campagne. Le 9, les Alliés marchèrent à

Vezon. Dès qu'on en fut informé, le *Roi* fit paſſer à la droite de l'*Eſcaut* les Troupes campées à la gauche de cette Rivière, & celles qui étoient à la droite s'avancèrent dans la Plaine d'*Antoin*, où toute l'Armée ſe rendit le lendemain. Il reſta devant *Tournai* pour continuer le Siége, & pour veiller à la garde des Retranchemens des Ponts du *Haut* & *Bas-Eſcaut*, 27 Bataillons & 17 Eſcadrons, ſous les ordres du Marquis de *Brezé* Lieutenant-Général. Comme les *Alliés* continuoient de s'approcher au nombre de plus de 65 mille hommes, l'*Armée Françoiſe* rangée en bataille, paſſa la nuit dans la Plaine. Le 11, dès le grand matin, les deux Armées furent en préſence, & commencèrent à ſe canoner entre 5 & 6 heures; ce qui dura juſqu'à plus de 9 heures, avec une vivacité toujours égale. On en vint enſuite aux mains. Le Plan dans lequel je ſuis obligé de me renfermer, m'empêche d'entrer dans le détail de cette Action, où les Généraux firent voir également des deux parts leur habileté dans l'Art de la Guerre, & où toutes les Troupes qui combattirent acquirent un égal honneur, vaincues ou victorieuſes. Les *Anglois* furent ſurtout ceux d'entre les *Alliés* qui ſignalèrent le plus leur courage. Ils y firent un malheureux eſſai de cette redoutable Colone, que quelques *Tacticiens* modernes ont prétendue invincible. Le front de celle qu'ils formèrent de leur Infanterie, étoit de 3 Bataillons, & les flancs en étoient extrêmement garnies. La *Maiſon du Roi* & les *Carabiniers* l'attaquèrent de front, pendant qu'une partie des meilleures Brigades d'Infanterie la prirent par les deux flancs. La Colone fut pénétrée de toutes parts; &, forcée d'abandoner le champ de Bataille, elle aſſura par ſa fuite la Victoire au *Roi de France*. Les *Alliés* perdirent dans cette Action environ 15 mille hommes, tués, bleſſés ou faits priſonniers, avec un grand nombre d'Officiers de marque. On leur prit auſſi, ſoit ce jour-là même, ſoit le lendemain en les pourſuivant, 40 pièces de Canon & 150 Chariots chargés de Poudre, de Munitions, d'Affuts de rechange, & d'autres choſes néceſſaires au ſervice de l'Artillerie; 32 Caiſſons de Vivres; & 40 Chariots d'Equipages. La perte des *François* fut d'environ 4 mille hommes tués ou bleſſés. Les *Alliés* gagnérent en hâte les Bois & les Défilés de *Vezon*, & ne furent point inquiétés dans cette première retraite, qu'ils faiſoient par un Païs coupé, où la Cavalerie n'auroit point eu d'avantage. Comme ils n'étoient éloignés que d'une demi-lieue, le *Roi* demeura ſur le champ de bataille avec les Troupes juſqu'à 10 heures du ſoir, qu'il apprit que ſes Ennemis s'étoient tout-à-fait retirés vers *Leuze*. Pendant qu'il fut ſur le champ de bataille, il parcourut tous les rangs, & donna lui-même à ſa Maiſon & aux Brigades d'Infanterie, auxquelles on devoit le gain de la Bataille les juſtes louanges qu'elles avoient méritées. Le MARECHAL DE SAXE, *quoiqu'incommodé*, dit une Relation auten-

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

ANNE'E MDCCXLV.

tique (1) *a été à cheval pendant toute l'Affaire, à laquelle on a donné le nom de* BATAILLE DE FONTENOI. *Il s'eſt porté par tout avec un courage admirable, qui lui a concilié l'eſtime générale.* Les *Alliés* décampèrent de *Leuze* à 11 heures du ſoir pour ſe retirer vers *Ath.* Dès que le Maréchal *Comte de Saxe* en fut inſtruit, il envoïa le Comte d'*Eſtrées*, Lieutenant-Général avec mille hommes de Cavalerie, 8 Compagnies de Grenadiers & le Régiment de *Graſſins* pour les pourſuivre. Ce Détachement trouva qu'ils avoient achevé d'abandonner *Leuze.* Les Partis détachés par le Comte d'*Eſtrées* à droite & à gauche, ramenérent 15 cens priſoniers, dont le plus grand nombre étoit des bleſſés. Les *Graſſins* en particulier s'emparèrent du Château de *Briſſoeil*, où les Ennemis avoient la plus grande partie de leurs bleſſés, & preſque tout leur Hôpital. Le *Roi* ſe rendit encore le 12 ſur le champ de bataille, qu'il examina de nouveau très attentivement; & dit entre autres choſes au *Dauphin* qui l'accompagnoit: *Mon Fils, ce que vous voïés vous fait connoître de quel prix ſont les Victoires.* Les Bleſſés des deux partis, & les Priſoniers faits ſur les *Alliés* furent conduits à *Lille* & à *Douai.* Le *Roi* voulut que l'on prît des Bleſſés ennemis le même ſoin que des *François*; & les Habitans de *Lille* ſignalèrent leur bon cœur à cette occaſion. A meſure que les Bleſſés arrivèrent, ils allèrent en ſi grande foule porter aux Hôpitaux avec tant d'abondance, du Linge, du Vin, de la Viande, & les autres ſecours qui pouvoient être néceſſaires, que l'on fut obligé de mètre des bornes à leur zèle par des défenſes, & de poſer des Sentinelles aux portes des Hôpitaux, de peur que l'excès de nourriture ne fît périr les Bleſſés. Le 12 au ſoir, toutes les Troupes reprirent leurs poſtes devant *Tournai*, dont on preſſa le Siége avec tant de vigueur que le 22 à 4 heures après midi, le Baron de *Brackel*, Commandant de la *Garniſon Hollandoiſe*, voïant les Aſſiégeans en état d'élargir la brèche qu'ils avoient faite au Corps de la Place, demanda à capituler. Le *Roi* lui fit dire que pour obtenir les honneurs de la Guerre, il falloit rendre la Citadelle avec la Ville: mais cet Officier ne pouvant pas prendre ſur lui juſques là, demanda la permiſſion d'écrire aux *Etats-Généraux* pour recevoir leurs ordres; & le 23, il évacua la Ville & ſe retira dans la Citadelle avec 7 mille hommes qui lui reſtoient de ſa Garniſon. Il y eut une ſuſpenſion d'armes juſqu'au 31 que le Baron de *Brackel* déclara qu'il avoit ordre de défendre la Citadelle juſqu'à la dernière extrémité. On commença la nuit ſuivante à la batre. Elle tint juſqu'au 19 de Juin, que la Brèche ſe trouva de 20 toiſes & pratiquable; & le Commandant, après avoir fait juſqu'alors tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave Officier, arbora le Dra-

(1) RELATION *attribuée à Monſeigneur le* DAUPHIN. Elle eſt dans les MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de* l'EUROPE. T. II. P. 262. Voyez la page 267

peau

peau blanc, & remit le lendemain la Citadelle au *Roi*, qui voulut bien accorder les honneurs de la guerre à la Garniſon avec 4 pièces de canon & 2 Mortiers aux Armes de *Hollande*, 12 coups par pièce & 24 par homme; à condition que les Troupes qui compoſoient cette Garniſon ne pourroient ſervir contre le *Roi*, ni faire aucune fonction militaire, pas même de Garniſon dans les Places, à comter du jour de la Capitulation juſqu'au 1 de Janvier 1747; & que pendant tout ce tems les Officiers ni les Soldats ne pourroient être incorporés dans d'autres Régimens, ni paſſer dans aucun ſervice étranger. *La préſence de l'Armée des* ALLIE'S, dit la Relation que j'ai citée plus haut, *n'a ſervi qu'à illuſtrer les priſes de la Ville & de la Citadelle de* TOURNAI. Pendant que l'on continuoit le ſiége de cette Ville, ils s'étoient occupés ſous *Ath* à rétablir leur Armée le mieux qu'ils avoient pu.

Les Alliés au Camp de Leſſines. Fourage fait ſous leurs yeux; Conférences inutiles pour l'échange des Priſoniers. Juin.

Ils étoient enſuite venus, les premiers jours de Juin, camper à *Leſſines*; &, quoiqu'aſſés près de l'*Armée Françoiſe*, ils ne purent empêcher que le *Comte de Saxe* ne fit faire, au de-là de l'*Eſcaut*, un Fourage preſque ſous leurs yeux. Le 17 il s'en fit un autre à leur vue dans la plaine de *Leuze*. Le Roi lui-même, accompagné du *Dauphin*, le commanda. Ni l'un ni l'autre ne furent troublés par les *Alliés*. Les diſpoſitions qu'on avoit faites, ne leur permirent pas de haſarder de ſortir de leur Camp, dans la crainte d'engager une ſeconde Action, qui n'eût fait ſans doute qu'ajouter à leur malheur. Il y eut le 12 à *Courtrai* une Conférence entre des *Commiſſaires François* & *Anglois*, pour régler l'échange des Priſoniers: mais on ne pût y convenir de rien, parce que les *Anglois* voulurent traiter ſur le pied du Cartel de *Francfort* arrêté par le feu *Empereur*; & que les *François* ſoutinrent qu'il ne pouvoit plus avoir lieu, parce que le *Roi d'Angleterre* l'avoit enfraint lui-même, en faiſant arrêter le Maréchal & le Chevalier de *Belle-Iſle*, au mois de Décembre de l'année précédente, lorſqu'ils traverſoient une frontière de l'*Electorat d'Hanovre*. Les *Commiſſaires Anglois*, n'aiant aucun pouvoir pour traiter de cette affaire, la Conférence fut inutile. Pendant tout le reſte de ce mois l'*Armée Françoiſe* reſta dans ſon camp de *Tournai* pour ſe remettre des fatigues qu'elle avoit eſſuiées.

Autres ſuites de la Bataille de Fontenoi; Combat de Meſle; Priſe de Gand & d'Oudenarde; Bruges & pluſieurs autres Villes ſe ſoumêtent; Les Etats de Brabant paient des Contributions; Embaras des Alliés. Juillet.

Les *Alliés* avoient raſſemblé dans *Gand* tous les Bleds, Avoines, Foins & Pailles de plus de 10 lieues à la ronde. Les *Anglois* y avoient tous leurs Effets, leurs Equipages & leurs Munitions de bouche & de guerre. Des Canons qu'ils avoient fait venir d'*Angleterre* pour remplacer ceux qu'ils avoient perdus, 27 étoient dans cette Ville, & le reſte étoit ſur le Canal dans des Balandres, remplies d'ailleurs de toutes ſortes de Munitions. Par leur poſition à *Leſſines* ils couvroient *Gand*, ſe conſervoient le *Brabant* & la meilleure partie de la *Flandre*, avec la communication de l'*Angleterre* par *Oſtende* & *Nieuport*. Le 1 de Juillet, l'*Armée Françoiſe*

GUERRE Dans les Pays-Bas.

quita le Camp de *Tournai*, pour marcher aux Ennemis, & le lendemain elle fit halte. Les *Alliés* prirent l'alarme; & la nuit du 2 au 3, ils abandonèrent leur Camp de *Leſſines* & paſsèrent la *Dendre*. Je ne détaillerai point les Marches des deux Armées, & ne parlerai point de quantité de petites Actions où les *François* eurent toujours l'avantage. Le deſſein du *Maréchal de Saxe* étoit de ſurprendre *Gand*, & d'en détourner l'attention des *Alliés*; il réuſſit dans ſon projet. L'Armée campa, le 8, à *Beſt*; les *Alliés* étant alors ſous *Grammont*. La nuit ſuivante, le Marquis *Du Chayla* fut détaché avec 14 Eſcadrons & 2 Brigades pour aller jeter un Pont dans l'Anſe de l'*Eſcaut* entre *Oudenarde* & *Dendermonde*, & le Comte de *Lawendalh* marcha d'un autre côté avec 4 Régimens de Dragons & 4 Régimens de Grenadiers Roïaux. Le S. *Graſſin* avec 800 hommes de ſon Régiment ſe porta vers *Aloſt* pour couvrir la marche du Marquis *Du Chayla*. Six mille, tant *Anglois* qu'*Hanovriens*, tenoient le meme chemin, allant de *Ninove* à *Gand*. Cinquante de leurs *Huſſards* qui marchoient en avant furent batus par un petit parti de *Graſſin*; on crut des deux côtés qu'il ne s'agiſſoit que de ces deux Partis; & chacun continua ſa route. Après midi les *Anglois* rencontrèrent les 800 *Graſſins* qui ſe jetèrent à la hâte dans une Cenſe entre *Aloſt* & *Gand*. Le *Général Anglois* ne douta point qu'ils ne ſe rendiſſent dès qu'ils ſeroient ſommés: mais ils firent, pendant deux heures, une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'ils les forcèrent de continuer leur chemin. Ils les ſuivirent & ne ceſsèrent de les harceler juſqu'à 7 heures du ſoir, que les *Anglois* ſe trouvèrent ſur la Troupe du Marquis *Du Chayla*, occupée à camper auprès de l'Abbaïe de *Meſle*, à une lieue de *Gand*. Les *François*, quoique ſurpris, attaquèrent les *Anglois* avec tant de furie, qu'après un combat opiniâtre, ils les mirent en fuite, leur tuèrent 600 hommes, leur firent 14 cens 75 priſoniers avec un Lord & 25 Officiers & leur prirent leurs Canons & leurs Bagages. Les Fuïards étoient tellement étourdis, qu'au lieu de gagner la *Dendre*, ils allèrent vers l'*Eſcaut* & tombèrent dans les *Partis François*. De ces 6 mille Hommes, il s'en rendit à peine 800 au Camp des *Alliés*. Cela ſe paſsa le 19. Le lendemain au ſoir, le Comte de *Lawendalh* fut à portée de *Gand*; & le 21 à deux heures du matin, il en fit attaquer le front, entre la Porte *Saint-Pierre* & l'*Eſcaut*. Un foſſé large, profond & plein d'eau n'arrêta point l'impétuoſité des Soldats; ils s'y jetèrent avec toute la vivacité poſſible, & ſe rendirent maîtres de la Place, ſans autre perte que d'un Lieutenant tué d'un coup de fuſil & de 2 Dragons noïés. Au ſignal convenu, le Marquis *Du Chayla* s'approcha de la Place, dont les *François* lui ouvrirent les Portes. Soixante Officiers & 600 Soldats, avec beaucoup de *Femmes Angloiſes*, furent faits priſoniers. Cinq cens *Anglois* & 200 *Autrichiens* ſe retirèrent dans le Château: mais ils mirent les armes bas, le 25, au moment qu'on alloit tirer le Canon contre

GUERRE Dans les Pays-Bas.

eux. Les ordres du Comte de *Lowendalh* & les attentions des Officiers garantirent la Ville du Pillage. On s'empara de toutes les Balandres qui étoient ſur le Canal ; & l'on trouva dans la Ville, outre les choſes dont j'ai parlé plus haut, 12 mille Habits neufs avec tous les Equipemens complets pour pluſieurs Régimens. La priſe de *Gand* fit abandonner la *Dendre* aux *Alliés*, pour ſe retirer entre *Aloſt* & *Ninove*. Le 12, l'*Armée Françoiſe* occupa les avenues d'*Oudenarde*, devant laquelle le Comte de *Lowendalh* fit ouvrir la tranchée la nuit du 18 au 19. La Place capitula le 21, & la Garniſon fut priſonière de Guerre. On y trouva 36 pièces de Canon & plus de 100 mille Rations de Fourage, avec une grande quantité de Grains. Le 13, un Détachement des *Uhlans* du *Maréchal de Saxe* enleva pluſieurs Baillis dans les Faubourgs de *Bruxelles* ; ce qui fut cauſe que les Villes d'*Aloſt*, de *Grammont* & de *Ninove* ſe hâtèrent de ſe ſoumettre ; & que les *Etats de Brabant* vinrent offrir au *Roi* les Contributions. Pendant ce tems, le *Duc de Cumberland*, qui commandoit en Chef les *Alliés*, paſſa 3 jours & 3 nuits ſans dormir, très incertain du parti qu'il devoit prendre, & ne trouvant aucune reſſource dans les conſeils des autres Généraux. Il alla camper le 14 au-deſſous de *Bruxelles* ; le 15, au-deſſus ; le 16, près d'*Anderlecht* ; le 17, entre *Anvers* & *Malines* ; le 18, entre *Bruxelles* & *Wilvordin*, & fit paſſer à *Louvain* un Corps d'Armée avec les gros Equipages. La nuit du 17 au 18, le *Prince de Pons*, qui commandoit un Corps d'Armée ſéparé, fit marcher un Détachement vers *Bruges*, dont les Bourgeois ouvrirent leurs Portes & ſe ſoumirent au *Roi*. Le 28, l'*Armée Françoiſe* quitta le Camp de *Boſt* pour aller camper à *Ordegem*.

Le 3 d'Août, elle campa près d'*Aloſt* en diſpoſition de paſſer la *Dendre*, comme en effet elle la paſſa le 7. Le même jour, *Dendermonde* fut inveſtie. Le 11 ſur les 10 heures du ſoir, on ouvrit la Tranchée ſous les ordres du Duc d'*Harcourt* ; & le 12 à 4 heures du ſoir, la Place ſe rendit, la Garniſon s'obligeant de ne faire aucune fonction militaire pendant 18 mois. On trouva dans cette Place 50 milliers de Plomb, 70 milliers de Poudre, 20 mille Bombes & Boulets, 8 Mortiers de fer & 40 Pièces de Canon, dont 32 de fonte. Le 11, le *Prince de Waldeck*, Général des *Troupes Hollandoiſes*, s'étant avancé vers *Aſche* avec 15 cens Hommes, fut rencontré par un *Parti François*, qui le força de ſe retirer avec précipitation à *Bruxelles*, après avoir eu une ſoixantaine d'Hommes, tant Soldats qu'Officiers, tués & beaucoup plus de bleſſés. Le 17, le *Roi* mena ſon Armée camper à *Lippeloo*, à portée de celle des *Alliés*, qui depuis le 18 du mois précédent étoient campés entre *Bruxelles* & *Wilvorden*. A l'approche du *Roi*, ils firent porter tous leurs malades & tous leurs effets de *Bruxelles* à *Anvers*, élevèrent des Redoutes le long du Canal, & ſe retranchèrent de plus en plus. Ces précautions étoient

Priſe de Dendermonde ; le Prince de Waldeck bat à la tête d'un Détachement le Camp de Lippeloo ; Inaction forcée des Alliés ; Priſe d'Oſtende.

Août.

Guerre dans les Païs-Bas.

ANNE'E MDCCXI.

ſages : mais on n'avoit pas deſſein de les forcer dans leur Camp ; on ne vouloit que les y faire reſter dans l'inaction, pendant qu'on exécuteroit ce que l'on avoit projeté. Je paſſe de petits Faits qui mériteroient quelque attention, s'il ne faloit me hâter de voir la fin de cette Campagne. Le 4, le Comte de *Löwendalh* ſe porta ſur *Bruges* avec un Détachement de 23 Bataillons, d'un Bataillon d'Artillerie & d'un Régiment de Dragons pour aller former le Siége d'*Oſtende*, cette Ville ſi célèbre par celui que les *Hollandois* y ſoutinrent, depuis 1601 juſqu'en 1604, pendant l'eſpace de 3 ans 2 mois & 15 jours, contre les forces d'*Eſpagne* commandées par l'Archiduc *Albert*. Il s'empara le 8 du Fort de *Plaſſendal* ; &, s'étant rendu maître tout de ſuite des *Dunes* juſqu'à *Oſtende*, il ouvrit la Tranchée le 13 devant cette Place qui ne tint que 10 jours, quoiqu'elle eût une Garniſon de près de 5 mille Hommes de *Troupes Angloiſes*, qu'elle fût continuellement rafraichie par la Mer, & qu'une Eſcadre de 5 Vaiſſeaux de guerre incommodât les Aſſiégeans de ſon Canon. La Capitulation fut ſignée le 23 après midi.

Priſe de Nieuport ; Le Roi de France retourne à Verſailles. Septembre.

Après que le Comte de *Löwendalh* eut établi Garniſon dans *Oſtende*, il marcha, le 28 d'Août, avec le reſte de ſes Troupes, vers *Nieuport* qu'il inveſtit le 30. La nuit du 31 de ce mois au 1 de Septembre, la tranchée fut ouverte ; & les travaux furent pouſſés avec tant de vivacité, que le 5 à la pointe du jour le Commandant, voïant les Aſſiégeans fort près du Corps de la Place & maîtres du Fort de *Vilwort*, fit bâtre la Chamade, & ſigna la Capitulation, par laquelle la Garniſon fut priſonière de guerre. Les *François* n'eurent à ce Siége que 50 Hommes tués ou bleſſés. La priſe d'*Oſtende* & de *Nieuport* fut un coup de foudre pour les *Alliés*, & ſurtout pour les *Anglois*, qui depuis plus d'un ſiècle avoient formé le deſſein de ſe les approprier, parce qu'en leur donnant un pied dans le Continent, elles leur auroient aſſuré le Commerce des *Païs-Bas Autrichiens* & leur auroient procuré le moïen de contenir la *Hollande* & le *Nord*. Ils croïoient ſi bien ſe les être aquiſes, par les ſommes immenſes qu'ils avoient avancées à la *Reine de Hongrie* pour les frais de la Guerre, qu'ils avoient promis au Gouverneur d'*Oſtende* une récompenſe de 10 mille Livres Sterling, s'il conſervoit cette Place. Dès qu'elle fut aſſiégée, le *Roi d'Angleterre* fit dire aux *Etats-Généraux*, par le S. *Trevor*, qu'il eſpéroit que ſes Alliés auroient égard aux grandes dépenſes qu'il faiſoit pour la défenſe d'*Oſtende* & de *Nieuport*. Les *Alliés* croïoient tellement que la première étoit imprenable, que dans la *Gazette d'Utrecht* du 22, veille de la Capitulation, après avoir rendu comte de l'état du Siége, on finiſſoit la Feuille par dire : *Le Siége d'*OSTENDE *ira au moins juſqu'à l'année prochaine.* Cette conquête termina la Campagne du *Roi de France*, qui partit de *Lippeloo* le 1 de Septembre, avec le *Dauphin*, pour retourner à *Verſailles*, laiſſant au *Maréchal de Saxe*

GUERRE *Dans les Païs-Bas.*

ANNE'E MDCCXLV.

la conduite des Opérations qui devoient terminer la Campagne.

Après le départ du *Roi*, le *Maréchal* fit toutes ſes diſpoſitions pour le Siége d'*Ath*, la ſeule Place qui reſtât alors à la *Reine de Hongrie*, de tous les Païs qu'elle poſſédoit depuis la *Dendre* juſqu'à la Mer. Le Marquis de *Clermont-Gallerande*, fit commencer la nuit du 1 au 2 d'Octobre des travaux qui s'attirèrent l'attention des Aſſiégés : & la nuit du 2 au 3, il fit ouvrir la tranchée d'un autre côté. Le *Duc de Cumberland* vouloit au moins conſerver cette Place ; & pour cet effet il fit avancer le 2 à *Hall* un Détachement de 4 mille Hommes, qu'il augmenta depuis juſqu'à 12 mille, avec de l'Artillerie : mais les précautions que le *Maréchal de Saxe* prit, empêchèrent ce Prince d'exécuter le deſſein qu'il avoit de ſecourir *Ath*, qui capitula le 9. Le Comte de *Wurmbrand*, commandant dans cette Ville, obtint les honneurs de la Guerre avec 2 Canons & 1 Mortier. Par cette Conquête les *Troupes Françoiſes* s'aſſurèrent des Quartiers d'hiver auſſi tranquilles qu'abondans.

Priſe d'Ath. Octobre.

ANNE'E MDCCXLVI.

LE CINQUIE'ME SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT.

I. LA Séance du *Parlement* pour cette année fut ouverte par le *Roi*, le 28 d'Octobre 1745. Dans le Diſcours qu'il fit aux deux *Chambres*, il leur dit ; *Que la Rébellion d'*Ecoſſe *l'avoit obligé de les aſſembler pluſtôt qu'à l'ordinaire ; & qu'il ne les entretiendroit pour lors que de ce qui concernoit leur ſureté commune au dedans, ſe reſervant à leur parler, dans une autre occaſion, des autres affaires ſur leſquelles elles avoient à délibérer.* Après une invective, telle qu'on la devoit attendre du Poſſeſſeur de la Courone, contre l'entrepriſe du *Prince* EDOUARD, & contre ceux qui l'aſſiſtoient, il dit ; *Que le zèle & l'affection, que ſes fidèles Sujets avoient toujours fait voir avec tant d'unanimité pour ſa Perſone & pour ſon Gouvernement, ne lui laiſſoient aucun lieu de douter, que le* Parlement *ne ſe fût aſſemblé dans la réſolution d'agir avec la vivacité convenable aux circonſtances, & qu'il n'emploïât ſes efforts pour confondre ceux qui s'étoient engagés dans la révolte.* Il dit enſuite quelque choſe de ſon attention à ſe conformer aux Loix du Païs ; & s'étonna *de ce que, pendant qu'il n'étoit occupé que de la conſervation de tous les droits de ſon Peuple, quelques-uns de ſes Sujets Proteſtans, qui connoiſſoient par experience tout l'avantage du Gouvernement actuel, & qui n'ignoroient pas de quel grand danger le Roïaume avoit été délivré par l'heureuſe révolution de 1688, ſe fuſſent laiſſés ſéduire au point d'entrer dans des meſures, dont l'objet étoit de détruire du même coup leur Religion & leurs Privilèges, d'introduire le* Papiſme *& le Pouvoir arbitraire, & de leur faire ſubir un joug étranger.* En demandant aux *Communes* les *Subſides* que l'occaſion préſente exigeoit, il témoigna *que de toutes les fâcheuſes conſéquences, qui pouvoient réſulter de la perfide entrepriſe qui mètoit la guerre dans l'in-*

Ouverture. 28 Octobre 1745. Diſcours du Roi.

V. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

térieur du Roïaume, aucune ne le touchoit plus ſenſiblement, que les charges extraordinaires qui ſeroient impoſées à cette occaſion ſur ſes fidèles Sujets. Mais, ajoura-t-il, *qu'on en accuſe ceux dont la trahiſon y donne lieu: Que mon Peuple ſache ce que l'on doit à ces Perturbateurs de notre repos, qui s'efforcent de rendre ce Roïaume un théâtre ſanglant de déſordre & de confuſion.* Il finit par parler aux deux *Chambres* de la confiance avec laquelle il ſe repoſoit ſur leur zèle & ſur la fermeté de leurs Réſolutions; & par les aſſurer *que tous ceux qui ſe diſtingueroient, en agiſſant avec autant de ſincerité que de vigueur, dans cette Guerre juſte & nationale, pourroient toujours compter ſur ſa protection & ſa faveur.*

Bill pour ſuſpendre la Loi *Habeas corpus.* 28, 29, 30 Octobre.

Dès que le *Roi* ſe fût retiré, les deux *Chambres* réſolurent, chacune de leur côté, de lui préſenter des *Adreſſes* de remercîement; &, comme la conjoncture préſente demandoit les premiers ſoins du *Parlement*, les *Communes* lurent deux fois de ſuite un *BILL pour ſuſpendre, pendant ſix mois, l'exécution de la Loi HABEAS CORPUS, afin que le Gouvernement pût, avec plus de facilité, s'aſſurer des perſones ſuſpectes.* Le lendemain, elles en firent la troiſième lecture. Les *Seigneurs* le paſsèrent le 30; & le *Roi* l'autoriſa par ſon conſentement, le 1 de Novembre.

Adreſſes des deux Chambres. 29 Octobre.

Le 29 d'Octobre, les deux *Chambres* préſentèrent leurs *Adreſſes*. Celle des *Seigneurs* portoit; *Que s'ils avoient été touchés d'un côté de la plus vive douleur, par la Rebellion qui s'étoit manifeſtée en* Ecoſſe, *ils avoient eu de l'autre la plus grande joie, de ce que les vœux ardens de la Nation avoient été remplis par l'heureux retour de Sa Majeſté: Qu'ils manquoient de termes pour exprimer l'indignation que l'attentat formé contre le Gouvernement leur inſpiroit: Que tout l'effet qu'il produiroit en eux, ſeroit de redoubler leur courage & leur unanimité dans des circonſtances ſi critiques: Que les marques de zèle pour le* Roi, *déja données par la Nation, & dont on n'avoit vu d'exemple que dans la Révolution operée par* Guillaume III, *prouvoient clairement que la Nation étoit déterminée à conſerver l'édifice bâti ſur ces glorieux fondemens: Que ceux qui s'étoient flatés que la* Chambre des Pairs de la Grande-Bretagne *participeroit à leurs deſſeins, ſe trouveroient trompés dans leur attente: Que les* Pairs *étoient convaincus des égards paternels du* Roi *pour les Loix du Païs & pour les Droits de ſon Peuple, & qu'ils en avoient la plus vive reconnoiſſance: Que pleins de ces ſentimens qui les animoient, qu'inébranlablement attachés à leurs principes, ils proteſtoient d'unir & de riſquer leurs biens & leurs vies pour la défenſe de la Perſone & du Gouvernement de Sa Majeſté, & qu'ils concourroient ſans relâche à toutes les meſures qui ſeroient jugées les plus efficaces pour éteindre la Rebellion, pour ôter à toute Puiſſance étrangère, l'eſpérance de la faire réuſſir, pour rendre le repos à la* Grande-Bretagne, *& pour affermir de plus en plus la Conſtitution de l'Egliſe & de l'Etat, que les ennemis de la Nation tâchoient de détruire.* Les *Communes*, après avoir étalé dans leur *Adreſſe* les mêmes ſentimens que les *Seigneurs*, ajoutoient,

ANNÉE MDCCXLVI.

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Qu'elles accorderoient au Roi *tous les* Subsides *dont il auroit besoin pour s'opposer aux desseins de ceux qui faisoient d'une partie du Roïaume le théâtre d'une Guerre intestine : Que la Religion, les Loix & la Liberté de la Nation étant attaquées, les fidèles Sujets du* Roi *se croïoient obligés de contribuer en tout ce qui dépendroit d'eux, à la défense de Sa Majesté : Que le* Roi *pouvoit se fier entièrement au zèle de la* Chambre : *Que toutes les personnes dont elle étoit composée, feroient voir par leur conduite, combien elles étoient persuadées que la Constitution présente du Gouvernement étoit la plus avantageuse, & combien elles desiroient de la faire durer.* Le *ROI* répondit aux *SEIGNEURS* : *Qu'il les remercioit de tout son cœur des vives & fortes assurances qu'ils lui donnoient de leur attachement & de leur fidélité : Qu'il étoit aussi sensible à l'intérêt qu'ils prenoient à la Constitution du Gouvernement, qu'à leur zèle pour sa Persone : Qu'il s'y confioit entièrement, & qu'il ne doutoit pas que, moïennant la Bénédiction Divine & leur assistance, cette Rébellion ne fut promtement étouffée, & la paix & la tranquillité rétablies dans son Roïaume.* Il dit aux *COMMUNES* ; *Qu'il leur faisoit ses sincères remerciemens de leur* Adresse : *Que le zèle & l'ardeur qu'elles témoignoient avec tant d'unanimité, le mètroient, avec la Bénédiction du Ciel, en état de faire cesser au plustôt la Révolte en* Ecosse : *Que, quelques forces qu'elles lui confiassent, elles pouvoient être assurées qu'il ne les emploieroit qu'à procurer le bonheur de ses Sujets, en leur conservant la jouissance de leur Religion, de leurs Loix & de leurs Libertés.*

Réponses du Roi.

Sans m'arrêter aux démarches de félicitation que les *deux Chambres* firent le 9 & le 11 de Novembre auprès du *Roi* & du *Prince de Galles*, au sujet de la naissance du Prince Fils de ce dernier, je passe au *SUBSIDE*. La *Chambre* des *Communes* commença d'y travailler le 1 de Novembre 1745, & prit sa dernière Résolution à ce sujet, le 20 de Juin 1746. Les différentes Sommes qui furent accordées, montèrent ensemble à 625 mille 277 Livres Sterling, 1 Shellings, 8 Deniers ; ce qui revient environ à 87 millions de Livres Tournois. Les circonstances firent prendre des mesures extraordinaires. Le nombre effectif des Troupes de Terre fut fixé, pour l'année 1746, à 49 mille 229 Hommes, y compris les Officiers, & les 18 cens 15 Invalides ; & l'on accorda pour leur entretien 1 million 298 mille 100 Livres Sterling, 14 Shellings, 7 Deniers. On accorda de plus 64 mille 360 Livres Sterling, 13 Shellings, pour la paie, pendant 122 jours, de 13 Régimens d'Infanterie levés & commandés par divers Seigneurs ; 13 mille 176 Liv. St., 10 Sh., pour la paie pendant le même tems, de 2 Régimens de Cavalerie, levés de même ; & 35 mille 951 Liv. St., 10 Sh., pour la paie de 20 Compagnies indépendantes, durant 365 jours, à comter du tems qu'on en avoit fait la levée. Ensorte que la dépense des Troupes de Terre fut cette année d'un million 411 mille 589 Livres Sterling,

Subside. 1 Novembre 1745. 20 Juin 1746.

ANNE'E MDCCXLVI.

V. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. *Subſide.*

7 Shellings, 7 Deniers; ce qui monte à près de 34 millions Tournois; ſomme immenſe pour un Etat peu riche par lui-même, quoique ſes Sujets le ſoient beaucoup. Cet Article ainſi que ceux du nombre des Matelots, qui fut le même que les années précédentes & des Troupes de Marine, auxquelles on ne fit aucune augmentation, furent expédiés du 1 au 13 de Novembre. L'affaire du *Subſide* fut enſuite retardée pendant plus de 2 mois, à cauſe des longs ajournemens des deux *Chambres*, occaſionés par l'abſence d'un très grand nombre de leurs Membres, qui ſervoient dans les différens Corps d'Armée, que l'on avoit oppoſés aux progrès du *Prince* EDOUARD.

Second Diſcours du Roi au Parlement. 25 Janvier.

Enfin le *Parlement* ſe remit ſérieuſement au travail le 19 de Janvier; & le 25 le *Roi* s'y rendit & fit aux deux *Chambres* un Diſcours qui portoit; *Qu'à l'ouverture de cette Séance, il avoit cru ne devoir entretenir le* Parlement *que de ce qui concernoit immédiatement la révolte & la ſureté de l'intérieur de ſes Etats: Que le téméraire attentat formé depuis par les Rebelles contre l'*Angleterre *même, aiant heureuſement échoué, leur fuite précipitée devant un petit nombre de ſes Troupes, avoit déconcerté leurs adhérans* (1): *Que la fidélité, dont la Nation avoit donné des preuves qu'il n'oublieroit jamais, leur avoit prouvé combien l'eſpérance qu'ils avoient conçue, de rendre par une pareille entrepriſe leur parti plus nombreux, étoit vaine & peu fondée.* Enſuite, après avoir dit un mot des meſures qu'il avoit priſes & qui lui faiſoient croire que la Rébellion ſeroit bientôt éteinte & que leurs Ennemis renonceroient au deſſein de l'invaſion dont ils les menaçoient, il parla de l'Election de l'*Empereur*, comme d'un évènement d'une auſſi grande importance pour la liberté de l'*Europe*, que pour le ſoutien de la *Maiſon d'Autriche*; s'étendit ſur ce qu'il avoit fait pour rétablir la bonne intelligence entre les *Cours de Vienne, de Berlin* & *de Dreſde*, & dit; *Que ſon principal ſoin ſeroit, comme il l'avoit été, de mètre la première de ces Cours en état de profiter de cette heureuſe circonſtance, pour faire marcher des ſecours en* Italie: *Qu'il travailleroit avec la même ardeur à favoriſer les meſures, par leſquelles la* République de Hollande, *l'ancienne & naturelle Alliée de la* Grande-Bretagne *& l'un des principaux appuis de la* Cauſe Proteſtante, *pouvoit ſe garantir de ſa ruine: Que les* Etats-Généraux *requéroient ſon aſſiſtance de la manière la plus preſſante, & que les dangers auxquels ils étoient expoſés, méritoient les plus ſerieuſes réflexions de ſa part & de celle du* Parlement: *Que par cette raiſon, il les avoit fait aſſurer qu'autant que le beſoin de ſes propres Etats le lui permètroit, il s'oppo-*

(1) Après une Action qui ſe paſſa le 19 de Décembre 1745 près de *Louther-hall* en *Angleterre*, entre un Corps commandé par le *Duc de Cumberland* & l'Arrièregarde du *Prince* EDOUARD; ce dernier reprit le chemin de l'*Ecoſſe*, quoiqu'il eût eu quelque eſpèce d'avantage dans cette Action.

ſeroit

ANNÉE MDCCXLVI.

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Subſide.

ſeroit de tout ſon pouvoir aux progrès que les Ennemis communs faiſoient dans les Païs-Bas, *& mètroit la* République de Hollande *à couvert des deſſeins ambitieux de la* France: *Qu'il concertoit actuellement avec les* Etats-Généraux *les moïens de les ſecourir, de ſa part, le plus promtement & le plus efficacement qu'il ſeroit poſſible, & de ſe procurer, de la leur, une augmentation de Forces proportionnée à ce que les circonſtances exigeoient.* Il fit ſentir enſuite, que c'étoit principalement par le moïen de ſes Flotes, qu'il comtoit réuſſir dans ce qu'il projetoit; & ce fut là-deſſus qu'en témoignant beaucoup de regret d'être obligé de charger ſon Peuple de nouveaux *Subſides*, il dit aux COMMUNES; *Que la défenſe & la conſervation de ſes Peuples dépendant des arrangemens ſur leſquels il leur propoſoit de délibérer, il ſe perſuadoit qu'elles ne négligeroient rien pour les faire réuſſir & qu'il leur recommandoit inſtament de redoubler leurs ſoins pour ſoutenir le crédit Public dans cette conjoncture.*

Adreſſe des Seigneurs. 26 Janvier.

Le lendemain il reçut les *Adreſſes* des deux *Chambres*. *Les Seigneurs* lui diſoient; *Que les ſoins de Sa Majeſté, pour défendre ſes Roïaumes, étoient de nouvelles preuves de ſa bonté pour ſes Peuples, dont le bonheur dépendoit de ſa conſervation & du maintien de la Succeſſion Proteſtante dans ſa Maiſon.* Après l'avoir félicité ſur l'heureux ſuccès de ſes Armes & ſur l'inutilité de l'entrepriſe du *Prince* EDOUARD, & l'avoir remercié de la reconnoiſſance qu'il témoignoit de la fidèlité de ſes Sujets, qui ſe trouvoient par là de plus en plus engagés à perſéverer dans les mêmes principes, ils l'aſſuroient; *Que les* Pairs *ne faiſoient que remplir leur devoir & ſe conformer à ce que leur propre intérêt exigeoit d'eux, lorſqu'ils lui promètoient de la manière la plus forte, de concourir avec zèle à faire échouer les deſſeins de la* Maiſon de Stuart, *& de tous ceux qui s'efforçoient de la ſoutenir: Qu'ils reconnoiſſoient la grande ſageſſe de Sa Majeſté dans les efforts qu'elle avoit faits pour procurer l'Election de l'*Empereur, *& pour ménager la paix entre l'*Imperatrice, *le* Roi de Pruſſe *& le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe; *paix d'autant plus favorable, qu'elle mètoit les* Alliés *en état de ſecourir l'*Italie, *de ſoutenir le* Roi de Sardaigne, *& d'emploïer une partie de leurs Troupes à la ſureté des* PROVINCES-UNIES. Ils témoignoient enſuite combien ils étoient ſatisfaits des meſures qu'il prenoit avec les *Etats-Généraux*, & promètoient de donner une attention particulière à l'équipement d'une nombreuſe Flote. Ils finiſſoient par dire; *Que la déclaration faite par le* Roi, *du regret qu'il avoit d'augmenter les charges de ſon Peuple & du ſenſible plaiſir qu'il auroit d'en pouvoir diminuer le poids, augmentoient la juſte confiance qu'ils avoient dans ſes ſentimens; & qu'ils le ſuppliioient d'être perſuadé que les entrepriſes de ſes Ennemis ne ſervoient qu'à redoubler le zèle de ſes Peuples pour ſa Cauſe & pour les intérêts de la Patrie.* La Réponſe du *ROI* fut; *Qu'il remercioit les* Lords *des témoignages qu'ils lui donnoient de leur affection & de leur fidèlité: Que les diſpoſitions dans leſquelles ils paroiſ-*

Réponſe du Roi.

ANNE'E MDCCXLVI.

CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLAMENT.

Subſide.

ſoient être de s'oppoſer aux progrès des Rebelles, d'aſſiſter ſes Alliés, & de faire échouer les deſſeins de ſes Ennemis, le ſatisfaiſoient extrêmement : Qu'il ſe fioit à leurs promeſſes, & qu'ils pouvoient, de leur côté, ſe repoſer ſur la perſévérance avec laquelle il veilleroit à la gloire & aux véritables intérêts de ſes Roïaumes.

Adreſſe des Communes. 27 Janvier.

L'*Adreſſe* des *Communes* portoit; *Que le ſuccès des Armes de Sa Majeſté, cauſoit à ſes ſujets une joie générale : Que la* Chambre *reſſentoit la plus vive ſatisfaction du bonheur avec lequel l'Election de l'*Empereur *avoit été conduite, & la tranquillité rétablie dans l'*Allemagne; *Que par ce moïen l'*Impératrice *ſe trouvoit en état de ſe ſoutenir elle-même en* Italie *& d'y ſecourir ſes Alliés, particulièrement le* Roi de Sardaigne : *Que la* Chambre *ſavoit que les intérêts de la* Grande-Bretagne *étoient les mêmes que ceux des* Etats-Généraux, *& qu'elle fourniroit les* Subſides *convenables, pour mètre la* Hollande *en ſureté : Qu'elle remercioit le* Roi *de l'attention avec laquelle il promètoit d'entretenir ſes forces navales, dont on avoit tiré de ſi grands avantages, & dont on avoit droit d'eſpérer les ſervices les plus importans.* Le ROI leur répondit; *Que le zèle qu'elles lui témoignoient & les aſſurances qu'elles lui donnoient de le ſoutenir avec vigueur dans les meſures qu'il avoit priſes pour éteindre la Rébellion & pour aſſiſter ſes Alliés, lui donnoient beaucoup de ſatisfaction : Qu'elles pouvoient être certaines que dans tout ce qu'il entreprendroit pour parvenir au but qu'il ſe propoſoit, il n'auroit pas moins d'égards pour les facultés de ſon Peuple, que pour le véritable intérêt & la ſureté de ſes Roïaumes.* L'*Adreſſe*, dont je viens de rendre comte, ne paſſa pas tout d'une voix dans la *Chambre-Baſſe*. Voici comme on y parle au ſujet de ce qui regarde la *Hollande* : VOTRE MAJESTE' *peut être aſſurée que ſes fidèles* Communes *ſont entièrement perſuadées que les véritables intérêts des* Etats-Généraux *ſont les mêmes que ceux de ce Roïaume; & qu'à proportion de ce que les circonſtances pourront permètre, elles fourniront à* Votre Majeſté *les moïens de donner aux* Provinces-Unies *un ſecours, qui, joint à des efforts convenables & vigoureux de leur part, ſoit capable d'arrêter les progrès des armes de la* France *dans les* Païs-Bas, *de leur procurer une ſureté ſuffiſante contre leurs Ennemis, & de parvenir à une Paix honorable & ſure.* Au lieu de ces paroles, il fut propoſé de mètre : VOTRE MAJESTE' *peut être aſſurée que ſes fidèles* Communes *ſont entièrement perſuadées que les véritables intérêts des* Etats-Généraux *ſont les mêmes que ceux de ce Roïaume : Qu'elles s'appliqueront ſur le champ à examiner ſérieuſement l'état de la Nation; & qu'à proportion de ce que les circonſtances permètront, elles fourniront à* Votre Majeſté *les moïens de donner aux* Provinces-Unies, *nos Alliées naturelles, le ſecours qui paroîtra à* Votre Majeſté *& à ſon* Parlement *le plus praticable & le plus efficace dans notre ſituation préſente, pour arrêter les progrès des armes de la* France *dans les* Païs-Bas, *pour leur procurer une ſureté ſuffiſante contre leurs Ennemis, & pour parvenir à une Paix honorable & ſure.* Après quelques débats, cette Pro-

Réponſe du Roi.

Débats au ſujet de cette Adreſſe des Seigneurs.

position fut rejetée à la pluralité de 249 voix contre 53; & la *Chambre* approuva le projet, tel qu'il avoit été d'abord proposé.

Avant que le *Roi* fit le Discours sur lequel on lui présenta les *Adresses* dont je viens de rendre compte; il avoit envoïé le 30 de Décembre précèdent aux deux *Chambres* un *Message*, qui portoit; *Que Sa Majesté avoit des avis certains qu'à* Dunkerque *& en d'autres Ports de* France, *on faisoit des préparatifs pour envahir son Roïaume avec un nombre considérable de Troupes, afin de favoriser la Rébellion, qui s'y étoit élevée en faveur du* Prétendant *à sa Couronne, & que quelques* Troupes Françoises *étoient déja débarquées en* Ecosse *sous les ordres d'un Homme, qui par un Message aux Généraux des Troupes du* Roi, *leur avoit déclaré qu'il étoit venu pour faire la guerre à Sa Majesté par ordre du* Roi Très Chretien: *Que le* Roi *aiant près l'Eté précèdent à son service 6 mille Hommes de* Hesse, *il avoit ordonné qu'ils fussent transportés dans le Roïaume, afin de repousser cette invasion, conjointement avec les Troupes nationales, & de faire cesser la Rébellion plus promtement; & que Sa Majesté, comtant sur le zèle, l'attachement & l'affection de son fidèle* Parlement, *ne doutoit aucunement qu'il ne la mît en état de satisfaire au Traité fait avec le* Roi de Suède *dans sa qualité de* Landgrave de Hesse-Cassel, *en continuant à la soutenir & à concourir à toutes les mesures, qui seroient jugées nécessaires pour déconcerter & faire échouer un pareil attentat.* Les *Adresses* des deux *Chambres*, au sujet de ce *Message*, furent remplies de protestations de se conformer à ce que le *Roi* desiroit. Ce ne fut pas cependant sans quelques débats que la *Chambre-Basse* accorda, le 2 de Février, 161 mille 607 Liv. St., 17 Sh., 1 D. pour la dépense des *Troupes Hessoisses* depuis le 5 Janvier 1746 jusqu'à pareil jour 1747, & pour le paiement du *Subside* qu'on devoit donner au *Roi de Suède*. Je ne dois pas oublier de dire que les *Communes* dans la Résolution de leur *Adresse* sur le *Message* du 30 de Décembre, avoient arrêté de la finir par promètre *de faire bon tous les frais que l'on auroit faits au sujet des Troupes de* Hesse; & qu'il avoit été proposé d'ajouter ces termes; *dans la ferme confiance que Sa Majesté, suivant ses soins paternels, déchargeroit la Nation, aussi-tôt qu'il seroit possible, du fardeau des Troupes Etrangères; & pour représenter à Sa Majesté, que la* Chambre *croïoit que les Forces Nationales du Roïaume étoient le plus naturel, le plus légitime & le plus sur moïen pour défendre la Religion & les Loix, & pour maintenir la Persone & le Gouvernement de Sa Majesté, ainsi que la Succession Protestante dans Sa Maison Roïale.* Mais cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 190 voix contre 44.

Il y eut encore deux Articles, qui, dans cette Séance occasionèrent des débats assez forts. Parmi les diverses Résolutions, touchant l'affaire du *Subside*, formées le 13 de Mai; il y en eut une par laquelle on accorda 21 mille 545 Liv. St., pour les *Troupes Hollandoises*, qui depuis l'année

Message du Roi aux deux Chambres au sujet des preparatifs qui se faisoient en France pour secourir le Prince Edouard, & des Troupes de Hesse, que le Roi avoit fait venir en Angleterre. 30 Décembre 1745.

Débats au sujet des Troupes de Hesse. 2 Fevrier.

Débats au sujet des Troupes Hollandoises, & d'un Subside extraordinaire pour le Roi. 13, 16, 20 Mars.

I.
CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLVI.

précèdente ſervoient en *Angleterre*. Cette Réſolution fut attaquée le 16, & les débats durèrent très longtems. Elle fut enfin confirmée à la pluralité de 109 voix contre 71. Le 20, après des débats très vifs & très longs, 163 voix contre 41 firent réſoudre *d'accorder au* Roi 500 *mille Liv. St., pour le mètre en êtat d'agir plus efficacement contre les Rébelles, & de pourſuivre la guerre avec vigueur, tant par mer que par terre; comme auſſi pour remplir les engagemens réſultans des Traités qu'il avoit faits ou qu'il pourroit faire avec ſes Alliés.*

Moïens de lever le Subſide.
Emprunt fait à la Banque.
2 Fevrier.

Quant aux moïens de lever le *Subſide*, les Taxes ordinaires furent continuées; & l'on réſolut de plus, le 2 de Février, d'accepter l'offre faite par la *Banque*, en conſéquence d'une Aſſemblée générale du 21 de Janvier, d'un million Sterling d'avance ſur les Taxes du Malt & des Terres, à 4 pour cent d'intérêt. Le 4 de Mars, les *Communes* réſolurent, 1°. *Que l'on révoqueroit l'Acte de la première année du* Roi *régnant, lequel défendoit l'entrée des Vins en Flacons ou Bouteilles; & que pour contribuer à la levée du* Subſide *on paieroit* 8 *Sols par Livre ſur tous les Verres plats, ou Verres de Roche, ou Verres blancs, & 2 Shellings par douzaine, ſur les Flacons & Bouteilles que l'on feroit venir dans le Roïaume; qu'on paieroit de plus 9 Sh. 4 D. par cent peſant de toutes les matières ſervant à faire des Verres blancs, & 2 Sh. 4 D. des matières ſervant à la compoſition des autres ſortes de Verres; leſquels Droits ſeroient païés par ceux qui les feroient: 2°. Qu'il ſeroit païé divers Droits ſur chaque Galon de Vins gâtés, & d'Eſprits tirés de toutes ſortes de Boiſſons: 3°. Que les Droits de 10 Sh. par Tonneau ſur tous les Vins, Vinaigre, Cidre, Bierre, &c. ſeroient continués pour 7 ans, afin de ſuppléer aux 15 mille Liv. St. accordées pour les dépenſes des Monnoies du* Roi: 4°. *Que ſur les Droits ſpécifiés dans les deux premiers Articles, on leveroit 3 millions par le moïen d'Annuités & d'une Loterie.* Il fut encore réſolu le 23 de Mai; *Qu'on emploieroit un million Sterling du Fonds d'Amortiſſement; & que le* Roi *ſeroit autoriſé à lever* 500 *mille Liv. St. par emprunt ou par des Billets de l'Echiquier, leſquels ſeroient aſſignés ſur les premiers* Subſides, *qui ſeroient accordés dans la prochaine Séance.*

Droits ſur les différentes ſortes de Verres, ſur les matières ſervant à le compoſer, ſur les Vins gâtés, & ſur les Entrées du Vin & des Liqueurs fortes, &c. 4 Mars.

Argent pris ſur le Fonds d'Amortiſſement, & Billets de l'Echiquier &c. 23 Mai.

Actes auxquels on travailla dans cette Séance.
En faveur de la Cour des Seſſions d'Ecoſſe.
Au ſujet d'une maladie contagieuſe des Beſtiaux.
Contre les Rebelles.

Voici les principaux des *Actes* auxquels on travailla dans celle-ci, outre ceux des *Subſides* & celui de la ſuſpenſion de l'*Habeas corpus*. I. ACTE *pour relever la* Cour des Seſſions d'Ecoſſe, *de ce que, forcée par les circonſtances préſentes, elle ne s'étoit pas aſſemblée dans le cas preſcrit par les Loix, & pour l'ajourner à un tems plus convenable.* II. ACTE *pour empêcher que la Maladie qui règnoit parmi les Beſtiaux, ne ſe répandit dans tout le Roïaume.* Ce *Bill* fut ordonné le 28 de Janvier par les *Communes*, qui, la veille avoient réſolu *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le prier de donner ſes ordres afin d'empêcher, autant qu'il ſeroit poſſible, que la Maladie des Beſtiaux ne ſe répandît davantage.* III. ACTE *pour juger plus facilement & plus promtement ceux qui avoient pris ou qui prendroient les Armes contre le* Roi.

ANNE'E MDCCXLVI.

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

IV. ACTE *pour continuer pendant 7 ans l'*Acte *de la cinquième année de* George II, *pour encourager le Plantage du Caffé dans les Colonies d'*Amérique, *&* l'Acte *de la ſixième année du même Règne pour encourager le Commerce du Sucre dans les mêmes Colonies.* Pour encourager le Commerce de Sucre des Colonies, &c.

V. ACTE *pour punir plus efficacement les Soldats mutins & les Déſerteurs.* Au Sujet des Déſerteurs, &c.

VI. ACTE *pour mieux aſſurer & proteger le Commerce & la Navigation en tems de Guerre.* Pour la protection du Commerce.

Ce *Bill* fut ordonné ſur une Requête préſentée le 8 de Mars aux *Communes* par les Marchands, pour ſe plaindre des pertes qu'ils avoient faites depuis le 1 de Novembre précèdent, par la priſe de leurs Vaiſſeaux: mais après la ſeconde lecture, les *Communes* le rejetèrent le 29 de Mars à la pluralité de 185 voix contre 80.

VII. ACTE *pour prévenir plus efficacement les Juremens profanes & les Blaſphêmes.* Contre ſes Blaſphêmes, &c.

Ce *Bill* fut dreſſé par les *Seigneurs.*

VIII. ACTE *pour mieux entretenir les Ports & les Grands Chemins, & pour rendre les Rivières navigables en* Angleterre. Au ſujet des grands Chemins & des Rivières.

IX. ACTE *pour mieux règler l'Enregiſtrement des Contrats & Teſtamens faits par des* Catholiques-Romains. Concernant les Contrats, &c. des Catholiques.

X. ACTE *pour mieux règler les Elections des Membres du* Parlement, *pour les Villes d'*Angleterre *aiant titre de Comtés.* Concernant les Elections Parlementaires.

XI. ACTE *pour encourager les Manufactures de Toiles à Voiles.* Au ſujet des Toiles à Voiles

XII. ACTE *pour prévenir les infâmes pratiques des Agioteurs.* Contre les Agioteurs.

XIII. ACTE *pour indemniſer ceux qui pendant la préſente Rébellion auroient agi d'eux-même pour la défenſe de la Perſone & du Gouvernement du* Roi *& pour la conſervation du repos & de la tranquillité du Roïaume.* En faveur de ceux qui ont agi pour le Roi, &c.

XIV. ACTE *pour prévenir les fraudes dans le meſurage du Charbon.* Au ſujet du Charbon.

Il fut imprimé divers Papiers qui contenoient des objections contre ce *Bill*, & qui furent remis à la *Chambre-Baſſe* le 11 de Mai. La lecture en aiant été faite en partie, les COMMUNES decidèrent; *Que ces Papiers étoient remplis de réflexions inſolentes ſur les Procèdures de la* CHAMBRE. Elles ordonnèrent enſuite; *Qu'on feroit une recherche exacte de l'Auteur, de l'Imprimeur & du Diſtributeur de ces Papiers.* Libelles contre ce Bill examinés. 11 Mai.

XV. ACTE D'ATTEINDER *contre le Comte de* KELLIE *& pluſieurs autres Rébelles, mentionés dans cet* Acte. Acte d'Atteindre, &c.

XVI. ACTE *pour accorder un délai à ceux qui avoient négligé de ſe qualifier pour leurs Emplois, en prêtant les Sermens preſcrits par les Loix.* Au ſujet des Sermens.

XVII. ACTE *pour corriger diverſes Loix contre les Banqueroutiers.* Contre les Banqueroutiers.

XVIII. ACTE *pour empêcher plus efficacement que des Paſteurs ou Miniſtres ne fiſſent le Service Divin dans les Egliſes Epiſcopales en* Ecoſſe, *ſans y être duement qualifiés; & pour punir ceux qui fréquenteroient les Egliſes dans leſquelles officieroient des Miniſtres ou Paſteurs qui n'auroient pas les qualités requiſes.* Concernant le Service Divin en Ecoſſe.

Ce *Bill* fut préſenté le 30 de Juin aux *Seigneurs* par le Duc d'*Argile.*

XIX. ACTE *pour permètre aux Commiſſaires de la Marine d'acheter, pour le ſervice du* Roi, *les Proviſions Navales qui ſeroient apportées par les Vaiſſeaux des Puiſſances Neutres.* Concernant les Proviſions Navales.

XX. ACTE *pour rétablir & pour mieux règler la Milice dans les* Comtés d'Angleterre, *& pour autoriſer le* Roi *à faire ſervir à la défenſe du Roïaume ce qu'il en jugeroit être le plus en état.* Concernant la Milice.

Le nombre de Fantaſſins qui devoient être levés

I. Cinq. Séance du Trois. Parlement.

dans les Comtés en vertu de cet *Acte* étoit de 38 mille 558 ; & le Préambule portoit : *Qu'il étoit d'une néceſſité abſolue pour l'*Angleterre *d'avoir conſtamment ſur pied un Corps de Soldats expérimentés, natifs de ce Roïaume, à qui ſeuls la défenſe en pût être légitimement confiée ſous Sa Majeſté, ſes Héritiers, &c.*

La néceſſité d'abréger me force de ſupprimer quantité de choſes qui devroient ſe trouver ici. Je ne parlerai donc point des diverſes démarches du *Parlement*, au ſujet de l'entrepriſe du *Prince* EDOUARD, ni du Procès fait par la *Chambre-Haute* à pluſieurs *Pairs d'Ecoſſe*, ni des différentes Propoſitions qui furent rejettées dans les deux *Chambres*. Je vais finir en peu de mots ce qui concerne cette Séance du *Parlement*. Le 15 de Novembre 1745, on remit aux *Seigneurs* divers Ecrits répandus dans le Roïaume, pour favoriſer l'entrepriſe du *Prince* EDOUARD. Il y en avoit deux ſignés JAQUES ROI & datés de *Rome* le 23 Décembre 1743, & quatre autres ſignés CHARLES P. R. (*Prince Régent*), datés, le premier le 16 Mai, le ſecond le 22 Août, le troiſième le 9 Octobre & le quatrième le 10 du même mois 1745. Les *Seigneurs*, après les avoir lus, réſolurent, *Qu'en déteſtation des indignes pratiques fomentées par ces Ecrits, ils ſeroient brûlés par la main du Bourreau, le 23 de Novembre, devant la Bourſe Roïale.* Cette Réſolution fut communiquée aux *Communes* par une Conférence à ce ſujet entre des Députés des deux *Chambres*, & le lendemain elle fut approuvée des *Seigneurs* & des *Communes*.

Ecrits du Prétendant & du Prince Edouard condamnés au feu. 13, 14, 23 Novembre 1745.

Au ſujet de quelques avantages remportés par le *Duc de Cumberland* en *Ecoſſe*, les deux *Chambres*, & ſurtout la *Baſſe*, aiant fait voir dans leurs *Adreſſes de félicitation* combien elles étoient ſatisfaites de la conduite de ce Prince, le *Roi* profita de la bonne diſpoſition des *Communes* pour envoier aux deux *Chambres*, le 24 de Mai, un *Meſſage*, qui ne demandoit rien aux SEIGNEURS *que leur concurrence dans les meſures qui ſeroient jugées les plus convénables* : mais qui diſoit de plus aux COMMUNES ; *Que Sa Majeſté s'étoit perſuadée qu'Elle ſe conformoit à l'inclination de la* Chambre, *en lui recommandant d'aſſigner une augmentation de Revenu au* Duc *ſon Fils & à ſes Enfans mâles ſur le Fonds que la* Chambre *jugeroit convenable.* Le 25 les *Communes* aiant pris ce Meſſage en conſidération, réſolurent unanimement *d'accorder au* Duc de Cumberland *& à ſes Enfans mâles une augmentation de revenu de 25 mille Liv. St., & de l'aſſigner ſur les Droits qui compoſoient le Fonds aggregé.* Cette Réſolution fut approuvée le 26 ; & l'on ordonna d'en porter un *Bill*, qui reçut le conſentement Roïal le 15 de Juin.

Augmentation des Revenus du Duc de Cumberland. 24, 25, 26 Mai, 15 Juin.

Le 25 d'Août le *Roi* ſe rendit à la *Chambre-Haute*, & dans le Diſcours qu'il y fit pour terminer cette Séance, il remercia les deux *Chambres de la conduite qu'elles avoient tenue dans leurs délibérations, & du zèle &*

Clôture de la Séance. 25 Août.

I. CINQ SEANCES DE TROIS PARLEMENT.

de la vigueur qu'elles avoient fait voir pour éteindre la Rébellion, & pour amener les coupables à la Justice. Il s'applaudit du bon succès de ſes meſures ſecondées par le *Parlement*; il témoigna combien il étoit fâché que la ſaiſon trop avancée ne leur eût pas permis de terminer pluſieurs affaires d'une grande importance. Il les inſtruiſit enſuite de l'état des affaires au dehors, & des eſpérances que quelques heureux ſuccès en *Italie* & le retour d'une partie des *Troupes Angloiſes* dans les *Païs-Bas* donnoient lieu de concevoir; enfin il témoigna la plus grande ſatisfaction aux *Communes* qu'il combla de louanges. Après ſon Diſcours, le *Grand Chancelier* prorogea le *Parlement* juſqu'au 11 d'Octobre ſuivant.

II. EN JANVIER; enſuite de pluſieurs Conférences ſur la ſituation préſente des affaires générales de l'Europe, & ſurtout au ſujet de la ſureté des *Païs-Bas Autrichiens* & des frontières des *Provinces Unies*, auxquelles le Baron de *Waſner*, Miniſtre de la *Reine de Hongrie*; & le Baron de *Boetzelaar*, Miniſtre des *Etats-Généraux*, avoient aſſiſté régulièrement, & ſur le rapport qui fut fait au *Roi* du réſultat de ces Conférences, il fut réſolu, dans un Grand-Conſeil qui ſe tint le 13; *Que, comme la Paix qui venoit d'être heureuſement conclue entre les* Cours de Vienne, de Berlin & de Dreſde, *avoit changé la face des Affaires en faveur de la Cauſe Commune, il convenoit de faire les plus grands efforts, pour pouſſer la Guerre avec vigueur contre la* Maiſon de Bourbon; *& qu'en conſéquence il étoit néceſſaire d'aſſiſter puiſſamment les Alliés de la* Grande-Bretagne, *tant par mer que par terre; Que pour remplacer les* Régimens Anglois, *que les circonſtances avoient obligé de retirer des* Païs-Bas, *Sa* Majeſté Britannique *prendroit à ſa ſolde* 40 *mille Hommes de Troupes étrangères, outre celles qu'on devoit négocier avec les* Cours de Dreſde *&* de Bonn, *conjointement avec les* Etats-Généraux, *& des Subſides deſquelles la* Grande-Bretagne *paieroit les deux tiers: Enfin qu'on envoieroit de plus* 14 *mille Hanovriens dans les* PAIS-BAS. Au ſortir du Conſeil, on remit des Copies de ces Réſolutions aux Miniſtres de *Vienne*, de *Hollande* & de *Sardaigne*, qui ſur le champ firent partir des Exprès pour en informer leurs Cours.

II. AFFAIRES DIVERSES. Réſolutions priſes dans un Grand Conſeil au ſujet des Affaires générales de l'Europe, & des Alliés de la Grande Bretagne. 13 Janvier.

Le 15 le Marquis de *Twedale*, s'étant demis de la Charge de Secretaire d'Etat pour l'*Ecoſſe*, en remit les Sceaux au *Roi*.

Le Marquis de Twedale quite la Charge de Secretaire d'Etat d'Ecoſſe. 15 Janvier.

Le 20, le *Prince de Galles* fit remètre au Lord-Maire de Londres un Billet de Banque de 500 Livres Sterling, pour la Souſcription qui s'étoit ouverte ce jour là même à la Maiſon de Ville, en faveur des Soldats emploïés contre les Rebelles d'*Ecoſſe*.

Liberalité du Prince de Galles en faveur des Soldats, &c. 20 Janvier.

En FEVRIER; le 3 le Commun Conſeil de la Ville de *Londres* réſolut unanimement de faire préſent au *Duc de Cumberland* de Lettres de Bourgeoiſie dans une Boëte d'Or.

Lettres de Bourgeoiſie de Londres, pour le Duc de Cumberland. 3 Février.

La nuit du 5 au 6, le même Prince partit de *Londres* pour aller pren-

Le Duc de Cum-

ANNE'E MDCCXLVI.

II. AFFAIRES DIVERSES.

Berland va commander en Ecoſſe. 5, 6, 9 Février.

dre le Commandement des Troupes en *Ecoſſe*. Il arriva le 9 à *Edimbourg*, accompagné des *Seigneurs de la Seſſion d'Ecoſſe*, du Comte de *Lowndown* & de pluſieurs autres Gens de diſtinction, qui étoient allés à ſa rencontre.

Révolution dans le Miniſtère, &c. 20, 21, 22, 23, 24 Février.

Je vais emprunter ici les termes du *Mercure-Hiſtorique & Politique* (1) pour rendre comte d'une Révolution arrivée dans le Miniſtère. SA MAJESTÉ *voulant pourvoir aux moïens de pouſſer la Guerre avec vigueur & donner l'exemple le premier, afin d'encourager ſes Alliés & de leur ôter tout prétexte de ſe ſouſtraire à leurs engagemens, convoqua le* 20 *un Grand Conſeil à* Saint-James. *On y délibéra ſur les meſures qu'il convenoit de prendre pour profiter de la déroute des Rebelles. Quelques Membres dirent;* « *Qu'il* » *étoit tems d'aviſer aux moïens les plus propres pour parvenir à une Paci-* » *fication générale, & qu'il convenoit de faire ſans délai des Propoſitions ſur* » *ce ſujet aux Puiſſances Belligérantes* ». *Ce ſentiment fut appuïé par* 5 *ou* 6 *autres Membres: mais d'autres furent d'un ſentiment oppoſé & dirent;* « *Qu'ils* » *étoient ſurpris de voir que des premières Têtes d'*Angleterre *adoptoient une* » *Propoſition auſſi déshonorante pour la* Grande-Bretagne: *Qu'il ſeroit hon-* » *teux à jamais de propoſer une Négociation à une Puiſſance, qui cherchoit à* » *ravir la Couronne au* Roi, *& à culbuter la Famille Roïale, la Religion &* » *les Loix: Qu'il ne s'agiſſoit pas d'une repréſaille de Guerre; mais d'un ſou-* » *flet que tous, & chacun en particulier, avoient reçu: Qu'ainſi il faloit s'en* » *laver dans le ſang de l'Ennemi, faire ſes derniers efforts pour le mètre à la* » *raiſon par la voïe des Armes: Que comme la Rébellion d'*Ecoſſe *étoit comme* » *éteinte en quelque façon, rien n'empêcheroit de renvoïer des Forces dans les* » *Païs-Bas, ni d'en prendre de Subſidiaires en* Allemagne, *à l'effet de quoi* » *chacun devoit ſacrifier juſqu'à ſon dernier Shelling* ». *Ceux du ſentiment contraire repréſentèrent,* « *Que la Rébellion n'étoit pas auſſi près de ſa fin qu'on ſe* » *l'imaginoit, puiſque les Rebelles avoient pris la fuite ſans être défaits ni ba-* » *tus, & qu'on ignoroit encore quelles pouvoient être leurs vues* ». *Tout ceci & d'autres choſes excitèrent de nouveaux débats, & le parti des Pacifiques, ne pouvant réſiſter, déclara;* « *Qu'ils déſaprouvoient abſolument l'avis de ceux qui* » *étoient pour la continuation de la Guerre, attendu que la Nation, qui ſouf-* » *froit depuis longtems des préjudices conſidérables, n'aſpiroit qu'après le mo-* » *ment de ſe voir ſoulagée* ». *Le* Roi, *que ces longs débats impatientoient, déclara;* « *Que quiconque étoit capable de donner des Conſeils de foibleſſe pour* » *ſe racommoder avec un perfide Ennemi, manquoit d'ame, puiſqu'il agiſſoit* » *au deshonneur de la Couronne & de la Nation, & qu'ainſi il ne pouvoit* » *regarder comme Patriotes, ceux qui penſoient de la ſorte* ». *Le Conſeil fini, les* Seigneurs *mécontens ſe raſſemblerent chez le Duc de* Newcaſtle, *& y formèrent une eſpèce d'aſſociation, pour remètre tous leurs Emplois entre les mains*

(1) Tom. 120. p. 351.

du

du Roi. *C'eſt ce que firent le lendemain les deux Secretaires d'Etat* (le Duc de NEWCASTLE & le Comte de HARRINGTON), *& le S.* Henri Pelham *Chancelier & Vice-Tréſorier de l'Echiquier. Le* Roi *donna d'abord les Sceaux au Comte de* Granville, *Vicomte* Carteret, *que Sa Majeſté nomma premier Secretaire d'Etat. Le Comte de* Winchelſea *& le Comte de* Bath, *ci-devant* Pultney, *entrèrent en conſidération pour remplir les deux autres Places : mais le 22, neuf* Ducs (1), *Membres du Conſeil-Privé & d'autres* Seigneurs, *qui y ont Séance, le* Grand-Chancelier *& pluſieurs Grands Officiers de la Couronne prirent part dans cette affaire, & parurent à la Cour ce jour-là, pour remettre au* Roi *leurs Commiſſions. Le* Roi, *étonné de cette eſpèce de conſpiration qui fait l'éloge de l'amour de la Nation pour ſa liberté, à laquelle ces Seigneurs ſacrifioient des Revenus conſidérables, refuſa de les recevoir & leur déclara ; « Que ſon intention étoit qu'ils continuaſſent d'en faire les fonctions ». Comme ces Seigneurs étoient très diſpoſés à s'y conformer, ſi le Duc de* Newcaſtle *& le Comte d'*Harrington *étoient rétablis dans leurs Emplois ; le Comte de* Granville, *qui ſentoit quelle étoit la ſource de ce mécontentement général, pria le* Roi *de reprendre les Sceaux & ſe retira, ainſi que le Comte de* Bath. *Le* Roi *fit appeller les anciens Secretaires & les continua dans leurs Emplois, ainſi que tous ceux qui avoient menacé de quiter les leurs. C'eſt ainſi qu'en trois jours toute la Cour changea trois fois de face. Les Miniſtres étrangers, qui avoient dépêché des Courriers à leurs Cours pour y porter la nouvelle du jour, furent obligés d'en expédier d'autres le 24 pour porter le contraire. Le rétabliſſement des choſes ſur l'ancien pied a rétabli la tranquillité dans les deux* Chambres du Parlement, *ſurtout dans les* Communes, *où il y avoit une grande fermentation, cauſée par les créatures des* Pelham, *qui ſont en grand nombre.*

Dans le courant du mois de MARS, les Troupes envoïées par les *Etats-Généraux* en *Angleterre*, s'embarquèrent pour retourner en *Hollande.*

Les Troupes Hollandoiſes repaſſent en Hollande. Mars.

Les Habitans d'*Alborough* dans le Comté de *Suſſex* réſolurent de faire, par voie de ſouſcriptions volontaires, un Fonds ſuffiſant pour relever une Baterie de 8 Canons de 18 Livres de Bale, qui ſervoit autrefois à la défenſe de leur Port & des Bâtimens qu'on y recevoit ; comme auſſi pour établir un Magazin, qui fût toujours fourni d'une quantité ſuffiſante de Poudre & de Boulets pour le ſervice de cette Baterie.

Les Habitans d'Alborough ſe chargent de relever une Baterie pour la défenſe de leur Port, &c. Mars.

En AVRIL ; les Vivres furent extrêmement chers en *Irlande.*

Cherté de vivres en Irlande. Avril.

Le ROI conféra au *Comte de Malton*, la dignité de *Marquis de la Grande-Bretagne*, ſous le titre de *Marquis de Rockingham* dans le Comté de *Northampton.*

Titre de Pairie, donné. Avril.

(1) De ce nombre étoient les Ducs, de *Devonſhire* Grand-Maître de la Maiſon du Roi, de *Dorſet* Préſident du Conſeil, & de *Bedford* Premier Commiſſaire de l'Amirauté.

II. AFFAIRES DIVERSES

ANNE'E MDCCXLIII.

Droit de Bourgeoiſie d'Yorck donné au Duc de Cumberland, &c. 19 Mai.

En MAI; le 19, le Lord-Maire, les Aldermans & le Commun Conſeil de la Ville d'*Yorck* réſolurent unanimement dans leur Aſſemblée générale, de préſenter au *Duc de Cumberland*, des Lettres de Bourgeoiſie, dans une Boëte d'Or; & le lendemain ils dépêchèrent un Exprès à ce Prince pour le prier de leur faire l'honneur de paſſer par leur Ville, quand il retourneroit à la Cour.

Préſent des Négocians au Duc de Cumberland. Mai.

Dans ce Mois; les Marchands, qui commerçoient en *Ecoſſe*, réſolurent de faire préſent au *Duc de Cumberland*, de ſon Portrait enrichi de Diamans.

Le Comte de Stair ſe retire des Affaires. 30 Juin.

En JUIN; le 30, le Comte de *Stair* obtint du *Roi* la permiſſion de ſe retirer entièrement des affaires, à cauſe de ſon âge avancé.

Mort du Roi d'Eſpagne. 9 Juillet.

En JUILLET; le 9 à deux heures après midi, *PHILIPPE DE FRANCE, Roi d'Eſpagne & des Indes* mourut preſque ſubitement au Palais du *Buen Retiro*, dans la 46me année de ſon Règne; il étoit âgé de 62 ans, 6 mois & 20 jours, étant né le 19 de Décembre 1683. Ce Monarque, Oncle de *LOUIS XV Roi de France*, étoit le ſecond fils de *LOUIS Dauphin* & de *MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIERE*. Il portoit le nom de *Duc d'Anjou* lorſque *CHARLES II Roi d'Eſpagne* le déclara ſon Héritier univerſel. Le 4 de Décembre 1700, il partit de *Verſailles* pour aller prendre poſſeſſion de la Courone. Il arriva à *Madrit* le 18 de Février de l'année ſuivante, & fut proclamé *Roi*, ſous le nom de *PHILIPPE V*, dans tous les Païs de la *Monarchie d'Eſpagne*. Il fut quelques années ſans pouvoir jouir paiſiblement de ſes Etats; & ſoutint, aidé des forces du *Roi de France* ſon Biſaieul, une longue guerre contre *CHARLES Archiduc d'Autriche*, que l'*Empereur JOSEPH* ſon Frère, avec les forces de preſque tout l'*Empire* & les ſecours de l'*Angleterre* & de la *Hollande*, vouloit établir ſur le *Trône d'Eſpagne*. Après différens ſuccès, la mort de cet *Empereur*, auquel l'*Archiduc CHARLES* ſuccèda, changea les vues de ſes Alliés, qui reconnurent *PHILIPPE V* pour *Roi d'Eſpagne & des Indes* par le *Traité d'Utrecht* en 1713. L'*Empereur CHARLES VI* le reconnut dans cette même qualité en 1725. Le 15 de Janvier de l'année précèdente, *Philippe V* avoit abdiqué la Courone en faveur de *LOUIS Prince des Aſturies*, & s'étoit retiré au Château de *Saint-Ildefonſe*: mais la mort de ce Fils, arrivée quelques mois après, le fit remonter ſur le Trône. Il avoit été marié la première fois en 1701 avec *MARIE-LOUISE-GABRIELE DE SAVOIE*, fille de *VICTOR-AME'DE'E* alors *Duc de Savoie* & depuis *Roi de Sardaigne*. Cette Princeſſe, née le 17 de Septembre 1688 & morte le 14 de Février 1714, fut Mère de *LOUIS I Roi d'Eſpagne & des Indes* né à *Madrit* le 25 Août 1707 & mort dans la même Ville, le 31 d'Août 1724.; de *Don PHILIPPE, Infant d'Eſpagne*, né le 2 de Juillet 1709 & mort le 8 du même mois; de *Don PHILIPPE-PIERRE-GABRIEL Infant d'Eſpagne*, né le 7 de Juin 1712, & mort le 29 de Décembre 1719;

& de *Don* FERDINAND, né le 23 de Septembre 1713, devenu par la mort de ſes Frères *Prince des Aſturies* & Succeſſeur à la Courone ſous le nom de FERDINAND *VI.* En 1714, PHILIPPE *V* épouſa en ſecondes noces ELISABETH FARNESE, Fille d'ODOARD FARNESE *II*, *Duc de Parme & de Plaiſance*, née le 25 d'Octobre 1692. Il en eut *Don* CARLOS, *Infant d'Eſpagne*, aujourd'hui *Roi des deux Siciles*, né le 10 de Janvier 1716; *Don* FRANÇOIS, *Infant*, né le 21 de Mars 1717 & mort le 25 d'Avril ſuivant; *Don* PHILIPPE, *Infant*, aujourd'hui *Duc de Parme & de Plaiſance*, né le 15 de Mars 1720; *Don* LOUIS-ANTOINE-JAQUES, *Infant*, Cardinal, Archevêque de *Tolede* & de *Seville*, dit le *Cardinal de Bourbon*, né le 25 de Juillet 1727; MARIE-ANNE-VICTOIRE, *Infante*, née le 30 de Mars 1718 & mariée le 19 de Janvier 1729 au *Prince du Bréſil*; MARIE-THERESE-ANTOINETE-RAPHAELE, *Infante*, née le 11 de Juin 1726, mariée le 23 de Février 1745, à LOUIS *Dauphin de France*, & morte en couches le 22 Juillet de cette année 1746; & MARIE-ANTOINETE-FERDINANDE, *Infante*, née le 17 de Novembre 1729. PHILIPPE *V* fut inhumé dans l'Egliſe Collégiale de *Saint-Ildefonſe*, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon Teſtament. Le lendemain de ſa mort, *Don* FERDINAND fut proclamé *Roi*. C'eſt la ſeule Cérémonie que l'on faſſe pour les *Rois d'Eſpagne*. Les Auteurs de cette Nation diſent que leurs Rois naiſſent Rois, & qu'il n'eſt beſoin ni de Sacre ni de Couronement pour leur aſſurer l'obéiſſance de leurs Sujets.

Dans ce mois; le *Duc de Cumberland* fut fait Grand-Veneur du Parc de *Windſor* à la place du feu S. *Jean Spencer*, Frère du Duc de *Marlborough* & Membre du *Parlement* pour *Woodſtock*, lequel étoit mort depuis quelques jours à ſa Terre de *Wimbleton*. Charge donnée au Duc de Cumberland. Juillet.

Le *Roi* nomma le S. *Henri Pelham*, le Comte de *Middleſex*, & les Sieurs *George Littleton*, *Henri Legge*, & *Jean Campbell*, Commiſſaires de la Tréſorerie. Nouveaux Commiſſaires de la Tréſorerie. Juillet.

En AOUT; le 5, le *Duc de Cumberland*, que des circonſtances heureuſes pour la Maiſon règnante & malheureuſes pour celle de *Stuart*, avoient mis en état de pacifier l'*Ecoſſe*, arriva à *Kenſington*; où le *Roi* le reçut avec beaucoup de tendreſſe. Retour du Duc de Cumberland à Kenſington. 5 Août.

Le 6 à 6 heures du matin, CHRISTIERN *VI*, *Roi de Danemarc & de Norwege* mourut ſubitement au Château de *Chriſtianſbourg* dans l'Ile d'*Hirſchalm*, où depuis quelques mois il s'étoit retiré, pour y faire plus tranquillement & plus commodément les remèdes qu'un Medecin d'*Hanovre* lui preſcrivoit pour le guérir de l'Hidropiſie. Il étoit âgé de 46 ans, 7 mois & 7 jours, étant né le 30 de Novembre 1699, & avoit régné 15 ans, 9 mois & 25 jours. Ce Prince, le onzième Roi de la *Maiſon d'Oldenbourg*, étoit Fils du *Roi* FREDERIC *IV* & de LOUISE DE MECKELBOURG, Fille de GUSTAVE-ADOLPHE *Duc de Meckelbourg-Guſtrau*, mort Mort du Roi de Danemarc. 6 Août.

II. AFFAIRES DIVERSES.

le 15 de Mars 1731. Il avoit été proclamé *Roi* le lendemain de la mort de ſon Père, arrivée à *Odenſée* dans l'Ile de *Funen*, le 12 d'Octobre 1730. Il avoit épouſé le 7 d'Août 1721 SOPHIE-MADELENE DE BRANDBOURG, Fille de CHRETIEN-HENRI, *Margrave de Brandebourg-Culmbach-Baireith*, née le 28 de Novembre 1700; & de ce mariage il avoit eu FRE'DERIC, *Prince Roïal de Danemarc*, aujourd'hui *Roi de Danemarc & de Norwege*, ſous le nom de FRE'DE'RIC *V*, né le 31 de Mars 1723, & marié, comme on l'a vu ci-devant, à LOUISE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG, *Princeſſe d'Angleterre* fille de *George II*, & Mère d'un Prince & d'une Princeſſe quand le *Roi* ſon Beaupère mourut; LOUISE, née le 19 de Juin 1724 & morte le 21 de Décembre de la même année; & la *Princeſſe Roïale*, auſſi nommée LOUISE, née le 19 d'Octobre 1726.

Nouveau Comte. Août.

Dans ce mois; le Lord *Hobard* fut créé *Comte de la Grande Bretagne*, ſous le Titre de *Comte de Buckingham*.

Proclamation pour un Jeûne d'actions de graces, &c. 8 Septembre.

En SEPTEMBRE; le 8, on publia une *Proclamation* du *Roi*, pour faire célébrer, le 20 d'Octobre, dans tout le Roïaume, un Jeûne Solemnel en Action de graces de l'entière extinction de la Rébellion en *Ecoſſe*.

Titre donné, Octobre.

Dans le courant d'OCTOBRE; le *Roi* conféra le Titre de *Chevalier-Baronet de la Grande-Bretagne* au S. *Guillaume Gooch*, Lieutenant-Gouverneur de *La Virginie*, lequel devoit ſervir en qualité de Major-Général dans une Expedition que l'on avoit projeté de faire dans l'*Amérique-Septentrionale*.

Lettres de Bourgeoiſie d'Aberdeen données au Duc de Cumberland. Octobre.

Les Magiſtrats d'*Aberdeen* en *Ecoſſe* firent préſent au *Duc de Cumberland* de Lettres de Bourgeoiſie de leur Ville, enfermées dans une Boëte d'or.

Changement dans le Miniſtère. 9 Novembre.

En NOVEMBRE; le 9, le Comte d'*Harrington*, pria le *Roi* de vouloir bien accepter ſa démiſſion de la Charge de Secretaire d'Etat, à cauſe que ſon grand âge & ſes infirmités ne lui permètoient plus de ſuffire au travail. Le *Roi* trouva bon qu'il ſe démît, & lui donna pour Succeſſeur le Comte de *Cheſterfield*, qui dès le même jour prit poſſeſſion de cette Place. Quelques jours après le *Roi* nomma le Comte d'*Harrington*, Viceroi d'*Irlande*, à la place du Comte de *Cheſterfield*.

Ordre de compleder les Troupes. Novembre.

Dans le cours de ce mois, on expédia des ordres de complèter au pluſtôt les Troupes Nationales de la *Grande-Bretagne*; & l'on prit toutes les meſures néceſſaires, pour mètre ſur pied dans les *Païs-Bas* une puiſſante Armée, en cas que les Conférences qui ſe tenoient alors à *Bréda*, n'aboutiſſent à rien, & que l'on fût encore obligé de faire une Campagne. En ce cas le *Roi d'Angleterre*, devoit fournir dans ce Païs-là 20 mille *Anglois* & pareil nombre de *Troupes Hanovriènes* & *Heſſoiſes*; & la *Reine de Hongrie* comtoit augmenter ſon Armée juſqu'à 60 mille Hommes.

Ecoſſois tranſportés dans les Colonies. Décembre.

En DECEMBRE, le Gouvernement fit un contrat avec les Propriétaires des *Plantations Angloiſes* en *Amérique*, par lequel ils s'engagèrent d'y faire paſſer 800 *Rebelles Ecoſſois*, & de les y emploïer.

ANNE'E MDCCXLVI.

III. Dans le détail de ce qui concerne la *MARINE* pour cette année, je ne m'arrêterai point à tout ce que l'on fit pour avoir de grandes forces en Mer. On ſe doute bien que les Réſolutions priſes à ce ſujet par le *Roi* & le *Parlement* furent exécutées. III. MARINE.

Au commencement de Février, les Marchands de *Londres* remirent aux *Commiſſaires de l'Amirauté*, des repréſentations touchant les grandes pertes qu'ils avoient faites depuis 2 mois & demi, leſquelles ils eſtimoient plus de 500 mille Livres Sterling; ſurquoi les *Commiſſaires* expédièrent, le 15, des Ordres pour que 3 Vaiſſeaux, l'un de 70 Canons, un autre de 60 & le troiſième de 44, partiſſent inceſſamment pour aller croiſer ſur les *Armateurs François*, dont un grand nombre étoit ſorti depuis peu de *Saint Malo*. Il fut en même tems réſolu d'envoïer, non ſeulement devant cette Place, mais auſſi le long des Côtes de *France* juſques dans la Baie de *Biſcaie*, divers Vaiſſeaux de guerre pour empêcher les Armateurs de ſortir de leurs Ports. Vaiſſeaux deſtinés à croiſer le long des Côtes de France. Fevrier.

Dans le mois de Mars, les Commiſſions pour l'exercice de la Charge de *Grand-Amiral* étant expirées, le *Roi* nomma pour *Commiſſaires de l'Amirauté*; le Duc de *Bedford*, le Comte de *Sandwich*, le Lord *Vere-Beauclerc*, les Sieurs *George Anſon*, *George Greenville*, *Henri Legg*, & le Vicomte de *Barrington*, auxquels le Vicomte de *Duncannon* fut ajouté dans le mois de Juillet. Nomination des Commiſſaires de l'Amirauté. Mars, Juillet.

Quelques *Vaiſſeaux Anglois* s'étant emparés dans les Mers d'*Amérique* de pluſieurs *Navires Hollandois*, ſous prétexte qu'ils portoient des Vivres & d'autres Proviſions dans les *Colonies Françoiſes*, les Sieurs de *Bottzelaer* & *Hop*, Miniſtres des *Etats-Généraux*, firent à ce ſujet dans le mois de Mars, des repréſentations au Lord *Harrington*, qui, par ordre du *Roi*, écrivit aux *Commiſſaires de l'Amirauté*, pour leur faire ſavoir; *Qu'après pluſieurs ordres ci-devant donnés, Sa Majeſté avoit appris avec ſurpriſe que ſes bons Amis les* Etats Généraux *ſe plaignoient de l'inobſervation du* Traité de Commerce & de Navigation *de l'année* 1746, *fait entre eux & la* Grande Bretagne; *Que l'intention du* Roi *étoit, que les Sujets de la* République *ne fuſſent troublés en aucune manière dans leur Commerce & leur Navigation, tant qu'ils ſe tiendroient dans les bornes preſcrites par ce Traité: Que Sa Majeſté requéroit les* Commiſſaires de l'Amirauté *d'examiner les cas dont on ſe plaignoit; de faire rendre, autant qu'il ſeroit poſſible, les Vaiſſeaux arrêtés & détenus; de renouveller les ordres qu'ils avoient déja donnés à ce ſujet; & d'y ajouter, que ceux qui ne s'y conformeroient pas encourroient l'indignation de Sa Majeſté.* Les *Commiſſaires de l'Amirauté* agirent en conſéquence de cette Lettre; &, leurs ordres n'aiant pas été partout bien exécutés, ils en envoïèrent dans le mois de Novembre de nouveaux à *Port-Mahon*, touchant la conduite que les Capitaines des Vaiſſeaux de Ordre du Roi & des Commiſſaires de l'Amirauté, de ne point attaquer en Mer les Vaiſſeaux Hollandois, &c. Mars.

Guerre & les Armateurs devoient tenir à l'égard des *Vaiſſeaux Hollandois*. Ils leur enjoignirent très expreſſément *d'obſerver avec la dernière exactitude les Traités qui ſubſiſtoient entre le* Roi *& leurs* Hautes-Puiſſances *rélativement au Commerce & à la Navigation des Sujets reſpectifs, avec défenſe de maltraiter ceux de la* République de Hollande, *ou de leur donner le moindre juſte ſujet de plainte, ſous peine d'être caſſés & punis arbitrairement ſelon l'exigence des cas.* Ils écrivirent en même tems aux Officiers de l'Amirauté qui reſidoient à PORT-MAHON, *de communiquer ces ordres au S.* Deſagulier *Conſul de la* Nation Hollandoiſe, *& d'avoir ſoin qu'ils fuſſent ponctuellement executés, afin qu'il ne fût fait aucun tort aux Maîtres ni aux Equipages des Vaiſſeaux de cette Nation. comme auſſi de rendre à un* Navire Hollandois, *que l'on retenoit à* Port-Mahon, *la liberté de ſe retirer quand le Capitaine le jugeroit à propos.*

Le Vice-Amiral Leſtock eſt jugé & fait Amiral; Le Vice Amiral Matthews eſt condamné. 14 Juin; 2 Novembre.

Le 14 de Juin, le Conſeil de Guerre de Marine aſſemblé à *Deptford*, mit fin au Procès, intenté, ſur pluſieurs plaintes du Vice-Amiral *Matthews*, contre le Vice-Amiral *Leſtock*, à l'occaſion du *Combat de Toulon*, & pour lequel le *Roi* avoit, à la prière du Parlement de 1744, ordonné que le Conſeil de Guerre s'aſſembleroit. Il fut dit par la Sentence; *Qu'il paroiſſoit au Conſeil que les faits ſur leſquels on avoit fondé l'accuſation contre cet Officier, étoient deſtitués de fondement: Que les Dépoſitions des Témoins, que l'on avoit produits pour conſtater ces faits, n'étoient pas ſuffiſantes, & que, comme un grand nombre tendoient pluſtôt à réfuter les Accuſations, qu'à confirmer ce que leurs Chefs expoſoient, les Dépoſitions des Témoins produits par le Priſonier détruiſoient entièrement ce qu'on avoit allégué contre lui: Qu'en conſequence, le Conſeil le déchargeoit unanimement des accuſations intentées contre lui & l'en aquitoit honorablement.* Quelques jours après, ce Vice-Amiral fut déclaré Amiral de l'*Eſcadre-Bleue*. De ce que le Conſeil de Guerre lui fut favorable, on préſume aiſément qu'il ne dût pas l'être au Vice-Amiral *Matthews*. Après deux mois emploiés à l'examen de ſon Procès, le Conſeil de Guerre s'aſſembla le 2 de Novembre à *Deptford*, & lui prononça ſa Sentence, par laquelle il le déclaroit *incapable de ſervir le Roi*. Cet Officier pria le Conſeil de lui donner une copie des Procèdures faites contre lui: mais on lui répondit qu'il falloit s'adreſſer aux *Commiſſaires de l'Amirauté* pour en obtenir la permiſſion.

Retour des Flottes Marchandes de Portugal, &c. d'Amerique; des Indes Orientales & de Ruſſie. 14, 29 Juillet; Août; Septembre; Octobre.

Le 14 de Juillet, la Flote Marchande venant d'*Oporto*, de *Liſbone* & du *Détroit*, au nombre de 65 Bâtimens, arriva aux *Dunes* ſous l'eſcorte de deux Vaiſſeaux de Guerre, ſans avoir couru de riſque. Le 29 du même mois, une autre Flote Marchande de 50 Navires aborda à *Falmouth*, revenant d'*Antigoa*, de *Saint-Chriſtophle* & de *La Barbade*. Elle avoit été 40 jours à faire la traverſée, avec deux Vaiſſeaux de Guerre qui la convoïoient. Quarante-cinq autres Navires Marchands, partis de

La Jamaïque sous l'Escorte de 2 Vaisseaux de Guerre, arrivèrent aux *Dunes*, aiant à bord 300 mille Livres Sterling. Dans le mois d'Août, la pluspart des Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, convoïés par 2 Vaisseaux de Guerre, & la Flote envoïée par la *Compagnie de Russie* dans la *Mer Baltique*, arrivèrent, les premiers aux *Dunes* après avoir relâché quelques tems à *Gallwai* en *Irlande*; & la seconde à *Yarmouth*, après être partie du *Sund* le 18 de Juillet. Il revint encore en Octobre sous l'Escorte de 2 Vaisseaux de Guerre, une autre Flote Marchande de la *Mer Baltique*. Passons aux Escadres qui furent euvoïées en Mer cette année.

Le 16 de Mars, le Vice-Amiral *Medley* sortit de *Port-Mahon* avec 15 Vaisseaux de Guerre, pour aller croiser devant *Cartagène* & bloquer le Port, afin d'empêcher l'*Escadre Espagnole* d'en sortir.

Escadre commandée par le Vice-Amiral Medley.

16 Mars, &c.

Le 3 de Mai, l'*Amirauté* fut avertie qu'une Escadre de 30 Vaisseaux, partie de *Brest*, avoit paru à l'entrée de *La Manche*. Le 15, le Vice-Amiral *Martin* mit à la voile de *Plymouth*, avec 9 Vaisseaux de Guerre, dont 2 de 90 Canons, 2 de 70, 3 de 60, 1 de 50 & 1 de 40, pour aller croiser dans *La Manche* vers le *Sud*. Il y vit 6 *Vaisseaux de guerre François* à la hauteur du Cap *Lizard*. Le 31, on fit partir de *Plymouth* 6 Vaisseaux pour l'aller renforcer à l'entrée de *La Manche*; & le même jour l'*Amirauté* reçut une Lettre de lui, par laquelle elle apprit que l'Escadre de *Brest* étoit encore à *Rochefort*, où 8 *Vaisseaux de guerre Espagnols* l'avoient jointe. Il revint ensuite à la Rade de *Sainte Hélène*, où l'on le renforça de 2 Vaisseaux, l'un de 90 Canons & l'autre de 70, qui partirent de *Spithead* le 11 de Juin. Il revint le 17 de Juillet à *Plymouth*, avec 9 de ses Vaisseaux, les autres étant allés chercher des Vivres en *Irlande*.

Escadre de Brest dans la Manche; Escadre commandée par le Vice-Amiral Martin qui lui est opposée, &c.

15 Mai, &c.

L'Amiral *Lestock*, après avoir été jugé, ne tarda pas à se voir de l'Emploi. Le 30 de Juillet, il arbora son Pavillon à *Portsmouth*, & le 12 d'Août, il mit à la voile de *Spithead*, avec tous les Bâtimens de transport & les Navires Marchands assemblés dans cette Rade, lesquels il devoit escorter avec son Escadre composée de 9 Vaisseaux de Guerre, d'une Galiote à Bombes & d'un Brûlot. De ses Vaisseaux de guerre, 2 étoient de 90 Canons, 1 de 80, 3 de 60, & 3 de 40. On le croïoit chargé d'une Expédition secrète. Le 4 de Septembre, il partit de la Rade de *Sainte-Hélène*; &, après avoir été vu le 6 entre l'Ile de *Wight* & *Saint-Albans*, il relâcha le 9 à *Plymouth* sur un ordre qu'il avoit reçu de la Cour de revenir avec sa Flote, & de se joindre à l'Amiral *Anson*. Celui-ci, parti le 7 du même Port pour aller croiser dans *La Manche* avec 7 Vaisseaux de guerre & 1 Brûlot, y revint le 11. Il avoit avec lui 2 mille Hommes de débarquement, & l'Amiral *Lestock* en avoit 5 mille. Deux Bataillons des Gardes à pied partirent le même jour, 11,

Escadres sous le commandement de l'Amiral Lestock & de l'Amiral Anson.

13 Juillet, &c.

III. MARINE.

de *Londres* pour ſe rendre à *Plymouth*. Comme les Officiers avoient ordre de ne point prendre de Chevaux avec eux, on crut dans le Public qu'il s'agiſſoit de tenter une déscente ſur les Côtes de *France*, & que les 2 Amiraux avoient été rappellés pour aller ſoutenir cette entrepriſe. Le 16, l'Amiral *Anſon* repartit avec ſes 7 Vaiſſeaux de guerre & 1 Brûlot, & fit voile vers l'*Oueſt*. Le 21, les deux Bataillons des Gardes à pied & les autres Troupes s'embarquèrent à *Graveſend* pour *Plymouth*. Les Soldats, en allant à bord, témoignèrent leur contentement par des acclamations réitérées de *Vive le Roi & la Famille Roïale! Vive le Duc de Cumberland!* Ce Prince étoit préſent à leur embarquement & leur fit diſtribuer une ſomme conſidérable. Le 1 d'Octobre, l'Amiral *Leſtock* remit à la voile, après avoir pris ſur ſon bord pluſieurs Pilotes qui connoiſſoient les Côtes de *France* & particulièrement celles de *Bretagne*. Nous verrons ailleurs ce que ces préparatifs produiſirent. Le 4 de Novembre, l'Amiral *Leſtock* revint des Côtes de *Bretagne* à *Spithead* avec 7 Vaiſſeaux de guerre; & le 9, l'Amiral *Anſon* ramena ſon Eſcadre à *Plymouth*. Il en repartit le 20 pour aller croiſer. Il eſſuïa le 15 de Décembre à 50 lieues environ à l'*Oueſt* du Cap *Lizard* une tempête, qui maltraita beaucoup pluſieurs de ſes Vaiſſeaux dans leurs Mâts & dans leurs Agrès. Deux furent obligés de gagner le Port de *Liſbone*. Un autre arriva le 16 à *Plymouth* en très mauvais état.

Mort des Amiraux Haddock & Davers. 7 Octobre, &c.

Le 7 d'Octobre, le S. Nicolas *Haddock*, Vice-Amiral de l'*Eſcadre-Bleue* mourut. A peu près dans le même tems mourut auſſi l'Amiral *Davers*, qui commandoit les Forces Navales en *Amérique*; & dans le mois de Décembre l'Amiral *Bing* partit pour aller lui ſuccéder.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

IV. Les Dividendes des Actions des différentes Compagnies furent les mêmes que les années précédentes, à l'exception de ceux de la *Compagnie du Sud* qui furent augmentés d'un quart. Le 2 de Janvier, les Intéreſſés de la Compagnie de la BANQUE tinrent une Aſſemblée générale, dans laquelle, après quelques débats, ils réſolurent, *d'autoriſer les Directeurs à dreſſer un Plan pour la converſion en Annuités à 4 pour cent de la Somme de 986 mille Livres Sterling, prêtée au Gouvernement à 3 pour cent, & aſſignée ſur le produit des Droits de Licence pour la vente des Liqueurs fortes; & pour leur donner pouvoir de créer de nouvelles Actions pour une pareille Somme, afin que par ce moïen on fût en état de prêter encore au Gouvernement un million Sterling, qui ſeroit aſſigné ſur les Taxes du Malt & des Terres, & dont l'intérêt n'excéderoit pas 4 pour cent.* Ces Réſolutions furent confirmées dans une autre Aſſemblée du 21, laquelle autoriſa les Directeurs à s'engager pour mille Livres Sterling dans la Souſcription propoſée par le Lord Maire, en faveur des Soldats emploïés contre les Rebelles. Un des jours de ce Mois, on conduiſit à la *Banque* 14 Chariots chargés de l'Argent

Création de nouvelles Actions & d'Annuités, &c. 8, 21 Janvier.

Argent pris ſur un Vaiſſeau François. Janvier.

ANNE'E M. D. C C. X L V. I.

IV. BANQUE, & COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.*

gent trouvé ſur un *Vaiſſeau François* pris au *Cap-Breton*, où il avoit relâché, venant de la *Mer du Sud*. En Février; le 9, il fut réſolu dans une Aſſemblée générale; *Que les Propriétaires des Actions paieroient* 10 *pour cent d'augmentation ſur leur Capital, en deux fois; le* 11 *de Mars, & le* 8 *d'Avril ſuivant*. Le 1 de Septembre, une autre Aſſemblée générale arrêta; *Que comme quelques-uns des Propriétaires d'Actions n'avoient pas païé les* 10 *pour cent demandés par les Réſolutions du* 9 *de Février, les Directeurs ſeroient autoriſés à vendre une partie du Capital de ces Propriétaires, proportionnée aux* 10 *pour cent.*

Augmentation du X Capitale des Actions. 9 Février.

Nouvelle Réſolution au ſujet des 10 pour cent. 1 Septembre.

Le 20 de Mars, la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES réſolut dans une Aſſemblée générale, *de païer 4 pour cent d'intérêt de toutes les Obligations de la Compagnie à l'exception de celles dont on avoit arrêté le remboursement*. Le 6 d'Octobre une autre Aſſemblée générale établit un Committé de 7 perſones, pour travailler à l'examen des Statuts de la Compagnie.

Comp. des Indes Orientales. Intérêt des Obligations de la Compagnie. 20 Mars. Committé pour l'examen des Statuts. 6 Octobre.

V. Vers la fin de Juillet, les *Indiens* firent une invaſion dans le Comté d'*Albanie*, Province de la Colonie de la NOUVELLE-ECOSSE, & brulèrent environ 100 Maiſons à *Hoſier* & à *Sanckajac*.

V. COLONIES. *Nouvelle-Ecoſſe.* Invaſion des Indiens dans le Comté d'Albanie. Juillet.

Dans les mois de Mai & de Juin la *Colonie d'*ANTIGOA manquoit de beaucoup de choſes néceſſaires, à cauſe du grand nombre de Priſes que les *Vaiſſeaux de guerre François* & les Armateurs de *La Martinique* avoient faites dans ces Mers-là, même à la vue d'*Antigoa*.

Antigoa. Embaras de cette Colonie. Mai, Juin.

En JUIN; les *François* & les *Indiens* firent une incurſion ſur les frontières de la NOUVELLE-YORCK, & détruiſirent un Village appellé *Saoutogo*, lequel étoit habité par une trentaine de Familles.

Nouvelle-Yorck. Incurſion des François & des Indiens. Juin.

En MAI; le Gouvernement de la NOUVELLE-ANGLETERRE réſolut de lever 5 mille Hommes de Troupes de Terre, pour ſa défenſe. Les Colonies de *Rhode-Iſland*, de la *Penſilvanie* & de *La Virginie* imitèrent cet exemple, & réſolurent dans le même tems de mètre un pareil nombre de Troupes ſur pied, pour être en état de s'oppoſer à l'Ennemi commun. Elles réſolurent auſſi d'unir une partie de leurs Forces à celles de la *Nouvelle-Angleterre*, pour faire enſemble une Expédition dans *Le Canada*. La *Nouvelle-Yorck* arma 10 mille *Européens* & 500 *Indiens* pour le même ſujet. La Province de la *Nouvelle-Angleterre* emprunta pour cet effet 60 mille Livres de la Monoie du Païs; & les Provinces de *Rhode-Iſland*, de *Jerſey* & de *Penſilvanie*, s'engagèrent de fournir 6 mille 600 Livres. Mais le mois ſuivant ce projet fut abandonné parce que leurs Troupes ne purent pas arriver à tems, & que d'ailleurs, ſur l'avis que l'on eut qu'un Corps de quelques mille *François* & *Indiens* s'aſſembloit à *Menis* & ſembloit avoir deſſein d'attaquer *Annapolis-Roïale*, on fut obligé, dans la *Nouvelle-Angleterre*, de prendre des meſures pour la défenſe de

Nouvelle-Angleterre. Réſolution de lever des Troupes, imitée par les Colonies de la *Nouvelle-Yorck*, de *Rhode-Iſland*, de la *Penſilvanie*, & de la *Virginie*. Mai. Projet ſur le Canada abandonné, repris & abandonné de nouveau. Juin, Juillet & Août.

V. COLONIES. *Nouvelle-Angleterre.*

ANNE'E MDCCXLVI.

cette Place & de tout le Païs. Au commencement d'Août, on reprit le projet auquel on avoit renoncé, & le 12, les Bâtimens de transport chargés de Troupes, de Provisions & de Munitions étoient prêts à mètre à la voile pour aller faire une décente dans *Le Canada*: mais on fut encore obligé de renoncer à ce dessein. Une *Escadre Françoise*, commandée par le Duc d'*Anville*, se promenoit dans ces Mers, & s'étant arrêtée quelque tems sur les Côtes d'*Acadie*, elle ne permit pas aux *Anglois* des Colonies, de risquer de se mètre en Mer avec leurs petits Bâtimens. En Octobre; un *Empereur* & 2 *Rois* avec environ 100 Guerriers de la Nation des *Indiens*, appellée *Creck* & limitrophe des Etablissemens des *François* près de *La Floride*, vinrent à *Charles-Town*, pour renouveller les Traités de Paix avec le Gouverneur & la Régence de la *Nouvelle-Angleterre*; ce qui fut aussi-tôt conclu.

Traités renouvellés avec les Crecks. Octobre.

La Jamaïque. Vaisseaux pris par les Espagnols. Janvier.

Dans les premiers jours de Janvier, les *Espagnols* s'emparèrent de 5 Vaisseaux de LA JAMAÏQUE, qui alloient trafiquer en fraude sur la *Côte Espagnole*, & dont la Cargaison étoit estimée 100 mille Livres Sterling. Par des Lettres datées de *La Jamaïque* le 25 de MARS, on apprit à *Londres*, dans le courant de Mai, qu'on avoit su depuis peu par un Vaisseau venant de *Cartagène*, qu'on avoit appris dans cette Ville par des Lettres de *Lima*, que le Chef d'Escadre *Burnet* étoit arrivé dans la *Mer du Sud* avec les Vaisseaux qu'il commandoit, & qu'il s'y étoit rendu maître de 4 *Vaisseaux Espagnols*, sur lesquels il avoit trouvé 8 millions de Pièces de 8.

Voïage du Chef d'Escadre Burnet dans la Mer du Sud, où il fait une prise considérable sur les Espagnols.

Iles sous le Vent. Leur fâcheuse situation.

Pendant cette année, les ILES SOUS LE VENT souffrirent beaucoup faute de Provisions. Elles avoient une très grande quantité de Sucre prêt à être transporté; & qu'elles ne pouvoient embarquer, parce que les *François* s'étoient emparés de presque tous leurs Vaisseaux.

Le Cap-Breton. Ingenieurs, Canoniers & Bombardiers envoïés au Cap Breton. Mai.

Dans le courant du mois de Mai, le Gouvernement d'*Angleterre* ordonna que l'on embarquât 140 Ingenieurs, Canoniers & Bombardiers, commandés par un Capitaine, un Capitaine-Lieutenant & plusieurs Lieutenans, pour envoïer au CAP-BRETON, & servir pour une Expédition dans *Le Canada*. Le 4 & le 5 de Juin, on embarqua, à *Spithead* & à *Portsmouth*, un grand nombre de *Soldats Anglois* avec un Régiment de Montagnards d'*Ecosse*, pour le même endroit. Cinq Vaisseaux de guerre furent destinés à les escorter. Toute la Flote mit à la voile, de *Sainte-Hélène*, le 5 de Juillet. Elle arriva, dans le courant du mois d'Août, au Port de *Louisbourg*, où le Chef d'Escadre *Knowles*, étoit avec 10 Vaisseaux de guerre. Au moïen de l'arrivée de ces Troupes & des Provisions, de différentes sortes, que la Flote avoit apportées, la Garnison de *Louisbourg* se trouva forte de 2 mille Hommes de Troupes règlées, & la Place pourvue de tout ce qu'il falloit pour une longue & vigoureuse défense.

Troupes pour le même endroit. 4, 5 Juin; 5 Juillet.

ANNÉE MDCCXLVI.

VI. Guerre sur Mer.

VI. Le 7 de Juillet, le S. de *La Bourdonnaye*, parti de l'Ile de *Bourbon* le 4 de Mars, arriva à la Côte de *Coromandel* avec une Eſcadre compoſée d'un Vaiſſeau de Ligne de 60 Canons & de 8 Frégates, dont une de 36 Canons, 3 de 34, 1 de 30, 2 de 28 & 1 de 26. En arrivant, il eut, à la pointe du jour, connoiſſance de 6 *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, dont 1 de 64 Canons, 1 de 54, 2 de 50, 1 de 40 & 1 de 20. Quoique les *Anglois* euſſent l'avantage du Vent, ils n'attaquèrent que l'après-midi. L'action commença vers les 4 heures & demie, & ne finit qu'à la nuit après un feu également vif. L'*Eſcadre Françoiſe* ſe tint à la cape pendant toute la nuit, croïant que le Combat recommenceroit avec le jour : mais les *Anglois*, après avoir reſté quelque tems en préſence, aiant profité de l'avantage du Vent pour faire fauſſe route, le S. de *La Bourdonnaye* prit le parti de ſe rendre à *Pondichery*, où il arriva le 9. Il y apprit que les *Anglois* étoient allés ſe rafraîchir dans un Port de l'Ile de *Ceylan*, & remit à la voile pour les aller combattre. Le 17 d'Août, il découvrit leur Eſcadre à *Negapatan*, & lui donna la chaſſe juſqu'à la nuit, ſans pouvoir l'atteindre. Le lendemain, il s'en falut peu qu'il ne les ſurprît à l'ancre : mais le vent aiant changé, il ne put engager le Combat. Le 19, ils s'éloignèrent de la Côte ; & l'avantage du Vent étant pour eux, les *François*, qui les auroient inutilement pourſuivis, retournèrent le 21 à *Pondichery*. Pendant que le S. de *La Bourdonnaye* y ſejournoit pour rétablir ſa ſanté, il envoïa ſon Eſcadre croiſer ſur *Madraſſ*, d'où elle ramena deux priſes. Il en reprit le commandement le 13 de Septembre ; &, le 14, il fit décendre une partie de ſes Troupes près de *Coublon*, ſitué environ à 5 lieues de *Madraſſ*. Du 15 au 17, le reſte des Troupes débarqua entre cette Place & *Saint Thomé*, & pluſieurs Bateries de Canons & de Mortiers aiant été promtement élevées & bien ſervies, le S. *Morſe*, Gouverneur de *Madraſſ*, qui les voïoit ſecondées de l'Artillerie des Vaiſſeaux, ſe rendit ce même jour, 27, à diſcretion, ſur la promeſſe que le S. de *La Bourdonnaye* lui fit de convenir du rançonement, & des conditions auxquelles la Place ſeroit exemte du Pillage. Quelques jours après, il fut convenu ; *Qu'il ſeroit païé à la* Compagnie des Indes *de France 11 cens mille Pagodes d'or, & qu'on en donneroit en outre 500 mille en Marchandiſes & Munitions de guerre & de bouche.* Comme il ſurvint des difficultés pour l'exécution des conditions, le S. de *La Bourdonnaye*, craignant que ſon Eſcadre n'eut trop à ſouffrir ſur cette Côte, où un coup de Vent avoit fait périr un de ſes Vaiſſeaux, leva l'ancre le 23 d'Octobre. Les Troupes entrées dans la Place, y reſtèrent aux ordres du S. *Deſpremenil*, que le S. *Dupleix*, Commandant Général des *Etabliſſemens François* dans les *Indes*, avoit envoïé à *Madraſſ* chargé de ſes pouvoirs, pour y commander & faire exécuter les conditions du rançonement.

Dans les Indes Orientales ; Actions du S. de La Bourdonnaye. 7 Juillet ; 17, 19, 21 Août ; 14, 14, 15, 17 Septembre ; 23 Octobre, &c.

VI. Guerre sur Mer.

Année MDCCXLVI.

Combats du Chevalier de Conflans contre des Eſcadres Angloiſes. 14, 15, 16, 17, 24 Août; 29 Octobre.

Le Chevalier de *Conflans* Capitaine de Vaiſſeau, aiant eſcorté, avec une Eſcadre de 2 Vaiſſeaux de ligne & de 2 Fregates, un Convoi parti de l'Ile d'*Aix*, & conduit à *La Martinique* les Navires deſtinés pour cette Ile, s'étoit rendu à *Saint-Domingue* avec le reſte de la Flote. Le 14 d'Août, comme il alloit de la Côte de l'*Oueſt* de cette Ile à la Côte du *Nord*, il découvrit une *Eſcadre Angloiſe* compoſée d'un Vaiſſeau de 80 Canons, de 2 de 70, d'un de 60 & d'un de 40, outre pluſieurs Corſaires répandus le long de la Côte. Il jugea, par la manœuvre des *Anglois*, qu'ils ſe préparoient au Combat: mais, comme ils n'approchoient pas, il força de Voiles contre eux, & les aiant éloignés de la Flote qu'il eſcortoit, il continua ſa route pendant la nuit. Le lendemain, les 5 *Vaiſſeaux de guerre Anglois* reparurent, & prirent chaſſe pendant toute la journée, le Chevalier de *Conflans* ſe contentant de les écarter, en couvrant ſa Flote. Le 16, ils firent la même manœuvre, & comme il étoit clair qu'ils ne cherchoient qu'à ſéparer la *Flote Françoiſe*, le Chevalier de *Conflans* alla les attaquer. Comme le Vaiſſeau qu'il montoit étoit le meilleur voilier, il les joignit le premier, & combatit ſeul, pendant plus de 3 quarts d'heure, leurs trois plus gros Vaiſſeaux. Les deux autres commençoient à faire feu, lorſque l'autre Vaiſſeau de Ligne de l'*Eſcadre Françoiſe* fut à portée de partager le combat. Le feu des *François* fut ſi vif & ſi bien ſervi, qu'à 9 heures du ſoir les *Anglois*, ne pouvant plus tenir, ſe retirèrent à force de voiles. Les Frégates n'eurent point de part à cette Action, & furent occupées, pendant qu'elle dura, à couvrir la Flote contre les Corſaires. Comme il n'eut pas été prudent de l'abandonner, le Chevalier de *Conflans* ne pourſuivit pas les *Anglois*. Il fit réparer pendant la nuit les manœuvres de ſes deux Vaiſſeaux de ligne, dans l'intention de recommencer le combat le lendemain: mais l'*Eſcadre Angloiſe* avoit été ſi maltraitée, qu'on ne la revit que le 20. Les *François* voulurent inutilement l'attaquer ce jour là & les ſuivans juſqu'au 24, que ſe trouvant vis à vis de la Rade du *Cap*, lieu de leur deſtination, ils y entrèrent ſans avoir pu approcher les Ennemis. Le lendemain du combat, le Chevalier de *Conflans* s'empara d'un *Corſaire Anglois*. Le 29 d'Octobre, comme il revenoit de *Saint-Domingue* en *France*, il rencontra une *Flote Angloiſe* eſcortée par 2 Vaiſſeaux de guerre. Il attaqua ces derniers, & en prit un de 56 Canons. Le mauvais tems l'empêcha de pourſuivre l'autre. Il prit auſſi quelques Navires de la Flote & revint à *Breſt* avec ces Priſes & d'autres qu'il avoit faites dans le cours de ſa Navigation.

Combat du S. DuBois de La Mothe contre une Eſcadre Angloiſe. 29, 30 Novembre.

Il y eut encore cette année un autre Combat dans ces Mers. Un Convoi, parti des Ports de *France* le 6 d'Octobre, ſous le commandement du S. *Du Bois de La Mothe* Capitaine de Vaiſſeau, étant arrivé, le 28 de Novembre, devant le *Fort-Roïal* de *La Martinique*, le Comman-

dant y fit entrer les Navires deſtinés pour cette Ile & continua ſa route pour *Saint-Domingue* avec le reſte de la Flote. *Le lendemain à 8 heures du matin*, dit une GAZETTE (1), *il apperçut quatre Vaiſſeaux au vent, qui venoient à toutes voiles ſur lui. Comme il n'avoit alors que le Vaiſſeau* le Magnanime *de 74 Canons & la Frégate* l'Etoile *de 40 Canons, il fit ſignal à toute la Flote de forcer de voiles avec la Frégate. Il mit en même tems en panne pour arrêter les Vaiſſeaux ennemis à meſure qu'ils approcheroient; & ce ne fut que quand tous les Navires Marchands & la Frégate furent paſſés de l'avant, qu'il fit ſervir ſous les deux Huniers ſur le ton. Deux des Vaiſſeaux ennemis l'aiant approché, il tira ſes Canons de retraite ſur eux Ils y répondirent par leurs bordées & le combatirent tout de ſuite par les hanches. Le S.* Du Bois de La Mothe *s'apperçut dans cette conjoncture que pluſieurs Navires de la Flote s'étant ébranlés, ſe trouvoient expoſés à tomber entre les mains des Ennemis. Il prit ſur le champ le parti d'attirer ſur lui ſeul la chaſſe des quatre petits Vaiſſeaux ennemis. Les manœuvres qu'il fit dans cette vue lui réuſſirent; & après avoir fait arriver tous les Bâtimens, qui reſtoient avec lui, il donna ordre à la Frégate de les ſuivre, afin de les mettre à couvert des Corſaires qu'ils pourroient rencontrer aux Atterrages de* Saint-Domingue, *où il leur indiqua un rendés-vous. Il ne s'occupa plus que de ſe défendre contre les Vaiſſeaux ennemis, de telle ſorte que ſa Flote eut aſſés de tems pour ſe ſauver. Il redoubla ſon feu contre les Bâtimens qui le canonoient; & il les força enfin, à 3 heures après minuit, de tenir le vent, pour s'éloigner & attendre les 2 autres. Le 30 de Novembre au matin, ils reparurent tous quatre. Il n'y en eut encore que 2 qui purent l'approcher; & ceux-ci ſe tinrent à une certaine diſtance juſqu'à 4 heures après midi, que, voiant que les 2 autres ne pouvoient pas ſe joindre à eux pour attaquer le* Magnanime, *ils ſe déterminèrent à quitter la chaſſe. C'eſt ainſi que le S.* Du Bois de La Mothe, *avec ce ſeul Vaiſſeau, par l'habileté & la hardieſſe de ſes manœuvres, a ſauvé ſa Flote contre 4 Vaiſſeaux, dont un étoit de 80 Canons, 2 de 60 & l'autre de 50. Il continua ſa route pour le rendés-vous qu'il avoit donné à ſa Flote ſur la Côte de* Saint-Domingue. *Sur ce qu'il avoit remarqué que pluſieurs Navires s'étoient diſperſés, il règla ſa Navigation de manière à pouvoir rallier ceux qui ſe rencontreroient dans les Parages par où il devoit paſſer; & il en rallia en effet 25, avec leſquels il entra au* Cap. *A l'égard des autres, ils ſe ſont rendus avec la Frégate* l'Etoile *dans d'autres Ports de* Saint-Domingue, *à l'exception de 3 qui ont été pris par les Corſaires ennemis ſur la Côte du* Sud *de cette Ile, & de 3 autres dont on n'avoit point eu de nouvelles & qui étoient attendus.*

Les ſuccès de l'année précédente, en *Italie*, en promettoient de plus conſidérables encore pour celle-ci : mais les choſes y changèrent bien de face. EN ITALIE.

(1) GAZETTE de PARIS de 1747. p. 107.

VI. GUERRE EN ITALIE.

ANNÉE MDCCXLVI.

Avantages des Gènois sur les Piedmontois, &c. Janvier

Vers la fin de Janvier, un *Détachement Piedmontois* aiant attaqué le Poste de *Castel-Franco* sur les Hauteurs de *San-Remo*, la *République de Gènes* y fit marcher 2 mille Hommes, qui forcèrent ce Détachement à prendre la fuite, & s'emparèrent ensuite du Bourg de *Pigna*, qu'ils pillèrent après en avoir chassé 400 Hommes qui le défendoient. A peu près dans le même tems, il arriva à *Gènes* 20 Bâtimens venant de *Naples*, de *Catalogne* & de *Provence*, chargés de Troupes, d'Artillerie, de Munitions de guerre & de Vivres de différentes sortes.

Guastalla, Borsello, Gualterio, Castelnuovo, Regio, &c. se soumètent au Roi d'Espagne; Siége du Chateau de Milan, &c. Fevrier.

En Février, le Comte de *Gages* étant parti de *Milan* avec un Corps considérable de Troupes pour chasser les *Autrichiens* du *Novarois*, les força de se retirer précipitament après qu'ils eurent jeté quelques Troupes dans *Novare*. Leur retraite mit les *Espagnols* en état de s'emparer, le 13, de *Guastalla*, de *Borsello* & de *Gualterio*. *Castelnuovo*, *Regio* & plusieurs autres Postes se soumirent en même tems au *Roi d'Espagne*. Environ dans le même tems, l'*Infant Don* PHILIPPE fit ouvrir la Tranchée devant le Château de *Milan*, dont il falut bientôt après lever le Siége. Avant la fin du mois, 20 *Bâtimens Espagnols* arrivèrent, partie à *Gènes*, partie à *Savoue*. Ils avoient à bord 2 mille Hommes de recrue pour l'Armée de l'*Infant*.

Asti pris par le Roi de Sardaigne; Don Philippe abandonne Milan & va à Pavie; les Autrichiens reprennent Guastalla & Cazal, & investissent Parme; Mesures pour secourir cette Place. Mars.

Le *Roi de Sardaigne*, qu'une tentative inutile sur *Asti* n'avoit pas détourné du dessein de recouvrer cette Place, rassembla ses Quartiers au commencement de Mars; & faisant penser aux *Espagnols* & aux *François*, par différentes dispositions & des marches faites en conséquence, qu'il vouloit jeter du secours dans le Château d'*Alexandrie*, dont la Garnison manquoit de Vivres, il s'empara du Pont par lequel la *Garnison Françoise* d'*Asti* conservoit sa communication avec l'Armée commandée par le Maréchal de *Maillebois*, dont le Quartier général étoit à *Valence*. Ensuite il se porta devant *Asti*, dont il forma l'investissement le 5. Le Marquis de *Montal*, qui commandoit dans cette Place, fut obligé de se rendre Prisonier de guerre avec la Garnison. Cet évènement, & les différentes dispositions des Ennemis obligèrent *Don* PHILIPPE à quiter *Milan* pour se rendre à *Pavie*, où il arriva le 20, après avoir fait transporter dans cette Ville son Artillerie, ses Magasins, & ses Hôpitaux. Son Armée campa dans le *Pavésan*, en appuïant sa gauche au *Tesin*. Le 27, le Général *Nadasty* se rendit maître du Pont de *Beccanella*, sur le *Crossollo*, malgré la vigoureuse résistance de 300 *Espagnols* qui le gardoient. Cet avantage mit le Comte de *Brown* en état d'investir le même jour la Ville de *Guastalla*, que le Comte *Caraffa*, qui y commandoit, fut obligé de rendre le lendemain, parce que le Marquis de *Castellar*, aiant fait avancer 3 mille Hommes pour secourir cette Place, n'avoit pu réussir dans son projet. Le Général *Nadasty* avoit marché au devant avec un Détachement considérable; & les *Espagnols*, après une action très vive,

aiant été obligés de ſe retirer, les *Autrichiens* les avoient pourſuivis juſqu'à *Borſello*, ſans pouvoir leur faire beaucoup de mal, parce qu'ils tournèrent tête de tems en tems & que la vivacité de leur feu mit pluſieurs fois les Huſſards en déſordre. Dans le même tems, le Général *Platz* faiſoit le Siége du Château de *Cacal*, qui ſe rendit le 27; & la *Garniſon* fut priſonière de guerre. Auſſitôt après la priſe de *Guaſtalla*, le Comte de *Brown* alla former l'inveſtiſſement de *Parme* où le Marquis de *Caſtellar* étoit avec 5 mille Hommes des Troupes d'*Eſpagne*. L'*Infant* n'en fut pas pluſtôt informé, qu'il fit marcher 12 Régimens au ſecours de cette Place; & le Comte de *Gages* marcha lui-même à la tête d'un Corps conſidérable, pour le même deſſein. Ces mouvemens ſe firent dans les derniers jours de Mai, & dans les premiers du mois ſuivant.

Don Philippe marche au ſecours du Marquis de Caſtellar; Parme abandonnée; Belle retraite du Marquis de Caſtellar; Priſe de Valence; Affaires des Genois. Avril.

L'*Infant*, qui s'étoit avancé de *Pavie* juſqu'à *Plaiſance*, marcha lui-même, avec le reſte de ſes Troupes, pour ſecourir *Parme* ou favoriſer la retraite du Marquis de *Caſtellar*, s'il n'étoit pas poſſible de défendre cette Place. En effet le Comte de *Brown* aiant été renforçé d'un Corps commandé par le Baron de *Berenclau*, & devant être joint inceſſament par le Prince de *Lichteinſtein*, à la tête de toutes les Troupes qu'il avoit pu tirer de *Pizzighitone*, de *Milan* & de *Mantoue*, le Marquis de *Caſtellar* ne dut ſonger qu'à ſortir de *Parme* pour ſe joindre au Comte de *Gages*. Après avoir forcé deux Poſtes, où les Ennemis firent une perte conſidérable, il laiſſa 400 Hommes dans le Château de *Parme*, & ſes malades dans la Ville; &, la nuit du 19 au 20, il ſe mit en marche pour aller joindre le Comte de *Gages*. Les Ennemis, avertis de ſon deſſein, prirent toutes les précautions imaginables pour lui couper ſa retraite: mais ſes Troupes, auſquelles il avoit défendu de faire feu ſans un ordre exprès, ſe firent jour par tout la Baïonète au bout du Fuſil, & n'eurent que 300 Hommes de tués, en paſſant au travers du Camp des Ennemis, qui firent une perte bien plus conſidérable. Le Marquis de *Caſtellar* prit ſa route par *Pontremole* & par *Sarzanne* où il arriva le 28, & paſſa la *Magra* ſans obſtacle. Le Comte de *Gages* avoit dans le même tems remonté le *Taro* du côté oppoſé à celui que les Ennemis occupoient; & les deux Généraux s'étant joints, ils ſe rapprochèrent du Camp de *Don* PHILIPPE, qui s'étendoit depuis *Borgo San-Donino* juſqu'à *Gibello* où étoit le Quartier Général. Les 400 Hommes laiſſés dans le Château de *Parme*, ne pouvant y tenir longtems, ſe rendirent Priſoniers de guerre le 22. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, un Corps conſidérable d'*Autrichiens*, commandé par le Général *Groſſ*, s'étant avancé à *Godogno*, Bourg du Duché de *Milan*, avec de l'Artillerie, le Marquis *Pignatelli* alla, avec 8 mille Hommes, les déloger de ce Poſte, qu'ils défendirent de maiſon en maiſon: mais ils furent enfin mis en déroute; eurent 6 cens Hommes

XI. GUERRE EN ITALIE.

ANNE'E MDCCXLVI.

de tués, & 2 mille 400 Priſoniers, du nombre deſquels fut le Général *Groſſ* lui-même. On leur prit auſſi 12 Canons, un Mortier, 11 Drapeaux, 1 Etendart, un grand nombre de Chevaux & tous leurs Bagages. Le *Roi de Sardaigne*, de ſon côté, fit faire le Siége de *Valence* par le Général *Leutrum*; & le Maréchal de *Maillebois*, qui depuis la priſe de *Caſal* s'étoit retiré entre *Tortone* & *Novi*, ſe mit en marche le 30 de ce mois pour faire lever le Siége de *Valence*: mais le Général *Leutrum* aiant redoublé ſes efforts pour en hâter la priſe; la Garniſon, après une vigoureuſe réſiſtance, capitula le 2 de *Mai*, & rendit la Place à condition d'en ſortir avec tous les honneurs de la Guerre, & de ne ſervir d'un an contre le *Roi de Sardaigne* & ſes Alliés.

Déclarations de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne en faveur des Rebelles de l'Iſle de Corſe.

Déclaration contraire du Roi de France.

Avril.

La *Reine de Hongrie* & le *Roi de Sardaigne* aiant, le mois précèdent, répandu dans l'Iſle de *Corſe* des Ecrits par leſquels, déclarant qu'ils prenoient ſous leur protection les Rebelles de cette Iſle, ils en exhortoient les autres Habitans à les imiter; le *Roi de France* fit remètre à diverſes Puiſſances une Déclaration, portant; *Que l'*Europe *avoit du voir avec ſurpriſe les Ecrits publiés par ordre de la* Reine de Hongrie *& du* Roi de Sardaigne, *pour promètre du ſecours aux Rebelles de l'Iſle de* Corſe: *Qu'il étoit évident que ces deux Puiſſances ne pouvoient, ſans violer les Loix de la Juſtice & le Droit des Gens, fomenter la Révolte de ces Inſulaires contre leur Souverain, avec lequel elles n'étoient point en guerre; Que les égards dus par la* Reine de Hongrie, *à la mémoire de l'*Empereur *ſon Père, rendoient encore plus condannable cette entrepriſe, odieuſe en elle-même: Que Sa* Majeſté Très Chretiène *& l'*Empereur CHARLES VI. *s'étoient engagés de concert à maintenir la* République de Gènes *dans la poſſeſſion du* Roïaume de Corſe: *Que ç'avoit été ſous la médiation de ces deux Monarques, que la tranquillité avoit été rétablie dans cette Iſle: Qu'en* 1738, *ils avoient garanti l'obſervation des Règlemens accordés alors aux* Corſes: *Que cette conſidération auroit du ſuffire pour s'oppoſer à la Rébellion, bien loin de l'entretenir; mais que la raiſon & l'équité n'étoient point écoutées, quand on vouloit ſatisfaire ſon reſſentiment & ſa vengeance: Que le* Roi de France, *bien éloigné de ſe conduire par de pareilles maximes, n'avoit jamais traité comme Ennemis déclarés les Puiſſances qui fourniſſoient des ſecours à la* Reine de Hongrie, *tandis que cette Princeſſe & le* Roi de Sardaigne *exerçoient contre les* Genois *les vexations les plus illégitimes, par la ſeule raiſon qu'ils étoient Alliés & Auxiliaires des Alliés de Sa* Majeſté Très Chretiène: *Que ces motifs l'obligeoient de donner en cette occaſion, aux* Corſes *fidèles, de nouvelles aſſurances de ſa protection, & d'aider la* République *à faire rentrer dans le devoir ceux qui, ſéduits par les* Cours de Vienne *&* de Turin, *avoient oſé qu'oſeroient s'en écarter; Que ſon intention étoit de ſoutenir, par tous les moïens convenables, l'autorité légitime de la* République de Gènes, *& de contribuer le plus promptement & le plus efficacement qu'il ſeroit poſſible,*

au

au rétabliſſement de la tranquillité, de l'ordre & de la ſubordination dans l'Ile de Corſe : *Que la fidélité de Sa* Majeſté Très Chretiène *pour ſes Alliés, ſa modération & le deſir conſtant qu'elle avoit de pacifier l'*Europe, *au lieu d'en multiplier les troubles, étoient les fondemens ſolides de la confiance que les* Corſes *dociles & ſoumis devoient mettre dans la droiture & l'équité de ſes diſpoſitions, & que ſon Trône ſeroit toujours un aſile aſſuré pour toutes les Puiſſances qui lui ſeroient unies & dont on attaqueroit les Droits & les Prérogatives.* La *République*, ſe voiant appuïée par la *Cour de France*, crut devoir publier un *Manifeſte* au ſujet des mêmes Déclarations des *Cours de Vienne & de Turin.* On diſoit dans ce *MANIFESTE*; *Que deux Ecrits publiés ſous le nom de la* Reine de Hongrie *& du* Roi de Sardaigne, *pour exciter les* Corſes *à la révolte, étoient, ſelon les apparences, fauſſement attribués à cette Princeſſe & à ce Prince : Que l'objet de ces Ecrits étoit ſi ſcandaleux, & les termes, dont on s'y ſervoit, ſi peu meſurés, qu'on ne pouvoit y reconnoître le ſtile de deux Puiſſances reſpectables : Que la* République *étoit perſuadée que déſaprouvant l'abus qu'on avoit fait de leurs noms, en cette occaſion, elles n'avoueroient point des Ouvrages auſſi préjudiciables à leur honneur, que contraires à la bienſéance & aux égards que l'on doit obſerver même pour ſes Ennemis : Qu'elle avoit vu cependant avec ſurpriſe que le nommé* Rivarola, *lequel avoit eu permiſſion, en* 1744, *de lever un Régiment dans l'Ile de* Corſe, *pour le* Roi de Sardaigne, *étant revenu dans cette Ile au mois d'Octobre de l'année précédente à deſſein de corrompre la fidélité des Habitans, avoit oſé dire hautement qu'il faiſoit cette démarche par ordre de la* Cour de Turin : *Qu'il étoit difficile de s'imaginer que le* Roi de Sardaigne *& ſes Alliés euſſent adopté des principes ſi directement oppoſés aux Droits, qui ſont les plus ſacrés parmi les Nations : Que ces Puiſſances étoient certainement fort éloignées de vouloir accorder une protection dont l'exemple étoit ſi dangereux, & de conſentir que leurs noms fuſſent mis à des Libelles, dans leſquels on ne ſe contentoit pas de blâmer la conduite que la* République *avoit tenue précédemment en gardant la neutralité; mais où l'on alloit même juſqu'à lui ſuppoſer des ſentimens d'averſion & d'envie, ſi contraires à ſa moderation reconnue, en peignant des plus noires couleurs le parti qu'elle avoit pris de joindre un corps de Troupes, avec un train d'Artillerie, à celles de* France, *d'*Eſpagne *& de* Naples : *Qu'elle avoit cependant donné des preuves ſuffiſantes de ſon impartialité, lorſqu'elle avoit accordé le paſſage ſur ſon territoire aux Troupes de la* Reine de Hongrie *& du* Roi de Sardaigne, *laiſſé ſes Ports ouverts à leurs Vaiſſeaux, & permis le paſſage des Vivres & des Munitions pour leur ſervice : Que dans la ſuite ces deux Puiſſances avoient formé le projet de la dépouiller d'une partie de ſes Etats; & qu'il n'étoit pas extraordinaire qu'elle eût contractée des engagemens avec le* Roi Très Chretien, *& le* Roi Catholique, *pour ſe garantir du danger dont elle étoit menacée : Qu'elle pouvoit auſſi ſe juſtifier aiſé-*

Manifeſte des Génois ſur le même ſujet. Avril.

VI. GUERRE EN ITALIE.

ANNÉE MDCCXLVI.

ment à l'égard des traitemens dont on l'accuſoit d'avoir uſé contre les Corſes; *& qu'elle pouvoit produire divers témoignages inconteſtables de ſa fidélité dans l'exécution des promeſſes faites aux Rebelles, en cas qu'ils rentraſſent dans l'obéiſſance; que non ſeulement elle avoit continué, mais même augmenté conſidérablement les graces qu'elle avoit accordées à ces Inſulaires; mais qu'il étoit d'autant moins néceſſaire de montrer l'inſuffiſance des calomnies avancées à ce ſujet, que ni les Auteurs de ces calomnies ni les Puiſſances dont ils empruntoient les noms, n'avoient aucun droit de s'ériger en Juges dans cette matière.*

Avantages du Maréchal de Maillebois ſur les Piedmontois; Le Marquis de Caſtellar arrive au Camp de Plaiſance; Le Prince de Lichtenſtein paſſe le Taro; Les Autrichiens chaſſés une ſeconde fois de Codogno; L'Infant demande la jonction de l'Armée Françoiſe. Mai.

Le Marêchal de *Maillebois*, n'aiant pu arriver aſſés tôt pour ſecourir *Valence*, chaſſa les *Piedmontois* de divers Poſtes qu'ils occupoient, s'empara de celui d'*Acqui*, dont il fit ſauter les Fortifications, & retourna établir ſon Quartier général à *Novi*. Il en détacha dix *Bataillons François* pour aller renforcer l'Armée de *Don* PHILIPPE, que le Marquis de *Caſtellar* avoit enfin rejoint à *Plaiſance*, en paſſant par l'Etat de *Gènes*. Sa retraite, depuis *Parme* juſqu'au Camp de l'*Infant*, fut regardée comme une des plus belles Actions de cette guerre. Il n'y perdit que 4 à 500 Hommes, quoique continuellement attaqué dans ſa marche par les Troupes qui le pourſuivoient. Pendant que les *Autrichiens* s'occupoient à cette vaine pourſuite, le Prince de *Lichteinſtein*, s'étant avancé avec le gros de ſon Armée, rejoignit le Corps de Troupes du Comte de *Brown*; &, le 9, il paſſa le *Taro* ſans éprouver aucun obſtacle de la part du Comte de *Gages*, qui s'étoit retiré dans le Camp ſous *Plaiſance*, dès qu'il avoit été joint par le Marquis de *Caſtellar*. Le Prince de *Lichtenſtein* alla camper à *San-Lazaro*, & s'y rétrancha. Quelques jours après, l'*Infant* détacha le Marquis *Pignatelli* & le Marquis de *Mirepoix* avec 12 mille Hommes, qui paſsèrent le *Pô*, pour aller chaſſer les Ennemis qui étoient venus s'emparer de nouveau de *Codogno*: mais les *Autrichiens* ne les attendirent pas, & ſe retirèrent à *Pizzighitone*, en abandonnant leurs Magaſins & quelques Pièces de Canons. L'*Infant*, que la poſition des *Autrichiens* campés à *San-Lazaro* incommodoit beaucoup, parce qu'elle rendoit les Vivres très difficiles à ſon Armée, réſolut de les attaquer, & pour cet effet il envoïa ordre au Marêchal de *Maillebois* de le venir joindre avec ſon Armée.

Le Maréchal de Maillebois joint Don Philippe; Novi mis à contribution par le Roi de Sardaigne; Les Armées Eſpagnoles & Françoiſes attaquent le Prince de Lichteinſtein dans ſes retranchemens, & ſont repouſſées;

En exécution de ces ordres, le Maréchal de *Maillebois* fit tranſporter à *Tortone* tous les Magaſins qu'il avoit établis à *Novi* & dans les environs. Cette dernière Ville devant reſter ſans défenſe par la retraite des *François*, les principaux Habitans en ſortirent avec leurs plus précieux effets. L'*Armée Françoiſe* ſe mit en marche le 10. Elle ne fut pas pluſtôt décampée, que le *Roi de Sardaigne* paſſa le *Tanaro*, & qu'aiant maſqué *Tortone* par quelques Détachemens, il ſe porta avec 5 mille Hommes à *Novi*, dont il exigea une forte contribution. Quelques jours

auparavant, des Détachemens de ſon Armée avoient attaqués trois Poſtes entre *Final* & *Savone*: mais ces Poſtes aiant été ſecourus à propos, on leur fit un grand nombre de Priſoniers. Le Marêchal de *Maillebois* joignit l'*Infant* le 14, & dans une Conférence qu'il eut auſſitôt après ſon arrivée avec ce Prince, le *Duc de Modène* & le Comte de *Gages*, il fut reſolu; *Qu'il étoit d'autant plus néceſſaire d'attaquer les Ennemis dans leurs retranchemens, que le* Roi de Sardaigne, *avoit ſuivi* l'Armée Françoiſe *dès qu'elle avoit quité* Novi, *& qu'il n'étoit éloigné que de deux marches.* L'Attaque fut arrêtée pour le 16; & le 15, à l'entrée de la nuit les Armées combinées de *France* & d'*Eſpagne* ſe mirent en marche ſur 7 Colones, dont 4 *Eſpagnoles* & 3 *Françoiſes*. Le Marquis d'*Arembura*, à la tête d'une *Colone Eſpagnole*, attaqua vigoureuſement la Caſſine de *Saint-Dominique*, qui couvroit la gauche des *Autrichiens*, & qui étoit fortifié d'un Rétranchement, au devant duquel on avoit placé 15 Pièces de Canon. Dans le même tems les *Colones Françoiſes*, aiant chaſſé les Ennemis de tous les Poſtes qu'ils tenoient en deça du *Refudo*, le paſsèrent; & dans le moment qu'elles ſe diſpoſoient à ſoutenir la *Colone Eſpagnole*, le Marêchal de *Maillebois* s'apperçut qu'elle avoit été obligée de ſe replier, ne pouvant ſoutenir l'effort de la Cavalerie ennemie & du feu prodigieux de l'Artillerie placée devant la Caſſine. L'*Infanterie Françoiſe* ſoutint, pendant quelque tems, l'impétuoſité de cet effort: mais un nouveau Corps de Cavalerie l'aiant priſe en Flanc, la mit en déſordre. Le Marêchal, qui combatoit à la tête des Dragons auxquels il avoit fait mètre pied à terre, prit un Drapeau qu'il porta en avant de la Ligne, dans l'eſpérance de ranimer le courage des Troupes & de les remener à la charge: mais n'aiant pu réuſſir, il ſe retira avec l'infanterie en deça du *Refudo* & du *Rio commun*, & ce ne fut que derrière ce *Navile* qu'il parvint à rallier ſes Troupes. Pendant que cela ſe paſſoit à la droite, le Comte de *Gages*, qui s'étoit chargé de l'ataque de la gauche, s'empara deux fois des deux Redoutes de *San-Lazaro*, & deux fois il en fut chaſſé; ce qui fit prendre à l'*Infant* le parti de ramener ſes Troupes à ſon Camp ſous *Plaiſance*, où les *François* le ſuivirent. Quelques jours après ce Combat, *Don* PHILIPPE fit jeter 4 Ponts ſur le *Pô*, paſſa cette Rivière avec ſon Armée, & s'avança du côté de *Pizzighitone*. Le Prince de *Lichteinſtein* reçut, le 22, un renfort de 4 mille Hommes, après avoir fait la veille un mouvement pour s'approcher de la *Trebia*, où le *Roi de Sardaigne* s'étoit porté le 19: mais il retourna bientôt après occuper ſon Camp de *San-Lazaro*.

Il le quitta, le 16 de Juillet, tant à cauſe de la difficulté d'y ſubſiſter, qu'à cauſe de l'infection cauſée par les Cadavres enterrés dans les environs, & ſe mit en marche ſur 3 Colones pour s'approcher de l'*Armée Piedmontoiſe*, qui pour lors étoit toute réunie. Le lendemain,

Le 1er décampent & paſſent le Pô.

Le Prince de Lichteinſtein reçoit des renforts, & s'approche du Roi de Sardaigne. Juin.

Le Prince de Lichteinſtein quite ſon Camp de San Lazaro; le Roi de Sardaigne prend le comman-

dement général des deux Armées ; Poſition des Armées de France & d'Eſpagne ; Entrepriſe des Piedmontois ſur Zuccarello & Caſtelvecchio ; Plaiſance bombardée ; Les Autrichiens & les Piedmontois repaſſent le Pô ; Ils attaquent les Ponts des Eſpagnols & ſont repouſſés ; Poſition des différentes Armées.

Juillet.

le *Roi de Sardaigne* ſe rendit à celle des *Autrichiens*, dont il fit la revue ; &, le 18, il prit le Commandement général des deux Armées. Leur réunion ne changea rien à la poſition des *Troupes Eſpagnoles* & *Françoiſes*. Le Quartier général de l'*Infant* étoit à *Codogno*, & celui du Maréchal de *Maillebois* à *Caſal Puſtallengo*. Dans cet intervalle, 6 Bataillons de *Troupes Françoiſes* arrivèrent ſur la Côte & marchèrent vers *Novi*, pour renforcer l'Armée du Maréchal de *Maillebois*. Le 21, le Marquis *Philippe de Carreto*, détaché avec quelques Troupes règlées & un Corps de *Milices Piedmontoiſes* pour aller s'emparer des Châteaux de *Zuccarello* & de *Caſtelvecchio* appartenans à la *République de Gènes*, ſurprit en chemin le Bourg de *Ciſano*, qu'il abandonna au pillage. Le 22 il attaqua par 3 endroits le Bourg & le Château de *Zuccarello*, dont la Garniſon ſe rendit à condition d'avoir les honneurs de la guerre. Pendant ce tems, une partie de ſa Troupe marcha vers *Caſtelvecchio*. Le S. *Saoli*, Commiſſaire Général d'*Albinga*, fit marcher quelques Piquets & quelques *Milices Gènoiſes* au ſecours de ces deux Poſtes ; & le S. *Aſtengo*, qui commandoit ce ſecours, n'aiant pu arriver aſſez tôt pour ſauver *Zuccarello*, profita du du déſordre des *Milices Piedmontoiſes* qui s'étoient répandues de tous côtés pour piller, & réſolut de reprendre *Zuccarello*, où le Marquis de *Carreto* étoit avec ſes Troupes règlées. Après avoir mis en fuite les *Barbets*, & fait occuper les Hauteurs voiſines de ce Château, il fit ſommer le Marquis de ſe rendre Priſonier de guerre avec ſes Troupes. Ce dernier voulut tenter de s'ouvrir un paſſage l'épée à la main : mais il fut repouſſé & contraint de ſubir les conditions qui lui avoient été propoſées. D'autre part, le S. *Franchi*, Lieutenant-Colonel, commandant dans *Caſtelvecchio*, fit une ſi belle défenſe, qu'après pluſieurs ſorties il força les *Piedmontois* de ſe retirer. Ces derniers eurent, dans ces deux attaques, 60 Hommes tués ; on leur fit 384 priſoniers, parmi leſquels étoient 21 Officiers, non compris le Marquis de *Carreto*. Ils en perdirent encore plus de 250 par déſertion. Le premier fruit de la réunion des *Autrichiens* au *Roi de Sardaigne*, fut le bombardement de *Plaiſance*, qui dura 4 jours par intervalle, & n'y cauſa que très peu de dommage. Quelques jours après, les *Troupes Autrichiènes* & *Piedmontoiſes* repaſsèrent le *Pô*. Le Marquis de *Botta*, qui commandoit les premières, fit transférer les Hôpitaux de *Parme* dans le *Mantouan* ; le *Roi de Sardaigne*, dont l'Armée s'affoibliſſoit par la déſertion & les maladies, alla camper alors entre *Pavie* & la Rivière d'*Ambro*. L'*Infant* tranſporta ſon Quartier général de *Codogno* à *Hoſpitaletto*, dans le deſſein de rétablir la communication entre la *Lombardie* & l'*Etat de Gènes*, & de diſputer au *Roi de Sardaigne* le paſſage de l'*Ambro*. Quelques jours auparavant, les *Piedmontois* avoient attaqué deux des Ponts qu'il avoit ſur le *Pô* : mais ils avoient été repouſſés avec une perte conſidérable.

ANNÉE MDCCXLVI.

VI. GUERRE EN ITALIE.

Une partie de l'*Armée Piedmontoiſe* s'étant avancée à *Sant-Angelo*, on ne douta point que le deſſein du *Roi de Sardaigne* ne fût de s'emparer de *Lodi*, pour empêcher les Armées combinées de *France* & d'*Eſpagne* de continuer à tirer des Contributions du *Milanez* & des Vivres de l'*Etat de Veniſe*. L'*Infant*, que ce mouvement mètoit hors d'état de faire ſubſiſter ſon Armée, parce que les Magaſins qu'il avoit à *Plaiſance* ne pouvoient fournir de Vivres que pour trois ſemaines, & qui n'étoit pas à portée de ſecourir *Lodi*, envoïa, le 7 d'Août, ordre aux Troupes qui défendoient cette Place de l'abandonner; & le lendemain il ſe mit en marche pour aller repaſſer le *Pô* ſur 3 Ponts entre la *Trebia* & l'embouchure du *Tidon*; ce qui s'exécuta, le 9, à la vue des Ennemis. Le 10 au matin, l'Armée combinée paſſa le *Tidon*, & continua ſa marche vers *Caſtel San-Giovani*. Le Marquis de *Botta*, qui pendant la nuit s'étoit avancé à *Rottofreddo* avec toutes les Troupes qu'il commandoit, vint reconnoître les *Eſpagnols* & les *François*; &, ſe flatant de pouvoir leur couper le chemin de *San-Giovani*, il paſſa le *Tidon* & fondit ſur l'Aile que le Marquis *Pignatelli* commandoit. Le feu des Grenadiers de cette Aile l'aiant arrêté, le Marquis de *Senectere*, Lieutenant Général de l'*Armée Françoiſe*, fit avancer deux Brigades d'Infanterie, en diſtribua pluſieurs Piquets ſur une Chauſſée dont le Marquis de *Botta* ſe vouloit rendre maître, & plaça des Troupes dans les Caſſines à droite & à gauche de la Chauſſée. Enſuite, avec le reſte des deux Brigades, il chargea ſi vivement les Ennemis, qu'aiant été chargés en même tems par la *Cavalerie Eſpagnole* & par un *Eſcadron François*, ils furent obligés de repaſſer le *Tidon* en déſordre. Lorſqu'ils ſe furent reformés, ils paſsèrent une ſeconde fois cette Riviè-re, & le mouvement qu'ils firent pour tourner les Caſſines, que le Marquis de *Senectere* avoit garnies de Troupes, obligea ces Troupes de les abandonner: mais elles furent bientôt repriſes l'épée à la main; &, les principales forces des *Allemands* s'êtant portées de ce côté, l'Infanterie combinée qui étoit à cette Aile, ſoutint leurs efforts avec valeur, & fut ſoutenue à propos par la *Cavalerie Françoiſe*, qui contraignit l'Infanterie Ennemie de reculer. Pendant que cette Infanterie ſe replioit, elle eſſuïa par le flanc un feu ſi vif, de trois *Bataillons François*, qu'elle fut tout-à-fait ébranlée & n'oſa revenir à la charge. Après ce combat, qui dura depuis 8 heures du matin juſqu'à 2 heures après midi, & dans lequel les *François* & les *Eſpagnols* perdirent environ 2 mille Hommes, & les Ennemis environ 6 mille, l'Armée combinée ſe remit en marche, & le marquis de *La Chetardie* reſta ſur le champ de Bataille, avec un Corps de *François* & les *Gardes Eſpagnoles*. Il fit enſuite l'Arrière-garde ſans que les Ennemis entrepriſſent de l'inquiéter. Dans le moment qu'il replioit ſes Troupes, le Marquis de *Caſtellar*, ſorti la veille de *Plaiſance* avec 6 mille Hommes pour venir ſe joindre l'*Infant*, vint

L'Infant repaſſe le Pô à la vue des Ennemis; Le Marquis de Botta veut lui couper le chemin; Il eſt battu & repouſſé; L'Infant va camper à LaStradella, enſuite à Voghera, puis entre Seravalle & Gavi; Deux Châteaux ſont pris par les Piedmontois & les Autrichiens, qui forcent enſuite le paſſage de La Bochetta; Les Armées Eſpagnole & Françoiſe ſe retirent dans le Comté de Nice. Août.

occuper le Terrain où les Armées combinées avoient combattu, & s'y maintint juſqu'à la nuit. Quand les Ennemis ſe furent retirés de l'autre côté du *Tidon*, il ſuivit le Marquis de *La Chetardie*. La nuit même, toute l'Armée à la reſerve de l'Arrièregarde qui s'arrêta à *Caſtel San-Giovani* ſous les ordres du Marquis de *Campo-Santo*, alla camper à *La Stradella*; &, le 12, elle marcha ſur 3 Colones pour aller camper à *Voghera* près de *Tortone*. *Le projet*, dit un JOURNAL du tems (1), *de paſſer le Pô entre deux Armées ennemies, également attentives à s'oppoſer à ce paſſage, eſt un des plus hardis que jamais aucun Général ait formé, & l'exécution de ce projet peut être comtée au nombre des Exploits de guerre, qui méritent le plus qu'on en conſerve la mémoire. La ſageſſe des diſpoſitions, par leſquelles les Généraux des Troupes combinées, après avoir paſſé le Fleuve, ont aſſuré la marche de l'Artillerie & de tous les Equipages, ne fait pas moins d'honneur à leur ſcience dans l'Art militaire.* Le Marquis de *La Mina*, nommé par le nouveau *Roi d'Eſpagne* pour commander ſon Armée ſous l'Infant *Don* PHILIPPE, en vint prendre le commandement le 14; & le Comte de *Gages* & le Marquis de *Caſtellar*, rappellés en *Eſpagne*, allèrent s'embarquer à *Gènes*. Auſſi-tôt après l'arrivée du nouveau *Général Eſpagnol*, l'*Infant* ne ſe trouvant pas à *Voghera* dans une poſition propre à s'oppoſer aux entrepriſes des Ennemis, alla camper entre *Seravalle* & *Gavi*. Quelques jours après, les Ennemis s'emparèrent du Château de *Seravalle*, & bloquèrent celui de *Gavi*. Le 22, *Don* PHILIPPE ſe rendit à *Gènes*, &, le 24, il y tint un Conſeil de guerre avec le *Duc de Modène*, le Maréchal de *Maillebois*, le Marquis de *La Mina* & le Comte de *Cecile*, Général des Troupes de la *République*. En exécution de ce qui fut reſolu dans ce Conſeil, l'*Infant* prit quelques jours après la route d'*Antibes*, & les Troupes combinées défilèrent vers le *Comté de Nice*, où le défaut de Fourages avoit déja obligé d'envoïer une partie de la Cavalerie. Avant qu'elles partiſſent, la priſe de *Seravalle* aiant ouvert aux *Armées Autrichiène & Piedmontoiſe* une entrée dans l'Etat de *Gènes*, le *Roi de Sardaigne* décampa, le 23, de *Rivalta* & arriva, le 25, dans les environs d'*Acqui*, où il fut joint par 12 Bataillons du Corps commandé par le Comte de *Brown*. Dans un Conſeil, qui ſe tint dans ce Camp d'*Acqui*, il fut reſolu, *Que le Roi pénètreroit dans* l'Etat de Gènes *par la Vallée de* La Bormida *pendant que les* Impériaux *tenteroient de forcer le double paſſage de* La Bochetta, *défendu par* 24 *Compagnies de* Grenadiers François, 40 Piquets Eſpagnols & François & 4 *mille Hommes de* MILICES GENOISES. Le Comte de *Brown* ſe chargea de les en déloger; &, conduit par deux exilés de *Gènes* qui lui montrèrent, par le Mont *Parcy*, un paſſage qui n'étoit connu d'aucune des Armées, il ſe vit en état de ſe rendre maître de celui de *La*

(1) GAZETTE *de* FRANCE. Année 1746, p. 417.

Bochetta, qui n'avoit jamais été forcé. Ce fut alors que les Troupes combinées ſe retirèrent vers le *Comté de Nice*.

Dès qu'on fut à *Gènes* que *La Bochetta* étoit forcée, le Gouvernement députa, le 5 de Septembre, quatre Senateurs au Marquis de *Botta* pour ſe ſoumètre à diſcrétion à la *Reine de Hongrie*, & le lendemain ces Deputés ſignèrent, au Camp de *Lagnaſco*, une *Capitulation proviſionelle*, portant en ſubſtance; *Que la* République *s'engageoit de recevoir dans le Port de* Gènes, *tous les* Vaiſſeaux Anglois *& ceux des autres Nations Alliées de l'*Imperatrice Reine; *d'accorder dans toutes les occaſions, tant que la guerre dureroit, le libre paſſage aux Troupes de cette Princeſſe, par toutes les Places, Forteresſes, Villes & Lieux de la dépendance de la* République; *d'ordonner aux* Troupes Gènoiſes *qui défendoient la Ville & le Château de* Gavi, *de ſe rendre priſonières de guerre; de remètre en liberté tous les Priſonniers faits ſur celles du* Roi de Sardaigne, *& de rendre tous les Déſerteurs de celles de l'*IMPERATRICE. Il étoit dit d'ailleurs par l'Article IX; *Que le* Doge *& 6 des principaux Senateurs partiroient dans l'eſpace d'un mois pour ſe rendre à la* Cour de Vienne, *afin de demander pardon des fautes paſſées, & d'implorer la clémence de l'*IMPERATRICE. Après la ſignature de cette Capitulation, le *Roi de Sardaigne* entra le 9 dans *Savone*, & le 15 dans *Final* pour en prendre poſſeſſion. En moins de 8 ou 10 jours les *Piedmontois* & les *Autrichiens* furent maîtres de preſque tout l'*Etat de Gènes*, où perſone ne leur réſiſtoit. Après le retour d'un Courier de *Vienne*, le *Roi* ſe mit, le 20 ou le 21, à la tête de ſon Armée pour entrer dans le *Comté de Nice*, à la pourſuite des Troupes combinées de *France* & d'*Eſpagne*, que des *Détachemens Autrichiens* & *Piedmontois* n'avoient ceſſé de harceler dans leur retraite. Elles ſouffrirent beaucoup, n'aiant ni Bagages, ni Artillerie, ni proviſions; & furent obligées de ſe retirer juſqu'au *Var*. Nous reprendrons, dans l'année ſuivante, les Opérations de ces Troupes; & nous nous contenterons de rendre compte ici des vexations qui furent faites aux *Gènois*.

Les Gènois ſe rendent à diſcretion à la Reine de Hongrie; Ses Troupes & celles du Roi de Sardaigne ſont en peu de jours la conquête de tous les Etats de cette République; Le Roi de Sardaigne pourſuit les Troupes combinées. Septembre.

Le Général Comte *Nadaſty* ſe préſenta, le lendemain de la ſignature de la Capitulation, devant *Gènes*, dont on lui remit les Portes du *Fanal* & de *Saint-Thomas*. Sans égard pour la différence que le Droit des Gens met entre les Nations qui ſont Parties principales dans une guerre, & celles qui n'y ſont qu'Auxiliaires, la *Cour de Vienne* en uſa de la manière la plus rigoureuſe envers la *République de Gènes*. Outre les conditions arrêtées par la Capitulation, le Marquis de *Botta* exigea de la *République*, par forme d'indemniſation des frais de la guerre, 3 millions de *Génuines*, revenant à 24 millions Tournois, païables en trois paiemens égaux, le premier dans les 48 heures après la Sommation faite, le ſecond dans l'eſpace de 8 jours, & le troiſième dans la quinzaine, à comter du 8 de Septembre, date de la Sommation que le Comte de *Choneck* Lieutenant Général & Commiſſaire-Adminiſtrateur de la Caiſſe

Vexations exercées contre les Gènois.

VI. GUERRE EN ITALIE.

générale de guerre en *Italie* pour la *Reine de Hongrie*, en fit faire au *Doge* & au *Sénat*. Cette Princeſſe fit d'ailleurs témoigner qu'elle deſiroit, que les Pierreries ſur leſquelles elle avoit emprunté des Sommes très conſidérables à *Gènes* lui fuſſent remiſes, & que la *République* habillât 30 mille Hommes de ſes Troupes. La *République*, juſtement offenſée de vexations ſi déraiſonables, peignit ſon êtat malheureux dans un Ecrit, en forme de Lettre, daté du 27 de Septembre, comme il eſt court je le rapporterai tout entier, tel qu'il eſt traduit dans les *MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE* (1). Le voici. *L'impoſſibilité dans laquelle le Gouvernement s'eſt trouvé d'abord de païer les trois millions de* Génuines, *exigées par le Commiſſaire des guerres de* l'Armée Impériale, *avoit fait prendre au* Sénat *la réſolution d'envoïer à* Vienne *quatre Nobles, ſavoir MM.* Ceſar Cattaneo, Auguſtin Lomellino, Matthieu Franzoni *&* Auguſtin Gavotto, *afin d'obtenir quelque ſoulagement, de la généroſité & de la modération de* l'Impératrice Reine. *A cet effet, on a demandé les Paſſeports néceſſaires aux Généraux de ſon Armée, ſans avoir pu juſqu'à préſent les obtenir. Ainſi il a falu faire un effort commun, dont perſonne n'a été exemt, & l'on eſt parvenu enfin à païer le tiers de l'impoſition, conſiſtant en un million de* Génuines. *Quant aux deux autres, nous ne ſavons où les trouver. La Caiſſe publique, qui ne ſauroit même ſubvenir aux dépenſes des tems les plus tranquilles, eſt ſurchargée de dètes depuis 16 ans. On eſt obligé de puiſer dans la bourſe des Particuliers, reſſource à laquelle nous avons êté obligés de recourir, à l'occaſion de la malheureuſe Rébellion de* Corſe. *Notre Commerce a êté, non ſeulement interrompu dans ces derniers tems, mais preſque entièrement détruit. L'Article du* Traité de Worms, *concernant* Final, *Article fatal qui eſt la cauſe des malheurs que nous eſſuïons aujourd'hui, nous a engagés dans des dépenſes irréparables. Le tout conſidéré, comment trouver les deux millions qu'on nous demande encore ? La moitié même de cette ſomme nous embarraſſe extrêmement. Il faut ajouter à ces diſgraces la rareté & la cherté extraordinaires des vivres, & toutes les miſères accablantes qu'occaſionent le déſordre & les pillages ſoufferts à la retraite de l'Armée des trois Couronnes, ainſi que la licence des Soldats & des Troupes irrégulières, que la plus exacte diſcipline ne ſauroit contenir. Les Détachemens de* l'Armée Impériale *viennent de ſe rendre dans tout le territoire de la* Rivière du Levant; *de ſorte que notre petit Etat, tant à* l'Orient *qu'à* l'Occident *&* au Nord, *ſe trouve rempli de Troupes étrangères qui y vivent à la charge des Communautés.* Dans le même tems que cette *Lettre* fut rendue publique, la *République* juſtifia ſa conduite par un eſpèce de *Manifeſte* qu'elle fit répandre de tous côtés. Elle y montroit, *Que l'inutilité des repréſentations qu'elle avoit faites aux* Cours de Vienne *&* de Turin *ſur l'Article du* Traité de Worms, *concernant le* Marquiſat de Final, *avoit êté la ſeule*

(1) Tom. III. P. I. p. 244-6.

cauſe

cauſe qui l'avoit obligée de renoncer à la neutralité qu'elle avoit obſervée juſqu'alors, & qui de tout tems avoit été la loi fondamentale de ſon Gouvernement: Que menacée d'être dépouillée de ce Domaine, elle n'avoit pu refuſer les ſecours offerts par les Courones de France *&* d'Eſpagne *pour le lui conſerver; & qu'un motif auſſi preſſant excuſoit ſuffiſamment ſa conduite aux ïeux du monde impartial: Qu'au reſte, après s'être déterminée à ſe mètre ſous la protection de la* France *&* *de l'*Eſpagne, *elle n'avoit jamais commis aucun Acte d'hoſtilité contre l'*Impératrice Reine; *& qu'elle n'avoit agi contre le* Roi de Sardaigne, *qu'après que des Détachemens des Troupes de l'une & l'autre Puiſſance avoient enlevé les Bleds des Habitans de* Novi, *& ceſſé de traiter en Païs neutre le territoire ſitué entre cette Place & les défilés des Montagnes de* LA BOCHETTA. Malgré la juſtice des raiſons compriſes dans ces deux Ecrits, il fallut païer le ſecond million de *Génuines*. Après ce malheur, le Gouvernement, non content des démarches qu'il avoit faites auprès de toutes les Puiſſances & du Public, en fit de particulières à *Londres* & à *La Haie*, pour engager le *Roi d'Angleterre* à leur accorder ſa protection auprès de l'*Impératrice*, afin d'obtenir de cette Princeſſe qu'elle modérât ſes prétentions, & pour porter les *Etats-Généraux* à s'emploïer, dans la même vue, auprès de la *Cour de Vienne*. Le *Mémoire* que le Marquis de *Guaſtaldy* remit au *Roi d'Angleterre* reſſembloit pour le fond des choſes à celui-ci, que le Secretaire *Villavecchia* remit aux *Etats-Généraux*.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LES malheurs qui affligent la Séréniſſime République de Gènes, *ne ſont pas une ſuite d'ambition ni de projet contraire aux maximes de repos & d'équité qui ont toujours fait la baſe de ſes actions. La juſtice de ſa cauſe eſt connue de toute l'*Europe, *& l'on ne ſauroit aſſez la plaindre dans la dure néceſſité où elle ſe trouve malheureuſement réduite. Si tous les Princes en général doivent être touchés du ſort de cette illuſtre & infortunée* République; *juſqu'à quel point ne le ſera point une Puiſſance qui ſe conduit par les mêmes raiſons & principes néceſſaires; une autre République? Vous concevrés,* HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *combien importe pour vos Etats la conſervation de cet ancien aſile de la liberté & du Commerce de la* Méditeranée. *L'intérêt immédiat d'une grande & conſidérable partie de vos Sujets parle en ſa faveur. Les maux qui l'accablent n'étant point ſoulagés, ne pourroient fournir que de funeſtes exemples dans les fatalités de la Guerre. Quelle nouvelle difficulté l'oppreſſion & la ruine de cette* République *ne produiroient-elles pas au ſalutaire ouvrage de la Pacification générale, l'équilibre univerſel exigeant trop qu'elle ſoit reſtituée dans ſes droits & dans ſon luſtre.* Vos Hautes Puiſſances *ſont trop ſages & trop juſtes, pour ne pas voir toutes les triſtes conſequences qui réſulteroient d'un ſi fâcheux inconvénient, & pour y re-*

VI. GUERRE EN ITALIE.

ANNÉE MDCCXLVI.

fuſer du remède. C'eſt dans cette confiance, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS; *que ma Souveraine ſe promet que vous voudrés bien emploïer vos ſoins équitables & vos bons offices à adoucir, autant qu'il eſt poſſible, la rigueur de ſon infortune, en retour de la vénération qu'elle a toujours eue pour votre Auguſte République, & des vœux qu'elle forme pour votre bonheur, Fait à* La Haie *le* 27 *Septembre* 1746.

VILLAVECCHIA.

Les *Etats-Généraux*, ſur ce *Mémoire*, ordonnèrent au S. *Burmania* leur Miniſtre à *Vienne*, de déclarer aux Miniſtres de cette Cour; *Que conſidérant l'intérêt que les Sujets de la* République des Provinces-Unies *en particulier, & la pluſpart des Nations de l'*Europe *en général, avoient au Commerce de* Gènes, *ils ne verroient pas volontiers que l'on y donnât atteinte; & que par cette raiſon ils eſpéroient que l'*Impératice Reine *voudroit bien ne pas accabler cette* République *qui s'étoit remiſe entièrement à ſa diſcrétion.* La *République de Veniſe* & les *Suiſſes* firent auſſi quelques démarches en faveur des *Génois.* Pour le *Roi d'Angleterre*, on ignore s'il eut quelque égard aux prières qui lui furent faites. Tout l'adouciſſement que les bons offices des *Etats-Généraux* produiſirent, fut que la *Reine de Hongrie* conſentit que les Quittances des Sommes qu'elle avoit empruntées des *Génois* entraſſent en comte dans le montant des Contributions qu'elle leur demandoit: mais elle refuſa de recevoir en paiement les Fonds qu'ils avoient en *Allemagne.* Lorſque la *République* fit remontrer au Marquis de *Botta*, qu'elle etoit dans l'impoſſibilité de ſatisfaire au dernier paiement, il menaça la Ville d'exécution militaire. Tout l'argent de *Gènes* aiant paſſé dans les mains des Etrangers, les paiemens de la Banque de *Saint-George* furent interrompus; & l'on fut dans la néceſſité de prendre juſqu'à l'Argenterie des Egliſes pour en fabriquer de nouvelles eſpèces, afin de pouvoir faire une partie de ces paiemens. D'ailleurs les Officiers des *Troupes Autrichiènes* exigeoient encore des Contributions particulières des Communautés, dans tous les lieux de leur paſſage ou de leur ſéjour, exerçant d'ailleurs toutes les vexations que la ſupériorité de leurs Forces les mètoit en état d'exercer. Le Marquis de *Botta* déclara de plus au Gouvernement que les *Troupes Autrichiènes* prendroient des Quartiers d'Hiver dans l'*Etat de Gènes*, & qu'il faudroit leur fournir les ſubſiſtances dont elles auroient beſoin. Les choſes êtoient en cet état, lorſqu'au milieu du mois d'Octobre le Marquis de *Botta* fit marcher 30 Bataillons pour aller renforcer l'*Armée Piedmontoiſe* dans le *Comté de Nice.* Dans les derniers jours du même mois, la *Reine de Hongrie* fit propoſer au Gouvernement une Alliance offenſive & défenſive, offrant à cette condition de lui garantir la poſſeſſion de tous ſes Etats: mais le Gouvernement, malgré l'état d'oppreſſion

dans lequel il ſe trouvoit, répondit; *Que la démarche que la* Cour de Vienne *lui propoſoit, indépendemment de ce qu'elle étoit trop dangereuſe pour la* République *à cauſe du voiſinage de la* France, *ne pouvoit s'accorder avec l'intérêt que la Ville de* Gènes *avoit de conſerver ſon Commerce avec* l'Eſpagne; *& que l'on ne pouvoit ſe conformer aux intentions de l'*Impératrice Reine, *ſans s'expoſer à de nouveaux malheurs.* La *Reine de Hongrie* ſe tint offenſée de cette réponſe, &, ſans égard pour les ſollicitations que le *Pape* & les *Etats-Généraux* faiſoient en faveur des *Génois*, elle envoïa des ordres précis au Marquis de *Botta*, de les forcer par les voies les plus rigoureuſes à païer le reſte des Contributions. Ce Général menaça, ſi l'on différoit de païer, de faire entrer 10 Bataillons dans *Gènes*; ce qui détermina le Gouvernement à donner encore un à comte de 200 mille *Génuines*. On négocia cependant pour obtenir une remiſe ſur ce qui reſtoit du dernier paiement: mais la *Cour de Vienne* refuſa de rien accorder; & l'on voulut encore exiger de la *République*, qu'outre le 3 millions de *Génuines*, elle fournît 100 mille Livres par mois pour les 5 mille Hommes de *Troupes Allemandes* reſtées dans le Païs, & la plus grande partie des ſubſiſtances néceſſaires pour l'Armée qui, ſous les ordres du Comte de *Brown*, étoit allée joindre le *Roi de Sardaigne*. Le 26 de Novembre, le Marquis de *Botta* ſe rendit maître, à main armée, du Fort de *Saint-Benigne*, ſitué ſur une Hauteur près de *Gènes* à côté du Fanal; & il y mit une nombreuſe Garniſon. Comme le Peuple remuoit ſourdement dans la Ville, il craignit qu'il ne ſe portât à quelque entrepriſe; & pour plus grande ſureté, il renforça les Corps de garde qu'il avoit aux Portes, & força la *République* d'envoïer ſes Officiers lui prêter ſerment; *de n'agir ni directement ni indirectement contre l'*IMPERATRICE. Ces précautions étoient ſages: mais elles n'empêchèrent pas que le Peuple, qui n'attendoit que le moment favorable, n'éclatât dès qu'il l'eut trouvé.

Révolution de Gènes. 1-16 Decembre.

Le 1 de Décembre, le Marquis de *Botta* demanda au *Sénat* 40 Pièces de Canons de Baterie & un certain nombre de Mortiers, pour les envoïer au Comte de *Brown*. Le *Sénat* répondit qu'il n'étoit pas dans le deſſein de s'oppoſer aux volontés de la *Cour de Vienne*. Le 5, les *Allemands*, après avoir enlevé des Remparts de *Gènes* les 12 plus gros Canons, appellés les *douze Apôtres*, s'emparèrent auſſi de quelques Mortiers. Pendant qu'ils en conduiſoient un par une rue étroite & fort peuplée, l'affût ſe briſa. Pluſieurs Habitans ſe préſentèrent auſſi-tôt pour remèdier à cet accident. Le travail n'allant pas auſſi vîte que le deſiroit l'Officier qui commandoit le *Détachement Allemand*, cet Officier frapa d'un coup de cane un des Habitans, & celui-ci juſtement indigné de cet affront, y répondit par un coup de couteau, en criant *aux armes* en même tems. Auſſi-tôt une grande multitude s'aſſembla, & les

VI. GUERRE EN ITALIE.

ANNÉE MDCCXLVI.

Allemands envelopés virent pleuvoir de tous côtés ſur eux une grêle de pierres. Pluſieurs furent dangereuſement bleſſés, & le reſte eut peine à ſe ſauver par la fuite. Malgré les efforts du Gouvernement pour appaiſer le tumulte, cette multitude courut du même pas à l'Arſenal, en briſa les portes, ſe pourvut d'armes & de munitions, ſe répandit dans les différens Quartiers, & fit main baſſe ſur tous les *Allemands* qu'elle rencontra. Le maſſacre dura toute la nuit. Douze cens *Autrichiens* reſtèrent ſur la place, & 15 cens furent bleſſés. Le 6 au matin, les Habitans établirent une Baterie de 8 Canons contre la porte de *Saint-Thomas*. En même tems, ils attaquèrent, la baïonète au bout du fuſil, un Poſte voiſin où le Marquis de *Botta* ſe tenoit avec 4 Bataillons de Grenadiers. Le 7, quoique ce Général ſe fût renforcé dans ce Poſte de deux Bataillons, les *Génois* recommencèrent l'attaque & furent encore repouſſés. Le feu continua d'être très vif de part & d'autre, parce que les *Génois* avoient élevé pluſieurs Bateries, dont ils incommodoient beaucoup les *Allemands*. Le Marquis de *Botta* voulut donner un Aſſaut au Rétranchement dont la partie des Habitans qui l'avoit attaqué s'étoit couverte : mais, aiant appris que ce n'étoit pas le ſeul obſtacle qu'il eût à ſurmonter pour ſe rendre maître de la Ville, il demanda, le 8 au ſoir, une ſuſpenſion d'Armes de 3 jours. Les *Génois* ne voulurent d'abord l'accorder que pour 3 heures ; ils conſentirent enſuite qu'elle durât juſqu'au lendemain au ſoir, dans l'eſpérance d'un accommodement qui leur convînt: mais, comme ils s'obſtinèrent à demander que les *Allemands* leur remiſſent la Porte de *Saint-Thomas* & le Fort de *Saint-Benigne*, qu'ils leur rendiſſent l'Artillerie qu'ils avoient enlevée, & leur donnaſſent des Otages, le Marquis de *Botta* rejeta conſtamment ces propoſitions, & l'on recommença de part & d'autre les hoſtilités. Le 10 au matin, le *Sénat*, pour retablir le calme, fit arrêter pluſieurs Habitans, dont quelques-uns même furent pendus. Les autres n'en furent que plus aigris ; &, la colère redoublant leur courage, ils attaquèrent les *Allemands* avec tant de furie, qu'ils les forcèrent d'abandonner la Porte de *Saint-Thomas*, le Fort de *Saint-Benigne* & celui du *Fanal*. Une autre Troupe attaquoit en même tems les Troupes logées dans le Fauxbourg de *Saint-Pierre d'Arena*. Celles-ci ne furent pas plus heureuſes que les premières ; & les *Allemands*, après avoir perdu dans les différentes attaques 2 mille 700 Hommes, en y comprenant les Priſoniers, furent obligés de reprendre le chemin du paſſage de *La Bochetta*. Ils n'y purent arriver que le 12, aiant été contraints de ſe faire jour, l'épée à la main, à travers les Païſans qui s'étoient attroupés en armes, dès qu'ils avoient ſu ce qui ſe paſſoit dans la Ville. Le 13, les *Génois* de la Ville & de la Campagne ſe réunirent & forcèrent le Poſte de *La Bochetta*. Les *Allemands*, qui s'y croïoient en ſureté, n'eurent d'au-

tre reſſource que de s'enfuir vers *Gavi*, en laiſſant aux *Génois* leurs Equipages & leur Artillerie. Cette brave Populace, quoiqu'elle n'eut point de Chef apparent, n'en reſta pas là. Les *Troupes Autrichiènes*, diſtribuées dans des Quartiers le long de la *Rivière du Levant*, eurent le même ſort que les autres; une partie fut taillée en pièces & l'autre s'enfuit précipitament à *Luques*. La Garniſon de *Sarzane*, ſe mit à l'abri de tout inconvenient par une prudente retraite. Du 5 au 14, les *Allemands* perdirent en tout 5 mille Hommes. Dès le 15, la tranquillité fut rétablie dans *Gènes*; & le 16, on y rouvrit les Boutiques. Le Marquis de *Botta*, qui ne reſpiroit que vangeance, manda toutes les Troupes qui ſe trouvoient dans le *Milanez*, dans le *Mantouan* & dans le *Modenois*, pour être promtement en état de réduire *Gènes*. Nous verrons dans l'année ſuivante quelles furent les ſuites de cette Révolution.

Dans les PAÏS-BAS. Priſe de Bruxelles. 30 Janvier - 25 Fevrier.

Les *Païs-Bas* vont nous offrir un ſpectacle moins varié. Dès le cœur de l'Hiver, la Priſe de *Bruxelles* annonça les ſuccès que les Armes de *France* devoient avoir pendant toute la Campagne qui ſuivroit. C'étoit une conquête que le Maréchal *Comte de Saxe* avoit projetée depuis longtems. Le 28 de Janvier, les Troupes qu'il devoit emploïer à cette expédition ſe mirent en marche; &, le 30, *Bruxelles* fut inveſtie de toutes parts. L'Artillerie ne put arriver que le 2 de Février, & la Tranchée fut ouverte le 7 à 6 heures du ſoir vis-à-vis de l'Ouvrage à Cornes de Porte de *Scharbuk*. La conduite du Siège fut confiée au Marquis de *Brezé* Lieutenant Général. Le 20, les Brèches, faites tant au Corps de la Place qu'à l'Ouvrage à Cornes, étant pratiquables, la Garniſon arbora le Drapeau blanc; &, le lendemain, elle fut obligée de ſe rendre Priſoniere de guerre, à la vue d'une Armée qui s'aſſembloit pour la ſecourir. Dix-ſept Officiers Généraux, qui ſe trouvèrent dans la Ville, ſubirent le même ſort. Le Géneral *Vander-Duyn*, qui commandoit la *Garniſon Hollandoiſe*, avoit demandé au *Maréchal de Saxe* une ſuſpenſion d'Armes de 4 jours pour donner avis au *Prince de Waldeck* de la ſituation des Aſſiégés, & pour ſavoir s'ils pouvoient comter ſur le ſecours qu'il leur avoit promis pour le 20 & qui n'étoit pas arrivé. Ce Général en même tems inſiſta pour que la Garniſon ſortît avec les honneurs de la guerre, 6 Canons, 4 mortiers & 12 Chariots couverts, & qu'elle pût ſe retirer à *Anvers*: mais le *Maréchal de Saxe* aiant rejeté ces propoſitions, il fut convenu; *Que les Officiers conſerveroient leurs chevaux & leurs armes, & que celles des Soldats, au ſervice de la* République des Provinces-Unies, *ſeroient dépoſées dans un Magaſin pour leur être rendues, lorſqu'ils ſeroient échangés: Que les Equipages & les autres effets de la Garniſon ſeroient conduits à* Anvers, *à* Maeſtricht *& à* Breda, *aux dépens de la Province: Que les malades & les bleſſés pourroient reſter dans la Ville, juſqu'à ce qu'ils fuſſent rétablis, & que le Païs fourniroit des voitures pour les*

VL GUERRE. Dans les Païs-Bas.

transporter : Que le Comte de Lannoy, *Gouverneur de* Bruxelles, *les Officiers Généraux, les Gouverneurs de Villes ou de Provinces, & généralement tous les Officiers des Troupes de la* Reine de Hongrie *& des Puiſſances ſes Alliées, leſquels étoient enfermés dans la Ville pendant le Siége, ſubiroient, ainſi que l'Etat Major de la Place, le fort de la Garniſon ; mais qu'ils pourroient ſe retirer ſur leur parole où bon leur ſembleroit : Que la même condition auroit lieu pour les Officiers d'Artillerie, les Ingénieurs, le Contrôleur des Fortifications, l'Auditeur Général, les Officiers du Commiſſariat & de la Secretairerie de guerre, le Tréſorier des Troupes, leurs Commis & tous autres Emploïés par la* Reine de Hongrie *ou par ſes Alliés : Que le Cartel arrêté entre Sa* Majeſté Très Chretiène *& Sa* Majeſté Britannique, *ſeroit ſuivi par rapport aux Hôpitaux des Troupes de la* Grande-Bretagne *& des* Provinces-Unies *& pour les perſones dépendantes de ces Hôpitaux : Qu'en conſidération du* Duc de Cumberland, *les Domeſtiques de ce Prince pourroient ſortir avec ſes Equipages, ſans être arrêtés ni viſités ſous aucun prétexte, & qu'on leur donneroit les Eſcortes, Paſſeports & ſecours néceſſaires : Que le Comte de* Kaunitz *auroit la même liberté pour ſa Perſone, pour ſa Maiſon & pour ſes Effets : Que les Miniſtres, les Conſeillers des Conſeils Collatéraux, les Officiers de la Chambre des Comtes, & les Commis des Buraux de la Secretairerie d'Etat, qu'il nommeroit, auroient la permiſſion de le ſuivre ; mais que les Officiers chargés de la recète des Deniers publics ſeroient exceptés, & qu'ils demeureroient dans la Ville, juſqu'à ce qu'ils euſſent rendu comte de leur adminiſtration : Que les Equipages, Effets & Papiers du* Prince CHARLES DE LORRAINE *ſeroient conduits à* Anvers *aux frais de la Province ; & que les Domeſtiques de ce Prince ſeroient libres de ne point ſortir avant* 3 *mois, qu'on leur accorderoit des Paſſeports, s'ils en demandoient, & qu'il ne leur ſeroit fait aucun préjudice : Que les Conſeillers des Conſeils Collatéraux & de la Chambre des Comtes ; les autres principaux Habitans de* Bruxelles, *ſoit qu'ils poſsèdaſſent des Emplois, ſoit qu'ils n'en poſsèdaſſent pas ; la Compagnie des Hallebardiers de la Garde & généralement toutes les perſones, qui n'étoient pas de condition militaire, auroient le choix de reſter dans la Ville ou d'en ſortir, pourvu que dans quatre mois elles ſe déterminaſſent ſur le parti qu'elles voudroient prendre : Que celles qui ſe retireroient de* Bruxelles, *continueroient de jouir des biens qu'elles y poſſédoient, en y laiſſant leurs Familles : Que le Palais, ſon Orangerie, les Archives, la Bibliothèque, le Magaſin des Antiquités, & généralement tous les Bâtimens Roïaux, ſoit dans la Ville ſoit au dehors, avec leurs appartenances & dépendances, ſeroient conſervés dans leur entier ; qu'on n'en pourroit dégrader les Peintures, les Statues, ni les autres ornemens, & qu'on n'en détourneroit rien, à l'exception des Effets Militaires qui s'y rencontreroient : Que l'Artillerie & les Munitions, appartenantes en propre à la Ville, lui ſeroient laiſſées : Qu'à l'égard du rachat des Cloches, Sa* Majeſté Très Chretiène *n'entendoit pas que l'on don-*

nât atteinte aux Droits du Grand-Maître de ſon Artillerie : Qu'il ne ſeroit rien innové dans l'exercice de la Juriſdiction du Conſeil de Brabant, *& que le cours ordinaire de la Juſtice ſeroit maintenu dans tous les Tribunaux : Que les Officiers de ces Tribunaux ſeroient confirmés dans leurs Charges, à moins que des raiſons particulières n'obligeaſſent à les en priver : Qu'on ſe conformeroit à l'uſage établi dans la Ville par rapport aux Logemens des Gens de guerre, autant que cela s'accorderoit avec le beſoin des Troupes : Qu'il en ſeroit de même pour l'exemption de logement dans les Maiſons de la Nobleſſe : Qu'à l'égard des Immunités & Priviléges des Prélats, Abbaïes, Chapitres & Communautés Religieuſes, & des Droits de la Bourgeoiſie, ce ſeroit au* Roi Très Chrétien *d'en ordonner : Qu'on ne dérogeroit point à ce qui s'étoit pratiqué juſqu'alors pour la ſureté des Dépôts d'argent ou d'autres Effets, concernant les Procès ou deſtinés à des uſages pieux : Que Sa* Majeſté Très Chrétiène *ſeroit ſuppliée de conſentir qu'on ne levât aucune impoſition dans la Ville de* Bruxelles *& dans le* Brabant, *ſans conſulter les Etats de la Province ; qu'on ne leur ôtât point le droit de faire percevoir les impôts par leurs Receveurs ; & que les Traités & Engagemens conclus entre les Etats & diverſes Compagnies ou Perſones particulières, continuaſſent d'avoir leur exécution : Que le S. de* Traveſt, *Secretaire de la Légation de la* République des Provinces-Unies, *pourroit demeurer dans la Ville avec les Equipages, Effets & Meubles du S. de* Kinſchot, *Réſident de cette* République, *juſqu'à ce qu'il eût reçu des ordres des* Etats-Généraux : *Qu'il ſeroit libre aux autres Sujets de la* République *de retourner chés eux, & aux* Bateliers Hollandois *d'emmener leurs Bateaux : Que, le 21, la Porte de* Flandres *ſeroit remiſe aux Aſſiégeans, & que le même jour ils pourroient faire entrer des Détachemens de Cavalerie dans la Place, pour recevoir les Chevaux des Cavaliers & Dragons de la Garniſon.* Cette Capitulation fut ſignée du *Maréchal de Saxe* & du Général *VANDER-DUYN.* Le 23, & les deux jours ſuivans, la Garniſon ſortit ; & le 25 le *Maréchal de Saxe* entra dans la Place, dont il donna le Commandement au Comte de *Löwendalh*, Lieutenant Général, qui, quelques jours auparavant, s'étoit emparé de *Louvain.* On trouva dans *Bruxelles* toute l'Artillerie de Campagne des *Hollandois*, un nombre prodigieux de Canons & de Mortiers de tout calibre, les Proviſions de bouche de toute l'Armée des *Alliés* pour 4 mois, toutes les Munitions néceſſaires avec un Butin immenſe. Le *Maréchal de Saxe* exigea de cette Ville une Contribution de 2 millions qu'il fit auſſitôt diſtribuer aux Soldats. La perte des *François*, pendant ce Siége, ne paſſa pas 800 Hommes morts ou de maladie ou de leurs bleſſures. *L'Hiſtoire*, dit un Ecrivain de ce tems (1), *cite peu d'exemples d'un Projet plus ſavant & mieux exécuté que celui de cette Expédition. Un Militaire un peu inſtruit y trouve*

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE. Tome III. P. I. p. 83.

VI. GUERRE Dans les PAIS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVI.

tout ce qui caracterise le grand Général ; la pénétration & l'activité à profiter de la faute qu'a faite un Ennemi de prendre un Quartier d'Hiver en l'air & ſans protection ; un ſecret d'autant mieux ménagé, que le mouvement même des Troupes ne le décèle pas ; une combinaiſon admirable dans les manœuvres de guerre ; une prévoïance concertée qui prévient tous les beſoins ; une fermeté ſupérieure à tous les obſtacles qui ſurviennent ; une hardieſſe preſque incroïable, mais judicieuſe pour l'entrepriſe ; un ménagement ſingulier des Hommes, qui trouvent dans l'aiſance qu'on leur procure, un préſervatif contre les rigueurs de l'Hiver & du mauvais tems ; enfin, ce qui ne paroît pas vraiſemblable, 28 *mille Hommes d'Infanterie, qui par la ſageſſe de celui qui les mène, en obligent* 12 *mille à ſe rendre priſoniers de guerre.* En commençant ce Siége & pendant les premiers jours, après la Tranchée ouverte, les *François* s'emparèrent, outre *Louvain*, de *Wilworden* & de tous les Poſtes que les Ennemis occupoient ſur le Canal de ce nom. Après la reddition de *Bruxelles* & les ordres néceſſaires donnés, le *Maréchal de Saxe* rétourna à *Verſailles*, où il arriva le 13 de Mars, pour concerter la ſuite des opérations de la Campagne de cette année. Le Prince de *Waldeck* qui, malgré les diſpoſitions qu'il avoit faites, n'avoit pu, comme il l'avoit fait eſpérer, ſecourir *Bruxelles* le 20, parce que les renforts qu'il attendoit n'avoient pas pu le joindre aſſés tôt, ne ſongea qu'à prendre des meſures qui le fiſſent reſter maître de la *Rupel* & de la droite de l'*Eſcaut*, afin de garder une poſition propre à couvrir la Ville *d'Anvers*.

Le *Maréchal de Saxe* alla ſe remètre à la tête des Troupes dans le courant du mois d'Avril. Le *Roi de France* partit de *Verſailles* le 2 de Mai, & fit ſon entrée le 4 dans *Bruxelles*. Comme cette Campagne fut extrêmement feconde en évènemens, quelque envie que j'euſſe de la détailler, je ſuis forcé d'y renoncer, & de me reſtreindre à parler des principaux faits. Les Villes de *Louvain* & de *Malines*, où l'on n'avoit point laiſſé de *Garniſon Françoiſe*, parce qu'on n'avoit eu beſoin d'en être maîtres que pour favoriſer le Siége de *Bruxelles*, furent une ſeconde fois abandonnées par les Ennemis, à l'approche des Détachemens que l'on envoïa pour s'en emparer. Les *François* entrèrent dans la première le 6 de Mai, & dans la ſeconde le 12. Enſuite on emporta ſucceſſivement divers Poſtes ſur la droite & ſur la gauche entre *Anvers* & *Malines* ; ce qui fit que la Garniſon d'*Anvers* s'étant retirée dans la Citadelle, les Magiſtrats envoïèrent, le 19, des Députés pour ſe ſoumètre au Roi, qui quelques jours après fit ſon entrée dans cette dernière Ville. La nuit du 25 au 26, le *Comte de Clermont* Prince du Sang, fit ouvrir la Tranchée devant la Citadelle, qui capitula le 31. La Capitulation portoit ; *Que la Garniſon, uniquement compoſée de* Détachemens Autrichiens, *ſortiroit avec les honneurs de la guerre, 2 pièces de Canons &*

Les François s'emparent de Louvain & de Malines, &c ; Anvers ſe ſoumet ; Priſe de ſa Citadelle ; Les Alliés ſe retirent du côté de Breda ; Réſolution priſe dans l'Armée Françoiſe de ne point combattre les Ennemis.

Mai.

un

un Mortier, pour ſe rendre à l'Armée des Alliés; *& que le Commandant de la Citadelle s'engageoit à livrer le Fort* Sainte-Marie, *ſitué ſur la rive gauche de l'*Eſcaut *à l'oppoſite du Fort* SAINT-PHILIPPE. Par cette Conquête, tout le *Brabant* ſe trouva ſous la domination de la *France*. Dès que les *François* ſe furent rendus maîtres de *Malines*, la poſition de leurs différentes Troupes faiſant craindre aux *Alliés* qu'ils n'euſſent deſſein de les enveloper, le Feldt-Maréchal Comte de *Bathiany* & le Prince de *Waldeck* exécutèrent la réſolution, formée dans un Conſeil de guerre tenu le 26, de prendre une poſition par laquelle on pût couvrir les *Provinces-Unies*, ſe retirèrent du côté de *Breda*, & campèrent, après diverſes marches, entre *Gertruydenberg* & la *Dauge*; &, comme ils ne pouvoient plus tirer leurs ſubſiſtances que des Etats de la *République de Hollande*, ils établirent leurs Magaſins à *Breda*, à *Berg-op-zoom* & à *Bos-le-Duc*. Cette poſition, qui fut priſe le 23 ou le 24, avoit encore un autre objet, c'étoit de faciliter la jonction aux *Troupes Hanovriènes* que l'on attendoit inceſſament, & à celles que la *Reine de Hongrie* envoïoit ſous les ordres du Comte de *Königſegg*. Pendant les differens mouvemens des *Alliés*, le *Roi de France* tint un Conſeil de guerre dans lequel on examina ſi l'on iroit attaquer les Ennemis, qu'il paroiſſoit vraiſemblable que l'on devoit batre, l'Armée du *Roi* ſe trouvant très ſupérieure. L'avis contraire prévalut, ſur ce que les Ennemis avoient fait travailler à des Rétranchemens le long des Digues, derrière leſquelles ils pouvoient ſubſiſter longtems au moïen des vivres que la *Hollande* leur fourniſſoit. C'eſt ce qui faiſoit craindre d'intéreſſer la gloire du *Roi*, parce que les environs de *Breda* n'étant que des Bruières, il pouvoit arriver que l'affaire tirant en longueur, il fût obligé, faute de vivres, de ſe retirer. Il fut donc reſolu qu'on ne marcheroit point aux Ennemis, & que pour emploïer les Troupes à quelque choſe d'avantageux on envoieroit un gros Détachement aſſiéger *Mons* ſous les ordres du *Prince de Conti*.

Siége de Mons; Poſition de l'Armée du Roi; Jonction des Hanovriens aux Alliés; Retour du Roi à Verſailles. Juin.

En conſéquence de cette Réſolution, le Duc de *Bouflers* fut détaché, le 2 de Juin, avec 17 Bataillons & 9 Eſcadrons, pour marcher vers *Bruxelles* où 16 Eſcadrons devoient le joindre. Le 1, le Comte d'*Eſtrées* à la tête du Corps d'Armée qu'il commandoit, étoit parti de *Louvain*. Ces différentes Troupes s'étant réunies à portée de *Mons*, en formèrent l'inveſtiſſement le 7. Les pluies continuelles rétardant néceſſairement les opérations, la Tranchée ne put être ouverte que le 24. Cependant l'Armée du *Roi* ſe mit en marche, le 7, ſur 6 colones, pour aller camper derrière le Canal de *Herentals*, la droite au Village d'*Otteghem*, & la gauche à celui d'*Emerſem*; poſition favorable pour veiller également à ce qui ſe paſſeroit, tant ſur la *Meuſe* que du côté d'*Anvers*, ſuppoſé que les *Alliés* vouluſſent former quelque entrepriſe ſur cette Ville ou

VI. GUERRE *Dans les Pais-Bas.*

se porter du côté de *Maſtricht*, après qu'ils auroient été joints par les Troupes qu'ils attendoient. Ils le furent en effet, du 12 au 18, par les *Hanovriens*. Le *Roi de France*, que les Couches prochaines de la *Dauphine* appelloient à *Verſailles*, avoit quitté ſon Armée dès le 10.

Les Troupes Heſſoiſes joignent les Alliés; Reddition de Mons; arrivée du Prince Charles à l'Armée des Alliés; Siége de Charleroi; Priſe de Saint-Guillain; Renforts arrivés aux Alliés; Le Prince Charles de Lorraine vient prendre le commandement de l'Armée; Le Maréchal de Saxe le prévient au Camp de Gembloux. Juillet.

Le 2 de Juillet, les Troupes de *Heſſe* joignirent les *Alliés*, qui firent enſuite quelques mouvemens, leſquels furent cauſe que, le 8, le *Maréchal de Saxe* fit repaſſer à l'Armée du *Roi* la *Nèthe* au deſſus & au deſſous de *Liere* ſur 4 Colones, pour prendre une poſition encore plus favorable au deſſein qu'il avoit de prévenir tout ce que les Ennemis pourroient vouloir entreprendre. Le 10, *Mons* ſe rendit. Les divers mouvemens, que les Troupes commandées pour en faire le Siége avoient faits, aiant fait croire au Gouverneur de cette Place, qu'on en vouloit à *Charleroi*, il y avoit fait paſſer, le 2, deux Bataillons, par où ſa Garniſon, réduite à 3 mille 600 Hommes, n'avoit pas pu faire une longue réſiſtance. La Tranchée avoit été ouverte la nuit du 24 au 25 de Juin devant l'Ouvrage à corne de *Bertemont*, & vis-à-vis la Porte de *Nimy*. Le 4 de Juillet, on commença à barre le corps de la Place; & le 10, le Comte de *Nava*, qui commandoit pour la *Reine de Hongrie*, fut obligé d'arborer le Drapeau blanc. On convint par la Capitulation; *Que la Garniſon ſeroit Priſonière de guerre, & que tous les Militaires qui ſe trouveroient dans la Ville, ſubiroient le même ſort, quoiqu'ils ne fuſſent pas de la Garniſon: Que la Porte* d'Havré *ſeroit remiſe aux* Troupes Françoiſes, *qui n'entreroient pas dans la Ville tant que la Garniſon y reſteroit: Que celle-ci ſortiroit, le* 13, *pour être conduite où Sa* Majeſté Très Chretiène *l'ordonneroit: Que les Officiers conſerveroient leurs Equipages & qu'on leur fourniroit la facilité de les faire tranſporter: Que les malades & les bleſſés reſteroient dans la Ville, pour être ſoignés aux dépens de leurs Souverains; & que les Généraux, aux ordres deſquels ils étoient, pourroient leur laiſſer les Médecins & les Chirurgiens néceſſaires, leſquels, conformément au Cartel de* Francfort *du* 18 *de Juillet* 1743, *ne ſeroient point Priſoniers: Qu'il ſeroit permis de laiſſer auſſi dans la Ville un nombre d'Officiers ſuffiſant, tant pour veiller ſur la conduite des malades, que ſur leurs intérêts: Qu'on accorderoit en route à la Garniſon les Etapes, de même qu'aux* Troupes Françoiſes, *à condition que tout ce qui lui ſeroit fourni ſeroit rembourſé par la* Reine de Hongrie *& par les* Provinces-Unies: *Que les Officiers Généraux & les Brigadiers des Troupes de la Garniſon, ainſi que les Officiers de l'Etat Major de la Place & les Ingenieurs, auroient la liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit, en donnant leur parole d'honneur de ne point ſervir juſqu'à ce qu'ils fuſſent échangés ou rançonés, ce qui ſe feroit le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, ſur le pied du Cartel de* Francfort: *Qu'il ſeroit remis un état exact des Chevaux de toutes les Troupes de Cavalerie; & que, s'il y en avoit eu quelques-uns d'achetés ou de changés depuis le commencement du Siége, ils ſeroient*

vendus par les Officiers ou par les Bourgeois qui les auroient achetés ou troqués : Que le Comte de Nava *& le* Prince de HESSE-PHILIPS-THAL (qui commandoit les *Troupes Hollandoiſes*, faiſant partie de la Garniſon) *laiſſeroient des Otages & donneroient caution, ſoit pour les Dètes du Fiſc, ſoit pour celles des Troupes : Que la* Reine de Hongrie *tiendroit compte des déſordres que ſes Troupes pourroient avoir commis dans les Villages de* France *ſoumis aux Contributions, & qui les avoient fidèlement païées à chaque terme : Que les Magaſins de vivres & de Munitions de guerre ſeroient, ſans aucune exception, livrés au Commiſſaire autoriſé pour cet effet par le* Prince de Conti : *Que les Femmes, Enfans & Domeſtiques des Officiers & autres pourroient ſortir de la Ville en même tems que la Garniſon, ou dans le terme de 6 mois, avec leurs Meubles & Effets, & qu'il leur ſeroit donné* gratis *des Paſſeports & des Eſcortes : Que le Directeur de la Poſte & ſes Commis ne ſeroient nullement inquiétés au ſujet de leur Adminiſtration ; mais qu'ils ſeroient obligés de ſe retirer avant le 15 du mois ſuivant : Que tous les Meubles & les Equipages du Duc d'*Aremberg, *Grand Bailli de* Hainaut *& Gouverneur de* Mons *y reſteroient ſous la garde des Domeſtiques préposés à cet effet ; & que, lorſqu'il le deſireroit, on lui fourniroit des Paſſeports, des Eſcortes & des Voitures, pour les faire tranſporter.* Le Comte de *Nava* & le *Prince de Heſſe-Philips-Thal* avoient demandé ; 1°. *Qu'on accordât à la Garniſon 2 Chariots couverts, qui ne puſſent être viſités ſous aucun prétexte :* 2°. *Que les Officiers & Soldats de la Garniſon, faits priſonniers pendant le Siége fuſſent échangés contre les priſonniers que la Garniſon avoient faits ſur les Aſſiégeans avant la reddition de la Place :* 3°. *Que les Soldats des Troupes de la Garniſon ne puſſent être mis dans des priſons ou dans d'autres lieux fermés, lorſqu'ils ſeroient arrivés, où Sa* Majeſté Très Chretiène *ordonneroit qu'ils fuſſent conduits.* Les deux premiers Articles furent refuſés & ſur le troiſième, le *Prince de Conti* répondit ; *Que le* Roi de France *en ordonneroit : mais que les traitemens faits aux Garniſons des autres Places, dont Sa* Majeſté Très Chretiène *s'étoit emparée, devoient raſſurer la Garniſon ſur celui qu'on lui feroit éprouver.* Le Comte de *Nava* ne fut point priſonier de guerre, par un Article que le *Prince de Conti* fit ajouter à la Capitulation en ces termes : *Pour donner à M. de* Nava *une preuve d'eſtime pour ſa Perſone & ſa Défenſe, il ſera toujours le maître, juſqu'à la ſortie de la Garniſon, de faire uſage des offres qui lui ont été faites, de n'être point priſonier de guerre & de pouvoir rendre libre, à ſon choix, un Officier au deſſous du grade de Colonel.* Cette Capitulation fut ſignée le 11. Pendant qu'elle ſe négotioit, le *Prince de Conti* détacha de ſon Armée le Marquis de *La Fare*, Lieutenant Général, pour aller faire le Siége de *Saint-Guillain*, qui ne tint que quelques jours. On reçut la nouvelle de ſa priſe le 27 à la *Cour de France.* Le 16, *Charlerei* fut inveſti. Le *Prince de Conti* conduiſit lui-même ce

VI. GUERRE *Dans les* PAIS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVI.

Siége, & fit ouvrir la Tranchée le 27. Les *Alliés* s'étant mis en marche le 17, furent joints, le 22, au Camp de *Walkanſward*, par une partie des Troupes venues d'*Allemagne* ſous les ordres du Prince de *Lobckowitz*; &, le même jour, le *Prince Charles de Lorraine* vint prendre le commandement de toute l'Armée, qui ſe remit en marche, le 23, comme pour aller du côté de *Maeſtricht*. Le grand objet du *Maréchal de Saxe* fut alors d'être inſtruit à tems de leurs mouvemens : mais il n'étoit pas aiſé d'en avoir des nouvelles certaines, parce que le *Prince Charles* avoit pouſſé toutes ſes Troupes legères ſur la petite *Gette*, avec ordre de ne laiſſer venir perſone du côté des *François*; & ce ne fut que le 30 au matin, que l'on ſut que ce Prince continuoit d'avancer dans le deſſein d'occuper le Camp de *Gembloux*. Pour le prévenir, le *Maréchal de Saxe* ſe mit en marche le même jour, à 9 heures du ſoir, avec 10 Compagnies de Grenadiers, 10 Piquets, les Carabiniers, 1 Régiment de Cavalerie, 1 de Dragons & 1 de Huſſards. Il arriva, le lendemain, à 5 heures du matin, à la hauteur de *Conroi*, où le Comte d'*Eſtrées* le joignit avec le Corps qu'il commandoit. Il marqua ſon Camp dans la Plaine de *Gembloux*, la droite en arrière de *Sauveniay*, la gauche au Village de *Nielle-Saint Martin*, & le Quartier général à *Velhem*. Il avoit laiſſé l'ordre à l'Armée de partir à minuit, pour le ſuivre ſur cinq colones; & dès le ſoir, du 31, elle fut toute raſſemblée. Cette marche, quoique de 7 lieues, ſe fit ſans confuſion, malgré la difficulté des chemins. Les Corps, que le *Comte de Clermont* & le Comte de *Löwendalh* commandoient, ſe réunirent le même jour à l'Armée, qui ſe trouva forte de 108 Bataillons & de 194 Eſcadrons, ſans comter 8 Bataillons & 38 Eſcadrons avec leſquels le Comte d'*Eſtrées* alla maſquer le paſſage du *Mazy-ſur-l'Orneau*. Le *Maréchal de Saxe*, par cette poſition, fermoit le paſſage du Défilé des *Cinq-Etoiles*, ſeul chemin par lequel les Ennemis puſſent entrer dans la Plaine. Les *Alliés*, qui s'étoient approchés, le 29, du bord de la *Méhaigne*, paſsèrent cette Rivière le lendemain, & ſe rendirent, le 1 d'Août, à *Suarle*, où ils campèrent, la droite appuïée à *Oſtain*, & la gauche aux Hauteurs du *Mazy*; la Rivière de l'*Orneau* couvrant leur front.

Tentative malheureuſe des Alliés ſur le Poſte des cinq Etoiles; Reddition de Charleroi; Divers mouvemens des deux Armées; Les Alliés repaſſent la Meuſe. Août.

Le même jour 1 d'Août, le Général *Trips*, à la tête d'un Gros d'Infanterie & de Huſſarts, ſe préſenta pour s'emparer du Poſte des *Cinq Etoiles*. Le *Maréchal de Saxe* l'étoit venu reconnoître une heure auparavant; &, n'y trouvant pas ſuffiſament de Troupes, il avoit ordonné que le Comte de *Löwendalh* vînt occuper cette Trouée avec ſon corps de Troupes. Comme il ſe portoit enſuite au de-là d'*Orbais*, il entendit tirer du côté des *Cinq Etoiles*; il y revint ſur ſes pas, & ſoutint lui-même l'attaque à la tête du Détachement qui lui ſervoit d'Eſcorte, juſqu'à ce que le Comte de *Löwendalh* fût arrivé. A ſon approche les

Ennemis ſe retirèrent. Le Comte de *Löwendalh* campa derrière la Trouée [illegible] fit élever deux Redoutes pour maſquer les deux débouchés, & couvrir le front de ſon Camp. Le 2, *Charleroi* manqua d'être pris d'aſſaut & capitula. La Garniſon fut priſonière de guerre. Le *Prince de Conti* ordonna ſur le champ à ſes Troupes de ſe tenir prêtes à décamper la nuit ſuivante, pour ſe réunir à la grande Armée. Il partit en effet, le 3, à 2 heures du matin; & le lendemain il alla camper à la droite du *Maréchal de Saxe*, à une demi lieue du Camp des *Alliés*, l'*Orneau* entre deux. Je ne ſuivrai point les deux Armées dans leurs différens campemens. Ce détail, propre à faire voir toute l'habileté des Généraux, me meneroit trop loin. Le *Maréchal de Saxe* méditoit de ſe rendre maître de *Namur*; &, pour y réuſſir, il falloit forcer les Ennemis à quiter leur Camp de *Suarle*, qui, s'étendant juſqu'aux Hauteurs du *Mazy*, étoit inattaquable de vive force. Le *Prince de Conti*, étant parti pour retourner à la Cour, ſes Troupes furent incorporées à la grande Armée. Le *Roi*, que la mort de la *Dauphine* retenoit à *Verſailles*, ne pouvant pas revenir prendre le commandement de ſon Armée, le *Maréchal de Saxe* reſta ſeul maître des opérations du reſte de la Campagne. Un mouvement qu'il fit, le 17, obligea le *Prince Charles* de s'étendre le long de la *Méhaigne*. Il la repaſſa bientôt après. Alors le Maréchal s'approcha de cette Rivière: mais, comme il étoit difficile d'attaquer les *Alliés* derrière cette Rivière, le *Maréchal* ne ſongea qu'à leur ôter les ſubſiſtances qu'ils tiroient du Païs de *Liége*; &, le 20, il détacha le Comte de *Löwendalh* pour s'emparer de *Huys*, dont il ſe rendit maître le lendemain, malgré les précautions que le *Prince Charles* avoit priſes pour conſerver cette Place, où l'on trouva 80 Caiſſons & 80 mille Rations de Pain. Le 20, le *Prince Charles*, qui prévit qu'il alloit être dans l'impoſſibilité de ſubſiſter dans ſon Camp, jeta quelque ſecours dans *Namur*, & s'en éloigna pour aller paſſer la *Meuſe*, le 28 & le 29, ſur 3 Ponts à 2 lieues de *Huys*. Il fit mine de vouloir ſe retirer dans le Duché de *Luxembourg*: mais ſon deſſein étoit, comme on le ſut bientôt, d'aller camper ſous *Maeſtricht*. Le 31, le *Maréchal de Saxe* campa à *Breff*.

Poſition des deux Armées; Siége & Priſe de Namur & de ſes Châteaux.

Le 4 & le 5 de Septembre, le *Prince Charles* campa ſous *Maeſtricht*; &, le 6, le *Maréchal de Saxe* occupa le Camp de *Tongres*. La veille, le *Comte de Clermont* avoit inveſti *Namur*. La nuit du 12 au 13, la Tranchée fut ouverte; &, le 19, le S. de *Commelin*, qui commandoit dans la Ville, fit arborer le Drapeau blanc, & ſigna la Capitulation, par laquelle il fut convenu; *Qu'auſſitôt, après la ſignature, les Portes de* Bruxelles *& de* Saint-Nicolas, *ſeroient remiſes aux* Troupes Françoiſes, *& que la Garniſon ſeroit obligée de ſe retirer, pendant les 2 jours ſuivans, dans les Châteaux avec les Domeſtiques, Equipages & effets qui lui appartenoient:*

Septembre.

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

ANNÉE MDCCXLVI.

Que les Munitions de guerre & de bouche étant dans la Ville ne pourroient être transportées dans les Châteaux, & qu'elles seroient livrées aux Commissaires prepoſés par le Comte de Clermont *pour les recevoir : Que le Prince de* Gavres, *Gouverneur & Grand-Bailli du* Comté de Namur, *pourroit ſe retirer où il jugeroit à propos, avec ſa Famille, ſes Domeſtiques, ſes Equipages & les ſeuls Papiers concernant ſes Affaires particulières : Que l'on ſe conformeroit au Cartel de* Francfort *pour les Officiers & Soldats bleſſés de la Garniſon, & pour ceux de l'Armée du* Prince CHARLES, *qui ſe trouvoient dans la Ville, ainſi que pour les Médecins, Chirurgiens, Apoticaires & Entrepreneurs des Hôpitaux : Que les Priſoniers, faits de part & d'autre pendant le Siége, ſeroient échangés : Qu'on ſuſpendroit tout acte d'Hoſtilité pendant les deux jours, accordés à la Garniſon, pour ſe retirer dans les Châteaux : Que, lorſque les Châteaux ſeroient attaqués, la Ville pourroit tirer ſur les Châteaux & les Châteaux ſur la Ville.* On commença, le 24, à tirer ſur les Châteaux, & la nuit du même jour on ouvrit la Tranchée. Ils ne tinrent que juſqu'au 29, que le Commandant arbora le Drapeau blanc; &, par la Capitulation qui fut ſignée le 30, on convint; *Que les Troupes qui les avoient défendus, ſeroient priſonières de guerre; qu'elles ſortiroient le lendemain par la Porte de l'Eau; qu'elles mètroient les armes bas à la barrière; & qu'elles paſſeroient enſuite la* Sambre *au Pont de* Salſines, *d'où elles ſeroient conduites par une Eſcorte, la première journée à* Gemblours, *& la ſeconde à* Mons : *Qu'on leur fourniroit, aux frais du Païs, ſoit par eau ſoit par terre, tous les ſecours dont elles auroient beſoin; & qu'il ſeroit permis aux Officiers d'emmener leurs Equipages & Effets : Qu'auſſitôt, après la Capitulation ſignée, tous les Ouvrages extérieurs ſeroient remis aux Aſſiégeans, avec une Porte des Châteaux, au choix du* Comte de Clermont; *& que l'Artillerie & les Magaſins ſeroient livrés aux Commiſſaires d'Artillerie & aux Commiſſaires des guerres que ce Prince nommeroit pour les recevoir : Que tous les Priſoniers, faits par les Aſſiégés pendant le Siége de la Ville & pendant celui des Châteaux, en quelque occaſion ou dans quelque Poſte que ce pût être, ſeroient mis en liberté; & que perſonne de part ni d'autre ne pourroit entrer dans la Ville ni dans les Châteaux, qu'après l'expiration du terme donné pour la ſortie de la Garniſon.* Par un Article, ajouté le lendemain de la ſignature, il fut dit; *Que la Garniſon laiſſeroit en ôtage un Officier Major d'un Régiment, un Capitaine & un Auditeur, pour la ſureté du paiement des dêtes du Fiſc & de celles des Troupes : Qu'un tiers des Officiers pourroit ſe retirer ſur leur parole d'honneur, où ils jugeroient à propos : Qu'on accorderoit la même liberté à tous les Officiers de l'Etat Major de la Ville & des Châteaux, & qu'on leur expédieroit les Paſſeports néceſſaires.*

Bataille de Rauxoux, &c. 11 Octobre, &c.

Après différens mouvemens des deux Armées, le Maréchal *Comte de Saxe* apprit, le 8 d'Octobre au matin, que les Ennemis étoient campés, leur droite vers *Houtain*, & leur gauche à *Grace* au deſſus de *Liége*,

ANNE'E MDCCXLVI.

VI. GUERRE. *Dans les Païs-Bas.*

aiant la *Meuſe* ſur leur derrière, à laquelle ils ne communiquoient que difficilement. Il fut en même tems informé que leur Camp avoit peu de profondeur, & que leur centre étoit coupé par deux Ravines qui ſe rapprochoient vers *Milmont*, & ne laiſſoient qu'une Trouée très étroite pour toute communication d'une moitié de l'Armée à l'autre. Le *Maréchal de Saxe*, reſolu de profiter de cette mauvaiſe diſpoſition des Ennemis, auxquels il avoit fait croire qu'il ne penſoit point à leur livrer bataille, fit marcher, le 10, ſon Armée ſans Equipages, paſſa le *Jard* & campa le même jour entre deux Chauſſées qui conduiſent à *Liége*, la droite appuiée à la Chauſſée de *Saint-Tron* à *Liége*, & le Village de *Sehendermale* étant au centre de la Ligne, dont la gauche débordoit la Chauſſée de *Tongres* à *Liége*. Un Corps de réſerve prit ſon camp en troiſième Ligne derrière le Village de *Houté*, où le Quartier général étoit établi. Un autre Corps de réſerve, commandé par le Marquis de *Contades*, campa en quatrième Ligne. Les Troupes commandées par *le Comte de Clermont* & celles qui marchoient aux ordres du Comte d'*Eſtrées*, campèrent en avant de l'Armée ſur la Chauſſée de *Saint-Tron* à *Liége*. Le Marquis de *Clermont-Gallerande* & le Comte de *Mortaigne* furent placés à la gauche, avec les Troupes qu'ils commandoient chacun. Le *Prince* CHARLES, à qui ces différentes diſpoſitions ne laiſsèrent plus lieu de douter du deſſein des *François*, mit ſon Armée en bataille ſur trois Lignes, dont les *Troupes Autrichiènes* formèrent le centre, les *Angloiſes* & *Hanovriènes* formèrent l'Aile droite, & les *Hollandoiſes* avec celles de *Bavière* & de *Heſſe* l'Aile gauche. Cette Aile étoit à *Ance*, & ſon extremité étoit appuiée au Faubourg de *Saint-Valburge*, dépendant de la Ville de *Liége*, & dans lequel étoit un Corps conſidérable, chargé de le défendre. Le front de l'Armée étoit couvert par les Villages de *Rancoux*, de *Liers* & de *Varoux*, fortifiés & remplis de beaucoup de Troupes. Le 11, à la pointe du jour, le *Maréchal* fit batre la Générale; &, deux heures après, toutes les Troupes s'étant miſes en mouvement, l'Armée marcha ſur 10 Colones parallèles juſqu'à la Hauteur du Village de *Lontain*, donné pour point de direction de la marche de chaque Colone. Lorſque l'Armée fut arrivée à l'endroit d'où l'on devoit marcher à l'Ennemi, la Cavalerie des deux Ailes ſe mit en Bataille; & l'Infanterie, chargée des attaques, reſta en Colones par Bataillons. Les Ennemis, en même tems, aiant fait leurs diſpoſitions, s'avancèrent à 500 pas du front de leur Camp, en conſervant les Poſtes qu'ils avoient ſur les Hauteurs. Sur le midi, le Canon de la droite des *François* commença à tirer avec beaucoup de vivacité, ce qui dura juſqu'à 2 heures, que le *Comte de Clermont* & le Comte d'*Eſtrées* marchèrent avec 6 Brigades d'Infanterie au Village d'*Ance* & au Faubourg de *Sainte-Valburge*, d'où les Ennemis furent dé-

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVI.

poſtés preſque auſſitôt que l'Attaque en fut formée. Les Troupes des *Alliés*, qui défendoient les Villages de *Raucoux* & de *Varoux*, ne purent reſiſter à l'impétuoſité de 8 Brigades *Françoiſes*, qui, ſous les ordres du Marquis de *Maubourg* & du Marquis d'*Hérouville*, les forcèrent la Baïonète au bout du Fuſil. Pendant cette Action, l'Artillerie placée en avant de l'Armée, ne ceſſa pas un moment de tirer, & cauſa beaucoup de déſordre dans la *Cavalerie Hollandoiſe*, dont la fuite précipitée mit une grande confuſion dans le reſte de l'Armée des *Alliés*, laquelle, abandonnant la plus grande partie de ſon Artillerie, ne ſongea qu'à ſe retirer par les derrières du Village de *Liers*. Il étoit 5 heures du ſoir, lorſque la *Cavalerie Françoiſe* eut ordre de pourſuivre les Ennemis: mais la nuit ſurvenue & 2 Ravins impraticables empêchant de les joindre, on ſe contenta de les canoner dans leur retraite, qui leur couta beaucoup de monde, parce que le Comte d'*Eſtrées* avoit fait avancer conſidérablement de Troupes vers leurs Ponts. Leur perte, dans cette Bataille, fut de plus de 13 mille Hommes en y comprenant 3 mille Priſoniers, & ceux qui périrent dans la Retraite. On leur prit 9 Drapeaux, un Etendart & 64 pièces de Canons. La perte des *François* fut de 3 mille Hommes, tant tués que bleſſés.

Après cette Bataille on ne ſongea des deux parts qu'à prendre des Quartiers d'Hiver. Le *Maréchal de Saxe* avoit éxécuté le projet qu'il avoit formé de renvoïer les *Alliés* au delà de la *Meuſe*; & ceux-ci n'étoient plus en état de rien entreprendre.

Décente des ANGLOIS *en* BRETAGNE. *Octobre.*

Une *Eſcadre Angloiſe*, commandée par les Amiraux *Anſon* & *Leſtock*, & compoſée de 54 Vaiſſeaux tant de guerre que de tranſport, de pluſieurs Frégates & Brigantins & de 2 Galiotes à Bombes, étant partie d'*Angleterre*, le 26 de Septembre, parut, le 30, à la Hauteur d'*Ouеſſant* & mouilla, le 1 d'Octobre, dans la Baie du *Poulduc*. Le même jour, le S. de *Sinclair*, qui commandoit les Troupes de débarquement, fit débarquer 5 mille Hommes, qui s'emparèrent le ſoir du Château du *Coidor*, éloigné de la Ville de *L'Orient* d'environ 2 lieues. Le 2, le reſte des *Troupes Angloiſes*, montant à 2 mille Hommes, étant débarqué, le Général *Sinclair* marcha, avec tout ſon monde, du Château de *Coidor*, pour aller occuper le *Moulin de la Montagne* & le Bourg de *Plomeur* à une lieue de *L'Orient*. Le 5, ils s'emparèrent du Bourg de *Guidel*; & formèrent entre ces deux Bourgs un camp, dans lequel ils ſe retranchèrent. Ils avoient fait, la veille, avancer du Canon & ſommer la Ville de ſe rendre à diſcrétion. Les Habitans, aidés de quelques Compagnies de Cavalerie & de Dragons & des Compagnies Gardes-Côtes, ſe mirent en état de ſe défendre; & les Ennemis, après s'être contentés, le 5, de tirer quelques coups de Canons contre la Ville, s'en approchèrent juſqu'à un quart de lieue, & commencèrent, le 6, à ſe fortifier

tifier dans un nouveau Camp. Le Comte de *Voluire*, Maréchal de Camp, commandant dans la *Province*, s'étoit rendu, le 5, dans la Ville, & avoit fait établir 3 différentes Bateries de 36 pièces de Canon. Le 7 à la pointe du jour, les *Anglois* jetèrent quelques Bombes dans la Ville, & firent, du peu d'Artillerie qu'ils avoient, le feu le plus vif qu'ils purent. Leur feu ceſſa tout-à-coup vers le ſoir; & le Comte de *Voluire* aiant envoïé reconnoître leur Camp, apprit qu'ils l'avoient abandonné pour retourner au Château du *Coidor*. Le 8 & le 9, ils ſe rembarquèrent ſans obſtacle. On trouva dans leur Camp 4 Canons de 11 Livres de bales, un Mortier de 9 pouces de Diamètre, une Fournaiſe à Boulets rouges & pluſieurs Boulets & Pots à feu. Le 10, ils quitèrent la hauteur de l'*Orient*; &, le 11, 52 de leurs Vaiſſeaux allèrent border les Côtes depuis *Saint-Gildas de Ruis* juſqu'à *Quiberon*. Ils firent en cet endroit une ſeconde dêcente, qui ne leur réuſſit pas mieux que la première; &, le 28, ils ſe rembarquèrent, n'emportant pour tout fruit d'un armement ſi conſidérable, que l'honneur d'avoir enlevé quelques Beſtiaux & brûlé quelques Chaumières. Cette tentative fit prendre des meſures pour la ſureté de la *Bretagne*. Treize Bataillons & 14 Eſcadrons, détachés de l'Armée du *Maréchal de Saxe*, furent envoiés dans cette Province, ſous les ordres des Sieurs de *Contade*, de *Saint Pern* & de *Coetlogon*.

EXPE'DITION DU PRINCE EDOUARD EN ECOSSE, *pendant les Années* 1745 *&* 1746.

EXPEDITION DU PRINCE EDOUARD EN ECOSSE. MDCCXLV.

JE ne rapellerai point ici ce que j'ai dit ci-devant des alarmes que la nouvelle de l'arrivée du *Prince* EDOUARD en *Ecoſſe* cauſa dans *Londres*, & des précautions qu'elle fit prendre au Gouvernement d'*Angleterre*.

Arrivée du Prince Edouard en Ecoſſe. Juillet.

Le *Prince* EDOUARD, après avoir croiſé pendant quelques jours ſur un petit *Vaiſſeau François*, le long de la Côte occidentale d'*Ecoſſe*, à la hauteur des Iles d'*Uſt* & de *Bara*, mouilla, vers la fin de Juillet, dans les environs de la Province de *Lochabir*, & débarqua entre les Iles de *Mull* & de *Skie*. Il avoit avec lui le Général *Macdonel* & 6 autres perſones de conſidération. Auſſitôt après ſon débarquement, il fut joint par pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes attachés aux intérêts de ſa Maiſon. Son premier ſoin fut de publier une Déclaration, par laquelle le Prince ſon Père réclamoit ſes droits aux Courones d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe* & d'*Irlande*, & l'autoriſoit à les faire valoir ſous le titre de Gouverneur Général. L'effet de cette Déclaration fut d'animer le zèle des Habitans de la Côte, depuis les Montagnes de *Lochabir* juſqu'au Comté de *Roſſ*. Ceux de *Kilmary*, de *Lothe*, d'*Arkegg*, de *Caſtel-Tlan*, de *Glentarff* & de pluſieurs autres lieux conſidérables ſe déclarèrent en faveur du *Prétendant*,

Déclaration du Prétendant publiée par le Prince ſon Fils; Effets de cette Déclaration. Juillet, Août.

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

ANNE'E

postés presque aussitôt que l'Att
Alliés, qui défendoient les Villa
resister à l'impétuosité de 8 B
du Marquis de *Maubourg* &
la Baïonète au bout du Fusil
en avant de l'Armée, ne cess
de désordre dans la *Caval*
une grande confusion d
abandonnant la plus gra
retirer par les derrières d
que la *Cavalerie Fran*
nuit survenue & 2 P
contenta de les car
monde, parce qu
de Troupes ver
de 13 mille F
périrent dan
64 pièces
tant tués c

Après
Quartie
avoit f
toien

Décente des Anglois en Bretagne. Octobre.

U
cor
Fr
gl
m

[illegible] à la pointe du jour [illegible] près de Seaton à 7 milles au dessous d'Edim[illegible] & les Troupes marchèrent à grands [illegible] elles essuierent le premier feu. S'étant ensuite avan[illegible] Pistolet, elles firent une décharge générale; après la [illegible] en avant de grands cris, la baïonète au bout [illegible] l'ennemi avec tant de fureur, qu'en moins d'un quart [illegible] & mirent en déroute les Anglois, en fabrèrent [illegible] le reste [illegible] que

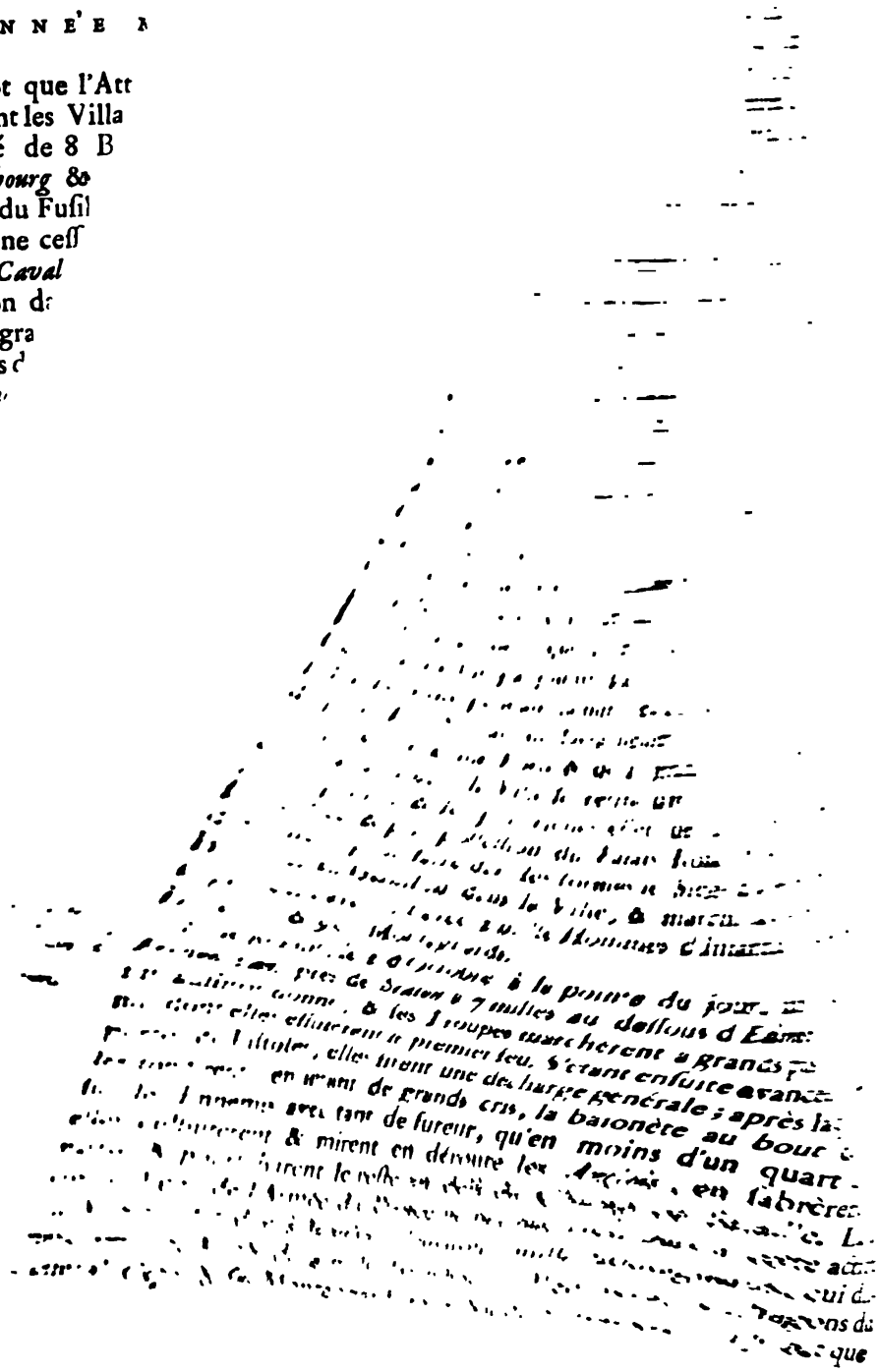

, qui combatit vaillamment : mais qui ne put reſiſter eux des Troupes qu'elle avoit en tête. Dans cette ommandoit le Centre, le Duc de *Perth* l'Aile droite, *Murray* l'Aile gauche. Dès que la Victoire ſe fut dé- it ceſſer le carnage. Les *Anglois* eurent 307 Hom- bleſſés. On leur fit 83 Officiers & 14 cens Soldats pri- ent de plus tous leurs Canons & leurs Mortiers, plu- & Drapeaux, un grand nombre de Chevaux & d'Ar- rs Equipages. EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

le la perte de cette Bataille, jeta l'alarme dans *Londres*. occaſion, que dans un grand Conſeil, qui ſe tint à *Ken-* éſolu, comme je l'ai dit ci-devant, de faire revenir les *ſes* qui ſervoient en *Flandres*; & l'on envoïa l'ordre au *Duc* d de les mètre en état d'être embarquées au premier avis, prêt à venir prendre lui-même le Commandement géné- ipes en *Angleterre*. En attendant ſon retour, le *Roi* nomma *Wade* pour commander en chef en *Ecoſſe*, le Général *Ligo-* y commander la Cavalerie, & le Lord *Tirawley* pour ſe mè- e de l'Infanterie. Il donna ordre en même tems de faire par- l'*Ecoſſe*, un Corps de Troupes conſidérable. Cette Armée, en les Troupes de *Flandres*, les ſecours de *Hollande* & de *Heſſe*, des engagemens pris par différens Seigneurs, & par différentes es & Villes pour lever des Régimens, pouvoit en moins de 3 es monter à 20 mille Hommes. Suites de cette Victoire.

Prince, qui ſembloit devoir, après ſa victoire, entrer en *Angle-* & diriger ſa marche vers *Londres*, en ſuivant les exemples de tous qui, dans les ſiècles précèdens, avoient opéré des révolutions en *leterre*, crut qu'il étoit alors plus important pour lui de s'aſſurer de *oſſe*, en ſe rendant maître du Château d'*Edimbourg*. Ce fut pour te raiſon, qu'après s'être arrêté quelques jours à *Muſſelbourg* & à *Dun- ngton*, il marcha pour faire le Siége de ce Château. Pluſieurs Déta- nemens en formèrent l'inveſtiſſement le 10 au ſoir; &, le 13, ils ou- rirent la tranchée. Le 14, les Aſſiégés firent une ſortie, & s'emparè- rent d'un Poſte occupé par les Aſſiégeans. Ils s'y maintinrent juſqu'au lendemain, & trouvèrent le moïen de faire entrer dans le Château 20 Bœufs & quelques autres Proviſions. Le *Prince* en étant averti, ren- força de mille Hommes les Troupes du Blocus, dans le deſſein de reſ- ſerrer tellement la Garniſon, qu'elle fût dans la néceſſité de ſe rendre, faute de Vivres : mais le Gouverneur du Château ſut ſe mettre à cou- vert de ce danger. Il étoit convenu, du conſentement du *Prince*, avec les Magiſtrats d'*Edimbourg*, qu'on permètroit aux Habitans de fournir, en païant, des Vivres à la Garniſon, qui, de ſon côté, ne cauſeroit au- cun dommage à la Ville, à moins qu'on n'attaquât le Château de ce côté. Le Gouverneur, ſe voïant bloqué de toutes parts, fit tirer, le 15, à boulets rouges ſur la Ville, & le feu prit en pluſieurs endroits. Dès Le Prince Edouard aſſiége le Château d'Edimbourg. 10 Octobre.

Expedition du Pr. Edouard, &c. MDCCXLV.

& ſe joignirent au *Prince* EDOUARD, au nombre de plus de 3 mille.

La première attention de ceux qui gouvernoient ſous l'autorité du *Roi d'Angleterre*, fut d'empêcher que le Parti, qui ſe formoit, ne groſsît; &, pour cet effet, de faire arrêter pluſieurs perſones ſoupçonées de le favoriſer. En même tems, tout ce qu'il y avoit en *Angleterre* de Troupes règlées, s'aſſembla entre *Sterling* & *Dumblain*, ſous les ordres du Chevalier *Jean Cope*, Général de toutes les Forces du *Roi d'Angleterre* en *Ecoſſe*.

Ordre d'arrêter les perſones ſuſpectes; Les Troupes du Roi d'Angleterre s'aſſemblent. Août.

Ces précautions n'empêchèrent pas que le Parti du *Prince* EDOUARD n'augmentât conſidérablement. Il avança dans le Païs; &, le 15 de Septembre, il fut proclamé, dans la Ville de *Perth*, *Prince Régent*, ſous l'autorité du *Roi* ſon Père. Le Duc de *Perth* le joignit alors avec 400 Hommes, & le Marquis de *Tullibardine* avec la Milice du Comté d'*Athol*. Le 22, le *Prince* ſe mit en marche pour aller à *Dumblain*, qui n'eſt éloigné de *Perth* que de 20 milles. Le 23, il paſſa la Rivière de *Forth* à *Frews*, 5 milles au deſſus de *Sterling*: mais, le lendemain, il ſe replia ſur la gauche, & marcha par *Falkirk* vers *Edimbourg*. Le 27, il campa à *Greyſmille*, qui n'eſt éloigné que d'une petite diſtance de cette Capitale. Quelques Magiſtrats d'*Edimbourg* vinrent le trouver dans ce Camp pour ſe ſoumètre & lui demander le tems de dreſſer une Capitulation. Il ne leur accorda que 4 heures pour lui rendre une réponſe poſitive. Ce délai ne fut pas pluſtôt paſſé, qu'il chargea un Détachement d'eſcalader la Ville pendant la nuit, ce qui fut exécuté, le 28, dès la pointe du jour. Les Soldats du Détachement, gens déterminés & bien armés, s'emparèrent d'une Porte & de la grande Garde. Le Général *Gueſt*, qui commandoit dans la Ville ſe retira dans le Château avec tous les Bureaux publics & les plus riches effets des Particuliers. Le Prince y fit ſon entrée, & prit poſſeſſion du Palais Roïal. Comme il n'avoit point d'Artillerie pour faire dans les formes le Siége du Château, il laiſſa 600 Hommes en Garniſon dans la Ville, & marcha au devant du Général *Cope*, qui s'avançoit avec 2 mille Hommes d'Infanterie, 2 Régimens de Dragons & 900 Montagnards.

Le Prince Edouard eſt proclamé Prince Régent à Perth, &c. 13 Septembre.

Il marche vers Edimbourg, &c. 22 Septembre, &c.

Les Magiſtrats d'Edimbourg demandent à capituler. 27 Septembre.

La Ville eſt eſcaladée, & le Prince en prend poſſeſſion. 28 Septembre.

Il le joignit, le 2 d'Octobre à la pointe du jour, dans la Plaine de *Preſton-pans* près de *Seaton* à 7 milles au deſſous d'*Edimbourg*. Le ſignal fut auſſitôt donné, & ſes Troupes marchèrent à grands pas vers l'Ennemi, dont elles eſſuïèrent le premier feu. S'étant enſuite avancées à la demi-portée du Piſtolet, elles firent une décharge générale; après laquelle, elles fondirent, en jètant de grands cris, la baionète au bout du Fuſil, ſur les Ennemis avec tant de fureur, qu'en moins d'un quart d'heure elles culbutèrent & mirent en déroute les *Anglois*, en ſabrèrent une partie & pourſuivirent le reſte au delà du Champ de Bataille. La ſeconde ligne de l'Armée du Prince ne put pas avoir part à cette action. La Victoire fut due à la valeur d'environ 2 mille Montagnards, qui diſpersèrent une Armée de 4 mille Hommes. Les Régimens de Dragons du Général *Cope*, & ſes Montagnards firent peu de réſiſtance. Il n'y eut que

Bataille de Preſton pans où le Général Cope eſt batu. 2 Octobre.

ſon Infanterie règlée, qui combatit vaillamment : mais qui ne put reſiſter aux efforts prodigieux des Troupes qu'elle avoit en tête. Dans cette Action, le *Prince* commandoit le Centre, le Duc de *Perth* l'Aile droite, & le Lord *George Murray* l'Aile gauche. Dès que la Victoire ſe fut déclarée, le *Prince* fit ceſſer le carnage. Les *Anglois* eurent 307 Hommes tués & 450 bleſſés. On leur fit 83 Officiers & 14 cens Soldats priſoniers. Ils perdirent de plus tous leurs Canons & leurs Mortiers, pluſieurs Etendarts & Drapeaux, un grand nombre de Chevaux & d'Armes, & tous leurs Equipages.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

La nouvelle de la perte de cette Bataille, jeta l'alarme dans *Londres*. Ce fut à cette occaſion, que dans un grand Conſeil, qui ſe tint à *Kenſington*, il fut réſolu, comme je l'ai dit ci-devant, de faire revenir les *Troupes Angloiſes* qui ſervoient en *Flandres* ; & l'on envoïa l'ordre au *Duc de Cumberland* de les mètre en êtat d'être embarquées au premier avis, & de ſe tenir prêt à venir prendre lui-même le Commandement général des Troupes en *Angleterre*. En attendant ſon retour, le *Roi* nomma le Général *Wade* pour commander en chef en *Ecoſſe*, le Général *Ligonier* pour y commander la Cavalerie, & le Lord *Tirawley* pour ſe mètre à la tête de l'Infanterie. Il donna ordre en même tems de faire partir, pour l'*Ecoſſe*, un Corps de Troupes conſidérable. Cette Armée, en attendant les Troupes de *Flandres*, les ſecours de *Hollande* & de *Heſſe*, & l'effet des engagemens pris par différens Seigneurs, & par différentes Provinces & Villes pour lever des Régimens, pouvoit en moins de 3 ſemaines monter à 20 mille Hommes.

Suites de cette Victoire.

Le *Prince*, qui ſembloit devoir, après ſa victoire, entrer en *Angleterre* & diriger ſa marche vers *Londres*, en ſuivant les exemples de tous ceux qui, dans les ſiècles précèdens, avoient opéré des révolutions en *Angleterre*, crut qu'il êtoit alors plus important pour lui de s'aſſurer de l'*Ecoſſe*, en ſe rendant maître du Château d'*Edimbourg*. Ce fut pour cette raiſon, qu'après s'être arrêté quelques jours à *Muſſelbourg* & à *Dudington*, il marcha pour faire le Siége de ce Château. Pluſieurs Détachemens en formèrent l'inveſtiſſement le 10 au ſoir ; &, le 13, ils ouvrirent la tranchée. Le 14, les Aſſiégés firent une ſortie, & s'emparèrent d'un Poſte occupé par les Aſſiégeans. Ils s'y maintinrent juſqu'au lendemain, & trouvèrent le moïen de faire entrer dans le Château 20 Bœufs & quelques autres Proviſions. Le *Prince* en êtant averti, renforça de mille Hommes les Troupes du Blocus, dans le deſſein de reſſerrer tellement la Garniſon, qu'elle fût dans la néceſſité de ſe rendre, faute de Vivres : mais le Gouverneur du Château ſut ſe mettre à couvert de ce danger. Il êtoit convenu, du conſentement du *Prince*, avec les Magiſtrats d'*Edimbourg*, qu'on permètroit aux Habitans de fournir, en païant, des Vivres à la Garniſon, qui, de ſon côté, ne cauſeroit aucun dommage à la Ville, à moins qu'on n'attaquât le Château de ce côté. Le Gouverneur, ſe voïant bloqué de toutes parts, fit tirer, le 15, à boulets rouges ſur la Ville, & le feu prit en pluſieurs endroits. Dès

Le Prince Edouard aſſiége le Château d'Edimbourg. 10 Octobre.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

que le *Prince* en fut informé, il parut ſenſible à ce que les Habitans ſouffroient, & fit retirer les Troupes qui formoient le blocus du Château du côté de la Ville. La conduite du Gouverneur avoit ſon excuſe dans une Proclamation que le *Prince* avoit fait publier, depuis le blocus commencé, pour défendre à qui que ce fût, ſous peine de la vie, d'entretenir aucune correſpondance avec la Garniſon, & de lui fournir des Vivres ni d'autres Proviſions.

Le Lord Ogilvi ſe joint au Prince. Octobre.

Il étoit alors campé avec le gros de ſon Armée à *Haddington*, où le Lord *Ogilvi* le vint joindre avec 700 Hommes. La Ville de *Glaſgow* lui fournit un Subſide de 5 mille 500 Livres Sterling. Pluſieurs autres Villes ſuivirent cet exemple & fournirent des ſommes proportionnées au nombre & à la richeſſe de leurs Habitans. Il fut en même tems réglé que les Propriétaires des Terres paieroient un cinquième de leurs revenus, & les ordres furent donnés aux différentes Communautés d'amener les Vivres néceſſaires à l'Armée.

Chef du Conſeil du Prince; Secretaires du Cabinet; Officiers Généraux de ſes Troupes. Octobre.

Ce fut dans le même tems que le *Prince* nomma le Marquis de *Tullibardine* Préſident du Conſeil, & les Sieurs *Sheridan*, *Jaques Macdonel*, *Sullivan* & *Kelly* ſes Secretaires du Cabinet. Les Lieutenans Généraux de ſes Troupes étoient le Duc de *Perth*, & les Lords *Ogilvi*, *George Murray*, *Elcho*, *Cardroſſ* & *Lochdanald*. Les Lords *Glengarie* & *Courie*, le Chevalier *Donald Macdonel*, & les Sieurs *Robinſon de Schwan* & *Murray de Broughton* étoient Majors Généraux. Les Brigadiers étoient le Lord *Dilton* & les Sieurs *Seaton*, de *Dubſide*, *Walhup*, de *Netherie* & *Charteris*.

Augmentation conſidérable des Forces du Prince. Octobre.

Le 15, le Major Général *Gordon* ſe rendit avec 14 cens Hommes au Camp du *Prince*, où pluſieurs Gentilshommes de la Province d'*Angus* arrivèrent le même jour avec leurs Vaſſaux. Le 17, les Colonels *David Tulloch* & *Jean Hamilton* y conduiſirent 480 Hommes. Le Lord *Pitſligo* joignit auſſi le *Prince* avec 400 Hommes d'Infanterie & 200 de Cavalerie, tous bien armés & bien montés. L'Armée fut encore augmentée, dans le cours de ce mois & dans les premiers jours du ſuivant, de toute la Tribu des *Macras* & d'un Corps des *Mackenſies*, ſous la conduite des Seigneurs de *Coul* & de *Fairborn*; de la Tribu des *Fraſers*, commandée par le Lord *Fraſer d'Inverallachie*; de celle des *Mackintoshs*, ſous les ordres des Seigneurs de *Borlum* & de *Baneſpich*; d'un troiſième Bataillon, de 600 Hommes, levé par le Duc d'*Athol*, qui le joignit à la Tribu des *Macphersons*, compoſant environ 500 Hommes; des Tribus des *Macdonalds* & des *Macleods*, qui faiſoient enſemble près de 3 mille Hommes; d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes des Provinces Occidentales & Méridionales, qui ſe rendirent ſucceſſivement au Camp; enfin, des Gentilshommes de la Province de *Bamff*, qui tous, ſans exception, montèrent à cheval, & dont pluſieurs, à l'exemple des Sieurs *Gordon de Bockie* & *de Ranas*, avoient fait des levées de Cavalerie. Le *Prince* en fit auſſi lever 4 Eſcadrons dans les Provinces d'*Aberdeen* & de *Merus*.

Je ne dois pas oublier de dire que, pendant que ces différens renforts s'assembloient, le *Prince* fit défense à tous les *Ecossois*, sous peine de confiscation de biens, d'assister aux délibérations du *Parlement d'Angleterre*,

EXPEDITION DU Pr. EDOUARD, &c.

MDCCXLV.

Défense aux Sujets Ecossois d'assister au Parlement d'Angleterre.

Le 30, il laissa 7 mille Hommes devant le Château d'*Edimbourg*, & fit marcher son Armée à *Dalkeit*, dans le dessein de s'avancer vers l'*Angleterre*. Il campa pendant quelques jours à *Eccleseigthon*, pour attendre l'Artillerie qui lui venoit de *Montross*.

Octobre.

Le Prince se met en marche pour aller en Angleterre.

Ce fut dans ce Camp qu'il signa le 1 de Novembre, V. St., une PROCLAMATION, dont voici le Préambule.

30 Octobre.

Proclamation pour abolir tout ce qui s'étoit fait contre la Maison de Stuard, &c.

1, (11) Novembre.

CHARLES EDOUARD, *par la grace de Dieu, & par la nomination volontaire de Très Haut & Très Puissant Prince* JAQUES III, Roi d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, *Défenseur de la Foi, notre très honoré Père & Seigneur*, Prince de Galles, Régent, Protecteur & Lieutenant Général *des* Roïaumes d'Ecosse, d'Angleterre *&* d'Irlande, *à tous ceux qui ces présentes liront, Salut. Il est notoire à tous, qu'en* 1688, GUILLAUME, Prince d'Orange, *entreprit de ravir au Séréniſſime Prince* JAQUES II, *notre très honoré Aieul & Seigneur de glorieuse mémoire, les Courones de la* Grande Bretagne *&* d'Irlande, *qui lui avoient été transmises par la naissance & du consentement unanime du bon Peuple desdits trois Roïaumes.*

Que ledit Prince d'Orange, *contre toutes les Loix divines & humaines & sans aucun droit, fit une décente en* Angleterre, *avec une Armée étrangère de 25 mille Hommes, & chassa du Trône le Souverain dont il avoit l'honneur d'être Gendre :*

Que la Providence aiant permis, en punition des péchés de la Maison Roïale & des trois Nations qui lui étoient sujètes, que le Parti le plus juste ne fût pas le plus heureux, l'Usurpateur se maintint, par plusieurs Victoires sur les Trônes envahis :

Que pour éloigner de plus en plus de ces Trônes, le Monarque qu'il en avoit fait décendre & toute sa postérité, il s'efforça de répandre un doute, aussi criminel que destitué de toute vraisemblance, sur la naissance du Prince de Galles, *aujourd'hui* Roi d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, *notre très honoré Père & Seigneur :*

*Que cette fable fut rejetée si universellement par la plus grande partie de nos Peuples, par toute l'*Europe, *& même par la* Princesse ANNE, *notre Tante, qui porta la Courone d'*Angleterre *après la mort dudit Usurpateur, qu'aucun Homme de bon sens n'oseroit plus l'avancer dans nos trois Roïaumes, sans s'exposer au mépris public :*

Que de même GUILLAUME *inventa & fit passer, le 23 Mars* 1701, *un prétendu* Acte de Parlement, *pour appeller* SOPHIE DE BAVIERE-PALATINE, *Fille d'*ELISABETH, Electrice Palatine, *Petite Fille de* JAQUES I, *& mariée, en* 1658, *à* ERNEST AUGUSTE Duc de Brunswick-Lunebourg, *Evêque d'*Osnabrug, *& la Postérité Protestante de ladite* SOPHIE *& dudit* ERNEST AUGUSTE, *à la Succession des mêmes Roïaumes, & pour en exclure à jamais notre Roïale Maison :*

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

Que ladite Princeſſe ANNE, *agitée par les remords continuels de ſa conſcience, avoit pris les meſures propres à nous aſſurer la Succeſſion de nos Roïaumes; mais qu'en vertu de l'*Acte, *obtenu par les intrigues dudit* GUILLAUME, *ces trois Roïaumes paſsèrent, en* 1714, *après la mort de notre Tante, ſous la domination des* Allemands, *au mépris des Droits de notre Roïale Maiſon, de ſes Proteſtations, des véritables intérêts de nos Peuples & des oppoſitions qu'ils firent, même à main armée, à l'exécution de cet* Acte *ſi contraire aux Conſtitutions de la* Grande Bretagne *& à l'ordre de Succeſſion établi de tout tems dans nos trois Roïaumes:*

Que les deux Etrangers, qui, en vertu de cet Acte, *envahirent les Trônes qui nous appartiènent ſi légitimement, ont abuſé de leur pouvoir, pour tranſporter en* Allemagne *toutes les richeſſes de la* Nation Angloiſe; *ont emploïé ces richeſſes à y aquérir de nouvelles Principautés; ont engagé la même Nation dans des Guerres étrangères, ſoit par la réunion à la* Courone d'Angleterre *de pluſieurs Etats d'*Allemagne, *litigieux ou injuſtement poſſédés par la* Maiſon de Bruſwick-Hanovre, *ſoit pas pluſieurs* Traités de Garantie, *onereux à la* Grande Bretagne, *& par pluſieurs autres moïens contraires à la conſcience & aux véritables intérêts de cette Courone; que le* Conſeil, *qui a rédigé la dernière Harangue faite par le* Duc de Bruſwick-Hanovre *au* Parlement de Londres, *a prétendu ſans doute tourner ſon Maître en ridicule, en faiſant donner par ce Prince, né à* Hanovre *& dont les Ancêtres n'ont règné que dans un petit coin de l'*Allemagne, *à notre très honoré Seigneur & Père, né à* Londres *& dont les Ancêtres ont porté depuis ſi longtems les Courones de nos trois Roïaumes, le titre odieux d'Etranger:*

*Que, quand même l'*Acte *du* 23 *Mars* 1701, *qui appelloit à la Succeſſion de ces Roïaumes une Maiſon étrangère, au préjudice de notre Maiſon Roïale, auroit été légitime, & que le motif ſur lequel on a prétendu le fonder, auroit été juſte & vrai; ce motif, ſavoir, le danger de la Religion Proteſtante dans nos trois Roïaumes, venant à ceſſer dans notre Perſone, l'*Acte *qui en fut la ſuite, perd ſa force radicale & eſt revoqué & anéanti* ipſo facto:

Que l'on ſe trompe groſſièrement, lorſqu'on donne le nom odieux de Rebelles aux perſones armées pour procurer ce rétabliſſement, parce qu'il ne s'agit pas, dans le cas préſent, de prendre les armes contre un Supérieur légitime, en faveur d'un Sujet mécontent, d'un Prétendant, ou d'un Uſurpateur dépourvu d'un juſte titre; mais il s'agit de favoriſer le Supérieur légitime, fondé ſur des titres anciens, incontеſtables & dont il ne s'eſt jamais déſiſté, contre un Uſurpateur, qui n'a pour lui qu'une Poſſeſſion contredite, récente & dont il a même abuſé au grand détriment de nos trois Roïaumes:

Qu'il ſeroit abſurde de ſoutenir que la Poſſeſſion d'environ 30 *années, qui, comparée à pluſieurs ſiècles, n'eſt, pour ainſi dire, qu'une Poſſeſſion momentanée, puiſſe avoir éteint en faveur d'une Branche féminine collatérale, très éloignée, telle qu'eſt la Poſtérité d'*ELISABETH, *Fille de* JAQUES I *notre très honoré Triſaieul de glorieuſe mémoire, les droits aquis par la maſculinité & par une Succeſſion de Père en Fils, à la Ligne directe & maſculine, Héritière inconteſtable des* Maiſons d'Yorck *&* de Lancaſtre, *telle qu'eſt la Po-*

ſtérité maſculine de CHARLES I, *notre très honoré Seigneur & Biſaieul de glorieuſe mémoire, & Frère d'*ELISABETH, *de même qu'il auroit été abſurde de prétendre que la Poſſeſſion paiſible du* Roïaume de Portugal *par la* Maiſon d'Autriche *eût entièrement ôté aux* Portugais *le droit de rappeller la* Maiſon de Bragance; *ou que la Poſſeſſion violente de* CROMWEL *& de* RICHARD *ſon Fils eût privé nos trois Roïaumes du droit de rétablir ſur le Trône de la* Grande-Bretagne *ladite Poſtérité maſculine de* CHARLES I: EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

Que les raiſons allèguées autrefois, dans ces deux cas, par la Maiſon d'Autriche, *par* CROMWEL *& par leurs Adhérans, étant préciſément les mêmes que celles qu'allèguent aujourd'hui les fauteurs de la* Domination étrangère Allemande, *n'ont pas aujourd'hui plus de force contre notre Roïale Maiſon, qu'elles en avoient du tems de l'Uſurpateur* CROMWEL *& de ſon Fils, & ne lient pas plus nos Sujets envers la* Maiſon de Brunſwick, *qu'ils étoient autrefois liés à la Maiſon de cet Uſurpateur, & que les* Portugais *étoient liés à la* Maiſon d'Eſpagne:

Qu'il ſeroit ridicule, enfin, d'avancer que par notre rétabliſſement la Nation eſt en danger de devenir la proie du Pouvoir arbitraire; comme ſi elle n'avoit pas plus à craindre de la part d'un Prince que tient l'Allemagne *à ſes gages, qui par la Rivière de* Brême *peut faire des embarquemens conſidérables & renouveller chaque jour l'invaſion des anciens* Saxons, *que de la part d'un Prince, qui n'auroit, pour ſe maintenir ſur le Trône paternel, d'autre reſſource que le cœur de ſes Sujets.*

A CES CAUSES, *Nous, au nom du Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* JAQUES III, Roi d'Ecoſſe, d'Angleterre & d'Irlande, *Défenſeur de la Foi, & Héritier inconteſtable des* Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, *notre très honoré Père & Seigneur, en vertu du pouvoir attaché à notre Charge de* Régent, *de* Protecteur *& de* Lieutenant-Général *deſdits trois Roïaumes; du conſentement libre de la plus ſaine & de la plus nombreuſe partie des* Ecoſſois, Anglois *&* Irlandois, *qui nous ont appellé à la jouiſſance de noſdits Roïaumes, & à les aider à ſecouer le joug tirannique des* Allemands; *& par le droit impreſcriptible que la Nature & les Loix poſitives accordent aux Enfans de réclamer, en tout tems & contre tous Uſurpateurs de mauvaiſe foi, l'Héritage & les Couronnes de leurs Ancêtres, déclarons ce qui ſuit.*

Suivent XVIII Articles dans leſquels le *Prince* déclare; *I. Qu'il caſſe, révoque & annulle les* Actes *paſſés en* 1689 *& les années ſuivantes, ſous l'Uſurpation de* GUILLAUME, Prince d'Orange, *contre la Perſone, la Famille & l'autorité de* JAQUES II, *& tous les* Actes *faits en conſequence tant avant & après la mort de cet Uſurpateur, qu'avant & après la mort d'*ANNE STUARD *& pendant l'Uſurpation des deux* Princes de BRUNSWICK-HANOVRE, *& nommément l'*Acte *du* 23 *de Mars* 1701, *par lequel la* Princeſſe SOPHIE *& ſa Poſtérité Proteſtante furent appellées au Trône d'*Angleterre: *II. Que, pour rétablir pluſtôt la tranquillité dans les trois Roïaumes & calmer la conſcience des Peuples, à l'égard des Procédures injuſtes faites contre ſa Maiſon Roïale, il conſent à reconnoître pour légitimes les* Parlemens *aſſemblés depuis la Révolution de* 1688, *& que, ſans déroger aux Loix fondamentales de la Nation,*

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

il accorde à ces Parlemens, *convoqués par des* Rois de fait, *le même Pouvoir Législatif dont les* Parlemens *convoqués par des* Rois de fait & de droit, *doivent jouir, & qu'en conſéquence il confirme tous les* Actes *paſſés depuis la Révolution à l'avantage des Peuples, ſans y comprendre néanmoins ceux auxquels il déroge par ces Préſentes, & ceux auxquels, après ſon entier rétabliſſement, il jugera à propos de déroger de l'avis de ſes* Parlemens : *III. Qu'il veut qu'à l'avenir les* Parlemens *des trois Roïaumes ſoient triennaux, ſans pouvoir être continués plus longtems ſous quelque prétexte que ce ſoit : IV. Qu'il promet de ne permètre jamais que dans ſes trois Roïaumes perſone ait quoique ce ſoit à ſouffrir par rapport à ſa Religion quelle qu'elle puiſſe être : V. Qu'il confirme toutes les Loix faites pour la conſervation de la* Religion Anglicane *en* Angleterre *& de la* Religion dominante *en* Ecoſſe, *ſur le pied qu'elles y ſont établies, & de prendre, de concert avec les* Parlemens, *avec les Prélats & autres Eccléſiaſtiques qu'il appartiendra, les meſures les plus propres à le maintenir dans un état floriſſant ; n'entendant aucunement annuller l'*Acte *du 23 de Mars 1701, quant à ſes motifs ; ſavoir, quant au projet d'aſſurer la Succeſſion dans une Maiſon Proteſtante ; mais ſeulement quant au moïen, ſavoir l'excluſion de ſa Famille Roïale, en faveur d'autres Maiſons Proteſtantes étrangères : VI. Qu'il promet au Clergé de ſes trois Roïaumes la permiſſion d'aſſembler des Sinodes Dioceſains, Provinciaux ou Nationaux, pour y délibérer librement ſur la Foi & la Diſcipline ; Droit dont la* Domination Allemande *leur avoit refuſé la jouiſſance : VII. Qu'il promet de conſentir à un* Bill *par lequel les Perſones attachées à la Cour par des Charges ou des Penſions, ſeront, tant qu'elles en jouiront, privées du droit de voter dans aucune des deux Chambres du* Parlement : *VIII. Qu'il promet de faire rendre un comte exact des deniers publics à ceux qui les ont adminiſtrés pendant l'*Uſurpation Allemande : *IX. Qu'il promet un pardon général, une amniſtie ſincère & une entière abolition à l'égard de tout ce qui peut avoir été fait par le public ou par les particuliers, contre lui & ſa Maiſon Roïale, depuis 1688 : X. Qu'il n'entend cependant pas comprendre, dans cette abolition générale, les particuliers, de quelque état & condition qu'ils ſoient, qui, perſévérant dans leur revolte dénaturée, contre lui & ſa Maiſon, ont levé ou leveront des Troupes contre ſon ſervice ; & qu'il permet à ſes fidéles Sujets, ſi ces perſones acharnées à maintenir la* Domination Allemande, *ne licentient pas, dans l'eſpace de deux mois, les Troupes levées à leurs dépens, de leur courir ſus, & de les détruire elles & leurs biens par le fer & par le feu : XI. Qu'annullant & caſſant les ſermens, nuls de droit, par leſquels ſes Sujets pouvoient être liés à ſes Ennemis, il exhorte tous les bons* Anglois, Ecoſſois & Irlandois, *de quiter le ſervice de terre dans l'eſpace de ſix ſemaines, & celui de mer dans l'eſpace de trois mois, à conter du jour de la publication des préſentes, ſous peine de confiſcation de corps & de biens, ou d'exécutions militaires ſur les Maiſons & Terres de leurs dépendances : XII. Qu'il ordonne à tous ceux qui ſont engagés au ſervice des Puiſſances étrangères, de le quiter au pluſtôt pour ſe rendre auprès de lui, & venir l'aider à délivrer la Patrie du joug étranger ; leur promètant des récompenſes proportionées à leurs ſervices :*

cès : XIII. Qu'il prioit les Puiſſances étrangères, qui avoient de ſes Sujets à leur ſervice, de leur permètre de ſe rendre auprès de lui & de leur en faciliter les moïens, promètant de rendre les dépenſes qui ſeroient faites à ce ſujet, & même les Corps de Troupes, après qu'il ſeroit rétabli ſur ſes Trônes : XIV. Qu'il exhortoit les Perſones de ſes Roïaumes, bien intentionnées pour ſa Maiſon Roïale, de lui prêter au pluſtôt les ſecours qui dépendroient d'elles, leur promètant tous les encouragemens poſſibles : XV. Que tout Officier Général qui ſe rendroit auprès de lui, y conſerveroit ſon Grade ; que tout Officier inférieur ſeroit avancé d'un Grade ; que les ſimples Soldats, aiant au moins 4 ans de ſervice, ſeroient emploïés pour Sergens ; que chaque ſimple Soldat qui prendroit parti dans ſes Troupes, auroit un congé de 3 ans & 12 Liv. St. d'engagement ; que quiconque voudroit ſervir dans ſes Troupes y ſeroit admis ; moiènant 8 Liv. St. d'engagement, pourvu qu'il s'engageât à ſervir au moins un an ; que tout Fantaſſin, qui déſerteroit des Troupes ennemies, auroit 8 Liv. St. de recompenſe, & tout Cavalier, qui déſerteroit avec ſon cheval & ſes armes, auroit 12 Liv. St., ſoit qu'ils priſſent ou ne priſſent point parti dans ſes Troupes : XVI. Que tous les Capitaines des Vaiſſeaux de guerre, au ſervice & aiant commiſſion de l'Ennemi, qui ſe rendroient ſous ſon Pavillon avec leurs Vaiſſeaux & Equipages, ſeroient déclarés Chefs d'Eſcadre ; que tous ceux qui ameneroient un ou pluſieurs Vaiſſeaux pour ſon ſervice, auroient le grade & les récompenſes dus à la grandeur de leurs ſervices ; & que ceux, de ſes Capitaines ou de ſes Armateurs, qui prendroient ſur l'Ennemi un Vaiſſeau de guerre, ou autre, ſeroient récompenſés à proportion de la valeur de la priſe qu'ils auroient faite : XVII. Que, par ces préſentes, il faiſoit ſavoir à l'Ennemi qu'il traiteroit les Priſoniers de guerre de la même manière que les ſiens ſeroient traités par l'Ennemi, & que, ſi l'on avoit la cruauté d'en condamner aucun des ſiens à mort, lui, Prince Régent, *feroit pendre ſur le champ ou en enveroit dans les* Roïaumes de Maroc *ou autres lieux de l'*Afrique *pour être vendus comme Eſclaves, deux des Priſoniers de l'Ennemi pour un des ſiens que l'Ennemi auroit oſé faire mourir ou tranſporter ; qu'il défendoit au ſurplus très expreſſement à ſes fidéles Sujets de porter leur zèle pour lui & pour ſa Maiſon Roïale, juſqu'à ſe ſervir du poignard ou du poiſon contre aucun des Princes de la* Maiſon de Brunſwick-Hanovre, *ou aucun de leurs Miniſtres ou Adhérans ; menaçant ceux qui auroient recours à de pareils attentats de les faire punir lui-même avec autant de rigueur qu'ils pourroient l'être par ſes Ennemis ou par leurs Officiers : XVIII. Qu'à l'égard du* Traité *fait, en* 1707, *pour la Réunion de ſon* Roïaume d'Ecoſſe *avec celui* d'Angleterre, *en vertu duquel celui* d'Ecoſſe, *devenu comme une Province de l'autre, avoit été privé du droit d'aſſembler ſes propres Parlemens ; il promètoit de convoquer, après la Paix, une Aſſemblée des Perſonages les plus notables des deux Roïaumes, pour examiner de nouveau & terminer à l'amiable ce grief, & y apporter les remèdes convenables, ſoit en caſſant ou réformant ledit* Traité d'Union, *ſoit en le confirmant, ſauf à augmenter, s'il en étoit beſoin, le nombre des* Pairs & *des* Répréſentans des Communes d'Ecoſſe *dans les* Parlemens de la Grande-Bretagne, *& à règler que leſdits* Parlemens *ſiégeroient alternativement à* Lon-

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

EXPEDITION DU Dr. EDOUARD, &c.

MDCCXLV.

dres & à Edimbourg, *afin de rétablir par là la* Couronne d'Ecoſſe *dans ſon ancien luſtre.*

Le Prince marche en Angleterre; Il s'empare de Carliſle.

13-26 Novembre.

Le 13, l'Armée du *Prince* ſe remit en marche ſur trois Colones pour pénètrer en *Angleterre*. Ses Troupes ſe réunirent, le 20, & vinrent occuper, à 4 milles de *Carliſle*, un Camp, où l'Artillerie qu'il avoit laiſſée à *Peebles*, arriva le même jour. Le 21, il fit ſommer les Habitans de *Carliſle* de ſe ſoumètre: mais ils renvoïèrent, ſans réponſe, l'Officier chargé de cette Propoſition. Le *Prince*, après avoir fait reconnoître, le 22, les environs de la Place, ſe remit en marche, le 23, vers *Brampton*, où quelques nouvelles Troupes le joignirent le jour ſuivant. Le 25, il ſe rapprocha de *Carliſle*, l'inveſtit & fit ouvrir la tranchée le même jour. Les travaux furent pouſſés ſi vivement, que le lendemain, à 10 heures du matin, la Garniſon ſe retira dans le Château. Les Habitans ſe rachetèrent du pillage, en païant 2 mille Liv. St. de Contribution. Le Château ne réſiſta que quelques heures, & la Garniſon ne put obtenir d'autres conditions que de ſortir déſarmée & de s'engager à ne point ſervir contre la *Maiſon de Stuard*. Le *Prince* trouva dans cette Place 20 pièces de Canon, environ 80 Barils de poudre, quelques autres Munitions de guerre, & des armes neuves pour 15 mille Hommes, ſans comter celles de la Garniſon.

Le Général Wade raſſemble l'Armée Roïale près de Newcaſtle; Il envoie le Général Ligonier en Détachement pour obſerver les mouvemens du Prince; Il fait aſſembler ſous les ordres de ce Général une nouvelle Armée; Autres Troupes en Ecoſſe ſous les ordres du Comte de Lowndown; Le Général Wade marche trop tard au ſecours de Carliſle; Il envoie un Détachement pour s'emparer d'Edimbourg; il revient à Newcaſtle.

12 Novembre. 2 Décembre.

Pendant que le *Prince* s'avançoit vers *Carliſle*, le Général *Wade*, chargé de commander en *Ecoſſe*, en attendant l'arrivée du *Duc de Cumberland*, aſſembla ſon Armée, qui fut réunie, le 12 de Novembre, près de *Newcaſtle*. Elle conſiſtoit en 10 Régimens d'Infanterie, un Régiment des Gardes à pied, 3 de Cavalerie & 4 de Dragons, avec la Compagnie des Chaſſeurs Roïaux du Comté d'*Yorck*. Sept *Régimens Hollandois* groſſiſſoient cette Armée en qualité de Troupes auxiliaires. Le tout montoit à 16 mille Hommes effectifs. Les Lieutenans Généraux qui ſervoient ſous le Général *Wade* étoient le S. *Wenworth* & le Comte d'*Albemarle*; & les Majors-Généraux les Sieurs *Willettholton*, *Houke*, *Howard*, *Oglethorpe*, *Ewertzen*, *Mordaunt* & *Cholmondeley*. Le Général Comte de *Naſſau*, commandoit en chef les *Troupes Hollandoiſes*, aiant ſous lui le Lieutenant-Général Baron de *Schwartzemberg*. La Cour fit conduire dans ce camp, près de *Newcaſtle*, 40 Pièces de Campagne, avec un grand nombre de Chariots chargés de différentes Munitions. Le Général *Wade*, qui pénétra les deſſeins du *Prince* EDOUARD, détacha le Général *Ligonier* pour aller, avec 2 Régimens de Dragons, ſe poſter à *Wooller* & à *Whittingham* afin de mieux obſerver les *Ecoſſois*; &, quand il fut ſur que le *Prince* en vouloit à *Carliſle*, il envoïa ordre aux Troupes de ces quartiers-là de ſe raſſembler ſous les ordres du Général *Ligonier*, qui ſe vit en peu de jours à la tête de 8 mille 250 Hommes d'Infanterie & de 2 mille 200 de Cavalerie, conſiſtant en 7 Regimens d'anciène Infanterie, & 5 de nouvelles levées, 4 Compagnies de ſon propre Régiment de Cavalerie, 2 Régimens de Cavalerie nouvellement levés, & 2 Régimens de Dragons, avec leſquels il marcha vers le Comté de *Lancaſtre*, aiant pour Ar-

tillerie 30 Canons de 6 & de 3 Livres de Bale. Les Officiers, qui commandoient ſous ſes ordres, étoient les Sieurs de *Richemont* & de *Sinclair*, Lieutenans-Généraux; les Sieurs *Schelton* & *Blaud*, Majors-Généraux; & les Sieurs *Sempill*, *Blighs* & *Douglas*, Brigadiers. Pendant le même tems, le Comte de *Lowndown* étoit à *Inverneſſ*, au Nord de l'*Ecoſſe*, avec un Corps de Troupes aſſés conſidérable, compoſé principalement des Habitans de *Sutherland* & d'autres Provinces d'*Ecoſſe* attachées à la Maiſon règnante. Le Général *Wade* ne décampa que le 27 de *Newcaſtle*, eſpérant arriver aſſés tôt pour ſauver *Carliſle*, ou du moins le Château: mais la valeur impétueuſe des *Ecoſſois* ne lui en donna pas le tems, puiſqu'ils étoient maîtres de l'un & de l'autre dès la veille. En même tems il détacha 15 cens Hommes de ſon Armée pour aller réprendre *Edimbourg*. Il apprit, le 29, la reddition de *Carliſle* & de ſon Château; & les mauvais chemins des défilés qu'il lui faloit paſſer, étant devenus preſque impraticables par les neiges, il prit le parti, de l'avis du Conſeil de Guerre, de retourner à *Newcaſtle*, où toute ſon Armée fut rendue le 2 de Décembre.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

Pendant que le Général *Wade* aſſembloit ſon Armée, le *Roi d'Angleterre* fit publier, à *Londres*, une *Proclamation* par laquelle *il promettoit une Amniſtie à tous ceux qui, aiant pris les armes pour la* Maiſon de Stuard, *quiteroient l'Armée du Fils aîné du* PRETENDANT; & déclaroit en même tems, *que ceux qui voudroient s'engager dans ſes Troupes recevroient* 5 *Liv. St. d'engagement.* Cette *Proclamation* fut envoïée ſur le champ au Général *Wade* qui la fit publier dans ſon Armée & dans tout le Païs. Le *Prince* EDOUARD, n'en fut pas pluſtôt informé, qu'il la rendit publique dans ſon Camp, en y faiſant ajouter; *Qu'il laiſſoit ceux qui voudroient prendre parti dans l'Armée commandée par le Général* Wade, *les maîtres de s'y rendre, & qu'il ne conſerveroit contre eux nul reſſentiment.* Aucun des Soldats de ſes Troupes ne fut déterminé, par cette Déclaration, à paſſer dans celles du Général *Wade*. Elle ne ſervit qu'à faire donner au *Prince*, par toute ſon Armée, les aſſurances les plus fortes de zèle & d'attachement.

Proclamation du Roi d'Angleterre portant Amniſtie pour ceux qui avoient pris le parti de la Maiſon de Stuard; Peu d'effet de cette Proclamation. Novembre.

Environ dans le tems que cette *Proclamation* ſe publioit de part & d'autre, le *Prince* EDOUARD fit venir, au gros de ſon Armée, les 6 mille Hommes qui faiſoient le Siége du Château d'*Edimbourg*. Auſſitôt le Général *Haudaſide* ſe rendit, avec 2 Régimens d'Infanterie & 1 de Dragons de *Berwick*, à *Edimbourg*, dont il s'empara. Après avoir fait publier que le *Roi* pardonnoit à tous ceux qui s'étoient déclarés pour la *Maiſon de Stuard*, il obligea les Magiſtrats à prêter un nouveau Serment de fidélité. Pluſieurs aimèrent mieux ſortir de la Ville que de ſe ſoumètre à cet ordre.

Le Prince Edouard fait revenir auprès de lui les Troupes qui aſſiégeoient le Château d'Edimbourg, & cette Ville rentre ſous l'obeiſſance du Roi. Novembre.

Un Convoi parti, le 26 de Novembre, de *Dunkerque*, arriva dans le Port de *Montroſſ* & dans les Ports voiſins, le 5, le 6 & le 8 de Décembre. Les Troupes, dont les Bâtimens de ce Convoi étoient chargées, débarquèrent ſans aucun obſtacle, le Lord *Gordon*, Frère du Duc de ce

Convoi arrivé de Dunkerque à Montroſſ 5-8 Décembre.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

nom, s'étant avancé, avec 2 mille Montagnards, pour favoriſer leur décente. Les Troupes, jointes à ces Montagnards, emportèrent un poſte important occupé par 600 Hommes, qui n'évitèrent d'être faits Priſonniers de guerre, qu'en s'engageant de ne point ſervir contre la *Maiſon de Stuard*, pendant toute cette guerre. Les mêmes Troupes furent enſuite renforcées par un grand nombre d'*Ecoſſois*, avec leſquels elles formèrent un Corps de 6 mille Hommes.

Le Prince marche vers le Comté de Cheſter; Une partie de ſes Troupes va camper à Lancaſtre; Le Duc de Cumberland prend le commandement général des Troupes du Roi; les Troupes du Prince s'avancent, à Liverpool, à Wigan, à Mancheſter, à Macclesfield, & ſe replient enſuite vers le Nord de l'Angleterre; Le Duc de Cumberland ſe met en marche pour aller l'attaquer; L'Avantgarde du Duc de Cumberland attaque l'Arrièregarde du Prince à Loutherhall; On combat ſans avantage. 1-29 Décembre.

Cependant le *Prince* EDOUARD, que la poſition du Général *Wade* à *Newcaſtle* empêchoit de continuer par ce côté ſa route vers *Londres*, fit quelques mouvemens qui donnèrent lieu de croire qu'il vouloit entrer dans le Comté de *Cheſter*, pour y combatre le Général *Ligonier*. Une partie de ſes Troupes, commandée par le Lord *George Murray*, arriva, le 1 de Décembre, à *Penrith*, marcha, le 3, à *Kendale*, & campa le 5, à *Lancaſtre*. Il la ſuivoit lui-même avec le reſte de ſon Armée: mais il fut bientôt obligé d'abandonner les projets qu'il pouvoit avoir formés du côté de l'*Angleterre*. Le *Duc de Cumberland*, revenu des *Païs-Bas*, partit de *Londres*, le 7 de Décembre, pour aller prendre le Commandement général des Troupes du *Roi*; &, le 8, il ſe mit à la tête de l'Armée que le Général *Ligonier* commandoit. Les Troupes du *Prince* s'avancèrent le même jour à *Liverpool*. Le lendemain elles allèrent à *Wighan*, &, le 10, à *Mancheſter*, où le *Prince* ſe rendit le même jour. Il marcha, le 12, à *Macclesfield*, obligeant les Païſans de jeter des Ponts ſur les Rivières que ſon Armée devoit paſſer. Le 19, le *Duc de Cumberland* ſe mit en marche pour l'aller attaquer, ce qui le mit dans la néceſſité de ſe réplier vers le Nord de l'*Angleterre*. Il fut de retour à *Penrith*, le 28, étant ſuivi par le Général *Oglethorpe*, que le *Duc de Cumberland* avoit détaché, avec 3 mille hommes de Cavalerie, pour l'inquiéter dans ſa marche. Le 29, ce Détachement de Cavalerie, que le reſte de l'Avantgarde du *Duc* avoit joint, après une marche de 10 heures conſécutives, ſe vit à portée de l'Arrièregarde du *Prince*, un peu au delà de *Louther-Hall*. L'endroit n'étant pas propre à ſoutenir une défenſe, une partie des Troupes de ce *Prince* ſe retira dans le Village de *Cliſton*, à 3 milles de *Penrith*. Le *Duc* fit attaquer ce Village par des Dragons, auxquels on fit mètre pied à terre. Après un Combat de près de 2 heures, dans lequel la perte fut à peu près égale, le *Prince* abandonna ce Village aux *Anglois* & ſe retira à *Carliſle*, où toutes ſes Troupes ſe rendirent, ſans avoir été pourſuivies, tant à cauſe de l'obſcurité de la nuit, que parce que le Païs étoit couvert de bois, & que les *Anglois* étoient extremement fatigués.

MDCCXLVI. Le Prince rentre en Ecoſſe; Le Duc reprend Carliſle; Siége du Chateau de Sterling; Le Duc de Cumberland diſtribue une partie de ſes Troupes

Le 2 de Janvier 1746, le *Prince* partit de *Carliſle* pour rentrer en *Ecoſſe* avec ſon Armée; &, comme il n'avoit laiſſé dans cette Place que 400 Hommes avec 3 Pièces de Canon pour couvrir ſa retraite, le *Duc* en forma le même jour l'inveſtiſſement, & la Place fut obligée de ſe rendre, le 10, ſans aucune Capitulation pour la Garniſon, qui fut obligée de ſe remètre à la clémence du *Roi*. Le *Prince* arriva, le 3, à *Dum-*

freis, & campa, le 6, auprès de *Glaſgow*. Pendant cette marche, le Lord *Drummond* alla former le Siége du Château de *Sterling*. Dès que le *Duc de Cumberland* fut aſſuré que le deſſein du *Prince* étoit de rentrer en *Ecoſſe*, il renvoïa deux Corps de ſes Troupes dans les Comtés de *Kent* & d'*Eſſex*, & les diſtribua de manière qu'ils formoient une chaîne depuis *Chicheſter* juſqu'à *Douvres*, *Cantorbery* & *Rocheſter*, afin d'être en état de s'oppoſer au débarquement, dont les Côtes de ces Comtés paroiſſoient menacées. *Ce n'eſt pas*, dit un Hiſtorien (1), *que bien des gens ſenſés ſe ſoient jamais perſuadés que la* France *ait jamais eu d'autre deſſein, dans ces grands préparatifs* (qu'elle faiſoit alors à *Dunkerque* & dans le voiſinage) *que de retenir en* Angleterre *des Régimens qui ſe préparoient à paſſer la Mer, ou à faire rappeller une partie de ceux qui l'avoient deja paſſée; de mètre de plus les* Hollandois *dans l'impuiſſance de faire en même tems les efforts néceſſaires pour la défenſe de ce Roïaume, & de ſe borner ſimplement à la conſervation des* Païs-Bas. *L'expérience a fait voir que l'on ne s'étoit pas trompé; car à la première nouvelle de ce feint Armement, la* Cour de Londres *prit l'alarme. Il eſt vrai que cela cauſa la réunion de deux puiſſantes Factions oppoſées, qui accordèrent unanimement des Subſides extraordinaires, & qui conſentirent à l'augmentation des Forces de mer & de terre: mais cela fut toujours avantageux, en ce que cela fit perdre de vue la défenſe des* Païs-Bas, *en concentrant dans le ſein de l'*Angleterre *même toutes les alarmes, toute l'activité, tous les ſoins & toutes les prévoïances du* Miniſtère Anglois; *avantages des plus conſidérables, & qui furent accompagnés d'un autre non moins important. On ordonna à M.* de Roquefeuille *de ſortir de* Breſt, *avec une forte Eſcadre, ſous prétexte de favoriſer le feint Armement de* Dunkerque. *Les approches de cette Eſcadre déterminèrent le* Miniſtère Anglois *à rappeller les Vaiſſeaux deſtinés à renforcer l'Eſcadre de l'Amiral* Matthews; *& tant que celle de M. de* Roquefeuille *a tenu la mer, les* Anglois *n'ont point entrepris de faire ſortir de leurs Ports les Bâtimens deſtinés pour la* Mediterranée. *Le défaut de ce Convoi, retardé par cette manœuvre 7 à 8 mois, mit l'Amiral* Matthews *hors d'état de rien entreprendre de conſidérable, avec 45 Vaiſſeaux de guerre dont il avoit le commandement. Cet Amiral, ne pouvant plus tenir la mer faute de Vivres, d'Agrès & de Munitions, fut enfin obligé de ſe retirer au* Port-Mahon. *Ces beſoins, cette retraite le mirent dans l'impoſſibilité de favoriſer l'invaſion du* Roïaume de Naples, *auſſi promtement, auſſi efficacement qu'il lui avoit été ordonné de le faire, & ne contribuèrent pas peu à faire échouer cette odieuſe expédition. Quand la* Maiſon de Bourbon *n'auroit retiré, de la prétendue Décente en* Angleterre, *d'autre ſervice que celui-là, un ſervice de cette nature n'eſt-il pas aſſés important, pour juſtifier, dans toutes ſes circonſtances, le projet de cette Décente.*

Expedition du Pr. Edouard, &c. MDCCXLVI. dans les Provinces méridionales d'Angleterre; Raiſon de cette diſpoſition, & de ſon inutilité. 2-10 Janvier, &c.

Vers le 8 de Janvier, il y eut près d'*Aberdeen* une rencontre entre un Détachement des Troupes du *Prince*, & celles que le Comte de *Lowndown* commandoit. Les premiers eurent l'avantage. Le 14, les Trou-

Eſcarmouche auprès d'Aberdeen, où les Troupes du Prince ont l'avantage; Le Prince

(1) Mémoires *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*Europe, &c. T. III. Part. I. p. 56.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLVI. s'empare de Sterling; Bataille de Falkirck; Le Prince retourne à Sterling. 8-28 Janvier.

pes du *Prince* étant décampées de *Glaſgow*, ſe rendirent les jours ſuivans dans les environs de *Sterling*. Le 18, la Ville ſe ſoumit; & le *Prince* forma le Siége du Château. Les *Anglois* firent diverſes tentatives pour empêcher qu'il ne fût joint par ſon Artillerie, qu'il avoit fait amener de *Perth* ſur des Radeaux, & qui étoit reſtée de l'autre côté de la *Forht*. Tous leurs efforts n'aiant ſervi de rien, ils jugèrent que le ſeul moïen qu'ils euſſent de faire lever le Siége, étoit de haſarder une Bataille. Dans ce deſſein le Général *Hawley*, parti d'*Edimbourg* depuis quelques jours avec 8 à 9 mille Hommes, aiant été renforcé dans ſa marche d'une partie des Troupes qui étoient dans le Nord d'*Angleterre*, des Montagnards du Comté d'*Argile* & de toutes les Milices de la Plaine, marcha, le 27, ſur *Falkirck*, Ville de l'*Ecoſſe* méridionale, à 18 milles d'*Edimbourg*. Dès que le Prince fut informé de la marche de ce Général, il tint un Conſeil de guerre dans lequel, de l'avis du Lord *Drummond*, le Commandant des Montagnards eut ordre d'aller, avec ce Corps, joindre le Lord *Kilmarnock*, campé près de *Falkirck* avec 16 à 17 cens Hommes. On fit enſuite des Détachemens de tous les Corps, emploïés au Siége; ce qui put monter à 6 mille Hommes. Le *Prince* choiſit un champ de bataille, propre à couvrir le Siége. Après y avoir attendu les Ennemis pendant deux jours, il prit le parti, le 28, d'aller à leur rencontre, en faiſant garder à ſes Troupes l'ordre dans lequel elles devoient combatre. Sa première Ligne étoit compoſée de 4 mille Montagnards & de 3 mille Hommes d'autres Troupes. La ſeconde, qui n'étoit que d'environ mille Hommes, avoit au centre 3 Piquets d'*Infanterie Ecoſſoiſe* & 3 d'*Infanterie Irlandoiſe*. Sa Cavalerie, partagée en 2 Corps de réſerve, chacun de 220 Maîtres, étoit ſur les Ailes entre les 2 Lignes. Comme il n'étoit qu'à un mille du camp des Ennemis, il les rencontra qui venoient à lui. A ſon approche, ils ſe poſtèrent ſur les Hauteurs voiſines. Leur Armée conſiſtoit en 14 Régimens d'Infanterie, 2 de Cavalerie, 2 de Dragons, 18 cens Montagnards & 15 à 16 cens Hommes de Milices. Ils ſe formèrent ſur 3 Lignes, dont la première fut preſque toute de Cavalerie. Les 2 Armées s'avancèrent enſuite l'une contre l'autre avec beaucoup d'ardeur: mais on ne tira point qu'on ne fut à la demi portée du Piſtolet. Quand on fut aſſés près, le *Prince*, qui étoit au centre, tira l'épée & dit aſſés haut, pour être entendu d'une grande partie de ſes Troupes: *Mes amis, voici vos Ennemis & les miens. Je compte ſur votre valeur & ſur la juſtice de ma cauſe. Vangés vos Loix violées & vos Rois opprimés. Je vous accompagnerai partout.* On fit feu ſur le champ, & la *Cavalerie Angloiſe* fut ébranlée, mais ſans être rompue. Auſſitôt les Montagnards du Parti du *Prince*, aiant jeté leurs Fuſils, fondirent ſur cette Cavalerie, le Sabre à la main, & la mirent en déſordre. En fuïant, elle fut obligée de prêter le flanc, parce que les Chevaux ne purent décendre en droite ligne la Colline eſcarpée ſur laquelle elle étoit rangée. Elle fut chargée ſi vaillament, que la moitié reſta ſur le Champ de bataille. Les Montagnards d'*Argile* & les 2 Régimens d'Infanterie, qui compo-

ſoient la ſeconde Ligne, furent culbutés en même tems; &, lorſque le *Prince* ſe préparoit à attaquer la troiſième, qui avoit changé ſon ordre de bataille, & préſentoit 2 épaiſſes Colones, les *Montagnards* de ſon parti ſe trouvant la pluſpart ſans Fuſils, & étant abſolument rompus par l'impétuoſité de leurs attaques, reculèrent en quelques endroits. Le Lord *George Murray*, qui commandoit la droite, les rallia promtement & les mena contre l'Ennemi, qu'ils attaquèrent avec tant de vivacité, qu'ils eurent bientôt mis en deroute tout ce qui ſe préſenta devant eux de la troiſième Ligne. Pendant que ces choſes ſe paſſoient à la droite, les *Anglois* avoient l'avantage à la gauche, où les Troupes du *Prince* étoient ſi diſperſées, qu'il ne paroiſſoit preſque pas poſſible de les reformer. La choſe étoit d'autant plus fâcheuſe, que le *Prince*, qui y étoit accouru avec ſon Corps de réſerve, pouvoit facilement être enlevé. La *Cavalerie Angloiſe* s'étoit ralliée; &, revenant pour prendre cette Aile en flanc, n'étoit plus qu'à la portée du Fuſil, tandis qu'un Corps d'Infanterie s'avançoit pour attaquer de front. L'*Infanterie Ecoſſoiſe* & l'*Irlandoiſe*, placées au centre de la ſeconde Ligne, arrivèrent à propos, &, par un quart de converſion, firent face à la Cavalerie; ce qui donna le tems à l'Aile gauche de ſe mètre en état de ſoutenir l'attaque de l'Infanterie qui venoit contre elle. Dès que l'ordre fut rétabli dans les Troupes du *Prince*, la *Cavalerie Angloiſe* ſe retira en déſordre, & l'Infanterie la ſuivit avec précipitation. Ce fut ainſi que 8 mille Hommes remportèrent une Victoire complète ſur plus de 12 mille. Le Combat avoit commencé à 3 heures & un quart après midi, & finit à 4 & demie. Comme les Montagnards eurent beſoin de tems pour retrouver leurs Fuſils & rejoindre leurs Drapeaux, & qu'il en falut auſſi pour reformer l'Armée, il fut entièrement nuit avant que le *Prince* pût ſe remètre en marche. Ses Troupes n'avoient ni Vivres ni Tentes, & la pluie tomboit en ſi grande abondance, avec un vent ſi violent & ſi froid, qu'elles auroient riſqué de périr en paſſant la nuit ſur le Champ de Bataille. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution, malgré la difficulté de l'entrepriſe, d'aller ſans Canons, ſans guides & dans l'obſcurité la plus épaiſſe attaquer les Ennemis dans leur Camp. La ſituation en étoit très avantageuſe & de forts retranchemens le défendoient: mais leurs Soldats, encore effraïés de la valeur impétueuſe des Troupes du *Prince*, n'osèrent l'attendre & s'enfuirent vers *Edimbourg*, après avoir mis le feu au Camp. Ils avoient une heure & demie d'avance ſur les *Ecoſſois*; &, quelques Troupes qu'ils avoient laiſſées dans *Falkirck*, diſputèrent l'entrée de cette Ville, & leur donnèrent encore une heure, enſorte que la Cavalerie du *Prince*, n'étant pas avantageuſement montée, ne put les ſuivre avec aſſés de viteſſe, pour les atteindre. C'eſt ce qui fut cauſe qu'on ne leur fit qu'environ 600 Priſoniers, dont il n'y en avoit que 200 de Troupes règlées. On leur tua plus de 600 Hommes, les deux tiers de Cavalerie & de Dragons. Le nombre de leurs bleſſés fut très conſidérable. On leur prit auſſi 7 Canons, 3 Mortiers, 1 paire de Timballes, 2 Drapeaux, 3 Etendarts,

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLVI.

près de 600 Fuſils, 4 milliers de poudre, une grande quantité de Grenades, 28 Chariots chargés de toutes ſortes de Munitions de guerre, des Tentes pour 5 mille Hommes, & tous les Bagages que les flammes avoient épargnés. Les bleſſés de l'Armée du *Prince* ne montèrent qu'à 120, & les morts ne furent qu'au nombre de 32, tant Soldats qu'Officiers. Toute cette Action fut dirigée par les conſeils du Lord *George Murray*. Le Lord *Drummond*, qui commandoit l'aile gauche ſe diſtingua beaucoup. A l'attaque de la Ville, il fit de ſa main pluſieurs Priſonniers, eut ſon cheval tué ſous lui, & reçut au bras un coup de feu, qui lui fit une bleſſure peu dangereuſe. Dès que les *Anglois* furent arrivés à *Edimbourg*, pluſieurs de leurs principaux Officiers furent mis au Conſeil de guerre, entre autre le Commandant de leur Artillerie, qui prévint ſon jugement en ſe coupant une Artère.

Le Prince retourne à Sterling & fait ſommer une ſeconde fois le Commandant du Château de ſe rendre; Le Prince fait enlever toute la Farine du Païs, & laiſſe le Gros de ſon Armée du côté de Falkirck; Ordonnance du Lord Gordon pour l'augmentation des Troupes; Le Duc de Cumberland marche pour attaquer le Prince qui ſe retire au dedans de l'Ecoſſe; Raiſon de cette retraite. 30 Janvier; 12 Février.

Le lendemain de cette Bataille, le *Prince* EDOUARD, avec un Détachement de ſon Armée, retourna à *Sterling*, & fit ſommer, pour la ſeconde fois, le Général *Blackeney*, qui commandoit dans le Château, de ſe rendre. Ce Général répondit, comme il avoit déja fait, qu'il étoit Homme d'honneur & qu'il défendroit ſa Place juſqu'à l'extrémité. Sur cette Réponſe, les Aſſiégeans achevèrent l'établiſſement de leurs Bateries & ſe diſpoſèrent à preſſer vivement le Château. A peu près dans le même tems le *Prince* fit enlever toute la Farine du Païs pour la ſubſiſtance de ſes Troupes, ordonna que les gros Equipages fuſſent conduits à *Leckie*, & que le Gros de l'Armée campât dans les environs de *Falkirck*. Le Lord *Gordon*, de ſon côté, fit publier une Ordonnance par laquelle *il étoit enjoint à tous les Gentilhommes qui poſsèdoient des Terres dans les Comtés d'*Aberdeen *&* de Bamff, *de fournir, pour chaque* 100 *Livres, Monnoie d'*Ecoſſe, *de leur Revenu, un Homme équipé & armé, leur laiſſant néanmoins le choix de donner en la place* 5 *Livres, Monnoie d'*Ecoſſe, *pour chaque Homme; le tout ſous peine d'exécution militaire.* Différentes circonſtances furent cauſe que cette Ordonnance n'eut preſque aucun effet. Le *Duc de Cumberland*, voulant réparer le dommage que la perte de la Bataille de *Falkirck* faiſoit aux affaires du *Roi* ſon Père, ſe mit en marche, pour aller combatre les *Ecoſſois*, avec 14 Bataillons, 2 Régimens de Dragons & les Milices d'*Argile*. Lorſqu'il ſe fut avancé juſqu'à *Lintlitgow*, ſes Eſpions lui rapportèrent qu'il y avoit encore à *Falkirck* un Corps conſidérable des Troupes du *Prince* EDOUARD. Au bruit même de l'approche des *Anglois*, une partie de ce Corps occupa les Hauteurs, & fit diverſes diſpoſitions ſur leſquelles on jugea que le *Prince* vouloit engager une ſeconde Action: mais en même tems ces Troupes firent défiler leurs Bagages ſur leurs derrières; &, la nuit du 11 au 12 de Février, elles abandonnèrent *Falkirck*, pour ſe retirer à *Thorwood*. Enſuite informées que le *Duc de Cumberland* venoit pour les attaquer, elles ſe replièrent précipitement vers *Sterling*; &, pendant que les *Anglois* ſe préparoient à les y joindre, le *Prince* EDOUARD décampa d'auprès de cette Ville avec toutes ſes Troupes, après avoir fait enclouer le Canon

de

de ſes Bateries & fait ſauter une partie de ſes Poudres. Tout cela ſe fit dans la journée du 12. Le lendémain, le *Duc* ſe rendit à *Sterling*, où il trouva 2 Officiers & 20 Soldats bleſſés, faits priſoniers à la Bataille de *Falkirck*. Il donna des marques particulières d'eſtime au Général *Blackeney* & aux principaux Officiers de la Garniſon, & fit diſtribuer des récompenſes aux Soldats qui s'étoient le plus diſtingués durant le Siége. Le *Prince* EDOUARD, parti le 12 au ſoir de *Sterling*, fit tant de diligence, qu'il arriva, le 13, à *Perth* avec ſes Troupes, & que le Brigadier-Général *Mordaunt*, envoïé pour le pourſuivre, ne put l'atteindre, & n'enleva que quelques traîneurs de l'Arrièregarde. La raiſon de cette promte retraite étoit que le *Prince* n'avoit pas aſſés de Forces pour tenir tête au *Duc*; & qu'il ſe flatoit de recevoir inceſſament un renfort conſidérable.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLV.

Cette retraite, qui parut un effet de l'affoibliſſement du Parti du *Prince*, fut cauſe que le *Roi d'Angleterre* donna ſes ordres pour faire repaſſer la mer aux *Régimens Hollandois* & aux *Troupes Heſſoiſes*, qu'il avoit appellées à ſon ſecours : mais de nouveaux avantages, remportés par le *Prince*, firent bientôt changer ces meſures Comme il n'étoit pas auſſi foible que les *Anglois* ſe l'imaginoient, il profita du tems que le *Duc de Cumberland* emploïoit à faire repoſer ſes Troupes, pour ſe rendre maître d'*Inverneſſ*, où le Comte de *Lowndown* ſe tenoit avec un Corps de Troupes. A ſon approche, ce Général, après avoir mis dans le Château une Garniſon de 300 Hommes, paſſa, dans des Bateaux, la Rivière de *Neiſſ* & le *Firth de Murray*, bras de mer, emmenant avec lui 2 mille Hommes. Le *Prince* envoïa le lendemain à ſa pourſuite. Une Lettre du Comte de *Lowndown* au Duc de *Cumberland*, en date du 6 de Mars, détaille un peu plus cet événement, & juſtifie la retraite de ce Comte. Elle porte; *Que ſur la nouvelle des mouvemens des Ennemis, il s'étoit porté en avant avec 15 cens Hommes, à deſſein de ſurprendre quelques-uns de leurs Quartiers; mais, que des Soldats de ſon Avantgarde aiant fait feu contre ſes ordres, ſon projet n'avoit pas réuſſi: Que, les Ennemis l'aiant attaqué, ſes Troupes avoient été tellement diſperſées, qu'en rentrant dans* Inverneſſ, *il ne s'étoit pas vu la moitié du monde qu'il commandoit: Qu'une Garniſon ſi foible ne pouvant eſpérer, en défendant la Place, d'obtenir une Capitulation avantageuſe, il avoit été forcé de ſe retirer pour la conſerver & lui épargner le malheur d'être priſonière de guerre.* Quoiqu'il en ſoit de ce détail que je ne trouve nulle part ailleurs, je vais raconter de ſuite tout ce qui concerne le Comte de *Lowndown*, ſans pouvoir dater les évènemens autrement que du mois de Février, du courant de Mars & du commencement d'Avril. Ce Général, après avoir paſſé le *Firth de Murray*, garda de ſon côté les Bateaux dont il s'étoit ſervi; ce qui força le Détachement, qui le pourſuivoit ſous les ordres du Duc de *Perth*, du Lord *Cromarty* & du S. *Sullivan*, de faire le tour du bras de mer. Le Comte profita de ce tems pour gagner le *Firth de Cromarty*, où, s'emparant de tous les Bateaux des environs, il fit paſſer ſon monde; &, pour empêcher qu'on ne le ſuivît, il continua de garder les Ba-

Ordre aux Troupes Hollandoiſes & Heſſoiſes de repaſſer la mer; L'ordre eſt révoqué; Le Prince chaſſe le Comte de Lowndown d'Inverneſſ; Lettre de ce Comte au Duc de Cumberland; Il fuit devant le Duc de Perth, qui le pourſuit; & ſe retire à Dornoch; Enlevement de ſes Quartiers par le Duc de Perth.

Fevrier; Mars, Avril.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. M DCC XLVI.

teaux de ſon côté. Les Troupes du *Prince* furent obligées de tourner encore à *Firth*. Le Comte de *Lowndown* eut le loiſir de gagner un troiſième bras de mer, nommé le *Firth de Dornoch*, qu'il paſſa, & fit la même manœuvre à l'égard des Bateaux. Comme ce *Firth* entre dans les Terres beaucoup plus avant que les deux autres, il auroit falu 4 ou 5 jours de marche pour en faire le tour; & le Comte, pendant ce tems, n'auroit pas manqué de repaſſer le *Firth*, ſans qu'on pût l'en empêcher, puiſqu'il étoit maître de toutes les Barques. Les Troupes des deux Partis reſtèrent 3 ſemaines, les unes d'un côté du *Firth*, & les autres de l'autre, ſans rien entreprendre. Enfin le Colonel *Waren*, l'un des Aides de Camp du *Prince*, & précèdemment Capitaine dans *Roth*, *Régiment Irlandois* au ſervice de *France*, propoſa de raſſembler des Bateaux pour les envoïer dans le *Firth de Dornoch*, afin de les emploïer à tranſporter les Troupes de l'autre côté. Ce Colonel, chargé de l'éxécution de ſon projet, y réuſſit, par careſſes ou par éxécution militaire, & parvint à faire conduire, dans le petit Port de *Findorne*, juſqu'à 34 Barques qu'il ramaſſa de divers endroits de la Côte du *Firth de Murray*. Ce ne fut pas ſans peine qu'il en vint à bout. Pluſieurs *Vaiſſeaux de guerre Anglois* croiſoient inceſſamment dans ces Parages; & quelque précaution qu'il apportât pour empêcher que ſon deſſein ne s'éventât, les Vaiſſeaux de guerre en eurent quelque vent, ſans pénétrer cependant à quelle fin on avoit aſſemblé ces Bâteaux. Le jour même que l'on comtoit partir pour le *Firth de Dornoch*, trois de ces Vaiſſeaux vinrent bloquer le Port de *Findorne*. Comme il faloit empêcher que le deſſein ne s'éventât entièrement, ou que les *Anglois* ne miſſent, le lendemain, le feu aux Barques, on partit dès la nuit même en ſilence, au riſque d'être coulé bas. Un calme, qui ſurvint, favoriſa l'entrepriſe; & les Barques, à la vue même des *Vaiſſeaux Anglois*, arrivèrent en 4 heures, à force de rames, dans une petite Anſe du *Firth* ſituée vis-à-vis de *Dornoch*, où le Comte de *Lowndown* avoit établi ſon Quartier général. Les Barques ne furent pas pluſtôt arrivées, qu'on embarqua 700 Hommes, qui paſsèrent heureuſement à la faveur d'un brouillard épais, qui cacha leur paſſage & leur débarquement. Dans un ſecond trajet, les Barques paſsèrent le reſte des Troupes, montant, toutes enſemble, à 18 cens Hommes. Le Comte de *Lowndown* avoit environ 2 mille 500 Hommes, parce qu'il avoit été joint par le Lord *Sutherland* & le Lord *Ray* avec leurs Vaiſſeaux armés. Il ſe croïoit parfaitement en ſureté, lorſqu'il fut ſurpris par la découverte, qu'il fit lui-même le premier, des Barques chargées d'Hommes armés qui s'avançoient vers *Dornoch*. Il n'eut que le tems de faire appareiller 5 Vaiſſeaux & d'aſſembler 600 Hommes, qu'il fit marcher ſur la Plage, pour s'oppoſer au débarquement. Le Duc de *Perth* ne s'en fut pas pluſtôt apperçu, qu'il rangea ſes Barques en ligne pour faire débarquer ſon monde en Bataille. Dès qu'on fut aſſés près de terre pour n'avoir plus que 3 ou 4 pieds d'eau, le Duc de *Perth* ſe jeta le premier à la mer, & toutes les Troupes ſuivirent ſon exemple. Elles marchèrent en bon ordre; &,

n'aïant plus de l'eau qu'à mi-jambe, elles ſe préparoient à faire leur première décharge, lorſque celles du Comte de *Lowndown*, étonées de tant de fermeté, épouvantées d'ailleurs par les premières Troupes débarquées qui s'avançoient en même tems pour les attaquer, ſe débandèrent de toutes parts ſans en venir aux mains. Le Comte, abandonné de cette manière, ſe ſauva lui-même vers la Montagne, ainſi que le Lord *Forbes* & le S. *Macclaod*. Enſuite, ne s'y trouvant pas en ſureté, ils ſe réfugièrent dans l'Iſle de *Skye*, où quelques Domeſtiques du Comte ſeulement les joignirent. Trois cens Hommes, qui compoſoient la Garniſon de *Dornoch*, députèrent le Lord *Mackinſtosh* pour capituler. Il ne put rien obtenir, & la Garniſon fut obligée de ſe rendre priſonière de guerre. Le Duc de *Perth* enleva de même tous les autres Quartiers du Comte de *Lowndown*, dont la pluſpart des Soldats prirent parti dans les Troupes du *Prince*. Il s'empara auſſi de quatre Bâtimens de tranſport, ſur leſquels il y avoit 14 cens 50 Fuſils, 18 cens Sabres, une grande quantité de Munitions de guerre & de bouche, avec une ſomme conſidérable. Quelques jours après cette Action, 2 mille Hommes des *Orcades* & du Comté de *Cathneſſ*, que la poſition du Comte de *Lowndown* avoit empêchés d'avancer, ſe rendirent au Camp du *Prince* EDOUARD. A peu près dans le même tems, 250 Hommes, qui défendoient le poſte le plus avancé du Camp du *Duc de Cumberland*, furent taillés en pièces par un Détachement du *Régiment Roïal-Ecoſſois* des Troupes de *France*.

Entrevue du Pr. Edouard. MDCCXLV.

Pendant que le Duc de *Perth* cherchoit les moïens de détruire le petit Corps d'Armée du Comte de *Lowndown*, le *Prince* avoit été dans l'obligation, avant la fin de Février, d'évacuer *Perth*, de ſe tenir ſur la défenſive & de batre, pour ainſi dire, en retraite. Son Armée s'étoit ſéparée à *Creif* en 3 Corps, dont le premier, compoſé des Tribus, avoit paſſé à *Taybridge* & pris le chemin des Montagnes. Le ſecond, compoſé des Gens du Plat-Païs & principalement de ceux des Comtés de *Bamff* & de *Dangus*, avoit marché à *Dunkeld* avec 4 Chariots couverts & 7 Canons, faiſant alors toute l'Artillerie du *Prince*, qui avoit été obligé d'abandonner à *Perth* 15 Canons après les avoir encloués, & de jeter toutes ſes Munitions dans la Rivière, parce qu'il manquoit des commodités néceſſaires pour les tranſporter. Le troiſième Corps avoit pris la route d'*Aberdeen*, ſous les ordres du Lord *Jean Drumond*. Il étoit formé des *Troupes Irlandoiſes* & d'autres venues de *France*.

Le Prince Edouard abandonne Perth & ſépare ſon Armée en 3 Corps, pour ſe retirer plus avant dans l'intérieur de l'Ecoſſe. Février.

Dans le même tems, le *Duc de Cumberland*, informé que le Comte de *Lowndown* avoit été forcé d'abandonner *Inverneſſ*, avoit quité, dans les commencemens de Mars, les environs de *Sterling* pour s'avancer vers *Aberdeen* avec l'Armée qu'il commandoit; & il avoit fait occuper par des Détachemens tous les paſſages, par leſquels les Troupes du *Prince* EDOUARD pouvoient tenter de revenir dans la partie Méridionale de l'*Ecoſſe*. Pendant qu'il faiſoit ces différens mouvemens, deux Vaiſſeaux

Le Duc de Cumberland marche vers Aberdeen; Le Prince reçoit quelques renforts; Le Duc de Cumberland s'empare du Château de Corgaif; Le défaut de Vivres le fait retirer à Aber

Expedition du Pr. Edouard. MDCCXLVI.

avoient débarqué, l'un à *Peterhaad*, l'autre à la Rade d'*Aberdeen*, de l'Artillerie, des Munitions de guerre & quelques Troupes, qui étoient allées joindre le *Prince* EDOUARD. Le 12 de Mars, le *Duc* étant arrivé près d'*Aberdeen*, détacha le Lord *Ancram*, avec 300 Hommes d'Infanterie & 100 Dragons, pour s'emparer du Château de *Corgarf*, à l'embouchure du *Don*, dans lequel le *Prince* avoit un magasin d'Armes & de Poudre. La Garnison se retira, sans attendre le Lord *Ancram*; &, comme elle avoit enlevé tous les chevaux des environs, on ne put profiter du magasin. Il falut jeter la Poudre dans la Rivière, & briser les Armes. Le *Duc* fut obligé de rester auprès d'*Aberdeen* plus longtems qu'il ne l'avoit projeté, parce qu'il n'avoit pas un nombre suffisant de subsistances, & qu'il eut besoin de quelques jours pour en faire amener de toutes parts à son Camp. En attendant qu'il fût en état de continuer sa marche, il fit publier des ordres par lesquels *il enjoignoit à tous ceux qui s'étoient vus forcés de servir sous les Drapeaux du Fils du* Prétendant, *de retourner incessamment chés eux.* Un effet de ces Ordres fut que le Lord *Findlater* & le Sieur *Grant*, Gendre de ce Lord, le vinrent joindre avec 600 Hommes bien armés; & que le Duc de *Gordon*, qui étoit sur ses Terres, s'étant échapé des Troupes du *Prince* qui l'observoient de près, se rendit à pied au Quartier Général du *Duc*. Pendant que le soin d'amasser des Provisions & que la neige, qui rendoit les chemins impraticables, retenoient les Troupes du *Duc* cantonées, au nombre de 14 mille Hommes, entre le *Vieux* & le *Nouvel Aberdeen*, & que les *Troupes Hessoises* avec un petit Corps d'*Anglois*, commandées par le Comte de *Crawford*, étoient cantonées de même aux environs de *Perth*, où le *Prince de Hesse* avoit son Quartier Général; des Détachemens de l'Armée du *Prince* EDOUARD s'étoient emparés, dans le voisinage d'*Inverneſſ*, du *Fort-Saint-George* & du *Fort-Auguſte*. Huit cens Montagnards, détachés pour prendre le *Fort-Guillaume*, avoient tenté d'y entrer par escalade : mais la Garnison, composée de deux Compagnies des Milices d'*Argile*, s'étoit défendue avec tant de valeur, que les Montagnards avoient été forcés de se retirer. Le *Prince* étoit alors, avec le Corps qu'il commandoit lui-même, à 12 milles de *Blaire*, occupant toutes les avenues qui conduisent à *Inverneſſ*. Le Lord *Jean Drummond*, qui s'étoit retiré d'auprès d'*Aberdeen* à l'approche du *Duc de Cumberland*, occupoit le Château de *Gordon*; & les Troupes du Plat-Païs, au nombre de 3 mille Hommes, s'étoient cantonées sur les deux bords de la *Spey*. *Inverneſſ* & les Forts, dont on s'étoit rendu maître, étoient aussi garnis de Troupes; & l'on attendoit de nouveaux renforts. Mais, pour empêcher qu'il n'en vînt par la mer, 3 Vaisseaux du *Roi* vinrent croiser à l'entrée du *Firth de Murray*, & se mirent en état d'intercepter les secours, qui pourroient tenter d'aborder à *Inverneſſ*. Une maladie, qui survint au *Prince* & le mit dans la nécessité de se faire transporter à *Elgin*, suspendit l'éxécution de ses projets; & ses Troupes, auxquelles

deen; Ordres par lesquels il enjoint à ceux qui avoient pris les Armes de les mettre bas; Il est joint par le Lord Findlater & le Duc de Gordon; Position de toutes ses Troupes; Le Prince Edouard s'empare du Fort-Saint-George & du Fort-Auguſte; Il manque le Fort-Guillaume; Position de ses Troupes; Vaisseaux de guerre Anglois envoïés pour intercepter les secours; Le Prince tombe malade & se retire à Elgin. Mars.

il avoit ordonné de ſe tenir prêtes à marcher, reſtèrent dans la même poſition le long de la *Spey*.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI.

Le Duc de Cumberland partage ſon Armée en 3 Corps ; Les Troupes de Heſſe s'avancent vers Dunkeld, que les Gens du Prince abandonnent ; Il s'empare du Château de Keith ; Les Heſſois batus par le Duc de Perth ; Détachemens du Duc de Cumberland taillés en pièces à Athol, & Blaire, &c ; Priſe du Château de Blaire ; Contributions impoſées par le Prince. Mars, Avril.

Dès que la fonte des neiges & l'écoulement des eaux eurent rendu les chemins praticables, le *Duc de Cumberland* partagea ſon Armée en 3 Corps. Il reſta avec le premier à *Aberdeen*. Le Major-Général *Blandt* alla camper à *Strathbagie* avec le ſecond compoſé de 6 Bataillons & de deux Régimens, l'un de Cavalerie & l'autre de Dragons. Trois Bataillons, qui formoient le troiſième Corps ſous les ordres du Brigadier-Général *Mordaunt*, allèrent camper à *Old Melbrun*. Les Troupes de *Heſſe* firent en même tems un mouvement en avant, qui fit retirer celles des Troupes du *Prince*, qui s'étoient avancées juſqu'à *Dunkeld* ; mais il en fut dédommagé par la priſe du Château de *Keith*, dont quelques-autres de ſes Troupes s'emparèrent. Ce ſuccès fut ſuivi d'un autre. Le *Duc de Perth* batit un Détachement de *Heſſois*, auquel il tua 800 Hommes. D'autre part, quelques *Détachemens Anglois*, qui s'étoient portés aux environs d'*Athol*, y furent ſurpris par les *Ecoſſois* & taillés en pièces ou faits priſoniers. Une Troupe des Milices d'*Argile* eut le même ſort au pied du Mont *Konach*. Trois autres Partis des mêmes Milices furent auſſi ſurpris & défaits à *Blaire*, à *Fettié* & à *Canoachun*. Le Lord *George Murray*, à la tête d'un Corps de Montagnards, ſe rendit maître du Château de *Blaire*. Cependant le *Prince* manquant d'argent, ſes Troupes furent pluſieurs jours ſans recevoir de paie. Les ſubſiſtances leur manquoient auſſi. Ce fut afin de remèdier à cet inconvenient, qu'on eut recours à des exécutions militaires, pour tirer de l'argent des Seigneurs & des Gentilshommes du voiſinage, attachés au Parti du *Roi* ; & que l'on enleva des Proviſions de tout genre dans les Provinces de *Murray*, d'*Inverneſſ*, de *Sutherland* & de *Cathneſſ*. Toutes ces choſes ſe paſsèrent avant le 15 d'Avril.

Opérations du Duc de Cumberland ; Bataille de Culloden, où le Prince Edouard eſt batu. 18-27 Avril.

Des pluies continuelles aiant groſſi les eaux des Rivières, le *Duc de Cumberland* fut obligé de garder ſa poſition juſqu'au 18 du même mois. Je ne m'arrêterai point à compiler ici le détail épars dans les différentes Nouvelles du Tems, ſur les Opérations des *Anglois*. Nous touchons à la *Bataille de Culloden*, & l'on trouvera dans l'*Ecrit*, que je vais copier, tout ce qu'il faut pour remplacer ce que je ſupprime. Cet *Ecrit* a pour titre : *RELATION de la* Bataille de *CULLODEN*, *entre le* Prince *EDOUARD & le* Duc de CUMBERLAND, *donnée le* 16 (27) *Avril* 1746, *ou LETTRE d'un Officier du Parti du* Prince *traduite de l'ANGLOIS*. Comme cette Bataille termina d'une manière funeſte une Expédition commencée ſous des auſpices aſſés heureux, pour donner au *Roi d'Angleterre* de vives inquiétudes, & jeter l'alarme parmi ſes Sujets affectionés, je n'avois rien de mieux à faire que d'en donner ici la ſeule *Relation* détaillée que je connoiſſe, & de l'em-

EXPEDITION DU Pr. EDOUARD. MDCCXLVI.

prunter d'un Livre (1) qui m'a déja fourni beaucoup d'autres choſes. La voici donc.

De LOCHABER, *le* 22 *Avril* (3 *Mai*).

SI j'avois pu prévoir, MONSIEUR, la fin de notre entrepriſe, je ne me ſerois jamais engagé à vous en raconter, dans le détail, tous les évènemens. Je n'ai eu juſqu'ici qu'à vous dépeindre un Héros heureux & qui mérite de l'être par ſes grandes qualités. Aujourd'hui, pour ſatisfaire à mon engagement, je dois vous parler de la malheureuſe Bataille de CULLODEN. *Elle a décidé du ſort de ce grand Prince & de tous ceux qui s'étoient attachés à ſa perſonne & à ſes intérêts. Qui auroit pu penſer que tant de ſuccès, tant de gloire, tant de valeur, tant de prudence, tant de généroſité ne fût couronnée que par un revers ſi funeſte?*

Je m'attacherai, ſans beaucoup d'ordre, à vous expliquer plus clairement les faits qui vous font quelque difficulté, ſelon que vous me le témoignés par votre dernière Lettre.

La ſituation de l'Armée du Prince *n'étoit pas ignorée du* Duc de Cumberland. *Depuis cinq ſemaines nous manquions de tout. Son parti étoit pris de nous laiſſer périr de faim & de miſère, ou du moins de nous laiſſer languir, pour avoir enfin meilleur marché de nous.*

Il changea de réſolution, ſur l'avis qu'on lui donna que la France *envoïoit au Prince une groſſe ſomme d'argent par des Vaiſſeaux en état de ſe défendre. Il fut de plus que le* Prince, *n'étant pas informé de cet envoi, s'étoit déterminé à raſſembler ſon Armée, qui s'étoit diviſée en gros Détachemens, éloignés les uns des autres, tant pour ſubſiſter plus commodément, que pour ne point laiſſer derrière lui des Ennemis ſans les réduire. Son deſſein étoit de marcher droit au* Duc de Cumberland.

Le Duc, *de ſon côté, réſolut d'attaquer le* Prince, *avant que toute ſon Armée fût aſſemblée; & , au lieu de publier, comme il faiſoit depuis un mois, qu'il partoit pour* Inverneſſ, *il ordonna que ſon Armée fût prête de paſſer en revue le 8 (19) d'Avril. Il partit le même jour, fit faire à ſes Troupes une marche forcée, & ſe rendit le quatrième jour à* Cullen *qui eſt ſur le Bras de mer de* Murrayfirth. *Il amenoit avec lui, par mer, une trentaine de Vaiſſeaux, grands & petits, chargés d'Artillerie & de toutes ſortes de Munitions de guerre & de Proviſions de bouche. Il fut joint en cet endroit par le Général* Blandt *avec 4 mille Hommes, qui étoient campés, depuis un mois, à* Strathbagie, *petite Ville à la même hauteur que* Cullen, *mais à 10 milles de la mer.*

Le lendemain 12 (23), *le* Duc de Cumberland *ſe rendit avec toute ſon Armée, ſur les bords de la Rivière de* Spey, *diſtante de* Cullen *de 8 milles. Cette Rivière eſt quelquefois très groſſe; mais, comme elle eſt enflée par les Torrens qui viennent des Montagnes, elle eſt ſi rapide, que 6 heures après*

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, &c. Tome III. Part. I. p. 109-125.

ſes plus grandes eaux, elle devient guéable en cent endroits differens.

EXPEDITION DU Pr. EDOUARD. MCCDXLVI.

Elle l'étoit, lorſque le Duc de Cumberland *y arriva. Milord* Jean Drummond *en gardoit le paſſage avec* 3 *mille Hommes d'Infanterie & toute la Cavalerie, à l'exception de celle que le* Prince *avoit retenue auprès de lui, pour la garde de ſa Perſone.*

Ses ordres portoient d'arrêter le Duc de Cumberland, *autant qu'il lui ſeroit poſſible, afin de donner au* Prince *le tems dont il avoit beſoin pour raſſembler ſon Armée, ſans cependant engager d'affaire, & de ſe replier ſous* Inverneſſ, *lorſqu'il ne pourroit plus tenir.*

En conſéquence, il poſta un Corps d'environ 15 *cens Hommes vis-à-vis de l'endroit, où le* Duc de Cumberland, *arrivant avec toute ſon Armée & quelques Pièces de Canon, la mit auſſitôt en bataille ſur le bord oppoſé de la Rivière, s'y avança lui-même à la tête d'une Troupe, & ſe préparoit à la paſſer par pluſieurs endroits.*

Alors Milord Drummond *envoia ordre à tous les Poſtes le long de la Rivière, de ſe retirer en éventail à un petit Village, qui faiſoit le centre de leur réunion; & dans le même tems, il s'y rendit lui-même avec le Corps qu'il conduiſoit, d'où il ſe retira à* Elgin, *à* 6 *milles de la* Spey, *avec une perte très médiocre.*

Dans le moment, le Duc de Cumberland *fit paſſer la Rivière à un Corps de Dragons, de Cavalerie légère & de Montagnards de la Province d'*Argile, *qui nous ſuivirent quelque tems, mais ſans oſer nous attaquer; & cependant le reſte de ſon Armée paſſoit la Rivière à force & ſans diſcontinuer.*

Milord Jean Drummond, *en étant informé, pouſſa tout de ſuite une partie de ſes Troupes juſqu'à* Forbes *à* 10 *milles plus loin, pour la commodité des logemens.*

Toute l'Armée du Duc de Cumberland *aiant paſſé la Rivière le même jour & s'étant campée de l'autre côté, il la fit marcher le lendemain* 13 (24) *dès la pointe du jour, & elle arriva ſur les* 2 *heures après midi à* Forbes, *d'où notre Arrièregarde ſe retiroit, lorſque ſon Avantgarde y arrivoit.*

Le même jour, nous allâmes coucher à Naïrne, *d'où pour n'être pas partis aſſés-tôt, le* 14 (25), *il penſa nous en coûter cher. Un Renfort de* Mackintoshs, *de* Fraiſers, *& de* Macdonalds, *qui nous avoit joints & qui faiſoit monter notre petite Armée à environ* 5 *mille Hommes, nous avoit donné un nouveau courage; & nous tînmes ce Poſte, juſqu'à ce que toute l'Armée ennemie, d'où nous n'étions ſeparés que par une très petite Rivière, fût en vue.*

Le Duc de Cumberland, *voulant nous envelopper, envoïa après nous toute ſa Cavalerie, qui faiſoit environ* 3 *mille Hommes, pour tâcher de nous amuſer, & donner le tems à un gros Corps d'Infanterie d'arriver ſur nous.*

Mais, malgré tous leurs efforts, nous continuâmes notre route ſur deux Colones, aiant laiſſé derrière nous une Garde de toute notre Cavalerie & de 15 *cens Hommes d'Infanterie, compoſée de Volontaires choiſis de chaque Corps. L'Eſcadron de* Filtz-James *y fit des merveilles. Il étoit monté ſur des* Cadogans, *que nous avions pris dans les* 2 *Batailles précédentes. La Cava-*

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. M DCC XLVI.

lerie du Prince, preſque toute compoſée de Gentilshommes & ne cèdant en bravoure à aucune autre Troupe, copioit cependant les manœuvres règlées de cet Eſcadron. M. de Sullivan, qui avoit porté ce jour-là les ordres du Prince à Milord Drummond, contribua beaucoup à l'économie de cette retraite. Un Piquet du Régiment de Berwick, commandé par M. Adelaïdthe, qui avoit été poſté pour la garde d'un Pont ſur la Rivière de Naïrne, fit l'Arrière garde de l'Infanterie & ſe comporta avec diſtinction.

La Cavalerie Ennemie nous pourſuivit l'épée dans les reins, pendant 4 milles juſqu'à un Défilé, où le terrain devenoit difficile pour les chevaux. L'entrée en étoit bordée des deux côtés par un Rideau, ſur la crête duquel Milord Drummond fit ranger une partie de l'Arrièregarde, pendant que le gros de l'Armée continuoit ſon chemin.

La Cavalerie des Ennemis jugea à propos de retourner en-de-ça de Naïrne, où le Duc de Cumberland avoit déja formé ſon Camp.

Ce ſoir-là même, nous arrivâmes à Culloden, à 8 milles de Naïrne & à 2 milles d'Inverneſſ, où le Prince vint, le même ſoir, avec le gros de ſon Armée.

Il la fit paſſer cette nuit ſous les Armes, aiant raiſon de craindre que le Duc de Cumberland, par une marche forcée, ne vînt l'attaquer.

Le jour ſuivant, 15 (26), nous attendions l'Ennemi avec impatience; mais inutilement. Il ne vint pas; & le Soldat fut obligé de ſe contenter d'un morceau de biſcuit pour toute nourriture.

La Saiſon étoit mauvaiſe; nous n'avions point de Tentes, & nous n'oſions prendre de Quartiers, aiant l'Ennemi ſi proche de nous. Tout cela, joint au défaut de Vivres, fit prendre au Prince la réſolution d'aller attaquer l'Ennemi dans ſon Camp. Cette nuit-là même, nous partîmes dans ce deſſein, ſur la brune, le Prince à la tête de ſon Armée: mais, par la faute des Guides, au lieu d'être en état de tomber ſur l'Ennemi, au milieu de la nuit, la tête de notre Armée en étoit encore, à la pointe du jour, à 3 milles.

Alors on repréſenta au Prince le riſque d'attaquer le Duc de Cumberland avec des Forces ſi inégales, & les ſuites d'une Bataille perdue; & on lui propoſa de retourner ſur ſes pas. Il n'en voulut rien faire, & ordonna qu'on allât en avant.

Mais Milord George Murray, par un mal entendu, fit marcher l'Armée par un chemin qui nous remit à Culloden, à 9 heures du matin, excédés de faim & de ſommeil.

Le Prince ordonna qu'aucun Soldat ne quitât la Troupe. Il avoit pris des arrangemens pour faire apporter d'Inverneſſ des Vivres, dont ſon Armée avoit grand beſoin: mais la néceſſité, plus forte que les ordres du Prince, avoit forcé un tiers de nos Gens à ſe jeter dans les Villages voiſins & dans Inverneſſ, pour manger & s'y repoſer.

Cependant le Duc de Cumberland ſe renforçoit tous les jours; & ces Vaiſſeaux, que nous avions ſuppoſés chargés de Proviſions, lui avoient déchargé la veille beaucoup de Canon & 3 Régimens d'Infanterie. Se voïant donc ſupérieur,

Expedition du Pr. Edouard. MDCCXLV.

Supérieur, il ſe mit en marche à la pointe du jour, & arriva ſur nous, le 16 (27), *vers les* 11 *heures du matin.*

Le Prince *fit tout ce qu'il put pour raſſembler ſon Armée : mais on avoit beau aſſurer les Troupes diſperſées que l'Ennemi venoit à nous, elles n'en voulurent rien croire, parce qu'on s'étoit déja ſervi de cette feinte pour les raſſembler ſous leurs Drapeaux & les tenir enſemble.*

Le Prince *tint Conſeil, pour délibérer ſi l'on ſe retireroit à* Inverneſſ, *ou ſi l'on attendroit l'Ennemi. Il n'avoit plus d'argent, & du pain que pour* 3 *jours, au bout deſquels il auroit fallu néceſſairement ſe ſéparer. Cet avenir prochain & cruel commençoit à décourager l'Armée ; ainſi la délibération ne fut pas longue, &* S. A. R. *jugea que, malgré la ſupériorité des Forces de l'Ennemi, il faloit l'attendre dans le Poſte où nous étions, qui lui parut le plus avantageux de tous ceux qu'il pouvoit occuper aux environs.*

L'Armée du Prince *étoit ſur une ligne, la droite appuïée contre un petit Hameau, la gauche à un Bois entouré d'une muraille aſſes baſſe ; & la droite & la gauche également défendues en avant par un Marais, que la Cavalerie ne pouvoit paſſer que difficilement, quoiqu'il ne fût pas abſolument impraticable.*

Le Duc de Cumberland, *pour éviter l'inconvénient des* 2 *Batailles précédentes, où nous étions tombés ſur eux avant qu'ils fuſſent prêts, mit ſon Armée en bataille ſur* 2 *lignes, à un quart de lieue de nous, & toute ſa Cavalerie ſur les aîles.*

Il s'avança enſuite ſur nous à petits pas, toute ſon Armée en bataille ; & fit jouer ſon Artillerie, qui nous incommoda. Ils ont prétendu que la nôtre ne fit aucun effet ; cependant je ſuis ſur d'avoir vu un de leurs Eſcadrons mis en déſordre par nos canons.

Quand le Duc de Cumberland *vit nos Montagnards marcher à lui, avec une vîteſſe & une bravoure à laquelle il eſt difficile de réſiſter, il fit avancer la ſeconde Ligne ſur la première, enſorte que les Baïonètes donnoient dans le dos des Soldats de la première Ligne.*

Lorſque les Montagnards furent à peu près à la portée du Fuſil, la ſeconde Ligne fit un feu roulant, de la droite à la gauche, la première s'étant couchée par terre, elle ſe releva, & fit ſa décharge. Les Montagnards, ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçu, ne firent la leur qu'à bout touchant, & tout de ſuite ils tombèrent ſur l'Ennemi à grands coups de Sabre.

Un choc ſi impétueux & ſi violent, qui devoit naturellement mètre l'Ennemi en déroute, ne fit point l'effet auquel nous nous attendions, parce que la ſeconde Ligne forçoit à coups de Baïonètes la première à tenir ferme & à nous faire face ; & elle exécutoit cet ordre avec d'autant plus de zèle & de ſévérité, qu'elle ſe mètoit par-là à couvert du bras & de la fureur des Montagnards.

D'ailleurs les rangs étoient ſi ſerrés, que ceux que les Montagnards avoient coupés en morceaux, ne tomboient pas ; & les Vivans, les Bleſſés & les Morts compoſoient un Corps ſi ſolide, que les Montagnards furent obligés de renoncer à l'eſpérance de les percer.

En même tems que ſe faiſoit cette attaque, notre Aile droite, commandée

Expédition du Pr. Edouard. MDCCXLVI, &c.

par Milord George Murray, *s'étant miſe en marche en avant du Hameau, fut flanquée par un Corps de Montagnards d'*Argile *Ennemi, qui la fit plier; & le mouvement ſe communiqua de l'Aîle droite au Centre, & du Centre à l'Aîle gauche, laquelle tint bon cependant, autant qu'il lui fut poſſible.*

Elle étoit commandée par Milord Duc de Perth, *qui, à pied, à la tête des* Macdonalds, *combattit avec tant d'intrépidité & de courage, que ſon exemple & ſa bonne conduite ne contribuèrent pas peu à la réſiſtance opiniâtre que fit cette partie de l'Armée.*

Il fut bien ſecondé par les Piquets Irlandois *que le* Prince *avoit détachés du Corps de Réſerve au commencement de l'Action, pour renforcer la gauche, qu'il voïoit prête à être envelopée par un gros Corps de Cavalerie. M.* Stapleton, *qui étoit à leur tête, s'y diſtingua & fut bleſſé.*

Les Montagnards ſont ſur le pied de ne ſe jamais rallier. L'utilité de cette Troupe conſiſte dans la vivacité de l'attaque: mais ſur la défenſive, elle ne montre plus la même ardeur. Ici elle ſe retira avec précipitation & en déſordre.

Lorſque l'on vit la Bataille décidément perdue, ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on perſuada au Prince *de ſe retirer, après avoir fait des prodiges de valeur & des efforts inutiles pour rallier ſes Troupes, en expoſant ſa Perſone, comme il le faiſoit en toute occaſion, à beaucoup trop de dangers.*

Il faut encore dire un mot du Corps de Réſerve qui étoit aux ordres de Milord Louis Drummond de Melfort. *Il n'étoit donc plus compoſé que du* Régiment Roïal-Ecoſſois, *& de 2 Régimens du Plat-Païs, & ne faiſoit que 3 mille Hommes. Il garda toujours ſon Poſte, ſans s'avancer. Le* Duc de Cumberland, *aïant vu leur contenance, & étant décidé à ne rien riſquer, fit marcher ſon Armée toujours en bataille, & prit poſſeſſion de notre terrain.*

Alors le Corps de Réſerve commença à ſe retirer un peu en déſordre. Milord Melfort *reçut un coup de feu à la cheville du pied. Cette Troupe ne laiſſa pas de ſe rallier juſqu'à trois fois, en tirant ſur l'Ennemi, moïenant quoi toute la Plaine, qui étoit d'une lieue juſqu'à la Montagne, ſe trouva éclaircie.*

Milord Jean Drummond, *dont le Poſte étoit au Centre de la Ligne, après la retraite de l'Armée, avoit pris le commandement du Corps de Réſerve, avec lequel il tourna vers la droite, paſſa la Rivière de* Naïrne, *& gagna une Colline qui le conduiſit à la Montagne, ſans avoir perdu autant de monde qu'on l'auroit cru, aïant été ſuivi longtems par un Corps de Dragons.*

Les Piquets Irlandois *ne pouvant ſe réſoudre à tourner le dos, furent coupés par les Ennemis qui occupoient le Centre, & ne purent ſe retirer qu'à* Inverneſs, *où le Marquis* (*de* Boyer) d'Aiguille (*chargé d'une Commiſſion du* Roi de France *auprès du* Prince) *leur ordonna de ſe rendre Priſoniers de guerre.*

La Bataille commença à midi & dura environ une heure & demie.

Expedition du Pr. Edouard. MDCCXLVI, &c.

Pendant l'Action, le Duc de Cumberland *parut ſur une hauteur derrière ſon Armée, d'où il pouvoit voir tout ce qui ſe paſſoit.*

Dans cette Affaire, nous n'avons pas perdu plus de 800 Hommes, tués, bleſſés, ou priſoniers, par la complaiſance des Ennemis qui n'ont fait aucune pourſuite.

Ma première Lettre vous rendra comte des funeſtes ſuites d'une Bataille, qui met bien du déſordre dans les Affaires d'un Prince, *dont la bravoure, la conduite, & le ſang froid dans les plus grands dangers mériteroient un meilleur ſort, & laiſſe une Nation valeureuſe en proie au reſſentiment d'un Ennemi jaloux & irrité.*

Le Prince Edouard abandonne l'Ecoſſe ; Ce Roïaume ſe ſoumet au Roi ; les Troupes Heſſoiſes & les Régimens Anglois repaſſent en Flandres. Mai, Juin, Juillet.

Après la perte de la Bataille de *Culloden*, le *Prince* EDOUARD n'étant plus en état de tenir la Campagne, ſe retira dans la Province de *Lochabir*. Il y reçut même quelques ſecours ; mais trop foibles pour le mètre en état de rétablir ſon Parti, Je ne me piquerai point de comter ici tout ce qui s'eſt débité dans le tems ſur la manière dont ce Prince ſe conduiſit pour ſe tirer d'*Ecoſſe* & repaſſer en *France*. Il ſuffit de dire qu'après avoir erré quelques mois dans les Montagnes, il s'embarqua vers le milieu de Septembre à bord d'une Frégate, qui le mit à terre ſur la Côte de *Bretagne*. Pendant les mois de Mai, de Juin & de Juillet, toutes les Conquêtes faites par ce *Prince* rentrèrent ſous l'obéïſſance du *Roi d'Angleterre* ; & le Parti de la *Maiſon de Stuart* fut entièrement diſſipé. Dès la fin de Mai, les *Troupes Heſſoiſes* étoient ſorties d'*Angleterre*, & tous les Régimens qu'on avoit fait revenir de *Flandres*, avoient eu ordre de ſe tenir prêts à s'embarquer pour y retourner.

Priſonniers des Rebelles.

Il y avoit eu beaucoup de Priſoniers faits dans les différentes occaſions ; les *François*, auſſi-bien que les *Irlandois* & les *Ecoſſois* ſervant dans les Troupes de *France*, leſquels avoient eu permiſſion d'aller au ſecours du *Prince* EDOUARD, ne pouvoient inconteſtablement être regardés que comme Priſoniers de guerre. Pour tous les autres, la *Cour d'Angleterre* ſe crut en droit de les traiter comme des Rebelles ; & pluſieurs Tribunaux furent établis à *Londres* & dans d'autres Villes pour leur faire leur procès. La *Chambre des Pairs* jugea les Comtes de *Kilmarnock* & de *Cromarty*, & les Lords *Balmerino* & *Lovat*. Ce dernier avoit été pris au mois de Juin 1746, avec ſon Secretaire, & tous ſes Papiers, & ne fut jugé que dans la Séance de 1747. Les *Pairs* des trois Roïaumes ne peuvent avoir pour Juges que la *Chambre-Haute*, préſidée par le *Grand-Stewart*. C'eſt le ſuprême Officier du Roïaume ſous le *Roi*. Il n'exerce ſes Fonctions qu'au Couronement, & dans les Procès des *Pairs* accuſés de Haute-Trahiſon. La Charge de *Grand-Stewart*, ou de *Lord-Senêchal* étoit autrefois perpétuelle : mais depuis pluſieurs Siècles les Rois ont ſu ſe débarraſſer d'un Officier, dont le pouvoir contrebalançoit le leur, en quelque ſorte. Il étoit par ſa Charge, Chef de la Juſtice, Grand-Maître de la Cour & Généraliſſime des Armées de la Nation. Dans les occaſions, où les Loix exigent la préſence d'un *Grand-Stewart*, le *Roi* nomme, pour en faire les Fonctions,

Ce que c'eſt que le Grand-Stewart.

Expedition du Pr. Edouard. MDCCXLVI, &c.

un *Pair*, dont la Commiſſion ne dure qu'autant que la choſe dont il s'agit. Pour les Procès faits aux *Pairs*, c'eſt ordinairement le Lord *Grand-Chancelier* qu'il charge de cette Commiſſion. Ce fut lui qui préſida aux Jugemens des quatre *Pairs d'Ecoſſe*, que j'ai nommés. Les trois premiers furent jugés le 12 d'Août de cette année. Les Comtes de *Kilmarnock* & de *Cromarty* ſe reconnurent coupables, & ſe remirent à la clémence du *Roi*. Le dernier pria même ſes Juges d'intercéder pour lui. Le Lord *Balmerino* ſe prétendit innocent. Après les Formalités qui s'obſervent dans la prononciation de ces ſortes de Jugemens, le *Grand-Stewart* leur fit un long Diſcours, pour les convaincre de la juſtice de la Sentence rendue contre eux par la *Chambre des Pairs*. Enſuite il la leur prononça dans ces termes : *Le Jugement de la Loi dit, & cette Haute-Cour ordonne, que vous* GUILLAUME, Comte de Kilmarnock, GEORGE, Comte de Cromarty *&* ARTHUR Lord Balmerino, *retournés à la Priſon de la Tour, d'où vous êtes venus; Que de là vous ſoïés traînés au lieu du ſupplice; que lorſque vous y ſerés, vous y ſoïés pendus par le col, mais non pas juſqu'à ce que mort s'enſuive, puiſque vous devés être détachés de la Potence, pendant que vous ſerés encore en vie; enſuite on vous tirera les entrailles du corps pour être brûlées devant vous; après quoi, on vous coupera la tête, & vos corps ſeront écartelés, leſquels reſteront à la diſpoſition du* Roi. *Le Tout-Puiſſant veuille avoir pitié de vos ames.* Après la Prononciation de cette Sentence, le *Grand-Stewart* rompit ſa Baguète en deux morceaux, pour marquer que ſa commiſſion étoit finie. En conſidération de la Dignité de *Pairs*, le *Roi* commua la peine des coupables, & ordonna qu'ils auroïent la tête tranchée : mais les ſollicitations que toute la Cour fit en faveur du Comte de *Cromarty*, lui firent obtenir ſa grace, dont les Lettres furent expédiées le 1 de Septembre. Ses biens reſtèrent confiſqués juſqu'à ce qu'il plût au *Roi* d'en ordonner autrement.

Le Comte de Cromarty obtient ſa grace. 1 Septembre.

Le Comte de Kilmarnock & le Lord Balmerino ſont exécutés. 29 Août.

Le 29 d'Août jour fixé pour l'exécution du Comte de *Kilmarnock* & du Lord *Balmerino*; lorſqu'ils ſortirent de la Tour, pour être conduits à l'Echaffaut, le Gouverneur dit, ſelon l'uſage : *Dieu beniſſe le Roi* GEORGE. Le Comte de *Kilmarnock*, pour témoigner qu'il formoit le même vœu, fit une inclination de tête : mais le Lord *Balmerino*, qui n'avoit point voulu ſe reconnoître coupable, cria à haute voix : *Vive le Roi* JAQUES. Le Comte de *Kilmarnock* monta le premier ſur l'Echaffaut, & fit une harangue au Peuple, dans laquelle il s'avoua coupable envers le *Roi* & la Patrie, & témoigna beaucoup de repentir & de réſignation. Sa tête fut abbatue d'un ſeul coup. Le Lord *Balmerino* fut enſuite conduit ſur l'Echaffaut. Il lut l'Inſcription que l'on avoit miſe ſur ſon cercueil, donna aux Sheriffs un Papier, par lequel il déclaroit qu'il perſiſtoit dans ſon attachement aux intérêts de la *Maiſon de Stuard*, & ſe mit avec la contenance la plus aſſurée en poſture de recevoir la mort. Sa tête ne fut emportée qu'au troiſième coup. Le Jugement du Lord *Simon Lovat* fut prononcé de même le 30 de Mars 1747 ; & fut exécuté dans le mois ſuivant. Ce Lord, âgé de plus de 80 ans lorſqu'il fut arrêté, paſ-

Jugement & Exécution du Lord Lovat. Mars, Avril 1747.

ſoit pour un des principaux Chefs de la Rébellion. Quelque tems après qu'il eut été conduit à *Londres*, on publia les *Mémoires de ſa Vie*, écrits ou ſuppoſés écrits par lui-même. *On y voit*, dit un Journal Politique (1), *ſes Intrigues à la* Cour de Saint-Germain ; *la protection qu'il trouva le moïen d'aquérir auprès de Madame de* Maintenon ; *ſon voiage en* Ecoſſe *après la mort du* Roi JAQUES II, *& les mouvemens qu'il s'y donna pour exciter une rébellion ; ſon retour en* France, *où il fut mis à la* Baſtille, *à cauſe des correſpondances contradictoires qu'il entretenoit avec les deux Partis ; ſon abjuration, après laquelle, aiant témoigné de l'inclination à vivre dans l'Etat Eccléſiaſtique, il fut admis dans une Société célèbre, & s'arrêta pluſieurs années à* Saint-Omer, *juſqu'à ce que la découverte de certaines turpitudes, obligea de le congédier ; ſon ſecond voiage en* Ecoſſe, *où il ſe déclara en faveur du* Roi GEORGE *dans la Rébellion de* 1715, *non par principe de zèle pour la Maiſon Roïale, mais par oppoſition à* Fraſerdale, *qui étoit en poſſeſſion du Patrimoine des* Lovats *& qui s'étoit déclaré en faveur du* Prétendant ; *circonſtance dans laquelle le Lord* Lovat *rendit néanmoins pluſieurs ſervices au Gouvernement, en battant les Rebelles & diſſipant ceux qui s'étoient aſſemblés dans le* Nord ; *ce qui lui procura l'avantage d'être remis en pleine poſſeſſion de ſes Biens patrimoniaux ; ſituation en laquelle il eſt demeuré juſqu'à ces derniers tems, où il s'eſt déclaré de nouveau pour le Parti du* Prétendant. *L'inaction où il ſe trouva, après la Rébellion de* 1715, *ne convenant point à un caractère auſſi remuant que le ſien ; les* Mémoires de ſa Vie *font connoître ingénuement que, pour remplir cet intervalle, il ſe rendit le fléau & la terreur de ſes voiſins, aiant avec eux des commotions & des chicanes perpétuelles, & donnant de terribles marques de reſſentiment à ceux qu'il rendoit les objets de ſa vangeance.* Il y eut auſſi beaucoup d'Officiers des Troupes du *Prince* EDOUARD, qui furent condamnés dans les différens Tribunaux, érigés pour cet effet. Quelques-uns furent exécutés, & le *Roi* fit grace à quelques autres.

Expédition du Pr. EDOUARD. MDCCXLVI, &c. Idée de la vie de ce Lord.

Enfin quand la tranquillité parut entièrement rétablie, le *Roi* fit, en conſéquence d'un *Acte du Parlement*, publier, au commencement de Juillet (1747), une Déclaration portant ; *Que* Sa Majeſté, *aiant déja fait voir ſon inclination à la clémence, par les Graces particulières accordées à divers Priſoniers d'Etat, avoit réſolu, pour tranquilliſer l'eſprit de ſes Sujets, de pardonner de la manière la plus étendue à ceux qui n'avoient été entraînés que par l'artifice & par la ſéduction à ſe revolter contre ſa Perſone & ſon Gouvernement : Qu'elle ne doutoit point que cette conduite n'excitât en eux une juſte reconnoiſſance, & qu'elle eſpéroit que ſes Peuples en ſeroient plus diſpoſés à l'obſervation des Loix, ainſi qu'à la fidélité & à l'obéiſſance.* Il y avoit 59 Perſones nommées dans cette Déclaration, leſquelles ne devoient point avoir part à l'Amniſtie, non plus que celles compriſes dans les *Actes d'Attainder* donnés par le *Parlement*, & celles que l'on avoit tranſportées dans les Colonies, avant le terme de la Trinité de cette année.

Amniſtie accordée par le Roi d'Angleterre. Juillet 1747.

(1) MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, Tome CXXI. p. 213.

ANNE'E MDCCXLVII.

DERNIERE SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT.

Ouverture. 29 Novembre 1746.

Diſcours du Roi.

LA Séance du *Parlement* pour cette année, fut ouverte par le *Roi* le 29 de Novembre 1746. Dans le Diſcours qu'il fit aux deux *Chambres*, il leur dit; *Que pendant qu'ils avoient été ſeparés, il avoit donné tous ſes ſoins à rétablir la tranquillité dans l'intérieur du Roïaume, en éteignant les reſtes de la Rébellion, & qu'il avoit tout lieu d'attendre de leur zéle que la prudence de leurs délibérations ſuppléeroit à ce qu'il n'avoit pas encore pu faire.* Il leur rendit compte enſuite en peu de mots de l'état des affaires au dehors, & leur parla de l'irruption qu'il faiſoit faire actuellement ſur les Côtes de *France*, laquelle, *en augmentant*, dit-il, *les calamités de ce Roïaume, va procurer en même tems une puiſſante diverſion en faveur des* PAÏS-BAS. Nous avons vu quel avoit été le ſuccès de cette entrepriſe aſſés mal concertée. Le *Roi* s'étendit enſuite ſur les Conférences de *Bréda*, par leſquelles il avoit eu deſſein d'eſſaïer *ſi leurs Ennemis étoient dans la réſolution de ſe prêter à des conditions compatibles avec l'honneur de la Couronne, l'intérêt de ſes Sujets & les engagemens qu'il avoit contractés avec ſes Alliés.* Il ajouta; *Que, tandis que l'on traitoit de la Paix, la ſaine Politique demandoit qu'ils ſe préparaſſent à continuer la Guerre: Qu'en conſequence, il travailloit à concerter avec ſes Alliés, les meſures qu'il convenoit de prendre pour la prochaine Campagne, en cas que l'opiniâtreté de leurs Ennemis la rendit néceſſaire: Qu'il ſouhaitoit que ces arrangemens fuſſent réglés le plutôt qu'il ſeroit poſſible; que les préparatifs qui ſe feroient en* Angleterre *fuſſent prompts; que l'Armée confédérée des* Païs-Bas *pût être augmentée de bonne heure, & que les Opérations du côté de l'*Italie *fuſſent pouſſées avec efficacité: Que de ſa part, il ne négligeroit rien pour emploïer ſes Forces Maritimes de la manière qui ſeroit en même tems la plus avantageuſe à la défenſe de ſes Roïaumes, ainſi qu'à l'augmentation du Commerce de ſes Sujets, & la plus nuiſible à ſes Ennemis.* Après avoir aſſuré les COMMUNES *qu'il ne doutoit point qu'elles n'accordaſſent les* Subſides *néceſſaires, tant pour leur propre ſureté, que pour l'accompliſſement des meſures, que les conjonctures préſentes exigeoient que l'on prît*; il leur témoigna; *Que c'étoit avec chagrin qu'il ſe trouvoit obligé de les informer que depuis quelques années, par des incidens inévitables & par une ſuite de la Guerre, les Fonds accordés pour le ſoutien de ſon Gouvernement, n'avoient pas produit les ſommes que le* Parlement *avoit prétendu qu'il en retirât: Qu'il attendoit donc de l'affection des* Communes, *dans il avoit tant de preuves, qu'elles trouveroient les moïens de ſuppléer à ces non-valeurs.* Il finit, en ſalüant les deux CHAMBRES; *Que rien n'étoit plus néceſſaire ni plus eſſentiel pour lui, qu'une vigoureuſe aſſiſtance de leur part; qu'il y comptoit entiérement, & qu'il étoit perſuadé qu'elles feroient éclater leur zéle, leur diligence & leur unanimité dans l'expédition des affaires.*

Adreſſe des Seigneurs. 30 Novembre

Le lendemain, les *Seigneurs* préſentèrent au *Roi* leur *Adreſſe*, dans laquelle ils lui diſoient; *Qu'ils étoient pénétrés de reconnoiſſance pour les ſoins emploïés par Sa Majeſté à l'entiére extinction de la Révolte; & qu'Elle peu-*

I. Dern. Seance du Trois. Parlement.

*voit compter sur l'ardeur avec laquelle ils la seconderoient pour prévenir dans la suite de pareils malheurs, & pour rendre le repos & la sureté du Roïaume plus fermes & plus durables : Que les grands succès des Armes de l'*Impératrice-Reine & *du* Roi de Sardaigne *en* Italie, *& l'irruption qui se faisoit actuellement en* France, *& dont il pourroit résulter de grands avantages pour la Cause commune, leur causoient le plus sensible plaisir : Qu'on ne pouvoit être plus touché, qu'ils ne l'étoient, des tendres égards que Sa Majesté témoignoit pour son Peuple, en se montrant sincèrement disposée à procurer la Pacification générale à des conditions honorables & sures : Qu'ils s'unissoient très humblement à croire avec Sa Majesté, que la Raison & la saine Politique exigeoient qu'on se préparât de bonne heure à la Campagne prochaine, en cas que l'obstination des Ennemis la rendît nécessaire : Qu'ils remercioient le* Roi *des soins qu'il prenoit de concerter d'avance avec ses Alliés tout ce qu'il conviendroit de faire à cet égard, & de la résolution dans laquelle il étoit d'emploïer ses Forces Navales de la manière la plus efficace & la plus avantageuse.* Cette *Adresse* finissoit en invectivant, selon la coutume, contre la *France*, par les assurances que les *Seigneurs* donnoient au Roi *du zèle avec lequel ils concourroient à tous les arrangemens qui paroîtroient convenables pour le mètre efficacement en état d'obtenir une bonne Paix ou de pousser la Guerre avec vigueur ; & de la persuasion dans laquelle ils étoient, qu'après Dieu le salut des* Roïaumes Britanniques *dépendoit du soin de les prémunir contre les desseins ambitieux de la* France, *ainsi que de la conservation du Gouvernement de Sa Majesté & de la* Succession Protestante *dans sa Maison Roïale.* Le *Roi* leur répondit : *Qu'il les remercioit des assurances qu'ils lui donnoient de leur affection & de leur fidélité : Que les justes sentimens dans lesquels ils paroissoient être, au sujet de la situation présente des affaires, & les promesses qu'ils lui faisoient de le seconder, ainsi que ses Alliés, soit pour obtenir une Paix durable, soit pour continuer la guerre avec succès, lui causoient une extrême satisfaction : Qu'il feroit toujours usage de leur confiance pour l'intérêt de son Peuple.*

Réponse du Roi.

Les *Communes* présentèrent leur *Adresse* le 1 de Décembre. Après avoir marqué la même reconnoissance & la même satisfaction que les *Seigneurs*, au sujet de la tranquillité rétablie en *Ecosse*, des avantages remportés en *Italie*, & de l'irruption qui se faisoit en *France*; elles assuroient le Roi ; *Qu'elles accorderoient, le plus promtement qu'il seroit possible, les* Subsides *nécessaires à le mètre en état de continuer la Guerre de la manière la plus efficace, tant par terre que par mer, conjointement avec ses Alliés, ou d'obtenir la Paix à des conditions compatibles avec l'honneur de sa Courone, ainsi qu'avec les engagemens qu'il avoit contractés, & le véritable intérêt de son Peuple : Qu'elles prendroient en considération les non-valeurs de la* Liste-Civile *& que dans cette Affaire, comme dans toutes les autres que Sa Majesté leur avoit recommandées, elles procèderoient avec tant de zèle, de promtitude & d'unanimité, qu'elles manifesteroient par ce moïen à tout l'Uni-*

Adresse des Communes. 1 Decembre.

DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLVII.

vers leur fidèle attachement à ſa Perſone & à ſon Gouvernement, & leur attention conſtante pour le ſalut & la proſpérité du Roïaume. La Réponſe du ROI fut; *Qu'il remercioit ſes fidèles* Communes *de l'affection & du zèle, qu'elles faiſoient paroître en cette occaſion: Qu'il n'étoit pas douteux que leur fermeté n'eût tout l'effet que l'on deſiroit: Qu'elles devoient être aſſurées que les ſecours, qu'elles jugeroient à propos de lui fournir, ne ſeroient emploïés que pour le bien du Roïaume & l'avantage de la Nation.*

Réponſe du Roi.

Subſide. 2, 5, 9 Décembre 1746 - 7 Avril 1747.

En conſéquence des Réſolutions du 2 & du 5 de Décembre, les *Communes* commencèrent, le 9, à délibérer ſur le *Subſide*; & la dernière Réſolution à cet égard fut formée le 7 d'Avril 1747. Les ſommes, qu'elles accordèrent dans cette Seance, montèrent à 9 millions 320 mille 66 Liv. St., 9 Sh., 2 D.; c'eſt-à-dire plus de 320 millions Tournois. Ce qui fit que cette fois-ci les Impoſitions furent ſi fortes, c'eſt qu'outre que l'on augmenta conſidérablement le nombre des Troupes Nationales, en conſervant les Troupes Etrangères que la *Grande-Bretagne* entretenoit à ſa Solde, il falut donner cette année des *Subſides* à différens Princes. On accorda pour la *Reine de Hongrie*, 433 mille 333 Liv. St., 6 Sh., 8 D.; pour le *Roi de Sardaigne*, 300 mille Liv. St.; pour l'*Electeur de Cologne*, 24 mille 299 Liv. St., 1 Sh., 4 D.; pour l'*Electeur de Maïence*, 8 mille 260 Liv. St.; pour l'*Electeur de Bavière*, 26 mille Livres Sterling, 11 Shellings, 9 Deniers. Il falut auſſi pourvoir aux Non-valeurs de la *Liſte-Civile*, juſqu'à la fin de Juin 1746, & l'on accorda pour cet effet 456 mille Livres Sterling. En voilà plus qu'il n'en faut pour donner une idée des raiſons qui portèrent le *Subſide* ſi haut dans cette Séance. Toutes les Réſolutions qui furent priſes à ce ſujet, paſsèrent ſans contradiction, à la réſerve de celles qui concernoient les *Subſides* de la *Reine de Hongrie* & du *Roi de Sardaigne*, & l'entretien des 18 mille Hommes de *Troupes Hanovriènes* emploïées dans les *Païs-Bas*. Ces Réſolutions ne furent confirmées, le 7 de Février, qu'après de grands débats. Entre le 23 & le 28 de Décembre, le S. *Henri Pelham* fit dans la *Chambre-Baſſe* un long Diſcours, dans lequel il dit entre autres choſes; *Qu'il étoit d'une abſolue néceſſité de pouſſer la guerre avec vigueur, parce qu'il n'y avoit nulle apparence que les Négociations puſſent ſitôt produire une Pacification générale.* Il ajouta; *Que les ſommes, dont on avoit beſoin, & qui montoient à 9 millions 350 mille Liv. St., en y comprenant celles que la* Chambre *avoit accordées depuis le commencement de cette Séance, étoient déſtinées à ſuppléer aux non-valeurs de divers Fonds de l'année précédente, ainſi qu'à ſubvenir à pluſieurs autres néceſſités, dont on n'avoit pas encore pu faire une Liſte exacte pour la remètre devant la* Chambre; *mais qu'en attendant, il pouvoit indiquer les moïens de lever ces ſommes: Que l'on pouvoit emprunter 200 mille Liv. St. ſur la Taxe des Terres; 750 mille ſur celle du Malt; 100 mille ſur les Fonds d'Amortiſſement; 100 mille par le moïen d'une* Loterie; *& par des*

Annuités

ANNE'E MDCCXLVII.

I. DERN SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Annuités 4 *millions*. Le *Miniſtère* preſcrivit ainſi, ſans beaucoup de façon, au *Parlement* ce qu'il vouloit qu'il fit dans cette Séance; & le *Parlement* remplit les intentions du *Miniſtère* avec aſſés de docilité, comme on l'a vu par les ſommes accordées, & comme on le va voir par ce qu'il fit à l'égard des *Moïens de lever le Subſide*, auxquels on travailla depuis le 14 de Décembre 1746 juſqu'au 5 d'Avril 1747.

Moïens de lever le Subſide. 14 Décembre 1746. 5 Avril 1747.

La *Taxe ſur les Terres*, &c. fut fixée à 4 Sh. par Liv. St. pour l'*Angleterre*, & proportionément pour l'*Ecoſſe*; & l'on inſéra dans le *Bill* que l'on en fît une *Clause pour autoriſer le* Roi *à emprunter juſqu'à la concurrence du montant de ce que cette Taxe pouvoit rapporter pendant l'année* 1747, *& pour ſuppléer, hors des* Subſides *de la même année, les non-valeurs de l'année précédente*. On créa pour 4 millions d'*Annuités* à 4 pour cent; & la Réſolution, priſe à ce ſujet le 28 de Décembre 1746, fut à peine rendue publique, que toute la Nation s'empreſſa de témoigner ſon ardeur à concourir aux vues du Gouvernement, & que l'on ſouſcrivit en peu d'heures pour 6 millions, au lieu de 4. Les *Droits ſur les Maiſons*, accordés autrefois au *Roi* GUILLAUME & à la *Reine* ANNE, furent déclarés éteints au 5 de Mars 1747; &, pour les remplacer, il fut arrêté qu'on paieroit à l'avenir 2 Sh. pour chaque Maiſon habitée en *Angleterre*, & 1 Sh. par Fenêtre pour celles qui en avoient 10 & au-delà. On impoſa d'ailleurs un nouveau Droit de 5 Liv. St. ſur chaque Caroſſe, Berline & autre Voiture à quatre roues, & de 40 Sh. ſur chacune de celles à deux roues; & l'on ordonna qu'il ſeroit levé ſur le produit de ce Droit un million Sterling par voie de Loterie. Lorſque, le 10 de Mars 1747, les *Communes* procèdèrent à l'examen du *Bill*, pour ce nouvel établiſſement, il fut propoſé d'en ôter une *Clause* qui portoit: *Que les Commiſſaires de l'Acciſe auroient la direction de la levée de ce Droit:* mais, après de grands débats, la Propoſition fut rejetée à la pluralité de 196 voix contre 130. Le ſurplus des nouveaux Droits ſur les Liqueurs Fortes, montant à 112 mille 508 Liv. St., 19 Sh., 2 D., fut appliqué au Service de l'année 1747; & l'on continua pendant un an, à commencer le 23 de Juin de la même année, les Droits ſur le Malt, le Cidre, le Poiré, &c. On autoriſa le *Roi* à emprunter 500 mille Liv. St. par des *Billets de l'Echiquier* qui ſeroient hipotéqués ſur les premiers *Subſides*, que le *Parlement* accorderoit dans la prochaine Séance; & l'on ordonna d'emploïer pour le Service de l'année 1747 un million du *Fonds d'Amortiſſement*. Enfin, les Diſtillateurs des Villes de *Londres* & de *Weſtminſter*, conformément à la Requête qu'ils avoient préſentée aux *Communes*, eurent la permiſſion de vendre en détail des Liqueurs fortes en moindre quantité que 2 Galons, en païant 5 Livres Sterling pour la permiſſion.

ANNE'E MDCCXLVII.

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Paſſons aux principaux *Actes* auxquels on travailla dans cette Séance.

Actes auxquels on travailla dans cette Séance.

I. ACTE *pour autoriſer Sa Majeſté à faire arrêter ceux qu'elle ſoupçonnera coupables de Haute Trahiſon, ou de conſpirer contre ſa Perſone ou ſon Gouvernement.* Le jour même de l'ouverture de cette Séance, après que les *Seigneurs* furent convenus de l'*Adreſſe* qu'ils devoient préſenter le lendemain au *Roi*, il fut propoſé dans leur CHAMBRE, *de continuer pendant un an la ſuſpenſion de l'*ACTE *d'*HABEAS CORPUS; & ſur le champ, les *Seigneurs* en lurent le BILL trois fois, le paſsèrent & l'envoïèrent aux *Communes*, qui, ce jour-là même en firent la première lecture; & réſolurent, à la pluralité de 134 voix contre 35, *de le mètre en Committé pour le Jeudi ſuivant*, 1 de Décembre. Ce fut ce jour-là la première Affaire à laquelle elles travaillèrent. Après avoir lu le *Bill* pour la ſeconde & la troiſième fois, elles le paſsèrent à la pluralité de 142 voix contre 134, avec le Titre que nous avons rapporté. L'après midi du même jour, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre-Haute*, & donna ſon conſentement à ce BILL. II. ACTE *pour naturaliſer les* Proteſtans *étrangers, établis en* AMÉRIQUE. Ce BILL fut attaqué par les Habitans de la Ville & Liberté de *Weſtminſter* dans une Requête préſentée aux *Communes* le 28 de Mars. Le Committé, chargé de l'examen de cette Requête & du BILL, en fit ſon rapport le 13 d'Avril. Après pluſieurs heures de débats très vifs, il fut réſolu par 78 voix contre 50, *de renvoïer à deux mois de là le plus ample examen de cette matière*; c'eſt-à-dire que le BILL fut abandoné. III. ACTE *pour révoquer un* ACTE *de* PARLEMENT *qui défendoit le Commerce avec l'*ESPAGNE. Ce *Bill* fut occaſioné par la ſituation où ſe trouvoient les Négociations avec la *Cour de Madrid*. Après la ſeconde lecture qui s'en fit le 6 de Mars, il fut propoſé *de le mètre en Committé*; mais quelques débats, qui s'élevèrent à ce ſujet, furent ſuivis de la réſolution, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le prier de lever la défenſe de commercer avec l'*Eſpagne, *auſſitôt que Sa Majeſté ſeroit informée que la* Cour de Madrid *ſeroit dans le deſſein d'en faire de même à l'égard de la* GRANDE-BRETAGNE. La même Affaire fut repriſe en conſidération le 13 d'Avril; & l'on remit à délibérer deſſus plus amplement dans deux mois. IV. ACTE *pour empêcher que les Maladies contagieuſes, qui règnoient parmi les Bêtes à Cornes, ne ſe répandiſſent davantage dans le Roïaume.* V. ACTE *pour réſerver une partie des Priſes faites par les Vaiſſeaux du* Roi, *afin d'en emploïer le provenu à récompenſer ceux qui prendroient des Vaiſſeaux de guerre aux Ennemis.* VI. ACTE *pour abolir les Juriſdictions Héréditaires en* Ecoſſe, *& les reſtituer à la Couronne; comme auſſi pour y faire mieux adminiſtrer la Juſtice.* Le projet de ce BILL fut préſenté, le 21 de Février, à la *Chambre-Haute* par le Lord *Grand-Chancelier*; &, le 6 de Mars, les *Communes* ordonnèrent que l'on par-

Pour continuer la ſuſpenſion de l'*Habeas Corpus*.

Pour naturaliſer les Proteſtans étrangers établis en Amérique.

Au ſujet du Commerce d'Eſpagne.

Au ſujet de la contagion parmi les Beſtiaux.

Pour aſſurer une recompenſe à ceux qui feroient des priſes ſur mer.

Pour abolir les Juriſdictions héréditaires en Ecoſſe.

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. Actes.

teroit un BILL relatif au projet du *Grand-Chancelier*, & que le Titre en seroit : ACTE *pour abolir les Jurisdictions Héréditaires en* Ecosse, *& les restituer à la Courone, afin de rendre par là l'Union des deux Roïaumes plus parfaite, & pour dédommager les Propriètaires de ces Jurisdictions.* Le 25 d'Avril, les Comtes de *March* & d'*Eglintone* présentèrent des Requêtes à la *Chambre-Basse*, pour être ouis contre ce BILL par leurs Avocats. En leur accordant leur demande, on n'en procéda pas moins à la seconde lecture; & le BILL fut mis en Committé. Le 25 de Mai, la troisième lecture fut suivie de la proposition, *de le passer*; ce qui fit naître de grands débats : mais l'Affirmative l'emporta de 137 voix contre 63. Les *Seigneurs* le lurent, le 31, pour la première fois. Le 2 de Juin, après de longs débats, ils le mirent en Committé, à la pluralité de 79 voix contre 16. Ils approuvèrent, le 12, les changemens faits les jours précèdens, & résolurent d'ajouter une CLAUSE *pour obliger tous les Procureurs, Ecrivains, Agens ou Solliciteurs du* Roïaume d'Ecosse, *de prêter Serment au* Roi, *conformément aux dispositions de la Loi.* Ils ordonnèrent ensuite ; *Que tous les* PAIRS *seroient sommés d'assister à la troisième lecture.* Elle se fit le lendemain ; après quoi le BILL fut renvoïé aux *Communes* pour leur en faire approuver les changemens. Le 15, les *Communes* en firent l'éxamen ; & ce ne fut pas sans de grands débats. Quelques Membres proposèrent, *de renvoïer à deux mois à faire un nouvel éxamen de ce* BILL ; ce qui fut rejeté par 75 voix contre 20 ; & les changemens faits par les *Seigneurs* furent approuvés, à l'aide de quelques corrections. Il y eut, le 26, une Conférence entre les Députés des deux *Chambres* au sujet d'une de ces corrections qui faisoit quelque peine aux *Seigneurs* : mais sur le rapport qui leur fut fait des raisons des *Communes*, ils convinrent de ne plus insister sur ce changement, & passèrent le *Bill*, qui reçut le consentement Roïal, le jour de la clôture de cette Séance. VII. ACTE *pour punir plus efficacement les Déserteurs & les Soldats mutins.* VIII. ACTE *en faveur des Ecossois, dont les Titres, Contrats ou Papiers avoient été enlevés ou détruits par les Rébelles.* IX. ACTE *pour bâtir un Pont sur la* TAMISE, *de* WALTON *à* SKEPPELTON. Les Habitans de *Londres* présentèrent des Requêtes contre ce BILL ; &, le 11 d'Avril, les *Communes* aiant oui plusieurs Avocats, ne laissèrent pas de le passer. X. ACTE *pour empêcher que les Rebelles, qui seroient transportés dans les Colonies en* AMERIQUE, *ne revinssent dans le Roïaume, ou ne se retirassent dans les Païs des Ennemis.* Le 13 d'Avril, les *Seigneurs* aiant renvoïé ce BILL à plus ample délibération, il n'en fut plus question dans cette Séance. XI. ACTE *en faveur des Débiteurs insolvables.* Le 24 d'Avril, après la troisième lecture & quelques débats, il fut rejeté par la *Chambre-Basse*, à la pluralité de 63 voix, contre 47. XII. ACTE *pour pourvoir au soulagement, & à l'entretien des Matelots estropiés ou devenus impotens au Service des Marchands.*

Contre les Déserteurs, &c.

En faveur des Ecossois qui avoient perdu leurs Titres, &c.

Pour un nouveau Pont sur la Tamise.

Au Sujet des Rebelles transportés dans les Colonies.

En faveur des Débiteurs insolvables.

En faveur des Matelots estropiés.

ANNÉE MDCCXLVII.

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Actes.

Au ſujet des Terres dépendantes des Juriſdictions héréditaires en Ecoſſe.

Pour accorder des Avocats aux gens accuſés de Haute Trahiſon.

Pour encourager le Commerce des Toiles

Au ſujet de la ſucceſſion du Chevalier JEKIL.

Pour réunir les Biens des Rebelles à la Courone.

Au ſujet des Manufactures de Soie & de Toiles à Voiles ; des Droits d'Apprentiſſage & des Vaiſſeaux de bonne priſe.

Au ſujet des Agens pour les Priſes.

Au ſujet des Sermens.

Pour le recouvrement de la Taxe des Fenêtres

Au ſujet de l'habillement des Montagnards d'Ecoſſe.

Amniſtie pour les Rebelles d'Ecoſſe.

Autres Affaires.

Propoſition rejetée au ſujet de la Direction des Affaires de la Marine.

31 Janvier.

Erection d'un Monument au Capitaine Cornwall.

8 Juin.

XIII. ACTE *pour abolir les Poſſeſſions des Terres, qui dépendoient des Juriſdictions Héréditaires en* Ecoſſe, *& pour en donner d'autres aux Propriétaires.* XIV. ACTE *pour permètre aux Perſones accuſées de Haute-Trahiſon d'emploïer des Avocats pour leur défenſe.* XV. ACTE *pour ordonner que les Gratifications accordées à ceux qui tranſporteroient hors du Roïaume, de groſſes Toiles de la* Grande-Bretagne *& d'*Irlande, *continueroient, pendant 7 ans, d'être païées, conformément aux* ACTES *paſſés les 15e, 16e & 18e années du* Roi Règnant. XVI. ACTE *pour autoriſer le* ROI *à accorder aux Exécuteurs Teſtamentaires du Chevalier* JOSEPH JEKYL *la ſomme de* 13 *mille* 583 *Liv. St., hors du Capital que ce Chevalier avoit dans les* Compagnies des Indes-Orientales *&* de la Mer du Sud, *& qu'il avoit laiſſé par ſon Teſtament pour l'augmentation du* Fonds d'Amortiſſement. XVII. ACTE *pour réunir à la Courone les Biens confiſqués de certains Rebelles.* XVIII. ACTE *pour ordonner que les divers* ACTES *faits afin d'encourager les Manufactures de Soie, & les Fabriques de Toiles à Voiles dans la* Grande-Bretagne, *continueroient d'être en vigueur, pendant 7 ans.* Ce BILL fut ordonné, le 5 Juin; &, le lendemain, les *Communes* y firent inſerer 2 *CLAUSES*; l'une, *pour donner du tems à ceux qui n'avoient pas païé les Droits de leurs Actes d'Apprentiſſage, & pour mieux aſſurer, à l'avenir, le paiement de ces mêmes Droits;* l'autre, portant, *que les Vaiſſeaux légitimement déclarés de bonne priſe, paſſeroient pour des Vaiſſeaux conſtruits dans la* Grande-Bretagne. XIX. ACTE *pour indemniſer ceux qui avoient omis de faire enregiſtrer leurs Procurations en qualité d'Agens pour des Priſes ſur Mer.* XX. ACTE *pour accorder un nouveau délai à ceux qui avoient négligé de prêter les Sermens néceſſaires, pour ſe rendre capables d'exercer les Emplois dont ils étoient revêtus.* XXI ACTE *pour autoriſer les Commiſſaires de la Taxe ſur les Fenêtres à établir des Aſſeſſeurs, pour les aider dans le Recouvrement de cette Taxe.* XXII. ACTE *pour ordonner l'exécution des Loix précedemment faites au ſujet de l'habillement des* MONTAGNARDS D'ECOSSE. Une CLAUSE, inſérée dans ce BILL, leur laiſſoit encore pour deux ans l'uſage de leurs habillemens ordinaires. XXIII. ACTE *pour accorder, au nom du* Roi, *le pardon général à tous ceux qui avoient été impliqués dans la dernière Rébellion, à l'exception de* 59 *Perſones nommées dans l'*ACTE.

Comme je ne me propoſe pas d'entrer ici dans le détail du Procès, fait par la *Chambre-Haute* au Lord *Simon Lovat* ſur l'accuſation intentée par la *Chambre-Baſſe*, je n'ai que très peu de choſes à dire des autres Affaires dont il fut queſtion dans cette Séance. Le 31 de Janvier, 184 voix contre 143 firent rejeter dans la *Chambre-Baſſe* la Propoſition qui fut faite, *de nommer un Commité pour examiner la conduite de diverſes perſones chargées de la Direction des Affaires de la Marine.* Les *Communes* réſolurent, le 8 Juin, *de préſenter une* ADRESSE *au* ROI, *pour le prier d'ordonner que l'on érigeât dans l'Egliſe de* Saint Pierre *à* Weſtminſter

un Monument à la Mémoire du Capitaine JAQUES CORNWALL, *tué en* 1743 *au* Combat de Toulon, *en défendant avec beaucoup de bravoure le Vaiſſeau de Guerre le* Malborough; *& pour aſſurer Sa Majeſté que la* CHAMBRE *feroit bon de la dépenſe qui ſeroit faite à ce ſujet.* Le ROI fit dire aux COMMUNES par le Contrôleur de ſa Maiſon, qu'il donneroit des ordres conformes au deſir de cette *Adreſſe.*

Clôture de ce Parlement. 28 Juin.

Le 28 de Juin après midi, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre-Haute*, où les *Communes* aiant été mandées, il donna ſon conſentement à 57 *Bills*, tant publics que particuliers. Enſuite, pour mètre fin à cette dernière Séance du *Parlement*, il commença ſon Diſcours par témoigner aux deux CHAMBRES, *combien il étoit ſatisfait de la promtitude avec laquelle elles avoient terminé les Affaires, & des ſuites avantageuſes que devoient avoir leurs ſoins pour éteindre entièrement la Rébellion d'*Ecoſſe, *pour affermir les fondemens de leur tranquillité commune, à l'avenir, & pour rétablir dans le* Nord *de la* Grande-Bretagne *l'Autorité du Gouvernement d'une manière qui pût aſſurer plus efficacement la liberté des Peuples qui l'habitent.* Il ne fit pas voir moins de contentement de ce que *par les efforts que le Parlement avoit faits pour le mètre en état de continuer vigoureuſement la Guerre, il avoit montré qu'il ne s'occupoit pas moins des intérêts du dehors que de ceux du dedans.* Après avoir, de manière à donner beaucoup d'eſpérance de la prochaine concluſion de la Paix, parlé des divers événemens de la Campagne de cette année, les uns heureux, les autres moins malheureux qu'on ne devoit l'attendre, il remercia les COMMUNES, *de leur zèle dans l'établiſſement des* Subſides *pour l'année courante; de leur affection pour ſa Perſone prouvée par leur diligence à ſuppléer aux non-valeurs de la* LISTE CIVILE; & leur dit: *Qu'en accordant de ſi grandes ſommes immédiatement après les dépenſes extraordinaires que les Troubles du dedans avoient cauſées, elles avoient fait voir quel étoit le crédit de la Nation, & combien la* Couronne de la Grande-Bretagne *étoit reſpectable, & pour ſes Amis & pour ſes Ennemis.* Enſuite, adreſſant la parole aux deux *Chambres*, il dit: *Qu'après les exemples de ſévérité, que l'on avoit jugé néceſſaires, il avoit ſaiſi la première occaſion de ſe conformer à ſa propre inclination, en publiant une Amniſtie, qui devoit achever de conſolider les plaies & rétablir entièrement le calme dans ſes Roïaumes, où ceux que la ſéduction avoit écartés de leur devoir, ſe trouveroient en ſureté ſous la protection des mêmes Loix qu'ils avoient voulu renverſer, & diſpoſés à témoigner leur reconnoiſſance de la grace qu'ils avoient reçue.* Deux mots ſuivirent ſur le nouveau *Parlement*, qu'il s'agiſſoit d'aſſembler, après quoi le *Roi* termina ſon Diſcours par ces paroles: *Je me croirois inexcuſable ſi je congédiois ce* Parlement, *ſans vous avoir remerciés publiquement des preuves ſignalées que vous m'avés données de votre affection inaltérable pour ma Perſone & pour mon Gouvernement, & de votre ferme attachement aux véritables intérêts de votre Patrie, ainſi qu'à la* Succeſſion

Diſcours du Roi.

ANNE'E MDCCXLVII.

I. Dern. Séance du Trois. Parlement.

Proteſtante *dans ma Famille. C'eſt avec la Bénédiction du Ciel & votre vigoureuſe aſſiſtance, que j'ai fait échouer l'entrepriſe audacieuſe, par laquelle on a tenté de renverſer la Conſtitution préſente; & que j'ai pu fournir en même tems à nos anciens & naturels Alliés des ſecours capables d'avoir déconcerté quelques-unes des vues ambitieuſes, par leſquelles nos Ennemis ſe ſont portés à commencer cette Guerre. Un amour, ſi marqué de votre part & dont je me reſſouviendrai toujours avec reconnoiſſance, rendra la mémoire de ce* Parlement *chère à la Poſtérité. Les ſentimens des mes bons Sujets, manifeſtés avec tant d'éclat, m'engagent à me repoſer ſur eux avec une entière ſatisfaction; & je ne doute pas qu'ils ne me donnent, dans le choix de leurs Repréſentans, de nouveaux témoignages de leurs diſpoſitions à mon égard. Je n'ai rien plus à cœur que la conſervation des Droits Spirituels & Temporels de mon Peuple, & le maintien de ſa grandeur & de ſa proſpérité. Je ne m'écarterai jamais de ces principes, qui doivent être ceux de tout* véritable Breton : *qu'ils ſoient les vôtres dans la conjoncture préſente, & ne ſouffrés point que d'artificieuſes & ſiniſtres inſinuations aient le pouvoir d'interrompre ou d'affoiblir l'harmonie de mes vues & des deſirs de mon Peuple, laquelle a produit & produira toujours les effets les plus ſalutaires.*

Convocation d'un nouveau Parlement. 29 Juin.

Après ce Diſcours le Lord *Grand-Chancelier* prorogea, pour la forme, le *Parlement* juſqu'au 20 de Juillet ſuivant; &, le lendemain même de la clôture de cette Séance, le *Roi* ſigna une *Proclamation* qui fut publiée le 30 de ce mois de Juin, par laquelle il étoit dit; *Que Sa Majeſté diſpenſoit les* Seigneurs Spirituels & Temporels, *ainſi que les* Membres de la Chambre des Communes, *de s'aſſembler, le 20 Juillet, conformément à la dernière Prorogation; & qu'aiant réſolu d'aſſembler le nouveau* Parlement *le pluſtôt qu'il ſeroit poſſible, Elle avoit chargé le* Grand-Chancelier *d'expédier à cet effet les Ordres néceſſaires, leſquels ſeroient datés du 3 de Juillet, le Rapport des Elections devant être fait le 24 d'Août.* La *Proclamation* pour l'Election des 16 *Pairs d'Ecoſſe*, fixée au 12 d'Août, fut publiée en même tems.

II. Affaires diverſes. Armes enlevées par des Contrebandiers. Janvier.

II. En Janvier; une Troupe de Contrebandiers enleva dans le Comté d'*Eſſex*, pluſieurs petits Canons, & d'autres Armes à Feu pour les tranſporter en Païs Ennemi.

Officiers Généraux pour Flandre. Janvier.

Le *Roi* nomma les Officiers Généraux qui devoient être emploïés en *Flandre* ſous les Ordres du *Duc de Cumberland* Généraliſſime des Troupes des Alliés. Ces Officiers furent, le Chevalier *Jean Ligonier*, depuis peu Général de Cavalerie, pour ſervir en cette qualité; le S. *Henri Hawley* & le Comte d'*Albermale*, Lieutenans-Généraux; les Sieurs *Fuller*, *Huske*, *Howard*, *Blandt*, & le Comte de *Crawford*, Majors-Généraux; & les Sieurs *Bligh*, *Pritz*, *Mordaunt*, *Hoogton*, & *Douglas*, Brigadiers-Généraux.

ANNÉE MDCCXLVII.

II. AFFAIRES DIVERSES.

En FEVRIER; le 3, mourut à *Londres*, le Lord *Patten-Bing*, Vicomte de *Torrington*. Membre du Conſeil-Privé & Capitaine des Hallebardiers de la Garde. Il eut pour Succeſſeur de ſon Titre & de ſes Biens, le Fils aîné du S. *Jean Bing*, précèdemment, Gouverneur de *La Barbade*. La Compagnie des Hallebardiers de la Garde fut donnée, le mois ſuivant, au Lord *Falmouth*.

Mort du Vicomte de Torrington. 3 Février.

Le 4, le Duc d'*Hamilton* & *Dowres*, Grand-Ecuïer du *Roi*, mourut à *Porſmouth*.

Mort du Duc d'Hamilton. 4 Février.

Le 12, le *Duc de Cumberland*, revenu de *Hollande*, le 15 de Janvier, partit pour y retourner, afin de concerter les Opérations de la Campagne que l'on avoit deſſein d'ouvrir de bonne heure.

Départ du Duc de Cumberland. 12 Février.

Le 21, le Lord *Charles*, Comte d'*Ayleſbury* & d'*Elgin*, Vicomte de *Bruce* & d'*Amphitill*, Baron de *Warthon*, de *Skelton* & de *Kinloſſe*, Grand-Sénéchal Héréditaire d'*Amphtill*, mourut à *Londres*. Le Marquis de *Carnarvon*, Fils aîné du Duc de *Chandos*, lui ſuccèda dans ſes Biens & dans ſes Titres.

Mort du Comte d'Aylesbury. 21 Février.

Pendant ce mois, des Contrebandiers, qui s'aſſemblèrent juſqu'au nombre de 300, dans l'Ile de *Thanet*, firent de grands déſordres dans les Comtés de *Kent*; & d'autres ſe répandirent dans le Comté de *Suſſex*.

Deſordres des Contrebandiers. Février.

Le Comte de KILDARE, *Pair d'Irlande*, fut créé *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le Titre de *Comte de Leinſter* dans le Comté de *Buckingham*.

Nouveau Pair. Février.

En MARS; Le Major-Général *Churchil*, fut nommé pour commander les Troupes en *Ecoſſe*, à la place du Major-Général *Huske*, qui devoit aller ſervir en *Flandres*.

Major-Général Churchil, Commandant en Ecoſſe. Mars.

Le Comte de *Hartfort*, le Chevalier *Rich*, le Duc de *Montagu* & le Vicomte de *Mileworth*, furent faits Généraux de Cavalerie, & les Sieurs *Dalzer*, *Parker* & Comte d'*Harrington*, Généraux d'Infanterie.

Promotion. Mars.

On fit en *Irlande* une Réforme dans les Régimens de l'Etabliſſement de ce Roïaume. Elle fut de 10 Hommes par Compagnie, pour la Cavalerie & les Dragons, & de 5 pour l'Infanterie.

Réforme en Irlande. Mars.

En MAI; le 5. on reçut à *Londres* des Lettres de Hollande, par leſquelles on apprit que, le 3, les *Etats de Hollande* & de *Weſtfriſe*, à l'exemple des Villes de *Ter-Were*, de *Fleſſingue*, de *Middelbourg*, de *Ter-Goes*, de *Ziriczée*, de *Leyde*, de *Delft*, de *Schiedam*, de *Dordrecht*, de *La Brille*, du *Gorcum*, d'*Alcmaer* & de *Gouda*, & forcés, pour ainſi dire, par une Emeute Populaire à *La Haie*, avoient d'un *conſentement unanime* (l'Acte le dit ainſi) nommé *Stathouder*, *Capitaine-Général* & *Amiral de la Milice de la Province*, *tant par Mer que par Terre*, le *Prince* GUILLAUME-CHARLES-HENRI-FRISON, *Prince d'Orange* & *de Naſſau* Gendre du *Roi d'Angleterre*. Auſſi-tôt après la reception de cette nouvelle, le *Prince de Galles* alla complimenter le *Roi*, qui reçut auſſi ſur

Réjouiſſances à l'occaſion de l'élevation du Prince d'Orange au Statouderat des Provinces-Unies. 5 Mai

II. Affaires diverses.

ANNE'E MDCCXLVII.

le champ les complimens des Miniſtres Etrangers & de pluſieurs Perſones de diſtinction. L'élevation du *Prince d'Orange* répandit une joie inexprimable dans *Londres*. Elle y fut d'autant plus grande, qu'on ne pouvoit douter que la *Cour d'Angleterre* n'en eût été, quoiqu'en ſecret, le principal mobile. Preſque tout le monde porta des Cocardes de couleur d'orange, ſur leſquelles on liſoit : *Pro Patria*. Quelques-unes de ces Cocardes ſe vendirent juſqu'à une demi-Guinée. Les *Etats-Généraux* prirent, le 4, une Réſolution pareille à celle que les *Etats de Hollande* & de *Weſtfriſe* avoient priſe la veille, & nommèrent le PRINCE D'ORANGE, *Stathouder, Capitaine-Général & Amiral de la Milice des* PROVINCES-UNIES, *tant par Mer que par Terre*. Quelques jours après le Baron de *Boetzelaer* & le S. *Hop*, leurs Miniſtres à *Londres*, en firent la notification au *Roi*. Les marques de la joie publique ſe renouvellèrent à cette occaſion.

Le Général Huſke Commandant en Chef en Zélande. Mai.

Dans le courant du mois, le Général *Huske* fut nommé Commandant en Chef des Troupes, que le *Roi* avoit en *Zélande*, & qu'il y eut ordre de renforcer de quelques Bataillons.

Mort du Comte de Stairs. Mai.

Le Général Comte de *Stairs*, Pair du *Roïaume d'Ecoſſe*, mourut dans une de ſes Terres, près d'*Edimbourg*.

Le Roi entre dans la 21 année de ſon Règne. 22 Juin.

En JUIN; le 22, le *Roi* entra dans la 21e année de ſon Règne. C'eſt ici, ſuivant le Titre de cet Ouvrage, que je devrois le finir. Je ne laiſſerai pas de conduire cet Article & les ſuivans juſqu'à la fin de l'année.

Nouveau Pair. 24 Juin.

Le 24, le Vice-Amiral *George Anſon* fut fait *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le Nom & le Titre de *Lord* ANSON *Baron de Soberton* dans le Comté de *Northampton*; &, le 26, il prit Séance dans la *Chambre-Haute*, avec les Cérémonies accoutumées.

Nouvelles Compagnies indépendantes en Angleterre & en Ecoſſe. Juin.

Dans le cours de ce mois; il y eut ordre de lever en *Angleterre* 12 Compagnies Indépendantes, aiant chacune 1 Capitaine, 3 Lieutenans & 1 Enſeigne, qui devoient être pris parmi les Officiers, que l'on avoit remerciés en dernier lieu. L'ordre fut auſſi donné d'en lever 2 en *Ecoſſe*, compoſées d'un Capitaine, de 3 Lieutenans, de 4 Sergens, de 4 Caporaux, de 2 Tambours & de 100 Soldats.

Gouvernemens donnés. Juin.

Le *Roi* donna au S. *Straffort-Eyres*, Capitaine dans un Régiment d'Infanterie, le Gouvernement de la Ville & du Port de *Galloway* en *Irlande*; & au Lord *Tyrawley*, Lieutenant-Général, le Gouvernement de *Minorque*, vacant par la mort du Comte de *Stairs*.

Nouveaux Pairs. Juin.

Le *Roi* créa *Pairs de la Grande-Bretagne*, le Chevalier *Jaques Bouvrie*, & le Chevalier de *Revenſworth*, ſous les Noms & les Titres; le premier, de

de *Lord Baron de Longford* & *Vicomte de Fokelſton*; & le ſecond, de *Lord Baron de Revenſworth*.

Le S. *George Greenville* fut fait Commiſſaire de la Tréſorerie. Charge donnée.

En AOUT; le 31, on embarqua à la *Tour* 17 Pièces de Canon & une grande quantité de Poudre & d'autres Munitions pour les envoïer à *Berg-op-Zoom*, avec 70 Canoniers & Bombardiers, leſquels attendoient à *Wolwick* que les mêmes Bâtimens les allaſſent prendre. Juin Artillerie, Munitions, Canoniers, &c. pour Berg op-Zoom. Août.

En SEPTEMBRE; le 24, le Comte de *Haſland*, Miniſtre de l'*Electeur de Bavière*, porta des plaintes au Comte de *Cheſterfield*. Secretaire d'Etat, au ſujet d'un Article d'une Feuille de l'Ecrit Périodique intitulé, *Daily-Avertiſſer*. Cet Article portoit; *Que la Ville de* Berg-op-Zoom *n'avoit été priſe que par la trahiſon de quelques* Troupes Bavaroiſes *qui, poſtées ſur le Ravelin de* Dedem, *avoient laiſſé les* François *s'en rendre maîtres ſans obſtacle; ce qui leur avoit facilité le moïen d'entrer dans les Brèches des Baſtions de la* Pucelle *& de* COEHOORN. Le Comte de *Haſland* dit; *Que cette calomnie étoit d'autant plus condamnable, qu'il étoit certain que les trois* Bataillons Bavarois, *dont le Gazetier vouloit parler, étoient ſortis de la Place, la veille de ſa priſe, pour entrer dans les Lignes.* Il exigea que l'Auteur, non ſeulement vînt en ſon Hôtel en demander pardon à l'*Electeur* dans la perſone de ſon Miniſtre, mais auſſi qu'il ſe retractât publiquement dans ſon Journal. L'un & l'autre fut exécuté dès le lendemain. Réparation exigée d'un Gazetier de Londres par la Cour de Munich. 24 Septembre.

Dans le courant du mois; le Général *Blakeney*, qui commandoit en *Ecoſſe*, fut nommé Gouverneur de *Gibraltar*, à la place du Général *Antruſther*, mort depuis peu. Gouvernement donné. Septembre.

En OCTOBRE; le *Roi* fit une Promotion d'Officiers Généraux dans les Troupes de Terre, & déclara Lieutenans-Généraux, les Sieurs *Read*, *Hamilton*, Comte de *Rhotes*, *Onſlow*, *Pulteney*, *Howard*, *Bragge*, *Huske*, *Frampton*, *Irwin*, de *Saint-George*, *Campbell*, *Blakeney*, *Blandt*, *Oglethorpe*, Lord *Delaware*, Duc de *Marlborough*, Comte de *Crawford*, *Churchill*, *Shelton*, *Johnſon*, *Woolf*, & *Wyniard*: & Majors-Généraux, les Sieurs *Bligh*, Chevalier *Gooch*, *Powlet*, *Fowkes*, Vicomte de *Torrington*, *Fleming*, *Price*, *Mordaunt*, *Cholmondeley* & *Draugues*. Promotion. Octobre.

En DECEMBRE; le 2, le Général *Wenworth*, Miniſtre Plénipotentiaire du *Roi* auprès du *Roi de Sardaigne* pour les Opérations Militaires, mourut à *Turin*. Mort du Général Wenworth. 2 Décembre.

Durant ce mois; le *Margrave de Bade-Dourlach*, qui depuis quelque tems étoit à *Londres*, le Baron de *Solenthal*, Ambaſſadeur de *Danemarc*, & le Comte de *Lincoln* furent reçus Membres de la Société Roïale. Nouveaux Membres de la Société Roïale. Decembre.

§ II. MARINE.

ANNE'E MDCCXLVII.

Promotion. Janvier.

III. Le 24 de JANVIER, les Capitaines *Henri Oſborne*, *George Berkley*, *Miles Stapleton*, *Thomas Smith*, *Curtis Burnet*, & *Thomas Griffin* furent nommés Amiraux.

Proviſions pour Gibraltar, &c. 27 Février.

Le 27 de FEVRIER, environ 100 Navires chargés de Proviſions pour *Gibraltar*, *Port-Mahon* & les *Indes-Occidentales*, partirent de *Cork* en *Irlande* ſous l'Eſcorte de 4 Vaiſſeaux de guerre. Dans ce mois; il y eut une violente tempête, dont l'Eſcadre de l'Amiral *Anſon* fut très maltraitée. Quatre de ſes Vaiſſeaux furent forcés de relâcher à *Portſmouth* & 3 autres à *Plymouth*. L'Amiral lui-même regagna les *Dunes* en déſordre avec le ſeul Vaiſſeau qu'il montoit, ſans ſavoir ce qu'etoient devenus 4 autres, qui faiſoient le reſte de ſon Eſcadre. Cette tempête dura 6 jours entiers & cauſa beaucoup de dommage. Un grand nombre de Navires d'un Convoi, parti depuis peu, échouèrent, autant par la malhabileté des Pilotes, que par l'agitation de la Mer. Il en périt même quelques-uns.

L'Amiral Anſon eſſuie une tempête. Février.

Départ de l'Amiral Bing, 3 Mars.

L'Amiral *Bing*, parti, le 28 de Février, de *Portſmouth* avec 3 Vaiſſeaux de guerre pour aller à *Sainte-Hélène* attendre le reſte de ſon Eſcadre, mit à la voile de cette dernière Rade, le 3 de MARS, aiant ſous ſon Convoi une Flote Marchande de plus de 60 voiles.

Départ de l'Amiral Anſon. 8 Avril.

Le 18 d'AVRIL, l'Amiral *Anſon* partit avec ſon Eſcadre, compoſée de 7 Vaiſſeaux du troiſième rang; de 10, du quatrième; de 2, du cinquième; de 6, du ſixième; & de 2 Brûlots. Cette Eſcadre, à bord de laquelle il y avoit quelques Troupes de débarquement & dont on ignoroit la deſtination, fit voile pour l'embouchure de *La Manche*. Elle rentra dans les Ports d'*Angleterre*, le 27 du mois ſuivant, avec quelques *Vaiſſeaux François* qu'elle avoit pris.

Vaiſſeaux de guerre envoiés au ſecours de la Zélande. Mai.

En MAI; à la ſollicitation des *Etats-Généraux* qui demandoient un prompt ſecours, & par l'ordre du *Roi*, les *Commiſſaires de l'Amirauté* firent partir 8 Vaiſſeaux de guerre, pour aller à la défenſe de la Côte de *Zélande*; où, par les meſures que l'on avoit priſes, les *Anglois* devoient avoir dans peu 40 Vaiſſeaux de tout rang.

Départ de l'Amiral Warren, fait Chevalier du Bain, &c 9, 14 Juin, &c.

Le 9 de JUIN, l'Amiral *Warren*, rentré depuis peu dans les Ports d'*Angleterre*, fut créé Chevalier du *Bain*; &, le 14, il partit de *Spithead* pour *Sainte-Hélène*, avec une Flote ſur laquelle on avoit embarqué, la veille, la moitié d'un Régiment d'Infanterie. Il fut joint, le 17, à la hauteur de *Plymouth* par pluſieurs Vaiſſeaux de guerre, & la Flote ſe trouva compoſée de 19, dont 1 de 90 Canons, 3 de 70, 2 de 66, 5 de 60, 4 de 50, 1 de 40, 1 de 20 & 2 Chaloupes armées. Il devoit être renforcé de 7 autres Vaiſſeaux de Guerre, qui l'attendoient à la hauteur du Cap *Ortugal*.

Priſes faites ſur

Le 8 de JUILLET, quelques Vaiſſeaux de guerre de l'Eſcadre com-

mandée par le Chef-d'Eſcadre *Fox*, rentrèrent dans le Port de *Plymouth* avec pluſieurs *Navires François*, pris, le 1 & le 2 de ce mois, ſur une Flote Marchande qui revenoit de *Saint-Domingue* en *France*. Dans ce mois, le *Roi* fit une grande Promotion, par laquelle il déclara, dans l'*Eſcadre-Blanche*, le Chevalier *Chaloner Ogle*, & les Sieurs *Jaques Stewart* & *George Clinton*, Amiraux; le S. *Pery Maine* & le Chevalier *Warren*, Vice-Amiraux; les Sieurs *Edouard Hauke*, *Guillaume Chambers*, & *Charles Knowles*, Contre-Amiraux: dans l'*Eſcadre Bleue*, les Sieurs *Guillaume Rowley*, *Guillaume Martin* & *Iſaac Towshend*, Amiraux; le S. *Jean Bing*, Vice-Amiral; & les Sieurs *Jean Forbes* & *Edouard Boſcawen*, Contre-Amiraux: dans l'*Eſcadre-Rouge*, le S. *Henri Medley* & le Lord *Vere Beauclerc*, Vice-Amiraux; & les Sieurs *Henri Oſborne*, *Thomas Schmitz* & *Thomas Griffin*, Contre-Amiraux. Quelques jours après cette Promotion, on apprit que le S. *Henri Medley*, qui commandoit l'Eſcadre devant *Gènes* & qui venoit d'être nommé Vice-Amiral, étoit mort à *Vado*; & que l'Amiral *Bing* s'étoit chargé du commandement.

les François. 1, 2, 8 Juillet.

Promotion. Juillet.

Mort de l'Amiral Medley.

Le 11 de SEPTEMBRE, l'Amiral *Pierre Warren* fit voile de *Spithead* avec 3 Vaiſſeaux de guerre, un Brûlot & une Chaloupe; & les Vaiſſeaux qui ſe trouvoient à *Portſmouth*, eurent ordre de mètre ſur le champ à la voile pour aller joindre cet Amiral, qui tomba malade le 19 à *Sainte-Hélène*, & revint à *Portſmouth* avec le vaiſſeau qu'il commandoit. Le lendemain ſon Eſcadre partit, au nombre de 6 Vaiſſeaux de guerre, 2 Brûlots & une Chaloupe, ſous les ordres du Capitaine *Noyſton*. Elle devoit être jointe, dans ſa route, par 7 Vaiſſeaux, partis quelques jours auparavant de *Plymouth*, ſous le commandement de l'Amiral *Chambers*, & dont deux, aiant eté maltraités dans leurs Mâts & dans leurs Agrès, furent obligés de regagner leur Port. Dans ce mois; la Flote Marchande de *Portugal*, au nombre de 23 Navires, arriva à *Portſmouth* ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre, ſans avoir couru de riſque.

Départ de l'Amiral Pierre Warren, &c. 11 Septembre, &c.

Retour de la Flote de Portugal. Septembre.

Le 23 d'OCTOBRE, on fit partir de *Wolwich* 13 Chariots chargés de diverſes ſortes d'Outils & d'Inſtrumens ſervant à la Guerre, pour être embarqués ſur une Eſcadre que l'Amiral *Boſcawen* devoit conduire aux *Indes Orientales*. Dès le mois précèdent, on avoit détaché de *Wolwich* pluſieurs Ingenieurs, Canoniers & autres gens de l'Artillerie, pour ſervir ſur cette Eſcadre, qui s'aſſembloit à *Spithead* & qui devoit inceſſament partir avec les Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*. Elle devoit compoſer, avec les Vaiſſeaux de Guerre que les *Anglois* avoient actuellement aux *Indes*, la Flote la plus nombreuſe que l'*Europe* eût juſqu'alors envoïée dans ces Mers-là. Elle partit, vers le milieu du mois ſuivant, au nombre de 11 Vaiſſeaux de guerre, avec les Vaiſſeaux de la *Compagnie*. Un gros tems la diſperſa d'abord, au ſortir de *La Manche*: mais elle ſe raſſembla promtement & continua ſa route.

Préparatifs pour les Indes-Orientales. 23 Octobre, &c.

ANNÉE MDCCXLVII.

III. MARINE.

Procès du Capitaine Fox. Novembre.

En NOVEMBRE; les ordres furent expédiés pour aſſembler à *Portſmouth* un Conſeil de Guerre de Marine, dont l'Amiral *Stewart* ſeroit Préſident, afin d'examiner la conduite du Capitaine *Fox*, Commandant du Vaiſſeau de Guerre le *Kent*, dans le Combat Naval, du 25 d'Octobre, entre l'*Eſcadre Angloiſe*, aux ordres de l'Amiral *Hauke*, & l'*Eſcadre Françoiſe*, commandée par le S. de *Leſtenduer*. La première fois que le Capitaine *Fox* parut devant le Conſeil de Guerre, il déclara; *Qu'il avoit fait tout ce que ſon devoir pouvoit exiger de lui, puiſqu'il avoit pris* 2 VAISSEAUX FRANÇOIS. Le *Roi* créa le Contre-Amiral *Hauke* Chevalier du *Bain*, & ordonna que la Médaille de cet Ordre, que l'on préparoit pour cet Officier au Bureau des Joïaux, fut enrichie de Diamans.

L'Amiral Hauke fait Chevalier du Bain. Novembre.

Tempête. 10 Décembre.

Le 10 de DECEMBRE, il y eut ſur les Côtes d'*Angleterre*, une violente tempête, par laquelle 3 Vaiſſeaux de guerre, venus de *Spithead* à *Douvres*, & 2 Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales* furent très endommagés. Il en périt d'ailleurs quelques autres. Dans ce mois; le Magaſin, que la Marine avoit à *Port-Mahon*, fut réduit en cendres; ce qui força pluſieurs Vaiſſeaux, qui comtoient y prendre leurs proviſions, d'attendre qu'il leur en fût venu d'*Angleterre*. Une Flote Matchande, venant du *Cap-Breton* ſous le Convoi d'un Vaiſſeau de guerre, arriva à *Plymouth*. Des *Armateurs Anglois* conduiſirent, à *Corck* en *Irlande*, un Galion d'*Eſpagne*, aiant à bord 200 Caiſſes enregiſtrées, remplies d'Or & d'Argent, & quantité de Marchandiſes de grande valeur.

Magaſin de Port-Mahon brulé. Décembre.

Flote marchande du Cap-Breton. Décembre.

Priſe d'un Galion Eſpagnol. Décembre.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

IV. LE *Dividende* des Actions de la BANQUE fut pour les deux Séméſtres de cette année de deux & demi pour cent. Le 7 de Mars on conduiſit à la *Banque* 6 Chariots chargés de l'argent trouvé ſur un *Navire François*, qu'un *Vaiſſeau de Guerre Anglois* avoit pris à la hauteur de *Madère*, & qu'il avoit amené depuis peu à *Plymouth*. L'Amiral *Anſon* y fit porter, le 7 de Juillet, 200 mille 40 Livres Sterling en Eſpèces, trouvées ſur quelques *Vaiſſeaux François* dont il s'étoit emparé. Cette Priſe avoit été ſi conſidérable, qu'on prétendoit que l'Amiral avoit eu pour ſa part 60 mille Livres Sterling. Enfin le 10 de Décembre, une forte Eſcorte conduiſit encore à la Banque 10 Chariots chargés du Tréſor, que les Vaiſſeaux de Guerre, revenus depuis peu de *Liſbone* en avoient apporté. Une partie en avoit été priſe à bord de quelques Vaiſſeaux Ennemis dont les Armateurs, appellés *la Famille Roïale*, s'étoient emparés.

Banque. Dividende. Argent porté à la Banque. 7 Mars, 7 Juillet, 10 Décembre.

Comp. des Indes-Orientales. Argent reçu des Païs étrangers; Autre envoié aux Indes. 23 Janvier, &c. Armateurs arrêtés. Mars.

La COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES reçut, au mois de Janvier, 280 mille onces d'argent, qui lui vint des Païs Etrangers; &, le 23 du même mois, elle fit charger à la Banque 22 Chariots de celui qu'elle devoit envoïer aux *Indes*. En Mars, elle obtint du Gouvernement qu'il fit arrêter & mètre en ſéqueſtre trois Armateurs de 40 Canons chacun, qui ſe diſpoſoient à partir de *Douvres* pour les *Indes-Orientales*. Les Direc-

BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

teurs repréſentèrent que ces Armateurs pourroient y faire le Commerce, ſous prétexte de croiſer contre les Ennemis; ce qui étoit contraire aux Priviléges de la *Compagnie*. Cette affaire fit d'autant plus de bruit à *Londres*, qu'on aſſuroit que ces Armateurs avoient des Commiſſions de quelques Puiſſances Etrangères, pour agir contre le *Grand-Mogol* & d'autres Princes, avec leſquels Sa *Majeſté Britannique* étoit en bonne intelligence, & chés qui la Nation faiſoit un Commerce conſidérable. La nouvelle que les *François* avoient pris *Madraſſ*, le Fort *Saint-George* & la *Factorerie* que la *Compagnie* avoit dans le voiſinage fut cauſe qu'il y eut, le 1 Mai, une Aſſemblée des Directeurs; &, les 25 de Juin & 15 de Juillet, deux Aſſemblées Générales pour délibérer ſur ce que la *Compagnie* devoit faire à cet égard. Il ne ſe fit rien que dans la dernière, où les Directeurs aiant expoſé que la Priſe du Fort *Saint-George* étoit pour la *Compagnie*, une perte de 180 mille Liv. Sterling; & que le Gouverneur avoit été forcé de racheter le pillage de la *Factorerie* par une rançon très conſidérable, il fut réſolu; *Qu'on ne ratifieroit aucune rançon ni pour ce Fort, ni pour aucune autre des Places de la* Compagnie, *dont les Ennemis pourroient ſe rendre maîtres.* Cet évenement au reſte fut cauſe que la *Compagnie* fit cette année un Armement plus conſidérable que les précédentes; & qu'au mois de Septembre, les Directeurs ordonnèrent; Que chaque Vaiſſeau ſeroit monté de 40 pièces de Canon, de 180 Hommes d'Equipage & de 100 Hommes de Troupes de Marine.

Comp. des Indes Orientales.

Augmentation de l'Armement.

Le Dividende de la COMPAGNIE DE LA MER DU SUD, fut, pour les deux termes de cette année, de deux pour cent.

Comp. du Sud. Dividende.

V. JE ne m'arrêterai point aux Priſes faites par les Armateurs des *Colonies Angloiſes de l'Amérique* ſur les *Eſpagnols* & les *François*, ni à celles que les *François* & les *Eſpagnols* firent ſur les Habitans des Colonies, ou bien à la vue de leurs Côtes.

V. COLONIES.

Dans le mois de Janvier, on fit partir de *Boſton* dans la NOUVELLE-ANGLETERRE 700 Hommes, pour aller tenir en échec les *François* établis aux environs de *Munis*, Fort ſitué entre *Annapolis-Roïale* & le *Canada*. Peu de tems après leur arrivée, ces Troupes furent ſurpriſes par les *François*, qui leur tuèrent la moitié de leurs gens & firent le reſte priſoniers de guerre, à l'exception de quelques uns qui ſe ſauvèrent à *Boſton*. Quelques jours après, les Priſoniers furent renvoiés, à condition de ne pas porter les Armes contre la *France* pendant ſix mois.

Nouvelle-Angleterre. Troupes envoiées contre les François & battus. Janvier, &c.

Au mois de Juin, un grand nombre d'*Indiens* de la Nation de *Chabtan*, amie des *François*, ſe rendirent à *Charles-Town*, Capitale de LA CAROLINE-MERIDIONALE, pour faire la Paix avec les *Anglois*. Ils avoient à leur tête un Roi, une Reine & une jeune Princeſſe. On les reçut au bruit du Canon; le Traité ſe fit de la maniere la plus ſolemnelle; &, quand ils partirent, on les combla de préſens.

La Caroline-Méridionale. Paix avec les Indiens. Juin.

VI. Guerre sur Mer.

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. LE 14 de Juin de cette année 1747, il y eut près du Cap *Finiſtère* un Combat entre les Vaiſſeaux commandés par le Marquis de *La Jonquière*, Chef-d'Eſcadre des Armées Navales de *France* & l'*Eſcadre Angloiſe* commandée par l'Amiral *Anſon*. Je ne puis en faire mieux connoître le détail, qu'en le copiant dans la *Gazète* de France du 1 de Juillet 1747. *Le Marquis de* LA JONQUIERE, y dit-on, *aiant découvert dès le matin pluſieurs Voiles, & aiant reconnu que c'étoient des Vaiſſeaux Ennemis, fit ſignal aux Navires Marchands de la Flote qui étoit ſous ſon eſcorte, de paſſer à ſa poupe pour ſe mètre au large, pendant que les Vaiſſeaux de Guerre arrêteroient l'*Eſcadre Angloiſe. *Cette manœuvre fut exécutée lentement par les Navires Marchands. L'*Eſcadre Angloiſe *avançant toujours, le Marquis de* La Jonquière *prit le parti de donner ordre à la Flote de forcer de voiles avec la Frégate* L'Emeraude, *qu'il détacha pour diriger la route; &, voïant que le Combat étoit inévitable, il fit des diſpoſitions pour le ſoutenir auſſi longtems qu'il ſeroit poſſible contre des forces ſi ſupérieures, & pour donner le tems à la Flote de ſe ſauver. Dans cette vue & pour n'être pas environné dès le premier moment par l'Eſcadre Ennemie, forte de 16 Vaiſſeaux de Ligne & de pluſieurs Frégates, il forma une ligne de 9 Bâtimens, ſavoir les Vaiſſeaux de Guerre,* Le Sérieux, *de 74 Canons, qu'il montoit;* L'Invincible, *de 74;* Le Diamant, *de 56, &* Le Jaſon, *de 50: la Frégate* La Gloire, *de 46;* Le Rubis, *armé ſeulement en Flute avec ſa ſeconde Baterie de 24 Canons; & les 3 Vaiſſeaux de la* Compagnie des Indes, L'Apollon, Le Philibert, & La Thétis, *de 30 Canons chacun; & il fit tenir la ligne par l'ordre de retraite. Les Ennemis, qui eurent bientôt reconnu la foibleſſe des* Vaiſſeaux François, *ſe mirent en état de les attaquer. D'abord, l'*Amiral Anſon *détacha ſes meilleurs Voiliers, afin d'interrompre leur marche. Les Navires* L'Apollon & La Thétis *furent les premiers atteints, mais tout de ſuite dégagés par le Vaiſſeau* L'Invincible. *Ce Vaiſſeau fut alors attaqué lui-même, ainſi que* Le Sérieux, La Gloire *& les autres Vaiſſeaux. Le Combat devint général, & chacun des* Vaiſſeaux François *ſe trouva expoſé au feu de pluſieurs* Vaiſſeaux Anglois. *Ce fut principalement contre* Le Sérieux, *que les Ennemis réunirent leurs plus grands efforts. Il eut affaire à trois, quatre & cinq de leurs Vaiſſeaux à la fois; &, quoiqu'il ſe trouvât accablé par le nombre & par la ſupériorité des forces de ces Vaiſſeaux, ce ne fut qu'après 3 heures de la réſiſtance la plus vive, qu'il amena, aiant perdu ſa mâture, ſes agrès & la plus grande partie de ſon Equipage, & ſe trouvant en un ſi mauvais état qu'aiant été mis ſur le côté par un élan, il ne fut plus poſſible de le manœuvrer, & que, l'eau étant entrée par les Sabords, pluſieurs Canoniers de la première Baterie ſe noïèrent dans l'Entrepont. La Frégate* La Gloire, *dont le Commandant, le S de* Saliez *Lieutenant de Vaiſſeau, avoit été tué, amena auſſi en même tems, étant totalement déſemparée, & aiant perdu la moitié de ſon Equipage. Le* Vaiſſeau L'Invincible, *commandé par le S. de* Saint-George, *Capitaine de la* Compagnie des

Combat Naval auprès du Cap Finiſtère. 14 Juin.

Indes, *ſoutint encore le Combat pendant une heure contre pluſieurs Vaiſſeaux, du nombre deſquels étoient* Le Prince George, *de* 90 *Canons, monté par l'Amiral* Anſon, *&* Le Devonshire, *de* 80, *que commandoit le Contre-Amiral* Warren; *& il ne ſe rendit qu'après que ſon grand mât eut été coupé à* 6 *pieds au deſſus du Gaillard, & aiant* 6 *pieds d'eau dans ſa Calle.* Le Jaſon *&* Le Rubis, *aux ordres des Sieurs* Beccard *&* Macarti, *furent pris tout de ſuite, également déſemparés, ainſi que les Navires* L'Apollon, Le Philibert *&* La Thetis. *Le S.* Hocquart, *Commandant* Le Diamant, *ſe rendit le dernier à* 8 *heures du ſoir, aiant été entièrement raſé, & dans un ſi mauvais état que les* Amiraux Anglois *mirent en délibération de l'abandonner. Le Marquis de* La Jonquière *fut dangereuſement bleſſé à la fin du Combat par une bale de Fuſil, qui lui traverſa le col. Outre le S. de* Saliez *on comta parmi les Officiers tués, le S. de* La Clocheterie, *Lieutenant de Vaiſſeau ſur* Le Sérieux; *le S. de* Belmont, *Officier d'Infanterie ſur le même Vaiſſeau; le S.* Magnan, *Lieutenant de la Frégate, & le S.* Eurry de La Perelle, *Officier d'Infanterie ſur* Le Rubis; *& parmi les Officiers bleſſés, le S. de* La Galernerie, *Enſeigne de Vaiſſeau; & les Sieurs* Daillebout *&* Shonherr, *Officiers d'Infanterie, tous trois ſur* Le Sérieux; *le S. de* La Vignebuiſſon, *qui eut la cuiſſe fracaſſée ſur* L'Invincible, *& le Chevalier de* Graſſe, *Enſeigne de Vaiſſeau, ſur la Frégate* La Gloire. *Il y eut ſur les Vaiſſeaux de Guerre, environ* 800 *Hommes tués ou bleſſés. On ignora la perte des Ennemis: mais elle ne put être que fort conſidérable par le feu continuel de Canon & de Mouſqueterie, que les* Vaiſſeaux François *avoient fait durant le Combat, & par le mauvais état, où les Vaiſſeaux de l'*Eſcadre Angloiſe *ſe trouvèrent. A l'égard de la Flote Marchande, que le Marquis de* La Jonquière *avoit miſe ſous l'Eſcorte particulière de la Frégate* L'Emeraude, *la longue défenſe des Vaiſſeaux de Guerre lui donna le tems de continuer ſa route; & les Vaiſſeaux, que l'Amiral* Anſon *avoit envoiés à ſa pourſuite après le Combat, n'enlevèrent que* 2 *petits Bâtimens, dont l'un fut repris par un* CORSAIRE FRANÇOIS.

Nous avons parlé dans l'Article de la Guerre de l'année précédente d'un Combat que le S. *Du Bois de La Motbe*, Capitaine de Vaiſſeaux, avoit ſoutenu, le 9 de Novembre, à quelque diſtance de *La Martinique* avec le ſeul Vaiſſeau *Le Magnanime*, qu'il montoit, contre 4 *Vaiſſeaux de Guerre Anglois* qu'il obligea de ſe retirer, ſans qu'ils puſſent entamer la Flote Marchande qu'il conduiſoit à *La Martinique*. Il ſe rendit au *Cap*, où les Vaiſſeaux du Roi *L'Alcide* & *L'Arc-en-Ciel* le joignirent enſuite. Il en repartit, le 4 d'Avril de cette année 1747, avec ces deux Vaiſſeaux, la Frégate *Le Zéphire* & pluſieurs Navires Marchands deſtinés pour les Ports de l'*Oueſt* de *Saint-Domingue*. Le lendemain, *L'Arc-en-Ciel* enleva un Bâtiment chargé de *Nègres*, à un *Corſaire Anglois*, qui s'en étoit emparé quelques jours auparavant. Ce Corſaire aiant averti des Vaiſſeaux de Guerre de ſa Nation qui ſe tenoient à la

Le S. Du Bois de La Mothe arrive à Breſt, &c. 7 Juillet.

VI. GUERRE sur Mer.

ANNE'E MDCCXLVII.

Côte, le S. *Du Bois de La Mothe* en rencontra, le 5, trois ſur le Môle *Saint-Nicolas*, leſquels couroient ſur lui en tenant le plus près du vent. D'abord, il fit ſigne à la Frégate *Le Zéphire* de forcer de voiles en couvrant les Navires Marchands, pour les défendre contre les Corſaires. Il mit en même tems ſes trois Vaiſſeaux en ligne, en ſe tenant au centre, ſuivant l'ordre que les Ennemis avoient pris, & vira ſur eux, pour leur épargner du chemin. Le Combat fut engagé vers midi & demi par une bordée de *L'Alcide*, qui fut ſuivie de celles du *Magnanime* & de *L'Arc-en-Ciel*. Chacun revira enſuite par la contre-marche, *Le Magnanime* ſerrant toujours le plus qu'il pouvoit les Ennemis. Cette manœuvre fut répétée ſix fois. *L'Alcide* & *L'Arc-en-Ciel* s'étant trouvés ſous le vent, dès les premières bordées, *Le Magnanime* eſſuïa longtems ſeul le feu des *Anglois*, qui, ſur les cinq heures, prirent le parti de tenir le vent pour gagner *La Jamaïque*. Le S. *Du Bois de La Mothe*, après avoir remis dans les différens Ports de l'*Oueſt* les Navires partis avec lui du *Cap*, revint dans ce Port avec tous les Bâtimens chargés pour *France*. Il partit, le 4 de Mai, du *Cap* avec 163 Navires Marchands; & ſa Navigation ne fut troublée par aucun accident juſqu'au 1 de Juillet, qu'étant à 140 lieues à l'*Oueſt* de *Belle-Ile*, il eut connoiſſance dès le matin de pluſieurs Voiles ſous le vent, qui n'étoient pas de ſa Flote. On reconnut bientôt après que c'étoit 9 *Vaiſſeaux de Guerre Anglois*. Par ſa première manœuvre, le S. *Du Bois de La Mothe* ne ſongea qu'à tenir le vent, pour éviter les Ennemis pendant le jour, afin de pouvoir en revirant de bord durant la nuit, leur cacher ſa marche. C'eſt ce qu'il fit en effet: mais il ne fut ſuivi que d'une partie de ſa Flote, parce qu'il n'avoit pas été poſſible de faire aucuns ſignaux de nuit, pour ne pas donner connoiſſance de ſa marche aux *Anglois*. En ſorte qu'il n'avoit le lendemain ſous ſon eſcorte que 64 Navires avec leſquels il arriva, le 7, à Breſt. La plus grande partie de ceux qui ne l'avoient pas ſuivi, gagnèrent différens Ports de *France*. Le *Vaiſſeau de guerre Anglois*, nommé *Le Maidſtone* commandé par le Lord *Keppel* & monté de 50 Canons & de 400 Hommes d'Equipage, périt à l'entrée de la *Loire* en pourſuivant quelques Navires de la Flote. Les Officiers & l'Equipage, à l'exception d'environ 20 Hommes qui furent noïés, ſe ſauvèrent à l'Ile de *Noirmoutiers*.

Combat entre huit Vaiſſeaux de guerre François & vingt Vaiſſeaux de guerre Anglois. 25 Octobre.

Le 18 d'Octobre, le S. de *Leſtanduère*, Chef-d'Eſcadre des Armées Navales du *Roi de France* partit de la Rade de l'Ile *Daix* avec une Eſcadre compoſée de 8 Vaiſſaux de Ligne, ſavoir, *Le Tonnant*, qu'il montoit; *L'Intrépide*, commandé par le Comte de *Vaudreuil*, Capitaine de Vaiſſeaux; *Le Monarque*; *Le Terrible*; *Le Trident*; *Le Neptune*; *Le Severn*, & *Le Fougueux*; & de la Frégate *Le Caſtor*. Il avoit ſous ſon eſcor-

te 252 Navires Marchands. Il étoit, le 25, à la diſtance de 88 lieues du Cap *Finiſtère*, qu'il avoit au *Sud-Eſt*, lorſqu'à la pointe du jour, il apperçut 20 *Vaiſſeaux Anglois*, qui venoient à toutes voiles ſur ſa Flote. Il avoit juſqu'alors laiſſé les Navires Marchands au vent, en formant une Ligne ſous le vent avec ſon Eſcadre. Pour mètre la Flote à couvert, il la fit paſſer ſous le vent, en lui faiſant ſignal de forcer de voiles; & il ſe prépara à ſoutenir le Combat contre l'*Eſcadre Angloiſe*. Cette manœuvre obligea les Vaiſſeaux de guerre de ſe tenir éloignés les uns des autres, pour laiſſer paſſer entre eux tous les Navires Marchands; & les *Vaiſſeaux Anglois* les joignirent, avant qu'il leur eût été poſſible de ſe rapprocher aſſés pour ſerrer la Ligne. A ce premier expoſé j'ajouterai la Relation du Combat, telle qu'elle eſt dans la *Gazette* de France du 25 Novembre 1747, Article de LONDRES. *Le Vice-Amiral* HAWKE *étant à* 47 *degrés* 49 *minutes de Latitude Septentrionale, le Vaiſſeau* L'Edimbourg *avertit par un ſignal qu'il découvroit* 4 *Vaiſſeaux au* Sud-Oueſt. *Auſſitôt toute l'Eſcadre fit force de voiles, pour leur donner la chaſſe. Vers les* 10 *heures du matin, le Vaiſſeau* La Princeſſe-Louiſe *fit ſigne qu'il en appercevoit* 6; *& peu après le Capitaine* Fox, *Commandant le Vaiſſeau* Le Kent, *donna avis qu'il en comtoit* 8 *& une Frégate. On vit en même tems la Flote Marchande, à laquelle l'*Eſcadre Françoiſe *ſervoit d'eſcorte & qui avoit déployé toutes ſes voiles pour s'échaper pendant que cette Eſcadre, afin de lui en faciliter les moïens, ſe préparoit au combat. L'action s'engagea à midi, & elle commença par les Vaiſſeaux* Le Lion *&* La Princeſſe-Louiſe, *qui attaquèrent le Vaiſſeau Ennemi* Le Severn, *de* 50 *Canons. Le Vice-Amiral* HAWKE, *qui montoit* Le Devonshire, *s'avançoit pour attaquer* Le Tonnant, *de* 80 *Canons, &* Le Monarque, *de* 74, *lorſqu'il apperçut* L'Aigle *&* L'Edimbourg, *qui, aiant perdu le premier ſon Beaupré, & le ſecond ſon Gouvernail, vinrent ſe réfugier ſous ſon feu. Il ne laiſſa pas d'attaquer* Le Tonnant, *dont le feu prodigieux endommagea conſidérablement les Bateries du* Devonshire. *Le Capitaine* Harland, *commandant* Le Tilbury, *aiant pris en même tems* Le Tonnant *par l'autre flanc, lui lâcha pluſieurs bordées. Le Vaiſſeau* Le Kent *eut ordre de s'avancer contre le même Vaiſſeau, pendant que le Vice-Amiral* HAWKE *fit feu ſur* Le Trident, *de* 64 *Canons, qu'il mit hors de combat. Après que* Le Trident *&* Le Severn *ſe furent rendus,* 4 *Vaiſſeaux ſe joignirent aux* 6 *qui étoient aux priſes avec* Le Monarque, Le Neptune *&* Le Fougueux; *& ces derniers Bâtimens, aiant été entièrement démâtés, ne purent faire une plus longue réſiſtance. Dans le tems qu'on s'empara du* Terrible, *la nuit ſurvint & les* Vaiſſeaux Anglois, *étant alors diſperſés, le Vice-Amiral* HAWKE *fut obligé de ceſſer le Combat.* Durant cette Action, *L'Intrépide, Le Terrible, &* Le Trident formoient l'Avantgarde de l'*Eſcadre Françoiſe. Le Tonnant* étoit au centre. *Le Monarque,*

Le Neptune, *Le Severn* & *Le Fougueux* étoient à l'Arrièregarde. Ils furent environnés dès le commencement du Combat, & furent les premiers pris. *Le Tonnant* fut attaqué, pendant un tems, par 5 Vaiſſeaux à la fois, auxquels il réſiſta par un feu continuel & des plus vifs de Canon & de Mouſqueterie; &, comme il étoit preſque entièrement déſagréé & que ſes Mâts n'avoient plus de Cordages, il auroit peut-être été forcé de ſe rendre, ſi le Comte de *Vaudreuil*, qui commandoit *L'Intrépide*, s'étant apperçu de l'état auquel *Le Tonnant* étoit réduit, n'eût pris le parti de venir à ſon ſecours, en revirant de bord & ſe faiſant jour au travers de 8 *Vaiſſeaux Anglois*, qu'il écarta par ſon feu. Le feu réuni du *Tonnant* & de *L'Intrépide* força les *Anglois* de s'éloigner, & ces deux Vaiſſeaux profitèrent de cet intervalle, pour faire vent arrière en coupant la Ligne des Ennemis; ce qu'ils firent ſans qu'aucun de leurs Vaiſſeaux entreprît de les combatre. Ce ne fut qu'enſuite que 3 ſe détachèrent pour les attaquer de nouveau : mais ces 3 furent bientôt repouſſés. A la faveur de l'obſcurité de la nuit, *Le Tonnant* & *L'Intrépide* voulurent ſe raccommoder & ſe mètre en état de défenſe pour le lendemain: mais *Le Tonnant* étoit ſi fort endommagé, qu'il fut obligé de ſe faire remorquer par *L'Intrépide*. Ils ſe trouvèrent, le lendemain, en cet état à la portée de 4 *Vaiſſeaux Anglois*, qui ne les attaquèrent pas; & ce ne fut que pluſieurs jours après qu'ils purent ſe raccommoder. Ils arrivèrent à la Rade de *Breſt* le 9 de Novembre. Il y eut à bord de ces deux Vaiſſeaux 34 Hommes de tués, du nombre deſquels furent le S. *Barras*, Garde-Pavillon ſur le *Tonnant*, & le S. *Bayette*, Commandant des Gardes de la Marine ſur *L'Intrépide*. *Le lendemain du Combat*, ajoute la Relation que j'ai interrompue, *le Vice-Amiral* Hawke *fut informé que la Flote Marchande* (ſuivie par la Frégate *Le Castor*) *étoit hors de portée d'être atteinte. Quoiqu'il eût* 20 *Vaiſſeaux ſous ſes ordres, il n'avoit pas jugé à propos d'en envoïer aucun à la pourſuite de cette Flote, afin de conſerver une plus grande ſupériorité ſur l'*Eſcadre Françoiſe. *Il s'étoit contenté de détacher une Frégate au Chef-d'Eſcadre* Legg, *aux* Iles ſous le Vent, *pour l'avertir de ſe préparer à faire enſorte d'intercepter cette Flote, lorſqu'elle arriveroit dans les Mers de l'*Amérique, *ſuppoſé qu'il ne pût lui-même l'empêcher d'y arriver. Les Vaiſſeaux* Le Monarque, Le Terrible, Le Neptune, Le Trident, Le Fougueux & Le Severn, *qu'on prit aux Ennemis, étoient, les* 3 *premiers, de* 74 *Canons &* 680 *Hommes d'Equipage chacun; le quatrième & le cinquième, chacun de* 64 *Canons & de* 650 *Hommes; le dernier de* 50 *Canons & de* 500 *Hommes. La pluſpart des* Vaiſſeaux Anglois *furent conſidérablement endommagés. Le Vice-Amiral* Hawke *fut bleſſé, ainſi que deux Capitaines de Vaiſſeaux & quelques Officiers inférieurs. Le Capitaine* Somares, *commandant le Vaiſſeau* Le Nottingham, *fut*

tué. (1) *Il y eut, ſur le Vaiſſeau* Le Devonshire, 14 *Hommes tués & 52 bleſſés; ſur* Le Kent, 1 *tué & 10 bleſſés; ſur* L'Aigle, 11 *tués & 42 bleſſés; ſur* Le Gloceſter, 6 *tués & 15 bleſſés; ſur* Le Windſor, 8 *tués & 59 bleſſés; ſur* Le Lion, 20 *tués & 79 bleſſés; ſur* Le Montmouth, 18 *tués & 70 bleſſés; ſur* La Princeſſe-Louiſe, 12 *tués & 62 bleſſés. Ces Vaiſſeaux, à l'exception de quelques-uns que le Vice-Amiral* Hawke *conduiſit à* Spithead, *furent fort maltraités dans leurs Agrès & dans leurs Mâtures, & rentrèrent dans le Port de* Plymouth, *afin d'être réparés. Le* Roi *fit préſent de* 500 *Guinées au Capitaine* Moore, *qui apporta la nouvelle du Combat, & le Commandement du Vaiſſeau* Le Kent *fut donné à ces Officier. Il fut ordonné de tenir à* Portſmouth *un Conſeil de Guerre, pour examiner la conduite du Capitaine* Fox, *qui commandoit ce Vaiſſeau dans l'Action, & contre lequel le Vice-Amiral* Hawke *avoit porté des plaintes très graves.*

Combat du Douvres & de la Renommée. 25 Septembre.

Avant ce Combat, une *Frégate Françoiſe* de 30 Canons, nommée *La Renommée*, avoit été priſe par un *Vaiſſeau de guerre Anglois* de 44 Canons, appellé *Le Douvres.* Cette Frégate, commandée par le S. de *Saint-Allouarn*, Lieutenant de Vaiſſeau, & portant, comme paſſager, le Chevalier de *Conflans*, Gouverneur de *Saint-Domingue*, étoit partie de l'Ile *Daix* le 20 de Septembre; &, le 23, elle s'étoit batue contre la Frégate *L'Amazone*, qu'elle avoit fort maltraitée. Le lendemain, elle fut attaquée par *Le Douvres.* Le Combat dura d'abord deux heures. Le feu du Canon & de la Mouſqueterie fut ſi vif, de la part de *La Renommée*, que le Capitaine *Shirley*, commandant *Le Douvres*, fut obligé de ſe retirer pour réparer ſes manœuvres. Ce qu'il fit avec beaucoup de diligence. *La Renommée* ne put pas ſe réparer auſſi promtement, étant déja endommagée du Combat de la veille. *Le Douvres* aiant recommencé le Combat, elle ſe défendit encore trois quarts d'heures, après leſquels elle fut forcée de ſe rendre. Elle étoit en ſi mauvais état, que, faiſant eau de toutes parts, elle étoit prête à couler bas, & que tous ſes Mâts tombèrent un inſtant après. Le Capitaine *Shirley* fut obligé de la conduire à *Plymouth* à la remorque, après avoir fait réparer les voies d'eau & mis des bouts de Vergue à la place des Mâts. *Le Douvres* & *L'Amazone* perdirent beaucoup de leurs Equipages dans leurs Combats contre *La Renommée*, laquelle eut 12 Hommes tués & 26 bleſſés. Le Chevalier de *Conflans* reçut un coup de feu à la Cuiſſe, & le S. de *La Monneraye*, Enſeigne de Vaiſſeau, eut le bras coupé.

Autre Combat

Deux autres *Frégates Françoiſes* furent plus heureuſes dans la *Mer Sau-*

(1) Ce qui ſuit eſt tiré de la *Gazette* du 2 Décembre 1747, Article de *Londres*, en date du 7 de Novembre.

VI. GUERRE sur Mer.

ANNE'E MDCCXLVII.

près l'Iſle de Ré. 3 Octobre.

uage. Le 3 d'Octobre, *La Mutine* & *La Galatée*, chacune de 24 Canons, commandées par le Chevalier *Des Roches* & par le Chevalier de *Tourville* & revenant d'eſcorter un Convoi dans la Rivière de *Bordeaux*, rencontrèrent à la *Pointe des Balènes* de l'Iſle de *Ré*, un Vaiſſeau de guerre de 56 Canons & une Frégate de 30. Ces deux *Batimens Anglois* les attaquèrent. Elles en ſoutinrent l'attaque avec tant de vigueur, qu'après un long Combat, elles forcèrent, quoique très inférieures en force, les *Anglois* à s'éloigner, avec leurs Bâtimens très endommagés. Les *Frégates Françoiſes* ſouffrirent auſſi beaucoup dans leurs Mâtures, dans leurs Voiles & dans leurs Agrès; & ſurtout *La Mutine*, qui pendant plus d'une heure avoit été ſous le feu des deux Bateries du Vaiſſeau de 56 Canons. Elle eut deux Officiers tués, & plus de 40 Hommes le furent ſur les deux Frégates.

Combat d'un Navire Marchand François contre un Corſaire Anglois. Novembre.

Vers la fin du mois de Novembre, *Le Marin*, Navire Marchand revenant de *La Martinique*, fut attaqué par un *Corſaire Anglois* de 150 Hommes d'Equipage, à la vue de l'*Ile-Dieu*. Le Capitaine *Huardon*, qui commandoit ce Navire, n'eut pas pluſtôt apperçu le Bâtiment Corſaire, qu'il cargua ſes baſſes voiles, & ſe mit en travers pour l'attendre; &, quand il le vit à la demi-portée du Canon, il lui lâcha ſa bordée. Le Corſaire s'approcha juſqu'à la portée du Piſtolet, pour empêcher par le feu continuel de ſes Fauconneaux & de ſa Mouſqueterie de charger le Canon. Le Capitaine *Huardon* n'avoit que 40 Hommes en état de combatre & de manœuvrer; le reſte de ſon Equipage étant malade du Scorbut. Il ne laiſſa pas de faire un feu ſi vif, que l'Anglois ne le put ſoutenir; & qu'il paſſa par l'Arrière du *Marin*, dans le deſſein d'en venir à l'abordage. Sur le champ le S. *Huardon* fit arriver, pour préſenter le Bas-bord; &, s'étant mis en devoir de braſſer lui-même le Perroquet, il reçut dans l'Epaule droite un coup de Fuſil qui la traverſa de part en part. Dans le même tems, le Corſaire, maltraité dans ſes Manœuvres par une bordée qu'il venoit de recevoir, fut obligé de s'éloigner. Il revint à l'attaque une heure après, en ſe ſervant de ſes Avirons parce qu'on étoit en calme. Ce ſecond Combat dura près de 2 heures: mais le S. *Huardon*, quoique bleſſé, donna de ſi bons ordres, & ſon foible équipage ſeconda ſi bien ſes intentions, que le Corſaire fut obligé de ſe retirer, après avoir fait une perte conſidérable.

En ITALIE & en PROVENCE.

J'ai rendu comte dans l'année précèdente de tout ce qui concernoit les *Génois*, juſqu'à l'heureuſe Révolution opérée dans leur Ville par le ſeul courage du Peuple; & j'ai laiſſé les Armées, combinées de *France* & d'*Eſpagne*, ſe retirer vers le *Comté de Nice*. Elles y étoient dans le mois d'Octobre 1746; & le Comte de *Browne*, à la tête d'un Corps d'*Autrichiens*, s'étoit joint aux *Piedmontois* pour les ſuivre. Avant le milieu

Les Piedmon-

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

de ce mois, ces derniers attaquèrent le Poſte de *La Turbie* & furent repouſſés avec une perte conſidérable: mais les *François* & les *Eſpagnols* l'abandonnèrent enſuite, ainſi que le Château de *Menton*, & la Ville de *Vintimille*, dans le Château de laquelle ils laiſsèrent 300 Hommes, aux ordres du S. *Dieffenthaller*, Commandant du troiſième Bataillon du *Régiment Suiſſe* de *Vigier*, & ſortirent du Comté de *Nice* pour rentrer en *Provence*. Quelques jours après leur retraite, le *Roi de Sardaigne* ſe rendit à *Nice*, où il tint pluſieurs Conſeils, dont le réſultat fut d'ordonner à 6 ou 700 Hommes de ſes Troupes de paſſer le *Var*: mais, aiant été envelopés par un *Détachement François*, commandé par le Marquis de *Cruſſol*, deux Compagnies franches furent faites Priſonières, & le reſte taillé en pièces. Pendant ce tems, un Corps de l'*Armée Piedmontoiſe* aſſiégeoit le Château de *Vintimille*. La Garniſon y fit une défenſe des plus belles. Ce fut le 23 d'Octobre, que le S. *Dieffenthaller* arbora le Drapeau blanc à 8 heures du ſoir. Il y avoit huit jours que le dedans de cette Fortereſſe avoit été tellement ruiné par les Bombes, qu'il n'y reſtoit pas un ſeul endroit à mètre un Homme à couvert. La Garniſon ne laiſſa pas de tenir; & les Boulets aiant manqué, le Commandant en fit deterrer 600 de ceux que les Ennemis avoient tirés, pour s'en ſervir contre eux. Il ne voulut ſe rendre qu'à la dernière extrémité, après avoir eu, de ſes 300 Hommes, 118 tués ou bleſſés, & lorſque la Brèche fut ſi conſidérablement augmentée, qu'il n'étoit pas poſſible de ſe défendre plus longtems. Quelques jours avant qu'il capitulât, il avoit ſoutenu un Aſſaut, dans lequel les *Piedmontois* avoient perdu 500 Hommes. Il fut fait priſonier de guerre avec ſa Garniſon, & relâché ſur ſa parole, parce qu'il étoit malade. D'autre part l'*Infant Don* PHILIPPE, étant tombé malade, avoit quité l'Armée pour ſe retirer à *Antibes*, où le *Duc de Modène* l'avoit accompagné; & le Maréchal de *Maillebois* avoit écrit en Cour pour demander à ſe demètre du Commandement. Dans le même tems, les *Troupes Françoiſes* avoient reçu quelques renforts; & pluſieurs Régimens des *Troupes Eſpagnoles* s'étoient embarqués pour ſe rendre dans le *Roïaume de Naples*. Une autre partie des mêmes Troupes avoit pris la route de la *Savoie*, & le Marquis de *La Mina* étoit reſté joint à l'*Armée Françoiſe* avec 10 Bataillons ſeulement.

En Novembre 1746, le Maréchal de *Maillebois* obtint ce qu'il demandoit; & le *Maréchal Duc de Belle-Iſle*, qui depuis ſon retour d'*Angleterre* avoit eu de fréquentes Conférences avec le *Roi* & ſes Miniſtres, fut nommé pour lui ſuccèder. Le Roi, dit un Hiſtorien (1), *fit ſon éloge & ſes ſuccès, en choiſiſſant M. le* Maréchal de Belle Iſle *pour aller rétablir*

tois repouſſés à La Turbie; Les François & les Eſpagnols l'abandonnent, ainſi que Vintimille & le Château de Menton; Le Roi de Sardaigne arrive à Nice; Détachement Piedmontois batu; Priſe du Château de Vintimille; Don Philippe & le Duc de Modène ſe retirent à Antibes; Le Maréchal de Maillebois demande ſon rappel; Une partie des Eſpagnols s'embarque pour Naples, & une autre partie ſe retire en Savoie.

Octobre 1746.

Le Maréchal de Belle-Iſle va prendre le commandement de l'Armée; Priſe de la Citadelle de Villefranche; État de l'Armée Autri-

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE. Tome III. P. II. p. 86-88.

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

chiène & Piedmontoiſe dans le Comté de Nice ; Tentatives inutiles pour s'établir en deça du Var ; Elle reçoit des Vivres de Gênes ; Etat de l'Armée Françoiſe, que les Troupes Eſpagnoles, parties pour la Savoie, ont ordre de rejoindre ; Efforts de la Provence ; Précautions pour la conſervation des Oliviers & des Muriers ; Don Philippe & le Duc de Modène ſe rendent à Arles ; Le Roi de Sardaigne a la Petite-Vérole à Nice ; L'Armée Autrichiène & Piedmontoiſe paſſe le Var. Novembre 1746.

*les Affaires d'*Italie ; *& l'on peut ajouter qu'il travailloit autant pour ſa propre gloire, que pour celle du Maréchal ; car on ne peut diſconvenir que les Monarques, qui veulent gouverner avec ſuccès & monter à l'Héroïſme, doivent néceſſairement mètre de Grands Hommes à la tête de leurs Armées, ou du Gouvernement de l'Etat. Toutes les perſones bien intentionés applaudirent au choix du Roi : mais on ſentit combien les circonſtances étoient critiques ; car, lorſque l'on déſepéroit en quelque façon, on prit confiance en M. de* Belle-Iſle, *& l'on vit les jalouſies (peut-être fatales à ſon mérite dans d'autres circonſtances) céder à la néceſſité. Tout le monde, & juſqu'à ſes plus grands ennemis, s'abandonnèrent à ſa capacité. Le* Maréchal de Belle-Iſle, *aiant arrêté avec le* Roi *le plan des opérations qu'il croïoit néceſſaires en* Italie, *partit vers la fin de Novembre pour ſe rendre à l'Armée, qui étoit réduite à environ* 20 *mille Hommes. Le* Chevalier de Belle-Iſle *fut nommé pour aller commander en* Provence, *ſous les ordres de ſon Frère le* Maréchal, *qui le chargea de l'embarquement des Troupes que l'on deſtinoit pour ſon Armée. Le* Maréchal *trouva à ſon arrivée que les Troupes combinées de* France *& d'*Eſpagne *avoient abandonné le* Comté de Nice, *dont le* Roi de Sardaigne *s'étoit emparé dans le même tems. Comme ce Général ſe trouvoit hors d'état de s'oppoſer aux entrepriſes des Ennemis, juſqu'à l'arrivée des* 40 *Bataillons que le* Roi *envoïoit pour renforcer ſon Armée, il prit le parti de ſe tenir ſur la défenſive.* Pendant que le *Maréchal de Belle-Iſle* ſe diſpoſoit à ſe rendre en *Provence*, les *Piedmontois* forcèrent la Citadelle de *Ville-Franche* à capituler, à condition, *Que la Garniſon ſeroit conduite en* France ; *& que pendant* 18 *mois, elle ne porteroit point les Armes contre la* Reine de Hongrie *ni contre ſes Alliés.* Au reſte l'Armée combinée du *Roi de Sardaigne* & de la *Reine de Hongrie*, étoit fort mal à ſon aiſe dans le *Comté de Nice*, d'où les *François* & les *Eſpagnols* avoient enlevé tous les Vivres & tous les Fourages, en ſe retirant ; &, la déſertion ſe joignant à la diſète des Vivres, cette Armée diminuoit conſidérablement de jour en jour. Pluſieurs Détachemens avoient à différentes fois paſſé le *Var*, pour s'établir en *Provence* : mais ils n'avoient pas pu trouver le moïen d'y ſubſiſter. Heureuſement pour leur Armée, il arriva de *Gènes* dans le Port de *Ville-Franche*, ſous l'eſcorte de 2 *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, pluſieurs Bâtimens qui leur apportèrent, des Vivres, des Munitions de guerre & 40 Pièces de Canon de Campagne. Les Vivres ne pouvoient pas arriver plus à propos ; on en manquoit abſolument ; & les neiges, tombées depuis quelque tems, avoient empêché qu'un Convoi de 600 Mulets ne pût paſſer par les Défilés. Dans le même tems, les 30 *Bataillons Eſpagnols*, qui avoient pris la route de la *Savoie*, reçurent ordre du *Roi d'Eſpagne* de retourner joindre les *Troupes Françoiſes*, dont le *Maréchal de Belle-Iſle* alloit prendre le Commandement ; & qui devoient, quand elles auroient reçu les

ſenforts qui leur venoient de *Flandre* & de *Franche-Comté*, être compoſées de 78 Bataillons & de 50 Eſcadrons. Outre les Troupes règlées, il y avoit 15 mille Hommes de Milices deſtinés à la Garde des Côtes; la Ville de *Marſeille*, avoit, avec la permiſſion du *Roi*, levé deux Régimens qu'elle entretenoit à ſes dépens; & la Ville d'*Aix*, Capitale de la Province, en avoit auſſi levé deux, dont l'un étoit aux frais du Parlement, & l'autre aux frais de la Bourgeoiſie. Le *Chevalier de Belle-Iſle*, étoit alors à la tête de l'*Armée Françoiſe*, dont, en attendant l'arrivée du *Maréchal* ſon Frère, il avoit pris le Commandement, auſſitôt après le départ du Maréchal de *Maillebois*. Comme les Oliviers & les Muriers ſont la principale richeſſe de la *Provence*, ce nouveau Général ſongea d'abord à leur conſervation; & fit publier une défenſe à tous Soldats, ſous peine de la vie, de cauſer le moindre dommage à ces Arbres. En reconnoiſſance, la Province s'engagea de conduire & de fournir gratuitement à l'Armée tout le bois, dont elle auroit beſoin. L'*Infant Don* PHILIPPE, rétabli de ſa maladie, ſe rendit avec le *Duc de Modène* d'*Antibes* à *Arles*. L'*Armée Autrichiène* & *Piedmontoiſe*, que le manque de Vivres avoit obligée de s'éloigner du *Var*, s'en rapprocha, ſous les ordres du Comte de *Browne*, dès qu'elle en eut reçu par la voie de la Mer; &, pendant que la Petite-vérole retenoit le *Roi de Sardaigne* à *Nice*, elle ſe mit en mouvement, le 30 de Novembre, & marcha ſur 6 Colones pour ſe porter en-deçà de cette Rivière. *La Colone de la droite* (1), *compoſée de* 18 Bataillons Piedmontois, *paſſa au-deſſus de* La Baronne; *&* 3 *autres, formées par l'*Infanterie Autrichiène, *paſsèrent au-deſſus & au-deſſous de l'ancien Pont, & le long de la Mer. La dernière de ces* 3 *Colones étoit flanquée de deux Colones de Cavalerie, qui portoient en croupe une partie des Troupes irrégulières; & la* Flote Angloiſe, *poſtée en travers dans l'embouchure du* Var, *favoriſa le débarquement d'un Corps de* Huſſards *& de* Croates *L'Armée du* Roi, *commandée par le* Maréchal Duc de Belle-Iſle, *laquelle s'étoit retirée à* Graſſe, *le* 14 *de Novembre, avoit laiſſé* 3 *Détachemens ſur les bords du* Var, *&* 3 *Brigades à* Villeneuve *ſous les ordres du Marquis de* Mirepoix, *diſpoſées par échelons pour ſoutenir ces Détachemens. Les plus grands efforts des Ennemis ſe tournèrent contre le Poſte de* Saint-Laurent, *occupé par le Marquis de* Langeron, *qui eut à ſoutenir le feu d'une Batterie de* 12 *pièces de Canon de* 24 *livres de bale & de toute l'Artillerie des* Vaiſ-

(1) Ce Recit eſt tiré de la *Gazette de France*, 1746 N°. 52. Art. *Du Camp du Luc, le* 12 *Décembre*. L'Auteur des MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de l'*EUROPE, &c, qui, dans ſa Préface, proteſte qu'il n'a pas eu beſoin des Recueils des Nouvelles Publiques, & qu'il avoit d'ailleurs plus de Mémoires qu'il ne faloit pour compoſer ſon Ouvrage, a copié ce morceau, comme une infinité d'autres mot à mot, & l'a, comme il a fait par tout, défiguré par de fauſſes dates & des Noms propres eſtropiés.

VI. GUERRE En ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E M. DCC. XLVII.

seaux Anglois. *Le Marquis de* Langeron *n'abandonna ce Poste qu'à l'extrémité, & après avoir été sommé plusieurs fois de se rendre; &, quoiqu'étant poursuivi vivement par les Ennemis, dont il emmena* 13 *Prisoniers, il se retira en bon ordre à la faveur d'un Ravin qu'il avoit reconnu. Il trouva à* Aigues, *le S. de* Péreuze, *qui y commandoit des Grenadiers & des Piquets des* Brigades de Poitou & de la Reine; *&, y aiant tenu ferme pendant plus d'une heure, ils se replièrent ensemble sur* Villeneuve, *où le Marquis de* Mirepoix *les attendoit avec ses* 3 *Brigades. Ce Lieutenant-Général leur fit repasser la Rivière du* Loup; *& d'une hauteur il observa les mouvemens des Ennemis jusqu'au soir, que ceux-ci aiant occupé* Caignes, *il marcha à* Châteauneuf. *S'étant reporté le lendemain à* La Napoule, *il y fut joint par la* Brigade d'Anjou *& par le Régiment de* Dragons de la Reine. *Pendant que le Marquis de* Langeron *avoit défendu le Poste de* Saint-Laurent, *le S. de* Don-Germain, *de dessus les hauteurs du Château de* La Gaude, *avoit contenu jusqu'à* 10 *heures du matin la Colone droite des Ennemis, qui avoit passé le* Var *à la pointe du jour. Il s'étoit retiré ensuite sur* Saint-Jeannet, *avoit repassé la* Caigne, *& étoit venu, ainsi que le S.* Bertelet *qui commandoit les Postes de* La Baronne, *rejoindre à* Vence *le Marquis de* Cruſſol, *qui y étoit avec la* Brigade de la Roche-Aymont.

L'Armée Françoise va camper à Tournon; Les Ennemis passent la Caigne & le Loup, & campent sous Antibes; Ils s'emparent de Grasse; Ils bloquent Antibes; Le Marquis de Mirepoix s'approche de Fréjus, ensuite de Vidauban, & toute l'Armée Françoise se met en marche pour aller camper au Luc; Détachement des Ennemis mis en fuite; Marche d'un Corps de leurs Troupes; Différentes Escarmouches; Conseil de Guerre à Aix; L'Evêque de Vence se charge de païer les Contributions pour sa Ville; Les Anglois s'emparent des Isles de Sainte Marguerite; Les Ennemis avancent dans la Provence;

Tous les Postes aiant été repliés, l'Armée du Roi *marcha, le* 1 *de Décembre* (1746), *de* Grasse *à* Tournon; *& les Ennemis campèrent sur la hauteur du* Pillon *en-deçà de* Saint-Laurent, *pour se donner le tems de construire leurs Ponts. Le lendemain, après avoir passé la* Caigne, *ils firent avancer des* Hussards *& des* Croates *en-deça du* Loup. *Ils vinrent, le* 3, *camper au* Biot *sous* Antibes, *où, quoique la marche fût très courte, ils ne purent, à cause du mauvais tems, arriver que fort avant dans la nuit; & ils envoïèrent à* Grasse 18 *Bataillons. Le* 4, *plusieurs Détachemens de leur Armée commencèrent le Blocus de la Ville d'*Antibes. *Le Corps de Troupes de Sa Majesté, lequel étoit aux ordres du Marquis de* Mirepoix *& qui tenoit la droite de l'Armée du* Roi, *se retira, le* 7, *sur* Fréjus; *& en même tems, l'Armée marcha à* Saint-Pons, *sans être inquiétée par les Ennemis, qui ne purent passer la* Caigne. *Le* 8, *le Marquis de* Mirepoix *fit une seconde marche à* Vidauban, *laissant un Détachement au* Muy, *& l'Armée se porta à* Lorgues, *derrière l'*Argentz, *tenant* Draguignan *à la gauche de cette Rivière avec une tête avancée au-delà du* Col de Calus. *Les Troupes du* Roi *s'étant reposées, le* 9, *le* Maréchal Duc de Belle-Isle *se rapprocha, le* 10, *du Corps du Marquis de* Mirepoix; *& il fit camper l'Armée au* Cannet *& au* Luc, *conservant toujours les mêmes Postes en avant. Le S. de* Puysignieux, *après avoir relevé tous les Postes de la Montagne & du* Haut-Var, *se retira à* Castelane *& à* La Pallu, *où il couvrit la gauche de l'Armée & les Défilés le long du* Verdon. *Les* Espagnols *s'avancèrent à* Saint-Maximin, *& une tête de leurs Troupes arriva,*

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. GUERRE En ITALIE & en PROVENCE.

Quelques Détachemens repouſſés des bords de l'Argentz, des Villages du Carmel, du Moutier, &c.; Antibes aſſiégée; Les Ennemis abandonnent Draguignan & les bords du Verdon, &c. Décembre 1746.

arriva, le 12, *à* Brignole. *Le* Maréchal Duc de Belle-Iſle (1), *garda, depuis le* 8 *juſqu'au* 17, *ſa poſition derrière la Rivière d'*Argentz, *& laiſſa pluſieurs Détachemens de l'autre côté de cette Rivière. Le Détachement du Centre, compoſé de* 11 *cens Hommes, étoit à* Draguignan *ſous les ordres du Marquis de* Cruſſol, *qui avoit, ſur le* Col de Clavières, *un Poſte avancé de* 150 *Hommes, commandés par le S. de* Palmarole. *La Cavalerie campoit au* Muy, *avec des Détachemens par échelons juſqu'à* Fréjus *& à* Leſterel; *& le S. de* Puyſignieux *étoit poſté ſur le* Verdon, *entre* Moutier *&* Caſtellane. *Un Détachement de* 150 *Hommes des Ennemis s'étant avancé, le* 11, *pour faire contribuer cette Ville, fut mis en fuite par le S. d'*Anfrenet, *Capitaine dans le Régiment de* Lionnois. *Le* 14, *le Corps, que commandoit le Général* Novati, *& qui étoit compoſé de* 18 *Bataillons, d'un Régiment de Cavalerie, d'un de* Huſſards *& de* 2 *mille* Eſclavons, *marcha vers* Draguignan; *&, le S. de* Palmarole *aiant été attaqué, le lendemain à la pointe du jour, il ſe replia ſur* Saint-Pons, *où étoit le Comte de* Choiſeul. *Les Ennemis traverſèrent en Colones la Plaine de* Saint-Pons, *aiant ſur leurs flancs leurs Troupes légères; & le Marquis de* Cruſſol, *qui s'étoit avancé pour ſoutenir le Comte de* Choiſeul, *ſe retira avec lui à* Draguignan, *& de là à* Lorgues, *que le Chevalier de* Groſlier *occupoit avec* 8 *Compagnies de Grenadiers. Pendant cette retraite, qui fut conduite par le Marquis de* Cruſſol *avec toute la ſageſſe & toute l'habileté poſſible, les Troupes firent ferme à tous les Défilés, & eurent des Eſcarmouches continuelles & vives à ſoutenir avec les Ennemis, qui y perdirent beaucoup plus de monde que les* François. *Le* 16, *le Marquis de* Cruſſol *repaſſa l'*Argentz, *rompit les Ponts de* Lorgues *&* de Carces, *& rejoignit l'Armée au* Luc. *Les Troupes du* Roi *s'étant miſes, le* 17, *en marche pour ſe porter à* Gonfaron, *le Corps, qui étoit aux ordres du Marquis de* Mirepoix, *vint occuper le Camp du* Luc, *laiſſant ſon Arrièregarde au* Cannet. *Le* 18, *l'Armée ſe rendit au* Puget, *le Marquis de* Mirepoix *à* La Carnoule, *& l'Arrièregarde du Corps de ce Lieutenant-Général à* GONFARON. Pendant que cette Armée étoit campée au *Luc*, l'*Infant Don* PHILIPPE & le *Duc de Modène* ſe tranſportèrent, avec quelques Officiers-Généraux des Troupes d'*Eſpagne*, d'*Arles* à *Aix*, où le *Maréchal de Belle-Iſle* & le Marquis de *La Mina* ſe rendirent le 13; &, dans un Conſeil de Guerre qui s'y tint, on arrêta le plan de toutes les Opérations de défenſive, que l'on avoit à faire juſqu'à l'arrivée des Troupes qu'on attendoit, pour être en état d'agir offenſivement. Durant cet intervalle, les Ennemis leyèrent des Contributions dans les endroits dont ils étoient maîtres. La Ville de *Vence* fut taxée à 60 mille Livres; & l'Evêque ſe chargea de les païer pour les Habitans, qui

(1) Ibid N°. 53. Art. *De Paris, le* 31 *Décembre* 1746.

n'étoient pas en état de donner une ſi groſſe ſomme. Le 14 à une heure après midi, les *Anglois* commencèrent à bombarder le Fort des Iles de *Sainte-Marguerite*. La nuit du 14 au 15, ils mirent à terre 2 mille Hommes à la pointe de l'Ile où le Fort eſt ſitué. Le S. *Audry*, Commandant de ces Iles, tint ce jour tout entier : mais, le 16, il ſe rendit par capitulation avec ſa Garniſon, & les Priſoniers d'Etat détenus dans le Fort. Je ne dois pas oublier que, lorſque le Comte de *Browne* s'étoit avancé juſqu'auprès d'*Antibes*, il avoit fait aller un Corps de Troupes à la portée du Canon du *Fort-Carré* : mais que le S. *Du Bouchard*, qui y commandoit, aiant fait faire pluſieurs décharges, l'avoit obligé de reculer ſon Camp & ſes Gardes avancées. Je reviens aux Iles de *Sainte-Marguerite*. Leur poſſeſſion mit les *Anglois* en état d'entrer librement dans le *Golfe-Juan*, Rade où leurs Vaiſſeaux ſe trouvoient très en ſureté, & qui leur donnoit la facilité de débarquer des vivres à *Cannes*, où les *Autrichiens* avoient leur principal magaſin. Ce fut encore à l'aide de ce Poſte que, le 19, ils commencèrent à bombarder *Antibes* : mais le Comte de *Sade*, qui commandoit dans cette Place une Garniſon de 16 cens Hommes, ſe fit voir en état de ſe défendre ſi bien, que, malgré le feu continuel des Vaiſſeaux & les propoſitions avantageuſes du Comte de *Browne*, il força ce Général de l'aſſiéger en règle. Le Siége, ſecondé du côté de la mer par les *Anglois*, ne dura que juſqu'au moment que l'on apprit que le *Maréchal de Belle-Iſle* s'étoit mis en marche pour s'avancer vers le *Var*. Les *Autrichiens* le levèrent alors précipitamment, & l'*Eſcadre Angloiſe* s'éloigna de la Côte. L'Armée du *Maréchal de Belle-Iſle* reſta pendant quelque tems dans ſa dernière poſition ; & les Ennemis, dont le gros de l'Armée étoit à *Cannes*, firent avancer trois Corps de Troupes, l'un à *Draguignan*, ſous les ordres du S. *Mageloire* ; un autre, commandé par le Marquis d'*Ormea*, ſur le *Verdon* ; & le troiſième, aiant en tête le Comte *Andalre*, vers *Fréjus*. Un Détachement de l'un de ces trois Corps ſe porta ſur l'*Argentz* vers *Carces* : mais il fut empêché de paſſer la Rivière par le S. de *Larnage*, Maréchal de Camp, que le *Maréchal de Belle-Iſle* y avoit fait avancer avec 20 Compagnies de Grenadiers, que 8 Eſcadrons, détachés en même tems par le Marquis de *Mirepoix*, avoient joints. Le 26 à la pointe du jour, le Village du *Cannet* fut attaqué par un autre Détachement Ennemi. Le S. de *Garſin* y commandoit le Bataillon de Milices de *Saint-Tropez* ; &, par ſa vigoureuſe défenſe, il donna le tems au S. de *Marſeillas*, Lieutenant-Colonel du Régiment de *Vivarez*, de venir à ſon ſecours avec deux Compagnies de Grenadiers & quelques Piquets. Les Ennemis furent mis en fuite & forcés d'abandonner un Pont dont ils s'étoient emparés. Ils attaquèrent pareillement le *Meunier*, & furent repouſſés avec perte par le

S. d'*Anfrenet*, Capitaine au Régiment de *Lionnois*, qui commandoit dans ce Poſte une Compagnie de Volontaires. Le Corps de Troupes qui s'étoit porté ſur le *Verdon* ſous les ordres du Marquis d'*Ormea*, s'empara d'abord de *Châteauneuf* & de *La Palu*: mais il fut bientôt obligé d'abandonner ces deux Poſtes & de s'éloigner des bords du *Verdon*. Le Détachement, qui s'étoit emparé de *Draguignan*, fut auſſi contraint de ſe retirer. Ces divers Corps avoient peine à ſubſiſter, & le gros de l'Armée Ennemie n'avoit pas les vivres & les fourages en abondance. Ainſi quelques diſpoſitions que le Comte de *Browne* fît pour donner à croire qu'il vouloit ſe retrancher dans les Bois de *Leſtrelles*, on ne douta point que ſon véritable deſſein ne fût de ſortir au pluſtôt de *Provence*. Le *Maréchal de Belle-Iſle* de ſon côté, s'occupoit dans ſon Camp du *Puget*, en attendant les Renforts qui lui devoient venir, à donner les ordres néceſſaires pour vaincre les obſtacles, qui juſqu'alors avoient empêché de tranſporter commodément les Vivres & les Munitions.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en *Provence*, la tranquillité s'étoit rétablie dans *Gènes*, après l'expulſion des *Allemands*; &, quoique tout y fût tranquille, le *Peuple* continua d'être ſous les Armes, aiant établi ſon Quartier-Général au Collége des *Jéſuites*. Les *Chefs du Peuple*, choiſis parmi d'anciènes Familles Plebéiènes, renommées de tout tems par leur zèle pour le Bien Public, donnoient tous les ordres pour ce qui regardoit le Militaire & la ſureté de la Ville; &, pour prévenir les déſordres, ils avoient poſé des Corps de garde en divers endroits. Au reſte, ils ne ceſsèrent pas un inſtant de marquer un extrême reſpect pour le *Doge* & le *Sénat*. Ils ne ſe bornèrent pas à pourvoir à la ſureté de la Ville de *Gènes*. Ils ſongèrent à la défenſe des autres Places, & renforcèrent conſidérablement le Corps qui gardoit le Défilé de *La Bochetta*. Par leurs ſoins, il y eut en peu de jours dans les Etats de la *République* 40 mille Hommes armés, qui ne vouloient entendre parler que des moïens d'en défendre l'entrée aux *Allemands*. Perſone de la *Nobleſſe* ne ſe joignit au *Peuple*; & deux raiſons purent en être cauſe. La première eſt que tous les *Nobles* étoient ſuſpects au *Peuple* lequel, dans ſa première fougue, avoit pillé les Maiſons de pluſieurs *Sénateurs*, qui s'empreſſoient de lui repréſenter les ſuites que le parti qu'il prenoit pouvoit avoir. La ſeconde eſt, que le *Sénat* qui n'avoit pas perdu de vue le deſir de ſe racommoder avec la *Cour de Vienne*, vouloit continuer à donner des témoignages de ſa conſidération pour la *Reine de Hongrie*; &, pour cet effet, il faiſoit inſtance auprès du *Peuple* pour qu'il rendît la liberté, du moins aux *Officiers Allemands* que l'on avoit fait priſoniers. Le Marquis de *Botta*, pendant ce tems, avoit ſes Quartiers à *Gavi*, à *Novi* & à *Voltaggio*, avec un Corps avancé du côté de *Fiaſcone*. Les *Troupes Piedmontoiſes* qui, ſous

Etat des Genois; Bon ordre entretenu par les Chefs du Peuple; Quarante mille Hommes ſous les Armes; Défiance que le Peuple a de la Nobleſſe; Penchant du Sénat à s'accommoder avec la Reine de Hongrie; Autrichiens repouſſés de La Bochetta & des environs de Voltri; D'autres ſe retirent précipitamment après avoir brulé quelques Maiſons du Faubourg de Sampierdarena à Gènes; Nouveaux ſoins des Chefs du Peuple; Préparatifs pour une vigoureuſe défenſe en cas de Siége. Décembre 1746.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

les ordres du Comte de *La Roque*, avoient fait le Siége de la Citadelle de *Savone*, étoient aux environs de cette Place, dont la Garniſon avoit été conduite à *Mondovi*. Le Marquis de *Botta* fit attaquer un Poſte du Défilé de *La Bochetta*, par 6 mille Hommes de ſes Troupes, contre leſquels 180 *Corſes* ſe défendirent avec tant de valeur, qu'ils donnèrent le tems aux *Troupes Génoiſes* des Poſtes voiſins, de venir à leur ſecours; & que les *Allemands* furent repouſſés. Un autre Détachement des mêmes Troupes trouva le moïen de pénètrer du côté de *Voltri*, & y commit beaucoup de déſordres: mais les Païſans des environs, s'étant aſſemblés promtement, mirent en fuite ce Détachement, ſur lequel ils firent beaucoup de priſoniers. Un troiſième Détachement, à peu près dans le même tems, ſe fit jour par ailleurs; &, s'étant avancé juſqu'au Faubourg de *Biſagno*, pilla & brûla pluſieurs Maiſons. Il fit enſuite ſa retraite avec tant de précipitation, qu'il ne put être joint par les Troupes qui le pourſuivirent. Ces tentatives, du Marquis de *Botta*, redoublèrent les attentions des *Chefs du Peuple*. Ils diviſèrent les Bourgeois armés en 120 Compagnies de 60 Hommes chacune, leſquels commencèrent, le 26 de ce mois de Décembre, à monter des Gardes régulières. Ils formèrent auſſi des Compagnies de Grenadiers, ſous le Commandement d'Officiers Etrangers, & leur donnèrent les Armes & les Bonnets des *Grenadiers Allemands*, tués ou faits priſoniers depuis la Révolution. Ils firent auſſi dreſſer un Rôle de tous les Habitans en état de porter les armes, dans la Ville & dans les Fauxbourgs. En très peu de jours il y en eut plus de 40 mille qui ſe firent inſcrire. Pluſieurs vouloient que le *Peuple*, avec ſes ſeules forces, entreprît d'enlever *Savone* au *Roi de Sardaigne*, qui paroiſſoit avoir quelque inquiétude pour cette Place, puiſqu'il avoit fait rompre les chemins qui pouvoient y conduire de *Gènes*. En cas que l'on voulût entreprendre ce Siége, les Vallées de *Biſagno* & de *Polſevera* offrirent, l'une 6 mille Hommes & l'autre 8 mille. Les *Chefs du Peuple* eurent encore ſoin d'établir pluſieurs nouvelles Bateries; &, dans les premiers jours de l'année ſuivante les Remparts, depuis le Poſte de *San-Benigno* juſqu'au Faubourg de *Saint-Pierre d'Arena*, ſe trouvèrent garnis de 90 pièces de Canon.

Entrons préſentement dans l'année 1747, qui nous offrira de toutes parts des évènemens heureux.

L'Armée Françoiſe eſt renforcée dans ſon Camp du Puget; Charteuil repris ſur les Ennemis, qui quittent les environs de Riez; Huſſards & Croates battus; Marche de l'Ar-

Le *Maréchal Duc de Belle-Iſle* reçut, dans ſon camp du *Puget*, une partie des Renforts qu'il attendoit, & ſe vit en état de marcher à la tête de 65 Bataillons & de 12 Eſcadrons. Il y avoit d'ailleurs un Corps ſéparé de quelques Eſcadrons & de 15 cens Hommes d'Infanterie. Au commencement de Janvier, il fit marcher du côté de *Riez*, le S. de *Chevert*, Maréchal de Camp, avec 12 Bataillons & 10 Eſcadrons, à l'approche

VI. GUERRE. En ITALIE & en PROVENCE.

desquels les Ennemis abandonnèrent quelques Bourgs & Châteaux qu'ils occupoient dans les environs. Le 7, ils étoient encore maîtres du Poſte de *Charteuil*, en de-ça de *Caſtelane*. Le Détachement, commandé par le S. d'*Anfrenet*, emporta ce Poſte l'épée à la main. Le Baron de *Kert*, qui y commandoit, fut fait priſonier. Dans le même tems, le S. d'*Anfrenet* attira dans une ambuſcade, près de l'*Argentz*, un Détachement de *Huſſards* & de *Croates*, dont le Commandant fut tué. *Le* Maréchal de Belle-Iſle (1) *aiant levé toutes les difficultés qui retardoient ſa marche, l'Armée décampa du* Puget, *le* 21 *de ce mois* (*de Janvier*), *& ſe porta à* Gonfaron. *L'Avantgarde, commandée par le S.* d'Arnaud, *Maréchal de Camp, s'avança juſqu'au Pont du* Cannet *avec tout ce qui étoit néceſſaire pour jeter divers Ponts ſur l'*Argentz; *& le Corps de Réſerve qui étoit à la droite, ſous les ordres du Marquis de* Mirepoix, *Lieutenant Général, alla camper au* Luc. *En conſéquence de ce qui avoit été réglé entre le* Maréchal Duc de Belle-Iſle *& le Marquis de* La Mina, *qui avoient eu la veille enſemble une conférence, les* Troupes Eſpagnoles *ſe mirent le même jour en mouvement ſur deux Colonnes. Celles qui étoient à* Saint-Maximin *& à* Brignoles, *marchèrent au* Val, *& les autres à* Barjol, *d'où elles pouſsèrent une Avantgarde à* Salerne. *Sur l'avis qu'il paroiſſoit, de l'autre côté de l'*Argentz *vis-à-vis de* Vidauban, *un Corps Ennemi, qui faiſoit mine de ſe préparer à diſputer le paſſage, le Marquis de* Poulpry, *s'étant porté ſur le bord de cette Rivière avec l'Avantgarde du Corps de Réſerve du Marquis de* Mirepoix, *fit tirer quelques coups de Canon, qui mirent en déſordre* 500 Huſſards. *Auſſitôt les* Huſſards *des* Troupes Françoiſes, *ſoutenus du Régiment de* Dragons de la Reine, *paſsèrent la Rivière, partie à gué, partie à la nage, & chargèrent l'Ennemi, quoique fort ſupérieur. Ils le culbutèrent, tuèrent beaucoup de monde, & firent pluſieurs priſoniers. Les* François, *dans cette occaſion, n'eurent que* 6 Dragons *&* 6 Huſſards *tués &* 11 *bleſſés. Pour tenir le Comte de* Browne *dans l'incertitude, ſur l'endroit où l'on avoit deſſein de paſſer l'*Argentz, *le* Maréchal de Belle-Iſle *avoit eu la précaution de montrer à la fois* 5 *têtes de Troupes, & de faire avancer ſur* Aups *un Détachement d'environ* 2 *mille Hommes. Le même jour que l'Armée du* Roi *quita le Camp du* Puget, *le Comte de* Maulévrier, *Lieutenant Général, qui, à la tête de* 13 *Bataillons & des* Dragons du Roi *&* d'Aubigné, *avoit marché pendant la nuit, ſe préſenta ſur les Hauteurs de* Caſtelane, *où arrivèrent en même tems les* Suiſſes *au ſervice d'*Eſpagne, *qui venoient de* Savoie. *Le Marquis de* La Mina, *afin de les mètre à portée de joindre le Comte de* Maulévrier, *étoit convenu, avec le* Maréchal de Belle-Iſle *de leur faire prendre la route de* Senez *au lieu de celle*

mée Françoiſe & de l'Armée Eſpagnole; Autrichiens ſurpris dans Caſtelane; Les Ennemis s'éloignent de l'Argentz, & les deux Armées Eſpagnole & Françoiſe vont camper à Lorgues; Elles ſe remètent en marche; Diverſes petites Actions déſavantageuſes aux Ennemis, qui abandonnent Fréjus; Ils ſont chaſſés des Poſtes du Verdon; On campe à Faïance, & les Ennemis à Tournon; l'Armée Françoiſe ſe remet en marche. Janvier.

(1) GAZETTE de FRANCE. Année 1747, N°. 5. Art. *Du Camp de Lorgues, le 24 Janvier* 1747.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNÉE MDCCXLVII.

de Manoſque; & il avoit recommandé au Marquis de Taubin, qu'il avoit choiſi pour les commander, de ſuivre en tout les ordres du Comte de Maulévrier. Les meſures avoient été ſi bien concertées, que le Baron de Neuhoff, Lieutenant-Général des Troupes de la Reine de Hongrie, lequel commandoit dans Caſtelane, ne fut informé de l'approche de ces Troupes, que lorſqu'elles l'attaquèrent, le 21 à la pointe du jour. Après une Action très vive, qui dura trois heures & dans laquelle les Troupes du Comte de Maulévrier & celles du Marquis de Taubin ſe comportèrent avec la plus grande émulation, la Ville fut forcée. Les 3 Bataillons de Palfy, de Hagendach & de Berenclau, de l'Armée de la Reine de Hongrie, & celui de Cazal, des Troupes Piedmontoiſes, étoient dans ce Poſte, avec un Corps conſidérable de Troupes irrégulières. Les Ennemis y firent une très grande perte, & le Baron de Neuhoff fut du nombre des priſoniers. Dans le deſſein d'aſſurer le ſuccès de l'entrepriſe contre Caſtelane & de reſſerrer les Ennemis, en leur fermant l'entrée des Vallées d'Entrevaux, le Marechal de Belle-Iſle, avant que l'Armée ſe mît en marche, avoit détaché le S. de Puyſignieux avec 12 cens Hommes pour occuper les Poſtes importans de Saint-Auban, de Soleillas, du Brage & de Briançonnet. Le 22, le Marquis de Mirepoix alla camper à Vidauban, & le Maréchal de Belle-Iſle au Luc, l'Avantgarde de l'Armée aiant paſſé l'Argentz, & aiant porté en avant un Détachement qui obligea les Ennemis de s'éloigner de cette Rivière. Les deux Colones des Troupes Eſpagnoles s'avancèrent en même tems à Carces & à Salerne. On ſéjourna, le 23, pour avoir le tems de perfectioner les Ponts, qui devoient ſervir pour le paſſage de l'Armée. Le 24, elle paſſa l'Argentz pour aller camper à Lorgues; & l'Avantgarde marcha à Draguignan d'où les Ennemis s'étoient retirés fort précipitament. Les Eſpagnols les ſuivirent pendant 2 lieues, en tuèrent pluſieurs & ramenèrent quelques Priſoniers. Le Comte de Maulévrier, après s'être arrêté un jour ou deux à Caſtelane, y laiſſa les Suiſſes de l'Armée Eſpagnole, & marcha vers Ragon avec la Diviſion qu'il avoit à ſes ordres. Les Ennemis, de leur côté firent un mouvement, de Cannes à Graſſe, où ils ſe retranchèrent. L'Avantgarde de l'Armée du Roi (1) s'avança, le 25, juſqu'au Col de Calus; &, ſur l'avis que pluſieurs Détachemens des Troupes de la Reine de Hongrie s'étoient aſſemblés dans les environs, le Maréchal Duc de Belle-Iſle fit ſoutenir cette Avantgarde par les Brigades de la Marine & des Gardes Lorraines & par 8 pièces de Canon. Elle trouva de l'autre côté d'un Ravin les Ennemis en Bataille, qui firent mine de vouloir le défendre, mais qui au premier coup de Canon ſe retirèrent précipitament. Auſſitôt le S. d'Arnaud, qui commandoit l'Avantgarde, paſſa le Ravin, & l'on fit 30 priſoniers du nombre deſquels fut un Capitaine de

(1) Ibid. N°. 16. Art. Du Camp de Faiance, le 27 Janvier.

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

Croates. *Le Comte* Ferrari, *aiant pouſſé un Corps de* Cavalerie Allemande, *le batit & prit un Capitaine de* Carabiniers *&* 11, *tant* Cuiraſſiers *que* Huſſards. *Le même jour*, *le Marquis de* Mirepoix, *avec ſa Réſerve, marcha à* Fréjus, *que les Ennemis avoient abandonné la nuit précédente. Les Troupes, qu'ils avoient dans ce Poſte, furent ſuivies par l'Avantgarde de ce Lieutenant-Général juſqu'au Bois de* Leſtrelle, *où l'on joignit leur Arrièregarde, dont on enleva* 45 *Hommes. En même tems, le Comte de* Maulévrier *acheva de ſe rendre maître de tous les Poſtes entre* Leſteron *& le* Verdon. *Pendant que les* Troupes Françoiſes *firent ces divers mouvemens, l'Avantgarde des* Eſpagnols, *ſous les ordres du Marquis de* Campo-Santo, *ſe porta ſur* Clavières *& ſur* Bargemont. *Le Marquis de* Mirepoix, *aiant découvert, le* 26, *quelques Barques ſur leſquelles les Ennemis faiſoient conduire à leur Camp une grande quantité d'Armes des Habitans du Païs, il fit tirer pluſieurs coups de Canon ſur ces Bâtimens, & s'en empara. Il fit avancer dans le Bois de* Leſtrelle *le S. de* Péreuſe, *lequel, y aiant trouvé* 4 *Compagnies de Grenadiers & beaucoup de Troupes irrégulières, les attaqua, la Baïonète au bout du Fuſil, dans leurs Retranchemens. Toutes ces Troupes furent taillées en pièces, à l'exception d'un Capitaine & de* 60 *Grenadiers qui rendirent les Armes. Comme on apprit par ces Priſoniers que le S.* Odonel *étoit retranché dans le plus épais du Bois avec pluſieurs Bataillons, le Marquis de* Mirepoix *y marcha, la nuit du* 26 *au* 27, *avec les* Brigades de Poitou *&* d'Anjou *& avec de l'Artillerie. Un Détachement de la Réſerve de ce Lieutenant-Général chargea, le* 26, *un Régiment de* Cuiraſſiers, *qui fut preſque entièrement détruit. Le S.* d'Arnauld, *avec l'Avantgarde de l'Armée du* Roi, *ſe porta le même jour à* Seillan; *& toute l'Infanterie ſuivit par échelons à* Bargence *& au* Col de Clavières; *le Comte de* Maulévrier *étant allé camper à* Bargence, *& les* Eſpagnols *s'étant avancés à la même hauteur à* Broues, *il ne parut que quelques Détachemens de* Huſſards *des Troupes ennemies, qui ſe retirèrent toutes à* Tournon *ſur la* Caigne. *Le* 27, *l'Armée du* Roi *continua ſa marche vers cette Rivière.* Elle campa ce même jour à *Faiance*, & s'y repoſa juſqu'au 29. Depuis qu'elle s'étoit miſe en mouvement, les pluies n'avoient pas diſcontinué; ce qui avoit fatigué les Troupes & retardé conſidérablement l'arrivée des Convois de Fourages. *L'Armée* (1) *aiant continué ſa marche pour s'approcher de la* Caigne, *& les Ennemis aiant été pouſſés au-de-là de cette Rivière, le* Maréchal Duc de Belle-Iſle *fit prendre poſte, le* 30, *à l'Avantgarde ſur les Hauteurs de* Tournon, *pendant que le Marquis de* Mirepoix *s'avança ſur* La Napoule. *Afin de donner aux Colones de la gauche, & aux Détachemens qui faiſoient le tour des grandes Montagnes, le tems de ſe rendre au point fixe qui avoit été déterminé, on ſéjourna, le* 31, *dans le Camp, où l'on étoit arrivé la veille.*

(1) Ibid. N°. 7. Art. *Du Camp de Graſſe, le* 3 *Février.*

VI. GUERRE EN ITALIE & ſes PROVINCES.

ANNÉE MDCCXLVII.

Le Mortier enlevé par le Marquis de Botta, eſt reconduit à ſa place en grande pompe; Les Allemands repouſſés à La Bochetta; Prétentions du Peuple; Leger avantage remporté par le Marquis de Botta; Diverſes autres petites Actions; Cruautés des Allemands; Effet qu'elles font ſur le Peuple de Gènes; Bon état des Affaires en Corſe; Priſe d'une Barque de Sardaigne. Janvier.

Une folie du *Peuple* ſignala le commencement de cette année à *Gènes*. Le 9 de Janvier, le Mortier, dont l'enlévement avoit occaſioné la Révolution, fut conduit avec grand appareil dans les principales rues de *Gènes*, étant précédé de 700 Fuſiliers, & ſuivi de 2 Compagnies, l'une de Grenadiers, & l'autre de Cavalerie. Enſuite, on alla le replacer à la Baterie de *Carignan*, d'où le Marquis de *Botta* l'avoit fait ôter. Quelques jours après, les *Allemands* s'avancèrent en grand nombre du côté de *Voltaggio*, pour tâcher de ſurprendre le Défilé de *La Bochetta*: mais ils furent repouſſés avec une très grande perte par 6 mille Païſans. Malgré le courage & la vigilance du *Peuple* de la Ville & de la Campagne, il s'en faloit bien que tous les eſprits ne fuſſent tranquilles; &, preſque tous les jours, différentes perſones abandonnoient *Gènes* pour ſe retirer à *Piſe* & à *Livourne*. Ces marques de fraïeur ne changèrent rien à la diſpoſition du *Peuple*, qui, devenant plus hardi, voulut ſe faire reſpecter de la *Nobleſſe*, & demanda que tous ceux de ce Corps, qui relevoient du *Roi de Sardaigne* ou *de la Reine de Hongrie* par des Fiefs ſitués dans les Etats de ces deux Puiſſances, fuſſent exclus du Petit Collége & de la participation au Gouvernement. Quelques-uns même furent d'avis de faire établir que dans la ſuite tous les Actes, émanés du Gouvernement, ſeroient au nom du *Sénat* & du *Peuple*, & qu'à l'exemple de ce qui ſe faiſoit anciènement à *Rome* on mètroit à la tête de ces Actes: *Senato & Popolo Genoveſe*. Le 15, un Corps de Troupes du Marquis de *Botta* aiant ſurpris les Poſtes de *Buſſella* & de *Borgo di Fornari*, ce Général tomba ſur quelques Troupes de la *République*, qu'il força de ſe replier à *Ponte-Decimo*, & s'empara de *Pietra-Lavezara*. Il ne garda pas ce Poſte: mais, bientôt après, il y renvoïa un Détachement qui s'y maintint pendant quelque tems. D'autre part, 300 Hommes, qui gardoient un des Défilés de *La Bochetta*, ſe retirèrent dans un Village voiſin, parce que, n'aiant ni Tentes, ni Barraques, ils n'avoient pu réſiſter au froid extrême qu'il faiſoit. Le lendemain, 4 mille *Allemands*, aiant paſſé ce Défilé, s'avancèrent dans la Plaine de *Polſevera*. Auſſitôt on ſonna le Tocſin dans toutes les Egliſes, on courut de toutes parts aux armes; &, pendant qu'on faiſoit marcher des Troupes à *Ponſanela*, 3 mille Païſans de la Vallée de *Biſagno* allèrent occuper les hauteurs. Ces diſpoſitions intimidèrent les *Allemands*, qui, dans la crainte qu'on ne leur coupât leur retraite, prirent la fuite avec précipitation. Au reſte ils ſe conduiſirent alors dans ce Canton, comme ils avoient fait en tant d'autres endroits durant le cours de cette Guerre. *Non contens* (1) *de tailler en pièces tous les* Génois, *qui tomboient entre leurs mains, ils commètoient tous les jours des excès in-*

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747. N°. 8. *De Gènes, le* 21 *Janvier*.

commus

connus parmi les Nations policées. Ils firent mourir à coups de bâton un des principaux Habitans de Roſſiglione, *fort âgé & qui étoit retenu au lit par la Goute; & l'on trouva, le* 16 *(de ce mois de Janvier)*, à Pietra-Lavezara, *qu'ils avoient abandonnée, les membres d'un jeune Enfant qu'ils avoient coupé par morceaux, ſes Parens n'aiant pas eu le tems de l'emmener. La Communauté de* Novi *étant dans l'impuiſſance de païer* 300 *mille Livres que le Marquis de* Botta *en exigeoit par mois, ce Général fit mètre aux fers les Députés de cette Communauté; & il ne leur accorda la liberté, qu'après qu'ils ſe furent engagés, ſous peine de paſſer par les baguettes, à païer ce qui étoit dû des Contributions. De ſi grandes cruautés irritèrent tellement le* Peuple de Gènes, *qu'il voulut maſſacrer tous les Officiers des Troupes de la* Reine de Hongrie, *qui étoient priſoniers de la* République; *& on ne put leur ſauver la vie, qu'en plaçant une nombreuſe Garde au Couvent du* Saint-Eſprit, *où ils étoient enfermés. Le* Petit-Conſeil *aiant ordonné, le* 16, *qu'on rétablît, pour s'en ſervir à tout évènement, les Fours qui étoient anciènement dans le Palais, quelques mal-intentionés répandirent le bruit que le* Sénat *penſoit à s'y fortifier, pour faire ſon accommodement particulier avec la* Reine de Hongrie, *& cela penſa exciter une Emeute; mais le déſordre fut bientôt appaiſé.* Depuis la Révolution, les *Rebelles de Corſe*, ennuïés de ſe ſacrifier, pour ſatisfaire les caprices & l'ambition de leurs Chefs, parurent dans la diſpoſition de rentrer ſous l'obéiſſance de la *République*; & les ſecours & les exhortations, tant des *Anglois* que des Commiſſaires des *Cours de Vienne & de Turin* ne purent les engager à rien entreprendre de conſidérable. Dans ce mois une Barque de *Sardaigne* chargée de Bled pour l'Armée du Comte de *Browne*, fut obligée, par une tempête, de relâcher dans le Port de *Calvi*. Elle fut priſe, & ſur le champ on l'arma pour en aller ſaiſir quelques autres, que la tempête avoit jetées vers *San-Bonifacio*.

En PROVENCE, *il avoit été réſolu* (1) *d'attaquer, le* 1 *de Février à la pointe du jour, les Ennemis par* 5 *endroits différens : mais pendant la nuit, ils abandonnèrent leurs Retranchemens. Sur l'avis qu'on eut de leur retraite, les Grenadiers paſsèrent la* Caigne *à gué, pour les pourſuivre; & l'on ramena une centaine de priſoniers. Toutes les Colones étant arrivées par les différens chemins reconnus dans les Montagnes, l'Armée paſſa la Rivière. Elle marcha en même tems à* Graſſe, *où l'on fit un grand nombre de priſoniers; & le Marquis de* Mirepoix *s'avança à* Antibes, *où il fit entrer un Détachement. Le retard des Convois obligea le* Maréchal Duc de Belle-Iſle *de ſéjourner encore le* 2 *de ce mois : mais il porta en avant des Détachemens conſidérables; &, les Déſerteurs aiant aſſuré que toutes les Troupes des Ennemis ſe*

Les Ennemis évitent d'être attaqués, en ſe retirant pendant la nuit; L'Armée Françoiſe & Eſpagnole va à Graſſe; On fait beaucoup de priſoniers aux Ennemis; Le Marquis de Mirepoix fait entrer un Détachement dans Antibes; Diſpoſition du Maréchal de Belle-Iſle pour une Action généſale que le Com-

(1) Ibid. N°. 7. Art. *Du Camp de Graſſe, le* 3 *Février.*

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

te de Browne évite ; L'Arrière-garde des derniers eſt attaquée & rompue ; Les Ennemis abandonnent la Provence, Poſition des deux Armées, & leur ſéparation. Février.

raſſembloient ſur la Caigne, *il fit de nouvelles diſpoſitions pour les y aller combatre. Un Corps de* Troupes Eſpagnoles *eut ordre de marcher à* Vence ; *le Comte de* Maulévrier *s'avança à* Saint-Jeannet ; *& le* Chevalier de Belle-Iſle *ſe porta du côté de* Villeneuve *& de* Saint-Paul *avec* 10 *mille Hommes, parmi leſquels étoient tous les Grenadiers de l'Armée, les* Volontaires Roïaux *&* 5 Eſcadrons Eſpagnols. *Il devoit attaquer, le* 3 *au matin, ces* 2 *Poſtes, & être non-ſeulement ſecondé par le Marquis de* Mirepoix, *à qui il avoit été ordonné de le joindre au* Biot ; *mais encore être ſoutenu de toute l'Armée. L'Action auroit été générale, le Marquis de* La Mina *étant convenu d'attaquer par* Vence, *& les Troupes combinées de* France *&* d'Eſpagne *devant ſe réunir ſur* Caignes *où étoit l'Armée Ennemie. La nuit du* 2 *au* 3, *le* Chevalier de Belle-Iſle *s'apperçut que les Ennemis évacuoient le Château de* Villeneuve ; *&, quoiqu'il eût fait paſſer auſſitôt une partie de ſes Troupes à gué, il ne put atteindre l'Arrière-garde du Comte de* Browne *qu'à* Saint-Laurent. *Il l'attaqua ſi vivement, qu'il la culbuta & ſe rendit maître du Pont, que le Comte de* Browne *avoit établi ſur le grand Bras du* Var. *Les Retranchemens faits par les Ennemis, dans une Ile de l'autre côté de ce Pont, ne permirent pas de les pourſuivre plus loin : mais on ſe maintint en poſſeſſion du Pont ; &, à l'exception des priſoniers, il ne reſta plus un ſeul* Allemand, *ni un ſeul* Piedmontois *en* Provence. ANTIBES, ſecourue à tems, fit échouer une entrepriſe dont les Ennemis avoient annoncé le ſuccès comme certain. Diverſes petites Actions qu'ils eurent à ſoutenir dans leur retraite hors de *Provence*, leur coutèrent environ 6 mille Hommes, y compris les Déſerteurs & les Priſoniers. Les Officiers & les Soldats des *Troupes Françoiſes & Eſpagnoles* ſupportèrent avec beaucoup de courage les fatigues d'une marche très longue & très penible, & ſouhaitoient tous avec une égale ardeur d'en venir aux mains dans une Action générale : mais les Ennemis l'évitèrent en fuïant toujours devant eux. Le Comte de *Browne* retrancha ſes Troupes ſur la rive gauche du *Var*, où il éleva pluſieurs Bateries. Le S. d'Arnaud, avec l'Avantgarde de l'*Armée Françoiſe*, occupa *Saint-Laurent* & la partie du Pont qui traverſoit le grand Bras du *Var* ; & 20 Bataillons de la même Armée campèrent le long de la rive droite de cette Rivière depuis la mer juſqu'au *Brock*. La rareté des Fourages & la difficulté de faire tranſporter des Vivres obligèrent le *Maréchal de Belle-Iſle* de ſuſpendre ſes opérations, & de ſéparer l'Armée. Il envoïa dans la *Baſſe-Provence*, dans le *Languedoc* & dans le *Dauphiné* 30 Bataillons & toute la Cavalerie, ne gardant auprès de lui qu'un Régiment de Dragons & les *Huſſards*. Les *Troupes Eſpagnoles* allèrent prendre des Quartiers en *Languedoc* ; & le *Maréchal* auroit ſéparé totalement l'Armée, s'il n'avoit pas cru néceſſaire d'avoir un Corps conſidérable ſur le *Var*, pour inquiéter les *Allemands* & les *Piedmontois*, & pour achever de ruiner leur Armée, en la

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. Guerre en Italie & en Provence.

forçant de rester dans le *Comté de Nice*. Elle étoit en effet en train de se ruiner. Il y règnoit beaucoup de maladies, & l'on comtoit, le 18 de ce mois, plus de 10 mille Soldats dans leurs Hôpitaux. Il en étoit mort d'ailleurs un si grand nombre, que leurs plus forts Bataillons n'alloient pas à 300 Hommes. Les Fourages leur manquoient absolument; & le Comte de *Browne* avoit été forcée de faire reprendre la route de la *Lombardie* à toute la Cavalerie, laquelle étoit en très mauvais êtat. Les Hommes étoient obligés de mener par la bride leurs Chevaux, dont la plupart, exténués par le manque de nourriture, tomboient morts dans le chemin. A peine en sauva-t-on le tiers. Cette Cavalerie passa par le *Col de Tende*; &, comme les Vivres n'étoient guères plus abondans que les Fourages, 11 Bataillons de la même Armée marchèrent vers *Savone*.

La nuit du 1 au 2 de ce mois, on apprit à *Gènes* que, le matin, les *Allemands* devoient attaquer les Postes de *Langasco*, de *Vittoria* & de *Croce-d'Orero*. Ces Postes furent renforcés sur le champ par plusieurs Compagnies de Grenadiers, par quelques menues Troupes règlées & par un grand nombre de Païsans. On fit avancer en même tems quelques Troupes vers *Pietra-Lavezara*. Le Détachement, qui s'en étoit emparé, se défendit depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi, qu'il l'abandonna. Les *Autrichiens* tentèrent le lendemain de se rendre maîtres de *Vittoria* & de *Croce-d'Orero*: mais ils furent repoussés, & l'on leur fit plusieurs prisoniers. Ils furent même coupés dans leur retraite par 3 mille Païsans, des mains desquels ils eurent bien de la peine à se tirer. Le 4, on chassa le Corps de Troupes de la *Reine de Hongrie* posté à *Campo* au-dessus de *Voltri*, & les Païsans furent envoïés à sa poursuite. Ces mauvais succès & la rareté des subsistances obligèrent le Marquis de *Botta* à faire passer dans le *Parmesan* tout ce qu'il avoit distribué de Cavalerie autour de *Novi* & de *Voltaggio*. Ensuite, ne pouvant rien gagner par la force, il voulut y suppléer par l'adresse. On intercepta des Lettres, qu'il écrivoit à quelques-uns des Habitans de la Vallée de *Polsevera*, qui furent arrêtés; & l'on découvrit par les interrogatoires de plusieurs, que le Marquis de *Botta* avoit répandu 30 mille *Génuines* dans cette Vallée pour engager une partie des Païsans à se joindre à ses Troupes, au lieu de s'opposer à ce qu'elles entreprenoient. Cette découverte engagea les *Chefs du Peuple* à faire venir de la Côte Orientale 4 mille Hommes, pour les emploïer à contenir les Habitans de la Vallée de *Polsevera*. Sur ces entrefaites, le Marquis de *Botta*, rappellé par la *Reine de Hongrie*, remit le Commandement au Comte de *Schullembourg* nommé pour le remplacer. Le 11, ce nouveau Général fit avancer à *Pietra-Lavezara* un Détachement, qui s'y retrancha avec quelques pièces de Canon. Les *Génois* ne jugèrent pas à propos de l'en

Les Autrichiens répoussés à l'attaque de différens Postes, & chassés de quelques-uns de ceux qu'ils occupoient; Une partie de leur Cavalerie passe dans le Parmesan; Intrigues du Marquis de Botta pour faire soulever quelques-uns des Sujets de la République; Précautions prises à ce sujet; Le Comte de Schullembourg succède au Marquis de Botta; Reprise de Pietra-Lavezara par les Autrichiens; Ils sont batus auprès de Voltri; Nouvelle Convention entre les Autrichiens, les Piedmontois & les Anglois pour faire le Siége de Gènes; Propositions de la part de la Reine de Hongrie rejetées; Diverses entreprises manquées par les Autrichiens; Ils sont chassés de presque tout ce qu'ils occupoient en deça de La Bocchetta; Ils sont batus à Campo-Morone, &c. Fevrier.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

déloger. Ils aimèrent mieux le prendre par famine, & ſe contentèrent de lui couper toute communication avec le Comte de *Schullembourg*. Aux environs de ce jour, 200 *Allemands* furent ſurpris & taillés en pièces ſur les hauteurs de *Voltri*. On apprit alors à *Gènes* que les *Cours de Vienne, de Londres* & *de Turin* avoient règlé par une nouvelle Convention : *Que l'on entreprendroit inceſſamment le Siége de cette Ville : Que le* Roi de Sardaigne *fourniroit pour cet effet* 14 *Bataillons & 40 pièces de Canons de Baterie : Que les* Anglois *favoriſeroient le Siége du côté de la Mer : Que la* Reine de Hongrie *renforceroit l'Armée commandée par le Comte de* Schullembourg *de toute l'Infanterie, dont le Comte de* Browne *pourroit ſe paſſer dans le* Comté de Nice : *Et qu'aucune des Puiſſances contractantes ne pourroit, ſans le conſentement des deux autres ſigner avec la* République *aucun Accommodement*. Quelques jours après, le Comte de *Schullembourg* fit aux *Génois*, de la part de la *Reine*, quelques propoſitions qui ne furent point écoutées. Cette Princeſſe vouloit, qu'*avant tout on commençât par lui remètre tous les Priſoniers de Guerre que les* Génois *avoient entre les mains, & qu'on lui païât ce qu'elle prétendoit qu'on lui devoit légitimement pour le reſte des Contributions, exigées par le Marquis de* BOTTA. Le SENAT répondit : *Que l'exécution du premier Article ne dépendoit pas de lui, mais du* PEUPLE, *qui ſans doute n'y conſentiroit que quand il auroit des ſuretés ſuffiſantes pour ſa liberté : Que pour la ſeconde prétention de la* Reine, *il étoit abſolument impoſſible d'y ſatisfaire*. Le Comte fit enſuite entendre : *Que Sa* Majeſté Impériale *ſe contenteroit que la* République *demeurât neutre dans la Guerre qui ſe feroit en* ITALIE ; à quoi le SENAT fit réponſe : *Que les* Génois *n'avoient jamais ceſſé d'obſerver la Neutralité : & qu'ils n'avoient jamais penſé qu'à veiller à la conſervation de leurs Droits légitimes & de leurs Poſſeſſions, dont il avoit plu à la* Cour de Vienne *de diſpoſer en faveur du* ROI DE SARDAIGNE. Ces choſes ſe paſsèrent avant le 16. La nuit de ce jour au 17, un *Détachement Autrichien* envelopa 500 *Païſans Génois :* mais, aiant été promtement ſecourus, ils ſe firent jour à travers les Ennemis. La même nuit, un autre Détachement attaqua dans les Montagnes un Poſte, que 130 Fuſiliers défendirent avec tant de valeur que les *Allemands*, très ſupérieurs en nombre, ne purent s'en emparer. La nuit ſuivante, toutes leurs Troupes irrégulières s'avancèrent ſur 7 Colones : mais les Milices les chargèrent par tout avec une égale vigueur, & les repouſsèrent en leur tuant beaucoup de monde. Pour profiter de ces différens avantages, le *Peuple* fit marcher la moitié des Compagnies de la Bourgeoiſie de *Gènes*, & 40 Compagnies des Milices de *Biſagno*, qui chaſsèrent les *Autrichiens* de tous les Poſtes, qu'ils occupoient entre *Gènes* & *La Bochetta*. Il y eut même 25 de ces Compagnies qui pénétrèrent juſqu'à *Campo-Morone*, où 600 *Allemands* furent taillés en pièces. Dans les différentes petites Actions, qui ſe paſsèrent durant

ce mois, on leur fit plus de 700 Priſoniers. Les Païſans de la Vallée de *Polſevera*, que les cruautés exercées par les *Croates* & les *Pandoures* avoient irrités, voulurent faire main baſſe ſur les priſoniers, qu'ils avoient faits; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on les empêcha d'uſer de repréſailles.

Autrichiens déposté de divers endroits; Les Pêcheurs Génois font des courſes; Barques Génoiſes reprises aux Anglois; Priſe d'un Navire Piedmontois; Secours arrivés de France; Diverſes petites Actions; L'Armée Autrichiène marche pour débucher dans la Plaine de Gênes; Le mauvais tems l'arrête.

Au commencement de Mars, les *Allemands* furent encore chaſſés de deux Poſtes, dans l'un deſquels il y avoit 200 Hommes, qui furent preſque tous faits priſoniers, & dans l'autre 600, qui furent obligés de ſe retirer après avoir fait une perte conſidérable. Preſque tous les Pêcheurs de la Côte Orientale de l'*Etat de Gènes* ſe déterminèrent à faire la Courſe; &, dans les 9 ou 10 premiers jours de ce mois, ils conduiſirent pluſieurs Priſes à *Portofino*. Le 10, une Galère de la *République*, à la vue de deux Vaiſſeaux de Guerre du Roi de la *Grande-Bretagne*, enleva aux *Anglois* trois *Barques Génoiſes*, dont ils s'étoient emparés. Le Gouvernement rendit la liberté aux Matelots trouvés ſur ces Barques, & leur donna des Paſſeports pour ſe retirer où ils voudroient. Dans le même tems un *Chebeck Génois* prit un Navire deſtiné pour *Villefranche*, dont la Charge fut eſtimée plus de 60 mille Livres. Un Convoi parti de *Marſeille* & de *Toulon*, eſſuïa, le 20, une tempête dans le Golfe, par laquelle tous les Bâtimens en furent diſperſés. Quelques-uns furent interceptés par les *Anglois*. Le plus grand nombre ſe réfugia dans les Ports d'*Antibes* & de *Monaco*. Ils gagnèrent enſuite preſque tous *Gènes*, *Portofino*, *Seſtri di Levante*, & *La Spécie*, & mirent à terre dans ces différens endroits 5 mille 400 Hommes de *Troupes Françoiſes* & *Eſpagnoles*, avec une grande quantité de Proviſions & de Munitions de guerre. L'arrivée de ce ſecours, redoubla l'ardeur du *Peuple*. Tous les états ne reſpirèrent plus que la guerre, & parurent réſolus de ſe ſacrifier pour la défenſe de la Patrie. Il ſe forma tous les jours de nouvelles Compagnies de Volontaires; & le *Sénat* accepta le Titre de Colonel d'un nouveau Régiment de 4 Bataillons de 600 Hommes chacun, dans lequel on n'avoit reçu que des Fils d'honorables Bourgeois. Dans le même tems, 4 mille Païſans artaquèrent à *La Caſella* 12 cens *Allemands*, qui, bien que ſecourus par 2 mille des leurs, furent obligés de prendre la fuite, après avoir perdu beaucoup de monde. Le Chevalier *Balbi*, à la tête de 900 *Génois*, défit preſque entièrement un *Détachement Autrichien* très ſupérieur. Six cens Hommes des Troupes, qui revenoient du *Comté de Nice*, ſurprirent auprès des Hauteurs de *Voltri* 150 *Corſes*, qu'ils forcèrent de ſe batre en retraite: mais le Partiſan *Barbaroſſa*, qui faiſoit la courſe dans ce Canton, accourut ſi promtement au ſecours des *Corſes* que les *Allemands* furent bientôt diſperſés, à l'exception de 200 qui ſe réfugièrent dans un Château. Ce Partiſan les y força, tua 30 Hommes & ramena 60 Priſoniers, parmi leſquels étoient 5 Officiers, dont un au ſervice du *Roi de Sardaigne*, un autre, Aide de Camp du Gé-

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

néral *Nadaſti*. Le 12, l'*Armée Autrichienne*, forte de 25 mille Hommes, ſe mit en mouvement ſur 3 Colones avec de l'Artillerie, pour s'avancer vers *Gênes*. Elle continua ſa marche, le lendemain, en la dirigeant ſur *Pietra-Laverara*, *Voltaggio*, *Langaſco* & *Ponte-Decimo*. Le point de réunion étoit au dernier endroit, & le mauvais tems la força d'y camper pendant quelque tems, & même de changer de meſures.

Détachement Autrichien batu par le Partiſan Barbaroſſa ; Le Comte de Schullembourg pénètre du côté de Biſagno & s'empare de pluſieurs Poſtes ; Les Génois abandonnent la Montagne des Deux-Frères, qu'ils retournent occuper le lendemain ; Combat contre les Croates ; Poſte enlevé au Comte de Schullembourg ; Ecrit de ce Général aux Génois, & leur Réponſe ; Divers Poſtes repris ſur les Autrichiens ; Les pluies empêchent le Comte de Schullembourg de ſe retirer ; Arrivée du Duc de Boufflers à Gênes. Avril ; Mai.

Le 8 d'Avril, le Partiſan *Barbaroſſa*, attira dans une embuſcade un nombreux Détachement des *Allemands*, qui s'étoit emparé d'une hauteur voiſine de *Campo*. Il les mit en fuite, après leur avoir tué ou pris 40 Hommes, & ſe rendit maître du Poſte qu'ils occupoient. Le Comte de *Schullembourg* n'aiant aucune eſpérance de pouvoir pénètrer par la Vallée de *Polſevera*, tourna ſes vues du côté de *Biſagno*. Toute ſon Armée, que l'arrivée de pluſieurs renforts faiſoit monter à 5 mille Hommes, ſe mit en marche, le 11, deux heures avant le jour. Elle étoit partagée en 3 Colones. La première, aïant manqué *Langaſco* qu'elle vouloit emporter d'aſſaut, elle le tourna & continua ſa route. La ſeconde, ſuivant la Côte de *San-Cipriano*, arriva le lendemain près de *Marigallo*. La troiſième pénètra juſques dans la Montagne du *Diamant*, ſituée vis-à-vis de celle des *Deux-Frères*. Pendant cette marche, de 42 heures, les *Autrichiens* furent preſque continuellement obligés de combatre, & les *Génois* ne cédèrent nulle part le terrain qu'après une longue réſiſtance, & ſe repliant toujours en bon ordre de poſte en poſte. Le Comte de *Schullembourg* fit halte, & ceſſa les attaques, le 12 à 11 heures du ſoir. Ses Troupes avoient beſoin de repos. Comme ſa diſpoſition paroiſſoit annoncer qu'il avoit deſſein de couper la communication à quelques Poſtes avancés que les *Génois* conſervoient encore, ils les abandonnèrent, & ſe retirèrent même de la Montagne des *Deux-Frères* : mais, les Commandans des *Troupes Eſpagnoles & Françoiſes* leur aiant fait ſentir combien il leur importoit d'empêcher les Ennemis de s'établir ſur cette Montagne; ils en reprirent poſſeſſion, le 14, y conſtruiſirent des Retranchemens & élevèrent des Bateries. Ils en placèrent de même une, compoſée de Mortiers, à *Pioggia*. Le même jour, aiant fait les diſpoſitions d'une attaque générale, le gros de leurs Troupes, ſecondé des *François* & des *Eſpagnols* & renforcé d'un grand nombre de Païſans accourus de divers endroits, ſortit de la Ville en ordre de bataille ; & après un Combat très vif contre les *Croates*, enleva un des Poſtes des *Autrichiens*. Le lendemain le Colonel de *Blonquet*, Aide Major-Général du Comte de *Schullembourg*, ſe rendit avec 2 autres Officiers au premier Poſte avancé des *Génois*, & demanda qu'on le fît parler à quelqu'un de marque. Un *Noble Génois*, un *Officier François*, & un Député du *Peuple* s'étant préſentés, il leur remit un Ecrit, que le Comte de *Schullembourg* adreſſoit à la Ville de *Gênes*, & dans lequel il diſoit : *Que l'Armée de l'*Impératrice Reine *s'étant avancée*

dans les environs de cette Place, & devant être ſuivie d'une nombreuſe Artillerie qu'elle recevroit dans peu de jours, on vouloit bien, avant que d'en venir aux dernières rigueurs de la Guerre, rappeller aux Habitans combien Sa Majeſté Impériale *leur avoit donné de preuves de ſa grande clémence; & combien ceux que le repentir de leur erreur ramèneroit à leur devoir, pourroient ſe flater d'éprouver encore les effets de la même clémence: Que dans l'occaſion préſente même l'*Impératrice-Reine *étoit prête à marquer de nouveau ſes diſpoſitions à cet égard, & qu'elle deſiroit bien plus de pouvoir oublier ſon juſte reſſentiment, que de le faire éclater par la ruine de tout le Païs, & par celle d'une des plus belles & des plus floriſſantes Villes d'*Italie: *Qu'ainſi l'on faiſoit ſavoir aux Habitans qu'ils étoient encore à tems pour recourir à l'inépuiſable bonté de Sa* Majeſté Impériale, *qui, n'écoutant que ſes ſentimens Chrétiens, pardonneroit les offenſes qu'elle avoit reçues, oublieroit tous les outrages, & conſerveroit la Ville & le Païs: Qu'au contraire, ſi les* Génois *perſiſtoient juſqu'à l'extrémité dans leur obſtination, s'ils différoient juſqu'à l'arrivée de l'Artillerie deſtinée à les attaquer, ils ne devoient plus s'attendre qu'à voir déſoler leurs Campagnes, brûler leurs Maiſons de Plaiſance, leurs Citoïens périr, & leur Capitale même ſubir enfin le juſte châtiment que ſa perſévérance dans ſon délit auroit mérité.* Cet Ecrit, où l'on diroit qu'un Souverain rappelle ſes Sujets revoltés à leur devoir, fut communiqué au Quartier Général; &, ce Peuple libre & connoiſſant les droits comme le prix de la liberté, déclara, tout d'une voix: *Qu'il s'expoſeroit pluſtôt aux plus affreux dangers, que de ſe fier à une Capitulation.* Le 17, le *Petit-Conſeil* s'aſſembla pour délibérer ſur la réponſe qu'il convenoit de faire au Comte de *Schullembourg*; &, le lendemain on dreſſa cette réponſe, qui portoit: *Que les meſures, auxquelles la* République *avoit été forcée de recourir dans la Guerre préſente, n'avoient point eu d'autre objet que de conſerver ſes juſtes Droits & ſes Poſſeſſions, ſans qu'elle ſe fût départie des égards par leſquels elle avoit voulu marquer ſon attention pour toutes les Puiſſances engagées dans la Guerre: Que toute l'*Europe *étoit inſtruite de quelle manière les Troupes de l'*Impératrice-Reine *étoient arrivées à* Gènes *dans le mois de Septembre de l'année précédente, comment on les avoit reçues, & quelle déférence on avoit eue pour cette Princeſſe en cette occaſion: Que l'on n'étoit pas moins inſtruit de la néceſſité des motifs, que la* Nation *avoit eus d'emploïer les derniers & ſeuls moïens qui lui reſtaſſent, pour ſe mètre à l'abri d'une deſtruction d'autant plus contraire à la gloire, à l'équité de Sa* Majeſté Impériale, *que les* Génois *l'avoient moins méritée: Qu'actuellement la Ville de* Gènes, *& tous ceux qui s'y trouvoient ſous les Armes, ne faiſoient que ſe ſervir, & même avec regret, du Droit de défenſe, que la Nature avoit rendu commun à tous les Hommes: Que dans ces circonſtances, la* République, *ſe formant une haute idée de la juſtice de l'*Impératrice, *étoit fermement perſuadée que la conduite paſſée des* Génois, *& la manière dont ils ſe comportoient actuellement, ne pourroient pas être l'objet du reſſentiment de Sa* Majeſté Impériale: *Que l'une & l'autre ne tendoient unique-*

VI. GUERRE En ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E M DCC XLVII.

ment qu'à la conſervation de cette précieuſe liberté, pour laquelle les Sujets de la République *ne pouvoient ſe diſpenſer de ſacrifier, s'il le faloit, leurs biens & leur vie : Qu'au reſte, ils mètoient leur confiance dans l'aſſiſtance du Dieu des Armées, qui règloit ſeul le ſort des Etats.* Durant le reſte de ce mois, 3 mille Païſans de la Vallée de *Polſevera* chaſsèrent les *Allemands* des Poſtes de *San-Cipriano* & de *Bolſanetto.* Dès que l'on en eut la nouvelle dans *Gènes*, on fit ſortir un Détachement de Troupes règlées, qui reprit poſſeſſion de la Montagne de *Notre-Dame de la Garde.* On recouvra dans la Vallée de *Biſagno*, les Poſtes de *Pino* & de *Moraſſana.* Un Corps de Païſans de la Rivière *di Levante*, ſoutenus des *Troupes Eſpagnoles* & *Françoiſes*, s'empara de 3 autres Poſtes voiſins des Montagnes du *Diamant* & de *Creto.* Ces déſavantages continuels mirent le Comte de *Schullembourg*, dont l'Artillerie n'arrivoit point, en balance ſur le parti qu'il devoit prendre. Il fut tenté d'abandonner la Montagne du *Diamant*, ſur laquelle il s'étoit retranché : mais l'abondance des pluies rendoit ſa retraite trop difficile, par la trop grande quantité de Torrens dangereux qu'il auroit falu paſſer. Les choſes étoient en cet état, lorſque, le 1 de Mai, le Duc de *Bouflers*, Lieutenant-Général des Armées du *Roi de France*, chargé de commander les Troupes que ce Prince deſtinoit au ſecours des *Génois*, arriva d'*Antibes* à *Gènes.*

Le Chevalier de Belle-Iſle commande l'Armée en l'abſence du Maréchal ; Quelques Anglois font une décente en Provence & ſont repouſſés ; Le Chevalier de Belle-Iſle les chaſſe des Iles de Sainte-Marguerite ; Retour du Maréchal de Belle-Iſle en Provence ; Diſpoſitions pour le paſſage du Var Mars ; Mai.

Le *Maréchal de Belle-Iſle*, en quittant la *Provence* pour retourner à la Cour, avoit remis au *Chevalier* ſon Frère le Commandement de la partie de ſon Armée qu'il avoit laiſſée ſur les bords du *Var ;* & le premier ſoin du *Chevalier* avoit été d'élever ſur la Côte, qui regarde les Iles de *Sainte-Marguerite*, différentes Bateries, afin de batre ces Iles, de priver les *Anglois* de la libre jouiſſance du *Golfe-Juan*, & de faciliter en méme tems l'arrivée des Convois qu'il faiſoit venir pour remplir les Magaſins néceſſaires à l'ouverture de la Campagne. Les *Anglois* incommodés de ces Bateries voulurent tenter, dans le mois de Mars, de s'en débaraſſer. Pour cet effet, 100 des Grenadiers que le Comte de *Browne* avoit laiſſés dans le Fort de l'Ile de *Sainte-Marguerite*, traverſèrent le bras de Mer qui la ſépare de la Terre-ferme ; & firent une décente à la pointe de *La Croiſète.* Ils attaquèrent le Détachement, qui gardoit la Baterie de cet endroit : mais, ce Détachement aiant reçu du ſecours, ils furent repouſſés & ne purent réuſſir dans leur projet d'enclouer le Canon de la Baterie. Ce n'étoit pas aſſés de veiller à la conſervation des Bateries & des différens Poſtes répandus le long de la Côte ; il faloit encore chaſſer les *Anglois* des Iles de *Sainte-Marguerite.* Ils y nuiſoient à l'arrivée des Convois : mais 8 ou 10 de leurs Vaiſſeaux de Guerre & pluſieurs Chebecks, Barques & Felouques armées, qui croiſoient continuellement aux environs, rendoient cette entrepriſe très difficile. Le *Chevalier de Belle-Iſle* ne laiſſa pas d'en former

le

le projet. *Il fit venir* (1) *de* Marſeille *& de* Toulon *quatre Galères, deux demi-Galères, avec un grand nombre de Chaloupes, de Barques, & de Felouques. Il raſſembla tous ces Bâtimens ſous la protection des Bateries établies près de la Ville de* Cannes, *ainſi qu'au* Golfe-Juan *& à celui de* La Napoule; *& l'on embarqua ſur cette Flotille l'Artillerie & les Munitions néceſſaires pour l'exécution projetée. Elle ne pouvoit réuſſir, ſi un coup de vent n'obligeoit l'Eſcadre Ennemie de ſe retirer, & ſi à ce coup de vent ne ſuccèdoit un calme qui tînt les* Anglois *éloignés pendant* 12 *heures. Ces deux hazards heureux étant enfin arrivés, le ſignal fut donné, le* 25 *de Mai à* 7 *heures du matin; & toutes les Troupes, deſtinées pour l'attaque, s'étant embarquées, partirent en* 2 *Diviſions, précèdées chacune de* 2 *Galères, de* 2 *Felouques & de* 6 *Chaloupes armées. La Diviſion de la gauche, ſous les ordres du S. de* Chevert, *Maréchal de Camp, arriva la première à la pointe de l'*Eſt *de l'Ile de* Sainte-Marguerite. *Peu de tems après, la Diviſion de la droite ſuivie du Convoi d'Artillerie & de Munitions, aborda à l'*Oueſt *de cette Ile & de celle de* Saint-Honorat. *Le Canon des Galères que commandoit le Chevalier de* Pilles *Chef-d'Eſcadre, tira avec beaucoup de ſuccès ſur tous les Poſtes de la Côte: mais les Ennemis ne les abandonnèrent, pour s'enfuir dans le Fort de* Sainte-Marguerite *& dans la Tour de* Saint-Honorat, *que lorſqu'ils virent les* François *mètre pied à terre. Il étoit important de placer promtement de l'Artillerie aux extrémités des* 2 *Iles, afin de pouvoir éloigner les* Vaiſſeaux Anglois *lorſqu'ils reviendroient. Le travail fut ſuivi avec une telle activité, qu'en* 3 *heures, il y eut à l'*Eſt *& à l'*Oueſt *pluſieurs pièces de Canon & 2 Mortiers en bateries. Les Troupes s'étant miſes à couvert du côté de la Mer par des Epaulemens & aiant occupé tous les Poſtes convenables, celles qui devoient attaquer la Tour de* Saint-Honorat, *s'en approchèrent, tandis que les* 4 *Galères la canonoient. Le Commandant ſe rendit priſonier de guerre avec la Garniſon, compoſée de* 60 *Hommes. Lorſque les* François *furent maîtres de* Saint-Honorat, *tout le Convoi entra dans le Canal du* Frioul, *qui la ſépare de celle* Sainte-Marguerite. *On commença à bombarder de ce côté le Fort de cette dernière Ile, contre lequel, du côté de la Terre, la Baterie de* La Croiſète *faiſoit un feu très vif. Sur le refus que le Commandant du Fort fit de ſe rendre, le* Chevalier de Belle-Iſle, *que le S. de* Chevert *informa de l'état de l'attaque, ordonna d'établir des Bateries à* 180 *Toiſes du Corps de la Place; &, le lendemain à la pointe du jour, deux, dont l'une étoit de* 4 *pièces de Canon de* 24 *livres de bale, l'autre de* 2 *pièces à ricochet, furent en état de tirer. A* 6 *heures du matin, le Commandant du Fort fut ſommé une ſeconde fois: mais, aiant découvert* 6 Vaiſſeaux Anglois, *il dit qu'il ne pouvoit donner de réponſe qu'à* 5 *heures du ſoir. Vers midi,* 8 *Vaiſſeaux des Ennemis arrivèrent à la pointe de l'*Eſt. *Auſſitôt qu'ils eurent eſſuié quelques décharges des*

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747. N°. 23. Art.: *De Cannes, le 26 Mai.*

VI. GUERRE En ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

Bateries, ils revirèrent de bord & prirent le large. Etant demeurés en panne le reſte du jour, ils furent ſpectateurs de la Capitulation du Fort, par laquelle le Commandant & ſa Garniſon, conſiſtant en 450 *Hommes, furent faits priſoniers de guerre. Dans cette Expédition les* François *n'eurent que* 5 *Hommes de tués &* 4 *de bleſſés.* Elle avoit été précédée du retour du *Maréchal Duc de Belle-Iſle* en *Provence.* Il s'étoit rendu à *Cannes*, le 23. Son premier ſoin avoit été de faire ſortir les Troupes, reſtées dans la Povince, de leurs Cantonemens, pour s'avancer vers le *Var.* Comme ſes ordres avoient prévenu ſon arrivée, il trouva 20 Bataillons raſſemblés & prêts à paſſer cette Rivière. Pendant que la *Cavalerie Françoiſe* & les *Troupes Eſpagnoles* étoient en marche pour ſe rendre, par différentes routes, dans les Poſtes qu'elle devoit occuper, le *Maréchal* fit diſpoſer tout pour l'exécution de ſon projet.

Les Allemands abandonnent Seſtri & Voltri ; Le Capitaine Berbatoſſa remporte différens avantages ſur eux ; Des Vaiſſeaux Anglois leur mêtent à terre quelque Artillerie ; Attaque de Retranchemens, où les Autrichiens ſont repouſſés ; Renforts arrivés par mer, malgré l'Eſcadre Angloiſe ; Barbaroſſa abandonne Voltri ; Les Autrichiens chaſſés de différens Poſtes de la Côte de Rivarola ; Nouveaux ſecours arrivés de Gènes, malgré les Vaiſſeaux Anglois ; Poſte de La Scofera renforcé.

Au commencement de ce mois, les *Allemands* abandonnèrent *Voltri* & *Seſtri :* mais, après avoir ravagé tous les environs, ils laiſsèrent, en ſe retirant, 2 Piquets d'Infanterie dans le Château de *Pegli*, où le Capitaine *Barbaroſſa*, à la tête de 800 Païſans, les fit priſoniers de guerre, le 8. Deux jours après, il ſurprit un petit Détachement qu'il tailla en pièces ; &, le même jour, il fut chargé par un autre Détachement aſſés conſidérable, contre lequel il ſe batit plus de 8 heures, & qu'il mit enfin en déroute. Quelques *Vaiſſeaux Anglois*, qui croiſoient alors le long de la Côte, entre *Savone* & *Seſtri*, y mirent à terre de l'Artillerie pour l'Armée de la *Reine de Hongrie.* On travailloit dans le même tems à perfectioner quelques Retranchemens à la tête du Pont de *Cornigliano*, pour couvrir le Faubourg de *Saint-Pierre d'Arena.* Le 14, un *Vaiſſeau de guerre Anglois* les canona depuis le matin juſqu'au ſoir : mais il tiroit de trop loin pour faire beaucoup de dommage. Il n'avoit pour but que de favoriſer l'attaque de ces Retranchemens, que firent les *Croates*, qui furent repouſſés avec vigueur & pourſuivis juſqu'à *Coronato.* Le même jour, le Partiſan *Barbaroſſa* fut obligé d'abandonner *Voltri*, parce que 800 *Piedmontois* avoient joint les *Allemands* poſtés dans le voiſinage. Le lendemain, 40 petits Bâtimens, venant de *Monaco* avec mille Hommes de *Troupes* tant *Françoiſes* qu'*Eſpagnoles* & *Suiſſes* au ſervice de l'*Eſpagne*, ſe préſentèrent devant le Port de *Gènes.* Trois Galères & une Galiote, qui ſortirent au devant de ces Bâtimens, les ſauvèrent de quelques *Vaiſſeaux Anglois* qui s'étoient préſentés pour les intercepter. La nuit du 21 au 22, le Comte de *Schullembourg* attaqua la Côte de *Rivarola*, qui s'étend le long de la Rivière de *Polſevera*, depuis la Montagne des *Deux-Frères* juſqu'à celle de *Belvedere.* Elle étoit toute couverte de Maiſons que l'on avoit fait occuper par des Milices, parce que, comme elles étoient éloignées les unes des autres, & qu'elles recevoient peu de protection de la Ville, on n'avoit pas cru devoir y haſarder des Trou-

pes règlées. Au centre à peu près de la Côte, eſt un Couvent appellé de *La Miſericorde*, où l'on avoit ſeulement mis 150 *Soldats Génois*. Son aſſiète le faiſoit regarder comme le point de ralliement de toute la Côte. Les *Autrichiens*, après avoir tiré quelques volées de Canon à cartouches, débouchèrent, tant de front que ſur la droite de la Côte, par pluſieurs Troupes de 50 Hommes. Les Milices intimidées abandonnèrent leurs Poſtes, & les Soldats du Couvent de *La Miſericorde* ſe replièrent à la Montagne de *Belvedere*, de peur d'être envelopés. Comme le Comte de *Scullembourg*, maître de la Côte de *Rivarola*, pouvoit, en pénètrant plus avant, incommoder beaucoup la Ville de *Gènes*, il fut queſtion de l'en chaſſer & de ſe rendre maître d'un aſſés grand nombre de Poſtes autour des Montagnes des *Deux-Frères* & du *Belvedere*, pour pouvoir achever d'en perfectionner la défenſe. Le Duc de *Boufflers* chargea de l'exécution de ce projet mille Hommes des *Troupes Françoiſes* & 300 *Eſpagnols* qu'il fit marcher ſur 4 Colones, embraſſant la totalité de l'attaque, de manière qu'elles pouvoient ſe réunir & ſe favoriſer les unes & les autres. Ces Colones êtoient aux ordres du Chevalier *Chauvelin* Marêchal de Camp; du Comte de *Lannion*, Brigadier; du S. *Stockart*, Lieutenant-Colonel de *Roïal-Bavière* des Troupes de *France*; & du S. de *Reding*, Lieutenant-Colonel d'un *Régiment Suiſſe* au ſervice d'*Eſpagne*. Ces Colones êtoient ſuivies de mille Païſans deſtinés à occuper les Poſtes dont elles ſe ſeroient emparées. Elles ſe mirent en mouvement, le 21, ſur les 4 heures du ſoir. Le Comte de *Lannion*, chargé de l'attaque de la droite, après avoir forcé quelques redoutes, arriva au pied de la Montagne des *Deux-Frères*, où il ſe maintint juſqu'à la nuit. Des deux Colones du centre, celle que commandoit le S. de *Reding*, ne put que garder ſa première poſition, parce que cet Officier fut tué preſque au commencement de l'attaque; & la Colone du S. *Stockart* s'avança ſans aucune oppoſition juſqu'à la Hauteur de *Montoio* qui domine le Village de *Rivarola*. Enſuite, elle pouſſa 400 *Piedmontois* ſortis du Couvent de *La Miſericorde* pour la prendre en flanc, & s'arrêta à la tête du Village de *Rivarola*. Le Chevalier *Chauvelin*, à la gauche, eſſuïa les plus grandes difficultés. Il envoïa 2 Compagnies de Grenadiers pour occuper le Couvent de *La Chartreuſe*, & le S. de *La Faye*, Colonel de *Roïal-Comtois*, s'emparer, avec 150 Hommes, des Maiſons qui bordoient la Rivière de *Polſevera*. Les Grenadiers exécutèrent leur ordre ſans peine. Pour le S. de *La Faye*, quand il fut entré dans le Village, il s'y trouva de toutes parts envelopé du feu des Ennemis. Le Chevalier *Chauvelin* ſe porta lui-même à ſon ſecours. Pendant qu'il cherchoit à prendre en revers les Maiſons d'où le feu partoit, il apperçut une Colone des Ennemis qui paſſoit la *Polſevera* pour attaquer le flanc gauche de la ſienne, & ſur la droite il vit un Détachement qui

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

défiloit par un chemin étroit. Il fit d'abord charger les Troupes qui avoient paſſé la Rivière; &, la vivacité du feu que l'on fit ſur elles, les força de la repaſſer à la hâte. Pendant ce tems, le Duc de *Bouflers*, qui s'étoit mis à portée de diriger lui-même les attaques, fit avançer, ſous les ordres du Chevalier de *Belloy* & du S. de *Monteils*, tout ce que l'on put raſſembler de Bourgeois & de Païſans armés. Le mouvement, que fit ce dernier, dégagea la droite du Chevalier *Chauvelin*, qui ſe vit en état d'attaquer les Maiſons, dont le feu l'incommodoit, & d'en déloger les Ennemis. Il prit poſte enſuite dans une ligne de Maiſons parallèle au Couvent de *La Miſericorde*, qu'il n'avoit pas été en état d'attaquer. Ainſi l'on recouvra le Village de *Rivarola* & pluſieurs Poſtes importans. Comme il n'y avoit plus qu'une demi-heure de jour, le Duc de *Bouflers* fit ceſſer l'attaque qui avoit duré plus de 4 heures, pendant leſquelles le feu n'avoit pas diſcontinué de part & d'autre. On eut 90 Hommes tués & 200 bleſſés. Le Chevalier *Chauvelin* fut du nombre des derniers. Le S. *Franco Grimaldi*, Adjudant-Général de la *République*, qui commandoit un Piquet de la Colone de *Chauvelin*, fut fait priſonier avec quelques Soldats par une *Troupe Piedmontoiſe*. Le 28 & le 29, il arriva, dans le Faubourg de *Biſagno*, 2 mille 300 Hommes, débarqués, le 26, le long de la Côte. Les *Anglois*, qui n'avoient pu troubler leur navigation, les inquiétèrent dans leur marche en tirant un grand nombre de coups de Canon partout où ils découvroient du monde ſur le rivage. Trois Pièces de Canon conduites à *Nervi* pendant la nuit, du 27 au 28, furent ſi bien ſervies, qu'elles forcèrent les *Vaiſſeaux Anglois*, qui s'étoient le plus approchés de la Côte, de ſe faire remorquer au large par les Chaloupes. Le 29, on apperçut 60 petits Bâtimens chargés de Troupes qui venoient de *Monaco*. L'*Eſcadre Angloiſe* rompit auſſitôt ſon cordon & mit à la voile, pour les intercepter. Mais, outre que ce Convoi avoit le vent favorable, 4 Galères ſorties du Port de *Gènes* à leur rencontre, écartèrent les *Vaiſſeaux Anglois*; & les 60 Bâtimens entrèrent à *Portofino*. Les 800 Grenadiers, qu'il amenoit, débarquèrent, le 30, au pied du Fanal. Le même jour, le Duc de *Bouflers* envoïa 800 Hommes vers *La Scofera*, pour ſoutenir les Milices, qui défendoient ce Poſte & par qui les Ennemis avoient été repouſſés trois fois. Le Comte de *Schullembourg* reçut, dans ce mois, différens renforts de *Troupes Piedmontoiſes*, & ſon Armée ſe trouva d'environ 22 mille Hommes.

Le Maréchal de Belle-Iſle paſſe le Var, & ſe rend maître d'une grande partie du Comté de Nice; Priſe de Montalbalban & de Ville-

Il y avoit dans le *Comté de Nice* aſſés de *Troupes Piedmontoiſes*, pour diſputer à l'Armée combinée de *France* & d'*Eſpagne* le paſſage du *Var*. Le *Maréchal de Belle-Iſle*, occupé du ſoin d'envoïer par la mer du ſecours à *Gènes* & voulant d'ailleurs faire une diverſion capable d'obliger le *Roi de Sardaigne* à rappeller les Troupes qu'il avoit devant cette

ANNÉE MDCCXLVII.

Place, ne penſa plus, après la priſe des Iles de *Sainte-Marguerite*, qu'à paſſer le *Var* au pluſtôt. Les neiges, qui fondoient alors, ſembloient devoir faire reculer cette Opération, parce qu'ordinairement la Rivière eſt impraticable juſqu'à la mi-Juillet, à la réſerve d'un petit nombre de gués ſi connus, qu'un Ennemi peut facilement les garder. Quoiqu'il en ſoit, le paſſage *ſe fit, le 3 de Juin* (1) *à la pointe du jour, ſur 5 Colones, par* 44 Bataillons François, 2 Eſpagnols, 2 *Eſcadrons du Régiment de* Dragons d'Aubigné, 1 *Eſcadron de* Dragons Eſpagnols, *& 2 Eſcadrons de* Huſſards François. *A la tête de ces 5 Colones étoient le* Chevalier de Belle-Iſle, *le Comte de* Maulévrier, *le S. de* La Ravoie, *le Marquis de* Biſſy *& le Comte de* Mailly-d'Haucourt. *Moïenant la précaution qu'on avoit priſe de raſſembler d'habiles ſondeurs de gués, il n'y eut pas un ſeul Homme de noié, quoiqu'en pluſieurs endroits les Soldats euſſent de l'eau juſqu'à la poitrine & que le courant fût d'une extrême rapidité. Les Poſtes des Ennemis, qui bordoient la Rivière, ne firent aucune réſiſtance, & ſe retirèrent après avoir fait quelques décharges de diſtance en diſtance, le Païs étant extrêmement favorable à de pareilles retraites. Le Comte de* Leutrum, *Lieutenant-Général du* Roi de Sardaigne, *& qui commandoit dans la Province, n'aiant eu que le tems de ſortir de la Ville de* Nice *avec la Garniſon, compoſée de 5 Bataillons, les* Huſſards de Ferrary, *qui étoient la Diviſion du Marquis de* Biſſy, *pourſuivirent ce Comte, lui tuèrent 60 Hommes & lui firent un pareil nombre de priſoniers. La principale partie des Troupes paſſa la moitié du* Var *ſur le Pont, qui traverſoit le grand bras de cette Rivière & dont on s'étoit rendu maître, le 2 du mois de Février précédent. Cela accéléra beaucoup le paſſage, qui ne dura que 4 heures. Le* Maréchal de Belle-Iſle *avoit fait ſortir des Galères d'*Antibes, *pour maſquer le Port de* Villefranche *& pour intercepter les Bâtimens, qui cherchoient à s'en évader. Un Mortier de 7 pouces, que le Marquis de* Biſſy *établit en batterie ſur une Hauteur, aiant commencé à jeter des Bombes dans la Ville, tous les Bâtimens, qui étoient dans le Port, en ſortirent: mais on ne put s'en emparer, parce qu'un vent violent, qui s'étoit élevé, avoit obligé les Galères de retourner à* Antibes. *Par l'attention que le* Maréchal de Belle-Iſle *avoit eue, dès le mois de Février, de faire préparer tous les Bois, les Fers, & les autres choſes néceſſaires, on ſe trouva en état de conſtruire, en peu d'heures, un Pont ſur lequel une partie de la groſſe Artillerie paſſa, la nuit du 3 au 4. Dès cette même nuit, on commença l'établiſſement des Bateries, & l'on y apporta une telle diligence, que la Tranchée aiant été ouverte, le 4 au ſoir, devant le Fort de* Montalban, *on y tira des Bombes, le 5, à 2 heures après minuit, & que le Canon battit en brèche le matin, à la pointe du jour. Le* Maréchal de Belle-Iſle *fit marcher pluſieurs Détachemens en avant, pour profiter du déſordre où ſa marche avoit mis les Ennemis. Ces Détachemens ſe ren-*

franche; L'Infant D. Philippe joint l'Armée; Priſe de Vintimille. Juin.

(1) GAZETTE de FRANCE, 1747. N° 24. Art.: *Du Camp de Nice, le 5 Juin.*

VI. GUERRE. *En Italie & en Provence.*

ANNE'E MDCCXLVII.

dirent maîtres de La Turbie, *de* Luceran, *des Hauteurs de l'*Eſcarène, *&, pour ainſi, dire de preſque tout le* Comté de Nice, *puiſque le Comte de* Leutrum, *qui avoit été ſurpris, n'aiant pu raſſembler ſes Troupes, les unes s'étoient jetées vers le* Col de Tende *& les autres ſous* Vintimille, *où elles travaillèrent nuit & jour à ſe fortifier.* Le 5 au ſoir, le Fort de *Montalban* ſe rendit au *Chevalier de Belle-Iſle*, le Siége n'aiant pas duré tout-à-fait 24 heures. Le 6 à la pointe du jour, 6 Canons & 2 Mortiers commencèrent à batre la Citadelle de *Villefranche*; &, le 7 au matin, une autre Baterie de 5 Canons & de 4 Mortiers, la batirent en brèche. Le même jour, l'*Infant Don* PHILIPPE joignit l'Armée. Il étoit ſuivi de la première Diviſion des *Troupes Eſpagnoles.* Les Foſſés de la Citadelle de *Villefranche*, creuſés dans le Roc, larges de 10 toiſes & profonds de 30 pieds, furent difficiles à combler; & le Glacis, qui n'étoit qu'un Roc raboteux & ſans terre, rendit les approches fort difficiles. On ne laiſſa pas de ſe loger, la nuit du 10 au 11, dans le Chemin-couvert; &, le 11 à midi, le S. de *Roſſi*, Lieutenant-Général des *Troupes Piedmontoiſes*, lequel commandoit dans la Place, capitula; & la Garniſon fut priſonière de guerre. Le Comte de *Leutrum* raſſembloit alors les 27 Bataillons deſtinés à la défenſe du *Comté de Nice*, & l'*Infant Don* PHILIPPE étoit d'avis que l'on tentât de ſurprendre *Vintimille.* L'entrepriſe ne parut pas praticable au *Maréchal de Belle-Iſle*, qui jugea qu'il faloit être plus en Forces; &, pour cet effet, attendre la jonction des dernières Diviſions de l'*Armée Eſpagnole.* Elles eurent ordre de hâter leur marche, & l'on fut en peu de tems en état d'agir: mais il falut ſurmonter de grandes difficultés, pour faire conduire ſur la Montagne de *Caſtel-Appio* l'Artillerie deſtinée à l'attaque du Château de *Vintimille.* Huit Canons de 24 & 5 Mortiers commencèrent à tirer, le 26, contre la Demi-Lune & le Baſtion de la gauche, &, la nuit ſuivante, on ouvrit la Tranchée. La Place ne tint que 5 jours; &, le 1 de Juillet, la Capitulation fut ſignée à condition que la Garniſon ſeroit priſonière de guerre.

Précautions du Duc de Boufflers pour la défenſe de Gênes; Diverſes petites Actions déſavantageuſes aux Autrichiens; Ils pénètrent juſqu'à Saint-Martin d'Albaro; Nouveaux Renforts; Baterie des Autrichiens détruite, Eccléſiaſtiques & Religieux armés; Mort du Duc de Boufflers; Levée du Blocus de Gênes; Raiſons de la

Le Duc de *Boufflers* ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit ſervir à mètre *Gènes* en état de faire une longue défenſe, en cas qu'elle fût aſſiégée dans les formes. Il fit ſurtout travailler à des Rétranchemens du côté de la Mer, parce qu'il avoit appris des Déſerteurs Ennemis, que l'Amiral *Medley* avoit ordre de bombarder la Ville, pendant que le Comte de *Schullembourg* l'attaqueroit par terre; & qu'auparavant, cet Amiral devoit s'approcher de la Côte pour y débarquer de l'Artillerie, dont quelques *Troupes Allemandes* devoient aller favoriſer le débarquement. Il arriva, dans les premiers jours de ce mois de Juin, à *Portofino* quelques Gondoles de *Carapra* chargées d'environ 200 *Eſpagnols.* Le 11, l'*Artillerie Génoiſe* détruiſit pluſieurs Rétranchemens des Ennemis du côté de *Coronato.* Le lendemain, le Comte de *Schullembourg* fit trois at-

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

taques, à *Coronato*, au *Belvedere* & à la Montagne des *Deux-Frères*; & ſes Troupes furent repouſſées par tout avec beaucoup de perte. Le même jour, le Comte de *Lannion*, qui commandoit à *La Scofera*, s'empara du Château de *Toriglia* ſitué en avant de ce Poſte. Le 13, 800 Hommes de l'*Armée Autrichienne* & 3 mille Païſans des Fiefs de la *Reine de Hongrie*, du *Roi de Sardaigne* & du *Grand-Duc de Toſcane*, s'avancèrent ſur 3 Colones & fondirent ſur différens Retranchemens. On s'y batit, durant plus de 5 heures, avec une égale vivacité de part & d'autre. Le Duc de *Bouflers* s'y porta lui-même à la tête d'un Bataillon de renfort. Les Ennemis, repouſſés pluſieurs fois, pénètrèrent enfin par la Montagne des *Camaldules* juſqu'à *Saint-Martin d'Albaro*, où ils s'établirent. Ils eurent 2 mille Hommes tués ou bleſſés. De la part des *Génois*, il n'y eut que peu de monde de tué; &, parmi les bleſſés, il n'y eut d'Officier de marque que le S. de *Taubin*, Commandant des *Troupes Eſpagnoles*. Le Duc de *Bouflers* pourvut à ce que les *Allemands* ne puſſent tirer aucun avantage de leur nouveau Poſte. Le 15, il arriva à *Portofino* un Bataillon de *Roïal-Bavière* & quelques autres *Troupes Françoiſes* au nombre de 900 Hommes. Le 18, 2 *Frégates* & 1 *Polaque Angloiſes* s'approchèrent de la Plage d'*Albaro*; &, malgré le feu d'une Baterie établie au de-là du *Lazaret*, elles débarquèrent pluſieurs Canons & quelques Mortiers. Auſſitôt on renforça conſidérablement la garde des Retranchemens de *Notre-Dame del-Mont*, Poſte très important, que les *Autrichiens* attaquèrent pluſieurs fois inutilement. Ils y furent ſurtout repouſſés avec une perte conſidérable, la nuit du 25 au 26. Il y eut, la même nuit, des eſcarmouches très vives du côté d'*Albaro*; & dans une Action auprès de *Nervi*, un Détachement de *Croates* fut entièrement taillé en pièces. Un gros Ponton que le Duc de *Bouflers* avoit fait armer, & qui portoit 2 Canons & 2 Mortiers, ſortit du Port de *Gènes*, le 26, & cauſa beaucoup d'inquiétude aux Ennemis. Il leur détruiſit une Baterie qu'ils avoient établi ſur le Rivage: mais le vent, devenu contraire, ne permit pas que l'on en tirât tout l'avantage que l'on pouvoit, & l'on fut forcé de le ramener dans le Port. Comme, lorſqu'il s'agit de la défenſe de la Patrie, toutes perſones de tous Etats ſont obligées d'y prendre part, les Boutiques furent fermées dans *Gènes* durant tout ce mois, les Marchands & les Artiſans étant emploïés à la garde des Retranchemens; 600 Eccléſiaſtiques formèrent un Bataillon prêt à marcher dans les lieux où l'on pourroit avoir beſoin de ſecours, & 800 Religieux prirent auſſi les armes. Le Roi des *Deux-Siciles* envoia à *Gènes* 4 Brigantins bien armés & bien équipés, pour ſervir ſous le Pavillon de la *République*. Le 26, le Duc de *Bouflers* tomba malade. L'effet de 3 ſaignées, en 2 jours, fit croire que ſa maladie n'auroit point de ſuites fâcheuſes; &, le 1 de Juillet, il parut entièrement hors de danger & travailla 2 heures avec

retraite du Comte de Schullembourg. Juin, Juillet.

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

ſes Secretaires : mais la nuit ſuivante la Petite-Vérole parut, &, l'éruption n'aiant pu ſe faire, il mourut, le 2 à 8 heures & demie du matin, également regreté de la *Nobleſſe* & du *Peuple* de *Gènes*, diſpoſés à ne jamais perdre le ſouvenir des grands ſervices qu'il avoit rendus à la *République* & du zèle infatigable avec lequel il s'étoit emploïé pour la défenſe de leur Ville. *Joſeph-Marie*, Duc de *Bouflers*, Pair de *France*; Chevalier des Ordres du Roi; Lieutenant-Général de ſes Armées; Gouverneur de *Flandre*, de *Hainaut*, & des Ville & Citadelle de *Lille*; Grand-Bailli & Gouverneur Héréditaire de *Beauvais* & du *Beauvoiſis*, n'étoit âgé que de 42 ans. Les Ennemis, qui continuoient leurs travaux au tour de *Gènes* avec une ardeur incroïable, les ceſsèrent tous l'après-midi du jour de la mort du Duc de *Bouflers*. En même tems, le Comte de *Schullembourg* commença à faire rembarquer ſon Artillerie, & à faire défiler les Equipages de l'Armée. Le 3 au matin, toutes les Troupes de la *Reine de Hongrie* décampèrent, leur Avantgarde aiant pris les devans, à une heure après minuit, pour marcher vers *La Bochetta*. Les *Grenadiers* & les *Croates* formoient l'Arrièregarde. Cette retraite, quoique précipitée, ſe fit en très bon ordre. Elle fut l'effet du parti que le *Maréchal de Belle-Iſle* avoit pris, dans les derniers jours du mois précèdent, de tenter une diverſion du côté du *Dauphiné* & de faire marcher des Troupes vers la Vallée de *Sture*. Ce mouvement aiant attiré l'attention du *Roi de Sardaigne*, il avoit tenu, le 30 de Juin, un Conſeil dans lequel on avoit décidé qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rapeller, pour ſa propre défenſe, les Troupes qu'il avoit fournies au Comte de *Schullembourg*. Ce Général, inſtruit le 2 de Juillet, de cette réſolution, jugea que, ſans le ſecours des *Piedmontois*, il ne pouvoit pas continuer l'attaque de *Gènes*.

Attaque malheureuſe des Retranchemens d'Exiles, où le Chevalier de Belle-Iſle eſt tué; Poſition de l'Armée de ce Général & de celles du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie, &c; Divers mouvemens & petites Expéditions. Juillet; Août.

Le *Chevalier de Belle-Iſle*, commandoit le Corps que le *Maréchal* avoit envoïé pour faire une Diverſion du côté du *Dauphiné*. Ce Corps étoit compoſé des *Brigades de Bourbonnois, de Condé, de Poitou* & *de La Roche-Aymon*. Lorſque les différentes Colones furent arrivées au rendés-vous, on apprit que les Troupes, qui gardoient les Retranchemens conſtruits par ordre du *Roi de Sardaigne* ſur le *Plateau de l'Aſſiète* pour couvrir *Exiles*, devoient être renforcées de pluſieurs Bataillons; c'eſt ce qui fit prendre au *Chevalier de Belle-Iſle* le parti d'aller les attaquer, avant la jonction des Troupes qu'elles attendoient. *Il partit* d'Oulx, *le* 18 *à* 2 *heures après minuit* (1); *&, aiant paſſé par le* Col du Bourget, *où il fut joint par le S. de* Villemur *qui étoit venu avec ſa Colone par la Vallée de* Queyras, *il continua ſa marche par le* Col de Coſte-Plane. *A l'approche des* François, *les* Piedmontois *replièrent un Poſte, qu'ils avoient ſur une Hauteur en avant des Montagnes. Lorſque le* Chevalier de Belle-Iſle *eut*

(1) GAZETTE *de* FRANCE, 1747. Nº. 34. Art.: *De Nice, le 5 Août.*

fait

ANNÉE MDCCXLVII.

GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

fait occuper ce Poſte, ſes Troupes établirent leur Camp ſur le panchant du Coteau. Pendant cette journée, il y eut du Brouillard & il tomba de la Neige. Le 29 à 5 heures du matin, le tems s'étant remis au beau, un Détachement alla, par ordre du Chevalier de Belle-Iſle, *reconnoître le revers de la gauche des Retranchemens. Il fit marcher, vers les 10 heures, 2 Compagnies de Grenadiers pour tourner un Poſte avancé des Ennemis; & 200 Hommes, qui étoient dans ce Poſte, l'abandonnèrent avec précipitation après avoir fait leur décharge. Auſſitôt, le* Chevalier de Belle-Iſle *ſe porta à ce Poſte, d'où l'on découvroit la plus grande partie des Retranchemens, qui étoient en maçonnerie à pierres ſèches avec une Paliſſade en dehors. Aiant fait ſes diſpoſitions & ordonné l'établiſſement de 2 Bateries, chacune de 4 pièces de Canon, il chargea le S. de* Villemur *de l'Attaque de la Droite, le S. d'*Arnaud *de l'Attaque du Centre, & le* Comte de Mailly *de celle de la Gauche. Les 3 Diviſions ſe mirent en mouvement, à 4 heures après midi. Celle du Centre étant parvenue à 180 toiſes d'une Redoute, qui étoit à ſa droite ſur la crête du revers de la Montagne, eſſuïa un ſi grand feu des Ennemis, qu'impatiente d'en venir aux mains, elle déboucha avant que la Diviſion de la Droite, qui avoit un grand tour à faire, fût à portée d'attaquer. Cette dernière Diviſion & celle de la Gauche, auſſitôt qu'elles le purent, ſecondèrent, avec toute l'ardeur qu'on avoit lieu d'attendre d'elles, les efforts de la Diviſion du Centre, malgré la difficulté de grimper au haut des Retranchemens, auxquels on ne pouvoit arriver que par un Rocher d'une eſpèce d'Ardoiſe, ſur lequel on avoit beaucoup de peine à ſe tenir. Mais, les 3 Attaques n'aiant pu commencer en même tems, aucune ne réuſſit; & , après être retournées pluſieurs fois à la charge & avoir donné des marques de l'intrépidité la plus étonnante, les Troupes furent obligées de ſe retirer (avec une perte conſidérable). Les principaux Officiers tués dans cette Action furent le* Chevalier de Belle-Iſle, *Lieutenant-Général, qui, s'étant mis à la tête de la Diviſion du Centre, reçut 2 coups mortels, en plantant un Drapeau ſur le bord du Retranchement; le S. d'*Arnaud, *Maréchal de Camp; le S. de* Grille, *Major-Général de l'Armée; le Comte de* Goas, *Colonel du Régiment de* Bourbonnois; *& le Marquis de* Brienne, *Colonel du Régiment d'*Artois. Après cette malheureuſe tentative, une partie des Troupes, qui compoſoient l'Armée du *Chevalier de Belle-Iſle*, eut ordre de ſe rendre dans le *Comté de Nice* & dans les environs d'*Embrun*, de *Mont-Dauphin* & de *Guillestre*. Deux Brigades d'Infanterie, compoſées de 10 ou 11 Bataillons, reſtèrent dans le *Briançonnois* ſous les ordres du Comte de *Mailly d'Haucourt*. Deux autres Corps furent campés, l'un près de *Gap*, aux ordres du Marquis *d'Argouges*; & l'autre, commandé par le S. de *Villemur*, dans la Vallée de *Barcelonète*. Le *Maréchal de Belle-Iſle*, fit conſtruire des Retranchemens dans tous les paſſages qui conduiſent de la Vallée de *Prez* à celle d'*Oulx*, & du *Col de Servières* à la Vallée de *Queyras*. Vers le commencement d'Août, le *Roi de Sardaigne* tira des

GUERRE D'ITALIE & DE PROVENCE.

ANNEE MDCCXLVII.

Retranchemens du *Col de l'Assiète* près d'*Exiles* plusieurs Régimens, & n'y laissa qu'un Bataillon du sien & ceux de *Monferrat*, de *Casal* & de *Chablais*, avec 4 *Bataillons Autrichiens*. Toutes les autres Troupes, à l'exception de celles que le Baron de *Leutrum* commandoit, se rassemblèrent dans les environs de *Coni*, où le Comte de *Browne* les joignit avec 24 Bataillons, 3 Régimens de *Dragons* & 3 de *Hussards*, après avoir laissé du côté de *Valuggia* le Général *Nadasti* avec 16 Bataillons, 1 Régiment de *Dragons*, 2 de *Hussards* & la Compagnie Franche du Comte de *Soro*. Quatorze autres Bataillons des Troupes de la *Reine de Hongrie*, restèrent joints au Général Baron de *Leutrum*, campé dans la *Principauté d'Oneille*, depuis le *Col de Pizzo* jusqu'à *Port-Maurice*. Le *Roi de Sardaigne* vint prendre lui-même le commandement de la grande Armée. Il arriva le 24 d'Août à *Borgo*, & commença par visiter le Camp des *Troupes Autrichiènes*, commandées par le Comte de *Browne*. Il fit ensuite la revue générale de l'*Armée Piedmontoise*. Une pluie continuelle, qui tomba les 5 jours suivans, empêcha qu'on ne fît aucun mouvement. On fit seulement avancer, le 26, un Détachement de 560 Hommes à *Isone* & à *Vinay*, sous les ordres du Comte de *Pampara*. Le même jour, un Détachement de l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne*, composé de 17 cens Hommes d'Infanterie, & de 300 de Cavalerie, brûla deux Magasins de fourages à *Berzes*. Il voulut ensuite aller détruire le *Pont-Bernard*: mais il en fut empêché par le Comte de *Pampara*, que quelques renforts avoient joint. Le 28, le Marquis d'*Ormea* marcha à *Entraque* avec 16 cens *Hussards* & quelques pièces de Campagne; &, le lendemain, il continua sa route vers la *Madonna de Finestre*. Le Général *Picolamini* se rendit, le 29, du côté des Barrières avec 13 *Bataillons*, 9 *Allemands* & 4 *Piedmontois*. Le 30, le Baron de *Pizzen* marcha vers la frontière de l'*Etat de Gènes* avec 3 autres *Bataillons Allemands*. Il se fit, le 31, un mouvement général de toutes les Troupes. Le *Roi*, à la tête des *Piedmontois*, alla camper à *Dément*, où son Quartier-Général fut établi. Le Comte de *Browne* avec les siennes s'avança à *Vinay*; & son Avantgarde, aiant passé le *Col de l'Argentière*, prit poste à *La Maison-Morane*. Le Baron de *Leutrum* de son côté se porta à *Bordighera*, où il appuia sa gauche, en étendant sa droite vers *Dolce-Aqua*. Le même jour, un *Détachement François* surprit, auprès du Château d'*Inverea*, 3 Compagnies de *Milices Piedmontoises*. Ces Compagnies, qui se refugièrent précipitament dans le Château, furent poursuivies & forcées de se rendre prisonières de guerre. Pendant tout ce tems, l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne*, forte de 80 Bataillons, prit une position par laquelle elle appuioit sa droite à *Eze* près de *Villefranche*, & sa gauche au *Var*. Le Marquis de *Pignatelli*, Lieutenant-Général de l'Armée d'*Espagne*, commandoit la Droite. Le S. de *Carajal*, autre Lieutenant-

ANNÉE MDCCXLVIII.

VI. GUERRE En ITALIE & ſes PROVINCES.

Général de la même Armée, commandoit le long du Torrent de la *Guethe* au débouché de *La Turbie*; le Comte de *Maulévrier* aux Retranchemens du *Drapt*; le Comte de *Rieux* à *Labadie*; le S. de *La Ravoye* à *Caſtelnovo*; le S. de *Larnage* à *Hevenſe*; & le S. de *La Motte-d'Hugues* à *Loreta*. Les trois principaux objets à défendre étoient le Torrent de la *Guethe* & les Retranchemens du *Drapt* & de *Caſtelnovo*. Pour la ſureté de tous ces Poſtes, on avoit établi pluſieurs Bateries ſur toutes les Hauteurs & ſur le bord du *Paglion*. Tous les Retranchemens étoient de 8 pieds de hauteur & flanqués de fortes Redoutes.

Auſſitôt après la mort du Duc de *Boufflers*, le S. de *Mauriac*, Maréchal de Camp des Armées de *France*, fut reconnu pour Commandant en chef, en attendant que l'on fût informé des intentions de Sa *Majeſté Très Chrétiène*. On envoia des Troupes à la pourſuite des Ennemis, pour les empêcher de s'étendre du côté de *Nervi* & de *Portofino*. L'*Eſcadre Angloiſe* s'éloigna de la Côte preſque auſſitôt qu'ils ſe furent retirés. Le 19, le *Doge* tint Chapelle publique dans la Cathédrale de *Gènes*, & l'on y chanta le *Te Deum*. Il fut enſuite règlé; *Que tous les ans, en actions de graces de la protection viſible que Dieu avoit accordée à la* République, *le Clergé Séculier & Régulier feroit, le jour de la Conception de la Vierge, une Proceſſion générale, & que la veille on obſerveroit un Jeûne dont perſone ne pourroit s'exemter.* GENES reprit en peu de jours la face d'une Ville tranquille, les Boutiques furent rouvertes, & le Commerce fut rétabli. Dans le même tems environ, des *Bâtimens Génois* s'emparèrent d'un Paquebot venant de *Port-Mahon* avec des dépêches & 16 mille Sequins pour le Commandant de l'*Eſcadre Angloiſe*, & d'une Tartane, qui portoit des Vivres aux Troupes de *Piedmont*. On reçut auſſi par la mer 2 mille Barils de Poudre & beaucoup d'autres Munitions de guerre pour les *Troupes Françoiſes*. Le 15 au ſoir, le Marquis de *Biſſy*, Maréchal de Camp, arriva de *Villefranche* avec 320 Hommes de *Troupes Françoiſes*, aiant échapé à la vigilance des *Angloiſ*, qui bordoïoient de la Côte de *Gènes* à *Monaco*. Le lendemain, il prit le Commandement des Troupes à la place du S. de *Mauriac*, qui avoit demandé à retourner en *France*. Les *Allemands*, pour aſſurer leur retraite, avoient conſervé leurs Poſtes de *Notre-Dame del Monte*, de la Montagne du *Diamant*, & de la Colline de *Coronato* avec quelques-uns dans la Vallée de *Polſevera*. On ne jugea pas à propos de forcer ces Poſtes, parce qu'ils auroient coûté trop de monde. La difficulté d'avoir des voitures, qu'il faloit faire venir de la *Lombardie*, retarda la marche des *Allemands*. Ce ne fut que le 18, qu'après avoir fait défiler les Equipages à *Novi*, ils abandonnèrent *Seſtri*, *Pegli* & *Voltri*; & que leur Avantgarde prit la route de *Vado*. Le 19, toute l'Armée ſuivit l'Avantgarde; & le 20, elle repaſſa les Défilés de *La Bochetta*. Les *Allemands*, dans

Commandant à Gènes après la mort du Duc de Boufflers; Troupes envoïées à la pourſuite des Ennemis, Eloignement de l'Eſcadre Angloiſe; Actions de graces rendues à Dieu pour la retraite des Ennemis; Inſtitution d'un Jeûne & d'une Proceſſion generale en mémoire de cet évènement; Priſes ſur Mer; Poſtes conſervés par les Autrichiens, dans leſquels on les laiſſe tranquilles; L'Armée Autrichiène repaſſe La Bochetta; Arrivée du Marquis de Biſſy pour commander à Gènes; Proceſſions ſolemnelles; Bâtimens attaqués par les Anglois; Nouveaux Renforts; Courſes des Croates; Témoignage de reconnoiſſance pour le Duc de Boufflers; Retour de deux Galères avec une Priſe Angloiſe, Arenzano canoné; Troupes Françoiſes envoïées à Campomorone & à Magione avec de l'Artillerie; Autrichiens chaſſés des Hauteurs de Voltri; Arenzano canoné une ſeconde fois; Arrivée de Canoniers

VI. GUERRE. En ITALIE & en PROVINCE.

ANNÉE MDCCXLVII.

& de Munitions; Diverſes Fortifications conſtruites. Juillet, Août.

leur retraite, brûlèrent pluſieurs Maiſons, ravagèrent entièrement les Campagnes, & coupèrent les Vignes, les Oliviers & la plus grande partie des autres Arbres fruitiers. Ils abandonnèrent, quelques jours après, *Voltagio*; &, laiſſant une Garniſon ſuffiſante dans *Gavi*, & 5 mille de leurs bleſſés dans *Novi* & dans les Villages voiſins, ils prirent la route d'*Alexandrie*. Le 23, en action de graces de la délivrance de la Ville, on fit une Proceſſion générale, où plus de 900 Eccléſiaſtiques, ſans comter les Religieux, ſe trouvèrent. Le *Doge*, les Colléges & toutes les Compagnies de la Bourgeoiſie y aſſiſtèrent. Lorſqu'elle fut arrivée au Môle, il y eut une ſalve de toute l'Artillerie des Remparts, des Galères & de tous les Bâtimens qui étoient dans le Port. Cette ſalve fut répètée, lorſqu'après être rentré dans la Cathédrale, on chanta le *Te Deum*. Le ſoir il y eut des Illuminations dans toute la Ville; &, le S. *Grimaldi*, Général des Armes de la *République*, traita ſplendidement les principaux *Officiers François* & *Eſpagnols*. Le 28, on fit la Proceſſion qui ſe fait tous les ans, le 8 de Décembre, & que les circonſtances avoient obligé, l'année précèdente, de différer juſqu'à ce que l'on fût plus tranquille. Le 30, on fit encore, par ordre de l'Archevêque, une nouvelle Proceſſion générale & des Prières publiques, pour remercier Dieu de la délivrance des Etats de la *République*. Environ dans le même tems, un Convoi, parti pour aller chercher de nouvelles Troupes à *Nice*, fut pourſuivi par 10 Chaloupes de guerre des *Anglois*, & forcé de relâcher à la Côte de *San-Remo*. Deux Félouques de *Lipari* firent tête aux *Anglois*, pour donner le tems aux Equipages de ſe ſauver à terre, & reprirent enſuite le large pour retourner à *Gènes*. Les *Anglois* s'emparèrent des Bâtimens abandonnés. Le 2 d'Août, par l'arrivée de 13 cens Hommes tant *François* qu'*Eſpagnols* qui furent apportés par 6 Chebecs & 4 Gondoles de *Caprara*, les Troupes réglées montèrent dans les Etats de la *République* à 12 mille Hommes. Les *Croates* aiant recommencé des courſes en deça de *La Bochetta*, on envoïa 2 Bataillons à *Campo-Morone*. Dans les premiers jours de ce mois, en reconnoiſſance des ſervices du Duc de *Boufflers*, le *Grand-Conſeil* inſcrivit ſa Famille parmi celles de la première Nobleſſe de la *République*. Le 14, le Capitaine *Spinola*, Commandant de 2 Galères, qui, depuis quelque tems, pour éviter d'être attaquées par les *Anglois*, avoient relâché à *Livourne*, profita d'un brouillard pour revenir à *Gènes*, & s'empara, dans ſa route, d'un *Pinque Anglois* de 14 Canons, que les Galères remorquèrent. Le même jour, 2 Galères du *Roi de Sardaigne*, ſoutenues de 4 *Vaiſſeaux de guerre Anglois* ſe préſentèrent devant *Arenzano*, & ſe retirèrent après avoir lâché pluſieurs volées de Canon contre ce Bourg. Ce fut auſſi le 14, qu'une Troupe de *Croates* décendit des Montagnes du côté de *Voltri* pour exiger des Contributions. Deux *Bataillons François* marchèrent à leur

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

rencontre & leur firent quelques priſoniers. Parmi les gens qu'on leur tua, ſe trouva un *Colonel Piedmontois*, dont le *Roi de Sardaigne* envoia demander le corps au Marquis de *Biſſy*. Quelques jours après, pour contenir un Corps de Troupes Ennemies, qui, ſe maintenant toujours entre *Novi* & *Gavi*, faiſoit ſouvent des courſes juſqu'à *La Bochetta*, le Marquis de *Biſſy* fit avancer quelques Bataillons *François* à *Campomorone*, & 900 Hommes avec quelques pièces de Campagne à *Maggione*. Ces Détachemens firent 104 priſoniers dans ces 2 Poſtes & forcèrent les *Allemands* à ſe retirer de toutes les Hauteurs voiſines de *Voltri*. Le 27, les deux Galères du *Roi de Sardaigne*, ſoutenues d'un *Vaiſſeau de guerre Anglois* ſe préſentèrent une ſeconde fois devant *Arenzano*, envoièrent ſommer les Habitans de leur fournir des Contributions & demandèrent des Otages pour la ſureté du paiement. Sur le refus que l'on fit d'acquieſcer à leur demande, ces 3 Bâtimens tirèrent contre la Place près de 200 coups de Canon, qui ne firent qu'un leger dommage. L'Egliſe Cathédrale & quelques Maiſons des plus apparentes ſouffrirent un peu, & il n'y eut qu'une perſone tuée & une autre dangereuſement bleſſée. Après cette Expédition, les 2 Galères ſe retirèrent à *Vado*, & le *Vaiſſeau Anglois* reſta à la Hauteur d'*Arenzano*. Le lendemain, deux *Chebecks Catalans* entrèrent dans le Port de *Gènes*, aiant à bord 24 Canoniers, avec une grande quantité d'Armes & de Munitions de guerre. Durant ce mois, afin de défendre les approches de la Ville, on travailla à conſtruire pluſieurs Retranchemens, Redoutes & autres Fortifications ſur le *Belvedere*, ſur les Montagnes des *Deux-Frères*, du *Diamant*, & de *Ratti*, autour du Couvent de *Notre-Dame del Monte*, & à la gauche de l'embouchure de la *Polſevera*.

Au commencement de Septembre; 2 Bataillons des Troupes du Comte de *Browne*, allèrent joindre treize Bataillons, faiſant partie de l'Armée du Baron de *Leutrum* & campés ſur les Hauteurs près de *Vintimille*, avec la *Brigade de Savoie*, ſous les ordres du Général *Novati*. L'Avantgarde, qui s'étoit avancée à *L'Argentière*, ſe replia à *Berzes*, où le Général *Saint-André* établit ſon Quartier, ne laiſſant dans le premier Poſte que quelques *Huſſards* & *Varadins*. Le Baron de *Leutrum*, campé à *Dolce-Aqua*, fit conſtruire pluſieurs Retranchemens & pluſieurs Redoutes au Poſte de *Balſi-Roſſi*, pour y placer le Canon qu'il attendoit de *Savone*. Il fit occuper *Formaggina* par la *Brigade de Montferrat*, ſous les ordres du Comte d'*Entremont*; & 500 Hommes de cette Brigade furent détachés pour garder le *Col de Raus*. La *Brigade de Piedmont*, commandée par le Comte de *Tana*, alla camper ſur le *Col de Perus*, près de *Soſpello*. Le Comte *Martinengo*, qui commandoit à *Exiles*, fit auſſi prendre une nouvelle poſition à ſes Troupes, qui s'étendoient depuis *Berdonaſche* juſqu'au *Col de la Chauſſe*. Huit Compagnies de Grenadiers

Divers mouvemens des Troupes Autrichiènes & Piedmontoiſes oppoſées au Maréchal de Belle-Iſle; Le Prince de Carignan prend le commandement d'un des Corps d'Armée; Les Troupes laiſſées dans le Briançonnois & dans la Vallée de Barcelonnette, rejoignent pour la pluſpart l'Armée combinée de France & d'Eſpagne; Le Poſte de l'Arche pris ſur cette Armée, & repris enſuite; Contributions exigées dans le Briançonnois; Bâti-

VI. GUERRE D'ITALIE & de PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

mens pris par les Anglois ; Ouragan qui endomage le Camp du Baron de Leutrum ; Le Commandant du Château de Vintimille fait une ſortie dont un accident empêche l'effet ; Diſtribution des Bataillons de l'Infanterie Eſpagnole.

Septembre.

furent poſtées à *Champlas-du-Col* ; 6 Bataillons à *Champlas-Sequin* ; 300 Hommes avec 1 Compagnie de Grenadiers à *Saint-Marc* au deſſus d'*Oulx* ; une autre Compagnie de Grenadiers & 200 Fuſiliers à *Milavre*. Des Milices & pluſieurs Compagnies de *Vaudois* occupèrent les Poſtes en avant. Le S. de *Roſſié*, à la tête d'un Détachement de Troupes règlées & de *Vaudois*, s'avança dans la Vallée de *Queyras*, exigea des Contributions de pluſieurs Communautés, & enleva 60 Bêtes à cornes. L'Armée du *Roi de Sardaigne* garda ſa poſition à *Démont*, le camp s'étendant le long du chemin qui conduit à *Vinay*. Il en fut ſeulement détaché quelques Bataillons pour renforcer le Corps avec lequel le Marquis d'*Ormea* étoit à *Saint-Martin* dans la Vallée de *Lantoſque*. Quelques jours après la jonction de ces Bataillons, le *Prince de Carignan* alla prendre le commandement de ce Corps d'Armée. Un Corps de Troupes de l'Armée du Comte de *Browne* marcha, le 14, ſous les ordres du Comte de *Königſegg*, pour aller ſoutenir le Poſte de *L'Argentière* ; & fut ſuivi, le 17, par un Détachement de 11 cens Grenadiers & de 250 *Huſſards*. Cinq mille Hommes de la même Armée s'avancèrent juſqu'à *L'Arche*, que 2 mille Hommes, tant *François* qu'*Eſpagnols* occupoient ; & qu'ils abandonnèrent, avec perte de 40 Mulets qui leur furent enlevés : mais, quelques jours après, un autre Détachement de la même Armée, ſurprit ces 5 mille Hommes & les tailla preſque entièrement en pièces. Il tomba enſuite ſur l'Arrièregarde du Corps commandé par le Comte de *Königſegg*, & l'auroit détruit ſans un promt ſecours, qui l'obligea de ſe retirer. Dans le même tems, le Général *Brigueraſque* mit à contribution quelques Villages des Frontières de *France* dans le *Haut-Briançonnois* Les Troupes qu'on avoit laiſſées dans ce Canton, ainſi que dans la Vallée de *Barcelonète*, avoient pour la pluſpart rejoint la grande Armée, commandée par l'*Infant Don* PHILIPPE & par le *Maréchal de Belle-Iſle*. Vers le 20, l'Armée du Baron de *Leutrum* fut encore renforcée, quoi qu'il eût ſuffiſamment de monde pour continuer de bloquer le Château de *Vintimille*. Dans le même tems, les *Anglois* enlevèrent un *Corſaire François* & une Barque de *Monaco*. Le Commandant de *Monaco* réclama cette Barque : mais le Contre-Amiral *Bing* refuſa de la rendre. Le 29, il y eut un Ouragan ſi violent, que le vent emporta les Tentes des Officiers & les Baraques des Soldats dans le Camp du Baron de *Leutrum*. Le Commandant du Château de *Vintimille*, voulant profiter de ce déſordre, fit ſortir 150 Hommes pour ſurprendre les Corps de garde Ennemis : mais, l'Officier qui commandoit, aiant été bleſſé dans une des premières décharges, le Détachement rentra dans le Château après avoir tué ſeulement quelques Soldats. Pendant ce mois, l'*Infant Don* PHILIPPE diſtribua ſon Infanterie de cette manière ; 3 Bataillons, à *Monaco* ; 2, à *La Turbie* ; 1, à *Notre*

ANNÉE MDCCXLVII.

GUERRE. EN ITALIE & en PROVENCE.

Dame de Laghetto; 14, à *Eve*; 8, ſur la droite du *Drapt*; 9, à la gauche du Château de ce nom; 5, à *Sainte-Catherine*; 12, à *La Trinité*; 12, à *Caſtelnovo*; 5, à *Tourette*; 8, à l'Abbaïe de *Saint-Pons*; 6, à *Levenzo*; & 4, à la garde des Ponts du *Var*.

Garniſon de Sarzane renforcée; Le Marquis de Biſſy & le Général de la République vont viſiter Portofino; Le Marquis de Biſſy va reconnoître le Camp du Général Nadaſti, & chaſſe les Autrichiens de Fiaſcone; Courſe dans le Parmeſan, où l'on établit des Contributions; Expédition du Chevalier Chauvelin, ſur le territoire du Roi de Sardaigne; Déclaration du Marquis de Biſſy adreſſée aux Fiefs relevans de l'Empire; Un Détachement François force les Rebelles de Corſe à lever le Siége de la Baſtie; Arrivée du Duc de Richelieu. Septembre.

Dans les premiers jours de ce mois de Septembre, ſur l'avis que 6 mille *Autrichiens* s'avançoient vers *Sarzane*, le Gouvernement de *Gènes* renforça la Garniſon de cette Place, y fit aller deux Ingénieurs & la pourvut d'une augmentation d'Artillerie & d'une grande quantité de Munitions de guerre. Le Marquis de *Biſſy* & le S. *Jaques Grimaldi* Général des Armes de la *République*, ſe rendirent à bord d'une Galère à *Portofino*, pour y donner leurs ordres ſur ce qu'il y avoit à faire, afin de mètre cette Place en état de défenſe. Le 9, le Marquis de *Biſſy* alla reconnoître le Camp du Général *Nadaſti* à *Voltaggio*; &, ſur le chemin, il chaſſa du Village de *Fiaſcone* les *Troupes Autrichiènes* qui l'occupoient, & les pourſuivit juſqu'à leur Camp. Environ dans le même tems, on vit revenir à *Gènes* un Détachement de mille *Soldats François*, *Eſpagnols*, *Génois* & *Corſes*, qui, le 2, ſous les ordres du Chevalier *Du Belloy*, Maréchal des Logis des Troupes de *France*, avoit marché à *Seſtri di Levante*, ſans que l'on ſût ſa deſtination. Il avoit pris ſa route par la Montagne de *Cento-Croci*, & s'étoit porté dans le *Parmeſan*, après avoir été joint par les *Compagnies Franches Génoiſes*, & par plus de 2 mille Païſans. Cette Troupe s'étoit emparée des Châteaux de *Campione*, de *Bardi* & de *Val-di-Taro*, avoit pris 2 pièces de Canon & fait 160 priſoniers, parmi leſquels étoit un *Colonel Allemand*. Elle avoit fait contribuer le Païs juſqu'à 3 lieues de *Parme*. Elle en avoit enlevé plus de mille Beſtiaux, en rapportoit 150 mille Livres en Eſpèces, & ramenoit pluſieurs Otages pour la ſureté des Contributions qui n'avoient pas été païées. La nuit du 17 au 18, le Chevalier *Chauvelin* ſe mit en marche vers la Montagne de *La Bochetta* avec un Corps de Troupes aſſés conſidérable. Lorſqu'il fut dans les environs de *Campomorone*, il tourna ſur ſa gauche, comme pour aller ſurprendre les Détachemens Ennemis par leſquels les Piquets, poſtés à *Maggione* & ſur les Hauteurs de *Voltri*, étoient ſans ceſſe inquiétés: mais il s'avança tout-à-coup à *Saſſello*, où il exigea 100 mille Livres de *Piedmont* de Contribution; fit 100 priſoniers, parmi leſquels étoient 16 Officiers; enleva pluſieurs Mulets, qui portoient des Draps pour habiller les Soldats de la *Reine de Hongrie*; & emmena une grande quantité de Beſtiaux. Avant la fin du mois, le Marquis de *Biſſy* envoïa aux Habitans des Fiefs relevans de l'*Empire* une Déclaration, par laquelle il leur ordonnoit de mètre bas les Armes ſous peine d'être traités avec toutes les rigueurs de la Guerre. Pluſieurs Bourgs & Villages, loin de vouloir ſe conformer à cet ordre, refuſèrent de recevoir le Tambour qui le leur portoit.

VI. GUERRE En ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E M DCC XLVII.

Vers le commencement de ce mois, le Comte de *Choiſeul-Beaupré*; que le Marquis de *Biſſy* avoit fait paſſer en *Corſe*, avec 550 Hommes, pour ſecourir la Ville de *La Baſtie* que les Rebelles, ſous la conduite du Capitaine *Rivarola*, tenoient aſſiégée, fondit ſur eux, leur tua 800 Hommes & les diſperſa entièrement. Il eut dans cette affaire 300 Hommes tués ou bleſſés. Dans les derniers jours du mois, le Duc de *Richelieu*, Lieutenant-Général des Armées de *France*, nommé par le *Roi* pour ſuccéder, à *Gènes*, au feu Duc de *Bouflers*, arriva dans cette Ville.

Nouvelle poſition du Roi de Sardaigne & du Comte de Browne; Quels avoient été les deſſeins du Roi de Sardaigne; Leur inutilité; Le Comte de Browne retourne dans la Lombardie; Le Maréchal de Belle-Iſle avec toute l'Armée Françoiſe & Eſpagnole jète du ſecours dans Vintimille; Nouveau Camp du Baron de Leutrum; Le Prince de Carignan ſe retire vers Dolce Aqua; Diverſes petites Actions; Séparation des Armées; L'Armée de Leutrum ſe cantone; Diſpoſition des Troupes combinées dans le Comté de Nice; Poſte de la Madonna delle Grazie manqué par les Troupes Françoiſes & Eſpagnoles; Les Piedmontois entreprenent de détruire un Pont ſur la Roia & ne peuvent y réuſſir; Convoi enlevé par les Piedmontois & recouvré en partie; Retranchemens des Piedmontois au Col de Raus détruits; Communication entre deux de leurs Poſtes, rompue par les neiges; Entrepriſe de Milices Pied-

Au commencement d'Octobre, en conſéquence d'un Conſeil tenu le 28 de Septembre, le *Roi de Sardaigne* tranſporta ſon Quartier de *Démont* à *Coni*; les *Troupes Allemandes* & *Piedmontoiſes*, qui étoient dans la Vallée *de Sture*, en décampèrent à cauſe des neiges; on n'y conſerva que quelques Poſtes en avant ſous les ordres du Comte de *La Trinité*; & le Comte de *Browne* fit rapprocher ſes Troupes de *Borgo-San-Dalmazzo*, pour être plus à portée de retourner prendre ſes Quartiers d'Hiver dans la *Lombardie*. Tous les mouvemens des différentes Armées, ſoumiſes aux ordres du *Roi de Sardaigne*, avoient eu pour but, en forçant l'Armée combinée de *France* & d'*Eſpagne* à ſortir du *Comté de Nice*, de s'introduire dans la *Provence* & dans le *Dauphiné*: mais, les attentions du *Maréchal de Belle Iſle* aiant fait voir aux Ennemis, depuis quelque tems, qu'ils formoient d'inutiles projets, ils s'étoient bornés à tâcher de reprendre *Vintimille*. C'étoit dans cette vue que le Baron de *Leutrum* avoit bloqué cette Place, en occupant toutes les Hauteurs dont elle eſt environnée: mais on avoit eu la précaution en la pourvoïant de toutes ſortes de Munitions pour pluſieurs mois, de la mètre en état de ſoutenir un long Siége; &, pour la ſecourir, on n'attendoit que le moment où les pluies & les neiges forceroient les Ennemis à quiter les Montagnes. Les Troupes de la *Reine de Hongrie*, commandées par le Comte de *Browne*, n'eurent pas pluſtôt, avant le 14 du mois, repris le chemin de la *Lombardie*, qu'on fit les diſpoſitions néceſſaires pour exécuter le projet de ſecourir *Vintimille*. Enfin le Corps d'Armée, qui campoit à *Lantoſque* ſe diſpoſant à ſe retirer, L'*Infant Don* PHILIPPE, par le conſeil du *Maréchal de Belle-Iſle* & du Marquis de *La Mina*, fixa le 18 pour le mouvement qu'il faloit faire; &, dès le 17, toutes les Troupes ſe portèrent aux différens Poſtes, où elles devoient déboucher, pour aller en avant. La diſpoſition fut faite pour marcher ſur 4 Colones. Celle de la droite, conſiſtant en 20 *Bataillons*, dont 12 *Eſpagnols* & 8 *François*, étoit commandée par le Marquis *Pignatelli*, Lieutenant-Général des Troupes d'*Eſpagne* & par le Comte de *Maulévrier*, Lieutenant-Général des Armées de *France*, aiant ſous eux les Marquis de *Morangies* & de *Crillon*, Maréchaux de Camp de l'*Armée Françoiſe*. Vingt *Bataillons*, dont 16 *Eſpagnols* & 4 *François*, formoient la ſeconde Colone, commandée

commandée par le Marquis de *Carvajal*, Lieutenant-Général de l'*Armée Eſpagnole*, & par le S. de *Frémur* Maréchal de Camp de celle de *France*. La troiſième Colone étoit de 20 *Bataillons François* ſous les ordres du Marquis *Du Châtel*, Lieutenant-Général, & des Marquis de *La Chétardie* & de *Mailly d'Haucourt*, Maréchaux de Camp. Le S. de *La Ravoye*, Lieutenant-Général, & le S. de *Chevert*, Maréchal de Camp, étoient à la tête de la quatrième Colone, conſiſtant en 14 *Bataillons François*. L'Avantgarde de la première Colone étoit conduite par le S. de *Cadijal*, Maréchal de Camp de l'Armée d'*Eſpagne*; celle de la ſeconde, par le S. de *Frémur*; celle de la troiſième, par le Marquis de *La Chétardie*; & celle de la quatrième par le Marquis de *Péreuze*, Brigadier. La première Colone, partant de *La Turbie* devoit ſuivre le chemin de la Mer juſqu'à *Menton*. La ſeconde partoit de *Peigle* & marchoit ſur *Sainte-Agnès* & *Caſtellao*. La troiſième, partant de *L'Eſcarenne*, marchant ſur *Soſpello* & ſerrant par ſa droite *Caſtillon*, avoit pour objet d'obſerver les Bataillons de la Droite des Ennemis, & de les empêcher de rien entreprendre ſur la Gauche de l'Attaque. La quatrième, partant de *Berra* & ſe portant au *Moulinet* ſur la *Bevera*, devoit tenir en échec la Droite de l'Ennemi, qui étoit à la plaine de *Breglio*. Les 4 Colones & leurs Avantgardes, partirent le 18 à minuit; &, le matin, *on attaqua* (1) *les Hauteurs de* Soſpello, *& les Poſtes de* Caſtellao, *de* Caſtiglion *& du* Moulinet. *La réſiſtance des Ennemis fut par tout également foible. On les pourſuivit, & l'on s'empara preſque ſans obſtacle de toutes les Sommités de* Caſtellao. *On coupa entièrement la retraite aux Troupes, qui étoient dans* Caſtillon, *& on les mit dans la néceſſité de ſe rendre priſonières de guerre. Celles qui occupoient* Le Moulinet, *mirent les armes bas, auſſitôt que le S. de* La Ravoye *ſe préſenta devant ce Poſte. La réſolution aiant été priſe, le 19 à midi, de chaſſer les Ennemis des Hauteurs de* Baſſiroſſi, *il fut réglé que, le lendemain deux heures avant le jour, les 4 Colones ſe remettroient en marche, afin d'être à portée de ſoutenir les Grenadiers & les Piquets, qui, au nombre de 6 mille Hommes & en 4 Diviſions, devoient attaquer en même tems tous les Poſtes. Dans le deſſein d'aſſurer le ſuccès des differentes Attaques,* l'Infant Don PHILIPPE *fit paſſer la* Bevera *au S. de* La Ravoye, *avec ordre de ſe porter ſur* Pervis, *où il y avoit un Camp de 7* Bataillons Piedmontois; *tandis que le Marquis* Du Châtel *avec ſa Colone longeroit la Rivière par la rive droite a la même hauteur. L'objet de cette diſpoſition étoit de perſuader au Baron de* Leutrum, *qu'on vouloit brûler ſes Magaſins de* Breglio, *& lui couper la communication avec le* Col de Tende. *Le Général Ennemi y fut effectivement trompé. Sur la première nouvelle de ce mouvement, il dé-*

montoiſes ſur un Convoi, manquée; Les François attaquent inutilement Ayroles; Gain ſon de Breglio renforcée; Edit du Roi de Sardaigne au ſujet des Vivres fournis aux Autrichiens; Divers Réglemens du Marquis de Mirepoix dans le Comté de Nice. Octobre, Novembre, Décembre.

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747, N°. 47, Art.: *Du Camp de Menton le* 12, *Octobre.*

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

tacha les Troupes de ſa droite pour couvrir Breglio ; *&, ainſi qu'on le ſut depuis, il envoïa ordre au Baron de* Molck, *Major-Général des Troupes de la* Reine d'Hongrie, *& qui commandoit tous les Poſtes que l'on vouloit attaquer, de ſe replier dès que l'on avanceroit en force. Le* 20, *ſelon ce que le* Maréchal Duc de Belle-Iſle *étoit convenu avec le Marquis de* La Mina, *on forma* 3 *Attaques, dont* 2 *furent exécutées par* 5 *mille Hommes, commandées l'une par un* Maréchal de Camp Eſpagnol, *l'autre par le S. de* Frémur. *La troiſième Attaque, compoſée ſeulement de mille Hommes, étoit de ſimple diverſion. Ces Attaques étoient ſoutenues par* 12 Bataillons François *& par un pareil nombre de* Bataillons Eſpagnols. *Seize autres Bataillons, dont une partie devoit agir du côté de la Mer, compoſoient la Réſerve. A peine les Troupes eurent-elles débouché, que les Ennemis ſe retirèrent, à un ſignal donné par le Baron de* Molck. *Ils furent ſuivis avec tant de vivacité, que les* Grenadiers François *&* Eſpagnols *arrivèrent en même tems qu'eux ſur les Hauteurs de* Vintimille. *On ne leur donna pas le tems de s'y établir, & ils n'entreprirent pas de les défendre. On leur fit plus de* 500 *priſoniers, parmi leſquels étoient pluſieurs Officiers. La promtitude avec laquelle on marcha à la pourſuite des Ennemis, fut ſans doute ce qui détermina le Baron de* Leutrum *à faire couper le Pont qu'il avoit eu tant de peine à faire conſtruire ſur la* Roïa. *Pour réuſſir dans toutes ces Attaques, il falut que les Troupes franchiſſent des chemins, dont la ſeule vue aurois effraïé des Soldats moins zélés pour la gloire de leurs Souverains. L'ardeur avec laquelle elles ſurmontèrent tous les obſtacles, contribua extrêmement au ſuccès des ſages diſpoſitions du* Maréchal Duc de Belle-Iſle *& du Marquis de* La Mina. *Si cette ardeur avoit pu être augmentée, elle l'auroit été par la préſence de l'*Infant Don PHILIPPE, *qui, ainſi que le* Duc de Modène, *fut toujours à la tête de la principale Attaque, & ne deſcendit point de cheval depuis* 3 *heures du matin juſqu'à* 2 *heures après midi.* Le Baron de *Leutrum* raſſembla ſon Armée dans un Camp, appuïant ſa gauche à la Mer & ſa droite au Bois d'*Abeglio*. Les Troupes qu'il avoit à *Olivetta*, à *Penna*, à *Ayroles* & dans les autres Poſtes entre la *Roïa* & la *Bevera*, vinrent le joindre dans ce Camp. Le *Prince de Carignan* reſta quelques jours dans le Poſte de *Brois :* mais, à l'approche d'un Détachement des *Troupes Eſpagnoles*, il ſe retira à *Breglio*. Le même Détachement continuant à s'avancer vers lui, il laiſſa quelques Compagnies de Volontaires dans *Breglio* & ſe retira vers *Dolce-Aqua*. Auſſitôt après ſa retraite, 6 Compagnies de Grenadiers avec une Compagnie franche des *Troupes Eſpagnoles* s'approchèrent de *Breglio*, pour en ſurprendre la Garniſon, qui fit une défenſe ſi vigoureuſe, qu'elles furent obligées de ſe retirer. Les *Eſpagnols* continuèrent de faire des courſes dans les environs de cette Place. Ils placèrent un Corps conſidérable à *Soſpello*, & un autre ſur les Hauteurs le long de la *Bevera*. Dans le même tems à peu près, un Détachement de *Miquelets*, ſoutenu de quelques Compagnies de

de Grenadiers, partit de *Vintimille* & tomba ſur un Poſte avancé des *Allemands* entre la *Roia* & le Torrent de *Nervia*. Le feu fut extrêmement vif de part & d'autre, & les *Allemands* ſe maintinrent dans leur Poſte. La perte ne fut pas conſidérable, puiſqu'il n'y eut que 150 Hommes tués ou bleſſés de chaque côté. Le *Roi de Sardaigne* aiant ordonné d'établir des Bateries ſur le rivage de la Mer près de *Vintimille*, dans le voiſinage de la *Bevera*, pour empêcher que l'on ne tentât quelque débarquement de ce côté; le Château de *Vintimille* fit un feu ſi vif ſur les Travailleurs, qu'ils furent obligés d'abandonner l'ouvrage. Il reſtoit ſous *Bera* un Poſte, où l'*Infant* ne voulut point laiſſer les Ennemis. Il y fit marcher un Détachement qui ne fut pas attendu; & ce Poſte ne coûta pas même un coup de Fuſil. La Saiſon devenant fâcheuſe par les pluies continuelles, il falut ſonger, de part & d'autre, à ſéparer les Armées. Les *Troupes Allemandes* & *Piedmontoiſes* ſe retirèrent, partie dans la *Lombardie* & partie dans la portion de l'*Etat de Gènes*, dont le *Roi de Sardaigne* étoit encore maître. Il n'en reſta ſur les frontières du *Comté de Nice*, que ce qu'il faloit pour les garder. L'Armée combinée de *France* & d'*Eſpagne* reprit le chemin de la *Provence* pour prendre des Cantonemens entre le *Var* & l'*Argent*. Vingt Bataillons reſtèrent dans le *Comté de Nice*, pour être à portée de ſecourir *Vintimille*, en cas qu'on l'attaquât. Le Marquis de *Mirepoix*, Lieutenant-Général fut chargé du Commandement de toutes les Troupes. L'*Infant Don* PHILIPPE, le *Duc de Modène*, le *Maréchal de Belle-Iſle* & le Marquis de *La Mina* ſe rendirent, le 19 de Novembre, à *Nice*, d'où, quelques jours après, l'*Infant* partit pour aller à *Montpellier*; le *Maréchal de Belle-Iſle*, pour *Paris*; & le Marquis de *La Mina*, pour *Madrid*. Vingt *Bataillons Eſpagnols* & toute la Cavalerie de cette Nation allèrent prendre leurs Quartiers en *Savoie*. Après le départ des Généraux & lorſque les Troupes défiloient pour rentrer en *Provence*, le Général *Leutrum* fit entrer les ſiennes dans leurs Quartiers de Cantonement, le long de la Rivière entre *Dolce-Aqua* & *Port-Maurice*, où il établit ſon Quartier Général. Par la diſpoſition que le Marquis de *Mirepoix* fit des Troupes qui devoient hiverner dans le *Comté de Nice*, il y eut 3 Bataillons à *Nice*, 2 à *Villefranche*, 1 à *L'Eſcarenne*, 1 à *Luceran* & 1 à *Caſtellao*. La Garniſon de *Monaco* fut compoſée, pour l'Hiver, de 2 *Bataillons François* & d'un *Bataillon Eſpagnol*. Le 10 de Décembre, un Corps de *François* & d'*Eſpagnols* s'avança ſur le Mont *Gigne* juſqu'à *la Madonna delle Grazie*, dans le deſſein de ſurprendre ce Poſte: mais le Chevalier *Maſſel*, qui y commandoit, fut aſſés tôt averti pour ſe préparer à recevoir ces Troupes; leſquelles, le trouvant ſur ſes gardes, ſe retirèrent ſans rien entreprendre. Quelques jours après, un Détachement, compoſé de la Compagnie de Grenadiers, & de 2 autres Compagnies du Régiment de *Piedmont*, s'avança juſqu'à *Libri* dans le terri-

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

toire de *Penna*, pour détruire un Pont conſtruit ſur la *Roia*: mais les matériaux ſe trouvèrent ſi durs & ſi bien cimentés, que la Mine pratiquée pour le faire ſauter ne produiſit aucun effet. Dans le tems que l'on mètoit le feu à cette Mine, un Corps de *François* & d'*Eſpagnols* tomba ſur ce Détachement, qui ne ſe retira qu'avec beaucoup de peine, en perdant pluſieurs Soldats & quelques Officiers. Le 19, des *Milices Piedmontoiſes* ſurprirent, dans les environs d'*Utelle*, un Convoi de 36 Mulets chargés de Farine, & tuèrent le Commandant & 4 Soldats de l'Eſcorte. Les *Officiers François*, qui commandoient à *Belvedere* & à *Roccabigliera*, n'en furent pas pluſtôt informés, qu'ils détachèrent 100 *Suiſſes* pour donner la chaſſe à ces Milices. Elles abandonnèrent les Farines, & s'enfuirent avec tant de précipitation, qu'on ne pût les atteindre. Les *Suiſſes* ſe portèrent enſuite au haut du *Col de Raus*, où ils ruinèrent les Rétranchemens que les *Piedmontois* y avoient conſtruits. La grande quantité de neige qui tomba, le 23, rompit entièrement la communication entre la Vallée de *Lantoſque* & *Saorgio*. Un autre Parti de *Milices Piedmontoiſes* s'avança, le 27, vers le *Col de Brois*, pour enlever un Convoi que l'on conduiſoit de *Soſpello* à *Penna*. L'Eſcorte ſe trouvant trop forte pour qu'elles oſaſſent l'attaquer, elles ſe retirèrent précipitament: mais elles ne purent éviter une décharge, qui leur tua 12 Hommes. Un *Détachement François* paſſa la *Roia*, le 29, pour enlever le Poſte d'*Ayroles* à quelques Compagnies d'Infanterie qui le gardoient. Après une attaque, dans laquelle il y eut, de part & d'autre, un Officier tué, & quelques Soldats bleſſés, il ſe retira. Avant la fin du mois, le Général *Leutrum* renforça la Garniſon de *Breglio*, de quelques Détachemens des Troupes règlées. Dans le cours du mois, le *Roi de Sardaigne* fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit à ſes Sujets, *de ne fournir des ſubſiſtances aux Troupes de l'*Impératrice Reine, *qu'autant qu'elles paieroient, en argent comtant, les Vivres & les Fourages qui leur ſeroient livrés.* Il ordonnoit auſſi; *Que, ſi ces Troupes uſoient de violence, pour ſe faire donner ce dont elles auroient beſoin, on eût à recourir d'abord à la voie des répréſentations: mais que, ſi ce moïen ne produiſoit aucun effet, on repouſsât la force par la force.* Le Marquis de *Mirepoix*, de ſon côté, commanda; *Que, dans l'étendue de la partie des Etats du* Roi de Sardaigne *conquiſe par les Troupes qu'il commandoit, toutes perſones, de quelque qualité qu'elles fuſſent, euſſent à porter, ſous peine de la vie, leurs Armes à feu chés le Commandant de la Ville la plus proche de leur habitation.* Il enjoignit en même tems à toutes les Communautés, *d'avertir de tous les mouvemens que les Troupes de la* Reine de Hongrie *& du* Roi de Sardaigne *feroient ſur le territoire de ces Communautés, ſous peine, à celles qui n'auroient point averti, de païer le double des dommages que ces Troupes pourroient cauſer, ſoit aux Communautés voiſines, ſoit aux Troupes de* FRANCE *& d'*ESPAGNE. Il défendit encore, d'en-

tretenir, ſous quelque prétexte que ce fût, aucune correſpondance avec le PIEDMONT.

Le 2 d'Octobre, le Duc de *Richelieu* eut ſon audiance publique du *Doge;* &, le 4, il fut invité d'aſſiſter au *Te Deum* qui ſe chanta ce jour là dans l'Egliſe Métropolitaine, pour remercier Dieu des heureux ſuccès qu'il avoit accordés, cette année, aux Armes de Sa *Majeſté Très Chrétiène.* Le 8, les *Autrichiens* forcèrent 148 Hommes qui gardoient le Château de *Zavatarello* de ſe rendre priſoniers de guerre. Cette Garniſon faiſoit partie d'un Corps de *Troupes Françoiſes, Eſpagnoles* & *Génoiſes*, qui, vers le milieu du mois précèdent, avoit marché vers *Tortone.* Le 25, ces Troupes s'étoient avancées à *Borgo-Novo;* &, aiant forcé la pluſpart des Habitans de les ſuivre à *Ottone*, le lendemain, elles s'étoient rendues à *Torriglia*, où 600 Soldats avec un grand nombre de Païſans armés, les avoient jointes. Le 27, elles avoient pouſſé juſqu'à *Brola*, à 2 milles de *Varzio;* &, le 28, elles s'emparèrent de *Bobbio*, où elles s'arrêtèrent pour établir des Contributions. Elles en exigèrent d'aſſés fortes de *Montalto* & des Villages voiſins, ſous peine d'exécution militaire. Elles firent païer 18 mille Livres par la Communauté de *Varzio*, 14 mille par celle de *Zavatella*, & 6 mille par celle de *Godiaſco.* Tous les Beſtiaux des Diſtricts de *Brono* & de *La Stradella* furent enlevés; & ces Troupes, s'étant enſuite portées à *Caſtel-Giovani*, s'emparèrent des Equipages de 3 Compagnies du Régiment de *Dragons de Piedmont.* Leurs courſes durèrent juſqu'au 4 de ce mois d'Octobre. Auſſitôt que le Gouverneur de *Tortone* avoit été informé de la marche de ces Troupes, il en avoit donné part au Général *Nadaſti*, lequel avoit envoïé contre elles 2 Bataillons par *Seravalle* & le Val de *Retti;* & l'on avoit fait marcher du *Milanès* 2 Détachemens d'Infanterie du côté de *Bardi* & de *Capione*, & un Détachement de *Huſſards* vers *Brono* & *La Stradella.* Le 4, le Marquis de *Maleſpina* fit prendre les armes à 3 mille Païſans, & s'étant mis à la tête avec le Régiment de *Trips*, il força les *Troupes Françoiſes, Eſpagnoles* & *Génoiſes* d'abandonner *Bobbio* & *Varzio*, & de ſe retirer de l'autre côté du Pont de *Gravaſſo.* Les 148 Hommes, qu'elles avoient laiſſés dans le Château de *Zavatarello*, ſe voïant hors d'état de réſiſter à ceux qui venoient les attaquer ſe rendirent priſoniers de guerre, le 8, comme je l'ai dit: mais, par une Capitulation aſſés ſingulière pour en rendre comte, il fut convenu; *Que les Officiers conſerveroient leurs Armes & pourroient aller où bon leur ſembleroit, ſous des Paſſeports du Comte* Nadaſti, *auquel on écriroit pour cet effet: Qu'ils emmeneroient leurs Chevaux, leurs Mulets & leurs Equipages, après qu'on en auroit fait la viſite: Qu'on laiſſeroit aux Soldats leur argent & les autres effets qui leur appartiendroient: Que les Déſerteurs ſeroient rendus, & qu'on leur accorderoit leur amniſtie, pourvu qu'ils n'euſſent rien emporté lors de leur déſertion: Qu'on ne répéteroit rien des Contributions levées*

Audiance publique du Duc de Richelieu; *Te Deum*, où il eſt invité; Expédition des Génois & de leurs Auxiliaires dans le Tortonois & dans les environs, où ils exigent des Contributions; Capitulation des Garniſons qu'ils avoient laiſſées dans Zavatarello, & dans Nebbiano; Secours arrivé à Gênes; Le Duc de Richelieu viſite les environs de Gênes; Etat des Fortifications de cette Ville; Premiére Expédition du Duc de Richelieu, que des obſtacles inſurmontables empêchent d'exécuter ce qu'il avoit projeté; Troupes envoïées à La Spécie; Conférence infructueuſe pour l'échange des Priſoniers; Vivres & Munitions.

Octobre.

en nature dans le Païs, & que la Garniſon auroit conſommées : Que les Soldats malades recevroient tous les ſecours dont ils auroient beſoin : Qu'on fourniroit aux Officiers les Chevaux & les Voitures néceſſaires pour le tranſport de leurs Equipages : Qu'une Eſcorte de Troupes règlées, en nombre ſuffiſant, ſeroit chargée de la conduite des Priſoniers : Qu'à l'égard du Bétail, des Mulets & des autres effets appartenans à des Particuliers, leſquels ſe trouveroient encore dans le Château, les principaux Otages en feroient la reconnoiſſance, afin d'éviter la licence à laquelle le Peuple pourroit ſe porter : Que les Aſſiégeans ne prendroient poſſeſſion du Château qu'après que la Capitulation ſeroit entièrement exécutée ; & que les Portes leur ſeroient remiſes quand on auroit ſatisfait à tous les Articles : Que la Garniſon ne dépoſeroit ſes Armes que dans la ſeconde enceinte, & qu'elle ſeroit conduite à GAVI. La même Capitulation fut accordée à 88 Hommes enfermés dans le Château de *Nebbiano*. Dans le même tems, un Bataillon d'*Infanterie Françoiſe* arriva à *Caprara* ; & l'on reçut de *Calabre* une grande quantité de Bombes, la ſeule choſe dont on manquât à *Gènes*. Le premier ſoin du Duc de *Richelieu* fut de viſiter les environs de cette Ville & les Poſtes avancés. Il trouva qu'au moïen de 3 nouveaux Forts que l'on achevoit de conſtruire & des Ouvrages qu'on avoit ajoutés aux anciènes Fortifications, il n'étoit pas poſſible d'en former la circonvallation avec moins qu'une Armée de 150 mille Hommes. Le 15, toutes les Troupes auxiliaires ſe mirent en marche ſur 3 Colones, dont la première, avec 4 pièces de Canon de 36 Livres de bale & pluſieurs pièces de Campagne, ſe porta vers *Campomorone* ; la ſeconde à *Notre-Dame de la Garde*, & la troiſième à *Voltri*. Quatre mille Travailleurs les accompagnoient, pour applanir les chemins & traîner l'Artillerie dans les endroits où l'on ne pourroit pas ſe ſervir de Chevaux & de Mulets. Le Duc de *Richelieu* ſe rendit à *Campomorone* en même tems que la première Colone. Des obſtacles inſurmontables s'oppoſant à ce qu'il pouvoit avoir projeté, il ſe contenta de chaſſer les Ennemis de différens Poſtes, où l'on fit pluſieurs Priſoniers. Il parcourut enſuite les Hauteurs de *Voltri*, reconnut *Campofredo*, *Roſſiglione* & *Voltaggio*, & retourna, le 23, à *Gènes*. Le 29, les 3 Galères de la *République* tranſportèrent à *La Specie* mille Hommes de *Troupes Françoiſes* & *Eſpagnoles* ; & paſsèrent, ſans être attaquées, à la vue de 4 *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, qui croiſoient à la hauteur de *Portofino*. Le même jour, un *Officier Allemand*, envoié par le Général *Nadaſti*, eut une longue Conférence avec le Duc de *Richelieu*, pour l'échange des Priſoniers ; mais on ne put convenir de rien, parce que le Duc de *Richelieu* vouloit que les *Priſoniers François* fuſſent conduits à *Gènes* ; & que le Général *Nadaſti* les vouloit remètre au *Maréchal de Belle-Iſle*, ſous prétexte qu'il ne convenoit pas de les envoïer dans une Ville que la *Reine de Hongrie* continuoit de regarder comme bloquée. Dans le cours de ce mois,

malgré toute l'attention de l'*Eſcadre Angloiſe*, il arriva dans les Ports de la *République* une très grande quantité de Barques chargées de Vivres & de Munitions.

Précautions priſes contre les entrepriſes des Allemands & des Anglois ; Petite Action près d'Arenzano, déſavantageuſe aux Piedmontois ; Vivres arrivés ; Bâtiment enlevé au Roi de Sardaigne ; Le Duc de Richelieu viſite la Côte. Novembre.

On s'occupa principalement, pendant le mois de Novembre, à garnir de Troupes tous les endroits par où les *Allemands* pouvoient pénètrer le long de la *Côte Orientale*. On fut ſurtout attentif à mettre *Sarzane* & *La Specie* en état de ſoutenir un long Siége ; & l'on ne négligea rien de ce qui pouvoit ſouſtraire le Golfe aux entrepriſes des *Anglois*. Dans une petite Action, qui ſe paſſa, le 7, du côté d'*Arenzano*, les *Piedmontois* eurent 25 Hommes tués ; & l'on leur fit 46 Priſoniers parmi leſquels étoient quelques Officiers. Ces Priſoniers furent renvoïés, le même jour, à *Savone* pour être échangés contre quelques-uns des *Génois* qui étoient à *Mondovi*. Les Galères de la *République*, qui, le mois précèdent, avoient porté des Troupes à *La Specia* étoient allées enſuite à *Livourne*. Elles en revinrent, dans le commencement de ce mois de Novembre, avec 21 Barques chargées d'une grande quantité de Vivres ; & s'emparèrent en chemin d'un Bâtiment, aiant à bord une charge conſidérable de Bled, & pluſieurs Officiers au ſervice du *Roi de Sardaigne*. Vers la fin du mois, le Duc de *Richelieu* alla viſiter toute la Côte, & revint de ce voïage le 3 du mois ſuivant.

Neuvaine de la Fête de la Conception, célébrée plus ſolennellement que de coûtume ; Anniverſaire de la deliverance de Gênes ; Priſe d'un Vaiſſeau Hollandois ; Nouveaux ſecours ; La Garniſon de Sarzane augmentée, & les Maiſons de Campagne des environs raſées ; Nouveau Régiment Génois avec un Colonel François ; Fortifications de La Specie & de Voltri augmentées ; Priſe d'une Tartane Piedmontoiſe ; Priſe du Château de Lavenza, dans le Duché de Maſſa-Carrara, dont on tire des Contributions. Decembre.

La neuvaine de la Fête de la Conception de la Vierge, aiant été, l'année précèdente interrompue par la Révolution, le Gouvernement voulut qu'elle fût célèbrée cette année avec plus de ſolemnité que de coutume. Le *Doge*, accompagné du *Sénat*, entendit tous les jours l'Office dans l'Egliſe Cathédrale ; &, le 9, il aſſiſta à la Proceſſion générale de tout le Clergé ſéculier & régulier, qui alla de cette Egliſe à celle de *Saint Pierre*. Au retour de la Proceſſion, on diſtribua des Dots à 30 jeunes Filles, dont les Pères avoient été tués en défendant la Patrie. Le 10, on célèbra l'Anniverſaire de la Révolution. Le Saint Sacrement fut expoſé, & l'on chanta le *Te Deum* dans toutes les Egliſes. Le *Doge* & *les Colléges de la Nobleſſe* aſſiſtèrent à tout l'Office dans l'Egliſe de *Notre-Dame de Lorète*. Il y eut le ſoir des Illuminations & des Réjouiſſances publiques ; & l'Artillerie des Remparts fit pluſieurs ſalves. Le 12, un Vent de Sud porta vers *Arenzano* un *Navire Hollandois* deſtiné pour *Final*. Le Comte de *Carcado*, Colonel d'un *Régiment François*, lequel commandoit dans ce Poſte, fit embarquer auſſitôt, ſur tous les Bateaux qu'on put raſſembler, un Détachement qui ſe rendit maître de ce Navire. On y trouva 800 mines de Bled, pluſieurs autres Marchandiſes & 10 pièces de Canon pour le *Roi de Sardaigne*, outre l'Artillerie dont le Bâtiment étoit armé. Il fut conduit, le 19, à *Gènes*, où un *Commiſſaire des Guerres François* en prit poſſeſſion pour Sa *Majeſté Très Chretiène*, par ordre du Duc de *Richelieu*. Environ dans le même tems

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

ANNE'E MDCCXLVII.

que ce Navire fut pris, 2 *Bataillons Suiſſes* des Troupes de *France*, attendus depuis longtems arrivèrent à *Gènes*. Il y avoit plus de 3 mois que le Convoi, chargé de les tranſporter, avoit fait voile de *Villefranche*: mais il avoit été dans la néceſſité de relâcher en différens Ports, tantôt à cauſe des Vents contraires, tantôt pour éviter d'être attaqué par les *Anglois*. Il avoit enſuite été diſperſé par une tempête, & pluſieurs de ſes Bâtimens avoient été jetés ſur la Côte d'*Eſpagne*. Aiant cependant trouvé le moien de ſe raſſembler à *Toulon*, il remit à la voile, le 15 de Novembre; &, malgré le grand nombre de *Vaiſſeaux Anglois* qui croiſoient pour l'intercepter, il gagna l'Ile de *Corſe* où les Troupes furent débarquées; & des Gondoles de *Caprara* les tranſportèrent à *Gènes*. Le Duc de *Richelieu*, ſur l'avis de quelques mouvemens des Ennemis du côté de *Sarzane*, renforça la Garniſon de cette Place de 400 Hommes, & fit raſer les Maiſons de Campagne des environs. Il fit ajouter en même tems de nouveaux Ouvrages aux Fortifications de *Seſtri* & de *La Specie*. Par ſa permiſſion & celle du Gouvernement, le Chevalier de *Belloy* leva dans les Etats de la *République* un nouveau Régiment, dont il fut Colonel, & qui fut complet avant la fin du mois. Une *Tartane Piedmontoiſe* fut priſe par une Galiote de la *République*. Le 19, le Comte de *Lannion*, qui commandoit à *La Specie*, s'empara du Château de *Lavenza* ſur le bord de la *Magra*, & priva par ce moïen les *Allemands* de 7 mille Rations qu'ils avoient exigées du *Duché de Maſſa Carrara*. La Ducheſſe de ce nom, ſurpriſe de l'entrepriſe des *François* ſur ſon territoire, en fit porter des plaintes au Duc de *Richelieu*, qui lui fit répondre; qu'on ne s'étoit emparé de ce Poſte que pour empêcher les Ennemis de s'en rendre maîtres; & que, dès qu'on le pourroit, on le lui rendroit en meilleur état qu'on ne l'avoit trouvé.

Voila tout ce qui ſe fit pendant cette Campagne de plus intéreſſant tant du côté de *Gènes*, que de celui du *Comté de Nice*. Dans des Païs qui ne ſemblent propres, par la nature du terrain, qu'à ce qu'on appelle la *Guerre de chicane*, on n'a pas du s'attendre qu'il s'y fût paſſé de ces grands évènemens militaires, qui s'attirent, malgré qu'on en ait, l'attention des Lecteurs. On aura dequoi ſe ſatisfaire davantage dans le recit de la Campagne des *Païs-Bas*, qui ne fut pas moins heureuſe pour la *France* que les précèdentes.

Dans les PAÏS-BAS.

Le Duc de Cumberland arrive à La Haie. 16 Février.

Le Maréchal de Saxe, ſe rend à l'Armée. 28 Mars.

Le *Duc de Cumberland* quita *Londres* dès le mois de Février, & ſe rendit, le 16, à *La Haie* pour y concerter, avec les *Etats-Généraux*, les Opérations de la Campagne.

Le *Maréchal Comte de Saxe* partit de *Paris* le 28 de Mars, pour aller prendre le Commandement de l'*Armée Françoiſe*, qui s'aſſembloit dans les *Païs-Bas*. Elle étoit compoſée de 100 Bataillons & de 68 Eſcadrons, y compris les Garniſons de *Louvain*, de *Malines* & de *Bruxelles*.

Le

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS.

Le Duc de Cumberland quite La Haie pour aller à Bois le-Duc, & de-là à Tilebourg, où il établit ſon Quartier Général; Mémoire remis de la part du Roi de France aux Etats-Généraux; Le Comte de Löwendalh entre dans le Païs de Wacs; Priſe des Forts de l'Ecluſe, du Sas de Gand, de Saint-Antoine, d'Iſſendic, de La Perle; Précautions priſes par les Etats-Généraux; Mouvemens de toutes les Troupes des Alliés & leur Poſition; Poſition du Maréchal Comte de Saxe. Avril.

Le *Duc de Cumberland*, après avoir eu pluſieurs Conférences avec les Généraux des *Alliés*, partit de la *Haie*, le 7 d'Avril, pour aller à *Bois-le-Duc*. Il ſe rendit quelques jours après à *Tillebourg*, où il établit ſon Quartier général. Par les diſpoſitions qu'il avoit arrêtées avec les autres Généraux, les Troupes de la *Reine de Hongrie* marchèrent, pour camper dans les environs de *Liége*; les *Troupes Angloiſes*, pour camper auprès de *Bois-le-Duc*; & celles de la *République de Hollande*, ſous *Bréda*. Le *Roi de France* avoit alors raiſon d'être peu ſatisfait de la conduite des *Hollandois*, qui n'étoit pas conforme aux engagemens qu'ils avoient contractés par les Traités de 1732. Ils paſſoient les bornes preſcrites par ces Traités aux ſecours, qu'ils devoient fournir à leurs Alliés; & donnoient retraite dans leurs Villes à toutes les Troupes des Ennemis de la *France*, qui par là ſe déroboient à la pourſuite des *Généraux François*, & profitoient de la proximité des lieux, pour faire des courſes dans les Païs que les *Armes Françoiſes* avoient conquiſes, pendant que les Ambaſſadeurs des *Etats-Généraux* ne ceſſoient pas d'aſſurer le *Roi*; *Que la* République *deſiroit ardemment d'entretenir une bonne intelligence avec Sa* Majeſté Très Chrétiène; *& que les augmentations qu'elle faiſoit dans ſes Troupes ne devoient cauſer aucune inquiétude, puiſque Leurs* Hautes Puiſſances *n'avoient en vue que de conſerver l'amitié, l'alliance & la paix avec la* FRANCE. Il n'étoit que trop viſible que ces aſſurances n'avoient rien que de ſpécieux, parce que dans le même tems ils fourniſſoient aux Ennemis de cette Couronne, tout ce qui pouvoit les aider à continuer la guerre; & qu'outre des ſubſiſtances de toute eſpèce, ils prêtoient à la *Reine de Hongrie* plus de 40 mille Hommes ſous le nom d'Auxiliaires. Le *Roi*, prêt à partir pour s'aller mètre à la tête de ſon Armée des *Païs-Bas*, crut devoir inſtruire les *Hollandois* des ſujets de plainte, qu'il avoit contre eux, & du plan des Opérations qu'il avoit projetées. Ce fut pour ce deſſein que l'Abbé de *La Ville*, ſon Miniſtre auprès des *Etats-Généraux*, leur fit remètre, par le S. *Chiquet* Agent de *France*, un *Mémoire* accompagné d'une *Déclaration* du *Roi*, laquelle portoit; *Que, bien que le* Roi de France *eût eu juſqu'alors les plus juſtes ſujets de ſe plaindre des ſecours illimités que les* Provinces-Unies *fourniſſoient à la* Reine de Hongrie, *il n'avoit pas voulu regarder les* Etats-Généraux *comme ſes Ennemis directs: Que les égards, qu'il n'avoit pas ceſſé d'avoir pour eux, & les propoſitions, que ſes Miniſtres leur avoient faites en différentes occaſions, étoient des monumens de la diſpoſition ſincère dans laquelle il avoit toujours été, non ſeulement d'éloigner le Théâtre de la Guerre du Territoire & même du voiſinage des* Provinces-Unies; *mais auſſi de leur procurer la gloire de contribuer à rétablir la paix: Que, dans cette vue ſi ſalutaire, il avoit, dès le mois de Juillet* 1742, *rendu les* Etats-Généraux *dépoſitaires de ſes intentions & des conditions juſtes & raiſonables, auxquelles il conſentoit alors de terminer les troubles dont toute l'Eu-*

VI. GUERRE Dans les PAIS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVII.

rope *étoit malheureuſement agitée : Que, pour ne laiſſer aucun doute ſur la confiance entière qu'il vouloit bien leur accorder, il avoit même offert de remettre* Dunkerque *à la garde de leurs Troupes : Que, depuis cette époque, il avoit montré conſtamment la même modération & les mêmes deſirs de conciliation, ſans avoir eu la conſolation d'inſpirer aux* Provinces-Unies *des ſentimens, auſſi conformes à l'intérêt particulier de leur* République, *qu'à l'avantage commun de toutes les Nations : Que, non content d'exciter par des démarches ſecrètes le zèle des* Etats-Généraux, *il leur avoit propoſé, par un* Mémoire *public, que ſon Miniſtre leur avoit remis en* 1745, *l'Aſſemblée d'un* Congrès, *pour travailler au grand ouvrage de la Paix, de concert & ſans aucun délai : Qu'enfin, il n'avoit pas été poſſible de porter les ménagemens plus loin : Que ces menagemens ſubſiſteroient encore, ſi la raiſon de la Guerre & la ſureté des Conquêtes, faites ſur la* Reine de Hongrie, *n'exigeoient pas abſolument, de la part de Sa* Majeſté Très Chretiène, *les précautions les plus promtes & les plus efficaces, pour ſe garantir des deſſeins de ſes Ennemis : Que, ſans l'aſile que la* République *leur avoit donné ſur ſon Territoire, & ſans les ſecours abondans qu'ils en tiroient en tout genre, le* Roi *ne ſe trouveroit pas dans l'indiſpenſable néceſſité d'interrompre ces moïens multipliés de perpétuer une Guerre, qui n'avoit déja que trop duré : Que ce n'étoit donc que parce que les circonſtances & la conduite des* Provinces-Unies *l'y forçoient, que Sa* Majeſté Très Chretiène *avoit permis au Général de ſes Troupes de prendre indiſtinctement toutes les meſures, que ſon expérience dans l'Art Militaire pourroient lui ſuggérer, pour empêcher l'Armée ennemie de troubler la poſſeſſion légitime de ſes Conquêtes & pour affermir le repos des Peuples nouvellement ſoumis à ſa domination : Qu'elle auroit été, dès le commencement de la dernière Campagne, en droit de ſe porter avec ſon Armée ſur le Territoire des* Etats-Généraux, *lorſqu'ils avoient permis aux Troupes ennemies de la* France *de s'y retirer ; mais que Sa Majeſté, perſuadée que les démarches, qu'ils faiſoient alors auprès d'Elle pour parvenir à la Paix, étoient ſincères, avoit ſuſpendu l'exécution d'une entrepriſe que les loix de la Guerre & le mauvais état de l'Armée des Alliés auroient également juſtifiée : Que Sa* Majeſté Très Chretiène *avoit préféré l'idée avantageuſe, qu'Elle avoit de la candeur & de la bonne foi de la* République, *à l'opinion généralement répandue en* Europe, *que, ſous le voile ſpécieux d'une Négociation, la véritable intention des* Etats-Généraux *étoit de ſe préparer à de plus grands efforts, afin de continuer la guerre : Que ces ſoupçons étoient confirmés par les difficultés que l'on avoit fait naître avec affectation dès l'ouverture des* Conférences de Bréda ; *difficultés non moins imprévues, que contraires aux engagemens formels qu'on avoit pris avec Sa* Majeſté Très Chretiène, *& qu'il ſembloit qu'on n'avoit imaginées que pour embaraſſer de plus en plus les Négociations de la Paix, & pour en reculer la concluſion : Que, quoiqu'il en fût de ce motif, rendu trop vraiſemblable par l'évènement, les* Troupes Hollandoiſes *étant entrées, en* 1744,

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

dans les Plaines de Lille *& de* Ciſoing, *ſans que, par cette invaſion, les* Etats-Généraux *euſſent prétendu faire une guerre directe au* Roi, *Sa Majeſté déclaroit qu'en prenant le parti forcé d'entrer ſur le Territoire de la* République, *ſon deſſein n'étoit pas de rompre avec les* Etats-Généraux, *mais uniquement d'arrêter ou de prévenir les dangereux effets de la protection qu'ils accordoient aux Troupes de la* Reine de Hongrie *& du* Roi d'Angleterre: *Qu'il ne ſeroit pas juſte d'exiger que le* Roi *portât le ſcrupule au point de reſpecter, à ſon préjudice, la prétendue Neutralité des Puiſſances auxiliaires de ſes Ennemis, tandis que ces derniers exerçoient les plus grandes vexations contre ſes Alliés, & même contre des Païs qui n'étoient jamais ſortis des bornes d'une exacte impartialité: Que cependant, pour concilier, autant qu'il ſeroit poſſible, ce que le* Roi *ſe devoit à lui-même avec la bienveillance qu'il conſervoit encore pour les* Etats-Généraux, *les Commandans de ſon Armée avoient ordre de faire obſerver à ſes Troupes la plus rigoureuſe diſcipline, & de règler toutes leurs Opérations ſur la néceſſité des circonſtances: Enfin que, pour donner une preuve encore plus convainquante de la ſincérité de ſes deſſeins, qui n'avoient pour but que de rendre inutile la mauvaiſe volonté de ſes Ennemis & de vaincre leur répugnance inflexible aux voies de conciliation, Sa* Majeſté Très Chretiène *déclaroit qu'Elle ne regarderoit les Places & Païs, qu'Elle ſe trouveroit obligée d'occuper, que comme un dépôt qu'Elle s'engageoit à reſtituer, dès que les* Provinces-Unies *donneroient des preuves, non équivoques, qu'Elles ne fourniſſoient plus aux Ennemis de ſa Courone ces ſecours de toute eſpèce, l'une des principales cauſes de la continuation de la Guerre: Que le* Roi, *ne deſirant que le rétabliſſement du repos public ſur des fondemens juſtes & ſolides, & prenant intérêt à la ſureté des* Etats-Généraux, *verroit avec regret qu'ils continuaſſent à ſacrifier à des conſidérations étrangères, à des paſſions injuſtes, leurs Finances, leurs Troupes, leurs Poſſeſſions, leur repos & peut-être la forme de leur Gouvernement.* Cette *Déclaration* fut remiſe, le 17, aux *Etats-Généraux.* Le même jour, les *Troupes Françoiſes*, qui s'étoient aſſemblées à *Gand* ſous les ordres du Comte de *Löwendalh*, s'étant miſes en marche pour entrer dans le Païs de *Waes*, ce Comte établit ſon quartier à *Aerdemberg*; & le Régiment de *La Morlière* s'empara des deux Redoutes de *Boucoutaven* & de *Zaydick*. On trouva 7 Canons dans la dernière, dont la Garniſon s'étoit retirée au Fort de *Philippine*. Le Comte de *Löwendalh* fit, le même jour, avec 20 Bataillons, l'inveſtiſſement du Fort de l'*Ecluſe* & du *Sas de Gand*. La première de ces Places capitula, le 21, & la Garniſon de la ſeconde ſe rendit priſonière de guerre, la nuit du 30 de ce mois au 1 du ſuivant. Le 19, le *Régiment de Rochefort* s'empara du Poſte de *Lauſtrice-Poder*; &, dans le même tems, le S. de *Vaux*, Brigadier, reconnut le Poſte de *Rendenemdam*, dont il obligea la Garniſon de ſe rendre priſonière. Le Fort de *Saint-Antoine*, où l'on fit 30 priſoniers, fut emporté le lendemain l'épée à la main. Un Détache-

VI. GUERRE *Dans les Païs-Bas.*

ANNE'E MDCCXLVII.

ment de 10 Compagnies de Grenadiers & de 500 Fuſiliers, aux ordres du Comte d'*Hérouville*, Maréchal de Camp, s'étant embarqué, le 17, à *Anvers*, prit poſte, le 18 à la pointe du jour, à *Doël*, ſans aucune oppoſition de la part de la Garniſon du Fort de *Lieſtkenhoëck*. Quelques Canons, que le Comte d'*Hérouville* mit en baterie, firent retirer les Frégates que les *Hollandois* avoient ſous le Fort de *Lillo*. Le 24, les Forts d'*Iſſendick* & de *La Perle*, que le Marquis de *Contades* aſſiégeoit, capitulèrent; & les Garniſons, l'une de 300 Hommes & l'autre de 200, furent priſonières de guerre. L'entrée du Comte de *Löwendalh* ſur les terres de la *République* jeta l'alarme dans tous ſes Etats & ſur tout dans la Province de *Zélande*. Le 21, les *Etats-Généraux* furent aſſemblés à *La Haie* très longtems, & firent expédier des ordres aux Colléges de l'Amirauté, d'envoïer ſur les Côtes de *Zélande* tous les Vaiſſeaux de guerre & toutes les Frégates en état de ſervir, afin de s'oppoſer aux décentes que les *François* pourroient tenter de faire dans cette Province. Le 23, il ſe tint un Conſeil d'Etat extraordinaire, après lequel on manda au *Prince de Waldeck* de faire avancer un Détachement de 5 mille Hommes d'Infanterie & de mille Dragons du côté de la *Flandre Hollandoiſe*. La veille, le *Duc de Cumberland*, après avoir fait la revue des *Troupes Angloiſes*, *Hanovriènes* & *Heſſoiſes*, avoit marché vers *Alphen*, où il avoit établi ſon Quartier Général. Les *Troupes Hollandoiſes* ſortirent, le même jour, de leurs Cantonemens, pour aller camper dans les environs de *Cham* & de *Strybeeck*. Celles de la *Reine de Hongrie* ſe mirent, le 23, en mouvement; &, le 25, toute l'Armée des *Alliés* ſe trouva raſſemblée dans le Camp de *Baël-Hertog*. L'Aile droite, compoſée des *Allemands*, étoit appuïée à *Poppel*, où le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* avoit ſon Quartier. L'Armée du *Roi d'Angleterre* formoit la gauche & s'étendoit juſqu'à *Hoogſtraten*. Les Troupes de la *République* étoient au centre devant le Village de *Baël*. En même tems que les Troupes faiſoient ce mouvement, on renforça conſidérablement les Garniſons de *Berg-op-Zoom*, de *Hulſt* & d'*Axel*; les Quartiers-Maîtres-Généraux allèrent reconnoître les bords de la *Schynder*, & le *Duc de Cumberland* fit viſiter quelques-uns des Poſtes ſitués à la droite de l'*Eſcaut*. Toute l'Armée s'étant enſuite approchée d'*Anvers*, le *Maréchal Comte de Saxe* reſſerra les Cantonemens des Troupes qu'il commandoit, & ſe mit en état de les raſſembler, en 4 heures, ſur la *Dyle*, ſur laquelle il avoit fait jeter pluſieurs Ponts.

Reddition du Fort de Philippine; Le Comte de Löwendalh marche à Anvers; Petite Action devant le Fort de Santberge, qui ſe rend.

La nuit du 5 au 6 de Mai, le Fort de *Philippine* capitula. La Garniſon, conſiſtant en 580 Hommes, fut priſonière de guerre, & l'on trouva dans la Place 27 Canons de fonte. Le Comte de *Löwendalh* l'avoit fait inveſtir, le 17 du mois précèdent; &, le 25, il avoit fait offrir à la Garniſon des conditions honorables. Sur le refus du Commandant, il avoit fait

VI. GUERRE *Dans les* PAIS-BAS.

aprocher des Troupes; &, la nuit du 2 au 3 de ce mois, on avoit ouvert la tranchée. Le Comte de *Löwendalh* avoit remis la conduite de ce Siége au Comte de *Montmorin*; &, dès que le *Sas de Gand* eût capitulé, il avoit marché avec 8 Bataillons à *Anvers*, que les Ennemis sembloient menacer. Deux jours avant la reddition de *Philippine*, le Marquis de *Contades*, qui faisoit le Siége du Fort de *Santberge*, aiant, pour assurer ses derrières, un Corps détaché entre *Liefikenhoëck* & le Moulin de *Doël*, fit attaquer, par 6 Compagnies de Grenadiers, une Redoute en avant de *Santberge*. Les Grenadiers s'en emparèrent d'abord, & firent même le Commandant prisonier; mais, s'étant laissés emporter plus d'un quart de lieue à la poursuite de 80 fuïards, ils tombèrent vis-à-vis d'un Camp de 3 Bataillons ennemis, qui coururent aux armes, les repoussèrent & reprirent la Redoute. Quatre Piquets, que le Marquis de *Contades* fit sortir de la Tranchée, facilitèrent la retraite des Grenadiers, dont il y eut 40 tués ou blessés. L'Avant-Chemin-Couvert du Fort de *Santberge* fut emporté, la nuit du 5 au 6, l'épée à la main; & l'on y établit le Logement, que les Troupes ennemies, campées à portée, s'efforcèrent en vain de reprendre. Dans cette Attaque, qui dura depuis 9 heures du soir jusqu'à 2 heures du matin, les Assiégeans perdirent 150 Hommes, tués ou blessés; & les Ennemis en perdirent, de leur aveu, plus de 600. Sur les 3 heures du matin, le feu prit à des traînées de poudre, & se communiqua à des Barils, qui blessèrent, en sautant, 113 Hommes. Le désordre, causé par cet accident, pouvant favoriser quelque entreprise de la part des Assiégés, le Marquis de *La Tour-Dupin*, les contint en se jetant au milieu des flammes avec le premier Bataillon de son Régiment. Le 9, à 6 heures du soir, la décente dans le Fossé étant favorable, le Commandant arbora le Drapeau blanc; &, sur le champ, on prit possession du Fort, où l'on fit 83 prisoniers. Dès que 7 Bataillons, dont 3 étoient *Anglois*, destinés à protéger le Fort de *Santberge*, virent que les *François* s'en étoient rendus maîtres, ils s'avancèrent en bataille sur 3 colones: mais ce mouvement n'eut pour objet que de masquer leur retraite, qu'ils firent précipitamment, partie sur *Stopeldik*, partie du côté du *Polder-Sainte-Anne*. Le Marquis de *Contades* fit sortir sur eux des Détachemens, qui trouvèrent une partie de leur Camp encore tendue. Ils en enlevèrent 400 Tentes, 20 Canons & 2 Mortiers. Le 1 du mois, l'Armée des *Alliés* s'étoit mise en marche pour s'approcher d'*Anvers*. Le *Duc de Cumberland* établit son Quartier Général au Château de *Westmalen*, qui n'en est qu'à 4 lieues. Il appuïa sa droite à *Royen* en étendant sa gauche vers la *Petite-Nethe* au dessus de *Lière*. Les Troupes de la *Reine de Hongrie* firent avancer plusieurs Corps sur la *Gète*; & le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* détacha le *Prince de Brunswick-Wolfenbuttel* avec 12 Bataillons & 8 Escadrons pour se poster à *Schilden*,

Retraite des Troupes qui le protégeoient, & prise de leur Camp; Marche & position des Alliés; Secours demandés par les Hollandois au Roi d'Angleterre; Nouvelles Fortifications à Maëstricht; Dispositions du Comte de Saxe; La tranchée ouverte devant Hulst; Autrichiens & Hollandois pris à Stopeldick; Prise de Raerpe & de Hulst; Le Marquis de Contades, Commandant de Hulst & du Païs voisin; Etat d'Anvers; Bâtimens assemblés au Sas de Gand, pour transporter 20 mille Hommes; Diverses positions & divers mouvemens des Armées; Secours Anglois en Zélande; Ordre aux Vaisseaux de guerre Anglois d'escorter les Navires Hollandois; Augmentation des Forces des Hollandois; Ordre d'attaquer les Vaisseaux François; Arrivée du Roi de France à Bruxelles.

Mai.

VI. GUERRE Dans les Pays-Bas.

où le Général *Trips* avoit auparavant ſon Quartier, qu'il avoit transféré à *Broëchem*. Le 4, les *Etats-Généraux* réſolurent de demander au *Roi d'Angleterre* les ſecours ſtipulés par les Traités; & des ordres en conſéquence furent expédiés aux Miniſtres, qu'ils avoient à *Londres*. Le Conſeil d'Etat, en même tems, ordonna qu'on ajoutât les Ouvrages néceſſaires aux Fortifications de *Maëſtricht*. Sur les mouvemens des *Alliés*, le *Maréchal Comte de Saxe* fit rapprocher de lui la *Maiſon du Roi* & la *Gendarmerie*. L'une ſe cantona à *Alloſt* & l'autre à *Halle*. les *Cantabres* furent envoïés à *Ruppelmonde*, avec ordre de protéger la communication de l'*Eſcaut* & celle d'*Anvers*. Les Régimens de Cavalerie, qui étoient dans cette Place, allèrent aux environs de la *Tête de Flandres*; & l'on fit marcher un Détachement au *Petit-Villebroc'k*, pour y veiller à la Navigation de la *Ruppel*. La nuit du 9 au 10, le Comte de *Montmorin* ouvrit la tranchée devant *Hulſt* du côté de *Saint-Jean de Steene*. Le 10, par ordre du Marquis de *Contades*, une partie du Régiment de *La Morlière* s'avança à *Stopeldick*, où 250 Hommes de l'*Infanterie Hollandoiſe* & 150 *Dragons Autrichiens* étoient reſtés, à cauſe que, la Marée étant trop baſſe, ils n'avoient pu s'embarquer. Après une légère réſiſtance, ils mirent les armes bas & ſe rendirent priſoniers. Le 11, le Duc de *Broglie* marcha, avec 2 mille Hommes d'Infanterie & le Régiment de *La Morlière*, pour achever d'inveſtir *Hulſt*; &, ſur la ſommation qu'il fit au S. de *La Roque*, Gouverneur de la Place, celui-ci conſentit de la rendre avec les Forts qui en dépendoient. Il fut convenu par la Capitulation; *Que, le lendemain, les* Troupes Françoiſes *prendroient poſſeſſion de* 3 *Portes: Que, le* 15, *le S. de* La Roque, *ſes Adjudans &* 400 *Hommes, armés ſans Drapeaux & ſans Etendarts, ſortiroient de la Ville, pour ſe retirer en* Zélande, *avec* 3 *Canons de* 3 *livres de bale & des Munitions pour* 12 *coups par pièce; & que le reſte de la Garniſon, conſiſtant en* 97 *Officiers &* 16 *cens* 81 *Soldats, reſteroit priſonier*. Le 9, le *Duc de Cumberland*, après avoir reconnu la poſition des Troupes qui faiſoient le Siége de cette Place, ordonna à 3 Régimens d'Infanterie, de s'y jeter: mais, aiant appris, le 10, que le Fort de *Santberge* s'étoit rendu, il envoia un contre-ordre à ces Régimens. Le 12, le *Maréchal Comte de Saxe* ſe rendit à *Hulſt*; il en viſita les travaux, & retourna à *Bruxelles*. Il fit enſuite marcher 3 Bataillons des Places de la troiſième Ligne, pour aller ſervir de Garniſon dans *Hulſt*, dont le Commandement, ainſi que du Païs voiſin, fut confié au Marquis de *Contades*, avec 2 Régimens de Dragons ſous ſes ordres pour la garde des Côtes. Les Troupes, qui avoient fait le Siége de cette Place, marchèrent auſſitôt pour attaquer *Axel*. Il y avoit alors 28 Bataillons dans *Anvers* ou bien à portée de s'y jeter. Le Comte de *Lõwendalh*, à l'approche des Ennemis, y étoit entré pour y commander, & avoit fait travailler avec tant de diligence à la réparation & à l'augmentation des For-

tifications, qu'il l'avoit miſe en état de faire une longue défenſe. On avoit, en même tems, raſſemblé dans le Port du *Sas de Gand*, ſous les ordres du S. de *Lage*, 200 Bâtimens ſur leſquels on pouvoit embarquer 20 mille Hommes. L'Armée des *Alliés*, de ſon côté, s'étoit portée en avant, pour occuper le Camp de *Grewenweſel*, la droite appuïée à *Braxſchaten*, & la gauche s'étendant juſqu'à *Sandhoven*. Ils portèrent enſuite leur droite à *Keiſſel*, & leur gauche à la Hauteur de *Diteghem*. Ils gardèrent quelque tems cette poſition entre les deux *Nethes*, en faiſant par leur droite, par leur gauche & par leur derrières de fréquens mouvemens, qui n'avoient pour objet que d'aſſurer leurs Convois. Le Corps, commandé par le Général *Barionay*, étoit ſur leur droite; & celui du Général *Trips*, en avant ſur leur gauche. Avant la fin de ce mois, le *Maréchal de Saxe* fit camper ſon Armée, la gauche appuïée à la *Baſſe-Dyle* au deſſous de *Malines*, & la droite s'étendant juſqu'au coude, formé par cette Rivière, entre le Moulin de *Rouſſelaer* & *Veeterem*. *Malines*, où étoit le Quartier-Général, fut couverte par un Corps d'Infanterie & par quelques Régimens de Dragons; & quelques Régimens de Cavalerie ſortirent d'entre la *Dendre* & la *Senne*, pour prendre des Cantonemens plus près de cette Ville. Deux Bataillons des *Gardes Françoiſes* marchèrent à *Stall*, à *Wekel*, à *Weſtermall* & à *Botteadall*; & deux Bataillons des *Gardes Suiſſes*, à *Tervure*, à *Anderghem* & à *Rouge-Cloître* dans les Bois de *Soignies*. Le Comte de *Lowendalh*, renforcé de quelques Régimens de Dragons, & le Marquis de *Contades* continuèrent de demeurer, le premier à *Anvers*, & le ſecond dans le Païs de *Vaes*. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, il arriva d'*Angleterre* en *Zélande* un ſecours de *Troupes Angloiſes*; & les Vaiſſeaux de Guerre du *Roi d'Angleterre*, deſtinés à ſervir d'eſcorte aux Navires Marchands de ſes Sujets, eurent ordre de prendre ſous leur Convoi tous les *Navires Hollandois*, qui pourroient en avoir beſoin. La *République*, de ſon côté, réſolut d'envoïer 12 mille Hommes en *Zélande*, ſous les ordres du S. *Smiſſaart*, Lieutenant-Général; & d'augmenter en tout ſes Forces de 30 mille Hommes. Les Etats de *Zélande* firent publier à *Middelbourg* un ordre d'attaquer tous les Vaiſſeaux qui viendroient des Ports & des Côtes de *France*; & cet ordre fut communiqué au S. *Mitchel*, Commandant de l'Eſcadre, envoïée par le *Roi d'Angleterre* pour concourir à la défenſe de cette Province. Le *Roi de France*, parti le 30 de *Compiegne*, arriva, le lendemain à 5 heures du ſoir, à *Bruxelles*; &, ſur le champ, il tint conſeil avec le *Maréchal Comte de Saxe*, le Maréchal Duc de *Noailles* & le Comte d'*Argenſon*, Miniſtre & Secretaire d'Etat.

Le 1 de Juin, le *Comte de Clermont*, Prince du Sang, après avoir laiſſé dans *Namur* & dans *Charleroi* de fortes Garniſons d'Infanterie & de Dragons, ſe porta à *Marbaix*; &, le lendemain à *Vavres* avec une partie des

Le Comte de Clermont va camper à Vavres, enſuite à Meldert; La Maiſon du Roi ſe

VI. GUERRE *Dans les Païs-Bas.*

ANNE'E MDCCXLVII.

rapproche de l'Armée; Mouvement de toute la Cavalerie; Marche de divers Corps; Petites Actions; Convention pour l'échange des Prisoniers; Bonne conduite des Troupes Françoises dans le Territoire Hollandois, atteſtée par les Magiſtrats du Païs; Le Roi de France va ſe mètre à la téte de ſon Armée; Priſe de Liére; Mouvement de toute l'Armée Françoiſe; Le Roi de France ſe rend à Tongres. Juin.

Troupes qu'il commandoit. Le 6, ce Prince alla camper dans la Plaine de *Meldert*. Le 9, toute la Cavalerie changea de poſition & prit de nouveaux Cantonemens, qui la raprochèrent de l'Infanterie. Un Détachement de 4 Bataillons de *Grenadiers-Roïaux*, de 2 Brigades d'Infanterie, de 4 Régimens de *Huſſards* & des Régimens de *Graſſin* & de *La Morlière*, paſsèrent la *Dyle*, le 11, ſous les ordres du Comte d'*Eſtrées*, Lieutenant-Général; &, le lendemain, il alla camper, la droite vers la *Gethe* & la gauche à *Sainte-Catherine d'Houtem*. Le 15, le Comte de *Saulx*, à la tête de 12 Bataillons, alla ſe poſter dans le Baſſin en avant de *Malines*, qu'occupoient auparavant 16 autres Bataillons, qu'on avoit envoïés rejoindre la Ligne. Dans l'intervalle de ce mouvement, les Ennemis ſe préſentèrent au Pont de *Paſterug*: mais ils furent contraints de ſe retirer avec perte. Le 16, le *Comte de Clermont* ſe porta à *Linter* ſur la *Gethe* au deſſous de *Tirlemont*; & le Comte d'*Eſtrées* alla camper entre les 2 *Gethes*, ſur le chemin de *Saint-Tron*. Le méme jour, le Comte de *Saint-Germain*, à la tête de 3 Brigades d'Infanterie & d'une Brigade d'Artillerie, paſſa la *Dyle* près du Moulin de *Rouſſelaër*; &, le lendemain, aiant longé la *Demer*, il arriva à *Halem*. Ce Poſte étoit occupé par 2 mille Hommes d'Infanterie & 8 Compagnies de Grenadiers, commandées par le S. de *Rougé*, Colonel du Régiment de *Vermandois*. Cet Officier, avec ſon Détachement, alla rejoindre le Corps du Comte de *Clermont*, lequel, appuiant ſa droite à *Halem*, & ſa gauche à la *Groſſe-Gethe*, couvrit *Tirlemont*. Le 18 au matin, le Marquis de *Sallières* marcha vers *Arſchot* avec 2 Brigades d'Infanterie. Il devoit agir ſous les ordres du Comte de *Saint-Germain*, qui, les jours ſuivans, s'empara d'*Arſchot* & de *Sichem*. Pendant ces divers mouvemens, le *Prince de Brunſwick-Wolffenbuttel* s'approcha de la droite des *Alliés*, avec le Corps qu'il commandoit, & vint camper à l'Abbaïe d'*Everborde*; le Général *Trips* occupa le Camp, que ce Prince avoit quité; & le Général *Barroniay* s'avança juſqu'à *Tongerloo*. Le *Prince de Wolffenbuttel* s'avança enſuite ſur le *Demer*, pour ſoutenir le Poſte de *Diſt*, que le Comte de *Saint-Germain* ſe contenta de maſquer; & toute l'Armée des *Alliés* prit les armes & s'étendit le long de la *Nethe*, croïant que l'*Armée Françoiſe* alloit paſſer la *Dyle* & le *Demer*: mais quand les *Alliés* furent inſtruits de la manœuvre du Comte de *Saint-Germain*, ils rentrèrent dans leur Camp. Deux Brigades d'Infanterie, & les 2 Diviſions d'Artillerie de la Droite & du Centre, allèrent, ſous les ordres du Chevalier de *Courten*, camper, avec la Cavalerie que le Marquis de *Clermont-Tonnerre* commandoit, aux environs de *Louvain*. Dans les premiers jours de ce mois, le Welfdt-Maréchal Comte de *Bathiany* aiant propoſé une Conférence pour convenir de l'échange des *Priſoniers Autrichiens* & *François*, le Marquis de *Breté*, Lieutenant-Général, fut envoïé à *Duſſel* pour conférer avec le Comte

Comte de *Ternaco*, Commiſſaire de la part de la *Reine de Hongrie*. Ils ſignèrent, le 14, une Convention, par laquelle les Officiers des deux Nations, renvoïés de part & d'autre ſur leur parole, furent déclarés libres, dès le moment même. Les *François* ſe comportant ſur le Territoire de la *République* de la manière que le *Roi* l'avoit promis dans ſa *Déclaration aux Etats-Généraux*, les Bourguemeſtres & Echevins des Villes d'*Axel* & de *Terneuſe* l'atteſtèrent par un Acte du Juridique ſigné de leur Greffier. Cet Acte portoit; *Que les* Troupes Françoiſes *répandues dans leurs Villes & dans leurs Territoires, obſervoient la diſcipline la plus exacte: Que le Gouvernement de ces Villes & de la Campagne, ainſi que le libre exercice de la Religion, ſur lequel aucun des Habitans n'avoit été troublé, ſubſiſtoient dans le même état, que lorſque le Païs étoit ſous la domination des* Etats-Généraux: *Et qu'en preſſant les Magiſtrats de rappeller les Habitans de leurs Villes & de leurs Territoires, le* Roi Très Chretien *leur avoit permis de donner, à ceux qui voudroient y revenir, les aſſurances les plus fortes, qu'il ne leur ſeroit fait aucun préjudice.* Les Magiſtrats du *Sas de Gand*, de *Hulſt* & du Païs qui en dépend, de la Ville de *L'Ecluſe*, du *Franc de L'Ecluſe* & d'*Iſſendick*, rendirent auſſi le même témoignage par de pareils Actes authentiques. Le Comte d'*Eſtrées* s'empara, le 18, de *Haſſelt*, & le Comte de *Saint-Germain* du Bourg de *Herck* ſur la droite de *Halem*. Le 19, 700 *Pandoures* & 400 *Huſſards* attaquèrent l'Abbaïe de *Koſendaël* près du Pont de *Walen*, que le S. de *Barre*, Capitaine dans le *Régiment Suiſſe* de *Dieſback*, occupoit avec 120 Volontaires. Le S. *Dupleſſis*, Capitaine au Régiment de *Piedmont*, l'aiant joint, avec une autre Troupe de Volontaires, ces 2 Officiers ſoutinrent, pendant une heure, l'effort des *Pandoures*, qu'ils repouſsèrent juſqu'à trois fois, la Baïonète au bout du Fuſil. Pendant le Combat, le S. de *Saint-Maurice*, Capitaine au Régiment de *Touraine*, ſurvint avec un troiſième Détachement, chargea les Ennemis en flanc; &, malgré leur ſupériorité de nombre, les força de prendre la fuite, après avoir perdu 300 Hommes, dont 80 reſtèrent ſur le Champ de bataille avec le Commandant des *Pandoures*. Le S. de *Barre* fut tué; & 40 Volontaires tués ou bleſſés. Le Corps aux ordres du Comte d'*Eſtrées*, ſe porta, le 20, à *Tongelberg*; &, ce Lieutenant-Général, s'étant, en même tems, emparé du Poſte de *La Commanderie*, pouſſa en avant un Détachement, qui fit repaſſer le *Demer* aux Compagnies Franches & aux Partis de *Huſſards* des *Alliés*. Cent-cinquante de ces derniers voulurent ſe défendre dans *Bilſen*, & furent taillés en pièces par le S. *Pollereſky*, Meſtre de Camp d'un Régiment de *Huſſards* au ſervice de *France*. Le Duc de *Broglie* marcha, le lendemain, à ce Poſte, qu'il trouva abandonné. Le *Comte de Clermont*, qui s'étoit rendu, le 20, à *Saint-Tron*, s'avança, le 12, à *Tongres*; &, pendant qu'il marchoit à *Saint-Tron*, le Comte de *Saint-Germain*, renforcé de 2 Brigades de Cavalerie,

VI. GUERRE Dem. les Pais-Bas.

ANNÉE MDCCXLVII.

alla camper entre *Tirlemont* & *Leaw*. Le 22 à 7 heures du matin, le *Roi de France* précédé de la *Brigade des Gardes Françoises*, partit de *Bruxelles* à la tête de la Cavalerie de sa *Maiſon*; traverſa, ſur le midi, la Ville de *Louvain*, à la porte de laquelle il reçut les hommages des Magiſtrats, & dont les clefs lui furent préſentées, ſuivant l'uſage, par une jeune Fille de diſtinction; & ſe rendit, à une heure après midi, à l'Abbaïe *du Parc*, où il établit ſon Quartier-Général. Pour plus grande précaution, on avoit poſté, durant cette route, un Régiment de Dragons & un de *Huſſards* entre la Chauſſée & la Forêt de *Soignies*, & pluſieurs Partis d'Infanterie dans cette Forêt. Le même jour, le *Maréchal Comte de Saxe* tranſporta ſon Quartier à *Louvain*. Le 23, le Comte d'*Eſtrées* marcha à *Heydenhilſen*, à deux lieues de *Maëſtricht*. Le lendemain, ſur l'avis que les *Alliés* avoient fait un mouvement par leur gauche, le Marquis de *Clermont-Tonnerre* eut ordre de ſe porter ſur *Tirlemont* avec un Corps conſidérable d'Infanterie & de Cavalerie; & le Comte de *Saint-Germain*, de décamper de *Leaw* pour aller à *Saint-Tron*. Par le mouvement que les *Alliés* avoient fait, ils campèrent, la Droite à *Tongerloo*, & la Gauche à *Gheel*. Ils marchèrent enſuite le long du *Demer*; & le Général *Baroniay* paſſa cette Rivière, près de *Dieſt*, avec la plus grande partie des Troupes qu'il avoit ſous ſes ordres. Le 26, le Marquis de *Seneſtère*, Lieutenant-Général de l'Armée de *France*, eut ordre de marcher à *Tirlemont* avec 20 Bataillons & 16 Eſcadrons. Le lendemain, le Marquis de *Vence*, Brigadier d'Infanterie, ſe rendit maître de la Ville de *Lière*; & le Régiment de *Beauſobre* entra dans *Herentals*, où il fit 70 priſoniers & enleva quelques Chariots. Le 28, les *Alliés* quittèrent leur Camp de *Dieſt*, pour s'approcher de *Haſſelt*. Dès que le *Roi de France* en fut informé, il prit la réſolution de le porter ſur *Tongres*, avec toute ſon Armée, afin de ſoutenir le Corps du *Comte de Clermont*, en cas que le *Duc de Cumberland* vînt l'attaquer. Le 29, le Marquis de *Clermont-Tonnerre* & le Marquis de *Seneſtère*, eurent ordre de marcher à *Tongres* pour y joindre le *Comte de Clermont*; & le reſte de l'Armée, commandé par le *Comte d'Eu*, partit à 10 heures du ſoir & prit la route de *Tirlemont*, où le *Comte d'Eu*, reçut ordre du *Maréchal Comte de Saxe*, de s'avancer à *Tongres*. Le 30 au matin, le *Roi* partit du Camp du *Parc* pour ſe rendre à *Tirlemont* avec la Réſerve, commandée par le *Prince de Dombes* & compoſée de la *Maiſon du Roi*, de la *Gendarmerie* & des *Carabiniers*. Les nouvelles qui vinrent de la part du *Maréchal de Saxe*, le firent repartir de *Tirlemont* à 7 heures du ſoir; &, pour donner le tems à l'Artillerie de paſſer la *Groſſe-Geete*, il s'arrêta à *Otſmaël*, où les Troupes, qui l'accompagnoient, paſsèrent la nuit au Bivouac.

Bataille de Lawfelt. 2 Juillet.

Le *Roi* arriva, le 1 de Juillet à midi, à *Tongres*. Le *Maréchal de Saxe* s'étoit porté en avant dans l'intention d'attaquer un Corps conſidérable

des *Alliés*, qui paroiſſoit ſur les Hauteurs depuis la *Grande-Commanderie* juſqu'au Village de *Roſmael*. Le *Roi* l'alla joindre ſur le champ, & reconnut avec lui la poſition des Ennemis; approuva les diſpoſitions qu'il avoit commencées, & fit venir le reſte de l'Armée, laiſſant à *Tongres* le Comte de *Saint-Germain* avec 12 Bataillons & 50 pièces de Canon. Il y eut, pendant toute la journée, des Eſcarmouches très vives entre les Troupes legères des deux parts. Pendant ce tems, on commença à ranger l'Armée en bataille. L'Infanterie du Marquis de *Senecterre* fut placée ſur le Plateau d'*Elderen*, avec 20 pièces de Canon devant elle, & 26 Bataillons en ſeconde ligne. Dix autres Bataillons furent mis en retour ſur la droite du Plateau. La Cavalerie fut placée dans la plaine ſur la droite & ſur deux lignes, & ſe porta par delà la grande Vallée de *Paſſant*, appuiant ſa gauche à la Hauteur d'*Elderen*, & faiſant face au Village de *Vlisingen* & à la *Grande-Commanderie*, où étoit le Quartier du Welfdt-Maréchal Comte de *Bathiany*. La droite tiroit vers le Village de *Monenaken*, où le *Comte de Clermont* avoit poſé une Brigade d'Infanterie. L'Infanterie & la Cavalerie de la *Maiſon du Roi*, la *Gendarmerie* & les *Carabiniers* furent mis en réſerve, aiant leur gauche à *Elderen*. Le Corps du *Comte de Clermont* occupoit *Remſt*, aiant ſur la droite celui du Comte d'*Eſtrées*, à qui l'on renvoia, pendant la nuit, les *Grenadiers Roïaux de Châtillon*, & le Détachement du Régiment de *La Morlière*, qu'il avoit laiſſé dans le Hameau d'*Elche*, & qui y fut remplacé par 7 Compagnies de Grenadiers, & 7 Piquets des Troupes du Marquis de *Senecterre*. Sur les 6 heures du ſoir, les *Alliés* tentèrent de s'emparer du Village de *Remſt*: mais, après l'avoir canoné pendant plus d'une heure ſans ſuccès, ils renoncèrent à leur entrepriſe. L'Armée des *Alliés*, dont la Droite étoit à la *Grande-Commanderie* & la Gauche du côté de *Maeſtricht*, occupoit les Villages de *Groot-Spawen*, de *Roſmaer*, de *Lawffelt* & de *Vilre*. Le Village de *Lawffelt* étoit en avant de la Ligne des *Alliés*. Les Revêtemens terraſſés, qui faiſoient une eſpèce de Citadelle de chaque Verger de ce Village; les Flancs naturels qui s'y trouvoient & qui donnoient des feux croiſés à ceux qui y étoient poſtés; l'élite des *Troupes Angloiſes*, *Hanovriènes* & *Heſſoiſes* qui le défendoient avec quelques *Régimens Hollandois*; toute l'Armée du *Roi d'Angleterre* qui le ſoutenoit; une Pluie froide & preſque continuelle, qui rendoit le terrain gliſſant au point qu'on avoit peine à marcher, faiſoient que l'attaque en ſouffroit de grandes difficultés. Le *Comte de Clermont* en fut chargé; & ſon Corps, pour cet effet, fut renforcé de quelques Brigades d'Infanterie & de Cavalerie. Il ſe mit en mouvement, pendant que le Comte d'*Eſtrées* ſe porta ſur *Vilre*, dont il étoit eſſentiel de s'emparer pour déborder la Gauche des Ennemis. L'Action commença à 10 heures du matin. Malgré le feu de l'Artillerie, 4 Brigades d'Infanterie parvinrent au pied des Re-

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

ANNE'E MDCCXLVII.

tranchemens de *Lawffelt*. Trois, ſous les ordres du Marquis de *Lautrec* & du Comte de *Berrenger* Lieutenans-Généraux, & des Marquis de *Laigle* & de *Froulay*, Maréchaux de Camp, attaquèrent en meme tems la Droite, la Gauche & le Centre. La quatrième, commandée par le Marquis de *Beaupreau*, Maréchal de Camp, reſta en réſerve pour ſoutenir 2 Bateries, chacune de 10 pièces de Canon, qui batoient la droite & la gauche de *Lawffelt*. La première Attaque eut d'abord un heureux ſuccès, & les Ennemis furent forcés d'abandonner la moitié du Village: mais, comme ils recevoient des renforts qui les ſoutenoient en colone, les *Brigades Françoiſes* furent obligées de ſe retirer. La Brigade de réſerve les joignit pour une ſeconde Attaque, qui ne réuſſit pas mieux que la première, & l'on ne put ſe maintenir dans le Village, où les Ennemis faiſoient filer continuellement de nouvelles Troupes. Le *Maréchal de Saxe* aiant reconnu par lui-même la force de ce Poſte, fit avancer deux autres Brigades ſous les ordres du Comte de *Monbarey*, Maréchal de Camp, leſquelles ſe joignant aux 4 autres, firent une troiſième Attaque & furent encore repouſſées: mais en conſervant une petite partie du Village Alors le *Maréchal*, après avoir fait avancer une Baterie de gros Canon, fit ſoutenir les 6 Brigades par deux autres, ſous les ordres du Comte de *Thomond*, Lieutenant-Général, & du Comte de *Flitz-James*, du Comte de *Rooth* & du Duc d'*Havré*, Marechaux de Camp. Le *Comte de Clermont* ſe mit lui même à leur tete. Ces dernières Brigades, & les 6 autres, formèrent une nouvelle Attaque, & s'emparèrent de la plus grande partie du Village. Alors toute la Gauche de l'*Infanterie* du *Duc de Cumberland* vint en colone pour forcer les *François* à ſe retirer. Auſſitôt, 3 Brigades d'Infanterie, commandées par le Marquis de *Sallières*, Lieutenant-Général, & par le Comte de *Lorges* & le Marquis de *Guerchy*, Maréchaux de Camp, ſe portèrent par ordre du *Maréchal*, ſur le flanc droit de cette Colone, qu'elles chargèrent ſi vigoureuſement, qu'elle en fut culbutée & le Village emporté. En méme tems, la Cavalerie, rangée derrière ces 3 Brigades, s'avança & chargea non ſeulement la Colone d'Infanterie, mais encore un Corps de Cavalerie qui venoit pour la ſoutenir. Quand les Ennemis virent le Village ſur le point d'être emporté, ils eſſaièrent de faire une diverſion, en attaquant la Cavalerie du Comte d'*Eſtrées* & celle que le Comte de *Segur* commandoit. Le *Maréchal de Saxe* s'y porta bientôt avec le *Comte de Clermont*, & les *Carabiniers* eurent ordre de le ſuivre. On acheva de mètre en déroute la *Cavalerie Angloiſe*, que les premières Charges avoient ébranlée; & le déſordre ne tarda pas à gagner le reſte de l'Aile gauche de l'Armée des *Alliés*. Elle étoit ſur 2 lignes de Cavalerie & d'Infanterie à la hauteur du Village de *Weſterwezel*; & fut pourſuivie juſqu'à *Maëſtricht* par le Comte d'*Eſtrées*, qui, dès le commencement de l'Action,

avoit chaſſé les Ennemis du Village de *Vilre*. Juſqu'alors, l'Aile droite des *Alliés*, compoſée des *Troupes Autrichiènes*, commandées par le Welſdt-Marechal Comte de *Bathiany*, & les *Troupes Hollandoiſes*, qui, ſous les ordres du *Prince de Waldeck*, étoient au Centre, n'avoient preſque fait autre choſe que d'être tranquilles ſpectatrices du Combat. Le Comte de *Bathiany* s'étoit contenté de faire attaquer le Hameau d'*Elcht*, que le Détachement, qui l'occupoit, avoit ordre d'abandonner à la première Attaque; ce qu'il fit en très bon ordre, à la faveur de 3 Corps de Cavalerie qui le ſoutenoient. Auſſitôt que les *Autrichiens* furent maîtres de ce Hameau, ils y menèrent du Canon, qui bleſſa quelqu'un de la ſuite du *Roi*, ſur la Hauteur d'*Elderen*, d'où ce *Prince* donnoit ſes ordres. On leur ripoſta ſur le champ par quelques pièces de Canon poſtées ſur cette Hauteur, leſquelles firent ceſſer leur feu. Le *Prince de Waldeck*, de ſon côté, s'étoit préſenté pluſieurs fois avec une Colone d'Infanterie en dehors & le long des Haies de *Vlitingen*: mais l'Artillerie, qui couvroit deux Brigades d'Infanterie placées au devant de ce Village, l'avoit toujours forcé de ſe retirer. Après la déroute de l'Aile gauche, le *Comte de Clermont*, le Comte d'*Eſtrées* & le Comte de *Clermont-Tonnerre* débouchèrent, par ordre du *Roi*, avec les Corps qu'ils commandoient, par la droite entre les Villages de *Lawffelt* & de *Monpertin*; tandis que le reſte de l'Infanterie marcha, en bataille & de front, aux Ennemis entre les Villages de *Roſmaër* & de *Groot-Spaven*. Ce mouvement fut inutile. Dès que *Lawffelt* avoit été pris, le Comte de *Bathiany*, précédé des *Troupes Hollandoiſes*, avoit commencé ſa retraite, & fait tant de diligence, qu'il s'étoit mis en peu de tems hors d'état d'être attaqué. Le *Roi*, qui s'etoit avancé à la tête des Troupes, envoia le Comte de *Clermont-Tonnerre* & le Marquis de *Clermont-Gallerande*, pour ſuivre cette Aile droite des *Alliés*, ſur laquelle on fit pluſieurs priſoniers. L'Attaque du Village de *Lawffelt* dura plus de 2 heures. La perte des *François* monta à 6 mille Hommes, & celle des *Alliés* à 10 mille, parmi leſquels il y eut 800 Priſoniers; & de ce nombre furent le Général *Ligonier* qui commandoit la *Cavalerie Angloiſe*; le S. d'*Iſembourg*, Major-Général des *Troupes Heſſoiſes*; le Lord *Robert Sewton*, & le Fils du Comte d'*Albemarle*. Du côté des *François*, le *Comte de Bavière*, Lieutenant-Général; le Marquis de *Froulay*, Maréchal de Camp; les Sieurs d'*Autichamp*, d'*Auberterre* & de *Dillon*, Colonels, furent tués. Parmi les bleſſés, on comta le Comte de *Lautrec*, Lieutenant-Général; les Marquis de *Créqui* & de *Guerchy*, Marechaux de Camp; les Marquis de *Bonnac*, de *Fénelon*, de *Segur*, de *Rochambault*, de *Bellefond* & de *Cernay*; les Comtes de *Balleroy* & de *La Tour Dupin*, & le Chevalier de *Dreux*, Colonels. Les *François* prirent aux *Alliés* 29 Canons, 2 paires de Timbales, 9 Drapeaux & 7 Etendarts. Le *Roi* coucha ce ſoir-là à *La Commanderie*, où il établit ſon

VII. GUERRE Dans les Pays-Bas.

Quartier; & toutes les Troupes paſsèrent la nuit, dans la poſition où elles ſe trouvèrent; la plus grande partie néanmoins entre les Villages de *Monpertin* & de *Heff*, le reſte entre *Lawffelt* & *Riſtel*. La *Maiſon du Roi* ſe porta en avant de *La Commanderie*, où le *Maréchal Comte de Saxe* paſſa la nuit. En y arrivant, il fit une diſpoſition nouvelle, relative à l'idée qu'il avoit que les *Alliés* ſe replieroient ſur *Maëſtricht*. Le Comte de *Saint-Germain* eut ordre de marcher ſur le champ avec les Pontons, 3 Brigades d'Infanterie, 2 de Cavalerie & 1 Régiment de Dragons, pour ſe porter ſur *Reckem*, & y jeter un Pont ſur la *Baſſe-Meuſe*, au deſſus de la *Gueul*. Le Comte d'*Eſtrées*, avec ſon Corps de Troupes renforcé de 15 Bataillons, eut ordre d'aller droit ſur *Viſet* & de prendre Poſte de l'autre côté de la *Haute-Meuſe*. Par là *Maëſtricht* eût été inveſti. C'étoit le but de toutes les opérations, que le *Maréchal de Saxe* avoit faites depuis le commencement de la Campagne: mais, le 3 au matin, il fut informé que les *Alliés* étoient derrière cette Place, ce qui lui fit envoïer ordre au Comte de *Saint-Germain* de camper à *Kiſtel*, en avant du Centre; & au Comte d'*Eſtrées*, de ſe tenir à *Heur-le-Romain* pour occuper l'entre-deux de la *Meuſe* & du *Jaar*. Ce dernier y campa 6 Bataillons & 15 Eſcadrons ſur 2 lignes, la Droite au Ravin du Ruiſſeau de *Grond-Za*, & la Gauche au Ravin proche la Cenſe de *Fromont*, faiſant face à *Halle-Baille* & à la *Meuſe*. Sept Bataillons, avec 10 pièces de Canon, campèrent depuis l'Eſcarpement de la *Meuſe* au deſſus du Château de *Loine*, juſqu'à l'Eſcarpement du *Jaar*, près de *Vonk*. Le Régiment de *La Morlière* occupa *Nay* & *Lieſc*, & les *Graſſins*, *Hermaël*. Un Régiment d'Infanterie & les *Grenadiers Roïaux de d'Aullan* maſquèrent les débouchés de *Herſtal* & de *Coronmeuſe*. Le gros de l'Armée campa, le même jour, ſur 2 Lignes; la Droite à la hauteur d'*Ermaër* ſur le *Jaar*, & la Gauche à *Cleyn-Spawen*. L'Artillerie parqua ſur le front du Camp, en 3 diviſions. La Cavalerie de la *Maiſon du Roi* & les *Carabiniers* occupèrent le Plateau depuis *La Commanderie* juſqu'à la hauteur de *Bilſen*; & la *Brigade des Gardes* fut miſe, partie ſur le flanc droit de *La Commanderie*, partie ſur ſes derrières, pour faire face au *Demer*. Le Corps du *Comte de Clermont*, appuïa ſa Droite à *Roſmuër* & ſa Gauche à *Cygen-Bilſen*. Les *Grenadiers-Roïaux* allèrent occuper *Tongres*, pour entretenir la communication avec *Saint-Tron* & *Tirlemont*, qu'une Brigade de Milices & une Brigade de Cavalerie occupoient. Le 4, le *Maréchal* établit ſon Quartier à *Hoeffelt*. Les Dragons du *Colonel-Général*, campèrent ſur la Hauteur, pour le couvrir. Les *Volontaires de Saxe* cantonèrent dans les environs entre *Dippenbeck* & *Tongres*; & le Régiment de *Beauſobre* alla camper, aux ordres du Comte de *Saint-Germain*, à ſa gauche, attenant le Village de *Heff*. Le 7, le *Roi* fit chanter le *Te Deum* dans ſon Camp, en action de graces de la Victoire remportée à *Lawffelt*; &, le

VIe GUERRE Dans les Païs-Bas.

ſoir, il y eut des Réjouiſſances. Je n'entrerai point dans le détail de tous les différens mouvemens que les Armées firent après la *Bataille de Lawffelt*. La poſition que les *Alliés* avoient priſe, obligea de renoncer, pour cette Campagne, au Siége de *Maëſtricht*; & le *Maréchal de Saxe* dirigea toutes ſes operations pour aſſurer la priſe de *Berg op Zoom*, que le Comte de *Löwendalh* étoit chargé d'aſſiéger. Le 10 de Juillet, le Corps, commandé par le Comte d'*Eſtrées*, fut renforcé d'une Brigade de Cavalerie, détachée du Corps du Comte de *Saint-Germain*; &, le 13, le Comte d'*Eſtrées* marcha avec 8 Compagnies de Grenadiers, 4 Piquets de Cavalerie & 50 *Huſſards*, pour reconnoître les environs du Fort de *Saint-Pierre*. Il ſe porta, dans ce deſſein, avec une Compagnie de Grenadiers, un Piquet de Cavalerie & les *Huſſards* juſques ſur la Hauteur de ce Fort, aiant placé le reſte de ſes Troupes de manière à favoriſer ſa retraite en cas qu'il fût attaqué. Trois cens *Huſſards*, ſoutenus d'un pareil nombre de Dragons, vinrent en effet l'attaquer. Les Troupes, qui l'accompagnoient, réſiſtèrent courageuſement au premier choc; & ſe replièrent en bon ordre ſur les Grenadiers, qui, par la vivacité d'un feu continuel, obligèrent les Ennemis de ſe retirer. Les *François* eurent en cette occaſion 6 Officiers bleſſés & 25 Soldats tués ou bleſſés. La perte des Ennemis fut beaucoup plus conſidérable. Le Comte de *Löwendalh*, renforcé, ou devant l'être de pluſieurs Bataillons & de pluſieurs Eſcadrons, que le *Roi* détacha de ſon Armée, le 8 & les jours ſuivans, alla camper, le 9, la Droite à *Marcheim* & la Gauche à *Eckeren*. Il marcha, le 10, à *Oſſendrecht*, où ſes Troupes ſe reposèrent, le lendemain. En paſſant aux Hauteurs de *Santvliet*, il détacha le S. de *Lally*, à la tête de quelques Compagnies de Grenadiers & d'une Compagnie de *Grenadiers-Roïaux*, pour ſe rendre maître de ce Fort. La Garniſon, après avoir tiré quelques coups de Canon, s'enfuit, partie à *Lille* & partie au Fort *Fréderic-Henri*: mais, pour qu'aucun Bâtiment ne put ſauver les Troupes enfermées dans ces Forts, le Comte de *Löwendalh* fit établir des Bateries ſur les 2 rives de l'*Eſcaut*. Le 12, il prit poſte vis-à-vis de *Berg-op-Zoom*, depuis l'*Eſcaut* juſqu'aux inondations de la *Zoom*. La veille, le *Prince de Saxe-Hildburghauſen*, avec le Corps qu'il commandoit, s'étoit approché de la même Ville, où il avoit appuié ſa droite, ſa gauche s'étendant vers *Steinbergbem*.

SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Berg op Zoom, Ville ſituée ſur la frontière occidentale du *Brabant-Hollandois*, eſt auſſi forte par ſa ſituation que par les Ouvrages qui la défendent. Une partie de la Place eſt ſur une petite Montagne, & l'autre ſur la *Zoom*, qui ſe jète dans l'*Eſcaut* après avoir traverſé la Ville. Huit Baſtions couvrent ſon enceinte; elle eſt environnée d'un Foſſé; & pluſieurs Ouvrages extérieurs la défendent du côté d'*Anvers*. Une grande Demi-Lune s'étend juſqu'à un Fort; & ce Fort eſt garni de 4 Rédoutes & bordé

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVII.

SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

de Canon. Par un Canal qui joint la Place à la Mer, elle peut continuellement recevoir du ſecours, ſans que les Aſſiégeans puiſſent en empêcher. Onze Forts, bien garnis de Canon, ſont placés entre la Ville & la Mer. Il y a quantité de Redoutes & de Paliſſades du côté de *Steinberghen* & le long de la Digue. Cette Place a d'ailleurs de grands Dehors bien fortifiés, avec des Redoutes & des Retranchemens; & la Rivière de *Zoom*, par le débordement de ſes Eaux, rend preſque tous les environs marécageux. Cette deſcription annonce une Ville imprenable; & *Berg-op-Zoom* paſſoit en effet pour l'être. Il eſt certain que le Siége en devoit ſouffrir des difficultés inouies & (1) *que l'obligation d'aſſiéger une Ville, ſoutenue d'une Armée auſſi forte que celle des Aſſiegeans, & ravitaillée ſans ceſſe en tout genre par la* Hollande *& par l'*Angleterre, *ont rendu cette entrepriſe une des plus mémorables & des plus capables d'immortaliſer la Nation.*

Ouverture de la Tranchée, &c. 15 Juillet, &c.

La Tranchée fut ouverte, la nuit du 14 au 15 de ce mois de Juillet. On fit 13 cens Toiſes d'Ouvrage & l'on n'eut qu'un Soldat de tué, un Lieutenant de Grenadiers & 10 Soldats bleſſés. Du 15 au 18, les travaux furent pouſſés juſqu'à 80 Toiſes du Chemin-Couvert. La dernière Parallèle & les Communications furent achevées, la nuit du 18 au 19; & l'on mit en baterie 42 pièces de Canon & 14 Mortiers. La nuit ſuivante, on forma un Boïau à la gauche de la ſeconde Parallèle, qui s'étendoit 90 toiſes le long de la Mer; & l'on perfectiona les Bateries, qui tirèrent, le 20, avec autant de ſuccès que de vivacité. Le 21, on travailla aux Communications d'une troiſième Parallèle, qui furent achevées, la nuit ſuivante; & l'on conſtruiſit une nouvelle Baterie à 8 embraſures, afin de batre le Port & la droite du Camp retranché, que le *Prince de Saxe-Hildburghauſen* occupoit avec ſes Troupes. Cette Baterie ne fut pas pluſtôt en jeu, que les Bâtimens, qui étoient en grand nombre dans le Port de *Berg-op-Zoom*, en ſortirent pour ſe mètre hors de la portée du Canon. La nuit du 22 au 23, on déboucha de la troiſième Parallèle ſur les 2 Capitales des Baſtions *La Pucelle* & *Le Cochorn*, embraſſés par le front de l'Attaque; on commença les débouchés de la ſeconde Parallèle ſur les Capitales des deux Lunètes du Retranchement, & l'on établit des Bateries de Haubitz. Avant l'ouverture de la Tranchée, les Aſſiégés avoient fait, le 12, une Sortie de 800 Hommes, qui furent répouſſés avec une perte conſidérable, & ſe retirèrent en déſordre. Du 16 au 24, ils firent deux autres Sorties qui n'eurent pas un meilleur ſuccès. Leur feu fut, au reſte, très vif toutes les nuits.

Mouvemens d'une partie de l'Armée du Roi, & des Troupes Hollandoiſes. 15-24 Juillet.

Pendant ce commencement de Siége, le *Maréchal de Saxe* fit faire quelques mouvemens à pluſieurs des différens Corps d'Armée qu'il commandoit en chef ſous les ordres du *Roi*. Le Marquis de *Contades*

(1) MEMOIRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de* l'EUROPE, &c. T. III. Part. II. p. 172.

eut

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. GUERRE. *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP ZOOM.

eut ordre de joindre le Comte de *Löwendalh*, avec une partie des Troupes qu'il avoit à ſes ordres. Le *Prince de Waldeck* aiant fait faire un mouvement aux *Troupes Hollandoiſes* en dêcendant la *Meuſe* vers *Doërmonde*, le Comte de *Saint-Germain* changea de poſition, avec ordre de règler ſes mouvemens ſur ceux du *Prince de Waldeck*. Le *Comte de Clermont*, Prince du *Sang*, ſe rapprocha de la grande Armée.

Suite du Siége de la Ville. 23-25 Juillet.

Pendant la nuit du 23 au 24, on continua les Zigzags ſur les Capitales du Baſtion de la Porte d'*Anvers*, de la Demi-Lune du Centre, & de la ſeconde Demi-Lune du Camp rétranché; l'on fit deux autres Zigzags, pour déboucher ſur la Capitale de la Demi-Lune du Centre; l'extrémité de la troiſième Parallèle fut continuée par un Boïau, communiquant avec un autre Boïau; & l'on établit une nouvelle Baterie de 8 Mortiers. Les Zigzags de la troiſième Parallèle de la Droite ſur la Capitale du Baſtion furent portés, la nuit ſuivante, juſqu'à 35 toiſes du Chemin-Couvert; ceux du débouché ſur la Capitale de la Demi-Lune du Centre, à 15 toiſes de l'Angle-Saillant; & ceux de la Gauche, à 30 toiſes de la Demi-Lune du Camp retranché.

On ouvre la Tranchée devant le Fort de Rouwers. 25 Juillet.

On ouvrit, durant la même nuit, devant le Fort de *Rouwers*, deux Boïaux, que l'on joignit par une Parallèle; & l'on conſtruiſit, en même tems, une Baterie de 8 pièces de Canon ſur la droite & une de 4 ſur la gauche.

Suite du Siége de la Ville. 25-27 Juillet.

La nuit du 25 au 26, on prolongea les Zigzags de l'Attaque de la Place, & l'on pouſſa les Sappes juſqu'à 15 toiſes des Angles Saillant. La nuit ſuivante, aux extrémités des Zigzags, qui partoient de la troiſième Parallèle, on commença pluſieurs Boïaux pour en former une quatrième; les Zigzags de la gauche, dirigés ſur la droite du Camp retranché, furent continués; on éléva, dans le centre de la ſeconde Parallèle, une Baterie de 4 Canons, pour batre ce Camp à ricochet; & le Mineur fut attaché ſur les Capitales des 2 Baſtions & de la Demi-Lune.

On commence à tirer contre le Fort de Rouwers. 27 Juillet.

Le 27 au matin, les 2 Bateries établies contre le Fort de *Rouwers*, tirèrent avec ſuccès, tant contre ce Fort, que ſur le Camp des Ennemis, qui ſe déplaça ſur le champ.

Suite du Siége de la Ville. 27-30 Juillet.

La nuit du 27 au 28, on joignit les Boïaux commencés à droite & à gauche, ce qui forma la quatrième Parallèle, ſur laquelle on éléva 2 Cavaliers de Tranchée; du côté de la Mer, à l'extrémité des Zigzags de la gauche, on forma un Boïau de 40 toiſes, lequel embraſſoit l'Ouvrage qui couvroit la droite du Camp retranché; & l'on plaça une Baterie de 6 Mortiers dans le Boïau de la Droite vis-à-vis du Baſtion de l'Attaque. Toute la journée du 28, fut emploïée à faire, ſur la droite de la quatrième Parellèle, dans une partie qui étoit enfilée par le feu du Chemin-Couvert, 4 Traverſes tournantes; & l'on dé-

VI. GUERRE *Dans les* PAYS-BAS.

SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

boucha de la quatrième Parallèle à la tête des 3 Sappes. On conſtruiſit, en même tems, trois nouveaux Cavaliers de Tranchée, l'un à la droite de la Sappe du Centre, les 2 autres à droite & à gauche de la Capitale de la Lunète placée entre le Baſtion gauche & la Demi-Lune. Les mêmes Ouvrages furent continués, la nuit du 29 au 30; & l'on ne fut plus éloigné du Chemin-Couvert, à la Droite que de 12 toiſes, au Centre de 9, & à la Gauche de 4. Les Aſſiégés tentèrent de faire une Sortie : mais le feu des Grenadiers & des Dragons, qui ſoutenoient les Travailleurs, les obligea de rentrer en déſordre. Le 30, on fit ſauter une Mine, dans l'entonnoir de laquelle on en commença une autre.

Le Prince de Waldeck remet le Commandement de l'Armée Hollandoiſe au Baron de Schwartzemberg. 31 Juillet.

Le 31, le *Prince de Waldeck*, arrivé de la veille à *Uacht*, avec les Troupes qu'il avoit ſous ſes ordres, en remit le commandement au Baron de *Schwartzemberg*, & partit pour retourner dans ſes Etats en *Allemagne*. Le choix, que le *Stathouder* avoit fait du Baron de *Cromſtrom*, pour défendre *Berg-op-Zoom*, fut la cauſe de la retraite du *Prince de Waldeck*.

Suite de l'Attaque de Rouwers. 31 Juillet.

Ce même jour, à l'attaque du Fort de *Rouwers*, on élargit & l'on perfectiona la Tranchée; & la nuit ſuivante, on fit une ſeconde Parallèle de 60 toiſes qui fut continuée juſques vis-à-vis une Baterie que les Aſſiégés avoient ſur la droite de cette Attaque. Une de leurs Bombes aiant fait ſauter quelques Barils de poudre, qui ne causèrent aucun dommage, le Comte de *Löwendalh*, pour prévenir de pareils accidens, ordonna qu'à l'avenir on couvrît la Poudre avec des peaux.

Suite du Siége de la Ville. 31 Juillet; 1 Août.

Pendant la même nuit, on fit, à l'Attaque de la Place, deux Débouchés ſur la droite & ſur la gauche de la Demi-Lune. Le 1 d'Août, on fit ſauter la Mine de la droite; le Mineur en commença une nouvelle dans l'Entonnoir de cette Mine; & l'on prolongea de 10 toiſes la Sappe ſur la Capitale du Réduit, à la gauche de la Demi-Lune.

Suite de l'Attaque de Rouwers. 1 Août.

Le même jour, le Canon des Aſſiégés aiant détruit l'entrée de la Tranchée devant le Fort de *Rouwers*, on travailla à la rétablir; on déboucha du centre de la ſeconde Parallèle par 2 Zigzags, & l'on établit ſur la gauche une Baterie pour démonter celles que les Aſſiégés venoient de démaſquer.

Suite du Siége de la Ville. 2 Août.

Le 2 à 9 heures du ſoir, on fit jouer la Mine qu'on avoit pratiquée au Débouché du Centre ſur la Capitale de la Demi-Lune de la Place, & dont l'Entonnoir formoit une ouverture de 3 toiſes. La quatrième Parallèle fut, en même tems, prolongée & terminée par un crochet.

Suite de l'Attaque de Rouwers. 2-4 Août.

A la gauche du dernier Zigzag devant le Fort de *Rouwers*, on forma une Traverſe de 20 toiſes; &, la nuit ſuivante, on acheva de mètre en état une Baterie de 4 Mortiers, qui fut entièrement perfectionée, le 4 au matin.

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. GUERRE. *Dans les* PAÏS-BAS.

SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Suite du Siége de la Ville ; Attaque du Chemin-Couvert. &c.

5 11 Août.

Deux cens Hommes de la Ville firent, dans la même nuit, une Sortie du côté de la Mer. Ils attaquèrent une Baterie, & furent repouſſés par les Grenadiers. Le 4, les Grenades lancées de la Place mirent le feu à la Mine du centre de l'Attaque ; & cet accident cauſa quelque dommage au Chemin-Couvert, que les Aſſiégés réparèrent, le même jour. *Le* 5 (1), *le Comte de* Löwendalh, *aiant reconnu le progrès des Mines & des Ouvrages de la Tranchée, jugea qu'il êtoit tems de déloger les Ennemis du Chemin-Couvert. Dix Compagnies de Grenadiers, précedées de* 8 *Mineurs & d'un pareil nombre d'Ouvriers, qui eurent ordre d'arracher les Sauciſſons des Mines des Aſſiégés, firent l'attaque, la nuit ſuivante, & ſe logèrent dans les Angles-Saillans. Cette Expédition ne couta que* 30 *Hommes tués &* 400 *bleſſés ; &* 3 *Mines, que les Ennemis firent ſauter, ne produiſirent aucun effet. Dans la nuit du* 6 *au* 7, *on fit le Logement dans la Place d'Armes du Saillant au Baſtion gauche, malgré le grand feu des Aſſiégés, lequel rendit ce travail très difficile. On établit, cette même nuit, une Baterie de* 6 *Mortiers dans la quatrième Parallèle. Le* 7 *à* 5 *heures du ſoir, les Aſſiégeans firent jouer une Mine, près de leur Couronement de la gauche. Une heure après, les Ennemis en firent jouer une autre à la droite de ce Couronement ; &, dans le moment, il ſortit de la Place* 400 *Hommes, qui débouchèrent par les Paliſſades à la gauche du front de l'Attaque. Après un feu de Mouſqueterie des plus vifs, la première Compagnie de Grenadiers du Régiment de* Löwendalh *& une de* Chabrillant *les culbutèrent & les pourſuivirent juſqu'au Réduit de la Gauche. Il ſe préſenta auſſi à la Gauche un Détachement conſidérable : mais à peine eut-il eſſuïé quelques coups de Fuſil, qu'il ſe retira. A* 7 *heures du ſoir, une Bombe des Aſſiégeans mit le feu à un Magaſin à Poudre de la Ville. On ſe logea, pendant la nuit, ſur les Contreſcarpes du Baſtion gauche & de la Demi-Lune. Une Mine des Aſſiégés ſauta, le* 8 *au matin, ſous le Logement des Aſſiégeans, vis-à-vis du Réduit de la Droite ; & elle enleva quelques Grenadiers. Les Aſſiégés en firent ſauter, l'après-midi, une nouvelle ſur la droite du Saillant de la Demi-Lune. Ils formèrent, vers les* 9 *heures du ſoir, une tentative contre le Logement établi, la nuit précèdente : mais ce fut inutilement ; &, pendant la nuit, les* François *ſe logèrent dans les deux Entonnoirs des Mines, qu'ils avoient fait ſauter la veille, ainſi que dans la Place d'Armes entre le Baſtion droit & la Demi-Lune. Le* 9 *à* 9 *heures du ſoir, une Bombe mit le feu à un Magaſin de Grenades des Aſſiégés. A* 11 *heures & demie, un de leurs Magaſins à Poudre éprouva le même accident. Le feu prit dans la Ville & dura plus de* 2 *heures. Deux nouvelles Bateries de Mortiers, placées dans la quatrième Parallèle, commencèrent, la même nuit, à tirer. On attacha le Mineur à la droite de la Demi-Lune, & l'on prolongea la communication du*

(1) GAZETTE *de* FRANCE. 1747, N°. 34. Art. *Du Camp devant Bergopſoom, le* 11 *Août.*

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

ANNÉE MDCCXLVII.

Couronement du Chemin-Couvert. Le 10, *une Bombe des Aſſiégés aiant mis le feu à une des Mines des Aſſiégeans, elle fit ſauter la Contreſcarpe. Sur les* 8 *heures du ſoir, ces derniers firent ſauter à la droite une autre Mine, qui creva la Galerie majeure des Aſſiégés. On joignit, la nuit ſuivante, la communication du Couronement du Chemin-Couvert, depuis le Centre juſqu'à la Gauche.*

Suite de l'Attaque du Fort de Rouwers. 10 Août.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, les Troupes, qui défendoient le Fort de *Rouwers*, firent un feu très ſoutenu : mais il commença le 10 à ſe rallentir. Dans le même tems, une Bombe des Aſſiégéans mit le feu au magaſin d'une de leurs Bateries.

Mouvemens de l'Armée du Baron de Schwartzemberg, & des Troupes Françoiſes commandées par le Marquis de Contades & le Comte de Saint Germain ; Les Alliés envoient du renfort au Baron de Schwartzemberg, & le Maréchal de Saxe au Comte de Löwendalh ; Action de Woudt, où les Alliés échouent. 1-10 Août.

Après le départ du *Prince de Waldeck*, le Baron de *Cromſtrom* aiant renforcé le Baron de *Schwartzemberg* de la Cavalerie qui étoit dans les Lignes, cette Armée d'Obſervation ſe porta entre *Oudenboſch* & *Roſendaël ;* ce qui obligea le Comte de *Löwendalh* à reconnoître les Débouchés par où l'on pouvoit venir à lui, & à faire rapprocher le Marquis de *Contades* & le Comte de *Saint-Germain.* Le Corps du Baron de *Schwartzemberg* multiplioit les difficultés du Siége, parce qu'il étoit en état de rafraîchir continuellement les Lignes & la Place, & d'inquiéter les Convois. C'eſt ce qui fit prendre au Comte de *Löwendalh* le parti d'envoïer ordre au Comte de *Saint-Germain* de ſe porter, avec une Brigade d'Infanterie & 32 Eſcadrons, entre *Bois-le-Duc* & *Gertruydenberg*, pour engager l'Ennemi à ſe diviſer, ou pour aller raſſurer les Peuples, que cette incurſion devoit allarmer, ou pour rétablir la communication avec la *Meuſe*, que ce Détachement devoit interrompre. Le *Maréchal de Saxe* ſongea d'ailleurs à mètre le Comte de *Löwendalh* en état de ſe défendre, s'il étoit attaqué ; &, ſur l'avis que l'on eut, le 7, que les *Alliés* avoient fait un nouveau Détachement pour renforcer le Baron de *Schwartzemberg*, le Marquis de *Montmorin*, Maréchal de Camp, eut ordre d'aller joindre le Comte de *Löwendalh* avec la *Brigade des Vaiſſeaux*, celle des *Milices de Bergerac* & celle de Cavalerie de *Roïal-Etranger*. Le 10, un Corps de l'Armée de SCHWARTZEMBERG, *compoſé* (1) *de* 15 *Compagnies de Grenadiers, de* 3 *Bataillons & de* 22 *Piquets, s'avança pour s'emparer du Village de* Woudt. *La première Diviſion, dans laquelle il y avoit* 2 *Bataillons &* 5 *Compagnies de Grenadiers, attaqua une Redoute, que les* François *avoient ſur la droite & qui aboutiſſoit à la Chauſſée de* Roſendaël. *Cette Diviſion fut repouſſée avec une perte conſidérable, par une Compagnie de Grenadiers du Régiment de* Montboiſſier, *ſoutenue du ſecond Bataillon du même Régiment, ainſi que des Piquets de celui des* Volontaires de Bretagne. *La Redoute du Centre fut attaquée par la ſeconde Diviſion, qui étoit de* 6 *Compagnies de Grenadiers & d'un pareil nombre de Piquets, &, qui fut repouſſée juſqu'à quatre fois, par la Compagnie de Grenadiers du Régiment d'*Angoumois, *&* par 100

(1) Ibid. Art. *Du Quartier du Roy à la Commanderie, le* 13 *Août.*

Hommes du Régiment de Montboiſſier. *Quatre Compagnies de Grenadiers, un Bataillon*, 10 Piquets Anglois & 6 Piquets Ecoſſois, *qui formoient la troiſième Diviſion, attaquèrent la Redoute que les* François *occupoient ſur la Chauſſée de* Breda. *Ces dernières Troupes revinrent quatre fois à la charge, & elles furent repouſſées par 2 Piquets de* Montboiſſier *& par un d'*Angoumois. *Le feu d'une pièce de Canon, placée ſur la Chauſſée, acheva de mètre cette Diviſion en déroute. Les* Alliés *eurent dans ces Attaques plus de* 900 *Hommes tués ou bleſſés (ils en eurent plus de* 1500*); & on leur fit* 30 *Priſoniers. Le Comte de* Löwendalh, *qui s'étoit porté ſur les lieux, aiant appris que le reſte des Troupes, commandées par le Baron de* Schwartzemberg, *débouchoit dans la Plaine de* Niſpen, *& qu'elles ſe rangeoient en Bataille, comme ſi le deſſein du Général Ennemi avoit été d'engager une Action, il fit batre la Générale; &, aiant donné ordre à toute ſon Armée de ſe porter ſur le champ de bataille, que, quelque tems auparavant, il avoit marqué, il ne laiſſa au Siége de* Berg-op-Zoom *que le nombre des Bataillons néceſſaires pour la garde de la Tranchée. Sans attendre que ſes diſpoſitions fuſſent achevées, les Ennemis ſe retirèrent; & le Comte de* Löwendalh, *en conſéquence, fit rentrer ſes Troupes dans leur Camp.* Ce fut la ſeule Action d'éclat que les *Alliés* tentèrent pendant le Siége de *Berg-op Zoom.* On ne douta point que leur intention, en attaquant le Village de *Woudt*, n'eut été d'engager le Comte de *Löwendalh* à y porter toutes ſes Troupes; ce qui leur auroit donné la facilité de venir, par la Droite, attaquer le Camp: mais on avoit pénètré ce deſſein &, dès le commencement de l'Action, le Duc de *Chevreuſe*, à la tête des *Brigades de Touraine* & de *Cuſtine*, & de celle des *Dragons Meſtre-de-Camp Général*, avoit été maſquer les Débouchés par où l'Ennemi pouvoit arriver au Camp.

Suite du Siége de la Ville. 11-16 Août.

Les Aſſiégés (1) *firent ſauter, le* 11 *vers les 6 heures du ſoir, à la droite de l'Angle Saillant de la Demi-Lune, une Mine, qui ne cauſa nul dommage aux Aſſiégeans. Quelques momens après, ceux-ci mirent le feu à une, dans l'Entonnoir de laquelle il ſe logèrent. Ils en firent jouer une ſeconde, le lendemain à 6 heures de matin, au milieu du Logement fait dans l'Angle Saillant du Chemin-Couvert. Pendant la nuit, on prolongea le Couronement du Chemin-Couvert par la droite du Centre. Deux Mines de la Place jouèrent, le* 12; *l'une, dans le Chemin-Couvert à droite de l'Angle Saillant du Baſtion; l'autre, à droite de l'Angle Saillant de la Demi-Lune. Elles ne firent aucun mal aux Aſſiégeans. Le* 13 *à* 4 *heures du matin, il en ſauta une troiſième, par laquelle le Logement de l'Angle Saillant de la Demi-Lune fut un peu endommagé. Afin de mètre les Mineurs en état de faire des progrès, on perfectiona les Sappes, & l'on finit le Couronement de toute la partie du Chemin-Couvert, qui embraſſoit le front de l'Attaque. On fit jouer, le même jour à l'entrée de la*

(1) Ibid. N°. 35. Art. *Du Camp devant Bergopſoom, le* 28 *Août.*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

ANNÉE MDCCXLVII.

SIÉGE DE BERG-OP-ZOOM.

nuit, vis-à-vis le Baſtion de la Droite, une Mine, dont on couronna l'Entonnoir. Les Aſſiégés en firent ſauter 2, qui ne produiſirent que peu d'effet. Deux autres qu'ils firent jouer, le 14, ne nuiſirent pas davantage. Une de celles des Aſſiégeans eut plus de ſuccès; & elle renverſa une partie de l'Angle Saillant de la Demi-Lune du Chemin-Couvert. Dans la nuit ſuivante, on augmenta d'une Traverſe le Couronement du Chemin-Couvert, & l'on ſe logea dans les Entonnoirs des 2 Mines qu'on avoit fait ſauter la veille. On fit, du côté de la Mer ſur la gauche, un Ouvrage de 10 toiſes, pour ſervir d'emplacement à 2 pièces de Canon. Le 15 après midi, les Aſſiégeans firent ſauter 2 nouvelles Mines, l'une ſur l'Angle Saillant du Chemin-Couvert du Baſtion de la droite, l'autre vis-à-vis du Baſtion gauche. A 10 heures du ſoir, une troiſième Mine renverſa la face de la Lunète entre le Baſtion gauche & la Demi-Lune. Le Comte de Löwendalh, *qui ſe porta à la Tranchée pour voir l'effet de cette Mine, ordonna ſur le champ à 600 Volontaires de déboucher, avec 4 Mineurs & 6 Ouvriers, & de monter à l'Ouvrage; &, les Travailleurs les aiant ſuivis, ils y établirent un Logement, malgré la grande vivacité du feu de la Place. Il ſauta, ſur les 11 heures du ſoir, une Mine des Aſſiégés à la gauche de la dernière, que les Aſſiégeans avoient fait jouer. Les derniers n'en reçurent aucune incommodité, & travaillèrent à l'établiſſement de Bateries ſur la droite de leur première Parallèle, pour batre le Baſtion de la droite. Le 16 à 8 heures du matin, les Aſſiégés attaquèrent le Logement fait, la nuit précédente, dans la Lunète: mais ils furent repouſſés avec perte.*

Mort du S. de Lorme, &c. 16 Août.

Les Aſſiégeans en firent de leur côté une conſidérable dans la perſone de *Simon de Lorme*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & le plus ancien Capitaine des Compagnies de Mineurs, lequel fut tué dans cette Attaque. Il étoit âgé de 72 ans, & ce Siége étoit le trente-huitième auquel on l'avoit emploïé.

Suite du Siége. 16 18 Août.

On (1) fit jouer une Mine, la nuit du 16 au 17, dans le Chemin-Couvert, vis-à-vis le Baſtion de la droite. La Baterie de 4 Pièces de Canon & de 4 Haubitz, placée à la droite de la première Parallèle, commença, le 17 à la pointe du jour, à batre à ricochet le Baſtion droit. Une autre Baterie de 2 pièces de Canon du côté de la Mer commença auſſi à batre le Baſtion gauche du front de l'Attaque. Le ſoir, 60 Volontaires furent commandés pour décendre dans la Demi-Lune, y fouiller les Mines & en arracher les Sauciſſons; ce qui fut exécuté. Ces Volontaires, aiant pénétré dans la Galerie Majeure, tuèrent les Mineurs & rompirent les Portes. Ils s'avancèrent juſqu'au pied du Réduit de la Lunète: mais, s'étant apperçus qu'il y avoit des Troupes en nombre ſupérieur, ils ſe retirèrent. Les Aſſiégés firent ſauter une Mine, qui coûta la vie à 3 Mineurs des Aſſiégeans.

Suite de l'Atta-

Il y avoit eu, la nuit du 15 au 16, à l'Attaque du Fort de *Rouwers* une

(1) Ibid.

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. GUERRE *Dans les* PAIS-BAS.

SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

que de Rouwert. 16 Août.

Eſcarmouches des Troupes légères. 16 Août.

Poſition de l'Armée Hollandoiſe; L'Armée du Roi décampe; Sa marche & Poſition des divers Corps qui en dependoient; Petites Actions. 13-20 Août.

ſortie, & les *Piquets François* avoient repouſſé les Aſſiégés juſques dans leurs Paliſſades.

Il y avoit auſſi eu, la même nuit, une Eſcarmouche entre un Détachement de *Huſſards* des *Alliés* & les *Volontaires de Bretagne*, qui en tuèrent quelques-uns & firent pluſieurs priſoniers.

Pendant ce tems, le Baron de *Schwatzemberg* êtoit campé, ſa droite à *Oudemboſch*, & ſa gauche à *Niſpen*. Les Renforts, qu'il recevoit journellement dans ce Camp, *engageant* (2) *à de fréquens Détachemens, & les Subſiſtances commençant à manquer, au point qu'il faloit faire* 10 *lieues pour en avoir*, le Maréchal Comte de Saxe *propoſa au* Roi *de quiter la poſition dans laquelle ſe trouvoit l'Armée, & de ſe replier ſur* Tongres, *tant pour la commodité des Fourages, que parce que, ce Poſte êtant bon, l'on pourroit, ſans rien riſquer, faire tel Détachement qu'on voudroit. Le* Roi *l'aiant agréé, il fut ordonné que, le* 13, *les gros Equipages iroient parquer derrière* Tongres, *où l'on avoit fait d'avance des Magaſins de Paille pour le Soldat. Chaque Brigade y avoit êté reconnoître le terrain d'un nouveau Camp; & le* Maréchal *avoit indiqué lui-même les principaux points d'un Camp retranché qui devoit enveloper le* Tongleberg. *Le* 14 *à* 4 *heures du matin, les mêmes Equipages de l'Armée & ceux du Corps du* Comte de Clermont, *Prince du ſang, commencèrent à défiler; &, dès qu'on batit l'Aſſemblée, l'Armée ſe mit en bataille à la tête du Camp. Le* Roi, *qui s'êtoit porté, à* 6 *heures du matin, ſur la Hauteur de* Roſmaër, *envoïa l'ordre à l'Armée pour ſe mètre en marche. Elle le fit ſur* 8 *Colones, dont* 2 *pour la Réſerve, une troiſième pour l'Aile gauche de Cavalerie,* 2 *pour l'Infanterie, une pour l'Artillerie, &* 2 *pour l'Aile droite de Cavalerie. Chaque Colone d'Infanterie avoit, pour ſon Arrièregarde particulière, un Détachement de Grenadiers & de Cavalerie, avec une Brigade d'Artillerie; & chaque Colone de Cavalerie êtoit terminée par un Détachement de Grenadiers. L'Armée n'eut ordre de ſe mètre en marche, que quand le Corps de Troupes du* Comte de Clermont, *qui march. ſur* 2 *Colones, fut à la hauteur de la gauche de l'Armée. Le* Roi, *accompagné du* Maréchal de Saxe, *qui avoit mené ſon Régiment de Cavalerie légère, reſta ſur la Hauteur d'*Elderen, *juſqu'à ce que, voïant qu'il ne paroiſſoit point d'Ennemis, il ſe rendit à la Juſtice de* Tongleberg, *pour voir entrer les Troupes dans leur Camp. Sa Majeſté alla enſuite à* Hamaël, *ſon nouveau Quartier. L'Avantgarde principale de l'Armée fut faite par* 20 *Compagnies de Grenadiers, mille Fuſiliers,* 200 *Carabiniers,* 300 *Carabiniers de la Cavalerie, les Vieilles Gardes & Poſtes, un Détachement de Volontaires à pied & une Brigade d'Artillerie. Le* 10 *ſe porta à l'Aſſemblée entre* Kiſtel & Montenaken, *aux ordres du Chevalier d'*Apcher, *Lieutenant-*

(2) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, &c. Tome III. P. II. p. 189-190.

VI. GUERRE. *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

ANNE'E MDCCXLVII.

Général de jour, & du S. de Manerbe, *Maréchal de Camp. Le Chevalier d'*Apcher *ne ſe mit en marche qu'environ une heure après le départ de l'Armée ; & , quoiqu'il eût été ſeul pendant tout ce tems-là à une demi lieue ſeulement de* Maëſtricht, *il ne parut perſone pour l'inquiéter. Il retira, chemin faiſant, les* Huſſards de Pollereſki, *que le* Maréchal *avoit fait avancer ſur la Hauteur d'*Elderen. *En même tems que l'Armée fit ſon mouvement, le Corps du Comte d'*Eſtrées *ſe replia ſur* Heur-le-Romain. *Comme il devoit toujours tenir l'entre deux de la* Meuſe *& du* Jaar, *il avoit travaillé d'avance à mètre ſon nouveau Camp hors d'inſulte, ſa droite à l'Eſcarpement de la* Meuſe, *au deſſus du Château de* Loine; *ſa gauche au deſſus de l'Eſcarpement du* Jaar, *entre (le Ravin de)* Wonck *&* Baſonge. *Cet eſpace a environ mille toiſes de long ; & le Comte d'*Eſtrées *y campa ſur 2 Lignes ; ſa première Ligne compoſée de 3 Brigades d'Infanterie, & la ſeconde de 16 Eſcadrons. Un Régiment de* Huſſards *& un Bataillon firent face au* Jaar, *dont les bords furent gardés par des Détachemens qui ſe communiquoient avec ceux de l'Armée. Le Comte d'*Eſtrées *fit retrancher auſſi les Haies d'*Hacour, *pour barrer la Plaine entre* Viſet *& les Hauteurs de la* Meuſe; *& ce terrain fut occupé par 2 Bataillons & 2 Régimens de* Huſſards. *Le reſte de ſes Troupes borda la* Meuſe, *depuis* Viſet *juſqu'à* Coronmeuſe. *L'Armée campa à* Hamaël. *Sa Droite, compoſée de la Réſerve, appuïa au Ravin de* Schlings, *près de la Cenſe de* Couvency. *Sa Gauche fut fermée par le* Colonel-Général-Dragons *& le Marais de* Bedoë. *L'Infanterie fut placée derrière* Tongres, *ou dans le Retranchement en avant de cette Ville, à l'exception de la* Brigade de Navarre, *qui occupa les Haies de* Frère, *& de la* Brigade de Bettens, *qui campa, avec celle du* Colonel-Général-Cavalerie, *de l'autre côté du Ravin de* Schlings, *afin de former une eſpèce de communication de la Droite avec la Gauche du Comte d'*Eſtrées. *L'Artillerie fut partagée, partie derrière le Château de* Bethou, *où fut le Parc, partie en avant de* Tongres. *L'on mit auſſi une Brigade en avant de la droite de* Navarre. *La* Brigade des Gardes, *couvrit le Quartier du* Roi, *faiſant face à la Chauſſée de* Saint-Tron *à* Liége. *Le Bataillon de* Grenadiers-Roïaux de Châtillon, *qui étoit dans* Tongres, *alla camper près de la Chauſſée d'*Haſſelt, *en avant du Château de* Bethou. *Le* Maréchal *prit ſon Quartier dans* Tongres. *Le Corps du* Comte de Clermont *appuïa ſa droite à* Guycouen *& ſa gauche au Moulin de* Womertinghen. *Ses Dragons campèrent à* Womertinghen, *près de la Barrière d'*Haſſelt; *& ſes* Huſſards *entre* Guycouen *&* Doxpleuve; *& ce Prince envoïa le Régiment de* Rouergue *& la Compagnie de* Roſſenberg *dans* Haſſelt, *pour garder ce Poſte, conjointement avec les* Cantabres. *Les* 50 Huſſards, *qui y étoient auparavant, allèrent à* Eckenrode. *Dès qu'on fut arrivé à* Tongres, *le* Maréchal *fit travailler au Retranchement projeté en avant de cette Ville ; & il fut en état en peu de jours.* Le 18, le Chevalier de *Courten*, Maréchal de Camp, partit de l'Armée avec les 2 *Brigades de Cavalerie du Roi & de Roïal-Pologne*, la *Brigade d'Infante-*

rie

ANNÉE MDCCXLVII.

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

vie de *La Cour-au-Chantre*, détachée du Corps du *Comte de Clermont*, le Régiment de *La Morlière*, tiré des Troupes du Comte d'*Eſtrées*, & les *Grenadiers-Roïaux de La Traîne* & *de Coincy*, pour aller camper à *Dieſt*, afin d'être à portée de joindre le Comte de *Löwendalh*, ou de revenir à l'Armée, ſelon que le beſoin l'exigeroit. On renforça tous les Poſtes le long du *Démer*; & l'on y mit des Troupes légères, avec ordre de batre des Patrouilles en avant. Cependant, le S. *Fiſcher*, détaché du côté de *Dieſt* avec ſa Troupe, rencontra, le 14, dans le Village de *Schaffen* le Capitaine *Maillard* ou *Magliarty* à la tête de 70 *Huſſards Autrichiens*. Il l'attaqua, lui tua 27 Hommes, & fit 30 priſoniers, du nombre deſquels furent le Capitaine, ſon Lieutenant & 2 Marêchaux des Logis. Il ramena 42 Chevaux, & n'eut que 3 Hommes tués & 7 bleſſés. Les *Troupes Angloiſes*, *Hanovriènes* & *Heſſoiſes*, qui formoient la gauche de l'Armée des *Alliés*, s'avancèrent, le 19, ſur les Hauteurs au deſſus de *Viſet*, & campèrent ſur deux Lignes, la Droite du côté de *Moulan*, Village où ces Hauteurs ſe terminent, & la Gauche appuïée au Ravin creuſé par le Ruiſſeau qui paſſe au pied de la Cenſe de *Sarrolea*. Elles laiſsèrent en avant *Viſet*, le Village de *Richel* & le Château d'*Argentan*. Le Quartier du *Duc de Cumberland* fut au Château de *Serre*. Le lendemain, la Droite des *Alliés* changea de poſition, & porta ſa gauche à *La Bervine* & ſa droite vis-à-vis de *Maëſtricht*. Ce mouvement n'occaſiona point de changement conſidérable dans l'*Armée Françoiſe*. On ſe contenta de rapprocher du Comte d'*Eſtrées* les *Brigades de Bettens* & du *Colonel-Général* & de charger le *Prince de Dombes*, qui commandoit la Réſerve, d'envoïer du ſecours au Comte d'*Eſtrées*, en cas qu'il fût attaqué. La *Brigade de Montmorin* fut envoïée, ſous les ordres du Chevalier de *Pouas*, à *Eckeren* avec 2 Régimens de Dragons & le Régiment de *Beauſobre*, afin de couvrir la communication, laquelle étoit, en même tems, protégée par une Brigade de Cavalerie poſtée à *Anvers*. Sur l'avis, que l'on eut alors, que les *Alliés* avoient des Troupes campées ſur le *Jaar*, le S. *Du Blinſel*, Lieutenant-Colonel des *Graſſins* & Brigadier, alla les reconnoître, & s'avança juſqu'à *Montenaken* & à *Vilre*, où il ne trouva qu'un Parti de *Huſſards* qu'il batit, ſans perdre un ſeul Homme. Le 21, les Ennemis firent un nouveau Détachement pour *Berg-op-Zoom*, de 18 Eſcadrons & de 14 Bataillons. En conſéquence, le Chevalier de *Courten* eut ordre de quiter ſa poſition ſur le *Demer*; &, le 23, il marcha à *Lière*, où il reçut ordre du Comte de *Löwendalh* de s'approcher de lui. Il le joignit, le 29, après avoir laiſſé le Régiment de *La Morlière* à *Eckeren*.

Revenons à ce qui ſe fit au Siége de *Berg-op-Zoom* pendant ces Mouvemens des deux Armées. *La nuit* (1) *du* 18 *au* 19 *fut emploïée à* Suite du Siége la nuit Ville. 18-26 Août.

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747. N°. 36. Art.: *Du Camp de Bergopſoom, le 26 Août.*

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

réparer toutes les Sappes, les Parallèles, les Communications & les Bateries. On couronna, pendant la nuit ſuivante, l'Entonnoir d'une Mine qu'on avoit fait jouer, le 19, dans le Terreplein du Chemin-Couvert du Baſtion gauche. A 10 heures du ſoir, on fit ſauter l'Angle Saillant de la Lunète de la droite, & l'on ſe logea dans l'Entonnoir. En même tems, on débouscha du Couronement de droite & de gauche par 2 Boïaux, chacun de 8 pieds; on joignit par une Communication cet Ouvrage au Couronement du Chemin-Couvert; & l'on perça une Galerie de Mines des Aſſiégés dans le Terreplein du Chemin-Couvert de la Demi-Lune. Le Feu d'Artillerie & de Mouſqueterie fut extrêmement vif de part & d'autre. Le 20, les Aſſiégés firent jouer 5 Mines: la première, entre la Lunète de la gauche & la Demi-Lune; la ſeconde, ſur le Chemin-Couvert vis-à-vis la face gauche de ce dernier Ouvrage; la troiſième, à la face droite; la quatrième, ſur le Chemin-Couvert vis-à-vis la face droite du Baſtion gauche; la cinquième, vis-à-vis la face gauche du même Baſtion. Ces Mines ne causèrent aucun dommage aux Aſſiégeans, qui couronèrent l'Entonnoir de la quatrième; ce qui établit une Communication avec le Couronement par le même Débouché, qui communiquoit avec leur Logement. Dans la nuit du 20 au 21, on fit des Banquètes au Logement de la Brèche de la Lunète droite; & l'on prolongea celui de la Contreſcarpe. Le matin du 21, les Aſſiégeans firent ſauter ſur l'arrondiſſement du Baſtion droit une Mine, qui renverſa dans le Foſſé 5 toiſes de la Contreſcarpe, & dont l'Entonnoir fut couroné. Une autre de leurs Mines jeta à bas une partie de la Demi-Lune, près de la Traverſe de la Lunète gauche. On travailla, le 22, à réparer les Communications que 4 Mines des Ennemis avoient comblées, la nuit précèdente. La nuit du 22 au 23, les Aſſiégeans débouchèrent de l'Entonnoir qui étoit à l'extrémité d'une des faces de la Lunète gauche. Ils y étendirent leur Logement, en longeant la Contreſcarpe juſqu'à celui de l'arrondiſſement de la Demi-Lune; & 2 de leurs Mines, qui jouèrent ſur le prolongement des 2 faces de cet Ouvrage, eurent tout le ſuccès qu'on en pouvoit attendre. Une troiſième Mine, qu'ils firent ſauter, le 23 au ſoir, à l'extrémité de la face droite de la Lunète gauche, ruina, dans cette partie, la Galerie des Aſſiégés & la Maſſonerie de la Contreſcarpe. Peu de tems après l'effet de cette Mine, les Aſſiégés mirent le feu à une, qui acheva de renverſer la Maſſonerie dans le Foſſé. Les Aſſiégeans firent, la nuit du 23 au 24, un nouveau Logement ſur la Contreſcarpe du Baſtion gauche; &, cette même nuit, leurs Pierriers commencèrent à tirer. Le 24 après midi, ils firent ſauter une nouvelle Mine à l'extrémité de la Branche gauche de la Lunète. Cette Mine fit un Entonnoir très conſidérable & jeta le mur par terre. Pendant qu'on travailloit à couroner l'Entonnoir, les Aſſiégés tentèrent d'en chaſſer les François: *mais les Grenadiers les repouſsèrent avec beaucoup de valeur. La nuit du 24 au 25, on prolongea le nouveau Logement de la Contreſcarpe du Baſtion gauche; il y eut un incendie dans la Ville, & une Bombe des Aſſiégeans mit le feu à un Magaſin de Grenades des Aſſiégés. Les premiers firent ſauter, la nuit du 25 au 26, une Mine ſur la Contreſcarpe du*

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERGOP-ZOOM.

Baſtion droit. Le Logement commencé dans le Foſſé fut augmenté de quelques toiſes.

A l'Attaque du Fort de *Rouwers*, on ouvrit, le 23, un Boïau ſur le flanc gauche des *Dunes*. Sur les 11 heures du ſoir du 24, un Détachement des *Alliés*, ſorti du Fort de *Mortmont*, ſe préſenta de ce côté : mais, à l'approche d'un *Détachement François*, il ſe retira ſans tirer un coup de Fuſil. Suite de l'Attaque de Rouwers. 23, 25 Août.

Au Siége de la Ville, les Aſſiégeans firent ſauter, le 26, *deux Mines* (1), *l'une ſur la Contreſcarpe de la Demi-Lune, l'autre ſur le Terreplein de la Lunète de leur droite. On prolongea le Logement de la face gauche de cette Lunète, ainſi que celui de la Contreſcarpe de la Demi-Lune; & l'on commença l'établiſſement des Bateries deſtinées à batre en Brèche. Dans la nuit du 27 au 28, une Mine des Aſſiégeans renverſa environ 7 toiſes de la Contreſcarpe, vis-à-vis la face gauche de la Demi-Lune. Ils travaillèrent, la nuit ſuivante, à une Communication, qui partoit de la quatrième Parallèle & s'étendoit juſqu'au Couronement du Chemin-Couvert de la face droite de la Lunète droite. Le Logement de la Contreſcarpe de la face du Baſtion droit fut pouſſé juſqu'à la Traverſe de cette Lunète. Trois Mines des Aſſiégeans jouèrent, le 29; une, à l'extrémité de la face gauche de la Lunète; une autre, ſur le Réduit de la Lunète gauche; & la troiſième, ſur le prolongement de la face gauche de la Demi-Lune. Cette dernière acheva de détruire totalement ce qui reſtoit de la Contreſcarpe dans cette partie. La nuit du 30 au 31, on commença la décente du Foſſé à l'Angle Rentrant entre la Demi Lune & la Lunète gauche; & l'on porta le Couronement du Glacis juſqu'à l'Entonnoir du Baſtion de la Droite. On perfectiona, le 31, le Logement de l'intérieur du Réduit de la Gauche, & l'on continua le paſſage du Foſſé. L'Artillerie de la Place fit un feu des plus vifs, que l'on eut encore eſſuié depuis le commencement du Siége. Le 1 de Septembre, plus de 30 toiſes de la Contreſcarpe de la face gauche de la Demi-Lune furent renverſées par une Mine, dont les Aſſiégeans couronèrent l'Entonnoir. Une Mine des Aſſiégés cauſa, le lendemain, quelque dommage au Logement qu'on avoit établi dans cette Contreſcarpe. Les* Mineurs François *percèrent la Galerie dans la partie de la droite, & en chaſsèrent ceux des Ennemis. On fit des Communications à l'extrémité de la face gauche de la Lunète droite, pour aller aux Puits des Mines & à une nouvelle Baterie, qu'on ſe propoſoit d'établir. En même tems les Aſſiégeans débouchèrent du Centre de la Parallèle de l'extrémité de la face gauche par un Boïau de 27 toiſes, qui fermoit entièrement la droite du Camp retranché. La nuit du 3 au 4, ils firent jouer une nouvelle Mine ſur la Contreſcarpe de la face droite de la Demi-Lune; & ils achevèrent de renverſer toute la Maſſonerie de cette Contreſcarpe dans le Foſſé. Ils établirent, en partant du centre du Débouché de la quatrième Parallèle ſur la Capitale de la Demi-Lune,* Suite du Siége de la Ville. 26 Août-10 Septembre.

(1) Ibid. N°. 37. Art.: *Du Camp devant Bergopſoom, le 4 Septembre.*

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

ANNE'E MDCCXLVII.

une Communication à l'Angle Saillant de la Lunète gauche. Les Aſſiégés (1) *firent ſauter, le* 4 *au ſoir, une Fougaſſe ſur la Contreſcape de la face gauche de la Demi-Lune. Les Aſſiégeans perfectionèrent la Communication entre le Débouché de la Capitale de cet Ouvrage & le centre du Débouché de la Lunète droite. Cinq Mines, qu'ils avoient pratiquées ſur la Contreſcarpe de la face droite du Baſtion droit, reversèrent, le* 5 *au matin, toute cette Contreſcarpe. Par le moïen de ces Mines, l'établiſſement de toutes les Bateries de Brèche fut entièrement aſſuré. Dans la nuit ſuivante, la Garniſon jeta beaucoup de Bombes & de Grenades : mais ce grand feu n'empêcha pas les Aſſiégeans de faire ſur la Brèche de l'Angle de la Lunète droite un Logement, un peu en avant du premier, avec une Banquète, pour chaſſer totalement du Terreplein l'Ennemi, qui vouloit encore s'y maintenir. Le* 6, *une Mine des Aſſiégés dérangea la Baterie, que l'on avoit établie à l'extrémité de la droite de cette Lunète. Ils ſe préſentèrent dans le deſſein d'arracher les Gabions & d'y mètre le feu. Cette entrepriſe ne leur réuſſit pas; &, malgré les obſtacles qu'ils eſſaïèrent d'apporter au travail des Aſſiégeans, ceux-ci achevèrent de réparer leurs Débouchés & leurs Communications. Deux Bateries de* 8 *Mortiers, placées dans la cinquième Parallèle, commencèrent, le* 7 *au ſoir, à batre la Demi-Lune. Le* 9 *à* 6 *heures du matin,* 5 *Bateries de Brèche commencèrent auſſi à tirer; la première, de* 5 *pièces, contre le Baſtion de la gauche; la ſeconde, de* 4, *contre la face droite de la Demi-Lune; la troiſième, de* 4, *contre l'Epaule de la face droite du Baſtion droit; la quatrième, auſſi de* 3 *pièces, contre l'Epaule de la face gauche du Baſtion gauche; & la cinquième, de* 4, *contre la face droite du Baſtion de la Droite. On continua, avec tout le ſuccès deſiré, les dêcentes des Foſſés. Les Aſſiégés aiant attaqué, le* 10, *l'Entonnoir du Baſtion droit, furent repouſſés avec perte. Les Mineurs, qui avoient été attachés à la Lunète droite, trouvèrent une Galerie; &, l'aiant percée, ils coupèrent le Sauciſſon d'une Mine chargée & prête à jouer. Cette découverte mit la Baterie de la droite des Aſſiégeans en ſureté, & leurs Mineurs en état de pouſſer plus loin leur travail ſous le Réduit. Le mur étoit alors ouvert dans tous les endroits où l'on batoit en brèche.*

Précautions priſes contre les courſes des Huſſards des Alliés 7-17 Septembre.

Durant tout ce tems, les *Huſſards* des *Alliés* faiſant des incurſions continuelles du côté de *Bruxelles*, & de l'Armée du *Roi*, dont ils vinrent même quelquefois attaquer les Grandes-Gardes, le Marquis d'*Armentières*, Lieutenant-Général, & le Chevalier de *Muy*, Maréchal de Camp, furent envoïés, le 7, avec une Brigade de Cavalerie & un Régiment de *Huſſards*, vers *Herentals* où ils arrivèrent, le 10. Ils furent renforcés, le 11, d'une autre Brigade de Cavalerie, d'un Régiment de *Huſſards* & du Regiment de *La Morlière*. Cinq cens Volontaires, poſtés dans les environs, eurent ordre de ſe concerter avec le Marquis d'*Armentières*, qui de ſon côté en devoit en faire au-

(1) Ibid. N°. 38. Art. *Du Camp de Bergopſoom, le* 21 *Septembre.*

ANNE'E M. DCCXLVII.

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

tant avec les Troupes campées près d'*Eckeren*. Par ces précautions, on voulut, non ſeulement arrêter les courſes des *Huſſards*, mais auſſi rendre aux *Alliés* la communication de *Maëſtricht* avec *Bréda* plus difficile. Le 17, le Marquis d'*Armentières*, que le S. de *La Marche* avoit remplacé à *Huy*, marcha d'*Héremals* à *Bruxhaten*; &, le lendemain, il arriva à *Putte*. Je paſſe ſous ſilence quantité de petites Actions des Troupes légères, où l'avantage fut tantôt d'un côté & tantôt de l'autre; & je me hâte d'arriver à la Priſe de BERG-OP-ZOOM.

Suite du ſiége de la Ville; Les Brèches rendues propres à l'Aſſaut. 11-15 Septembre.

On travailla (1) *pendant la nuit, du* 11 *au* 12, *à faire un Epaulement à la Baterie de la Droite, pour la mètre à couvert du feu des Ouvrages collatéraux. Le* 12 *au ſoir, une des Mines des Aſſiégeans joua ſous le Réduit de ce côté. Les Aſſiégés en firent ſauter une à la droite du dernier Entonnoir, où les* François *avoient établi un Logement. Ils formèrent, dans la nuit, une tentative contre la Gauche & contre le Centre des Aſſiégeans; & 50 Hommes de la Garde vinrent juſqu'à une Baterie de Mortiers: mais ils furent repouſſés. On leur tua 30 Soldats, & l'on fit 4 Priſoniers. Deux nouvelles Mines des Aſſiégés ſautèrent, le 13, l'une à la droite, l'autre ſous le Réduit de la Lunète. Les Aſſiégeans ſe logèrent dans l'Entonnoir de la première. L'autre combla la moitié du Réduit, de manière que les Aſſiégés perdirent toute eſpérance de pouvoir y revenir. La nuit du 14 au 15, fut emploïée à faire un Logement dans ce Réduit, afin de pouvoir plonger dans le Foſſé. On travailla en même tems à écrêter toutes les Brèches, & à perfectioner les Débouchés par leſquels on pouvoit y arriver. Les Brèches aiant été reconnues praticables, le 15, le Comte de* Löwendalh *fit ſes diſpoſitions pour monter, le lendemain à l'Aſſaut.*

Diſpoſitions pour l'Aſſaut. 15 Septembre.

En conſéquence, il ordonna à 14 Compagnies de Grenadiers, 13 Bataillons, 100 Volontaires & 900 Travailleurs, de ſe rendre, le ſoir, au Dépôt de la Tranchée, & d'être en état de marcher dès que le jour paroîtroit. Il avoit eu la précaution de faire approcher le Marquis d'*Armentières*, afin d'avoir un Corps de Cavalerie capable de contenir l'Ennemi, pendant que ſon Infanterie ſeroit emploïée à l'aſſaut. Les trois Attaques de cet aſſaut furent au Baſtion de la droite, dit *La Pucelle*; au Baſtion de la gauche, dit *Le Coëhorn*; & à la Demi-Lune entre deux, qui faiſoit le Centre. Le S. de *Rayne*, Major de Tranchée, fut chargé de conduire les Troupes de l'Attaque du Baſtion de *La Pucelle* à leur Débouché. Six Compagnies de Grenadiers, aux ordres du S. de *Saint-Afrique*, Lieutenant-Colonel, étoient ſuivies de 3 Bataillons, commandés par le S. *Faucon*, Brigadier. Après ces 3 Bataillons, marchèrent 3 Brigades de Sappeurs, un Officier, 20 Canoniers, 8 Ouvriers avec des Haches, des Pinces & des Maſſes; & 300 Travailleurs, conduits par les Ingénieurs. Ces der-

(1) Ibid. N°. 39. Art.; *De Bergopſoom, le 17 Septembre.*

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP ZOOM.

ANNE'E MDCCXLVII.

niers étoient ſuivis de 3 autres Bataillons, qui s'arrêtèrent au Débouché du Foſſé, pour attendre les ordres du Général. Les Bataillons emploïés à cette Attaque furent les premiers des Régimens de *Normandie*, de *Montboiſſier*, d'*Eu*, de *Montmorin*, des *Vaiſſeaux* & de *Beauvoiſis*. Les premiers Bataillons des Régimens *Roïal*, de *Touraine*, de *Cuſtine*, de *Limoſin*, d'*Orléans* & de *Rochefort* furent deſtinés à l'Attaque du Baſtion de *Coëhorn*. Les Troupes de cette Attaque furent conduites à leur Débouché par le S. de *Saint-André*, Major de Tranchée. Le S. de *Piath*, Lieutenant-Colonel, marcha le premier à la tête de 6 Compagnies de Grenadiers, que ſuivirent 3 Bataillons, ſous les ordres du S. de *Tondu* Brigadier. Ceux-ci furent ſuivis de 3 Brigades de Sappeurs, d'un Officier d'Artillerie, de 20 Canoniers, de 8 Ouvriers avec leurs Outils, & de 300 Travailleurs que les Ingénieurs conduiſoient. Trois Bataillons marchèrent après les Travailleurs juſqu'au Débouché ſeulement. Le S. *Du Verdier*, Major de Tranchée conduiſit les Troupes de l'Attaque de la Demi-Lune. Cent Volontaires marchèrent à la tête, diviſés en deux Troupes, la première aux ordres du S. *Surtaut*, Lieutenant dans *Roïal*, étoit ſuivie de la deuxième Compagnie de Grenadiers du Régiment de *Montmorin*; & la ſeconde Troupe, commandée par les Sieurs *Vaillon* & *Godart d'Helincourt*, fut ſuivie d'une Compagnie de *Grenadiers de Coincy*. Le tout étoit ſoutenu de la troiſième Compagnie de Grenadiers de *Dauphin*, & du premier Bataillon de ce Régiment, à la ſuite duquel marchoient 2 Brigades de Sappeurs, 6 Canoniers & 300 Travailleurs. Cette Attaque étoit confiée au S. de *Courbuiſſon*, Brigadier. Les ordres, que le Comte de *Löwendalh* avoit donnés par écrit pour l'Attaque des 2 Baſtions portoient; *Que les 6 Compagnies de Grenadiers, deſtinées à former chaque Attaque, déboucheroient au moment du ſignal, ſuivies, comme on l'a marqué ci-deſſus; & qu'elles iroient ſe former au pied de la Brèche, monteroient avec vivacité, ſuivies des trois premiers Bataillons qui devoient les ſoutenir: Que de ces 6 Compagnies, la première monteroit par la Brèche de l'Epaule du Baſtion, pour chaſſer les Ennemis du Flanc-bas; & qu'à cet effet elle ſeroit munie de Grenades: Que les Compagnies de Grenadiers enfonceroient tout ce qui ſe trouveroit devant elles, dans le Tetreplein du Baſtion, & qu'elles en attaqueroient la Gorge, ſans héſiter, quand même ils la trouveroient retranchée: Que, lorſqu'elles ſeroient parvenues ſur le Rempart, elles s'y mètroient en bataille ſans outre-paſſer le Baſtion collatéral, & ſans s'éloigner des 3 Bataillons, qui ſe mètroient en bataille dans la Gorge, ou qui ſe formeroient ſur le Rempart, en cas que les 3 Bataillons, reſtés au Débouché, euſſent reçu ordre de venir occuper la Gorge du Baſtion: Que les Officiers contiendroient, avec grande attention, les Grenadiers & Soldats, & ne permètroient pas qu'aucun quitât ſon rang.* A l'égard de l'Attaque de la Demi-Lune, les ordres étoient; *Que les 50 premiers Volontaires & la Compagnie de Grenadiers de* Montmorin *déſcendiſſent dans le Foſſé, & ſe formaſſent ſur*

VI.
GUERRE *Dans les* PAIS-BAS.
SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

la droite: Que les 50 *autres Volontaires & les Compagnies de* Grenadiers de Coincy *débouchaſſent immédiatement après dans le Foſſé, & ſe formaſſent à la gauche de la première Troupe: Que les deux Troupes ſe ſeparaſſent dans l'inſtant: Que la première, prenant ſur ſa droite, marchât le long du Foſſé de la Demi-Lune, qu'elle tourneroit par ſa gauche, pour la venir prendre par derrière & l'attaquer par la Gorge: Que la ſeconde Troupe marchât par ſa gauche, le long du Foſſé de la Demi-Lune, qu'elle tourneroit par ſa droite, pour venir auſſi l'attaquer par la Gorge: Que ces deux Troupes, réunies derrière la Demi-Lune, attaquaſſent enſemble, chacune de leur côté, la communication ou Caponière, qui étoit entre la Demi-Lune & la Courtine, dans le grand Foſſé de la Place; & qu'elles tâchaſſent de s'emparer de la Poterne, qui étoit ſous la Courtine: Que, dès que cette Avantgarde auroit débouché dans le Foſſé, le S. de* Courbuiſſon, *précédé des deux Compagnies de* Dauphin, *montât à la tête du premier Bataillon de ce Régiment par la Brèche de la Demi-Lune; qu'il fît attaquer tout de ſuite le Réduit, s'il y en avoit, & qu'on obſervât de ne pas tirer dans le Foſſé entre la Demi-Lune & la Courtine, où les Volontaires & les Grenadiers, qui les ſuivoient, devoient attaquer la Communication.* Pendant que l'on feroit ces différentes Attaques, le Comte de *Relingue*, Maréchal de Camp, devoit commander la Tranchée, avec le deuxième & le cinquième Bataillon de *Normandie*, le Régiment de *Laval*, 6 Compagnies de Grenadiers Auxiliaires, 2 Piquets de Dragons & 2 de Cavalerie. Ses ordres étoient, *de porter un Bataillon tout-à-fait à la droite des Parallèles, & les deux autres tout-à-fait à la gauche, pour ne pas embaraſſer la Communication, & pour être à portée d'obſerver de là les mouvemens des Aſſiégés.* La Tranchée du Fort de *Rouwers* étoit garnie du deuxième Bataillon de *Touraine*, avec 1 Compagnie de Grenadiers, 2 Piquets d'Infanterie & 2 de Dragons. Pour mieux contenir la Garniſon de ce Fort & celles des Forts de *Mortmont* & de *Pinſen*, le Marquis de *Cuſtine* s'étoit approché avec un Corps de Troupes.

Aſſaut; Priſe de la Ville & des Forts de Zende, de Rouwers, de Mortmont & de Pinſen, &c. 16 Septembre.

Le 16 à quatre heures & demie du matin, deux Salves de Mortiers & de longues Fuſées aiant donné le Signal, les Troupes de l'Aſſaut débouchèrent, & les 3 Attaques commencèrent en même tems. Les Soldats enfoncèrent tout ce qui ſe rencontra ſur leur paſſage; forcèrent les Retranchemens, que les Ennemis avoient faits dans les Baſtions & ſur la Demi-Lune, & ſe mirent en bataille ſur les deux Baſtions, & ſur les Remparts à droite & à gauche. Il n'échapa perſone des Troupes Ennemies qui défendoient la Demi-Lune. Les Volontaires & les Grenadiers, qui s'étoient emparés de la Caponière, leur avoient coupé la retraite. Dès qu'on fut maître d'une partie des Remparts & des Portes d'*Anvers* & de *Bréda*, quelques Bataillons entrèrent l'Epée à la main dans la Ville, où les Volontaires & les Grenadiers avoient déja pénétré par la Poterne de la Courtine, & pouſſé tout ce qu'ils avoient trouvé dans les premières rues. La Garniſon s'étoit retirée ſur la Place & dans des Maiſons, d'où elle faiſoit un feu très vif.

VI. GUERRE *Dans les* PAIS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

ANNE'E MDCCXLVII.

Elle fut chaſſée partout & diſperſée entièrement. Tout ce qui ne mit pas les armes bas fut paſſé au fil de l'Epée. Les Régimens de *Rechteren* & de *Colliart*, entre autres, reſtèrent preſque entiers ſur la place, après s'être batus pendant deux heures. Quelque ordre qu'on y voulût apporter, il fut impoſſible d'empêcher le pillage de la Ville. Le *Prince de Heſſe*, qui fut bleſſé, & le Baron de *Cromſtron* eurent bien de la peine à ſe ſauver, & perdirent tous leurs Equipages. La perte des Aſſiégés fut de 5 mille Hommes, dont 100 Officiers & 17 cens Soldats priſoniers. Les *François* n'eurent que 137 Soldats tués & 260 bleſſés. Auſſitôt qu'on fut entré dans la Ville, le S. de *Lugeac*, Colonel de *Beauvoiſis*, fit occuper la Porte du Port & ſomma le Commandant du Fort de *Zende*, qui ſe rendit à diſcrétion. Le Fort de *Rouwers* capitula, dès que la Place fut priſe; & ceux de *Mortmont* & de *Pinſen* furent emportés l'Epée à la main par les Troupes que le Marquis de *Cuſtine* commandoit. On trouva dans la Ville & dans les Forts 200 Bouches à feu avec une grande quantité de Munitions; & l'on prit dans le Port 17 Bâtimens chargés de toutes ſortes de Proviſions. Les *François* eurent à peine emporté d'aſſaut *Berg op-Zoom* que les Troupes des *Alliés*, campées dans les Lignes, les abandonnèrent avec tant de précipitation & de déſordre, que la pluſpart y laiſsèrent leurs Armes, leurs Tentes & leurs Bagages. On trouva même dans le Camp les Equipages des Généraux & les Caiſſes Militaires de pluſieurs Régimens; ce qui rendit le butin, que firent les Soldats, très conſidérable. Tout ce qui ſe ſauva de la Ville & des Lignes ſe retira au Camp d'*Oudenboſch*, dont le Baron de *Cromſtron* prit le Commandement, en arrivant. Le *Roi* fut informé, le 17 au matin, dans le Camp d'*Hamael*, de la priſe de *Berg-op-Zoom*; &, ſur le champ, il nomma le Comte de *Löwendalh*, Maréchal de *France*. Le Fort de *Kikendenpot* ſe rendit, le même jour, à diſcrétion. *Telle fut l'iſſue* (1) *d'un Siége à jamais mémorable, par les obſtacles qui ſe multiplièrent ſi ſouvent dans le cours de cette entrepriſe, qu'une partie de l'*Europe *douta ſi elle réuſſiroit. On ne peut donner aſſez d'éloges à la ſageſſe des diſpoſitions du Maréchal de* Löwendalh, *& à la valeur avec laquelle les Troupes les exécutèrent .... Le Maréchal de* Löwendalh *eſt d'autant plus admirable dans la Priſe de* Berg-op-Zoom, *que cette grande Expédition fut uniquement ſon ouvrage; qu'il l'entreprit ſur ſes ſeules lumières, & l'exécuta, pour ainſi dire, autant en dépit des Ennemis, que d'un grand nombre de ceux qui devoient s'intéreſſer à la Priſe de cette Place. Ce Général rompit tous les deſſeins des Ennemis, parce qu'il les avoit prévus. Il emporta en 2 mois* (2) *une Place devant laquelle*

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, &c. Tome III. P. II. pp. 199-200.

(2) L'Auteur dit: *en cinq Semaines de tems.* C'eſt une erreur, qu'il faloit corriger. Du 14 de Juillet, que la Tranchée fut ouverte devant *Berg op-Zoom*, au 16 de Septembre que cette Place fut emportée d'Aſſaut, il y a deux mois révolus.

quelle

quelle avoit échoué le Prince de Parme *& le Marquis de* Spinola, *les deux plus grands Hommes de leur tems ; Place d'ailleurs, que tous les connoiſſeurs jugeoient imprénable. On peut ajouter qu'il triompha de toutes les forces de l'Art & de la Nature .... La Ville de* Berg-op-Zoom *ſubit la Loi inévitable aux Villes priſes d'Aſſaut. Les grandes précautions, que prit le Maréchal de* Löwendalh, *ne purent qu'abreger ſes malheurs. Perſone n'ignore qu'il arrive ſouvent que, dans les Aſſauts, la valeur des Aſſiégeans va plus loin qu'on ne l'a prévu ; & que le Général n'eſt pas ſouvent le maître de la fureur du Vainqueur. Alors la Ville tombe dans le malheur le plus épouvantable qu'elle ait pu appréhender. Tous s'y règle par la rage & le déſeſpoir, ou, ſi l'on veut, par le droit des Armes. Tout ce que peut faire alors le Général, eſt d'y apporter l'autorité de ſon caractère & d'y emploïer toute la ſévérité de la Diſcipline.*

Les Opérations importantes de cette Campagne étant finies par la Priſe de *Berg-op-Zoom*, le *Roi de France* quita ſon Armée, le 23 de Septembre, & partit du Château d'*Hamael*, pour retourner à *Verſailles*, où il arriva, le 26. Dès que les Ouvrages de *Berg-op-Zoom* furent reparés, les Troupes du Camp devant cette Place, le Corps du Marquis de *Contades*, & celui du Marquis d'*Armentières* ſe mirent en marche, le 25, ſur 3 Colones pour aller camper, la droite à *Wineghem* & la gauche à *Cappellen*. Le Maréchal de *Löwendalh* avoit fait marcher, le 23, la *Brigade d'Orléans*, Infanterie, & le Régiment de *Dieſback*, pour aller joindre le Bataillon de *Mantes* à *Santvliet* & ſe diſpoſer à l'Attaque du Fort *Frédéric-Henri*. La Tranchée y fut ouverte, la nuit du 28 au 29. Ce Fort ne tint que quelques jours, & la Garniſon fut priſonière de guerre. Auſſitôt après la Priſe de *Berg-op-Zoom*, un Corps de Troupes, détaché de l'Armée des *Alliés*, avoit été renforcer le Camp d'*Oudenboſch* ; enſorte que le Baron de *Cromſtron* s'y vit à la tête de 17 Bataillons d'Infanterie & d'une Cavalerie compoſée de 6 *Eſcadrons Heſſois*, d'un Régiment de *Cuiraſſiers*, d'un de *Dragons* & de 500 *Huſſards*. L'Armée des *Alliés* garda pendant quelques jours encore ſa poſition auprès de *Maëſtricht* : mais elle fit marcher ſes Equipages vers *Ruremonde* & *Venlo*. Dans le même tems, il arriva deux Régimens d'*Infanterie Angloiſe* avec des recrues pour les *Régimens Heſſois* au ſervice des *Etats-Généraux* ; la Garniſon de *Ter-Veer* fut augmentée d'un *Régiment Hollandois* & de 2 *Compagnies Angloiſes* ; & l'on fit entrer dans *Fleſſingue* 16 cens Hommes des *Gardes Angloiſes* & le Régiment *Roïal d'Ecoſſe*. Le 29, le *Maréchal Comte de Saxe* fit partir la Cavalerie de la *Maiſon du Roi*, &, le lendemain, la *Brigade des Gardes Françoiſes*, pour *Louvain*. Le 30 au matin, la groſſe Artillerie & les Bagages les plus embaraſſans ſe mirent en marche. Les ſuccès de cette Campagne ne changèrent rien au penchant, que la *Cour de France* avoit fait voir pour la Paix ; & le 27 de Septembre, le S. *Chiquer*, chargé des Affaires de cette Cour à *La Haie*, remit au Comte de *Rechteren*, Préſident de l'Aſſemblée des *Etats-Géné-*

Le Roi de France retourne à Verſailles ; Mouvemens des Troupes ; Priſe du Fort Frederic-Henri ; Les Troupes & les Garniſons Hollandoiſes renforcées ; Le Maréchal de Saxe ſe diſpoſe à ſéparer ſon Armée ; Déclaration du Roi de France aux Etats Généraux, & leur Réponſe. Septembre, &c.

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVII.

raux, un *Mémoire* de l'Abbé de *La Ville*, Miniſtre de Sa *Majeſté Très Chretiène*. Ce *Mémoire* étoit accompagné d'une *Déclaration* du *Roi*, laquelle portoit; *Que Sa Majeſté n'avoit point changé de principes: Que, toujours animée du deſir de rendre la paix & la tranquillité, non ſeulement à ſes Sujets, mais encore à toutes les Nations qui ſouffroient les malheurs de la Guerre, Elle n'avoit rien négligé pour que ſes Ennemis & leurs Alliés entraſſent dans le même eſprit: Que les demarches, qu'elle n'avoit point ceſſé de faire en conſequence, depuis près de 5 ans, ſurtout auprès des* Etats-Généraux, *étoient connues de toute l'*Europe; *mais que juſqu'alors ſes intentions, toutes pures qu'elles étoient, n'avoient trouvé que de l'inflexibilité dans ſes Ennemis; & qu'on n'avoit attribué ſes avances, pour terminer la Guerre, qu'à l'impoſſibilité de la continuer: Qu'Elle avoit eſpéré que ſa* Déclaration, *du 17 Avril précédent, produiroit quelque effet; & que ce n'étoit pas ſans peine qu'Elle avoit vu que l'on n'avoit cru devoir y répondre que par des meſures & des procédés très oppoſés aux diſpoſitions qu'elle avoit fait paroître: Que le ſilence obſtiné des* Etats-Généraux *ſembloit annoncer qu'ils avoient préferé la haine à l'amitié, la déſolation de leur Païs au repos de leurs Peuples, l'illuſion à la vérité, des intérêts particuliers à la félicité du Corps entier de la* République: *Que le* Roi *cependant avoit bien voulu ſuſpendre ſon jugement ſur ces apparences, & que le changement, arrivé dans l'intérieur de la* République, *n'en avoit point apporté dans les ſentimens de Sa Majeſté; mais que, tout aiant des bornes, il croïoit devoir à la ſureté de ſes Sujets & des Peuples qu'il avoit conquis, de continuer à ſe ſervir des moïens capables de tarir les reſſources de toute eſpèce, que ſes Ennemis trouvoient avec tant d'abondance dans les Etats de la* République, *& fort au delà de la teneur des Traités, qu'elle avoit ſi ſouvent allegués: Qu'Il vouloit bien encore prévenir les* Etats-Généraux, *que les motifs qui l'avoient, au commencement de la Campagne, forcé de faire entrer ſes Troupes ſur le Territoire des* Provinces-Unies, *pourroient exiger que dans la ſuite le Général de ſon Armée prît, en ſe conformant au même plan, des meſures tant pour les Opérations de Guerre, que pour la ſubſiſtance des Troupes: Que Sa* Majeſté Très Chretiène, *plus touchée du malheur public qu'occupée de ſon agrandiſſement, ſouhaitoit toujours avec le même empreſſement que les* Etats-Généraux *ne fiſſent uſage de leur puiſſance & de leur crédit auprès de leurs Alliés que pour leur inſpirer le deſir d'une conciliation générale; & que c'étoit avec le plus ſenſible regret qu'Elle ſe voïoit toujours obligée de recourir à la force, pour parvenir enfin à cette Paix, qu'Elle devoit attendre de ſa ſeule modération & des ſentimens d'humanité, qui devroient être communs à toutes les Nations.* Les *Etats-Généraux*, comme ſi réellement ils n'euſſent jamais donné lieu à la *France* de ſe plaindre de leur conduite à l'égard de ſes Ennemis, répondirent dans les commencemens de Novembre; *Que réduits à la néceſſité d'emploïer les moïens que Dieu leur avoit mis en main pour conſerver leur Liberté & leur Religion, ils étoient dans la ferme réſolution de riſquer leurs Biens, leurs Vies & même abſolument tout juſqu'à la dernière extré-*

mité, pour leur légitime défenſe : Qu'ils agiroient réciproquement de la même manière que Sa Majeſté Très Chretiène *en agiroit à leur égard : Qu'ils s'efforceroient de détruire, autant qu'il leur ſeroit poſſible, toutes les reſſources qui pourroient mètre la* France *en état de continuer avec des Forces ſupérieures ſes entrepriſes contre la* République : *Qu'au reſte, ils n'étoient pas plus dans l'intention de rompre avec le* Roi Très Chretien, *qu'il ne l'étoit lui-même de rompre avec eux : Que leur unique objet étoit de protéger leurs Sujets contre l'oppreſſion ; & qu'ils ſeroient toujours diſpoſés, comme il l'avoit été juſqu'alors, à travailler au rétabliſſement de la tranquillité publique & de la Paix générale, dès qu'ils verroient jour à pouvoir la conclure à des conditions juſtes & raiſonables.*

Le 7 d'Octobre, le *Stathouder* partit de *La Haie* pour aller au Camp d'*Oudenboſch*, dont le Baron de *Cromſtron*, en retournant à ſon Gouvernement de *Bois-le-Duc*, avoit remis le Commandement au Général Comte de *Bathiany*. Ce Voïage du *Stathouder*, ſemblant annoncer quelque projet de la part des *Alliés*, obligea le *Maréchal Comte de Saxe* à ſuſpendre la ſéparation de ſes Troupes. Le *Stathouder* arriva, le 10, au Camp d'*Oudenboſch* ; il ſe contenta d'y faire la revue des Troupes, d'aller viſiter les Lignes de *Bréda*, les Poſtes de *Niſpen*, d'*Aſſen* & de *Wou*, les Fortifications de *Williemſtadt* & les Digues voiſines avec les Redoutes que l'on y avoit bâties ; &, le 16, il ſe rendit à *Bréda*, pour retourner, le lendemain, à *La Haie*. Sa préſence à l'Armée n'empêcha pas que, le 12, le Fort de *Lille* ne ſe rendît. La Tranchée avoit été ouverte, le 2, & les diſpoſitions étoient faites pour donner l'Aſſaut, lorſque le Commandant arbora le Drapeau blanc, & ſe rendit priſonier de guerre avec ſa Garniſon compoſée de 700 Hommes. Pendant ce tems, les Troupes reſtées ſous le Commandement du *Duc de Cumberland*, ſe mirent en marche. Le Fort de *La Croix* ſuivit bientôt l'exemple de celui de *Lille*, & la Garniſon en fut auſſi priſonière de guerre. Ces Opérations, & le départ du *Stathouder* pour *Bréda*, fixèrent la ſéparation des *Armées Françoiſes*. Dès le 15, le *Maréchal Comte de Saxe* fit partir l'Artillerie de *Louvain* pour *Douai*. L'Infanterie de la *Maiſon du Roi* la ſuivit de près. Le *Maréchal* fit enſuite défiler le reſte des Troupes vers la *Haute-Meuſe*, les Frontières de la *Champagne* & la *Flandre Hollandoiſe* ; enſorte que celles qui devoient hiverner dans les *Païs-Bas*, furent rendues, le 1 de Novembre, dans leurs Quartiers. Les *Alliés* décampèrent peu de jours après les *François*. Les *Hollandois* prirent leurs Quartiers en *Zélande* & laiſsèrent quelques Bataillons dans *Maëſtricht* & dans *Bois-le-Duc*. Les *Anglois*, aiant avec eux 25 Bataillons & 12 Eſcadrons des mêmes Troupes, occupèrent les *Duchés de Luxembourg* & de *Limbourg* & le Païs de *Stavelo*. Quatorze Eſcadrons ſe rendirent dans l'*Electorat de Trèves* ; & 6 Bataillons avec 36 Eſcadrons de *Huſſards* furent répandus dans le Païs de *Liége* & dans les environs ſur

Le Stathouder va au Camp d'Oudenboſch, ce qui retarde la ſéparation de l'Armée Françoiſe ; Priſe du Fort de Lille ; Marche des Troupes du Duc de Cumberland ; Priſe du Fort de La Croix ; Séparation des Armées ; Conférences pour la Paix tranſportées de Bréda à Aix-la-Chapelle.

Octobre.

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS.

ANNE'E MDCCXLVII.

les deux rives de la *Meuſe*. Dans le cours de ce mois d'Octobre, le Comte de *Sandwich*, Miniſtre Plénipotentiaire du *Roi de la Grande-Bretagne* auprès de *Etats-Généraux* & aux Conférences qui s'étoient tenues depuis l'année précédente à *Bréda*, pour travailler aux conditions de la Paix, écrivit au Marquis de *Puyſieulx*, Miniſtre & Secretaire d'Etat du *Roi de France*, pour l'informer; *Que Sa* Majeſté Britannique *agréoit le choix d'*Aix-la-Chapelle, *pour y reprendre les Conférences de la Paix; & qu'Elle ſavoit que non ſeulement ſes Alliés n'y formeroient aucune oppoſition, mais qu'ils étoient dans la diſpoſition d'y faire aller leurs Miniſtres pour y traiter de leurs intérêts.* Le Marquis de *Puyſieulx* répondit; *Que Sa* Majeſté Très Chretiène, *deſirant toujours avec la même ſincérité tout ce qui pouvoit tendre au rétabliſſement du repos public, avoit appris avec ſatisfaction que le* Roi de la Grande-Bretagne *étoit dans l'intention de reprendre les Conférences dans la Ville d'*Aix-la-Chapelle: *Que, comme Elle ſavoit que cette Ville conviendroit au* Roi Catholique, *ainſi qu'aux autres Puiſſances alliées des deux Courones, ſon Miniſtre & ceux de ſes Alliés s'y rendroient en même tems que le Miniſtre d'*Angleterre *& ceux des Puiſſances alliés de cette Courone.* Le Marquis de *Puyſieulx* demandoit dans la même Lettre au Comte de *Sandwich*, qu'il lui adreſſât les Paſſeports de Sa *Majeſté Britannique*, de la *Reine de Hongrie* & des *Etats-Généraux* pour les Miniſtres-Plénipotentiaires de *France*, d'*Eſpagne*, de *Gènes* & de *Modène*; & offroit les Paſſeports de Sa *Majeſté Très Chretiène* pour les Miniſtres de la *Grande-Bretagne* & de ſes Alliés. La Lettre finiſſoit par repréſenter; *Que pour éviter toute diſcuſſion & tout retardement dans l'expédition réciproque des Couriers, il faudroit préalablement que le* Roi d'Angleterre, *la* Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux *convinſſent avec le* Roi de France *& ſes Alliés, que la communication ſeroit entièrement libre pour les Exprès, que les différens Miniſtres voudroient envoïer à leurs Cours.*

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE *Sur Mer, en* AMERIQUE *& aux* INDES-ORIENTALES.

Le Magnanime Vaiſſeau de guerre pris par les Anglois.

11 Février.

LE *Magnanime*, Vaiſſeau de guerre du Roi de *France*, après avoir été ſéparé par un vent violent de *Sud-Oueſt*, des Vaiſſeaux *L'Alcide* & *L'Arc-en-Ciel* & de la Frégate *Le Cumberland*, avec leſquels il alloit à l'Ile de *France*, eſſuia, depuis le 1 juſqu'au 9 de Février de cette année, ſix tempêtes par leſquelles il eut ſes Mâts de Hune rompus & ſes voiles emportées. Prêt à perdre ſes grands Mâts & la Barre de ſon Gouvernail, ſon unique reſſource fut d'abandonner la route de ſa deſtination, & de s'efforcer de gagner le Port de *Breſt*, le ſeul qui lui pût fournir tous les ſecours dont il auroit beſoin. Il faiſoit cette route du mieux qu'il pouvoit, malgré la violence du vent, lorſque, le 11, n'étant plus qu'à 100 lieues de *Breſt*, il ſe vit, à la pointe du jour, au milieu d'une *Eſcadre Angloiſe* de 9 Vaiſſeaux de guerre. L'Amiral *Hawke*, qui la commandoit, détacha *Le*

ANNE'E M. DCC. XLVIII.

I. GUERRE Sur Mer, en AMERIQUE & aux INDES ORIENTALES.

Portland de 50 Canons, pour combatre *Le Magnanime*; & le Combat commença à 9 heures du matin. Quoique le *Vaiſſeau François* ne pût ſe ſervir que de ſa ſeconde Baterie & des Canons de ſes Gaillards, il ne laiſſa pas de faire un feu ſi vif contre l'*Anglois*, qu'il le maltraita beaucoup & l'obligea, ſur les 4 heures après midi, de ſe retirer pour racommoder ſes manœuvres. Il revint une heure après; & le Marquis d'*Albert*, qui commandoit *Le Magnanime*, ſe préparoit encore à faire une vigoureuſe défenſe, lorſque ſes derniers Palans furent briſés. Il prit alors le parti d'amener, pour ne pas ſacrifier inutilement le reſte de l'Equipage. le Combat dura 8 heures, pendant leſquelles *Le Magnanime* tira près de mille coups de Canon, & eut 160 Hommes tués ou bleſſés. Le S. *Beauſſier d'Ayraud*, Capitaine en ſecond, fut du nombre des premiers.

Priſe du Fort du Port-Louis à Saint-Domingue par l'Amiral Knowles. 19 Mars.

Le 18 de Mars, l'*Eſcadre Angloiſe*, commandée par l'Amiral *Knowles*, ſe rendit devant le *Port-Louis* à la Côte méridionale de l'Ile de *Saint-Domingue*. Le lendemain, elle canona avec beaucoup de vivacité le Fort qui défendoit cette Rade, & la Garniſon fut forcée de capituler. Il fut convenu; *Qu'elle ſortiroit avec Armes & Bagages; mais qu'elle n'emmeneroit ni Canons ni Mortiers; & que, pendant un an, elle ne pourroit ſervir contre la* GRANDE-BRETAGNE. Auſſitôt que la Capitulation fut ſignée, l'Amiral *Knowles* fit prendre poſſeſſion du Fort par le Major *Scott*. Un Détachement du Régiment de *Trewlaney* y entra d'un côté, pendant que la Garniſon ſortoit de l'autre. On y trouva 78 Canons & 5 Mortiers; & l'on prit dans le Port 3 Navires Marchands & 2 Chaloupes armées en courſe. Cette Conquête couta aux *Anglois* 60 Hommes de bleſſés & 19 de tués.

Expédition du même Amiral à l'Ile de Cuba. 8 Avril, &c.

L'Amiral *Knowles* fit voile enſuite pour pour l'Ile de *Cuba* avec 2 Vaiſſeaux de 80 Canons, 2 de 70, 4 de 60 & 2 Frégates de 40; &, le 8 d'Avril, il ſe préſenta devant le Port de *Sant-Jago*. Le lendemain, il tenta d'en forcer l'entrée: mais, s'étant avancé à la portée du Fuſil du Château de *Morro*, il eſſuïa un feu ſi vif d'Artillerie, qu'il fut obligé de ſe retirer, après avoir eu un de ſes plus forts Vaiſſeaux coulé à fonds. Le 10, il fit une ſeconde tentative qui ne lui réuſſit pas mieux. Il reprit enſuite la route de *La Jamaïque*.

Combat du même Amiral contre une Eſcadre Eſpagnole. 12 Octobre.

Au mois d'Octobre ſuivant, le même Amiral eut à combatre une *Eſcadre Eſpagnole*, commandée par l'Amiral *Reggio*. Voici comment la choſe arriva. Dans les premiers jours de ce mois, une Flote Marchande partit de *La Jamaïque*, pour revenir en *Angleterre*, ſous l'eſcorte du Vaiſſeau de guerre *Le Lenox*. Le 11, l'Amiral *Reggio*, qui l'attendoit au paſſage, s'en approcha; & s'empara de quelques Navires Marchands, pendant ce jour & la nuit ſuivante. Le 12 à la pointe du jour, le Commandant du *Lenox* apperçut à l'Oueſt 6 Vaiſſeaux de guerre, que les Signaux lui firent reconnoître pour être l'Eſcadre de l'Amiral *Knowles*. Il la joignit auſſitôt avec ſa Flote; &, dans le même tems, les *Eſpagnols* firent leurs

I. GUERRE Sur Mer, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES.

dispositions pour l'attaque. *Le Cornouaille* de 80 Canons & de 600 Hommes d'Equipage, que l'Amiral *Knowles* montoit; *Le Tilbury*, *Le Stafford*, *Le Warwich* & *Le Cantorbery*, de 60 Canons & de 400 Hommes; *Le Lenox* de 56 Canons & de 300 Hommes, composoient l'*Escadre Angloise*. L'*Escadre Espagnole* etoit composée des Vaisseaux, *L'Afrique* de 74 Canons & de 710 Hommes, monté par l'Amiral *Reggio*; *L'Invincible* de 74 Canons & de 700 Hommes; *Le Conquérant*, *Le Dragon*, *la Nouvelle-Espagne* & *La Famille-Roïale* de 64 Canons & de 610 Hommes; & *Le Galgo* de 36 Canons & de 300 Hommes. L'Action, qui commença vers 3 heures après-midi, ne finit qu'à 9 heures du soir. Après un Combat très opiniâtre, *Le Warwich* & *Le Cantorbery* forcèrent l'*Amiral Espagnol* d'aller échouer sur la Côte; & d'autres *Vaisseaux Anglois* se rendirent maîtres du *Conquérant*, lequel avoit perdu ses Mâts & ses Vergues. Les *Espagnols*, après avoir fait sauter leur Amiral, se retirèrent à *La Havane*. Le lendemain de ce combat, l'Amiral *Knowles* prit un *Bâtiment Espagnol*, qui portoit en *Amérique* la nouvelle de l'*Accession* du *Roi d'Espagne* aux *Articles Préliminaires de la Paix*, signés à *Aix-la-Chapelle*, le 30 d'Avril. Si cette Action fut désavantageuse aux *Espagnols*, & si la prise du *Magnanime* fut une perte pour la *France*, l'une & l'autre Courone eurent dequoi s'en consoler, par la très grande quantité de Navires que leurs Armateurs enlevèrent cette année aux *Anglois*, surtout dans les Mers d'*Amérique*. C'est un détail dans lequel je me suis dispensé d'entrer, parce qu'il auroit été trop long.

Expédition de l'Amiral Griffin & de l'Amiral Boscaven, aux Indes Orientales.

Passons à ce que les Amiraux *Griffin* & *Boscawen* firent cette année dans les *Indes-Orientales*. Les *Anglois* vouloient avoir leur revanche de la prise de *Madrass* & n'avoient rien épargné pour se dédommager sur les *Etablissemens François* de la perte qu'ils avoient faite. L'Amiral *Griffin*, avec 5 Vaisseaux de guerre de 50 à 60 Canons & quelques Navires Marchands, armés en guerre, tint, pendant plusieurs mois de l'année 1747, la Côte de *Coromandel*, & croisa dans le Golfe de *Bengale* jusqu'à la fin d'Octobre, sans faire aucune prise & sans rien entreprendre contre les Etablissemens des *François*. Il disparut ensuite de ces Cantons, sans que l'on sût dans quels Ports de la partie de l'*Est* il avoit passé les mois de Novembre & de Décembre. On savoit seulement que plusieurs de ses Vaisseaux avoient beaucoup souffert par les coups de vent du mois d'Octobre, & que leurs Equipages étoient considérablement diminués. Le 17 de Février 1748, il fut de retour à *Bengale* avec les Vaisseaux guerre, *La Princesse-Marie*, *L'Yorck* & *Le Medway*, de 60 Canons; *Le Harwick*, de 50; *Le Preston*, *L'Eltham* & la *Prise du Medway* de 40; *Le Lively*, de 20; & les Navires de la *Compagnie de la Mer du Sud*, *L'Oxford*, *Le Colchester*, *Le Winchelsea*, *L'Exeter*, *Le Benjamin*, & *Le Bombay-Castle*. Il s'assura dans cet endroit pour le service du *Roi*, des Bâtimens *Le Vrai-Breton*, *Le Prince-Guillaume* & *Le Porto-Bello*, appartenans à la *Compagnie*

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE *Sur Mer, en* AMERIQUE *& aux* INDES ORIENTALES.

les Indes-Orientales, leſquels étoient au Fort de *Saint-David*.

L'Amiral *Boſcawen*, qui s'étoit rendu dans les mêmes Mers, ſe préſenta, le 3 de Juillet, devant l'Ile de FRANCE. *Le 4 au ſoir*, (1) *il mouilla au vent du Port du Nord-Oueſt, avec 26 Vaiſſeaux, dont 4 avoient* Pavillon Hollandois. *Cette Eſcadre rangeant la Côte en ligne, canona vivement toutes les Bateries: mais ce grand feu ne bleſſa perſone, & aucune des Bateries ne fut dérangée. Elle tint le mouillage pendant 4 jours complets; &, après avoir tenté inutilement une décente en pluſieurs endroits, elle ſe retira; la bonne contenance des Troupes & des Habitans & les préparatifs faits, pour s'oppoſer aux entrepriſes des* Anglois, *les aiant déterminés vraiſemblablement à prendre ce parti. Le 9 au matin, ils levèrent l'ancre. Dès que leur Eſcadre fut ſous voiles, les 4* Vaiſſeaux Hollandois *parurent faire une différente route & s'en ſéparer. Pendant & après le ſéjour de l'Amiral* Boſcawen, *pluſieurs Navires, qu'on jugea avoir été détachés de ſa Flote, parurent au vent du Port du Sud-Eſt; &, le 22, on vit encore ſous le vent de l'Ile 3 Vaiſſeaux avec* Pavillon Hollandois. *Lorſque l'*Eſcadre Angloiſe *parut à l'Ile de* France, *il y avoit dans le Port du Nord-Oueſt le Vaiſſeau du Roi* L'Alcide, *commandé par le S. de* Kerſaint; 4 *Navires de la* Compagnie des Indes (*de* France) *& un autre Bâtiment. Après le départ de cette Eſcadre, les Vaiſſeaux du Roi* L'Arc-en-Ciel *&* Le Cumberland *arrivèrent heureuſement à l'Ile de* France, *ainſi que tous les Vaiſſeaux de la Compagnie & ceux frétés pour ſon comte, qui avoient été expédiés de* France *depuis le mois d'Août 1747 juſqu'en Avril 1748.* Avant cette tentative infructueuſe de l'Amiral *Boſcawen*, le S. *David*, Gouverneur des Iles de *France* & de *Bourbon*, avoit fait partir, ſous les ordres du S. *Bouvet*, 8 Vaiſſeaux, dont 3 du *Roi* & 5 de la Compagnie armés en guerre, du nombre deſquels étoit *Le Centaure*, monté de 80 Canons. Ils alloient porter à *Pondichery* les ſecours d'Hommes, d'Argent & de Munitions, dont cette Place pouvoit avoir beſoin. Le 21 de Juin au ſoir, le S. *Bouvet* ſe trouva, par le travers de *Goudelour*, à la vue de 22 Vaiſſeaux commandés par l'Amiral *Griffin*; & n'aiant pas aſſés de Forces, pour riſquer une Action, il ſe rendit à *Madraſs*, où, le lendemain, il débarqua ſon argent & 450 Soldats, & laiſſa un Vaiſſeau de tranſport chargé de Munitions. Il reprit enſuite la route de l'Ile de *France*, où il fut de retour, le 25 de Juillet. Je paſſe d'autres menus détails pour en venir à la RELATION *du Siége de* PONDICHERY. Je me ſervirai de celle que le *Bureau d'Adreſſe* a publiée à *Paris*, le 10 de Mai 1749; & j'y ferai quelques legers changemens dans le ſtile.

L'Amiral Boſcawen tente une décente dans l'Ile de France. 4 Juillet, &c.

*L'*AMIRAL Boſcawen, *après avoir renoncé à ſon entrepriſe ſur l'Ile de* France, *parut, dès le 4 d'Août, à la Rade du Fort* Saint-David, *à quatre lieues de* Pondichery *du côté du Sud, avec deux de ſes plus gros Vaiſſeaux; &, peu*

RELATION *du Siége de* PONDICHERY. Arrivée de l'Amiral Boſcawen à

(1) GAZETTE *de* FRANCE, 1749. N° 5. Art.: *De Paris, le 1 Février.*

ANNÉE MDCCXLVIII.

L. GUERRE. *Sur* MER, *en* AMERIQUE *& aux* INDES-ORIENTALES. Rel. *du S. de* PONDICHERY. la Rade de Saint-David; l'préparatifs du Chevalier Dupleix pour la défense de Pondichery; Réſolution de défendre le Fortin d'Ariancoupan; Les Anglois marchent vers Pondichery, & vont camper à Archiouac; Détachement envoïé pour leur diſputer le paſſage de la Rivière de Chounambark. 6-10 Août.

de jours après, il y fut joint par les autres Navires de ſon Eſcadre au nombre de vingt & un. L'Amiral Griffin *l'attendoit à ce rendés-vous, avec pluſieurs Navires de la* Compagnie des Indes-Orientales, *qu'il devoit eſcorter en* Europe. *Il lui laiſſa 4 de ſes meilleurs Vaiſſeaux, & 400 Hommes de Troupes règlées. Le Chevalier* Dupleix, *Gouverneur de* Pondichery & *Commandant-Général des* Forts *& Etabliſſemens François aux* Indes-Orientales, *ignora, pendant quelque jours, ſi cet* Amiral *attaqueroit ou* Pondichery *ou* Madraſs; *mais, aiant pourvu à l'approviſionement & à la défenſe de ces deux Places, & s'étant mis en état de diſputer le terrain à l'Ennemi pied-à-pied, il ſe détermina à garder le Fortin d'*Ariancoupan, *qui eſt à une lieue de* Pondichery *ſur le chemin du Fort* Saint-David; *&, quoique ce ne fût qu'un Pâté ſans Angles flanqués, il y fit bâtir une Poudrière à l'épreuve de la Bombe, qui ſe trouva achevée, lorſque les* Anglois *s'y préſentèrent. Le* 18, *trois Vaiſſeaux, un Brigantin & une Champane, ſe rendirent dans la Rade de* Pondichery; *&, le* 20, *on y recut avis, vers les* 3 *heures après-midi, que les Anglois, au nombre de* 3 *mille Hommes de Troupes règlées étoient ſortis de* Goudelour, *Ville où eſt le Fort* Saint-David; *& qu'ils ſe mètoient en marche avec un Corps de* 10 *mille* Cipayes *ou* Paliagares, *Troupes du Païs. Le S.* Dupleix *fit ſortir ſur le champ un Détachement de quelques* Noirs; *& il apprit, dès le ſoir même, que les* Cipayes *commençoient à paroître, que l'Avantgarde de l'Armée n'étoit pas éloignée, & qu'on pouvoit juger qu'elle camperoit près du Village* d'Archiouac, *pour y paſſer la nuit. Il étoit eſſentiel d'arrêter l'Ennemi dans tous les endroits, où l'on le pourroit avec avantage; & le paſſage de la Rivière de* Chounambark, *peu éloignée du Fort d'*Ariancoupan, *ſous lequel* les Troupes Françoiſes *pouvoient ſe replier en moins d'un quart d'heure, offroit une poſition trop favorable pour la négliger. La Compagnie de* Dragons d'Auteuil, *& celle des* Cipayes *Cavaliers de* Chekaſſem, *montèrent à cheval, & furent ſuivies de quelques* Cipayes *à pied, pour diſputer le gué: mais, pendant la nuit, les* Anglois *ne firent aucun mouvement. Le S. d'*Auteuil, *pour connoître au juſte quelles pouvoient être leurs forces & le motif de leur inaction, paſſa la Rivière, à la petite pointe du jour; &, s'étant avancé aſſés loin, il trouva un gros de* Cavalerie Noire, *qu'il pouſſa quelque tems devant lui: mais, jugeant qu'on avoit deſſein de l'attirer dans quelque embuſcade, il fit faire alte & ceſſa de pourſuivre. Deux heures après, il fit paſſer la Rivière à* 300 Cipayes *à pied, & il les plaça dans un ancien Camp à* 250 *toiſes du gué, avec ordre de ſe replier ſur lui, ſi l'Ennemi les débuſquoit de ce poſte. On fit ſortir, le même jour, la Compagnie de Grenadiers de* 150 *Hommes, commandée par le S. de* La Tour, *& celle des* Volontaires de Buſſy, *pour aller joindre les Dragons. Peu après, une Compagnie d'Infanterie & celle d'Artillerie ſe rendirent ſur les bords de la Rivière d'*Ariancoupan, *avec 4 pièces de Campagne. Ces deux dernières avoient ordre de ſe placer dans les* 2 *Redoutes que le S.* Dupleix *y avoit fait élever, quelques mois auparavant; &, en cas*

que

ANNE'E MDCCXLVIII.

que le S. de La Tour *eut été forcé, il devoit les y joindre.*

*Le 21 & le 22, les Ennemis brûlèrent le Village d'*Archiouac *& quelques autres Villages voisins; &, pendant ces 2 jours, ils parurent plusieurs fois rangés en bataille à la tête de leur Camp. Le 23, sur les 8 heures du matin, 14 Vaisseaux vinrent mouiller vis-à-vis d'*Ariancoupan; *&, sur les 2 heures après-midi, on crut voir quelque mouvement dans leur Camp. C'étoit en effet un Corps de mille ou 12 cens* Noirs *qui s'ébranloit, & qui marcha droit au Poste où les* Cipayes François *étoient retranchés. On les attendit de pied ferme & ils furent repoussés jusques à trois fois: mais, toute l'Armée s'avançant en Colone avec du Canon, le S. de* La Tour, *qui étoit en deça de la Rivière, envoia ordre de se retirer, & détacha un peloton de 25 Grenadiers, la Compagnie de Dragons, & 50 Volontaires, pour favoriser la retraite, qui se fit avec tout le succès possible, puisqu'on n'y perdit qu'un seul* Cipaye, *& qu'il n'y eût que quelques Dragons blessés. Le S.* Pichard, *Lieutenant du S. d'*Auteuil, *se distingua dans cette Action; &, aiant demandé la permission de passer la Rivière avec ses Dragons, il tomba sur les Ennemis le sabre à la main; &, faisant toujours l'Arrièregarde des* Cipayes *sous le feu de 2 mille Hommes & de 6 pièces de Canon qui ne cessoient pas de tirer, il ne repassa le gué, que lorsqu'il vit tout le monde hors de danger. On assura que les 3 Attaques de ce vieux Camp avoient couté 150 Hommes aux* Anglois. *Les* Troupes Françoises *retirées dans les Redoutes de la Rivière d'*Ariancoupan, *y furent tranquilles pendant toute la nuit.*

*Le lendemain 24, elles virent passer la Rivière à toute l'Armée ennemie, malgré le feu continuel des Canons du Fortin d'*Ariancoupan. *Les* Anglois, *qui d'abord avoient gagné un Bois, qui n'en est éloigné que de 200 toises, ne tardèrent pas à en déboucher. Un Corps de 12 à 13 cens Hommes s'étant avancé jusqu'aux deux tiers de la portée du Canon, 4 Compagnies de Grenadiers s'en détachèrent pour aller, par des routes différentes, s'emparer des Angles du Fort & gagner le Chemin Couvert. Cette Attaque couta cher aux* Anglois, *qui ne s'étoient pas même munis d'Echelles ni de Grenades. Le feu du Canon, toujours chargé à mitrailles, obligea le Corps, qui étoit en bataille, de se retirer; & les 4 Compagnies de Grenadiers abandonnées furent extrêmement maltraitées par 2 cens* Cipayes, *cachés derrière le Fort à l'opposite de l'Attaque, lesquels tombèrent sur elles. Les pièces de Campagne, qui étoient dans les Redoutes & qui les prenoient en flanc, achevèrent de les mètre en désordre, & les contraignirent de regagner, comme elles purent, le Village où les autres Troupes s'étoient refugiées. Les* Anglois *y dressèrent une Baterie de quelques pièces de Canon au dessous de l'Eglise des* Jésuites, *pour batre les bords de la Rivière, comme s'ils eussent voulu la passer. Le S. de* La Tour, *craignant que ce ne fût leur dessein, fit aussitôt retirer 2 pièces de Canon, qu'il avoit dans la Redoute de l'Est, un peu au-dessous du gué; & il se rangea en bataille sur le bord de la Rivière vis-à-vis des Ennemis. La vivacité, avec*

§. GUERRE. *Sur* MER, *en* AMERIQUE *& aux* INDES-ORIENTALES.

REL *du S de* PONDICHERY.

Les Anglois brûlent quelques Villages; 14 Vaisseaux mouillent vis-à-vis d'Ariancoupan; Les François attaqués dans leur Poste avancé; ils se retirent; Cette Action couté cher aux Anglois.

21 23 Août.

Les Anglois passent la Rivière de Chounambaux; Attaque du Fort d'Ariancoupan, dont ils se retirent avec peine; Ils tentent inutilement le passage de la Rivière d'Ariancoupan.

24 Août.

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE SUR MER, ou AMERIQUE & aux INDES ORIENTALES. Rel. du S. de PONDICHERY.

laquelle ces 2 Canons furent ſervis, leur tua beaucoup de monde, & les obligea de ſe retirer avec leur Canon, & de gagner le côté de la Mer, où tous leurs Noirs *s'étoient déja rendus, & où l'on a vu que leurs Vaiſſeaux avoient mouillé. L'Artillerie du Fort ne contribua pas peu à cette Retraite précipitée; & cette journée fit beaucoup d'honneur au S. de* La Touche, *qui y commandoit, ainſi qu'au S. de* La Borderie, *ſon Lieutenant, & au Chevalier* Law, *qui avoit demandé à s'y renfermer avec ces deux Officiers.*

Nouvelles diſpoſitions pour diſputer le paſſage de la Rivière d'Ariancoupan; On prend ſoin des bleſſés Anglois & l'on enterre leurs morts. 24, 25 Août.

Cependant le S. de La Tour, *jugeant que les* Anglois *pourroient bien chercher un autre gué à une demi-lieue au-deſſous d'*Ariancoupan, *fit replier ſes Troupes du côté des limites de la Ville, ramena ſon Artillerie, & détacha toute la* Cavalerie Blanche *&* Noire *pour cotoïer la Rivière & obſerver les mouvemens des Ennemis. Le S.* Paradis, *Ingénieur en Chef, qui, par pluſieurs actions de valeur, avoit gagné la confiance du Soldat, fut alors envoïé par le S.* Dupleix, *pour examiner l'état des choſes. Il reconnut que le S. de* La Tour *pouvoit avoir pris le change & qu'il avoit quité trop tôt un Poſte avantageux. Il en alla rendre compte au Chevalier* Dupleix, *qui le chargea du Commandement de toutes les Troupes du dehors. Le S.* Paradis *les replaça dans les Redoutes, où il fit tranſporter deux Canons de ſix, qui, joints aux 4 pièces de Campagne, batoient la Rivière de l'Eſt à l'Oueſt. Le S. de* La Touche, *voïant l'Ennemi éloigné, fit ſortir un Sergent & quelques Soldats, pour recueillir les bleſſés, à qui l'on pourroit donner quelque ſecours. Il s'en trouva pluſieurs, que les Ennemis avoient été obligés d'abandonner & que l'on envoïa à l'Hôpital de* Pondichery. *Le nombre des morts, parmi leſquels ſe trouvoit un des quatre Capitaines des Grenadiers qui s'étoient préſentés à l'Attaque du Fort, engagea le S. de* La Touche *à écrire au* Général Anglois; *Que, s'il vouloit les faire enlever, il défendroit de tirer ſur ceux qu'il enverroit à cet effet: mais ce Général ſe contenta de le prier, par une réponſe extrémement polie, d'ordonner lui-même la ſépulture de ſes Soldats, que le manque de voitures l'avoit contraint d'abandonner. Les* Anglois *avoient perdu dans cette Action plus de* 200 *Hommes de leurs meilleures Troupes, tant tués que bleſſés; & du nombre de ceux-ci étoit le Commandant de leur Artillerie, lequel avoit eu le gras de la jambe gauche emporté d'un coup de Canon. Les* Cipayes François *firent 6 priſoniers. Le S.* Paradis, *auquel le S.* Dupleix *recommanda par des Lettres réitérées de ne pas abandonner les bords de la Rivière & de rendre la défenſe du Fort auſſi longue qu'il ſeroit poſſible, travailla à s'y retrancher; &, perſuadé que ce ne ſeroit qu'après avoir emporté* Ariancoupan, *que les* Anglois *ſe réſoudroient à tenter le paſſage de la ſeconde Rivière, il voulut oppoſer Baterie contre Baterie, & reſter toujours le maître de les combatre quand ils ſe préſenteroient. Il fit à cet effet border la Rivière d'*Ariancoupan, *depuis la redoute de l'Eſt juſques auprès de l'embouchure; & il poſa des Corps de Garde de diſtance en diſtance. Le 25, les Enne-*

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. Sur Mer, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. REL. du S. de POUDICHERY.

mis ne parurent pas. Ils étoient occupés à faire débarquer 18 *cens Matelots ; & , ce renfort aiant fait naître quelques ſoupçons pour l'embouchure de la Rivière , le S.* Dupleix *rappella* 150 *Hommes d'Infanterie qu'il envoïa pendant la nuit au-delà du Baſtion de* Saint-Laurent *; & qui retournèrent , le lendemain à leur premier Poſte.*

Le 26, *on apperçut beaucoup de mouvement parmi les Vaiſſeaux de l'Eſcadre , & ceux qui avoient apareillé de la Rade de* Goudelour, *vinrent ſe joindre à ceux qui étoient mouillés devant* Ariancoupan. *Le S.* Paradis, *ſur le rapport qu'on lui fit alors que les* Anglois, *informés que les Baſtions de* Saint-Laurent *& de* Saint-Louis *n'étoient par défendus par des Foſſés , & que la meilleure partie de la Garniſon étoit hors de la Ville , avoient réſolu d'y préſenter l'eſcalade , pendant la nuit , fit les plus vives repréſentations au S.* Dupleix ; *& , au lieu d'exécuter , cette nuit même , le projet dont ils étoient convenus , de brûler le Parc d'Artillerie des Ennemis , ce qui n'eût pas manqué de réuſſir par la ſageſſe des meſures que l'on avoit priſes , on fit entrer* 200 Cipayes *dans la Ville ; & le S.* Paradis, *pour n'être pas coupé ſi l'on venoit par l'embouchure de la Rivière , forma une longue chaîne de* Troupes Blanches, *entremêlées de* Cipayes , *entre leſquels il plaça de diſtance en diſtance* 4 *pièces de Campagne , & fit rentrer dans les limites toute la Cavalerie pour la porter où le beſoin l'exigeroit. Le S.* Dupleix, *de ſon côté , fit placer* 2 *Canons chargés à mitrailles ſur la Langue de terre qui communique de la Rivière à la Mer. L'avis donné au S.* Paradis *n'étant pas fondé , & la nuit s'étant paſſée ſans aucun mouvement de la part des* Anglois , *toutes les Troupes reprirent leurs Poſtes à la pointe du jour. Le* 27, *on découvrit qu'ils avoient fait des Retranchemens autour d'un Bouquet de Bois , un peu au deſſous de l'endroit où l'on fait ordinairement la pêche ; & qu'ils avoient même commencé d'élever une Baterie. Auſſitôt , on tira quelques coups de Canon ſur leurs Travailleurs ; & le S.* Paradis *leur oppoſa un petit Cavalier capable de porter une pièce de ſix , pour batre le pied de leurs Retranchemens. Ce travail fut achevé en peu d'heures. Pendant la nuit , les* Anglois *perfectionèrent leur Ouvrage ; & placèrent , le* 28, 4 *pièces de Canon , dont* 2 *ne ceſsèrent pas de batre , toute la journée , le Fort d'*Ariancoupan , *quoique ſans effet. Pendant ce tems, les* 2 *autres batirent les Redoutes de l'Eſt & de l'Oueſt. Comme le calibre des Canons des* François *étoit inférieur à celui des leurs , le S.* Paradis *ſe hâta de dreſſer une nouvelle Baterie de* 4 *pièces , à la gauche du Fort ; & l'ardeur , avec laquelle on y travailla , fit que , dès le lendemain* 29, *ſon feu devenu ſupérieur , fit taire celui des Ennemis , qui de leur côté profitèrent de la nuit pour ouvrir une Tranchée , qu'ils pouſsèrent bien près du Village , afin d'y établir également une Baterie.*

Un faux avis fait à Dupleix le projet de brûler le Parc d'Artillerie des Anglois ; Meſures pour les empêcher d'attaquer le Corps de la Place , & d'y arriver par l'embouchure de la Rivière ; Ils ſe retranchent & élèvent des Bateries pour batre le Fort d'Ariancoupan ; On leur oppoſe d'autres Bateries , &c. 26 - 29 Août.

Le 30 , *pour prévenir leur deſſein , le S.* Paradis *fit paſſer la Rivière à un Détachement de* 500 Caffres, *& de* 400 Cipayes *à pied , qui furent ſou-*

Les François forcent les Retranchemens des

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE SUR MER, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. REL. du S. de PONDICHERY.

tenus des Dragons d'Auteuil, *& des* Volontaires de Buſſy. *Ce Détachement ſuivit exactement la route qui lui avoit été preſcrite : mais aiant été découvert, avant de pouvoir déboucher par l'extrémité du Village, & l'Ennemi aiant fait une décharge extrémement vive, les* Cipayes *ſe débandèrent, ſans qu'il fût poſſible de les rallier. Les* Dragons *& les* Volontaires *mirent le Piſtolet & le Sabre à la main, tombèrent ſur les* Anglois ; *& bientôt, ſecondés des Volontaires à pied qui n'avoient pas pu aller auſſi vîte, ils les chaſsèrent de leurs Retranchemens, qui furent jonchés de morts & de bleſſés. Pluſieurs Officiers des Ennemis furent tués ; & le Major de* Goudelour, *qui commandoit ce Poſte, fut fait priſonier avec le Capitaine d'une Compagnie Franche de Marine, & 6 Soldats. Le tems ne permit pas d'en faire davantage ; & ce petit Corps de 70 Hommes fût trop heureux de regagner par le même chemin les Redoutes, d'où il étoit parti il n'y avoit qu'une heure, vis-à-vis d'un nouveau Corps de 12 cens Hommes des meilleures Troupes Ennemies, qui avoient été témoins de cette Action, & qui s'avançoient pour ſecourir les leurs. Le S.* Cochinat, *Officier de Dragons, n'aiant pu ſe dégager de deſſous ſon Cheval tué ſous lui de ſept coups de feu, fut fait priſonier par les* Anglois, *ainſi que deux Dragons & deux Volontaires ; & quelques autres furent bleſſés. Ce ſuccès fut ſuivi d'un accident fâcheux ; un Boulet des Ennemis étant tombé ſur un Chariot de Poudre, le fit ſauter en l'air, ainſi que deux autres Chariots, qui n'en étoient pas élpignés. Les éclats tuèrent 46 Hommes, & la Poudre en brûla preſque un égal nombre, de manière à les rendre méconnoiſſables. Le déſordre, cauſé par cet accident, n'eût pas manqué d'avoir des ſuites très funeſtes, ſi, pour en dérober la connoiſſance aux* Anglois, *le S.* Puymorin, *Lieutenant de Grenadiers, n'eût pas redoublé la vivacité de ſon feu. Si l'on empêcha les Ennemis de tirer avantage du déſordre, qu'on leur cachoit, il ne fut pas auſſi facile de raſſurer les Soldats ; & le S.* Paradis, *qui connoiſſoit leur eſprit & qui ſavoit que le moindre évènement pouvoit abatre ou relever leur courage, jugea qu'une prompte retraite étoit néceſſaire ; & qu'il faloit éloigner les Troupes d'un endroit qui leur rappelleroit ſans ceſſe une idée capable de les décourager. Le S.* Dupleix, *qui ſentoit de quelle conſequence étoit la conſervation des Poſtes, que le S.* Paradis *venoit d'abandonner, lui donna ordre auſſitôt de les reprendre. Il n'étoit plus tems. Les ordres, que le S.* Paradis *avoit donnés, n'avoient été que trop ponctuellement exécutés. Le S. de* La Touche *avoit, malgré lui, fait ſauter les Poudres de ſon Fort, & brûlé tous les Uſtenciles. Le S.* Puymorin, *à qui l'on avoit voulu faire enclouer les Canons de ſa Redoute, étoit venu à bout, avec quelques Soldats d'Artillerie & quelques Volontaires, de les ramener dans les Limites ; & toutes les differentes Troupes s'y étoient réunies. Il fut queſtion alors de couvrir une faute qui ne pouvoit être reparée ; & pour faire croire aux Ennemis qu'on ne s'étoit retiré* d'Ariancoupan, *que dans le deſſein de défendre avec plus de Forces les approches de la Place & de la*

Anglois, & ſont enſuite obligés de ſe retirer ; Le feu, qui prend à quelques-uns de leurs Chariots chargés de Poudre, les oblige d'abandonner le Fort d'Ariancoupan, & de faire rentrer les Troupes dans les Limites de la Ville ; Meſures que l'on prend pour cacher aux Ennemis qu'on avoit fait une faute.

30 Août, - 6 Septembre.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. Sur Mer, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. REL. du S. de PONDICHERY.

engager à paſſer, afin qu'ils euſſent deux Rivières derrière eux, on commença pluſieurs Ouvrages dans l'étendue des limites, indépendamment d'un abatis d'arbres, dont on avoit déja fait une eſpèce de chaîne.

L'Amiral Boſcawen *eut tout le tems de prendre ſes meſures; & ce ne fut que le 7 de Septembre, qu'il fit paſſer la Rivière à ſon Armée. On crut d'abord qu'il viendroit attaquer la Place par le chemin le plus court, & ſes Bateries étoient bien préparées de ce côté-là: mais, après avoir eſſuïé quelques volées de Canon, il tourna bruſquement ſur la gauche; & lorſqu'il eût gagné le village d'*Oulgaré, *on vit toute ſon Infanterie en bataille ſur le Coteau que ſa* Cavalerie Blanche *&* Noire *avoit d'abord occupé. Quelque tems après, deux ou trois Pelotons ſe détachèrent de l'Armée avec du Canon & des Mortiers pour forcer la barrière de* Charoune, *défendue alors par la ſeule Compagnie des Volontaires & 2 petites pièces de Canon. Le S.* Dupleix, *qui s'étoit rendu à la Porte de* Valdaour, *examinoit du haut du Baſtion les differentes manœuvres de l'Ennemi, ſur leſquelles le S.* Paradis *règloit les ſiennes en-dedans des Limites; &, par les ordres qu'il donna, les Troupes de celui-ci tinrent toujours celles des* Anglois *en échec. Pendant ce tems, les* Volontaires de Buſſy *eſſuïèrent pluſieurs volées de Canon & quelques Grenades Roïales; mais ils firent ferme juſqu'à la nuit. Alors toutes les Troupes, diſperſées dans les Limites, ſe replièrent, chacune ſous la Porte dont elles étoient le plus près, aiant auparavant mis le feu à toutes les Caſes ou mauvaiſes Maiſons, qui étoient voiſines de la Place, & retiré tout le Canon. Cette Retraite ſe fit dans le meilleur ordre; & chacun ſe rendit au Poſte, qui lui étoit indiqué, ſans la moindre confuſion. Durant cette même nuit, où il ſembloit que l'on eût abandonné la Campagne aux Aſſiégeans, on fit une ſortie conſidérable pour aller enlever des Munitions qu'ils avoient dépoſées au bord de la Mer, au lieu même où s'étoit fait le débarquement des Matelots, & qui étoient gardées par quelque Infanterie, & pour bruler les Bateaux plats qui les avoient apportées: mais tout avoit été, le ſoir même, tranſporté à* Ariancoupan, *& les Bateaux renvoïés aux Vaiſſeaux. Le* 8, *on ne put connoître encore par quel endroit la Place ſeroit attaquée. Les Ennemis s'étoient contentés de dêcendre le Côteau, & de former leur Camp dans la Plaine à quelques cens toiſes de nos Limites. Un Mortier, tranſporté à la Porte de* Valdaour *qui faiſoit face à leur Camp, aiant jeté quelques Bombes au milieu de leurs Tentes & tué quelques Soldats, les obligea de ſe retirer, durant la nuit, pour ſe mètre hors de portée; & leur Camp fut aſſis à demeure ſur le Côteau, pour tout le tems du Siége. Le* 9, *les* Dragons *& les* Volontaires François, *ſuivis de quelques* Cipayes, *pouſsèrent en vain juſqu'aux Limites, pour engager quelque* Peloton d'Infanterie Angloiſe *à en venir aux mains. Durant la nuit, une Galiote à Bombes vint ſe joindre aux 4 Vaiſſeaux, mouillés dans la Rade; &, comme elle s'approchoit beaucoup de la Ville, les Bateries l'obligèrent d'al-*

Les Anglois paſſent la Rivière d'Ariancoupan; Leurs diſpoſitions pour le Siége de la Place; Toutes les Troupes Françoiſes rentrent dans la Ville; Sortie pendant la nuit; Les Anglois s'approchent de la Ville & ſont forcés de s'éloigner; Ils font tirer des Bombes de deſſus la Mer contre la Ville, mais l'éloignement les rend inutiles; Sortie de jour, où les Anglois ſont repouſſés.

7-10 Septembre.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. *Sur Mer, en* AMERIQUE *& aux* INDES-ORIENTALES. REL. *du S. de* PONDICHERY.

ler ſe placer hors de la volée. Elle commença à bombarder, vers les 3 heures après minuit : mais toutes les Bombes ne firent aucun effet, & ne causèrent qu'un moment d'inquiétude pour le S. Dupleix, *qui vit crever une Bombe à quatre pas de lui. Pendant toute la journée du* 10, *la Galiote continua de jeter des Bombes qui ne firent aucun dommage. Sur les 8 heures, on fit ſortir* Abdoulraman, *Colonel des* Cipayes *à pied, &* Chekaſſem *ſon Frère, Commandant de la* Cavalerie Noire, *leſquels aiant trouvé divers Corps de* Cipayes *ou* Paliagares *des* Anglois *dans l'intérieur des Limites, les pouſsèrent vivement & ſi loin, qu'ils ſe procurèrent le moïen de tranſporter, à la vue de l'Armée ennemie, & de ramener dans la Place une pièce de Canon de douze, que l'on avoit été, faute d'un train, obligé d'enclouer, le ſoir que toutes les Troupes s'étoient repliées dans la Ville.*

Ouverture de la Tranchée ; Sortie mal conduite & malheureuſe, les François y perdent pluſieurs Officiers, & leur Ingenieur en chef ; Les Anglois ne peuvent profiter du déſordre des Troupes Françoiſes ; Nouvelles Bateries pour la défenſe du Corps de la Place.

Le 11 *à 6 heures du matin, on s'apperçut que les* Anglois *ouvroient la Tranchée à la gauche d'un petit Village un peu au Nord du Baſtion de* Saint-Joſeph, *à 6 cens toiſes de la Place. Auſſitôt tous les Canons, qui pouvoient batre cet endroit, firent feu. Le S.* Dupleix, *s'étant alors tranſporté ſur le Baſtion gauche de la Porte de* Madras *& aiant reconnu la ſituation de la Tranchée, aſſembla quelques Officiers de confiance & réſolut avec eux que, vers les 4 heures du ſoir, on feroit une ſortie, afin de combler les Ouvrages commencés. Les Compagnies de Grenadiers de* La Tour *& de* Goupil, *faiſant partie du Corps de Réſerve, les* Dragons d'Auteuil, *les* Volontaires de Buſſy *& les* Cipayes *à Cheval, eurent ordre de ſe tenir prêts à marcher ; & l'on prit un Piquet de tous les Poſtes avec tous les* Caffres *& quelques* Topas *pour traîner deux petites pièces de Campagne, deſtinées à batre le Village, & à baſaïer la Tranchée. Un Officier fut envoïé pour reconnoître les chemins ; &, ſur ſon rapport, on choiſit malheureuſement le plus long & le plus difficile. Les Troupes furent trop tôt découvertes ; un Fonds marécageux embourboit à chaque inſtant les deux pièces de Campagne ; & la Cavalerie trouvoit le même obſtacle à avancer. Au lieu d'avoir affaire à une Garde ordinaire, on eut ſur les bras les deux tiers de l'Armée, qui avoit eu le tems de filer juſqu'à la Tranchée. Une partie attendoit dans le Village, une autre partie dans le Boïau la Baïonète au bout du Fuſil. Malgré l'inégalité du nombre & la difficulté du Terrain, l'Avantgarde, compoſée des Grenadiers & des Volontaires, fondit bravement dans le Village, où elle eſſuïa 3 décharges conſécutives ; & les* Cipayes, *quoique peu faits à des Attaques de cette eſpèce, ne ſe rebutèrent que lorſqu'ils virent une partie des Officiers tués ou bleſſés. Les Sieurs* Puymorin *&* Aitruc, *Officiers des Grenadiers, & le S.* Foubert, *Officier des* Volontaires, *furent du nombre de ces derniers. Le S.* Roche, *Lieutenant de la Compagnie de* La Tour, *fut tué ſur les bords du Retranchement : mais la perte la plus conſidérable que les Aſſiégés puſſent faire dans cette occaſion, fut celle du S.* Paradis, *qui, dès la première décharge, reçut une Balle de Mouſquet dans la tête, dont il mourut deux jours après. Les Soldats*

& le 14 Septembre.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE Sur MER, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. Rel. du S. de PONDICHERY.

ne le voïant plus à leur tête & le bruit s'étant répandu qu'on l'emportoit mort, il ne fut plus poſſible de les retenir. Les Canons furent abandonnés ; & , ſans la fermeté du S. de Krangal, Officier d'Artillerie, du S. Schonamille & de deux Volontaires, ils ſeroient reſtés au pouvoir des Ennemis. Ceux-ci voulurent profiter du déſordre des Troupes Françoiſes & ſortir du Village pour les pourſuivre : mais elles ſe rallièrent enfin ; & le feu du Canon de la Ville, qui battoit les Ennemis de tous côtés, les fit rentrer dans le Village & dans leurs Retranchemens. La perte, aux Officiers près, fut aſſés égale. Depuis le 11 juſqu'au 14, il ne ſe paſſa rien de conſidérable, quoique toutes les nuits fuſſent marquées par quelques ſorties, & que les Dragons, les Grenadiers, & les Volontaires, avec les Caffres, inquiétaſſent continuellement les Ennemis. Cependant, comme la poſition fixe de leur Attaque ne laiſſoit pas douter qu'ils n'en voulusſent réellement au Baſtion de Saint-Joſeph & à la Porte de Valdaour, le Chevalier Dupleix fit conſtruire des Bateries en terre dans le milieu des deux Courtines ; & cet Ouvrage, quoique long, fut élevé au-deſſus du Cordon avant que l'Ennemi ſe trouvât en état de batre les murs, parce qu'en même tems le feu des Baſtions empêchoit le progrès de leurs Travaux.

Le 14, des Cipayes, qui batoient l'eſtrade à une lieue & demie de la Ville dans la partie du Nord, ſurprirent ſur le bord de la Mer quelques Matelots décendus à terre. Ils en firent quatre priſoniers, avec un Ecrivain des Vaiſſeaux de Guerre. Les autres ſe jetèrent dans leurs Bateaux, & eſſuïèrent quelques coups de Fuſil. La nuit du 18, on dreſſa, en raſe Campagne & en face de leur Camp, une petite Baterie qui les incommoda beaucoup ; &, le ſoir, le Canon fut ramené dans la Ville. Le lendemain, on en éleva une ſeconde, qui fut portée 100 toiſes par delà ; & l'on ajouta quelques Mortiers, qui firent un très bon effet. Le Chevalier Dupleix en fit établir encore une autre à 160 toiſes de la Porte de Madraſs ; & celle-ci, qui prenoit en écharpe une partie de la Tranchée & le Village ſur lequel elle étoit appuïée, ne ceſſa pas d'inquiéter les Anglois, juſqu'au moment de leur retraite. Toutes ces Bateries furent parfaitement bien ſervies par le S. Dancy, Capitaine d'Artillerie, aidé du S. Mainville, Capitaine d'Infanterie.

Priſoniers faits aux Anglois ; Nouvelles Bateries des Aſſiégés 14-20 Septembre.

Tel étoit l'état des choſes, le 21, lorſque les Anglois commencèrent à faire tirer ſur les Baſtions une Baterie de gros Mortiers. On leur répondit vivement de la Place, dont le feu, ſuivant le rapport des Eſpions & d'un Brigadier de Dragons Anglois qui déſerta, leur fit perdre beaucoup de monde. Du 21 au 26, il n'y eut rien d'extraordinaire. Chaque jour les Cipayes firent quelques priſoniers. La Galiote, quoiqu'elle continuât de tirer toutes les minutes, ne fit aucun mal ; & les Vaiſſeaux de guerre, qui avoient paſſé dans la partie du Nord de la Rade, n'y ſervirent qu'au dépôt des Munitions.

Les Aſſiégeans commencent à tirer ſur les Baſtions ; On leur répond par un feu très vif ; Les Bombes tirées de deſſus la mer, ſont toujours inutiles. 21-26 Septembre.

On s'étoit propoſé d'enlever aux Aſſiégeans quelques Convois dans le tranſport du bord de la Mer juſqu'à leur Camp. Abdoulraman avoit eu ordre de ſe gliſſer juſqu'au bord des Limites, d'obſerver le chemin de ces Convois, &

Tentative des Aſſiég. pour enlever quelque Convoi ; Petite Action qui fait

I. GUERRE. *Sur* MER, *en* AMERIQUE & *aux* INDES-ORIENTALES. *Rel. du S. de* PONDICHERY, *honnuer à leurs* Cipayes.

ANNE'E MDCCXLVIII.

de les couper s'il en trouvoit l'occaſion. Ce projet fut exécuté. Un gros de Cipayes Anglois, *qui faiſoient l'Avantgarde du Détachement, paſſant à la portée du Piſtolet des Limites, derrière leſquelles* Abdoulraman *& ſes gens étoient embuſqués, eſſuïa tout leur feu; & ſix Pelotons d'*Infanterie Angloiſe *de 25 Hommes chacun, s'étant avancés pour ſoutenir leurs* Cipayes *furent obligés de plier. Soixante* Anglois *reſtèrent ſur la place, avec quelques Officiers; & le nombre de leurs bleſſés fut conſidérable. Au bruit de cette Mouſqueterie les Ennemis ſe hâtèrent de détacher un Corps de 6 à 7 cen Hommes avec toute leur Cavalerie: mais, à la vue de quelques Troupes, ſorties de la Place, leſquelles s'étoient rangées en bataille dans les Limites, pour protéger la retraite des* Cipayes, *tout ce renfort fit alte; & la Cavalerie, n'oſant ſoutenir le feu de ces braves* Noirs, *ſe retira avec précipitation, en laiſſant échapper en déſordre les 6 Pelotons d'Infanterie qui avoient été ſi maltraités. Cette Affaire, dans laquelle les Aſſiégés n'eurent que quelques* Cipayes *bleſſés, acheva d'aquérir, à ces derniers, la plus grande réputation, & de les rendre redoutables à tous ceux des Ennemis, qui furent d'autant plus ſenſibles à ce qui venoit d'arriver, que l'Action s'étoit paſſée ſous les ieux d'un* Seigneur Mogol, *qui, depuis deux jours, étoit venu à leur ſecours, avec quelques centaines de Chevaux, & 2 ou 3 mille Fantaſſins.*

Officiers bleſſés par une Bombe : Nouvelles Batéries des Aſſiégeans & des Aſſiégés. 27, 28 Septembre.

La nuit du 27 au 28, le S. Le Marchand, *Officier des Troupes de la Marine, fut bleſſé à la tête par l'éclat d'une Bombe, qui tomba à ſes côtés, & qui caſſa le bras gauche au S.* Le Vayer, *jeune Officier du même Corps, qui s'étoit diſtingué, deux ans auparavant, à l'Affaire de* Saint-Thomé. *Cette même nuit, les Ennemis établirent deux Batteries de Canon pour démonter celles que les Aſſiégés avoient au dehors de la Place; & elles jouèrent dès la pointe du jour. A la faveur d'un Rideau, ils travaillèrent à en former deux beaucoup plus conſidérables, pour faire brèche au Baſtion de* Saint-Joſeph *& à la Courtine attenante: mais, dès que ce deſſein fut connu, le Chevalier* Dupleix *leur en fit oppoſer deux autres, l'une ſous la Capitale de ce même Baſtion, & la ſeconde ſous celle du Baſtion du* Nord-Oueſt; *de ſorte que, lorſqu'ils démaſquèrent leurs embraſures, ils ne furent pas peu ſurpris, au lieu du feu de deux Baſtions, auquel ils s'attendoient, d'avoir à faire à 30 piéces de Canon.*

Artillerie enlevée aux Anglois par les Cipayes François. 2 Octobre.

Le 2 d'Octobre, on eut avis que les Vaiſſeaux devoient mètre à terre quelques piéces de Canon; & qu'il partiroit, au point du jour, un Détachement du Camp pour les aller prendre ſur le bord de la Mer. Abdoulraman *fut encore choiſi pour aller attaquer ce Détachement. Outre cent* Caffres, *que l'on joignit à ſes* Cipayes, *les deux Compagnies de Grenadiers, les* Volontaires de Buſſy, *les* Dragons d'Auteuil, *& 50 Soldats de Marine, furent commandés pour le ſoutenir. Ceux-ci avoient ordre de ſe tenir dans les Limites, & de n'en ſortir qu'en cas que les* Cipayes *fuſſent pouſſés trop vivement, ou qu'il vînt un Corps de Troupes aſſés fort pour les couper. Comme l'Affaire du 26 avoit un peu rallenti l'ardeur*

ANNE'E MDCCXLVIII.

I.
GUERRE *Sur* MER, *en* AMERIQUE *&* *aux* INDES-ORIENTALES.
REL. *du S. de* PONDICHERY.

l'ardeur des Ennemis, ils reſpectèrent nos Limites, & il fallut les aller chercher loin. Abdoulraman *prit ſi bien ſes meſures, qu'après un Combat aſſés leger, il les rompit, & s'empara de deux Pièces de vingt-&-quatre que l'on venoit de débarquer, & qui étoient déja en état d'être tranſportées. Cette action ſe paſſant à près de 3 quarts de lieues de la Troupe, qui devoit ſoutenir les* Cipayes, *toute la Cavalerie Ennemie accourut au grand trot, pour les couper, & fut ſuivie d'un Corps d'Infanterie. Le S.* de La Tour *ne les eut pas plutôt apperçu, qu'il détacha un Peloton de Volontaires, avec les 50 Soldats de Marine, pour aller au ſecours des* Cipayes; *& le S.* d'Auteuil, *à la tête de ſes Dragons, arrêta tout court la Cavalerie, ſans que malgré ſa ſupériorité, elle oſât mettre le Sabre à la main. L'*Infanterie Angloiſe *ſe contenta de même de voir la Troupe du S.* de La Tour *en bataille; &* Abdoulraman *eut pour témoin de ſa victoire, & cette partie conſidérable de l'Armée Ennemie, & tous leurs Vaiſſeaux, qui lui avoient vu enlever les deux pièces de Canon.*

Le 6, le Général Anglois *fit battre, avec 12 pièces de Canon de vingt-&-quatre, le Baſtion gauche de la Porte de* Valdaour, *dont le feu incommodoit conſidérablement ſon Camp, & la face gauche du Baſtion de* Saint-Joſeph. *Le Revêtement de ce dernier en fut un peu maltraité, & les Merlons de l'autre preſque entièrement ruinés. La nuit on répara le dommage; & le feu mieux été encore plus vif, le lendemain, le Chevalier* Dupleix, *qui ſe tranſporta dans ces deux endroits, donna de ſi bons ordres, que, le 8 au matin, le Revêtement du Baſtion de* Saint-Joſeph *fut remis dans ſon premier état; &, outre que les Merlons du Baſtion de la Porte furent refaits & remplacés par des ſacs à terre, ſa face entière fut blindée avec des Cocotiers, Arbre admirable pour ces ſortes d'Ouvrages. Le même jour, tous les Vaiſſeaux de guerre de l'Eſcadre vinrent s'embofſer devant la Ville, dont ils occupèrent toute la face; &, le Commandant aiant mis un pavillon de combat, ils tirèrent chacun quelques volées, auxquelles on ſe diſpenſa de répondre, parce qu'ils étoient hors de la portée; & que les trois quarts de leurs Boulets ne parvenoient pas juſqu'au Rivage. Ils s'approchèrent, le lendemain; & l'Hiſtoire fournit peu d'exemples d'une pareille Canonade. Depuis 6 heures du matin juſqu'à 6 heures du ſoir, tous ces Vaiſſeaux ne ceſſèrent pas une ſeule minute de tirer; & la Galiote de jetter des Bombes. L'on n'impoſe même en aucune façon, en diſant que, ſans compter les Boulets tombés dans la Mer ou perdus ſur le rivage & dans les dehors de la Place, il en fut porté dans la Citadelle 14 mille de tout calibre, qui avoient été ramaſſés dans la Ville. On eſſuïa peut-être cet orage avec un peu trop de tranquillité; car, ſi l'on n'avoit pas ſuppoſé un peu légèrement que la plus grande partie des Vaiſſeaux étoient hors de la portée, on en eût fait contraindre conſidérablement endommagé quelques-uns. En revanche, nos Bateries du côté de l'Aiguade de terre ne furent pas oiſives; &, malgré le feu terrible des Ennemis, qui vouloient, ce jour-là, diſtinguer les efforts de toute leur Artillerie, un bon nombre de leurs Pièces fut démontée; & ils furent contraints de ſe taire les premiers. La nuit fut*

Baſtions endommagés & reparés; Toute la Flote Angloiſe s'approche de la Ville & la canone pendant deux jours, ſans y cauſer beaucoup de dommage; Feu très vif des deux parts à l'Attaque de Terre; Celui des Aſſiégeans diminue; ils ceſſent de battre la place du côté de la Mer, & ſe diſpoſent à faire retraite.
d 10 Octobre.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. SUR MER, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. Rel. du S. de PONDICHERY.

emploïée à réparer les dommages, qui ſe trouvèrent aſſés legers; & ce qui doit paroître heureux, c'eſt que, malgré la quantité de Bombes que 22 Mortiers jetoient depuis 2 jours uniquement ſur le front des 2 Baſtions & de la Porte de Valdaour, *& la quantité de Boulets trouvés dans la Ville, il n'y périt pas un ſeul Homme. Ce fut le 10, que cette Baterie, élevée au milieu de la Courtine du Baſtion de* Saint-Joſeph *de laquelle on a parlé ci devant, commença à répondre de l'endroit préciſément où les Ennemis vouloient faire brèche. Ils s'attachèrent tout le jour à la ruiner, ſans l'endommager que très foiblement : mais ce qui acheva de leur faire perdre toute eſpérance, ce fut quand, le lendemain, ils virent une autre Baterie pareille, qui avoit été élevée dans l'autre Courtine, & dont le feu n'étoit pas moins bien dirigé. La Galiote, qui avoit jeté mille Bombes, ne tiroit plus depuis le 8, parce qu'elle faiſoit eau de tous côtés. Les Vaiſſeaux avoient pris le large, depuis qu'une des Bombes de la Place, tombée ſur un des plus forts, avoit penſé le faire ſauter. Une Lettre de l'Amiral* Boſcawen *au Commandant de la Rade, interceptée le 10, faiſoit connoître ſes diſpoſitions à la retraite.* Abdoulraman, *qui s'étoit introduit déguiſé dans le Camp des* Anglois, *avoit vu emporter quelques Mortiers. On ſavoit que le* Seigneur Mogol, *venu à leur ſecours dans l'eſpérance d'avoir quelque part au butin, s'étoit retiré; & la ſaiſon, qui s'avançoit, ne laiſſoit aucun doute ſur le parti que les Ennemis ſeroient obligés de prendre.*

Le feu des Aſſiégeans devient toujours plus foible; ils font ecouris le bruit qu'ils veulent tenter l'Eſcalade, & l'on ſe prépare à les recevoir; ils embarquent leur gros Canon, & l'on tâche en vain de les en empêcher; ils rembarquent leurs Matelots, & quittent la Tranchée. 11-15 Octobre.

Les 11, 12 & 13, ils ne tirèrent que de 10 pièces de Canon, & de 5 ou 6 Mortiers; & quelques Déſerteurs, paſſés dans la Ville, s'accordoient, tous à confirmer leur prochain départ. Ils aſſûroient cependant, en même tems, que le Général, avant d'abandonner tout-à-fait la partie, tenteroit un coup de main & l'eſcalade, pendant l'obſcurité de la nuit. Quoique le Chevalier Dupleix *fût parfaitement à quoi s'en tenir, cependant, pour ne pas paroître mépriſer un avis qu'on devoit regarder comme important, il fit rentrer dans la Place le Canon des Bateries extérieures; &, après avoir diſtribué toutes les Troupes du Corps de Réſerve dans les différens Poſtes de la Ville, il eut ſoin de les faire garnir de Piques, de Grenades, de Pots à feu, de Carcaſſes, de Faulx de revers, de Cercles d'Artifice, & généralement de tout ce qui peut ſervir à repouſſer un aſſault. Le 14, tout le feu des Aſſiégeans ſe réduiſit à celui de quelques pièces de Campagne, placées à la droite & à la gauche de leurs Retranchemens, & ils profitèrent de la nuit pour enlever le gros Canon, qu'ils avoient dans leurs Bateries, & qui n'étoit pas hors de ſervice. L'intention n'étoit pas de les laiſſer rembarquer à leur aiſe. Les* Cipayes, *au nombre de 13 ou 14 cens, furent commandés pour ſortir des Limites & pour couper le Convoi, s'ils en trouvoient l'occaſion. On fit marcher, pour les ſoutenir, les 2 Compagnies de Grenadiers, les Volontaires, les Dragons & 100 Hommes de la Marine : mais, ſoit que ce Détachement fût ſorti trop tard, ou que les* Cipayes *ſuperſtitieux regardaſſent ce jour comme un jour malheureux, ou qu'enfin ils fuſſent las d'être ſi fréquemment expoſés, ils ſe contentèrent de reconnoître l'Ennemi & rentrèrent dans*

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE. Sur Mer, en Amerique & aux Indes-Orientales. Rel. du S. de PONDICHERY.

les Limites, ſans qu'il fût poſſible à leur Chef de les déterminer à attaquer. Les autres Troupes rangées en bataille aux Poſtes des Limites, vouloient réparer la faute des Cipayes : *mais il y eut eu de l'imprudence à laiſſer agir leur ardeur, & le Chevalier* Dupleix *leur envoia ordre de rentrer dans la Place. Dans cette même journée tous les* Matelots Anglois *ſe rembarquèrent. La nuit du* 14 *au* 15, *les* Cipayes François *s'emparèrent de la Tranchée, que l'Ennemi avoit abſolument abandonnée pour ſe retirer dans ſon camp, & ils y mirent le feu. Ils y trouvèrent* 10 *pièces de Canon de vingt-&-quatre toutes démontées, preuve du ſuccès de l'Artillerie de la Place.*

Le 17, *toute l'Armée ſe replia vers* Ariancoupan. *Les* Cipayes *& les Dragons ne ceſſerent pas d'en inquiéter l'Arrieregarde : mais cette marche étoit ſi courte, & elle fut faite en ſi bon ordre, qu'il ne fut pas poſſible d'engager quelque action. Le* 18, *les* Anglois *évacuèrent le Fort d'*Ariancoupan, *& les* Troupes Françoiſes *qui s'en emparèrent, les pourſuivirent juſques au-delà de la Riviere de* Chounambark. *Ce même jour, leurs Vaiſſeaux quitèrent la Rade, pour retourner à celle de* Goudelour.

Les Anglois levent totalement le Siége, & leur Flote retourne à la Rade de Goudelour. 17 Octobre.

Ainſi fut levé le Siége de Pondichery, *après* 38 *jours de Tranchée ouverte. On ne peut trop louer la conduite du Chevalier* Dupleix, *non ſeulement pendant le Siége, mais encore pendant tout le tems de la Guerre. Il a heureuſement contribué en cette occaſion à porter au plus haut point la gloire du* Nom François *dans l'*Inde. *En rendant juſtice à la bravoure des differens Corps de Troupes, on s'apperçoit bien que tous n'eurent pas les mêmes occaſions de ſe diſtinguer. Les* Grenadiers de La Tour *&* de Goupil, *les* Volontaires de Buſſy, *&* Dragons d'Auteuil *partagèrent avec les braves* Cipayes d'Abdoulraman *&* de Chekaſſem, *toutes les fatigues du Siége, comme les Sieurs* Dancy, Krangal, d'Or *&* Grand-Maiſon *eurent tout le travail de l'Artillerie; & la ſuite du bonheur du S. de* La Touche, *qui avoit ſi bien fait au Fort d'*Ariancoupan, *lui fit encore tomber en partage le Poſte d'honneur pendant le Siége. Il commanda à la Porte de* Valdaour, *à laquelle les Ennemis avoient fixé leur Attaque; & quoiqu'il tombât, pendant* 20 *jours conſecutifs, une grêle de Bombes & de Boulets ſur ce Poſte, où il n'y avoit pas un ſeul endroit pour ſe mettre à couvert, ni lui ni ſes Officiers ne voulurent jamais être relevés. Parmi ces Officiers étoient le S. de* Kerjean, *Neveu du Chevalier* Dupleix, *&* le S. Vincent. *Si le calcul, que l'on fit de* 40 *mille coups de Canon, eſt peut-être au-deſſous de ce que les Ennemis en tirèrent dans le cours de leurs differentes Attaques, on fut du moins ſur d'avoir comté avec exactitude, que la Galiote ſeule avoit jeté mille Bombes, & les Mortiers de terre* 3 *mille* 8 *cens. Sur le rapport aſſez uniforme des Déſerteurs, on jugea que, ſoit par Maladie, ſoit par le Feu de la Place, ou dans les differentes Actions, les* Anglois *avoient perdu au delà de* 15 *cens Hommes. Parmi les Priſoniers faits ſur eux, furent les Sieurs* Laurent, *Major de* Goudelour; Bruce, *Capitaine d'une Compagnie de Marine; &* Burnet, *Ecrivain des Vaiſſeaux de guerre.* Les François *eurent* 101 *Soldats tués,*

Eloge des Officiers François ; Perte des deux parts.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. Sur Mer, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. Bat. du S. de PONDICHERY.

avec le S. Paradis, *Commandant du* Karical *& Ingénieur en chef de* Pondichery; *& les Sieurs* Roche, *Lieutenant de Grenadiers, &* de Paſſy, *Enſeigne. Les Sieurs* Puymorin, *Lieutenant de Grenadiers;* Aſtruc *&* Foubert, *Enſeignes;* Le Marchand *&* Le Vayer, *Officiers des Troupes de Marine; &* Chemaſſem, *Colonel des* Cavaliers Cipayes, *avec* 87 *Soldats, furent bleſſés.*

Convention entre le Roi d'Angleterre & ſes Alliés. 26 Janvier.

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui ſe fit cette année par terre en *Europe*, il eſt à propos de rendre compte d'une Convention que les Miniſtres du *Roi de la Grande-Bretagne*, de la *Reine de Hongrie*, du *Roi de Sardaigne* & des *Etats Généraux des Provinces-Unies* ſignèrent, le 26 de Janvier de cette année 1748. Il y étoit ſtipulé; *Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *la* Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux *fourniroient chacun* 60 *mille Hommes pour l'Armée des* Païs-Bas: *Que* 50 *mille Hommes des Troupes de la* Reine de Hongrie *ſeroient prêts à s'aſſembler, le* 1 *de Mars; & qu'elle fourniroit le reſte dans le cours du mois d'Avril: Que, ſi les* 37 *mille Hommes, que la* Czarine *devoit fournir en conſéquence d'un Traité fait avec elle par le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux, *n'arrivoient pas auſſitôt qu'on le diſiroit, on ne pourroit pas accuſer Sa* Majeſté Britannique *& les* Etats-Généraux *de n'avoir pas rempli leurs engagemens à cet égard: Que la* Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux, *outre leurs Contingens pour l'Armée des* Alliés *dans les* Païs-Bas, *ſeroient tenus d'avoir des Garniſons ſuffiſantes dans diverſes Places; & que, s'il étoit néceſſaire de renforcer ces Garniſons, ce ſeroit avec les Troupes de la Puiſſance, à laquelle ces Places appartiendroient: Que pour les dépenſes de l'Artillerie & de ſon tranſport, pour la livraiſon de la Paille & du Bois aux Troupes, pour les Voitures & les Chevaux que l'on tireroit du Plat-Païs, on ſe conformeroit aux arrangemens faits, l'année précédente, entre le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux: *Que ces derniers armeroient* 10 *ou* 12 *Vaiſſeaux de guerre, pour les joindre à la Flote de Sa* Majeſté Britannique, *Qu'outre les Troupes deſtinées pour l'Armée des* Païs-Bas, *la* Reine de Hongrie *auroit en* Italie 60 *autres mille Hommes, ſans comter les Garniſons des Places de* Lombardie: *Qu'Elle aſſembleroit ces Troupes le pluſtôt qu'il ſeroit poſſible; & que, le* 1 *de Mars, Elle ſeroit remètre aux* Puiſſances Contractantes *une Liſte des Bataillons & des Eſcadrons dont ce Contingent ſeroit compoſé: Que les Troupes du* Roi de Sardaigne, *ſans y comprendre auſſi les Garniſons de ſes Places, monteroient à* 30 *mille Hommes: Que ce dernier Contingent, ainſi que celui de Sa* Majeſté Hongroiſe, *ſeroit prêt à ſe mètre en Campagne, au plus tard, le* 1 *de Mai: Que le* Roi de la Grande-Bretagne *fourniroit, comme l'année précédente,* 30 *Vaiſſeaux de ligne, au bien au lieu de quelques-uns de ces Vaiſſeaux un certain nombre de petits Bâtimens propres à ſeconder les Opérations ſur les Côtes de* France *&* d'Italie, *& dont on ſe ſerviroit pour empêcher les tranſports de Troupes & les Convois des Ennemis: Que pour aider la* Reine de Hongrie

à ſubvenir aux dépenſes pour ſes Troupes, Sa Majeſté Britannique *lui paieroit un ſubſide de* 400 *mille Livres Sterling, ſavoir* 150 *mille immédiatement après la ſignature de la* Convention, 100 *mille, quelques jours après l'échange des* Ratifications; 50 *mille un mois après; & les autres* 100 *mille, lorſque les Officiers de cette Princeſſe auroient donné des preuves certaines que chacun de ſes Contingens, tant aux* Païs-Bas *qu'en* Italie, *auroit ſes* 60 *mille Hommes effectifs: Que ſi le nombre des* 120 *mille Hommes ne ſe trouvoit pas complet, on diminueroit la ſomme du dernier paiement, à proportion du nombre de Soldats qui manqueroit dans ces Contingens: Que le* Roi de Sardaigne *recevroit auſſi du* Roi de la Grande-Bretagne *un Subſide de* 300 *mille Livres Sterling, aux mêmes conditions que la* Reine de Hongrie: *Que les* Puiſſances Contractantes, *afin d'être plus aſſurées de leur fidélité réciproque à remplir leurs engagemens, ordonneroient à leurs Généraux de ſe communiquer reſpectivement de tems en tems les Liſtes des Troupes, qu'ils commanderoient: Que le* Duc de Cumberland *& le* Prince Stathouder *décideroient de concert de tout ce qui concerneroit le Commandement des Armées dans les* Païs-Bas; *& que toute l'Armée en* Italie *ſeroit ſous les ordres du* ROI DE SARDAIGNE.

En ITALIE *& en* PIEDMONT. Varaggio ſurpris deux fois; Priſonniers faits ſur les Piedmontois; Troupes arrivées à Gênes; Mouvemens des Troupes, & préparatifs des Autrichiens; Courſe ſur les Frontières de Toſcane; Etat des Troupes de Gênes.

Venons preſentement au détail de la Campagne, & commençons par *Gênes*, où l'Hiver n'interrompit point les Opérations militaires. Le 4 de Janvier, 2 Galères & 10 Felouques parties du Port de *Gênes* débarquèrent, quelques heures avant le jour, à quelque diſtance de *Varaggio*, 30 Piquets de *Troupes Françoiſes* ſous les ordres du Marquis de *Roquepine*, chargé de l'Expédition. Un autre Détachement des mêmes Troupes, de celles d'*Eſpagne* & des Milices de la *République*, commandé par le Comte de *Carcado*, s'avança par terre en même tems, & ces deux Troupes s'étant réunies, attaquèrent *Varaggio*. Six cens Hommes, qui défendoient ce Poſte, n'aiant aucune eſpérance de retraite, furent obligés de ſe rendre Priſoniers de guerre, après avoir eu 180 des leurs tués. On ne conſerva ce Poſte que juſqu'à 2 heures après-midi, parce qu'on fut averti qu'un Corps des *Troupes Piedmontoiſes* s'avançoit & qu'il devoit être ſecondé par 2 *Vaiſſeaux Anglois* ſortis du Port de *Vado*. Le Marquis de *Roquepine* prit le parti de ſe retirer à *Voltri* avec 409 Soldats, & 12 Officiers que l'on avoit fait Priſoniers de guerre. Le Comte d'*Arignano*, chargé de recouvrer *Varaggio*, n'arriva qu'après le départ des Troupes victorieuſes. Il ne crut pas devoir les pourſuivre. Il ſe contenta de mètre un plus fort Détachement dans *Varaggio* & de garnir de Milices quelques Poſtes en avant. Ces précautions n'empêchèrent pas qu'il ne falût, quelques jours après, abandonner tous ces Poſtes, à l'approche d'un Corps conſidérable de *Troupes Françoiſes*, contre leſquels le Comte d'*Arignano* ne fut pas en état de ſe défendre. Les *François* entrèrent dans *Varaggio*, dès qu'il en fut ſorti: mais ils ne s'y établirent pas; & ſe retirèrent après

Janvier.

I. GUERRE EN ITALIE & en PIEDMONT.

ANNE'E MDCCXLVIII.

avoir détruit les murailles qui fermoient ce Bourg du côté de la mer. Les *Piedmontois*, le voiant tout ouvert, ne crurent pas devoir l'occuper de nouveau. Ils ſe contentèrent de renforcer tous les Poſtes des environs. Le 19, 150 hommes de *Troupes Françoiſes* arrivèrent à *Gènes* par la Mer; &, quelques jours après, on débarqua, tant à *Gènes* que le long de la Côte, 2 mille Hommes *François* & *Eſpagnols*. Pendant ce tems, le Duc de *Richelieu* aiant aſſemblé près de 7 mille Hommes du côté de *La Specie*, les Généraux de la *Reine de Hongrie* firent avancer quelques Régimens dans les environs de *Fornovo*, pour ſoutenir ce Poſte dans lequel ils avoient des Magaſins. Les divers préparatifs du Comte de *Browne* annoncèrent le projet de quelque nouvelle entrepriſe contre la Ville de *Gènes*. Il fit tranſporter quantité de Munitions de guerre & 26 Canons à *Novi*; forma des Magaſins très conſidérables à *Borgo-di-Taro* & à *Sulca*; renforça les Poſtes les plus expoſés aux inſultes des *Génois*; fit défiler des Troupes vers le Fort d'*Aulla*, dont le Commandant avoit été ſommé, quelques jours auparavant, de déclarer s'il tenoit cette Place ſituée ſur le Territoire de *Toſcane*, pour la *Reine de Hongrie* ou pour le *Grand-Duc*. Le Comte de *Browne*, fit auſſi conſtruire 2 Ponts ſur le *Pô*. D'autre part quelques *Troupes Françoiſes* firent une courſe ſur la Frontière de *Toſcane*, où la neutralité n'étoit rien moins qu'exactement obſervée. Les Habitans de *Pontremole* & des environs prirent les armes à cette occaſion; ce qui n'empêcha pas les *François* de piller quelques Maiſons & d'enlever un grand nombre de Beſtiaux. Le Duc de *Richelieu* fit expoſer à la *Régence de Toſcane*, par un Officier qu'il dépêcha exprès, les raiſons qu'il avoit eues de faire faire cette courſe. Il y avoit dans l'Etat de *Gènes*, à la fin de ce mois de Janvier, 16 mille Hommes de Troupes règlées, indépendamment des Païſans, dont on forma de nouvelles Compagnies de 50 Fuſiliers.

Attaque d'un Poſte des Piedmontois par la Garniſon de Vintimille; Détachement Piedmontois enlevé; Poſte d'Ayrolles forcé, puis abandonné; Les Piedmontois y reviennent; Bateries pour oppoſer au feu du Château de Vintimille; Deux Poſtes enlevés aux Piedmontois, Janvier.

Le 14 de Janvier, quatre cens *François* de la Garniſon de *Vintimille*, attaquèrent le Poſte avancé des *Piedmontois* au Couvent de *Saint-Auguſtin*. Ceux qui le défendoient, donnèrent le tems par leur réſiſtance à quelques Compagnies de Grenadiers de venir à leur ſecours, & les *François* ſe retirèrent après avoir perdu 15 Hommes. Quelques jours après, le Chevalier de *Caſtiglione*, aiant paſſé la *Roia* avec quelques Volontaires, fut enlevé par un *Parti François*. La nuit du 20 au 21, un *Détachement François* tomba ſur le Poſte d'*Ayrolles* dans le voiſinage de *Breglio*, & força 50 Hommes, qui le gardoient, à ſe rendre à diſcrétion après s'être défendus quelque tems. Les *François* aiant abandonné ce Poſte, le Baron de *Leutrum* le fit occuper par quelques Compagnies de Grenadiers, & plaça d'autres Troupes à portée de les ſoutenir. D'ailleurs, comme le feu du Château de *Vintimille* ne ceſſoit d'incommoder ſes Poſtes avancés, il fit élever quelques Bateries pour le faire taire. A peu près dans le même tems, une

ANNE'E M.DCC.XLVII.

I. GUERRE. En ITALIE & en PIEDMONT.

partie des *Troupes Françoiſes*, qui étoient à *Soſpello* & dans les environs, ſe mit en marche ſur 4 Colones, dont une alla camper ſur les hauteurs du *Col de Gigno*, à la droite de *Breglio*. Une autre s'empara du Poſte de *Pietra-Acuta*, & y fit quelques priſoniers. La troiſième, ayant marché par la gauche, inveſtit *Breglio* depuis la Porte de *Nice* juſqu'à celle de *Turin*. Après cela, 400 *Miquelets*, dont la quatrième Colone étoit compoſée, ſe portèrent par le chemin de *Saorgio* juſqu'à *Rivo-Seno*, qu'ils tournèrent. Au point du jour, ils changèrent de poſition; ce qui donna la facilité au Commandant de *Saorgio* de faire avancer quelques Détachemens de Volontaires, qui furent ſuivis d'un autre de Grenadiers, & d'un Corps qui gagna les Hauteurs. Les *François* qui ne s'étoient avancés que pour reconnoître les lieux, ſe replièrent à la vue de ces Troupes ſur les Hauteurs ſituées vis-à-vis la Porte de *Nice*. & ſe contentèrent d'enlever un Poſte dans lequel ils firent 15 Priſoniers.

Renforts arrivés à Gènes; Fort conſtruit à l'embouchure de la Magra; Sarzanello paliſſadé; Le Duc de Richelieu va viſiter La Specie; Détachemens Autrichiens ſur les Frontières de La Lunegiana; Etat des Troupes de la Reine de Hongrie; Les Autrichiens veulent s'emparer de Voltri, & ſont obligés d'y renoncer; Argent envoïé par le Roi d'Angleterre pour une entrepriſe ſur La Specie; Nouveaux Renforts & Proviſions. Février.

Dans les premiers jours de Février, 3 Félouques de *Lipari* débarquèrent, dans le Port de *Gènes*, un grand nombre d'Officiers, & 52 Grenadiers. Le Gouvernement fit conſtruire un Fort à l'embouchure de la *Magra* & paliſſader le Poſte de *Sarzanello*. La nuit du 7 au 8, le Duc de *Richelieu* alla par mer viſiter *La Specie*, dont les Ennemis paroiſſoient ſe diſpoſer à faire le Siége. Dans le même tems, le Comte de *Browne* fit avancer ſur les frontières de *La Lunegiana* quelques Détachemens, pour obſerver les mouvemens des Troupes de *France* d'*Eſpagne* & de *Gènes*. Les Troupes que la *Reine de Hongrie* avoit alors en *Lombardie* conſiſtoient en 25 Régimens d'Infanterie, 4 de Cuiraſſiers, 4 de Dragons, 2 de *Huſſards* & 8 Bataillons de *Varadins* & de *Carlſtadiens*. Il y eut, le 18, à *Voltri* une petite Action qui mérite d'être détaillée; & je vais, ſuivant le droit que je m'en ſuis arrogé, copier ce que j'en trouve. *Le Comte* Nadaſti (1) *aiant reçu ordre du Weldt-Maréchal Comte de* Browne *de s'emparer de* Voltri, *il fit ſortir de leurs Quartiers, le 17 de ce mois de Février, les Troupes de la* Reine de Hongrie, *qui étoient à* Novi, *à* Ottagio, *à* Ovada *& à* Campofredo; *& il en forma un Corps de 4 mille Hommes, avec leſquels il ſe mit en marche, à l'entrée de la nuit, ſur 3 Colones. Celle de la Droite, commandée par le Comte de* Sorre, *ſe porta de* Campofredo *à la Chapelle de* Mazone, *d'où, en longeant les ſommités des Montagnes, elle s'avança vers le Poſte retranché des* Capucins, *ſitué entre les Vallons de* L'Aqua-Santa *& de* La Céruſe. *Le Comte* Nadaſti, *à la tête de la Colone du Centre, ſuivit un Chemin pratiqué dans la Montagne & ſe rendit à l'Oratoire de* Mello. *La Colone de la Gauche, ſous les ordres du Général* Petrazzi, *après être déſcendue dans le Vallon de* L'Aqua-Santa, *remonta ſur les Plans de* Negroni, *dans le deſſein de s'étendre ſur les Hauteurs,*

(1) GAZETTE de FRANCE 1748. N°. 14. Art. *De Gènes, le 2 Mars.*

1. GUERRE. En Italie & en Piemont.

ANNÉE MDCCXLVIII.

qui dominent ce Vallon juſqu'à la Mer, & d'intercepter ainſi la communication de Gènes *&* de Voltri. *Le 18 à 9 heures du matin, les* Autrichiens *attaquèrent en même tems le Poſte de* Mello *& celui des* Capucins. *Comme leurs mouvemens avoient été exécutés en un ſeul jour, le Marquis* Monti, *qui commandoit dans* Voltri, *dont la Garniſon étoit compoſée du Régiment* Roïal-Comtois *& de 3 Bataillons du Régiment* Roïal-Bavière, *n'avoit eu que des avis généraux de leurs préparatifs. Auſſitôt il dépêcha un Officier au Duc de* Richelieu; *& il manda au Comte de* Carcado, *qui étoit à* Paggi *avec le Régiment de* Breſſe, *de venir le joindre & de laiſſer au* Col du Loup *un Détachement ſuffiſant pour défendre ce Poſte. Cent cinquante Hommes, leſquels occupoient le Village de* Mello, *ne pouvant réſiſter à la grande ſupériorité des* Allemands, *ſe replièrent le long de la Rive gauche de* L'Aqua-Santa, *juſqu'à la hauteur de* Voltri; *& le Marquis* Monti *fit protéger leur retraite par deux Compagnies de Grenadiers. Le S. de* Stokart, *Capitaine de* Roïal-Bavière, *& déja connu par pluſieurs actions d'éclat, ſe diſtingua fort en cette occaſion, ainſi que le S. de* Tiniat, *Capitaine de Grenadiers de* Roïal-Comtois. *Les Ennemis aiant pris poſſeſſion du Village de* Mello, *la Colone, que commandoit le Général* Petrozzi, *ſe prolongea ſur le* Colletto *& de là ſur les Hauteurs de* La Mandola, *d'où elle dominoit le rivage de la mer & par conſéquent le grand Chemin qui conduit de* Gènes *à* Voltri. *Pendant ce tems, la Colone de la Droite s'empara d'une Maiſon, où étoit la Garde avancée du Poſte des* Capucins. *Le Marquis* Monti, *qui connoiſſoit l'importance de ce Poſte, de la défenſe duquel la conſervation de* Voltri *dépendoit principalement, s'y tranſporta & y ſoutint les efforts des* Allemands. *La nouvelle de leur Attaque arriva à* Gènes *à midi; & le Duc de* Richelieu, *aiant fait ſur le champ battre la Générale, raſſembla les Troupes, envoïa à* Voltri *le Chevalier* Chauvelin *& le Marquis de* Roquépine, *fit avancer les* Eſpagnols *à* Saint-Pierre d'Arena *pour garder la* Polfevera, *& marcha lui-même avec* 8 Bataillons François, *&* 1 Bataillon Suiſſe *au ſervice d'*Eſpagne. *Le Chevalier* Chauvelin, *en arrivant à* Voltri, *jugea, par la diminution du feu des Ennemis, que, rebutés d'attaquer depuis plus de 6 heures ſans ſuccès le Poſte des* Capucins, *ils ne différeroient pas d'abandonner cette Attaque. Cela le détermina à retirer de ce Poſte le Régiment de* Breſſe, *qui y avoit joint le Marquis* Monti, *& à envoïer ce Régiment à* Palmara *pour couvrir la communication avec* Gènes *& pour aſſurer la jonction du Duc de* Richelieu. *La Colone des Ennemis, qui étoit ſur les Hauteurs de* La Mandola, *pouvant tenter de s'emparer du Palais de* Durazzo *& de forcer* Voltri *dans cette partie, le Chevalier* Chauvelin *tourna de ce côté ſa plus grande attention. Il renforça de* 200 *Hommes les Troupes qui occupoient le Palais de* Durazzo *& les Maiſons voiſines; il poſta divers Détachemens dans celles de la rive droite de* l'Aqua-Santa; *& il chargea* 2 *Compagnies de Grenadiers de la garde des Paliſſades qui barroient le lit de ce Torrent. Cependant le Duc de* Richelieu

s'étoit

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE EN ITALIE & EN PIEDMONT.

s'étoit avancé avec ſon corps de Troupes & avoit garni par échelons les Hauteurs depuis Gènes *juſqu'à* Voltri. *Il avoit placé* 100 *Hommes à la Chapelle de* Saint-Albert *& à* La Madonna del Gazo; *il avoit fait marcher* 2 *Bataillons au* Col du Loup, *& un autre à* Proto; *il avoit détaché* 5 *Compagnies de Grenadiers en avant de* Palmara; *& s'étoit rendu, avec le reſte de ſes Troupes, à* Peggi. *Ces différentes diſpoſitions ôtant aux Ennemis l'eſpérance de réuſſir dans leur entrepriſe, ils ceſsèrent totalement leur feu; & le Comte* Nadaſti, *craignant que la Colone qui s'étoit prolongée ſur les Hauteurs de* La Mandola, *ne fût tournée par le* Col du Loup, *la fit retirer à* Mello, *où il la ſuivit, pendant la nuit, avec toutes ſes Troupes. Dès qu'on fut aſſuré de ſa retraite, le Chevalier* Chauvelin *& le Marquis de* Cruſſol, *que le Duc de* Richelieu, *après ſon arrivée à* Peggi, *avoit envoïé à* Voltri *pour examiner les manœuvres des* Allemands *& pour lui en rendre comte, allèrent le rejoindre. En paſſant à* Palmara, *le Marquis de* Cruſſol *fit occuper les Hauteurs de* La Mandola *par le Régiment de* Breſſe, *& donna ordre au Comte de* Carcado *de pouſſer des Détachemens juſqu'aux Plans de* Negroni. *Sur les informations que le Duc de* Richelieu *reçut du Chevalier* Chauvelin *& du Marquis de* Cruſſol, *il fit partir les* 2 *Bataillons du Régiment* Roïal-Italien, *pour ſoutenir le Régiment de* Breſſe, *& il renvoïa à* Voltri *le Chevalier* Chauvelin, *avec des informations pour le Marquis de* Roquépine. *Le* 19, *le Comte* Nadaſti, *qui ſe trouvoit en danger de voir ſa retraite coupée ſi un Détachement des* Troupes Françoiſes *arrivoit avant lui à la Chapelle de* Mazone, *reprit avec précipitation le chemin de cette Chapelle; & de là il retourna à* Campofredo, *d'où il renvoïa ſes Troupes dans leurs Quartiers. On ne le pourſuivit pas, parce qu'il n'auroit pas été prudent d'engager les Troupes pendant la nuit dans les Défilés des Montagnes; &, à la pointe du jour, les Ennemis avoient déja trop d'avance, pour qu'on pût ſe flater de les atteindre. Tous les Déſerteurs aſſurèrent que leur perte montoit à plus de* 500 *Hommes. Il n'y eut du côté des* Génois *que* 127 *Hommes tués ou bleſſés.... Le Duc de* Richelieu, *après avoir reconnu tous les Poſtes des environs de* Voltri; *&, après avoir pris les meſures convenables pour s'oppoſer aux nouvelles tentatives des Troupes de la* Reine de Hongrie, *retourna à* Gènes *le* 14 *au ſoir. Les* Troupes Eſpagnoles, *qui s'étoient avancées dans la Vallée de* Polſevera, *retournèrent auſſi dans leur Quartier de* Biſagno...., *Cependant les* Allemands *continuèrent de menacer d'attaquer les Etats de la* République *par* Novi, *par* Seſtri di Levante *& par* Sarzane. *Il arriva même, dans ce tems, à leur Armée un Commiſſaire du* Roi de la Grande-Bretagne *avec une ſomme conſidérable, pour ſubvenir à la dépenſe de l'entrepriſe qu'ils méditoient contre* LA SPECIE. Le 19, un Schebec entra dans le Port de *Gènes* amenant de *Nice* 180 Hommes. Il fut ſuivi, la nuit du 25 au 26, de 20 Gondoles de *Caprara*, venant de *Monaco* avec 900 Soldats; &, quelques jours après, d'une Barque, qui portoit 310 Grenadiers. Ces Troupes

I. GUERRE EN ITALIE & en PIEDMONT.

coururent de grands riſques dans leur traverſée de *Monaco* à *Gènes*; & les Bâtimens, qui les portoient, eurent continuellement la chaſſe de deux *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, qui s'en approchèrent preſque à la portée du Canon Peu s'en falut qu'une des Barques du Convoi ne fût priſe. Elle ne ſe ſauva qu'à la faveur de la nuit, & fut obligée de relâcher à *Portofino*. Quelle que fût cependant la vigilance des *Anglois*, il arriva, pendant ce mois, de toutes parts des proviſions à *Gènes*, ſans qu'il y eût un ſeul Bâtiment de perdu.

Les Poſtes des Autrichiens dans le voiſinage de Voltri, renforcés; Le Comte de Browne perſiſte dans la réſolution de s'emparer de ce Poſte, &c; Le Duc de Richelieu le va viſiter; Le Marquis d'Ahumada obſerve les mouvemens des Autrichiens; Le Duc de Richelieu va viſiter Seſtri di Levante; Il fait une tentative ſur Savone; Priſoniers faits ſur les Piedmontois; Renforts.

Mars.

Dans les premiers jours de Mars, les *Autrichiens* aiant renforcé, de pluſieurs Bataillons, les Troupes que le Comte *Nadaſti* commandoit à *Campofredo* & dans les environs, & leurs Déſerteurs rapportant que le Comte de *Browne* perſiſtoit dans la réſolution de s'emparer de *Voltri*, de *Peggi*, de *Seſtri di Ponente* & d'*Arenzano*, le Duc de *Richelieu* retourna viſiter tous ces Poſtes, dont il renforça les Détachemens, avec ordre d'y conſtruire de nouveaux Ouvrages. Le Marquis d'*Ahumada*, Commandant des *Troupes Eſpagnoles*, ſe rendit, en même tems, à *Chiavari* pour obſerver les mouvemens, que les *Autrichiens* faiſoient vers la Montagne de *Cento-Croci*. Vers le milieu du mois, le Comte de *Browne* fit défiler des Troupes du côté de cette Montagne, de *Fornovo*, & de *Borgo-Val-di-Taro*. Le Duc de *Richelieu* n'en fut pas pluſtôt inſtruit, qu'il alla lui-même, le 20, à *Seſtri-di-Levante* obſerver leurs mouvemens. Mais, comme il ne perdoit point de vue une entrepriſe dont il avoit conçu le deſſein, il ordonna, en partant, que l'on raſſemblât, le 23 & le 24, dans le Port de *Gènes*, tous les Bâtimens qui ſe trouveroient le long des deux Rivières. Le 25 au ſoir, on y fit embarquer 2 mille 500 Hommes des *Troupes Françoiſes* & 800 de celles d'*Eſpagne*. Toutes les Troupes qui étoient à *Saint-Pierre d'Arena* marchèrent en même tems, les *Eſpagnoles* vers *La Bochetta*, & les *Françoiſes* vers *Voltri*, où le Duc de *Richelieu* les alla joindre par mer. On fit partir auſſi pluſieurs pièces de Canon & tous les Officiers d'Artillerie. Le deſſein du Duc de *Richelieu* étoit d'arriver à *Savone*, avant le jour, & de ſurprendre cette Place. On devoit, dès que l'on y ſeroit entré, jeter pluſieurs Compagnies de Grenadiers dans les Paliſſades de la Citadelle, afin d'ôter à la Garniſon la facilité de s'y retirer. Pour empêcher le Comte *Nadaſti* de porter, de *Campofredo*, du ſecours à *Savone*, le Duc de *Richelieu* l'avoit forcé, par l'augmentation qu'il avoit faite aux Détachemens de *Voltri*, de ne ſonger qu'à ſa propre défenſe. Cette entrepriſe manqua, bien que prudemment concertée. L'agitation de la Mer, qui dura juſqu'au ſoir du 26, empêcha les Troupes embarquées d'arriver aſſés tôt; & le Commandant de *Savone*, informé de leur approche, eut le tems de prendre ſes précautions. Le Duc d'*Agénois* s'approcha cependant des murailles de la Ville juſqu'à la portée du Fuſil, brûla

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE EN ITALIE & en PIEDMONT.

quelques Magasins & fit 200 prisoniers. Le Duc de *Richelieu* fut de retour à *Gènes*, le 19, avec toutes ses Troupes. Pendant cette Expédition & quelques jours auparavant, 2 Pinques amenèrent de *Marseille* 2 Compagnies de Grenadiers avec 4 mille Fusils & 4 mille Baïonètes; & d'autres Bâtimens amenèrent 920 Hommes.

Le 6 d'Avril, une *Galiote Génoise*, armée en course sous Pavillon de *France* & commandée par le Capitaine *Romero*, s'empara, sous le Canon de *Savone*, de 2 Tartanes qui portoient des Provisions & des Munitions dans cette Ville. Quelques jours après, 2 Schebeks, que le Duc de *Richelieu* avoit fait armer, enlevèrent 4 Gondoles de *Caprara* chargées de Provisions que le Colonel *Rivarola*, l'un des Chefs des Rebelles de *Corse*, envoïoit à *Savone*. Plusieurs Barques, parties de *Monaco* & chargées de 500 Soldats pour *Gènes*, aiant été poursuivies inutilement par 2 *Vaisseaux de guerre Anglois*, ceux-ci s'approchèrent de la Plage d'*Arenzano*, où ces Barques s'étoient réfugiées, & tirèrent plus de mille coups de Canon contre ce Bourg, dont une Maison fut presque rasée entièrement & plusieurs autres considérablement endommagées. Pendant ce tems, les Soldats que les Barques avoient à bord, descendirent à terre & se rendirent à *Gènes*, le jour suivant. La nuit du 11 au 12, quelques Compagnies franches des Troupes de *France* attaquèrent, dans le Poste de *San-Martino* du côté de *Savone*, un *Détachement Piedmontois*, qui se rendit prisonier de guerre, après s'être défendu pendant quelques heures. Le 13, d'autres Compagnies Franches firent prisoniers du côté de *Sassello* 3 *Officiers* & 40 *Soldats Piedmontois*. Le même jour, 4 Barques *Catalanes* parties de *Barcelone*, débarquèrent, dans le Port de *Gènes*, 700 *Soldats Espagnols*. Une cinquième, qui les accompagnoit, aiant perdu son grand Mât, avoit été obligée de relâcher à *Villefranche*. A peu près dans le même tems, pour ne pas fatiguer les Troupes règlées, le Gouvernement ordonna que les Compagnies de la Bourgeoisie montassent la Garde aux Portes, à l'Arsenal & dans les endroits où l'on gardoit les prisoniers; & le Duc de *Richelieu* fit travailler à rendre les Chemins, qui conduisoient à *La Specie*, praticables aux Charois. Ce fut aussi dans le même tems, que le *Roi de Sardaigne* renforça de 2 Bataillons la Garnison de la Citadelle de *Savone*; & qu'il fit arrêter plusieurs des principaux Habitans de cette Ville & charger ceux des Villages circonvoisins de Contributions exorbitantes, parce que l'on soupçonnoit les uns & les autres d'avoir favorisé la tentative que le Duc de *Richelieu* avoit faite, le 26 du mois précèdent. Ce Général, à peu près encore dans le même tems, visita les Hauteurs de *Viaregio*, y fit construire plusieurs Retranchemens; & fit fortifier divers Postes dans les environs de l'Ile de *Palmerie* & le long de la *Magra*. Le 15, les *Anglois* s'emparèrent d'une *Polaque Génoise*, qui portoit des Munitions

Prises de Tartanes Piedmontoises, &c; Barques chargées de Troupes Françoises, échapées aux Anglois; Ceux ci canonent Arenzano; Renforts venus d'Espagne; Garde Bourgeoise établie dans Gênes; Chemins de La Spécie rendus praticables aux Charois; Retranchemens & Fortifications faites en plusieurs endroits; Prisoniers de guerre faits sur les Piedmontois; Bâtimens Génois enlevés par les Anglois; Pinques & Recrues du Roi de Sardaigne pris par les Génois.

Avril.

I. GUERRE EN ITALIE & EN PIEDMONT.

ANNE'E MDCCXLVIII.

de guerre dans l'Ile de *Corſe*. Quelques jours après, ils enlevèrent, à 6 mille de *Recco*, une Barque venant de *San-Bonifacio* & chargée de Munitions de guerre appartenantes aux *Eſpagnols*. Ce Bâtiment, qu'ils pourſuivoient depuis la *Gorgone*, ne fut pris que parce que l'Antenne de ſon grand Mât ſe rompit, en faiſant force de voiles. Les Bâtimens au ſervice de la *République* prirent de leur côté 3 Pinques, à bord deſquels il y avoit des Recrues pour le *Régiment Corſe* au ſervice du *Roi de Sardaigne*.

Les Troupes de l'Infant D. Philippe renforcées Avril.

Durant ce mois, une vingtaine de *Bâtimens Eſpagnols*, chargés de recrues pour l'Armée de *Don* PHILIPPE, entrèrent dans les Ports de *Nice* & de *Villefranche*.

Mouvemens & diſpoſitions de l'Armée Autrichiène; Précautions du Duc de Richelieu; Son Quartier général à Seſtri, & celui des Eſpagnols à Chiavari; La Garniſon de La Specie & les Détachemens de divers Poſtes renforcés; Nouveaux Renforts arrivés; Secours envoïés en Corſe, où les Allemands & les Piedmontois avoient inveſti La Baſtie; Ces derniers abandonnent le Siége de cette Place. Mai.

En conſéquence des réſolutions priſes dans un Conſeil de guerre, les Troupes de la *Reine de Hongrie*, qui s'étoient miſes en mouvement depuis quelques jours ſe diſpoſèrent, en commençant le mois de Mai, à former 3 Camps, l'un dans le *Modenois*, l'autre près de *Novi* & le troiſième à *Borgo-Taro*; &, pour cet effet, ils marchèrent ſur 3 Colones. La première, ſous les ordres du Weldt-Maréchal Comte de *Browne*, s'avança vers *Girola*. La ſeconde, commandée par le Général *Litzen*, ſe porta de *Fornovo* à *Bercetto*, pour aller à *Brugnetto* par *Pontremoli*. Le Général *Keil*, à la tête de la dernière Colone, prit la route de *Montecchio*, pour y paſſer la *Lenza*. Avant le 7 du mois, l'Avantgarde, compoſée de *Varadins* & d'autres Troupes légères, étoit à peu de diſtance de la Côte Orientale de l'*Etat de Gènes*. Sur les premières nouvelles que l'on eut à *Gènes* que les *Autrichiens* ſe mètoient en mouvement, le Duc de *Richelieu* envoïa, dès le 29 & le 30 du mois précèdent, 5 *Bataillons François* & 3 *Bataillons Eſpagnols*, avec 12 pièces de Campagne & quantité de Munitions de guerre à *Seſtri-di-Levante*; enſorte que l'on eut, depuis cet endroit juſqu'à *La Specie*, 12 mille Hommes de Troupes règlées & 12 mille Païſans bien armés & très diſpoſés à faire leur devoir. On prit en même tems les meſures néceſſaires pour mètre hors d'inſulte, les Poſtes de *La Scoffera*, de *Coronato* & de *Polſevera*; & l'on renforça de pluſieurs Compagnies la Garniſon du Fort de *Saint-Thècle*. Le 7 de ce mois, le Duc de *Richelieu* établit ſon Quartier Général à *Seſtri*; & le Marquis d'*Ahumada* prit le ſien à *Chiavari*. Quelques jours après, la Garniſon de *La Specie* fut renforcée de 2 Bataillons. Le 11, il arriva de *Monaco* un nouveau renfort de 750 Hommes des Troupes de *France*, qui furent envoïés par terre à *La Specie*. Comme les Montagnes étoient couvertes de neige, le Comte de *Browne* ne pouvoit que faire des préparatifs & n'étoit pas encore en état de rien entreprendre de conſidérable. Le 21, on fit partir, ſous l'eſcorte de 2 Galères, pluſieurs Bâtimens chargés de Troupes & de Munitions de Guerre pour *La Baſtie*, où l'on avoit envoïé, le mois précèdent, 800 Hommes. Dès le 15,

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE EN ITALIE & en PIEDMONT.

les Troupes, que les ordres des *Cours de Vienne* & *de Turin* avoient fait paſſer en *Corſe*, s'étoient rendues devant cette Place, dont elles avoient formé l'inveſtiſſement. Elles étoient ſecondées par un Corps conſidérable de Rebelles aux ordres des Sieurs *Garforio* & *Matra*. Le 24, le Chevalier de *Cumiana*, qui commandoit en chef les *Troupes Autrichiènes* & *Piedmontoiſes*, fit offrir au S. *Jean-Ange Spinola*, Commandant de la Place, une Capitulation honorable, le menaçant, en cas de refus, de traiter les Habitans & la Garniſon avec la dernière rigueur, & ne lui donnant que 3 heures pour ſe réſoudre. Le S. *Spinola* répondit à cette Sommation; *Qu'il ne pouvoit rendre la Place qu'à la Puiſſance qui la lui avoit confiée, & qu'il ſe défendroit juſqu'à l'extrémité.* Les Aſſiégeans avoient, ſur cette réponſe, établi pluſieurs Bateries de Mortiers & 3 autres chacune de 4 Canons de 18 Livres de Bale; & la Ville eſſuïa plus de 300 Bombes & de 12 cens coups de Canon. Quoique, pendant les 9 premiers jours, le S. *Spinola* manquât de Munitions de guerre & qu'il fut même obligé de ſe ſervir de la Vaiſſelle d'Etain & du Plomb des Canaux pour faire des Bales, il ne laiſſa pas de faire une ſi belle défenſe, qu'il força les Aſſiégeans de lever le Siége.

Le 4 de ce même mois de Mai, un Détachement des *Troupes Françoiſes* alla reconnoître les Retranchemens que le Roi *Roi de Sardaigne* avoit fait conſtruire dans les *Cols de Raus* & de *Villète*; & le Marquis d'*Ormea*, chargé de la défenſe de cette partie de la frontière, fit occuper en avant 2 Poſtes très avantageux, par pluſieurs Compagnies de Grenadiers. Dans le même tems, les *François* renforcèrent conſidérablement le Poſte de *Bolena*; &, les divers mouvemens qu'ils firent faire à leurs Troupes, aiant cauſé de l'inquiétude au Baron de *Leutrum*, le *Roi de Sardaigne* fit défiler pluſieurs Bataillons vers *Saluces* & vers *Coni*. Ces mouvemens n'eurent, dans ce mois, aucune ſuite.

Nouveaux Poſtes occupés dans les Montagnes du Comté de Nice par les Piedmontois; Troupes Piedmontoiſes envoiées à Saluces & à Coni. Mai

Le 2 de Juin, 2 Détachemens des *Troupes Françoiſes* & *Eſpagnoles* ſortirent de *La Specie* & de *Sarzane*, traversèrent, pendant la nuit, les Montagnes & paſsèrent la *Magra* pour ſe porter à *Villafranca* & à *Feletto*. Ils firent priſonières les Garniſons de ces deux Poſtes, détruiſirent tous les Fours que le Comte de *Browne* y avoit fait conſtruire; &, après avoir donné le tems aux Habitans de ſe retirer avec leurs effets, ils brûlèrent les Magaſins établis par ce Général. Le 4, l'Avantgarde de l'*Armée Autrichiène*, s'avança de *Cento-Croci* à *Vareſe*, ſous les ordres du Comte de *Königſegg*; les *François* & les *Eſpagnols* aiant fait replier, à ſon approche, les Poſtes avancés, elle entra dans *Vareſe*, & le Comte de *Königſegg*, pouſſa un Détachement à *San-Pietro di Vara*. Peu après, le Comte de *Browne* ſe rendit avec toute ſon Armée à *Vareſe*, où il établit ſon Quartier général, & fit publier une défenſe, ſous de rigoureuſes peines, d'inſulter les Terres & les Maiſons habitées. Ce mouvement n'a-

Fours & Magaſins des Autrichiens détruits & brûlés, & priſonniers faits ſur eux; Marche & poſition de l'Armée Autrichiène; Signature des Préliminaires de la Paix; Arrangemens pour la ſuſpenſion d'Armes, différés; Action entre les Eſpagnols & les Autrichiens; Suſpenſion d'Armes arrêtée; Convention pour le Terrain neutre; Publication de l'Armiſtice. Juin; Juillet.

I. GUERRE EN ITALIE & EN PIEDMONT.

voit pour objet que l'honneur des Armes de la *Reine de Hongrie*. Les *Articles Préliminaires* de la Paix avoient été ſignés à *Aix-la-Chapelle*, le 30 d'Avril, entre les Plénipotentiaires de *France*, de la *Grande-Bretagne* & des *Etats-Généraux*. La *Reine de Hongrie* y accèda dans les premiers jours de ce mois; & ſon acceſſion fut ſuivie de celle que le Marquis *Doria*, Miniſtre-Plénipotentiaire de *Gènes*, fit, peu de tems après, au nom de cette République. Il ne s'agiſſoit donc plus en *Italie* que de prendre des arrangemens convénables pour la Suſpenſion d'Armes; &, comme on différoit à convenir de ces arrangemens, un *Détachement Autrichien* tenta de s'emparer, ſur les Hauteurs de *Chiavari*, de divers Poſtes occupés par les *Eſpagnols*. Le 13, le Marquis d'*Ahumada* marcha contre les *Autrichiens*; &, après une Action aſſés vive, les chaſſa de quelques-uns de leurs Poſtes avancés. Ils y perdirent 400 Hommes, outre 150 Priſonniers. Pendant que l'on faiſoit des préparatifs pour quelque autre Expédition, on reçut avis, le 16, que tout ce qui concernoit la Suſpenſion d'Armes avoit été règlé, la veille, avec le Comte de *Browne*. En conſéquence, le Duc de *Richelieu* & le Marquis d'*Ahumada* quitèrent leurs Quartiers pour retourner à *Gènes*, & ſe diſposèrent à diſtribuer leurs Troupes dans des Quartiers de rafraichiſſement. Les Commiſſaires, nommés par le Duc de *Richelieu* & le Weldt-Maréchal Comte de *Browne* pour règler les Limites du Terrain neutre, êtoient convenus; *Que la Rivière de* Vara, *depuis la ſource de ſa branche gauche juſqu'à ſon confluent avec la* Magra, *ſervîroit de barrière entre les Troupes du* Roi de France *& du* Roi d'Eſpagne, *& celles de l'*Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème: *Qu'aucun Détachement des uns ni des autres ne pourroit, ſous quelque prétexte que ce fût, paſſer cette Rivière; mais qu'on pourroit, de part & d'autre, s'étendre dans les parties que l'on occupoit, & changer de Quartiers, ſelon que la commodité l'exigeroit: Qu'on ne mètroit de part ni d'autre aucunes Troupes dans le Village de* San-Pietro di Vara, *deſtiné pour les Conférences tant préſentes qu'à venir: Que les Troupes, que l'*Impératrice-Reine *avoit à* Monte-Bocco, *y demeureroient & conſerveroient leur communication par* Scurtabo, *ſans empiéter en aucune manière ſur celles que Sa* Majeſté Très Chretiène *avoit dans cette partie: Que le Païs entre* Monte-Bocco *& le Corps du Général* Nadaſti *ne ſeroit point occupé, ni d'une ni d'autre part, autrement qu'il ne l'étoit dans le moment de la Signature de la* Convention: *Que la barrière naturelle de la* République de Gènes *ſeroit celle des deux Partis; & qu'à reprendre au premier Poſte occupé par les Troupes de l'*Impératrice-Reine, *toutes les poſitions de part & d'autre reſteroient les mêmes, & formeroient la liſière juſqu'à la* Mer du Ponent: *Enfin, qu'aucune Perſone, appartenante aux 2 Armées, ne pourroit paſſer le le Cordon établi, ſans en avoir averti préalablement & ſans avoir obtenu le conſentement du Général du Parti oppoſé.* L'Armiſtice fut publié, le 26, à *Tortone*; &, le 28, à *Savone*. Le 3 de Juillet, on en fit la publication à

Gènes, & tout de ſuite la communication fut rétablie avec la *Lombardie* & les Etats du *Roi de Sardaigne*.

Le Maréchal Duc de *Belle-Iſle* étant arrivé à *Nice*, le 28 de Mai, fit toutes ſes diſpoſitions pour attaquer l'*Armée Piedmontoiſe*. Le Baron de *Leutrum*, informé de ce qui ſe paſſoit, écrivit à ce Général; *Que le* Roi de Sardaigne *avoit envoïé ordre à ſon Miniſtre à* Aix-la-Chapelle, *d'accéder aux* Préliminaires de la Paix; *& qu'il le prioit de ſuſpendre les Hoſtilités, qu'il lui paroiſſoit prêt à commencer.* Les *Troupes Françoiſes* n'étant en ce Païs qu'auxiliaires d'*Eſpagne*, le *Maréchal* voulut conférer avec le Marquis de *La Mina* ſur la Réponſe qu'il devoit faire au *Général Piedmontois*, qui, dans l'intervalle lui récrivit; *Que l'affaire de l'Acceſſion du Roi ſon Maître étoit terminée.* On convint en conſéquence; *Que, toutes choſes reſtant en l'état où elles étoient, les* Troupes Françoiſes *continueroient d'occuper leurs Poſtes en deça de la* Roia, *& les* Piedmontoiſes *les leurs de l'autre côté de cette Rivière, ſans que les unes ni les autres puſſent la paſſer.* Le 12 de Juillet, on publia à *Breglio* la *Convention* au ſujet de l'Armiſtice entre les Troupes d'*Eſpagne* & celles de *Sardaigne*. Il y étoit ſtipulé; *Que la ceſſation d'Hoſtilités qui déja s'étoit obſervée proviſionellement, ſeroit confirmée par un Acte formel: Qu'elle s'étendroit à tous les Navires portant* Pavillon François, Eſpagnol, Napolitain *& Génois qui ſe préſenteroient dans les Ports & Parages de Sa* Majeſté Sarde, *& réciproquement aux Bâtimens appartenans aux Sujets du* Roi de Sardaigne, *leſquels navigeroient ſur les Côtes de* France *& d'*Eſpagne, *ſur celles du* Roi des Deux-Siciles *& ſur celles de la* République de Gènes: *Que les uns & les autres recevroient, dans les lieux où ils aborderoient, tous les ſecours dont ils auroient beſoin: Que dans le ſecond Article on comprenoit le* Pavillon Napolitain, *parce que, bien que le* Roi des Deux-Siciles *n'eût jamais eu guerre directement avec le* Roi de Sardaigne, *il avoit été Auxiliaire de l'*Eſpagne: *Que le Commerce dans le* Comté de Nice, *le* Duché de Savoie, *le* Piedmont, *le* Val d'Aoſt *& la* Rivière du Ponent *ſeroit rétabli généralement pour tous les Particuliers ſans aucun empêchement: Que les Officiers & Gens de Guerre devroient, en allant d'un lieu à un autre, être pourvus de paſſeports: Que les Poſtes continueroient d'être gardés par les Troupes de l'un & de l'autre Parti, qui les occupoient actuellement, les choſes à cet égard devant demeurer* in ſtatu quo, *ſans innovation de poſition ni de nombre de Troupes, leſquelles ne pourroient être augmentées en nul endroit, ſous quelque prétexte & pour quelque motif que ce pût être: Que, quand même il ſeroit avantageux aux deux Partis d'établir dans la ſuite quelque nouveau Poſte, cet établiſſement ne pourroit ſe faire par un Parti ſans le conſentement du Général de l'autre Parti: Que, conformément à ce que le Maréchal Duc de* Belle-Iſle *& le Baron de* Leutrum *avoient précédemment réglé pour ce qui regardoit les* Troupes Françoiſes *&* Piedmontoiſes, *le Torrent de la* Roia *ſervîroit de Limites juſqu'à*

Suſpenſion d'Armes dans le Comté de Nice. Juin, Juillet.

I. GUERRE EN ITALIE & en PIEDMONT.

ANNE'E MDCCXLVIII.

Breglio ; & *qu'en* Savoie *les Limites ſeroient depuis le* Petit-Saint-Bernard *en ſuivant par la gauche, juſqu'au* GRAND & PETIT-MONT-CENIS. Le 13 de ce mois de Juillet, la Suſpenſion d'Armes entre les Troupes de l'*Impératrice Reine*, du *Roi d'Eſpagne* & du *Roi de Sardaigne* fut publiée dans le *Comté de Nice* ; &, le 17, elle le fut dans le *Duché de Savoie*.

Ceſſation des Hoſtilités dans la Mediterranée ; & départ de la Flote Angloiſe pour l'Angleterre. Juillet, Août.

Le 24 de Juillet, étant le terme preſcrit, pour la ceſſation des Hoſtilités dans la *Mediterranée*, les *Vaiſſeaux de guerre Anglois*, qui n'avoient point ceſſé de croiſer à la vue du Port de *Gènes*, diſparurent entièrement, dès le ſoir du jour précèdent ; & ſe retirèrent à la Rade de *Vado*. Le 21 d'Août, l'Amiral *Bing* fit voile pour l'*Angleterre*, avec 11 Vaiſſeaux de ſon Eſcadre. A ſon départ, il fut ſalué d'une décharge générale de l'Artillerie du Château. Il ne reſta que 5 Frégates ſous les ordres du Contre-Amiral *Forbes*, qui devoit reſter à *Vado* juſqu'à la concluſion du *Traité Définitif*.

Affaires de Corſe. Juin, Juillet, Août.

Dans les derniers jours de Juin, une partie de la Garniſon de *La Baſtie* ſortit, pour attaquer le Poſte de *Borbaggio* : mais le Chevalier de *Cumiana* fit aller à la rencontre de ces Troupes un Détachement, qui les obligea de ſe retirer, & qui les pourſuivit juſqu'à peu de diſtance de la Ville. Trois ou quatre jours après, le S. *Jean-Ange Spinola*, Commandant de *La Baſtie*, fit ſommer les Habitans de *Borbaggio* de rentrer ſous l'obéiſſance de la *République*. Leur réponſe fut, *Qu'ils ne le pouvoient ſans encourir l'indignation des autres* Corſes, *qui, comme eux, avoient ſecoué ce joug*. Sur cette réponſe, le S. *Spinola* détacha quelques Compagnies de Grenadiers, pour forcer le Retranchement dont ce Bourg étoit couvert : mais ce fut encore une tentative inutile. Les *Génois* perdirent dans leur retraite un Officier & pluſieurs Soldats, & ne remportèrent d'autre avantage de cette Expédition, que d'enlever quelques Beſtiaux. A peu près dans le même tems, ils embarquèrent à bord de 2 Galères, d'une Galiote & de 4 Gondoles, 500 Hommes de Troupes règlées avec quelques pièces de Canon, pour aller ſurprendre la Tour de *La Paludella*. Lorſque ces Troupes furent à terre, on fit de la Tour un ſi grand feu, qu'elles n'oſèrent former leur attaque & qu'elles regagnèrent leurs Bâtimens. Leur Commandant, après avoir fait canoner pendant quelque tems la Tour, fit ſavoir au S. *Battiſti*, qui commandoit dans cette Forteresſe, qu'il deſiroit avoir une conférence avec lui. Après les Otages donnés, le S. *Battiſti* ſe rendit auprès du Commandant, qui ne négligea rien pour lui perſuader de ſe rendre. Ce fut inutilement ; & le S. *Battiſti*, craignant qu'on n'uſât de violence pour le retenir Priſonier, dit au Commandant, qu'il avoit ordonné à ſa Garniſon, ſi elle ne le revoïoit pas dans 2 heures, de pendre les Otages au haut de la Tour ; &, que ce terme étant prêt d'expirer, il n'y avoit point de tems à perdre pour leur ſauver la vie. Il fut auſſitôt congedié ; & les Otages aiant été rendus, les *Génois* remirent à la voile. La nuit du 12 au 13

de

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE En Italie & en PIEDMONT.

de Juillet, 200 Hommes des *Troupes Génoiſes* ſe portèrent aux Moulins de *Negro*, d'où ils enlevèrent quantité de ſacs de grains. Le Chevalier de *Cumiana* n'en fut pas pluſtôt averti, qu'il fit embarquer à *San-Fiorenzo* un *Détachement Allemand* pour aller faire païer aux Habitans de *Negro* & de *Farinola* les Grains pris par les *Génois*. Un *Détachement Corſe* marcha, en même tems, vers ces Villages : mais, comme les *Génois* les occupoient encore, ces Détachemens furent obligés de ſe retirer ſans rien entreprendre. Le 18, les *Génois* ſurprirent à l'embouchure du Golfe de *San-Fiorenzo*, le Poſte de *Nouza*, où ils laiſſèrent pluſieurs Compagnies Franches. Le lendemain, 500 *Balagnois* marchèrent pour les en chaſſer, & furent ſuivis, le 20, de quelques autres Troupes, commandées par les Sieurs *Matra* & *Giuliani*. Le 22, on forma le Blocus de *Nouza*, à la faveur d'un *Vaiſſeau de Guerre Anglois*, qui s'en étoit approché pour le canoner. Le 32, 50 *Corſes* attaquèrent le Couvent de *L'Olmetta*, & firent Priſoniers 20 Soldats, qu'ils y trouvèrent. Le ſoir, le Faubourg de *Nouza* fut emporté d'emblée, & le canal qui conduiſoit de l'eau douce à la Garniſon, fut coupé. L'Officier, qui la commandoit, ne pouvant plus ſe maintenir dans ce Poſte, l'abandonna, après avoir laiſſé dans le Château quelques Soldats afin de maſquer ſa retraite. On s'en apperçut; & les *Corſes*, qui le pourſuivirent, lui firent plus de 60 Priſoniers. Le Château ne réſiſta pas beaucoup; & les Aſſiégeans aiant mis le feu des deux côtés, les Soldats qui le défendoient ſe rendirent à diſcrétion. Les *Génois* eurent, au commencement d'Août, leur revanche à *La Paludella*, qui leur fut remiſe par la Garniſon en l'abſence du S. *Batiſti*. Ils n'en furent pas pluſtôt maîtres que le S. *Matra*, l'un des principaux Chefs des Rebelles, vint inveſtir la Tour : mais il fut, quelques jours après, abandonné de ſes Troupes & ſe retira preſque ſeul dans la Piéve d'*Aleria*. Vers la fin de ce mois, ou le commencement du ſuivant, la Suſpenſion d'armes fut publiée en *Corſe*.

Les Conférences, que l'on avoit tenues pour la Paix à *Bréda*, les années précédentes, & que l'on avoit rompues parce que toutes les Puiſſances ne ſentoient pas également le beſoin qu'elles avoient de faire la Paix, furent repriſes au mois de Mars de cette année à *Aix-la-Chapelle*. Le *Roi de France*, qui n'avoit pas ceſſé de deſirer & de propoſer la Paix, crut qu'afin d'empêcher que ces nouvelles Conférences ne fuſſent encore infructueuſes, il étoit à propos de frapper quelque grand coup, qui fit ſentir aux *Hollandois* combien il étoit de leur intérêt de terminer une Guerre, qui ne pouvoit deſormais ſe continuer qu'à leur préjudice; & tout le plan de la Campagne de cette année dans les *Païs-Bas* n'eut pour objet que de forcer enfin ces Républicains & leurs Alliés à conſentir à la Paix. Mais, avant que d'en venir à ce qui fixa les ïeux de toute l'*Europe*, il eſt à propos de parler de ce qui précèda l'ouverture de la Campagne.

Dans les Païs-Bas. But du Roi de France dans cette Campagne.

GUERRE
Dans les Pays-Bas.

ANNÉE MDCCXLVIII.

Action à l'occaſion d'un Convoi parti d'Anvers pour Berg-op-Zoom ; Le Maréchal Comte de Saxe arrive à Bruxelles ; de là à Anvers ; Précautions pour cacher ſon deſſein aux Alliés.

Mars.

Le 14 de Mars (1), *le Marquis de* Rougé, *Brigadier dans les Armées de* France, *partit d'*Anvers *avec 6 Compagnies de Grenadiers ; un pareil nombre de Piquets d'Infanterie & 300 Hommes de Cavalerie des Régimens de* La Reine, *de* Graſſin *& de* La Morlière, *pour eſcorter un Convoi de 260 Chariots que l'on envoïoit à* Berg-op-Zoom. *Il trouva à* Santvliet *une nouvelle Eſcorte d'Infanterie à peu près de même force que la ſienne, & qui étoit ſortie de* Berg-op-Zoom, *ſous les ordres du S. de* Piat, *auſſi Brigadier. Aïant joint à cette nouvelle Eſcorte 100 Cavaliers du Régiment de* La Reine *& aïant remis le Convoi au S. de* Piat, *il continua, le 15, ſa marche, afin de couvrir celle du Convoi. A ſon arrivée au Moulin d'*Hoguereide, *le S. de* Bourgmarie, *Lieutenant-Colonel du Régiment de* La Morlière, *qui l'y attendoit avec 6 Compagnies de Grenadiers, 6 Piquets d'Infanterie, 300 Chevaux & 4 pièces de Canon, lui annonça qu'on avoit apperçu pluſieurs Troupes de* Huſſards, *formées derrière les Dunes. Le Marquis de* Rougé *diſpoſa auſſitôt ſon Infanterie ſur 3 Colones compoſées chacune de 4 Compagnies de Grenadiers & de 4 Piquets, ſon Artillerie de droite & de gauche de la Colone du Centre ; & il ordonna au S. de* Bourgmarie *de mettre 300 Cavaliers en bataille à portée de l'Infanterie du côté d'*Huberguène *& d'en placer 200 autres par échelons juſqu'à la Cenſe du* Paſteur. *A peine cette diſpoſition étoit faite, qu'on entendit à une lieue en avant quelques coups de Fuſil, qui, un inſtant après, furent ſuivis d'un feu très conſidérable de Mouſqueterie. La tête du Convoi venoit alors de dépaſſer le Moulin d'*Hoguereide, *& il parut en même tems de l'Infanterie ennemie, qui dirigeoit ſa marche vers la Cenſe du* Paſteur. *Dans cette circonſtance, le Marquis de* Rougé *y fit avancer 2 Compagnies de Grenadiers & 2 Piquets du Régiment de* Piedmont, *& pouſſa en avant, avec 200 Chevaux, le S. de* Grandmaiſon, *Capitaine au Régiment de* Graſſin, *auquel il donna ordre de ſe porter où le feu s'étoit fait entendre & de lui envoïer des nouvelles. Le S. de* Grandmaiſon *ne tarda pas à l'informer qu'on voïoit des Détachemens nombreux d'Ennemis, & que le Convoi, ſelon les apparences alloit être attaqué. Sur cet avis, le Marquis de* Rougé *aïant retiré l'Infanterie qu'il avoit poſtée à la Cenſe du* Paſteur *& au Moulin d'*Hoguereide, *ordonna au S. de* Bourgmarie *de marcher droit aux Ennemis, & il le ſuivit avec le reſte de l'Eſcorte. On découvrit bientôt ſur la droite pluſieurs Troupes de* Huſſarts, *ſuivies d'Infanterie ; & le feu commença à la tête du Convoi. Alors, par ordre du Marquis de* Rougé, *le S. de* Ponſonet, *Commandant du Bataillon de* Milice de Blois, *ſe rapprocha du Convoi avec une Diviſion d'Infanterie, afin d'en protéger la queue. Le Marquis de* Rougé *ſe diſpoſoit à marcher où ſe paſſoit le Combat : mais le feu, qui s'étoit fait entendre à l'Avant-garde, aïant ceſſé, il ſe détermina à faire face aux Troupes, qu'il avoit ſur ſon flanc. La tête du Convoi entroit déja dans* Berg-op-Zoom, *lorſqu'on vint rapporter au Marquis de* Rougé *qu'il étoit reſté dans la*

(1) GAZETTE de FRANCE N°. 14. ART. : D'*Anvers*, *le* 22 *Mars.*

1. Dans les Pais-Bas.

chemin ſo Charlois ſans attelage. Il écrivoit ſur le champ au Comte de Vaux, pour lui en donner avis, & pour le prier de renvoyer les premiers chevaux qui étoient arrivés dans la Place. Mais il apprit que le Comte de Vaux, lui-même ſorti à la tête d'un Détachement dans le deſſein de favoriſer le Convoi, avoit été enveloppé par des Troupes ſupérieures en nombre & obligé de ſe rendre Priſonnier; ce qui avoit cauſé le bruit des premières décharges de Mouſqueterie qu'on avoit entendues. Par ce contretems, le S. de Grandmaiſon n'avoit point trouvé d'Infanterie pour le protéger, & ſes Troupes avoient été diſſipées par le nombre prodigieux de Cavalerie, dont il étoit accablé. Le S. de Bourgmarie, qui avoit été détaché afin de le ſoutenir, n'avoit pû faire aſſés de diligence pour remplir cet objet: mais du moins il étoit arrivé aſſés tôt pour raſſurer le Convoi & pour en impoſer aux Ennemis, qui, avertis de ſa marche, ſe perſuadérent que le Marquis de Rougé le ſuivoit de fort près. Dès que le S. de La Buharaye, Commandant du Bataillon de Milice de Dinan, & qui commandoit l'avant-garde du Convoi, avoit vû que les Ennemis ſe préparoient à l'attaquer, il avoit fait doubler les Chariots les uns ſur les autres & s'étoit formé un Parc. Il s'y défendit, juſqu'à ce que le S. de Bourgmarie le joignit avec 200 Cavaliers, qui, aiant été placés de façon qu'ils pouvoient être protégés par le feu de l'Infanterie, contraignirent les Ennemis de renoncer à cette Attaque. Ne perdant point l'eſpérance de réuſſir dans une autre partie, ils portérent leurs principales Forces à l'endroit où étoit le Corps de Troupes auquel le Marquis de Rougé faiſoit face. Lorſqu'ils reconnurent qu'il n'avoit point marché en avant, & qu'ainſi ils ne pouvoient ſe flater de trouver la queue du Convoi dégarnie, ils n'osérent plus rien entreprendre. Le Marquis de Rougé ne ſe retira, que lorſqu'il fut certain que tout le Convoi étoit entré dans Berg op-Zoom, à l'exception de quelques Beſtiaux que les Ennemis emmenérent, & de 8 ou 10 Chariots, dont même ils ne profitérent pas. Le même jour 14, le *Maréchal-Comte de Saxe* prit congé du *Roi* à *Verſailles*; &, le 18, il partit de *Paris* pour *Bruxelles* où il arriva le 20, pendant que toutes les Troupes de *France* marchoient vers la Frontière. Une partie de ces Troupes fut d'abord cantonée à *Vdvres*, à *Louvain*, à *Bruxelles*, à *Malines* & à *Lière*, ſous les ordres des Marquis de *Brezé*, de *La Tour-Maubourg*, *Du Chayla*, de *Graville* & de *Contades*, Lieutenans Généraux. L'autre partie, qui ſe raſſembloit ſous les ordres du Maréchal de *Löwendalh* entra, le 1 d'Avril, dans le *Duché de Luxembourg*. Elle marchoit en 6 Diviſions, dont la première étoit ſortie de *Namur* avec le Maréchal de *Löwendalh*. Le Marquis de *Montbarrey*, le Comte de *Lorges*, le Marquis de *Monimorin*, le Comte de *Tyrconnel*, & le Comte de *Saint-Germain*, Maréchaux de Camp, étoient partis avec les autres de *Givet*, de *Sedan*, de *Carignan*, de *Montmédi*, & de *Longwy*. Le deſſein du *Maréchal Comte de Saxe* étant de faire croire aux *Alliés* qu'il vouloit aſſiéger *Breda* ou *Steenbergen*, il ordonna aux Troupes, qui avoient hiverné dans le Païs conquis, de ſe raſſembler ſur la *Dyle* & ſur la *Nethe*, & à celles des *Trois*

ANNÉE MDCCXLVIII.

I.
GUERRE.
Dans les Pais-Bas.

Evêchés de marcher vers le *Hainaut* & le *Brabant*. C'étoit pour faire prendre plus ſurement le change aux Ennemis, qu'il avoit fait préparer un train d'Artillerie & des Magaſins conſidérables à *Anvers*, où il ſe rendit, le 30 de ce mois de Mars, avec ſon Etat-Major, & qu'il fit courir le bruit que le Maréchal de *Löwendalh* devoit l'y rejoindre. Le lendemain, il envoïa le Comte d'*Eſtrées* dans les Bruïères de l'autre côté de la *Nethe*.

Le Maréchal de Saxe fait entrer un Convoi dans Berg-op-Zoom; différentes marches de ſes Troupes Maëſtricht inveſti; Deſcription de cette Place; Siége de Maëſtricht; Mouvemens de différens Corps pendant le Siége; La Place ſe rend.

Avril, Mai.

Le 3 d'Avril, il ſe mit lui-même à la tête des Troupes qui devoient protéger un Convoi deſtiné pour *Berg-op-Zoom*. Un Corps de 25 mille Hommes, qui ſe diſpoſoit à attaquer ce Convoi, n'aiant point paru, il revint le même jour à *Anvers*, après avoir viſité *Berg-op-Zoom*. Il alla, le lendemain à *Tirlemont*, où la première Diviſion, commandée par le Marquis de *La Tour-Maubourg*, s'étoit rendue. Il y fut joint, le 4 & le 5, par les 2 Diviſions que le Comte de *Lautrec* & le Marquis de *Graville* conduiſoient. Il marcha, le 5, à *Saint-Tron*, & le 6, à *Tongres*, ſans rencontrer d'autres Troupes des Ennemis ſur ſa route, que quantité de *Huſſards* qui ſe retirant à ſon approche, firent connoître que les *Alliés* ne s'attendoient pas que l'on ouvrît ſi tôt la Campagne. Une nouvelle Diviſion étant arrivée, le 7, à *Tongres*, le *Maréchal de Saxe* en partit, le 8, à la tête de l'Avantgarde de l'Armée, & ſe porta à *Sucermaans* ſur la *Baſſe Meuſe*, qu'il fit paſſer ſur le champ à quelques Compagnies de Grenadiers, qui s'emparèrent du Château d'*Opharen*, qu'il étoit néceſſaire d'occuper pour couvrir la tête d'un Pont, qui fut établi pendant la nuit ſuivante. On apperçut alors les Troupes des *Alliés*, qui défiloient en confuſion vers la *Gueldre*: mais, comme on manquoit de Bâteaux pour paſſer la Cavalerie, on ne put pas envoïer d'abord à leur pourſuite. Ce ne fut qu'après que le Pont fut fini, que le *Comte de Saxe* fit marcher après eux ſous la conduite du S. de *La Vallette*, Brigadier, mille Hommes d'Infanterie & 800 Chevaux. Les Diviſions, qui l'avoient ſuivi, campèrent derrière le Ruiſſeau de *Lonaken*. Le 9, une autre Diviſion, qui venoit le long du *Demer*, ſous les ordres du Comte de *Filtz-James*, ſe rendit à ce Camp; & le Marquis de *Brezé* s'avança vers la Montagne de *Saint-Pierre*, pour la maſquer & pour favoriſer la conſtruction d'un Pont, qui fut jeté ſur la *Haute-Meuſe*, au deſſous de *Viſet*. Le Maréchal de *Löwendalh* étoit poſté, le 8, avec ſes Troupes entre *Dalem* & *Liége*; & les divers mouvemens qu'il avoit faits, avoient obligé les Troupes, que les *Alliés* avoient dans cette partie, à abandonner leurs Quartiers & leurs Magaſins. Le 9, ce Maréchal arriva de l'autre côté de la *Meuſe* à la hauteur du *Maréchal de Saxe*. Comme il n'étoit pas poſſible d'inveſtir *Maeſtricht* (c'étoit le but de ces différens mouvemens des *Troupes Françoiſes*) tant que les *Alliés* auroient une Armée derrière cette Place, le deſſein du *Maréchal de Saxe*, en faiſant marcher le Maréchal de *Löwendalh* par la rive droite de la *Meuſe* étoit de prendre de revers le Camp que les Ennemis avoient formé ſous *Maeſtricht*, s'ils

I.
GUERRE
Dans les Païs-Bas.

s'opiniâtroient à le conſerver, ou d'attirer leur attention vers la *Haute-Meuſe*, afin que l'on pût jeter plus facilement un Pont au deſſous de la Ville. Pendant ce tems, le Comte d'*Eſtrées*, après avoir menacé *Breda*, ſe porta ſur *Puer* & ſur *Bray* pour tenir en reſpect les Troupes, que les Ennemis avoient dans *Breda* & dans *Bois-le-Duc*, en cas qu'elles voulusſent décendre ſur *Maëſtricht*. Le Marquis de *Contades* étoit alors ſur le *Demer*, & le Marquis *Du Chayla* dans le Baſſin de *Malines*. Après pluſieurs marches, qui cachoient la véritable intention du *Maréchal-Comte de Saxe*, le Maréchal de *Löwendalh* acheva, le 13, d'inveſtir *Maëſtricht* par la rive droite de la *Meuſe*. Il établit ſon Quartier à *Burgharen*, où étoit ſa gauche, laquelle étoit couverte par les Poſtes de *Gronsfeldt*, de *Merlans* & d'*Ooſt*. Sa droite s'étendoit juſqu'à *Reulem*, aiant *Berg* en avant. Le *Maréchal de Saxe* étoit alors campé ſur 2 Lignes à la rive gauche de la *Meuſe*, aiant ſa Droite appuïée à cette Rivière & au Ruiſſeau de *Lonaken*, & ſa Gauche à *Oberkam*. Son Quartier étoit à l'Abbaïe de *Hocht* & n'étoit éloigné que d'un quart de lieue de celui du Maréchal de *Löwendalh*. Le Marquis de *Brezé* occupoit ſur les Hauteurs du Fort de *Saint-Pierre* le même Camp, que le Comte d'*Eſtrées* avoit occupé, la Campagne précèdente, entre la *Meuſe* & le *Jar*; & ſes meſures étoient priſes pour jeter un Pont vis-à-vis d'*Ooſt*. Le Comte de *Saint-Germain* avoit marché, le 11, avec 2 Régimens d'Infanterie, les Dragons, & tous les Huſſards, à l'exception d'un Régiment, pour aller conſommer, conjointement avec le Détachement du S. de *La Vallette*, qu'on avoit renforcé de 900 Chevaux, un Magaſin que les Ennemis avoient laiſſé à *Fauquemont*. Les Troupes des *Alliés*, qui s'étoient miſes en mouvement, dès le 1 de ce mois, continuoient de ſe raſſembler à *Ruremonde*. Ils s'étoient flatés de prendre la même poſition que l'année précèdente; & pour cet effet ils avoient fait dans les environs de *Maëſtricht* des Magaſins conſidérables de Foin, d'Avoine, de Paille & de Bois. Il y avoit dans la Place 12 Bataillons de la *Reine de Hongrie*, 7 *Bataillons Hollandois*, & 4 des Troupes de l'*Electeur de Bavière*: mais très peu de Cavalerie. *MAESTRICHT* (1) *eſt à* 5 *lieues au deſſous de* Liége, *& à* 6 d'Aix la-Chapelle. *La* Meuſe, *qui traverſe cette Ville, la coupe en deux parties qui ont des noms différens. La partie qui eſt ſur la rive gauche de cette Rivière, s'appelle proprement* Maëſtricht. *On nomme* Wyck *celle qui eſt ſur la rive droite. Ces deux parties ſont jointes par un très beau Pont, dont une Arcade du côté de* Wyck, *eſt de bois & peut ſe rompre en très peu de tems, lorſqu'on veut, en cas de beſoin, empêcher la communication entre les 2 parties de cette Ville. Elle appartient aux* Hollandois. *C'eſt une des plus fortes Places & la principale clef de la* République *ſur la* Meuſe. *Ses*

(1) MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'EUROPE, &c. Tome III. P. II. pp. 212.

I. GUERRE Dans les Païs-Bas.

ANNÉE MDCCXLVIII.

Remparts consistent dans une ancienne Muraille, terrassée & flanquée de plusieurs petites Tours & de Bastions à l'antique, de distance en distance : mais la principale force du Corps de la Place, consiste en plusieurs Bastions détachés, tant grands que petits, & en des Ouvrages à Cornes & à Courone. Cette force est encore augmentée par un Chemin-Couvert, qui est double en quelques endroits & triple en d'autres ; & tous ces Ouvrages sont minés. L'approche de la Ville est défendue par deux inondations considérables, qui se font par le moïen d'une petite Rivière. Une de ces inondations se fait du côté de Liége *entre la Ville & le Fort de* Saint-Pierre, *& s'étend depuis la* Meuse *jusqu'à la porte de* Tongres. *L'autre inondation est du côté de la Porte de* Bois-le-Duc *& s'étend depuis le Bastion de* Dopf *jusqu'à la* Meuse. *Wyck est une dépendance de* Maëstricht, *quoiqu'il en soit séparé par la* Meuse. *Ce Quartier est aussi très bien fortifié. Son Rempart est flanqué de 3 grands Bastions, attachés au Corps de la Place. Il est aussi défendu par une autre enceinte de terre, flanquée de plusieurs Bastions & de divers Ravelins, avec un bon Chemin-Couvert. Au dessus du du Pont, il y a une Ile fortifiée par quelques Redoutes ; & au dessous, il y en a une autre environée de bonnes murailles. A 2 portées de Fusil de la Ville, du côté de* Liége, *est le Fort* Saint-Pierre, *qui est sur la croupe d'une Montagne & qui fait face à la Ville. Il consiste en un grand Bastion casematé, avec sa Contrescarpe & son Chemin-Couvert. Il y a des Lignes de communication & des Retranchemens à droite & à gauche, qui aboutissent à l'inondation, qui est entre ce Fort & la Ville. Les* Hollandois *l'ont enlevée aux* Espagnols *en* 1632. Louis XIV, *qui s'en étoit emparé en* 1673, *la leur avoit rendue à la Paix.* Le 14, le *Marêchal Comte de Saxe* ordonna les dispositions, pour former les Brigades suivant l'ordre de Bataille ; &, le 15 au soir, la Tranchée fut ouverte par 4 mille Travailleurs à la rive gauche de la *Meuse* & par 2 mille à la rive droite. On fit, pendant la première nuit, 17 cens toises d'ouvrage d'un côté & 900 de l'autre. La Tranchée de la rive gauche, appuïée à la *Meuse*, alloit gagner la hauteur vers la Porte de *Tongres* ; & celle de la rive droite, commençant à la *Meuse*, s'étendoit le long du chemin de *Maëstricht* à *Ruremonde*. Les Assiégés ne s'apperçurent point de ces premiers Travaux, & ne commencèrent à tirer que le 16, entre 4 & 5 heures du matin. Le *Marêchal Comte de Saxe* & le Marêchal de *Lowendalh* se trouvèrent à l'ouverture de la Tranchée de la rive gauche. La nuit du 17 au 18, à une heure après minuit, les Assiégés firent une sortie ; comblèrent une partie de la Parallèle, qu'on avoit formée la nuit précèdente, & dérangèrent les Travaux commencés, le 17 au soir. Le 19, le *Marêchal de Saxe* alla visiter les bords de la *Guelle* jusqu'à son embouchure ; & reconnoître le Champ de bataille, où il se proposoit de combatre les Ennemis, s'ils venoient l'attaquer ; à son retour, il donna ses ordres pour que l'on élevât 20 redoutes de son invention, qu'il destinoit à couvrir le front du Camp de la rive gauche de la *Meuse* ; & ces

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE Dans les Pays-Bas.

Redoutes furent achevées, le 24. Pendant ce tems, le Comte d'*Eſtrées*, après avoir obligé les Ennemis de brûler leurs Magaſins de *Peer* & de *Bray* & leur avoir fait dans les Bruïères pluſieurs Priſoniers, ſe replia ſur *Haſſelt*, pour tirer des ſubſiſtances & pour donner quelque repos à ſes Troupes extrêmement fatiguées. Auſſitôt que le Comte de *Saint-Germain* fut arrivé à *Fauquemont*, le S. de *La Vallette* marcha avec ſon Détachement à *Beck* ſur le grand chemin de *Maëſtricht* à *Sittard*. Il trouva dans les environs pluſieurs Magaſins des Ennemis; &, le 14, il revint au Camp devant la Place. On fit alors marcher divers Partis d'Infanterie à *Beck*, afin de tenir les *Huſſards* des *Alliés* en reſpect. Leurs Troupes s'aſſembloient derrière la *Roër*, & le *Duc de Cumberland* avoit établi ſon Quartier à *Hellenzouck*. Un Parti d'*Infanterie Françoiſe* qui ſe porta trop avant vers la *Roër* fut fait Priſonier: mais un autre Parti, qui ſe conduiſit plus prudemment, ramena pluſieurs *Huſſards* des *Alliés*. Les Compagnies Franches de la *Reine de Hongrie* s'avancèrent du côté du *Demer*: mais, informées que le Marquis de *Contades* gardoit cette Rivière avec un Corps conſidérable, elles ſe retirèrent précipitamment. Les Travaux du Siége alloient cependant toujours leur train, quoique retardés par le mauvais tems; & les Bateries aiant été miſes en état, 500 Bouches à feu commencèrent, le 21 au matin, à tirer ſur la Ville. Le 28 à 3 heures du matin, les Aſſiégés firent une ſortie de mille Hommes d'Infanterie & de 200 Chevaux. L'Infanterie s'étant jetée ſur ſa gauche, attaqua la droite de la Tranchée, pénétra par les embraſures, encloua 6 Canons d'une Baterie & 3 d'une autre; & mit le feu au Magaſin à poudre de la première de ces Bateries. Pendant cette Expédition, leur Cavalerie ſe mit en bataille près des Potences; & quelques Troupes de *Huſſards* s'avancèrent à la portée du Camp. On leur tua ou bleſſa 20 Hommes dans leur retraite. Du côté des Aſſiégeans, le S. de *Beauchamp*, Commandant du ſecond Bataillon du Régiment de *Löwendalh* fut bleſſé d'un Boulet de Canon à l'Epaule. Le même jour, on réſolut l'attaque de la Flêche de la Droite; & les deux premières Compagnies de Grenadiers du Régiment de *La Tour-du-Pin* furent chargées de l'attaquer par la droite, pendant que la première Compagnie de Grenadiers du Régiment de *La Couronne* tourneroit cet Ouvrage par la gauche. Le Signal fut donné, ſur les 9 heures & demie du ſoir, par 8 Bombes; & ces Compagnies débouchèrent, ſuivies des Travailleurs. A leur approche, les Aſſiégés abandonnèrent la partie d'où l'on avoit deſſein de les chaſſer: mais, bientôt après, ils revinrent & firent un feu très vif, qui n'empêcha pas que les Aſſiégeans ne ſe logeaſſent ſur la Capitale de l'Angle Saillant du Chemin-Couvert. La Flêche fut entourée de droite & de gauche par un Boïau de communication; on prolongea le Débouché de la troiſième Parallèle, & l'on combla une eſpèce d'Avant-Foſſé que l'on rencontra à la gauche. Pendant ces Opérations, le Marquis de *Biſſy*, Lieu-

I. GUERRE *Dans les Pays-Bas.*

tenant-Général de Tranchée, eut une jambe fracaſſée d'un éclat de Bombes. Il en mourut, le 3 du mois ſuivant. Le 29, à 4 heures & demie du matin, les Aſſiégés voulurent ruiner les Ouvrages, que l'on avoit faits pendant la nuit: mais ils furent repouſſés avec une perte très conſidérable. Ils mirent le feu, cette même nuit, à une Fougaſſe, qui ne produiſit que peu d'effet. Le 30, on joignit les 3 Parallèles, afin d'en former une quatrième; & les Aſſiégés firent jouer 3 Fougaſſes. En même tems que l'on débouscha, le 1 de Mai, de la quatrième Parallèle ſur l'Angle Saillant de la Fleche de la Droite, on continua le couronement du Chemin-Couvert, & l'on ſe rendit maître d'une Traverſe, qui fut enſuite repriſe par les Aſſiégés. On ſe préparoit, le 3, à faire l'Attaque du chemin-Couvert, lorſque, le matin, le Lord *Sackeville*, Colonel dans les *Troupes Angloiſes*, vint apporter au *Maréchal Comte de Saxe* des Dépêches du *Duc de Cumberland*, & au Baron d'*Aylva*, Gouverneur de la Place, un Ordre du même Prince pour la rendre, ſi l'on vouloit accorder à la Garniſon les honneurs de la Guerre. Comme cet Ordre n'étoit point ſigné des *Etats-Généraux*, le Baron d'*Aylva* demanda le tems d'envoïer à *La Haye*, & l'on convint d'une Suſpenſion de deux fois 24 heures. Cet Ordre du *Duc de Cumberland* étoit l'effet de la ſignature des *Préliminaires de la Paix*, qui s'étoit faite le 30 d'Avril à *Aix-la-Chapelle*. L'Ordre des *Etats-Généraux* étant arrivé, le 5, le Baron d'*Aylva* fit arborer le Drapeau blanc; & la journée du 6 fut emploïée à convenir des Articles de la *Capitulation* ſuivante, qui fut ſignée, le lendemain.

CAPITULATION pour le Gouverneur de MAESTRICHT & les Troupes de LEURS HAUTES-PUISSANCES.

I. *COMME les Affaires ſont ſur le point d'une entière reconciliation & reſtitution prochaine de Conquêtes*, le Général *de la Ville de* Maëſtricht, *de la Place de* Wyck *& des Forts qui en dépendent, demande que la Place ſoit occupée par une Garniſon mi-partie, la moitié des Troupes de Sa* Majeſté très Chretiène; *& l'autre, des Troupes de l'*Etat, *ſous le Commandement de leurs Chefs néceſſaires.*

REFUSÉ. La Ville & les Forts, qui en dépendent, ſeront livrés en entier aux Troupes de Sa *Majeſté Très Chretiène.*

II. QUE *Les Troupes de l'*Etat, *excèdantes la moitié de celles qui ſeront miſes en Garniſon de la part de Sa* Majeſté Très Chretiène, *ſortiront avec Armes complètes & toutes marques d'honneur, ainſi que les Munitions néceſſaires, Bagages & Effets ordinaires, comme elles ont coutume en changeant de Garniſon.*

REFUSÉ, par rapport au premier Article.

III. QUE *les Magaſins, Arſenaux, Armes, Canons & généralement tous les Attirails de Guerre, ainſi que les Fortifications & ce qui en dépend, reſteront dans le même état qu'elles ſeront délivrées & indiquées aux Commiſſaires de Sa* Majeſté Très Chretiène, *ſans les diminuer, afin qu'elles puiſſent*

être

être restituées dans le même état qu'au commencement de l'entrée de la Garniſon Françoiſe.

REFUSÉ. On fera ſimplement un Inventaire de bonne foi des Effets & Munitions, qui ſont dans la Place.

IV. *LE nombre excèdant l'équivalent des Troupes de l'*Etat, *qui ſeront miſes en garniſon dans la Ville, ſortira de la manière marquée à l'Article II, 3 fois 24 heures après que la préſente Capitulation ſera ſignée & arrêtée; & ce nombre de Troupes aura la liberté d'aller, ou ſera conduit avec une Eſcorte convenable à* Bois-le-Duc *par le plus court chemin & par les Villages d'*Aſch, La Vilète de Brée, Agelem, Valkenſweert, Genthouen, Boxtel *& autres lieux dans le voiſinage, capables de loger ce nombre, qui, étant dépourvu de Tentes, ſera obligé de cantoner. Ce tranſport ſe fera dans l'eſpace de 6 jours, un jour ou deux non compris, ſi la néceſſité l'exige.*

ACCORDÉ pour toute la Garniſon, qui ſortira, le 10 du courant, avec les honneurs de la Guerre. Et par conſidération pour la perſone de M. le Baron d'*Aylva*, Gouverneur, il pourra emmener avec lui 2 Mortiers & 4 pièces de Canon, dont 2 de 12 Livres de Bale, & 2 de 3 Livres; le tout avec ſes Effets & 24 coups à tirer par pièces.

V. *LES Malades & les Bleſſés, qui ne pourront point ſouffrir le tranſport, reſteront dans les Hôpitaux établis en cette Ville, avec les Médecins, Chirurgiens, Directeurs & autres gens néceſſaires pour les ſoigner juſqu'à leur entière guériſon & rétabliſſement, ſans que leur nombre ſoit compris dans l'évacuation de la mi-partie: mais ceux excèdans la moitié ſeront renvoïés, après leur rétabliſſement, dans la même Ville où le reſte de la Garniſon aura été conduite.*

ACCORDÉ pour toute la Garniſon, mais à ſes frais.

VI. *LES Priſoniers, qui ont été faits de part & d'autre pendant le cours du Siége, ſeront rendus réciproquement & de bonne foi.*

ACCORDÉ.

VII. *LES Receveurs, Commis & Suppôts, & les Emploïés des Magaſins, des Arſenaux, des Ecluſes, Péages & Hôpitaux; les Entrepreneurs des Fourages & Vivres, avec les autres gens de cet ordre, qui ne ſeront point néceſſaires pour le ſervice des Troupes de l'Etat qu'on y laiſſera en garniſon; comme auſſi les Fuſiliers & les Officiers qui n'appartiennent point à la Garniſon, pourront reſter quelque tems dans la Ville pour règler leurs Affaires particulières; &, eux trouvant à propos de ſe retirer ailleurs, ſeront munis des Paſſeports néceſſaires, avec les Chevaux & Voitures néceſſaires, pour le tranſport de leurs Perſones, Papiers, & Effets, vers la Ville de la Domination de* Leurs Hautes Puiſſances *la plus voiſine.*

ACCORDÉ pour 3 mois; & on leur fournira Paſſeports & Voitures, en paiant.

VIII. *ON laiſſera à l'Officier Général, au Gouverneur & à toute la Gar*

GUERRE Dans les Païs-Bas.

niſon, ſurnumeraire à celle qui doit reſter, la faculté de laiſſer leurs Effets; Bagages & Famille même en Ville, juſqu'à ce qu'ils trouvent à propos de les faire tranſporter ailleurs; auquel cas, ils ſeront pourvus des Voitures & Chevaux néceſſaires, qui leur ſeront fournis gratis, *& avec leſquels ils pourront paſſer librement, ſans être inquiétés ou viſités, ſous quelque prétexte que ce ſoit.*

ACCORDÉ, comme l'Article précèdent.

IX. *LA Garniſon ſurnuméraire de l'*Etat *ſera pourvue de 6 Chariots couverts & de 12 Charètes couvertes, qu'on ne pourra viſiter pour quelques raiſons que ce puiſſe être.*

REFUSÉ.

X. *LEURS Bagages ou autres Effets ne pourront être arrêtés à cauſe de dètes ni pour quelque autre raiſon.*

ON laiſſera des Otages pour le paiement des dètes.

XI. *LA Ville de* Maëſtricht, *les trois Païs d'*Outre-Meuſe, *partag des* Leurs Hautes-Puiſſances; *de même que le* Comté de Neuenhoff; *les onze* Bancs de Saint-Servais, *les Villages de* Redenſchout, *les Chapitres de* Saint-Servais *& de* Notre-Dame, *avec tous leurs Suppôts, continueront à jouir des mêmes Prérogatives, Privilèges & Exemptions dont ils ſont en Poſſeſſion. Et, comme il ſe pourroit que leſdits Païs, Villages, Bancs &c, ſeroient chargés, depuis l'inveſtiſſement ou Siége de cette Ville, de quelques Contributions, qu'ils n'auroient pas pu païer juſqu'à préſent, on prie de leur accorder la rémiſſion des Arrérages, tant en conſidération d'une Paix prochaine, que des dégats, qu'ils ont ſouffert pendant les troubles de la Guerre.*

ILS ſeront traités comme le reſte des *Païs-Bas* conquis.

XII. *LE Clergé, & le Gouverneur de* Maëſtricht, *des Païs, Villages & Comtés, marqués dans l'Article XI, qui ſeront de la* Religion Reformée, Luthériène, *ou* Ménoniſte, *ſeront maintenus ſur le même pied où ils ſe trouvent actuellement, & qui leur a été accordé par* Leurs Hautes-Puiſſances.

ACCORDÉ.

XIII. *LES Bourgeois & Habitans de la Ville ou Plat-Païs auront la faculté de reſter dans leurs Maiſons & Poſſeſſions, ou bien de pouvoir ſe retirer ailleurs, quand bon leur ſemblera avec tous leurs Effets.*

CEUX qui voudront ſe retirer, auront 3 mois pour le faire.

XIV. *S'IL arrivoit qu'après la Signature de cette* Capitulation, *quelques Canoniers, Mineurs, ou Soldats des Troupes de l'*Etat *vinſſent à déſerter vers celles de Sa* Majeſté Très Chretiène, *elles ne les recevront pas; mais les enverront & les feront remètre à l'Officier-Général Gouverneur; & de même ceux qui viendront à déſerter du côté de Sa* Majeſté Très Chretiène, *ſeront remis inceſſament à l'Officier commandant les Troupes de Sa* Majeſté Très Chretiène.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. Dans les Pais-Bas.

ON promet de ne point débaucher le Soldat.

XV. *ON n'uſera d'aucune repréſailles, de quelque nature qu'elles puiſſent être, ni ſous quelque prétexte & motifs imaginables, envers le Général Gouverneur, les autres Gouverneurs de l'*Etat, *Garniſon, ou qui que ce ſoit, qui ſont compris dans cette* Capitulation.

TOUT ſe paſſera dans la bonne-foi.

XVI. *TOUS les Articles de cette* Capitulation, *qui pourroient être expliqués d'une manière équivoque ou obſcure, ou qui ſeroient ſuſceptibles de plus d'un ſens, ſeront interprêtés & exécutés à l'avantage des Aſſiégés.*

TOUT ſera règlé par l'équité & la juſtice.

XVII. *A QUELLES fins on ſe conduira envers la Garniſon de l'*Etat, *ſans détour, de bonne-foi & avec diſtinction.*

ACCORDÉ.

XVIII. *A CES conditions l'Officier-Général, Gouverneur de la Ville, s'engage à recevoir la Garniſon de Sa* Majeſté Très Chretiène, *à livrer la Ville avec les Forts qui en dépendent, les Fortifications, les Magaſins, les Arſenaux, ſans aucune exception, & le tout dans le même état qu'il ſe trouve actuellement; toutefois ſous les conditions & réſerves exprimées dans l'Article I. I.*

REFUSÉ, quand à la mi-partie de la Garniſon : mais l'on fera, ainſi qu'il a été dit, un Inventaire des Arſenaux, de l'Artillerie & des Magaſins.

XIX. *POUR cet effet, je conſens que les Aſſiégeans viennent prendre poſſeſſion d'une Porte.*

LES deux Portes de *Wyck* & de *Brabant* ſeront livrées immédiatement après la Signature de la *Capitulation.*

XX. *SANS néanmoins pouvoir entrer, avant que le nombre de la Garniſon ait été fixé; & que le ſurnumeraire, pour prévenir toute confuſion, ſoit ſorti; & l'on placera une Barrière devant la voute de la Porte, du côté extérieur, laquelle ſera gardée de part & d'autre.*

IL ſera placé dans le dedans de chaque Porte une Barrière, qui en partagera l'intérieur, & qui ſera gardée de part & d'autre.

XXI. *EN attendant, on recevra dans la Ville les Perſones & Commiſſaires néceſſaires, pour leur indiquer & remètre en dépôt les Mines, Magaſins, Arſenaux & autres choſes ſemblables, le tout de bonne-foi & ſous les réſerves ſtipulées aux Articles III & XVIII.*

LES Commiſſaires entreront ſur le champ dans la Ville, pour s'aquiter de leurs fonctions; & il leur ſera remis, de bonne-foi & ſans aucune réſerve, un Etat de tous les Effets qui ſont dans la Place.

FAIT au Camp devant Maëſtricht, *le 7 de Mai* 1748.

MAURICE COMTE DE SAXE.
H. VAN AYLVA.

ANNE'E MDCCXLVIII.

I. GUERRE. *Dans les Païs-Bas.*

La Place fut remiſe, le 10, au *Maréchal Comte de Saxe*, & le Commandement en fut donné au Maréchal de *Löwendalh*. Pendant qu'on travailloit à la *Capitulation*, les *Troupes Hollandoiſes* prirent la même poſition, que l'on avoit réſolu de leur faire prendre avant que les Préliminaires fuſſent ſignés. Elles occupèrent le Camp de *Veer* & s'étendirent par delà *Peelt* & *Hamon* juſqu'à *Geſtel*. Les Troupes de la *Grande-Bretagne* campèrent dans la Mairie de *Bois-le-Duc*, en attendant de nouveaux ordres. La marche de celles de *Heſſe*, qui devoient s'avançer vers la *Meuſe*, fut ſuſpendue; &, comme il n'y avoit encore rien de conclu qu'entre le *Roi de France*, le *Roi de la Grande-Bretagne* & les *Etats-Généraux*, le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* dépêcha un de ſes Adjudans à la *Reine de Hongrie* pour ſavoir la conduite qu'il devoit tenir dans les circonſtances préſentes. Le 11, lendemain du jour que les *François* êtoient entrés dans *Maëſtricht*, la ceſſation des Actes d'Hoſtilité fut publiée dans les Armées de *France*, d'*Angleterre* & de *Hollande*; & l'on convint d'envoïer des Officiers Généraux à *Maſeick*, pour règler les Limites d'un Terrain neutre qui ſépareroit les différentes Armées, & dans lequel elles ne pourroient entrer. En conſéquence de la ceſſation des Hoſtilités, le *Maréchal de Saxe* diſtribua des Quartiers de cantonement à ſes Troupes; & ſe rendit, le 19, à *Bruxelles*. Dans le même tems, le *Duc de Cumberland* transféra ſon Quartier de *Saint-Enderode* à *Erp* & cantona ſes Troupes dans les environs. Celles de la *Reine de Hongrie* logèrent dans les Bourgs & les Villages voiſins du Château de *Baxtel*, où le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* établit ſon Quartier. Il eſt inutile de ſuivre les Troupes dans les différentes poſitions, qu'elles prirent juſqu'à la concluſion du *Traité Définitif*. Paſſons à ce qui concerne la *Paix Générale*.

II. PAIX.

II. LES Miniſtres-Plénipotentiaires du *Roi de France*, du *Roi de la Grande-Bretagne* & des *Etats-Généraux des Provinces-Unies*, qui s'étoient aſſemblés à *Aix-la-Chapelle*, vers la fin de Mars & le commencement d'Avril, avec les Miniſtres-Plénipotentiaires des autres Puiſſances intéreſſées, ſignèrent, le 30 d'Avril, l'Acte des *Préliminaires de la Paix*, lequel étoit conçu en ces termes:

ARTICLES PRÉLIMINAIRES. 30 Avril.

AU NOM DE LA TRE'S SAINTE TRINITE'.

SA Majeſté Très Chretiène, *Sa* Majeſté Britannique, *& les Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *également animés du deſir ſincère de ſe reconcilier & de contribuer au prompt rétabliſſement de la Paix générale en* Europe, *& perſuadés que les autres Puiſſances, qui ont été juſqu'à preſent ennemies, concourront avec le même empreſſement à des démarches auſſi ſalutaires que celles qui doivent mètre fin aux calamités publiques, & ne ſeront point*

difficulté d'accéder à des arrangemens, dont le bonheur des Peuples eſt l'objet; ont pour cet effet donné leurs Pleins-Pouvoirs, ſavoir, Sa Majeſté Très Chrétiène *au Comte de* Saint-Severin d'Aragon, *Sa* Majeſté Britannique *au Comte de* Sandwych, *les* Etats-Généraux *au Comte de* Bentinck *& au S.* Haſſelaer, *leſquels après une mûre délibération, ſont convenus des préſens* Articles Préliminaires.

ARTICLE I. *Les* Traités de Weſtphalie, de Nimègue, de Ryſwick, d'Utrecht, de Bade *&* de la Quadruple Alliance *ſerviront de baſe à la Négociation, & ſont renouvellés dans toute leur teneur, à la réſerve des Articles auſquels il a été ci-devant, ou ſera dérogé par les préſens* Articles Préliminaires.

ART. II. *On reſtituera de part & d'autre toutes les Conquêtes qui ont été faites depuis le commencement de la Guerre tant en* Europe *qu'aux* Indes-Orientales *&* Occidentales, *dans l'état où elles ſont.*

ART. III. Dunkerque *reſtera fortifié du côté de la Terre en l'état qu'il eſt actuellement, & il ſera mis du côté de la Mer ſur le pied où il doit être en vertu des anciens Traités.*

ART. IV. *Les* Duchés de Parme de Plaiſance *&* de Guaſtalla *ſeront cédés à l'*Infant Don PHILIPPE, *avec une Clauſe de Réverſion aux préſens Poſſeſſeurs, en cas que ce Prince paſſe au Trône des* Deux-Siciles, *ou qu'il meure ſans poſtérité.*

ART. V. *Le* Duc de Modène *ſera remis en poſſeſſion de ſes Etats, Biens, Rentes, Prérogatives & Dignités, de la même manière qu'il les poſſédoit avant la préſente Guerre, ou il lui ſera donné un dédommagement de ce qui ne pourra lui être rendu.*

ART. VI. *On rendra à la Séréniſſime* République de Gènes *tout ce dont elle étoit en poſſeſſion avant la préſente Guerre, avec les mêmes Droits, Privilèges & Prérogatives dont elle jouiſſoit en* 1740.

ART. VII. *Sa Majeſté le* Roi de Sardaigne *reſtera en poſſeſſion de tout ce dont il jouiſſoit anciènement & nouvellement; & particulièrement de l'aquiſition qu'il a faite, en* 1743, *du* Vigevanaſque, *d'une partie du* Pavéſan *&* Comté d'Anghiera, *de la même manière que ce Prince le poſſéde aujourd'hui, en vertu des ceſſions qui lui ont été faites.*

ART. VIII. *Sa* Majeſté Britannique *ſera compriſe dans les préſens* Articles Préliminaires, *en qualité d'*Electeur d'Hanovre.

ART IX. *Sa* Majeſté Britannique *aiant, en qualité d'*Electeur d'Hanovre, *des prétentions à former ſur la* Courone d'Eſpagne, *pour des Sommes d'argent, Sa* Majeſté Très Chretiène *& les* Etats-Généraux *s'engagent d'employer leurs bons offices auprès de Sa* Majeſté Catholique, *pour procurer à Sa* Majeſté Britannique *la liquidation & le paiement de ces Sommes.*

ART. X. *Le* Traité de l'Aſſiento *pour la Traite des* Nègres, *ſigné à* Madrid, *le 26 de Mars* 1713, *& l'Article du* Vaiſſeau annuel *ſont ſpéciale-*

ment confirmés par les préſens Articles Préliminaires *pour les années de non-jouiſſance.*

ART. XI. *L'Article du* Traité de Londres, *du 2 Août* 1718, *concernant la Succeſſion au Trône de la* Grande-Bretagne, *eſt renouvellé par ces* Préliminaires, *de la même façon que s'il y avoit été inſéré mot à mot.*

ART. XII. *La prétention de l'*Electeur Palatin, *pour les dédommagemens qu'il demande, eſt renvoïée au Congrès général.*

ART. XIII. *Le* Roi de France, *le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *emploieront leurs bons offices pour faire diſcuter dans le Congrès, le différent au ſujet de la Grande-Maitriſe de l'Ordre de la* Toiſon d'Or.

ART. XIV. *L'*Empereur *ſera reconnu en ſa* Dignité Impériale, *par les Puiſſances qui ne l'ont pas encore reconnu.*

ART. XV. *Les différens au ſujet des Enclaves du Territoire de* Hainaut; *de l'Abbaie de* Saint-Hubert, *&c. ſeront renvoïés au Congrès général.*

ART. XVI. *Toutes les Hoſtilités entre les parties Belligérantes ceſſeront par Terre dans l'eſpace de 6 ſemaines, à comter du jour de la Signature des* Articles; *& ſur Mer, dans le tems indiqué par l'Acte ſigné à* Paris, *le 19 Août* 1712 (1).

ART. XVII. *Les Reſtitutions, dont il a été parlé à l'*Article II, *n'auront lieu qu'autant que les Parties intéreſſées accèderont à cette* Convention Préliminaire.

ART. XVIII. *Les Ceſſions & Reſtitutions ſpécifiées ci-deſſus, ainſi que l'établiſſement pour l'Infant* Don PHILIPPE, *ſeront exécutées dans le même tems.*

ART. XIX. *Toutes les parties intéreſſées dans la préſente* Convention *renouvelleront la Garantie de la* Pragmatique-Sanction *dans ſon entier, dont on excepte néanmoins les Etats déja cèdés, ou ceux qui, en vertu des* Préliminaires, *devront l'être.*

ART. XX. *Le* Duché de Siléſie *& le* Comté de Glatz *ſeront garantis au* Roi de Pruſſe, *par toutes les Parties contractantes.*

ART. XXI. *On mètra généralement en oubli tout ce qui s'eſt fait pendant la Guerre, & chacun ſera rétabli dans la pleine poſſeſſion de ce qu'il a eu auparavant.*

ART. XXII. *Tous les Princes, aiant intérêt dans cet arrangement, ſeront invités d'y accèder le pluſtôt qu'il ſera poſſible.*

ART. XXIII. *Et de même tous les Princes intéreſſés à cette* Convention Préliminaire *en garantiront reſpectivement l'exécution.*

ART. XXIV. *Les Ratifications de ces* Préliminaires *ſeront échangées dans*

(1) On trouvera plus bas la Proclamation du Roi de la Grande-Bretagne, rapportée, p. 912.

le terme de 3 *ſemaines, à comter du jour de la Signature. Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 30 *Avril* 1748.

SAINT-SEVERIN D'ARRAGON.

SANDWICH.

W. BENTINCK. G. A. HASSELAER.

Les mêmes Plénipotentiaires ſignèrent, le même jour, un *Article ſéparé & ſecret*, contenant : *Qu'en cas de refus ou de délai de la part de quelqu'une des Puiſſances intéreſſées aux préſens* Articles Préliminaires, *les trois Puiſſances concerteroient enſemble les moiens les plus efficaces pour l'exécution de ce qui étoit convenu entre elles ; & que, ſi quelque Puiſſance perſiſtoit à n'y pas conſentir, elle ne jouiroit pas des avantages procurés par leſdits* ARTICLES.

L'*Article V* du *Traité de Londres*, dont il eſt fait mention à l'*Art. XI* des *Préliminaires*, contient ce qui ſuit par rapport à la Succeſſion au Trône de la GRANDE-BRETAGNE. *Sa Sacrée* Majeſté Impériale, *Sa Sacrée* Majeſté Très Chretiène, *& les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, *s'engagent pour eux, leurs Héritiers & Succeſſeurs, à maintenir & garantir la Succeſſion au Roïaume de la* Grande-Bretagne, *telle qu'elle eſt établie par les Loix du Roïaume, dans la Maiſon de Sa* Majeſté Britannique, *à préſent règnante ; comme auſſi de garantir tous les Etats & Païs que Sa* Majeſté Britannique *poſsède, & de ne donner & accorder aucun aſile ni retraite, dans aucune partie de leurs Etats, à la Perſone, qui, pendant la vie de* Jaques II, *a pris le tître de* Prince de Galles ; *&, depuis ſa mort, le tître de* Roi de la Grande-Bretagne ; *ni aux Dêcendans de ladite Perſone, au cas qu'elle vînt à en avoir : Promètant pareillement pour eux, leurs Héritiers & Succeſſeurs, de n'aider jamais ladite Perſone ni ſes Dêcendans, directement ni indirectement, par mer, ni par terre, par conſeil, ſecours, ni aſſiſtance quelconque, ſoit en Argent, Armes, Munitions, Vaiſſeaux, Soldats, Matelots, ou en quelque autre manière que ce puiſſe être, & d'obſerver la même choſe à l'égard de qui que ce ſoit qui pût avoir ordre ou commiſſion de ladite Perſone, ou de ſes Dêcendans, pour troubler le Gouvernement de Sa* Majeſté Britannique, *ou le repos de ſon Roïaume, ſoit par une Guerre ouverte, ſoit par des Conſpirations ſecrètes, ou en excitant des Séditions & des Rebellions, ou en exerçant la Piraterie contre les Sujets de Sa* Majeſté Britannique, *&c.*

Le 13 de Mai, le *Roi de la Grande-Bretagne* reçut à *Londres* au Palais de *Saint-James* les Complimens de la principale Nobleſſe, ſur la Signature de ces *Articles Préliminaires* ; &, 3 jours après, il ſigna la *Proclamation* que voici, laquelle fut publiée les jours ſuivans.

1748. PAIX.

ANNE'E MDCCXLVIII.

GEORGE ROI.

Proclamation du Roi d'Angleterre pour l'armiſtice. 16 Mai.

COMME les Préliminaires *pour rétablir une Paix générale ont été ſignés à* Aix-la-Chapelle, *le* 30 *Avril dernier, par les Miniſtres de notre part, du* Roi très Chretien, *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *& pour mètre fin aux calamités de la Guerre, auſſitôt & auſſi-loin qu'il ſera poſſible, il a été arrêté entre* Nous, *Sa* Majeſté très Chretiène, *& les* Etats-Généraux, *ce qui ſuit;* Que les Hoſtilités ceſſeroient par Terre, aux termes & de la manière ſtipulée dans ces *Articles Préliminaires*, & que par Mer elles devroient ceſſer aux termes & aux lieux reſpectifs, ainſi qu'il eſt ſpécifié ci-après, ſavoir: Que, pour prévenir tout ſujet de plainte & les diſputes qui pourroient s'élever à l'égard des Vaiſſeaux, des Marchandiſes & des autres Effets, qui ſeroient pris ſur Mer, il a été arrêté, que tous Vaiſſeaux, Marchandiſes, & Effets qui ſeront pris dans *La Manche* & dans les *Mers Septentrionales*, après l'eſpace de 12 jours, à comter du jour de la Signature des *Préliminaires;* tous les Vaiſſeaux, Marchandiſes & Effets qui ſeront pris après ſix Semaines dudit jour, au-delà de *La Manche*, les *Mers Britanniques*, & les *Mers Septentrionales*, juſqu'au Cap *Saint-Vincent*: l'eſpace de ſix Semaines de plus au-delà de ce Cap, juſqu'à la *Ligne Equinoctiale*, ſoit dans l'*Océan*, ſoit dans la *Méditerranée;* & l'eſpace de ſix mois, à comter dudit jour, au delà de la *Ligne Equinoctiale*, ou *Equateur*, & dans tous les autres lieux du Monde, ſans exception, ou autre diſtinction plus particulière de tems ou de lieu, ſeront tous leſdits Vaiſſeaux & Effets reſtitués de part & d'autre. *Et comme en conſequence de cet arrangement, les Hoſtilités ont ceſſé dans les* Païs-Bas, *de la manière dont on eſt convenu par ces* Préliminaires, *Nous avons jugé à propos, ſuivant l'avis de notre Conſeil-Privé, d'en faire part à tous nos fidèles Sujets. Nous déclarons que c'eſt ici notre volonté & notre intention Roïale: Et nous ordonnons & commandons expreſſément à tous nos Officiers, tant de Mer, que de Terre, & à tous nos autres Sujets, quels qu'ils ſoient, de ceſſer tous Actes d'Hoſtilité, ſoit par Mer, ſoit par Terre, contre Sa* Majeſté très Chretiène, *ſes Vaſſaux, ou Sujets, au tems & après les termes marqués ci-deſſus, ſous peine d'encourir notre haute indignation. Donné à notre Cour de* Saint-James *le cinquième (ſeizième) jour de Mai, dans la vingt-&-unième année de notre Règne, & l'an de* Notre Seigneur 1748.

Le Roi fait part au Parlement de la Signature de la Ratification des Préliminaires. 24 Mai.

Le *Parlement* étant alors aſſemblé, le *Roi* différa juſqu'au jour de la Clôture de la Séance, à lui faire part de la Signature & de la Ratification des *Préliminaires*. Le 24 de Mai, il ſe rendit à la *Chambre des Pairs*, & les *Communes* aiant été mandées, il adreſſa le Diſcours ſuivant aux deux *Chambres*.

MILORDS

ANNÉE MDCCXLVIII.

MILORDS ET MESSIEURS,

A l'ouverture de cette Séance, je vous annonçai que les Puiſſances engagées dans la Guerre, avoient donné leur conſentement à la tenue d'un Congrès. Aujourd'hui, j'ai la ſatisfaction de vous apprendre que les Articles Préliminaires *pour le rétabliſſement de la Paix générale ont été ſignés par mon Miniſtre & par ceux du* Roi très Chretien *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *& qu'ils ont pour baſe la reſtitution réciproque des Conquêtes faites de part & d'autre pendant la Guerre. En conſéquence de ces* Préliminaires, *que les Parties Contractantes ont ratifiées, on a déja ceſſé les Hoſtilités dans les* Pais-Bas *& dans* La Manche; *&, ſelon l'uſage, on a fixé les termes dans leſquels elles doivent ceſſer pour les autres parties du Monde. Je me ſuis principalement propoſé dans cette Négociation de rétablir la tranquillité dans l'*Europe, *d'aſſurer le bonheur de mes Roïaumes & de procurer à mes Alliés les conditions les plus avantageuſes, qu'ils puſſent attendre des évènemens de la Guerre, qui n'ont pas en quelques endroits eu le ſuccès que l'on deſiroit. Je n'ai caché, pendant le cours de la même Négociation, à ces Puiſſances aucune de mes vues ni de mes démarches; & j'ai lieu de me flater que, lorſqu'elles auront murement réfléchi ſur la ſituation des Affaires, ſur la néceſſité de ſe réſoudre au parti que j'ai pris, & ſur mon attention à ménager leurs intérêts, non ſeulement elles ne differeront point d'accéder aux* Articles Préliminaires, *mais encore elles concourront à la concluſion de la Paix. Les puiſſans ſecours, que vous m'avés donnés, pour ſoutenir la guerre, m'ont mis en état d'avancer cet ouvrage ſalutaire. Toutes nos meſures n'ont tendu qu'à cet objet; & l'on ne peut reprocher à la* Grande-Bretagne *de s'en être jamais écartée. Pour l'intérêt de la Cauſe commune autant que pour le ſien propre, elle a ſupporté les charges de la Guerre, d'une maniére dont on n'a guères vu d'exemples dans les tems précédens. J'eſpère qu'avec le concours de mes Alliés, mes eſpérances ſeront bientôt remplies; & j'ai réſolu d'entretenir avec eux la plus parfaite union, & de fortifier tellement les liens de notre amitié, que la Paix en ſoit plus ſolide & plus durable.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous dois des remerciemens particuliers pour les Subſides *que vous avés accordés aux beſoins de cette année. Rien ne pouvoit contribuer plus efficacement à mettre fin aux calamités de la Guerre, ainſi qu'à diminuer les dépenſes à l'avenir. Ces* Subſides *ſeront employés avec l'économie la plus prudente, & vous pouvés être perſuadés que le plaiſir le plus ſenſible pour moi ſera de ſaiſir l'occaſion de décharger mon Peuple d'une partie du fardeau qu'il porte.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Il me ſeroit difficile de vous exprimer combien je ſuis ſatisfait de la conduite que vous avés tenue. Je vous recommande d'aſſurer les Habitans de vos Provinces, qu'on a pris de juſtes meſures pour leur procurer du ſoulagement & du repos. Mes plus ardens deſirs ſont de voir la Grande-Bretagne *conſerver, ſoit dans la Guerre ſoit dans la Paix, l'éclat & la puiſſance qu'elle a droit de prétendre; & mes bons Sujets jouir de tous les avantages d'une vie paiſible & d'une proſpérité conſtante.*

Echange des Ratifications. 21 Mai.

Le 21, le Comte de *Saint-Severin d'Arragon*, le Comte de *Sandwich* & les Plénipotentiaires des *Etats-Généraux* avoient fait, à Aix-la-Chapelle, l'échange des *Ratifications* de leurs Souverains dans une Conférence qu'ils avoient eue exprès.

Acceſſion de l'Imperatrice Reine de Hongrie aux Préliminaires, & Déclaration en conſéquence. 25 Mai.

Le 25, le Comte de *Kaunitz-Rittberg*, Miniſtre Plénipotentiaire de l'*Impératrice-Reine*, accèda purement & ſimplement aux *Articles Préliminaires*; &, par un Ecrit, qu'il remit aux Plénipotentiaires de *France*, de la *Grande-Bretagne* & des *Provinces-Unies*, il déclara; *Que* l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème *avoit bien voulu, dans la vue de parvenir à la Paix & de faire ceſſer les calamités, que tant de Nations éprouvoient depuis ſi long tems, adopter ſans reſtriction les* Préliminaires: *mais ſans entrer dans des engagemens, qui n'avoient rien de commun avec les différens que les Parties Belligerantes avoient eus entre elles.*

Publication de l'Armiſtice en France. 29 Mai.

Par une Ordonnance, que le *Roi de France* ſigna, le 29, la ſuſpenſion d'Armes fut publiée dans tous ſes Etats.

Acceſſion du Roi de Sardaigne aux Préliminaires. 31 Mai.

Le 31, le Comte de *La Chavanne*, Miniſtre-Plénipotentiaire du *Roi de Sardaigne*, accèda pour ce Prince aux *Préliminaires*.

Publication de l'Armiſtice en Hollande. 13 Juin.

Le 13 de Juin, les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* firent publier l'Armiſtice dans tous les Etats de la *République*.

Acceſſion du Roi d'Eſpagne & de la République de Gènes. 26 Juin.

Le 28, le Marquis de *Soto-Mayor*, Ambaſſadeur & Plénipotentiaire du *Roi d'Eſpagne*, & le Marquis *Doria*, Miniſtre-Plénipotentiaire de la *République de Gènes*, ſignèrent de la part de leurs Maîtres, l'Acceſſion aux *Articles Préliminaires*. L'Acte, ſigné par le dernier, portoit; *Que la* République *n'aiant eu connoiſſance, que le* 18 *Mai, de ces* Articles, *n'avoit pu prendre plus promtement ſes réſolutions: Que pour contribuer, en ce qui dépendoit d'elle, au rétabliſſement de la tranquillité générale, elle accèdoit ſans aucune réſerve à ce que les* Articles Préliminaires *avoient réglé; Qu'elle s'engageoit en même tems à faire ceſſer toutes Hoſtilités de la part de ſes Troupes contre celles de* l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème, *dans le terme de* 3 *ſemaines à comter du jour de ſon* Acceſſion, *ou plutôt s'il étoit poſſible; en cas que la Suſpenſion d'Armes n'eût pas eu déja lieu, ſuivant la teneur de l'*Article XVI. *des* Préliminaires: *Que le Marquis* Doria *promètoit de rapporter dans un mois la* Ratification *de cette* Acceſſion, *ſignée par la* REPUBLIQUE. Les Mi-

niſtres-Plénipotentiaires des *Etats-Généraux des Provinces-Unies* remirent au Marquis *Doria* l'*Acte d'Acceptation* de l'*Acceſſion* des *Génois*. Il étoit dit dans cet *ACTE; Que les Plénipotentiaires de l'*Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème, *du* Roi de la Grande-Bretagne *& des* Etats-Généraux *acceptoient l'*Acte d'Acceſſion *de la* République de Gènes: *Qu'au nom des* Etats-Généraux, *leurs Miniſtres Plénipotentiaires admettoient, adjoignoient & aſſocioient cette* République *aux* Préliminaires; *Que les* Etats-Généraux *promettoient de concourir de tout leur pouvoir à l'exécution de toutes les conditions énoncées dans ces* Préliminaires, *à l'égard d'une* République *pour laquelle ils avoient tant de conſidération.*

Convention entre la France & Angleterre pour le rétabliſſement du Commerce des Indes. Juin.

Sur la fin de ce mois de Juin, les *Cours de France* & d'*Angleterre* convinrent; *Que, quoique les hoſtilités par Mer ne duſſent ceſſer, en vertu des* Préliminaires, *que dans certains termes, réglés proportionellement aux diſtances des lieux, cependant, dans la vue de rétablir le pluſtôt qu'il ſeroit poſſible & ſans attendre ces différentes époques, la liberté de la Navigation & du Commerce entre les deux Nations*, *Sa* Majeſté très Chrétiène *&* *Sa* Majeſté Britannique *accorderoient réciproquement & dès-lors des Paſſeports aux Sujets des deux Puiſſances, leſquels voudroient faire voile vers les* INDES ORIENTALES *ou* OCCIDENTALES. Cette *Convention* fut rendue publique, le 9 de Juillet; & les Paſſeports réciproques furent échangés & délivrés de part & d'autre.

Convention au ſujet de la Ceſſation d'Hoſtilités par Mer, envoiée à l'Amiral Bing. 8 Juillet, &c.

La veille, les Miniſtres Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre*, & des *Provinces-Unies* ſignèrent une *Convention*, par laquelle il étoit dit: *Que comme par* l'Article XVI. *des* Préliminaires *on ſe rapportoit à* l'Article III. *de la* CONVENTION pour la Suſpenſion d'Armes, *arrêtée le 19 d'Août 1712 entre la* France *&* *la* Grande-Bretagne, *& que malgré cela les hoſtilités n'avoient peut-être pas ceſſé, 6 Semaines après la Signature des* Préliminaires, *ſoit dans la* Méditerranée, *ſoit dans* l'Ocean Septentrional *juſqu'au Cap* Saint-Vincent, *& depuis ce Cap juſqu'à la* Ligne, *on nommeroit de part & d'autre, dans l'eſpace de 2 mois, des Commiſſaires ſuffiſamment autoriſés, qui s'aſſembleroient à* Saint-Malo, *ou dans tel autre endroit dont Sa* Majeſté très Chrétiène, *Sa* Majeſté Britannique *&* *les* Etats-Généraux *conviendroient, pour ordonner la Reſtitution réciproque ou l'Indemnité des Priſes faites, tant dans la* Méditerranée *que dans* l'Ocean Septentrional *juſqu'au Cap* Saint-Vincent *& depuis ce Cap juſqu'à la* Ligne, *au de-là du terme de 6 Semaines, à compter du jour de la Signature des* PRELIMINAIRES.

Publication de l'Armiſtice dans les Etats du Roi de Sardaigne. 12, 17 Juillet.

Le 12 & le 17 de Juillet on publia, comme on l'a dit ci-devant, dans les Etats du *Roi de Sardaigne* l'Armiſtice entre les *Troupes Piémontoiſes* & celles d'*Eſpagne*, de *France*, & de l'*Etat de Gènes*.

Le *Roi de la Grande-Bretagne* étant alors dans ſes Etats d'*Hanovre*, les *Lords-Régens* firent publier, le 17, en ſon nom, en vertu de l'*Acceſſion* du *Roi d'Eſpagne* & de la *République de Gènes*, la *Proclamation* ſuivante.

11. PAIX.

ANNE'E MDCCXLVIII.

Proclamation, publiée par les Lords Régens pour la Suſpenſion d'Armes par Mer 17 Juillet.

GEORGE ROI,

NOUS enjoignons & commandons expreſſement à tous nos Officiers & à tous nos autres Sujets, quels qu'ils ſoient, de ceſſer tous Actes d'Hoſtilités contre Sa Majeſté Catholique *& la* République de Gènes, *ou aucun d'eux, & contre les Vaſſaux ou Sujets de l'une & de l'autre, dans & après les termes ſuivans, c'eſt-à-dire, après l'eſpace de 12 jours, à comter du 17 Juin dernier V. St. dans* La Manche *& dans les* Mers du Nord; *après l'eſpace de 6 ſemaines, à comter dudit jour, au delà de* La Manche, *des* Mers Britanniques *& des* Mers du Nord, *juſqu'au Cap* Saint-Vincent; *& dans 3 mois, à comter du 17 Juillet, au delà dudit Cap juſqu'à la* Ligne Equinoctiale, *ſoit dans l'*Océan, *ou dans la* Méditerranée: *Et après l'eſpace de 6 mois, à comter dudit jour, au delà de la* Ligne *& dans toutes les autres parties du Monde, ſans aucune exception, ou diſtinction plus particulière de tems, ou de lieu. Et nous déclarons que tous les Vaiſſeaux, Marchandiſes & Effets appartenans à Sa* Majeſté Catholique *& à la* République de Gènes, *ou aux Vaſſaux de l'une & de l'autre, qui ont été pris, ou qui le ſeront ci-après, contre le véritable ſens de cette* Proclamation, *ſeront reſpectivement reſtitués. Donné à* Whitheall, *le 15 Août 1748, & dans la vingt-&-deuxième année du Règne de Sa Majeſté.*

Rétabliſſement de la Correſpondance des Lettres entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, &c 29 Juillet, &c.

La Correſpondance des Lettres entre l'*Angleterre* & la *France* fut rétablie, le 29 de ce mois de Juillet; & les Paquebots, qui devoient porter ces Lettres, eurent ordre de ſe charger en même tems de celles pour l'*Eſpagne*, la *Suiſſe* & l'*Italie*. Le Commerce n'étoit pas encore ouvert alors avec l'*Eſpagne*: mais il étoit arrivé des Paſſeports proviſionels ſignés de Sa *Majeſté Catholique*, au moïen deſquels les *Navires Anglois* avoient la liberté de relâcher dans les Ports d'*Eſpagne*, de s'y pourvoir de Vivres & d'Eau, & même de s'y radouber s'ils en avoient beſoin. On en avoit averti les Négocians par des Affiches miſes à la Bourſe de *Londres*; & pluſieurs d'entre eux, avant la fin de ce mois, étoient prêts à faire embarquer une grande quantité de Marchandiſes de toute eſpèce, pour les envoïer dans les Païs de la *Domination Eſpagnole*, auſſitôt que le Commerce ſeroit libre. La Proclamation par laquelle le rétabliſſement en étoit annoncée, fut publiée, le 5 de Septembre.

Convention au ſujet des Troupes Ruſſiènes, &c. 2 Août.

Le 2 d'Août, les Miniſtres Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre* & des *Provinces-Unies* ſignèrent encore une *Convention* par laquelle il fut ſtipulé; *Que le Corps de 37 mille* Ruſſiens, *que le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *avoient pris à leur ſolde, s'en retourneroit vers la* Ruſſie, *immédiatement après la Signature de cette* Convention; *& que, pendant qu'il ſeroit à leur ſolde, il ne paſſeroit au ſervice d'aucune autre Puiſſance, & ne pourroit être emploïé, ſous quelque raiſon ou prétexte que ce fût, contre le* Roi de France *ou ſes Alliés: Que de ſon côté, Sa* Majeſté Très Chretiène *s'enga-*

geoit à rappeller dès lors des Païs-Bas 37 *mille Hommes, & à les réformer, ou un pareil nombre, dans le cours d'un mois après qu'elle auroit ſu d'une manière autentique que les* Ruſſiens *étoient en chemin pour retourner dans leur Païs.* Le 4, un Courier dépêché d'*Hanovre* par le Comte de *Czernichew*, arriva à *Peterſbourg* avec des Lettres par leſquelles ce Miniſtre informoit ſa Souveraine; *Que l'ouvrage de la Pacification générale étant près de ſa concluſion, le* Roi de la Grande-Bretagne *& la* République des Provinces-Unies *avoient jugé qu'il n'étoit pas néceſſaire que les* 37 *mille* Ruſſiens, *qu'ils avoient pris à leur ſolde, continuaſſent leur marche vers les* Païs-Bas. Les mêmes Lettres ajoutoient; *Que, comme ces Puiſſances étoient convenues avec le* Roi Très Chretien *de faire retourner ces Troupes en* Ruſſie, *il avoit été réſolu de les faire paſſer par la* Pologne *avant le commencement de l'Hiver.* Le Lord *Hinford*, Ambaſſadeur du *Roi d'Angleterre*, eut ſur le même ſujet une Audiance particulière de l'*Impératrice de Ruſſie*, qui lui témoigna; *Qu'elle apprenoit cette nouvelle avec d'autant plus de ſatisfaction qu'elle avoit toujours impatiemment deſiré de voir la Paix rétablie en* Europe; *& que l'unique ſujet de regret qu'elle pût avoir, étoit que ſes Troupes fuſſent privées de témoigner leur zèle & d'emploïer leur bravoure pour le ſervice des* PUISSANCES MARITIMES. Le lendemain de cette réponſe, faite au Lord *Hinford*, l'*Impératrice* fit écrire à ſes Miniſtres auprès du *Roi de la Grande-Bretagne* & des *Etats-Généraux*, pour les charger d'aſſurer ces Puiſſances; *Qu'elle acceptoit volontiers la propoſition qu'elles lui faiſoient au ſujet du Corps de Troupes qu'elle leur avoit fourni.* Quelques jours après, dans une Conférence que le *Grand-Chancelier de Ruſſie* eut avec le Lord *Hinford* & le S. *Zwart* Envoïé-Extraordinaire des *Etats-Généraux*, il leur inſinua; *Que, dans le cas où ces Troupes ne pourroient pas être de retour en* Ruſſie *avant l'Hiver, Sa* Majeſté Impériale *eſpéroit que Sa* Majeſté Britannique *& les* Etats-Généraux *leur feroient aſſigner des Quartiers convenables, dans leſquels elles puſſent s'arrêter, juſqu'à ce que la Saiſon leur permit de continuer leur marche.* Il ajouta; *Que l'*Impératrice *ne demandoit en cela rien qui ne fût conforme aux termes du Traité qu'elle avoit fait avec ces Puiſſances.* Le Lord *Hinford* & le S. *Zwart* promirent d'en écrire à leurs Maîtres. En attendant la réponſe à leurs Dépêches, la *Cour de Ruſſie* fit partir un Courier pour le Général *Lieven* qui commandoit les Troupes, dont il s'agiſſoit, avec un ordre de l'*Impératrice* portant; *Que comme Sa* Majeſté Impériale *avoit trouvé bon d'accepter la propoſition qui lui avoit été faite par les* Puiſſances Maritimes, *pour le renvoi de ſes Troupes, il lui étoit enjoint de les faire repaſſer par la* Bohème, *la* Moravie *& la* Pologne, *auſſi promtement qu'il ſeroit poſſible, & de ne leur laiſſer prendre que les jours de repos qui ſeroient jugés abſolument néceſſaires pour ne point trop fatiguer ce Corps de Troupes.*

14. Paix.

ANNE'E MDCCXLVIII.

Signature du Traité définitif de la Paix. 18 Octobre.

Le *Traité définitif de la Paix* fut enfin ſigné, le 18 d'Octobre, par les Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre* & des *Provinces-Unies*. *D. Joſeph Maſones de Lima y Soto-Mayor*, Ambaſſadeur Extraordinaire du *Roi Catholique* accèda, le 20, au nom du Roi ſon Maître. L'Ambaſſadeur de l'*Impératrice-Reine* accèda, le 23. L'Acceſſion du *Roi de Sardaigne* ſe fit, le 7 de Novembre, par *Don Joſeph Oſſorio* & le S. *Joſeph Borré*, Comte de *La Chavanne*, ſes Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires. Le *Duc de Modène* accèda, le 25 d'Octobre, par ſon Miniſtre-Plénipotentiaire, le Comte de *Monzone*. Enfin le Marquis *Doria*, Miniſtre-Plénipotentiaire de *Gènes*, accèda pour ſa République, le 28 d'Octobre.

Avant que de rapporter ce *Traité*, il n'eſt pas inutile de rendre compte de quelques incidens particuliers, qui le concernent.

Les Plénipotentiaires du Roi de Sardaigne ne ſignent pas en même tems que les autres; Acte à ce ſujet. 24 Octobre.

Lors de la Signature du *Traité*, les Miniſtres-Plénipotentiaires du *Roi de Sardaigne* ne crurent pas pouvoir donner l'*Acceſſion* du Roi leur Maître, ſans en avoir reçu de nouvelles Inſtructions. C'eſt pour cela que les Ambaſſadeurs de l'*Impératrice-Reine* & de la *Grande-Bretagne*, dans le deſſein de prévenir les ſuites qui pourroient réſulter de la délicateſſe des Miniſtres de la *Cour de Turin*, ou de quelque autre ſemblable, arrêtèrent, quelques jours après la Signature du *Traité*, la *Convention* que voici.

Les Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires du Roi de la Grande-Bretagne, *du* Roi Très Chretien *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies *ont conclu & ſigné, le* 18 *du préſent mois d'Octobre, un* Traité Général & Définitif de Paix, *ſur le fondement & en conformité des* Préliminaires *convenus & arrêtés d'abord entre eux, le* 30 *du mois d'Avril dernier, en cette Ville d'*Aix-la-Chapelle, *& enſuite acceptés & ratifiés par toutes les Puiſſances engagées dans la Guerre; auquel* Traité, *l'Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du* Roi Catholique *a donné l'*Acceſſion *de ce Prince, le* 20 *de ce mois, & l'Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'*Impératrice Reine de Hongrie *& de* Bohème *a donné pareillement l'*Acceſſion *de cette Princeſſe, le* 23 *de ce mois. Et comme, tant dans ledit* Traité, *que dans leſdites* Acceſſions, *il n'a été & il n'eſt porté aucune atteinte à ce qui avoit été ſtipulé, convenu & arrêté par leſdits* Préliminaires, *acceptés généralement; les Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de l'*Impératrice Reine de Hongrie *& de* Bohème, *& du* Roi de la Grande-Bretagne *ſont convenus; Que, dans le cas où quelqu'une deſdites Puiſſances, engagées dans la Guerre, refuſeroit ou différeroit ſon* Acceſſion *audit* Traité, *deſorte, que l'on pût craindre du retardement à l'accompliſſement des arrangemens convenus & faits dans ledit* Traité; *Leurs Majeſtés, de concert tant entre Elles qu'avec les Puiſſances, ſoit Contractantes, ſoit Accédantes du* Traité, *emploieront les moiens les plus efficaces pour l'exécution deſdits arrangemens, & pour que toutes les Parties, ſoit Contractantes,*

ſait Accédantes, ſe trouvent, aux termes fixés par ledit Traité, *en plaine & paiſible poſſeſſion de tout ce qui doit leur revenir & appartenir, ſoit par Reſtitution, ſoit par Ceſſion. En foi dequoi, Nous ſouſſignés Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires de l'*Impératrice Reine de Hongrie *& de* Bohème *& du* Roi de la Grande-Bretagne, *en conſequence des intentions de nos Souverains reſpectifs, avons ſigné le préſent Acte, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 24 *Octobre* 1748.

C. de KAUNITZ-RITTBERG.

SANDWICH. TH. ROBINSON.

Les *Ratifications*, ſignées par le *Roi de France*, le 27 d'Octobre, à *Fontainebleau*; par le *Roi de la Grande-Bretagne*, à *Hanovre*, le 12 (23) d'Octobre; & par les *Etats-Généraux*, le 13 de Novembre; par le *Roi d'Eſpagne*, à *L'Eſcurial*, le 1 de Novembre; par l'*Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème*, le 3 du même mois, à *Vienne*; par le *Duc de Modène*, le 15, à *Paris*; & le 27, à *Gènes*, par le *Doge*, les *Gouverneurs* & le *Conſeil de la République*; furent échangées à *Aix-la-Chapelle*, le 19 & le 20 de Novembre, entre les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires de ces Puiſſances. Ce ne fut que le 6 de Décembre, que ſe fit l'échange de celle du *Roi de Sardaigne*, ſignée à *Turin*, le 28 du mois précédent.

Echange des Ratifications. 19, 20 Novembre; 6 Décembre.

Lorſque le Comte de *Kaunitz*, Miniſtre-Plénipotentiaire de l'*Impératrice-Reine* & ceux du *Roi de Sardaigne*, firent l'échange des *Ratifications* ſignées par ces deux Puiſſances, le premier crut devoir déclarer aux ſeconds; *Qu'il ne ſe prêtoit à l'Alternative du rang entre l'*Impératrice *ſa Souveraine & le* Roi de Sardaigne, *que pour ne pas retarder le rétabliſſement de la tranquillité générale.* Il fit, en même tems, remètre aux Miniſtres des autres Puiſſances, ſoit Contractantes ſoit Accèdantes, un *Mémoire*, par lequel il leur notifioit; *Que, ſachant qu'il agiroit toujours conformément aux intentions de l'*Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème, *en contribuant à l'accélération de l'ouvrage de la Paix, il avoit toujours dirigé ſes démarches vers ce but dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées: Que c'étoit par ce motif qu'il avoit accèdé, ſans délai, au* Traité Général & Définitif, *& qu'il avoit alterné dans les* Actes d'Acceſſion & d'Acceptation *échangés avec les Plénipotentiaires du* Roi de Sardaigne; *Que l'Alternative n'aiant pas eu lieu entre ce Prince & quelques autres Puiſſances Contractantes ou Accèdantes, il ne pouvoit ſe diſpenſer de déclarer, de la manière la plus ſolemnelle, qu'il n'avoit conſenti à l'Alternative en queſtion avec les Miniſtres dudit Prince, qu'afin de ne pas arrêter les* Acceſſions au Traité Définitif; *Que, par conſequent, ce qui étoit arrivé dans la cir-*

Proteſtations & Mémoires des Miniſtres de l'Impératrice-Reine & de ceux du Roi de Sardaigne au ſujet de l'Alternative dans les Actes de la Paix. 6 Décembre.

*conſtance préſente ne devoit & ne pourroit en aucun tems tirer à conſéquence ni être allégué, ſous quelque prétexte que ce fût, au préjudice de l'*Impératrice Reine de Hongrie *& de* Bohème, *ſa Souveraine.* Les Miniſtres Plénipotentiaires du *Roi de Sardaigne* ne furent pas pluſtôt inſtruits de ce que le *Mémoire* du Comte de *Kaunitz* renfermoit, qu'ils écrivirent aux autres Miniſtres Plénipotentiaires; *Qu'en répondant à la Déclaration, que le Comte de* Kaunitz *leur avoit faite, de vive voix ſeulement & après l'exécution de l'échange des* Ratifications *de leurs Cours reſpectives, ils lui avoient à leur tour ſignifié, que dans leſdits* Actes *l'*Impératrice Reine de Hongrie *& de* Bohème *n'avoit fait, par rapport à l'Alternative, que ſe conformer à ce qui ſe trouvoit établi déja par pluſieurs Traités ſolemnels: Qu'ils regardoient donc comme nul tout ce que le Comte de* Kaunitz *leur avoit dit à ce ſujet; & que ſa* Déclaration verbale *& ſon* Mémoire *ne pouvoient, ni pour le préſent ni pour l'avenir, affecter en rien le* Roi *leur maître, ni donner la moindre atteinte au* Droit d'alterner, *dont il étoit en poſſeſſion.* Le Comte de *Kaunitz*, inſtruit du contenu de cette *Lettre*, fit diſtribuer à tous les Plénipotentiaires un nouveau *Mémoire*, lequel portoit; *Que les Miniſtres-Plénipotentiaires du* Roi de Sardaigne *inſiſtant principalement dans leur* Lettre *ſur ce qu'il ne leur avoit fait ſa Déclaration qu'après l'échange des* Ratifications, *il devoit ſuppoſer qu'ils appuïoient ſur cette circonſtance, parce qu'ils la croïoient digne d'une attention particulière: Que, pour mettre les autres Miniſtres-Plénipotentiaires en état de juger de l'égard qu'on y devoit avoir, il ne pouvoit ſe diſpenſer de les informer que, la veille du jour de l'échange des* Ratifications, *il avoit averti le Chevalier* Oſſorio *& le Comte de* La Chavanne, *qu'il feroit de vive voix la déclaration en queſtion; qu'en même tems, il la feroit par écrit à tous les Plénipotentiaires, & que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il pouvoit faire avec eux l'échange des* Ratifications *de ſa Cour & de celle de* Turin: *Qu'il avoit donc prévenu de cette manière le Chevalier* Oſſorio *& le Comte de* La Chavanne, *& qu'ils n'avoient pas laiſſé de procéder le lendemain à l'échange.* Le Comte de *La Chavanne* répondit à ce *Mémoire* par une *Lettre* adreſſée à tous les Miniſtres-Plénipotentiaires, dans laquelle il diſoit; *Que n'aïant eu connoiſſance du nouveau* Mémoire *du Comte de* Kaunitz *qu'après le départ du Chevalier* Oſſorio, *il étoit obligé de leur écrire ſeul ce qu'il leur auroit mandé de concert avec ce Chevalier, ſi ce dernier étoit encore à* Aix-la-Chapelle: *Que, lorſque le Comte de* Kaunitz *avoit annoncé au Chevalier* Oſſorio, *ainſi qu'à lui, les ordres qu'il avoit reçus de* Vienne *au ſujet de l'Alternative, ils avoient répondu d'une manière claire & poſitive qu'ils ne pouvoient admettre ni recevoir aucune ſorte de déclaration, de quelque nature qu'elle pût être, avant que les* Ratifications *fuſſent échangées; que ce n'étoit que ſous cette expreſſe condition qu'ils exécuteroient l'échange, leurs Inſtructions ne leur permettant pas d'y procéder autrement; Qu'il étoit évident qu'ils ne pouvoient pas enſuite s'empêcher*

cher d'entendre ce que le Comte de Kaunitz *jugeroit à propos de leur dire & qu'il n'avoit pas plus dépendu d'eux de le priver de la liberté d'en faire part aux autres Miniſtres-Plénipotentiaires.*

Proteſtation du Miniſtre Plénipotentiaire de Gênes au ſujet du rang de ſa République, & Déclaration en conſéquence des autres Miniſtres. 28 Octobre.

Cette diſcuſſion ſur le rang ne fut pas la première qui ſe préſenta dans la concluſion de ce *Traité Définitif*. Le *Duc de Modène* y eſt nommé, comme dans les *Articles Préliminaires*, avant la *République de Gènes*. Le Marquis *Doria* miniſtre de cette Puiſſance, en accèdant au *Traité*, le 28 d'Octobre, remit en même tems à tous les autres Plénipotentiaires des Parties Contractantes & des Parties Accèdantes la *Proteſtation* ſuivante.

Le ſouſſigné Miniſtre-Plénipotentiaire de la Séréniſſime République de Gènes, *aiant remarqué dans l'arrangement du* Traité Définitif, *conclu & ſigné en cette Ville d'*Aix-la-Chapelle, *le 18 de ce mois, par les Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de Sa* Majeſté Très Chretiène, *de Sa* Majeſté Britannique *& des Hauts & Puiſſans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *que la* Séréniſſime République *y a été placée après le Séréniſſime* Duc de Modène, *il ne peut ſe diſpenſer de déclarer; Que, quoique ces ſortes d'arrangemens ne puiſſent jamais ſervir de règle par rapport au Rang & à la Préſeance entre les Etats Souverains, ni être capables d'y donner la moindre atteinte; cependant, par ſurabondance de précaution & pour obvier à ce qu'on pourroit dans la ſuite vouloir inférer dudit arrangement au préjudice du rang & de la préférence de la* Séréniſſime République, *il ne peut ſe diſpenſer de proteſter, comme, en vertu des Pleins-Pouvoirs dont il eſt muni, il déclare & proteſte, par le préſent Acte, dans la meilleure forme qu'il ſe puiſſe & de la manière la plus forte & la plus ſolemnelle, que l'arrangement dudit* Traité Définitif, *en tout ce qui regarde la Séréniſſime* République de Gènes *& le Séréniſſime* Duc de Modène, *ne doit ni ne pourra en aucun tems tirer à conſequence, ni être cité ou interprêté, ſous quelque prétexte qu'il ſe puiſſe, au préjudice des Droits, de la Dignité & du Rang de la* Séréniſſime République *parmi les Puiſſances Souveraines en* Europe. *Fait à* Aix-la-Chapelle, *le 28 Octobre* 1748.

FRANÇOIS-MARIE, MARQUIS DORIA.

Les prétentions de la *République de Gènes* pour la Préſéance ſur le *Duc de Modène*, ſont fondées ſur ce qu'elle poſsède en toute Souveraineté & Indépendance le *Roïaume de Corſe*. La *Proteſtation* du Marquis *Doria* fut admiſe, ſans aucune difficulté, par tous les Plénipotentiaires des Parties Contractantes & des Parties Accèdantes; & ceux de *France* en particulier donnèrent au Marquis *Doria* la Déclaration ſuivante.

Les ſouſſignés Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de Sa Majeſté Très Chretiène *aux Conférences pour la Paix à* Aix-la-Chapelle,

II. Paix.

ANNE'E MDCCXLVIII.

déclarent que la nomination du Séréniſſime Duc de Modène *avant la Séréniſſime* République de Gènes, *qui ſe trouve faite dans le Préambule, Clauſes & Articles du* Traité Définitif, *conclu en cette Ville, le* 18 *du préſent mois d'Octobre, ne doit point être conſidérée comme devant ou pouvant apporter quelque ſorte d'innovation ou préjudice que ce puiſſe être, au Rang que ces Souverains ont eu entre eux de tout tems & entre tous ceux de l'*Europe. *Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 28 *d'Octobre* 1748.

SAINT-SEVERIN D'ARRAGON. LA PORTE DU THEIL.

Proteſtation de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, au ſujet de la Grande-Maîtriſe de l'Ordre de la Toiſon d'Or. 20 Novembre.

Dans l'*Article XIII.* des *Préliminaires* il eſt dit, comme on l'a vu plus haut; *Que le* Roi de France, *le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *emploieront leurs offices pour faire diſcuter dans le Congrès le différent au ſujet de la Grande Maîtriſe de l'Ordre de la* TOISON D'OR. *Le Roi d'Eſpagne* aiant obſervé que cette Stipulation mètoit ſes Droits en queſtion, au lieu de les ſauver, il n'en fut fait aucune mention dans le *Traité Définitif.* La *Cour de Madrit* jugea cependant que, pour maintenir dans toute ſon intégrité le Droit de Sa *Majeſté Catholique*, il étoit à propos de proteſter contre l'*Article XIII* des *Préliminaires.* C'eſt ce que fit le Marquis de *Soto-Mayor* par l'Acte ſuivant, qui fut préſenté par le Chevalier d'*Abreu*, Secretaire d'Ambaſſade.

Le Souſſigné Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi d'Eſpagne & des Indes, *aux Conférences d'*Aix-la-Chapelle *pour la Paix générale déclare; Que Sa* Majeſté Catholique, *par un effet de ſon amour pour le repos de l'*Europe, *a donné, le* 20 *de Juin ſon* Acceſſion *aux* Préliminaires *ſignés en cette Ville, le* 30 *du mois d'Avril dernier, nonobſtant l'*Article XIII *de ces* Préliminaires, *qui poſoit en doute & mètoit en négociation les Droits & la Poſſeſſion de Sa Majeſté de la Souveraineté & Grande-Maîtriſe de l'Ordre de la* Toiſon d'Or: *Que Sa Majeſté, toujours conduite par ce même amour du repos de l'*Europe, *a donné depuis ſa pleine* Acceſſion *au* Traité Définitif, *conclu, le* 18 *du mois d'Octobre dernier; & d'autant plus volontiers qu'Elle a reconnu qu'on s'y étoit abſtenu de mètre de nouveau en queſtion ſondit Droit & ſadite Poſſeſſion de la Souveraineté & Grande-Maîtriſe de l'Ordre de la* Toiſon d'Or.

*SA MAJESTE' ne reconnoit aucune Puiſſance ſur la Terre, à qui il appartiène de les lui conteſter, & encore moins d'en juger, ni par conſéquent de qui la reconnoiſſance ou non-reconnoiſſance ſoient capables de les valider ou de les invalider: Proteſtant ſeulement contre toutes inductions, que quiconque, peu inſtruit des Droits & Attributs des Couronnes, pourroit tirer, tant de l'*Article XIII *des* Préliminaires *que du ſilence du* Traité Définitif, *au préjudice d'un Droit & d'une Poſſeſſion attachés inſéparablement à*

la Courone d'Eſpagne. *Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 20 *Novembre* 1748.

LE MARQUIS DE SOTO-MAYOR.

Quelques jours après, le Baron de *Spon*, Conſeiller-Intime de l'*Electeur de Bavière*, remit à tous les Miniſtres Plénipotentiaires des Parties Contractantes & des Parties Accédantes du *Traité Définitif* une *Proteſtation*, au nom de l'*Electeur*, laquelle portoit; *Que* MAXIMILIEN *I*, *Electeur* de Bavière, *en reconnoiſſance des ſervices importans qu'il avoit rendus aux* Empereurs FERDINAND *II.* & FERDINAND *III*, *avoit obtenu du dernier de ces Princes l'Expectative de la Succeſſion du* Ducké de La Mirandole *& du* Marquiſat de La Concordia, *en cas que le* Duc ALEXANDRE, *alors Régnant, & ſon Frère* JEAN *mouruſſent ſans laiſſer des Décendans mâles légitimes: Que cette Expectative étoit tranſmiſſible, après le décès de* MAXIMILIEN *I*, *à tous ſes Décendans mâles légitimes, à l'infini; & à leur défaut, aux Agnats dénommés dans le Diplôme expédié à cet effet dans le Château de* Brandeiſs, *le* 22 *de Septembre de l'année* 1637: *Que, non ſeulement elle avoit été confirmée depuis, à chaque mutation, par les Succeſſeurs de l'*Empereur FERDINAND *III; mais que, par un* Traité *particulier conclu à* Vienne, *le* 1 *de Septembre* 1726, *l'*Empereur CHARLES *VI en avoit reconnu la validité: Que même, comme par le* Traité d'Evacuation, *ſigné à* Utrecht *& rappellé dans celui de* Bade *& dans celui de* Vienne *avec le* Roi d'Eſpagne, *on étoit convenu qu'en* Italie *toutes choſes demeureroient dans l'état où elles étoient, cet* Empereur *s'étoit engagé, lorſque l'*Electeur de Bavière *ſeroit dans le cas de réclamer ſon Expectative, de lui donner une juſte ſatisfaction, ſoit en lui accordant l'Inveſtiture du* Duché de La Mirandole *& du* Marquiſat de La Concordia, *ſoit en lui procurant un Equivalent en Terre ou en Argent: Que l'*Electeur de Bavière, *actuellement régnant, ayant appris qu'il avoit été ſtipulé par l'*Article V *des* Préliminaires, *& par l'*Article XIII *du* Traité Définitif de Paix, *que le* Duc de Modène, *dont la Maiſon a aquis de l'*Empereur CHARLES *VI les Etats en queſtion par un Contrat d'achat, ſeroit remis en poſſeſſion de toutes les Provinces & de tous les Domaines, dont il jouiſſoit avant la Guerre, & que par conſéquent le* Duché de La Mirandole *& le* Marquiſat de La Concordia *lui ſeroient rendus, ledit* Electeur *ne pouvoit ſe diſpenſer de mètre ſes Droits à couvert, tant pour le préſent que pour l'avenir, & de proteſter contre tous les Actes, qui avoient été ou qui pourroient être conclus au préjudice des Droits précédemment énoncés: Que de plus il déclaroit qu'il ſe réſervoit en entier la liberté de les faire valoir & de s'y maintenir par tous les moïens & expédiens libres.*

Proteſtation de l'Electeur de Bavière, au ſujet du Duché de La Mirandole & du Marquiſat de La Concordia. Novembre.

Ces dernières *Proteſtations* avoient été précédées d'une, que la *Ducheſſe de La Tremoille* avoit cru devoir faire remèttre à Paris à l'Ambaſſadeur du *Roi des Deux-Siciles* pour la conſervation des Droits du *Duc*, ſon Fils, & de

Proteſtation pour la conſervation des Droits de la Maiſon de La Tremoille au

Roïaume de Naples. 6 Novembre. la *Maiſon de La Trémoille* au *Roïaume de Naples*. Elle étoit conçue en ces termes.

NOUS; *MARIE-VICTOIRE-HORTENSE DE LA TOUR-D'AUVERGNE*, Ducheſſe Douairière de La Tremoille, *Veuve de Très Haut, très Puiſſant & très Illuſtre Prince, Monſeigneur CHARLES-RENE'-ARMAND* Duc de La Tremoille & de Thouars, *Pair de* France, Prince de Tarente, *Comte de* Laval, *de* Monfort, *de* Guines & *de* Jonvelle, *Baron de* Vitré & *de* La Ferté-ſur-Perron, *Marquis d'*Attichy, *Vicomte de* Berneuil, *Seigneur des Terres de* Souvigné, Le Molan & Le Grand-Parc, *Préſident-né des* Etats de Bretagne, *Premier-Gentilhomme de la Chambre du* Roi & *Gouverneur de* l'Ile de France; *en qualité de Mère & Tutrice Honoraire de Très Haut, Très Puiſſant & Très Illuſtre Prince, Monſeigneur JEAN-BRETAGNE-CHARLES-GODEFROI* Duc de La Tremoille & de Thouars, *Pair de* France; Prince de Tarente, *Comte de* Laval, *de* Montfort, *de* Guines, & *de* Jonvelle, *Baron de* Vitré & *de* La Ferté-ſur-Perron, *Marquis d'*Attichy, *Vicomte de* Berneuil, *Seigneur des Terres de* Souvigné, Le Molan & Le Grand-Parc, *Préſident-né des* Etats de Bretagne:

Et NOUS, *ANNE-CHARLES-FRE'DE'RIC DE LA TREMOILLE*, Prince de Tallemond, *Duc de* Châtelleraud, *Comte de* Taillebourg & *de* Benon, *Premier Baron de* Saintonge & *de* Tonnai-Boutonne, *Seigneur des* Eſſarts, *de* La Grève, *&c. Gouverneur pour le Roi des Ville & Forteresse de* Sarre-Louis & *Païs en dépendans; en qualité de plus proche Parent Paternel dudit Seigneur & Prince* Duc de La Tremoille, & *comme tel Subſtitué aux Droits dudit Seigneur & Prince ſur le* Roïaume de Naples:

A TOUS CEUX qui ces préſentes Letres verront, *SALUT. Il eſt notoire à toute l'*Europe *que les Seigneurs* Ducs de La Trémoille, Princes de Tarente, *Prédéceſſeurs du Seigneur & Prince* Duc de La Trémoille, *Mineur*, & *de Nous* Prince de Talmond, *n'ont rien oublié pour tâcher de maintenir & de conſerver, autant qu'il a dépendu d'eux, le droit qu'ils avoient au* Roïaume de Naples, *lequel droit appartient actuellement audit Seigneur & Prince* Duc de La Trémoille, *Mineur*.

C'eſt dans cette vue que leſdits Seigneurs Ducs de La Tremoille *ont envoïé aux Congrès ou Aſſemblées, tenues à* Munſter, *à* Nimègue, *à* Riſwick, *à* Utrecht, & *à* Bade, *des Procureurs chargés de leurs Pleins-Pouvoirs, pour faire connoître leur droit aux Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires qui compoſoient ces Aſſemblées; & en particulier, aux Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires des Princes Médiateurs, lorſqu'il y en avoit.*

Ce droit ne pouvoit être conteſté, parce que les Ducs de La Trémoille *décendent en Ligne directe, de CATHERINE D'ARRAGON*, Princeſſe de Tarente & *Comteſſe de* Laval, *laquelle étoit Fille de FRE'DE'RIC D'ARRAGON* Roi de Naples, & *la ſeule des Enfans de ce Prince, qui ait laiſſé poſtérité & comme le* Roïaume de Naples *appartenoit de droit à ladite* Princeſſe

CHARLOTE, *ce droit a paſſé ſans difficulté à ſes Décendans.*

FERDINAND, Roi d'Arragon, *qui n'avoit aucun droit ſur ce* Roïaume, *en avoit dépouillé le* Roi FRE'DE'RIC *par les moïens & les artifices dont toutes les Hiſtoires ſont mention; &, tant lui que ſes Succeſſeurs*, Rois d'Eſpagne, *ſe ſont maintenus par la force dans la poſſeſſion de ce* Roïaume, *ſans avoir égard à la Juſtice ni au droit des Décendans de* CHARLOTE D'ARRAGON.

C'eſt ce que les Ancêtres & Prédéceſſeurs dudit Seigneur & Prince Duc de La Trémoille, *Mineur, ont très ſouvent répréſenté aux Aſſemblées des Plénipotentiaires qui ont traité de la Paix entre la pluſpart des Princes & Souverains de l'*Europe; *& ils l'ont fait avec la permiſſion & le conſentement des* Rois Très Chretiens, *leurs Souverains Seigneurs: Mais, comme ils n'ont jamais eu de réponſe ſatisfaiſante, ils n'ont pû faire autre choſe que de proteſter dans la meilleure forme qui leur a été poſſible. L'exiſtence de ces* Proteſtations, *de même que des Pleins-Pouvoirs qu'ils avoient donnés à leurs Envoïés, eſt prouvée par les Actes les plus autentiques, qui ont été faits à* Munſter, *à* Nimègue, *à* Riſwick, *à* Utrecht, *&* Bade.

Le feu Seigneur & Prince, Duc de La Trémoille, *dernier décédé, ne put en uſer de même; lors du* Traité *fait à* Vienne *en* 1738, *par lequel le* Roïaume de Naples *fut cédé à Sa* Majeſté Sicilière, *qui en eſt actuellement en poſſeſſion. Il n'y eut point alors d'Aſſemblée de Plénipotentiaires, & ce ne fut qu'une Négociation particulière, dont le Public n'eut connoiſſance qu'après qu'elle eut été terminée.*

L'on ſe trouve aujourd'hui à peu près dans la même ſituation, le Traité Définitif *venant d'être ſigné à* Aix-la-Chapelle, *ſans Congrès & ſans que Sa* Majeſté Sicilière *y ait envoïé d'Ambaſſadeur.*

Dans les circonſtances préſentes, Nous avons jugé ne pouvoir prendre d'autre parti que de dreſſer le preſent Acte qui ſera ſigné de Nous, contreſigné par nos Secretaires & ſcellé de nos Sceaux; lequel Acte ſera remis dans les mains de Monſeigneur le Prince d'Ardore, *Ambaſſadeur de Sa* Majeſté Sicilière *auprès du Roi notre Souverain Seigneur, par lequel Acte, Nous, déclarons très reſpectueuſement à Sa* Majeſté Sicilière, *en la perſone de ſon Ambaſſadeur, que nous perſiſtons dans les pourſuites faites ci-devant par notre Maiſon dans tous les tems, & que nous les renouvellerons dans toutes les occaſions où il nous ſera poſſible de le faire: Proteſtons, de la manière la plus ſolemnelle & la plus autentique qu'il nous eſt poſſible, contre tout ce qui peut être contenu & ſtipulé au préjudice du droit que ledit Seigneur & Prince,* Duc de La Tremoille *a ſur le* Roïaume de Naples, *tant dans le* Traité *conclu à* Vienne l'an 1738, *que dans celui qui vient d'être conclu à* Aix-la-Chapelle, *& généralement dans tout ce qui pourroit être fait, ſans que notre Maiſon y fût appellée, ou y fût intervenue; à ce que leſdits* Traités *ne puiſſent aquérir un plus grand droit à Sa* Majeſté Sicilière *ſur ledit* Roïaume de Naples, *ni diminuer celui que ledit Seigneur & Prince,* Duc de La Tremoille, *ſes Décendans ou Répréſentans ont*

11. Mai.

ANNE'E MDCCXLVIII.

ſur ledit Roïaume, *& qu'ils ne puiſſent ſous quelque prétexte que ce ſoit, recevoir aucun préjudice dans les Dignités, Rangs & Prérogatives, que ledit droit leur doit donner.*

*Déclarons en outre, que nous envoïons & enverrons des Copies du préſent Acte aux Miniſtres des Cours Etrangères, & que nous le rendrons public par tous les moïens qu'il nous ſera poſſible, afin que toute l'*Europe *connoiſſe que nous ſommes fort éloignés d'abandonner les Droits qui nous ont été tranſmis par nos Prédéceſſeurs : Nous réſervant de les ſoutenir & de les faire valoir dans un tems plus favorable par tous les moïens & raiſons que nous déduirons alors.*

Donné à Paris, *le 6 Novembre, l'an de grace* 1748.

M. V. H. de La Tour-d'Auvergne, Ducheſſe Douairiere de La Tremoille.

A. C. F. de La Tremoille, Prince de Talmond.

Par leurs Alteſſes

Treuil. *De Meilleraye.*

Le Roi annonce la concluſion du Traité Définitif au Parlement, le jour de l'Ouverture; Son Diſcours & Adreſſes des deux Chambres.

10, 11, 12 Décembre.

L'Ouverture de la Séance du *Parlement* pour l'année 1749, ſe fit le 10 de Décembre 1748; & la concluſion de la Paix Générale fut le principal objet de ce Diſcours, que le *Roi* fit aux deux Chambres.

MILORDS ET MESSIEURS,

A la fin de la dernière Séance du Parlement, *Je vous informai que mon Miniſtre & ceux du* Roi Très Chretien *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies *avoient ſigné des* Articles Préliminaires *pour la* Pacification Générale; *& que l'*Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohême, *les* Rois d'Eſpagne *&* de Sardaigne *& les autres Puiſſances engagées dans la Guerre, y avoient enſuite accédé. Grace à la Bénédiction du Ciel, j'ai réuſſi, malgré les difficultés qui ſe préſentoient, à conſommer, durant le cours de l'Eté, cet important ouvrage, dans lequel il s'agiſſoit de régler finalement & d'un conſentement commun les divers intérêts de tant de Puiſſances. J'ai la ſatisfaction aujourd'hui de vous annoncer que mes Miniſtres, ceux de* France *& ceux des* Etats Généraux *ont ſigné le* Traité Définitif, *concerté préalablement avec mes Alliés, & que toutes les autres Puiſſances intéreſſées ont accédé ſans réſerve à ce* Traité. *J'ai principalement eu pour but, en mettant fin aux calamités de la Guerre, d'aſſurer de la maniere la plus efficace les droits & les intérêts de mes Sujets, & de procurer à mes Alliés les plus favorables conditions, que la ſituation des Affaires permît d'eſpérer. C'eſt un grand plaiſir pour moi, de pouvoir vous apprendre que j'ai trouvé toutes les Puiſſances engagées dans la*

Guerre, ſincèrement diſpoſées à conduire la Négociation à l'heureuſe fin, que je me propoſois. Ces circonſtances nous mètent en droit d'eſpérer qu'avec le ſecours du Tout-Puiſſant, nous jouirons longtems des douceurs de la Paix, pourvu que nous en faſſions un uſage convenable.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

On a déja réduit les dépenſes publiques, autant que les conjonctures le permètoient. Tout ce que je vous demande, eſt de m'accorder les Subſides néceſſaires, non ſeulement pour le Service de l'année courante & pour votre propre ſureté; mais encore pour ſatisfaire aux engagemens que l'on a contractés & dont vous avés eu communication. S'il eſt un tems convenable pour travailler à la diminution des Dètes Nationales, *& pour nous mètre en état de ne point craindre les évènemens à venir, c'eſt le tems de la Paix. Les moïens les plus ſurs & ceux que je vous recommande le plus d'emploïer pour parvenir à ces fins, ſont l'amélioration des Revenus publics & le maintien de mes Forces Navales.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*Il ne m'eſt pas poſſible de vous parler de l'heureux rétabliſſement de la tranquillité générale, ſans vous faire des remerciemens des grands ſecours que vous m'avés fournis avec tant d'affection, pour ſoutenir une Guerre, entrepriſe pour la Cauſe Commune de l'*Europe *& dans laquelle notre indépendance & nos intérêts les plus eſſentiels étoient ſi fortement engagés. Comme les fardeaux extraordinaires, impoſés à mes bons Sujets, m'ont fait un véritable déplaiſir, je deſire que mon Peuple en ſoit déchargé le pluſtôt qu'il ſera poſſible. De quelque nature qu'aient été les ſuites de la Guerre, mes Troupes n'ont pas laiſſé de ſe diſtinguer en toute occaſion par leur bravoure, d'une manière qui perpétuera l'honneur qu'elles ſe ſont aquis; & les avantages importans, remportés ſur Mer, doivent rendre immortelle la gloire de la* Marine Britannique; *ce qui mérite d'autant plus d'attention de votre part, que nos Forces Navales doivent être regardées comme le ſoutien de la Nation. Vous devés auſſi conſidérer que des Hommes ſi braves, après avoir ſi bien ſervi ſur terre & ſur mer, ne peuvent plus à préſent être emploïés & n'en ſont que plus dignes de votre protection & de votre faveur. Mes premiers ſoins aiant été de prendre de bonne heure des meſures, afin que mon Peuple recueillît, le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, les fruits de la Paix, je ne doute pas que de votre côté vous ne concouriés avec empreſſement à perfectioner ce louable ouvrage. Je vous recommande donc l'avancement du Commerce & la culture des Arts. Vous pouvés comter que j'y contribuerai de tout ce qui dépendra de moi. Je n'oublierai rien pour rendre ces avantages durables, en rempliſſant avec ponctualité les engagemens que je viens de prendre, ainſi qu'en conſervant la plus parfaite union avec les Amis & les Alliés de la* Gran-

de-Bretagne. *L'expérience, que j'ai faite de votre zèle me répond de la promtitude & de l'unanimité de vos déliberations; & la connoiſſance de mes intentions vous aſſure que je ne négligerai rien pour vous rendre un Peuple heureux & floriſſant.* Dans l'*ADRESSE* que les *SEIGNEURS* préſentèrent au *ROI*, le lendemain, ils lui dirent; *Qu'il ne ſe pouvoit rien ajouter à la joie, que tous les Fidèles Sujets de Sa Majeſté reſſentoient de ſon retour: Que rien auſſi ne pouvoit égaler leur ſatisfaction en voïant ce retour accompagné d'une Paix Générale, digne fruit de la prudence & de la fermeté du* Roi, *ſecondées du concours de ſes Alliés: Que les* Pairs de la Grande-Bretagne *félicitoient de tout leur cœur Sa Majeſté ſur la concluſion de ce grand Ouvrage, & qu'ils reconnoiſſoient avec toute la gratitude poſſible la ſageſſe & les travaux infatigables du* Roi *dans la conduite d'une Guerre, ſoutenue pour maintenir la liberté de l'*Europe *& pour aſſurer l'indépendance & les intérêts les plus eſſentiels de la* Nation Britannique: *Qu'ils étoient également ſenſibles aux tendres égards, que Sa Majeſté faiſoit voir pour ſon Peuple: Que les difficultés, qui s'étoient pu rencontrer dans une Négociation de cette étendue & de cette importance, ne leur étoient pas inconnues: Qu'ils regardoient comme l'effet de la vigilance & de l'activité des ſoins de Sa Majeſté pour le bien public, que, dans un ſi court eſpace de tems, cet Ouvrage eut été conduit à ſa perfection, de concert avec tant de Puiſſances: Que c'étoit avec les ſentimens de la plus vive affection, qu'ils remercioient le* Roi *de ſes diſpoſitinos au ſujet des fardeaux qui ſurchargeoient ſon Peuple; & de la tendreſſe paternelle qui lui faiſoit deſirer que l'on profitât de la première occaſion pour diminuer les Impôts: Qu'animés d'un tel exemple, qu'excités par l'amour de la Patrie, les* Pairs de la Grande-Bretagne *aſſuroient Sa Majeſté qu'ils concourroient avec ardeur aux meſures qui pourroient tendre à mètre la dernière main à ce que ſa prudence avoit commencé: Qu'ils faiſoient les vœux les plus ſincères, pour que le Commerce de la* Nation Britannique *devînt de plus en plus floriſſant, & pour que l'harmonie & la tranquillité fuſſent parfaitement rétablies dans l'intérieur de la* Grande-Bretagne: *Que par le zèle, avec lequel ils travailleroient à procurer ces avantages à la Patrie, ils prouveroient combien ils étoient attentifs à l'honneur de la Courone, à l'affermiſſement du Trône de Sa Majeſté, & à la ſureté de ſes Roïaumes: Qu'ils avoient une juſte eſtime pour la valeur avec laquelle les Troupes s'étoient diſtinguées pendant la Guerre, tant ſur terre que ſur mer: Qu'ils les regardoient comme l'honneur & la force de leur Païs, & qu'ils applaudiſſoient à la bonté que Sa Majeſté leur avoit témoignée, en recommandant à la protection du* Parlement *celles dont les ſervices ſe trouvoient actuellement inutiles: Que ſes ſentimens au ſujet des* Forces Navales *étoient dignes d'un* Roi de la Grande-Bretagne, *à qui la gloire & les intérêts de la Nation étoient chers: Que les ſuccès de la*

Flote

Flote Britannique *& les conſéquences qui pouvoient en réſulter pour le maintien de la Paix, étoient des preuves évidentes de la néceſſité de conſerver une puiſſante Marine: Que les* Pairs *demandoient à Sa Majeſté la permiſſion de lui renouveller les aſſurances de leur inviolable fidélité: Qu'ils lui promètoient de faire tous leurs efforts pour le mètre en état de maintenir la tranquillité, qu'Elle avoit rétablie dans ſes Roïaumes, d'entretenir ſon union avec les Amis & les Alliés de la* Grande-Bretagne; *& d'aſſurer la gloire & le bonheur de ſon Règne.* Les COMMUNES firent voir les mêmes diſpoſitions dans leur ADRESSE, qui fut préſentée, le 12. Elles y diſoient au ROI; *Qu'elles avoient toute la reconnoiſſance poſſible pour la conſtante attention avec laquelle il travailloit au bien de ſon Peuple: Qu'elles le félicitoient ſur l'heureux ſuccès des efforts, qu'il avoit faits pour rendre la Paix à l'*Europe *par la concluſion du* Traité Définitif, *auquel tous les Alliés de la* Grande-Bretagne *avoient concouru ſans réſerve: Qu'en cette occaſion, on ne pouvoit qu'admirer la ſageſſe de la conduite de Sa Majeſté, qui; dans ſi peu de tems, avoit conciliè des intérêts ſi divers: Qu'elles remercioient très humblement le* Roi *de la tendreſſe qu'il témoignoit pour ſes Sujets, en voulant profiter des circonſtances, afin de diminuer les dépenſes publiques: Qu'elles reconnoiſſoient la prudence de Sa Majeſté dans l'exhortation, qu'Elle avoit faite au* Parlement *de s'attacher à l'économie, ainſi qu'à l'amélioration des Revenus de l'Etat, l'une & l'autre étant abſolument néceſſaires, dans les circonſtances actuelles, pour réduire les* Dètes Nationales, *pour ſoulager le Peuple & pour ſe précautioner contre les évènemens à venir: Qu'elles ne négligeroient rien de ce qui pourroit contribuer à ces fins importantes & ſalutaires: Que c'étoit avec le plus grand plaiſir qu'elles avoient entendu le* Roi *faire l'éloge de la valeur de ſes Troupes, tant de terre que de mer: Qu'elles auroient de leur côté tous les égards dus aux ſervices de tant de braves gens, qui s'étoient ſi glorieuſement ſignalés dans la défenſe de leur Païs: Qu'elles étoient véritablement ſenſibles aux ſuccès éclatans des Armes de Sa Majeſté ſur Mer, & qu'elles étoient pleinement convaincues de la néceſſité de maintenir la Marine dans un état à la faire reſpecter: Qu'elles accorderoient les* Subſides *qui ſeroient jugés néceſſaires pour rendre la Paix ferme & durable, pour affermir le Gouvernement préſent, pour conſerver la gloire de la Nation, & pour ſatisfaire aux engagemens, dans leſquels on étoit entré: Qu'elles prendroient ſurtout en conſideration l'avancement du Commerce, la culture des Arts & l'accroiſſement du Crédit public.*

Après avoir rendu comte des Sentimens de la *Nation Britannique*, ſur le retour de la Paix, il ne me reſte plus qu'à rapporter ici le *Traité de Paix* même. Le voici donc avec la *Ratification* du *Roi de la Grande-Bretagne.*

II. PAIX.

ANNE'E MDCCXLVIII.

GEORGE SECOND, *par la grace de Dieu,* Roi de la GRANDE-BRETAGNE, de FRANCE & d'IRLANDE, Défenſeur de la Foi, Duc de BRUNSWICK & de LUNEBOURG, Architréſorier, Prince & Electeur du Saint-Empire Romain, *&c. A tous & chacun de ceux à qui ces préſentes Lettres parviendront*, SALUT. *Comme nos Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires, & les Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de nos bons Amis & Alliés*, les Hauts & Puiſſans Seigneurs ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES DES PAÏS-BAS, *d'une part; & de l'autre, les Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de notre bon Frère*, le ROI TRE'S CHRETIEN, *aſſemblés à* Aix-la-Chapelle, *munis, de part & d'autre, de Pleins-Pouvoirs & ſuffiſamment autoriſés, ont conclu & ſigné dans le même lieu, le dix-huitième jour (Nouveau Stile) du préſent mois d'Octobre de l'année mille ſept-cens quarante-huit*, un Traité Définitif de Paix Générale, *& deux* Articles ſéparés *appartenans audit* Traité, *dans la forme, la teneur & les termes qui ſuivent.*

GEORGIUS SECUNDUS, Dei gratia, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ & HIBERNIÆ *Rex*, *Fidei Defenſor*, *Dux* BRUNSWICENSIS & LUNEBURGENSIS, *Sacri Romani Imperii Archithеſaurarius & Princeps*, *Elector*, &c. Omnibus & ſingulis ad quos præſentes hæ literæ pervenerint, SALUTEM. Quandoquidem Legati noſtri Extraordinarii & Plenipotentiarii bonorum amicorum & fœderatorum noſtrorum, *Celſorum ac Prapotentium Dominorum* ORDINUM GENERALIUM UNITARUM BELGII PROVINCIARUM, ex una parte; ex altera vero Legati Extraordinarii & Plenipotentiarii boni fratris noſtri REGIS CHRISTIANISSIMI, *Aquiſgrani* congreſſi, atque hinc inde mandatis & autoritate ſufficienter inſtructi atque muniti, *Tractatum* quemdam *Definitivum Pacis generalis* duoſque *Articulos ſeparatos* ad dictum *Tractatum* ſpectantes, die decimo octavo hujuſce menſis Octobris (Stylo novo) anno milleſimo ſeptengenteſimo quadrageſſimo octavo, eodem in loco concluſerint, ſignaverintque, forma, tenore & verbis quæ ſequuntur.

TRAITE' GE'NE'RAL ET DE'FINITIF DE PAIX.

AU NOM DE LA TRE'S SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ PERE, FILS ET SAINT-ESPRIT. AINSI SOIT-IL.

*SOIT notoire à tous ceux qu'il appartiendra, ou peut appartenir en manière quelconque. L'*Europe *voit luire le jour que la Providence divine avoit marqué pour le rétabliſſement de ſon repos. Une* PAIX GÉNÉRALE *ſuccède à la longue & ſanglante Guerre, qui s'étoit élevée entre le Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* LOUIS XV, *par la grace de Dieu*, Roi Très Chretien de FRANCE & de NAVARRE, *d'une part; le Séréniſſime & Très Puiſſant*

II.
PAIX.

ANNÉE MDCCXLVIII.

Prince GEORGE II, *par la grace de Dieu*, Roi de la GRANDE-BRETAGNE, de FRANCE & d'IRLANDE, Duc de BRUNSWICH & de LUNEBOURG, Architréſorier & Electeur du SAINT-EMPIRE-ROMAIN; *& la Séréniſſime & Très Puiſſante Princeſſe* MARIE-THÉRESE, *par la grace de Dieu*, Reine de HONGRIE & de BOHEME, *&c.* Impératrice des ROMAINS, *de l'autre : Comme auſſi entre le Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* PHILIPPE V Roi d'ESPAGNE & des INDES, *de glorieuſe mémoire, &, après ſon décès, le Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* FERDINAND VI, *par la grace de Dieu*, Roi d'ESPAGNE & des INDES, *d'une part; le* Roi de la GRANDE-BRETAGNE, *l'*Impératrice Reine de HONGRIE & de BOHEME; *& le Séréniſſime & Très Puiſſant Prince* CHARLES-EMMANUEL III, *par la grace de Dieu*, Roi de SARDAIGNE, *de l'autre : à laquelle Guerre s'étoient intéreſſés les Hauts & Puiſſans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des PAÏS-BAS, *comme Auxiliaires du* Roi de la GRANDE-BRETAGNE *& de l'*Impératrice Reine de HONGRIE & de BOHEME; *& le Séréniſſime* Duc de MODENE *& la Séréniſſime* République de GENES, *comme Auxiliaires du* Roi d'ESPAGNE. *Dieu, dans ſa miſéricorde, a fait connoître à toutes ces Puiſſances, en même tems, la voie par laquelle il vouloit qu'elles ſe reconciliaſſent & rendiſſent la tranquillité aux Peuples, qu'il a ſoumis à leur Gouvernement. Elles ont envoïé leurs* Miniſtres-Plénipotentiaires *à* Aix-la-Chapelle, *où ceux du* Roi Très Chretien, *du* Roi de la GRANDE-BRETAGNE *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *étant convenus des* Conditions Prélimiminaires *d'une* Pacification Générale, *& ceux du* Roi Catholique, *de l'*Impératrice Reine de HONGRIE & de BOHEME, *du* Roi de SARDAIGNE, *du* Duc de MODENE *& de la* République de GENES *y aiant accédé, une* Ceſſation Générale d'Hoſtilités *par Mer & par Terre en eſt heureuſement réſultée. A l'effet de conſommer, dans le même lieu d'*Aix-la-Chapelle, *le grand Ouvrage d'une* Paix, *auſſi convenable à tous, que ſolide, les* Hauts-Contractans *ont nommé, commis & muni de leurs Pleins-Pouvoirs les Très Illuſtres & Très Excellens Seigneurs, pour leurs* Ambaſſadeurs-Extraordinaires & Miniſtres-Plénipotentiaires, *ſçavoir; Sa Sacrée* Majeſté Très Chretiène, *les Seigneurs* ALPHONSE-MARIE-LOUIS Comte de SAINT-SEVERIN D'ARAGON, *Chevalier de ſes Ordres, &* JEAN-GABRIEL DE LA PORTE DU THEIL, *Chevalier de* Notre-Dame de Mont-Carmel *& de S.* Lazare de Jéruſalem, *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Secretaire de la Chambre & du Cabinet de Sa Majeſté, des Commandemens de Monſeigneur le* Dauphin *& de* Meſdames de France: *Sa Sacrée* Majeſté Britannique, *les Seigneurs,* JEAN Comte de SANDWICH, Vicomte d'HINCHINBROOCK, Baron MONTAGU DE SAINT-NEOTS, *Pair*

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX. d'Angleterre, *Premier Seigneur Commiſſaire de l'Amirauté, l'un des Seigneurs-Régens du Roïaume, ſon Miniſtre-Plénipotentiaire auprès des Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *&* THOMAS ROBINSON, *Chevalier du très honorable Ordre du* Bain, *& ſon Miniſtre-Plénipotentiaire auprès de Sa Majeſté l'*Empereur des *ROMAINS & de Sa Majeſté l'*Impératrice Reine de *HONGRIE & de BOHEME: Sa Sacrée* Majeſté Catholique, *le Seigneur Don JAQUES MASONES DE LIMA Y SOTOMAYOR, Gentilhomme de la Chambre de Sadite* Majeſté Catholique *& Maréchal de Camp de ſes Armées: Sa Sacrée Majeſté l'*Impératrice Reine de *HONGRIE & de BOHEME, le Seigneur VENCESLAS-ANTOINE*, Comte de *KAUNITZ-RITIBERG*, Seigneur de *ESSENS, STETTESDORFF, WILLMUND, AUSTERLITZ, HUNGRISCH, BROD, WIETE, &c. Conſeiller d'Etat Intime de Leurs* Majeſtés Impériales: *Sa Sacrée Majeſté le* Roi de *SARDAIGNE*, les Seigneurs Don *JOSEPH OSSORIO, Chevalier Grand Croix & Grand-Conſervateur de l'Ordre des* Saints-Maurice & Lazare, *& Envoïé Extraordinaire de Sa Majeſté le* Roi de *SARDAIGNE auprès de Sa Majeſté le* Roi de la *GRANDE-BRETAGNE; & JOSEPH BORRE* Comte de *LA CHAVANNE, ſon Conſeiller d'Etat & ſon Miniſtre auprès des Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies des *PAIS-BAS: Les Hauts & Puiſſans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, les Seigneurs *GUILLAUME* Comte de *BENTINCK*, Seigneur de *RHOON & PENDRECHT, du Corps des Nobles de la* Province de *HOLLANDE* & de *WEST-FRISE, Curateur de l'*Univerſité de *LEYDEN*, &c. &c. &c., *FREDERIC-HENRI* Baron de *WASSENAER*, Seigneur de *CATWYCKE ET ZAND, du Corps des Nobles de la* Province de *HOLLANDE* & de *WEST-FRISE*, Hoogheemrade de *RHYNLANDE, &c. &c. &c. GERARD-ARNOUT HASSELAER Bourg-Meſtre & Conſeiller de la Ville d'AMSTERDAM, Directeur de la* Compagnie des Indes-Orientales; *JEAN* Baron de *BORSSELE, Premier Noble & Repréſentant de la Nobleſſe dans les Etats, au Conſeil & à l'Amirauté de ZELANDE, Directeur de la* Compagnie des Indes-Orientales; *ONNOZWIER VAN HAREN*, Grietman de *WEST-STELLINGWERF, Conſeiller-Député de la* Province de *FRISE & Commiſſaire-Général des* Troupes Suiſſes & Grifones, *au ſervice deſdits Seigneurs* Etats-Généraux, *& Députés reſpectifs en l'Aſſemblée des* Etats-Généraux *& au Conſeil d'Etat de la part des* Provinces de *HOLLANDE ET WEST-FRISE*, de *ZELANDE & de FRISE: Le Séréniſſime* Duc de *MODENE, le Sieur* Comte de *MONZONE, ſon Conſeiller d'Etat, Colonel à ſon ſervice, & ſon Miniſtre-Plénipotentiaire auprès de Sa* Majeſté Très-Chretiène: *La Séréniſſime* République de *GENES, le Sieur FRANÇOIS-MARIE*, Marquis *DORIA. Leſquels, après s'être duement communiqué leurs*

Pleins-Pouvoirs en bonne forme, dont les copies ſont ajoutées à la fin du préſent Traité, *& avoir conféré ſur les divers objets que leurs Souverains ont jugé devoir entrer dans cet Inſtrument de* Paix Générale, *ſont convenus des* Articles, *dont la teneur s'enſuit.* TR. GEN. ET D.P. DE PAIX.

ARTICLE I. IL y aura une Paix chrétiène, univerſelle & perpétuelle, tant par mer que par terre, & une amitié ſincère & conſtante entre les huit Puiſſances ci-deſſus nommées, & entre leurs Héritiers & Succeſſeurs, Roïaumes, Etats, Provinces, Païs, Sujets & Vaſſaux, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſans exception de lieux ni de perſones; en ſorte que les *Hautes-Parties-Contractantes* apportent la plus grande attention à maintenir, entre elles & leurſdits Etats & Sujets, cette amitié & correſpondance réciproque, ſans permètre que de part ni d'autre on commète aucune ſorte d'Hoſtilités, pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être; & évitant tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureuſément rétablie entre elles, & s'attachant au contraire à procurer en toute occaſion, ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts & avantages mutuels, ſans donner aucun ſecours ou protection, directement ni indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre deſdites *Hautes-Parties-Contractantes.*

ART. II. IL y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis pendant la Guerre qui vient de finir; & chacun, au jour de l'échange des *Ratifications* de toutes les Parties, ſera conſervé ou remis en poſſeſſion de tous les Biens, Dignités, Bénéfices Eccléſiaſtiques, Honneurs, Rentes, dont il jouiſſoit ou devoit jouir au commencement de la Guerre, nonobſtant toutes dépoſſeſſions, ſaiſies ou confiſcations occaſionées par ladite Guerre.

ART. III. LES *Traités de Weſtphalie* de 1648; ceux *de Madrid*, entre les *Couronnes d'Eſpagne* & *d'Angleterre*, de 1667 & de 1670; les *Traités de Paix de Nimègne* de 1678 & 1679; *de Ryſwick* de 1697; *d'Utrecht* de 1713; & de *Bade* de 1714; le *Traité de la Triple-Alliance de La Haie* de 1717; celui *de la Quadruple-Alliance de Londres* de 1718; & le *Traité de Paix de Vienne* de 1738, ſervent de baſe & de fondement à la *Paix Générale* & au préſent *Traité*: &, pour cet effet, ils ſont renouvellés & confirmés dans la meilleure forme, & comme s'ils étoient inſérés ici mot à mot; en ſorte qu'ils devront exactement être obſervés à l'avenir dans toute leur teneur, & religieuſement exécutés de part & d'autre, à l'exception cependant des points auſquels il eſt dérogé par le préſent *Traité.*

ART. IV. TOUS les Priſoniers faits de part & d'autre, tant ſur terre

TR. GEN. ET DES. DE PAIX. que ſur mer, & les Otages, éxigés ou donnés pendant la Guerre & juſqu'à ce jour, ſeront reſtitués ſans rançon, dans ſix ſemaines au plus tard, à comter de l'échange de la *Ratification* du préſent *Traité*, & l'on y procédera immédiatement après cet échange; & tous les Vaiſſeaux, tant de guerre que marchands, qui auront été pris depuis l'expiration des termes convenus pour la ceſſation des Hoſtilités par mer, ſeront pareillement rendus de bonne-foi, avec tous leurs Equipages & Cargaiſons; & il ſera donné de part & d'autre des ſuretés pour le paiement des dètes, que les Priſoniers ou Otages auroient pu contracter dans les Etats où ils auroient été détenus juſqu'à leur entière liberté.

ART. V. TOUTES les Conquêtes, qui ont été faites depuis le commencement de la Guerre, ou qui, depuis la concluſion des *Articles Préliminaires* ſignés, le 30 du mois d'Avril dernier, pourroient avoir été ou être faites, ſoit en *Europe* ſoit aux *Indes-Orientales* ou *Occidentales*, ou en quelque partie du Monde que ce ſoit, devant être reſtituées ſans exception, conformément à ce qui a été ſtipulé par leſdits *Articles Préliminaires* & par les *Déclarations* ſignées depuis, les *Hautes-Parties* s'engagent à faire inceſſamment procèder à cette reſtitution, ainſi qu'à la miſe en poſſeſſion du Séréniſſime *Infant Don* PHILIPPE dans les Etats, qui lui doivent être cèdés en vertu deſdits *Préliminaires*: leſdites Parties renonçant ſolemnellement, tant pour elles que pour leurs Héritiers & Succeſſeurs, à tous droits & prétentions, à quelque titre & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à tous les Etats, Païs & Places, qu'elles s'engagent reſpectivement à reſtituer ou à cèder; ſauf cependant la Reverſion ſtipulée des Etats cèdés au Séréniſſime *Infant Don* PHILIPPE.

ART. VI. IL eſt arrêté & convenu que toutes les reſtitutions & ceſſions reſpectives en *Europe* ſeront entièrement faites & exécutées de part & d'autre, dans l'eſpace de ſix ſemaines, ou pluſtôt ſi faire ſe peut, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité* de toutes les huit Parties ci-deſſus nommées; de ſorte que dans le même terme de ſix ſemaines, le *Roi Très Chretien* remètra, tant à l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, qu'aux *Etats-Généraux des Provinces-Unies*, toutes les Conquêtes qu'il a faites ſur eux pendant la Guerre.

L'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME ſera remiſe en conſéquence, dans la pleine & paiſible poſſeſſion de tout ce qu'elle a poſsèdé, avant la préſente Guerre dans les *Païs-Bas* & ailleurs, ſauf ce qui eſt règlé autrement par le préſent *Traité*.

Dans le même tems les Seigneurs *Etats-Généraux des Provinces-Unies* ſeront remis dans la pleine & paiſible poſſeſſion, & telle qu'ils l'avoient avant la préſente Guerre, des Places de *Berg-op-Zoom* & de *Maëſtricht*,

& de tout ce qu'ils poſsèdoient, avant la préſente Guerre, dans la *Flandre* dite *Hollandoiſe*, & dans le *Brabant* dit *Hollandois*, & ailleurs. Tr. Gen. et Def. de Paix.

Et les Villes & Places dans les *Païs-Bas*, dont la Souveraineté appartient à l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, dans leſquelles *Leurs Hautes Puiſſances* ont le droit de Garniſon, ſeront évacuées aux Troupes de la *République* dans le même eſpace de tems.

Le *Roi de* SARDAIGNE ſera de même, & dans le même terme, entièrement rétabli & maintenu dans le *Duché de* SAVOIE & dans le *Comté de* NICE, auſſi-bien que dans tous les Etats, Païs, Places & Forts conquis & occupés ſur lui, à l'occaſion de la préſente Guerre.

Le Séréniſſime *Duc de* MODENE & la Séréniſſime *République de* GENES ſeront auſſi, dans le même terme, entièrement rétablis & maintenus dans les Etats, Païs, Places & Forts conquis ou occupés ſur eux, pendant la préſente Guerre; & ce, conformément à la teneur des *Articles XIII* & *XIV* de ce *Traité*, qui les concernent.

Toutes les reſtitutions & ceſſions deſdites Villes, Forts & Places, ſe feront avec toute l'Artillerie & Munitions de Guerre qui s'y ſont trouvées au jour de leur occupation dans le cours de la Guerre, par les Puiſſances, qui ont à faire leſdites ceſſions & reſtitutions; & ce, ſuivant les Inventaires qui en ont été faits, ou qui en ſeront délivrés de bonne-foi de part & d'autre: bien entendu, qu'à l'égard des Piéces d'Artillerie, qui ont été tranſportées ailleurs pour être refondues ou pour d'autres uſages, elles ſeront remplacées par le même nombre de même Calibre, ou poids en métal: bien entendu auſſi, que les Places de *Charleroi*, *Mons*, *Ath*, *Oudenarde* & *Menin*, dont on a démoli les Ouvrages extérieurs, ſeront reſtituées ſans Artillerie. On n'exigera rien pour les frais & dépenſes emploïés aux Fortifications de toutes les autres, ni pour autres Ouvrages publics ou particuliers, qui ont été faits dans les Païs qui doivent être reſtitués.

ART. VII. EN conſidération des reſtitutions que Sa *Majeſté Très Chrétiène* & Sa *Majeſté Catholique* ſont par le préſent *Traité*, ſoit à Sa Majeſté l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, ſoit à Sa Majeſté le *Roi de* SARDAIGNE, les *Duchés de* PARME, *de* PLAISANCE & *de* GUASTALLE, appartiendront à l'avenir au Séréniſſime *Infant Don* PHILIPPE, pour être poſsèdés par lui & ſes Décendans mâles, nés en legitime Mariage, en la même manière, & dans la même étendue qu'ils ont été ou dus être poſsèdés par les préſens Poſſeſſeurs; & ledit Séréniſſime *Infant* & ſes Décendans mâles jouiront deſdits trois Duchés, conformément & ſous les conditions exprimées dans les *Actes de Ceſſion* de l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, & du *Roi de* SARDAIGNE.

Ces *Actes de Ceſſion* de l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

& du *Roi de* SARDAIGNE ſeront remis, avec leurs *Ratifications* du préſent *Traité*, à l'*Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du* ROI CATHOLIQUE; de meme que les *Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires du* ROI TRE'S CHRETIEN *& du* ROI CATHOLIQUE, remèttront, avec les *Ratifications* de Leurs Majeſtés, à celui du *Roi de* SARDAIGNE les ordres aux Généraux des *Troupes Françoiſes & Eſpagnoles* de remètre la *Savoie* & le *Comté de Nice* aux perſones commiſes par ce Prince, à l'effet de les recevoir; de ſorte que la reſtitution deſdits Etats & la priſe de poſſeſſion des *Duchès de* PARME, PLAISANCE & GUASTALLE, par, ou au nom du Séréniſſime *Infant Don* PHILIPPE, puiſſe s'effectuer dans le même tems, conformément auxdits *Actes de Ceſſion*, dont la teneur s'enſuit.

NOUS MARIE-THÉRESE *&c. Savoir faiſons & atteſtons par les Préſentes; Que, comme, pour terminer une funeſte Guerre, les Miniſtres Plénipotentiaires du Séréniſſime & Très Puiſſant Prince & Seigneur* LOUIS quinzième, Roi Très Chretien de FRANCE *&* de NAVARRE, *& du Séréniſſime & Très Puiſſant Prince & Seigneur* GEORGE ſecond, Roi de la GRANDE-BRETAGNE, Duc de BRUNSWICH *&* de LUNEBOURG, Electeur du SAINT-EMPIRE ROMAIN, *ainſi que des Hauts & Puiſſans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des PAïs-BAS, *ſeroient convenus, le trentième jour d'Avril de cette année, de certains* Articles Préliminaires, *leſquels auroient enſuite été ratifiés par tous les Princes, qu'ils concernent; & que la teneur du* quatrième *de ces* Articles *ſeroit conçue en la manière ſuivante:*

NOS MARIA-THERESIA, &c. Notum teſtatumque vigore Præſentium facimus. Cum finiendo funeſto bello intra Miniſtros Plenipotentiarios Sereniſſimi & Potentiſſimi Principis Domini LUDOVICI *decimi quinti*, FRANCIÆ & NAVARRÆ *Regis Chriſtianiſſimi*, & Sereniſſimi ac Potentiſſimi Principis Domini GEORGII *ſecundi*, MAGNÆ BRITANNIÆ *Regis*, *Ducis* BRUNSWICENSIS & LUNEBURGENSIS, SANCTI ROMANI IMPERII *Electoris*; nec-non Celſorum & Potentium *Statuum Generalium Unitarum* FŒDERATI BELGII *Provinciarum*, trigeſima Aprilis die hujus anni, de certis quibuſdam *Articulis Præliminaribus* conventum, hique poſt hac ab omnibus quos illi concernunt, Principibus, rati habiti; tenor autem *Articuli* eorumdem *quarti* ſequentem in modum conceptus ſit:

Les Duchés de PARME, de PLAISANCE & de GUASTALLE *ſeront cèdés au Séréniſſime* Infant Don PHILIPPE, *pour lui tenir lieu d'établiſſement, avec le droit de réverſion aux préſens Poſſeſſeurs, après que Sa Majeſté le* Roi des DEUX-SICILES *aura paſſé à la* Courone d'ESPAGNE, *ainſi que dans*

dans le cas où le Séréniſſime Infant Don PHILIPPE *viendroit à mourir ſans Enfans.* TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

Neque minus ſubſecuto poſt hac *Definitivo Pacis Tractatu*, vigore ejuſdem *Articulorum*, diverſa hanc materiam concernentia rerum capita, communi eorumdem quorum intereſt conſenſu, ea quæ ſequitur ratione explanata fuerint:

Et comme par la teneur des Articles *du* Traité Définitif de Paix, *qui ſeroit enſuivi, les divers chefs qui concernent cette matière, auroient été du commun conſentement de tous ceux qui y ont intérêt, expliqués de la manière qui ſuit:*

En conſidération des reſtitutions que Sa Majeſté Très Chrétiène *& Sa* Majeſté Catholique *font par le préſent* Traité, *ſoit à ſa Majeſté l'* Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHÊME, *ſoit à Sa Majeſté le* Roi de SARDAIGNE, *les* Duchés de PARME, de PLAISANCE *&* de GUASTALLE *appartiendront à l'avenir au Séréniſſime* Infant Don PHILIPPE, *pour être poſſedés par lui & ſes Décendans mâles, nés en légitime Mariage, en la même manière & dans la même étendue qu'ils ont été ou du être poſſedés par les préſens poſſeſſeurs; & ledit Séréniſſime* Infant, *ou ſes Décendans mâles, jouiront deſdits trois* Duchés, *conformément & ſous les conditions exprimées dans les Actes de Ceſſion de l'*Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHÊME, *&* du Roi de SARDAIGNE.

*Ces Actes de Ceſſion de l'*Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHEME *&* du Roi de SARDAIGNE, *ſeront remis, avec leurs* Ratifications *du préſent* Traité, *à l'*Ambaſſadeur Extraordinaire *&* Plénipotentiaire *du* Roi Catholique, *de même que les* Ambaſſadeurs Extraordinaires *&* Plénipotentiaires *du* Roi Très Chretien *&* *du* Roi Catholique *remêtront avec les* Ratifications *de leurs Majeſtés, à celui du* Roi de SARDAIGNE, *les Ordres aux Généraux des* Troupes Françoiſes *&* Eſpagnoles, *de remêtre la* Savoie *& le* Comté de Nice *aux perſones commiſes par ce Prince, à l'effet de les recevoir; de ſorte que la reſtitution deſdits Etats & la priſe de poſſeſſion des* Duchés de PARME, PLAISANCE *&* GUASTALLE, *par, ou au nom du Séréniſſime* Infant Don PHILIPPE, *puiſſent s'effectuer dans le même tems, conformément auxdits Actes de Ceſſion.*

Hinc eſt quod Nos ſatisfacturæ iis, ad quæ nos præinſertis *Articulis* obſtrinximus, ac ſpe certa fretæ; viciſſim à *Regibus Chriſtianiſſimo, Catholico*, & futuro præfatorum *trium Ducatuum Poſſeſſore*, ejuſque Deſcen-

C'eſt pourquoi, voulant ſatisfaire aux obligations que nous avons contractées par les Articles *ci devant inſerés, & fondées ſur l'eſpérance certaine que les* Rois Très Chretien *&* Catholique, *ainſi que le futur* Poſ-

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

seſſeur des trois Duchés *ſuſdits, & ſes Décendans mâles, rempliront à leur tour de bonne-foi & dans ſa totalité la teneur des* Articles *ſuſmentionés, & que les Etats & Places, qui nous doivent être reſtitués en vertu de ces mêmes* Articles *& des* Articles ſecond *&* dix-huitième *des* Préliminaires, *nous ſeront également & dans le même tems reſtitués, pour nous & nos Succeſſeurs, aux conditions ſtipulées, tant dans les* Articles *ci-deſſus inſérés, que dans les autres dont on vient de faire mention; Nous* CEDONS, *& nous renonçons à tous Droits, Actions & Prétentions, qui, à quelque titre & pour quelque cauſe que ce ſoit, nous peuvent compéter ſur les trois ſuſdits* Duchés de PARME, de PLAISANCE *&* de GUASTALLE, *par nous ci-devant poſſédés; & nous tranſportons, de la manière la meilleure & la plus ſolemnelle qui ſe puiſſe, leſdits Droits, Actions & Prétentions au Séréniſſime* Infant des ESPAGNES Don PHILIPPE *& à ſes Décendans mâles qui naîtront en légitime mariage: Diſpenſant tous les Habitans en général deſdits* Duchés, *du ſerment & de l'obéiſſance qu'ils nous ont prêtée & due, & qu'ils ſeront tenus de prêter & devront à l'avenir à ceux à qui nous avons cédé nos Droits. Tout ce que ci-deſſus ne doit cependant être entendu que de l'eſpace de tems, où ledit Séréniſſime* Infant des ESPAGNES Don PHILIPPE, *ou l'un de ſes Décendans, ne ſera pas encore monté ſur le* Trône *ou* des Deux-Siciles *ou* des Eſpagnes; *car pour ce tems-là* dentibus maſculis, ante memoratorum *Articulorum* tenorem bona fide ex aſſe adimpletum, pariterque ad normam eorumdem, tum *Articuli ſecundi & decimi octavi. Præliminarium*, ditiones & loca nobis reſtituenda æqualibus paſſibus nobis reſtitutum iri, pro nobis & Succeſſoribus noſtris ſub iis, quæ in ſupra inſertis & memoratis *Articulis* ſancitæ ſunt, conditionibus, CEDIMUS & renunciamus omnibus Juribus, Actionibus & Prætentionibus, quæ nobis quocumque titulo aut quacumque demum de cauſa in præfatos tres *Ducatus* PARMÆ, PLACENTIÆ & GUASTALLÆ, antehac à nobis poſſeſſos, competunt, eademque Jura, Actiones & Prætentiones in Sereniſſimum *Hiſpaniarum Infantem* PHILIPPUM, ejuſque Deſcendentes maſculos ex legitimo matrimonio naſcituros, quo fieri poteſt meliore & ſolemniore modo, transferimus: abſolventes & obſequio & juramento quod nobis præſtiterunt, univerſos prædictorum *Ducatuum* incolas, qui id in poſterum iis, quibus Jura noſtra ceſſimus, præſtare tenebuntur. Quæ omnia tamen non niſi de eo temporis intervallo intelligenda ſunt, quo vel prædictus Sereniſſimus *Hiſpaniarum Infans* PHILIPPUS, vel unus ex ejuſdem Deſcendentibus, vel *utriuſque Siciliæ* vel *Hiſpaniarum* thronum necdum conſcenderit, quippe quo tempore & illo, quo ſæpe memoratus *Infans*

abſque Deſcendentibus maſculis deceſſerit, Nos, nobis noſtriſque Hæredibus & Suceſſoribus, omnia Jura, Actiones ac Prætentiones, quæ nobis in eoſdem *Ducatus* prius competierunt, ac proinde reverſionis Jus per expreſſum reſervamus.

In quorum omnium fidem roburque, &c. &c. &c.

& pour celui où le ſuſdit Infant *viendroit à décéder ſans Enfans mâles, Nous reſervons expreſſément ſur les* Duchés *ſus-mentionés à Nous & à nos Héritiers & Succeſſeurs, tous les Droits, Actions & Prétentions que nous y avions ci-devant, & par conſéquent le Droit de Réverſion.*

TR. GUY. ET DEF. DE PAIX.

En foi de quoi & pour fortifier, &c.

CARLO-EMMANUELE &c. Il deſiderio di contribuire dal canto noſtro al più pronto riſtabilimento della publica tranquillità che gia ci moſſe ad accedere à gli *Articoli Preliminari* ſegnati li trenta Aprile ſcaduto, tra i Miniſtri di ſua *Maeſtà Chriſtianiſſima*, di ſua *Maeſtà Britannica*, e de' i Signori *Stati Generali delle Provincie-Unite*, come ſotto il di trenta-uno Maggio ſcorſo v'abbiamo per mezzo del noſtro Plenipotenziario acceduto, portandoci ora al compimento di quanto dee farſi da noi in dipendenza di eſſi, e ſingolarmente per l'eſecuzione del diſpoſto all' *Articolo quarto* de' i medeſimi, in vigore di cui devono eſſere ceduti al Sereniſſimo Principe *Don* FILIPPO *Infante di* SPAGNA, i *Ducati di* PARMA, PIACENZA, e GUASTALLA, per tenergli luogo di ſtabilimento, col Diritto di riverſibilità ai preſentanei poſſeſſori, toſto che Sua Maeſtà il *Rè delle* DUE-SICILIE ſara paſſato alla *Corona di* SPAGNA, o che il nominato *Infante* veniſſe à morire ſenza Figliuoli maſchi: per il preſente *Atto*, in conformità

CHARLES-EMMANUEL, *&c. Le deſir de contribuer de notre part au plus prompt rétabliſſement de la tranquillité publique, Nous a ci-devant engagés à accéder aux* Articles Préliminaires *ſignés, le* 30 *Avril dernier, entre les Miniſtres de Sa* Majeſté Très Chretiène, *de Sa* Majeſté Britannique *& des Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *comme nous y avons en effet accédé le* 31 *Mai dernier par le moïen de notre Plénipotentiaire. Or, comme il s'agit d'accomplir ce qui doit ſe faire de notre part, en conſéquence de ces* Articles, *& particuliérement pour exécuter la diſpoſition de l'*Article IV *des mêmes* Préliminaires, *en vertu duquel les* Duchés de PARME, de PLAISANCE *&* de GUASTALLE *doivent être cédés au Séréniſſime Prince* Don PHILIPPE, Infant d'ESPAGNE, *pour lui tenir lieu d'établiſſement, avec le Droit de Réverſion aux préſens Poſſeſſeurs, auſſitôt que Sa Majeſté le* Roi des DEUX-SICILES *ſera paſſé à la* Courone d'ESPAGNE, *ou que ledit* Infant *viendra à mourir ſans Enfans mâles: Nous, par le préſen-*

Tr. Gen. et Def. de Paix.

di quanto ſopra ; rinunziamo, cediamo, e traſportiamo per Noi e noſtri Succeſſori al predetto Sereniſſimo *Infante Don* FILIPPO, ed a ſuoi Figliuoli maſchi, da medeſimi nati di legitimo e conſtante matrimonio, la Città di *Piacenza* ed il *Piacentino* di Noi poſſeduto, per tenerlo e poſſederlo in qualità di *Duca di* PIACENZA, rinunziando à queſto effetto à tutti i Diritti, Azioni, e Preteſe, che ſopra di eſſi ci competono, riſervato però eſpreſſamente à Noi, ed ai noſtri Succeſſori la ragione di riverſibilità ne' caſi ſopra detti.

In fede di che, &c.

Acte, *conformément à tout ce que deſſus, renonçons, cèdons & tranſportons, pour Nous & nos Succeſſeurs, audit Séréniſſime* Infant Don PHILIPPE, *à ſes Enfans mâles, & à ceux qui ſeront nés d'un Mariage légitime & conſtant, la Ville de* Plaiſance *& le* Plaiſantin, *que Nous poſsèdons, pour être tenus & poſsèdés par lui, en qualité de* Duc de PLAISANCE ; *Renonçant, pour cet effet, à tous Droits, Actions & Prétentions qui nous compètent ſur leſdites Ville & Païs ; Et réſervant cependant expreſſément à Nous & à nos Succeſſeurs le Droit de Réverſion dans les cas ci-deſſus mentionés.*

En foi de quoi, &c.

ART. VIII. POUR aſſurer & effectuer leſdites reſtitutions & ceſſions, on eſt convenu qu'elles ſeront entièrement exécutées & accomplies de part & d'autre en *Europe*, dans l'eſpace de ſix ſemaines, ou pluſtôt ſi faire ſe peut, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* de toutes les huit Puiſſances : bien entendu que quinze jours après la Signature du préſent *Traité*, les Généraux ou autres perſones que les *Hauts Contractans*, de part & d'autre, jugeront à propos de commètre à cet effet, s'aſſembleront à *Bruxelles* & à *Nice*, pour concerter & convenir des moïens de procèder aux reſtitutions & miſes en poſſeſſion, d'une façon également convenable au bien des Troupes, des Habitans & des Païs reſpectifs : mais auſſi de ſorte que toutes & chacune des *Hautes-Parties-Contractantes* ſe trouvent, conformément à leurs intentions & aux engagemens contractés par le préſent *Traité*, en poſſeſſion tranquille & entière, ſans rien excepter, de tout ce qui doit leur revenir, ſoit par reſtitution, ſoit par ceſſion, dans ledit terme de ſix ſemaines, ou pluſtôt ſi faire ſe peut, après l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*, de toutes leſdites huit Puiſſances.

ART. IX. EN conſidération de ce que, nonobſtant l'engagement mutuel pris par l'*Article XVIII* des *Préliminaires*, portant que toutes les reſtitutions & ceſſions marcheront d'un pas égal, & s'exécuteront en même tems, Sa *Majeſté Très Chrétiène* s'engage par l'*Article VI* du

préſent *Traité*, à reſtituer dans l'eſpace de ſix ſemaines, ou pluſtôt ſi faire ſe peut, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*, toutes les Conquêtes qu'Elle a faites dans les *Païs-Bas*, pendant qu'il n'eſt pas poſſible, vu la diſtance des Païs, que ce qui concerne l'*Amérique* ait ſon effet dans le même tems, ni même de fixer le terme de ſa parfaite exécution, Sa *Majeſté Britannique* s'engage auſſi de ſon côté à faire paſſer auprès du *Roi Très Chretien*, auſſitôt, après l'echange des *Ratifications* du préſent *Traité*, deux perſones de Rang & de Conſidération, qui y demeureront en Otage, juſques à ce qu'on y ait appris d'une façon certaine & autentique la reſtitution de l'*Ile-Roïale*, dite le *Cap-Breton*, & de toutes les conquêtes, que les Armes ou les Sujets de Sa *Majeſté Britannique* pourroient avoir faites, avant ou après la ſignature des *Préliminaires*, dans les *Indes-Orientales* & *Occidentales*. Leurs *Majeſtés Très Chretiène* & *Britannique* s'obligent pareillement de faire remètre, à l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*, les Duplicata des Ordres adreſſés aux Commiſſaires nommés pour remètre & pour recevoir reſpectivement tout ce qui pourroit avoir été conquis de part & d'autre dans leſdites *Indes-Orientales* & *Occidentales*, conformément à l'*Article II* des *Preliminaires*, & aux *Déclarations* des 21 & 31 Mai & 8 Juillet dernier, pour ce qui concerne leſdites Conquêtes dans les *Indes-Orientales* & *Occidentales*: Bien entendu néanmoins, que l'*Ile-Roïale*, dite le *Cap-Breton*, ſera rendue avec toute l'Artillerie & Munitions de guerre, qui s'y ſeront trouvées au jour de ſa reddition, conformément aux Inventaires qui en ont été dreſſés, & dans l'état où étoit ladite Place ledit jour de ſa reddition. TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

Quant aux autres reſtitutions, elles auront leur effet, conformément à l'eſprit de l'*Article II* des *Préliminaires*, & des *Déclarations* & *Conventions* des 21 & 31 Mai & 8 Juillet, dans l'état où ſe ſeront trouvées les choſes le 11 Juin, nouveau Stile, dans les *Indes-Occidentales* & le 31 Octobre, pareillement nouveau Stile, dans les *Indes-Orientales*. Toutes choſes d'ailleurs y ſeront remiſes ſur le pied qu'elles étoient ou devoient être avant la préſente Guerre.

Leſdits Commiſſaires reſpectifs, tant ceux pour les *Indes-Occidentales*, que ceux pour les *Indes-Orientales*, devront être prêts à partir au premier avis que Leurs *Majeſtés Très Chretiène* & *Britannique* recevront de l'échange des *Ratifications*, munis de toutes les Inſtructions, Commiſſions, Pouvoirs & Ordres néceſſaires pour le plus promt accompliſſement des intentions de Leurſdites Majeſtés, & des engagemens qu'elles contractent par le préſent *Traité*.

ART. X. LES Revenus ordinaires des Païs qui doivent être reſtitués ou cèdés reſpectivement, & les Impoſitions faites dans ces Païs

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX. pour le Traitement & les Quartiers d'Hiver des Troupes, appartiendront aux Puiſſances qui en ſont en poſſeſſion, juſqu'au jour de l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*; ſans néanmoins qu'il ſoit permis d'uſer d'aucune voie d'exécution, pourvu qu'il ait été donné caution ſuffiſante pour le paiement: Bien entendu que les Fourages & Uſtenciles pour les Troupes ſe fourniront juſqu'aux évacuations. Au moïen de quoi toutes les Puiſſances promètent & s'engagent de ne rien répèter ni exiger des Impoſitions & Contributions, qu'elles pourroient avoir établies ſur les Païs, Villes & Places qu'elles ont occupées dans le cours de la Guerre, & qui n'auroient point été païées au tems que les évènemens de ladite Guerre les auroient obligées à abandonner leſdits Païs, Villes & Places; toutes prétentions de cette nature demeurant, en vertu du préſent *Traité*, anéanties.

ART. XI. TOUS les Papiers, Lettres, Documens & Archives, qui ſe ſont trouvés dans les Païs, Terres, Villes & Places qui ſeront reſtituées, & ceux appartenans aux Païs cèdés, ſeront délivrés ou fournis reſpectivement de bonne-foi dans le même tems, s'il eſt poſſible, de la priſe de poſſeſſion, ou au plus tard deux mois après l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*, de toutes les huit Parties, en quelque lieu que leſdits Papiers ou Documens ſe puiſſent trouver, nommément ceux qui auroient été tranſportés de l'Archive du Grand-Conſeil de *Malines*.

ART. XII. SA Majeſté le *Roi de* SARDAIGNE reſtera en poſſeſſion de ce dont il jouiſſoit anciènement & nouvellement, & particulièrement de l'aquiſition, qu'il a faite en 1743, du *Vigevanaſque*. d'une partie du *Pavéſan* & du Comté d'*Anghiera*, de la manière que ce Prince les poſsède aujourd'hui, en vertu des ceſſions qui lui ont été faites.

ART. XIII. LE Séréniſſime *Duc de* MODENE, en vertu, tant du préſent *Traité* que de ſes Droits, Prérogatives & Dignités, prendra poſſeſſion dans ſix ſemaines ou pluſtôt, ſi faire ſe peut, après l'échange des *Ratifications* dudit *Traité*, de tous ſes Etats, Places, Forts, Païs, Biens & Rentes, & généralement de tout ce dont il jouiſſoit avant la Guerre: lui ſeront rendus pareillement dans le même tems, ſes Archives, Documens, Ecrits & Meubles de quelque nature que ce puiſſe être, comme auſſi l'Artillerie, Attirails & Munitions de guerre, qui ſe ſeront trouvés dans ſes Païs du tems de leur occupation. Quant à ce qui manquera, ou qui aura été converti en une autre forme, le juſte prix des choſes, ainſi ôtées & qui doivent être reſtituées, ſera païé en argent comtant; lequel prix, ainſi que l'équivalent des Fiefs que le Séréniſſime *Duc de* MODENE poſsèdoit en *Hongrie*, s'ils ne lui ſont pas remis, ſera règlé & conſtaté par les Généraux ou Commiſſai-

res reſpectifs, qui, ſuivant l'*Article VIII* du préſent *Traité*, doivent s'aſſembler à *Nice* quinze jours après la Signature, pour convenir des moïens d'exécuter les reſtitutions & miſes en poſſeſſion réciproques; de ſorte que dans le même tems que le Séréniſſime *Duc de* MODENE prendra poſſeſſion de tous ſes Etats, il puiſſe entrer auſſi en jouiſſance, ſoit de ſes Fiefs en *Hongrie*, ſoit dudit équivalent, & recevoir le prix des choſes qui ne pourroient lui être reſtituées. Lui ſera pareillement fait juſtice dans ledit terme de ſix ſemaines après l'échange des *Ratifications*, ſur les *Allodiaux* de la *Maiſon de Gnaſtalle*. TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

ART. XIV. LA Séréniſſime *République de* GENES, en vertu, tant du préſent *Traité* que de ſes Droits, Prérogatives & Dignités, rentrera en poſſeſſion, ſix ſemaines, ou pluſtôt ſi faire ſe peut, après l'échange des *Ratifications* dudit *Traité*, de tous les Etats, Forts, Places, Païs, Biens de quelque nature que ce puiſſe être, Rentes & Revenus, dont elle jouïſſoit avant la Guerre: ſpécialement tous & chacun des Membres & Sujets de ladite *République* rentreront dans le terme ſuſdit, après l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*, en poſſeſſion, jouiſſance & liberté de diſpoſer de tous les fonds qu'ils avoient ſur la Banque de *Vienne* en *Autriche*, en *Bohème*, ou en quelque partie que ce ſoit des Etats de l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, & de ceux du *Roi de* SARDAIGNE; & les intérêts leur ſeront païés exactement & régulièrement, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* du préſent *Traité*.

ART. XV. IL a été arrêté & convenu entre les huit *Hautes-Parties* que, pour le bien & l'affermiſſement de la Paix en général & pour la tranquillité de l'*Italie* en particulier, toutes choſes y demeureront dans l'état où elles étoient avant la Guerre, ſauf & après l'exécution des diſpoſitions faites par le préſent *Traité*.

ART. XVI. LE *Traité de l'Aſſiento* pour la *Traite des Nègres*, ſigné à *Madrid* le 26 Mars 1713 & l'*Article* du *Vaiſſeau annuel*, faiſant partie dudit *Traité*, ſont ſpécialement confirmés par le préſent *Traité*, pour les quatre années pendant leſquelles la jouiſſance en a été interrompue depuis le commencement de la préſente Guerre, & ſeront exécutés ſur le même pied & ſous les mêmes conditions qu'ils ont été ou du être exécutés avant ladite Guerre.

ART. XVII. DUNKERQUE reſtera fortifié du côté de terre, en l'état qu'il eſt actuellement; &, pour le côté de mer, ſur le pied des anciens *Traités*.

ART. XVIII. LES prétentions d'argent que Sa *Majeſté Britannique* a, comme *Electeur d'*HANOVER, ſur la *Couronne d'Eſpagne*; les différens touchant l'Abbaïe de *Saint-Hubert*, les Enclaves du *Hainaut* & les Bu-

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX. Bureaux nouvellement établis dans les *Païs-Bas*; les prétentions de l'*Electeur* PALATIN, & les autres articles qui n'ont pû être règlés, pour entrer dans le préſent *Traité*, le ſeront inceſſamment à l'amiable, par les Commiſſaires nommés à cet effet de part & d'autre, ou autrement, ſelon qu'il en ſera convenu par les Puiſſances intéreſſées.

ART. XIX. L'ARTICLE V du *Traité de la Quadruple-Alliance*, conclu à *Londres* le 2 Août 1718, contenant la garantie de la *Succeſſion* au *Roïaume de la Grande-Bretagne* dans la Maiſon de Sa *Majeſté Britannique* à préſent règnante, & par lequel on a pourvu à tout ce qui peut être relatif à la perſone qui a pris le titre de *Roi de la* GRANDE-BRETAGNE & à ſes Décendans mâles des deux Sexes, eſt expreſſément rappellé & renouvellé par le préſent *Article*, comme s'il y avoit été inſéré dans tout ſon contenu.

ART. XX. Sa *Majeſté Britannique*, en qualité d'*Electeur de* BRUNSWICH-LUNEBOURG, tant pour lui que pour ſes Héritiers & Succeſſeurs, & tous les Etats & Poſſeſſions de Sadite Majeſté en *Allemagne*, ſont compris & garantis par le préſent *Traité de Paix*.

ART. XXI. TOUTES les Puiſſances, intéreſſées au préſent *Traité*, qui ont garanti la *Sanction-Pragmatique*, du 19 Avril 1713, pour tout l'Héritage du feu *Empereur* CHARLES VI, en faveur de ſa Fille l'*Impératrice-Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME actuellement règnante, & de ſes Décendans à perpétuité, ſuivant l'ordre établi par ladite *Sanction-Pragmatique*, la renouvellent dans la meilleure forme qu'il eſt poſſible; à l'exception cependant des ceſſions déja faites, ſoit par ledit *Empereur*, ſoit par ladite Princeſſe, & de celles qui ſont ſtipulées par le préſent *Traité*.

ART. XXII. LE *Duché de* SILESIE & le *Comté de* GLATZ, tels que Sa *Majeſté Pruſſiène* les poſsède aujourd'hui, ſont garantis à ce Prince par toutes les Puiſſances parties & contractantes du préſent *Traité*.

ART. XXIII. TOUTES les Puiſſances contractantes & intéreſſées au préſent *Traité*, en garantiront réciproquement & reſpectivement l'exécution.

ART. XXIV. LES *Ratifications* ſolemnelles du préſent *Traité* expédiées en bonne & due forme, ſeront échangées en cette Ville d'*Aix-la-Chapelle*, entre toutes les huit Parties, dans l'eſpace d'un mois, ou pluſtôt s'il eſt poſſible, à comter du jour de la Signature.

En foi dequoi, Nous ſouſſignés leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires & Miniſtres-Plénipotentiaires, *avons ſigné de notre main en leur nom, & en*

vertu

vertu de nos Pleins-Pouvoirs, le préſent Traité Définitif, *& y avons fait appoſer le Cachet de nos Armes.* TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

FAIT à Aix-la-Chapelle, *le dix-huit Octobre mil ſept cens quarante-huit.*

S^r. SEVERIN D'ARAGON. SANDWICH. W. BENTINCK.
LA PORTE DU THEIL. G. ROBINSON. G. A. HASSELAER.
J. V. BORSSELE.
O. Z. VAN-HAREN.

ARTICLES SÉPARÉS.

I. QUELQUES-UNS des Titres emploïés par les *Puiſſances Contractantes*, ſoit dans les Pleins-Pouvoirs & autres Actes, pendant le cours de la Négociation, ſoit dans le Préambule du préſent *Traité*, n'étant pas généralement reconnus, il a été convenu, qu'il ne pourroit jamais en réſulter aucun préjudice pour aucune deſdites *Parties-Contractantes*; & que les Titres, pris ou admis de part & d'autre, à l'occaſion de ladite Négociation & du préſent *Traité*, ne pourront être cités ni tirés à conſéquence. ARTICLES SE'PARE'S.

II. IL a été convenu & arrêté que la *Langue Françoiſe* emploïée dans tous les Exemplaires du préſent *Traité*, & qui pourra l'être dans les *Actes d'Acceſſion*, ne formera point un exemple qui puiſſe être allégué, ni tiré à conſéquence, ni porter préjudice en aucune manière, à aucune des *Puiſſances-Contractantes*; & que l'on ſe conformera à l'avenir à ce qui a été obſervé, & doit être obſervé, à l'égard & de la part des *Puiſſances* qui ſont en uſage & en poſſeſſion de donner & de recevoir des Exemplaires de ſemblables *Traités* & *Actes*, en une autre Langue que la *Françoiſe*: le préſent *Traité* & les *Acceſſions*, qui interviendront, ne laiſſant d'avoir la même force & vertu, que ſi le ſuſdit uſage y avoit été obſervé; & les préſens *Articles ſéparés* auront pareillement la même force que s'ils étoient inſérés dans le *Traité*.

EN foi de quoi, Nous ſouſſignés Ambaſſadeurs-Extraordinaires & Miniſtres-Plénipotentiaires *de Sa* MAJESTÉ TRE'S CHRETIENE, *de Sa* MAJESTÉ BRITANNIQUE *& des Seigneurs* ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES, *avons ſigné les préſens* Articles ſéparés, *& y avons fait appoſer le Cachet de nos Armes.*

FAIT à Aix-la-Chapelle, *le dix-huit Octobre mil ſept cens quarante-huit.*

S^r. SEVERIN D'ARAGON. SANDWICH. W. BENTINCK.
LA PORTE DU THEIL. G. ROBINSON. G. A. HASSELAER.
J. V. BORSSELE.
O. Z. VAN-HAREN.

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

NOUS, après avoir vu & examiné le Traité *& les deux* Articles séparés *ci-dessus transcrits, les avons approuvés, ratifiés, agréés & confirmés dans tous & chacuns leurs Articles & Clauses, comme par ces présentes nous les approuvons, ratifions, agréons & confirmons pour nous & nos Héritiers & Successeurs; nous engageant & promettant en parole de Roi d'exécuter & observer sincèrement & de bonne foi toutes & chacune les choses contenues dans ledit* Traité *& dans les deux* Articles séparés; *& de ne jamais permettre, autant qu'il est en nous, que qui que ce soit les viole, ou fasse, de quelque manière que ce puisse être, rien qui leur soit contraire. Pour plus grande foi & sureté de tout ce que dessus, Nous avons signé de notre main Royale & fait sceller de notre Grand-Sceau de la* Grande-Bretagne, *ces Présentes, qui ont été données dans notre Palais à* Hanovre, *le douzième (vingt-& troisième) jour du mois d'Octobre, l'an de Notre Seigneur mil sept cent quarante-huit, & de notre Règne le vingt-& deuxième.*

Nos, visis perpensisque *Tractatu*, duobusque *Articulis separatis* supra scriptis, eosdem in omnibus & singulis eorumdem articulis & clausulis approbavimus, ratos, gratos, firmosque habuimus, sicut per præsentes pro nobis, hæredibus & successoribus nostris, eosdem approbamus, ratos, gratos, firmosque habemus, spondentes, & in verbo regio promittentes, nos omnia & singula quæ in prædicto *Tractatu*, duobusque *Articulis separatis* continentur, sincerè & bona fide præstituros & observaturos; neque permissuros unquam, quantum in nobis est, ut ea à quopiam violentur, aut ut ullo modo iisdem in contrarium catur. In quorum omnium majorem fidem & robur, præsentibus manu nostra regia signatis, magnum nostrum *Magnæ Britanniæ* sigillum appendi fecimus. Quæ dabantur in Palatio nostro apud *Hanoveriam* duodecimo (vicesimo tertio) die mensis Octobris, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo octavo, regnique nostri vicesimo secundo.

GEORGE R. GEORGIUS R.

La Guerre avoit commencé par l'*Espagne* & l'*Angleterre*; & le *Traité de Paix* ne décide, par rapport à ces deux Couronnes, que ce qui n'est à l'égard de leurs Intérêts en *Amérique*, qu'un simple Accessoire. Le point principal, la première origine de la Guerre, étoit ce que les *Espagnols* ont appellé la *Contrebande des Anglois*; & les *Anglois*, les *Dépréda*tions des *Espagnols*. On en a vu naître, dans la première Partie de ces *Mémoires*, la Question de la *Visite* ou de la *Non-Visite des Vaisseaux Anglois* en *Amérique*; & l'on a vu de combien de Négociations, aussi longues qu'infructueuses, cette Question & ses dépendances avoient été l'objet,

ANNE'E MDCCXLVIII.

II. PAIX.

Tout vient enfin d'être terminé par un *Traité de Commerce*, ſigné, le 5 d'Octobre de cette Année 1750 à *Madrit*, entre les Miniſtres du *Roi d'Eſpagne* & le S. *Benjamin Keene*, Miniſtre-Plénipotentiaire de Sa *Majeſté Britannique*. Ce *Traité*, dont l'*Angleterre*, à ce que l'on prétend, ne doit pas être mécontente, & qui n'eſt pas moins avantageux qu'honorable à l'*Eſpagne*, ne ſera, dit-on, rendu public qu'après l'échange des *Ratifications*. On ſait ſeulement, par ce que le *Gouvernement Anglois* en a laiſſé tranſpirer, que le *Roi d'Eſpagne* doit donner à la *Compagnie de la Mer du Sud* 100 mille Liv. St., tant pour la dédommager de l'inexécution du *Contrat de l'Aſſiento*, que pour ſuppléer à la non-jouiſſance du *Vaiſſeau de Permiſſion*, dont, par une diſpoſition du *Traité définitif de Paix*, cette Compagnie devoit encore jouir pendant quatre ans. Tous les autres *Traités*, précédemment faits entre les deux Courones, depuis celui de 1667 juſqu'à celui de 1721, continueront d'avoir leur exécution à l'égard du Commerce & de la Navigation des *Anglois* dans les Ports de Sa *Majeſté Catholique*, qui veut qu'ils y ſoient traités comme la Nation la plus favoriſée. Le *Roi de la Grande-Bretagne*, après s'être arrêté, cette Année, plus longtems qu'à l'ordinaire dans ſon *Electorat d'Hanovre*, étant revenu, le 15 de ce mois de Novembre 1750 à *Londres*, on expédia, le 17, un Courier à *Madrit*, pour y porter la *Ratification* de ce nouveau *Traité du Commerce*.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & l'Eſpagne. 5 Octobre 1750.

FIN
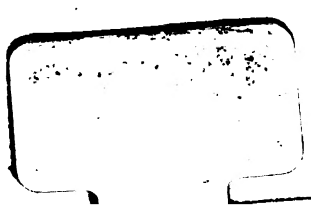
DES MÉMOIRES POUR LE REGNE DE GEORGE II.